BnF Gallica

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Tome douzième, Mora vocis-Orvieto. Première partie, Mora vocis-Noé [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Tome douzième, Mora vocis-Orvieto. Première partie, Mora vocis-Noé / publ. par le Rme dom Fernand Cabrol,... et le R. P. dom Henri Leclercq ; avec le concours d'un grand nombre de collab.. 1935-1936.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ROBERT 1993

Eu constitut. à la relieure

137

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du Rme dom Fernand CABROL

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

FASC. CXXVIII-CXXIX. MORA VOCIS - MOZARABE (LITURGIE)

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

—

1934

Ces fascicules contiennent quatre gravures hors texte

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CXXVIII-CXXIX

MORA VOCIS, par R. Moissenet, col. 1-2.

MOREAU (Frédéric), par H. Leclercq. col. 2-4.

MORLUPO-LEPRIGNANO, par H. Leclercq, col. 4-5.

MORONI (Gaetano), par H. Leclercq, col. 5-6.

MORS DE CHEVAL. — I. Chez les barbares. II. Le mors franc de Magnette. III. Le mors de Madrid, par H. Leclercq, col. 6-10.

MORSOTT. — I. Situation. II. Nom. III. Ruines. IV. Église. V. Épigraphie. VI. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 10-15.

MORT — I. La peine de mort chez les Romains. II. Chez les Germains et chez les Francs. III. L'exécution de la peine. IV. Chez les rois francs. V. Prière pour les morts. VI. Messe des morts. VII. Fête des morts. VIII. La crainte de la mort. IX. Le désir de la mort. X. La mort civile. XI. Rouleaux des morts. XII. « Croque-morts ». XIII. Communion des morts. XIV. Tête de mort. XV. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 15-52.

MORTAIN. — I. Le coffret. II. Description. III. Décoration. IV. Inscription. V. Destination, par H. Leclercq, col. 52-56.

MORTIER, par H. Leclercq, col. 56-57.

MOSAIQUE. — I. Origines. II. Histoire. III. Quelques mosaïstes chrétiens. IV. La mosaïque de verre. V. Dimensions des cubes. VI. Composition des cubes colorés. VII. Emploi et composition des cubes dorés. VIII. Emploi et composition des cubes argentés. IX. Emploi des cubes de nacre. X. Questions et problèmes. XI. Conservation et détérioration. XII. La mosaïque avant la paix de l'Église : 1. Catacombes. 2. Oratoire. 3. Naples. 4. Parenzo. 5. Gaule. XIII. La Renaissance constantinienne. XIV. La mosaïque romaine. XV. Le second art chrétien. XVI. Chronologie des mosaïques romaines. XVII. Mosaïques romaines du ve siècle. XVIII. Mosaïques romaines du vi^e^ siècle et au delà. XIX. Essai de classement de quelques mosaïques. XX. Afrique : 1. Algérie. 2. Tunisie. XXI. Bretagne (Grande-). XXII. Égypte. XXIII. Dalmatie. XXIV. Espagne. XXV. France : 1. Province des Alpes-Maritimes. 2. Province d'Aquitaine. 3. Province de la Gaule Lugdunaise. 4. Province de la Gaule Belgique. XXVI. Illyricum. XXVII. Italie : 1. Albenga. 2. ?... 3. Ancône. 4. Aquilée. 5. Capoue. 6. Casaranello. 7. Florence. 8. Fondi. 9. Milan. 10. Saint-Aquilin. 11. Saint-Satire. XXVIII. Mosaïques de Ravenne : 1. Période romaine. 2. Période gothique. 3. Période byzantine. XXIX. Les historiens des mosaïques ravennates. XXX. Mosaïques perdues de Ravenne. XXXI. Ravenne : 1. Mausolée de Galla Placidia. 2. Baptistère des Orthodoxes. 3. Chapelle du palais archiépiscopal. 4. Saint-Apollinaire-Neuf. 5. Saint-Vital. 6. Saint-Apollinaire *in Classe*. 7. Saint-Michel *ad Frigiselo*. 8. Baptistère des Ariens. XXXII. Les historiens des mosaïques romaines. XXXIII. Mosaïques perdues à Rome. XXXIV. Présence d'éléments antiques. XXXV. Quelques mosaïques de Rome : 1. Sainte-Constance. 2. Chapelle des Saintes-Rufine-et-Seconde. 3. Sainte-Marie-Majeure. 4. Sainte-Pudentienne. 5. Sainte-Sabine. 6. Baptistère du Latran. 7. Saint-Paul-hors-les-Murs. 8. Saint-Côme-et-Damien. 9. Saint-Clément. 10. Saint-Laurent. 11. Saint-Théodore. 12. Sainte-Agnès. 13. Oratoire Saint-Venance au Latran. 14. Saint-Pierre du Vatican. 15. Saint-Étienne-le-Rond. 16. Saint-Pierre-ès-Liens. 17. Oratoire de Jean VII. 18. Triclinium du Latran. 19. Saints-Nérée-et-Achillée. 20. Sainte-Praxède. 21. Sainte-Marie *in Domnica*. 22. Sainte-Cécile. 23. Saint-Marc. XXXVI. Italie (suite) : 1. Siponte. 2. Teana. 3. Verceil. XXXVII. Mosaïques chrétiennes de l'Italie. XXXVIII. Mosaïques de l'Orient. XXXIX. Quelques mosaïques : 1. Chiti. 2.-3. Constantinople. 4. Jérusalem. 5. Kabr Hîram. 6. Kefr Kenna. 7. Madaba. 8. Nicée. 9.-11. Salonique. 12. Sinaï. 13. Soueida. 14. Sour. XL. Mosaïques perdues en Orient. XLI. Pavements de mosaïque. XLII. Mosaïque et superstition. XLIII. Mosaïques sur tuile. XLIV. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 57-332.

MOTTE FÉODALE, par H. Leclercq, col. 332-335.

MOUASSAT (El-), par H. Leclercq, col. 335-337.

MOUCHE, par H. Leclercq, col. 337-342.

MOUCHOIR, par H. Leclercq, col. 342-346.

MOUDJÉLÉIA, par H. Leclercq, col. 346-350.

MOULE, par H. Leclercq, col. 350-360.

MOULIN. — I. Moulins à bras. II. Moulins à eau. III. Moulins à vent. IV. Condition juridique des moulins, par H. Leclercq, col. 360-366.

MOULT, par H. Leclercq, col. 366-367.

MOUSMIEH, par H. Leclercq, col. 367-368.

MOUTERRE-SILLY, par L. Charbonneau-Lassay, col. 368-372.

MOUTIER de TARENTAISE. — I. Tarentaise. II. Liste épiscopale. III. Consécration de l'église Saint-Pierre. IV. L'église Saint-Pierre. V. L'abside primitive, par H. Leclercq, col. 372-377.

MOUZAIAVILLE, par H. Leclercq, col. 377-380.

MOYENMOUTIER. — I. Moyenmoutier. II. Les sources. III. La légende dans l'histoire. IV. La part de l'histoire. V. Les successeurs de saint Hidulphe: Régimbert, Sundrabert, Maldavin, Fortunat, par H. Leclercq, col. 380-390.

MOZARABE (LA LITURGIE). — I. Le nom. II. Historique. III. Sources et documents. IV. L'année liturgique, annonce des fêtes, calendrier, fêtes immobiles et fêtes mobiles; la semaine sainte et la semaine pascale; les communs. V. Les messes mozarabes. VI. L'office mozarabe, le *cursus*, les cantiques, le lucernaire; les offices *de primitiis* et *de decimis;* le psautier et l'hymnaire. VII. Sacrements, ordinations, réordinations, réconciliation des hérétiques. VIII. Relations de la liturgie mozarabe avec les autres liturgies. IX. La notation musicale et le chant mozarabe; la question des origines de la liturgie mozarabe. X. Orthodoxie de la liturgie mozarabe; la descente du Christ aux enfers; les symboles de foi; lecture de l'Apocalypse; la doxologie, le *Trisagion*, le *Gloria in excelsis*. XI. Usages particuliers : lavement des pieds, onction des rois et autres cérémonies royales; cloches, couronnes, croix, calices, patènes, etc. XII. Les caractères et les procédés de la liturgie mozarabe; centonisation. XIII. Vocabulaire. XIV. Bibliographie, par F. Cabrol, col. 391-480.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R F
IMPRIMÉS

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

TOME DOUZIÈME

PREMIÈRE PARTIE

MORA VOCIS — NOÉ

224

4° V
6695
6695 (XII.1)

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ PAR

Le R^me^ dom Fernand CABROL

ABBÉ DE SAINT-MICHEL DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE)

Et dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

TOME DOUZIÈME

PREMIÈRE PARTIE

MORA VOCIS — NOÉ

PARIS-VI

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, Boulevard Raspail, 87

1935

TOUS DROITS RÉSERVÉS

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

M *(suite)*

MORA VOCIS, expression tirée de la technique grégorienne moderne et traduite en tête des ouvrages spéciaux, traités et livres de chant par « retard de la voix ».

Il convient de remarquer tout d'abord que cette traduction « retard de la voix » est par elle-même obscure. Retard en effet qui « se dit de ce qui est ou se fait trop tard » (Littré) ne saurait être pris à la lettre. Et, en effet, il résulte des gloses des maîtres qu'on entend par là un ralentissement que le chanteur doit faire subir à certaine partie de la cantilène grégorienne. L'indication serait analogue à la nuance *Rallentando* qui se pratique dans la musique moderne.

En réalité, cette expression procède d'une fausse traduction d'un texte de Gui d'Arezzo (995-1050), auquel, comme on sait, se reportent volontiers les promoteurs modernes du chant grégorien, précédemment connu sous le nom de plain-chant.

La formule *mora vocis* se trouve dans le *Micrologue*, petit traité élémentaire que Gui d'Arezzo a destiné à l'enseignement de tous, même des enfants. Or, il ressort clairement de l'examen de ce texte que, d'une part, le terme *vox*, *vocis*, *vocem*, etc., employé par Gui d'Arezzo dans l'expression en cause doit être traduit non par le mot *voix* mais par le mot *note de la gamme* et que, d'autre part, le terme *mora* ne signifie pas *retard* mais *durée*.

Sur le premier point, en effet, on relève que Gui d'Arezzo emploie rarement, pour le mot *note*, le terme *nota* (c. II) et 96 fois le terme *vox*, *vocis*, *vocem*, *vocibus*, etc. Au surplus, au cours de l'ouvrage, Gui d'Arezzo ne s'occupe que des notes et jamais de la formation de la voix des chanteurs. Une seule fois, au c. X, parlant des notes données avec justesse par son monocorde, *bene dimensis vocibus*, mais entonnées *per falsitatem*, trop haut ou trop bas, il en rend responsables les voix humaines, *quod faciunt pravæ* VOCES *hominum*.

A l'appui de ce qui précède, voici le début du c. IV, qui présente quatre fois le mot *vox*, avec le sens indiscutable de « note de la gamme ». C. IV : *Quibus sex modis sibi invicem voces jungantur*, « quels sont les six intervalles que peuvent former les notes *(voces)* en s'unissant entre elles »?

Dispositis itaque VOCIBUS *inter* VOCEM ET VOCEM *alias majus spatium cernitur, ut inter* Γ *et* A, *et inter* A *et* B, *alias minus, ut inter* B *et* C, *et reliqua. Et majus quidem spatium tonus dicitur, minus vero semitonium.* « Les notes ayant été disposées (sur la table du monocorde à la place qu'assignaient à chacune d'elles les différentes longueurs de corde), on voit que l'espace qui les sépare est tantôt plus grand, comme entre *sol* et *la*, entre *la* et *si*, tantôt plus petit comme entre *si* et *ut*, etc. Et le plus grand espace (intervalle) est dit ton, le plus petit, demi-ton. »

Sur le second point, sens du mot *mora*, remarquons tout d'abord que l'expression intégrale employée par Gui d'Arezzo n'est pas *mora vocis* mais *mora ultimæ vocis* (c. XV).

Or, au point de vue lexicologique, *mora* possède deux sens : celui de retard, *moram facere creditoribus* (Cicéron), et celui de durée ou de demeure, plus fréquent dans la période médiévale.

Saint Léon, dans son premier sermon sur l'ascension, parlant des 40 jours que Notre-Seigneur passa sur la terre après sa résurrection, les appelle *mora, mora præsentiæ corporalis*.

Dans une hymne du bréviaire romain, le mercredi à matines, nous lisons : *Ad confitendum surgimus, morasque noctis rumpimus*.

Enfin, dans l'hymne *Pange lingua* si connue, si souvent chantée solennellement : *Sui moras incolatus miro clausit ordine*, il est évident qu'il s'agit de la durée du séjour de Notre-Seigneur ici-bas. La pensée de Gui d'Arezzo était donc absolument étrangère à l'idée d'un ralentissement dans la cantilène.

Ajoutons qu'il serait prudent de renoncer à la formule « retard de la voix » qui joint à l'inconvénient d'une fausse traduction celui d'une obscurité regrettable.

R. MOISSENET.

MOREAU (Frédéric). — Frédéric Moreau était né à Paris le 1er juillet 1798, il y mourut le 21 octobre 1898. Bien lui prit de vivre cent ans, car il attendit d'être septuagénaire pour s'occuper d'archéologie. Sa carrière active avait été exclusivement commerciale de 1831 à 1853, et il avait consacré ses loisirs à la rédaction de différents ouvrages sur le commerce des bois : bois carrés, bois de charpente, de sciage, de charronnage, bois de flottage. Lorsque Fr. Moreau passa ses affaires à son fils, il se tourna vers l'administration et appartint pendant des années aux assemblées municipale, générale de la Seine et de l'Aisne; il affection-

4° V
6695

B. L.
C997E E-10-34
A

nait le séjour de Fère-en-Tardenois et s'y occupait d'horticulture.

En 1873, il n'avait encore que soixante-quinze ans et ne s'occupait plus que de jardinage quand, en construisant un chemin, le cantonnier mit à découvert quelques tombes renfermant des ossements. L'agent-voyer en fit un rapport à la Société archéologique de Soissons qui se rendit, pour but de son excursion annuelle, au moulin de Caranda placé au confluent de l'Ourcq et du ru de Jehieux sur le terroir de Cierges, à quelques kilomètres de la propriété de Fr. Moreau.

Celui-ci fut invité à assister aux fouilles, qui ne donnèrent que des broutilles, assez toutefois pour intéresser Moreau qui y retourna avec son jardinier, remua le terrain et trouva un superbe dolmen. Il loua le terrain et fouilla méthodiquement. Or, il se trouva qu'on était dans l'Aisne, la terre promise des fouilleurs. On trouva tout ce qu'on voulut : du préhistorique d'abord, le dolmen, des objets en pierre polie, puis un cimetière gaulois, puis un cimetière gallo-romain, puis un cimetière franc, tout cela autour de la butte du moulin de Caranda. Alors Frédéric Moreau étendit le cercle de ses recherches; il s'attaqua au territoire de La Fère, acheta le terrain qu'il avait sondé et trouva deux cimetières de plus, un gaulois et un gallo-romain. Les trouvailles furent si nombreuses et si précieuses qu'on en forma une collection qui reçut le nom de Caranda et tous les musées importants de France reçurent des spécimens des objets trouvés : armes, fibules, boucles, verreries, colliers, poteries, etc.

En même temps qu'il étendait ses investigations, Fr. Moreau tenait un *Journal des fouilles* donnant, jour par jour, la description des travaux et des trouvailles, mentionnant avec exactitude les conditions dans lesquelles chaque objet fut trouvé, ce qui augmente considérablement la valeur archéologique et scientifique de la collection.

Ayant fait connaissance de Jules Pilloy, agent-voyer d'arrondissement à Saint-Quentin, archéologue averti et dessinateur sincère, Fr. Moreau publia le sommaire de la collection avec une reproduction figurée des principales pièces : silex, bronze, fer, bijoux, vases, armes, ustensiles. Ce fut ainsi que fut formé et publié l'*Album Caranda* de 229 planches en couleur dont 15 double format petit in-folio, d'une irréprochable fidélité, au moyen d'un procédé de chromo-autographie créé de toutes pièces par J. Pilloy et appliqué par Bourbier, lithographe à Saint-Quentin.

Pendant un quart de siècle, Fr. Moreau explora vingt-cinq nécropoles. Au début, aimait-il à raconter, beaucoup d'amis se moquaient de sa vocation archéologique si tardivement éveillée :

Passe encore de bâtir, mais *fouiller* à cet âge!

Frédéric Moreau enterra, l'un après l'autre, tous les rieurs, se conservant vert, ingambe et actif jusqu'à l'âge le plus avancé et gardant jusqu'à la fin le plein usage de ses sens et de ses facultés intellectuelles. Ses explorations s'étaient étendues dans les arrondissements de Château-Thierry et de Soissons, et notamment dans les communes de Cierges (Caranda), Fère-en-Tardenois (Sablonnière), Aiguisy, Arcy-Sainte-Restitute, Armentières, Brény, Brécy, Chouy, Le Charmel, la Villa-d'Ancy, Bruyères (Crugny), Ciry-Salsogne, Chassemy, Maast-et-Violaine, Nampteuil-sous-Muret, etc. Le nombre total des sépultures fouillées dépasse 15 000 d'où sont sortis par milliers des objets antiques : vases, armes, bijoux, ustensiles, etc., sans parler de 32 600 silex, hachettes, flèches, instruments divers. En l'année même de son centenaire, Fr. Moreau publia un *Complément et fin de la table des principaux objets reproduits dans l' « Album Caranda »*, c'était son *exegi monumentum*, le point final posé à la publication dont le premier fascicule avait paru en 1877. La collection Caranda a été léguée au musée de Saint-Germain-en-Laye.

Frédéric Moreau ne peut être compté au nombre des archéologues chrétiens, mais ses fouilles ont été si utiles à la connaissance du mobilier barbare et franc qu'on devait lui accorder un souvenir. Nous n'en séparerons pas celui de son neveu, Étienne Moreau-Nélaton, auteur de six volumes intitulés *Les églises de chez nous* (le Soissonnais), qui indiquent le plus noble hommage que la fortune, jointe à la science, puisse rendre à nos vieux édifices chrétiens.

Bibliographie. — M. Salomon Reinach a donné, dans la *Revue internationale des musées*, t. I, p. 20, une liste des fascicules non paginés qui composent l'*Album Caranda*. — *M. Frédéric Moreau*, dans *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, IIIe série, t. VIII, 1898, p. 243-252; *Frédéric Moreau*, dans *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1898, p. 243-245; *Fr. Moreau*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1899, p. 128. — S. Reinach, *Frédéric Moreau*, dans *Revue archéologique*, 1898, t. II, p. 307-308. — H. Hubert, *La collection Moreau au musée de Saint-Germain*, dans *Revue archéologique*, 1902, t. II, p. 167-206. — J. Pilloy, *Table générale de l' « Album Caranda »*, in-4°, Paris, 1908 et, à son défaut, la notice de Em. Paul et Guillemin reproduite dans la *Revue archéologique*, 1900, t. II, p. 153-169. — Pitre de Lisle, *Notes sur Caranda et les poteries mérovingiennes offertes au musée de Nantes par M. Fr. Moreau*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XIX, 1880, p. 107. — R. Kœchlin, *Étienne Moreau-Nélaton*, dans *Journal des débats*, 30 avril 1927.

H. Leclercq.

MORLUPO-LEPRIGNANO. — Ceci nous conduit dans la VIIe région d'Italie, Étrurie (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1705). — Au mois de décembre 1911, des travailleurs, employés dans une grotte située à Monte della Casetta (territoire de Leprignano, à 8 kilomètres environ de Morlupo), découvrirent les galeries d'un cimetière souterrain. Un examen de ces galeries permit de déchiffrer quelques inscriptions, dont une tracée à la pointe en écriture courante et interdisant l'ouverture du tombeau de deux défunts :

ANTE V KAL IANV
ARIAS NE QVIS VELAT
APERIRE IVLIANETE
VEL LVCENTIV

Une inscription non datée appartient, par la forme du *chrismon* et des caractères, au IVe siècle :

MARTIVS FIRMIS
SIMVS PRESBITER DE
CIMIE APRONIANETI CO
IVGI DVLCISSIME BENEMER
ENTI QVE VIXSIT MECVM AN
NOS·XXXI·MEN·VII·DIES·XIII
DEPOSITA·III·ID·AVG·IN·PACE

Le prêtre Martius Firmissimus a consacré cette épitaphe à sa femme Decimia Apronianete avec laquelle il a vécu 31 ans, 7 mois et 13 jours. O. Marucchi s'est imaginé que Martius Firmissimus n'avait pu être marié et prêtre en même temps, il en a induit que le survivant n'avait rédigé l'épitaphe qu'assez longtemps après la mort de l'épouse avec laquelle il avait vécu trente et un ans, puisque, celle-ci morte, il lui avait fallu attendre un peu de temps pour recevoir l'ordination sacerdotale. Toute cette combinaison est gratuite. Au IVe siècle, et même au Ve, en Occident, il y

avait encore des prêtres mariés qui exerçaient leur sacerdoce, comme nous en avons donné des exemples (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Célibat).

Deux autres inscriptions, et celles-ci à date certaine, permettent de placer l'exploitation du cimetière de Morlupo-Leprignano vers le milieu du IVe siècle; celle-ci est tracée à la main sur la chaux d'un arcosolium :

EVVANGELIA
DEPOSITA IIII KAL IVLIAS
LEONTIO ET SALVSTIO

On ne lit pas la mention *consulibus*, mais on peut dire qu'elle est superflue. Nous apprenons que Evangelia fut inhumée le 28 juin de l'an 344.

L'inscription suivante nous apprend que Castorinus reçut son épitaphe par les soins de Domninus, son fils, et d'Antonia, sa femme, sous le consulat de Limenius et de Catullinus en 350 :

DOMNINVS · PAT · DVL
ANTONIA CAS
TORINO COIVGI
BENEMERENTI
QVI VIXIT ANN
IS · LX · D · V · RECE
SSET · POS · CONS
LIMENI CATVLI
NI PRIDIE NONAS
MARTIAS

Bibliographie. — O. Marucchi, dans *Nuevo bullettino di archeologia cristiana*, t. XVII, 1911, p. 239-240; t. XVIII, 1912, p. 151, 183-184.

H. Leclercq.

MORONI (Gaetano). — Né à Rome le 17 octobre 1802, mort le 3 mars 1883 dans cette ville. Après avoir reçu l'éducation primaire chez les frères des écoles pies, il fit son apprentissage de barbier en un temps et dans une ville où cette noble profession embrassait le rasoir, la lancette et le clystère. En cette triple qualité il exerçait son art au couvent des camaldules sur le Celius, où l'abbé Mauro Cappellari et quelques moines avaient leur figaro en telle estime qu'ils recouraient à sa plume pour mettre à jour leur correspondance. Un jour, l'abbé Cappellari se réveilla cardinal et s'empressa de faire de Moroni son camérier. Figaro devenait Gil Blas! Un autre jour, le cardinal Cappellari devint pape et le *cameriere* se trouva du coup *primo aiutante di camera* et secrétaire particulier; ce n'était pas une sinécure, car, assure-t-il, il écrivit plus de 100 000 lettres. Entre temps, il entra, par son mariage, dans la famille pontificale. Moroni n'a pas calculé ce qu'il avait lu dans la bibliothèque des camaldules et ce qu'il avait jasé dans les antichambres, ou bien il a renoncé à l'évaluer; n'importe, il avait retenu beaucoup, il inventa le reste. Livres, journaux, prospectus, feuilles volantes, il collectionnait, il entassait, il apprenait sans méthode et sans critique jusqu'au moment où l'idée lui vint d'imiter un certain chanoine Giovanni Fontana, auteur d'un *Dizionario enciclopedico* paru en 6 volumes à Pavie, en 1831. Mais six volumes semblaient chétifs à un homme qui prenait pour devise : *Melius est abundare quam deficere*. Il avait réussi à mettre la main sur une histoire des papes écrite par un ancien jésuite, Joseph de Novaes, et il pillait les papiers de Cancellieri. Grâce à cela et aussi à la faveur dont il jouissait, Moroni trouva des collaborateurs et des reviseurs tant qu'il en voulut. Entre 1840 et 1861, il publia son *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica* qui compte cent trois volumes in-8° et six volumes d'*indices* (1878-1879). C'est un entassement de notions et de renseignements hétéroclites traitant des moindres usages de la cour pontificale et de l'administration des États de l'Église. Cette indigeste compilation a été appréciée sainement par le P. Hurter : *Opus sane utile ad cognoscendas res romanas, sed nimis prolixum multis superfluis onustum et minori judicio critico concinnatum*. C'est un fatras. Si on veut faire connaissance avec l'auteur, on peut lire son autobiographie en 22 pages dans l'*Indice*, t. IV, p. 446-478; il y a peu de chances qu'on arrive au bout. Les héritiers de Moroni ont offert en 1930 à la bibliothèque Vaticane les papiers de Moroni, sa comptabilité et des poésies en l'honneur de Grégoire XVI qu'il chérissait comme un père [1].

H. Leclercq.

MORS DE CHEVAL. — I. Chez les barbares. II. Le mors franc de Magnette. III. Le mors de Madrid.

I. Chez les barbares. — Nous avons étudié plusieurs pièces d'équipement militaire, les fers, le frontail des chevaux; ici nous dirons quelque chose du mors. On a retrouvé dans la tombe du roi Childéric le crâne de son cheval de guerre, qui avait donc été tué afin que ses restes fussent en partie inhumés avec ceux de son maître. L'abbé Cochet, dans ses fouilles, trouva plusieurs fois des squelettes de chevaux, généralement placés à l'extrémité arrière de la fosse et comme aux pieds du guerrier qui en avait usé pendant sa vie. Malheureusement, avec ces chevaux, on n'enterrait pas le harnais, ou bien une faible partie ou même rien du tout. Cependant, Cochet rencontra, en 1854, un filet que nous allons décrire (fig. 8451). Ce mors, long de 12 centimètres, est entièrement en fer; il se compose de deux pièces emboîtées l'une dans l'autre et soutenues à chaque bout par un anneau de fer dans lequel étaient passées les rênes. C'est exactement un filet de bride anglaise. Des mors ou filets de même genre sont déjà connus, un entre autres au Vieil-Évreux [2]. Celui-ci appartient probablement à l'époque romaine. Un filet semblable fut recueilli, en 1847, dans les ruines romaines du territoire d'Épinay, près Mortemer; il est conservé au musée de Neufchâtel.

Le comte de Caylus, sur le vu d'un mors de bronze trouvé à Bavay, prononçait que les Romains n'usaient pas du mors, mais du filet [3]. Cependant, en 1845, on trouva à Bourne Park, dans le Kent, une sépulture saxonne possédant un baquet, un bouclier et un mors de cheval [4]. Ce mors en fer, qui joue par le milieu, présente à chaque bout des anneaux ronds comme le mors d'Envermeu. Puis, dans chacun de ces anneaux, deux autres plus petits pour les guides.

Le mors trouvé à Envermeu en 1855 était long de 0 m. 16 centimètres; il se composait de deux pièces mobiles passées l'une dans l'autre par le milieu, comme dans un filet de bride anglaise; puis à chaque bout est placée une barre, absolument comme dans un bridon d'abreuvoir, mais, en sus de ces deux montants, longs de 12 centimètres, est placé à chaque bout un cercle en fer dans lequel est passé un anneau. Cet anneau possède une attache ou chape de fer destinée probablement à fixer une des rênes. La seconde rêne devait se rattacher à la bride non par le bout du filet, mais par le côté où se trouve un anneau de fer adhérent aux barres et dans lequel est passée la chape longue de la seconde rêne. Évidemment, ce mors était à double rêne; nous en donnons ici la moitié, l'autre moitié étant semblable (fig. 8452). Avec cette bride, qui

[1] G. Meda, dans *Vita e pensiero*, juin 1930, p. 357-368. — [2] Th. Bonnin, *Antiquités gallo-romaines du Vieil-Évreux*, atlas, pl. XLI, n. 4. — [3] Caylus, *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques*, t. II, p. 401, pl. CXXII, fig. 2; t. I, pl. XCVI, fig. 3. — [4] *The archæological journal*, t. I, p. 255.

accompagnait le squelette du cheval, on trouva dans la fosse une boucle en bronze dont l'ardillon était en fer et deux anneaux de fer fortement aplatis. Voici la moitié de la boucle (fig. 8452).

Dans le cimetière franc de Selzen, près Mayence, Lindenschmidt découvrit, en 1846, le squelette d'un cheval sans aucun de ses fers. De tout son harnachement, on ne trouva que le mors en fer et quelques petits anneaux de bronze. Le filet ou mors de Selzen ressemble assez à celui d'Envermeu, sauf les anneaux qu'il ne possédait pas en double (fig. 8453). Dans d'autres sépultures, le mors était en fer ou en bronze doré. On en a recueilli à Sinsheim, à Ascherade, à Langweid,

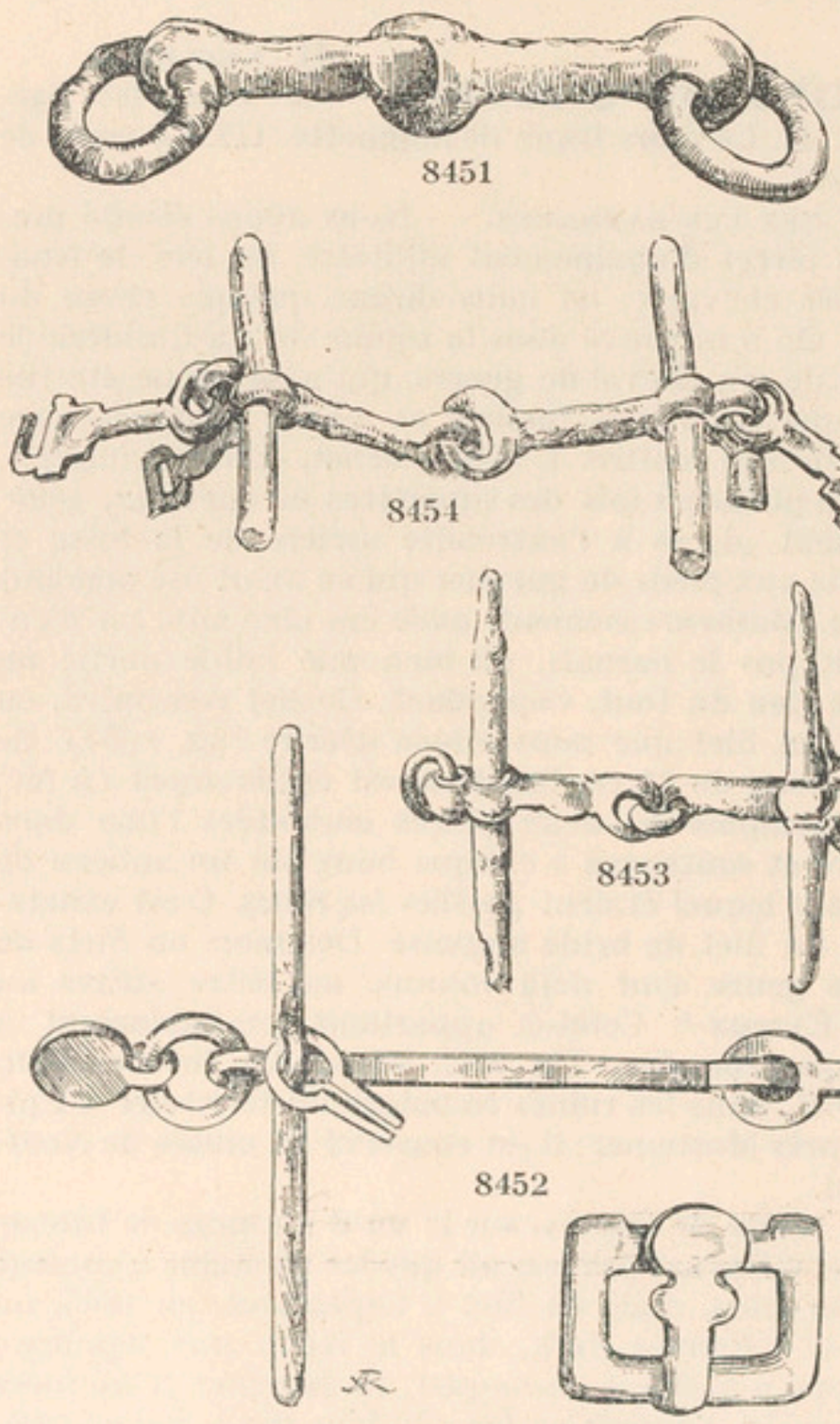

8451. — Mors trouvé en 1854, d'après Cochet, *Sépultures gauloises*, 1857, p. 232.
8452. — Mors d'Envermeu, d'après Cochet, *op. cit.*, p. 234.
8453. — Mors de Selzen, d'après Cochet, *op. cit.*, p. 236.
8454. — Mors de Nordendorf, d'après Cochet, *op. cit.*, p. 236.

à Heidesheim. Voici un mors trouvé dans la nécropole de Nordendorf (fig. 8454).

Au cimetière du mont Lupfen, près Oberflacht, exploré en 1847, on a découvert un jeune guerrier ayant près de sa tête une belle épée et sous le bras droit un violon ou instrument à cordes. « A ses pieds était un mors de cheval en fer, bien conservé, avec des rosettes ou pompons en fer, dans lesquels, au moyen de fins fils d'argent, étaient insérés des ornements artistement faits. Auprès du mors se rencontrait une quantité de ferrures de courroies disparues, toutes très élégamment travaillées, soit de bronze, relevé en bosse, ou de fer avec des fils d'argent [1]. »

II. Le mors franc de Magnette. — Dans un bois de sapins, à proximité de la station de Magnette (Allier), on découvrit, le 19 avril 1910, des parcelles d'ossements d'animaux, fragments de tuiles dites romaines, débris de vases, clous, moitiés de fers de chevaux, enfin un mors de cheval formant un bloc de fer et de rouille (fig. 8455) et pouvant être mérovingien ou franc du Ve ou du VIe siècle. Les mors gallo-romains du IIIe ou du IVe siècle sont de modèles variés et souvent très ornementés. Le mors à leviers, assez rare chez les Gallo-Romains, n'a pas été adopté par les Francs. Les différences constatées entre les bridons de ces deux époques sont les suivantes :

Les bridons gallo-romains, à embouchures droites ou brisées, étaient, presque toujours, à canons ronds; ceux des Mérovingiens étaient à embouchures brisées et carrées; les canons, quelquefois renflés par le milieu, d'autres fois aplatis aux angles, formaient des bordures coupantes.

Les ailes des bridons gallo-romains étaient, soit en forme de disques, de croissants, de palettes, de losanges ajourés diversement, ou se composaient de branches cintrées se terminant par des têtes de chevaux et autres figures. Ces ailes, percées de deux porte-brides, exigeaient un double montant; elles étaient traversées par l'embouchure qui se terminait par des anses garnies d'anneaux ou des boutons porte-rênes.

Les ailes des bridons mérovingiens étaient généralement droites, un seul porte-bride y était greffé, et à l'inverse des gallo-romains les ailes traversaient l'embouchure, à l'extrémité de laquelle étaient articulés les porte-rênes.

A l'époque franque, la partie de la Gaule qui correspond au Bourbonnais ayant été envahie par diverses tribus barbares, le mors de Magnette aurait pu avoir cette provenance. Les spécimens, qui s'en sont conservés, ne rappellent en aucune manière notre bridon. Ces mors à leviers articulés, à crans d'arrêt, à embouchures doubles écartées et cintrées, à hotte remontant très haut, remplissaient de fer la bouche du cheval; très cruels, ils servaient sans doute à des montures vulgaires, insensibles, à encolures courtes et portant au vent. Dans la suite des temps, aucune forme de bridon ne ressemble à ceux de l'époque mérovingienne, qui reste caractérisée par la façon dont les ailes traversent les canons, et aussi par celle dont les porte-rênes y sont greffés. Les fonceaux que porte notre bridon rappellent les bossettes dont étaient ornés les ceinturons des soldats francs [2].

III. Le mors wisigoth de Madrid. — La *real Armeria* de Madrid possède un mors ancien d'une forme rare et d'un poids excessif qui fut trouvé, en 1836, en Andalousie, sur le lieu supposé où Wittiza fut vaincu et tué par don Rodrigue. Il est décoré de niellures d'argent. Ce mors est de l'espèce connue sous le nom de « mors brisé », c'est-à-dire composés de deux canons articulés dans l'embouchure. Mais ce qu'il y a ici de particulier, c'est que lesdits canons au lieu d'être cylindriques ou de forme cylindroïque, comme c'est l'usage, sont prismatiques, à quatre faces irrégulières, avec les arêtes taillées en pointes de diamant. Cette circonstance, jointe à la longueur démesurée des branches latérales, devait faire du mors dont il s'agit un engin d'une puissance extrême et vraiment terrible pour le malheureux cheval condamné à l'emboucher.

Évidemment antérieur à l'époque où les Maures furent expulsés d'Espagne, ce mors, portant en plusieurs places l'effigie de la croix, ne peut par consé-

[1] Von Durrich et W. Menzel, *Die heidengraber am Lupfen (bei Oberflacht)*, p. 31, pl. VIII, fig. 18, 19, 20, 21-30. — [2] A. de Lamangarny, *Découverte archéologique d'un mors franc ou mérovingien faite à Magnette, le 19 avril 1910*, dans *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 1910, p. 207-209.

quent être rattaché ni à l'art romain, ni à l'art musulman. Reste l'ère wisigothique à laquelle on se trouve conduit, non pas seulement par voie d'exclusion, mais aussi et surtout par l'examen de l'objet lui-même : matière et ornementation. L'application de l'argent sur le fer était, comme on le sait, une industrie métallurgique spéciale aux peuples dits barbares qui envahirent les débris de l'empire romain. Le style d'ornementation, familier à ces mêmes peuples, et particulièrement les voûtes cannelées, les courbes terminées en bec d'oiseau, dont ils faisaient si fréquemment usage, se retrouvent sur le mors du musée de Madrid.

Au milieu de ces ornements très caractéristiques, on remarque, en outre, divers monogrammes qui méritent une attention toute particulière. Eux-mêmes rappellent par leur forme les monogrammes du même genre qui se voient sur diverses monnaies frappées à Mérida, à Narbonne et dans d'autres lieux sous les derniers rois wisigoths. Ainsi qu'on peut le voir sur le dessin ci-contre (fig. 8456), un de ces monogrammes, monté en croix, renferme très visiblement les lettres V, I, T et A. En combinant d'une certaine façon les bras de la croix avec la barre supérieure du T, on y trouve également le Z, ce qui achève de donner tous les éléments du nom de WITTIZA, interprétation d'autant plus admissible que la forme des lettres est ici absolument identique à celle qui se remarque sur les monnaies de ce prince, même évasement de l'angle du V, même A sans barre, qui n'est autre qu'un V renversé.

Le monogramme ainsi composé orne une des bossettes du mors. Sur un autre (fig. 8456) se trouvent assemblées moins symétriquement, mais très lisiblement, les lettres A, V, G, S et T précédées d'une croix et suivies d'un I. En rattachant cette dernière lettre

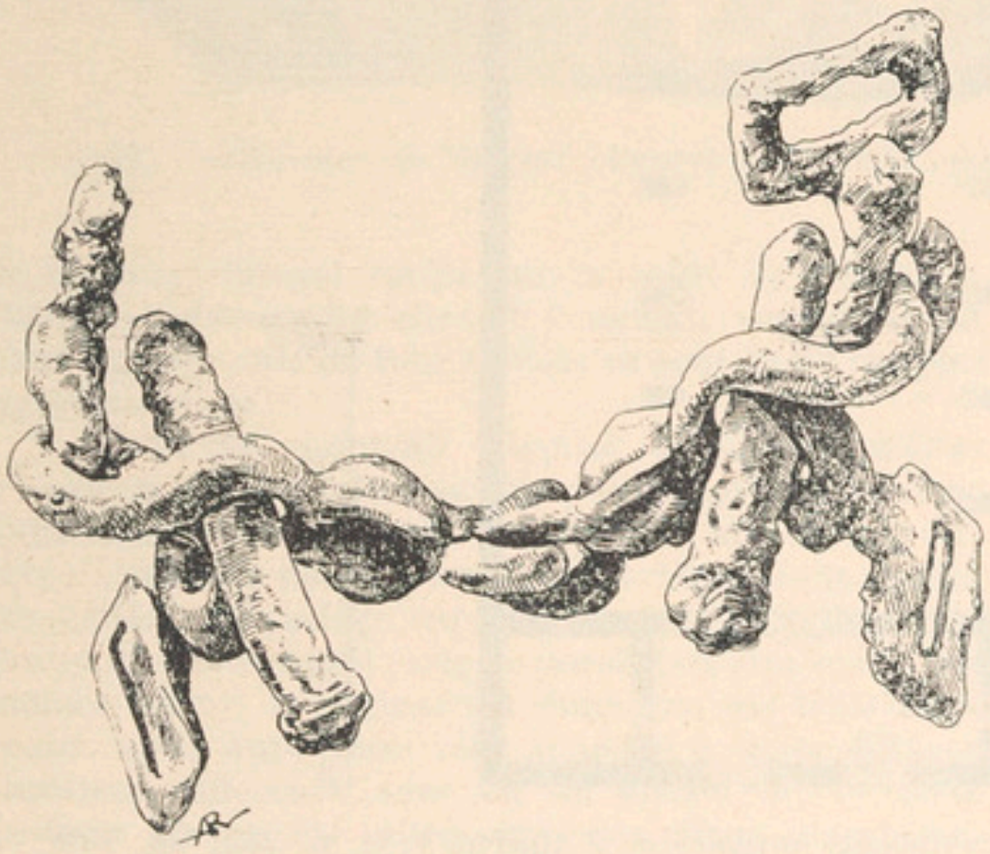

8455. — Mors de Magnette, d'après *Bull. de la Soc. d'émulation du Bourbonnais*, 1910, p. 207, hors-texte.

au monogramme lui-même, il semble impossible de ne pas lire le mot AVGVSTI, qualification souveraine qu'un monarque seul a pu prendre et même un monarque très puissant. Le génitif, il est vrai, soulève ici une objection assez grave. Faut-il y voir un exemple de plus de ces infractions à la grammaire dont les Goths ne se faisaient pas faute? Celle-ci cependant serait bien forte.

Notons encore que la croix qui précède ici le monogramme a tout à fait la même forme que celles qui accompagnaient les fameuses couronnes de Guarrazar (voir ce nom). Tout semble donc concourir à prouver l'origine wisigothique du mors de la *real Armeria*. La richesse particulière de l'ornementation permet en outre d'affirmer qu'il n'a pu appartenir qu'à un haut personnage et, quoiqu'en dise le catalogue de l'*Armeria*, les monogrammes cités plus haut rendent au moins très probable que ce personnage a été Wittiza lui-même, hypothèse encore corroborée par cette circonstance particulière que le mors a été trouvé précisément dans la contrée où les traditions les plus anciennes veulent que Wittiza ait livré sa dernière bataille à son compétiteur.

On peut s'étonner seulement que les auteurs du catalogue de Madrid aient fait périr Wittiza dans cette rencontre, quand tout le monde sait qu'étant tombé vivant entre les mains de son compétiteur, celui-ci le jeta en prison après lui avoir fait crever les yeux en

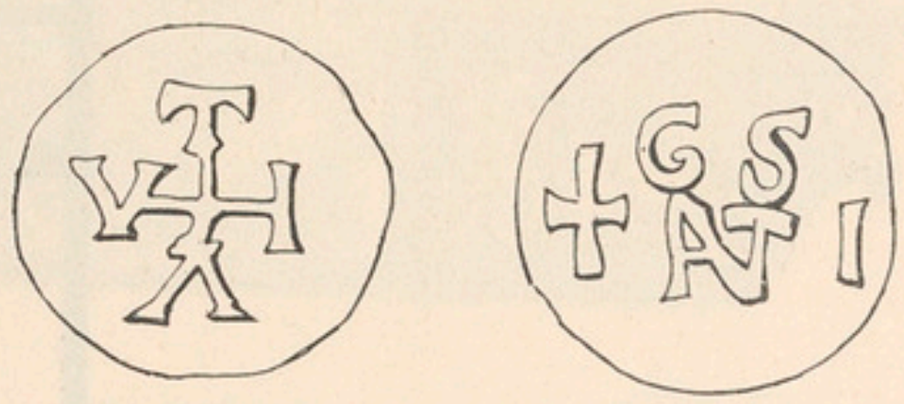

8456. — Monnaies d'un mors wisigothique, d'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1867, p. 8.

représailles du même acte de cruauté exercé sur son père par Wittiza lui-même. Mais où l'homme ne mourut pas, le cheval put très bien être tué, et il n'y aurait rien que de naturel à ce qu'une des pièces de son harnais se fût retrouvée plus tard sur le lieu du combat. Toutes les probabilités semblent donc être en faveur de l'hypothèse qui attribue le mors en question au cheval de Wittiza lui-même. Mais en fût-il autrement, que la seule origine wisigothique de cet objet suffirait pour lui donner un intérêt historique et archéologique exceptionnel [1].

H. Leclercq.

MORSOTT. — I. Situation. II. Nom. III. Ruines. IV. Églises. V. Épigraphie. VI. Bibliographie.

I. Situation. — La ville qui porte aujourd'hui le nom de Morsott se trouvait située sur une voie romaine venant de Théveste et se dirigeant au Nord-Ouest, vers Tipasa (voir ce nom). Cette voie a laissé des traces à quelques kilomètres au N.-O. de Morsott, à la hauteur du djebel Oum es Sbaa [2]; on la retrouve au delà de Clairfontaine. Morsott paraît avoir été reliée aussi à Ammædara (voir *Dictionn.*, t. VI, au nom Haidra) par une voie passant à Gastal [3].

II. Nom. — Le nom antique de la ville n'est pas connu avec certitude. Certains auteurs [4] placent dans ce lieu *Vasampus*, indiquée par la Table de Peutinger, à 27 milles de Theveste, sur une route reliant cette dernière ville à Vatari. Il faut observer que ces 27 milles ne concordent pas avec la distance qui sépare Tébessa de Morsott (33 kilomètres ou 22 milles), et que, d'autre part, la route qu'on retrouve sur le terrain au delà de Morsott ne se dirigeait point sur Vatari [5]. On peut d'ailleurs admettre que la voie Theveste-Vatari

[1] De Lasteyrie, *Notice sur un mors de cheval très ancien de la real Armeria de Madrid*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1867, p. 7-9. — [2] Bosredon, dans *Recueil de Constantine*, t. XVIII, p. 410. — [3] S. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 29, n. 56. — [4] Girol, dans *Rec. de Const.*, t. X, 1866, p. 235; Seriziat, dans *ibid.*, t. XII, 1868, p. 457; Bosredon, *loc. cit.*, p. 411; Ch. Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 474; Vars, dans *Rec. de Const.*, t. XXXIII, 1899, p. 391. — [5] S. Gsell, *op. cit.*, feuille 18, n. 478.

se confondait jusqu'à Morsott avec celle de Theveste-Tipasa (par Clairfontaine)[1].

III. Ruines. — Les ruines de la ville antique couvrent environ 80 hectares; elles ont servi de carrière. S. Gsell a signalé une porte monumentale donnant accès à un enclos carré (d'époque postérieure) pavé en mosaïque et offrant au milieu un bassin. A droite de cette porte, abreuvoir. Thermes, vestiges de maisons.

IV. Églises. — Parmi les ruines de la ville, on a relevé le plan de deux églises.

L'église principale était située au sud de Morsott; elle a été fouillée en 1899. Les murs dépassent à peine le niveau du sol; néanmoins, il est facile de reconnaître toutes les dispositions de l'édifice qui mesure 37 m. 50 en longueur et 15 m. 80 en largeur.

En avant, on trouvait un vestibule, divisé en trois salles, dont la largeur correspond à celle des trois vaisseaux de l'église et dont la profondeur est de 3 m. 30 (entre murs) (fig. 8457). La salle du milieu avait deux entrées et communiquait avec les deux pièces latérales qui ne s'ouvraient pas sur l'extérieur. On pénétrait dans la basilique par trois portes, donnant toutes sur la nef centrale, qui est plus vaste que de coutume : elle mesure 6 m. 60, tandis que les collatéraux n'ont que 3 mètres de largeur. Cette nef centrale était limitée de chaque côté par une rangée de colonnes, en brèche rouge, derrière lesquelles s'élevaient des piliers. Les colonnes n'avaient pas de base; elles étaient coiffées de chapiteaux corinthiens classiques, pris ailleurs. Les piliers étaient probablement surmontés d'arcades, qui portaient à leur tour un mur percé de fenêtres. Au-dessus des colonnes devaient s'en dresser d'autres, adossées au mur. Le fond de la nef est pavé en mosaïque. Trois colonnettes, enfoncées par devant, dans un méchant dallage, paraissent avoir appartenu à la clôture d'un chœur; mais elles sont assez irrégulièrement disposées et datent peut-être d'un remaniement. Quatre trous creusés dans le sol, en avant de l'abside,

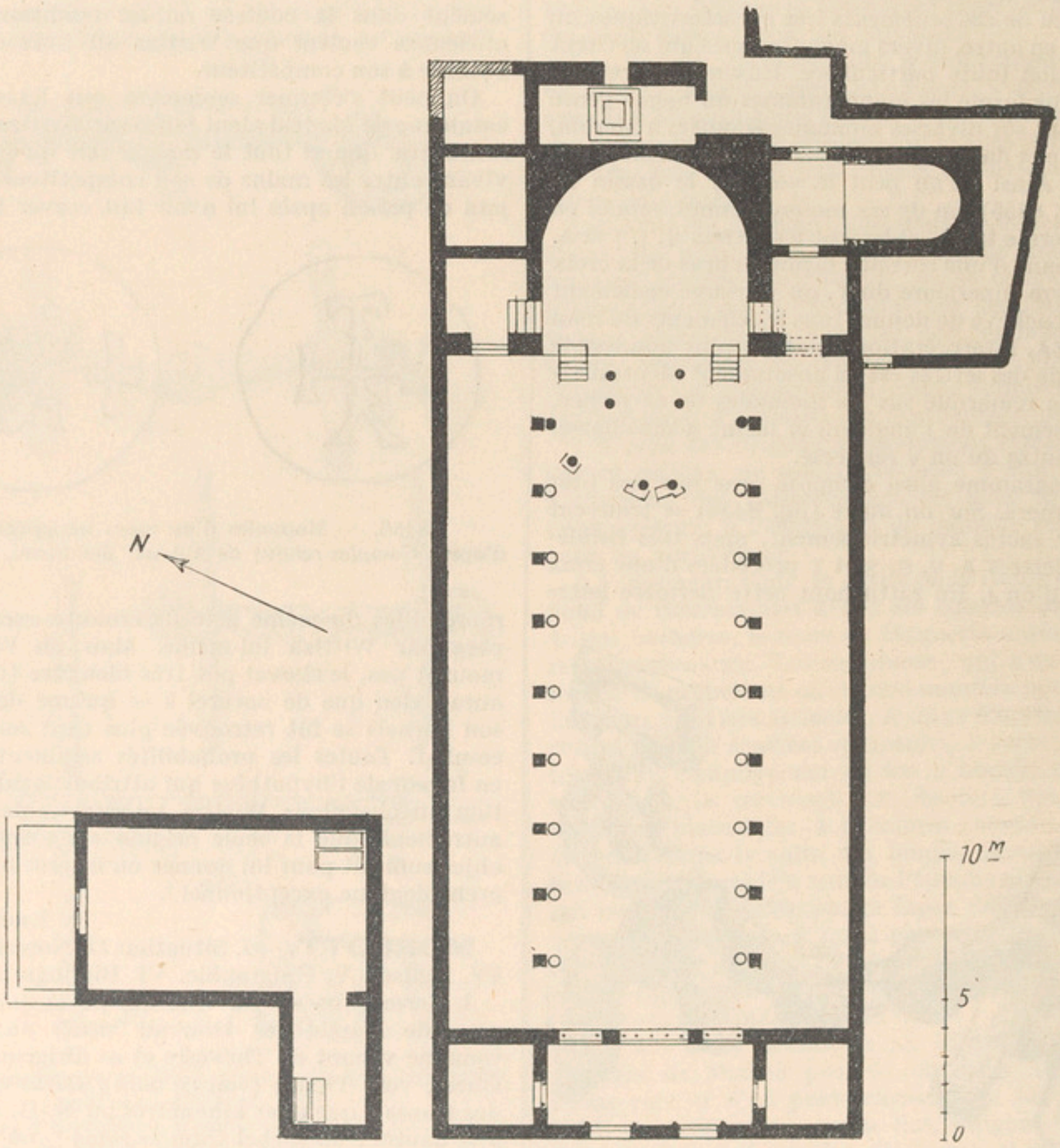

8457. — Grande basilique de Morsott, d'après Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 232, fig. 130.

indiquent la place des montants de l'autel, qui était sans doute en bois. Ils dessinent un rectangle de 2 m. 79 sur 1 m. 28.

L'abside, surélevée d'un mètre, est enfermée dans un cadre rectangulaire. On y monte par deux petits escaliers. On a trouvé, à l'intérieur et en avant de cet espace, un grand nombre de fragments de plâtres sculptés, qui revêtaient probablement la voûte et les parois du *presbyterium;* ils offrent des ornements très variés. Dans cette même abside gisaient des consoles dont nous reparlerons plus loin.

L'abside était flanquée de plusieurs salles. Deux d'entre elles, placées à l'extrémité des bas-côtés, communiquent avec ces vaisseaux et avec l'abside. Dans

[1] S. Gsell, *Atlas*, feuille 29, n. 66.

celle de gauche, on a recueilli une quantité considérable de calices en verre (vases à pied élevé, sans anses) qui servaient probablement aux agapes [1] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 830). On ne voit pas où se trouvait l'entrée de la salle suivante, à gauche du *presbyterium*. La salle symétrique à droite, offrait une longue abside dont l'entrée était encadrée par deux pilastres et qui était pavée en mosaïque.

Des consoles fort intéressantes ont été, avons-nous dit, recueillies au pied du mur de l'abside, dans lequel elles étaient jadis engagées. Elles sont au nombre de trois; on a supposé qu'il y en avait autrefois quatre, disposées deux par deux au fond du *presbyterium*, de chaque côté de l'espace occupé par le siège épiscopal. Il n'est pas facile de dire à quoi elles ont servi, les fouilles n'ayant pas donné d'indication certaine à cet égard. Elles surmontaient peut-être des pilastres ou des colonnes, et supportaient les retombées d'une série de nervures faisant saillie sur la voûte de l'abside [2]. Peut-être décoraient-elles des niches, terminées en haut par des culs-de-four [3]. Mais ce sont là de simples hypothèses.

S. Gsell se montrait disposé à croire qu'elles n'avaient pas été faites exprès pour l'église byzantine dans laquelle elles ont été trouvées. L'une d'elles diffère un peu des deux autres par ses dimensions, par la disposition de sa face supérieure et le style des bandeaux d'encadrement; elle ne paraît pas être sortie des mêmes mains. Il se pourrait donc que ces trois morceaux aient appartenu tout d'abord à deux édifices chrétiens différents dont un du milieu du Ve siècle environ. Ils ont été taillés dans des pièces d'architecture empruntées à des monuments d'une époque encore plus ancienne; quelques traces des moulures primitives se remarquent par derrière.

Les consoles de Morsott présentent une grande parenté de style avec un certain nombre de coussinets et de consoles, découverts dans la même région de l'Afrique du Nord, en particulier à Tébessa. Le relief est peu accusé et plat, la facture est fort soignée, mais sèche et sans vie.

N. 1. Longueur, 0 m. 77 en haut, largeur et hauteur 0 m. 25. Par devant, une grande feuille d'acanthe. Sur une des faces latérales (fig. 8458), une colonne dont se détachent deux feuilles de vigne; dans le champ, deux rosaces. Peut-être une allusion à I Tim., III, 15. L'autre face (fig. 8458) présente une allusion à l'eucharistie. On y voit un calice, flanqué de quatre feuilles de vigne. Au-dessus du calice un objet ovale qui figure peut-être un pain.

N. 2. Longueur, 0 m. 77, haut. et larg. 0 m. 25. Sur le devant, feuille d'acanthe. Sur l'un des côtés (fig. 8458), un pilier flanqué de feuilles, peut-être des feuilles de vigne. Sur l'autre face, une branche partant de l'angle d'en haut et deux rosaces.

N. 3. Longueur, 0 m. 70; largeur et hauteur, 0 m. 25. Sur le devant, feuille d'acanthe. Sur une face (fig. 8458), une branche partant de l'angle d'en bas flanquée de deux rosaces. Autre face, même motif, la branche part de l'angle d'en haut.

Derrière l'église, on voit les ruines d'un baptistère, petite salle avec des fonts rectangulaires (0 m. 93 × 0 m. 84) entourés de deux degrés en pierre de taille. A gauche de la façade, un édifice s'ouvrant au Nord, et peut-être précédé d'un vestibule, contient quelques tombeaux.

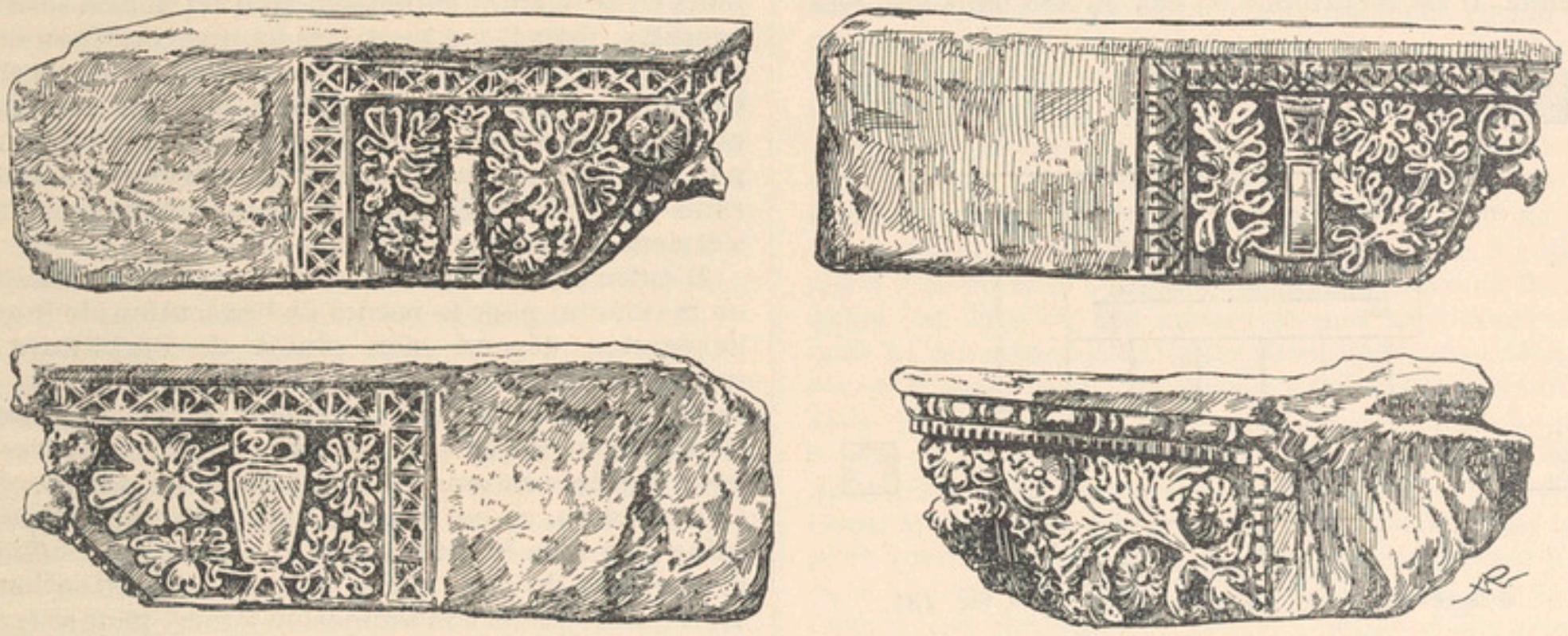

8458. — Consoles de Morsott, d'après le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1901, p. 159.

Des cendres et des charbons, mêlés aux décombres de la basilique et de ses annexes, indiquent une destruction par le feu. Autre église, située à 60 m. de la précédente, au Nord, très mal conservée. Ses dimensions sont beaucoup moindres : long. 26 m., larg. 9 m. 20.

En avant, on distingue les traces d'un vestibule dont la porte paraît avoir été prise sur un des côtés. A l'intérieur, il y avait deux colonnades; les fûts étaient maintenus sur les dés qui les portaient à l'aide de scellements en plomb; les chapiteaux, d'ordre corinthien, ont été empruntés à un ou plusieurs édifices de l'époque du Haut-Empire. Un cadre rectiligne enferme l'abside. Au fond de la nef, un dallage entoure une fosse de 2 m. 35 sur 0 m. 83. On a trouvé dans cette cavité un corps d'enfant, défendu par un toit de tuiles. A chaque angle, quatre trous marquent l'emplacement des montants de l'autel, qui devait être en bois (fig. 8459). Comme dans la basilique précédente, on a découvert, à l'extrémité de la nef et dans l'abside, une grande quantité de morceaux de plâtre sculptés, ayant appartenu les uns à des revêtements, les autres à des cancels. Ils présentent des motifs végétaux et géométriques, ainsi que des restes d'inscriptions. Des tombeaux ont été rencontrés sur divers points du vestibule, de la nef, des collatéraux, et deux dans l'abside, sur la droite; on n'en saurait indiquer la date.

[1] Le poids de ces débris dépassait 4 kilogrammes. — [2] Disposition qui rappellerait l'agencement de l'abside de la basilique byzantine de Dar-el-Kous, au Kef. — [3] Disposition qui serait analogue à celle que l'on constate dans l'abside de l'église byzantine située dans la citadelle d'Haïdra.

V. Épigraphie. — On a trouvé à Morsott un petit nombre d'inscriptions, toutes païennes. Une seule chrétienne donnée par le *Corpus inscriptionum* à Henchir Abdallah, à gauche de la route d'Aïn Beida à la Meskiana, c'est-à-dire Morsott. Le texte donné dans *Dictionn.*, t. IV, col. 1529, n. 6, doit être corrigé ainsi [1] :

GLORIA IN EXCELSIS DEO PAX
INTERA HOMINIBVS BONE VOLVM
SPES IN DEO SEMPER HAEC
DOMVS DEI EST XPS TAT

Le *Gloria in excelsis* se lit dans d'assez nombreuses inscriptions africaines. On admet généralement qu'en Afrique il n'est pas devenu populaire avant la domination byzantine et qu'il a été une protestation contre l'arianisme des Vandales. Sans nier qu'il ait pu avoir cette signification au VIe siècle, on pense qu'il a été en usage longtemps auparavant dans l'Afrique chrétienne. Il est mentionné en 484 ou 485 dans une rela-

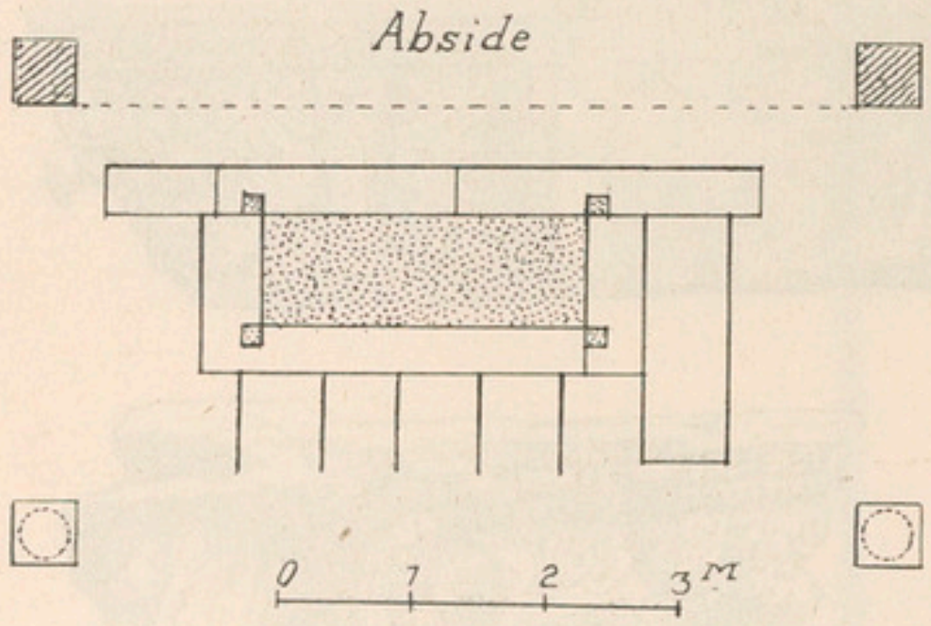

8459. — Autel à Morsott,
d'après S. Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 236, fig. 131.

tion de martyre [2]. Il a dû s'introduire dans l'épigraphie africaine dès le IVe siècle, bien avant d'être officiellement admis dans la liturgie. Le texte liturgique *Gloria in excelsis*, qui diffère du texte biblique usuel : *Gloria in altissimis* paraît être précisément d'origine africaine [3].

VI. Bibliographie. — Vars, dans *Recueil de la Soc. de Constantine*, t. XXXIII, 1899, p. 395-413. — S. Gsell, *Note sur quatre consoles chrétiennes trouvées à Morsott*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1901, p. 158-161; *Les monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, t. II, Paris, 1901, p. 231-235; *Atlas archéologique de l'Algérie*, 1911, feuille 29, n. 66; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 16720.

H. Leclercq.

MORT. — I. La peine de mort chez les Romains. II. Chez les Germains et chez les Francs. III. L'exécution de la peine. IV. Chez les rois francs. V. Prière pour les morts. VI. Messe des morts. VII. Fête des morts. VIII. La crainte de la mort. IX. Le désir de la mort. X. La mort civile. XI. Rouleaux des morts. XII. « Croque-morts ». XIII. Communion des morts. XIV. Tête de mort. XV. Bibliographie.

I. La peine de mort chez les Romains. — Il n'y a pas, pour désigner la peine de mort, d'autres termes techniques que celui de *supplicium*, originairement lié à une forme spéciale de cette peine dont nous parlerons plus loin et employé plus tard dans un sens général, et que celui de *pœna capitis* ou *capitalis*. Par contre, le mot *animadvertere*, qui signifie littéralement « faire attention », devient, dans une acception restreinte et détournée, non seulement le terme qui sert à désigner la répression, mais même l'expression régulière pour l'exécution capitale.

Le droit pénal de l'époque républicaine ne connaît pas d'intervalle légal entre la condamnation à mort ayant force de chose jugée et son exécution, la procédure normale est, au contraire, l'exécution immédiate. Seule, la femme enceinte a le droit de réclamer le retard de l'exécution jusqu'au moment de sa délivrance. Sous le principat, un sénatus-consulte de l'an XXI décida que le sénatus-consulte prononçant une condamnation à mort, qui, comme tout autre décision du Sénat n'acquérait force de chose jugée que par son enregistrement à l'*ærarium*, ne devait être enregistré au plus tôt que dix jours après sa rédaction pour accorder ainsi un délai à celui qui était condamné de cette manière. Dans un procès qui se déroule au Ve siècle devant le Sénat, on fixe un délai de trente jours en se référant expressément à cet ancien sénatus-consulte; mais il y a peut-être ici une confusion entre cet acte du Sénat et une constitution de l'empereur Gratien de l'an 382, qui prescrit un délai semblable pour les sentences capitales prononcées directement par l'empereur. Du reste, ces deux tribunaux souverains ont vraisemblablement dépassé les bornes qu'ils s'étaient posées à eux-mêmes.

D'autre part, les lois ne fixent aucun délai minimum ou maximum pour la remise de l'exécution; le jour de l'exécution dépend bien plutôt de l'arbitraire du magistrat chargé d'appliquer la peine. Celui-ci a, par suite, la possibilité non seulement de reculer l'exécution pour se livrer à de nouveaux interrogatoires ou pour d'autres raisons, mais même de ne pas procéder à l'exécution, ce qui eut lieu tant à l'époque républicaine que sous le principat. Or, comme le condamné à mort est de plein droit soumis à la détention, il arrive ainsi que la condamnation à mort peut se transformer en fait en une détention à perpétuité. Au IIIe siècle après Jésus-Christ, on prescrit que l'exécution des sentences capitales des gouverneurs de province ne peut être retardée plus d'un an; mais cette disposition n'a pas passé dans la législation de Justinien.

L'exécution de la sentence de mort ne peut pas avoir lieu un jour de fête ou la nuit, du moins lorsqu'il s'agit d'une exécution publique.

En ce qui concerne le lieu de l'exécution, la vieille formule, conservée pour le crucifiement, donne au magistrat la liberté de choisir le lieu du supplice dans les limites ou en dehors du *pomerium*, mais il faut ici étendre la limite du *pomerium* jusqu'à la première borne milliaire. Cette règle s'applique vraisemblablement à toutes les exécutions qui concernent la ville de Rome. L'exécution par la hache sur le champ de Mars avec le concours des flamines de Mars et de Jupiter, qu'on rencontre à l'époque de César et après laquelle les têtes des suppliciés étaient exposées à la *regia* sur le *forum*, n'est sans doute que la reprise d'une forme d'exécution de l'époque primitive; le champ de Mars est d'ailleurs encore nommé à d'autres endroits comme lieu de supplice. Mais, d'après une vieille tradition, des exécutions par la hache ont également eu lieu sur le *forum* et c'est ici qu'en cas de crucifiement on procède à la flagellation. Sous le principat, les exécutions publiques sont ordinairement accomplies sur l'Esquilin. Quant à l'exécution dans le cachot, nous en parlerons ailleurs. L'exécution du coupable sur le lieu du crime, dans un but d'intimidation, est une procédure de la dernière époque.

[1] Masqueray, dans *Bulletin de correspondance africaine*, 1883, p. 322; Cagnat, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1887, p. 135, n. 551; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 10692, 16720. — [2] *Passio septem martyrum*, n. 3. — [3] P. Monceaux, *Enquête sur l'épigr. chrét. d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, p. 189, n. 238.

Pour les formes de l'exécution capitale, il faut distinguer les exécutions dirigées par un magistrat, parmi lesquelles nous faisons rentrer celles que préside un pontife, et les exécutions où ne se rencontre pas cette direction.

L'exécution dirigée par un magistrat est accomplie par les *officiales* du détenteur de l'*imperium*. Ceux-ci sont en première ligne les licteurs, c'est-à-dire des citoyens romains qui portent dans ce but les verges et les haches nécessaires pour les principales formes d'exécution. Pour les exécutions des esclaves et pour celles qui ont lieu dans la prison, le détenteur de l'*imperium* est remplacé par des magistrats auxiliaires, les triumvirs, et à la place des licteurs fonctionne le bourreau, considéré comme infâme, le *carnifex*. Ce dernier paraît même avoir accompli plus tard les exécutions qui, antérieurement, incombaient aux licteurs. Quant aux soldats, employés pour la forme militaire de l'exécution capitale, voir *Dictionnaire*, t. II, au mot Bourreaux du Christ.

L'exécution capitale dirigée par le magistrat a lieu publiquement, en plein air, ou en secret, dans la prison. Dans le premier cas, le peuple est, d'après l'ancienne coutume, convoqué au supplice par un appel du cor. Lorsque le délinquant a été conduit au lieu de l'exécution, le magistrat, en costume de deuil, c'est-à-dire portant sa toge retournée, prend place au tribunal et ordonne — il ne procède jamais lui-même à l'exécution — aux *officiales* d'accomplir leur mission.

L'exécution a lieu par la hache, la croix, la submersion, le feu, l'épée et enfin dans la forme d'une fête populaire.

De toutes les formes que nous venons de citer, la plus ancienne est celle de la décapitation par la hache. C'est d'elle que viennent les deux expressions qui, dans l'usage postérieur du langage, servent à désigner la peine de mort en général et qui reçoivent même une acception plus large, à savoir celle de peine capitale, *pœna capitis*, et vraisemblablement aussi celle de « génuflexion », *supplicium*. Cette forme d'exécution se rencontre dans la procédure de César, mentionnée ci-dessus. Le port de la hache est la manifestation sensible de la plénitude d'*imperium* chez le magistrat. Il en est surtout ainsi dans la légende relative à la dernière sentence criminelle d'une haute cour de justice qui ait été exécutée à Rome dans cette forme, c'est-à-dire dans le récit de l'exécution des fils du premier consul, conjurés pour restaurer la royauté, événement auquel la légende rattache le retrait de la hache du bourreau des insignes de la magistrature urbaine. Cette réforme est le symbole non de l'abolition de la peine de mort vis-à-vis des citoyens, car il n'y eut qu'un changement dans le mode d'exécution de cette peine, mais la suppression, à l'intérieur des murs de la ville, du pouvoir militaire qui permet au détenteur de *l'imperium* de faire abattre à ses pieds la tête du citoyen désobéissant, comme s'il s'agissait d'un soldat insoumis. Par conséquent, on ne trouve aucune trace de cette forme d'exécution dans la loi des XII Tables, mais cette forme elle-même subsiste. Dans la ville même, elle fut employée pour des condamnations à mort que prononçait le dictateur soustrait à la provocation ou encore pour les exécutions des étrangers prisonniers de guerre qui, d'après un usage constant, avaient aussi lieu à l'intérieur de la cité. Hors de la ville, elle est régulièrement appliquée aux exécutions que les détenteurs romains de l'*imperium* ordonnaient contre les citoyens ou des non-citoyens libres. Ce fut seulement sous le gouvernement militaire du principat que la forme d'exécution perdit du terrain, fut remplacée par l'exécution au moyen de l'épée.

Pour cette forme d'exécution, on lie les mains du condamné derrière son dos, on l'attache à un pilier, on le dépouille de ses vêtements, on le flagelle, puis on l'étend sur le sol et le décapite par un coup de hache. On constate donc ici une concordance parfaite avec la procédure d'immolation de la victime du sacrifice. Il y a une conséquence du caractère religieux que nous avons précédemment relevé pour l'exécution primitive.

Le crucifiement apparaît dans les documents à un triple point de vue. Il se présente tout d'abord sous la forme d'une exécution dirigée par le magistrat et appliquée au citoyen libre « d'après la vieille coutume », *more majorum*, et se rencontre avec ce caractère dans les légendes de l'époque royale, dans les événements historiques qui s'y rattachent et vraisemblablement aussi dans la loi des XII Tables. Il apparaît en second lieu comme exécution pontificale au regard des hommes. Enfin, il sert comme mode d'exécution des esclaves. Dans cette dernière application, il remonte à une époque ancienne, et est devenu plus tard d'un usage constant. D'après les récits qui nous représentent le crucifiement dans ses premières applications, l'exécution a lieu de la manière suivante : on dépouille le condamné de ses vêtements, on lui voile la tête, on lui met la fourche *(furca)* sur le dos et on lui lie les bras aux deux extrémités; on hisse ensuite la fourche, et avec elle le corps, le long d'un poteau planté sur le lieu d'exécution et on attache les pieds du supplicié à ce poteau. Lorsqu'il est ainsi crucifié, le délinquant est flagellé. Les mêmes formes sont observées dans la procédure pontificale provoquée par l'inceste d'une vestale, pour l'exécution de l'amant coupable. Dans les exécutions d'esclaves, on pose la fourche sur le dos du criminel et on le lie avec elle à un poteau, puis on le flagelle dans cette position. Dans ces exécutions, la mort peut survenir par épuisement, mais elle peut aussi être hâtée par une fustigation poussée jusqu'à la mort ou par la rupture des jambes. Ces trois formes, empruntant leur nom à l'emploi d'une croix, ne sont pas essentiellement différentes l'une de l'autre, toutes sont également rattachées aux mœurs des ancêtres, il est même dit expressément pour l'exécution des amants des vestales, qu'elle s'accomplit comme au regard des esclaves.

Selon toute vraisemblance, le crucifiement n'est pas plus récent que l'exécution par la hache et a existé de tout temps à côté de celle-ci; il est même à remarquer qu'à la différence de la submersion et de la mort par le feu il est susceptible d'une application générale et ne voit pas son emploi restreint à certains délits. Mais, seule, la décapitation se présente comme un sacrifice et par suite comme le mode régulier d'exécution des citoyens; tout caractère religieux manque au crucifiement. Celui-ci n'est pas complètement inapplicable au citoyen; bien au contraire, lorsque l'emploi de la hache eut été supprimé pour les exécutions urbaines, il subsista seul comme mode régulier d'exécution, si l'on fait abstraction de certaines formes spéciales à certains délits. Toutefois, comme cela ressort de l'exposé qui précède, il est considéré comme déshonorant et est regardé à l'époque historique comme devant surtout servir pour les esclaves. Depuis l'application du système de distinction des peines suivant le rang social des condamnés, le crucifiement n'est pas possible au regard des personnes de condition; on écarte toutefois cette restriction pour les crimes les plus graves. Sur le supplice de la croix et la législation qui le concerne nous renvoyons aux détails donnés dans le *Dictionn.*, t. III, aux mots Croix et Crucifix. Sous l'influence du christianisme, qui trouvait dans la croix son symbole, le crucifiement a été aboli dans les dernières années du règne de Constantin et remplacé par la strangulation publique à la potence.

La mise en sac, *culleus*, est la peine infligée au *par-*

ricidium, c'est-à-dire dans l'acception large que reçoit ce mot au début, au meurtre d'une personne libre. Ce mode d'exécution repose sur une double idée : d'une part, sur la croyance au pouvoir purificateur de l'eau, croyance d'une influence absolument décisive dans le système où l'on conçoit la peine comme une expiation; d'autre part, sur l'idée que le meurtrier doit être privé de sépulture. Il faut, en outre, pour expliquer l'application de ce mode d'exécution au meurtre, qui est de tous les crimes capitaux le plus fréquent, tenir compte de ce fait que Rome était située sur les bords d'un fleuve navigable. On comprendra également par ce qui précède l'affirmation que, d'après la loi des XII Tables, le vol de moisson était réprimé plus sévèrement que le meurtre; car le voleur de récoltes était crucifié et le meurtrier submergé. D'après les récits que nous avons et qui nous rapportent vraisemblablement des mesures prises par les magistrats dans des cas concrets, plutôt en vertu de leur bon plaisir qu'en vertu de dispositions légales, le condamné est tout d'abord flagellé, puis on lui enveloppe la tête avec une cape de peau de loup, on lui met des chaussures de bois, on l'enferme dans un sac de peau de bœuf avec des serpents et autres animaux, on le conduit au Tibre sur un char traîné par des bœufs noirs et on le précipite dans le fleuve. Lorsque la peine de mort eut disparu pour les autres catégories de meurtre, cette submersion devint, dans le dernier siècle de la république, la peine du meurtre d'un proche. Elle fut abolie même pour ce crime pendant les derniers temps de la république. Lorsque la peine de mort fut rétablie sous le principat, la restauration ne porta pas tout d'abord sur cette forme spéciale et n'y fut réalisée que par voie d'extension; la peine de la submersion ne fut formellement remise en vigueur que par Constantin pour le meurtre des proches.

D'après le droit des XII Tables, l'incendiaire est d'abord flagellé, puis soumis à la mort par le feu. On retrouve incontestablement, dans ce mode de répression, l'idée du talion. Toutefois, ce mode d'exécution reçoit déjà sous la république une large application et est surtout usité sous le principat. Le criminel est dépouillé de ses vêtements, cloué ou lié à un poteau, qu'on élève ensuite dans les airs, et l'exécution s'achève par l'embrasement du bois qu'on a amassé autour du supplicié.

Sous le principat — nous ne pouvons pas déterminer avec précision depuis quand, mais vraisemblablement depuis ses débuts — les *officiales* civils n'apparaissent plus pour la direction des exécutions, et la procédure du droit de la guerre est transportée au procès pénal des civils. L'exécution de la condamnation à mort est ordinairement prescrite ici par l'ordre d'emmener le condamné, que le magistrat donne à un officier ou à un soldat. La forme normale de la peine de mort reste la décapitation, mais la hache est remplacée par l'épée. Ce mode d'exécution apparaît désormais comme la peine de mort simple par opposition aux formes rigoureuses qui peuvent aussi être appliquées suivant la procédure militaire. L'opération est ici dirigée par un officier supérieur ou inférieur, l'exécution est normalement faite par le *speculator*, grade subalterne qui apparaît déjà à l'époque républicaine dans ces supplices et qu'on retrouve dans les armées impériales, faisant partie, soit de la garde, soit des légions.

L'exécution peut aussi consister à vouer le condamné à mort, soit en l'exposant aux bêtes dans les jeux publics, soit en le sacrifiant dans quelque autre divertissement populaire. Cette peine se distingue nettement de la livraison du condamné à l'école des gladiateurs pour qu'il lutte, et non pas seulement pour qu'il soit mis à mort dans un combat de gladiateurs. Cette exécution dans une fête populaire, comme nous l'appelons, appartient comme la forme précédente au droit de la guerre. On peut prouver qu'à l'époque républicaine elle n'a été appliquée que sur l'ordre du général contre des prisonniers de guerre, notamment contre des déserteurs romains, libres ou non. L'emploi qu'on en fait aussi contre l'esclave qu'une sentence de son maître a déclaré coupable d'un crime capital et que celui-ci livre à ceux qui donnent la fête pour être soumis à cette exécution, remonte sans doute à l'époque républicaine; car une loi Petronia, datant vraisemblablement du début de l'empire, exige comme condition de cette tradition que l'arrêt du maître ait été confirmé par un tribunal public. Les autorités ont aussi infligé la peine de mort sous cette forme dès l'époque d'Auguste, au moins dans des cas isolés. Pendant toute la période postérieure, cette forme d'exécution a été maintes fois usitée; il arriva souvent que des malfaiteurs célèbres, ou qui se signalaient à l'attention publique par quelque côté, étaient expédiés des provinces vers la capitale pour être ainsi produits devant le peuple romain dans une exécution populaire. Ce mode d'exécution est une aggravation considérable de la peine de mort et n'est admis, au regard des personnes de condition, que sous la réserve précédemment indiquée pour le crucifiement. Il n'est pas cité parmi les formes régulières d'exécution, parce que son application dépend d'une circonstance accidentelle, à savoir qu'une fête populaire de ce genre soit organisée. Si cette circonstance se produit, ceux qui donnent la fête, c'est-à-dire régulièrement des magistrats ou des prêtres, demandent au tribunal compétent la livraison du coupable. Celle-ci leur est-elle accordée? Ils ont la faculté ou de livrer directement les malfaiteurs aux bêtes ou de les employer comme il leur plaît pour les divertissements qu'ils organisent. De telles dispositions n'appartiennent pas au droit pénal. La seule restriction au bon plaisir de ces personnes consiste en ce que le délinquant doit, dans tous les cas, perdre la vie et en ce que la grâce n'est ici juridiquement possible que suivant les règles en vigueur pour les autres formes d'exécution. Les combats d'animaux survivent à l'abolition des combats de gladiateurs et, par suite, l'exécution, dans une fête populaire, subsiste encore dans le droit de Justinien.

En dehors de ces six formes d'exécution publique, on rencontre encore l'exécution dans une enceinte fermée et avec suppression de la publicité.

II. Chez les Germains et les Francs. — Tacite attribue aux anciens Germains un système de répression nettement caractérisé. Certains crimes, d'une gravité exceptionnelle, entraînent la mort du coupable, étant envisagés comme des atteintes directes et immédiates à la sûreté, à l'honneur, à la dignité de la nation. Tous les autres méfaits, quel que fût leur caractère ou leur importance, étaient censés ne produire que des lésions individuelles. Les coupables étaient livrés à la vengeance privée qu'ils pouvaient essayer d'apaiser au moyen d'une composition déterminée par la coutume. Parlant des assemblées de la nation, Tacite dit : « On peut aussi accuser devant ces assemblées et y déférer les affaires criminelles. La peine est distincte selon le délit. Les traîtres et les transfuges sont pendus à un arbre. Les lâches, les poltrons, les prostitués sont noyés dans la boue d'un marais, une claie par-dessus. Par cette diversité dans les supplices, ils semblent témoigner qu'il faut que les crimes s'expient au grand jour et que les infâmies soient ensevelies. Quant aux délits moindres, tel est le délit, telle est la peine. Les coupables paient une amende en chevaux et en troupeaux; une partie vient au roi ou à la nation, l'autre au plaignant ou à ses proches [1]. »

[1] *De moribus Germanorum*, c. XII.

L'énumération de Tacite n'est pas limitative; il n'a pas l'intention de dresser un catalogue des délits et des peines, tout son dessein est d'apprendre aux Romains que les Germains connaissaient une loi pénale et une justice réglée. Ce qu'on peut retenir de l'énumération que nous venons de lire, c'est qu'il existait deux grandes catégories d'infractions : celle des méfaits qui entraînent la mort de leur auteur, celle des délits dont la répression est subordonnée à la volonté des individus lésés ou des membres de leur famille [1].

Même distinction chez les Francs, après leur arrivée dans les Gaules. Le caractère distinctif de leur système de répression consiste dans le rachat du crime par la composition. Celle-ci met le coupable à l'abri du châtiment, même s'il s'agit d'attentats redoutables : incendies, empoisonnements, assassinats avec toutes circonstances aggravantes. On se tromperait en croyant que cette règle ne comportait pas d'exceptions et que la peine de mort n'existait plus chez les Germains devenus maîtres de la Gaule. Si on rapproche le texte de la Loi salique avec celui des capitulaires mérovingiens, les récits des historiens et des hagiographes, on peut acquérir la preuve que les Francs, devenus chrétiens, connaissaient et appliquaient encore cinq espèces de supplices capitaux : le glaive, le gibet, la lapidation, le bûcher et la roue [2].

Ce n'est pas seulement chez les Germains établis en Gaule, mais chez leurs compatriotes implantés dans les pays du Nord, Scandinavie, Danemark, que nous trouvons l'usage de la peine capitale et des compositions. une coïncidence, digne de retenir l'attention, nous montre qu'on y applique les cinq supplices capitaux dont nous venons de parler. On doit tirer de là cette conclusion que ces supplices étaient entrés dans les mœurs nationales des Germains antérieurement à l'époque où ils sortirent de Germanie pour se répandre en Europe. Même si les auteurs de la Loi salique n'en avaient rien dit, l'existence de cette peine resterait indéniable. Mais il n'en est pas ainsi. Plusieurs passages disent formellement que certains crimes peuvent entraîner la mort des coupables.

Les crimes capitaux étaient répartis en deux catégories : les uns entraînaient une condamnation éventuelle et les autres une condamnation directe. Les délinquants qui commettaient un méfait de la première catégorie ne perdaient la vie que s'ils ne pouvaient pas la racheter au moyen d'une composition.

Plusieurs textes envisagent ce cas. Suivant le titre L, le comte qui, sans excuse valable, refuse de procéder à une saisie mobilière requise pour l'exécution d'un jugement, est obligé de racheter sa vie : *de vita culpabilis esse debet aut quantum valet se redimat.* Le titre LI ajoute que le comte qui, au mépris de la loi, a saisi des objets d'une valeur excédant le montant de la dette, se trouve dans la même position : *aut se redimat aut de vita componat.* Le titre LVIII, prévoyant le cas d'un meurtrier qui ne peut, par manque de ressources, payer la composition attachée à son crime, décide que, si un des parents ou un autre citoyen ne paie à sa place, il doit, lui aussi, payer de sa vie : *de vita componat.* Le titre XIII applique la même règle au *puer regis* et au lète qui se rendent coupables de rapt d'une femme ingénue : *de vita componat.*

Le sens exact de ces mots : *de vita componat* n'est pas tout à fait « sera mis à mort ». Il ne s'agit pas ici d'une condamnation capitale directement prononcée et immédiatement exécutable. La condamnation est, en quelque sorte, indirecte; son exécution est subordonnée à une condition, celle du défaut de paiement de l'amende légale. Le coupable est obligé de racheter sa vie au moyen d'une somme égale à celle qui devrait être payée à sa famille, si quelqu'un lui donnait la mort; il est tenu de payer son propre *Wergeld*, sous peine d'être *culpabilis de vita*, en ce sens que la partie lésée acquiert le droit de lui arracher la vie.

Ce n'est pas la peine de mort telle que la conçoivent les peuples modernes. C'est la peine de mort par la légitimation du droit de vengeance; mais c'est, en même temps, la preuve manifeste, irrécusable, que certains méfaits, à défaut de paiement d'une composition élevée, entraînaient, dans le système de la Loi salique, la confiscation de la vie de leurs auteurs. Dans une formule de Marculfe (l. II, n. 28) on voit un individu, exposé à cette espèce de mort, aliéner sa liberté pour se procurer les moyens de racheter sa vie. Le condamné s'exprime ainsi : *Dum et instigante adversario, fragilitate mea prævalente, in casus graves cecidi, unde mortis periculum incurrere potueram, sed dum vestra pietas me jam morti adjudicatum de pecunia vestra redimistis, vel pro mea scelera res vestras complures dedistis,... ab hac die de vestro servitio penitus non discedam, sed quidquid reliqui servi vestri faciunt, pro vestro aut agentium vestrorum imperium facere spondeo.*

Pour les crimes de la seconde catégorie, ceux qui font encourir la peine de mort d'une manière absolue, le texte de la *Lex antiqua* est beaucoup plus laconique. Il ne prévoit qu'un seul cas, et ce cas suppose un crime commis par un esclave. Au § 3 du titre XL, nous lisons : « Si un esclave est accusé d'un crime grave, à raison duquel un ingénu devrait être condamné à payer 1 800 deniers qui font 45 sous, et si la rigueur de la question lui arrache l'aveu de son méfait, il devra subir la peine capitale : *capitali sententia feriatur.* On s'écarterait de la vérité, si l'on se prévalait de ce texte pour soutenir qu'une sentence capitale directe n'était jamais prononcée contre les hommes libres.

La *Lex antiqua* ne renferme pas un mot qu'on puisse appliquer aux crimes militaires. La désertion, la trahison, la lâcheté ne sont pas mentionnées dans le texte. Le même silence est gardé à l'égard des crimes politiques qui compromettent directement l'existence ou la sécurité de la nation. Une loi qui punit le meurtrier d'une esclave n'applique aucune peine au meurtrier du roi. Le même mutisme se fait remarquer dans la répression des délits les plus graves contre les mœurs et la décence publique. La loi punit sévèrement le fait de presser la main ou le bras d'une femme libre; mais elle ne s'occupe pas des actes infâmes qui, au dire de Tacite, faisaient enfouir leurs auteurs dans la boue des marais.

Le silence du législateur ne peut s'expliquer que d'une seule manière; c'est que chez les Francs, comme chez les anciens Germains, il existait une série de crimes entachés d'une infâmie particulière, qui n'admettaient pas de composition et entraînaient forcément la mort du coupable. Les rédacteurs de la Loi salique, ayant reçu la mission de dresser un tarif des compositions, ont naturellement laissé de côté les actes criminels qui n'admettaient pas ce mode d'expiation. La répression de ces méfaits, placés en dehors de toute estimation légale, était réglée par la coutume. Comme dans l'ancienne législation de la Scandinavie, le coupable était considéré comme ayant perdu, par de tels actes, son droit à la vie, sans qu'il lui fût possible d'expier son crime par une amende.

Quels étaient ces crimes?

Évidemment, ce n'était pas ceux auxquels la Loi salique avait attaché une composition, mais qui furent, beaucoup plus tard, rangés au nombre des crimes capitaux par les édits des rois mérovingiens. C'étaient les crimes qui, avant et indépendamment de ces édits,

[1] *De moribus Germanorum*, c. XXI. — [2] J.-J. Thonissen, *Mémoire sur les peines capitales dans la législation mérovingienne*, in-8°, Bruxelles, 1877.

étaient punis du dernier supplice en vertu d'une coutume nationale, tels que la trahison, la désertion, la lâcheté, le régicide, les mœurs infâmes.

Nous ne pouvons dresser la liste complète de ces crimes; mais leur existence et leur répression sanglante n'en sont pas moins des faits avérés. Un fragment mérovingien, intercalé dans la *Lex emendata*, en fournit une preuve décisive, et ce fragment peut être invoqué à titre de tradition nationale, sans manquer aux lois de la critique historique. Il porte : « Si quelqu'un accuse devant le roi, d'une faute légère, un homme innocent, en l'absence de ce dernier, l'accusateur sera condamné à payer 2 500 deniers ou 62 sous d'or et demi. Si le crime qui lui a été imputé est tel que, étant prouvé, l'accusé eût dû mourir, l'accusateur sera condamné à payer 8 000 deniers ou 200 sous. » Pardessus restreint ce texte au crime de haute trahison contre lequel, au dire de Tacite, la peine de mort était prononcée chez les Germains. Il se fonde sur ce qu'il s'agit d'une accusation *ante regem*. Il ajoute que le titre XX est le seul texte de la Loi salique où cette peine soit expressément écrite contre les hommes libres, les édits de Chilpéric, de Clotaire et de Childebert, qui l'ont étendue à d'autres crimes, étant de la fin du VIe siècle.

Interprétation contestable. Si la haute trahison avait été le seul crime capital connu des Francs Saliens, les rédacteurs de ce fragment l'eussent désigné par son nom; or ils se servent d'expressions d'une portée générale : *Si vero tale crimen ei imputaverit, unde mori debuisset, si verum fuisset*. Les mots *tale crimen* supposent clairement l'existence d'un certain nombre de méfaits passibles du dernier supplice. C'étaient les méfaits que les traditions nationales rangeaient dans cette catégorie et dont les rédacteurs de la *Lex antiqua* ne s'étaient pas préoccupés.

III. L'EXÉCUTION DE LA PEINE. — Qui exécutait la sentence condamnant un esclave à subir la mutilation [1]? Qui mettait à mort le meurtrier dont la famille était hors d'état de payer la composition [2]? Qui exécutait les individus directement condamnés au dernier supplice?

Siegel dit que, vraisemblablement, les peines corporelles étaient exécutées par le plaignant et son entourage; il cite à l'appui de son opinion le fragment mérovingien qui forma la formule CCLXXIII de Merkel : *Si quis caput de homine, quem suus inimicus in palo misisset..., sine permisso judicis aut illius qui ibidem misit tollere præsumpserit...* [3]. Mais ce passage ne se rapporte pas à une exécution judiciaire; il se réfère à la publicité qui devait être donnée aux homicides commis par vengeance.

Suivant Grimm, les délégués du comte se chargeaient de l'exécution des peines capitales, mais les exemples qu'il cite appartiennent tous au Moyen Age et aucun d'eux n'est emprunté aux pays régis par la *Lex antiqua* [4].

Les renseignements que nous fournissent les chroniqueurs de la période mérovingienne ne sont pas non plus de nature à dissiper le doute. Grégoire de Tours parle d'un exécuteur auquel il donne le titre de *lictor* [5]. Dans la Vie de saint Léger, nous voyons exécuter une sentence capitale par quatre serviteurs du comte du palais [6]. Quelques hagiographes font du *tribunus* l'exécuteur des jugements criminels [7]; tandis que d'autres auteurs attribuent ce rôle aux *milites quorum officium erat punire damnatos*. En somme, il n'existe, pour l'époque qui nous occupe ici, aucun passage qui puisse fournir une solution incontestable. L'opinion de Siegel est la plus probable. Puisque le plaignant et son entourage faisaient eux-mêmes les fonctions d'exécuteur lorsque la *Lex antiqua* autorisait la torture, les mêmes remplissaient l'office de bourreau dans lequel ils ne voyaient que l'une des formes de l'exercice du droit de vengeance.

Les traîtres, les transfuges, les coupables de lèse-nation étaient mis à mort soit par le peuple, soit par les citoyens désignés par le Mâl ou par le comte.

L'exécution avait lieu à l'endroit où le jugement était prononcé, sous la surveillance du comte.

IV. CHEZ LES ROIS FRANCS. — Les rois francs, et pour s'exprimer avec plus de précision, les rois mérovingiens, jouissaient-ils du droit de vie et de mort sur leurs sujets? (Voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MONARCHIE FRANQUE.) On connaît l'histoire du vase de Soissons. Histoire ou historiette, peu importe. Fût-elle inventée d'un bout à l'autre, elle garde une valeur historique puisqu'elle doit être en accord avec les mœurs du VIe siècle et refléter l'idée qu'on se faisait alors du pouvoir royal. Vraie ou fausse, il n'importe, la voici en quelques lignes : Les soldats de Clovis ont enlevé les vases d'une église parmi lesquels il s'en trouve un d'un mérite plus rare que l'évêque fait redemander au roi. Au moment de partager le butin, le roi prie ses guerriers de lui abandonner ce vase, en dehors de sa part. Un de ces guerriers s'y refuse, brise le vase en disant : « Tu n'auras que ce que le sort t'assignera. » Clovis attend une année et, à la revue du champ de Mars, il retrouve le guerrier, lui reproche le mauvais état de ses armes qu'il saisit et jette à terre. Pendant que l'homme se baisse pour les ramasser, il lui fracasse la tête en disant : « Souviens-toi du vase de Soissons [8]. » Parmi les spectateurs, personne ne proteste.

Il y a ici plusieurs traits à remarquer. Clovis veut plaire à un évêque, mais il ne se résigne pas à renoncer pour cela à sa part personnelle de butin; il demande à ses compagnons de lui faire un avantage pris sur le butin total. Car il ne propose pas de racheter le vase à celui à qui il sera échu; il semble que le butin forme une masse à laquelle on ne peut toucher qu'avec le consentement unanime. La lettre de Clovis aux évêques du royaume wisigothique [9] nous montre que le butin est un droit de propriété se rattachant au droit privé. Avant qu'on ait procédé au tirage au sort, un guerrier quelconque peut exiger qu'on n'y fasse aucune soustraction. Clovis ne peut rien y changer; il prend donc le parti de se taire, mais il n'oublie pas. L'année suivante, il convoque son armée pour une revue. Un homme a des armes en mauvais état; le roi le châtie, c'est son droit strict de chef d'armée. Il est vrai qu'il semble ricaner en rappelant le vase de Soissons et exercer une justice d'où l'idée de vengeance n'est pas absente. Cependant Clovis, dans le cas présent, est un chef de guerre qui exerce son droit sur une armée sous les armes.

Voici un autre cas. Les deux fils de Magnachaire proféraient des injures excessives contre la reine Austrechilde et ses enfants; le roi Gontran les fit décapiter et confisqua leurs biens [10]. On comprend de quoi il s'agit et que ces injures atteignent l'honneur du roi et la légitimité de ses descendants. La peine est sévère, mais on la voit appliquée sous l'empire et les rois mérovingiens ont retenu ce crime de lèse-majesté. Nous en avons d'autres exemples. Luperce, abbé de Saint-Privat, comparaît devant la reine Brunehaut sous l'in-

[1] Tit. XL. — [2] Tit. LVIII. — [3] Siegel, *Gerichtsverfahren*, p. 240. — [4] *Rechtsalterthümer*, p. 882. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XXXV. — [6] Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 622. — [7] Jonas de Bobbio, *Vita sancti Columbani*, c. XXXV, XXXVI, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Ben.*, t. II, p. 20; *Vita sancti Dalmatii*, dans Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, t. II, appendice. — [8] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXVII. — [9] Boretius, *Capitularia*, p. 1, n. 1. — [10] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XVII.

culpation d'avoir tenu contre elle un propos grossier; il est jugé non coupable et se retire absous [1]. Ici il y a eu procès, et dans le cas des fils de Magnachaire on ne dit rien du procès, ce qui ne prouve pas qu'il n'y en ait pas eu. Grégoire, qui rapporte le fait, ne prétend pas incriminer Gontran, mais il établit un rapprochement entre la rigueur du prince et la manière rigoureuse dont Dieu l'a traité peu après en le privant lui-même de ses deux fils.

La société de ce temps est superstitieuse à l'excès, et tout autant cruelle, mais les lois l'y autorisent. Ce même Gontran fait mourir Boantus coupable d'infidélité [2]. L'infidélité l'exposait à ce rigoureux traitement. On lit au titre LXIX, 1, de la Loi ripuaire : *Si quis homo regi infidelis exsteterit, de vita componat, et omnes res suas fisco censeantur.* Voilà ce qui attend l'*infidelis;* Boantus devait le savoir, c'était à lui de se tenir sur ses gardes.

L'affaire de Leudaste nous montre un cas plus compliqué. Leudaste avait calomnié la reine Frédégonde et accusé gravement Grégoire de Tours [3]; convaincu d'avoir organisé un complot, il avait été, par jugement régulier, excommunié par les évêques et banni par le roi Chilpéric. Il se cacha dans le Berry et en Touraine, chercha asile dans la basilique Saint-Hilaire de Poitiers, d'où la reine réussit à l'arracher, regagna le Berry et se réconcilia avec le roi, mais non avec la reine. Chilpéric lui dit : « Sois prudent pendant quelque temps, jusqu'à ce que tu aies vu la reine, et que tu te sois accordé avec elle pour regagner ses bonnes grâces, car tu es très coupable envers elle. » Malgré cet avertissement, Leudaste se présenta devant la reine, se prosterna et implora son pardon. Mais Frédégonde, outrée de colère, s'écria : « Puisqu'il ne me reste pas de fils qui puisse prendre en main ma cause, c'est à toi, Seigneur Jésus, que je commets le soin de poursuivre mes ennemis. » Et, se jetant aux pieds de Chilpéric, elle dit : « Malheur à moi qui vois mon ennemi et qui ne puis en rien prévaloir contre lui. » Elle tire vengeance de Leudaste qu'elle fait assassiner de connivence avec son mari agissant non comme roi, mais comme défenseur de sa femme. C'est un cas de vengeance privée que les mœurs du temps acceptaient.

Voici maintenant une affaire plus grave que rapporte Grégoire de Tours [4] : « Chez le roi Childebert, Magnovald, pour des raisons qui ne sont pas connues, est tué par ordre du roi, de la manière suivante : pendant que le roi, dans son palais, assiste à des jeux et regarde un animal que poursuit une troupe de chiens, il fait appeler Magnovald. Celui-ci vient et, ne sachant pourquoi on l'a mandé, il se met à rire avec les autres en regardant la bête poursuivie. Mais un homme aposté par ordre du roi, dès qu'il le vit attentif au spectacle, lui fendit la tête d'un coup de hache. Magnovald tomba mort, son corps fut jeté par la fenêtre et enseveli par les siens. Ses biens furent aussitôt saisis et tout ce qu'on trouva chez lui apporté au trésor public. Quelques-uns pensaient qu'il avait été mis à mort parce qu'après la mort de son frère il avait infligé à sa propre femme toutes sortes de mauvais traitements et l'avait tuée, après quoi il avait fait entrer dans son lit la femme de son frère. » Ce sont là sans doute d'assez fâcheuses accusations, mais, si elles offraient matière à une condamnation, il fallait procéder en justice et non par un véritable guet-apens qui est un assassinat. Magnovald n'était sous le coup d'aucune sentence et il n'est pas possible d'excuser le roi Childebert d'un atroce abus de pouvoir.

L'affaire de Chundo nous fait rentrer dans le domaine de la légalité. « La quinzième année du règne de Childebert, qui est la vingt-neuvième de celui de Gontran, celui-ci, chassant dans la forêt des Vosges, découvre les restes d'un buffle qu'on avait tué. Il fait saisir le gardien de la forêt qui, sommé de nommer la personne qui avait osé commettre cet acte dans une forêt royale, dénonce Chundo, cubiculaire royal. Là-dessus, le roi ordonne d'appréhender l'accusé, de l'enchaîner et de le conduire à Chalon, afin qu'en présence du roi, accusateur et accusé discutassent. Chundo affirmait n'avoir jamais commis l'acte dont on l'accusait. Le roi ordonne donc le duel. Le cubiculaire présente son neveu comme champion; les deux adversaires entrent dans le champ clos. Le jeune homme frappe de la lance le gardien de la forêt et lui transperce le pied; le gardien tombe sur le dos et le jeune homme tirant son couteau, s'apprête à lui trancher le cou, lorsque lui-même est blessé au ventre par son adversaire. Tous deux roulèrent à terre, ils étaient morts. Ce que voyant, Chundo court se réfugier dans la basilique de Saint-Marcel. Le roi crie qu'on le poursuive et qu'on le saisisse. On l'atteignit avant qu'il eût atteint le seuil du sanctuaire; attaché à un poteau, il fut lapidé. Plus tard, le roi se repentit d'avoir cédé avec tant de précipitation à la colère, regrettant d'avoir fait périr si promptement un homme fidèle et qui lui rendait des services [5]. » Ici l'affaire s'est poursuivie régulièrement : délit, accusation, débat public, jugement de Dieu servant de preuve juridique. Chundo n'ignore pas le péril où il se trouve puisqu'il cherche un asile. Plus tard, le roi regrette ce qui s'est fait; ce qu'il avait à se reprocher c'était non seulement d'avoir cédé à la colère, mais aussi de ne pas avoir fait usage de son droit de grâce.

Un dernier fait : un Saxon, nommé Childéric, est couvert de crimes, il se sent menacé et va s'enfermer dans Auch, où sa femme possède une terre. Le roi donne l'ordre de le tuer, mais Childéric s'enivre et meurt dans son lit [6]. Il se peut que Childéric tombât sous la sanction d'un jugement, mais Grégoire de Tours n'en dit rien; il ne raconte le fait que parce qu'il voit dans cette mort ignominieuse la vengeance prise par Dieu contre l'homme qui avait donné le signal de l'assassinat des prêtres dans la basilique Saint-Hilaire. Même s'il n'y avait pas eu de condamnation prononcée par le tribunal du roi, l'ordre donné par ce dernier était légal. En effet, parmi les crimes dont Childéric s'était rendu coupable, il s'en trouvait un qui entraînait la peine de mort : le crime de rébellion.

Les différents passages de l'*Historia Francorum* qu'on vient d'étudier ne suffisent pas à prouver que les rois mérovingiens aient exercé sur leurs sujets le droit de vie et de mort. « Comme l'action législative leur était, au moins partiellement, dévolue, et qu'ils avaient, comme jadis les empereurs, la faculté de promulguer des édits, il leur était loisible de décréter la peine capitale contre tel ou tel crime, de donner ce châtiment comme sanction à leurs édits, de déclarer, comme faisait Gontran aux chefs de son armée, que quiconque transgresserait leurs ordres, serait frappé de la hache; voilà qui, incontestablement, était leur droit. Mais autre chose est d'inscrire la peine de mort dans la loi ou dans un édit général, de décider que l'accomplissement d'un acte déterminé pourra entraîner ce châtiment, autre chose, de faire mettre à mort un particulier sans qu'auparavant celui-ci ait été averti qu'en agissant de telle ou telle façon il risque de payer son acte de la vie.

« Ce n'est pas à dire que les rois du VIe siècle n'aient pas eu recours au meurtre pour se débarrasser de ceux de leurs sujets qui leur portaient ombrage ou qu'ils

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XXXVII. — [2] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XI. — [3] Id., *ibid.*, l. V, c. XLIX. — [4] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XXXVI. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. X. — [6] Id., *ibid.*, l. X, c. XXII.

avaient intérêt à faire disparaître, ni qu'ils n'aient pas abusé de leur pouvoir pour satisfaire leurs rancunes. Mais, quand ils l'ont fait, ils ont dépassé les limites de leur droit, ils sont allés contre la loi, ils ont commis des crimes de droit commun. Il est évident que leurs crimes restaient impunis parce qu'ils n'étaient justiciables d'aucun tribunal, parce qu'il n'y avait au-dessus d'eux aucun pouvoir capable de leur imposer le respect de la loi. De mettre à mort un de leurs sujets sans motif légal, sans forme de procès et à leur bon plaisir, ils en ont eu la force mais non le droit. Ils étaient alors justiciables de l'opinion publique [1]. »

V. Prière pour les morts. — La première mention de la prière pour les morts apparaît chez les juifs. L'auteur du IIe livre des Macchabées nous apprend que Judas Macchabée, en ordonnant un sacrifice expiatoire pour les juifs tombés dans le combat, pensait à la résurrection, car, « s'il n'avait pas été persuadé que ceux qui étaient tombés ressusciteraient, il eût été vain et superflu de prier pour les morts [2] ».

On peut supposer que l'Église, avec son vif espoir d'immortalité, et son profond sentiment d'union avec les membres du Christ qui étaient trépassés, dût commémorer ses défunts dès l'origine, tant dans les dévotions privées que dans la cène eucharistique. Cependant, le Ier siècle ne nous offre guère de témoignages sur ce point. Le Nouveau Testament ne contient qu'un passage où l'on peut apercevoir une allusion à la prière pour les morts [3]. Les premiers écrivains postcanoniques sont également muets. Le long texte liturgique de la lettre de saint Clément aux Corinthiens, qui est fondé, comme l'a bien vu Lightfoot, sur la prière eucharistique de l'Église romaine de ce temps, et qui renferme des demandes pour toutes les conditions et tous les états des vivants, chrétiens ou non, ne fait aucune allusion aux chrétiens qui sont morts. Ils ne sont pas mentionnés davantage dans les formules eucharistiques de la *Didachè*, à moins qu'on estime qu'ils sont compris avec les vivants dans la demande qui est faite pour l'Église en général : « Que votre Église soit réunie d'un bout du monde à l'autre dans votre royaume... [4] »

Le silence des textes continue jusqu'au milieu du IIe siècle. Mais il ne faudrait pas en exagérer la portée. On ne peut s'attendre à trouver un sujet tel que la commémoration des morts traité dans les lettres de saint Ignace, dans les apologies de saint Justin ou dans les écrits polémiques de saint Irénée [5]. La lettre de l'Église de Smyrne sur le martyre de saint Polycarpe est plus propre à nous donner satisfaction; la question qui nous occupe y est visée, semble-t-il. Après avoir dit : « Nous plaçâmes ses ossements dans un lieu convenable », l'auteur ajoute [6] : « C'est là que nous nous réunirons dès que nous le pourrons, dans la joie, et Dieu nous fera la grâce de célébrer le jour anniversaire de son martyre, tant pour honorer la mémoire de celui qui a combattu que pour exercer et encourager les générations futures à l'imiter. » D'où il résulte que l'on célébrait le *natale* des martyrs dès l'année 155. Les mots ἀγαλλίασις et χαρὰ semblent faire allusion à l'agape et au service eucharistique.

Nous ne disons rien du témoignage épigraphique qui a été largement utilisé déjà (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot Défunts, *Commémoration des*). On remarquera que l'évêque Abercius (voir ce nom), rédigeant son épitaphe au retour d'un voyage à Rome, ne manque pas de solliciter les prières des survivants; il avait pu prendre cette idée dans ses visites aux catacombes, et il est remarquable qu'aucune invitation du même genre ne se lit sur une quelconque des tombes chrétiennes de Phrygie [7].

Par contre, on rencontre des témoignages littéraires orientaux de la prière pour les morts, de la célébration de l'agape à leurs intentions. Dans les *Acta Pauli et Theclæ*, la reine Tryphéna entend, dans un songe, sa fille défunte qui lui demande de recourir aux prières de Thècle pour obtenir « d'être placée parmi les justes [8] ». Tryphéna invoque Thècle et lui dit : « Prie pour mon enfant afin qu'elle vive dans l'éternité. » Et Thècle prie pour le salut de Falconilla. Les *Acta Johannis* représentent cet apôtre priant sur une tombe le troisième jour après la mort, et célébrant la fraction du pain [9]. La prière de Thècle pour une personne morte sans baptême doit être rapprochée de la prière de sainte Perpétue pour son petit frère Dinocrate qui obtient, grâce à elle, de passer d'un lieu de souffrance « dans un lieu de rafraîchissement, de rassasiement et de joie [10] ».

A Carthage, nous voyons les prières et les offrandes pour les fidèles décédés prendre place officiellement dans le service liturgique de l'Église. Tertullien, dans le *De anima*, nous parle d'un défunt que, dans l'intervalle écoulé entre sa mort et sa sépulture, a aidé la prière d'un prêtre [11]. Dans le *De exhortatione castitatis*, Tertullien tire argument, contre les secondes noces, de l'embarras où se trouverait un veuf lié à une seconde femme, lorsqu'il lui faudrait, selon l'usage, offrir les prières et les oblations annuelles pour l'âme de son épouse défunte [12]. Il revient sur la même objection dans le *De monogamia :* « La veuve ne prie-t-elle pas pour l'âme de son époux? Elle demande pour lui le rafraîchissement et la réunion dans la première résurrection, et elle fait des offrandes au jour anniversaire de sa dormition [13].

Il se peut que l'influence montaniste, alors toute puissante sur l'esprit de Tertullien, ait largement aidé au progrès de cet usage dans l'Afrique du Nord, qui semble avoir été, pour autant que nous pouvons le savoir, la première communauté chrétienne qui offrit l'eucharistie pour les défunts. Si les montanistes ont eu leur part d'influence, il est certain que l'Église de Carthage était entrée en plein dans cette voie, car Tertullien, dans le *De corona* (c. III) nous dit que c'était la coutume d'offrir l'eucharistie pour les morts le jour de leur enterrement et le jour anniversaire de leur décès : *Oblationes pro defunctis, pro natalicius, annua die facimus*. Saint Cyprien, dans sa *Lettre*, I, 2, parle du sacrifice pour les défunts comme d'une pratique réglée et, par conséquent, approuvée en principe par ses prédécesseurs. Défense était faite de l'offrir pour quiconque aurait violé telle ou telle loi ecclésiastique. Être nommé au *Memento* de la liturgie eucharistique était, évidemment, au temps de saint Cyprien, un privilège hautement apprécié, et la discipline, qui privait de cette faveur certains coupables, devint une arme redoutable aux mains des évêques et des prêtres. Des phrases telles que celles-ci : *offerre pro aliquo, sacrificio pro aliquo* (ou *pro dormitione ejus*), *celebrare apud altare Dei, nominare in pace, deprecationem alicujus in*

[1] M. Prou, *Examen de quelques passages de Grégoire de Tours relatifs à l'application de la peine de mort*, dans *Études d'histoire du Moyen Age dédiées à Gabriel Monod*, 1896, p. 1-9. — [2] II Macch., XII, 43. — [3] II Tim., I, 18; le contexte donne à entendre qu'Onésiphore était mort quand la lettre fut écrite. — [4] *Didachè*, c. IX. — [5] Il est vrai qu'on pourrait soutenir le contraire et avec tout autant de raison. — [6] *Martyrium Polycarpi*, c. XVIII. — [7] W. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, le n. 387 (t. II, p. 534) est une exception. — [8] *Acta Pauli et Theclæ*, édit. Lipsius, t. II, part. 1, p. 86. — [9] *Acta sancti Johannis*, dans *Acta apost. apocr.*, édit. Lipsius-Bonnet, t. I, p. 255. — [10] *Passio sanctæ Perpetuæ*, c. VII-VIII, édit. A. Robinson, p. 72. — [11] Tertullien, *De anima*, c. LI. — [12] Tertullien, *De exhortatione castitatis*, c. LI. — [13] Tertullien, *De monogamia*, c. X.

ecclesia frequentare, sont familières aux lecteurs de saint Cyprien.

On voudrait savoir si d'autres Églises ont imité à cette époque ce qui se faisait à Carthage. Un passage de la traduction latine du *Commentaire* d'Origène sur l'épître aux Romains, semble fournir l'indice d'une semblable commémoration dans l'Église de Césarée de Palestine vers le milieu du IIIe siècle : *Memini in latinis exemplaribus magis haberi : memoriis sanctorum communicantes*. Rufin fait entendre qu'Origène hésite entre la leçon χρείαις et la leçon μνείαις au ℣ 13, c. XII de l'épître, et il ajoute que « commémorer les saints soit dans les collectes solennelles, soit pour mettre à profit leur souvenir, paraît être une chose convenable et bonne ». Mais on peut se demander si c'est Origène ou si c'est Rufin qui parle, et on n'en sait rien.

Un Africain, Arnobe, contemporain de la grande persécution, proteste contre la destruction des églises, attendu qu'on y prie à la fois pour les vivants et pour les morts : *Cur immaniter conventicula dirui? in quibusdam unus oratur Deus, pax cunctis et venia postulatur, magistratibus, exercitibus, regibus, familiaribus, inimicis, adhuc vitam degentibus et resolutis corporum vinctione* [1].

Un témoignage de première importance est celui des *Canones Hippolyti* qui attestent l'usage de l'agape ou mémoire des défunts; on lit au canon 33, 1 : *Si fit* anamnesis *pro iis qui defuncti sunt, primum antequam consideant mysteria sumant neque tamen die prima... Post oblationem distribuatur eis panis* ἐξορκισμοῦ *antequam consideant*. Les fragments de Vérone de la *Didascalie* nous apprennent que « dans les commémorations on se réunit, on lit les saintes Écritures, on offre des prières à Dieu; on offre aussi la royale eucharistie, qui est à l'image du corps royal du Christ, tant dans les collectes que dans les cimetières; et le pain pur que le feu a purifié et que l'invocation sanctifie, on l'offre en priant pour les morts ».

A partir de la paix de l'Église, les témoignages se multiplient. Eusèbe nous parle des obsèques de Constantin, qui furent l'occasion d'une grande manifestation en son honneur. « Son corps fut déposé devant l'autel, et prêtres et fidèles en larmes offrirent à Dieu des prières pour l'âme de l'empereur [2]. » Onze ans plus tard, saint Cyrille de Jérusalem témoigne que la commémoration des morts est célébrée dans son Église : « Après la commémoration des saints, on offre, dit-il, le sacrifice pour les pères, les évêques et tous ceux qui reposent parmi nous, persuadés que cela doit être grandement utile aux âmes de ceux pour qui est faite cette prière [3]. » Vers le même temps, nous lisons dans le *Sacramentaire* de Sérapion de Thmuis la formule de la prière pour les morts : « *Pour tous les défunts dont on fait la mémoire*, nous prions ainsi : Sanctifie ces âmes, car tu les connais toutes; sanctifie toutes celles qui dorment dans le Seigneur et mets-les au rang de toutes tes saintes puissances et donne-leur place et séjour dans ton royaume. » L'enterrement comporte une autre formule où on lit : « Nous te prions pour le repos de l'âme de ton serviteur (ou de ta servante); donne le repos à son esprit dans un lieu verdoyant et tranquille, et ressuscite son corps au jour que tu auras fixé. »

Le l. VIII des *Constitutions apostoliques* représente la liturgie d'Antioche et, au c. XII, nous lisons, à propos d'une personne décédée depuis peu de temps : « Prions pour le repos d'un tel (ou d'une telle), afin que le Dieu bon, recevant son âme, lui remette toutes ses fautes volontaires et involontaires et que, dans sa miséricorde, il la place dans le lieu des âmes saintes [4]. »

L'évêque fait alors une prière à cette intention et la formule se termine par une invitation à solenniser par des psaumes, des leçons et des prières, le troisième, le neuvième et le quarantième jour après la mort, aussi bien que l'anniversaire. L'auteur ajoute que ces cérémonies n'ont d'utilité que pour les fidèles; faire l'aumône aux pauvres, pour ceux qui ne sont pas baptisés, est une œuvre vaine, leur condition demeure ce qu'elle était avant la mort.

Enfin le l. VI des *Constitutions apostoliques* reproduit les règles de la *Didascalie* touchant les commémorations cémétériales et l'eucharistie [5].

Saint Épiphane remarque que l'on fait mémoire des défunts en les nommant par leurs noms [6]. A maintes reprises, dans ses homélies, tant à Antioche qu'à Constantinople, saint Jean Chrysostome recommande les oblations et les prières pour les défunts. Ainsi, dans un de ses sermons sur la Ire aux Corinthiens, il dit : « Portons-leur donc secours, et faisons-leur comprendre qu'on offre à leur intention le sacrifice de notre rédemption. Si les fils de Job ont été purifiés par le sacrifice de leur père, pourquoi douter que les offrandes que nous faisons pour les morts leur apportent quelque consolation?... N'hésitons donc pas à porter secours à ceux qui sont partis et à offrir nos prières pour eux [7]. » Le même docteur affirme encore que « les apôtres ont établi la prière pour les morts, et que cela leur est d'un grand secours, d'une grande utilité [8] ».

L'*Histoire lausiaque* mentionne l'usage de l'agape eucharistique dans les monastères égyptiens non seulement à l'occasion des obsèques d'un frère, mais encore le 3e jour et le 40e jour après sa mort [9]. Ces services commémoratifs sont interdits pour deux religieuses qui se sont suicidées [10]. Un intéressant passage des *Réponses canoniques* attribuées à Timothée d'Alexandrie règle sur ce point la pratique de l'Église égyptienne; il est décidé que leur sacrifice sera célébré dans le cas où le suicide pourra être mis sûrement au compte de la folie.

En Occident, nous trouvons des témoignages non moins formels qu'en Orient. Vers 387, saint Ambroise écrit à un ami qui déplore la mort d'une sœur : « Il ne faut pas tant la pleurer que l'assister de vos prières, ne l'attristez pas par vos larmes, mais recommandez plutôt son âme à Dieu par des oblations [11]. » Rappelons seulement que sainte Monique (voir ce nom) ne demandait autre chose à son lit de mort sinon qu'on « fît mémoire d'elle à l'autel [12] ». Saint Augustin demande à ses lecteurs de continuer cette prière : « Que ceux qui liront ces lignes, se souviennent à votre autel, ô mon Dieu, de Monique votre servante [13]. » C'est le même docteur qui écrira : « Lorsqu'on offre pour tous les défunts baptisés le sacrifice de l'autel ou celui de l'aumône (tous n'en profitent pas également); pour ceux qui ont été très bons, ce sont des actions de grâces; pour ceux qui n'étaient pas très mauvais, ce sont des propitiations; pour les très mauvais, si elles ne sont d'aucun secours aux morts, elles sont une consolation pour les vivants; à ceux à qui elles sont utiles, elles le sont pour leur obtenir une pleine rémission de leurs fautes, ou au moins pour que leur damnation devienne plus tolérable [14]. »

Il ne manquait pas de fidèles qui se demandaient

[1] Arnobe, *Adversus nationes*, l. IV, c. XXVI. — [2] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. IV, c. LXXI. — [3] S. Cyrille, *Catech. mystagogica*, V, 9. — [4] *Constit. apostol.*, l. VIII, c. XII. — [5] *Constit. apostol.*, l. VI, c. XXX. — [6] *Panarion*, III, II, 21. — [7] *Homil. in I Cor.*, XLI, 5. — [8] *Homil. in Phil.*, III, 4. — [9] Édit. Butler, sect. XVI-XXII, p. 193; cf. p. 100. — [10] *Ibid.*, sect. XXXIII. — [11] S. Ambroise, *Epist.*, I, 59, 4; cf. *De obitu Valentiniani*, n. 78. — [12] S. Augustin, *Confessiones*, l. IX, c. XXXII. — [13] Id., *ibid.*, l. IX, c. XXXVII. — [14] S. Augustin, *Enchiridion*, c. XXXIX.

quelle pouvait être l'utilité de ces secours. «J'en connais plusieurs, disait saint Cyrille de Jérusalem, qui demandent quel profit l'âme qui a quitté ce monde, avec ou sans péchés, peut tirer des prières faites dans la commémoration des morts », et il répond : « En offrant ces prières dans la liturgie, nous offrons le Christ qui a été sacrifié pour nos péchés et nous rendons ainsi Dieu propice aux morts aussi bien qu'à nous-mêmes [1]. » L'objection fut reprise par Aerius du Pont qui condamnait sans réserve : « Pourquoi, disait-il, après la mort, nommez-vous (au sacrifice) les noms des défunts? Le vivant prie, en quoi cela peut-il servir au mort? Que si la prière de ceux-ci sert à ceux-là, ce n'est pas la peine de vivre pieusement ni de faire le bien; il suffit de se faire des amis qui prieront Dieu pour nous, qui obtiendront que nous ne souffrions aucun mal après la mort et que nous n'ayons pas à payer la peine de nos forfaits. » A cela saint Épiphane répond « que la pratique chrétienne repose sur la conviction que les membres défunts de l'Église existent encore et vivent avec le Christ; prier pour eux ne saurait être plus vain que de prier pour des amis qui sont en voyage. Et quand même nos prières n'effaceraient pas entièrement leurs fautes, nous pouvons toujours leur rendre service en priant [2]. »

VI. Messe des morts. — *Uno modo facimus mortuorum officia* disait Amalaire [3] (voir ce nom); et, en effet, qu'il s'agisse d'un empereur ou d'un pontife, ou d'une simple chrétienne, les chants funèbres ne varient pas, soit qu'il s'agisse des obsèques, d'une messe anniversaire ou d'une messe quotidienne. A une date reculée, on y mettait un peu plus de variété. Il y avait, dans le haut Moyen Age, au moins trois ou quatre introïts.

1° *Rogamus te Domine Deus noster*, qui est aujourd'hui hors d'usage et qui se chantait le jour même de l'enterrement [4]. — 2° *Requiem æternam*, c'est le texte encore en usage. — 3° *Subvenite, sancti Dei* [5], texte d'un répons, qui se chante au moment de la séparation de l'âme et du corps. — 4° *Donet vobis Dominus* spécialement pour plusieurs défunts [6].

Les manuscrits des xe et xiie siècles donnent des graduels de rechange; ce sont : 1° *Requiem æternam*, celui qui a été conservé. — 2° *Convertere, anima, in requiem tuam*, tiré du psaume cxiv. — 3° *Qui Lazarum*, texte du second répons de l'office des morts [7].

Les traits étaient alors, comme de nos jours, au nombre de trois : 1° *Absolve*, qui se chante encore. — 2° *De profundis*, comme au dimanche de la Septuagésime. — 3° *Convertere Domine*, tiré du psaume cxiv [8].

Il y avait jusqu'à quatre offertoires : 1° *Domine Jesu Christe*, celui qui est encore en usage de nos jours et qui était parfois enrichi d'un plus grand nombre de versets. — 2° *Domine convertere*, emprunté à une messe fériale du Carême. — 3° *Illumina*, comme le précédent. 4° *O pie Deus*, avec versets, le tout de style purement ecclésiastique [9].

Le nombre des antiennes pour la communion s'élevait jusqu'à six et même davantage, savoir : 1° *Ego sum resurrectio*, notre antienne actuelle du cantique de *Benedictus*. — 2° *Lux æterna*, celle qui a été conservée. — 3° *Credo quod Redemptor*, corps du premier de nos répons de l'office des morts. — 4° *Chorus angelorum*, la fin de l'antienne : *In paradisum*. — 5° *Omne quod dat*, notre antienne à *Magnificat*. — 6° *Dona eis, Domine, requiem sempiternam et reple splendore animas sanctorum, et ossa eorum pullulent in loco suo.*

L'introït : *Requiem æternam*. — Cette prière contient le vœu du repos sans fin à l'issue des labeurs de la vie présente, celui de la lumière sans ombre et sans changement. C'est un emprunt au IVe livre d'Esdras qui a passé pour canonique autrefois et où on lit ceci : *Exspectate pastorem vestrum, requiem æternitatis dabit vobis... parati estote quia lux perpetua lucebit vobis per æternitatem temporis* (IV Esdr., II, 34, 35).

Le graduel : *Requiem æternam;* même emprunt que l'introït. Le verset : *In memoria æterna erit justus* est tiré du psaume xi, verset 6. La mémoire du juste ne périra pas, lui-même n'a pas à redouter un jugement de réprobation. Ce verset a varié; on en trouve plusieurs autres dans les manuscrits liturgiques [10].

L'*Alleluia* ne se chante plus à la messe des morts, au moins depuis le ixe siècle, selon l'usage romain. *Missa pro mortuis in hoc differt a consueta missa, quod sine gloria et alleluia, et pacis seculo celebratur* [11]. A une époque plus ancienne, l'*Alleluia* n'était pas banni de l'office des défunts. Vers la fin du ive siècle, on lit dans une lettre de saint Jérôme, à propos des obsèques de Fabiola : *Sonabant psalmi et aurata templorum tecta reboans in sublime quatiebat Alleluia* [12]. L'usage se maintint encore en Occident, après le ixe siècle, et se conserva en divers lieux jusqu'au xie siècle; nous en avons pour témoins les missels de cette époque qui nous montrent l'*Alleluia* avec le verset *Requiem æternam* [13].

Le trait : *Absolve*. La liturgie du Carême comporte le *tractus*, pièce de chant dont la lenteur s'aggrave d'un nombre de versets qui peut aller de 2 à 5. Dans le trait de la messe des morts, il y a trois versets dans lesquels on exprime les souhaits que le défunt échappe à une sentence de condamnation par l'absolution de ses péchés et qu'il obtienne la béatitude de la clarté qui n'aura pas de fin.

La séquence : *Dies iræ*. On donnait anciennement le nom de *jubilus* ou *jubilatio* à une série de neumes faisant suite à l'*Alleluia*. Saint Isidore mentionne bien le terme *jubilatio*, mais en tant qu'il signifie une allégresse *sine voce*, non par un chant sur des paroles [14]. Amalaire nous apprend que cette forme de chant existait au ixe siècle : *Hæc jubilatio*, dit-il, *quam sequentiam vocant cantores, statum illum ad nostram mentem ducit quando non erit necessaria locutio verborum sed sola cogitatio mens menti monstrabit quod retinet in se* [15]. Au moment où écrivait cet auteur, vers 825-830, l'usage n'existait pas encore d'adapter des paroles aux neumes; mais cet usage, qui paraît être le point de départ de nos séquences ou proses, ne dut pas tarder à se montrer. Peut-être fut-il porté jusqu'à Rome et approuvé par le pape Hadrien II [16] (867-872). De bonne heure, il s'établit au monastère de Jumièges, suivant le

[1] S. Cyrille de Jérusalem, *Catech. mystag.*, v, 10. — [2] S. Épiphane, *Hæreses*, lxxv, 2. — [3] *De ecclesiasticis officiis*, l. III, c. xlii, *P. L.*, t. cv, col. 1239. — [4] Voici le texte intégral : *Rogamus te, Domine Deus noster, ut suscipias animam hujus defuncti, pro quo sanguinem tuum fudisti. Recordare, Domine, quia pulvis sumus, et homo sicut fænum et flos agri.* Ps. *Benedic anima mea*, cf. Tommasi, *Opera liturgica*, édit. Vezzosi, t. v, p. 226, 252. — [5] *P. L.*, t. lxxviii, col. 723. — [6] Tommasi, *op. cit.*, t. v, p. 252. — [7] Id., *ibid.*, t. v, col. 225, 226. — [8] Voici le texte du 3e trait : *Convertere, anima mea, in requiem tuam, quia Dominus benefecit tibi, et quia eripuit animam ejus de morte, oculos ejus a lacrymis, pedes ejus a lapsu. Placebo Domino in regione vivorum.* — [9] Tommasi, *op. cit.*, p. 226 : *O pie Deus, qui primum hominem ad æternam patriam revocasti, pastor bone, qui ovem perditam super humeras ad ovile reportasti, juste judex cum venerit judicare, libera de morte animas eorum quos redemisti, ne tradas bestiis animas confitentes tibi, ne derelinquas eas infinem*, etc. — [10] Tommasi, *op. cit.*, t. v, p. 225, 226, 252. — [11] Amalaire, *De eccles. offic.*, l. III, c. xliv, *P. L.*, t. cv, col. 1161. — [12] S. Jérôme, *Epist.*, lxviii, 11, *P. L.*, t. xxii, col. 697. — [13] Tommasi, *Opera liturgica*, t. v, p. 225. — [14] *P. L.*, t. lxxiv, col. 44. — [15] *De ecclesiasticis officiis*, l. III, c. xvi. — [16] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, introd., t. i, p. clxxxii.

témoignage de Notker le Bègue [1] : « J'étais jeune encore, dit-il, lorsqu'à la suite des invasions normandes, qui ruinèrent Jumièges, un prêtre de ce monastère, échappé au massacre [2], vint demander l'hospitalité à Saint-Gall. Il apportait avec lui son *Antiphonale missarum*. J'y remarquai un certain nombre de vers disposés pour être chantés d'après les *séquences* de l'*Alleluia;* mais beaucoup d'entre eux étaient altérés. Cette vue me combla de joie et aussi d'une certaine amertume à cause de l'altération dont il s'agit. Je me mis moi-même à en composer de semblables. » La messe des morts n'ayant pas d'*Alleluia*, il n'y avait donc pas lieu d'y souder une séquence ou une prose, c'est donc probablement à une époque tardive, vers la fin du XIIe siècle, au plus tôt, c'est-à-dire à une époque où ces pièces de chant étaient d'un usage général et où toute fête un peu marquante était enrichie d'une séquence. La date de l'introduction de la séquence *Dies iræ* au missel romain n'est pas antérieure aux premières années du XIVe siècle [3]. Durand de Mende écrit dans son *Rational*, vers 1280-1290, que « l'office des morts a été composé sur le modèle de ceux des trois jours de la sépulture du Seigneur. C'est pourquoi, dit-il, on en a retranché tous les chants de joie. La séquence s'omet parce qu'elle est un chant de ce genre [4] ». L'*Ordo romanus XV*, rédigé entre 1420 et 1430, donne des détails assez circonstanciés sur la messe des morts, mais il ne fait aucune mention de la séquence [5]. (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 819-821.)

Les antiennes de l'offertoire et de la communion. — Ces deux antiennes sont allongées d'un verset et d'une sorte de refrain qui prend place avant et après le verset. Le nombre des communiants à la messe était alors assez considérable pour imposer un chant pendant leur défilé; on eut ainsi une *antiphona ad offertorium* et une autre *antiphona ad communionem*.

L'offertoire : *Domine Jesu Christe*, n'est pas tiré de l'Écriture sainte, il est de style ecclésiastique, ainsi que les versets qui l'accompagnent. En voici le texte d'après les manuscrits des Xe et XIe siècles [6].

Domine Jesu Christe. Rex gloriæ, libera animas omnium fidelium defunctorum de pœnis [7] *inferni, et de profundo lacu* [8]*: libera eas de ore leonis, ne absorbeat eas Tartarus ne cadant in obscurum.*

— *Sed signifer sanctus Michael repræsentet eas in lucem sanctam.*

— *Quam olim Abrahæ promisisti et semini ejus.*

Premier verset : *Hostias et preces tibi, Domine, laudis offerimus, tu suscipe pro animabus illis, quarum hodie memoriam facimus : fac eas, Domine, de morte transire ad vitam.*

— *Quam olim Abrahæ promisisti et semini ejus.*

Deuxième verset : *Erue, Domine, animas eorum de morte, et projice post tergum tuum omnia peccata eorum, quia non infernus confitebitur tibi neque mors laudabit te.*

— *Sed signifer sanctus Michael repræsentet eas in lucem sanctam.*

Troisième verset : *Redemptor animarum omnium Christe mitte sanctum Michaelem ut ille dignetur eas eripere de regionibus tenebrarum, et perducat eas in sinum Abrahæ et in lucem sanctam.*

— *Quam olim Abrahæ promisisti et semini ejus.*

La mention du Tartare n'est pas plus déplacée ici que celle des Champs-Élysées qui se lit sur un certain nombre d'épitaphes métriques chrétiennes; certains mots comme le Tartare, l'Hadès (voir ce mot) étaient si répandus qu'on en faisait usage sans aucun souvenir mythologique. La formule *libera eas de ore leonis* paraît être une réminiscence de la *commendatio animæ* où on priait Dieu d'épargner l'âme de l'agonisant comme il avait secouru le prophète Daniel : *Domine Jesu Christe, rex gloriæ, libera animam servi tui de pœnis inferni et de profundo lacu libera eam de ore leonis.*

La communion : *Lux æterna;* nous trouvons le texte de cette *antiphona* dans les manuscrits des Xe et XIe siècles : *antiphona ad communionem : pro quorum memoria corpus Christi sumimus.*

— *Dona eis, Domine, requiem æternam, et lux perpetua luceat eis.*

℣ *Pro quorum memoria sanguinem Christi sumimus.*

— *Dona eis, Domine, requiem sempiternam et lux perpetua luceat eis.*

Ces derniers mots : *Lux perpetua...* forment le corps de l'antienne actuelle.

L'absoute : *Libera me... de morte æterna;* à la messe des morts fait suite une *absolutio* dont le nom ne semble pas antérieur au XIVe siècle. On trouve l'absoute signalée pour la première fois dans l'*Ordo romanus* de Pierre Amelius, évêque de Sinigaglia (1376-1382), mais l'usage remonte à une époque beaucoup plus ancienne, au moins jusqu'au IXe siècle, comme le prouve le pontifical dit de saint Prudence de Troyes (846-861). On y lit qu'après la messe *de obitu*, célébrée *Corpore præsente*, le prêtre s'approche du cercueil avec les cierges et l'encens; il récite l'oraison : *Non intres in judicium* et les chantres entonnent le répons : *Subvenite, sancti Dei* [9]. Toutefois, une différence existe entre l'usage du IXe siècle et celui qui a prévalu depuis. Le répons *Subvenite* a fait place au *Libera me, Domine, de morte æterna*, sans que nous puissions marquer la date de cette substitution. Toutefois, Sicard de Crémone, dans son *Mitrale*, dit que le prêtre, après avoir célébré la messe de sépulture, chante le défunt avant de l'inhumer : *Cum celebrata fuerit missa pro defuncto, præsente corpore, percantet defunctum sacerdos, et si plures fuerint sacerdotes, omnes habeant stolas, et dicant orationes cum illo, qui precantavit. Præcantatus portatur ad speluncam* [10]. On verrait difficilement la désignation du *Libera me* dans ce chant, car le *Libera me* met en scène le défunt lui-même, tandis que Sicard parle d'un chant au nom et en faveur du défunt : *Subvenite illi... Suscipiat te Christus qui vocavit te...*

L'*Ordo romanus XV* montre qu'à l'époque où il fut rédigé (1376-1382) le *Libera me* avait remplacé le *Subvenite* [11]. C'est là aussi que nous trouvons la plus ancienne mention d'*absolutio* [12]. Ce nom est dû, sans doute, à cette circonstance que l'oraison, qui en fait la conclusion, commence presque toujours par le mot *absolve*.

VII. La fête des morts. — Il est difficile d'assigner une date précise à l'office des morts; on peut parler du VIIe ou du VIIIe siècle sans risquer de beaucoup s'égarer; en tout cas, l'institution de cet office était un rapprochement entre les membres de l'Église souffrante et les membres de l'Église triomphante, qui les mettait sur un certain pied d'égalité. Dans l'antiphonaire composé pour l'Église de Metz au IXe siècle, par Amalaire, l'office des morts venait immédiatement à la suite du commun des saints [13]. Vers le même temps, saint Eigil, abbé de Fulda, décida que le 17 décembre, *in natali sancti Ignatii martyris*, qui était l'anniversaire de la mort de saint Sturm, premier abbé et fondateur de Fulda, il y aurait solennité des messes, psal-

[1] Préface adressée à Liutward, évêque de Verceil, 867-901. — [2] Entre 852-857. — [3] *Liber sequentiarum*, *P. L.*, t. CXXXI, col. 1003. — [4] *Rationale divinorum officiorum*, VII, 35, n. 27, 28. — [5] *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1347-1370. — [6] Tommasi, *op. cit.*, t. V, p. 225. — [7] Var. : *de manu.* — [8] Var. : *de profundo loci.* — [9] Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, l. II, c. XV, ordo tertius, Rouen, 1703, p. 121-125. — [10] *Mitrale*, IX, 50, *P. L.*, t. CCXIII, col. 427. — [11] *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1346. — [12] *Ibid.*, col. 1347. — [13] Amalaire, *De ordine antiphonarii*, c. LXV.

modie et autres prières, pour tous les frères décédés du monastère [1]. Une règle monastique, attribuée sans raison suffisante à saint Isidore de Séville, prescrit l'oblation du saint sacrifice pour tous les défunts en général, *pro spiritibus mortuorum*, le lundi de la Pentecôte, *altero die post Pentecostem* [2].

Mabillon avait eu connaissance d'un calendrier qu'il estimait remonter au xᵉ siècle et sur lequel était signalée, au 26 janvier, une prescription analogue à celle qu'on vient de lire [3].

Ces tentatives locales de commémoration des défunts n'ont jamais eu la notoriété de celle qui s'imposa, dès les premières années du xıᵉ siècle, sous l'impulsion de l'abbé de Cluny, saint Odilon, et qui était appelée à devenir une des fêtes les plus populaires du calendrier liturgique. La date et les circonstances qui entourent l'institution de la fête donnent lieu à des discussions qui exigent qu'on entre à ce sujet dans quelques précisions.

Il faut examiner une double relation contemporaine des faits qui amenèrent saint Odilon à prendre la décision relative à la fête du 2 novembre. D'abord une relation de Raoul Glaber, antérieure à la mort d'Odilon et n'ayant trait qu'indirectement à l'institution; ensuite une relation de Jotsald, le premier biographe du saint abbé, son ancien disciple et qui écrivit en 1052 ou 1053.

Ceci ressort clairement du fait que son écrit est dédié à Étienne de Thiern ou de Mercœur, propre neveu de saint Odilon et évêque du Puy, lequel mourut en 1053; ensuite, de cet autre fait que Jotsald mentionne le voyage de saint Hugues en Hongrie et affirme qu'il s'y trouvait avec l'évêque Richard, dans les derniers mois de 1051 [4].

La relation de Jotsald fut utilisée par saint Pierre Damien, évêque d'Ostie, auteur d'une deuxième Vie de saint Odilon, écrite à la demande de son successeur sur le siège de Cluny.

Voici la relation de Raoul Glaber [5] :

In remotioribus Africæ partibus erat quidam anachoreta, de quo ferebatur quod spatium viginti annorum tenebat eum omnino separatum a conspectu ullius hominis. Contigit autem ut quidam homuncio genere Teifalus [6] unus ex illis circuitoribus regionum, qui nunquam saturantur experientia et novitatibus locorum, illuc pergens deveniret.

Qui famam illius anachoretæ comperiens, aggressus est solitudinem ardore solis perustæ regionis, diu multumque illum requirens si forte reperiret. Tandem ille prior solitarius, inquirentem se aspiciens, vocavit eum ut ad se veniret. Qui veniens ad eum, interrogare eumdem cæpit quis aut unde esset, seu cujus rei gratia illuc devenisset. Qui protinus respondit, ipsius desiderio conspiciendi accensum illuc devenisse, nihilque præter eum aliud quærere.

Deinde vir ille theologus ait : « Novi te, inquiens, a partibus Galliarum huc devenisse. Sed quæso dic mihi si cœnobium majoris [alias Cluniacensis] monasterii, quod in eisdem partibus habetur, vidisti. » At ille dixit : « Vidi, inquit, et optime cognitum est mihi. » Tunc dixit ei : « Scito, ait, præ cunctis Romani orbis illud valere præcipue in liberatione animarum a dæmonica dominatione. Tanta enim in eo viget vivifici sacrificii frequens immolatio, ut nulla penes dies pertranseat, in qua non de potestate malignorum dæmonum tale commercium animas eripiat. » Et Glaber poursuit : *Erat siquidem, ut ipsi perspeximus mos illius cœnubii, a prima diei aurora usque in horam prandii, propter fratrum copiam continua missarum celebratio. Quæ videlicet tam digne, pureque ac reverenter fiebat, ut magis angelica quam humana exhibitio putaretur.*

Voici les relations de Jotsald [7] et de saint Pierre Damien [8]; les variantes de Jotsald sont en note.

Præterea quidam vir religiosus oriundus de pago Rotenensi [9] revertebatur ab Hierosolymis, qui, dum mare transiret quod a Sicilia versus Thessalonicam per plurima fluctuum periculosa loca protenditur, cumque cum multis aliis furentium ventorum horror impelleret, applicuerunt ad insulam quamdam seu rupem, ubi quidam servus Dei manebat inclusus [10].

Rotenensis itaque illuc aliquandiu commorans, et tranquillitatem sedandi maris exspectans, delectabatur cum servo Dei frequenter habere colloquium. Sed dum hinc nonnulla dicuntur illiuc plurima referuntur, perquisitus hospes a viro, unde originem duceret, originaliter Aquitanum se esse respondit.

Requisitus insuper utrum cœnobium illud, quod dicitur Cluniacum et Odilonem ejusdem loci nosset abbatem, optime quod quærebat is se nosse perhibuit :

Sciscitatur homo cur hoc ab eo servus Dei requirat. Ad quem ille : « Sunt, inquit, a nobis vicina loca [11], ex quibus gravissima furentium : flammarum evomuntur incendia, in quibus etiam locis, reproborum animæ diversa luunt pro meritorum qualitate tormenta. Ad quorum semper exageranda supplicia innumerabiles sunt dæmones deputati... Quos ego frequenter audivi querulis lamentationibus, et lacrymabili vociferatione deflentes quod orationibus et eleemosynis quorumdam adversus eos infederabiliter concertantium, frequenter ex eorum manibus eriperentur animæ damnatorum. Inter cætera de Cluniacensium cœtu per maximam et eorum abbate querimoniam faciunt quia sæpe per eos sui juris vernaculos perdunt.

Quamobrem per terribile Dei nomen obtestor ut sanctis fratribus illic, quæ tibi dixi, fideliter referas, et ex nostra quoque parte illis denunties, ut eleemosynis et orationibus magis ac magis insistant ac præsertim hujus intuitu ut de manibus dæmonum, eos qui ab illis cruciantur, educant quatenus de quotidianis eorum rapinis et luctus inferatur inimico generis humani, et gaudium multiplicetur in cælo. — Aliquanto post homo regressus in patriam, quidquid viri Dei relatione didicerat, beato patri et sanctæ congregationi fideliter narrat [12]. — Tunc venerabilis Pater Odilo per omnia sua monasteria constituit generale decretum [13] ut sicut primo die novembris

[1] *Vita sancti Eigilis*, n. 25, *P. L.*, t. cv, col. 400 : *Eigilis sancivit anniversarium diem Styrmes primi abbatis, et omnium fratrum nostrorum de hac luce defunctorum in missarum celebratione psalmodiis et oratione sancta celebrandam.* — [2] *Regula sancti Isidori*, xxiv, 2. — [3] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Ben.*, t. viii, p. 584, n. 111. — [4] Mabillon, *Annales benedictini*, t. iv, p. 526, n. 5. — [5] *P. L.*, t. clxii, col. 692. — [6] Du pays de Tiffauges, près de Nantes. D'après Jotsald et saint Pierre Damien, cet intermédiaire était *Aquitanus* et *Rotenensis*, c'est-à-dire du pays de Rodez, car *Aquitanus* ne permet pas d'interpréter *Rotenensis* par Rennes ou Redon. — [7] *P. L.*, t. cxlii, col. 926. — [8] *P. L.*, t. cxliv, col. 936. — [9] Rodez. — [10] Saint Pierre Damien reparle ailleurs du lieu où souffrent les âmes et le place aux environs du Vésuve. *Opusc.*, xix, 9, 10. — [11] Jotsald parle de façon plus claire que saint Pierre Damien; lui distingue entre les réprouvés et les âmes du purgatoire : *Vicina loca nobis sunt, ait, ex semetipsis, manifesto Dei judicio, gravissima eructantia ignis incendia, in quibus animæ peccatorum ad tempus statutum diversa luunt supplicia. Ad quorum...* — [12] Jotsald, témoin oculaire, écrit : *Quod audientes admirationem non parvam cum magna cordis lætitia sumpserunt. Domino gratias egerunt, orationes orationibus addiderunt, eleemosynas eleemosynis apposuerunt, et pro requie defunctorum instanter laborare studuerunt.* — [13] Jotsald écrit : *Hac igitur occasione sanctus Pater generale propositum per omnia monasteria sua constituit ut sicut in capite calendarum novembrium festivitas agitur omnium sanctorum, ita etiam in sequenti die memoria generaliter ageretur pro requie omnium fidelium animarum privatim et publice missæ cum psalmis et eleemosynis celebrarentur. Omnibus supervenientibus pauperibus eleemosyna multipliciter daretur, quatenus per hæc facturam sibi provenire magis ac magis doleret adversarius, et e contra gratularetur sub spe misericordiæ in hoc laborem christianis.*

juxta universalis Ecclesiæ regulam, omnium sanctorum solemnitas agitur, ita sequenti die in psalmis et eleemosynis et præcipue missarum solemniis omnium in Christo quiescentium memoria celebretur.

Ces deux relations concordent entre elles en ce qu'elles affirment que l'abbé Odilon et ses moines furent instruits, par une voie surnaturelle, de l'efficacité de leurs prières, de leurs aumônes et de leurs messes pour la rédemption des âmes du purgatoire. On les invitait à y persévérer et à redoubler de ferveur. C'est de là qu'est sortie la fête du 2 novembre. Raoul Glaber ne fait pas mention de cette fête, et cela peut-être afin de ne pas blesser la modestie de saint Odilon à qui son livre était dédié [1]; mais il affirme que les prières d'Odilon et de ses moines clunisiens délivraient un grand nombre d'âmes [2]. Pour le reste, il faut reconnaître qu'il y a bien des différences entre les deux relations : les lieux, les personnages; on peut le regretter, mais il est impossible d'y rien changer.

Le rôle principal appartient à saint Odilon qui fut abbé de Cluny de 994 à 1048. Mais on a proposé de lui associer non les moines de Cluny, mais ceux de Marmoutier. Cette dernière maison, après la réforme introduite par saint Mayeul, avait gardé son indépendance et ne relevait pas de l'abbé de Cluny dont le décret n'atteignait pas un monastère qui n'avait rien à faire avec saint Odilon. C'est cependant ce qu'a soutenu dom Martène [3], faute d'avoir suspecté le texte interpolé des chroniques de Raoul Glaber et de l'avoir confronté avec celui de Jotsald et de saint Pierre Damien. On a vu plus haut que certains manuscrits portent la leçon *Majoris monasterii* au lieu de *Cluniensis monasterii*. Le mot *majus* désigne un monastère d'une importance qui dépasse tous les autres ce qui, au XIe siècle, était le cas de Cluny et n'était pas celui de Marmoutier [4].

Dans le texte allégué plus haut, on a entendu l'ermite dire à son interlocuteur : « Je sais que tu viens du pays des Gaules, et il lui demande s'il connaît le grand monastère qu'il caractérise ainsi : on y compte un si grand nombre de religieux prêtres que les messes privées s'y succèdent depuis l'aurore jusqu'à midi et au delà. Or, ceci ne peut s'appliquer à Marmoutier qui, au début du XIe siècle, ne comptait qu'un nombre restreint de religieux prêtres.

La date de l'institution de la fête nous reporte à l'abbatiat de saint Odilon lequel dura plus d'un demi-siècle. Sigebert de Gembloux a adopté l'année 998, sans en donner la raison; l'abbé Tritheim préfère l'an 1 000 tout aussi gratuitement. Mabillon a cru trouver, dans un décret capitulaire de Cluny, la teneur même du décret de saint Odilon [5], mais ce décret serait postérieur à l'année 1024 et à la mort de l'empereur Henri II dont il fait mention. Or, il semble que le document en question n'est pas le décret capitulaire établissant la fête mais une ordonnance postérieure destinée à la confirmer et à déterminer son application. On pourrait donc relever la date et même jusqu'au début du XIe siècle. En effet, le monastère de Farfa paraît avoir été le premier à adopter la fête des morts [6]; or, ce monastère eut à sa tête, de 998 à 1009 et de 1014 à 1039, un certain abbé Hugues dont l'élection était bien un peu entachée de simonie, mais qui ne s'en montra que plus enthousiaste pour la réforme de son monastère. Dès qu'il fut abbé, il se rendit à Subiaco puis au Mont-Cassin pour y chercher un ensemble de coutumes et un ordre de vie régulière, applicable à son monastère de Farfa. Faute d'y rencontrer ce qu'il cherchait, il s'adressa à saint Odilon et, avec le consentement d'un pape, qui semble n'avoir pu être que Grégoire V, il introduisit à Farfa les us et coutumes de Cluny, ce qui fut confirmé par Silvestre II. Cet abbé Hugues était un abbé à éclipses; il démissionna une première fois en 1009, reprit l'abbatiat en 1014 et démissionna en 1026, enfin remonta sur son siège, pour la troisième fois, en 1036 jusqu'à sa mort en 1039. On peut croire que la mise en vigueur du décret de saint Odilon appartient à la période du premier abbatiat, 998-1009, car l'abbé Guy, qui remplit la période 1009-1014, n'y fut pour rien d'après son propre témoignage. On pourrait donc admettre avec quelque vraisemblance que le décret de saint Odilon serait antérieur à 1009.

L'institution de la fête des morts fut introduite à Farfa par l'abbé Hugues, à Hirsauge par l'abbé Guillaume (1086-1091); elle gagna de proche en proche en France et ailleurs jusqu'à ce qu'elle devînt à peu près générale et fût adoptée pour l'Église universelle : *Universalis Ecclesia recipiens hunc ritum comprobavit.* Cependant, on n'a jamais produit dans sa teneur littérale aucun décret de concile, aucune bulle papale qui y aient trait de près ou de loin. Saint Pierre Damien, qui écrivit à Rome vers 1060 la Vie de saint Odilon, se contenta de signaler l'institution sans dire qu'elle eût franchi les Alpes et reçu en Italie un accueil favorable. On en déduit que la constitution attribuée sans preuve aux papes Jean XIX et Léon IX est purement imaginaire. On en déduit même que l'exemple donné par Farfa ne rencontra pas d'abord, en Italie, beaucoup d'imitateurs.

Comme l'Assomption du 15 août, la commémoration des morts du 2 novembre est une fête française par ses origines et par son expression. En Normandie, dès 1060, la fête des morts jouissait d'un éclat égal à celui qu'elle revêtait à Cluny. *In crastino omnium sanctorum fiat festiva celebratio omnium mortuorum*, écrit Jean d'Avranches [7]. Lanfranc transporta cette fête du Bec à Cantorbéry et en fit l'objet d'un de ses statuts les plus explicites [8]. Au XIIe siècle, Jean Beleth [9], Sicard de Crémone, Durand de Mende parlent de la fête comme s'étendant à toute l'Église latine. Sicard s'exprime ainsi : *Sane hoc officium sanctorum continuatur commemoratione defunctorum, et sunt tres dies continui tribus mysteriis deputati. Vigilia enim dies est afflictionis; solemnitas, die exultationis, hodie dies orationis. In ipsa pro his, qui in purgatorio detinentur, oremus, modo mitiorem pœnam, modo plenam absolutionem impetrantes.*

VIII. La crainte de la mort. — Aussitôt après que l'homme eut péché, le Seigneur lui infligea la loi du travail, de la souffrance et de la mort : *morte morieris.* La mort conserve pour l'humanité entière ce caractère de châtiment et c'est ce qui explique l'instinctive répugnance qu'elle nous inspire. Bien peu ont su lui sourire et songer que, pour le chrétien pénétré des vérités éternelles *mori lucrum*, la mort est un gain. Les uns, par frayeur de l'inconnu ou par appréhension du jugement de Dieu, les autres par attrait pour la vie et les affections qu'ils ont rencontrées et dont il leur faut se séparer, d'autres pour des raisons différentes ont exprimé éloquemment leur horreur. On ferait un recueil émouvant des prières de l'*Anthologie* où des défunts invectivent la mort, l'implorent, la raillent, mais nous n'avons qu'à nous occuper des sentiments qu'elle inspire aux fidèles.

[1] *P. L.*, t. CXLII, col. 611. — [2] *Ibid.*, col. 692. — [3] *Acta sanct. ord. S. Ben.*, t. IV, p. 585, n. 113. — [4] Il est bon de se rappeler que dom Martène appartint pendant de longues années à la communauté de Marmoutier; sans doute il n'était pas fâché de ce qui pouvait signaler son monastère. — [5] *Disciplina Farfensis*, *P. L.*, t. CL, col. 1242. — [6] *Annales benedictini*, t. IV, p. 118-120. — [7] *Liber de ecclesiasticis officiis*, *P. L.*, t. CXLVII, col. 60. — [8] *Decreta pro ordine S. Benedicti*, *P. L.*, t. CL, col. 477. — [9] *De divinis officiis*, *P. L.*, t. CCII, col. 156 sq.

Une stèle égyptienne du British Museum nous offre cette complainte :

ω ⲍⲉ ⲟⲩⲁϣ ⲙⲙⲓⲙⲉ ⲛⲉ ⲡⲉⲓⲡⲱ
ⲣⲍ. ω ⲥⲓⲛⲉ̄ⲱⲕ ⲉⲡϣⲙⲙⲟ ⲉⲩ ⲟⲩ
ⲛⲟⲩ ⲡⲁⲣⲁ ⲛⲥⲟⲡ ⲧⲏⲣⲟⲩ. ω ⲥⲓⲙ
ⲡⲗⲉⲁ ⲉⲥⲛⲁϣⲩⲧ ⲉⲡⲉⲓ ⲉⲡⲉⲕⲣⲟ.
ω ⲡⲙⲟⲩ ⲡⲣⲁⲛ ⲉⲓⲥⲁϣⲉ ⲫⲙ ⲧⲧⲁ
ⲡⲣⲟ ⲛⲟⲩⲟⲛ ⲙⲓⲙ. ⲡⲉⲧϣⲱⲱⲧ
ⲉⲃⲟⲗ. ⲡⲉⲧⲡⲱⲣⲍ ⲉⲩⲉⲡⲉⲓⲟⲧⲉ
ⲉⲡⲉⲩϣⲏⲣⲉ ⲁⲧⲱ ⲫⲉⲙ ϣⲏⲣⲉ ⲉ
ⲛⲉⲩⲉⲓⲟⲧⲉ. ⲟⲩⲟⲛ ⲙⲓⲙ ⲉⲧⲟ ⲙ
ⲙⲟⲓⲣⲓⲙⲉ ⲉⲭⲙ ⲡⲉⲛⲧⲁⲩⲙⲟⲩ ⲛ
ⲧⲟⲟⲧⲟⲩ ⲙⲁⲣⲟⲩⲉⲓ ⲉⲡⲉⲓⲙⲁ ⲛ
ⲥⲉⲭⲱ ⲛⲟⲩⲧⲟⲉⲓⲧ ⲉⲫⲟⲩⲟⲟⲓⲉ ⲉ
ⲭⲙ ⲧⲙⲛⲧⲉⲃⲓⲏⲓ ⲛⲧⲁⲙⲛⲧϣⲏⲣⲉ
ϣⲏⲙ. ⲁⲛⲟⲕ ⲓⲱϩⲁⲛⲛⲏⲥ ⲡⲁⲓⲁⲩⲟ
ⲛⲧⲁⲓ ⲉⲓ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲟⲧⲥ ⲛⲧⲁⲙⲁⲁⲩ
ⲡⲭⲏⲣⲁ. ⲁⲓⲃ̄ⲱⲕ ⲉⲕⲱⲥ ⲧⲏⲟⲗⲓⲥ
ⲁⲓⲱⲟⲩ ϩⲙ ⲡⲁⲁ ⲉⲧⲙⲙⲁⲩ · ⲁⲩⲡⲧ ⲁⲩ
ⲕⲁⲁⲧ ϩⲙ ⲡⲉⲓⲧⲁⲫⲟⲥ. ⲁⲣⲓ ⲡⲁⲙⲉⲉⲩⲉ
ⲡⲁⲙⲉⲣⲁⲧⲉ ⲧⲉ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲕⲱ ⲛⲁⲓ ⲉⲃⲟⲗ.
ⲛⲧⲁⲓⲙⲧⲟⲛ ⲇⲉ ⲙⲙⲟⲓ ⲙⲡⲟⲟⲩ ⲙⲛⲓⲟⲥ
ⲫⲁϥⲓ ⲓⲅ̄ (ⲙⲁⲓ/) Γ̄

« O quelle séparation est celle-ci! O départ plus lointain que tous les autres! O dure navigation pour aller au rivage! O mort! mot amer dans la bouche de chacun, qui déchire, qui sépare les pères des fils et les fils des pères! Que quiconque sait pleurer sur ceux qui parmi eux sont morts vienne en ce lieu proférer une immense lamentation sur le malheur de ma jeunesse! — Moi, Jean, diacre, j'ai quitté ma mère, veuve. Je suis venu dans la ville de ⲕⲱⲥ. Je suis mort en ce lieu. On m'a placé dans ce tombeau. Souvenez-vous de moi mes bien-aimés, afin que Dieu me pardonne. Je me suis endormi aujourd'hui, treize du mois de paophi, indiction treizième. »

L'inscription qui suit se trouve à la Bibliothèque nationale :

ω ⲁⲡⲟⲫⲁⲥⲓⲥ ⲛⲁⲧⲛⲁ
ⲣⲁⲓⲧⲉⲓ ⲙⲙⲟⲥ ⲁⲩⲱ ⲛⲁⲧ
ϩⲱⲗ ⲉⲃⲟⲗ. ⲧⲉⲧⲟⲩⲱⲙ ⲁⲩⲱ
ⲉⲧⲥⲱ ⲛⲥⲁϥ ⲙⲡⲟⲟⲩ ⲇⲉ
ϥⲱⲱϥ ⲁⲩϣⲧⲁⲙ ⲉⲧⲉⲥⲧⲁ
ⲡⲣⲟ ⲉⲧⲙⲟⲩⲱⲙ ϣⲁ ⲉⲡⲉϥ.
ⲁⲓⲧⲉⲓ Γⲁⲣ ⲉⲡⲉⲣⲡⲉⲓ ⲙⲙⲓ ⲛⲁ
ϣⲃⲉⲉⲣ. ϥⲛ ⲟⲩϣⲡⲛϣⲱⲡ
ⲁⲥⲉⲓ ⲉⲣⲡⲁⲓ ⲉⲭⲱⲓ ⲛⲥⲓ ⲧⲁⲙⲁΓ̄
ⲕⲏ ⲙⲡⲙⲟⲩ . ⲁⲡⲉⲧⲥⲟⲟⲩⲏ ⲙ
ⲙⲟⲓ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲉⲣⲡⲗⲱϩϣ. ⲛⲧⲁⲓ̈
ⲛⲕⲟⲧⲕ ⲟⲩⲛ ϥⲙ ⲡⲧⲁⲫⲟⲥ
ⲁⲡⲟⲕ ⲙⲁⲣⲓ̈ⲁ ⲧⲉⲓϣⲉⲉⲣⲉ ϣⲏⲙ
ⲛⲉϩⲓⲛⲓ ⲙⲡⲟⲟⲩ ⲙⲛⲓⲟⲥ (ⲛⲁ). . . . .
Γⲉ ⲁⲣⲭⲓ/ ⲥⲉⲕ ⲧⲏ(ⲩⲧⲏ). . . . .
ⲉⲭⲱⲓ ⲧⲉ ⲡⲛⲟ (ⲩⲧⲉ). . . . . .
. . . . . ⲧⲁ ⲯⲩⲭⲏ.

« O décret inflexible, inexplicable! Celle qui mangeait et buvait hier encore, aujourd'hui sa bouche est fermée, pour ne plus rien manger jamais. J'ai fait mon offrande au temple avec mes compagnes. Tout à coup est venue sur moi la nécessité de la mort. Tous ceux qui me connaissaient m'ont oubliée. Je me suis donc endormie dans le sépulcre, moi, Maria, cette jeune fille malheureuse, aujourd'hui 16 du mois de pachons, de la première indiction. Venez tous à mon aide afin que Dieu (fasse miséricorde) à mon âme [1]. »

IX. Le désir de la mort. — Ce sentiment d'horreur à l'égard de la mort ne doit pas faire oublier les âmes héroïques qui l'ont souhaitée, appelée pour rejoindre le Christ et ont interprété en d'admirables impulsions le *cupio dissolvi et esse cum Christo* de saint Paul. L'épopée du martyre chrétien pendant les trois premiers siècles de l'Église s'est prolongée jusqu'à nos jours, mais nous ne citerons ici qu'un seul témoignage, celui de saint Ignace d'Antioche écrivant aux Romains : « Je vous en conjure, épargnez-moi une bienveillance intempestive. Laissez-moi devenir la pâture des bêtes; c'est par elles qu'il me sera donné d'arriver à Dieu. Je suis le froment de Dieu, et je suis moulu par la dent des bêtes pour devenir le pain immaculé du Christ. Caressez-les plutôt, afin qu'elles soient mon tombeau et qu'elles ne laissent rien subsister de mon corps. » Nous voyons des martyrs qui, comme saint Cyprien, accueillent leur arrêt de mort d'une acclamation : « Grâces à Dieu! »

Les chrétiens se familiarisaient avec la mort qui les introduisait directement dans la gloire par la confession sanglante de leur foi, mais les épitaphes nous apprennent combien la mort restait la redoutable épreuve. Commodien admettait que sur les défunts moissonnés par la mort on versât des larmes, saint Jérôme défendait qu'on les pleurât; il fallait plutôt se réjouir, chanter l'*Alleluia* sur leurs tombes [2], puisqu'ils étaient parvenus au bonheur. Faire autrement, disait l'Église, c'était imiter les païens, les autoriser même à taxer de mensonge ceux qui assuraient que les fidèles avaient été reçus dans le sein de Dieu [3]. C'était leur être inférieurs. Les idolâtres n'avaient point versé de larmes à la mort du vertueux Marc-Aurèle; ils croyaient trop bien que le ciel s'était ouvert devant ce juste prêté pour un temps à la terre [4]. Mais la vraie douleur ne se commande pas. Les épitaphes en vers portent seules la marque de l'allégresse des survivants [5], et nous avons dit combien peu il faut ajouter de confiance à l'expression empruntée de sentiments d'une résignation plus apparente que réelle comme lorsque nous lisons sur une pierre de Vienne, en Dauphiné :

non PLACEAT GEMERE QVOD CELEBRA*re decet*.

Les autres inscriptions ne s'interdisent pas sans doute de parler quelquefois de la félicité des morts, de la joie des chrétiens de quitter la terre, mais on y sent mieux palpiter la nature lorsqu'elles disent le désespoir de ceux qui ensevelissent leur époux ou leur fils.

Une inscription de Lyon, datée de l'année 431, rappelle le souvenir de Leucadia (voir *Dictionn.*, t. x, col. 273, n. 8, fig. 7290), « Vierge consacrée à Dieu; sa vie remplie ainsi qu'elle se l'était proposée, elle a vécu seize ans et, d'autant plus heureuse, a remis son âme au Seigneur ». La formule *beatior in domino condedit mentem* rappelle la recommandation adressée par saint Paul aux Thessaloniciens (I, iv, 13) : *De dormientibus non contristemini sicut alii qui spem non*

[1] E. Révillout, *Les affres de la mort chez les Égyptiens*, dans *Revue égyptologique*, t. i, 1880, p. 139-140. A. L. Schmitz, *Das Totenwesen der Kopten. Kristiche Uebersicht ueber die literarischen und monumentalen Quellen*, dans *Zeitschrift für aegyptische Sprache und Altertumskunde*, t. LXV, 1930, p. 1-25. — [2] S. Jérôme, *Epist.*, LXXVII, 2; *Acta sanct. ord. S. Ben.*, t. I, p. 326. — [3] S. Jean Chrysostome, *Homilia in dictum : De dormientibus autem nolo vos ignorare fratres*, n. 2, édit. Montfaucon, t. I, p. 765. — [4] Jules Capitolin, *In Marcum Aurelium*, c. XVIII. — [5] Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, t. II, p. 113, n. 438 *a*.

habent. Pour les fidèles, la dernière heure se dégage de toute pensée lugubre; c'est la fin de l'exil, c'est un voyage dans le sein de Dieu, comme l'expliquent Tertullien et saint Cyprien; le jour de la mort du chrétien est, en réalité, celui de sa naissance au ciel; c'est pourquoi la fête des martyrs s'appelle leur *natalis*. On se rappelle l'épitaphe du jeune Magus (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2238, fig. 3981) : Magus, innocent enfant, désormais tu vis parmi les innocents. Pour toi, quelle existence à l'abri des vicissitudes! Pour toi, quelle félicité d'être reçu par la Mère de l'Église, à ton retour de ce monde! étouffons les gémissements de nos cœurs, retenons les larmes dans nos yeux. »

Une inscription de Die conserve le souvenir de Dalmata qui appartient au Ve ou au VIe siècle (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 816) :

HIC DALMATA CR
HISTI MORTE REDEM
TVS QVIISCET IN PA
CE ET DIEM FVTVRI
IVDICII INTERCEDE
NTЄBVS SANCTIS L
LETVS SPECTIT

C'est peut-être à la pensée familière sinon au désir de la mort qu'il faut attribuer quelques inscriptions comme celle que nous trouvons à Arles sur laquelle on lit une épitaphe où la date de la mort est restée en blanc [1] :

☩ HIC IN PACE REQVI
ESCIT BON M LEONI
DIVS QVI VIXIT
ANNVS PLM
ET OBIIT SVB DIE
INDICTIO
NE

Leonidius a compté sur autrui pour inscrire l'âge de sa mort, le jour du décès et le chiffre de l'indiction. Les survivants ne s'en sont pas occupés.

X. La mort civile. — Une tradition constante qui remonte aux glossateurs et à l'ancien Moyen Age confondait à priori les deux concepts d'une question capitale jusqu'alors ignorée ou méconnue, celle des rapports historiques qui ont pu exister entre les *capitis deminutiones majores* et la mort civile. Jusqu'à une époque toute récente, on y voyait une chose identique sous deux noms différents et cette tradition avait été admise sans discussion et encore accentuée par les auteurs modernes. Or, l'idée qui se dégage de l'étude comparative des textes est très différente : la *capitis deminutio* n'est qu'un mot servant à désigner un ensemble d'effets de provenance diverse; la mort civile est une institution ayant des effets propres; la *capitis deminutio* ne désigne rien d'autre qu'un anéantissement, une extinction de personnalité; elle ne désigne qu'un fait destructif, négatif, et n'a pas, par elle-même, d'effet attributif; même lorsqu'elle est qualifiée par le fait juridique qui la suit, et qui indique le nouvel état du *minutus*, elle ne fournit pas de solution précise sur le sort de son patrimoine; ainsi la *capitis deminutio maxima* qui frappe la personne devenant à Rome l'esclave d'une autre n'implique nullement l'attribution des biens du *minutus* devenu esclave à celui qui devient son maître. Au contraire, la mort civile, institution aux traits précis, contient, à côté de son effet extinctif, un principe attributif, dévolutif. Quand un individu est frappé de mort civile, c'est-à-dire est considéré comme mort fictivement, par là se trouve réglé le sort de son patrimoine, qui, sauf le cas d'attribution expressément différente, telle que la confiscation, passera à ses héritiers; par là aussi sont résolues les questions multiples soulevées par le sort de certains droits compris dans les biens du mort civil, droits dont l'exigibilité ou l'extinction était subordonnée à la mort naturelle du titulaire; la mort civile, fiction de mort naturelle, ouvre ou éteint ces droits, comme cette dernière.

Or, les Romains du temps de la République et du Haut-Empire ne connaissaient pas l'institution de la mort civile; ils ne connaissaient que l'expression purement extinctive de *capitis deminutio*, mais comme celle-ci ne fournissait aucun principe de solution pour l'attribution de certains des droits du *minutus*, les jurisconsultes de l'époque classique ont été amenés à introduire dans des cas particuliers, d'abord isolés, puis de plus en plus nombreux, une fiction de mort applicable au *minutus*, fiction dont le droit du Bas-Empire et, finalement, le droit de Justinien devaient faire une règle presque générale. Et, ainsi, le concept de la mort civile s'est insinué graduellement dans la *capitis deminutio* par un travail de jurisprudence compris entre la fin de l'époque classique, et le temps de Justinien. Il y a eu une infiltration lente de la mort fictive dans la *capitis deminutio* réalisée par des décisions d'espèce, d'inspiration assez diverse, parfois l'interprétation de volonté du disposant, plus souvent la préoccupation, nouvelle à l'époque classique, de limiter le plus possible les effets de la servitude ou de la confiscation et de ne pas frapper les innocents.

Si donc on remonte à la genèse de la mort civile, on voit qu'elle est, à sa naissance, un amendement accidentel à la *capitis deminutio*, et l'étude des textes amène à distinguer trois cas dans les *capitis deminutiones majores*.

1° Le premier cas est celui de la *servitus privati*. C'est le cas le plus ancien de servitude, le plus foncièrement romain, parfois contemporain du cas archaïque de servitude *trans Tiberim*, celui du citoyen romain devenant à Rome l'esclave d'un autre (homme libre qui s'est fait vendre comme esclave, *fur manifestus*, cas du sénatus-consulte Claudien, affranchi ingrat). Ici les textes des jurisconsultes classiques ne contiennent jamais de fiction de mort, parce qu'il existait dans les vieilles traditions romaines un principe bien établi, qui permettait de résoudre toutes les questions soulevées par la réduction en esclavage. Ce *servus privati* devient esclave en vertu d'un acte de *jurisdictio* qui n'est pas un jugement de condamnation, mais qui est un acte déclaratif; il est esclave, parce qu'il échoue dans la *vindicatio in libertatem*, parce qu'il ne peut pas réclamer efficacement sa liberté; il est esclave dans le passé comme dans le présent; à lui d'appliquer la même fiction de rétroactivité que celle qui régissait l'adrogation, même à l'époque reculée où elle n'était pas accompagnée de *capitis deminutio*. Par suite, le sort des biens du *servus* est réglé suivant les principes de l'acquisition au profit du maître par ses *alieni juris;* les propriétés et les créances passent au maître; les dettes s'éteignent, parce qu'un esclave ne peut obliger son maître, à l'exception des dettes délictuelles, qui obligent le maître *noxaliter*. Quant aux droits dont l'existence était subordonnée à sa mort naturelle, ils ne s'ouvrent pas, ce qui prouve bien qu'il n'y a pas ici fiction de mort. Si le *servus privati* avait reçu une dot de sa femme, cette dot passe au maître, et reste inaliénable entre ses mains jusqu'à la mort de l'esclave. S'il avait fait une donation à sa femme pendant leur mariage, cette donation n'est pas confirmée, comme elle le serait par sa mort; elle est *perempta*.

[1] Allmer, dans *Revue épigraphique du midi de la France*, n. 386; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5822; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 182, n. 174.

Enfin, les droits dont l'extinction était conditionnée par sa mort ne sont pas éteints : un héritier institué ou un légataire devient l'esclave d'un autre; la disposition reste valable et sera acquise au maître. Donc, dans ces cas de *servitus privati*, il n'y a pas de fiction de mort, pas le moindre germe de mort civile.

2° Il en est autrement des cas de *servitus pœnæ*, esclavage encouru à la suite d'une condamnation capitale, fait à la suite duquel le condamné devient esclave du fisc, ou plus exactement (le fisc s'interdisant d'employer cet esclave comme instrument d'acquisition) esclave de sa peine. Ces cas sont de droit relativement récent; ils ne datent que du commencement de l'empire; ils ne se prêtent pas à l'application du principe traditionnel de la rétroactivité. Sans doute, le sort du patrimoine est réglé d'une autre manière, puisqu'ici intervient la confiscation. Mais la question reste ouverte en ce qui concerne les droits dont l'ouverture ou l'extinction était subordonnée à la mort naturelle. C'est dans ce domaine que les jurisconsultes classiques introduisent quelquefois, pas toujours, la fiction de mort, la comparaison avec la mort; ils l'emploient principalement dans une série d'hypothèses où il s'agit de régler le sort de droits qui, comme la dot restituable, la donation entre époux, le fidéicommis, n'existaient pas à l'époque primitive; le rapprochement avec la mort est un procédé de raisonnement, de technique juridique, d'opportunité; pour arriver à un certain résultat, qui est généralement d'adoucir certains effets rigoureux de la confiscation et d'empêcher que les conséquences de la condamnation ne frappent des innocents. Ainsi une femme devient *serva pœnæ*, sa dot reste définitivement acquise au mari, comme si la femme était morte *in matrimonio*. Un héritier fiduciaire grevé d'un fidéicommis devient *servus pœnæ;* le fideicommis s'ouvre au profit des fidéicommissaires aptes à le recevoir, comme si le fiduciaire était mort, et au cas où le testament donnait à ce fiduciaire le droit de choisir entre plusieurs fidéicommissaires, cette *facultas eligendi* est perdue. Un mari, donateur de sa femme pendant le mariage, devient esclave à la suite d'une condamnation; la donation est *impleta*, validée, comme s'il était mort, d'après une constitution de Constantin modifiant la doctrine contraire d'Ulpien. Un légataire sous condition devient *servus pœnæ* avant l'événement de la condition; il est tenu pour mort et le legs est éteint. Dans tous les cas, le but visé est atteint; ces biens échappent à la confiscation. Mais ce sont là des décisions d'espèce limitées aux cas où les jurisconsultes estiment opportun l'emploi de cette fiction de mort. La *servitus pœnæ* n'est pas accompagnée constamment de cette fiction; elle n'est pas encore une mort civile, et il subsiste des hypothèses où la condamnation capitale produit des effets inverses de ceux de la mort; ainsi, la donation *mortis causa* est validée par la mort du donateur; elle est éteinte par la condamnation capitale.

3° Enfin, on trouve une évolution semblable, mais plus accentuée encore, en cas de *capitis deminutio media*, c'est-à-dire en cas de perte de la *civitas* résultant d'une déportation, qui est le seul cas pratique de perte du droit de cité. Ici, l'emploi de la fiction de mort est plus fréquent, dans le but principal de limiter les effets de la confiscation. Cette préoccupation d'adoucissement s'explique aisément : la déportation est une flétrissure moins grave et moins déshonorante que la *servitus pœnæ;* elle est souvent une condamnation politique, susceptible d'effacement, de *restitutio :* « qui déporte aujourd'hui sera peut-être demain déporté. De là une nouvelle mise en œuvre de la fiction de mort, avec des applications plus étendues. Ainsi les *jura patronatus* d'un déporté passent à ses fils, comme s'il était mort, et sont soustraits à la confiscation. Ainsi encore, lorsqu'un fils de famille, qui était lui-même père de famille, est déporté, ses fils viendront en qualité de *nepotes* à la succession du grand-père comme s'il était mort. Ainsi encore, en cas d'institution d'un posthume aquilien; un testateur a institué son petit-fils au cas où son fils prédécéderait; ce dernier est déporté; l'institution, qui était primitivement rompue, est maintenue *ad similitudinem mortis*. Est-ce à dire qu'en cas de déportation l'emploi de la fiction de mort soit général et que la déportation soit devenue un cas de mort civile, dans le sens complet de l'expression? Nullement. La fiction n'est pas employée quand la confiscation peut être évitée autrement. Ainsi, lorsqu'un héritier grevé d'un fidéicommis est condamné à la déportation, le fidéicommis reste valable; il ne sera restitué qu'à la mort naturelle du déporté et celui-ci conserve la *facultas eligendi* (décision contraire à celle qui concerne le cas de *servitus pœnæ*). Ainsi encore, la donation à cause de mort, qui serait confirmée par la mort du donateur, reste *imperfecta* à la suite de sa déportation. De même, en cas de dette promise *cum debitor morietur*, si le débiteur est déporté, la dette ne sera exigible qu'à sa mort naturelle.

On a vu les premières infiltrations de l'idée de mort civile dans la *capitis deminutio;* celle-ci est antérieure à la mort civile qui est une retouche, un amendement d'abord partiel. Avec le temps, la fiction de mort à travers le Bas-Empire et jusqu'au temps de Justinien, va devenir d'un emploi de plus en plus fréquent et presque général. Le rapprochement de la *capitis deminutio* avec la mort civile va s'accentuer jusqu'à préparer la confusion, ou plutôt la substitution de la seconde à la première [1].

XI. Rouleaux des morts. — Tout le monde, en France, sait ce qu'est une lettre de faire-part de décès. Les rouleaux des morts étaient l'équivalent, sauf les différences de forme occasionnées au Moyen Age par l'absence de l'imprimerie, et, dans les premiers temps de la période moderne, par le fait que ce dernier moyen de publicité, d'invention encore récente, n'avait pas conquis dans les mœurs la place qui lui appartient de nos jours. Aujourd'hui, on expédie un nombre d'exemplaires égal à celui des destinataires; alors on se bornait à un nombre très inférieur ou même à un exemplaire unique et, au bas de la feuille de parchemin qui contenait la circulaire, le scribe laissait un espace plus ou moins considérable dans lequel chaque destinataire, au lieu de répondre comme à présent par une carte de visite, inscrivait son accusé de réception. Nos lettres de faire-part de décès se terminent ordinairement par une formule pieuse : « Priez pour lui », *De profundis*, *Requiescat in pace*. Cette partie n'était pas négligée au Moyen Age; elle était même considérée comme la plus importante, et l'objet principal des rouleaux des morts qui nous ont été conservés était d'obtenir des prières pour les défunts.

Mais on n'a pas commencé par ces *rotuli defunctorum*, et, auparavant, on avait fait usage de diptyques, de martyrologes, nécrologes ou obituaires, de lettres d'association ou de fraternité dont il faut dire ici quelque chose.

Les diptyques (voir ce mot), formés de deux tablettes, presque toujours d'ivoire, étaient d'origine romaine; ils servaient à inscrire les noms des magistrats. L'Église, dès ses débuts, emprunta cet usage aux mœurs antiques et inscrivit sur ces tablettes les noms des évêques, principalement de ceux qui s'étaient distingués par leur sainteté; les noms des vivants, digni-

[1] F. Desserteaux, *Études sur la formation historique de la « capitis deminutio ». II. Évolution et effets de la « capitis deminutio »*, in-8°, Paris, 1926.

taires de l'Église ou de l'ordre politique, bienfaiteurs de l'Église, fidèles ayant fait des offrandes ainsi que les noms des fonctionnaires et bienfaiteurs défunts. On lisait ces commémorations pendant la liturgie qui conserve, encore aujourd'hui, des traces de cet antique usage.

Quand de simples tablettes devinrent insuffisantes pour ces différents usages, on eut recours à des livres. Le diptyque des évêques devint le martyrologe; celui des morts, le nécrologe ou obituaire. Il ne fut pas d'abord désigné sous ces noms. Dans son testament, daté de l'an XXXIIe du règne de Clotaire, l'évêque Bertchramm du Mans (voir ce nom) l'appelle le *Livre de vie : Nomen meum... in libro vitæ jubeant adscribere.* C'est aussi le nom qu'il porte dans une charte de donation faite à Saint-Denis, l'an XLIIIe du même règne : *Pro hujus meriti nomen meum in libro vitæ anscribatur* [1]. Bède le nomme *livre des défunts* ou *annale* [2]. Cet auteur le distingue de l'*album*, sur lequel on inscrivait les bienfaiteurs encore vivants, et qui paraît ainsi avoir remplacé la deuxième espèce des diptyques [3].

Le nombre considérable des fidèles admis sur le *livre de vie* ne permettant plus de réciter tous leurs noms à la messe, on les répartit entre les différents jours de l'année et, dans les monastères, on lisait chaque matin les noms attribués à la journée. Cette lecture se faisait au chapitre, soit après prime, soit après tierce. Elle était précédée de la lecture de l'article du martyrologe et d'un chapitre de la règle [4]. Cette circonstance fit souvent copier ou coudre dans le même volume le martyrologe, la règle et le nécrologe. C'est ainsi qu'au VIIIe siècle, Wando, abbé de Fontenelle, fit don à son monastère d'un volume contenant le martyrologe et la règle de saint Benoît et de saint Colomban [5]. On pourrait en citer bien d'autres exemples. Cette réunion dans un même manuscrit de différents ouvrages a fait souvent donner au nécrologe le nom de martyrologe et de règle, de sorte que les expressions *frères inscrits sur le livre de vie, sur le martyrologe, sur la règle*, et quelquefois simplement *frères conscrits*, sont absolument synonymes.

Ce livre se trouve encore désigné sous les noms de *matricule* [6], *catalogue* [7], *mémorial des morts* [8], *calendrier* [9], *calendrier des morts* [10], *livre du chapitre* [11].

L'ordre adopté dans la rédaction des obituaires a beaucoup varié. Le plus souvent, tous les frères inscrits, qu'ils soient de la maison ou bien qu'ils soient étrangers, sont placés pêle-mêle sous chaque jour de l'année; telle est la disposition de l'obituaire de Saint-Germain-des-Prés [12], ou bien ils sont classés par catégories; ainsi au monastère de Saint-Gall, il y avait des places spéciales pour les religieux de chaque couvent, pour les évêques, pour les femmes laïques, pour le roi Pépin et ses descendants, pour le roi d'Angleterre et ses comtes, etc. [13]; ailleurs, comme à Saint-Bénigne de Dijon, les moines domestiques étaient sur une page, les étrangers sur la page en regard [14]; à Saint-Martial de Limoges, chacune de ces classes de frères occupait une colonne séparée [15]. Dans certains monastères, on laissait, en copiant le martyrologe, un blanc après l'article de chaque jour; dans ce blanc, on insérait l'article du nécrologe qui se rapportait au même jour; on a un bel exemple de cette disposition dans le martyrologe d'Auxerre qui remonte au XIe siècle [16]. Enfin, dans plusieurs manuscrits, l'obituaire est ajouté en marge du martyrologe. On le trouve rarement dans les vieux nécrologes [17].

L'honneur d'être inscrit sur le *livre de vie* ou *livre de la règle* qui, depuis le XIIIe siècle, était accordé à peu près à tous les bienfaiteurs de l'établissement religieux, ne l'était anciennement qu'à ceux qui avaient été admis dans la fraternité du monastère ou du chapitre. Ce titre de *frère*, qui donnait droit aux prières des membres de la communauté, était tellement ambitionné, que les grands et les souverains ne le croyaient pas acheter trop cher au prix de larges et généreuses donations et en prenant eux-mêmes l'habit de moine sur leur lit de mort. Les lettres ou titres qui constataient ces associations, cette concession fraternelle, tantôt étaient individuels, tantôt concernaient des communautés tout entières. Elles n'obligeaient pas seulement à des prières pour les frères morts, mais aussi à des secours, que pendant leur vie les membres d'une société religieuse, comme ceux des nombreuses associations séculières établies pendant le Moyen Age sur leur modèle, avaient droit de recevoir les uns des autres. Ces sociétés furent de plus en plus nombreuses après le IXe siècle et la seule abbaye de Saint-Germain-des-Prés était associée à plus de quatre-vingt-deux autres monastères.

On les voit apparaître dès le VIIIe siècle et déjà elles sont communes [18]. C'est dans le recueil des lettres de saint Boniface qu'on en trouve la plus ancienne mention. Ces associations se formaient entre les religieux de tous les ordres. Les chanoines, tant réguliers que séculiers, n'en étaient point exclus. Ces traités se consignaient dans des lettres spéciales nommées *lettres de communion, de société* ou *de confraternité*. Nous avons, à la date de 800, une pièce de cette nature, relative aux monastères de Saint-Gall et de Reichenau [19]. Dom Luc d'Achery a également publié l'acte d'association de Saint-Denis en France avec Saint-Remi à Reims [20] (vers 838). Il est à remarquer qu'une liste dressée à cette occasion place en première ligne, parmi les moines de Saint-Denis, l'empereur et le roi [21].

Les nécrologes ordinaires et, pour ainsi dire, sédentaires des abbayes sont très nombreux, très connus, et forment une source historique et biographique des plus précieuses. Il en a été publié un très grand nombre. Les nécrologes qu'on pourrait appeler ambulatoires étaient beaucoup moins connus quoiqu'ils fussent tout autant dignes de l'être. L'inscription au nécrologe de chaque monastère des frères d'autres abbayes qui lui étaient associées, nécessitait la communication à chacune d'elles de la mort de ses membres étrangers. C'est ce qui donna lieu aux rouleaux

[1] Dom J. Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, l. III, c. II, p. 653. — [2] Bède, *Hist. Angl.*, l. IV, c. XIV. — [3] *Me defuncto... nomen meum inter vestra scribere dignemini... in cujus etiam testimonium futuræ conscriptionis... præcepisti ut in albo vestræ sanctæ congregationis meum nunc quoque nomen apparet.* In Vit. S. Cuthberti, prologus ad Eadfridum. — [4] Martène, *De ritibus monachorum*, t. IV, col. 52 sq. — [5] *Codicem in quo continetur regula sancti Benedicti et sancti Columbani et martyrologium. Chron. Fontanell.*, dans *Spicilegium*, édit. in-fol., t. II, p. 275. — [6] *Tit. fun. de S. Brunone*, n. 1, 5, 7, 169. — [7] *Ibid.*, n. 11, 13. — [8] *Petri abb. Cluniac. epist. ad Carthus.*, dans Mabillon, *Analecta*, éd. in-fol., p. 159. — [9] *Litt. comm. inter mon. S. Rem. et S. Benigni*, ibid. — [10] *Monast. anglic.*, t. III, édit. de Londres, 1821, p. 186, note *b*. — [11] Du Cange, au mot *Rotulus*. — [12] Bouillart l'a imprimé à la fin de son *Histoire*. — [13] Des fragments considérables de cet ancien et curieux obituaire ont été publiés par Goldast, au t. II de ses *Alemanicarum rerum scriptores*, 1606, Francofurti, p. 184 sq. — [14] Mabillon, *Annales bened.*, t. III, p. 77. — [15] Nécrologe écrit au XIIe siècle, Bibl. nat., *lat. 5243*, fol. 93 sq. — [16] Bibl. nat., *lat. 894* et *5253*, imprimé partie dans Martène, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 685, en partie dans Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, preuves, p. 246. — [17] L. Delisle, *Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII, 1846, p. 363-364. — [18] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Ben.*, sæc. III, part. I, p. LXXVI; *Analecta*, édit. in-fol., p. 160. — [19] Goldast, *op. cit.*, p. 180. — [20] D'Achery, *Spicilegium*, in-fol., t. III, p. 333. — [21] Bouillart, *op. cit.*

que, pendant le Moyen Age, les Églises et surtout les monastères s'envoyaient réciproquement, après la mort des évêques, des abbés, des simples religieux et même des bienfaiteurs laïques.

Ces rouleaux, dont l'usage est constaté depuis le VIIIe siècle jusqu'au XVe, étaient formés de feuilles de parchemin cousues les unes au bout des autres, et atteignant quelquefois une longueur de plus de vingt mètres [1]. Il y en avait de plusieurs sortes : les uns étaient des rouleaux *perpétuels*, contenant les noms de tous les frères et bienfaiteurs successivement ajoutés, quelquefois avec la mention de leurs bonnes œuvres, de leur donation et, plus rarement, de leur famille; ceux-ci étaient en général destinés à rester dans l'établissement. Les autres étaient des rouleaux *annuels* destinés à la circulation que les Églises associées s'envoyaient périodiquement pour s'annoncer les noms de leurs morts. D'autres, enfin, étaient des rouleaux *individuels*, qui étaient communiqués d'abbaye en abbaye, d'Église en Église, à la mort de l'un des frères, le plus généralement d'un abbé ou autre fonctionnaire ou d'un grand personnage, bienfaiteur de la congrégation. Ces lettres circulaires individuelles, ou lettres de faire-part, ces sortes d'albums funéraires qu'on a désignés quelquefois sous le nom de « brefs » *(brevia)* gestatoires et plus récemment d'« encycliques », étaient transportés de maison en maison.

Suivant l'importance des divers personnages, la formule était une simple demande de prières au nom de la charité chrétienne et de la confraternité, ou bien présentait un premier éloge du défunt, rédigé par la meilleure plume du monastère en termes emphatiques, sur lesquels les moines des autres établissements associés se complaisaient à enchérir, parfois en vers plus pompeux d'intention que poétiques d'exécution, mais auxquels se trouvent souvent mêlés des détails biographiques et des indications personnelles très instructifs.

Cette bande de parchemin, portant ainsi en tête le nom et le panégyrique du défunt, était enroulée sur un cylindre, puis confiée à un messager désigné sous le nom de porte-rouleau *(rotaliger, breviger)* qui, d'ordinaire, le suspendait à son cou pendant le voyage et le colportait d'un lieu à l'autre. Partout, on l'accueillait avec bienveillance et, la première curiosité satisfaite, on se réunissait à l'église, on priait pour le mort, on constatait officiellement, sur le rouleau, sous le nom de *titulus*, la désignation de l'abbaye visitée; puis les beaux esprits du couvent, quelquefois même des écoliers, déployaient leur éloquence pour louer, le plus souvent en lieux communs, le mort dont la renommée venait de leur être révélée.

On doit cependant reconnaître que les demandes de prières étaient parfois accueillies de façon impertinente, avec l'indifférence et l'esprit satirique dont on se scandaliserait fort si ce n'était alors le Moyen Age où tout devient édifiant. Vers la fin de l'année 1113, un rouleau fut présenté à un monastère de religieuses d'Angoulême, à l'abbaye de Saint-Ausony. Il demandait des prières pour le repos de l'âme de Mathilde, fille de Guillaume le Conquérant, abbesse de la Trinité de Caen, morte le 9 juillet de cette année; les religieuses firent ou laissèrent inscrire sur le rouleau ces vers :

Si moriatur anus, non est plangenda puellis :
Illarum votis hæc inimica fuit.
Quippe dolebat anus si quos vidisset amari.
Causa fuit livor : nullus amabat eam.
Est serpens inter ranas anus inter amantes :
His serpens, illis insidiatur anus.
Hæc obiit : laudate Deum, gaudete puellæ,
Jam modo liberius vivere quæque potest.

L'auteur, comme excuse, termine par ces mots : *Iterum versus facti post pocula vini.*

Un moine de l'abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert, diocèse de Lodève, trouve le moyen d'écrire sur le rouleau de Robert de La Tour-Landry, abbé défunt de Saint-Aubin d'Angers (en 1154). Toute son oraison funèbre se résume en ceci :

Pisus gaudete...
Plaudant anguillæ, letentur et hostrea mille,
Nam cessit vere nec scivit morte [carere]
Milia qui mille de vestris perdidit.
Responsio
Unus si monachus moritur, quicumque...
Non ideo par est nobis? nam mille supersunt
Artifices gulæ, qui retia tendere norunt.

A en juger par ce qui nous reste des rouleaux des morts du Moyen Age ou d'une date plus récente, ces inconvenances ont dû être excessivement rares. Les accusés de réception ou titres, comme on disait alors, ne contiennent ordinairement que deux choses : 1° une prière pour le mort ou l'attestation qu'on priera pour lui; 2° la demande de prières pour les défunts qu'on a soi-même perdus. Ces deux idées donnent souvent lieu à des développements d'un réel intérêt littéraire. De plus, le destinataire, en donnant les noms des personnes décédées auxquelles il s'intéresse, nous fournit quelquefois des indications historiques importantes; rectifications de noms et de dates ou additions de noms nouveaux aux listes du *Gallia christiana* et du *Monasticon anglicanum* [2].

L'histoire littéraire s'est même enrichie d'une pièce de vers qui pourrait bien avoir la célèbre Héloïse pour auteur.

C'est dans le rouleau du bienheureux Vital, fondateur de l'abbaye de Savigny, au diocèse d'Avranches, mort en 1122, que se trouve cet autographe de l'abbesse d'Argenteuil, dont L. Delisle a publié un fac-similé dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XVII, 1847, p. 240.

Le nombre des rouleaux venus à la connaissance de L. Delisle s'élevait à près de cent. Le plus ancien est de la fin du VIIIe siècle; les trois plus importants sont ceux de Guifred, comte de Cerdagne, mort en 1050, de Mathilde, abbesse de Caen, morte en 1110, celui de Vital de Savigny, mort en 1122. Le premier rouleau fut porté dans 133 abbayes, le deuxième dans 253 et le troisième dans 208. Le messager funèbre, porteur du rouleau de Bertrand de Baux, mort en 1181, visita 229 établissements religieux.

Voici les plus anciennes formules connues, employées par les moines de Murbach, fin du VIIIe siècle, vers 790.

1° *Domino reverentissimo* illo *episcopo, Sinbertus, gracia Dei vocatus episcopus atque abba de monasterio Morbac, una cum fratribus, eternam in Christo Jhesu Domino nostro salutem. De cetero compereat beatitudo vestra eo quod frater vester, nomine* ille, *kalendas* illas, *de ac luce migravit, ut credimus ad Christum. Qua de causa subplices exoramus sanctitatem vestram, ut pro ejus anima de psalmis seu missis vigiliisque taliter agatis ut optima continet consuetudo vestra, et ut eo-apices in antea remeare faciatis postulamus.*

2° *Reverentissime matri familie* illi, *Sindbertus donum Dei vocatus episcopus adque abba de monasterio Morbac, in Domino eternam salutem. De cetero compereat melliflua caritas vestra eo quod frater vester, nomine* ille, *kalendas* illas, *de ac luce migravit, ut credimus, ad Christum. Qua ex re obnixe obsecramus almitatem vestram, ut pro ipsius anima sic jubemini agere de psalmis*

[1] Mabillon, *De re diplomatica*, l. I, c. IX, n. 1; Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. I, p. 423; L. Delisle, *Des monuments paléographiques*, p. 369. — [2] Voir Tamizey de Larroque, dans *Revue critique*, t. I, 1866, p. 281-282.

ac missis adque vigiliis seu ingens bonitas vestra consuevit. Obtamus vos semper bene valere [1].

XII. « Croque-morts ». — C'est un mot assez malsonnant et qu'il faudrait s'excuser d'employer ici s'il n'était compris de tout le monde; d'ailleurs, le texte que nous allons citer à leur sujet est trop curieux pour

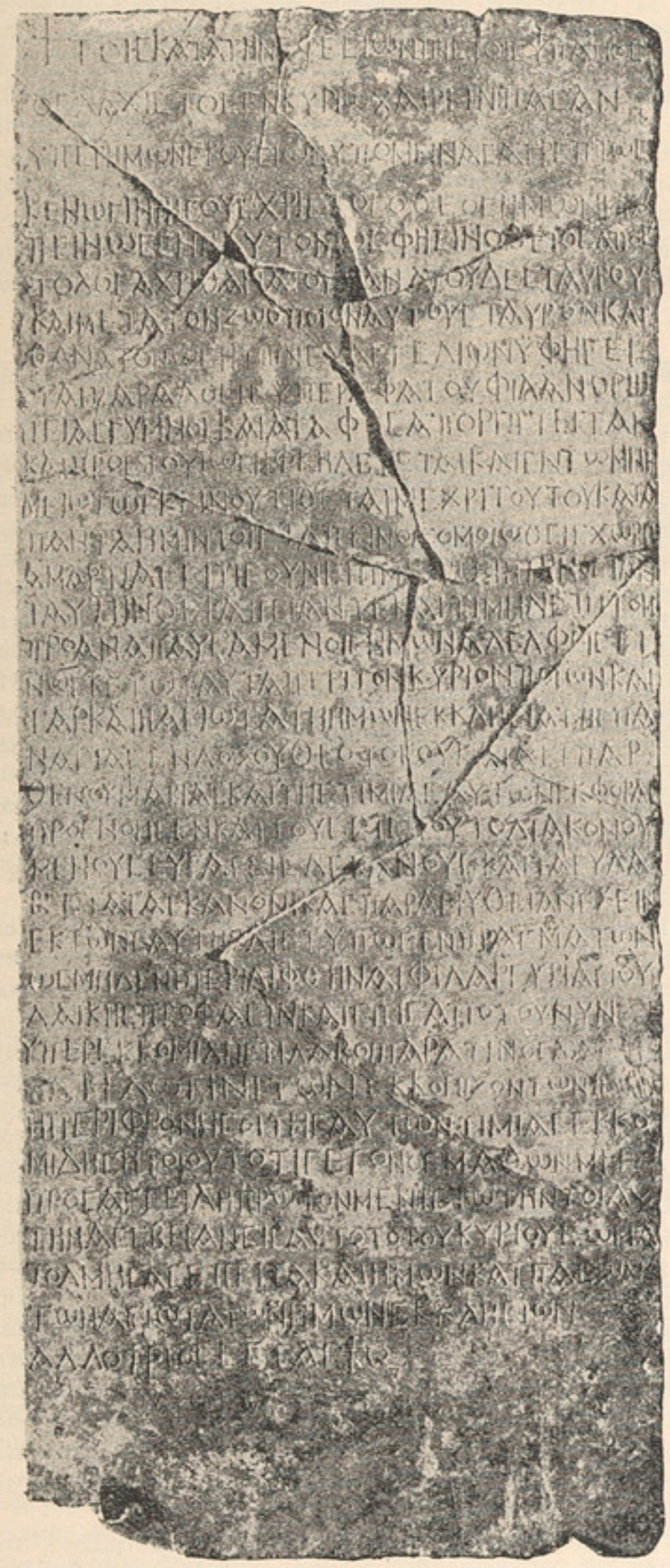

8460. — Inscription d'Hypatius, archevêque d'Éphèse, d'après T. N. Bakhuizen van den Brink, *De Oud. christelijke Monumenten van Ephesus*, La Haye, 1923. Frontispice.

être négligé. Il s'agit d'une inscription trouvée à Éphèse au début de ce siècle et contenant une monition de l'évêque Hypatius au sujet des enterrements. Elle fut donc gravée vers 531-537 dans la « double église » (voir *Dictionn.*, t. v, col. 137, fig. 4138), sur l'une des plaques de revêtement du narthex (mur de l'Est, au nord de la porte centrale). On sait que cette « double église » est désormais identifiée avec l'église de Sainte-Marie dont le personnel est visé expressément par l'inscription. L'édifice, dédié sans doute dans le grand enthousiasme du concile de 431, occupait l'emplacement du *Mouseion*. La construction hellénistique ainsi nommée était une vaste nef, allongée du Nord au Sud, coupée en trois vaisseaux par deux rangs de colonnes et pourvue d'abside à l'Est et à l'Ouest : prototype évident du type basilical. Les chrétiens changèrent l'axe de la bâtisse de l'église, utilisant l'abside de l'Est, en sorte que celle-ci fut bien moins longue que l'édifice païen (144 mètres au lieu de 265) comme il arriva à Baalbeck (voir ce nom). Un narthex très large engloba dans ses portiques l'abside occidentale; un baptistère octogonal, au Nord, compléta l'adaptation chrétienne.

Voici le texte de l'inscription (fig. 8460) :

+ Τοῖς κατὰ τὴν Ἐφεσίων πιστοῖς + Ὑπάτιος
ὁ ἐλάχιστος ἐν Κυρίῳ χαίρειν. Πᾶσαν
ὑπὲρ ἡμῶν ἑκουσίως ὑπομείνας ἀτρέπτως
κένωσιν Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ θεὸς ἡμῶν ἐτα-
πείνωσεν ἑ[α]υτὸν, [ὥ]ς φησὶν ὁ θεῖος ἀπόστολος, ἄχρι θανάτου, [θ]ανάτου δὲ σταυροῦ.
Καὶ μετὰ τὸν ζωοποιὸν αὐτοῦ σταυρὸν καὶ
θανατον, ὡς ἡ τῶν εὐαγγελίων ὑφηγεῖται παράδοσις, ὑπὲρ ἀφάτου φιλανθρωπείας γυμνὸς καὶ ἄταφος ἀποριπτεῖται,
καὶ πρὸς τοῦ Ἰωσὴφ κηδε[ύ]εται, καὶ ἐν τῷ μνημείω τῷ ἐκείνου τίθεται, μεχρι τούτου κατὰ
πάντα ἡμῖν τοῖς ταπεινοῖς ὁμοιωθεὶς χωρὶς
ἁμαρτίας. Εἴ τις οὖν ἐπιμελήσει[ε] τὴν ὁσίαν
τούτην θεραπείαν τι καὶ τιμὴν ἐπὶ τοῖς
προαναπαυσαμένοις ἡμῶν ἀδελφοῖς, γινωσκέτω ταῦτα περὶ τὸν Κύριον ποιῶν καὶ
γὰρ καὶ ἡ ἁγιωτάτη ἡμῶν ἐκκλησία τῆς παναγίας, ἐνδόξου, θεοτόκου καὶ ἀειπαρ-
θένου + Μαρίας καὶ τῆς τιμίας αὐτῶν ἐκφορᾶς
προενόησεν, καὶ τοὺς εἰς τοῦτο διακονουμένους εὐαγεῖς δεκανοὺς καὶ τὰς εὐλαβεστάτας κανονικὰς παραμυθείαν ἔχειν
ἐκ τῶν ἑαυτῆς διετύπωσεν πραγμάτων,
ὡς μηδενὶ περιλιφθῆναι φιλαργυρίας Ἰουδαϊκῆς πρόφασιν. Καὶ εἴ τις ἀπὸ τοῦ νῦν
ὑπὲρ ἐκκομιδῆς τι λάβοι παρά τινος
ἢ δῶ τινι τῶν ἐκκομιζόντων
ἢ περιφρονήσοι τῆς αὐτῶν τιμίας ἐκκομιδῆς ἢ τοιοῦτό τι γεγονὸς μαθῶν μὴ
προσαγγείλη, πρῶτον μὲν ἴστω τὴν τοιαύτην ἀσέβειαν εἰς αὐτὸ τὸ τοῦ Κυρίου σῶμα
τολμήσας ἔπειτα καὶ ἡμῶν καὶ πασῶν
τῶν ἁγιωτάτων ἡμῶν ἐκκλησιῶν
ἀλλότριος ἔσται.

lign. 3 : cf. Paul, ad Philipp., II, 7 : ἀλλὰ ἑαυτὸν ἐκένωσεν μορφὴν δούλου λαβών; lign. 4-6, cf. Paul, ad Philipp., II, 28; lign. 13, cf. Hebr., IV, 15 : οὐ γὰρ ἔχομεν ἀρχιερέα μὴ δυνάμενον συμπαθῆσαι ταῖς ἀσθενείαις ἡμῶν, πεπειραμένον δὲ κατὰ πάντα καθ' ὁμοιότητα χωρὶς ἁμαρτίας.

« Hypatius, le très humble, aux fidèles de l'Église d'Éphèse, salut dans le Seigneur! C'est par amour pour nous que Jésus-Christ s'est volontairement anéanti, s'abaissant jusqu'à la mort de la croix, suivant les paroles de l'Apôtre. Les saints évangiles nous rapportent qu'après sa mort rédemptrice sur la croix, il fut enseveli dans le tombeau de Joseph [d'Arimathie] se faisant ainsi semblable à nous en toutes choses sauf le péché. Pour cette raison, rendre pieusement les derniers honneurs à ceux de nos frères qui se sont endor-

[1] E. de Rozière, *Formules de Saint-Gall*, p. 22, n. 28; Mabillon, *Analecta*, p. 418; De Rozière, *Recueil de formules*, p. 951-951, n. 677, 678; L. Delisle, *Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle*, 1866, p. 1-2, n. 1.

mis, c'est rendre cet honneur au Seigneur lui-même. Notre très sainte Église de la très pure et vénérable Mère de Dieu, la vierge Marie, a établi des règles concernant la sépulture de nos frères défunts, et déterminé que les révérends δεκανοί et les très honorées κανονικαί qui remplissent ces devoirs recevront une rétribution des fonds de l'église de façon à ce qu'on ne puisse faire à personne le reproche d'imposer des charges excessives. Si, à partir d'aujourd'hui, quelqu'un accepte une rémunération ou donne quelque chose ou apprend que cela a eu lieu et ne le dénonce pas, qu'il sache que par ce péché il s'attaque au corps même du Christ, qu'il sera chassé de notre milieu et exclu de nos saintes communautés. »

Hypatius Ier, archevêque d'Éphèse, fut l'un des prélats qui présentèrent à l'empereur le moine saint Sabas à son arrivée en Palestine (531) [1]. Il assista au colloque théologique appelé *collatio cum Severianis* (532); en 533, il fut envoyé au pape Jean II porteur d'une lettre impériale demandant la condamnation des acémètes [2] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 307-321); en 536, il siège au synode sous Mennas. Il n'est pas possible d'hésiter pour l'attribution de ce document entre Hypatius Ier et Hypatius II, le martyr iconodule de l'année 730.

Le texte de l'archevêque Hypatius, après un préambule du genre pieux, amène la constatation d'un règlement établi en vue de pourvoir à l'organisation d'un service de funérailles. Il est clair que, jusqu'alors, sous prétexte de dévouement, une catégorie de porteurs de cadavres exploitait les familles obligées de recourir à leurs services. Probablement, les δεκανοί se chargeaient de porter les hommes en terre, et les κανονικαί avaient la spécialité des femmes; afin d'éviter des réclamations indiscrètes, l'Église d'Éphèse prenait à sa charge la rémunération, en un mot, elle assumait la direction des pompes funèbres. En quoi consistait la παραμυθία ou *solatium*, on ne nous le dit pas; mais, désormais, les familles étaient à l'abri. Il ne faut pas prendre ces δεκανοί pour des διάκονοι, c'étaient des gens de la catégorie sociale des porteurs ou des fossoyeurs : *lecticarii* ou *copiatæ*. Ceux de Rome nous sont exceptionnellement bien connus (voir *Dictionn.*, t. V, au mot Fossoyeurs), les autres se recrutaient sans doute parmi les différents collèges et formaient une corporation — du moins dans les grandes villes — placée sous les ordres des économes ecclésiastiques ou des avoués (ἔκδικοι, *defensores*). « Sans être clercs, nous dit-on, ils sont assimilés aux membres du clergé pour certains privilèges [3]. » Comme les communautés renfermaient des pauvres en grand nombre, dont les obsèques incombaient à l'Église [4], il fallait bien payer les porteurs.

Le meilleur commentaire, dit M. H. Grégoire, se trouve dans les textes législatifs contemporains : *Code Justinien*, l. I, tit. XXIX; *Novelles* de Justinien, XLIII et LIX, celle-ci de l'année 537; on y lit : ταῦτα δαπανᾶν περὶ τὴν τῶν τελευτώντων ὁσίαν ὥστε ἔκ τε τούτων τῶν χρημάτων καὶ ἐκ τῶν προσόδων τῶν χωρίων τὴν διανομὴν γίνεσθαι τοῖς τε δεκανοῖς καὶ ἀσκητρίαις καὶ κανονικαῖς καὶ ἀκολούθοις; ...ὥστε ἀνεπιλήπτως τὸ μέχρι νῦν διδόμενον τοῖς κάμνουσι περὶ τὴν τῶν λειψάνων ἐκφορὰν καὶ ἐφηξῆς δοθείη τουτέστι *per singulum mensem quadraginta solidos* μεριζομένους τοῖς τε δεκανοῖς καὶ ἀκολούθοις καὶ ἀσκητρίαις καὶ κανονικαῖς κατὰ τὸ μέχρι νῦν παρ'αὐτοις κρατῆσαν;... τούτων δὲ οὕτως γινομένων μηδένα παντελῶς παρὰ ἄκοντος κομίζεσθαι ὑπὲρ νεκροῦ σώματος κηδευομένου μηδ' ὁτιοῦν.

XIII. Communion des morts. — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 757-759; t. III, col. 2445-2446. On a pensé récemment découvrir des objets destinées à cet usage, il faut y renoncer. Cf. E. Michon, *Miroirs et non custodes eucharistiques*, dans *Strenabuliciana*, in-4°, Zagreb, 1924, p. 161-165.

XIV. Tête de mort. — Une tête de mort au pied de la croix sur une boucle de ceinture trouvée à Matescourt (Aisne). Cf. J. Gilloy, *Une balance du VIIe siècle*, dans *Bull. archéol du Comité*, 1898, p. 107.

XV. Bibliographie. — Heberdey, dans *Jahreshefte des œsterr. archæol. Instit.*, t. VIII, 1905, *Beiblatt*, p. 78-79. — H. Grégoire, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes de l'Asie Mineure*, in-4°, Paris, 1922, p. 35, n. 108, et dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 716. — J.-N. Bakhuizen van den Brink, *De Oud. christelijke Monumenten van Ephesus. Epigraphische Studie*, in-8°, Den Haag, 1923, pl. frontispice et p. 129-130.

H. Leclercq.

MORTAIN. — I. Le coffret. II. Description. III. Décoration. IV. Inscription. V. Destination.

I. Le coffret. — Mortain, sous-préfecture du département de la Manche, fut le siège d'une collégiale et a conservé un coffret dont il y a lieu de donner ici une description. Il est connu depuis assez longtemps grâce à une *Dissertation historique et archéologique sur l'église collégiale de Mortain*, par Henri Moulin, in-8°, Mortain, 1864, qui attira l'attention de Le Cordier, *Coffret de l'ancienne collégiale de Mortain*, dans *Bulletin monumental*, IVe série, t. I, 1865, p. 182-184. Récemment, il a été étudié avec une érudition abondante autant que sûre dans *L'inscription runique du coffret de Mortain*, par Maurice Cahen et Magnus Olsen, *avec un appendice sur le décor du coffret* par C. Osieczkowska, publié dans la *Collection linguistique* de la Société linguistique de Paris, fasc. 32, in-8°, Paris, 1930.

Il s'agit d'un coffret surmonté d'un couvercle en forme de toit, conservé à la sacristie de Mortain où il représente sans doute une épave du trésor de l'ancienne collégiale de Saint-Évroult. Le coffret, rectangulaire, est en bois de hêtre; il mesure 0 m. 135 de long sur 0 m. 050 de large et 0 m. 12 de haut. L'intérieur est grossièrement évidé. L'extérieur est revêtu d'appliques de cuivre, légèrement doré. Ce petit meuble offre une décoration intéressante et une inscription curieuse à divers titres. M. le chanoine Y. Delaporte, archiviste diocésain à Chartres, soumit une esquisse du coffret et un frottis de l'inscription à des érudits qui y reconnurent la présence de runes anglo-saxonnes et non scandinaves. On ne sait rien sur les circonstances qui l'amenèrent à Mortain. H. Moulin imagine qu'il a été exécuté en Occident à l'époque carolingienne et lui assigne la date 996-1106; après lui, on a parlé de « tradition » et du VIIIe siècle. Il n'y a pas lieu de s'attarder à ces imaginations. Mieux vaut décrire ce petit monument (fig. 8461).

II. Description. — Les dimensions données plus haut varient un peu suivant le point où on mesure parce que les longs côtés sont légèrement bombés et ces mêmes côtés vont en s'évasant; pour les petits côtés, les arêtes sont légèrement incurvées. A l'intérieur, la boîte mesure 0 m. 11 de long., 0 m. 035 de large et 0 m. 05 de profondeur. Des feuilles de cuivre doré très minces recouvrent le bois sur lequel elles sont clouées ou bien adhérentes par un repli du métal. Aux arêtes, les feuilles se rejoignent, mais leur jonction

[1] Pour cette date et les suivantes, cf. Le Quien, *Oriens christianus*, t. I, p. 631. — [2] Cf. la lettre de saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, *Leben des heiliges Joannes* de Leontios de Neapolis, édition Gelzer, p. 9 : γράψας πρόθεμα κατὰ πᾶσαν λειτσνίαν περιέχσντα τὸν τύπον τοῦτον. Ἰωάννης ταπεινὸς κτλ. Ce document commence, comme celui que nous donnons ici, par une citation de saint Paul. — [3] Waltzing, *Étude sur les corporations professionnelles*, t. II, p. 130. — [4] Tertullien, *Apologeticum*, c. XXXIX.

est dissimulée sous une feuille de métal légèrement incurvée et clouée aux deux extrémités.

Le couvercle est à quatre pans, tous inclinés. Les petits côtés mesurent 0 m. 045 de haut, les grands côtés 0 m. 055; la longueur des grands côtés est de 0 m. 13 en bas et 0 m. 12 en haut. Le toit est recouvert de feuilles de métal fixées par des clous et les arêtes sont amorties par des feuilles incurvées et clouées.

Au sommet du toit, une petite croix équilatérale, de 0 m. 02 de haut et de large. A chaque extrémité de l'arête du toit, deux anneaux de suspension ayant la forme d'amande.

Dans la face antérieure du couvercle, on a pratiqué une ouverture de forme rectangulaire (0 m. 06 de long sur 0 m. 024 de haut). A cet effet, on a sectionné le métal jusqu'au bas du toit; mais on s'est ravisé et on a introduit une feuille de métal moins bien doré, dont la destination est de soutenir le verre qui remplace la portion sectionnée. Il y avait là probablement un joyau ou une ciselure.

III. Décoration. — 1° *Face antérieure.* — Un grand panneau entouré d'une cannelure et subdivisé en trois panneaux séparés par deux inscriptions.

Au centre, Jésus-Christ, en buste et en relief assez fort. La tête porte le nimbe crucifère, une chevelure lisse, abondante, qui encadre le front, la tête, et retombe sur le cou. Les traits du visage sont grossiers, les yeux sont arrondis et en saillie. Le nez, la bouche sont indiqués ainsi que le menton. Le vêtement consiste en une tunique et un manteau. Le bras gauche replié soutient, ainsi que la main droite, un évangéliaire décoré d'un cabochon.

A gauche, saint Michel, nimbé, ailé, chevelu et imberbe. L'exécution est encore inférieure à celle du visage du Christ. Il est vêtu d'un manteau d'où sort la main droite dont deux doigts sont posés sur un disque orné.

A droite, saint Gabriel, pareil à l'autre archange.

Entre le Christ et les deux archanges les deux inscriptions suivantes :

S	S
C	C
S	S
M	G
I	A
H	B

S(an)c(tu)s Mih(ael). S(an)c(tu)s Gab(riel).

2° *Face antérieure du toit.* — La partie sectionnée laisse encore voir un ange nimbé dont les ailes touchent par leur extrémité les angles inférieurs du toit; on a figuré avec quelque soin les plumes de l'aile. Au-dessus de chaque aile est figuré un oiseau, peut-être une colombe.

Tout ceci, il n'est pas possible de se refuser à en convenir, est d'une exécution très maladroite, sauf pour la toiture. On peut y voir un spécimen de ces caricatures humaines que l'art irlandais et l'art anglo-saxon prodiguaient dans l'illustration des manuscrits et on peut alors se convaincre que les orfèvres n'en savaient guère plus que leurs confrères les enlumineurs.

IV. Inscription. — Sur la face postérieure du toit, on lit une inscription runique. Nous avons déjà eu l'occasion de décrire des monuments couverts de runes (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1533-1540); ici, le champ de l'inscription est délimité par un bourrelet, la partie supérieure et les faces latérales du toit. Le champ est divisé en six parties et offre une inscription tracée sur trois lignes.

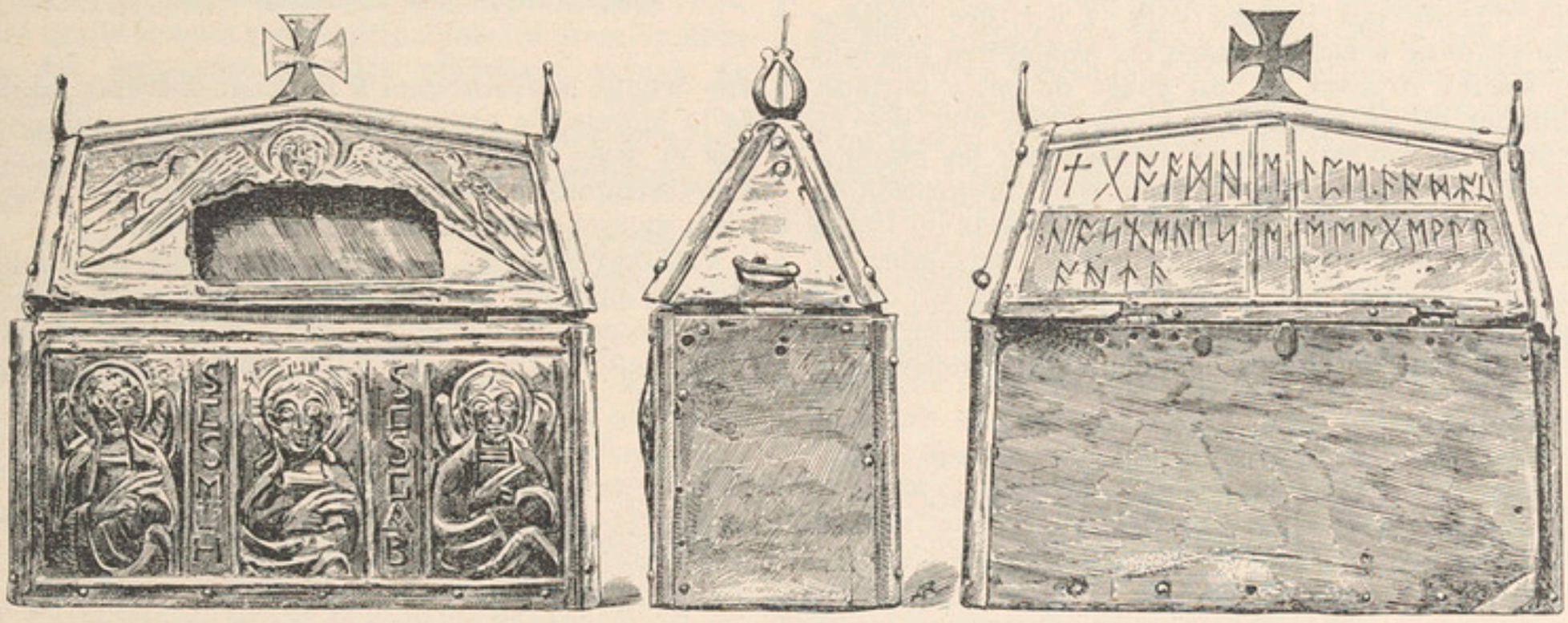

8161. — Coffret de la collégiale de Mortain, d'après une photographie.

Ce texte a été étudié et discuté, interprété et traduit de la manière suivante :

God helpe Éadan, piosne cismel gewarahte

ce qui veut dire

« Que Dieu aide Eadə, (il) fit ce chrismale. »

Au point de vue de nos études d'archéologie chrétienne, ce dernier mot est celui sur lequel nous devons particulièrement insister.

Ce mot *cismel* ou *kiismeel* n'a aucun correspondant direct dans le vocabulaire anglo-saxon connu par les inscriptions et les textes. D'après la construction de la phrase, il sert de complément et désigne l'objet lui-même, le coffret dont il faut rechercher la destination. Très habilement, H. Moulin avait mis sur la voie lorsque, dans sa *Dissertation historique*, il écrivait : « Ce petit meuble, destiné à être suspendu au cou, a dû, au moins dans le principe, servir de *chrismatorium*, bien qu'il ait été converti après coup en reliquaire. » C'est, sans doute, lorsqu'il reçut cette nouvelle destination qu'on introduisit une plaque de verre sur un des rampants du toit; auparavant, on ne se souciait pas de regarder son contenu parce que c'était tout simplement un *chrismatorium* qu'on peut nommer plus simplement *chrismarium* ou *chrismale*, et cette dernière forme est toute voisine de *kiismeel*.

Le mot *kiismeel* peut être compris comme ayant deux voyelles brèves *(i* et *e)*; en ce qui concerne la terminaison-*el* du mot et le genre grammatical (mas-

culin) on lui découvre des parallèles phonétiques comme *orel* qui vient de *orarium* et qui permet de faire remonter *kiismeel* à *chrismarium* ou à *chrismale*. Au point de vue phonétique *kiismeel* est la forme la plus voisine de *chrismale*, dont nous verrons dans un instant la signification.

Si on identifie *kiismeel* au latin *chrismale*, on devrait attendre d'après les règles phonétiques de l'anglo-saxon, ou bien *crismel* ou *cirsmel*, avec la métathèse, courante en anglo-saxon, de *r* postconsonantique devant voyelle brève. Mais l'inscription porte *kiismeel*, une forme qui n'a *r* ni avant ni après la voyelle de la première syllabe. Il se peut que le rune *r* ait été oublié ou bien que le scribe ait noté une prononciation *cismel* sans *r;* on se rappellera qu'en anglo-saxon *r* tombe parfois après une consonne ou bien cette même lettre peut être soumise dans les mots d'emprunt à un traitement capricieux : on l'ajoute ou on le retranche!

Telle que nous la voyons, l'inscription se compose de runes offrant des indices sûrs. L'écriture runique anglo-saxonne a été en usage en Angleterre pendant cinq siècles environ, et, au cours de cette période, l'alphabet de 24 signes a fini, vers l'an 900, par en compter 33, développement imposé par les changements linguistiques. Il est certain que l'inscription du coffret de Mortain est antérieure à l'époque où l'on a créé des signes spéciaux destinés à distinguer les gutturales vélaires des gutturales palatales. En outre, au point de vue phonétique et graphique, l'inscription reflète un état de choses beaucoup plus ancien; elle nous reporte à une époque antérieure à l'établissement d'Alcuin sur le continent (782), car l'alphabet runique anglo-saxon compte 28 signes à l'époque de la notation runique anglo-saxonne du manuscrit de Salzbourg, qui, selon toute vraisemblance, remonte à Alcuin. Il est probable qu'Alcuin, dès sa jeunesse, entre 750 et 760, s'est instruit de l'écriture runique, dont il a parlé pendant son séjour sur le continent. Il s'ensuit qu'une inscription qui ne connaît pas encore la rune 28 *ea* doit être sensiblement plus ancienne que le milieu du VIIIe siècle.

Les deux auteurs, Cahen et Olsen, dont nous résumons ici le point de vue, estiment qu'on peut assigner à l'inscription de Mortain une date très voisine de celle du coffret de Brioude *(Franks Casket)* que nous avons décrit (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2397-2398, fig. 7182) et que l'on est tenté de faire remonter au VIIe siècle. Les deux textes offrent une concordance presque complète en ce qui concerne la forme des caractères runiques. Le coffret de Mortain prendrait place entre 660 et 700, peut-être plutôt 725. Mais nous devons faire observer combien large est, dans tout ceci, la part à la conjecture. Nous ferons la même remarque en ce qui concerne le lieu d'origine. Rien n'indique, nous dit-on,

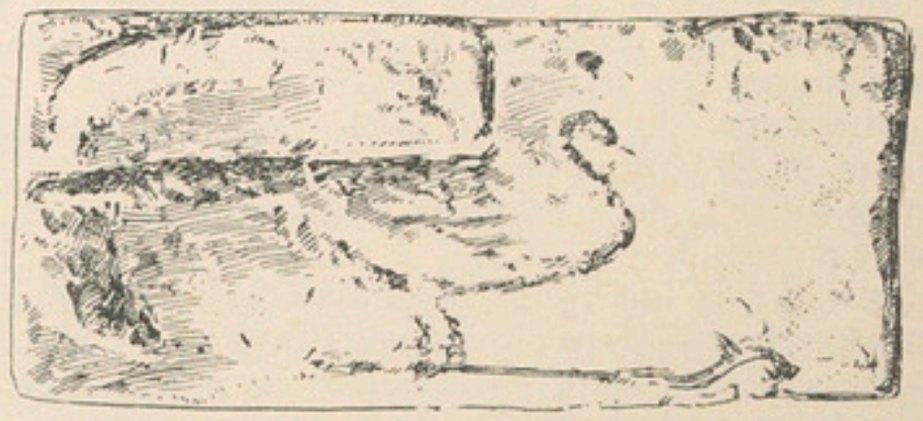

8462. — Brique de la catacombe de Sainte-Hermès, d'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LXXI.

une origine mercienne, et il faudrait chercher au nord de la Mercie. Ce pays n'offre aucun texte runique des VIIe et VIIIe siècles, si ce n'est quelques monnaies. En Northumbrie, au contraire, ces siècles sont ceux du plein épanouissement de l'écriture runique.

V. DESTINATION. — Nous avons dit que le mot *kiismeel* met sur la voie de *chrismale;* reste à savoir ce qu'on entend par là. Ce mot a été étudié et défini (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1478-1481); il peut recevoir trois acceptions différentes : 1° Vase contenant le saint chrême; 2° Reliquaire; 3° Vase eucharistique. A vrai dire, on n'a pas une seule raison à apporter pour préférer une des interprétations aux deux autres, et ce que nous croyons le plus probable. c'est qu'il a servi tour à tour de chrêmier, de reliquaire et de pyxide eucharistique. On ne s'étonnera pas que prêtres et moines se munissent de l'eucharistie en voyage ou aux champs, mais tout ce qu'on a édifié là-dessus semble n'avoir d'autre but qu'un déploiement d'érudition.

H. LECLERCQ.

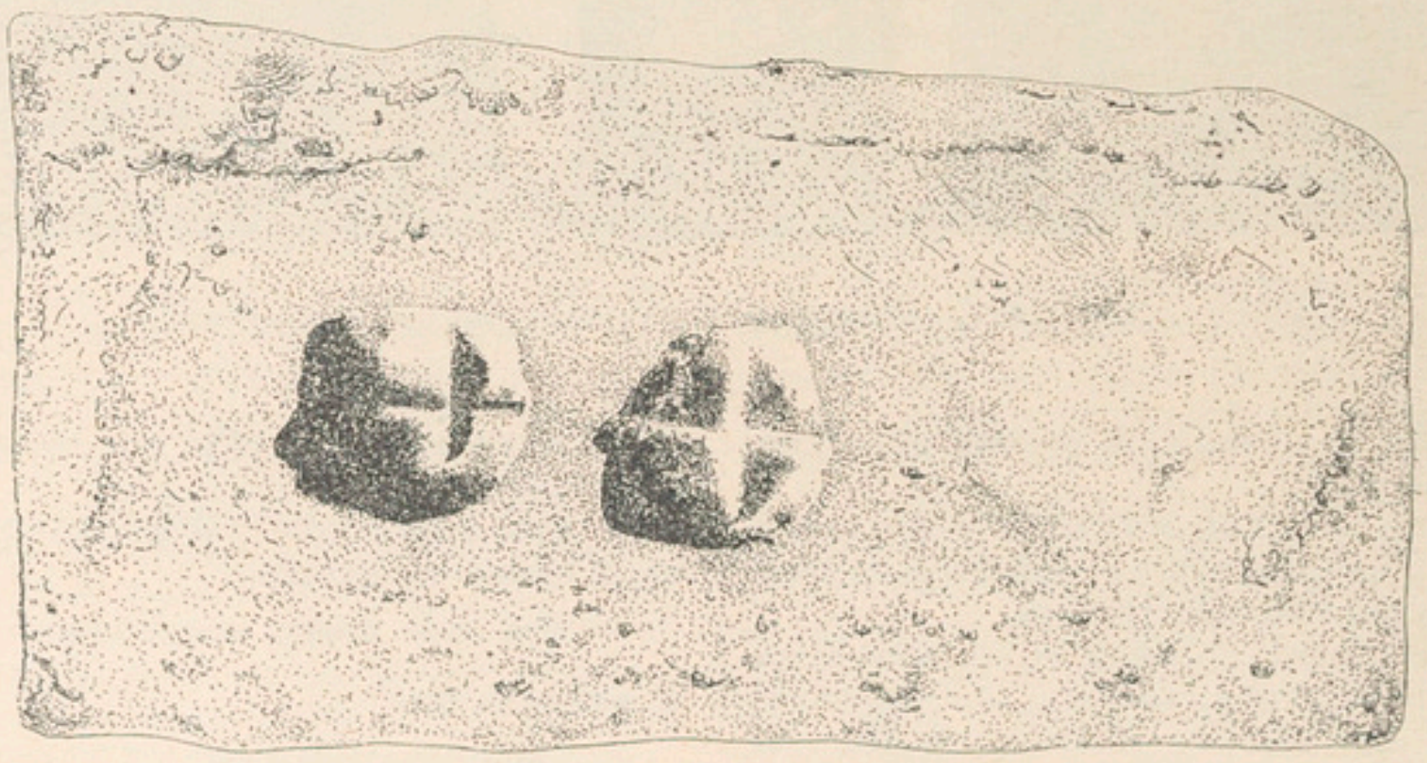

8463. — Pains crucifères en mortier sur une brique, d'après Wilpert, *Fractio panis*, fig. 10.

MORTIER. — Nous ne connaissons qu'un nombre infime d'objets sur lesquels on ait fait usage du mortier pour tracer des symboles.

1° Dans la catacombe de Saint-Hermès (voir ce nom), une brique sur laquelle on a figuré une colombe en mortier; ce petit monument est aujourd'hui conservé au musée du Latran (pil. III, n. 19) (fig. 8462).

2° Dans la catacombe de Sainte-Priscille, galerie E, une brique ayant servi à la fermeture d'un tombeau

ur lequel le nom du défunt a été tracé avec du mortier; il n'en subsiste que les deux premières lettres SI et une partie de la lettre suivante M, ce qui donnait peut-être *Simplicius?*

3° Dans la catacombe de Sainte-Priscille, galerie M du deuxième étage, une brique en terre cuite a gardé deux pains en mortier, en fort relief, et on distingue la trace d'un troisième (fig. 8463) [1]. Cette brique ayant servi à clore un *loculus* d'adulte devait être accompagnée de deux autres briques d'égales dimensions; probablement on y voyait représentés d'autres pains et des poissons, comme nous en avons plusieurs exemples (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2028, fig. 6061, 6062). La brique que nous reproduisons doit dater environ de la moitié du IIIe siècle puisque la galerie N, dont l'excavation est postérieure à la galerie M a donné un quinaire de Gallien (260-268) incrusté dans un tombeau. Ce quinaire semble sortir de la frappe, ce qui date la galerie N du règne même de Gallien. On peut donc croire que la longue galerie principale du premier étage aura été entreprise dès les premières années du IIIe siècle.

Il existe un certain nombre d'épitaphes tracées sur le mortier ou le lait de chaux qui sert à la fermeture des *loculi*.

H. LECLERCQ.

MORTIFICATIONS. — Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 308-311.

MOSAIQUE. — I. Origines. II. Histoire. III. Quelques mosaïstes chrétiens. IV. La mosaïque de verre. V. Dimensions des cubes. VI. Composition des cubes colorés. VII. Emploi et composition des cubes dorés. VIII. Emploi et composition des cubes argentés. IX. Emploi des cubes de nacre. X. Questions et problèmes. XI. Conservation et détérioration. XII. La mosaïque avant la paix de l'Église : 1. Catacombes. 2. Oratoire. 3. Naples. 4. Parenzo. 5. Gaule. XIII. La Renaissance constantinienne. XIV. La mosaïque romaine. XV. Le second art chrétien. XVI. Chronologie des mosaïques romaines. XVII. Mosaïques romaines du Ve siècle. XVIII. Mosaïques romaines du VIe siècle et au delà. XIX. Essai de classement de quelques mosaïques. XX. Afrique : 1. Algérie. 2. Tunisie. XXI. Bretagne (Grande-). XXII. Égypte. XXIII. Dalmatie. XXIV. Espagne. XXV. France : 1. Province des Alpes-Maritimes. 2. Province d'Aquitaine. 3. Province de la Gaule Lugdunaise. 4. Province de la Gaule Belgique. XXVI. Illyricum. XXVII. Italie : 1. Albenga. 2. ?... 3. Ancône. 4. Aquilée. 5. Capoue. 6. Casaranello. 7. Florence. 8. Fondi. 9. Milan. 10. Saint-Aquilin. 11. Saint-Satire. XXVIII. Mosaïques de Ravenne : 1. Période romaine. 2. Période gothique. 3. Période byzantine. XXIX. Les historiens des mosaïques ravennates. XXX. Mosaïques perdues de Ravenne. XXXI. Ravenne : 1. Mausolée de Galla Placidia. 2. Baptistère des Orthodoxes. 3. Chapelle du palais archiépiscopal. 4. Saint-Apollinaire-Neuf. 5. Saint-Vital. 6. Saint-Apollinaire *in Classe*. 7. Saint-Michel *ad Frigiselo*. 8. Baptistère des Ariens. XXXII. Les historiens des mosaïques romaines. XXXIII. Mosaïques perdues à Rome. XXXIV. Présence d'éléments antiques. XXXV. Quelques mosaïques de Rome : 1. Sainte-Constance. 2. Chapelle des Saintes-Rufine-et-Seconde. 3. Sainte-Marie-Majeure. 4. Sainte-Pudentienne. 5. Sainte-Sabine. 6. Baptistère du Latran. 7. Saint-Paul-hors-les-Murs. 8. Saints-Côme-et-Damien. 9. Saint-Clément. 10. Saint-Laurent. 11. Saint-Théodore. 12. Sainte-Agnès. 13. Oratoire Saint-Venance au Latran. 14. Saint-Pierre du Vatican. 15. Saint-Étienne-le-Rond. 16. Saint-Pierre-ès-Liens. 17. Oratoire de Jean VII. 18. Triclinium du Latran. 19. Saints-Nérée-et-Achillée. 20. Sainte-Praxède. 21. Sainte-Marie *in Dominica*. 22. Sainte-Cécile. 23. Saint-Marc. XXXVI. Italie (suite) : 1. Siponte. 2. Teana. 3. Verceil. XXXVII. Mosaïques chrétiennes de l'Italie. XXXVIII. Mosaïques de l'Orient. XXXIX. Quelques mosaïques : 1. Chiti. 2.-3. Constantinople. 4. Jérusalem. 5. Kabr Hîram. 6. Kefr Kenna. 7. Madaba. 8. Nicée. 9.-11. Salonique. 12. Sinaï. 13. Soueida. 14. Sour. XL. Mosaïques perdues en Orient. XLI. Pavements de mosaïque. XLII. Mosaïque et superstition. XLIII. Mosaïques sur tuile. XLIV. Bibliographie.

I. ORIGINES. — On donne le nom de mosaïques à des ouvrages intimement liés à l'architecture qui est leur raison d'être. Cependant, la décoration des édifices au moyen de placages et de mosaïques est plus ou moins étroitement coordonnée aux divers systèmes de construction. Celui avec lequel elle forme, pour ainsi dire, une alliance obligée est le système de maçonnerie de blocage ou en briques. Dès la période du Haut-Empire, nous rencontrons l'emploi de la mosaïque dans les grandes constructions en Italie; à Rome, le Panthéon; à Pompéi, plusieurs pans de murs nous donnent des exemples portant avec eux leur date. Au cours des IIe et IIIe siècles, les constructeurs romains appliquèrent à des entreprises gigantesques, telles que les thermes de Caracalla, ceux de Domitien, la basilique de Maxence, le système de maçonnerie en blocage. A mesure que s'éloignent les jours prospères de l'empire, la richesse diminue, les membres d'architecture à formes expressives, introduits dans la masse de blocage et faits de grands quartiers de pierre, de marbre ou de granit, deviennent de plus en plus rares et disparaissent à peu près complètement.

Nécessairement, les revêtements de différente nature, envahissent toute la surface d'où les éléments décoratifs en relief sont retirés; désormais, l'ornementation tend à devenir exclusivement superficielle. On voit qu'un tel système ne peut se rattacher à l'architecture en pierres de taille de grand appareil des provinces romaines de l'Orient dans lesquelles la décoration, accommodée aux conditions des matériaux, est exclusivement fondée sur les saillies, moulures ou ornements sculptés des œuvres vives de la construction.

La mosaïque ou placage ne se borne pas à un unique procédé. Elle comprend : 1° la mosaïque de marbre, aux cubes de dimensions très variables, de formes plus ou moins régulières, spécialement destinée aux pavements; c'est l'*opus tessellatum*, quand les cubes sont réguliers, ou bien l'*opus vermiculatum*, quand les pièces ont reçu une forme irrégulière afin de s'adapter au contour des figures; 2° les incrustations en plaques de dimensions variables, emboîtées les unes dans les autres, de façon à former des scènes [2], c'est l'*opus marmoreum sectile*, tel que le pratique encore la mosaïque florentine moderne et qui est représenté, pour la période qui nous occupe, par quelques vestiges de l'ancienne basilique de Junius Bassus [3] (voir *Dic-*

[1] J. Wilpert, *Fractio panis. La plus ancienne représentation eucharistique*, in-4°, Paris, 1896, p. 83, fig. 10; J. Doelger, IXΘYC. *Die Fisch-Denkmaeler in der frühchristlichen Plastik, Malerei und Kleinkunst*, t. IV, Münster, 1927, pl. 158. — [2] Cf. Nesbitt, *On wall decoration in sectile work as used by Romans*, dans *The archaeologia*, t. XLV, 1880, p. 269 sq. — [3] Voici ce qu'en dit dom Bernard de Montfaucon, *Diarium italicum*, in-4°, Paris, 1708, p. 107 : *In monasterio S. Antonii Gallorum hinc basilicae vicino, rudera visuntur antiqui Dianae templi, quae in horreum versa sunt. In horrei muro musivi operis sparsa hinc et inde vestigia observantur, quae venatus ferasque sylvaticas referebant, germana Dianae symbola. Ex hisce ruderibus eruta gemina musivi operis frusta in capellam sancti Antonii translata sunt et, vario inarmore, in utraque latere capellae leonem qui vaccam suffocat exprimunt.*

tionn., t. VII, col. 508-511, fig. 5829-5830), dans l'église Sainte-Sabine, à Rome, au baptistère des Orthodoxes, à Ravenne, dans la basilique de Sainte-Sophie, à Constantinople, à Saint-Ambroise de Milan (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 509, fig. 5828); 3° enfin l'*opus alexandrinum* composé de fragments de pierres dures juxtaposés et dessinant des figures géométriques : disques, triangles, losanges, étoiles, tous de dimensions inégales raccordés entre eux par des segments de couleurs et de dimensions variées. Ce dernier procédé a joui d'une grande vogue au Moyen Age, principalement pour la décoration du sol.

Il est bien certain que c'est de l'Orient que vint en Grèce la mosaïque, mais de quelle façon s'opéra la transformation et s'accomplit l'adaptation, on voudrait le savoir. C'est après Alexandre et ses successeurs, à l'époque où les Grecs recherchent surtout l'éclat dans la décoration de leurs monuments, que la mosaïque s'est développée chez eux. Ils l'ont employée principalement pour rehausser l'ornementation des murailles et des voûtes, où elle remplaçait la fresque, et c'est pour cette raison qu'il en est moins resté que chez les Romains qui s'en servaient de préférence pour les pavements : les murailles s'écroulent, entraînant avec elles ce qui les couvre, tandis que les pavés ont plus de chances de durée.

Pline nous dit que la mosaïque n'est arrivée aux Romains qu'à l'époque de Sylla [1]; mais nous voyons qu'il en est question dans Lucilius, qui vivait du temps de la troisième guerre punique et, de la façon dont il en parle, on peut conclure qu'elle était alors connue à Rome depuis assez longtemps. Ces deux vers de Lucilius étaient fort connus. Cicéron les a cités plusieurs fois; c'est une raillerie des orateurs prétentieux dont les phrases, laborieusement travaillées, ressemblent à des pièces de mosaïques et de marqueterie :

Quam lepide lexeis compostæ! ut tesserulæ omnes
Arte pavimento atque emblemate vermiculato.

Il est pourtant probable que le succès de la mosaïque dut être favorisé par les expéditions contre Mithridate, qui mirent à la mode les choses de l'Asie. Les Romains n'avaient pas de la mosaïque la même conception que nous; au lieu de la considérer comme un art unique, de quelque manière qu'elle se présente, ils la séparaient en plusieurs genres assez distincts pour qu'on se gardât de les réunir sous la même rubrique. Ils appelaient *musivum* [2] celle qui était appliquée sur les murs; les pavements historiés se divisaient en deux classes, l'*opus tessellatum* et le *vermiculatum*, dont nous venons de parler. La première se compose essentiellement de dés rectangulaires *(tesserulæ)*, disposés en quadrillages; les procédés dont elle use sont les plus simples de tous. Elle se borne d'ordinaire à des représentations schématiques, d'où le modelé, le relief et la perspective sont exclus; elle adopte le plus souvent le décor géométrique et, si elle imite les effets de la peinture, elle se tient dans une gamme très restreinte de couleurs et n'emploie guère que le blanc et le noir. Au contraire, dans la peinture en *vermiculatum*, l'artiste se sert d'éléments minuscules, plus petits que les *tesserulæ* et très variés de formes, le plus souvent arrondis et incurvés; il les dispose en lignes sinueuses, dissymétriques, qui suivent exactement le contour des figures, s'élargissent ou s'amincissent pour modeler les formes et rappellent l'aspect des chapelets d'anneaux du ténia; de là, sans doute, le nom caractéristique qu'on leur a donné. En réalité, c'est un genre de peinture. Le peintre en mosaïque emprunte, comme les autres, ses modèles à la nature; il les copie en liberté, ne cherchant qu'à faire œuvre exacte et vivante, et compose à loisir, au gré de sa fantaisie, de véritables tableaux. Le nom que porte ce genre de peinture, *emblema*, indique que ce sont des tableaux de chevalet. Parmi ceux que nous possédons encore, le plus grand ne dépasse pas un mètre carré de superficie. En les étudiant de près, on a reconnu que l'artiste les confectionnait chez lui, dans son atelier, qu'il les plaçait dans une caisse, sur une couche de ciment, dans laquelle les cubes sont enfoncés; la caisse, munie d'un couvercle, était transportée où l'on voulait. L'*emblema* ne se suffit pas à lui-même; il est, en général, inséré dans un ouvrage en *tessellatum*, qui lui sert de cadre, et c'est ainsi que les divers genres de mosaïques, d'abord séparés par leur origine et leur caractère général, ont fini par se pénétrer et se confondre.

Tessellare est devenu le terme propre pour désigner un pavement en mosaïque. On en a trouvé un à Guelma dans une église [3] :

.....*ex* ou *pro*	puis cette autre encore	/////EVER
DEVOTION *e p* A	à Guelma [4] :	SVB DI
RENTUM TESEL		CVM S
LAUIT BONO SU		MISSV
O ET SUORUM		PLEVIT
		OTESEL

ce qu'on peut restituer ainsi : *Severianus subdiaconus cum suis promissum complevit et de suo tessellavit.*

Dans la suite, on fit usage du terme *musivum* pour des inscriptions de pavement, On conserve au musée d'Alger l'épitaphe de l'évêque Rénatus; elle mesure 1 m. sur 0 m. 70, hauteur des lettres : 0 m. 09, large bordure rectangulaire de laurier, lettres noires sur fond blanc et chrisme rouge encadré de quatre lettres vertes ou jaunes [5] :

MEMO ☧ RIARE
NATI EPISCOPI
M*usi* VO LACV
*nari nites*CIT

A tous les termes qui ont été en usage pour désigner la mosaïque, il faut en ajouter un, que voici. Dans l'épitaphe d'un évêque de Laodicée de Phrygie, composée certainement vers le milieu du IVe siècle, épitaphe conservée dans le ms. *Vatic. lat. 9072*, p. 391, on lit ceci :

« Moi, Eugène..., j'ai exercé l'épiscopat avec grand mérite; et toute l'église j'ai rebâtie de fond en comble, avec tout ce qui à l'entour l'orne, à savoir, les portiques et les quadruples portiques, et les peintures et les incrustations, et la fontaine, et le porche, et tous les travaux de tailleurs de pierres; en un mot ayant tout édifié, etc. (voir *Dictionn.*, t. V, col. 695) :...

καὶ πᾶσαν τὴν ἐκκλησίαν ἀνοικοδομήσας ἀπὸ θεμελίων καὶ πάντα τὸν περὶ αὐτὴν κόσμον στοῶν καὶ προστοῶν καὶ ζωγραφιῶν καὶ βεντήσεων σκευαρίου καὶ προπύλου καὶ πᾶσι τοῖς λιθοξώοις ἔργοις καὶ πασῶν ἁπαξαπλῶς [καταστάσεων

Cette inscription paraît avoir été copiée par le voyageur anglais Jebb qui la communiqua à Le Quien et à Marini; on voit que Le Quien l'a connue, dans son *Oriens christianus*, t. I, p. 794; elle a été publiée depuis par M. J. Laurent dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XX, 1896, p. 244-245; réimprimée par W. M. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, in-8°, Oxford, 1895, p. 543-545, étudiée par

[1] Pline, XXXVI, 189. — [2] *Musivum* n'apparaît pas avant Dioclétien et n'a désigné que plus tard la mosaïque en général. — [3] *Bulletin archéologique du Comité*, 1919, p. CCXVI. — [4] *Bulletin archéologique du Comité*, 1910, p. CC. — [5] Wuilleumier, *Musée d'Alger. Supplément*, in-4°, Paris, 1928, p. 97, pl. XIV, n. 6.

M. H. Grégoire qui a mis en évidence ce mot κεντησις *Mosaïque*, dans *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. LI, 1908, p. 219-220; le même, *Encore* κεντησις *Mosaïque*, dans même revue, t. LII, 1909, p. 166, et W.-M. Ramsay y a souscrit dans *The expositor*, janv. 1910, p. 54.

W.-M. Ramsay avait remarqué le mot βεντήσεων qui lui semblait suspect : *The unknown word* βεντήσεων *is perhaps miscopied*, disait-il, et, pour empêcher ce mot de faire carrière dans quelque *Lexicon suppletorium* aux dépens d'un terme intéressant et nouveau qui se cache sous cette forme corrompue, M. H. Grégoire a montré jusqu'à l'évidence que c'est κεντήσεων qu'il faut lire; la confusion de κ et de β, si aisée dans l'écriture minuscule des manuscrits, est également facile en épigraphie.

C'est la copie de Jebb qui est l'origine de l'erreur.

La signification de κεντησις est malaisée à fixer.

Du Cange traduit κεντητόν par *opus acupictile* et aussi par *graphio inustum;* et ces deux sens sont confirmés par deux passages de Théophane. Le second sens ne peut être celui de κεντησις; on a pu se demander quelque temps si le premier ne conviendrait point. Προχειρισθείς, dit Théophane..., παρὰ Ἰουστίνου βασιλεὺς τῶν Λαζῶν, φορέσας στέφανον καὶ χλανίδα βασιλικὴν ἀσπρην ἔχουσαν ταβλὶν χρυσοῦ, ἐν ᾧ ἐν κεντητοῖ ἐνκεχάράκτο ἡ εἰκὼν τοῦ βασιλέως Ἰουστίνου [1]. Les κεντήσεις du πρόπυλον auraient pu être des étoffes brodées, tendues devant la porte de l'église, comme celle qui choqua si fort Épiphane de Chypre [2].

Mais il serait étonnant que l'inscription mentionnât expressément des ornements d'importance secondaire comme les tentures, et passât sous silence un élément essentiel de la décoration d'une église, les mosaïques. A côté des peintures (ζωγραφιῶν), ce sont les mosaïques qu'on s'attend à voir nommées.

Or, nous trouvons dans l'édit de Dioclétien (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MAXIMUM) le nom de κεντητής appliqué au mosaïste : Μουσιαρίῳ κεντητῆ [3].

Le μουσιάριος κεντητής s'oppose au *tessellarius* (ψηφοθέτης) [4]; celui-ci exécutait les mosaïques plus grossières du pavement.

II. HISTOIRE. — L'histoire de la mosaïque se divise en trois périodes : la première, appelée période augustinienne, est encore toute imprégnée de l'imitation de la Grèce. Les œuvres qu'on peut, avec quelque assurance, attribuer à cette époque, quand elles sont signées, portent le noms d'artistes grecs; et, plus encore que ce nom, leur caractère indique leur origine; elles s'inspirent ordinairement des légendes helléniques; elles reproduisent volontiers des scènes de la vie grecque. C'est ce qui plaisait surtout à cette clientèle de gens riches, de grands seigneurs, de hauts fonctionnaires pour laquelle l'artiste travaillait. La mosaïque est, à ce moment, un art alexandrin et aristocratique; elle change de caractère sous la période qui suit : la période antoninienne. C'est alors que des palais des riches, auxquels elle semblait d'abord réservée, elle passe aux maisons bourgeoises, même aux plus simples, qu'elle y envahit tous les appartements, même les plus retirés, comme les gynécées, même les plus humbles, comme les chambres d'esclaves; en même temps, elle se répand dans les provinces et s'y établit. Dès le IIe siècle, de nombreux ateliers fonctionnent dans les villes du bassin méridional de la Méditerranée. Rien que pour l'Afrique, P. Gauckler en a relevé vingt-trois; un peu plus tard, on en trouve au centre et aux extrémités de l'empire, jusque dans la Rhétie, la Norique, la Germanie, la Bretagne. La façon rapide dont un art coûteux et compliqué s'est répandu dans les pays les plus lointains et les moins connus, la vogue universelle qu'il y a obtenue montrent à quel point on y jouissait alors de la tranquillité et du bien-être. On s'est demandé si le monde a jamais été plus heureux qu'à ce moment; je crois bien qu'au moins il n'a jamais été aussi riche.

En émigrant dans les provinces, la mosaïque devait changer de caractère. A Rome et dans l'Italie, elle était restée aux mains d'artistes grecs; c'étaient des Grecs qui composaient les *emblemas* destinés à être transportés dans l'*atrium* des grands personnages, et ils mettaient toutes les qualités de finesse, tous les agréments qu'on leur avait enseignés dans les écoles de leur pays. A mesure qu'on s'éloigne de la Grèce, le goût s'altère; le faste remplace la simplicité; le provincial, quand il paie, veut en avoir pour son argent; l'*emblema* ne lui suffit plus, il lui faut des peintures plus vastes, plus riches, plus animées, avec un plus grand nombre de personnages. « Sous les pavements où le *vermiculatum* est associé au *tessellatum*, le tableau central s'agrandit aux dépens du décor qui l'encadre et finit par le réduire à une simple bordure. » La technique aussi est changée. « Dès le milieu du IIe siècle, quelle que soit la nature de sa tâche, le mosaïste l'exécute toujours directement sur le sol. »

Ce qu'il importe surtout de remarquer dans cette seconde phase de l'histoire de la mosaïque, c'est quelle prend définitivement un caractère romain. Les artistes qui, de Rome et de l'Italie, vont s'établir en province et y apportent leur art, sont bien forcés de se conformer au goût provincial. Or, les provinciaux sont devenus tout à fait Romains. Rome suffit à leur admiration et la Grèce n'arrive jusqu'à eux que sous les traits que Rome lui donne. C'est ce qu'a fort bien montré P. Gauckler : « Les chefs-d'œuvre de l'art hellénistique, dit-il, ne sont guère transmis aux ateliers de la province que romanisés par des répliques en ronde bosse, statues ou bas-reliefs, et plus encore par tous ces menus produits des industries italiennes : les figurines et les lampes d'argile, les pierres gravées et les médailles dont les fabricants italiens inondent tout l'empire. D'ailleurs, l'imagerie romaine est la seule qui puisse être comprise et appréciée de la clientèle ordinaire des mosaïstes du IIIe siècle de notre ère. La société devient de plus en plus indifférente, sinon tout à fait étrangère à la culture hellénique. Si quelque grand seigneur, quelque haut fonctionnaire établi sur les bords du Rhin ou de la Moselle fait encore peindre sur le sol des portraits des philosophes et des poètes grecs, on ne lit plus ceux-ci que dans des traductions. La faveur du public va aux auteurs latins. Homère est détrôné au profit de Virgile. Énée et Didon, Romulus et Rémus, et la louve nourricière font oublier Achille, Ulysse et les héros nationaux de l'Hellade. Des dieux de l'Olympe on ne connaît plus guère que les aventures racontées par Ovide. Les métamorphoses amoureuses de Jupiter fournissent un thème inépuisable de compositions très goûtées. La légende d'Éros et de Psyché apparaît aussi sur les pavements, mais c'est après qu'elle a été mise à la mode par Apulée. »

Les observations de ce genre, qu'il serait facile de multiplier, montrent à quel point la mosaïque s'était alors accordée à la vie romaine; il n'y a pas de doute que le succès qu'elle obtint chez les populations à demi-barbares n'ait servi à les rendre, avec le temps, plus romaines aussi. Ce fut avec les jeux, les bains, les portiques et tous les agréments d'une existence commode et brillante qu'ils ne connaissaient pas, une des formes de ces séductions par lesquelles, selon Tacite,

[1] Théophane, édit. de Boor, t. I, p. 168, l. 24. — [2] *P. G.*, t. XXII, col. 526; cf. J. Strzygowski, *Orient oder Rom*, p. 104. — [3] *Edict. Dioclet.*, 7, 6, édit. Mommsen-Blümner, p. 106-107. — [4] J. Schmidt, dans *Athenische Mittheilungen*, t. V, p. 74. Cf. *Revue de l'instruction publique de Belgique*, 1908, p. 219-220; 1909, p. 166.

le vainqueur les attirait à lui et que leur inexpérience appelait civilisation, quand c'était une partie de leur servitude : *idque apud imperitos humanitas vocabatur quum pars servitutis esset* [1].

Une troisième période s'ouvre devant nous, celle qui fait proprement l'objet de notre étude, la période chrétienne.

A mesure que l'on rassemble les textes et qu'on classe les monuments, on voit la mosaïque apparaître là où on ne s'attendait pas à la rencontrer. Voici un passage de l'historien Vopiscus qui écrivait sous le règne de Dioclétien, et qui parle d'un personnage mort en 272 : *De hujus divitiis multa dicuntur. Nam et vitreis quadraturis bitumine altisque medicamentis insertis domum induxisse perhibetur* [2]. Le personnage en question est un marchand égyptien du nom de Firmus, qui avait gagné des richesses immenses dans son commerce avec l'Abyssinie, l'Arabie, la Perse et l'Inde, et qui, ayant eu l'audace de se faire proclamer empereur, fut vaincu et mis à mort par Aurélien. C'était donc bien avant les constructions constantiniennes qu'un particulier faisait décorer sa maison de mosaïques [3].

Vers le même temps, dans cet inépuisable palais de Spalato, un empereur recourait au même procédé. Vers 1899, en réparant la coupole du vestibule circulaire (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1003-1034) on découvrit sur la voûte les restes d'une décoration en mosaïque. Quel en était le sujet ou la disposition, on ne saurait le dire d'après les rares fragments demeurés en place; mais, si peu nombreux qu'ils soient, ces cubes de verre rouges et bleus, verts et blancs, n'en ont pas moins une importance capitale; car c'est ici le plus ancien exemple connu de cette décoration en mosaïque appliquée à la voûte des coupoles, qui devait, dans l'art chrétien et byzantin, faire une si merveilleuse fortune. Tout porte à croire que la coupole du mausolée était, elle aussi, tapissée de mosaïques; et, par ce procédé si caractéristique, dont la découverte à Spalato nous est si précieuse, le palais de Dioclétien achève d'être le prélude de l'architecture byzantine [4].

Mais quelle que fût l'architecture, la décoration byzantine s'insinua partout. Au milieu du VIIe siècle, les Arabes, en subjuguant la Syrie, la Mésopotamie, l'Égypte et les provinces septentrionales de l'Afrique, trouvèrent l'art de la mosaïque implanté en tous lieux. Ils l'adoptèrent aussitôt pour la décoration de leurs mosquées et de leurs palais; ils se servirent des artistes locaux, même ils employèrent le terme consacré. Les Grecs avaient donné à la mosaïque le nom de ψήφοσις, mot qui signifie *construction en petits cailloux*; les Arabes en firent *fsefysa*. L'historien arabe, Ibn-Sayd, dit qu'une des conditions de la paix conclue au commencement du VIIIe siècle entre le calife Valid et l'empereur de Constantinople fut que ce dernier fournirait une certaine quantité de *fsefysa* pour la décoration de la mosquée qu'on élevait à ce moment à Damas. Mais, en général, les Arabes substituèrent de bonne heure au procédé lent et coûteux de la mosaïque les faïences colorées qu'on voit encore dans la mosquée de Cordoue, devenue cathédrale, et qui couvrent une grande partie des murs de l'Alhambra.

III. Quelques mosaïstes chrétiens. — « *Musivarius* [5], *museiarius* [6], *musæarius* [7], en grec, ψηφοθέτης [8], ou ψηφίδων συνθέτης [9] : mosaïste. Dans les textes écrits, le mot latin n'apparaît que rarement, et à une basse époque. Au Ier siècle de notre ère, il ne se rencontre que sur une épitaphe. Il n'accompagne jamais le nom des artistes qui signent leurs mosaïques. Peut-être ne désignait-il à l'origine que le mosaïste en *musivum* chargé de la décoration en cubes d'émail des murs, des absides et des voûtes, tandis que l'on appelait *tesserarius*, *tessellarius* [10] ou simplement *pavimentarius* [11] celui qui exécutait sur le sol les pavements historiés en cubes de marbre [12]. »

On ne sait presque rien sur les mosaïstes antiques, sinon que leur condition sociale était assez relevée et qu'on les entourait de la même considération que les peintres. L'édit de Dioclétien [13] fixe le salaire du *musivarius* à 60 deniers par jour comme celui du marbrier, tandis que le *lapidarius* n'en reçoit que 50. Enfin, Constantin dispense les mosaïstes des charges publiques au même titre que les architectes, les peintres et les sculpteurs [14].

Le premier mosaïste chrétien connu ne nous apparaît pas à son avantage. Nous le rencontrons dans les *Acta purgationis Cæciliani*, en 303, à Cirta, où il remplit les fonctions de lecteur à l'église. Comme on recherche les Livres saints et les livres liturgiques, le magistrat descend chez lui : *et cum ventum fuisset ad domum Felicis sarsoris;* il se nomme donc Félix, *sarsor* ou mosaïste de son métier, et il livre cinq des volumes dont il a la garde [15].

En Afrique, à Sériana *(Lamiggiga)*, nous trouvons une inscription absidale dans une couronne de feuillage, à la fin du VIe siècle. Il n'est pas absolument certain que Benenatus désigne le mosaïste, parce qu'à l'époque chrétienne, tous les donateurs de basiliques ou de monuments funéraires signent de leur nom suivi de *fecit* ou *tessellavit* le pavement établi à leurs frais [16].

Au nord du fort byzantin, sous un monticule dont la pente se perd vers la plaine, on trouva une petite basilique chrétienne dont on ne déblaya qu'une partie sur 6 mètres en tous sens. L'abside a 2 m. 20 de large; elle est bordée d'un filet de mosaïque en cubes noirs. Au centre, dans une double couronne inscrite dans un carré dont les angles présentent quatre petites couronnes doubles :

DIGNIS DIG
NA PATRI ARCE
NTIO CORONA
BENENATVS
TESELAVIT

Dignis digna Patri Argentio coronam Benenatus tes(s)el(l)avit; diamètre de la couronne 0 m. 70.

La découverte de cette inscription qui, vaguement,

[1] Tacite, *Agricola*, 21. — [2] Vopiscus, dans l'*Histoire Auguste*. — [3] Reinaud, *Nouvelles observations sur l'art de la mosaïque chez les Byzantins et les Arabes*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1862, p. 94-96. — [4] Ch. Diehl, *En Méditerranée*, in-12, Paris, 1901, p. 29. — [5] *Code Justinien*, l. X, tit. LXIV, lex 1; *Code Théodosien*, l. XIII, tit. IV, lex 2; Cassiodore, *Variarum*, l. VII, 5; Orelli, *Inscript.*, n. 4238. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9647; Gruter, *Inscript. latinar. corp.*, p. 586, n. 3. — [7] *Edict. Diocletiani*, VII, 6. — [8] *Corp. inscr. græc.*, n. 2025 : ψηφοδέτης; les gloses donnent encore les mots ψηφοδέτης et ψηφοθετέω. Cf. Letronne, *Lettres d'un antiquaire*, p. 314 sq.; Welcker, dans *Rheinische Museum*, 1832, p. 180. — [9] S. Grégoire de Nysse, *Oratio de S. Theodoreto martyre*, édit. Paris, t. II, 1615, p. 1011. — [10] Le *Code Théodosien*, l. XIII, tit. IV, lex 2, distingue les *tessellarii* des *musivarii*. Cf. aussi *Corp. inscr. lat.*, t. IV, n. 4508, 7044; Orelli, *op. cit.*, n. 2965. Une autre inscription latine fait connaître un *artifex artis tessellariæ lusoriæ* dont on ignore la profession exacte. Orelli, *op. cit.*, n. 4282. — [11] Mosaïque de Porciano, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1223, 6730, n. 3. — [12] P. Gauckler, *Note sur les mosaïstes antiques*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LXIII, 1902, p. 188-189. — [13] *Edict. Dioclet.*, VII, 6. — [14] *Code Théodosien*, l. XIII, tit. IV, lex 2; cf. Ch. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture en Orient*, p. 46. — [15] Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1400. Le sens du mot *sartor et sarsor* comme mosaïste est établi par Forcellini, *Lexicon*, à ce mot. — [16] Nous en avons un exemple sur une inscription de Sétif où Flavius Innocentius qui *pro salute sua suorumque omnium tesselavit;* cf. Poulle, *Inscriptions diverses de la Mauritanie sétifienne*, dans *Recueil des notices et mémoires de la Soc. de Constantine*, t. XVI, 1873-1874, p. 378, n. 15.

semblait parler d'argent, mit les esprits à l'envers à Sériana, où on traduisit le texte : « Benenatus a caché ici la couronne d'argent de son père Arcentius. » On crut à l'existence d'un trésor enfoui et chacun s'employa à sa recherche, les uns de jour, les plus malins de nuit. Un grand trou fut pratiqué dans l'abside qui amena la ruine complète du monument. « Il était déjà tard lorsque des mesures de préservation furent prises; par ordre administratif, un amas de sable fut déposé sur les lieux pour couvrir la mosaïque et la préserver ainsi de la dévastation et des injures du temps, mais on oublia de le répandre. La mosaïque, bientôt désagrégée, saccagée, piochée, éventrée, noyée dans l'eau et dans la boue, disparut. Les cubes servirent de jouets aux enfants, le tas de sable resta intact. » Dans la liste épiscopale de Lamiggiga, on trouve le nom d'un *Argentius*, qui est probablement l'évêque, *Argentius pater*, à qui Benenatus fit un tombeau.

Bibl. — L. Domergue, *Sériana. Rapport sur l'ancienne situation et l'état actuel des ruines*, dans *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. XXVII, 1892, p. 154 sq.; Molinier-Violle, *Sériana (Lamiggi)*, dans même *Recueil*, t. XXX, 1895, p. 99 sq., pl. VII; Graillot et Gsell, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIV, 1894, p. 516; S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, t. I, Paris, 1901, p. 255.

A Sousse (Hadrumète), en exécutant des travaux de terrassement destinés aux fondations d'une citerne, un indigène mit à découvert, à 3 m. 50 de profondeur, un massif en maçonnerie. Après l'avoir déblayé, il reconnut l'existence d'une citerne romaine très bien conservée; on aperçut alors un fragment de mosaïque. Celle-ci fut achetée sur-le-champ; elle mesure 2 m. 35 sur 2 m. 30; elle est entourée d'une bordure de 0 m. 20 de largeur représentant un lacet assez régulier, dont le trait est formé de cubes blancs entre deux rangs de cubes noirs; chaque boucle forme une fleur de lotus, rouge, noire ou verte alternativement; ces teintes sont en tons dégradés. Au milieu du pavement, côté nord, reposant sur le contour de la bordure, est un cratère sur pied, muni de deux anses; la panse du vase est à godrons. De son milieu s'élève un palmier; le tronc est formé d'une tresse rose à trois brins, limitée par des cubes bruns. Le haut du tronc est couronné par une fleur de lotus noire, du milieu de laquelle se répandent des palmes vertes et jaunes, ainsi que deux régimes de dattes. La partie supérieure de la tête est arasée parallèlement et à environ 0 m. 12 de la bordure; dans cet intervalle figure une inscription, en belles lettres grecques, de 0 m. 08 de hauteur :

ΘΕΟΔΟΥΛΟΥ

dont chaque lettre est exécutée en cubes de couleurs différentes.

Du pied du palmier partent symétriquement, de chaque côté, deux ceps, formant chacun cinq gracieuses volutes avec grappes de raisins, feuilles de vignes et autres ornements. Des oiseaux aux vives couleurs reposent dans des attitudes différentes sur les volutes. Ces oiseaux sont représentés par deux faisans dorés, deux canards, deux paons et deux perdrix. L'exécution de ces volatiles est parfaite. Première moitié du VIe siècle.

Bibl. — Gouvet, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. CXXXVIII-CXL; P. Gauckler, *Marche du service en 1902*, p. 18.

A Beni-Hassen (Sahel tunisien), une épitaphe chrétienne de la première moitié du Ve siècle, avec la représentation des quatre fleuves du paradis; elle mentionne l'atelier du mosaïste Laurus (voir *Dictionn.*, t. I, col. 884) :

IC OFICINA LAVRI PLVR
A FACIAS ET MELIO
RA EDIF*ice*S SI DEVS PR
o NOBIS QVIS CONTRANOS

Bibl. — A. Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, t. XI, 1883, p. 189; R. Cagnat, *Rapport épigraphique*, t. III, p. 119 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11133.

A Bordj-el-Youdi (Tunisie), une scène représente Daniel parmi les lions, signée par *Ingenu(u)s a(u)ctor*.

Bibl. — Voir *Dictionnaire*, t. IV, col. 234, fig. 3583.

Ces quelques mosaïstes chrétiens ne sont pas les seuls que nous puissions nommer.

A Rome, au cimetière *ad Catacumbas*, en taillant l'arcosolium *m*, on découvrit la décoration qui ornait jadis le front des tombes arquées, c'était un relief en stuc peint, peu différent de celui qui sert à décorer la voûte et les lunettes des arcosolia. Sur la face de l'arc extérieur de l'arcosolium *t*, on a pu lire une inscription tracée au trait sur une seule ligne [1] :

MVSICVS CVM SVIS LABVRANTIBVS VRSVS FOR-
[TVNIO MAXIMVS EVSE(*bius*)

A Rome encore, à Sainte-Pudentienne, se voyait une mosaïque représentant le Sauveur assis dans une chaire et flanqué de deux agneaux. L'œuvre était signée :

MAXIMVS FECIT CVM SVIS

Bibl. — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 43-44, fig. 2401.

A Madaba, dont la mosaïque célèbre a été figurée et étudiée (voir *Dictionn.*, t. X, col. 806-859), il existait plusieurs églises toutes ornées de mosaïques. Dans la douzième église, dite des Saints-Apôtres, une inscription a été découverte à peu près au milieu de la grande nef, autour d'un grand médaillon rond qui représente la mer : ΘΑΛΑCCA; on voit un buste de femme en partie drapé, se détachant sur un fond de vagues où nagent des poissons. On lit :

Κ(ύρι)ε Θ(εὸ)ς, ὁ ποιήσας τὸν οὐρανὸν καὶ τὴ γὴν δὸς ζωὴν Ἀναστασίῳ, καὶ Θῶμᾳ καὶ Θεοδώρα κ. Σαλαμανίου ψήφοσιος

« Seigneur Dieu, qui avez créé le ciel et la terre, donnez la vie à Anastase, à Thomas et à Théodora...?

« Mosaïque de Salamanios [2]. »

Rien ne permet de supposer que Salamanios soit l'auteur de la carte fameuse que nous avons déjà étudiée.

Nous ne sommes pas plus avancés en ce qui concerne Ravenne. On a bien pu constater que l'archevêque de cette ville, Maximien (voir ce nom), était originaire de Pola où, avant 556, il construisit la basilique de Santa Maria Formosa; puis, devenu archevêque de Ravenne, il eut évidemment recours au même artiste ou au même atelier à qui il confia la décoration de la coupole de Saint-Vital; mais tout ceci ne nous donne pas un nom propre [3].

IV. La mosaïque de verre. — Les plus anciennes mosaïques sont exécutées à l'aide du marbre, mais les anciens ont fait usage du verre ou de la pâte d'émail dès avant l'ère chrétienne; c'est là un point sur lequel il faut insister afin de montrer le peu de valeur de l'opinion d'après laquelle la mosaïque de verre, que

[1] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 31. — [2] H. Vincent, *L'église des Saints-Apôtres à Madaba*, dans *Revue biblique*, t. XI, 1902, p. 599; P. Thomsen, *Der Künstler der Mosaikkarte von Madaba*, dans *Byzant. Zeitschrift*, t. XXX, 1929-1930, p. 597-601. — [3] G. Galassi, *Il musaicista di Massimiano a Pola*, dans *Felix Ravenna*, 1929, fasc. 33, p. 7-10.

certains nomment « mosaïque byzantine », serait une production exclusivement chrétienne [1]. A Pompéi on a trouvé d'innombrables fragments, cubes d'émail identiques à ceux qui seront employés à la décoration des basiliques chrétiennes du IVe siècle, et voici des précisions : maison n. XXII, 8e îlot, 6e région; maison située hors de la ville [2]. On y voit des ornements divers : masques, génies ailés, une Néréide couchée sur les flots [3], etc., exécutés non sans talent et dans une gamme brillante. C'est encore de Pompéi que viennent divers objets entrés au musée de Naples, notamment de grosses colonnes en maçonnerie incrustées de cubes d'émail [4]. Une niche y est décorée de la même façon, ainsi que des pans de murailles sur lesquels sont représentés des candélabres.

Il arrivait même qu'on avait recours à la pâte d'émail, mais dans une faible proportion, pour rehausser la mosaïque de marbre ou bien pour suppléer à certaines tonalités que la nature ne fournissait pas. « Tibère voulut, dit-on [5] que sa retraite voluptueuse de Capri fût entièrement pavée de mosaïques, et encore ceux qui prennent plaisir à visiter cette île ne laissent pas que d'y trouver des traces de ces riches peintures; on reconnaît dans les cubes qui les composent les marbres de Paros, de Laconie, d'Égypte et la pâte de verre colorée. » Et ce fait est loin d'être isolé. On a trouvé des cubes d'émail bleus dans les mosaïques de la villa d'Hadrien, à Tibur [6], et ailleurs. Une mosaïque découverte à Cologne et offrant les portraits de philosophes contient des cubes verts en émail [7]. Dans la villa Borghèse, une mosaïque qu'on estime antérieure à Caracalla contient des cubes d'émail [8], et il en est de même pour la mosaïque de Saint-Romain-en-Gal, conservée au musée du Louvre [9].

Eugène Müntz disait avoir eu personnellement l'occasion de constater la présence de l'émail dans un grand nombre de pavements, par exemple la mosaïque d'Ostie, aujourd'hui dans l'église Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines, près de Rome, les mosaïques du musée Kircher, etc. Et, à ce propos, son érudition lui remettait en mémoire un texte du XIIe siècle qui achève de nous montrer combien de débris de ce genre existaient encore à cette époque dans les ruines antiques. C'est un passage du moine Théophile, l'auteur de la *Schedula diversarum artium*, qui s'exprime ainsi : *Inveniuntur in antiquis ædificiis paganorum in musivo opere diversa genera vitri, videlicet album, nigrum, viride croceum, saphireum, rubicundum, purpureum, et non est perspicax, sed densum in modum marmoris et sunt quasi lapilli quadri; ex quibus fiunt electra in auro, argento et cupro, de quibus in suo loco sufficienter dicemus* [10].

La mosaïque de Saint-Denis, qui passe pour représenter Brunehaut, est un exemple de ces larcins rétrospectifs [11].

Aujourd'hui encore, on rencontre de ces cubes en assez grand nombre dans le sol des thermes de Caracalla, du Palatin et de différentes autres ruines. Dans les thermes de Caracalla, les parties supérieures, ainsi que les voûtes, étaient ornées de stucs et de mosaïques de verre de diverses couleurs [12].

Après avoir énuméré ces témoignages, on pense bien qu'ils seront confirmés par les textes. Celui de Pline est classique en la matière. Le théâtre élevé par Scaurus, dit-il, se composait de trois étages à colonnes : le premier en marbre; l'étage intermédiaire, *e vitro*, terme qui signifie les colonnes incrustées de mosaïques; enfin l'étage supérieur, en lames dorées : *Ia pars scenæ e marmore fuit; media e vitro, inaudito etiam postea genere luxuriæ; summa e tabulis in auratis.* Ailleurs, il revient sur ces incrustations : *Agrippa certe in thermis, quas Romæ fecit, figulinum opus encausto pinxit in calidis, reliqua albario adornavit : non dubie vitreas facturus cameras, si prius inventum id fuisset, aut a parietibus scenæ, ut diximus, Scauri, pervenisset in cameras* [13]. Ces exemples suffisent à prouver combien on prodiguait dès lors les pâtes vitrifiées et à quelle perfection les verriers étaient parvenus, notamment pour le bleu qui offre l'éclat et la profondeur du lapis-lazuli dont on croit voir le chatoiement et jusqu'aux fissures [14].

Artaud avance que la difficulté de se procurer le lapis-lazuli naturel ou d'autres minéraux d'un beau bleu stimula les efforts des artisans en vue d'obtenir une pâte vitrifiée. A l'en croire, ce sont les cubes bleus qu'on rencontre en plus grand nombre dans les débris de mosaïques, il y en a de deux nuances, une claire et l'autre sombre répondant au bleu turquoise et au lapis-lazuli [15].

On a cité quelques lignes de Symmaque auxquelles on a voulu faire dire plus qu'elles ne contiennent : *Nunc elegantia ingenii tui, et inventionum subtilitas prædicanda est, novum quippe musivi genus, et intentatum superioribus reperisti, quod etiam nostra ruditas ornandis cameris tentabit affigere, si vel in tabulis, vel in tegulis exemplum de te præmeditati operis sumpserimus* [16]. On ne saurait admettre que ces félicitations de Symmaque visent la substitution de la mosaïque d'émail à la mosaïque de marbre [17]. Cette substitution, en effet, s'est opérée non par l'initiative d'un seul homme, mais par un concours de circonstances fort compliqué. Il ne peut s'agir, dans l'hypothèse actuelle, que de quelque perfectionnement accessoire. L'opinion d'après laquelle Aurelius Symmaque fait allusion à l'adoption des fonds d'or ne s'appuie sur rien [18].

Quand nous parlons d'émail, il est nécessaire d'entendre qu'il s'agit de verre. La mosaïque chrétienne, aussi bien en Italie qu'en Orient, est formée non plus de cubes de marbre, sauf pour les parties blanches ou grises, mais de cubes d'émail teints dans la masse, de cubes de verre, dans lesquels est emprisonnée une feuille d'or. Les cubes d'argent et les incrustations de

[1] Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, 1re édit., p. 423; 2e édit., p. 487; G. Rohault de Fleury, *Les monuments de Pise au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1866, p. 167; Carducci, *Sul grande mosaico recentemente scoperto in Pesaro*, Pesaro, 1867, p. 12, note; X. Barbier, *La mosaïque du dôme d'Aix-la-Chapelle*, Paris, 1869, p. 32; Riolo, *Del artificio pratico dei musaici*, Palermo, 1870, p. 15; Merrifield, *Ancient practise of painting*, p. 1 sq. — [2] Fiorelli, *Descrizione di Pompei*, Napoli, 1875, p. 125, 415. — [3] E. Gerspach, *La mosaïque*, in-8°, Paris, 1881, p. 8. — [4] Voir sur l'une d'elles O. Müller, *Handbuch*, 3e édit., p. 460; Zahn, *Ornamente alter klassischer Kunstepochen*, pl. LX. — [5] Artaud, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque*, in-8°, Lyon, 1835, p. 17. — [6] Minutoli et Klaproth, *Ueber antike Glasmosaïk*, Berlin, 1817, p. 8. — [7] Lersch, *Das Cœlner Mosaïk*, in-8°, Bonn, 1846, p. 23. — [8] G. Henzen, *Explicatio musivi in villa Borghesiana asservati*, Romæ, 1845, p. 73 : *Additis quidem calculis vitreis, quo melius colores redderentur et paucissimis.* — [9] G. Lafaye, dans *Revue archéologique*, 1892; les grappes de raisin du tableau 23 sont en émail bleu-vert et aussi la robe de la femme du tableau 15. — [10] *Schedula diversarum artium*, Vindobonæ, 1874, l. II, c. XI, p. 113. — [11] E. Müntz, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1885, p. 243-245. — [12] Blonet, *Restauration des thermes d'Antonin Caracalla à Rome*, p. XIII. — [13] Pline, *Hist. natur.*, l. XXXV, c. XXIV; l. XXXVI, c. LXIV. Dans un autre passage, Pline est encore plus explicite : *Pulsa deinde ex humo pavimenta in cameras transiere e vitro, novicium et hoc inventum, Hist. nat.*, l. XXXVI, c. LXIV. — [14] Voir au musée de Naples une mosaïque représentant Bacchus sur une panthère, ce groupe s'enlève sur un fond d'émail bleu. — [15] Artaud, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque*, in-8°, Lyon, 1835, p. 128. — [16] Symmaque, *Epist.*, l. VIII, ep. XLII, *P. L.*, t. XVIII, col. 32. — [17] Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 1re éd., p. 423; 2e éd., p. 486-487. — [18] Alfred Darcel, dans *Gazette des beaux-arts*, 1859, t. I, p. 154.

nacre n'y figurent que d'une manière exceptionnelle.

Les émaux de couleur ne sont en réalité que du verre coloré à l'aide d'oxydes métalliques, c'est pourquoi, pendant toute l'antiquité et une bonne partie du Moyen Age, on les a désignés sous le nom de *vitrum*. C'est le nom que leur applique Pline dans les passages qui ont été cités. Les auteurs chrétiens des premiers siècles emploient le même terme, ainsi Sidoine Apollinaire dans sa description d'une des mosaïques de Lyon [1] :

Distinctum vario nitore marmor
Percurrit cameram, solum, fenestras,
Ac sub versicoloribus figuris
Vernans herbida crusta sapphiratos
Flectit per prasinum vitrum lapillos.

Le chroniqueur de Siponto, qui écrivait au IXe siècle au plus tard, signale de son côté une mosaïque composée de *diversis coloribus, minutisque vitreis lapillis fulvo auro supertectis, mausoleo opere* [2].

En décrivant la fabrication de ces émaux, l'auteur anonyme du recueil de recettes conservé à la bibliothèque capitulaire de Lucques leur applique la même qualification : *Musiva prasini vitri*. Or, ce recueil date du VIIIe siècle, au plus tard du IXe [3].

Le Moyen Age garda la même appellation.

Les plus anciens hagiographes, historiens, chroniqueurs enregistrent volontiers à Paris, à Milan, à Toulouse ces épithètes qui s'attachent à un nom de saint dont la basilique est toute reluisante d'or ou d'argent et dont le souvenir se conserve dans ces jolis noms de la *Daurade* ou la *Dalbade;* c'était là, évidemment, ce qui impressionnait le plus les visiteurs. L'auteur de la *Descriptio plenaria totius urbis* nous apprend que, dans la basilique du Vatican, c'étaient les incrustations d'or et de verre : *Basilica quæ vocatur Vaticanum ex mirifico musibo laqueata auro et vitro* [4]. L'inscription de la mosaïque de la cathédrale de Capoue, exécutée en 1130, célèbre le *vitreum decorem* que le sanctuaire doit à l'évêque Hugo [5]. Une autre inscription du XIIe siècle, à la cathédrale de Fondi, mentionne ainsi une mosaïque : *Tabula marmorea vitreis distincta lapillis* [6]. Au XIIe siècle également, le moine Théophile qualifie les mosaïques d'ouvrage en verre : *inveniuntur in antiquis ædificiis paganorum in musivo opere diversa genera vitri* [7]. Enfin, ce terme est encore usité au XIVe siècle; nous le lisons à propos de la mosaïque du dôme de Prague : *Eodem tempore fecit dominus imperator fieri et depingi supra porticum ecclesiæ Pragensis de opere vitreo, more græco, de opere pulchro et multum sumptuoso* [8].

Le mot *smaltum* semble n'avoir pas été connu des anciens, on le rencontre pour la première fois dans le *Liber pontificalis*, dans la notice de Léon IV (847-855) où il est question d'une *tabula de smalto*. Partout où ce mot *smaltum* est employé dans le *Liber*, il ne s'agit pas d'émaux pour mosaïques, mais dans le genre des Byzantins et des émaux dits de Limoges. Benoît III (855-858) offre à la basilique de Saint-Paul *retem factam miro opere totam e gemmis ex alva veris et bullulis aureis, conclusas etiam auri petias in se habentem ex maltitas... viginti unam* [9]. Étienne VI (885-891) offrit à la basilique de Saint-Pierre *crucem auream, cum pretiosis margaritis et gemmis ac smalto, cum perpendaculo ad pendendum* [10], ou encore : *crucem auream super altare cum gemmis et smalto.*

V. Dimensions des cubes. — Les mosaïques chrétiennes font usage de cubes généralement de plus fortes dimensions que ceux qui entrent dans la composition des mosaïques païennes. Dans le célèbre panneau conservé au musée de Naples et qui représente la « bataille d'Arbelles », on compte de 78 à 89 cubes par once carrée équivalant à 0 m. 263; la mosaïque de Palestine demande de 90 à 96 cubes par once carrée équivalant à 0 m. 223 [11].

A Saint-Georges de Salonique, chaque cube mesure 0 m. 005 carré, soit, d'après le calcul de Texier [12], 40 000 cubes par mètre carré de superficie, soit pour l'ensemble de la mosaïque de la coupole (904 m². 608) un total de 36 184 320 cubes. La différence de destination explique cette inégalité qui ne prouve rien contre la valeur du travail [13].

Dans le mausolée de *Galla Placidia* (voir *Dictionn.*, t. VI) qui, au point de vue de l'assemblage des matériaux et de la finesse des teintes, peut passer pour l'ouvrage le plus achevé de l'art chrétien primitif, certaines *tesserulæ* n'ont pas plus de 0 m. 003 de côté.

A partir du VIe siècle, une règle tend à s'établir; la dimension des cubes varie suivant les parties qu'ils recouvrent [14]. On use de cubes plus menus pour la peinture des visages, plus grossiers pour les draperies; la différence constatée allait parfois de 0 m. 002 à 0 m. 008.

A mesure que la décadence s'affirme, les cubes sont de plus en plus gros. Dans la chapelle de Saint-Zénon, qui dépend de la basilique de Sainte-Praxède, à Rome, par conséquent sous le pontificat de Pascal Ier, au IXe siècle, la figure de sainte Pudentienne, dont la hauteur est d'environ 1 m. 10 (le nimbe non compris), se compose de cubes mesurant en moyenne deux tiers de centimètre carré.

VI. Composition des cubes colorés. — A défaut d'informations nouvelles sur les oxydes métalliques employés pour la fabrication de ces cubes, Eug. Müntz en revenait à la recette donnée à ce sujet par l'anonyme de Lucques, du VIIIe siècle [15] :

De ti[*n*]*ctio omnium musivorum* (1). — *Tictio* (2) *omnium musivorum* (3) *prasini vitri mundo* (4) *de massa libras V* (5), *limatura æramenti absque plumbum* (6) $\frac{1}{1}$ II. *Et mitte in vase nobo testeo* (7), *sufferens ignem, et decoquens inferiora* (8) *fornace vitriari* (9), *die* VI, *Et post hoc* (10) *cice, et confrangis* (11) *minutatim, et iterum conflas; prasino tingues* (12).

1. Variantes du *Mappæ clavicula* (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1719), d'après le manuscrit de Schlestadt : *Tinctio musivi prasinon;* 2. *Tinctio;* 3. *omnium musivorum*, manque; 4. *mundi;* 5. *semel libras;* 6. *plumbo;* 7. *vas novum testum;* 8. *decoque in inferiori;* 9. *vitriarii;* 10. *post hæc;* 11. *eiciens confrange;* 12. *prasinum tinguens.*

A Saint-Vital de Ravenne, les parties blanches des

[1] Sidoine, l. II, epist. x, *P. L.*, t. LVIII, col. 87. — [2] *Acta sanct.*, ad VIII februarii, p. 58. — [3] Muratori, *Antiquitates italicæ*, t. II, p. 365. Le *Liber pontificalis* n'emploie le mot *vitrum* que dans le sens de verrière, édit. Duchesne, t. II, p. 25, 94, 147. — [4] Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus*, Wurtzbourg, 1871, p. 118. — [5] E. Müntz, dans *Revue archéologique*, 1891, t. I, p. 12. — [6] Salazaro, *Monumenti dell' Italia meridionale*, t. I, p. 64. — [7] *Schedula diversarum artium*, édit. Lescalopier, p. 91, 194, 288; édit. Ilg, p. 113, 235. — [8] Ambros, *Der Dom zu Prag*, Prag, 1858, p. 273. — [9] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 147. — [10] Id., *ibid.*, t. II, p. 194. — [11] Pieralisi, *Osservazioni sul musaico di Palestrina*, p. 1. — [12] Texier, *Architecture byzantine*, Londres, 1864, p. 149. — [13] E. Müntz, *La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1891, p. 254. — [14] Salzenberg, *Altchristliche Baudenkmale von Constantinopel*, Berlin, 1854, p. 29; M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, in-4°, Genève, 1924, fig. 270. L'exemple apporté par E. Müntz, celui du pape Jean VII, n'est pas heureusement choisi, ce portrait a été retouché en partie. — [15] E. Müntz, *La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1891, p. 264.

vêtements, et sans doute aussi des ornements, sont composées de cubes de marbre assez irréguliers. A Saint-Georges de Salonique, les « bleus sont composés de cobalt et d'oxyde bleu de cuivre vulgairement nommé fritte de cuivre, couleur décrite par Vitruve [1]. Les rouges sont de deux sortes, l'un est obtenu au moyen d'ocres ou oxydes de fer; l'autre, qui est principalement employé dans les teintes des chairs, est formé par un émail dont la composition a été retrouvée en 1775 par le chimiste romain Mattioli, et qui est connu à Rome sous le nom de « purpurine »; il est composé de silice, potasse, protoxyde de cuivre. Les violets sont dus au manganèse; ils sont employés dans les vêtements des personnages. Les noirs intenses sont obtenus par un procédé que nous ne connaissons pas. Les fabricants d'émaux de Constantinople l'ignorent. L'émail vert est un oxyde de cuivre, la force de la cuisson en varie l'intensité. Les émaux jaunes sont obtenus par une coloration d'antimoine; les blancs, par le moyen de l'oxyde d'étain [2]. »

Texier ajoute qu'il n'a observé aucune pierre naturelle dans ces mosaïques.

Dans l'église de la Nativité, à Bethléem (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1929, fig. 516), les blancs vifs, tels que les parties brillantes des encensoirs et des chandeliers, ou encore le champ des inscriptions, sont rendus au moyen de plaques de nacre [3].

VII. Emploi et composition des cubes dorés. — Voici ce qu'Eug. Müntz nous apprend à leur sujet : il est difficile, selon lui, de déterminer la date de leur apparition. A Pompéi, on n'en rencontre pas; un jaune soufré, très gai et très vivant, paraît en tenir lieu. On sait cependant que Néron fit incruster son palais de cubes de verre doré, ce qui lui valut le nom de maison d'or [4].

A l'origine, c'est d'ordinaire sur une masse de verre transparente, hyaline, que l'on a appliqué la feuille de métal. Il en est ainsi dans les fragments que Müntz a eu l'occasion d'examiner sur le Palatin, dans les thermes de Caracalla, ainsi que dans une inscription de la catacombe de Sainte-Agnès qui semble appartenir à la fin du IVe siècle [5] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 940, fig. 231, 232). Dans l'église Saint-Georges de Salonique, ces cubes sont composés « d'un verre légèrement coloré en jaune dans sa masse et qui paraît avoir subi une seconde cuisson après l'application de l'or. L'épaisseur des cubes y est d'environ 5 millimètres [6]. » A Sainte-Sophie de Constantinople, la masse de verre servant de fond est également hyaline [7]. Tournefort [8] rapporte que la galerie de Sainte-Sophie est incrustée d'une mosaïque faite, pour la plus grande partie, avec des dés de verre, qui se détachent tous les jours de leur ciment, mais dont la couleur est inaltérable. « Ces dés de verre, ajoute Tournefort, sont de vrais doublets, car la feuille colorée de différentes manières est couverte d'une pièce de verre fort mince, colée *(sic)* pardessus; il n'y a que l'eau bouillante qui la puisse détacher [9]. »

Dans les cubes qui proviennent de la mosaïque du dôme d'Aix-la-Chapelle, exécutée sous Charlemagne, « l'or est appliqué presque toujours sur du verre transparent, clair, d'un vert *sui generis* ». On a cependant remarqué quelques échantillons où « l'or est appliqué sur verre de bouteille ou sur émail rouge pour lui donner plus de brillant [10] ».

Dans la basilique de Sainte-Praxède, à Rome, sur l'arc de la tribune, à gauche près de l'orgue, le fond de ces cubes est incolore ou, du moins, vert bouteille, ainsi qu'a pu s'en convaincre sur place Eug. Müntz.

Dans le recueil de recettes qui appartient au chapitre de Lucques et que Mabillon, Muratori et Duchesne font remonter au temps de Charlemagne, il n'est question que de l'emploi de verre incolore. Nous donnons ce texte avec, en regard, celui de la *Mappæ clavicula*.

De inoratione musiborum	Inauratio musivi.
Facis petala plus crosa que jussans. Posthec facis illa alia : et petalum heramentinum, ut incensum non herebit. Post hec pone pectalum aureum super pectalum vitri, et supra ponis pectala super alia multum supra petalum auri, et mittis utraque in fornace, donec incoat solvi pectalum vitri, et postea eicis, ut refridet, et tolle : Fricas faciem in tabulam plumbinam ismironienan, donec adtenues faciam, et coloras illud.	*Facies petalum vitreum spissum et pone supra petalum æramentinum ita ut incensum non conbureat. Posthæc tolle petalum aureum super petalum vitri, et super petalum auri aliud pone ex vitro multum subtile; et mitte utrumque in fornacem donec inchoat solvi petalum vitri, et sic eice ut refrigeret. Postea friga faciem ejus in tabula plumbea smirutata donec adtenues faciem et coloras illud.*

Du temps même du moine Théophile, qui vivait au XIIe siècle, le verre incolore semble avoir été seul en usage, du moins dans les contrées situées au nord des Alpes; voilà le texte d'après le manuscrit de Vienne [11] :

De vitro græco, quod musivum opus decorat. Vitreas etiam tabulas faciunt opere fenestrario ex albo vitro lucido, spissas ad mensurum unius digiti, findentes eas calido ferro per quadras particulas minutas, et cooperientes eas in uno latere auri petula, superliniunt vitrum lucidissimum trium ut supra, et componunt eas conjunctim super ferream tabulam, de quo paulo inferius dicemus, coopertam calce sive cineribus, coquentes in furno fenestrarum, ut supra. Hujusmodi vitrum interpositum musivum opus omnino decorat.

On semble avoir fait usage, exceptionnellement, pour ces fonds, de galettes d'émail d'une couleur plus ou moins foncée. Eug. Müntz a eu entre les mains un certain nombre de cubes d'or provenant de la nef de Sainte-Marie-Majeure, à Rome (Ve siècle); l'or y est appliqué sur une masse noirâtre ou même rouge. Au baptistère des Orthodoxes, à Ravenne, le même érudit à recueilli un cube d'or composé comme ceux de Sainte-Marie-Majeure. A partir du VIIIe siècle, les cubes employés sont généralement rouges, afin de donner plus d'éclat à l'or [12].

[1] Vitruve, *De architect.*, l. VII, c. II. — [2] Texier, *Architecture byzantine*, p. 149. D'après cet auteur, le dessin ou le contour de chaque figure est tracé par une teinte intense, et le milieu est rempli par des cubes dont la pose suit les contours du modèle. « La substance qui servait à relier tous ces cubes est sans doute la même qui sert encore aux artistes de nos jours : c'est une pâte faite de travertin pilé et d'huile de lin. » — [3] M. de Vogüé, *Les églises de la Terre sainte*, in-4°, Paris, 1860, p. 72. — [4] Artaud, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque*, p. 18. — [5] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 60. D'après une communication de A. Héron de Villefosse, un cube doré, à fond hyalin, figure dans la mosaïque d'Utique, qui appartient aujourd'hui au Louvre. Cette mosaïque date du IIe siècle de notre ère et représente des « Amours sur des dauphins ». — [6] Texier, *Architecture byzantine*, in-fol., Londres, 1864, p. 149. — [7] Salzenberg, *Altchristliche Baudenkmale*, p. 29. — [8] Tournefort, *Voyage du Levant*, t. I, p. 478. — [9] Fougeroux de Bondaroy, *Recherches sur les ruines d'Herculanum, avec un traité sur la fabrique des mosaïques*, Paris, 1770, p. 179. — [10] X. Barbier, *La mosaïque du dôme d'Aix-la-Chapelle*, p. 38. Ces cubes d'or sur émail rouge ne proviendraient-ils pas d'une restauration? Voici quelques autres détails à noter : « L'or réduit à une très mince pellicule est toujours jaune, jamais vert; il a été collé directement sur le cube qui sert à le fixer; par-dessus s'étend une légère feuille de verre blanc, le tout est soudé au feu, d'après le procédé que nous a conservé le moine Théophile; un grand nombre de couverts s'est détaché et l'or s'est enlevé, ce qui dénote une fabrication vicieuse et une époque de décadence. » — [11] *Schedula diversarum artium*, l. II, c. XV. — [12] *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1889, p. 89.

D'après une note du duc de Luynes, « le fond rouge a pour effet de soutenir l'éclat de l'or. L'emploi en est justifié par des raisons physiques. La lumière blanche, qui tombe sur la feuille d'or, n'est pas tout entière réfléchie par la surface. Une partie pénètre dans les couches inférieures et se trouve décomposée. L'or étant naturellement rouge, les rayons rouges sont absorbés et la réflexion des couches inférieures n'envoie à l'œil que les rayons complémentaires du rouge, c'est-à-dire les rayons verts, lesquels diminuent d'autant l'intensité de la couleur rouge de l'or et par suite son éclat. Pour neutraliser l'effet de ces rayons verts, il faut rendre à l'or le rouge que ceux-ci lui font perdre en donnant à la feuille d'or, laquelle est toujours un peu transparente, un soutien rouge. C'est ce que l'on fait, du reste, dans toute espèce de dorure, dans la miniature aussi bien que dans la dorure des tranches des volumes [1]. » Ce nouveau procédé devint général à partir du XIe-XIIe siècle; il est encore actuellement en usage. Ce qui n'a pas varié, ajoute Eug. Müntz, c'est l'usage de recouvrir la feuille d'or d'une couche de verre destinée à protéger ce métal. Dans un cube venu de Salonique, cette couverture est fort épaisse.

La fabrication des cubes d'or a dû s'exécuter d'une manière à peu près continue. On en a eu la preuve par des expériences tentées sous l'impulsion donnée par le cardinal Wiseman. Celui-ci avait chargé une verrerie de Londres de fabriquer des cubes dorés, dont l'exécution semblait si facile; toutes les tentatives échouèrent. Dès que l'on versait le verre en fusion sur la feuille de métal, celle-ci se recroquevillait et devenait toute noire; il fallut renoncer à l'entreprise [2]. Alors que les procédés perfectionnés, en usage de nos jours, ont abouti à un échec, on doit reconnaître qu'au Moyen Age, très pauvrement outillé, si le fil de la tradition avait été rompu une fois, il eût été probablement impossible de le renouer.

La fabrication des cubes d'or offre de grandes analogies avec celle des vases à fond d'or (voir *Dictionn.*, t. v, au mot : FONDS DE COUPES). Toutefois, Émeric David [3] s'est trompé en appliquant à la mosaïque un passage qui se lit dans un traité *De coloribus et artibus Romanorum*, d'un certain Héraclius, auteur du xe siècle [4] :

Inveni petulas inter vitrum duplicatum inclusas caute

Il s'agit, en réalité, de *fiolæ auro decoratæ*.

VIII. EMPLOI ET COMPOSITION DES CUBES ARGENTÉS. — Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que dans la mosaïque comme la miniature il y ait une si grande disproportion entre l'emploi de l'or et celui de l'argent, L'or a des reflets d'une splendeur qui réchauffe et, même quand il est altéré, il présente encore souvent un aspect de richesse; au contraire, l'argent paraît froid et tourne très souvent au noir.

En ce qui concerne la mosaïque, l'anonyme de Lucques note la recette qui ne diffère en rien de la précédente [5] :

De mosibum de argento.
Mosibum de argento, secundo quod superius exposuimus, ita [omnia facies.

La mention qu'en fait cet auteur permettrait de croire que l'usage en était assez répandu, ce qui n'est pas. On rencontre en Italie un petit nombre seulement de mosaïques en cubes argentés. Salzenberg soutenait qu'on n'en avait pas d'autres exemples que la mosaïque de Sainte-Sophie à Constantinople [6]; ceci n'est pas exact. On en connaît aujourd'hui trois à Ravenne, un autre dans la cathédrale de Pise, un autre encore dans la chapelle palatine de Palerme, enfin au Sinaï.

Dans la mosaïque de Saint-Apollinaire *Nuovo*, à Ravenne, les saints du rang supérieur, placés entre les croisées, ont des nimbes grisâtres très certainement formés de cubes d'argent, dont l'éclat primitif s'est peu à peu altéré.

On ne sera pas bien téméraire, ajoutait à ces remarques Eug. Müntz [7], en affirmant que cette matière, qui a joui d'une certaine faveur à Constantinople, à Ravenne et à Palerme, et dont on n'a pas trouvé de traces jusqu'ici dans les mosaïques italiennes — la mosaïque de Pise est conçue dans les données byzantines — est un produit essentiellement byzantin.

IX. EMPLOI DES CUBES DE NACRE. — La nacre a été employée, concurremment avec le marbre, à Saint-Vital de Ravenne, etc., à Parenzo, et plus généralement dans les églises coptes de l'Égypte [8].

X. QUESTIONS ET PROBLÈMES. — Après Eugène Müntz, et dans les mêmes termes où il l'a fait, nous ne pouvons que poser des questions dont la réponse est encore insoluble. Tout d'abord, on se demande d'où venaient les émaux qui entraient dans la composition des mosaïques. Étaient-ils fabriqués sur place ou bien allait-on se les procurer dans quelque grand dépôt, tel que Rome ou Ravenne? Il n'est pas possible, vu la rareté et le vague des textes, de répondre à cette question d'une manière précise. Mais il se pourrait qu'on tirât, par analogie, une conclusion de ce qui se pratiquait pendant le Moyen Age proprement dit. Nous voyons qu'à cette époque les différentes villes d'Italie achetaient à Venise non seulement les émaux, mais encore les verres de couleur dont elles avaient besoin. Pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi pendant la période qui nous occupe?

Dans son travail sur le dôme d'Orvieto [9], Luzi a publié la première partie d'un contrat intervenu, le 13 décembre 1359, entre l'œuvre de ce sanctuaire et un certain Donnino de Florence, qui s'engage à chercher à Venise les verres nécessaires à la confection des mosaïques de la façade : *...il detto Donnino promise di andare ad Venetia al luoco dove si fa il vetro per lu mosaico, e da recare a la detta opera a tucte sue spese e passagi due some di vetro per fare el musaico de la facciata di Santa Maria, di quelli colori e saggi e grossezza dati a lui per lu decto Mastro Andrea... in una carta pecorina...* Malheureusement, Luzi n'a pas jugé à propos de nous communiquer la liste des couleurs que l'œuvre du dôme d'Orvieto était forcée de faire venir de si loin. Cette lacune méritait d'être comblée. Le texte entier du contrat a été publié depuis; voici les émaux qu'il énumère [10] :

Oro fino di chie a la quantitate di C libre. Azuro co' gradi suovi lb. L, ciœ X per digrado. Laccha co' gradi suoi L lb., ciœ X per digrado. Biffa co' gradi suoi L lb.,

[1] E. Müntz, *La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LII, 1891, p. 271-272. — [2] F. X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, in-8°, Leipzig, 1873, p. 136. — [3] E. David, *Histoire de la peinture au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1862, p. 100. — [4] *De coloribus et artibus Romanorum*, l. I, c. v, Vindobonæ, 1873, p. 33. — [5] Muratori, *Antiquitates italicæ*, t. I, p. 366. Ce paragraphe manque dans le manuscrit du *Mappæ clavicula*, découvert par A. Giry, dans la bibliothèque de Schlestadt. — [6] Salzenberg, *Altchristliche Baudenkmale von Constantinopel*, Berlin, 1854, p. 28. — [7] Eugène Müntz, *La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LII, 1891, p. 274. — [8] Butler, *The ancient coptic Churches of Egypt*, in-8°, t. I, Oxford, 1884, p. 38-40; Charles Diehl, *Manuel d'art byzantin*, 2e édit., in-8°, t. I, Paris, 1925, p. 192-203, 218. — [9] Luzi, *Il duomo di Orvieto descritto ed illustrato*, Firenze, 1866, p. 368. — [10] Fumi, *Il duomo di Orvieto e i suoi restauri*, Roma, 1891, p. 105, 122.

ciœ X per digrado. Verde co' gradi suoi L lb., ciœ X per digrado. Vermiglio co' gradi suoi lb. L, ciœ X per digrado. Biancho candido L lb... Giallo co' gradi suoi L lb., ciœ X per digrado. Incarnatione co' gradi suoi L lb., ciœ XVI per digrado. Verduccio co' gradi suoi L lb., ciœ X per digrado. Nero co' gradi suoi lb. XXX. ciœ X per digrado. Ariento fino lb. XXX.

Cette liste est surtout intéressante en ce qu'elle nous prouve que chez les fabricants d'émaux pour mosaïques, chaque couleur était régulièrement accompagnée d'un assortiment de nuances correspondantes, *gradi*, au nombre de dix à vingt. Le contrat énumère en outre quelques-unes des conditions que doit présenter l'émail pour être accepté.

« Pour la période qui nous occupe, nous ignorons absolument quels étaient les travaux qui précédaient l'opération même de l'incrustation. Le mosaïste travaillait-il d'après un carton? Ce carton était-il composé par le mosaïste lui-même ou par des peintres de profession? Autant de mystères.

« L'incertitude est moins grande en ce qui touche la seconde période du Moyen Age, et cela grâce aux observations de M. Riolo, père, chef de l'atelier de restauration de Palerme. Cet artiste a eu soin de noter toutes les particularités qui le frappaient dans le cours de ses travaux à Cefalù. Si ses confrères de l'Italie continentale avaient suivi son exemple, nous n'en serions pas aujourd'hui à nous demander comment, dans les basiliques de Ravenne ou de Rome, on procédait du temps de Justinien ou du temps de Pascal Ier. Il est d'ailleurs probable que les mosaïstes des XIIe et XIIIe siècles ne faisaient que suivre les traditions de leurs prédécesseurs et que les observations de M. Riolo peuvent également s'appliquer à ces derniers. C'est à ce titre qu'on les reproduira ici.

« D'après M. Riolo, on peignait directement les modèles des figures sur l'enduit frais qui devait recevoir l'incrustation. Le mosaïste, la tâche du peintre terminée, substituait ses cubes d'émail à cette espèce de fresque. Ce procédé, qui rappelle les dessins tracés sur les patrons de broderies, avait l'avantage de fournir une indication plus sûre qu'un simple carton. En outre, en substituant un fond de couleur à un fond blanc, il empêchait que les intervalles des cubes fussent remplis par un enduit blanc qui aurait troublé l'harmonie de l'ensemble.

« Cette peinture était d'ailleurs toute conventionnelle : une teinte rouge marquait les endroits qui devaient être incrustés d'or; une teinte violette ceux qui devaient recevoir un émail rouge [1]. Les indications paraissent même avoir varié selon les localités. A Torcello, d'après M. Bücher, le rouge correspondait aux cubes d'or, au rouge et au rouge-brun; le jaune aux teintes plus claires, gris foncé, bleu-noir, etc. [2].

« Il convient d'ajouter que C. Haas, tout en admettant la réalité de cet usage, déclare n'en avoir pas trouvé d'exemples lui-même, sauf en ce qui concerne les cubes dorés. Le mortier dans lequel ceux-ci étaient fixés offrait partout des traces d'une coloration d'un jaune rougeâtre [3]. L'habitude de peindre directement sur le mur ne dispensait pas d'ailleurs de la confection de cartons préalables, dans lesquels la composition tout entière était étudiée et les types des figures arrêtés [4]. »

XI. Conservation et détérioration. — La mosaïque, dit Eugène Müntz, est sans contredit le mode de peinture le plus durable; mais on se tromperait en croyant qu'elle échappe entièrement à l'influence des agents atmosphériques; il n'est pas vrai, ainsi que l'ont affirmé bon nombre d'auteurs et, parmi eux, Le Viel, « qu'elle puisse résister à l'action de l'air, qu'exposée sur les pavés, sur les toits et sur les murs, loin de s'y altérer, elle acquiert un nouvel éclat », etc., etc. Prenons pour exemple les altérations que subit le verre à vitres ordinaire : au bout d'un certain temps, il se ternit, s'irise et finit par perdre son poli. Or, les cubes d'émail, qui ne sont, en réalité, que du verre coloré par des oxydes métalliques, ne sauraient échapper à ces dangers : le vent, la poussière, l'humidité finissent tôt ou tard par en avoir raison; il n'est pas jusqu'au voisinage de la mer qui n'exerce sur eux une action délétère; dans les mosaïques de Saint-Paul-hors-les-Murs, près de Rome, on a constaté que la surface des cubes était légèrement ternie par un dépôt ou une incrustation de sel marin.

A Rome, plus que partout ailleurs, on peut s'assurer de l'altérabilité relative des pâtes d'émail; les cubes que l'on ramasse dans les décombres des édifices antiques ont tous subi une modification plus ou moins profonde, selon la durée du temps pendant lequel ils ont séjourné sous terre; quelques-uns d'entre eux ont même changé de ton; dans ceux qui étaient colorés en bleu, une teinte aqueuse, semblable au vert d'eau, a souvent remplacé l'éclat du lapis-lazuli.

Sans doute, quelques-uns de ces tableaux de verre ont jusqu'ici résisté à tous les agents de destruction; tel est le saint Sébastien de la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens (voir *Dictionn.*, t. III, col. 16, fig. 2383). Mais la conservation en est due à des circonstances tout à fait exceptionnelles, notamment à la sécheresse de l'édifice qui les abrite.

En général, c'est l'humidité que les mosaïques ont le plus à redouter. On ne peut que trop facilement s'en assurer dans les basiliques de Ravenne, où il n'est guère de mur qui ne suinte. Au baptistère des Orthodoxes, à Saint-Apollinaire *in Classe*, ou encore dans la basilique de Sainte-Marie *in Domnica*, à Rome, le ciment qui sert de base aux mosaïques se détache par grandes plaques; les couleurs même semblent altérées par places; le bleu surtout a pris une tonalité dure et crue qui dénature complètement la gamme.

Les dangers auxquels la mosaïque est exposée à l'intérieur des édifices ne sont rien, toutefois, en comparaison de ceux qui la menacent lorsqu'elle prend place sur une façade. Tournée au Nord, dans un endroit découvert, c'est à peine si elle peut compter sur une existence d'un demi-siècle.

Les artistes du Bas-Empire et du Moyen Age, guidés par un instinct fort juste, hésitèrent longtemps à employer la mosaïque pour la décoration des parties extérieures. Plus tard, ils prirent soin de la protéger par des saillies de toutes sortes (par exemple, sur la façade de l'ancienne basilique du Vatican ou sur celle de la basilique de l'Ara Cœli, etc.).

Malgré toutes les précautions, à peine si, de loin en loin, il s'est conservé un fragment des mosaïques incrustées à l'extérieur.

Rien de plus instructif sous ce rapport que l'histoire des mosaïques de la façade du dôme d'Orvieto, à partir du XVe siècle. Nous choisissons à dessein un exemple moderne, afin de pouvoir fonder notre assertion sur des documents plus authentiques et plus nombreux. On sait que la décoration de cette façade remonte au temps d'Orcagna, c'est-à-dire aux années 1358-1362. Elle comptait donc à peine un demi-siècle d'existence lorsqu'en 1402 certaines de ses parties exigèrent impérieusement une restauration :

1402, 7 juillet. *Pater Franciscus Antonii... locavit se*

[1] Riolo, *Notizie dei ristauratori delle pitture a musaico della reale capella palatina*, Palermo, 1870. — [2] Bücher, *Geschichte der technischen Künste*, t. I, Stuttgart, 1876, p. 100, note 1. — [3] Haas, dans *Mittheilungen der kais.-kön. Centralcommission*, 1859, p. 178. — [4] E. Müntz, *op. cit.*, t. LII, 1891, p. 278-280.

et operas suas... ad reficiendum et reconstruendum musaychum annuntiatæ B. M. Virginis super portam baptesimi dictæ ecclesiæ in nonnullis partibus dirutum et destructum.

1423, 10 février. Délibération pour engager Bartolomeo di Pietro : *quod muysivum sit in magno defectu et tractu temporis venerit in majorem defectum; imo potius in destructionem; deliberaverunt quod dictum muysivum reparetur.*

1485, 7 juin. *Faciata almæ ecclesiæ Sanctæ Mariæ supra sculturas marmoris, videlicet illa quæ est ornata figuris et picturis musaytivis in multis ejus partibus (est) ruinata et dissipata.*

1506, 10 septembre. *Ad musaycum perficiendum, reficiendum et restaurandum in locis opportunis.*

1552. *Mag. Raphael sculptor de Florentia offert velle conducere opus musaicum in faciata cathedralis ecclesiæ.*

1558. *Fu condotto Mastro Gieanne Antonio Bianchini venetiano a racconciare il mosaico della facciata* [1], etc.

On aurait peine à trouver un exemple plus éloquent de l'altérabilité des mosaïques exposées au grand air.

A cet égard, notre climat n'a d'ailleurs rien à envier à celui de l'Italie, où, surtout en ce qui concerne les fresques et les graffites, on chercherait en vain une façade du XVIe siècle ayant conservé intacte sa décoration primitive [2].

XII. La mosaïque avant la paix de l'Église. — La mosaïque remplit un rôle des plus modestes dans la décoration des catacombes. On se l'explique sans peine. Pour établir un ouvrage de mosaïque ou de marqueterie, il est nécessaire d'avoir une base solide de maçonnerie; or, celle-ci manquait le plus souvent, tout au moins peut-on dire qu'elle était exceptionnelle. En outre, des corridors longs, étroits et obscurs, des cubicules surbaissés plongés dans une obscurité perpétuelle pouvaient bien s'arranger d'une décoration à fresque dont l'exécution demandait un temps extrêmement limité; il pouvait sembler superflu de recourir à une autre méthode plus coûteuse, plus lente, de décoration. Enfin, une fresque, même si on la regarde de très près, permet à l'œil de saisir des détails très distincts, tandis que la mosaïque, vue dans les mêmes conditions, ne présente qu'un réseau confus de cubes multicolores dont le plan échappe si on ne peut se mettre à quelque distance. Or, avec l'aide d'une torche, on peut se résigner à n'y rien apercevoir.

La valeur d'une mosaïque était encore une raison qui s'opposait à ce qu'une Église persécutée et menacée dans son existence recourût à un procédé si onéreux d'ornementation. Ce n'est qu'après le triomphe que les aménagements de saint Damase entraînèrent une transformation des catacombes souvent luxueuse. Auparavant, nous ne pouvons juger de ce qui a été fait que par des fragments découverts de loin en loin. Ce ne sont, le plus souvent, que des surfaces exiguës ou des objets de petite dimension : monogrammes du Christ, croix, inscriptions, symboles divers. Rarement l'on a cherché à représenter des personnages et jamais, à ce qu'il semble, à produire un grand ensemble décoratif.

Parfois, on recouvrait certains ouvrages d'une couche de verre uniforme, procédé bien distinct de la mosaïque proprement dite, qui suppose toujours un travail de marqueterie, c'est-à-dire de juxtaposition. A propos d'un bas-relief en verre, représentant Apollon entre deux muses, Passeri nous fournit les curieux détails que voici :

Crescente magis magisque luxu ad privatorum quoque domos vitreorum anaglyphorum usus traductus est, illisque integra conclavia obducta fuisse notavit Bonarotius in præf. ad Numism. Carpin.

Hujus operis haud obscura vestigia egomet observari Romæ inter D. Nerei et Achillei, ac portam Capenam; hortum enim ingressus, in quo monticulus adsurgebat, quem pervium esse, et ex parietinis totum constari olitor asserebat, excitato lumine, rei periculum feci, adii nempe. Parietibus textum cœcis iter.

Ibi cubicula quædam inveni, in quibus egesta pavimenti fragmenta e signino constabant rudiuscule subacto, cui superfusum, expolitumque, ad semunciæ altitudinem vitrum adhærebat viride, undequaque concolor, minimeque vermiculatum; nulla præterea segmenta, nullique termini apparebant, neque ullæ, nisi quas vetustas fecisset, rimulæ; ita ut ex integra tabula solo superinfusa pavimentum illud constitisse conjecerim; mobilibus sane officinis, vel pro numero operum ex tempore excitatis. Ea vero fragmenta, quum diu aeri patuissent, penitus disjiciebantur, quibus tamen ornamentis excultos tandem fuisse existimandum est parietes illarum ædium, in quibus ipsa pedum spatia, non essent sine admiratione [3].

On a dit à tort qu' « à part les deux très intéressants portraits de la bibliothèque Chigi, la mosaïque n'a pas laissé de traces notables dans les cimetières chrétiens [4] ». Il en est tout autrement.

I. Catacombes. — 1° *Catacombe de Sainte-Agnès.* — **1.** Une inscription du IVe siècle, composée de cubes rouges, blancs et dorés [5].

2. Non loin de l'inscription qui précède est pratiquée une cavité circulaire, qui contenait autrefois une mosaïque figurant, selon toute vraisemblance, une *imago clypeata* (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot Imago) semblable à celle de la bibliothèque Chigi. Les quelques cubes qui adhèrent encore à la paroi ne permettent pas de douter de la nature de la composition [6]. Cet ouvrage intéressant pourrait dater du IVe siècle ainsi que les monuments qui l'environnent. Il a été arraché violemment de l'endroit où il se trouvait, comme le prouvent les coups de pioche dont on voit la trace sur la place aujourd'hui vide, et l'on ignore ce qu'il est devenu. Il faut rappeler que Bosio cite parmi les objets trouvés dans ce cimetière *alcuni pezzetti di smalto, e musaico murati nelle calce* [7].

3. Un autre monument, unique en son genre, fut découvert dans les premiers jours de 1876. Nous l'avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. I, col. 941, fig. 231, 232), c'est une plaque de marbre posée par M. AVR. VICTOR VLPIAE SIRICAE COIVGI CARISSIMAE FECIT IN PACE, avec la croix gammée, et qu'on s'accorde, d'après les caractères paléographiques, à faire remonter à la fin du IIe siècle. A l'une des extrémités de la plaque de marbre est pratiquée une cavité hexagonale remplie d'une sorte de marqueterie formée de cubes d'émail rouges, de pâtes de verre vertes et de plaques d'or ou d'ivoire, ces dernières peintes. Au centre se trouve, sur un morceau de la même matière, le portrait grossièrement tracé de la défunte, Ulpia Sirica.

L'ouvrage ne renferme, en plus de ce portrait, ni symboles chrétiens, ni ornements dignes de remarque. Suivant la juste remarque d'Eugène Müntz, la rareté même de cet objet lui ôte quelque chose de son intérêt; c'est plutôt le produit de la fantaisie individuelle

[1] Luzi, *Il duomo di Orvieto descritto ed illustrato*, Firenze, 1866, p. 387; M. Fumi, *Il duomo di Orvieto e i suoi restauri*, Roma, 1891. — [2] E. Müntz, *op. cit.*, p. 280-284. — [3] *Lucernæ fictiles musei Passerii*, t. I, Pesaro, 1739, p. 67. — [4] A. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, Paris, 1892, p. 38. — [5] De Rossi, *Bullettino di archeol. crist.*, 1877, p. 59-60; M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, Roma, 1880. — [6] E. Müntz, *La mosaïque chrétienne*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1891, p. 298. — [7] Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 436.

qu'un monument digne de prendre rang dans la série des mosaïques [1].

3° *Catacombe dite de Sainte-Agnès.* — **4.** Dans une des catacombes de la voie Nomentane, Bosio découvrit *una corona di picciole pietre tonde di smalto di diversi colori murata nella calce.* Il ajoute que *questo segno [è] fatto di piccioli pezzi di smalto posti nella calce a modo di musaico* [2].

3° *Catacombe autrefois dite de Calliste.* — **5.** Jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle, on confondait le cimetière de Domitille (voir ce nom) avec le cimetière de Calliste (voir ce nom), qui ne s'étendait pas jusqu'à Tor Marancia [3]. Bosio nous apprend que *in un cantone di monumento ho veduto una testa fatta con calce, con alcune pietruccie di smalti negli occhi, e nella bocca alla rustica* [4].

6. En 1743, on découvrit un ouvrage d'une rare importance dans un escalier conduisant de Tor Marancia à la catacombe de Saint-Calliste. C'était une mosaïque tapissant l'intérieur d'un monument voûté, probablement un *arcosolium* [5]. Marangoni (voir ce nom), l'auteur de la trouvaille, le décrit en ces termes : Un monument arqué travaillé tout entier, dedans et dehors, en mosaïque... ; dans le fond du monument est représenté le Sauveur assis sur un grand globe qui figure peut-être le monde et, à ses côtés, sur deux escabeaux à pieds triangulaires, les saints apôtres Pierre et Paul; dans la courbe à la partie supérieure, également en mosaïque, cette inscription en grandes lettres [6] :

QVI ET FILIVS DICERIS ET PATER INVENIRIS

Ailleurs, le même auteur donne de ce monument une description offrant quelques variantes intéressantes : *Un grande sepolcro arcuato di palmi 9 di lunghezza, e 5 di larghezza, tutto lavorato a mosaico. Nel prospetto sta Cristo N. S. seduto sopra un gran globo; alla destra san Pietro, alla sinistra san Paolo, anch 'eglino seduti in due seggi coll' estremita loro acuti, e nella volta più contigua è la seguente iscrizione a mosaico di pietre verdi, e le lettere sono alte 5 once :*

QVI ET FILIVS DICERIS Δ ET PATER INVENIRIS

Sous l'arc, ou la voûte du monument, se voient quatre figures de saints en pied parmi lesquels une femme. Du côté droit, le Christ ressuscite Lazare; du côté gauche, la mosaïque est tombée, on ne peut discerner qu'une bande qui représente de l'eau et fait partie peut-être de la scène de Moïse frappant le rocher [7].

Une troisième description ajoute quelques détails; il y est dit que l'inscription est en lettres d'or, de six à sept onces, que le Christ ressuscitant Lazare est nimbé; que les quatre saints ont les mains étendues

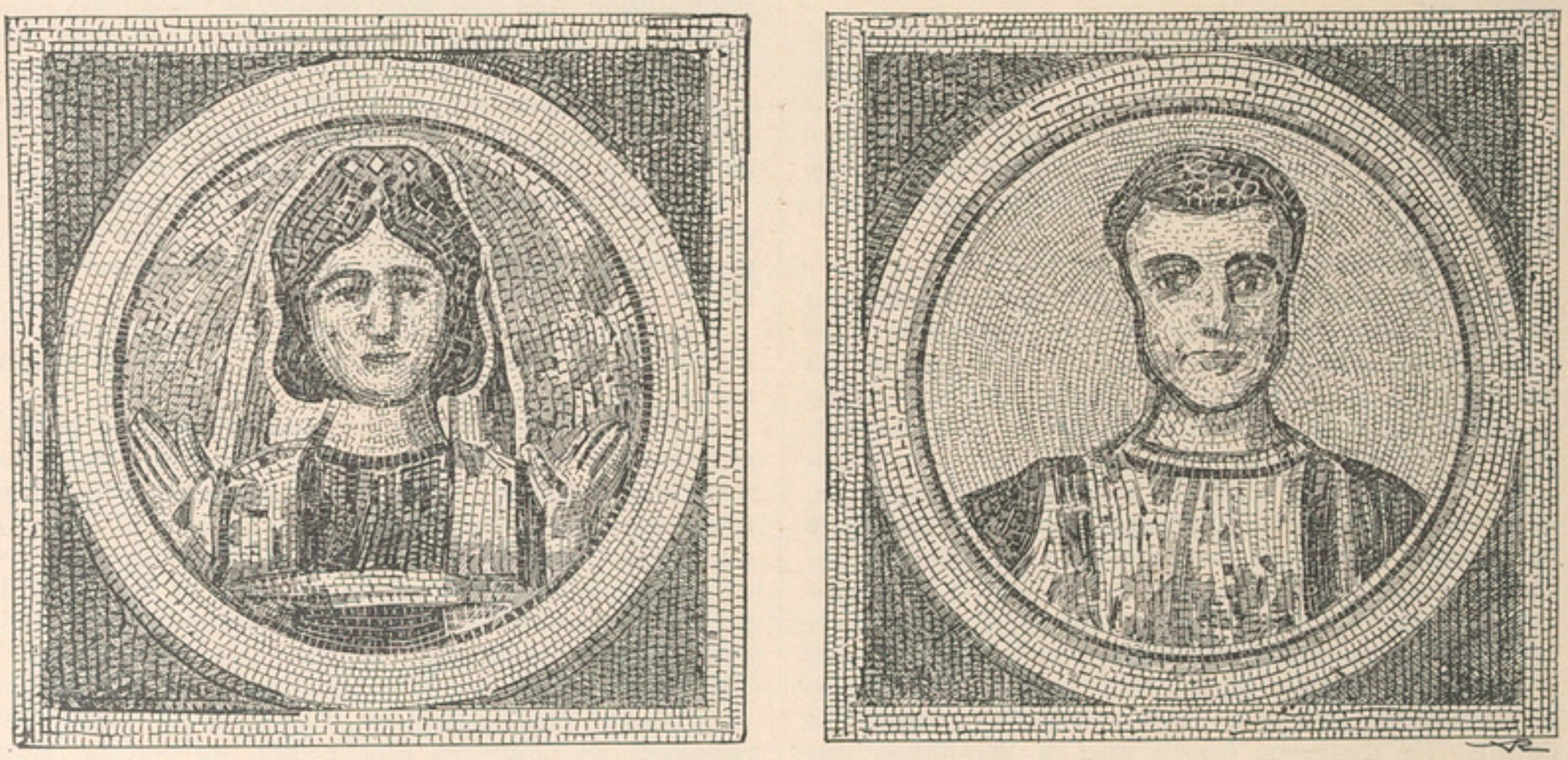

. 8464. — Médaillons en mosaïque provenant du cimetière de Cyriaque. D'après De Rossi, *Musaici cristiani*, pl. I.

comme les orants et qu'ils se distinguent également par un nimbe; enfin que le travail paraît être contemporain de Constantin ou, du moins, postérieur de peu d'années à ce prince [8].

Marangoni fit faire de cette mosaïque un dessin qu'il offrit à Bottari afin qu'il le publiât dans ses *Pitture e sculture.* J.-B. De Rossi a parlé plusieurs fois de ces compositions [9]; se fondant sur la description donnée par Marangoni, il les attribue également au IVe siècle.

7. La crypte principale de la XIIe région, qui appartient à l'époque du triomphe de l'Église, étant anciennement ornée de marbres et de mosaïques [10].

4° *Catacombe de Cyriaque.* — **8.** Les deux ouvrages les plus parfaits de la mosaïque chrétienne avant Constantin sont deux médaillons provenant de la catacombe de Cyriaque [11] (fig. 8464). Ce sont deux portraits découverts le 27 mai 1656 et qui se composent chacun d'un buste inscrit dans un rectangle mesurant

[1] E. Müntz, *La mosaïque chrétienne*, p. 298-299; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 593. — [2] A. Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 439; E. Müntz, *op. cit.*, p. 299. — [3] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1866, p. 95, 99. — [4] A. Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 283; E. Müntz, *op. cit.*, p. 300. — [5] L'*arcosolium* de Marangoni était dans un hypogée anonyme et distinct, quoique voisin, du cimetière de Domitille. — [6] Marangoni, *Istoria dell' antichissimo oratorio, o cappella di San Lorenzo nel patriarchio Lateranense*, in-4°, Roma, 1747, p. 167-168. — [7] Marangoni, *Delle cose gentilesche*, p. 461. — [8] Id., *ibid.*, p. 143. — [9] *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 86, 95, 99. — [10] *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 78. — [11] Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monumens. Peinture*, in-fol., Paris, 1823, pl. XII, n. 25-32; De Rossi, *Musaici cristiani*, pl. I; Eug. Müntz, *La mosaïque chrétienne*, 1891, p. 302-305; du même, *Sources de l'archéologie chrétienne dans les bibliothèques de Rome, de Florence et de Milan*, p. 23; E. Gerspach, *La mosaïque*, p. 43.

de 0 m. 60 à 0 m. 65 de largeur. Ils représentent deux époux chrétiens dont J. Suarez, de Vaison, a encore pu lire l'inscription conservée dans ses papiers déposés à la bibliothèque Vaticane :

FL·IVL·IVLIANVS·MAR·SIMPLICIAE·
RVSTICAE·CONIVGI·DVLCISSIME·
Q·V·ANN·XVIII·M·V·D·XV·FECIT·MECV
A·III·M·II·DORMET·IN PACE·X·K
FEBR·

« Flavius Julius Julianus à Maria Simplicia Rustica, sa très douce épouse, qui vécut dix-huit ans, cinq mois, quinze jours, et passa avec moi trois ans et deux mois. Elle s'est endormie dans la paix le x des calendes de février. »

Suarez accompagne l'inscription de ces paroles : *musivo expressus vir, item mulier manibus supinis et corona redimita veloque candido.* Les deux personnages sont vus de face et à mi-corps; une différence importante est à noter dans leur attitude : la femme a les mains levées comme les orantes, tandis que l'homme a les bras pendants. Cette différence tient à ce que le mari, qui vivait encore au moment de l'exécution de la mosaïque, ne pouvait être représenté dans l'acte de la prière, « symbole de l'âme recueillie dans le sein de Dieu, et priant pour les frères laissés sur la terre ».

Les deux portraits furent détachés en entier, placés dans deux cadres de bois et transportés dans la bibliothèque du pape Alexandre VII (Chigi), d'où ils passèrent dans celle du prince Chigi et de ses héritiers. Au mois de mai 1918, le palais Chigi fut vendu au gouvernement italien et le prince Chigi se réserva la propriété des deux médaillons qui lui furent achetés par le pape Benoît XV, qui en fit présent au musée du Latran où ils ont pris place au fond de la grande galerie de sarcophages, au-dessus de la statue de saint Hippolyte.

Le style de l'épitaphe permet de fixer d'une façon presque certaine la date de la mosaïque; c'est le style qui prévaut dans les catacombes romaines entre la deuxième moitié du IIIe siècle et le début du IVe. La mention du jour de la mort (non de la *depositio*), avec les mots *dormet in pace* ne se lisent plus guère sur les inscriptions à date certaine postérieures à Constantin. Les noms des deux défunts ne peuvent prêter qu'à des hypothèses.

Les mosaïques ont beaucoup souffert. Les cubes dorés ont presque tous perdu leur couverte d'or. Les vides ont été remplis à l'aide de cubes dorés pris au hasard, semble-t-il, sans aucun souci de conserver l'harmonie des teintes. C'est ce qui explique l'étrange bigarrure de la ceinture de Rustica et la confusion qu'on remarque dans les vêtements de Julianus.

Dans le portrait de celui-ci, la tête se détache sur un fond brunâtre, qui paraît être une addition moderne; les traits, peu distincts, paraissent être ceux d'un homme de quarante à cinquante ans, la barbe et les cheveux sont coupés ras. Postérieurement à la publication de J.-B. De Rossi, une lacune assez considérable s'est produite dans la figure : l'œil droit tout entier est tombé. Les contours de la tête sont extrêmement défectueux, résultat probable de restaurations. Quoi qu'il en soit, ces médaillons restent très intéressants, mais J.-B. De Rossi a peut-être exagéré en disant que les mosaïques n'ont rien de la manière byzantine. Le style n'est pas tellement déterminé; il peut convenir à la fin du IVe siècle, époque avec laquelle s'accorde l'emploi, déjà bien arrêté, des cubes d'or.

L'*orante*, dit De Rossi, porte une tunique fort simple, de couleur foncée, serrée par une ceinture blanche et rehaussée seulement de deux bandes verticales, à tissu d'or. Du chignon, en forme de *tutulus*, orné de trois pierres précieuses, un voile blanc tombe sur les épaules. Une couche de cubes verdâtres sert de fond et fait assez heureusement ressortir la figure dont le ton est d'un rouge brunâtre. Le caractère sans prétention de ces vêtements nous rappelle bien plus la simplicité des antiques images *orantes*, telles que nous les trouvons dans les catacombes et les graffites que les pompeux costumes des matrones représentés sur verre ou dans les œuvres chrétiennes figurées de l'époque postérieure à Constantin et du Ve siècle.

L'homme est vêtu d'une tunique blanchâtre tramée d'or, ornée de *clavi* de pourpre de couleur sombre. On voit clairement figurer sur l'épaule droite un de ces ornements de forme circulaire dont les peintures, tant païennes que chrétiennes, du IIIe et du IVe siècle, nous présentent des exemples en si grand nombre. Le long de la tunique courent deux bandes également de pourpre foncée; celle du côté droit, cependant, est interrompue, grâce à l'incurie du restaurateur. On distingue sur l'épaule gauche, par-dessus la tunique,

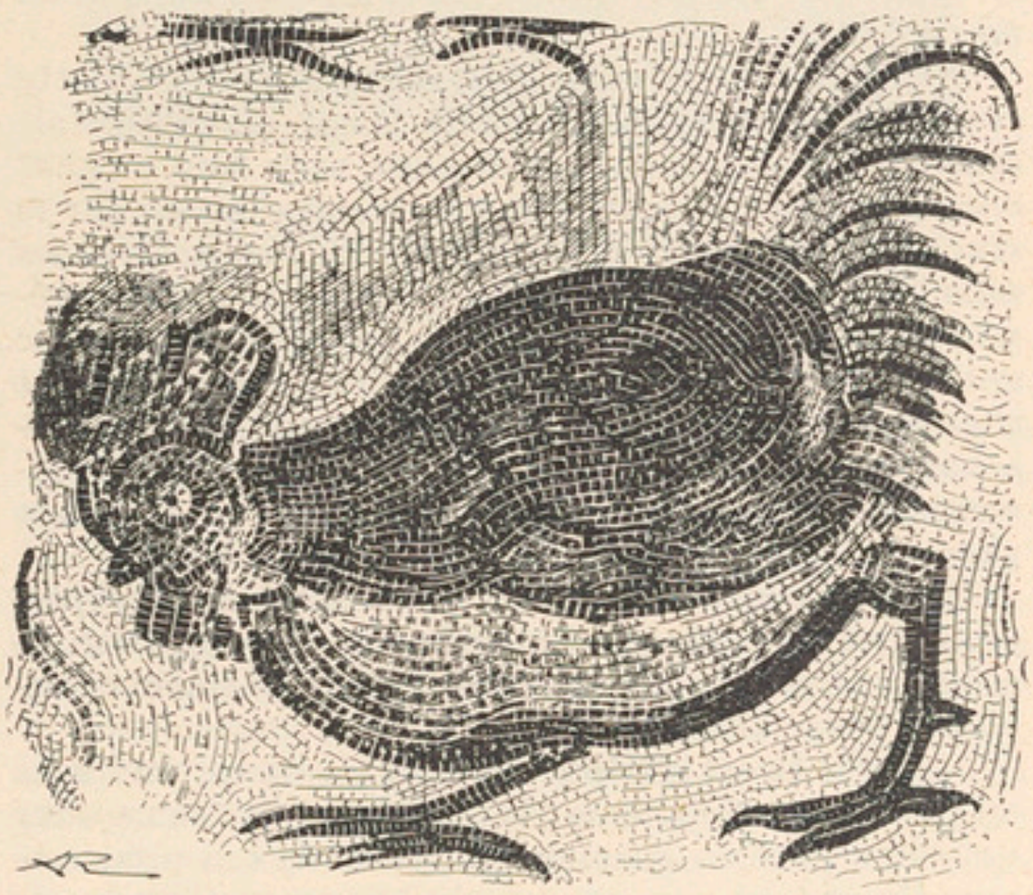

8465. — Mosaïque provenant des catacombes.
D'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. XXXVIII.

l'extrémité d'un pallium de pourpre de même teinte, à moins qu'on n'y veuille voir une partie de la *læna purpurea*, vêtement en usage parmi les nobles. Ce vêtement ne se portait pas seulement en travers de la poitrine, mais tombait parfois sur les épaules.

En ce qui concerne la technique, dit Eug. Müntz, elle ne se distingue en rien de celle de la fin du IVe siècle ou du commencement du Ve. L'emploi de l'émail a prévalu, quoique çà et là l'on croie encore distinguer des fragments de marbre. Les cubes sont gros et assez mal assemblés; un certain nombre d'entre eux paraissent avoir déjà servi antérieurement, car leur surface n'a ni le brillant, ni la netteté de celle des cubes neufs (on sait qu'à différentes époques, on a eu recours aux matériaux provenant de mosaïques détruites). Le dessin examiné de près n'a rien de remarquable, et son imperfection tient en partie à ce que, pour un ouvrage de cette dimension, l'on n'a pas employé de cubes assez fins. Une ligne rouge indique par exemple les lèvres; une ligne également rouge, bordée de deux lignes blanches, indique les doigts des mains levées en l'air. Il y a dans cette régularité un signe de défiance de l'artiste vis-à-vis de lui-même. Chez les anciens, ou au moment de l'épanouissement de la mosaïque chrétienne, au Ve siècle, on modelait avec plus de hardiesse.

La conservation de ces deux morceaux laisse infiniment à désirer. Outre la disparition de l'œil droit de

Julius Julianus, il faut ajouter que la surface de la mosaïque est devenue inégale, raboteuse; les cubes d'or sont, les uns complètement ternis, les autres privés de la presque totalité du métal.

9. Bosio signale dans une catacombe de la voie Tiburtine des cubes d'émail de diverses couleurs fixés dans la chaux et dessinant parfois un T.

10. On voit au musée du Latran, dans la grande galerie, un fragment de mosaïque d'une extrême finesse, représentant un coq qui se tient, la tête baissée, prêt à s'élancer sur son adversaire; l'attitude de l'animal est excellente et la présence de l'éperon montre bien qu'il est armé pour un combat de coqs (fig. 8465). Cette mosaïque est une des plus anciennes parmi celles qui proviennent des catacombes; rien ne permet de dire si elle est de fabrication chrétienne puisqu'elle ne porte aucun symbole et a pu être achetée chez un mosaïste païen pour décorer une tombe chrétienne. Ficker attribue ce morceau à la première moitié du IIe siècle, et Perret dit qu'il ornait la tombe d'un martyr (?) [1].

5° *Crypte du pape saint Eusèbe* († 311). — **11.** Cette crypte, découverte par J.-B. De Rossi, en 1856, était ornée de mosaïques qui ont disparu, mais dont on peut encore deviner le sujet par l'empreinte laissée sur le stuc. Elles recouvraient les lunettes des *arcosolia* et les *sotto archi*. Sur l'arc du sépulcre principal était représenté un grand vase, canthare (voir ce mot) avec anses, flanqué d'oiseaux. Ce symbole était fréquent chez les fidèles. Sur l'arc et dans les lunettes de l'*arcosolium* de droite, J.-B. De Rossi a entrevu des linéaments qui semblaient dessiner des figures d'enfants ailés. C'étaient peut-être les génies des Saisons.

12. D'autres mosaïques encore ornaient cette crypte, mais elles sont devenues indistinctes, à l'exception de celle d'entre elles qui représentait des ornements analogues à des écailles [2].

J.-B. De Rossi attribue l'exécution de ces ouvrages au pape saint Melchiade (311-314), qui fit transporter dans la crypte en question les restes de son prédécesseur Eusèbe, et non pas au pape Damase, l'auteur de la belle inscription trouvée dans le même tombeau. Il s'appuie sur la ressemblance des motifs avec ceux de l'ère constantinienne : *I musaici, per quanto dalle superstiti vestigia discerno, rappresentavano cantari, uccelli, genie delle stagioni, indizio piuttosto dei costantiniani tempi, che dei damasiani* [3].

13. Dans une autre salle, le Christ au milieu des apôtres ou des saints, au sommet du principal *arcosolium*, un chrisme ou une croix. Fin du IVe ou début du Ve siècle [4].

6° *Catacombe de Saint-Hermès.* — **14.** Le P. Marchi (voir ce nom) a publié la reproduction de quelques fragments de mosaïque trouvés en 1845 dans la crypte des saints Prote et Hyacinthe, sur la voie Salaire ancienne. Ils proviennent, d'après la description qu'en donne l'auteur, d'un *arcosolium* entièrement revêtu d'incrustations.

Cet *arcosolium* avait été étudié, en 1780, par Séroux d'Agincourt, qui nous a laissé une aquarelle du fond où se voyaient deux têtes presque entières, une troisième tête avait déjà disparu (ms. *Vatic. 9849*, fol. 25). Le même manuscrit conserve des notes de ce savant, dans lesquelles on lit à propos de ce monument : *Musaico, due belle teste.* Au feuillet 38 du ms. *9841*, se trouve un dessin au crayon, dû encore à d'Agincourt, où figurent seulement les deux têtes, reproduites avec peu d'exactitude dans la planche XIII, n. 18 et 24 de son *Histoire de l'art par les monumens. Peinture.* Dans l'original, comme dans ce dessin, la tête n. 18 est celle d'un homme. L'autre tête, n. 24, qui à son tour n'existe plus maintenant, était celle d'une femme. Au même feuillet du manuscrit se trouve séparément un croquis représentant un personnage avec tunique courte, qui élève une verge de la main droite, à ses pieds est un jeune homme se courbant dans l'attitude du respect. Ce croquis n'est pas exact. C'est une interprétation arbitraire du tableau situé vers le centre de la voussure, à droite du spectateur, où nous verrons que l'on doit probablement reconnaître une portion de la scène des mages. Le fond de l'*arcosolium* est percé par un *loculus*. Dans l'aquarelle citée plus haut, ce *loculus* est fermé à demi par une clôture où sont tracés des signes de fantaisie qui ressemblent à des lettres grecques; d'Agincourt a voulu peut-être signifier par là la présence d'une inscription en cette langue. Il est impossible de distinguer dans l'aquarelle si le *loculus* est postérieur et a coupé la mosaïque ou s'il est contemporain et coordonné à cette ornementation.

Le P. Marchi a donné une gravure sur cuivre dans ses *Monumenti delle arti cristiane primitive*, in-4°, Rome, 1844, pl. XLVII; L. Perret a figuré le même monument dans *Les catacombes de Rome*, t. III, pl. XXXVI; ensuite, R. Garrucci, dans sa *Storia dell' arte cristiana*, t. IV, pl. CCIV, n. 1. E. Müntz a donné des dessins très réduits dans *La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1891, p. 294, 309, 311, 313, et il signale en note une gravure de Stanislas Morelli représentant les cinq mêmes scènes que les planches de Perret : *Riquadri musaico esistenti nel trattato più nobile delle catacombe*, mais où? Lefort a donné une description dans ses *Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne*, in-12, Paris, 1885, p. 91-92; enfin, les fouilles exécutées à Saint-Hermès ont permis à J.-B. De Rossi d'écrire une notice sur l'*Arcosolium du cimetière de Saint-Hermès*, dans *Musaici cristiani e saggi dei pavimenti delle chiese di Roma*, 1872-1899, non paginé. Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2333, fig. 5696.

L'état de délabrement de la mosaïque rend difficile l'explication de certains sujets (voir *Dictionn.*, t. VI, fig. 5696). Au fond de l'*arcosolium*, il ne reste plus maintenant qu'une tête d'homme de grandeur naturelle. On vient de dire que d'Agincourt a vu les traces de trois têtes. Cependant, les dessins qu'il nous a laissés ne permettent pas de distinguer s'il s'agit des portraits de trois défunts ou bien d'une orante introduite dans la demeure céleste par ses saints protecteurs, Prote et Hyacinthe. Cette dernière interprétation semble préférable, car l'*arcosolium* n'était pas très orné.

A la voussure, se trouvent quelques-uns des sujets bibliques qu'on est habitué à rencontrer. Il reste quelques portions reconnaissables des groupes de la résurrection de Lazare et Daniel parmi les lions. D'une troisième scène, il ne subsiste qu'une figure à la tunique courte, de couleur jaune et aux jambes serrées dans des espèces de culottes vertes; le P. Marchi veut y voir l'image du paralytique. L'absence du grabat chargé sur les épaules et l'aspect du vêtement ont justement déterminé L. Lefort a y reconnaître plutôt un

[1] Martigny, *Dictionnaire*, au mot *Coq*, photos Parker, n. 2933; Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 163; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 592; Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., t. IV, Paris, 1852, pl. VII, n. 3; F. X. Kraus, *Realencyklopädie*, t. I, p. 643, fig. 229; E. Müntz, *La mosaïque chrétienne*, p. 306-308; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, 1911, pl. XXXVIII, n. 2. — [2] De Rossi, *Roma sotterranea*, in-fol., t. II, Roma, 1867, p. 193-194, 357. — [3] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 209, 298. — [4] De Rossi, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, t. II, 1867, p. 209-298.

des mages dans la scène de l'Épiphanie. Quelques vestiges du bonnet phrygien, qui ne se voient plus actuellement à cause du mauvais état de la mosaïque, paraissent indiqués dans l'aquarelle de d'Agincourt. L'endroit ayant été débarrassé des ruines qui l'encombraient, et le jour pénétrant aujourd'hui abondamment dans le souterrain, il a été possible de reconnaître le coude d'une autre figure faisant suite à la première et ayant la même attitude. La scène devait continuer dans le tableau suivant, où figuraient probablement le troisième mage et la Vierge avec l'Enfant. Toute la voussure était partagée en huit cadres. Dans celui qui fait suite à la scène de Daniel se voient des traces que le dessinateur de De Rossi a prises pour des plantes avec une fleur; après nouvel examen, ce serait un buste d'orante. Les entrelacs de feuillages qui bordent la paroi du fond sont identiques à ceux qu'on retrouve dans la mosaïque de Sainte-Constance. Ils se composent de lignes bleues, et de lignes vertes et violettes.

La mosaïque est entièrement formée de cubes d'émail; le marbre ou la pierre n'entrent pour rien dans sa composition, même les cubes en *palombino*.

Daniel est bleu sur fond d'or, le mufle du lion couleur fauve.

Le Christ est sépia, Marie bleu clair, le tombeau et Lazare sépia clair, fond bleu indigo.

Le mage est gris clair, jambes verdâtres, fond d'or.

La tête du fond est de différentes couleurs chair.

D'après Lefort, cette mosaïque aurait fait partie des travaux exécutés dans cette région de la catacombe, sous le pontificat de Symmaque (498-514).

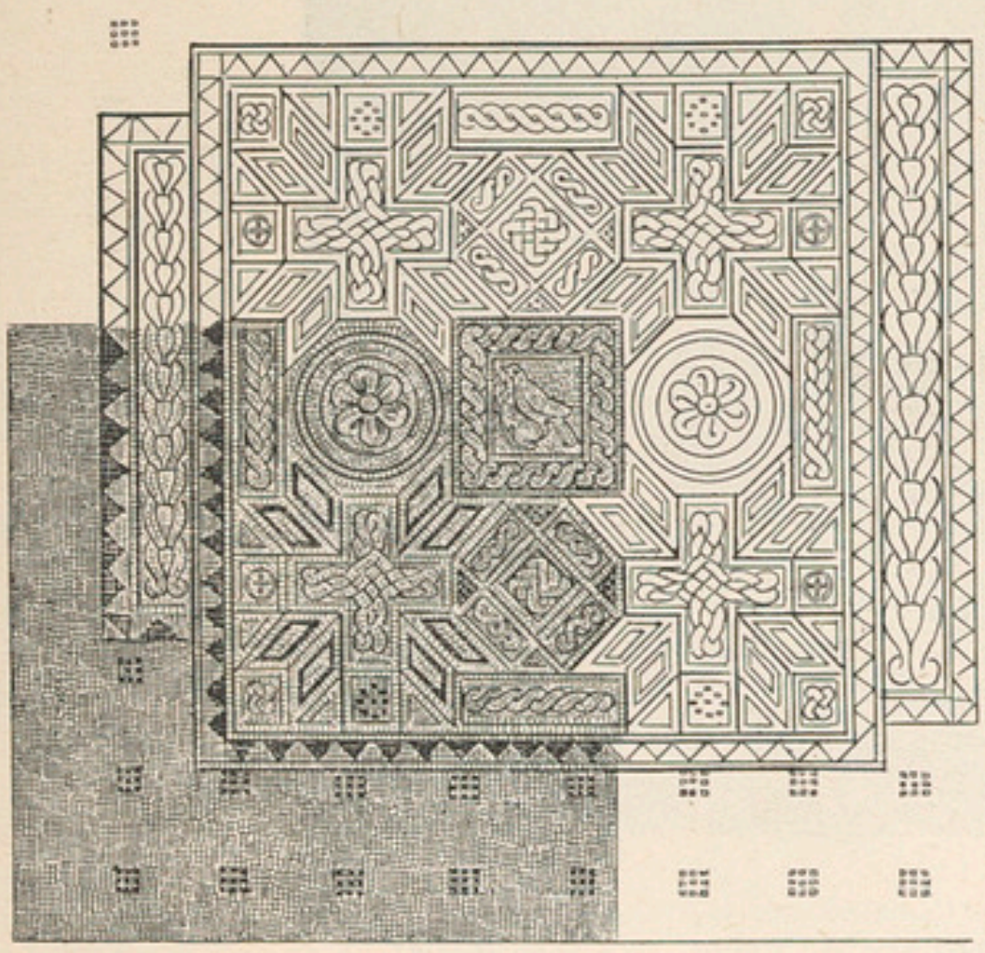

8466. — Mosaïque de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. D'après *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. LIII, 1891, p. 317.

7° *Catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin.* — **15.** En 1838, on découvrit dans le cimetière dit de Sainte-Hélène, un pavement qui appartient, d'après la description qui en est donnée, à l'époque de Constantin. Au centre, dans un carré, une colombe sur une branche d'olivier. Le cadre est fermé d'une lourde torsade, Autour de ce motif central, quatre croix équilatérales. dont le champ est rempli par des entrelacs. Diverses combinaisons géométriques rejoignent ces croix : cubes, rosettes, nattes, entrelacs. Une bordure en dents de scie et, autour de cette mosaïque, un semis. La tonalité de l'ensemble de cette mosaïque est brun, jaune et bleu [1] (fig. 8466).

8° *Catacombe de Priscille.* — **16.** Dans les premières années du XVIIe siècle, Bosio vit dans ce cimetière *un*

8467. — Mosaïque de la catacombe de Priscille. D'après *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. LIII, 1891, p. 318.

monumento arcuato lavorato tutto di piccioli marmi, e di smalto di diversi colori, a modo di musaico. Bosio ne nous dit pas ce que représentait cette incrustation [2].

17. Dans cette même catacombe, Séroux d'Agincourt découvrit, en 1780, une mosaïque en partie mutilée, dont il a donné une reproduction à une très petite échelle [3] (fig. 8467). Elle ornait un *arcosolium* et représentait, dans la lunette, une matrone enveloppée d'un manteau qui lui descendait de la tête; de chaque côté, se tenaient deux figures de moindre dimension, figures d'adolescents ou, mieux peut-être (il est difficile d'en décider), de jeunes filles. Le chrisme enfermé dans un cercle, occupait le sommet de la voussure, chargée, pour le surplus, de méandres d'un bon style. Cette mosaïque a péri depuis que d'Agincourt l'a vue, et l'on ignorait l'emplacement de l'*arcosolium* auquel elle appartenait, lorsque, en 1888, J.-B. De Rossi l'a retrouvé dans un cubicule de l'hypogée des *Acilii Glabriones* [4] (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1259-1274). C'est l'*arcosolium* (17) dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1273). Les empreintes laissées par les cubes sur l'endroit qui les fixait répondent au dessin de la planche publiée par d'Agincourt, et elles permettent même d'en corriger une inexactitude. En effet, elles attestent que la matrone avait les deux bras levés dans l'attitude d'une orante, tandis que, d'après la gravure, elle n'aurait levé que le bras droit. J.-B. De Rossi propose de voir, dans cette matrone, Priscille entourée de quatre membres de sa famille (l'*arcosolium* serait ainsi une tombe de la sainte éponyme du cimetière). Il estime que la mosaïque a fait partie des restaurations opérées au IVe siècle dans cette portion de la catacombe, à l'occasion des travaux destinés à en faciliter l'accès.

18. D'autres mosaïques, probablement de la même époque, décoraient plusieurs niches de l'hypogée des *Acilii Glabriones;* elles ont été détruites par les ravageurs modernes des catacombes, sans laisser de traces

[1] L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. II, pl. LXIII, LXIV; t. VI, p. 67; cf. P.-E. Visconti, dans *Dissertazioni della pontificia Accademia romana di archeologia*, t. X, 1842, p. 69-72, avec deux planches; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. CCIV; E. Müntz, *La mosaïque chrétienne*, p. 315. — [2] A. Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 534. — [3] D'Agincourt, *Hist. de l'art par les monumens*, t. II, pl. XIII, n. 16; Garrucci, *op. cit.*, t. IV, pl. CCIV, n. 2; E. Müntz, *op. cit.*, p. 239. — [4] De Rossi, *Bul. di arch. crist.*, IVe série, t. VI, 1888, p. 108 sq.; E. Müntz, *op. cit.*, p. 316-318.

assez distinctes pour que l'on puisse en déterminer les sujets [1].

9° *Diverses catacombes.* — **19.** Boldetti découvrit dans le cimetière de Saint-Calliste quelques mosaïques représentant des oiseaux et des fleurs; ces fragments furent incorporés au musée de Carpegna [2]. Le travail en était très fin *(di minutissimo lavoro)*, et les cubes en étaient fixés sur des plaques de terre cuite *(formati su tavole di terracotta)*. A son avis, ils provenaient soit de pavements anciens, soit de la voûte des bains.

Priscille, l'inscription suivante placée sur un tombeau : NIKANΔPΩ.

23. Marangoni signale une inscription trouvée dans le cimetière de Thrason et Saturnin et ainsi conçue [3] :

TRANQVILLINA ƃ IN PACE ƃ MESES V
TRANQVILLINA QVE VIXIT ANNOS VII ☧

Il la décrit ainsi : *Hæc inscriptio habetur musivo opere, elaborata lapillis albis insertis, aliis vitreis auratis, variisque aliis coloribus compactis, insertis calci,*

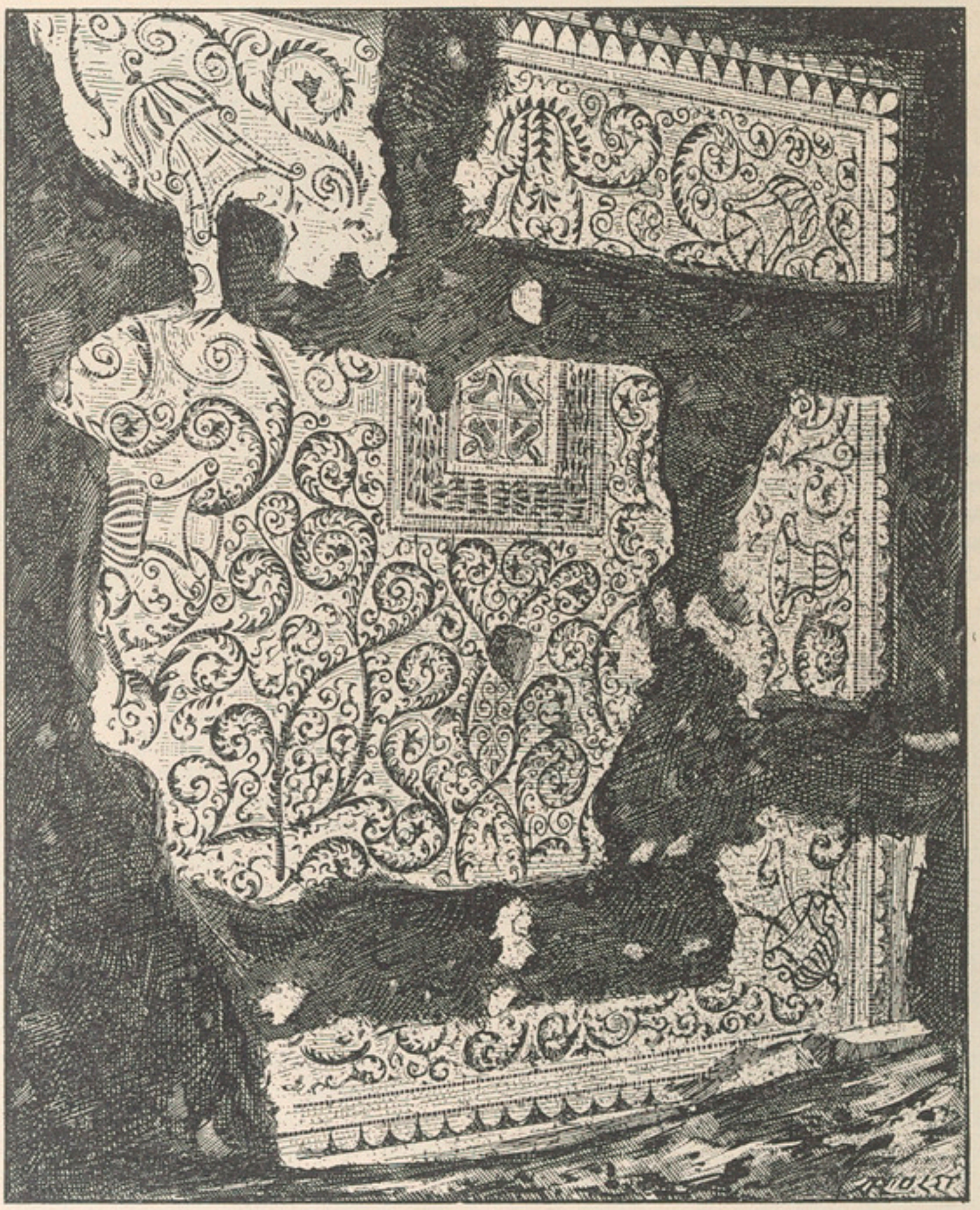

8468. — Mosaïque d'un oratoire domestique.
D'après *Bulletino della commiss. arch. comunale di Roma*, t. XXIX, p. 87.

20. Le même Boldetti signale la présence, dans les catacombes, de monogrammes du Christ. Deux seulement de ces monogrammes, affirme-t-il, étaient *di buona maniera;* l'un se trouvait sur une plaque de terre cuite recouvrant un tombeau; l'autre sur une paroi; ce dernier était accompagné de l'A et de l'ω.

21. Boldetti a observé des figures analogues, principalement dans les catacombes de Prétextat, de Sainte-Agnès et de Gordien; elles se composaient de *picciolissime pietre* et de *lapilli* de verre.

22. En 1718, Boldetti découvrit, dans le cimetière de *quæ totum loculum circumdat et ambit... absque ullo signo martyrii.*

II. ORATOIRE. — Il n'y a pas que des mosaïques chrétiennes enterrées dans les catacombes, quelques autres ont été découvertes à ciel ouvert.

1° Des fouilles opérées à Rome près de la *via Venti Settembre*, au palais du ministère de la maison royale et du jardin public, ont amené la découverte, à 1 m. 60 de profondeur, d'un pavement de mosaïque de forme rectangulaire, ayant couvert une superficie de 8 m. 40 sur 6 m. 70 (fig. 8468). Ce pavement avait été boule-

[1] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, IVe série, t. VI, p. 18 et 108. — [2] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiterii di SS. martiri*, Roma, 1720, p. 522, 547; cf. E. Müntz, *La mosaïque chrétienne primitive*, dans *Mém. de la Soc. des antiq.*, 1891, p. 319, note 1. — [3] Marangoni, *Acta sancti Victorini*, in-4°, Romæ, 1740, p. 99.

versé partiellement par l'établissement de murs modernes [1]. Le fond de la mosaïque est blanc, avec un double encadrement moucheté de noir. Aux quatre angles et au milieu des deux côtés longs se voient des canthares de grande dimension, d'où s'échappent de larges volutes de feuilles, gris et colombin, qui tapissent

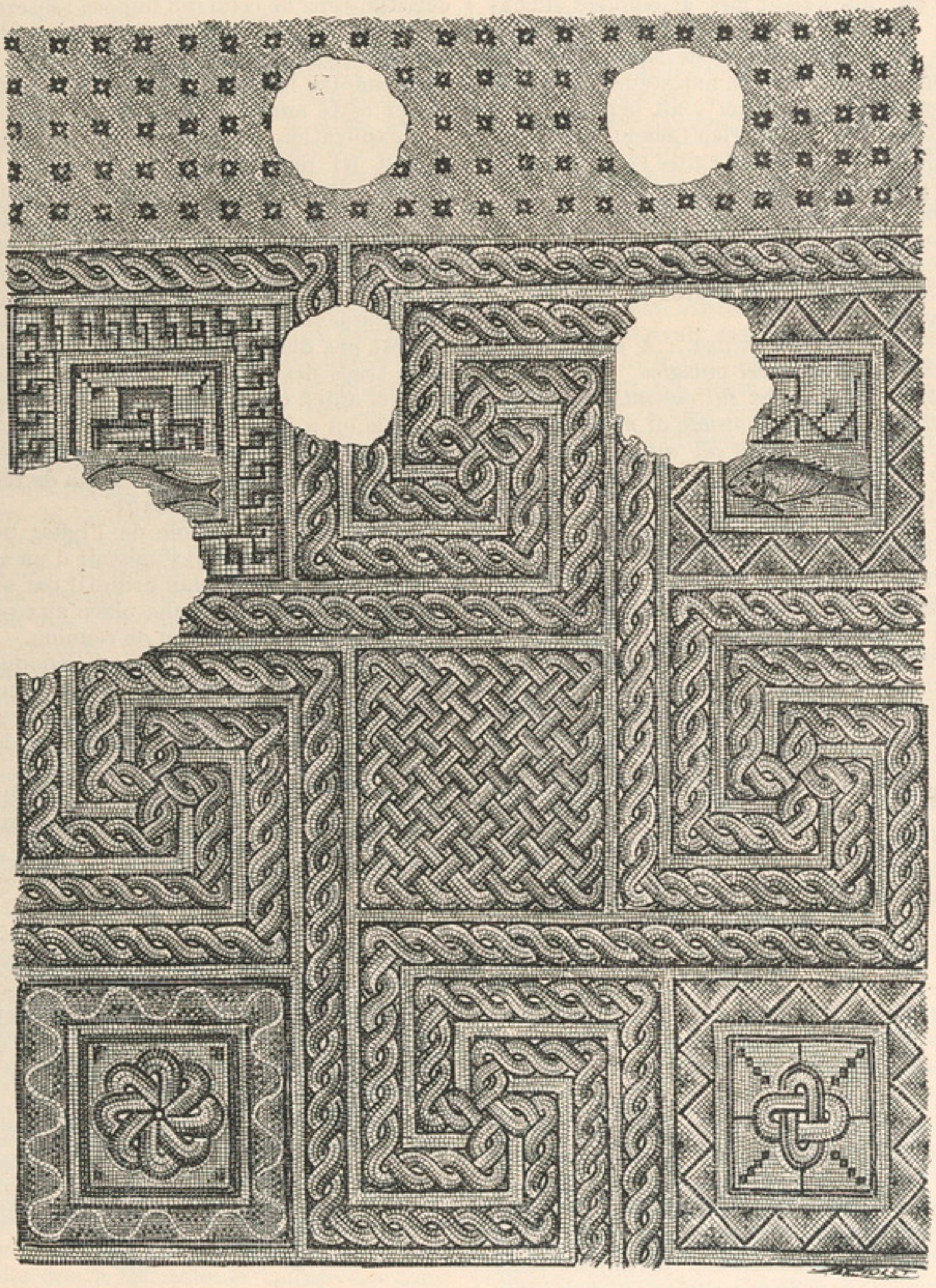

8469. — Mosaïque de Parenzo. D'après une photographie.

tout le champ, sauf un espace carré réservé aux deux tiers de la longueur, entouré d'un double trait formant cadre et au centre duquel se voit une croix équilatérale sur un fond multicolore. La croix est un peu dissimulée et tout autour d'elle, sur un fond blanc, nage un banc de petits poissons gris. Cette décoration date du IIIe siècle de notre ère. Elle diffère, pour la partie centrale, de tout ce qu'on connaît à cette époque. La croix dissimulée, les poissons, ne laissent aucune place au doute. Les vastes dimensions de l'appartement confirment l'opinion de ceux qui y voient un oratoire chrétien dans une demeure privée à l'époque des persécutions. Il se pourrait — mais ces rapprochements familiers aux archéologues sont souvent restés ignorés des anciens à qui nous les prêtons — que nous ayons ici une représentation inspirée de cette phrase bien connue de Tertullien : « Nous sommes de petits poissons, par rapport à Jésus-Christ notre Poisson; nous naissons dans l'eau et nous ne sommes sauvés qu'à la condition de demeurer dans l'eau [2]. »

On remarquera la position du cadre crucifère. Dans les mosaïques païennes, si l'artiste introduit une composition artistique, celle-ci occupe exactement le centre de la salle. Au contraire, le cadre crucifère se

[1] G. Gatti, *Notizie di recenti trovamenti di antichità*, dans *Bull. della comm. arch. comm. di Roma*, t. XXIX, p. 86-89; J. P. Kirsch, *Anzeiger für chr. Archæologie*, dans *Röm. Quartalschr.*, 1901, p. 389. — [2] Tertullien, *De baptismo*, c. 1 : *Nos pisciculi, secundum ἰχθὺν nostrum Jesum Christum, in aqua nascimur; nec aliter quam in aqua permanendo salvi sumus.*

trouve ici vers le fond de la salle; cette anomalie n'est pas sans raison. On a voulu que le sanctuaire et l'autel soient refoulés vers le fond de la salle et, de cette façon, il ne restait qu'un espace libre réduit pour les fidèles, les deux tiers environ de la longueur totale de l'appartement. Dans cette partie, on a placé le sujet symbolique afin qu'il fût facilement visible par tous ceux qui assistaient aux assemblées eucharistiques.

III. NAPLES. — Les catacombes de Naples ont été, comme celles de Rome, ornées de mosaïques, sans que cependant ce genre de décoration y ait pris un développement considérable. L'historien Celano, qui visita en 1649 la crypte située près de l'église et du couvent de San Severo, y découvrit des *pitture, pezzi di mosaico svisati, iscrizioni greche coverte di nitro, sopra ed intorno alle nicchie sepolcrali* [1].

Scherillo, de son côté, cite dans les catacombes de Saint-Janvier les mosaïques ou plutôt les vestiges de mosaïques suivants :

Pl. I, A, n. 4. *Cripta ora chiusa... A destra è un piccolo loculo con reliquie di bel musaico.*

Pl. I, B, n. 6. *Celletta che ha sul davanti due colonnette rilevate nel tuf. La volta è ornato di musaico.*

Pl. I, B, n. 7. *Edicoletta, simile all' antecedente... La volta n' è ornata di musaico, e dalle scrostature appajono tre intonachi, l'uno sovra posto all' altro.*

Pl. II, n. 25. *Residui di musaico sulle pareti.*

Pl. II, n. 27. *Cella con resti di musaico* [2].

On ne peut rien préjuger touchant la date de ces mosaïques. Quant à celle de saint Gaudiosus, elle date au plus tôt du Ve siècle. Baronius, en son temps, lui accordait une mention : *Vidi ejusdem [sancti] cœmeterium subterraneum in suburbiis Neapolis, ubi hactenus inter alia nobilia antiquitatis monumenta ipsius tumuli servatur, inscriptio musivo opere exarata, licet ob vetustatem jam pene diminuta, his verbis : Hic requiescit* [3]... Les auteurs modernes ont rectifié l'inscription mal transcrite par Baronius. C'est le 28 octobre 453 que fut enterré Gaudiosus, évêque d'Afrique fuyant la persécution vandale et réfugié à Naples [4]. L'image du saint est en partie détruite; elle se composait de cubes grossiers. Des pampres chargés de raisins entourent l'image. L'inscription, également en mosaïque, doit être lue [5] :

HIC REQVIESCIT IN PACE SCS GAVDIO
SVS EPISC·QVI VIXIT ANNIS LXX VS DIE
VI KAΛE NOVEMBRES CO DIC VI

IV. PARENZO. — A Parenzo, en Istrie, les archéologues locaux ont trouvé l'emplacement d'un édifice ancien, un petit oratoire, qu'ils estiment antérieur à la persécution de Dioclétien [6] (fig. 8469). Il ne subsiste aujourd'hui qu'un débris de mosaïque caché par d'autres mosaïques que recouvrait le pavement actuel de l'église. Cette triple succession d'édifices nous conduit-elle jusqu'à la *primitiva ecclesia* dont parle une inscription découverte sous le maître-autel de la basilique Eufrasienne? Il est difficile de prendre parti sur d'aussi faibles indices que ceux dont nous disposons. L'objection, très vague, tirée de la « discipline des premiers temps » n'a, en l'espèce, aucune application fondée sur les textes; reste le débris de mosaïque qui aurait appartenu à la basilique primitive, remplacée à l'époque constantinienne par un *exiguum templum*, ou bien ayant appartenu à ce deuxième édifice. La mosaïque n'offre aucun signe, aucun détail d'où l'on puisse inférer une date ou simplement une limite chronologique certaine. La technique du pavement permet de le faire remonter au IIe siècle. L'insertion de deux poissons interrompant les dessins commencés a été certainement postérieure à l'exécution de la mosaïque et ne permet pas de mettre en doute le christianisme de celui qui imposa l'insertion du célèbre symbole de l'ἰχθύς. Ce symbole n'a guère été employé après la paix de l'Église. La technique et le type que nous montre la mosaïque ne nous permettent pas de placer cette addition après le IIIe siècle.

L'explication la plus acceptable serait celle qui verrait ici un oratoire, une « église domestique » installée dans une habitation privée dont un des appartements fut attribué aux réunions liturgiques. Le propriétaire aura voulu alors introduire dans la décoration quelque motif en rapport avec la destination nouvelle. On remarquera quatre lacunes disposées symétriquement à la partie supérieure de la mosaïque. Il n'est pas douteux, un seul instant, que nous ayons ici la trace des supports soit d'une table, d'un coffre ou d'un autel, qui surmontait en partie les cadres dans lesquels on a inséré tardivement les poissons symboliques, soit que la partie ancienne fût déjà recouverte, soit qu'on ait pris des mesures afin de réduire la transformation au strict nécessaire.

L'adoption du symbole de l'ἰχθύς porterait naturellement à penser qu'il s'agissait d'un autel. Les altérations apportées au plan primitif par les édifices postérieurs ne laissent aucune place aux conjectures sur la forme primitive du lieu de réunion.

V. GAULE. — Si ce n'est pas à l'époque des persécutions qu'appartient le monument dont nous allons parler, il y touche de fort près. Il y a peu d'années, on a déb'ayé à Port-Sainte-Foy (Dordogne) les restes d'une villa romaine dont la construction remontait au Ier siècle environ et qui avait été détruite à la fin du IIIe. C'est peu de temps après qu'on avait entrepris de la reconstruire, par conséquent dès le début du IVe siècle. A cette époque, la Gaule évitait, grâce à

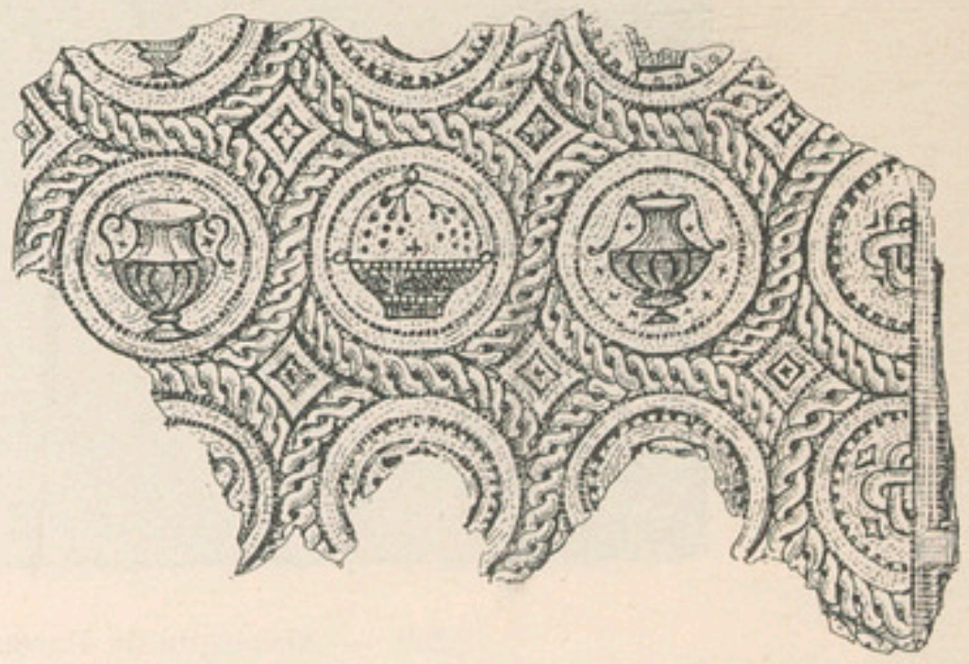

8470. — Mosaïque chrétienne de Port-Sainte-Foy.
D'après *Bull. de la Société nationale des antiquaires de France*, 1928, p. 311.

l'humanité de Constance Chlore, l'épreuve de la persécution sanglante, mais les édifices religieux des chrétiens étaient détruits systématiquement. Pendant une

[1] Sanchez, *Campania sotterranea*, t. II, Napoli, 1833, p. 419; cf. p. 456. — [2] Scherillo, *Archeologia sacra*, t. I, Napoli-Torino, 1875, p. 104-106, 112. — [3] Baronius, *Martyrologium*, 1598, p. 532-533. — [4] Salazaro, *Studi sui monumenti della Italia meridionale dal IV al XIII secolo*, Napoli, 1871, p. 6. — [5] E. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie. VII. Naples*, dans *Revue archéologique*, 1883, p. 16-18. — [6] A. Amoroso, *Le basiliche cristiane di Parenzo*, in-8°, Parenzo, 1891, p. 25; O. Marucchi, *Le recenti scoperte nel duomo di Parenzo*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. II, 1896, p. 19 sq. Résumé utile d'un travail dans P. Deperis, *Parenzo cristiana*, in-8°, Parenzo, 1899.

bonne dizaine d'années, les fidèles furent obligés de dissimuler leurs assemblées liturgiques. N'ayant plus d'églises, ils se réunirent dans des habitations privées où la foi et la piété réservaient une salle pour les réunions eucharistiques. Nous en avons un précieux témoignage dans la mosaïque de Port-Sainte-Foy dont le symbolisme pouvait échapper aux païens, mais devait être tout de suite entendu et interprété par les catholiques (fig. 8470). Des médaillons encadrés chacun par un filet sont séparés les uns des autres par une lourde torsade qui circule partout. La décoration de ces médaillons (trois d'entre eux sont parfaitement conservés) est fort simple. Un calice à anses qu'on accompagne de croisillons; un panier dont le contenu nous est révélé par la présence de deux grappes de raisin et un croisillon; un autre calice sur un semis de croisillons. Il n'est pas un seul instant douteux que nous ayons ici le pavement d'un oratoire; toutefois, on a pris la précaution manifeste de recourir à des symboles qui ne pouvaient compromettre ni dénoncer le propriétaire. Quand le triomphe de l'Église permit de renoncer à ces précautions, la villa honorée par la célébration du culte conserva sa destination première qui devint définitive, car on y trouve des tombes barbares, franques ou mérovingiennes. Cette destination s'est d'ailleurs poursuivie au Moyen Age et même dans les temps modernes puisqu'on a enterré en ce lieu jusqu'aux environs de l'année 1850 [1].

XIII. La Renaissance constantinienne. — La mosaïque, à peine représentée, avant la paix de l'Église, par des travaux chétifs et d'une exécution mesquine, prend une importance et une signification artistiques inattendues dès la première moitié du IVe siècle. L'étude des fresques (voir ce mot), dispersées en si grand nombre sur les parois des catacombes, nous a montré, à partir du IVe siècle, deux courants artistiques distincts. L'un n'est autre chose que l'art de la période précédente, prolongé, étendu plutôt que développé; l'autre, étranger au précédent, procède d'une conception décorative essentiellement différente, et, par certains aspects, contradictoire à la conception jusqu'alors régnante. Ce deuxième courant nous a paru digne de la plus grande attention, mais un examen rapide nous a permis de reconnaître que les productions qui le représentent dans les catacombes manquent des caractères distinctifs des œuvres originales. Elles ne s'y trouvent pas à leur place; elles ne sont que des pastiches dont les originaux sont ailleurs. Ces originaux, nous les rencontrons dans les mosaïques.

Des procédés techniques, nous venons de parler avec les détails indispensables; quant aux œuvres, qui subsistent en très grand nombre, nous nous attacherons aux plus importantes, à celles qui ont un prix artistique indiscutable et nous n'accorderons qu'une place moindre aux productions commerciales comme celles de Thabraca (voir *Dictionn.*, t. I, col. 715-724).

C'est en Italie que les mosaïques conservées dans quelques basiliques nous initient aux origines de l'art moderne. On en trouve à Ravenne, à Venise, à Florence, à Milan, à Parenzo, à Palerme, et principalement à Rome, où on rencontre des œuvres capitales qui, bien qu'altérées par d'inintelligentes restaurations, n'en offrent pas moins une série de documents inappréciables. Les murs d'une trentaine d'églises qu'elles décorent ont, en effet, été élevés à des époques différentes, ainsi pendant près d'un millier d'années, nous possédons une série de mosaïques formant une suite presque ininterrompue.

Nous allons voir que, si les archéologues leur ont accordé leur attention, ce fut, pendant des siècles, sans s'élever jusqu'à l'intelligence de leur mérite artistique. Avant Louis Vitet, personne ne fit un effort pour comprendre l'ensemble et le situer à son rang. Entre tous les monuments de l'antiquité chrétienne, les mosaïques jouirent d'un traitement favorisé; elles furent dénaturées, caricaturées, on peut le dire, et rendues inintelligibles par les dessinateurs. La réparation tarda à venir et, quand elle vint, elle dépassa le but, tellement que les mosaïques sont encore peu et mal connues. Deux publications luxueuses, éditées par J.-B. De Rossi et J. Wilpert, ont donné des reproductions sincères et coloriées des mosaïques chrétiennes de Rome. Mais elles sont à des prix inabordables pour les seuls travailleurs que ces ouvrages intéressent et qui soient en mesure d'en tirer parti. Et ce ne sont pas seulement les archéologues, peu fortunés d'ordinaire, mais un grand nombre de bibliothèques publiques et de sociétés savantes qui ont dû renoncer à acquérir ces ouvrages ruineux. Le but est manqué.

XIV. La mosaïque romaine. — Après l'effort factice d'où sortit l'*art augustal*, la tradition antique, qui, de Trajan aux Antonins, avait fait une chute si prompte et n'avait cessé d'aller s'amoindrissant toujours pendant le IIIe siècle, semblait, sous Constantin, réduite à un tel degré d'impuissance qu'on devait s'attendre à la voir mourir d'épuisement. Heureusement, cette tradition antique se perpétuait, vivait d'une existence obscure mais tenace dans les catacombes. C'est là, nous l'avons déjà dit, que se trouve le trait d'union entre l'art antique et l'art de la Renaissance. Tandis que l'art romain s'alourdit, se matérialise, celui des souterrains inspiré d'idéal conserve en partie les qualités de hardiesse et de souplesse du style campanien. Ses ornements, ses arabesques, ses compartiments symétriques, ses capricieux enroulements, ses fantaisies, ses paysages de Pompéi, reparaissent ici rajeunis, transformés, plus délicats, plus onctueux, sacrifiant moins à la routine et plus au sentiment. L'art des catacombes touche au spiritualisme robuste et vivace dont s'inspire l'art grec de la période la plus parfaite. Pouvons-nous croire que le christianisme, si soigneux d'entretenir pendant trois siècles le pâle lumignon de la Beauté, dérobé à ceux qui laissaient le flambeau vaciller et s'éteindre, va, au jour de son triomphe, étouffer cette lueur ou bien cesser de s'en éclairer et d'en recueillir aucun profit jusqu'au moment, déjà proche, où les barbares survenant vont tout interrompre, tout briser et rendre pour longtemps étrangers l'un à l'autre, et incompatibles en apparence, l'art antique et l'esprit chrétien?

Ce que nous nous proposons d'examiner dans les mosaïques, c'est la trace de cette transformation de l'art antique qui nous est apparue dans les catacombes. Voir *Dictionn.*, t. II, au mot Catacombes *(Art des)*. Nous allons ressaisir le fil qui s'est enfoncé sous terre et remonter avec lui à la surface; nous saurons alors si le fait de la transmission que nous avons constaté dans la nécropole romaine est un fait isolé, sans conséquences extérieures, un fait qui commence et qui finit là, ou si, au contraire, le christianisme vainqueur, libre enfin de bâtir et d'orner des églises ailleurs que sous la terre, persiste à s'approprier les traditions du style antique, et trouve encore, au moins pour quelque temps, jusqu'à l'approche des barbares, et malgré l'abaissement de plus en plus notoire des arts profanes à Rome et dans l'empire, quelques inspirations dignes des catacombes et de l'antiquité.

Pendant le IVe siècle, exactement de la paix de l'Église au sac de Rome — 313-410 — il exista une période artistique productive et originale dont le siège fut à Rome et dont le souvenir se résume dans la

[1] J. Formigé, *Les églises primitives et l'adaptation à cet usage des maisons antiques*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiq. de France*, 1928, p. 310-312.

mosaïque de Sainte-Pudentienne. Ce siècle fut, à proprement parler, la Renaissance constantinienne, dont la pensée inspiratrice et le style sont nettement romains avec un mélange de plus en plus sensible de la pensée, du style et des éléments orientaux.

La mosaïque est l'expression de cet art romain parvenu, au IVe siècle, à la plénitude de ses moyens. Pour s'en convaincre, il suffit de constater la persistance de l'ancien style romain dans le dessin des graves et majestueuses figures de la mosaïque de Sainte-Sabine ou des arcs triomphaux de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Paul-hors-les-Murs; bien que ces grandes pages décoratives laissent déjà pressentir les défauts qui deviendront dominants pendant la première moitié du Ve siècle : la monotonie et une symétrie trop géométrique. La souplesse et le mouvement font place à la roideur et à la rigidité. Il nous reste dans les dessins de San Gallo, conservés à la bibliothèque Barberini et dans deux panneaux de mosaïques du musée du Capitole, un moyen d'apprécier les grandes décorations mosaïques au début du IVe siècle. Dessins et panneaux rappellent le dernier monument de grandes dimensions entièrement décoré en mosaïque de marbre, la basilique érigée en 317 par le consul Junius Bassus, transformée en église chrétienne sous le nom de Saint-André *in Catabarbara* à la fin du IVe siècle et détruite au XVIIe. La substitution de la mosaïque d'émail à la mosaïque de marbre, vers cette époque, ajouta beaucoup à la splendeur des revêtements grâce à la variété et à la vivacité incomparable du coloris. Malgré ce rajeunissement éclatant, l'art chrétien de l'âge classique s'est parfaitement conservé dans les mosaïques de la deuxième moitié du Ve siècle, au baptistère du Latran et à la voûte de l'oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste; et cette conservation n'est pas due à autre chose qu'à l'imitation des partis décoratifs empruntés aux cubicules des catacombes.

A Saint-Côme-et-Saint-Damien, où la mosaïque peut remonter aux trente premières années du VIe siècle, le style des grandes figures apparaît d'une importance capitale; c'est l'instant de transition où l'art chrétien classique s'affirme dans la direction nouvelle et commence à devenir l'art byzantin. Cette transformation du style romain, dans lequel les figures étaient bien proportionnées, avaient grande allure, se drapaient noblement, s'accomplit vers la fin du VIe siècle et le début du siècle suivant. Pour cette période nouvelle, nous avons des monuments instructifs dans l'arc de la basilique de Saint-Laurent, dans les absides de Saint-Théodore, de Sainte-Agnès, de Saint-Étienne-le-Rond et dans les autres compositions où la grandeur anguleuse des figures, la symétrie trop sévère, la richesse abusive du vêtement et de la parure, imitées de la cour byzantine, caractérisent un type absolument spécial aux absides depuis le VIe jusqu'au IXe siècle. Ce sera la voie de la décadence rapide.

XV. Le second art chrétien. — Au cours du IVe siècle, l'iconographie nouvelle, entrée en possession de ses moyens, sait maintenant ce qu'elle veut et à quoi elle tend. « Un grand effort a été accompli pour fixer le type du Christ, très différent de l'adolescent imberbe que présentent les fresques des catacombes. Il est bien évident que les artistes se sont tenus à l'écart des interminables controverses qui divisèrent les docteurs du IIIe et du IVe siècle sur la beauté ou la laideur du Christ (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2397-2400). Les œuvres des artistes chrétiens s'inspirent du sentiment populaire et toujours vivace de la beauté des immortels. Le Christ des catacombes avait quelque chose de la grâce d'un Apollon; celui des mosaïques aura quelque chose de la majesté d'un Jupiter; mais il est bien vrai que le sentiment chrétien, à défaut de traditions orales ou écrites, en l'absence surtout d'un portrait authentique, suffit à marquer la divine figure d'une empreinte originale. Il est intéressant de constater que le type imberbe de Jésus persistera longtemps encore dans l'art des basiliques (et dans l'art des sarcophages) auprès du type barbu qui caractérise d'ordinaire le Sauveur dans sa gloire. Jésus donne la Loi au monde chrétien dans l'attitude de commandement des empereurs, debout ou assis sur un trône constellé de gemmes; il est vêtu de la toge et du *pallium*, le nimbe entoure sa tête d'un cercle lumineux, où se dessinera bientôt une croix, aux côtés de laquelle brilleront l'A et l'ω, pour rappeler les paroles de l'Apocalypse : « Je suis l'Alpha et l'Oméga, le premier et le dernier, le principe et la fin [1]. » Auprès de cette figure que l'on peut appeler historique et réelle, la figure symbolique de l'Agneau occupe la place que l'art mystique des catacombes donnait au bon Pasteur. C'est l'Agneau de l'Apocalypse « debout sur la montagne de Sion [2] » et couronné du nimbe. Si les évangiles sont la grande source où va puiser l'art historique et réaliste, l'Apocalypse, par ses visions enflammées, n'offre pas moins de richesses à l'art symbolique. De l'Apocalypse viennent ces figures qui ornent l'arc de l'abside et l'arc triomphal des basiliques : c'est l'Agneau égorgé étendu sur un trône, devant lequel est ouvert le livre aux sept sceaux [3]; ce sont les sept candélabres mystiques [4], les quatre symboles des évangélistes : le Lion, le Bœuf, l'Homme et l'Aigle [5]; enfin, les vingt-quatre vieillards qui adorent l'Agneau et tendent vers lui leurs couronnes [6]. Le fleuve de vie, splendide comme le cristal, qui jaillit du siège de Dieu et de l'Agneau [7], ce sont les quatre évangiles comparés aux quatre fleuves du paradis : Géon, Phison, Tigre et Euphrate; les âmes fidèles y vont boire, sous la figure du cerf [8] et surtout sous la figure des brebis qui sortent par groupes égaux (généralement au nombre de douze) de Jérusalem et de Bethléem; Jérusalem, c'est la ville de l'ancienne Alliance, l'*Ecclesia ex circumcisione;* Bethléem, c'est la ville de la nouvelle Alliance, l'*Ecclesia ex gentibus;* en sorte que ces figures des deux Églises, symbolisées matériellement par l'image de deux villes ceintes de murs, avec des portes et des tours, se personnifient encore idéalement en deux femmes vêtues de blanc, que nous avons vues à Sainte-Pudentienne, et dont le type se perpétuera par la mosaïque et la sculpture jusqu'à la fin du Moyen Age. Elles résument par leur opposition ce parallélisme des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament que l'art chrétien, se conformant à l'enseignement théologique, va désormais adopter. Ce parallélisme, nous le verrons, devient une des lois principales de l'art chrétien, où, comme dans l'Église même, tout doit aboutir à la figure du rédempteur. Mieux encore que les symétriques figures de la Synagogue et de l'Église des gentils, les deux absides de Sainte-Constance avaient incarné en leurs puissantes compositions le don de la Loi ancienne et de la Loi nouvelle, la concordance des deux Testaments; mais elles demeurèrent un monument unique. L'art chrétien ne s'essaiera plus avant longtemps à figurer Dieu le Père autrement que par un signe intelligible : ce sera, au sommet des absides consacrées à la gloire du Fils, la main divine qui sort des nues et tient suspendue au-dessus du voile du ciel la couronne des récompenses éternelles, tandis que plane la colombe rayonnante de l'Esprit. Voici, dans les vers où saint Paulin décrit la mosaïque absidale de la basilique de Nole (construite aux premières années du Ve siècle), tout un commentaire de ce riche symbolisme : « La Trinité étincelle

[1] Apoc., XXII, 13. — [2] Apoc., XIV, 1. — [3] Apoc., V 1-6. — [4] Apoc., I, 12. — [5] Apoc., IV, 7. — [6] Apoc., IV, 10. — [7] Apoc., XXII, 1. — [8] Ps., XLI, 2

dans son entier mystère. Le Christ est debout sous la forme d'Agneau; la voix du Père tonne du haut du ciel, et dans la colombe se répand l'Esprit-Saint. La croix rayonne dans un cercle lumineux; la figure des apôtres est représentée par un chœur de colombes. L'unité divine de la Trinité se résume dans le Christ; la Trinité ayant d'ailleurs ses emblèmes. La pourpre et les palmes indiquent la royauté et le triomphe. Celui qui est la pierre de l'Église est debout sur la pierre d'où coulent les quatre fleuves sonores des évangélistes, vivantes ondes du Christ [1]. »

Rarement une école a su donner à une composition le caractère de grandeur et de solennité qui nous frappe dans les nombreuses représentations du Christ remettant aux princes des apôtres les insignes de leur pouvoir; on enseignait le groupe des Douze. Nous voyons presque dans le même temps surgir à Rome, à Naples, à Ravenne, à Milan, des ensembles décoratifs qui, aujourd'hui encore, nous séduisent par la richesse, la magnificence et l'appropriation de tous les éléments du sujet et du coloris. Toutefois, on se sent déjà loin des œuvres du Ier et du IIe siècle. Les draperies offrent encore des restes remarquables de beau style, les têtes ont de la vérité et même quelque expression, mais les membres deviennent lourds, les articulations ne jouent plus et les personnages auraient de sérieuses difficultés à exécuter les mouvements qu'on leur prête.

Avant d'entrer dans un examen plus détaillé de certaines œuvres, il est nécessaire de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la production de ce temps, afin de s'en faire une juste idée et d'en apprécier d'un seul coup la fécondité.

Au IVe siècle, les mosaïques du mausolée de Sainte-Constance, quelques fresques des catacombes de Callixte, de Prétextat, de Domitille, de Sainte-Agnès, des Saints-Pierre-et-Marcellin, de Cyriaque, de Saint-Sébastien, du Latran, du baptistère du Vatican (366-384); à Ravenne, l'église de Saint-Ursus (379-396); à Rome, mosaïque de Sainte-Pudentienne (vers 390) (l'abside et la chapelle de Saint-Pierre), celles de la crypte de Saint-Eusèbe, à Rome, enfin, celles de Sainte-Agathe-Majeure à Ravenne, exécutées sous l'épiscopat de saint Pierre l'Espagnol (396-425) et celles de la basilique de Saint-Laurent de Césarée (396-423), également à Ravenne.

Au Ve siècle, à Rome, mosaïques du portique de Saint-Venance, au Latran; des basiliques de Sainte-Sabine (423-432), de Sainte-Marie-Majeure (432-440), de Saint-Paul-hors-les-Murs (440-461); de l'oratoire de Sainte-Croix (461-468), de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et de celle de Saint-Jean-l'Évangéliste (ces trois au Latran); de la basilique de Sainte-Agathe *in Subura* (vers 470), de Saint-André *in Catabarbara*, ancienne demeure de Junius Bassus (468-483); mentionner les fresques des catacombes de Domitille, de Generosa, de Callixte, de Sainte-Agnès.

A Ravenne, mosaïques du mausolée de Galla Placidia (avant 440), de Saint-Jean-l'Évangéliste, exécutées par ordre et du vivant de Galla Placidia; de la basilique de Saint-Laurent (435), de la chapelle de Saint-André (439-449), de l'église de Saint-André-Majeur (443-449), de la basilique Petriana (447-452), du baptistère des Orthodoxes (451); ajoutons-y la fresque de la multiplication des pains, dans l'*Historia psalmi quem cotidie cantamus* (449-452).

A Milan, chapelle Saint-Satire, dans la basilique Fausta; chapelle Saint-Aquilin à Saint-Laurent.

A Naples, baptistère (date douteuse).

A Capoue, Sainte-Prisque et Sainte-Marie *de Capua Vetere*.

A Nole, Saint-Félix (avant 420).

A Siponte (471-491).

Au VIe siècle, à Rome, mosaïques : oratoire de Sainte-Croix au Latran (498-514); basilique du Vatican *(id.)*; Saint-Étienne-le-Rond (523-530); basilique des Saints-Côme-et-Damien (526-530); des Saints-Apôtres (555-560); de Saint-Laurent-hors-les-Murs (577-590); de Sainte-Agathe (560-604); oratoire de Sainte-Lucie.

A Ravenne, mosaïques : Saint-Apollinaire-Neuf (zone supérieure), Sainte-Marie *in Cosmedin*, Sainte-Marie-Majeure (521-534); bains du palais archiépiscopal ou baptistère des ariens (539-546), Saint-Vital (541); Saint-Étienne (546-556); Saint-Michel-Archange (545); Sainte-Euphémie (545-556); Saint-Apollinaire-Neuf (zone inférieure); basilique Petriana (chapelle de Saint-Mathieu-et-Saint-Jacques, 556-569); chapelle archiépiscopale; chapelle des Saints-Marc-Marcellus-et-Felicula; Saint-Apollinaire *in Classe* (574-595).

Pendant le règne de Théodoric († 526), Ravenne, Pavie et Naples reçoivent le portrait en mosaïque de ce prince.

A Naples, mosaïques de la Stéphanie (535-555).

A Verceil, mosaïques de la cathédrale (555).

Au VIIe siècle, à Rome : Sainte-Agnès (626-638); Saint-Pancrace *(id.)*; oratoire Saint-Venance, au Latran (637-642); Saint-Étienne-le-Rond (642-649); Saint-Pierre-ès-Liens (680); Saint-Théodore.

A Ravenne, la mosaïque absidale de Saint-Apollinaire *in Classe* (671-677).

Quelques fresques aux cimetières de Pontien, de Saint-Valentin, de Saint-Callixte; les portraits de saint Grégoire Ier et de ses parents dans le monastère du Cœlius.

Au *VIIIe siècle*, abstraction faite des incrustations de Sainte-Anastasie à Olona (725), Rome paraît être la seule ville d'Italie où on pratique encore la mosaïque. On signale celles de l'oratoire de Jean VII au Vatican (705-707); des oratoires de Grégoire II (715-731) et de Grégoire III (731-741); du *triclinium* de l'oratoire de Zacharie au Latran (741-752); oratoire et chapelle de la Vierge (757-767), les deux *triclinia* de Léon III au Latran (795-816); des Saints-Nérée-et-Achillée *(id.)*; de Sainte-Suzanne *(id.)*; de l'oratoire de l'Archange *(id.)*; du *triclinium* du Vatican; de l'oratoire de la Sainte-Croix à Saint-Pierre *(id.)*; de la *confessio* de Saint-Pierre, du *Sancta Sanctorum;* trois fresques du cimetière de Pontien. Mentionnons encore les peintures dont le pape Constantin fit orner le portique de Saint-Pierre (708-715), l'*orbis terrarum descriptus* peint par ordre du pape Zacharie (741-772), et la Vierge exécutée sous Étienne III (768-772).

Au IXe siècle, à Rome, mosaïques de Sainte-Marie *in Domnica* (807-824); de Sainte-Praxède; de Sainte-Cécile; oratoire des Saints-Procès-et-Martinien; tombeaux de saint Sixte, de Saint-Marc (827-844); oratoire de Saint-Georges; façade de Saint-Pierre; de Saint-Martin-des-Monts (844-855); oratoire de Léon IX à Saint-Pierre (847-855); de Sainte-Marie-du-Transtévère (855-858).

A Venise, les mosaïques de Sainte-Marguerite (837).

A Murano, celles de Saint-Cyprien.

A Salerne, celles du dôme (855).

XVI. Chronologie des mosaïques romaines. — Portraits de Fl. Jul. Julianus et de Marie Simplicia Rustica. Premier quart du IVe siècle.

Arcosolium du cimetière de Saint-Hermès. Deuxième moitié du IVe siècle.

Sainte-Constance. Voûte annulaire (326-329) et absides latérales (vers 360). Coupole centrale (326-329).

Sainte-Marie-Majeure, arc triomphal (432-440) et frise de l'architrave sur les colonnes de la nef majeure (352-356).

[1] A. Pératé, *Les monuments de l'art chrétien en Occident*, dans A. Michel, *Histoire de l'art*, t. I, p. 42-44.

Sainte-Marie-Majeure, tableaux du cycle biblique (352-356).

Sainte-Pudentienne, conque absidale (fin du IVe siècle).

Latran, baptistère, conque absidale de l'oratoire des Saintes-Rufine-et-Seconde (fin IVe-début Ve siècle).

Sainte-Sabine, paroi intérieure, sur la porte (422-432).

Saint-Paul-hors-les-Murs, arc de Placidie. Milieu du Ve siècle.

Sainte-Marie *in Domnica*, conque absidale (817-821).

Sainte-Cécile, abside (822-824).

Sainte-Praxède, abside, arc et chapelle Saint-Zénon (817-824).

Saint-Marc, conque absidale (827-844).

XVII. Mosaïques romaines du Ve siècle. — L'étude des mosaïques nous amène maintenant dans l'église Sainte-Sabine, sur l'Aventin, qui n'a conservé de sa décoration primitive qu'un fragment de mosaïque au-dessus de la porte d'entrée. On y lit une inscription

8471. — Mosaïque de Sainte-Sabine. D'après une photographie.

Latran, baptistère, voûte de l'oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste (461-468).

Saints-Côme-et-Damien, conque absidale et arc (526-530).

Saint-Laurent, arc triomphal (578-590).

Saint-Étienne-le-Rond, conque absidale (648-649).

Saint-Théodore, abside (fin du VIe-début du VIIe siècle).

Sainte-Agnès, conque absidale (625-638).

Latran, baptistère, oratoire de Saint-Venance (640-642).

Vatican, oratoire de Jean-VII (705-707).

Saint-Pierre-ès-Liens, Saint-Sébastien (fin du VIIe siècle).

Vatican, niche de la confession sous l'autel majeur (fin du VIIIe-début du IXe siècle).

Saints-Nérée-et-Achillée, arc (début du IXe siècle).

en lettres d'or sur fond bleu lapis, rappelant la construction de la basilique sous le pape Célestin. Les deux figures qui encadrent cette inscription représentent l'Église des juifs convertis et l'Église des païens convertis (fig. 8471). Ces figures sont conçues avec simplicité, drapées à la manière antique et sont d'un beau caractère. Ainsi, en 424, quatorze ans après la prise de Rome par Alaric, l'art de la mosaïque et l'art du dessin, autant qu'on en peut juger par ce vestige, n'étaient pas encore trop profondément déchus.

En quelques années, la décadence se précipite, ainsi qu'on peut s'en convaincre en étudiant la décoration de Sainte-Marie-Majeure, exécutée sous Sixte III, en 440. Dans l'arc triomphal et dans le cycle biblique de la nef, ce n'est pas seulement la science du dessin qui se perd, c'est le choix des épisodes représentés. Le sujet est détaillé avec une prolixité fatigante; l'artiste

s'attarde à des faits de mince signification, il donne la préférence à l'histoire de Laban et de Jacob plutôt qu'à celle de Joseph. Cependant, toute formation artistique n'a pas disparu. La séparation d'Abraham et de Loth (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2526, fig. 7195), le mariage de Moïse et de Séphora (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1653, fig. 8249) ont un caractère de grandeur. Dans le septième tableau, Isaac bénissant Jacob a presque la pose et le geste que lui prête Raphaël dans un compartiment des *Loges;* il y a dans le passage de la mer Rouge (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 491, fig. 8010) et dans la prise de Jéricho de bons détails d'observation. Tout n'est donc pas dégénéré; des lueurs d'intelligence, un sentiment de tradition se sont transmis à travers des négligences, des maladresses et des ignorances presque puériles.

Et, cependant, si on compare l'œuvre des mosaïstes romains à celle de leurs confrères ravennates du même temps, la supériorité de ces derniers s'impose. Les mosaïques du mausolée de Galla Placidia ne souffrent pas la comparaison avec l'arc triomphal de Saint-Paul-hors-les-Murs qui porte le nom de cette princesse, mais il est vrai qu'on a de bonnes raisons de croire que cet arc triomphal est très postérieur. Parfois, on ne peut se décider à donner la préférence, par exemple la comparaison entre la voûte du baptistère du Latran, oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1599, fig. 6804) et la voûte du sanctuaire de l'église Saint-Vital à Ravenne (voir *Dictionn.*, au mot RAVENNE) laisse indécis.

XVIII. MOSAÏQUES ROMAINES DU VIe SIÈCLE ET AU DELA. — Pour assister au progrès d'une décadence

8472. — Saint Théodore,
mosaïque de la basilique Saints-Côme-et-Damien.
D'après une photographie.

marquée, il faut pénétrer et s'enfoncer dans le VIe siècle et considérer les mosaïques de la basilique des Saints-Côme-et-Damien (526-530) sur le *campo Vaccino*, encore si pleines de vie et de grandeur, malgré l'incorrection du dessin. Ce n'est plus, à vrai dire, un tableau que nous avons devant les yeux : les lois de la composition pittoresque sont ignorées ou méconnues; sept personnages occupent la voûte hémisphérique de l'abside; ils sont sur le même plan ou peu s'en faut, symétriquement distribués, trois de chaque côté du Christ, placé au centre (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2361, fig. 3186). A sa droite est saint Paul, saint Pierre est à sa gauche; après saint Paul vient saint Côme; après saint Pierre vient saint Damien portant, ainsi que son frère, la couronne du martyre à la main; enfin, aux deux extrémités, le pape Félix IV (entièrement moderne), portant sur un pan de son vêtement le modèle de la basilique (qui n'est autre que le temple de Maxence transformé en église) et un officier tenant la couronne du martyre, saint Théodore (fig. 8472), l'un et l'autre adossés à un palmier. Tous sont debout, dominés par le Christ marchant sur les nuages entre ciel et terre, la main levée pour bénir. Son visage est sombre et sévère (t. VII, col. 2415, fig. 6205). L'aspect général de la composition est imposant et pénible. Par bien des points, la mosaïque se rattache à l'art des siècles précédents, notamment par le style des ornements qui lui servent de bordure. Ce large encadrement, où des cornes d'abondance accouplées se mêlent à de riches enroulements, rappelle les monuments de la grande époque impériale; c'est la même opulence un peu lourde, la même régularité majestueuse. Les personnages, malgré leur pose symétrique, n'ont rien de trop raide dans les gestes, rien d'excessif dans les proportions; leurs draperies sont assez bien jetées et d'une souplesse suffisante; supprimez les visages, rien ne vous surprendra. Tout l'imprévu, tout l'insolite est dans les physionomies, surtout dans celles des deux saints Côme et Damien. La coupe de ces figures est ce qu'on peut voir de plus éloigné du vieux type gallo-romain. Les traits sont allongés, anguleux, les yeux démesurément ouverts, les regards fixes, les sourcils d'une épaisseur peu commune et d'une forme oblique qui les fait brusquement retomber sur le nez. D'où viennent ces bizarreries? L'artiste n'a-t-il cherché qu'à exprimer à sa façon, rudement et sans mesure, l'ascétisme, l'excès de la vie spirituelle? ou bien a-t-il reproduit naïvement et presque malgré lui, les visages des hommes du Nord, qui, avec Alaric, Geiserich, et Odoacre, Goths, Vandales ou Hérules, avaient violé Rome? On ne saurait le dire; mais ce qu'il importe de noter, c'est que cette mosaïque marque une date. En effet, à partir de ce moment, toutes les mosaïques nous offriront, à quelques variantes près, cette interprétation nouvelle de la figure humaine, avec la circonstance aggravante qu'elle ne sera plus associée, comme ici, à certains restes encore vivants des anciennes traditions. La barbarie sera partout, dans les corps comme dans les têtes, dans les proportions comme dans les gestes, dans les draperies, dans les encadrements, aussi bien que dans les physionomies. Avec le VIe siècle, avec les dernières lueurs de civilisation qui signalent la courte domination des Ostrogoths en Italie et en particulier le règne de Théodoric, on voit s'évanouir successivement jusqu'à la moindre trace des règles, des préceptes, des exemples de l'antiquité.

Cette décadence nous apparaît dans un nouveau progrès à Saint-Laurent-hors-les-Murs (577-590) (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1943, fig. 6984) dont un trop grand nombre de restaurations importantes ne permet pas de parler avec assurance, et à Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane, dont la mosaïque de voûte d'abside remonte au pape Honorius (626-638) (voir *Dictionn.*, t. I, col. 961, fig. 240). Nous voyons ici, à un siècle environ de distance de la mosaïque des Saints-Côme-et-Damien, ce que le mouvement, à peine accusé alors, est devenu. Sainte Agnès et les papes Symmaque et Honorius sont disproportionnés, ils sont tous les trois d'une hauteur prodigieuse et leurs têtes d'enfants surmontent des corps de géants. Cette extravagance conserve une certaine séduction parce que la hauteur même, excessive, garde longtemps quelque chose d'élégant, de svelte, qui surprend sans déplaire. Mais ce ne sont plus ici que des manne-

quins inarticulés, hors d'état de se mouvoir dans leur long vêtement d'une splendeur byzantine ou d'une pauvreté monacale. Point de gestes, les yeux grand ouverts, très fendus, point de vie, sauf dans ces mêmes yeux hagards aux prunelles dilatées qui semblent l'indice d'une fièvre ardente. L'intérêt véritable de cette mosaïque est dans l'influence grecque qui s'y montre. Quoique Rome, dès le début du VIIe siècle, fût affranchie de fait de cette influence, c'était surtout au point

8473. — Saint Sébastien,
mosaïque de l'église Saint-Pierre-ès-Liens.
D'après une photographie.

de vue politique; car, malgré la prédominance des éléments latins et septentrionaux, il n'y restait pas moins — même au temps des papes Symmaque et Honorius, les restaurateurs de Sainte-Agnès — un certain courant d'idées grecques qui se manifeste clairement dans cette abside, et qu'on retrouve à des degrés divers, dans tout ce qui nous reste des autres mosaïques exécutées vers la même époque, c'est-à-dire au VIIe siècle, par exemple dans l'oratoire de Saint-Venance (639-642), où la maladresse s'accentue; tandis qu'à Saint-Étienne-le-Rond (642-649), le caractère des figures est bien moins rude et moins grossier. C'est à peine si la stature en est trop élevée. Il y a même une certaine ampleur dans quelques draperies; les plis sont moins anguleux que dans les peintures de Saint-Venance et de Sainte-Agnès. Les visages sont d'un type moins étrange, ou, si l'on préfère, moins exotique. En un mot, si l'influence byzantine se fait encore sentir ici, c'est dans un sens un peu plus conforme aux lois fondamentales de l'art antique.

A ces œuvres du VIIe siècle, dans lesquelles se retrouve quelque souvenir confus de la beauté antique, ajoutons le saint Sébastien qui sert de tableau d'autel à l'église de Saint-Pierre-ès-Liens. (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 16, fig. 2383.) Cet ouvrage est daté de l'année 680, et n'était la mention en toutes lettres qu'il fait du saint, on ne reconnaîtrait pas (fig. 8473) dans ce vieillard à longue barbe et aux cheveux blancs (qui fait songer à saint Pierre) l'ancêtre du bel androgyne de Pérugin et du vigoureux athlète de Mantegna. Il est drapé dans sa chlamyde agrafée sur l'épaule droite et tient à la main sa couronne de martyr.

« L'origine de cette mosaïque est entourée de mystère. La tradition veut qu'elle ait été exécutée à Constantinople; mais ceci peut fort bien être une simple légende, aucun document relatif à ce fait n'ayant été retrouvé. Peut-être faisait-elle partie d'une composition plus importante. En l'observant attentivement, on remarque que la surface du tableau subit une légère incurvation. Il est donc possible qu'il ait été détaché d'une abside. Néanmoins, il ne faut pas attacher trop d'importance à ce fait, car les mosaïques offrent rarement une surface plane. Le style et la technique de celle-ci permettent, selon J.-B. De Rossi, de la dater de la fin du VIIe siècle. Les smalts sont placés à une certaine distance les uns des autres, ce qui rend le cimentage très apparent sans que la netteté du dessin en soit pour cela altérée... Le fond de la composition est d'un bleu sombre, ce qui tendrait à faire croire à une époque beaucoup plus ancienne que la fin du VIIe siècle. Le nimbe étroit, le regard de côté sont aussi des indices d'ancienneté, et ne se retrouvent guère au delà du Ve siècle ou au début du VIe. Par contre, la rigidité de la pose, la lourdeur des plis s'accordent assez bien avec la date traditionnelle [1]. » Les saillies des draperies sont exprimées par des ombres et des lumières, ce qui nous reporte assez haut en arrière; en somme, cette figure conserve quelques éclairs de style, quelques lueurs de pensée.

Rapprochons-en une mosaïque provenant de l'ancienne basilique du Vatican et conservée, depuis 1639, à Sainte-Marie *in Cosmedin*. Quoique mutilée, on voit quelle représentait l'adoration des mages (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2205, fig. 6162). Les mages adorateurs ont disparu, mais la Vierge est intacte avec l'Enfant sur ses genoux et saint Joseph debout à ses côtés, ainsi qu'un ange tenant un bâton. Rien de plus négligemment et de plus lourdement exécuté que ces figures; les cubes de la mosaïque sont d'une dimension qui exclut toute finesse de travail et les joints sont épais et grossiers. Mais, sous cette apparence un peu barbare, on sent, dans la manière dont les figures sont groupées, un art de composition tout à fait grec. Aussi attribue-t-on ce fragment à des artistes de Constantinople réfugiés à Rome, dès le début des persécutions iconoclastes, avant même l'avènement de Léon l'Isaurien.

Ainsi, jusqu'au début du VIIIe siècle, sous Jean VII (705-708), la décadence à Rome n'est pas parvenue à son extrême limite. Une sorte d'influence hellénique continue à sauvegarder ce qui subsiste du passé, le flambeau ne jette qu'une lueur, mais du moins il n'est pas étouffé. Ce n'est qu'au VIIIe et surtout au IXe siècle que les ténèbres s'épaississent, la lueur disparaît tout à fait; les arts du dessin et, en particulier, l'art de la mosaïque, tombent au dernier degré d'abaissement.

On en peut juger par les mosaïques conservées dans sept des églises de Rome. La première, par ordre de

[1] M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, in-8°, Genève, 1924, p. 207-208.

date, la seule qui appartienne au VIIIe siècle, soit à Saint-Théodore au pied du Palatin, dont l'abside fut décorée sous Hadrien Ier (772-795). Les remaniements considérables que cette œuvre a eu à subir lui enlèvent à peu près tout intérêt; cependant, le type des deux apôtres Pierre et Paul paraît assez conforme aux

inouïe. Le Christ est un géant flanqué de deux nains, Moïse et Élie, au-dessous desquels Pierre, Jacques et Jean n'ont pu parvenir à s'agenouiller et rampent misérablement sur le sol. Cette façon d'indiquer la dignité hiérarchique des personnages par leur taille est un souvenir de la plus haute antiquité chrétienne

8474. — La Vierge et le pape Pascal Ier. D'après une photographie.

vieilles traditions et l'ornement courant qui encadre le tableau ne manque pas d'élégance.

Dans l'église des Saints-Nérée-et-Achillée, reconstruite et décorée sous le successeur immédiat d'Hadrien Ier, le pape Léon III, la barbarie prend tout à coup une plus grande licence et aboutit à un aspect repoussant. L'arc de l'abside offre une transfiguration dans laquelle les figures sont d'une maladresse

(dont on se souvenait encore dans la conque absidale des Saints-Côme-et-Damien), tandis que l'arc-en-ciel, de forme ovoïde, dans lequel le Christ est enfermé, est une innovation qui sera reproduite fréquemment à l'époque du style ogival. Aux deux extrémités de cette mosaïque, la Vierge est représentée debout et assistée d'un ange; d'un côté, elle reçoit l'avertissement céleste; de l'autre, elle porte son fils. Dans ces deux

groupes, l'ange a quelque aisance de mouvement et une sorte de noblesse; la Vierge, au contraire, vêtue de rouge, n'a plus rien de commun avec les types de l'art chrétien.

Dans l'église de Sainte-Marie *in Domnica*, aujourd'hui Sainte-Marie-de-la-Nacelle (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2084, fig. 7730), on voit une mosaïque du temps de Pascal Ier, dont le nom est associé au plus complet développement et presque au dernier terme de la décadence. On compte encore à Rome trois églises réédifiées ou décorées par lui : Sainte-Praxède, Sainte-Cécile et Sainte-Marie-de-la-Nacelle. Or le hasard a voulu que dans ces trois églises les mosaïques soient restées matériellement mieux conservées que dans la plupart de celles dont nous avons parlé jusqu'ici. Elles représentent des scènes plus complètes, des sujets plus variés. A Sainte-Marie-de-la-Nacelle, le centre de la voûte hémisphérique de l'abside, à la place qu'occupe ordinairement le Christ, montre la Vierge béatifiée, triomphante, assise sur un trône d'or, au milieu des légions angéliques, tandis que le pape Pascal Ier, accroupi sur un tapis, a saisi dans ses mains un des pieds de Marie (fig. 8474). Malgré la rudesse de l'exécution, la scène est imposante. Le type de la Madone va demeurer immuable jusqu'à Cimabué et Giotto. Elle nous paraît triste; ses traits, son expression, sa robe d'un bleu noir, le manteau qui l'encapuchonne, sombre coiffure à l'africaine, tout en elle est sévère, raide, compassé et les anges qui l'environnent sont si élancés, si sveltes qu'ils semblent moins des anges que des fuseaux. Frêles et minces comme des insectes, l'artiste a voulu donner l'impression de leur multitude entassée derrière la rangée du premier plan. Or, comme des cercles lumineux entourent, suivant l'usage, toutes ces têtes angéliques, au-dessus du premier rang de nimbes, il en a tracé un second dont on ne voit que les sommets, puis un troisième encore moins visible et ainsi de suite jusqu'au cintre qui encadre le tableau. Il en résulte l'apparence d'une foule immense qui, dans ce temps et dans un ouvrage où toutes les lois de l'art sont méconnues, devient un fait extraordinaire.

Depuis le VIe siècle, on n'a rencontré que des figures et des objets juxtaposés pour ainsi dire sans la moindre réminiscence de la perspective; mais ici, au fort de la décadence, c'est une innovation manifeste. Il faut attendre jusqu'à Angelico de Fiesole pour retrouver un effet aussi franchement conçu. Or, ici, rien n'autorise à supposer un remaniement postérieur. L'enfant Jésus, dans les bras de sa mère, est d'une laideur repoussante; le Christ, assis au sommet du grand arc, en avant de l'abside, semble debout, tant il est long; les guirlandes

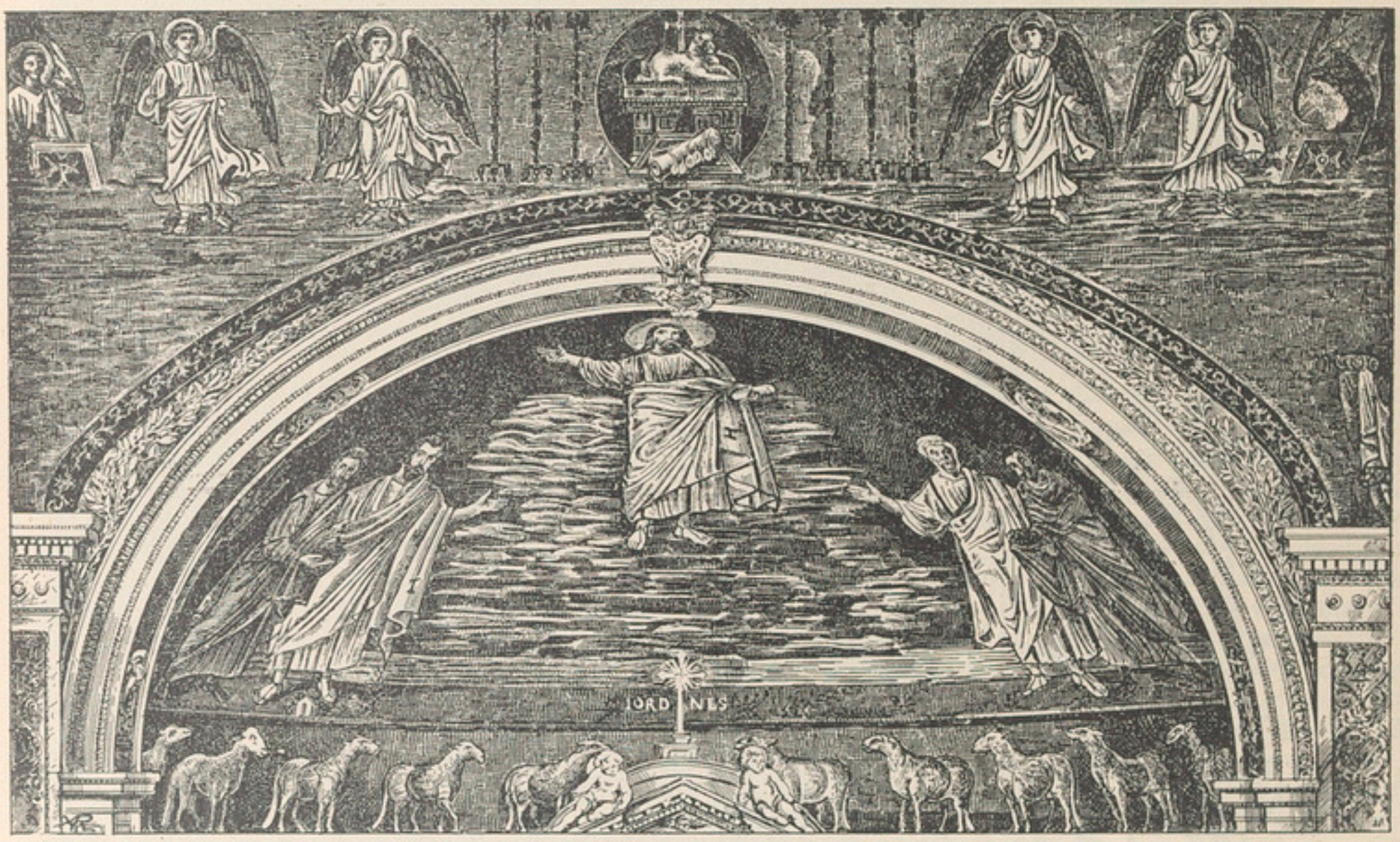

8475. — Conque absidale et grand arc de Saints-Côme-et-Damien. D'après une photographie.

de fleurs de l'encadrement ne valent guère mieux que le reste.

A Sainte-Cécile et à Sainte-Praxède, même style ou plutôt même barbarie.

A Sainte-Praxède, ce n'est pas seulement l'abside et le grand arc contigu, c'est encore un grand arc attenant à la nef et une chapelle tout entière, sorte d'édicule voûté, annexe de l'église, la chapelle de Saint-Zénon, qui sont entièrement revêtus de mosaïque.

Le chemin poursuivi par la décadence depuis le VIe siècle est d'autant plus aisé à parcourir que l'abside et le grand arc de Sainte-Praxède sont décorés de la même manière que l'église des Saints-Côme-et-Damien; reproduction littérale (ou qui croit l'être) plus que simple réminiscence. L'auteur de la mosaïque du IXe siècle a pris pour modèle celle du VIe siècle, avec l'intention d'en respecter trait pour trait l'ensemble et les moindres détails, sauf substitution de Praxède et de Pudentienne aux saints Côme et Damien, de Pascal Ier à Félix IV et de saint Zénon à saint Théodore. A cela près, rien n'est changé; même sujet, même composition, même nombre de personnages, mêmes accessoires, mêmes bordures, c'est un décalque et, cependant, au premier coup d'œil, la ressemblance échappe, on ne la découvre que par la réflexion.

Soit impuissance à copier exactement, écrit Aug. Vitet, soit besoin d'innover, d'obéir à son propre goût et au goût de son temps, l'auteur semble n'agir qu'à

sa tête. Les dissemblances sont plus saillantes que les analogies. Déjà bizarres, on s'en souvient, dans la composition originale, les personnages deviennent tout autrement extraordinaires. C'est une maigreur, une rudesse, une exiguïté de formes, une configuration étroite et anguleuse, un air farouche, inculte, pétrifié, qui semble constituer une espèce d'homme à part, et, quant aux brebis de la frise, déjà bien peu vivantes et pauvrement dessinées dans l'œuvre originale, on dirait ici des jouets d'enfants, de petits chevaux de bois grossièrement taillés.

Ce n'est rien de comparer les absides, il faut passer aux arcs. Dans l'église des Saints-Côme-et-Damien, en effet, la décoration du grand arc est de beaucoup supérieure à celle de l'abside. La scène est grandiose, c'est le c. IV de l'Apocalypse mis en action. Sujet alors nouveau, car ni dans les catacombes, ni même après l'émancipation, dans les monuments publics décorés au IVe et au commencement du Ve siècle, on ne voit aucune trace de cette imagination mystique. Les scènes représentées sur le grand arc de Sainte-Marie-Majeure, par exemple, sont purement *historiques*, c'est-à-dire empruntées à l'Ancien ou au Nouveau Testament. La vision de saint Jean n'y figure pas encore; elle n'apparaît qu'au milieu du VIe siècle sur le grand arc de Saint-Paul-hors-les-Murs et devient, dans les siècles suivants, le thème habituel et presque obligé de la décoration des églises. Le trône mystérieux, le trône de l'Agneau, les sept candélabres, les quatre animaux symboliques des évangélistes, les vingt-quatre vieillards offrant leurs couronnes, tel est le thème entièrement neuf sur lequel ces mosaïstes, à demi-barbares, eurent à s'exercer. Ils s'en tirèrent d'abord avec un rare bonheur à en juger soit par la restauration moderne de Saint-Paul-hors-les-Murs, soit surtout par ce qui nous reste du grand arc des Saints-Côme-et-Damien. Les quatre anges debout devant les candélabres et chantant les louanges de l'Agneau sont remarquablement conçus. Or, ces mêmes anges, sur l'arc de Sainte-Praxède, ne sont plus que de pauvres chérubins mesquins, chétifs, étiolés, et le reste de la scène est traduit aussi misérablement. L'utilité de cette chétive traduction est de suppléer à ce qui a disparu lors de la restauration de l'église des Saints-Côme-et-Damien où, en fortifiant les pieds droits du grand arc, on a caché sous deux massifs de maçonnerie une bonne moitié de la décoration des pendentifs, notamment les vingt-quatre vieillards divisés en deux bandes de douze. A Sainte-Praxède, ils existent encore, et c'est un spectacle singulier que les mouvements violents, les gestes convulsifs, les grandes robes flottantes et agitées de ces vieillards qui font tous à la fois le même geste, prennent la même pose, se drapent de la même façon et observent entre eux une égale distance à un centimètre près. Peut-être à Saints-Côme-et-Damien étaient-ils moins laids, en tout cas, sur l'arc de Placidie, à Saint-Paul-hors-les-Murs, ils ont une attitude sensiblement plus modérée (fig. 8475).

Nous atteignons ainsi les dernières mosaïques romaines; la décadence s'achève dans l'impuissance. L'abside de l'église Saint-Marc, décorée sous Grégoire IV (830-840), permet d'étudier la barbarie à sa dernière étape.

XIX. — Essai de classement de quelques mosaïques. — Ceux qui ont une certaine idée de l'étendue du sujet qui fournit la matière de ce travail pourront sourire à la seule pensée d'un « essai de classement » de monuments qui se comptent, pour la période que nous étudions, à plusieurs centaines au moins, disséminés, fragmentés, et parfois connus seulement par une mention insérée dans un texte, sans aucun indice du sujet traité, de l'époque de sa confection ou de celle de sa disparition. Eugène Müntz faisait observer avec raison qu' « en dépouillant les *Scriptores* de Muratori et les *Acta sanctorum* on découvre la description d'une foule de peintures en mosaïques perdues qui, jusqu'ici, n'ont pas été remarquées par les historiens de l'art [1] ». Le catalogue des mosaïques disparues de Ravenne [2], de Rome [3] et des seules villes d'Italie [4], laisse entrevoir quelque chose de ce qui nous manque. Quant à ce que nous possédons, et à s'en tenir rigoureusement aux monuments chrétiens, il faut se résoudre à ne pas tout savoir.

D'abord, il y a une catégorie de monuments qui méritent à peine leur insertion dans un inventaire, nous voulons parler des produits de l'art industriel, mosaïques employées comme pavement d'église, d'appartement, de cour, ou bien comme épitaphes ou caissons funéraires et dont le caractère chrétien n'est révélé que par l'époque de leur fabrication ou par des symboles dépourvus de toute valeur artistique. Ces mosaïques ne sont pas sans intérêt au point de vue épigraphique ou technique, mais elles n'appartiennent presque pas à l'art que nous étudions. Sans doute, un catalogue descriptif et figuré de tous les monuments, sur un plan aussi étendu et avec une érudition analogue à celle dont a fait preuve M. le commandant Espérandieu dans l'inventaire des bas-reliefs de la Gaule romaine, demeure toujours désirable, mais on sait d'avance que ces désirs ne se réaliseront point. Si on considère une seule province romaine, l'Afrique du Nord, par exemple, et qu'on y ajoute la Gaule, l'Italie et tout le reste de l'empire, on s'explique que ce désir est irréalisable. C'est qu'en effet on peut entreprendre et mener à bout un *Corpus* d'inscriptions où la typographie supplée à la paléographie, un *Corpus* de mosaïques, de quelque nom qu'on le décore, exige des reproductions et élimine les descriptions où on s'embrouille sans utilité. Il faut donc utiliser les écrits disséminés sans grand espoir d'y porter remède.

XX. Afrique. — L'Afrique du Nord nous a conservé quelques mosaïques chrétiennes d'un très grand intérêt parmi une multitude d'autres. Entre le Ier et le VIe siècle, elles vont se transformant sans cesse, allant du réalisme au symbolisme, du concret à l'abstrait, du décor vivant au décor géométrique. Le niveau artistique va baissant de plus en plus. A Sousse, à Thabraca, à Oudna, les mosaïstes cessent d'être dignes du nom d'artistes pour ne mériter plus que celui d'artisans (voir *Dictionn.*, t. I, col. 715-724, fig. 152-157). Mais il y a d'autres exemples. Nous avons donné déjà la vue d'une basilique : *Ecclesia mater*, provenant de Thabraca et fort curieuse à étudier (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2230-2234, et pl. hors texte en couleurs). Citons encore, à Constantine, une belle mosaïque, aujourd'hui détruite (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2722-2723, fig. 3252). Une bordure en torsade entourait un carré, aux angles duquel étaient figurés des vases, d'où sortaient des tiges fleuries. Au milieu, une couronne de feuillage enfermait un cartouche sur lequel on lisait :

IVSTVS
SIBIKEX
EST

[1] Eug. Müntz, dans *Revue critique*, 1875, p. 109. — [2] Eug. Müntz, *The lost mosaics of Ravenna*, dans *The american journal of archæology*, t. I, 1885, p. 115-130. — [3] E. Müntz, *The lost mosaics of Rome*, dans *ibid.*, t. II, 1886, p. 285-310; t. VI, 1890, p. 1-9; le même, *L'oratoire du pape Jean VII*, dans *Revue archéologique*, 1877, p. 145-162; le même, *La décoration d'une basilique arienne au Ve siècle*, dans *Études iconographiques et archéologiques sur le Moyen Age*, p. 65-74; De Rossi, *Musaici cristiani a saggi dei pavimenti delle chiese di Roma anteriori al secolo XV*, au début. — [4] E. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dans *Revue archéologique*, 1891, p. 70-86.

Le sanctuaire chrétien de Sidi-Mabrouk était richement décoré de mosaïques (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2727, fig. 3255).

A Hadjeb-el-Aaioun (voir ce mot), où on a trouvé de nombreux carreaux de terre cuite, on a rencontré dans les ruines d'une basilique un fragment de mosaïque présentant des poissons et des colombes parmi des rinceaux de feuillage [1] (fig. 8476).

A Bordj-el-Youdi, Jonas vomi par le monstre [2] (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2587, fig. 6286).

A Sertei (Kherbet-Guidra), dans les ruines d'une basilique, l'épitaphe de la défunte Romanilla avec son portrait [3], la tête voilée.

A Souk-el-Abiod (jadis Pupput), une tombe trouvée dans le jardin Caccia. Ce monument funéraire renfermait trois auges maçonnées contiguës recouvertes de dalles qui supportaient une mosaïque longue de 2 mètres et large de 0 m. 90. Dans un encadrement formé d'une rangée de denticules et d'une torsade, est disposé, dans le sens de la longueur, une triple épitaphe

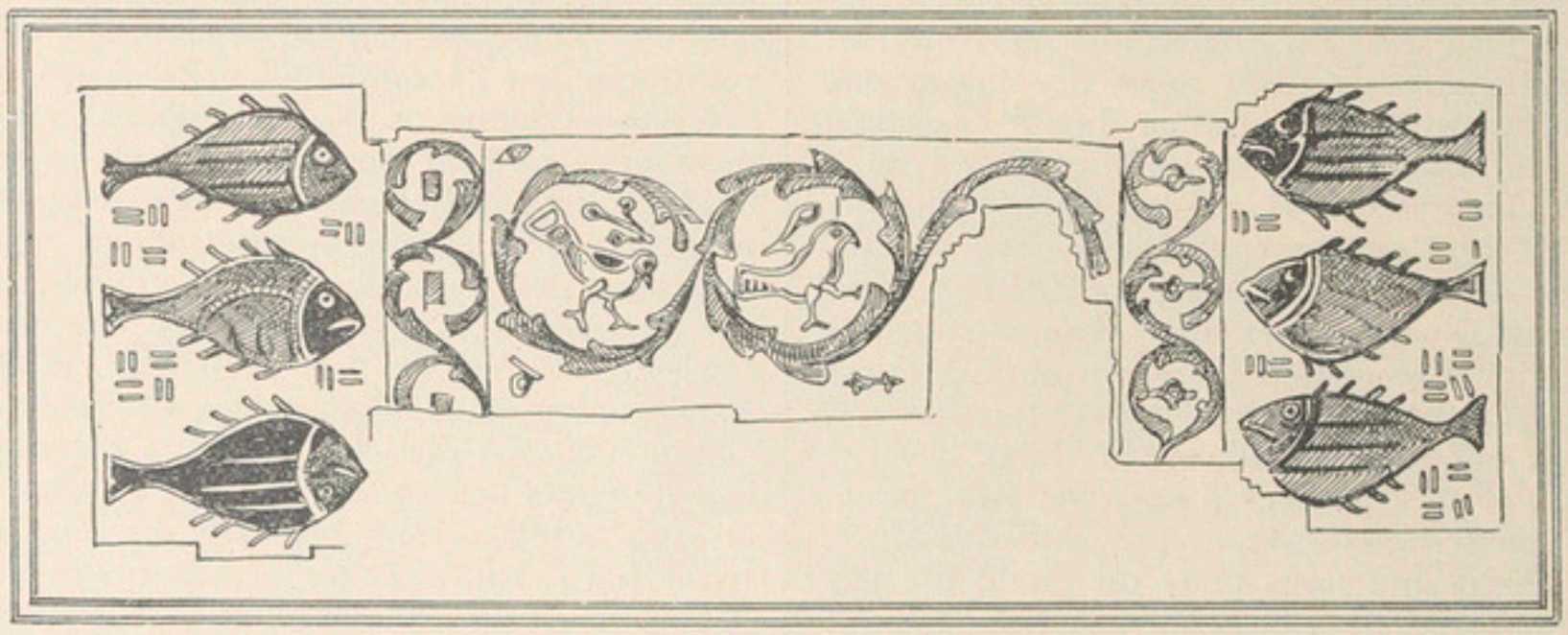

8476. — Mosaïque de Hadjeb-el-Aaioun. D'après *Revue archéologique*, 1893, p. 279.

en cinq lignes soulignées au milieu du champ [4]. Au sommet, une couronne dentelée entoure un chrisme de forme constantinienne, accosté de l'*alpha* et de l'*oméga*, en cubes d'émail bleu foncé; au-dessous, deux colombes affrontées becquètent une branche de rosier fleurie. Au bas de la tombe, est figuré un cep de vigne avec feuilles, grappes et vrilles. La mosaïque est faite out entière, à une seule exception près, de cubes calcaires de couleurs assez vives et disposés avec un sentiment délicat des nuances, mais de grandes dimensions. Les lettres de l'inscription atteignent 0 m. 085 de hauteur :

NARDVS·SENIOR
TVRAS·SVS IVNIOR
RESTITVTVS IVNIOR
RECESSIT PRIDIE IDVS
MAIAS·FIDELES IN PACE

A Rusguniæ (Matifou), s'élevait une basilique à cinq nefs (voir *Dictionn.*, t. I, col. 697, fig. 140); nous ne parlerons ici que de la mosaïque. L'abside est trilobée. Les conques de la mosaïque semblent, par leur dessin, former une répétition des lignes des voûtes correspondantes. Une guirlande circulaire encadre les motifs du centre, dont il ne subsiste que peu de chose. Des éléments de décoration empruntés au règne végétal complètent l'ensemble. A gauche, on voit encore la partie supérieure de la tête et des oreilles d'un animal difficile à définir. Enfin, au milieu, quelques fragments sans signification, la tête et le dos d'un agneau couché; plus bas et au-dessous, deux lambeaux d'inscription séparés par une lacune assez grande :

ARA ////////////////////////// TERNO

Le travail de cette partie est d'une très belle venue et d'une finesse remarquable.

La mosaïque des nefs couvre une superficie de 700 mètres carrés (fig. 8477).

Dans le chœur, une inscription, dont la forme des lettres paraît indiquer la fin du IVe siècle, au plus tôt. C'est, en effet, à cette époque que remonte l'usage de ce genre d'épitaphes, mises en honneur à Rome par le pape Damase (voir ce nom); cette coutume devint générale dans l'Église chrétienne.

Il est regrettable que cette inscription soit tellement mutilée; il en manque plus de la moitié, et ce n'est qu'avec de grandes difficultés que les parties restantes ont pu être sauvées. Elle est faite avec soin et les cubes blancs et bleus qui la composent sont de belle qualité. Elle est entourée d'une grecque et surmontée de deux rangées d'amphores aux beaux tons roses et rouges habilement dégradés. Cette jolie bande est presque entièrement brisée; elle avait pour limite le mur vertical du béma.

La frise d'encadrement se compose de carrés avec des tresses enlacées et des croix au centre. Elle se continue jusqu'au mur de façade, en formant de grandes cases garnies de compositions.

La première, dans le chœur, est traitée avec beaucoup de finesse et une grande variété de teintes. Elle représente des moutons, des chèvres et des béliers dans différentes poses. Deux pasteurs gardent ce troupeau. L'un est debout, portant un vase; l'autre, assis, trait une brebis; il a la tête entourée d'un nimbe. Les deux personnages portent des manteaux de pourpre avec capuchon, une tunique bariolée et une sorte de culotte s'arrêtant aux genoux. Le premier est chaussé de sandales s'attachant par des cordons à la manière des espadrilles espagnoles.

Au centre, une hutte de branchages abrite un mouton blanc nimbé. Un vase se trouve près de lui. Au-dessous de cette hutte, deux rubans symétriques, sur fond jaune, se terminent par des boucles. Vers le bord inférieur du cadre, deux béliers arc-boutés sur leurs pieds, sont dans une posture de combat. Les surfaces laissées libres entre les sujets sont garnies de fleurs, de

[1] E. Le Blant, *Sur quelques carreaux de terre cuite nouvellement découverts en Tunisie*, dans *Revue archéologique*, 1893, p. 279-280. — [2] Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, 1912, p. 40. — [3] Brochin, *Notes sur les ruines antiques de la région du haut Bou-Sellam à l'ouest de Sétif*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 423-432, 434-437, pl. — [4] Cagnat, *Note sur des découvertes épigraphiques*, dans même bulletin, 1901, p. 146-147.

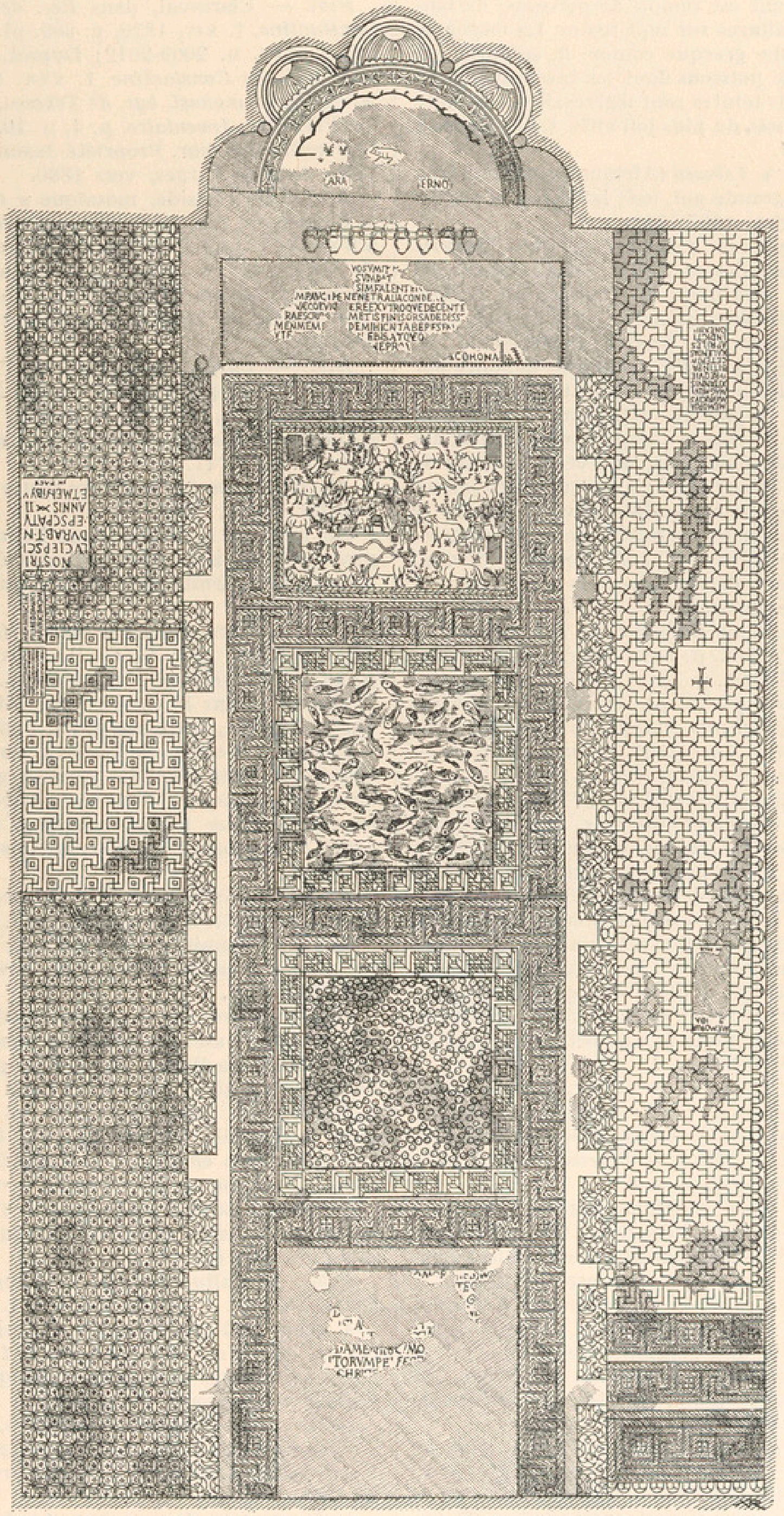

8477. — Mosaïque de Rusguniæ. D'après *Bulletin archéologique du Comité*, 1900, pl. v.

palmes et d'asphodèles. Cet ensemble revêt un caractère symbolique et décoratif tout à la fois. Il rappelle à la pensée la vision de sainte Perpétue. Le vieillard est remplacé ici par les deux bergers.

Le tableau suivant est rempli de poissons, de langoustes et de coquillages sur sept lignes. La troisième case, entourée d'une grecque comme la seconde, est garnie d'écailles de poissons dont les intervalles sont laissés en blanc. Les teintes sont légères, il y a là toute une série de tons roses du plus joli effet. Cette partie a beaucoup souffert [1].

I. ALGÉRIE. — A *Tébessa* (Afrique proconsulaire), dans la basilique, grande nef, nefs latérales, et sacristies; fouilles Sériziat, 1867-1868.

1° Grande nef : près de l'atrium, méandres dessinés par des lignes à torsades en formant des losanges, en cadre, torsade et guirlande de laurier; au centre, même motif de méandres enfermant des cercles; près de l'autel, guirlandes de laurier s'entrelaçant en nattes; 2° bas-côtés : à droite, méandres dessinés par des lignes à torsades, carrés avec nattes et chevrons, cadre de torsade; à gauche, octogones à nattes et rosaces intérieures, carrés se coupant pour former des étoiles à huit pointes enfermant des cercles, cadre de grecques arrêtées; 3° sacristies : à droite, peltes jaunes et vertes dans un cadre de dentelures et de rubans; à gauche, cercles se coupant pour déterminer des rosaces, cadre de fleurs de lotus stylisées. Mosaïque d'émail aux voûtes de la nef, débris retrouvés sur le sol.

En place, très endommagée.

Bibl. — Sériziat, dans *Recueil de la Soc. archéol. de Constantine*, t. XII, 1868, p. I-IV; Duprat, dans même revue, t. XXX, 1895-1896, p. 35; A. Ballu, *Le monastère byzantin de Tébessa*, p. 20, pl. VI-VIII, en couleurs, p. 23; S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 270; De Pachtère, *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, in-8°, t. III, Paris, 1911, p. 3, n. 6.

Sous-sol de la chapelle tréflée de la basilique et de ses annexes, en d'anciens thermes. Sur plusieurs points, à 1 m. 20 environ au-dessous du sol de l'édifice chrétien, vestiges d'une mosaïque païenne. Dans la chapelle tréflée, sous l'autel, fouilles Delapard en 1880. Dalle de pierre en laquelle est incrustée une mosaïque (0 m. 50×0 m. 50) qui représente un monogramme constantinien (avec l'*alpha* et l'*oméga*) se détachant sur le fond d'une abside dont on distingue la coupole à nervures, et l'arc de tête avec une croix à la clef et des pilastres cannelés pour le supporter. Marbres et gemmes, musée de Tébessa.

Bibl. — Duprat, dans *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXX, 1895-1896, p. 41; A. Ballu, *Le monast. byz. de Tébessa*, pl. VI; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 272; *Musée de Tébessa*, p. 70-71; De Pachtère, *Inventaire*, p. 3-4, n. 8.

Chapelle tréflée de la basilique, fouilles Clarinval, 1870. 1. Sol formé d'une mosaïque, très détériorée jadis. Dans le carré central, motifs ornementaux; dans les absides, au fond, calices avec ceps de vigne; à gauche, losanges, cercles, croix gemmées; à droite, oiseaux et cerf; 2. dans les décombres, cubes de verre qui appartenaient à une mosaïque du plafond; 3. à côté de l'autel, mosaïque représentant un garçon, les bras étendus, entouré d'une inscription chrétienne, datée de l'an 508. Détruites.

Bibl. — Clarinval, dans *Recueil de la Soc. arch. de Constantine*, t. XIV, 1870, p. 607, pl. XI; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2013 = 16516; Duprat, dans *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXX, 1895-1896, p. 38-40; A. Ballu, *Le mon. byz. de Tébessa*, p. 27, pl. V; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 271-273; De Pachtère, *Inventaire*, p. 4, n. 9.

Chambre dite du trésor, à l'ouest de la chapelle tréflée; fouilles Sériziat et Clarinval, 1870. Salle pavée d'une mosaïque à dessins de fleurs et de fruits où sont encastrées les mosaïques tombales de l'évêque Palladius, mort en 484, des chrétiens Petronius, Marcella, et du prêtre Quodvultdeus. Détruites.

Bibl. — Clarinval, dans *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, t. XIV, 1870, p. 609, pl. XII; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2009-2012; Duprat, dans *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXX, 1895-1896, p. 42; A. Ballu, *Le monast. byz. de Tébessa*, p. 29, fig. 22-25; De Pachtère, *Inventaire*, p. 4, n. 10.

Henchir-el-Ksour. Propriété Jeannot, dans une chapelle, fouilles Farges, vers 1880.

A côté de l'abside, mosaïque à cubes de briques; soubassement d'autel pavé de quatre pierres, creusées à 0 m. 05 de profondeur pour renfermer des panneaux de mosaïques à dessin de torsades multicolores. A droite, dans un couloir, près d'une porte, mosaïque polychrome à motifs d'entrelacs et de rosaces. Détruites.

Bibl. — Farges, dans *Bull. de l'Acad. d'Hippone*, t. XVII, 1881, p. 16-17; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 218; le même, *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 29, n. 100, p. 4; De Pachtère, *Inventaire*, p. 5, n. 11.

Morsott. Dans une basilique située au sud de la ville, fouilles Barry, 1898.

Au fond de la nef et dans l'abside, mosaïque de pavement assez grossière à dessin de trèfle. L'abside d'une salle à droite du *presbyterium* était aussi pavée en mosaïque.

Bibl. — Vars, dans *Rec. de Constantine*, t. XXXIII, 1899, p. 396, 397; S. Gsell, *Monum. antiq.*, t. II, p. 233; De Pachtère, *Inventaire*, p. 6, n. 16.

Guelma. Dans la caserne, bas-côté d'une église en partie dégagée, mars-mai 1910; 1 m. 30 de largeur.

Losanges encadrés de carrés à bords dentelés. Deux inscriptions désignant les personnages qui firent exécuter la mosaïque : *Severianus subdiaconus... de suo tessellavit.* Dans la nef, couronne de laurier, enfermant le monogramme constantinien, avec A et ω. En place.

Bibl. — S. Gsell, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. X; De Pachtère, *Inventaire*, p. 17, n. 63, et planche.

Timgad (Numidie). 1. Basilique du Nord-Ouest, baptistère, fouilles 1909; dim. environ de la salle, 9 m. 70× 8 m.

Bordure à gros cubes où sont dessinés des feuillages sortant d'un vase. La mosaïque même est détruite.

2. Même basilique, dans une petite chapelle à l'Ouest, 8 m. 35 × 8 m. 50, et dans deux couloirs qui la bordent à l'Ouest et à l'Est. 18 m. 70×3 m. 30. Dans la chapelle, bordure de filets. Carrés et losanges très irréguliers en gros cubes polychromes. Dans les couloirs, mosaïques polychromes presque détruites.

3. Même basilique, dans l'abside (10 m. 20×10 m.) et, dans la salle attenante, quelques cubes d'une mosaïque polychrome.

Bibl. — Ballu, *Ruines de Timgad*, p. 232-235; Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 311.

4. Même basilique, dans une chapelle du Nord-Ouest (18 m. 80×7 m. 55). Bordure de feuillage sur fond noir. Au centre, vestige de mosaïque. Rinceaux de feuilles s'échappant de vases.

Bibl. — De Pachtère, *Inventaire*, p. 21, n. 79-82.

Timgad. Dans l'îlot au nord des grands thermes du Nord-Ouest, dans un petit cimetière chrétien fouillé en 1905.

1. Fragments de mosaïque tombale. Cubes bleus (schiste) et blanc (marbre), inscription complète donnant l'âge du défunt. Au-dessus, couronne de laurier

[1] Chardon, *Fouilles de Rusguniæ*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 140-142, pl. V.

vert encadrant un motif central de deux chaînons entrelacés. Très endommagée.

Bibl. — A. Ballu, dans *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. 210, n. 1; De Pachtère, *Inv.*, p. 22, n. 89.

2. Même cimetière; quelques lettres d'une inscription funéraire chrétienne, détruite.

Bibl. — Id., *ibid.*, 1906, p. 210, n. 2; De Pachtère, *Inv.*, p. 23, n. 90.

3. Même cimetière; tombe d'une chrétienne, *Hermetia;* trois couleurs, détruite.

Bibl. — Id., *ibid.*, 1906, p. 210, n. 3; De Pachtère, *Inv.*, p. 23, n. 91.

4. Même cimetière. Dans une circonférence au milieu de la tombe, fragment d'inscription funér. chrét. *Hlecar.*

Bibl. — Id., *ibid.*, 1906, p. 210, n. 4; De Pachtère, *Inv.*, p. 23, n. 92.

5. Même cimetière. Fragment d'une inscription chrétienne, détruite.

Bibl. — Id., *ibid.*, 1906, p. 210, n. 5; De Pachtère, *Inv.*, p. 23, n. 93.

6. Même cimetière. Dans une couronne de feuillage encadrée dans un carré aux coins occupés par des triangles de couleur, inscription de *Getula.* Au musée de Timgad.

Bibl. — A. Ballu, *op. cit.*, p. 211, n. 6; De Pachtère, *Inv.*, p. 23, n. 94.

Timgad. Basilique de l'Ouest, dans le baptistère; fouilles de 1908. Dimensions de la salle, 7 m. 90 × 6 m. 10; de la cuve baptismale, 4 m. 05 de largeur au sommet, 1 m. 92 au fond.

1. Mosaïque du baptistère. En bordure, calices lotiformes séparés par des demi-cercles diversement ombrés. Aux quatre coins, grands vases à deux anses recourbées, d'où sortent des tiges vertes et rouges d'acanthes en volutes qui, montant deux à deux de chaque côté, enferment dans les cœurs qu'elles décrivent des rinceaux rouges d'acanthe. A l'intérieur de ces volutes, fleurs de grenadiers, au-dessus, fleurons dont les tiges naissent dans des vases.

2. Au centre de la salle, cuve baptismale, hexagonale à l'extérieur, dodécagonale à l'intérieur (six grands côtés et six petits) avec trois marches pour descendre au fond. Limite extérieure de la cuve marquée sur le sol par une guirlande de feuillages à arêtes; sur le rebord extérieur, panneaux décoratifs (bandes en perspective, chevrons, guirlandes de laurier avec monogramme). A l'intérieur, sur les marches, dessin de lignes brisées, sur les six petits côtés, carrés, dessins géométriques et monogrammes; sur le radier, petits carrés géminés sur fond de losanges verts, rouges et noirs. Cubes moyens; belle polychromie.

Bibl. — A. Ballu, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. 103-104; De Pachtère, *Inventaire*, p. 27, n. 103.

3. Même église, salle qui précède le baptistère, dimensions de la salle, 9 m. 50 × 7 m. 90.

Fragment. Bordure de deux entrelacs vert et rouge. Cercle accosté de losanges curvilignes fleuronnés. Gros cubes. Polychrome.

Bibl. — Id., *ibid.*, p. 104; De Pachtère, *Inv.*, p. 27, n. 104.

4. Même église, grande abside au sud de la salle centrale. Trop détériorée pour qu'on en puisse déterminer le dessin.

5. Même église, *atrium* de la chapelle, sur trois côtés, très détériorée.

6. Même église, dans une grande salle à abside au sud de la chapelle, dimensions, 19 m. 10 × 7 m. 70. Décorations diverses, tiges d'acanthes issues de vases (motif semblable à celui du baptistère); hexagones et cercles entourés d'une guirlande de laurier et ornés au centre d'un fleuron. Détériorée.

7. Même église, dans une habitation de construction antérieure, dimensions de la partie découverte, 4 m. 50 × 2 m. 55.

Fragment. Double cadre d'entrelacs et de chevrons. Cercles s'entrecoupant de rosaces qui renferment des losanges à croix centrale. Cubes moyens. Polychrome. En place.

Bibl. — A. Ballu, dans *Bull. arch. du Comité*, 1909; De Pachtère, *Inventaire*, p. 27-28, n. 105-108.

Henchir-Guesseria. Dans l'abside d'une église, fouilles Carbuccia.

Plusieurs cadres dont l'un est rempli de poissons. Au centre, calice accosté de deux paons. Inscription dédicatoire des fidèles qui ont fait exécuter le pavement : *Publius Petronius Tunninus votum quod Deo et Christo ejus ipsi promiserunt et compleverunt; favente Deo Cadiniana* [*domus*] *flore*[*at*].

A peu près détruite.

Bibl. — Guyon, *Voyage d'Alger au Ziban*, p. 128; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2335, p. 951; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 204; *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 27, n. 172, p. 12; De Pachtère, *Inventaire*, p. 43-44, n. 180.

Sériana (région de Batna). Dans l'abside d'une petite église chrétienne, au nord du fort byzantin, 0 m. 70 de diamètre.

En bordure, filet noir. Au centre, double couronne inscrite dans un carré dont les angles étaient ornés de quatre petites couronnes doubles d'où sortaient des palmettes. Dédicace de la mosaïque à l'évêque Argentius (voir ci-dessus, col. 64); détruite.

Bibl. — Domergue, dans *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXVII, 1892, p. 154-157; Graillot et Gsell, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 511; Molinier-Violle, dans *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXX, 1895-1896, p. 99; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 255; *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 27, n. 73, p. 6; P. Monceaux, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 308-310; De Pachtère, *Inventaire*, p. 50, n. 206.

Aïn Zirara. Mosaïque de pavement dans une église; fouille de 1884; détruite.

Bibl. — De Rossi, *La capsella argentea africana*, Roma, 1889, p. 8; trad. franç. par J. de Laurière, dans *Bulletin monumental*, VIe sér., t. V, 1889, p. 12; S. Gsell, *Monum. antiq.*, t. II, p. 162; *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 28, n. 36, p. 3; De Pachtère, *Inventaire*, p. 51, n. 210.

Constantine. Sur la route du Bardo; en contrebas de la promenade, dans une chapelle chrétienne (fig. 8478).

Cadre d'entrelacs. Carré enfermant une couronne. Aux angles du carré, vases d'où s'échappent des rinceaux. A l'intérieur de la couronne, l'inscription :

Justus sibi lex est.

Sur les deux côtés de ce cadre, une colombe et une branche avec fleurs trilobée. Cubes polychromes de marbre et de smalt (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3252).

Bibl. — Cherbonneau, dans *Annuaire de Constantine*, 1860-1861, p. 153; 1862, p. 55-56, pl. XI; *Mémoires lus à la Sorbonne*, t. I, 1861, pl. IV; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 7922; Martigny, *Dictionnaire des antiq. chrét.*, 3e édit., p. 486, fig.; V. Schultze, *Archæolog. der altchristlichen Kunst*, p. 67, fig. 28; Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 194; *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 17, n. 126 (29), p. 18; De Pachtère, *Inventaire*, p. 54, n. 222.

Sidi-Mabrouk, faubourg de Constantine. Dans une église, vers 1840 (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3255).

Pavement général de mosaïque. Dans le *presbyterium*, mosaïque à cadre de torsades. Dans les deux salles attenantes : à droite, cadre de losanges, dessin d'hexagones curvilignes accostés de peltes; à gauche,

dessin de carrés accostés de peltes. Dans la nef centrale, cadre de torsades, cercles à ornements séparés par des branches de feuillage. Dans la nef de droite, même dessin que dans la petite salle de gauche. Dans la nef de gauche, cadre de petits cercles et de losanges inscrits dans des carrés; à l'intérieur, cercles où sont inscrits des guéridons octogonaux ornés. Dans les entre-colonnements, mosaïques à ornements très simples : cercles, rectangles, rosaces, peltes, etc. Détruites.

8478. — Mosaïque chrétienne trouvée sur la route du Bardo.
D'après l'*Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, 1862, t. VI, pl. XI.

Bibl. — Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie*, pl. CLI-CLII en couleurs; Cherbonneau, dans *Annuaire de la prov. de Constantine*, 1853, p. 106; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 259; *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 17, n. 139, p. 22; De Pachtère, *Inventaire*, p. 55-56, n. 227.

Chabersas (3 kilomètres ouest de Constantine). Ferme Truchet, dans une église, fouilles en 1907; 2 m. 12 × 1 m.

Mosaïque tumulaire chrétienne. Dans un cercle, au-dessous du chrisme constantinien, avec l'A et l'ω, l'inscription :

SALVE (*a*)ETER
NV(*m*)MIHI MAX
IME FRATER (*a*)ETE
RNVMQ(*ue*)VALE

reproduction presque littérale d'un vers de Virgile. Dans la partie inférieure, calice d'où sortent des branches aux fleurs rouges. Couleurs peu nombreuses, mais éclatantes, rehaussées de smalt vert. Musée de Constantine.

Bibl. — Hinglais, dans *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, t. XLI, 1907, p. 221-224; Monceaux, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. CCXLII-CCXLIII; De Pachtère, *Inventaire*, p. 59, n. 248.

Au même endroit, fouilles de février 1908; 2 m. 24 × 1 m. 50.

Cadre de chevrons, vus de profil. Tableau divisé en deux parties. En haut, couronne multicolore avec le

chrisme constantinien, accosté de l'A et l'ω et l'inscription *Asella c. f. in pace;* fleurs rouges dans le champ. En bas, vase et plan stylisés. Coloris éclatant sur lequel ressortent les smalts bleus et verts. Musée de Constantine.

Bibl. — Hinglais, dans *Rec. de Constantine*, t. XLI, 1907, p. 224-225; De Pachtère, *Inventaire*, p. 59, n. 249.

Djemila. Dans une église, à l'extrémité sud-est de la ville, sur les bas-côtés et, dans la nef, fouilles Ravoisié entre juin-juillet 1840 : 1. mosaïque de la nef centrale, 5 m. 95 × 6 m. 94; 2 et 3. mosaïques des nefs latérales, 27 m. 83 × 3 m. 36.

Mosaïque fort endommagée déjà au moment de la découverte. Compartiments octogones enfermant des figures d'animaux (cerf, mouton, chèvre, colombe portant une branche d'olivier, paon, taureau et vache, héron, léopard, panthère, autruche, sanglier, etc.). Inscription en cinq compartiments désignant les personnages qui firent exécuter ce pavement. D'après le style de la mosaïque, les fonctions exercées par les donateurs, l'église serait antérieure à la conquête vandale. Presque entièrement détruite.

Bibl. — Ravoisié, t. I, p. 64-65, pl. LII-LIII; Delamare, pl. CIV, fig. 3; Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 245-247; Amé, *Les carrelages émaillés du Moyen Age et de la Renaissance*, p. 15, 28; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8344-8348; Schnaase, *Geschichte der altchristlichen Kunst*, p. 67, fig. 17; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 196; De Pachtère, *Inventaire*, p. 70, n. 298.

Sétif (Maurétanie sétifienne). A l'angle nord de la caserne de cavalerie, dans une basilique, fouille 1864.

Restes d'un pavement de mosaïque assez grossière, de grande étendue, portant en un coin l'inscription enguirlandée du donataire, qui fit exécuter la mosaïque à titre d'œuvre de charité pour lui et sa famille :

FL· INNO
CENTIVS NVM
PRO SALVTE
SVA SVORVM
QVE OMNIVM
TESSELLAVIT

Ce Flavius Innocentius était *numerarius*. Détruite.

Bibl. — Poulle, dans *Rec. de Constantine*, t. XVI, 1873-1874, p. 378; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8629; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 256; De Pachtère, *Inventaire*, p. 74, n. 313.

Même localité et peut-être dans la même basilique, fouilles 1880.

Au centre d'une très belle mosaïque, composée de rosaces et d'autres dessins géométriques, dans un encadrement, dédicace du donataire Félix (?). Détruite.

Bibl. — Poinssot, dans *Recueil de Constantine*, t. XXII, 1882, p. 207, n. 16; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20409; De Pachtère, *Inventaire*, p. 74, n. 314.

Même localité; près de la ferme de Kessaria, à 1 500 m. environ au nord-ouest des murs de la ville de Sétif.

Mosaïque tombale de *Cypriana*, † 454; croix monogrammatique surmontée de P.

Bibl. — Moinier, dans *Comptes rendus de l'Acad. d'Hippone*, 1888, p. LXIX; Poulle, dans *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXVI, 1892, p. 358; P. Gauckler, dans *Bull. arch. du Comité*, 1892, p. 124, pl. XV; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20410; De Pachtère, *Inventaire*, p. 74, n. 315.

Sidi-Embarek (région de Sétif). Dans l'abside d'une église. Croix flanquée de deux calices sur lesquels se posent des colombes qui portent en leur bec, l'une, un cep de vigne, l'autre, des épis. Détruite.

Bibl. — Poulle, dans *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, t. XVII, 1876-1877, p. 633; S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 280-282, fig. 99-102; le même, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 258; De Pachtère, *Inventaire*, p. 76-77, n. 323.

Sertei (Kherbet-Guidra). 1. Dans une église, pavement du porche, fouilles Brochin, 1887. Mosaïque ornementale.

Bibl. — Gsell, *Mélanges De Rossi*, 1892, p. 345; *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 205; De Pachtère, *Inventaire*, p. 77, n. 324.

2. Même localité; même basilique, au fond du bas-côté de droite, mosaïque, doit être détruite.

Bibl. — Brochin, dans *Bull. arch. du Comité*, 1888, p. 429; Gsell, *Monum. antiq.*, t. II, p. 207; De Pachtère, *Inventaire*, p. 77, n. 325.

3. Même localité, même basilique au fond du bas-côté de gauche; 4 m. 70 × 4 m. 95.

Cadre (très détérioré) où court une bande et s'enroulent des rinceaux. Deux mosaïques tombales séparées par un dessin d'écailles : *Romanilla*, morte en 444; *Emerita*, morte en 467. Presque entièrement détruites.

Bibl. — Brochin, dans *Bull. arch. du Comité*, 1888, p. 428, pl. XIII; Héron de Villefosse, *op. cit.*, p. 434-437; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 207; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20643-20644; De Pachtère, *Inventaire*, p. 77, n. 326.

Bougie. Rue Saint-Joseph. Dans l'église, pavement de l'espace réservé aux fonts. Mosaïque ornementale.

Bibl. — S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. I, p. 229, n. 5; *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 7, n. 12 (5), p. 3; De Pachtère, *Inv.*, p. 79, n. 332.

Tigzirt (Maurétanie césarienne). 1. Basilique, dans la nef, fouilles de P. Gavault en 1894-1895.

Fragments divers. Cadre de deux carrés à bordure d'entrelacs qui se coupent pour former une étoile à huit pointes. Oranger chargé de fruits et flanqué de deux plantes. Poisson. Navire monté par un marin. Guirlande formée de trois rangs de feuilles rouges. Au milieu de l'église, trois fragments d'un tableau en trois parties : *a)* tronc d'arbre avec quelques feuilles; *b)* quelques lignes courbes; *c)* jeune homme nu, les mains liées derrière le dos devant un autel (sacrifice d'Abraham). Voir *Dictionn.*, t. VII, fig. 5978.

Même basilique, bas-côté de droite, depuis l'entrée jusqu'au fond, fouilles du même.

Toutes ces mosaïques seront décrites au mot TIGZIRT.

Bibl. — Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt*, p. 43-46, fig. 11; p. 46-52, pl. I-II; p. 53-56, fig. 13; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 300; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20727; De Pachtère, *Inventaire*, p. 81-82, n. 338-342.

Taksebt. Dans la basilique; bas-côté de gauche, fouilles de P. Gavault, 1895.

Restes du pavement de toute la basilique. Bordure se composant de bandes rouges et noires et d'une tresse à quatre brins alternativement rouges et verts.

Bibl. — P. Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt*, p. 120; S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 263; De Pachtère, *Inventaire*, p. 82-84, n. 343.

Rusguniæ (Matifou). Dans une église située dans la partie septentrionale de la ville antique, 1899.

Voir plus haut, col. 113, fig. 8477.

Bibl. — Chardon, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1899, p. CCXV; 1900, p. 140-143, pl. V; *Bull. de la Soc. de géogr. d'Alger*, t. I, 1900, p. 170-180; S. Gsell, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1900, p. 48-52; le même, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 225; *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 5, n. 36, p. 7; De Pachtère, *Inventaire*, p. 84-85, n. 349, pl.

Sidi-Ferruch (région d'Alger). Dans une chapelle; trouvée le 8 janvier 1846; 4 m. 79 × 2 m. 72.

En bordure, grecque. Quatre panneaux. Dans le premier, détérioré, à l'entrée, inscription : PAX INTRAN[*tibus*]; dans le second, une panthère qui poursuit au milieu de palmiers nains une gazelle, fragments d'inscription; dans le troisième, inscription, dédicace d'une femme *Sabina* à un martyr et dédicace commémorative d'un certain *Januarius* (deuxième moitié du ve siècle); dans le quatrième, agneau et vase aux colombes. Détruite.

Bibl. — *Moniteur algérien*, déc. 1845; De Caussade, dans *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, 1851, p. 286, note; A. Berbrugger, dans l'*Akhbar*, 22 janvier 1846; *Revue africaine*, t. v, 1861, p. 355-358; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 9271; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. ii, p. 258; P. Monceaux, dans *Mém. présentés par divers savants*, t. xii, part. 1, p. 305-306, n. 320; De Pachtère, *Inventaire*, p. 88, n. 363.

Sainte-Amélie. Dans un édifice chrétien, 4 m. 50 × 3 m. 50.

En bordure, chaînons juxtaposés. Au centre, couronne qui en enferme une autre avec inscription : *Didi‖orum ‖ Venanti‖orum ‖ Basilio‖rum.*

Bibl. — A. Berbrugger, dans *Revue africaine*, t. v, 1861, p. 444; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 9278; S. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 5, n. 17, p. 4.

Tipasa. Grande basilique, nef centrale, fouilles de S. Gsell, en 1892-1893; surface de 700 mètres carrés environ.

Le long du mur de façade, bande d'encadrement qui enferme alternativement des croix à branches recourbées et des méandres. Au centre, fleurs de lotus; lignes de petits triangles enfermés entre les filets, carrés remplis de tresse. A l'Est, vers l'abside, carrés polychromes disposés en quinconces. Autrefois très endommagée.

Bibl. — S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. xiv, 1894, p. 361, fig. 23; le même, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. ii, p. 319; De Pachtère, *Inventaire*, p. 90, n. 371.

Tipasa. Chapelle attenante au nord-est de la grande basilique, fouilles P. Gavault, septembre 1882.

En bordure, un rinceau; au centre, croix de Malte en des cercles alternant avec des carrés accostés de peltes et ornés de deux chaînons croisés. Dans l'abside, riche rinceau de bordure, agneaux paissant parmi les asphodèles. Très endommagées.

Bibl. — P. Gavault, dans *Revue africaine*, t. xxvii, 1883, p. 403-404, pl. ii, fig. D, E; R. de La Blanchère, dans *Bulletin de corresp. afric.*, t. ii, 1884, p. 161; S. Gsell, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. xiv, 1894, p. 366; *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. ii, p. 321; De Pachtère, *Inventaire*, p. 90, n. 372.

Tipasa. Baptistère de la grande basilique.

En bordure, fleurs de lotus; au milieu, rinceaux, tiges à feuilles lancéolées partant de trois des angles vers le bassin. Débris d'inscription métrique relative au baptistère.

Bibl. — S. Gsell, dans *Mélang. d'archéol. et d'hist.*, t. xiv, 1894, p. 367-368, fig.; *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. ii, p. 321; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 20910; De Pachtère, *Inventaire*, p. 90, n. 373.

Tipasa. Dans le vestibule du baptistère, fouilles de P. Gavault, septembre 1882; 1 m. 60 × 1 m. 55.

En bordure, guirlande de laurier, aux angles, quatre colombes, inscription : *Si quis ut...* Musée d'Alger.

Bibl. — P. Gavault, dans *Revue africaine*, t. xxvii, 1883, p. 402-403, pl. ii, fig. B; R. de La Blanchère, dans *Bull. de corresp. afric.*, t. ii, 1884, p. 162; S. Gsell, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. xiv, 1894, p. 368-369; *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. ii, p. 321; Buecheler, *Carmina epigraphica*, p. 319; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 209; De Pachtère, *Inventaire*, p. 90-91, n. 374.

Tipasa. Dans un couloir au nord du baptistère, fouilles avant 1882 et en 1892; 2 m. 44 × 1 m. 40.

1. Coq de bruyère, oie, pintades, perdrix rouge, flamants, au milieu de tiges et de fruits; 2. poissons, langoustes, coquillages.

Conservée en partie : *a)* au musée d'Alger; *b)* dans la collection Trémaux.

Bibl. — P. Gavault, dans *Rev. africaine*, t. xxvii, 1883, p. 402, pl. ii, fig. A et C; R. de La Blanchère, dans *Bull. de corresp. afric.*, t. ii, 1884, p. 161; Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. xiv, 1894, p. 369; *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. ii, p. 321; De Pachtère, *op. cit.*, p. 91, n. 375.

Tipasa. Dans une chambre à hypocaustes au nord du baptistère de la grande basilique, où probablement les baptisés se séchaient et reprenaient leurs vêtements après la réception du sacrement, fouilles de Gsell en 1892-1893.

Mosaïque assez grossière. Croix de Malte entre des séries de feuilles lancéolées. Polychrome.

Bibl. — S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. xiv, 1894, p. 370; De Pachtère, *Inventaire*, p. 91, n. 376.

Tipasa. Chambre voisine au nord de la précédente, fouilles de S. Gsell, en 1892-1893.

Cadre de feuillage. 54 fragments d'inscriptions.

Bibl. — Gsell, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. xiv, 1894, p. 371; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 20912; De Pachtère, *Inventaire*, p. 91, n. 377.

Tipasa. 1. Église de Sainte-Salsa, dans l'abside, fouilles de S. Gsell (vers 1855 et) en 1891.

Fragment de couvercle de sarcophage en mosaïque; quelques lettres d'une inscription chrétienne, fragment perdu.

Bibl. — A. Berbrugger, dans *Rev. africaine*, t. xiii, 1869, p. 73; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 9314 *a;* S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, 1893, p. 10, 58; De Pachtère, *Inventaire*, p. 91, n. 378.

2. Même église, dans la nef; fouilles de Gentilhomme, 1869; fouilles de S. Gsell, 1891.

En bordure, lotus sommairement dessinés. Grands carrés (à dessin intérieur de tresses, tapis, chevrons, lignes brisées, treillis, rosaces, hélices) séparés par des petits carrés dans lesquels deux chaînons forment croix et par des rectangles ornés de losanges et de peltes. Devant l'abside, en un cadre, l'inscription : *Munera quæ cernis quo...*

Dans la partie découverte en 1869, à la hauteur des cinquième piliers, à partir de l'abside, autre motif ornemental : grande étoile encadrée par plusieurs cercles, par un méandre et par un cadre hexagonal dont l'intérieur présente des chevrons emboîtés. A la hauteur des quatrième piliers, morceau de mosaïque dont l'ornementation ne répond pas à celle des motifs voisins (réparation?). Contre le troisième pilier de gauche, tombeau creusé après coup, inscription remplaçant la bande de mosaïque : *Mem*[*oria...*].

Bibl. — S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. xi, 1891, p. 181; Geoffroy, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1891, p. 193; Em. Espérandieu, dans *Rev. de l'art chrétien*, 1891, p. 506; De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1891, p. 25; R. Cagnat, dans *Revue archéol.*, 1891, p. 416; S. Gsell, *Recherches archéol. en Algérie*, 1893, p. 21-23, pl. v; le même dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. xiv, 1894, p. 387; *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. ii, p. 327; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 20914; De Pachtère, *Inventaire*, p. 92, n. 379.

3. Même église, nef près du cinquième pilier de droite. Inscription peut-être versifiée, presque détruite en 1891.

Bibl. — Trémaux, dans *Revue africaine*, t. xiii, 1869, p. 72; A. Héron de Villefosse, dans *Archives des miss. scient.*, IIIe sér., t. ii, 1875, p. 402; *Corp. inscr.*

lat., t. VIII, n. 9313 = 20923; *Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 160, n. 704; S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, 1893, p. 55-57, fig. 3; De Pachtère, *Inventaire*, p. 92, n. 380.

4. Même église, en avant du troisième pilier de gauche à partir de l'abside, fouilles 1891; 0 m. 38 de largeur.

Inscription : *Mem*[*oria...*]. Au-dessous, palme rouge.

Bibl. — S. Gsell, *Recherches archéol.*, p. 52; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20926; De Pachtère, *Inventaire*, p. 92, n. 381.

5. Même église, entre le troisième et le quatrième pilier de gauche, fouilles de 1891; 1 m. 35 × 0 m. 62.

Cadre de tresse; inscription : *M*[*emoria*] *Istefani...* Musée d'Alger.

Bibl. — S. Gsell, *Recherches archéol.*, t. I, p. 53; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20921; De Pachtère, *Inventaire*, p. 93, n. 382.

6. Même église, bas-côté de gauche, à la hauteur du cinquième pilier; dimension de la tombe, 2 m. 35 × 0 m. 67.

Cadre de tresse. Inscription : *M*[*e*]*moria Aconi*[*i*]...

Bibl. — S. Gsell, *Recherches archéol.*, p. 57, fig. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20917; De Pachtère, *Inventaire*, p. 93, n. 383.

7. Même église, extrémité du bas-côté de droite.

Deux fragments insignifiants de l'inscription d'une même tombe.

Bibl. — S. Gsell, *Recherches archéol.*, p. 57; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20924; De Pachtère, *Inventaire*, p. 93, n. 384.

8. Même église; bas-côté de droite; entre les deuxième et troisième piliers, fouille 1891.

Cadres faits d'une tresse, de parallélogrammes, d'une bande de suite de demi-cercles; inscription : [*F*]*l(avia) Mica...*

Bibl. — S. Gsell, *Recherches archéol.*, p. 54, fig. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20919; De Pachtère, *Inventaire*, p. 93, n. 385.

9. Même église, tombe sise au sud de la précédente, 1 m. 14 × 0 m. 47.

Inscription : *Memoria...* Au-dessus et au-dessous, ligne de carrés et tresse.

Bibl. — S. Gsell, *Recherches archéol.*, p. 55; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20925; De Pachtère, *Inventaire*, p. 93, n. 386.

10. Même église, entre les quatrième et cinquième piliers de droite; 1 m. 80 × 0 m. 69.

Inscription : *Memoria Asteri Innocentis...* Au-dessous, fleurs de lotus alternativement droites et renversées. Musée d'Alger.

Bibl. — S. Gsell, *Recherches archéol.*, p. 53; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20918; De Pachtère, *Inventaire*, p. 93, n. 387.

11. Même église, portique à gauche de l'entrée; 1 m. 98 × 0 m. 90.

Cadre de fleurs de lotus alternativement droites et renversées. A l'intérieur, à gauche, dans une couronne, croix monogrammatique avec P grec accompagné de A et ω; à droite, inscription : *In nomine Cristi requiescit...*

Bibl. — S. Gsell, *Recherches archéol.*, p. 59, fig. 5; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20920; De Pachtère, *Inventaire*, p. 94, n. 388.

12. Même église, portique, à gauche de l'entrée, fouilles 1891; 2 m. 16 × 0 m. 69.

Cadre presque détruit de fleurs de lotus; inscription en onciale : *Memoria Adeodati...* (première moitié du VIe siècle).

Bibl. — S. Gsell, *Recherches archéol.*, p. 60, fig. 6; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20916; De Pachtère, *Inventaire*, p. 94, n. 389.

13. Même église, à l'est de la précédente, dans l'église, 0 m. 79 × 0 m. 40.

A gauche, chrisme, avec A et ω dans un cercle. Inscription : *Memoria Istefanie...* (fin du Ve ou début du VIe siècle).

Bibl. — S. Gsell, *Recherches archéol.*, p. 60, n. 12; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20922; De Pachtère, *Inventaire*, p. 94, n. 390.

Tipasa. Petite chapelle funéraire à l'est de la basilique Sainte-Salsa. Pavage en mosaïque; détruit.

Bibl. — S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 402.

Tipasa. 1. Cimetière oriental, dans un mausolée, 0 m. 60 × 0 m. 25.

Entre les branches d'une croix monogrammatique à P grec avec A et ω, et l'inscription : *Memori*[*a A*]*frici.*

Bibl. — S. Reinach, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 129; S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 398; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20928; De Pachtère, *Inventaire*, p. 94, n. 392.

2. Même cimetière, au Sud.

Sarcophage chrétien revêtu de mosaïque. Deux personnages, dont l'un porte une longue tunique; plante de la famille des glaïeuls, personnage s'avançant vers elle; personnage en vêtement long. Seul, le bas de chaque scène était conservé.

Bibl. — S. Gsell, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 399; De Pachtère, *Inventaire*, p. 94-95, n. 393.

3. Même cimetière. Bas d'un personnage vêtu d'une tunique longue, portant sandales, reste de cadre. Ruinée.

Bibl. — S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 399; De Pachtère, *Inventaire*, p. 95, n. 394.

4. Même cimetière, 1 m. 09 × 0 m. 29. Sur une face d'un caisson funéraire. Dans un cadre où se voit une tige à feuilles lancéolées et une colombe s'approchant d'une tulipe (?); inscription : *Memoria...*

Bibl. — S. Gsell, *Recherches archéol. en Algérie*, p. 48, n. 4; le même, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 400; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20929; De Pachtère, *Inventaire*, p. 95, n. 395.

5. Même cimetière. Sur une face d'inscription : *Memoria Ti...*

Bibl. — S. Gsell, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 400; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20930; De Pachtère, *Inventaire*, p. 95, n. 396.

Tipasa. Basilique d'Alexandre, nef centrale; fouilles de Saint-Gérand, 1892.

1. Près de l'abside, 6 m. 65 × 2 m. 50; sept rangées de poissons, langoustes, coquillages.

2. Entre les premier et deuxième piliers, 6 m. 45 × 3 m. 15, épitaphe métrique de l'évêque Alexandre dans un cadre de laurier : *Alexander episcopus legibus...*

3. Entre les deuxième et quatrième piliers, 5 m. 50 × 2 m. 60, tableau renfermant les mêmes motifs de décoration que la nef centrale (voir n. 371).

4. Entre les quatrième et cinquième piliers, inscription dédicatoire dans un cadre de laurier : *Hic ubi tam claris...*

1. 2. 4. au musée d'Alger.

Bibl. — Saint-Gérand, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 470-475, pl. XXXIII (mosaïque des poissons); L. Duchesne, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1892, p. 112-113; De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1894, p. 90-91; Buecheler, *Carmina epigraphica*, n. 1808, 1837; G. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 390-391; le même, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 335-336; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20905 (2°); 20903 (4°); De Pachtère, *Inventaire*, p. 96, n. 397.

5. Même basilique, dans le sanctuaire.

En bordure, sur les deux côtés courts, double rangée d'imbrications; sur un côté long, au fond du sanctuaire, large rinceau. A l'intérieur, inscription très endommagée, mentionnant l'évêque Alexandre : *sanctu* [*s Al*]*exand* [*er*].

Bibl. — Saint-Gérand, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 477; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 335; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20904; De Pachtère, *Inventaire*, p. 96, n. 398.

6. Même basilique; bas-côté de gauche, à côté de la mosaïque des poissons; 2 m. 60 × 1 m. 15.

Cadre de laurier; inscription : *Clausula justitiæ est...* Musée d'Alger.

Bibl. — Saint-Gérand, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 479, fig. 5; L. Duchesne, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1892, p. 112; De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1894, p. 94; S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 391-398; *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 337; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20906; De Pachtère, *Inventaire*, p. 96, n. 399.

7. Même basilique entre les deuxième et troisième piliers de gauche; 2 m. 30 × 1 m. 10.

Inscription, *Hic iacet, egregia meritis...* Musée d'Alger.

Bibl. — Saint-Gérand, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 479, fig. 6; De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 93, n. 1; S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 391; Buecheler, *Carmina epigraphica*, n. 1836; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20908; De Pachtère, *Inventaire*, p. 97, n. 400.

8. Même basilique, inscription dégagée depuis 1927 et complétée; voir au mot TIPASA :

MEMORIA RE
NATI EPISCOPI
M*(usiv)* OLACV
*(nari niles)*CIT

Bibl. — *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1928, p. 121-124; *Revue archéologique*, 1929, p. 384, n. 91.

9. Même basilique, bas-côté de droite, entre les premier et deuxième piliers; 3 m. × 0 m. 80.

Inscription : *Suscipit eximium sublimis...* Musée d'Alger.

Bibl. — Saint-Gérand, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 480; De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1894, p. 93, n. 2; Buecheler, *Carmina epigraphica*, n. 1835; S. Gsell, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 391; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20907; De Pachtère, *Inventaire*, p. 97, n. 401.

10. Même basilique, bas-côté de droite, entre les deuxième et troisième piliers, au-dessus d'un massif circulaire de 1 m. 10 de diamètre.

Au-dessous d'un monogramme cruciforme, avec A et ω, l'inscription : *Ostariccus fidelis...*

Bibl. — Saint-Gérand, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 480; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20909; De Pachtère, *Inventaire*, p. 97, n. 402.

Tipasa. 1. Cimetière de l'Ouest, dans un caveau chrétien.

Angle du couvercle d'un cercueil avec revêtement de mosaïque à bordure noire sur fond blanc.

Bibl. — P. Gavault, dans *Revue africaine*, t. XXVII, 1883, p. 322; De Pachtère, *Inventaire*, p. 97, n. 403.

2. Même cimetière, même caveau, dans la lunette de l'*arcosolium* de droite. Détruite.

Bibl. — P. Gavault, dans *Revue africaine*, t. XXVII, 1883, p. 323; S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 395-396; *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 408; De Pachtère, *Inventaire*, p. 98, n. 404.

Cherchel. 1. Propriété Delkiche, dans la grande nef (?) d'un édifice antique, peut-être chrétien.

Grande mosaïque ornementale. Détruite.

Bibl. — Waille, dans *Bulletin archéol. du Comité*, 1893, p. 134; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 190; *Atlas archéolog. de l'Algérie*, feuille 4, n. 16 (42), p. 6.

2. Même propriété, dans l'abside d'une autre salle du même bâtiment, fouilles Waille, 1895, 4 m. 50 de rayon.

Mosaïque demi-circulaire. Cadre fait d'une torsade et d'un double filet denticulé. Grand calice d'où sortent deux ceps. Leurs branches, chargées de grappes, s'enroulent pour former des médaillons où sont figurés divers animaux, lièvre, cerf, coq, perdrix avec ses petits, plongeur, faisan doré. Le vase est flanqué de deux paons. Cubes de pierre assez fins, relevés d'émail bleu et vert. Église de Cherchel, dans le chœur.

Bibl. — Waille, dans *Revue africaine*, 1898, p. 165-167; S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 191; *Atlas*, feuille 4, n. 16 (42); De Pachtère, *Inventaire*, p. 105, n. 435.

3. Même propriété, dans une autre abside du même édifice, fouilles Waille, 1895; 2 m. 70 × 0 m. 95.

Sur fond blanc, animaux marins, hippocampe, daurades, anguilles, congres, langouste, oursins, etc. Gros cubes polychromes. Église de Cherchel, au fond de la nef de gauche.

Bibl. — Waille, dans *Revue africaine*, 1898, p. 166-167; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 191; *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 16, n. 16 (42), p. 6; De Pachtère, *Inventaire*, p. 105, n. 436.

Ténès. A l'ouest de la ville, dans une vigne. Très belle mosaïque funéraire avec inscription de l'année 457 :

BONE MEMO
RIAE ROZONI
MEDICI VIXIT
ANNIS LXX DIES
XX PRECESSIT
NOS IN PACE
XϚ KA
LENDAS
MAIAS
PRO CCCCXVIII
GAIA VIRO DVL
CISSIMO FECIT

Conservée au cercle militaire.

Bibl. — Gay, dans *Revue africaine*, t. XII, p. 400; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9693; De Pachtère, *Inventaire*, p. 107, n. 446.

Tenès. Fragment d'inscription : *...cius clauvi abo fideles...*

Bibl. — *Revue africaine*, t. XXII, 1878, p. 160; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9693; De Pachtère, *Inventaire*, p. 107, n. 447.

Orléansville. Dans la basilique dite de saint Reparatus, dont les ruines sont aujourd'hui recouvertes de terre sous la place du marché, 1843.

Dans l'abside, mosaïque presque détruite, bordure de grecques, poissons et filet, jeu de lettres avec les mots : *Marinus sacerdos.*

Dans la nef, à partir de l'abside : 1. et 2. deux tableaux à motif de grecques dessinées à l'aide de guirlandes de laurier, et de carrés à rosace intérieure. Au centre du premier tableau, autel supporté par deux colonnettes et entouré de ceps de vigne dont les grappes sont becquetées par des colombes; 3. carrés s'entrecoupant pour former des étoiles à huit pointes qui enferment généralement des couronnes avec rosace. Au centre, l'inscription : PRO*(vinciæ)* ‖ CCLXXX ET V. XII KAL*(endas)* ‖ DEC*(embres)* EIVS BASI-

LICAE ‖ FVNDAMENTA POSITA ‖ SVNT ET FA[*stigiu*]M A[*nno*] ‖ PRO[*vinciæ*] CC ‖ XX[X..]. IN ‖ MENTE HABEAS [*Marinum?*] ‖ SERVVM DEI [*et*] IN DEO VIVAS.

Dans le bas-côté de gauche, carrés s'enchevêtrant pour former des étoiles à douze pointes; à l'intérieur de l'un, inscription : SEMPER PAX; cercles formés par des cordons de chaînette s'entrelaçant : près de l'entrée, dans un labyrinthe, carrés couverts de lettres se combinant pour répéter en tous sens : SANCTA ECCLESIA.

Dans le bas-côté de droite, motif d'hexagones qui portent en bordure un dessin hexagonal en chaînette, au centre, une croix étoilée.

Dans la contre-abside, deux colonnes torses, sur lesquelles repose une arcade; à droite et à gauche, canthare où viennent boire les colombes, au-dessous d'une couronne à rosace intérieure. Au centre, entre les colonnes, mosaïque insérée plus tard dans l'ancienne : à l'intérieur d'une couronne, épitaphe de l'évêque Reparatus, mort en 475. Recouverte.

Bibl. — *Moniteur algérien*, 4 oct. 1843, avec une très grande planche lithographique (*Akhbar* du 19 octobre 1843); Azéma de Montgravier, dans *Revue de bibliographie analytique*, 1844, p. 53; Prévost, dans *Revue archéologique*, 1847, p. 664, pl. LXXVIII; 1848, p. 372; 1852, p. 566; Dupuch, *Fastes sacrés de l'Afrique*, t. IV, 1849, p. 431-433; L. Renier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n. 3700-3704; A. Berbrugger, dans *Revue africaine*, t. I, 1856-1857, p. 428-429; t. XII, 1868, p. 144-147; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9708-9711; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 239-240; *Atlas arch. de l'Algérie*, feuille 12, n. 174, p. 12; De Pachtère, *Inventaire*, p. 109, n. 451. Voir *Dictionn.* au mot ORLÉANSVILLE.

Près d'Orléansville. Sur la rive gauche du Chélif, entre Orléansville et Ponteba, à 3 kil. environ de la ville.

Au centre, en un cercle, un lion. Autour du cercle, carrés ornés de rosaces. Inscriptions : [*P*]*recessit nos in pace...*, datées de 468 et de 474.

Bibl. — Farochon, dans *Revue africaine*, t. I, 1856-1857, p. 182; Leclerc, dans *ibid.*, p. 479-481, avec dessin; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9713; S. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 12, n. 175, p. 10; De Pachtère, *Inventaire*, p. 109, n. 452.

Bénian. Dans le *presbyterium* de l'église, fouilles de Rouziès, en 1899.

Mosaïque grossière faite en morceaux de briques et en silex blancs et noirs.

Bibl. — S. Gsell, *Fouilles de Bénian*, dans *Public. de l'Association historique de l'Afrique du Nord*, fasc. 1, Paris, 1899; le même, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 175; De Pachtère, *Inventaire*, p. 110, n. 453.

II. TUNISIE. — *El-Kantara* (Meninx), dans l'île de Djerba (province de Tripolitaine). Grande basilique chrétienne à trois nefs, avec abside encadrée de deux sacristies. Fouilles de 1901.

1° Pavement de l'abside. Tableau décoratif demi-circulaire à triple bordure : festons ondés, oves, denticules. Dans le champ, rinceaux d'acanthes et palmes. Mutilé.

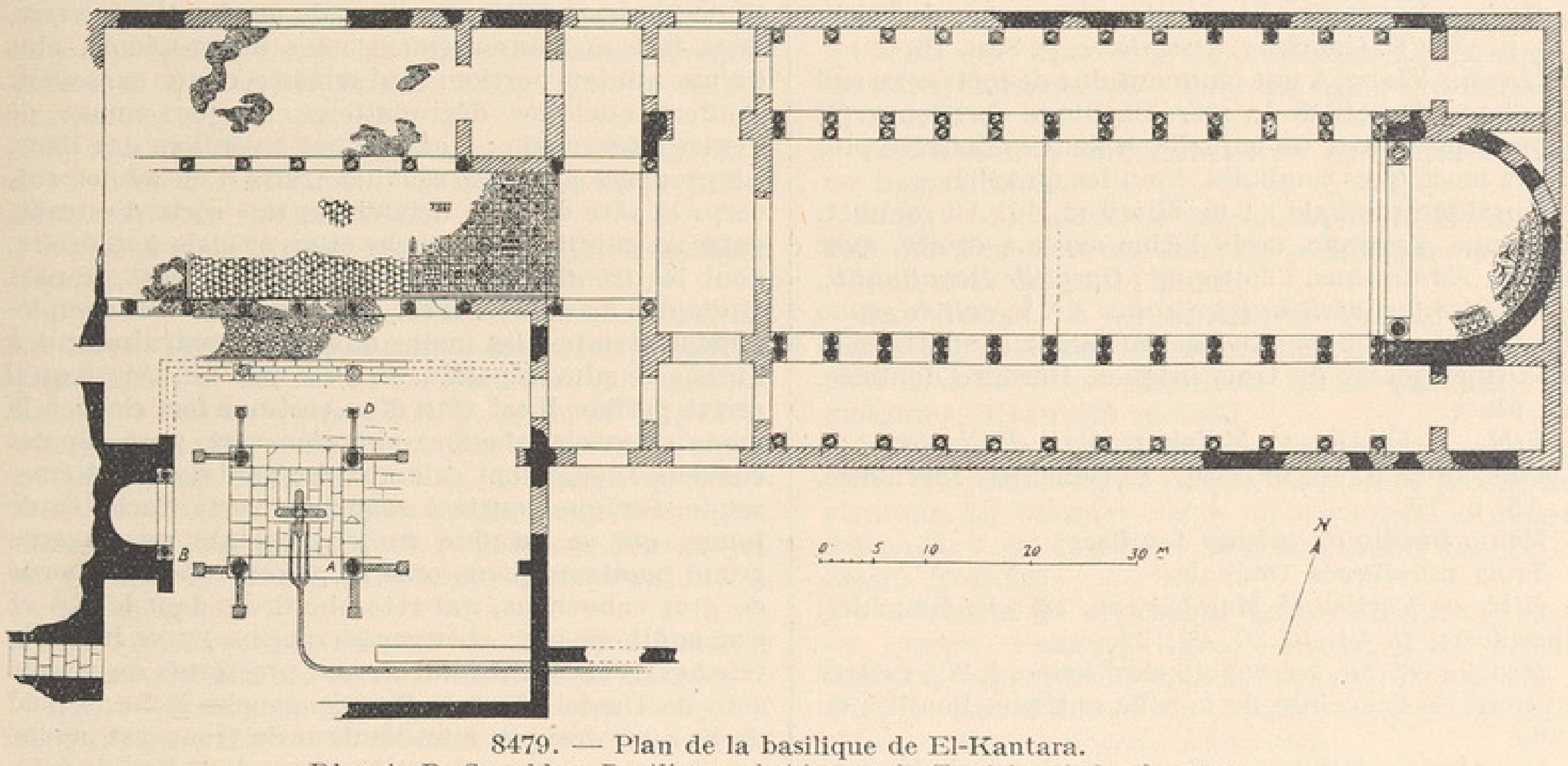

8479. — Plan de la basilique de El-Kantara.
D'après P. Gauckler, *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, 1913, pl. XXXII.

2° Les mosaïques de la grande nef et des deux bas-côtés, qui semblent avoir figuré divers motifs géométriques, ont été détruites.

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du service des antiquités en 1901*, p. 16.

El-Kantara. Baptistère dépendant de la grande basilique. En place.

1° La cuve en marbre blanc, placée au centre d'une chapelle rectangulaire munie d'une abside, était entourée d'un dallage de marbre polychrome, qui subsiste en partie, puis, au pourtour, de motifs géométriques, figurant des carreaux à décoration très chargée, alternant avec des médaillons circulaires et des quatre-feuilles. Tout le côté placé à droite de l'abside a disparu.

2° A gauche de l'abside, dans l'axe et le prolongement de la basilique voisine, chapelle entièrement pavée de mosaïques très variées, séparée de la salle des fonts baptismaux par une colonnade.

Chacun des entre-colonnements est décoré d'un tableau rectangulaire dont le motif change chaque fois : 1. mosaïque imitant les marbrures d'un dallage d'albâtre; 2. carrelage en damier; 3. dallage d'albâtre; 4. feuilles de lierre cordiformes; 5. dallage d'albâtre; 6. carreaux en damier; 7. tableau détruit.

Une autre colonnade, symétrique à la première, de l'autre côté de la nef, isole celle-ci d'un bas-côté, pavé d'une mosaïque noire.

La nef proprement dite est ornée d'une série de motifs géométriques très riches et très variés; d'abord,

dans la partie la plus voisine de la basilique, des rectangles alternant avec des carrés, tous chargés d'ornements différents, puis des écailles en imbrication; une bande transversale imitant un dallage d'albâtre; une nouvelle zone d'écailles en imbrication; enfin un carrelage en damier (fig. 8479). Époque de Constantin.

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du service en 1901*, p. 16; La Blanchère, *Collections du musée Alaouï*, p. 51 sq.; La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, B, p. 41, n. 53; P. Gauckler, *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, in-4°, Paris, 1913, pl. XXXII; le même, *Inventaire*, p. 4-5, n. 6-7.

Ounga (province de Byzacène). « Vestiges d'un grand édifice dont il ne reste plus maintenant que quelques substructions et les fragments d'une mosaïque. » Église chrétienne, ajoute P. Gauckler, avec un point d'interrogation.

Bibl. — V. Guérin, *Voyage dans la régence de Tunis*, t. I, p. 182; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 8, n. 16.

Henchir Thina. A une cinquantaine de mètres au sud du phare, du côté de la mer. Basilique chrétienne (?) dans le pavement de laquelle étaient encastrées plusieurs mosaïques tombales. Fouilles de 1909.

Mosaïque tombale : 1 m. 80 × 0 m. 40. Au sommet, dans une couronne, croix latine ansée à droite, avec α et ω. Au-dessous, l'épitaphe : *Quintille Donatianille, honeste femine, vixit in pace annis XXV, exit de seculo die III kal. junia*[*s*]. Au bas du tableau, quatre rangées superposées de trois briques. Bordure dentelée. En place.

Bibl. — Fortier et Malahar, dans *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. CCXXXIX sq.; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 13, n. 19.

Même basilique, mêmes fouilles.

Trois mosaïques tombales.

Bibl. — Fortier et Malahar, *op. cit.*; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 14, n. 20, 21, 22.

Henchir-Thina. Nécropole chrétienne, à 200 mètres au nord de l'enceinte de la ville antique. Fouilles de 1909.

Les tombes décrites n'offrent pas de symboles proprement chrétiens.

Bibl. — Fortier et Malahar, *op. cit.*; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 14, n. 23 sq.

Sfax. A 1 200 mètres au nord de la ville et aux abords de la route de Sousse, dans les « buttes Mezghanni », restes d'un baptistère attenant à une basilique chrétienne, et entouré d'une nécropole. Fouilles de 1887.

Cuve baptismale, en forme de rosace, diam. 1 m. 50. Entièrement tapissée d'une mosaïque à fond blanc, dont il ne subsistait au moment de la découverte que les parties horizontales. Au fond du bassin, dans un semis de roses, une croix latine ancrée et gemmée, avec l'α et ω suspendus par des chaînettes aux branches de la traverse; sur le degré qui entoure le fond de la cuve, un bandeau d'oves, alternant avec des carreaux; au fond des six alvéoles, qui s'ouvrent au-dessus, six croix latines accostées de triangles; sur les marches des deux escaliers, qui y donnent accès, des arceaux en imbrication.

En avant, restes de deux cuves analogues, de date antérieure et tapissées également de mosaïques.

Bibl. — Vercoutre, dans *Revue archéologique*, 1887, t. II, p. 192; P. Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1901, p. 604; le même, *Inventaire*, p. 18, n. 34.

Sfax. Au mois de mars 1916, des spahis trouvèrent une mosaïque bien conservée sous 0 m. 60 à 0 m. 70 de terre, à 1 200 mètres environ de l'hôpital militaire, aux « buttes Mezghanni », à une centaine de mètres de la mer. Cette mosaïque se trouvait sur l'emplacement d'une église d'un plan très simple, une seule nef rectangulaire terminée par une abside arrondie. Les murs d'enceinte ont été arrachés; en revanche, les mosaïques qui pavaient l'édifice sont encore bien sauvegardées par places.

« Le pavement de la nef, en cubes de calcaire et de brique, présente une succession de grandes rosaces cruciformes juxtaposées, dont les branches s'étendent obliquement et entre les bras desquelles apparaissent des sujets variés : motifs géométriques (fleurons, carrés), calices, corbeilles chargées de fleurs ou de fruits, animaux (quadrupèdes, poissons, oiseaux dont l'un emporte dans son bec un serpent, dont un autre est perché sur une corbeille, etc.). Bordure : torsade. A peu près au milieu du rectangle formé par cette mosaïque, en était inscrit un autre mesurant 8 m. 50 de long sur 2 m. de large environ, qui devait contenir, dans le sens de la longueur, une frise de représentations figurées, faites en cubes de marbre et de verre, dont fort malheureusement nous ne possédons plus qu'une minime portion. Seul subsiste, et non sans avoir souffert quelques dégradations, un personnage de l'extrémité gauche; c'est Daniel au milieu des lions. Le prophète apparaît sous les traits d'un adolescent, corps et tête de face, debout sur une sorte d'estrade, entre un palmier à sa gauche et un oranger à sa droite, dont les frondaisons stylisées s'épanouissent de part et d'autre de sa tête. Il est en prières, les bras complètement étendus, les mains ouvertes. Contrairement à l'usage le plus répandu, il n'est pas nu. Ainsi qu'il arrive parfois, il est vêtu d'un costume fort riche, à la mode orientale : bonnet phrygien vert, posé sur des cheveux savamment calamistrés; pantalon vert émeraude, tunique courte à manches, verte, tachetée de jaune, qui se termine en large pointe par-devant; grand manteau blanc, orné de galons rouges et bordé de gros cabochons, qui retombe droit dans le dos et s'arrondit en bas; chaussures rouges. Deux lions, la tête basse, la croupe relevée, sont prosternés de chaque côté de Daniel, dont le lion de gauche lèche le pied droit. Sur l'oranger, à mi-hauteur du tronc, est perché un oiseau au plumage multicolore; dans l'angle inférieur droit, une rose. De part et d'autre du personnage, au niveau de sa poitrine qui a presque entièrement disparu, se lisent les débris d'une inscription : à gauche, ANI, à droite, H, qu'il faut sans doute restituer

[Δ]ANI ‖ H[Λ]

et qui confirmerait, s'il en était besoin, l'identification que nous avons indiquée. Au-dessus de Daniel (c'est-à-dire à gauche en regardant l'abside), une large bordure représente des colombes blanches qui se suivent vers la droite (c'est-à-dire vers le *presbyterium*) séparées par des rameaux de feuillage.

« La mosaïque aux rosaces cruciformes, qui occupait tout le reste de la nef, autour de cette frise dont il n'a survécu que le Daniel, était interrompue sur certains autres points par des figurations extrêmement abîmées aujourd'hui, en cubes de marbre. Contre le mur rectiligne, qui faisait face à l'abside, et vers le milieu de la nef, on voyait encore la jambe droite d'un homme qui était vêtu d'une tunique rouge et chaussé d'un haut brodequin; cet homme était en partie caché, autant qu'on peut en juger, par un animal, peut-être un lion, dont il subsiste une des pattes (?); bordure : torsade. A peu près sur le même alignement, dans l'angle gauche de la nef quand on regarde le *presbyterium*, se trouvaient les restes d'un personnage monté sur un cheval blanc qui est sellé et dont le harnachement est agrémenté de pompons; l'homme, dont le corps et le visage se présentaient de face, a la tête nimbée et porte une tunique rouge sur laquelle est passé un manteau vert descendant droit dans le dos; il étend le bras gauche et tient dans sa main une palme

et un autre objet actuellement cassé (une couronne à lemnisques?), le cheval, qui s'avance vers la gauche, écrase sous ses pieds un serpent. C'est bien vraisemblablement une image de saint Théodore, qui, comme Daniel, est fréquent en Afrique sur les carreaux chrétiens en terre cuite des Ve et VIe siècles. »

Bibl. — Merlin, *Sur une église chrétienne aux environs de Sfax*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. CLXI-CLXVI.

Sfax. A une cinquantaine de mètres en dehors et au sud-ouest de la Kasbah, restes d'une basilique chrétienne à laquelle était annexé un baptistère, découverts en 1886.

Cuve baptismale en forme de rosace entièrement tapissée de mosaïques. Détruite.

Bibl. — Vercoutre, dans *Revue archéologique*, 1887, p. 173 sq.; R. de La Blanchère, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1887, p. 93; le même, *Collections du musée Alaouï*, t. I, p. 53; P. Gauckler, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1901, p. 604; le même, *Inventaire*, p. 18-19, n. 35.

Sfax. Cimetière chrétien des « buttes Mezghanni », à 1 200 mètres au nord de la ville, près de la mer et de la route de Sousse. 1886.

Mosaïques tombales au nombre de vingt-deux décrites par P. Gauckler, *Inventaire*.

Bibl. — Vercoutre, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1887, p. 52; le même, dans *Revue archéologique*, 1887, p. 181, n. 1; La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, A, p. 14, n. 30 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11077 sq.; La Blanchère, *Tombes en mosaïque de Thabraca*, p. 5 sq.; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 19-23, n. 36-58; le même, dans *Monuments et mémoires Piot*, t. XIII, 1907, p. 211, note 3; Hannezo et Féméliaux, dans *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. 180 sq., n. 1.

Sfax. Au terrain de manœuvres. Mosaïque tombale d'époque chrétienne, détruite aussitôt découverte.

Bibl. — Fleury, dans *Bull. de la Soc. arch. de Sousse*, 1907, p. 209; Barrier et Benson, dans *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. 60; Carton, dans *Revue tunisienne*, 1909, p. 158; Gauckler, *Inventaire*, p. 24, n. 60.

Lampta. A 1 kilomètre à l'ouest du village arabe actuel, à 200 mètres de la mer, cimetière chrétien de Dar-el-Kaïd, fouillé à diverses reprises. Groupe de tombes en mosaïque, enfermées dans une même enceinte maçonnée; laissées en place, et détruites, sauf celles qui furent transportées au musée du Bardo.

Bibl. — R. Cagnat, dans *Arch. des miss. scientif.*, t. XII, 1886, p. 112 sq.; Cagnat et Saladin, *Notes d'archéol. tunis.*, Tours, 1884, p. 8; *Bull. monumental*, 1884, p. 116 sq.; *Voyage en Tunisie*, 1894, p. 386 sq., fig. de la p. 37; H. Saladin, dans *Archives des miss. scient.*, IIIe sér., t. XIII, 1886-1887, p. 5, fig. 3, p. 14, fig. 18-21; R. de La Blanchère, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1887, p. 91; *Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 166, note 1; La Blanchère, *Tombes en mosaïque de Thabraca*, p. 5, 6, 10, 12; Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 292; P. Gauckler, dans *Revue tunisienne*, 1896, p. 315 sq.; La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, A, p. 15; Hannezo, Molins et Montagnon, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 301; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, *Suppl.*, p. 1158 sq.; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 43, n. 101.

La série des mosaïques tombales qui s'est ouverte à Sfax *(Taparura)* se continue à Lampta *(Leptiminus)* et à Tabraka *(Thabraca)*, elle « paraît embrasser tout l'âge chrétien de la province d'Afrique proconsulaire. Les tombes de Taparura, très simples comme décor, contenant plus souvent une épitaphe qu'une figure, faites uniquement de matériaux naturels, sont anciennes, du IVe siècle certainement. Celles de Leptiminus ont encore le même caractère et une facture aussi bonne et soignée; mais les matériaux cuits y abondent, et le monogramme du Christ y est d'une forme moins archaïque; il faut certainement placer la plupart d'entre elles au Ve siècle. C'est à cette époque qu'appartiennent également les mosaïques du premier cimetière de Thabraca, si même celles de l'enclos de Dardanius ne remontent pas jusqu'au IVe siècle; leur composition est voisine de celles de Taparura, mais l'orant entre deux cierges est accompagné de colombes, de roses. Quelques autres dénotent franchement l'époque barbare et byzantine. A cette dernière appartiennent entièrement les mosaïques du second cimetière, tant par leur facture négligée et la prédominance des matériaux cuits que par le parti pris du dessin et du décor. En outre, la représentation du paradis y est presque constante, les cierges et le chrisme disparaissent, l'attitude de l'orant est changée. Il est probable que, dans ce groupe, se trouvent quelques-unes des dernières mosaïques qui aient été faites en Afrique [1]. »

Treize tombes chrétiennes avec épitaphes entières ou fragmentaires.

Bibl. — P. Gauckler, *Inventaire*, p. 43-46, n. 102-115; La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, 1897, p. 15, n. 33-38.

Beni-Hassen. A 15 kilomètres au sud-ouest de Lampta. Restes d'un édifice chrétien, basilique ou baptistère, dont il ne subsistait qu'un pavement en mosaïque, découvert en 1883.

1° Mosaïque géométrique et décorative, avec rinceaux polychromes, au milieu desquels se posent des oiseaux. Au sommet, dans un cartouche à queues d'aronde, 0 m. 40 × 1 m. une inscription donnée ci-dessus (col. 66).

Au-dessous du cartouche, autre inscription, dont les quatre dernières lignes, entourées de rubans sinueux, figurent les quatre fleuves du paradis : *[Cuj]us nomen Deus scit, bo[tu]m s[o]lvit cum suis. G[eo]n; Fison; Tigris; Euphrates.*

Mal conservée, laissée en place et finalement détruite.

Bibl. — Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1883, p. 189; R. Cagnat, dans *Arch. des miss. scient.*, t. XII, 1886, p. 119 sq., n. 17; Saladin, *ibid.*, t. XIII, p. 24; R. Cagnat et H. Saladin, *Voyage en Tunisie*, p. 49; Tissot-Reinach, *Géographie comparée de la prov. rom. d'Afrique*, t. II, p. 744; P. Gauckler, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LXIII, 1904, p. 196, n. 3; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, *Suppl.*, n. 11153; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 46, n. 117.

2° Autour du pavement précédent, tombes en mosaïque qui, en 1883, étaient déjà détruites pour la plupart.

Tombe de *Cresconia* qui *animam suam Deo et Xto ejus tradidit.*

Bibl. — R. Cagnat, dans *Arch. des miss. scient.*, t. XII, p. 120, n. 18; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, *Suppl.*, n. 11134; Gauckler, *Inventaire*, p. 47, n. 118.

Henchir-Hakaïma. Baptistère découvert en 1889.

Cuve baptismale en forme de rosace. En place.

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1901*, p. 16; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1901, p. 604; *Rev. archéol.*, 1902, p. 404; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 47, n. 119.

Sousse. Restes d'une maison romaine, inscription d'époque chrétienne, signature de *Theodoulos* (voir ci-dessus, col. 65).

Bibl. — Gouvet, dans *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. CXXXIX sq.; P. Gauckler, *Marche du Service en*

[1] De La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, A, 1897, p. 14, n. 28.

1902, p. 18; *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LXIII, 1904, p. 196, n. 2; Carton, dans *Bull. de la Soc. arch. de Sousse*, 1907, p. 144; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 63, n. 163.

Sousse. 1° Fragment de dalle tombale de deux chrétiennes : *Felicia* et *Prima.*

2° Partie supérieure d'une autre dalle tombale.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, *Suppl.*, n. 11149; Vercoutre, dans *Revue archéol.*, 1884, p. 27; R. Cagnat, dans *Bull. arch. du Comité*, 1891, p. 540; Hannezo, dans *Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Carthage*, XXVe sess., 2e part., p. 822; P. Gauckler, Gouvet et Hannezo, *Musée de Sousse*, p. 5, n. 6, 7; *Atlas arch. de la Tunisie*, feuille 57 et p. 5; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 77, n. 210.

Sousse. Nous avons décrit et inventorié les catacombes chrétiennes au mot HADRUMÈTE (t. VI, 2e part., col. 1981 sq.).

Mosaïques tombales de *T. E. D. qui et Evasius*, d'*Aristilla*, de *Januaria*, d'*Eutychianus*, d'*Aurelius Robustius*, de *Benatia* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1992, fig. 5534).

Pavement d'une chambre, 3 m. 20×2 m. 80. Scène de pêche en canot sur une mer poissonneuse. Conservation parfaite. Musée municipal de Sousse (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2005, fig. 5554). Gauckler, *Inventaire*, p. 78, n. 217.

Pavement d'un cubicule. Dauphin enroulé sur l'ancre (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2004, fig. 5553).

Hergla. Emplacement indéterminé. Mosaïque chrétienne.

Bibl. — *Atlas archéol. de la Tunisie*, fouille de Sidi-bou-Ali, n. 126; Gauckler, *Inventaire*, p. 83, n. 237.

Sidi-Abich, à 1 500 m. d'Enfidaville, sur la route d'Uppenna. Petite basilique byzantine, entièrement pavée de mosaïques. Découverte et déblayée en 1904-1905 (voir *Dictionn.*, au mot UPPENNA).

Bibl. — P. Gauckler, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. CLII, CLIII, p. CLXXXVIII sq.; *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XV, 1907, 4e fasc., p. 419 sq.; P. Delattre, *Procès-verbaux d'une double mission archéologique aux ruines de la basilique d'Uppenna près d'Enfidaville, en 1905*, in-8°, Tunis, 1906, p. 26 sq., pl. h. t.; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, 1907, p. 25, n. 236; Carton, dans *Bull. de la Soc. arch. de Sousse*, 1906, p. 70 sq., pl. h. t.; *Revue tunisienne*, 1908, p. 197; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 85, n. 248.

Même basilique, mêmes fouilles. Mosaïques tombales de *Felicissimus*, *Vincentianus*, *Agathe*, *Vitalis*, *Renobatus*, *Faustinus*, *Bellator*, *Paulus*, *Honor.*

Bibl. — Comme la précédente; ajouter Carton, *loc. cit.*, 1909, p. 71, n. 18 sq.; Monceaux, *Hist. littér. de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 79, note 1; p. 88, note 5; Gauckler, *Inventaire*, p. 86-88, n. 249-258.

Henchir-Chigarnia. A l'ouest des ruines de la ville antique, sur un monticule, restes, rasés à la surface du sol moderne, d'une basilique chrétienne, construite au IVe siècle de notre ère, considérablement agrandie au VIe siècle et remaniée ensuite à diverses reprises.

A chaque période correspond une couche de mosaïque différente (voir *Dictionn.*, au mot UPPENNA).

Bibl. — La bibliographie de la basilique et celle des mosaïques tombales sera donnée au mot UPPENNA.

Même basilique. Quarante-six mosaïques tombales (données au mot UPPENNA).

Bibl. — P. Gauckler, *Inventaire*, p. 89-103, n. 259-306.

Bou-Ficha. Sur le bord ouest de la route de Tunis, ruines rasées presque au niveau du sol d'une basilique à abside, avec trois nefs séparées par deux colonnades. Sol pavé de mosaïques. Sondages en 1891-1892-1893.

Deux pavements superposés. 1° Le premier plus soigné et en cubes de marbre à motifs géométriques polychromes, avec tombes à épitaphe encastrées dans la mosaïque décorative. 2° Le second superposé à une dizaine de centimètres plus haut, en gros cubes calcaires, grossièrement assemblés, et de couleur grisâtre uniforme. En place.

Bibl. — Cagnat, dans *Archiv. des miss. scientif.*, t. XI, 1884, p. 13; La Blanchère, dans *Revue archéologique*, 1888, p. 304 sq.; Cagnat et Hannezo, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1893, p. 80; Delattre, dans *Cosmos*, t. XXI, 1891, p. 41-45; La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, t. I, p. 208 sq.; Gauckler, *Inventaire*, p. 104, n. 307.

Même basilique, *c*, *d*, *e*. Trois mosaïques tombales de *Rufina*, *Mamma Donata*, *Iola.*

Bibl. — Delattre, dans *Cosmos*, t. XXI, 1891, p. 41 sq.; R. Cagnat, dans *Bull. arch. du Comité*, 1891, p. 535, n. 2, 3; Gauckler, *Inventaire*, p. 104, n. 308-310.

Henchir-Harat. Basilique chrétienne, déblayée en 1902-1904.

Pavement de la nef : mosaïque grossière, à dessins géométriques très mutilés. En place.

Bibl. — Montalier, Monnier et Diehl, dans *Bull. arch. du Comité*, 1904, p. 465, pl. LVII.

Hadjeb-el-Aïoun, au sud-ouest de Kairouan (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1954-1961). Au bas du plateau, ruines rasées à fleur de terre d'une basilique chrétienne déblayée en 1893.

Pavement de l'*atrium* ou du *narthex :* 8 m.×10 m. Mosaïques géométriques variées. Dans l'angle sud, mosaïque tombale. Tableau rectangulaire, 2 m. 30 ×3 m. 20. Cheval passant à droite, très grossièrement dessiné; au-dessous, un vase à pied; au-dessus, des fleurs et une colombe. Bordure en torsade. Devant la porte, tableau de seuil : 1 m.×3 m. Au milieu des colombes, à droite et à gauche, dans des rinceaux, trois poissons. Époque byzantine. En place.

Bibl. — Hannezo, Moline et Laurent, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 287; E. Le Blant, dans *Revue archéol.*, 1893, p. 280, fig. 6, p. 279 (mosaïque des poissons); *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1893, p. 221; P. Gauckler, dans *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XV, 1907, 4e fasc., p. 404 sq.; le même, *Inventaire*, p. 108, n. 320.

Gafsa. Dans les ruines très effacées d'un monument indéterminé, thermes ou habitation privée, restes d'un grand pavement en mosaïque découvert en 1888. Tableau rectangulaire, 4 m. 70×3 m. 40. Époque chrétienne (fig. 8480).

Entouré d'une frise de bordure, où deux rubans de grecques s'entre-croisent, dessinant des médaillons circulaires contenant divers oiseaux. Vue intérieure d'un cirque au moment d'une course de chars. En haut et en bas, sur les côtés de l'arène, les gradins, sous arcades, garnis de spectateurs; à droite, au fond de l'arène, les *carceres*, à la porte desquels se tiennent des palefreniers nègres; au milieu, la *spina* avec les *metæ* et les cages des lions, entourée de l'arène ovale où circule le personnel à pied et à cheval et où courent quatre quadriges aux couleurs des quatre factions du cirque. Travail naïf et grossier. Musée du Bardo.

Bibl. — *Exposition univ. de 1889. Expositions du Serv. des antiq. et arts de la régence de Tunis*, p. 5; R. de La Blanchère et P. Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, A, p. 12, n. 19, pl. II; Gauckler, dans *Revue tunisienne*, 1896, p. 315; le même, dans Saglio, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, au mot *Musivum*, p. 2115, note 4; Ch. Diehl, dans *Revue bleue*, 1894, p. 431; le même, *L'Afrique byzantine*, p. 291; R. Cagnat, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1898, p. 257; Bernard, dans *Bull. du Comité*, 1906, p. 13, n. 39, pl. XXVI; Gauckler, *Inventaire*, p. 108, n. 321.

Médinet-el-Kedima. Dans la citadelle byzantine, ruines confuses qui ont dû appartenir à une église.

Un sondage, exécuté sur l'emplacement de l'abside, a fait découvrir « une sorte de niche revêtue de mosaïque blanche ». En place.

Bibl. — H. Saladin, dans *Arch. des miss. scient.*, t. XIII, 1886, p. 120.

Médinet-el-Kedima. Basilique située au cœur de la ville romaine, sur un mamelon isolé, de 30 m. d'altitude.

Dans l'abside, magnifique mosaïque polychrome. Dans les sacristies, à droite et à gauche de l'abside, traces de mosaïques. Dans la contre-abside, mosaïque polychrome, déjà très mutilée en 1885. Détruites.

Dans l'abside surélevée, mosaïque polychromée : oiseaux et fleurs, grossièrement figurés, encadrant l'inscription tracée sur quatre lignes, en lettres de 0 m. 10, noires sur fond blanc :

EXAVDI DEVS ORA
TIONEM MEAM AV*ri*
BVS PERCIPE BERB*um*
*o*RIS MEI SANTORIL ML

Le dernier mot se rattache à une seconde inscription en mosaïque, faisant suite à la première et tracée sur le pavement du chœur, à 2 mètres en avant de

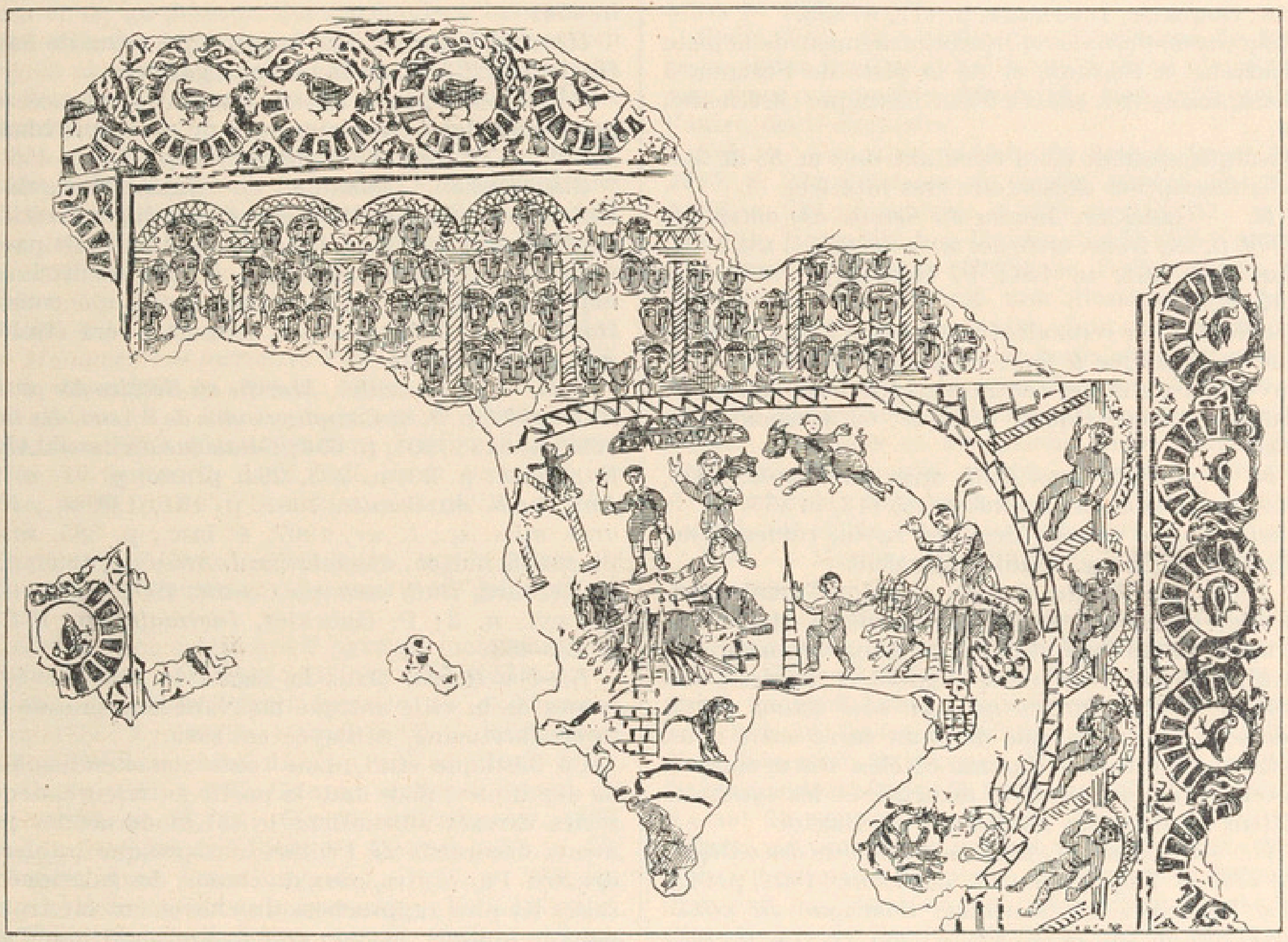

8480. — Le cirque. Mosaïque de Capsa (oasis de Gafsa), dans R. de La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui*, t. I, 1897, pl. II, n. 19.

Bibl. — Pedoya, dans *Bull. arch. du Comité*, 1885, p. 141-143; Lavoignat et Pouydraguin, dans *Bull. arch. du Comité*, 1888, p. 183 sq.; S. Gsell, dans *Atti del IIº congresso internaz. di arch. crist.*, 1902, p. 203 sq.; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 110, n. 328.

Médimet-el-Kedima. Basilique située dans le voisinage de la citadelle byzantine. Fouilles de 1884.

Dans l'abside surélevée, traces d'un pavage en mosaïque de marbre entièrement détruit.

Bibl. — Pedoya, *loc. cit.*, p. 148, 149; S. Gsell, *op. cit.*, p. 203 sq.; Gauckler, *Inventaire*, p. 111, n. 329.

Médimet-el-Kedima. Basilique vers l'extrémité orientale des ruines. Fouilles 1887, 1898.

Dans l'abside, « belle mosaïque en marbre polychrome à sujets géométriques, entourés de torsades ». Dans le chœur, en avant de l'abside, vestiges de mosaïque à sujets géométriques. En place.

Bibl. — Lavoignat et Pouydraguin, *op. cit.*, p. 187; S. Gsell, *op. cit.*, 1902, p. 204; Gauckler, *Inventaire*, p. 111, n. 330.

Médimet-el-Kedima. Basilique située au nord-ouest de la ville antique, au milieu d'une nécropole chrétienne.

l'abside et sous le soubassement de l'autel. Tableau rectangulaire encadré de torsades polychromes et orné de palmes noires sur fond blanc; inscription en lettres de 0 m. 065, tracées sur six lignes, les deux premières bien détachées et séparées des suivantes par deux palmes; les quatre autres plus ramassées et soulignées de traits noirs.

i ANVARI ET
COMITVM
s ANCTIS DEVOTVS
L·AN·PVSINNVS
c VM SVIS VOTVM
c ONPLEVIT F·EK(*iciter*)

« Sous cette mosaïque, assise sur un lit de pouzzolane sèche, le sépulcre, taillé dans le roc et recouvert par deux dalles renfermait des ossements d'adultes et d'enfants;... un vase allongé, en verre, se trouvait au centre. »

Les deux mosaïques ont été enlevées.

Bibl. — Lavoignat et de Pouydraguin, *op. cit.*,

p. 178 sq.; De Rossi, *La capsella argentea africana*, 1889, p. 17 sq., note 8; S. Gsell, dans *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. 453, et *Atti*, p. 216 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, *Suppl.*, n. 11269, 11270; de La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, A, 1897, p. 14, n. 28; Monceaux, dans *Mém. présentés par divers savants*, t. XII, part. 1, p. 189, n. 239; Gauckler, *Inventaire*, p. 111, n. 332.

Médimet-el-Kedima. Nécropole chrétienne entourant la même basilique.

Tombes à couvercles ornés de mosaïques, dont il ne reste plus que quelques cubes.

Bibl. — S. Gsell, dans *Atti del IIº congresso*, 1902, p. 218; Gauckler, *Inventaire*, p. 112, n. 333.

Environs de Feriana. A l'embranchement de la piste de Kasrène, à Feriana, et de la piste de Feriana, à Tébessa, restes très effacés d'une basilique chrétienne, 1899.

Mosaïque absidale demi-circulaire de 3 m. 55 de diamètre; inscription dédicatoire très mutilée.

Bibl. — Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1900*, p. 12; *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XV, 1907, 4e fasc., p. 361, n. 144; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 112, n. 334.

Sbeitla. Édifice remanié, transformé à l'époque chrétienne en basilique à trois nefs. Fouilles 1908.

Pavement de la nef centrale et des deux bas-côtés. Mosaïques géométriques presque entièrement disparues.

Bibl. — Merlin, dans *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CLXXVII; Gauckler, *Inventaire*, p. 113, n. 337.

Thala. Sur le versant droit du ravin, ruines d'une basilique chrétienne. Fouilles de 1898.

1º Dans l'abside du chevet, mosaïque demi-circulaire bien conservée, 5 m. 75 de diamètre. Motif géométrique, médaillons circulaires, dans le médaillon central, dédicace en lettres soulignées, entourées d'une couronne : *Felix Zanccarius cum suis botum solvit.* Au-dessous, croix grecque dans un carré entre deux rosaces et deux calices à panse côtelée. Basse époque. Ve siècle. En place, sauf la dédicace et les symboles chrétiens transportés au musée du Bardo.

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1898*, p. 7 sq.; *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 142; de La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, *Suppl.*, A, p. 32 sq., n. 330, p. 33, n. 331; Gauckler, *Inventaire*, p. 115, n. 341.

2º Même basilique, mêmes fouilles. Mosaïque tombale : 2 m. 80 × 0 m. 85. Calice à deux anses. Texte mutilé. Musée du Bardo.

Bibl. — Gauckler, *Marche du Service en 1898*, p. 7 sq.; *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 142, n. 72; de La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, *Suppl.*, A, p. 33, n. 332; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 115, n. 342.

Même basilique, mêmes fouilles.

Pavement de la grande nef, presque totalement détruit. Motifs géométriques à rosaces et médaillons, bordés d'une corniche à chevrons. En place.

Bibl. — P. Gauckler, *Inventaire*, p. 116, n. 343.

Maktar. Temple punique du *Mizrach*, transformé en basilique chrétienne. Fouilles 1894.

Dans le chœur, traces de mosaïques géométriques. Bas-côté de gauche; mosaïque à motifs géométriques, recouvrant des tombes chrétiennes à sarcophages. En place.

Bibl. — P. Gauckler, *Inventaire*, p. 116, n. 344.

Ain-Mziger, à 4 kil. au sud-est de Zaghouan. Caveau funéraire chrétien, découvert en 1893.

Salle rectangulaire, arrondie aux angles : 7 m. × 4 m. 25. Dans le fond, le long des deux murs, deux sarcophages; devant eux, une mosaïque carrée de 2 m. 50 de côté. Épitaphe de *Rufina, puella*. En place.

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1903*, p. 20; *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1904, p. 241, n. 1; *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XV, 1907, 4 fasc., p. 371, n. 162, plan hors texte X; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 153, n. 453.

Henchir-Rmirmir, au sud-est de Zaghouan; ruines très effacées d'une basilique.

Fragment de mosaïque découvert en 1881. « Tête de Vierge très expressive; à droite, trace d'une palme ou d'un lis; à gauche, un oiseau. » Sans doute, une orante, une colombe. En place.

Bibl. — R. Cagnat, dans *Arch. des miss. scient.*, IIIe sér., t. XI, p. 22; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 154, n. 454.

Henchir-Rmirmir. Sur la piste qui mène de Sainte-Marie-du-Zit à Ksar-Soudane, à gauche.

Petite basilique, à abside intérieure entourée d'un promenoir demi-circulaire pavé de mosaïque blanche.

Bibl. — P. Gauckler, *Inventaire*, p. 154, n. 455.

Oued-Ramel. Domaine de Sainte-Marie-du-Zit. Ruines très effacées d'une grande basilique chrétienne. Fouilles de 1887. Tout le sol de l'édifice était pavé de mosaïque. Outre la basilique, il faut mentionner le baptistère, et son vestiaire, puis encore une construction annexe. Cet important ensemble sera étudié au mot OUED-RAMEL.

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1897*, p. 7, 8; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1898, p. 643; 1901, p. 604; *Catalogue du musée Alaouï*, *Suppl.*, A, p. 20, n. 263, 264, pl. IX; p. 21, n. 265; *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 131, 138 sq.; *Nouv. arch. miss. sc.*, t. XV, 1907, 4e fasc., p. 385, n. 189, pl. XII; Schulten, dans *Archæol. Anzeiger*, 1899, p. 71; L. Bernard, *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. 11, n. 32, pl. XVI, n. 3; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 154-156, n. 436-463.

Bir-bou-Rekba. Dans la région la plus élevée des ruines de la ville antique au Nord-Est, grande basilique chrétienne, déblayée en 1899.

La basilique était, dans toute son étendue, pavée de mosaïques; mais dans la partie antérieure, dont les restes dérasés affleuraient le sol moderne, les pavements décoratifs de l'édifice ont presque totalement disparu. Par contre, ceux du chœur, des galeries et des salles les plus rapprochées du chevet ont été trouvés, pour la plupart, en bon état de conservation. Toutes ces mosaïques sont restées en place, à part quelques échantillons des motifs les plus caractéristiques qui ont été transportés au musée du Bardo, à Tunis.

Outre la basilique, on doit mentionner : 1º le promenoir extérieur, faisant le tour de l'édifice; 2º la sacristie d'angle à gauche de l'abside; 3º la deuxième sacristie à gauche de l'abside; 4º la troisième sacristie à gauche de l'abside; 5º le déambulatoire, autour de l'abside du chevet; 6º la grande nef; 7º les bas-côtés de droite et de gauche; 8º la première sacristie encadrant l'abside à l'angle de droite du chevet; 9º la seconde sacristie encadrant l'abside du chevet; 10º la chambre au fond du bas-côté de droite; 11º chœur, autour de l'autel.

Bibl. — P. Gauckler, dans *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. CLXXX; *ibid.*, 1900, p. CLXXII; *Marche du Service des antiquités en 1899*, p. 9; *ibid., en 1900*, p. 15, 18; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1901, p. 603 sq.; *Catalogue du musée Alaouï, Suppl.*, A, p. 17, n. 246-250; Bordier, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. LXXIII; Gauckler, *Inventaire*, p. 160-163, n. 480-492; *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, 1913, pl. XXX.

Sidi Djedidi, à 10 kilom. à l'ouest de Bir-bou-Rekba.

Dans un encadrement orné de demi-cercles outrepassés, remplis jusqu'à moitié par des cubes de cou-

leur foncée, disposés en créneaux à la partie supérieure :

BICTORIA IN
NOCENS FID
ELIS IN PACE

Bibl. — *Bull. archéol. du Comité*, 1922, p. XLVIII.

Souk-el-Abiod. Tombe chrétienne, dans le jardin Caccia, découverte en 1899.

Mosaïque tombale; 2 m. × 0 m. 90. Épitaphe de *Nardus senior*, *Turassus junior* et *Restitutus junior*... A gauche de l'inscription, au sommet de la tombe, couronne dentelée, entourant un chrisme constantinien avec α et ω; au-dessous, deux colombes, becquetant un rosier fleuri. A droite, au bas de la tombe, un cep de vignes chargé de grappes. Cubes calcaires et smalts bleus foncé pour l'α et l'ω seulement. Intacte. Musée du Louvre.

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du Service des antiq. en 1899*, p. 9; *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie*, t. IV, 1900, p. 237; *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 146, n. 77; A. Héron de Villefosse, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1901, p. 358, n. 130; P. Monceaux, dans *ibid.*, 1903, p. 286; *Hist. litt. de l'Afriq. chrét.*, t. III, p. 9, 83; P. Gauckler, dans *Monuments et mémoires Piot*, t. III, 1897, p. 214, note 3; *Inventaire*, p. 164, n. 494.

Êît-el-Assa, à 4 kil. au nord-est de Hammamet, restes très effacés d'un baptistère chrétien. En place.

Bibl. — Quintard, dans *Bull. de la Soc. arch. de Sousse*, 1907, p. 205; Gauckler, *Inventaire*, p. 164, n. 495.

Hamman-Lif (Naro). Synagogue, sur la plage, au pied du Bou-Kournein, découverte et déblayée en 1883.

L'édifice était entièrement pavé de mosaïque (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2042-2053, fig. 5575-5580).

Bibl. — *Journal officiel tunisien*, 18 et 29 mars, 11 mai 1883; *Le Monde*, 11 mai 1883; G. Schlumberger, dans *Revue archéol.*, 1883, p. 157 sq.; *Bull. épigr. de la Gaule*, t. III, p. 107; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1883, p. 15, 19; *Gazette archéologique*, 1883, p. 9, 14; *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1883, p. 72; E. Renan, dans *Revue archéolog.*, 1884, p. 273 sq., pl. VII-X, avec le plan de la synagogue; D. Kaufmann, dans *Revue des études juives*, t. XIII, 1886, p. 46 sq., pl. I; S. Reinach, dans même revue, p. 217 sq.; J.-B. De Rossi, dans *Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 452; Tissot-Reinach, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 127-128, note 1; R. de La Blanchère, dans *Bull. arch. du Comité*, 1887, p. 443-446; Delattre, *Gamart ou la nécropole juive de Carthage*, p. 39; R. Mowat, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1891, p. 181; A. Héron de Villefosse, dans *ibid.*, 1895, p. 150 sq.; R. Cagnat, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 584; P. Gauckler, dans *Revue tunisienne*, 1896, p. 316 sq.; de La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, A, p. 12, n. 15-18; P. Gauckler, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, au mot *Musivum*, t. III, p. 2123, note 2; *Mémoires de la Soc. des antiq. de France*, t. LXIII, 1904, p. 197, note 1; R. Cagnat et P. Gauckler, *Les monuments antiques de la Tunisie*. I. *Les temples païens*, p. 152 sq., fig. 16; E. Müntz, *Études iconographiques et archéologiques sur le Moyen Age*, p. 4, note 1; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, *Suppl.*, n. 12457, *a*, *b*, *c*; Stuhlfauth, dans *Mittheilungen des kais. deutsch. arch. Instit. (Römische Abtheil.)*, t. XIII, 1898, p. 284; Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, 1896, p. 118; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigr. chrét. d'Afrique*, n. 139, 140, fig.; *Missions catholiques*, t. XXVII, 1895, p. 10, fig.; P. Gauckler, *Guide du visiteur au musée du Bardo*, dans *Revue tunisienne*, 1896, p. 317; *Marche du Service des antiquités en 1901*, p. 16; le même, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, au mot *Musivum*, t. III, p. 2124, note 16; C. F. Rogers, *Baptism and christian archæology*, in-8°, Oxford, 1903, p. 342, n. 89, fig.; Leclercq, dans *Dictionn.*, t. I, col. 746, 747; t. II, col. 462, fig. 1373; Icard, dans *Bull. arch. du Comité*, 1910, p. XVI; Gauckler, *Inventaire*, p. 166-170, n. 501-506.

Hammam-Lif. Basilique et nécropole chrétiennes au lieudit « le Coup de sabre ». Fouilles 1908.

Fragment de mosaïque tombale : *Gaudiosa... Marinus.*

Bibl. — Merlin, dans *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CCXI; Icard, *ibid.*, 1910, p. XIV-XV; Gauckler, *Inventaire*, p. 170, n. 507.

Radès. Près de l'emplacement présumé du *forum*, restes d'une basilique chrétienne dont on n'a retrouvé que deux pavements décoratifs, l'un rectangulaire, l'autre demi-circulaire.

Bibl. — Gauckler, *Marche du Service des antiq. en 1903*, p. 22; *Catalogue du musée Alaouï*, *Suppl.*, A, p. 16, n. 237; *Inventaire*, p. 171, n. 510-511.

Tunis. Entre Sibi-ben-Hassen et le Djebel-Karrouba,

Couvercle de tombe chrétienne. Dalle calcaire, dans laquelle a été encastrée une mosaïque sur béton; 1 m. 47 × 0 m. 48. Au centre, dans un médaillon, le nom de la défunte en cubes dorés sur fond rouge en cubes de marbres : *Alogiosa in pace.* A droite et à gauche, deux paons surmontés d'une rose, sur fond blanc. Au-dessus et au-dessous, riche guirlande de fruits, courge, poires, raisins. Sur les petits côtés, deux colombes flanquant une rose. Travail correct et soigné, IVe siècle (?). Musée du Bardo.

Bibl. — Merlin, dans *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. CLXXV sq.

Bordj-el-Youdi, à 32 kilom. de Tunis, sur la route de Medjez-el-Bab, mausolée découvert en février 1898. Cet hypogée, établi sur plan carré ou peu s'en faut, avait 4 mètres environ de côté et s'enfonçait dans le sol à 2 m. 50; les restes étaient à peine visibles à la surface. Les murs de blocage étaient intacts jusqu'à la naissance des voûtes; la porte au milieu de la façade. Le sol du caveau, qui devait être couvert en voûte d'arête est tout entier pavé en mosaïque, faite de gros cubes de marbre, de pierre calcaire et de brique, en bon état. Au centre, dans le cadre octogonal, est figuré Daniel dans la fosse aux lions (voir *Dictionn.* t. IV, fig. 3583). Le prophète, debout, dans l'attitude de la prière, et entièrement nu, est entouré de quatre lions; l'Écriture nous apprend qu'ils étaient sept, mais l'artiste était sans doute incapable d'en ajouter trois autres. Tableau central au musée du Bardo.

Au-dessous du tableau central, dans un pentagone faisant face à l'entrée, est tracée l'inscription suivante, en grandes lettres se détachant en rouge vif sur un fond blanc :

MEMORIA
BLOSSI · HONO
RATI INGENVS ACTOR
PERFECIT

Memoria Blossi(i) Honorati. Ingenu(u)s a(u)ctor perfecit.

Tout autour se développe un motif géométrique de remplissage formé de carrés alternant avec des losanges et chargés de rosaces. Sur chaque face du caveau sont disposés deux *arcosolia*, placés symétriquement avec des niches arquées. Ceux qui encadrent la porte d'entrée sont naturellement de moindres dimensions. Ce sont des sarcophages maçonnés en blocage, dont le niveau supérieur dépasse de 0 m. 60 le sol du caveau. Les tombes étaient toutes, sauf une, recouvertes de mosaïque et formaient des caissons analogues à ceux qui furent rencontrés à Carthage

et à Thabarca; elles portaient chacune une épitaphe, entourée d'attributs et de symboles chrétiens, mais elles ont été violées dès l'antiquité et ne conservent plus que de faibles débris de leur revêtement. La seule épitaphe conservée est gravée en lettres très irrégulières et malformées, hautes de 0 m. 15, sur une grande dalle calcaire. On y lit :

RVTVNDA IN PACE FIDELIS
DECESSIT·XIII·KAL·NOB
EMBS·

Rutunda in pace fidelis, decessit (die) tredecimo kal(endas) nobemb(re)s.

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1898*, p. 9; *ibid., en 1900*, p. 18; *ibid., en 1901*, p. 16, 17; *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. CXXXVII sq.; *Note sur la découverte d'un caveau funéraire chrétien à Bordj-el-Youdi*, dans *ibid.*, 1898, p. 335-337; *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1898, p. 170 sq.; d'Anselme de Puisaye, dans *ibid.*, p. 206 sq., pl. XIII; S. Gsell, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1899, p. 67; Gauckler, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, au mot *Musivum*, t. III, p. 2124, note 9; *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XV, 1907, 4e fasc., p. 386 sq., note de la p. 387; *Dictionn.*, t. I, col. 723; t. IV, col. 234, fig. 3583; Gauckler, *Inventaire*, p. 172, n. 514.

Bordj-el-Youdi. Restes très effacés d'une basilique chrétienne à une centaine de mètres du mausolée de Blossius Honoratus. Fouilles de 1898. Tout le sol de l'église était pavé de mosaïques assez mal conservées pour la plupart.

Pavement de la nef centrale : trois grands tableaux décoratifs; le tableau central, dans le chœur, 3 m. 25 × 5 m., détruit au sommet, vers l'abside. Il manque environ un tiers de la mosaïque. Rinceaux d'acanthe à larges volutes, où perchent de nombreux oiseaux, paons, faisans, tourterelles, canards, cailles, perdrix, colombes, encadrant le motif principal : le prophète Jonas rejeté sur un rivage ombragé d'une treille, par un monstre marin à queue de scorpion et tête d'hippocampe. On lit IONAS et CETVS (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2587, fig. 6286). Musée du Bardo.

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1898*, p. 9; *ibid., en 1901*, p. 16 sq.; *Bull. arch. du Comité*, 1898, p. CXXXVII sq.; *Bull. de la Soc. des antiq. de Fr.*, 1898, p. 170 sq.; d'Anselme de Puisaye, *ibid.*, p. 206 sq.; Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï, Suppl.*, A, p. 18, n. 254, 255, 256; *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XV, 1907, 4e fasc., p. 385, n. 190, pl. XIII, fig. 1; *Inventaire*, p. 173, n. 515.

Même basilique, mêmes fouilles.

Sept mosaïques tombales encastrées dans le pavement (deux) du bas-côté de droite (cinq) du bas-côté de gauche. Ce sont : *Victor fidelis; Cottinus archiatrus; Karthago fidelis;* ?...; *Blossus innox...*; *Victor innox...*; *Fl. Vitalis episcopus* (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1081, fig. 4265).

Bibl. — P. Gauckler, dans *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XV, 1907, 4e fasc., p. 388, n. 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197; pl. XIII, n. 2; pl. XIV, n. 1, 2, 3; *Catalogue du musée Alaouï, Suppl.*, A, p. 19, n. 257-258, 259, 260, pl. XIV, n. 3; *Marche du Service des antiquités en 1902*, p. 30; A. Héron de Villefosse, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de Fr.*, 1902, p. 378, n. 79; d'Anselme de Puisaye, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1898, p. 206, 208, 211, et fig., p. 209; Gauckler, *Inventaire*, p. 173-175, n. 516-522.

Henchir-Sidi-Djedidi. Restes très effacés d'une basilique chrétienne dont l'abside seule a été déblayée. 1892.

Pavement d'abside, mutilé au sommet. Musée du Bardo.

Bibl. — P. Gauckler, *Catalogue des objets au musée Alaouï en 1892*, p. 7; de La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, A, p. 23, pl. V, n. 99; P. Gauckler, dans *Revue tunisienne*, 1896, p. 312; *Inventaire*, p. 175, n. 523.

Le Kef. Au milieu de la ville arabe, ruines de la basilique byzantine dite *Dar-el-Kous.* Fouilles 1882, 1890-1894.

L'église était, à l'origine, entièrement pavée de mosaïques, dont il n'a été retrouvé que de faibles débris (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 691, fig. 6451).

Bibl. — La Bouille, dans *Bull. arch. du Comité*, 1884, p. 175 sq.; Giudicelli, *Fouilles pratiquées dans la basilique de Dar-el-Kous*, compte rendu, Tunis, 1897; P. Gauckler, dans *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 410 sq.; *L'archéologie et la Tunisie*, p. 49; *Revue générale des sciences*, t. VII, 1896, p. 967; Gauckler, *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, 1913, pl. V; *Inventaire*, p. 185, n. 561.

Le Kef. Basilique chrétienne de Kasr-el-Ghoul, partiellement explorée en 1892.

Église pavée entièrement « de mosaïques, dont la croix formait le principal ornement ».

Bibl. — La Bouille, dans *Bull. arch. du Comité*, 1884, p. 176; E. Espérandieu, *ibid.*, 1884, p. 158; le même, *Étude sur Le Kef*, p. 139; H. Saladin, dans *Arch. des miss. scient.*, t. XIII, 1885, p. 212-216; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 186, n. 562, 563.

Carthage. Ville basse. Esplanade au bord de la mer *(Platea maritima)*.

Tableau en *musivum*, représentant divers monstres humains; des Sciopodes, des hommes sans tête ayant

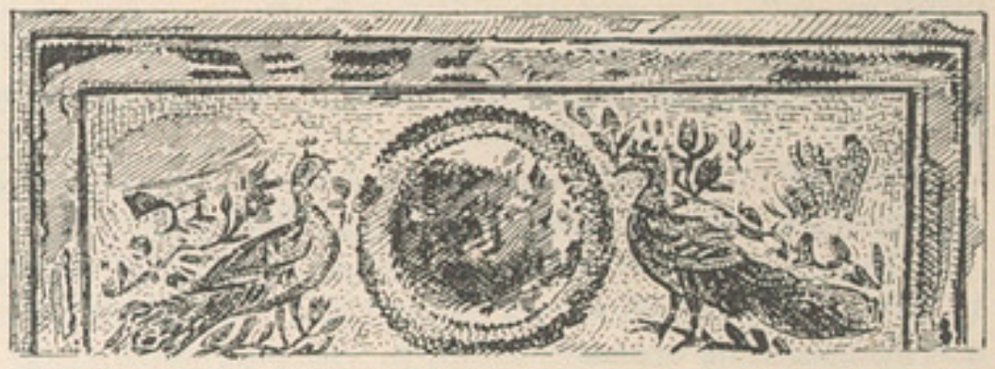

8481. — Mosaïque de la chapelle des Martyrs, d'après de La Blanchère-Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï, Suppl.*, 1910, pl. XVIII, n. 1.

les yeux dans les épaules, et d'autres phénomènes du même genre copiés d'après des livres illustrés : *Sciopodas... quosdam sine cervice oculos habentes in humeris et cetera hominum vel quasi hominum genera : quæ in maritima platea Carthaginis musivo picta sunt ex libris deprompta velut curiosis historiæ.* Cf. S. Augustin, *De civitate Dei*, l. XVI, c. VIII.

Bibl. — Audollent, *Carthage romaine*, p. 227, note 1, p. 661; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 203, n. 603.

Carthage. Dermech; terrain Ben-Attar. Grande basilique chrétienne, déblayée en 1899-1900.

Pavement de la grande nef et des bas-côtés. 35 m. × 28 m. Chœur et abside. Échantillons au musée du Bardo; le reste en place (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2393-2399, fig. 4000-4002).

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1899*, p. 6 sq.; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1901, p. 603; *Bulletin du Congrès des orientalistes de Rome*, 1899, n. 14, p. 24; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 230, n. 683.

Même basilique, mêmes fouilles : secretarium, dépendances diverses, vestibule; chapelle du martyr, au nord de la basilique; en place et échantillons au musée du Bardo.

Bibl. — P. Gauckler, *Inventaire*, p. 230-232, n. 684-692.

Carthage. Dermech; terrain Ben-Attar. A l'ouest et en contre-haut de la basilique byzantine, restes d'une

chapelle, à abside centrale encadrée de deux sacristies et à trois nefs séparées par deux colonnades; au-dessus d'une nécropole punique. Fouilles de 1899. En grande partie détruites.

Bibl. — P. Gauckler, *Inventaire*, p. 233, n. 693.

Carthage. Dermech; terrain Ben-Attar. A 50 mètres au nord-est de la basilique; restes d'une maison romaine où furent trouvés divers fragments d'un sarcophage chrétien représentant un banquet funèbre entre deux images du bon Pasteur.

Cf. P. Gauckler, *Inventaire*, p. 234, n. 695.

Carthage. Dermech; terrain d'Ancona, à une centaine de mètres du sud-ouest des citernes de Bordj-Djedid. Restes très dérasés d'un monastère chrétien construit à l'époque byzantine sur les ruines d'une maison d'habitation du temps des Antonins, peut-être le monastère de religieuses possédant des reliques de saint Étienne dont le *Liber de promissionibus et prædictionibus Dei* nous a conservé le souvenir. Fouilles de 1902.

Chapelle abritant diverses reliques de martyrs. Pavement de la nef, en avant de l'abside. Tableau décoratif rectangulaire (4 m. 80 × 2 m. 60) présentant trois rangées de cinq médaillons, séparés par des rosaces dentelées et renfermant chacun un oiseau différent. Mauvais état de conservation. Bordure : rinceaux. En place, sauf trois médaillons transportés au musée du Bardo.

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1902*, p. 8 sq.; *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 416; *Inventaire*, p. 237, n. 706.

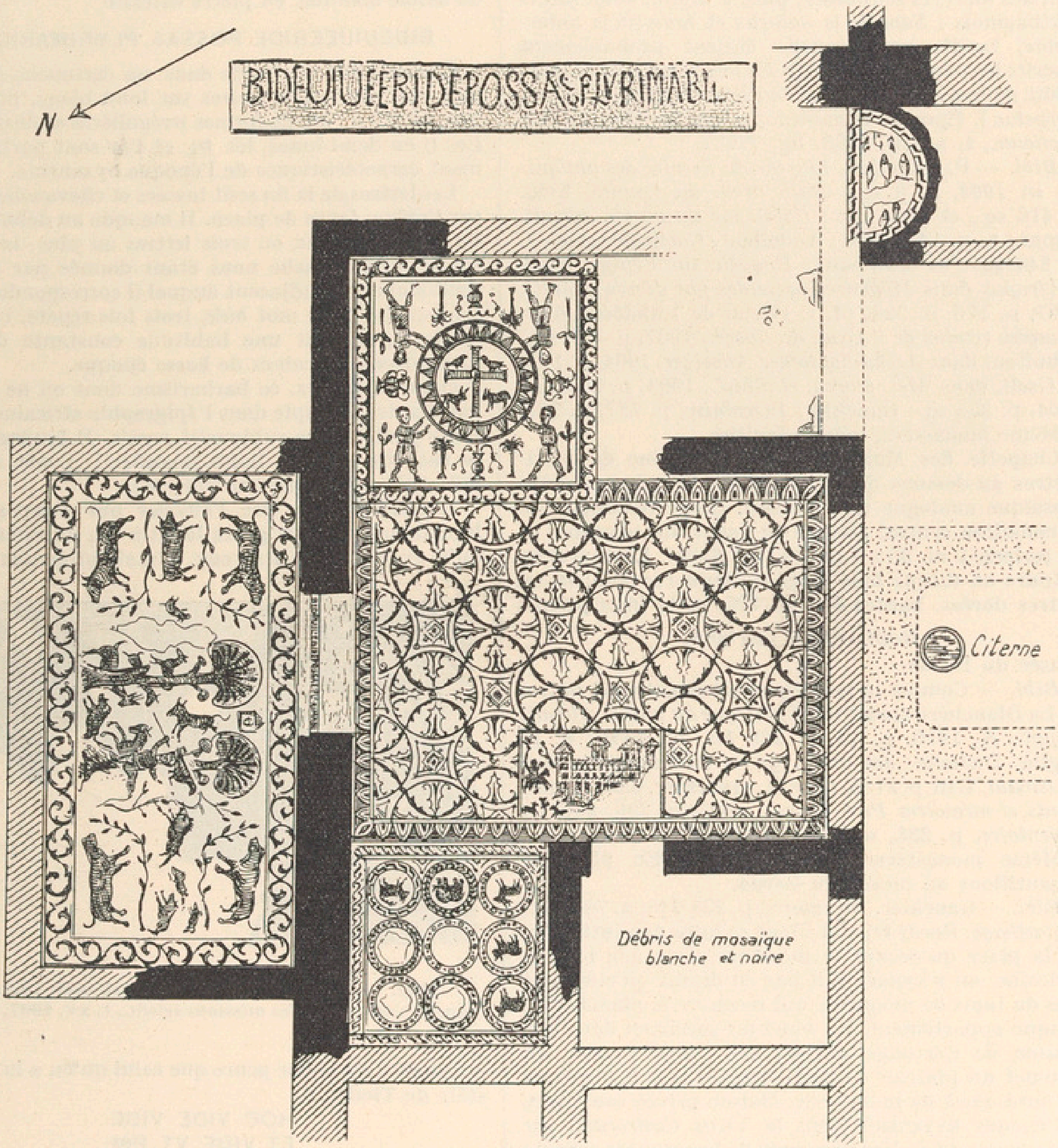

8482. — Plan d'une maison byzantine du *Vicus Castrorum*, à Carthage, d'après *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. XV, 1907, pl. XXVII.

Même monastère, mêmes fouilles. Chapelle des martyrs. A 0 m. 20 au-dessous de la mosaïque précédente, du côté de l'abside, débris d'un pavement plus ancien, dont il ne subsistait qu'un large bandeau transversal, mutilé aux deux bouts, qui devait précéder l'autel. Rangée de sept médaillons circulaires, mesurant 0 m. 62 de diamètre et ensuite de rameaux fleuris qui garnissent les écoinçons. A gauche, il manque le premier médaillon de la série et du second il ne subsiste qu'une amorce.

Chaque couronne contient une inscription de trois

lignes, se détachant sur fond blanc en lettres bleu foncé, hautes de 0 m. 10 et nommant un martyr. Le médaillon central, à la place d'honneur, est traité avec un soin particulier et fait de smalts rares et précieux. Il renferme le nom de saint Étienne : *Sanc*[*tu*]*s Istefanus*, le protomartyr. A gauche et à droite, apparaissent d'abord les noms de *Sanct*[*a*] *Sirica*, une martyre inconnue, et de *Sanc*[*tu*]*s Speratus*, sans doute l'un des martyrs scillitains; puis, à droite, deux saints carthaginois : *Sanc*[*tu*]*s Saturus* et *Sanc*[*tu*]*s Saturninus*, tandis qu'à gauche étaient probablement inscrits les noms, presque entièrement détruits aujourd'hui, de leurs compagnes, [*Sancta Felici*]*tas* et [*Sancta Perpetua*]. Époque byzantine, musée du Bardo (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2495, fig. 7793).

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1902*, p. 8 sq.; *Bull. arch. du Comité*, 1902, p. 416 sq., et plan XXV; *Catalogue du musée Alaouï, Suppl.*, A, p. 14, n. 228; Audollent, *Carthage romaine*, p. 844 sq.; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigr. chrét. d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants*, 1907, p. 176, n. 228, pl. I; Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 176 sq.; Schulten, dans *Archæologischer Anzeiger*, 1904, p. 121; S. Gsell, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1903, p. 299 sq.; 1904, p. 353 sq.; Gauckler, *Inventaire*, p. 237, n. 707.

Même monastère, mêmes fouilles.

Chapelle des Martyrs. A une trentaine de centimètres au-dessous de la mosaïque précédente, autre mosaïque analogue très mutilée. Cadre rectangulaire à médaillon central accosté de paons, de colombes et de rosiers, 1 m. 80 × 0 m. 50 (fig. 8481). La couronne entoure un disque bleu foncé sur lequel se détache, en lettres dorées, hautes de 0 m. 105, cette inscription :

Beatiss(i)mi martyres.

Musée du Bardo.

Bibl. — Comme la mosaïque précédente; en outre, de La Blanchère-Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï, Suppl.*, A, 1910, p. 14, n. 228 *bis*, pl. XVIII, n. 1; Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et romaines*, au mot *Musivum*, t. III, p. 2125, note 14; Gauckler, dans *Monuments et mémoires Piot*, t. XIII, 1907, p. 220, note 2; *Inventaire*, p. 238, n. 708.

Même monastère, mêmes fouilles. En place et échantillons au musée du Bardo.

Bibl. — Gauckler, *Inventaire*, p. 238-240, n. 709-714.

Carthage. Bordj-Djedid. Pour se faire une juste idée de la place qu'occupe la mosaïque dans une maison africaine, on n'exagérerait pas en disant qu'elle tient lieu du tapis de moquette qui recouvre le plancher de chaque appartement. En voici un spécimen dans une maison de Carthage, terrain des Ouled l'Agha, au sommet du plateau de Bordj-Djedid et à 200 mètres au nord-ouest de la batterie. Maison privée construite à l'époque byzantine dans le *Vicus Castrorum*, sur l'emplacement de l'ancien camp de la première cohorte urbaine [1] (fig. 8482). Fouilles de 1904.

L'un de ces pavements, mesurant 6 m. 80 de largeur sur 3 m. 50 de hauteur, représente, dans une contrée giboyeuse et boisée *(saltus)*, une chasse au sanglier. Un cavalier, monté sur un cheval bai, à bride, poitrail et coussinet, et accompagné de molosses, pourfend de son épieu un énorme sanglier. D'autres sangliers, mâles et femelles, suivis de quelques marcassins, sont figurés au premier plan et à droite du tableau. A gauche et au sommet, apparaissent plusieurs bêtes fauves. Au milieu et en haut, entre deux palmiers stylisés qui, semblables à des colonnes fuselées, traversent verticalement toute la mosaïque, est placé un édicule en forme de guérite à toit pointu. Sous la porte, se tient un personnage énigmatique, dont on ne voit que la tête; il regarde le paysage qui se développe sous ses yeux. C'est à ce spectateur que semble s'adresser l'apostrophe suivante, occupant un large bandeau qui surmonte le sommet de la mosaïque du côté de la porte, et précède immédiatement un seuil monolithe de même étendue, en pierre calcaire :

BIDEUIUEEBIDE POSSAS PLVRIMABID*ere*

L'inscription est tracée dans un cartouche à simple filet noir, en lettres noires sur fond blanc, hautes de 0 m. 10 à 0 m. 06, de formes irrégulières et décadentes. Les U en demi-lunes, les PL et l'M sont particulièrement caractéristiques de l'époque byzantine.

Les lettres de la fin sont tassées et chevauchent l'une sur l'autre, faute de place. Il manque au début et à la fin du texte deux ou trois lettres au plus, la largeur totale du cartouche nous étant donnée par celle du seuil monolithe adjacent auquel il correspondait exactement. Le B du mot *bide*, trois fois répété, remplace ici le V, suivant une habitude constante dans les inscriptions africaines de basse époque.

Quant à *possas*, ce barbarisme dont on ne connaît pas d'autre exemple dans l'épigraphie africaine, représente peut-être le subjonctif *possis*. Il faudrait, dans ce cas, lire ainsi ce texte singulier : ...*vide*, *vive*[*s*?] *vide* [*ut*] *possis plurima vid*[*ere*].

Il semble bien que l'ouvrier qui composa cette légende n'entendait guère le latin ou, du moins, celui qu'il avait devant les yeux. C'était probablement un

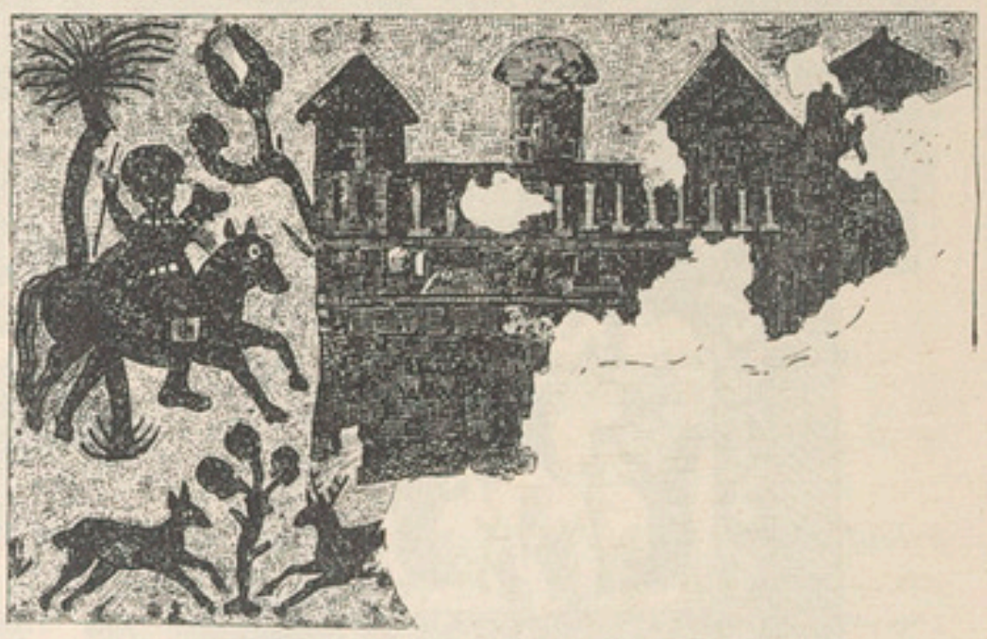

8483. — Mosaïque du *Vicus Castrorum* (détail), d'après *Nouv. arch. des missions scient.*, t. XV, 1907, pl. XXV.

hexamètre du même genre que celui qu'on a lu sur une stèle de Thala :

HOC VIDE VIDE
ET VIDE VT P*os*
SIS PLVRA VI
DERE

Une fois franchi le seuil qui vient de nous arrêter, nous nous trouvons dans une vaste pièce, une sorte de salle de réception, dont le pavement se compose de rosaces et de carrés qui se pénètrent et sont recoupés par des branchages. A droite, un rectangle a été réservé pour recevoir un paysage, malheureusement incomplet, mais qui peut être restitué. On y voit une maison à deux étages que surmonte une galerie à colonnes et que flanquent deux tourelles; au centre une espèce de belvédère (fig. 8483). Cette habitation est peut-être la

[1] P. Gauckler, *Lettre sur l'emplacement du camp de la première cohorte urbaine à Carthage*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1904, p. 697; Bernard, *Le cheval dans la mosaïque de l'Afrique du Nord*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. 12, n. 38, pl. XXV; P. Gauckler, *Rapport sur les inscriptions latines découvertes en Tunisie de 1900 à 1905*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. XV, 1907, p. 440-442.

façade de la *villa* dont nous ne possédons plus que les mosaïques. La salle est bien circonscrite par des murs et par la bordure de la mosaïque. Les autres appartements étaient également ornés de mosaïques. A gauche, une sorte de grand cabinet au centre duquel se voit une rosace rayonnante qui renferme une croix gemmée; sur la traverse perchent deux colombes affrontées, au pied de la croix deux agneaux affrontés. Quatre hommes soutiennent ce médaillon central; ils sont séparés les uns des autres par des palmiers et par des vases. A droite, une sorte de petit cabinet dont la mosaïque figurait neuf médaillons contenant chacun un animal, cinq seulement sont conservés.

Les autres cabinets étaient également pavés de mosaïque, mais il n'en reste rien qui permette d'en juger; cependant, une sorte de niche ou d'abside a conservé les vestiges d'un sujet très souvent représenté en Afrique; un vivier poissonneux. Le plan nous fait voir l'emplacement de la citerne.

Bibl. — P. Gauckler, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1904, p. 696 sq.; *Bull. arch. du Comité*, 1904, p. CXC; *Catalogue du musée Alaouï*, *Suppl.*, A, 1910, p. 13, n. 224, pl. III, n. 2; *Nouvelles arch. des miss. scient.*, t. XV, 4e fasc., 1907, p. 440, n. 305, pl. XXVI, fig. 2 (tableau *b*), et pl. XXVII, fig. 1; Bernard, dans *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. 12, n. 34, pl. XXIV; Schulten, *Archæolog. Anzeiger*, 1906, p. 148, fig.; Gauckler, *Inventaire*, p. 258, n. 771.

Même maison, mêmes fouilles. Chambre ou oratoire. Tableau rectangulaire : 2 m. 64 × 3 m. 06. Aux quatre coins, quatre personnages d'apparence identique, uniformément vêtus d'une courte tunique blanche serrée à la taille par une ceinture — peut-être les quatre évangélistes? — soutiennent des deux mains une couronne centrale, radiée, qui renferme une croix latine, accostée au-dessus de la barre horizontale de deux colombes affrontées, et au-dessous de deux agneaux. Deux palmiers et des calices garnissent le milieu de chaque côté. Large bordure de flots. Époque byzantine. Musée du Bardo.

Bibl. — P. Gauckler, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1904, p. 697; *Catalogue du musée Alaouï*, *Suppl.*, A, p. 12, n. 223; *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XV, 4e fasc., 1907, p. 440, n. 305, pl. XXVII, n. 1; Schulten, dans *Archæol. Anzeiger*, 1906, p. 148 sq.; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 259, n. 772.

Même maison, mêmes fouilles; plusieurs chambres.

Bibl. — P. Gauckler, dans *Arch. des miss. scient.*, t. XV, 4e fasc., 1907, pl. XXVII, n. 1; *Inventaire*, p. 259-260, n. 773-776.

Carthage. La Marsa-Gamart. Olivette d'Henchir Mçidfa entre Sainte-Monique et la Marsa. Fouilles du P. Delattre en 1906-1907, dans les ruines d'une basilique chrétienne *(Basilica majorum?)*.

1° Dans une abside, large de 7 m. et profonde de 4 m. 72, fragment de fine mosaïque figurant une orante.

2° Près de l'abside, dalle épigraphique de marbre conservant des amorces de la mosaïque dans laquelle elle était encastrée.

3° Fragments d'inscription funéraire en mosaïque.

4° La confession, chapelle centrale, presque carrée, mesurant environ 3 m. de côté, était pavée d'une mosaïque dont on n'a retrouvé que les amorces et qui recouvrait les tombeaux des saints. Médaillons contenant des oiseaux. Bordure : torsade.

Bibl. — P. Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1906, p. 428; 1907, p. 120; *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1907, p. 277; *Missions catholiques*, t. XXXIX, 1907, p. 372, note 2; t. XL, 1908, p. 213; *Inventaire*, p. 262, n. 781.

Carthage. Cimetière chrétien de Henchir Mçidfa. Fouilles 1907-1908.

Trois mosaïques tombales : *Victoria...*, *Bonifctius...*, et ?...

Bibl. — Delattre, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 529, fig. 5; *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. CCVI sq.; *Missions catholiques*, t. XL, 1908, p. 213, fig.; *Revue tunisienne*, 1909, p. 40, n. 406, 407, 408; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 262, n. 782-784.

Carthage. Au bord de la route de la Marsa à la Malga, à 34 mètres du puits de Bir-Ftouha, ruines d'un baptistère chrétien, 1880.

Cuve baptismale octogonale, second bassin contigu, mosaïque recouvrant une sépulture chrétienne bisome. Détruit.

Bibl. — Delattre, dans *Miss. cathol.*, t. XV, 1883, p. 321 sq. et fig. de la p. 320; *Cosmos*, 22 juin 1905, p. 337 sq.; E. Babelon, *Carthage*, p. 156; n. LXXXVII du plan h. t.; Audollent, *Carthage romaine*, p. 167, note 8; P. Gauckler, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, au mot *Musivum*, t. III, p. 2124, et notes 5, 14; *Inventaire*, p. 263, n. 785.

Carthage. A proximité du baptistère octogonal précédent, dans l'angle est de l'enclos de Bir-Ftouha, et à fleur de sol, restes entièrement dérasés d'une grande et somptueuse basilique chrétienne de l'époque byzantine, 1895, 1897.

Grand pavement décoratif, qui devait recouvrir tout le sol de la basilique, mais dont il n'a été possible de dégager qu'une partie, probablement celle du chevet, entourant une grande abside et dominant un vaste fer à cheval, que prolonge en son milieu une aire rectangulaire. Larges guirlandes de lauriers s'entrelaçant en festons et en torsades, et divisant un champ blanc, jonché de fleurs et de feuillages, en médaillons circulaires ou étoilés, grands ou petits, qui renfermaient chacun, soit une croix byzantine, soit une figure symbolique chrétienne. Malgré le mauvais état de la mosaïque, il subsistait encore, au moment de la découverte, une cinquantaine de ces motifs, notamment :

1° Calice sans anses, rempli de sang, couronnant le sommet d'un monticule d'où jaillissent les quatre fleuves du paradis, et où viennent boire le cerf et la biche, qui symbolisent les fidèles, affrontés de part et d'autre du calice central, à l'ombre de palmiers. Motif reproduit huit fois, mais chaque fois avec de légères variantes, dans les médaillons étoilés; 2° calice à deux anses sur la montagne aux quatre fleuves; 3° colombes; 4° canards; 5° phénix; 6° paon à queue étalée, vu de face et faisant la roue; 7° paon et paonne affrontés; 8° perdrix; 9° flamants; 10° grues et hérons; 11° corbeilles de fleurs, feuillages, arbustes, fleurs diverses; 12° corbeilles de fruits; fruits divers.

Les motifs les mieux conservés sont au musée du Bardo; sauf un motif de 1° qui est au musée du Louvre.

Bibl. — Delattre, dans *Cosmos*, 1895, p. 338 sq., 404 sq.; *La Tunisie, histoire et description*, l. I, c. X (Carthage), p. 374; S. Gsell, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XVI, 1896, p. 480; E. Babelon, *Carthage*, p. 156, n. LXXXVII du plan h. t.; P. Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1897*, p. 7; dans Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, au mot *Musivum*, t. III, p. 2124, note 14; *Catalogue du musée Alaouï*, *Suppl.*, A, p. 10, n. 203-204 (motif 1°); 205 (2°); 206 (5°); 207 (6°); 208 (8°); Audollent, *Carthage romaine*, p. 167, 663; A. Héron de Villefosse, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1901, p. 358, n. 131; *Musée africain du Louvre*, in-fol., Paris, 1921, p. 5, n. 32; p. 9, n. 92; Gauckler, *Inventaire*, p. 263, n. 786.

Même basilique, mêmes fouilles. Mosaïques tombales de l'époque byzantine : *Leontius...*, *Adeodatus...*, *Redibib...*; ?..; *Petron...*; en outre des mosaïques à personnages, des cubes d'émail.

Bibl. — Delattre, dans *Cosmos*, 1895, p. 339 sq.; P. Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1897*,

p. 7 sq.; *Catalogue du musée Alaouï*, *Supp.*, A, p. 10, n. 209, 210; *Monum. et mém. Piot*, t. XIII, 1907, p. 220, note 1; *Inventaire*, p. 264-266, n. 787-793.

Carthage. A 110 mètres au nord du premier cimetière païen des *officiales* de Bir-ez-Zitoun, cimetière chrétien entouré de murs, partiellement déblayé par le P. Delattre en 1882.

Dalles funéraires en mosaïque, longues de 1 m. 50 environ et larges de 0 m. 60, reposant sur une couche de mortier, épaisse de 0 m. 62 seulement, et maintenue sur les quatre côtés par des pierres plates ou des tuiles, enfoncées verticalement dans le sol; ornées de figures symboliques chrétiennes et d'épitaphes, paraissant remonter aux IVe et Ve siècles de notre ère. Pour la plupart très endommagées et tombant en miettes au moment du déblaiement, avant qu'on ait pu en prendre le signalement. Détruites.

Bibl. — Delattre, dans *Missions catholiques*, t. XIV, 1882, p. 120; t. XV, 1883, p. 93; E. Babelon, *Carthage*, p. 148, n. LXVII du plan h. t.; Audollent, *Carthage romaine*, p. 189; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 276, n. 828.

Même cimetière, mêmes fouilles. Trois mosaïques tombales chrétiennes.

Bibl. — Delattre, dans *Missions catholiques*, t. XIV, 1882, p. 120, n. 11, 12, 13; *Saint-Louis de Carthage. Cathédrale, ancienne chapelle. Musée*, Tunis, 1893, p. 28, n. 54; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14129, 14180, 14251 *a*.

Carthage. A 150 pas au sud-ouest du premier cimetière des *officiales* de Bir-ez-Zitoun, sur le bord de la route de la Malga à Tunis, second cimetière païen des *officiales* recouvert lui aussi par une *area* chrétienne, et en partie déblayé par le P. Delattre en 1882. Tombes en mosaïques, dalles ou caissons, ornées d'épitaphes et de figures symboliques chrétiennes, souvent très endommagées. En place. Détruites.

Bibl. — Delattre, dans *Missions catholiques*, t. XIV, 1882, p. 268; E. Babelon, *Carthage*, p. 147, n. LXVII du plan h. t.; Audollent, *Carthage romaine*, p. 190; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 277, n. 832.

Même cimetière, mêmes fouilles. Onze mosaïques tombales, plusieurs détruites, autre au musée Saint-Louis de Carthage.

Bibl. — Delattre, dans *Missions catholiques*, t. XIV, 1882, p. 120; t. XV, 1883, p. 94, n. 15-25; *L'épigraphie chrétienne à Carthage*, 1891, p. 22; *Catalogue du musée Saint-Louis de Carthage*, t. III, p. 26-27; *Saint-Louis de Carthage. Cathédrale ancienne, chapelle. Musée*, p. 28, n. 55 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14144, 14163, 14168, 14171, 14175, 14185, 14222, 14227, 14229, 14235, 14251 *a b*; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 277-279, n. 833-843.

Carthage. A l'extrémité du terrain de Bir-el-Djebbana.

Deux mosaïques tombales.

Bibl. — Delattre, dans *Missions catholiques*, t. XV, 1883, p. 108, fig.; *L'épigraphie chrétienne à Carthage*, 1891, p. 25, n. 48; Audollent, *Carthage romaine*, p. 190; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14219, 14241; Gauckler, *Inventaire*, p. 279, n. 844-845.

Carthage. Ruines d'un édifice païen, peut-être des thermes, en partie recouvert par des constructions dépendant de la basilique chrétienne de Damous-el-Karita. Fouilles de 1878.

Pavement de salle. Jeune femme demi-nue, 1 m. 12×1 m. 12, une *Venus victrix*, et non, comme nous l'avons écrit (voir *Dictionn.*, t. I, col. 437 sq., fig. 84), une représentation de sainte Perpétue.

Bibl. — P. Gauckler, *Inventaire*, p. 280, n. 847.

Carthage. Basilique de Damous-el-Karita. Fouilles du P. Delattre (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2252; t. IV, col. 202).

Abside formant la grande nef au Sud-Ouest; tri-chose, salle rectangulaire, citerne, nefs majeures, mosaïques tombales.

Bibl. — Delattre, dans *Cosmos*, 19 mars 1892, p. 463 sq.; 25 juin 1895, p. 407, n. 28; dans *Missions catholiques*, t. XV, 1883, p. 371, 379, 393; t. XVIII, 1886, p. 78, 80 (plan), 91 *a*, 92 *b*, 89, 132; *Recueil de la Société archéol. de Constantine*, t. XXIV, 1888, p. 36; t. XXV, 1890, p. 352, n. 469; t. XXVI, 1892, p. 187; Babelon, *Carthage*, p. 168; Delattre, *Un pèlerinage aux ruines de Carthage et au musée Lavigerie*, 1902, p. 60, 120, 123; Monceaux, dans *Revue archéologique*, 1903, p. 89, n. 73; Audollent, *Carthage romaine*, p. 663-665; P. Monceaux, *Enquête*, dans *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, 1907, p. 22 sq., fig. n. 234; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 13418, 13440, 13543, 13751, 13813; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 281-285, n. 848-866.

Carthage. Sur le plateau dominant la basilique de Damous-el-Karita, au Sud-Est, constructions diverses. Dans un champ, cimetière chrétien dont les tombes sont postérieures à celles de la basilique. Fouilles 1884.

Mosaïques tombales; les unes détruites, les autres au musée du Bardo.

Bibl. — Delattre, dans *Missions catholiques*, t. XVIII, 1886, p. 152, 153; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 13462, 13743, 13786; *Recueil de la Soc. archéol. de Constantine*, t. XXV, 1888, p. 348, n. 446; p. 350, n. 457; P. Gauckler, *Marche du Service des antiquités en 1897*, p. 7; *...en 1900*, p. 18; *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 447, n. 274, 275; *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LXIII, 1904, p. 173, note 2; p. 197, note 1; *Catalogue du musée Alaouï*, A, p. 10 sq., n. 211, 212, 213; Audollent, *Carthage romaine*, p. 176, note 7; Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 83, note 11.

Utique. Mosaïque tombale, trouvée dans l'intérieur d'une chapelle chrétienne. Fouilles 1880-1881.

Brisée en deux fragments : 1° l'épitaphe de *Candida fidelis...*; 2° deux oiseaux au-dessus d'un vase. Musée du Louvre.

Bibl. — D'Hérisson, *Relation d'une mission archéol. en Tunisie*, p. 61, 174-175; E. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1881, p. 225 sq., 244 sq.; *Rev. archéol.*, t. XLII, 1881, p. 244; *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XLII, 1881, p. 248; Héron de Villefosse, dans *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 270; *Catal. somm. des marbres antiq. du Louvre*, p. 178, n. 2997, 2998; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14326; P. Gauckler, *Inventaire*, p. 296, n. 915.

Même localité, mêmes fouilles.

Mosaïque funéraire chrétienne? Fragment. Une croix inscrite dans une couronne. Musée du Louvre.

Bibl. — *Catal. somm. des marbres antiq. du Louvre*, p. 178, n. 2996.

El-Alia (Uzalis). Basilique chrétienne, *ecclesia restituta*, située dans la ville même et où des reliques de saint Étienne, le protomartyr, furent déposées au début du Ve siècle, dans une chapelle annexe construite à cet effet. Le pavement de cette chapelle était en mosaïque : *pavimentum tessellæ*.

Bibl. — Cf. *De miraculis sancti Stephani*, dans saint Augustin, *Opera*, t. VII, 1679, p. 31, ligne 11.

Henchir-el-Khadh-Kadda. Ruines écroulées d'une basilique chrétienne.

Dans une chambre annexe, mosaïque à fond blanc et guirlandes noires. En place.

Bibl. — Vincent, dans *Bulletin des séances de l'Acad. d'Hippone*, t. XIX, 1884, p. 37.

Thabarca. Nous avons déjà donné quelques exemplaires des mosaïques de Thabarca, voir *Dictionn.*, t. I, col. 716-721, fig. 152-157; t. IV, col. 1305, fig. 3822, 3823; t. IV, col. 2230, fig. 3979; nous consacrerons une étude au cimetière et aux mosaïques de cette localité; voir THABRACA.

XXI. Bretagne *(Grande-)*. — *Frampton* (Dorsetshire). (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1182, fig. 1633.)

Horkstow (Lincolnshire). (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1182, fig. 1634.)

Silchester (Hampshire). (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1181, fig. 1631-1632.)

XXII. Égypte. — A l'époque chrétienne, les Égyptiens et les Coptes ont recouru principalement à la fresque (voir aux mots Antinoé, Baouit, Chaqqara, etc.; cependant, nous rencontrons l'emploi de la mosaïque dans la basilique de Saint-Ménas, nacre, ambre, verre et cubes dorés (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 349).

XXIII. Dalmatie. — A *Salone*, les mosaïques découvertes offrent assez peu d'importance. Les motifs qu'elles présentent sont des combinaisons géométriques, des entrelacs, des nattés.

Dans la basilique épiscopale, la mosaïque du *presbyterium* est conservée ainsi que l'inscription de l'évêque Sympherius (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 50, fig. 3513), *Nova post vetera...*

Dans le baptistère, une mosaïque représentait deux cerfs s'abreuvant à un calice et la légende *Sic [ut cer]vus desiderat ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus* (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 3532).

XXIV. Espagne. — Nous avons décrit et figuré une mosaïque qui ornait une petite basilique située à Elche, *en la Loma de la Alcudia* (voir *Dictionn.*, t. V, col. 515-516, fig. 4195).

Bibl. — P. Ibarra y Ruiz, *El cristianismo en Illici*, dans *Revista de la Associacion artistico-arqueologica Barcelonesa*, t. IV, 1905, p. 911 sq.; E. Albertini, *Fouilles d'Elche*, dans *Bulletin hispanique*, avril-juin 1907; P. Ibana y Ruiz, *Antigua basilica de Elche*, dans *Boletin de la real Acad. de la historia*, t. XLIX, p. 119 sq.; J. Puig, *La arquitectura romanica en Cataluñya*, 1909, p. 293, fig. 341, 344, 345; V. Lamperez y Romea, *Historia de la arquitectura cristiana española*, t. I, Madrid, 1908, p. 134, 168, fig. 47, 48.

Mérida. Basilique chrétienne avec pavement de mosaïque (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 466, fig. 7795).

Nous avons décrit aussi une mosaïque de Palma dans l'île Majorque (voir *Dictionn.*, t. II, col. 161-164, fig. 1236-1237). Peut-être y a-t-il lieu de tenir compte d'une correction proposée. Dans le registre supérieur, on lit les lettres *at* et *iuoas*, dont on avait fait Judas; il se pourrait qu'il faille lire ces deux mots de la façon suivante :

Arar]AT NOAS

Ce serait une scène se rapportant à la sortie de l'arche.

Bibl. — Em. Huebner, *Inscriptiones Hispaniæ christianæ*, in-4°, Berolini, 1871, n. 59; J. de Laurière, *Mosaïque chrétienne des îles Baléares*, dans *Bulletin monumental*, 1891-1892, p. 141-155; Samuel Berger, dans *Bulletin critique*, 1er septembre 1892 (voir *Dictionn.*, au mot Palma).

Une inscription funéraire a été trouvée à Denia, en 1878 (voir *Dictionn.*, t. V, col. 516-517, fig. 4196).

Bibl. — Roque Chabas, *El sepulcro de Severina*, dans *El archivo*, t. I, 1886, p. 2, 9, 17, 243, 249; le même, dans *Memorias de la Sociedad arqueologica Valenciana*, 1878, p. 27 sq.; *Boletin de la Academia de la historia*, t. VIII, 1886, p. 427; *Berliner philol. Wochenschrift*, t. VI, 1886, p. 733-766; *Los primitivos cristianos españoles*, dans *El archivo*, t. IV, 1890, p. 145-171, 193-202, 241-247; t. VI, 1892, p. 9; t. VII, 1893, p. 13; *Atti del secondo congresso di archeologia cristiana*, in-8°, Roma, 1902, p. 149; Roque Chabas, *El sepulcro de Severina, mosaico descubierto en Denia* (España); A. Guerra et Fidel Fita y Colome, *Recuerdos de un viaje a Santiago*, in-8°, Madrid, 1880, p. 72; F. Fita, dans *Boletin de la Acad.*, t. IV, 1884, p. 23; t. XVII, 1890, p. 272; E. Huebner, *Inscript. Hispan. christ., Supplementum*, p. 83, n. 410; J. Puig, *La architectura romanica en Cataluñya*, 1909, p. 295, fig. 348; p. 296-297.

Au cours de ces dernières années, on a ajouté quelques inscriptions funéraires chrétiennes en mosaïques trouvées à Coscojuela de Fantova (Huesca).

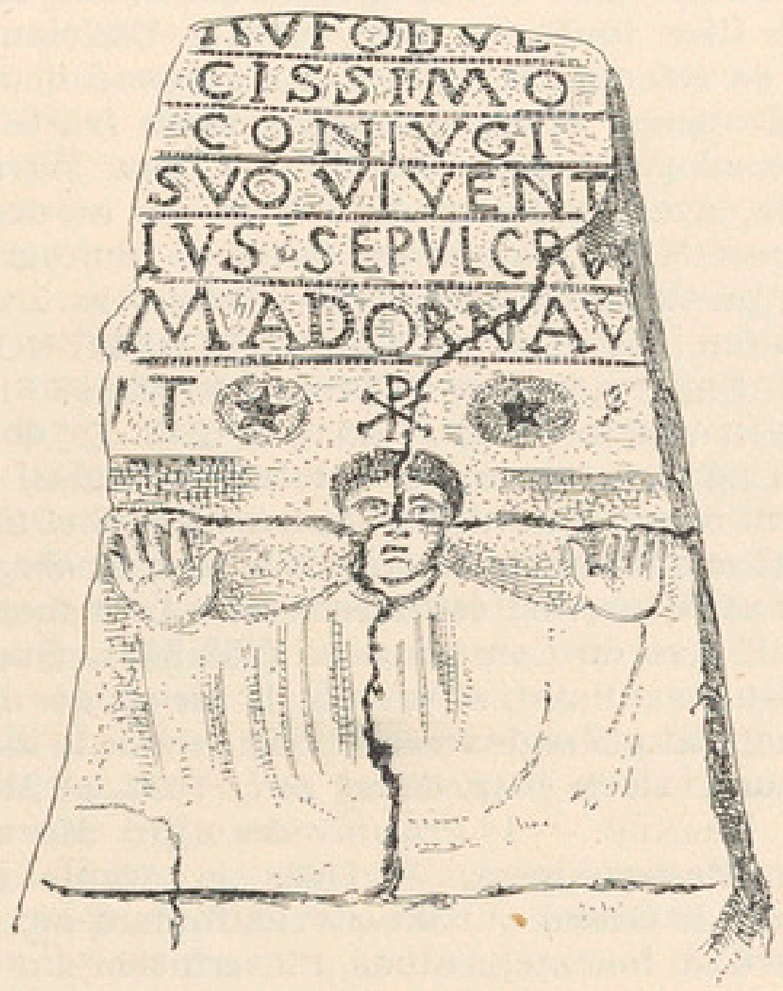

8484. — Inscription en mosaïque de Viventius, d'après *Bol. de la real Acad. de la historia*, t. LXXX, 1922, p. 250.

Celle-ci nous montre la femme du prêtre Macédonius ornant la tombe de son mari (IVe siècle).

MACEDONIO PRB·
C·B · CONIVGI ·
SVO · MARIA ·
· · · · · VM ·
· · · · · · · · ·

Macedonio pr(es)b(ytero), coniux bona, coniugi suo, Maria... [*sepulcr*]*um* [*adornavit*].

La restitution proposée de la fin du texte se justifie par des textes analogues; également en mosaïque :

RVFO DVL
CISSIMO ☧
CONIVGI ☧
SVO VIVENT
IVS ☧ SEPVLCRV
M ☧ ADORNAV
IT

Rufo dulcissimo coniugi suo Viventius, sepulcrum adornavit; le texte est suivi du monogramme du Christ entre deux disques; puis le défunt, représenté dans l'acte de la prière, les bras levés vers le ciel, vêtu de la dalmatique. IVe siècle (fig. 8484).

On remarquera ici ce nom de Viventius porté par l'auteur de l'inscription qui se dit cependant *conjux* du défunt; mais *conjux* n'a pas seulement le sens d'époux et d'épouse, il s'emploie pour désigner un compagnon, vivant de la même existence, celui *qui ejusdem servitutis jugo vel eidem sorti aut conditioni adstrictus est* [1]. Et ce doit être ici le cas.

Bibl. — R. del Arco, *Nuevos mosaicos sepulcrales romano-cristianos de Coscopuela de Fantova (Huesca)*, dans *Boletin de la real Academia de la historia*, t. LXXX, 1922, p. 247-254.

Quant à la belle mosaïque trouvée depuis peu à

[1] Fabretti, *Inscript. antiquarum quæ in ædibus paternis asservantur*, 1699, cap. IV, depuis le n. 309.

Tolède, nous n'y découvrons aucun signe ou symbole chrétien.

Bibl. — J.-R. Melida, *Mosaico descubierto en Toledo*, dans *Boletin de la real Academia de la historia*, t. LXXXIII, 1923, p. 19-23.

On a mis au jour, récemment, à Alfaro (diocèse de Tarrazonna), région où l'épigraphie chrétienne est fort rare, le titre funéraire d'un certain Ursicinus qui mérite de retenir l'attention et n'a donné lieu, jusqu'ici, à aucune étude. Mosaïque assez fruste d'un travail analogue à celles du Monte Cillas, Tarragone et Denia, avec le buste du défunt et au-dessous, le *chrismon*. Voici, d'après une médiocre photographie dont la partie inférieure est peu lisible, le texte de l'inscription : VRSICINUS IN PACE DO·PER NOMEN DEI RECESSIT ANNO N.(?)XXXVII REMISIT FILIAM AN·N·VIII VXOR TE·C·IT·M·E·L·E·T·E· dont les derniers sigles pourraient être interprétés ainsi : *uxor testamenti causa item memoriam eius libens et titulum erexit?* (Le mot *memoriam* aurait le sens de chapelle.) Dans la sépulture ont été découvertes trois monnaies qu'on dit être de Constance II (353-361). Quelques détails du formulaire, et surtout la forme des lettres ne permettent guère de remonter au delà de la seconde moitié du Ve siècle (*Rev. d'hist. eccl.*, 1933, p. 215).

XXV. FRANCE. — 1° *Province des Alpes-Maritimes.* — *Riez* (Basses-Alpes). — Dans la vieille église, Constantin le Grand, sur un cheval, foulant aux pieds la figure d'un homme. Autour, l'inscription :

Rex Constantinus leprosus virque benignus
Est factus sanus, sacro baptismate tactus.

« La manière indiquait mille ans environ d'ancienneté. Il n'y a pas de doute qu'on n'eût voulu désigner Constantin le Grand et cependant l'habit et la manière n'étaient point convenables, paraissant faits longtemps après » (Peiresc). Ve ou VIe siècle. N'existait déjà plus au temps de Peiresc.

Bibl. — Bibl. nat., ms. *lat. 8957*, fol. 86, 88; lettre à Jérôme Aléandre, dans les *Annales encyclopédiques* de Millin, t. III, 1817, p. 197; E. Müntz, dans *Revue archéol.*, t. I, 1877, p. 41; Mowat, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1885, p. 68-71; G. Lafaye, *Inventaire*, p. 4, n. 13.

Marseille. — Sous l'église de la Major; en la démolissant pour construire la nouvelle cathédrale (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2243, fig. 7753), on découvrit les restes d'un ancien baptistère, avec les bases de ses colonnes encore en place et de nombreux fragments de mosaïque (Révoil).

Bibl. — H. Révoil, *Architecture romane du midi de la France*, t. III, 1873, p. 37; G. Lafaye, *Inventaire*, p. 8, n. 30.

Arles. — A l'église Saint-Trophime.

« Un pavage d'une époque bien antérieure (au XIe siècle) existait au niveau du sol de l'église primitive, attribuée à saint Virgile [construite entre les années 601 et 626]. La partie découverte indiquerait que cette mosaïque était d'une grande richesse et d'une grande importance; malheureusement, elle se trouva engagée dans les maçonneries de date postérieure à sa construction et il a été impossible de pousser plus loin les recherches nécessaires pour en faire un relevé suffisamment complet » (Révoil). Laissée en place.

Bibl. — H. Révoil, *Architecture romane du midi de la France*, t. III, 1873, p. 37; G. Lafaye, *Inventaire*, p. 18, n. 75.

Vaison. — Dans l'ancienne cathédrale; en creusant les tombes des confrères du Saint-Crucifix, qui y avaient une chapelle.

« Double pavé en mosaïque superposé avec des bases de piliers. Cela prouve qu'il y avait eu deux églises bâties et successivement détruites avant celle que l'évêque Humbert fit élever (en 910), en s'aidant certainement des matériaux que lui fournirent les deux premières » (Courtet).

Bibl. — Courtet, *Dictionn. des communes de Vaucluse*, p. 327; G. Lafaye, *Inventaire*, p. 28, n. 120.

Die (Drôme). — Dans une salle de l'ancien évêché, autrefois chapelle Saint-Nicolas, où sont aujourd'hui conservées les archives de la mairie, rectangle assez rapproché du carré; superficie 16 m. (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 815, fig. 3733).

Au centre, rosace rouge, blanche et noire, entourée de la légende circulaire :

FISON : GEON : EVFRATES : TIGRIS

les quatre fleuves du paradis. A ces noms correspondent quatre masques de fleuves barbus et crachant de l'eau. Ils sont séparés par des rosaces variées, semées sur un champ blanc, et par des arbustes et des animaux : chiens, oiseaux, poissons, etc. Torsade et quadrillage en bordure. IVe-Ve siècle. État à peu près parfait de conservation. Laissée en place.

Bibl. — Vaugelas, dans Millin, dans *Magasin encyclopédique*, t. IV, 1797, p. 203; Artaud, *Histoire de la peinture en mosaïque*, 1835, p. 87, pl. XXXIII en couleur (reproduction inexacte); Jouve, *Statistique monumentale de la Drôme*, 1867, p. 120; De Rossi, *Musaico d'un battistero presso la cattedrale di Die*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 87-88; A. de Caumont, dans *Bulletin monumental*, t. XXXIV, 1868, p. 105; cf. J. Spon, *Recherches curieuses d'antiquités*, 1883, p. 34; Ciampini, *Vetera monimenta*, 1747, p. 98-248; de Lasteyrie, dans *Bulletin monumental*, t. XXI, 1855, p. 653; Vallier, *La mosaïque du paradis terrestre à Die*, dans *Bulletin de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, t. X, 1876, p. 57, lith. en noir (exacte); G. Lafaye, *Inventaire*, p. 31, n. 131.

Valence (Drôme). — Entre la cathédrale Saint-Apollinaire et l'évêché, dans les ruines du baptistère de l'église primitive; fouilles en février 1866; 16 m. 90 ×13 m. 35 (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3305, fig. 2376).

1. Rectangle de 1 m. 50 de côté : Ève cueillant la pomme à l'arbre de la science, autour duquel est enroulé le serpent. VIIe-VIIIe siècle? travail grossier; 2. animaux divers entremêlés de feuillages et de fleurs, circonscrits par des frises d'entrelacs ou d'imbrications s'enroulant les unes dans les autres (2e moitié du Ve siècle); cubes de briques; marbres noir, jaune, et beau marbre blanc d'Italie; cubes bleus en pâte de verre et cubes verts « qui paraissent être de malachite (?); mais il se pourrait que l'emploi de ces derniers soit dû à une restauration ». 3. Lion ailé dans un encadrement d'entrelacs.

Bibl. — Ch. de Rostaing, *Rapport sur la découverte du baptistère de Valence et de sa mosaïque*, dans *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. I, 1866, p. 212-223, grav. en couleurs; Clément de Ris, dans *Revue des Sociétés savantes*, t. I, 1868, p. 271; Jouve, *Statistique monumentale de la Drôme*, p. 52; *Congrès archéologique de France*, t. XXXIII, 1866, p. 197-204, fig.; H. Révoil, *Architecture romane du midi de la France*, t. III, 1873, p. 32-34; G. Lafaye, *Inventaire*, p. 35-36, n. 152.

Valence. — Église Saint-Pierre du Bourg, fragments de mosaïques (chrétiennes?).

Bibl. — Jouve, *op. cit.*, p. 76; G. Lafaye, *Inventaire*, p. 36, n. 153.

Pact (canton de Beaurepaire, arrondissement de Vienne, Isère). — Au kilomètre 22 de la nouvelle route de Vienne à Beaurepaire, dans un *sacellum* païen, remplacé au VIe siècle par une église à Notre-Dame des Ocellats. Mosaïques.

Bibl. — A. Allmer, dans *Revue épigraphique du midi de la France*, 1885, p. 103; Chapelle, dans *Bulletin*

de l'Académie delphinale, IIIe sér., t. XX, 1885, p. 381; *Bulletin de la Soc. départ. d'archéol. et de statistique de la Drôme*, t. XIV, 1885, p. 328; G. Lafaye, *Inventaire*, p. 55, n. 249.

Cruas (canton de Rochemaure, arrond. de Privas, Ardèche). — A l'église, derrière l'autel, 1849.

Mosaïque « parfaitement conservée et du plus bel effet ». Les prophètes Hélie et Hénoch en pied; une inscription au bas d'une des figures fait remonter la mosaïque à l'an 1000. « Conservation assurée. »

Bibl. — *Revue archéologique*, 1849, p. 397; *Bulletin monumental*, t. XXV, 1859, p. 210; t. XXVII, 1861, p. 287, fig.; A. de Caumont, *Le pavage en mosaïque du sanctuaire de l'église de Cruas (Ardèche)*, dans *Bulletin monumental*, 1861, p. 284-289; Jouve, *Statistique monumentale de la Drôme*, p. 122; H. Révoil, *Architecture romane du midi de la France*, t. III, 1873, p. 36, pl. LXXVIII-LXXIX; G. Lafaye, *Inventaire*, p. 59, n. 271.

Nîmes (Gard). — Église cathédrale de Notre-Dame (et Saint-Castor), signalée en 1557.

Oiseaux, animaux, arbres et figures diverses. « Détruite en même temps que l'église par les religionnaires. »

Bibl. — Jean Poldo d'Albenas, *Discours historial de l'antique cité de Nîmes*, 1560, c. XIII, p. 59; Deyron, *Antiquités de Nismes*, 1663, p. 85; J. Spon, *Recherches curieuses d'antiquités*, 1683, p. 36; Ménard, *Histoire de Nismes*, 1750-1758, t. VII, p. 195, n. V; Artaud, *Histoire de la peinture en mosaïque*, 1835, p. 94-95; Pelet, dans *Mémoires de l'Académie du Gard*, t. XXXIX, 1875, p. 3, n. II; G. Lafaye, *Inventaire*, p. 62, n. 282.

Toulouse (Haute-Garonne). — Dans l'église de la Daurade. Sur les murs et les colonnes (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2295-2300).

Trois étages superposés d'arcatures. Les vingt-deux arcatures du premier rang représentaient des personnages et des scènes de l'Évangile. Au second rang, dans vingt-deux autres arcatures, les apôtres, les prophètes et les anges. Au troisième, les personnages de l'Ancien Testament. A la naissance de la voûte, une frise de paons et de perroquets. Or, argent, bleu, vert, rouge. Ve siècle. D'après un procès-verbal du XVIIe siècle. Détruite en 1759.

« M. le président d'Orbessan avait recueilli et conservé dans son cabinet quelques échantillons..., quelques-uns sont entre nos mains [1]. »

Bibl. — Degert, *Les plus anciennes mosaïques chrétiennes de la Gaule*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1905, p. 3-15.

2° *Province d'Aquitaine.* — *Saint-Genès-de-Lombaud* (canton de Créon, arrond. de Bordeaux, Gironde). — Dans le sous-sol de l'église, dont la nef est en contrebas d'environ 2 mètres; 1845.

L'église était primitivement pavée de mosaïques gallo-romaines.

Bibl. — *Comple rendu de la commission des monum. hist. de la Gironde*, t. VI, 1845, p. 54; *Société archéol. de Bordeaux*, t. XII, 1887, p. LVI; t. XIV, 1889, p. LIX; t. XXII, 1897, p. 19; G. Lafaye, *Inventaire*, p. 113, n. 504.

Thiers (Puy-de-Dôme). — Dans l'église Saint-Genès, sous la première travée, à 2 mètres au-dessous du sol actuel, on exécuta, au mois d'août 1863, des travaux en vue de l'installation d'un buffet d'orgue. Sur ce point, le sol avait été exhaussé au XVIIIe siècle, et on trouva, à environ 0 m. 60 de profondeur, un pavement ancien, souvent interrompu par de grossières réparations, mais dont plusieurs motifs étaient bien conservés. Les principaux fragments se composaient de médaillons circulaires de 60 à 70 centimètres de diamètre. On y voyait représentés un lion, un paon, d'autres sujets. Ces objets reçurent la visite du sous-préfet, du maire, des érudits et des flâneurs de la localité [2], et on annonça que la ville faisait don de la trouvaille à un des musées de Paris [3]. En 1865, la commission des Sociétés savantes reçut une aquarelle représentant : 1° un oiseau dans un médaillon, accompagné d'un fragment d'inscription avec les lettres BA; 2° un cerf dans un médaillon. En outre : un lion, un homme à califourchon sur un poisson, un échantillon de la bordure [4]. Entre temps, la fabrique de l'église Saint-Genès sollicitait la restitution des mosaïques ainsi décrites par M. Crosnier : « Une vingtaine de médaillons sont à découvert; chaque médaillon est encadré dans un cercle de 95 à 96 centimètres de diamètre; les figures losangées formées par la jonction des quatre cintres sont ornées de dessins variés. » Parmi les sujets, il citait un lion, un cerf, une femme à califourchon sur un monstre marin, un paon nimbé aux ailes éployées, un énorme colimaçon [5].

Pendant une vingtaine d'années, on ne s'en occupe guère; mais, en 1888, un érudit envoie une description au Comité des travaux historiques [6], et les mosaïques de Thiers font leur apparition dans les ouvrages de Courajod, d'Enlard, de Lafaye, de Prou [7].

Les débris de mosaïques ne firent jamais le voyage

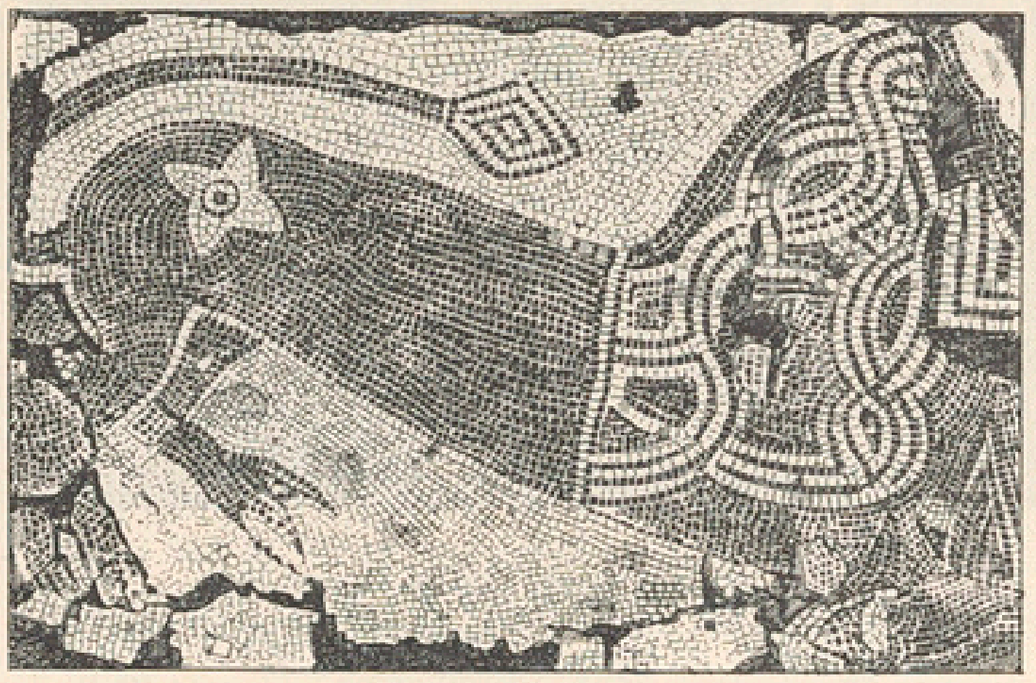

8485. — Mosaïque de Thiers. Le lion (?).
D'après *Mélanges litt. publ. à l'occasion du centenaire de la faculté des lettres de Clermont-Ferrand*, 1910, pl. I, p. 72.

de Paris; la municipalité de Thiers borna sa libéralité à cinq caisses de bois de forme rectangulaire qui furent déposées « provisoirement » dans la chapelle de l'ancien collège. Elle y assistèrent à la transformation de la chapelle en salle de gymnastique, « exposées à toutes les injures ». Un érudit écrivait à leur sujet : « Le traitement infligé à ces mosaïques est un des exemples les plus lamentables de vandalisme que nous connaissions. Il est grand temps d'en sauver les derniers vestiges... Classées parmi les monuments historiques, un avenir meilleur semble se dessiner pour

[1] Chaudruc de Crazannes, dans *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, 1836, p. 257, note 1. — [2] *L'album de Thiers*, 27e année, n. 32, 9 août 1863. — [3] *L'album de Thiers*, 20 septembre 1863. — [4] *Rev. des Soc. savantes*, IIIe sér., t. III, 1864, p. 497; IVe sér., t. I, 1865, p. 189. Les dessins sont reproduits dans les *Archives des monuments historiques*, Perrault-Dabot, n. 6430, 6431, 6432, 6437. — [5] Crosnier, dans *Bull. de la Soc. nivernaise*, 1867, p. 251-256. — [6] Jacqueton, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 14-15. — [7] Courajod, *Cours à l'École du Louvre;* Enlart, *Man. d'architecture relig.*; G. Lafaye, *Invent. de s mosaïques de la Gaule*, n. 620; M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, fig. 103.

elles; il est temps, en effet, de les sauver, si on ne veut voir disparaître un témoignage précieux des origines de notre art national [1]. »

Parmi les fragments conservés dans les cinq caisses, « la figure la mieux conservée est celle du lion » (fig. 8485). Il ne reste plus aucune trace de la bordure qui l'encadrait; la tête et les pattes de devant sont mutilées. L'animal occupe tout le champ de la caisse rectangulaire de 0 m. 98 de long sur 0 m. 66 de large, et il se détache en noir sur un fond de petits cubes blancs. Les cubes qui forment le corps du lion sont faits d'un marbre bleu très sombre, mélangé çà et là

8486. — Mosaïque de Thiers. Le phénix.
D'après *Mélanges litt. publ. à l'occ. du centenaire de la faculté des lettres de Clermont*, 1910, pl. I.

de points rouges. L'animal semble bondir sur une proie, fléchissant sur les deux pattes de devant, tandis qu'au-dessus de la croupe relevée s'agite la queue. Le dessin est très barbare; le corps est trop long, le profil raide et géométrique; le modelé est absent. L'inspiration naturaliste n'est représentée que par l'attitude même du lion bondissant et par les pattes de derrière, munies de griffes longues et pointues. La crinière est limitée par une ligne transversale de cubes blancs; elle a la forme d'une tresse d'entrelacs, indiquée aussi par des lignes de cubes blancs qui s'entrecroisent. La touffe de poils qui termine la queue est figurée par une série de losanges noirs et blancs, inscrits les uns dans les autres. Enfin, sur la cuisse, se détache une belle étoile blanche à quatre rayons qui partent d'un cercle de cubes noirs. Ce détail achève de compléter la ressemblance de notre mosaïque avec les dessins des étoffes persanes.

« Une deuxième caisse (1 m. × 0 m. 76) présente encore un sujet assez bien conservé. Au milieu d'un médaillon, dont on aperçoit encore l'extrémité supérieure, se trouve un oiseau au long bec, à la tête surmontée d'une triple aigrette de plumes et entourée d'un nimbe circulaire. Des bandes épaisses de cubes noirs dessinent le cou. L'œil est fait d'un cube noir entouré d'un cercle de cubes blancs. Les pattes sont pourvues d'un éperon. Autour des ailes éployées se détachent, sur un fond blanc, une série de médaillons noirs, au milieu desquels sont serties des marguerites à six pétales. Des lignes de cubes noirs, placées d'une manière transversale, semblent relier cette zone ornementale au corps même de l'oiseau. Les rosaces, en effet, ne sont là que pour représenter des plumes de paon et l'ensemble de la figure doit bien être celle d'un paon faisant la roue (fig. 8486). La bordure qui encadrait le médaillon était faite d'une succession de gros losanges, de marbre blanc, rouge et vert, sur un fond noir cerné de lignes blanches.

« Les autres caisses ne renferment plus malheureusement que des débris juxtaposés arbitrairement. Sur la troisième, on distingue deux grosses têtes d'oiseaux. L'une est surmontée d'une crête et se termine par un bec légèrement recourbé; l'œil est fait d'une grosse amande de marbre rouge, entourée de cubes blancs... Une seconde tête d'oiseau, dont l'œil rouge est entouré de gros cubes blancs, verts et rouges. L'extrémité d'un corps de reptile, une patte de quadrupède terminé par un sabot fourchu ont été placés là au hasard... Dans la quatrième caisse... sur le fond blanc se détache une tête noire d'oiseau à long bec; l'orbite vide devait contenir la pierre rouge taillée en amande que nous avons déjà notée. Au-dessous de cette tête et à l'envers, on distingue le corps noir d'un petit quadrupède, la queue relevée au-dessus du dos. La cinquième caisse est la plus mutilée [2]. »

Il n'est pas impossible de se faire une idée de la disposition générale du pavement. « Une série d'animaux de dessin très stylisé se détachait en noir sur fond blanc au milieu de médaillons circulaires, tantôt d'une simple bande de cubes noirs, tantôt de carrés blancs sur fond noir, tantôt de gros losanges de marbres polychromes sur fond noir cerné de blanc. L'espace compris entre les médaillons devait être rempli de dessins décoratifs; parfois, ils étaient séparés par les mailles d'un large filet, ou bien une série de losanges ou de triangles concentriques s'étendait entre eux. La disposition devait ressembler à celle de la mosaïque de Kabr-Hiram, au Louvre, dont les médaillons sont séparés, soit par des oiseaux se jouant dans le feuillage, soit par des palmettes ou des rinceaux symétriques (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 605-619, fig. 6439).

« Le sujet, que l'on trouve souvent dans les pavements d'église à toutes les époques du Moyen Age, était la représentation du bestiaire à moitié réel, à moitié fabuleux que la diffusion du *Physiologus* alexandrin avait rendu populaire dans toute l'Europe dès les premiers siècles du Moyen Age. On sait que chacun des animaux de ce roman pseudo-scientifique, d'abord simple objet de curiosité, ne tarda pas à prendre sous l'influence des théologiens une valeur symbolique. C'est ainsi que le lion figure le Sauveur à cause des paroles de Jacob à Juda [3]; le phénix, qui vient de l'Inde, est aussi le Christ apportant la bonne nouvelle [4]. Cette signification mystique des animaux suffit à expliquer pourquoi ils sont représentés si souvent dans

[1] L. Bréhier, *Les mosaïques mérovingiennes de Thiers*, dans *Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Mélanges littéraires publiés à l'occasion du centenaire de sa création*, in-8°, Paris, 1910, p. 68-72. — [2] L. Bréhier, *op. cit.*, p. 72-74. — [3] On peut consulter à ce sujet le manuscrit de Moscou, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. III, 1894, p. 32. — [4] Josef Strzygowski, *Der Bilderkreis des griechischen Physiologus*, in-8°, Leipzig, 1899, p. 19.

les églises [1], mais indépendamment de cette considération, on sait quelles étaient, aux premiers siècles de l'Église, les règles suivies dans l'ornementation des basiliques. L'iconographie religieuse était réservée au sanctuaire [2] et jamais on n'eût osé placer les figures du « Christ ou des apôtres sur les pavements destinés à être foulés aux pieds. Un rescrit de Théodose et de Valentinien, daté du 17 mai 427, interdit sous les peines les plus graves de représenter sur le sol « le signe du Christ Sauveur [3] ». C'est peut-être ce qui explique le succès de ces motifs zoologiques qui, sans exposer les images vénérables à être profanées, n'en gardaient pas moins un sens religieux pour les fidèles instruits [4]. »

Nous avons rencontré le basilic (voir *Dictionn.*, t. II, col. 511-514), animal fantastique représenté ici par l'oiseau à crête à côté de laquelle on lit encore BA*(silis-cus);* nous avons aussi parlé du lion (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1198-1207) et nous traiterons bientôt du phénix (voir ce mot). Dans les autres membres disjoints, on peut être tenté de reconnaître le paon et le cerf. On a parlé au sujet de la mosaïque d'un « sujet maritime », il n'est pas possible d'en rien dire sinon que, parmi les fragments, il s'en trouve un où des lignes sinueuses font penser à la figuration des flots dans l'art du Moyen Age.

Au point de vue technique, nous avons une mosaïque faite d'un mélange de petits cubes de marbre noyés dans le ciment, ayant en moyenne 8 millimètres de côté, taillés et disposés sans régularité, certains très menus (les griffes du lion), d'autres très grossiers (les ondes de la crinière du lion). Parmi les cubes, on a introduit par places de gros morceaux de marbre qui ne sont plus de l'*opus tessellatum*, mais de l'*opus sectile;* c'est le cas pour les bordures en losanges servant de cadre aux médaillons; certains losanges atteignent jusqu'à 3 centimètres de côté. Les couleurs sont disposées comme sur un tapis. Sur un fond neutre de ton clair, les sujets s'enlèvent, entourés de bordures décoratives.

Reste à savoir la date qu'il faut attribuer à ces mosaïques. J. Quicherat [5], au temps où ses jugements étaient sans appel, décida que ces mosaïques étaient du XIIe ou du XIIIe siècle. E. Enlart [6] accepta cette opinion. D'autres, mieux avisés ou plus savants, avaient parlé de l'époque mérovingienne.

L'église de Saint-Genès aurait été fondée, au dire de Grégoire de Tours [7], par saint Avitus, évêque de Clermont, et une inscription disparue fixait la date de cette fondation en 575 [8]. En 1107, on procéda à la restauration, en sorte que le pavement peut appartenir à la construction du VIe ou à la restauration du XIIe. Les pavements d'époque romane sont nombreux en France et en Italie, on en rencontre à Die, à Saint-Omer, à Pavie, à Crémone [9], etc. En 1122, on connaît un pavement en mosaïque inspiré du bestiaire, à Ganagobie (Basses-Alpes) [10] et, par ailleurs, on sait que l'*opus sectile marmoreum* était encore pratiqué en 1071 [11].

Mais l'étude directe des mosaïques de Thiers permet de soutenir qu'elles sont d'une fabrication plus barbare que les pavements du XIIe siècle. « Sur les mosaïques de Saint-Denis, conservées au musée de Cluny, par exemple, les cubes sont disposés avec une grande régularité, le dessin est ferme et les motifs s'enlèvent clair sur fond noir. Il en est ainsi sur la plupart des mosaïques italiennes de la même époque. Certains pavements de Crémone paraissent être des copies exactes faites d'après l'antique. L'un d'eux, qui représente un combat de gladiateurs [12], a, comme les mosaïques de Thiers, des encadrements en *opus sectile*, mais ils sont disposés avec régularité et agrémentés de dessins variés. On sent très bien qu'à cette époque les praticiens ont retrouvé une maîtrise, inconnue dans l'art depuis l'antiquité, et bien éloignée de la maladresse qui caractérise le pavement de Thiers. Tous les détails de cette œuvre indiquent, au contraire, une période plus archaïque et plus barbare. Les artistes du XIIe siècle commencent, dans une certaine mesure, à subir une influence naturaliste et à rechercher la vraisemblance; l'auteur du carton, d'après lequel ont été exécutées les mosaïques de Thiers, n'a voulu, au contraire, que produire un effet décoratif et il a transformé les formes vivantes en ornements géométriques.

« C'est bien à l'époque mérovingienne, au VIe ou au VIIe siècle, qu'il faut remonter pour trouver des monuments voisins du nôtre. Les mosaïques de cette période sont très rares, particulièrement en France. A l'abbaye de Moissac, un pavement en mosaïques dû à saint Didier, évêque de Cahors († 655), existait encore au XIVe siècle; on y voyait un personnage entre deux griffons (probablement Alexandre enlevé dans les airs). Un fragment de décoration géométrique se trouvait, en 1820, dans une chapelle; il consistait en enroulements opposés partant d'un losange central [13]. A Sens, on a découvert une mosaïque de la fin du Ve siècle qui représente des cerfs affrontés de chaque côté d'un vase d'où sortent des feuillages mêlés d'entrelacs [14]. Des fragments analogues ont été trouvés à Saint-Quentin, à Saintes, à Sainte-Colombe, près de Vienne. Les pavements de la cathédrale de Grado, exécutés sous l'évêque Hélias (571-586), grâce à la générosité de souscripteurs qui ont tenu à laisser leurs noms à la postérité [15] consistent surtout en motifs géométriques. Un des pavements qui se rapprocheraient le plus de celui de Thiers est celui de l'église Saint-Chrysogone du Transtévère, à Rome; il fut probablement exécuté en 731, lorsque Grégoire III reconstruisit l'église. On y trouve, comme à Thiers, un mélange d'*opus sectile* et de mosaïque : des médaillons juxtaposés dans la grande nef sont ornés alternativement d'aigles et de dragons [16]. »

Bibl. — J. Quicherat, dans *Revue des Sociétés savantes*, t. I, 1865, p. 189; Crosnier, dans *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*, t. IV, 1867, p. 251-256; Jacqueton, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1888, p. 14-15; M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 252-254, fig. 103; C. Enlart, *Manuel d'archéologie française. Architecture religieuse*, t. I, 1902, p. 707; G. Lafaye, *Inventaire*, p. 135, n. 620; L. Bréhier, *Les mosaïques mérovingiennes de Thiers*, dans *Mélanges littéraires de la faculté des lettres de Clermont-Ferrand*, Paris, 1910, p. 69-85, 4 pl.

3° *Province de Gaule Lugdunaise.* — *Lyon* (Rhône). — Dans la crypte de Saint-Irénée, où elle existait encore en 1850. Restaurée vers 1855, d'après les fragments retrouvés dans le bas-côté gauche.

Carrelage de marbre noir bleuâtre et blanc jaunâtre

[1] E. Müntz, *Les pavements historiés du IVe au XIIe siècle*, dans *Études iconographiques et archéologiques sur le Moyen Age*, in-18, Paris, 1887, p. 42 sq. — [2] S. Nil, *Epist. ad Olympiodorum*, *P. G.*, t. LXXIX, col. 577. — [3] *Code Justinien*, l. I, tit. VIII, lex 1. — [4] L. Bréhier, *op. cit.*, p. 74-75. — [5] J. Quicherat, dans *Revue des Sociétés savantes*, t. I, 1865, p. 189. — [6] C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I, 1902, p. 130, 707. — [7] Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, c. LXVI. — [8] *Gallia christiana*, t. II, p. 243. — [9] E. Müntz, *Les pavements historiés*, 1887, p. 36-42. — [10] *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. IV, 1897, p. 113, pl. VII. — [11] Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, p. 174, pl. V. — [12] Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. III, p. 423. — [13] Monméja, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 189. — [14] *Bulletin archéol. de Sens*, t. XII, p. 226. — [15] *Corp. inscr. lat.*, t. V, p. 149, n. 1583-1616. — [16] L. Bréhier, dans *op. cit.*, p. 80-81.

dessinant des hexagones et losanges (noirs) et des triangles (blancs). Genre d'*opus sectile* qu'Artaud attribue au IVe ou Ve siècle, mais qui pourrait être très postérieur.

Bibl. — J. Spon, *Recherches curieuses d'antiquités*, 1683, p. 39; F. Artaud, *Hist. de la peinture en mosaïque*, p. 77, pl. XVI, n. III (s'il n'y a pas d'erreur dans les renvois, car le texte d'Artaud paraît erroné, au moins en ce qui concerne le n. IV); Boué, dans *Congrès scientifique de France*, IXe session, en 1841, t. II, p. 399; A. Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, t. I, 1895, p. 570, fig. 754 (d'après Artaud, Steyert dit : « Il n'est pas certain qu'ils appartiennent à l'église primitive..., ils auraient pu être l'œuvre de la restauration opérée au IXe siècle »), et t. II, 1897, p. 149, fig. 137 (d'après un dessin de l'architecte Monvenoux); J. Birot, dans *Bull. hist. du diocèse de Lyon*, t. IV, 1893, p. 154; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 14, n. 759.

Lyon. — Église Saint-Irénée, sol du chœur.

Signes du zodiaque (poisson, lion, sagittaire, cavalier). Au-dessous, trois rangs d'arcades, placées les unes au-dessus des autres et dans lesquelles on voit les figures des Sciences désignées par des inscriptions *(Dialectica, Rhetorica, Sapientia, ...gra...)*. Puis une grande inscription, noire sur fond blanc, en huit lignes sur une tablette que désignent deux prêtres. Les huit vers léonins faisaient allusion au martyre d'Irénée et de ses 19 000 compagnons. Xe siècle?

Détruite en partie par les troupes du baron des Adrets, en 1562, puis pendant le siège de Lyon. L'inscription a disparu au cours des travaux de réfection du dallage, sous Charles X.

Bibl. — J. Spon, *Recherches des antiq. de Lyon*, 1675, p. 64; *Acta sanct.*, junii t. V, p. 339; P. Dominique de Colonia, *Antiquitez de la ville de Lyon*, 1701, p. 111, 112; Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux bénédictins*, t. I, 1717, p. 235; Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. I, 1807, p. 480; F. Artaud, *Histoire de la peinture en mosaïque*, p. 68-73, pl. XIII; Boué, dans *Congrès scientifique de France*, IXe session, en 1841, p. 396; J. Durand, dans *Annales archéologiques*, t. XVII, 1857, p. 120-121; D. Meynis, *Grand souvenir de l'Église de Lyon*, 1886, p. 91, fig.; Steyert, *Histoire de Lyon*, t. I, 1895, p. 568; t. II, 1897, p. 148; J. Birot, *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, t. IV, 1903, p. 151; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 15, n. 760.

Lyon. — Dans l'abside d'une église.

Mosaïque représentant la Jérusalem véritable avec ses monuments, citée par Florus, au IXe siècle, dans le titre suivant :

VI Titulus absidæ.

Vivaque Hierusales, agno illustrante refulgens,
Quatuor uno agitat paradisi flumina fonte.
Pignoribus sacris clerus Baptista Joannes
Altare illustrat, poscentia pectora purgat.

Détruite.

Bibl. — Florus, *Carmina varia*, dans *P. L.*, t. CXIX, col. 259, n. 6; *Bull. histor. du diocèse de Lyon*, 1901, p. 276-277; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 15, n. 761.

Lyon. — Derrière le maître-autel de l'église Saint-Martin d'Ainay, aujourd'hui chapelle Sainte-Blandine. Gros cubes mal joints, empruntés peut-être à des mosaïques antiques. Refaite après 1854.

Effigie du pape Pascal II (ou de l'archevêque Gaucerand, selon Steyert) et représentation de l'église accompagnée du vers suivant qui est détruit :

Hanc ædem sacram Paschalis papa dicavit.

et des restes de mots, sur six lignes : *...e...*‖*... bea*‖*... simo*‖*...Abbat*‖*... bene*‖*...o.*

Bordure avec dents et rinceaux.

Il existe encore un quatrain en vers léonins (quatre mots ont été refaits et le reste restauré) :

Huc, huc, flecte genu veniam quicunque precaris;
Hic pax est, hic vita, salus, hic sanctificaris;
Hic vinum sanguis, hic panis sit caro Christi;
Huc expande manus quisquis reus ante fuisti.

Commencement du XIIe siècle (probablement vers 1106).

Bibl. — J. Spon, *Recherche des antiquitez de Lyon*, 1675, p. 156, 157, fig. (fac-similé approximatif du quatrain); le même, *Recherches curieuses d'antiquitez*, Lyon, 1683, dissert. II; Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. II, 1730, p. 31-35; Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux bénédictins*, t. I, 1717, p. 236 (avec *Hoc altare sacrum...);* Millin, *Voyage dans les départ. du midi de la France*, t. I, 1807, p. 492 (onze mots seulement subsistaient à cette époque); J. Durand, dans *Annales archéologiques*, t. XVII, 1857, p. 122; F. Artaud, *Histoire de la peinture en mosaïque*, p. 73, pl. XIV; D. Meynis, *Grands souvenirs de l'Église de Lyon*, 1886, p. 128, fig.; A. Steyert, *La construction lyonnaise*, t. I, 1879, p. 87-88, fig.; *Nouvelle histoire de Lyon*, t. II, 1897, p. 290, fig. 282 (bordure et fragments d'inscription), p. 291, fig. 284 (quatrain); p. 293, fig. 286 (personnage avec la représentation d'une église); A. Blanchet, *Inventaire*, p. 15-16, n. 762.

Lyon. — A l'île Barbe dans l'abbaye de Saint-Loup.

Analogue à celle de Saint-Irénée (ci-dessus) avec signes du zodiaque.

Quelques débris vus par Artaud après la Révolution.

Bibl. — F. Artaud, *Histoire de la peinture en mosaïque*, p. 73; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 16, n. 763.

Lyon. — Dans l'île Barbe, sur l'emplacement des chapelles de Saint-André et de Sainte-Anne. Débris de mosaïques chrétiennes (P. Dissard ne les croit pas antérieures au XIIe siècle).

Bibl. — F. Artaud, *Lyon souterrain*, 1846, p. 127; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 16, n. 764.

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — Église bâtie par l'évêque Agricola († 580) : *Ecclesiam fabricavit quam columnis fulcivit, variavit marmore, musivo depinxit.*

Bibl. — Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XLVI; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 21-22, n. 786.

Autun (Saône-et-Loire). — Abbaye de Saint-Martin; dans l'abside de l'église et pavement. Le pavement représentait les signes du zodiaque.

Bibl. — Abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, édit. de 1848, t. I, p. 138, n. 4 (restes en 1724); G. Theyras, *Autun vers le XVe siècle*, 1891, p. 196; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 30, n. 826.

Autun. — Dans l'abside de l'ancien prieuré de Saint-Racho-lez-Autun (démoli en 1767).

Restes de mosaïque à fond d'or; vus en 1690.

Bibl. — A. de Charmasse, dans *Mém. de la Soc. éduenne*, t. X, 1881, p. 2; H. de Fontenay, *Autun et ses monuments*, 1889, p. 86; G. Theyras, *Autun vers le XVe siècle*, 1891, p. 215; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 30, n. 827.

Coulanges-les-Nevers (canton de Nevers, Nièvre). — Dans l'église de Saint-Théodore, en 1859 (ou 1860), en creusant les fondations du maître-autel.

Dans une pièce avec hémicycle; bordure avec enroulement de pampres et fleurons en rouge, vert, gris, jaune; torsade. Carré entouré d'une torsade, en blanc, rouge, noir. Pourrait être du IVe siècle. Musée de la Porte du Croux, à Nevers.

Bibl. — Crosnier, dans *Bull. de la Soc. nivernaise des lettres, sciences et arts*, IIe sér., t. I, 1863, p. 242, pl. en couleurs; De Soultrait, *Répertoire archéologique de la Nièvre*, 1875, col. 148 (IXe ou Xe siècle); Catalogue du

musée lapidaire de la Porte du Croux, 1873, n. 5 (VIe-VIIIe siècle); M. Prou, dans *La grande encyclopédie*, t. XIII, p. 40 (*Carolingienne*); A. Blanchet, *Inventaire*, p. 33, n. 840.

Vergers (près de Donzy, arrond. de Cosne, Nièvre). — Dans une magnifique église, élevée en l'honneur de saint Germain, par saint Pallade, évêque d'Auxerre (623?-657). Plusieurs mosaïques.

Bibl. — *Acta sanct.*, aprilis t. I, 1685, p. 865; Lebeuf, *Mém. sur l'hist. d'Auxerre*, 2e édit., 1848-1855, t. I, p. 148; *Bulletin monumental*, t. XIV, 1848, p. 17; t. XXII, 1856, p. 134; *Gesta pontificum Antissiodorensium*, dans Duru, *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 341; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 39, n. 873.

Auxerre (Yonne). — Voûte de l'abside de l'église décorée par saint Didier, évêque d'Auxerre (614-621 ou 623).

Basilicam sane beati Stephani, cui sedit, miro decore ampliavit, ingenti testudine a parte applicita, auroque ac musivo splendidissime decorata, instar eius quam Syagrius episcopus Augustoduni fecisse cognoscitur.

Bibl. — Ph. Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum*, t. II, 1657, p. 423; *Gesta pontificum Autissiodorensium*, dans Duru, *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 333; cf. H. de Fontenay et A. de Charmasse, *Autun et ses monuments*, 1889, p. XCVIII; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 39, n. 874.

Auxerre. — Voûte de l'abside de l'église du monastère de Saint-Eusèbe (plus tard église paroissiale) construite par saint Pallade, évêque d'Auxerre (623?-657).

Cujus (basilicæ) testudinem a parte orientali ex musivo simul et auro compsit ac dedicavit.

Bibl. — Abbé Lebeuf, *Mém. conc. l'hist. civ. et eccl. d'Auxerre*, édit. Challe et Quantin, t. I, 1848, p. 147; *Gesta pontificum Autissiodorensium*, dans Duru, *op. cit.*, t. I, p. 341; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 39, n. 875.

Auxerre. — Église de l'abbaye royale de Saint-Germain dans chapelle de Saint-Maxime, de Saint-Optat, de Saint-Sanctin et de Saint-Mémorien, fragment transporté à cette place en 1676; antérieurement dans le sanctuaire?

David tenant l'épée et la tête de Goliath, le corps de celui-ci étendu à terre. Restes d'un pavé du XIIe ou du XIIIe siècle?

Bibl. — D. Fournier, *Description des saintes grottes de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre*, 1714, p. 79; édit. de 1846, par Quantin, p. 27 : « Sans doute recouverte par le parquet de l'autel »; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 39, n. 876.

Sens (Yonne). — Dans le jardin de la maison Hardy, qui fait aujourd'hui partie de l'école Saint-Edme, à droite de la Grand'Rue, n. 202, près de la rue Champ-Feuillard; fouilles de nov. 1876 et 1880, à 1 m. 60 au-dessous du sol actuel; 5 m. × 3 m.

Le sujet central, rectangulaire, de 2 m. 36 × 1 m. 55, comprend deux cerfs (dont un entier), séparés par un vase à deux anses. Derrière les cerfs, deux arbres. Fond blanc (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3303, fig. 2374).

Triple bordure : 1° guirlande de feuilles, interrompues par des rosaces; 2° enroulements de rameaux de vignes avec feuilles et grappes; 3° torsade; jaune (2 tons différents), rouge-rose, vert clair, vert jaunâtre, blanc, noir. En place et couverte.

Bibl. — G. Julliot, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Sens*, t. XII, 1875, p. 226-238, gr. pl. en coul.; le même, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1876, p. 186-189; Martigny, *Mosaïque chrétienne trouvée à Sens*, dans *Gazette archéologique*, 1877, t. III, p. 189-196, 2 pl.; t. IV, p. 130-131, fig.; *Bull. de la Soc. arch. de Sens*, t. XIII, 1878, p. 343; A. de Montaiglon, *Antiquités et curiosités de la ville de Sens*, 1881, p. 3, 4; G. Julliot, *Inscriptions et monuments du musée gallo-romain de Sens*, 1898, p. 93-94; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 42, n. 890.

Paris. — Autrefois à l'église de Saint-Germain-des-Prés, aujourd'hui à Saint-Denis. Tombe dite de Frédégonde; mal restaurée en 1841 et 1842 (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1705, fig. 4507).

Dalle de pierre recouverte d'une sorte de mosaïque de marbre où des filets de cuivre dessinent la figure et les ornements; le visage, les mains et les pieds sont lisses et étaient probablement peints.

Travail du XIe ou XIIe siècle, exécuté d'après un procédé décrit par le moine Théophile [1]. Il y a aussi une copie sur pierre de liais.

Bibl. — Gilles Corrozet (et N. Bonfous), *Les antiquitéz, croniques et singularitez de Paris...*, 1586, p. 18 v°; Grégoire de Tours, *Opera*, édit. Th. Ruinart, 1699, p. 1277, pl.; p. 1375; Le Rouge, *Curiositez de Paris...*, 1723, p. 469; dom Jacques Bouillart, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Préz*, 1724, p. 12, 303, pl. V; B. de Montfaucon, *Les monumens de la monarchie françoise*, t. I, 1729, p. 160, 161, pl. XII, n. 4; Piganiol de La Force, *Description de Paris*, t. VII, 1742, p. 22-24; Germain Brice, *Description de la ville de Paris*, t. III, 1752, p. 307-308; Alex. Lenoir, *Musée des monuments français*, t. I, 1800, p. 170, n. 7, pl. XXIII; J. Gailhabaud, *L'architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts*, t. III, 1858, chapitre : dalles tumulaires, 2 pl. en chromolithographie, et t. V : planche d'ensemble; F. de Guilhermy, *Monographie de l'église de Saint-Denis*, 1848, p. 207, 209-211, pl.; Em. Amé, *Les carrelages émaillés du Moyen Age et de la Renaissance*, 1859, p. 25-26, 58, pl.; Debret, dans l'*Encyclopédie moderne* (Didot-Renier), t. XXI, 1860, p. 399; A. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 1867, explic., p. 74-75, pl. V; E. Müntz, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1885, p. 243-245; P. Vitry et G. Brière, *L'église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux*, 1908, p. 108, 109; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 47-48, n. 910.

Paris. — Basilique élevée par Childebert sur l'emplacement de l'église postérieure de Saint-Germain-des-Prés. Riche pavement avec sujets. Détruit.

Bibl. — *Vita sancti Droctovei abb.*, dans *Acta sanct.*, martii t. II, p. 38; D. Jacques Bouillart, *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, 1724, p. 5; F. de Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, 1855, p. 126; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 48, n. 911.

Paris. — Église abbatiale de Sainte-Geneviève.

Étienne d'Orléans, évêque de Tournai (1193-1203), étant abbé, y fit exécuter des mosaïques murales : *Parietes etiam innovamus sectis et politis lapidibus exterius fulcientes.*

Bibl. — Étienne de Tournai, *Epist.*, CXLV, *P. L.*, t. CCXI, col. 432; cf. col. 433, 435, 436; Lebeuf, *Hist. de la ville... et du diocèse de Paris*, édit. Augier-Bournon, t. I, 1885, p. 233; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 48, n. 912.

Saint-Denis (Seine). — Chapelle Saint-Firmin, dans la basilique; pavement remplacé en 1863 par des carreaux de pierre de liais; 0 m. 76 de diamètre. Restauré, mais moins mal qu'on l'a dit. Au musée de Cluny, à Paris. XIIe siècle.

Médaillon polychrome avec le moine Albéric agenouillé, à droite. Sur le fond de verre doré, à droite et à gauche : *Hoc pius Albericus nobile fecit opus.* Autre inscription, circulaire, en blanc sur vert :

† *Qui te devotus oro, cui servio totus,*
† *Martyr sancte Dei, quæso, memento mei.*

Bibl. — J. Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, t. I, 1625, p. 317; Alex. Lenoir, *Musée des monuments français*, t. II, 1800, p. 20

[1] *Schedula diversarum artium*, l. II, c. XII; l. III, c. III, édit. C. de l'Escalopier, 1843, p. 91, 193.

(t. II *bis*, p. 23), pl. LIX (avec la lecture : *Bono frater hæc ecclesiæ fecit hoc opus*); Alf. Ramé, dans *Rev. des Sociétés savantes*, VIe sér., t. VIII, 1878, 2e semestre, p. 147-156, fig.; F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle. Ancien diocèse de Paris*, t. II, 1875, p. 116-118 (avec la lecture de Raoul-Rochette, *Hoc pi' Albo nobile fecit opus*), t. V, p. 338-341, fig.; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 48-49, n. 913.

Terminiers (canton d'Orgères, arrond. de Châteaudun, Eure-et-Loir). — Substructions près de la ferme de Villours.

Demi-cercles et croix; noir et blanc. En place?

Bibl. — Dupuis, dans *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. V, 1862, p. 99-100; abbé Maître, dans *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. III, 1859-1861, p. 184; de Boisvillette, *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, t. I, 1864, p. 274; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 55, n. 936.

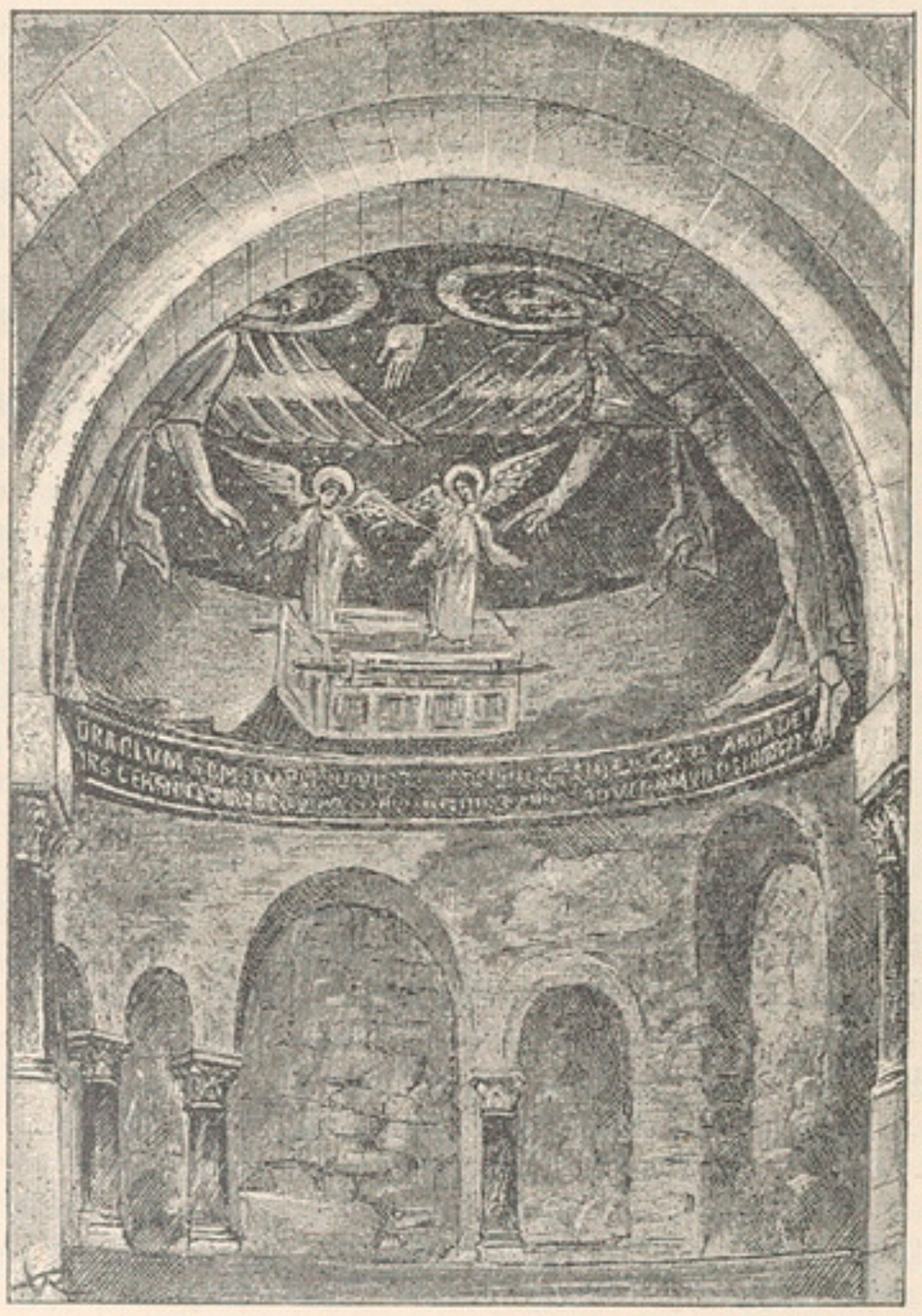

8487. — Abside de Germigny-des-Prés.
D'après une aquarelle de Lisch,
exécutée avant la Restauration.

Germigny-des-Prés (Loiret). — La petite église qui s'élève à Germigny-des-Prés (Loiret) a été l'objet d'une notice (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1222-1232); ici nous ne parlerons que de la mosaïque (fig. 5266) qui orne la conque de l'abside de cet édifice, consacré en 806 par Théodulfe, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, et ensuite évêque d'Orléans. Si modernisée qu'elle ait pu être, lors des restaurations successives subies par l'église qui, de nos jours, a été complètement reconstruite, on y entrevoit, au moins, dans la composition d'une si fine et discrète élégance — l'arche d'alliance sur laquelle sont debout deux anges, tandis qu'à droite et à gauche deux anges plus grands la gardent et que du ciel sort la main de Dieu — en même temps qu'un reflet du goût personnel du fondateur, lettré délicat, quelque chose aussi de l'esprit de distinction et de mesure dont ces régions tempérées du centre de la France semblent, à toute époque, avoir eu le secret. La noble simplicité de quelque beau modèle d'art chrétien primitif fut évidemment ici suivie de près. Plus d'un détail ornemental, surtout dans la partie accessoire placée au-dessous du sujet, faisait même nettement penser aux influences d'Orient (fig. 8487). Si on compare cette œuvre datée et conservée dans une église de campagne avec les productions prétentieuses et clinquantes qui s'étalent de nos jours dans de grandes basiliques, il est difficile de ne pas donner la préférence à cette mosaïque d'un art, d'un goût et d'une technique irréprochables, dignes de concourir au magnifique symbolisme de ces anges debout, les ailes déployées, le bras étendu pour protéger l'arche sainte. L'or est prodigué et cependant il n'a rien de choquant, c'est comme un jour entrouvert sur le ciel. La frise du soubassement est bleue, comme à Sainte-Sabine, et porte une inscription en cubes d'argent. Au-dessous de la voussure règne une colonnade dont le fond était décoré de fleurs stylisées, également en mosaïque, l'inscription, en partie rompue, a pu être rétablie au moyen d'une ancienne copie :

Oraclum sanctum et Cerubin hic aspice spectans
Et testamenti en micat arca Dei.
Hæc cernens precibusque studens pulsare Tonantem
Theodulfum votis jungito, quoeso, tuis.

« Regarde le saint tabernacle et les chérubins, contemple la splendeur de l'arche de Dieu et, à cette vue, songe à toucher par tes prières le maître du tonnerre, et n'oublie pas d'associer Théodulfe à tes vœux. »

Cette mosaïque est une œuvre unique pour la Gaule.

Bibl. — Baluze, *Miscell.*, t. I, 1678, p. 492; *Bulletin monumental*, t. XII, 1846, p. 411; t. XIII, 1847, p. 233-234; t. XIV, 1848, p. 17; t. XV, 1849, p. 204; t. XXII, 1856, p. 138; *Revue archéologique*, 1847, t. IV, p. 36; C.-F. Vergnaud-Romagnesi, *Archéologie du département du Loiret*, t. II (mém. de 1841 et 1847; description et dessin); le même, *Appendice des histoires, notes et notices historiques mod. sur l'anc. monastère de Fleury-Saint-Benoît et sur Germigny-des-Prés*, sept. 1851, p. 7, 8; *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1868-1873, t. V, p. 97-98; abbé Prévost, *La basilique de Théodulfe et la paroisse de Germigny-des-Prés*, Orléans, 1889; *La grande encyclopédie*, t. XVIII, p. 857-858; *Congrès archéologique de France*, LIXe session, 1892, p. 249-254; E. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 168, fig. 48; A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, t. I, p. 325, fig. 163; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 56, n. 941; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 223-225, fig. 287-289.

Angers (Maine-et-Loire). — Place du Ralliement; 21 novembre 1878, au cours des travaux de nivellement de la place; 5 m. 13 de côté; affaissée en 1882, restaurée en nov. 1883. Au musée d'antiquités Saint-Jean, à Angers, depuis 1878.

Jusqu'à l'époque de la Révolution, une église dédiée à Saint-Pierre s'éleva sur la place du Ralliement; il se pourrait que cette mosaïque lui appartînt ou à une de ses dépendances. Dessin réticulé avec carrés de rosaces; fond blanc, traits noirs, bandes jaunes et rouges. Bordure de 0 m. 82, avec rinceaux et palmettes. Au centre, carré plus grand, bordé d'un ornement courant; il servait probablement de cadre à un *emblema* qui a disparu.

Bibl. — Ch. Demoget, dans *Bulletin de la Soc. industr. et agric. d'Angers*, IIIe sér., t. XIX, 1878, p. 210-217; V. Godard-Faultrier, *Inventaire du musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2e édit., Angers, 1884, p. 373-374, n. 2239; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 62, n. 966.

Savennières (canton de Saint-Georges-sur-Loire,

arrond. d'Angers, Maine-et-Loire). — Dans le chœur d'une église détruite avant 1864. Fragment. Don de Legloux, en 1849, au musée Saint-Jean.

Bibl. — V. Godard-Faultrier, *Monum. antiq. de l'Anjou ou mémoires sur la topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire*, 1864, p. 139; le même, *Inventaire du musée d'antiquités de Saint-Jean et Toussaint*, 2e édit., 1884, p. 374, n. 2240; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 62, n. 968.

4° *Province de Gaule Belgique.* — *Reims* (Marne). — Sous l'église Saint-Nicaise; novembre 1814, en déblayant des pierres engagées dans la maçonnerie, à l'entrée de la croisée septentrionale de l'église.

Fond blanc, torsade. Époque incertaine, pourrait provenir de la basilique de Jovin. IVe siècle.

Bibl. — Ch. Loriquet, *La mos. des promenades*, p. 128-129; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 83, n. 1057.

Reims. — Quatre mosaïques du XIIe siècle, dont deux datées de 1130 et de 1209.

Bibl. — A. Blanchet, *Inventaire*, p. 90-92, n. 1090-1093.

Saint-Riquier (cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arrond. d'Abbeville, Somme). — Pavement du chœur de l'église de l'abbaye; des restes ont été retrouvés en 1783 et recueillis par plusieurs personnes; quatre médaillons ont été formés avec des matières de cette provenance (surtout des fragments de porphyre rouge et vert) et ont été placés dans la nouvelle chapelle du petit séminaire.

Beau pavement de marbre, exécuté sous Charlemagne par l'abbé Angilbert. Devant l'autel de saint Riquier, il y avait les quatre vers suivants :

Hoc pavimentum, humilis abbas, componere feci
Angilbertus ego, ductus amore Dei,
Ut mihi, post obitum, sanctam donare quietem
Dignetur Christus, vita salusque mea.

IXe siècle; détruit.

Bibl. — *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. IV, part. 1, p. 110; Hariulfus, *Chronicon Centulense*, l. II, c. III, *P. L.*, t. CLXXIV, col. 1242; D. Grenier, *Introduction à l'histoire générale de la prov. de Picardie*, édit. de 1856, p. 100; Hénocque, *Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier*, t. I, 1880, p. 150-151; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 102, n. 1137.

Saint-Riquier. — Église de l'abbaye.

Mosaïques exécutées par Angilbert et représentant la nativité, la passion, l'ascension et la résurrection. IXe siècle; détruites.

Bibl. — *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. IV, part. 1, p. 127; J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, t. IV, 1867, p. 227; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 103, n. 1138.

Saint-Quentin (Aisne). — Dans le chœur de la collégiale, élevée sur l'église agrandie au VIIe siècle par saint Éloi. Fragment blanc et noir; rosaces, losanges et grecque; les cercles sont bordés de rouge.

Attribuée à la seconde moitié du VIIe siècle; mais très probablement romaine.

Bibl. — P. Bénard, dans le *Journal de Saint-Quentin* des 28 et 30 déc. 1865; Ch. Gomart, dans *Congrès archéol. de France*, t. XXIII, 1866, p. 123-125, fig.; Ed. Fleury, *Antiq. et monum. du départ. de l'Aisne*, 1878, p. 205, fig. 288. — A. Blanchet, *Inventaire*, p. 104, n. 1142.

Arras (Pas-de-Calais). — Église Saint-Waast, 1838, 2 m. 68 × 1 m. 15.

Mosaïque représentant l'évêque Frumand (Frémold, 1174-1183). Figure de face, tenant la crosse. *Frumaldus : epc.;* blanc, rouge, vert, bleu, noir, gris. Bordure bleue avec carrés en noir, blanc, rouge et or; XIIe siècle. Musée d'Arras.

Bibl. — Aug. Terninck, *Essai... sur l'ancienne cathédrale d'Arras*, 1853, p. 58-59; G. Gailhabaud, *L'architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts*, t. III, 1858; chap : dalles tumulaires, et t. V, pl. d'ensemble; Van Drival, *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, t. III, 1877, p. 1-14, pl.; J. de Laurière, dans *Congr. archéol. de France*, t. XLVII, 1880, p. 244; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 105, n. 1145.

Saint-Omer (Pas-de-Calais). — Abbaye élevée par saint Bertin, au VIIe siècle.

Nec minus interius oratorii pavimenta multicoloris petrarum junctura...; détruite.

Bibl. — B. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, 1840, p. 17.

Saint-Omer. — Abbaye de Saint-Bertin; probablement le pavé de l'église incendiée en 1152.

Bibl. — A. Blanchet, *Inventaire*, p. 105, n. 1147.

Liége. — Place Saint-Lambert, sur l'emplacement de l'entrée du chœur de l'ancienne cathédrale, février 1908, à 0 m. 70 de profondeur, sous une couche de chaux.

Croix au milieu d'un cercle; noir, bleu, blanc. Travail très grossier. Ve ou VIe siècle. Deux fragments sont conservés au musée archéologique de Liége.

Bibl. — *Gazette de Liége*, 12 février 1908; *La Meuse* (Liége), 15 février 1908; *Römisch-germanisches Korrespondenzblatt*, t. I, 1908, p. 19; L. Renard-Grenson, *Anzeiger* du *Jahrbuch des kaiserl. deutschen archäol. Instituts*, 1908, p. 268; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 111, n. 1177.

5° *Province de Germanie.* — *Dijon* (Côte-d'Or). — Église Saint-Bénigne, dans la chapelle Sainte-Marie jusqu'à la Révolution. Un fragment conservé représente un mufle de lion, noir sur fond blanc. D'après une note de Baudot, cette tête provient d'un groupe de lion et lionne affrontés; il y avait aussi deux moitiés d'aigles et des losanges; XIe siècle.

La mosaïque fut détruite les 24 et 25 février 1792, en même temps que la rotonde.

Bibl. — Le président Ch. de Brosses, *Lettres familières écrites d'Italie, en 1739 et 1740*, édit. de 1869, t. II, p. 258; H. Chabeuf, *Dijon, monuments et souvenirs*, 1894, p. 180; R. Prost, dans *Mém. de la Soc. bourguignonne de géogr. et d'histoire*, t. X, 1894, p. 289-290, pl.; L. Chomton, *Histoire de l'église de Saint-Bénigne de Dijon*, 1900, p. 77, pl. XII, n. 4. Aquarelle de 1727 dans un recueil de dom Plancher, collect. de Bourgogne, t. XIV, fol. 123 (Bibl. nat.); A. Blanchet, *Inventaire*, p. 186, n. 1547.

Aix-la-Chapelle. — L'église construite par les ordres de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, d'après le plan de Saint-Vital de Ravenne, relevé par Einhard (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1039, fig. 252) s'est conservée jusqu'à nos jours avec son dôme qui fut, au IXe siècle, décoré d'une mosaïque. Celle-ci a complètement disparu. En 1656, un violent incendie la détériora gravement; entre 1720 et 1730, le chapitre fit disparaître ce qui subsistait et qui fut remplacé par des stucs rehaussés par des panneaux composés de cubes d'émail bleu ou doré. De l'œuvre primitive, il ne reste que le souvenir conservé par trois documents qui sont : 1° une description sommaire insérée par P. a Beeck dans son *Aquisgranum seu historica narratio de civitatis Aquisgranensis origine et progressu de rebus divi Caroli Magni præclare gestis, de situ coronandi reges Romanorum*, in-4°, Aquisgr., 1622; 2° un dessin envoyé d'Aix à Ciampini et qui n'a pu être retrouvé, dessin inséré dans les *Vetera monimenta in quibus præcipue musiva opera*, in-fol., t. II, Romæ, 1699, p. 129; 3° les notes du doyen du chapitre Vanderlingen [1].

Ciampini dit que la mosaïque se trouve à l'intérieur

[1] Séroux d'Agincourt, *Hist. de l'art par les monumens. Peinture*, pl. XVII, n. 12, a reproduit en moindre dimension la gravure de Ciampini. Cf. Quast, *Sammlung von Denkmälern der Architektur, Skulptur und Malerei*, t. II, pl. XVII.

de la coupole : *Tholum... sive trullum... depressior illi concameratio contigit.* Le prévôt a Beeck ajoute que les parois étaient revêtues de mosaïques représentant les faits de l'Ancien et du Nouveau Testament : *Quondam undequaque obvestitum incrustatumque fuisse... picturis in musivo seu musiaco opere diversis typicis coloribus variegato, repræsentante veteris ac novæ legis acta.* De cela Ciampini ne dit rien, mais ce serait un point de ressemblance avec Saint-Vital.

Nous reproduisons ici le dessin du XVIIe siècle,

8488. — Mosaïque d'Aix-la-Chapelle. D'après *Annales archéologiques* de Didron, t. XXVI, 1869, pl. 285.

envoyé à Ciampini, qui le fit graver dans son recueil (fig. 8488). A la base, une frise très étroite sur laquelle on voit le monogramme du Christ; au-dessus, une zone assez large occupée par vingt-quatre vieillards offrant leurs couronnes; au sommet, le Christ en majesté, entouré de deux anges. Sur le fond d'or, scintillaient des étoiles rouges à huit rais irrégulièrement espacées, mais le prévôt a Beeck soutient que les étoiles sont d'or; il faudrait alors un fond bleu. Ce n'est pas la seule incertitude qui plane sur cette mosaïque dont le sujet est évidemment tiré de l'Apocalypse (IV, 2-11; V, 1). Le dessin de Ciampini nous montre Dieu en majesté entouré de deux anges, mais le prévôt a Beeck parle de quatre animaux, les symboles des évangélistes. Ciampini figure sept vieillards, le prévôt parle de vingt-quatre : *Adhuc circulariter contemplari est quatuor et viginti seniores qui, assurgentes de sedilibus procidunt ante sedentem in throno, mittentes coronas suas;* enfin, le prévôt dit que le monogramme du Christ est sous le Christ et il en donne un dessin où ce monogramme est inscrit dans un cercle.

Nous savons par Einhard qu'il y avait dans l'intérieur de la coupole une inscription en vers qui faisait le tour : *Erat in eadem basilica in margine coronæ, quæ inter superiores arcus interiorem ædis partem ambiebat, synoptice scriptum, continens quis auctor esset ejusdem templi, cujus in extremo versus legebatur :* PRINCEPS CAROLVS. De cette inscription rien n'a été conservé. Des doutes se sont élevés sur l'origine carolingienne de cette mosaïque. Les critiques allemands ont jugé que ce sujet pouvait être rajeuni et qu'il fallait faire la mosaïque d'Aix-la-Chapelle contemporaine d'Othon III (fin du Xe siècle), en se basant sur le témoignage d'un moine de Saint-Jacques de Liége qui, parlant des travaux importants commandés alors par l'empereur, dit qu'aucune décoration peinte n'ornait encore la basilique : *necdum enim color alicujus picturæ eandem decorabat.* Quant au témoignage du pseudo-Turpin, qui nous parle de peintures exécutées par ordre de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, non seulement au dôme (scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament), mais encore dans le palais impérial (représentation des sept arts libéraux et des guerres de Charlemagne en Espagne), il est beaucoup trop tardif et suspect d'arrangement romanesque pour pouvoir servir de base à une conviction sérieuse.

Bibl. — Peter a Beeck, *Imperialium eccl. in Aquis...*, Aquisgranum, 1620, p. 36, 50; Ciampini, *Vetera monimenta in quibus præcipue musiva opera*, t. II, 1699, p. 129, fig.; J.-B.-L.-G. Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art..., Peinture*, 1823, pl. XVII, n. 12 (cf. Quast, *Sammlung von Denkmälern der Architektur, Skulptur und Malerei*, t. II, pl. XVII);

J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. IV, 1866, p. 227; E. aus'm Weerth, *Kunstdenkmäler des christlichen Mittelalters in den Rheinlanden*, t. II, 1re part., 1860, p. 60, 78, pl. XXXII, n. 11; X. Barbier, *La mosaïque du dôme d'Aix-la-Chapelle*, dans *Annales archéologiques*, t. XXVI, 1869, p. 285-338, pl.; p. 324, figure d'un fragment que l'auteur suppose avoir été emprunté à une mosaïque de Ravenne. Il y a deux fragments de ce genre dans des coins des galeries supérieures; F. Haagen, *Geschichte Aachens*, t. I, 1873, p. 15; A. Reumont, *Il musaico della chiesa di Carlomagno in Aquisgrana*, dans *Archivio storico italiano*, IVe sér., t. VIII, 1881, p. 428-435; J. von Schlosser, dans *Sitzungsberichte der philos.-historischen Kl. der kaiserl. Akademie der Wissensch.*, t. CXXIII, Wien, 1891, p. 24; *Bonner Jahrbücher*, t. CX, 1903, p. 263; J. Strzygowski, *Der Dom zu Aachen und seine Enstellung*, 1904, p. 77-78, fig. 44 (d'après Ciampini); A. Blanchet, *Inventaire*, p. 205, n. 1632.

Aix-la-Chapelle. — Dans l'église du dôme. Fragments d'un pavement; carrés blanc, noir, rose, jaune. Parties antiques employées ultérieurement?

Bibl. — E. aus'm Weerth, *Der Mosaikboden in St. Gereon zu Köln*, 1873, p. 10, fig.; C. Enlart, *Manuel d'archéologie française.* I. *Architecture religieuse*, in-8°, Paris, 1902, p. 186, fig. 53; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 204, n. 1633.

Cologne. — Première basilique de Saint-Géréon : *Est apud Agripinensim urbem basilica... Et qui admirabili opere ex musivo quodam modo deaurata resplendet, Sanctos Aureos ipsam basilicam incolæ vocitare voluerint.* Détruite.

Bibl. — Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, l. I, c. LXI, dans *Monum. German. historica, Scriptores rerum merovingicarum*, 1885, p. 330; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 211, n. 1663.

Cologne. — Église de Saint-Géréon, devant l'autel; au cours de travaux de restauration, largeur 0 m. 40.

Restes d'une mosaïque : rosaces et rinceaux; noir et blanc. Antérieure au IXe siècle.

Bibl. — Ernst aus'm Weerth, *Der Mosaikboden in St. Gereon zu Köln restaurirt und gezeichnet von Toni Avenarius nebst den damit verwandten Mosaikboden Italiens*, in-8°, Bonn, 1873, p. 8, fig.; Ennen, dans *Jahrbücher* de Bonn, 1875, t. LV-LVI, p. 188; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 211, n. 1664.

Cologne. — Église Saint-Géréon; restaurée à l'aide de fragments; conservée dans la crypte, XIe siècle.

Bibl. — E. aus'm Weerth, *op. cit.*, p. 1-9, pl. I; A. Blanchet, *Inventaire*, p. 211, n. 1665.

XXVI. ILLYRICUM. — *Celeia*, abside de la basilique chrétienne. Fouilles 1897.

Série d'inscriptions en mosaïque se rapportant aux divers donateurs du pavement (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 123, fig. 5780-5784).

Lentia (Linz), crypte de la basilique de Saint-Florian, près de Lorsch. (Est-ce une mosaïque?)

Teurnia (St. Peter im Holz), non loin de Spittal, en Carinthie (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 144).

Dans une basilique extra-urbaine, l'épitaphe de Ursus (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 128, fig. 5785; col. 147, fig. 5801, 5802).

Bibl. — R. Egger, *Ausgrabungen in Kärnten.* II. *Teurnia* (St. Peter im Holz), dans *Jahreshefte des œsterreichischen-archæologischen Instituts in Wien*, 1911, t. XIII, p. 161-173; t. XIV, p. 17-24; le même, *Frühchristlichen Kirchenbauten im Südlichen Norikum*, dans *Sonderschriften des œsterr.-archæol. Instituts in Wien*, t. IX, 1916, p. 12-47; J. Zeiller, *Les origines chrétiennes des provinces danubiennes*, p. 185-188; J. P. Kirsch, *Entdeckung einer altchristlichen Kirche bei St. Peter im Holz in Kärnten*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXVI, 1912, p. 109-111; le même, *L'aigle sur les monuments figurés de l'antiquité chrétienne*, dans *Bull. d'anc. litt. et d'arch. chrét.*, t. III, 1913, p. 122-123.

Ivenna, dans la vallée de la Drave, une basilique et un *consignatorium* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 139, fig. 5794-5795, baptistère, fig. 5796).

XXVII. ITALIE. — 1° *Albenga*, ville de Ligurie. — E. Müntz donne une description trop sommaire du « baptistère contenant une niche ornée de mosaïques appartenant, dit-on, à l'art chrétien primitif, et qui représentent des étoiles et des oiseaux sur un fond bleu; dans la partie inférieure, des brebis ». Cette mosaïque est composée de quatre zones concentriques

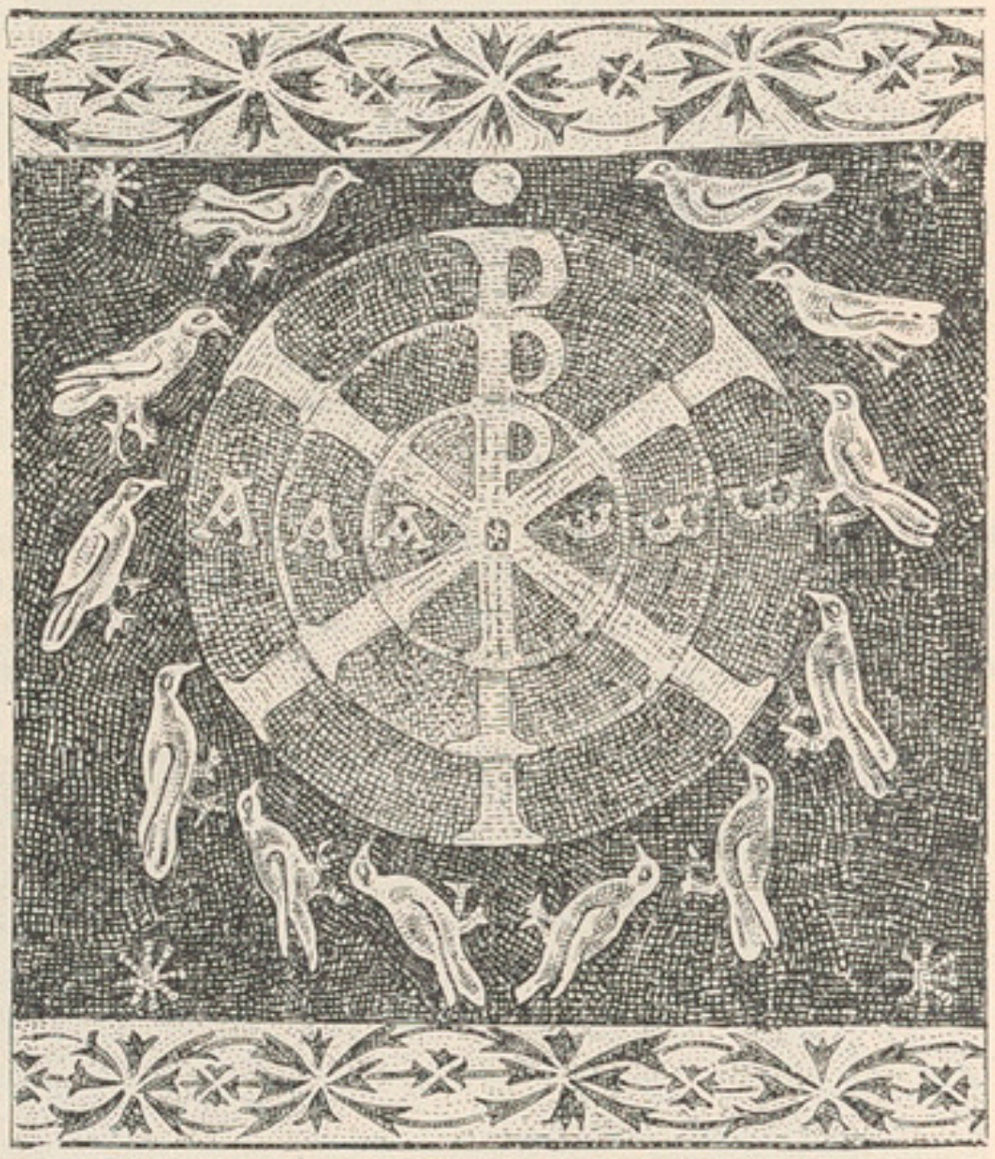

8489. — Baptistère d'Albenga.
D'après M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrét. du IVe au Xe siècle*, 1924, p. 114, fig. 128.

allant du bleu clair au bleu foncé. Les trois premières zones présentent le chrisme avec les lettres A et ω (fig. 8489); il semble qu'on a eu le dessein de montrer un seul symbole allant en se réfléchissant et se développant. C'est évidemment le Christ entouré de douze colombes de profil qui figurent les apôtres, ainsi que nous l'avons vu sur certains autels antiques : Auriol, Marseille, etc. Dans la lettre XXXII de saint Paulin de Nole, on voit que cette décoration avait été adoptée pour la basilique de Nole : « Une couronne entoure la croix d'un cercle éblouissant; autour d'elle, les apôtres forment une autre couronne, car c'est leur figure que vous voyez en ce chœur de colombes. »

Le motif est encadré par quatre étoiles à huit branches, et une bordure de feuillage vert sur fond blanc limite la composition servant de séparation entre elle et une inscription en mosaïque, dont on ne possède que des fragments où se lisent quelques noms de saints : Étienne, Jean l'Évangéliste, Laurent, Nabor, Félix, Gervais et Protais. On voit que nous sommes sous l'influence milanaise.

Date inconnue, conservation défectueuse, technique grossière; cubes d'émail bleus, jaunes, rouges et fragments de pierre.

Bibl. — Murray, *Guide of Italy*, 9e édit.; Th. Nesbitt, dans *The archæologia*, t. XL, p. 198; E. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dans *Revue archéologique*, 1891, p. 85-86; J. Wilpert,

Die römische Mosaiken, in-fol., t. III, Rome, 1916, pl. LXXXVIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du VIe au Xe siècle*, in-8°, Genève, 1924, p. 114, fig. 128.

2° ?... — Un fragment de Cassiodore contient la

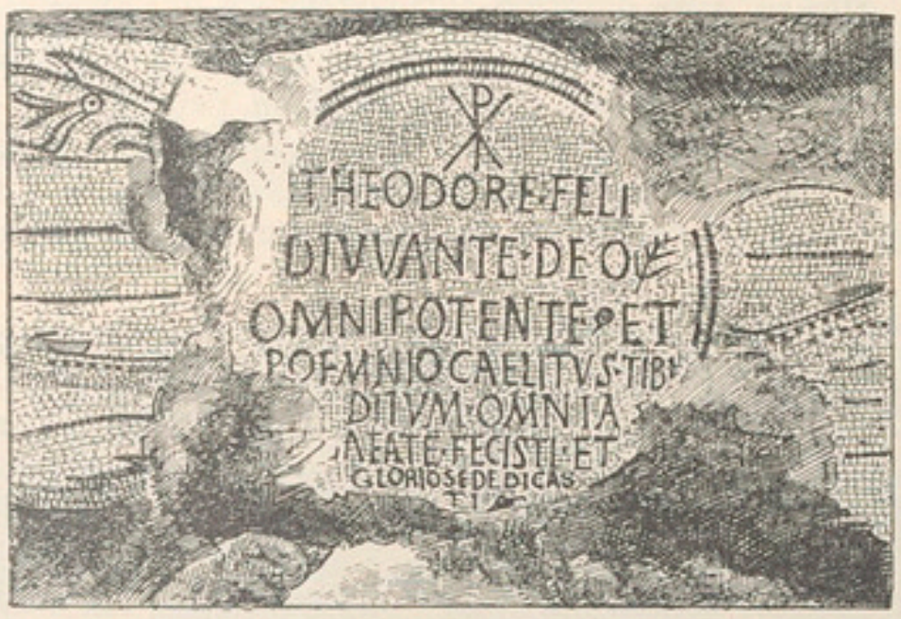

8490. — Inscription d'Aquilée.
D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1910, pl. IV.

mention d'une mosaïque exécutée par ordre de la reine Amalasonte (535), sans indication du lieu où se trouvait cet ouvrage : *Fecisti quoque, domina, palatium, quod te etiam ignotis evidenter ostenderet; quando*

8491. — Le bon Pasteur. Mosaïque d'Aquilée.
D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1910, pl. V.

et ingenti habitaculo residentis colligitur magnitudo. Renidet crusta marmorum concolor gemmis, sparsum aurum fulget in...s rotatas saxo... musivi minora describunt; et totum metallicis coloribus... ubi cer...a...ran...ur.

Bibl. — *Mém. de l'Acad. de Turin*, IIe sér., t. VIII, 1846, p. 192; E. Müntz, *op. cit.*, p. 82-83.

3° *Ancône.* — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1995, fig. 546.

4° *Aquilée.* — Vers 1910 on découvrait, non loin de la cathédrale, les vestiges d'une ancienne basilique chrétienne bâtie pendant la première moitié du IVe siècle par l'évêque Théodore. Le pavement est en mosaïque et on y a mis au jour l'inscription suivante (fig. 8490) :

THEODORE·FELIx
aDIVVANTE·DEO
OMNIPOTENTE·ET
POEMNIO CAELITVS·TIBI
tra DITVM·OMNIA
b AEATE·FECISTI·ET
GLORIOSE·DEDICAS
TI

Les lettres sont noires sur fond blanc; le mot *pœmnio* doit se lire ποιμνιον; il signifie le troupeau, les ouailles dirions-nous.

La mosaïque se trouve à 1 m. 50 environ sous le sol

8492. — Portrait d'un donateur.
Ibid., pl. IV-V, fig. 2.

actuel; elle s'étend depuis la façade jusqu'à la porte latérale. Du côté de la façade, la mosaïque offre l'apparence d'un tapis à petits compartiments formant des figures géométriques entrelacées ou juxtaposées; naturellement, il s'y trouve une scène marine, des poissons, une barque, des oiseaux. On remarque une figure du bon Pasteur portant sur ses épaules la brebis égarée et tenant en main la syringe (fig. 8491).

A côté se trouve la scène de Jonas. Un monstre marin vomit une forme humaine. Plus près du centre, on voit des coupes et des amours ailés qui courent parmi une vigne et récoltent les grappes de raisin. Enfin, parmi les fragments découverts dans la nef centrale, outre l'inscription transcrite ci-dessus, on a trouvé quelques portraits d'hommes et de femmes au nombre de cinq, dont deux hommes. Celui que nous donnons ici (fig. 8492) semble bien vouloir être un portrait; probablement celui d'un des donateurs du pavement.

Bibl. — O. Marucchi, *Aquileja. Scoperta di una antica basilica cristiana*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, t. XVI, 1910, p. 162-165, pl. IV-V; H. Swoboda, *Neue Funde aus dem altchristl. Œsterreich*, in-8°, Wien, 1909; C. M. Kaufmann, *Handbuch der christlichen Archæologie*, in-8°, Paderborn, 1913, p. 435, fig. 170; A. de Waal, *I mosaici d'Aquileja*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXIX, 1915, p. 266-268.

5° *Capoue.* — Nous avons décrit les mosaïques de Capoue, aujourd'hui *Santa Maria di Capua Vetere*, où se trouvait l'église dédiée à saint Prisque, premier évêque (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2065-2069, fig. 2049-2050). Sur le côté droit de la nef de San Prisco se trouve un sanctuaire carré, obscur, où est conservé le

tombeau de sainte Matrona. A la partie supérieure, on voit une décoration de mosaïques dont la date peut varier entre la première moitié du VIe siècle (Wilpert) et le début du VIe (Bertaux).

La voûte offre une décoration intéressante qui rappelle celle de Saint-Vital, à Ravenne. Quatre palmiers, aux troncs rouge et or, couronnés de palmes et de fruits. Sur une palme perche un oiseau, probablement un phénix. Entre les troncs des rinceaux vert et or, chargés de pampres et de raisins, sortent quatre calices, affrontés chacun de deux colombes (fig. 8493). Le médaillon central manque.

Le Christ (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 2051). Dans une lunette, le Christ en buste, de face, dans un médaillon, nimbe d'or cerné de bleu foncé. A droite et à gauche du médaillon, A et ω.

L'étimasie (voir ce mot, *Dictionn.*, t. V, col. 671, pl. h. t.). Sur la lunette de gauche, le trône, sur lequel repose le rouleau évangélique scellé de sept sceaux; sur le dossier, une colombe représente le Saint-Esprit. De chaque côté, le bœuf et l'aigle, d'où on peut induire l'existence d'une autre lunette avec le lion et l'ange; mais ceux-ci se trouvaient disposés de chaque côté de la fenêtre; le lion a disparu, l'ange est resté. Dans un angle subsistent la partie supérieure et l'inscription désignant la ville de Bethléem, d'un type analogue à celui de Sainte-Marie-Majeure.

La quatrième lunette a disparu, mais nous savons, par un dessin du XVIIe siècle, qu'on y voyait une croix gemmée plantée sur un monticule d'où sortaient les quatre fleuves du paradis; de chaque côté de la croix, douze colombes disposées sur deux rangs garnissaient le reste du champ.

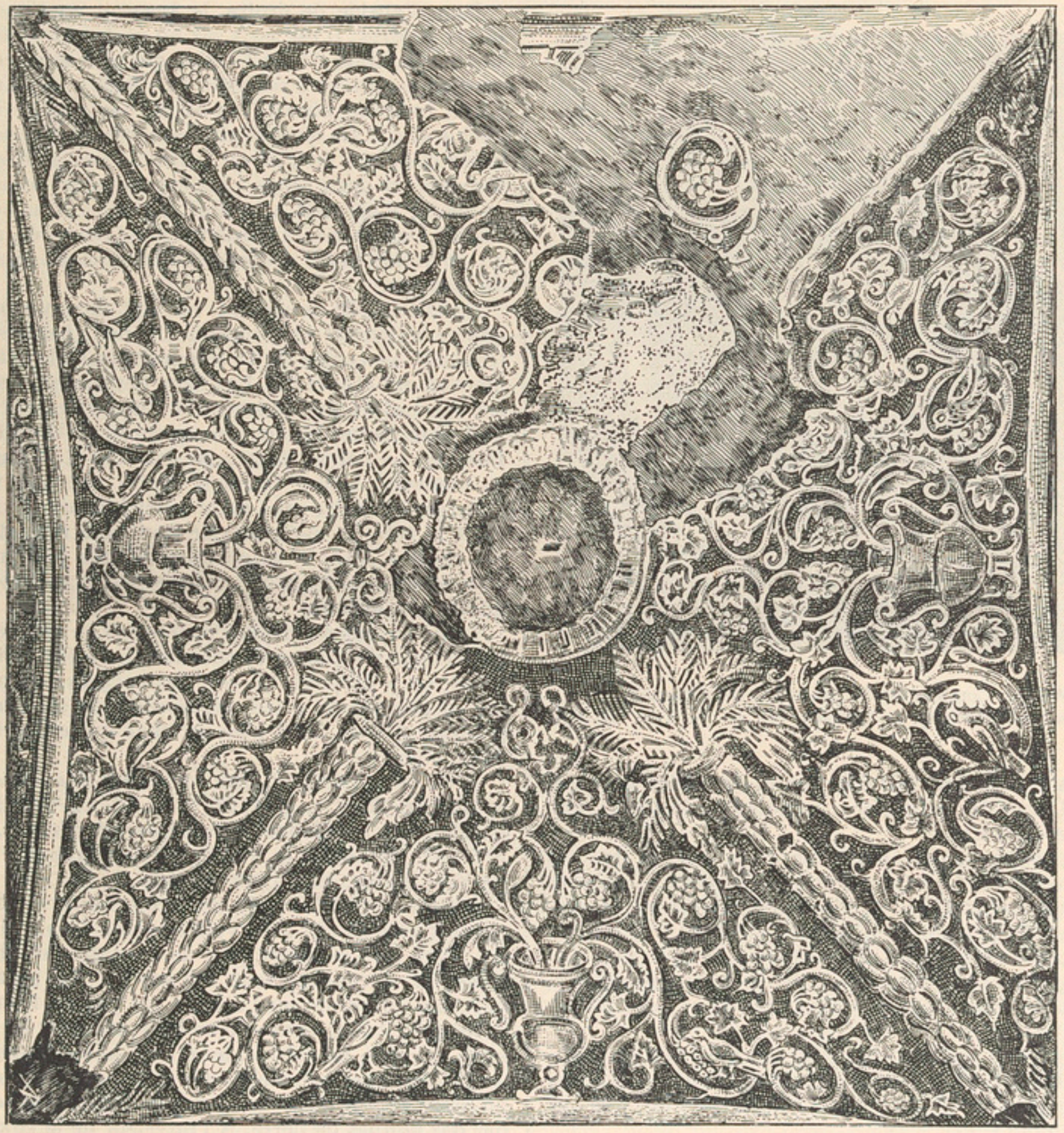

8493. — Voûte de la chapelle de Sainte-Matrona, à Capoue.
D'après van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, p. 85, fig. 97.

Bibl. — Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. IV, p. 64-66, pl. CCLIV-CCLVII; Salazaro, *Monumenti dell' Italia meridionale*, t. I, p. 47-48; E. Müntz, dans *Revue archéologique*, t. XVII, 1891, p. 72-82; Em. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, p. 50-53, fig. 10; Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III, 1917, p. 76, pl. LXXIV, LXXV, LXXVII; M. van Berchem, *Mosaïques chrétiennes*, in-8°, Genève, 1924, p. 83-86; J. P. Kirsch, dans *Bull. d'anc. littér. et d'archéol. chrét.*, t. III, 1913, p. 123.

6° *Casaranello*, près de Casarano. — Là subsiste une

modeste basilique à trois nefs, qui n'est que la transformation ou plutôt la déformation d'un sanctuaire primitif sur plan crucial. La coupole centrale et la voûte du bras oriental de la croix ont conservé des vestiges de mosaïque que les uns font remonter au ve siècle [1], les autres au siècle suivant.

« La mosaïque du bras oriental est composée de trois compartiments rectangulaires entourés de cinq bandes décoratives, postes, tresses, etc. L'intérieur des

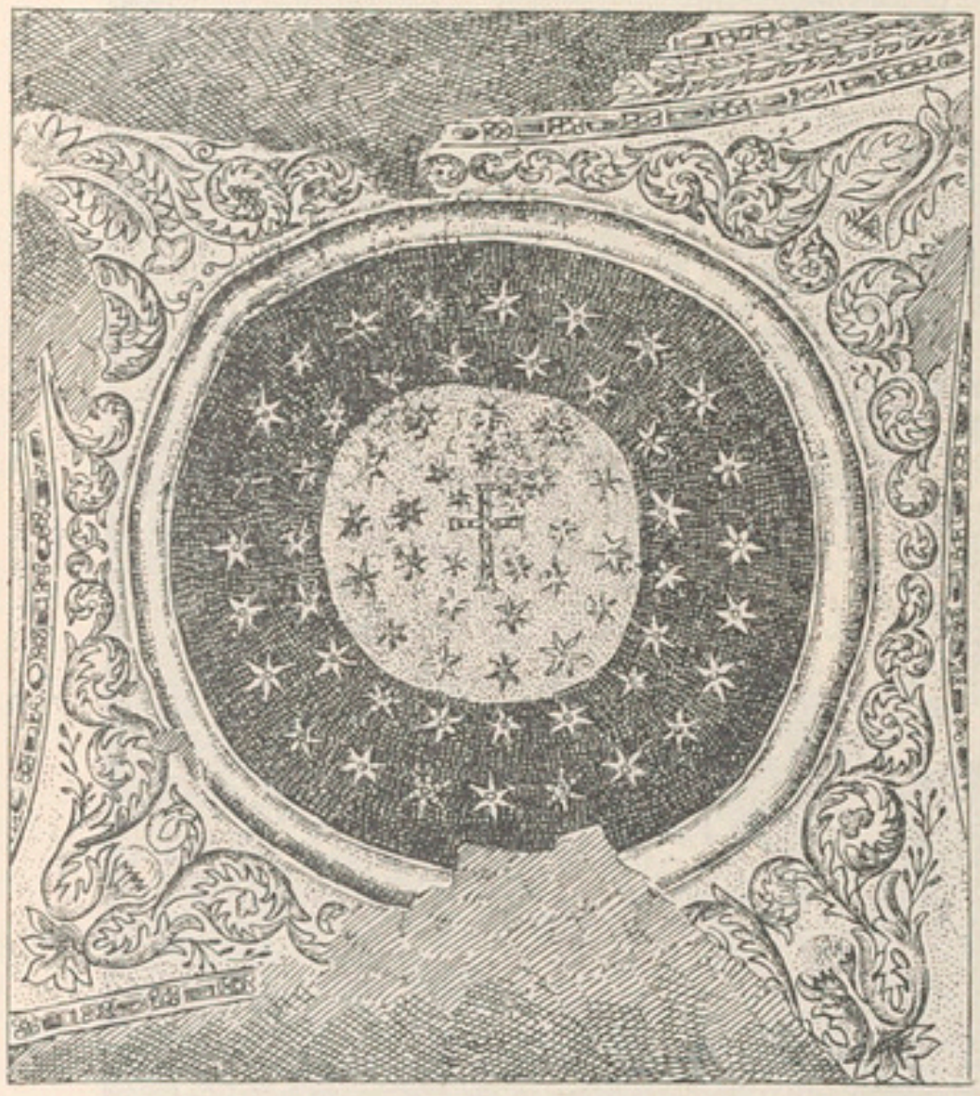

8494. — Coupole de la basilique de Casaranello.
D'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 113, fig. 127.

compartiments est fait d'entrelacs au milieu desquels sont figurés des échassiers, un poisson, un lièvre, une grappe de raisin.

« La coupole a pour motif une croix d'or sur un fond bleu constellé. Le fond est divisé en deux zones concentriques (fig. 8494), la plus claire au centre, la plus foncée à la périphérie. Cette division du ciel correspondrait aux données de l'astronomie orientale qui distingue le ciel proprement dit de l'espace aérien [2]. Les étoiles sont à six branches. Plusieurs sont paillettées d'argent [3].

« Un tore, passant du rouge au vert par des tons dégradés, sépare la calotte de la coupole des retombées où s'épanouissent des feuilles d'acanthe violacées sur fond blanc [4]. »

Bibl. — J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III, pl. CVIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, p. 113, fig. 127.

7° *Florence.* — Mosaïque venue de Saint-Pierre du Vatican (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1774, fig. 4511).

Bibl. — E. Gerspach, *Une mosaïque du VIIIe siècle, à Florence*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1903, p. 313-316.

8° *Fondi.* — Mosaïque mentionnée par saint Paulin de Nole : *Sub cruce sanguinea niveo stat Christus in agno Agnus. Epist. ad Sever.*, XXXII, 17.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1887, p. 121.

9° *Milan.* — 1. *Chapelle Saint-Aquilin, à Saint-Laurent* (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1053). — Nous avons parlé de ce portique de seize colonnes corinthiennes qui est presque le plus ancien souvenir architectural de Milan et qui précède la basilique de Saint-Laurent, bâtie en 451, sur un ancien édifice romain. A droite de la basilique s'élève la chapelle funéraire dédiée à saint Aquilin, laquelle est ornée de deux absides en mosaïques. Cette chapelle et sa décoration sont de la seconde moitié du IVe siècle.

Dans l'abside de droite, le Sauveur enseignant les douze apôtres; il est assis sur un rocher et domine de toute la hauteur du buste ceux qui sont assis en deux groupes parallèles à ses côtés (fig. 8495). Le Christ est jeune, imberbe, nimbé (son nimbe contient le chrisme avec A et ω). La main droite est levée, la gauche tient le *volumen* sur un plis du *pallium*. Les apôtres sont disposés sur deux rangs, plusieurs tiennent un rouleau en main. Pierre est à la droite, Paul à la gauche du Christ. Depuis que la mosaïque a été nettoyée, on voit un *scrinium* rouge contenant des rouleaux aux pieds du Sauveur.

Dans l'abside de gauche, on voit dans un paysage quatre bergers et un troupeau. Les deux bergers qui se trouvent au centre de la composition et la tête d'un mouton ont été refaits. Les deux bergers qui occupent les extrémités du tableau ont l'accoutrement qu'on voit dans toutes les anciennes représentations du bon Pasteur. Le berger de gauche est debout, appuyé sur sa houlette, levant la main droite vers son visage; le berger de droite est à demi couché, le bras droit soutient la tête, la main gauche tient une flûte de Pan. De chaque côté, la scène est encadrée par une cascade où boivent les brebis. Au premier plan, une brebis allaite son agneau.

Le nettoyage a permis d'apercevoir en plein ciel des poitrails et des pattes de chevaux. La scène reste douteuse; on a proposé d'y voir des bergers incommodés par la chaleur du soleil, représenté sur son char; on pourrait penser aussi bien au char qui emporte Élie dans le ciel.

Bibl. — J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. I, p. 265, fig. 78; t. II, p. 1192; t. III, pl. XL, XLI; M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, 1924, p. 59-62, fig. 59-63; O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, t. I, 1922, pl. XIX.

Milan. — 2. *Chapelle de Saint-Satire ou bien de Saint-Victor au ciel d'or* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1466, fig. 330). — Les mosaïques de l'abside ont disparu; celles de la coupole sont conservées. Au centre, on voit une couronne où l'artiste n'a pas su former un ensemble; il s'est contenté de faire succéder les lis, les roses, les épis, les raisins, les olives, aboutissant à une sorte d'énorme cabochon, parfaitement disgracieux; un cordon rouge lie cet ensemble mal venu et se termine par des feuilles de lierre. A l'intérieur de la couronne, un buste d'adulte, la barbe et les cheveux courts (fig. 8496). Le personnage tient de la main droite une croix monogrammatique où on peut reconnaître les lettres IHP qui rentrent dans le mot Jésus-Christ. La main gauche tient un livre ouvert qui nous apprend qu'on a voulu représenter le martyr VICTOR, à qui une main divine donne la couronne du martyre. A droite, une autre croix à laquelle on a voulu donner une vague ressemblance à la précédente. Sur la première, on lit PANECIRIAE, sur la seconde FAVSTINI; ce sont probablement les noms des donateurs de la mosaïque (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1063, fig. 8066).

Dans l'étude consacrée à Milan (voir ce nom, *Dictionn.*, t. XI, col. 1060), nous avons parlé des sym-

[1] A. Haseloff, *I musaici di Casaranello*, dans *Bollettino d'arte*, t. I, 1907, p. 22-27. — [2] Wl. de Grüneisen, dans *Archivio della R. Società romana di storia patria*, t. XXIX, p. 518. — [3] J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken.* — [4] M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, p. 113-114, fig. 126-128.

boles des évangélistes qui se voient dans les retombées de la coupole : ange, lion, bœuf et aigle; et aussi des six personnages en pied, évêques et martyrs : Ambroise entre Gervais et Protais, et Materne entre Nabor et Félix. Le vêtement de Materne est semblable à celui d'Ambroise (voir fig. 8497, et *Dictionn.*, t. III, col. 1187, fig. 2716). Tous les deux portent une chasuble relevée de façon à dégager l'avant-bras droit couvert par la longue manche de la dalmatique à doubles *clavi* de couleur bleue. Les martyrs portent sur leur manteau le monogramme ☧. Saint Gervais est jeune et imberbe, tandis que saint Protais est un barbon, ce qui contredit une lettre attribuée à saint Ambroise qui les représente comme jumeaux [1].

Cette décoration en mosaïque appartient à la fin du Ve ou au début du VIe siècle.

Bibl. — J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III, pl. LXXXIII-LXXXV; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 111-112, fig. 124-126.

10° *Naples.* — Voir ce nom.

11° *Nole.* — Voir ce nom.

12° *Olona.* — Par ordre du roi Luitprand (712-744), on exécuta des mosaïques dans l'église d'Olona [2] dédiée à saint Anastase; c'est ce que dit Paul Diacre : *(Rex Luitprandus) in Olonna nihilominus suo prohastio miro opere in honorem sancti Anastasii martyris. Christo domicilium statuit in quo et monasterium fecit,* Un manuscrit palatin contient cette mention : *In eccl. B. Anastasii quam construxit Leutbrandus rex in Italia.*

Ecce domus Domini perpulcro condita textu
Emicat et vario fulget distincta metallo,
Marmora cui pretiosa dedit museum que columnas...

Bibl. — Paul Diacre, *De gestis Langobardorum*,

8495. — Chapelle de Saint-Aquilin, à Milan. D'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 61, fig. 62.

[1] F. Savio, *Due lettere falsamente attribuite a sant' Ambrozio*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, t. III, 1897, p. 153. — [2] D'après les *Antichità longobardico-milanesi*, t. I, Milano, 1792, p. 68, cette ville est identique à Cortelona.

l. VI, c. LVIII; Gruter, *Corpus*, p. 1168, n. 8, édit. de 1616; E. Müntz, *op. cit.*, p. 84-85.

13° *Parenzo*. — Voir ce nom.

XXVIII. Mosaïques de Ravenne. — Les mosaïques de Ravenne appartiennent à trois périodes d'art bien distinctes : périodes romaine, gothique et byzantine. Elles composent un trésor d'art, aujourd'hui unique au monde, et qu'on ne saurait trop recommander à l'attention de ceux qui veulent con-

8496. — Milan. Chapelle de Saint-Satire.
D'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 111, fig. 124.

naître et comprendre l'histoire de l'art chrétien. Honorius transporta à Ravenne, dès le début du ve siècle, le siège de l'empire et, n'échappant pas à la manie de ses prédécesseurs, voulut, comme plusieurs d'entre eux, fonder une nouvelle capitale qui ne fût inférieure en rien à Rome et à Byzance. Cette première période de constructions et de décorations, à peine interrompue par la chute de l'empire d'Occident, fut effacée par le merveilleux développement des arts pendant la période suivante. Il ne faudrait pas croire cependant que la période romaine de l'art à Ravenne soit négligeable. Mieux qu'à Constantinople ou à Salonique, on peut y étudier l'art byzantin et y rechercher les causes et la nature de l'influence profonde exercée par cet art en Italie.

Un développement artistique, libre de ses moyens, original, exceptionnellement conservé, multipliant ses productions avec une profusion magnifique, fait de Ravenne l'expression la plus achevée et la plus complète de l'art oriental. « Nulle part enfin, mieux qu'à Ravenne, on ne peut se rendre compte dans le détail des procédés qu'employa cet art si particulier et si savant de la mosaïque. La merveilleuse gamme des couleurs dont disposent ces artistes, l'habileté avec laquelle ils combinent les pâtes de verre colorées, la richesse croissante des matières dont ils font usage, mêlant les plaques de nacre aux cubes d'argent et d'or, la science avec laquelle ils savent, par des cubes de dimensions inégales, dégrader les tons, en faire chanter les harmonies, la technique différente enfin des temps et des maîtres divers, tout cela apparaît à Ravenne en une éclatante lumière [1]. »

1° *Période romaine*. — A cette période appartiennent un certain nombre de mosaïques qui n'existent plus, mais qui sont historiquement attestées. Ce sont celles de la cathédrale construite et décorée sous saint Ursus (379-396) [2], de Sainte-Agathe-Majeure, décorée pendant le pontificat de saint Pierre l'Espagnol [3] (396-425), de la basilique de Saint-Laurent à Césarée [4] (396-423), de Saint-Jean-l'Évangéliste décorée par ordre de Placidie [5], de l'église de Saint-André-Majeur [6], de la chapelle de Saint-André [7], toutes deux décorées entre 439 et 449, enfin de la basilique Petriana [8] (447-452).

En outre, la mosaïque du baptistère des Orthodoxes

8497. — Saint Materne. Mosaïque de Milan.
D'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 112, fig. 126.

et celle du mausolée de Galla Placidia. Dans les deux cas, nous avons affaire à un magnifique ensemble décoratif. C'est une construction de forme octogonale, couronnée d'une coupole. L'extérieur n'offre rien qui retienne l'attention. L'intérieur, au contraire, offre

[1] Ch. Diehl, *Ravenne*, in-8°, Paris, 1903, p. 9. — [2] Agnellus, dans Muratori, *Rer. ital. script.*, t. II, part. 1, p. 51. — [3] Rubeus, *Hist. Ravenn.*, 1589, p. 90; Ciampini, *Vetera monim.*, t. I, p. 184-185. — [4] Agnellus, *loc. cit.*, p. 64. — [5] Rubeus, *Hist. Ravenn.*, p. 101. — [6] Id., *ibid.*, p. 105, 106; Fabri, *Sagre memorie*, p. 80; Mai, *Veter. script. nova coll.*, t. V, p. 112. — [7] Agnellus, dans Muratori, *Rerum italicarum, scriptores*, t. II, part. 1, p. 83, — [8] Agnellus, dans Muratori, *op. cit.*, t. II, part. 1, p. 56, 58, 170, 173; Rubeus, *op. cit.*, p. 110.

8498. Intérieur du baptistère des orthodoxes.

D'après une photographie.

une décoration originale qui rappelle la pure tradition alexandrine.

« Jadis, à la base des murailles, de riches incrustations de marbre, dont il ne reste que quelques fragments, mettaient l'éclat de leur polychromie (fig. 8498). Plus haut, à la courbe des deux rangées d'arcades superposées qui soutiennent la coupole, des mosaïques ornementales où, sur un fond bleu sombre, des arabesques d'or encadrent des figures d'apôtres et des ornements de stuc, d'une grâce et d'une fantaisie charmantes, rappellent les procédés de l'art hellénistique. Et, de même, la zone d'architectures qui décore le tambour de la coupole et où huit compartiments alternés montrent, entre des colonnes, des autels et des trônes d'or, s'inspirent des motifs chers à l'art d'Alexandrie. Au sommet de la coupole, au contraire, le style monumental apparaît, sinon dans le médaillon central représentant le baptême du Christ, et où la figure du Jourdain procède nettement des modèles antiques et de la symbolique païenne, du moins dans la procession des apôtres qui tourne, solennelle, autour de ce médaillon. Chacune de ces figures, encore drapées selon les meilleures traditions du style antique, a un type individuel, réaliste et vivant. Ce sont des portraits que le peintre a voulu faire, et la même recherche de la nouveauté se manifeste dans l'alternance des tuniques claires ou sombres correspondant à des manteaux teintés en jaune d'or ou en blanc, que le peintre a substituée à la monotonie des vêtements uniformément blancs » (voir *Dict.*, t. v, col. 671, fig. 4208).

Le mausolée de Galla Placidia (voir *Dictionn.*, t. vi, fig. 4853-4858) est encore un ensemble merveilleusement conservé et à date certaine. Vers l'an 449, l'impératrice Galla Placidia, mère de Valentinien, se fit ériger un mausolée sous le patronage des saints Nazaire et Celse. L'édicule conserve les sarcophages de l'impératrice, de Constance III, son second mari, et d'Honorius, son frère. C'est une petite chapelle en forme de croix grecque, longue de 15 mètres, large de 13, surmontée d'une voûte cintrée. Dès le premier coup d'œil, on est charmé, conquis, par l'harmonie de la couleur sans se rendre compte tout de suite de la pensée inspiratrice; ce qui est un trait de ressemblance avec le désordre des fresques dans les cubicules des catacombes. L'attention ne sait où se prendre, où se fixer dans cet effet d'ensemble trop uniformément chatoyant et, pour ainsi dire, *neutre*. Peu à peu, la réflexion aide à dégager la conception méthodique de l'œuvre dans sa totalité. A la voûte, une croix d'or, dans un semis d'étoiles, avec les symboles des évangélistes aux angles (voir *Dictionn.*, t. i, col. 3019, fig. 1050), attire la pensée de tout ce qui concourt à la décoration : les apôtres indiquent ce but au martyr saint Laurent qui se dirige vers le gril (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 895, fig. 1557).

Mais le thème symbolique et moral nous intéresse moins que l'exécution technique et l'harmonie générale de la décoration. Rien de plus habilement conçu que le mélange des figures d'apôtres et des compositions, comme le saint Laurent et le bon Pasteur avec les symboles souriants et champêtres : des cerfs s'abreuvent à la source de vie, des colombes boivent à la coupe eucharistique, des vignes enroulent leurs volutes souples et élégantes. Un fond bleu sombre ajoute à l'éclat des figures et des ornements son reflet velouté semblable à celui du ciel de quelque terre lointaine. Dans un paysage d'une inexprimable douceur, le bon Pasteur repose parmi son troupeau. « Jeune, imberbe, couronné d'un large nimbe, il est assis parmi les roches semées de fleurs et d'arbrisseaux (voir *Dictionn.*, t. vi, fig. 4858). Ce n'est plus le pâtre populaire des catacombes rapportant sur ses épaules la brebis égarée; c'est un jeune roi, bienveillant et noble, vêtu d'un manteau de pourpre à plis nombreux, et s'appuyant sur la croix qui remplace la houlette. Les brebis le regardent et cherchent ses caresses; et le sentiment chrétien donne un charme exquis à cette scène dont tous les détails, le paysage varié, le modelé des chairs et la souplesse des draperies, peuvent soutenir la comparaison avec les meilleures œuvres de l'antiquité. »

On constate une différence de facture entre les compositions de la coupole et celle des deux lunettes : saint Laurent et le bon Pasteur; mais cette constatation, qui s'impose, laisse douteuse toute explication. Faut-il admettre le concours de plusieurs artistes, de talent inégal, ou bien les mosaïques de la coupole ont-elles été traitées à dessein dans un style plus sommaire, comme rentrant plus particulièrement dans le domaine de la décoration proprement dite? Sans prétendre ici résoudre la question, rappelons que dans la mosaïque de Saint-Vital, qui représente Justinien et sa cour (voir *Dictionn.*, t. viii, fig. 6422), les soldats de la garde impériale sont d'une exécution grossière et indécise, contrastant avec la précision merveilleuse des portraits de l'empereur, de l'archevêque Maximien et des principaux dignitaires; leurs traits n'ont même rien d'individuel. Dans ce tableau, l'artiste (ou les artistes) a naturellement sacrifié les figures de soldats comme accessoires, et la différence du style est voulue, raisonnée.

Il est difficile de se soustraire à la comparaison entre les mosaïques du mausolée de Placidie, à Ravenne, et celle de l'arc triomphal de Saint-Paul-hors-les-Murs, à Rome, exécutée à la même époque (arc de Placidie). A ne considérer que la tête colossale du Christ qui orne le centre de cet arc, rien ne paraît plus barbare que l'art romain de cette période; on reconnaîtra, sans hésiter, la supériorité écrasante de l'atelier de Ravenne. Mais nous croyons que cette tête a été refaite, antérieurement à l'incendie de 1823. Une tête d'ange, qui a échappé à la ruine de la vénérable basilique (voir *Dictionn.*, t. i, col. 2108, fig 626), est d'une facture infiniment supérieure. Il importe donc, avant de prononcer sur la valeur relative des artistes des deux cités rivales, de procéder à un plus ample informé.

L'explication des scènes ou des figures du tombeau de Placidie a donné lieu à des théories bien diverses. Il nous suffira de dire ici qu'en ce qui concerne la composition représentée dans la lunette du fond nous continuons, comme nous l'avons toujours fait, à y voir saint Laurent marchant au supplice, et non le Christ jetant au feu les livres des hérétiques. Au sujet des huit figures de la coupole, on a émis différentes hypothèses : apôtres, prophètes. Si on adopte l'explication par les apôtres, il faut compléter leur nombre par quatre personnages représentés dans une autre partie du mausolée.

Au sujet du bon Pasteur assis parmi son troupeau, on remarquera que la brebis de gauche, la plus rapprochée du spectateur, est une restitution moderne, restitution arbitraire et maladroite s'il en fut, parce qu'elle est en désaccord avec les reproductions ou les témoignages anciens. A l'époque où Ciampini composait son traité, la mosaïque était encore intacte, la brebis était couchée; le restaurateur moderne, au contraire, la représente debout. Il ne s'est pas aperçu qu'il commettait une faute choquante. En effet, pour faire tenir dans l'espace devenu vide une brebis debout, il a fallu lui donner des proportions beaucoup plus réduites que celles de la brebis couchée; il en est résulté que cette brebis, placée au premier plan, est sensiblement plus petite que celles du fond.

2° *Période gothique.* — Les mosaïques de cette période sont celles du baptistère des Ariens (Sainte-

Marie *in Cosmedin*) et également une partie de celles de Saint-Apollinaire *Nuovo*. Autour de ces compositions, se rangeaient autrefois le portrait de Théodoric, incrusté sur la façade de son palais et les mosaïques de la façade et de l'abside de Sainte-Marie-Majeure, exécutées sous l'archevêque Ecclesius, entre 521 et 534.

La mosaïque de la coupole du baptistère des Ariens n'est qu'une reproduction assez médiocre de la magnifique composition que nous avons décrite dans le baptistère des Orthodoxes. On chercherait en vain quelques traces de dissemblance entre l'art arien et l'art chrétien orthodoxe. L'inspiration même ne semble pas différente. C'est ainsi que les compositions qui ornent la coupole du baptistère arien contiennent des motifs analogues, on vient de le dire, mais non identiques à ceux du baptistère des Orthodoxes. Le terme de copie est exagéré. Si tel était le rapport des deux cycles, il faudrait admettre que rien, dans l'art byzantin, n'est original. Les mosaïques du baptistère arien ont, pour le moins, la valeur de variantes. Il est regrettable que les nombreuses restaurations auxquelles elles ont été soumises leur aient enlevé tout caractère; on s'exposerait à de graves erreurs en les considérant comme un spécimen de l'art du temps de Théodoric.

L'expression de cet art, nous la trouvons cependant encore à Ravenne. C'est dans les mosaïques de Saint-Apollinaire *Nuovo* qu'il faut la chercher. Depuis longtemps, on savait que la décoration de cette basilique datait en partie du règne de Théodoric, en partie de celui de Justinien. Mais l'honneur d'avoir le premier établi une ligne de démarcation bien nette entre les deux cycles revient tout entier à R. Rahn [1], qui a montré que, dans les scènes de la vie du Christ, qui forment la partie supérieure de la décoration de la basilique, ainsi que dans la Vierge et dans le Christ de la rangée inférieure, il fallait voir des créations contemporaines de l'illustre roi des Goths. Cette découverte a une portée très grande; nous savons aujourd'hui que, sous le règne de Théodoric, l'art s'est maintenu à un niveau fort élevé. Les scènes de la vie du Christ demeurent, en effet, le modèle le plus achevé du style narratif dans la peinture chrétienne des premiers siècles.

« Sur les murailles de la basilique (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2827, fig. 947), trois zones superposées de mosaïques se déroulent au-dessus des arcades. A la bande inférieure, deux longues processions, l'une de saints, l'autre de saintes, sortent des remparts de Ravenne et de *Classis* et se dirigent vers le Christ et la Vierge, assis sur des trônes, parmi des anges. Au-dessus, entre les fenêtres, s'alignent, sur des fonds d'or, des figures de saints, de prophètes et d'apôtres; plus haut, une suite de petits tableaux représentent les miracles et la passion du Christ. On ne saurait assez dire l'impression profonde que produit cette décoration, l'un des ensembles les plus grandioses que nous ait laissés un art [2]. Ici, « les traditions de la période antérieure reparaissent avec une singulière énergie : le Christ reprend cette figure jeune d'un type indécis, qu'on lui donnait autrefois, et plusieurs scènes, choisies parmi les anciens sujets, sont traitées de cette façon. Il serait trop long d'examiner ici séparément chacune des parties de cette riche série de tableaux; mais, pour prendre quelques exemples, la guérison du paralytique, la résurrection de Lazare et la Samaritaine semblent comme de fidèles copies des fresques ou des sarcophages anciens [3]. »

« Sans doute, il y a des défauts dans ces œuvres et il n'en faut point analyser le détail de trop près. Pourtant, dans ces frises somptueuses, dont Saint-Apollinaire nous offre l'unique exemple dans l'art byzantin, dans cette procession de saintes surtout, aux costumes éclatants, à l'attitude charmante, on sent, malgré la gravité un peu solennelle de la pose et la pompe tout orientale des habillements, revivre comme un souvenir lointain de la frise des Panathénées [4]. »

A cette époque, les fonds dorés ont, à Ravenne, remplacé les fonds bleus et transformé les conditions décoratives; néanmoins, la science de la composition n'a pas faibli, les expressions du visage et les gestes du corps ainsi que les attitudes demeurent, ce qu'ils doivent être, finement observés, rapidement saisis; par contre, le coloris perd quelque peu de son éclat et le sens de la perspective va plutôt en s'altérant. En somme, à l'époque gothique, la mosaïque marque un pas décisif pour s'écarter du symbolisme primitif et se rapprocher du naturalisme byzantin.

Les mosaïques assez détériorées de Saint-Apollinaire *in Classe* nous offriront un nouvel exemple de ces hésitations qui marquent les œuvres d'une époque de transition entre deux systèmes symboliques.

3° *Période byzantine.* — Ici encore un certain nombre de nos mosaïques ont péri. Ce sont celles des bains du palais archiépiscopal, exécutées entre 539 et 546; de la basilique Saint-Étienne, exécutées entre 546 et 556; de l'église Sainte-Euphémie, appartenant à la même époque; des chapelles de Saint-Matthieu et de Saint-Jacques (556-569), dans l'*ecclesia petriana* de *Classis;* des chapelles des Saints-Marc-Marcel-et-Felicula (574-595), à Saint-Apollinaire *in Classe.* Quant à la basilique de Sainte-Croix, il n'est point certain qu'elle ait été ornée d'incrustations, comme l'a prétendu Quast [5]. Agnellus ne parle que de simples peintures. Citons enfin la mosaïque de Saint-Michel *in Affricisco,* transportée à Berlin en 1848. Comme on le voit, cette période a été d'une grande fécondité.

Aucune des mosaïques de Ravenne n'offre moins de problèmes à résoudre que celle de Saint-Vital. La date de ces peintures (règne de Justinien), leur signification, leur valeur comme œuvre d'art, tous ces points sont depuis longtemps fixés.

Les mosaïques de la chapelle archiépiscopale, par contre, feront, sans doute longtemps encore, le désespoir des archéologues. Sont-elles du ve siècle, comme l'a soutenu Tarlazzi; du vi^e^, comme l'affirmaient Crowe et Cavalcaselle, ou même d'une époque postérieure? J.-P. Richter évite de se prononcer, et Eug. Müntz y retrouve les traditions du grand art.

La fixation de la date des mosaïques de Saint-Apollinaire *in Classe* donne également lieu à de grandes difficultés. Construite sous le pontificat d'Ursicinus (535-538), cette basilique a été consacrée par l'archevêque Maximien en 549, mais la décoration n'était très certainement pas achevée à ce moment. Nous lisons, en effet, dans la biographie de Reparatus (672-677), par Agnellus, que le prélat fit exécuter dans l'abside le grand tableau en mosaïque dans lequel est représentée la concession de privilèges faite à l'Église de Ravenne par Constantin, Héraclius et Tibère. Or, la composition nous montre précisément l'empereur Constantin († 685) avec ses deux frères. Aucun doute ne saurait donc subsister sur l'âge de cette partie de la mosaïque. La mosaïque qui lui fait pendant, le sacrifice d'Abraham et de Melchisédech, n'est pas non plus, selon toute vraisemblance, antérieure au viie siècle. Resterait à fixer la date de la mosaïque de la conque (transfiguration; portraits d'archevêques)

[1] Rahn, *Ravenna, Eine Kunstgeschichtliche Studie,* in-8°, Leipzig, 1869. — [2] Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin,* Paris, 2e édit., 1925, p. 213. — [3] C. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture,* p. 99. — [4] Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin,* 2e édit., in-8°, Paris, 1925, p. 214. — [5] *Die altchristlichen Bauwerke von Ravenna,* p. 10.

et de celle de l'arc triomphal (portraits du Christ, de saint Matthieu, de saint Luc, symboles des évangélistes, archanges, etc.). J.-P. Richter considère la première de ces deux parties comme l'ouvrage le plus ancien qui ait été exécuté dans la basilique. Quant aux figures de l'arc triomphal, il y voit un produit de l'art byzantin de la seconde période. Terme bien vague que justifie l'état dans lequel se trouvent les mosaïques de Saint-Apollinaire.

A Saint-Apollinaire *in Classe*, nous remarquons un conflit de traditions anciennes et de tendances nouvelles assez mal venu. Dans l'abside, au-dessus d'une figure de saint Apollinaire, entre douze agneaux blancs, nous voyons un immense médaillon gemmé où une croix à cabochons se détache sur un semis d'étoiles. A l'intersection des branches de la croix se trouve un petit buste du Christ; au sommet de la croix, on lit : IXΘYC, au bas : SALVS MVNDI, à droite et à gauche Α et ω. Sur les côtés du médaillon, deux figures flottent dans les nuages, ce sont Moïse et Élie; au-dessous, trois brebis lèvent les yeux vers la croix, ce sont Pierre, Jacques et Jean assistant au miracle de la transfiguration. Tout ceci ressemble à un essai de réaction du symbolisme contre l'école historique triomphante.

Les mosaïques de Saint-Apollinaire *in Classe* marquent à Ravenne la fin de la période vraiment créatrice, vraiment originale de l'art chrétien primitif. A partir de ce moment, la capitale de l'exarchat perd toute importance.

Quant à Saint-Vital, c'est une splendeur, une féerie où s'exprime avec toute sa magnificence l'art de la mosaïque au temps de Justinien. « Rien, dans cette décoration, n'a été laissé au hasard; une grande idée en inspire et en coordonne les parties essentielles; une ordonnance savante en relie les multiples épisodes. Sur les parois latérales, au tympan des arcades, des scènes, empruntées à l'Ancien Testament, montrent, à droite, Abel et Melchisédech offrant leurs dons au Seigneur (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 235, fig. 7899); à gauche, Abraham recevant les anges et se préparant à sacrifier Isaac (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1562, fig. 5979). Sur les côtés, des figures d'évangélistes, assis au-dessous de leurs symboles, et des images de prophètes se mêlent à des épisodes empruntés à la vie de Moïse. A la courbe de l'arc d'entrée, des médaillons encadrent les têtes du Christ et des apôtres; à l'arc triomphal, entre les villes saintes de Bethléem et de Jérusalem. »

On a discuté longtemps et doctement sur le point de savoir si l'art ravennate était occidental ou byzantin. « A Ravenne, écrivait Ch. Bayet, dès le commencement du Ve siècle, nous sommes pour ainsi dire en Orient, et les mosaïques que nous rencontrons ont presque la même importance que si elles décoraient les basiliques de Constantinople. On a ingénieusement appelé Ravenne une *Pompéi italo-byzantine*, mais il est juste d'ajouter que l'élément byzantin y domine. Quand on commença à y décorer avec soin les églises, l'art chrétien d'Orient était déjà formé. Ravenne était en relation continuelle avec Constantinople; elle devait en subir entièrement l'influence. L'absence de traditions artistiques antérieures contribuait encore à favoriser le libre développement de ces éléments étrangers; aussi ne s'agit-il point là d'un travail d'imitation : l'art oriental est en quelque sorte transplanté à Ravenne et s'y épanouit en pleine terre, longtemps même avant la fondation de l'exarchat [1]. » Ce à quoi L. Duchesne répond que c'est « annexer trop vivement Ravenne au monde byzantin. Historiquement, les plus beaux monuments de Ravenne ont été au moins commencés avant Bélisaire et les exarques; au point de vue de l'art, ils sont sans doute supérieurs aux monuments romains contemporains; mais est-ce bien parce qu'ils ont été exécutés par des artistes grecs et non pas simplement parce que Ravenne étant la capitale et la résidence de la cour, elle attirait et retenait les meilleurs artistes indigènes [2]. »

Chacun apporte, sur cette question, sa manière de voir ou de ne pas voir, ses préventions en un mot. Pour Barbet de Jouy, « l'influence byzantine est à peine sensible »; pour A. Darcel, « sans nier la persistance du génie latin, vivant et s'épanouissant sous ces couches grecques qui tendent successivement à l'étouffer, et qu'il repousse en s'en imprégnant un peu », il serait moins exclusivement latin que pour Barbet de Jouy [3]. On a invoqué la désinence latine des noms des ouvriers, mais cet argument ne semble pas fait pour convaincre. Qui sont Cuserius, Paulus, Janus, Statius ou Stephanus [4]? On n'en sait absolument rien et en aucun cas, alors moins que jamais, une désinence n'a la valeur d'un état civil. Enfin, sur bien des points, on a pu signaler « l'influence de l'iconographie romaine sur les mosaïques de Ravenne [5] » et montrer que si, « entre Ravenne et Byzance, la parenté est indéniable [6] », il ne s'ensuit pas qu'il faille « exclure Rome complètement du débat », ainsi qu'on l'a proposé [7].

XXIX. Les historiens des mosaïques ravennates. — L'importance exceptionnelle des mosaïques de Ravenne, au triple point de vue de l'histoire, de l'iconographie et de l'art, a été reconnue et proclamée dès les premiers temps du Moyen Age. La première marque d'admiration qu'elles aient provoquée remonte à Charlemagne même. Le puissant empereur prit tant de plaisir aux *marmora*, *musivum*, *cæteraque exempla* du palais de Ravenne, qu'il sollicita du pape Hadrien l'autorisation de les emporter [8].

Un contemporain de Charlemagne, le chroniqueur Agnellus, dans son *Liber pontificalis Ravennatensis*, écrit vers 841, et si supérieur, à tous égards, au *Liber pontificalis* de Rome, a étudié avec le plus grand soin les mosaïques de sa ville natale. Il a notamment examiné avec le plus grand soin les portraits d'archevêques peints ou incrustés dans les basiliques de Ravenne, et s'en est servi pour reconstituer la physionomie des prélats dont il écrivait la biographie. Les notes sur le caractère et l'extérieur de ses héros commencent avec saint Probus (141-174). Il nous apprend que ce prélat était *mitis et pius*, *clarus in specie*, *fulgidus in opere*. Mais ces termes sont trop vagues pour qu'on ne soit pas tenté de contester l'existence d'un portrait authentique du personnage. Pour saint Probianus (351-361), les détails sont déjà plus précis : *Pinguis divina gratia et speciosus forma*, *decrepitus ætate*, *gravis corpore*, *hilari vultu*. A partir de ce moment [9], il devient de plus en plus évident que le chroniqueur a eu sous les yeux de véritables portraits. Il ne tardera d'ailleurs pas à le déclarer. Avec saint Liberius (374-378), on retombe, mais pour un instant seulement, dans le vague : *Pulcher fuit in forma*, *clarior in sensu*. Pour saint Ursus (379-396) déjà, les descriptions sont d'une netteté qui ne laisse rien à dési-

[1] C. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des iconoclastes*, in-8°, Paris, 1879, p. 81. — [2] L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1884, p. 303. — [3] A. Darcel, dans *Gazette des beaux-arts*, 1859, p. 56. — [4] E. Gerspach, *La mosaïque*, p. 62. — [5] M. Mesnard, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. v, 1928, p. 307-335. — [6] Ch. Diehl, *Ravenne*, in-8°, Paris, 1923, p. 107. — [7] Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, t. I, p. 21. — [8] Labbe, *Concilia*, t. VIII, col. 533. — [9] D'après Muratori, *Rer. ital. script.*, t. II, part. 2, p. 52, saint Ursus serait le premier dont Agnellus aurait emprunté le portrait à une mosaïque.

rer : *Tensam et pulchram habuit faciem, modice calvus fuit.* Il en est de même de son successeur saint Pierre (396-425) : *Tenui corpore, procera statura, macilentus effigie, prolixam habens barbam.* Dans la biographie de saint Exupérance (425-432), le chroniqueur fait la déclaration suivante : *De illorum (episcoporum) effigie si forte cogitator fuerit inter vos, quomodo scire potui, sciatis quod me pictura docuit, quia semper fiebant imagines suis temporibus ad illorum similitudinem.* Il renouvelle cette déclaration à propos de l'archevêque Bonus. Nous ne ferons que mentionner les portraits de saint Jean (432-439) : *mediocris corpore, tenuis facie, maceratus jejuniis;* de saint Pierre Chrysologue (439-449) : *pulcher aspectu, delectabilis forma;* de saint Victor (539-546), *pulcra fuit facie et alacri vultu*, pour arriver à l'esquisse de saint Maximien (546-556). Ici, le portrait original existe encore et nous permet de contrôler l'exactitude de la description d'Agnelli. Le chroniqueur le dépeint comme suit (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2784, fig. 7828) : *Longæva statura, tenui corpore, macilentus in facie, calvus capite, modicos habuit capillos, oculos glaucos, et omni gratia decoratus.* Sauf ce dernier trait, qui est empreint d'exagération, nous ne croyons pas que le critique le plus sévère puisse reprendre un mot à l'analyse donnée par Agnellus du merveilleux portrait conservé aujourd'hui encore à Saint-Vital. On voit, par ces citations, de quel secours le *Liber pontificalis* de Ravenne peut être pour l'étude des monuments chrétiens de cette ville.

Un écrivain postérieur, l'auteur du *Tractatus ædificationis et constructionis ecclesiæ Sancti Johannis Evangelistæ de Ravenna*, ne témoigne pas moins d'intérêt aux mosaïques ravennates. Il décrit en détail celles dont Galla Placidia avait fait orner l'église Saint-Jean-l'Évangéliste.

La Renaissance, loin de dédaigner, comme on aurait pu le croire, ces glorieux restes de l'art chrétien primitif, en proclama hautement l'importance. Un des champions les plus éminents de la rénovation littéraire et archéologique du XVe siècle, Ambroise le Camaldule, célébrait, dès 1433, la beauté du mausolée de Placidie, celle de Saint-Apollinaire *in Classe*, celle de Saint-Vital [1]. Quelques années plus tard, Desiderio Spreti (1414-1474) mettait au jour son *De amplitudine, eversione et restauratione urbis Ravennæ*, souvent réimprimé. La description des mosaïques occupe dans cet ouvrage une place considérable.

Le XVIe siècle provoqua, en faveur de l'étude des monuments de Ravenne, un redoublement d'efforts. Il nous faut surtout citer l'ouvrage, aujourd'hui encore appréciable, de Girolamo Rossi *(Rubeus)*. Dans son *Historiarum Ravennatum libri decem* [2], il étudie avec le plus grand détail les mosaïques de sa ville natale. Grâce à ses descriptions, auxquelles sont jointes quelques gravures, il est devenu possible de reconstituer celles de ces compositions qui ont été détruites au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. Un contemporain de Rossi, Tomaso Tomai, accorde également une place aux mosaïques dans son *Historia di Ravenna*, mais ses informations sont loin d'offrir la même importance [3].

Au XVIIe siècle, le sens de la critique monumentale s'émousse complètement. Pour l'archéologie chrétienne, cette période, si brillante, si féconde dans d'autres branches de l'érudition, correspond à la plus entière décadence. Ciampini lui-même a l'œil si peu exercé qu'il lui arrive de confondre les ouvrages du Moyen Age avec ceux des premiers siècles de l'Église et inversement. C'est à lui et à un ecclésiastique de Ravenne, Fabri, que nous devons les seuls travaux de quelque importance dont nos mosaïques aient été l'objet. Fabri est l'auteur de : *Le sacre memorie di Ravenna antica*, Venezia, 1664 ; *Ravenna ricercata overo compendio istorico delle cose piu notevoli dell' antica città di Ravenna*, Bologna, 1678.

Si la part du XVIIIe siècle est absolument nulle en ce qui concerne l'étude des monuments de Ravenne, en revanche, le réveil archéologique du XIXe siècle leur a singulièrement profité. Cette fois-ci, c'est à l'étranger surtout que sont dues les découvertes et les œuvres les plus intéressantes : Séroux d'Agincourt, Du Sommerard, Quast, Schnaase, Crowe et Cavalcaselle, Labarte, Parker, Rahn, Rohault de Fleury et Eugène Müntz ont soumis les mosaïques du temps de Placidie, de Théodoric et de Justinien à des investigations plus ou moins fécondes. La part de l'Italie est moins considérable. Tarlazzi, l'auteur du volumineux travail, *Memorie sacre di Ravenna*, n'avait évidemment pas une préparation suffisante au point de vue de la critique des monuments [4]. J.-B. De Rossi, dans son *Bullettino di archeologia cristiana*, ou dans ses *Musaici cristiani*, ne s'est occupé des mosaïques de Ravenne que d'une manière incidente. Il est superflu d'ajouter que ces notices, malgré leur brièveté, sont des merveilles d'érudition et de pénétration. Le P. Garrucci a inséré dans sa *Storia dell' arte cristiana* toutes les gravures de toutes les mosaïques encore existantes, et Ad. Venturi en a donné un certain nombre dans sa *Storia dell' arte italiana*. Il faut encore nommer Ricci, auteur d'un *Catalogo generale delle fotografie di tutti monumenti antichi di Ravenna*, 1869, et Corrado Ricci, à qui on doit une étude-modèle de *Il mausoleo di Galla Placidia a Ravenna*, in-4°, Roma, 1914.

Enfin, il faut consacrer une mention spéciale à deux ouvrages allemands : J.-P. Richter, *Die Mosaiken von Ravenna, Beitrag zu einer kritischen Geschichte der altchristlichen Malerei*, in-8°, Wien, 1878, et J. Kurth, *Die Mosaiken der christlichen Æra. I. Die Wandmosaiken von Ravenna*, in-4°, Leipzig, 1903. Ce dernier travail annonçait une sorte de *Corpus* des mosaïques, ambitieux projet qui semble n'avoir pas eu de réalisation.

XXX. Mosaïques perdues a Ravenne. — 1° *Cathédrale de Saint-Ursus.* — Cet évêque bâtit et décora l'église qui porte son nom (379-396). Il couvrit les murailles d'incrustations et la voûte de mosaïques : *Ipse eam suis temporibus fundavit et Deo juvante usque ad effectum perduxit. Lapidibus pretiosissimis parietibus* (sic) *circumdedit, super totius templi testudinem tessellis variis diversas figuras composuit* [5].

Au début du XIIe siècle, on fit une nouvelle abside et une nouvelle mosaïque, ainsi qu'on le voit par l'inscription :

> *Hoc opus est factum post partum Virginis actum*
> *Anno milleno centeno post duodeno.*

On ne sait pas de façon certaine si la mosaïque était entièrement refaite ou seulement restaurée. J.-B. De

[1] *Epistolæ*, l. VIII, ep. LII : *Minus hic signorum et statuarum quam Romæ est, sed cætera ferme sunt paria; immo ausim dicere, majore hic cura servata... Sacellum, fano propinquum Placidiæ Augustæ et Valentiniani senioris sepulcra magnifica servat ex marmore candido. Tantam illic musivi operis speciem offendi, ut adcedere nihil posse videatur... Transivi ad contuendum classense monasterium nostrum, tribus fere millibus ab urbe remotum : et flere uberrime ruinas ingentes coactus sum. Ecclesia tamen integra durat, omni ornatu conspicua.* — [2] Venezia, 1572, 1589, 1590, 1603, réimprimé dans le *Thesaurus* de Grævius, t. VII. — [3] *Historia di Ravenna*, in-8°, Ravenna, 1580, p. 23, 29, etc. — [4] In-8°, Ravenne, 1852. L'ouvrage de Spreti, *Compendio istorico dell' arte di comporre i musaici, con la descrizione de musaici che trovansi nelle basiliche di Ravenna*, in-4°, Ravenne, 1804, est dénué de toute valeur. — [5] Agnelli, *Liber pontificalis Ravennatensis*, dans Muratori, *Scriptores*, t. II, part. 1, p. 51 ; et dans *Monumenta Germ. histor.*, sæc. VI-IX, p. 264-391. Cf. Berti, *Sull' antico duomo di Ravenna*, Ravenna, 1880, p. 12 sq.

Rossi a adopté cette deuxième opinion qui n'a que peu de partisans. Deux siècles plus tard, la nef fut aussi réparée et même entièrement refaite d'après ce que dit Rubeus [1] : *Circa annos Domini MCCCXIV de mense augusti tempore Domini Raynaldi archiepiscopi constructa est de novo tota navis ecclesiæ Ursianæ* [2]. La mosaïque de l'abside subsista jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, où l'ancienne basilique fut démolie et remplacée par un édifice dans le style rococo (1734-1745) [3]. Heureusement, nous avons des descriptions et de bons dessins [4]; en outre, plusieurs fragments ont échappé à la destruction; ils sont conservés dans la chapelle du palais archiépiscopal, où Crowe et Cavalcaselle les ont confondus avec les mosaïques du VIe siècle qui ornent la voûte de cette chapelle. Ces fragments consistent en deux médaillons représentant des saints et une Vierge debout, les bras levés, dans l'attitude des « orantes » des catacombes.

2° *Sainte-Agathe-Majeure.* — Girolamo Rossi rapporte que cette basilique fut terminée par l'archevêque Exuperantius, le successeur immédiat de saint Ursus, dont on place la mort en 418. Cette opinion a été admise par Fabri [5] et par Ciampini [6]. Nous savons aujourd'hui que le successeur de saint Ursus fut saint Pierre (396-425). Un monogramme que Zirardini lit : *Petrus episcopus*, achève de prouver que la basilique fut consacrée [7] sous cet évêque et non pas sous Exuperantius (425-432). Dans l'abside se trouvait une mosaïque, qui se détacha le 11 avril 1688, par suite d'un tremblement de terre, et que nous connaissons par une planche gravée de Ciampini [8]. La composition offrait l'image du Christ entre deux archanges. Le Sauveur assis sur un trône lourd d'apparence, couvert de pierres précieuses. Dans sa main gauche, il tient un livre et sa main droite fait le geste de l'enseignement. Le nimbe cruciforme est orné de pierres précieuses. Les deux archanges tiennent chacun un long bâton. Sur le sol coulent des eaux abondantes parmi les lis.

Ciampini s'efforce de soutenir que cette mosaïque est contemporaine de la construction de l'édifice; ses arguments ne portent pas. Eug. Müntz y voit plutôt un ouvrage du VIIe au IXe siècle, sinon d'une date postérieure. Comme le monument a disparu et que les textes n'apprennent rien de précis, le mieux est de laisser la question en suspens.

3° *Basilique de Saint-Laurent.* — Lauricius, chambellan d'Honorius (395-423), bâtit une basilique à saint Laurent, à Césarée [9] et, dans une des chapelles, dédiée aux saints Gervais et Protais, il se prépara un tombeau. D'après une ancienne inscription, la dédicace eut lieu en 435 et elle exista jusqu'en 1553, ayant été démolie alors pour faire place aux fortifications projetées par Pie IV. Cette basilique était ornée de mosaïques dorées et de splendides incrustations [10]. Au dire d'Agnellus, une des mosaïques représentait trois enfants, probablement les trois jeunes Hébreux dans la fournaise.

4° *Saint-Jean-l'Évangéliste.* — Construite par Galla Placidia, à la suite d'un vœu de cette princesse au cours d'une tempête (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 259-260, fig. 4850). Agnellus nous donne une précieuse description de cette église dont rien n'a subsisté. Les historiens placent sa construction en l'année 425; on ignore la date de la destruction des mosaïques. Girolamo Rossi, dont l'ouvrage parut en 1572, semble encore les avoir vues, mais peut-être a-t-il utilisé la description contenue dans une ancienne chronique publiée par Muratori [11].

5° *Portrait de l'archevêque saint Pierre.* — Galla Placidia, qui avait pour lui une grande vénération, voulut posséder son portrait, mais ce n'était pas une simple *imago clypeata*, mais un portrait en pied du personnage dans l'exercice d'une des fonctions de son saint ministère. Cette image décorait l'abside de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste et Agnellus la décrit ainsi : *Et infra ecclesiam B. Joannis Evangelistæ jussit Galla Placidia pro illius sanctitate ejus effigiem tessellis exornari in pariete tribunali post tergum pontificis supra sedem ubi pontifex sedet. Quæ effigies ita* [*est*] *facta, prolixam habens barbam, extensis manibus quasi missas canit, et hostia veluti super altare posita est, et ecce Angelus Domini in aspectu altaris illius orationes suscipiens est depictus* [12].

6° *Saint-André-Majeur.* — Saint Pierre Chrysologue (439-449) bâtit une église en l'honneur de saint André près la *sedes ursiana*. Cette église avait des colonnes de bois qui furent remplacées, cent cinquante ans plus tard, par des colonnes en marbre du Levant. Le portrait du saint se voyait au-dessus de la porte *vermiculato opere*, avec ces vers [13] :

Aut lux hic nata est aut capta hic libera regnat
Lex est ante venit cœli decus unde modernum.

On ignore la date de la destruction de cette mosaïque; elle avait disparu dès le temps où écrivait Fabri [14].

7° *Chapelle de Saint-André* (439-449). — Agnellus nous apprend que saint Pierre Chrysologue *fecit... monasterium S. Andreæ apostoli; suaque effigies super valvas ejusdem monasterii est inferius tessellis depicta* [15]. Est-ce Pierre Chrysologue qui a fait faire ce portrait? On le croirait, mais l'éditeur moderne croit reconnaître dans les vers qui l'accompagnaient l'époque de Pierre le Jeune [16].

8° *Basilique de Saint-Pierre.* — Fondée par l'archevêque Pierre; mais sous ce nom on pourrait hésiter entre les deux homonymes, l'un qui siégea de 396 à 425, et l'autre, Pierre Chrysologue, qui siégea de 439 à 449 [17]. Quel qu'il fût, le constructeur ne vint pas à bout de terminer la décoration qui paraît être l'œuvre de l'archevêque Néon (449-452), et qui était remarquable par une profusion de marbres et de mosaïques.

Sous l'archevêque Jean V, un tremblement de terre renversa entièrement la basilique (607-613). Astolphe entreprit de la relever, mais il n'en put venir à bout.

9° *Portraits de Théodoric à Pavie et à Ravenne.* — Agnellus a décrit deux mosaïques importantes qui se

[1] Rubeus, *Historiarum Ravennatum libri decem*, Venetiis, 1589, p. 318. — [2] Muratori, *Scriptores rer. italicarum*, t. II, part. 1, p. 210. — [3] *Hist. Ravenn.*, p. 318; Fabri, *Le sagre memorie di Ravenna antica*, Venezia, 1664, p. 2-3. — [4] Buonamici, *Metropolitana di Ravenna*, Bologna, 1748-1752; Beltrami, *Il forestiere istruito delle cose notabili della città di Ravenna*, 1791, p. 9; Spreti, *Compendio storico dell' arte di comporre i musaici*, Ravenna, 1804, p. 81. — [5] *Le sagre memorie di Ravenna antica*, Venezia, 1664, p. 62. — [6] *Vetera monimenta*, t. I, p. 184. — [7] Beltrami, *Il forestiere istruito*, p. 47. — [8] Id., *ibid.*, p. 48. — [9] Saint Augustin, cité par von Quast, dit qu'il se trouvait là une basilique en 412; était-ce une construction ou une reconstruction? — [10] Agnellus, *Liber pontificalis*, édit. Pertz, p. 299. — [11] *Scriptores rer. ital.*, t. I, part. 2, p. 567. — [12] Agnellus, *Liber pontif.*, édit. Bacchini, t. I, p. 232; Muratori, *Scriptores*, p. 57; Pertz, p. 291. — [13] Rubeus, *Hist. Ravenn.*, p. 105-106; cf. Mai, *Veter. script.*, t. V, p. 112. — [14] Fabri, *Le sagre memorie di Ravenna*, 1664, p. 80. — [15] Muratori, *Scriptores*, t. II, part. 1, p. 83; Pertz, p. 313. — [16] Agnellus, *Lib. pont.*, édit. Bacchini, t. I, p. 329; Muratori, *Script.*, t. II, part. 1, p. 79. — [17] Ce dernier eut son successeur Néon enterré dans la basilique, à ce que dit Rubeus, *op. cit.*, p. 110 : *Sepultus in D. Petri, quo extruxerat, in cujus testudine ipsius imago emblematice picta videbatur, cui sic erat inscriptum : Dominus Neon senescat nobis.*

voyaient, une à Pavie, l'autre à Ravenne. Celle de Pavie offrait un portrait équestre de Théodoric, ce qui est unique; ce portrait se voyait *in cameris tribunalis*, que nous appellerions le « palais de justice [1] ». Un document de l'année 908 mentionne précisément ce tribunal à Pavie et l'attribue à Théodoric [2]. Voici le texte très intéressant d'Agnellus relatif à ces deux mosaïques [3] : *Anno quinto Justini II, imperatoris pestilentia bovum, et interitus ubique fuit; post vero depredata*

8499. — Portrait de Justinien.
Mosaïque de Saint-Apollinaire-Neuf.

a Langobardis Tuscia, obsiderunt Ticinum, quæ civitas Papia dicitur, ubi et Theodoricus Palatium struxit et ejus imaginem sedentem super equum in tribunalis cameris tessellis ornatæ bene conspexi. Hic autem similis fuit in isto palatio, quod ipse ædificavit, in tribunale triclinii, quod vocatur ad mare supra portam, et in fronte Regiæ quæ dicitur ad Calchi istius civitatis, ubi prima porta palatii fuit in loco qui vocatur Sicrestum, ubi ecclesia Salvatoris esse videtur. In pinnaculo ipsius loci fuit Theodorici effigies, mire tessellis ornata, dextra manu lanceam tenens, sinistra clypeum, lorica indutus. Contra clypeum Roma tessellis ornata astabat cum hasta et galea, unde vexo telum tenensque fuit : Ravenna tessellis figurata pedem dextrum super mare, sinistrum super terram ad Regem properans. Misera undique invidio passa.

10° *Sainte-Marie-Majeure.* — Cette église fut bâtie par l'archevêque Ecclesius (521-534), peu de temps après son retour de Constantinople; il fit orner de mosaïques la façade et l'abside. Dans la conque, on voyait une image de la Vierge dont Agnellus loue la beauté [4] et Girolamo Rossi écrit que cette image, *opere vermiculato*, dépassait ce qu'on peut imaginer. *Ad ejus pedes hæc carmina legebantur :*

Virginis aula micat Christusque cepit ab astris
Nuncius e cœlis angelus ante fuit
Mysterium verbi genitrix et virgo perennis
Auctorisque sui facta parens Domini
Vera magi claudi cœci mors vita fatentur
Culmina sacra Deo dedicat Ecclesius.

Cette mosaïque périt en 1550. Cette basilique renfermait aussi une représentation d'Ecclesius offrant la basilique à la Vierge et à son divin Fils; l'archevêque était représenté vers sa quarantième année. Ce portrait survécut un certain nombre d'années, puisqu'en 1589, au dire de Girolamo Rossi, il était menacé de périr [5].

On croit que l'archevêque Pierre IV (569-574) fit aussi exécuter des embellissements dans cette basilique où on lisait cette inscription en mosaïque [6] :

Salvo Dñ. Papa N. Petro
Laurentius V. R. Subdiaconus S. E. R.
Præpositus fabricæ hujus votum solvit.

11° *Saint-Apollinaire-Neuf. Portrait de saint Agnellus.* — Le chroniqueur Agnellus, au IXe siècle, mentionne ce portrait et celui de Justinien et, à la façon dont il s'exprime, on voit qu'ils furent exécutés par ordre de l'archevêque : *In ipsius fronte intrinsecus si aspexeritis Justiniani Augusti effigiem reperietis et Agnelli pontificis auretis decoratum tessellis* [7]. Girolamo Rossi les a vus en très mauvais état : *quæ ruinam ita minantur, ut arbitremur, paucos annos super futuros* [8]. En 1664, le portrait de Justinien subsistait seul [9]. Il existe encore, dans la dernière chapelle à gauche, mal éclairée, quoiqu'en dise l'inscription qui mentionne son transfert en 1863 (fig. 8499). Ce portrait était surmonté de l'inscription IVSTINIANꝺ, mais au dire de Fabri, l'inscription primitive était :

D·N·IVSTINIANVS IMPERATOR

12° *Basilique de Saint-Étienne.* — Saint-Maximien (voir ce nom) gouverna l'Église de Ravenne de 546 à 556, et bâtit en l'honneur de saint Étienne, près la *Posterula Ovilionis*, une grande basilique, brillamment ornée; elle fut dédiée le 11 décembre 550 [10]. Son portrait en mosaïque décorait la conque de l'abside *(in cameris tribunæ)*; toute cette partie était en mosaïque : *sua effigies tessellis variis infixa est et per in giro mirifice opere vitreo constructa est* [11]. Au sommet de l'arc, une inscription métrique disait que la construction avait duré onze mois.

Maximien ajouta deux chapelles à la basilique; elles furent également ornées de mosaïques. *Ad latera vero ipsius basilicæ monasteria parva subjunxit quæ omnia novis tessellis auratis simulque promiscuis aliis calce infixis mirabiliter apparent.* Ces *monasteria*, ainsi que l'a remarqué Du Cange, ont chez Agnellus le sens de chapelles. Que faut-il entendre par ces *novis tessellis deauratis?* Est-ce une façon de dire qu'ordinairement on faisait usage de cubes dorés retirés d'autres édifices? C'est peu probable, car la fabrication et l'emploi des cubes dorés date surtout de l'époque chrétienne et les ouvrages exécutés alors n'étaient pas exploités pour servir à de nouvelles mosaïques. Peut-être est-ce ici une de ces redondances habituelles au IXe siècle, et *novus* ne veut rien dire de précis.

13° *Sainte-Euphémie.* — Ce fut encore l'archevêque Maximien qui fit décorer de mosaïque l'église Sainte-Euphémie, à Classis; église *quæ nunc demolita est*, écrit Agnellus [12].

[1] W. Schmidt, dans *Jahrbücher für Kunstwissenschaft*, 1873, p. 3. — [2] Muratori, *Antiquitates italicæ Medii Ævi*, t. II, p. 933. — [3] Agnellus, *Liber pontif.*, dans Muratori, *Script.*, t. II, part. 1; Pertz, p. 337-338. — [4] *Ibid.*, Pertz, p. 318. — [5] Rubeus, *Hist. Ravenn.*, p. 154. — [6] Fabri, *Le sagre memorie*, p. 254. — [7] Muratori, *Script.*, t. II, part. 1, p. 113; Pertz, p. 335. — [8] Rossi, *Hist. Ravenn.*, édit. 1589, p. 170. — [9] Fabri, *Le sagre memorie*, p. 126. — [10] Édit. Pertz, p. 327. — [11] *Ibid.* — [12] Agnellus, *Liber pontificalis*, édit. Pertz, p. 341.

14° *Palais archiépiscopal. Bains.* — Ces bains rappellent, par leur magnificence, les anciens thermes. Ils furent décorés, par l'archevêque saint Victor (539-546), de marbre et de mosaïques d'or. On ne lit rien dans Agnellus qui fasse croire à un pavement de mosaïque tel que le mentionnent Furietti [1] et Martigny [2]. Une inscription en mosaïque rappelait ces beaux ouvrages en lettres dorées [3] : *Refecitque balneum juxta domum ecclesiæ hærens parietibus muri episcopii ubi residebat quod usque hodie mirifice lavat*[ur], *et pretiosissimis marmoribus pariete junxit, et diversas figuras, tessellis aureis, variasque composuit, et tabulam descriptam, literis aureis tessellatis in qua laboriose legere curavimus, et ita hos exametros catalecticos versus in eadem conscriptos invenimus :*

Victor apostolica tutus virtute sacerdos
Balnea parva prius prisco vetusta labore
Deponens miraque tamen novitate refecit
Pulcrior ut cultus majorque resurgat ab imo
Hoc quoque perpetuo decrevit more tenendum
Ut biduo gratis clerus lavet ipsius urbis
Tertia cui cessum est et feria sexta lavandi

15° *Église Saint-Pierre à Classis.* — Cette église contenait deux chapelles dont la décoration en mosaïque fut exécutée sous saint Agnellus (556-569), qui fit mettre dans la chapelle dédiée à saint Matthieu l'inscription suivante, dont la latinité n'est pas des meilleures :

Salvo Domino papa Agnello, de donis Dei, et servorum ejus, qui obtulerunt ad honorem, et ornatum sanctorum apostolorum et reliqua pars de summa servorum qui perierunt, et Deo auctore inventi sunt, hæc absida mosivo exornata est [4].

Les deux chapelles étaient dédiées à saint Matthieu et à saint Jacques.

16° *Saint-Apollinaire in Classe.* — L'archevêque Jean, quatrième du nom et vingt-neuvième de la liste épiscopale (574-595), construisit et fit décorer de mosaïques la chapelle des saints Marc, Marcel et Felicula dans la basilique de Saint-Apollinaire, à Classis. Cette chapelle reçut dans la suite le tombeau de cet archevêque. Nous lisons dans Agnellus [5] : *(Johannes) sepultus est in ecclesia Beati Apolenaris civitatis Classis extra muros in monasterio SS. Marci, Marcelli et Feliculæ, quod ipse a fundamentis ædificavit et tessellis decoravit, et omnia consummavit.* D'après Muratori, la consécration de cette chapelle aurait eu lieu en 589.

17° *Saint-Apollinaire.* — L'archevêque Reparatus [6] (671-677) prescrivit que les portraits de ses prédécesseurs et le sien propre fussent exécutés en mosaïque *in tribunalis cameris* de Saint-Apollinaire et qu'on écrivit ces vers [7] :

Is igitur socius meritis Reparatus ut esset
Aula novos habitus fecit flagrans per ævum.

18° *Basilique de Sainte-Croix.* — Quast [8] ajoute à la description d'Agnellus que l'archevêque Jean fit décorer de mosaïques la façade et l'abside, mais Agnellus ne parle que de peintures [9].

XXXI. Ravenne. — 1° *Mausolée de Galla Placidia.* — Après la notice déjà consacrée à cet édifice (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 248-275, fig. 4848-4858; cf. t. IV, col. 1365, fig. 3837) sur lequel nous reviendrons à propos de Ravenne (voir ce nom) nous n'avons qu'à mentionner les mosaïques; nous donnerons pour chacune d'elles quelques références.

Vue extérieure du mausolée, Dictionnaire, t. VI, fig. 4853; Corrado Ricci, *Il mausoleo di Galla Placidia in Ravenna*, Roma, 1914, p. 48, 49, fig. 31-44; Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 25.

Coupe du mausolée, Dictionn., t. VI, fig. 4854; C. Ricci, *Il mausoleo*, fig. 35.

Intérieur du mausolée, Dictionn., t. VI, fig. 4855; Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 28; C. Ricci, *Il mausoleo*, p. 5, fig. 2; p. 6, fig. 3.

Deux apôtres (au-dessus de l'autel), *un vase avec deux colombes;* Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 30; J. Kurth, *Die Mosaiken der christlichen Æra. I. Wandmosaiken von Ravenna*, Berlin, 1902, pl. II, XI; C. Ricci, *Il mausoleo*, p. 6, fig. 3; M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, 1924, p. 94, fig. 106, 107; *Dictionn.*, t. VI, fig. 4857; J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III, pl. L.

Bon Pasteur avec son troupeau, Dictionn., t. VI, col. 273, fig. 4858; Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 31, 32; A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, p. 124, fig. 112; O. Dalton, *Byzantine art and archeology*, Oxford, 1911, p. 349, fig. 209; J. Kurth, *Die Mosaiken*, pl. XIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 93, fig. 105; C. Ricci, *Il mausoleo*, p. 83, fig. 64; cf. fig. 57; J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III, pl. XLVIII.

Voûte du mausolée, Dictionn., t. I, col. 3019, fig. 1041; Venturi, *Storia*, t. I, p. 125, fig. 113; J. Kurth, *Die Mosaiken*, pl. X; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 92, fig. 104; C. Ricci, *Il mausoleo*, p. 71, fig. 53.

Méandres et guirlandes, J. Kurth, *Die Mosaiken*, pl. XII.

Saint Laurent, le gril et l'armoire aux évangiles, Dictionn., t. II, col. 895, fig. 1557; Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 33; J. Kurth, *Die Mosaiken*, pl. XIV; C. Ricci, *Il mausoleo*, p. 73, fig. 55; p. 80, fig. 62; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 95, fig. 109; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XLIX.

Cerfs se désaltérant, Dictionn., t. VI, col. 269, fig. 4856; C. Ricci, *op. cit.*, p. 72, fig. 54; p. 74, fig. 56; Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 107; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 95, fig. 108; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. LII.

Le mausolée de Galla Placidia est une des plus anciennes applications du plan cruciforme à une église. La croix s'y voit partout non seulement dans le plan par terre, mais au sommet de la coupole, entre les bras du bon Pasteur, sur l'épaule du martyr saint Laurent, dans les bordures, sous les voûtes des bras du transept et au sommet de la coupole. La couleur dominante est le bleu sombre qui forme le fond des mosaïques de la coupole et des voûtes.

Ravenne. 2° *Baptistère des Orthodoxes.* — Nous avons donné la vue extérieure de l'édifice (*Dictionn.*, t. II, col. 436, fig. 1347, légende à corriger) qui est proche de la cathédrale et placé sous l'invocation de saint Jean des Fonts, mais désigné ordinairement sous le nom de « baptistère des Orthodoxes », et qu'on croit être une salle de thermes transformée par l'archevêque Néon (449-452).

Vue intérieure du baptistère, Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 4; O. Dalton, *Byz. art*, p. 345, fig. 208; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 102, fig. 113.

Mosaïque de la coupole, Dictionn., t. IV, col. 1363, fig. 3836; t. V, col. 672, fig. h. t. 4208; cf. t. II, col. 361, fig. 1295; Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 37, 40; A. Venturi, *Storia*, t. I, p. 126, fig. 114; p. 127, fig. 115; J. Kurth, *Die Mosaiken*, pl. XV; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 99, fig. 111; p. 100, fig. 112, à qui nous empruntons cet excellent commentaire (fig. 8500). J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. LXXVIII-LXXXII.

[1] Furietti, *De musivis*, p. 75. — [2] *Dictionn. des antiq. chrét.*, p. 424. — [3] Édit. Pertz, p. 325. — [4] Édit. Pertz, p. 336. — [5] *Ibid.*, p. 342. — [6] Tarlazzi, *Memorie sacre di Ravenna*, Ravenne, 1852, p. 5004. — [7] Édit. Pertz, p. 354. — [8] Quast, *Die altchristlichen Bauwerke von Ravenna*, p. 10. — [9] Agnellus, *Liber pontificalis Ravannae*, édit. Pertz, p. 306 : *In fonte ipsius templi introeuntes pili januas desuper depictis quatuor paradisi flumina versus exametros et pentametros, si legetis invenietis : Christe Patris verbum...*

« Le motif central de la coupole représente le baptême du Christ. Le Christ est nu, plongé à mi-corps dans une eau blanche et bleue, laissant voir en transparence les jambes et l'extrémité des bras et les mains. La tête, de face, nimbée et barbue, a été refaite à une date plus récente. A droite, le Jourdain, IORDANN, est personnifié à la mode païenne sous les traits d'un vieillard à la barbe et aux cheveux blancs, vu de profil, sortant de l'eau à mi-corps; il tient en main des algues, ou une étoffe verte et une tige de roseau, et s'appuie du bras gauche sur une urne d'où l'eau sourd. A gauche, Jean-Baptiste est debout sur la berge fleurie, le pied gauche appuyé sur une pierre surélevée, la jambe droite tendue. Un pan d'étoffe passé sur l'épaule gauche, et attaché à la ceinture, laisse le corps à demi-nu. Le précurseur tient de la main gauche une croix gemmée, aussi haute que lui, dont la haste est distincte de la croix proprement dite. De la main droite, il verse le contenu d'une coupe sur la tête du Christ. Sa tête, de profil, barbue et nimbée, a été refaite en même temps que celle du Christ. On distingue nettement, sur le fond d'or de la mosaïque, une ligne de démarcation qui englobe la tête, le cou et la naissance des épaules du Christ, le bras gauche et la tête de Jean-Baptiste. Cette ligne circonscrit la zone refaite par Felice Kibel entre 1860 et 1880. Une colombe, les ailes déployées, se trouve directement au-dessus de la tête du Christ; son aile droite masque en partie la croix.

8500. — Baptême du Christ, d'après une photographie.

« Il n'est pas impossible que la croix, dont le pied seul est ancien, soit une adjonction plus récente. Son ornementation de perles, alternant avec des rectangles, rappelle les motifs décoratifs de Saint-Vital et de Saint-Apollinaire *in Classe* au siècle suivant.

« Dans les monuments des IVe et Ve siècles, le précurseur a généralement le *pedum*, ou houlette pastorale; c'est encore le cas au baptistère des Ariens, moins retouché, dans cette partie du moins, et ce n'est qu'à une basse époque que la croix est substituée à la houlette. Des croix semblables, d'une seule pièce et de la

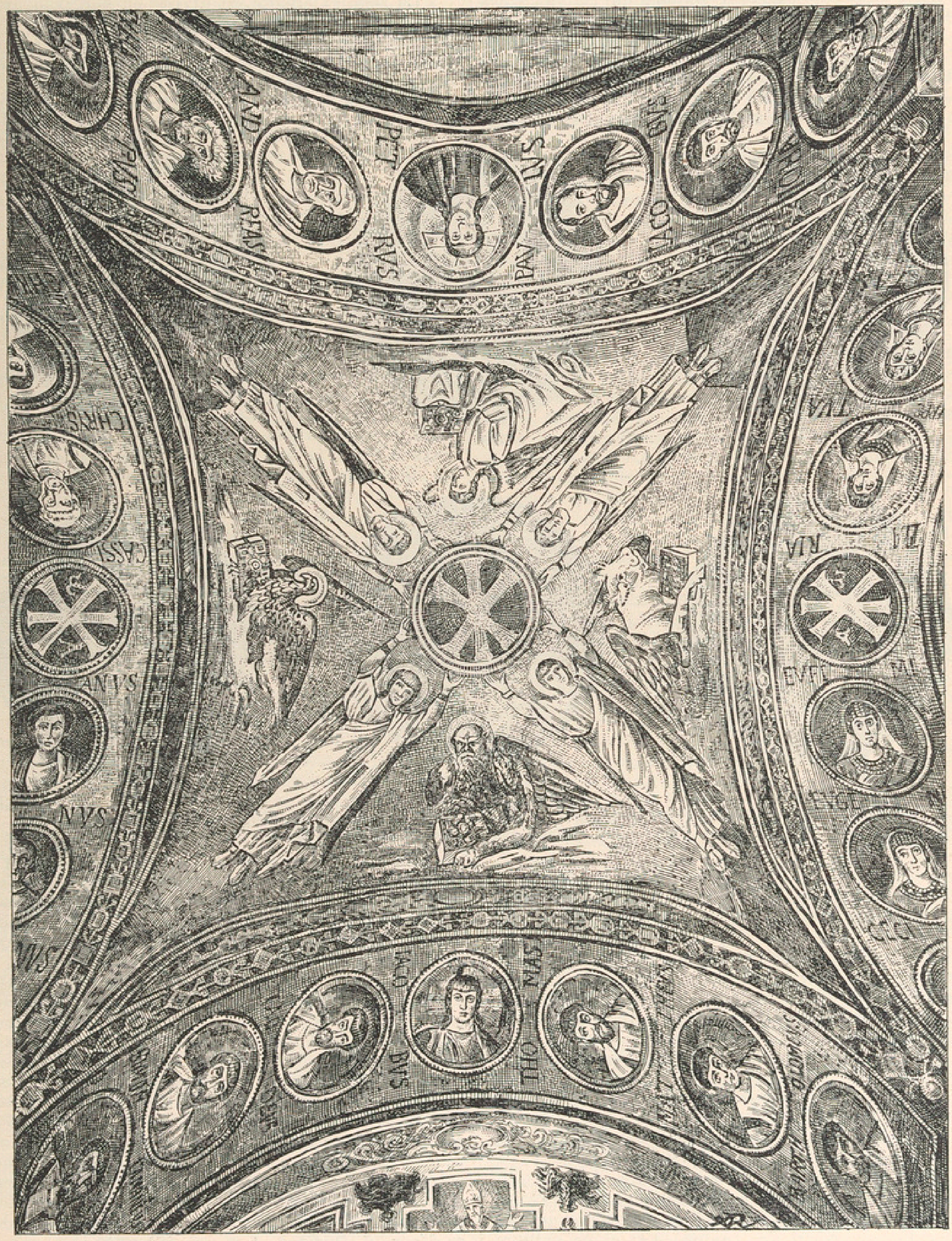

8501. — Ravenne. Voûte de la chapelle du palais archiépiscopal, d'après une photographie.

hauteur d'un homme, gemmées de haut en bas, se retrouvent à Ravenne, au tombeau de Galla Placidia et à Saint-Michel *in Affricisco*.

« En dépit des retouches, cette scène garde un caractère de noblesse et semble faite pour illustrer les paroles du poète Cosmas de Majuma qui écrivait trois siècles plus tard : « Le Jourdain, en te voyant, s'éton-« nait et demeurait immobile. » Jean s'écriait : « Je « n'ose toucher ta tête immortelle. L'Esprit descendait « sous l'aspect d'une colombe pour sanctifier les eaux « et une voix partait du ciel [1]... »

« Deux zones concentriques complètent la décoration de la coupole, la première, réservée aux douze apôtres, la seconde à des autels et des trônes encadrés dans des motifs d'architecture (déjà décrits, voir *Dictionn.*, t. v, col. 672 sq.).

« Les apôtres se dirigent en une double procession, conduite par Pierre et Paul au pied de la scène du baptême du Christ. Pierre et Paul se font face alors que Barthélemy et Jude le Zélote se tournent le dos. Chaque figure a son attitude propre.

« L'ordre dans lequel les apôtres se succèdent est le suivant :

A droite : Pierre, André, Jacques, fils de Zébédée, Jean, Philippe, Barthélémy.

A gauche : Paul, Thomas, Matthieu, Jacques, fils d'Alphée, Simon le Chananéen, Jude le Zélote.

« Ils n'ont pas de nimbe, sont vêtus de la tunique à larges *clavi* et drapés dans un manteau où s'inscrivent des monogrammes. A une tunique blanche et un pallium d'or succèdent une tunique d'or et un pallium blanc. A leurs pieds nus sont nouées des sandales. Ils tiennent à mains nues ou recouvertes par un pan de leur vêtement la couronne du martyre. Leurs silhouettes se détachent sur un fond bleu. Au-dessus de leurs têtes festonne une draperie. Chacun d'eux est séparé de son voisin par un pied d'acanthe dont la tige monte jusqu'à la rosace centrale. Ce dernier motif peut être rapproché de celui qui décorait la coupole de Saint-Constance et qui ne nous est plus connu que par des dessins du XVIe siècle (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2613, fig. 3225).

« La zone extérieure est divisée en huit compartiments symétriques, représentant des colonnades dont l'entablement s'incurve au centre pour ménager autant de niches. Ces niches sont occupées par quatre trônes, quatre par des autels alternés.

« Les trônes, aux piédroits décorés de perles, aux dossiers hauts et débordants, sont vides. Sur leur

8502 8503 8504

8505 8506 8507

8502-8507. — Médaillons des doubleaux : saint Pierre (8502), saint Paul (8503), saint André (8504), saint Chrysanthe (8505), saint Chrysogone (8506), saint Cassien (8507), d'après Kurth, *Die Mosaiken*, pl. XXI.

structure massive, sont posés des coussins et des étoffes. Les coussins, différents pour chaque trône, sont bleu de ciel, rose, bleu outremer et vert clair. L'étoffe inférieure est toujours rouge. Le dossier est orné d'une croix aux branches inégales et s'évasant à leur extrémité, inscrite dans un cercle gemmé. De chaque côté des trônes, entre les colonnes, se distinguent des plaques de chancel diversement ouvrées, barrières infranchissables du sanctuaire des anciennes basiliques où seuls les prêtres et les lévites avaient accès. Derrière les chancels se déploient des végétations.

« Les autels, tables quadrangulaires supportées par quatre colonnettes, portent les livres des évangiles avec des inscriptions : *Evangelium secun*[*dum*] *Joannem;... Marcum;... Lucam;... Matte*[*um*]. De chaque côté des autels, dans des niches plus petites, en forme d'absidioles, sont des sièges vides à dossiers bas, aux pieds incurvés en pattes de lion. (Sur le symbolisme de ce décor, cf. *Dictionn.*, t. v, col. 671 sq.)

« Les huit angles du tambour sont ornés d'autant de figures de prophètes dans un encadrement de volutes de feuillages, bien pauvre décoration comparée aux splendeurs de la voûte. Seules les figures sont ancien-

[1] Cité par G. Millet, *Iconographie de l'Évangile*, p. 203.

nes; les rinceaux ont été presque entièrement refaits.

« Trois des côtés de l'octogone sont creusés en absidioles, le quatrième côté correspondant étant percé d'une porte. Sur l'arc de ces absidioles, se développe, sur deux lignes, une inscription très mutilée restituée comme suit:

VENIT IHS AMBVLAS SVPER MARE ET PE
TRO MERGENTI MANVM TENDES
EXCOEPIT EVM ET ASCENDENTE DOMNO IN
NAVICVLAM CESSAVIT VENTVS
BEATI QVORVM REMISSAE SVNT INIQVITA
TES
ET QVORVM TECTA SVNT PECCATA
BEATVS VIR CVI NON IMPVTAVIT DOMINVS
PECCATVM
IN LOCVM PASCVAE IBI ME CONLOCAVIT
SVPER AQVA REFECTIONIS EDOCAVIT ME.
VBI DEPOSVIT·IHS·VESTIMENTA SVA ET
MISIT AQVAM
IN PELVEM ET LA COE PEDES DISCIPVLORVM

« Jésus vint marchant sur la mer et, tendant la main à Pierre qui s'enfonçait, le sauva et le Seigneur montant dans la barque le vent cessa (Matth., XIV, 26-32). Heureux ceux à qui les iniquités sont remises et dont les péchés sont pardonnés. Heureux l'homme à qui le Seigneur n'a pas imputé le péché (Ps., XXXII, 1-2). Il m'a placé dans un pâturage; il m'a dirigé vers l'eau qui réconforte (Ps., XXIII, 1-2). Là où Jésus déposa ses vêtements et versa de l'eau dans un bassin et commença à laver les pieds de ses disciples [1]. »

Ravenne. 3° *Chapelle du palais archiépiscopal.* — Cette chapelle est aussi désignée sous le nom de chapelle Saint-Pierre-Chrysologue, quoiqu'elle ne remonte pas jusqu'à lui, mais seulement jusqu'à Pierre II (494-519); on la désignait d'abord sous le nom de *monasterium Sancti Andree* et ensuite *capella S. Andree*. La décoration en mosaïque appartient donc à la fin du Ve et au début du VIe siècle; elle consiste en une voûte et un tableau.

La voûte d'arête nous présente une mosaïque où l'on voit quatre anges, nimbés et les ailes repliées, soutenir à bras tendus un médaillon central qui enferme un chrisme. Entre les anges qui semblent jaillir des retombées de la voûte, s'étalent les symboles des évangélistes, ailés et nimbés, portant chacun un livre. Le bœuf n'a pas de nimbe; une partie de la mosaïque a été refaite.

Les arcs-doubleaux qui supportent la voûte portent six par six des médaillons. Le Christ imberbe est représenté deux fois et son monogramme avec A ω, deux fois également aux clefs de voûte. Les autres médaillons offrent douze apôtres, six saints et six saintes (fig. 8501). Voici dans quel ordre les médaillons sont répartis :

1er arc :	PETRVS	*Christ*	PAVLVS
	ANDREAS		IACOBVS
	FILIPPVS		IOHANNIS
2e arc :	IACOBVS	*Christ*	THOMAS
	TADDEVS		MATTHEVS
	SIMON CANANEVS		BARTHOLOMEVS
3e arc :	CASSIANVS	A ☧ ω	[*Sebastianus*] [2]
	CHRYSOGONVS		FABIANVS
	CHRYSANTHVS		DAMIANVS
4e arc :	EVFIMIA	A ☧ ω	DARIA
	EVGENIA		PERPETVA
	CECILIA		FELICITAS

Dans tous ces médaillons, seul le Christ est nimbé; le médaillon de la voûte n'a pas les sigles A et ω.

[1] M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 97-102. — [2] Parmi les noms de saints, il s'en trouve un qui a été mal restitué, on a mis *Sebastianus*, J. Kurth a proposé *Chrysippus*, qui est tout à fait douteux; peut-être pourrait-on proposer *Polycarpus* qui se trouve parmi les saints de la procession de Saint-Apollinaire-Neuf. *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 281.

Nous avons donné le Christ (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2420, fig. 6209).

Ici nous donnons les médaillons de saint Pierre (fig. 8502); saint Paul (fig. 8503); saint André (fig. 8504); saint Chrysanthe (fig. 8505); saint Chrysogone (fig. 8506); saint Cassien (fig. 8507). Les saintes Daria, Perpétue et Félicité ont été données par Eug. Müntz, *La mosaïque chrétienne*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LII, 1891, p. 259, 261, 263; les deux dernières, dans Harris et Gifford, *The acts of the martyrdom of Perpetua and Felicitas*, in-8°, London, 1890, frontispice. Cf. J. Kurth, *Die Mosaiken*, 1902, pl. XXXI.

Sur le mur de la pièce voisine, nous voyons le Christ imberbe, portant la cuirasse sous la chlamyde (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2419, fig. 6208). La tête est entourée d'un nimbe crucifère, le Christ est représenté jeune, les cheveux longs et bouclés. De la main gauche, il tient un livre ouvert sur lequel on lit ces mots :

EGO	VERI
SVM	TASET
VIA	VITA

La main droite porte une longue haste posée sur l'épaule et se terminant par une croix; c'est le geste de saint Laurent au mausolée de Galla Placidia. Toute la partie inférieure du corps a été refaite. Il y a une sorte de contradiction entre la cuirasse qui enveloppe la poitrine et cette sorte de jupe empesée qui emprisonne le bas du corps et ne correspond à aucune image ancienne du Sauveur. Peut-être le Christ portait-il l'uniforme militaire qui aura choqué et qu'on aura remplacé? Ce n'est là qu'un peut-être et qui ne suffisait pas à autoriser la transformation infligée à ce morceau en 1923, lorsqu'on a substitué à la jupe des jambes nues foulant le lion et le basilic.

Bibl. — J. Kurth, *Die Mosaiken der christlichen Æra.* I. *Wandmosaiken von Ravenna*, in-8°, Berlin, 1902, pl. XXX, XXXI; M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, 1924, p. 115-118, p. XX, fig. 130-135; cf. R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. I, 1873, p. 504; J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III, pl. XC-XCV.

Ravenne. 4° *Saint-Apollinaire-Neuf.* — Cette basilique fut construite par Théodoric, roi arien, qui la dédia à Jésus-Christ Sauveur. Théodoric mourut en 526 et, une trentaine d'années plus tard, l'archevêque Agnellus (556-569) consacra l'église au culte catholique sous le vocable de saint Martin qu'on appela couramment « au ciel d'or ». Beaucoup plus tard, entre 850 et 950, elle prit le vocable de saint Apollinaire; on la trouve désignée sous ce nom pour la première fois en 959.

L'abside a perdu ses mosaïques, la nef les a conservées sur toute sa longueur (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2827, fig. 947). Ces mosaïques se partagent en trois zones. La zone supérieure, au-dessus des fenêtres, comprend treize compositions de chaque côté, relatives aux récits évangéliques. Chaque scène est séparée de ses voisines par une conque surmontée d'une croix entre deux colombes. La zone intermédiaire, celle où règnent les fenêtres, compte de chaque côté seize figures en pied : prophètes, écrivains inspirés. La zone inférieure voit se dérouler une double procession : à gauche, le port de Classis (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2831, fig. 950), d'où vingt-deux vierges, à la suite des rois mages, se dirigent vers le trône sur lequel siège la vierge Marie, à droite, le palais de Théodoric (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2833, fig. 951), d'où vingt-six martyrs s'avancent vers le Christ.

Vue intérieure de Saint-Apollinaire-Neuf; Dictionn., t. I, col. 2827, fig. 947; Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 47; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 125, fig. 143.

Scènes évangéliques. Ces scènes paraissent remonter à la décoration primitive de la basilique sous le règne de Théodoric. L'ordre suivi part de l'autel pour aboutir à l'entrée; à gauche, les miracles et les paraboles, à droite, les scènes de la passion. On a conjecturé avec quelque vraisemblance que ces tableaux correspondent à la lecture des péricopes évangéliques selon l'ordre suivi à Ravenne, entre le début du carême et la fête de Pâques [1].

Dans la série des miracles et des paraboles, on nous montre un Christ jeune, imberbe, presque adolescent; dans la série consacrée à la passion, il est barbu et porte la tristesse sur ses traits. Son vêtement est toujours identique : robe pourpre et nimbe crucifère. Les vêtements des disciples, des juifs, des femmes, concordent rigoureusement. On remarque une composition plus sobre dans la première série où l'artiste s'est interdit de faire entrer plus de cinq personnages. On n'a pas de raison de dissocier les deux séries qui forment un ensemble qu'on est en droit de faire remonter aux premières années du VIe siècle.

1. *Le miracle de Cana* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1809, fig. 1988); en partie refaite, la restauration moderne a remplacé les urnes primitives par des cistes. M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 127, fig. 145.

2. *La multiplication des pains;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 128, fig. 147; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XCVIII.

3. *La vocation de Pierre et d'André;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 128, fig. 148; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XCVII.

4. *La guérison de deux aveugles;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 128, fig. 149.

5. *La guérison de l'hémorrhoïsse;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 129, fig. 150.

6. *Jésus et la Samaritaine* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2831, fig. 949); O. Wulff, *Altchristl. und byzant. Kunst*, t. II, 1922, p. 434, fig. 371; Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 49; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 129, fig. 151.

7. *La résurrection de Lazare;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 129-130, fig. 152.

8. *Le pharisien et le publicain;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 130, fig. 153.

9. *L'offrande de la veuve;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 130, fig. 154.

10. *Le jugement des brebis;* Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 50; O. Dalton, *Byzant. art and archeology*, p. 353, fig. 211; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 131, fig. 155; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XCIX, n. 2.

11. *La guérison d'un paralytique;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 131, fig. 156.

12. *La guérison d'un démoniaque;* O. Wulff, *op. cit.*, t. II, p. 434, fig. 371; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 131, fig. 157.

13. *La guérison d'un paralytique;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 131-132, fig. 158.

14. *La cène* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3045, fig. 2339); M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 132, fig. 159.

15. *Jésus au Jardin des oliviers;* O. Wulff, *op. cit.*, t. II, p. 435, fig. 372; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 133, fig. 160.

16. *Le baiser de Judas* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2829, fig. 948; t. VIII, col. 278, fig. 6398); Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 51; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 133, fig. 161.

17. *Jésus mené au jugement;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 133, fig. 162.

18. *Jésus devant Caïphe;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 134, fig. 163; O. Wulff, *op. cit.*, t. II, p. 435, fig. 372.

19. *La prédiction du reniement;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 134, fig. 164.

20. *Le reniement de Pierre;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 134, fig. 165; O. Wulff, *op. cit.*, t. II, p. 435, fig. 372.

21. *Le désespoir de Judas;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 135, fig. 166.

22. *Le lavement des mains* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 377, fig. 2484); Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 52; O. Dalton, *Byz. art*, p. 354, fig. 212; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 135, fig. 167; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XCIX, n. 1.

23. *Jésus conduit au Calvaire;* M. van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 135, fig. 168.

24. *Les saintes femmes au tombeau;* Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 53; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 136, fig. 169.

25. *Les disciples d'Emmaüs;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 136, fig. 170.

26. *Jésus apparaît aux apôtres;* M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 136, fig. 171; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. C.

Dans la zone intermédiaire, les personnages représentés ne sont désignés ni par un nom, ni par un insigne quelconque. Ils sont nimbés, vêtus de la tunique à *clavi*, du manteau frappé d'un Γ et chaussés de sandales. Les uns portent un volume, les autres un rouleau. Ces personnages sont présumés des prophètes et des auteurs inspirés.

8508. — Procession des vierges, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 138, fig. 173.

[1] A. Baumstark, *I mosaici di S. Apollinare Nuovo e l'antico anno liturgico ravennate*, dans *Rassegna gregoriana*, t. IX, 1910, p. 34 sq.; cf. *Felix Ravenna*, janvier 1913, p. 388.

Chaque fenêtre est surmontée d'une niche à laquelle sont affrontés deux oiseaux : faisans, perdrix, cailles, outardes, etc. J. Wilpert, *op. cit*, t. III, pl. C.

Le 12 février 1916, une bombe, lancée par un avion autrichien, tomba sur l'angle gauche de la façade (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2303, 2304, fig. 3982, 3983), détachant de la paroi les trois premiers prophètes, deux conques et le paralytique. La plus grande partie a pu être rétablie.

Le port de Classis (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1, fig. 950); Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 15; O. Dalton, *Byz. art*, p. 351, fig. 210; J. Kurth, *Die Mosaiken*, pl. XXV; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 138, fig. 175.

Ce port est figuré par deux tours qui n'offrent pas les caractères des phares d'autrefois (voir PHARES). Dans le port se trouvent trois barques dont une seule porte la voilure. Il y a malheureusement dans tout cela pas mal de réparations, des rames ont été ajoutées. La ville de Classis, CIVI CLASSIS, est toute voisine du port; elle a été également refaite par Kibel dans sa partie supérieure, depuis la tourelle qui est au milieu de la longue muraille jusqu'à la porte, ainsi que les édifices. De ce précieux tableau, on peut dire qu'il ne subsiste à peu près rien d'intact.

Procession de saintes. De la porte de *Classis*, une procession de vierges nimbées se dirige vers le trône de la vierge Marie, à qui les mages offrent leurs présents; Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 17; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 138, fig. 173 (fig. 8508). « Toutes sont semblablement vêtues de dalmatiques d'or diagonales, laissant voir une tunique blanche sur le devant de laquelle retombe un parement ou *lorum*. Les manches courtes de la dalmatique laissent passer les manches longues de la tunique ajustées au poignet. Le dessin des broderies, seul, est varié. Un voile ou châle à franges, agrafé derrière la tête, est passé sur l'épaule gauche et se drape sur le bras gauche. Dans un pli de ce châle, chaque vierge tient de la main gauche une couronne de lauriers, dont l'intérieur est alternativement rouge ou bleu, et les pans qui retombent tantôt plus, tantôt moins bas, jamais dans les mêmes plis, suffisent à rompre la monotonie de la procession, sans en altérer le rythme et l'harmonie. Les cheveux en torsade entourent les jeunes visages; des diadèmes, des colliers, des plaques de ceintures, des applications à l'échancrure de la robe ajoutent à la richesse de la parure. Chaque vierge est séparée de ses compagnes par un dattier chargé de fruits, à trois palmes tantôt vert clair, tantôt vert foncé et par une touffe de fleurs alternativement blanches et rouges, sortant d'un gazon vert pâle. Sainte Agnès est précédée de l'agneau qu'on lui donne souvent pour attribut (voir *Dictionn.*, t. I, col. 916, fig. 219). L'agneau tourne la tête vers elle; à son cou est suspendue une clochette [1]. »

8509. — La Vierge entre quatre anges, d'après Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 55.

« Les vierges se succèdent dans l'ordre suivant, de droite à gauche; chaque nom est précédé de † SCA :

Eufimia, *Pelagia*, *Agathe*, *Agnès*, *Eulalia*, *Cecilia*, *Lucia*, *Crispina*, *Valeria*, *Vincentia*, *Perpetua*, *Felicitas*, *Justina*, *Anastasia*, *Daria*, *Emerentian(a)*, *Paulina*, *Victoria*, *Anatolia*, *Cristina*, *Savina*, *Eugenia*.

Les vierges (parmi lesquelles ont pris place deux saintes femmes : Perpétue et Félicité) sont précédées par les rois mages, qui ont subi des remaniements dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1037) et qui enlèvent à ce groupe à peu près toute signification historique et archéologique.

La Vierge-mère entre quatre anges (fig. 8509); Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 55; A. Venturi, *Storia dell' arte italiano*, t. I, p. 135, fig. 124; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 140, fig. 178. Ce groupe est un de ceux qui ont le moins souffert des restaurations modernes. Le premier ange de gauche, qui fait le geste d'introduire les mages, a été entièrement refait en 1844-1845; une partie du nimbe de l'ange suivant et une partie de l'aile ont été restaurées. La Vierge et les deux derniers anges sont indemnes. La Vierge porte une robe pourpre à *clavi* d'or, elle est assise sur un

[1] M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 139.

trône gemmé dont les montants sont surmontés de deux rosaces. Le visage est fin, les yeux grands et vifs, la bouche petite. Une coiffe blanche enveloppe la tête, elle est marquée d'une croix noire et le voile pourpre est timbré d'une croix blanche. La Vierge fait le geste de bénédiction de la main droite, et, de la main gauche, elle tient sur ses genoux son divin Fils, vêtu de blanc, qui fait le même geste de la main ouverte. Les anges ailés, nimbés, les cheveux retenus par un bandeau, portent de la main gauche le bâton terminé par une boule.

Le *palais de Théodoric* fait face au port de Classis (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2833, fig. 951); Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 16; Venturi, *Storia*, t. I, p. 134, fig. 123; J. Kurth, *Die Mosaiken*, pl. I; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 139, fig. 177.

Quatre colonnes soutiennent des chapiteaux corinthiens qui supportent trois arcades que surmonte un fronton triangulaire. Un bandeau horizontal tangent au sommet des arcades porte le mot PALATIVM. De chaque côté du bâtiment central, une galerie soutenue par quatre colonnes plus basses, supportant des arcades décorées de Victoires aux bras et aux ailes étendus. Au-dessus, règne une galerie couverte de larges tuiles rouges à rebords. Des portières courent sur des tringles posées à hauteur de la base des chapiteaux; elles sont nouées à leur milieu, tandis que les portières des arcades du bâtiment principal sont relevées de chaque côté par des embrasses. Pour la porte principale, la tringle est suspendue à l'imposte et la portière est ornée de deux gammas et de deux carrés brodés. Ces portières, sauf peut-être celle de la baie centrale, ne faisaient pas partie de la mosaïque primitive; elles ont été placées pour masquer le vide laissé par des personnages qui ont été enlevés. Sur quatre colonnes, la 1re à gauche, la 3e, la 5e et la 11e, on peut voir encore des mains ouvertes d'orants.

La porte centrale du palais est à fond d'or, ainsi que la porte de la ville, au-dessus de laquelle on lit : CIVITAS RAVENN. Sur le tympan de la porte de la ville, on distingue trois petits personnages vêtus de blanc. Par-dessus le toit du palais de Théodoric, on distingue quelques édifices de la ville : basiliques, baptistères, etc.

Procession de martyrs. Ils sont au nombre de vingt-cinq qui sortent de la ville de Ravenne pour se diriger, à la suite de saint Martin, vers le Christ. Tous portent la tunique blanche à *clavi* sous le manteau blanc dont ils relèvent les pans sur leurs mains pour présenter leur couronne, que quelques-uns tiennent de la main nue. Tous sont nimbés et séparés les uns des autres par un palmier; ils portent sur leur manteau des monogrammes variés : Γ, A, O, I, C, A, L, I, C; saint Laurent porte une tunique dorée (fig. 8510).

Voici leurs noms en suivant l'ordre de gauche à droite. Tous sont écrits au-dessus de leur tête précédés de † SCS :

Cleme(n)s, Systus, Laurentius, Yppolitus, Cornelius, Cyprianus, Cassianus, Iohannis, Paulus, Vitalis, Gervasius, Protasius, Ursicinus, Navor, Felix, Apollinaris, Sebastianus, Demiter, Policarpus, Vincentius, Pancratius, Crisogonus, Protus, Iaquintus, Sabinus.

Le martyr *Navor* est pour Nabor, martyr milanais inséparable de Félix.

A la tête de cette procession de martyrs, se trouve un confesseur, saint Martin, patron de la basilique après qu'elle fut réconciliée de l'arianisme au catholicisme, sous l'archevêque Agnellus. Saint Martin porte la

8510. — Procession des martyrs et des saints, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 139, fig. 176.

tunique blanche à *clavi* recouverte du manteau de pourpre; lui aussi présente sa couronne.

Le Christ entre quatre anges (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2417, fig. 6206); Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 9, p. 56; Venturi, *Storia*, t. I, p. 136, fig. 125; O. Wulff, *Altchrist. und byzant. Kunst*, t. II, pl. XXIV, n. 1.

La procession des martyrs conduite par saint Martin se dirige vers le Christ entre quatre anges (fig. 8511). Ce sujet fut détruit et masqué en partie au XVIe-XVIIe siècle pour la construction d'un buffet d'orgue enlevé au début du XVIIIe siècle. On restaura tant bien que mal alors la moitié du Christ, deux anges et une partie de saint Martin. Cette restauration fit disparaître saint Étienne qui se trouvait entre saint Martin et l'ange. Aujourd'hui, le Christ tient un sceptre; dans la mosaïque primitive, il tenait un livre avec les mots EGO SVM REX GLORIAE. Les deux processions de vierges et de martyrs sont postérieures à toute la décoration jusqu'ici décrite. Il est probable qu'elles ont remplacé, à l'époque de Justinien, des tableaux consacrés à la glorification de Théodoric que le *basileus* aura fait disparaître.

A l'entrée de la basilique, on voyait les portraits de l'archevêque Agnellus qui a disparu vers le XVIe siècle, et de l'empereur IVSTINIAN couronné, nimbé de nacre[1]. Ce portrait a été refait au XIXe siècle (voir fig. 8499).

Bibl. — C. Ricci, *Per la storia di S. Apollinare Nuovo*, dans *Felix Ravenna*, 1916; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 125, 144, fig. 143-181.

Ravenne. 5° *Saint-Vital.* — Ce n'est plus ici une basilique, mais une église élevée sur plan octogonal, avec un chœur saillant, seul décoré de mosaïques. Pour le plan, voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1867-1868, fig. 6014.

Dans la conque de l'abside : le Christ entre deux

[1] Dans *Dictionn.*, t. VIII, col. 524, fig. 6424, on a mis à tort « Portrait de Constantin ». Cf. Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 64; J. Kurth, *op. cit.*, pl. XXVI; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 144, fig. 181.

anges, saint Vital et l'archevêque Ecclesius (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2099, fig. 618). Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 80, 82; J. Kurth, *Die Mosaiken*, pl. XXI; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 146, fig. 184.

L'église fut bâtie par Ecclesius (voir *Dictionn.*, t. III, col. 379, fig. 2485) en l'honneur de saint Vital, ce qui explique leur présence ici. Le Christ imberbe est assis sur un globe bleu; il a un nimbe crucifère gemmé de nacre; il tend la couronne des élus à saint Vital et appuie sa main gauche sur un rouleau scellé de sept sceaux. Sur sa tunique à larges *clavi* on voit un Z. Les anges ne diffèrent pas de ceux que nous avons vus à Saint-Apollinaire-Neuf; sur leur manteau, le Γ; tous les deux présentent au Sauveur le martyr et l'archevêque, vêtus chacun suivant sa profession. Il semble qu'on ait voulu opposer les traits impersonnels des visages du Christ et des anges à ceux du soldat et du pontife qui doivent figurer des portraits. La scène se passe dans une prairie semée de fleurs blanches d'où sourdent sous les pieds du Christ les quatre fleuves du paradis. Des paons circulent parmi les fleurs. Ecclesius occupa le siège de Ravenne, de 521 à 534.

8511. — Le Christ entre les anges, d'après Diehl, *Ravenne*, p. 56.

L'arc absidal nous montre aux extrémités les villes de Jérusalem et de Bethléem; au centre, deux anges en plein vol soutenant un disque à fond bleu, dont le centre, où s'inscrit la lettre A, irradie huit rayons blancs et rouges. Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 106.

La voûte du chœur (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3018, fig. 1040). Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 79; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 147, fig. 186.

« La voûte du chœur (fig. 8512) a pour motif central un médaillon rond, semé d'étoiles, sur lequel se détache l'agneau divin nimbé. Ce nimbe est uni, mais marqué du chrisme. Quatre anges, ailés et nimbés, debout sur des globes, supportent la couronne de feuillages et de fruits qui entoure cette figure centrale (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2115, fig. 636). Quatre guirlandes pyramidales de fleurs et de fruits montent vers cette couronne des quatre angles de la voûte. A leur base, des paons font la roue, perchés sur des globes. Entre les guirlandes se déroulent des volutes bleues et rouges, au milieu desquelles on distingue divers animaux, paons, perdrix, chouettes, aigrette, héron, serpentaire, colombe aux ailes déployées, huppe, coq et autres oiseaux, panthères ou guépards, bélier, gazelle, âne, bouquetin, antilope, lièvre et poisson. Deux des guirlandes contiennent une couple de colombes, côte à côte, du plus heureux dessin. De ces quatre panneaux, deux sont à fond vert et deux à fond d'or. Soit hasard, soit artifice, l'agneau semble toujours avoir la tête tournée vers celui qui le regarde où qu'il soit placé, ce dont s'émerveillait déjà, au XVIe siècle, l'historien ravennate Girolamo Rossi.

« Le 17 août 1781, une partie de cette mosaïque s'écroula et fut remplacée par une imitation en peinture due à Serafino Barozzi. Au XIXe siècle, la mosaïque a été entièrement restaurée et, de 1921 à 1924, réparée et nettoyée par les soins de Giuseppe Zampiga [1]. »

Le *triforium* donne jour sur la tribune et, de chaque côté, sont figurés les évangélistes; à gauche, saint Jean et saint Luc; à droite, saint Marc et saint Matthieu. Tous sont assis dans des paysages montagneux et dominés chacun par leur symbole : aigle, bœuf, lion, ange. Ils tiennent sur leurs genoux leur évangile avec leur nom. Trois d'entre eux ont une écritoire à leur portée : Jean, Marc et Matthieu; cette

[1] M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 147.

écritoire consiste en une sorte de guéridon portant deux calames, un encrier et une pierre ponce. Luc et Matthieu ont à leurs pieds un *scrinium* à serrure, ouvert, contenant huit rouleaux. Matthieu écrit sous la dictée de l'ange, ce qu'il écrit est, d'ailleurs, indéchiffrable. Les quatre évangélistes sont barbus, nimbés, chaussés de sandales et vêtus d'une tunique et d'un manteau à monogramme.

L'arc du *triforium* est décoré de rinceaux de vignes sortant de vases à anses. A droite et à gauche de chaque vase, deux colombes adossées, tandis qu'une troisième colombe est perchée sur le bord du vase. Des pampres, des oiseaux becquètent les raisins. Le tympan est rempli par une sorte de coquille plate ou d'éventail (fig. 8513).

Dans le chœur, au-dessous précisément de la figure précédente, nous voyons une grande composition (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 235, fig. 7899). Au centre, un autel carré, supporté par cinq colonnettes et recouvert de deux nappes, celle de dessous de couleur foncée, celle de dessus, blanche, brodée et frangée. Sur l'autel, entre deux pains, un calice à deux anses (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1615, fig. 1889-1890). Deux personnages se tiennent aux côtés de cet autel : Melchisédech élevant un pain vers le ciel, et Abel élevant un agneau vers Dieu. Sur le sol vert, des fleurs blanches et rouges; dans le ciel, la main de Dieu.

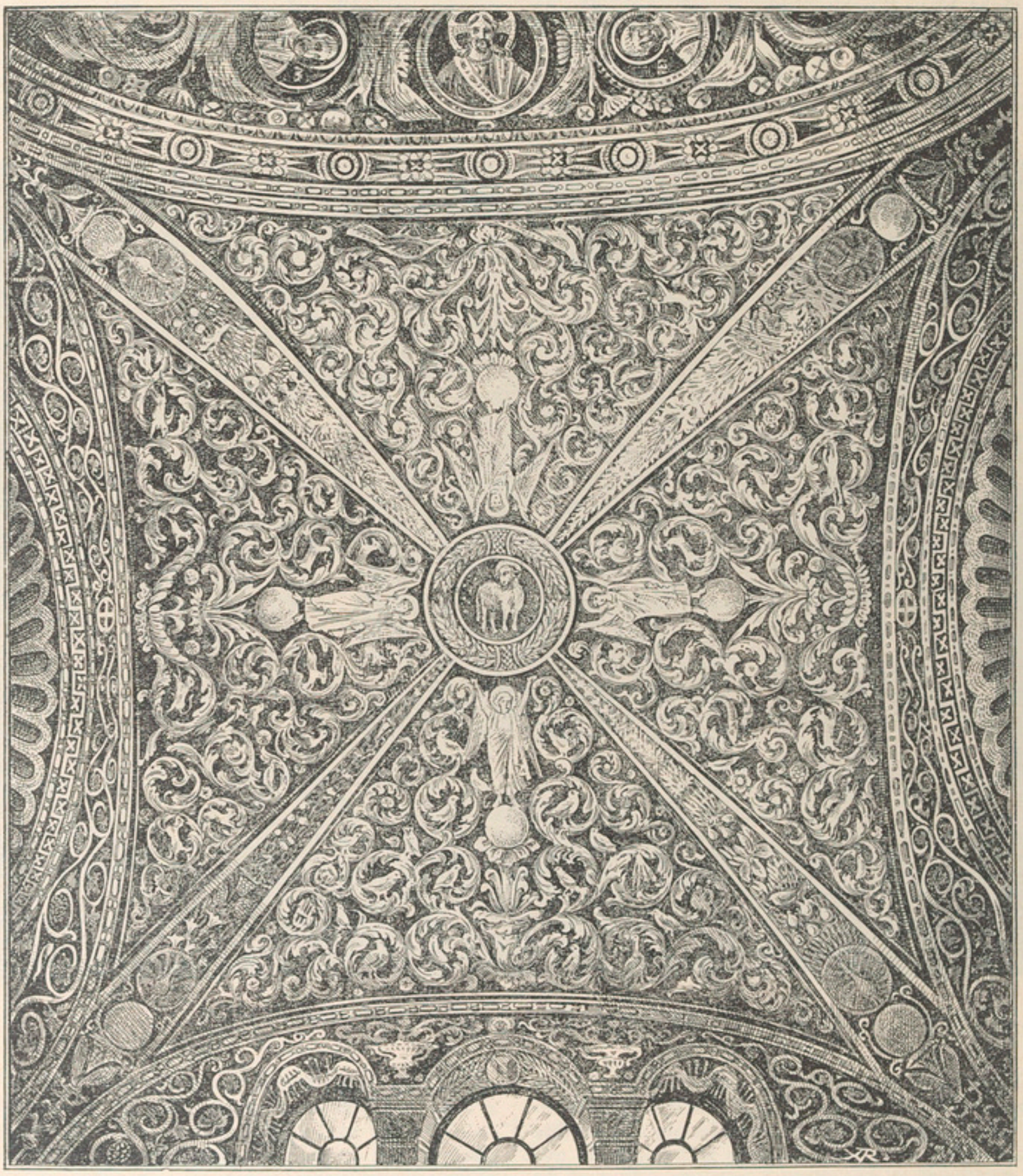

8512. — Voûte de Saint-Vital, d'après une photographie.

Au-dessus de la scène, séparés par une bordure semée de croisillons, deux anges en plein vol, vêtus de blanc, soutiennent un médaillon où se détache une croix gemmée, aux bras de laquelle sont suspendues deux ancres.

Dans les écoinçons, à droite, Isaïe tenant un rouleau lié par le milieu; à gauche, deux épisodes superposés : dans le bas, Moïse garde les troupeaux de Jethro, son beau-père, dans le haut, il détache sa chaussure avant de gravir le Sinaï. Dans ces deux épisodes, Moïse est imberbe, nimbé, et son manteau timbré du Γ.

Sur le mur de gauche, deux épisodes de la vie d'Abraham : il reçoit les trois anges et il immole son

fils Isaac (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 511, 1561, fig. 5830, 5979). Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 81; J. Kurth, *Die Mosaïken*, pl. XX; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 151, fig. 192.

Les trois jeunes hommes sont imberbes, nimbés, leurs tuniques portent des *clavi* de pourpre, ainsi que leurs manches; leurs pieds sont chaussés de sandales. Trois pains sont déposés devant eux et Abraham leur offre, couché sur un plat, le veau que Sarah a fait cuire pour leur repas. Avec le sacrifice d'Isaac, la scène change, le frais gazon fait place à la montagne.

Dans les écoinçons, le prophète Jérémie et Moïse,

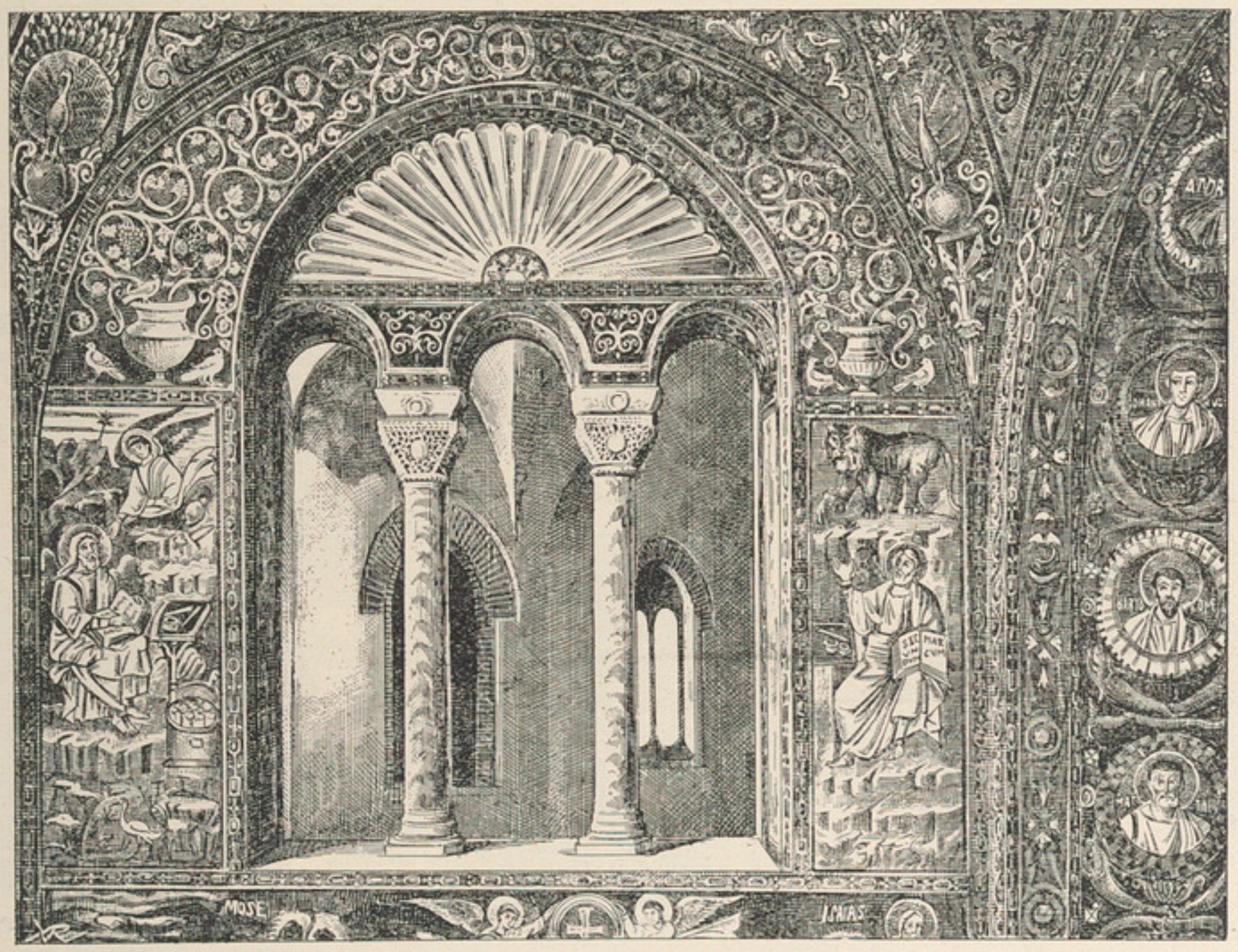

8513. — *Triforium* de Saint-Vital, à Ravenne, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 149, fig. 189.

recevant des mains de Dieu le rouleau de la Loi, et parlant au peuple hébreu.

La première arcade du chœur porte une série de médaillons séparés par des dauphins verts à crête rouge, deux à deux, queues entrelacées. Les médaillons sont au nombre de quinze, ils contiennent le Christ, les douze apôtres et les deux fils de Vital, les saints Gervais et Protais. On voit par les six que nous donnons ici (fig. 8514-8519) que l'artiste a fait effort pour différencier les visages; il est probable que nous avons ici plusieurs portraits.

Nous arrivons ainsi à deux mosaïques célèbres qui représentent Justinien et Théodora (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 517, fig. 6421, 6422; col. 521, fig. 6423). Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 3, 63, 83; Venturi, *Storia*, t. I, p. 130, fig. 119, 129, 120, 121; O. Dalton, *Byzant. art and archeol.*, p. 356, fig. 213; J. Kurth, *Die Mosaiken*, pl. XXII, XXIII, XXIV; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 154, 155, fig. 197, 198; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. CIX, CX.

Ces pièces admirables commémorent la dédicace de l'église par l'archevêque Maximien, le 19 avril 547, en présence de l'empereur et de l'impératrice.

« Placées de chaque côté du chœur de Saint-Vital, déjà si richement décoré, elles tranchent, par l'éclat et la diversité de leurs couleurs, comme par la finesse de leur exécution, avec les grandes compositions qui leur servent de cadre. De dimensions relativement modestes, elles font penser à ces mosaïques de choix qui ornaient les villas de Rome et de Pompéi et donnent l'impression de véritables tableaux. Leur valeur historique est sans prix, aucun autre document iconographique ne pouvant leur être comparé pour l'évocation de la cour byzantine et de ses pompes.

« Le panneau de gauche représente l'empereur et sa suite, reçus par l'archevêque Max mien (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2784, fig. 7828). La figure centrale, nimbée, est celle de l'empereur, ce qui montre bien que le nimbe n'était pas encore l'attribut exclusif de la divinité ou de la sainteté. Justinien est couronné d'un diadème auquel sont attachées quatre pendeloques. Il est vêtu d'une chlamyde de pourpre, ornée devant et derrière d'une *tabula* brodée, agrafée sur l'épaule droite par une fibule sertie de perles et ornée de trois pendeloques. Il tient dans un pan de sa chlamyde et de la main droite une corbeille large et peu profonde (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1845, fig. 2014), analogue au *canistrum* de sparterie qui servait à porter les offrandes des sacrifices païens. Justinien est entouré de trois personnages vêtus de chlamydes blanches à *tabula* de pourpre, simplement attachées sur l'épaule par une barrette. L'un d'eux est peut-être Bélisaire, ou encore Julien l'Argentier (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1404, fig. 2811).

« A gauche, un groupe de gardes, porteurs de lances, complète sa suite. A leurs cous sont passés des colliers formés d'un anneau rigide auquel est fixée une plaque, survivance du *torques* gaulois. L'un d'eux tient un bouclier décoré d'un chrismon d'or sur fond vert (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1530, fig. 2889).

« A droite, l'archevêque MAXIMIANVS, vêtu d'une dalmatique sur laquelle retombent les plis de la chasuble (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1185, fig. 2717), les épaules ceintes du pallium, tient de la main droite une croix gemmée et pattée, un des plus anciens exemples connus de croix stationnaire (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3107, pl. h. t.). Deux diacres à sa gauche, vêtus de la dalmatique, portent l'un le livre des évangiles, l'autre un encensoir (voir *Dictionn.*, t. V, col. 22, fig. 4063-4064).

« Tous ces personnages sont uniformément chaussés de *campagi* souples, noir et blanc, à l'exception de l'empereur qui porte des chaussons brodés. L'ordre de préséance ressort non seulement du fait que les personnages secondaires sont en retrait des principaux,

« Devant la porte se dresse une colonnette couronnée de son chapiteau classique et portant une large coupe d'où s'élève une gerbe d'eau. C'est le canthare dans lequel le fidèle faisait ses ablutions avant de pénétrer dans l'église (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1963, fig. 2028).

« Les femmes de la suite impériale, au nombre de sept, sont vêtues de robes à fleurs, ornées d'empiècements ou de dessins géométriques. Sur la robe retombent les plis de la *planeta* faite d'une seule pièce et n'ayant qu'une ouverture au centre pour passer la tête.

« Coiffées d'une sorte de turban, elles portent pour la plupart des colliers, des pendants d'oreilles, des bagues. L'artiste s'est plu à différencier leurs gestes

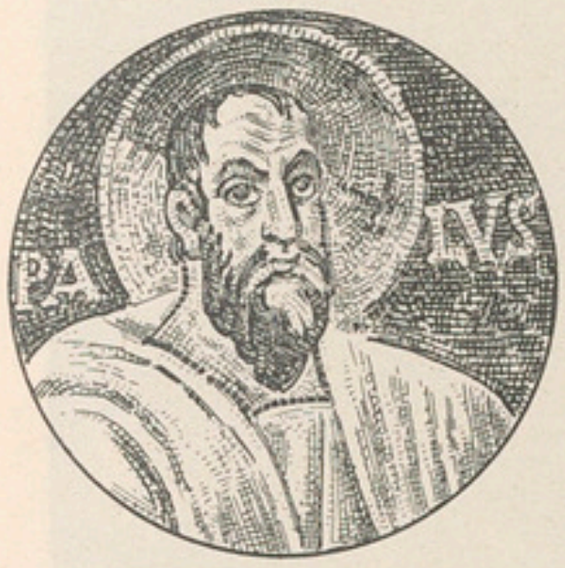

8514

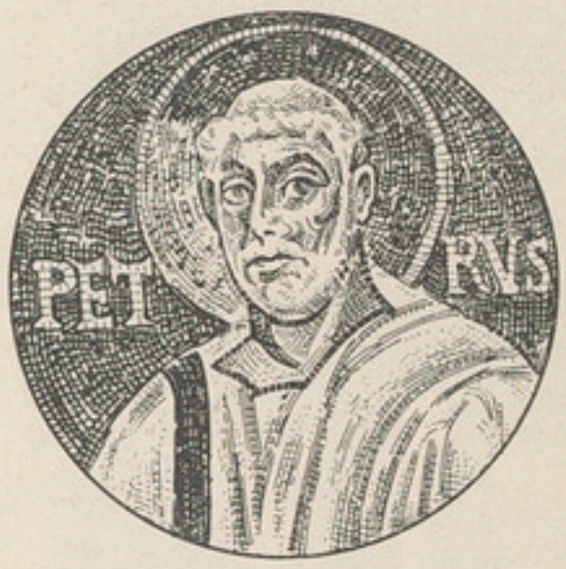

8515

8516

8517

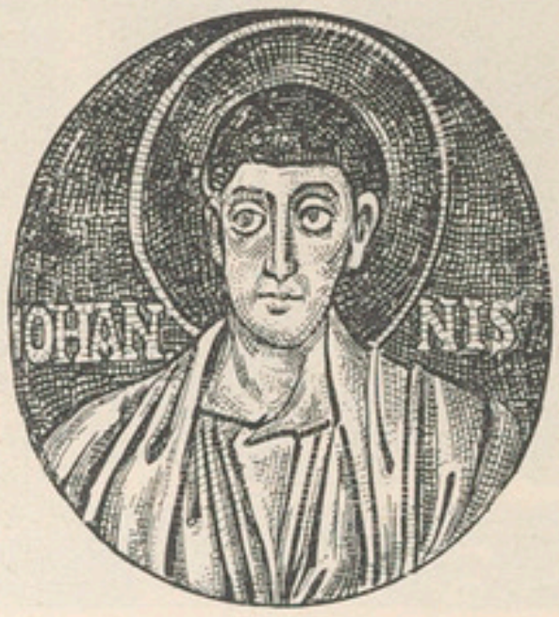

8518

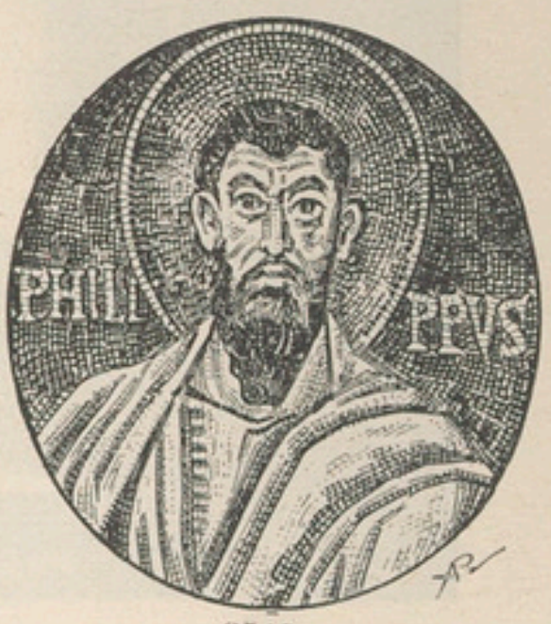

8519

8514-8519. — Médaillons du *triforium* de Saint-Vital, saint Paul, saint Pierre, saint Matthieu, saint Barthélemy, saint Jean, saint Philippe, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, fig. 192-196.

mais encore du détail curieux de la disposition des pieds souvent placés l'un sur l'autre. Si l'empereur occupe exactement le centre de la composition, par contre l'archevêque est un peu plus en avant.

« Les cinq figures centrales sont visiblement des portraits; le plus saisissant est celui de l'archevêque Maximien dont la tête étroite et longue, les traits émaciés et la calvitie contrastent avec les visages arrondis et les chevelures apprêtées de l'empereur et des dignitaires [1].

« Nimbée comme son époux, Théodora lui fait vis-à-vis (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 521, fig. 6423). Ses mains tendent aussi vers l'autel l'oblation, un vase orné de quatre perles. Sa tête et ses épaules sont couvertes de perles et de pendeloques, mais ses mains sont nues. Elle est vêtue d'une chlamyde d'apparat, sans *tabula*, au bas de laquelle sont brodés les trois mages apportant leurs présents (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1035, fig. 7484). Deux dignitaires la précèdent, le premier a le bras droit passé sous la chlamyde comme les suivants de Justinien. Le second écarte de la main droite la portière nouée en son milieu qui ferme l'entrée de la basilique.

sans porter atteinte à la dignité de leur attitude, deux d'entre elles relèvent gracieusement les plis de leur *planeta*, une autre tient de la main gauche une écharpe repliée.

« Volontiers voit-on, dans la voisine de l'impératrice, sa favorite Antonine, femme de Bélisaire.

« Le décor, inexistant dans l'autre panneau, est ici particulièrement recherché. Au-dessus de Théodora se déploie une conque à fond vert, analogue à celles du tombeau de Galla Placidia et du sommet de laquelle retombent en feston deux rangs de perles. Deux disques ornementés de chaque côté du bord incurvé de la conque, accentuent la symétrie. Au-dessus des suivantes est tendu un *velum* fait de bandes bleues, blanches et rouges alternées, dont la ligne convexe contraste avec la concavité de la coquille. Sur le rideau, sur l'épaule d'un des dignitaires, sur les robes des suivantes, se répète le motif décoratif du carré ou de l'étoile formée de deux carrés superposés.

« Cette composition est plus nuancée que la première. Si le nombre des personnages est sensiblement

[1] M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 155-156.

le même, leur distribution n'est pas identique. L'impératrice n'est pas au centre du panneau, mais l'artifice du décor triparti, la conque, le nimbe et les joyaux, force l'attention à se concentrer sur elle. Les quatre figures principales seules regardent en face, les regards des cinq autres convergent sur le groupe central et la dernière des suivantes a les yeux franchement tournés dans le sens opposé [1]. »

Ravenne. 6° *Saint-Apollinaire in Classe.* — Cette basilique fut construite sous l'archiépiscopat d'Ursicinus (532-536), et consacrée par l'archevêque Maximien en 549.

La conque de l'abside nous offre deux sujets distincts et qui semblent néanmoins appartenir à une scène unique : c'est la transfiguration et saint Apollinaire (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3021, fig. 1042, détail). Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 71 ; cf. M. Kaufmann, *Handbuch*, 1913, p. 459, fig. 176 ; J. Kurth, *Die Mosaiken*, pl. XXVII ; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 158, fig. 200.

Farabulini, *I celebri musaici della basilica classence di Ravenna e la quistione mosse intorno ad essi*, dans *Dissertazioni della pontificia Accademia romana di archeologia*, IIe série, t. VIII, 1903, p. 272-351, pl. en couleurs.

Il existe peu de représentations antiques de la transfiguration, sauf à Ravenne, à Saints-Nérée-et-Achillée, au mont Sinaï et dans le manuscrit de Ravenne, où le sujet est traité d'une manière symbolique. Le personnage principal, le Christ, est remplacé par un grand médaillon contenant une croix au centre de laquelle se trouve le buste du Christ. Cette croix est gemmée et cloisonnée de perles, se détachant sur un fond bleu semé de 99 étoiles d'or à six branches. Au sommet, le mot IXΘYC, à chaque branche A et ω, au pied SALVS MVNDI. De chaque côté de la croix, les personnages de Moïse et d'Élie : MOYSES et HЬELYAS, imberbes, vêtus de blanc, la main droite dirigée vers la croix, vus à mi-corps parmi les nuages, bleus et rouges. Au sommet, dans les nuages, la main de Dieu (fig. 8520). Toute la partie inférieure offre la vue d'un pâturage planté d'arbres et semé de rochers. Là se trouvent trois

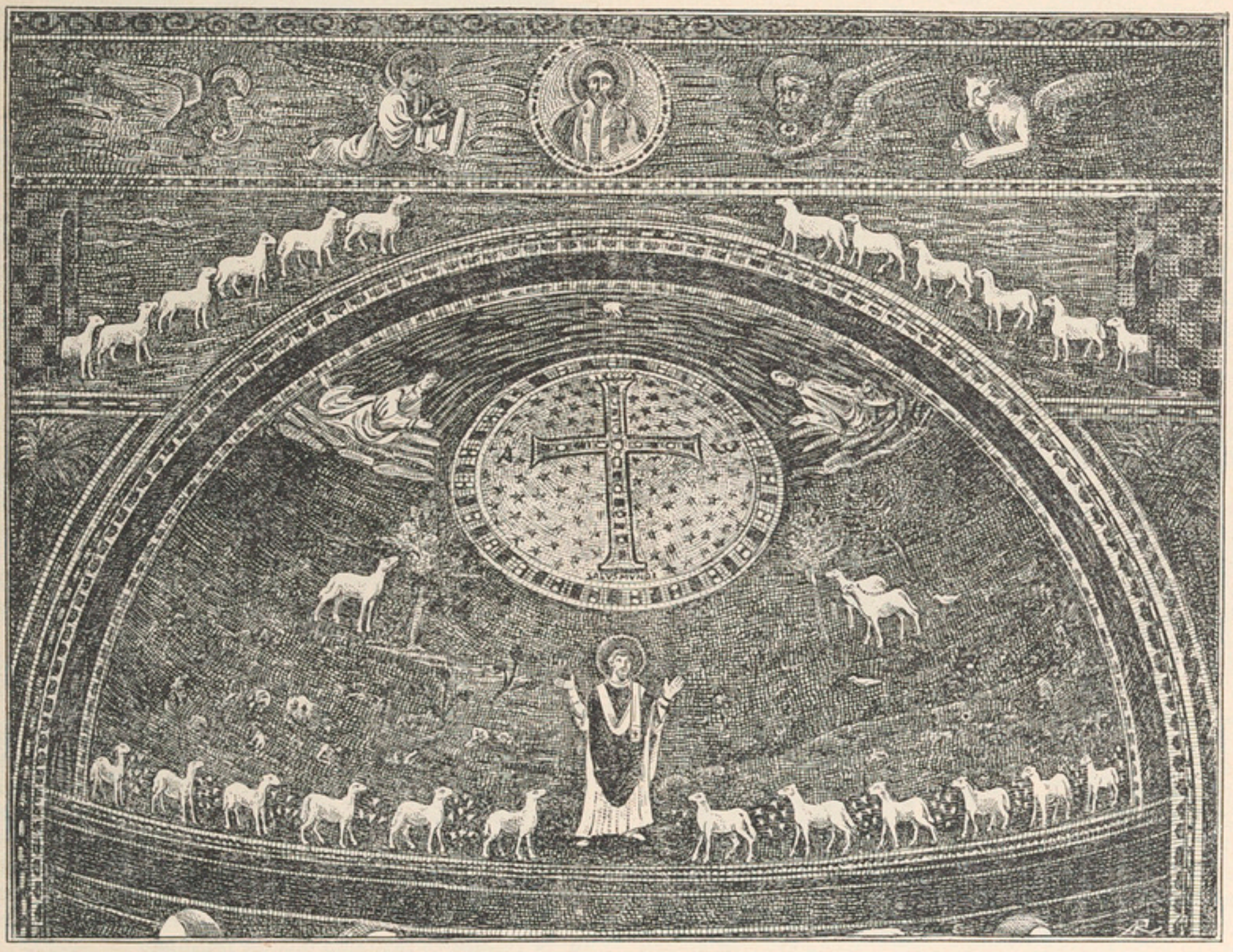

8520. — Conque absidale de Saint-Apollinaire *in Classe*, d'après une photographie.

brebis qui symbolisent les apôtres : Pierre, Jacques et Jean, témoins de la transfiguration.

Au premier plan, douze brebis par deux groupes de six, séparées les unes des autres par des fleurs blanches semblables au muguet, sont attentives au personnage central, debout, nimbé, vêtu d'une tunique blanche recouverte d'une chasuble et portant au cou le pallium, c'est

+ SANCTVS APOLENARIS

Cette figure a fait l'objet d'un commentaire d'une pénétration critique remarquable et que nous prenons plaisir à citer ici : « Quel que soit le culte dont devait être l'objet le fondateur de l'Église de Ravenne, on s'explique malaisément la place d'honneur qui lui est dévolue au milieu des douze brebis apostoliques. Faut-il admettre que les brebis ne représentent pas les apôtres, mais seulement les ouailles du disciple de saint Pierre, ou bien que l'image de saint Apollinaire

[1] M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 156-157.

ait été substituée postérieurement au VIe siècle à celle de l'Agneau divin ou du Sauveur? La répétition des douze brebis sur l'arc absidal militerait en faveur de la première hypothèse, si l'on admet que les unes et les autres datent du même temps. A l'appui de la seconde, on peut invoquer une légende qui avait cours à Ravenne à la fin du XIIe siècle. Vers 1173, le prieur des camaldules, Rolfo, écrit que, selon la tradition, cette image sortait de la main des anges, et voit dans ce fait la seule explication possible des miracles qu'elle accomplissait, aussi bien que de son incomparable

8521. — L'archevêque Ursicinus,
d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 161, fig. 205.

beauté. L'orfèvre chargé d'incruster les smalts, ayant terminé tout le champ et réservé la place centrale pour la figure du Sauveur, descendit de l'échafaudage pour aller prendre son repas. Lorsqu'il revint dans l'intention de mettre la dernière main à son œuvre, il trouva tout achevée cette icone, beaucoup plus admirable que tout ce que lui et ses pareils eussent été capables de faire. Nul ne mit en doute alors qu'une figure si rapidement exécutée n'eût une origine surnaturelle.

« A vrai dire l'effigie de saint Apollinaire n'est pas plus remarquable que vingt autres mosaïques de Ravenne, et l'on s'expliquerait mal l'enthousiasme du prieur Rolfo, si l'on réfléchissait que Saint-Apollinaire *in Classe* appartenait aux camaldules. Chacun prêche pour son saint. Le seul fait à retenir, c'est que l'on admettait au XIIe siècle que saint Apollinaire occupait une place primitivement réservée au Sauveur. La Surintendance des monuments de la Romagne, qui a fait relever les traces de restauration ancienne et moderne, a constaté que la chasuble du saint était le fait d'une très ancienne restauration. Tout concorde donc à démontrer qu'il s'agit d'une substitution antérieure à 1173 [1]. »

Au-dessous de cette conque absidale nous avons cinq fenêtres dans les intervalles desquelles on a représenté les effigies de quatre archevêques de Ravenne. Ce sont, de gauche à droite, *Ecclesius*, *Scs Severus*, *Scs Ursus*, *Ursicinus*. Cf. Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 72 (Ursus et Ursicinus); M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 161, fig. 203-206. Les quatre figures ont même attitude, même vêtement, même geste. Portant la chasuble, ils bénissent à la manière grecque, tiennent un livre dans la main gauche. Tous occupent une niche dont les rideaux sont portés par une tringle et relevés par des embrasses. Au-dessus de chacun d'eux est suspendue, par trois chaînes de perles, une couronne.

Les deux archevêques qui portent le titre de saints occupent les niches du centre, entre des pilastres décorés de rangs de perles quatre par quatre alternant avec trois rectangles et trois oves. Les deux archevêques non encore canonisés ont des pilastres à fond uni. Ecclesius et Ursicinus occupèrent respectivement le siège de Ravenne en 522-532 et 532-536; c'est sans doute sous le pontificat de ce dernier, ou fort peu de temps après, qu'on fit ces mosaïques, à une date où ces deux derniers n'étaient pas encore canonisés. La tête d'Ursicinus paraît être un portrait (fig. 8521).

De chaque côté de ces quatre prélats, deux tableaux représentant la remise des privilèges de l'Église de Ravenne à l'archevêque Reparatus (voir *Dictionn.*, au mot RAVENNE); Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 74; O. Dalton, *Byzant. art*, p. 363, fig. 216; J. Kurth, *Die Mosaiken*, pl. XXVIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 163, fig. 207; et le sacrifice de Melchisédech entre Abel et Abraham (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 237, fig. 7900); Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 73; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 164, fig. 208.

Nous avons déjà vu rapproché ce symbolisme à Saint-Vital. L'autel a été visiblement copié sur celui de Saint-Vital. La partie inférieure a été restaurée.

L'arc absidal (voir fig. 8520) nous montre dans un médaillon central le Christ barbu et nimbé; il tient le livre des évangiles et, de la main droite, bénit à la manière grecque. De chaque côté du Christ, les symboles des évangélistes, deux par deux, tous nimbés et portant le livre évangélique. Au-dessous, les villes de Jérusalem et de Bethléem d'où sortent douze brebis qui ne marchent que d'une seule jambe. Les angles de la retombée des arcs ont un palmier.

Les piédroits présentent les images de deux archanges : à gauche MICAHEL (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2107, fig. 624). M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, fig. 209), à droite GABRIELO *(s)*. Ils sont identiques, mais ces deux figures ont été fortement restaurées. Chacun d'eux tient un étendard avec le mot AΓIOC trois fois répété.

Au-dessous de ces deux archanges, deux évangélistes vus à mi-taille : S MATHEVS et S LUCAS; ils ont été restaurés.

Dans l'ensemble, cette décoration n'offre aucune unité; il semble qu'on se soit appliqué seulement à couvrir la muraille à des époques assez différentes. On a commencé vers le milieu du VIe siècle, mais il est passablement arbitraire de vouloir dater chaque morceau.

Bibl. — M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, 1924, p. 158-168, fig. 200-215; Farabulini, *I celebri musaici della basilica Classence di Ravenna e le questioni mosse intorno as essi da illustri archeologi*, dans *Dissertazioni della Accad. pontif. rom. di archeol.*, IIe sér., t. VIII, 1903, p. 273-351.

Ravenne. 7° *Saint-Michel « ad Frigiselo ».* — En 1844, le roi de Prusse acquit une mosaïque qui fut dé-

[1] M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 160-161.

tachée assez brutalement de l'abside de l'église Saint-Michel *in Affricisco* ou bien *ad Frigiselo*. De Ravenne, elle fut expédiée à Venise où elle séjourna successivement au palais Zanudo et au palais Pisani. Là, elle fut dépouillée de son ciment, mise dans cinq caisses, en mars 1851, et envoyée à Trieste d'où on l'embarqua pour Hambourg. Arrivée enfin à Berlin, on la laissa paisiblement un demi-siècle en caisse; ce n'est qu'en 1904 qu'on l'installa dans le Kaiser-Friedrich-Museum (fig. 8522). O. Wulff, *Das ravennatische Mosaïk von*

8522. — Mosaïque de Saint-Michel *ad Frigiselo*, d'après O. Wulff, *Altchristl. und byzantinische Kunst*, t. II, fig. 368.

S. Michele in Affricisco im Kaiser-Friedrich-Museum, dans *Jahrbuch der königlich preussischen Kunstsammlungen*, t. XXV, 1904, p. 374-401, pl. en couleurs; *Altchristliche und mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke*, in-4°, Berlin, 1909, *Supplém.*, p. 14, fig. 2282; le même, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, t. II, 1922, p. 427, fig. 367; p. 429, fig. 369; M. van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 169-170, fig. 216.

Cette mosaïque a été passablement malmenée au cours de ces voyages et elle n'offre plus qu'un intérêt relatif. Seules les dispositions générales ont été respectées. La conque absidale est ornée de trois figures en pied : le Christ imberbe avec nimbe crucifère s'appuyant de la main droite sur une grande croix gemmée et tenant de la main gauche, dans un pli de son manteau, les évangiles (fig. 8522). A sa droite, l'archange MICHAHEL, éponyme de l'église, et à sa gauche GABRIHEL, tous deux ailés et nimbés, faisant, de la main droite, le geste d'acclamation, de la main gauche tenant le bâton à pommeau. Cette mosaïque était encadrée de dix colombes vues de profil, prêtes à voler; elle a dû appartenir à l'église primitive édifiée par Baccanda en mémoire de son beau-père Julianus Argentarius et consacrée le 7 mai 545.

L'arc nous montre, parmi des nuages rouges, verts et bleus, le Christ barbu mis sur un trône sans dossier, tenant le livre des évangiles; à sa droite, cinq anges, à sa gauche, quatre; les deux plus proches sont nimbés et tiennent la lance et l'éponge imbibée de fiel.

Les retombées de l'arc sont ornées des effigies des saints Côme et Damien.

Cette mosaïque a subi tant de déplacements et tant de retouches qu'on ne peut plus la considérer comme un monument original. Le visage du Christ avec sa bouche en cœur » est particulièrement déplorable.

Bibl. — O. Wulff, *Das ravennatische Mosaïk von S. Michaele in Affricisco im Kaiser-Friedrich-Museum*, dans *Jahrbuch der kön. preussichen Kunstsammlungen*, t. XXV, 1904, p. 374-401; C. Ricci, *La chiesa di S. Michele « ad Frigiselo » in Ravenna*, dans *Rassegna d'arte*, t. V, 1905, p. 136-142.

Ravenne. 8° *Baptistère des Ariens.* — C'est en 558 que cet édifice fut réconcilié et consacré par l'archevêque Agnellus pour le culte catholique; il porta parfois dans la suite le nom de Sainte-Marie *in Cosmedin*. Les mosaïques remontent à la première moitié du VIe siècle.

Coupole. *Le baptême du Christ et les apôtres* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2823, fig. 944); Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 45; J. Kurth, *Die Mosaiken*, pl. XXVI; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 172, fig. 219, p. 173, fig. 220; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. CI.

L'artiste s'est inspiré de la décoration du baptistère des Orthodoxes, avec quelques modifications, plaçant à gauche ce qui était à droite, mettant Jean-Baptiste à la place du Jourdain et réciproquement, faisant partir la double procession des apôtres au pied du médaillon au lieu de l'y faire aboutir et ne retenant du décor architectural que le motif du trône vide qu'il intercale entre Pierre et Paul (fig. 8523).

Il ne paraît pas soutenable que la scène du baptême ait été refaite au VIIIe siècle, mais si on compare cette figure à celle du baptistère des Orthodoxes, on pourra se convaincre de la rapide décadence de l'art. Ici le Christ est imberbe, nimbé, nu, plongé à mi-corps dans l'eau du Jourdain figuré par une divinité fluviale bien authentique et telle qu'on pouvait la concevoir au IVe ou au Ve siècle. Le précurseur est un adulte vigoureux, vêtu d'une peau de léopard, il tient un bâton recourbé qui ne lui sert à rien et il appuie sa main droite sur la tête du Christ. Sa jambe droite est soulevée comme si elle posait sur une pierre, mais la pierre a été oubliée. Le niveau d'eau n'est pas horizontal.

Les apôtres semblent être dans le même ordre qu'à Saint-Jean-des-Fonts; ils forment deux processions et sont séparés les uns des autres par des dattiers. Les vêtements sont ornés de monogrammes divers répétés généralement trois fois sur chaque apôtre. On peut signaler des retouches çà et là.

Le trône, élevé sur deux marches, est mal dessiné; on y remarque une profusion de perles. Devant le coussin et le dossier se dresse une croix latine, sans support apparent; autour du bras supérieur est attaché un morceau d'étoffe dont les deux pans retombent en avant.

Bibl. — M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, 1924, p. 171-173, fig. 218-220; G. Galassi, *La cosi detta decadenza nell'arte musiva ravennate*, dans *Felix Ravenna*, 1914, p. 683 sq.

XXXII. LES HISTORIENS DES MOSAIQUES ROMAINES. — A une époque où fresques, bas-reliefs et statues étaient dégradés, mutilés, souillés de toutes façons, la mosaïque continuait à briller d'un éclat un peu atténué sans doute, mais encore suffisant pour attirer

sur elle, dans les grandes pages des basiliques romaines, l'attention des lettrés du Bas-Empire et du Moyen Age. Longtemps avant qu'on s'occupât de l'étude des antiquités chrétiennes, la mosaïque conservait ses admirateurs fidèles et ses commentateurs obstinés. La splendeur de la matière première, l'intérêt historique et artistique des monuments, les inscriptions qui étaient censées en éclairer l'origine, attiraient un concours de pèlerins, de chroniqueurs et d'épigraphistes. Grâce à ces circonstances nous possédons un ensemble d'informations infiniment plus complètes sur la mosaïque que sur la peinture et la sculpture [1]. Celles-ci ne nous enrichissent guère en portraits, alors que celle-là nous conserve toute une série de personnages dont les traits appartiennent à l'iconographie ou à l'histoire. C'est là un sujet qui a été présenté avec tant d'érudition par Eug. Müntz que nous ne pouvons que répéter ce qu'il a dit, en le complétant dans la mesure du possible [2].

Les poètes sont les premiers qui se soient occupés des mosaïques : c'est à saint Damase, à Prudence, à saint Paulin de Nole, que nous devons les descriptions les plus anciennes.

Le premier en date parmi les recueils épigraphiques consacrés à la ville de Rome, le célèbre *Itinéraire d'Einsiedeln* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1908), composé au VIIIe siècle par quelque disciple d'Alcuin, nous a conservé un certain nombre d'inscriptions chrétiennes et, parmi elles, plusieurs inscriptions tracées sur des mosaïques [3] (arc de Saint-Pierre; abside de Sainte-Anastasie, abside de Saint-Pancrace, etc.). Grâce à cette sylloge, nous savons que les inscriptions exis-

8523. — Le baptême du Christ, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 173, fig. 220.

[1] Cf. entre autres, J. de Schlosser, *Beiträge zur Kunstgeschichte aus den Quellen des frühen Mittelalters*, Wien, 1892. — [2] E. Müntz, *Les premiers historiens des mosaïques romaines*, dans *Mélanges Paul Fabre. Études d'histoire du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1902, p. 478-495. — [3] L'*Itinerarium Ensiedlense* fut publié par Mabillon dans *Vetera analecta*, t. IV; par Hænel, dans *Archiv für Philologie*, t. V, p. 119-138; par H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, in-8°, t. II, Berlin, 1871, p. 640-663; par Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus*, p. 59-79.

taient déjà au VIIIe siècle et nous en possédons un texte à l'abri des mutilations et des corrections survenues depuis cette époque. L'auteur n'a d'autre souci que de colliger des vers utilisables pour d'autres destinations; il ne s'inquiète pas de savoir et de nous dire si les inscriptions qu'il reproduit sont ou ne sont pas exécutées en mosaïque.

Le document le plus précieux que nous possédions sur l'histoire des arts à Rome, du IVe au IXe siècle, le *Liber pontificalis*, d'une exactitude si méticuleuse en tout ce qui concerne le mobilier liturgique des basiliques romaines, ne prononce le mot *musibum*, pour la première fois, qu'au Ve siècle, dans la notice du pape Hilaire (461-468) : *fecit... lacum porphyreticum... undique ornatum ex musibo* [1]. Toutefois, il se pourrait qu'avant cette date nous ayons une expression moins technique mais certaine lorsque le *Liber* parle à propos d'un édifice de sa décoration *miræ pulchritudinis*; et encore le mot *metalla* qui s'y lit fréquemment peut faire allusion à la décoration en cubes d'émail dorés ou argentés. En voici un exemple qu'on ne saurait récuser, c'est un passage de la notice de saint Pascal Ier : *Absidam* [*sanctæ Praxedis*] *musibo opere ornatam, variis decenter coloribus decoravit. Simili modo et arcum triumphalem eisdem metallis mirum in modum perficiens compsit* [2]. L'arc triomphal en question n'étant orné que de mosaïques et non de marbres, le mot *metalla* ne saurait avoir ici que la première de ces deux significations [3].

Il ne faut d'ailleurs rien attendre, à ce point de vue, du *Liber pontificalis* qui, parfois, recueille une date et ne va pas au delà, tandis qu'Agnellus, l'auteur du *Liber pontificalis Ravennatensis* (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 466) sait tirer un si brillant parti des monuments du même genre conservés à Ravenne. Nous trouvons un secours plus appréciable dans la lettre du pape Hadrien Ier à Charlemagne à l'occasion du IIe concile de Nicée et de la discussion relative au culte des images. Le pape énumère les églises que saint Sylvestre ou ses successeurs du IVe siècle ont fait décorer de peintures ou de mosaïques : *in primo sancto concilio sæpius ostensum est, quia S. Silvester papa, et Constantinus christianissimus imperator venerati sunt sacras imagines... tam in musivo quamque in cæteris historiis cum sacris imaginibus ornatis* [4].

L'auteur du *Codex palatinus* que Gruter plaçait au XVe siècle [5], mais qui appartient au XIe [6] a pris soin de transcrire les inscriptions métriques de la plupart des mosaïques romaines; il se contente — lorsqu'il ne l'oublie pas — de nous dire où ces vers furent copiés; il a donc fallu de longues recherches pour déterminer leur origine et en tirer parti, mais, cela fait, le recueil nous est du plus grand secours, puisqu'il donne le moyen de reconstituer, à l'aide de ces inscriptions dont la plupart, sans lui, ne seraient pas parvenues jusqu'à nous, la décoration des principales basiliques de Rome.

Le Moyen Age proprement dit, et la Renaissance à ses débuts, se désintéressent presque complètement de l'art chrétien; c'est à peine si les hommes de ce temps paraissent apercevoir les mosaïques. Ils n'ont de pensée que pour les tombes des martyrs et pour les ruines antiques. Obélisques et statues équestres, arcs de triomphe et cirques, thermes et amphithéâtres, tout cela les captive et c'est à peine s'ils observent les basiliques chrétiennes. Les monographies composées dans la ville même témoignent d'une égale indifférence pour cette classe de monuments. L'histoire de la basilique vaticane, écrite au XIIe siècle par le chanoine Pierre Mallius, sert tout au plus à nous apprendre si telle ou telle mosaïque existait encore de son temps; bien souvent même il est impossible de savoir si l'auteur parle *de visu* ou s'il se contente de copier le *Liber pontificalis*. Les anciennes descriptions du Latran et de Sainte-Marie-Majeure contiennent des données un peu plus précises, mais seulement sur deux mosaïques : celle de la façade du premier de ces sanctuaires et celle de l'abside du second.

Il ne faut pas compter sur les sylloges épigraphiques de la fin du Moyen Age dont les auteurs copient ce que d'autres avant eux ont copié. Quant aux notes, elles ne nous apprennent rien de nouveau.

La Renaissance, qui a remis au jour tant de chefs-d'œuvre de l'antiquité classique, a inauguré, pour les monuments de l'antiquité chrétienne, une période de vandalisme qui s'est prolongée jusque fort avant dans le XVIIIe siècle. Sans doute, bien des peintures, bien des mosaïques des premiers temps avaient été détruites pendant le Moyen Age, mais elles ne l'avaient pas du moins été au nom des principes du goût. Il était réservé à Nicolas V, à Sixte IV, à Léon X, à Sixte V, à Paul V, d'entreprendre des démolitions systématiques, de joncher de ruines les abords des deux grands sanctuaires, le Latran et le Vatican. Seules les antiquités classiques trouvaient grâce devant eux et leur entourage de savants partageait cette intolérance.

Flavius Blondus de Forli, dont la *roma instaurata* marque un progrès si considérable dans le mouvement archéologique du XVe siècle, fait peu de cas des monuments chrétiens; dans sa description de Saint-Pierre, il n'accorde même pas une simple mention aux mosaïques qui couvraient encore toutes les parois.

Mapheus Vegius, dans son traité *De rebus memorabilibus basilicæ Sancti Petri*, marque la même indifférence.

Les artistes ne procèdent pas autrement que les antiquaires. On conserve à la bibliothèque Barberini, n. *822*, un recueil *de Giuliano di Francisco Giamberti architecto nuovamente da San Gallo nominato, con molti disegni misurati e tratti dello anticho*, commencé en 1465 et qui ne contient qu'un très petit nombre d'édifices chrétiens.

Ce sont :

Fol. 18, le plan de Sainte-Sophie de Constantinople.

Fol. 31, la *meta d'una del oto face di dentro del batesimo di Costantino in Roma*.

Fol. 41 vo, peintures et incrustations de Sant'Andrea in Catabarbara (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2768, fig. 7820).

Fol. 38, le mausolée de Théodoric, etc.

Il en est de même de la plupart des auteurs du XVIe siècle : Albertini, l'auteur de l'opuscule *De septem mirabilibus urbis Romæ*; Andrea Fulvio, dans le traité *De basilicis et templis sub christiano ritu excitatis*, n'est guère qu'une simple énumération; Alberti, *Antiquitates urbis*, 1527, fol. XCVII vo-XCVIIII; Lucio Fauno, *De antiquitatibus urbis Romæ...*, Venetiis, 1548, 1549, 1552, 1553, 1558, 1559; Lucio Mauro, *Le antichità della città di Roma*, Venezia, 1562; Marliani, *Urbis Romæ topographia*, Romæ, 1544, etc.; Garrucci, *Le antichità della città di Roma*, Venezia, 1565, 1569, 1580, 1588; Panciroli, *I tesori nascosti nell'alma città*

[1] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 243. — [2] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 54. — [3] Voir cependant dans la vie de Léon III, n. XCII (*ibid.*, t. II, p. 303), les expressions *marmorum metallis ornavit* et *metallis marmoreis platonas posuit* (*ibid.*, t. II, p. 306). L'acception du mot *metallum* comme mosaïque est restée inconnue à Du Cange et à ses continuateurs. Il faut également rectifier sur ce point la traduction que donne De Rossi du mot *metallum* dans *Bull. di arch. crist.*, t. V, 1867, p. 65. — [4] Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. VIII, col. 1591. — [5] *Inscript. roman. corpus*, p. MCLXIII-MCLXXVII. — [6] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. VII, note 3.

di Roma, Roma, 1600, et une infinité d'autres historiens de la seconde moitié du XVIe siècle.

Le premier, le célèbre moine véronais Onofrio Panvinio, comprit l'importance des antiquités chrétiennes, non seulement au point de vue de l'histoire ecclésiastique, mais encore à celui de l'art proprement dit. Ce travailleur infatigable, qui, *omnes quotquot antea scripserant eruditis suis lucubrationibus obscuravit* [1], et qui mourut à trente-huit ans (1568), en nous laissant une œuvre dont l'étendue et la portée ne nous remplissent plus aujourd'hui d'admiration, doit être considéré comme l'initiateur de l'archéologie chrétienne.

Dans son traité *De septem urbis ecclesiis*, Romæ, 1570 [2], il décrit les basiliques avec une précision inconnue avant lui; la topographie, l'âge, le style, les ornements de ces monuments sont soumis à une critique avisée; à une connaissance étendue des documents d'archives et des inscriptions se joint chez l'auteur un goût d'une sûreté remarquable, du moins eu égard à son époque; beaucoup de ses jugements conservent de l'intérêt.

L'histoire du Latran et celle du Vatican ont, en particulier, été éclairées par Panvinio d'une lumière nouvelle. Le cardinal Maï n'ayant publié, dans son *Spicilegium romanum*, t. IX, que des extraits de ces deux ouvrages, il faudra toujours recourir au manuscrit original dont, heureusement, il existe d'assez nombreuses copies.

Non moins précieuses sont les notes prises par Panvinio dans ses visites aux églises [3]. J.-B. De Rossi a le premier signalé l'importance des manuscrits conservés au Vatican, n. *3451, 6780* [4], en même temps qu'il a fait connaître les difficultés presque insurmontables qu'offre le déchiffrement de ces caractères microscopiques, tracés à la hâte pour l'usage exclusif de l'auteur [5].

On chercherait en vain, dans les dictionnaires, le nom de Pompeo Ugonio, l'auteur de l'*Historia delle stazioni di Roma* (1588). Et, cependant, les manuscrits de cet érudit archéologue, conservés soit à la bibliothèque Barberini, soit à la bibliothèque de Ferrare, abondent en informations inappréciables [6].

Par contre, le cardinal Baronius fit preuve d'une indifférence complète pour les productions de l'art; il a méconnu, ignoré ce que les peintures, les mosaïques, toutes les formes de l'art pouvaient fournir d'éclaircissements à l'histoire; or celle des pontificats de Silvestre, de Damase, de Léon III, de Pascal Ier, de Léon IV, qu'il s'imaginait écrire, ne saurait être complète sans le tableau de leur activité artistique. Son *Martyrologe* n'est pas pour lui faire plus d'honneur; il aurait dû sans cesse interroger les vestiges du passé et c'est à peine si, de loin en loin, il daigne se souvenir du renseignement que lui apporte une mosaïque. Cardinal du titre des Saints-Nérée-et-Achillée, il a pris soin de faire restaurer leur basilique de façon à en mutiler la mosaïque et à y supprimer le monogramme du pape Léon III, que Pompeo Ugonio y avait vu et dont, sans lui, nous ignorerions l'existence.

Vers cette époque, on voit des savants étrangers se tourner vers les antiquités chrétiennes de Rome : Chacon, Espagnol travesti sous le nom de Ciacconio, Philippe de Winghe et Jean l'Heureux, deux Flamands qui s'avancent dans le sillage d'Antoine Bosio; Janus Gruter et Gretzer, deux Allemands, celui-ci possédait un dessin du triclinium du Latran.

Au XVIIe siècle enfin, l'étude des vénérables restes de la peinture en mosaïque, alors encore si nombreux à Rome, forme l'objet d'études assidues.

Jacques Grimaldi († 1623) leur consacre une longue suite de dissertations, en partie encore inédites qu'Eug. Müntz a fait connaître : *Ricerche intorno ai lavori archeologici di Giacomo Grimaldi*, Firenze, 1881.

Nicolas Alemanni (1583-1626) publie en 1625 son érudite dissertation *De Lateranensibus parietinis*.

Puis, c'est une moisson de notes précieuses recueillies par Severano, *Memorie sacre delle sette chiese di Roma*, 1630; Torrigio, *Le sacre grotte Vaticane*, 1639; Fioravante Martinelli, *Roma ex ethnica sacra*, 1653.

Vers la même époque, le chevalier Cassiano del Pozzo compose le précieux recueil de dessins, aujourd'hui conservé à la bibliothèque du château de Windsor, digne pendant des albums conservés à la bibliothèque Barberini. Les dessins exécutés par les soins de del Pozzo offrent, sauf quelques exceptions, autant de fidélité qu'on en peut attendre de reproductions datant du XVIIe siècle.

Les études poursuivies avec plus ou moins de persévérance jusqu'à la seconde moitié du XVIIe siècle trouvèrent leur consécration dans les deux importants ouvrages de Ciampini (1633-1698) que nous avons déjà mentionnés et appréciés (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1585-1588). Ces livres ont exercé une longue influence, et il faut considérer qu'il ont fait loi pendant deux siècles environ. On peut le regretter [7], on n'y changera rien, et, somme toute, Ciampini a servi l'étude de l'antiquité chrétienne plus qu'il ne l'a desservie. On voit bien ce qui nous manque malgré son effort; on se demande ce que nous aurions si cet effort n'avait pas été tenté. Les erreurs graves et nombreuses que ses planches ont servi à accréditer ont entraîné des explications fausses sur des points de détail, c'est fâcheux, mais c'est remédiable.

Les *Vetera monimenta* et le *De sacris ædificiis* sont à peu près tout ce qui nous reste de Ciampini. Ses notes manuscrites paraissent avoir disparu, et l'on ne saurait trop en déplorer la perte. Toutes les recherches poursuivies par Eug. Müntz à la bibliothèque Vaticane n'ont abouti à aucun résultat. Le seul de ses manuscrits relatifs à l'archéologie chrétienne que possède la Vaticane est celui qui contient le dessin, publié par Paciaudi et par J.-B. De Rossi [8] de la peinture du Cœlius.

Parmi les lettres adressées à Ciampini, celles de Gattula offrent quelque intérêt pour nous. Elles se rapportent à la mosaïque, aujourd'hui détruite, de la cathédrale de Capoue (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2067, fig. 2049-2050).

Jusqu'à nos jours, et de nos jours encore, on s'est habitué à demander les renseignements littéraires indispensables, la discussion des textes, l'historique des restaurations ou des mutilations et même la signi-

[1] Eug. Müntz attribue cette citation à Montfaucon, *Musæum italicum*, t. II, p. 279; or ce livre est l'ouvrage de Mabillon, tandis que Montfaucon a laissé un *Diarium italicum* en un volume. — [2] Une édition italienne, due à M. Ant. Lanfranchi, parut la même année, dans la même ville. — [3] Cf. *Annali dell' Istituto di corrispondenza archeologica*, 1862, p. 228-230; *Bullettino di archeol. crist.*, 1867, p. 63; 1870, p. 110 de l'édit. franç.; Ronchini, dans *Atti e memorie delle R. deputazioni di storia patria per le provincie modenesi e parmensi*, t. VI, 1872, p. 207-227, un article et douze lettres inédites. — [4] Le ms. *3439* de la Vaticane est un gros volume rempli de bas-reliefs, de vases, etc., ainsi que de rares dessins d'édifices consacrés au culte chrétien (église des Saints-Cosme-et-Damien), avec des notes fort sommaires. L'on n'y trouve ni dessins de peintures, ni dessins de mosaïques. — [5] Cf. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 63. — [6] Cf. Eug. Müntz, dans *Revue de l'art chrétien*, 1898, p. 111-113. — [7] Voir une lettre de dom Estiennot à Mabillon, 26 juillet 1698, dans Valéry, *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, t. III, Paris, 1846, p. 15; cf. t. II, p. 370, 372; une lettre du P. A. Martin dans la préface des *Vetri ornati di figure in oro* de Garrucci; X. Barbier, dans *Annales archéologiques*, 1869, p. 296. — [8] *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 59.

fication symbolique des mosaïques à Ciampini. Ses travaux demeuraient classiques, bien qu'ils fussent depuis longtemps dépassés : on recourait à ses planches, les plus inexactes qui aient jamais été gravées, alors qu'on pouvait consulter les collections de photographies de Parker à Rome et de Ricci à Ravenne. Il faut que, désormais, Ciampini cesse d'être un guide pour tous ceux qui apportent au travail une conscience austère, empressée à remonter aux originaux.

Au premier rang figurent deux recueils célèbres de dessins, que Séroux d'Agincourt et bien d'autres ont examinés, mais sans en tirer tout le parti désirable. L'un d'eux se trouve à la Vaticane (n. *5407-5409*), au catalogue de laquelle il est inscrit sous le nom de François Penia quoiqu'il ait été réellement formé par les soins d'Alonzo Chacon, ainsi que l'a prouvé J.-B. De Rossi [1]. Il se compose de trois volumes in-folio remplis de dessins coloriés qui représentent non seulement des mosaïques, mais encore des peintures murales.

L'autre, infiniment plus riche, date de la première moitié du XVIIe siècle et doit son existence à l'illustre cardinal François Barberini, le fondateur de la bibliothèque de ce nom. Il comprend une quinzaine de volumes, vraiment inappréciables pour l'abondance et généralement aussi pour la sûreté des informations. Bunsen s'est demandé si Ciampini avait connu ces deux collections et il a déclaré qu'on n'en savait rien. Or, à propos de la mosaïque aujourd'hui détruite de Sainte-Agathe *in Suburra*, Ciampini avoue lui-même qu'il s'est servi d'un dessin de la bibliothèque du Vatican ayant appartenu à Penia [2]. En ce qui concerne la collection Barberini, il suffit de comparer les pl. L-LXIV du t. Ier des *Vetera monimenta* aux dessins du ms. *XLIX*, n. *14*, pour acquérir la certitude d'un véritable plagiat.

Dans le courant du XIXe siècle, quelques noms viennent à la suite de Séroux d'Agincourt, mais Parker *Mosaic pictures in Rome and Ravenna*, Oxford, 1866, et Fontana, *Mosaici della primitiva epoca delle chiese di Roma*, Roma, 1870, ne font que résumer Ciampini, tandis que Crowe et Cavalcaselle marquent un progrès largement dépassé par Barbet de Jouy, *Les mosaïques chrétiennes de Rome*, 1857, et Louis Vitet.

Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome, décrites et expliquées par M. Barbet de Jouy, conservateur adjoint au musée impérial du Louvre, formaient un de ces minces volumes comme il en paraît quelquefois à l'honneur de la science française. Celui-ci ne comptait que 142 pages et n'avait d'autre dessein que d'être un guide pour « les Français qui visitent Rome », « mais, comme le lui disait Alf. Darcel, il y a tant de Français que ces matières intéressent et auxquels il est interdit de voyager autrement que dans les livres, que nous ferons un reproche à l'auteur, celui de s'être restreint volontairement [3] ». L'auteur ambitionnait de diriger l'attention de tous ceux qu'intéresse l'archéologie des arts sur des œuvres dont l'étude jette de vives clartés sur des temps fort obscurs. Selon lui, l'examen attentif des mosaïques exécutées dans les églises de Rome, depuis le IVe jusqu'au Xe siècle, doit être l'une des études préliminaires qui permettront de classer comparativement les divers âges des peintures des catacombes. Il n'est pas douteux que beaucoup ont été ajoutées successivement, lorsque la piété a fait descendre les papes et les fidèles aux tombeaux des martyrs, et les a consacrés par de saintes images. L'intérêt est grand de dégager de ces mélanges posthumes la part qui appartient au IIIe, peut-être au IIe siècle après Jésus-Christ, car ce n'est qu'alors qu'on saisira clairement le caractère touchant de ces œuvres inspirées par une religion naissante. Les divers courants de l'art n'ont toute leur pureté que près de leur source; le type chrétien, plus qu'aucun autre, et son expression la plus délicate, produit de l'union de la forme antique et des sentiments purs du christianisme, a été promptement altérée.

Mais qu'attendre d'un art dont presque toutes les productions accusent la décadence? Et, d'ailleurs, qu'importe l'état du goût dans une période de décadence? On convient à peu près généralement que, dès le début du IVe siècle, à l'heure où va naître la mosaïque basilicale, et à plus forte raison après l'édit de Milan lorsqu'elle reçoit l'impulsion de ses grands ouvrages, tout était mort en Italie dans les arts du dessin. C'est là une vérité passée à l'état d'axiome pour Ciampini. Il enseigne que l'art antique, qui de Trajan aux Antonins avait déjà fait une si prompte chute, et qui n'avait cessé d'aller s'abaissant toujours pendant le IIIe siècle, était, sous Constantin, réduit à un tel degré d'impuissance, que les barbares eux-mêmes n'avaient plus rien à faire pour en consommer la ruine, et que, même au contact du christianisme affranchi, cet art éteint et moribond n'avait pu ni se régénérer, ni seulement recouvrer quelques instants de vie, quelques heures de jeunesse.

C'était l'arrêt de ce qu'on nommait la critique, celle de Ciampini et de ses confrères italiens dans l'érudition archéologique, mais on peut affirmer que cet arrêt avait été rendu d'après une connaissance superficielle et tendancieuse des monuments. Et c'est ce qu'a montré, avec une vigueur de démonstration irrécusable, un archéologue qu'on doit toujours citer : Louis Vitet [4].

Un fait considérable s'impose d'abord à l'attention. Depuis que les peintures qui couvrent l'enduit des parois et des voûtes des catacombes peuvent être vues directement et non plus au travers des informes dessins donnés par Bosio et par ses successeurs, un art nouveau a été révélé. Ces œuvres décoratives, faites à main levée, en cachette, presque toujours en grande hâte et dans une obscurité à peine traversée de quelques lueurs fumeuses, et surtout bien plus pour satisfaire la piété que pour cultiver l'art, ces œuvres révèlent, aux plus prévenus et aux plus indifférents, une transformation véritable de ce même art qui, au service du paganisme, semblait alors mourir d'épuisement. Un pareil fait, multiplié à des centaines d'exemplaires, ne permet plus de dire que le christianisme naissant n'a exercé aucune action visible sur l'art romain en décadence, et ne lui a pas rendu, au moins pour quelque temps, une certaine verdeur. Pendant qu'au-dessus du sol tout s'alourdit, tout se matérialise, dans la ville souterraine tout prend un air de jeunesse et semble refleurir à une nouvelle vie. Le style est le même, l'esprit a changé et, grâce à ce changement, le style a pris un tour de hardiesse, de souplesse, de sveltesse. Les ornements, les arabesques, les ornements symétriques ont pris une allure capricieuse, fantaisiste, délicate; la routine a fait place au sentiment. Mais c'est surtout l'expression des visages, le jet des draperies, la franchise du geste qui surprennent et qui enchantent. Dans ces épisodes, où se meuvent un, deux ou trois personnages au plus, tout n'a pas cessé d'être antique et tout est devenu chrétien.

Et si, en pleine persécution, le christianisme a su

[1] *Roma sotterranea*, t. I, p. 16-17; *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 88. — [2] *Vetera monimenta*, t. I, p. 271. — [3] Alf. Darcel, *Les mosaïques*, dans la *Gazette des beaux-arts*, 1859, t. I, p. 81-89, 152-162. Le livre de Barbet de Jouy, *Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome*, paru en 1857. — [4] Dans *Journal des savants*, 1862, p. 713-725; 1863, p. 26-39, p. 344-361, 483-503, et *Études sur l'histoire de l'art*, in-12, t. I, Paris, 1864, p. 197-301.

tirer de tels secours d'un art déchu, s'il l'a épuré, spiritualisé, peut-on croire qu'à l'heure du triomphe il n'en ait plus rien obtenu et que l'alliance n'ait pas continué à porter quelques fruits jusqu'au jour prochain où la brutalité barbare va tout briser, tout interrompre, et rendre pour longtemps étrangers l'un à l'autre et comme incompatibles l'un à l'autre, en apparence du moins, l'esprit chrétien et l'art de l'antiquité.

Voici ce que nous aurons à demander aux mosaïques. Le rajeunissement de l'art tel que nous l'observons dans les catacombes est-il un fait isolé, ou bien n'est-il que la première manifestation d'un phénomène qui se renouvelle en se développant?

Avant toute chose, il importe de fixer un point essentiel, à savoir si parmi les mosaïques de Rome il en est qui remontent jusqu'au IVe siècle, et qui, par conséquent, nous donnent la mesure du savoir-faire à cette époque? Par un excès de modestie, Barbet de Jouy s'interdisait tout jugement, toute conjecture, toute comparaison, se contentant de décrire et se contentant des classements consacrés; mais ceux-ci ont à subir des revisions.

Prenons, par exemple, l'église de Sainte-Constance sur la voie Nomentane (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2613, fig. 3225), baptistère de l'église voisine de Sainte-Agnès, encore debout à quelques pas plus loin (voir *Dictionn.*, t. I, col. 929). Le *Liber pontificalis* affirme que cette rotonde est contemporaine de Constantin; mais les antiquaires du XVIe siècle ne le voulurent point pour cette raison que l'œuvre était trop élégante pour un siècle d'architecture dégénérée; c'était là, à les entendre, un ancien temple de Bacchus transformé en baptistère, et les mosaïques de la voûte annulaire rendaient bon témoignage de l'origine païenne du monument. Si quelques doutes demeuraient possibles, Ciampini se chargea de les dissiper à grand renfort d'érudition. Il ne contredit pas le *Liber pontificalis*, il l'interprète; il explique doctement comment le mot *fabricare* signifie *restaurare* et il montre comment de petites croix grecques semées sur les voûtes ne sont pas des croix, mais des symboles égyptiens désignant les quatre éléments. Et puis on ne construisait pas de cette façon au temps de Constantin; on n'avait alors ni ces colonnes élégantes, ni ces bases et ces chapiteaux identiques, ni ces mosaïques d'un art encore subtil et qui contrastent avec celles qui décorent les deux petites absides. Oh celles-là, pour le coup, sont chrétiennes. D'abord les sujets ne permettent pas de le nier (voir *Dictionn.*, t. I, col. 957, fig. 239; t. IV, col. 821, fig. 3734). Les deux compositions sont encadrées dans des bordures de fruits et de feuillages artistement groupés, bien dessinés, bien colorés, mosaïques aussi fines pour le moins que celles des voûtes circulaires; tandis que rien n'est plus barbare que les deux compositions elles-mêmes. Le style et le travail sont également grossiers : défauts de proportions, vulgarité de types, lourdeur de draperies, rien n'y manque. Tout ceci porte la marque du VIIe ou du VIIIe siècle. Ciampini n'hésite pas. Convaincu que le christianisme a ruiné le goût et la technique antiques, il a son siège fait. Selon lui le *Liber pontificalis* n'a eu en vue que ces deux conques d'absides, voilà ce que Constantin a *fabriqué* ; pour tout le reste il l'a trouvé en place et il a eu la sagesse de l'y laisser ainsi qu'il conservait l'édifice lui-même.

Or, aujourd'hui, nous l'avons montré déjà (voir *Dictionn.*, t. I, col. 946-962), l'hésitation n'est plus possible; dans la rotonde de Sainte-Constance tout est chrétien, la construction et la décoration, les murailles et les deux sortes de mosaïques dont elles sont revêtues. En ce qui regarde la construction, Ciampini soutient que la rotonde, avec toutes ses colonnes de même hauteur, tous ses chapiteaux et toutes ses bases de mêmes dimensions et de même dessin, ne peut remonter au règne de Constantin parce que le trait caractéristique des édifices de ce règne c'est la confusion dont on a un exemple à Saint-Laurent-hors-les-Murs. Mais il ignore ce qu'on sait aujourd'hui, à savoir que Saint-Laurent fut reconstruite à neuf sous le pontificat de Pélage II, vers 580, sans compter qu'en 1216 Honorius III l'a amplifiée et bouleversée de fond en comble. Il est donc plus que probable que la disparité des colonnes n'est pas imputable au premier fondateur. Passons aux mosaïques des voûtes. Celles-ci sont-elles d'un travail tellement supérieur et leurs sujets si évidemment païens qu'on ne puisse les attribuer à une période chrétienne? Non. La technique est bonne, les cubes sont de dimension moyenne, taillés sans finesse ni précision, enfin l'enchâssement laisse à désirer. En un mot, ce sont de bonnes mosaïques décoratives, d'un effet harmonieux, agréable, dont on trouverait d'autres exemples au IVe siècle.

Reste un argument à faire valoir pour soutenir que ces mosaïques sont païennes : la nature du sujet. Cette scène de vendange ne peut être qu'une réminiscence du culte bachique. Mais la réminiscence se retrouve ailleurs et plus tard sur des tombes chrétiennes, sur le sarcophage de Junius Bassus (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1617, fig. 386-387; t. II, col. 608). Vigne et vendange ont un sens symbolique, tout comme le vin et le pressoir. La mosaïque et le bas-relief sont la continuation des fresques des catacombes et c'est de la vigne du Seigneur, non de celle de Bacchus qu'il est question. Ainsi l'énigme est résolue, la rotonde et sa décoration appartiennent à l'art constantinien. Mais quelle est la valeur de cette décoration? Quelle est la qualité de ces mosaïques au point de vue de l'art? Elles forment un ensemble régulier, méthodique, d'une parfaite symétrie. Douze travées, correspondant aux douze colonnes géminées qui portent la coupole, coupent la voûte circulaire à intervalles égaux. La décoration varie de travée à travée; ici des scènes de vendange, là de simples méandres, des ornements purement géométriques; plus loin des figures d'hommes ou d'animaux, encadrées une à une dans des séries d'enroulements; puis les vendanges reparaissent, puis les méandres et ainsi de suite. Ces peintures se détachent sur fond blanc, à l'exception d'une seule travée revêtue d'ornements à fond d'or. Cette travée est la partie de l'édifice où fut trouvé le tombeau de Constance, grand sarcophage en porphyre rouge, maintenant au Vatican vis-à-vis du tombeau de l'impératrice Hélène avec lequel il a de grandes analogies de dimension, de style et de matière. Il est bon de noter que les sculptures en relief, qui décorent ce sarcophage, ont le même caractère que les mosaïques des voûtes; ce sont aussi des pampres et des raisins et de jeunes garçons, des génies cueillant le fruit de la vigne. Ciampini s'émerveille devant cette sculpture dont, à vrai dire, le mérite principal vient de la difficulté vaincue, le porphyre, comme on sait, ne se prêtant qu'avec peine à l'action du ciseau. Du reste, rien dans ces bas-reliefs n'est supérieur, comme art, aux mosaïques qui les abritaient, et qui furent évidemment conçues et exécutées en même temps et dans la même pensée. Quelle est donc, en définitive, la valeur de ces mosaïques? Il y a tout juste assez de christianisme dans ces voûtes pour affirmer qu'elles ne sont pas païennes; il n'y en a pas assez pour qu'il soit rajeuni, transformé.

Si donc les églises de Rome n'avaient à nous offrir que les mosaïques de la voûte annulaire de Sainte-Constance, il faudrait convenir que le christianisme triomphant n'a pu produire une œuvre originale, grandiose, empreinte de son esprit et fidèle aux grandes lois du goût et de l'art. Or, ce que nous ne trouvons pas à Sainte-Constance, nous le rencontrons dans une œuvre longtemps négligée, presque oubliée, reléguée

sans examen dans les ténèbres du siècle le plus obscur.

C'est la mise au jour, on pourrait presque dire la découverte, à tout le moins la revendication de cette œuvre capitale qui mérite à Louis Vitet le rang qui lui appartient désormais parmi les historiens des mosaïques romaines. Celui-ci pouvait écrire avec toute raison, en 1862, que « cette mosaïque est une des moins connues qui soient à Rome. Il faut l'aller chercher dans le fond d'une église où personne ne va, l'église de Sainte-Pudentienne, près de Sainte-Marie-Majeure, au bout de la *via Urbana*, entre le Viminal et l'Esquilin. Les guides et les cochers, à moins d'un ordre exprès, n'ont jamais conduit là personne. » C'est cependant un lieu bien vénérable par les souvenirs et Onofrio Panvinio disait que cette église était la plus ancienne de Rome. L'édifice actuel a été rebâti, presque en totalité, au XVIe siècle, mais on a épargné le vieux mur semi-circulaire auquel est incrustée la mosaïque pour laquelle, dit-on, Nicolas Poussin professait une vive admiration.

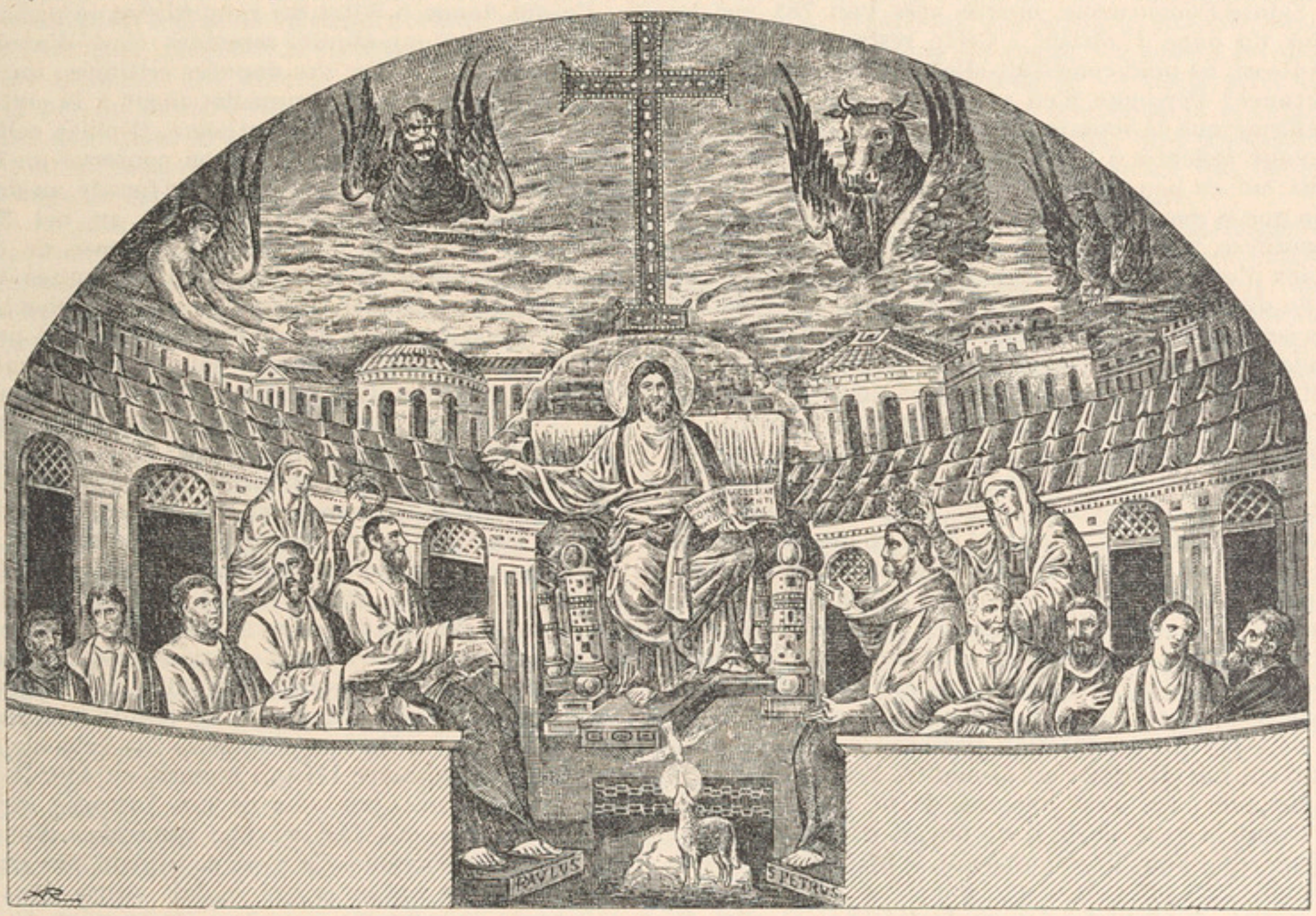

8524. — Mosaïque de Sainte-Pudentienne,
d'après F.-X. Kraus, *Geschichte der christlicher Kunst*, t. I, 1896, frontispice.

Indiquons le sujet de la composition. La scène est à moitié mystique et à moitié réelle. Au centre de l'hémicycle, le Christ, richement vêtu, est assis sur un trône splendide; de la main droite il bénit, de la gauche il tient un livre ouvert sur lequel on lit ces mots : DOMINVS CONSERVATOR ECCLESIAE PVDENTIANAE (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2225, fig. 3976). En arrière du trône s'élève un monticule de forme conique, une sorte de calvaire, sur lequel est plantée une grande croix d'or couverte de pierreries. Au-dessus de la croix, dans les nuages, on voit l'*ange*, le *lion*, le *bœuf* et l'*aigle*, ces images symboliques des quatre évangélistes : telle est la partie mystique du sujet. Le reste se compose d'êtres vivants, d'êtres terrestres, de figures historiques et presque de portraits. Les vaillants défenseurs de la foi, saint Pierre d'un côté, et de l'autre saint Paul; le vieux sénateur Pudens, ses deux fils, et cinq autres Romains, leurs amis et leurs frères, sont là groupés autour du trône du Sauveur, assistant dans leur chair à cette glorification allégorique du christianisme triomphant (fig. 8524). Le mélange, ou plutôt l'existence simultanée de la vie invisible et de la vie humaine, dans un même lieu, dans un même cadre, n'est pas une invention exclusivement chrétienne. Presque tous les tableaux de piété du paganisme, s'il est permis de parler ainsi, reposaient sur cette donnée. Nous en jugeons par les descriptions qui nous en restent et même par quelques reproductions altérées qui nous sont venues de Pompéi.

Le fond est architectural; nous avons dit ailleurs à quelles conditions on s'est arrêté sur les édifices représentés (voir *Dict.*, au mot MONT DES OLIVIERS, t. XI, col. 2484 sq.). Le portique est d'un aspect à la fois riche et sévère; il est couvert d'une toiture dorée, percé d'arcs à plein cintre, dont la partie supérieure est close par une sorte de grillage d'or. Malgré ce débordement de richesse, il n'y a rien d'exotique dans cette architecture d'aspect romain. Il en est de même des personnages, tous romains, même les deux apôtres, de type et de costume. Le Christ seul semble une évocation orientale, surtout dans son vêtement et moins par la forme des draperies que par la nature des étoffes et par les broderies qui les couvrent. Les visages sont d'une gravité expressive, d'une harmonie régulière, d'une noblesse d'attitudes qui a quelque chose de solennel.

Cette œuvre d'une beauté singulière qu'on eût été enclin à attribuer à la Renaissance si des signes manifestes d'antiquité n'avaient interdit toute supposition de ce genre, était attribuée par tous les documents sans exception au pontificat d'Hadrien Ier, au VIIIe siècle. Or, on ne peut y voir un produit de la renaissance carolingienne, période signalée par un effort factice et incapable de s'élever jusqu'à une œuvre aussi profondément empreinte des grandes traditions

de l'art. Il faudra donc remonter jusqu'à la renaissance constantinienne, seule capable d'exécuter une peinture qu'il est impossible d'assigner à la décadence du Ve au VIIIe siècle; la mosaïque de l'abside de Sainte-Pudentienne ne peut prendre place qu'entre l'édit de Milan en 313 et la prise de Rome par Alaric en 410.

Or, il s'est trouvé que le sentiment du style conduisait aux mêmes conclusions, touchant l'âge de cette mosaïque, que les données de l'érudition. Celle-ci, représentée alors par J.-B. De Rossi, rejetait une tradition n'ayant d'autre appui qu'un fait incontestable, mais mal interprété, savoir la restauration de la basilique de Sainte-Pudentienne, opérée vers l'an 784 par les soins du pape Hadrien. « Cette restauration, disait De Rossi, en quoi consistait-elle? Quelle en était l'importance? Personne n'en sait rien; aucun document n'affirme que la mosaïque en question fît partie des travaux exécutés à cette époque. On sait que les travaux ont eu lieu, voilà tout, et on suppose par induction que la mosaïque était du nombre. Hypothèse pour hypothèse, mieux eût valu en chercher une qui fût au moins d'accord avec le style du monument. Or, vers la fin du XVIe siècle, en 1598, cette même église ne fut pas seulement restaurée, elle fut reconstruite par son titulaire, le cardinal Gaetani, sous la direction de l'architecte Francesco da Volterra; et nous voyons que cette reconstruction a respecté plus d'un fragment de l'ancien édifice, notamment cette mosaïque de l'abside et le pan de muraille dont elle dépendait; sur ce point-là tout le monde est d'accord; les preuves sont par trop manifestes. Pourquoi donc ce que le cardinal Gaetani a fait au XVIe siècle, en reconstruisant l'édifice, le pape Hadrien ne l'aurait-il pas fait au VIIIe, en se bornant à le restaurer? Pourquoi n'aurait-il pas respecté, lui aussi, cette mosaïque et cette abside? Dira-t-on qu'avant lui l'église était probablement de dimensions trop modestes pour qu'une si grande abside en fît déjà partie? L'objection porterait à faux, et c'est pourtant par elle que s'est accréditée l'erreur que nous combattons. On s'est imaginé, je ne sais pourquoi, qu'avant le VIIIe siècle il ne devait exister là qu'un édicule, une chapelle, un oratoire, la maison de Pudens agrandie tant soit peu, et que, par conséquent Hadrien, en réalité, était le fondateur de l'église; or, j'ai la preuve du contraire. Je puis, à ce sujet, vous donner des lumières que j'ai trouvées dans l'église elle-même, sur plusieurs fragments d'inscriptions. Grâce à ces témoignages, il est évident pour moi que des travaux considérables, entrepris, en tout ou en partie, aux frais d'un nommé *Maximus* (MAXIMVS FECIT CVM SVIS) et poursuivis pendant une durée d'environ huit années, ainsi que le constatent deux dates consulaires conservées par ces mêmes inscriptions, furent exécutés dans l'église de Sainte-Pudentienne, sous le pontificat de Sirice (SALVO SIRICIO EPISCOPO ECCLESIAE SANCTAE), entre les années 390 et 398. Je puis également établir qu'avant la fin du XVIe siècle, avant la reconstruction du cardinal Gaetani, on lisait ce même nom MAXIMVS et ces mots, FECIT CVM SVIS, au bas d'une peinture en mosaïque qui ne nous a pas été conservée; et j'ajoute qu'il est pour moi plus que probable qu'on le lirait aussi sur la bordure inférieure de la mosaïque de l'abside, si seulement elle existait encore, si, par une mutilation à jamais regrettable, les reconstructeurs de 1598, en ajustant la mosaïque à leur nouvelle architecture, n'en avaient pas rogné environ la hauteur d'un mètre sur toute sa longueur. Quelle que soit la valeur de cette conjecture, il est prouvé qu'avant le VIIIe siècle l'église de Sainte-Pudentienne avait une importance suffisante pour que l'abside actuelle lui ait appartenu. Et un fait d'un tout autre genre confirme encore cette assertion. Parmi les épitaphes que j'ai recueillies à Rome, se trouve celle d'un *lecteur* de l'église de Sainte-Pudentienne, mort en 384[1]:

MIRAE · INNOCENTIAE · ADQ · EXIMIAE
BONITATIS · HIC · REQVIESCIT · LEOPARDVS
LECTOR · DE · PVDENTIANA · QVI · VIXIT
ANN · XXIIII · DEF · VIII · KAL · DEC ·
RICOMEDE · ET · CLEARCO · COSS ·

« Ainsi, même avant les travaux exécutés sous le pape Sirice, cette église avait des *lecteurs*, ce qui suppose un clergé complet, le clergé d'une grande église. » On peut donc maintenant rétablir sans témérité à sa véritable date la mosaïque de Sainte-Pudentienne.

Ce qui donne à Vitet un rang distingué parmi les historiens des mosaïques romaines c'est d'avoir le premier entrepris, sur des données critiques, un classement chronologique. Immédiatement à la suite de la mosaïque de Sainte-Pudentienne, il place celle de Sainte-Sabine sur l'Aventin où on conserve un fragment sur la paroi intérieure du mur de façade, au-dessus de la porte d'entrée (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2227-2228, fig. 3977). Ce fragment se compose de deux figures de femmes placées aux deux extrémités d'une immense inscription en lettres d'or sur fond bleu lapis. L'inscription constate que le monument a été primitivement construit et décoré sous le pontificat de Célestin, vers l'an 424; les deux figures représentent l'ECCLESIA EX CIRCVMCISIONE et l'ECCLESIA EX GENTIBVS; elles sont simplement conçues, drapées encore à l'antique et d'un beau caractère. Ces deux figures mériteraient encore de figurer aux côtés de la grande composition de Sainte-Pudentienne.

Il n'en est plus ainsi à Sainte-Marie-Majeure (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2098-2117). Les mosaïques de la nef et celles du grand arc triomphal sont si différentes qu'on les croirait l'ouvrage d'une période de décadence et, cependant, elles comptent à peine une vingtaine d'années de moins que celle de Sainte-Sabine. La décoration de Sainte-Marie-Majeure fut achevée sous le pontificat de Sixte III qui mourut en 440. Il faut que la décadence, par une de ces saccades qui lui sont familières, eût fait en une quinzaine d'années des progrès effrayants. Ce n'est cependant pas encore l'influence des barbares qui se fait sentir dans ces mosaïques; les figures, romaines de type et de costume, ont les mêmes airs de tête que sur la colonne Antonine, et la toge conserve sa coupe et ses anciens plis; mais les têtes sont trop fortes pour les corps; les corps sont épais, courts et trapus, les lignes indécises, les compositions confuses. Çà et là, néanmoins, l'art apparaît encore. Ainsi, dans le troisième tableau, à main droite, représentant la séparation d'Abraham et de Loth (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2525, fig. 7195), la disposition de la scène n'est pas sans habileté. Les personnages expriment bien ce qu'ils font; on sent que les deux groupes se séparent. Dans le quatrième tableau, Isaac bénissant Jacob, puis la prise de Jéricho, le combat des Amalécites présentent des détails qui ne manquent pas d'intérêt. Tout n'est donc pas dégénéré; quelques lueurs de vérité et quelques traces de tradition subsistent, mais entremêlées de négligences, de maladresses et d'ignorances presque puériles.

On retrouve ce mélange dans la voûte de l'oratoire attenant au baptistère de Saint-Jean de Latran et placé sous l'invocation de saint Jean l'Évangéliste (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1599, fig. 6804). La mosaïque de cette voûte, qui ne représente pas de figures, et où se voit seulement l'agneau mystique au milieu de guirlandes de fleurs, passe pour avoir été exécutée sous le pontificat d'Hilaire, vers l'an 465, dix ans après la prise et le pillage de Rome par Genséric. Elle con-

[1] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 153.

serve néanmoins les caractères principaux de l'ornementation classique. La conception est claire, le dessin précis, les fleurs, les fruits, les oiseaux rendus avec vérité, mais l'exécution est médiocre.

On ne peut plus, aujourd'hui, parler de l'arc triomphal qui ornait l'abside de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs depuis le temps de Léon Ier, vers 450, et qu'on nommait l'*arc de Placidie* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 261, fig. 4852). Il a disparu dans l'incendie du 15 au 16 juillet 1823, qui détruisit cette basilique. Il est vrai qu'avec ses débris et en s'aidant de souvenirs encore récents, on est parvenu à le reproduire presque intégralement dans la basilique reconstruite, mais si cette mosaïque n'a plus de valeur historique, elle peut encore témoigner quel était le style de l'œuvre primitive. Évidemment, elle différait à peine, sauf par le sujet et par les dimensions des autres mosaïques du Ve siècle dont nous venons de parler. La décadence alors, tout en faisant de continuels progrès, se maintenait dans un certain respect du passé. Elle altérait de plus en plus les anciennes formes consacrées, elle ne se permettait pas d'en sortir. On ne s'apercevait de l'influence des barbares que par l'affaiblissement des études, la désertion des écoles, l'interruption de l'enseignement; l'idée n'était pas encore née de s'inspirer de leurs figures et de leurs costumes, de substituer leurs traits irréguliers et leurs types étranges aux patrons habituels, aux traditions immémoriales de la peinture et de la sculpture. Pour assister à cette phase nouvelle de la décadence, il faut avoir franchi le Ve siècle et pénétrer dans le VIe. Du moins nous n'en trouvons un premier exemple que dans une église construite sous le pontificat de Félix IV (526-530), l'église des Saints-Cosme-et-Damien, au *Campo Vaccino*. Ce qui subsiste de la décoration mérite une sérieuse attention (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2359-2364, fig. 3186; t. VII, col. 2415, fig. 6205).

Ici, les lois de la composition pittoresque sont oubliées; sept personnages occupent la voûte hémisphérique de l'abside; ils sont sur le même plan ou peu s'en faut, formant deux groupes symétriques de chaque côté du Christ. A sa droite est saint Paul, saint Pierre est à sa gauche; après saint Paul, saint Cosme; après saint Pierre, saint Damien, portant, comme son frère, une couronne à la main, la couronne du martyre; puis, aux deux extrémités, saint Théodore et le pape Félix, le donateur de l'église, tous deux adossés à un palmier, évocation de la Judée. Ces personnages sont tous debout : le Christ les domine, il marche sur les nuages, entre le ciel et la terre, la main levée pour bénir. Les traits de son visage sont sévères. L'aspect général de la mosaïque est sombre, imposant, presque tragique. Par bien des points, elle se rattache encore à l'art des siècles précédents, notamment par le style des ornements qui lui servent de bordure. Ce large encadrement, où les cornes d'abondance accouplées s'entremêlent à de riches enroulements, rappelle les monuments de la grande époque impériale; c'est cette même opulence un peu lourde, cette majestueuse régularité. Les personnages eux-mêmes, malgré leur pose symétrique, n'ont rien de trop roide dans leurs gestes, rien d'excessif dans leurs proportions; leurs draperies sont assez bien jetées et d'une souplesse suffisante; supprimez les visages il n'y aura rien qui vous étonne. Tout l'imprévu, tout l'insolite est dans les physionomies, surtout dans celles des deux saints, Cosme et Damien. La coupe de ces figures est ce qu'on peut voir de plus éloigné du vieux galbe romain. Les traits sont allongés, anguleux, les yeux démesurément ouverts, les regards fixes, les sourcils d'une épaisseur peu commune et d'une forme oblique qui les fait brusquement retomber vers le nez. D'où viennent ces bizarreries? L'artiste n'a-t-il cherché qu'à exprimer à sa façon, rudement et sans mesure, l'ascétisme, l'excès de la vie spirituelle? ou bien a-t-il reproduit naïvement, et presque malgré lui, les visages de ces hommes du Nord qui, trois fois depuis un siècle, avaient envahi l'Italie et rempli les rues de Rome? Est-ce un reflet des Goths d'Alaric, des Vandales de Gensérie, des Hérules d'Odoacre que nous observons sur cette mosaïque? On ne saurait le dire, mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'à partir de l'époque où nous voilà parvenus cette manière nouvelle d'interpréter et de rendre la figure humaine va devenir générale. Dans toutes les mosaïques qui seront produites, on verra de plus en plus s'altérer et s'effacer les restes des anciennes traditions. La barbarie envahit tout : après les têtes ce sont les corps, les gestes, les draperies, les encadrements. Avec le VIe siècle, avec les dernières lueurs de civilisation qui signalent la courte domination des Goths en Italie, on voit s'évanouir successivement jusqu'à la moindre trace des règles, des préceptes, des exemples de l'antiquité.

Dans le dernier quart du VIe siècle, à Saint-Laurent-hors-les-Murs (577-590), la mosaïque s'écarte encore plus des souvenirs classiques (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1943, fig. 6934). Le Christ, assis sur le globe du monde, vêtu de brun, la barbe et les cheveux noirs, l'air farouche, les traits émaciés, est une vraie figure de moine d'Orient. Les saints qui l'entourent ont à peine quelques traces de l'ancien caractère romain.

Là où s'accomplit la transformation c'est à l'abside de Sainte-Agnès (voir *Dictionn.*, t. I, col. 961, fig. 240). Une inscription en lettres d'or nous apprend que *Præsul Honorius hæc vota dicata dedit*, par conséquent entre 626 et 638. La mosaïque se trouve donc être postérieure d'un siècle environ à celle des Saints-Cosme-et-Damien. Or, dans ce laps de temps, l'oubli des proportions les plus nécessaires du corps humain s'est ajouté à la transformation des visages. La sainte Agnès et les deux saints pontifes, Symmaque et Honorius, qu'on voit à ses côtés, sont disproportionnés; la tête n'est presque plus rien au sommet d'un corps d'une prodigieuse longueur. Ces êtres n'ont plus ce qui est nécessaire pour vivre, aussi sont-ils privés de mouvement, immobiles, debout comme s'il leur était également interdit de s'agenouiller, de marcher ou de s'asseoir. Les vêtements ont pris la simplicité et la couleur de la bure monastique pour les deux papes, la magnificence et l'éclat du costume de la cour byzantine pour la sainte. On le voit, en un siècle, la barbarie a fait de grands pas. L'extravagance des proportions le prouve, mais cette barbarie a su prendre, au contact de l'Orient, des séductions de couleur et des élégances de détail qui dissimulent et excusent les aberrations du dessin.

Dans l'oratoire de Saint-Venance, attenant au baptistère de Latran, l'arc et la voûte de l'abside, décorés sous le pontificat de Jean IV (639-642), sont couverts de figures non moins roides et non moins allongées que celles de Sainte-Agnès, c'est le même style mais avec un degré de plus de barbarie.

Au contraire, à Saint-Étienne-le-Rond, entre 642 et 649, le caractère des figures est bien moins rude et moins grossier. C'est à peine si la stature en est trop élevée, les vêtements sont plus amples, les visages moins exotiques. On dira de même au sujet du saint Sébastien conservé comme tableau d'autel à Saint-Pierre-ès-Liens (voir *Dictionn.*, t. III, col. 16, fig. 2383) et dont l'origine bien établie remonte à l'an 680. Le nom du saint est tracé dans le champ et au lieu d'un jeune homme, nu et percé de flèches, tel que la peinture l'a montré depuis, nous voyons un vieillard chevelu, barbu, drapé dans sa chlamyde, chaussé. Ce serait le dernier vestige de l'art d'autrefois s'il ne fallait citer encore une mosaïque conservée dans la

sacristie de Sainte-Marie *in Cosmedin* où elle fut apportée, en 1639, de l'ancienne basilique de Saint-Pierre; elle décorait primitivement une chapelle érigée par Jean VII (705-708) en l'honneur de la Vierge et représente l'adoration des mages. Elle est aujourd'hui mutilée (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2205, fig. 6162). Les mages ont disparu; il n'en reste que la moitié d'un bras et une main offrant un coffret précieux à l'enfant Jésus. La Vierge, au contraire, est à peu près intacte : elle est assise et porte sur ses genoux l'enfant divin; saint Joseph est debout à ses côtés; un ange, tenant à la main un long bâton, est en face de saint Joseph. Rien de plus négligé et de moins finement exécuté que ces figures; les cubes de la mosaïque sont d'une dimension qui exclut toute finesse de travail, et les joints qui les relient sont épais et grossiers. Mais sous cette apparence un peu barbare, on sent, dans la manière dont les figures sont groupées, un art de composition tout à fait grec. Aussi attribue-t-on ce fragment à des artistes de Constantinople réfugiés à Rome dès le début des persécutions iconoclastes, avant même l'avènement de Léon l'Isaurien.

C'est au VIIIe siècle, au IXe surtout qu'on assiste aux progrès définitifs de la décadence en Occident. Une période s'ouvre alors où nous voyons, principalement dans sept églises romaines, la chute de plus en plus rapide.

La première par ordre de date, la seule qui appartienne au VIIIe siècle, se trouvait à Saint-Théodore, au pied du Palatin. La décoration de la voûte absidale est attribuée au pontificat d'Hadrien Ier (772-795), elle a subi d'importants remaniements : sur cinq figures, deux sont modernes, les trois autres ont subi des restaurations qui ont respecté dans une certaine mesure le type des deux apôtres Pierre et Paul.

Vient ensuite l'église des Saints-Nérée-et-Achillée, bâtie sous le pape Léon III; l'arc de l'abside nous montre la transfiguration exécutée avec une gaucherie inexprimable. Les trois apôtres Pierre, Jacques et Jean ne sont pas agenouillés, ils semblent ramper; les prophètes Moïse et Élie font l'effet de deux nains qui accostent un Christ géant. Le Christ est enfermé dans une sorte d'arc-en-ciel, de forme ovoïde, et si ce n'est pas la première rencontre qu'on fait de cette « gloire » c'est une des plus anciennes. Aux deux extrémités de la mosaïque on a représenté la Vierge avec son enfant et la Vierge assistée d'un ange.

A Sainte-Marie *in Domnica* ou Sainte-Marie-de-la-Nacelle, nous avons une œuvre de Pascal Ier et cette œuvre est nouvelle à bien des égards. Au centre de la conque, la Vierge a remplacé le Christ, et c'est la Vierge bienheureuse, triomphante, assise sur un trône d'or, au milieu de la cour céleste figurée par des légions d'archanges et de séraphins; le pape Pascal, agenouillé sur un tapis, tient dans ses mains un des pieds de la Mère de Dieu. La scène est grossièrement rendue, sans goût, sans dessin, sans nuances, elle n'en a pas moins une sorte de grandeur. Les anges groupés autour du trône sont si élancés, si sveltes qu'ils prêtent d'abord au sourire. Pour multiplier leur nombre, l'artiste a eu recours à la perspective; il a multiplié les auréoles lumineuses en les réduisant à mesure qu'elles s'éloignent de façon à donner le simulacre d'une foule immense (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2085, fig. 7730). Or, c'était là, à cette date, un fait d'une audace extraordinaire; l'idée de figurer une foule en profondeur est une trouvaille dont s'inspireront Giotto et fra Angelico. Néanmoins, l'artiste est d'une ignorance dont l'exécution technique permet de juger, c'est un barbare. L'enfant Jésus, qu'il place dans les bras de sa mère, est d'une laideur repoussante; le Christ, au sommet du grand arc en avant de l'abside, a l'air d'être debout, tant il est long, et cependant il est assis; les guirlandes de fleurs qui font bordure sont d'une exécution sèche et mesquine. Cette modeste branche de l'art, l'imitation des fleurs, ne résiste pas à la contagion de la décadence.

C'est encore Pascal Ier qui a décoré les basiliques de Sainte-Cécile et de Sainte-Praxède suivant les principes de la même barbarie. A Sainte-Praxède, la mosaïque a tout envahi et l'effet produit est imposant, effet purement décoratif, indépendant du caractère et de la valeur des objets représentés. On commence par être ébloui, presque aussitôt on est déçu en constatant la faiblesse, la grossièreté de l'œuvre et on sent une sorte de tristesse devant cette dégradation de l'art.

Cette décadence aura son réveil, mais nous ne l'étudierons pas et nous nous arrêterons à cette limite ordinaire de nos études.

C'est vers l'année 1860 que le gouvernement pontifical mit en train la publication chromolithographique des mosaïques romaines. L'établissement fondé à cet effet passa depuis aux mains de Spithœver et G. Haass qui continuèrent l'œuvre avec lenteur, mais avec suite. J.-B. De Rossi en eut toujours la direction scientifique et se limita aux mosaïques romaines. Le plan de son ouvrage est à la fois plus étendu et plus spécial que celui de Ciampini; il n'admet que les monuments de Rome, mais il les admet tous, du moins ceux qui existent encore, depuis le IVe jusqu'au XVe siècle. Ciampini, au contraire, s'était occupé de ceux de l'Orient et de l'Occident, mais sans dépasser l'ère carolingienne.

J.-B. De Rossi était un homme heureux; sa situation scientifique lui permettait d'obliger bien des gens et, parmi ceux-ci, il s'en rencontrait plusieurs qui célébraient ses travaux avec une admiration presque intempérante. L'apparition des *Musaici cristani e saggi dei pavimenti delle chiese di Roma anteriori al secolo XV, tavole cromo-litografiche, con cenni storici e critici* del commendatore G.-B. De Rossi (avec traduction française), provoqua des éloges variés qu'on prend plaisir à relire. Duchesne s'écriait : « Bénies soient la science et l'industrie modernes qui ont mis au service de l'art les ressources de la chromolithographie! » C'était à rendre jaloux Joseph Prud'homme; mais il exploitait sa veine, écoutons-le : « Voici une des plus admirables applications que l'on ait faites de cette invention merveilleuse. Quel est le voyageur...! Quels heureux moments [1]...! » Eugène Müntz était plus calme, et célébrait le travail « digne de ses aînés qui a valu à M. De Rossi une réputation européenne [2] ». Chaque mosaïque devait faire l'objet d'une reproduction en couleurs et d'une notice historique et critique dans laquelle l'auteur se proposait d'interpréter le sujet, de déterminer la condition et surtout de fixer l'âge du monument. Un discours préliminaire devait résumer les enseignements des notices, mais cette dissertation générale, quoique destinée à prendre place en tête du livre, ne paraîtrait qu'après les études particulières sur les diverses mosaïques. « L'ouvrage paraissait en fascicules; *fascicules*, est le terme technique, fait observer Duchesne, mais ce diminutif ne doit pas faire illusion. Il s'agit d'énormes atlas de 70 centimètres sur 55. Les feuilles de texte ont les mêmes dimensions que les planches; ce n'est pas très commode, et peut-être eût-il mieux valu en faire un volume à part, d'un moindre format; mais on n'en a que la moitié à lire, car elles sont imprimées en deux langues, italien et français. » Par l'effet d'un scrupule, qui est bien gênant pour ceux qui manœuvrent ce format atlantique, l'auteur « pour éviter jusqu'à l'apparence d'une classification anticipée, n'a pas paginé le texte et la succession des livraisons ne correspond nullement à celle des mosaïques [3] ».

[1] L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, t. III, 1882, p. 293. — [2] E. Müntz, dans *Revue critique*, 1875, p. 104. — [3] L. Lefort, dans *Revue archéologique*, 1874, p. 69.

L'ouvrage avait été divisé en vingt-sept fascicules. Le premier parut en juin 1872, le vingt-septième et dernier en décembre 1896. J.-B. De Rossi y avait mis la dernière main au commencement de 1894; il espérait pouvoir l'achever promptement durant le cours de cette année; il ne manquait plus que l'introduction générale et l'indication des mosaïques perdues. Mais la maladie lui interdit bientôt tout travail et la mort vint le 20 septembre 1894, sans qu'il ait pu réaliser son dessein. L'éditeur Haass confia l'achèvement de l'œuvre à Enrico Stevenson qui mourut à son tour le 15 août 1898, sans avoir pu mettre la main à la rédaction. Pour éviter d'autres retards, l'éditeur renonça au projet d'une introduction générale et demanda à G. Gatti de recueillir, d'après les notes de J.-B. De Rossi, quelques indications sur les quatre principales périodes auxquelles appartiennent les mosaïques actuellement conservées dans les églises de Rome, et des notes bibliographiques sur des mosaïques aujourd'hui perdues. Ces données sont publiées dans le dernier fascicule des *Musaici;* on y a mis un index des planches avec notes chronologiques des mosaïques, un index des églises, etc., où ces mosaïques sont conservées, et enfin une table analytique des principales matières contenues dans l'ouvrage.

Nous dirons plus loin que l'illustration des *Musaici cristiani* a été éclipsée de nos jours par une publication pourvue de méthodes plus perfectionnées, mais le mérite du commentaire demeure entier. Dans ce commentaire, J.-B. De Rossi s'attache d'abord à distinguer toutes les retouches dont chaque mosaïque a été l'objet. Au besoin, il restitue d'après les descriptions ou copies anciennes, soit publiées, soit manuscrites, toutes les parties actuellement disparues ou refaites. Puis il détermine la date et quelquefois l'auteur du monument; enfin, il en donne une explication détaillée. De cette façon, on n'est pas exposé à égarer son intérêt sur les retouches modernes et c'est là un grand point. Ces monuments, en effet, ont une longue histoire : plus d'un, à force d'être remanié, se trouve maintenant assez loin de sa forme primitive. Voilà par exemple la mosaïque des Saints-Côme-et-Damien (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2361, fig. 3186). Elle contenait originairement une figure en pied du pape Félix IV (526-530), mais, sous Grégoire XIII, comme il lui était arrivé un accident, on la remplaça par l'image de saint Grégoire, patron du pape régnant. Cette image devait être de fantaisie, tandis que celle de Félix IV était certainement un portrait, avec le costume du temps. Sous Alexandre VII, saint Grégoire fut écarté et on rétablit Félix IV, mais un Félix IV dans le goût du XVIIe siècle. Il y est encore, et il est bon d'être averti, afin de ne pas prendre cette figure maniérée, posée et drapée comme une statue de Bernin, pour un pape du temps de Théodoric.

On voit, d'après cet exemple, que ce sujet touche au vif les études d'archéologie chrétienne, et cet exemple n'est pas le seul.

En voici d'autres. Les mosaïques absidales de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean de Latran ont subi des vicissitudes fort compliquées. Jusqu'à l'ouvrage sur les *Musaici cristiani* on y voyait des œuvres de la fin du XIIIe siècle; les noms des artistes, écrits au bas, et les portraits de saints franciscains, au milieu de la composition principale, semblaient interdire toute autre attribution chronologique. Toutefois, Eug. Müntz était parvenu à distinguer plusieurs époques dans l'ensemble des grandes œuvres; il avait montré que l'abside de Sainte-Marie-Majeure avait d'abord été occupée par une immense vigne symbolique avec une composition centrale maintenant disparue et un large fleuve où se jouaient des génies pêcheurs, des cygnes, des poissons, etc. Ce fleuve subsiste encore et il reste une bonne partie de la vigne, mais la composition centrale a été remplacée par un couronnement de la Vierge, avec des saints et autres personnages accessoires. Il en était de même à Saint-Jean de Latran, où le large fleuve qui régnait au-dessous de la composition principale était un reste de la mosaïque antérieure au XIIIe siècle. Ces considérations permettent de faire remonter jusqu'au Ve siècle de notables parties de ces belles mosaïques. Ce ne sont pas les seules et la mosaïque de la nef de Sainte-Sabine a repris, elle aussi, sa place, au commencement du Ve siècle.

Mais la haute antiquité n'est pas seule favorisée. La mosaïque absidale de Santa Maria Nuovo, plus généralement connue sous le nom de Sainte-Françoise-Romaine, est restituée dans la seconde moitié du XIIe siècle. D'un passage du *Liber pontificalis*, relatif aux travaux d'ornementation entrepris dans cette église par les soins de Nicolas Ier, Ciampini avait inféré que la décoration actuelle de l'abside remontait au IXe siècle et Vitet avait accepté cette assertion sans dissimuler toutefois l'analogie existant entre certains détails de la composition et la manière du XIIe siècle, tel autre avait même rattaché la mosaïque aux restaurations accomplies sous le pontificat d'Honorius III, dans la première moitié du XIIIe siècle. Entre ces deux partis excessifs qui répugnaient à sa clairvoyance, J.-B. De Rossi a cherché et constaté qu'en 1161, le pape Alexandre III fit en grande pompe une nouvelle consécration de l'église à laquelle, dans le même moment, Cencio Frangipani assura une dotation. Ce double fait n'apporte-t-il pas une présomption pertinente que des embellissements y furent exécutés à cette époque? Et voici que cet indice historique concorde précisément avec le cachet de la mosaïque, ressemblante par tant de nuances, comme le relève à bon droit De Rossi, à celles de Sainte-Marie, au Transtévère, qui sont de l'année 1140. La conséquence se déduit d'elle-même, et, désormais, la date de la mosaïque absidale de Sainte-Françoise-Romaine, rajeunie de trois siècles, doit être arrêtée à l'an 1161.

Il reste à mentionner un dernier ouvrage, le plus volumineux, le plus pesant, le plus artistique qui ait été consacré aux mosaïques romaines, c'est celui de M. J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken und Malereien der kirchlichen Bauten vom IV. bis XIII. Jahrhundert*, 4 vol. in-fol., Freiburg-im-Brisgau, 1917. Simultanément, une édition italienne.

En se plaçant au point de vue des études du *Dictionnaire*, le t. I et le t. III nous intéressent seuls. Le t. I est consacré au texte; on y trouve des observations ingénieuses, des rapprochements utiles, mais rien qui soit comparable aux monographies de J.-B. De Rossi, dans ses *Musaici cristiani*. Le t. III réserve à celui qui le feuillette un véritable éblouissement. On s'était émerveillé des planches contenues dans les *Musaici;* elles marquent simplement une étape. L'ouvrage consacré par J.-P. Richter et C. Taylor à Sainte-Marie-Majeure avait laissé entrevoir à quel degré de perfection on pourrait atteindre; c'est chose faite et on peut dire que pour les mosaïques, comme pour les fresques des catacombes, l'auteur a fixé pour toujours ce qu'on en sait par ce qu'on voit. Il semble impossible de pousser plus loin la perfection. Quelques mosaïques étrangères à Rome ont bénéficié de leur beauté pour faire partie de ce recueil dont voici le relevé sommaire, t. III :

Pl. I-III. Conque absidale du baptistère du Latran.

Pl. IV. Sainte-Constance. Don de la Loi à saint Pierre.

Pl. V. Sainte-Constance. Don de la Loi à Moïse.

Pl. VI et VII. Sainte-Constance. Voûte annulaire, 2 compartiments.

Pl. VIII. Sainte-Marie-Majeure. Sacrifice de Melchisédech.

Pl. IX. Sainte-Marie-Majeure. Séparation d'Abraham et de Lot.

Pl. X. Sainte-Marie-Majeure. Abraham reçoit et sert les trois anges.

Pl. XI. Sainte-Marie-Majeure. Isaac bénit Jacob chez Laban.

Pl. XII. Sainte-Marie-Majeure. Jacob sert Laban. Il épouse Rachel.

Pl. XIII. Sainte-Marie-Majeure. Jacob rencontre Ésaü. Il sépare ses troupeaux.

Pl. XIV. Sainte-Marie-Majeure. Jacob fait couvrir les brebis. Son départ.

Pl. XV. Sainte-Marie-Majeure. Les frères de Dinah. Les Sichemites et Dinah.

Pl. XVI. Sainte-Marie-Majeure. Moïse et la fille du pharaon. Moïse et les savants.

Pl. XVII. Sainte-Marie-Majeure. Moïse épouse Séphora.

Pl. XVIII. Sainte-Marie-Majeure. Passage de la mer Rouge.

Pl. XIX. Sainte-Marie-Majeure. Prière de Moïse. Pluie de cailles. Les eaux de Mara.

Pl. XX. Sainte-Marie-Majeure. Moïse lève les bras pendant la bataille.

Pl. XXI. Sainte-Marie-Majeure. Soulèvement contre Moïse, Josué et Cabb.

Pl. XXII. Sainte-Marie-Majeure. Mort de Moïse. Transport de l'arche d'alliance.

Pl. XXIII. Sainte-Marie-Majeure. Passage du Jourdain.

Pl. XXIV. Sainte-Marie-Majeure. Josué et l'ange du Seigneur.

Pl. XXV. Sainte-Marie-Majeure. Chute de Jéricho.

Pl. XXVI. Sainte-Marie-Majeure. Les Gabaonites envoyés à Josué.

Pl. XXVII. Sainte-Marie-Majeure. Défaite des cinq rois.

Pl. XXVIII. Sainte-Marie-Majeure. Josué arrête le soleil. Supplice des cinq rois.

Pl. XXIX. Baptistère de Naples. Voûte, chrisme. Phénix entre deux palmes.

Pl. XXX. Baptistère de Naples. Samaritaine et noces de Cana.

Pl. XXXI. Baptistère de Naples. Pêche miraculeuse.

Pl. XXXII. Baptistère de Naples. Don de la Loi à Pierre.

Pl. XXXIII. Baptistère de Naples. Apôtre, martyr.

Pl. XXXIV. Baptistère de Naples. Apôtre.

Pl. XXXV. Baptistère de Naples. Personnage.

Pl. XXXVI. Baptistère de Naples. Le bon Pasteur entre deux cerfs.

Pl. XXXVII. Baptistère de Naples. Personnages.

Pl. XXXVIII. Baptistère de Naples. Personnages.

Pl. XXXIX. Baptistère de Naples. Personnages.

Pl. XL. Saint-Aquilin de Milan. Le Christ au milieu des apôtres.

Pl. XLI. Saint-Aquilin de Milan. Bergers et troupeaux.

Pl. XLII-XLIV. Sainte-Pudentienne. Abside.

Pl. XLV. Sainte-Pudentienne. Tête du Christ.

Pl. XLVI. Saint-Pudentienne. Tête de sainte Pudentienne.

Pl. XLVII. Sainte-Sabine. Figures de l'église des Juifs-et-des-Gentils.

Pl. XLVIII. Ravenne. Galla Placidia. Le bon Pasteur.

Pl. XLIX. Ravenne. Galla Placidia. Saint Laurent et les évangiles.

Pl. L. Ravenne. Galla Placidia. Saint Pierre et saint Paul.

Pl. LI. Ravenne. Galla Placidia. Chrisme, apôtres, pampres.

Pl. LII. Ravenne. Galla Placidia. Cerfs se désaltérant.

Pl. LIII-LV. Sainte-Marie-Majeure. Arc triomphal. Annonciation.

Pl. LVI. Sainte-Marie-Majeure. Maison de saint Joseph.

Pl. LVII-LVIII. Sainte-Marie-Majeure. Présentation de Jésus au Temple.

Pl. LIX-LX. Sainte-Marie-Majeure. Suite du même sujet.

Pl. LXI-LXII. Sainte-Marie-Majeure. Les mages en présence d'Hérode.

Pl. LXIII-LXV. Sainte-Marie-Majeure. Les mages devant Jésus.

Pl. LXVI-LXVIII. Sainte-Marie-Majeure. Jésus et Affrodisius.

Pl. LXIX. Sainte-Marie-Majeure. Massacre des innocents.

Pl. LXX-LXXII. Sainte-Marie-Majeure. Le trône.

Pl. LXXIII. Sainte-Marie-Majeure. La ville de Jérusalem et les brebis.

Pl. LXXIV. Capoue. Sancta Matrona. Ange de saint Matthieu. Bethléem.

Pl. LXXV. Capoue. Sancta Matrona. Voûte.

Pl. LXXVI. Capoue. Sancta Matrona. Le Christ.

Pl. LXXVII. Capoue. Sancta Matrona. Trône.

Pl. LXXVIII. Ravenne. Bapt. des Orthodoxes. Saint Barthélémy. Saint-Apollinaire *Nuovo*. Sainte Agnès.

Pl. LXXIX. Ravenne. Baptistère des Orthodoxes. Judas le Zélote.

Pl. LXXX. Ravenne. Baptistère des Orthodoxes. Un prophète.

Pl. LXXXI. Ravenne. Baptistère des Orthodoxes. Un trône.

Pl. LXXXII. Ravenne. Baptistère des Orthodoxes. Un évangile.

Pl. LXXXIII. Milan. Saint-Ambroise. Saint Victor.

Pl. LXXXIV. Milan. Saint-Ambroise. Saint Ambroise, saint Materne.

Pl. LXXXV. Milan. Saint-Ambroise. Saint Félix, saint Nabor.

Pl. LXXXVI. Rome. Oratoire Saint-Jean, au Latran. Voûte.

Pl. LXXXVII. Rome. Oratoire Saint-Jean, au Latran. Agneau (détail de la voûte).

Pl. LXXXVIII. Albenga. Voûte.

Pl. LXXXIX. Ravenne. Le Christ guerrier.

Pl. XC. Ravenne. Chapelle archiép., monogram., agneau, colombe.

Pl. XCI. Ravenne. Chapelle archiép. Voûte.

Pl. XCII. Ravenne. Chapelle archiép. Buste du Christ.

Pl. XCIII. Ravenne. Chapelle archiép. Saint André.

Pl. XCIV. Ravenne. Chapelle archiép. Sainte Perpétue.

Pl. XCV. Ravenne. Chapelle archiép. Sainte Félicité.

Pl. XCVI. Rome. Saints-Silvestre-et-Martin de Tours.

Pl. XCVII. Ravenne. Saint-Apollinaire *Nuovo*. Pêche miraculeuse.

Pl. XCVIII. Ravenne. Saint-Apollinaire *Nuovo*. Multiplication des pains et des poissons.

Pl. XCIX. Ravenne. Saint-Apollinaire *Nuovo*. Lavement des mains de Pilate. Jugement des brebis et des boucs.

Pl. C. Ravenne. Saint-Apollinaire *Nuovo*. Le Christ ressuscité se montre aux apôtres. Une niche.

Pl. CI. Ravenne. Baptistère arien. Un trône et deux apôtres.

Pl. CII. Rome. Saints-Côme-et-Damien. Abside.

Pl. CIII. Rome. Saints-Côme-et-Damien. Le Christ.

Pl. CIV. Rome. Saints-Côme-et-Damien. Agneau.

Pl. CV. Rome. Saints-Côme-et-Damien. Saint Pierre et saint Côme.

Pl. CVI-CVII. Rome. Saints-Côme-et-Damien. Théodore.

Pl. CVIII. Casarcuello. Voûte, croix et étoiles.

Pl. CIX. Ravenne. Saint-Vital. Justinien et sa suite.

Pl. CX. Ravenne. Saint-Vital. Théodora et sa cour.

Pl. CXI. Rome. Latran. Oratoire Saint-Venance. Quatre personnages.

Pl. CXII. Ravenne. Les prodiges.

Pl. CXIII. Rome. Latran. Oratoire de Jean VII. Le Christ, le bain de Jésus, les mages.

Pl. CXIV-CXV. Rome. Sainte-Praxède.

Pl. CXIV. Deux têtes d'apôtres.

XXXIII. Mosaïques perdues a Rome. — 1° *Basilique du Vatican.* — La basilique constantinienne présentait une décoration en mosaïque dans la plus grande partie. L'abside en mosaïque fut restaurée sous le pape Séverin, vers 640, et sous Innocent III (1198-1216) et subsista jusqu'à la démolition de l'ancien édifice; celle de l'arc triomphal et les restes des mosaïques des parois du transept furent encore décrits, au début du XVIe siècle. En ce qui concerne la nef, il n'est pas bien certain que sa décoration en mosaïque ait été remplacée par des fresques sous le pontificat de Formose (891-896). A la façade, il existait une mosaïque qui fut remplacée par celle du pape Grégoire IX (1227-1241).

La plus ancienne mosaïque de la basilique constantinienne fut celle dont il a été déjà question d'après un texte du XVIe siècle; les autres ont également été décrites dans le même paragraphe.

2° *Baptistère du Vatican.* — Une autre mosaïque du IVe siècle n'est connue que par des vers de Prudence; elle se trouvait dans le baptistère bâti par le pape Damase (366-384) s'il faut en croire la sylloge palatine citée par Gruter [1] :

Ad Fontes

NON HAEC HVMANIS OPIBVS NON ARTE MAGISTRA
SED PRAESTANTE PETRO CVI TRADITA IANVA COELI
EST ANTISTES XPI COMPOSVIT DAMASVS
VNA PETRI SEDES VNVM VERVMQVE LAVACRVM
VINCVLA NVLLA TENEAT·AGATHIVS VOTVM SOLVIT

Des vers du même pape, souvent cités, font allusion aux travaux entrepris pour canaliser l'eau qui endommageait les tombes des martyrs : *Cingebant latices...* (voir *Dict.*, t. IV, col. 168, n. 4). Rappelons ces vers de Prudence décrivant les mosaïques du sanctuaire [2] :

Interior tumuli pars est, ubi lapsibus sonoris
Stagnum nivali volvitur profundo.
Omnicolor vitreas pictura superne tingit undas
Musci relucent, et virescit aurum
Cyaneusque latex umbram trahit imminentis ostri.
Credas, moveri fluctibus lacunar.
Pastor oves alit ipse illic gelidi rigore fontis
Videt sitire quas fluenta Christi.

Le bon Pasteur conduisant son troupeau dans le pâturage est fréquemment représenté sur les anciennes mosaïques. On le voit, entre autres, au portique de Saint-Venance, qui pouvait ressembler à une mosaïque du Ve siècle de Saint-Laurent, à Milan, et à celle bien connue du mausolée de Galla Placidia, à Ravenne. J.-B. De Rossi admettait que les mosaïques représentaient des marines, *scene di mare*, par exemple un vaisseau livré à la tempête; il induit cela de cette inscription placée jadis sur le lieu où les fidèles sortaient du baptistère [3] :

Tu cruce suscepta mundi vitare procellas
Disce magis monitus hac ratione loci.

3° *Vatican. Oratoire de Sainte-Croix.* — La notice du pape Symmaque (498-514), au *Liber pontificalis*, nous apprend qu'il fit bâtir dans la basilique Vaticane un oratoire dédié à la sainte croix [4]. Aucun renseignement sur les mosaïques de cet oratoire; c'est le chanoine Pierre Mallius, au XIIe siècle, qui en parle le premier dans sa *Descriptio basilicæ Vaticanæ*, où on lit : *Ecclesia Sanctæ Crucis, quam construi fecit beatæ recordationis Symmachus papa, cujus absidam columnis porfireticis, et optimo musivo decoravit et decem libras ligni sanctæ crucis in ea recondidit* [5]. Est-ce que Pierre Mallius n'a pas attribué au pape Symmaque ce qui appartient à Léon III? Eugène Müntz est disposé à le croire d'après un texte postérieur de peu à Léon III, qui est sa propre notice (§ LXVI) au *Liber pontificalis*, où on lit ceci : *Oratorium Sanctæ Crucis quod jam præ nimia vetustate erat ruiturum simul cum absida novo ædificio erexit et ad perfectum usque perduxit, atque ipsam absidam ex musivo diverso decoratam picturis atque marmoribus miro splendore ornavit.*

4° *Vatican. Oratoire de Saint-Michel.* — Pierre Mallius, Mafeo Veggio, Panvinio et Ciampini mentionnent les mosaïques qui ornaient l'autel de l'archange saint Michel, situé dans le portique devant l'église de Sainte-Pétronille [6] : *Templum Sanctæ Petronillæ ante quod est basilica Sancti Angeli, quæ vocatur Vaticanum, mirifico mosibo laquealum auro et vitro* [7]. *De oratorio Sancti Michaelis Archangeli. Ante templum Sanctæ Petronillæ versus murum ecclesiæ fuit sacellum, sive ædicula Sancti Michaelis Archangeli, dicta in Vaticano, auratis laquearibus ornata, musivo vitreoque opere decorata, quæ diu ante exolevit : remansit vero tantum altare dictum sancti Michaelis quod etiam hodie amplius non extat. Sic P. Mallius et M. Vegius* [8].

5° *Vatican. Oratoire de Sainte-Lucie.* — Pierre Mallius attribue à saint Grégoire Ier (590-604) la décoration en mosaïque de cet oratoire situé à droite devant la *confessio sancti Petri* et près de Saint-Jean-des-Fonts : *Ante ecclesiam Sancti Joannis ad Fontes ad oratorium Sanctæ Luciæ, quod, ut a nostris accipimus, consecravit beatus Gregorius papa, et ejus venerabile brachium in eo recondidit, et parietes illius, ut apparet, musivo depinxit* [9]. De Angelis, l'éditeur de Pierre Mallius rapporte qu'il a vu de ses yeux *in vestigio antiquo hujus basilicæ* cette inscription : ALTARE S. LVCIAE VIRGINIS A GEGORIO *(sic)* PRIMO. L'existence de ce document, si elle était démontrée, tendrait à confirmer l'assertion de Pierre Mallius. Panvinio, qui parle aussi de l'antiquité de l'oratoire de Sainte-Lucie, le place dans une autre partie de la basilique [10].

6° *Façade de l'atrium de la basilique Vaticane.* — Le pape Serge (687-701) restaura en partie les mosaïques ruinées : *Hic musivum, quod ex parte in fronte atrii ejusdem basilicæ fuerat directum innovavit* [11]. Ces mosaïques appartenaient probablement à l'époque de Constantin.

7° *Vatican. Oratoire de Jean-VII.* — Pour ces mosaïques, voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2197-2212; cf. Eug. Müntz, *L'oratoire du pape Jean VII*, dans *Revue archéologique*, 1877, t. II, p. 145-162, pl. XVII.

8° *Vatican. Oratoire de la Vierge.* — D'après le *Liber pontificalis*, Grégoire III (731-741) construisit dans la basilique de Saint-Pierre, près de l'arc triomphal, dans la partie réservée aux hommes, un oratoire dédié à la Vierge. Pierre Mallius ajoute qu'à côté de l'autel de la Mère de Dieu s'élevait un autre autel dédié à saint Gabinius. Ni l'un ni l'autre ne mentionne les mosaïques dont Panvinio parle en ces termes [12] : *Octavum oratorium cum duobus altaribus S. Mariæ et*

[1] Gruter, *Corp. inscr. roman.*, p. 1163, n. 10. — [2] *Peri Stephanon*, hymn. XII, ỹ 38. — [3] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 88, fig. p. 34. — [4] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, p. 261, 266, note 21. — [5] *Descriptio basilicæ Vaticanæ*, édit. de Angelis, p. 124. — [6] Plan de Alfarano, n. 154. — [7] P. Mallius, *Descriptio basil. Vatic.*, édit. de Angelis, p. 58. — [8] Panvinio, dans Maï, *Spicilegium romanum*, t. IX, p. 260; cf. Ciampini, *De sacris ædificiis*, p. 93; Mignanti, *Istoria della sacrosanta patriarcale basilica Vaticana*, t. I, p. 129. — [9] Pierre Mallius, *op. cit.*, p. 125. — [10] Panvinio, *De septem urbis ecclesiis*, p. 46. — [11] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 375. — [12] Panvinio, *op. cit.*, p. 42.

S. Gabinii a parte transversæ crucis sub arcu majore, prope chorum canonicorum, in media cruce existentem fuit beatæ Mariæ a Gregorio III fabricatum [*et*] *dedicatum pulcherrimis musiveis figuris condecoratum... in quo ipse, Eugeniusque III qui illud restituit, sepulti fuere.* Cette dernière phase soulève un doute quant à l'assertion de Panvinio. Mallius et Mapheus Vegius nous apprennent que la tombe du premier de ces papes était ornée de mosaïques. Ces mosaïques diffèrent-elles de celles dont parle Panvinio? Eugène Müntz a soulevé la question sans cependant la résoudre; il cite les passages de Mallius et de Vegius, voici le second : *Extat adhuc titulus Eugenii III marmori impressus.*

8525. — Mosaïque de Paul Ier à Sainte-Marie *in Turri*. Dessin de Jacques Grimaldi.

Deperiit enim Gregori III et titulus qui erat hujusmodi, TERTIVS HIC PAPA GREGORIVS EST TVMVLATVS, *et arcus simul qui illi erat erectus, ex nobili mosivi depictum.*

9° *Vatican. Oratoire de Sainte-Marie « in Turri ».* — Sous le pontificat de Paul Ier (757-767), on exécuta trois mosaïques. Une d'elles décorait l'oratoire de la Vierge dite de *Cancelli* dans la basilique Vaticane [1]. Il n'en subsiste rien depuis longtemps et on ne sait pas le sujet qui s'y trouvait représenté. La seconde se trouvait dans l'église bâtie près du monastère des Saints-Étienne-et-Silvestre, elle a eu le même destin [2]. La troisième a échappé à l'attention des archéologues [3], elle se trouvait dans l'oratoire de Sainte-Marie *in Turri*. Eugène Müntz l'a fait connaître d'après une description manuscrite et un croquis.

Lors de la construction de la nouvelle basilique, on prit soin de dessiner et peindre, sur les murs de certaines parties de la crypte, plusieurs monuments condamnés à disparaître. Une de ces reproductions de la mosaïque dont nous parlons existait à l'époque de Torrigio, vers 1625, dans la chapelle de Sainte-Marie-du-Portique. Il écrit : *Appresso sargesi depinta la facciata antica di mosaico, e l'imagine del Salvatore, che stava già nell' oratorio di S. Maria* in Laborario, *ô* Inter turres, *ô* In turribus, *ô* In turri, *ô* in atrio : *detta cosi perche stava nel cortile, e tra il campanile, e una certa torre chiamata* Turris S. Justini... *Vi si legge :* Opus musivum Salvatoris oratorii S. Mariæ in Turri a S. Paolo I [4].

Le *Liber pontificalis* lui aussi mentionne cette mosaïque, mais sans employer ce mot. Le passage manque dans quelques manuscrits, on le lit dans un manuscrit du IXe siècle de la Bibliothèque nationale : *Fecit autem et in atrium Sante turrem Sanctæ Mariæ ad grada quod vocatur paradiso oraculum ante Salvatorem in honore sanctæ Dei genetricis Mariæ miro opere et decoravit magnifice* [5]. Les expressions *mirum opus* et *decoravit magnifice* montrent clairement la nature de la décoration; Ils sont toujours synonymes de mosaïque.

L'ouvrage fut détruit en 1610; il ornait le haut de la façade soutenu par des colonnes ioniques. Jacques Grimaldi nous en a laissé un précieux croquis (fig. 8525) qu'il accompagne de cette description : *Opus igitur ipsum musivum Pauli primi Salvatorem habebat sedentem, et sinistra librum tenentem, in quo erant litteræ* EGO SVM RESVRRECTIO ET VITA, *in rota stellis ornata : hinc inde angeli rotam tenentes; subtus rotam Salvatoris seniores quatuor, bini per latera, offerentes coronas Salvatori, quatuor angeli sustinent rotam et alii quatuor stant in actu volatus, supplicibus manibus versus Salvatorem, hinc inde; omnes vestiti. Musivum totum sinistræ partis seu magna pars desiderabatur; cecidit tempore Joannis XXIII Cossæ, ut notat Antonius Petri in suo diario; deficit in fabricando mœniano marmoreo ad benedictiones. In Zophoro, multæ litteræ*

[1] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 465, 467; P. Mallius, *op. cit.*, p. 50; M. Vegius, *op. cit.*, p. 82; Panvinio, *op. cit.*, p. 41. — [2] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 464. — [3] Quelques mentions fautives dans Bonnani, *Templi Vaticani historia*, p. 145; Marangoni, *Storia della cappella... di San Lorenzo*, 1747, p. 179; R. de Bussière, *Les sept basiliques de Rome;* Garrucci, *Storia*, t. I. C'est Eug. Müntz qui a, le premier, traité ce sujet avec exactitude. — [4] Torrigio, *Le sacre grotte Vaticane*, Roma, 1639, p. 112. — [5] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 465.

corruerunt. L'inscription fut restituée par Pompeo Ugonio, les lettres étaient des majuscules romaines en mosaïque :

+ X·PE
TI *bi* SIT*honor*
Paulus QVOD DECO
rat opus ⊱

Si c'était bien ici, comme le dit Grimaldi, une représentation des vingt-quatre vieillards, on voit qu'ils se trouvaient réduits au nombre de six (voir la mosaïque d'Aix-la-Chapelle).

Torrigio nous apprend que l'oratoire fut restauré par Innocent II (1130-1143) et il cite l'inscription de ce pape trouvée en 1610. En cette même année, on trouva une inscription gravée sur marbre qui se trouvait sur l'autel des auditeurs de Rote, dans la salle sous le portique :

EST IN HONORE PIAE DOMVS ISTA SACRATA MARIAE
HOC INNOCENTI TE PRAESVLE PERFICIENTE.

10° *Vatican. Tombe de saint Sixte Ier.* — On lit dans le *Liber pontificalis : Paschalis in basilica (S. Petri) ante aditum qui ducit ad corpus in loco Ferrata, altare constituit, in quo et venerandum beati Sixti martyris atque pontificis corpus honestissime collocavit, ubi et desuper arcum musivo exornatum decenter instruxit.* Pierre Mallius parle plus d'une fois de cette mosaïque exécutée sous le pape Pascal : *Xystus papa fuit sepultus juxta ferratam prope corpus beati Petri ubi adhuc est arcus de musibo quem fecit fieri Paschalis papa primus* [1]. Au temps de Maffeus Vegius, la tombe de Sixte Ier existait encore, il nous dit qu'elle avait été récemment ramenée au jour avec celles de saint Léon et d'Hadrien à l'occasion des travaux entrepris par le pape Nicolas V [2]. Aux XVIe et XVIIe siècles, l'arc avec la mosaïque subsistait; il n'en reste rien.

11° *Vatican. Oratoire des Saints-Procès-et-Martinien.* — On lit au *Liber pontificalis : Simili modo in eadem sacratissima Beati Petri Apostoli ecclesia, juxta ingressum qui ducit ad beatam Petronillam, oratorium summæ magnitudinis atque pulchritudinis decorantur construxit : et super columnas in quadrificio camerantur musivo pulchrisque metallis decoravit. In eo et corpora beatissimorum martyrum Processi et Martiniani recondidit.* Pierre Mallius consacre quelques lignes à cet oratoire *mosibo et diversis lapidibus decoratum* [3]. Mapheus Vegius parle de l'*oratorium, quod ex mosivo egregie fabricatum erexit Paschalis papa.* En 1470, le cardinal Richard de Normandie mourut, laissant une somme considérable pour la décoration de cet oratoire où il fixait le lieu de sa sépulture [4]. La consécration de l'autel eut lieu en 1605 [5].

12° *Vatican. Oratoire de Saint-Grégoire.* — Le *Liber pontificalis* attribue à Grégoire IV (827-844) la décoration de ce monument. *Corpus beati Gregorii ex loco sepultum quo prius fuerat, tulit, et non longe ab eo in alium noviter constructum infra ecclesiam Beati Petri Apostoli summo honore perduxit. Ejusque sacrum altare argenteis tabulis undique ornavit, et oratorium in suo sancto nomine titulavit absidamque ejus desuper aurato musivo depinxit.* Pierre Mallius mentionne l'oratoire, mais ne dit rien des mosaïques [6]. Mais les historiens de la basilique n'ont pu se mettre d'accord sur l'emplacement de l'oratoire.

13° *Vatican. Oratoire de Saint-Léon.* — On trouve la mention de cet oratoire dans le *Liber pontificalis*, dans la notice du pape Léon IV : *Ipse quidem a Deo protectus et venerabilis præsul intra basilicam Beati Petri Apostoli oraculum miræ pulchritudinis, summique decoris construxit, quod pulchris marmoribus circumdans splendide compsit absidamque ejus ex musivo aureo superinducto colore glorificè decoravit, in quo etiam corpus beati Leonis confessoris, atque pontificis recondens.*

14° *La basilique du Latran.* — Le Latran fut, comme le Vatican, abondamment fourni de mosaïques. On n'a pas gardé le souvenir de mosaïques constantiniennes et la plus ancienne connue est celle qui orne la chapelle des Saintes-Rufine-et-Seconde, attribuée par J.-B. De Rossi aux environs de l'an 400. A partir de cette époque, et pendant toute la période de décadence, les œuvres se succèdent en une série ininterrompue. C'est ici que se retrouve le dernier ouvrage de l'école romaine de mosaïque : les mosaïques de la nef exécutée par Serge III vers l'an 907.

15° *Latran. Mosaïque de l'abside.* — Voir *Dictionn.*, t. XII, col. 263, fig. 8527.

16° *Latran. Triclinium.* — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 662-671, fig. 2615; t. VIII, col. 2559, fig. 7044.

17° *Latran. Oratoire de la Sainte-Croix.* — Le pape saint Hilaire (461-468) fit construire trois oratoires contigus au baptistère du Latran. Deux d'entre eux y touchaient et communiquaient avec lui; ils existent encore, ce sont l'oratoire de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-l'Évangéliste. Le troisième, appelé oratoire de la Sainte-Croix, était un peu moins rapproché, il a disparu (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1603) : *Fecit oratoria tria in baptisterio basilicæ Constantinianæ... Nymphæum et triporticum* [*fecit*] *ante oratorium S. Crucis... undique ornatum ex musibo et columnis aquitariciis et tripolitis et purphyreticis.* Plusieurs inscriptions déjà transcrites (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1563) témoignent de la part personnelle prise par le pape Hilaire.

Quant aux mosaïques, le *Liber pontificalis* ne mentionne que celles du *nymphæum* devant l'oratoire de la Croix; mais le *Liber* n'est pas trop exact en ces matières et on peut suppléer à son silence par le style des œuvres. Dans un de ces ouvrages qui a survécu, le style est celui des mosaïques au temps de saint Hilaire. L'oratoire de la Sainte-Croix fut démoli sous le pape Sixte-Quint et quand écrivait Panvinio il pouvait dire: *Nunc magna ex parte omnibus ornamentis suis, et marmoreis etiam spoliatum est; et eorum loco repositæ sunt inepti artificis picturæ* [7]. Cependant, nous savons le sujet représenté sur ces mosaïques grâce à Severano [8] et au cardinal Rasponi : *Tectum concameratum opere musivo aureo elegantissimo expictum erat, visebanturque ad angulos quatuor angeli qui ingentem crucem sustinebant. Super absidas, paulo infra testudinem, fenestræ quatuor peramplæ aperiebantur, ac in earum interstitiis ex musivo opere SS. apostolorum Petri ac Pauli, S. Joannis Evangelistæ, S. Joannis Baptistæ, SS. martyrum Laurentii et Stephani, nec non Jacobi et Philippi imagines extabant* [9].

18° *Latran. Oratoire de Saint-Jean-Baptiste.* — Cet oratoire, situé à droite du baptistère, n'a pas été démoli, mais il a perdu sa décoration primitive. Clément VIII et, plus tard, Francesco Mattei, patriarche d'Alexandrie (1727), le restaurèrent et lui infligèrent une nouvelle décoration [10], ce fut alors, sans doute, que disparurent les mosaïques que vantaient Panvinio [11] et Rasponi [12] et dont Ciampini a laissé un dessin [13].

Au centre de la composition, c'est-à-dire au sommet

[1] *Op. cit.*, p. 107. — [2] *Op. cit.*, p. 81. — [3] Mallius, *op. cit.*, p. 54. — [4] Bibl. Barberini, ms. *XXXIV*, n. *49*, fol. 11-12. — [5] Ibid., fol. 10. — [6] Mallius, *op. cit.*, p. 78. — [7] Panvinio, *op. cit.*, p. 165. — [8] Severano, *op. cit.*, t. I, p. 499. — [9] Rasponi, *De basilica et patriarchio Lateranensi*, p. 232; cf. J. Grimaldi, *Cod. Ambr., A. 178*, fol. 36 v°. — [10] Valentini et Gerardi, *La patriarcale basilica Lateranense*, t. II, Roma, 1832, p. 71. — [11] Panvinio, *op. cit.*, p. 159. — [12] Rasponi, *op. cit.*, p. 226. — [13] Ciampini, *Vetera monimenta*, t. I, pl. LXXV.

de la conque, on voyait l'Agneau nimbé debout dans une guirlande de feuilles de laurier. Autour régnait une riche ornementation rappelant celle des catacombes : fleurs, arabesques, oiseaux, paons, colombes tenant dans le bec une branche d'olivier; plus bas, à droite et à gauche de chacune des deux fenêtres de l'oratoire, on voyait un évangéliste tenant un livre ouvert et flanqué de son symbole.

19° *Latran. Oratoire de Saint-Pierre.* — On lit dans le *Liber pontificalis*, à la notice de Grégoire II (715-731); *Oratorium Osannæ in patriarchio in nomine beati Petri apostoli diversis ornatum metallis, a novo fecit.* Le mot *metalla* a souvent le sens de « marbres ». Onofrio Panvinio, dans son chapitre intitulé *De oratorio sancti Petri in patriarchio Lateranensi*, écrit ce qui suit : *Gregorius II, ut Anastasius tradit, oratorium diversis ornavit metallis, id est opere musivo;* mais il n'en subsistait rien : *Hujus oratorii vestigium nullum quod sciam extat* [1].

20° *Latran. Oratoire de l'Archange.* — Le *Liber pontificalis* en attribue la construction à Léon III : *Fecit in patriarchio Lateranensi oratorium a fundamentis in honorem beati Archangeli, insigni opere firmissime construens, quod etiam ex musivo seu diversis picturis atque pulcherrimis marmorum metallis diversis coloribus ornavit undique.* D'après Jacques Grimaldi [2], cet oratoire fut détruit en 1613. Rasponi [3] assure qu'il vit un fragment de l'inscription dédicatoire ainsi libellée : HOC ORATORIVM A FVNDAMENTIS CVRANTE V. LEVITA PETRI AD HONOREM FIERI IVSSIT LEO. On ne sait pas le sujet de la mosaïque.

21° *Latran. Triclinium de Grégoire IV.* — Ce pape (827-844) fit construire un *triclinium* ou salle à manger d'une extrême magnificence, au dire du *Liber pontificalis : Fecit in patriarchio Lateranensi triclinium miræ magnitudinis decoratum cum absida de musivo, seu et alias absidas duas dextra levaque positas infra paracellarium variis historiis depictas.*

22° *Sainte-Agathe « in Suburra ».* — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2819-2822. — Cf. J. Zeiller, *Les églises ariennes de Rome à l'époque de la domination gothique*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXIV, 1904, p. 18 sq.; Is. Carini, *Chiesa ariana in Roma poi dedicata a Sant'Agata*, dans *Archivio storico siciliano*, t. XII, 1888, p. 423-435; t. XIII, 1889, p. 400-401; Eug. Müntz, *La décoration d'une basilique arienne au Ve siècle*, dans *Études iconographiques et archéologiques sur le Moyen Age*, in-18, Paris, 1887, p. 66 sq.; le même, *The lost mosaics of Rome*, dans *The american journal of archeology*, t. II, 1886, p. 308-312.

23° *Saints-Apôtres.* — Ce fut le pape Pélage Ier (555-561) qui entreprit la construction d'une église aux saints apôtres Philippe et Jacques; il mourut avant qu'elle fût achevée, ce qui eut lieu sous son successeur Jean III [4] (561-574). La décoration en mosaïque de cette église est mentionnée dans une lettre du pape Hadrien à Charlemagne, à propos du IIe concile de Nicée et de la querelle des images : *Multo amplius vero dominus Pelagius atque dominus Joannes miræ magnitudinis ecclesiam Apostolorum a solo ædificantes historias diversas, tam in musivo, quam in variis coloribus cum sacris pingentes imaginibus, et a tunc usque hactenus a nobis venerantur* [5]. Nibby, qui ne dit rien de ces mosaïques [6], a publié d'après G. Marini [7] deux inscriptions placées jadis sur l'arc triomphal et sur l'abside. Voici la première :

PELAGIVS CEPIT COMPLEVIT PAPA IOANNES
VNVM OPVS AMBORVM PAR MICAT ET MERITVM

L'abside de cette église fut restaurée par le pape Hadrien Ier : *Absidam cernens jam ruinæ vicinam existentem cancalis ferreis eamdem basilicam confirmare fecit, et ita eam renovavit.* Nouvelle restauration en 886, sous Étienne V, une autre sous Martin V (1417-1431). Reconstruction complète sous Sixte IV, vers 1475, qui n'aura dû rien épargner des mosaïques de Pélage Ier et de Jean III.

24° *Sainte-Croix-en-Jérusalem.* — Cette basilique existait au IVe siècle et cependant on n'a pas de plus ancienne attestation de ses mosaïques qu'un texte du XVe siècle, conservé par Panvinio d'après une inscription de la chapelle de Sainte-Hélène : *Valentinian. III imp. filius Constantii Cæsaris. Arcadii et Honorii impp. nepos ex sorore Placidia, filia magni Theodosii Hispani, in solutionem voti sui ac matris Placidiæ et Honoriæ sororis, opere vermiculato eam* (capellam) *exornavit. Inde quasi M. C. annis evolutis, titulus veræ crucis, ab Helena Romam delatus, qui supra arcum majorem istius basilicæ in parva fenestra, plumbea theea, muro lateritio clausus tamdiu latuerat, musivis litteris tamen ab extra id referentibus, quod illuc titulus staret, quæ jam litteræ præ vetustate vix legi poterant, anno Domini MCCCXCII... cum Petrus Gundisalvus de Mendoza... tectum basilicæ istius et musivas illas litteras fenestræ reparare faceret, fabris bitumen quo litteræ figebantur indiscrete diruentibus, aperto fenestræ foramine, contra eorum et Cardinalis bene placitum, gloriosus titulus veræ crucis, post tot annos ab Helena visibilis apparuit* [8].

De la présence d'une inscription en mosaïque sur l'arc triomphal, faut-il induire que l'arc était entièrement décoré en mosaïque? On ne sait que répondre. Ce qu'il faut retenir, c'est que la chapelle Sainte-Hélène possédait une mosaïque : *Ecclesia S. Crucis in Hier. in nonnullis locis cum pulcherrima capella e musivo a reverendissimo Bernardino hyspano ti. car. instaurata est cum imagine prædicti viri doctissimi ac sacrorum cerimoniarum* (sic) *erudiss.* Ainsi s'exprime Albertini au début du XVIe siècle [9], et cinquante ans plus tard environ Pompeo Ugonio n'est pas moins louangeur [10]; les autres ne font qu'emboîter le pas [11].

25° *Sainte-Marie-au-Transtévère.* — Le pape Benoît III (855-858) fit exécuter une mosaïque dont le sujet n'est pas connu : *In ecclesia Beatæ Dei Genitricis, semperque virginis Mariæ Dominæ nostræ, quæ ponitur transtyberium absidam majorem ipsius ecclesiæ, quæ in ruinis posita, noviter, atque a fundamentis faciens ad meliorem erexit statum. Fenestras vero vitreis coloribus ornavit, et pictura musivo decoravit* [12]. Muratori affirme que cet ouvrage fut exécuté en 856 et s'oppose à l'interprétation de *vitrei colores* par « vitraux » [13].

26° *Saint-Martin-des-Monts.* — Église construite par saint Symmaque, restaurée par Hadrien Ier, décorée sous Serge II (844-847) et Léon IV (847-855), la nef en peintures, l'abside en mosaïques [14]. Tout cela existait encore au temps de Pompeo Ugonio, mais dis-

[1] Bibl. Barberini, ms. *XLIX, 14*, p. 263 v°. — [2] Bibl. Ambrosienne, ms. *A. 178*, fol. 8 v°. — [3] *De basilica et patriarchio Lateranensi.* — [4] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 303. — [5] Labbe, *Concilia*, t. VIII, Venetiis, 1729, col. 1553 sq. — [6] Nibby, *Roma nell' anno 1838 parte mod.*, t. I, p. 108. — [7] *I papiri diplomatici*, p. 103. — [8] Panvinio, *De septem urbis ecclesiis*, p. 217; ce texte est donné avec quelques variantes par Schrader, *Monumentorum Italiæ... libri quatuor*, 1592, fol. 128 v°; Ciampini, *De sacris ædificiis*, p. 120; De Correriis, *De Sessorianis præcipuis passionis D. N. J. C. reliquiis commentarius*, Roma, 1830, p. 83. — [9] Albertini, *Opusculum de mirabilibus urbis Romæ veteris et novæ*, 1515, fol. 82. — [10] Ugonio, *Historia delle stationi di Roma*, 1588, fol. 207 v°. — [11] Severano, *Memorie sacre delle sette chiese*, t. I, p. 622; Nibby, *Roma nell' anno 1838, parte mod.*, t. I, p. 203. — [12] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 147. — [13] Muratori, *Antiquitates italicæ Medii Ævi*, t. II, Mediolani, 1739, dissert. XXIV. — [14] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, in-4°, Paris, t. II, p. 93, 131, 139.

parut peu de temps après. L'inscription de l'abside était en mosaïque :

Sergius hanc cepit presul quam cernitis ædem
Cui moriens nullum potuit conferre decorem
Sed mox papa Leo quartus dum culmina sistit
Romanæ sedis divino tactus amore
Perfecit solers melius quam cœpta [ante] manebat
Atque pia totam pictura ornavit honeste
Cœnobiumque sacrum statuit, etc.

27° *Saint-Pancrace.* — Baronius [1] et Bosio [2] disent que dans l'ancienne mosaïque de l'église Saint-Pancrace il y avait une inscription copiée dans l'*Itinéraire d'Einsiedeln*, mais sans indication quelconque de l'ouvrage auquel elle appartenait [3] : *Ob insigne meritum et singulare B. Pancratii M. beneficium, basilicam vetustate confectam, extra corpus martyris neglectu antiquitatis exstructam Honorius episcopus Dei famulus, obruta vetustatis mole, ruinamque minante, a fundamentis noviter plebi Dei construxit et corpus martyris, quod ex obliquo aulæ jacebat, altari insignibus ornato metallis proprio loco collocavit.* Cette inscription se trouvait dans l'abside et avait disparu longtemps avant Baronius et Bosio, celui-ci l'avait copiée dans une collection conservée à la bibliothèque Colonna. Il est à remarquer que, contrairement à l'usage, le texte n'était pas métrique; peut-être n'en trouverait-on pas d'autre exemple. Au début du XIXe siècle, en 1803, l'église conservait des fresques du temps d'Honorius [4].

28° *Saints-Silvestre-et-Martin.* — Dans cette église souterraine, aujourd'hui contenue dans l'église de Saint-Martin-des-Monts, on voit une mosaïque représentant la Vierge debout et un pape agenouillé à ses côtés, ce qu'on attribue au pontificat de Silvestre. Cette mosaïque mesure 1 m. de haut sur 0 m. 80 de large; elle est complètement ruinée; le plus grand nombre des cubes d'émail se sont détachés; ce qui subsiste est protégé par une glace, à l'intérieur d'une niche, de telle façon qu'on ne voit rien. Dans la première moitié du XVIIe siècle, le cardinal François Barberini, qui portait un vif intérêt à l'antiquité chrétienne, fit exécuter une copie en mosaïque actuellement placée au-dessus de l'original, mais l'exécution n'a pas répondu à l'intention; l'œuvre moderne n'est même pas une ombre de l'original. Heureusement, nous avons une description de celui-ci par le savant Filippini, général des chartreux [5] : *Una effigie di Maria ch' era di mosaico, la quale, se ben in parte è disfatta, essendone state levate, come a bello studio, molte pietre del mosaico, non dimeno si discerne che stava in piedi, tenendo la mano destra in atto di benedire e la sinistra coperta. Appresso la spalla destra di san Silvestro, a lui vicino, inginocchioni co' l regno papale in capo e con le mani giunte, in atto d'orare.*

Montfaucon parle de cette image à la fin du XVIIe siècle et il nous dit que l'*imago B. Virginis pene erasa effluit tam humidi loci intemperie quam ætate victa* [6]. Ce qu'on en peut dire de certain, c'est que la représentation d'un pape agenouillé, tiare en tête, exclut toute possibilité de date antérieure au IXe siècle. Les textes n'y peuvent rien changer.

29° *Sainte-Suzanne « inter duas lauros ».* — Andrea Fulvius, dans ses *Antiquitates urbis*, dont la préface est datée de 1527, mentionne rapidement la mosaïque de Sainte-Suzanne *inter duas lauros* ou *duas domos*. Pompeo Ugonio donne une description plus détaillée [7]. Au centre del 'abside se voyait l'image du Sauveur ayant à sa droite la vierge Marie, saint Pierre, sainte Suzanne et Léon III qui restaura la basilique dont il tient la représentation sur les mains. A la gauche du Christ, on voyait saint Paul, saint Caius, saint Gabinus, l'un oncle, l'autre père de sainte Suzanne, enfin Charlemagne qui rétablit le pape Léon III sur son siège. Cette mosaïque, qui peut facilement appartenir à l'époque carolingienne, était accompagnée de l'inscription suivante :

Dudum hæc beatæ Susannæ martiris aula coangusta et tetro existens loco marcuerat quam dominus Leo papa tertius a fundamentis erigens et condens corpus beatæ Felicitatis martyris comple ædificans ornavit atque dedicavit.

Le *Liber pontificalis* atteste de son côté que *Leo III ædificavit ecclesiam cum absida de musivo, amplissima et caticuminia mirifica atque camera decorata, seu presbyterium et pavimentum marmoribus pulchris ornavit* [8].

Cette composition ressemble à celles que nous voyons dans la plupart des absides du Ve siècle : le Christ, des saints, des donateurs. On pourrait établir un rapprochement entre la mosaïque de l'oratoire de Saint-Venance et celle de Sainte-Suzanne, avec de légères différences. Deux dessins de la collection de Ciacconio [9] nous ont conservé les figures de Léon III et de Charlemagne. Le pape, vêtu d'une tunique rouge et d'un manteau bleu, le pallium et les chaussures brodées, porte le nimbe rectangulaire de couleur verte bordé d'un trait bleu. Charlemagne est vêtu d'une courte tunique bleue et d'un manteau jaunâtre; son nimbe bleu est bordé de blanc [10].

XXXIV. PRÉSENCE D'ÉLÉMENTS ANTIQUES. — Louis Vitet a émis une conjecture dont les conséquences, si on l'acceptait, modifieraient singulièrement les idées reçues sur l'histoire de l'art romain du Moyen Age. A propos de la date des deux grandes compositions absidales de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure, ces œuvres, disait-il, « sont pleines de souvenirs, nous dirions presque d'imitations directes de l'art antique; on y trouve une foule d'allégories presque mythologiques, comme on en voit aux catacombes, et, par exemple, des génies, des enfants entièrement nus, jouant sur le bord d'un fleuve, et le fleuve lui-même caché dans les roseaux et penché sur son urne, et maintes autres répétitions de motifs symboliques familiers aux anciens. Nous sommes pourtant dans une église et même au fond d'un sanctuaire; d'où vient cette tolérance? Et pourquoi, à cette même époque, sous peine de profanation, le pinceau ne se fût-il permis ni sur bois, ni sur pierre de semblables témérités? C'est que ces mosaïques du XIIIe siècle ont remplacé, selon toute apparence, les décorations du IVe et du Ve, tombant de vétusté, et que les nouveaux artistes ont pu, sans irrévérence et même à titre de respect et de fidélité, mêler à leurs propres idées, ou plutôt au programme que les progrès et les changements de la liturgie devaient leur imposer, des reproductions littérales du style et de la grâce antiques. C'est par ce genre d'emprunt et de réminiscence que ces deux absides prennent un caractère

[1] Baronius, *Annales ecclesiastici, sub anno 638*, cf. A. Maï, *Veterum scriptorum nova collectio*, t. V, p. 146, note. — [2] A. Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 113. — [3] Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus*, in-8°, Wirceburgi, 1871, p. 63. — [4] Paolino di San Bartolommeo, *De basilica S. Pancratii M. Christi disquisitio*, in-8°, Roma, 1803, p. 14. — [5] *Ristretto di tutto quello che appartiene all' antichità, e veneratione della chiesa di Santi Silvestro e Martino de' Monti di Roma*, Roma, 1639, p. 24. — [6] Montfaucon, *Diarium italicum*, in-4°, Parisiis, 1702, p. 127. — [7] *Historia delle stazioni di Roma*, Roma, 1588, fol. 192 v°, 193 r°; cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1884, p. 181. — [8] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 3. — [9] N. 5407, fol. 74, 96. — [10] Eug. Müntz, *The lost mosaics of Rome of the IV to the IX century*, dans *The American journal of archeology*, t. II, 1886, p. 215-313; t. VI, 1890, p. 1-9.

de noblesse presque classique, et une élévation de style dont, au premier coup d'œil, on a peine à se rendre compte [1]. »

Aux deux exemples cités par L. Vitet, on pourrait en ajouter un troisième qu'il n'a pu connaître, mais que des dessins anciens nous ont révélé; nous voulons parler de la coupole de Sainte-Constance [2] (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2610-2622, fig. 3225) où on remarque, comme dans les deux basiliques, une rivière peuplée d'enfants ailés, d'oiseaux, de poissons, de monstres marins. Parmi ces enfants, les uns pêchent à la ligne, ou jettent des filets; d'autres lancent un harpon sur des poissons presque aussi gros qu'eux, ou pourchassent des cygnes; d'autres encore dirigent une barque légère. L'antiquité classique n'a pas imaginé de scène plus variée, ni plus riante; c'est à elle, évidemment, que les trois mosaïstes ont demandé leur inspiration.

Mais il n'est pas possible de croire à une date commune pour ces trois mosaïques. Les compositions de Sainte-Constance réunissent les caractères inhérents à la décadence romaine; leur style se rapproche tellement de celui des monuments païens que, jusque vers le milieu du XIXe siècle, on a considéré l'édifice, auquel elles servent d'ornement, comme un temple de Bacchus. Le choix des sujets prouve également qu'elles appartiennent au IVe siècle; on y remarque, à côté de scènes foncièrement chrétiennes, des motifs communs à l'ancien et au nouveau culte : Psychés, Éros, enfants vendangeurs, tigres, cariatides à triple face, etc.

Au Latran, au contraire, tout plaide en faveur du XIIIe siècle : *Nicolaus papa III, sanctæ Dei Genitricis servus. — Jacobus Toriti pictor hoc opus fecit. — Fr. Jacob de Camerino socius magistri operis recommendat se meritis beati Johannis*, etc. Telle était la teneur non équivoque des inscriptions tracées sur la mosaïque. A ces assertions s'ajoute la présence des portraits de saint François d'Assise (canonisé en 1228), de saint Antoine de Padoue, du pape Nicolas IV, et enfin de Jacques Torriti et de Jacques de Camerino, qui ont ainsi pris soin de se révéler à tous comme les auteurs véritables de la mosaïque.

En présence d'énonciations aussi formelles, on semble amené à croire que l'artiste chrétien du Moyen Age s'est imposé l'imitation des monuments chrétiens primitifs, et le XIIIe siècle romain aura connu une renaissance analogue à celle de Nicolas Pisano.

Mais, ici, nous nous heurtons à un argument plus sérieux, quoiqu'il n'ait jusqu'ici pas été introduit dans le débat : l'abside du Latran renferme, à côté des scènes ci-dessus mentionnées, une image du Christ qui, de l'ancienne mosaïque, exécutée dans les premiers siècles de l'Église, a passé dans la nouvelle mosaïque faite ou refaite sous le pontificat de Nicolas IV. Sur ce point, les témoignages sont aussi nombreux qu'authentiques. Citons d'abord deux inscriptions contemporaines de Nicolas IV; voici la première [3] :

(Partem) esteriorem et anteriorem ruinosas hujus sancti templi a fundamentis reedificari fecit et ornari opere mosyaco Nicolaus papa IIII filius beati Francisci. Sacrum vullum Salvatoris integrum reponi (fecit) in loco ubi primo miraculose apparuit quando fuit ista ecclesia consecrata anno domini MCC^o^ nonagesimo.

Voici la deuxième [4] :

Postremo quæ prima Deo veneranda refulsit
Visibus humanis facies hæc integra sistens
Quo fuerat steteratque situ relocatur eodem.

Les écrivains des siècles suivants ont tous répété ou confirmé la teneur des inscriptions de Nicolas IV[5]. Ici encore l'unanimité est complète.

Sur l'âge exact du portrait du Christ, auquel une tradition relativement récente, acceptée par quelques savants romains et étrangers, prête une origine miraculeuse, les avis sont un peu plus partagés, quoiqu'il ne se soit trouvé personne pour en nier la haute antiquité. Le document le plus ancien que nous possédions sur cette question se trouve dans un *Lectionnaire* faisant partie des archives du Latran et que Crescimbeni croit être du IXe siècle (?) environ. L'origine du portrait y est rapportée dans les termes suivants : *(Constantinus) in proprio Lateranensi palatio ecclesiam in honorem Salvatoris mundi fabricavit... quam... publice consecravit quinto idus novembris... Et imago Salvatoris depicta parietibus primum visibiliter omni populo romano apparuit* [6].

Un auteur du XIIe siècle, Jean Diacre, reproduit presque textuellement les paroles du *Lectionnaire*. Après lui, les déclarations relatives à l'antiquité du portrait deviennent si fréquentes que nous ne pouvons songer à les énumérer [7]. Enfin, Crowe et Cavalcaselle ont donné à cette tradition une sorte de consécration scientifique et ont mis en lumière l'intérêt qui s'attachait à cette épave, échappée au double vandalisme du Moyen Age et des temps modernes. La réserve avec laquelle Crowe et Cavalcaselle ont formulé leur opinion se comprend. Rien n'est plus obscur, en effet, que l'histoire de l'abside dans laquelle est incrusté le portrait du Christ. A-t-elle été ornée de mosaïques lors de la consécration de la basilique en 319 ou en 355? L'a-t-elle été sous les successeurs de Constantin? Ces mosaïques ont-elles contribué à faire donner à la nouvelle construction l'épithète de *aurea?* Le *Liber pontificalis*, qui nous entretient si souvent de la basilique constantinienne, ne répond à aucune de ces questions et nous réduit aux conjectures.

Un des premiers, Ciampini a essayé de résoudre le problème. Selon lui, l'abside, avec ses mosaïques, serait l'œuvre de Flavius Constantius et de sa femme Padusia, et aurait été édifiée en exécution d'un vœu.

[1] L. Vitet, dans *Journal des savants*, 1863, p. 501, et dans *Études sur l'histoire de l'art*, Ire série, p. 298; Kugler, *Geschichte der Malerei*, 2e édit., t. I, 1849, p. 295, a entrevu aussi la connexité entre la mosaïque du Latran et celles du Ve siècle. Mais ne sachant comment établir un lien entre elles, il a préféré admettre pour le XIIIe siècle une sorte de renaissance de la poésie inhérente aux créations primitives. Enfin J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. IV, p. 245, 247, a insisté avec plus de force encore sur ce qu'il appelle « des réminiscences ou des imitations de l'art antique ». Cependant, sans rejeter l'explication de Vitet, il suggère l'influence de Nicolas et de Jean Pisano. — [2] Voir Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, pl. I; Bellori, *Picturæ antiquæ cryptarum romanarum et sepulcri Nasonum*, Romæ, 1819, suppl., pl. II; Garrucci, *Storia*, t. IV, pl. CCIV. — [3] Barbet de Jouy, *Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome*, in-8°, Paris, 1857, p. 96 sq. — [4] Crescimbeni et Baldeschi, *Stato della ss. chiesa papale Lateranense nell' anno MDCCXXIII*, in-4°, Roma, 1723, p. 163. — [5] Crescimbeni, *op. cit.*, p. 167 sq., cite les auteurs antérieurs au XVIIe siècle; on peut ajouter Alemanni, *De lat. parietibus*, Romæ, 1756, p. 236; Platner et Bunsen, *Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, part. 1, p. 534; Nibby, *Roma nell' anno 1838*, part. I, p. 256; Valentini, *La patriarcale basilica Lateranense*, t. I, Roma, 1837, p. 37; Hemans, *A history of medieval christianity and sacred art in Italy*, London, 1869, p. 407. — [6] Crescimbeni, *op. cit.*, p. 156. — [7] Une fresque autrefois placée dans la *confessio* du Latran, représentait l'apparition de l'image miraculeuse. Au sommet, on voyait le médaillon du Christ, entouré de quatre anges; en bas, saint Silvestre officiant et la foule regardant le miracle. Une copie en couleur se trouve dans le *cod. Barber. XLIX*, n. *32*, fol. 5, accompagnée de cette inscription : *Pictura exolescens fere consecrationis a S. Silvestro papa peracta in altari Lateranensis basilicæ, Urbani V^ti^ ævo, ut arbitror. E confessione basilicæ suprascriptæ, sub capitibus apostolorum SS. Petri et Pauli, a Gaspare Moreno delineata vivisque coloribus expressa MDCLXXII.*

Le savant prélat invoque à l'appui de son opinion l'inscription suivante :

Flavius Constantius Felix, Victor, magister utriusque militiæ, Patricius, et Consul ordinarius, et Padusia illustris femina ejus uxor voti compotes de suo fecerunt [1].

Is, ajoute-t-il, en parlant de Flavius Constantinus, *basilicæ Lateranensis absidam e musivo exornavit, et alios hos versus addidit, barbaros quidem, rem tamen plane explicantes :*

Agnoscant cuncti sacro baptismate functi
Quod domus hæc munda nulli sit in orbe secunda.

On peut faire à ce système plusieurs objections : 1° l'inscription *Flavius Constantius* se trouvait *in throno*, et non pas dans l'abside; elle ne saurait, par conséquent, s'appliquer à la mosaïque absidale [2]. 2° L'inscription *Agnoscant cuncti* ne peut être contemporaine de Flavius Constantius, puisqu'elle est en vers léonins [3]. Alemanni la croit du temps de Sergius III [4]. La mention de la lèpre de Constantin [5], à elle seule, aurait dû suffire à préserver Ciampini de cette méprise. 3° Enfin, selon la remarque de Panvinio, ne serait-il pas étonnant que Constantin eût laissé à d'autres le soin de construire l'abside [6]? Tous les documents, au contraire, sont d'accord pour déclarer que l'empereur dota la basilique avec la plus grande libéralité.

Cette dernière objection peut également s'appliquer au passage du *Liber pontificalis*, où il est dit que Léon Ier *fecit cameram in basilica Constantiniana.* Avons-nous le droit, sans plus ample informé, de traduire *camera* par « abside », et d'admettre que la principale basilique de Rome soit restée inachevée pendant plus de cent ans?

Quant au passage de la *tabula magna*, où il est question de travaux exécutés sous le pontificat de saint Grégoire, il paraît trop vague pour être introduit dans le débat. Ce document, en effet, se borne à nous apprendre que ce pape *consecravit hanc ecclesiam post destructionem ejusdem factam per hereticos.*

En face du silence ou de l'obscurité des textes, force nous est de rechercher les indications que peut fournir le style même des mosaïques absidales du Latran, et notamment le portrait du Christ. Au mois de mars 1876, les chanoines du Latran prirent l'initiative d'une restauration de la forme la plus radicale, c'est-à-dire d'un enlèvement de la mosaïque et de la reconstruction de l'abside à quelque distance [7]. Utilisant l'échafaudage dressé en vue de cette mutilation, Eugène Müntz put approcher de la tête du Christ et constater qu'elle avait subi de nombreuses restaurations, sans perdre cependant tout caractère d'originalité. Voici les notes prises par lui devant le monument [8] (fig. 8526) : Portrait du Christ. Largeur en y comprenant la chevelure, 75 cent.; hauteur, depuis le sommet de la tête jusqu'à l'extrémité de la barbe, 1 m. 05. Le Christ est représenté de face. Sa tête s'enlève sur un nimbe d'or, de dimensions inusitées, simplement bordé d'un filet blanc; d'épais cheveux châtains retombent sur ses épaules et ombragent son front, qui est assez bas; le cou est nu; un manteau d'un brun violacé (pourpre), orné d'un *clavus* d'or, recouvre les épaules. L'expression générale est grave, majestueuse, mais sans sévérité. Le modelé de la face se distingue par sa souplesse et son harmonie; la carnation est chaude; l'artiste a indiqué avec précision les méplats, qui sont tout de convention dans les autres figures de la mosaïque. Seul le dessin de la barbe manque d'élégance et de liberté. Les cubes d'émail sont fort gros. On remarquera les touches bleues et violacées que l'artiste a introduites dans la chevelure et la barbe pour donner au coloris une force, une saveur plus grandes. Par suite des restaurations, cette image vénérable a beaucoup perdu de sa beauté primitive. C'est ainsi que l'œil gauche est devenu trop petit. La joue droite est

8526. — Portrait du Christ. Mosaïque de l'oratoire de Saint-Venance, d'après De Rossi, *Musaici cristiani.*

presque entièrement refaite. De là vient que, vue d'en bas, cette partie forme tache et semble peinte, non pas incrustée. Les cubes d'or du nimbe sont de dimensions fort inégales, preuve de la multiplicité des restaurations. Mais, malgré tant d'épreuves diverses, l'ensemble respire un parfum antique, et on peut l'attribuer sans témérité au Ve siècle.

De ce qui précède, il résulte que la mosaïque actuelle du Latran renfermait un fragment ayant appartenu, selon toute vraisemblance, aux premiers siècles de l'Église. Ce fait une fois établi, il est permis de nous demander si d'autres fragments de la composition primitive ne figurent pas également dans la mosaïque refaite par Torriti au XIIIe siècle.

S'il était prouvé que l'abside n'a jamais été reconstruite en entier, la conjecture qui vient d'être émise acquerrait à coup sûr une grande vraisemblance. Même dans le cas contraire, on pourrait admettre, sans trop de témérité, que des parties considérables de l'ancienne mosaïque ont été intercalées dans la mosaïque nouvelle, ainsi qu'on l'a fait de nos jours pour l'arc triomphal de Saint-Paul-hors-les-Murs.

Or, la démolition de l'abside primitive du Latran n'est nullement prouvée. Les fenêtres en ogive ont pu être pratiquées dans l'épaisseur du mur, sans que Nicolas IV ait eu besoin de faire procéder à une reconstruction complète. L'expression *partem posteriorem* [9]

[1] D'après Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 109, donnée par Gruter, *Corpus*, p. 1076, avec quelques variantes. — [2] Platner et Bunsen, *Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, part. 1, p. 513. — [3] L'épigraphie romaine ne nous offre pas le moindre vestige de vers léonins du IXe siècle, d'une composition surtout aussi nette et aussi irréprochable, écrit J.-B. De Rossi, à propos de l'inscription de Sainte-Françoise-Romaine. — [4] *De sacris imaginibus*, dans Alemanni, *De Lateran. parietinis*, 1756, p. 139. — [5] *Hanc Constantinus in cœlum mente supinus ‖ Lepra mundatus intus, forisque novatus ‖ Fundavit primus.* — [6] Panvinio, *De præstantia basilicæ Lateranensis*, c. VII, fol. 71. *Mirum esset Constantinum basilicam sine ipsa absida condidisse.* — [7] J. de Laurière, *L'abside de Saint-Jean-de-Latran*, dans *Bulletin monumental*, Ve série, t. VII, 1879, p. 213 sq. — [8] Un estampage exécuté par les soins de E. Gerspach se trouve au ministère des Beaux-Arts. — [9] La leçon *posteriorem* est douteuse. Barbet de Jouy a parfaitement lu *esteriorem.*

et anteriorem ruinatas... a fundamentis reædificari fecit, employée dans l'inscription de la mosaïque, ne doit pas être prise dans un sens trop littéral (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1607-1610). Bien souvent, au Moyen Age, on emploie cette formule pour de simples restaurations. Sinon, il faudrait admettre que chacune des basiliques de Rome a été rebâtie une demi-douzaine de fois. Nicolas IV lui-même n'a-t-il pas dit, dans l'inscription métrique déjà citée, qu'il avait fait reconstruire une partie seulement de l'édifice :

Ante retroque levat destructa reformat et ornat
Et fundamentis partem componit ab imis.

Nous pouvons d'ailleurs établir, par un texte postérieur d'une soixantaine d'années seulement à Nicolas IV, que l'abside n'a jamais été complètement détruite. Ce témoignage, qui a jusqu'ici passé inaperçu, est rapporté par Marangoni dans son ouvrage sur le *Sancta sanctorum* [1]. Voici comment s'exprime, à cet égard, l'auteur cité par Marangoni, l'évêque Equilino Pietro de Natalibus qui écrivait en 1369 : *Quæ quidem imago devotissima in ipso loco usque hodie perseverat. Et licet ecclesiæ ejusdem parietes usque ad fundamenta plerumque dissoluti fuerint, et iterum reparati, ipsa tamen tribuna cum imagine sacratissima nunquam potuit vetustate deleri, nullaque dissolvi.*

En examinant attentivement l'ensemble de la mosaïque qu'il avait devant les yeux, Eug. Müntz s'est demandé si nous n'avions pas affaire à la composition primitive elle-même, refaite, il est vrai, en grande partie, remaniée, complétée. La voûte hémisphérique de la tribune ayant été seulement restaurée, non pas rebâtie, sous Nicolas IV, cette hypothèse n'a rien que de très plausible. Mais on peut aller plus loin encore : à supposer que la mosaïque actuelle ait été complètement refaite au XIIIe siècle, il est impossible qu'elle ne soit pas, dans ses parties essentielles, la copie d'une mosaïque plus ancienne, d'une mosaïque qui existait primitivement à la même place. Passons en revue les différentes parties de la composition [2] (fig. 8527).

Le bas, avec les enfants pêcheurs, présente des analogies tellement frappantes avec les mosaïques du IVe siècle, qu'il est impossible de ne pas le considérer comme la copie littérale d'une de ces mosaïques. Je ne crains pas d'affirmer, écrit Eug. Müntz, qu'un artiste du XIIIe siècle aurait été incapable d'inventer un ensemble aussi gracieux et aussi vivant. On sait combien le Moyen Age se montre inexpérimenté toutes les fois qu'il s'agit de modeler des corps nus. Ici, au contraire, malgré les dimensions des figures (les enfants sont de grandeur nature à peu près), on ne peut que

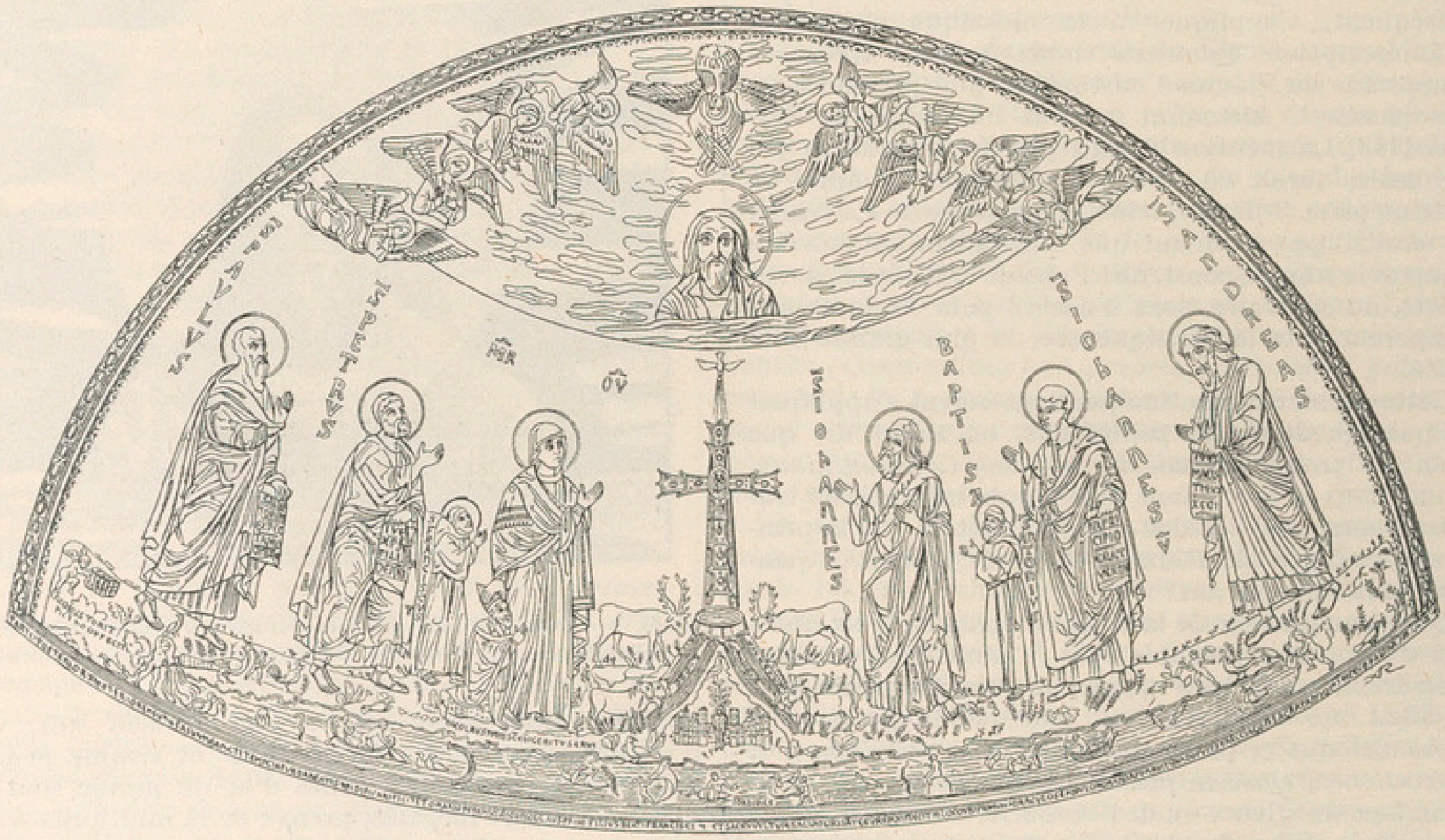

8527. — Mosaïque absidale de Saint-Jean-de-Latran, d'après De Rossi, *Musaici cristiani*.

louer la justesse, l'aisance des mouvements; les raccourcis sont des plus heureux; le coloris est vif sans être criard [3]. Par-ci, par-là, Torriti s'est permis quelque addition ou modification. C'est ainsi qu'il a refait toutes les inscriptions (*Jordanes*, etc.). La Jérusalem céleste, les agneaux, etc., proviennent peut-être aussi de sa main.

Les figures colossales de la partie centrale, la Vierge, saint Pierre, saint Paul, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste, saint André, ont été très fortement retouchés. Les draperies sont tourmentées, les têtes boursouflées, les gestes n'ont plus rien de la liberté et de la grandeur antiques. Et, cependant, il est permis de croire qu'ici encore nous nous trouvons en présence, sinon de figures du IVe-Ve siècle, du moins d'une composition dont l'ordonnance remonte à cette époque.

Ce qui nous autorise à le supposer, c'est la présence, entre la Vierge, saint Jean et les apôtres, de deux personnages de très petite dimension qui ont visiblement été intercalés, saint François d'Assise et saint Antoine de Padoue. Que l'on examine sur la figure 8527 l'intervalle qui sépare les personnages principaux : il est uniforme. Or, si les grandes figures et les deux petites

[1] *Istoria dell' antichissimo oratorio o capella di S. Lorenzo*, Roma, 1747, p. 174. — [2] L'enfant placé à l'extrême gauche, auprès d'une cage, paraît moderne. Celui qui se trouve près du Jourdain, à gauche, est beaucoup plus grossièrement modelé que les autres. Le dessin de sa jambe droite prête surtout à la critique. Par contre, le portrait du frère Jacob de Camerino est d'une exécution fort satisfaisante. — [3] Il faut toutefois distinguer entre les figures de la Vierge et de saint Jean-Baptiste d'un côté, celles des apôtres de l'autre. Ces quatre dernières sont d'un travail plus fin.

avaient été exécutées en même temps, l'artiste n'aurait pas manqué d'espacer davantage celles des grandes figures entre lesquelles les petites devaient prendre place. Pourquoi, en outre, aurait-on donné des dimensions presque microscopiques à ces deux saints populaires au XIIIe siècle, saint François et saint Antoine? à saint François surtout, qui avait soutenu et redressé l'édifice chancelant du Latran! Cette disposition n'avait rien d'insolite quand il s'agissait d'un simple donateur, tel que le pape Nicolas IV, agenouillé aux pieds de la Vierge. Mais nous ne craignons pas de dire que, si l'artiste n'y avait pas été obligé par le manque de place, jamais l'idée ne lui serait venue de sacrifier ainsi saint François et saint Antoine.

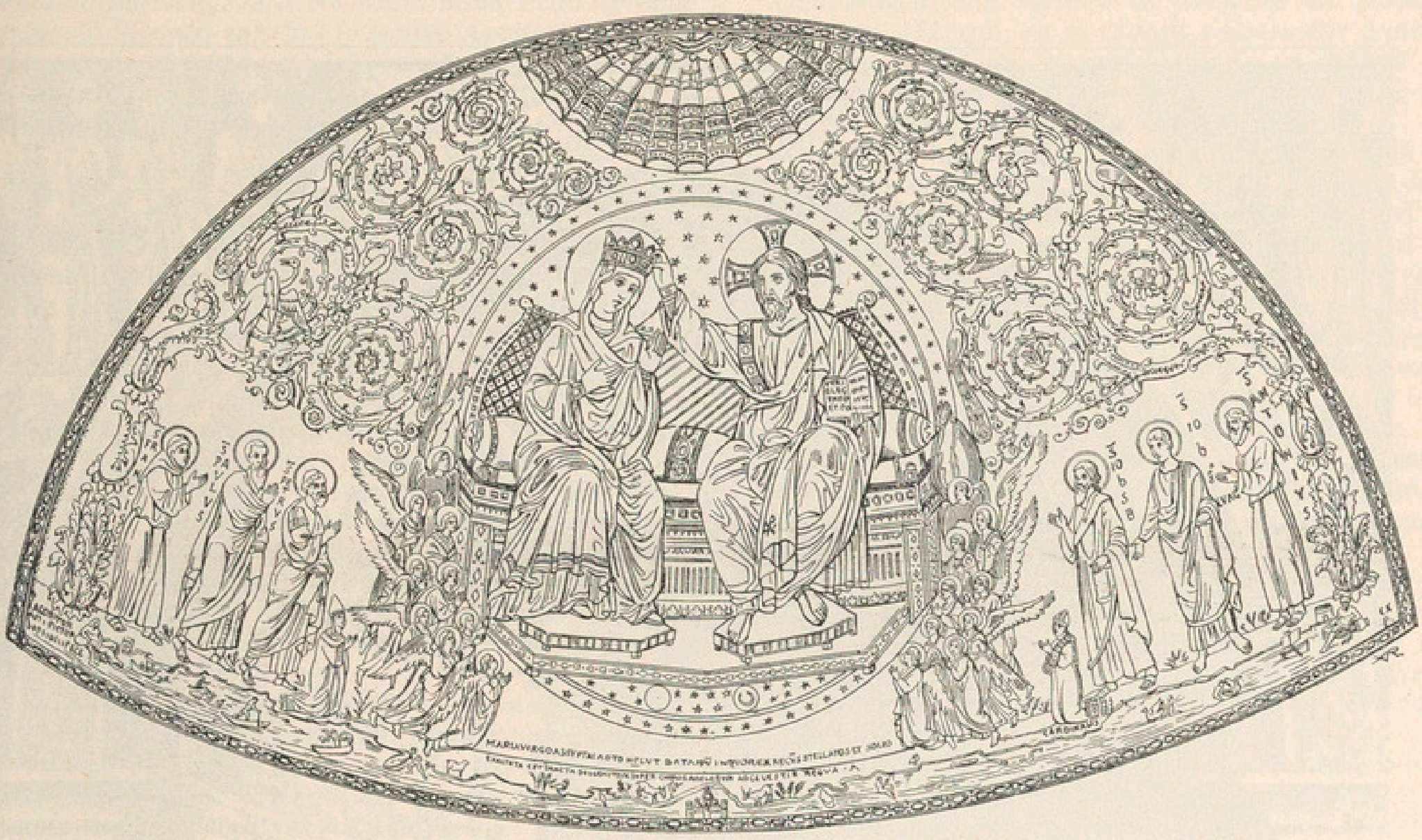

8528. — Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, d'après De Rossi, *Musaici cristiani*.

La partie supérieure de la composition, celle où se trouve le portrait du Christ, se compose d'un fond bleu, parsemé de nuages, sur lesquels se détachent six anges et un chérubin. Plusieurs de ces anges sont entièrement refaits, notamment celui qui se trouve à gauche, à côté du séraphin. D'autres — les deux anges placés aux extrémités inférieures — paraissent remonter au Moyen Age. L'un d'eux enfin, le second à droite, à partir du bas, provient peut-être de la mosaïque primitive. Ici encore, selon toute vraisemblance, Torriti s'est borné à compléter l'œuvre de son prédécesseur.

L'étude de la mosaïque absidale de Sainte-Marie-Majeure, mosaïque qui est également due à Torriti et qui renferme un certain nombre de motifs de tout point semblables à ceux du Latran, va nous permettre de contrôler les hypothèses émises ci-dessus.

Ces mosaïques étaient célèbres dès le Moyen Age. Jean Diacre, déjà, en proclame la beauté : *Hæc absida*, dit-il en parlant d'elles, *nimis pulchra de musivo est effecta. Nam videntur a pluribus pisces ibi in floribus, et bestiæ cum avibus, inter chorum et altare*. Arrêtons-nous un instant sur cette description, elle a son intérêt. Pour bien la comprendre, il faut se rappeler que l'abside de Sainte-Marie-Majeure renferme, à côté du couronnement de la Vierge et d'autres scènes, d'invention relativement moderne, des motifs analogues à à ceux que signale Jean Diacre. « Les figures et les groupes sont la répétition de ceux que l'on voit à Saint-Jean-de-Latran, et l'on retrouve également ici, vers le milieu, la montagne et l'enceinte du paradis, deux cerfs se désaltérant, les quadrupèdes, les oiseaux, les poissons représentant les être créés qui peuplent la terre, l'air et l'eau [1] » (fig. 8418).

De telles représentations, peu connues au Moyen Age, étaient effectivement ce qui devait frapper le plus les fidèles de cette époque, et on comprend que Jean Diacre ait négligé de mentionner les mosaïques de la nef et de l'arc triomphal; elles ne contenaient que des scènes bien connues, tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le document que nous avons transcrit à l'instant, intéressant au point de vue de l'expression des sentiments du Moyen Age, acquiert une valeur capitale si l'on se rappelle que Jean Diacre écrivait longtemps avant les travaux exécutés à Sainte-Marie-Majeure par le pape Nicolas IV. D'après Panvinio et Mabillon, il vivait sous le pontificat d'Alexandre III (1159-1181); d'après Platner et Bunsen sous celui d'Alexandre IV, en 1260 [2]; Torriti, au contraire, ne commença la restauration de la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure qu'après 1290. En rapprochant ces dates, on arrive, par un calcul aussi simple que rigoureux, à établir que les poissons, les quadrupèdes, les oiseaux, les fleurs, c'est-à-dire toute cette partie de la mosaïque dans laquelle domine l'influence antique, existaient avant Torriti, puisqu'ils sont mentionnés par un écrivain antérieur à lui, dans l'hypothèse la moins favorable, de trente années au moins.

Mais ici nous voyons surgir une difficulté sérieuse : un interpolateur a ajouté plusieurs chapitres au traité de Jean Diacre [3]. N'est-il pas plus naturel d'admettre

[1] Barbet de Jouy, *Les mosaïques chrétiennes*, p. 105. — [2] Platner et Bunsen, *Beschreibung*, t. III, part. 1, p. 511; cf. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 161. — [3] Id., *ibid.*; C. Oudin, *Commentarius de scriptoribus Ecclesiæ antiquis*, t. II, p. 1548 : *hinc colligitur in hoc libro interpolamentum adjectum de duobus capitibus*, cap. II, *ubi de Alexandro papa IV an. MCCLX agitur*, *et* cap. II, *ubi de Bonifacio papa VIII anno MCCXCVII.*

que le paragraphe relatif aux mosaïques de Sainte-Marie-Majeure est du nombre? Dans un ouvrage consacré au Latran, il formait comme un hors-d'œuvre.

Grâce aux recherches de L. Delisle, la solution de ce problème n'offre plus aucune difficulté. Cet érudit a, en effet, signalé l'existence, à la Bibliothèque nationale, de deux manuscrits remontant tous deux au XIIe siècle et contenant la description du Latran, reproduite par Jean Diacre [1]. Le texte de cette description serait même plus ancien d'après Delisle [2]. En examinant ces deux manuscrits, qui portent les numéros *2287* et *5129* (fonds *latin*), Eug. Müntz a trouvé dans tous les deux le paragraphe relatif à Sainte-Marie-Majeure, et une description des mosaïques absolument identique à celle de Jean Diacre. Le doute n'est donc pas possible : les principaux éléments de l'ornementation, si justement célèbre de Sainte-Marie-Majeure, sont antérieurs de plusieurs siècles à Torriti. Celui-ci n'a probablement fait que les restaurer. Son rôle a consisté tout au plus à remplacer la mosaïque ancienne par une copie plus ou moins exacte.

A Sainte-Marie-Majeure, comme au Latran, on remarque les figures de saint François d'Assise et de saint Antoine de Padoue. Seulement, au lieu d'être placées entre les apôtres, elles sont reléguées aux deux extrémités. Ici encore, les deux saints semblent avoir été ajoutés après coup. Si l'on examine bien le cep de vigne doré qui donne naissance, de chaque côté, à une double rangée de rinceaux, on est surpris de voir qu'au lieu d'être placé directement au-dessous de ces rinceaux, il s'élève à la limite extrême de la mosaïque. Cette disposition est anormale; il en résulte une courbe disgracieuse, qu'il nous paraît difficile de mettre au compte de l'auteur de la mosaïque primitive. Ne serait-ce pas plutôt Torriti qui a reculé ainsi ces ceps pour pouvoir introduire dans le bas de la composition les figures des deux saints, de même qu'il aura supprimé les rinceaux du centre pour gagner la place nécessaire au « Couronnement de la Vierge ». En effet, cette dernière scène, il n'est pas permis d'en douter, date du XIIIe siècle, non du Ve. A l'origine, les rinceaux couvraient, selon toute vraisemblance, l'abside tout entière, à l'exception de l'espace réservé dans la partie inférieure aux figures des apôtres.

8529. — Abside de l'ancienne basilique vaticane, d'après une estampe de P. S. Bartoli, dans *Revue archéologique*, 1882, pl. XIX.

Ces points établis pour Sainte-Marie-Majeure, on éprouvera moins de scrupules à appliquer la même solution aux parties correspondantes de la mosaïque du Latran, notamment aux enfants pêcheurs, et à revendiquer en l'honneur de l'antiquité chrétienne une œuvre dont on a trop longtemps fait honneur au Moyen Age.

Cette démonstration d'Eugène Müntz obtint l'assentiment de J.-B. De Rossi. « L'artiste du XIIIe siècle, écrivait celui-ci, s'est-il contenté d'imiter à sa guise, dans la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, cette espèce de décoration d'un type classique, ou bien

[1] L. Delisle, dans *Journal des savants*, 1860, p. 575-579. — [2] « C'est une description de la basilique du Latran, qui date de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle, puisque, d'une part, il y est question de la sépulture d'Alexandre II, mort en 1073, et que, d'autre part, l'un des manuscrits dans lesquels nous la rencontrons a été exécuté entre les années 1154 et 1159. » L'auteur de la description mentionne d'autres œuvres d'art encore passées sous silence par Jean Diacre, sans doute parce qu'elles n'existaient plus de son temps, c'est ainsi qu'en parlant du Latran, il dit : *exterius, super... fores ecclesiæ est imago Salvatoris. Hinc et hinc imagines Michaelis et Gabrielis* (Bibl. nat., fonds *latin*, n. *2287*, fol. 169 v°). Cette composition existait encore du temps de Giotto qui, dans son tableau du Louvre, montre la façade du Latran ornée d'une mosaïque représentant le Christ debout entre deux archanges.

n'a-t-il pas plutôt non seulement reproduit exactement les ornements de l'ancienne abside du Ve siècle, qui menaçait ruine, mais même conservé dans la zone inférieure une partie de l'ancienne mosaïque? » Et reprenant le texte de la *Descriptio sanctuarii Lateranensis ecclesiæ*, l'archéologue romain se rallie aux raisons exposées pour prouver que l'abside du XIIIe siècle de Sainte-Marie-Majeure offre une partie ou au moins une réminiscence et une imitation de celle du Ve siècle.

Eug. Müntz entreprit d'appliquer cette démonstration à d'autres mosaïques.

Une des mosaïques romaines les plus célèbres est celle dont Constantin fit orner l'abside de la basilique du Vatican. Le *Liber pontificalis* se borne à dire : *Constantinus Aug. fecit basilicam beato Petro apostolo ex rogatu Silvestri episcopi in templo Apollinis... in quo loco corpus ejusdem apostoli mirifice collocavit.* Mais l'*Itinéraire d'Einsiedeln* nous apprend que l'arc de la basilique renfermait cette inscription [1] :

Quod duce te mundus surrexit in astra triumphans,
Hanc Constantinus victor tibi condidit aulam.

Trois siècles plus tard, la mosaïque avait déjà besoin de réparations, preuve de son antiquité : *Severinus renovavit absidam B. Petri apostoli ex musivo, quod dirutum erat*, dit encore le *Liber pontificalis*. Ciampini prétend que ce travail eut lieu en 638 [2], mais cette date est inexacte puisque Severinus ne monta sur le trône pontifical qu'en 640. Bien d'autres épreuves attendaient cette composition : au XIIIe siècle, Innocent III (1198-1216) en renouvela une partie et y introduisit son portrait; au commencement du XVIe siècle, Jules II fit détruire l'arc avec l'inscription *Quod duce* [3]; en 1592, enfin, Clément VIII donna l'ordre d'abattre ce qui restait encore de la mosaïque, c'est-à-dire la composition incrustée dans la conque (fig. 8529).

Si la mosaïque absidale de Saint-Pierre n'existe plus, nous en possédons du moins plusieurs copies anciennes, dont l'une, exécutée par ordre du pape, et certifiée conforme par un protonotaire apostolique, est conservée dans les archives du chapitre de Saint-Pierre, où Eug. Müntz a pu l'examiner [4]. On y aperçoit sur le sol, au-dessous des figures principales, plusieurs scènes de dimensions exiguës, et dont la disposition, non moins que le style, rappelle l'antiquité classique; citons parmi elles des bûcherons placés près d'un édicule et frappant un arbre à coups de hache, tandis qu'un lion s'approche de l'un d'eux. La signification de ces scènes est assez énigmatique, mais elles offrent infiniment plus d'analogies avec les peintures de l'époque impériale qu'avec celles du Moyen Age.

La ressemblance de la scène principale, le Christ assis entre saint Pierre et saint Paul, avec les représentations connues sous le nom de « Don du Christ » ou « Christ triomphant », si fréquentes dans l'art chrétien primitif (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1507-1510), ne peut que corroborer une telle manière de voir. Signalons aussi les deux cerfs s'approchant des fleuves du paradis; ils rappellent de manière frappante les mosaïques absidales de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure.

Mais que devient notre conjecture en présence de l'inscription léonine suivante, tracée au-dessous de la mosaïque, preuve bien évidente d'une origine médiévale :

Summa Petri sedes est hæc sacra principis ædes,
Mater cunctarum decor et decus ecclesiarum.
Devotus Christo qui templo servit in isto.
Flores virtutis carpit fructusque salutis.

Que devient-elle surtout en présence du portrait d'Innocent III, qui, en se faisant représenter dans la bande inférieure de la composition, en regard de l'*Ecclesia romana*, semble avoir revendiqué pour lui l'honneur d'avoir créé cette décoration [5].

Nous répondrons qu'ici, comme dans tant d'autres monuments romains, le pape, qui a fait procéder à la restauration, a pu s'attribuer tous les droits d'un véritable fondateur : rien n'était plus facile que d'introduire le portrait d'Innocent III dans un ouvrage datant du IVe ou du Ve siècle; on ne procéda pas autrement pour intercaler les portraits de saint François d'Assise et de saint Antoine de Padoue dans les mosaïques du Latran et de Sainte-Marie-Majeure. Cette opinion ne date pas d'aujourd'hui. Au XVIIIe siècle, les bollandistes ont essayé de prouver, à l'aide d'arguments peu solides, que la mosaïque absidale de Saint-Pierre était la copie d'un original détruit, original remontant au règne de Constantin [6].

Le témoignage des auteurs du XVIe siècle, qui virent encore en place la mosaïque, donne du poids à cette conjecture. C'est d'abord Tiberio Alfarano, l'un des historiens les plus autorisés de la basilique : *Questa absida overo tribuna*, dit-il, *è la medesima quale fu fatta fare da Costantino imperatore, tutta ornata de mosivo, ed altre figure e segni che sino a questo di se ritrovano, quali* (sic) *musaico, celebrando un giorno papa Clemente VII in detto altare, cascò un pezzo per il che volendolo far ruinare tutto, per consiglio di certo excellentissimo maestro (il discepolo del quale me l'ha referito questo che ha lavorato in quest' opera) fu de tal modo inchio lato detto musaico nel muro del absida con certe stelle de metallo inaurate poste per forza de trapani confitto poi a modo de trivello, che mai più fu pericolo che dº musaico cascasse* [7], *che referiva che era discosto dal muro in alcuni luoghi più d'un palmo, quali stelle hogi si veggono in segno et testimonio de questa cosa et ne tenemo una che è cascata questi giorni passati.*

Un contemporain d'Alfarano, Jacques Grimaldi, s'occupe plus spécialement de la mosaïque de l'arc triomphal, c'est-à-dire de l'arc précédant l'abside proprement dite [8]; il nous apprend qu'elle était ornée d'une inscription rappelant la part que Constantin

[1] Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus*, Wirceburgi, 1871, p. 60. — [2] Ciampini, *De sacris ædificiis*, p. 42. — [3] Andrea Fulvio, qui vivait sous Jules II et Léon X, nous dit que *legebatur nuper in abside quae nunc diruta est distichon ex musivo paucis notum : Quod duce te... Antiquitates urbis*, 1527, fol. XXXV. — [4] Deux autres copies anciennes se trouvent à la bibliothèque du Vatican, dans le recueil de dessins de Ciacconio, *XXXIV, 50*, fol. 158; deux à la bibliothèque Barberini, *XLIX*, n. *19*, fol. 26; une cinquième à l'Ambrosienne, *F. inf. 227*, fol. 3; une sixième à la Bibliothèque nationale, nouv. fonds *italien*, monuments de la primitive Église, n. *9*, t. II; larg. 0 m. 48, haut. 0 m. 39. Ciampini a publié une gravure assez exacte de la copie conservée aux archives de Saint-Pierre; il a notamment respecté la forme des inscriptions qui ont été altérées par Torrigio, *Sacre grotte Vaticane*, 1639, p. 63 sq., et dans *Acta sanct.*, junii t. VII, p. 135. — [5] Le portrait d'Innocent III se trouve dans la chapelle de la villa Catena, près de Poli; Reumont, *Geschichte der Stadt Rom*, t. III, part. 1, p. 521. — [6] *Acta sanct.*, junii t. VII, p. 135, 137. — [7] Un document inédit des Archives de la fabrique de Saint-Pierre nous apprend que le maître chargé de ce travail ne fut autre que le célèbre Jean d'Udine : 1531, 15 avril. *A maestro Giovanni da Udine per acconciatura del musaico di San Pietro, duc. 25.* — [8] Sur la gravure de Pietro Santi Bartoli, *Tribuna di musaico della chiesa anticha di S. Pietro in Vaticano, descritta da Carlo Patredio, disegnata ed intagliata da Pietro Santi Bartoli*, il s'agit non de l'arc triomphal, mais de l'arc de la tribune, c'est-à-dire de l'arc qui précède immédiatement la conque de l'abside. Nous devons faire observer que les huit figures tracées sur cet arc, les apôtres accompagnés de brebis, pourraient bien être un produit de la trop féconde imagination de l'artiste. Le cas est si fréquent avec les dessinateurs des XVIIe et XVIIIe siècles!

avait eue à sa fondation : *Versus musiveis litteris in arcu majore veteris Vaticanæ basilicæ in capite columnarum mediæ navis ante aram maximam :*

Quod duce te mundus surrexit in astra triumphans
Hanc Constantinus victor tibi condidit aulam.

Hic arcus periit sub Julio 2°, in demolitione posterioris partis basilicæ. Apsidæ conjunctus paries ad septentriones Clementis VIII pontificatus multis historiis B. Petri musiveis, sed pene vetustate et imbre cœcatis ornatus erat. Constantini tempore hos ibi conscriptos versus affirmat Mapheus Veggius sic. Quorum caracteres longe vetusti peneque dixerim decrepiti nullum etiam aliud quam Constantini tempus, quo ibi conscripti sunt manifeste arguere videntur. Sunt et in alio arcu absidæ, super altare majus, aliæ litteræ quæ negligentius habitæ majori ex parte corruerunt, sed ex paucis earum quæ vix adhuc legi possunt deprehenduntur, licet non integre verba hæc :

Constantine expiata hostili
Incursione [1].

Quant à Onofrio Panvinio, après avoir revendiqué une partie de la décoration de l'abside pour le règne de Constantin, il ajoute, par une exagération évidente, que la mosaïque de la conque, celle-là même dont nous nous occupons, a été faite entièrement par Innocent III : *Absidam basilicæ... musiveis figuris primus ornavit Constantinus, quarum paulo intra, ex utroque parietum latere, aliquot vestigia extant, ut ex his versibus, qui in ea erant, manifestum erat :*

Quod duce te mundus surrexit in astra triumphans
Hanc Constantinus victor tibi condidit aulam.

Musiveas easdem imagines temporis injuria exolescentes renovavit Severinus papa, ut tradit bibliothecarius, quas dirutas omnino, ut nunc aspicimus, refecit Innocentius III. Ailleurs, il dit en parlant de l'inscription : *qui characteres vetustissimi et prægrandes, etiam exolescentes, nullum aliud quam Constantini tempus, quo ibi scripti sunt, arguere videbantur* [2].

En résumé, les témoignages si formels sur la présence, dans la mosaïque absidale de Saint-Pierre, de fragments remontant à l'ère constantinienne, et, d'autre part, le caractère même de cette mosaïque, avec ses réminiscences antiques si frappantes, nous autorisent à croire que nous avons affaire, ici comme au Latran et à Sainte-Marie-Majeure, soit à la mosaïque originale, restaurée et remaniée, soit à une copie, légèrement modifiée, de la composition originale.

L'inscription *Quod duce te...* a été très anciennement rapportée dans l'*Itinéraire d'Einsiedeln* [3] et dans le recueil anonyme copié par Poggio Bracciolini [4]. On la trouve ailleurs encore, notamment chez Mapheus Vegius [5] qui fait suivre le distique de ce commentaire : *Quorum characteres longe vetusti peneque dixerim decrepiti nullum etiam aliud quam Constantini tempus quo ibi conscripti sunt manifeste arguere videntur.* Les archéologues des XVIe et XVIIe siècles, comme Andrea Fulvio [6], Onofrio Panvinio [7], Pompeo Ugonio [8], Jacques Grimaldi [9], etc., n'ont fait que copier Mapheus Vegius, l'inscription étant déjà détruite de leur temps.

C'est là tout ce qu'on savait sur l'arc de triomphe de l'ancienne basilique et on ne pouvait se résoudre à croire que cette portion fût dépourvue d'ornement. F. Piper [10] réfuta les objections élevées par Muratori [11] contre l'antiquité de l'inscription et fit valoir les preuves intrinsèques et extrinsèques qui la faisaient remonter au temps de Constantin; il chercha de plus à établir les rapports qu'elle devait avoir avec la composition sur laquelle elle se serait trouvée; il penchait à croire que sur le milieu de l'arc on voyait la figure du Sauveur. A.-L. Frothingham [12] découvrit un texte qui résout cette question et prouve l'existence, sur l'arc triomphal, d'une importante mosaïque constantinienne. Ce texte se lit dans le *De concilio*, de Domenico Jacobacci. Ce cardinal prend la défense des privilèges accordés à saint Silvestre par Constantin et observe ceci [13] : *Porro multi malignantur contra fedem apostolicam propter istam donationem, et ante culpant quam legant, quod mirum est : cum adhuc temporibus nostris fuerit in ecclesia Sancti Petri in frontispitio majoris arcus ante altare majus Constantinus imperator in musivo depictus, literis aureis ostendens Salvatori et beato Petro apostolo ecclesiam ipsam a se ædificatam, videlicet ecclesiam Sancti Petri.*

On ne pourrait rien souhaiter de plus catégorique que ce texte, qui nous décrit bien exactement la mosaïque et nous montre l'empereur Constantin faisant hommage au Sauveur et à saint Pierre de la basilique construite en leur honneur; on doit naturellement supposer que la figure du Christ occupait le centre de la composition et qu'il avait à sa droite saint Pierre et à sa gauche l'empereur. A la première lecture du passage de Jacobacci, on serait aussi tenté de croire que Constantin était représenté offrant le modèle de la basilique; mais peut-être les mots *literis aureis*, se rapportant à l'inscription, ne comportent pas cette interprétation, d'autant plus qu'on n'en rencontre des exemples que dans les mosaïques du VIe siècle.

Nous voyons ainsi bien clairement la relation qui existait entre l'inscription et la mosaïque, et il ne nous reste qu'à déterminer à qui se rapportaient les paroles : *Quod duce te...*, au Sauveur ou à saint Pierre? On pourrait penser à l'Apôtre dans une basilique où étaient conservées ses reliques, mais il s'ensuivrait que le Sauveur serait dans une situation subordonnée par rapport à lui, ce qui n'est pas admissible.

L'attribution de l'inscription au temps de Constantin est admise très généralement et cette opinion s'appuie sur le fait que les restaurations des mosaïques, mentionnées dans la notice du pape Séverin (640) au *Liber pontificalis*, sont limitées à celles de l'abside, et les notices que nous possédons sur les travaux en mosaïque exécutés pendant le Moyen Age gardent un silence complet sur l'arc triomphal. Ce silence nous autoriserait même à conclure que les restaurations dont la mosaïque aura dû souffrir pendant les douze siècles de son existence ne furent pas assez importantes pour qu'on prît la peine de les enregistrer.

Au moment où écrivait Domenico Jacobacci, la mosaïque n'existait plus : *cum adhuc temporibus nostris fuerit;* cependant, il se souvenait de l'avoir vue en place; mais quand écrivait-il? Le *Tractatus de concilio* est un ouvrage posthume, l'auteur est mort en 1527 ou

[1] Bibl. Barberini, *XXXIV, 50*, fol. 164 v°. — [2] Bibl. nat. *lat. 5179*, l. III, c. II, fol. 211, 224; A. Maï, *Spicilegium romanum*, t. III, p. 230; t. IX, p. 225. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, p. 10, pl. I. — [4] *Ibid.*, p. 29; De Rossi, *Le prime raccolte d'antiche iscrizioni*, Roma, 1852, p. 120. Cf. Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus*, Wirceburgi, 1871, p. 60. — [5] *De rebus antiquis memorabilibus basilicæ Vaticanæ*, dans *Acta sanct.*, junii t. VII, p. 62. — [6] *Antiquitates Urbis*, Roma, 1525, fol. XXVI. — [7] *De rebus antiquis memorabilibus et præstantia basilicæ Sancti Petri apostolor. principis*, l. II, c. XI, dans Maï, *Spicil. rom.*, t. IX, p. 225, 230. — [8] *Historia delle stationi di Roma*, Roma, 1588, p. 90. — [9] Bibl. Barberini, *XXXIV, 50*, fol. 164 v°. — [10] *Zwei Inschriften Constantins des Grossen aus seinem Triumphbogen in Rom*, dans *Theologische Studien*, Gotha, 1874. — [11] A. Muratori, *Thesaurus novus veterum inscriptionum*, p. 1853. — [12] *Une mosaïque constantinienne inconnue à Saint-Pierre de Rome*, dans *Revue archéologique*, 1883, t. I, p. 68-72. — [13] Domenico Jacobacci, *De concilio tractatus*, in-fol., Roma, 1538, p. 783.

1528, âgé de quatre-vingt-quatre ans, étant né en 1443. Il est probable que la mosaïque fut détruite sous le pontificat de Jules II (1503-1513), et, selon toute probabilité, en 1506-1507, quand Bramante commença les travaux de reconstruction, précisément proche de l'ancien arc triomphal. D'autre part, on pourrait reculer la démolition jusqu'au moment de la construction du mur qui sépara de la nouvelle basilique ce qui restait de l'ancienne; construction attribuée par Ugonio à Jules II et par Panvinio à Paul III. Il n'y a pas de doute que la mosaïque n'existât encore et qu'elle ne disparût en même temps que l'arc lui-même, car cette date est en parfait accord avec le témoignage de Jacobacci, qui devint chanoine de la basilique Vaticane en 1503, et eut par conséquent la mosaïque sous les yeux jusqu'au moment de sa destruction [1].

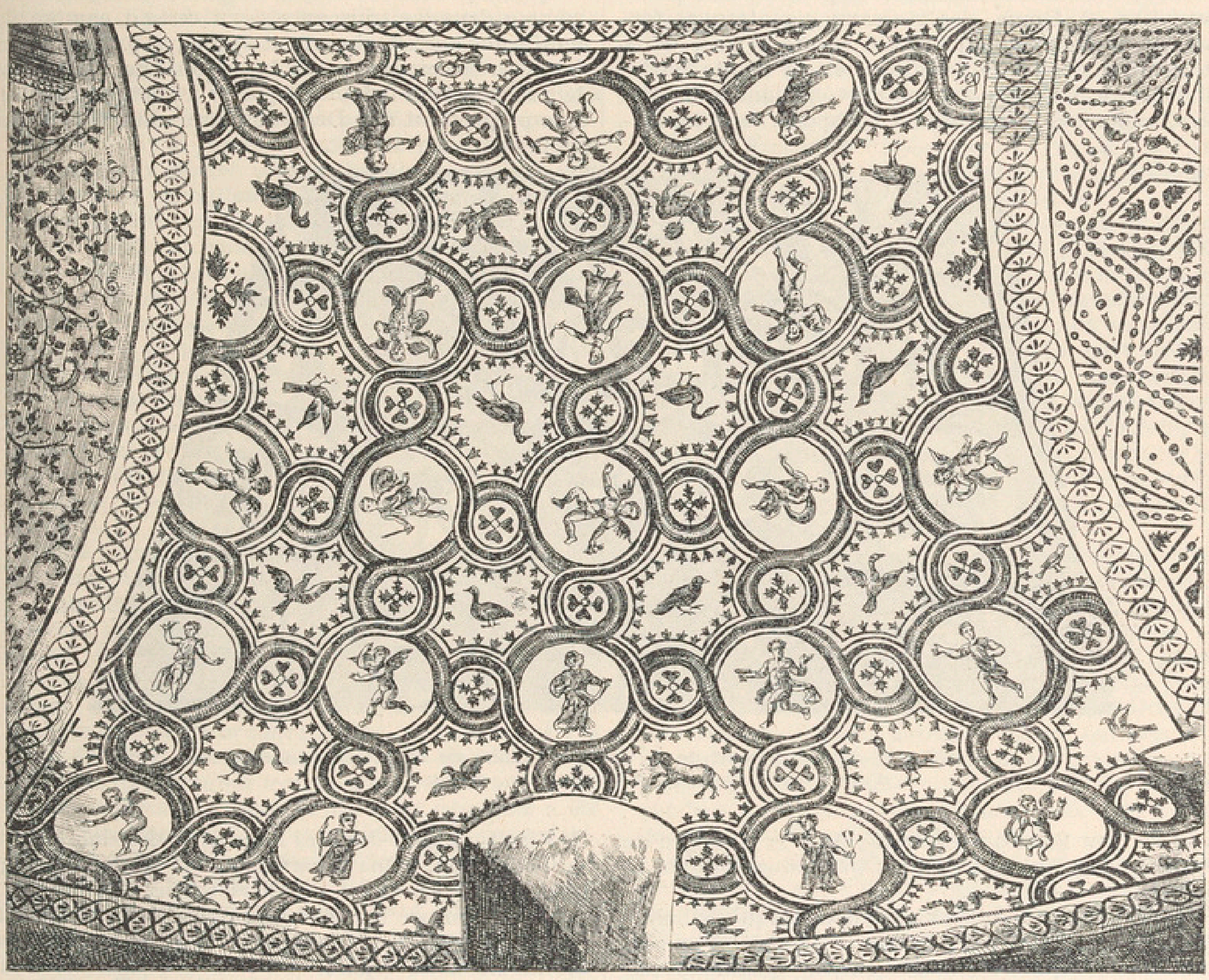

8530. — Compartiment de la voûte annulaire de Sainte-Constance, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 5, fig. 7.

Plus encore que la mosaïque absidale de Saint-Pierre, celle de Saint-Clément (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3030) offre des motifs propres à l'art chrétien des premiers siècles : la différence d'inspiration et de style est surtout sensible si nous comparons la mosaïque de la conque à celle de l'arc de la tribune. Ici, il faut tout d'abord le déclarer, nous avons affaire à une œuvre du XIIe ou du XIIIe siècle. On sait, en effet, que la basilique actuelle de Saint-Clément a été élevée au XIIe siècle seulement, sur les ruines d'une basilique plus ancienne, retrouvée et dégagée ainsi que nous l'avons exposé en son lieu. Mais si cette mosaïque est relativement moderne, quant à la date de son exécution, tout nous autorise à affirmer que, quant à sa composition, elle se borne à reproduire avec quelques légères variantes une mosaïque beaucoup plus ancienne, selon toute vraisemblance, celle qui ornait la basilique inférieure. J.-B. De Rossi nous apprend que l'on pouvait pénétrer dans cette dernière au XIe siècle encore, en 1059; ne sommes-nous pas en droit de supposer que l'on en a profité pour copier une œuvre à laquelle s'attachait la vénération universelle? Peut-être même s'est-on servi des cubes d'émail de cette mosaïque primitive pour exécuter la mosaïque nouvelle, de même que l'on a employé, pour le chancel de la basilique nouvelle, les marbres de la basilique souterraine (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1897, fig. 3030). Ces sortes d'adaptations ne sont pas rares au Moyen Age, nous le savons par l'exemple de Charlemagne qui prit en coupe réglée les mosaïques de Ravenne.

Ce qui frappe avant tout dans la composition absidale de Saint-Clément, c'est sa ressemblance avec la mosaïque du portique de Saint-Venance, située à quelques pas de là (baptistère de Constantin au Latran). Dans l'une comme dans l'autre, d'immenses rinceaux couvrent le champ de l'abside et forment le motif principal de la décoration. Il est vrai que ceux du portique de Saint-Venance l'emportent singulièrement par leur légèreté, leur élégance; mais cette supériorité n'a rien qui doive nous surprendre; les juges les plus autorisés sont aujourd'hui d'accord pour attribuer

[1] A.-L. Frothingham, *op. cit.*, p. 70-72.

la décoration du portique à la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle, c'est-à-dire à une époque où la tradition classique était encore dans toute sa force. L'artiste du Moyen Age auquel nous devons la mosaïque de Saint-Clément ne pouvait évidemment s'élever à la hauteur d'un tel modèle, même en s'astreignant à une copie textuelle.

Si nous examinons maintenant l'emploi des rinceaux comme motif de décoration, nous trouvons qu'il constitue un des traits distinctifs de la peinture chrétienne primitive. A Rome, des rinceaux gigantesques formaient ou forment aujourd'hui encore la base de la décoration de Sainte-Constance et de Sainte-Marie-Majeure; à Naples, nous les trouvons dans le baptistère, monument du Ve siècle; à Capoue, dans la chapelle de San Prisco; à Ravenne, dans le mausolée de Placidie, dans le baptistère des Orthodoxes et dans la basilique de Saint-Vital.

Revenons aux analogies entre la mosaïque de Saint-Clément et celle de Saint-Venance. Les pâtres en costume antique qui, à Saint-Clément, occupent le niveau inférieur de la composition rappellent ceux qui ont disparu de Saint-Venance; le costume qu'ils portent reproduit un vêtement qui a cessé d'être en usage à partir du triomphe des barbares.

On peut étendre la comparaison et on observera que les cerfs se désaltérant aux fleuves du paradis se rencontrent à Saint-Jean de Latran, à Sainte-Marie-Majeure, au mausolée de Placidie et ailleurs. La profusion des oiseaux est également une preuve de haute antiquité; elle rappelle la décoration des deux chapelles du baptistère de Constantin, celle du baptistère de Naples, de Saint-Vital de Ravenne, de Sainte-Marie-Majeure. En ce qui concerne les douze colombes représentées sur le crucifix, J.-B. De Rossi les a rapprochées avec raison des figures similaires de la mosaïque de Nole décrite par saint Paulin et de celles qui sont sculptées sur les sarcophages du IVe et du Ve siècle.

Les génies nus placés entre les rinceaux méritent surtout de fixer l'attention. Par la liberté de leurs mouvements et la variété de leurs attitudes, ils rappellent, de la manière la plus frappante, les modèles du temps de Constantin; Eug. Müntz veut même les rattacher aux Éros de la voûte annulaire de Sainte-Constance : l'inspiration est identique, quoique les figures de Saint-Clément soient loin d'avoir la grâce qui caractérise leurs aînées du IVe siècle, et quoique l'on constate une certaine différence dans les faits ou gestes de ces personnages si éminemment païens : à Sainte-Constance, ils planent en quelque sorte dans les airs; à Saint-Clément, l'un joue de la flûte, un autre montre une corne d'abondance; un troisième enfourche un dauphin; ce dernier motif se rencontre au Latran, à Sainte-Marie-Majeure et à Sainte-Constance.

Il est cependant dans la mosaïque de Saint-Clément, comme dans les trois autres, un certain nombre de motifs que l'artiste du XIIe siècle n'a pas pu emprunter à ses prédécesseurs, pour la raison que ceux-ci les ignoraient et qu'il faut les porter à l'actif du Moyen Age proprement dit. De ce nombre sont les Docteurs de l'Église placés dans les intervalles des rinceaux, et la Crucifixion, scène si rarement représentée dans les sanctuaires des douze premiers siècles.

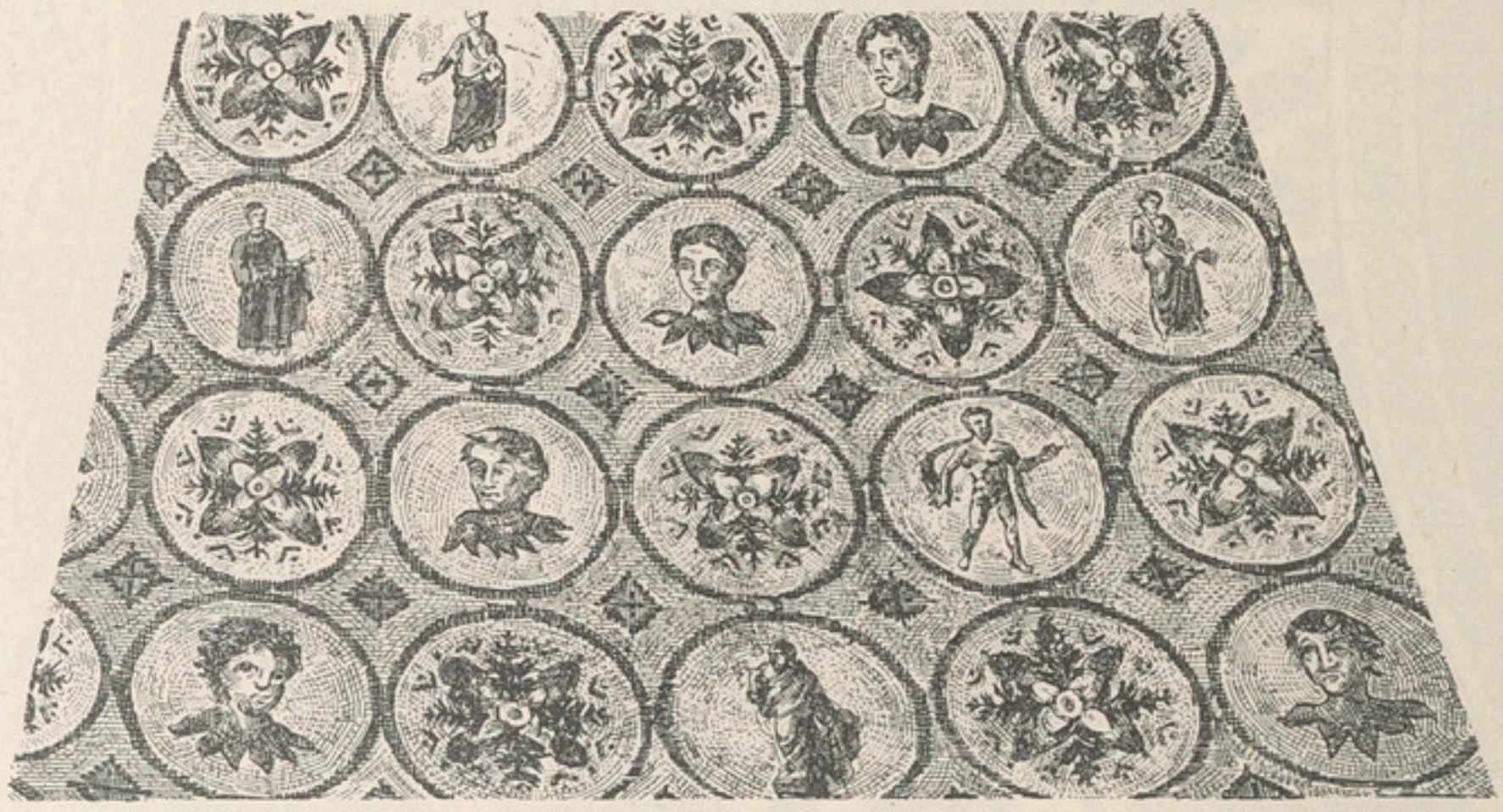

8531. — Compartiment de la voûte annulaire de Sainte-Constance, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 5, fig. 7.

Notons encore les analogies entre l'ornementation du *velarium* de Saint-Clément et celle des *velaria* de Sainte-Marie du Transtévère et de Sainte-Marie-Nouvelle, à Rome : agneaux debout (ce motif se retrouve au portique de Saint-Venance), main tenant la couronne, etc. Les oiseaux placés dans des cages, à l'extrémité gauche de la mosaïque, méritent aussi une mention spéciale : les mosaïstes de Saint-Clément s'y sont rencontrés avec ceux des deux basiliques que nous venons de citer [1].

XXXV. Quelques mosaïques de Rome. — 1° *Sainte-Constance.* — Ce monument a été décrit et figuré (voir *Dictionn.*, t. I, col. 946-962, fig. 234-240; t. III, col. 2609-2622, fig. 3225-3228; t. IV, col. 821, fig. 3734; t. V, col. 1685, fig. 4503-4504).

Nous n'avons pas à revenir sur l'historique de ce mausolée, autrefois entièrement décoré de mosaïques. Pour la coupole, on peut s'en faire une idée par nos figures : t. I, fig. 235, 236; t. III, fig. 3225, et par ce que nous en avons dit (col. 235-236); il n'en reste rien que des dessins. Pour l'intérieur du mausolée (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 237). La voûte annulaire nous est connue par les figures : t. I, fig. 238, et t. V, fig. 4503, 4504. Dans cet ensemble de onze compartiments, les plus dignes

[1] Eug. Müntz, *Les éléments antiques dans les mosaïques romaines du Moyen Age*, dans *Revue archéologique*, 1875, p. 273-278; 1879, p. 109-117; 1882, p. 141-152.

d'attention sont les deux qui conservent chacun un buste parmi les rinceaux d'une vigne que vendangent les amours, pendant qu'un chariot emmène la récolte au pressoir où le vin coule dans trois jarres. Les deux bustes sont ceux du césar Crispus? ou d'Annibalien et de Constantine, fille de Constantin. Dans les compartiments (fig. 4503-4504), on voit, dans un beau désordre, les motifs les plus variés : fleurs, fruits, oiseaux; objets divers : orange, citron, figue, grenade, raisin, pomme de pin, gerbe de blé, avec le paon, le faisan, la perdrix, le perroquet, le merle, le geai, la huppe, deux colombes s'abreuvant à une coupe, et, parmi cet ensemble, des cuillers, des louches, des cornes d'abondance, des vases la plupart enrubannés. Trois compartiments sont remplis par des figures géométriques : croix et rosaces, losanges formant de grandes étoiles. Deux autres compartiments nous font voir une série de médaillons reliés entre eux par une torsade et offrant des figures d'Éros et Psyché sautant et dansant. Dans un compartiment, on voit la brebis avec le vase de lait et la houlette, seul symbole chrétien dans tous ces compartiments (fig. 8530). Deux compartiments montrent des médaillons juxtaposés avec des oiseaux, des rosaces, de jeunes visages posés sur une collerette de feuillage (fig. 8531). Tout cela est frais et charmant.

Quant aux mosaïques qui ornent les absides, elles sont plus grossières comme technique et ont beaucoup souffert des restaurations, mais elles appartiennent, sans contestation possible, à la première moitié du IVe siècle, c'est-à-dire à la décoration primitive du mausolée.

Nous avons donné l'image des deux absides dans *Dictionn.*, t. I, fig. 239, et t. IV, fig. 3734.

L'abside de gauche montre le Christ jeune, imberbe, chevelu, debout sur un monticule d'où s'échappent les quatre fleuves du paradis; trois seulement de ces fleuves sont visibles. Jésus porte la tunique ornée du *clavus* et le pallium de couleur; il tend une main ouverte dans le geste consacré de l'acclamation. De la main droite, il présente à saint Pierre un rouleau sur lequel on lit : *Dominus legem dat* (les restaurations ont remplacé *legem* par *pacem*). Tout cet ensemble a été misérablement gâché par les restaurations; cependant, les deux apôtres offrent déjà les traits typiques qu'on leur connaît à travers tous les siècles : saint Paul avec la barbe et les cheveux noirs, saint Pierre avec la barbe et les cheveux blancs. Tous les deux portent la tunique ornée de *clavi* pourpres, le pallium blanc et les sandales. Saint Pierre tient un bâton court qui devait se terminer autrefois par le *chrismon*. Quatre brebis représentent les évangélistes ou les fidèles. La scène est encadrée par deux cabanes qui sont un lointain essai de ces constructions entassées auxquelles on donnera les noms de Jérusalem et de Bethléem. La porte de Bethléem est fermée, celle de Jérusalem est ouverte. Les deux palmiers opulents qui bordent la composition sont chargés de fruits. La bordure de fleurs est entièrement moderne.

L'abside de droite représente, sans contestation possible, Dieu le Père remettant à Moïse les tables de la Loi et non pas le Christ donnant les clefs à saint Pierre. Dieu le Père est figuré sous les traits d'un adulte parvenu à la maturité. La tête se détache sur un large nimbe de tons bleus dégradés, allant de plus en plus foncé vers le bord extérieur. La barbe et les cheveux foncés, la lèvre supérieure rasée; il est assis sur un globe; vêtement à *clavi* jaunes. Moïse s'approche faisant le geste de s'agenouiller; il porte la tunique et le pallium blancs; il a des cheveux blancs et, avant les restaurations, il avait une barbe blanche. Pas de nimbe, des sandales. Comme paysage, dix palmiers.

Dans une niche latérale : chrisme et étoiles (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2615, fig. 3226).

Bibl. — Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, in-fol., Prato, 1873, t. I, p. 447-454; t. IV, pl. CCIV-CCVII; R. Michel, *Die Mosaiken von S. Costanza in Rom. Studien über christlichen Denkmäler*, in-8°, Leipzig, 1912; E. Müntz, *Sainte-Constance de Rome*, dans *Revue archéologique*, IIe sér., t. XXX, 1875, p. 224-230, 273-284; t. XXXV, 1878, p. 353-367; De Rossi, *Musaici cristiani*, in-fol., Roma, 1873-1899; *Musaici nel mausoleo appellato di S. Costanza*, fasc. 17-18; E. Savio, *Costantina, figlia dell' imperatore Costantino Magno e la basilica di S. Agnese in Roma*, dans *Atti dell' Accad. delle scienze di Torino*, 1906-1907, t. XLIX; M. van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, Genève, 1924, p. 1-8, fig. 1-9; A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, in-8°, t. I, Milano, 1901, p. 106-114, fig. 90-100; L. Vitet, *Études sur l'histoire de l'art*, in-12, t. I, Paris, 1864, p. 204-216; J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. I, p. 293-295; t. III, pl. LXXXVIII, n. 2.

2° *Chapelle des Saintes-Rufine-et-Seconde, au Latran.* — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1594-1601, fig. 6803. « Sur le fond bleu de l'abside, une gigantesque plante d'acanthe développe ses branches en élégantes volutes vertes, semées de fleurs d'or et qui vont s'amincissant vers le haut de la voûte. De la souche, part un tronc lisse, autour duquel s'entrecroisent des branches vertes; il divise en deux l'abside. L'antique feuille d'acanthe, habituée à courir librement le long des architraves ou à s'épanouir sur les chapiteaux, se plie ici d'une façon fort ingénieuse à couvrir la surface d'une voûte concave. Autour des volutes, s'enroulent de nombreux liserons blancs.

« Dans ce décor de tradition toute classique, se glissent quelques-uns des premiers emblèmes chrétiens, difficiles à discerner au premier coup d'œil, soit qu'ils se perdent ton sur ton dans le dédale des volutes, soit qu'ils se réfugient dans les minces bandeaux qui cernent le motif principal. La bande bleue courant dans le bas de la conque est ornée de sept croix latines d'or (au nombre de douze autrefois) et qui ont pris ici la place des douze agneaux ou des douze colombes, symboles des apôtres. Dans le haut des volutes, sont suspendues à la volute semi-circulaire six autres croix gemmées ornées de pendeloques.

« Le haut de la voûte est occupé par un demi-cercle bleu, dans lequel s'inscrivent cinq demi-cercles égaux qui abritent un agneau entre quatre colombes aussi grandes que lui. L'agneau mystique a la tête ornée d'une petite croix, comme cela se voit souvent sur les monuments des IVe et Ve siècles. Les colombes (la dernière à droite a été refaite) sont les quatre évangélistes. Une coquille, rappelant celles qui ornent les *arcosolia* de Pompéi, déroule au-dessus de ces cinq figures un triple feston. Dans l'intervalle, s'épanouissent cinq fleurs de lis alternant avec des fleurs plus petites.

« La composition est encadrée d'une bordure assez détériorée où figurent des vases placés chacun entre deux oiseaux et des feuilles d'acanthes. La coquille a été partiellement refaite [1]. »

Bibl. — De Rossi, *Musaici cristiani*, 1873-1899; J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, pl. I-III.

3° *Sainte-Marie-Majeure.* — Nous avons parlé de cette basilique (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2091-2119); ici, il sera exclusivement question de sa décoration murale en mosaïques. Celles-ci présentent une importance de premier ordre dans l'histoire de l'archéologie et de l'art chrétien. C'est le plus ancien et le plus beau cycle biblique qui nous ait été conservé en deux séries de tableaux. Une série est consacrée à l'Ancien Testament et décore la nef centrale, l'autre série fournit la matière de la décoration de l'arc triomphal.

[1] M. van Berchem et E. Clouzot, *Les mosaïques chrétiennes*, 1924, p. 9-10.

On a peine à croire que ces mosaïques ne soient postérieures que d'une quinzaine d'années à celles de la basilique de Sainte-Sabine. Cependant, l'hésitation n'est pas possible. Les mosaïques de Sainte-Sabine datent du pontificat de Célestin Ier (422-432), celles de Sainte-Marie-Majeure sont du pontificat de Sixte III (432-440). Et, pourtant, ce n'est pas l'influence directe des barbares qui se fait sentir dans ces mosaïques; les figures restent romaines de type et de costume; ce sont les mêmes airs de tête que sur la colonne Antonine, la toge

8532. — Tête de l'ange de droite, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 13, fig. 16.

conserve sa coupe et ses anciens plis; mais les têtes sont disproportionnées aux corps et ceux-ci sont épais, courts et trapus, les lignes sont indécises, les compositions confuses. Le véritable intérêt des mosaïques de Sainte-Marie-Majeure consiste dans le cycle de compositions neuves qu'elles nous offrent. C'est, en effet, une innovation que ce genre narratif régulier, méthodique, pratiqué dès le IVe siècle et très éloigné des épisodes qu'on rencontre dans les catacombes où on franchit d'un bond plusieurs livres de la Bible. La régularité imposée par la nef des basiliques entraînait l'adoption d'un décor par voie de développement didactique. Dès le règne de Constantin, la basilique du Latran fut ornée d'un cycle de fresques commençant par la chute d'Adam et d'Ève et se terminant par l'entrée du bon larron en paradis. Deux cycles analogues ont pu s'en inspirer, celui de Sainte-Marie-Majeure, dont nous allons parler, et celui de Saint-Apollinaire-Neuf.

A Sainte-Marie-Majeure, l'inscription que nous avons commentée (t. x, col. 2092-2093) fait allusion à des mosaïques actuellement détruites, sur lesquelles on voyait une théorie de martyrs apportant des présents à la Vierge et à son Fils. Chacun d'eux avait à ses pieds le symbole de son supplice : le fer, le feu, les fauves, les eaux, le poison. On n'est pas d'accord sur l'emplacement de ces mosaïques.

En ce qui concerne l'arc triomphal (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2098-2104) qui mesure 16 mètres de largeur, il est occupé par neuf tableaux, dont six se rapportent à l'enfance du Sauveur.

L'annonciation (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 18, fig. 4771; t. x, col. 2100-2101); J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III, pl. LIII-LV, LVI; M. van Berchem et E. Clouzot, *Les mosaïques chrétiennes*, p. 47, fig. 50.

La présentation au Temple (voir *Dictionn.*, t. III, col. 208, fig. 2466; t. x, col. 2101-2102); J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. LVII-LVIII-LIX-LX; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 49, fig. 52, 55.

L'adoration des mages (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1036, fig. 7495; col. 2102); J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. LXIII-LXV; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 50-52, fig. 51.

Jésus reçu par le roi Affrodisius (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2571, fig. 845; t. x, col. 2102); J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. LXVI-LXVIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 52-53, fig. 52.

Le massacre des innocents ordonné par Hérode (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2103, fig. 7734); J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. LXI-LXII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 54, fig. 54.

Le massacre des innocents (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 615, fig. 5864; t. x, col. 2102); J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. LXIX; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 53, fig. 53.

Jérusalem et Bethléem, aux deux bases de l'arc (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2103); J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. LXXIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 54-55, fig. 53-54.

Le trône symbolique (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2099, fig. 7734); J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. LX-LXII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 55.

Monogramme du Christ à la voûte de l'arc triomphal (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2103); M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 58, fig. 58.

Mosaïques des parois latérales de la nef centrale (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2104-2105). Nous suivons ici la même numérotation que col. 2105-2109, sans répéter les références déjà données.

1. *Sacrifice de Melchisédech en présence d'Abraham.* — Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 234, fig. 7898; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. VIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 13-14, fig. 15.

2. *Vision d'Abraham à Mambré.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 1355, fig. 7558. Dans cette mosaïque qui suit très fidèlement le texte de Genèse, XVIII, on voit, dans le haut, Abraham courir à la rencontre des trois anges, la main droite tendue vers eux, il les exhorte à se reposer. Le patriarche a la barbe et les cheveux blancs, il porte une longue tunique blanche ornée de laticlaves de pourpre et munie de grandes manches; les pieds sont nus dans des sandales à courroies. Les trois anges debout, immobiles, l'attendent. Ils sont imberbes, ont des cheveux noirs sur un nimbe bleu, point d'ailes. Celui du milieu est seul orné d'une sorte de gloire lumineuse à rayons obliques. Il parle seul et tend la main vers Abraham. Les nuages assombrissent le ciel. En bas, la scène se passe dans une perspective plus rapprochée, aussi les personnages sont plus grands. Abraham donne ses ordres de maître de maison à Sarah qui l'écoute, un peu inclinée, sur le seuil de sa maison. Elle porte une ample tunique orange, ornée de *clavi* pourpres et à larges manches s'arrêtant au coude. Les plis du vêtement sont indiqués par des cubes plus foncés. Sous cette tunique, on voit le linge blanc d'une guimpe et de poignets ajustés. La chevelure est enfermée dans un bonnet de linge. La maison s'ouvre sans porte avec un simple rideau blanc; au fronton, une croix noire. Un peu en arrière, Abraham présente à ses trois hôtes placés devant une table où se voient trois pains de forme conique ornés de rayures verticales. Nous donnons ici le buste de l'ange de droite (fig. 8532). Ici l'ange du milieu ne se distingue plus entre ses compagnons, mais c'est encore lui qui

prend la parole. Les trois nimbes sont dorés et bordés d'une ligne blanche dentelée à l'intérieur.

J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. VIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 13-15, fig. 16-17.

3. *Séparation d'Abraham et de Lot.* — Voir *Dictionn.*, t. IX, fig. 7195; t. X, col. 2105; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. IX; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 16-17, fig. 18-20.

4. *Isaac bénit Jacob* et peut-être le retour d'Ésaü. — Voir t. X, col. 2105; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XI; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 18, fig. 21.

5. *Jacob, fuyant la maison paternelle, arrive chez son oncle Laban.* — Voici encore une mosaïque bien conservée. On y voit Rachel courant annoncer à son père l'arrivée de Jacob. La jeune fille est vêtue, comme Sarah, au registre inférieur, d'une longue tunique orange à larges manches garnies de *clavi* pourpres. « Elle porte une tunique de dessous dont les poignets, l'un rouge, l'autre blanc, sont seuls visibles. Derrière elle, un tableau charmant évoque, par le naturel des poses et la vie qui s'en dégage, les plus jolies compositions antiques : des brebis portant des clochettes au cou sont conduites par deux jeunes bergers. Ceux-ci sont vêtus de courtes tuniques, de couleurs blanche et orange, munies de capuchons et fermées sur la poitrine. De longs bas noirs, laissant le genou à nu, recouvrent leurs jambes. Le premier, probablement Jacob, a passé son manteau blanc autour de sa taille. Le pan de ce manteau retombe sur le bras gauche qui tient le bâton de berger.

« Laban est vu de profil sur le seuil de sa maison, dont le fronton est percé d'un *oculus*. Son visage, encadré d'une barbe et de cheveux blancs, est d'une exécution grossière. Tandis que les deux jeunes gens, en leur qualité de visiteurs, sont vêtus plus cérémonieusement, Laban est en tenue de travail, bras et jambes nues, tunique courte, son manteau orange rejeté sur l'épaule gauche. Le bras droit est tendu vers Rachel. Une femme, dont la figure pleine de dignité contraste avec l'allure juvénile de la jeune fille, se tient à ses côtés. Ses épaules sont drapées dans un épais pallium bleu, sous lequel apparaît la tunique. Elle porte des souliers rouges et sa tête, tournée vers Laban, est coiffée du bonnet blanc. C'est sans doute la mère de Rachel qui apparaîtra aussi dans les scènes suivantes. Une ligne de montagnes borde l'horizon. La mosaïque est bien conservée.

« Dès que Laban eut entendu parler de Jacob, fils de sa sœur, il courut au-devant de lui, l'embrassa et le baisa et il le fit venir dans sa maison » (Gen., XXIX, 13). « La mosaïque est en fort mauvais état. La plus grande partie est en stuc. A gauche, Jacob et Laban se préci-

8533. — Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 19, fig. 22.

pitent dans les bras l'un de l'autre, tandis que la femme de ce dernier, un peu à l'écart, les regarde, la main levée dans un geste de joyeuse surprise. Les deux hommes ont déposé leurs manteaux pour s'embrasser. A droite, Laban, suivi de sa femme, entraîne Jacob vers sa demeure à l'entrée de laquelle Rachel apparaît pour accueillir le visiteur. On reconnaît le même édifice à fronton triangulaire et toit débordant, couvert de grosses tuiles romaines [1] » (fig. 8533.)

(Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2105); J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XI, n. 2; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 1-20, fig. 22.

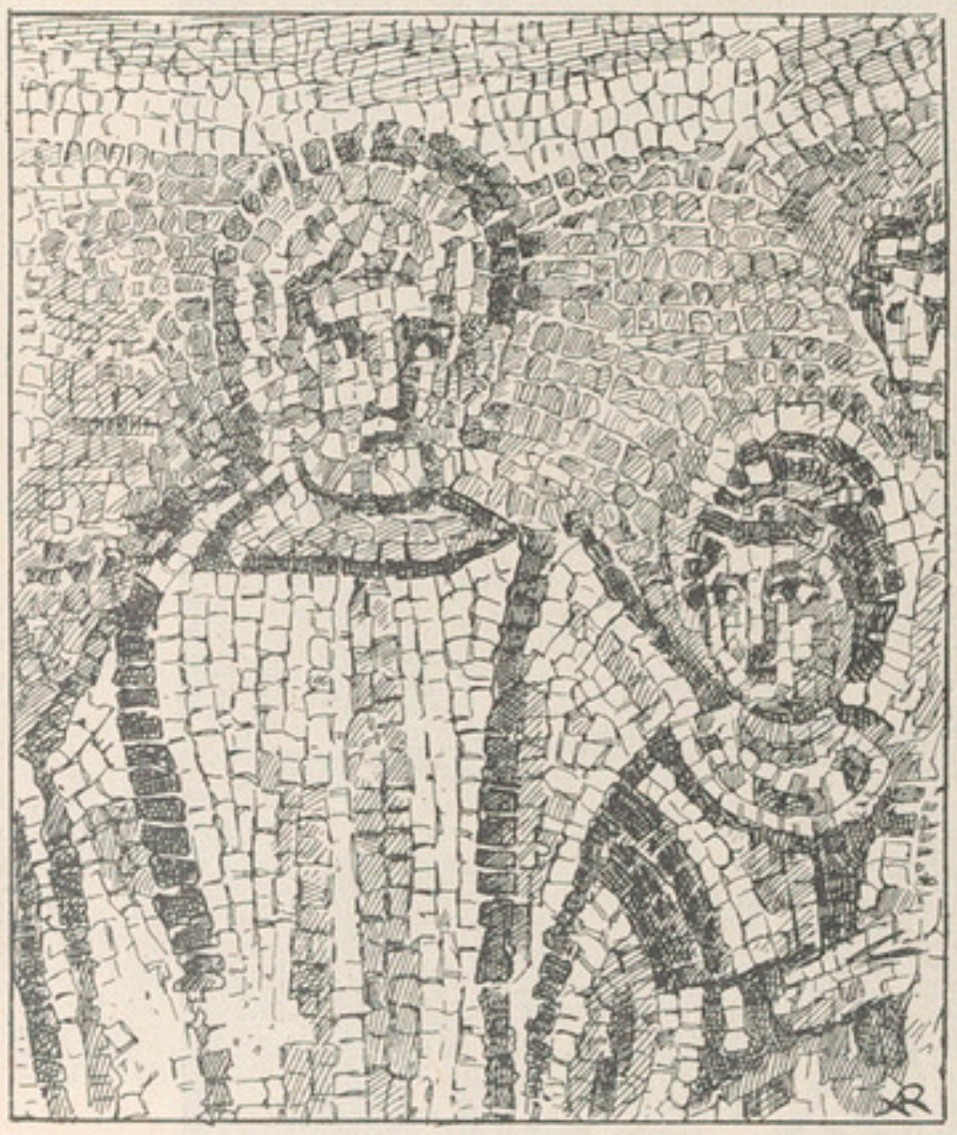

8534. — Laban et Rachel,
mosaïque de Sainte-Marie-Majeure,
d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 20, fig. 24.

6. *Pacte de Jacob avec Laban afin d'épouser Rachel.* — Le registre inférieur manque. Dans celui qui est conservé, on voit au centre Laban avec sa famille; nous donnons ici Laban et la jeune Rachel dont le regard se tourne vers Jacob; elle porte sa tunique orange et s'est parée d'un collier d'or et de pierres précieuses (fig. 8534).

Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2106; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XII, n. 1; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 20, fig. 24.

7. *Plaintes de Jacob à Laban. Son mariage avec Rachel.* — Cette mosaïque n'est conservée que dans quelques portions des têtes.

Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2106; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XII, n. 2; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 20, fig. 23, 24.

8. *Jacob reçoit de Laban la récompense de ses services.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2106; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 22, fig. 26. La plus grande partie est en stuc et repeinte.

9. *Dieu ordonne à Jacob de partir. Son départ avec Lia, Rachel et ses enfants.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2106; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XIV; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 23, fig. 27. La plus grande partie est en stuc.

10. *Rencontre de Jacob et d'Ésaü.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2106; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XIII, n. 1; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 23, fig. 28. Les deux scènes fort endommagées.

11. *Jacob traite avec Salem. Rapt de Dina.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2106; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XV, n. 1; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 25, fig. 29.

12. *Pourparlers entre Jacob et les chefs de Salem.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2107; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XV, n. 2; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 26, fig. 30.

13. *Moïse confié à la fille du pharaon.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2107; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XVI; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 26-28, fig. 31, 32.

14. *Mariage de Moïse avec Séphora.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2107; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XVII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 28, n. 33.

15. *Le passage de la mer Rouge.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2107; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XVIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 29, fig. 34.

16. *La pluie de cailles au désert.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2107; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XIX, n. 1; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 30, fig. 35.

17. *Moïse adoucit les eaux de Mara.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2107; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XIX, n. 2; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 31, fig. 36.

18. *Josué combat les Amalécites.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2108; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XX; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 33, fig. 37.

19. *Retour des explorateurs. Sédition contre Moïse.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2108; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XXI; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 34, fig. 38.

20. *Remise du Deutéronome. Mort de Moïse.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2108; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XXII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 35, fig. 39.

21. *Passage du Jourdain et exploration de Jéricho.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2108; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XXIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 37, fig. 40.

22. *Apparition de l'ange à Josué. Retour des explorateurs.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2108; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XXIV; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 38, fig. 41, 43, 44. La scène de l'apparition du chef de l'armée de l'Éternel à Josué est une des plus belles de la série que nous décrivons. A droite, l'ange debout sur un monticule, dans une attitude noble et digne, la main droite appuyée sur la lance. Le poids du corps pose sur le pied droit, la pointe du pied gauche touche seule le sol. La tête se dégage sur un nimbe aux tons dégradés. Sous la chlamyde, une cuirasse dorée et une courte tunique claire. Josué s'avance, le buste incliné, vêtu d'une tunique blanche ornée de trois segments pourpres. Les mains sont voilées par la chlamyde. Les soldats se tiennent en rangs serrés; ils portent des chlamydes bleues ou rouges, leurs boucliers sont décorés; selon l'antique usage romain, quelques soldats tiennent deux lances (fig. 8535).

23. *Prise de Jéricho.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2109; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XXV; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 41, fig. 42.

24. *Josué à l'assaut de la ville de Hai.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2109; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XXVI; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 42, fig. 45.

25. *Josué met en fuite les Amorrhéens.* — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 2109; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XXVII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 43, fig. 46.

26. *Josué arrête le soleil.* — Voir *Dictionn.*, t. x,

[1] M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, in-8°, Genève, 1924, p. 19-20, fig. 22.

col. 2109; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XXVIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 44, fig. 47.

27. *Josué ordonne le supplice des rois.* — Voir *Dictionn.*, t. X, col. 2109; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XXVIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 44, fig. 48.

Bibl. — De Rossi, *Musaici cristiani*, 1873-1899; *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1899, p. 82-83, 137-148; 1914, p. 96-97; S. Scaglia, *I mosaici*, pl. LII, LIII; J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, 1917, pl. VIII-XXVIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, 1924, p. 11-58, fig. 14-58; *Dictionn.*, t. X, col. 2091-2119.

4° *Sainte-Pudentienne.* — Nous avons parlé de cette mosaïque (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2225, fig. 3976) et nous avons insisté sur la place qu'elle occupe dans l'art chrétien (ci-dessus, col. 237). Exécutée probablement sous le pontificat de Sirice, vers 390, remaniée sous celui du pape Hadrien Ier, vers la fin du VIIIe siècle, mutilée en 1588 par suite de la réduction de l'abside, la mosaïque a subi de nouvelles épreuves par l'adjonction de placages et d'un baldaquin qui a entamé la composition sous les pieds du Christ; enfin, en 1831-1832, presque toute la partie droite a été refaite (voir fig. 8524).

Le Sauveur porte une tunique de toile d'or à laticlaves bleus, il étend le bras droit pour indiquer qu'il va prendre la parole. Sa main gauche tient un livre ouvert où on lit ces mots :

DOMINVS ECCLESIAE
CONSER PVDENTI
VATOR ANAE

La chaire du Sauveur est en or, gemmée, et son dossier est voilé.

De chaque côté du Christ, cinq apôtres assis, le rétrécissement de l'abside ayant fait disparaître le sixième. Tous portent la tunique à laticlave et gesticulent; à droite, saint Pierre, à gauche, saint Paul, tous les deux de profil, les autres de trois-quarts ou de face. Saint Paul tient un livre ouvert portant ces mots : *Liber generationis IX*, début de l'évangile de saint Matthieu, mais cette inscription est moderne.

Derrière les premiers apôtres, se tient une femme drapée dans un vêtement d'or, tenant une couronne; ces deux figures symbolisent l'Église de la circoncision et l'Église des gentils.

8535. — Apparition de l'ange à Josué. Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 40-41, fig. 43-44.

Au second plan, un ensemble d'édifices où les uns ont cru reconnaître la Rome, d'autres la Jérusalem du IVe siècle; ce sujet a été étudié ailleurs (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2504).

Derrière le monticule est plantée une croix d'or ornée de gemmes et de cabochons. Sur le fond du ciel, se détachent les quatre figures de la vision d'Ézéchiel : homme, lion, bœuf, aigle, devenus les symboles des évangélistes. L'aigle et l'ange ont, en partie, disparu par suite de la réduction de l'abside.

Toute la partie droite de la mosaïque, à partir de saint Pierre, a été refaite en 1831, à savoir, la femme, les quatre apôtres, l'aigle, le bœuf, le portique et les édifices à contreforts; les raccordements, mal faits, sont visibles.

Le monticule se trouve assez mal entre ces constructions qui lui donnent l'apparence d'un socle artificiel; sa couleur vert d'eau s'harmonise mal avec l'or et le rouge de la croix et des constructions. La croix est-elle primitive? On hésite à le croire; le ciel a été refait à cet endroit. Le voile qui recouvre le dossier de la chaire est fait d'une étoffe gris-bleuté, à raies transversales

rouge et or. Le dossier est d'une telle largeur qu'on a pu avoir raison d'y voir un artifice pour masquer des réfections. La présence du baldaquin ne permet plus de dire ce qui se trouvait sous les pieds du Christ. Un escabeau? Le croquis de Ciacconio, conservé dans le *cod. Vatic. 5407* indique une sorte de marchepied, au-dessous une colombe, puis un agneau [1]; mais ce dessin contient trop d'imagination pour qu'on s'en rapporte aveuglément à son témoignage.

Le corps du Christ a été peu retouché, cependant, en 1831-1832, on a restauré la poitrine, le sein, le genou, le bras droit. Le pan du vêtement qui passe derrière le livre est relevé d'un trait noir et d'un ⌊ qui ne semblent pas du temps de Sirice.

Le visage est grave et beau, la barbe et les cheveux semblent refaits; on sait qu'ils furent retouchés en 1832. Le nimbe est tout simple, sans chrisme ni croix.

Le côté gauche de la mosaïque a moins souffert. La femme, tenant une couronne, n'a pas eu à souffrir les retouches d'une restauration, sauf peut-être le bras qui tient la couronne, et ce n'est qu'une conjecture. Les vêtements des apôtres sont blancs et les ombres sont indiquées par l'emploi de l'outremer. Les cheveux sont séparés nettement par une ligne tracée avec fermeté.

Les symboles des évangélistes sont de l'époque primitive. Quant à la croix gemmée, elle a quelques chances d'avoir remplacé, au VIIIe siècle, un symbole d'un goût plus antique comme serait, par exemple, une main tenant une couronne.

Cette composition, savante et robuste, est une de celles qui font le plus d'honneur à l'art chrétien du IVe siècle.

Bibl. — J. Labarte, *Histoire des arts industriels. Album*, pl. CXXI; F.-X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, in-8°, t. I, Freiburg-im-Br., 1896, frontispice, p. 409; De Rossi, *Musaici cristiani*, fasc. 13-14; A. Pératé, *Les commencements de l'art chrétien en Occident*, dans A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, t. I, 1905, p. 44-45, fig. 25, pl. h. t.; De Rossi, *I monumenti del secolo quarto spettanti alla chiesa di S. Pudenziana*, dans *Bull. di archeol. crist.*, t. V, 1867, p. 49-60; L. Lefort, *Nouvelles observations sur la mosaïque de Sainte-Pudentienne*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. II, 1896, p. 174; M. van Berchem et E. Clouzot, *Les mosaïques chrétiennes*, in-8°, Genève, 1924, p. 63-66, fig. 64-68; J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III, pl. XLII-XLVI; W. de Gruneisen, *Sainte-Marie-Antique*, in-4°, Rome, 1911, p. 245-248; H. Grisar, *Analecta romana*, t. I, 1899, p. 564.

5° *Sainte-Sabine.* — Cette basilique a perdu sa décoration ancienne en mosaïque dont nous ne pouvons juger que par un dessin de Ciampini. On voit que l'abside offrait dans un disque le buste du Sauveur avec le nimbe crucifère. A l'entour, des colombes et quatorze médaillons contenant des bustes d'hommes; aux extrémités, les villes de Jérusalem et Bethléem. Si on juge du mérite de cette composition d'après le dessin qui nous la conserve, nous avons peu perdu à sa disparition.

Du passé, il subsiste une inscription à lettres d'or sur fond bleu qui occupe toute la largeur de la paroi intérieure, au-dessus de l'entrée. Cette mosaïque fut exécutée sous le pontificat de Célestin Ier (422-432), c'est une des plus belles par le fond bleu, la perfection de l'alphabet d'or et la simplicité des deux personnages symboliques placés aux extrémités (fig. 8536). Le texte de l'inscription relate les circonstances de la fondation de la basilique entre l'*Église de la circoncision* et l'*Église des gentils* désignées chacune par

8536. — Inscription de Sainte-Sabine, d'après De Rossi, *Musaici cristiani*.

une inscription. Le texte est lisible et ne soulève aucune difficulté :

Culmen apostolicum cum Cælestinus haberet
Primus et in toto fulgeret episcopus orbe
Hæc quæ miraris fundavit presbyter urbis
Illyrica de gente Petrus vir nomine tanto
Dignus ab exortu Christi nutritus in aula
Pauperibus locuples sibi pauper qui bona vitæ
Præsentis fugiens meruit sperare futuram.

« Lorsque Célestin occupait le trône apostolique et brillait dans tout l'univers de l'éclat attaché au souverain pontife, les travaux que tu vois furent fondés par un prêtre de la ville, originaire d'Illyrie, du nom de Pierre et digne d'un si grand nom, nourri dès sa naissance en la maison de Dieu, riche pour les pauvres, pauvre pour lui-même qui, dédaignant les biens de la vie présente, mérita l'espoir de la vie future. »

Bibl. — Ciampini, *Vetera monimenta*, t. I, pl. XLVII-XLVIII; De Rossi, *Musaici cristiani*, 1873-1899; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 79, fig. 88, 90, 91; cf. *Dictionn.*, t. IV, col. 2227-2228, fig. 3977; J. Wilpert, *op. cit.*, t. III, pl. XLVII.

6° *Baptistère du Latran.* — Ce qui concerne le petit oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste a été exposé déjà (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1601-1602, fig. 6804).

Cet oratoire a été construit par le pape Hilaire Ier (461-468). A la voûte, une mosaïque à fond d'or; au centre, l'agneau debout entouré d'une guirlande de fleurs, d'épis, de raisins et de branches d'olivier. La tête de l'agneau est nimbée de bleu. Une bordure de pierres bleues et de doubles spirales encadre la guirlande et se prolonge en forme de croix. Les angles intérieurs offrent quatre disques rouges traversés d'une croix. Quatre festons de fleurs et de feuilles l'entourent. La même bordure se retrouve dans le bas de la composition. Parmi les fleurs de la guirlande, on voit les marguerites, les roses, les lis et les myosotis. (Voir *Dictionn.*, t. VIII, fig. 6804.)

[1] Ciacconio indique en outre le monogramme d'Hadrien entre le Christ et la colombe.

« Les arêtes de la voûte sont ornées de rinceaux de feuillages, au milieu desquels s'élancent des dauphins et qui viennent aboutir aux angles du carré. Le bas de ces arêtes est occupé par des cercles bleus, sur lesquels se détachent des rectangles rouges qu'on a pris pour les évangiles. Cette partie de la mosaïque est moderne.

« La voûte se divise en huit compartiments, décorés chacun d'une couple d'oiseaux, affrontés à un vase remplis de fruits, posé sur un parterre d'herbe verte. On reconnaît dans ces oiseaux les antiques symboles des quatre éléments : les canards, emblème de l'eau; les perdrix, emblème de la terre; les pigeons, emblème de l'air, et les perroquets, emblème du feu. Les vases remplis de fruits rappellent la fertilité de la terre, à l'instar des cornes d'abondance chères aux anciens (fig. 8537).

« L'œil reste émerveillé de la grâce et de l'élégance de cette composition, où se retrouvent, dans un décor de pures traditions classiques, les premiers symboles chrétiens. Bien que le temps et la poussière les aient ternies, les couleurs ont conservé les nuances de vert, de bleu, de rouge, les plus délicates. Les canards ont malheureusement été repeints, et leur éclat brutal rompt l'harmonie de l'ensemble. Les pigeons sont restaurés, mais les perdrix et surtout les perroquets, très bien conservés, sont de véritables œuvres d'art [1]. »

Bibl. — De Rossi, *Musaici cristiani*, 1873-1899; M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, in-8°, Genève, 1924, p. 103-104, fig. 115-117.

7° *Saint-Paul-hors-les-Murs.* — Il n'est pas question ici de la basilique constantinienne dont rien ne subsiste. Construite, dit-on, en 324, incendiée, reconstruite en 386 par Valentinien II et Théodose, terminée par Honorius (395-424), elle reçut une décoration en

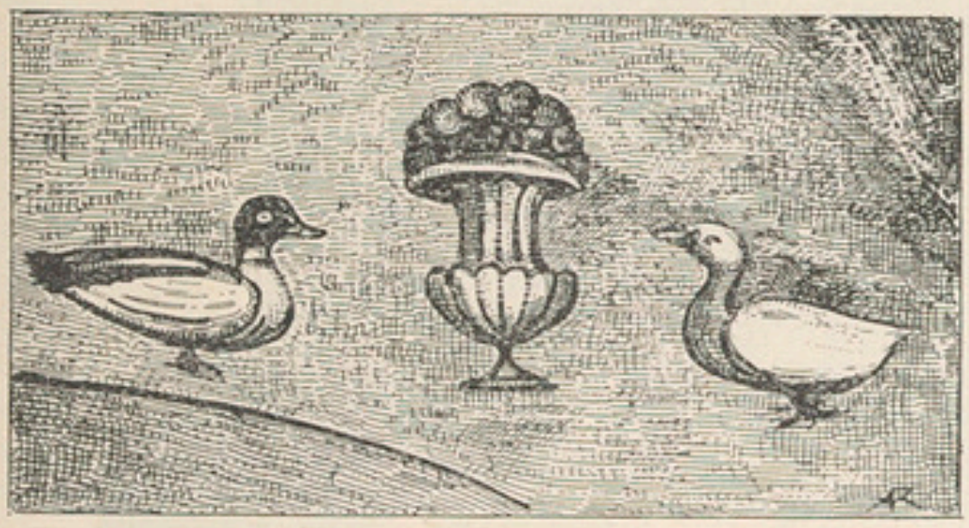

8537. — Mosaïque du baptistère du Latran,
d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 103, fig. 11.

mosaïque par les soins de Galla Placidia (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 261-266, fig. 4852), qui fit orner en particulier l'arc triomphal. Si les tremblements de terre de 801 et de 1349 ne le détériorèrent pas plus que le reste, l'incendie de 1823 le détruisit en grande partie, mais pas entièrement. Une seule tête a été conservée intacte (fig. 8538), c'est la tête de l'ange qui se trouvait à la droite du Christ; elle suffit à donner une idée de la technique excellente de l'ensemble (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2108, fig. 626). De cet ensemble aussi nous pouvons juger par la composition actuelle qui paraît être une copie de l'œuvre du Ve siècle, à condition toutefois de ne pas pousser cette ressemblance jusqu'au détail. Le médaillon central renferme un buste du Christ nimbé avec neuf rayons. Le nimbe, suivant l'usage ancien, est d'une teinte dégradée, azur au centre, bleu foncé à l'extrémité. Le visage du Sauveur est pénible à regarder; démesurément long et encadré de cheveux et d'une barbe noirs, le regard fixe, les joues hâves et creuses, les mains disproportionnées au corps. La main droite est levée pour bénir à la manière grecque; la main gauche tient un bâton appuyé sur l'épaule, tout ce qui subsiste d'une croix à longue haste que nous voyons sur d'autres mosaïques (voir *Dictionn.*, t. III, col. 895, fig. 1557). Le tétramorphe, qui emplit la partie supérieure, nous montre le symbole de saint Matthieu pourvu d'une barbe, ce qui est exceptionnel. Les vieillards qui offrent leurs couronnes font allusion à une vision de l'Apocalypse (IV, 10). L'exécution de cette partie de la mosaïque est

8538. — Tête d'ange,
d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 90, fig. 102.

d'un style barbare. Ces vieillards sont rangés sur deux files de chaque côté; ils veulent marcher vers le Christ, mais leurs membres sont désarticulés; attitudes, gestes, draperies tout est si gauche, si maladroit qu'on ne peut se résoudre à y voir un ouvrage du Ve siècle, à moins qu'il n'ait été refait au VIIIe ou au IXe siècle.

Deux anges ailés, à demi-prosternés, s'approchent du Sauveur, c'est la tête de l'un d'eux qui est figurée ici.

Aux retombées de l'arc, saint Paul (avec une épée, ajoutée) et saint Pierre avec des clefs.

Bibl. — Eug. Müntz, *L'ancienne basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1898, p. 12-16; E. Gerspach, *La mosaïque*, in-8°, Paris, 1882, p. 48-49; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. III, p. 44-45, pl. 237; F.-X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, in-8°, t. I, Freiburg-im-Br., 1896, p. 412; Barbet de Jouy, *Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome*, in-12, Paris, 1857, p. 18; J.-B. De Rossi, *Musaici cristiani*, 1873-1899; M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, in-8°, Genève, 1924, p. 87-90, fig. 99-102.

8° *Saints-Côme-et-Damien.* — Sur cette basilique et sa mosaïque, voir *Dictionn.*, t. III, col. 2350-2367, fig. 3186; t. VII, col. 2417, fig. 6205.

Cette mosaïque fut exécutée sous le pontificat de Félix IV (526-530), à l'époque où Rome était occupée par une garnison de Goths. Comme on doit s'y attendre, c'est ici une œuvre marquée par une décadence choquante si on la compare aux mosaïques de l'époque classique, telles que l'abside de Sainte-Pudentienne; cependant, elle ne laisse pas d'avoir sa grandeur. Le Christ (voir t. VII, fig. 6205) est plus vivant et plus solidement planté sur ses pieds que bien des figures qu'on admire de confiance parce qu'elles sont réputées conformes au canon académique. La composition s'inspire d'une pensée de symétrie un peu roide; elle nous montre, sur le bord du Jourdain, le Christ sur des nuages pourprés, tenant le *volumen* et parlant. Le visage est d'une laideur puissante, les yeux semblent sortir

[1] M van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 103-104.

des orbites, la chevelure, la barbe nous donnent l'impression d'un barbare hirsute (fig. 8539). A ses côtés, saint Paul et saint Pierre lui amènent les deux frères Côme et Damien. C'est la première fois qu'une mosaïque romaine nous présente un sujet analogue. Au-dessus de la tête de saint Paul, dans les branches d'un palmier, on voit le phénix nimbé. Les deux saints martyrs portent des tuniques d'un jaune et d'un vert sales et des

8539. — Le Christ. Mosaïque de Saints-Côme-et-Damien, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 123, fig. 141.

palliums de couleur sombre; ils sont chaussés. Tous les deux présentent au Christ leur couronne de martyr sur le pan de leur manteau; à leur bras gauche, ils ont suspendu un petit sac de cuir rouge orné d'une croix blanche, leur trousse. Primitivement, au sommet de l'abside, on voyait la main divine présentant une couronne; elle a disparu pour faire place à une lucarne. Les personnages de Félix IV et saint Théodore sont négligeables à raison des retouches. La zone inférieure, au fond d'or, est occupée par un agneau nimbé d'argent, debout sur un monticule d'où s'échappent les quatre fleuves du paradis mentionnés par leurs noms (fig. 8540) :

GEON FYSON TIGRIS EVFRATA

De chaque côté, six brebis sortent de Jérusalem et de Bethléem.

Bibl. — De Rossi, *Musaici cristiani*, 1873-1899; J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III, pl. CII-CVII; M. van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 119-124, fig. 136-142.

9° *Saint-Clément* — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 1892-1900, fig. 3029, 3030.

10° *Saint-Laurent.* — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1944-1947, fig. 6934; ajouter à la bibliographie J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 189-193, fig. 240-243.

11° *Saint-Théodore.* — Église circulaire, voisine du Palatin, dont la mosaïque a été en partie refaite. L'existence de cette église est connue dès le temps de saint Grégoire Ier (590-604) (fig. 8541).

Dans l'abside, le Christ est assis sur le globe céleste; il tient de la main gauche une hampe surmontée de la croix et, de la main droite, il bénit. A ses côtés, les apôtres saint Pierre et saint Paul lui amènent deux martyrs portant leur couronne. « Il est possible, a-t-on écrit, que le saint de droite soit saint Théodore, le martyr d'Amasée, dans le Pont, qui apparaît sur la mosaïque des Saints-Côme-et-Damien [1]. » Cette explication est plus acceptable que celle donnée par M. J. Wilpert qui « reconnaît sans hésiter dans les martyrs anonymes les deux saints Théodore. Si le second personnage, qui est « entièrement moderne », n'est que la restauration d'une figure primitive, comme on peut le croire, cette opinion n'est pas soutenable. Saint Théodore n'était pas encore dédoublé à l'époque où la mosaïque fut exécutée. Mais quant à

[1] M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 194.

l'identification de l'un des martyrs avec le patron de l'église, l'hésitation n'est pas possible. C'est le même saint que l'on voit représenté dans l'église voisine des Saints-Côme-et-Damien [1]. »

J.-B. De Rossi fait dater cette mosaïque du pontificat de saint Grégoire Ier, J. Wilpert l'attribue, sans

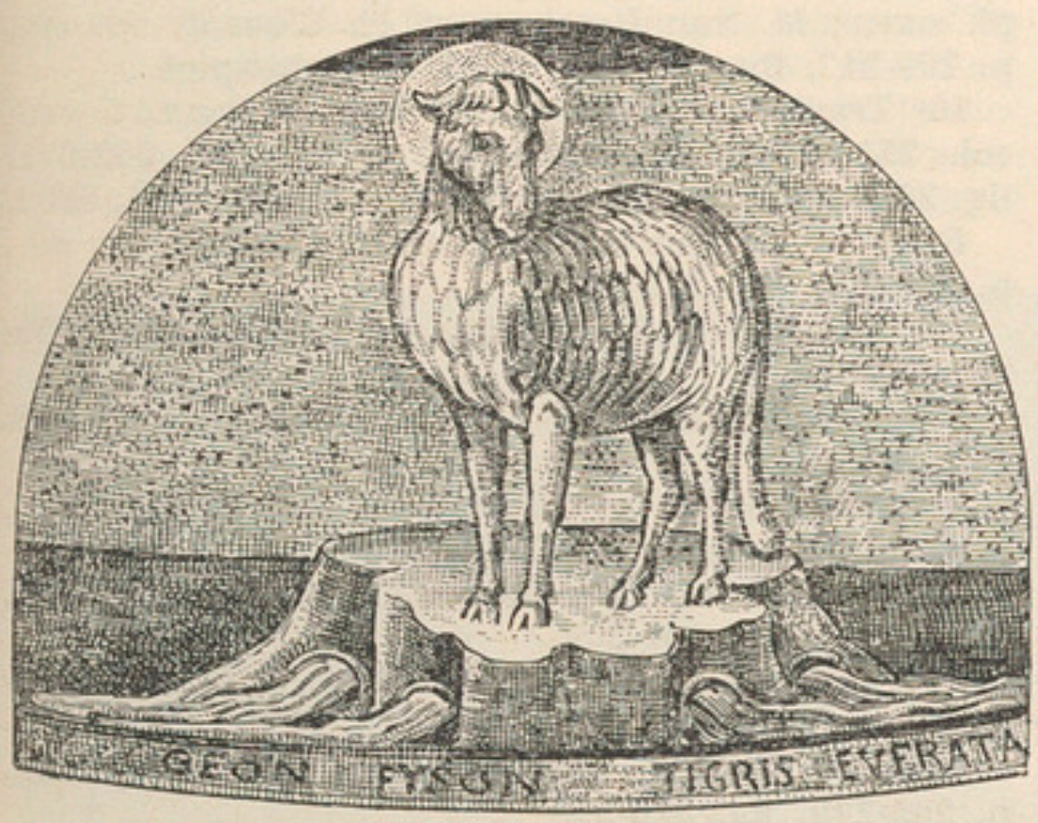

8540. — Agneau nimbé.
Mosaïque de Saints-Côme-et-Damien,
d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 124, fig. 142.

preuve, à Félix IV. La bibliothèque Vaticane, ms. *lat. 9071*, conserve un dessin de cette mosaïque sur lequel le saint de gauche porte des chaussures analogues à celles du saint de droite, des bas blancs, et des *campagi*

nile coiffée d'un diadème beaucoup moins riche et moins lourd que celui de l'impératrice Théodora à Ravenne; deux rangs de perles aboutissent à deux pendeloques qui font l'effet de boucles d'oreilles (fig. 8542). Sur les épaules, une sorte de collerette en perles repose sur une large écharpe d'or à ornements verts qui tombe jusqu'à mi-jambes, couverte de cabochons et de perles. La robe est de couleur pourpre, ourlée d'une bordure de bijoux. Dans un médaillon, à mi-jambes, est figuré le phénix. La sainte martyre tient un rouleau et, sur son bras gauche, est posé le voile virginal, orné d'une sorte de rose.

A ses pieds, le glaive, instrument de son supplice, et deux flammes rouges; tout cela est presque indistinct sur la photographie.

« Aucune autre des mosaïques de Rome ne peut être comparée à celle de Sainte-Agnès comme simplicité de lignes, harmonie de composition et de couleur. » M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 195-198, fig. 246-249.

13° *Latran. Oratoire de Saint-Venance.* — *Dict.*, t. VIII, col. 1603-1607, fig. 6798-6799.

14° *Saint-Pierre. Confession.* — Sous le maître-autel de la basilique, dans une niche, on conserve une mosaïque représentant le Sauveur qui bénit à la manière grecque. Il tient dans la main gauche un livre sur lequel on lit :

EGO QVI
SVMVIA CREDIT
VERITAS IN ME
ET·VITA VIVET

Traces de restauration visibles et nombreuses.

Bibl. — M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 204, fig. 257 *bis;* J. Wilpert, *op. cit.*, t. III.

15° *Saint-Étienne-le-Rond.* — Cette église fut consa-

8541. — Abside de Saint-Théodore, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 194, fig. 245.

noirs, très découverts, retenus par des cordons noirs.

Bibl. — J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 194, fig. 244-245.

12° *Sainte-Agnès-hors-les-Murs.* — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 958-962, fig. 240. Cette mosaïque du VIIe siècle nous offre une précieuse image de ce que pouvait être une jeune fille parée à la mode byzantine. Si on fait abstraction du nimbe, nous voyons une figure juvé-

crée par le pape saint Simplice en 468. L'entrée primitive a été murée, transformée en chapelle et la niche qui surmonte l'autel contient une mosaïque fort délabrée et de date incertaine. On voit, au centre de la composition, une grande croix gemmée qui se détache sur un fond d'or. Au-dessus de cette croix, est posé un

[1] H. Delehaye, dans *Analecta bollandiana*, t. XLIII, 1925, p. 389.

disque crucifère sur lequel se détache la figure du Christ (repeinte). Au-dessus du Christ, la main divine tenant la couronne du martyre se détache sur un ciel bleu orné d'étoiles (fig. 8543).

De chaque côté de la croix plantée dans une prairie parsemée de fleurs rouges, se voient deux personnages debout, barbus et nimbés. A gauche, SCS PRIMVS; à droite, saint Félicien, SCS FELICIANVS. Ils portent tous les deux la tunique pourpre couverte de la chla-

8542. — Sainte Agnès. Mosaïque de Sainte-Agnès, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 196, fig. 247.

myde blanche, ornée de la *tabula* pourpre. Les deux saints tiennent le livre des évangiles de la main gauche et posent dessus la main droite. Ces images sont en partie modernes, à force de restaurations.

On ignore la date de cette mosaïque, mais on sait que ce fut le pape Théodose (642-649) qui fit transporter les corps de Prime et Félicien de la voie Nomentane dans le sanctuaire de Saint-Étienne-le-Rond. L'inscription qui se lit au bas de l'abside n'apporte aucun renseignement historique :

† *Aspicis auratum cælesti culmine tectum*
Astriferumque micans præclaro lumine fultum †

« Tu vois ce lieu dont le faîte constellé est doré, et ce divin visage brillant d'une clarté lumineuse. »

Bibl. — M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 205-206, fig. 258-261.

16° *Saint-Pierre-ès-Liens* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 13-18, fig. 2383).

Bibl. — M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 207-208, fig. 262-264.

17° *Oratoire de Jean-VII.* — Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2197-2210, fig. 6160-6164.

Bibl. — J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken*, t. III, pl. CXIII; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 209-217, fig. 265-279, et pl. en frontispice.

18° *Triclinium du Latran.* — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2538-2542, fig. 7044; cf. t. III, col. 662-671, fig. 2615-2617; t. VIII, col. 1589-1592, fig. 6801, 6802.

Bibl. — M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 218-220, fig. 280-283.

19° *Saints-Nérée-et-Achillée.* — Voir *Dictionn.*, au mot NÉRÉE.

20° *Sainte-Praxède.* — Voir *Dictionn.*, au mot PRAXÈDE.

21° *Sainte-Marie « in Domnica ».* — Voir *Dictionn.*, t. X, col. 2088-2091, fig. 7730.

Bibl. — M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 240-244, fig. 307-309.

22° *Sainte-Cécile.* — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 2759-2769, fig. 2242.

Bibl. — M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 245-249, fig. 310-313.

23° *Saint-Marc.* — Voir *Dictionn.*, t. X, col. 1747-1749, fig. 7630.

Bibl. — M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 250-253, fig. 314-316.

XXXVI. ITALIE *(Suite)*. — 1° *Siponte.* — On trouve dans la Vie de saint Laurent, évêque de Siponte, en Italie, un passage relatif à l'envoi d'artistes grecs en Italie, vers la fin du Ve siècle, et nous y trouvons la mention d'une mosaïque à fond d'or. On lit dans ce passage que saint Laurent fut nommé évêque, Zénon étant empereur et Gélase pape. Ceci est inexact, car Zénon mourut en 491 et Gélase ne fut pape qu'en 492; mais cela importe peu ici. Comme saint Laurent est qualifié de parent de l'empereur Zénon, c'est au règne de ce dernier (474-491) que nous devons rapporter l'exécution des travaux pour lesquels le *basileus* envoya à l'évêque le matériel et le personnel. La Vie est d'une rédaction antérieure au IXe siècle : *...Revertentibus autem nuntiis sancti viri cum artificibus et devoto munere ab imperatore transmissis, statim prædictorum martyrum basilicæ inceptum opus pretioso et mirifico opera consummavit, et aliam quam disposuit incipiens, præclara et admiranda speciositate, diversis coloribus minutisque vitreis lapidibus fulvo auro supertectis, opere mausoleo* [1], *prope memoratam ecclesiam sui episcopatus, ad honorem B. Joannis Baptistæ fabricare et consummare studuit.*

Bibl. — Muratori, *Antiquitates Italicæ Medii Ævi*, diss. XXIV, Mediolani, 1723-1751; *Acta sanctorum*, 8 février; Eug. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrét. de l'Italie*, dans *Revue archéologique*, 1891, p. 70-71.

2° *Teano.* — Mosaïque de la fin du IVe siècle; scène de l'Épiphanie, les mages, les apôtres Pierre et Paul tenant un volume, monogramme :

////TERE SEMPER ☧ ///F/////IX FELICITA PS

Bibl. — Spinazzola, dans *Notizie degli scavi*, 1907, p. 697 sq.; O. Marucchi, dans *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1908, p. 263.

3° *Verceil.* — Entre 530 et 542, l'évêque Flavien fit restaurer l'église de Saint-Eusèbe, à Verceil, et on décora la conque de l'abside d'une mosaïque représentant saint Eusèbe agenouillé devant un crucifix de forme grecque et l'évêque saint Limenius, successeur

[1] *Opere mausoleo* que les bollandistes ont traduit « ouvrage magnifique », a le sens d'*opere musivo* (voir Du Cange).

de saint Eusèbe. Cette mosaïque fut détruite en 1572, en même temps que le chœur de la cathédrale. L'inscription tracée au-dessous des figures est aujourd'hui perdue, mais on sait qu'on y lisait les mots *metalla*, *vernantibus figuris*, *laminis*, *auro*, *argento*, *flumina*. Le P. Bruzza a conjecturé de façon vraisemblable que cette inscription était métrique et que le mot *flumina* faisait allusion aux fleuves du paradis sortant d'un monticule que dominait une croix gemmée, ce qui est plus vraisemblable qu'un crucifix. Il paraît aventureux de croire, sur le témoignage de Gazzera, que les peintures exécutées dans la coupole et conservées en copie

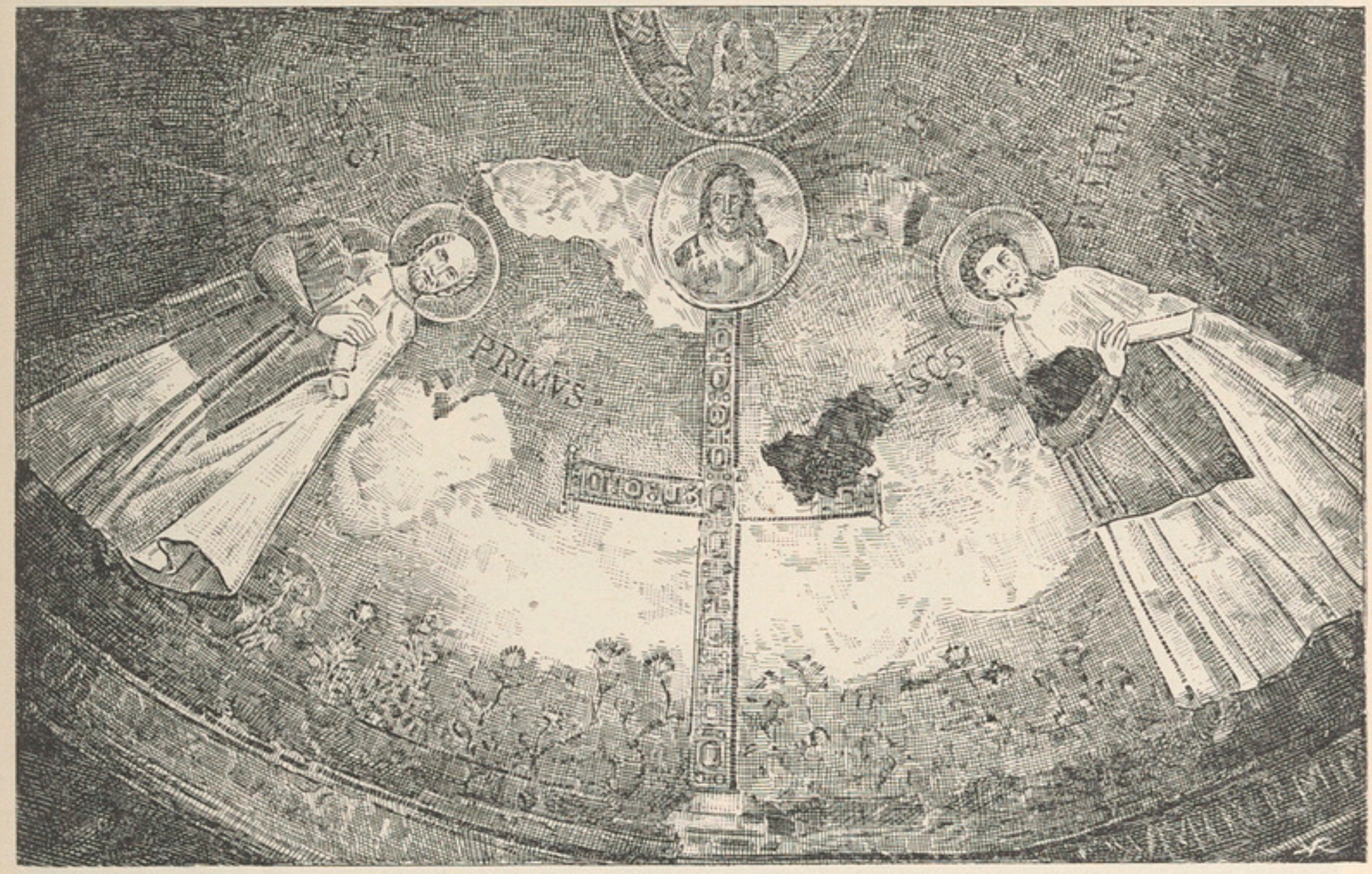

8543. — Absidiole de Saint-Étienne-le-Rond, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 205, fig. 259.

dans un rouleau de parchemin, soient contemporaines de l'épiscopat de Flavien.

Bibl. — Gazzera, *Delle iscrizioni cristiane antiche del Piemonte*, dans *Mémoires de l'Acad. de Turin*, IIe sér., t. XI, 1849, p. 112; Cusano, *Discorsi histor.*, p. 87; Corbellini, *Vite de' vescovi di Vercelli*, Milano, 1643, p. 22; L. Bruzza, *Iscrizioni antiche Vercellesi*, in-8°, Roma, 1874, p. 341-342; Eug. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dans *Revue archéologique*, 1891, p. 83-84.

XXXVII. Mosaïques chrétiennes de l'Italie. — L'importance de la mosaïque dans l'histoire de l'art chrétien se trouve signalée dès la fin du IVe siècle par saint Nil qui fait observer que le but principal de ces pieuses images est de faire connaître au peuple l'Ancien et le Nouveau Testament. Saint Grégoire de Nysse disait de son côté que « la peinture muette parle sur le mur », et beaucoup plus tard, au commencement du IXe siècle, le patriarche Nicéphore proclame que « les évangiles historiés rendent la vérité évangélique plus palpable, plus réelle pour les laïques ».

« Le but décoratif, qui avait été la principale préoccupation des Romains, ne se retrouva au premier plan que bien plus tard, probablement à partir du XIIIe siècle. Il est évident que les créateurs de la mosaïque chrétienne n'ont pu se soustraire à l'influence antique et l'on suit assez bien les traces de cette influence dont l'empreinte se transforme avant de s'effacer presque entièrement. On conçoit que certains panneaux de Sainte-Constance aient pu paraître moins chrétiens que païens, puisqu'ils sont précisément des restes de cet art décoratif antique, qui nous a laissé tant d'œuvres remarquables. Les génies vendangeurs sont bien d'inspiration antique, mais le sujet se retrouvera dans des milieux purement chrétiens.

« Les colombes perchées sur le rebord d'une coupe sont célèbres depuis que la création du mosaïste grec Sosos a été décrite par Pline l'Ancien; mais ce sujet, qui figure au centre d'un compartiment de la voûte de Sainte-Constance, se retrouve à Ravenne, dans le panneau de saint Paul et saint Pierre (fig. 8544), au mausolée de Galla Placidia, à Saint-Vital et ailleurs encore. Les paons qui se promènent sur les voûtes fleuries de Sainte-Constance, réapparaissent au baptistère de Soter, à Naples; et l'ibis et les canards de Saint-Vital sont empruntés à la décoration antique. Le bon Pasteur du mausolée de Galla Placidia, à Ravenne, est-il si différent du type d'Orphée charmant les animaux, tel que nous le représentent les mosaïques romaines de Palerme et de diverses parties de la Gaule et de la Bretagne? Et le Jourdain des baptistères de Ravenne est bien un fleuve personnifié selon la tradition antique.

« De même, dans l'incomparable musée de mosaïques que constitue, à elle seule, l'église de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, où les IVe et Ve siècles nous ont laissé une illustration, sinon complète du moins très étendue de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'influence antique, qui s'est fondue dans un art nouveau, transparaît cependant dans des détails qui donnent à l'œuvre un caractère particulier. Les corps sont en général trapus et pourvus de têtes qui présentent

quelque air de parenté avec celles de la colonne Antonine; les vêtements sont antiques par la coupe et les plis. L'armée de Josué est une armée romaine. Jéricho est une de ces villes antiques, comme les monnaies romaines des IIIe et IVe siècles, et les figures des anciens manuscrits de la *Notitia Dignitatum* (issus du manuscrit antique de Spire) nous les font connaître. Et c'est encore de cette manière que sont figurées, dans de nombreuses mosaïques, du Ve au IXe siècle les deux

l'artiste de Saint-Apollinaire *Nuovo*, à Ravenne (VIe siècle), s'est dégagé du texte de saint Marc (II, 1-5), en transportant à l'extérieur cette scène qui devait se passer dans une maison (fig. 8545); il a été amené ainsi à transposer la scène de la descente du malade par deux hommes perchés sur le toit de l'édifice, scène extrêmement curieuse bien qu'invraisemblable, telle qu'elle a été traitée.

« Il y a un monde entre le Christ imberbe bénissant

8544. — Saint Pierre et saint Paul, mosaïque du mausolée de Galla Placidia, à Ravenne, d'après Diehl, *Ravenne*, p. 30.

villes saintes, Jérusalem et Bethléem, dont on peut suivre, à travers la décadence de l'art, le type déformé, mais cependant toujours reconnaissable.

« On pourrait écrire des chapitres sur les procédés de composition des mosaïques chrétiennes de l'Italie, et il reste beaucoup à faire pour déterminer exactement les influences régionales ou étrangères.

« Les rinceaux, qui décorent l'abside de la chapelle des Saintes-Rufine-et-Seconde, à Rome (IVe siècle), sont d'une inspiration antique, qui apparaît moins nette dans les rinceaux de pampres de la voûte de la chapelle de Sainte-Matrone, à Capoue; et, tout en procédant des mêmes types, les rinceaux de la voûte du chœur de Saint-Vital (VIe siècle), à Ravenne, laissent voir une fantaisie qui fait de l'œuvre une création tout à fait originale.

« D'ailleurs, on sent qu'à l'origine de cet art chrétien les traditions ne sont pas encore fixées; les inspirations sont diverses; les sujets ne sont pas figés comme ils le deviendront peu à peu. Et les mosaïstes cherchent souvent ce qui leur est le plus commode. En général, ils ne connaissent pas les scènes d'intérieur. Aussi, dans le tableau de la guérison d'un paralytique par Jésus,

au milieu des douze apôtres, dans la chapelle Saint-Aquilin à Saint-Laurent de Milan (seconde moitié du IVe siècle) et le Christ barbu de l'église des Saints-Côme-et-Damien à Rome (VIe siècle) ou celui de Saint-Laurent-hors-les-Murs (VIe siècle). Je ne cite pas le Christ, également barbu, de Sainte-Pudentienne, à Rome (IVe siècle), parce que, écrit M. Adrien Blanchet, en étudiant cette mosaïque, étrange de composition pour la date, j'avoue que je suis incapable de discerner ce qui est ancien et ce qui est imputable aux restaurations successives.

« Si le type du Christ n'est pas fixé à l'origine, celui des apôtres l'est peut-être mieux. Saint Pierre a des cheveux blancs et sa barbe est courte et arrondie; saint Paul a des cheveux foncés et une barbe assez longue, plus ou moins en pointe. C'est, dans l'ensemble, la physionomie que présenteront les deux apôtres lorsque leur type s'immobilisera à l'époque du pape Pascal II (1099-1118), sur les bulles pontificales. Mais la position des apôtres, par rapport au Christ, varie quelquefois. Le prince des apôtres est généralement à droite du Sauveur; toutefois, dans l'abside de Sainte-Praxède (IXe siècle), saint Paul est à droite.

La même disposition se retrouve dans l'abside de l'église Sainte-Cécile, qui, comme la précédente, a été exécutée sur l'ordre du pape Pascal Ier (817-824), dont l'influence s'est exercée aussi sur la décoration différente de Sainte-Marie *in Domnica*. C'est dans ce dernier sanctuaire que la Vierge, au milieu des anges, prend, sur l'abside, cette importance considérable que le culte chrétien lui donnera de plus en plus, à un point tel que le Christ paraît souvent relégué au second plan.

« On voit bien qu'à ces époques anciennes les artistes n'étaient pas liés par le texte d'un manuel comme celui que Didron retrouva au Mont-Athos, en 1839 (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GUIDE DE LA PEINTURE). Les mosaïstes des IVe et Ve siècles s'inspirent certes de la Bible et des évangiles; mais, quand cela leur paraît utile pour la clarté de l'histoire représentée, ils juxtaposent des scènes qui ne se suivent pas dans les textes sacrés. Ils choisissent aussi leurs auteurs et nous aimerions savoir si c'est une règle de l'iconographie du VIe siècle qui a contraint l'auteur du tableau de Jésus conduit au calvaire, à Saint-Apollinaire *Nuovo;* car il a préféré suivre le thème de Matthieu, de Marc et de Luc et figurer Simon de Cyrène, qui porte la croix derrière Jésus. Plus tard, c'est la version de Jean qui sera le plus souvent choisie.

« Il y a aussi une sorte de chronologie pour l'adoption de certains sujets. Les vingt-quatre vieillards existaient dans la mosaïque du Ve siècle, à Saint-Paul-hors-les-Murs. Connaissant les relations multiples de Charlemagne avec les papes Hadrien Ier et Léon III, on pourrait penser que cette mosaïque de Saint-Paul inspira celle, de composition presque semblable, qui ornait encore la basilique d'Aix-la-Chapelle avant 1720. Mais il convient de se souvenir aussi de certains vers du Xe livre de Fortunat, qui, au VIe siècle, décrivait, probablement d'après quelque mosaïque, le Christ au milieu des patriarches, des prophètes, des apôtres et des vingt-quatre vieillards.

« A Ravenne, à Saint-Apollinaire *Nuovo*, dans des décorations qui datent presque sûrement du temps de Théodoric, c'est-à-dire du premier quart du VIe siècle, nous trouvons sans doute la première cène (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3045, fig. 2339) entièrement de tradition antique, avec les convives étendus sur des lits autour d'une table en fer à cheval.

« C'est à la chapelle de Saint-Venance, au baptistère du Latran, que se montre, au milieu du VIIe siècle, le type du buste du Christ Pantocrator dont la Sicile et l'Orient grec ont reproduit ensuite si souvent la composition.

« La crucifixion paraît probablement, pour la première fois, nous ne parlons ici que des mosaïques (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3086; t. VII, col. 2209, fig. 6164), dans l'oratoire de Jean-VII : la représentation de

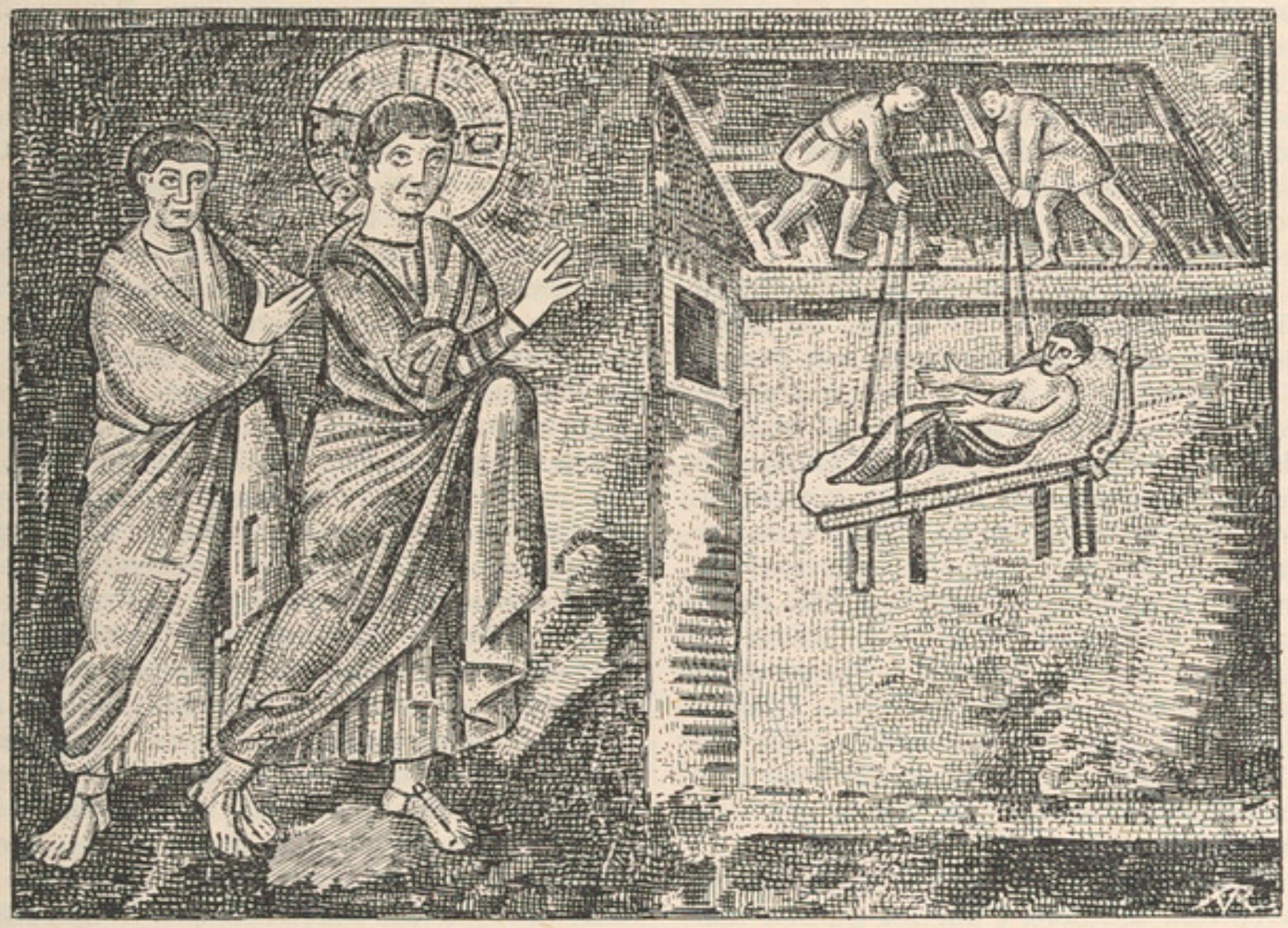

8545. — Guérison du paralytique de Capharnaüm. Mosaïque de Saint-Apollinaire *Nuovo*, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 131, fig. 156.

la Jérusalem céleste orne l'arc triomphal de Sainte-Praxède (IXe siècle).

« La transfiguration revêt des formes diverses, à Ravenne, au VIe siècle (?) et dans l'église des Saints-Nérée-et-Achillée (VIIIe-IXe siècle) à Rome.

« Les scènes historiques ne sont pas rares, si l'on entend par là celles où sont figurés des personnages connus, par exemple les papes Jean VII et Pascal Ier. Sur l'arc de l'abside du *triclinium* du Latran, on avait aussi représenté le pape Léon III et Charlemagne, sans barbe et avec des moustaches (voir *Dictionn.*, t. III, col. 667, fig. 2615; t. VIII, col. 2539, fig. 7044). Quoi qu'on en ait dit, ce n'est pas le seul document où l'on reconnaît l'empereur d'Occident figuré ainsi; nous avons des monnaies et le plomb publié par Le Blanc, en 1692.

« Les qualités de composition sont diverses et il semble que les influences y jouent un rôle important, sinon prépondérant. Ainsi, à Sainte-Marie-Majeure, le tableau de la grande bataille de Gabaon montre une scène pleine de vie où Josué rappelle inévitablement l'Alexandre de la bataille d'Issus; mais je me garde d'assurer que le mosaïste du IVe siècle a connu l'œuvre grecque, exécutée sans doute avant notre ère.

« Les mosaïstes chrétiens sont évidemment les héritiers de traditions lointaines; mais, la plupart du temps, les sujets qu'ils ont à traiter diffèrent des

thèmes de la mosaïque païenne qui était surtout décorative, alors que le but de l'art chrétien nouveau est l'éducation des peuples illettrés.

« Il y aurait peut-être un chapitre à écrire pour rechercher les sources des artistes chrétiens, et, dans certains cas, cette investigation apporterait des données chronologiques appréciables peut-être. Ainsi le phénix nimbé de la bordure du chrisme, dans la voûte du baptistère attribué à l'évêque Soter (seconde moitié du ve siècle); à Naples, ce phénix paraît déjà avec une forme identique sur une monnaie de Gratien (367-383). Et, de même, un sou d'or d'Olybrius (472) porte la croix pattée, à pointes ornées de perles, qui est accompagnée de la légende *Salus Mundi;* c'est précisément le type principal de la transfiguration, tel qu'on le voit au fond de l'abside de Saint-Apollinaire *in Classe* qui passe pour n'avoir été commencé que par l'archevêque Ursicinius (532-536), bien qu'on reconnaisse dans le plan celui d'une basilique romaine du ive siècle.

« Si la croix gemmée et perlée occupe dans l'iconographie chrétienne une place très ancienne, faut-il faire descendre jusqu'au viie siècle celle de la mosaïque de Saint-Étienne-le-Rond, à Rome [1]? »

XXXVIII. Mosaïques de l'Orient. — En Orient, l'art de la mosaïque prit, dès le ive siècle, un rapide développement. Le système de construction de blocage ou en briques et l'adoption de plus en plus générale des membres d'architecture à formes expressives livrait des surfaces considérables à décorer au moyen de placages et de mosaïques. L'engouement dont se prirent les architectes orientaux pour la brique [2] contribua largement au succès de cette décoration d'un goût nouveau.

Sous le règne de Constantin, plusieurs églises furent ainsi décorées [3], à Constantinople, à Bethléem où, d'après un récit bien tardif il est vrai [4], l'impératrice Hélène « éleva le grand temple de la Mère de Dieu, et au couchant, dans la partie extérieure, fit représenter en mosaïque la naissance du Christ, la Mère de Dieu portant sur sa poitrine l'Enfant qui donne la vie, et l'adoration des mages ».

Il n'est pas douteux que, dès le ive siècle, la mosaïque ait été employée non seulement sur les parois, mais encore pour le pavement des églises. Saint Grégoire de Nysse parle d'une mosaïque de pavements qui représentait le martyre de saint Théodore et répétait le sujet qu'offraient les peintures murales [5]. Vers la même époque se place une œuvre importante, la mosaïque de pavement trouvée aux environs de Tyr, en Phénicie, à Kabr-Hiram [6] (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 605-619, fig. 6439). Plusieurs parties distinctes la composent. Vers l'entrée, se présente un carré encadré par une bordure d'ornements géométriques. Aux angles, les vases laissent échapper des branches fleuries qui se répandent et s'enroulent sur toute la surface du carré, formant des médaillons dans lesquels figurent des scènes de chasse et de la vie champêtre. On y voit des brebis, des chevaux, des serpents, des lions, des cerfs, des oiseaux, un berger jouant de la flûte, un paysan tirant son âne par le licol. Au centre est un pressoir, deux amours vendangeurs vont recueillir le vin qui s'échappe de la cuve, ruisselle dans une auge. Il est impossible de n'être pas frappé par l'analogie qui existe entre cet ouvrage et les mosaïques de la voûte annulaire de Sainte-Constance, à Rome. Certains détails sont presque identiques et le rapprochement entre les deux monuments est un des plus instructifs que nous offre la mosaïque chrétienne. Le reste de l'église montre d'autres mosaïques dans lesquelles on rencontre, parmi diverses images, les figures des Saisons, si délaissées à Rome, les vents, les mois se mêlant à quelques-uns des plus antiques symboles chrétiens, le poisson par exemple, qui reparaît jusqu'à huit fois, à intervalles à peu près réguliers. Non loin de Kabr-Hiram, à Nebry-Yonnès, on a découvert une mosaïque absidale.

La grande coupole de l'église Saint-Georges, à Salonique, était entièrement décorée de mosaïques de la plus rare beauté. Malgré leur état affreux de mutilation, leurs tons passés, leurs figures détruites, ce qui en reste est encore d'un très grand effet. Les moindres détails de l'ornementation témoignent d'un goût fin et délicat : les arabesques, les bandes à palmettes, sont élégamment dessinées. La disposition décorative était analogue à celle du baptistère de Ravenne, mais les rares vestiges qui subsistent ne permettent qu'une description en grande partie conjecturale. Autour d'un médaillon central dont la bordure a laissé quelques traces, se déroulait une large zone dont nous ignorons la décoration. Au-dessous, se voit une nouvelle zone dont la plus grande partie s'est conservée. De larges compartiments sont entièrement remplis par un dessin architectural. « Les architectures sont de riches palais construits dans le style fantastique, familier aux peintres de Pompéi; des portiques ornés de colonnes resplendissantes de pierreries; des pavillons fermés par des rideaux de pourpre, flottant au gré du vent, ou retenus par des torsades; des arcades sans nombre avec des frises décorées de dauphins, d'oiseaux et de palmettes; les modillons et les palmettes soutiennent des corniches d'azur et d'émeraude. Au centre de chacune de ces compositions, est un édicule octogone ou circulaire entouré de colonnes et couvert par une coupole; des rideaux en cachent l'enceinte aux regards, et ses abords sont défendus par des barrières. Une lampe suspendue à la voûte indique son caractère religieux. Quoique la composition de l'architecture de ces tableaux soit variée, le sujet est toujours le même; il représente un petit temple au milieu d'une splendide colonnade. A droite et à gauche de chacun de ces temples sont des personnages vêtus de toges et de chlamydes, les mains levées dans l'attitude de l'adoration. »

L'importance exceptionnelle du règne de Justinien pour l'histoire de l'art byzantin pourrait donner lieu de penser que le chef-d'œuvre architectural de ce règne, l'église Sainte-Sophie de Constantinople, doit renfermer les morceaux les plus précieux et les plus instructifs pour l'histoire de la mosaïque. Il n'en est pas tout à fait ainsi. A vrai dire, nous sommes assez mal renseignés sur ce point. S'il n'est pas douteux que Sainte-Sophie fut couverte de mosaïques dès le temps de Justinien [7], il devient plus difficile de préciser la nature des travaux exécutés. Procope décrit une mosaïque qui se trouvait dans le palais impérial et qui représentait les victoires de Justinien, mais il ne nous en apprend pas plus [8]. Paul le Silentiaire parle à plu-

[1] A. Blanchet, *Les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dans *Journal des savants*, 1925, p. 156-161. — [2] Voir *Dictionn.*, t. ii, au mot Brique. — [3] Ciampini, *De sacris ædificii s*, in-fol., Romæ, 1693. — [4] Sakkélion, Ἐηιστ· συνοδ·τῶν ἁγιοτάτων πατριαρχῶν κ.τ.λ. πρὸς Θιόφιλον αὐτοκρατορα, in-8°, Athènes, 1874, p. 30. Le document est du ixe siècle. La même lettre fait mention d'une mosaïque qui se trouvait à Chypre et représentait la Vierge; on n'en sait pas la date. — [5] S. Grégoire de Nysse, *Oratio in S. Theodorum*, *P. G.*, t. xlvi, col. 740. — [6] E. Renan, *Mission de Phénicie*, in-4°, Paris, 1864, p. 607 sq., pl. xlix. Pour la discussion critique de cette mosaïque, voir *Dictionn.*, au mot Kabr-Hiram. — [7] Lors de l'écroulement de la grande coupole, les architectes prétendirent qu'il fallait attribuer l'accident au retrait hâtif de l'armature en bois afin de permettre aux mosaïstes d'entreprendre la décoration. *Anonymi di S. Sophia*, dans Banduri, *Imperium orientale*, t. i; *Antiquitates Constantinopolitanae*, l. IV, p. 222; Codinus, *De signis*, édit. Bonn, p. 144. — [8] Procope, *De ædificiis Justinaneis*, l. I, c. x.

sieurs reprises des mosaïques de l'église, sans entrer toutefois dans les détails que nous pourrions souhaiter. Il nous apprend que la muraille de l'*atrium* offrait une décoration en mosaïque représentant des animaux [1]. Ailleurs, il signale des motifs alors en grande faveur : cornes d'abondance d'où les fruits débordent, paniers, rameaux fleuris égayés par le vol et le chant des oiseaux, pampres dorés jetant çà et là une note éclatante [2]. Mais ce ne sont que des accessoires. La voûte est à fond d'or. « On croirait voir le soleil à midi, lorsqu'il a doré tous les monts [3]. » L'abside était à fond d'argent. Là s'arrêtent nos renseignements et, suivant la juste remarque d'un archéologue, « on a droit de s'en étonner. De même, à l'endroit où il parle de la mosaïque du pavement, Paul le Silentiaire n'indique point qu'aucun sujet y fut représenté [4]; plus tard, quand il fallut restaurer l'église, on y figura les quatre fleuves du paradis terrestre tombant dans la mer [5]. L'écrivain ne semble guère disposé à rien omettre; il nous parle des moindres motifs de la sculpture décorative, des pièces d'orfèvrerie, des lampes, etc.; comment donc laisse-t-il de côté les grandes mosaïques à personnages? En faut-il conclure qu'en 562, époque qu'on attribue à la rédaction de son poème, les grandes mosaïques n'étaient pas encore exécutées [6]? »

On le voit, l'œuvre de Justinien est ici assez restreinte et cette opinion, qui est celle de Salzenberg, n'a pas été, depuis l'époque où elle fut émise (1854), critiquement réfutée [7]. Les œuvres les plus distinguées semblent appartenir au VIe et au VIIe siècle. Ch. Bayet range au nombre des plus anciennes la figure d'ange qui se détache sur fond d'or au-dessus du *bêma* et tient pour plus récente la grande mosaïque placée au-dessus des portes du narthex qu'il fait dater du VIIe siècle [8]. Elle représente ie Christ assis sur un trône somptueux, bénissant d'une main, et tenant de l'autre un livre ouvert où se lisent ces mots : « Paix à vous; je suis la lumière du monde. » A droite et à gauche, deux médaillons renferment les images de la Vierge et de saint Michel. Aux pieds du Christ, un empereur est agenouillé. La décoration de Sainte-Sophie se poursuit dès lors assez activement sous le règne de Basile le Macédonien; elle offre matière à divers rapprochements avec d'autres mosaïques, mais surtout avec les miniatures du *Ménologe basilien* (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 419-430); les attitudes sont analogues et on remarque une même tendance, de plus en plus accentuée, à allonger les figures et à leur donner une expression ascétique [9].

On peut suppléer, dans une certaine mesure, aux lacunes que Sainte-Sophie de Constantinople laisse dans l'histoire de la mosaïque par la décoration de Sainte-Sophie de Salonique dont le plan reproduit en partie celui de l'édifice précédent. Une inscription permet de dater cette décoration entre les années 549 et 582, ce qui nous reporte au règne de Justinien ou de ses premiers successeurs.

« Dans l'abside, est représentée la Vierge; elle est assise sur un trône orné de gemmes et porte dans ses bras l'enfant Jésus, dont on distingue le nimbe crucifère. Les vêtements de la Vierge sont bleus : la tête est ceinte du nimbe, mais la figure a été détruite. Le sol est figuré par des tons bleus et verts; les bandes qui forment la bordure renferment des arabesques d'or, qui courent sur un fond vert, et des ornements géométriques. Les murs latéraux sont aussi décorés de carrés, contenant alternativement des croix et des feuilles [10]. Dans la coupole, on a placé l'ascension du Christ [11]. La composition est à peu près la même que celle qu'on retrouve encore aujourd'hui sur les fresques des églises byzantines. Le Christ était représenté assis, encadré dans un grand médaillon, mais cette partie a presque entièrement disparu. Deux anges soutiennent le médaillon et volent les ailes déployées. Au-dessous, la Vierge est debout, dans l'attitude de l'oraison, nimbée et vêtue de bleu. A ses côtés sont placés deux anges dont elle est isolée par des arbres : ces anges portent un sceptre et un globe sur lequel sont inscrits les sigles du nom du Christ. Les apôtres viennent ensuite, répartis des deux côtés; des arbres qui se détachent sur le fond doré les séparent les uns des autres. Il y a dans leurs attitudes une certaine recherche de variété : la plupart lèvent la tête vers le Christ; ils se le montrent et [12] quelques-uns même placent leurs mains au-dessus de leurs yeux comme pour se garantir du soleil et le mieux distinguer. »

XXXIX. QUELQUES MOSAÏQUES. — 1° *Chiti* (île de Chypre). — Au sud de l'île, près de Larnaka, Chiti *(Kittim)* possède une église qui se compose d'un corps principal de bâtiment en croix grecque, d'époque byzantine. L'abside principale est ornée d'une belle mosaïque endommagée. On y voit, sur un fond d'or, la Vierge assise sur un trône bas, gemmé, et tenant son divin Fils dans ses bras; à droite et à gauche, les archanges Michel et Gabriel, vêtus de blanc, ailés de plumes ocellées, tiennent de la main gauche un sceptre et présentent de la main droite un globe crucigère, dans un geste d'adoration.

Smirnov soutenait que l'église en croix grecque n'était pas antérieure à l'époque des Lusignan et qu'elle avait été ajoutée à une abside beaucoup plus ancienne décorée en mosaïque au Ve siècle, ce qui lui semblait prouvé par la présence de l'inscription : + Η ΑΓΙΑ ΜΑΡΙΑ + qui accompagne la figure de la Vierge, formule antérieure, selon lui, au concile d'Éphèse (432) à la suite duquel a prévalu l'expression de Θεοτόκος. Th. Schmitt « a montré que la disposition de son abside, beaucoup plus basse que la nef centrale, rappelle celle de Skripion en Béotie, datée de 873-874. Quant à la mosaïque, l'inscription + Η ΑΓΙΑ ΜΑΡΙΑ + ne peut suffire à lui assigner cette date reculée; on en trouve des équivalents à Rome, au VIIIe siècle, à Santa Maria Antiqua, et surtout en Égypte, où l'expression de Θεοτόκος ne peut s'implanter. Au point de vue iconographique, la Madone de Chiti se rattache au type de la vierge Hodigitria qui apparaît justement pour la première fois sur le sceau du célèbre patriarche Photius, mais dont les prototypes se retrouvent dans l'art syrien et dans l'art copte; mais tandis que la vierge Hodigitria n'était représentée que jusqu'à mi-jambes, celle de Chiti est en pied. C'est aussi l'influence égyptienne que révèle la bordure décorative, dont les combinaisons de cercles rappellent celles du *Dioscoride* de Vienne ou les peintures de Baouit, imitation certaine de la mosaïque de marbre découpé *(opus sectile marmoreum)*, si familier à l'Égypte hellénistique. »

Th. Schmitt a relevé tous les traits qui permettent de fixer la date de ces mosaïques au IXe siècle. Le Β du mot ΓΑΒΡΙΗΛ favorise cette date et l'étude des pro-

[1] *Descriptio S. Sophiæ*, édit. Bonn, vs. 617-612. — [2] *Ibid.*, vs. 649-657. — [3] *Ibid.*, vs. 668 sq. — [4] *Ibid.*, vs. 664 sq. — [5] Banduri, *op. cit.*, t. I, l. IV, p. 223; Codinus, *De signis*, p. 144-145. — [6] C. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des iconoclastes*, in-8°, Paris, 1879, p. 88. — [7] De Salzenberg, *Altchristliche Baudenkmäle von Constantinopel von V. bis XII. Jahrhundert*, Berlin, 1854. — [8] *Ibid.*, pl. XXVIII; cf. C. Bayet, *op. cit.*, p. 90. — [9] Ch. Bayet, *Recherches pour servir...*, 1879, p. 91. — [10] Ch. Texier et P. Pullan, *Architecture byzantine*, in-fol., Londres, 1864, pl. XXVI. — [11] Id., *ibid.*, pl. XL-XLI. — [12] Ch. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture*, p. 91-92. La date de la mosaïque de la coupole n'est pas fixée, néanmoins elle ne paraît guère plus récente que celle de l'abside.

cédés techniques et du style conduit à la même conclusion. « Le modelé est indiqué sur des figures par des rangées de cubes verts. Ce procédé, étranger aux mosaïstes anciens (par exemple ceux de Saint-Démétrius de Salonique), apparaît dans l'art byzantin sur des miniatures des IXe et Xe siècles (psautier grec; ms. *grec 139* de la Bibl. nat.; rég. de Nazianze, ms. *gr. 510;* psautier Chloudof). Dans la mosaïque, on n'en connaissait guère d'exemples antérieurs aux compositions de la coupole de Sainte-Sophie de Salonique et de Daphné. Par leur style, les mosaïques de Chiti se distinguent de celles de la période ancienne. Schmitt conclut que ces belles mosaïques doivent être l'imitation libre, exécutée au IXe siècle, d'un modèle plus ancien [1]. »

Bibl. — Smirnov, dans *Vizant. Vremennik*, 1897, p. 26; C. Enlart, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, Paris, 1899, p. 440; Th. Schmitt, dans *Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople*, Sofia, 1911; L. Bréhier, *Mosaïque byzantine de Chiti (île de Chypre)*, dans *Journal des savants*, 1912, p. 316-317.

2° *Constantinople. Saints-Apôtres.* — « M. Heisenberg vient d'apporter une contribution très importante à l'histoire de la peinture byzantine du VIe siècle [2]. Il avait déjà, dans son commentaire de l'œuvre de Mesarités, indiqué, dans une note marginale, le nom d'Eulalios comme celui de l'auteur du cycle décoratif des Saints-Apôtres [3]. Une poésie de Nicéphore Kallistos Xanthopoulos [4] donne le même nom, mais, de plus, M. Heisenberg trouve une justification éclatante de sa conjecture dans une poésie de Théodore Prodrome, découverte par A. Maiuri [5]. Parmi les « princes de la peinture », οἱ πρῶτοι τῶν ζωγράφων, Théodore Prodrome cite Eulalios, Chinaros, Chartoularis. L'auteur des mosaïques des Saints-Apôtres, qui remontent au règne de Justin II, était donc considéré comme un des plus grands peintres de l'école byzantine [6]. »

3° *Constantinople. Sainte-Sophie.* — « En poursuivant ses recherches sur la peinture du VIe siècle, M. Heisenberg est arrivé en outre à prouver que la première ornementation en mosaïques de Sainte-Sophie date aussi de Justin II. Ni Procope, ni Paul le Silentiaire, dans sa description composée pour la dédicace de 562, ne parlent de figures en mosaïques. En revanche, un passage de Théophane atteste que Justin a orné, ἀπεκόσμησε, les églises fondées par Justinien et en particulier Sainte-Sophie et les Saints-Apôtres. Dans le IVe livre de son *Panégyrique*, malheureusement mutilé, Corippus fait honneur à Justin de la dédicace de la Grande-Église, mais le passage le plus précieux de ce morceau est celui où, dans un parallèle entre le palais impérial de Sophianæ et Sainte-Sophie, il fait un tableau de ce qui frappe les regards lorsqu'on entre dans le temple [7]. M. Heisenberg voit avec raison dans cette description d'allure dogmatique des allusions aux mosaïques mêmes qui couvraient les voûtes (Trinité, Nativité, Baptême, Transfiguration, Miracles, Crucifixion, Résurrection, Ascension, Christ-juge). Ce cycle complet n'était que l'illustration des décisions du concile œcuménique qui avait été tenu à Sainte-Sophie en 553. Entre ces mosaïques et celles des Saints-Apôtres ou de Saint-Vital de Ravenne, il y avait une concordance évidente. Les unes et les autres avaient pour objet l'exaltation de dogme. Ce qui rend les conclusions de M. Heisenberg particulièrement intéressantes, c'est qu'il est possible que quelques-unes de ces œuvres du VIe siècle subsistent encore sous le badigeon et la peinture d'or qui les recouvrent [8]. »

Et voici qu'on annonce « la réapparition des mosaïques de Sainte-Sophie [9] ».

« Les mosaïques de Sainte-Sophie, cachées depuis dix siècles sous le plâtre ou le badigeon, viennent de reparaître à la lumière.

« Ces chefs-d'œuvre de la technique byzantine, admirés encore par les voyageurs après la prise de Constantinople, avaient été voilés comme contraires aux principes coraniques. Une croyance répandue dans l'Islam assure, en effet, qu'Allah voit avec défaveur les représentations des figures d'hommes ou d'animaux [10]. Ce serait, disent les croyants, une impiété de chercher à rivaliser avec la Divinité en reproduisant des êtres qu'anime le souffle vital; d'ailleurs cette figuration ne risque-t-elle pas, comme le prétendaient déjà les iconoclastes, d'encourager l'idolâtrie ? Il ne faudrait pas exagérer la rigueur d'une interdiction qui constitue, bien plutôt qu'un article de foi, une tradition. Elle n'a cessé de comporter, en effet, de fréquentes exceptions. Les miniaturistes de l'Orient musulman, mésopotamiens, persans, indiens et turcs, n'ont-ils pas l'habitude, sur tant d'exquises enluminures que se disputent aujourd'hui les musées et les collectionneurs, de reproduire des scènes de cours ou de batailles, les chasses de Sélim Ier ou d'Akbar, les exploits de Bahrâm Gûr ou les amours de Leïla et de Medjnoun ? Et les sultans osmanlis, bien que califes et défenseurs de la foi, hésitaient-ils à commander leurs portraits à des artistes d'Occident? Si, pour leurs mosquées, les Turcs n'ont employé que des décors de fleurs, de lettres et d'arabesques, dans les églises chrétiennes qu'ils utilisent pour leur culte, ils ont souvent laissé soit subsister, soit restaurer, les mosaïques ou les fresques retraçant des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament : au voisinage du faubourg d'Eyoub (l'un des lieux les plus sacrés de l'Islam), les fidèles, tournés vers la Mecque, procèdent à leurs prières et à leurs génuflexions dans la petite église byzantine de Kahrié Djami, tandis que le Pantocrator et la Madone les suivent de leurs yeux de verre... Pourquoi n'en serait-il pas de même dans la basilique bâtie par Justinien ? Que les amis de l'art se rassurent vite! Les mosaïques restituées à notre admiration, grâce à l'initiative d'un groupe d'amateurs des États-Unis, avec la haute approbation du gouvernement kémaliste, ne seront plus voilées à nouveau...

« C'est au mois d'avril 1932 qu'avec les fonds du *Byzantine institute of America*, dont le siège est à Boston, et qui possède à Paris, 4, rue de Lille, une annexe avec une importante bibliothèque, un très distingué byzantinologue américain, M. Whittemore, a commencé les travaux. Pressenties par l'adroite diplomatie de M. Whittemore, les autorités d'Ankara, soucieuses de conserver dans la limite de leurs moyens et des nécessités budgétaires les monuments du passé, totalement étrangères, d'autre part, à tout fanatisme religieux, n'ont pas hésité à lui accorder leur concours.

« Il était guidé dans sa tâche par les documents très précis que nous possédons sur quelques-unes des mosaïques de Sainte-Sophie. En effet, sous le règne du sultan Abdul Medjid, des réparations furent effectuées,

[1] L. Bréhier, *op. cit.*, p. 317. — [2] *Hommage à l'université nationale de Grèce*, Athènes, 1912. — [3] *Grabeskirche und Apostelkirche. Zwei Basiliken Konstantins. Untersuchungen zur Kunst und Literatur des ausgehenden Altertums*, in-8°, Leipzig, 1908, p. 170. — [4] *Byzantinische Zeitschrift*, t. XI, p. 46. — [5] Ms. *Vatic. 1823*, fol. 95; cf. *Byz. Zeitschr.*, t. XXI. — [6] L. Bréhier, *L'auteur des mosaïques des Saints-Apôtres et les mosaïques de Sainte-Sophie*, dans *Journal des savants*, 1912, p. 468. — [7] *Panégyr.*, l. IV, p. 290-314. — [8] L. Bréhier, *op. cit.*, p. 468-469. Sur les mosaïques de Sainte-Sophie, cf. W. R. Lethaby and H. Swainson, *The church of Sancta Sophia Constantinople; a study of byzantine building*, in-8°, London, 1894. — [9] Jean Pozzi, *La réapparition des mosaïques de Sainte-Sophie*, dans *Le Temps*, 19 décembre 1933. Cf. S(alomon) R(einach), dans *Revue archéologique*, 1931, t. II, p. 210. — [10] « Tu ne feras aucune sculpture ni aucune représentation d'êtres créés », disait également le Deutéronome.

sous la direction de l'architecte italien Fossati, pour consolider l'antique édifice; un archéologue berlinois, Salzenberg, chargé de mission par le roi de Prusse, profita de cette occasion et des échafaudages dressés à l'intérieur de la basilique pour examiner et décrire la précieuse décoration momentanément débarrassée des enduits qui la dissimulaient. Son ouvrage (*Baudenkmäler von Constantinopel*, Berlin, 1854) reproduit, avec le coloris brutal que permettait seule la typographie de l'époque, mais, nous pouvons le constater aujourd'hui, avec une remarquable exactitude, quelques-unes des plus importantes mosaïques. La grande mosaïque du narthex, que nous a rendue récemment M. Whittemore, se trouve, en particulier, figurée dans cet ouvrage comme dans le petit manuel d'art de M. Bayet (p. 53) et dans celui de M. Diehl (p. 507).

« C'est au narthex (vestibule) que M. Whittemore s'est tout d'abord attaqué. Pendant plus d'un an nous l'avons vu, dès l'aube, monter sur des échelles, pour procéder, derrière une barricade de planches, à ses manipulations, avec un mystère qui n'allait pas sans susciter quelques critiques et beaucoup de jalousie. Nul visiteur n'était admis à suivre les ouvriers sur leurs échafaudages, et ces derniers n'étaient déplacés qu'après que de larges feuilles de papier collées sur la paroi eurent dissimulé les parties découvertes. Je ne connais guère que deux ou trois privilégiés qui réussirent à voir lever l'impitoyable consigne... Mais le résultat me semble apporter à M. Whittemore une éclatante justification pour l'œuvre entreprise et les méthodes employées. Celles-ci, m'a-t-il assuré, sont uniquement mécaniques : afin d'enlever la couche de peinture, ni acides ni liquides, dont l'action mystérieuse et prolongée risque d'attaquer la matière même de la pâte de verre ou de la ternir, mais seulement un grattage et un brossage minutieux.

« Les mosaïques du narthex, les premières, sont donc aujourd'hui complètement visibles. Au-dessus des huit portes latérales, se détachant sur un fond d'or uni, ce sont de grandes croix d'un rouge brun, d'une élégance souveraine. Au-dessus de la porte centrale, dans un large demi-cercle, une composition décorative : le Christ sur un trône; à gauche, un médaillon de l'archange Mikael; à droite, un médaillon de la Vierge; à ses pieds, l'empereur, à genoux, dans une humble posture d'adorateur et de suppliant. Deux larges bandes de couleurs différentes, brun et verdâtre, représentent sans doute l'horizon terrestre ou marin. Point d'accessoires inutiles, mais une simple majesté. Les figures paraissent sensiblement plus grandes que nature. La beauté et la noblesse des visages, l'harmonie des étoffes aux larges plis, en font incontestablement l'une des plus importantes parmi les mosaïques connues : certains seront peut-être plus émus par les figures émaciées des Vierges de Murano et de Torcello, par les compositions de Ravenne, de Salonique, de Saint-Luc en Phocide, de Daphni, ou plus sensibles aux somptueuses décorations florales de Damas; la mosaïque de Sainte-Sophie me paraît pourtant être parmi les plus parfaites. Comment en serait-il autrement? Elle a été composée non pour une ville de province, mais pour la capitale elle-même, et, dans cette capitale, non pour une église secondaire mais pour la basilique impériale par laquelle Justinien entendait, au dire de Procope, avoir surpassé le temple de Salomon...

« La date de la composition ne peut encore être fixée avec précision. Une tradition, transmise par Salzenberg et Fossati, voudrait que l'empereur représenté fût Justinien lui-même. M. Whittemore croit reconnaître dans l'image agenouillée Léon le Sage (886-912). D'autres prétendent que ce serait plutôt son prédécesseur, l'empereur Basile, qui « accomplit en Orient et en Occident une grande œuvre de civilisation [1] » et fit effectuer d'importantes réparations à l'entrée de la basilique, à moins que le revêtement et la décoration du narthex, commencés par Basile, n'aient été terminés par Léon.

« Des influences orientales me paraissent manifestes dans la richesse un peu barbare du trône divin, comme dans la prosternation de l'empereur, presque couché aux pieds du Christ...

« Quelle que soit la date précise de l'œuvre qui vient d'être rendue à notre admiration, il semble difficile de ne pas la situer entre la fin du IXe siècle et le début du Xe siècle de notre ère.

« Plus heureuses que tant de surfaces murales incrustées de cubes de verre par l'école byzantine, de Palerme à Kiev et de Damas à Saint-Germain-des-Prés, les mosaïques de Sainte-Sophie de Constantinople furent protégées par le badigeon turc contre les outrages des hommes et du temps. Elles ont échappé aux tremblements de terre qui endommageaient la Nea Moni de Chio, au feu qui emportait la nef de Saint-Démétrius à Salonique, à la dynamite qui, hélas! fit disparaître à jamais la Dormition de Nicée. Elles ont même réussi à éviterl es soins pieux ou maladroits des restaurateurs, que durent subir la Chora de Stamboul, la Daphni d'Athènes, et Saint-Marc de Venise.

« Ici, M. Whittemore n'a eu à procéder à aucune réparation, et il s'est gardé de donner à la noble composition, par un excès de nettoyage, un éclat intempestif. C'est dans une parfaite harmonie qu'elle revit au milieu des marbres blancs, gris et verdâtres, patinés par dix siècles, au-dessus des frises de feuillages stylisés. M. Whittemore a travaillé en homme de goût : de cela aussi nous lui devons une infinie reconnaissance. Et nous sommes sans crainte pour la tâche considérable qui lui reste à accomplir sur les parois de l'immense église, où l'on devine, sous le plâtre et le badigeon, les prophètes, les évangélistes et les anges qui aspirent à réapparaître autour de la Vierge et du Christ. Déjà, dans l'exonarthex, d'autres papiers collés sur le mur, au-dessus de la porte d'entrée, nous disent que le travail est en cours, et qu'une autre mosaïque, celle-là entièrement inconnue, nous sera bientôt révélée. D'autres grandes joies nous attendent. »

4° *Jérusalem.* — Mosaïque byzantine avec la représentation d'Orphée (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2353, fig. 6191). Voir ORPHÉE.

Bibl. — H. Vincent, *Une mosaïque byzantine à Jérusalem*, dans *Revue biblique*, 1901, p. 436-444, 2 pl.; le même, *La mosaïque d'Orphée*, dans même revue, 1902, p. 100-103; G. Angelini, *Un antico musaico cristiano scoperto a Gerusalemme*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1901, p. 217-219, pl. VII-VIII; J. Strzygowski, dans *Zeitschrift des deutschen Palästina Vereins*, t. XXIV, fasc. 4, 1901.

5° *Kabr-Hiram.* — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 605-619, fig. 6439.

6° *Kefr-Kenna.* — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 711, fig. 6464.

7° *Madaba.* — Voir *Dictionn.*, t. X, col. 806, fig. 7412.

8° *Nicée.* — Voir NICÉE.

Bibl. — O. Wulff, *Die Architektur und die Mosaiken der Kirche zur Maria-Himmelfahrt*, dans *Vizant. Vrem.*, 1900, p. 315; le même, *Die Koimesis-Kirche in Nicäea*, in-8°, Strasbourg, 1903.

9° *Salonique. Saint-Georges.* — Au début du Ve siècle, on adapta un édifice du siècle précédent en vue d'en faire une église dont la rotonde fût revêtue intérieurement de mosaïques. Huit niches ménagées dans l'intérieur des murs et couronnées d'une voûte en berceau avaient reçu une décoration variée : rosaces

[1] A. Vogt, *Basile Ier et la civilisation byzantine à la fin du IXe siècle*, p. 337.

ornées de svastikas (fig. 8546), médaillons et caissons encadrant des oiseaux ou des corbeilles de fruits; oiseaux passants sur un semis de fleurons et d'étoiles (fig. 8547).

La coupole était la partie la plus intéressante; quoique très maltraitée, il est encore possible d'en

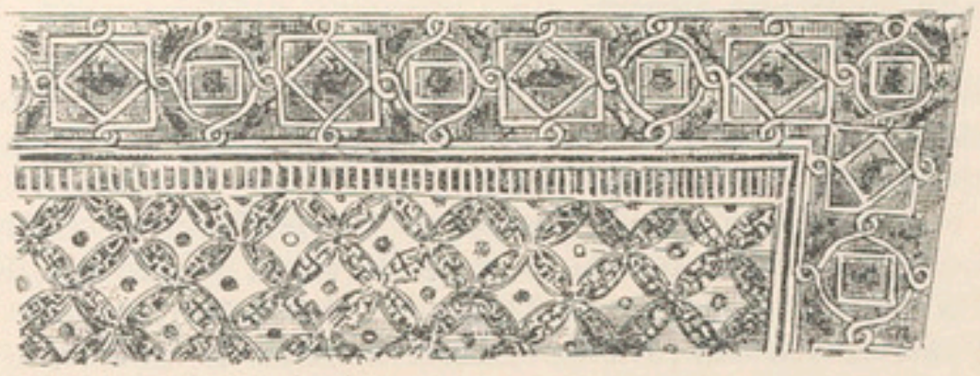

8546. — Mosaïque de Saint-Georges, à Salonique, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 70, fig. 75.

juger. Elle est divisée en trois zones. Du médaillon central, il ne reste qu'un peu de la bordure, guirlande de fleurs et de fruits; ensuite une zone entièrement détruite. La deuxième zone se divise en huit compartiments qui mesurent chacun 9 mètres de longueur et sur lesquels se développent des motifs d'architecture devant lesquels des saints sont représentés en prière [1].

En plus de leur intérêt artistique, ces mosaïques offrent un intérêt hagiographique à cause des noms de saints qui s'y trouvent inscrits le plus souvent avec la date du calendrier. Ce sont :

Ῥωμανοῦ πρεσϐ(υτέρου), Εὐκαρκίωνος στρατ(ηλάτου) [μηνὶ δεκεμϐρίῳ. —
Ἀριστάρχου ἐπισ(κοπου) μηνὶ ἀπριλλίῳ, Ἀνανίου [πρεσϐυτέρου μηνὶ ἰανουαρίῳ. —
Βασιλίσκου στρατ(ηλάτου) μηνὶ ἀπριλίῳ, Πρίσκου [στρα(τηλάτου) μηνὶ ὀκτωϐρίῳ. —
Θερινοῦ στρατ(ηλάτου) μηνὶ ἰουλίῳ, Κυρίλλου ἐπι(σκό-[που)μη(νὶ...) Φιλίππου ἐπισκόπου μηνὶ ὀκτωϐρίῳ —
Λέοντος στρατ(ηλάτου, Φιλήμονος χοραυλοῦ μηνὶ μαρτίῳ
Ὀνησιφόρου στρ(ατηλάτου) μηνὶ αὐγούστῳ, Πορφοιρίου [μηνὶ αὐγούστῳ.
Κοσμοῦ ἰατροῦ μηνὶ σεπτεμϐρίω. Δαμιανοῦ ἰατροῦ μηνὶ [σεπτεμϐρίῳ.

1. « La mosaïque placée au-dessus de l'entrée représente, au centre, une abside dont la voûte en cul-de-four est supportée par cinq arcatures. Au-dessus, s'élève un fronton triangulaire surmonté lui-même d'un grand arc surbaissé. A cet arc, se balancent des pendeloques. De chaque côté de l'abside, se dresse un pavillon formé de deux étages de colonnes torses, couronné au rez-de-chaussée d'un fronton triangulaire et, à l'étage supérieur, d'un fronton circulaire formant voûte. Une seule corniche, où court une frise de cygnes affrontés, relie les deux frontons circulaires, alors qu'une solution de continuité sépare les frontons triangulaires de la corniche de l'abside. Des portières retenues par des embrasses laissent voir l'intérieur des pavillons. Une lampe est suspendue dans celui de droite, un grand candélabre est dressé devant celui de gauche, mais ce dernier, disproportionné, semble le fait d'une restauration maladroite qui a affecté toute cette partie de la mosaïque. Dans l'abside, se distinguent deux lampes et deux candélabres; au centre d'un quadrilatère, formé de plaques de chancel, se tient le prêtre Romain, vêtu de la *planeta*. A ses côtés, en avant des bâtiments, deux personnages en chlamyde dont un seul est nommé, le soldat Eucarpion, au mois de décembre [2]. »

« Le motif central du deuxième compartiment est constitué par un édicule de forme circulaire couronné d'une coupole à côtes. A l'intérieur, est tendu à mi-hauteur un rideau devant lequel est exposé un livre ouvert sur une table ronde. Trois marches accèdent

8547. — Mosaïque chrétienne de Saint-Georges, à Salonique, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 71, fig. 77.

à ce sanctuaire. L'édicule se détache sur un fronton triangulaire au-dessus duquel se dessine une niche en cul-de-four percée de cinq arcades. De chaque côté de cette niche est un portique à demi-fermé par un rideau. Les pavillons latéraux, décorés au rez-de-chaussée de frontons circulaires, sont constitués, à l'étage supérieur, de belvédères à arcades, sur la corniche desquels se dresse de part et d'autre une croix latine entre deux colombes. Les colonnes torses alternent avec les colonnes cannelées et avec d'autres colonnes serties de rangs de perles ou de cabochons en saillie. Au premier plan, deux personnages en *planeta;* ce sont l'évêque Aristarque et le prêtre Ananias, au mois de janvier. Toute la partie inférieure de cette mosaïque a été fortement restaurée [3]. »

Nous avions donné dans notre *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. II, p. 230, fig. 222, un dessin du troisième tableau d'après Texier et Pullan. Les photographies qu'on ne pouvait se procurer en 1907 nous apprennent

[1] Sur les huit compartiments, un a été refait entièrement et n'a plus d'intérêt. — [2] M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, Genève, 1924, p. 68, fig. 70. — [3] Id., *ibid.*, p. 68, fig. 71.

qu'il faut rectifier certains détails. Au lieu d'un homme et d'une femme, nous avons ici deux soldats : Basilicos et Priscos, tous deux vêtus de la chlamyde, et flanqués chacun d'un chandelier. Le septième tableau offre le même décor avec un soldat, Onésiphore et un prêtre, Porphyre.

Nous avons un autre exemple de deux tableaux offrant le même décor, c'est le quatrième (que nous allons décrire) et le sixième. Celui-ci nous présente le soldat Léon dont la chlamyde a été transformée en chasuble; le joueur de flûte Philémon porte la *planeta*.

Voici le quatrième tableau : la composition architecturale est de style classique et les lois de la perspective y sont rigoureusement observées. Nous avons d'abord un rez-de-chaussée surmonté d'un fronton, encadré par deux ailes de bâtiments. Un premier étage suit les mêmes dispositions; mais, tandis que le rez-de-chaussée appartient à l'ordre corinthien, l'étage se rattache à l'ordre ionique. Ici, les deux ailes sont simplement des galeries où sont noués des rideaux dans les *loggias*. Comme s'il était dit que toutes ces compositions entasseraient les plus grossières erreurs, il se trouve que ces rideaux sur des colonnes en apparence voisines sont en réalité placés sur deux plans différents.

Au rez-de-chaussée, deux rideaux relevés par des embrasses, laissent voir des lampes suspendues à des chaînes. Des pendeloques et une couronne sont suspendues au cintre de l'entrée principale.

En avant se tiennent, dans la posture d'orants, le soldat Thérinos, en chlamyde, et les évêques Cyrille et Philippe en *planeta* (fig. 8548).

Le tableau cinquième a été refait et on en a supprimé les personnages.

Le tableau huitième reproduit le décor du tableau deuxième avec les martyrs Côme et Damien.

Bibl. — Ch. Texier et Poplewell Pullan, *Architecture byzantine*, in-fol., Londres, 1864; Ch. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture*, 1879, p. 85-86; Ainalof, *Origines hellénistiques de l'art byzantin* (en russe), Saint-Pétersbourg, 1900, p. 147; Ch. Diehl, Le Tourneau et H. Saladin, *Les monuments chrétiens de Salonique*, in-fol., Paris, 1918, p. 19-31, pl. I-II; Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, 2e édit., t. I, 1925,

8548. — Mosaïque de Saint-Georges, à Salonique, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 71, fig. 76.

p. 132-134; M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, Genève, 1924, p. 67-72, fig. 69-79.

10° *Salonique. Saint-Démétrius.* — Dans le collatéral de gauche de la basilique de Saint-Démétrius, on découvrit, en 1907, un important ensemble de mosaïques dont la plus grande partie a péri dans le terrible incendie qui ravagea la ville, le 18 août 1917. Le voile de badigeon était tombé juste à temps pour que le sinistre n'anéantît pas ce qui était ignoré; même on put sauver quatre panneaux qui décorent les deux piliers précédant l'entrée du transept. La date de ces mosaïques a fait l'objet d'interminables discussions, et celles-ci ont abouti à la constatation de morceaux d'époques différentes. « Le panneau qui décore le pilier de gauche, à l'entrée du transept, et où sont représentés la Vierge et un saint, semble appartenir au Xe ou au XIe siècle. Les trois médaillons du collatéral, au-dessous desquels une inscription rappelle

« les temps de Léon » et fait allusion à des restaurations consécutives à un incendie, ont été datés, tantôt de la première moitié du VIIe siècle, tantôt du commencement du VIIIe (Léon III). Pourtant, dans son ensemble, la plus grande partie de la décoration semble remonter au VIe siècle. La disposition en est fort remarquable. Au-dessus des arcades de la colonnade qui sépare les deux collatéraux de gauche, on voit dans les écoinçons, tantôt saint Démétrius debout, dans l'attitude de l'orant, devant une niche à la voûte côtelée, tantôt la Vierge escortée de deux anges, assise sur un trône et tenant sur ses genoux l'enfant divin (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2422, fig. 6210) ou bien debout, les bras ouverts dans un geste d'accueil; ailleurs, des compositions, malheureusement moins

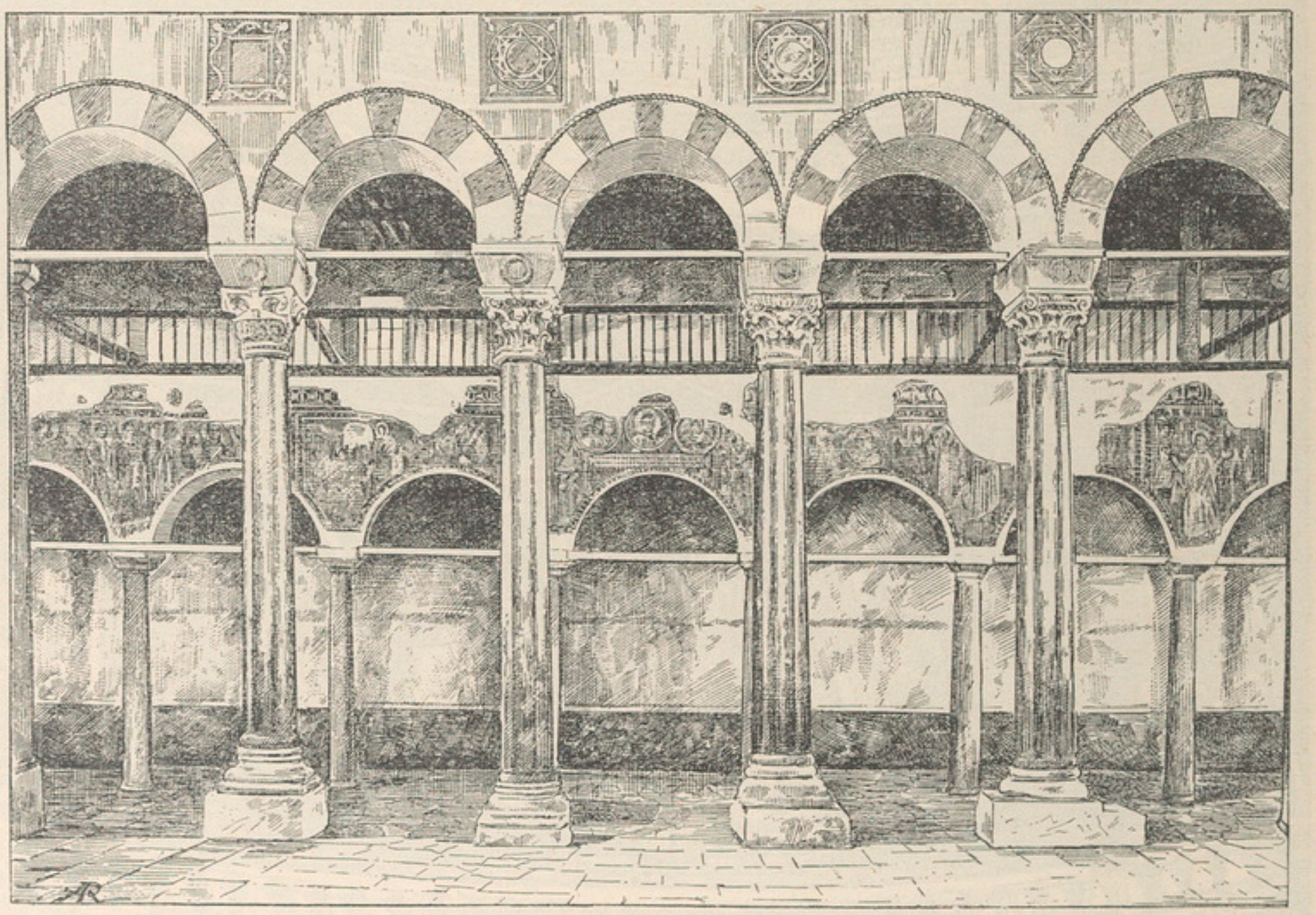

8549. — Vue des mosaïques du collatéral de gauche de Saint-Démétrius, à Salonique, découvertes en 1907, détruites en 1917, d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 77, fig. 85.

distinctes, semblent rappeler des grâces accordées par le saint patron de l'église. Entre ces scènes, au-dessus de la courbe des arcades, des médaillons, groupés par deux ou trois, figurent le Christ, la Vierge, des saintes et des saints. Il est visible qu'aucun plan d'ensemble n'a présidé à l'ordonnance de cette décoration, qu'aucun lien ne relie les différents sujets représentés. Ce sont des épisodes, distincts les uns des autres, que des donateurs distincts ont fait exécuter. En effet, dans le champ des diverses mosaïques, on remarque, agenouillées au pied des personnages sacrés, ou debout à côté d'eux, des figures de dimension plus petite, clercs ou laïques, hommes ou femmes, et des inscriptions placées auprès d'eux expriment les remerciements ou les prières de ces dévôts restés volontairement anonymes (fig. 8549).

« On ne connaît point jusqu'ici, dans les mosaïques byzantines qui nous ont été conservées, d'autre exemple d'une semblable disposition, où chaque panneau, véritable ex-voto, semble avoir été exécuté pour le compte d'un donateur particulier, en reconnaissance de la grâce dont il avait été l'objet. Mais l'œuvre a des qualités d'art fort remarquables. L'harmonie des draperies, la souple élégance des attitudes, le réalisme expressif des visages, qui en fait de véritables portraits, sont particulièrement dignes d'attention. On notera également la place faite dans le décor aux monuments d'architecture, au paysage, bref, à tout le détail pittoresque et vrai qui situe les scènes dans un milieu déterminé. Le symbolisme en est complètement absent, le style historique et monumental y triomphe. La technique enfin est extraordinairement supérieure à tout ce que nous connaissons par ailleurs. Assurément, il y a une parenté évidente entre ces ouvrages et les mosaïques de Saint-Apollinaire-Neuf et de Parenzo : la Madone entre les anges offre le même type et le même costume. Mais l'ensemble est d'une beauté tout autrement rare.

« Les mêmes qualités, plus hautes encore peut-être, apparaissent dans la seconde série de mosaïques, celle que forment les panneaux placés, comme des icones, sur les piliers de l'entrée du sanctuaire. On y voit saint Serge en somptueux costume, saint Démétrius couvrant de sa protection deux jeunes enfants aux visages expressifs, surtout saint Démétrius debout entre deux personnages, un évêque et un haut fonctionnaire, qu'une inscription désigne comme les fondateurs de la basilique. Ce dernier panneau montre des qualités d'art tout à fait éminentes et un sens singulièrement affiné de l'effet décoratif. Sur la longue robe blanche de l'évêque, sur la robe verte du préfet du prétoire, des cubes, ici d'argent, là d'or, mettent de longues coulées verticales de métal resplendissant. Les visages sont modelés avec une extraordinaire habileté au moyen de cubes très fins qui permettent de les regarder de tout près, sans que la beauté en soit altérée; ils respirent d'autre part un sentiment de vie

expressive et réaliste, qui en fait d'incomparables portraits. On a pris parfois pour des nimbes carrés, insignes des vivants, les créneaux de la muraille sur lesquels se détachent les têtes des compagnons du saint [1]. » Ceci est indiscutable. On remarque par-dessus ces créneaux une sorte d'échancrure qui fait, semble-t-il, partie du voile qui retombe de chaque côté du créneau. Or, ce voile, nous le voyons également retombant en feston derrière les nimbes de saint Serge et du saint Démétrius aux deux jeunes garçons. Si on examine attentivement l'aquarelle de M. Le Tourneau, or on lit, au bas du panneau, l'inscription iambique suivante :

+ΚΤΙCΤΑC ΘΕΩΡΕΙC ΤΟΥ ΠΑΝΕΝΔΟΞΟΥ ΔΟΜΥ
[ΕΚΕΙΘΕΝ ΕΝΘΕΝ ΜΑΡΤΥΡΟC ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΤΥ ΒΑΡΒΑΡΟΝ ΚΛΥΔΩΝΑ ΒΑΡΒΑΡΩΝ CΤΟΛΩ
[ΜΕΤΑΤΡΕΠΟΝΤΟC Κ·ΠΟΛΙΝ ΛΥΤΡΟΥΜΕΝΟΥ+

« Tu vois (ici) ceux qui ont bâti la glorieuse église du martyr Démétrius, celui qui écarte l'orage barbare des flottes barbares et qui sauve la cité. »

L'un des fondateurs de l'église auquel ce texte fait

8550. — Saint Démétrius et les fondateurs,
d'après van Berchem et Clouzot, *op. cit.*, p. 76, fig. 84.

publiée dans les *Mémoires et monuments Piot*, t. XVIII, pl. XVIII, il est impossible de trouver une analogie quelconque entre ce voile ou cette draperie et le galon qui retombe de chaque côté des créneaux. On pourrait toutefois s'étonner un peu de l'écartement desdits créneaux ; mais ce qui nous paraît certain, c'est qu'il ne s'agit pas de nimbes carrés. Ce n'est pas à cause de cet appendice que la question importe ici, mais parce que, si c'est bien un nimbe carré et non un créneau de muraille, nous avons la date de cette mosaïque. Le nimbe carré, avons-nous dit, est réservé aux vivants, allusion paraît être Léontius, préfet d'Illyricum, qui est cité dans les textes législatifs du début du Ve siècle (412-413) et qui est mentionné comme fondateur de l'église dans les plus anciennes passions de saint Démétrius. Il est représenté ici tenant en main la *mappa* pour donner le signal des jeux. L'autre personnage semble être un évêque, soit celui de Thessalonique, au moment de la construction de l'église, soit celui qui occupait le siège au moment de la reconstruc-

[1] Ch. Diehl, *Manuel*, p. 109 ; 2e édit., p. 200.

tion consécutive à un incendie. Si on admet qu'il s'agit ici non de créneau mais de nimbe carré, on doit dater cette mosaïque du ve siècle; nous croyons que la mosaïque représente l'évêque qui restaura l'église au VIIe siècle (fig. 8550).

Une mosaïque de date à peine postérieure représente un personnage nimbé, de face, dans l'attitude consacrée de l'orant, les bras levés et les mains ouvertes. Son vêtement se compose d'une chlamyde

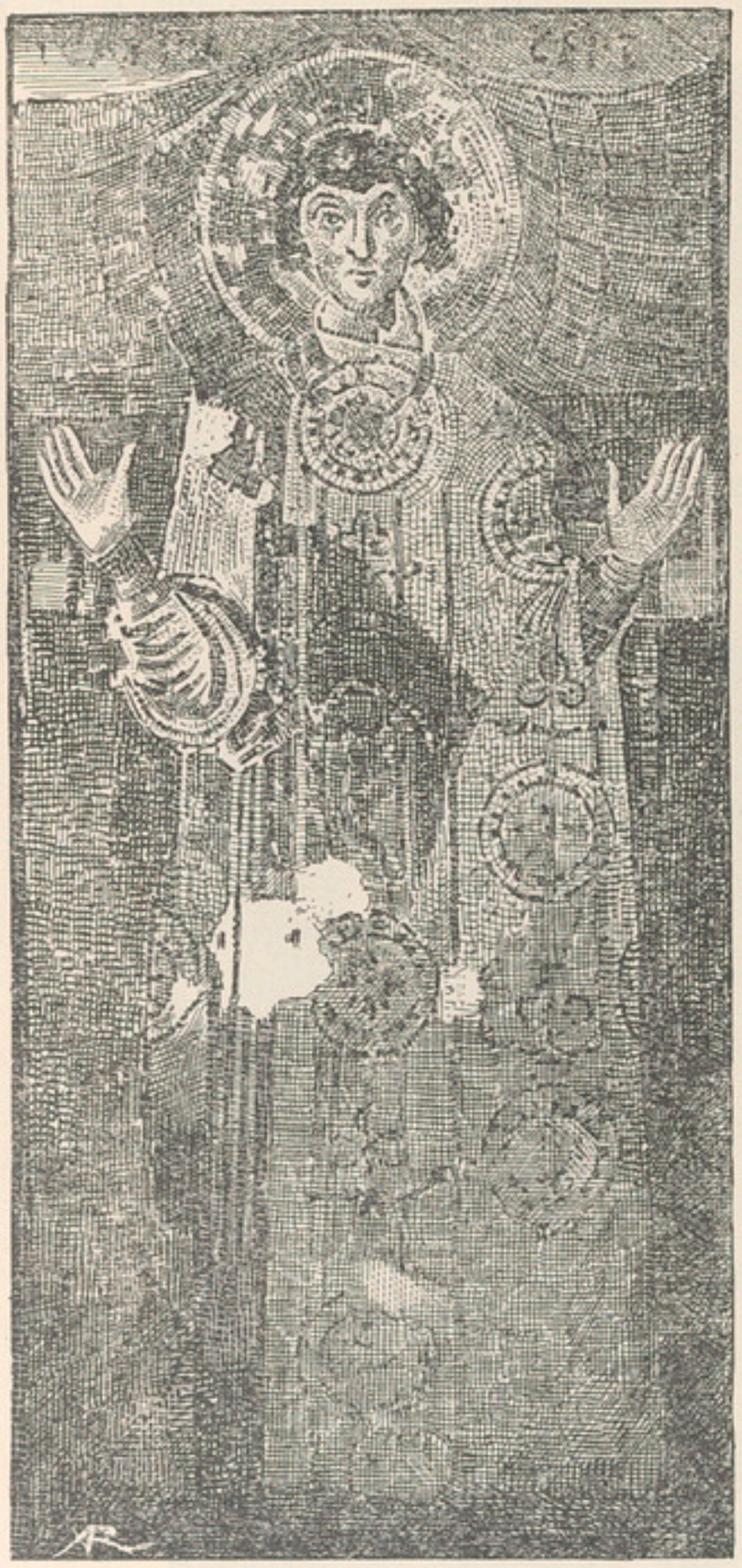

8551. — Saint Serge,
d'après Ch. Diehl, *Manuel*, 2e éd., p. 207, fig. 96.

blanche, ornée de larges cercles rouges, et d'une *tabula* également de couleur rouge. Au cou est suspendu un collier d'or, allant en s'amincissant d'avant en arrière, la partie la plus large étant ornée d'un cabochon tenant peut-être lieu de fermoir. On retrouve ce collier au cou des icones de Serge et Bacchus, à Kiev (ve siècle). Le nimbe du saint se détache sur une draperie festonnée qui semble lui appartenir. Au-dessus, on lit ces mots : ΑΓΙΟC CЄΡΓ(ιος) (fig. 8551).

Bibl. — Papageorgiou, Μνημεῖα τοῦ ἁγίου Δημητρίου, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVII, 1908; Ouspenski, *Mosaïques récemment découvertes à Saint-Démétrius de Salonique*, dans *Izvjestija*, de l'Inst. arch. russe de Constantinople, 1908; O. Tafrali, *Sur la date de l'église et des mosaïques de Saint-Démétrius de Salonique*, dans *Revue archéologique*, 1909, p. 83-101; le même, *Sur les réparations faites au VIIe siècle à l'église Saint-Démétrius de Salonique*, 1910, p. 380-386; Diehl et Le Tourneau, *Les mosaïques de Saint-Démétrius de Salonique*, dans *Mémoires et monuments Piot*, t. XVIII, 1911, p. 225-247, pl. XVI-XXI; Ch. Diehl, Le Tourneau, Saladin, *Les monuments chrétiens de Salonique*, in-fol., Paris, 1918; Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, 1925, p. 207-211; M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 73-78, fig. 80-86; G. Millet, *L'art byzantin*, dans A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, 1905, p. 160, 165.

11° *Salonique. Eski Djouma.* — Mosaïque du ve siècle. C'est aujourd'hui une mosquée et jadis l'église de la Vierge *Acheiropoietos*. Cette basilique n'a gardé de son ancienne décoration qu'un certain nombre de mosaïques épousant la courbe intérieure des arcades, exécutées probablement avant le cintrage. Ce sont des mosaïques à sujets de fleurs ou d'oiseaux, à enroulements de pampres ou à décor géométrique. Des vases cannelés ou à double renflement, les uns bleu clair, d'autres bleu foncé, portent des bouquets ou des grappes, ou des palmes mi-partie bleu sombre et bleu argent, se scindant en deux branches, se repliant épanouies l'une vers l'autre. A la croix de voûte, parfois, une croix pattée s'inscrit dans un cercle.

Bibl. — Ch. Diehl, Le Tourneau et H. Saladin, *Les monuments chrétiens de Salonique*, Paris, 1918, p. 52-58, pl. VIII-XII; M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, 1924, p. 77-78, fig. 86; cf. *Comptes rendus Acad. des inscr.*, 1909, p. 422-423.

12° *Sinaï. Monastère de Sainte-Catherine.* — VIe siècle.

Bibl. — M. van Berchem et E. Clouzot, *op. cit.*, p. 183-189, fig. 234-239; *Revue de l'Orient chrétien*, 1907, p. 96-98.

13° *Soueida*, dans le Haurân. Un personnage nommé Sergios est représenté un cierge à la main, ve siècle. Mosaïque tombale.

Bibl. — Diehl, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1929, p. 42-46; *Rivista di arch. crist.*, t. VI, p. 407.

14° *Sour (Phénicie).* — Dans sa partie centrale, elle nous montre des enfants occupés à quelques petits travaux de leur âge et, parmi des rinceaux élégants, des animaux domestiques ou sauvages : « Toute la hiérarchie des carnassiers y est représentée, depuis le renard qui croque une poule, jusqu'au lion qui attaque un cerf. Huit compartiments placés plus loin contiennent chacun une scène analogue : chien, ours, panthère ou lion poursuivant qui un lièvre, qui un cerf, qui un cheval ou un taureau. Une longue série de médaillons occupe les deux côtés; ils sont disposés deux par deux et renferment chacun un animal au repos, faisant face à un animal de même espèce placé dans le médaillon adjacent. On y remarque des éléphants, des panthères, des béliers, des brebis, des oies, des faisans, des coqs et des poules, et même des fruits. La mosaïque de Sour est un exemplaire excellent d'un type qui a joui d'une grande vogue. Nous l'avons décrite dans *Dictionn.*, t. VIII, col. 605-619, au mot KABR-HIRAM.

Bibl. — Julien Durand, dans *Annales archéologiques*, t. XXIII, 1863, p. 278-282; t. XXIV, 1864, p. 510, pl.; p. 205-210, 286-292; Canéto, *Une mosaïque byzantine du VIIe siècle*, dans *Revue de Gascogne*, t. V, 1864, p. 92-96; L. Renier et J.-B. De Rossi, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXV, 1877, p. 49; Divers, *Mosaïque de Sour apportée par M. Renan*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, t. VI, 1862, p. 157-160.

XL. MOSAÏQUES PERDUES EN ORIENT. — Les mosaïques des pays orientaux n'offrent pas un ensemble comparable à celui que présentent Rome et Ravenne, mais il s'en faut que Constantinople, Thessalonique et la Palestine soient négligeables. Pour la

Palestine, nous possédons quelques descriptions ou mentions dans les *Itineraria* qui se succèdent, se complètent ou se contredisent pendant la période du IVe au XIe siècle, depuis le Pèlerin de Bordeaux jusqu'à Quaresmius. Du Cange et Banduri ont récolté et étudié tous les textes utiles, l'un dans sa *Constantinopolis christiana*, l'autre dans son *Imperium orientale*, en sorte qu'on ne peut guère ajouter à ce qu'ils ont écrit touchant Constantinople. Pour les autres contrées d'Orient, nous avons la *Siria sacra* de Terzi, et la *Description of the East* de Pococke. Malgré toute l'estime qu'on ne doit pas leur ménager, ces ouvrages sont loin d'avoir l'importance des deux sources capitales pour l'Occident, le *Liber pontificalis* de Rome et celui de Ravenne. Nous ne possédons qu'un nombre relativement peu considérable de mosaïques en Orient où se sont exercées les mêmes chances de destruction que partout ailleurs en y ajoutant les tremblements de terre. Dans la seule ville de Constantinople, entre le premier quart du IVe siècle et l'an 1453, on compte plus de cent cinquante tremblements de terre. La conquête des Turcs ne fut pas moins funeste, ce peuple se faisant une loi de détruire ou de badigeonner les surfaces dont la décoration contrariait les règles de la piété musulmane.

Les mosaïques byzantines peuvent être réparties suivant quatre périodes. La première commence avec Constantin et présente des caractères communs dans la plus grande partie de l'empire. Une deuxième période s'ouvre sous Justinien et se fait remarquer par une recherche plus marquée du style grec et l'abandon du style alexandrin. Après une décadence trop brève pour avoir eu le temps de s'accentuer, une troisième période s'ouvre au IXe siècle avec Basile le Macédonien, sous lequel l'art tente de revenir à la tradition classique, quoiqu'on puisse dès lors entrevoir une tendance qui s'affirmera bientôt vers un style d'allure plus ascétique. Enfin, une quatrième période nous conduit au temps des Comnène, au XIIe siècle, en pleine décadence; dès lors, il n'est plus question de grâce et d'élégance classiques, l'art est fossilisé, les figures prennent une roideur et une sévérité qui n'ont plus rien de convenu et d'artificiel. Cette classification a inévitablement quelque chose d'arbitraire, c'est un cadre qu'il faut savoir contracter ou distendre.

Les églises construites par Constantin en Orient ont été probablement décorées de mosaïques, comme en Occident. C'est ce qui semble certain pour l'église des Saints-Apôtres et l'église de Saint-Étienne à Constantinople, pour la basilique de la Nativité à Bethléem, pour celle du Saint-Sépulcre à Jérusalem; quant à la *basilica aurea* d'Antioche et celle de Paulin à Tyr, on n'en a pas de preuves certaines.

1° *Église des Saints-Apôtres, à Constantinople.* — Dans la description qu'Eusèbe nous en a laissé, *Hist. eccl.*, l. IX, c. LVIII, on voit que l'empereur « la couvrit de différentes pierres depuis le sol jusqu'au faîte ». Il destinait cette église à devenir le mausolée des empereurs et y entassait toutes les ressources de l'art.

2° *Église de Saint-Étienne, à Constantinople.* — Les chroniqueurs byzantins rapportaient que cette église, bâtie par l'empereur près du *Sigma*, était ornée de mosaïques qui furent enlevées ainsi que les colonnes par Léon Ier (457-474) pour servir à l'embellissement de l'église de Tous-les-Saints.

3° *Basilique de la Nativité, à Bethléem* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 828, fig. 1547). — Cette basilique, élevée par sainte Hélène, existe encore; les mosaïques qui la décorent sont d'époque médiévale et ont remplacé probablement des mosaïques plus anciennes. On sait, en effet, que le roi des Perses, Chosroès (591-628), ayant conquis la Palestine, cette basilique fut épargnée parce que la façade offrait un tableau de l'adoration des mages où ceux-ci étaient représentés dans le costume national persan (voir *Dictionn.*, au mot NATIVITÉ).

4° *Église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.* — La description d'Eusèbe, *De vita Constantini* (c. XXX-XL), ne permet pas de soutenir de façon certaine si les marbres qui couvraient les parois étaient des incrustations ou de la mosaïque en cubes.

5° *Basiliques d'Antioche.* — Vers la fin du IVe siècle, on nous parle d'un groupe de quatre basiliques élevées sur le *forum* d'Antioche par l'empereur Valens (364-379), au sujet desquelles l'historien Jean Malala (l. XIV) nous apprend qu'elles étaient décorées en marbres coloriés. Le même auteur dit que le préfet Anatole, qui construisit la basilique portant son nom et surnommée « la lumineuse » (διάφοτος), y fit mettre cette inscription en mosaïque Ἔργον Θεοδοσίου Βασιλέος, et au-dessus les effigies des deux empereurs Théodose II et Valentinien III.

6° *Église de Saint-Jean, à Constantinople.* — Ce fut Théodose qui construisit l'église Saint-Jean *in Ebdomo*, mais on n'a aucune preuve que les mosaïques mentionnées par Clavijo, en 1404, remontent à l'antiquité [1].

7° *Église de la Vierge aux Blakhernes, à Constantinople.* — Élevée sous le règne de Marcien et Pulchérie en l'honneur d'une image miraculeuse de la Vierge [2]. Les mosaïques sont décrites par l'auteur de la vie de saint Étienne le Jeune [3]. Après avoir parlé des fresques ou des peintures représentant toute la vie du Christ qui couvraient la partie supérieure des murs, l'auteur ajoute une description des mosaïques qui se voyaient au-dessous : ...καὶ ὀρνεοσκοπεῖον τῆς ἐκκλησίας ἐποίησεν δένδρα καὶ ὄρνεα παντοῖα θηρίατε καὶ ἄλλα τινα ἐγκύκλια διὰ κισσοφύλλων γεράνωντε καὶ κορωνῶν καὶ ταώνων ταύτην περιμουσωσας ἔδειξεν [4]. Ces scènes de paysage étaient fréquentes sur la décoration murale que nous décrivent les auteurs des IVe et Ve siècles, aussi bien en fresque qu'en mosaïque. Garrucci a écrit que sous le règne de Constantin Kopronyme (741-775) *la basilica della Blacherne ornata da S. Pulcheria di musaici esprimenti la vita di Cristo, fu imbrattata di calce e coperta d'intonico, sul quale fece egli dipingere piante, fiori ed uccelli* [5]. Il semble qu'il y ait ici une confusion entre les fresques consacrées à la vie du Sauveur et les mosaïques qui se voyaient au-dessous. Peut-être l'explication la plus simple serait-elle que l'église fut rebâtie et ornée de mosaïques sous Justinien [6]. Procope parle de l'église de la Vierge *ad Blachernas* comme une des plus intéressantes parmi celles qui furent bâties par Justinien, avant la mort de Justin, et lorsque saint Jean Damascène dit que le Copronyme détruisit les scènes du Nouveau Testament, il se réfère sans doute aux mosaïques exécutées lors de la restauration par Justinien. L'église fut détruite en 1434 [7].

Église de Saint-Polyeucte, à Constantinople. — Un peu plus tard, l'église de Saint-Polyeucte fut bâtie par Juliana Anicia, fille de l'empereur Olybrius (472) [8]; la construction dura quatre ans, dirigée par des archi-

[1] Ruy Gonzalès de Clavijo, *Historia del gran Tamorlan. Itinerario y enaracion del viage, y relacion de la embajada*, Sevilla, 1582; il existe une traduction française de ce qui concerne les églises de Constantinople, cf. P. Mérimée, *Études sur les arts au Moyen Age*, Paris, 1875, p. 305-337. — [2] G. Codinus, *Excerpta de antiquitatibus Constantinopolitanis*, Bonn, 1843, p. 95. — [3] B. de Montfaucon, *Analecta græca*, Parisiis, 1688, p. 453-454. — [4] Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. I, p. 508-509. — [5] Id., *ibid.*, t. I, p. 588. — [6] Du Cange, *Constantinopolis christiana*, l. IV, p. 55-56. — [7] Mérimée, *op. cit.*, p. 330. — [8] A moins que ce ne soit la fille de Valentinien.

tectes romains; elle avait une mosaïque dont l'inscription est conservée dans l'*Anthologie* [1] :

Ἔνθ' ἵνα καὶ γραφίδον ἱερῶν ὑπὲρ ἄντυγος αὐλῆς
ἔστιν ἰδεῖν μέγα θαῦμα, πολύφρονα Κονσταντῖνον
πῶς προφυγὼν εἴδωλα, θεημάχον ἔσβεσε λύσσην
καὶ Τριάδος φαός εὗρεν ἐν ὕδασι γυῖα καθήρας

Le tableau en mosaïque représentait donc la conversion et le baptême de Constantin, d'après la légende de saint Silvestre [2].

La mosaïque connut un très grand développement sous le règne de Justinien et ses premiers successeurs. Des ouvrages de ce temps ont été conservés à Sainte-Sophie de Salonique et dans l'église de la Transfiguration du mont Sinaï. A Sainte-Sophie, il n'est pas toujours possible de déterminer ce qui appartient à Justinien et à Basile le Macédonien.

8° *Basiliques de Gaza.* — L'usage général de la mosaïque est affirmé par tels textes comme le sermon prêché à Gaza, sous Justinien, par Choricius, qui fait la description des deux basiliques bâties par Marcien, évêque de Gaza [3]. La première était dédiée à saint Serge; elle avait ses voûtes, ses arcs et ses absides couvertes de mosaïques sur fond doré. Le sujet de la mosaïque de l'abside centrale était la Vierge et son Fils entourés d'un chœur de saints. La deuxième basilique, dédiée à saint Étienne, avait une décoration analogue. Choricius mentionne les figures de saint Étienne et de saint Jean-Baptiste, à droite et à gauche de l'abside. Les nefs latérales étaient voûtées et ornées de mosaïques; au bas, une scène nautique, plus haut des sujets divers.

9° *Église de Saint-Michel.* — Procope parle de mosaïques décorant l'église de Saint-Michel *in Anaplo* lorsqu'il dit qu' « une grande quantité d'or est répandue partout dans l'église ».

10° *Basiliques de Damas.* — Elles furent ornées avec une grande magnificence. L'empereur Héraclius (610-640) dédia à saint Zacharie une immense basilique dont l'intérieur était porté par soixante colonnes et avait une décoration en mosaïques, cubes bleus sur fond d'or. Parmi ces mosaïques, celles qui offraient des figures ont été sans doute détruites ou recouvertes par les musulmans à l'époque où ils transformèrent l'église en mosquée. Il reste quelque chose des mosaïques de l'ancienne basilique de Saint-Jean-Baptiste, aujourd'hui la grande mosquée. De Vogüé, dans son *Voyage au Mont-Athos*, écrit qu'il a remarqué quelques mosaïques anciennes et bien conservées sur les parois de la mosquée et de l'ancien baptistère.

11° *Mosaïques de Phocas.* — Sous le règne de Phocas (602-610), on exécuta à Constantinople une certaine quantité de mosaïques. L'empereur éleva à son patron une église qu'il laissa inachevée; ce fut Héraclius qui la décora de mosaïques et la dédia à saint Jean-Baptiste. Phocas bâtit également un baptistère qu'il orna de mosaïques.

12° *La Chalke, à Constantinople.* — Une des pires profanations de Léon l'Isaurien fut celle de l'image du Sauveur, en bronze, placée sur la *Chalke* du palais impérial par l'empereur Constantin. Dans le but de réparer cette profanation, l'impératrice Irène (797-801) fit placer en ce lieu une image du Sauveur, en mosaïque [4].

XLI. Pavements en mosaïque. — Nous consacrerons bientôt une étude spéciale à ce sujet (voir Pavement) ; dans le présent travail, nous nous bornerons à en dire quelques mots et à donner un exemple.

Les pavements de mosaïque, comme nous en avons rencontré en Afrique, en Illyricum, se retrouvent partout et nous apprenons par les inscriptions que les

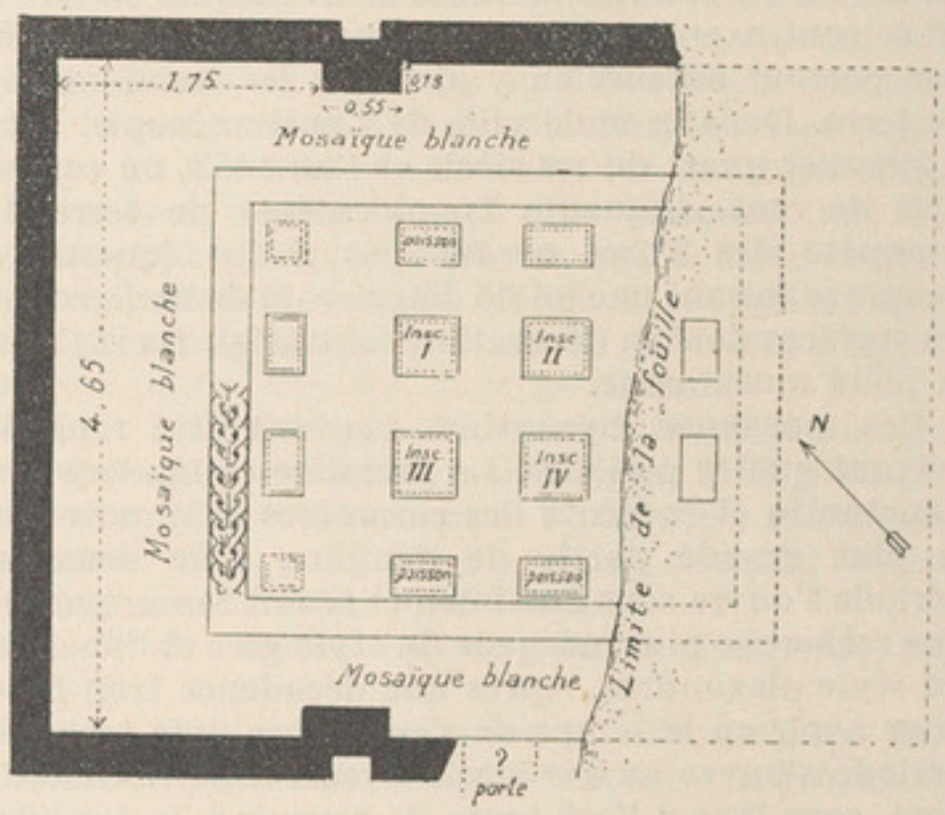

8552. — Plan de la chambre de Bettir, d'après *Revue biblique*, 1910, p. 255.

fidèles avaient cette dévotion de faire exécuter à leurs dépens une surface plus ou moins considérable; en voici deux exemples à Vérone [5] :

CONCORDIA
CVM SVIS
FECIT

P LX

STERCORIVS
ET VESPVLA
CVM SVIS FECE

RVNT PEDES

DVCENTOS

Nous pourrions en citer beaucoup d'autres, notamment à Parenzo (voir ce nom). Nous ne parlerons ici que d'un pavement de Bettir [6] (Palestine). Il se trouve dans une chambre qui mesure 4 m. 65 de large, le reste n'ayant pu être exploré [7].

Le long de la muraille court une large bande de mosaïque blanche (fig. 8552) ornée, à intervalles symé-

[1] Édit. Jacobs, t. I, p. 8. — [2] Frotingham, *L'omelia di Giacomo di Sarug sul battesimo di Costantino imperatore*, dans *Atti del Accad. dei Lincei*, Roma, 1883. — [3] *Choricii Gazæi orationes*, édit. Boissonnade, Paris, 1845 : *Oratio in Marcianum;* cf. Hübsch, *Monuments de l'architecture chrétienne*, in-fol., Paris, 1866 p. 80-81. — [4] Codinus, *op. cit.*, p. 77. — [5] De Rossi, *Bullettino di archeol. cristiana*, 1891, p. 140. — [6] H. Vincent, *Une mosaïque byzantine à Bettir*, dans *Revue biblique*, 1910, p. 254-261. — [7] Voici dans quelles conditions : « Le déblaiement eût été assez simple et nous nous étions flattés, en arrivant sur ce chantier, de le réaliser sans frais considérables. Par malchance, les compétitions jalouses et intéressées de plusieurs propriétaires et le stupide entêtement du plus influent, vinrent se mettre à la traverse aussitôt que le dessin de la mosaïque commença d'apparaître sous le balai et la brosse, dès qu'on vit surtout tirer des crayons et des couleurs. Il n'a tenu qu'à l'adroite intervention et à l'énergie insinuante du P. Jaussen que nous ne soyons pas enfouis dans le remblai ou jetés hors du chantier sans avoir pu dessiner un médaillon ni copier une lettre. Deux heures et demie durant il a presque immobilisé, par d'infatigables palabres, les cerbères obstinés à ensevelir de nouveau le « trésor » tandis que nous faisions toute diligence pour découvrir par petites sections, frotter, laver et copier — photographier même — les espaces accessibles entre les derniers amas de décombres et entre les encombrantes babouches qui venaient se figer avec une sotte opiniâtreté au milieu du médaillon ou sur la ligne de texte dont le dessin était entrepris. Ce jeu assez fatigant n'est rappelé que pour expliquer ce qu'il y a d'incomplet dans notre relevé. Une fois épuisées les ressources parlementaires du P. Jaussen et la dernière lettre de l'inscription copiée, nous avions en mains les éléments essentiels de toute la mosaïque. Plutôt que de prolonger une séance qui tournait à l'aigre, il a semblé préférable d'abandonner la place, dans l'espoir que des circonstances meilleures permettront quelque jour à de plus heureux que nous l'achèvement de ce travail. » H. Vincent, *loc. cit.*, p. 254-255.

triques, de bouquets stylisés fréquents dans les mosaïques palestiniennes. Le panneau central (fig. 8553) semble compliqué à première vue, quoiqu'il offre simplement un réseau de médaillons unis par des entrelacs fantaisistes. Le tout se compose de carrés et de circonférences et les entrelacs sont simplement rectilignes ou curvilignes. Quatre cadres carrés renferment des inscriptions chargées de transmettre à la postérité — et c'est chose faite désormais — les noms des donateurs du pavement en y ajoutant celui de l'artiste. Dans les médaillons, il a figuré des motifs zoologiques et végétaux qui n'ont pu être relevés au complet. Du moins, voyons-nous une frise de poissons dans de petits cadres rectangulaires (fig. 8554), puis des fruits, des plantes, des arbustes dans les médaillons ronds et dans quelques espaces du treillis. Tout le réseau a ses attaches sur une bordure qu'un filet blanc, constitué par deux rangées continues de cubes, isole du cadre proprement dit, lequel est fait de deux tresses pareilles entre lesquelles on a posé des fleurs trilobées comme emboîtées les unes dans les autres (fig. 8555), et prises en une sorte de cadre triangulaire qui les agence dans les tresses.

« On n'a employé que la pierre à teintes noire, rouge et bleutée pour tout le réseau géométrique, mais en faisant appel à des teintes jaunes et vertes pour la plupart des motifs ornementaux. On a mis d'ailleurs une assez scrupuleuse fidélité dans l'emploi de nuances dégradées pour les bandes sans fin des entrelacs, alternativement rouges et bleues; cet artifice augmente la variété et la fraîcheur d'un coloris étoffé davantage encore par les nuances ici vives et claires, là chaudes et somptueuses des médaillons : tout cela très harmonieux, très gai sur le pâle fond blanc. » Le texte de l'inscription, pour la partie connue du moins, n'offre aucune obscurité; à peine quelques cubes disparus, une lettre endommagée, des abréviations usuelles ou transparentes. Voici les textes :

1. Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ ἀντιλή[μ]ψεως Ἀλυπίου τοῦ [φιλ(ο)χρ(ίστου) (καὶ) τῶν διαφερ(όν)των
2. Ἠποίησεν Ἀντωνὶς Γαλογᾶ τὼ ἔρτων τοῦτο ὑπὲρ [σωτηρ(ίας) Γεωργίου
3. Ἐπὶ τοῦ θεωφιλεστάτ(ου) Γεωργίου πρ(εσ)βυτέρ(ου) [ἐγένητω τὰ ὦδαι
4. Σπουδῇ Εἰουλιάνου Πιστικοῦ ἐγήνετο μηνὶ Μαρτίου [ἐνδ(ικτιῶνος)ε'.

« 1. Pour le salut et le soulagement d'Alypius, l'ami

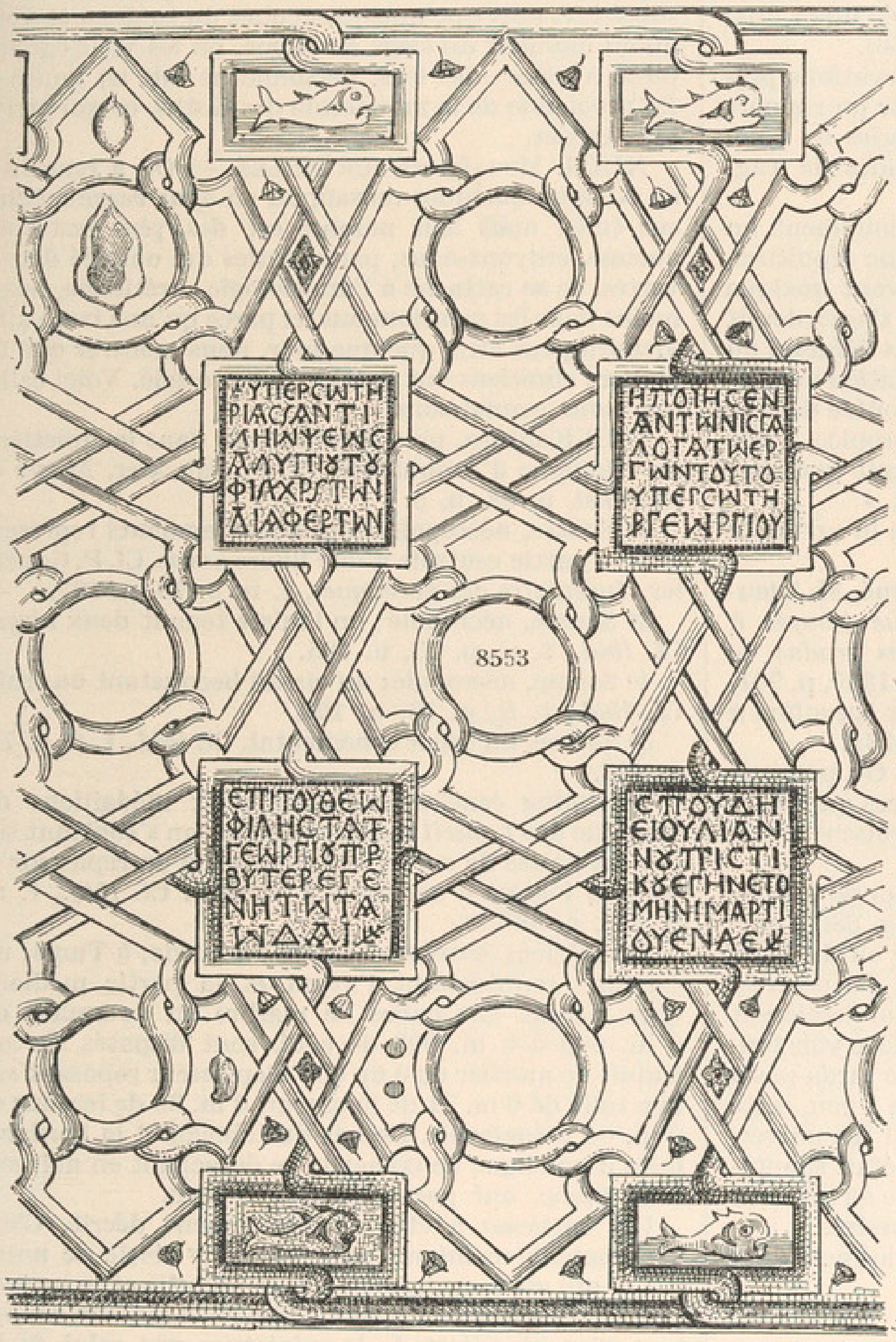

8553

8556

8555

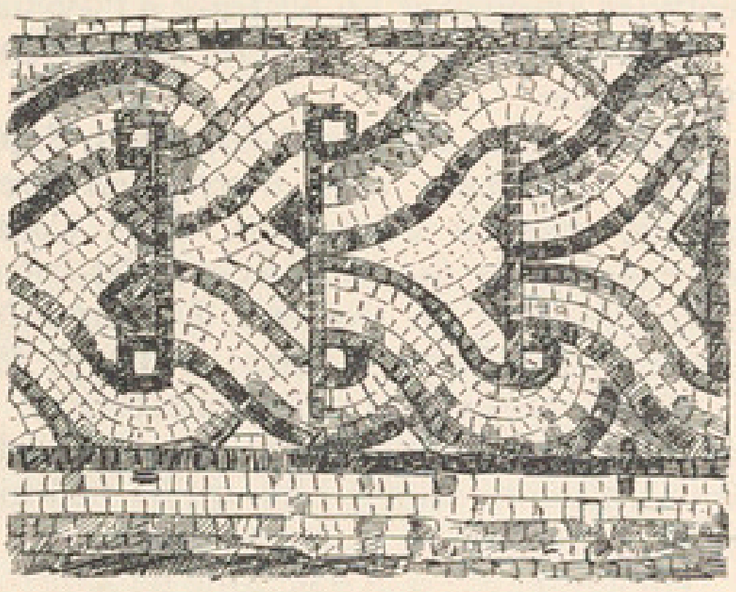

8554

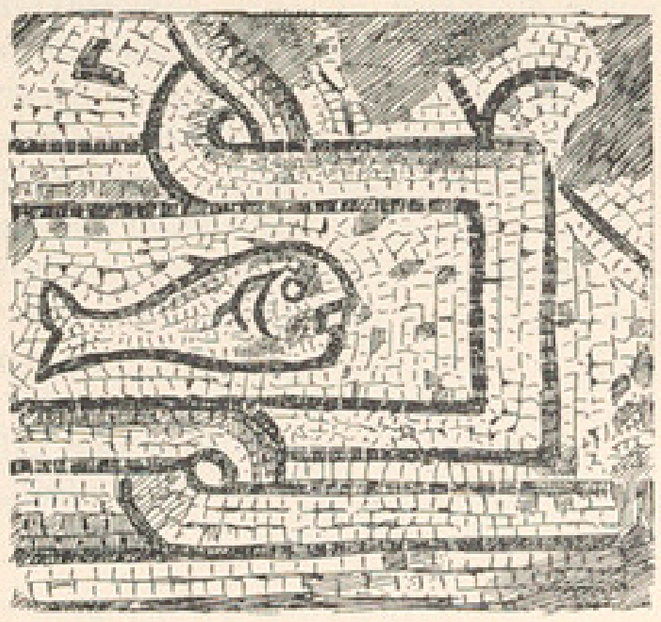

8553. — Pavements en mosaïque de Bettir. Panneau central, — 8554 et 8555. — Frises. — 8556. — Inscriptions. d'après *Revue bibl ique*, 1910, pl. I et II.

du Christ, et de ses proches. 2. Antoine Galoga a fait ce travail pour le salut de Georges. 3. Sous le très pieux prêtre Georges ont été réalisées ces choses-ci. 4. Par les soins de Julien Pistikos (ceci) a été fait au mois de mars de l'indiction Ve. »

Nous avons ici Alypius à la mémoire duquel l'œuvre est consacrée, le prêtre Georges chargé du soin de l'église, Julien qui fait les frais du travail et l'artiste qui l'a exécuté. Une exigence banale d'espace à remplir a fait répéter deux fois la mention du prêtre Georges et le manque de place dans le médaillon final a peut-être fait omettre la date (fig. 8556).

Nous mentionnons seulement les observations présentées par Marcel Dieulafoy pour établir un rapport entre la mosaïque de Bettir et les broderies de vêtements figurés sur les bas-reliefs sassanides de Tag-è-Bostan.

Quant à la destination et à la date du monument, on n'a pas de raison d'y voir une église ni une sépulture, mais il se pourrait qu'on se trouvât devant quelque hypogée familial. La formule initiale ne s'accorderait pas mal avec l'idée d'intercession pour des défunts; ou bien ce pourrait être « quelque pieuse fondation monastique comme la mode en fut toujours si goûtée dans la Palestine byzantine. Le site était fort propice à une petite installation de ce genre, comportant quelques cellules exiguës et un oratoire à l'avenant. »

Quant à la date, on peut hésiter entre le VIIe et le VIIIe siècle.

Bibl. — Ch. Clermont-Ganneau, Séjourné, M. Dieulafoy, *Mosaïque avec inscription grecque trouvée à Bettir, près de Jérusalem*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1909, p. 951, 975-978, 979; H. Vincent, *Une mosaïque byzantine à Bettir*, dans *Revue biblique*, 1910, p. 254-261.

XLII. Mosaïque et superstition. — On pourrait réunir des exemples assez nombreux de ces curiosités qui amusent l'esprit plus qu'ils ne l'instruisent; nous nous bornerons à quelques-uns.

On conserve [1] à la basilique de Saint-Jean-de-Latran (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1607-1610, fig. 6805) une mosaïque du Christ qui passe, depuis cinq ou six cents ans pour avoir une origine miraculeuse. Ce portrait ayant échappé aux nombreux incendies qui désolèrent la vénérable basilique, le peuple, étonné de le voir toujours sortir intact du milieu des ruines, ne tarda pas à lui attribuer des vertus surnaturelles; peu à peu, cette croyance prit une forme plus précise et il fut universellement admis que l'image en question était spontanément apparue dans la conque de l'abside au moment de la décoration de l'église par saint Silvestre.

Au XVe siècle, Julien Dati célébrait ce miracle dans les termes suivants :

Divotamente poi gli occhi alzerai
La figura vedrai del Salvatore
Ch'apparse chome sopra ita narrai
Quando Silvestro la chiesa sacrava.

Le *Liber pontificalis* de Naples rapporte une tradition analogue.

Le portrait en mosaïque de Théodoric, roi des Ostrogoths, au forum de Naples, donna lieu, d'après le témoignage de Procope, à une croyance plus ridicule encore. On en interpréta la chute comme un présage de malheur. La partie supérieure du portrait s'étant détachée peu de temps avant la mort de Théodoric, on ne manqua pas d'établir un rapport entre ces deux événements. Au lieu de restaurer l'image, on attendit qu'il lui arrivât quelque mésaventure nouvelle; celle-ci se fit attendre huit ans, mais il arriva qu'un jour les cubes d'émail de la cuirasse se désagrégèrent et disparurent, on se prépara au pire et ce fut presque un soulagement dans ces conditions de n'apprendre que la mort d'Athalaric. Maintenant, il était aisé à prévoir que, tôt ou tard, le reste de la figure se détacherait; elle n'y manqua pas et on n'eut dès lors qu'à faire coïncider la ruine de la portion centrale de la figure avec la mort d'Amalasonte. C'était à rendre jaloux les auteurs de prédictions; heureusement pour eux, il ne subsistait plus que quelques cubes du tableau et voici qu'au moment du siège de Rome, on les vit s'égrener pièce à pièce; dès lors, personne ne mit en doute la fin prochaine de la monarchie des Goths, ce qui arriva sans tarder.

XLIII. Mosaïques sur tuiles. — On a rencontré en Afrique quelques mosaïques en *opus vermiculatum* sur tuile, mais leur nombre est des plus restreint; aucune, croyons-nous, parmi celles qui ont été découvertes, ne se rattache à l'archéologie chrétienne, néanmoins nous les mentionnons ici parce qu'une trouvaille viendra peut-être, quelque jour, nous montrer que les ateliers chrétiens ont pratiqué ce procédé. Voici celles que nous connaissons :

1° El-Kantara, près de Cherchel; dans le cimetière, un triomphe d'Amphitrite. Cf. P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 64, n. 5.

2° Sousse, nécropole; plusieurs fragments représentant la partie centrale d'une figure assise. Cf. P. Gauckler, *Inventaire des mosaïques*, t. II, p. 73, n. 197.

3° Sousse, nécropole; un laniste tenant deux *virgæ*. Cf. *ibid.*, t. II, p. 73, n. 195.

4° Sousse, nécropole; un oiseau becquetant un fruit. Cf. *ibid.*, t. II, p. 73, n. 196.

5° Sousse, un décor ornemental. Cf. *ibid.*, t. II, p. 72, n. 193.

6° Oudna (ancienne Uthina); six médaillons du domaine des *Laberii* montrent un faisan s'ébattant sur des casseroles de cuivre et les reliefs d'un repas sur le sol non balayé d'une salle à manger. Cf. *ibid.*, t. II, p. 132, n. 388, 3.

7° El-Djem, entrée au musée du Bardo, à Tunis; un *emblema* représentant l'avant et la partie médiane d'un navire. Les cubes de marbre ou de smalt, de 0 m. 002 à 0 m. 003 de côté, sont disposés sur un enduit de mortier de 0 m. 005 d'épaisseur reposant sur une tuile de 0 m. 31 de longueur, 0 m. 30 de largeur et 0 m. 04 d'épaisseur. Le bas du tableau et la bordure, faite d'une ligne de créneaux se détachant en noir sur fond blanc, ont partiellement disparu.

Cet *emblema* a été minutieusement décrit. C'est vraisemblablement un ouvrage du Ier siècle de notre ère et qui est remarquable par la minutie et la perfection avec laquelle est rendu le visage du rameur, rappelant bien plus l'art de la miniature que celui de la mosaïque. Cf. L. Poinssot et R. Lantier, *Découvertes archéologiques en Tunisie*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1923, p. XXXVI-XXXVIII.

XLIV. Bibliographie. — D. Aïnalov, *Les mosaïques du IVe et du Ve siècle* (en russe), in-8°, Saint-Pétersbourg, 1895; *Les mosaïques de l'ancien baptistère d'Albenga* (en russe), dans *Vizantyskij Vremennik*, t. VIII, 1901. — J.-W. Appell, *Christian mosaic pictures, a catalogue of reproductions in the South Kensington museum*, in-4°, London, 1876. — Fr. Artaud, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque, suivie de la description des mosaïques de Lyon et du midi de la France*, in-4°, Lyon, 1835; *Mosaïques de Lyon et des départements méridionaux de la France*, album in-fol. — S. Auri-

[1] La mosaïque a disparu, l'image du Christ a disparu. Quelle main barbare s'est abattue sur ces nobles souvenirs? Ce ne sont ni les Goths, ni les Vandales, ni les Barberini, ni les *Buzurri*. On la refera, dit-on. Je veux l'espérer, disait Duchesne, dans *Bulletin critique*, t. III, 1883, p. 296.

gemma, *I mosaici di Zliten*, Roma-Milano, 1926. — Alb. Ballu, *Les ruines de Timgad*, in-4°, Paris, 1897. — H. Barbet de Jouy, *Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome*, in-8°, Paris, 1857. — X. Barbier, *La mosaïque du dôme à Aix-la-Chapelle*, dans *Annales archéologiques*, t. XXVI, 1869; *Les mosaïques des églises de Ravenne*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. XLV, 1896, p. 69-86, 177-190, 275-291; t. XLVI, 1897, p. 22-46, 128-134. — J.-J. Barthélemy, *Explication de la mosaïque de Palestrina*, in-8°, Paris, 1760. — A. Baumstark, *I musaici di S. Apollinare Nuovo*, dans *Rassegna Gregoriana*, 1910; *Il musaico degli apostoli nella chiesa di Grottaferrata*, dans *Oriens christianus*, t. IV, 1904; *Ein frühbyzantinisches Kreuzigungsmosaik in koptischen Replik*, dans *Oriens christianus*, t. VI, 1916, p. 271-281. — Ch. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des iconoclastes*, in-8°, Paris, 1879, p. 76-104. — N. Bees, *Kunstgeschichtliche Untersuchungen ueber die Eulalios Frage und den Mosaikschmuck der Apostelkirche zu Constantinopel*, Berlin, 1917. — S. Beissel, *Die römischen Mosaiken von VII. Jahrhundert bis zum ersten Viertel des IX. Jahrhundert*, dans *Zeitschrift für christliche Kunst*, 1897, p. 114. — V. Benesevic, *Sur la date de la mosaïque de la transfiguration au mont Sinaï*, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 145-172. — M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, in-8°, Genève, 1924. — E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, in-4°, Paris, t. I, 1904 (seul paru); *Rome*, t. I, 1904 (seul paru). — W. W. Bishop, *Roman church mosaics of the first nine centuries*, dans *The american journal of archæology*, 1906, p. 251-281. — Adr. Blanchet, *Inventaire des mosaïques de la Gaule (Lugdunaise, Belgique et Germanie)*, in-8°, Paris, 1909; *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, in-8°, Paris, 1913; *Mosaïque gallo-romaine de Saint-Cyr-sur-Mer*, dans *Gazette des beaux-arts*, 1924; *Les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dans *Journal des savants*, 1925, p. 154-163; *La mosaïque*, in-8°, Paris, 1928. — L. Bréhier, *L'art byzantin*, Paris, 1925; *Les mosaïques mérovingiennes de Thiers*, in-8°, Clermont-Ferrand, 1910. — C. Briccarelli, *I musaici dell' Apostoleion di Constantinopoli*, dans *Civiltà cattolicà*, t. I, 1916, p. 25-39. — A. W. Byvanck, *De mozaicken te Ravenna en het Liber pontificalis Ecclesiæ Ravennatensis Mededeelingen van het Nederlands hist. Inst. te Rom*, t. VIII, 1928, p. 61-82. — J. Carcopino, *Note sur une mosaïque récemment découverte à Tipasa*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 571-584. — G. Ciampini, *Vetera monimenta*, 3 vol. in-fol., Romæ, 1747. — Gust. Clausse, *Les monuments du christianisme au Moyen Age. Basiliques et mosaïques chrétiennes. Italie, Sicile*, 2 vol., Paris, 1893. — O. M. Dalton, *Byzantine art and archæology*, in-8°, Oxford, 1911. — Ch. Diehl, *Études d'archéologie byzantine*, in-8°, Paris, 1886; *Ravenne*, in-8°, Paris, 1903; *Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1901; *Mosaïques byzantines de Nicée*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. I, 1892; *Manuel d'art byzantin*, 1re édit., Paris, 1910; 2e édit., t. I, Paris, 1925, p. 204-225. — Ch. Diehl et Le Tourneau, *Les mosaïques de Saint-Démétrius de Salonique*, dans *Monuments et mémoires. Fondation Piot*, t. XVIII, 1911; *Les mosaïques de Sainte-Sophie de Salonique*, dans *ibid.*, t. XVI, p. 1909. — Ch. Diehl, Le Tourneau et H. Saladin, *Les monuments chrétiens de Salonique*, in-4°, Paris, 1918. — J. Durand, *Les pavés-mosaïques en Italie et en France*, dans *Annales archéologiques*, t. XV, 1855, p. 208-251. — Ph. Fabia, *Mosaïques romaines des musées de Lyon*, Lyon, 1923; *Recherches sur les mosaïques romaines de Lyon*, Lyon, 1924. — D. Farabulini, *I celebri musaici della basilica Classense di Ravenna e le quistione mosse intorno ad essi*, dans *Dissertazioni della Accademia romana di archeologia*, IIe série, t. VIII, 1903, p. 272-351. — O. Fasiolo, *Musaici d'Aquileia*, Roma, 1915. — L. Frothingham, *Les mosaïques de Grotta-Ferrata*, dans *Gazette archéologique*, t. VIII, 1883. — G. A. Furietti, *De musivis vel pictoriæ mosaicæ artis origine*, Roma, 1752. — G. Galassi, *La cosi detta decadenze nell' arte musiva ravennate : I musaici di Sant'Appollinare in Classe*, dans *Felix Ravenna*, 1914. — R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, 6 vol. in-fol., Prato, 1873-1881, les mosaïques dans le t. IV. — P. Gauckler, *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. II : *Afrique proconsulaire (Tunisie)*, in-8°, Paris, 1910; *Musivum opus*, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. III, part. 2, p. 2088-2129, la période chrétienne, col. 2122-2129; *Mosaïques tombales d'une chapelle de martyrs à Thabraca*, dans *Monuments et mémoires. Fondation Piot*, t. XIII; *Le quartier des thermes d'Antonin et le couvent Saint-Étienne, à Carthage* (sur la date de l'introduction des cubes dorés en Afrique), dans *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 419. — E. Gerspach, *La mosaïque*, in-8°, Paris, s. d. (1882); 2e édit., 1886. — H. Grisar, *Il musaico dell oratorio Lateranense di San Venanzio e gli antichi abiti liturgici e profani ivi rappresentati*, dans *Analecta romana*, in-8°, t. I, Roma, 1899, p. 507-555. — S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, 2 vol. in-8°, Paris, 1901. — Dr Guthe, *Die Mosaikkarte von Madeba*, in-8°, Leipzig, 1906. — A. Haseloff, *I musaici di Casaranello*, dans *Bollettino d'arte del ministero*, 1907. — Heisenberg, *Die alten Mosaiken der Apostelkirche und der Haghia Sophia*, dans *Xenia* de l'université nationale de Grèce, Athènes, 1912. — Jacoby, *Das geographische Mosaik von Madeba*, in-8°, Leipzig, 1905. — R. Kanzler, *Sulla tecnica de mosaici delle catacombe*, dans *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1898, p. 209-211. — C. M. Kaufmann, *Handbuch der christlichen Archäologie*, 2e édit., Paderborn, 1913. — J. Kurth, *Die Mosaiken der christlichen Aera*. I. *Die Wandmosaiken von Ravenna*, Leipzig, 1902; 2e édit., München, 1912. — J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, in-4°, t. IV, Paris, 1866; 2e édit., t. II, 1873. — G. Lafaye, *Inventaire des mosaïques de la Gaule. Narbonnaise et Aquitaine*, in-8°, Paris, 1909. — H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, 2 vol. in-8°, t. II, Paris, 1907, p. 193-244. — Lethaby and Swainson, *The church of Sancta Sophia in Constantinople*, in-8°, London, 1894. — S. Lysons, *Reliquiæ britannicæ-romanæ*, in-fol., London, 1813-1817. — F. B. Massa, *I mosaici di Galla Placidia a Ravenna*, Forli, 1914. — Alf. Merlin, *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. II, *Suppl. : Afrique proconsulaire (Tunisie)*, Paris, 1915. — *La mosaïque du seigneur Julius, à Carthage*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1921. — Et. Michon, *L'inscription en mosaïque de la basilique de Medeba et la mosaïque de Kabr-Hiram*, dans *Revue biblique*, t. V, 1896. — G. Millet, *L'art byzantin : peinture et mosaïque*, dans A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, in-4°, t. I, Paris, 1905, p. 164-191. — U. Monneret de Villard, *I dati storici relativi ai mosaici pavimentali cristiani di Lombardia*, dans *Archivio storico lombardo*, t. XLIII, 1916, p. 341-392. — E. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dans *Revue archéologique*, 1874-1891. I. *L'arc triomphal de Sainte-Praxède*, t. XXVIII, 1874, p. 172-177; II. *Sainte-Constance de Rome*, t. XXX, 1875, p. 224-230, 273-284, pl.; III. *Les pavements historiés*, t. XXXII, 1876, p. 400-413, pl.; t. XXXIII, 1877, p. 32-46; IV. *L'oratoire du pape Jean VII*, t. XXXIV, 1877, p. 145-162, pl. XVII; V. *Sainte-Constance de Rome, nouveaux documents*, t. XXXV, 1878, p. 353-367, pl. XI; VI. *Des éléments antiques dans les mosaïques romaines du Moyen Age*, t. XXXVI, 1878, p. 273-278, pl. XXI, XXII; t. XXXVIII, 1879, p. 109-117; t. XLIV, 1882, p. 141-152, pl. XVIII,

XIX; VII. *Les mosaïques de Naples*, IIIe sér., t. I, 1883, p. 16-30; VIII. *Le triclinium du Latran; Charlemagne et Léon III*, t. III, 1884, p. 1-15, pl. I; IX. *Les mosaïques de Siponte, de Capoue, de Verceil, d'Olona et d'Albenga*, t. XVII, 1891, p. 70-86. — *La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, VIe sér., t. II, 1891-1892, p. 239-322; *La peinture en mosaïque dans l'antiquité et au Moyen Age*, dans *Revue des Deux Mondes*, Xe sér., t. LII, 1882, p. 162-183; *Les mosaïques byzantines portatives*, dans *Bulletin monumental*, t. LII. — B. Nogara, *I mosaici antichi conservati nel palazzi del Vaticano e del Laterano*, Milano, 1910. — *Notizie degli scavi*, Rome, depuis 1876. — *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, Roma, depuis 1894 jusqu'à 1920. — A. Pavlowski, *Iconographie de la chapelle palatine*, dans *Revue archéologique*, 1894. — O. Pohl, *Die altchristliche Fresko-und Mosaik-Malerei*, in-8°, Leipzig, 1888. — E. Renan, *Mission de Phénicie*, in-4°, Paris, 1864-1874. — *Revue archéologique*, depuis 1844. — G. Rjedin, *Les mosaïques des églises de Ravenne* (en russe), Saint-Pétersbourg, 1896. — C. Ricci, *Il sepolcro di Galla Placidia in Ravenna*, in-4°, Roma, 1914; *Le nozze di Cana, musaico del secolo VI*, dans *Rassegna d'arte*, Milano, 1901; *Ravenna*, Bergamo, 1902. — J.-P. Richter, *Die Mosaiken in Ravenna, Beitrag zu einer kritischen Geschichte der altchristlichen Malerei*, in-8°, Wien, 1878. — J.-P. Richter et A. Cameroun Taylor, *The golden age of classic christian art*, in-8°, London, 1904. — J.-B. De Rossi, *Musaico d'un battistero presso la cattedrale di Die*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 87-88; *Musaici cristiani a saggi dei pavimenti delle chiese di Roma anteriori al secolo XV*, in-fol., Roma, 1873-1899. — De Rostaing, *Rapport [sur le] baptistère de Valence et sa mosaïque*, dans *Bulletin de la Société archéologique de la Drôme*, t. I, 1866. — Edm. Saglio et Edm. Pottier, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1873-1917. — Salzenberg, *Altchristliche Baudenkmale von Constantinopel*, in-fol., Berlin, 1854. — Th. Schmitt, *Die Koimesis-Kirche von Nikaia; das Bauwerk und die Mosaiken*, 1927. — A. Schulten, *Die Mosaik-Carte von Madaba*, in-8°, Berlin, 1900. — J.-I. Smirnov, *Mosaïques de Chypre* (en russe), dans *Vizantysky Vremennik*, t. IV, 1897. — J. Strzygowsky, *Das neu-gefundene Orpheus-Mosaik in Jerusalem*, dans *Zeitschrift des deutschen Palestina Vereins*, t. XXIV, 1901. — *Nea Moni aus Chios*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. V, 1896. — J.-M. Suaresius, *De vestibus litteratis in musivis antiquis*, in-4° [Lugduni], 1652. — L. von Sybel, *Mosaiken römischen Apsiden*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXXVII, 1918, p. 273-318; *Zum Kreuz in Apsismosaiken*, dans *Oriens christianus*, 1918, p. 119-127. — Ch. Texier et Pullan, *L'architecture byzantine ou recueil des monuments des premiers temps du christianisme en Orient, précédé de recherches historiques et archéologiques*, in-fol., London, 1864. — J. J. Tikkanen, *Die Genesismosaiken von S. Marco in Venedig*, in-8°, Helsingfors, 1889. — G. Vallier, *La mosaïque du paradis terrestre à Die*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de la Drôme*, t. X, 1876. — A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, in-8°, t. I, Milano, 1901; *Musaici cristiani di Roma*, in-8°, Roma, 1925. — L. Vitet, *Les mosaïques chrétiennes de Rome*, dans *Études sur l'histoire de l'art*, in-12, Paris, 1863. — C.-J. Melchior de Vogüé, *Les églises de Terre sainte*, Paris, 1860. — A. de Waal, *I mosaici di Aquileja*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXIX, 1915, p. 266-268. — J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken und Malereien der kirchlichen Bauten vom IV. bis XIII. Jahrhundert*, 4 vol. in-fol., Freiburg-im-Br., 1917, 2 vol. de texte, LII-1226 p.; 2 vol. de planches, XXVI-300 pl.; 542 figures dans le texte. Cf. C. Briccarelli, dans *Civiltà cattolica*, t. III, 1917, p. 408-420; J. Kreitmaier, dans *Stimmen der Zeit*, t. XCI, München, 1916, p. 444-456; H. van Aren, dans *Katholik*, t. CLII, 1917, p. 210-233, 366-387; 1918, t. CLII, p. 87-104; t. CLIV, p. 21-39, 99-122; *Revue d'hist. ecclés.*, 1921, p. 217. — J. Wilpert, *La decorazione costantiniana della basilica Lateranense*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. VI, 1929, p. 53-126.

H. LECLERCQ.

MOTTE FÉODALE. — Mottes, buttes, tumuli, monticules, on a le choix entre les vocables qui tous servent à désigner une élévation factice dont la destination et la date ont provoqué l'érudition des uns et l'imagination des autres. Ces accidents artificiels se rencontrent à la surface du sol dans plusieurs contrées, notamment en Champagne, où, jusqu'au XVIIe siècle, personne ne s'en préoccupait. Quelque temps après la découverte du tombeau du roi Childéric, à Tournai, en 1653, Chifflet (voir ce nom) publia une description des objets contenus dans cette tombe et lança l'idée, d'après, disait-il, une ancienne généalogie, conservée alors à la bibliothèque du palais de Bruxelles, que Pharamond avait été enterré hors de la ville de Reims, vers Laon, *in monticulo qui latine Pyramis dici potest* [1]. Ces quelques mots suffirent à émoustiller les antiquaires champenois; un d'eux, dom Marlot, se mit en quête de la susdite « Pyramide » [2] et s'arrêta à l'idée qu'il s'agissait d'une élévation de terre située derrière l'église Saint-Nicaise de Reims, à l'est de la ville, ce qui ne correspondait pas avec l'indication fournie par Chifflet. C'était ce que, dans le langage du temps, on nommait le *mont de la Housse;* il fut décidé d'y entreprendre des fouilles sous la direction de deux savants alors en réputation [3] (1747). Ce fut une déception, qui fut suivie d'une autre (1789) [4].

Cependant, on regardait ailleurs et, à défaut du mont de la Housse, certain rédacteur du *Journal de Champagne*, dès 1783, attirait l'attention sur la butte de Prouilly, du nom d'un village situé à l'ouest de Reims. Des fouilles entreprises en 1837 furent tout aussi décevantes et Pharamond demeura introuvable. On se demanda si, au lieu d'un monument funéraire, il ne s'agissait pas d'une tour ayant servi de fort ou de beffroi, ce qui paraissait soutenable vu le caractère des vestiges trouvés dans cette butte, vestiges offrant l'apparence d'une tour carrée tracée par des moellons [5], néanmoins, depuis lors, la butte prit le nom de « tombeau de Pharamond [6] ».

Sans nous éloigner de la Champagne, nous rencontrons, au village de Bussy, cinq grosses buttes rangées en file le long de la rivière au milieu du village et qui ont valu à celui-ci son nom de Bussy-les-Mottes [7]. Or, dès 1783, on lit dans une lettre du sieur Pasumot, ingénieur du roi, que, d'après « une opinion très répandue en Champagne... », ce sont des monuments du passage d'Attila vers le Ve siècle [8]. Comme Bussy est peu éloigné (3 ou 4 kilomètres) du camp romain de la

[1] *Anastasis Childerici I Francorum regis, sive thesaurus sepulcralis Tornaci Nerviorum effossus, et commentario illustratus*, p. 5. — [2] *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 20, 124; *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. I, p. 615. — [3] L'abbé Pluche et son neveu Lévesque de Pouilly, auteur d'une *Théorie des sentiments agréables*. — [4] *Le tombeau de Pharamond*, dans *Chronique de Champagne*, t. III, p. 71-79. — [5] Lécrivain, lettre datée de Donchery-sur-Vesle, 29 avril 1837, publiée dans la *Chronique de Champagne*, t. III. — [6] Savy, *Mémoire topographique de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne*, 1859, p. 126, 151. — [7] Badin et Quantin, *Géographie départementale, classique et administrative de la France. Département de la Marne*, p. 318. — [8] Pasumot, lettre au *Journal de Paris*, en 1783, dans *Chronique de Champagne*, t. III, p. 72.

Cheppe, désigné aussi sous le nom de « camp d'Attila [1] », on s'explique sans trop de peine l'origine de la désignation imposée aux susdites mottes et l'explication qu'on en donne : hauts monticules, élevés pour indiquer le lieu et perpétuer la mémoire d'une grande bataille, et servir de nécropole aux guerriers tombés au champ d'honneur [2]. De ces cinq buttes, il n'en subsistait que trois en 1847; en 1858, Napoléon III y fit tenter des fouilles [3] grâce auxquelles on découvrit les fondations d'une ancienne tour et un puits qui descendait jusqu'au centre de la butte. De plus, autour de ces fondations, on trouva un plat d'étain et un petit médaillon de terre cuite d'environ 0 m. 05 de diamètre; ce médaillon, recouvert d'un vernis blanc, représentait un bœuf assez grossièrement dessiné. Il n'y a dans ceci rien de sépulcral; en outre de la cendre noire et beaucoup d'ossements de bœufs et de chevaux [4]. Nous ne discuterons pas tout de suite ce dernier point, mais nous remarquerons que les fouilles de 1858 ont permis la constatation de l'existence d'une tour et d'un puits qui attestent une ancienne construction fortifiée. Or ceci est pleinement d'accord avec des aveux du XVIe siècle conservés aux Archives nationales. On y voit qu'en 1599 il existait encore à Bussy quatre des cinq mottes dont les sommets, pendant les guerres du XVe siècle, avaient été dégarnis de leurs constructions féodales. La cinquième motte avait dû être abattue avant cette date. On a d'autres témoignages pour la même seigneurie en 1516, 1526, 1573, et ces deux derniers ne mentionnent plus que trois mottes. Ce même nombre reparaît dans un dénombrement du 7 décembre 1772 [5].

Il faut conclure que les paysans champenois ont raison contre les archéologues en qualifiant les buttes de Bussy du nom de mottes et non de *tumuli*. Quant à la couche de cendre noire trouvée dans la motte fouillée en 1858, motte circulaire qu'il faut probablement identifier avec la « motte ronde » siège de la « tour moyenne » de l'aveu de 1509, elle ne révèle pas la présence « d'un ancien bûcher sépulcral », mais tout simplement l'incendie de la forteresse de Bussy par les Dauphinois, en 1422. Quant aux ossements d'animaux, ils ont pu être transportés avec les terres qui servirent à l'érection de la butte.

« On ne doit donc, concluait Aug. Longnon [6], ajouter aucune foi aux dénominations qu'on a attribuées à de semblables buttes; nous avons vu plus haut l'origine toute moderne du nom de « tombeau de Pharamond » donné à la butte de Prouilly et cette observation est applicable à l'appellation de « tombeau d'Attila », attachée à une butte factice de Vésigneul-sur-Coole [7], désignation absolument inadmissible, puisque Attila ne périt pas à la bataille de *Mauriacum*. Quant à la butte de Poix, désignée à ce qu'on assure par la tradition sous le nom de « tombeau de Théodoric [8] », elle a reçu un nom qui n'est pas plus admissible; car, s'il est vrai qu'un roi des Wisigoths, du nom de Théodoric, trouva la mort en combattant Attila, on doit remarquer que son nom n'aurait pu se transmettre dans le peuple pendant quinze siècles sans altération. Ce nom aurait dû prendre la forme de Thierry. On n'a du reste qu'à rechercher les noms d'hommes germaniques qui sont entrés dans la formation de noms de lieux français, et l'on reconnaîtra que ces noms n'échappent jamais à la règle de contraction. D'où il suit que la désignation de « tombeau de Théodoric », accusant la main d'un demi-savant, ne saurait être prise au sérieux et aurait dû d'autant plus exciter la défiance qu'elle présente une forme absolument inconnue du vulgaire, en 1847, époque où nous trouvons le prétendu *tumulus* qualifié simplement de « butte de la Garenne [9] ».

Éloignons-nous un peu de la Champagne et allons vers les deux Bresses et la Dombes. Là, nous retrouvons les mottes, mais il est vrai qu'elles y changent de nom pour prendre celui de *poypes*. Ces *poypes* sont des buttes artificielles, en terre, à forme toujours conique (sommet pointu, arrondi ou tronqué), offrant à la base un diamètre variable entre 50 et 150 mètres et une hauteur de 10 à 25 mètres. On reconnaît nos mottes quoique le mot *poipia* soit ancien et se rencontre au Moyen Age. Les *poypes* sont d'ordinaire entourées de fossés et on les rencontre en plaine, à proximité d'une source, d'une rivière ou d'un étang. Elles jalonnent les grands cours d'eau (Rhône, Saône, etc.), tantôt des lignes droites de raccord entre ces cours d'eau, tantôt des lieux particuliers de passages (carrefours, confluents, ports, gués ou cols).

Une étude récente [10] permet de constater, d'après la nature des objets, que les *poypes* ont été utilisées dès les temps gaulois, puis par les Romains, puis au Moyen Age, en sorte que ces buttes sont, comme *date* dues à l'époque préhistorique, préceltique ou préligure; comme *destination*, elles se rattachent surtout à la vie sociale des populations, marquant, le plus souvent, la direction des chemins ou des passages, quelquefois aussi des points frontières; parfois même des souvenirs historiques [11].

Il faudrait en conséquence retirer les mottes féodales au Moyen Age [12] et les reporter à une période beaucoup plus reculée, au moins les temps gaulois. « En ce qui concerne les *poypes*, celle du mont Popey, à Saint-Romain-de-Popey (Rhône), a livré des débris romains caractérisés; et, de même, celle de Seugny (Saône-et-Loire), d'autres encore. Que la *poype* de Villars-les-Dombes, la plus belle et la plus fameuse [13], ait fourni au Moyen Age, *castrum* et *burgus*, cela ne prouve absolument rien pour l'origine. Tous ces tertres se rattachent, visiblement, à des habitats ou à des routes de l'antiquité, et non pas à la géographie humaine des temps chrétiens [14]. »

On voit donc, pour nous limiter à la période de nos études, que les mottes dites féodales sont gravement compromises, puisqu'on peut parler de les faire remonter jusqu'à l'époque néolithique, poste de défense ou lieu d'habitation [15].

[1] Bauier, *Mémoires historiques de la province de Champagne*, t. I, p. 264, prétend que cette dénomination remonte à une date immémoriale. — [2] Savy, *Mémoire topographique*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne*, 1859, p. 122. — [3] Sur une des trois buttes seulement, celle qui est située le plus à l'Ouest. — [4] Savy, *op. cit.*, p. 98-99. — [5] A. Longnon, *Les tumuli de Bussy (Marne)*, dans *Revue archéologique*, 1869, t. II, p. 37-39. — [6] *Op. cit.*, 1869, t. II, p. 40-41. — [7] Savy, dans *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne*, 1859, p. 124, 161. — [8] Id., *ibid.*, p. 123, 151. — [9] Badin et Quantin, *Géographie départementale, classique et administr. de la France. Département de la Marne*, p. 356. Dans la nomenclature des lieux habités de la France, rédigée en 1847 par l'administration des postes et conservée à la Bibliothèque nationale, on lit (dép. de la Marne, vol. de Châlons, feuille de Poix) : « *La Garenne*, une tombelle sur laquelle le propriétaire a édifié une colonne romaine servant de logement au garde. » — [10] J. Hannezo, *Les « poypes » des deux Bresses, de la Dombes et des régions voisines. Synthèse descriptive, historique et géographique*, in-8°, s. l., 1919-1920. — [11] C. Jullian, *Notes gallo-romaines*, LXXXIX : *La question des « poypes »*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXIII, 1921, p. 37-42. — [12] Marchand, dans *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, 1907; J. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, t. II, p. 630. — [13] J. Buche, *La « poype » de Villars*, in-8°, Lyon, 1899. — [14] C. Jullian, *op. cit.*, p. 38-39. — [15] E. Aubin, dans *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, t. LIV, 1915, à propos de la motte de Lavardin (Loir-et-Cher).

En ce qui concerne la motte de Lavardin (Loir-et-Cher) au pied de laquelle on a découvert des haches polies et des poteries de l'âge de bronze, on y a vu un poste d'observation fortifié d'époque gauloise. Ce n'est pas la seule, on a proposé un classement qui en compte plus de deux cents. Beaucoup n'ont pas d'autre nom que celui de la Motte; une quarantaine associent à ce nom celui du pays, du hameau, du village ou d'un ancien propriétaire. Il s'en trouve dix-sept dont la forme est circulaire, avec fossés, butte centrale, surélévation ou surface plane, et vingt-trois dont la forme est carrée ou quadrangulaire, avec ou sans surélévation, toutes avec un entourage de fossés, parfois doubles.

« Ces mottes ne sont donc pas d'origine féodale, c'est-à-dire du Moyen Age; elles sont toutes antérieures, et comme ce n'est ni pendant la période franque, ni même pendant la période gallo-romaine qu'elles ont été construites, elles doivent donc remonter dans notre région à la Gaule indépendante. Plusieurs existent dans des oppidums ou tout à côté. Tout indique qu'elles étaient habitées par des chefs; puis, pendant la féodalité, elles ont, en partie seulement, été l'habitation des seigneurs qui prenaient leurs noms; elles ont même constitué le signe distinctif de leur autorité, et c'est pourquoi on a donné à toutes les mottes, et à beaucoup de buttes, sans distinguer, la qualification de « mottes féodales ». En réalité, aucune ne peut être du Moyen Age [1].»

Dès lors, nous pouvons abandonner cette question archéologique qui ne se rapporte plus à la période de nos études, mais non sans avoir rappelé la motte isolée, haute de 16 mètres, qui porte aujourd'hui la *Burgt* voisine de Leyde (voir ce nom). L'opinion courante est en faveur d'une motte féodale, d'une butte artificielle et la raison qu'on en donne c'est que le territoire ne renferme rien de comparable aux fameux *tumuli* préhistoriques du Jutland. Que la colline de Leyde ait servi de motte féodale, cela se peut, mais ce ne sont pas les féodaux qui l'ont construite. Cette masse de terre, si elle est artificielle, est l'œuvre des âges de bronze ou de fer, utilisée comme poste par les Gaulois [2].

H. Leclercq.

MOUASSAT (EL-). — Domaine situé à 11 kilomètres au nord-ouest de Mahrès (Tunisie). On y a découvert les vestiges d'une église à trois nefs mesurant 16 m. 75 en longueur (pour la partie fouillée) et 10 m. 35 en largeur. Les nefs étaient tracées par deux rangées de colonnes et l'abside était arrondie. Il est à remarquer que cette église n'était pas orientée, l'abside était au Sud. Il reste peu de chose; les murs du Sud et de l'Est n'existent plus, de la colonnade orientale, il subsiste cinq bases carrées. Murs et colonnes sont en maçonnerie recouverte d'un enduit, la pierre ne pouvant être utilisée qu'en moellons. On n'a pas retrouvé l'entrée, qui se trouvait probablement dans la partie nord, non déblayée.

Une autre particularité notable, mais non exceptionnelle, puisqu'on l'a déjà signalée plusieurs fois, c'est l'égalité de niveau entre le sol de l'abside et celui de la nef. Ce sol est pavé d'une mosaïque mesurant 3 m. 75 sur 3 m. 80 : «Sur un fond blanc se détachent en violet, cerné de bleu foncé dans les parties ombrées, deux vignes dont les troncs tourmentés s'entrecroisent et couvrent de leurs pampres et de leurs grappes tout le champ. Deux paons affrontés, au milieu des frondaisons, picorent des raisins; au pied de chaque vigne, deux gazelles, se faisant face, lèvent la tête vers les fruits, une perdrix rouge, très détériorée, est blottie entre les troncs; vers le sommet du demi-cercle, les restes d'un encadrement rectangulaire fait de bandes alternées bleues, violettes et jaunes.

« Le pavement de la nef principale comprend deux registres, opposés de part et d'autre d'un médaillon circulaire de deux mètres de diamètre inscrit dans un rectangle. Dans le médaillon, entourés d'une couronne de feuilles de laurier, deux paons se désaltèrent à la source qui jaillit en gerbe d'un canthare à panse godronnée, bleue et rouge, orné au col de chevrons bleus, blancs et violets et flanqué d'anses en forme de cœurs. Tout autour de ce motif, nagent des poissons ou des mollusques dauphins, grondins, raies, anguilles, encornet, seiche, crevette; une bandelette les divise en deux parties, les uns tournés vers l'abside, les autres vers l'autel. On observe un dispositif semblable sur deux larges frises qui encadrent le sujet central : sur deux lignes sont disposés deux, puis trois canthares, à panse grise et blanche ou rose et violette, décorés au col de chevrons de même couleur et accostés d'anses en S. De chacun de ces vases partent deux banderolles formant berceaux, au milieu desquels apparaît soit un fleuron à trois pointes, soit une tige feuillue sommée d'un bouton floral à cœur rouge; dans le champ, au pied des canthares, picorent des poules de Carthage ou sont affrontés des flamants et des grues (long. 8 mètres, larg. 3 m. 45).

« Immédiatement à l'extrémité de ce vaisseau, et le barrant complètement, à l'opposé de l'abside, se dresse, à 0 m. 25 de hauteur, le soubassement de l'autel (4 m. 75 sur 4 mètres). Au-dessus d'une cavité rectangulaire ayant contenu un coffret à reliques, était jadis placé le pilier supportant la table d'offrande. L'ouverture est pratiquée au milieu d'une mosaïque décorée d'une croix byzantine à cabochons, flanquée à la partie inférieure de touffes de verdure, en haut de deux croix latines portant l'Α et l'ω, inscrites dans un cercle chevronné et dont les bases sont tournées vers un grand médaillon circulaire. A l'intérieur de celui-ci, quatre béliers affrontés et opposés deux à deux lèvent la tête vers une croix pattée que supportent deux troncs d'arbres placés en sens contraire l'un de l'autre; les registres sont séparés par deux larges palmettes mi-partie bleues et rouges. Le médaillon est inscrit dans un carré dont les angles sont flanqués de colombes, la tête tournée vers la croix. Une double bordure, très mutilée, encadre le pavement sur les petits côtés; en arrière d'une frise de rinceaux d'acanthes, dont les volutes intérieures se terminent par une grenade, une poire, une grappe de raisin ou une rose, et les feuilles extérieures par une tête de cygne, court une large bande divisée en compartiments où se font suite une grande coupe à pied flanquée de deux canards et accostée dans le champ de fleurs à cœur rouge, puis un carré, sur lequel reposait peut-être l'une des colonnes du ciborium, enfin, une marguerite à quatre pétales rouges et blancs, barrée d'un fleuron.

« Une large bordure de motifs rectangulaires, renfermant un losange orné au centre d'une croix, occupe les entre-colonnements (1 m. 55 sur 0 m. 70) de part et d'autre de la nef centrale.

« Le bas-côté oriental est pavé d'une mosaïque décorative dont la moitié subsiste seule au Nord [3]. Sur un fond blanc se détache, en vert pâle, une succession de branches d'acanthes très fortement stylisées, dont les tiges sinueuses, réunies à intervalles réguliers

[1] E.-C. Florance, *Les ponts chartrains et les mottes féodales en Loir-et-Cher*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXIV, 1922, p. 147-148. — [2] C. Jullian, dans *Revue des études anciennes*, 1922, t. XXIV, p. 162-163. — [3] De la partie méridionale, les quelques rares éléments qui subsistent, par exemple un fragment de canthare, permettent de supposer qu'elle reproduisait symétriquement les mêmes motifs.

par de larges anneaux, s'incurvent pour former des médaillons ovales où apparaissent des sujets variés : miroirs ovales à cabochons, grondins, un squale; corbeilles de vannerie à anses remplies de grenades ou de raisins; perdrix; canthares décorés d'une sorte de svastika; raies; miroirs circulaires à cabochons, grues, marguerites rouges à quatre pétales, dauphins, losanges à bord crénelé. Les ustensiles figurés, miroirs,corbeilles et canthares, comme les motifs géométriques, marguerites et losanges, sont suspendus à une cordelière violette qui s'attache aux anneaux réunissant les rinceaux d'acanthe. Les demi-médaillons latéraux renferment chacun une rose lotiforme à cœur rouge.

« Le bas-côté occidental est orné d'une mosaïque à décor purement géométrique de losanges encadrés de carrés opposés, dessinant la même figure [1]. »

Les cubes qui ont servi à la fabrication de ces mosaïques sont de qualité médiocre : les rouges et les roses sont des fragments de briques, les blancs et les gris sont des calcaires grossiers, les autres teintes sont obtenues au moyen des marbres les plus communs de Tunisie. Et, cependant, l'ensemble est décoratif, harmonieux, quoique l'exécution soit sommaire : ainsi les paons, vus de profil, présentent leur queue étalée de face, les raisins et les grenades sont figurés par de petites ondulations ou trois boules opposées l'une à l'autre.

Le choix des sujets relève du symbolisme chrétien : paons s'abreuvant au calice, béliers entourant la croix. La date probable est le VIe siècle après Jésus-Christ; elle s'accorde bien avec la pauvreté des matériaux employés. Il se pourrait que les mosaïques de l'église et du baptistère de Taparura dussent être attribués à la même équipe de mosaïstes [2].

H. LECLERCQ.

MOUCHE. — Nous avons signalé d'humbles bestioles sur divers monuments chrétiens : escargots, grenouilles, etc., sur des bas-reliefs, des lampes, des anneaux, des gemmes; cependant, nous n'avons nulle part rencontré la mouche sur les objets d'art travaillés sous l'influence gréco-romaine ou alexandrine. Il faut se tourner vers l'archéologie barbare, et tout d'abord vers le mobilier funéraire du tombeau du roi Childéric. Nous avons décrit et inventorié, dans la mesure où cette opération est faisable aujourd'hui, le contenu de cette tombe fameuse, devenu pour ainsi dire classique pour l'archéologie du haut Moyen Age. On sait qu'il s'y trouvait des mouches ou abeilles, dont deux seulement ont été conservées (fig. 8558, n. 1). Leur nombre était beaucoup plus considérable [3], mais on ne peut, devant les contradictions des auteurs, s'arrêter à un chiffre précis. Les deux exemplaires subsistants sont conservés au Cabinet de France; ce sont des bijoux en or, avec grenats incrustés ou cloisonnés, suivant la technique qu'on rencontre fréquemment dans les riches sépultures barbares.

Dans le précieux commentaire qu'il écrivit sur la trouvaille célèbre de 1653, l'abbé Cochet se trouvant arrivé devant lesdites abeilles ou mouches à miel, ainsi qu'on les nomme dans beaucoup de pays, n'hésitait pas à confesser son embarras, faute de pouvoir apporter des monuments analogues : « Ce qui nous déconcerte le plus dans cette matière, c'est que nous sommes complètement abandonné à nous-même et totalement dépourvu non seulement de textes spéciaux et contemporains, mais encore d'analogues archéologiques, notre point d'appui ordinaire [4]. » Ceci était vrai en 1859, mais depuis lors l'archéologie a rassemblé tant de témoins nouveaux qu'on ne sera pas surpris d'y rencontrer des mouches.

Et d'abord, dans les fouilles de Sablonnières et de Cerseuil (Aisne). Frédéric Moreau [5] (voir ce nom) a rencontré des plaques et des contre-plaques de ceinturon en bronze étamé, sur lesquelles sont gravées des abeilles ou de simples mouches. Ces gravures au burin sont une preuve évidente que ce motif décoratif était

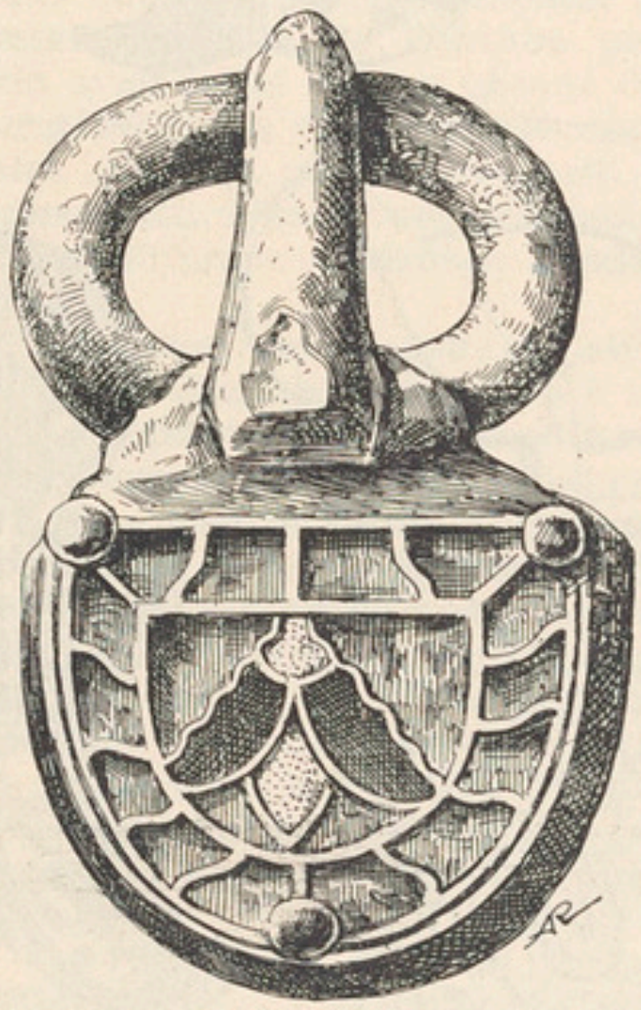

8557. — Boucle de Molain,
d'après *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*,
t. LXXVI, p. 76, fig. 10.

employé de différentes manières par les Francs. Ici, la mouche tient une place centrale dans la décoration [6] (fig. 8).

Nous traiterons ailleurs (voir ORFÈVRERIE et TOURNAI) des abeilles d'or de la tombe de Childéric mais, dès maintenant, nous pouvons dire que l'élément musciforme ou apiforme occupait dans le répertoire des modèles des orfèvres barbares une place presque aussi considérable que les éléments aviforme et pisciforme.

Une tombe de guerrier franc à Molain (Somme) a même fourni une boucle de ceinturon en or dont la plaque est décorée de verroteries à cloisons soudées dont le motif central est une abeille [7] (fig. 8557).

Parmi les nécropoles du nord de la France et de la Belgique, on a trouvé des fibules discoïdales sur lesquelles il n'est pas impossible de voir, dans la disposition des grenats, une abeille grossièrement figurée [8]. Le même sujet reparaît sur des fibules burgondes [9], mais ce dernier rapprochement ne s'impose pas. Un type de mouche tout à fait certain

[1] L. Poinssot et R. Lantier, *L'église d'El-Mouassat*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1924, p. 171-176. — [2] Merlin, dans *Bull. arch. du Comité*, 1917, p. CLXII-CLXV; P. Gauckler, *Invent. des mosaïques*, t. II, p. 18, n. 34. — [3] Chifflet, *Anastasis Childerici*, p. 38. — [4] Cochet, *Le tombeau de Childéric*, Paris, 1859, p. 184. — [5] Fr. Moreau, *Album Caranda*, nouv. sér., 1881, pl. XVIII, fig. 3; pl. XXI, fig. 1; 1886, pl. LXII, fig. 2. — [6] J. de Baye, *Note sur des bijoux barbares en forme de mouche*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LIV, 1893, p. 141. — [7] Barrière Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, t. I, pl. en couleurs A^5^, fig. 6; E. Babelon, *Le tombeau du roi Childéric*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des ant. de France*, t. LXXVI, p. 76, fig. 10. — [8] J. de Baye, *Les bijoux francs et la fibule anglo-saxonne de Marilles (Brabant)*, in-8°, Caen, 1889, p. 4; Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, 1866, pl. II, fig. 4; pl. X, fig. 5 et 6; Aug. Terninck, *Étude sur les bijoux mérovingiens*, pl., fig. 6. — [9] H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures barbares de l'époque mérovingienne*, Paris, 1860, pl. XII, fig. 2, 3.

est celui que nous offre une fibule de Lyon, en or incrusté de grenats [1] (fig. n. 3).

Il ne faut pas s'imaginer que ce type de fibule a appartenu exclusivement aux Francs; il en est pour les mouches comme pour d'autres sujets qu'on rencontre presque toujours dans les anciens stationnements barbares, notamment dans les provinces hongroises limitrophes du Danube, et au delà, dans la direction de l'Orient.

« Le musée national hongrois de Budapest conserve une importante série de broches en forme de mouche ou de cicade (fig. n. 5, 6, 7, 10, 11, 12). Ces bijoux proviennent de la Transylvanie, appelée Gothie, lorsqu'aux IIIe et IVe siècles, elle était occupée par les Wisigoths et au Ve siècle par les Gépides. Elles proviennent aussi de la Pannonie et des provinces voisines où les peuplades de race gothique ont laissé de nombreuses traces. Ces pays ont fourni un contingent considérable d'objets contemporains de l'époque des migrations et qui se rapportent au style dit improprement mérovingien [2].

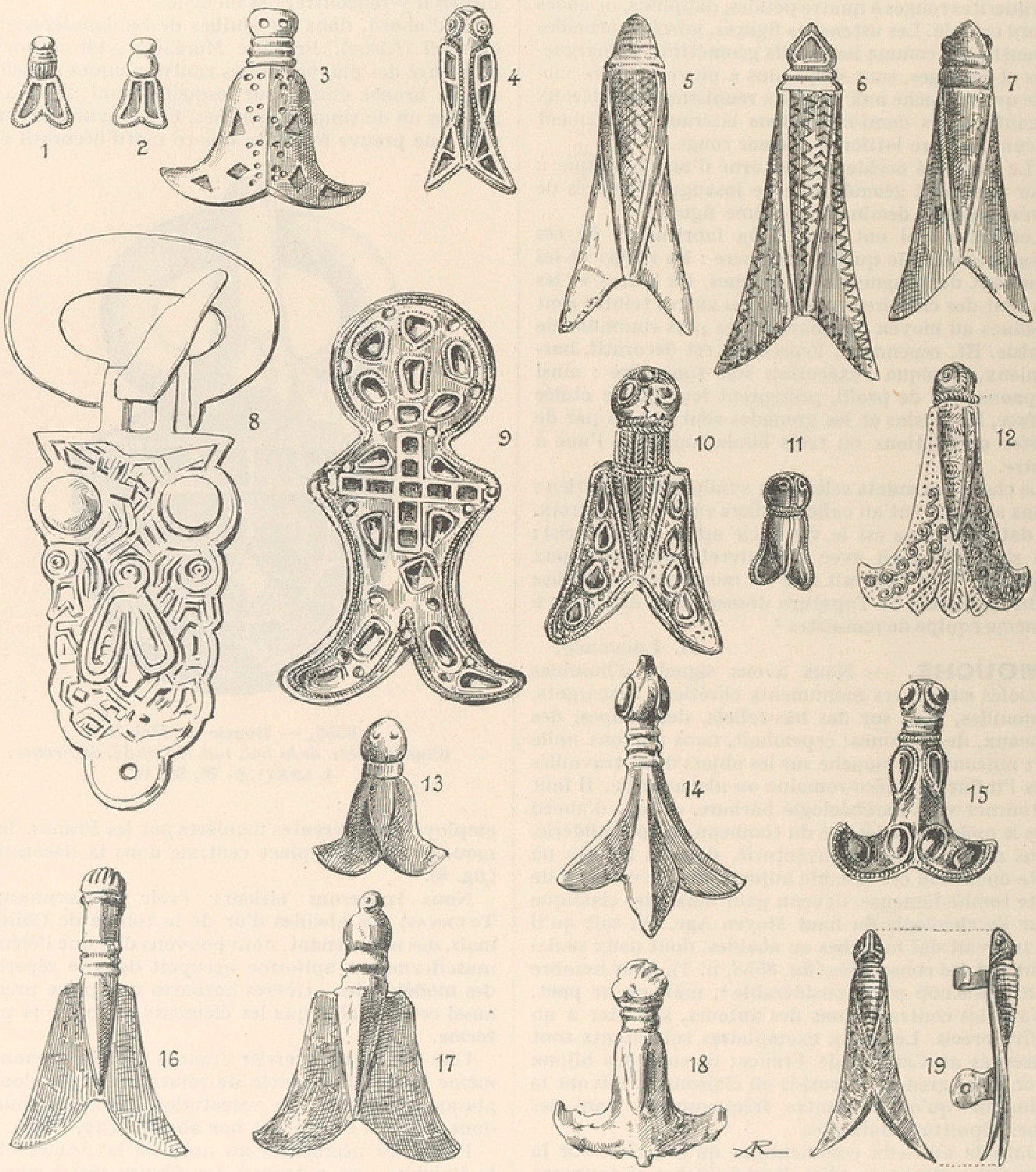

8558. — Objets divers provenant de différentes fouilles, d'après *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LIV, 1893.

1, 2. Fibules, *ibid.*, p. 138, n. 6 et 7. — 3. Fibule (Lyon), *ibid.*, pl., n. 5. — 4. Fibule, *ibid.*, p. 145. — 5, 6, 7. Fibules, *ibid.*, pl. II. — 8. Plaque de ceinturon, *ibid.*, p. 140. — 9. Fibule, *ibid.*, p. 149. — 10, 11, 12. Fibules, *ibid.*, pl. II. — 13. Fibule, *ibid.*, p. 152. — 14. Fibule, *ibid.*, p. 158. — 15. Fibule, *ibid.*, p. 151. — 16. Fibule, *ibid.*, p. 147. — 17. Fibule, *ibid.*, p. 148. — 18. Fibule, *ibid.*, p. 153. — 19. Fibule, *ibid.*, p. 157.

[1] Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*. — [2] J. de Baye, *Rapport sur une mission archéologique en Autriche-Hongrie*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892; *L'art barbare en Hongrie*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892; *L'art barbare en Hongrie. Fédération archéologique et historique de Belgique*, Bruxelles, 1892.

Parmi ces parures, il en est dont voici la reproduction, qui par leur aspect se rapprochent des abeilles du tombeau de Childéric. Ces joyaux en forme de mouche, conservés au musée national de Budapest, proviennent des localités suivantes : Györ, Köny, Sörensberk, Csömör, Mezölberény, etc. Quelque nom qu'on leur donne, ils doivent être pris en grande considération pour éclaircir l'étude de leurs dérivés que nous rencontrons dans les cimetières de la Gaule [1]. »

Les fibules en forme de cicades trouvées en Hongrie réclament particulièrement l'attention [2]. Celle-ci vaut la peine d'être remarquée; elle provient de Csömör, en Hongrie; elle est en or, avec des grenats (fig. n. 4) [3], toujours si chers aux peuples barbares. Sur les exemplaires figurés plus haut (fig. n. 16) nous en avons qui sont exécutés en bronze (fig. n. 1, 3), en argent (fig. n. 2), en or avec grenats (fig. n. 4, 5).

Si on se dirige de la Hongrie vers la mer Noire et la mer d'Azof, on rencontre d'autres bijoux qui appellent la comparaison. Les bijoux en forme de mouche ou de cicade trouvés dans ces régions demeurent encore inexpliqués et inconnus. J. de Baye en a fait connaître un certain nombre : 1° une paire de fibules en argent trouvés à Kertch (voir ce nom) analogues en tous points à celles du musée de Budapest. « La Crimée et les côtes de la mer Noire ont fourni de nombreux exemples prouvant qu'après la décadence des colonies grecques un art bien différent de celui qu'elles avaient vu fleurir s'était formé. Ce nouveau venu, tout en conservant quelques procédés industriels, quelques caractères ornementaux de son devancier, revêtait l'originalité du style apporté plus tard par les barbares en Dacie, en Pannonie, etc., et enfin, en Gaule »; 2° une paire de fibules de la Commission impériale d'archéologie à Pétrograd provenant d'une nécropole située près des ruines de Chersonèse (Crimée). On remarquera que ce type tend à s'alourdir ou à se tasser (fig. n. 17); 3° sans sortir de la région, voici une fibule provenant des fouilles exécutées au siècle dernier par le comte Ouwaroff à Olbia et conservée au musée de l'Ermitage (vitrine 65, n. 512). C'est un nouveau progrès vers le tassement et la décadence par la dégénérescence du prototype. La tête est sensiblement grossie; néanmoins les autres parties, malgré leurs dimensions exagérées, donnent encore la même silhouette (fig. n. 9). L'extrémité des ailes se recourbe légèrement comme dans plusieurs autres spécimens. Ici, la mouche est en or, ornée de pierreries et timbrée d'une croix. Voici un bijou chrétien.

On retrouve ces fibules en mouches jusqu'en Ossétie, dans la Caucasie du Nord. Celle que nous figurons ici et décrivons est un bijou d'argent revêtu d'une feuille d'or. Les yeux sont formés de sardoines et les ailes, fermées de façon à cacher entièrement le corps, sont ornées de pierres semblables. L'extrémité des ailes est recourbée (fig. n. 13). On ne saurait dire s'il s'agit d'une espèce de mouches ainsi conformées ou d'une tendance à la stylisation. Cet exemplaire, au jugement de J. de Baye, offre un extrême intérêt non seulement par sa forme, mais aussi par sa technique qui le classe parmi les produits caucasiques improprement nommés scytho-byzantins et qui rappellent singulièrement les antiquités mérovingiennes de l'Occident. Voici encore une mouche provenant de fouilles faites dans la nécropole de Tchégèm, arrondissement de Tersk (Caucasie du Nord) (fig. n. 15). Enfin, le cimetière d'Osoronkovo, situé dans le bassin de Baksan (Caucasie du Nord) a donné une mouche en bronze rentrant dans la série que nous étudions (fig. n. 18). Les documents servant à dater approximativement les tombeaux du Caucase sont très rares. Osoronkovo fait exception, car il a fourni deux documents qui donnent une base aux recherches chronologiques. En effet, le cimetière en question a donné : 1° un fragment de monnaie sassanide de Chosroès Ier (531-579); 2° les restes d'une pyxide en ivoire, de travail byzantin, du Ve siècle.

Voici encore deux exemplaires, l'un provenant de Chersonèse (fig. n. 14), l'autre trouvé en Angleterre, dans le comté de Suffolk (fig. n. 19).

« Les faits que nous venons d'énoncer constituent un intéressant chapitre de l'histoire parvenue en Gaule après avoir laissé sur son chemin des vestiges qui nous mettent sur la voie de son berceau. Nous ne sommes plus au temps où l'on proposait, à l'aide de quelques rares faits, d'établir une corrélation entre les découvertes de l'Europe occidentale et celles de l'Europe orientale.

« Hier, l'extension des produits du style barbare paraissait limitée dans cette direction à la Hongrie; son domaine, considérablement augmenté aujourd'hui, s'étend aux rivages de la mer Noire et de la mer d'Azof, plus loin même, jusqu'au Caucase. Ces parties de la Russie méridionale ont été pénétrées par l'art qui a rayonné autour des colonies grecques. Cet art, tout en produisant des œuvres du goût le plus pur, subissait l'influence des populations scythiques. De la décadence de ce goût classique, de ces influences grandissantes, de l'apport de la Perse et d'autres milieux orientaux se forma un style qui devait se répandre en Europe dans tous les pays : l'empire romain par les barbares [4]. »

H. Leclercq.

MOUCHOIR. — « J'ay vu, écrit dom Claude de Vert, toute une ville de Province, frappée d'avoir entendu dire au prédicateur, que la manipule étoit originairement un mouchoir dont le prêtre se servoit à s'essuyer. Quelques-uns de mes amis, tout émerveillez, vinrent aussitôt s'en feliciter avec moy; tant on aime à apprendre et à être solidement instruit [5]. » C'est une partie bien prosaïque du vêtement que le mouchoir de poche, mais ce n'est pas une raison suffisante pour n'en pas parler.

Certains ont avancé, sans citer de textes ou de monuments, que, chez les anciens, on faisait usage, même parmi les gens de distinction, du pan de son manteau pour s'essuyer les yeux [6]. Si le fait était exact, on voudrait en avoir quelque solide attestation, car si, de tout temps et chez tous les peuples, les personnes du dernier rang ont fait usage des doigts en guise de mouchoir, il demeure certain que l'emploi d'un linge spécial à la propreté des narines et à l'enlèvement de la sueur remonte à une civilisation très éloignée de nous. Les Perses connaissaient ce que nous appelons le mouchoir de poche; leurs grands seigneurs le faisaient porter par le même serviteur qui portait le chasse-mouches [7]. Ce *pannus* avait, ou peu s'en faut, la forme et les dimensions de nos serviettes de table, et on le tenait serré dans la main gauche de manière à ce qu'il bouffât au-dessus du poing [8]. Le mouchoir jouait aussi chez les Achéménides le rôle de la *mappula* aujourd'hui le manipule (voir ce mot); un bas-relief de Persépolis montre deux personnages dont le premier

[1] J. de Baye, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1893, p. 145, pl. II. — [2] J. Hampel, *Der Goldfund von Nagy-Szent-Miklós Sogenannten Schatz des Attila*, Budapest, 1885, p. 178; J. Hampel, *A Regibb Közephor (IV-X Század) Emlékei Magyarhonban*, Budapest, 1894, pl. IX. — [3] J. Hampel, *Der Goldfund*, p. 176, fig. 119. — [4] J. de Baye, *Note*, dans *Mém. de la Soc. des antiq.*, t. LIV, 1893, p. 154-155. — [5] Cl. de Vert, *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église*, t. I, 1706, p. XXIX. — [6] Malliot, *Recherches sur les costumes, les mœurs, etc., des anciens peuples*, t. II, 1804, p. 155. — [7] Flandin et Coste, *Voyage en Perse. Perse ancienne*, pl. CXLVII. — [8] Id., *ibid.*, pl. CLV.

porte un vase à eau lustrale et un goupillon, le second une fiole à parfums et un linge étroit, fixé entre le pouce et l'index de sa main gauche étendue [1].

On ne trouve la mention du mouchoir chez les Romains qu'à l'époque impériale, ce qui ne prouve rien contre l'époque antérieure; il se nommait alors *sudarium* et on l'attachait au cou [2].

Tunc sudario manus tergens quod in collo habebat
Indecentissimam rubore faciem sudario abscondit.

Ce mouchoir était blanc : *candido frontem sudario detergeret* [3].

Robert Estienne définit le *sudarium* dans son *Thesaurus* par ces mots : *Linteum quo sudor faciei detergitur et nares purgantur*. Le célèbre érudit aurait pu ajouter que c'était aussi un linge servant pour la barbe [4] :

Jam mihi nigrescunt tonsa sudaria barba

Arnobe [5] emploie le terme *muccinium* qui vient de *mucus* ou *muccus : Indicet in quos habitus vestis stragula facta sit, mitra, strophicum, fascia, pulvinus, muccinium.*

La *mappula* était une autre variété de mouchoir qu'on serait tenté de confondre avec le *muccinium;* on la portait à la main tantôt horizontalement, tantôt verticalement [6] à la façon des Perses et comme cela s'est vu encore au XIXe siècle. Les matrones n'étaient pas seules à user de la *mappula*. Un dessin de De Pape nous a conservé un bas-relief romain sur lequel on voit une femme de la classe moyenne ou une servante occupée à marchander une oie à la boutiquière; cette scène est frappante de vérité. La chalande froisse dans sa main gauche une *mappula* bien reconnaissable.

La *mappa* (voir ce mot), qui servait au magistrat romain pour donner le signal des jeux n'était probablement qu'un mouchoir de poche; on peut le croire en observant les figures que nous en avons donné (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1719, fig. 7623). Comme on ne pouvait avoir constamment son mouchoir à la main ou sur le bras, il fallait bien le mettre quelque part où le retrouver, surtout s'il était froissé ou maculé. Un passage de Théophylacte [7] servira à prouver que la *mappa* des jeux n'était qu'une simple *mappula*, cette dernière étant spéciale aux vêtements consulaires : *Suparia et semicinctia linea sunt utraque, sed sudaria quidem capiti imponuntur, semicinctiavero in manibus tenent, qui non possunt sudaria gestare, quales sunt qui gestant consulares stolas, ut abstergant humores faciei.*

Quant à l'*orarium* c'était une longue bande de linge placée sur le cou ou l'épaule et retombant par devant; il ne différait pas du *sudarium* tel que le font comprendre les écrivains du Haut-Empire [8].

Dom Claude de Vert demandait pourquoi on met le mouchoir sur le bras et non ailleurs? « C'est, dit-il, qu'avant qu'on eût imaginé d'attacher des poches aux habits, ce qu'on avoit à serrer, on le mettoit d'ordinaire, ou dans son sein, ou bien on le mettoit à la ceinture ou au bras. La bourse, par exemple, s'attachoit plus commodément à la ceinture. D'où vient que Notre-Seigneur défend à ses apôtres de porter aucune monnoye dans leurs ceintures, pour dire dans leurs bourses ? Et non seulement on mettoit la bourse à sa ceinture, comme l'observe encore le recteur de l'université de Paris, lorsqu'il est en habit de cérémonie, mais on y mettoit aussi son couteau, ses clefs (telle est la pratique des carmes déchaux), ses ciseaux : et c'est ce que les femmes pratiquent encore en plusieurs provinces, comme en Auvergne, en Picardie, etc. Plusieurs religieux y mettent aussi leur chapelet, comme les chartreux, les capucins, les jésuites, etc. Saint Benoist ne veut pas que les moines aient des couteaux pendus à leur ceinture pendant le sommeil, ce qui est une marque qu'ils les portèrent ainsi pendant le jour. On y attachoit aussi quelquefois le mouchoir, et on l'y attache encore aux enfans... Mais la plupart le portoient sur le bras gauche... pour être plus commodément près de la main droite... On voit à Saint-Faron de Meaux, vers le milieu du chœur, sous le lutrin, la figure d'une femme de qualité, représentée sur une tombe, avec un mouchoir ou manipule, au bras droit. C'est à ce bras qu'on met aussi le manipule aux dames chartreuses, lorsqu'on les bénit; peut-être parce que la main gauche est alors occupée à tenir un livre ou quelque autre chose. J'ay ouï dire qu'à Port-Royal des champs, près de Paris, pareille chose se remarquoit sur quelques tombes d'abbesses. Et c'est de là qu'est venue cette façon de parler proverbiale : « Du temps qu'on se mouchoit sur la manche » pour dire Du temps qu'on étoit fort simple et qu'on n'avoit pas encore l'esprit de mettre son mouchoir ailleurs : comme on a fait depuis, par l'invention des poches, attachées à la robe ou au haut-de-chausses ou caleçon. Les évêques et les abbesses le mettoient à leur crosse, ainsi qu'il se voit en une infinité de figures ou images [9], les chantres le portoient à leur baston (et tel est encore l'usage du chantre de l'abbaye de Saint-Denys, qui aussi y attache sa bourse) et les porte-croix l'accrochoient au baston de la croix. Et de là le voile d'étoffe ou de soye, qu'on voit encore aux croix de certaines églises, à la campagne, et en quelques ordres religieux, comme aux Jacobins.

« Pour venir maintenant aux clercs, qui mettoient leur mouchoir ou manipule au bras; il leur suffisoit d'être revêtus de l'aube, pour le porter à cet endroit, je dis même depuis qu'on eût introduit l'usage des poches : et la raison en est que, comme l'aube étoit fermée de tous côtez, ainsi qu'elle l'est encore; c'eût été une affaire que de tirer un mouchoir de dessous cet habit, au hazard même de le faire avec quelque sorte d'indécence. Aussi, pour cette raison, dans l'ordre de Saint-Benoist, du moment qu'on étoit en aube, ne manquoit-on jamais de prendre en même temps le manipule : et tel est encore la pratique des enfans de chœur de l'abbaye de Clugny, qui ne séparent jamais l'aube du manipule et portent toujours l'un et l'autre ensemble, ce qui est mal à propos regardé par les moines de cette abbaye regardé comme un privilège et une prérogative. Il n'y avoit pas jusqu'aux frères convers, qui ne joignissent toujours aussi le manipule à l'aube. *In cœnobiis monachorum*, dit Lanfranc, *etiam laici cum albis induuntur, ex antiqua patrum institutione, solent ferre manipulum.* Lanfranc prétend aussi dans cette lettre que, selon le sentiment de plusieurs, le manipule est un ornement commun à tous les ordres, aussi bien que l'amict et l'aube; et qu'il ne doit pas être donné en conférant l'ordre de soudiacre. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'originairement et au delà de cinq ou six cens ans, le soudiacre ne recevoit point le manipule à son ordination, non plus que le prêtre ni le diacre; mais seulement le calice et la patène vuides. Et ce qui a pû donner lieu à cette tradition ou correction du manipule dans la cérémonie de l'ordination du soudiacre, c'est que comme il recevoit en même temps,

[1] Id., *ibid.*, pl. CXXXV. — [2] Pétrone, *Satyricon*, vs. 67; Suétone, *Nero*, c. XLVIII. — [3] Quintilien, l. V, c. III. — [4] Martial, *Epigramm.*, l. II. — [5] Arnobe, *Adv. Gentes*, l. II. — [6] A. Lens, *Le costume ou essai sur les habillements et les usages de plusieurs peuples de l'antiquité*, in-4°, Liége, 1776, fig. 108. — [7] *In Act. apost.*, c. XIX. — [8] Bosio, *Roma sotterr.*, 1632, fol. 245, 285, 431; B. de Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, t. V, 1719, pl. XCV. — [9] « Ces mouchoirs étoient froncez par le haut, comme l'est encore celuy des enfans, et tenoient avec un cordon, à la partie recourbée de la crosse. Quelquefois, il y avoit aux crosses, de petits crochets ou crampons, pour y attacher le mouchoir. J'ay vû une semblable crosse, dans l'abbaye de Gorze, de l'ordre de saint Benoist, maintenant sécularisée, en Lorraine. »

de la main de l'archidiacre, la burette avec l'eau et l'essuye-mains, *urceolum cum aquamanile, ac manutergium*, quelques-uns, maladroitement, ont fait deux mots d'*aqua-manile* qui veut seulement dire un bassin à laver les mains, et ont interprété cet *aqua-manile*, de l'eau et du manipule, lisant ainsi : *urceolum cum aqua* puis séparément *manile* [1]. »

H. LECLERCQ.

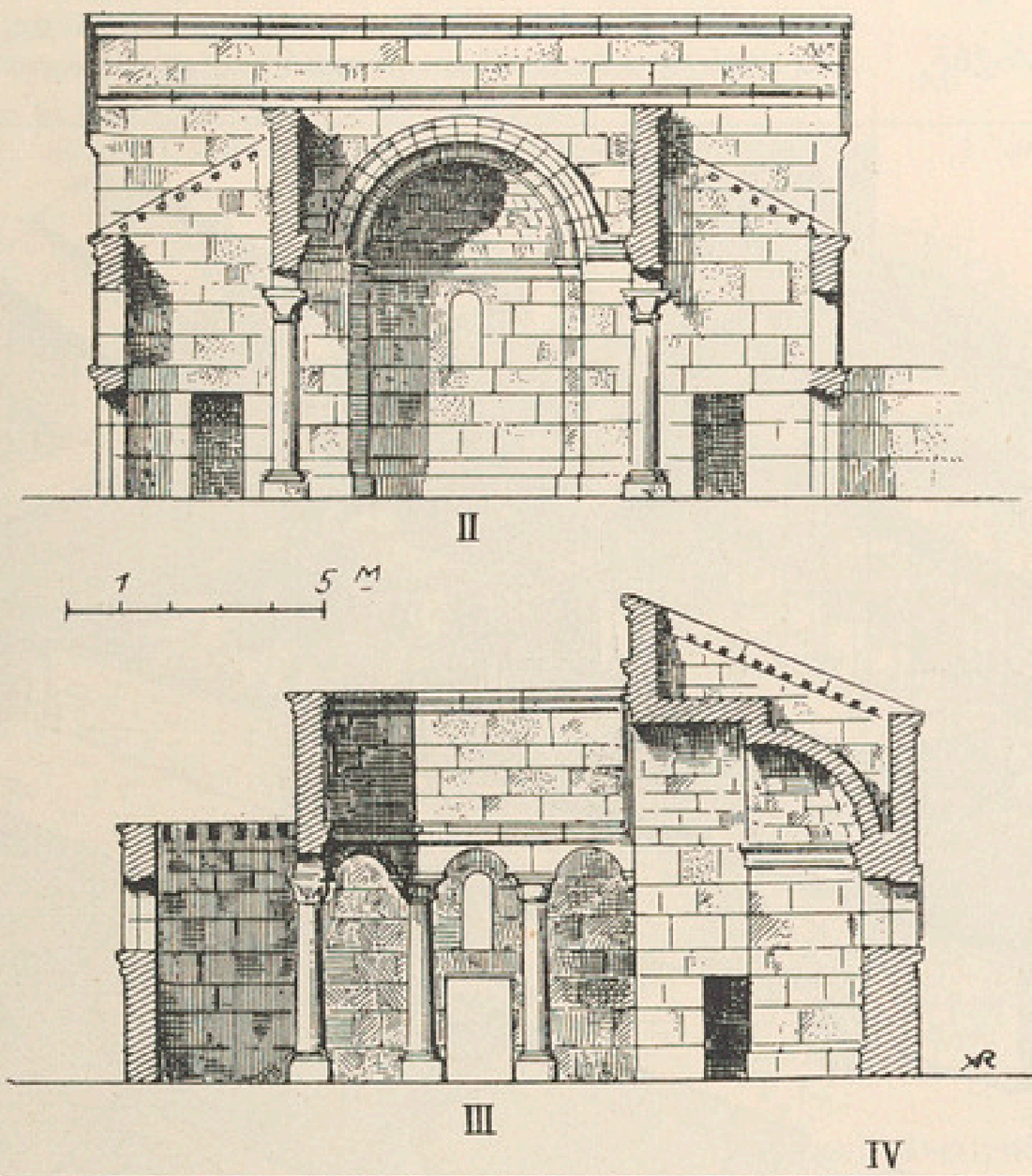

I Plan
II Coupe transversale
III Coupe longitudinale
IV Vue restaurée de l'Eglise octogonale de

MOUDJELEIA

IV

8559-8562. — Église hexagonale de Moudjéléia,
d'après de Vogüé, *Syrie centrale*, pl. LXIII et LXIV : plan, coupe transversale, longitudinale, vue restaurée.

[1] Cl. de Vert, *op. cit.*, t. II, p. 290-292. A titre de curiosité, on peut lire X. Barbier, *Le trésor de la basilique royale de Monza*, dans *Bulletin monumental*, t. XLVIII, 1882, p. 434-450; R. Fage, *Les voiles de crosses*, dans *Mélanges offerts à S. Schlumberger*, t. III, 1924, p. 477-486 (pas avant le XIIe siècle).

MOUDJÉLÉIA. — CONSTRUCTIONS. — Dans la Syrie centrale, région du Nord, nous trouvons à Moudjéléia quelques débris d'édifices qui aident à faire comprendre la primitive civilisation chrétienne.

1° *Église.* — Seul exemple rencontré par Vogüé, dans cette région, d'une église polygonale; c'était peut-être, dit-il, un baptistère. L'intérieur s'est écroulé, mais les débris n'ont pas encore été dispersés (1865) et tous les éléments de la restauration sont encore en place. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, comme l'a constaté la mission américaine de Howard Crosby Butler; mais ce n'est pas l'état présent qui nous intéresse et nous instruit, c'est l'état ancien. Le centre de l'église paraît avoir été hypèthre; aucune trace de charpente n'est apparente sur ce point, tandis que la charpente des bas-côtés a laissé des encastrements qui dénotent son ancienne disposition. Vogüé a essayé de restaurer (fig. 8559-8562) la vue d'ensemble de ces curieuses combinaisons; le même dessin rétablit la loge ouverte qui décorait le premier étage de la maison voisine.

2° *Maison.* — Celle-ci forme l'angle de la rue, c'est une maison assez soignée; le pilastre qui décore le premier étage appartient à une composition assez rare: une *loggia* ouverte sur la place de l'église.

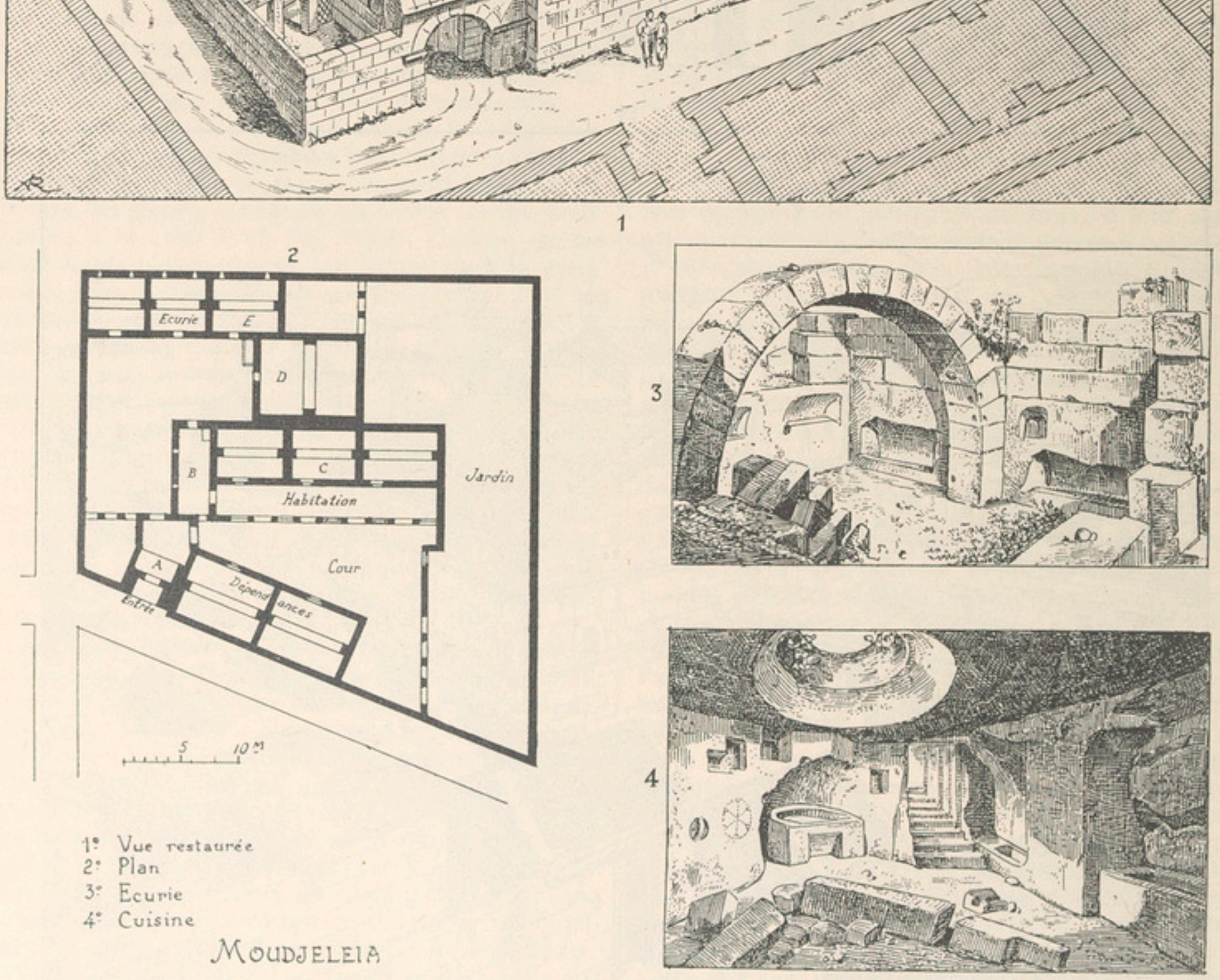

1

3

4

1° Vue restaurée
2° Plan
3° Ecurie
4° Cuisine

MOUDJELEIA

8563-8566. — Maison avec basse-cour à Moudjéléia. Maison restaurée. Plan général : écurie, cuisine, d'après de Vogüé, *Syrie centrale*, pl. XXXIV, XXXVIII.

3° *Maison avec basse-cour*. — Voici une habitation plus importante, entourée de dépendances supposant un état de maison assez considérable. La restauration tentée par Vogüé n'a demandé d'autre effort d'imagination que de relever quelques colonnes et pierres tombées et de replacer les toits disparus.

Après avoir franchi la porte A, on trouve deux entrées donnant dans deux parties distinctes : l'une est l'habitation du maître avec sa cuisine B, caractérisée par une auge de pierre, avec ses dépendances pour le logement des gens, sa cour et son jardin; l'autre est la basse-cour avec une écurie, un abreuvoir et une grande salle basse D, pour le logement des serviteurs attachés à cette partie du service.

Le jardin est bordé par une sorte de grille de pierre ou *pergola*, formée de monolithes debout supportant d'autres monolithes et destinés à être couverts de vignes ou de plantes grimpantes. Cet emploi de monolithes comme élément de clôture est très répandu dans la région. Certaines de ces files de blocs dressés ont l'apparence de *pierres levées* préhistoriques; mais c'est une coïncidence toute fortuite qui ne saurait tromper qu'un observateur superficiel (fig. 8563-8566).

4° *Tombeaux*. — Sarcophage posé sur un large soubassement et d'un assez grand effet; l'inscription est pleine de fautes d'orthographe; elle est empruntée aux versets bien connus du psaume xc :

Τὸν ὕψιστον ἐθου καταφυγήν σου.οὐ προσελεύσεται πρός σε κακὰ, καὶ μάστιξ οὐκ ἐγγιεῖ ἐν τῷ σκηνώματι σω.

Altissimum posuisti refugium tuum, non accedet ad te malum et flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo (fig. 8567).

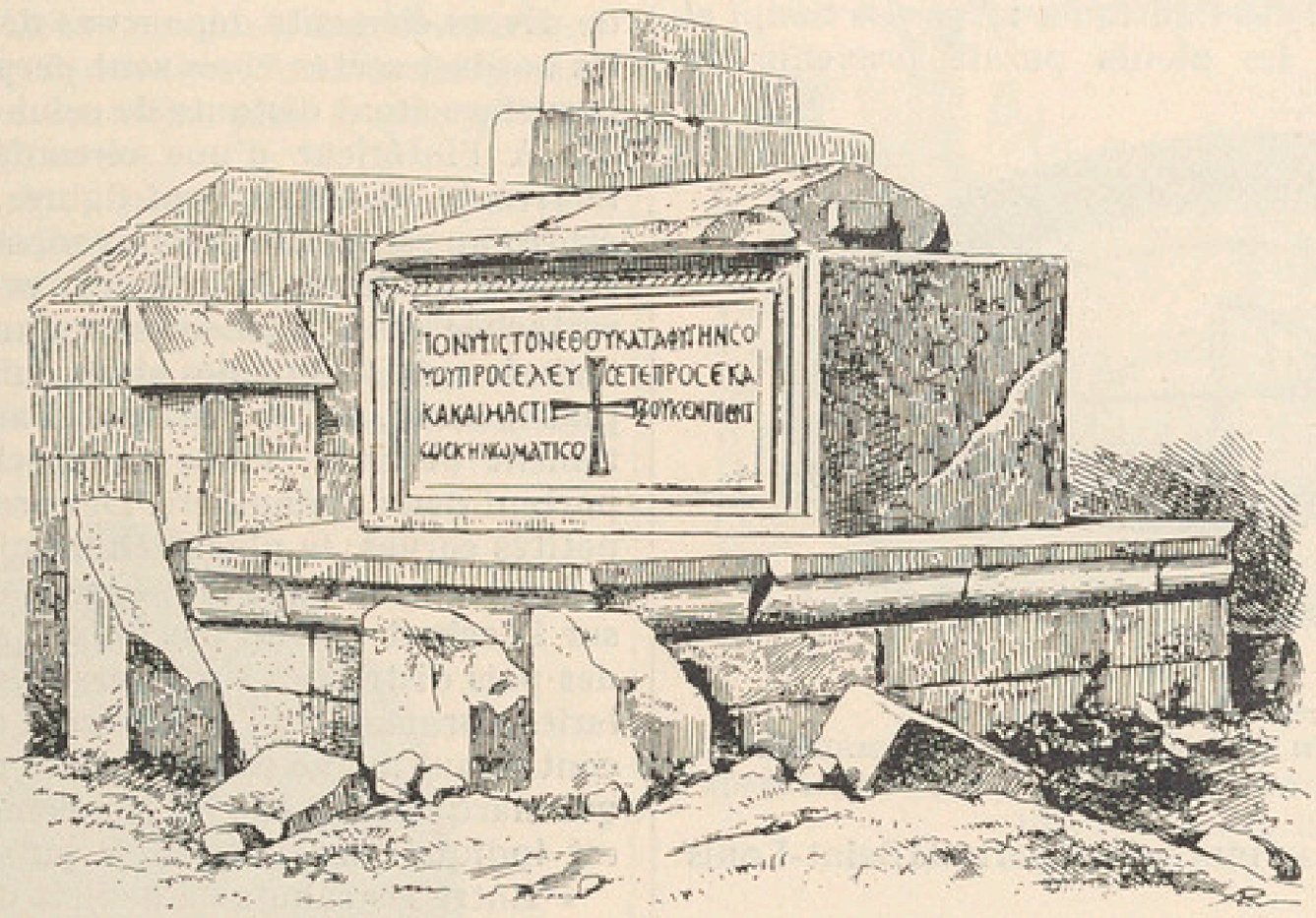

8567. — Tombeau. *Ibid.*, pl. LXXXVII.

Tombeau creusé dans le roc avec une façade construite en maçonnerie. Par le style, les profils, il appartient à la même famille que les monuments précédemment décrits; il doit avoir été exécuté au Ve siècle (fig. 8568). Les pierres debout que l'on voit au fond de la vue perspective sont des clôtures de jardins.

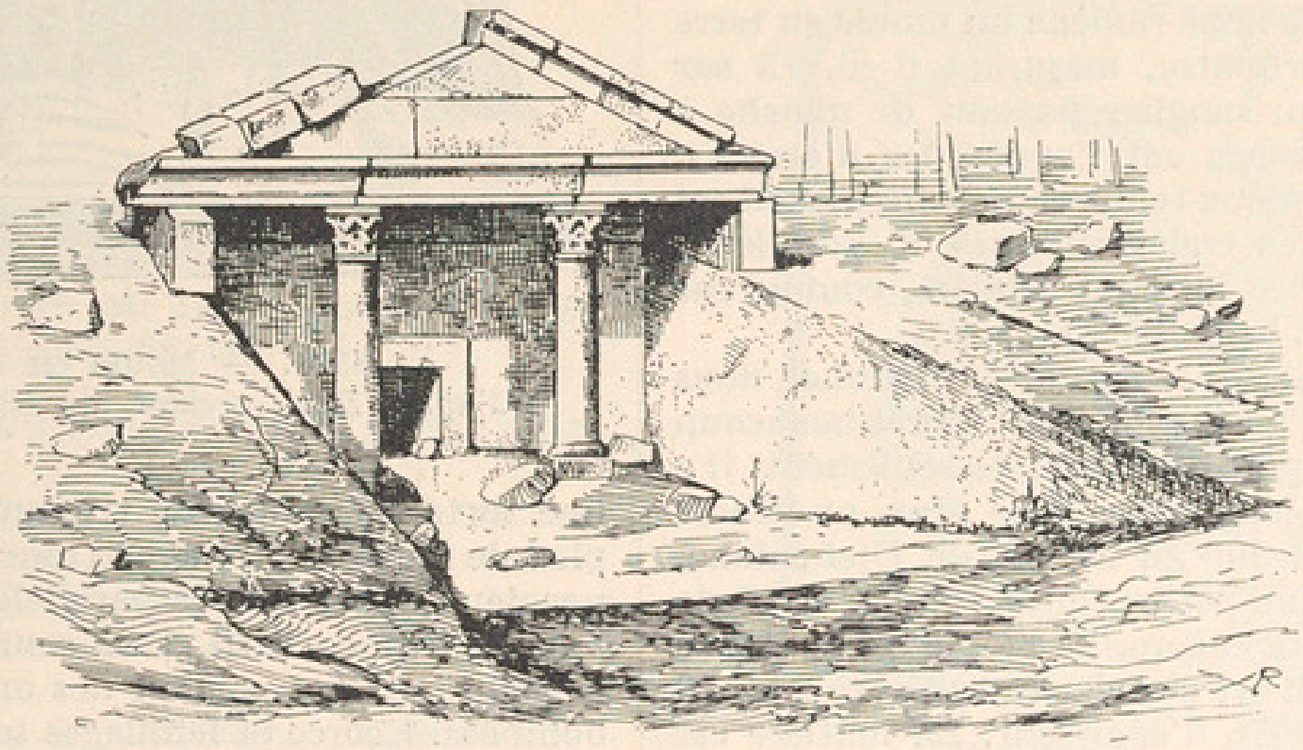

8568. — Tombeau. *Ibid.*, pl. LXXXVIII.

Bibliographie. — De Vogüé, *Syrie centrale. Architecture civile et religieuse du Ier au VIIe siècle*, in-4°, Paris, 1865-1877, p. 86, 88, 101, 112, pl. XXXVIII, XLI, LXIV, LXXXVII, LXXXVIII.

H. Leclercq.

MOULE. — « Matière creusée de manière à donner une forme précise à la cire, au métal, etc., qu'on y verse liquide. »

Nous avons eu déjà maintes fois l'occasion de mentionner des moules, notamment dans notre travai'

sur les fers à hosties (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1367, fig. 4340) où nous avons donné un moule en forme de disque (0 m. 065 de diamètre) où sont creusés deux cercles concentriques. Au centre, un grand monogramme constantinien, accosté de l'α et de l'ω. Autour du monogramme dans la bande circulaire, ces mots :

[*h*] IC EST FLOS CAMPI ET LILIVM

paraphrase du verset des Cantiques : *Ego flos campi et lilium convallium* [1]. Le moule paraît provenir de

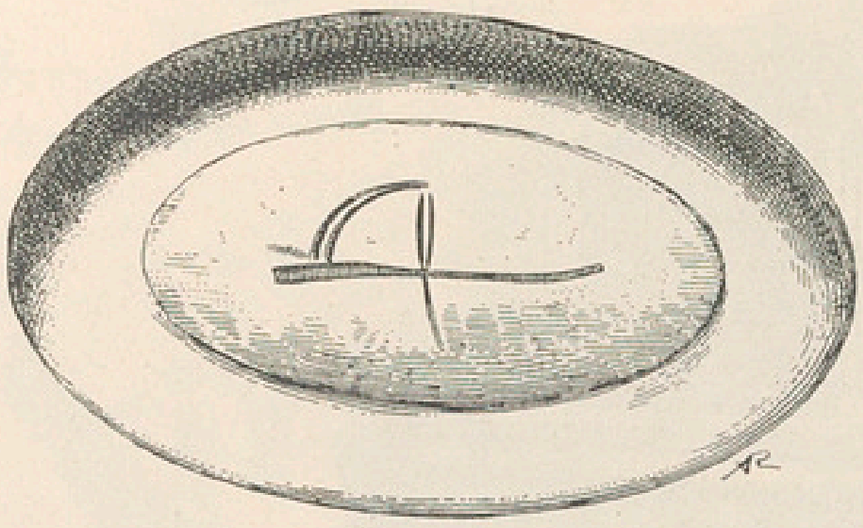

8569. — Moule en plâtre,
d'après *Bulletin du Comité*, 1887, p. 455, n. 296.

Cherchel ; il est entré au musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage [2].

Sans nous éloigner de l'Afrique, nous pouvons y signaler un moule de potier. C'est un plat ovale, en terre cuite, arrondi sur le côté, aplati sur les deux faces, de forme concave, mesurant 0 m. 08 en longueur et 0 m. 05 en largeur. Ce moule offre sur une face un chrisme en graffite (fig. 8569), sur l'autre, une palmette et trois traits en triangle à la base [3]. Ce moule a été trouvé à Oudna avec plus de trois estampilles entières sur fonds de plats. Ces estampilles ont un caractère chrétien nettement accusé [4].

C'est à Cherchel que nous ramène un moule en terre cuite, d'apparence brunâtre, mesurant 0 m. 13 sur 0 m. 09 et offrant un sanglier passant de gauche à droite; les soies du corps ont l'apparence d'écailles, celles de la hure sont mieux rendues. Le hérissement est traduit par de simples traits obliques et parallèles, par une courbure striée formant crinière, comme sur certains vases anciens [5] (fig. 8570).

A quel usage a pu servir le moule de Cherchel, nous l'ignorons, mais voici un moule d'un intérêt beaucoup supérieur et connu depuis peu d'années seulement. Il a été trouvé à 32 kilomètres environ de Sfax, au lieudit la Mohomedia, à 4 kil. 500 au sud-est de Djebeniana, dans le voisinage d'une petite église dont le tracé de l'abside tréflée subsiste encore. Le moule est conservé au musée du Bardo. Il est circulaire et mesure 0 m. 16 de diamètre et 0 m. 025 d'épaisseur. La matière est une terre cuite assez dure, rouge brique aux cassures, saumon pâle à la surface. L'état de conservation est excellent. La poignée brisée a été perdue peu de temps après la découverte ; il n'en reste que les extrémités, de section circulaire (0 m. 05 de diamètre) distantes l'une de l'autre de 0 m. 035. MM. Poinssot et Lantier qui ont pu étudier l'original en parlent en ces termes avec une compétence précieuse (fig. 8571) :

« Le creux paraît avoir été établi sans le concours de matrices. Au moyen d'un patron transparent (feuille de parchemin huilée par exemple) placé à l'envers ; silhouettes et simples traits furent d'abord tracés sur le médaillon de terre glaise. Tandis que les uns étaient gravés à la pointe, l'intérieur des autres était enlevé avec une lame. Enfin, un certain nombre de petits trous — deux cents environ — destinés à rendre différents détails du sujet, furent pratiqués à l'aide d'une mince tige cylindrique. Le décor, qui sera décrit d'après l'empreinte obtenue avec le moule, se compose de divers éléments dépourvus de tout modelé et dont les bords à arêtes vives sont perpendiculaires au fond, la surface étant distante de celui-ci d'environ 0 m. 007.

« A l'intérieur d'une circonférence de 105 millimètres de diamètre, sont figurés, au premier plan, un arbre; au second, un cerf avançant vers la droite. A la tête de l'animal, la ramure, présentée de face, est rattachée aussi gauchement qu'au poitrail et à l'arrière-train le sont les épaules et les cuisses. L'un des bois, le plus incurvé, naît sur le front, l'autre sur le cou; exagérément distants, ils se rapprochent au sommet; ils portent deux andouillers. Des oreilles ressemblant à de petites cornes; la plus petite, qui fait angle droit avec le haut du museau, est séparée de la seconde, aplatie sur l'occiput par un des bois. La robe est rendue par des pois distribués sur la croupe avec quelque irrégularité, formant sur l'avant-train des lignes obliques, et continuant même sur les quatre petits traits parallèles qui marquent au cou les froncements de la peau. L'œil est indiqué par un globule entouré d'un cercle.

« Entre les sabots de devant de l'animal et ceux de derrière, l'intervalle est en bonne partie occupé par

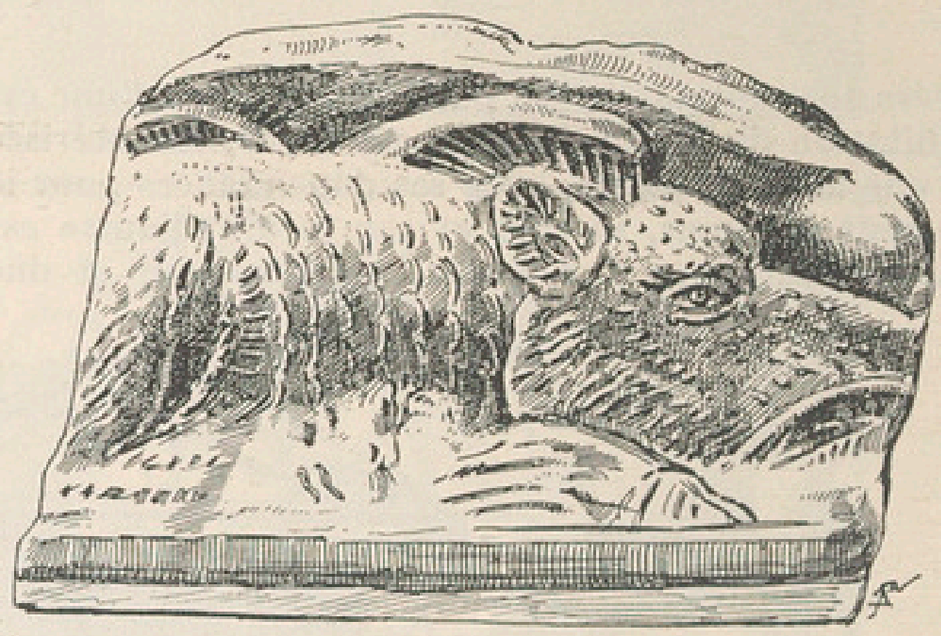

8570. — Moule en terre cuite,
d'après *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 463.

une sorte de monticule triangulaire qui n'est que le pied de l'arbre. Du même tronc de celui-ci, déterminé par deux lignes brisées parallèles, se détachent à hauteur du dos, de l'œil et du sommet de la tête, quatre branches droites portant des ombelles, plus ou moins bombées. Écorce et feuillages sont eux aussi parsemés de globules, espacés sur celle-là, pressés les uns contre les autres sur ceux-ci. Deux végétaux très stylisés ont été disposés de façon à ce qu'aucune surface du champ ne demeurât nue, un sous la tête du cerf, l'autre derrière la croupe, le premier, tige droite, sommée d'un fleuron et de laquelle pendent quatre grapillons, le second, hampe incurvée, terminée par deux volutes et supportant une sorte de grande fleur. Fleurs, fruits ou simplement feuilles — il n'est pas facile de les distinguer — sont rendus par des groupes triangulaires de cinq ou de trois pois.

[1] Voir *Dictionn.*, t. v, col. 1367, note 2; P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1905, p. 286. — [2] P. Gauckler, *Rapport épigraphique sur les découvertes faites en Tunisie*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1887, p. 455, n. 296. — [3] *Bull. archéol. du Comité*, 1897, pl. VIII-IX. — [4] V. Waille, *Moule en terre cuite découvert à Cherchel*, 1892, dans *Bull. arch. du Comité*, 1892, p. 463-465. — [5] Voir le vase dit du « Sanglier » et de l' « Enlèvement d'Europe », trouvé à Cœré, *Monum. Instit. archéol.*, 1863.

« Non seulement grâce à ses pattes écartées, à sa ramure et à ses oreilles de face, le cerf est, pour des gens peu cultivés, exprimé plus complètement et plus clairement qu'il ne le serait par un rendu moins conventionnel, mais il remplit beaucoup mieux la surface à décorer. Par la même préoccupation de réduire au minimum les vides, fût-ce même aux dépens de la vraisemblance, s'expliquent la place et la forme attribuées aux différents végétaux, comme le grossissement du pied de l'arbre et la façon dont la branche la plus élevée de celui-ci, une ombelle, plus ample que les autres, est posée obliquement.

« Quant aux pois, qui, plus ou moins appuyés, recouvrent tout ce qui n'est pas le champ du tableau, ils figuraient déjà abondamment sur des lampes chrétiennes, bien antérieures au moule; la diffusion, à l'époque des grandes invasions, des bijoux à grénetis, n'avait pu qu'inciter les céramistes, comme les orfèvres

8571. — Moule de Djebeniana,
d'après *Revue archéologique*, 1928, t. I, p. 75, fig. 4.

et les médailleurs, à les employer encore plus que par le passé aux fins les plus diverses. »

Tout le sujet est entouré par l'inscription suivante placée entre deux filets [1] (fig. 8571) :

+EGO SVM PANIS VIVVS QVI DE CELO DESCENDI

Croix pattée; hauteur moyenne des lettres 0 m. 02; pas de séparation entre les mots, le texte commence devant l'œil du cerf. Il est emprunté à saint Jean, VI, 51. Le moule de Djebeniana paraît appartenir au VIe siècle de notre ère.

Le musée Lavigerie, à Carthage, possède une pierre noire trouvée à Carthage, mesurant 0 m. 073 en longueur, sur 0 m. 05 en hauteur et 0 m. 01 d'épaisseur (fig. 8572). Cette tablette porte gravés deux médaillons circulaires renfermant l'un la croix monogrammatique et l'autre la croix équilatérale. Entre les deux matrices, troisième cercle plus petit que les médaillons. Chaque cercle dans son point le plus proche du bord de la tablette est mis en communication avec l'extérieur par un petit canal. Des trous, qui se voient dans les deux angles de la tablette, indiquent peut-être que cette pierre était destinée à s'adapter exactement sur une seconde tablette pour former le moule complet. La partie que nous possédons servait à mouler les deux faces d'une médaille et son anneau de suspension. Le médaillon renfermant la croix monogrammatique peut être rapproché du motif qui orne une lampe chrétienne du même musée (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1157, fig. 6651-6671, n. 6). Le revers de la tablette porte une ébauche de médaille. A droite, c'est un simple cercle tracé au compas et déterminant le module de la médaille projetée, puis, à gauche, un cercle renfermant un buste de saint accosté de deux tiges fleuries qui semblent être du froment. On a trouvé dans les dépendances de la basilique de Damous-el-Karita (voir ce nom) un disque de cuivre plus grand portant une représentation analogue. Ce moule de médaille a été volé, puis retrouvé et réintégré au musée Lavigerie. J.-B. De Rossi lui a consacré un bref commentaire.

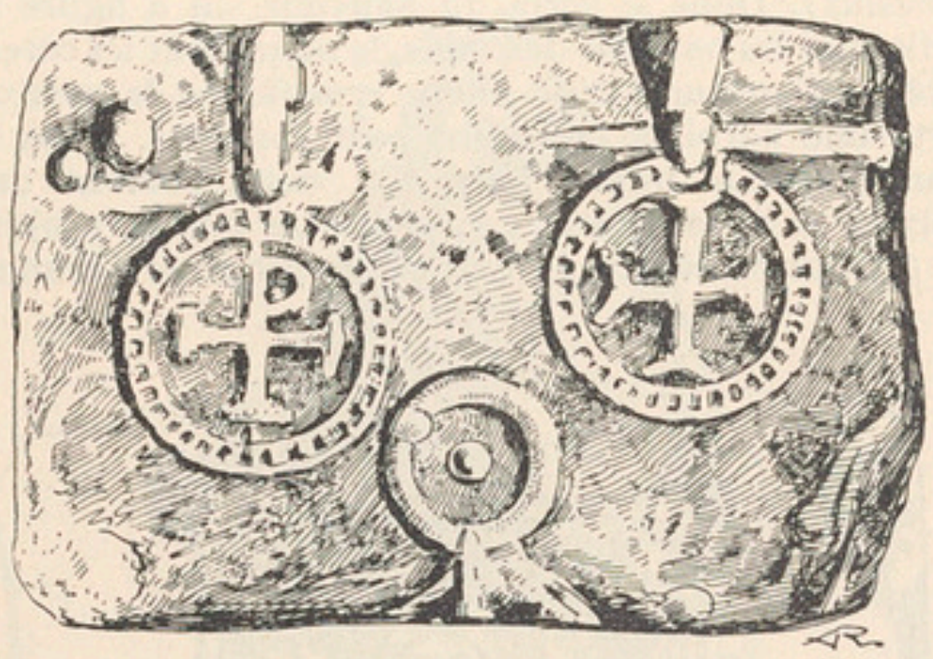

8572. — Moule,
au musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage,
d'après Delattre, *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*,
1899, pl. VII, fig. 3.

Du même musée, un moule de croix en pierre blanche tendre, haut. 0 m. 065, larg. 0 m. 06; épaiss. 0 m. 018, trouvé à Carthage (fig. 8573). Il servait à fabriquer des croix à anneau avec A et ω. Deux croix de grandeurs différentes, l'une haute de 0 m. 021, l'autre de 0 m. 035, anneau compris, sont gravées sur la tablette. Un canal d'adduction permettait d'introduire le métal en fusion, V^e^-VIe siècles. Au bas, les deux angles portent une petite saillie demi-sphérique en plomb, semblable à une tête de clou destinée à fixer

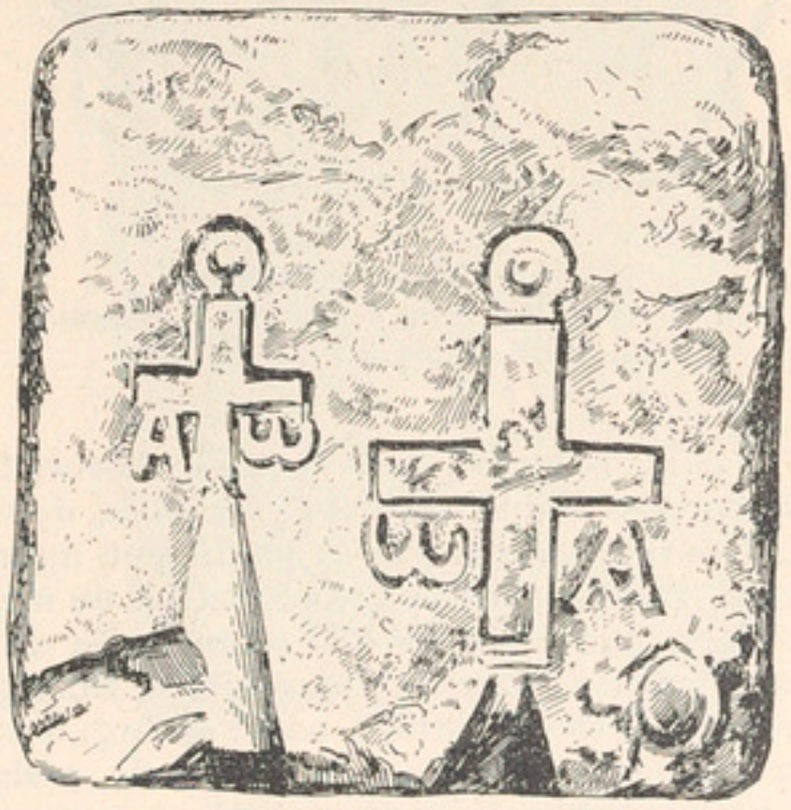

8573. — Autre moule, du même musée,
ibid., pl. VII, fig. 6.

[1] L. Poinssot et R. Lantier, *Trois objets chrétiens du musée du Bardo*, dans *Revue archéologique*, 1928, t. I, p. 75-89 : moule eucharistique de Djebeniana.

exactement la tablette sur une partie correspondante du moule [1].

Moule en pierre ayant servi à fondre des bijoux (fig. 8574). Pierre lithographique, haut. 0 m. 112, larg. 0 m. 082.

Au droit : le Christ en croix, la tête nimbée. Dans le haut, la légende C2 PETRVS V *(Sanctus Petrus apostolus)*. Dans le corps du Sauveur, on a figuré la nudité par les boutons des seins, le nombril et les côtes ; la tête est entourée d'un nimbe crucifère et le menton porte une barbiche, les reins sont couverts. Dans le champ, quatre bustes imberbes, deux portent une croix et on lit les lettres EV, peut-être faut-il y ajouter CS qui précèdent *Petrus*, on aurait ainsi : *evange-*

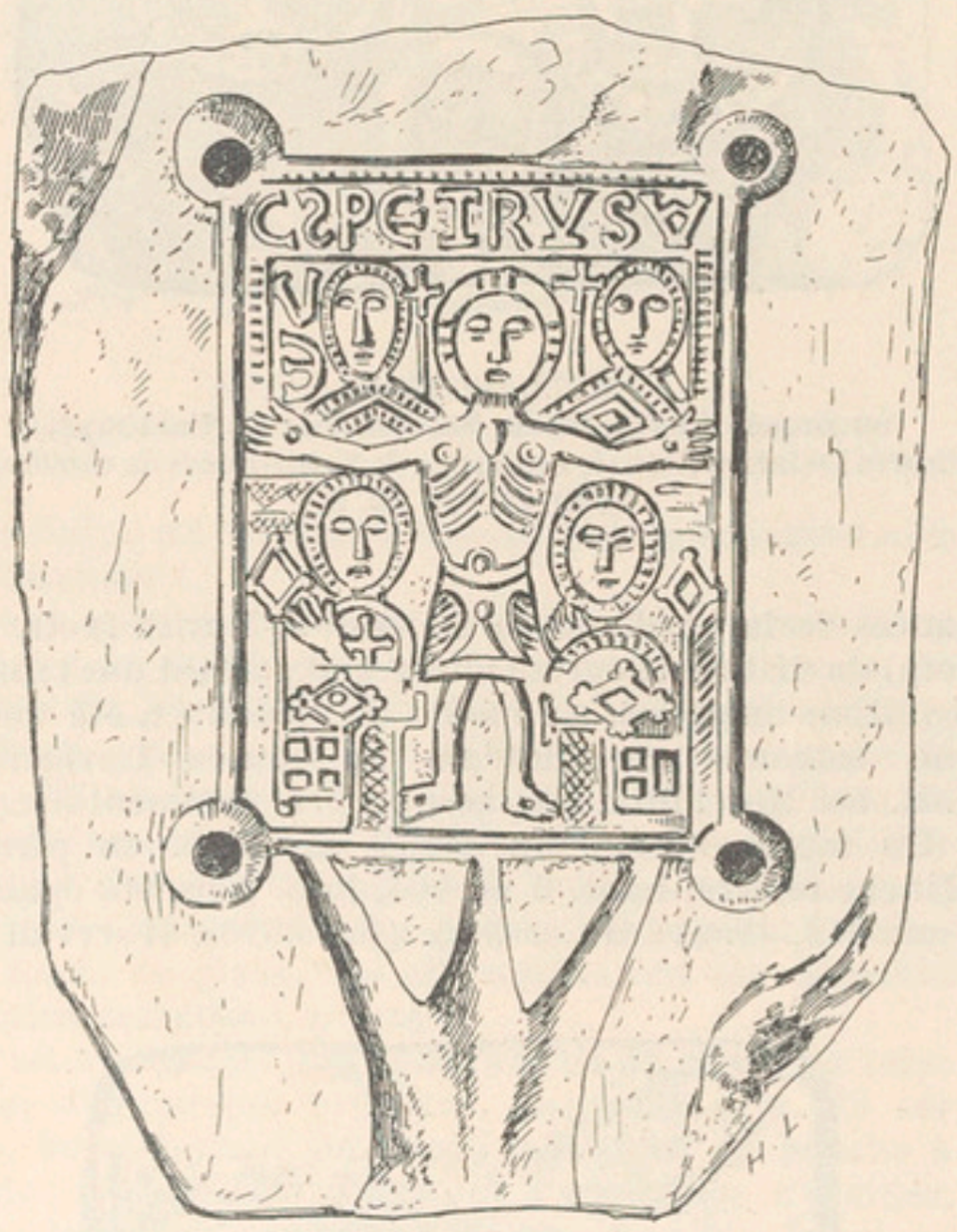

8574. — Moule en pierre,
d'après W. Frœhner, *Collection Hoffmann*,
t. I, Paris, 1886, p. 89, n. 361.

lista (?). Les deux bustes de la partie inférieure font le geste de l'acclamation ; à droite et à gauche, deux clefs debout. Les parties quadrillées paraissent figurer un iconostase. Trois rigoles pour l'adduction du métal.

Au revers, une croix de Malte, entourée de deux anneaux, d'une couronne et d'une croisette. Six rigoles [2].

Autre moule, en serpentine, haut. et larg. 0 m. 058.

Deux pendants d'oreilles en forme de croisettes, l'une à bâtons droits, l'autre arrondie et composée de quatre perles formant un trèfle à quatre feuilles. Trois rigoles (fig. 8575) [3].

Moule de fibule mérovingienne dans une pierre quadrangulaire de 0 m. 06 de côté sur 0 m. 02 d'épaisseur, trouvée vers l'an 1885 dans la plaine de Vitry, à 3 kilomètres de Paray-le-Monial (fig. 8576) [4].

A Saintes, le déblaiement des thermes, commencé en 1906, fit découvrir un moellon à 0 m. 60 de profondeur auprès d'un squelette non orienté et d'un tombeau monolithe [5]. Cette pierre semble ainsi provenir d'un cimetière ancien, proche de l'église de Saint-Saloine, qui fut installée dans une salle transformée des thermes. La pierre en question est en calcaire de Saint-Vaise, elle mesure 0 m. 12 sur 0 m. 10 et 0 m. 19

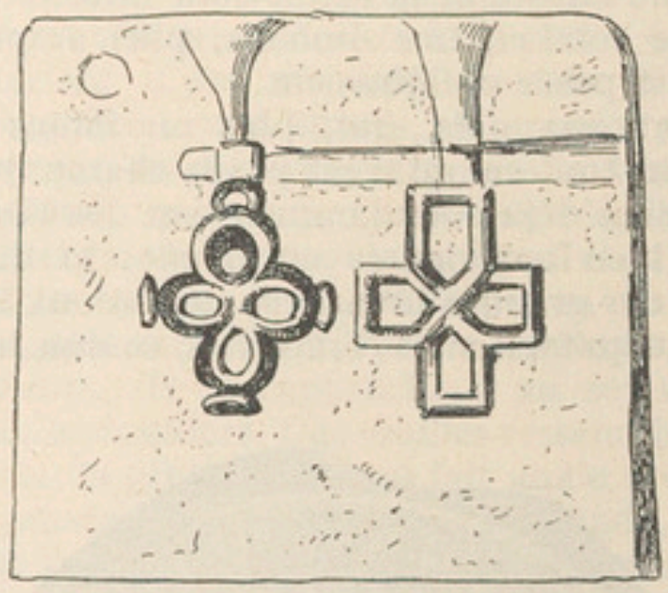

8575. — Autre moule en serpentine,
ibid., t. I, p. 90, n. 362.

d'épaisseur. Sur une face (probablement retaillée), un ouvrier a creusé un carré, arrondi aux deux angles supérieurs, de 0 m. 075 sur 0 m. 050, de manière à obtenir une surface plane plus basse de 2 ou 3 millimètres que la face de la pierre. Sur cette surface, limitée par un trait assez profond, il a tracé un arc, recoupé par deux autres, ce qui lui a ménagé six compartiments. Dans la partie centrale, il a figuré deux croix et dans

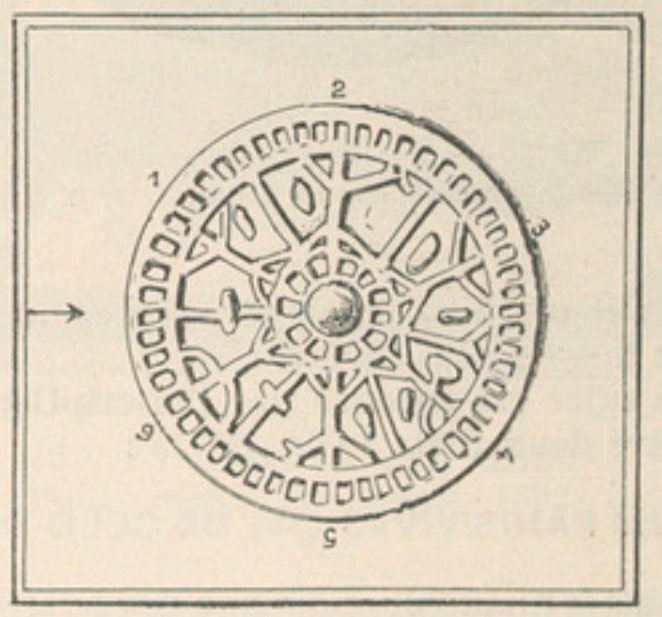

8576. — Moule en pierre,
d'après *Rev. archéologique*, 1899, t. I, p. 463.

chacune des niches voisines un personnage, enfin, dans le champ deux devises : BORSA· et BONA·:·:·. La paléographie est mérovingienne, vers le VIIe siècle (fig. 8577). L'interprétation des deux personnages qui se trouvent de chaque côté de la croix n'offre rien qui s'impose à première vue. Ces deux figures semblent, à force de grossièreté, caricaturales ; cependant, nous ne croyons pas qu'il en soit ainsi. Dans sa rudesse, ce petit tableau représente deux individus qu'il désigne même

[1] Delattre, *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, in-4°, Paris, 1899, p. 28-29, 31, pl. VII, n. 3,4, 6 ; *Le vol du musée Saint-Louis*, 1889, p. 4 ; *Épigraphie chrétienne de Carthage*, 1881-1889, p. 4 ; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1891, p. 148, pl. IX, n. 4, 5. — [2] W. Frœhner, *Collection H. Hoffmann. Catalogue des objets d'art antiques, terres cuites, bijoux, verreries dont la vente aura lieu... les 26 et 27 mai 1886*, in-4°, Paris, 1886, p. 90, n. 361, fig. à la p. 89. — [3] Id., *ibid.*, p. 91, n. 362, fig. à la page précédente. — [4] Al. de Sarachaga, dans *Novissimum organum*, 18e dossier, avril-juin 1899 ; cette mystification a été remise au point par É[mile] E[spérandieu], *Un calendrier antédiluvien... et gaulois*, dans *Revue archéologique*, 1899, t. I, p. 463. — [5] Ch. Dangibeaud, *Moule mérovingien en pierre trouvé à Saintes*, dans *Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques*, t. XXVI, 1906, p. 386-390, pl. ; cf. p. 282 ; *Moule mérovingien trouvé à Saintes*, dans même revue, t. XXVII, 1907, p. 53-54.

par leurs noms. *Borsa* est un nom d'homme, qui a été porté par un monétaire mérovingien. *Bona* est un nom de femme, sans plus. Seulement, comme si ce petit monument devait dérouter tout essai d'explication, on remarquera que l'un des personnages est un homme et l'autre, avec sa jupe traînante, semble être une femme; or, c'est celle-ci qui porte le nom masculin de *Borsa*, tandis que le nom féminin de *Bona* s'applique à l'homme. Autre singularité : le graveur a ménagé un anneau de suspension et cet anneau obligerait à porter le médaillon à l'envers. Mais, somme toute, l'objet est si grossier qu'on ne peut s'étonner des particularités qu'il présente.

Nous avons déjà parlé d'un moule mérovingien découvert en 1884, à Gémigny (Loiret) et conservé au musée d'Orléans (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2092-2096, fig. 615). Ce moule présente des inscriptions intéressantes, naturellement gravées à rebours, puisqu'elles seraient lues en sens inverse. Autour d'un médaillon

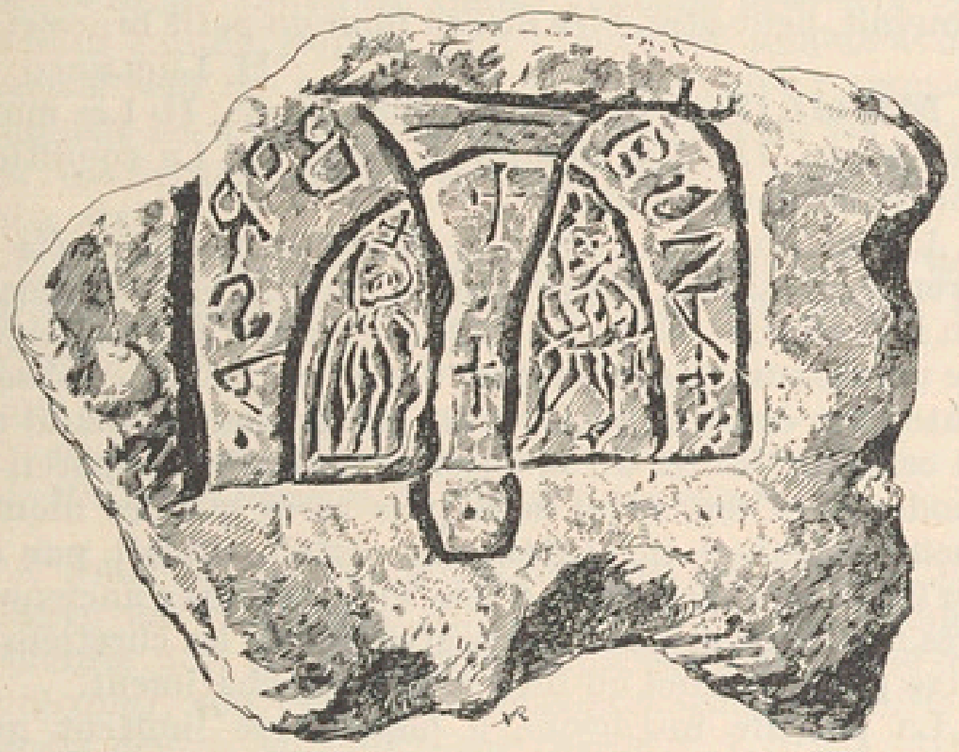

8577. — Moule de Saintes,
d'après *Revue de Saintonge et d'Aunis*,
t. XXVI, 1906, p. 388, pl.

central offrant l'image du Christ [*salv*]ATOR sont disposés sept médaillons d'un diamètre moindre; sept et non huit comme l'a supposé à tort Edm. Le Blant. Il reste encore la trace de cinq petits médaillons; dans trois d'entre eux, on lit distinctement les noms VRIEL, RAGVEL, [*ra*] FAEL se rapportant aux anges représentés. La lecture de ces noms n'offre aucune difficulté, aussi on s'étonne qu'Edm. Le Blant ait pu lire ARIEL sur le moule de Gémigny. A propos d'une inscription de la crypte de Mellébaude (voir ce nom), à Poitiers, il a réitéré cette lecture fautive quoiqu'il eût sous les yeux au moins deux dessins du texte. Cette erreur ne peut s'expliquer que par une obsession analogue à celle du correcteur d'épreuves qui relit plusieurs fois le même passage sans remarquer la faute qui frappera tout de suite les yeux d'une personne non prévenue.

L'ange Ariel est connu, mais l'ange Uriel ou Ouriel jouit d'une célébrité beaucoup plus grande. (Voir ce dernier nom.)

Nous rappellerons que l'Église n'admettait que trois anges : Michel, Raphaël et Gabriel; elle tenait tous les autres pour des démons malfaisants, *non angelorum sed dæmonum nomina;* ce qui n'empêchait pas de nombreux chrétiens de réclamer leur intercession. Le nom de l'ange Ouriel se rencontre encore assez fréquemment dans les invocations. L'Église grecque et l'Église d'Abyssinie lui rendaient hommage; en Éthiopie, on associait son nom à ceux de Michel, de Raphaël et de Gabriel. Malgré les défenses des conciles, la croyance aux anges non reconnus par l'Église se perpétua, surtout par l'usage des phylactères dont on ne parvint pas à arrêter le développement. Les conciles de Soissons et de Rome rendirent pourtant, au sujet des anges, des sentences que renouvelèrent les capitulaires de Charlemagne, mais ces sentences demeurèrent impuissantes à modifier la superstition.

On sait que la Syrie resta toujours une terre d'élec-

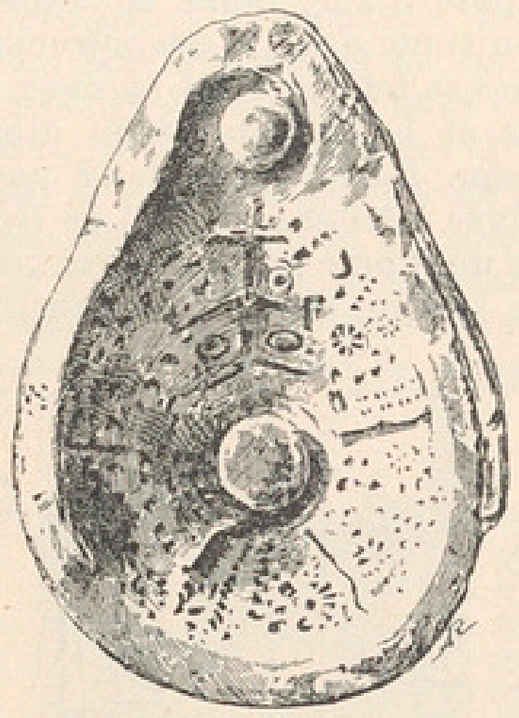

8578. — Moule de lampe,
d'après J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, n. 8980.

tion pour la superstition; les Syriens avaient une confiance inébranlable dans la vertu des talismans et des tablettes magiques. Les relations de la Gaule avec la Syrie furent nombreuses et fréquentes pendant les premiers siècles du christianisme; les textes et les monu-

8579. — Moule de lampe,
d'après *Archives des miss. scient. et littér.*,
IIIe sér., t. XI, 1885, p. 183.

ments en apportent chaque jour de nouveaux témoignages.

Lorsqu'on songe à la quantité de moules qui ont dû exister, on s'explique à peine qu'il ne nous en soit parvenu qu'un nombre dérisoire. Ainsi les millions de lampes fabriquées ne l'ont été qu'avec des moules et c'est à peine si nous en connaissons quelques-uns, en plâtre [1] ou en argile [2]; ces derniers sont égyptiens (fig. 8578).

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 457. — [2] J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, n. 8980.

Ch. Clermont-Ganneau a fait connaître une brique carrée (0 m. 15 × 0 m. 11 et 0 m. 035 d'épaiss.) servant de moule en creux pour fabriquer des lampes antiques du type le plus en usage dans la Palestine chrétienne, qui semble être un surmoulage d'une lampe type, pris sur une brique d'argile, cuite ensuite. La fig. 8579 représente la partie supérieure de la lampe. La décoration se compose d'une palme et d'une inscription grecque ou sémitique dont le déchiffrement est incertain. Ces lampes se fabriquaient en deux parties séparées, le dessus et le dessous qu'on ajustait ensuite avant la cuisson. Parfois, ces deux parties se sont décollées; trouvée à Nî'âné, au sud de Ramleh [1].

Voici encore un moule gravé en creux dans un mortier de pierre tendre, portant au centre un cavalier

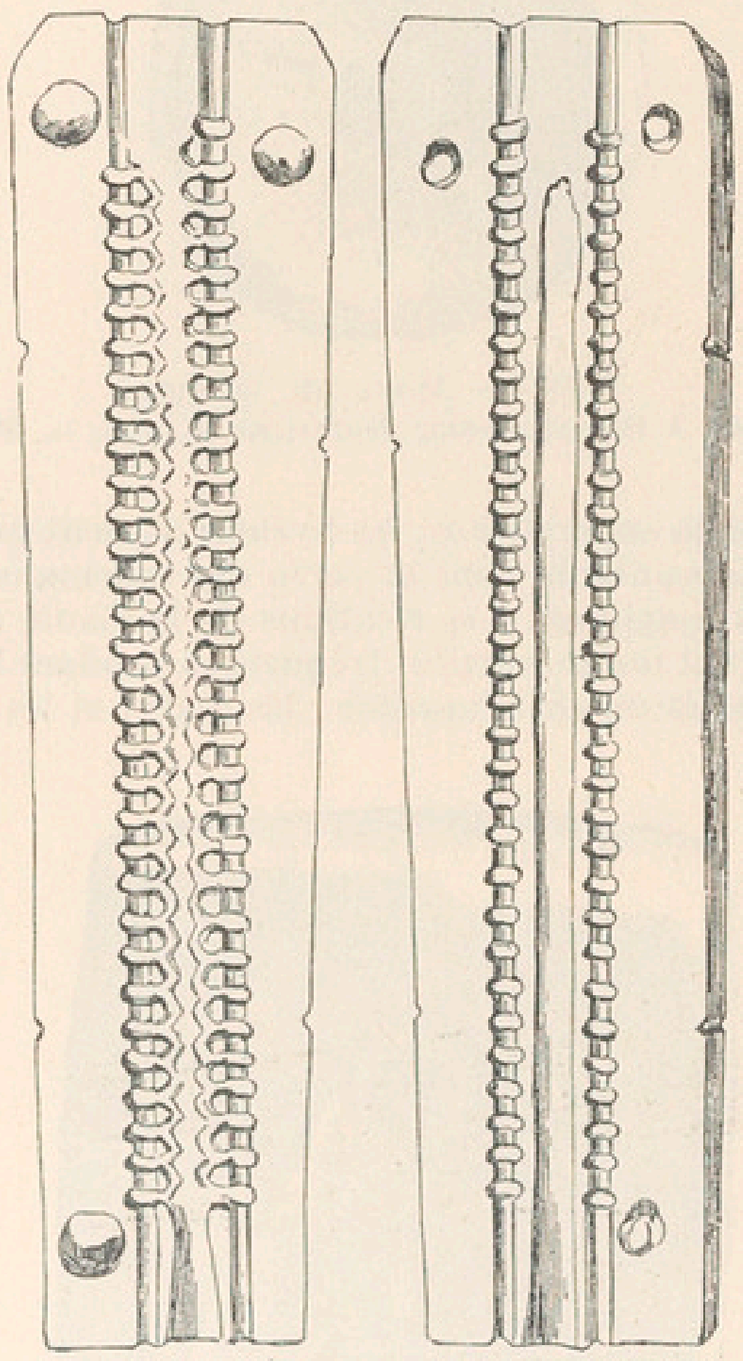

8580. — Moule en stéatite,
d'après *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1901, p. 246.

au-dessous duquel on voit une figure renversée et piétinée. Autour de cette représentation, on lit [2] :

ΦΕΙΛΑΚΤΗΡΙΟΝ ϹΟΛΟΜΩΝΙΑΚ[Ο]Ν

Il s'agit évidemment d'une des faces d'un moule destiné à couler des amulettes au type de Salomon (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Amulettes). On voit du reste la trace de la bélière qui servait à suspendre l'amulette. La forme Σολομων est connue; mais l'adjectif formé sur ce nom paraît nouveau. Quant au premier mot c'est une forme, nouvelle aussi, de φυλακτήριον.

Nous finirons par la description d'un moule en stéatite qui est entré au musée du Louvre et qui, par une chance rare, est complet avec ses deux pièces (fig. 8580). Fermé, il a l'apparence d'une boîte allongée de 0 m. 135 de longueur dont tous les angles sont abattus; il est moins large d'un côté (0 m. 028) que de l'autre (0 m. 03); sa hauteur est de 0 m. 25. Sur chacun des côtés les plus longs, deux crans tracés dans la hauteur de l'enveloppe extérieure servent de témoins pour la juxtaposition des deux pièces. Sur les petits côtés, deux autres crans jouent le même rôle; mais ils sont accompagnés, sur chacun de ces petits côtés, de deux trous d'évent, minuscules, de forme ronde; sur un seul de ces petits côtés, entre les deux trous d'évent, on remarque un trou beaucoup plus large qui est le trou de la verse.

Ouvert, ce moule mérite aussi l'attention. C'est dans cette situation qu'on le voit figuré ici. On peut y reconnaître les crans qui viennent d'être indiqués, les petits trous d'évent et le trou de la verse sur le côté le moins large. A l'intérieur, trois ergots en plomb, fixés sur une des pièces, correspondent à trois trous creusés dans l'autre pièce et dans lesquels ils pénètrent lorsque le moule est fermé. Ce moule était destiné à produire un ruban de métal ajouré, d'un relief assez discret, qui pouvait, peut-être, être utilisé pour un petit bracelet [3].

H. Leclercq.

MOULIN. — I. Les moulins à bras. II. Les moulins à eau. III. Les moulins à vent. IV. La condition juridique des moulins.

I. Les moulins a bras. — L'art de moudre a été la première (ou une des premières) industries humaines; on s'attendrait dès lors à ce que le moulin ait fait l'objet de nombreuses descriptions; il n'en est rien. Les observateurs n'ont pas jugé devoir entrer dans le détail de la construction et du fonctionnement d'un appareil si modeste, et les textes sont plus rares que les monuments; ceux-ci présentent un certain intérêt par ce qu'ils nous apprennent d'une industrie très ancienne, très répandue et qui a été pratiquée par les chrétiens à titre professionnel ou bien à titre de châtiment.

La période historique à laquelle se limitent nos recherches nous dispense de rien dire de la période primitive, celle où l'on faisait usage de la « pierre à écraser » dont on a trouvé des spécimens dans les grottes de la Madeleine et des Eyzies (Dordogne). A partir de l'époque néolithique, on fait usage de la meule. On rencontre, dans les stations de cette époque, des mortiers munis de leurs percuteurs, ainsi que des pierres plates, légèrement creusées au centre par le frottement d'une autre pierre qui servait à l'écrasement des grains. On retrouve les pierres à écraser parmi les vestiges de l'âge de bronze. Souvent la pierre est ovale; quelquefois elle est comme ensellée ou bien affecte la forme d'une auge. On possède au musée du Louvre deux statuettes en calcaire de la Ve ou VIe dynastie (3000 ans av. J.-C.) représentant deux femmes accroupies; une d'elles est placée en face d'une pierre plate munie d'une molette. Les Grecs ont connu, eux aussi, le procédé de mouture à la pierre plate; en 1866, Fouqué trouva à Santorin sept meules ovales, les plus grandes mesurant 0 m. 30 dans leur grand diamètre, les autres 0 m. 25 × 0 m. 20; 0 m. 20 × 0 m. 15; 0 m. 15 × 0 m. 12. Leur épaisseur variait de 0 m. 06 à 0 m. 10.

L'idée qui a présidé à l'invention du moulin à meule tournante tire certainement son origine des conditions mêmes dans lesquelles, au moyen de la pierre à écraser, la mouture s'exécutait. Un meunier aura compris que, pour bien moudre le grain sur une surface plane, il convenait d'y promener circulairement la molette; la meule supérieure s'est élargie et elle a tourné au-dessus de la meule inférieure.

[1] Ch. Clermont-Ganneau, *Rapports sur une mission en Palestine et en Phénicie entreprise en 1881*, dans *Archives des missions scientif. et littér.*, IIIe sér., t. XI, 1885, p. 183, n. 58. — [2] A. Blanchet, *Moule d'amulettes au type de Salomon*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1900, p. 213-214. — [3] A. Héron de Villefosse, *Moules à bijoux provenant d'Égypte*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1901, p. 244-246.

On ignore la contrée et l'époque où fut imaginé et pratiqué le moulin à meule tournante. Ce qu'on a rapporté au sujet des Hébreux n'est pas décisif et, en ce qui concerne Samson qui aurait tourné la meule chez les Philistins, la Bible dit seulement : « Samson fut occupé à moudre dans la maison des prisonniers. » (Jud., XVI, 21.)

Les Grecs ont revendiqué l'invention de la meule, mais aucun monument, aucun texte n'autorise leur prétention. Il est probable que, si des Grecs ont connu le moulin à meules tournantes, la généralité n'en fit pas usage, et il faut atteindre l'époque de la civilisation romaine pour constater l'emploi, en Italie, de ces sortes d'engins. Chez les auteurs latins, on ne rencontre pas de mention plus ancienne de la meule tournante que dans un passage de Caton, dans l'énumération qu'il donne d'une exploitation rurale, comprenant *molæ versatiles* et *molæ asinariæ* [1]; par conséquent, les meules tournantes et les meules mues par des ânes étaient connues en Italie deux siècles avant Jésus-Christ. Toutefois, Caton s'occupe peut-être des moulins à huile, *trapeta*, dont l'invention semble avoir précédé celle du moulin à blé. On employait concurremment les ânes et l'eau pour faire tourner les moulins; ces derniers étaient en usage dès le Ier siècle avant notre ère.

Postérieurement à l'ère chrétienne, on relève des passages d'auteurs sur la destination du moulin et sa position [2] :

Ambo sumus lapides, una sumus, ambo iacemus;
Quam piger est unus, tantum non segnis it alter,
Hic manet immotus; non desinit illa moveri.

A Pompéi, qui fut ensevelie sous les cendres du Vésuve en 79 après J.-C., on a trouvé des meules romaines, soit dans les maisons particulières *(casa del Labirinto)*, soit chez les boulangers *(casa di Marte e Venere, casa di Sallustio)* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1101, fig. 1600). On possède de nombreux bas-reliefs qui représentent cet engin mû par des ânes ou par des chevaux [3]; ils ont été souvent figurés. Nous nous bornerons à donner ici un type trouvé à Saint-Charles, près de Constantine [4]; c'est un des plus parfaits qu'on puisse donner en exemple; il est entré au musée de Philippeville (Algérie) (fig. 8581). Les dimensions sont les suivantes : hauteur, du sol au sommet, 0 m. 92; hauteur du bassin, 0 m. 15; diamètre du bassin, 1 m. 15; hauteur de la *meta*, 0 m. 78; hauteur du *catillus*, 0 m. 48; diamètre du *catillus*, 0 m. 55.

Bien qu'un texte du *Digeste* établisse nettement que la partie inférieure de la *mola* s'appelle *meta* et la partie supérieure *catillus* [5], on a cru longtemps, sur la foi de Scaliger, que la dénomination inverse était la vraie; celle qui est généralement admise aujourd'hui a été établie en 1861 par Otto Jahn [6].

Lorsque le *catillus* était trop lourd, nous avons dit déjà qu'il était mis en mouvement par un âne ou par un cheval. Blümner a énuméré huit monuments antiques qui représentent des meules de ce genre, alors qu'on n'en connaît pas encore un seul figurant un moulin à bras mû par des hommes [7]. Il est possible, vu la largeur du bassin, que l'exemplaire du musée de Philippeville ait été une *mola jumentaria* ou une *mola asinaria*.

La *meta* pouvait être creusée de rayons obliques, destinés à diriger les produits moulus, ces rayons étaient tracés dans le sens où tourne le *catillus*. Dans la partie étranglée du *catillus* et extérieurement, bien entendu, on ménageait deux oreilles, de section rectangulaire, à l'intérieur desquelles et perpendiculairement à l'axe du moulin, on pouvait introduire des leviers de bois destinés à mettre le *catillus* en mouvement. Des chevilles de bois, traversant perpendiculairement ces oreilles, permettaient de maintenir les leviers dans leurs logements. Les dimensions du *catillus* variaient fort d'un exemplaire à un autre, mais de toute façon, c'était un gros engin à manœuvrer, et la force humaine s'y fût rebutée [8] si le *catillus* n'avait été pour ainsi dire suspendu au-dessus de la *meta* et capable de tourner en équilibre sur le pivot qui l'en maintenait écarté [9].

Tout fait supposer que les meuniers pouvaient, à volonté, éloigner ou rapprocher les deux meules pour

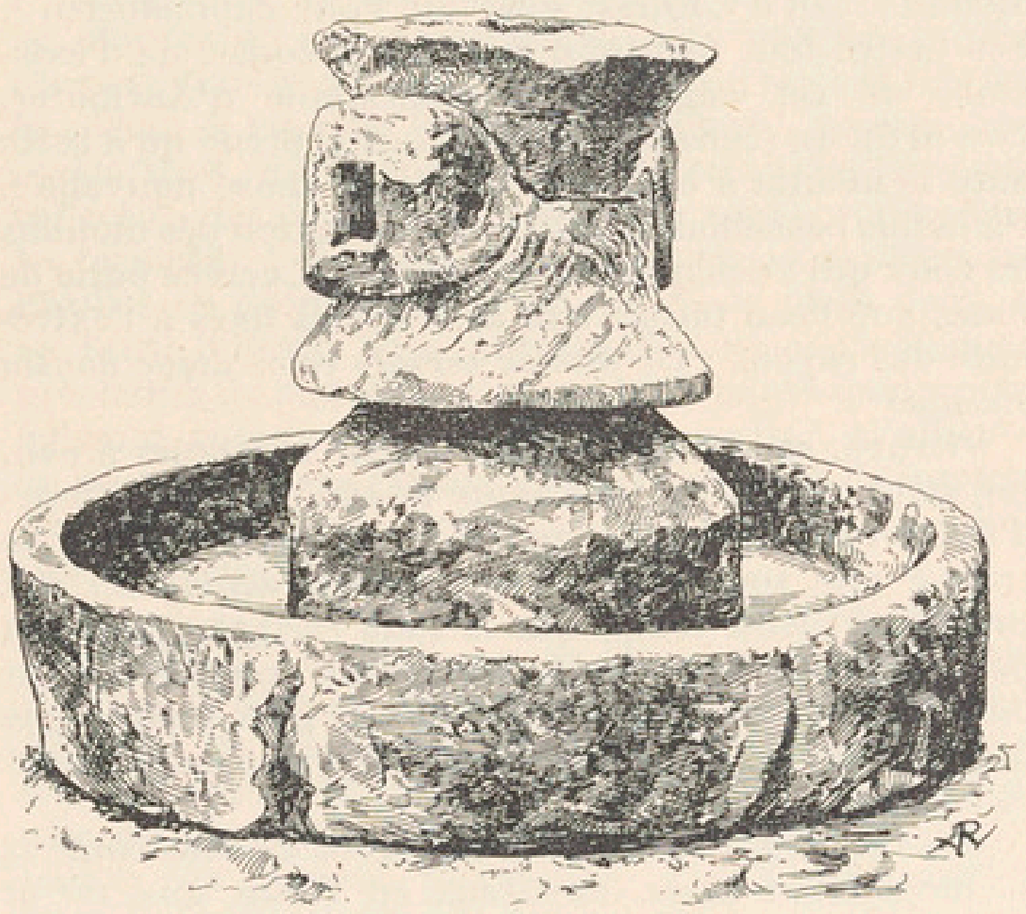

8581. — Moulin du musée de Philippeville, d'après *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 149, pl. XV.

produire des farines plus ou moins fines; mais le procédé qu'ils employaient pour obtenir ce résultat nous échappe. Peut-être se contentaient-ils d'introduire des coins entre le soliveau horizontal et la béquille de l'arbre vertical.

Les esclaves, comme on le sait, étaient chargés de tourner la meule; il leur fallait pousser devant eux les leviers et ceci demandait un effort et une fatigue physiques considérables.

On occupait également à la meule les condamnés, dont on rendait l'effort plus pénible en les chargeant de chaînes, en leur imposant une sorte d'entrave qui les empêchait de porter, pendant le travail, la farine à la bouche.

Quelquefois, une servante était chargée du soin de la mouture : *Nihil opus nobis ancilla, nisi quæ lexat quæ molet*, lit-on dans *Le Marchand* de Plaute (l. II, c. III, p. 62). La meule était, dans ce cas, de plus petite dimension.

Il semble probable que le moulin à meules tournantes fut introduit en Gaule par les Romains. On a trouvé des meules romaines, semblables à celles de

[1] Caton, *De re rustica*, c. X. — [2] *Symphosiæ ænigmata*, dans Riese, *Anthologie latine*, p. 197. — [3] *Revue archéologique*, 1900, t. I, p. 20, 21, fig. 9, 10. — [4] S. Reinach, *Moulin à grain découvert à Saint-Charles*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1893, p. 149, pl. XV. — [5] *Digeste*, tit. XXXVII, 7, 8, 15. — [6] O. Jahn, *Berichte der sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, 1861, p. 340. — [7] Blümner, *Terminologie und Technologie der Gewerbe und Künste*, t. I, 1875, p. 23 sq. — [8] Le tableau de Decamps, *Samson tournant la meule*, dans *Gazette des beaux-arts*, t. XII, 1862, p. 121, n'en est pas moins intéressant. — [9] Sur l'application technique, cf. L. Lindet, *Les origines du moulin à grains*, dans *Revue archéologique*, 1900, t. I, p. 22-24.

Pompéi, à l'hôtel-Dieu à Paris, à Amiens, à Clermont-Ferrand. Le moulin trouvé à Amiens, en 1881, présente un intérêt spécial; il est en grès du pays et n'a donc pas été importé.

En se répandant parmi les Gaulois, le moulin s'améliora, il devint portatif; ce fut désormais un ustensile de ménage. La partie supérieure du *catillus* fut supprimée; c'est ce que nous font voir deux spécimens trouvés l'un à Chambéry, l'autre à Marseille. Les meules gallo-romaines sont nombreuses dans les musées et les collections particulières [1].

II. Les moulins a eau. — La force produite par l'écoulement de l'eau a été utilisée de longue date pour faire tourner à peu de frais les appareils de moulins. Il est à présumer que le moulin à eau a été imaginé au début du Ier siècle avant Jésus-Christ, car on trouve mention de son existence chez des auteurs contemporains d'Auguste. Strabon mentionne la présence d'un moulin à eau à Cabires, ville du Pont cappadocien [2]. Les Celtes font mention, dans leurs codes, de l'existence de cet engin [3]. Une épigramme d'Antipater, vers la fin du règne d'Auguste, nous apprend qu'à cette date le moulin à eau était en Grèce chose nouvelle [4]. Palladius conseillait d'utiliser à la rotation des moulins les eaux qui s'échappent des bains, et Lucrèce parle de roues que l'eau faisait agir et d'augets fixés à l'extrémité des rayons : *Ut fluvios versare rotas atque hausta videmus* [5].

Vitruve, son contemporain, décrit le moulin à eau, tel, pour ainsi dire, que nous le connaissons aujourd'hui : « Sur l'axe horizontal de la roue à aube, se trouve une roue dentée *(tympanum dentatum)* qui tourne en même temps que la roue *(versatur cum rota pariter)*. Cette roue verticale engrène *(continetur)* sur une autre disposée horizontalement, plus grande que la première, et qui donne aux meules leur mouvement circulaire [6]. »

Des moulins à eau se construisirent de tous côtés et se montrèrent assez nombreux en Italie, aux IVe et Ve siècles, sous les règnes d'Honorius et d'Arcadius, pour que la loi s'en préoccupât [7]. On les établissait non sur les fleuves et les grandes rivières, mais sur les ruisseaux et les aqueducs. Procope, qui est mort en 565, nous montre des moulins construits sur le Janicule et mus par les eaux des aqueducs [8]. Ce fut vers cette époque, en 537, que Bélisaire, assiégé dans Rome par Vitigès, roi des Ostrogoths, apprenant que l'ennemi venait de couper l'eau qui alimentait les moulins de Rome, « fit attacher deux câbles aux deux bords du Tibre, au-dessus du pont, et retint, avec les câbles, deux grands bateaux, à deux pieds de distance l'un de l'autre, à l'endroit où l'eau sort avec le plus de violence de dessous la grande arche; puis il posa les meules sur les bords des deux bateaux et mit la machine qui les fait tourner. Il disposa plusieurs bateaux et plusieurs machines de la même façon, lesquelles l'eau faisait tourner, de sorte qu'elles fournissaient assez de farine pour la nourriture de Rome. Les Goths, ayant été avertis de cette invention de Bélisaire, jetèrent sur la rivière quantité d'arbres et de corps morts, qui suivaient le fil de l'eau et tombaient dans les moulins en arrêtant le travail. Mais ce général, pour y remédier, attacha de grandes chaînes au-dessus qui retenaient les corps morts et les arbres. »

De l'Italie, les moulins se sont répandus en France. La loi Salique contient ce passage : *Si quis mulinum aut qualecumque clausuram in aqua facere voluerit, sic faciat ut nemini noceat. Si autem nocuerit, rumpatur usque dum noceat. — Si ambæ ripæ suæ sunt, licentiam habeat; si autem una alterius est, aut roget aut comparet* [9]. La *Chronique* de Marius d'Avanches fait mention, en 543, de moulins à Genève emportés par les eaux. Le mécanisme extérieur du moulin ne semble pas s'être modifié à travers les siècles et on retrouve dans les récits et les allusions des auteurs des expressions qui nous sont encore familières. Les roues étaient en bois, munies extérieurement de palettes ou aubes en bois également. Elles étaient mises en mouvement soit par le passage de l'eau au-dessous d'elles, soit par la chute de l'eau sur les aubes supérieures. Dans ce cas, il fallait faire une retenue *clausuram in aqua*. La roue à aubes est arrivée jusqu'à nous sans subir de modifications importantes [10].

III. Les moulins a vent. — Les moulins à vent ont tenu une place importante dans le développement de l'industrie meunière. Leur origine semble moins ancienne que celle des moulins à eau, car Vitruve, qui nous a laissé un tableau très complet des connaissances industrielles de son époque, n'en parle pas. On dit qu'ils ont été importés d'Orient, au moment des croisades, en France et en Angleterre, vers le milieu du XIe siècle. On connaît une charte de 1105, dans laquelle Guillaume, comte de Mortain, autorise Vidal, abbé de Savigny, à établir dans les diocèses de Bayeux, d'Évreux et de Coutances, un moulin à vent, *molendinum ad ventum*.

Mongez fait remarquer que la première croisade est de 1095, et que dix années n'auraient probablement pas suffit pour généraliser l'emploi du moulin à vent. Heringius soutient qu'ils furent utilisés en Bohême au VIIIe siècle.

IV. La condition juridique des moulins. — Jusqu'au Xe siècle, les sources d'information : lois, formules, chartes font parfois allusion aux moulins.

N. 1. *Lex Salica* (Hessels), XXII (cod. 3) : *Si quis ingenuus in molino alieno anona furaverit, cui molinus est, hoc est ipso molinario, sol. XV reddat, ei vero cui anona est alios XV culp. iud.*

Il ne faut pas prendre ici le *molinarius* pour un serf travaillant pour son maître, pas plus que pour un homme libre travaillant pour la communauté ou exploitant un moulin pour le compte d'un propriétaire : c'est le propriétaire lui-même *(cui* molinus *est)*.

Les paragraphes 2 et 3 du titre prévoient encore le cas où le « ferrement » du moulin d'*autrui* aurait été volé et où l'écluse du moulin d'*autrui* aurait été rompue.

N. 2. *Edict. Rotharis*, CXLIX : *Si quis molinum alterius asto animo incenderit, id est voluntarie, in triplum eum restituat sub estimatione pretii cum omnibus quæ intus cremata sunt.*

N. 3. *Ibid.*, CL : *Si quis molinum alterius scapellaverit aut clausuram ruperit sine auctoritate iudicis componat solidos XII illi cuius molinum esse invenitur.*

D'après la loi des Alamans, chacun peut construire un moulin ou établir une écluse sur un cours d'eau, à la condition de ne causer de préjudice à personne. Si le constructeur est *propriétaire* des deux rives, il n'a aucune autorisation à demander; s'il est *propriétaire* d'une rive seulement, il demandera ou achètera à son voisin cette autorisation.

N. 4. *Lex Alamanorum*, II, 86 (Pertz, *Leg.*, t. III, p. 76). 1. *Si quis mulinum aut qualecumque clausuram in aquam facere voluerit, sic faciat ut neminem noceat.*

3. *Si ambas ripas suas sunt, licentiam habeat.*

[1] L. Lindet, *Les origines du moulin à grains*, dans *Rev. arch.*, 1900, t. I, p. 30-34. — [2] Strabon, l. XII, c. III, édit. Didot, p. 476. — [3] *Économie publique et rurale des Celtes, des Germains et des autres peuples du Nord*, Genève, 1818, p. 554. — [4] *Anthologie grecque*, trad. Dehèque, t. I, Paris, 1863, p. 313. — [5] L. V, vs. 517. — [6] L. X, c. X. — [7] *Code Théodosien*, *De canone frumentario*. — [8] Procope, *De bello gothico*, I, XIX. — [9] Vanem, *Les moulins fécdaux*, Caen, 1873. — [10] L. Lindet, *op. cit.*, p. 38-39. On trouve une mention de moulin à eau dans la *Vita S. Liobæ*.

4. *Si autem una alterum (var. alterius) est aut rogel aut comparet.*

La propriété d'un moulin supposait nécessairement la propriété de l'emplacement sur lequel il était construit.

N. 5. *Edict. Roth.*, CLI : *Si quis molinum in terra aliena ædificaverit, et* suam *probare non potuerit, amittat ipsum molinum et omnem operam et* ille habeat cujus terra *aut* ripa esse *invenitur : quia omnes scire debent, quod* suum *non* alienum *est* (cf. n. 4, § 3, 4).

Ainsi, sous le régime des lois barbares, les moulins étaient dans l'appropriation privée; dans les deux textes suivants, ce caractère privé n'est pas expressément indiqué, il est vrai, mais on remarquera que le premier fait partie du titre : *De furtibus et furtis*, qui vise les attentats contre la propriété privée, le second traite de matières diverses, *diversarum rerum*, entre autres d'objets d'intérêt public, parmi lesquels sont les moulins; afin que ceux qui vont y moudre ne souffrent pas trop longtemps des dommages causés à ces moulins, la loi ordonne de les réparer dans un délai de trente jours.

N. 6. *Lex Wisigoth.*, VII, II, 12 : *Si quis de* molinis *aliquid* involaverit, *quod furatum est restituat, et insuper componat, sicut de aliis furtis lege tenetur.*

N. 7. *Ib.*, VII, IV, 30 : *Si quis molina, violenter effregerit, quod fregit* infra XXX dies reparare cogatur, *et insuper triginta solidos cogatur exsolvere.*

D'autre part, il est impossible de citer un texte qui présente un moulin *possédé en commun* par les membres d'une tribu devenue le village, ce village étant alors propriétaire de ce moulin, ou encore qui présente les villageois comme étant *copropriétaires par indivis* du moulin où ils vont moudre.

En raison même de sa nature, un moulin ne pouvait être construit que par un propriétaire de cours d'eau disposant d'ailleurs de moyens suffisants; il servait à un nombre plus ou moins grand de voisins de la même circonscription territoriale économique, c'est-à-dire du même village; il était *commun* à ces voisins en ce sens qu'ils en usaient en commun; d'après la loi des Bavarois, au titre *de Furto*, c'est un établissement *public;* il faut s'entendre sur la signification de ce mot.

N. 8. *Lex Bajuwar.*, I, IX, 2 : *Et si in ecclesia vel infra curte ducis vel in fabrica vel in* molino *aliquid furaverit triunium geldo compone, hoc est ter nove reddat :* quia istas quatuor domus casas publice sunt et semper patentes.

Il est visible qu'ici *casas publice* ne signifie pas « maisons communes » et que *publice* ne rappelle, en aucune manière, le caractère collectif des premières propriétés immobilières, ou des premiers modes d'appropriation; comme la résidence du duc, etc., le moulin est public, c'est-à-dire accessible à tous et constamment ouvert; le vol y étant, dès lors, plus facile que dans une maison fermée ou dans un endroit clos, la loi le punit plus sévèrement. Pour donner à ceux qui fréquentent ces *casæ* une plus grande sécurité, la loi protège particulièrement ces établissements. Cette protection s'affirme encore dans une autre disposition, en vertu de laquelle l'incendiaire d'un moulin devra en payer la valeur au triple et le mobilier au septuple.

N. 9. *Addit. prima leg. Bajuwar.*, 3. *Molendinum incensum in triplum componat et omnia intus concremata in septuplum.*

Enfin, dire que, dans le texte ci-dessus (n. 8), il s'agit d'un moulin commun, en ce sens qu'il appartient à la communauté, qu'il est dès lors propriété collective, c'est-à-dire nécessairement aussi, ce qui n'est pas soutenable, que l'église, la maison du duc et la fabrique, sont, dans ce même cas, des maisons communes.

Dans les *Formules*, généralement, les moulins et fours font partie des constructions, *ædificia* [1] qui, reposant sur les domaines, les garnissent et servent à leur exploitation, *castilia, ædificia superposita, ædificia cum omni supraposito* [2]; ils étaient donc compris dans les transactions dont ces dernières étaient elles-mêmes l'objet; on trouve aussi les *farinarii* mentionnés à part [3]. Comme les autres biens privés, ils étaient donnés, échangés, constitués en dot, vendus [4].

Les *Chartes*, contemporaines des *Formules*, et même les chartes un peu postérieures, sont rédigées le plus souvent dans le style propre à tel ou tel recueil, suivant la région à laquelle elles appartiennent. Aucun mot, aucun trait, n'y rappelle le caractère « primitivement collectif » des moulins et fours; ils y sont, comme dans les formules, l'objet de contrats variés, et le disposant l'utilise en propriétaire, c'est-à-dire de plein droit et en toute liberté, sans autorisation ni consentement préalables de membres d'une communauté quelconque agissant comme particulier ou en corps [5]. D'ailleurs, on ne rencontrera jamais, dans ces chartes, de communautés constituées, reconnues par le droit ou les coutumes locales [6].

H. LECLERCQ.

MOULT. — Nous avons fait connaître un cimetière de l'époque mérovingienne à Lézeville (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 71-75) dans lequel furent trouvés divers objets estampés, et nous avons signalé un chrisme (fig. 7069). Parmi les objets signalés se trouvaient six minces plaquettes à peu près carrées, décorées par estampage d'une étoile à cinq branches; ces plaquettes étaient percées de trous permettant de les coudre à des vêtements. La sépulture qui les contenait peut dater de la fin du Ve siècle; elle a été bouleversée et on ne peut dire avec certitude si la place où ces plaques furent trouvées était primitive [7].

Quoi qu'il en soit, on peut en rapprocher une trouvaille faite vers 1875 à Valmeray, commune de Moult (Calvados), où des débris de parure semblable furent recueillis. « La partie la plus inattendue de la découverte, disait l'auteur, consiste en cent soixante petits fragments d'or, d'un poids total de 37 grammes, consistant en bordures linéaires formant une série de triangles, en triangles pleins à bossettes terminales, en carrés longs ornés de trois lignes de six points en saillie, en cercles avec bossettes centrales, enfin en doubles triangles pleins accolés [c'est-à-dire des losanges (voir ce mot)]. Tous ces morceaux d'or, qui ont été trouvés réunis et comme agglomérés, avaient été évidemment cousus sur une étoffe que le temps a détruite. Ils présentent, en effet, non pas un crochet au revers, mais les uns trois, les autres quatre petits trous qui attestent manifestement cette destination. Nous croyons que ces ornements fragiles, obtenus à l'aide du repoussé ou de

[1] *Form. Andecav.*, 41; Marculf, I, 13; II, 3, 7, 19; *Form Bitur.*, 15; *Form. Senon.*, 41; *Form. Sal. Lind.*, 1. — [2] *Form. Turon.*, 4, 16, 17; *Form. Sal. Bignon.*, 21; *Form. Sal. Lind.*, 8, 14. — [3] *Form. Sal. Merk.*, 9; *Form. Sal. Lind.*, 2, 5, 7; Marc., II, 4; *Addit. Tur.*, 1. — [4] Voir les formules précédentes. — [5] Si le caractère collectif des moulins et fours s'était conservé quelque part, ce devrait être surtout dans les régions du Nord, de l'Est, peut-être aussi en Bretagne; or, les chartes de ces régions ne contiennent pas un mot qui rappelle ce caractère, tout comme celles du Centre, du Sud et du Sud-Ouest. Voyez, par exemple, pour la région du Nord, *Cart. Sith.*, n. 11 (ann. 685); n. 20 (ann. 798); n. 32 (ann. 745); n. 47. Pour la région de l'Est, *Cart. Cluniac.*, n. 188 (ann. 912); n. 201 (ann. 916); n. 817 (ann. 940 env.); *Cart. Matisc.*, n. 185 (ann. 928-936); pour la Bretagne, *Cart. Rhedon.*, n. 283 (ann. 924); n. 313 (ann. 1100). De même pour les autres régions. — [6] M. Thévenin, *Études sur la propriété au Moyen Age*, dans *Revue historique*, t. XXXI, 1886, p. 244-247. — [7] Ed. Salin, *Le cimetière barbare de Lézeville, mobilier funéraire et art décoratif francs*, in-4°, Nancy, 1922.

l'estampage, devaient former la bordure supérieure d'un vêtement ou être appliqués sur une sorte de plastron disposé sur la poitrine [1]. »

Il n'est guère douteux que nous ayons ici une décoration de vêtement analogue à ce qui se pratiquait en Crimée, comme on le voit par les ornements de Kertch, entrés au Louvre en 1889 et à ceux de la collection Mesaksoudy venant des Goths [2].

H. Leclercq.

MOUSMIEH. — La ville de Phæna, aujourd'hui Mousmieh, située au point où la voie romaine de Damas à Bostra s'engageait dans les rochers du Ledja, servait de résidence à un fort détachement de troupes impériales. Ses ruines sont considérables. Nous nous arrêtons ici à un édifice païen à raison de son importance pour l'époque suivante. C'est un prétoire construit sous les empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus (160-169). Cette origine est établie par une série d'inscrip-

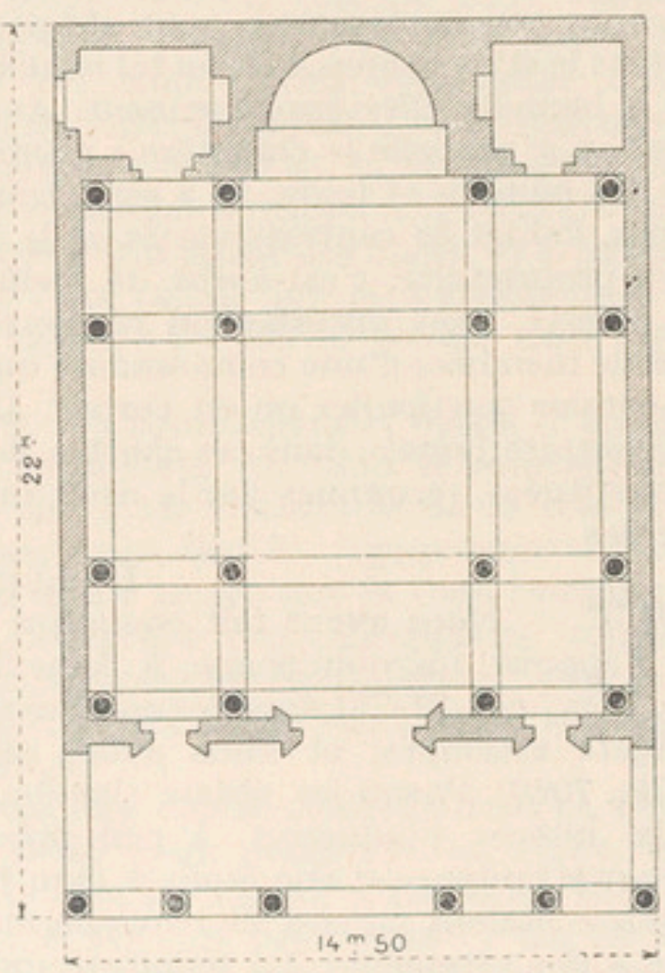

8582. — Plan du prétoire de Mousmieh, d'après M. de Vogüé, *Syrie centrale*, t. I, fig. 11, p. 46.

tions gravées sur les pierres de l'édifice qui semble avoir subi des remaniements postérieurement à cette date. Comme le remarque M. de Vogüé, la disposition est des plus intéressantes; elle se compose de huit arcs accouplés deux à deux et reposant sur quatre groupes de quatre colonnes chaque; chacun de ces couples d'arcs porte sur son extrados des dalles juxtaposées dont la continuité simule une voûte en berceau; le carré central était recouvert par une sorte de coupole à arêtes en blocage qui s'est écroulée (fig. 8582, 8583).

Les consoles encastrées dans les murs latéraux portent des inscriptions qui démontrent qu'elles ont été destinées à recevoir les portraits des centurions des légions IIIe Gallique et XVIe Flavienne, qui ont tenu garnison dans la ville de Phæna sous les empereurs Marc-Aurèle et Commode; cette circonstance fixe la date de la construction des murs de la tribune du fond avec sa large conque et ses niches latérales. Le remaniement des arcs paraît moins ancien; néanmoins, il a nécessairement été effectué avant le IVe siècle.

A cette époque, le prétoire fut transformé en église chrétienne, ce qui occasionna encore quelques changements dans la disposition primitive. La façade, également remaniée, se composait d'un portique de six colonnes soutenant un fronton à arc central. Elle a beaucoup souffert.

Ce monument appartient à la série des édifices qui montrent les tâtonnements qui ont préparé et amené la découverte de la coupole centrale posée sur plan carré.

Bibliographie. — L. de Laborde, *Voyage en Orient, Syrie*, in-fol., 1838, planche sous le nom de « Missemé », exacte dans son ensemble avec de la fantaisie. La coupole centrale n'était pas écroulée. — Rey, *Voyage dans le Haouran*, pl. III. — De Vogüé, *Syrie centrale*, p. 45-46, fig. 11, pl. VII.

H. Leclercq.

MOUTERRE-SILLY. — Cette bourgade est située à sept kilomètres à l'ouest de Loudun, au diocèse de Poitiers. Sur le flanc occidental de la butte qui la porte, au lieudit *Soulaville* (peut-être *villa-Sul* de la déesse gauloise Sul), s'élevait, au temps de la domination romaine en Gaule, une luxueuse villa. M. Moreau de la Ronde et l'auteur de ces lignes ont recueilli en cet endroit un pied de statue en marbre,

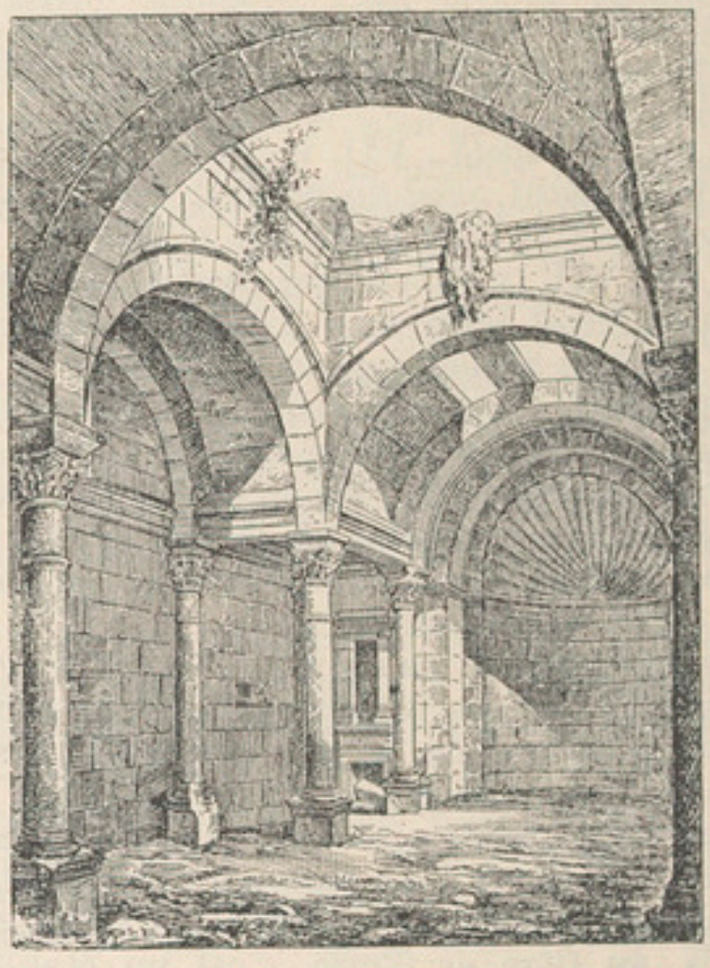

8583. — Vue du prétoire de Mousmieh, d'après M. de Vogüé, *Syrie centrale*, pl. VII.

des fragments de mosaïque, un carreau de pavage en marbre veiné de rouge, une plaque de porphyre vert, des débris de vases intéressants, etc. (On situe avec vraisemblance en ce lieu l'habitation d'une famille qui fut puissante, la *gens Maxima* de nos hagiographes poitevins; elle donna à l'Église de Poitiers cinq frères et sœur, tous vénérés comme saints, à savoir : saint Maximin ou Mesmin, qui fut évêque de Trèves; saint Maixent, évêque de Poitiers; saint Mexme, ermite à Chinon; saint Jouin, qui fonda à Ension, une abbaye depuis lors appelée Saint-Jouin-de-Marnes; enfin, sainte Maxima, vierge. On rattache à cette famille un autre saint, Maximin, évêque de Poitiers au VIIIe siècle.

Le plus connu de ces personnages, l'évêque de Trèves, fut en cette ville le conseiller de l'empereur Constant et se rendit célèbre aux conciles de Milan (346), de Cologne et de Sardique (347). Revenu en visite à Mouterre-Silly, il y mourut le 12 novembre 349, et fut enterré dans le *prædium* paternel et au-dessus de Soulaville.

Les Trévires vinrent à Mouterre réclamer le corps de leur saint pasteur, et dom Chamard a rapporté, avec

[1] De Beaurepaire, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de Normandie*, 1875-1876, 1876-1877, p. 161-162. — [2] *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1920, p. 260-262.

une pieuse naïveté, le légendaire enlèvement du saint corps dérobé aux Poitevins enivrés; et ce récit n'est qu'un doublet de l'enlèvement, non moins légendaire en ses détails, du corps de saint Martin, évêque de Tours à Candes-sur-Vienne.

A Mouterre, sur l'endroit où le saint corps avait été déposé, on bâtit une *cella memoriæ*, remplacée au XIIe siècle par l'église actuelle, et qui fut desservie par quelques moines, d'où le nom de Mouterre, *monasterium*, ajouté à celui de Silly, agglomération distante de 600 ou 800 mètres, où l'on a découvert une nécropole gauloise ou gallo-romaine formée de sépultures incinérées. A Silly se trouve située la fontaine dite de saint Maximin.

Autour de l'église Saint-Maximin de Mouterre, et de très bonne heure, furent ensevelis un grand nombre de défunts. En 1912, à la suite de travaux pratiqués pour faire une cave, à 10 mètres au nord de l'entrée de l'église, on enleva la terre sur une superficie de 15 m² 75 et sur une profondeur de 3 mètres. Or, en ce peu d'espace avaient été effectuées au moins 75 sépultures, sur trois étages, celui du dessus ayant été renouvelé plusieurs fois.

Les sépultures du fond, et quelques-unes du second rang, étaient faites en de longs cercueils en pierre et surtout en calcaire coquillier de la carrière des Douces, de Doué-La-Fontaine, en Anjou. Elles s'affirmèrent comme ayant été faites du Ve au VIIe siècle; toutes étaient chrétiennement orientées. La plus belle de ces

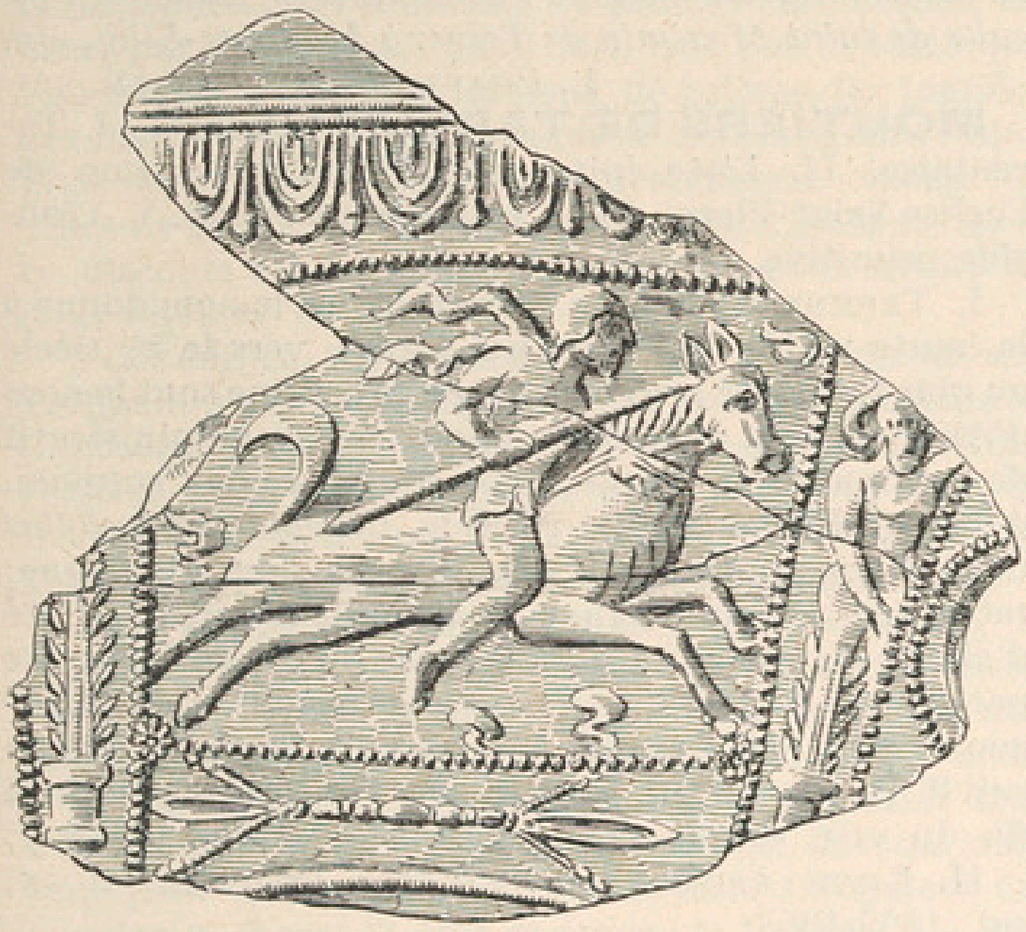

8584. — Fragment trouvé à Mouterre-Silly.

auges funéraires pèse 474 kilos; elle a été taillée au marteau à pic et décorée de stries obliques et contrariées se réunissant en arête de poisson. Elle est aujourd'hui à l'hypogée de Mellébaude, à Poitiers.

Quatre squelettes, qui se touchaient presque, avaient été déposés dans les cercueils, la face contre terre, dans une prosternation intentionnelle : il n'y a pas eu méprise d'observation, les os du bassin étant retournés; d'autre part, les bras bien étendus le long des corps et les jambes bien parallèlement posées écartent l'hypothèse d'ensevelissements prématurés. J'ai constaté plusieurs fois le même fait en Poitou, notamment au Roc-Saint-Luc (Vendée). Le fond de l'une des cuves funéraires, au moins, avait été doublé d'une planche de bois résineux dont les nœuds étaient encore reconnaissables. Avec eux se trouvaient les ossements d'une femme, sa bague d'argent, ornée de dessins au trait et de points, et les débris d'une agrafe de bronze.

Dans un autre cercueil, sept perles en verre ou pâte vitreuse, lisses ou godronnées, de la taille d'une grosse noisette, plates en dessus et en dessous, avaient formé bracelet à la main gauche qui portait une bague de fer

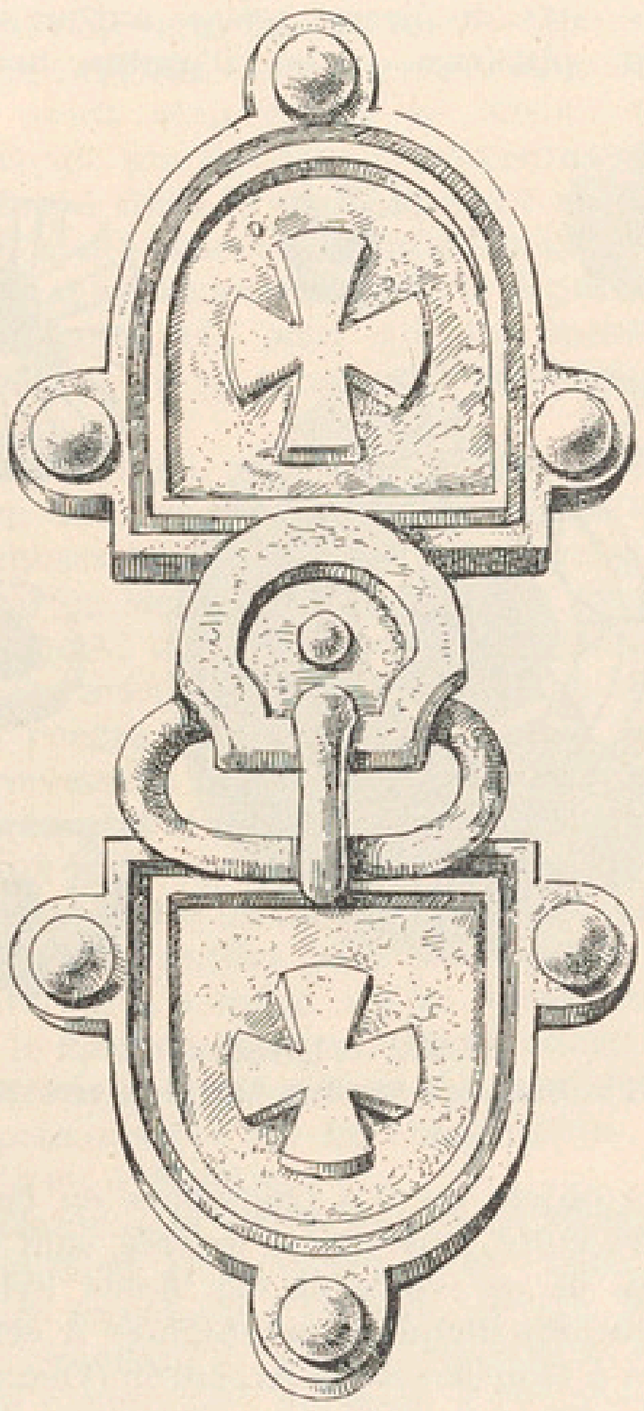

8585. — Plaque de ceinturon trouvée à Beauçay.

dont le chaton, rongé par l'oxydation, avait été décoré d'un faux rubis taillé en table.

Une autre sépulture en calcaire coquillier contenait

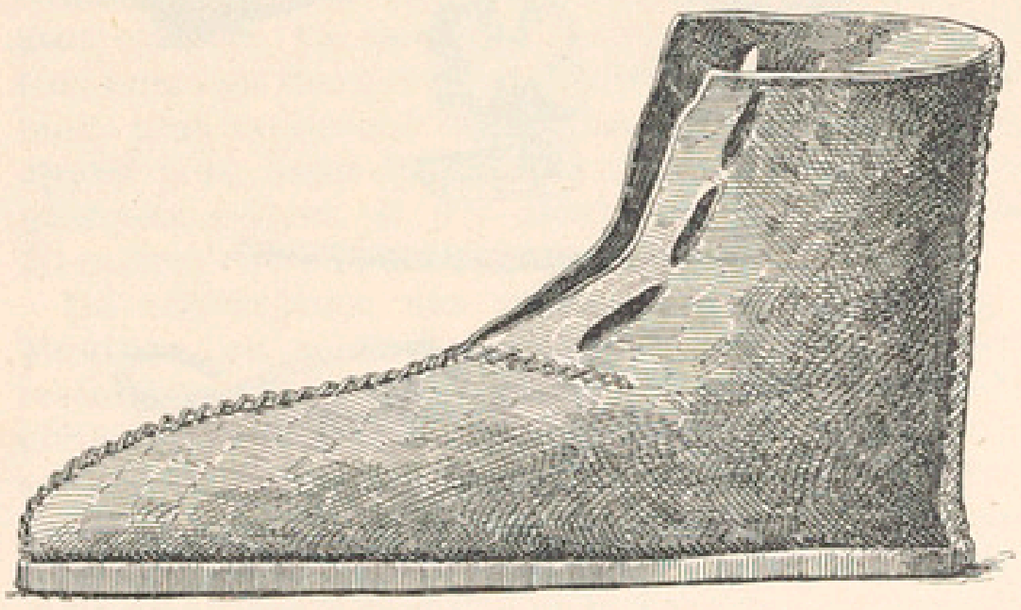

8586. — Souliers de cuir dans une tombe à Mouterre-Silly.

les restes d'un squelette chaussé de souliers en cuir brun, sans talon saillant; cette chaussure était faite de deux pièces réunies entre elles et fixées à la semelle par des coutures autour, sur le dessus du pied, et derrière le talon. J'en ai fait un dessin très exact relevé d'aquarelle, mais n'ai pu les conserver. Près du défunt se trouvait un disque de pierre orné de stries rayonnantes. J'ai recueilli plusieurs de ces disques dans les sépultures de Mouterre, dont certaines ne contenaient que

cet objet avec le squelette; l'un d'eux, très épais, porte huit signes semblables à ceux dont furent marqués extérieurement un grand nombre de cercueils poitevins en pierre, du IVe au VIIIe siècle et que l'on appelle souvent des « Trecères ».

Dans une ciste de pierres posées autour des restes d'un enfant, plusieurs perles d'ambre brun; puis,

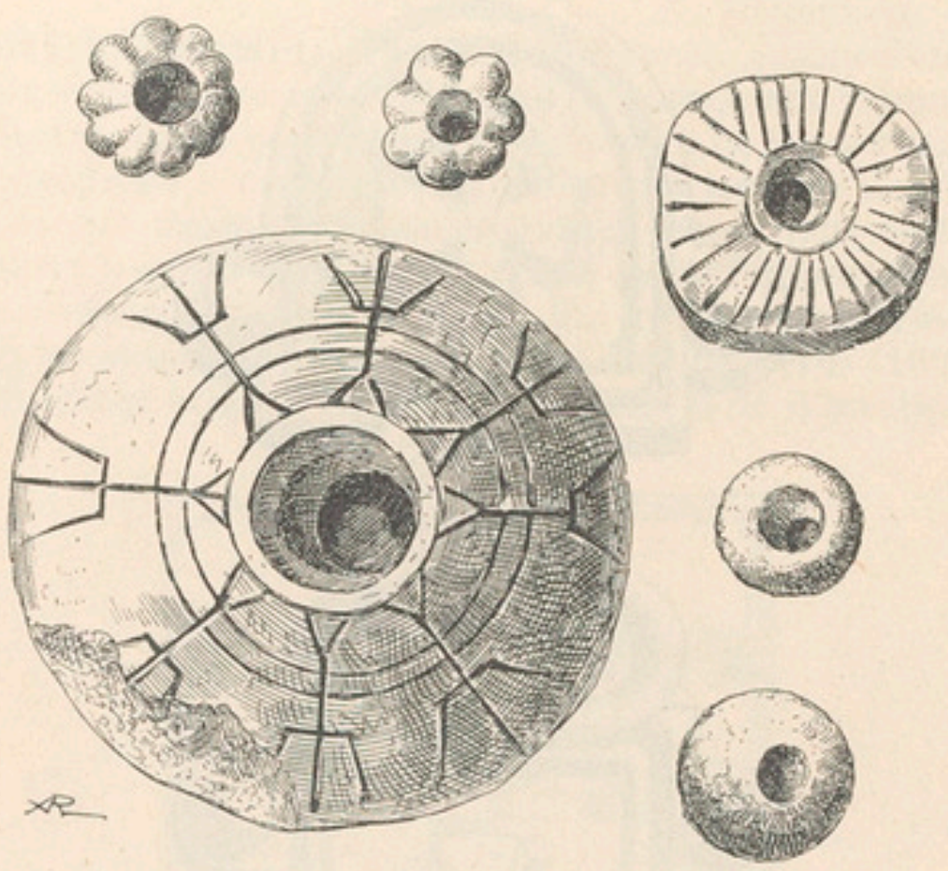

8587. — Disques recueillis dans des tombes de Mouterre-Silly.

ailleurs, des objets ou des fragments en cuivre, fer, verre et terre cuite, sans grand intérêt, sauf une sorte de stylet en os ou ivoire et des fioles cylindriques brisées intentionnellement, semblables à celles trouvées entières à Moutiers-sous-Argenton (Deux-Sèvres),

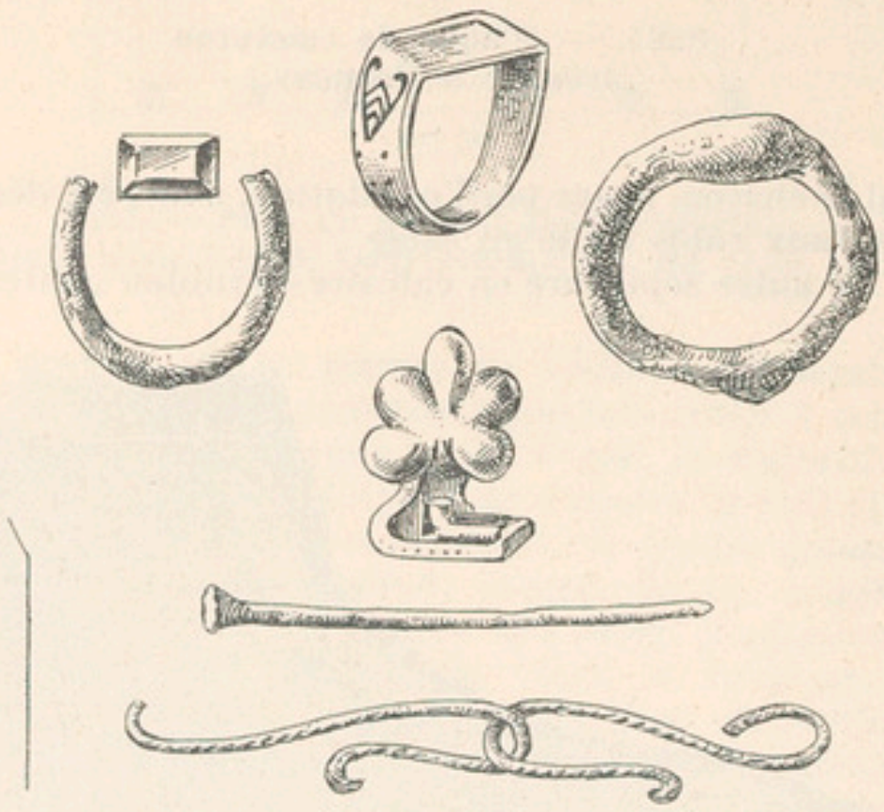

8588. — Objets trouvés à Mouterre-Silly.

dans les tombes qui entouraient le tombeau de saint Ruffin, disciple de saint Jouin de Mouterre.

Tous ces objets sont au musée des antiquaires de l'Ouest à Poitiers (Grandes-Écoles) (fig. 8584-8588).

A Mouterre, paroisse rurale de 900 habitants, les ensevelissements ont été fort nombreux, car, à 30 mètres au nord et à l'orient de l'église, et à 50 mètres de la porte, au couchant, on trouve encore des tombes de pierre étagées sous terre; il semble possible de penser que des fidèles des paroisses voisines demandaient à être ensevelis près du lieu de déposition de saint Maximin.

Beauçay ou *Bauçay*. — Le hameau de Beauçay, en Mouterre-Silly, fut au IVe ou Ve siècle le lieu de naissance de sainte Néomaye, vierge, que les barons de la puissante maison féodale de Beauçay disaient être née dans leur ascendance; ils propagèrent son culte et bâtirent des édifices sous son vocable partout où ils eurent des fiefs, notamment à Sainte-Neomaye, chef-lieu de canton des Deux-Sèvres, à Loudun, aux Trois-Moutiers, à Scarbé-Clervault (Vienne), à Marçay, à Lerné (Indre-et-Loire), etc.

A Beauçay fut découverte, vers 1875, une sépulture d'époque mérovingienne dont le caractère chrétien s'affirme par la présence de deux croix pattées sur une superbe boucle de ceinturon, faite en fonte de bronze. Un long scramasax ou couteau de guerre, brisé, reposait avec l'inhumé (fig. 8585).

Bibliographie. — Dom Chamard, *Origines de l'Église de Poitiers*, t. I. — Jehan Beauchet, *Annales d'Aquitaine*. — Trincaut, *Abrégé des antiquités de Loudun*, 1626. — Le Proust, *De la ville et chasteau de Loudun*, Saumur, 1612, p. 16. — Aubert, *Vies des saints de l'Église de Poitiers*. — De Chergé, *Les vies des saints du Poitou*, Poitiers, 1856, p. 25, 32, 102, 175. — Tourlet, *Antiquités de Chinon*. — Lerosey, *L'abbaye d'Ension*, Niort, 1919. — Arnault Poirier, *Monuments de Loudun*, Poitiers, 1841, p. 207. — Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, Poitiers, 1868, p. 87, 111, 325. — Boutin, *Légendes des saints du propre du diocèse de Luçon*, Fontenay-le-Comte, 1872, p. 80, 346, 361. — R. Aigrain, *Saint Maximin de Trèves*. — L. Charbonneau-Lassay, *Les sépultures franques et le culte de saint Maximin de Trèves à Mouterre-Silly*, etc.

L. Charbonneau-Lassay.

MOUTIERS DE TARENTAISE. — I. Tarentaise. II. Liste épiscopale. III. Consécration de l'église Saint-Pierre. IV. L'église Saint-Pierre. V. L'abside primitive.

I. Tarentaise. — La Tarentaise est le nom donné à la haute vallée de l'Isère qui forma, vers le Ier siècle au plus tard, une province procuratorienne sous le nom d'Alpes-Graies, avec Aisme pour centre administratif de la population des alentours composée de *Centrones*. Au commencement du VIe siècle, *Darentasia* ou *civitas Centronum* appartenait à la nation bourguignonne; rattachée à l'empire franc en 534, elle paraît avoir été d'abord attribuée à Childebert Ier, le roi de Paris. Le partage de 561 la lia au nouveau royaume de Bourgogne, dont Gontran fut le premier souverain; elle en suivit les destinées. Ce fut sous Charlemagne, à la fin du VIIIe siècle, que la province fut constituée.

II. Liste épiscopale. — Voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1362-1363.

III. Consécration de l'église Saint-Pierre. — En 450, une décision du pape saint Léon conféra à l'évêque de Vienne le droit de métropolitain sur les diocèses de Valence, Tarentaise, Genève et Grenoble. Cette décision fut confirmée en 513 par le pape Symmaque. L'évêque de Vienne exerçait le droit de dédicace des édifices religieux dans le territoire de sa province ecclésiastique, droit expressément refusé dans chaque diocèse — sauf l'agrément de l'ordinaire — par les conciles d'Orange en 441 et d'Arles en 452, aux évêques étrangers.

Or, il existe à la Bibliothèque nationale, ms. *lat. 8913*, un recueil des lettres et des homélies de saint Avit, écrites sur papyrus, composé de quinze feuillets plus ou moins mutilés (voir *Dictionn.*, t. I, col. 861). La fin du 6e feuillet, incomplet à sa base et monté à l'envers par le relieur qui en a pris le *verso* pour en faire le *recto* et réciproquement, est remplie par le commencement d'une homélie prêchée par saint Avit, dans la basilique de Saint-Pierre, à Moutiers, que Sanctius ou Sanctus, venait de faire construire. Ce fragment contient sept lignes, dont la dernière est incomplète par suite de la

déchirure du papyrus. Les premières lettres des quatre dernières lignes manquent également et quelques mots ont subi une notable dépréciation. La première ligne énonce le titre de l'homélie et les autres en forment l'exorde. Les deux pages du feuillet 12 devaient, d'après Jérôme Bignon, appartenir à l'homélie prêchée par saint Avit à Moutiers; c'est aussi l'opinion de M. Borrel pour qui la description des lieux et l'allusion faite à saint Pierre et à saint Paul, patrons de la cathédrale de Moutiers, autorisent à dire qu'elles constituent la dernière partie du discours de saint Avit, dont le commencement termine le 6e feuillet du recueil précité.

Il n'est pas facile de dégager la pensée d'Avitus des termes abstraits, des périphrases, des antithèses dans lesquelles il se complaît. Voici la traduction et l'analyse raisonnée des fragments.

« *Prêchée en l'église de Saint-Pierre, construite par Sanctus, évêque de Tarentaise :*

« Il est juste de dire que la puissance de l'orateur diminue en raison de la grandeur du sujet qu'il traite. Malgré la peine que je me suis donnée pour préparer mon discours, il restera au-dessous de ma tâche. [J'espère qu'on sera indulgent] envers celui qui fait tous ses efforts pour rendre ce discours convenable. Quoique notre parole ne soit pas à la hauteur de notre mission, nous ferons au moins preuve de bonne volonté. La brièveté ne nuit pas à l'éloquence, concentrons-nous donc dans ce qui est digne d'être loué... [lacune].

« Nous devons tous nous réjouir de ce que, grâce à la puissance dont jouissent les princes catholiques, on orne, par des édifices aussi bien que par le culte que l'on rend aux patrons, les lieux de prières, les temples des martyrs, les foyers vénérés et les bourgades : bien plus, la célébrité des saints protecteurs change en villes de simples bourgades. Nous allons indiquer dans ce discours les raisons spéciales que nous avons de nous réjouir.

« Cet édifice, sur le bord d'un fleuve, occupe un site vraiment agréable et semble, de sa position dominante, imposer le respect au tumulte du torrent voisin. Ainsi resserré entre ces rives respectables, le fleuve offre, au moyen d'un pont, un passage aérien à ceux qui, de l'autre rive, viennent visiter ce grand temple sacré.

« Le temple, suffisant pendant la dispersion, se trouve trop petit pour la bourgade devenue cité, assise sur un emplacement bien choisi, aussi favorable aux intérêts temporels qu'aux intérêts spirituels; mais, grâce aux nouvelles constructions, ce qui était trop exigu, même pour un petit nombre, est devenu suffisant pour une population nombreuse. L'habileté des ouvriers a chassé la nuit et amené la lumière. Le jour est heureusement emprisonné dans un cachot lumineux, d'où les ténèbres ont été chassées après un long séjour.

« C'est ainsi qu'autrefois la prison de Pierre le pêcheur fut illuminée par ses précieuses chaînes. Le fer du supplice devint plus brillant que les métaux précieux, les serrures s'ouvrirent seules pour laisser le passage libre et les chaînes tombèrent d'elles-mêmes avec fracas.

« De même, quand le vase d'élection instruisait les fidèles en lisant... [lacune].

« [Tels sont les deux apôtres] dont nous réunissons ici le patronage... [lacune].

« [Que Pierre], qui a reçu les clefs, dépose ici le pouvoir de lier pour n'exercer que celui de délier. Qu'ici Paul brûle du feu de sa prédication l'hérésie arienne déjà engourdie par le froid, mais dangereuse encore à cause de son venin, comme une vipère qui reste suspendue à la blessure qu'elle a faite, et qu'avec elle les restes de toutes les autres hérésies disparaissent également.

« Ces deux princes, excellent architecte — il s'adresse ici à l'évêque du lieu — dominent toute la foule des saints. Réjouis-toi donc, habile marchand, de l'office qui t'a été confié. Sors de ton trésor les nouvelles et les anciennes choses, toi qui instruis les ignorants et relèves ceux qui tombent. Qu'une seule solennité suffise pour une double consécration. Tes prières ont été les machines avec lesquelles tu as relevé ce que l'ennemi avait abattu. Tu as reconstruit l'ancien temple détruit, que la sainteté y revienne aussi. Tu n'as pas enveloppé dans le suaire maudit le talent qui t'a été confié, pour l'ensevelir dans les entrailles de la terre; tu ne t'es pas contenté de rendre le dépôt, tu as encore rendu les fruits, et, pour que les prémices fussent plus agréables, tu as commencé par payer ce que tu devais.

« C'est pourquoi, mes bien-aimés, il nous reste à prier Dieu de nous rendre toujours ainsi, dans sa justice, les choses saintes que le malheur nous a enlevées; de changer en riche moisson le grain de froment qui semblait mort; de nous accorder, comme à Job, la patience qui mérite de recevoir le double des biens que nous fait perdre le malheur des temps. Et pour terminer brièvement ce discours, je désire que les vicissitudes présentes et passées apprennent aux pécheurs, comme aux justes, combien les prières des fidèles sont puissantes pour les biens de l'éternité, puisqu'elles ne sont pas même inutiles pour les biens de ce monde. »

Le titre de l'homélie qu'on vient de lire nous apprend le nom de l'évêque qui fit construire l'église, celui de l'évêque consécrateur et nous fait connaître la date approximative de sa construction et celle du séjour d'Avit à Moutiers.

Les mémoires du vieil historien de Moutiers, Besson, ne mentionnent qu'un seul acte de l'évêque Sanctus : sa présence au concile d'Épaone, en 517. Il se pourrait que cette circonstance ait rapproché Avit et Sanctus et provoqué l'invitation adressée à ce dernier de venir dédier la basilique récemment terminée. La dédicace aurait eu lieu après 517.

L'emplacement décrit par saint Avit semble bien s'appliquer à la cathédrale de Moutiers. L'aire de l'église est, en effet, élevée au-dessus de l'Isère, qui passe à côté d'elle, que l'évêque de Vienne qualifie de « fleuve », et qui devait, à cette époque, ressembler à un torrent, comme il le dit, à cause du bruit des eaux coulant dans un lit resserré et encombré de blocs ou de gros cailloux. Le pont qui établissait la communication entre les deux rives était alors, d'après un ancien plan, plus rapproché de l'église que ne l'est l'actuel, appelé pont Saint-Pierre, qui n'en est éloigné que de quelques mètres. Il n'y avait pas, à cette époque, 20 mètres entre la cathédrale et l'Isère.

La convergence des vallées de la Tarentaise, à Moutiers, où se traitaient les questions religieuses, ressortissant à l'évêque, et toutes les grandes affaires civiles et commerciales du pays, a fait dire avec raison à saint Avit, « que l'emplacement de la ville était aussi favorable aux intérêts temporels qu'aux intérêts spirituels ». Moutiers, de bourgade était devenu cité; il était déjà alors le chef-lieu de la Tarentaise et jouissait de toutes les prérogatives attachées à ce titre. Sa population s'était rapidement et considérablement accrue, puisque l'ancien temple se trouva trop petit pour contenir tous les habitants. La nouvelle église avait des dimensions bien plus grandes que la précédente.

Les fenêtres de l'église détruite étaient probablement closes avec de simples tablettes ou même des panneaux en bois, percés de trous circulaires ou en losanges, ne laissant pénétrer dans l'église qu'une bien faible lumière. Les constructeurs de la nouvelle basilique avaient probablement eu recours à des vitres enchâssées dans des baguettes de plomb, répandant la lumière à profusion tout en fermant hermétiquement

les baies, ce qui faisait dire à saint Avit que la lumière était enfermée dans une espèce de prison lumineuse.

L'allusion à saint Pierre et à saint Paul indique que l'église où il prêche est sous le vocable des princes des apôtres, comme elle l'est encore aujourd'hui; c'est un lien qui rapproche cette dernière partie au titre.

Le langage d'Avit montre qu'il y avait encore des ariens dans le pays et même des partisans d'autres hérésies, mais moins agissantes et moins vivaces. Nous savons en outre que l'église élevée par Sanctus en remplaçait une plus ancienne que les ennemis, des Francs peut-être, avaient détruite [1].

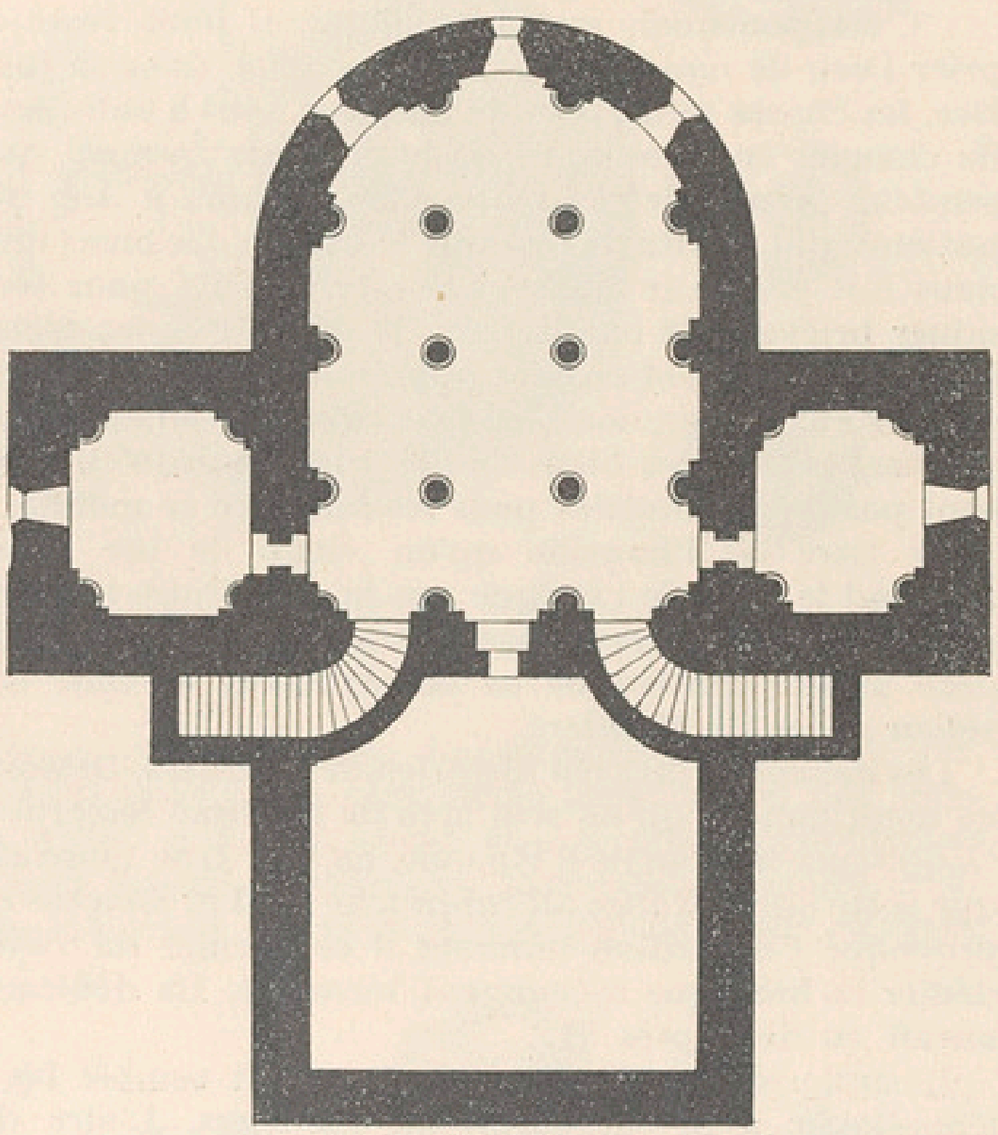

8589. — Plan de la crypte de Saint-Pierre, d'après *Revue archéol.*, 1878, t. II, p. 338.

IV. L'ÉGLISE SAINT-PIERRE. — Succédant à un oratoire, l'église consacrée par saint Avit fut, à son tour, remplacée.

En 996, Rodolphe III, roi de Bourgogne, fit donation du comté de Tarentaise à l'archevêque Amizo; l'acte de donation nous apprend que les Sarrasins d'Espagne avaient, quelque temps auparavant, ravagé la Tarentaise. Ce fut donc vraisemblablement peu après cette date que l'archevêque Amizo reconstruisit la cathédrale de Moutiers, qui avait été incendiée; en tout cas, cette reconstruction est antérieure à 1044, date du dernier document dans lequel on voit paraître l'archevêque Amizo. Environ cent trente ans plus tard, l'édifice était encore en bon état, car saint Pierre II, quatrième successeur d'Amizo, n'en répara que les couvertures; il refit celle de l'église en pierre, celle du clocher et de l'abside en plomb. Jusqu'en 1461, l'église ne subit aucune changement; à cette date, on construisit sur les anciens soubassements, encore en grande partie visibles, toute la partie antérieure du monument jusqu'au transept. La date de cette réédification est gravée sur la façade principale.

De l'église de Moutiers, construite au commencement du XIe siècle, il existe encore actuellement la crypte et ses collatéraux, l'abside de l'édifice, le chœur, le bas des deux tours qui le flanquent et le transept.

La crypte se composait d'une abside occupant toute l'étendue de la cathédrale; en second lieu, d'une salle antérieure qui a dû être le *martyrium;* cette salle était construite sous l'avant-chœur et séparée de l'abside par une claire-voie maçonnée; enfin, de deux chapelles carrées, flanquant la chapelle absidale et occupant le dessous des deux tours qui flanquent le chevet de l'église (fig. 8589). On y arrivait par deux escaliers, semi-circulaires à leur base, et qui débouchaient à la place qu'occupent aujourd'hui les autels appuyés contre le mur du transept. L'hémicycle était éclairé par trois fenêtres étroites ouvertes dans le soubassement de l'église. Les chapelles latérales n'étaient éclairées que par une seule fenêtre. Le *martyrium* ne devait recevoir qu'une lumière indirecte qui pénétrait par la baie de la porte établie dans la claire-voie.

La crypte proprement dite a, dans œuvre, 12 m. 30 de longueur sur 8 m. 65 de largeur. Le *martyrium* mesure 8 m. 80 sur 6 m. 65. Les chapelles ont 4 m. 18 sur 3 m. 83. La hauteur sous voûte était de 4 m. 55, à partir du sol. Les chapelles étaient voûtées comme l'abside. Le *martyrium* était recouvert d'un plafond formé de deux planches superposées séparées par une aire en plâtre (fig. 8589).

La voûte de la crypte était portée par un quinconce de colonnes au nombre de dix-huit, dont six au centre et douze adossées au mur (fig. 8590). Les dix colonnes du centre étaient cylindriques. Les piliers adossés aux

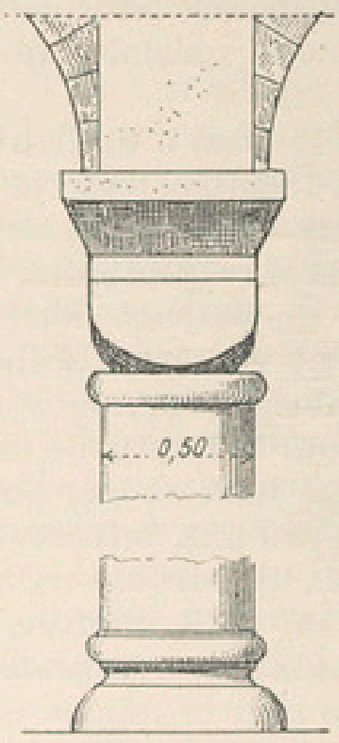

8590. — Base, colonne et chapiteau de la crypte, d'après *Revue archéol.*, 1878, t. II, p. 340.

murs sont formés de deux pilastres et d'une colonne centrale semi-circulaire. Les voûtes des chapelles reposent sur quatre piliers formés également de deux pilastres en retour et d'un quart de colonne à section circulaire. L'équilibre des colonnes centrales était maintenu par des arcs-doubleaux contre lesquels s'appuyaient les bonnets de la voûte. Des arcs formerets, adossés contre les murs, sont jetés d'un pilastre à l'autre. Des arcatures aveugles sont construites dans chacun des segments circulaires des tympans, au-dessus du tailloir qui court sur le pourtour des murs au niveau de l'imposte de la voûte.

Les colonnes centrales, qui sont cylindriques, ont

[1] E.-L. Borrel, *Étude sur l'homélie prêchée par saint Avit, au commencement du VIe siècle, dans la basilique de Saint-Pierre de Moutiers en Tarentaise (Savoie), à l'occasion de sa consécration*, dans *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire, d'archéologie et de philologie*, 1883, p. 46-55.

une hauteur totale de 3 m. 10 et un diamètre de 0 m. 50; elles se composent d'un chapiteau, d'un fût et d'une base. Le chapiteau, d'une hauteur de 0 m. 63, est à face plate et circulaire à sa base, et sans décors, c'est une portion de sphère pénétrée par un cube. Il est surmonté d'un tailloir biseauté, formant une saillie de 0 m. 07 et recevant directement les naissances des arcs. Le fût a 2 m. 15 de hauteur; il est orné d'un astragale de 0 m. 06 de diamètre, qui n'a ni filet ni congé, et d'un filet à sa base, mais sans congé non plus (fig. 8590). La base, qui a une hauteur totale de 0 m. 32, est attique dans ses éléments constitutifs; elle se compose d'un tore, d'un filet, d'une scotie et d'un quart de rond qui sert de socle; c'est une imitation de celle de l'ordre composite.

Les colonnes adossées aux murs ont 0 m. 42 de diamètre et sont en tout semblables aux colonnes isolées. Les pilastres qui flanquent ces colonnes ont 0 m. 40 de largeur et 0 m. 30 d'épaisseur; ils sont sans base et n'ont pour chapiteau qu'un tailloir biseauté semblable à celui des colonnes.

Les portes des chapelles et celle du *martyrium* ont deux cintres superposés, dont l'inférieur est en retrait de 0 m. 20 sous le supérieur. Derrière ces deux existe encore un linteau qui, par sa largeur, occupe le restant de l'épaisseur du mur. Dans les portes des escaliers, les arcs sont remplacés par une plate-bande d'un appareil hardi et bien exécuté [1].

V. L'ABSIDE PRIMITIVE. — En 1897, on a retrouvé au couvent des religieuses de Saint-Joseph, à Moutiers, les restes d'un édifice de forme circulaire qui remonte incontestablement à l'époque romaine et qui paraît avoir été un temple. On avait démoli, à une époque fort ancienne, la moitié de cette rotonde dont on a fait ainsi un hémicycle qui a servi d'abside à une église chrétienne. A côté de ces substructions, on a recueilli deux inscriptions romaines d'assez bonne époque, mais malheureusement fort mutilées. Des réparations entreprises à l'hôtel-Dieu de Moutiers, qui occupe l'emplacement de l'ancien prieuré de Saint-Martin, ont permis de contrôler et de compléter les constatations archéologiques faites antérieurement. Des chapiteaux, des piédestaux, des tronçons de colonnes y ont été recueillis, ainsi que diverses inscriptions romaines dont une votive très intéressante.

Tout cet ensemble de monuments montre l'importance que Moutiers avait à la fin de l'époque romaine et lors de l'établissement du christianisme dans cette partie des Gaules. La cathédrale de Saint-Pierre-et-Saint-Paul aura peut-être eu pour abside, à l'origine, le temple récemment mis à jour [2].

H. LECLERCQ.

MOUZAIAVILLE. — Entre le pied de l'Atlas et l'ancienne route d'Alger à Miliana, au lieu appelé El-Hadjeb, à 500 mètres environ du village de Mouzaïaville, on retrouva les ruines d'un camp romain. Les documents anciens donnent le nom de cette localité sous trois formes différentes : *Tanaramusa*, avec la variante *Taranamusa* et *Ternamusa*, qui se déduit de l'ethnique *Ternamusensis* qu'on rencontre dans les listes épiscopales d'Afrique. La leçon exacte est *Tanaramusa* résultant de l'ethnique *Tanaramusamus* appliqué à Titus Aelius Zabidus sur une inscription de Berrouaguïa, inscription aujourd'hui détruite.

Mouzaïaville a fourni quelques inscriptions chrétiennes. Celle-ci est particulièrement intéressante, gravée sur une tablette de marbre blanc haute de 0 m. 76, large de 0 m. 51, épaisse de 0 m. 03. Hauteur des lettres 0 m. 05. Par suite d'une brisure, la partie supérieure manque, et, avec elle, une ligne au moins, peut-être plus :

mu LTIS EXILIIS *sæpe*
PROBATVS ET FIDEI
CATHOLICAE ADSER
TOR DIGNVS INVENTVS
INPLEVIT IN EPISCOPATV
AN·XVIII·M·II·D·XII ET OCCI
SVS EST IN BELLO MAVRO
RVM ET SEPVLTVS EST DIE
VI·ID·MAIAS P·CCCCLVI

... [*mu*]*ltis exiliis* [*sæpe*] *probatus et fidei catholicæ adsertor dignus inventus, inplevit in episcopatu an(nos) XVIII m(enses) II (dies) XII et occisus est in bello Maurorum et sepultus est die* VI *id(us) maias (anno) provinciæ CCCCLVI.*

Bibl. — A. Berbrugger, dans *Revue africaine*, t. I, 1856, p. 52; t. X, 1866, p. 354; *Catalogue du musée d'Alger*, p. 79, n. 194; L. Renier, *Inscriptions lat. Afrique*, n. 3675; G. Wilmanns, dans *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9286; G. Doublet, *Musée d'Alger*, 1890, p. 23.

Ce texte entra en 1856 au musée d'Alger. On a proposé la traduction suivante : ... *Donatus* ... éprouvé par plusieurs exils et reconnu pour un digne défenseur de la foi catholique, a rempli les fonctions épiscopales pendant 18 ans, 2 mois et 12 jours. Il a été tué dans la guerre des Maures et inhumé le VI des ides de mai de l'an 456 (ère provinciale), ce qui donne 495 après Jésus-Christ.

Le nom de Donatus est conjectural, mais offre une certaine vraisemblance parce que c'est le nom de l'évêque de *Tanaramusa castra* dans la *Notitia episcoporum* exilé en 484 par le roi vandale Hunéric. La concordance de la date et de l'exil mérite considération. Le VI des ides de mai 456, correspond au 10 mai 495. Le texte fait allusion à la guerre des Maures et Procope (I, VIII) nous apprend que tout le règne de Guntamund fut troublé par les révoltes des indigènes qui s'emparèrent d'une partie de la Numidie, de la Byzacène et de la Maurétanie Césarienne et Tingitane. Les indigènes montrèrent une certaine bienveillance aux catholiques à qui ils restituèrent des monastères confisqués. C'est dans un des épisodes de cette lutte que périt l'évêque de Tanaramusa, sans que nous sachions si ce fut du fait des Vandales ou des Maures.

Une autre inscription n'est représentée que par une tablette de marbre brisée en quatre morceaux parmi lesquels manquent ceux qui faisaient les angles supérieur et inférieur de gauche, d'où il résulte que les commencements de la première, de la deuxième et de la quatrième ligne font défaut. Tout ce que l'on peut lire avec certitude, c'est *eps* avec un signe d'abréviation. Au-dessus de la première ligne, on voit le profil d'un oiseau tourné à gauche [3] :

ODI
quie SCIT
TACIIS EPS
ON

Cette épitaphe épiscopale a été trouvée dans une chapelle située à 250 mètres environ, à l'est de l'angle N.-E. des ruines de Tanaramusa. L'autre épitaphe avait été trouvée au même endroit.

[1] E.-L. Borrel, *La crypte de la métropole de Moutiers*, dans *Revue archéologique*, 1878, p. 337-343, pl. XXIII; *La cathédrale de Moutiers en Tarentaise*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1883, p. 8-10. — [2] Borrel, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1899, p. XLIV. — [3] A. Berbrugger, dans *Revue africaine*, t. X, 1866, p. 356; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9287.

L'édifice trace un carré long de 20 mètres sur 10 mètres environ. Il comprend un vestibule, puis une nef avec deux bas-côtés formés par une double colonnade, et, au fond, une abside inscrite, à l'Est, dans l'intérieur du carré, et élevée au-dessus du sol de la chapelle. Là, au milieu, se trouvait le tombeau de l'évêque Donatus; quelques ossements y ont été recueillis par le curé de Mouzaïaville. On y a trouvé aussi les agrafes d'un coffre et un fer de lance, l'arme qui, peut-être, avait mis à mort l'évêque. Ces objets, emportés au musée d'Alger, furent perdus en route.

Deux autres tombeaux ont été découverts à l'ouest de cette abside (par conséquent au fond de la nef, autant qu'il semble). L'inscription que nous venons de transcrire appartient à l'un d'eux. Elle était conservée au presbytère de Mouzaïaville.

Disons, pour en finir avec cette chapelle, dont la

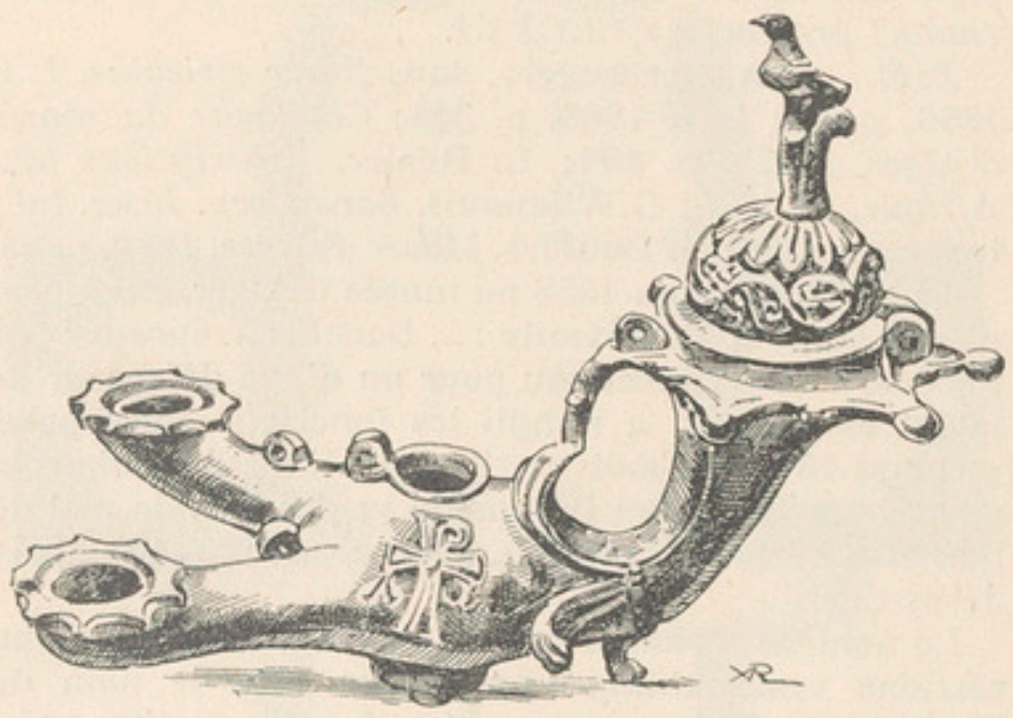

8591. — Lampe du Donas Bellaa,
dans *Bull. archéol. du Comité*, 1908, pl. XLVI.

forme est tout à fait celle d'une basilique, qu'elle était bâtie avec des cailloux roulés, liés par un mortier assez mauvais, mais très blanc.

Vers 1862, on trouva à Mouzaïaville, chez un sieur Nicollet, une « espèce de plaque en terre cuite, d'une extrême finesse ». Les morceaux s'ajustent parfaitement, en sorte que l'on a pu reconstituer le tout. La plaque a 0 m. 45 de long sur 0 m. 37 de large, y compris les rebords, qui ont une largeur de 5 à 6 centimètres et sont élevés de 2 centimètres au-dessus de la partie principale du tableau. Sur chacun des quatre rebords se trouvent trois figures en relief parfaitement conservées. D'abord on serait tenté de croire que ce sont les douze apôtres; mais, comme les quatre rebords reproduisent également les trois mêmes figures, cette circonstance fait rejeter la première supposition. Un enfant, placé au milieu du rebord supérieur, tient à la main un emblème en forme d'Y. Au milieu du tableau, se tiennent debout, prêts à monter à cheval, deux guerriers, la lance dans une main et les rênes dans l'autre. Entre les deux se trouve une urne, au-dessus de laquelle on lit l'inscription [1] :

ORATIONIBVS SANTORVM PE
R DVCET DOMINVS

Cette plaque a été brisée et a péri.

Les tombeaux sont nombreux autour des ruines de Tanaramusa. La plupart, simples sarcophages en pierre, ont ces dimensions : haut. 0 m. 71, larg. 0 m. 50; long. 2 mètres. Un des petits côtés est creusé en hémicycle au dedans; le chevet y est indiqué par un petit relief de la pierre.

Comme exemple de constructions sépulcrales plus compliquées, nous prendrons celle qui se trouve dans la concession Ronin, sous les ruines principales et au Sud. A en juger par le nombre des pierres de taille dont le sol est semé auprès de deux sarcophages qu'on remarque en cet endroit, on peut conjecturer que ceux-ci étaient renfermés dans un hypogée dont ces pierres sont les matériaux aujourd'hui dispersés.

Quant aux deux sarcophages, d'après les renseignements fournis par M. Ronin, ils avaient un seul et même couvercle sur lequel était sculptée une grande croix dont ce colon a fait un jambage de porte.

Dans le sarcophage le plus au Sud, le squelette a été trouvé entier ayant les pieds à l'Est et la tête à l'Ouest; sur celui des petits côtés qui correspond au chevet, le chrisme est sculpté; l'autre petit côté et les deux faces latérales sont nus.

Le sarcophage placé au Nord, dans ce groupe sépulcral, et qui était vide, a les mêmes dimensions que le précédent. Sur un de ses grands côtés, un cartouche terminé latéralement en queue d'aronde remplit le champ. Sur l'autre grand côté, cartouche semblable, mais de dimensions moitié moindres, et que flanquent deux carrés divisés chacun en quatre carrés plus petits. Au centre de ceux-ci, croix en forme de X dont les extrémités des branches vont se perdre dans les angles des petits carrés.

Bibl. — Adr. Berbrugger, *Taranamusa castra*, dans *Revue africaine*, t. x, 1866, p. 353-370; G. Wilmanns, dans *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 797; S. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, t. II, Paris, 1901, p. 235, n. 93.

On a recueilli en Afrique plusieurs lampes de bronze, notamment à Souk-Ahras [2] à Timgad [3], à Mouzaïaville [4]. La lampe de Mouzaïaville offre une grande ressemblance avec une autre lampe chrétienne en bronze trouvée au douar Bellaa, au nord-est de Saint-Arnaud, département de Constantine. Cet objet mesure 0 m. 21 de long et 0 m. 16 de haut; il pouvait être suspendu au moyen de chaînettes ou bien placé sur un support cylindrique dans le godet duquel il s'emboîtait par deux petits tenons (fig. 8591). La lampe de Mouzaïaville a également deux becs, elle est décorée de deux croix monogrammatiques avec l'α et l'ω; elle présente également à sa partie supérieure une petite cassolette, où l'on faisait sans doute brûler de l'encens et dont le couvercle est surmonté d'une croix grecque et d'une colombe. Le couvercle du récipient à huile a malheureusement disparu dans la lampe du douar Bellaa [5].

H. LECLERCQ.

MOYENMOUTIER. — I. Moyenmoutier. II. Les sources. III. La légende dans l'histoire. IV. La part de l'histoire. V. Les successeurs de saint Hidulphe : Régimbert, Sundrabert, Maldavin, Fortunat.

I. MOYENMOUTIER. — La petite ville qui porte ce nom fait partie du canton de Senones, arrondissement de Saint-Dié, département des Vosges. Son existence s'est poursuivie pendant près de quinze siècles, sans beaucoup d'éclat, à l'ombre du monastère fondé par saint Hidulphe. Celui-ci est peu connu et son abbaye a eu un rôle assez effacé dans l'histoire monastique, mais l'abbaye a duré onze siècles et cette longue destinée s'est achevée non sans honneur. Le monastère de Saint-Hidulphe et celui de Saint-Vanne de Verdun virent naître, au début du XVIIe siècle, une réforme d'où sortit la congrégation bénédictine de Saint-

[1] D'après *L'observateur de Blidah;* cf. *Revue africaine*, t. VI, 1862, p. 463; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9285. — [2] Rouquette, dans *Recueil de Constantine*, t. XXXVII, 1903, p. 108 sq — [3] A. Ballu, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 100. — [4] G. Doublet, *Musée d'Alger*, p. 91, pl. XIV, fig. 4. — [5] S. Gsell, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. CCLIII, pl. XLVI.

Maur. Ces temps ne nous appartiennent plus et nous n'avons donc pas à en parler ici, mais il y aurait eu injustice et ingratitude à n'en pas rappeler le souvenir.

Moyenmoutier se présente, à la période des origines, dans un dénuement presque complet : ni chartes, ni diplômes, ni privilèges; nous ne pouvons ressaisir quelques traits d'histoire que dans les anciennes *Vitæ Hidulfi*, et celles-ci, au nombre de trois, demandent à être examinées de près.

II. Les sources. — Ces trois *Vitæ* sont connues depuis que dom Hubert Belhomme les publia intégralement en 1724, dans son *Historia Mediani in monte Vosago monasterii, ordinis Sancti Benedictini, ex congregatione sanctorum Vitoni et Hidulfi*, 1 vol. in-4°, Argentorati. On les trouve dans ce livre : *Prima vita*, p. 50-65; *Secunda vita*, p. 77-81; *Tertia vita*, p. 82-130, cette dernière bourrée d'annotations. Ces textes ont été reproduits dans les *Acta sanctorum*, julii t. III, p. 205-221; 3e édit., p. 196-211. Cf. *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 587-588.

1° La *Prima vita* est la plus ancienne; elle se trouve dans un ancien manuscrit de Moyenmoutier, aujourd'hui à la bibliothèque publique de Nancy, n. *1195*. Le texte commence au fol. 13 et la fin manque à partir des mots : *tu igitur...;* néanmoins, le premier éditeur, dom H. Belhomme, avait pu compléter la Vie à l'aide d'un manuscrit de Saint-Maximin de Trèves; il en connaissait deux ou trois autres. Un de ceux-ci se trouve aujourd'hui à Munich, n. *9566;* il est du XIIe siècle. Cette Vie n'a pas été écrite par un contemporain, elle a été rédigée d'après une Vie contemporaine fort détériorée par le temps : *Cæterum ab his quibus contigit ejus sedulitate tunc temporis perfrui, veraci stylo digesta sunt ipsius acta, in volumine non parvæ quantitatis, quod præ incuria adeo vetustas consumpsit ut vix hæc minima quæ præmisimus excerpi exinde potuerint* [1]. La *Prima vita* paraît avoir été composée au Xe siècle, par conséquent trois siècles environ après les événements qu'elle rapporte [2]. C'est une phrase de Jean de Bayon qui a mis sur la voie de cette conjecture. Jean de Bayon « en 1326 avait à sa disposition des documents aujourd'hui perdus; [il] nous apprend que le roi de Lorraine, Zwentibold (895-900), livra en bénéfice l'abbaye de Moyenmoutier à un comte Hillin; que ce comte expulsa les moines et les remplaça par des chanoines; que sous le régime de ceux-ci se perdit l'ancien manuscrit de la Vie d'Hidulphe. Cette Vie, ajoute Jean de Bayon, était si considérable qu'à elle seule elle occupait tout un volume [3]. Au bout de quelque temps, probablement lors des réformes d'Adelbert et du duc Frédéric, après 959, on retrouva le précieux *Codex*, mais comme son étendue pouvait fatiguer le lecteur; il fut abrégé par des écolâtres. Si nous ne nous abusons, ce volume perdu et retrouvé, dont parle Jean de Bayon, est le même que ce volume en partie détruit par le temps dont il est question dans la biographie. La Vie que nous possédons est justement l'œuvre de ces écolâtres et remonte par suite au milieu du Xe siècle [4]. »

2° La *Secunda vita* n'est qu'un abrégé sommaire de la *Prima vita*. Jacques Mosander la publia, au 11 juillet, dans les *Vitæ sanctorum* de Surius qui ne se priva pas du plaisir de la retoucher. Le P. Rosweyde en possédait une copie d'après un manuscrit d'Utrecht, copie que le P. du Sollier donna à dom A. Calmet qui la communiqua à dom Belhomme; celui-ci la publia [5]. Très courte [6], elle ne peut être qu'un résumé de la *Prima* et non de la *Tertia vita;* de la *Prima*, elle suit les erreurs de chronologie et autres; de la *Tertia*, elle ignore les interpolations et la date de la mort du saint. La rédaction doit prendre place vers la fin du Xe siècle [7].

3° La *Tertia vita* est conservée dans trois manuscrits qu'a connus dom Belhomme. Le premier avait été publié par dom E. Martène, d'après le *codex Paderbornensis* [8] qui n'est pas antérieur au XVe siècle; le deuxième appartenant à Epternach paraît remonter au XIe siècle; le troisième manuscrit, écrit vers la limite du XIIe-XIIIe siècle, appartenait à Moyenmoutier où il servait à la lecture liturgique des leçons de matines le jour de la fête du saint et pendant l'octave. De ces trois manuscrits, le premier est aujourd'hui à Bruxelles, le deuxième à Paris, Bibl. nat., *lat. 9738*, le troisième, à Nancy, n. *1196*.

Ces trois manuscrits ont servi à Belhomme à établir son texte divisé en vingt-quatre chapitres qu'il fait suivre d'annotations [9] que les *Acta sanctorum* ont reproduites presque en totalité. La *Tertia vita* n'a pu être rédigée que par un auteur qui utilisait la *Prima vita*, disons plus, qui en reproduisait les expressions et parfois les phrases textuellement. Cet auteur n'a laissé sa marque que dans les interpolations dont il agrémente le récit, interpolations de trois genres : « Ce sont d'abord des faits historiques empruntés à des chroniques générales; ce sont ensuite des considérations morales; ce sont enfin des faits de l'histoire locale, intéressant la province de Trèves, et, en particulier, la vallée supérieure de la Meurthe [10]. »

L'interpolateur était certainement un moine de Moyenmoutier, auteur d'un autre opuscule intitulé : *Libellus de successoribus sancti Hidulfi in Vosago*, c'est ce qu'il laisse entendre clairement [11]; il semble que la *Vita* et le *Libellus* soient les deux livres d'un même ouvrage [12]. Quoi qu'il en soit, le *Libellus* ne peut être antérieur au début du XIe siècle et postérieur à la moitié du siècle; il faut donc assigner la *Tertia vita* à la première moitié du XIe siècle.

4° La *Vita Deodati* ne doit pas être séparée de la *Vita Hidulfi*. La 1re édition complète parut à Nancy, en 1619, et de nouveau, à Nancy, en 1680; enfin, dans les *Acta sanctorum*, au 19 juin [13]. Dom Belhomme ne donna que les fragments qui se rapportent à l'histoire de Moyenmoutier [14]. La préface n'a été publiée que de nos jours [15]. La *Vita Deodati* a été écrite peu d'années avant 1049 par un moine de Moyenmoutier. Quel est ce moine ? Ici on ne s'entend plus. Pour dom Belhomme, c'est un nommé Valcand, pour M. C. Pfister, c'est un nommé Humbert; pour M. L. Jérôme ce pourrait bien être Valcand, à moins que ce ne soit Humbert [16].

5° Les *Gesta Senoniensis Ecclesiæ* [17] ou « Chronique de Senones » ont pour auteur un certain moine Richer, de Senones. Richer écrivit, vers l'an 1255, une histoire de son abbaye qui l'entraîna à parler de Moyenmoutier, notamment de sa fondation par saint Hidulphe, et à ajouter des détails suspects aux données traditionnelles.

6° Le *Chronicon Mediani monasterii* a pour auteur un moine Jean, originaire de Bayon (Meurthe-et-Moselle),

[1] Belhomme, *op. cit.*, p. 64; *Acta sanct.*, p. 213. — [2] C. Pfister, *Les légendes de saint Dié et de saint Hidulphe*, dans *Annales de l'Est*, 1889, p. 396. — [3] *Codex vitæ beati Hidulfi qui pro sui magnitudine proprio continebatur corpore.* — [4] C. Pfister, *loc. cit.* — [5] Belhomme, *op. cit.*, p. 2 et 77. — [6] Id., *ibid.*, p. 77-81. — [7] L. Jérôme, *L'abbaye de Moyenmoutier*, t. I, 1902, p. 33. — [8] E. Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, 1717, p. 1093. — [9] Belhomme, *op. cit.*, p. 82-130; *Acta sanct.*, p. 215; *P. L.*, t. CLI, col. 587; cette dernière édition reproduit le texte donné par Martène. — [10] C. Pfister, dans *Annales de l'Est*, oct. 1889, p. 541. — [11] Au c. XX, Belhomme, *op. cit.*, p. 121; *Acta sanct.*, p. 225. — [12] Ils se font suite dans les manuscrits de Paderborn et d'Epternach. — [13] *Acta sanct.*, junii t. IV, p. 725; *P. L.*, t. CLI, col. 611. — [14] Belhomme, *op. cit.*, p. 130-140. — [15] *Analecta bollandiana*, t. VI, 1887, p. 151-160. — [16] Jérôme, *op. cit.*, p. 43. — [17] *Monum. Germ. hist.*, *Scriptores*, t. XXV, p. 249-345.

de l'ordre des frères prêcheurs qu'il quitta on ne sait pour quelle raison et vint se réfugier à Moyenmoutier, dont l'abbé Bencelin, son parent, le chargea d'écrire l'histoire; ce qui fut exécuté entre les fêtes de Pâques et de la Pentecôte de l'année 1326. Cette histoire est une chronique universelle en deux livres. Le Ier part de la création pour aboutir à la fondation de Moyenmoutier; le IIe livre commence avec la fondation du monastère et exploite la *Tertia vita*, le *Libellus* et la *Vita Deodati;* à partir du XIe siècle, le récit prend une couleur plus franche d'originalité.

La *Chronique* de Jean de Bayon n'a été éditée que par fragments dans l'ouvrage de dom Belhomme, fragments que dom Calmet a reproduits en partie. Il n'existe pas d'édition intégrale.

III. La légende dans l'histoire. — Les documents que nous venons de présenter suivant l'ordre chronologique de leur rédaction ne sont pas d'accord entre eux touchant certains faits essentiels à l'histoire de Moyenmoutier, notamment à sa chronologie. Le P. Wiltheim, jésuite luxembourgeois, s'arrêta à un parti fort édifiant : il créa un archevêque de Trèves du nom d'Hidulphe et le plaça sans contestation en paradis; son confrère, le P. du Sollier, n'y consentit point. La difficulté restait entière.

D'après la *Prima vita*, qui, comme on l'a vu, peut se rattacher de plus ou moins près à une Vie contemporaine, l'évêque Hidulphe, né de grande famille, fort instruit, bien éduqué, reçut la cléricature à Ratisbonne. Il fut élu archevêque de Trèves et son élection ratifiée par Pépin le Bref; il cède aux instances, remplit les fonctions de sa charge qu'il aggrave par ses jeûnes, ses oraisons, ses veilles prolongées. Sa charité est inépuisable et il songe sans cesse à réaliser le rêve de sa jeunesse et à se retirer au désert. Tous les Trévires se lamentent et supplient en vain. Hidulphe se rend dans le diocèse de Toul et, sur le conseil de l'évêque Jacob, fait choix du site où s'élèvera Moyenmoutier. Arrivé là, il bâtit deux églises : l'une en l'honneur de Notre-Dame qu'il nomme *Medium monasterium*, l'autre en l'honneur de saint Pierre et de tous les apôtres. Deux églises pour un homme seul, fût-il archevêque démissionnaire, c'est assurément beaucoup, mais la réputation de Hidulphe lui attire des disciples et, avec eux, il entreprend la construction d'un monastère. Un courant s'établit, la foule se dirige vers ces lieux où un saint homme prodigue les miracles, tant et si bien qu'au lieu de la solitude qu'il est venu chercher il voit s'élever une troisième église et une hôtellerie. L'église était dédiée à saint Jean-Baptiste, et peu après ce fut une quatrième dédiée au pape saint Grégoire Ier et autour de laquelle s'étendit le cimetière. Car la fondation prospère de plus en plus et les donations se succèdent *ad augmentum loci*, ce qui se comprend d'autant mieux que les miracles redoublent.

Un jour, c'est une princesse aveugle qui recouvre la vue par le moyen de l'eau du baptême, un autre jour, c'est une tempête qui couche les chênes et les sapins par terre et n'éteint pas les cierges portés en procession, à tel point que ces miracles tournaient à la calamité. Déjà les mercantis agitaient le projet d'organiser un marché public à l'abri du monastère lorsque Hidulphe vint au tombeau de son disciple Spinule et l'invita à suspendre les effets de sa protection. Spinule se le tint pour dit, et les miracles cessant, la foule se dissipa, mais les bienfaiteurs s'obstinèrent et les domaines de Moyenmoutier s'arrondirent de plus en plus. Entre temps, une cinquième église était sortie du sol, celle-ci à l'honneur de saint Épvre. A quelque temps de là, la fièvre eut raison d'Hidulphe qui mourut le v des ides de juillet.

Tout ceci se donne pour de l'histoire et confine à la légende. La *Vita* fait succéder Hidulphe à Milon sur le siège de Trèves au temps de Pépin le Bref, or, parmi les listes épiscopales de Trèves, une seule fait suivre le nom de Milon par celui d'Hidulphe; c'est la liste du manuscrit d'Epternach dont le rédacteur, au XIe siècle, a cru se mettre en règle avec la *Vita Hidulfi* en faisant cette addition dont les catalogues antérieurs ne portaient aucune trace. L'argument ne serait pas tout à fait décisif puisqu'on peut citer des exemples de catalogues épiscopaux lacuneux, ce qui, dans le cas d'Hidulphe, serait d'autant plus explicable qu'il mourut loin du siège qu'il avait quitté. On peut apporter des raisons plus concluantes, notamment un jugement rendu par Charlemagne à l'occasion d'un procès entre les héritiers de Milon et l'archevêque de Trèves, Wéomad. L'enquête conduite à cette occasion établit que Milon eut pour successeur Hartham et non Hidulphe [1].

Voici qui est plus assuré encore. La *Prima vita* nous apprend que l'évêque Hidulphe fit à Trèves une translation des reliques de saint Maximin. De cette translation il existe un récit par un moine de Trèves écrivant sous le règne de Pépin : *Paulo post namque antequam gloriosum de ipsa crypta* (la crypte où saint Paulin avait déposé les restes de saint Maximin à leur arrivée d'Aquitaine) *translatum fuisset corpus, ipsa crypta ibi repleta est aqua, ubi hæc nunquam antea nec postmodum visa fuerat, et per cryptam altior in gyro apparuit unius mensura cubiti ipsumque sepulchrum minime tetigit, sed velut murus ex utraque stetit parte. Tunc sancti Dei, Hidulfus videlicet, Clemens et Lothbertus cognoverunt quod vir beatus de ipsa vellet egredi crypta et se ad locum ubi nunc adoratur transferri, sicut sæpius Lothberto revelatum fuit episcopo; quod et factum est... Cooperculum vero ipsius sepulcri tres illi episcopi deportaverunt in unoque posuerunt angulo...* [2].

D'après la suite du récit, on voit Charles-Martel, maire du palais, recouvrer la santé au tombeau du saint, dont la translation se trouve donc reportée à une date plus ancienne et, par conséquent, l'épiscopat d'Hidulphe.

Enfin, une lettre de Frothaire, évêque de Toul, relate un différend survenu, sous Louis le Débonnaire, entre l'abbé de Moyenmoutier, Hismond, et ses moines au sujet d'un partage de menses. Or, le *Libellus de successoribus Hidulfi* mentionne comme abbés de Moyenmoutier, entre Hidulphe et Hismond, les nommés Leutbald, Régimbert, Sundrabert, Maldavin, Fortunat et Waldo; cependant, ces six abbatiats requièrent une durée totale assez longue, un siècle environ.

On peut donc conclure cette discussion en admettant que les écolâtres, auteurs de la *Vita Hidulfi* du Xe siècle, ont voulu trop bien faire et ont tout brouillé. Leur essai d'identification des noms propres les a induits en erreur. Ayant lu dans les *Acta :* « Pépin, père de Charles », ils ont confondu Pépin d'Héristal avec son petit-fils Pépin le Bref et Charles-Martel avec Charlemagne. Ils n'ont pas été plus heureux avec les catalogues épiscopaux de Trèves et de Toul où ils ont rencontré Milon et Jacob et se sont emparés de ces noms propres au détriment de l'histoire. En définitive, les dates de la vie d'Hidulphe et de la fondation de Moyenmoutier appartiennent à la fin du VIIe siècle et non à la fin du VIIIe.

Est-il possible de découvrir un Hidulphe dans la liste épiscopale de Trèves au VIIe siècle ? On ne l'y rencontre pas, ce qui, à la rigueur, n'empêche pas qu'il

[1] Cf. Pfister, dans *Annales de l'Est*, 1889, p. 401. Le nom de Hartham est omis dans la plupart des catalogues et dans le *Gallia christiana*, t. XIII, col. 388. — [2] *Acta sanct.*, maii t. VII, p. 23.

ait existé, car les listes épiscopales ne sont pas au-dessus de tout soupçon d'inexactitude. Il est vrai que le *Gallia christiana* mentionne un Hidulphe à la suite de Numérien, vers l'année 666, mais le privilège sur lequel s'appuyaient les bénédictins pour soutenir son existence, privilège inséré dans la *Vita Deodati*, n'a pas la moindre authenticité puisqu'il démarque le privilège authentique de Numérien. L'attestation est donc sans valeur. Reste le récit cité plus haut de la translation de saint Maximin où nous voyons un *évêque* Hidulphe flanqué de deux collègues, Clément et Lothbert. Il ne s'agit pas d'archevêque mais d'évêque, et on peut croire que Hidulphe aura été chorévêque de Trèves à l'époque où il était moine à Saint-Maximin.

L'existence de cinq églises ou oratoires à Moyenmoutier, dès le temps de la fondation, dépasse toute vraisemblance; il n'est guère contestable que cet état des lieux se rapporte au xe siècle. Les églises de Notre-Dame et de Saint-Pierre auront pu être élevées près du confluent du Rabodeau et du Rupt de Pierry. Saint-Jean et l'hôtellerie contiguë furent remplacées, en 1750, par le monastère nouveau et l'église paroissiale actuelle. Saint-Epvre fut remplacée par l'ancienne église paroissiale qui portait le nom de Saint-Epvre; enfin, Saint-Grégoire, sur une colline au Sud, est encore l'emplacement du cimetière [1].

L'énumération des sources nous a amené à observer que la *Tertia vita* apportait quelques détails particuliers, tels que l'origine d'Hidulphe et la date de sa mort dont la *Prima vita* n'avait rien dit, peut-être pour n'en avoir rien su. Hidulphe était *claro Nerviorum genere ortus* et l'interpolateur remplace *Nervii* par *Norici*, substitution qui dépaysera le saint et sera admise désormais, peut-être parce qu'elle facilite l'explication d'un épisode de la *Vita* dans lequel on donne à Hidulphe un frère, évêque du pays de Ratisbonne, ville dans laquelle Hidulphe a pu être initié à la cléricature.

En somme, le lieu de naissance de saint Hidulphe demeure obscur et on n'a, pour prendre parti, que des raisons de sentiment.

L'auteur de la *Tertia vita* raconte qu'Hidulphe vint à Trèves au temps de sa jeunesse et s'y fit moine; c'est ainsi que l'archevêque Milon put le connaître, l'apprécier, se l'attacher comme auxiliaire, ce qui provoque l'élection par le peuple. Mais Hidulphe prend la fuite et c'est encore la *Tertia vita* qui en indique la direction, l'Istrie, son pays natal. En tout ceci, la préoccupation est évidente de compléter, d'ajouter, de préciser. Il en est ainsi lorsque Hidulphe se retire au monastère de Moyenmoutier. Pour l'auteur de la *Tertia vita*, il s'agit de donner l'impression qu'il connaît les moindres détails : noms, dates, circonstances, par exemple le jour de la consécration des deux premiers oratoires : Notre-Dame (VIII des calendes de mars), Saint-Pierre (XVII des calendes de novembre), etc...

L'addition la plus importante est la date de la mort de saint Hidulphe. La *Prima vita* donnait le jour, 11 juillet, la *Tertia* ajoute que ce fut en l'an 707, qui était la trente-sixième année de son séjour à Moyenmoutier et la quarantième depuis la translation de saint Maximin à Trèves. Vingt jours plus tard (31 juillet) moururent les moines Jean et Bénigne, inséparables dans le tombeau comme ils l'avaient été dans le sein de leur mère et au monastère.

Il n'y a, dans tout ceci, rien qui dépasse ce qu'on peut nommer tradition au sens le plus prudent. L'auteur a recueilli de menus faits tels qu'on les conserve de mémoire sur les lieux mêmes. On peut garder quelques doutes à leur endroit, on n'est pas fondé à les écarter.

La *Vita Deodati*, postérieure d'une trentaine d'années environ à la *Tertia vita*, marque un grand progrès accompli dans la légende d'Hidulphe et des origines de Moyenmoutier. La *Prima vita*, suivie par la *Tertia*, laissent entendre que saint Déodat — qui deviendra Saint-Dié — a vécu avant saint Hidulphe, la *Secunda vita* est plus affirmative encore et il n'est point question de rapports entre les deux saints et entre leurs deux monastères.

La *Vita Deodati* fait des deux saints évêques des contemporains et des amis qui se font une visite annuelle pendant sept ans. Déodat meurt entre les bras d'Hidulphe à qui il confie sa communauté de Galilée; celui-ci la gouverne pendant vingt-huit ans et demi. La visite annuelle se faisait de Galilée à Moyenmoutier où les visiteurs apportaient la tunique de Déodat qu'Hidulphe couvrait de baisers. Voyant approcher la mort, celui-ci nomma un abbé à Galilée et un autre à Moyenmoutier. Désormais, les communautés étaient séparées, mais toujours affectueusement unies.

Ceci est assez différent de ce que nous apprennent les autres sources, trop différent même pour être admis sans discussion. Il semble que l'auteur de la *Vita Deodati* a pris sur lui de représenter l'accord parfait existant au XIe siècle entre les deux communautés comme une institution immuable remontant au temps de leur fondation. On pouvait l'affirmer sans aucune crainte que personne entreprît de vérifier. Mais l'auteur éprouvait tout de même quelque embarras, du fait de la chronologie. La *Vita Hidulfi* montrait Déodat au désert, sous l'épiscopat de Garibald à Toul, et Hidulphe sous l'épiscopat de Jacob seulement. Comme Déodat avait fondé Galilée en 669 et y était mort en 671, il fallait qu'Hidulphe, qui avait vécu à Moyenmoutier, voisin de Déodat pendant huit ans environ, fût arrivé dans les Vosges en 671, au plus tard; et que devenait alors la visite annuelle pendant sept ans ? Autre difficulté : entre Garibald et Jacob, la liste épiscopale, qu'avait devant les yeux l'auteur de la *Vita Deodati*, introduisait deux noms : Godon et Bodon, par conséquent, en l'espace de deux années, le siège de Toul aurait eu quatre titulaires ! Pour se tirer de là, cet auteur imagine gratuitement que Déodat quitta Nevers au temps où Garibald gouvernait l'Église de Toul; comme il ne se pressait point, à son arrivée, Garibald avait déjà un successeur, c'était Godon qui ne dura guère et fut remplacé par Bodon, lequel, à son tour, fit place à Jacob en 671, l'année même où mourait Déodat et où arrivait Hidulphe qu'on ne tenait donc pas pour contemporain.

Si on en était là au XIe siècle, on fit quelques progrès au XIIIe. A cette date, le moine Richer, de Senones, ne voulant pas rester en arrière sur les précédents chroniqueurs, trouve bon de faire naître saint Hidulphe à Ratisbonne. Autre trouvaille : Hidulphe, arrivant dans les Vosges, ne trouve pas le plus petit coin de terre pour s'établir; les possessions des monastères d'Étival et de Senones se touchaient, ce qui n'empêche pas Hidulphe de les prier de lui faire abandon d'un lopin de terre à sa convenance. On le lui accorde! Il ne reste plus qu'à trouver un nom expressif pour le nouvel établissement, situé entre Senones à l'Est, Étival à l'Ouest, Jointures au Sud et Bonmoutier au Nord; ce nom sera *Medium monasterium*. Comme la prospérité s'affirme, Hidulphe se trouve obligé d'organiser des *cellæ* au nombre de huit, autour du monastère, ce qui formait une communauté de trois cents moines. La *Prima vita* ne parlait que d'une seule *cella;* évidemment Richer a amplifié.

Dès lors, la légende est à peu près fixée et, au XIVe siècle, Jean de Bayon n'y ajoutera que des détails

[1] Chapelier, *L'ancienne abbaye de Moyenmoutier*, dans *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1887-1888, p. 225.

de médiocre importance, notamment un miracle localisé au village de Bergheim, dans la Haute-Alsace, où on conservait une coupe ayant appartenu à saint Hidulphe. Désormais, la légende est fixée; elle deviendra la matière de développements littéraires, si tant est qu'on puisse classer dans une littérature quelconque des productions d'où la sincérité et le goût sont absents et qui n'ont rien qui leur mérite d'être tirées de l'oubli.

IV. La part de l'histoire. — Vers la seconde moitié du VIIe siècle, la vallée de la Haute-Meurthe attira un flot de moines qui se distribuèrent entre cinq groupes établis à Bonmoutier (vers 660), à Saint-Dié et à Senones (un peu après vers 669 à 673), à Étival et à Moyenmoutier, Cette dernière maison a donné naissance à la petite ville qui porte aujourd'hui ce nom. C'était un certain Hidulphe, originaire du pays des Nerviens, moine à Saint-Maximin de Trèves où il fut évêque auxiliaire, qui, vers la fin du VIIe siècle, quitta Trèves et vint se fixer à Moyenmoutier où il fut bientôt rejoint par des disciples assez nombreux dont trois sont connus : Spinule et les deux jumeaux Jean et Bénigne. Du vivant d'Hidulphe et dans les temps qui suivirent, il fallut essaimer autour du monastère dans des celles ou prieurés, ainsi qu'on dit plus tard, qui donnèrent naissance à des groupes d'habitations devenus des villages encore connus sous les noms de Bégoncelle *(Begonis cella)* [1], Hurbache *(Horbacum)* [2], le Ban-de-Sept *(ad septem Abietes)* [3], Saint-Jean-d'Ormont *(Sanctus Johannes de Hurimonte)* [4], Saint-Prayel *(Sanctus Prejectus)* [5], Vézeval [6]. Quelques celles ne procurèrent aucun groupement de population, ce fut le cas pour la Haute-Pierre [7] et la fontaine Robert [8]. Chaque celle possédait un oratoire et Moyenmoutier, à une date qu'on ne peut préciser, en comptait cinq dédiées à Notre-Dame, à saint Pierre, à saint Epvre, à saint Jean-Baptiste et à saint Grégoire Ier. Ce dernier oratoire est, à notre point de vue, le plus intéressant de tous. Nous savons qu'il s'élevait dans le cimetière et « la tradition populaire prétend que la modeste construction que l'on voit encore aujourd'hui au cimetière est l'oratoire même élevé par saint Hidulphe. Il est certain qu'elle remonte à une très haute antiquité, et si elle a dû subir dans la suite des temps, des restaurations et des reconstructions, elle est toujours restée à la même place et a gardé à travers les siècles la simplicité de son plan primitif. Jusqu'au commencement du XIXe siècle, à la construction actuelle, qui servait de sanctuaire ou d'abside, était jointe une nef de dimensions à peu près semblables. Cette nef, qui tombait en ruines, a été démolie en 1832. Dans cette petite chapelle du cimetière, on voit aussi, au côté droit de l'autel, un grand tombeau de pierre, avec un couvercle orné d'une croix en relief. C'est très vraisemblablement le sarcophage même où reposa après sa mort le fondateur de Moyenmoutier [9]. »

Hidulphe mourut le v des ides de juillet (11 juillet), probablement en l'année 707, et reposa avec ses disciples Spinule, Jean et Bénigne. Il se pourrait qu'il ait renoncé à l'autorité abbatiale et l'ait transmise à Leutbald, mais, à la mort de celui-ci, Hidulphe reprit le gouvernement qu'il garda jusqu'à sa mort. Régimbert lui succéda.

Sur la condition économique, juridique et spirituelle de Moyenmoutier à cette époque, on est réduit à des conjectures [10].

V. Les successeurs de saint Hidulphe. — La période qui s'étend de l'année 707 à la fin du IXe siècle n'est guère connue qu'à l'aide du *Libellus de successoribus sancti Hidulfi in Vosago, usque ad initia sæculi XI*, et des récits de Richer de Senones et de Jean de Bayon, tous les deux postérieurs de plusieurs siècles.

Le *Libellus* est l'œuvre d'un moine de Moyenmoutier dont le nom et l'époque ne s'imposent pas avec la même évidence. Dom Belhomme [11] et dom Rivet [12], voient en lui Valcand qui vivait au début du XIe siècle et écrivit la *Tertia vita* et la *Vita Deodati*. Wassebourg [13] et d'autres [14] se sont prononcés en faveur d'un moine de Moyenmoutier que le pape Léon IX emmena à Rome en 1049 et qui est bien connu sous le nom de cardinal Humbert. Cette opinion a été admise et corroborée par M. Ch. Pfister [15] qui a pensé fournir la preuve de la composition du *Libellus* entre 1044 et 1048, tandis que l'historien de Moyenmoutier [16] en est revenu à Valcand et a soutenu avec une extrême vraisemblance que le *Libellus* a été composé à Moyenmoutier entre 1016 et 1018, par conséquent à une date assez antérieure à la *Vita Deodati* qui est des environs de l'année 1050.

Quoi qu'il en soit, l'auteur était bien renseigné; il vivait sur les lieux mêmes et son témoignage est assez rapproché des événements qu'il rapporte pour qu'on puisse lui accorder créance.

1° *Régimbert.* — Le successeur de saint Hidulphe paraît avoir été désigné par ce dernier, c'est ce qu'avance l'auteur de la Vie de saint Déodat [17] : *Itaque fratribus suæ cellæ designato abbate domno Raimberto, valli autem Galileæ domno Marcinanno, emicuit ab hoc exilio*, mais l'auteur du *Libellus* fait allusion à un *fraterno voto* qui est une élection [18]. Ce même *Libellus* dit que l'abbé Régimbert gouverna Moyenmoutier pendant au moins un demi-siècle à la satisfaction générale [19] : *Annis non minus quinquaginta dispositione utriusque stipendii vitæ cœnobitalis laudabiliter est functus, quemadmodum approbatur cyrographis cantis regum temporibus.*

Les donations faites à Moyenmoutier continuaient comme au temps de l'abbé Hidulphe. Une pieuse femme donna un bien-fonds important à Ahenaïm (Ehenheim), qui est devenu Feldkirch,à cause de l'église qu'y fit construire l'abbé Régimbert en l'honneur de saint Maximin de Trèves. Vers le même temps, cession de droits sur un domaine situé à Hindisheim, entre Erstein et Strasbourg et construction en ce lieu d'une église dédiée à saint Pierre.

Jean de Bayon place vers ces années-là l'acquisition, par le monastère, de diverses possessions; il s'agit de celles de Hobach, et de biens situés à *Marinivilla, Radulphivilla, Aceravala et in confinio Bettomaco atque Brundiciaco, pariter que Fredisiaco et in pago Elisacensi villa Rontenaria nonnihil fundi, quam plurimisque aliis in locis* [20]. Ces localités ne sont pas toutes identifiées. Hobach pourrait être le ruisseau de

[1] Hameau de la commune de Moyenmoutier, depuis « Saint-Blaise » par suite du don des reliques de ce saint par l'évêque de Toul, Gérard. — [2] Urbach, village du canton de Senones. — [3] Village du canton de Senones, composé de plusieurs hameaux. — [4] Canton de Senones. — [5] Hameau de la commune de Moyenmoutier. — [6] Disparu, s'élevait près de l'emplacement de Raon-l'Étape. — [7] Nom d'une roche immense qui domine Moyenmoutier au Nord. — [8] Non identifié. — [9] Deblaye, *Description et histoire de l'oratoire Saint-Grégoire et du tombeau de saint Hidulphe à Moyenmoutier*, dans *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1856, p. 21-32; L. Jérôme, *L'abbaye de Moyenmoutier*, 1902, p. 107-108. — [10] L. Jérôme, *op. cit.*, p. 108-111. — [11] Belhomme, *Historia Mediani in monte Vosago Monasterii*, in-4°, Argentorati, 1724, p. 145 sq. — [12] *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 241, 541. — [13] Wassebourg, *Antiquitez de la Gaule Belgique*. — [14] Ciaconio, *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, t. I, p. 797; Oldoini, *Athenæum romanum*, p. 349. — [15] Pfister, dans *Annales de l'Est*, 1889, p. 537-539. — [16] L. Jérôme, *op. cit.*, p. 116-124. — [17] Belhomme, *op. cit.*, p. 137. — [18] Id., *ibid.*, p. 148. — [19] Id., *ibid.*, p. 148. — [20] Id., *ibid.*, p. 149.

Horbach à proximité duquel se trouvaient deux celles de Moyenmoutier : Saint-Jean-d'Hormont et Saint-Ébrard. On reconnaît ensuite Mariville (Ammerschwihr [1] et Raviller (Rorschwihr) [2], puis encore Azerailles [3].

Régimbert mourut le v des calendes de février (28 janvier), d'une année qui peut être rapprochée de 757.

2° *Sandrabert.* — On ne sait rien sur son compte; le *Libellus* lui accorde un abbatiat d'une durée de vingt années. Il contracta en son nom et au nom de son monastère une association de prières avec l'abbaye de Reichenau [4].

Dans les *Libri confraternitatum Sancti Galli, Augiensis, Fabariensis*, nous lisons les *Nomina fratrum de monasterio quod Mediano nuncupatur*. En tête de la liste, on lit : *Sundarberto abb.*, puis les noms des moines : *Hibone, Ausino, Jurio, Erulfo, Weraldo, Artovio, Walaricho, Cundberto, item Gunderto, Balcain, Agendeo, Barnaldo, Hairoigo, Westrulfo, Humberto, Ezione, Aspenrulfo, Gailone, Magnane, Constantino, Hieronimo.* Dans le manuscrit, tous les noms qui précèdent sont de la même écriture que celui de Sundrabert. Ce sont ceux de religieux qui faisaient partie du monastère et qui entrèrent dans l'association de prières en même temps que l'abbé. On ne peut dire s'ils étaient les seuls. Dom Calmet, dans son *Histoire de Senones* parle de quatre-vingts moines à Moyenmoutier. On lit ensuite d'autres noms avec une écriture différente et ajoutés par séries successives, *Keila Paldine, Isinhere, Ruadprih, Emhilt, Engilbert, Reginhilt;* puis : *Witegovo, Folrat, Uva, Allive, Regnol, Frideburg, Perta, Ebo, Alderat, Wlfeger, Extevit, Evo, Ratolf, Edilgart, Kerbold, Libegart, Aselitd, Folpold, Sigmar, Wlrich;* enfin, *Eberoet, Ravarat, Regibret, Hetigue, Kerbold, Eribert, Rater, Villihelm, Alferic, Hartman, Ratburg, Hiltebrug, Alewih, Uodelburg.* Tous ces noms sont ceux de religieux de Moyenmoutier dont nous ne pouvons assigner l'époque. Au bas de la page du manuscrit, on lit encore quelques noms sans qu'on puisse dire s'ils appartiennent à Moyenmoutier ou au chapitre d'Augsbourg qui occupe une partie de la même feuille. C'est en additionnant tous ces noms que dom Calmet a pu arriver au total de quatre-vingts.

3° *Maldavin*, frère du précédent. Il avait vécu longtemps dans le monde; quand il succéda à son frère, il égala bien vite en mérite ses prédécesseurs. Sous son abbatiat, on procéda à la première translation des restes de saint Hidulphe qu'on ramena de l'oratoire du cimetière dans l'église Notre-Dame où ils furent déposés à droite de l'autel. Maldavin avait fait exécuter une châsse couverte en lames d'or et d'argent; genre de décoration adopté également pour l'autel de l'église Notre-Dame et celui de l'église Saint-Pierre. Au xr^e^ siècle, Moyenmoutier montrait encore des reliquaires, des encensoirs, des candélabres et un calice ministériel sur lequel on lisait le nom de cet abbé et qui passait pour être son œuvre. Il ne négligeait pas la partie des donations et le souvenir s'en était conservé jusqu'à Jean de Bayon qui écrivait : *Per id tempus, nonnullis religiosorum donationibus locus hic auctus fuit, apud Lenbulceras videlicet, Allam Petram, Obliorem montem, Raspalium atque Rantgisicortum, diversisque in locis possessionibus concessio.* Il est difficile d'identifier tous ces noms. *Raspalium* est très probablement Repaix [5]; *Rantgisicortum* serait peut-être Réchicourt-le-Château [6]; *Obliorem montem*, Moussey [7].

Maldavin mourut un III des ides de mars (13 mars) vers le début du IXe siècle.

4° *Fortunat.* — Le choix du successeur de Maldavin fut laborieux, la communauté se partagea en deux factions irréductibles; on recourut à la décision de Charlemagne qui désigna un certain Fortunat, venu de Jérusalem en Occident pour voir le grand empereur. C'était, nous dit-on, un petit homme maigre pourvu d'une immense barbe blanche, ce qui lui donnait une figure d'ange. Ne discutons pas. Fortunat ramena la paix dans la communauté et attira les donations opulentes dont les chartes rendaient témoignage. C'était, en sa qualité de voyageur aux Lieux saints, un prélat tout cousu de reliques, aussi bien du Sauveur que des saints. Mieux encore, Fortunat attira à Moyenmoutier un roi et une reine d'Orient en disponibilité, qui se firent reclus et moururent peu de temps avant l'abbé qui avait gouverné vingt ans le monastère et rendit l'âme un IV des calendes de mars (26 février).

Il y a dans tout ceci une forte mesure de fantaisie. La liste épiscopale de Jérusalem ne compte pas un seul Fortunat, et aucun patriarche de cette ville fameuse n'est venu saluer Abraham. Il s'agit bien sans doute d'un patriarche Fortunat, mais titulaire du siège de Grado (voir ce nom), fugitif, et que Charlemagne envoya aux lieux d'où il venait et dont la carrière fut assez agitée, sans qu'il ait jamais été envoyé à Moyenmoutier. Une lettre de l'évêque Frothaire de Toul le traite d'*abbas Mediolacensis monasterii* dont il n'est pas possible de faire un évêque *Medianensis.* Comme Charlemagne paraît avoir tenu beaucoup à se débarrasser de Fortunat, il paraît bien difficile de lui accorder les vingt années d'abbatiat dont parle le *Libellus.* Louis le Débonnaire ne se montra pas moins empressé à l'acheminer vers Grado en 815; il est donc bien difficile d'expliquer tout ce qui regarde ce personnage dont les rapports avec Moyenmoutier laissent trop de place à l'imagination pour que la fantaisie ne soit tentée d'y mettre un peu du sien.

Fortunat mourut le IV des calendes ou des ides de mars (26 février ou 12 mars) de l'année 825 et fut inhumé dans l'oratoire Saint-Grégoire. La mort de ce personnage représentatif et un peu mystérieux ou, tout au moins, mal connu, allait marquer pour Moyenmoutier le début d'une période de décadence; mais ceci ne nous appartient plus [8].

H. Leclercq.

MOZARABE (LA LITURGIE). — I. Le nom. II. Historique. III. Sources et documents. IV. L'année liturgique, annonce des fêtes, calendrier, fêtes immobiles et fêtes mobiles; la semaine sainte et la semaine pascale; les communs. V. Les messes mozarabes. VI. L'office mozarabe, le *cursus*, les cantiques, le lucernaire; les offices *de primitiis* et *de decimis;* le psautier et l'hymnaire. VII. Sacrements, ordinations, réordinations, réconciliation des hérétiques. VIII. Relations de la liturgie mozarabe avec les autres liturgies. IX. La notation musicale et le chant mozarabe; la question des origines de la liturgie mozarabe. X. Orthodoxie de la liturgie mozarabe; la descente du Christ aux enfers; les symboles de foi; lecture de l'Apocalypse; la doxologie, le *Trisagion*, le *Gloria in excelsis.* XI. Usages particuliers : lavement des pieds, onction

[1] Haut-Rhin, canton de Kaysenberg. — [2] Haut-Rhin, canton de Ribeauvillé. — [3] Meurthe-et-Moselle, canton de Baccarat. — [4] Mabillon, *Vetera analecta*, 1723, p. 426 : *Nomina monasteriorum cum quibus societatem habuit sæculo IX Augiense.* — [5] Meurthe-et-Moselle, canton de Blâmont. — [6] Arrondissement de Sarrebourg, chef-lieu de canton. — [7] Canton de Senones. — [8] Outre ce que nous avons cité déjà, la bibliographie se ramène à l'*Historia Mediani in monte Vosago monasterii*, in-4°, Argentorati, 1724, et celle de L. Jérôme, *L'abbaye de Moyenmoutier de l'ordre de Saint-Benoist, en Lorraine*, in-8°, t. I (seul paru), Paris, 1902, ne laissent guère à ajouter que le travail de Ch. Pfister sur *Les légendes de saint Dié et de saint Hidulphe*, dans *Annales de l'Est*, 1889.

des rois et autres cérémonies royales; cloches, couronnes, croix, calices, patènes, etc. XII. Les caractères et les procédés de la liturgie mozarabe; centonisation. XIII. Vocabulaire. XIV. Bibliographie.

I. Le nom. — Le nom de *mozarabe*, *muzarabe*, *mostarabe* vient probablement de *musta rab* qui désigne un Arabe par droit de naturalisation ou un chrétien qui a adopté l'arabisme. Mais le nom est appliqué plus généralement aux chrétiens d'Espagne qui vivaient sous le joug musulman. L'étymologie *mixto-arabi* donnée par quelques-uns n'est pas exacte.

Le terme appliqué à la liturgie qui fut longtemps en usage en Espagne et qui est conservée à Tolède, n'est pas non plus bien juste, car cette liturgie remonte au moins au VIe siècle, c'est-à-dire à une époque où les musulmans n'avaient pas encore envahi l'Espagne, et elle fut suivie, pendant des siècles, par des chrétiens qui vivaient dans le nord de l'Espagne et n'avaient pas subi le joug musulman.

On a essayé de substituer à ce terme celui de liturgie *gothique* ou *wisigothique*, car, au Ve-VIIe siècle, l'Espagne était un royaume wisigothique, qui, converti sous Récarède en 587, suivait en effet cette liturgie. On a proposé aussi le nom de liturgie *hispano-gothique* pour indiquer les deux éléments qui concoururent à sa formation, la population hispano-romaine s'étant fondue avec la race gothique. Ceux qui ont supposé que saint Isidore en est le principal auteur voudraient qu'on l'appelât *isidorienne;* enfin, le nom de liturgie de *Tolède* a été préféré par quelques-uns, cette Église ayant été longtemps la capitale du royaume wisigoth et le centre principal de ce rit.

Mais aucun de ces termes n'est tout à fait juste, et comme celui de *mozarabe* est le terme courant, nous le garderons ici, en faisant remarquer en même temps que cette liturgie, quelle que soit l'opinion que l'on professe sur son origine, se classe dans le groupe des liturgies latines par son calendrier, par la division de son année liturgique, par son système de lectures et même par son vocabulaire et les caractères généraux de ses formules. Tout en réservant pour le moment la question d'origine, nous savons aussi que par certains rites et certaines formules, elle remonte au Ve siècle et peut-être plus haut.

Il faut encore remarquer ceci que ce titre de « liturgie mozarabe » doit être pris dans un sens large, l'unité liturgique ne s'étant faite en Espagne qu'assez lentement et seulement au VIe-VIIe siècle. Avant cette date, il n'y a pas plus d'unité liturgique stricte en Espagne qu'il n'y a unité ecclésiastique. Plusieurs centres se disputent la préséance et la juridiction : Séville, Tarragone, Saragosse, Braga, Lérida, et enfin Tolède qui finira par l'emporter, quand elle sera devenue la capitale des rois wisigoths. C'est ce qui justifierait, dans une certaine mesure, le nom de « liturgie de Tolède » proposé par quelques-uns, d'autant que les documents liturgiques publiés jusqu'ici sont à peu près exclusivement ceux de l'Église de Tolède. Mais Séville, Tarragone et autres cités avaient aussi leurs livres.

On voit donc dans quel sens large il faut entendre ce terme de « liturgie mozarabe ».

II. Historique. — 1° *Généralités.* — L'Espagne est l'une des provinces où la civilisation et la littérature romaines se sont établies avec le plus de facilité. Sénèque, Lucain, Martial, Quintillien sont des Espagnols; les liens entre l'Espagne et la métropole du Ier au Ve siècle, ont été à peu près aussi étroits qu'entre Rome et l'Afrique; il en fut de même au point de vue ecclésiastique. Comme Harnack lui-même en convient « ecclésiastiquement l'Espagne est Romaine [1] ».

Sans nous engager dans la question des origines chrétiennes de l'Espagne, nous pouvons rappeler que Rome revendiqua l'honneur d'avoir apporté le christianisme en Espagne et Innocent Ier, en 416, dans une lettre célèbre, affirme que saint Pierre et ses successeurs ont fondé des Églises en Espagne, comme en Italie et en Gaule, en Sicile et dans les îles adjacentes [2]. On peut envisager également comme probable un voyage de saint Paul en Espagne. Mais, en dehors du fait lui-même, nous n'avons aucun détail sur cet événement.

Cependant, l'assertion d'Innocent Ier n'a pas été reçue partout sans objection et quelques historiens ont prétendu que l'Espagne a pu recevoir le christianisme soit par l'Afrique avec laquelle elle entretint de nombreux rapports, soit même par des missionnaires d'Asie Mineure ou d'Égypte. On s'est même appuyé récemment sur la composition du symbole d'Afrique pour retrouver des preuves de cette origine [3].

Le fait n'a du reste pas grande importance pour la question des origines liturgiques, car, durant les trois ou quatre premiers siècles, les différences liturgiques de province à province ne s'affirment pas encore, au moins en Occident, et une certaine unité, autant qu'on peut le constater pour une histoire aussi obscure, règne dans les divers pays chrétiens. La liturgie est réduite à quelques grandes lignes générales qui sont les mêmes dans toutes les églises. C'est à partir du IVe siècle, au plus tôt, que paraissent certains caractères liturgiques, dans les diverses provinces ecclésiastiques, surtout dans l'Occident latin.

A cette époque, les relations entre l'Espagne, les Gaules, l'Afrique, le nord de l'Italie, Rome et l'Orient sont encore fréquentes. Aux Ve et VIe siècles, les invasions barbares bouleverseront tous ces pays, et rendront souvent les communications plus difficiles. Le cas d'Osius, évêque de Cordoue, de son voyage en Orient, de sa présence à Nicée, de l'influence qu'il exerça en dehors de l'Espagne, est caractéristique.

L'affaire du priscillianisme, au IVe siècle, nous montre les évêques priscillianistes et antipriscillianistes défendant leur cause à Bordeaux, à Trèves, à Milan et jusqu'à Rome. Les traités attribués à Priscillien ne sont pas de lui, mais de l'un ou l'autre de ses partisans, probablement d'Instantius. Il faut en tout cas y signaler quelques pages qui ont un caractère nettement liturgique et annoncent déjà les *illationes* mozarabes [4].

Il faut citer encore un petit fait assez significatif. Une abbesse espagnole, Éthéria, vers la fin de ce IVe siècle, vint à Jérusalem, y observa avec grande curiosité tous les rites qui s'accomplissaient dans les églises de la cité sainte. Mais, enfin, au milieu de toutes ces nouveautés qui la frappent, on sent que cette liturgie a de nombreuses analogies avec celle qu'elle a pratiquée dans son pays, et du reste elle le remarque à plusieurs reprises. Ce qui est surtout nouveau pour elle, c'est la solennité de ces rites, le concours du peuple, ces processions de l'église de l'Anastasie à celle de la croix ou au saint tombeau. Mais, pour bien d'autres cérémonies, elle ne les décrit pas, elle se contente de dire : on fait comme chez nous [5].

Avec le poète Prudence, à peu près contemporain de la précédente, nous avons encore quelques allusions à la liturgie, des poésies pour l'anniversaire des martyrs, un chant pour le lucernaire, mais ses hymnes sont en général plus littéraires que liturgiques.

[1] *Die Mission und Ausbreitung des Christ.*, Berlin, 1902, p. 530. — [2] *Ep.*, CCCXI, *Ad Dec. Eugub.*, éd. Jaffé. — [3] Backock. *Le credo primitif d'Afrique*, dans *Rev. bén.*, janv. 1933, p. 3 sq, — [4] *Corp. script. eccles. lat.*, t. XVIII, p. 103 sq.; *Benedictio super fideles.* — [5] Cf. F. Cabrol, *Les églises de Jérusalem, étude sur la peregrinatio Silviæ* [Ætheriæ], Paris, 1895, passim.

Le Ve siècle sera pour l'Espagne un siècle de calamités, celui des invasions. Les Vandales ne font guère que la traverser, mais non sans y semer des ruines. L'invasion des Suèves fut partielle; ils s'installent dans l'Ouest, se convertissent, retournent à l'hérésie, et disparaissent enfin sans laisser de traces. Les Wisigoths exercèrent en Espagne une influence autrement étendue et profonde. Ce sont eux qui ont donné à l'Espagne une partie de ses institutions, c'est au temps de leur domination que s'est développée la liturgie mozarabe, que quelques-uns veulent appeler wisigothique, pour affirmer ce caractère. Les Goths, qu'ils fussent de l'Est ou de l'Ouest, Ostrogoths ou Wisigoths, n'étaient, si l'on peut dire, que des demi-barbares. Ils avaient reçu par suite de leurs relations avec l'empire romain, une certaine civilisation; leur christianisme n'était pas de bon aloi, mais s'ils étaient, comme ariens, hostiles à l'Église catholique, ils avaient cependant gardé ses cadres, ils avaient des évêques, un clergé, des églises, un culte et une liturgie assez semblables à ceux de l'Église. Il faut noter pour l'histoire de la liturgie mozarabe que ces Wisigoths ont été longtemps en relation avec Constantinople, qu'ils se sont arrêtés dans la Haute-Italie, et qu'établis à Toulouse, ils y ont fondé un royaume et subi les influences gallicanes. Chassés de là en 507, ils étendent leur domination sur l'Espagne.

Un de leurs rois, Léovigilde, jouit d'un pouvoir très étendu, et s'efforça d'établir l'unité dans son royaume et, quoique arien lui-même et au fond hostile aux catholiques, il comprit la nécessité d'arrêter la persécution. Son fils Récarède embrassa la foi catholique en 587. Cette date est de première importance pour l'histoire d'Espagne, et cette nation où le catholicisme, malgré la persécution arienne, était déjà florissant, devint bientôt, politiquement, une grande nation catholique; la religion et le culte y fleurirent désormais librement et magnifiquement. Mais il ne faut pas s'imaginer que la liturgie date de cette époque. Il y avait, avant cette conversion, des évêques catholiques en Espagne et leur liturgie était, sans doute avec quelques variantes, celle qui régnait dans l'Occident latin. On en pourrait, dans le poète Prudence, retrouver quelques vestiges. Quand Récarède se convertit, ce fut entre les mains d'un évêque, Léandre, qui jouissait avant cette date d'un grand prestige. Cette Église avait donc sa liturgie. Léandre avait été à Constantinople et entretenait d'étroites relations avec saint Grégoire.

Déjà, dans leur correspondance, on peut saisir quelques divergences entre Rome et l'Espagne sur les questions liturgiques.

La lettre à Profuturus est antérieure; il est vrai qu'elle est adressée à un évêque des Suèves. Mais les relations étaient étroites à cette époque entre Suèves et Wisigoths.

A partir de la fin du VIe siècle, les écrits de saint Isidore (560-636) et des autres évêques, ses contemporains, et les conciles nombreux, nous permettent d'étudier de plus près la liturgie d'Espagne. C'est vraisemblablement entre la fin du VIe siècle et le VIIIe que la liturgie mozarabe prend ses principaux caractères et que sont rédigées la plupart de ses formules. Mais, encore une fois, il ne faut pas s'imaginer que ces évêques ont tout inventé; ils n'ont fait, en somme, que composer des formules, bénédictions ou illations, ou autres prières; c'est bien ce que leur attribuent les textes que nous citerons. Le cadre liturgique existait pour la messe, l'office et autres fonctions liturgiques.

Les documents liturgiques proprement dits, sacramentaires, bréviaires, rituels, lectionnaires, ont été écrits à une époque postérieure (Xe-XIe siècle). Mais la liturgie qu'ils nous ont conservée est incontestablement antérieure de plusieurs siècles. Dans l'ensemble, c'est bien celle qui fut suivie par les grands évêques des VIe et VIIe siècles, Léandre, Isidore, Julien, Hildephonse. Seulement, il faut remarquer que cette liturgie que nous livrent ces documents est presque exclusivement la liturgie tolétaine. Cette Église était, il est vrai, la capitale religieuse de l'Espagne, et les conciles s'efforçaient d'établir l'unité liturgique dans toute la péninsule, mais on découvre, à certains indices, quelques divergences dans les usages de Séville, de Tarragone ou d'autres Églises. Nous aurons à en citer quelques exemples.

Au IXe siècle, l'adoptianisme est une controverse presque exclusivement liturgique qui nous révélera la liturgie mozarabe sous un nouvel aspect.

Grâce aux divers documents et textes que nous possédons, la liturgie mozarabe se trouve dans une position particulièrement favorable. Pour un certain nombre de formules liturgiques, nous connaissons leurs auteurs. Ce n'est pas le cas, d'ordinaire, pour les autres liturgies latines, même pour la liturgie romaine où les noms de Léonien, de Gélasien, de Grégorien ne sont pas les noms des auteurs de cette liturgie mais tout au plus des éditeurs. Nous dirons dans un paragraphe spécial quels sont les formules dont l'attribution est fixée. En comparant les morceaux datés à ceux qui ne le sont pas, on pourrait arriver à déterminer les auteurs et la date de quelques autres, c'est ce que l'on a tenté parfois, mais ce procédé est délicat et, sur ce point, il faut le dire, les études philologiques sur la liturgie mozarabe sont encore trop peu avancées pour permettre d'arriver à des résultats bien précis. D'une façon générale, on peut dire que ces auteurs appartiennent à l'âge d'Isidore, ou bien le précèdent ou le suivent de quelques années. Mais, en même temps, il est des morceaux d'un autre style et d'une autre facture qui sont d'une époque antérieure au VIIe siècle, et même au VIe, et remontent peut-être jusqu'au IVe.

Voilà donc l'état des choses tel qu'il se révèle d'après les documents assez nombreux que nous possédons. Une liturgie très riche en formules et en rites pour la messe, pour l'office et pour les autres fonctions liturgiques, et dont le développement se fixe entre la fin du Ve et la fin du VIIe siècle, et dont quelques auteurs sont connus et se situent surtout au VIIe siècle.

Depuis la conversion de Récarède, en 587, jusqu'en 712, la monarchie wisigothique s'est unie étroitement à l'Église. On en a une preuve dans les nombreux conciles de Tolède qui se réunissent fréquemment durant tout le VIIe siècle, et où plusieurs questions politiques sont abordées. Les divisions entre Wisigoths et Hispano-Romains, entre ariens et catholiques, s'effacent peu à peu. Seuls les juifs forment un élément de discorde et vont aider à l'invasion musulmane. D'un autre côté, le principe électif adopté dans le royaume wisigothique entretient malheureusement les intrigues politiques et les divisions qui affaiblissent la monarchie alors qu'elle aurait dû se préparer à lutter contre l'ennemi redoutable, les musulmans, qui, maîtres de l'Afrique, songeaient à franchir le détroit qui les séparait de l'Espagne. L'invasion eut lieu en 711-712 et la plus grande partie de l'Espagne fut soumise au joug musulman. Les chrétiens, réfugiés dans la Castille, purent y conserver leur civilisation; quant aux populations soumises aux musulmans, il y eut pour elles des alternatives de persécution et de paix relative, dont nous n'avons du reste pas à faire l'histoire. Les chrétiens soumis aux musulmans, comme ceux réfugiés dans le Nord, restèrent fidèles à leur liturgie et à leurs institutions jusqu'au jour où la liturgie romaine fut imposée aux chrétiens d'Espagne; nous le verrons dans un paragraphe spécial.

L'invasion musulmane avait rendu entre Rome et

l'Espagne les relations plus difficiles et, en 780, le pape Adrien Ier constate que pour la date de Pâques non seulement les évêques espagnols ne s'entendent pas avec Rome, mais ne s'accordent même pas entre eux. Ceci est vrai surtout pour la partie de l'Espagne soumise aux musulmans. Mais les rois indépendants de la Castille, de l'Aragon, de Léon et de Navarre, occupés surtout de leurs querelles personnelles et de la lutte contre les Maures, n'avaient pas le temps de se préoccuper de la question liturgique.

Cependant, en 1063, se tient un concile à Jacca, en Aragon, sous Ramire Ier ou Sanche Ramirez, dont un décret proclame qu'on ne célébrera plus à la façon gothique, mais selon le rit romain, *data sacerdotibus lex, ne quo alio more quam Romano precarentur; neque gothica, utpote peregrina, piacula exsolverentur* [1].

En 1068, le cardinal Hugues Le Blant, étant légat d'Alexandre II, dans un concile tenu à Barcelone, la liturgie romaine fut adoptée dans la province et remplaça la liturgie mozarabe [2]. Mais c'est sous le successeur d'Alexandre II, saint Grégoire VII, qu'un autre coup fut porté à la liturgie nationale dans les royaumes de Castille et de Léon. En 1074, il adresse à Sanche Ramirez, roi d'Aragon, lors du concile de 1063, une lettre pour l'encourager dans le dessein d'embrasser la liturgie romaine [3]. La même année, Grégoire VII écrit à Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, et à Sanche IV, roi de Navarre, une lettre très significative dont il faut citer les passages principaux.

« Le bienheureux apôtre Paul, déclarant qu'il a dû visiter l'Espagne, et Votre Sagesse n'ignorant pas que les apôtres Pierre et Paul ont envoyé, plus tard, de Rome, sept évêques, pour instruire les peuples d'Espagne, et que ces évêques, ayant détruit l'idolâtrie, fondèrent en votre pays la chrétienté, plantèrent la religion, enseignèrent l'ordre et l'office à garder dans le culte divin et dédièrent les églises avec leur propre sang; on voit assez clairement quelle concorde a eue l'Espagne avec la ville de Rome, dans la religion et l'ordre des divins offices. Mais quand, par suite de l'irruption des Goths, et plus tard de l'invasion des Sarrasins, le royaume d'Espagne fut longtemps souillé par la fureur des priscillianistes, dépravé par la perfidie des ariens, et séparé du rit romain, non seulement la religion y fut diminuée, mais les forces temporelles de cet état se trouvèrent grandement affaiblies... C'est pourquoi je vous exhorte de recevoir l'ordre de l'office de cette sainte Église romaine et non celui de Tolède ou de toute autre Église; gardant, comme les autres royaumes de l'Occident et du Septentrion, les usages de celle qui, établie par Pierre et Paul, consacrée par leur sang, etc... Car de la source même où vous ne doutez pas avoir puisé le principe de la religion, il est juste que vous en receviez aussi l'office divin dans l'ordre ecclésiastique; c'est ce que vous apprend la lettre du pape Innocent à l'évêque d'Eugubium, et les décrets d'Hormisdas envoyés à l'Église de Séville, et les conciles de Tolède et de Braga; c'est ce que vos évêques eux-mêmes, qui sont venus récemment vers nous, ont promis par écrit et signé entre nos mains, après la décision d'un concile [4]. »

Le pape ne s'en tient pas là. Peu après, dans une lettre à l'évêque Siméon, qu'il félicite de son zèle, il dit : « Qu'il soit donc connu de vous et de tous les fidèles, que nous entendons et que nous voulons que les décrets qui ont été rendus ou confirmés par nous, ou plutôt par l'Église romaine, portant pour vous l'obligation de vous conformer aux offices de cette même Église, demeurent inébranlables... » Après une allusion à ceux qui s'opposent à ces décrets, le pape termine en disant : « Ainsi, faites en sorte que, par toute l'Espagne et la Galice, en un mot, partout où vous le pourrez, l'office romain soit observé, avant toutes choses, avec plus de fidélité [5]. »

De plus, il députa par deux fois, en Espagne, Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille et cardinal, qui, dans un concile tenu à Burgos en 1085, promulgua l'abolition de la liturgie mozarabe dans le royaume d'Alphonse VI. Le même Alphonse VI entrait, la même année, à Tolède, avec l'intention de remplacer le rit mozarabe, dont c'était la capitale, par le rit romain, que les mozarabes de ce temps appelaient l'*office gallican*, parce que le rit romain était suivi en Gaule, et que la reine qui poussait à l'adoption de ce rit était Constance de Bourgogne.

On sait comment Rodrigue de Tolède raconte cette histoire. « La résistance fut telle qu'il en fallut venir à un combat singulier, comme il était souvent d'usage à cette époque dans les questions difficiles. Le chevalier du roi, qui combattait pour le rit romain, fut vaincu [6]. » Naturellement, l'authenticité de cette histoire a été contestée, comme venant d'un historien dont l'autorité n'est pas inattaquable. Il nous raconte une autre histoire plus invraisemblable encore : « On procède à un autre jugement de Dieu. On allume un grand feu et on y place un exemplaire de l'office de Tolède et un autre de l'office gallican (romain). Après un jeûne et des prières, le livre de l'office gallican est consumé par le feu, tandis que le livre de l'office de Tolède s'élance du bûcher, intact, aux yeux de l'assemblée qui éclate en louanges [7]. »

Ce qui est certain, c'est que l'opposition fut vive et, si le roi passa outre, ce ne fut pas sans soulever des protestations, et l'historien nous dit qu'à cette occasion on fit le proverbe : *quod volunt reges vadunt leges* [8]. Dom Férotin cite un épisode de cette histoire tiré d'un vieux manuscrit et que dom Guéranger n'a pas connu. Lorsqu'en 1065 Alexandre II voulait supprimer le rit mozarabe, quelques évêques d'Espagne eurent l'idée de présenter au pape les livres de leur liturgie pour qu'il pût se rendre compte qu'ils n'avaient rien d'hétérodoxe.

Trois évêques espagnols furent envoyés à Rome avec les livres qui sont ainsi mentionnés *Librum ordinum et librum missarum, et librum orationum et librum antifonarum.* Le chroniqueur ajoute : *Quos libros domnus papa et omne concilium suscipiens, diligenter perscrutantes et sagaci studio perquirentes, bene catholicos et omni heretica pravitate mundos invenerunt : et ne quis amplius officium Ispane Ecclesie inquietaret, vel damnaret, vel mutare presumeret, apostolica auctoritate proibuerunt et etiam interdicerunt. Et data benedictione super prefatos episcopos eos ad propria redierunt. Ex libris quos portaverunt ad Romam unum fuit ordinum maioris Alballdensis cenobii, ubi continetur baptismum et sepultura, et tenuit papa Alexandrus, et fuit bene laudatum, alium librum orationum de monasterio Iraze* (Hirache en Navarre), *et tenuit abba sancti Benedicti, et fuit bene laudatum. Et librum missale fuit de santa Gemma. Et librum antifonarum de Iraze. Ita diviserunt, decem et novem diebus tenuerunt et cuncti laudaverunt* [9]. Le document était connu et déjà cité

[1] D'Aguirre, *Conc. Hispan.*, t. III, p. 228; Labbe, t. XV, p. 1112. — [2] Pinius, *Tractatus historico-chronologicus. De liturgia antiqua hispanica*, c. VI, p. 43 sq. — [3] Labbe, t. X, p. 52. Sur tout ceci, cf. dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I, 1880, p. 270 sq.; Gams, *Kirchengesch. von Spanien*, l. X, c. IV. — [4] Labbe, *Sacr. concilia*, t. X, p. 53. — [5] Labbe, *op. cit.*, t. X, p. 144. — [6] Rodericus Toletanus, *De rebus hispanicis*, l. VI, c. XXV. — [7] *De liturgia antiqua Hispana*, c. VI, § 5, p. 50. — [8] Roderic Toletanus, *De rebus hispanicis*, l. VI, c. XXV. — [9] *Codex Æmilianus conciliorum*, à la biblioth. de l'Escurial, *d. I, 1*, fol. 395 v°; cf. Florez, *España sagrada*, t. III, p. 390; dom Férotin, *Liber ordinum*, col. 19.

par Florez, mais dom Férotin en a donné un texte plus complet. On peut voir comment, par certains rapprochements, il pense que le manuscrit du *Liber ordinum* qu'il a découvert et édité serait précisément celui écrit en 1090 de la main du prêtre Barthélemy, par ordre de Dominique, abbé de Saint-Prudence, monastère dépendant de la célèbre abbaye de Saint-Martin d'Abbelda; c'est ce manuscrit, mentionné dans notre document, qui aurait été présenté avec le missel, l'antiphonaire et le *Liber orationum* au pape Alexandre II. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il est certain que les efforts réunis de saint Grégoire VII et des rois catholiques parvinrent à remplacer le rit mozarabe par la liturgie romaine dans ces royaumes. Il ne se conserva que dans quelques rares Églises.

2° *La restauration.* — Cependant, le cardinal Ximenès, devenu archevêque de Tolède, s'intéressa à la liturgie mozarabe, fit rechercher ses livres, les fit imprimer, désigna une chapelle de la cathédrale et dix églises de la ville où l'ancien culte serait restauré. Il obtint de Jules II deux bulles pour confirmer cet usage et, dans l'une, du XII des calendes d'octobre de 1508, le pape loue le zèle du cardinal et dit du rit mozarabe qu'il est *antiquissimum et magnæ devotionis*. Léon X et Pie IV permirent aussi en d'autres Églises la célébration de cette liturgie [1].

3° *Les conciles d'Espagne.* — Si nous écrivions ici une histoire de l'Église d'Espagne, il faudrait donner une place considérable aux conciles, dont quelques-uns ont eu une influence de premier ordre non seulement sur son développement religieux, mais encore sur son état politique et social. Ce sont eux qui ont, plus que tout autre institution, contribué à donner à l'Espagne wisigothique son unité religieuse et même politique. C'est un point de vue auquel nous ne pouvons nous arrêter. Mais, comme plusieurs de ces conciles ont pris des décisions liturgiques et que nous aurons à y faire allusion dans cet article, il nous a paru utile de donner ici la liste des principaux avec leur date. La plupart des conciles de Tolède que nous citons sont des conciles nationaux; parmi les autres, quelques-uns sont des conciles provinciaux ou même de simples synodes : concile d'Elvire vers 300; Saragosse, 380, 592, 691; Braga, 411, 563, 572; Tarragone, 464, 516; Séville, 590, 619; Girone, 517; Lérida, 524, 546; Barcelone, 540, 599; Mérida, 666; Tolède, 400, 447, 527, 531, 580, 589, 597, 610, 633, 636, 638, 646, 653, 655, 656, 675, 681, 683, 684, 688, 693, 694, 701.

On notera d'abord que cette liste contient des noms de villes qui, toutes, eurent une importance ecclésiastique et dont quelques-unes furent métropoles. Mais, à partir de 633, considérée comme date du IVe concile national de Tolède, c'est dans cette ville que se tiendront la plupart de ces conciles. C'est que Tolède, devenue la capitale du nouveau royaume, tend après la conversion de Récarède en 587 et après le concile de 589 à devenir aussi la capitale ecclésiastique de l'Espagne wisigothique.

Ce IVe concile de 633, dont saint Isidore fut l'âme, portera plusieurs canons dont nous aurons à parler et s'efforcera aussi de faire l'unité liturgique en Espagne.

Ces conciles nationaux, tenus à Tolède, deviennent une institution du royaume. Ils unissent non seulement les évêques et les abbés, mais encore les seigneurs laïques et le roi. En 589, Récarède, converti, assiste au IIIe concile et prend part aux délibérations. Ses successeurs suivront son exemple et certains conciles s'efforceront d'empêcher que l'influence du roi ne gêne la liberté des évêques. Mais quelques-unes de ces assemblées, malgré tout, ressemblent plus à des cortès qu'à des conciles [2]. Cependant, quelques-uns de ces conciles, par exemple le XIVe et le XVe de Tolède, comme l'avaient fait les conciles de Braga et de Girone, donnèrent lieu à des discussions théologiques qui ont leur importance, mais dans des questions dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Les décisions sur la liturgie trouveront leur place dans cet article.

Il sera bon aussi de noter l'influence qu'exercèrent sur ces conciles ceux d'Afrique et ceux des Gaules, Arles, Agde, Tours, Orléans. Ces relations de l'Espagne avec ces deux provinces expliquent aussi, dans une certaine mesure, les analogies que nous trouvons entre la liturgie mozarabe et celle des pays voisins [3].

4° *Les décrets des papes.* — Certains décrets des papes montrent que, dès le IVe siècle, ils intervinrent en Espagne, dans la question liturgique, comme ils le faisaient dans les questions dogmatiques.

La lettre de Sirice (384-399) à Himerius de Tarragone est bien connue; le pape, entre autres questions, enseigne qu'il ne faut pas rebaptiser les ariens qui reviennent à l'Église; que le baptême ne doit être célébré qu'à Pâques et à la Pentecôte, et non à Noël ou aux fêtes des apôtres et des martyrs, et traite quelques autres questions de discipline [4].

Le pape Hormisdas (514-523) est en relations constantes avec les évêques espagnols, notamment avec l'évêque Jean d'Elche et surtout avec Salluste de Séville, à qui il confie le vicariat apostolique pour toute cette lointaine province de Bétique et de Lusitanie [5]. Il envoie à ce dernier et aux autres évêques d'Espagne, le dossier des affaires d'Orient, les pièces de la réconciliation avec le patriarche de Constantinople; il leur recommande de reconnaître non seulement les quatre grands conciles (Nicée, Constantinople, Éphèse, Chalcédoine), mais encore le Ve qui est le IIe de Constantinople, sur l'affaire des trois chapitres qui avait mis le feu à l'Orient et à l'Occident, et n'était pas encore complètement réglée. Il leur communique aussi le décret dit gélasien sur les livres à recevoir ou à condamner, dans une rédaction spéciale [6]. Toutes ces décrétales ont été insérées dans la collection *Hispana* à laquelle saint Isidore a mis la main, si tant est qu'il n'en soit pas l'auteur responsable [7]. L'influence de ces décrétales papales sur les conciles, notamment le IVe concile de Tolède, en 633, est certaine.

La lettre de Vigile à Profuturus de Braga, en 538, est des plus significatives. Après quelques considérations sur les priscillianistes, le pape rappelle que la vraie doxologie à la fin des psaumes est *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto*, et que la dernière conjonction *et*, avant *Spiritui*, ne doit pas être supprimée; les ariens qui reviennent à l'Église ne doivent pas être réconciliés *per illam impositionem manus quæ per invocationem sancti Spiritus fit, sed per illam qua pœnitentiæ fructus acquiritur, et sanctæ communionis restitutio perficitur*. Les autres prescriptions portent sur la restauration d'une église détruite qui n'est consacrée que par la célébration de la messe. Enfin, le pape envoie à l'évêque un exemplaire du canon romain et des cérémonies du baptême [8].

[1] Pinius, *De liturgia hispanica*, *Acta sanct.*, julii t. VI, p. 45 sq. Sur les différentes éditions de cette liturgie, cf. le chapitre *Documents*, col. 401 sq. — [2] Sur tous ces points, cf. dom Séjourné, *Saint Isidore*, p. 117 sq. — [3] Sur l'influence réciproque de l'Espagne sur les Gaules, et des Gaules sur l'Espagne, cf. l'article que nous citons dans la bibliographie de M. Le Bras. — [4] *P. L.*, t. XIII, col. 1131 sq. — [5] *P. L.*, t. LXXXIV, col. 819 sq., 827 sq. — [6] Cf. Gélasien *(Décret)*, col. 722. — [7] Cf. dom Séjourné, *Saint Isidore*, p. 148 sq. Pour les lettres d'Hormisdas, *P. L.*, t. LXXXIV, col. 816 sq. et Thiel, *Epist. P. R. Geminæ*, t. I, p. 288 sq. Sur ces points voir aussi MM. Le Bras et Fournier, cités à la bibliographie. — [8] *P. L.*, t. LXIX, col. 15 sq.

Nous aurons aussi à citer la lettre du pape saint Grégoire à saint Léandre, sur le rituel du baptême [1].

III. Sources et documents. — 1° *Les livres de la liturgie mozarabe.* — La liturgie mozarabe possède à peu près les mêmes livres que les autres liturgies latines; pour la messe, un sacramentaire, un lectionnaire, un antiphonaire, plus tard un missel, *Missale mixtum* ou plénier, qui réunira tous les livres nécessaires pour la messe; pour l'office, psautier, lectionnaire, antiphonaire, hymnaire, homéliaire, qui seront tous réunis quelque jour dans le bréviaire; pour les sacrements et les sacramentaux, un manuel, un rituel, un pontifical; en outre un calendrier et un martyrologe.

Sur ce point, la liturgie mozarabe est d'accord avec les autres liturgies latines et mérite d'être classée dans le même groupe. Au contraire, la liturgie grecque et les liturgies orientales, dont on la rapproche quelquefois, ont un système tout différent, au moins pour la messe. Chez elles ni sacramentaires, ni antiphonaires, ni même missels, au sens que nous donnons à ce mot.

Mais, à la différence de la liturgie romaine, des liturgies gallicanes, et même de la liturgie ambrosienne, dont les livres liturgiques sont d'ordinaire anonymes, la liturgie mozarabe possède un bon nombre de pièces dont nous connaissons les auteurs.

L'activité liturgique en Espagne a été grande, surtout aux VIe et VIIe siècles. Nous mettrons à part Prudence, le poète du IVe siècle, dont les hymnes ont un caractère plus littéraire que liturgique, encore que certaines de ces hymnes aient été composées soit pour être récitées ou chantées, soit pour l'anniversaire d'un martyr, soit pour d'autres offices, comme l'hymne du lucernaire. Mais les noms de Léandre, d'Hildefonse, de Julien, d'Eugène et quelques autres, nous sont connus pour avoir composé des messes ou autres prières conservées dans les livres liturgiques que nous allons étudier. Nous croyons devoir citer quelques-uns de ces textes, car ils sont à retenir pour l'histoire de la liturgie mozarabe.

Saint Isidore, dans son *De viris* attribue un certain nombre de compositions à ses prédécesseurs: à Pierre de Lérida, V^e^-VIe siècle, *Petrus... edidit diversis solemnitatibus congruentes orationes et missas eleganti sensu et apperto sermone;* à Léandre de Séville († 599) : *in ecclesiasticis officiis idem Leander non parvo laboravit studio. In toto enim psalterio duplici editione orationes conscripsit : in sacrificio quoque laudibus atque psalmis multa dulci sono composuit* [2].

Saint Hildephonse, de son côté, écrit de Jean de Saragosse († 631) : *In ecclesiasticis officiis quædam eleganter et sono et oratione composuit;* de Conantius de Palencia († 639): *ecclesiasticorum officiorum ordinibus intentus et providus; nam melodias soni multas noviter edidit. Orationum quoque libellum de omnium decenter conscripsit proprietate psalmorum* [3]; d'Eugène de Tolède († 657) : *Studiorum bonorum vim persequens cantus pessimis usibus vitiatos melodiæ cognitione correxit : officiorum omissos ordines curamque discrevit.* Le même Eugène promet à Protasius de Tarragone une messe de saint Hippolyte et des oraisons, avec cette remarque : *missam vero votivam ideo non scripsi, quia in hac patria tam accurati sermonis habentur atque sententiæ, ut simile non possim excudere, et superfluum judico inde me aliquid dicere, unde meliores recolo jam dixisse* [4]. Braulion de Saragosse († 651) s'attribue à lui-même : *Libellum de sancti Æmiliani vita brevem conscripsi ut possit in missæ ejus celebritate quantocius legi* [5].

Quiricus de Barcelone (VIIe siècle) est auteur d'une hymne de quinze strophes en l'honneur de sainte Eulalie de Barcelone [6].

Quant au même Hildephonse de Tolède († 667), son cas est plus compliqué. On lui attribue six ou sept messes en l'honneur de la sainte Vierge qui existeraient dans un manuscrit de la bibliothèque capitulaire de Tolède, le *35. 7.* Mais dom Férotin, qui a examiné ce manuscrit, nous dit à ce propos qu'il y a ici une erreur; il s'agit seulement du traité, bien connu, du même auteur, *De virginitate sanctæ Mariæ*, divisé en leçons, qui ont pour titre [*missa I*], *missa III*, *missa IV*, etc., d'où la méprise. *Missa* est en effet pris parfois dans le sens de *lectio* aux VIe et VIIe siècles [7].

Mais il a composé deux messes en l'honneur des saints Côme et Damien, les patrons d'un monastère de ce nom; un *alleluia* et autres chants pour sainte Léocadie. Dom Férotin pense même qu'on peut lui attribuer une messe de l'assomption, éditée dans le *Liber mozarabicus*, col. 592-598. La langue en est curieuse, d'une prolixité et d'une préciosité bien digne de saint Hildephonse, et le latin est un latin très éloigné du style classique. Mais la doctrine sur la sainte Vierge est au contraire d'une théologie remarquable [8].

On a pu considérer, non sans vraisemblance, saint Léandre comme l'auteur de la messe de saint Vincent martyr. En tout cas, une large partie de cette messe est empruntée à un sermon dont il est probablement l'auteur [9].

Julien de Tolède († 690) a composé des hymnes et un missel dont on nous dit : *Item* [composuit] *librum missarum de toto circulo anni, in quatuor partes divisum : in quibus aliquas vetustatis incuria vitiatus ac semiplenas emendavit atque complevit, alias vero ex toto composuit. Item librum orationum de festivitatibus, quas Toletana Ecclesia per totum circulum anni est solita celebrare, partim stylo sui ingenii, partim etiam inolita antiquitate vitiatum, studiose correctum in unum congessit, atque Ecclesiæ Dei usibus ob amorem reliquit sanctæ religionis* [10]. Ces *quatuor partes*, se demande dom Férotin, ne désigneraient-elles pas les messes de l'Avent, du Carême, du temps pascal, des saints, qui sont précisément la division du *Liber mozarabicus sacramentorum*, édité par lui (dom Férotin) auxquelles on aurait ajouté quelques *missæ cotidianæ?* Dans ce cas, nous aurions dans ce manuscrit une copie de la revision faite par Julien [11]. Un autre auteur de plus basse époque, Salvus, abbé d'Abbelda († 962), a composé aussi des hymnes et des messes qui ont péri [12].

Dans la série des auteurs mozarabes, dom Férotin a négligé un texte dont l'importance est capitale, c'est la lettre adressée par les évêques adoptianistes d'Espagne, en 792 ou 793, à ceux des Gaules, d'Aquitaine et d'Autriche [13]. Or, dans cette lettre, ils citent divers

[1] *P. L.*, t. LXXXIV, col. 367. — [2] *P. L.*, *De viris*, c. XV; *P. L.*, t. LXXXII, col. 1090 et 1104. — [3] Ildephonsus, *De viris illustribus*, *P. L.*, t. XCVI, col. 201, 203 et 204. — [4] *P. L.*, t. LXXXVII, col. 412. — [5] *Vita sancti Æmiliani*, *P. L.*, t. LXXX, col. 701. — [6] *P. L.*, t. LXXXVI, col. 1099-1100; Blume, *Hymnodia gotica*, p. 167. — [7] Dom Férotin, *Liber mozarabicus*, p. XVI et 754 sq. — [8] Cf. *Liber mozarabicus*, p. XVI, col. 592 sq. — [9] Cf. L'appendice H, de dom Havard, dans *nos Origines liturgiques*, Paris, 1906, p. 302-312. — [10] Felicis, *Vita sancti Juliani*, dans *P. L.*, t. XCVI, col. 448-450. Cf. aussi col. 757-760 et t. LXXXV, col. 649, et *Liber ordinum*, col. 230, 331-334, autres fragments liturgiques du même. — [11] *Liber mozarabicus*, p. XVI et XVII. Voir cependant la réserve présentée, p. XVII, note 1. — [12] Mabillon, *Annales*, t. III, p. 562; Nicolas Antonio, *Bibliotheca Hispana vetus*, t. I, p. 518 et dom Férotin, *loc. cit.*, p. XVI. — [13] Ce nom d'*Austria* peut soulever quelque difficulté et on lui a substitué *Asturia*, mais sans raison suffisante. Mgr Mercati lit *Neustria* ce qui paraît beaucoup plus vraisemblable. La lettre a été éditée en 1777 par Froben, *Œuvres d'Alcuin*, reproduite dans *P. L.*, t. CI, col. 1321 sq. En 1860, Ad. Helferich l'a rééditée dans son *Der wistgotische Arianismus*, et elle a paru enfin dans les *Monumenta Germaniæ historica*, *Concilia*, t. II, p. 111 sq. Cf. l'article de Bruyne cité plus loin.

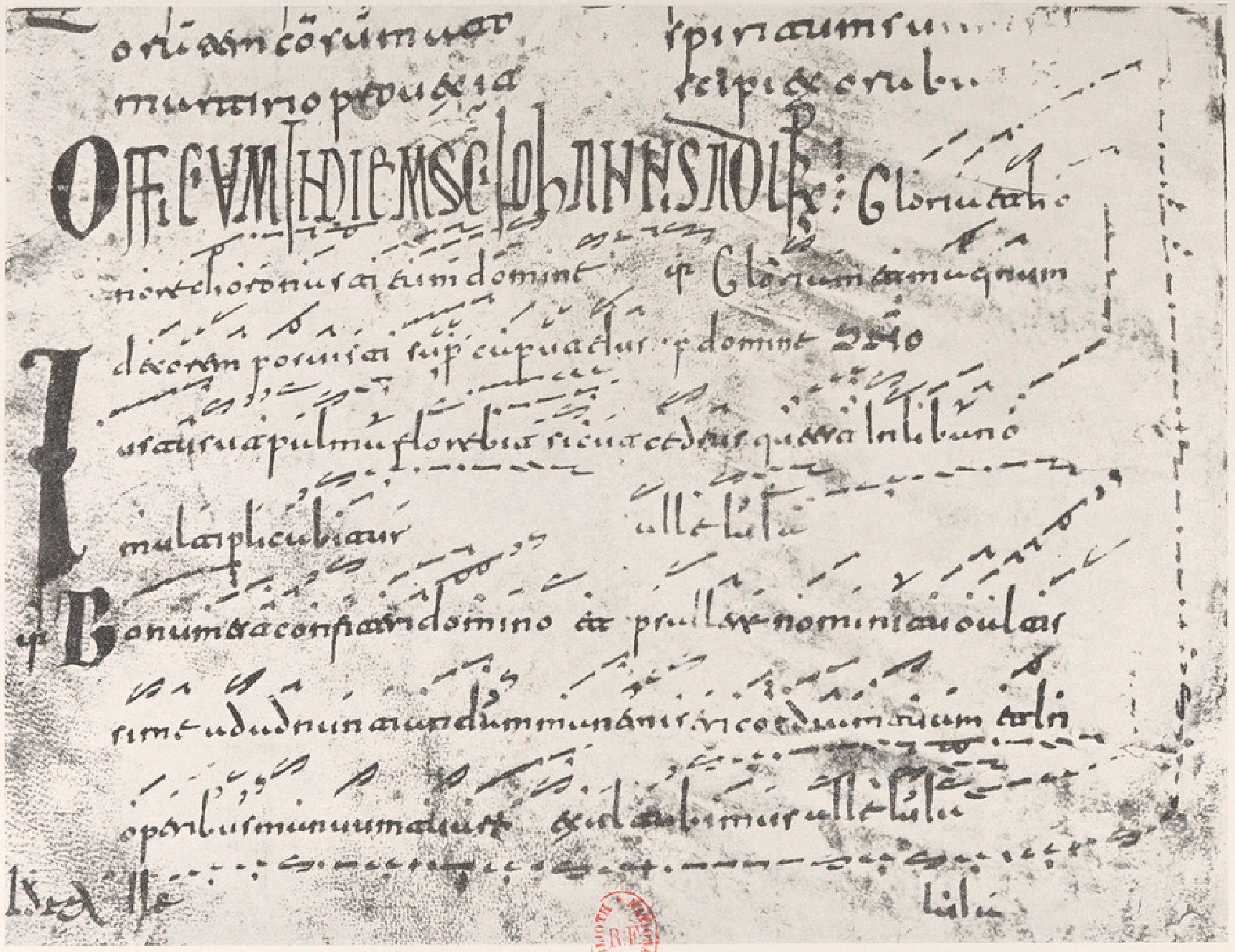

Fragments du *Codex Toletanus*, 35.7.

(IXe ou Xe siècle.)

textes de leur liturgie qu'ils attribuent respectivement à Eugène, Hildephonse, Julien. Un autre texte est attribué par Élipand à Isidore de Séville, que dom Férotin ne cite pas parmi les auteurs de la liturgie mozarabe [1]. Des textes cités par lui, dom Férotin, concluait : « Ce n'est pas à des auteurs du VIe ou du VIIe siècle que nous devons dans son ensemble la liturgie mozarabe... Cette liturgie, ils se sont efforcés de la ramener à sa pureté première et l'ont enrichie de textes nouveaux, ils ne l'ont pas créée; elle n'est l'œuvre ni d'un saint Léandre, ni d'un saint Isidore, ni des grands conciles nationaux de Tolède [2]. » Florez était, avant lui, arrivé à la même conclusion [3]. Mais dom de Bruyne est d'un autre avis. D'après le texte de la lettre de 792 et d'autres textes d'Élipand, il pense que la majeure partie du missel doit être l'œuvre des trois évêques de Tolède cités dans cette lettre : Eugène, Hildephonse et Julien [4]. Cette conclusion demanderait à être établie par une démonstration très serrée, notamment par une étude philologique de ces différentes formules. Dom de Bruyne lui-même est obligé d'ajouter que certaines formules sont antérieures au VIIe siècle et nous citerons nous-même quelques autres exemples de messes, plus anciennes que l'époque des Léandre ou d'Isidore.

Ceci noté, nous allons énumérer brièvement les documents les plus anciens de cette liturgie.

1. *Liber comicus* ou *lectionarius missæ quo Toletana Ecclesia ante annos mille et ducentos utebatur* a été décrit au mot LIBER COMICUS, t. IX, 1re part., col. 220-243. Cf. aussi L. Delisle, *Mélanges paléographiques*, Paris, 1880, p. 58 sq.

Nous ferons seulement remarquer que, pour les fêtes et autres circonstances liturgiques, il est d'ordinaire d'accord avec l'homéliaire tolétain que nous décrivons ci-après.

2. *Les Homiliæ Toletanæ* (ex cod. Brit. Museum addit., *30853*). — Les homélies contenues dans ce manuscrit avaient été composées pour être lues durant la messe, après l'Évangile. Le manuscrit date du commencement du XIIe siècle. L'accord de cet homéliaire avec le *Liber comicus* est tel que dom Morin, l'éditeur de ce dernier, n'hésite pas à l'identifier soit avec le livre des sermons écrits par Hildephonse, ou avec celui qui a pour auteur Julien (*P. L.*, t. XCVI, col. 44 et 450; cf. dom G. Morin, *Liber comicus*, p. 406). En tout cas, le texte n'est pas postérieur à leur temps. L'auteur a fait des emprunts à saint Césaire d'Arles, à saint Augustin et à d'autres écrivains. Dom Morin a donné le début et le sujet de ces sermons avec la provenance (*loc. cit.*, p. 407-425).

Ces homélies sont choisies pour être lues à certains dimanches ou à certaines fêtes; nous retrouvons donc ici les principales fêtes du calendrier mozarabe, Sainte-Eulalie, Saints-Jean-et-Jacques après la Saint-Étienne, la Saint-Vincent, le dimanche avant la Saint-Jean-Baptiste, la fête de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et saint Paul, de saint Félix de Geronda (1er août avec deux sermons, ce qui induit dom Morin à penser que l'homéliaire a été écrit pour une église de la contrée, p. 416), saint Laurent, décollation de saint Jean-Baptiste; un sermon pour la chaire de saint Pierre mérite d'attirer l'attention, car il fut écrit sans doute à l'occasion du voyage de Valentinien avec Placidia et Eudoxie à Rome, vers 450; cf. p. 409 et *P. L.*, t. LIV, col. 854. Des sermons sont destinés aux dimanches de l'Avent, à ceux du Carême (un dimanche *ante initium quadragesimæ*, un dimanche *de carnes tollendas*, un *de cæco nato*, un *de Lazaro*). Le IIIe dimanche est appelé *in vicesima* et ce jour-là les catéchumènes donnaient leur nom à l'évêque; le dimanche des Rameaux est celui de l'*effectatio*, et l'homélie fournit des variantes sur le texte du symbole; cf. *P. L.*, t. LXXXV, col. 151 et 394. Il y a des homélies pour le jeudi, le vendredi saint, le samedi. Au vendredi saint, à remarquer la cérémonie de la pénitence, avec le chant du bon larron, *Memento mei, Domine* (p. 412 et 424) [5]. Le dimanche de Pâques est désigné sous le nom *hilaria pasce*, avec une homélie pour chaque jour de l'octave jusqu'au dimanche inclusivement, la IIIe férie étant *albas deponendas*. Le dimanche qui suit celui dans l'octave est le premier *post octavam*. L'Ascension et le dimanche qui suit ont aussi leur homélie. A l'occasion de l'Ascension sont indiquées les litanies, et aussi pour la Pentecôte.

Il y a des homélies pour des circonstances particulières *in ordinatione episcopi*, *unius justi*, *de sanctis*, plusieurs *de clade* et à cette occasion les prières de l'indulgence, *indulgentia*, à lire 70 fois [6]. L'une de ces homélies *de clade* est tirée de saint Grégoire (cf. *P. L.*, t. LXXVI, col. 1311); plusieurs homélies *de quotidiano*, *de tribulatione*, *de eleemosyna*, *de decimis reddendis;* il y a un dimanche *avant* la Saint-Jean-Baptiste. A remarquer, à l'occasion de l'épiphanie, deux formules pour annoncer la Pâques, p. 409 et 424 [7].

3. *Le lectionnaire d'Alcala.* — Le manuscrit *31* de la bibliothèque de l'université de Madrid est un texte biblique du IXe siècle, auquel une main contemporaine, ou peu s'en faut, a ajouté de nombreuses notes liturgiques, au nombre de deux cent seize, qui nous font connaître une partie des lectures de l'année. Cette utile contribution à l'histoire des lectionnaires a été publiée par dom Donatien de Bruyne, *Un système de lectures de la liturgie mozarabe*, dans *Revue bénédictine*, t. XXXIV, 1922, p. 147-155. L'éditeur fait remarquer que les annotations pour les évangiles manquent, les péricopes évangéliques devaient se trouver dans un manuscrit distinct. Les péricopes prophétiques tirées d'Isaïe sont nombreuses, celles tirées de Jérémie sont rares, les autres manquent tout à fait. Les livres sapientiaux ne sont pas représentés, non plus que les livres historiques postérieurs et l'Apocalypse. « On peut estimer que nous n'avons qu'un tiers ou un quart des annotations que nous aurions le droit d'attendre dans une Bible complète. » Ces notes sont souvent vagues et trop brèves; la comparaison qui s'impose entre elles et les autres documents de la liturgie mozarabe, en particulier le *Liber comicus*, amène à reconnaître que la liturgie mozarabe, ainsi que les autres liturgies, a eu ses variations locales.

Voici les notes dans l'ordre de la Bible, le commencement de la lecture est indiqué; pour la fin, on ne l'a marquée que là où le manuscrit place un *finit*. On a mis entre crochets quelques lettres à ajouter; les numéros d'ordre ne sont pas dans le manuscrit :

1. II f ad III^a^ [in ebd. I Quadragesimæ], Gen., IV, 1.
2. III f ad matutinum. VIII, 15.
3. III f ad III^a^. XI, 2.
4. IIII f ad matutinum. XVIII, 1.
5. IIII f ad III^a^. XIX, 1.
6. IIII f ad VI^a^. XX, 1.
7. V f ad III^a^. XXV, 5.
8. V f ad VI^a^. XXVII, 41.

[1] Dom de Bruyne, *De l'origine de quelques textes liturgiques mozarabes*, dans *Revue bénédictine*, t. XXX, 1913, p. 421 sq. Ces textes avaient du reste été déjà signalés par Mgr Mercati, *More spanish symbols*, et avant lui par dom Cagin, *Paléographie musicale*, *loc. cit.* — [2] *Liber mozarabicus*, p. XVI. — [3] *De la misa antigua de España*, dans *España sagrada*, t. III, p. 187 sq. — [4] *Op. cit.*, p. 425. — [5] Sur ce sujet, cf. col. 419, *Semaine sainte*. Nous avons fait remarquer dans AFRIQUE *(Liturgie d')*, que ce chant était usité en Afrique; il l'était aussi dans la liturgie grecque; cf. Thomasii, *Opera*, t. VII, p. 92. — [6] Cf. plus loin col. 421 et *P. L.*, t. LXXXV, col. 167, Duchesne, p. 428. — [7] Cf. *Annonce des fêtes*, col. 2239.

9. VI f ad IIIa. XXXVII, 2.
10. VI f ad VI. XL, 1-22.
11. Sabbato ad matutinum. XLI, 1-45.
12. II f ad matutinum secunda ebdomada. XLI, 45.
13. II f ad III in II ebdomada. XLIII, 15-XLV, 16.
14. II f ad VI in secundo ebdomada. XLV, 17.
15. III f ad matutinum in secunda ebdomada. XLVII, 15.
16. III f ad IIIa in secunda ebdomada. L, 13.
17. finit (*la note du début manque* III f ad VI). Ex., II, 19.
18. IIII ad VIIII in secunda ebdomada. II, 11.
19. IIII f ad matutinum in sec. ebd. IV, 19.
20. IIII f ad IIIa in sec. ebd. VII, 14.
21. IIII f ad VI in sec. ebd. IX, 1.
22. V f ad matut. in sec. ebd. IX, 34.
23. V f ad IIIa in sec. ebd. XV, 22.
24. V f ad VI in sec. ebd. XVII, 1.
25. V f ad VIIII in sec. ebd. XVIII, 1.
26. VI f ad matut. in sec. ebd. XXIV, 12.
27. item VI f ad matut. XXXI, 15.
28. (*note illisible se rapportant peut-être à* Ex., XXXIV, 1).
29. item VI f ad mat. XXXIV, 27-XXXV, 29.
30. VI f ad III. Num., XIII, 1.
31. in apparitio. XXIII, 7.
32. apparitio. XXIV, 3.
33. in apparitio. XXIV, 15.
34. cantico in cotidiano. I Reg., II, 1.
35. de carnes tollendas. III Reg., XIX, 3.
36. in ascensione domini. IV Reg., II, 1.
37. de uno infirmo XX, 1.
38. I dominico in adventum domini. Is., II, 1.
39. III dominico [de cotidiano]. V, 18.
40. III f ad VIIII post XL (*il faut lire* XX). V, 20.
41. nativitas. VII, 10.
42. in adventu. VIII, 16.
43. in nativitas. IX, 1-7.
44. in adventu. X, 33.
45. canticum in cotidiano. XII, 1.
46. II f in adventu. XIX, 1.
47. canticum in cotidiano. XXVI, 1.
48. cant. in cotidiano de infantum. XXVI, 12.
49. in adventu dni lectione. XXVIII, 16.
50. in adventu. XXIX, 17.
51. mediam noctis sive in XL (*il faut lire* XX). XXX, 17.
52. cant. de adventu. XXX, 18.
53. de adventu. XXX, 27.
54. lectio in catedra sci petri. XXXII, 1.
55. de infirmis. XXXIII, 2.
56. in adventu V dominico. XXXV, 1.
57. de adventu. XXXV, 3.
58. lectio de uno infirmo. XXXVIII, 1.
59. de defunctis. XXXVIII,10
60. in adventu. XL, 1.
61. in adventu. XL, 10.
62. dominico IIII de co(tidiano). XL, 27.
63. in unius iusti. XLI, 8.
64. de uno iusto. XLII, 1.
65. in adventu. XLII, 10.
66. sci vincenti. XLIII, 1.
67. de s. vincenti. XLIV, 1.
68. ad VIa in caput anni. XLIV, 6.
69. cant. in nativitas. XLV, 8.
70. in caput anni [ad nonam]. XLVI, 3.
71. IIII dominico ante XL. XLVI, 9.
72. item in IIII dominico ante XL. XLVIII, 4.
73. lectio in cotidiano. XLVIII, 12.
74. V dnico de cotidiano. XLVIII, 16.
75. lectio in ramos palmarum. XLIX, 22.
76. III feria ad VIIIIa in ebdomada maiore. L, 1.
77. VII [dominico in] co. LI, 1.
78. in adventu. LI, 4.
79. de adventu domini. LII, 1.
80. lectio in indulgena. LIII, 13.
81. lectio de una virgine. LIV, 1.
82. lectio de vigilia [paschæ]. LV, 1.
83. lectio in latanias [I die]. LV, 2.
84. canticum in adventu. LVI, 1.
85. II f in ebdomada maiore. LVI, 8.
86. dominico V ante XL. LVII, 14.
87. lectio de defunctis. LVIII, 10.
88. IIII f in prima [ebd] in XL ad VIIII. LIX, 15.
89. apparitio. LX, 1.
90. lectio sabbato ante pentecosten. LXI, 1.
91. cant. in sanctis. LXI, 6.
92. cant. de una virgine. LXI, 10.
93. cant. in adventu domini. LXII, 8.
94. cant. resurrectio. LXIII, 1.
95. lectio pro plubia postulanda. LXIII, 15.
96. sabbato ad III ante palmas. LXV, 1.
97. in sci iuliani. LXV, 17.
98. in nativitas. LXVI, 6.
99. VIIII dominico [de cotid]. LXVI, 10.
100. in VI dominico ante quadragesima. Jer., V, 1.
101. in dominico ante quadragesima. XXX, 3.
102. cotidiana. Ad Rom., II, 11.
103. de sanctis. V, 1.
104. ad IIIa. V, 6.
105. ad VIa. VII, 24.
106. ante XL. VIII, 3.
107. sci asciscli. VIII, 12.
108. primitiis. VIII, 18.
109. de sanctis. VIII, 28.
110. de adventu. XI, 25-31.
111. cotidiano. XI, 33.
112. co(tidiano). XII, 1.
113. cot. XII, 16.
114. ad prima. XIII, 12.
115. de defunctis. XIV, 7.
116. cot. XV, 4.
117. in circu [m] cisione dni. XV, 8.
118. votiba singulare. XV, 30.
119. co. XVI, 17.
120. co. I Cor., I, 3-9.
121. in VI dominico ante XL. I, 10-16.
122. co. I, 17.
123. Item C. II, 6.
124. sci iusti et pastoris. II, 10.
125. co. III, 16.
126. in adventu. IV, 1.
127. in sci petri. IV, 8.
128. in vigilia pasce. V, 7.
129. in VI dominico ante XL. V, 10.
130. domini[co] XII co. VI, 12.
131. nubentis. VII, 1.
132. de nubentis. VII, 10.
133. de una virgine. VII, 37-40.
134. virgine. VII, 39.
135. de decimis. IX, 7.
136. inter circumcisione dni et apiphania. X, 1.
137. ad IIIa. X, 15.
138. in cena dni. XI, 23.
139. in dominico de cottidiano. XII, 27.
140. in resurrectio domini. XV, 1.
141. dominico post allisionem infantum. XV,34.
142. de uno defuncto. XV, 51.
143. sanctarum iuste et rufine. II Cor., IV, 5-10.
144. item de sanctis. IV, 11.
145. sci ioannis evangeliste. V, 1.
146. carnes tollendas. VI, 1.
147. co. VI, 11.
148. votiba pluralis. VIII, 9.
149. s. laurenti. IX, 6.
150. sce eulalie. X, 17.
151. sci vincenti. XI, 17.
152. cotti et dicitur dominico ante XL. XII, 16.
153. co. Gal., III, 13.
154. in sancta maria. III, 27.
155. nativitas sci ioannis. IV, 27.
156. c. Ephes., I, 15.
157. dominico post ascensione domini. IV, 1-10.
158. letanias [I die]. IV, 23.
159. letanias [III die]. IV, 29.
160. ad III in co. V, 1.
161. sce crucis. Phil., II, 5.
162. unius iusti. III, 6.
163. in adventu. IV, 4.
164. de sanctis. II Thess., I, 3.
165. de iterantibus. III, 1.
166. III dominico ante XL. Col., I, 3.
167. sce cecilie. I, 12.
168. in adventu. III, 1.
169. in adventu. III, 12.
170. in VI dominico ante XL. III, 18-IV, 1.
171. in ordinatione episcopi. I Tim., III, 1.
172. sci iacobi. II Tim., I, 5.
173. sci felicis. II, 11.
174. sci felicis. II, 22.
175. item in sci felicis. III, 10-15.
176. uno confessore. IV, 17.
177. apparitio. Tit., II, 11.
178. infantum. Hebr., II, 9.
179. de sanctis. X, 32-38.
180. in decollatione sci ioannis. XI, 24.
181. in sci fructuosi. XI, 33.
182. in de sanctis. XI, 34.
183. item sci ioanni. XI, 36.
184. in cena dni ad IIIa. XII, 12.
185. cena dni. XII, 26.
186. IIII f ad VIIIIa [in I ebd. quadrag.]. Jac., I, 13.
187. V [I] f ad VIIIIa. II, 1.
188. sabbato. II, 14.
189. in dominico primo de XL. III, 5.
190. mediante IIIa. III, 14.
191. mediante ad matut. IV, 1.
192. in media noctis. IV, 7.
193. IIII f in secunda ebdomada. IV, 11.
194. VI f ad VIIII. V, 7.
195. sabbato. V, 16.
196. IIII f [ad VIIII in tertia ebd.]. I Petr., I, 13.
197. ramos palmarum. I, 25.
198. cena domini ad mat. II, 2.
199. in cena dni per titulos. III, 1.
200. in primo dominico XL. III, 5.
201. II f post LX (il faut lire XX). III, 10.
202. sabbato. IV, 1.
203. I ebdomada XL. IV, 7-11.
204. lazaro. IV, 12.
205. III f post LX (il faut lire XX). V, 5-11.
206. V f. II Petr., I, 19.
207. VI f. II, 9.
208. VI f in III ebdomada. III, 1.
209. IIII f in ebdomada maiore. I Joa., IV, 11-16.
210. VI f. Act., V.
211. in sce crucis. V, 30.
212. in sci stefani. VI, 1.
213. item in sci stefani. VII, 51.
214. in diem sci philippi. VIII, 5.
215. de sco ioannis. XIII, 16.
216. lec(tio) die dominica post ascensione dni. XX, 16.

En replaçant les lectures dans l'ordre de l'année liturgique, on remarque qu'elles forment deux groupes: le premier comprend les lectures faites à l'office, auxquelles il faut joindre les cantiques; le second comprend les deux lectures faites à la messe; l'une tirée généralement de l'Ancien Testament, l'autre des épîtres ou des Actes.

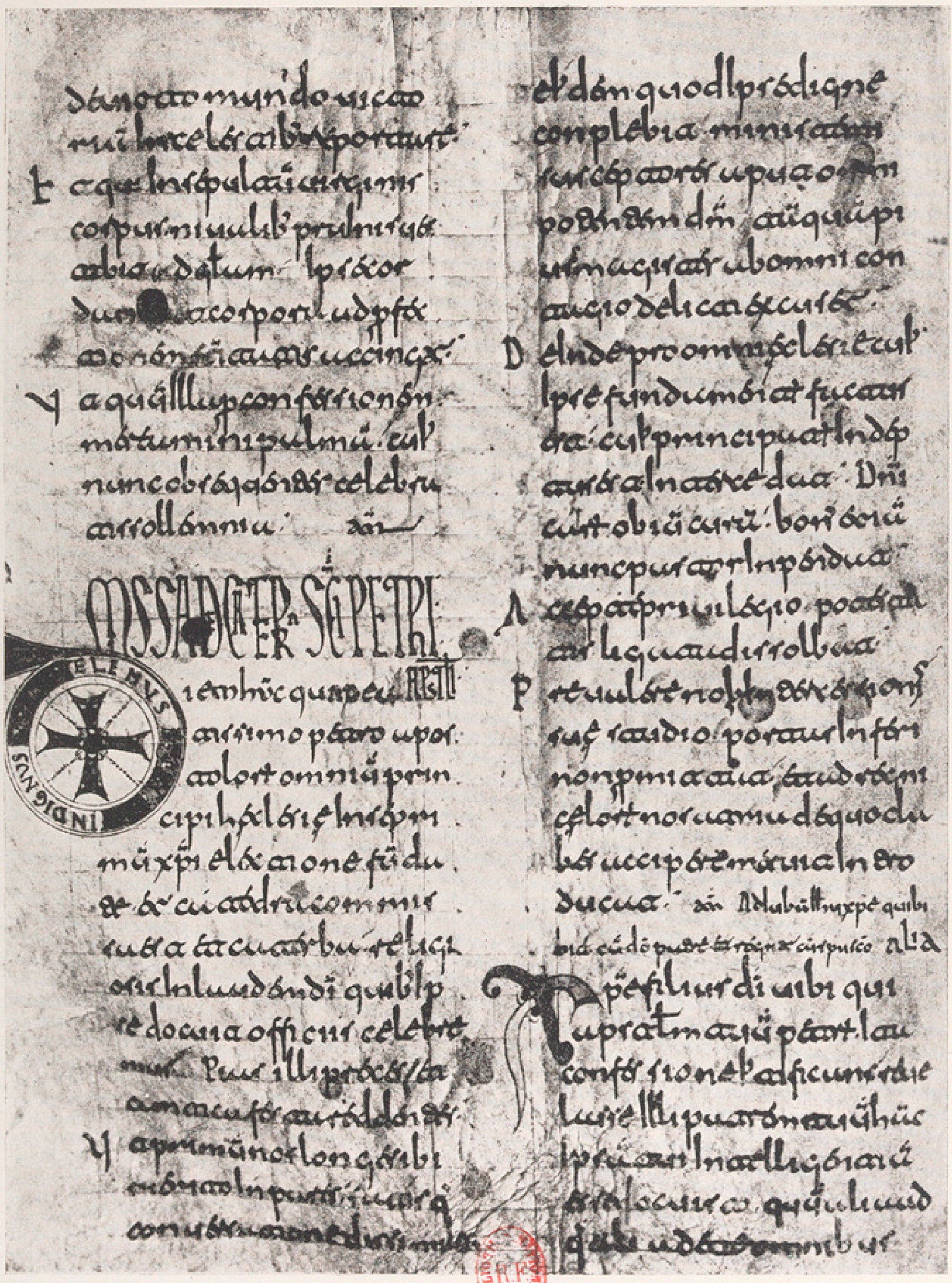

Codex Toletanus, 35.3, Liber Sacramentorum.
(IXe siècle.)

L'Avent compte cinq dimanches I (n. 38, 110); II (n. 126); III (n. 168)...; V (n. 56, 163). Après cela vient la Nativité (n. 41, 43, 98), la fête de saint Étienne le 26 décembre (n. 212, 213); la fête de saint Jacques, le 28 décembre (n. 172) sans qu'on puisse dire d'une manière certaine s'il s'agit de Jacques le Mineur, fêté le 28 décembre ou de Jacques le Majeur fêté le 30. Ensuite la fête de saint Jean l'Évangéliste le 29 décembre (n. 145) et la fête de la Circoncision (n. 117).

La fête de l'Épiphanie appelée aussi *Apparitio* (deux cantiques, n. 31, 89, à la messe, n. 32, 33, 177).

Saint-Julien, le 7 janvier (n. 97) et la fête des saints innocents ou *Allisio infantum*, au 8 janvier (n. 178).

« Depuis ce jour, jusqu'au Ier dimanche de Carême, il y a divergence dans la disposition des livres liturgiques. Les uns, comme le sacramentaire de Tolède et le *Libellus orationum* de Vérone, passent directement au *Carnes tollendas*, mais, après la Pentecôte, il ont une longue liste de dimanches appelés *de cotidiano* et destinés à remplir les vides. Il est probable que cette disposition est la plus ancienne. D'autres, comme le *Liber comicus* de Silos et celui de San Millan, n'ont qu'un dimanche *ante carnes tollendas* et les vides doivent de nouveau être remplis par les dimanches *de cotidiano*. D'autres enfin, comme le *Comicus* de Tolède, qui est le plus ancien, concordent avec nos annotations liturgiques : il y a un dimanche *post allisionem* (n. 141), puis les dimanches *ante quadragesimam* VI (n. 100, 121, 170), V (n. 86), IV (n. 71, 72), etc. Le premier dimanche du carême s'appelait *de carnes tollendas* (n. 35, 146).

« Pour le carême nous sommes bien renseignés. On lisait à l'office des péricopes successives du Pentateuque. Les n. 1-30 nous renseignent pour les deux premières semaines et elles s'accordent rarement avec le bréviaire imprimé. Pendant les trois premières semaines, le mardi et le jeudi, il n'y avait pas de messe; le samedi n'étant pas jour de jeûne, on célébrait à tierce, les autres jours à none. La lecture était tirée des épîtres catholiques.

« Le IVe dimanche du carême avait deux noms *vicesima* et *de mediante* (n. 190, 191); l'annotation *in media noctis* (n. 51, 192) doit se rapporter à un office de ce même jour. Ici et dans la semaine qui suit, je crois que XL ou LX ont été écrits en place de XX (n. 40, 51, 201, 205, peut-être encore d'autres).

« Le Ve dimanche était appelé *de Lazaro* (n. 204). Les samedis de Carême s'appelaient en connexion avec le dimanche qui suivait (n. 96).

« Le VIe dimanche, *in ramos palmarum* (n. 75, 197). Lundi (n. 85) et mardi (n. 76) de la semaine sainte. Le jeudi saint, il y avait, outre les fonctions *ad matutinum* (n. 198), *ad III* (n. 184) et *ad VIIII* (n. 138) une messe *per titulos*, c'est-à-dire pour les églises situées loin de la cathédrale (n. 199). Le vendredi saint tout le clergé et le peuple criaient 300 fois, puis 200 et enfin 100 fois *indulgentia!* Rien d'étonnant que ce jour ait été appelé *Indulgena* (n. 80).

« *Vigilia Paschæ* (n. 82, 128). » Pâques (n. 140). Ascension (n. 36). Dimanche après l'Ascension (n. 157, 216). Ici doivent probablement s'intercaler les *letaniæ* (n. 83, 158, 159) qui se faisaient les mercredi, jeudi et vendredi avant la Pentecôte. Veille de la Pentecôte (n. 90). Après la Pentecôte venaient les dimanches *de cotidiano* (n. 39, 63, 73, 75, 77, 102, 111, 112, 116, 119, 120, 122, 123, 125, 130, 139, 147, 152, 153, 156).

« En plus des saints déjà indiqués dans le cycle de Noël, nous rencontrons : saint Aciscle, 17 novembre (n. 107), marqué comme le commencement de l'Avent; sainte Cécile, 22 novembre (n. 167); sainte Eulalie, 10 décembre (n. 150); sainte Marie, 18 décembre (n. 154); saint Fructueux, 21 janvier (n. 181); saint Vincent, 22 janvier (n. 66, 67, 151); chaire de saint Pierre, 22 février (n. 54); saint Philippe, 2 mai (n. 114); sainte Croix, 3 mai (n. 161, 211); nativité de saint Jean-Baptiste, 24 juin (n. 155, 215); saint Pierre, 29 juin (n. 127); saintes Juste et Rufine, 17 juillet (n. 143); saint Félix, 1er août (n. 173, 174, 175); saints Juste et Pasteur, 6 août (n. 124); saint Laurent, 10 août (n. 149); décollation de saint Jean-Baptiste, 24 septembre (n. 180, 184).

« Si nous comparons ces données avec le *Comes* de Silos, nous remarquons des changements dans la disposition des dimanches, des divergences dans l'assignation des péricopes, surtout aux féries du carême, un plus grand nombre de saints dans la Bible d'Alcala. D'autre part, elle a beaucoup moins de saints que n'en connaît le sacramentaire [1]. »

4. *Le sacramentaire et le missel.* — Le missel mozarabe, jusqu'à ces dernières années (1912) était représenté par le *missale mixtum* (ou missel plénier) édité sous les auspices du cardinal Ximenès et réédité avec des notes très érudites par Lesley (*P. L.*, t. LXXXV). Nous en avons parlé tout du long, ainsi que des éditions de Lorenzana et autres à l'article MISSEL (t. XI, col. 1458). En 1912, dom Férotin, dans les *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, éditait un très précieux sacramentaire, le *Liber mozarabicus sacramentorum* et les manuscrits mozarabes qui le complètent.

Le *Liber ordinum*, édité aussi par dom Férotin, complète le missel, car il contient une très riche série de messes votives. Quoique nous ayons parlé de l'un et de l'autre manuscrits à l'article MISSEL, nous devons les étudier ici à un autre point de vue.

5. *Liber sacramentorum mozarabicus.* — Dans l'édition de dom Férotin, il y a deux parties : le *Liber mozarabicus sacramentorum* proprement dit et un supplément factice formé par l'éditeur qui a choisi lui-même, dans d'autres manuscrits, les parties qui lui paraissaient propres à supplémenter le *Liber sacramentorum*. Celui-ci est le manuscrit *35.3* de la bibliothèque capitulaire de Tolède. Il est d'autant plus précieux qu'il n'a pas été utilisé, malgré sa valeur, par les éditeurs du missel mozarabe au XVe siècle et depuis. Et, cependant, il leur eût rendu les plus grands services et leur eût fait éviter bien des erreurs. Dom Férotin est donc le premier à nous révéler ce manuscrit et à l'utiliser. Il est le seul exemplaire connu du sacramentaire mozarabe. Écrit au IXe siècle, et probablement à Tolède, pour l'église Sainte-Eulalie, l'une des six églises mozarabes de Tolède, il ne contient d'ordinaire, comme les sacramentaires, que la partie récitée à la messe par le prêtre [2]. Le vrai titre a disparu avec les premiers feuillets du manuscrit. Ce titre était probablement *Liber missarum*, ou *Missale*, qui, au point de vue technique, a un sens un peu différent, ce qui pourrait le faire confondre avec un missel plénier. Le titre que lui donne dom Férotin le classe plus exactement dans la catégorie à laquelle il appartient par son contenu. Les feuillets qui manquent au début (un cahier tout entier) contenaient la messe de saint Romain martyr et probablement celle de saint Aciscle et ses compagnons, et un calendrier. Cette dernière fête tombait le 17 novembre et celle de saint Romain le 18. La place réservée ici à ces deux fêtes s'explique facilement parce qu'elles coïncidaient avec le début de l'Avent mozarabe. En effet, le dimanche qui précède le Ier dimanche d'Avent contient dans le manuscrit *35.4* de Tolède, fol. 166, cette formule : *in dominico quando adventum domini vel festa sancti Aciscli adnuntiatur* [3].

[1] Dom de Bruyne, dans *Rev. bénéd.*, 1922, p. 153-155. — [2] Sur cette église et les autres églises où se pratique le culte mozarabe, cf. dom Férotin, p. XXVI. — [3] Voir AVENT, t. I, col. 3223 et ANNONCE DES FÊTES, t. I, col. 2230.

Nous avons ensuite le *circulus anni*, depuis le 1er dimanche de l'Avent jusqu'à la Pentecôte et jusqu'à la fête de saint Martin.

Comme dans une certaine classe de sacramentaires anciens, temporal et sanctoral ne sont pas distincts. Après saint Martin viennent les communs des saints et les fêtes votives et sept messes quotidiennes; en réalité, ce sont des messes pour les dimanches qui n'ont pas de liturgie spéciale. Ce cycle de l'année, très simplifié, nous ramène à une époque où l'année liturgique n'est pas encore complètement constituée, un très petit nombre de fêtes de saints, et les fêtes principales de l'année réduites aussi au strict nécessaire. Les dimanches du temps après l'Épiphanie et du temps après la Pentecôte, ne sont pas représentés, comme dans nos missels, par des formules spéciales; on prenait à tour de rôle ou au choix dans le recueil des *Missæ quotidianæ*. Cette disposition est des plus remarquables et inviterait, si c'était le lieu, à de longs commentaires. Contentons-nous de dire que ce type de sacramentaire, antérieur à la plupart de ceux que nous connaissons, représente l'époque où l'année liturgique est encore à son premier stage, c'est-à-dire au VIIe siècle et peut-être en deçà.

Dom Férotin a comblé les vides dans son *Supplementum* (p. 536-659) en choisissant dans d'autres manuscrits certaines fêtes de date plus récente et dix-sept dimanches *de quotidiano*, pour la série des dimanches après la Pentecôte. On pourrait discuter sur ce choix et on aurait pu allonger cette liste, mais, telle qu'elle est, elle nous donne des textes fort intéressants et l'on peut du reste toujours la compléter par le *Missale mixtum*, témoin d'une époque où l'année liturgique n'a plus de lacunes.

Chacune des messes du sacramentaire de Tolède se compose en général de neuf formules, la *missa*, ou première oraison, une deuxième oraison qui précède la lecture des noms, une troisième oraison dite *post nomina*, une oraison *ad pacem*, *l'illatio*, le *post sanctus*, le *post pridie*, la prière après le *Pater*, et la bénédiction, suivait la communion avec l'antienne *ad accedentes* et, parfois, une oraison finale, *completuria*, puis a lieu le renvoi.

On remarquera que toutes ces formules appartiennent à ce que nous appelons la *messe des fidèles*, c'est-à-dire le sacrifice eucharistique ou messe proprement dite. Tout ce qui précède : lecture de la prophétie, de l'épître, de l'évangile et chants, c'est la partie épénique ou, si l'on veut, préparatoire de la messe, appelée *avant-messe* ou *messe des catéchumènes*, qui n'est pas représentée dans le sacramentaire ancien [1]. Ce document si précieux fournit aux liturgistes des matériaux de première valeur dont on n'a pas encore tiré parti, mais qui sont pour la liturgie mozarabe d'une importance inappréciable. Il nous suffira ici de les avoir signalés.

6. *Le missale offerentium ou petit missel.* — Le *missale omnium offerentium* est entré dans la composition du sacramentaire mozarabe (*P. L.*, t. LXXV, col. 530-569). Il contient l'ordinaire de la messe et quelques oraisons spéciales. La prière des fidèles avec la lecture des diptyques y tient une large place, d'où son titre. Il formait un livre à part, appelé aussi parfois « petit missel », et il doit représenter assez exactement un ancien type de *libellus* à l'usage des prêtres missionnaires ou des prêtres de campagne qui ne pouvaient célébrer la messe avec les cérémonies et formules usitées dans les églises épiscopales.

7. *Le rituel et le pontifical mozarabe.* — On semblait avoir perdu en Espagne tout souvenir du rituel et du pontifical mozarabe; ils formaient deux livres différents, auxquels il est fait allusion dans les documents de l'Espagne wisigothique. Dom Férotin a pris la peine de relever ces textes [2].

8. *Le Liber ordinum*, édité par dom Férotin, est en même temps un rituel et un pontifical. Son édition est faite d'après le manuscrit de Silos, complété par celui de Madrid. Il faut lire dans l'introduction de dom Férotin l'histoire de ce manuscrit de Silos dont les péripéties sont des plus curieuses. Nous nous contenterons de noter ici que ce manuscrit si précieux ne serait rien moins, d'après l'hypothèse de l'éditeur, que l'un des quatre *(Liber ordinum, Liber missarum, Liber orationum, Liber antifonarum)* envoyés en 1064 au pape Alexandre II pour être examinés par lui [3]. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il n'en reste pas moins que le manuscrit de Silos est l'un des plus précieux du Moyen Age, aussi remarquable par le soin de la rédaction que par la beauté du parchemin et par l'élégance de l'écriture. Dom Férotin, qui a eu le rare mérite de le découvrir dans la boutique d'un apothicaire de Silos, en a donné dans les *Monumenta Ecclesiæ liturgica* une excellente édition à laquelle il a consacré de longues années de travail et qu'il a enrichie de notes, de tables, de glossaires et d'*indices* du plus haut intérêt [4].

Quant au contenu, nous ferons remarquer que la IIe partie du *Liber ordinum*, quoique reliée à la Ire par certains renvois, forme en réalité un livre liturgique qui a dû pendant un temps exister indépendamment, comme un missel qui ne contient que des messes votives. L'ordinaire de la messe n'y est même pas compris; nous le rangeons parmi les missels, puisqu'il contient pour certaines messes la prophétie, l'épître et l'évangile et même les chants d'avant-messe. Ces messes votives sont au nombre de cinquante-neuf et nous n'avons pas jusqu'ici d'exemple d'une collection aussi riche en ce genre de messes. Nous aurons à les étudier dans un paragraphe spécial. Les colonnes 433-448 ne font pas partie du *Liber ordinum*, mais sont un supplément dont nous aurons aussi à parler.

9. *L'antiphonaire.* — Les bénédictins de Silos ont édité *L'antiphonaire de la cathédrale de Léon* (Burgos, 1928; cf. à la bibliographie) que dom Férotin avait en vain avant eux essayé de copier, mais qu'il a pu décrire et analyser [5]. C'est, pour la liturgie mozarabe, le seul de ce genre parvenu jusqu'à nous. Celui de Madrid est lamentablement mutilé, tandis que celui de Léon est bien conservé et d'une belle exécution. La notation est en points superposés ou à neumes. Le manuscrit fut transcrit en 1066 sur un texte remontant, semble-t-il, à la seconde moitié du VIIe siècle. Il compte 306 feuillets et contient, en dehors des prologues en prose et en vers qui ne nous apprennent pas grand'chose, une annonce des fêtes, un calendrier et un comput.

Suit le *Liber antiphonarum de toto anni circulo a festivitate sancti Acisclı usque in finem.* C'est la composition ordinaire des antiphonaires de la liturgie latine, contenant les pièces notées, antiennes ou répons, destinées à être chantées à l'office ou à la messe. Le fac-similé d'une de ses pages a été donné par

[1] Toutes ces parties ayant été décrites dans l'article MESSE (t. XI, col. 701 sq.), nous nous contentons d'y renvoyer. Le *Liber ordinum*, p. 229 sq., a un *ordo missæ omnimode* qui est à proprement parler l'ordinaire de la messe. — [2] *Liber ordinum*, p. XVI. Cf. aussi notre ouvrage, *Les livres de la liturgie latine*, 1930, p. 92. — [3] Cf., plus haut, col. 400. — [4] In-fol. de XLVI-800 p., Paris, 1904; c'est le t. V des *Monumenta*. Sur dom Férotin, cf. l'article de dom Leclercq, *Dictionnaire*, t. V, 1re part., col. 1382 sq. — [5] Il a raconté toute cette histoire dans son *Liber sacramentorum mozarabicus*, col. 913 sq., et *Liber ordinum*, p. XXXII, 450, 518.

don J. F. Riaño, *Critical and bibliographical notes on early Spanish music*, 1887, pl. VI. Les Pères de Silos, dans leur édition, ont donné le texte et les neumes, réservant pour plus tard les notes et le commentaire. Dans la préface, le R^me^ dom Serrano pense qu'il faut remplacer la date (1066) donnée par dom Férotin, par celle de 917-949, l'abbé Ikila, pour qui il fut écrit, ayant gouverné pendant ces années le monastère de Santa Maria de la Regla. L'hypothèse de dom Férotin que ce manuscrit aurait été copié sur un autre de 672, et donc serait un témoin de la liturgie du VIIe siècle, n'est pas acceptée par dom Serrano.

L'antiphonaire de Léon contient 61 cantiques avec l'indication de la place où on doit les réciter, ce qui semble contredire l'observation de Mearns (*The canticles*, p. 70) que les cantiques mozarabes furent réunis longtemps après l'invasion musulmane [1]. Il y a 43 hymnes mentionnées, dont 5 ne sont pas citées dans Blume. Il y a quelques antiennes en grec pour les fêtes de sainte Léocadie et de sainte Eulalie, qu'il faut ajouter à la liste déjà longue de ces reliques grecques dans les livres liturgiques latins, collection qui, du reste, n'a pas encore été réunie.

10. *Le Liber* ou *Libellus orationum*, ou *Orationale gothicum*, est un livre liturgique d'un genre particulier. C'est un recueil d'oraisons, différentes des oraisons du psautier, mais dont un bon nombre ont été éditées dans le bréviaire mozarabe de 1502. C'est l'un des manuscrits les plus précieux et les plus rares de la bibliothèque de Vérone où il semble avoir été transporté de très bonne heure, IXe siècle, ou peut-être antérieurement. Comment est-il venu là? Dom Morin émettait en 1913 cette hypothèse : « Ce manuscrit, nous dit-on, est du VIIIe siècle, peut-être de la fin du VIIe... Le texte semble prouver qu'il a été écrit à Tarragone » (*Liber ordinum*, p. 55 et 65). « D'autre part, continue dom Morin, on trouve au fol. 3 v° une note écrite en cursive, avec la date *in anno XX Liutprandi regis*, qui correspond à l'année 732. Or, il existe sur la côte de Ligurie, à Camogli et à San Fruttuoso, une tradition ancienne d'après laquelle un évêque de Tarragone, nommé Prosper, chassé de sa ville par les barbares, aurait abordé aux rivages de l'Italie, apportant avec lui le corps de son prédécesseur, le martyr saint Fructueux. Supposé que cette tradition soit fondée, les barbares en question pourraient être les Arabes envahisseurs de 711; et il ne serait plus difficile alors d'expliquer comment un manuscrit liturgique, transcrit pour l'Église de Tarragone, aux environs de l'an 700, se serait trouvé, dès 732, dans les états du roi lombard Liutprand, qui s'étendaient en effet depuis Gênes et la Ligurie jusqu'au nord de l'Adriatique [2]. » Dom Morin ne se doutait pas que dom Cagin, après le marquis Maffei qui, au XVIIIe siècle, découvrit le *Libellus orationum*, avait déjà émis une hypothèse semblable [3]. Il n'en reste pas moins vrai que, du VIe au VIIIe siècle, les relations entre Rome et l'Espagne wisigothique restaient difficiles et le transfert d'un manuscrit ou de reliques devait être chose rare [4]. Le *Libellus* a été édité par Bianchini, *Opera omnia*, t. I (seul édité), 1741.

Une édition nouvelle en était préparée par le Rév. W.-C. Bishop, qui devait se servir d'un autre manuscrit, probablement du IXe siècle, mais dont le texte est du reste inférieur à celui de Vérone.

11. *Le psautier et les cantiques.* — Le psautier mozarabe est d'ordinaire suivi des cantiques récités à l'office avec les psaumes et même des hymnes; le psaume est parfois précédé d'une antienne et suivi d'une oraison. C'est un vestige de l'ancienne psalmodie qui comportait une oraison après chaque psaume. Le psautier publié par Tommasi, et plusieurs fois réédité, est un recueil factice contenant le psautier, les cantiques et les oraisons que l'éditeur a tirés du bréviaire mozarabe. Lorenzana, qui a édité ce dernier livre, a emprunté le psautier, les hymnes et les cantiques d'un ancien manuscrit de la bibliothèque capitulaire de Tolède. Le British Museum possède un précieux manuscrit de ce psautier qui a été édité par J. P. Gilson sous ce titre : *The mozarabic psalter* (H. Bradshaw Society, 1905). Dom Férotin signale plusieurs autres manuscrits du psautier dans les bibliothèques d'Espagne [5]. La version latine du psautier mozarabe est différente de la Vulgate adoptée dans la plupart des psautiers latins; l'ordre de la distribution des psaumes est aussi particulier à l'Espagne. Chaque psaume est suivi, comme dans les psautiers ambrosiens, d'une ou de deux oraisons. L'hymnaire fait suite aux cantiques (voir plus loin). Dans diverses études sur le psautier latin, M. A. Allgeier cherche à démontrer l'influence directe du psautier mozarabe, soit sur le psautier gallican, soit sur les livres carolins. Dans son article, *Die Psalmen in der mozarabischen Liturgie und das Psalterium von Saint-Germain-des-Prés*, il pense que le psautier mozarabe a la priorité sur celui de Saint-Germain-des-Prés, fondé, comme on sait, en 558 pour abriter les reliques de saint Vincent de Saragosse, que le roi Childebert avait rapportées de son expédition en Espagne. La priorité du psautier mozarabe serait, suivant l'auteur, une nouvelle preuve que c'est la Gaule qui emprunterait à l'Espagne, et non, comme bien des auteurs l'ont cru, le contraire [6].

A mozarabic psalter from Santo Domingo de Silos, dans *Speculum, a journal of mediæval studies*, oct. 1929, p. 461-468, par W. Muir Whitehill.

Ce manuscrit est ainsi décrit sous le n. 26 du fameux catalogue de Bachelin-Deflorenne, Paris, 1878 :

« *Psalterius et cantica. Manuscrit sur vélin. Petit in-fol. rel. à ais de bois recouvert de v.* (incomplet). Manuscrit du Xe-XIe siècle, texte à longues lignes, contenant encore 122 feuillets. Nombreuses et belles lettres initiales peintes.

« Ce manuscrit, maintenant dans la bibliothèque Smith-Lesouëf, à Nogent-sur-Marne, a été sommairement signalé par Henri Omont et par quelques autres; mais la seule description complète est celle de l'article du *Speculum*, le seul, semble-t-il, dont l'auteur ait vu le manuscrit. Il paraît antérieur à 1084, et son texte se rapproche de celui du British, publié par Gilson. Il contient aussi les psaumes et les cantiques dont le *Speculum* donne le relevé. Le manuscrit contient des miniatures remarquables. L'une d'elles est, au dire de l'auteur, à une seule exception près, le plus intéressant produit du *scriptorium* de Silos. »

Les cantiques mozarabes suivent en général, dans les manuscrits liturgiques, la collection des psaumes [7]. On y retrouve les cantiques employés à Rome ou dans les autres liturgies, plus un bon nombre qui sont particuliers à l'Espagne. La distribution et le texte sont aussi propres à la liturgie mozarabe. L'ordre est celui-

[1] Cf. Porter, dans *Journal of theol. studies*, 1933, p. 323. — [2] *Revue bénédictine*, t. XXX, 1913, p. 115, dans une recension sur le *Liber ordinum*. — [3] *Paléographie musicale*, t. V, p. 151, note 1. — [4] Mgr Duchesne en donne un exemple topique, *L'Église au VIe siècle*, Paris, 1925, p. 585; Spagnuolo, *L'orazionale gotico mozarabico della capit. de Verona*, dans *Rev. bibliogr. italiana*, 1899; cf. aussi, à notre bibliographie, la note de Schiaparelli. — [5] *Liber ordinum*, p. XV. — [6] L'étude d'Allgeier a paru dans *Gesammelte Aufsätze zur Kulturgeschichte Spaniens*, éd. H. Finke, Münster-i.-W., 1931. Ces conclusions d'Allgeier ont été contestées par deux spécialistes, dom de Bruyne et dom Capelle, dans *Revue bénédictine*, 1932, p. 228. Cf. aussi, *Deux psautiers mozarabes*, dans *Speculum*, 1929, p. 461-468. — [7] On les trouvera dans le *Breviarium gothicum* de Lorenzana, *P. L.*, t. LXXXVI, col. 846-886.

ci : cantiques pour l'année; cantiques *de quadragesima;* cantiques *de traditione Domini;* cantiques *de resurrectione Domini;* cantiques *de sanctis; de uno justo; de virginibus; de cotidiano. Canticum angelorum, de nativitate Christi*, c'est le *Gloria in excelsis*. Cette distribution nous ramène à l'époque antérieure au IXe siècle [1].

Parmi les manuscrits consacrés au psautier et aux cantiques, il faut signaler *les deux très précieux manuscrits wisigothiques de la bibliothèque de Ferdinand Ier, roi de Castille et de Léon* [2]. Le premier, de l'an 1055, est aujourd'hui à la bibliothèque de l'université de Compostelle (Gabinete de reservados, n. *1*); il est, selon dom Férotin, le plus précieux peut-être des manuscrits wisigothiques par le soin et l'art de la composition. Le calendrier a été publié dans le *Liber ordinum* [3]. Le psautier qui suit représente le texte de la Vulgate espagnole, le même sauf quelques variantes que celui donné par Lorenzana [4]. Le psautier est suivi des cantiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, au nombre de 106, soit 28 de plus que ceux publiés par Lorenzana dans son *Breviarium gothicum* (*P. L.*, *op. cit.*, col. 846-886).

Les quatre derniers sont composés de versets et de sentences de la Bible tirés de divers endroits et sous ce titre curieux de *Cantici romenses*. Leurs titres sont : *ad te Domine consilium et victoria; surgite et benedicite Domino; conforta nos, Domine; nostra conversatio, fratres, in celis est.* Dom Férotin ne nous dit rien de plus sur ces *Cantici romenses*, et je ne crois pas que, jusqu'ici, aucun érudit ait cherché à les identifier. Mais, cependant, ils sont à noter pour éclairer l'histoire encore obscure des versets ou *capitula* dans la liturgie primitive.

Suit le symbole de saint Athanase, sous le titre d'*Oratio de sancta Trinitate;* puis l'*Oratio sancti Augustini : O. S. D. rex regum*, et trois autres oraisons : *Domine Deus omnipotens, rex æterne; averte, piissime Domine; oratio ad Deum deprecandum : Domine exaudi.*

Les derniers feuillets sont remplis par un *ordo ad medium noctis; ordo ad celebrandum nocturnos; sucipiunt responsuria de noct. dominicales; ordo post nocturnos; ordo nocturnalis in resurrectione Domini a prima die usque ad Pentecosten.*

Plusieurs morceaux de ce manuscrit sont accompagnés de la notation musicale sans lignes, à points superposés. C'est la notation dite d'Aquitaine qui, en Espagne, au Xe siècle, remplaça la notation wisigothique encore conservée dans certains manuscrits espagnols [5].

Le second manuscrit de l'an 1059 appartenait à la bibliothèque privée du roi d'Espagne, cod. 2, p. 5, à Madrid, où dom Férotin a pu l'étudier. C'est un volume in-4° d'environ 200 feuillets, non numérotés, en fort parchemin. Moins précieusement orné que le précédent, il contient les cantiques, quelques offices nocturnes, les litanies solennelles des saints et une curieuse formule de confession. Les cantiques sont au nombre de 99, à peu près semblables à ceux du précédent manuscrit.

Les litanies des saints portent ce titre : « Hec est letania, id est rogationes : *Domine ne in ira tua. Beati quorum remissæ sunt. Domine ne in ira tua. Miserere mei Deus. Domine exaudi orationem meam. De profundis. Domine... auribus. Kyrie. Pater.* » Suit une très longue liste des saints invoqués après les apôtres.

La formule de confession ressemble à celles connues, avec une liste des péchés commis, et n'est remarquable que par la mention des noms de la reine Sanche, femme de Ferdinand Ier, et de l'infante Urraca, leur fille.

12. *L'hymnaire mozarabe.* — Dans le *Breviarium gothicum*, édité par Lorenzana, on trouve la collection des hymnes employées dans la liturgie mozarabe [6]. Elles sont distribuées, selon les temps de l'année, depuis l'Avent; les hymnes des saints ne sont pas à part des hymnes du temporal. Les hymnes du commun sont distribuées sous ces titres : *Ymni de sanctis, de uno justo, unius confessoris; de virginibus; de una virgine; in sacratione basilice; in restauratione basilice; in ordinatione episcopi; in ordinatione regis; in natalicio regis; de profectione exercitus qui usque in reversione dicendus est diebus letaniarum; Ymnus pro varia clade; de sterilitate pluvie; de uberiate pluvie; de nubentibus; de infirmis; pro defunctis; Ymnus in exequias defunctorum; unius defuncti; Ymni dominicales cotidiani; Ymni cotidiani vespertini; Ymnus de duodecima; Ymnus ante completa; Ymni de completa; de prima vigilia; Ymni dominicales; Ymnus ad quietem; Ymni de medium* (sic) *noctis; Ymni de nocturnos; alii ad galli cantum; Ymnus dominicalis ad pullorum cantu; Ymnus dominicalis ad matutinum; Ymni matutinarii cotidiani;* une lacune de quelques pages, puis : *Ymnus de tertia; de quarta; de quinta; de sexta; de septima; de nona; de undecima; de duodecima; ad vesperum.*

Ces titres nous rappellent aussi l'ordre des offices mozarabes tels que nous les avons décrits dans le § *Office*, col. 443 sq., et nous avons bien ici le cadre ancien.

Prudence, qui peut passer pour le plus ancien et le plus heureusement inspiré des hymnographes, est une des gloires de l'Espagne au IVe siècle. Ses hymnes, dont quelques-unes font partie de l'hymnaire espagnol, ont aussi été adoptées dans d'autres provinces. Malheureusement, les poètes qui, en Espagne, ont succédé à Prudence, n'ont ni son inspiration lyrique, ni son habileté poétique, et, en somme, l'hymnaire mozarabe, au point de vue littéraire, est assez médiocre. Mais, à côté des hymnes composées en Espagne, les liturgistes de la période wisigothique et de l'âge suivant en ont adopté qui ont été composées en d'autres pays. Ces hymnes ont été étudiées ou éditées en dehors de Lorenzana, par Ortiz, Tommasi, Arevalo, Pinius, Neale et enfin par Dreves et Clemens Blume, sans parler des collections générales de Daniel, Mone, etc. [7]. Voir HYMNES.

13. *Le bréviaire mozarabe* a été publié en 1502 par les soins du cardinal Ximenès. En 1775, Lorenzana, de son côté, publiait un *Breviarium gothicum* reproduit dans *P. L.*, t. LXXXVI. Il est divisé ainsi : *officium canonicum per annum* (temporal); le psautier mozarabe; les hymnes; les communs (d'un ou de plusieurs infirmes); office des morts; office d'un martyr principal, d'un martyr pontife, de plusieurs martyrs, d'un confesseur pontife principal, d'un non-pontife principal, de plusieurs confesseurs, de plusieurs évêques et

[1] Sur les cantiques mozarabes, cf. CANTIQUES, col. 1975. — [2] Ils ont tous deux été décrits et analysés pour la première fois par dom Férotin dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXII, année 1901, p. 374-387. — [3] Calendrier C; cf. p. XXXI, et 450 sq. — [4] *P. L.*, t. LXXXVI, col. 739-846. Le texte de cette Vulgate est étudié dans S. Berger, *Histoire de la Vulgate*, 1893, p. 8-28. Mais dom Férotin, dans l'article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, indique des manuscrits qui ont échappé à S. Berger. — [5] Cf. notre § IX, col. 464, consacré à la notation neumatique. — [6] *P. L.*, t. LXXXVI, col. 885-940. — [7] Tommasi (sous le pseudonyme de J. Carus), *Psalterium cum canticis*, Romæ, 1683; J.-M. Neale, *Hymni Ecclesiæ e breviariis quibusdam et missalibus Gallicanis, Germanis, Hispanis, Lusitanis desumpti*, Oxonii, 1851; F. Arevalo, *Hymnodia hispanica;* sur tous ces éditeurs, cf. Cl. Blume, *Hymnodia gotica*, Leipzig, 1897, p. 6 sq. Dom Férotin, dans le *Liber ordinum* et dans le *Liber mozarabicus* a enrichi cette collection de quelques pièces nouvelles et corrigé parfois celles éditées par Blume.

confesseurs, d'une vierge principale, de plusieurs vierges; sanctoral, depuis 29 janvier, saints Julien et Basilissa, jusqu'au 31 décembre, sainte Colombe; appendix. Cf. col. 443.

14. *Le Manuel ou Liber manualis.* — Parmi tous les livres de la liturgie mozarabe, un seul semble manquer encore à l'appel, c'est l'*Ordo*, sorte de rituel à l'usage des prêtres de paroisse. Il s'appelait, en Espagne, *Liber manualis*, ou *Manuale*, ou *Libellus officialis*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Liber ordinum* appelé quelquefois aussi *Manuale*, *Liber manualis*, ou *Manuale ordinum* [1]; on sait que ces titres sont parfois trompeurs et produisent des confusions. Celui dont nous parlons en ce moment et auquel on devrait réserver exclusivement le nom de *Liber manualis*, était un rituel ou un *ordo* pour l'administration des sacrements [2]. Le IVe concile de Tolède dira que tout prêtre envoyé dans une paroisse doit recevoir de son évêque un *Libellus officialis : Quando presbyteres in parochias ordinantur,* LIBELLUM OFFICIALE *a sacerdote suo accipiant, ut ad ecclesias sibi deputatas instructi succedant, ne per ignorantiam etiam ipsis divinis sacramentis offendant : ita ut quando ad litanias vel ad concilium venerint, rationem episcopo suo reddant qualiter susceptum officium celebrant vel baptizant.* C. XXVI. Lors des funérailles d'un prêtre, on déposait le *Manuale* sur la poitrine du défunt [3]; le nom de *Manual* sert encore aujourd'hui en Espagne à désigner le rituel [4]. Mgr Duchesne croit voir dans les deux lettres de saint Germain de Paris un de ces *Libelli officiales*. Mais ces lettres sont un petit traité postérieur d'un siècle ou d'un siècle et demi à saint Germain [5]. Dom P. Séjourné fait remarquer que les conciles espagnols, si riches en décrets liturgiques, pourraient servir à reconstituer l'un de ces *Ordines* [6].

Le livre décrit dans le canon cité du IVe concile est bien un rituel contenant les formules et directions pour les sacrements que doivent administrer les curés. C'est tout ce que nous en savons pour le moment, et il faut espérer que les liturgistes espagnols retrouveront quelque jour un exemplaire de ce livre précieux. Sans aucun doute, le *Liber ordinum* contient des formules qui appartenaient au *Liber officialis*. Si les *deux lettres dites de Saint-Germain* ne sont pas exactement l'un de ces *libelli*, on peut admettre l'hypothèse que l'auteur, écrivant, vers l'an 700, dans une Église de Bourgogne, a pu avoir sous les yeux un de ces *libelli* [7]. L'influence mozarabe, notamment celle du IVe concile de Tolède et du Ier de Braga (571) y est incontestable [8].

15. *Les calendriers et martyrologes.* — Dans son *Liber mozarabicus*, dom Férotin a édité les plus anciens calendriers mozarabes; de son côté, dom Morin, à la suite du *Liber comicus*, a donné un calendrier-martyrologe gotho-espagnol. Grâce à ces documents, on peut reconstituer le cycle liturgique mozarabe. Dans le paragraphe IV, *Année liturgique*, nous analyserons ce cycle et donnerons aussi le calendrier mozarabe. Voir aussi plus haut le lectionnaire d'Alcala avec son calendrier, ainsi que l'art. MARTYROLOGE, t. X, 2e part., col. 2523 sq.

16. *Le Liber exorcismorum.* — Comme nous l'avons indiqué dans notre étude sur les *Livres de la liturgie latine*, p. 63, 64, il dut exister de bonne heure des recueils d'exorcismes, formant un livre à part et qui réclamerait un travail méthodique. Un texte de saint Isidore ne laisse aucun doute sur un écrit de ce genre, *Libellus exorcismorum :*

Hi [*exorcisti*] *cum ordinantur accipiunt de manu episcopi libellum, in quo scripti sunt exorcismi, accipientes potestatem imponendi manus super energumenos, sive baptizatos, sive catechumenos* [9].

Nous avons vu que le *Liber ordinum* ne nous donne pas le texte de l'ordination des ordres mineurs où la *traditio* de ce livre eût été sans doute mentionnée. Saint Hildephonse reproduit à peu près littéralement ce texte dans son *De cognitione baptismi* et mentionne aussi ce *Libellus exorcismorum* [10].

2° *Les manuscrits mozarabes.* — En dehors des manuscrits mozarabes publiés ou de ceux mentionnés dans ce chapitre, il existe des travaux qu'il faut citer. Dom Férotin, qui, pendant des années, s'est attaché à cette recherche, en a publié les résultats dans le *Liber ordinum*, introd., p. XXIV sq., mais surtout dans le *Liber sacramentorum mozarabicus*, IIe part. : *Étude sur les manuscrits mozarabes* (p. 669-964); dans son *Histoire de l'abbaye de Silos*, un chapitre est aussi consacré à la description des manuscrits de cette abbaye. Sur le même sujet, voir dom Besse, *Histoire d'un dépôt littéraire, L'abbaye de Silos*, dans *Revue bénédictine*, t. XIV, 1847, p. 210-225 et 241-252, et Bachelin-Deflorenne, *Catalogue de livres rares... et de manuscrits du IXe au XVIIIe siècle*, Paris, 1878. C'est le fameux catalogue où étaient décrits les manuscrits de l'abbaye de Silos acquis assez mystérieusement et rachetés en partie par la Bibliothèque nationale et par le British Museum.

Dom de Bruyne, *Manuscrits wisigothiques*, dans *Revue bénédictine*, t. XXXIV, 1924, p. 7-20; cf. aussi le n. du *Speculum*, oct. 1929, cité ci-dessus : *Psautier.*

Dans une étude, *Sahagún und Toledo*, M. Fischer analyse cinq manuscrits liturgiques provenant de Sahagún. Ils sont des témoins de la liturgie romaine du temps où Cluny s'introduit en Espagne, au XIe siècle, mais gardent des vestiges de l'ancienne liturgie mozarabe, et l'auteur en donne quelques exemples. Ce n'est qu'un article, mais qui ouvre une perspective nouvelle. Il serait utile de classer ces manuscrits romano-espagnols, et de les étudier plus en détail [11].

IV. L'ANNÉE LITURGIQUE. — Les divisions de l'année liturgique nous sont données par les formules de l'annonce des fêtes, par les calendriers et par les livres liturgiques. Les conciles et les textes des auteurs font aussi parfois allusion à certaines dates et confirment le témoignage des calendriers.

1° *L'annonce des fêtes.* — C'est un rit qui n'est pas propre à la liturgie mozarabe. Éthéria a entendu à Jérusalem, au IVe siècle, l'archidiacre, à la fin d'une cérémonie, inviter le peuple à se réunir tel jour, à telle heure, dans telle église, pour assister à un service. Il en est des exemples dans les sermons de saint Léon, et, dans le *Gélasien*, on trouve certaines formules de même genre. Saint Augustin en est aussi témoin pour l'Afrique. Pour la Gaule, des canons de concile et autres textes trahissent le même usage [12]. Dans l'article que nous avons consacré à ce sujet, nous avons dit que l'annonce des fêtes en Espagne revêt une solennité particulière et nous avons donné quelques formules, renvoyant pour les autres à dom Férotin et à dom Morin qui, dans le *Liber ordinum* et dans le *Liber comicus*, ont traité le sujet chacun à son point de vue particulier [13]. Mais nous n'envisageons ici ce rit que comme

[1] Cf. dom Férotin, *op. cit.*, p. XVI. — [2] On l'a comparé, mais à tort, aux *Ordines romani* qui étaient autre chose. — [3] *Liber ordinum*, col. 112. — [4] *Liber ordinum*, p. XVI et 55, note 1. — [5] Cf. GERMAIN *(Lettres de)*, col. 1049. — [6] *S. Isidore de Séville*, p. 147 et 198. — [7] Cf. GERMAIN *(Lettres de)* et dom Séjourné, *Saint Isidore de Séville*, p. 200, qui émet cette hypothèse. — [8] Dom Séjourné, *op. cit.* Sur le *Manuale*, voir aussi la note de dom Férotin, *Liber ordinum*, col. 55. — [9] Isidore, *De eccles. officiis*, c. XIII, *P. L.*, t. LXXXIII, col. 793. — [10] Cf. EXORCISME, où dom Leclercq cite quelques exorcismes mozarabes anciens. — [11] *Gesammelte Aufsätze* de Finke, Munster-i.-W., 1931; cf. plus loin, *Psautiers*. Genner, dans l'article *Mozarab* (Liturgy), dans *Catholic encyclopedia*, a fait aussi une étude sur les manuscrits à laquelle a collaboré dom Férotin. — [12] Cf. ANNONCE DES FÊTES, col. 2230-2241. — [13] *Loc. cit.*, col. 2235.

un témoin des divisions de l'année liturgique. Citons comme exemple la formule suivante qui annonce les fêtes suivantes : 1er décembre, fête de Notre-Dame; 25 décembre, nativité de Notre-Seigneur; 1er janvier, circoncision et jeûne des calendes ou du *caput anni;* 8 janvier, les saints Innocents; 3 mai, invention de la croix; Ascension et Pentecôte au jour où elles tombent; 24 juin, nativité de saint Jean-Baptiste; 29 juin, saint Pierre et saint Paul; jeûne et litanies de trois jours, aux jours où ils tombent [1].

L'annonce du commencement du carême et de la fête de Pâques est faite avec plus de solennité au jour de l'Épiphanie, après la lecture de l'Évangile. Cet usage remonterait, d'après l'éditeur, à une époque où la fête de Noël n'était pas encore, en Espagne, distinguée de celle de l'Épiphanie, c'est-à-dire au IVe siècle.

2° *Les calendriers.* — Le plus ancien est celui que l'on peut établir à l'aide de l'*Orationale gothicum*. Nous le donnerons au paragraphe suivant, que nous réservons au calendrier tel que l'on peut le reconstituer d'après les livres liturgiques. Nous ne parlons ici que des calendriers proprement dits.

Dom Férotin, qui a fait une étude particulière des calendriers mozarabes, a été assez heureux pour en retrouver six jusqu'ici inconnus et qui sont d'un grand intérêt pour l'étude de cette liturgie et la solution de certains problèmes. On ne connaissait guère, avant dom Férotin, que le *Calendrier de Cordoue*, celui de *Francisco de Pisa* et celui du *Liber comicus*, dont nous parlerons au paragraphe suivant.

Le *Calendrier de Cordoue*, rédigé en 961 par un évêque d'Elvire, est un calendrier astronomique et agronomique, destiné au calife de Cordoue, Alhecam II; le calendrier contient cependant la mention des fêtes célébrées à cette époque, et même celle des sanctuaires de Cordoue où se réunissaient les chrétiens mozarabes. Il a été publié par Libri, par Dozy et par d'autres. Je renvoie à la notice complète qu'en a donné dom Férotin [2].

Celui de *Francisco de Pisa* n'est qu'un fragment, édité pour la première fois en 1593 et réédité par Pinius et par Lesley [3].

Le calendrier du *Liber comicus* a été publié par dom Morin [4]. Un autre, presque entièrement conforme au précédent, est contenu dans un manuscrit des *Étymologies* de saint Isidore, décrit par L. Delisle [5].

Les six calendriers découverts par dom Férotin sont édités dans le *Liber ordinum* [6]. Ils se trouvent dans des manuscrits, la plupart du XIe siècle. L'éditeur croit pouvoir faire remonter la date de composition au VIe siècle et même au delà, sauf quelques additions postérieures. Signalons le calendrier C, d'après un manuscrit de Compostelle de 1055, véritable chef-d'œuvre de la calligraphie wisigothique. Le nom du copiste, celui de l'artiste qui a orné le manuscrit de dessins à la plume, celui de la reine Sanche de Castille, femme de Ferdinand Ier, y sont mentionnés. Le manuscrit renferme le psautier, les cantiques et quelques morceaux de la liturgie mozarabe [7]. Le calendrier D est emprunté au magnifique antiphonaire de la cathédrale de Léon (*Liber ord.*, p. 451 sq.).

Dom Férotin a dit la peine qu'il a eue à prendre quelques notes sur ce calendrier. Il n'est donc pas étonnant que les bénédictins de Silos, dans leur édition de l'*Antiphonaire de Léon*, aient pu relever certaines erreurs du premier éditeur et en donner un texte plus exact [8]. Le Rme dom Serrano, dans son introduction, arrive à cette conclusion que ce calendrier doit être divisé en deux parties, l'une contemporaine du calendrier que l'on peut situer entre 860 et 930, et l'autre, de date plus récente, probablement avant 1063. La seconde partie est d'une autre main. Ce calendrier occupe les p. 6 vo-9 vo du manuscrit de l'antiphonaire. Il faut donc corriger le texte de dom Férotin par celui de l'antiphonaire, ce qui est facile aujourd'hui, W.-C. Porter ayant reproduit ce dernier texte avec quelques notes et corrections dans *Journal of theological studies*, avril 1933, p. 144 sq., *A note on the mozarabic calendar*.

Le calendrier F mérite aussi d'être cité; il fait partie d'un manuscrit fameux, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris, qui contient les *Étymologies* de saint Isidore et qui a été étudié par Delisle [9].

Il faut remarquer qu'il existe des divergences entre ces divers calendriers et que la vraie date d'une fête n'est pas toujours facile à établir. Dans certains cas, la date du calendrier romain a été substituée à la date ancienne des mozarabes.

3° *Les fêtes marquées dans les livres liturgiques.* — Les livres liturgiques contiennent d'ordinaire un calendrier, c'est le cas des livres mozarabes, mais quand ils en sont dépourvus, on peut relever les divisions de l'année liturgique qu'ils suivent et les fêtes qu'ils observent. Voici le calendrier de l'*Orationale gothicum*, tel que l'a dressé W. C. Bishop :

Januarii	1.	*Oct. nativ. Domini;*
—	6.	*Apparitionis Domini;*
—	7.	*Juliani et Basilissæ;*
—	8.	*Allisionis infantum;*
—	21.	*SS. Fructuosi, Augurii et Eulogii;*
—	22.	*S. Vincenti;*
Februarii	21.	*Cathedra S. Petri;*
[Maii	3.	*S. Crucis*] [10];
Junii	16.	*SS. Adriani et Nataliæ;*
—	24.	*Nat. S. Joh. Baptistæ;*
—	29.	*SS. Petri et Pauli.*
Julii	17.	*SS. Justæ et Rufinæ;*
—	[25].	*S. Cucufatis;*
Augusti	1.	*S. Felicis et Maccab.* [11];
—	6.	*SS. Justæ et Pastoris;*
—	10.	*S. Laurenti;*
—	11.	*S. Hippolyti;*
Septemb.	14.	*S. Cypriani;*
—	24.	*Decoll. S. Joh.-Bapt.;*
[Octobris	22].	*SS. Cosmæ et Damiani;*
Novemb.	11.	*S. Martini;*
—	17.	*S. Aciscli;*
—	22.	*S. Cæciliæ;*
—	29.	*S. Saturnini;*
—	30.	*S. Andreæ;*
Decemb.	9.	*S. Leocadiæ;*
—	10.	*S. Eulaliæ;*
—	18.	*S. M. virginis;*
—	25.	*Nativ. Domini;*
—	26.	*S. Stephani;*
—	27.	*S. Eugeniæ;*
—	29.	*S. Joh. apost. et evang.;*
—	31.	*S. Columbæ* [12].

[1] *Liber ordinum*, col. 518. — [2] *Liber ordinum*, p. XXXIII. Le *Calendrier de Cordoue* est réédité aussi dans ce volume en même temps que les six calendriers nouveaux. — [3] *Acta sanct.*, julii t. VI, p. 78 et *P. L.*, t. LXXXV, col. 1049. — [4] *Liber comicus*, p. 393-405. — [5] *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 103; cf. aussi dom Férotin, *Histoire de l'abbaye de Silos*, p. 262-264. — [6] P. XXX, 449 sq. — [7] Dom Férotin en a donné une notice plus complète dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1901, p. 374-387, sous ce titre: *Deux manuscrits wisigothiques de la bibliothèque de Ferdinand Ier, roi de Castille.* Cf. ci-dessus, col. 408. — [8] *Antiphonarium mozarabicum de la cathédrale de Léon*, Burgos, 1928. — [9] Dans *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 103. Cf. aussi, dom Férotin, *Histoire de l'abbaye de Silos*, p. 262-264. — [10] Il y a une lacune dans le manuscrit, mais la fête de la Sainte-Croix y était inscrite. — [11] Les Macchabées mentionnés dans l'office. — [12] *The mozarabic and ambrosian rites*, p. 96, 97.

Nous avons vu que le *Liber comicus*, le *Lectionnaire d'Alcala*, l'*Homéliaire de Tolède* et les autres livres liturgiques mozarabes ont aussi leur calendrier.

4° *Le partage de l'année liturgique.* — D'après les données des divers documents étudiés dans les paragraphes précédents, l'année liturgique mozarabe se présente ainsi :

1. Fêtes mobiles; 2. fêtes immobiles. Certaines saisons liturgiques se rattachent aux fêtes mobiles, d'autres aux fêtes immobiles.

1. *Fêtes mobiles.* — *a) L'Avent.* — L'année mozarabe débute par le Ier dimanche de l'Avent. On compte en Espagne, d'après les livres liturgiques, cinq dimanches d'Avent, comme dans les liturgies gallicane et ambrosienne. Mais il y a un VIe dimanche qui semble se rattacher à ce groupe, c'est un dimanche *ante Adventum*. Ceci nous ramènerait à un système qui se retrouve dans certains documents et qui consiste à commencer l'année au 11 novembre avec la fête de saint Martin [1]. Ce VIe dimanche avant les cinq dimanches peut tomber du 12 au 18 novembre; c'est le Ier dimanche après la Saint-Martin.

Le sanctoral mozarabe débute d'ordinaire par l'office de saint Aciscle, au 17 novembre (cf. *Liber ordinum*, p. 487, et *Liber mozarabicus*, p. 8). Quelques autres par celui des saints Julien et Basilissa au 7 janvier. Les jeûnes durant l'Avent sont supprimés à cause « de l'impiété des priscillianistes » qui jeûnaient durant cette période.

L'ensemble des dispositions dont nous venons de parler ont prévalu de bonne heure en Espagne. Elles sont à peu près établies dès le VIe siècle. Mais on peut constater l'existence d'un état antérieur où l'Avent consistait en une période de trois semaines. Le *Liber officiorum* (plus probablement *mysteriorum*), de saint Hilaire († 366 ou 367), s'exprime ainsi : *Sic sancta Mater Ecclesia Salvatoris adventum anno recursu per trium septimanarum secretum spatium sibi incitavit.* Cette citation, Mgr Mercati la croit apocryphe et ne pense pas que l'on puisse donner même à un Avent de trois semaines une origine aussi ancienne [2].

Mais dom Wilmart se prononce, au contraire, pour l'authenticité de ce texte et combat l'opinion de Caspari et d'autres critiques qui pensent que les origines de l'Avent ne peuvent pas remonter au delà du VIe siècle, ou tout au plus de la fin du Ve. J'avais déjà attiré l'attention sur le 4e canon du concile de Saragosse, en 380 : *Viginti et uno die, quo a XVI kalendas januarii usque in diem Epiphaniæ quæ est VIII idus januarii, continuis diebus, nulli liceat de ecclesia se absentare — nec latere in domibus nec secedere ad villam nec montes petere nec nudis pedibus incedere — sed concurrere ad ecclesiam. Quod qui non observaverit, his decretis anathema sit in perpetuum* [3]. Usener a conclu de ce texte, justement selon nous, qu'à cette époque l'Espagne ne connaissait encore qu'une fête de la Nativité, celle du 6 janvier, qu'elle aurait reçu de l'Orient, et ne célébrait pas encore celle du 25 décembre. En tout cas, du 17 décembre au 6 janvier, il y a vingt et un jours, soit trois semaines. Comme en Espagne on donnait aussi le baptême à l'Épiphanie, cet espace de temps répondrait assez bien aux trois semaines de préparation baptismale dont on retrouve la trace dans d'autres documents liturgiques [4].

b) Le temps de Noël et l'Épiphanie. — Comme on l'a vu au paragraphe précédent, l'Espagne n'eut d'abord sa fête de la Nativité, ou *apparitio Domini*, qu'au 6 janvier. C'est plus tard qu'elle aurait adopté aussi le 25 décembre et dédoublé, comme à Rome et ailleurs, l'unique fête en une fête de Noël ou Nativité, et une fête de l'Épiphanie, ou *apparitio Domini* [5]. Du 17 décembre au 1er janvier, se déroulaient des fêtes païennes : 17 décembre les Saturnales, 25 décembre *Natalis invicti*, 1er janvier fête des Calendes. Les chrétiens d'Espagne protestaient, comme ailleurs en pays chrétien, par des jeûnes ou des fêtes ecclésiastiques. Le 25 décembre est pris quelquefois en Espagne, comme en Gaule et à Rome, pour le début de l'année [6]. Le 2 janvier est un jour de jeûne pour protester contre les fêtes païennes des calendes de janvier. Le 1er janvier est la fête de la Circoncision. Le 8, par un usage spécial à l'Espagne, est la fête des Innocents, *allisio infantum* [7]. Le jour de Noël au 25 décembre, une seule messe, comme dans les autres liturgies latines, Rome exceptée [8].

De l'Épiphanie au début du carême, on compte neuf dimanches, mais ce nombre peut être réduit d'après la date de Pâques. Pour les fêtes après Noël, Saint-Étienne, Saint-Jean, etc. Voir plus loin, *Fêtes immobiles*, col. 426. Avant l'Épiphanie, il y a trois jours de litanies ou de rogations en protestation contre les fêtes païennes. Il y a d'autres rogations avant la Pentecôte, avant la fête de saint Cyprien en septembre, et, avant celle de saint Martin, en novembre. Pour ces rogations, il y a un service spécial que nous décrivons ailleurs.

c) Les débuts du carême. — Le temps de la Septuagésime et les quatre jours supplémentaires, du mercredi des cendres au premier dimanche de carême, sont ignorés dans la liturgie mozarabe primitive, ce qui est pour nous un point de repère chronologique. A cette époque, il y a un dimanche *ante cineres*, appelé plus anciennement le *dominica ante carnes tollendas*, car la cérémonie des cendres n'était pas connue non plus en Espagne primitivement [9].

Dans le *Liber mozarabicus*, la messe du dimanche porte ce titre : *missa de initio quadragesime, id est de carnes tollendas*. L'éditeur remarque à ce sujet que le titre devrait être plus exactement *Missa de initio quadragesime in Dominica ante carnes tollendas*, le jeûne du carême commençant le lundi de cette semaine. Quelques formules de la messe de ce dimanche et du lendemain indiquent bien, en effet, que le jeûne ne commence que ce lundi [10]. Quand on voulut, à l'exemple de Rome, insérer ces quatre jours supplémentaires, on fit un raccord qui entraîna un bouleversement général. La messe de ce dimanche fut transportée au mercredi des Cendres, comme on peut le voir dans le *Missale mixtum* [11].

[1] Concile de Mâcon en 581. La plupart des manuscrits mozarabes débutent par l'office de saint Aciscle, au 17 novembre. Cf. *Liber ordinum*, p. 487 et *Liber mozarabicus*, p. 8. — [2] *More spanish symptoms. A supposed liber officiorum of Hilary of Poitiers*, dans *Journal of theol. studies*, t. VIII, 1904, p. 480. — [3] Mansi, *Concilia*, t. III, p. 634 sq. Cf. nos deux articles, *L'Avent liturgique*, dans la *Revue bénédictine*, t. XXII, 1905, p. 485 sq., et AVENT, dans ce *Dictionnaire*, t. I, col. 3223-3230. — [4] Sur tout ceci, cf. dom Wilmart, *Le prétendu Liber officiorum de saint Hilaire et l'Avent liturgique*, dans *Revue bénédictine*, t. XVII, 1910, p. 500-513; W. C. Bishop, *The three Week's Advent of Liber officiorum S. Hilarii*, dans *Journal of theol. studies*, t. X, 1909, p. 127 sq. et dom Lambert Bothe, *Les origines de la Noël et de l'Épiphanie*, 1932, p. 49, 50. — [5] Sur tout cela, cf. Botte, *loc. cit.* — [6] Cf. *Rev. bénédictine*, 1913, p. 230. — [7] *Liber comicus*, p. 43, note. — [8] *Id.*, p. 17. — [9] *Liber comicus*, p. 53 et Lesley, *P. L.*, t. LXXXV, col. 282, note 1. — [10] *Liber mozarabicus*, col. 151, 156. Mais l'éditeur fait ici une petite confusion; le *dominica de carnes tollendas* est le Ier dimanche de carême, mais le *dominica ante carnes tollendas* est le dimanche précédent qui correspond à notre dimanche de la Quinquagésime. Cf. *P. L.*, t. LXXXV, col. 282, note 7. — [11] *P. L.*, *loc. cit.*, col. 288. Voir aussi les notes de Lesley sur tous ces points et surtout la dissertation de Mgr Callewaert, *Le carême primitif dans la liturgie mozarabe*, dans *Revue d'hist. ecclés. de Louvain*, t. XV, 1914, et notre article CAPUT JEJUNII, t. II, 2e part., col. 2134 sq.

d) Le carême. — Le carême primitif fut sans doute, en Espagne, d'abord de trois semaines. C'était en certaines provinces le temps normal de préparation au baptême pour les catéchumènes. C'est sans doute à ce fait que l'on doit la division en deux parties du carême de trois semaines chacune, division encore très apparente dans la liturgie mozarabe, dans la liturgie gallicane et même à Rome. Le IVe dimanche de carême, notre dimanche du *lætare*, est appelé en Espagne *Dominica in vicesima*, c'est le dimanche *in traditione* pour les catéchumènes. En réalité, ces trois semaines, dans la liturgie mozarabe, répondent à notre temps de la passion [1].

e) La Mi-Carême. — La Mi-Carême a plus de relief dans la liturgie mozarabe que dans les autres liturgies latines. Son nom : *in mediante die festo*, ou simplement *mediante*, est tiré des premiers mots de la lecture de saint Jean, VII, 14-30. C'est un jour de repos au milieu du carême [2].

Les dimanches de carême sont aussi désignés par le titre de leurs péricopes qui sont un précieux indice pour l'étude comparée des liturgies latines. Voici, par exemple, les analogies frappantes entre les liturgies mozarabe et ambrosienne :

Mozarabe [3]	Ambrosienne
1a *Dom. de jejunio et tentatione Christi.*	1a Idem.
2a *De Samaritana.*	2a Idem.
3a *De cœco.*	3a *De Abraham.*
4a *Mediante die.*	4a *De cœco.*
5a *De Lazaro* [4].	5a *De Lazaro.*
6a *De ramis.*	6a *De ramis* [5].

f) La semaine sainte. — Sur les trois dernières semaines du carême qui forment, comme nous l'avons vu, un groupe à part dans le carême, la dernière semaine a, comme dans toutes les autres provinces d'Orient et d'Occident, une liturgie très spéciale. Dans le *Liber mozarabicus*, la semaine est appelée *hebdomas major*. Le dimanche est le *dominica palmarum*, et ce nom a été usité en Espagne et en Gaule longtemps avant de l'être à Rome, car déjà saint Isidore lui donne ce nom [6]. La procession des rameaux est signalée par Éthéria à Jérusalem, au IVe siècle, et c'est probablement de là qu'elle s'est répandue à Rome, en Espagne, en Gaule et dans tout l'Occident [7]. Quant à la bénédiction des rameaux, elle est de date beaucoup plus récente. Le *Liber mozarabicus*, col. 223, ne contient qu'une messe, sans autre rit. Le *Missale mixtum* contient une longue bénédiction qui, selon Lesley, doit remonter au VIIIe siècle ou à la fin du VIIe. A la procession, on chante antiennes et répons : *Pueri Hebræorum, Dum appropinquaret Dominus, Cum audisset populus, Veniente Domino, Ceperunt omnes, Attollite portas, Ingrediente Domino*, et, à la fin, une oraison : *Alme Pater omnipotens rerum omnium Creator, Domine*, etc. [8].

Les formules du *Missale mixtum* sont empruntées en partie aux manuscrits wisigothiques de la cathédrale de Tolède, en partie au missel romano-espagnol de la fin du XVe siècle. Cela fait un singulier amalgame, où Lesley cherche en vain à rétablir l'ordre. Mais, dans le *Liber ordinum* (col. 178), dom Férotin a édité un *ordo* pour la bénédiction et la procession des rameaux jusqu'ici inconnu et qui serait, selon lui, « le cérémonial le plus ancien de la bénédiction et de la procession des rameaux » (col. 179, note). Les 2e, 3e, 4e, 5e oraisons ne sont probablement que des oraisons de rechange.

Pour les mozarabes, comme pour les gallicans, ce dimanche est aussi celui de la *tradition du symbole* aux catéchumènes; même usage à Milan, tandis qu'à Rome, en Afrique, à Constantinople, d'autres jours étaient fixés [9]. Ce symbole devait être appris par cœur et récité le jeudi saint qui était en Espagne le jour de la *redditio symboli*. Nous avons donné (art. Baptême, t. II, col. 261 sq.) quelques détails sur cette cérémonie, sur le texte de ce symbole, etc.

Le lundi et le mardi de la semaine sainte n'ont pas de liturgie spéciale dans le *Missale mixtum*, mais le *Liber mozarabicus* leur donne une messe propre (col. 226 sq.). Le mercredi est appelé *feria IIIIa ante cœna Domini*, et la messe qui nous est donnée d'après un autre manuscrit de Tolède n'a, pas plus que celles des deux jours précédents, de caractère bien tranché. Cependant, l'évangile de la messe tiré de Matth., XXVI, 2-5; et de Marc., XIV, 3-11, est le même qui était lu au IVe siècle à Jérusalem (*Liber comicus*, p. 143).

Le jeudi saint, au contraire, *in cena Domini*, est marqué par des cérémonies très spéciales. Ce nom lui est donné couramment en Gaule et à Milan. En Gaule, il est encore appelé très anciennement, milieu du Ve siècle, *natalis calicis*. En ce jour, à cause de la solennité, le jeûne était suspendu, au moins en certaines provinces. Ailleurs, le jeûne était suspendu tous les jeudis du carême [10]. Mais cet usage, qui semblait se rapprocher de celui des priscillianistes, n'était pas sans soulever des protestations. Ainsi le concile de Braga, can. 16, *si quis feria paschali, quæ est cœna Domini, hora legitima, post nonam jejunus in ecclesia missas non tenet, sed secundum sectam priscilliani festivitatem diei, ab hora tertia, per missas defunctorum, soluto jejunio, colit, anathema sit.* D'autres conciles condamnèrent aussi cette pratique [11].

Saint Isidore nous dit déjà qu'en ce jour on faisait aussi le saint chrême et l'évêque accomplissait la cérémonie du *mandatum*, ou lavement des pieds (cf., plus bas, col. 450). On lavait aussi les autels, les vases sacrés, le pavé du temple et les murailles. On ouvrait les portes du baptistère, la messe était célébrée après none et tous les fidèles y communiaient.

La messe est tout entière propre. Les leçons sont centonisées, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas des extraits de tel ou tel livre de l'Écriture, mais une combinaison de divers passages arrangés au goût du compositeur. L'Évangile lui-même, intitulé *Secundum Lucam*, est aussi une combinaison de la passion selon les quatre évangélistes. On se rappelle que saint Augustin avait tenté de substituer à la passion selon saint Matthieu un récit composé des quatre évangélistes, mais il dut renoncer à cet essai devant les protestations des fidèles [12]. La messe des fidèles est très complète, avec de longues oraisons, et contient même une *antiphona ad confractionem panis* et une autre *ad*

[1] Sur le calcul des 40 jours de carême et des 40 jours de jeûne, cf. Mgr Callewaert, *op. cit.*, p. 27. — [2] Cf. *Liber comicus*, p. 104 et 109, et *Revue bénédictine*, t. VI, 1884, p. 99. Callewaert, *Notes sur les origines de la Mi-Carême*, dans *Revue bénédictine*, 1926, p. 60 sq. L'histoire de cette péricope est du reste curieuse, car elle est aussi en usage au 25e jour après Pâques qui marque le milieu du temps pascal. C'est une fête grecque qui passe en Italie, à Milan, Ravenne, Aquilée. C'est peut-être le pape Hilaire (461-470), qui l'a transportée à Rome. — [3] Il faut tenir compte, dans le *Missale mixtum*, du bouleversement apporté par l'insertion des quatre jours supplémentaires. Lesley a relevé dans ses notes tous ces changements. — [4] Sur ce dimanche, cf. Lesley, *loc. cit.*, col. 369, et l'art. Lazare, t. VIII. — [5] Beissel, c. IX. — [6] *De eccl., offic.* l. I,, c. XXVII et *P. L.*, t. LXXXV, col. 387. — [7] Cf. notre étude sur la *Peregrinatio Silviæ* [Aetheriæ], p. 94. — [8] *Missale mixtum*, col. 389 sq. — [9] *Loc. cit.*, note de Lesley, col. 395; cf. *Liber ordinum*, col. 184 sq. — [10] *P. L.*, t. LXXXV, col. 405. — [11] *Loc. cit.*, col. 406. — [12] *Serm.*, CCXXXII, 1. Les fidèles d'Espagne ne montrèrent pas les mêmes scrupules si tant est qu'on leur ait demandé leur avis.

accedentes. La communion est combinée avec des formules de la liturgie romaine : *Corpus Domini nostri Jesu Christi quod accepimus, et sanctus sanguis ejus quem potavimus adhereat in visceribus nostris, eterne omnipotens Deus, ut non veniat nobis ad jucidium nec ad condemnationem, sed proficiat ad salutem et ad remedium animarum nostrarum in vitam æternam. Amen* [1]. En dehors de cette messe qui est la messe *post nonam*, dom Férotin édite pour la première fois une *missa de cena Domini per titulos*, c'est-à-dire pour les églises éloignées de la cathédrale qui avaient aussi leurs services [2]. Cette messe est d'autant plus curieuse que l'*inlatio* contient ce texte *qui per adoptionem nativitatis sue, dum suo non indulgit corpori, nostro demum non pepercit* [3]. Or, Élipand le cite, mais avec cette variante, *qui per adoptivi hominis passionem, dum suo non indulget corpori, nostro demum id est iterum, non pepercit*. Cette citation qui avait été vainement cherchée jusqu'ici est enfin trouvée et laisse en même temps peser un doute sur la fidélité d'Élipand dans la citation des textes.

Le jeudi saint est aussi appelé le *solemne Paschæ initium* [4]. Suit une cérémonie d'un caractère dramatique qui consiste, après la messe, à transporter solennellement, en procession, une hostie consacrée dans le calice, que l'on déposera dans un monument représentant le tombeau où le Christ a été enseveli. Elle y reposera jusqu'au jour suivant où elle sera reportée à l'autel avec les mêmes cérémonies et consommée par le prêtre [5].

Un paragraphe est consacré plus loin au rit du lavement des pieds au jeudi saint.

g) Vendredi saint. — A l'origine, ce jour, chez les Espagnols, était un jour de deuil qui n'avait pas de service, un jour *vacat*. Même coutume à Rome et chez les gallicans. Puis on y fit la lecture de la passion, dans une sorte de *Diatessaron* comme au jeudi, qui consistait à combiner un récit de la passion selon les quatre évangélistes. On adopta aussi la cérémonie de l'adoration de la croix, et la cérémonie de l'*indulgentia*, ou réconciliation des pécheurs, et aussi la messe des présanctifiés. La passion a pour titre : *Passio Domini nostri Ihesu Christi et salbatorem secundum carnem* [6]. L'adoration de la croix et l'*indulgentia* sont fondues en une seule cérémonie. Comme elle a été décrite assez au long par Mgr Duchesne, je me contenterai de renvoyer à son livre [7]. Quant aux impropères, au *trisagion* et aux autres rites de l'adoration de la croix, qui sont souvent semblables à ceux décrits dans les *Ordines romani*, ils n'ont été adoptés que plus tard par les mozarabes et Lesley s'efforce, dans ses notes au *Missale mixtum*, de faire les distinctions nécessaires, mais il faut avouer que l'histoire de l'origine de ces rites reste encore assez obscure [8].

Pour la messe des présanctifiés, il n'en est question ni dans saint Isidore, ni dans les conciles de Tolède. L'Espagne, en l'adoptant pour le vendredi saint, a suivi l'exemple de l'Église romaine et d'autres églises ou monastères, et le cérémonial est à peu près le même : procession du monument à l'autel avec l'hostie consacrée la veille, une oraison précédant le *Pater*, élévation de l'hostie (au *panem nostrum quotidianum*), fraction de l'hostie, selon l'usage mozarabe, vin répandu sur l'hostie consacrée et communion, puis le *quod ore sumpsimus*, et oraison finale [9].

h) Le samedi saint. — Le samedi saint, *in vigilia gloriosæ Dominicæ resurrectionis*, ou simplement *in vigilia Pasche*, l'office commence à la neuvième heure, 3 heures de l'après-midi, et se continuera jusqu'au matin du jour de Pâques. Cette longue fonction comprend la bénédiction du cierge, la lecture des prophéties, la bénédiction des fonts, la messe et les vêpres.

a. *La bénédiction de la lumière.* — On se rendait en procession à la sacristie, où l'évêque tirait le feu de la pierre, y allumait une lampe, le cierge pascal et les cierges que le clergé tenait en mains. L'évêque disait une première oraison *ad benedicendum lucernam*, oraison qui est contenue dans l'*Orationale gothicum*, et sur le cierge une seconde oraison, qui est aussi dans l'*Orationale*. Cette cérémonie avait lieu à la sacristie; puis l'on allait en procession à l'église, chacun tenant son cierge allumé; on posait la lampe et le cierge pascal sur les candélabres qui leur étaient destinés et l'évêque entonnait l'antienne *lumen verum*. Puis on bénissait les diacres qui allaient chanter le *laus* de la lampe et du cierge. Ce sont des chants ou bénédictions en forme de préface et qui débutent par *dignum et justum est* et se terminent par une oraison. Après ces chants, on commence la lecture des leçons ou prophéties.

Tel était du moins l'ordre primitif. Mais, dans la suite, les mozarabes adoptèrent des usages romains, par exemple la bénédiction des grains d'encens, qu'ils rattachèrent vaille que vaille au rit primitif [10]. Cette cérémonie de la bénédiction du feu dans la sacristie et la procession du *lumen Christi* procèdent sans aucun doute de celle qui était en usage à Jérusalem au ve siècle et où le sens de ces rites s'explique mieux. A Jérusalem, c'est dans la chapelle même du saint sépulcre, dans l'église de l'*Anastasis* que sont allumés les cierges. Le symbolisme s'explique de lui-même. C'est au matin de Pâques que le Christ, lumière du monde, est sorti de la nuit du tombeau. Cette procession du cierge a donc pour but de représenter la résurrection [11]. J'avais fait remarquer déjà que c'est à Jérusalem, et notamment dans les cérémonies de la semaine sainte qui s'y pratiquaient, qu'il faut chercher l'origine de plusieurs des rites qui s'accomplissent dans la liturgie romaine [12]. Le Rme dom Capelle vient de rapprocher très opportunément la cérémonie mozarabe de celle de Jérusalem [13]. La description donnée dans le *Liber ordinum* (col. 208-211) nous permet de remonter jusqu'au XIe siècle; l'*antiphonaire de Léon*, récemment publié, recule cette date jusqu'au IXe et, enfin, l'attribution de la formule de bénédiction par Élipand à saint Isidore nous ramènerait au VIIe siècle [14]. Il serait intéressant de donner les conclusions de cet article sur la manière dont le rituel de Jérusalem a été adopté et adapté dans les différentes liturgies latines,

[1] *Missale mixtum*, col. 418; cf. aussi *Liber mozarabicus*, col. 240 sq. — [2] *Liber mozarabicus*, col. 234; cf. *Liber ordinum*, col. 187; le *Liber comicus* a aussi des lectures à ce jour *per titulos*, p. 158. — [3] *Liber mozarabicus*, col. 237; cf. la p. XXX de l'introduction où dom Férotin pense que l'expression, même avec la variante d'Élipand, est susceptible d'une interprétation orthodoxe. — [4] *Liber mozarabicus*, col. 240; *Missale mixtum*, col. 415. — [5] La cérémonie est décrite tout au long dans le *Missale mixtum*, col. 418 sq. — [6] *Liber comicus*, p. 162 sq. — [7] *Les origines du culte chrétien*, 5e éd., p. 463 sq., dans *Missale mixtum*, col. 421 sq., et *Liber ordinum*, col. 193 sq. — [8] *Missale mixtum*, col. 429 sq. — [9] *Missale mixtum*, col. 433 sq. Lesley, à cette occasion, fait allusion à ceux qui croyaient que le vin était consacré par le fait de ce contact. Cf. IMMIXTION où la question est traitée plus en détail, t. VII, col. 311 sq. — [10] *Missale mixtum*, col. 438, note *d*. — [11] Ce cérémonial est décrit dans le P. Thibaut, *Ordre des offices de la semaine sainte à Jérusalem*, Paris, 1926, p. 115 sq. — [12] Cf. *Les églises de Jérusalem, étude sur la peregrinatio Silviæ*, p. 101 sq. et *Les origines liturgiques*, Paris, 1906, c. VIII : la semaine sainte et les origines de l'année liturgique, p. 173 sq. — [13] *La procession du lumen Christi au samedi saint*, dans *Revue bénédictine*, 1932, p. 105-119. — [14] Le R[me] dom Capelle réédite le texte du *Liber ordinum* et de l'antiphonaire, p. 107. Il faut remarquer du reste que le *Missale mixtum*, col. 436, avait déjà décrit la cérémonie. Pour l'attribution à Isidore du *Laus cerei*, cf. *Ibid.*, col. 445, note *b*.

notamment à Rome, mais il nous a suffi de constater une fois de plus comment la liturgie mozarabe emprunte à l'Orient, soit à Byzance, soit à Jérusalem, des rites qu'elle transforme à sa façon.

Les deux bénédictions de la lampe et du cierge ne sont pas les mêmes que dans la liturgie romaine. La bénédiction du cierge contient une allusion aux *gloriosis principibus*, dans lesquels Lesley verrait volontiers Suinthilla et son fils Riccimer qui fut appelé à partager le gouvernement du royaume [1]. Et voici la finale, de caractère tout à fait mozarabe : *Per Dominum nostrum Jesum Christum filium tuum : cum quo tibi est una et coæqualis essentia in unitate Spiritus Sancti : in secula seculorum. Amen, amen, amen, amen ad te descendat. Amen. Pax in cœlo. Amen. Pax in terra. Amen. Pax et plenitudo tua, Domine, super nos descendat. Amen. Pax regibus et potestatibus fidelibus seculi hujus. Amen. Pax Ecclesiæ tuæ catholicæ : quæ est in hunc locum constituta et per universum orbem terrarum in pace diffusa. Amen.* L'évêque dit alors devant l'autel une oraison, sorte de début aux solennités pascales. Tous ces rites et ces chants et oraisons du lucernaire et du cierge pascal semblent un écho du poème où Prudence, au IVe siècle, célébrait la lumière nouvelle et les joies pascales [2].

b. *Les prophéties.* — Les lectures sont ici au nombre de douze, comme dans notre missel, comme dans celui de Bobbio, dans le lectionnaire de Luxeuil et dans le missel gallican. Ailleurs, il variait : cinq, six, huit, dix. La leçon est suivie de l'*Amen*, du *Flectamus genua* et d'une oraison, comme dans le missel romain, mais le texte de ces oraisons est aussi très variable selon les pays. Dans le *Missale mixtum*, chaque prière est destinée à un groupe différent, ou à des circonstances spéciales, comme les oraisons litaniques de prières des fidèles, *pro his qui variis necessitatibus detenti pasche interesse non possunt, pro sacerdotibus et ministris, pro unitate fidei catholicæ, pro virginibus, pro his qui eleemosynas faciunt, pro peregrinantibus et navigantibus, pro egrotis, pro penitentibus, pro pace populi et regum.* Parfois, la lecture est suivie d'un chant en trait ou d'un cantique, comme à Rome. Ici Lesley voudrait voir dans les termes *reges sæculi hujus*, Leuba et Leovigild, c'est-à-dire des rois non encore chrétiens, comme semblent les désigner les termes *reges seculi hujus*. Ailleurs, en effet, les souverains catholiques sont désignés comme *gloriosos reges nostros*, ou *catholicos*, ou *fideles* [3].

Le trait *Benedictus es Domine Deus patrum nostrorum*, après la lecture de Daniel, est appelé ici *Benedictio* (col. 460), et centonisé.

c. *Bénédiction des fonts et baptême.* — Les leçons terminées, on chantait le ps. XLI, *Sicut cervus*, et on allait en procession aux fonts baptismaux, au chant des litanies qui contiennent le nom des principaux saints du calendrier mozarabe. La bénédiction proprement dite est conforme, en substance, à celle des plus anciennes liturgies, mais le texte des prières, ici encore, est mozarabe. Après le baptême, on chantait en action de grâces le *Gloria in excelsis Deo*, suivait l'onction et l'imposition des mains pour la confirmation par l'évêque, puis on revenait à l'église au chant du *Cantemus Domino*. Ce cérémonial ancien a été un peu bouleversé dans la suite par des additions [4]. Comme exemple, on peut citer le *Gloria in excelsis* inséré ici, et surtout une oraison *pro competentibus* dont rien ne justifie la présence.

d. *La messe et les vêpres.* — Avant ces additions, cette messe de la nuit du samedi saint commençait, comme les plus anciennes messes, par les lectures. Pour cette messe, c'est l'épître de saint Paul aux Romains, c. VI. On remarquera ici, comme dans le lectionnaire de Luxeuil et le missel de Bobbio, l'absence de la prophétie. Il est probable que l'on pensait que la lecture des longues prophéties, qui avaient eu lieu durant la nuit, y suppléait avantageusement.

Les formules de cette messe sont pleines d'allusions au baptême des néophytes et au mystère de Pâques, mais nous ne pouvons nous y arrêter ici. La messe est suivie des vêpres, qui n'avaient pas été dites dans la soirée du samedi, la cérémonie que nous avons décrite commençant à none. Il y a ensuite une bénédiction de l'agneau, comme à Rome et dans d'autres églises latines [5].

i) Le jour de Pâques et l'octave. — A une époque ancienne, la fête de la résurrection, *resurrectio Domini*, était une fête immobile fixée au 25 mars, et que l'on distinguait de la fête de Pâques, fête mobile et toujours célébrée le dimanche. Mais, ici, le titre *in die resurrectionis Domini* n'est plus qu'un souvenir et la fête du 25 mars n'était plus célébrée. La Pâques est encore appelée, chez les mozarabes, *in illaria Pasche*. Elle était fixée en Espagne, comme ailleurs dans la chrétienté, par des calculs souvent difficiles et peu rigoureux, aussi ne l'observait-on pas partout à la même époque. Le IVe concile de Tolède, dans son canon 5e, s'en plaint et cherche à y remédier en invitant les métropolitains de l'Espagne tout entière à se réunir trois mois avant l'Épiphanie pour s'entendre sur cette date [6]. Déjà saint Isidore s'était préoccupé de cette question dans son *De officiis* (t. I, c. XXXII, *P. L.*, t. XXXIII, col. 305-315) et avait étudié les lettres pascales et les cycles qui s'efforçaient de fixer exactement la date de la lune de mars. « L'Espagne est, de toutes les contrées de l'Occident, celle qui adopta la première le comput alexandrin; il semble qu'il y fut introduit bien avant le temps de Denis le Petit, probablement avec les tables de Pâques de quatre-vingt-quinze ans (437-531) de Cyrille, évêque d'Alexandrie († 444), dont une continuation était en usage au temps d'Isidore de Séville (599-636). La table pascale (de 627 à 721) semble en avoir été une continuation, plutôt que de celle de Denis le Petit. Mais on fit également usage, en Espagne, d'autres systèmes de supputation et notamment du canon de Victorius d'Aquitaine, qui y fut importé des Gaules [7]. » On remarquera que le concile de Tolède ne propose aucun système et se contente d'inviter les métropolitains à s'entendre sur une date. Saint Isidore, qui était l'âme de ce concile, savait mieux que personne les différences qui existaient entre les cycles alors en présence et, en 624, quand il composait sa table pascale des *Étymologies*, il s'était déjà abstenu de prendre parti. Le remède proposé par le concile en 633 ne pouvait être efficace. Aussi, le concile de Saragosse de 691 revient-il encore sur la question sans plus de succès et le pape Adrien Ier, en 780, se plaint que les évêques d'Espagne non seulement ne s'entendaient pas avec Rome pour la date de Pâques, mais même ne s'entendaient pas entre eux. Mais une partie de l'Espagne, à cette date, était déjà sous la domination arabe et, par la force des circonstances, les relations avec Rome et avec les autres églises étaient très difficiles [8].

La messe du jour de Pâques est l'une des plus complètes (il y a même des oraisons de rechange) et de celles que l'on peut étudier de préférence si l'on veut saisir le génie liturgique de l'Espagne wisigothique dans tout son éclat avec ses redondances et sa pro-

[1] *Loc. cit.*, col. 445. — [2] *Loc. cit.*, col. 445, 446. — [3] *Loc. cit.*, col. 460. — [4] *Loc. cit.*, col. 469. — [5] *Loc. cit.*, col. 476 sq. — [6] *P. L.*, t. LXXXIV, col. 567. — [7] Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 144-145. Sur tout cela, cf. dom P. Séjourné, *Saint Isidore de Séville*, p. 151. — [8] Cf. Séjourné, p. 152 et *Revue bénédictine*, 1908, p. 294.

lixité [1]. On dit à cette messe le *Gloria in excelsis*, un *trisagion* farci, qui rappelle celui de la messe gallicane, le cantique *Benedictus es Domine Deus (ad libitum)*, une *missa*, une illation où reparaît l'*Agyos*, un *post nomina* où les noms des patriarches et des prophètes de l'Ancien Testament sont récités à côté de ceux des apôtres et des martyrs, comme dans la liturgie gallicane et dans les principales liturgies orientales, le *Credo* de Nicée-Constantinople; le *post pridie*, comme quelques-unes des oraisons de cette catégorie, semble attribuer à l'épiclèse la puissance de la transsubstantiation [2]. Chacun des jours de l'octave est pourvu aussi de sa messe aux formules aussi abondantes que variées et dont plusieurs sont intéressantes au point de vue théologique, mais nous ne pouvons nous y arrêter ici. C'est après le samedi dans l'octave que se trouve au missel mozarabe l'ordinaire de la messe. L'*Illatio* du jour de Pâques contient des invocations empruntées au *Te Deum*, et c'est à l'occasion de cette préface que dom Cagin a construit toute sa thèse *Te Deum* ou *Illatio* [3].

j) De Pâques à la Pentecôte. — Les Espagnols ont adopté la fête de la Trinité au dimanche qui suit la Pentecôte et la fête du *Corpus Christi* au jeudi après. Mais ce sont des usages des temps postérieurs. Primitivement, la liturgie mozarabe n'a pas de fêtes mobiles durant cet intervalle. Il semble même qu'avant le VIe siècle l'Ascension ne soit pas célébrée au jeudi qui suit le Ve dimanche après Pâques. L'Ascension ne fait qu'une seule fête avec la Pentecôte; c'est du moins ainsi que nous la voyons célébrée à Jérusalem, et Éthéria ne semble pas s'en étonner. J'avais relevé cette singularité dans ce document. Dom Cagin y est revenu dans *Paléographie musicale* et a montré par d'autres exemples que l'institution d'une fête séparée au jeudi pour l'Ascension, dix jours avant la Pentecôte, n'est pas antérieure au Ve siècle [4].

Les cinquante jours de Pâques à la Pentecôte sont divisés en deux parties par une fête médiane, comme l'avait été le carême au IVe dimanche. C'est une fête d'origine grecque qui passe en Italie, est accueillie à Milan, Ravenne, Aquilée, en Gaule et en Espagne. Ce 25e jour après Pâques est marqué par une péricope célèbre, *Die festo mediante* (Joa., VII, 14) [5].

Une autre institution, durant cette période, c'est le jeûne de quatre jours avant la Pentecôte que nous avons signalé plus haut. Du temps de saint Isidore, ce jeûne était après [6]. La Pentecôte, comme Pâques, était un jour de baptême. De Pâques à la Pentecôte, il faut compter sept dimanches, le Ier dimanche après Pâques étant hors cadre comme dimanche octave.

k) De la Pentecôte à l'Avent. — Ce long espace de temps d'environ six mois comprend un nombre de dimanches qui peut varier de 23 à 28. Ce n'est qu'assez tard qu'en Espagne, comme dans les autres provinces et notamment à Rome, tous ces dimanches furent pourvus d'une liturgie. A l'origine, on répétait chaque dimanche la même formule pour les oraisons, la préface et autres prières. Puis, on composa des formules diverses pour cinq ou six dimanches que l'on se contentait de répéter quand la série était épuisée. On trouve ainsi, dans les anciens sacramentaires, des groupes de messes désignées sous le nom *de quotidiano* ou *per annum*, ou *de dominicis quotidianis*. Le *Liber mozarabicus* en a sept [7]. Nous avons parlé ailleurs de ces messes des dimanches (voir col. 431). Voici donc comment se classent, dans la liturgie mozarabe, les 52 dimanches de l'année : 5 dimanches d'Avent; 7 de Noël au carême; 6 dimanches de carême; 4 dimanches après le dimanche de l'octave de Pâques; 24 après la Pentecôte, un dimanche *ante Adventum;* en outre, il faut compter un dimanche *post infantum*, le dimanche de Pâques et celui de l'octave, celui de Pentecôte et de son octave [8].

2. *Fêtes immobiles.* — On en trouvera la liste dans les calendriers que nous avons donnés. Nous ne marquons ici que les fêtes indiquées dans la plupart des calendriers mozarabes et qui peuvent être considérées comme caractéristiques :

Januarii	1.	*Circumcisio D. N. J. C. et jejunium ad prohibendum ab idolis* [9];
—	6.	*Apparitio D. N. J. C.;*
—	7.	*SS. Juliani et Basilisse;*
—	8.	*Allisio infantum;*
—	19.	*SS. Sebastiani et comitum;*
—	20.	*SS. Agnes et Merentiæ;*
—	21.	*SS. Fructuosi, Augurii et Eulogi;*
—	22.	*S. Vincenti Levitæ;*
Februarii	5.	*S. Agate;*
—	12.	*S. Eulaliæ V. et M.;*
—	16.	*S. Fructuori et soc.;*
—	22.	*Katedra S. Petri;*
Martii	3.	*SS. Emetrii et Celedonis;*
—	6.	*Obitus D. Juliani;*
—	7.	*Perpetuæ et Felicitatis;*
—	11.	*Emerii et Caledonii;*
—	25.	*Anunciatio S. M. V.* (renvoyée au 18 décembre);
Aprilis	24.	*S. Georgii M.;*
—	25.	*S. Marci;*
Maii	1.	*Torquati et sociorum* (*Liber comicus*, p. 238);
—	2.	*S. Salse V. et M.;*
—	3.	*Inventio S. Crucis;*
Junii	1.	*Eulogii et Soc. Leocritiæ;*
—	13.	*SS. Quirici et Julite M. M.;* *In dominico pro adventu S. Joannis Baptistæ;*
—	24.	*Nat. S. Joannis-Baptiste;*
—	28.	*S. Juliane et comitum;*
—	29.	*SS. Petri et Pauli;*
Julii		*S. Jacobi* [10];
—	25.	*S. Cucufati;*
Augusti	1.	*S. Felicis. SS. Machabæorum;*
—	6.	*S. Justi et Pastoris* [11];
—	10.	*S. Laurentii* (*Liber comicus*, p. 265);
—	15.	*Adsumptio B. M. V.* [12];
—	29.	*In decoll. S. Joannis* (*Liber comicus*, p. 269);
Septembris	8.	[nativité S. M. V.];
—	10.	*Litanie;*
—	14.	*S. Cipriani* [exaltation de la croix];
—	16.	*S. Eufimiæ;*
—	21.	*S. Mathei, Ap.;*
—	24.	*Decollatio S. J.-B.;*
—	29.	*S. Michaelis;*
Octobris	10.	*S. Afre et sociorum;*
—	23.	*SS. Servandi et Germani. L'illatio* résume les actes de leur martyre;
Novembris	1.	*Une fête antique des Martyrs, P. L.*, col. 893;
—	7.	*Litanie;*
—	11.	*S. Martini;*

[1] *P. L.*, t. LXXXV, col. 478 sq. — [2] Lesley s'efforce cependant de l'expliquer dans un sens orthodoxe, *loc. cit.*, col. 485. — [3] Nous revenons sur cette question dans le § V : *Les messes mozarabes*, col. 448 sq. — [4] *Les églises de Jérusalem, étude sur la peregrinatio Silviæ*, p. 121; *Paléogr. musicale*, t. V, p. 102, 103; cf. cependant, *P. L.*, t. LXXXV, col. 598. — [5] Dom Morin, dans *Rev. bénédictine*, t. VI, 1889, p. 200. — [6] Cf. *Liber comicus*, p. 247. — [7] *Liber sacramentorum mozarabicus*, p. LXXII. — [8] Cf. *Liber mozarabicus*, p. LXXII. — [9] Sur ce jeûne, cf. de Bruyne, *Un système de lectures de la lit. mozarabe, loc. cit.*, p. 153. — [10] Cf. *P. L.*, t. LXXXV, col. 530 et 794. — [11] *P. L.*, t. LXXXV, col. 805. — [12] *Ibid.*, col. 819 sq.

Novembris 16. *S. Sperati et comitum*, col. 906 (messe citée par Élipand, col. 908);
— 17. *S. Aciscli et comitum*, col. 911 (début de l'Avent dans quelques provinces);
— 18. *S. Romani*, col. 914;
— 22. *S. Ceciliæ;*
— 23. *S. Clementis;*
— 30. *S. Andreæ;*
Decembris 9. *S. Leocadie. V. et M.;*
— 10. *S. Eulalie. V. et M.;*
— 12. *S. Lucie. S. Eugeniæ* [1];
— 15. *Litanie;*
— 18. *S. Mariæ virginis;*
— 25. *Nativitas D. N. J. C.;*
— 26. *S. Stefani;*
— 27. *S. Eugeniæ;*
— 28. *S. Jacobi fratris Domini;*
— 29. *S. Joannis ev.;*
— 30. *S. Jacobi fr. S. Joannis;*
— 31. *S. Columbe.*

Rogations ou litanies. — Les litanies, *Litaniæ canonicæ*, étaient autrefois assignées à chaque mois, selon le can. 6 du XVIIe concile de Tolède. Mais, dans le calendrier du *Liber comicus*, les litanies sont dites trois fois par an seulement, le IV des ides de septembre; le VII des ides de novembre; le XVIII des calendes de janvier. Il y faut ajouter les litanies de la Pentecôte. Ce règlement est conforme aux conciles, au missel et au bréviaire mozarabe et aux indications données par saint Isidore [2]. Au 25 février, dans un autre calendrier ancien, est marqué un *jejunium mensualem* (sic). C'est un jeûne ajouté *(superpositum)* au jeûne du vendredi ordonné par le concile d'Elvire vers 300. Ce jeûne *mensuel* était supprimé pendant les grandes chaleurs, juillet et août. Le XVIIe concile de Tolède ajouta au jeûne mensuel la litanie.

Le fête de saint Cyprien, très solennelle en Espagne, au 14 septembre, était précédée d'un jeûne de trois jours, dans lequel dom Férotin ne voit qu'une forme particulière du jeûne mensuel. Le missel mozarabe lui consacre une messe spéciale avec toutes ses pièces, et le bréviaire donne ce titre à l'office : *Sucipit officium jejuniorum kalendarum novembrium* (lege *septembrium*) *quod observatur tribus diebus ante festum sancti Cypriani.* Une rubrique analogue pour ces jeûnes est marquée au bréviaire mozarabe (*P. L.*, t. LXXXVI, col. 724, 1201, 1240, etc.).

La comparaison de divers calendriers qui, au 13 et au 15 décembre, signalent *Litanie celebrande sunt tribus diebus pro adventu angeli* (annonciation ou expectation B. M. V. au 18 décembre) permet à dom Férotin de corriger une erreur de Lesley; cf. *Liber ordinum*, p. 478, note 14.

Ces litanies et jeûne des ides de décembre furent instituées par le Ve concile de Tolède, en 636. Ce canon fut confirmé par un décret du roi Chintilla du 30 juin de la même année. Un canon du VIe concile de Tolède (638) constate que ces litanies étaient en usage dans tout le royaume. Malgré la rubrique que nous venons de citer, et une autre qui attribue cette institution à saint Hildephonse, il ne semble pas qu'à l'origine ces litanies fussent une préparation pour la fameuse fête du 18, qui ne fut fixée à ce jour que vingt ans après leur institution [3].

La liturgie mozarabe, comme les autres liturgies latines, a un *commun des saints* dans son missel et dans son bréviaire, c'est-à-dire un ensemble d'offices pour les saints qui n'ont pas d'office propre. Le sacramentaire mozarabe a un groupe de messes, après la fête de saint Martin qui est la dernière du propre des saints. Elles viennent dans cet ordre : *missa de uno confessore; missa omnimoda vel de sanctis; missa de sanctis; item missa de sanctis; item missa de sanctis; missa unius justi; item missa unius justi; missa de virginibus; missa unius virginis* [4].

Le *Missale mixtum* nous présente un groupe de communs plus complet, et dans un ordre un peu différent; il est après sainte Eugénie avec ce titre : *Incipit commune; In primis officium unius martyris* [5]; *Incipit missa unius martyris pontificis vel simplicis; Incipit officium plurimorum martyrum* (sex capparum vel quatuor); *Incipit missa plurimorum martyrum* (quatuor capparum); *Item officium unius confessoris pontificis et non pontificis; Incipit missa plurimorum confessorum; Incipit missa unius virginis; Incipit officium plurimarum virginum;* suivent une *missa votiva omnimoda* et d'autres messes votives. Parmi ces dernières, une *missa votiva singularis* (col. 991), dont nous parlons ci-dessous : *Messes mozarabes* [6].

Toutes ces messes sont complètes et présentent une grande variété de formules. Quelques-unes sont des messes propres de tel ou tel saint qui ont été adaptées pour servir à plusieurs saints. Mais, dans le missel mozarabe, il semble que quelques-unes de ces messes ont été vraiment composées spécialement comme messes communes. On y trouve des emprunts au léonien et au gélasien [7]. Mais c'est surtout avec le missel de Bobbio que concorde le missel mozarabe.

Pour la question de l'origine de ces communs et autres questions sur leur composition, nous renvoyons à ce que nous avons dit à l'article MISSEL. Il est à peine besoin de rappeler que la composition des communs est spéciale aux liturgies latines. Les liturgies grecques et orientales, se servant toujours de la même messe pour tous les jours de l'année, n'ont pas l'usage des communs. Les leçons seules varient.

V. LES MESSES MOZARABES. — A l'article MESSE, dom Leclercq a donné une description de la messe mozarabe, de la messe gallicane, de la messe ambrosienne, en même temps que de la messe romaine. On y trouvera tous les détails sur les diverses parties de la messe mozarabe et leur destination. Nous n'avons donc qu'à y renvoyer. Nous ne traiterons, dans ce chapitre, que de certaines messes dont la composition est particulière au rit mozarabe et qui sont un des aspects de cette liturgie, les *messes votives*, les messes *des défunts*, la messe *de Beata*, etc., et certaines messes qui, par leur antiquité (antérieures au VIIe et même au VIe siècle), méritent de retenir l'attention.

1° *Les messes votives.* — Nous avons, dans l'article MISSEL, étudié le groupe des messes votives, c'est-à-dire les messes qui ne sont pas en relation avec le cycle liturgique, ni avec le calendrier, mais qui ont pour objet une circonstance ou dévotion particulière, messes que le prêtre célèbre pour lui-même, messes pour ceux qui sont dans l'épreuve, messes pour les voyageurs, pour les pénitents. Les messes des morts, les messes de la sainte Vierge rentrent aussi dans cette catégorie. Nous avons dit à cette occasion l'origine et l'histoire des messes votives en général. Celles du missel mozarabe méritent une étude particulière, car elles sont spécialement riches et nombreuses et quelques-unes sont vraiment curieuses et originales par leurs formules.

Le *Liber ordinum*, à la suite du rituel et du pontifical, et en réalité sans relations avec cette partie, contient une collection de 59 messes votives qui forment un

[1] Cf. la note, *P. L.*, *loc. cit.*, col. 941. — [2] *Liber comicus*, p. 309. — [3] Cf. *Liber ordinum*, p. 491, note 12-15. — [4] *Liber mozarabicus* col. 469 sq. — [5] *P. L.*, t. LXXXV, col. 947 sq. — [6] C'est une des messes auxquelles il est fait allusion par Élipand, *P. L.*, col. 993, notes. — [7] Ils sont indiqués par Lesley.

missel spécial lequel a dû un jour exister à l'état indépendant et n'a été réuni que par accident à la partie qui forme vraiment le *Liber ordinum*. A ce titre, ce volume de messes votives est, je crois, unique en son genre jusqu'à ce jour dans la littérature liturgique latine. Le sacramentaire mozarabe *(Liber mozarabicus)*, par compensation, n'a aucune de ces messes et semble supposer leur existence dans un autre livre. Mais le *Missale mixtum* en a quelques-unes que l'on comparera avec celles du *Liber ordinum;* un certain nombre est semblable pour le fond mais présente des variantes utiles à étudier; en tout cas on verra par la simple juxtaposition le nombre des messes votives que le missel plus moderne a sacrifiées. Voici les titres des unes et des autres :

LIBER ORDINUM	MISSALE MIXTUM
Missa sancti Petri apostoli romensis;	
Ordo misse omnimode;	Missa motiva omnimoda, col. 982.
Ordo misse votive quam dicit episcopus quando presbyterum ordinat;	
Missa quam sacerdos pro se dicere debeat digeritur hoc modo;	Pro alio sacerdote fratre, col. 1001.
Item missa quam sacerdos pro se dicere debeat;	
Item alia.	
Item alia missa quam sacerdos pro se in tribulatione dicere debeat;	
Missa quam sacerdos pro se vel pro subditis dicere debeat;	
Missa generalis pro sacerdotibus;	
Missa pro solo episcopo dicenda;	
Ordo misse votive de rege;	
Item missa quam sacerdos pro se dicere debeat;	
Missa votiva, quam sacerdos pro se et amicis vel domesticis dicere debeat;	
Missa votiva singularis;	Missa votiva singularis, col. 991.
Item alia singularis;	
Item ordo votivi pluralis;	
Alia missa pluralis;	
Item alia missa pluralis pro eis qui in nataliciis martyrum vota sua Domino offerunt;	
Oratio post nomina offerentium dicenda in quacumque missa;	
Misse ordo unius tribulati;	
Ordo de tribulatis pluralibus;	
Missa omnium tribulantium, vel pressuram sustinentium, sive mare transmeantium;	Missa de tribulationibus, col. 997.
Ordo de uno iterante;	Missa de itinerantibus, col. 994.
Item de iterantibus;	
Ordo de missa unius penitentis;	
Missa de penitentibus;	
Ordo votivi de uno infirmo;	Missa de uno infirmo, col. 1002.
Item alia missa;	
Ordo de energumeno;	
Item ordo votivus de energumeno, id est demonia sustinente;	
Ordo de infirmis;	Missa pro infirmis, col. 1007.
Item de infirmis;	
Ordo ad missam in gratiarum actione pro expulsa tribulatione vel egritudine et reddita prosperitate atque salute.	
Missa in finem hominis diei [1];	
Item ordo unius defuncti;	
Item missa de uno defuncto;	Pro episcopo, col. 1010.
Missa de sacerdote defuncto;	Pro sacerdote defuncto, col. 1017.
Missa de presbitero defuncto;	
Ordo misse de parvulo defuncto;	
Missa de quinquagenario defuncti;	
Ordo de defunctis sacerdotibus;	
Missa generalis defunctorum;	
Missa de sacerdotibus defunctis;	
Item ordo defunctorum;	Missa de omnibus fidelibus defunctis, col. 1028. Pro diacono vel subdiacono, col. 1020;
Item alia missa de defunctis;	Pro uno defuncto, col. 1023.
Item missa votiva de aniversario defuncti [2].	

Nous avons à étudier quelques-unes de ces messes.

2° *La missa romensis ou sancti Petri.* — La première messe de ce missel votif est une messe malheureusement mutilée au commencement, qui n'est autre chose que la messe romaine; elle commence, à ces mots du canon... *et accepta habeas* (col. 227). Après le *Pater* suit une bénédiction qui n'est pas romaine et la messe se termine ainsi. C'est en somme l'ordinaire de la messe romaine, et sa présence à cette place semble indiquer que le prêtre avait licence d'en user au lieu de l'ordinaire et du canon mozarabe.

Cette disposition ne saurait nous surprendre, car d'autres missels gallicans ont aussi une *missa romensis*, ainsi dans le missel de Bobbio une *missa romensis quotidiana* (*P. L.*, t. LXXII, col. 451-458); *Missale gothicum* (*ib.*, col. 318); *Missel de Stowe* (Warren, *Celtic Church*, p. 226-244).

La présence de la *Missa romensis* dans ces documents gallicans ou celtiques avait de quoi intriguer les liturgistes qui n'ont pas manqué de s'en occuper [3].

3° *La missa omnimoda.* — Sous ce titre ou sous des titres analogues, *missa communis*, *missa pro salute*

[1] Pour *hominis Dei.* — [2] Le manuscrit contient à la suite de cette série quelques fonctions qui en réalité sont des additions et se rapportent plutôt au rituel, *ordo ad talamum benedicendum; ordo nubentum; ordo arrarum; ordo ad benedicendum eos qui noviter nubunt; Benedictio solius puelle; Prefatio solius personæ, que primum nubit cum ea persona que jam nubsit; item ordo de secundas nubtias; Missa de hostibus; ordo de patribus et fratribus defunctis; Missa votiva de anniversario defuncti. Liber ordinum*, col. 5, 6. — [3] Grisar, *Der gelasianische Messcanon*, dans *Zeitsch. für kath. Theol.*, 1885; dom Baumer, *Das Stowe Missal*, *ib.*; Probst, *Die Abendländische Messe*, IIe part., Munster, 1896, p. 29 sq.; surtout dom Cagin, qui voit dans cette *missa*, un des noyaux de l'anaphore latine primitive, peut-être l'ordinaire de la messe de la basilique de Saint-Pierre, *Paléographie musicale*, t. v, p. 122, 128 sq., 139. La *missa romensis* mozarabe, qui n'avait pas été publiée à cette époque, est un nouvel argument. Le *Missale mixtum* n'a pas de *missa romensis*. Cf. la note de dom Férotin, col. 228.

vivorum, etc.), on retrouve dans les sacramentaires ou les missels les plus anciens une messe votive que l'on pouvait dire aux intentions les plus diverses. Dans le *Liber ordinum*, elle vient en tête des messes votives, tout de suite après la *missa romensis* (col. 229) [1]. Ce qui lui donne une importance particulière, c'est qu'elle offre le texte à peu près complet de l'ordinaire de la messe et du canon mozarabe, et aussi les rubriques qui sont rarement mentionnées ailleurs. Dans une autre *missa omnimoda*, on trouve les formules pour les vêtements sacerdotaux, amict, étole, chasuble, etc., et pour la préparation du pain et du vin. Dom Férotin les donne en note, comme aussi les notes de saint Isidore pour désigner les sept oraisons principales de la messe.

L'une de ces prières, *Accedam ad te*, est l'œuvre de saint Julien de Tolède, VIIe siècle (*P. L.*, t. XCVI, col. 760, et t. LXXXV, col. 113 et 538). La formule de l'*Inlatio* est aussi remarquable parce qu'elle rappelle les formules litaniques pour la paix, pour les infirmes, les captifs, les opprimés, les voyageurs, les défunts. On peut supposer que nous avons ici la première et unique messe votive répondant à tous les besoins et à toutes les intentions. Plus tard, elle a pu également servir de modèle à d'autres messes votives quand on a voulu avoir une messe particulière pour chacune de ces intentions.

La formule *nomina offerentium*, est aussi à noter. Mgr Duchesne y reconnaît une formule de diptyques ancienne [2] et déjà Mabillon l'avait rapprochée (car elle se trouve dans le *Missale mixtum*) d'une formule de la règle d'Aurélien d'Arles, VIe siècle [3].

Cette *missa omnimoda* contient la formule de la consécration sous ce titre *missa secreta* (col. 238) que l'on peut comparer avec celle donnée par dom Leclercq, MESSE, col. 684, 685, et avec une autre formule éditée par dom Férotin en note (*ib.*, note 1). On verra, par ces comparaisons, les variantes que comporte la liturgie mozarabe, même sur un texte sacré entre tous et qui plus que tout autre eût dû rester invariable [4].

La *missa secreta* nous offre la formule du canon mozarabe dans son intégrité selon le texte du *Liber ordinum* et en note selon un autre manuscrit wisigothique [5]. La fraction, comme dans l'ancienne messe romaine, est avant le *Pater*. L'embolisme du *Pater* s'inspire de l'embolisme romain *Libera nos, Domine, ab omnibus malis*, etc., et d'autres passages du canon romain, *pro Eclesia tua sancta catholica quam pacificare*, etc., et *memento... quorum tibi fides cognita est*, etc. Comme toujours, la liturgie mozarabe paraphrase le texte et le délaie [6]. On relève aussi un *Dominus vobiscum, et cum Spiritu tuo*, à la place du *Dominus sit semper vobiscum* toujours employé dans la liturgie mozarabe.

L'*Ad accedentes* conserve l'ancienne formule *gustate et videte*. Cette messe votive, à tout point de vue, mérite donc d'attirer l'attention. Elle est à comparer à la *missa omnimoda* du missel de Bobbio [7].

4° *Les missæ cottidianæ et missæ dominicales.* — Les *missæ cottidianæ* ne doivent pas être confondues avec la *missa omnimoda*. Ce sont des messes qui furent composées pour les jours qui n'avaient pas de messes spéciales. Or, c'était, on peut le dire, le cas le plus ordinaire. En dehors des grandes fêtes qui, en Occident, dès le Ve ou le VIe siècle, furent dotées d'une messe spéciale, les autres jours devaient se contenter de la *missa omnimoda* ou d'une messe votive. C'est la raison qui fit multiplier d'abord les messes votives pour satisfaire la dévotion des fidèles qui, évidemment, préféraient à une messe commune, une messe dont les formules indiquaient des intentions spéciales. Du reste, comme nous l'avons déjà vu par plusieurs exemples, il semble que les auteurs liturgistes espagnols ne se fatiguaient jamais de composer de nouvelles formules. Leur faconde y trouvait une grande satisfaction.

La même tendance se fit aussi sentir pour les dimanches que l'on désira pourvoir de messes particulières. A l'origine, comme en Orient, une même messe suffisait pour tous les dimanches. Mais l'Occident latin, à l'uniformité primitive, substitua de bonne heure la variété. C'est pourquoi nous trouvons dans les plus anciens missels des *missæ dominicales* ou des *missæ quotidianæ* qui se disaient soit le dimanche, soit les jours de semaine. Ces messes composent des groupes dont le nombre et la qualité varient suivant les provinces. C'est ainsi que dans le sacramentaire de Bergame on a quatre messes dominicales *post Pentecostem;* le *Sacramentarium triplex* n'a qu'une messe dominicale *post Pentecostem* et quatre messes quotidiennes; au Bobbio, cinq messes dominicales; l'ambrosien n'a qu'une série de six messes, aujourd'hui encore, pour tous les dimanches après la Pentecôte. Même système pour le carême, une *missa quadragesimalis*, une *missa in symboli traditione*, une *missa in cena Domini;* au temps pascal, deux messes, trois durant l'Avent [8]. Ce n'est que peu à peu, et assez tardivement, que presque chaque dimanche de l'année et même certains jours de la semaine, furent pourvus d'une messe. Et l'on peut reconnaître cette disposition même dans notre missel romain actuel.

Pour le *propre des saints*, le même système a été appliqué. Ce n'est qu'un petit nombre de saints, les plus anciens et les plus populaires, qui ont une messe propre. Les autres doivent se contenter d'une messe du *commun* dont les formules sont tirées d'ordinaire de la messe propre de tel ou tel saint, saint Laurent, sainte Cécile, sainte Agnès, etc.

5° *Ordo de missa unius penitentis* [9]. — Cette messe nous présente comme lecture prophétique, sous ce titre, *Lectio libri Paralipomenon*, la prière de Manassé, *Peccavi, Domine, peccavi*, qui ne fait pas partie des livres canoniques, mais que les liturgistes espagnols n'ont pas jugé à propos de proscrire. Elle est employée (aussi parmi les cantiques de la liturgie quadragésimale cf. le *Bréviaire mozarabe*, *P. L.*, t. LXXXVI, col. 858). Le texte ici présente de nombreuses variantes. La même messe se trouve aussi dans le missel de Stowe et dans celui de Bobbio [10].

6° *Ordo de energumeno, item Ordo de energumeno id est demonia sustinente* [11]. — Ce sont des messes complètes avec des formules très abondantes sur les démons et la puissance du Christ qui s'exerce contre eux. A rapprocher des exorcismes, col. 73-80.

7° *Missa generalis de infirmis* [12]. — A côté d'une

[1] Dom Férotin signale une autre *missa omnimoda vel de sanctis* dans le codex *35.3* de la cathédrale de Tolède. Le texte en est différent. — [2] *Origines du culte*, 4e édit., p. 211. — [3] *P. L.*, t. LXIII, col. 395. — [4] Sur ces formules, cf. *Paléographie musicale*, t. V, p. 55, 56 et dom Férotin, dans le *Liber mozarabicus*, p. XXV. — [5] A remarquer que l'*Adesto, Domine Jesu*, du *Missale mixtum*, *P. L.*, t. LXXXV, col. 116 et 550, est absent dans ces deux textes plus anciens, ce qui justifie l'hypothèse de Lesley qui le considérait comme une interpolation. Cf. aussi *Paléographie musicale*, t. V, p. 55, 56. — [6] Autre emprunt au romain dans la *Completuria*. — [7] Je ne puis que renvoyer ici aux notes de dom Férotin, à celles de Mgr Duchesne qui avait bien remarqué l'importance de cette messe, *loc. cit.*, p. 211 sq., de dom Cagin, *Paléogr. music.*, t. V, p. 146 sq., et à celles de Lesley sur le *Missale mixtum*, *loc. cit.* — [8] Cf. *Paléogr. musicale*, t. V, p. 104 sq. — [9] *Liber ordinum*, col. 351; col. 355 une *missa de pœnitentibus*. — [10] *Paléogr. mus.*, *loc. cit.*, p. 140; cf. aussi CANTIQUES. — [11] *Liber ordinum*, col. 364, 365. — [12] *Ib.*, col. 974 sq. Pour le *Rituale antiq.* de Silos, cf. introd., p. XXIX.

messe munie de toutes ses formules, l'éditeur nous donne, d'après le *Rituale antiquissimum* de Silos, un office pour les infirmes qui précède la messe et qui est fort intéressant, car il nous donne le *cursus* de l'office tel qu'il était à cette époque, le XIe siècle.

8° *Messe de saint Saturnin.* — La messe de la translation de saint Saturnin, au 1er novembre, nous fait remonter jusqu'à une époque où les Wisigoths étaient encore les maîtres de Toulouse, c'est-à-dire antérieurement à 507, date à laquelle Clovis chassa les Wisigoths de cette ville. Cette messe renferme des allusions à la *Passio* rédigée dans les premières années du Ve siècle [1]. En 412, Ataulf reçoit d'Honorius la Gaule narbonnaise, et Toulouse devient la capitale de ce royaume wisigoth. La messe nous révèle un fait inconnu, à savoir que les ariens s'emparèrent de la basilique et du tombeau du saint, mais elle ajoute que la persécution a pris fin récemment, que des catholiques sont rentrés en possession du tombeau. La messe est donc d'origine toulousaine et d'une époque voisine de celle où les Wisigoths avaient été chassés de Toulouse. Elle nous rappelle aussi ce fait que la liturgie en usage à Toulouse est la même que celle d'Espagne à cette époque [2]. Les détails topographiques que l'on peut réunir dans ces deux messes sur la tombe de saint Saturnin et sur le cimetière du Taur, sont intéressants, mais ils étaient déjà connus par la *Passio*.

9° *La messe des saints Justin et Pastor* [3]. — Deux martyrs de Complute (Alcala) sous la persécution de Dèce. Asturius ou Asterius, évêque de Tolède, qui fut présent au concile de Tolède en 400, trouva le corps des deux martyrs vers 388, fit élever une basilique sur leur tombeau avec un autel pour chacun des martyrs. Leur culte, bientôt, se répandit dans toute l'Espagne et leur fête, au VIII des ides d'août (6 août), se trouve dans les plus anciens calendriers, tant d'Espagne que d'autres régions. Adon, Usuard, etc. Ils ont une oraison ou bénédiction dans le *Liber orationum* gothique et une messe qui est attribuée à saint Asturius, pourvue de toutes ses formules, et où l'on joue naturellement sur les noms de Juste et Pasteur; il y est fait aussi quelques allusions à leur martyre [4].

10° *La messe de obitu sancti Martini* est aussi considérée comme ayant été composée peu d'années après la mort du thaumaturge (397), à cause des termes de l'oraison *post nomina : Hunc etiam virum quem celicolis adnumerandum martyribus adgregatum etatis nostre tempora protulerunt, jubeas auxilium*, etc. [5].

11° *La messe de saint Vincent* est aussi donnée comme antérieure au VIe siècle, à cause d'une *oratio ad pacem, Deus cujus tunica desuper totum contexta*, qui semble propre à l'église de Saragosse où était conservée et vénérée la tunique de saint Vincent et qui nous reporterait à cette époque [6]. Il faut remarquer que le *Liber mozarabicus*, qui contient une très longue messe pour cette fête, nous donne une formule *ad pacem*, différente de la précédente qui était sans doute propre à l'Église de Saragosse [7].

Cette messe contient aussi des passages qui semblent empruntés à un sermon de Juste d'Urgel (mort en 546 ou peu après). Ce sermon avait été imprimé d'abord par Villanueva, dans son *Viage literario a las iglesias de España*, t. x, p. 216, qui avait relevé ses analogies avec la messe de saint Vincent dans le *Missale mixtum*. Mais le passage de Villanueva avait échappé à tous les auteurs modernes. Il a été rappelé par le P. Garcia Villada qui, ayant trouvé ce sermon dans un lectionnaire de Lérida (n. 18), s'apprêtait à le publier comme inédit, quand il découvrit opportunément la publication faite par Villanueva [8]. Voici, en particulier, un passage de Juste reproduit dans l'*Illatio* :

Juste	Illatio
Inmutata est natura ferox in bestiis... utinam mutaretur in hominibus pessimis..., p. 220.	His tamen parcentibus, ille deterior, ut... eorum consuetudo mutaretur quorum natura non tollitur...
Lupus reflexa cervice jejunus regreditur, corvus siccis faucibus perseverat, p. 222.	Siccas fere pauces posite retrorsere cervices...
Mergi mandat in fluctibus... sed nunquid qui omnia creavit, ubique adesse non potuit? Ecce mergitur, nec demergitur, p. 221.	Datur nautis corpus mergendum in fluctibus... quasi, Domine, ista quæ tu fundaveras non adires... quod adlatum in altum mersus emergeret [9].

Quelques autres passages présentent aussi des analogies. Or, comme le remarque fort bien dom Capelle, ce sermon ressemble assez à ces petits sermons liturgiques que comportait la messe mozarabe après l'offertoire. Il faut admettre aussi, et sans hésitation possible, que c'est le rédacteur de la messe qui a emprunté à Juste, et non pas l'inverse. Par ailleurs, ces analogies ne peuvent provenir d'une autre source, car ni Prudence, ni la *Passio*, ni les sermons d'Augustin n'ont rien de semblable [10].

12° *Les allusions aux invasions barbares du Ve siècle et aux persécutions ariennes antérieures à la conversion de Récarède, en 487*, sont réunies dans l'édition de Lesley [11].

Il faut rapprocher de ces formules une *missa omnium tribulantium vel pressuram sustinentium sive mare transmeantium*, que dom Férotin a donnée dans son *Liber ordinum* (col. 344 sq.) et qui, selon lui, se rapporte à l'époque de l'invasion des barbares dans l'Espagne romaine, et donc aux premières années du Ve siècle, en tout cas à une date antérieure à la conversion des Wisigoths.

13° *Missa pluralis pro eis qui in natalicia martyrum vota sua Domino offerunt.* — Cette messe, publiée par dom Férotin, dans le *Liber ordinum* (col. 319), a tout de suite attiré l'attention des liturgistes. Dom Cagin y

[1] Cf. Ruinard, *Acta*, p. 109-112; Allard, *Hist. des persécutions*, t. II, p. 304; Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, p. 80-81. La messe de la translation, absente dans le *Missale mixtum*, est dans le *Liber mozarabicus*, col. 460-464; il y a une autre messe pour le *Natale* du 29 novembre, *ib.*, col. 29-33, ce qui prouve l'honneur rendu à un saint du pays. — [2] Mgr Batiffol, *Un souvenir du royaume wisigoth de Toulouse (412-507) dans une messe mozarabe*, publié dans *Studi romani*, 1914, p. 135-143, reproduit dans *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, Paris, 1919, p. 180-192. — [3] *P. L.*, t. LXXXV, col. 806; cf. col. 805, note, et col. 69. — [4] La messe est dans le *Liber mozarabicus*, col. 385-389 et dans le *Missale mixtum*, col. 806 sq. Sur leurs actes, la découverte de leurs reliques, etc.; cf. Hild, *De viris ill.; Acta sanct.*, aug. t. II, p. 154, et la note de Lesley, *P. L.*, *op. cit.*, col. 805. Dom Férotin dans son *Liber mozarabicus*, col. 753, donne aussi un *ordo psallendi* pour leur fête. — [5] *Liber mozarabicus*, col. 465. Mais cette opinion est contestée par Le Brun et Mabillon, qui n'admettent pas l'antiquité de la liturgie mozarabe. Cf. *P. L.*, t. LXXXV, col. 70 et 71. Cette messe de saint Martin est aussi dans le Bobbio. Cf. *Paléogr. musicale*, p. 103. — [6] *Missale mixtum*, col. 673, 674. — [7] *Liber mozarabicus*, col. 112-121. L'*illatio*, qui n'a pas moins de quatre colonnes, est tout un récit du martyre de saint Vincent. Cf. les notes de Lesley, *op. cit.*, col. 72 et 673. — [8] Garcia Villada, S. J., *Un sermon olvidado de san Justo, obispo de Urgel*, dans *Est. eccles.*, 1924, p. 432-434. — [9] Cf. cette messe de saint Vincent, dans *Missale mixtum*, *P. L.*, t. LXXXV, col. 673 sq. et dans *Liber mozar.*, col. 112 sq. — [10] *Revue bénédictine*, t. XXXVIII, 1926, p. [209], dans *Bull. d'anc. littér. chrét. latine.* — [11] *Missale mixtum*, col. 69, 72 sq. Quelques-unes de ces citations sont tirées du bréviaire mozarabe et de l'*Orationale*.

a vu un argument nouveau en faveur de sa thèse de la composition primitive du canon romain. Il a donné les deux textes en regard et il est impossible de ne pas reconnaître les mêmes formules de part et d'autre [1]. Mgr Batiffol reproduit aussi le texte en le commentant [2]. Enfin, le cardinal Schuster a réédité lui aussi les deux textes et il a rappelé une des préfaces ariennes publiées par Mai et dont la rédaction est sans doute antérieure [3].

Voici ces textes :

Post pridie mozarabe [4]	Préface arienne de Mai
Credimus, Domine sancte, Pater æterne, omnipotens Deus, Ihesum Christum filium tuum Dominum nostrum pro nostra salute incarnatum fuisse et in substantia deitatis Tibi esse æqualem.	Dignum et justum est... mittens nobis Ihesum Christum... qui nostræ salutis causa humiliando se ad mortem usque subjecit... Per Ihesum Christum Dominum et Deum nostrum, per quem petimus ac rogamus ut accepta habeas et benedicas.
Per quem te petimus ac rogamus omnipotens Pater, ut accepta habeas et benedicere digneris hæc munera et hæc sacrificia inlibata, quæ tibi in primis offerimus pro tua sancta Ecclesi catholica, quam pacificare digneris per universum orbem terrarum in tua pace diffusam. Memorare etiam, quæsumus, Domine, servorum tuorum qui tibi in honore sanctorum tuorum (illorum) reddunt vota sua Deo vivo et vero pro remissione suorum omnium delictorum. Quorum oblationem benedictam, ratam, rationabilemque, facere digneris, quæ est imago et similitudo corporis et sanguinis Ihesu Christi filii tui ac redemptoris nostri.	

Ici encore, nous prenons sur le fait les procédés des liturgistes espagnols qui empruntent une formule romaine et brodent à leur gré sur ce thème. Dans la même messe, un *Libera nos, Domine, ab omnibus malis... ut Ecclesiam tuam sanctam catholicam, quam pacificare*, etc., n'est pas moins significatif [5]. Aussi ne pensons-nous pas qu'on soit obligé de souscrire aux conclusions que l'on a tirées de ce *post pridie* [6]. Le titre même de *post pridie* ne répond pas au sens de la formule qui devrait *précéder* la consécration. La finale du *post pridie, similitudo corporis*, etc., rappelle le texte du *De sacramentis*, et indique que le rédacteur mozarabe avait sous les yeux un texte du canon romain différent du nôtre.

Une de ces messes votives porte en marge la formule suivante qui, en latin décadent, nous fait connaître le nom du copiste :

Dominicus scriptor
Memorare, tu sacrificiorum offertor
Infirmitate subjacens
A mole meorum peccatorum opprimens
Presviter vocor
Sed indignum fungor
Queso me adesse memor [7].

Une autre *missa pluralis* (*ib.*, col. 316) se trouve aussi dans le *Missale mixtum*, col. 992, mais avec de nombreuses variantes qui permettront de comparer et compléter les deux textes.

Une *completuria* d'une autre *missa pluralis* est une collecte employée plusieurs fois dans les sacramentaires grégorien et léonien [8].

14° *L'oratio post nomina offerentium dicenda in quacumque missa* (*ib.*, col. 331 sq.) a une portée historique et fait allusion à ces prêtres qui ne craignaient pas de dire une messe *pro defunctis* pour obtenir la mort de certaines personnes. Le XVIIe concile de Tolède, en 694, dans son 5e canon, condamne cette pratique, comme l'avaient fait des conciles précédents. Une très longue *oratio post nomina*, œuvre sans doute de Julien de Tolède, proclame au contraire le pardon de toutes les injures [9].

15° *L'apologia accedam ad te* [10]. — Cette *apologia* célèbre contient ces paroles : *docendique materiam subministret* [*unum de seraphim*], qui rappellent le temps où cette prière était faite avant le sermon, c'est-à-dire après l'oblation. Mais, en 546, le concile de Valence ordonna que le sermon serait donné à la messe des catéchumènes. Cette apologie fut donc composée avant cette date.

16° *L'illatio de Pâques et le Te Deum.* — Nous avons déjà parlé de la messe *in hilaria Pasche Domini*, réservant pour ce paragraphe la question de l'*illatio*. Elle est célèbre parmi les liturgistes à cause de ses analogies avec le *Te Deum*. Le Dr A.-E. Burn y fait déjà allusion dans son *Introduction to the creeds ;* le Dr W. Meyer, à un point de vue philologique, étudie cette illation, et enfin dom Cagin en a fait le sujet d'un gros volume [11]. Elle est dans le *Missale mixtum*, col. 484. Ce qui est curieux, et ce que les auteurs cités ne pouvaient savoir, c'est que le *Liber mozarabicus*, publié après leurs études, donne bien l'*illatio*, mais il ne donne pas l'*unde merito illi omnes angeli*, etc., où se trouvaient justement les analogies avec le *Te Deum* [12]. Voici en tout cas ce passage curieux :

Unde merito illi omnes angeli : omnesque sancti non cessant clamare quotidie, ita dicentes. Te celi celorum. Te potestates. Te throni et virtutes laudant. Tibi cetus angelorum in excelsis concinunt hymnum. Tibi cherubim ac seraphim incessabili voce proclamant dicentes. Agyos. Agyos. Agyos. Kyrie. Otheos. Sanctus. Sanctus. Sanctus. Dominus Deus sabaoth. Pleni sunt celi et terra gloria majestatis tue : osanna filio David. Benedictus qui venit in nomine Domini : osanna in excelsis. Agyos. Agyos. Agyos. Te Domine laudat omnis virtus celorum : et exercitus angelorum. Tibi hymnum depromunt melliflua carmina sanctorum. Tibi psallant choree virginum : et cetus confessorum. Tibi genua curvant celestia. Terrestria. Ut inferna. Laudant te Regem omnium seculorum. Osanna in excelsis [13].

Les personnes initiées à l'étude et à la composition des formules mozarabes n'hésiteront pas à reconnaître dans ce passage le procédé familier aux auteurs de cette liturgie, la paraphrase prolixe d'un texte connu. Nous en avons cité bien des exemples dans notre article. On ne saurait s'arrêter un instant à l'hypothèse contraire, à savoir que le *Te Deum* se serait inspiré de cette *illatio*. La chronologie suffirait du reste à dirimer la question. Le *Te Deum* a été composé vrai-

[1] *Eucharistia*, p. 62, 63. — [2] Mgr Batiffol, *Leçons sur la messe*, p. 222 sq. — [3] Cardinal Schuster, *Liber sacramentorum*, trad. française, t. II, p. 91 sq. — [4] *Liber ordinum*, col. 321, 322. Nous croyons inutile de mettre en regard le canon romain dont le texte est bien connu. — [5] *Liber ordinum*, col. 322, note 2. — [6] Dom Cagin, *Eucharistia*, p. 357, 358 et 362, 363. — [7] *Liber ordinum*, col. 307, n. 1. — [8] *Ib.*, col. 312, n. 1. — [9] *Missale mixtum*, col. 538; cf. col. 72. — [10] Sur l'*accedam ad te*, cf. plus haut la *missa omnimoda* où cette oraison est commentée. — [11] Burn, *Introduction to the creeds and the Te Deum*, London, 1899; Meyer, dans *Philologisch-historische Klasse* de Gottingue, 1903, 2e part.; dom Cagin, *Te Deum ou illatio, à propos des origines du Te Deum*, Solesmes, 1906, in-8° de XXXI-594 p. Cf. le texte de cette *illatio* dans *P. L.*, t. LXXXV, col. 484. — [12] *Liber sacramentorum mozarabicus*, col. 256. Il n'a été publié qu'en 1912. — [13] Dom Cagin la reproduit, p. 9, p. 260, et y revient encore, p. 377, dans le *Te Deum* ou *illatio*.

semblablement par Nicétas de Remesiana, ou par un écrivain de cette époque, fin du IVe ou Ve siècle. Tandis que les formules de la liturgie mozarabe, sauf les exceptions que nous avons signalées, ont été composées au VIe ou VIIe siècle.

Ce n'est pas à dire qu'il ne faille tenir grand compte des études si érudites et si pénétrantes de dom Cagin qui, du reste, ne présente qu'avec la plus grande réserve son hypothèse que le *Te Deum* ne serait, lui aussi, qu'une *illatio*, un des types de l'anaphore latine primitive. Son livre contient des comparaisons entre la liturgie mozarabe, les liturgies gallicanes et les autres liturgies latines qui jettent une grande lumière sur ce qu'il appelle l'*euchologie latine*, et dont nous avons nous-même tenu grand compte dans notre étude. Voici, par exemple, des conclusions à retenir sur le passage de l'*illatio* mozarabe que nous avons citée : *Unde merito*, etc. Sur les 73 *contestationes* que nous a conservées le sacramentaire de Bobbio, 17 ont la même formule ou une formule analogue; sur 58, le *Missale gothicum* en a 10; sur les 15 *contestationes* des 11 messes de Mone (on sait aujourd'hui que ces messes se réduisent à 9) [1]. L'une de ces dernières même contient cette allusion au *Te Deum* :

Tu in sanctis laudibus gloriaris...
Tu Patris sempiternus es Filius,

sur laquelle les éditeurs Neale et Forbes avaient déjà attiré l'attention [2].

Ceci prouve évidemment que l'*illatio* citée n'est pas exclusivement mozarabe, et qu'elle se retrouve sous une forme ou sous une autre d'abord dans les liturgies gallicanes, mais même dans les autres liturgies latines sur lesquelles dom Cagin a étendu ses recherches.

Dans la même messe mozarabe du jour de Pâques, à relever la formule qui suit le *Pater : Vicit leo de tribu Juda*, qui se trouve gravée sur les bords d'une patène de bronze du VIe siècle, d'origine espagnole et conservée aujourd'hui au British Museum. Au centre est une croix autour de laquelle se lit le nom de l'ouvrier : † *in nomine Domini, Deocisi maneficium admirare.* La formule *Vicit leo de tribu Juda* se disait chez les mozarabes pendant le temps pascal, à la place de la formule ordinaire *sancta sanctis*. Saint Hildephonse y fait allusion [3].

17° *L'illatio sur la Trinité.* — L'*illatio* au IIIe dimanche après l'Épiphanie suit de près le dessin de notre préface de la Trinité :

Missel mozarabe	Missel romain
Dignum et justum est eterne omnipotens Deus : nos te semper laudare, tibi que quantas possimus indesinenter gratias agere qui cum unigenito filio tuo Domino nostro et Spiritu sancto unus et Deus in personarum Trinitate : et trinus es in unitate substantiæ. Quod enim de gloria tua revelante te credimus, hoc de filio tuo Domino nostro Iesu Christo, hoc etiam de Spiritu sancto sine ulla discretione sentimus. Ut in confessione veræ sempiterneque Deitatis : et in personis proprietas : et in majestate unitas : et in deitate adoretur æqualitas.	Vere dignum et justum est... æterne Deus. Qui cum unigenito. Filio tuo, et Spiritu sancto unus es Deus, unus es Dominus : non in unius singularitate personæ, sed in unius Trinitate substantiæ. Quod enim de tua gloria revelante te credimus, hoc de Filio tuo, hoc de Spiritu sancto sine differentia discretionis sentimus. Ut in confessione veræ sempiternæque Deitatis, et in personis proprietas, et in essentia unitas, et in majestate adoretur æqualitas.
Per te enim unum verumque Deum constantiam fides accipit : per te virtutem sumit infirmitas. Ut quicquid est in persecutionibus sevum : quicquid in morte terribile : nominis tui pacis confessione feliciter superare. Unde merito tibi omnes angeli et archangeli proclamare non cessant, ita dicentes : sanctus [4].	Quam laudant angeli... qui non cessant clamare quotidie una voce dicentes : sanctus.

Lesley rapproche cette préface de celle publiée par Pamelius (*Liturg.*, t. II, p. 572), et fait remarquer qu'elle est composée de fragments tirés des conciles d'Espagne et notamment de ceux de Tolède (VIe, XIe, XVIe). Dom Cagin publie sur quatre colonnes non seulement notre *illatio*, mais les quatre anaphores romaine, ambrosienne, gallicane et mozarabe qui contiennent cette *illatio* de la Trinité avec des variantes assez significatives [5]. Et en tire sur la composition du canon romain des conclusions où nous n'avons pas à le suivre. Il nous a suffi de montrer sur ce point encore les emprunts d'une liturgie à l'autre, mais, ici, il est plus difficile de dire laquelle des deux a emprunté ou créé.

La même *illatio* nous présente un autre exemple singulier des procédés de cette liturgie. On y lit ce passage :

Illatio mozarabe

Per te enim unum verumque Deum constantiam fides accipit : per te virtutem sumit infirmitas et quicquid est in persecutionibus sevum : quiccquid in morte terribile : nominis tui facis confessione feliciter superare [6].

Un examen superficiel inclinerait à trouver dans ces formules, comme l'ont fait des critiques trop pressés, un écho des persécutions et nous ramènerait à une période antérieure au IVe siècle. Mais, en liturgie, surtout chez les mozarabes, il faut toujours se défier du procédé de centonisation.

Or, ce passage en est un nouvel exemple [7] :

Missale Francorum	Missale gothicum	Sacramentaire ambrosien
V. D. quoniam a te constantima fides, a te virtutum sumit infirmitas : et quicquid in persecutionibus sævum est, in morte terribile, nominis tui facis confessione superari, etc.	D. et J. E. Quoniam a te constantiam fides, a te virtutem sumit infirmitas : et quicquid in persecutionibus sævum, quicquid in morte terribile est, etc.	V. D. quia per te constantiam fides, per te virtutem sumit infirmitas. Et quicquid in persecutionibus sævum est, etc.

Nous ne sommes pas au bout; il faudrait ajouter à ces textes ceux de certains gélasiens ou grégoriens, qui ont le même passage, mais situé d'ordinaire à la messe des saints martyrs *Nerei, Achillei, Pancratii* [8].

Comme nous l'avons dit, Lesley a déjà établi entre le missel mozarabe et celui de Bobbio de très nom-

[1] Dom Wilmart, *L'âge et l'ordre des messes de Mone*, dans *Revue bénédictine*, t. XXVIII, 1911, p. 340 sq. et dom Cagin, *Te Deum ou illatio*, p. 10. — [2] *The ancient liturgies of the gallican Church*, Burntisland, 1855, p. 27. — [3] *Missale mixtum*, col. 119, 486, 493, etc., et *Liber mozarabicus*, col. 257 et la note de dom Férotin. — [4] *Missale mixtum*, col. 255. — [5] *Eucharistia*, p. 85. Il avait déjà indiqué ce rapprochement dans *Te Deum ou illatio*, p. 375 sq. — [6] *Missale mixtum*, col. 255. — [7] Dans le *Missale Francorum*, c'est dans la messe d'un martyr, dans le *Gothicum* c'est la messe LXXI, *missa martyrum*, dans l'ambrosien, c'est la messe *in natale Virginis*. — [8] Cf. tous ces textes cités par dom Cagin qui a eu le mérite de les réunir, *Te Deum*, p. 379, note 1.

breuses analogies. Un seul exemple, parce qu'il est caractéristique :

Missel mozarabe [1]	Missel de Bobbio [2]
V. D.... una divinitas, et trina majestas; naturæ inseparabilis, persona individua; Deus unus et non solus, unitas triplex; trinitas simplex; sapientia multiplex, etc.	D. et J. E.... una divinitas, et trina majestas; natura inseparabilis; persona individua; Deus unus et solus, unitas triplex, etc.

et la comparaison continue pendant plusieurs colonnes.

L'épître du pape Vigile à Profuturus de Braga est de l'an 538. Le pape constate que la liturgie espagnole, alors en usage, modifiait les formules des oraisons de la messe selon les fêtes, à la différence de la liturgie romaine qui ne changeait pas les prières du canon. Cet usage espagnol qui est donc antérieur à cette date, est resté une coutume de la liturgie mozarabe [3].

18° A *et* Ω. — Dans l'article A ET Ω (§ IX, *Dans la liturgie*), t. I, col. 24, nous avons cité l'oraison du *Christe, qui est alpha et o*, etc., du dimanche avant l'Épiphanie, et indiqué quelques autres prières mozarabes sur le même thème. Nous ne pouvons ici qu'y renvoyer [4].

19° *Deux formules d'épiclèse remarquables.* — Ce sont deux prières qui, sous le titre de *post pridie*, débutent comme l'anamnèse romaine dont elles s'inspirent, l'une par *Memores sumus*, la seconde par *Recolentes Domini nostri J. C. beatissimam passionem*. La première insère une épiclèse dont la forme a été plus d'une fois employée dans les liturgies antiques et qui a été recueillie dans la prière de préparation à la messe du missel romain : *Summe sacerdos* (à la VIe férie). Elle est donnée dans la messe mozarabe sous cette forme spéciale : *Petimus ergo majestatem tuam, Dne* [*ascendant*] *preces humilitatis nostre in conspectu tue clementie, et descendat super hunc panem et super hunc calicem plenitudo tue divinitatis. Descendat etiam, Domine, illa sancti Spiritus tui incomprehensibilis majestas, sicut quondam in Patrum hostiis mirabiliter descendebat. Ac presta, Domine, ut hujus panis vinique substantia sanis custodiam adhibeat, languentibus medicinam infundat : discordantibus insinuet reconciliationem, et supereminentem pacis augeat karitatem. Stultis infundat sapientiam, et sapientibus ne extollantur tribuat disciplinam; omnibusque ad te confugium facientibus plenissimam conferat sospitatem, et regni celestis plebem tuam faciat coheredem. Amen* [5].

La seconde formule suit de plus près encore l'anamnèse du canon romain :

Recolentes D. N. J. C. beatissimam passionem, necnon et de inferis resurrectionem, sed et in celis ascensionem, offerimus preclare majestati tue hostiam panis et vini : quam sereno vultu respicias et acceptam eam habere jubeas. Descendat itaque super hoc Spiritus tuus sanctus altare, qui et munera populi tui sanctificet, et sumentium corda placatus emundet [6].

On remarquera le nombre et la grande variété de toutes ces messes *quam sacerdos pro se dicere debet* (col. 248-292, et 297-302) ou *qua se sacerdos Deo commendat in angustiis*, ou *in egritudine positus dicere debeat, missa generalis pro sacerdotibus*, ou *missa pro solo episcopo dicenda*. L'une d'elle contient cette formule *ament animas, oderint vitia* (col. 286), qui est à rapprocher de celle de saint Benoît : *oderit vitia, diligat fratres* (*Regula*, c. LXIV), de celle du gélasien : *odiant superbiam, diligant veritatem* (l. I, n. 49), ou de celle du pontifical romain : *oderint superbiam, humilitatem et veritatem diligant, de consecratione elect. in episc.*

A la suite, trois messes *votiva singularis* (col. 302-312) et six messes *votiva pluralis* (312-331), quelques-unes de ces messes étaient déjà connues et éditées dans le *Missale mixtum*, mais elles présentent avec ce texte des variantes notables.

20° *Les messes de Beata.* — La messe *de Beata*, sous ce titre *missa beatæ Mariæ virginis*, se trouve au *Missale mixtum*, après les messes des défunts; c'est la dernière messe de ce missel [7]. Toutes les pièces sont propres, mais la messe est unique. Il n'y a aucune messe de la sainte Vierge parmi les messes votives, pourtant si nombreuses, du *Liber ordinum*. Même silence dans le *Liber mozarabicus*. Nous savons cependant par P. Caminius Velasquez qu'il y avait dans la bibliothèque de l'église de Tolède un manuscrit contenant cinq messes de la sainte Vierge composées par saint Hildefonse. Je ne sache pas qu'elles aient été jamais éditées et Lesley ne peut même pas affirmer que la messe qu'il donne est l'une de ces cinq messes composées par saint Hildefonse [8]. Les calendriers anciens, donnés par dom Férotin, ne citent ni la *Purification* (sauf un seul codex), ni l'*Annonciation*, ni la *Nativité* au 8 septembre, ni aucune fête au 8 décembre. La grande fête de la sainte Vierge, sur laquelle se concentrait la piété des Espagnols, était évidemment l'*Annonciation* renvoyée du 25 mars au 18 décembre et désignée sous le simple titre *de sanctæ Mariæ virginis* ou *S. M. V. Genitricis Domini nostri Jesu Christi*. C'est l'ancien usage et les autres fêtes de la sainte Vierge, sauf celle de l'*Assomption*, ne furent ajoutées que plus tard. Quant à la fête du 18 décembre, c'est une des caractéristiques du calendrier mozarabe. A l'article ANNONCIATION, t. I, col. 2243, nous avons cité tout au long le texte du concile de Tolède de 656, qui constate la difficulté à cause du carême de célébrer la fête au 25 mars et propose de la renvoyer au 18 décembre. On voit par ce texte même toute l'importance que les Pères accordent à cette fête et leur dévotion au mystère de l'*annonciation*. La désignation même de cette fête dans les calendriers anciens et les autres documents *festivitas gloriosæ Matris, sanctæ Virginis festum, diem Genitricis, solemnitas dominicæ Matris*, indiquent bien, comme le remarquait déjà Thomassin, qu'il n'y avait, à cette époque, qu'une seule fête de la sainte Vierge en Espagne, mais qu'on lui donnait toute la solennité possible, et qu'elle servait en quelque sorte de préface à la fête de Noël [9].

Le *Missale mixtum*, au 18 décembre, donne une messe très complète, *in festivitate Annunciationis sancte Marie virginis*, où se trouve développée une belle doctrine sur la conception du Christ dans le sein de Marie (dans la *missa*) [10]. Dans l'*illatio* est exposée la thèse de la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, que les théologiens espagnols, et notamment saint Hildephonse, ont toujours vigoureusement défendue [11].

Cette messe *Erigamus queso*, est celle composée par saint Hildephonse en l'honneur de Notre-Dame. Elle a donné lieu à bien des confusions que note dom de Bruyne, sans doute parce qu'elle est éditée à la suite du traité de ce docteur, *Liber de virginitate perpetua S. M.*, sous ce titre, *Missa... quæ est septima*, le traité étant divisé dans certains manuscrits en six leçons

[1] *Missale mixtum*, col. 84, 209, 210, *Dom. VIII post oct. Epiph.* — [2] *Missa dominicalis V*, *P. L.*, t. LXXII, col. 557; cf. aussi, dom Cagin, *Te Deum*, p. 387. — [3] *Missale mixtum*, col. 72 et 75. — [4] Le bréviaire de Lorenzana a aussi quelques prières de ce genre, *P. L.*, t. LXXXVI, col. 177, 182, 183, etc. — [5] *Liber ordinum*, col. 265. — [6] *Ibid.*, col. 269. L'éditeur voit dans les deux formules, la mozarabe et la romaine, un emprunt à une source commune. Je crois qu'ici comme ailleurs la formule mozarabe est simplement empruntée au canon romain. — [7] *P. L.*, col. 1032. — [8] *P. L.*, col. 1031, note *a*. — [9] Thomassin, *Traité des fêtes*, p. 64. Pour la mention dans les calendriers et le *Liber comicus*, cf. article ANNONCIATION, dans ce *Dictionnaire*, t. II, 2e part., col. 2248. — [10] *P. L.*, col. 170. — [11] Voir aussi, sur cette fête, les notes de dom Férotin, *Liber ordinum*, col. 458 et 491.

pour la lecture de l'office [1]. La doctrine exposée ici est bien celle de saint Hildephonse et la piété qui se manifeste à l'égard de la sainte Vierge est donnée par Ed. Bishop comme une note nouvelle dans l'histoire de cette dévotion.

21° *La messe des défunts.* — La liturgie mozarabe, comme la liturgie romaine, et comme toutes les autres liturgies, a des services pour les morts, *agenda mortuorum* ou *ordo mortuorum*. Mais, sur ce point, comme sur bien d'autres que nous avons déjà signalés ou que nous signalerons dans la suite, la liturgie mozarabe, tout en se distinguant toujours par la richesse, la variété et la composition et l'originalité de ses formules, suit le même courant que les autres liturgies latines en opposition avec la liturgie grecque et les liturgies orientales. Au lieu que celles-ci n'ont qu'une forme de messe, toujours la même pour tous les différents services des défunts, les liturgies latines varient la formule de la messe pour chaque jour [2]. Le *Missale mixtum* nous présentait déjà une riche collection de messes *pro episcopo defuncto, pro sacerdote defuncto, pro diachono, vel subdiachono, pro parvulis defunctis, de omnibus fidelibus defunctis* [3]. Le *Liber ordinum* est plus riche encore, surtout dans la première partie; il contient un *ordo* en partie inédit pour la mort et les funérailles, *Ordo in finem hominis diei* [4], et, dans la seconde partie, des messes dont quelques-unes sont aussi inédites. Dom Férotin y a joint des services tirés de rituels anciens, inédits aussi, de sorte que nous avons ici, comme dans les messes votives, une « carrière liturgique » où tous les blocs demanderaient une étude à part [5].

Nous ne pouvons faire ici qu'attirer l'attention sur quelques points.

1. Un des éléments les plus curieux de l'office, dans le *Liber ordinum*, ce sont les *preces* au nombre de quatre, qui sont ornées de neumes dans les manuscrits et, en outre, rythmées et rimées. Elles sont composées de versets tirés du psautier ou des cantiques et rappellent les *capitularia* ou versets employés dans d'autres liturgies latines et entremêlées de *Kyrie eleison*. De plus, l'ordre alphabétique est suivi dans ces invocations d'où le nom d'*Abcra*, abrégé d'*Abecedaria* (col. 114 sq.; cf. *P. L.*, t. LXXXVI, col. 982-987). Nous relevons les suivantes :

Mundi rector
et redemptor,
Ihesu Christe, rerum auctor.
Christe, Kyrie eleison.
Qui exaudis obsecrantes et gementes intueris,
Christe, Kyrie.
Qui expectas penitentes
et peccata deplorantes, etc.

D'autres *preces* mozarabes sont rythmiques et rimées et leur étude a suggéré au professeur W. Meyer des conclusions qui montrent l'importance de ces prières au point de vue littéraire. Le savant professeur y voit un phénomène tout nouveau dans la littérature espagnole. Or, ces *preces* semblent bien d'origine mozarabe et sont antérieures au VIIIe, peut-être au VIIe siècle [6]. Deux de ces prières, *Portatus sum ut agnus* et *A Patre missus* se retrouvent dans le missel de Bobbio et nous permettent une autre conclusion, à savoir que c'est ce dernier qui est ici l'emprunteur et, comme les analogies sont fréquentes entre missel mozarabe et missel de Bobbio, nous pouvons conclure que c'est dans la liturgie mozarabe qu'il faut chercher l'origine de ces emprunts. Or, comme le Bobbio a été écrit au VIIIe siècle, peut-être au VIIe, cela nous donne aussi une date [7]. Cette conclusion n'est pas inutile, car elle est une nouvelle preuve de l'originalité de cette littérature mozarabe qui a ouvert tant de voies nouvelles.

Une autre de ces *preces* est la fameuse prière *indulgentia*, assignée dans un manuscrit au vendredi saint. Après l'évangile de la passion, le diacre crie *indulgentia;* le peuple et le clergé à genoux crient trois cents fois, *non plus quam trecentis vicibus, indulgentia*. Puis le diacre continue :

Procedat ab altissimo
succurat nobis miseris
Delicta purget, etc.

A chaque verset, on répond : *indulgentia*, et après une autre strophe, cent fois *indulgentia*.

Or, cette cérémonie dont il n'est pas nécessaire de faire ressortir ici le caractère dramatique, répond à un canon du IVe concile de Tolède, en 633, qui nous donne donc une date précise pour ces *preces* [8].

2. Plusieurs des oraisons, des antiennes et des leçons sont les mêmes que dans les *agenda mortuorum* de la liturgie romaine, notamment le *requiem æternam*. Cf. aussi l'oraison *suscipe*, col. 110, et Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. I, col. 748-749.

3. Les mozarabes ont une messe *in die depositionis*, puis une messe les 3e, 7e, 30e jour, et pour l'anniversaire. En Orient, le 3e, le 9e et le 40e jour sont en usage, et il est parfois suivi dans certaines Églises latines. La messe du 50e jour est à noter aussi comme très particulière et que dom Férotin croit propre à l'Espagne [9].

4. Le *credo* est supprimé, mais l'*alleluia* et le baiser de paix sont conservés.

5. Le prêtre est enseveli avec, sur la poitrine, le *manuale*, qui est, nous l'avons dit, une sorte de rituel. Pour le diacre, l'évangéliaire remplace le rituel; pour les funérailles de l'évêque, cf. plus loin le cérémonial.

6. Une des antiennes est citée dans la Vie de sainte Colombe, écrite par le martyr saint Euloge de Cordoue : *illam cum omni affectu canebat antiphonam, quam in laudem sanctorum beati Patres suavi aptarunt*. Ce qui nous ramène au IXe siècle [10].

7. A noter l'hymne *Hic functionis dies est* (col. 402), dans l'*Ordo de uno defuncto*.

8. Le *post sanctus* de la *missa generalis defunctorum* (col. 421) contient cette phrase : *dum in te credentium vivendi usus non amittitur, sed transfertur, et fidelium tuorum mutatur vita, non tollitur*, qui, des actes de saint Symphorien d'Autun a passé dans le *Missale*

[1] Dom Férotin l'a donnée dans son *Liber sacramentorum*, col. 50, sans en reconnaître l'auteur, p. XVI. Elle est donnée aussi par Lesley, *P. L.*, col. 174. Cf. les remarques critiques sur le texte par dom de Bruyne, *De l'origine*, etc., p. 427. — [2] La liturgie romaine depuis les derniers siècles n'a, en réalité, qu'une seule messe de *Requiem* où ne varient que les lectures et les oraisons, le cadre restant le même. Mais ce n'était pas l'ordre ancien. — [3] *P. L.*, t. LXXXV, col. 1010 sq. — [4] Il faut corriger *hominis Dei*, voyez la note suivante. — [5] L'*Ordo in finem hominis diei* est à la col. 107 sq.; les *Missæ*, à la col. 391 sq. L'expression *hominis diei*, qui se représente souvent dans le *Liber ordinum* et dans les anciens rituels et que dom Férotin n'était pas parvenu à interpréter, est simplement une erreur de copiste pour *hominis Dei*. — [6] *Ueber die rythmischen Preces der mozarabischen Liturgie*, dans *Nachr. des k. Gessellsch. zu Göttingen*, 1913, p. 177-222. — [7] Cf. l'article de Bruyne, p. 432 sq. Cette conclusion est aussi celle de dom Wilmart, BOBBIO *(Missel de)*, col. 934-962. — [8] *Liber mozarabicus*, col. 734; *Missale mixtum*, col. 171. Une autre prière *indulgentia* dans le *Liber ordinum*, col. 114. Cf. notre article LITANIES, col. 1560 sq. et aussi de Bruyne, *De l'origine de quelques textes mozarabes*, dans *Rev. bénédict.*, t. XXX, p. 432. — [9] Col. 415. — [10] *Memoriales sanctorum*, l. III, c. X, dans *P. L.*, t. CXV, col. 808-809; cf. *Liber ordinum*, col. 123.

gothicum, dans la *commendatio animæ* du gélasien, dans un autre rituel wisigothique et dans la préface des morts de plusieurs missels français, où elle a été cueillie pour entrer dans la nouvelle préface de notre messe des morts [1].

9. Le *post pridie* de la même messe, col. 422, n'est pas moins célèbre pour avoir été cité par Élipand dans sa lettre *ad Albinum : Item in missa defunctorum* [*dicimus*] *: Domine Iesu Christe, qui vera es vita credentium, tibi pro defunctis fidelibus sacrificium istud offerimus obsecrantes, ut regenerationis fonte purgatos et tentationibus mundi exemptos, beatorum numero digneris inserere, et quos fecisti adoptionis participes, jubeas hereditatis tue esse consortes* [2].

10. Dans l'*Ordo de patribus et fratribus defunctis*, col. 445 sq., se rencontrent plusieurs expressions qui se retrouvent dans la liturgie romaine.

11. L'*Ordo conservandus in functione episcopi*, col. 140 sq., contient aussi des usages à relever. Il est à rapprocher des canons du concile de Valence en Espagne, tenu le 4 décembre 546, qui règle aussi la sépulture des évêques, et du Ier concile de Braga, en 561. L'usage de sonner les cloches à la mort de l'évêque est l'un des plus anciens témoignages qui existe en ce genre. D'après un autre rit, on répand le saint chrême dans la bouche de l'évêque défunt, et on pose le livre des évangiles sur sa poitrine. Dom Férotin pense que ce rit n'est mentionné dans aucune autre liturgie, mais la coutume de répandre de l'huile sur les morts est attestée par le pseudo-Denys et par d'autres textes pour l'Orient. Les canons de Théodore de Cantorbéry rapportent une pratique analogue suivie à Rome, *Usus est apud romanam Ecclesiam monachos vel homines religiosos defunctos in ecclesiam portare et cum chrismate ungere pectora* [3].

Tout cet *ordo in functione episcopi* (col. 140 sq.) serait à citer, car il contient des particularités assez curieuses qui ont du reste été bien expliquées dans les notes de l'éditeur. Nous nous contenterons donc d'y renvoyer.

VI. L'OFFICE MOZARABE. — Le *cursus*, les cantiques, le lucernaire, les offices, *de primitiis et decimis*, le psautier, l'hymnaire.

1° L'histoire du *cursus*, ou office mozarabe, est encore entourée d'une certaine obscurité malgré les travaux de dom Férotin et de W. C. Bishop. La raison en est sans doute que nous n'avons pas pour l'office des publications aussi complètes que pour la messe et le rituel. Nous avons dit, en étudiant les sources et les documents, ce qu'il faut penser de la publication du *Breviarium gothicum*, réimprimé dans *P. L.*, t. LXXXVI. Il a été retouché, abrégé, modifié sur plusieurs points. Et, malgré toutes ces altérations, dom Férotin nous dit qu'il reproduit en substance l'ancienne liturgie mozarabe [4].

On ne peut pas tirer grand'chose des ouvrages de saint Isidore, sinon quelques dispositions générales [5]. La règle de saint Fructueux est plus détaillée. Les heures mentionnées sont *prima*, *tertia*, *sexta*, *nona*, *vespera*, *media nox*, *gallicinium*. Ces heures, selon saint Fructueux, sont d'un usage universel dans toute l'Église, en Orient et en Occident.

Pour les communautés monastiques, il mentionne des *horæ peculiares*, ajoutées aux précédentes *hora secunda*, *quarta*, *quinta*, *septima*, *octava*, *decima*, *undecima*. Comment les moines pouvaient-ils suffire à tous ces offices? On a supposé qu'il y avait des équipes comme dans les monastères de *laus perennis*, mais cela n'est pas indiqué par saint Fructueux.

Voici, toujours d'après sa règle, la composition de certains offices : Pour la *prima noctis hora : sex orationes, decem psalmi, laus, benedictiones;*

Ad cubilia pergentes : tres psalmi, laus, benedictio, symbolum fidei, puis le ps. L avec son oraison en privé;

Ante mediam noctem : duodecim psalmi;

Medium noctis officium : quatuor responsoria sub ternorum psalmorum divisione canentur. Deinde lectio. Cette rubrique signifie que les quatre groupes de trois psaumes sont chantés avec quatre répons, en tout douze psaumes. Ce passage est expliqué par la comparaison avec le *rituale antiquissimum* (inédit) de Silos (*Liber mozarabicus*, col. 769);

Ad gallicinium : tres psalmi, laus, benedictio matutinum (= laudes), la règle ne donne pas d'indication, la composition de cet office étant suffisamment connue.

Voilà pour les offices de nuit.

Pour les offices de jour, *prima hora*, *secunda*, *tertia*, *sexta*, *nona*, *duodecima*, *vespera*, *completa*, la composition n'est pas donnée non plus, sauf pour *secunda*, où l'on récitera trois psaumes.

D'autres auteurs, que dom Férotin a consciencieusement dépouillés, Paul de Mérida, saint Braulio de Saragosse et les conciles n'ajoutent rien aux précisions précédentes [6].

Les hymnes éditées par Cl. Bume et les manuscrits consultés par dom Férotin sont d'accord avec les renseignements donnés par saint Fructueux.

Le *Liber ordinum* nous donne deux offices pour les morts qui comprennent vêpres, matines, laudes. Ils sont composés d'antiennes, de versets, d'oraisons, d'hymne et de bénédiction [7]. Mais les indications ne sont pas complètes et on renvoie à l'office quotidien, *require de quotidiano.*

Voici, du reste, d'après les manuscrits étudiés et comparés par dom Férotin, l'office du milieu de la nuit.

Deus in adjutorium (bis), trois psaumes. Leçon de l'Apôtre. Laudes (antiennes avec *alleluia*), hymne, *credo*, *Kyrie*, *Pater*, *miserationes*, oraison.

Ceci pour les féries.

Pour les dimanches et les fêtes, ces additions :

Antienne avec versets; trois psaumes; oraison; trois psaumes; *psallendum;* trois psaumes; répons; trois cantiques; *psallendum;* leçon de l'Ancien Testament; leçon du Nouveau Testament; laudes (antienne d'*alleluia);* hymne; bénédictions; *clamor; oremus; completuria; benedictio; miserationes; oratio;* congé : *In nomine Domini nostri Jesu Christi eamus cum pace* [8].

Il résulte de tout ceci, d'abord que la distinction s'impose, qui n'a peut-être pas toujours été assez observée, entre l'office *cathédral*, qui s'accomplissait dans les cathédrales et autres églises non monastiques, et le *cursus* monastique. Le premier ne comprenait guère qu'un office du matin ou de la nuit (matine ou laude), un office du soir (vêpres) et complie.

Chaque office se composait de psaumes, dont le nombre variait, et dont chacun, sans doute, était suivi de son oraison.

Pour l'office de nuit, plus solennel, chaque groupe de psaumes est accompagné de répons. Le *laus* ou *lauda*, comme à la messe, est aussi un chant, d'ordinaire répondant à l'*alleluia* de la messe romaine. La *benedictio*, qui, à la messe mozarabe, est avant la communion, terminait l'office.

L'édition récente de l'*Antiphonarium mozarabicum* (cf. le § III : *Documents*, col. 408) nous fournit de

[1] Cf. notre art. *La nouvelle préface des morts*, dans *La vie et les arts liturgiques*, déc. 1919. — [2] *P. L.*, t. XCVI, col. 875. — [3] Cf. la note de dom Férotin, col. 143 sq. et notre article HUILES. — [4] *Liber mozarabicus*, p. LVIII, LIX. — [5] Cf. *Liber mozarabicus*, p. LVI. — [6] *Liber moz.*, p. LVIII. — [7] *Liber ordinum*, col. 399 et 402. — [8] *Liber moz.*, p. LXII, LXIII.

nouveaux détails sur l'office. Voici comment W.-S. Porter les résume :

Ad vesperum. — *Vespertinum; sono*, une, deux ou trois antiennes avec versets; hymne (sauf pour les féries); *psallendum* (les dimanches et fêtes).

Ad matutinum. — Antiennes au ps. IIIe; de un à huit groupes de trois antiennes et un répons, chacun avec un ou plusieurs versets; antienne au ps. L (en carême pas d'antienne); antienne au cantique; *benedictiones* (c'est-à-dire antienne au ps. *Benedicite*, sauf en carême); *sono* (les dimanches et fêtes); hymne *(id.)*, laudes.

Ad missam. — Antienne *(ad prelegendum); psallendum; clamor* (les dimanches et fêtes); *sacrificium*, d'ordinaire avec trois ou quatre versets; *ad confractionem*, *ad accedentes*. Parfois, un chant *ad pacem*, *trisagion*, à la Pentecôte, en grec; à Noël, en latin; pour la circoncision et le 18 décembre, un *trisagion* résumé en grec et latin [1].

W. C. Bishop a voulu remonter aux origines de l'office mozarabe et en retrouver les premiers linéaments [2]. Il trouve de nombreux traits communs entre le *cursus* mozarabe et l'ambrosien. Il insiste à nouveau sur la distinction primitive entre l'office séculier, ou office des cathédrales, et l'office régulier, ou office des monastères. Le premier est très antérieur et, à l'origine, il ne se composait guère que d'un office de nuit où matines et laudes ne faisaient qu'un, et de l'office des vêpres. Pour le jour, ni prime, ni complie, seulement tierce, sexte et none. On pourrait, selon nous, simplifier encore et dire qu'à cette époque primitive on ne connut, en dehors des vigiles, qu'un office qui se confondait avec celui de la messe des catéchumènes [3].

Le service régulier, en Espagne, comprend, en outre de l'office de nuit et des vêpres, les heures du jour et même des heures supplémentaires comme on l'a vu dans l'office décrit par dom Férotin. La coutume de réciter le psautier à l'office semble aussi d'origine régulière. Dans l'office séculier, on se contentait de choisir tel ou tel psaume, et parfois même des portions de psaumes.

2° *Les cantiques dans la liturgie mozarabe.* — Nous n'avons qu'à renvoyer à l'article CANTIQUES, § IV : *Les cantiques dans la liturgie mozarabe*, col. 1988. On trouvera indiqués les manuscrits où se trouvent les cantiques, les livres de l'Écriture d'où ils sont tirés, leur emploi dans l'office. A propos du cantique des trois enfants, *Benedictus es Domine Deus* et *Benedicite*, qui est d'un usage fréquent dans la liturgie mozarabe, je renverrai à l'article BENEDICITE et BENEDICTUS ES DOMINE, t. II, col. 660. Je me contenterai de faire remarquer que, pour ce cantique, comme pour la plupart de leurs formules, les mozarabes agissent avec une liberté qui nous étonne, et ce cantique, en particulier, offre les plus grandes variantes dans les diverses fonctions où il est employé et parfois même on ne se fait pas scrupule d'ajouter au texte (cf. par exemple, *P. L.*, t. LXXXV, col. 297). Voir aussi, sur ce cantique, *Liber mozarabicus*, p. XXXV.

3° *Le lucernaire.* — L'office du soir, ou *lucernaire*, a été en usage en Espagne, comme il l'était en Gaule, à Milan et en Orient. Cassien et saint Jérôme y font allusion [4]. Rome ne lui fait qu'une place modeste à l'office du samedi saint, et saint Benoît, dans sa règle, ne le nomme même pas. Mais le concile de Tolède, en 400, décrète : *Lucernarium nisi in ecclesia non legatur; aut si legatur in villa, præsente episcopo, vel presbytero, vel diacono legatur* [5]. Il faut entendre qu'on ne devait accomplir cet office qu'à l'église (épiscopale) et si on l'accomplissait à la campagne, il y fallait la présence de l'évêque, d'un prêtre ou d'un diacre.

L'hymne célèbre de Prudence : *Inventor rutilis dux bone luminis*, l'hymne de Bangor, *Ignis creator igneus*, sont considérées comme ayant été composées pour cette heure du soir. Mais pour l'hymne de Prudence, au moins, on peut se demander si le poète ne vise pas la cérémonie du cierge pascal [6]. Il est vrai, au fond, que la cérémonie du samedi saint n'est que celle du lucernaire, à laquelle on a donné une plus grande solennité.

4° *Les offices des primitiis et decimis.* — Ces offices, uniques en leur genre, sont contenus dans un manuscrit de Tolède, *35.6*, que dom Férotin a édité dans son *Liber mozarabicus*. Il y a d'abord un *Ordo de primitiis ad missam*, et un *Ordo de decimis ad missam*.

L'une et l'autre messes sont pourvues de toutes leurs formules, quelques-unes assez longues [7]. Les lectures de ces deux messes sont données plus loin, col. 661 et 664.

Ordo psallendi de primitiis, ces formules sont aussi inédites et propres au rit mozarabe. Ces offices sont ainsi composés, pour les vêpres, les *soni*, les antiennes, une hymne déjà donnée par Blume, mais où dom Férotin corrige quelques erreurs de lecture. Le tout se termine par l'*oratio completuria*, avec bénédiction. Pour matines, quatre antiennes avec psaume, les oraisons, l'*alleluiaticum*, l'oraison, le répons, le cantique avec antienne, le *Benedictus es*, le *sonum*, les laudes (les trois derniers psaumes), le *Te Deum*, *completuria* et bénédiction.

5° *Le psautier et l'hymnaire.* — Dans le § III : *Sources et documents*, col. 408, nous avons décrit le psautier, l'hymnaire et le recueil des cantiques mozarabes, nous n'avons qu'à y renvoyer.

VII. SACREMENTS, ORDINATIONS, RÉORDINATIONS, RÉCONCILIATION DES HÉRÉTIQUES. — 1° *Baptême.* — Pour le baptême mozarabe, nous sommes bien renseignés par les ouvrages de saint Isidore, de saint Hildephonse, de Martin de Braga et par le *Liber ordinum* [8].

La coutume en Espagne, comme ailleurs, était, dans cette période du IVe au IXe siècle, d'avoir un baptistère séparé de l'église cathédrale, mais, cependant, assez voisin pour qu'au jour du baptême les catéchumènes pussent se rendre du baptistère à l'église sans perte de temps. Voir art. BAPTISTÈRE, t. II, col. 382.

On croyait que certaines piscines baptismales se remplissaient d'elles-mêmes, miraculeusement, pour le jour de Pâques. On en cite une en Sicile, une autre en Lucanie, d'autres en Asie Mineure [9]. La plus célèbre est celle d'Osset, près de Séville, dont Grégoire de Tours parle souvent [10]. Le *Liber ordinum* contient deux formules pour la *Benedictio novi fontis*, c'est la bénédiction du baptistère [11]. En Espagne, le 2e canon du XVIIe concile de Tolède ordonne que le baptistère soit

[1] Cf. *Journal of theol. studies*, juillet 1933, p. 323. — [2] *The mozarabic and ambrosian rites*, dans *Alcuin club tracts*, t. XV, London, 1924. — [3] J'avais émis cette hypothèse et, de son côté, W. C. Bishop semble admettre ici cette analogie entre les deux, p. 89. — [4] Cassien, *De cœnob. inst.*, l. III, c. III, *P. L.*, t. XLIX, col. 126; S. Jérôme, *Ad Lætam*, ep. CVII, *P. L.*, t. XXII, col. 875. — [5] Cf. Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, t. II, p. 123. — [6] C'est l'opinion d'Arevalo qui d'abord s'était prononcé dans un autre sens, *Prudenti carmina*, t. I, 1788, p. 124; cf. sur ce point, notre *Étude sur la peregrinatio Silviæ* [Aetheriæ], p. 47 et aussi le cardinal Schuster, *Liber sacramentorum*, trad. française, t. IV, p. 12-22. — [7] *Liber mozarabicus*, col. 646-666 et *Liber ordinum*, formules reproduites dans le *Liber mozarabicus*, col. 654. — [8] BAPTÊME, t. II, col. 330. Pour la comparaison entre l'exposé de saint Isidore et celui de saint Hildephonse, cf. dom Séjourné, *Saint Isidore de Séville*, p. 374. — [9] Duchesne, *Les origines du culte chrétien*, 4e éd., p. 328. — [10] *Hist. Franc.*, l. V, c. XVII; l. VI, c. XLIII; *De gloria mart.*, c. XXIII, XXIV. S. Hildephonse en parle aussi, *De baptismo*, p. 105, 106. Il s'informait même si la piscine s'était remplie le jour où il célébrait la Pâques, car nous avons dit combien la date de cette fête était difficile à fixer en Espagne. — [11] Col. 161, 162; cf. col. 218.

fermé au commencement du carême, de la main même de l'évêque et scellé de son anneau. On ne l'ouvrait plus avant le jeudi saint [1]. Un *ordo baptismi* du même *Liber ordinum* nous apprend que le baptistère portait couramment le nom de saint Jean-Baptiste, *ad sanctum Johannem* [2].

Une antienne célèbre dans la liturgie, *sitientes venite ad aquas*, était chantée au samedi saint, quand l'évêque, accompagné du clergé, se rendait au baptistère. Elle est donnée dans le *Liber ordinum* (p. 19). Dom Férotin rapproche de cette antienne une inscription qui peut remonter au ve siècle et fait allusion au baptistère :

Panditur introitus sacrata limina cr[*isto*].
Currite certatim gentes populique ve[*nite*].
Et donante Deo sitientes sumite vi[*tam*] [3].

Le temps du catéchuménat variait non seulement de province à province, mais même, dans un même pays, selon l'époque. Le plus généralement, le carême tout entier était le temps de la préparation au baptême, mais il y avait tendance à abréger ce temps.

Cette préparation se composait de divers exercices, catéchèses, prières, et de certains rites, exorcismes, bénédictions, onctions, exsufflations, tradition du *symbole* et du *Pater* et reddition de ces deux prières.

Le rit de l'*apertio aurium*, ou *effetatio* (c'est le terme dont se sert saint Hildephonse, *op. cit.*, c.XXXIII), avait lieu en Espagne, le dimanche des Rameaux. Cette cérémonie se pratiquait dans une assemblée matutinale, où on lisait le récit de la guérison du sourd-muet, d'après saint Marc, VII, 31-37 [4]. Le clergé, divisé en deux chœurs, assistait à la cérémonie.

La *traditio symboli* avait lieu le même jour après la bénédiction des palmes. On lisait trois leçons qui sont les mêmes dans le *Liber comicus* et le *Liber ordinum;* celles du *Missale mixtum* sont différentes [5]. L'allocution aux catéchumènes, pour les exhorter à apprendre par cœur la formule du symbole, qui ne doit pas être écrite mais seulement livrée à la mémoire, est en partie tirée de saint Augustin. C'est le jeudi saint que les catéchumènes devront réciter la formule, c'est la *redditio symboli*. Tout ceci est d'accord avec le traité de saint Hildephonse sur le baptême. Il faut remarquer aussi que, dans la liturgie gallicane et dans la liturgie ambrosienne, la *traditio symboli* a lieu le même jour. L'Église romaine avait une coutume différente [6]. Voici la formule du *Liber ordinum* qui diffère de celle du *Missale mixtum* par des variantes notables :

Credo in Deum Patrem omnipotentem.
Et in Ihesum Christum filium ejus unicum, Deum et Dominum nostrum.
Qui natus est de Spiritu sancto et Maria virgine.
Passus sub Pontio Pilato, crucifixus et sepultus.
Descendit ad inferna.
Tertia die resurrexit vivus a mortuis.
Ascendit in celos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.
Inde venturus est judicare vivos et mortuos.
Credo in sanctum Spiritum.
Sanctam Ecclesiam catholicam.
Remissionem omnium peccatorum.
Carnis hujus resurrectionem, et vitam eternam. Amen [7].

Le *omnium* [*peccatorum*] est une variante sur laquelle insistent les textes mozarabes. Dom Férotin en cite plusieurs exemples, et admet comme probable le dessein de protester contre une opinion pélagienne qui enseignait que le baptême ne remet pas *tous* les péchés.

A Rome, la cérémonie de la *traditio* était bien plus complète; on confiait aussi le *Pater* et même les quatre évangiles avec un rituel et des allocutions spéciales [8]. En Afrique, on donnait aussi aux catéchumènes le *Pater*, mais non les évangiles.

L'imposition du sel faisait partie aussi, à Rome et en Afrique, des rites du catéchuménat, et même ce rit était réitéré fréquemment au cours de l'année. Selon Mgr Duchesne, c'est un trait caractéristique de la liturgie romaine et de la liturgie d'Afrique qui, pour lui, on le sait, est la même que la liturgie romaine [9]. Cependant, l'usage mozarabe pourrait faire croire que ce rit était adopté même au dehors de Rome. Un chapitre du *De officiis*, de saint Isidore, est assez curieux sur ce point, c'est le c. XXI, du l. II. L'auteur parle de ce rit de l'imposition du sel qui devait être celui de l'Église de Séville, et il justifie cet usage par de nombreux arguments. Hildephonse, disciple fidèle de saint Isidore, dont il s'inspire d'ordinaire et qu'il copie sans scrupule, se sépare ici de son maître; il admet bien qu'en certains pays les catéchumènes reçoivent le sel bénit, mais il ne croit pas que cet usage soit universel et obligatoire [10]. Il le rejette donc pour son Église qui est celle de Tolède. Cette divergence était à marquer, car nous n'avons pas assez de documents sur la liturgie de Séville pour établir sur quels points elle différait de celle de Tolède.

Les différentes cérémonies décrites par saint Hildephonse et que nous retrouvons dans le *Liber ordinum* nous représentent le baptême tel qu'il était administré solennellement dans la nuit pascale du VIe au IXe siècle. Le *Liber ordinum* contient en outre un *Ordo baptismi celebrandus quolibet tempore* (col. 25) qui est d'une époque bien postérieure, mais qui a dû conserver les anciens rites et anciennes formules et nous permet ainsi de compléter le rituel du baptême public qui présente dans le *Liber ordinum* certaines lacunes. D'abord des formules d'exorcismes avec l'exsufflation, puis le signe de la croix avec une formule d'autant plus curieuse qu'elle se retrouve à peu près semblable dans le rit ambrosien.

Mozarabe [11]	Ambrosien [12]
Et signans eum in fronte imponit ei nomen in hunc exorcismum. Ut perrecitat-hunc secundum (exorcis mum), interrogans de nomine ejus et dicit illi :	Hic pone nomen, signa eum et dic nomen ejus.
Accipe, ille, signum crucis, sevra divina precepta.	Accipe signun sancte crucis, serva precepta divina.
Verbo Dei hodie renasceris, etspiritali luce formaris. Ingredere templum Dei vivi exutus ab errore tenebrarum, et evasisse te laqueos mortis letus agnosce, etc.	Verbo Dei hodie renasceris et celesti luce formaris. Ingredere templum Dei vivi, et, sublato errore tenebrarum, evasisse te laqueos mortis letus agnosce, etc.

Suit un autre exorcisme, *contra occidentem : Recordare, Satanas, que tibi maneat pena*, etc.

[1] S. Hildephonse, *De cogn., baptismi*, c. CVII, *P. L.*, t. XCVI, col. 156. — [2] *Op. cit.*, col. 156. — [3] Hübner, *Inscriptiones Hispaniæ christianæ*, *Supplementum*, 1900, n. 371; *Liber ordinum*, col. 19. — [4] Voir le *Liber comicus*, p. IX et 132 et saint Hildephonse, *P. L.*, t. XCVI, col. 123. Dans le *Liber ordinum*, on trouve, col. 27, cette cérémonie pour le baptême privé. Cf. aussi col. 73. — [5] *Liber ordinum*, col. 184, note 1. — [6] Cf. *Liber ordinum*, col. 184, note 4, où les renvois sont donnés. — [7] *Op. cit.*, col. 185; cf. Lesley, *P. L.*, t. LXXV, col. 395. — [8] BAPTÊME, t. II, col. 330 sq. et CATÉCHUMÉNAT, t. II, col. 2600. Dans Duchesne, *Origines du culte*, p. 301 et 333, comparaisons entre le baptême romain et le baptême gallican (et mozarabe). — [9] Dans Duchesne, *Origines du culte*, p. 303, note 3. — [10] Hildephonse, c. XXVI, *De cognitione baptismi*. Cf., sur ce point, dom Séjourné, *Saint Isidore de Séville*, p. 373 sq. — [11] *Liber ordinum*, col. 26. — [12] *Codex sacramentorum Bergomensis* (Solesmes, 1900, p. 164).

Pour l'*effetatio* qui suit, le prêtre touche avec le doigt trempé dans l'huile la bouche et les oreilles du candidat, avec les mots *effeta*, et l'imposition des mains. C'était aussi le rit romain au VIe siècle, mais, plus tard, on employa non l'huile consacrée, mais la salive du prêtre, sans doute pour suivre de plus près l'Évangile (Joh., IX, 6) [1].

Après l'imposition des mains, tradition du symbole, et l'on vient au baptistère. Ici, exorcisme sur l'eau avec trois exsufflations, *faciem ad occidentem tenens*, et une *benedictio fontis*, avec la formule célèbre, *sanctificare per Verbum Dei, unda celestis*, qui se retrouve en termes à peu près semblables dans le pontifical romain et dans le rit ambrosien [2], et d'autres formules : *At tu, Domine, omnipotens Deus*, et : *Quamvis flagitiorum*. Alors a lieu le renoncement à Satan et le baptême avec la formule : *et ego te baptizo in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, ut habeas vitam æternam*. Cette finale, une de ces additions comme la liturgie mozarabe en a tant, même dans les formules les plus solennelles, existe aussi chez les gallicans. En même temps, l'enfant était plongé dans la piscine.

Ici se présente une grosse question. On voit, par ce cérémonial, qu'il n'y avait qu'une seule immersion. C'était l'usage le plus généralement suivi en Espagne.

Mais, à Rome, et dans la plupart des autres contrées, l'usage des trois immersions, qui n'est du reste pas la coutume la plus primitive, était l'usage régnant. Il représentait les trois jours du Christ au tombeau et répondait à la triple interrogation sur la Trinité. Le pape Vigile, dans sa décrétale de 538 à Profuturus de Braga, avait recommandé la triple immersion et il lui envoyait l'*ordo baptismi* de l'Église romaine [3]. Cet *Ordo* avait été imposé aux Églises de Galice par le can. 5 du Ier concile de Braga, en 562. Le pape faisait remarquer dans sa lettre que la triple immersion était propre à réfuter l'hérésie des priscillianistes qui tendaient à confondre les personnes dans la Trinité [4]. Le patriarche de Constantinople avait écrit à saint Léandre une lettre favorable à la triple immersion, et, dans une lettre célèbre à saint Léandre, saint Grégoire, tout en défendant la coutume des trois immersions, admet et approuve l'usage espagnol [5]. C'était sage et l'on aurait toujours dû imiter cette largeur d'esprit. Ce ne fut pas le cas. Saint Martin de Braga avait protesté vigoureusement contre l'immersion unique et Alcuin ne sera pas moins sévère contre cette pratique. Mais les docteurs et les conciles d'Espagne, au contraire, forts de la permission de saint Grégoire, s'efforçaient de supprimer, partout où ils le pouvaient, la triple immersion, et l'unique immersion continua à être suivie en Espagne, comme nous le voyons par le *Liber ordinum* [6].

L'usage ancien, en Espagne comme en d'autres contrées, était de conférer le baptême à Pâques et à la Pentecôte. Mais, dans sa lettre à Himérius de Saragosse, le pape Siricius dit sagement que, tout en réservant à ces deux fêtes ce privilège, il est bon d'y faire les exceptions nécessaires et de baptiser, non seulement aux fêtes des apôtres et des martyrs, mais encore toutes les fois qu'il y aura quelque bonne raison de le faire [7].

En Orient, la fête de l'Épiphanie devint aussi de bonne heure une fête baptismale, et plusieurs Églises d'Occident suivirent cet exemple, notamment celle d'Espagne, comme on peut le voir par les formules de la messe de l'Épiphanie [8].

Sur l'usage du lavement des pieds au baptême, cf. le paragraphe suivant, et ABLUTIONS, t. I, 1re part., col. 103 sq.

2° *Confirmation.* — Elle suivait le baptême. Dans l'*ordo baptismi* que nous avons donné, la cérémonie est forte simple; après que l'enfant est revêtu de ses vêtements et a reçu l'onction du chrême sur le front, avec un signe de croix, le prêtre lui impose les mains avec une oraison [9]. La confirmation et le baptême furent, en Espagne comme ailleurs, réservés d'abord à l'évêque, comme le dit Pacien, évêque de Barcelone au IVe siècle. Mais, plus tard, en Espagne, quand de simples prêtres administrèrent le baptême, ils donnèrent aussi l'onction du saint chrême, comme saint Braulion de Saragosse et l'*ordo* que nous citons [10], le constatent.

Ce même *ordo* contient encore une *benedictio de albis* pour le 3e jour après le baptême et une longue oraison pour l'imposition des mains *in vigilia Pasche* [11].

3° *Les ordinations.* — Le *Liber ordinum* en contient un grand nombre dont il nous suffira de donner le titre avec quelques remarques.

Oratio super eum qui capillos in sola fronte tondere vult (col. 37); *Oratio super parvulum, quem parentes ad doctrinam offerunt (ib.)*.

C'était une bénédiction pour l'entrée à l'école. Ces écoles cléricales étaient nombreuses en Espagne au temps des Wisigoths; cf. IIe concile de Tolède, en 527, can. 1, et IVe concile, can. 24 [12].

Benedictio super parvulum qui in ecclesia ad ministerium dei detonditur (col. 39); *Ordo ad ordinandum clericum* (col. 40).

Le *Liber ordinum* ne donne pas le rituel pour la collation des ordres mineurs. Cependant, les exorcistes et les acolytes sont mentionnés par saint Isidore; les portiers sont nommés dans l'*Ordo in ordinatione sacriste*, dont nous parlerons tout à l'heure; on relève, dans une inscription wisigothique de 566, la mention d'un lecteur [13]; une autre, plus ancienne encore, est l'épitaphe d'un *princeps cantorum*, mort en 525.

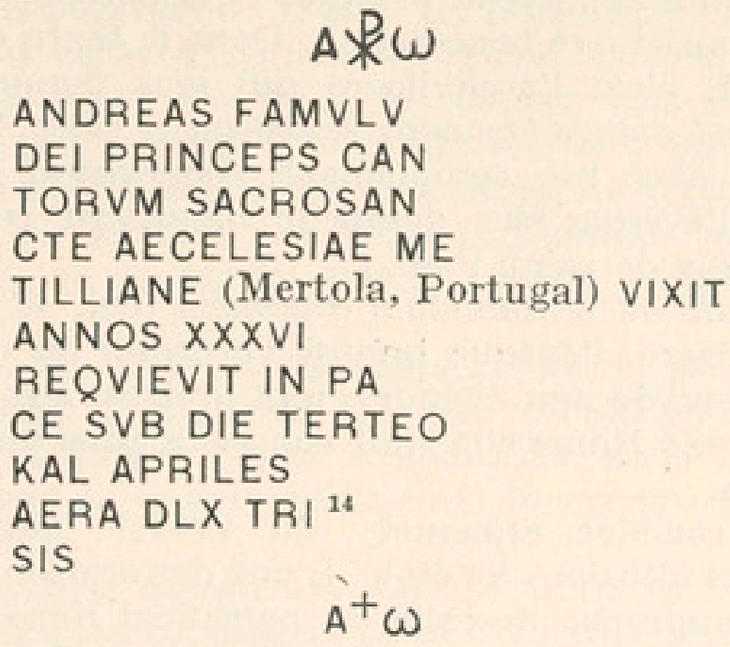

[1] *Liber ordinum*, col. 27, avec la note 1, et Duchesne, *op. cit.*, p. 311. — [2] *Pontifical romain*, *De ecclesiæ dedicatione;* rit ambrosien, Gerbert, *Monumenta vet. liturg. Alemannicæ*, t. I, p. 88, et *Codex Bergomensis*, *op. cit.*, p. 67. — [3] *P. L.*, t. LXXXIV, col. 631. — [4] Glanc, *Zur Geschichte der Taufe in Spanien*, dans *Sitzungsber. der Heidelberg Akad. der Wissensch.*, 1913, p. 23. — [5] *Greg. epist.*, *P. L.*, t. LXXVIII, col. 496. — [6] *Liber ordinum*, col. 32 et note 3. Cf. aussi dom P. de Puniet, *La liturgie baptismale en Gaule avant Charlemagne*, dans *Revue des questions historiques*, 1902, p. 382-423; l'art. BAPTÊME, et Wiegand, *Die Stellung des apost. Symbol.*, à la p. 185 sq., *Spanische Liturgie*. — [7] *P. L.*, t. XIII, col. 1134-1135. Cf. aussi Ermoni, *Hist. du baptême de 313 à 692*, dans *Revue des questions historiques*, t. LXIV, 1898, p. 313-324. — [8] *Missale mixtum*, *P. L.*, t. LXXXV, col. 230. Cf. aussi le concile de Tarragone, en 517. — [9] *P. L.*, t. XIII, col. 1093. — [10] *P. L.*, t. LXXXVII, col. 406-410 et le can. 20 du Ier concile de Tolède, vers 400, le can. 52 du IIe concile de Braga en 572, et le can. 2 du concile de Barcelone, en 599. Cf. aussi *Liber ordinum*, col. 34, note 1. — [11] *Liber ordinum*, col. 35, 36. — [12] Sur cette question des écoles en Espagne, cf. le P. Tailhan, *Les bibliothèques espagnoles du haut Moyen Age*, dans *Mélanges Cahier*, p. 223-231 et 278-296. — [13] Hübner, *Inscriptiones Hispaniæ christianæ*, *Supplementum*, 1900, n. 314 et p. 133. — [14] Hübner, *op. cit.*, n. 304. Isidore parle de ces chefs de chœur, *De psalmistis*, dans *De eccl. offic.*, *P. L.*, t. LXXXIII, col. 792.

Les *ostiarii* et les *lectores* sont encore nommés dans le Ier concile de Tolède, vers 400, can. 2 et dans les Ier et IIe conciles de Braga (561 et 572), can. 11 et 45. Ce dernier canon, qui semble vouloir réprimer la vanité des lecteurs, rappelle que ceux-là seuls parmi eux ont la permission de lire et psalmodier du haut de la tribune qui ont été ordonnés par un simple prêtre, *qui a presbytero lectores sunt ordinati*. C'est donc un simple prêtre qui ordonnait ces clercs de rang inférieur, et sans doute avec un rituel très court. Saint Isidore nous dit la même chose (*De eccl. off.*, l. II, c. XII).

C'est probablement pour cette raison que notre *Liber ordinum* ne contient pas cette ordination [1].

Pour les exorcistes, nous avons cité au § III, *Documents*, col. 413, à propos du *Liber exorcismorum*, le texte de saint Isidore qui nous parle de cette fonction.

Ordo in ordinatione sacriste (col. 42).

Au contraire, c'est l'évêque qui ordonne le sacristain, mais dans la sacristie, *in preparatorio*, et l'ordination est des plus simples. L'évêque lui donne l'anneau avec ces mots *Esto custos sacrorum, janitor adituum et prepositus ostiariorum*. Le candidat baise le pied de l'évêque, et c'est tout. L'anneau dont il est question ici est sans doute un anneau à clef, ce qui est indiqué par la formule ci-dessus [2].

Ordo super eum qui barbam tangere cupit (col. 43); *tangere* a ici le sens d'*excidere*. Le cérémonial est assez compliqué pour une bénédiction de ce genre et l'éditeur l'a enrichi d'un savant commentaire sur la barbe et la tonsure des clercs et sur certains usages hérétiques, et qui se termine par ce dicton : *O felix Iberia ubi vivere est bibere!* Le *b* s'employant souvent pour le *v* dans l'écriture des inscriptions et des manuscrits de ce temps, *vivere* et *bibere* ne font qu'un.

4° *Benedictio ad ordinandum subdiaconum* (col. 46). — Le concile d'Elvire mentionne déjà les sous-diacres vers 300. Il semble que, primitivement, leur ordination consista simplement dans la tradition du calice. Mais, pour leur faire mieux comprendre la dignité de leurs fonctions et notamment l'obligation de la continence, le VIIIe concile de Tolède, en 653, dans son 6e canon, prescrit que l'évêque, en même temps qu'il leur confie le calice et la patène, doit leur donner aussi une bénédiction. Dans le texte du *Liber ordinum*, c'est l'archidiacre qui leur donne *ministerium ad manus lavandas et patena et calix*. Suit une oraison avec son complément, *completuria ejusdem*. Enfin, l'évêque leur donne le manuscrit contenant les épîtres de saint Paul.

Prefatio ad ordinandum diaconem (col. 48).

Au diacre, l'évêque impose l'*orarium* ou étole qui était réservée aux évêques, aux prêtres, aux diacres, tandis qu'à Rome elle était concédée aussi aux ordres mineurs.

Les conciles espagnols du VIe-VIIe siècle font plusieurs allusions à l'étole. L'une des oraisons donnée ici se rapproche de celle du pontifical romain et du *Missale Francorum*. Il y a dans le *Liber ordinum* quatre oraisons avec complément *(completuria ejusdem)*, et une cinquième par laquelle l'évêque donne au diacre le livre des évangiles; puis le candidat embrasse l'évêque. On a vu à l'office des morts que l'on déposait sur la poitrine du diacre défunt le livre des évangiles (col. 112).

Ordo ad ordinandum archidiaconum (col. 50); *Ordo ad consecrandum primiclericum* (col. 53); *Ordo de archipresbitero ordinando* (col. 56).

Le concile de Mérida, en 666, can. 10, ordonne que chaque cathédrale ait son archidiacre, son archiprêtre et son primicier. Ces trois ordinations sont, au dire de l'éditeur, parmi les plus intéressantes du *Liber ordinum;* elles sont pourtant assez simples et ne se composent guère que d'une oraison. Les fonctions de l'archidiacre et du primicier sont décrites tout au long par saint Isidore.

Les archidiacres jouèrent un rôle assez important dans les conciles de Tolède. Cf. ARCHIDIACRES. Leur ordination se compose d'une longue oraison et de la tradition de la *ferula*, sorte de bâton, insigne de sa dignité et qui, au besoin, pouvait le faire craindre.

Le primicier, dont il s'agit dans cette ordination, est celui de l'église des Saints-Pierre-et-Paul ou *ecclesia Prætoriensis* de Tolède où fut sacré Wamba, en 672, et où se tinrent les VIIIe, XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIIIe conciles de Tolède, et dont il a déjà été question. Son ordination consiste en une seule oraison, sans tradition d'insigne.

La bénédiction dont se sert l'évêque pour l'archiprêtre ne diffère guère de la précédente. L'évêque lui confie ensuite le *Liber orationum* avec la *ferula*, et lui donne le baiser de paix. Pour le *Liber orationum*, cf. le § III, *Documents*, col. 409. A noter que l'église dont il est fait le premier prêtre ou archiprêtre est appelée *in hac ecclesia sancta Jherusalem*. C'est le titre donné aux églises cathédrales des métropoles, par exemple celles de Séville, de Mérida, de Tarragone. Il s'agit ici de celle de Tolède [3].

Præfatio ad ordinandum presbyterum (col. 54).

Cette ordination est un peu plus longue que les trois précédentes. On revêt le candidat de l'étole et de la chasuble; les prêtres présents lui imposent les mains et l'évêque prononce trois bénédictions, dont l'une est *completuria*. La première se retrouve dans le pontifical d'Egbert et dans quelques autres, mais elle est ici plus complète.

Enfin l'évêque lui confie le *Manuale* qui correspond à notre rituel et lui donne le baiser de paix. Cf. le § III, *Documents*, col. 413. Le *Manuale* était déposé sur la poitrine du prêtre défunt. L'ordination était suivie d'une messe dite par l'évêque *Ordo misse votive quam dicit episcopus quando presbiterum ordinat*. Nous en avons le texte à la col. 243. Toutes les formules sont spéciales pour l'ordination d'un prêtre.

5° *Ordo in ordinatione abbatis* (col. 57). — Cette ordination est assez curieuse et certains traits méritent d'être relevés. D'abord pour les insignes qui lui sont donnés, *staminia*, sorte de dalmatique, *pedules (= caligæ)*, bas liturgiques, *succelos* ou *soccelos*, sorte de brodequins. L'abbé lui-même, après qu'on l'a revêtu de ses ornements, présente à l'évêque *placitum suum, tam pro se quam pro subditis de honestate vite regularis*. On suppose que c'est un *pactum* ou formule d'obéissance que les religieux faisaient à leur abbé après son élection. On a conservé quelques-unes de ces formules [4].

Après l'oraison, l'évêque présente à l'abbé un *Liber regularum* et le *baculum* ou crosse abbatiale. L'abbé donne alors le baiser de paix à l'évêque et à tous les frères, et la cérémonie se termine ainsi.

Il n'est pas question ici du rit de l'imposition des mains que l'auteur de la Vie de saint Fructueux, écrite au VIIe siècle, signale dans la consécration des abbés (*P. L.*, t. LXXXVII, col. 469). Quel est le *Liber regularum* dont il est question dans cette ordination? Serait-ce la règle de saint Benoît? Celle de saint Isidore qui, du reste, emprunte beaucoup à la précédente ou d'autres règles d'Orient? La question n'est pas résolue.

[1] Cf. *Liber ordinum*, col. 40, note 1. — [2] Sur ces anneaux à clef, cf. l'art. ANNEAUX, de dom Leclercq, t. I, col. 2208; Boldetti et d'autres archéologues en donnent des représentations. — [3] *Liber ordinum*, col. 56, note 2. — [4] Cf. la note 2, col. 58.

L'usage de la crosse et des *pedules* est aussi mentionné en Angleterre, au VIIe siècle. Il serait intéressant de savoir quel est le plus ancien de ces textes et lequel a influé sur l'autre. Mais, pour le moment, la question n'est pas tranchée [1].

6° *L'ordination d'un évêque.* — Il est assez curieux, et en tout cas bien regrettable, que cette ordination, qui devait suivre celle d'un abbé, manque dans le *Liber ordinum* et dans tous les rituels manuscrits que dom Férotin a étudiés avec le plus grand soin. « Il faut espérer, dit-il, qu'on retrouvera quelque jour cet *ordo.* » Il ne reste donc, à sa suite, qu'à réunir ici les quelques allusions qu'il a recueillies dans les œuvres de saint Isidore et dans les conciles de Tolède ou autres textes anciens [2].

On donne à l'évêque la crosse et l'anneau; il est question de l'imposition des mains, de la présence des évêques de la province, et du chrême dont il est oint.

Dom Férotin signale aussi, en divers manuscrits, quelques chants ou antiennes exécutés durant cette ordination, un *sonum*, mais surtout un cantique tiré de la Ire épître à Timothée et dont il faut donner le texte parce qu'il est caractéristique et n'a pas été cité à l'article CANTIQUES, t. II, col. 1988.

Adprehende vitam æternam, in qua vocatus es et confessus bonam confessionem coram multis testibus. Exemplum esto fidelium in verbo, in conversatione, in caritate, in fide et castitate. Dum venio adtende lectioni, exortationi, doctrine. Noli neglegere gratiam que in te est, que data est tibi per spiritum prophetie in impositione manuum. Hec meditare, in his esto, ut profectus tuus manifestus sit omnibus. Adtende tibi et doctrine : iusta in illis. Hoc enim faciens et teipsum salvum facies et qui te audiunt [3].

Le *Comes* publié par dom Morin renferme les leçons *in ordinatione episcopi* (*Liber comicus*, p. 299-301). Le bréviaire mozarabe imprimé nous donne aussi deux longues hymnes *in ordinatione episcopi*, *P. L.*, t. LXXXVI, col. 916-917.

Pour les funérailles d'un évêque, cf. le chapitre *Défunts* dans § V, *Les messes mozarabes*, col. 428.

7° *Benedictio de veste Deo vote*, col. 62. — Il s'agit ici des vierges vivant dans un monastère. L'évêque jette sur l'habit que leur présente la vierge le sel exorcisé avec une seule et courte oraison.

8° *Ordo ad benedicendum virginem* (col. 63). — L'ordination est réservée à l'évêque et doit avoir lieu un jour de fête; trois oraisons seulement, sans autre cérémonie.

9° *Ordo vel benedictio ad velandas Deo votas* (col. 64). — La précédente bénédiction peut s'appliquer à une vierge vivant dans le monde. Celle-ci, au contraire, s'adresse à une vierge vivant dans un monastère. A cette occasion, l'éditeur cite trois épitaphes du temps des Wisigoths pour ces personnes *Deo votæ* ou *devotæ*, deux d'après Hübner et la troisième, plus curieuse, donnée par De Rossi. C'est celle de sainte Florentine, sœur de saint Léandre et de saint Isidore. Elle se trouve dans l'*Anthologia hispana*, du VIIIe siècle, publiée dans le volume des *Inscript. christ. urbis Romæ*, 1888, p. 296. L'un des vers donne son nom :

TERCIA FLORENTINA SOROR DEO VOTA PERENNIS

Le IIe concile de Braga, en 572, promulgue un décret pour la pénitence à imposer à une *devota* tombée dans une faute grave (*P. L.*, t. LXXXIV, col. 579). Le IIe concile de Barcelone, en 599, et le IVe de Tolède, prennent des décisions dans le même sens (*loc. cit.*, col. 610 et 979).

Dans cette bénédiction, l'évêque impose le voile à la vierge agenouillée avec une oraison *Christe Domine, auctor virginitatis*, etc., et une bénédiction après laquelle la vierge baise le pied de l'évêque. L'évêque dit *Dominus sit semper vobiscum*, et le diacre : *Missa [acta est]* [4].

10° *Ordo ad ordinandam abbatissam.* — Le terme *d'abbatissa* n'est pas fréquent dans l'Espagne wisigothique; d'autres synonymes lui sont préférés, comme *mater*, ou encore *virgo*, *virginum mater*. C'est ce titre qui lui est donné dans une curieuse inscription, découverte en 1894, à Mérida, et qui porte la date de 641 (ère 679).

FELIX EVGENIA XPI FAMVLA
NOVA CONTRVXIT IANVAE PORTAM
CVIVS DEDICATIO CLAVSTRI CONTINET VIR
GINVM VOTA PATEBVNT LIMINVM ADITA
CREATVRE FIDELI ATRIA DNI HEC VIRGO
[VIRGINVM MATER
SACRO COMPLEVIT OPERE SVBHORONTIO
[VATE ERA DCLXXVIIII [5]

Celle qui doit être ordonnée est revêtue de ses habits religieux et, sur sa tête, on dépose la *mitra*. Cette *mitra*, usitée aussi en Afrique, comme signe distinctif des vierges consacrées, est mentionnée plusieurs fois par saint Optat [6]. Ces analogies entre les liturgies d'Afrique et d'Espagne sont toujours à relever. Saint Isidore y fait allusion, en deux passages, *mitram quasi coronam virginalis gloriæ in vertice præferat (virgo)*, et ailleurs : *mitra est pileum phrygium caput protegens, quale est ornamentum capitis devotarum* [7]. Ses sœurs accompagnent l'abbesse au chœur avec des cierges allumés. A l'autel, l'évêque la couvre du *pallium* et dit sur elle une longue oraison : *Omnipotens Dñe Deus*, qui se retrouve en partie dans le missel de Bobbio (*P. L.*, t. LXXII, col. 569).

Après quoi *osculatur eam episcopus*, rit qui paraît unique en son genre, puis il lui confie le livre de la règle et le *baculum* ou crosse. La tradition de la crosse est moins caractéristique, cependant, elle est aussi à noter, car il est rare de la rencontrer dans des documents aussi anciens (voir ci-dessus, à propos de la crosse dans la bénédiction de l'abbé). La cérémonie se termine par le salut de l'évêque : *Dominus sit semper vobiscum*, et le renvoi par le diacre : *Missa acta est* [8].

Oratio de veste sanctificanda eorum qui noviter convertuntur et religiosum habitum sibi mutare volunt [9].

Ce n'est qu'une courte bénédiction, mais elle est à rapprocher de la suivante : *Ordo conversorum conversarumque* [10].

Ces *conversi* désignent ceux qui quittent le monde pour entrer au monastère (à la différence des enfants élevés dans des monastères et destinés à embrasser la vie monastique).

Le mot de *conversus*, *conversio*, en ce sens, est consacré. Ainsi, dans saint Benoît, *noviter veniens quis ad conversionem* (*Regula*, c. LVIII, cf. c. I) qu'il faut, peut-être rapprocher de notre titre : *eorum qui noviter*

[1] Cf. la note, col. 59. — [2] *Liber ordinum*, col. 60 sq. — [3] Manuscrit n. *1* de la bibliothèque de l'université de Santiago de Compostelle, fol. 61; il se trouve aussi dans un manuscrit (codex *64 bis*) de l'Académie d'histoire de Madrid, *Psalterium cum canticis* au fol. 125, et dans un *Liber canticorum de toto circulo anni* (bibl. privée du roi, à Madrid, ms. *2*). Il est reproduit dans le bréviaire de Lorenzana, *P. L.*, t. LXXXVI, col. 874, mais avec un faux titre. — [4] *Liber ordinum*, col. 64. — [5] Fita, *Boletin de la Academia*, t. XXV, 1894, p. 83; Hübner, *Supplem.*, 1900, n. 333; *Liber ordinum*, col. 67. — [6] Éd. Ziwsa, Vienne, 1893, p. 54, 149, etc. — [7] Isidore, *De eccles. offic.*, l. II, c. XVIII et *Etymol.*, l. XIX, c. XXXI. — [8] *Liber ordinum*, col. 68. — [9] *Ibid.*, col. 80. — [10] *Ibid.*, col. 82.

convertuntur et d'autres passages. Saint Isidore a un chapitre : *De conversis*, dans sa règle (c. IV) et saint Fructueux consacre aussi trois chapitres aux *conversi*. Le nom de *conversus* n'a été que très postérieurement appliqué à ceux que nous appelons frères *convers* ou frères lais.

Dans cet *ordo*, deux parties. La Ire est la profession de ceux qui, hommes ou femmes, mènent la vie religieuse dans le monde et conservent l'usage de leurs biens et leurs serviteurs. La IIe sera destinée aux *conversi* vivant dans un monastère, ou moines proprement dits.

Les premiers, si ce sont des hommes, présentent à l'évêque les *tonsurias* ou ciseaux qui serviront à leur couper les cheveux en forme de croix; les femmes lui présenteront l'habit religieux qu'elles doivent revêtir.

Donc, d'abord, la tonsure avec une oraison, puis *laudes*, *converte nos Deus*, et le psaume tout entier, suivi d'une oraison très solennelle qui est à noter. Elle est annoncée, à la manière ancienne, par le diacre. *Oremus ut huic famulo tuo*, etc., suit l'oraison *Clementissime Dominator Domine*, etc., et les invocations qui ont passé dans de nombreux cérémoniaux : *sit vite probabilis, Amen; sit sapiens et humilis, Amen*, etc. Ces formules se retrouvent dans un rituel du XIIIe siècle de l'abbaye d'Aniane, et ont été publiées par dom Martène [1]. Dom Férotin pense que ce texte d'Aniane reproduisait un manuscrit plus ancien remontant à l'époque où la domination wisigothique s'étendait des bords du Rhône jusqu'au midi de l'Espagne [2].

Puis bénédiction de l'habit religieux. Le même cérémonial, sauf la tonsure, est suivi pour les femmes.

Pour les moines, c'est-à-dire pour ceux qui vivent dans un monastère, la cérémonie est différente. Elle ne commence qu'après que le candidat a reçu la communion, et s'inspire vraisemblablement du c. LVIII de la règle bénédictine; présentation à l'abbé d'une charte de profession, ou pacte, signée par le moine, verset *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum*, etc., charte déposée sur l'autel et une dernière oraison de l'évêque. Dans un autre rituel, le nouveau profès reçoit l'accolade de l'abbé et de tous les moines [3].

Après la description de toutes ces ordinations, il nous paraît utile de rappeler quelques canons du IVe concile de Tolède où, on le sait, saint Isidore joua un rôle de premier ordre. Le can. 39 *de discretione presbyterorum et diaconorum* a pour but de réprimer la superbe de certains diacres qui se plaçaient *in primo choro*, et reléguaient les prêtres au *secundo choro*. Au XIe siècle, le chœur était divisé en deux parties, l'une à droite, l'autre à gauche de l'autel, mais, ici, il est fait allusion à une disposition plus ancienne, le premier chœur étant la partie la plus près de l'autel et qui correspond au sanctuaire; le second chœur était au-dessous et en deçà du premier chœur. Peut-être, pour les chants et les *preces*, les diacres avaient-ils à prendre place à côté des prêtres dans le premier chœur. Mais, qu'une fois dans la place ils aient eu la prétention d'en chasser les prêtres, le concile ne pouvait le tolérer.

Le canon suivant interdit aux diacres de porter deux *oraria* ou *étoles*, une sur chaque épaule. Que le diacre porte l'étole sur l'épaule gauche, une étole de pur lin, sans or ni couleur. Cette étole était en Gaule, au VIe siècle, un insigne des clercs, si bien que le concile d'Orléans de 511, l'interdit aux moines. En Espagne, l'étole est réservée à l'évêque, au prêtre et au diacre [4]. Le can. 41 du même concile de Tolède décrit la forme que doit adopter la tonsure cléricale, qui tond le haut de la tête et laisse autour une sorte de couronne ou cercle de cheveux. Il condamne du même coup les lecteurs du pays de Galice qui laissent leurs cheveux longs et ne tondent qu'un petit cercle sur le sommet de la tête [5].

11° *Réconciliation des hérétiques et réordination des clercs.* — Le *Liber ordinum* contient diverses formules sur ce chapitre : *Oratio ad reconciliandum eum qui in heresi arriana baptisatus fuerit* [6].

Il n'était plus question, depuis des siècles, de renouveler le baptême pour ceux qui avaient été baptisés par des hérétiques. La discussion avait fait rage en Afrique et en Orient, au temps de saint Cyprien, mais la querelle était bien apaisée sous les Wisigoths. La première formule, n. XXXVII, contient seulement une renonciation à l'hérésie, une profession de foi : *Credis in Deum Patrem omnipotentem?*

Credis in Ihesum Christum Filium ejus?

Credis et in Invictum sanctum, Deum individue. Trinitatis unius essentie, virtutis atque potentie?

Puis on l'oignait du chrême en ces termes :

Et ego te chrismo in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, in remissionem omnium peccatorum, ut habeas vitam æternam. Amen.

Post hec imponit ei manum et dicit orationem confirmationis, Deus qui in fide tua, etc.

Tout est à noter ici, car les variétés liturgiques, sur ce point, ont leur importance. Dans les Gaules, comme ici, on emploie l'onction pour la réconciliation des ariens (*Hist. Francor.*, l. II, c. XXXI; cf. l. II, c. XXXIV; l. IV, c. XXVII et XXVIII, *P. L.*, t. LVIII, col. 993). Dans sa lettre aux évêques d'Espagne, saint Grégoire laisse une plus grande liberté : *Quilibet apud heresim in Trinitatis nomine baptisantur, cum ad sanctam Ecclesiam redeunt, aut unctione chrismatis, aut impositione manus, aut sola professione fidei ad sinum Matris Ecclesiæ revocantur. Unde arianos per impositionem manus Occidens, per unctionem vero sancti Chrismatis ad ingressum sanctæ Ecclesiæ catholicæ Oriens reformat* [7]. Déjà saint Augustin ne réclamait pour la réconciliation des hérétiques que la simple imposition des mains [8]. Le cérémonial donné ici, onction, imposition des mains et toute la formule d'oraison avec l'énumération des sept dons du Saint-Esprit fournirait un argument en faveur des liturgistes qui, avec Saltet, ne veulent pas distinguer ce rit de celui de la confirmation [9].

Rome avait fait prévaloir contre toutes les divergences, notamment en Afrique, la thèse qui considère comme valide le baptême conféré par les hérétiques. Ce point était donc acquis. Mais la confirmation des hérétiques était-elle aussi valide? La décision du pape saint Étienne entraînait-elle la validité de la confirmation? Le doute est permis, car nous n'avons pas, sur ce point, la réponse du pape. L'auteur du *De rebaptismate*, le concile d'Arles de 314, saint Augustin, saint Sirice, saint Léon, qui ont fait allusion à la réconciliation des hérétiques, exigent précisément l'imposition des mains, *Manus ei tantum imponatur*

[1] *De antiq. monach. ritibus*, éd. 1738, p. 649. — [2] *Liber ordinum*, col. 83, note 1. — [3] *Op. cit.*, col. 86. — [4] Mgr Batiffol, *Études de liturgie et d'archéologie*, p. 80-83 et dom Séjourné, *op. cit.*, p. 189 sq. — [5] On sait l'importance qui s'attacha en un temps à la question de tonsure; cf. Ph. Gobillot, *Sur la tonsure chrétienne*, dans *Revue d'hist. eccl.*, 1925, p. 426 sq. — [6] *Liber ordinum*, col. 100 sq. — [7] *Cap. LXVII, ad Quiricum*, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1204-1205. — [8] *De baptismo contra donatistas*, l. V, c. XXIII, *P. L.*, t. XLIII, col. 193, et 149; cf. art. HÉRÉTIQUES, col. 2251 et surtout 2254. — [9] Cf. notre article HÉRÉTIQUES, t. VI, où nous citons les thèses pour et contre, et ABSOLUTION DES HÉRÉTIQUES, t. I, col. 198; IMPOSITION DES MAINS, t. VII, col. 405; ARIENS, t. I, col. 2814.

ut accipiat Spiritum sanctum. Mais cette imposition des mains est-elle la confirmation ou une cérémonie spéciale pour le cas présent? Le cas est discutable, car la confirmation, depuis le IIIe siècle au moins, comprend, outre l'imposition des mains, l'onction et la consignation [1]. Il n'est pas prouvé, en tout cas, que Rome ait réitéré la confirmation des hérétiques; au contraire, elle s'y montre hostile.

Pour nous en tenir à la liturgie mozarabe, le *Liber ordinum* exige la renonciation à l'arianisme, une profession de foi explicite à la Trinité et enfin l'onction: *Et ego te chrismo in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, in remissionem omnium peccatorum ut habeas vitam æternam. Amen*, puis l'imposition des mains et une oraison où nous lisons : *Da ergo ei, Domine, spiritum sapientie et intellectus, spiritum consilii et fortitudinis, spiritum scientie et pietatis, et confirma in eum spiritum divini amoris* (col. 102). Il semble bien que nous ayons ici tous les éléments du sacrement de confirmation. L'onction était aussi employée en Gaules pour la réconciliation des ariens, comme nous l'avons dit. Nous avons vu que saint Grégoire le Grand, avec sa largeur d'esprit ordinaire, ne semble pas s'inquiéter de ces divergences et que le pape Sirice, dans sa lettre à Himérius, ne parle que de l'imposition des mains. Il ressort en tout cas de ces documents que la discipline de l'Église n'était pas encore fixée [2].

Le rit suivant porte aussi un caractère nettement wisigothique : *Item manus impositio super eum qui de fide catholica in heresim baptisatus est*. Les Wisigoths ariens, au contraire des catholiques, imposaient le baptême à tout catholique qui venait à eux. Ingonde, fille du roi d'Austrasie, ayant épousé Herménégilde, fut jetée dans la piscine des ariens pour y recevoir de force un nouveau baptême (*Hist. Francor.*, l. V, c. XXXIX, dans *Monum. German. hist.*, 1885, p. 229-230). Pour éviter le retour de pareilles scènes, Léovigilde réunit à Tolède un concile d'évêques ariens, en 580, et fit décider qu'on ne rebaptiserait pas les *romains* (c'est-à-dire les catholiques) qui embrasseraient l'arianisme. La formule du *Liber ordinum* semble donc d'une époque antérieure à 580. Les anciens sacramentaires romains présentaient des formules analogues à celles de notre rituel.

Pour un juif, la réconciliation consiste en une seule oraison adressée à Notre-Seigneur : *Super convertente judæo* (col. 100-107). Il est évident que nous n'avons ici qu'une oraison détachée d'un autre service, car le juif qui entre dans l'Église doit être baptisé, et du reste il y est fait allusion dans cette oraison même : *ut* (ille) *gratia baptismatis innovatus, Spiritum sanctum, qui ex te et ex Deo Patre descendit per hoc signum passionis sanctificatus accipiat* et plus haut : *baptismi perscrutando misterium catechizatus*, etc. (col. 107). Dom Férotin remarque que ce formulaire pour l'abjuration d'un juif est unique en son genre, au moins dans les liturgies latines, car dans le rituel de l'Église grecque il s'en trouve plusieurs, qui ne remontent du reste pas à une haute antiquité [3]. Il n'est pas nécessaire de recourir ici à un emprunt, car la question des juifs convertis était, dès le VIe ou VIIe siècle, une question d'actualité en Espagne. Il en est souvent question dans les conciles de Tolède, et celui de 633 défend expressément de les forcer à embrasser le christianisme, comme l'avait fait peu auparavant, par un zèle mal entendu, le roi Sisebut. La formule n'est pas très caractéristique, mais elle est une nouvelle preuve du caractère historique de notre document et nous ramène à l'époque des grands conciles de Tolède.

Il faut rapprocher de ces rites les décisions du IIIe concile de Tolède, en 589, celles du concile de Saragosse, en 592 et celles du concile de Tolède en 633 sur les évêques ariens qui avaient abjuré l'arianisme et avaient été reçus dans l'Église. Procédait-on à une réordination? C'est l'avis de M. Saltet qui voit ici une influence du concile d'Orléans de 511 et peut-être une influence orientale [4]. Mais dom Séjourné pense qu'il ne s'agit pas, dans toutes ces décisions espagnoles, d'une véritable réordination. On s'en tenait à la décrétale du pape Sirice à Himère de Tarragone, *quos* [arianos] *nos cùm novotionis aliisque hæreticis, sicut est in sinodo constitutum, per invocationem solam septiformis spiritus, episcopalis manus impositione, catholicorum conventui sociamus quod etiam totus Oriens Occidensque custodit* [5].

La formule *reconciliatio donatiste* (col. 104, 105) ne consiste aussi qu'en une oraison, qui, détachée, peut être aussi d'un autre ensemble; elle n'en mérite pas moins d'attirer l'attention. En réalité, il n'y avait pas de donatistes en Espagne, ou, du moins, ils ne comptaient pas comme parti et Menéndez y Pelayo n'en mentionne aucun dans son *Historia de los heterodoxos españoles* où il parle des donatistes (t. I, p. 78). Osius de Cordoue les combattit vivement, mais ses arguments étaient dirigés contre les hérétiques d'Afrique. Après tout, nous n'avons peut-être ici qu'une réminiscence, et ce n'est pas le seul trait que nous trouvons dans la liturgie mozarabe de ses relations avec l'Afrique.

Il nous reste à renvoyer à des formules de même genre dans le gélasien *Benedictio super eos qui de ariana ad catholicam redeunt unitatem, Item pro eos qui de diversis hæresibus redeunt*, et enfin *Reconciliatio rebaptizati ab hæreticis* [6]. On y retrouve en termes un peu différents la formule *mitte in eos Spiritum sapientiæ et intellectus*, etc. La formule *Deus misericors, Deus clemens* (col. 109) pour le catholique qui a été rebaptisé dans l'hérésie est celle du gélasien *reconciliatio pœnitentis ad mortem*. Le *Liber ordinum* ajoute à cette formule une finale pour l'accorder à la circonstance de la rebaptisation d'un catholique [7].

12° Le *mariage*. — Dans le *Supplément* de son *Liber ordinum*, col. 433-443, dom Férotin nous donne : 1. un *ordo ad thalamum benedicendum*, col. 433. Cette courte fonction a lieu le samedi à tierce et se compose seulement d'une oraison et d'une bénédiction; 2. un *ordo nubentium*, col. 434, qui est incomplet, mais qui contenait un office des vêpres, *completuria* et *benedictio;* 3. un *ordo arrarum* ou office des fiançailles (col. 434-436; cf. col. 545-547).

Au sujet de ces arrhes offertes à la fiancée, dom Férotin fait remarquer que c'était parfois une véritable dotation, consignée dans un acte solennel. Il donne à cette occasion la *carta de arras* ou contrat de mariage octroyée par le Cid Campeador à sa femme Chimène, le 19 juillet 1074. Dans son *Histoire de l'abbage de Silos*, pl. III, il avait donné le fac-similé d'une autre *carta donationis* de ces deux personnages en 1076.

[1] Cf. CONFIRMATION, col. 2522. Dom P. de Puniet, *Onction et confirmation*, dans *Revue d'hist. ecclés.*, t. XIII, 1912, p. 450-466 et la polémique Galtier-P. de Puniet dont tous les articles sont cités art. HÉRÉTIQUES, col. 2255, 2256, et aussi *Abjuration*, dans *Dict. de théol. catholique*. — [2] Le bréviaire morazabe a une prière pour la conversion des ariens, éd. 1502, fol. 86. — [3] Goar, *Rituale Græcorum*, p. 344-345, et Galland, *Bibliotheca veterum Patrum*, t. II, p. 328-331. — [4] Saltet, *Les réordinations*, p. 43-56. — [5] *P. L.*, t. XIII, col. 1131 sq. Cf. dom Séjourné, *Saint Isidore de Séville*, p. 195-197. — [6] *The Gelasian sacramentary*, éd. Wilson, p. 130-131 ; cf. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, 1886, p. 94. — [7] *The Gelasian sacramentary*, éd. Wilson, p. 66.

Le fiancé qui offre les arrhes, présente la *fiala* (pour *filiola*, sorte de patène ou soucoupe) sur laquelle il pose le *sindonem* (linge fin) et deux anneaux, que le prêtre bénit. Le prêtre dit une oraison et une bénédiction, comme dans les rites les moins solennels. Le *sindon*, dans un autre document, est appelé *faciale*. Il est aussi question d'un *palleus* ou voile, du *jugale* qui est aussi un voile, et du *sippa*, qui a probablement la même signification. Un autre rituel dit que le fiancé donne l'anneau à sa fiancée au doigt voisin du pouce (index) de la main droite, tandis que la fiancée met l'anneau au petit doigt de la main droite de son fiancé et lui donne le baiser de paix, *quod est verum testamentum* [1].

Ordo ad benedicendum eos qui noviter nubunt (col. 436-439). A la fin de la messe, les parents s'approchent jusqu'au cancel et présentent la jeune fille au prêtre qui la revêt du voile et du *jugale* (second voile blanc et rouge) et dit une préface et deux oraisons [2]. Un autre rituel donne des formules différentes. Après ces oraisons et bénédictions, le prêtre confie la jeune fille à son mari et leur donne la communion et le diacre dit la finale en ces termes : *In nomine Domini nostri Ihesu Christi missa acta est. Eamus cum pace.* Pendant qu'ils se retirent, on chante une antienne : *Vos quos ad conjugale gaudium perduxit Dominus*, etc., suivie d'une dernière bénédiction : *Benedicat nos trina Majestas et una Deitas. Amen. Pater et Filius et Spiritus sanctus.*

Ce rituel est suivi d'une *prefatio solius persone, que primum nubit cum ea persona que jam nubsit* et d'un *ordo de secundis nubtiis* (col. 140-143) qu'il nous suffira d'avoir signalés. A la suite est tracée, d'une main postérieure, une recette pour la guérison des énergumènes, d'un caractère superstitieux.

13° *Les pénitents.* — C'est dans le *Liber ordinum* que sont le mieux conservés les rites et les formules de la pénitence. En Gaule et en Espagne, on voit se développer une institution singulière qui consiste à soumettre aux rites de la pénitence un certain nombre de personnes des deux sexes qui n'y sont pas obligées pour des crimes ou des fautes antérieures, mais qui acceptent ce traitement par humilité ou par désir de perfection. Des exemples semblables se sont trouvés dans d'autres contrées, mais, dans l'Espagne wisigothique, un rit spécial a été institué. C'est sans doute au commencement du carême qu'il prenait place, mais il pouvait aussi avoir lieu à d'autres époques. Soumises aux exercices publics du carême, ces personnes seront réconciliées le jeudi saint. Elles continueront à porter dans la vie séculière un costume de couleur sombre; elles sont astreintes à toutes les obligations des pénitents : continence, renoncement aux affaires profanes trop absorbantes, au commerce, au service militaire. Ce sont des religieux vivant dans le monde, et la meilleure idée que l'on pourrait s'en faire, nous dit M. E. Amann dans un article consacré à les décrire, « c'est dans les modernes béguinages qu'il faudrait la chercher [3] ».

A cette catégorie de personnes ressemble fort une autre que l'on voit également apparaître en Gaule et en Espagne, mais qui ne se confond pas tout à fait avec la précédente, celle des *conversi*. Le *Liber ordinum* contient l'*ordo conversorum et conversarum* pour la profession religieuse de ces personnes que nous avons donné ci-dessus [4]. Beaucoup de ceux qui se « convertissaient » ainsi n'entraient pas dans un monastère. Comme les pénitents soumis à la pénitence publique dont nous parlerons tout à l'heure, ils se vouaient dans le monde à une vie d'humilité, d'abnégation, de prière, de mortification, en telle sorte qu'il est parfois difficile de distinguer dans les textes si l'on a affaire à un pénitent ou à un « convers ». Au point de vue canonique, il reste néanmoins cette différence que, de droit, le pénitent est irrégulier pour la réception des ordres, tandis que le « convers » ne l'est pas. Au contraire, c'est dans leurs rangs que l'Église recrute volontiers son clergé.

Le *Liber ordinum* contient encore l'*oratio viatica super infirmum juvenem* à qui son état ne permet pas d'imposer le rit de la pénitence et de la réconciliation.

L'*ordo pœnitentiæ* qui suit comporte deux parties, comme l'*ordo* du gélasien, l'admission à la pénitence et la réconciliation. La première cérémonie s'ouvre par la tonsure du postulant, l'imposition du cilice et de la cendre, le tout accompagné et suivi de psaumes, de laudes, de prières diverses. Les trois oraisons qui terminent cette partie sont, à quelques variantes près, celles que l'on trouve dans le gélasien pour le mercredi des cendres. Pour le malade, il y a quelques prières particulières. On chante le *miserere* et l'on termine par une oraison *completuria*, par la bénédiction, la communion et une dernière oraison (col. 87). En principe, le rit d'admission à la pénitence avait lieu le mercredi des cendres et la réconciliation le jeudi saint, mais le *Liber ordinum* suppose que la pénitence, avec des rites semblables, peut s'accorder en dehors du carême [5].

14° *La dédicace des églises.* — Il est assez curieux de constater que le *Liber ordinum* ne contient aucune cérémonie pour la consécration des églises, et tous les autres rituels mozarabes que dom Férotin a pu étudier sont également muets sur ce point [6]. On trouvera à la col. 117 un *ordo ad consecrandum novum sepulchrum* qui comprend une antienne, une aspersion de sel, trois oraisons et une bénédiction et, à la col. 159, un *exorcismus ad consecrandum signum*, mais rien sur la dédicace des églises; il y a une prière, *Deus benedictionis auctor* (col. 21), qui se trouve aussi dans un pontifical de Narbonne pour la dédicace et qui est donnée par Martène [7].

Cependant, le rit était connu comme le prouvent des textes des décrétales ou des conciles et certaines inscriptions. En premier lieu, il faudrait citer la fameuse lettre du pape Vigile, en 538, à Profuturus, où il est fait allusion à l'eau lustrale et à la célébration de la messe et même aux reliques [8]. En 561, au Ier concile de Braga, allusion à l'onction du chrême [9]; au IIe concile, en 572, autre allusion à certaines conditions nécessaires pour la dédicace [10]; en 592, le IIe concile de Saragosse ordonne de consacrer à nouveau une église dont la dédicace aurait été faite par un évêque arien [11]; allusion à l'érection, bénédiction, onction d'un autel par l'évêque, au IIe concile de Séville, en 619, et aussi dans la lettre de saint Isidore *ad Leudefredum* [12]; en 691, le IIIe concile de Saragosse condamne la coutume de consacrer les églises un autre jour que le dimanche [13].

De son côté, Hübner a publié quelques inscriptions où sont mentionnées des dédicaces d'église, des déposi-

[1] *Liber ordinum*, col. 435. — [2] Le terme *prefatio* est à noter, car il est rare dans les documents mozarabes, et répond ici au mot de *missa* ou prélude d'une oraison, col. 437. — [3] *Dict. de théol. catholique*, dans *Pénitence aux Ve-VIe siècles*, t. XII, col. 834; cf. aussi col. 318. — [4] *Liber ordinum*, col. 82 et les notes de dom Férotin sur la *conversio* et la profession religieuse. — [5] Pour l'*Indulgentia*, cf. *P. L.*, t. LXXXV, col. 307 et 429; et *P. L.*, t. LXXXVI, p. 967 sq. Et aussi plus haut. — [6] *Liber ordinum*, col. 506. — [7] *De antiq. Ecclesiæ rit.*, t. II, col. 736. — [8] *P. L.*, t. LXXXIV, col. 892. Ce témoignage est l'un des plus anciens sur la dédicace des églises; cf. dom P. de Puniet, *Le pontifical romain*, p. 258 et 265. — [9] *P. L.*, t. LXXXIV, col. 267. — [10] *Ib.*, col. 572. — [11] *Ib.*, col. 517-518. — [12] *P. L.*, *ibid.*, col. 596; Isidore, *P. L.*, t. LXXXIII, col. 994 et 771. — [13] *P. L.*, t. LXXXIV, col. 319.

tions de reliques à l'occasion de cette cérémonie avec la mention du nom des martyrs ou des saints [1].

Enfin, le *Comes* (inédit) de la cathédrale de Léon, du XIe siècle, et celui de Silos nous fournissent le texte des lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament pour la fête de la dédicace, et le bréviaire mozarabe nous donne trois hymnes et un cantique pour cette cérémonie [2].

VIII. LA LITURGIE MOZARABE; RELATIONS AVEC LES AUTRES LITURGIES. — 1° *La liturgie mozarabe et les liturgies gallicanes.* — Les analogies entre ces liturgies sautent aux yeux. Il suffit d'une étude, même assez superficielle, pour retrouver des ressemblances frappantes entre les rites, le cadre liturgique, les formules, même le vocabulaire. Ainsi, par exemple, les rapprochements entre le missel mozarabe et le missel de Bobbio, que Lesley a relevés avec un soin particulier dans son édition, sont aussi nombreux que saisissants. Dom Cagin, dans ses ouvrages, a ajouté aux précédents de nombreux exemples [3].

Aussi certains auteurs ont-ils conclu que ces deux liturgies sont une même liturgie, issue d'une même source. Cette conclusion est pourtant exagérée et l'on peut démontrer que chacune des deux, quelque nombreuses que soient les relations, a ses caractères distinctifs et s'est développée indépendamment de l'autre. On trouverait, pensons-nous, les éléments de cette démonstration dans le présent article et dans celui de dom Leclercq, GALLICANE *(Liturgie)*. Il y a entre l'une et l'autre des divergences qui permettent de dire que les deux liturgies sont sœurs. On ne saurait aller au delà.

Il ressort aussi de notre article que la liturgie mozarabe a ses caractéristiques, qu'elle est autochtone, et quoi que l'on pense de ses origines, il faut bien avouer qu'elle a pris ses caractères principaux dans l'Espagne wisigothique du VIe au VIIIe siècle.

Comment expliquer ces analogies entre les deux liturgies? L'Espagne wisigothique et la Gaule ont été en relations fréquentes, comme on peut le voir dans notre exposé historique. Le midi de la Gaule, jusqu'au Rhône, a été un royaume wisigothique pendant de longues années. La législation ecclésiastique d'Arles et les conciles des Gaules ont exercé aussi leur influence sur les évêques espagnols. Le *Missel de Bobbio*, le *Missale Francorum*, les *Lettres du pseudo-Germain* et d'autres documents gallicans portent de si nombreux vestiges mozarabes que les critiques sont portés aujourd'hui à chercher leur patrie dans le voisinage de l'Espagne ou du Languedoc [4].

Dans une récente dissertation, *Ordination anointings in the western Church before 1000 A. D.*, Cambridge (Massachusetts), le P. Gerald Ellard rappelait, après d'autres, que le fameux *Missale Francorum* a été probablement rédigé dans la ville de Poitiers entre 700-730 et que cette ville avait longtemps subi l'influence des Wisigoths espagnols, si bien que l'on peut se demander si ce n'est pas dans la liturgie mozarabe qu'il faudrait chercher l'origine du rit de l'onction dans les ordinations. La question demande à être étudiée plus en détail.

Mabillon et Lebrun, et quelques autres liturgistes, pensent que c'est la liturgie gallicane qui est antérieure et que c'est d'elle que procède la liturgie mozarabe. Mais cette thèse n'est pas démontrée. Le P. Thibaut, récemment, dans sa dissertation sur *Les origines de la liturgie gallicane*, a laissé de côté cette question. On trouvera, dans le présent article, un certain nombre de cas où il est facile de voir quel est celle des deux liturgies qui a emprunté à l'autre. Mais il faudra une étude plus suivie pour permettre un jugement d'ensemble.

2° *La liturgie mozarabe et la liturgie ambrosienne.* — Dans la thèse de Mgr Duchesne, la liturgie ambrosienne et la liturgie mozarabe sont de même famille, et cette dernière, comme la liturgie gallicane, a son origine à Milan. Cette thèse est exposée à l'article AMBROSIEN *(Rit)*, col. 1379 sq., et à l'article GALLICANE *(Liturgie)*, col. 475 sq., où l'on trouvera, en même temps que l'exposé de la thèse de Mgr Duchesne, les objections de ses adversaires.

Nous avons relevé nous-même, dans le présent article, les analogies entre les deux liturgies (cf. en particulier, col. 438, *Office et dimanches de carême*). Ces analogies ne peuvent être l'effet du hasard et il faut en tenir compte. Mais des analogies, aussi nombreuses qu'elles soient entre deux liturgies, ne suffisent pas à prouver que l'une procède de l'autre. En même temps, il faut avouer qu'il existe de notables différences entre les deux rites. Dans un mémoire (inédit), en réponse à l'article de Mgr Duchesne, *Origines de la liturgie gallicane*, dom Cagin relevait ces différences [5]. Il faut se rappeler aussi que la liturgie mozarabe s'est formée surtout au VIe-VIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où l'Église de Milan était un peu déchue de son ancienne gloire et n'exerçait plus au dehors la même influence.

3° *La liturgie mozarabe et les liturgies celtiques.* — Lesley, dans un parallèle continu entre le *Missale mixtum* et celui de Bobbio, avait déjà montré combien étaient nombreuses les analogies, et il ne paraît pas douteux que c'est le document celtique qui a emprunté au mozarabe (*P. L.*, t. LXXXV, passim). Ed. Bishop a étendu ses recherches à d'autres documents celtiques et notamment, dans le *Book of Cerne*, il a montré que de nombreuses prières sont d'origine mozarabe [6]. Il est revenu sur ce sujet dans des articles du *Journal of theol. studies*, réunis plus tard sous ce titre : *Spanish symptoms* [7], et Mgr Mercati a, lui aussi, apporté sa contribution, *More Spanish symptoms* [8]. Il ne faut pas oublier non plus les nombreux rapprochements relevés par dom Cagin et que nous avons cités dans notre article entre documents mozarabes et documents celtiques. Ed. Bishop croyait pouvoir expliquer ces traits de parenté par l'établissement des Celtes chrétiens de Grande-Bretagne en Galice, au VIe siècle. Mais dom Gougaud a montré que cette hypothèse n'est pas fondée et que c'est en Gaule et par l'intermédiaire de la liturgie gallicane que ces rapports se sont établis [9]. Mais il reconnaît lui aussi que la présence d'éléments mozarabes dans la liturgie irlandaise n'est pas contestable. Ceci, du reste, n'a rien de surprenant et on a pu voir dans l'article de dom Gougaud que les Celtes ont emprunté de toutes mains et que leur liturgie n'a pas fait des emprunts moins considérables aux documents gallicans et surtout aux documents romains. On a aussi démontré récemment que les écrits orientaux, notamment ceux des Syriens et de saint Éphrem ont été exploités par eux [10].

[1] Dom Férotin en cite le texte dans son *Liber ordinum*, col. 509-514. — [2] Dom Morin, *Liber comicus*, p. 303-306; ce sont les mêmes leçons que le *Comes* de Léon. Pour les hymnes, cf. *P. L.*, t. LXXXVI, col. 913-916, 872, 873, et Blume, *Hymnodia gothica*, p. 263-265. — [3] Non seulement dans le t. V de la *Paléographie musicale*, dans *Te Deum ou illatio*, dans *Eucharistia*, mais spécialement dans son article sur *Gellone*, dans *Mélanges Cabrières*, p. 242 sq., sur lequel nous reviendrons. Cf. aussi d'autres rapprochements entre les deux liturgies, dans GERMAIN *(Lettres de)*. — [4] Nulle part ces relations entre l'Espagne et les Gaules n'ont été mieux expliquées que dans l'article déjà cité de M. Le Bras (cf. la bibliographie) qui montre l'influence réciproque des deux pays, surtout en matière canonique. L'histoire liturgique y apporterait un *confirmatur*. — [5] L'article de Mgr Duchesne a paru dans *Congrès scientifique international des catholiques*, t. I, Paris, 1888, p. 387-396. — [6] *The book of Cerne*, Cambridge, 1902. — [7] *Liturgica historica*, p. 165-202. — [8] Dans le *Journal of theol. studies*, réunis aussi dans les *Liturgica historica*, p. 203-210. — [9] Cf. CELTIQUES *(Liturgies)*, t. II, col. 2992. — [10] E. J. Badcock, *A portion of an Anatolian Prayer book*, dans *Journal of theol. studies*, 1932.

4° *La liturgie mozarabe et les liturgies orientales.* — Les analogies entre la liturgie mozarabe et les liturgies orientales sont nombreuses et parfois assez caractéristiques. Un bon nombre s'expliquent par des emprunts dont la date est du reste connue, comme par exemple l'usage du *credo* à la messe et celui du *trisagion*. Mais il en est d'autres qui, selon certains auteurs, prouveraient que la liturgie gothique tire son origine de l'Orient, soit directement, soit indirectement, par l'Église de Milan. Nous avons aussi, dans les cérémonies du samedi saint, un exemple des emprunts de la liturgie mozarabe à celle de Jérusalem.

Parmi ces analogies, les plus connues sont la place du baiser de paix et celle des diptyques, que l'on a données comme les signes les plus caractéristiques d'une origine orientale. Dans la liturgie romaine, la récitation des diptyques, on le sait, est aujourd'hui au canon, et celle du baiser de paix à la communion, tandis que dans les liturgies orientales que suivent la liturgie gallicane et la mozarabe, ces deux rites sont à l'offertoire. On cite encore la forme des *prières diaconales* et le *sancta sanctis* à la messe, qui sont plus conformes aux liturgies orientales, et, d'une façon générale, le style de ces liturgies, qui est si loin de la sobriété romaine, et dont l'abondance rappelle aussi le style oriental [1].

Ce n'est pas seulement la thèse de Mgr Duchesne, c'était déjà l'opinion de certains critiques du XVIIe et du XVIIIe siècle, notamment de Le Brun et de Pinius et de tous ceux qui cherchaient dans ces liturgies gallicanes une origine johannique. Cette dernière thèse n'a plus, je crois, aujourd'hui, aucun partisan.

Le fait que les Goths viennent d'Orient, et qu'ils ont eu des relations avec Byzance, a fait supposer qu'ils avaient transporté en Espagne cette liturgie. Mais il est plus difficile de prouver que les Hispano-Romains auraient accepté leur liturgie de la part des Wisigoths ariens qui n'étaient pour eux que des hérétiques. Les relations de Byzance avec l'Espagne étaient nombreuses et certains prélats ont séjourné dans ce pays; saint Léandre y a vécu des années en intimité avec saint Grégoire le Grand.

5° *La liturgie mozarabe et la liturgie africaine.* — Dans l'article AFRIQUE *(Liturgie d')*, nous indiquions quelques rapprochements entre les deux rites. W. C. Bishop, de son côté, est revenu sur le sujet et, tout récemment, Badcook relevait entre le symbole africain et celui des mozarabes des analogies qui semblent indiquer une même provenance. Ces constatations n'ont rien d'étonnant. La proximité des deux contrées, la facilité des relations entre l'une et l'autre, l'influence d'écrivains comme saint Cyprien et surtout saint Augustin, celle des conciles africains, expliquent la communauté de certains usages. Nous pensons même qu'une étude plus méthodique et plus détaillée ne manquerait pas de donner des résultats intéressants.

6° *La liturgie romaine et la liturgie mozarabe.* — Nous avons relevé, au cours de notre article, de nombreuses formules mozarabes qui semblent calquées sur des formules romaines, et qui ne peuvent s'expliquer que par ce fait que les auteurs, qui ont composé ces formules au VIe-VIIIe siècle, devaient avoir sous les yeux des livres romains et y puisèrent sans scrupule, tout en se réservant le droit de les modifier à leur gré. Notons ici que l'on a rapproché la liste des apôtres dans les deux liturgies [2]. Nous parlerons tout à l'heure de la notation neumatique qui permet de relever certaines analogies. A noter le *Pater*, primitivement après la fraction, comme à Rome.

IX. LA NOTATION MUSICALE ET LE CHANT MOZARABE. LA QUESTION DES ORIGINES DE LA LITURGIE MOZARABE. — La question du chant mozarabe a été abordée dans ces dernières années et, quoiqu'elle ne soit pas encore assez avancée pour permettre des conclusions tout à fait solides, on peut indiquer quelques points qui paraissent établis.

1° L'écriture neumatique mozarabe se présente dans les manuscrits sous deux formes, l'une épaisse, lourde, pesante, l'autre plus légère et plus élégante. L'une et l'autre ne diffèrent du reste que par l'apparence. Au fond, c'est la même écriture neumatique, à savoir une notation à accents combinés et non comme le voulaient Riaño et Miñoz de Rivero des caractères alphabétiques (Pierre Aubry et dom Mocquereau).

2° Cette écriture neumatique, qui a son origine dans les accents grammaticaux, a des relations étroites avec l'écriture musicale neumatique chez les gallicans, les ambrosiens, les grégoriens. Selon une heureuse expression, ce sont quatre dialectes d'une même langue, qui se sont développés chacun indépendamment.

3° Quelle en est l'origine? C'est une question qui reste obscure. Le P. J. Thibaut a écrit une thèse savante pour prouver que cette origine est byzantine. Mais son opinion a trouvé une grande opposition [3].

4° En somme, le chant, comme la liturgie mozarabe, a ses caractères et, tout en ayant des relations avec celui de Byzance, il a des affinités étroites avec les liturgies latines et se classe parmi elles (dom Mocquereau, dom Gajard, Gastoué, dom Prado, etc.; cf. à la bibliographie).

La question des origines de la liturgie mozarabe se trouve impliquée dans l'étude qui précède, où nous avons exposé les relations de cette liturgie avec les autres.

1. *Origine orientale.* — Les auteurs qui, avec Mgr Duchesne, classent dans une même famille les liturgies mozarabe, ambrosienne et gallicane, attribuent en général à ces liturgies une origine orientale. Nous avons vu comment, pour quelques tenants de ce système, c'est par l'intermédiaire de Milan que se serait faite cette transfusion.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, plusieurs auteurs comme Le Brun, Mabillon et d'autres, s'étaient aussi prononcés pour cette opinion, mais ils pensaient que l'influence de Byzance s'était exercée soit par les Wisigoths, qui avaient pour un temps été les voisins de Byzance, soit par des évêques, qui, comme saint Léandre, avaient séjourné à Constantinople, soit par tout autre moyen.

C'est aussi à peu près l'opinion de Ceriani qui pense que la liturgie wisigothique est née de la fusion du rit importé en Espagne par les Wisigoths avec une liturgie indigène. Malheureusement, nous ne savons rien de cette liturgie des Wisigoths ariens, ni d'une liturgie indigène antérieure à la mozarabe [4].

2. Ceux qui relèvent les analogies entre la liturgie mozarabe et l'africaine, s'en sont tenus à quelques rapprochements, du reste fondés, mais on n'a pas encore présenté une thèse d'ensemble pour montrer quand et comment la liturgie mozarabe serait sortie de la liturgie africaine et dans quelle mesure il faut tenir compte de ces analogies.

3. D'autres auteurs, comme nous l'avons vu, attri-

[1] Selon Lesley, *P. L., op. cit.*, col. 60, les *prières diaconales* mozarabes et le *sancta sanctis* ne seraient pas de même nature dans les deux liturgies. — [2] Art. APÔTRES, dans *Dictionnaire*, t. I, 2e part., col. 2634. Une étude méthodique, sur ce point, donnerait certainement lieu à de nouveaux rapprochements. — [3] J. Thibaut, *Origine byzantine de la notation neumatique de l'Église latine*, Paris, 1907. — [4] *Sull' origine della liturgia gallicana*, dans G. Mercati, *Antiche reliquie liturgiche*, dans *Studi e testi*, n. 7, Romæ, 1902, p. 74.

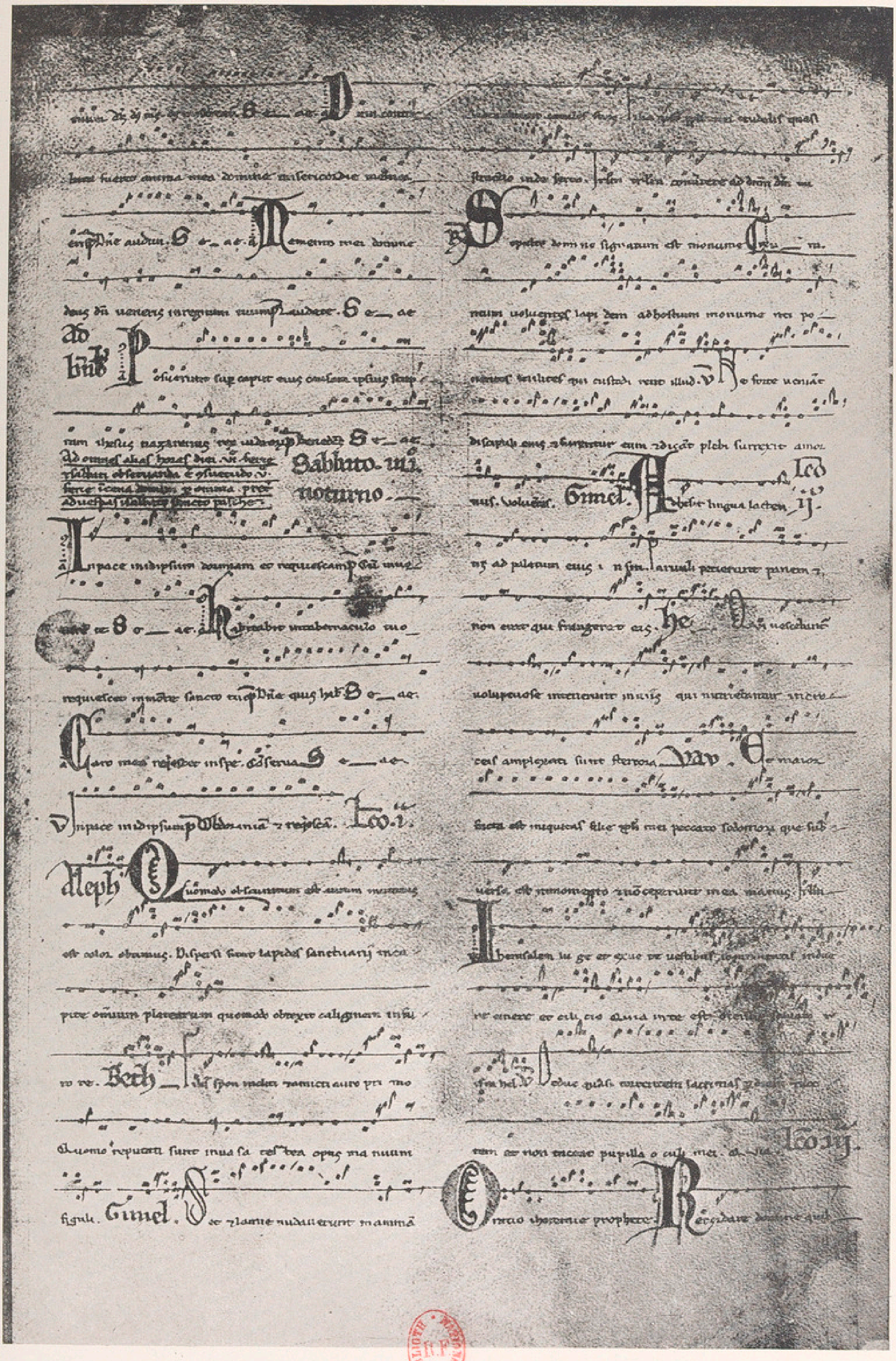

ANTIPHONAIRE PLÉNIER DE L'ABBAYE DE SILOS.

(XIIe ou XIIIe siècle), fol. 67^r.

buent la création de cette liturgie à Léandre, à Isidore et aux évêques de Tolède du VIIe siècle. Cette théorie peut apporter des textes précis qui prouvent en effet que bien des formules de cette liturgie ont pour auteurs des évêques espagnols. Mais, nous l'avons dit aussi, certaines messes sont antérieures à cette date, et il faut toujours admettre qu'il y avait avant eux une liturgie dont ils ont dû respecter au moins le cadre.

4. Ceux qui, comme saint Isidore ou le pape Innocent, cherchent à Rome l'origine de la liturgie mozarabe ont beau jeu à relever des analogies frappantes, qui semblent prouver d'une façon inéluctable que les auteurs de cette liturgie ont eu sous les yeux des livres de la liturgie romaine auxquels ils ont emprunté sans scrupule. Nous avons donné quelques-uns de ces exemples. Mais il reste toujours à expliquer la présence de rites et de formules qui, sûrement, ne sont pas d'origine romaine.

Déjà saint Isidore attribue à Rome l'origine de la liturgie mozarabe dans ce texte : *Ordo missæ vel orationum quibus oblata Deo sacrificia consecrantur primum a sancto Petro est institutus, cujus celebratio uno eodemque modo universus peragit orbis* [1]. Mais ce texte est assez vague et ne peut s'entendre que des rites essentiels de la messe, car, pour les détails, saint Isidore ne pouvait ignorer qu'il y avait des différences dans le cérémonial non seulement entre Rome et l'Espagne, mais encore entre les diverses Églises d'Orient et d'Occident. C'est le sens dans lequel Bona, Mabillon, Lesley l'entendent [2]. Pour le texte d'Innocent Ier, voir *P. L.*, t. XX, col. 551 sq., et GALLICANE *(Liturgie)*, col. 475; nous l'avons cité aussi; on se rappelle que le pape réclame pour Rome la fondation et l'institution des Églises d'Espagne.

Un manuscrit de l'Escurial dit en termes plus clairs que, de Rome, avec la foi, a été apportée en Espagne, par ses premiers apôtres, la liturgie romaine. Mais ce document est d'autorité discutable (*P. L.*, t. LXXXV, col. 53).

L'anonyme de Spelman est apporté parfois comme témoin de la même thèse, mais on sait qu'on ne peut faire grand état de ce texte, et du reste il est des plus obscurs [3].

C'est aussi, avec quelques variantes, la thèse de Gams, celle de Probst et de quelques autres.

Dom Férotin résume ainsi son opinion : « La liturgie wisigothique n'est pas, dans son ensemble, d'origine orientale. C'est une liturgie d'Occident, dont le cadre général et de nombreux rites ont été importés d'Italie, vraisemblablement de Rome, par les premiers prédicateurs de l'Évangile en Espagne. Le reste, le choix des lectures, les formules de prières, les mélodies, sont l'œuvre des évêques, des docteurs, des lettrés, des mélodes de la péninsule. Des emprunts furent faits aussi aux liturgies d'Afrique et des Gaules. » *Liber ord.*, p. XII. Cette opinion est adoptée par dom Prado et ses confrères de Silos. Nous avons un paragraphe spécial sur la notation neumatique qui peut apporter aussi quelque lumière sur ce sujet.

Il nous semble que cette opinion devrait être présentée sous une forme un peu différente. Dans toutes les liturgies latines, on peut relever un ensemble de caractères qui se manifestent dans le calendrier, dans le lectionnaire, dans certains rites, dans certaines formules, dans le vocabulaire, dans certains procédés qui trahissent une même origine. Ces analogies s'expliquent par cette unité substantielle de toutes les liturgies à l'origine, unité qui est surtout sensible parmi les liturgies latines. Dom Cagin, dans ses derniers ouvrages, a cherché à relever les traces de cette liturgie latine primitive. Mais cette thèse aurait besoin d'être fortifiée par de nouveaux textes. En tout cas, on ne peut nier que les Espagnols wisigoths ont fait, d'une part, de larges emprunts à la liturgie romaine et à la liturgie de Byzance et que, d'autre part, leurs évêques, de leur côté, composèrent des oraisons, des antiennes, des illations, des hymnes et autres pièces soit pour l'office, soit pour la messe, et les conciles espagnols du VIe au VIIe siècle éditèrent des règlements et des rubriques, soit pour corriger, soit pour unifier cette liturgie. Les papes intervinrent parfois directement pour introduire certains changements, jusqu'au jour où ils la supprimèrent. Tous ces textes ont été cités au cours de cet article.

On voit que la question d'origine reste encore assez obscure, mais elle n'est pas insoluble, et une étude plus détaillée de cette liturgie, des comparaisons plus nombreuses entre les liturgies latines aboutiront, on peut l'espérer, à une solution plus satisfaisante.

Pour le moment, il semble qu'on peut accepter comme à peu près démontré que la liturgie mozarabe, avec des caractères bien tranchés, des rites et des formules qui lui sont propres, rentre cependant, par ses traits généraux, dans le groupe des liturgies latines et qu'elle a, comme ces liturgies, un cadre, un vocabulaire, et des procédés qui, à travers toutes les divergences, nous inclinent à chercher une liturgie latine primitive.

X. LA QUESTION DE DOCTRINE. ORTHODOXIE DE LA LITURGIE MOZARABE, SYMBOLES DE FOI, ETC. — Dans nos art. du *Dictionnaire de théologie : Mozarabe* (Messe), col. 2542 sq., et *Liturgie*, même *Dictionnaire*, col. 811 sq., nous citions l'opinion des différents auteurs qui ont traité cette question : Bona, Le Brun, Lesley, jusqu'à Gams, dom Férotin, Ed. Bishop, de Bruyne, Mgr Mercati, dont quelques-uns relèvent dans cette liturgie certaines erreurs que d'autres cherchent à expliquer [4]. Nous citions les approbations de deux papes, Jean X, en 918, et Alexandre II, en 1056 [5]. Nous faisions déjà remarquer que ces deux papes n'entendent pas traiter à fond la question et que cette approbation ne porte que sur des documents qui ont pu être corrigés après les querelles de l'adoptianisme et les accusations d'Alcuin et des évêques francs. Nous avons vu, du reste, que ces approbations n'avaient pas empêché saint Grégoire VII de la supprimer avec des considérants assez sévères.

Lesley et les apologistes de la liturgie mozarabe accusent généralement Élipand d'avoir falsifié les textes qu'il empruntait aux livres de son Église. Mais s'il n'a pas toujours été exact dans ses citations, nous l'avons constaté dans le présent article, il est assez difficile de croire qu'il ait sciemment falsifié tous les textes qu'il cite; les livres liturgiques de cette Église et des autres Églises espagnoles étaient à la disposition d'un trop grand nombre de témoins. Ce qui est infiniment regrettable, et ce qui donne une idée peu favorable du sens critique des évêques du concile de Francfort, c'est qu'ils ne se soient pas procuré tous les livres mozarabes pour juger sur pièces. Malheureusement, ces textes n'existent plus et les plus anciens livres mozarabes ne remontent pas au delà du Xe et même du XIe siècle. C'est ce qui rend la solution difficile, sinon impossible.

C'est pourquoi nous nous contenterons ici de quelques remarques. Si l'on a pu attaquer l'orthodoxie de cette liturgie, ces objections ne portent que sur un petit nombre de points que nous indiquerons tout à

[1] *De offic. eccl.*, l. I, c. XV. — [2] Cf. *P. L.*, t. LXXXV, col. 50. sq. — [3] Le texte est donné dans Haddan et Stubbs, *Councils*, t. I, p. 138 sq.; cf. aussi CELTIQUES *(Liturgies)*, col. 9290, et Warren, *The antiphonary of Bangor*, t. II, p. XXIV sq. — [4] On peut voir aussi les articles *Adoptianisme* et *Élipand* (même *Dictionnaire*). — [5] Cf. *P. L.*, t. LXXXV, col. 41-45.

l'heure. Les liturgies anciennes, si l'on en excepte la liturgie romaine, expriment certaines doctrines qu'il serait difficile aujourd'hui de justifier. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la terminologie manquait de cette précision que lui a donnée la théologie scholastique. Nous verrons que la liturgie mozarabe, sur certains points particuliers, n'échappe pas à cette critique. Dans son ensemble, au contraire, comme on l'a déjà vu dans cet article, cette liturgie nous offre des formules d'une théologie très sûre, souvent subtile, mais d'ordinaire remarquable. La doctrine de la Trinité, en particulier, contre les erreurs ariennes et priscillianistes, y est exposée avec une force singulière.

Voici les passages principaux signalés comme professant l'erreur adoptianiste. Ils sont cités dans la fameuse lettre d'Élipand à Alcuin. Nous donnons d'une part le texte d'Élipand, de l'autre le texte des manuscrits.

TEXTES D'ÉLIPAND D'APRÈS LES IMPRIMÉS [1]	TEXTES D'ÉLIPAND D'APRÈS LES MANUSCRITS
Qui per adoptivi hominis passionem, dum suo non indulget corpori, nostrum demum, id est iterum non pepercit.	Qui per adoptionem nativitatis sue, dum suo non indulgit corpori, nostro denum non pepercit. *Liber moz.*, col. 237. Ce texte n'avait pu être identifié jusqu'à la publication de dom Férotin.
Respice, Domine, tuorum fidelium multitudinem, quam per adoptionis gratiam Filio tuo facere dignatus es cohæredem.	*Liber moz.*, col. 271, le texte est le même.
Precessit quidem in adoptione donum, sed adhuc restat in conversatione judicium.	*Liber moz.*, col. 279. Le texte est le même.
Dignum et justum est, salutare nobis atque conveniens, gratias agere, laudes impendere, intelligere munera, vota deferre tibi, omnipotens Pater, et Ihesu Christo Filio tuo, Domino nostro; qui pietati tue per adoptivi hominis passionem, quasi quondam in presentis populi acquisitione manubias, cum non exierit e celo, exhibuerit e triumpho.	*Ibid.*, col. 280. Le texte est le même.
Hodie salvator noster per adoptionem carnis sedem repetiit deitatis. Hodie hominem suum intulit Patri, quem obtulit passioni : hunc exaltans in celis, quem humiliaverat in infernis is visurus gloriam, qui viderat sepulturam [2].	*Liber moz.*, col. 322. Même texte sauf les deux variantes marquées : *post* au lieu de *per* *hic*
Ingeniti Patris unigenite Filius Dei, Spiritui sancto coeternus et consubstantialis, qui ab arce sedis etheree hujus mundi infima petens, adoptivi hominis non horruisti vestimentum sumere carnis et ad liberationem fidelium non es dedignatus in forma servi, salva divinitate, in statera appendere crucis et perferre exitium sustulit mortis.	Ce passage n'est pas dans le sacramentaire, mais dans le bréviaire mozarabe (*P. L.*, t. LXXXVI, col. 1164) avec les corrections suivantes : *ad adoptandum hominem*. *et perferre exitium mortis.* *Liber ordinum*, col. 422.
Domine Ihesu Christe, qui vera es vita credentium, tibi pro defunctis fidelibus sacrificium istud offerimus : obsecrantes ut regenerationis fonte purgatos et tentationibus mundi exemptos, beatorum numero digneris inserere, et quos fecisti adoptionis participes, jubeas hereditatis tue esse consortes [3].	*patribus vel fratribus nostris seu amicis.* *inserere digneris.*
Induit carnem sed non exuit majestatem : nostram substantiam expetens, sed propriam non relinquens. — O. D. qui unigeniti tui in assumptione carnis adventum reconciliationis nostræ voluisti esse remedium, ut cum eo gratiam reciperemus adoptionis.	*Liber ordinum*, col. 213. Même texte. Il se retrouve aussi dans le bréviaire mozarabe, *loc. cit.*, col. 442.

Ces passages prouvent d'abord que si l'on peut relever dans Élipand quelques variantes qui ne correspondent pas tout à fait aux manuscrits que nous connaissons et qui, d'ailleurs, peuvent s'expliquer autrement que par une altération voulue par l'auteur, d'ordinaire, il a cité les textes qu'il avait sous la main et l'on ne peut se débarrasser de son témoignage, comme on l'a fait quelquefois, en le traitant de faussaire. Il lui eût été difficile d'ailleurs d'altérer des textes liturgiques qui étaient à la disposition de chacun. Dans ces passages, des critiques contemporains, comme Ed. Bishop, de Bruyne et autres, trouvent un témoignage de l'hérésie adoptianiste, comme le faisaient déjà Alcuin et les évêques francs, et en concluent que la liturgie mozarabe est entachée d'adoptianisme. Dom de Bruyne l'en excuse en disant que, pour la liturgie d'une époque aussi reculée, il ne faut pas se montrer trop sévère et que le langage théologique était moins châtié qu'il ne le fut après les discussions théologiques soulevées sur tel ou tel point. Lesley et d'autres théologiens avant lui ont cherché à expliquer en un sens orthodoxe les passages cités par Élipand. C'est aussi la thèse de dom Férotin. Selon lui, *adoptio* égale *assumptio*, souvent employé dans les textes mozarabes; on n'a qu'à consulter sur ce point les *Index* qu'il a dressés. *Adoptivus homo, adoptata caro* équivaudrait à *adsumptus homo, adsumpta caro*. Il s'agirait ici, simplement, de la nature humaine adoptée par le Verbe. Il cite en outre, dans cette liturgie, nombre de passages, notamment celui-ci (samedi avant la Pentecôte) : *Quem tibi* [*Deo Patri*] *non adoptio sed generatio consubstantialem, neque gratia similem sed natura signat equalem* [4].

Il n'a pas de peine à prouver que, du reste, ni dans les ouvrages de saint Isidore, ni dans ceux de saint Léandre et des autres docteurs du VIe et du VIIe siècle on ne trouve de traces de l'erreur adoptianiste qui ne se manifesta que plus tard, à la fin du VIIIe siècle (la lettre d'Élipand à Alcuin est de 793). Ajoutons que les confrères de dom Férotin qui, après lui, ont étudié la liturgie mozarabe et édité quelques textes nouveaux, se sont prononcés dans le même sens [5].

Outre les erreurs adoptianistes, il en est quelques autres que nous devons signaler. Nous en indiquons une dans le paragraphe sur la *descente du Christ aux*

[1] Tous les textes d'Élipand se trouvent dans *P. L.*, t. XCVI, col. 870-880 et dans les *Monumenta Germaniæ, Epistolæ*, t. IV, p. 301-308. — [2] *P. L.*, t. XCVI, col. 874. — [3] *P. L.*, t. XCVI, col. 875; *Monumenta Germaniæ, Epist.*, t. IV, p. 305. Le gélasien contient aussi cette formule *ut quem fecisti adoptionis participem jubeas hereditatis tue esse consortem*. Ed. Bishop y voit une nouvelle preuve des interpolations gallicanes et mozarabes dans le gélasien du VIIIe siècle. — [4] *Liber mozarabicus*, p. XXXII, et 335. Cf. *Liber ordinum*, p. XII. — [5] Cf. leurs travaux signalés à la bibliographie.

enfers. Certaines oraisons *post pridie* semblent bien signifier que la transsubstantiation n'a pas encore eu lieu, quoique Lesley essaie d'expliquer ces passages dans un sens orthodoxe. Il n'est pas douteux, en tout cas, que dans le plus grand nombre de ces oraisons, la liturgie mozarabe enseigne, au contraire, d'une façon très claire, que la transsubstantiation s'opère par les paroles de l'institution. Peut-être faut-il expliquer cette contradiction par un procédé maladroit de centonisation, le rédacteur ayant, sans trop d'attention, glissé dans son *post pridie* un passage emprunté à une oraison qui précédait la consécration. Nous avons parlé de ce procédé de centonisation qui n'est pas particulier aux Espagnols, mais qui est en usage dans toutes les liturgies, surtout dans les liturgies latines, et qui mériterait d'être étudié de plus près.

En voici en tout cas quelques exemples : *post pridie* du jour de Pâques (*P. L.*, t. LXXXV, col. 485; *post pridie* d'une messe votive (*ib.*, col. 993); *post pridie*, *Liber ordinum*, col. 265, devenu *super oblatio* dans le missel d'Alcuin, *P. L.*, t. CI, col. 449, employé aussi dans la messe de Flacius Illyricus, Bona, t. III, p. XXII, appendice [1]. Sur la rétribution tardive, *Liber ordinum*, col. 261. Par contre, en faveur de la rétribution immédiate, *ib.*, col. 302 et 320.

Le texte du sacramentaire, selon Ed. Bishop, présente des altérations, dont un grand nombre sont d'origine romaine. Il distingue trois couches d'alluvions romaines : l'une date de la période wisigothique, l'autre est l'œuvre du grégorianisme carolingien, la troisième est de la fin du Moyen Age.

Nous dirons, en matière de conclusion, que, sur ce point, comme sur bien d'autres questions, que nous avons dû aborder dans cet article, et après la publication des textes nouveaux par dom Férotin et ses confrères, il est à souhaiter qu'une enquête plus approfondie soit instituée qui éclaire certains points restés obscurs, notamment dans l'histoire de l'adoptianisme.

1° *La descente du Christ aux enfers*. — Cette question a été traitée de nos jours avec un soin particulier [2]. Cependant, il semble que l'on ait négligé de réunir les témoignages liturgiques, et un auteur a même écrit : « Au VIIe siècle, la descente aux enfers manque encore dans la liturgie mozarabe; elle ne se lit pas dans la *traditio symboli* qui a lieu aux jours des Rameaux [3]. » C'est exact pour ce jour, mais il est fait des allusions à la descente du Christ aux enfers dans un grand nombre de passages. Nous nous contenterons de citer les suivants :

Voici d'abord, au IVe dimanche de l'Avent, ces paroles significatives dans une oraison *post pridie*, c'est-à-dire parmi ces oraisons qui, à cause de leur place, au centre même du canon, tout de suite après la consécration, ont une importance spéciale :

Facimus Domine Filii tui Domini nostri commemorationem... quod infernum ex parte expoliavit relinquendo impios : et sanctos qui ibidem tenebantur resurgens secum in celestibus sublevando. Quod rediens ad celum viam nobis patefecit, etc. [4].

Au mardi de la semaine de Pâques, cette fois dans une oraison *post nomina*, nous lisons : *Jesu, Dei Filius, qui pro nobis voluntarie moriens, seva inferorum ergastula potentiali brachio penetrans confregisti : tu fidelium defunctorum spiritus a locis penalibus exime*, etc. [5]; et au mercredi de la même semaine, avant le *Pater : Erue cunctos de faucibus vorantis gehenne : pro quibus idem redemptor clementissimus tribus diebus latuit in inferioribus terre*, etc. [6].

Dans la messe des présanctifiés, le vendredi saint, nous trouvons cette oraison :

Unigenitus Filius Dei Patris... Tu Christe descendisti ad inferos : et sanctos sepulcra laxarunt. Pietatem ergo quæsumus tuam : ut intelligere possimus quantum nobis resurgens prestabis in regno : qui nos moriens resuscitasti cum gloria in inferno [7].

Le texte suivant, aux laudes du samedi saint, décrit avec plus de détail l'œuvre du Christ aux enfers : *Dominus noster Jesus Christus Filius tuus, qui solus verbo virtutes cuncta moderans, et omnia crucis stigmata portans, vectes ferreos comminuit, portarumque erearum claustra perfregit, tartari profunda descendit, sedentibus in umbra mortis ignote lucis claritate resplenduit, et sol justicie de tumulo, corpore suscitato procedens radiis suis tenebras nostras mirabiliter inlustravit. Amen* [8].

La préface, ou *illatio*, du Ve dimanche après Pâques, sous des termes différents, nous enseigne la même doctrine :

O quam preclara habilitatem draconis antiqui arte lusisti : ut dum ei ostenderes corporis predam : ipso configeretur in ligno : et spolians carne verbum : liber ad inferos pergis : confractisque portarum claustris : vinctos laxas e vinculis : et inter mortuos liber tenebras nova luce perfundis. Non subjacebat majestas tua, Domine, huic necessitati, etc. [9]; un peu plus loin dans le *post sanctus : Qui solus verbo virtutis cuncta moderans : et omnia crucis destina portans : vectes ferreos comminuit : portarumque erearum claustra perfregit : tartari profunda descendit : sedentibus in umbra mortis ignote lucis claritas resplenduit : et sol justitie de tumulo corpore suscitato procedens*, etc. [10].

Il y a même une allusion, dans ce passage, *spolians carne Verbum*, à une opinion erronée professée par certains docteurs au Ve et au VIe siècle, et dont les sacramentaires gallicans portent aussi la trace, d'après laquelle la divinité, le Verbe, aurait abandonné la chair du Christ pendant les trois jours au tombeau [11].

Dans un autre *post sanctus*, celui du mercredi de Pâques, la même scène est décrite en ces termes : *Viderunt te inferi Deus. Viderunt te : et tremuerunt a voce tonitrui tui : dicente. Absorpta est mors in victoria. Ubi est mors victoria tua? Ubi est mors, aculeus tuus? Propter quod attonita paululum stetere supplicia miserorum. Nec habeant cruentum tormenta sic vicisse cernentia crucifixum : et judicem suum ipsa etiam pena contremuit. Quia natura horribilium tenebrarum presentia sui fulgoris : et velata jam tunc timuit judicari. Exultaverunt sancti in gloria letantes in cubilibus suis : quod auctorem promisse sibi lucis agnoscerent : quorum Tu, Domine, stipatus agminibus : et Tu tanto noti splendoris candore perfusus : sacrificia per te instituta sanctifica. Non invocantis merito : sed instituenti magisterio vel exemplo. Ut cunctis rite perfunctis : salvatore nostro ad inferis jam regresso : et mors se lugeat victam : et vita tripudiet restitutam* [12].

[1] Sur ces épiclèses d'un sens équivoque, voir les explications de Lesley, *P. L.*, t. LXXXV, col. 727, 731, 794, 864, 891, 990, 993 et 1009. — [2] Il suffira de renvoyer à l'article de Mgr Quilliet, dans *Dict. de théol. cath.*, t. IV, col. 565-619; Bruston, *La descente du Christ aux enfers*, 1897, et autres ouvrages de Mgr Quilliet cités dans la bibliographie. — [3] *Dict. théol. cath.*, t. IV, col. 571; cf. notre article *La descente du Christ aux enfers d'après la liturgie mozarabe et les liturgies gallicanes*, dans *Rassegna gregoriana*, mai-juin 1909, p. 234-242. — [4] *Missale mixtum*, *P. L.*, t. LXXXV, col. 135. — [5] *Missale mixtum*, *loc. cit.*, col. 495. — [6] *Loc. cit.*, col. 502. — [7] *Loc. cit.*, col. 434. — [8] *Loc. cit.*, col. 477. — [9] Sur cette conception de la doctrine de la rédemption, sous forme de rançon, et les discussions auxquelles elle a récemment donné lieu, cf. Rivière, *Le dogme de la rédemption*, 1905, p. 373 sq. et Oxenham, *Hist. du dogme de la rédemption*, 1909, p. 124 sq. — [10] *Loc. cit.*, p. 588, 589. — [11] Cf. la note de Lesley, sur ce passage, *loc. cit.*, col. 587 sq. — [12] *Loc. cit.*, col. 501, 502; cf. aussi au samedi de la même semaine, col. 517, 518. Le même *post sanctus* avec quelques variantes dans le *Missale gothicum*, *loc. cit.*, p. 294.

Le *Liber ordinum* contient aussi, dans sa liturgie funéraire, quelques allusions à la descente du Christ aux enfers.

Pour la bénédiction d'un sépulcre : *Oratio. Christe Dei Filius, cui et celestia patent et inferna non latent : qui humaniter moriens ad inferos descendisti, et captivos Averni* (sic) *tecum remeans ad superos reportasti; precamur ut hujus famuli tui animam*, etc. [1].

L'hymne de la croix, *De ligno Domini*, rappelle ce même souvenir :

Gaudium fessis laturus,
Fregit portas inferi,
Antra Erebi inlustrans
Spoliavit tartara,
Eruit victo serpente
Beatorum animas
. . . . . .
Zelo draconis subacto,
Polorum fastigia
Penetravit, secum ferens
Electorum agmina :
Cum quibus nobis concedat
Vivere per secula [2].

Sans pousser plus loin cette enquête sur la liturgie mozarabe, on voit par ces diverses pièces, qui ont un incontestable caractère d'antiquité (VIe ou VIIe siècle probablement), quelle est la portée de ce témoignage : le Christ, après sa mort, est descendu aux enfers; il en a brisé les portes, les portes d'airain avec leurs verroux; il est descendu jusqu'au fond du Tartare, il y a porté l'éclat de sa lumière; il y laisse les impies dans leur châtiment, mais il arrache les saints à l'enfer et les entraîne après lui dans le ciel. Ce fut une grande victoire sur la mort et sur le démon.

2° *Les symboles de foi.* — 1. *Le symbole des apôtres.* — Les mozarabes emploient d'abord le symbole du baptême, ou « symbole des apôtres », c'est celui que l'on confiait aux catéchumènes, le dimanche des Rameaux, qui était en Espagne le dimanche de la *traditio symboli*. Ils devaient le réciter le jeudi saint, qui était le jour de la *redditio symboli*.

Nous en avons donné le texte au paragraphe du baptême (col. 447) [3].

2. *Symbole de Nicée-Constantinople.* — Les mozarabes employaient aussi le symbole de Nicée-Constantinople, qu'ils appellent le « symbole de Constantinople », ou le « symbole des 150 Pères » qui était, selon eux, le nombre des Pères présents à ce concile. On sait même exactement en quelles circonstances il fut inséré à la messe. Après la conversion de Récarède et pour en finir avec les erreurs des Wisigoths ariens, le IIIe concile de Tolède, en 587, can. 2, prescrit de le réciter à la messe. L'Église d'Espagne empruntait cet usage aux Églises d'Orient qui avaient introduit la récitation de ce symbole à la messe, dès le milieu du Ve siècle, mais, selon leur coutume, les Espagnols wisigoths apportèrent diverses modifications aux pratiques orientales. En Syrie, en Égypte et probablement chez les nestoriens, le symbole se chanta d'abord immédiatement avant le baiser de paix, et à Byzance immédiatement après; dans les deux cas, le *credo* prenait place à l'avant-messe [4]. C'est du moins l'usage primitif; mais cette place a varié ensuite. L'empereur Justin II (565-578) le fit dire avant le *Pater*. Ailleurs, on le fit dire après. En tout cas, la récitation en était réservée au prêtre. En Espagne, il fut récité par tout le peuple avec le prêtre, le prêtre tenant l'hostie en ses mains et la présentant au peuple en disant : *Fidem quam corde credimus, ore autem dicamus* [5].

Voici ce texte :

Credimus in unum Deum Patrem omnipotentem. Factorem celi et terre. Visibilium omnium et invisibilium conditorem. Et in unum Dominum nostrum Jesum Christum Filium Dei unigenitum. Et ex Patre natum ante omnia secula Deum ex Deo. Natum non factum. Omousion Patri hoc est ejusdem cum Patre substantie. Per quem omnia facta sunt que in celo et que in terra. Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de celis. Et incarnatus est de Spiritu sancto ex Maria virgine et homo factus est. Passus sub Pontio Pilato. Sepultus, tertia die resurrexit. Ascendit ad celos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis. Inde venturus est judicare vivos et mortuos. Cujus regni non erit finis. Et in Spiritum Sanctum Dominum vivificatorem : et ex Patre et Filio procedentem. Cum Patre et Filio adorandum et conglorificandum. Qui locutus est per prophetas. Et unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum. Expectamus resurrectionem mortuorum : et vitam venturi seculi. Amen [6].

Les variantes entre le texte primitif et celui des mozarabes sont importantes; il faut noter surtout l'addition du *Filioque* qui souleva plus tard des tempêtes [7]. La doctrine catholique, qui n'avait pas attendu, pour se manifester, cette introduction au symbole, est que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. On a cité bien souvent les textes antérieurs à cette date où cette doctrine est enseignée [8]. Mais le texte de Nicée-Constantinople disait seulement, conformément au texte de saint Jean, *qui a Patre procedit* (XV, 26). Était-ce une addition heureuse d'ajouter le *Filioque* au symbole qui avait cours depuis trois siècles en Orient et en Occident? C'est une tout autre question, et l'Église de Rome, à l'origine, n'y parut pas favorable; il fallut, en 1014, l'intervention d'un empereur pour faire insérer le *Filioque* dans la formule romaine. Mais cette innovation espagnole ne doit pas nous étonner, et l'on trouvera dans cet article des preuves nombreuses de la liberté dont usèrent les auteurs de cette liturgie avec les formules et les traditions anciennes.

L'exemple de l'Espagne ne fut suivi, en Gaule, que deux siècles plus tard, et à l'occasion des querelles sur l'adoptianisme. On sait maintenant, d'après des recherches récentes, comment fut adoptée cette pratique. Dans les disputes sur cette hérésie, on ne manqua pas d'opposer aux adoptianistes ce symbole où sont condamnés à l'avance le nestorianisme et l'adoptianisme qui en est un succédané. Les adoptianistes attribuaient au Fils deux filiations, la filiation divine et une filiation humaine; par nature, il est fils du Père; comme homme, il est fils du Père par adoption, au même titre que les hommes. Les évêques espagnols qui professèrent cette doctrine ne virent pas que la filiation tombe sur la personne et qu'enseigner deux filiations dans le Christ était revenir au nestorianisme [9].

Alcuin et les évêques francs qui combattirent l'adoptianisme, surtout Paulin d'Aquilée, comprirent bien le

[1] Dom Férotin, *Le liber ordinum, monumenta Ecclesiæ liturgica*, t. V, p. 122. — [2] *Loc. cit.*, p. 196, 199. — [3] Sur ce symbole, cf. Hahn, *Bibliothek der Symbol*, Breslau, 1897, p. 69; Caspari, *Quellen*, t. II, p. 290; Wiegand, *Die Stellung spanisch Liturgike*, p. 185. — [4] Brightman, *Liturgies Eastern and Western*, p. 574. — [5] *P. L.*, t. LXXXV, col. 60 et Mabillon, *Liturgia gall.*, p. 2, 12, 450. Cf., sur tout ceci, notre article *Le credo de Nicée-Constantinople*, dans *Revue grégorienne*, mars-avril, 1933, p. 41 sq. — [6] *P. L.*, t. LXXXV, col. 117 et 557; cf. notes, col. 554 sq. Le texte du symbole est aussi dans le *Liber sacr. mozarabicus*, col. 773; cf. aussi *P. L.*, t. LXXVIII, col. 547 sq. — [7] Cf. le texte du symbole *Niceno-Constantinopolitanum*, grec et latin, dans Denzinger-Bannwart, *Enchiridion*, p. 37. — [8] Cf. notre article *Filioque*, dans *Dict. apologétique* du P. d'Alès et surtout celui du P. Palmieri sur le même mot, dans *Dict. de théol. cathol.* — [9] Cf. art. *Adoptianisme* et *Élipand*, dans *Dict. de théol. cathol.*, t. IV, col. 2333.

parti qu'ils pouvaient tirer de la formule du symbole de Nicée et l'opposèrent aux évêques adoptianistes qui, avec plus ou moins de franchise, finirent par revenir de leur erreur. En tout cas, ces controverses firent mieux comprendre l'importance de cette formule et l'utilité de la faire réciter à la messe, comme avaient fait les Espagnols trois siècles plus tôt [1]. Les recherches du révérendissime dom Capelle semblent avoir démontré que c'est à Paulin d'Aquilée qu'il faut faire remonter l'idée de cette récitation du *credo* à la messe et l'adoption d'un texte qui est à peu de chose près la formule insérée dans le missel romain [2].

On remarquera aussi que les prélats francs, au lieu d'adopter purement et simplement l'usage mozarabe, mirent le *credo* à l'avant-messe, après l'évangile, et encore la coutume fut-elle de le réserver pour certaines messes. Cette place était plus en accord avec l'ancienne coutume orientale et en même temps il semble préférable de réserver la récitation du symbole à l'avant-messe, où ont déjà trouvé place le *Gloria in excelsis Deo* et d'autres additions qui ne se rapportent pas directement au sacrifice eucharistique.

3. *Le « credo » de saint Athanase et la confession de la Trinité au IVe concile.* — Dans le IVe concile de Tolède, en 633, qui peut passer pour le plus important de toute la série des conciles de cette ville, une citation est faite qui s'inspire du symbole de saint Athanase et de celui de Damase, et qui serait une des plus anciennes mentions de ce texte. Il contient en tout cas, et quoi que l'on pense de ce fait pour l'authenticité de tout ou partie de ce symbole, une confession de la Trinité et une allusion à la descente aux enfers qui complète ce que nous avons dit sur ce sujet et sur l'orthodoxie de l'Espagne wisigothique [3] :

Secundum divinas scripturas et doctrinam quam a sanctis Patribus accepimus Patrem et Filium et Spiritum sanctum unius deitatis atque substantiæ confitemur in personarum diversitate Trinitatem credentes, in divinitate unitatem prædicantes nec personas confundimus, nec substantiam separamus. Patrem a nullo factum vel genitum dicimus; Filium a Patre non factum sed genitum asserimus; Spiritum vero sanctum nec creatum nec genitum sed procedentem ex Patre et Filio profitemur. Ipsum autem Dominum nostrum Iesum Christum Dei Filium et creatorem omnium, ex substantia Patris ante sæcula genitum, descendisse ultimo tempore pro redemptione mundi a Patre, qui nunquam desiit esse cum Patre. Incarnatus est enim ex Spiritu sancto et sancta gloriosa Dei Genitrice virgine Maria, et natus ex ipsa, solus autem Dominus Jesus Christus, unus de sancta Trinitate, anima et carne perfectum sine peccato suscipiens hominem manens quod erat assumens quod non erat : æqualis Patri secundum divinitatem, minor Patre secundum humanitatem; habens in una persona duarum naturarum proprietates; naturæ enim in illo duæ, Deus et homo, non autem duo Filii et Dei duo, sed idem una persona in utraque natura, preferens passionem et mortem pro salute nostra : non in virtute divinitatis sed infirmitate humanitatis.

Descendit ad inferos ut sanctos qui ibi tenebantur erueret : devictoque mortis imperio resurrexit, assumptus deinde in cœlum venturus est in futurum ad judicium vivorum et mortuorum : cujus nos morte et sanguine mundati remissionem peccatorum consecuti sumus, resuscitandi ab eo in die novissimo, in ea qua nunc vivimus carne et in ea qua resurrexit idem Dominus forma, percepturi ab ipso alii pro justitiæ meritis vitam æternam, alii pro peccatis supplicii æterni sententiam. Hæc est catholicæ ecclesiæ fides; hanc confessionem conservamus atque tenemus : quam quisquis firmissime custodierit perpetuam salutem habebit.

Les analogies entre le « symbole de saint Athanase » et cette confession de foi sont incontestables, aussi certains auteurs ont-ils cherché dans l'Espagne wisigothique l'origine du premier. Dom Morin, en particulier, a donné à Oxford quatre conférences sur ce sujet [4]. Le symbole aurait été composé en Espagne dans la seconde partie du VIe siècle, et Ed. Bishop ne semble pas éloigné d'accepter cette conclusion [5]. Il va sans dire que, malgré tout, elle reste encore à l'état d'hypothèse. Mais la doctrine professée sur la Trinité est certainement familière aux docteurs espagnols de cette époque et l'on en retrouve des échos dans les *illations* et autres pièces.

3° *Lecture de l'Apocalypse.* — On peut considérer aussi comme une nouveauté dans l'Église wisigothique la lecture de l'Apocalypse à la messe. Elle est due à l'initiative de ce IVe concile de Tolède qui, sous l'inspiration de saint Isidore, promulgua tant de règlements canoniques, disciplinaires ou liturgiques. Le can. 17 reconnaît l'Apocalypse parmi les livres canoniques et comme l'œuvre de saint Jean. Isidore, déjà dans son *De officiis* (l. I, c. XI et XII), avait professé cette opinion, qui, à ce moment, n'était pas courante. Donc, le concile décrète que la première lecture de la messe sera celle de l'Apocalypse. Auparavant, et pour toute l'année, la première lecture était tirée de l'Ancien Testament, la seconde était celle des épîtres du Nouveau Testament ou des Actes, la troisième était l'Évangile. L'Apocalypse se lira depuis le dimanche de Pâques et durant tout le temps pascal. Le *Liber comicus*, le plus ancien lectionnaire mozarabe, qui peut remonter au VIe siècle, donne en effet, au jour de Pâques, *ad missam : Principium libri Apocalypsin Iohannis. Deo gratias* [6]. C'est la même lecture dans le missel de Bobbio.

4° *Doxologie.* — La doxologie est une formule de louange à Dieu, employée fréquemment dans toutes les liturgies. Elle était usitée chez les juifs et on la retrouve souvent dans les psaumes. Les chrétiens l'adoptèrent, comme beaucoup d'autres formes de prières, en lui donnant un caractère chrétien, car ils associèrent au Père, le Fils et le Saint-Esprit. J'ai montré ailleurs que la doxologie, dans les trois premiers siècles, était adressée tantôt au Père, tantôt au Père et au Fils, tantôt au Père, au Fils et au Saint-Esprit [7]. Dans les controverses ariennes, la doxologie aux trois personnes joua un rôle important et l'on connaît la fameuse lettre de saint Basile à Amphiloque sur ce sujet [8].

A partir de cette époque, la doxologie est presque toujours trinitaire. L'une des doxologies les plus connues est celle-ci : *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto.* Cassien († vers 435) nous dit qu'elle est chantée *in hac provincia*, à savoir la Narbonnaise, à la fin de chaque psaume, tandis qu'en Orient elle ne l'est pas, mais on se recueille après chaque psaume ; cependant, le *Gloria Patri* y était chanté à la fin de l'antienne de la psal-

[1] Le Rme dom Capelle, *L'origine antiadoptianiste de notre texte du symbole de la messe*, dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 1929, p. 7-20 ; et *Cours et conférences des semaines liturgiques de Louvain*, t. VI, Louvain, 1928, p. 174-184. Enfin *Le symbole de la messe est-il celui de Constantinople?* dans *Questions liturgiques*, avril 1928, p. 65-73. — [2] K. Kunstle, *Antipriscilliana*, Freib., 1905, p. 204 sq., attribue, on le sait, une origine antipriscillienne et espagnole à ce symbole. — [3] A. E. Burn, *An introduction to the creeds and to the Te Deum*, London, 1899, p. 153 sq. — [4] Reproduites dans *Journal of theol. studies*, avril et juin 1911, sous ce titre *The origin of the Athanasian creed.* — [5] *Liturgica historica*, p. 199. — [6] *Liber comicus*, p. 202. — [7] *La doxologie dans la prière des premiers chrétiens*, dans *Recherches de science religieuse*, t. XVIII, 1928, p. 9-30. — [8] *De Spiritu sancto*, § 3, cf. le P. de Régnon, *Études sur la sainte Trinité*, p. 120-125, et art. DOXOLOGIES, dans *Dictionn.*, t. IV, 2e part., col. 1525 sq.

modie [1]. Le IIe concile de Vaison, en 529, présidé par saint Césaire, ordonne dans un canon bien connu qu'on ajoute au *Gloria Patri* la terminaison *sicut erat in principio et nunc et semper et in sæcula sæculorum, amen*, comme on le fait à Rome, en Orient, dans toute l'Afrique et en Italie, à cause des hérétiques ariens [2]. Vigile, dans sa lettre à Profuturus, avait recommandé la formule *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto.* On remarquera que l'Espagne n'est pas nommée, soit que les Pères de Vaison aient ignoré ce qui s'y passait, soit peut-être qu'ils aient su que son usage y était différent, car les relations, à cette date, entre la Narbonnaise et l'Espagne, étaient fréquentes et faciles.

En effet, sur ce point comme sur la plupart des autres coutumes liturgiques, l'Espagne faisait bande à part. Le IIIe concile de Tolède, en 589, ignore, très probablement avec intention, le concile de Vaison de 529, et décrète dans son can. 13 que quiconque croit que le Fils et le Saint-Esprit ne doivent pas être adorés à l'égal du Père soit anathème, et dans son can. 14, que quiconque ne dit pas : *Gloria et honor Patri et Filio et Spiritui sancto*, qu'il soit anathème [3]. Dans un concile de Narbonne, encore occupée par les Goths, en 589, le can. 2 prescrit de chanter le *Gloria Patri* après chaque psaume, et quand le psaume doit être sectionné, à cause de sa longueur, on doit dire le *Gloria Patri* après chaque division [4]. Enfin, le IVe concile de Tolède, en 633, revient encore sur la question (can. 15 et 16) : « A la fin des psaumes on ne doit pas dire, comme le font quelques-uns, *Gloria Patri*, etc., mais bien *Gloria et honor Patri*, d'après Ps., XXVIII, 2, et Apocalypse, v, 13. Pour les répons, on fera comme il suit : si le répons est joyeux, on y ajoutera le *Gloria*, s'il est triste, l'on en répétera le commencement [5]. » La forme complète de cette doxologie est *Gloria et honor Patri et Filio et Spiritui sancto, in secula seculorum. Amen* [6]. On voit que les conciles espagnols reviennent sur cette question avec une insistance qui montre bien l'importance qu'y attachaient les Pères et il semble même, d'après le IVe concile de Tolède, que l'autre forme, celle prescrite par le concile de Vaison, était encore usitée par quelques-uns en Espagne. Ce IVe concile, dont nous avons dit l'importance, entend donc que, sur ce point comme sur les autres, l'Église d'Espagne reste fidèle à son usage, en dépit de toutes les coutumes étrangères. Ceci est bien significatif mais n'est qu'une preuve ajoutée à toutes celles que nous avons données et donnerons encore de l'indépendance de cette Église en matière de liturgie, comme en d'autres questions.

Cette doxologie était la plus usuelle, on peut dire que c'était la doxologie courante dans la psalmodie, mais ce n'était pas la seule. La richesse et la variété de la liturgie mozarabe se trahit ici, comme dans les *illations*, les *oraisons*, les *bénédictions* et les autres formes de la prière. Dom Férotin a dressé le catalogue des doxologies employées dans les diverses fonctions; il n'en relève pas moins de cent trente-quatre [7]. Il est curieux et significatif que, dans cette collection, on ne rencontre pas la doxologie usitée dans les autres pays latins : *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto, sicut erat*, etc. Cependant, je relève la finale *sicut erat*, dans le *Liber mozarabicus*, col. 780. Voir aussi, à la nomenclature, le mot *Subsalmare, ib.*, p. XLI.

Parmi les doxologies, il faut faire une place à part à celle qui termine le canon de la messe. On peut dire que c'est une coutume universelle et on la relève, sous une forme ou sous une autre, dans toutes les liturgies, de terminer le canon par une doxologie. On connaît celle du canon romain, *Per ipsum, et cum ipso et in ipso*, etc. Or, il est bien curieux de comparer, sur ce point, la liturgie mozarabe à la liturgie romaine.

Dans celle-ci, la doxologie se rattache à la prière *Per quem hæc omnia*, dont les liturgistes ont tant de peine, on le sait, à expliquer la place. Dans la messe mozarabe, la doxologie, dont les termes varient, mais qui présente une analogie frappante avec la doxologie romaine, se rattache au *post pridie* et à l'épiclèse, si bien que certains liturgistes veulent y reconnaître l'ordre primitif du canon romain, avant que l'insertion du memento des morts soit venue séparer le *Per quem hæc omnia* de l'oraison dont il est la finale [8]. C'est, en tout cas, un rapprochement bien curieux :

FORME MOZARABE	FORME ROMAINE
Te prestante sancte Domine : quia tu hæc omnia nobis indignis servis tuis : valde bona creas : sancti + ficas, vivificas + benedi + cis ac præstas nobis : ut sint benedicta a te Deo nostro in sæcula sæculorum. Amen [9].	Per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas, sancti + ficas, vivi + ficas, bene + dicis et præstas nobis. Per ipsam, etc.

La doxologie trinitaire de la messe romaine est devenue chez les mozarabes une doxologie au Père seul. Mais la doxologie trinitaire reparaît dans certaines variantes du *Te præstante*. Ainsi, dans une messe d'un rituel manuscrit que cite dom Férotin :

Præsta, Pater, per quem hec tu, Domine, omnia nobis valde bona creas, sanctificas, vivificas et prestas nobis. Cum quo tibi est una et quoæqualis essentia, in unitate spiritus regnantis, Deus, in sæcula sæculorum. Amen [10] ; ou encore sous cette forme : *Presta, Pater ingenite per unigenitum tuum D. N. J. C. per quem tu hec omnia nobis indignis servis*, etc. [11] ; ou *Presta, Pater sancte, per quem tu hec omnia nobis indignis*, etc. [12].

On prend ici sur le fait un des procédés de la liturgie mozarabe. Le texte du canon romain est incontestablement antérieur; il sert de thème aux liturgistes espagnols qui l'accommodent à leur façon, comme ils font pour tant d'autres textes.

Non contents de cette doxologie de la fin du canon, les mozarabes en donnent une autre à la fin de la bénédiction, rit qui, chez eux, précède la communion. En voici un exemple : *Christus Deus Dei Patris Filius... Quod ipse prestare dignetur : per misericordiam tuam Deus noster qui es benedictus et vivis et omnia regis in secula seculorum* [13] ; autre doxologie, assez ordinairement à la fin de l'antienne *Ad accedentes, gustate et videte*. C'est, en général, le *Gloria et honor*, etc., col. 579.

Citons encore, avant de terminer, comme plus caractéristiques ou plus voisines des doxologies des autres liturgies latines, celles-ci : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen* (col. 112); *Per te Deus meus qui vivis et regnas in secula seculorum. Amen* (col. 113); *Per D. N. J. C. filium tuum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus. Per omnia secula seculorum. Amen* (col. 119). *Per misericordiam tuam*

[1] *Inst.*, l. II, c. VIII, *P. L.*, t. XLIX, col. 94, avec la note de Gazaeus. — [2] Labbe, t. IV, col. 1679; Hefele-Leclercq, t. II, 2e part., p. 1114. — [3] *P. L.*, t. LXXXIV, col. 347, 371, 372; Hefele-Leclercq, t. III, 1re part., p. 224. — [4] Mansi, t. IX, col. 1013; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, p. 224. — [5] Mansi, *op. cit.*, t. X, col. 612; Hefele-Leclercq, *op. cit. et loc. cit.*, p. 267 sq.; cf. aussi *Missale mixtum*, *P. L.*, t. LXXXV, col. 63. — [6] Cf. *Liber ordinum*, col. 124 et note 1. — [7] *Liber ord.*, p. 534-541, appendice VI, *Doxologies diverses*. Mais il ne parle pas du *trisagion* considéré quelquefois comme doxologie; cf. plus loin. — [8] On reconnaîtra ici surtout les thèses de dom Cagin; cf. *Eucharistia*, p. 57. — [9] *P. L.*, t. LXXXV, col. 554; cf. col. 117. On peut voir la note de Lesley sur ce passage, col. 554. — [10] *Liber ordinum*, col. 321. — [11] *Missale mixtum. P. L.*, col. 251. — [12] *Missale mixtum*, *P. L.*, col. 267. On trouve encore d'autres formes, col. 117, 262, 681. — [13] *Missale mixtum*, *P. L.*, col. 564; cf. col. 579 et alibi passim.

Deus noster qui es benedictus : et vivis et omnia regis in secula seculorum. Amen (col. 109); *Benedictio Dei Pa+tris omnipotentis : et Fi+lii et Spiritus+sancti : descendat et maneat super hoc lumen* (il s'agit du cierge pascal) *et incensum istud. Amen* (col. 439); *Presta per D. N. J. C. Filium tuum : cum quo Filii est una et coæqualis essentia in unitate Spiritus sancti, in secula seculorum. Amen, amen, amen, amen, ad te descendat. Amen*, etc. (col. 445).

5° *Le « trisagion »*. — Le *trisagion* est considéré par quelques liturgistes comme une doxologie [1]; il est, en effet, terminé quelquefois par un *Gloria Patri*, etc. Il pourrait prendre rang aussi dans une autre catégorie de chants. Ceci, du reste, n'a qu'une importance secondaire. Son histoire est assez compliquée et trouvera sa place au mot TRISAGION. Pour le moment, nous nous contenterons de noter que son origine byzantine est hors de conteste; qu'on lui attribue d'ordinaire comme auteur saint Procle, patriarche de Constantinople († vers 446), mais que sa plus ancienne attestation est celle du concile de Chalcédoine, 451 [2].

C'est le *sanctus*, ou chant des chérubins, usité partout à la messe, auquel on a ajouté certaines acclamations. C'est à cette dernière forme qu'est réservé, en général, le nom de *trisagion*. Nous avons ce *trisagion* au vendredi saint sous sa forme grecque et latine, *agios o Theos*, etc. Foulon, patriarche d'Antioche et eutychien, y fit, en 475, une addition, *qui passus es pro nobis*, qui fut considérée comme hérétique et rejetée par les catholiques. Le *trisagion*, sous sa forme orthodoxe, fut introduit, chez les Byzantins, à la messe et chanté avant les lectures. On le trouve dans toutes les liturgies grecques, ce qui indique son antiquité, probablement le Ve siècle, et les mozarabes aussi bien que les gallicans l'adoptèrent. C'est un des nombreux cas très bien définis où l'on voit comment et à quelle époque à peu près se firent ces emprunts.

Dans la messe mozarabe, le *trisagion*, ou *agios*, se trouve à cinq différentes fêtes sous sa forme plus simple et, dans trois autres, sous une forme paraphrasée. Les voici : *Ad missam. Prelegendum. Apparuit Dominus januis clausis* (antienne suivie de trois versets). *Agios o Theos, agios o hisquiros, agios athanatos, eleison imas. Sanctus Deus, sanctus fortis, sanctus immortalis, miserere nobis. Versus. Quoniam confirmata est*, puis lecture de l'Apocalypse qui remplace la prophétie, puis les Actes et enfin l'Évangile (*Liber moz.*, col. 740).

A la même place, messe de l'Ascension et, sous la même forme, mais avec la doxologie grecque, *Doxa Patri, ke Yhu, ke agiu Pneumatim, ke ay, kestus eonas eonon. Amin* (col. 745).

Il se trouve encore à une messe de la sainte Vierge, après le *Prolegendum*. Au *Sanctus* en latin on ajoute *Doxa Patri, che Iu, che agiou pneumatim, che* [*n*]*yu, che ayno, che ys tos eonas tou eonun. Amin* (col. 756).

Encore sous la même forme à la messe de la circoncision (col. 763) et à une messe de la sainte Vierge (col. 806). Et trois fois sous une forme paraphrasée : *Sanctus Deus, qui sedes super Gerubin, solus invisibilis. Sanctus fortis*, etc. (col. 737, 760, 809).

Ce sont évidemment des emprunts à la liturgie byzantine, emprunts qui doivent être postérieurs à saint Isidore et au IVe concile de Tolède qui ne font pas allusion à ces chants byzantins. D'autre part, on peut rapprocher le passage des lettres du pseudo-saint Germain qui ont aussi un *agios* à la messe et qui présentent d'autres analogies avec les rites byzantins du VIIe siècle. L'origine bourguignonne ou narbonnaise de ce document expliquerait ces emprunts [3].

6° *La grande doxologie : Gloria in excelsis Deo*. — Le *Gloria in excelsis Deo* était chanté à la messe, le dimanche et les fêtes (voir MESSE, col. 675). Le texte en est donné dans *P. L.*, t. LXXXV, col. 190 et 531; il est conforme au texte courant. Un *Gloria* avec variantes est donné au bréviaire mozarabe, *P. L.*, t. LXXXVI, col. 886.

Dans l'antiphonaire de Léon, il existe un texte avec des variantes importantes qui rappellent le *Gloria* ambrosien.

GLORIA MOZARABE DE L'ANTIPHONAIRE DE LÉON	GLORIA AMBROSIEN, *cod. add. 24209*, BRIT. MUS.
Gloria in excelsis Deo; et in terra pax hominibus bone voluntatis.	Gloria in excelsis Deo; et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.
Laudamus te.	Laudamus te.
	Hymnum dicimus tibi.
Benedicimus te.	Benedicimus te.
Adoramus te.	
Glorificamus te.	Glorificamus te.
Hymnum dicimus tibi.	
Gratias tibi agimus propter gloriam tuam magnam.	Gratias agimus propter magnam gloriam tuam.
Domine rex cœlestis, Deus Pater omnipotens.	Domine rex celestis, Deus Pater omnipotens.
Domine Fili unigenite, Ihesu Criste altissime.	Ihesu Christe
Cum sancto Spiritu in [4].	Sancte Spiritus.
Domine Deus, agnus Dei, Filius Patris.	Domine Deus, Filius Patris, Agnus Dei.
Qui suscepisti peccata mundi, miserere nobis.	
Qui suscepisti peccata mundi, suscipe deprecationem nostram.	Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram.
Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis.	Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis.
	Miserere nobis;
	Subveni nobis;
	Dirige nos;
	Conserva nos;
	Munda nos;
	Pacifica nos.
	Libera nos ab inimicis;
	a tentationibus,
	ab hereticis,
	ab arianis,
	a scismaticis,
	a barbaris.
Quoniam tu solus sanctus	Quia tu solus sanctus.
Tu solus Dominus.	Tu solus Dominus.
Tu solus altissimus Ihesu Christe,	Tu solus altissimus Ihesu Xriste,
in gloria Dei, Patris,	in gloria Dei Patris,
cum sancto Spiritu	cum sancto Spiritu
in secula seculorum.	in secula seculorum. Amen.
Amen [4].	

Les relations entre les deux textes ne sont pas telles qu'il faille conclure que l'un est emprunté à l'autre. On peut supposer qu'ils découlent d'un troisième texte, africain ou gallican [6]. Dans l'article cité, dom Prado fait allusion à un autre texte du *Gloria* tiré d'un manuscrit espagnol du XIe ou XIIe siècle et qui, selon lui, serait le plus ancien et différent des textes connus. La mélodie du *Gloria* mozarabe est donnée dans l'article cité de la *Revue grégorienne*.

[1] Par exemple par Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 83. — [2] Toute l'histoire du *trisagion* est racontée par Tillemont, dans l'article sur saint Procle, *Mémoires*, t. XIV, p. 713. — [3] Cf. Wilmart, GERMAIN *(Lettres de)*, t. VI, col. 1067, 1068, 1072, 1098. — [4] Évidemment un lapsus du copiste qui pensait à la finale *in secula seculorum*. — [5] Dom Germani Prado, *Una nueva reclusion del himno « Gloria in excelsis »*, dans *Ephem. liturgicæ*, sept.-déc. 1932, p. 481-486; du même, *Un « Gloria in excelsis » mozarabe*, dans *Rev. grégorienne*, janv.-févr. 1933, p. 15-19. — [6] Pour la forme ambrosienne, cf. dom Leclercq, art. DOXOLOGIES, t. IV, col. 1525 sq.

XI. Usages particuliers. — 1° *Lavement des pieds au baptême et au jeudi saint.* — Le lavement des pieds fut, dès les temps les plus anciens et dans les pays les plus divers, un acte d'hospitalité qui devint bientôt un acte rituel, un rit de purification. Il en a été question dans plusieurs articles de ce *Dictionnaire.* Cf., en particulier, Bains, Lavement liturgique de la tête, des mains, des pieds (col. 2002-2009); cf. aussi *Encyclopædia of religion and ethics*, t. v, p. 81 sq. Nous ne parlerons ici que du lavement des pieds dans la liturgie mozarabe.

Il faut avant tout distinguer entre deux rites : 1. le lavement des pieds du baptême; 2. le lavement des pieds dans une cérémonie du jeudi saint. Faute de cette distinction, on a fait souvent des erreurs et confondu deux rites bien distincts.

1. *Le rite du lavement des pieds au baptême* a été assez sommairement mais exactement décrit par Mgr Duchesne [1]. Ce rit s'observait en Gaules et dans la Haute-Italie, mais non en Espagne où il avait été proscrit par le concile d'Elvire [2]. On n'en trouve pas trace en Orient, et il était aussi étranger à Rome. Dans le chapitre où nous avons parlé du baptême mozarabe, on a vu qu'il n'est pas question de ce rit, pas plus que dans les documents mozarabes édités par dom Férotin. Ce qui a pu donner le change à quelques liturgistes, c'est un décret d'un concile de Tolède, mais il s'agit ici de la cérémonie du jeudi saint, comme nous le verrons plus loin.

Pour l'Afrique, le texte bien connu de saint Augustin discute très clairement la question du lavement des pieds au baptême et il donne la raison pour laquelle il est préférable de ne pas l'employer : c'est pour qu'on ne le prenne pas comme l'un des rites essentiels du sacrement; il vaut mieux le renvoyer à un autre jour, comme on le fait dans certaines églises, par exemple, le 3e jour dans l'octave ou même le jour octave [3].

Pour Milan et la Haute-Italie, il faut renvoyer aussi au *Liber de mysteriis* et surtout au *De sacramentis*, qui discute la légitimité de ce rit pour le baptême. L'auteur avoue que Rome — dont, dit-il, en toutes choses nous suivons les exemples et la pratique — n'admet pas le lavement des pieds au baptême. Il cherche donc à justifier, sur ce point, l'usage milanais [4]. Mais cette discussion ne nous intéresse pas, il nous a suffi de constater le fait.

Pour les Gaules, les textes du *Missale gothicum*, du *Gallicanum vetus*, du missel de Bobbio et des textes de saint Césaire attestent cet usage [5]. Le missel de Stowe, témoin de la liturgie celtique, suit la même tradition [6].

Il faut donc constater, sur ce point, une divergence notable entre le rit mozarabe et les rites gallican, milanais, celtique.

2. *Le rite du lavement des pieds au jeudi saint* est aujourd'hui assez général et il a pris, au Moyen Age, un développement assez important [7]. Ce qui est intéressant à noter, c'est qu'il semble avoir pris naissance en Espagne. Les anciennes descriptions des cérémonies de la semaine sainte n'en font pas mention [8]. Le concile de Tolède de 694 atteste que dans les Églises d'Espagne et des Gaules (la Galice)... *per totius Hispaniæ et Galliarum Ecclesias eadem solemnitas celebretur nisi pedes uniusquisque pontificum seu sacerdotum secundum hoc sacro sanctum exemplum suorum lavare statuat subditorum* [9]. Le concile n'institue pas un usage nouveau, il parle de ce rit comme ancien. Cependant, nous n'en trouvons mention ni dans saint Isidore, ni dans aucun autre auteur. Mais le *Liber ordinum* donne une description de ce rit. Comme le texte est cité dans l'article de dom Leclercq, nous nous contentons d'y renvoyer [10].

2° *Le couronnement et le sacre des rois en Espagne au VIIe siècle et autres cérémonies royales.* — Le *Liber ordinum* ne parle pas du sacre des rois. Dom Férotin n'en a rencontré le rit dans aucun des nombreux manuscrits liturgiques mozarabes qu'il a consultés [11]. Ce rit n'était pas en usage sous Récarède et ses premiers successeurs. Ce que raconte le chroniqueur Tejada, d'après d'Aguirre, sur l'onction royale de ce roi, n'a aucune valeur. Le IVe concile de Tolède (633), qui parle de l'élection du prince (can. 75), se tait sur l'onction; saint Isidore n'y fait pas d'allusion dans son histoire des rois wisigoths, ni dans ses autres ouvrages. La première mention qui en soit faite est à propos de Wamba, monté sur le trône en 672. Saint Julien, évêque de Tolède, qui en fut le témoin, nous en fait le récit [12]. Mais il semble, d'après les termes dont il se sert, que le rit était usité avant cette époque. Donc Wamba, élu après la mort de Receswinthe par les grands du royaume et acclamé par le peuple, près de Salamanque, voulut être sacré à Tolède, sa capitale, par les mains de l'évêque Quiricus. La cérémonie eut lieu dans la basilique Saints-Pierre-et-Paul, l'église *prætoriensis* ou église palatine. Cette église a été fort bien décrite par dom Férotin [13]. Il s'y tint plusieurs des grands conciles nationaux de Tolède. C'était l'église officielle de l'armée, plus particulièrement de la garde royale ou *prétorienne*, que les rois wisigoths avaient créée à l'imitation des empereurs de Rome. Wamba, pour augmenter l'importance de cette église, voulait lui donner un évêque particulier, ce qui eût diminué singulièrement le prestige de l'archevêque de Tolède. Mais le XIIe concile de Tolède, en 681, après la déchéance de Wamba, condamna cette prétention. L'église était située dans un faubourg de Tolède, mais la place n'en est pas connue.

C'est donc dans cette église, en 672, que Wamba fut couronné [14]. Le roi devait d'abord prêter serment *(professio fidei)* de gouverner avec justice et selon les lois du royaume et de protéger l'Église catholique. Le texte du serment ne nous a pas été conservé, mais dom Férotin nous fait remarquer qu'on pourrait le reconstituer à l'aide de certains canons des conciles de Tolède [15]. Le roi s'agenouillait ensuite et recevait l'onction de l'huile de la main de l'évêque, qui prononçait une *benedictio*, formule de prière solennelle que nous retrouvons dans la plupart des rites mozarabes. Dom Férotin pense que cet exemple de l'onction royale par les rois wisigoths d'Espagne est le plus

[1] *Les origines du culte chrétien*, 5e éd., p. 345. — [2] Can. 48, *...hi qui baptizantur... neque eorum pedes lavandi sunt;* cf. Hefele-Leclercq, *Hist. des conc.*, t. I, 1907, p. 249. — [3] *Ep. LV ad januar.*, c. XVIII, *P. L.*, t. XXIII, col. 216. — [4] S. Ambr., *De mysteriis*, c. VI, n. 31, *P. L.*, t. XVI, col. 398; *De sacramentis*, l. III, c. I, *P. L.*, t. XVI, col. 432. — [5] On les trouvera diligemment recueillis et commentés par A. Malvy, *Lavement des pieds*, dans *Dict. de théol.*, t. IX, col. 20 sq. — [6] *Ibid.*, col. 21. — [7] Cf. dom Leclercq, Lavement de la tête, des mains, des pieds, t. VIII, col. 2004 sq. — [8] Le texte de saint Augustin, trop souvent ajouté en témoignage, a un tout autre sens; cf. l'article de A. Malvy, *Lavement des pieds*, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. IX, col. 18. — [9] Mansi, *op. cit.*, t. XII, col. 97, 98. — [10] *Op. cit.*, col. 2005, 2006. Le *Liber mozarabicus*, un autre rituel mozarabe, le bréviaire mozarabe, et le *Missale mixtum* donnent aussi les prières pour ce rit; *Liber mozarabicus*, col. 686; *Breviarium gothicum*, *P. L.*, t. LXXXVI, col. 946-960, 603-604; *Missale mixtum*, *P. L.*, t. LXXXV, col. 420 sq. — [11] Cf. *Liber ordinum*, l'appendice II sur l'*ordinatio regis*, p. 498 sq. — [12] En tête de son livre, *De historia Galliæ*, *P. L.*, t. XCVI, col. 765 sq. — [13] *Liber ordinum*, col. 150, 151. — [14] Nous savons aussi que le roi Egica y fut sacré en 687 et Wittiza en 701; cf. *Chronica regum Wisigothorum*, *P. L.*, t. CXXI, col. 812. — [15] *Liber ordinum*, col. 500, 501.

ancien que nous connaissions, en dehors, bien entendu, de ceux que nous fournit la Bible. Aussi, est-ce par inadvertance que M. Charles Diehl mentionne l'effusion de l'huile sainte dans le couronnement des empereurs de Byzance [1]. Cette cérémonie ne fut introduite à Constantinople que longtemps après cette date. Dom Férotin recueille encore, en divers manuscrits, une antienne chantée *in ordinatione regis*, des leçons de l'Ancien Testament que l'on peut lire dans le *Liber comicus*, et une hymne *in ordinatione regis* dans le bréviaire mozarabe [2]. Enfin, on trouve dans la collection des conciles espagnols un résumé des devoirs du prince envers Dieu et envers ses peuples, que l'on peut considérer comme une exhortation faite aux rois wisigoths au jour de leur sacre, et une prière composée d'une oraison et d'une bénédiction [3].

Tous ces détails ne sauraient remplacer le cérémonial complet de l'*Ordinatio regis*, mais, en attendant que l'on en retrouve le texte dans quelque manuscrit espagnol, il faut remercier l'éditeur d'avoir si savamment recueilli tout ce qui peut nous aider à reconstituer cette cérémonie.

3° *Le départ du roi pour l'armée.* — Le *Liber ordinum* contient un *Ordo quando rex cum exercitu ad prelium egreditur* (fol. 149 sq.). C'est un autre exemple du caractère national de la liturgie mozarabe et de l'antiquité de ces rites qui sont évidemment antérieurs à la conquête musulmane de 711. Le prince arrive à la porte de l'église, deux diacres vêtus de blanc l'encensent, tout le clergé est debout dans le sanctuaire. Entré dans l'église, le roi se prosterne et prie en silence. Il se relève bientôt au chant d'une antienne, qui implore la protection céleste sur son entreprise. L'évêque demande pour le roi la victoire; pour l'armée et ses chefs, la force, la confiance, la fidélité, la concorde des cœurs; pour tous, enfin, le retour triomphal dans cette basilique d'où ils vont partir pour le combat. C'est cette église Saint-Pierre-et-Saint-Paul ou basilique prétorienne dont il a été question tout à l'heure et où avait eu lieu le sacre de Wamba [4].

Un diacre prend alors une croix d'or, qui renferme une relique de la vraie croix. Il la donne à l'évêque qui la présente au roi. Un prêtre ou un diacre la portera devant le roi pendant toute la durée de la campagne. Ce geste est accompagné d'une antienne et de versets. Puis les porte-enseigne, reçoivent chacun un étendard des mains de l'évêque qui prononce une longue formule de bénédiction. Le diacre congédie l'assemblée avec ces paroles : *In nomine D.N.J.C. ite in pace.*

Le roi embrasse l'évêque, monte à cheval et se met en marche avec son armée [5].

4° *Item orationes de regressu regis.* — Pendant toute la durée de la campagne, on priait pour le roi et l'armée, ainsi que le prescrit le concile de Mérida, tenu en 666, sous Réceswinthe, can. 3.

La guerre terminée, le roi revenait à la tête de son armée dans la basilique prétorienne. Le *Liber ordinum* nous donne le texte des oraisons et bénédictions, assez courtes, de cette cérémonie, mais sans les rubriques. Dom Férotin nous renvoie pour y suppléer à des textes de saint Julien de Tolède et des *Vitæ Patrum Emerit* [6].

Cet *ordo* militaire se termine par une *oratio de susceptione regis quando de vicino regreditur*. Ce sont des prières quand le roi rentre dans sa capitale après une absence. La cérémonie est fort simple, une oraison et une bénédiction. L'éditeur a retrouvé les mêmes formules dans un manuscrit mozarabe du British Museum, et renvoie au bréviaire mozarabe où l'on peut lire une hymne *de profectione exercitus qui usque in reversione dicendus est diebus letaniarum* [7].

5° *Les cloches.* — Le *Liber ordinum* contient un exorcisme suivi d'une longue formule de bénédiction *ad consecrandum signum basilice* (col. 159). Ces formules sont aussi originales et l'éditeur pense que ce texte est probablement le plus ancien que nous connaissions pour la bénédiction des cloches. Un acte du roi Cindaswinthe, en 646, donne au monastère de Complutum une cloche *signum fusile eneum bone modulationis demulcens auditum.* L'acte, quoique altéré au Xe-XIe siècle, semble authentique en substance. La règle de saint Fructueux, vers le même temps, parle aussi d'une cloche pour éveiller des frères [8]. Dans un autre *ordo* pour les morts, on prescrit de sonner la cloche pour le décès d'un évêque et des autres fidèles. C'est un des témoignages les plus anciens pour l'usage du glas (col. 140).

6° *Couronnes votives.* — Il s'agit ici des couronnes destinées à décorer les autels. La *benedictio corone* consiste en une oraison très courte. Ces couronnes étaient parfois d'une grande valeur. L'éditeur nous rappelle qu'au VIIe siècle les rois de Tolède et les plus hauts personnages, ducs ou comtes, faisaient souvent hommage de leurs couronnes au Christ, à la sainte Vierge ou aux saints, comme protecteurs de leurs états ou de leurs provinces. Plusieurs de ces couronnes sont conservées dans les musées d'Espagne. Elles sont toutes en or pur, ornées de perles et d'un grand nombre de pierres précieuses (saphirs, rubis, opales, émeraudes, etc.). La plus ancienne est celle du roi Swintila (621-631) aujourd'hui à l'*Armeria real* de Madrid; elle porte l'inscription suivante : + *Svintilanus rex offeret* [9]. La plus remarquable de toutes est sans contredit la couronne du roi Réceswinthe (649-672), le plus beau joyau de l'orfèvrerie des Wisigoths d'Espagne qui nous soit parvenu. Découverte en 1858 dans un caveau de l'ancien cimetière de Guarrazar (à 7 km. de Tolède), elle est aujourd'hui à Paris, au musée de Cluny, avec sept autres couronnes de moindre valeur, trouvées dans la même cachette. On croit avec raison qu'elles faisaient partie du trésor de la cathédrale de Tolède, enfoui à la hâte en 712, au moment de l'invasion des Arabes. Au-dessous de la couronne de Réceswinthe on lit : + *Receswinthus rex offeret.* Toutes ces couronnes gardent encore les chaînettes d'or destinées à les suspendre au-dessus de l'autel. Presque toutes « couronnaient » une très riche croix, attachée par une chaînette à la tige de suspension. L'une d'elles porte l'inscription suivante : *In Dei nomine offeret sonnica sancte Marie in Sorbaces.* Une autre : *In nomine Domini in nomine sancti offeret luce pias* (lecture douteuse). Sur une couronne très simple : *Offeret munusculum sancto Stephano Theodosius abba* [10].

7° *Croix votives.* — A côté des couronnes, il faut mentionner les croix votives offertes aux églises par les fidèles et qui recevaient une bénédiction spéciale (col. 163). Après la chute du royaume des Wisigoths, les premiers princes asturiens restèrent fidèles à cette coutume et dom Férotin cite les exemples suivants qu'il nous paraît utile de rappeler. Dans le trésor de la cathédrale d'Oviedo, deux merveilleuses croix en or,

[1] *Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle*, Paris, 1901, p. 93. — [2] Éd. dom G. Morin, p. 301-303. Ces trois leçons prouvent bien qu'il y avait une messe pour la circonstance. — [3] Elle est éditée par Blume, *Hymnodia gothica*, p. 269. — [4] *Liber ordinum*, col. 502, 503. — [5] *Liber ordinum*, col. 149 sq. — [6] *Ibid.*, col. 154, note. — [7] *P. L.*, t. LXXXVI, col. 918 et Blume, *Hymnodia gothica*, p. 269. — [8] *Regula*, c. II, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 1100. — [9] Amador de Los Rios, *El arte latino-bizantino*, 1861. — [10] *Liber ordinum*, col. 165 et 316. Au mot GUARRAZAR *(Couronnes de)*, dom Leclercq a raconté la découverte, reproduit les principales couronnes et donné une riche bibliographie du sujet, t. VI, col. 1842-1859.

4° V
6695

D. L.
C 5328 24-5-35
— A —

données à cette église, l'une en 808 par Alphonse le Chaste, l'autre en 908 par Alphonse le Grand; dans le trésor de l'abbaye d'Arlanza, en 1889, chez don Manuel Gomez y Salazar, archevêque de Burgos, où dom Férotin l'a vue, une croix en or, à double croisillon, ornée de filigranes, donnée à l'abbaye au xe siècle, par Fernand Gonzalez, premier comte indépendant de Castille. La légende raconte qu'elle fut offerte au célèbre comte vers 930, par le pape Jean XI. Mais, quoi qu'il en soit de ce dernier trait, l'objet n'en est pas moins un joyau historique de premier ordre. Léguée par don Manuel à son frère, l'évêque de Léon, celui-ci en fit hommage à Léon XIII, et elle doit se trouver dans les musées vaticans. Enfin, le musée archéologique de Madrid possède un beau crucifix en ivoire donné vers le milieu du xie siècle à la cathédrale de Léon par le roi Ferdinand Ier et la reine Sanche, *Ferdinandus rex, Sancia regina*[1].

8° *Calices, patènes et autres vases d'autel.* — Le *Liber ordinum* et d'autres rituels mentionnés par dom Férotin contiennent des bénédictions pour les objets du culte. L'une d'elles est une *oratio pro vasis altaris, vel vestimentis et velis exorcizandis et sacrandis. Benedictio patene et Benedictio calicis* (col. 157). L'éditeur cite, à ce propos, plusieurs calices espagnols qui remontent à la période mozarabe, celui de la cathédrale de Braga, du ixe ou xe siècle, dont Rohault de Fleury a donné un dessin. *La messe*, t. iv, pl. cccxiv, et qu'il donne à tort comme du xiie siècle; celui de Léon, offert au xie siècle à la collégiale de San Isidoro de cette ville par l'infante Urraca, fille de Ferdinand le Grand : un dessin dans le même ouvrage, pl. cccxii, enfin le calice ministériel de Silos, dont la description est donnée par dom Férotin, *Hist. de l'abbaye de Silos*, p. 337, pl. iv et v et par dom Roulin, *L'ancien trésor de l'abbaye de Silos*, pl. v et ix. Dom Leclercq l'a décrit et reproduit au mot Calices, t. ii, col. 1649.

Nous ne nous arrêterons pas aux autres bénédictions que donnent le *Liber ordinum* et les rituels wisigothiques étudiés par dom Férotin. Quelques-unes de ces formules se retrouvent dans dom Martène et dans Franz, *Die Kirchlichen Benediktionen*, Freib.-in-Br., 1909. Elles présentent moins d'intérêt que les précédentes.

XII. Caractères de la liturgie mozarabe. Procédés. — De tous les exemples que nous avons cités dans cet article, on peut déjà tirer un certain nombre de conclusions et porter un jugement d'ensemble sur les caractères de cette liturgie.

1° Le premier, c'est l'abondance, la richesse de ses formules. Le nombre de ses messes votives y est plus considérable que dans aucune liturgie latine. Les messes propres ne sont pas moins nombreuses. Il n'est guère de martyr ou de saint un peu populaire qui n'ait une messe propre enrichie de toutes ses formules. Même richesse de composition pour les ordinations, es sacrements et la plupart des autres fonctions.

Quant aux formules elles-mêmes, elles dépassent de beaucoup en étendue celles des autres liturgies. Nous en avons cité quelques exemples dans l'article Illatio. Il en est qui tiennent plusieurs colonnes. On y trouve de véritables thèses de théologie avec tous leurs développements. D'autres ont un caractère hagiographique et exposent toute la vie d'un saint ou l'histoire d'un martyr. Si ces textes étaient récités ou chantés, certaines messes devaient durer plusieurs heures.

Tout cela n'a rien qui doive nous étonner, car le viie siècle et même le vie sont des siècles où l'Église d'Espagne a atteint un haut degré de culture littéraire et théologique, et les documents liturgiques que nous avons étudiés suffiraient à eux seuls à le prouver. Leur étude, trop négligée jusqu'ici, permettrait de fixer avec plus de précision les caractères de cette culture. La période de 550 à 650, il ne faut pas l'oublier, est la plus brillante de l'histoire de l'Église wisigothique.

Mais cette civilisation, malgré tout son éclat, porte avec elle les traces d'une littérature de décadence. La liturgie n'a pas su éviter ces défauts. On y relève la redondance, la prolixité, le verbiage. Ce sont les défauts des écrivains espagnols de cette époque du vie au viiie siècle. Hildephonse surtout et Julien en restent les exemples les plus connus. Il n'est donc pas nécessaire de recourir, pour expliquer ces tendances, à une imitation des liturgies orientales dont quelques-unes nous présentent, en effet, les mêmes excès. Le caractère espagnol, qui se trahit déjà dans les œuvres de Sénèque et se traduira plus tard dans le gongorisme, suffit à rendre compte de ces exagérations.

2° Mais ce qui se révèle aussi à une étude plus attentive, ce sont les emprunts nombreux à diverses sources. Nous en avons donné déjà bien des exemples, nous en ajouterons quelques autres. On a créé, pour désigner ce procédé, un terme particulier, celui de *centonisation*. Il consiste à enchâsser dans un texte des passages empruntés à diverses sources, si bien que certains textes liturgiques ressemblent à une mosaïque où l'on retrouve des passages de sermons, d'actes de martyrs, de légendes de saints, de traités de théologie. Dom Cagin, pour son compte, en a relevé un bon nombre et nous allons en donner un autre exemple dans la comparaison avec le sacramentaire de Gellone. Edmond Bishop, de son côté, a relevé aussi plusieurs de ces emprunts. Enfin, dom M. Havard en deux dissertations : *Les messes de saint Augustin*, et : *Centonisations patristiques dans les formules liturgiques* (les deux dissertations publiées dans nos *Origines liturgiques*, Paris, 1906) a donné les preuves les plus curieuses de cette centonisation dans la liturgie mozarabe. Nul doute qu'une étude méthodique des documents de cette liturgie n'amène en ce genre de nouvelles découvertes.

Voici un exemple du procédé de composition liturgique

Missa in cœna Domini. Inlatio	S. Augustini, « Tract. LV in Ioannis evangelium »
Dignum et justum est... etiam traditoris sui non dedignatus est pedes abluere. cujus jam manus previdebat in scelere. Sed quid mirum : si dum ministerium forme servilis voluntarie morti vicinus adimplet : posuit vestimenta sua : qui cum in forma Dei esset : semetipsum exinanivit. Quid mirum si precinxit se linteo : qui formam servi accipiens : habitu est inventus ut homo?	Quod etiam de traditore ipsius... non dedignatus est pedes lavare cujus jam manus previdebat in scelere. Quid mirum si surrexit a cœna et posuit vestimenta sua, qui cum in forma Dei esset, semetipsum exinanivit. Et quid mirum si precinxit se linteo, qui formam servi accipiens, habitu inventus est ut homo?

Le liturgiste continue à copier son modèle mot à mot, pendant toute une page, jusqu'à la fin de l'*inlatio: cui merito omnes angeli*, etc. Ajoutons que le *Missale gothicum*, au même jour, contient une préface qui copie le même texte, mais avec une finale différente[2]. Dom Havard donne d'autres parallèles de même genre entre le *Liber ordinum* et le sacramentaire de Gellone, le *Liber sacramentorum* d'Alcuin, le missel de Bobbio et d'autres sacramentaires. La messe de saint Vincent martyr insère dans ses diverses oraisons un sermon attribué tantôt à saint Augustin, tantôt à saint Léon,

[1] Dom Férotin, *Liber ordinum*, col. 163, 164. — [2] Cf. dom Cabrol, *Les origines liturgiques*, Paris, 1906, p. 246, appendice G : *Les messes de saint Augustin ;* cf. aussi l'appendice H, tous deux de dom Havard.

mais qui est plutôt de saint Léandre, l'auteur présumé de cette messe.

Voici un autre exemple frappant de centonisation. Il est tiré d'une comparaison établie par dom Cagin entre le sacramentaire de Gellone et le missel mozarabe[1]. La première formule du Gellone de *Missa in natale episcoporum* est aussi la première *missa* du mozarabe, *pro se ipso sacerdote*[2]; la deuxième du Gellone correspond à la deuxième du mozarabe, combinée soit avec l'*oratio post nomina*, soit avec la préface du *Pater*; la troisième du Gellone est encore semblable à l'*oratio ad pacem* du mozarabe. Enfin, dans une combinaison de l'*illatio* et du *post sanctus* mozarabes, nous retrouvons la quatrième pièce du Gellone, *item alia*. Il ne reste plus, en dehors de la comparaison, du côté mozarabe, que l'*oratio post pridie* et la *benedictio* ; du côté du Gellone que la *secreta*, la *contestata*, *hanc igitur oblationem*, la préface du *Pater* et la *post communionem*. Le titre de la messe mozarabe est *Missa pro se ipso sacerdote*, celui du Gellone *Missa beati Augustini episcopi in natali sacerdotis*. De plus, le Gellone diffère sur plus d'un point des mozarabes. Dans son article, dom Cagin imprime en deux colonnes ces deux textes. A la suite de cette comparaison, il ajoute que la première pensée qui vient à l'esprit est que le sacramentaire de Gellone est né en pays wisigothique. Mais cette conclusion serait trop hâtive, car on a signalé de pareils rapprochements entre les documents mozarabes et le missel de Bobbio, qui, assurément, n'a pas été composé en Espagne[3].

Du reste rien de plus curieux que ces procédés de centonisation non seulement dans les documents mozarabes, mais dans la plupart des livres liturgiques. C'est une véritable mosaïque, dont les éléments sont fournis tantôt par un auteur, tantôt par un autre, et le mélange de ces éléments est vraiment curieux[4]. Si bien qu'on est amené, dans plusieurs cas, à se demander s'il ne faut pas chercher, au delà des livres liturgiques, une source plus ancienne et commune où les uns et les autres ont librement puisé. C'est à cette conclusion que s'arrête dom Cagin pour le cas du Gellone.

Une comparaison analogue de textes peut être relevée entre le missel mozarabe et deux missels d'Epternach et de Cologne qui s'accordent tantôt avec le Gellone, tantôt avec le mozarabe[5]. La conclusion de dom Cagin est que la *missa* du Gellone n'est pas empruntée au mozarabe. La source commune paraît être le livre des *Confessions* de saint Augustin, l. I, c. XX; ou l. VII, c. X; l. XIII, c. I, ou mieux encore le *Liber meditationum*, écrit du XIIe siècle, publié sous le nom de saint Augustin (t. VI, p. 105, de l'éd. des bénédictins), c. XXXIII, XXXV, XXXVI et XL. Le rédacteur des *Meditationes* et ceux des sacramentaires cités, ont dû commenter un recueil eucologique aujourd'hui disparu. En 1828, Maï, au t. III, p. 247, des *Script. veter. nova collectio*, avait publié divers fragments palimpsestes de liturgie en lettres onciales, et entre autres une *contestatio* avec les dix catégories d'Aristote: *sine qualitate bonum, sine quantitate magnum*, etc., qui n'est qu'un chapitre de l'histoire de la centonisation. Alcuin a connu la *contestatio* des catégories d'Aristote et la reproduit dans la *Confessio fidei* qui lui a été parfois contestée (dom Cagin, *op. cit.*, p. 265). Jean de Fécamp l'a aussi utilisée dans son *Libellus de scripturis et verbis Patrum*[6].

Dans l'article OFFERTOIRE, nous donnerons un autre exemple caractéristique des procédés mozarabes. Le *sacrificium* n'est au fond que l'offertoire romain. Mais d'abord on l'a doté de ce nom nouveau, *sacrificium*, encore qu'Isidore connaisse bien le terme d'offertoire. Mais il fallait un nom nouveau ! Puis, au lieu du psaume primitif qui constituait l'offertoire, les mozarabes empruntent à tous les livres de l'Écriture; bientôt le *sacrificium* sera une mosaïque de textes scripturaires, et même de textes non scripturaires. Cf. OFFERTOIRE.

3° Mais les auteurs de la liturgie mozarabe ne se contentent pas de *centoniser* ainsi leurs *illationes*, leurs oraisons, leurs bénédictions; il semble qu'ils se soient considérés comme autorisés à modifier à leur gré les formules les plus courantes de la liturgie générale. Ainsi, le *Dominus vobiscum* devient *Dominus sit semper vobiscum;* le *per omnia sæcula sæculorum* devient *per omnia semper sæcula sæculorum* (*P. L.*, t. LXXXV, col. 531); le *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto* devient *Gloria et honor Patri*, etc. Le *Laus tibi Domine rex æterne gloriæ* devient *Laus tibi Domine Jesu Christe*, etc. Le *Pater* lui-même est entremêlé d'*amen*, et pour le symbole de Nicée-Constantinople, nous avons dit comment les Espagnols avaient osé insérer, entre autres variantes, ce *Filioque* qui suscitera pendant des siècles des controverses entre Latins et Grecs dont on aurait certes pu faire l'économie.

Dans le dialogue de la préface qui est, on peut le dire, d'un usage universel, nous avons ces variantes : *Aures ad Dominum. Habemus ad Dominum nostrum. Sursum corda. Habemus ad Dominum nostrum. Deo ac Domino nostro Patri et Filio et Spiritui sancto dignas laudes et gratias referamus.* Et encore, *Equm et justum, dignum et justum est.* Le psaume *Miserere mei* est entrecoupé de *Kyrie eleison*, de l'antienne du bon larron : *Memento mei, Domine, dum veneris in regnum tuum*[7] et d'autres antiennes. Le *Benedictus Dominus Deus Israel* est centonisé de versets empruntés à divers chapitres de saint Luc[8]. Autre exemple dans la bénédiction des Rameaux : *Domine Jesu Christe qui ante mundi principium... Morbos expelle. Amen. Infirmitates cura. Amen. Aerum temperies præsta. Amen*, etc.[9].

Mais l'exemple le plus frappant est encore, sans doute, la façon dont ils ont traité la formule sacrée entre toutes, celle de la consécration. Inutile de revenir sur ce point que nous avons exposé ailleurs. Que d'autres exemples la liturgie mozarabe présente d'un pareil esprit[10] !

4° Il faut insister sur le caractère hautement dogmatique de cette liturgie. On n'aurait qu'une idée insuffisante du développement dogmatique dans l'Espagne wisigothique si, à côté des traités d'un Isidore, d'un Hildephonse, d'un Julien, on n'étudiait pas aussi les

[1] Dom Cagin, *Le sacramentaire de Gellone*, dans *Mélanges de littérature et d'histoire religieuses à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières*, t. I, Paris, 1899, p. 231-290. — [2] On sait que le sacramentaire de Gellone est encore inédit, cf. GELLONE; pour la messe du mozarabe, cf. *P. L.*, t. LXXXV, col. 443, 444 et 445; *Item, missa pro se ipso sac.* (de la pagination en caractères gras). — [3] Cf. quelques-uns de ces rapprochements dans *Paléogr. musicale*, t. V, p. 146 sq. et dans le *Missale mixtum* où Lesley en donne de si nombreux exemples. — [4] Dom Cagin en fournit d'autres exemples dans cet article. Cf. aussi les articles que nous avons cités de dom Havard. — [5] Dom Cagin a relevé ces ressemblances dans un ingénieux tableau de l'article cité. Cf. aussi la *Paléographie musicale*, t. V, p. 121, où sont étudiés les procédés des rédacteurs de la liturgie mozarabe. — [6] Mabillon, *Vet. analecta*, t. I, p. 144; *P. L.*, t. CXLVII. — [7] Ce verset, qui fait partie de prières de pénitence, est emprunté à la liturgie d'Afrique. — [8] *P. L.*, t. LXXXV, col. 389. — [9] Autres exemples de centonisation signalés par dom Cagin, *Te Deum*, p. 205 et 379; *Eucharistia*, p. 77, 206, 207; *Paléographie musicale*, t. V, p. 55, 56, 147; t. VI, p. 336. — [10] Toutes les préfaces romaines commencent par le *Vere dignum et justum est*. Dom Cagin s'est amusé à relever les modifications suivantes chez les mozarabes : *Dignum et justum est*, 90 fois *Dignum et justum*, 2 fois, etc.; cf. *Te Deum*, p. 284.

illations et autres formules de sa liturgie. Le point sur lequel on insiste davantage, c'est la doctrine sur la Trinité que les Goths ariens avaient niée et que les priscillianistes mirent aussi en péril en rééditant certaines erreurs monarchiennes. L'introduction du *credo* à la messe, peut-être la composition du symbole de saint Athanase et d'autres confessions de foi qui sont proclamées dans ses conciles, sont une preuve des préoccupations des évêques espagnols du VIe au VIIIe siècle.

Nous avons dit ce qu'il faut penser de la question d'orthodoxie.

5° Une autre particularité à signaler, c'est que dans la liturgie mozarabe, comme dans les liturgies gallicanes, les oraisons sont souvent adressées directement au Fils, tandis que dans la liturgie romaine, elles sont toujours adressées au Père par le Fils.

6° Nous avons vu aussi que le vocabulaire de cette liturgie, qui a des points communs avec les liturgies gallicanes, s'éloigne du vocabulaire de la liturgie romaine. Mais nous manquons encore d'une étude d'ensemble sur la nomenclature liturgique qui éclaire-rait bien des points obscurs.

XIII. VOCABULAIRE. — Nous ne prétendons pas dresser ici un vocabulaire complet qui ne serait que la reproduction de celui que dom Férotin a publié sous le titre de *Nomenclator alphabeticus* dans son *Liber sacramentorum mozarabicus*, p. XXXII-XLII ou des tables si complètes qu'il a publiées. Nous ne mentionnerons que certains termes pour renvoyer aux articles du *Dictionnaire* où il en a déjà été question, ou pour préciser le sens de quelques expressions peu connues ou qui ne sont pas indiquées dans ce *Nomenclator*. Nous renvoyons au *Nomenclator* pour les termes qui y sont suffisamment expliqués. Les renvois sont ainsi indiqués :

D.A.C.L. = *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.*

L. O. = *Liber ordinum.*

L. S. M. = *Liber sacramentorum mozarabicus.*

P. L. = *Patrologie latine*, t. LXXXV, quand un autre volume n'est pas indiqué.

P. A. = renvoie aux notes expliquées dans le présent article.

A-ω, *D. A. C. L.*, t. I, col. 1; *L. S. M.*, col. 766.

Abecedaria, abicidaria, *L. O.*, col. 133; *P. L.*, t. LXXXVI, col. 981, 984, sorte de répons chanté.

Aborbitare, *L. O.*, col. 370.

Absolutio, congé donné par le diacre à la fin d'une cérémonie; cf. *Nomenclator.*

Accedentes (ad), antienne de communion, *D. A. C. L.*, *L. O.*, col. 241; cf. *Nomenclator.*

Adnunciatio, *D. A. C. L.*, ANNONCE DES FÊTES, t. I, col. 107.

Agnabus ou *agnavus*, ne se trouve dans aucun lexique. *Palleus agnabus* est un linge d'étoffe fine, *L. O.*, col. 142.

Agnile, lieu où se rassemblent les néophytes, *L. O.*, col. 218.

Agyos, chant à distinguer du *Sanctus;* cf. *Nomenclator.*

Alleluiaticum, antienne, *L. O.*, col. 46, note 3; cf. *Nomenclator.*

Anaboladium, amict, *P. L.*, t. LXXXV, col. 435.

Annona, branchage ou feuillage, *P. L.*, t. LXXXV, col. 418.

Antiphona ad prolegendum; cf. *Prolegendum.*

Apostolus, l'épître.

Astantes ou *consistentes*, ceux qui n'offrent pas et ne communient pas; cf. *Offerentes.*

Aurora, heure qui précède prime, *P. L.*, t. LXXXVI, col. 939.

Benedictio, benedictiones; cf. *Nomenclator.*

Bubata, fornix, *P. L.*, t. LXXXV, col. 439, note *c.*

Canulas, *L. O.*, col. 127, note 1.

Capellum, Capuce, *L. O.*, col. 141, note 1.

CAPITILAVIUM, *D. A. C. L.*, t. II, col. 2042, et ABLUTIONS, t. I, col. 104.

CAPITULARIUM, *D. A. C. L.*, t. II, col. 2059.

Cera marmorare, fermer avec un cachet de cire, *L. O.*, col. 145, note 1.

Clamor, antienne; cf. *Nomenclator.*

COMMIXTIO, *D. A. C. L.*, IMMIXTIO, t. III, col. 311.

Completuria, finale d'un office, *L. O.*, col. 130, 378; cf. *Nomenclator.*

Consistentes; cf. *Astantes.*

Conscensorium, estrade, *L. O.*, col. 208.

Confirmatio, la VIe oraison de la messe, *P. L.*, t. LXXXV, col. 519, note *a.*

Confractio, antiphona ad confractionem; cf. *Nomenclator.*

Dominicale, pièce liturgique en usage le dimanche; cf. *Nomenclator.*

Era, canon de concile, *L. O.*, col. 139, note 2.

Esquilla, petite cloche, *P. L.*, t. LXXXV, col. 418, note 7.

Faciale, *L. O.*, col. 434, note 3.

FIALA, FILIOLA, PALLE, *P. L.*, t. LXXXV, col. 417, note *c; L. O.*, col. 434, note 3.

Fertum, Isidore, *Fertum* enim dicitur *oblatio* quæ altari offertur (d'où il tire *offertorium*). *Etym.*, l. VI, c. XIX, n'est signalé dans aucun vocabulaire si je ne me trompe.

ILLATIO, *D. A. C. L.*, t. VII, col. 84.

Impla, voile, *P. L.*, t. LXXXV, col. 417, note *d.*

Indulgentia, voir *P. A.*, *Pénitents*, col. 459; cf. *Nomenclator.*

Infantes, les néophytes, *P. L.*, t. LXXXV, col. 467, note *d.*

Jocale ou *locale*, anneau, *P. L.*, t. LXXXV, col. 437, note *a.*

Jugale, voile rouge et blanc, *L. O.*, col. 434, note 3.

LAUDES; cf. *Nomenclator.*

Legendum, la prophétie, parfois l'épître ou l'évangile et même la messe tout entière; cf. *Nomenclator.*

Legitima eucharistia, *P. L.*, t. LXXXV, col. 474, note *h.*

Liber offerentium, *P. A.*, col. 407.

LUCERNARIUM; cf. *Nomenclator*, et *D. A. C. L.*, t. IX, col. 2614 et *P. A.*

Majors, maiors, maforte, voile, *L. O.*, col. 81, note.

Matutinum; cf. *Nomenclator.*

Miserationes, *P. A.* et *Nomenclator.*

Missa, oraison, leçon, office, messe; cf. *Nomenclator.*

Missa secreta, *L. O.*, col. 238; cf. *L. S. M.*, p. XX.

Mortificatio, Mors Christi, *P. L.*, t. LXXXV, col. 501, note *j*, et *Nomenclator.*

Nastula, bandelette, *L. O.*, col. 141, note 3.

Offerentes, ceux qui communient, *P. L.*, t. LXXXV, col. 491, note *d.*

Officium, absent dans le *Nomenclator*, *P. L.*, col. 239.

Omnimoda missa, *L. O.*, col. 229 sq.; *P. L.*, t. LXXXV, col. 530-568.

Oratio post nomina, *D. A. C. L.*, MESSE, t. XI, col. 680.

Oratio ad pacem, *D. A. C. L.*, MESSE, t. XI, col. 674.

Ordo ad, titre de certains offices.

Palleus, voile, *L. O.*, col. 434, note 3, *P. A.*

Præfatio, avec le sens de prière de début, *L. O.*, col. 435, 437, 440.

Preparatorium, sacristie, *L. O.*, col. 191.

Promptio, ne se trouve dans aucun lexique, de *promere*, *L. O.*, col. 153, note 1.

Portionarius, beneficiarius, *P. L.*, t. LXXXV, col. 434, note *b.*

Post pridie, *P. L.*, t. LXXXV, col. 519; cf. *Nomenclator.*

Post sanctus, *P. L.*, t. LXXXV, col. 513, note 7.

Prelegendum ou *prolegendum*, introït, *L. O.*, col. 386 et 405; cf. *Nomenclator*.

Primoplastum, pour *protoplastus*, terme rare qui se rencontre dans les livres romains et mozarabes; cf. *L. O.*, col. 414, note 1.

Psallendum, *L. O.*, col. 250; *P. L.*, t. LXXXV, col. 257; cf. *Nomenclator*.

Responsus, *Responsuria;* cf. *Nomenclator*.

Romensis, *missa Romensis*, *P. A.*

Sacrificium, *P. L.*, t. LXXXV, col. 339; cf. *Nomenclator*.

SIGNARE, bénir ou tracer le signe de la croix, *designare*, exécrer, maudire. *D. A. C. L.*, EXORCISMES, t. V, col. 971, note.

Sippa, *P. A.*

Sindon, *P. A.*

Sonum, *P. L.*, t. LXXXV, col. 25, note *c;* cf. *Nomenclator*.

Subsalmare, *L. S. M.*, p. XLI.

Thesaurus, sacristie, *L. O.*, col. 208.

Tractatus, versets, *P. L.*, t. LXXXV, col. 462, note *b*.

Tribunal, Ambon, *P. L.*, t. LXXXV, col. 436, note *h*.

Trinos, sorte de litanies; cf. *Nomenclator*.

Valefactio, salut, *L. O.*, col. 108, note 1.

Vere sanctus, *D. A. C. L.*, MESSE, t. XI, col. 659 sq.

Versus; cf. *Nomenclator*.

Vespertinum; cf. *Nomenclator*.

Viatica; cf. *Nomenclator*.

XIV. BIBLIOGRAPHIE. — A. Allgeier, *Die Psalmen in der mozarab. Liturgie und das Psalterium von S. Germain-des-Prés*, dans *Spanische Forschungen*, 1931, p. 179-236. Selon Allgeier le 2e dépend du mozarabe, mais de Bruyne et Capelle le contestent, *Rev. bén.*, *Bull. anc. litt. chrét.*, oct. 1932, p. [112]. *Antiphonarium mozarabicum de la catedral de Leon, editado por los Padres benedictinos de Silos*, Léon, 1928 (intr. de dom L. Serrano); cf. Prado. — (Card. de Aguirre), *Coll. conciliorum Hispaniæ*, 6 vol., Romæ, 1753-1755. — A. d'Alès, *Priscillien*, dans *Recherches de science religieuse*, février 1933, p. 5 sq. et 129 sq. — Pierre Aubry, *Iter hispanicum. Notices et extraits de manuscrits de musique ancienne conservés dans les bibliothèques d'Espagne* (notes sur le chant mozarabe, Paris, 1908, p. 57-73). — Mgr P. Batiffol, *Un souvenir du royaume wisigoth de Toulouse (412-507) dans une messe mozarabe*, publié dans *Studi romani*, 1914, p. 135-143; reproduit dans *Études de liturgie et d'archéologie chrét.*, Paris, 1919, p. 180-192. — F. Arevalo, *Hymnodia hispanica*. — De Bruyne, *Un système de lecture de la liturgie mozarabe*, dans *Rev. bénéd.*, t. XXXIV, 1922, p. 147-155; *De l'origine de quelques textes liturgiques mozarabes*, *ibid.*, t. XXX, 1913, p. 421 sq.; *Notes liturgiques de la Bible d'Alcala*, *ibid.*, 1922, p. 141 sq. — Ed. Bishop, *Spanish symptoms*, dans *Theol. studies*, t. VIII, 1907, p. 278-294; *More Spanish symptoms*, *ibid.*, p. 423-430; cf. *Liturgica historica*, p. 203-209. — W. C. Bishop, *The mozarabic and ambrosian rites*, dans *Church quarterly review*, oct. 1906, janv. 1907, avril 1911. — Cl. Blume, *Hymnodia gotica*, Leipzig, 1897. — J. Bianchini, *Libellus orationum ecclesiasticorum officiorum Gothico-Hispanus, nunc primum in lucem editus, ex incomparabili et plusquam millenario ms. codice capituli Veronensis*, in-fol., Romæ, 1741; forme le t. I (seul publié) des *Opera omnia* de Tommasi. Sur ce manuscrit fameux, cf. la note de L. Schiaparelli, *Sulla data e provenienza del codice LXXXIX della biblioteca capitolare di Verona (L'orazionale mozarabico)*, dans *Archivio storico italiano*, sér. VII, 1924, p. 1. L'auteur de l'article pense que ce manuscrit, écrit dans les premières années du VIIe siècle, passa de l'Espagne, peut-être de Tarragone à Cagliari, de là, semble-t-il, à Pise où il devait se trouver en 731-732. Il serait ensuite entré à la bibliothèque capitulaire de Vérone par suite d'une donation de l'archidiacre Pacifici. Cf. aussi sur le *Libellus*, dom Férotin, *Liber ordinum*, p. XV, note 2. — A.-E. Burn, *Some Spanish manuscripts of the C. P. creed*, dans *Journal of theol. st.*, janv. 1908, p. 301. — C. Callewaert, *Le carême primitif dans la liturgie mozarabe*, dans *Rev. hist. eccl.*, t. XV, 1914; *La durée et le caractère du carême ancien dans l'Église latine*, dans *Collat. Brug.*, t. XVIII, 1913, p. 90 sq.; *Notes sur les origines de la Mi-Carême*, dans *Rev. bénéd.*, t. XXXVIII, 1926, p. 60 sq. — F. Cabrol, *Le « Liber ordinum » et la liturgie mozarabe*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. LXXVII, 1905, p. 173-185; *Mozarabe* (Liturgie), dans *Dict. de théol. cath.*, t. X, col. 2518; *Messe*, *ibid.*, t. X, col. 864. — Cenni, *De antiq. Eccl. Hisp.*, dissert., Romæ, 1741, in-4°. — Dom Marius Férotin, *Histoire de l'abbage de Silos*, Paris, 1897; *Deux manuscrits wisigothiques de la bibliothèque de Ferdinand Ier, roi de Castille*, dans *bibl. de l'École des Chartes*, 1901, p. 374-387; pour une édition du *Liber ordinum* et du *Liber sacramentorum mozarabicus*, cf., col. 399, *Sources et documents*. — Florez, *Dissertacion historico-chronologica de la missa antigua de España*, t. III, p. 187-360. — Gams, *Ueber die mozarabische Messe. Das officium der sieben Apostelschüler in der gothischen Liturgie*, dans *Kirchengeschichte von Spanien*, 1862-1879, t. I, p. 103 et t. II, 2e part., p. 186 sq. — P. Fournier et G. Le Bras, *Histoire des collections canoniques en Occident*, t. I, Paris, 1931, p. 138 sq., et surtout : G. Le Bras, *Sur la part d'Isidore de Séville et des Espagnols dans l'histoire des collections canoniques*, dans *Revue des sciences religieuses*, université de Strasbourg, t. X, 1930, p. 218-257. — A.-A. King, *Notes on the catholic liturgies*, London, 1930 (*Mozarabic rite*, p. 249-321). — Le Bras (voir Fournier). — Dom H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne* (avant l'invasion arabe), Paris, 1906. — Mgr Mercati, *More Spanish symptoms*, dans *Journal of th. st.*, avril 1907, réimprimé dans Ed. Bishop, *Liturgica historica*, p. 203-209. — R.-P. Mesnage, *Le christianisme en Afrique*, t. III : *Églises mozarabes*, Paris, 1915. — Chan. E. Magnin, *L'Église wisigothique au VIIe siècle*, t. I, Paris, 1912; le t. II, encore inédit, est cité dans dom Séjourné, *Saint Isidore*, p. 157 et 202. — W. Meyer publie une étude métrique dans *Nachrichten* de l'Académie des sciences de Göttingue, *Phil. hist. Klasse*, 1903, p. 178, étudie l'illation du jour de Pâques. Cf. Cagin, *Te Deum*, p. 7. — G. Morin, *De quelques publications liturgiques récentes*, dans *Rev. bén.*, t. XXX, p. 112, sur le *Liber sacram. moz.; Liber comicus;* cf., col. 399, *Sources et documents*. — G. Moreno, *Iglesias mozarabes*, Madrid, 1919; *Rev. archéol.*, 1921, p. 164. — Dom J. Perez, *Los himnos mozarabes*, dans *Bull. hispan.*, avril 1926, p. 127. — J. Pinius, *Tract. hist. chron. de liturgia antiqua hispanica, gothica, isidoriana, mozarabica, toletana*, dans *Acta sanct.*, julii t. VI, 1729, p. 1-112. — Dom J. Pothier, *Hymne du rit mozarabe pour l'adoration de la croix*, dans *Revue du chant grégorien*, 1897, p. 117-122. — Prado German, *Manual de liturgia hispano-visigotica o mozarabes*, dans *Biblioteca de manuales liturgicos*, édit. Voluntad, Madrid, 1927; *Mozarabic melodies*, dans *Speculum*, avril 1928; *Historia del rito mozarabe y toledano*, abb. de Silos, 1928; *Textos ineditos de la liturgia mozarabe*, Madrid, 1926, voir *Antiphonarium*. — A. Puech, *Les origines du priscillianisme et l'orthodoxie de Priscillien*, dans *Bull. de littér. ecclés.*, 1912. — Eug. Roblesius (de Robles), *De vita et rebus gestis card. Ximenès* (Lesley l'attaque, col. 37, 38, et Ortiz le contredit aussi). — Dom Paul Séjourné, *Saint Isidore de Séville*, Paris, 1929; voir, sur cet ouvrage, un article très documenté

de Le Bras (cf. ci-dessus Fournier). — Schiaparelli, voir Bianchini. — C. Rojo y German Prado, *El canto mozarabe, Estudio histórico-crítico de su antigüedad y estado actual*, in-4°; *Diputación provincial de Barcelona*, 1929, 156 p. — Dom Roulin, *L'ancien trésor de l'abbage de Silos*, Paris, 1901. — Tailhan, *Les biblioth. espagnoles du haut Moyen Age*, dans *Nouveaux mélanges d'archéol.*, p. 223-231. — J. Tamaius (Tamayo de Salazar), *Anamnesis sive commemoratio omnium sanctorum Hispanorum*, etc., 6 vol., Lugduni, 1651-1659. — A. Wilmart, *Les fragments wisigothiques d'Osma*, dans *Rev. bénédictine*, t. XLIV, janv. 1932, p. 77-80. — P. Wagner, *Der mozarabische Kirchengesang und seine Ueberlieferung*, dans *Gesammelte Aufsätze zur Kulturgesch. Spaniens*, dans *Spanische Forschungen der Görresgesellsch.*, Munster-i.-W., 1928. — L'abbé Tarré, *Sur les origines arlésiennes de la collection canonique dite Hispana*, dans *Mélanges Paul Fournier*, p. 705-724.

Sur les manuscrits mozarabes, voir le paragraphe *Sources et documents*, col. 399.

F. CABROL.

MSAADIN. — I. Furnos *majus*. II. Furnos *minus*. III. Liste épiscopale. IV. Basilique chrétienne.

I. FURNOS MAJUS. — L'Afrique romaine a possédé deux localités désignées sous le nom de *Furni* ou *Furnos ;* l'une était distinguée par l'épithète de *minus*, ce qui suppose à l'autre le sobriquet de *majus*. Ce deuxième Furnos a été identifié tantôt avec Henchir-Boudja, dans la vallée de l'oued Mahrouf [1], tantôt avec Henchir-Aïn-Fourna, dans le haut bassin de l'oued el-Kebir [2] (oued Miliane); d'ailleurs, Boudja et Fourna ne sont distants que de 15 ou 16 kilomètres.

Furni majus avait une basilique en 304; elle avait donc aussi à cette date un évêque [3]. Mais, jusqu'à ces derniers temps, le seul évêque connu lui était enlevé et placé à *Furni minus* [4]. Des travaux récents, exécutés à Henchir-Fourna, en vue du captage d'une source, ont amené la découverte du texte (fig. 8595).

Désormais, il n'est plus contestable que l'évêque Siméon appartient à *Furni majus* [5].

Conlok[*ata*] *a Symeon*[*e*] *episcopo.*

Inscription gravée sur une plaque ronde, de marbrə blanc, et à bord biseauté, diamètre 0 m. 28, épaisseur 0 m. 10; lettres très irrégulières, profondément gravées, dont la hauteur varie de 0 m. 05 à 0 m. 03. Cette place indique peut-être un dépôt de reliques.

Finissons-en avec *Furni majus* au sujet duquel nous possédons deux textes, l'un emprunté aux actes de la justification de Félix d'Abthugni, l'autre à l'*Historia persecutionis africanæ provinciæ.*

Le premier de ces textes nous reporte en 303 [6]. Lors de la promulgation des édits contre les chrétiens, Alfius Cæcilianus se trouvait à Zama pour ses affaires; dans cette ville et à Furni, il fut témoin de la destruction des basiliques et des Livres saints.

Le deuxième texte est relatif au martyre de Mansuetus, évêque d'Urici ou Urusi [7] (Henchir-Sougda); à l'époque du siège d'Hippone (430 ou 431), cet évêque fut brûlé *in porta Furnitana* [8]. Certains ont pensé faire de cette porte une des portes de Carthage [9]; nous croyons préférable d'identifier la *porta Furnitana* avec un arc à trois baies, de belle époque, découvert récemment par M. L. Poinssot à *Furni majus*, un peu en contrebas et au voisinage immédiat de la grande enceinte byzantine [10].

On pourrait aussi admettre que Syméon, *episcopus plebis Furnitanæ*, éleva une église en mémoire du martyr Mansuetus grâce au répit laissé aux catholiques par la tolérance du roi vandale Hildéric. Des églises construites alors, une seule, celle de Furni, est mentionnée par les documents ecclésiastiques. Syméon siégea, en 525, au concile de Carthage, et l'église de

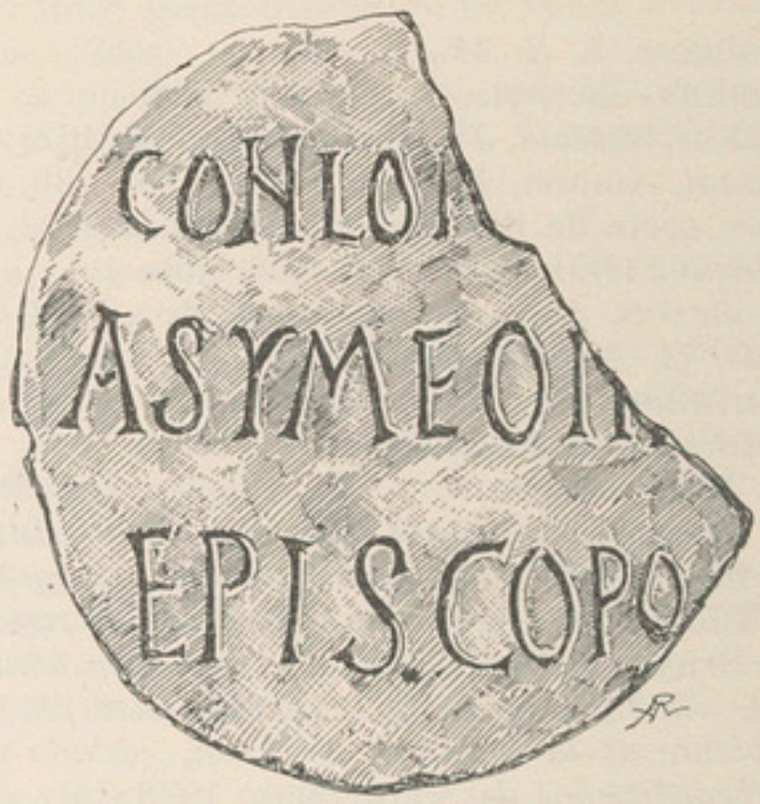

8595. — Inscription de l'évêque Syméon, d'après *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1926, p. 305.

Furni fut consacrée, en 528, par le primat d'Afrique, Boniface. Cette dédicace fut rehaussée par un sermon de saint Fulgence de Ruspe [11].

II. FURNOS MINUS. — C'est aujourd'hui Henchir-Msaâdin. Plusieurs bases honorifiques importantes ont été trouvées à Henchir-Msaâdin, à 800 mètres au sud de Bordj-el-Joudi, non loin de l'endroit où a été déblayée une basilique chrétienne en 1898 [12].

Quelques textes païens avaient été aussi recueillis dans cette localité [13]. De l'un [14], dédié par l'*ordo Furnitanus* à Valentinien, on avait conclu [15] que la ville portait le nom de *Furni ;* du rapprochement des deux autres on pouvait établir qu'elle était devenue municipe ou colonie sous Caracalla. Les inscriptions nouvelles précisent et complètent ces données.

Les textes des trois inscriptions honorifiques [16] nous

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1241, 1258, 2398; Ch. Tissot, *Géogr. comparée*, t. II, p. 580; R. Cagnat, *Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 17-22; Toutain, *Cités romaines*, p. 348-349, 386. — [2] Cagnat et Merlin, *Atlas archéologique de la Tunisie, Zama*, n. 187; *Inscr. lat. d'Afrique*, p. 61; Merlin, dans *Revue tunisienne*, 1908, p. 22 sq. — [3] J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, 1912, p. 67. — [4] Babelon Cagnat et Reinach, *Atlas archéol. de la Tunisie. Tebourba*, n. 235; Tissot, *Géogr. comparée*, t. II, p. 322, n. 2; Toulotte, *Géogr. de l'Afrique chrétienne proconsulaire*, p. 176; J. Mesnage, *op. cit.*, p. 122. — [5] L. Poinssot, *Siméon, évêque de Furnos majus*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1926, p. 304-307; *Bull. arch. du Comité*, 1926, p. CXCVI. — [6] *Acta purgationis Felicis*, édit. Ziwsa, p. 199; Morcelli, *Africa christiana*, t. III, p. 184; Monceaux, *Hist. littér. de l'Afrique chrét.*, t. III, p. 15, 29, 95-96; t. IV, p. 223-228; t. V, p. 269-273. — [7] Cagnat et Merlin, *op. cit.*, *Maktar*, n. 110. — [8] Victor de Vite, *Hist. persec. Vandal.*, l. I, c. III; Morcelli, *Africa christiana*, t. I, p. 162, 360; t. III, p. 132-133, 417. — [9] De Vite, *Onomasticon*, t. III, p. 176; Tissot, *Géogr. comparée*, t. II, p. 323. — [10] L. Poinssot, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1926, p. 307. — [11] Hardouin, *Collectio conciliorum*, t. II, p. 1082; *Vita Fulgentii*, c. XXIX. — [12] F. Gauckler, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. XV, 1907, p. 385 sq. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14751, 14752, 14753; d'Anselme de Puisaye, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1898, p. 212-213. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14752; cf. *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1898, p. 206. — [15] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 937; Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, p. 322 sq.; De Vite *Onomasticon*, t. III, p. 176. — [16] Merlin, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1909, p. CXCVIII-CCII.

apprennent que, sous Septime-Sévère, l'agglomération n'était encore qu'une *civitas*, ce qui concorde avec ce que nous savions déjà; en second lieu, elle s'appelait *Furnos* et non *Furni*. Bien que cette désinence en *os* soit rare dans l'Afrique romaine, on en connaît quelques exemples [1] : *Althiburos*, *Sululos*, *Thusuros*, *Veresuos*, *Bezereos*, *Thenteos*, *Madauros* [2]. Ces mots ont l'ablatif en *is* et forment en général [3] des ethniques en *itanus*.

Deux autres bases nous apprennent que *Furnos* portait le nom de *minor* ou de *minus*, ce qui marquait la distinction avec l'autre *Furnos*, Aïn-Fourna. *Furnos minus* devint municipe sous Caracalla et, en l'honneur du prince qui l'avait élevée à cette dignité, la cité prit le nom de *municipium Aurelium Antoninianum Furnitanum minus*.

III. Liste épiscopale. — Il y a une remarque préliminaire à présenter, à savoir que nous connaissons quatre titulaires du siège *Furnitanus* [4], mais sauf pour l'évêque Syméon, qui appartient incontestablement à *Furnos majus*, nous ne pouvons dire si ses collègues appartiennent à *Furnos majus* ou à *Furnos minus*. Voici ce qui les concerne :

Geminius Victor, outre son nom (*Geminus* ou *Geminius a Furnis*), nous savons qu'il siégea aux conciles tenus à Carthage en 253 et en 256 [5].

Florentius, *episc. Furnitanus*, donatiste, en 411 (I. 198).

Symeon episcopus plebis Furnitanæ, en 525, voir à *Furnos minus* [6].

Vitalis, voir plus loin.

IV. Basilique chrétienne. — Nous avons déjà mentionné la localité dont nous parlons ici [7], mais nous avons commis une erreur parce que nous ignorions que Henchir-Msaâdin et Bordj-el-Joudi sont deux localités séparées par une distance de 800 mètres seulement.

En défonçant [8] le sol pour planter de la vigne dans le domaine de Bordj-el-Joudi, on découvrit, au printemps de 1898, les restes assez bien conservés d'un mausolée chrétien, dont le pavement en mosaïque figurait Daniel dans la fosse aux lions (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 233, fig. 3583); ce pavement mesure 4 m. 05 sur 4 mètres et fait mémoire de *Blossii Honorati;* aujourd'hui au musée du Bardo.

Bibl. — P. Gauckler, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1898, p. cviii sq., cxxxvii sq., 335 sq.; le même, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1898, p. 170 sq.; d'Anselme de Puisaye, dans *ibid.*, 1898, p. 206 sq., pl. xiii; P. Gauckler, *Marche du service en 1898*, p. 9; *Marche du service en 1901*, p. 16, 17; *Nouvelles archives des missions scientif. et littér.*, t. xv, 1907, p. 385-386; *Catalogue du musée Alaouï*, *Supplément*, p. 18, n. 250.

Quelques jours plus tard, l'on trouvait à une centaine de mètres de cette ruine, et de l'autre côté du bordj, un nouvel ensemble de mosaïques, à sujets figurés et inscriptions diverses, qui furent successivement déblayées et transportées au musée Alaouï, à l'exception d'une mosaïque, la tombe de *Karthago*, offerte au musée du Louvre. Ces mosaïques faisaient partie du pavement d'un édifice important, dont il ne subsiste aucun vestige. Les murs ayant servi de carrière pour la construction du bordj voisin ont été démolis de fond en comble; il ne reste même plus trace des fondations. Mais les mosaïques qui composaient le pavement présentent des sujets et une disposition si caractéristiques, qu'on ne saurait conserver le moindre doute sur la destination de l'édifice dont elles jalonnent le plan.

C'était une basilique chrétienne à trois nefs, orientée du Nord-Ouest au Sud-Est.

Dans la nef centrale se succédaient trois grandes compositions décoratives marquant les principales divisions de l'église; dans les deux bas-côtés, diverses mosaïques tumulaires.

La façade devait être tournée vers le Sud-Est. Lorsqu'on avait franchi la porte, la première mosaïque qui se présentait dans la grande nef était un motif géométrique, plus long que large, et assez mutilé du côté de l'entrée, mais mesurant pourtant encore 3 m. de long sur 3 m. 25 de large. Il correspondait comme dimensions au tableau qui précédait l'abside, et dont le séparait un motif central, formant un carré de 3 mètres de côté, c'est-à-dire un peu plus étroit que les deux mosaïques adjacentes. Ce second motif décoratif, plus riche que le premier, se compose de rosaces et d'entrelacs, d'un dessin très ferme et d'un coloris vigoureusement nuancé.

Le troisième tableau, qui paraît marquer la place du chœur, est beaucoup plus soigné encore, mais très mutilé. (Voir *Dictionn.*, t. vii, col. 2587, n. 61, fig. 6286.) Médiocrement conservé dans sa partie inférieure, il est totalement détruit au sommet, du côté de l'abside. Il manque environ un tiers de la mosaïque, qui devait mesurer 5 m. de long sur 3 m. 25 de large; mais la composition présente dans son ensemble une telle symétrie qu'il est facile de reconstituer le dessin des parties détruites. Une plantureuse gerbe d'acanthes, qui prend naissance au bas du tableau, développe sur toute l'étendue du champ, de part et d'autre de l'axe central, ses volutes charnues, circonscrivant des médaillons d'inégale grandeur, mais toujours symétriques, que garnissent des oiseaux divers: deux paons d'abord allongeant dans les écoinçons inférieurs leur queue gemmée d'ocelles, puis des canards, des outardes, des tourterelles, des colombes, des faisans à la queue bifide, des cailles, d'autres oiseaux encore, moins nettement caractérisés. La touffe centrale sert de support à un *calathos* à deux anses qu'entourent trois couples d'oiseaux, deux colombes, deux perdrix opposées à droite et à gauche du panier, et, au-dessus, deux colombes affrontées becquetant les fleurs qui le remplissent.

Le sujet principal occupe un grand médaillon circulaire au milieu de la mosaïque. Il représente un monstre marin à queue de scorpion et à tête d'hippocampe, rejetant de sa gueule, la tête la première, un personnage nu, qui tend les deux bras en avant comme pour faire un plongeon. C'est évidemment le prophète Jonas. Le mosaïste a pris soin de dissiper toute incertitude en inscrivant son nom au-dessus de sa tête, en lettres hautes de 0 m. 08 à 0 m. 10, qui se détachent en noir sur le fond blanc :

IONAS

Une autre inscription, très courte, surmontait le monstre marin, il n'en reste d'intact que la première lettre, un *c*, haut de 0 m. 11, le reste est très mutilé :

CETVS

[1] Cf. P. Gauckler, dans *Bull., archéol. du Comité*, 1902, p. 438-439. — [2] S. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 18, n. 432, p. 32 de la notice. — [3] Cagnat, *Nouvelle explor. épigr. et arch. en Tunisie*, p. 18-20. — [4] *Althiburitanus*, dans *Corp. inscr. lat.*, t. viii, p. 213 et *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 420, n. 169; *Sululitanus*, dans *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 12341 et *Bull. arch. du Comité*, 1902, p. 435; 1907, p. ccxii; *Thusuritanus*, dans *Corp. inscr. lat.*, t. viii, p. 22; *Furnitanus*, dans *Corp. inscr. lat.*, t. viii, p. 937 et 1435, n. 12039, 14752. — [5] Hardouin, *Collectio conciliorum*, t. i, col. 149. — [6] *Id.*, *ibid.*, t. ii, col. 1082. — [7] *Dictionn.*, t. i, col. 723. — [8] P. Gauckler, *Rapport sur des inscriptions latines découvertes en Tunisie de 1900 à 1905*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. xv, 1907, p. 385.

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du service en 1898*, p. 9; *Catalogue du musée Alaouï. Supplément*, n. 256; *Archives des miss. scientif.*, t. xv, 1907, p. 387-388, pl. xiii, n. 1; *Dictionn.*, t. vii, col. 2587, fig. 6286.

Dans les bas-côtés de la basilique ont été découvertes sept mosaïques tumulaires, deux à droite de la nef, cinq à gauche. La première mosaïque tumulaire du bas-côté de droite était placée tout près de l'entrée. Très mutilée, elle n'a pu être transportée au musée du Bardo. C'est un tableau rectangulaire qui devait mesurer 1 mètre environ de largeur sur 0 m. 50 de hauteur; mais tout le côté droit et une grande partie du bas ont disparu. L'ornementation, très simple, se compose d'un médaillon central enfermant une inscription funéraire de cinq lignes et flanqué de deux losanges. Les lettres de l'épitaphe sont hautes de 0 m. 07 :

8596. — Mosaïque tumulaire,
d'après *Nouv. archives des missions scientifiques*,
t. xv, 1907, pl. xiii, n. 2.

BICTO
R · FIDE
LIS *in*
pace
////////////

La seconde mosaïque tumulaire, placée à droite de la grande nef, a été trouvée au milieu du bas-côté. C'est un rectangle large de 1 m. 68 et haut de 0 m. 90. Une large bordure d'oves, haute de 0 m. 28, entoure l'épitaphe, qui est tracée en lettres hautes de 0 m. 08, sur trois lignes, dans un cartouche haut de 0 m. 34 et large de 0 m. 82, accosté de deux tableaux carrés figurant tous deux le même sujet : une colombe becquetant une rose, perchée sur le monticule d'où jaillissent les quatre fleuves du paradis (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1700-1701). Le monticule a la forme d'une accolade et se raccorde ingénieusement au cadre de l'épitaphe, comme une sorte de queue d'aronde d'un caractère très décoratif. Le tableau de gauche est intact; celui de droite, au contraire, est très mutilé; il manque en outre deux ou trois lettres à la fin de chaque ligne de l'épitaphe, et une partie de la bordure (fig. 8596) :

COTTINVS ARCHIAT*rus*
FIDELIS IN PACE DEC*es*
SIT VIIIDVS IANVARI*as*

Cottinus, archiat[*rus*], *fidelis in pace, dec*[*es*]*sit vii* [*die*] *idus januari*[*as*].

Nous avons ici un archiâtre, médecin public rétribué par la municipalité, institution dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. xi, au mot Médecin, col. 170).

Bibl. — P. Gauckler, dans *Nouv. archiv. des miss. scientif.*, t. xv, 1907, p. 388-389, pl. xiii, n. 2; *Catalogue*, n. 258.

Les dalles tumulaires du bas-côté de gauche étaient groupées dans le fond de l'église, près de l'abside, sauf celle de *Karthago* qui occupait une position symétrique à celle de Cottinus.

La mosaïque de *Karthago* recouvrait un tombeau d'enfant. De petites dimensions, elle ne mesure que 0 m. 96 de hauteur sur 0 m. 42 de largeur. Elle est très simple et ne comporte qu'une épitaphe, entourée d'un filet noir, et surmontée du chrisme sous la forme d'une croix latine ayant la boucle à droite et accostée des lettres α et ω, placées à l'inverse du sens habituel, sous la branche horizontale de la croix, qui est pattée à droite et non à gauche, peut-être par suite de l'inadvertance du mosaïste. Cette forme de monogramme, accosté de l'α et de l'ω, est assez tardive et ne permet en aucun cas de faire remonter la date de l'épitaphe plus haut que la seconde moitié du ive siècle. Les lettres se détachent en noir sur un fond blanc et mesurent 0 m. 07 de hauteur. Pas de points de séparation.

ωPA
KARTHA
GO FIDEL
IS IN PACE
VIXIT AN
NV VNV
MII DXV

Karthago, fidelis in pace, vixit annu(m) unu(m) m(enses) ii, d(ies) xv.

C'est la première fois qu'apparaît dans l'onomastique africaine le nom de Carthage jouant le rôle de nom propre. Il est orthographié ici, comme presque

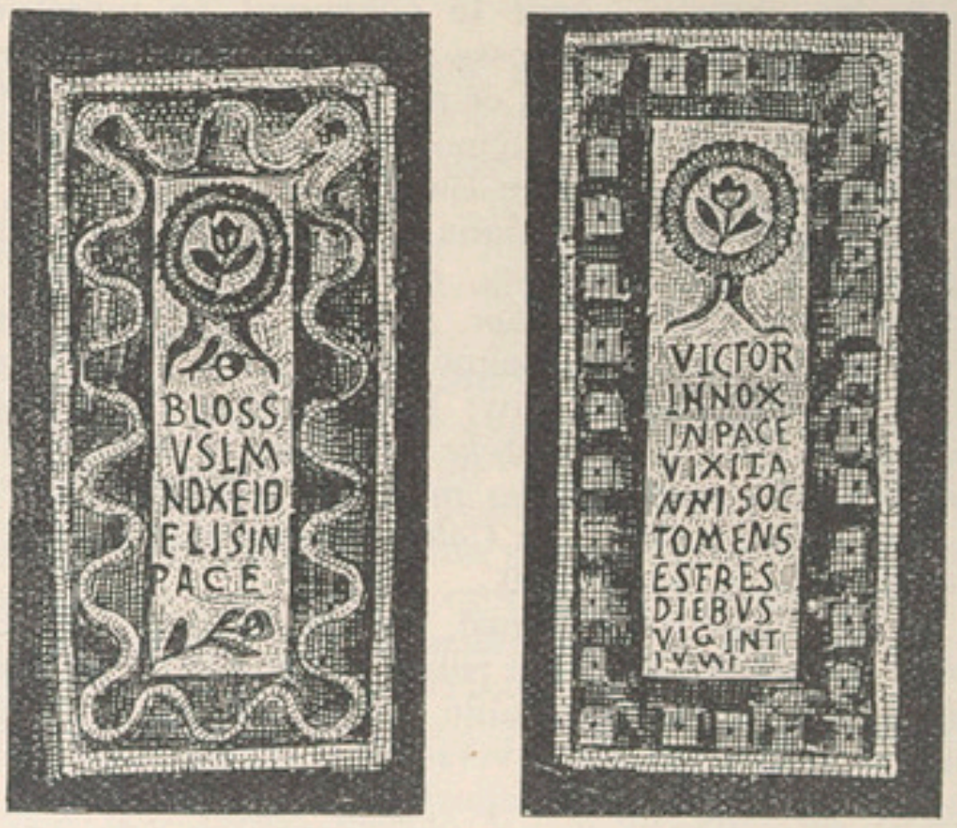

8597-8598. — Mosaïques tumulaires,
d'après *Nouv. archives des missions scientifiques*,
t. xv, 1907, pl. xiv, n. 1 et 2.

toujours en Afrique[1], avec un *k*. L'orthographe *Carthago* était considérée comme vicieuse par beaucoup de grammairiens latins, tels que Probus, Sergius, Pompeius et surtout Albinus, qui dit expressément : *Karthago et kalendæ per* k *scribenda sunt, cetera per* c *melius*[2].

[1] A. Audollent, *Carthage romaine*, p. 1, note 1. — [2] Albinus, dans Keil, *Grammatici latini*, t. vii, p. 304, ligne 14.

Bibl. — P. Gauckler, dans *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XV, 1907, p. 389-390.

Les quatre autres mosaïques étaient groupées au fond du bas-côté de gauche [1]. La première était en si mauvais état qu'elle a disparu presque immédiatement; il ne paraît pas qu'on en puisse rien tirer.

La tombe suivante, celle de *Blossus*, était, comme la précédente, orientée dans le même sens que l'église elle-même (fig. 8597). C'est une tombe d'enfant, mesurant 0 m. 80 de largeur sur 1 m. 70 de hauteur, parfaitement conservée. Large bordure festonnée. Dans la partie centrale, l'inscription se détache en lettres noires, hautes de 0 m. 08 à 0 m. 10; au-dessus, une lourde couronne à lemnisques entoure un bouton

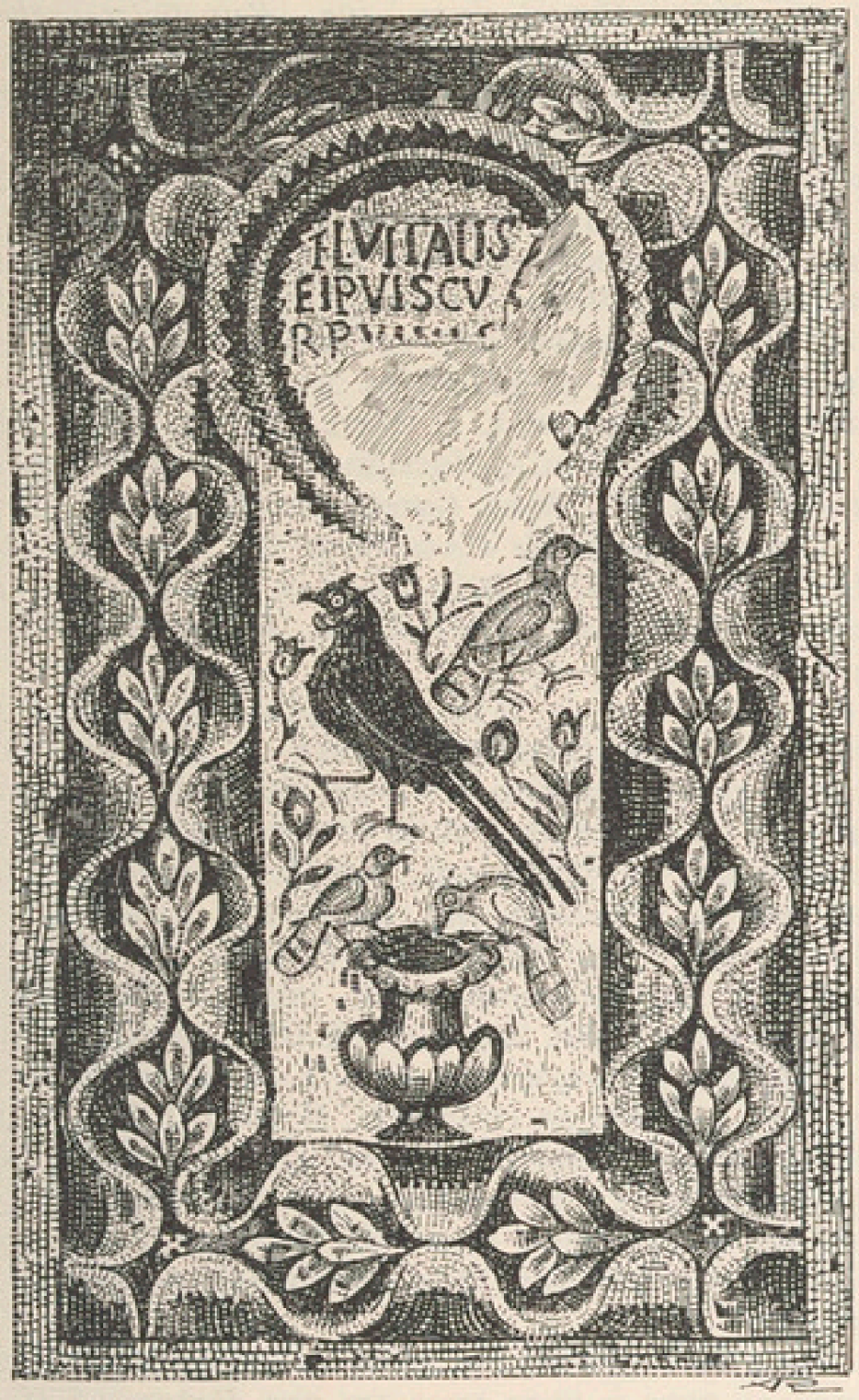

8599. — Tombe d'Henchir-Msââdin représentant un faisan, d'après P. Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, *Supplément*, 1910, pl. XX, n. 1.

de rose sur sa tige, une autre rose est placée entre les deux lemnisques; un troisième rameau fleuri jonche le sol au-dessous de l'épitaphe :

BLOSS
VS LM
NOXE ID
ELIS IN
PACE

Blossus innox(ius), fidelis in pace.

Nous avons déjà commenté ces termes *innox*, *innoxius*, *innocens* (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INNOCENT). Ce jeune Blossus portait le même nom et appartenait sans doute à la même famille que *Blossus Honoratus* pour lequel fut construit le mausolée voisin de la basilique. Les *Blossii* étaient sans doute de riches propriétaires des environs de Furnos.

Bibl. — P. Gauckler, dans *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XV, 1907, p. 391-392, pl. XIV, n. 1; *Catalogue*, n. 259; d'Anselme de Puisaye, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1898, p. 208; Héron de Villefosse, dans même recueil, p. 211, note 1; P. Gauckler, dans *Marche du service en 1901*, p. 16.

Mosaïque tumulaire orientée en sens contraire des précédentes, c'est-à-dire perpendiculairement à l'axe de la basilique; en parfait état de conservation; il n'y manque pas un cube; elle mesure 0 m. 73 de large et 1 m. 72 de haut (fig. 8598). L'encadrement figure une corniche à chevrons, large de 0 m. 20. L'inscription en lettres hautes de 0 m. 08 à 0 m. 05, est surmontée d'une couronne à lemnisques entourant une rose pourvue de sa tige.

Victor. innox. in pace, vixit annis octo. menses tres, diebus viginti unu.

Bibl. — P. Gauckler, *Marche du service en 1901*, p. 16; d'Anselme de Puisaye, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1898, p. 211; P. Gauckler, dans *Nouv. arch. des miss.*, t. XV, 1907, p. 392, pl. XIV, n. 2; *Catalogue*, n. 260.

Grande mosaïque tumulaire, orientée, comme la précédente, en travers du bas-côté. De forme rectangulaire, elle mesure 1 m. 05 de large sur 1 m. 80 de haut. La bordure, très large (0 m. 35), se compose de deux corniches festonnées qui s'opposent, s'éloignant et se rapprochant tour à tour, et laissant apparaître dans les intervalles qui les séparent une guirlande de lauriers, qu'elles enferment dans une sorte de rigole. Ce motif, original et rare, est d'un bel effet décoratif. Au sommet du tableau, une large couronne, qui empiète sur la bordure, entoure l'épitaphe. Celle-ci, aujourd'hui mutilée dans toute sa partie inférieure, se composait primitivement de cinq lignes, séparées par des traits horizontaux. Les deux dernières lignes manquent. Celle du milieu est aussi fort détériorée. Les lettres mesurent 0 m. 07 à 0 m. 08 de hauteur (fig. 8599) :

·FL· VITALIS
EIP · VISCVP*us*
RP VIXIT *annis*
////////////

Fl(avius) Vitalis, episcop[*us*] *r(ei) p(ublicæ) ? vixit* [*annis*]...

L'interprétation des lettres R P est plus que douteuse.

Sous l'épitaphe sont figurés, dans un parterre de rosiers fleuris, plusieurs oiseaux : un superbe coq faisan, à longue queue bifide, accompagné de sa poule; puis deux colombes perchées sur le bord d'un cratère à panse côtelée, avec deux larges anses assez maladroitement figurées. En s'abreuvant et s'ébrouant, les colombes font déborder le vase et de nombreuses gouttes retombent des deux côtés en jets d'eau sur le sol. Ce détail réaliste rappelant de trop près la célèbre mosaïque païenne de *Sosos* de Pergame sera éliminé plus tard par les artistes chrétiens, lorsqu'ils accentueront le caractère symbolique du motif et feront du calice l'image du *vas Christi*, dont le précieux contenu ne saurait, sans sacrilège, être répandu sur le sol.

La mosaïque de l'évêque Vitalis peut donc être considérée, au point de vue de l'histoire de l'art, comme une de ces œuvres de transition, où le symbolisme chrétien n'a pas encore complètement déformé, en les idéalisant, les motifs qu'il emprunte au répertoire hellénistique.

D'une façon générale, par leur style, leur technique, leurs particularités épigraphiques, les mosaïques découvertes à Bordj-el-Joudi donnent l'impression d'un

[1] *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1898, p. 208 sq.

art en pleine évolution, ce qui porte à les dater de la fin du IVe siècle, les plus anciennes remontant même, peut-être, jusqu'au temps de Constantin.

Bibl. — D'Anselme de Puisaye, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1898, p. 208 sq., pl. XIV; P. Gauckler, *Marche du service en 1901*, p. 16; *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XV, 1907, p. 393-394, pl. XIV, n. 3; *Catalogue*, n. 257.

H. LECLERCQ.

MSCHATTA. — I. La date et l'origine. II. Les diverses théories. III. L'édifice. IV. La décoration. V. Conclusion.

I. LA DATE ET L'ORIGINE. — Le monument désigné sous le nom de Kasr-Mschatta se trouve dans la Palestine transjordanienne, sur la grande route du pèlerinage à la Mecque qui passe par Damas, Bostra, etc., à l'est de la mer Morte, à environ 75 kilomètres de Jérusalem à vol d'oiseau et à la source de l'Ouâdi-Themen, affluent du Zerka-Main, qui se jette dans la mer Morte. Fergusson en attribuait la construction à Khosroès Parviz, vers 614; plus récemment, M. J. Strzygowski faisait remonter la façade au IVe siècle et apportait à l'appui de cette date des objets ajourés, d'or et d'argent, trouvés dans le Rhin et attribués à des artistes orientaux du IVe siècle. Il est bien vrai que l'étude des nécropoles de Cologne rend toujours plus évidentes les influences orientales sur l'industrie germano-romaine des derniers temps de l'empire; mais il semble par trop arbitraire de rapprocher d'un grand monument en pierre de petits ouvrages en métal et que le même principe de décoration se soit maintenu jusqu'au VIe siècle. Les boucles ajourées de Cologne peuvent être l'œuvre d'ouvriers orientaux immigrés dans la vallée du Rhin et la question de la date de Mschatta reste entière. On s'est accordé longtemps, et jusqu'au début de ce siècle, à croire que la construction serait due aux princes ghassanides de Bostra. Il est indiscutable que ceux-ci, qui étaient originaires de l'Yemen, avaient apporté, dans leur émigration, des étoffes, des tapis, des tentures dont la tradition était plutôt orientale, c'est-à-dire indo-perse. On sait, par les bas-reliefs de Dar-el-Bahari, combien sont anciens les rapports de l'Arabie et de l'Inde; plus tard, la domination perse y introduisait, à coup sûr par le commerce, les étoffes de Perse et de Mésopotamie; quand les tribus dont les chefs fondèrent les royaumes ghassanides émigrèrent dans la Palestine transjordanienne, elles n'y apportèrent pas de traditions architecturales, mais toute la décoration mobilière des tentures fut probablement imposée par eux comme modèle aux artisans locaux, qui élevèrent pour leurs émirs les édifices dont les ruines sont parvenues jusqu'à nous.

II. LES DIVERSES THÉORIES. — Les différents travaux qui ont été publiés sur Mschatta sont assez anciens, depuis le premier en date, celui de H. Tristram, *The land of Moab. Travels and discoveries on the east side of the Dead Sea and the Jordan. With a chapter on the persian palace of Mashita by J. Fergusson*, in-8°, London, 1873; G. Rawlinson en a donné une description, avec la reproduction des photographies de Tristram, *The seventh great oriental monarchy*, London, 1876; enfin, M. Dieulafoy, dans *L'art antique de la Perse*, en a publié un plan et une description. Depuis lors, Brunnow a publié un travail plus détaillé sur cet édifice, dans *Mittheilungen des deutschen Palæstina Vereins*, t. XVII, p. 30 sq., et, en collaboration avec Domaszewski, une description dans *Die Provincia Arabia*, in-8°, t. II, Strasbourg, 1905. En 1904, parurent les articles de M. J. Strzygowski; *Mschatta*, dans *Jahrbuch der kön. preussischen Kunstsammlungen*, t. XXV, et de H. Saladin, *Le palais de Machitta (Palestine)*, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, p. 409-414, pl. XLIV-XLVI, qui étudie l'édifice au point de vue de l'histoire des origines des arts musulmans. Depuis lors, on n'a cessé d'y revenir, les uns ont soulevé la question de la date : Dussaud, *Les Arabes en Syrie avant l'Islam*, in-8°, Paris, 1907, p. 39-56; Lammens, dans *Mélanges de la faculté orientale*, de Beyrouth, t. IV, p. 91-112, qui date Mschatta de la fin du VIIe siècle; Hertzfeld, *Mschatta, Hira und Badiya*, dans *Jahrbuch der kön. preuss. Kunstsammlungen*, t. XII, 1921, p. 104-146, le fait descendre jusqu'au milieu du VIIIe siècle; J. Strzygowski, dans *Persischer Hellenismus in christl. Zierkunst*, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, t. XLI, 1918, p. 125, et dans *Ursprung der christl. Kirchenkunst*, p. 97, repousse ces dates qui semblent trop basses à Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, in-8°, Paris, 1910, p. 45-49 et 2e édit., 1925, p. 50-54. Enfin, on a eu l'occasion de parler de Mschatta à propos du plan; cf. H. Vincent, *Le plan tréflé dans l'architecture byzantine*, dans *Revue archéologique*, 1920, t. I, p. 82-111, et à l'occasion des monuments apparentés : Kondakof, *Syrie*, p. 127 et pl. XVIII-XXIV (Amman); Musil, *Arabia Petræa*, t. I, Wien, 1907, p. 180 (Tûba) et p. 290 (Kharani); Massignon, *Les châteaux des princes de Hirah*, dans *Gazette des beaux-arts*, 1909, et *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1909, p. 202; Jaussen et Savignac, *Les châteaux arabes de Qeseir'Amra, Hâraneh et Tûba*, Paris, 1922.

III. L'ÉDIFICE. — Il ne s'agit plus aujourd'hui que d'un « immense carré qu'entoure un mur de pierre flanqué, de distance en distance, de tours semi-circulaires, et où une seule entrée est ménagée sur la face méridionale. A l'intérieur, sur le pourtour d'une tour carrée, s'élèvent des bâtiments construits en briques, trait par lequel les édifices de Mschatta tranchent sur l'ensemble des monuments syriens. Au fond de la cour, une porte à trois arcades, soutenues par des piliers, donne accès à un édifice de forme basilicale partagé en trois nefs; il aboutit à une salle tréflée, originairement voûtée en coupole et qui rappelle le plan « triconque » que l'on rencontre en Syrie dès le Ve siècle[1], ruines de Der-Dosi[2], τρίκογχον σῖγμα mentionné dans une inscription de Bostra de l'an 487[3].

« On a fort discuté sur cette construction énigmatique, où tour à tour on a vu une forteresse et un palais, sur sa date, sur l'art dont il est le produit, et qui a paru tour à tour persan, arabe, byzantin ou sassanide. En tout cas, il offre, par sa décoration surtout, un intérêt de premier ordre. Sur les deux tours pentagonales qui encadrent l'entrée, et sur le mur qui les avoisine, se trouve une frise richement sculptée qui n'a pas moins de 47 mètres de longueur. Elle a été transportée récemment au Kaiser-Friedrich-Museum de Berlin, et M. J. Strzygowski, qui lui a consacré une étude de haute valeur, en a bien montré toute l'importance. « Ce que Mschatta nous apprend, « écrit-il, place ce monument bien au-dessus de la « plupart des monuments de l'époque de transition « qui va de l'antiquité au Moyen Age. Il constitue « en son genre un point culminant d'une impertance « égale à ce qu'est la création d'Anthémius et d'Isidore « (Sainte-Sophie) dans l'histoire de l'architecture reli- « gieuse. Le mélange qu'on y observe des formes « architecturales syriennes et mésopotamiennes y a « pour parallèle la décoration de la façade et l'évolu-

[1] Église Saint-Jean-Baptiste, à Jérusalem. — [2] Couvent de Saint-Théodore; cf. *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXIII, 1914, p. 167-216. — [3] Vincent, dans *Revue archéologique*, t. I, 1920, p. 82-111.

« tion si nette qui, des formes familières à l'art anti-
« que, aboutit à des formes purement perses[1]. »

« C'est déjà une idée tout orientale que celle de décorer une muraille d'une haute frise sculptée. Jadis, dans les palais babyloniens et perses, un revêtement de briques émaillées mettait sur la façade une parure polychrome. A Mschatta, le même effet décoratif est recherché par d'autres moyens, mais l'intention est identique[2]. »

IV. La décoration. — A Sainte-Sophie de Constantinople (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Byzance), le répertoire classique paraît avoir été remplacé d'une façon absolue dans l'ornementation sculptée par une décoration inspirée de celle des étoffes et de l'orfèvrerie; de même à Kasr-Mschatta, rien ne rappelle les éléments de l'architecture gréco-romaine. Ce rôle des tissus dans les modifications et l'évolution des styles depuis les temps les plus anciens avait été indiqué par Viollet-le-Duc et ce qu'il en avait dit a été précisé et confirmé de nos jours, principalement par les découvertes faites par Alb. Gayet à Antinoé et à Damiette. Le détail d'une des tours d'angle de Kasr-Mschatta permet de se rendre compte d'une façon très suffisante de l'originalité de cette décoration (fig. 8600).

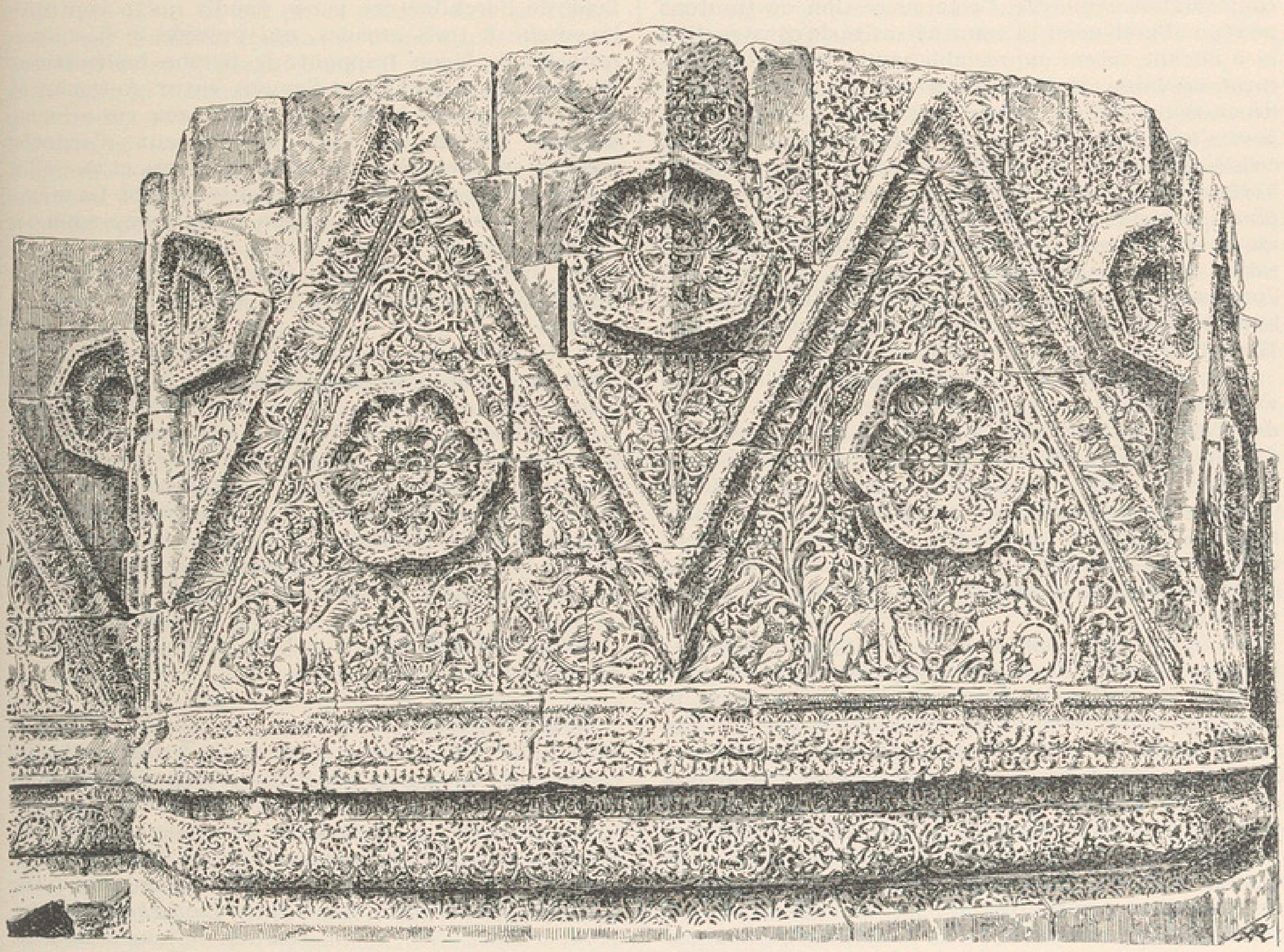

8600. — Tour d'angle de Kasr-Mschatta,
d'après *Bulletin archéologique du Comité*, 1904, pl. XLIV.

Le soubassement de la façade du palais, en partie enfoui, est indiqué par une forte moulure horizontale qui règne tout autour de l'édifice; cette moulure est elle-même couronnée par une série de grands frontons aigus dont les tympans sont décorés de gros fleurons à six lobes en segments de cercle. Entre ces sortes de frontons, qui forment comme une ceinture continue autour du palais, se trouvent d'autres fleurons polygonaux à huit côtés. Ces tympans et ces fleurons sont décorés, ainsi que les moulures du soubassement et celles des frontons, d'une abondante ornementation végétale incisée presque sans modelé et, pour ainsi dire, élégie dans la pierre. Triangles et rosettes saillantes appartiennent sans contestation à l'art perse. Sur les deux tours qui se trouvent à la base des triangles, dans les moulures de la haute corniche qui couronne la frise, se rencontrent des motifs très divers. C'est, d'une part, l'acanthe stylisée, dressée en feuilles droites, les palmettes, les rinceaux de pampres, c'est-à-dire les mêmes éléments qu'on rencontre dans les monuments syriens et qui, pour la plupart, sont antiques. Et, d'autre part, sur le fond plat des triangles, ce sont, autour de la rosette centrale, des rinceaux de vigne encore, mais fermés en cercles, et où jouent des oiseaux, des vases aux côtés desquels des animaux s'affrontent, lions-centaures et griffons. Ainsi, dans les thèmes, on constate un mélange indéniable d'art classique et d'art oriental, et, pourtant, l'impression d'ensemble n'a plus rien d'antique. Ce qui frappe dans cette décoration, c'est sa prodigieuse variété, sa richesse inouïe, et à mesure qu'on avance de la gauche vers la droite, l'élément oriental prend une place plus prépondérante. Si on examine le caractère de l'ornementation des tympans, des frontons et de l'espace qui les sépare, rien dans le parti adopté ne semble obéir à une loi de composition architecturale. On admet avec raison que, dans

[1] J. Strzygowski, dans *Jahrb. preuss. Kunstsammlungen*, t. XXV, 1904. — [2] Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, 1925, p. 50.

l'architecture, la construction doit être l'élément principal d'expression. Prenons des exemples : le caractère de l'architecture égyptienne, c'est la platebande; celui de l'assyrienne, c'est la voûte; la platebande aussi pour la grecque; pour la romaine, la voûte en berceau avec toutes les variétés qui en dérivent. Et toute la décoration se subordonne aux grandes divisions et aux grands partis qui découlent naturellement des procédés mêmes de construction.

Ici, rien de pareil; les lignes principales du monument ne dérivent pas naturellement des procédés de construction employés. Cette succession de frontons ne répond nullement ni à une nécessité de construction ni à aucune raison appréciable, autre qu'un balancement agréable de lignes. Ceci est du ressort de la décoration pure; or, une seule catégorie d'œuvres d'art peut s'affranchir de la loi énoncée plus haut; ce sont celles qui ont pour but la décoration des surfaces. Tableaux, tentures, tapisseries, étoffes brodées n'ont plus à se réclamer que des lois du rythme, de l'harmonie et de la symétrie, ainsi que de celles de la pondération ou du balancement des masses. C'est donc à l'ornementation des tissus, broderies, tapisseries ou tentures qu'il faut rattacher la décoration de Kasr-Mschatta.

Rien ne paraît d'ailleurs plus légitime. N'est-il pas évident, par exemple, que, si l'on imaginait que la décoration des tympans a été exécutée en broderies d'or ou d'argent sur un fond d'étoffes, on obtiendra une tenture d'effet analogue aux anciennes broderies persanes dont les reliefs correspondront alors d'une manière frappante avec ceux de notre monument dont aucun élément ne saillit en ronde-bosse, mais dont l'expression se réduit à des méplats faiblement accentués ?

Les cercles qui, sur le fond du tympan, forment le thème général de la décoration de rinceaux dans lesquels s'entrelacent des feuillages, des oiseaux et des grappes de raisin, sont reliés entre eux par des nœuds[1] qui sont le propre des broderies en soutache; les galons qui forment ces cercles sont eux-mêmes décorés de perles rondes qui rappellent encore de plus près les broderies auxquelles il a été fait allusion.

La décoration des moulures du soubassement, celle des rampants des frontons, celle des fleurons semblent, au contraire, empruntées à l'art de l'orfèvrerie; les feuillages des rampants, ceux des fleurons donnent l'impression de la vivacité d'arêtes que la ciselure permet d'obtenir sur le métal; enfin les moulures de soubassement rappellent étrangement le travail du repercé à jour sur une surface métallique. Ce sont ces derniers caractères qui sont les plus formels parmi ceux qui distinguent la sculpture d'ornement des édifices byzantins du VIe siècle de ceux de la période précédente, où se reconnaissaient, quoique déjà dénaturés, tous les éléments de la décoration classique.

Dans l'exécution technique, on retrouve le mélange de deux inspirations diverses. Comme dans l'art classique, certaines parties de l'ornement sont modelées en assez fort relief, et c'est par l'ombre des saillies que l'effet décoratif est obtenu. Plus souvent le procédé employé est celui qui, conformément à la pure tradition orientale, s'efforce de produire des oppositions de couleur sur fond presque plat. Dans l'intérieur des grands triangles, le relief est à peine sensible, les saillies n'existent point; l'effet est obtenu par le contraste du blanc et du noir, réalisé en incisant profondément la pierre et en faisant ressortir le dessin sur le fond d'ombre uniforme. C'est là, justement, ce qui donne son caractère à l'ensemble de la décoration. On sent qu'aucun effort n'a été fait pour la mettre en harmonie avec la structure; elle s'y applique comme un décor adventice, posé sur elle dans un but purement ornemental, à la façon des tapis d'Orient qu'on suspend le long d'une muraille et qui, pas plus que la frise de Mschatta, ne sont liés intimement au monument.

Dans tout le reste de l'édifice, on trouverait la trace des mêmes influences combinées et mêlées. Ainsi, dans les portes et dans les voûtes du bâtiment principal, on rencontre l'arc légèrement brisé, qui est un trait de l'architecture perse, tandis qu'au contraire le porche à trois arcades, qui précède la basilique, rappelle de façon frappante le porche hellénistique de Saint-Syméon (Kalat-Seman) entre Antioche et Alep. De même, à côté de chapiteaux corinthiens, d'autres offrent un décor de rinceaux d'acanthe simplement incisé à la surface de la pierre, et où l'effet est cherché par la couleur non par le modelé. La même préoccupation de la décoration polychrome apparaît dans les rehauts de couleur qui, sur certains chapiteaux, mettent les feuilles jaunes en valeur sur un fond bleu. Quelques-uns même portent des traces de dorure.

V. Conclusion. — Kasr-Mschatta date probablement du VIe siècle et paraît être l'œuvre des premiers princes de la dynastie ghassanide. Son importance est grande en ce qu'il doit l'essentiel de son inspiration à la Mésopotamie où se rencontrèrent et se compénétrèrent à Séleucie-Ctésiphon l'influence grecque et l'influence persane, qui, de là, rayonnèrent au loin en Syrie, en Asie Mineure, en Égypte, imprégnant le monde hellénique des enseignements et des méthodes décoratives du vieil Orient ressuscité.

H. Leclercq.

MU'ALLAKAH. — Voir *Dictionnaire*, t. II, col. 1564-1567.

MUENTER (Frédéric). — Né à Gotha, le 14 octobre 1761, mort à Seeland, le 9 avril 1830. Sa carrière de théologien protestant n'offre rien qui nous intéresse; mais il a eu une carrière d'érudit et d'archéologue jalonnée par quelques ouvrages méritoires. Pendant un séjour de trois ans à Rome, Muenter avait publié une traduction en vers de l'Apocalypse : *Die Offenbarung Johannis metrisch ins Deutsche uebersetzt*, 1784; 2e édit., 1806, et une relation en langue danoise de son séjour à Rome sous ce titre : *Efterretninger om begge Sicilierne, samledepaa en Reise i disse Landen*, 2 vol. in-8°, Kjobenhavn, 1788-1790, qui fut traduit en allemand, en hollandais, en italien et en suédois. Encouragé par le cardinal Borgia, Muenter avait donné un *Specimen versionis Danielis copticarum* en 1786; puis des *Fragmenta Patrum graecorum*, en 1788, et, l'année suivante, un *Commentarius de indole versionis Novi Testamenti sahidicæ.*

Nommé professeur extraordinaire de théologie à l'université de Copenhague (octobre 1788), il prit le grade de docteur en théologie avec une *Dissertatio inauguralis : De ætate versionum Novi Testamenti copticarum*, 1790. Dès lors, ses publications se succèdent à un rythme accéléré : *Versuch ueber die kirchlichen Alterthümer bei Gnostiker*, 1790; 2e édit., 1791; *Magazin für Kirchengeschichte und Kirchenrecht des Nordens*, 1792, *Vermischte Beiträge zur Kirchengeschichte*, 1798; *Handbuch der aelteren christlichen Dogmengeschichte*, 1809, en danois; 1804, en allemand; *Parallelismen der Geschichte*, 1806; *Die Belagerung von Kopenhagen in Sommer 1807*, 1807.

Le 1er avril 1808, il devint évêque de Seeland. C'est

[1] Ces nœuds, qui servent à marquer le croisement de ces lignes d'architecture en forme de soutaches, se retrouvent dans l'art arabe du Caire et dans celui de Syrie, ainsi que dans l'art arabe du Magreb.

à partir de cette époque qu'il tourna son attention sur des matières plus intéressantes. Déjà, en 1794, il avait préludé à sa carrière d'historien par la publication des statuts des templiers découverts par lui dans la bibliothèque Corsini. A partir de 1811 on voit paraître : *De schola Antiochena ;* puis *Odæ gnosticæ Salomoni tributæ*, 1812; *Observationum sacrarum ex marmoribus maxime græcis specimen*, 1814; *Symbola veteris Ecclesiæ artis operibus expressa*, 1819; *Narratio de Lucio primo episcopo romano*, 1823; *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, in-8°, Altona, 1825, 118-138 p. et XIII pl. Ce dernier ouvrage témoigne d'une érudition étendue et d'une application qui, au moment où il paraît, était un signe à retenir; on peut dire qu'il marque une date et nous permet de prendre une idée à une heure marquée de ce qu'était l'archéologie chrétienne; elle n'avait pas dépassé Mamachi (voir ce nom) et on ne pouvait même pas entrevoir Marchi (voir ce nom) et le grand essor de la seconde moitié du XIXe siècle.

H. LECLERCQ.

MUGUAS. — I. Le lieu. II. Le texte. III. L'auteur. IV. La date. V. Le récit. VI. Les personnages. VII. Agapius et Secundinus. VIII. Les visions. IX. L'authenticité. X. Bibliographie.

I. LE LIEU. — « Il est impossible d'indiquer l'emplacement de *Muguas*, lieu très voisin de Cirta : *in locum qui appellatur Muguas, cui est Cirtensis coloniæ suburbana vicinitas*, où des chrétiens furent arrêtés dans une ferme, en 259[1]. » Cette localité, que S. Gsell renonçait à découvrir, a été témoin de scènes qui nous apprennent nombre de traits sur la vie des fidèles en Afrique, vers le milieu du IIIe siècle.

II. LE TEXTE. — La *Passio sanctorum Jacobi, Mariani et aliorum plurimorum martyrum in Numidia*, nous a conservé un récit martyrologique dont la sincérité n'a jamais été mise en doute. De très bonne heure ce récit était accepté, lu et commenté; nous possédons un sermon de saint Augustin prêché à l'occasion de la fête à ces martyrs dont il mentionne la mère de l'un d'eux d'après ce que la *Passio* nous apprend sur elle[2].

III. L'AUTEUR. — Il ne s'est pas fait connaître, mais on peut réunir quelques particularités sur son compte. C'était, lui-même nous l'apprend, un ami intime de Jacques et de Marien qui le chargèrent de composer le récit de l'événement. Étant leur compagnon de voyage en Numidie, il fut mis en état d'arrestation avec eux par le centurion et emmené à Cirta. Là, il semble avoir été mis hors de cause et relâché dès le premier interrogatoire. La raison en est sans doute qu'il était laïque et que les édits de Valérien n'atteignaient que les clercs et, exceptionnellement, les laïques dans des conditions inapplicables à l'auteur. Relâché, celui-ci ne se sépara pas de ses amis qu'il suivit à Lambèse où ils le chargèrent de raconter « leur combat ».

IV. LA DATE. — C'est, de préférence, à l'ancien calendrier de Carthage qu'il faut recourir. Nous y voyons que les martyrs étaient commémorés le II des nones de mai, par conséquent le 6 mai. Cette date est également celle du martyrologe hiéronymien; il n'y a pas lieu de lui préférer celle que proposent les martyrologes historiques (Romain, Adon, Usuard), le 30 avril.

Quant à l'année, elle n'est pas indiquée expressément, mais diverses circonstances du récit permettent de la fixer : les évêques ramenés d'exil, les mesures prises contre le clergé, la distinction faite par le légat entre clercs et laïques, tout cela nous reporte après le deuxième édit de Valérien[3], après la mort de saint Cyprien[4] qui apparaît en songe à un des confesseurs. C'est donc le 6 mai 259 que le supplice eut lieu à Lambèse.

V. LE RÉCIT. — Jacques était diacre, Marien lecteur et leur ami simple laïque, lorsque, au printemps de l'année 259, ayant à traverser la Numidie, ils décidèrent de faire route ensemble dans une carriole. La chaleur était lourde et, vers le milieu du jour, Jacques s'assoupit. Ses deux compagnons l'appelèrent, le poussèrent, enfin il s'éveilla et leur dit : « Oh, je tremble de joie, réjouissez-vous, vous aussi. J'ai vu un adolescent d'une taille prodigieuse, vêtu d'une robe dont la blancheur éclatante éblouissait, ses pieds ne touchaient pas la terre et son front se cachait dans les nuages. Il passa comme un trait, nous jeta deux ceintures de pourpre, à Marien et à moi et dit : « Vite, « suivez-moi! »

Après cet intermède on arriva à Muguas, bourgade voisine de Cirta. Les trois amis s'arrêtèrent dans une ferme où se trouvaient des chrétiens qui leur apprirent que la persécution sévissait à Cirta; Jacques et Marien eurent dès lors le pressentiment de leur prochain martyre. En effet, le légat de Lambèse, gouverneur de la province, avait envoyé à Cirta des détachements de troupe que les magistrats municipaux employaient à l'arrestation des chrétiens. Il faisait rechercher ceux qui précédemment avait été condamnés à l'exil, afin de les traduire de nouveau devant son tribunal. Ce fut ainsi que deux évêques exilés, Agapius et Secundinus, passèrent à Muguas pour comparaître de nouveau devant le gouverneur. Heureux de rencontrer des fidèles, les deux évêques leur parlèrent sans détours et l'escorte ne fut pas sans en prendre défiance; aussi, deux jours plus tard, un centurion et des soldats reparurent à Muguas, arrêtèrent tous les chrétiens, y compris les trois voyageurs et emmenèrent tout ce monde à Cirta où la plus vile canaille était venue à la rencontre des prisonniers.

A Cirta, on procéda à un interrogatoire, mais on ne retint, semble-t-il, que les clercs. Un des prisonniers, Marianus, se disait lecteur; on crut qu'il espérait ainsi échapper à l'édit qui ne visait que les clercs d'ordre supérieur et on lui infligea la torture de la suspension par les pouces afin de lui arracher un aveu. Avec des poids aux pieds, les côtes meurtries, les entrailles mises à nu, il tint bon et fut ramené en prison. Jacques, qui avait confessé sa foi du temps de Dèce se déclara diacre et accueillit avec joie le retour de Marien qui, après la torture, fut favorisé d'un songe qu'il raconta à son réveil. Il n'y eut pas que Jacques et Marien; parmi leurs compagnons se trouvait un chevalier romain nommé Émilien, d'une grande austérité; lui aussi, eut un songe qu'il conta à son réveil.

Après quelques jours passés en prison, les inculpés furent envoyés par le magistrat de Cirta devant le procurateur de la province siégeant à Lambèse. Au sortir de la prison, on vit un homme mêlé à la foule s'agenouiller devant les confesseurs. On l'interrogea sur-le-champ, il confessa sa foi et prit place dans le cortège.

A Lambèse, le gouverneur procéda avec méthode, forma un groupe de laïques et un groupe de clercs. Les premiers étaient coupables d'avoir assisté à des réunions; pendant plusieurs jours on procéda à des exécutions. Les clercs, Jacques surtout, s'affligeaient de ce retard; une vision les rassura et, le lendemain, tous furent décapités sur les bords du Rummel, les corps et les têtes tombaient dans le torrent. Une inscription célèbre en conserve le souvenir (voir art. CONSTANTINE, dans *Dictionn.*, t. III, 2e part., col. 2714-2717, fig. 3251).

[1] S. Gsell, *Atlas archéologique*, feuille 17, p. 14, col. 2. — [2] S. Augustin, *Serm.*, CCLXXXIV, 2. — [3] Juillet 258. — [4] 14 septembre 258.

VI. Les personnages. — Le titre de la *Passio* ne mentionne que Jacques et Marien; le récit énumère un assez grand nombre de personnages, mais quelques-uns seulement sont connus par leurs noms; ce sont : 1° les chrétiens de la ferme de Muguas qui sont mis en état d'arrestation et emmenés à Cirta; 2° les chrétiens enfermés dans la prison de Cirta; 3° le fidèle qui s'agenouille à la vue des martyrs et qui confesse sa foi; 4° les laïques qu'on met à mort à Lambèse pendant plusieurs jours de suite; 5° les clercs qui partagent le supplice de Jacques et de Marien. Voici pour les anonymes. Voici les autres : Émilien, prisonnier à Cirta, chevalier romain; Tertulla et Agapia, deux jeunes femmes martyrisées; Agapius et Secundinus, évêques.

VII. Agapius et Secundinus. — Leurs deux noms figurent parfois dans le titre de la *Passio* qui contient comme des fragments de leurs actes. Sur Agapius, nous ne savons absolument rien. Les *Sententiæ episcoporum* de septembre 256 mentionnent deux évêques nommés Secundinus; l'un d'eux, *Secundianus a Cedias*, près de Mascula, en Numidie, pourrait être le martyr de 259. Agapius et Secundinus étaient exilés en vertu du premier édit de Valérien quand le deuxième édit, qui condamnait à mort tous les évêques, prêtres et diacres, les fit ramener d'exil. Leur mort suivit de près leur passage à Muguas, mais on ne sait rien sur les circonstances de leur martyre. Rien n'indique qu'ils n'aient pas suivi les confesseurs envoyés devant le légat à Lambèse et c'est là, plus probablement qu'à Cirta, qu'ils consommèrent leur martyre à une date antérieure à celle où périrent Jacques et Marien, environ vers le 29 ou le 30 avril 259.

VIII. Les visions. — La fréquence des visions en Afrique, vers le milieu du IIIe siècle, est tout à fait caractéristique de l'état d'esprit des chrétiens. Un esprit aussi rassis que saint Cyprien attachait une grande importance aux visions des enfants-prophètes; lui-même intervient dans les visions que nous rapportent la *Passio Montani* et la *Passio Jacobi et Mariani*. Toutes ces visions, tous ces songes sont fort raisonnables et d'une convenance parfaite.

IX. L'authenticité. — L'authenticité de cette pièce n'est pas contestable; tous les détails offrent une vraisemblance qu'on peut bien qualifier de vérité historique. Ces détails offrent un intérêt particulier par ce qu'ils nous apprennent de l'application de l'édit de Valérien, le recours des magistrats municipaux à l'armée. Le légat de Lambèse mène toute cette affaire qu'on évoque à son tribunal comme il ferait d'un délit militaire; il met sur pied l'*officium* et des détachements de troupes sous le commandement d'un centurion. A Cirta, la torture est administrée par des soldats que dirigent leurs officiers. L'exécution est, de même, confiée à des soldats.

A Cirta, les magistrats municipaux paraissent n'avoir qu'un désir, c'est d'éloigner cette affaire qu'ils envoient au légat avec un dossier complet. Ils font torturer Marien par crainte de laisser échapper un coupable faute d'avoir connu son rang hiérarchique. Pour le reste, point de violences; le légat s'informe, condamne, fait décapiter; c'est l'édit impérial qu'on applique. Pas de discours, pas de miracles.

X. Bibliographie. — *Acta sanct.*, aprilis t. III, col. 745-749. — Ruinart, *Acta martyrum sincera*, 1689, p. 230-231 ; 1713, p. 224 sq. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1701, p. 215-220. — L. Carette, *Rapprochement d'une inscription trouvée à Constantine et d'un passage des actes des martyrs fournissant une nouvelle preuve de l'identité de Constantine et de Cirta*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie royale des inscriptions*, IIe sér., *Antiquités de la France*, t. I, Paris, 1843, p. 206 sq., suivi d'un commentaire inepte de Hase. — Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840-1845. Archéologie*, in-fol., Paris, 1850, p. 193. — Général Creuly, dans *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, t. I, 1853, p. 79, n. 85, pl. XVII. — L. Renier, *Recueil des inscriptions latines de l'Algérie*, n. 2145. — C. Cahier, *Souvenirs de l'ancienne Église d'Afrique*, p. 301 sq. — B. Aubé, *L'Église et l'État dans la seconde moitié du IIIe siècle*, 1885, p. 406. — P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. III, p. 130 sq. — Ch. Tissot, *Géographie comparée de l'Afrique du Nord*, t. I, p. 55. — S. Gsell, *Observations sur l'inscription des martyrs de Constantine*, dans *Recueil de la Soc. archéol. de Constantine*, 1895-1896, t. XXX, p. 213-215. — P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrét. depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, t. II : *Saint Cyprien et son temps*, in-8°, Paris, 1902, p. 153-165. — H. Leclercq, *Dictionn.*, t. I, col. 414-417; *L'Afrique chrétienne*, t. I, 1904, p. 253; *Les martyrs*, t. II, 1903, p. 122-132.

H. Leclercq.

MULCTRA. — *Mulctra*, vient de *mulgeo*, et sert à désigner le vase dans lequel le pasteur met le lait des brebis (voir Vase). Ce sujet a été figuré plusieurs fois, notamment au cimetière de Lucine (voir *Dictionn.*, t. I, col. 884, fig. 190; col. 885, fig. 191; t. VIII, col. 1065); Wilpert, *Pitture delle catacombe romane*, pl. LXVI, n. 2; F. Buonarotti, *Osservazioni istoriche sopra alcuni medaglioni antiche*, in-4°, Roma, p. 43, a publié une brebis portant une *mulctra* sur son dos, le récipient est une outre; l'objet n'est pas décrit, on y lit simplement ces mots : *ex ære*.

H. Leclercq.

MULLING ET ARMAGH. — Ces deux manuscrits irlandais, qui sont au nombre des monuments les plus précieux de cet art, ont été décrits dans le *Dictionn.*, t. V, col. 789, n. 28, 29; nous y ajouterons ici un supplément de bibliographie.

1° *Book of Mulling.* — Évangéliaire. Reproductions de l'écriture, fol. 4 v°. Argument de l'évangile de saint Jean, avec une initiale ornée, dans Eug. O'Curry, *Lectures on the manuscript materials of ancient Irish history*, in-8°, Dublin, 1861; 2e édit., 1878, pl. V, M. — Fol. 18 v° (Matth., VI, 9 sq. : *Pater noster*), dans Eug. O'Curry, *op. cit.*, pl. N; J.-O. Westwood, *Palæographia sacra pictoria...*, in-4°, London, 1885; *Irish bibl. mss.*, pl. II, n. 6. — Fol. 28 r° (Matth., XVIII, 8-27); J.-T. Gilbert, *Facsimiles of national manuscripts of Ireland*, in-fol., London, 1874-1884, t. I, pl. XX, n. 2. — Fol. 28 v° (Matth., XVIII, 27-35 et XIX, 1-16); J.-T. Gilbert, *op. cit.*, t. I, pl. XXI, n. 1. — Fol. 38 v° (Matth., XIII, 16-35); W. M. Lindsay, *Early Irish minuscule script*, dans *St Andrews university publications*, t. VI, Oxford, 1910, pl. VII. — Fol. 48 r° (Matth., XXVI, 58-XXVII, 10); H. J. Lawlor, *Chapters of the Book of Mulling*, Edinburgh, 1897, frontispice. — Fol. 88 v° (Joa., IX, 8-X, 12); W. M. Lindsay, *op. cit.*, pl. VIII. — Fol. 94 v° (Joa., XXI, 13-25); J.-T. Gilbert, *op. cit.*, t. I, pl. XXI, n. 2.

Reproduction de lettres ornées : fol. 101 r° (début des fragments trouvés avec le *Book of Mulling* et reliés à sa suite); J.-O. Westwood, *op. cit.*, pl. II, n. 5. — Reproduction d'autres peintures : fol. 51 r° (portrait d'un évangéliste); Gilbert, *op. cit.*, t. I, pl. XX, n. 1.

2° *Book of Armagh.* — Évangéliaire, écrit en 812. Reproduction de l'écriture : sir W. Betham, *Irish antiquarian researches*, in-8°, Dublin, 1827, pl. XII. — Fol. 16 v° (texte latin : additions à Tirechan; édit. Wh. Stokes, *The tripartite life of S. Patrick with other documents*, London, 1887, p. 335-336). Eug. O'Curry, *Lectures on the ms. materials of ancient Irish history*, in-8°, Dublin, 1861, pl. R; J.-T. Gilbert, *Facsimiles of national manuscripts of Ireland*, t. I, pl. XXV. — Fol. 18

(textes latins et irlandais : additions à Tirechan; édit. et trad. Wh. Stokes, *op. cit.*, p. 342-349); Eug. O'Curry *op. cit.*, pl. o; J.-T. Gilbert, *op. cit.*, t. I, pl. XXVI, XXVII; sir W. Betham, *op. cit.*, pl. XII, n. 2. — Fol. 21 v° (texte latin du *Liber Angueli*, édit. Wh. Stokes, *op. cit.*, p. 354-356); Eug. O'Curry, *op. cit.*, pl. P. — Fol. 36 r° (Matth., VI, 7-32 : *Pater* en latin, mais écrit en lettres grecques); J.-T. Gilbert, *op. cit.*, t. I, pl. XXVIII, n. 2; sir W. Betham, *op. cit.*, pl. XI, n. 3; J.-O. Westwood, *op. cit.*, pl. II, n. 10; *Catholic encyclopedia*, t. I, 1907, pl. en regard de la p. 734. — Fol. 102 r° (Joa., XVIII, 20-XIX, 6); W. M. Lindsay, *Early Irish minuscule script*, in-8°, Oxford, 1910, pl. IX. — Fol. 104 r° (Joa., XXI, 20-25, avec un extrait du *Moralia* de saint Grégoire); J.-T. Gilbert, *op. cit.*, t. I, pl. XXIX.

Reproduction de lettres ornées : fol. 33 r° (Matth., I, 1 : *Liber generationis*); Gwynn, *Book of Armagh*, fol. 33 r°; Betham, *op. cit.*, pl. XI, n. 2. — Fol. 33 v° (Matth., I, 18 : *Christi autem generatio*); Betham, pl. XII, n. 4; Gwynn, fol. 33 v°. — Fol. 55 r° (Marc., I, 1); Betham, pl. XII, n. 1; Gwynn, fol. 55 r°. — Fol. 161 r° (début de l'Apocalypse); Betham, pl. XI, n. 1; Westwood, *op. cit.*, pl. II, n. 9; Gwynn, fol. 161 r°. Dans l'édition diplomatique du *Liber Ordinachanus. The Book of Armagh edited with introduction and appendices*, par J. Gwynn, in-4°, 1913, on trouve les fac-similés d'initiales aux fol. 20 r°, 25 r°, 70 r°, 91 r°, 106 r°, 109 r°, 116 r°, 123 r°, 128 r°, 130 r°, 133 r°, 135 r°, 136 v°, 137 v°, 139 r°, 139 v°, 141 r°, 142 v°, 143 r°, 144 r°, 151 r°, 153 r°, 155 r°, 156 r°, 158 r°, 158 v°, 159 r°, 172 r°, 192 r°, 192 v°, 201 v°, 215 r°, 220 v°.

Reproductions d'autres peintures : fol. 32 v° (emblèmes des quatre évangélistes); Betham, *op. cit.*, pl. X; J.-T. Gilbert, *op. cit.*, t. I, pl. XXVIII, n. 1; *Catholic encyclopædia*, t. I, 1907, pl. en face de p. 734; Gwynn, 32 v°. — Fol. 54 v° (lion ailé); Gwynn, fol. 54 v°. — Fol. 69 v° (bœuf ailé); Gwynn, fol. 69 v°. — Fol. 91 r° (aigle); Westwood, *Facsimiles of miniatures and ornaments in anglo-saxon and Irish manuscripts*, in-fol., London, 1868, pl. LIII, fig. 10; Gwynn, fol. 91 r°.

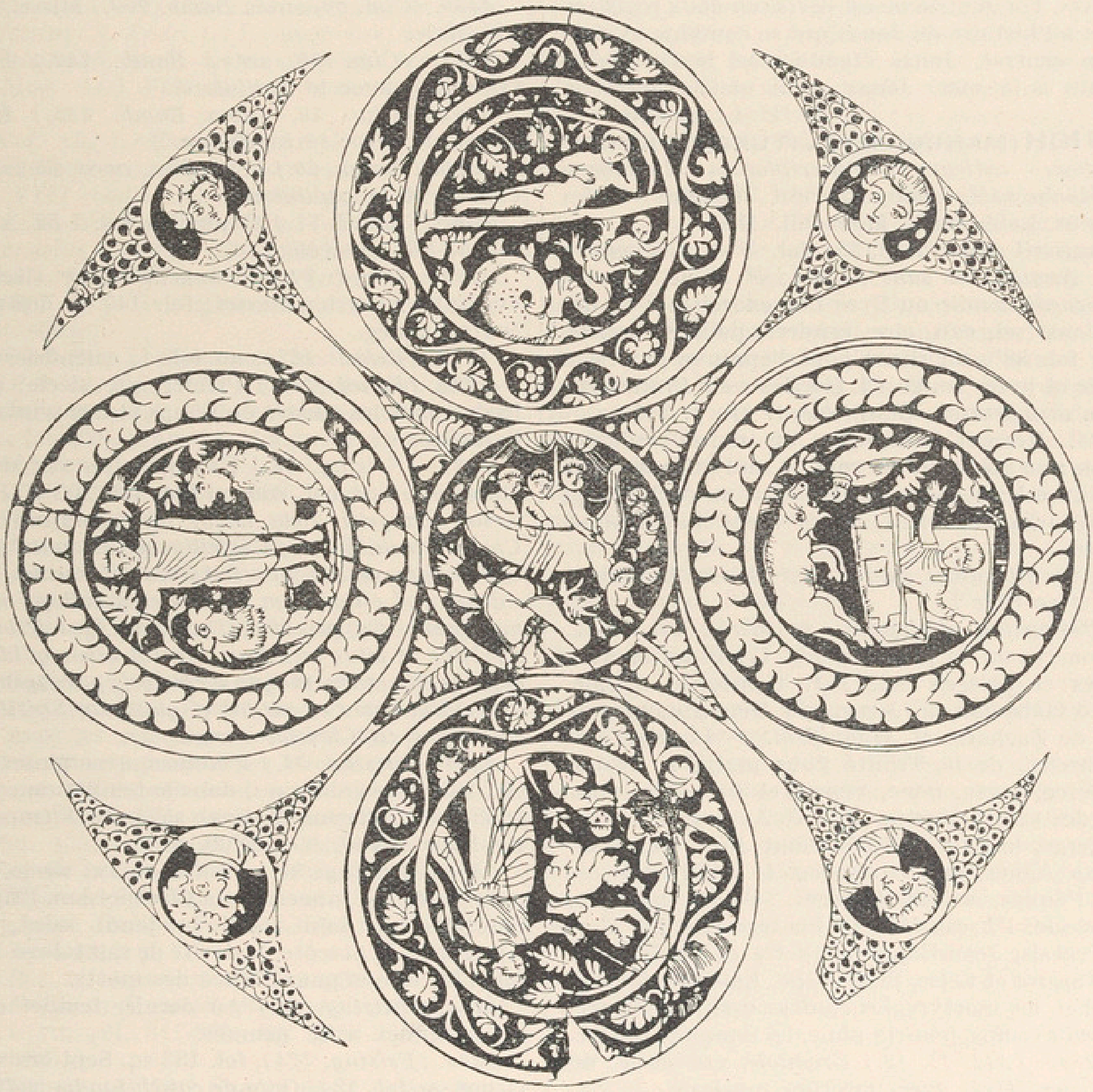

8601. — Fond de coupe trouvée à Müngersdorf, près Cologne, d'après W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, 1926, pl. LXXVIII, n. 158.

H. LECLERCQ.

MÜNGERSDORF. — L'objet que nous figurons ici appartient à une série que nous avons longuement décrite et cataloguée (voir *Dictionn.*, t. V, au mot FONDS DE COUPES) en sorte qu'il n'y a pas lieu d'y revenir en détail. Ce spécimen d'une industrie qui fut florissante dans la région des bords du Rhin, au IVe siècle, a été retrouvé il y a peu d'années à Müngersdorf, près de Cologne, et il fait partie aujourd'hui du Wallraf-Richartz-Museum, à Cologne (fig. 8601).

Les médaillons représentent des scènes bibliques entourées d'une bordure de feuillage, avec, dans les

écoinçons, quatre figures imberbes. Si réduites que soient ces scènes, elles offrent un certain intérêt, notamment celle de Noé dans l'arche qui montre un aspect jamais représenté ailleurs. Le patriarche ouvre l'arche au moment où la colombe lui rapporte le rameau d'olivier, mais toute son attention est concentrée sur une charogne d'un bœuf noyé que le corbeau sorti de l'arche s'apprête à déchiqueter. Un deuxième médaillon montre Moïse frappant le rocher et trois hébreux agenouillés se désaltérant. Un troisième médaillon représente Daniel vêtu, entre les lions et deux arbres. Un quatrième est divisé en deux registres consacrés à l'histoire de Jonas qui se combine avec le médaillon central; Jonas étendu sous le cucurbite. Jonas jeté à la mer, Jonas vomi par le monstre.

H. Leclercq.

MUNICH (MANUSCRITS LITURGIQUES DE).

— *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ regiæ Monacensis*, composuerunt Carolus Halm et Georgius Laubmann, Monachii, 1868.

2. Manuscrit daté de 1135; fol. 1[b]-4, *Calendaria Ecclesiæ Augustanæ cum notis*, XV[e] siècle.

100. Benedictionale ou livre des exorcismes et des bénédictions (sel, eau, cire, cendres, palmes, herbes, etc.); au fol. 88[b], un rituel pour l'épreuve par l'eau bouillante et le fer rouge. Cf. *Quellen und Erörter. zur bayerisch. und deutsch. Geschichte*, t. VII, p. 341 sq.

132-145. Recueil liturgique, en douze volumes in-fol., du XVI[e] siècle; le Ier volume seul offre quelque analogie avec les recueils de Pamelius ou de Hittorp, comme composition. Les autres n'ont pas trait à l'antiquité.

226. Liber liturgicus, in-fol., XIIe siècle. Comment justifie-t-il ce titre ?

343. Psalterium et hymni, Xe siècle, fol. 1-17. Divers concernant le psautier, fol. 17. Psautier avec arguments et prières, fol. 201. Cantiques d'Isaïe, d'Anne, d'Habacuc, de Jonas, du Deutéronome, de l'Exode, de Zacharie et *Magnificat*. — Hymnes des trois Hébreux, de la Trinité pour matines, laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies; pour les fêtes des saints Martin, André, Ambroise, la très sainte Vierge, le jour de Noël, saint Jean, l'Épiphanie, sainte Agnès, sainte Agathe, le jeudi saint, le jour de Pâques, saints Georges, Victor martyrs, Denis évêque, l'Ascension, la Pentecôte, saint Gervais et Protais, Jean-Baptiste, Pierre et Paul, Apollinaire, Nazaire et Celse, Sixte pape, Laurent, Simplicien, Michel, les martyrs, les confesseurs, la dédicace, pour le beau temps, pour la pluie, en temps de guerre.

2541, 2542. (Ald. 11, 12.) Graduale, XIIe siècle; du temps et des fêtes, avec notation musicale.

2568. Évangéliaire pour la messe, XIIe siècle.

3005. (And. 5.) Missel, IXe siècle, avec quelques notations musicales. Voir le ms. *Clm. 1385*, fol. 2-53.

3008. (And. 8.) Missel, XI-XIIe siècle, avec notation musicale.

3851. (Aug. eccl. 151), IXe siècle, fol. 1, *Precatio Augustana : Deus cui proprium est misereri*, avec la version allemande ancienne, fol. 73-74 *a;* Xe siècle, prières variées parmi lesquelles une *Benedictio aquæ ferventis, item aquæ frigidæ.*

3900. (Aug. eccl. 200), XII-XIIIe siècle. Psautier et calendrier.

3909. (Aug. eccl. 209), milieu du XIIe siècle, fol. 89-240, *Ordo qualiter in romana Ecclesia sacri ordines fiant;* fol. 250, *Exorcismus super energumenos;* fol. 253, *Ordo excommunicationis vel anathematis.*

3913. (Aug. eccl. 213), Xe siècle; fol. 1, *Lectiones sive nationes collectivæ ad diversos cursus tam diebus quam noctibus per circulum totius anni de cursus;* fol. 219, *Benedictiones;* fol. 225, *Obsequiale*, la fin manque.

3914. (Aug. eccl. 214.) Antiphonaire noté, XIIe siècle.

3915. (Aug. eccl. 215.) Missel plénier, fol. 1-118, du Xe siècle; fol. 119-146, du XIIe siècle.

3917. (Aug. eccl. 217.) Cérémonial des évêques, XIIe siècle. — Incipit : *Romana consuetudo unum diem id est VII kal. mai. interponit quem vocat in letania maiore non in ieiunio.*

4452. (Cim. 57, antea *Bamb. 283.)* Évangéliaire, début du XIe siècle.

4453. (Cim. 58, antea *Bamb. 284.)* Évangéliaire, début du XIe siècle.

4456. (Cim. 60, antea *Bamb. 909.)* Missel, début du XIe siècle.

4451. (Cim. 56, antea *Bamb. 282.)* Évangiles, IXe siècle, avec le *capitulare.*

4454. (Cim. 59, antea *Bamb. 285.)* Évangiles, XIe siècle, avec le *capitulare.*

4566. (Bened. 66.) Évangiles, IX-Xe siècle, avec les canons et le *capitulare.*

4567. (Bened. 67.) Évangiles, fol. 1-52, XIIe siècle; fol. 53-85, Xe siècle.

4571. (Bened. 71.) Évangéliaire, XIe siècle, fol. 1, évangiles pour les messes; fol. 147 *b*, oraisons pour toute l'année.

4622. (Bened. 122), au fol. 1, calendrier de 1064.

4624. (Bened. 124.) Plénier, XIIe siècle; épîtres et leçons pour les messes du temps et des saints de toute l'année.

6224. (Frising. 24.) Évangéliaire, VIIe siècle (voir *Dictionn.*, t. V, col. 800, n. 85); fol. 202 *b*, *Finit liber sancti evangelii dicta adque facta domini nostri Jhi Christi amen. Qui legis intellige quia domini sunt verba ista sancta et ora pro scriptore sic mereas corona a salvatore et vitam cum sanctis eius cultores et legentes mementote mei peccatoris;* en face : *Qui tribus digitis scribitur et totus membrus laborat labor quidem modicum, gratia autem magna a creatori, pax legentibus pax audientibus pax et caritas et gaudium Spiritui sancto viventibus in Christo. Amen.*

6231. (Frising. 31.) Psaumes, avec gloses, XIIe siècle; suivis de cantiques, dans le feuillet de couverture fragment d'un comput du XIe siècle. Cf. *Sitzungsberichte der bayer. Akad.*, t. I, 1869, p. 3.

6233. (Frising. 33.) Homélies, IXe siècle, fol. 116, pour Noël, les Innocents, la Circoncision, l'Épiphanie, Saint-Pierre, Saint-Paul, le jeudi saint, Pâques, Ascension, Pentecôte, Nativité de saint Jean-Baptiste; fol. 171, leçons pour l'office des morts.

6264. (Frising. 64.) Au dernier feuillet cantiques et antiennes avec neumes.

6325. (Frising. 125), fol. 133 sq. Sept oraisons pour la messe; fol. 134, *Ordo de catechizandis rudibus.*

6342. (Frising. 142), fol. 168 v°, Exorcisme *contra sagittam diaboli*, édit. Rockinger, *Quellen und Erörter. zur bayerisch. und deutsch. Geschichte*, t. VII, p. 318.

6421. (Frising. 221.) Martyrologe, Xe siècle; fol. 1, martyrologe de Bède, écrits sur Abraham de Frisingue, 957-994; fol. 16, litanie des saints. Cf. J. B. Friedrich, *Kirchengeschichte*, t. I, p. 191-196; fol. 21, collectes des messes; fol. 32, *Liber sacramentorum* de saint Grégoire.

6424. (Frising. 224.) Leçons, X[e] siècle. Leçons de l'Ancien et du Nouveau Testament pour toute l'année.

6425. (Frising. 225.) Ordo catholicorum librorum et quando vel quo tempore libri Veteris et Novi Testamenti sunt ponendi, XI[e] siècle (1007-1032 ?). *Liber est ordo r[o]manus de officiis divinis capitibus 65 absolutus*, comparer à Hittorp, *De divin. Eccl. cathol. officiis*, p. 21 sq.; fol. 129 *b*, leçons de saint Castulus avec notation musicale.

6426. (Frising. 226.) Collection, X[e]-XII[e] siècle. Sermons, homélies, traités, formules liturgiques et canoniques.

6427. (Frising. 227.) Varia, XIe siècle; fol. 1, capitules et oraisons de l'année; fol. 101, bénédictions du cierge, des cendres, des fleurs, des feuilles, etc.; fol. 116, ordo pour le baptême des enfants; fol. 128, bénédictions du fromage, de l'agneau, de l'eau et du sel; fol. 139, ordo pour la visite des malades; fol. 149, ordo pour les défunts.

6428. (Frising. 228.) Pontifical, XIIe-XIIIe siècle, avec notation musicale.

6430. (Frising. 230.) Bénédictions épiscopales, IXe siècle, manque la fin.

6431. (Frising. 231.) Office des défunts, Xe siècle.

6831. (Frising. S. Andr. 1.) Évangéliaire, XIe siècle.

6832. (Frising. S. Andr. 2.) Évangéliaire, XIe siècle.

8114. (Mag. 14.) Fol. 41 *b*, litanie des saints, IX-Xe siècle.

9475. (Nid. Alt. 5.) Évangiles, XIe siècle.

9921. (Ottobeuren.) Varia, XIIe siècle; fol. 17, *Versus de VIII modis;* fol. 18, *Guidonis versus de musicæ;* fol. 20, *Nomina neumarum;* fol. 21, *Tonarius seu antiphonarius exemplis illustratus;* fol. 32, *Tonarius gradualis;* fol. 40, *Textus liturgici cum neumis.*

10023. (Pal. 23.) Évangiles avec canons et *capitulare*, XIIe siècle.

10071. (Pal. 71.) Lectionnaire, XIIe siècle.

10077. (Pal. 77. Cim. 173.) Sacramentaire grégorien, XIe-XIIe siècle; fol. 219, calendrier avec notes liturgiques; fol. 226, jours égyptiaques et *Orologium ;* fol. 210-214, *benedictiones.*

10086. (Pal. 86.) Antiphonaire, XIIe-XIIIe siècle; avec notation musicale.

11019. (Pass. 19.) Évangéliaire, XIe siècle.

12201 a. (Raiteub. 1^a^ cod.) Évangéliaire, XIIe siècle, fol. 200, le *capitulare.*

12201 b. (Raiteub. 1^b^.) Épîtres et évangiles, XIIe siècle.

12649. (Ransh. 49.) Épîtres et évangiles, XIIe siècle.

13067. (Rat. civ. 67.) Varia, XIe-XIIe siècle; fol. 1, calendrier avec les règles du comput; fol. 9, prière du moine Brandan : *quam fecit per Michahelem archangelum dei quando transfretavit septem maria*, etc.; fol. 26, hymne pour la fête des Saints-Apôtres; fol. 26, psautier; fol. 175, cantiques et prières annexes au psautier, depuis le fol. 187 avec notation musicale; fol. 194, *Cursus de Trinitate* avec notation; fol. 203, psautier de saint Jérôme; fol. 219, hymnes et cantiques avec neumes.

13601. (Rat. Niedermünster.) Évangiles, XIe siècle.

14000. (Emmer.) Évangéliaire, *codex aureus* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 847-856, fig. 2653-2654; t. V, col. 800, n. 88).

14083. (Emmer. A. 83.) Chants de la messe, tons notés, X^e^-XIe siècle.

14124. (Emmer. B. 32.) Calendrier ecclésiastique avec les indictions, XIe siècle.

14222. (Emmer. C. 41.) Évangiles, Xe siècle, avec préface, canons, *capitulare.*

14267. (Emmer. C. 86.) Évangiles, XIe-XIIe siècle, avec le *capitulare.*

14444. (Emmer. E. 67.) Évangiles et oraisons, XIIe siècle.

14445. (Emmer. E. 68.) Fol. 201, *Ordo ad signum Ecclesiæ benedicendum seu benedictio campanæ*, XIe siècle, dans Gerbert, *Monum. vet. lit. alem.*, t. II, p. 61.

14447. (Emmer. E. 70.) Fol. 140, *Hymnus de psalmis gradualibus, cui subjungitur oratio metrica : Sancte sator suffragator*, IXe siècle.

14452. (Emmer. E. 75.) Évangéliaire, XIe siècle.

14506. (Emmer. F. 9.) Fol. 1, prières pour chacune des heures canoniques, XIIe siècle.

14628. (Emmer. G. 12.) Fol. 73, bénédiction des bâtons de pèlerins; cf. Gerbert, *op. cit.*, t. II, p. 111.

14704. (Emmer. G. 88.) Fol. 121, office de tous les saints, XIe siècle.

15713. (Sal. aul. 13.) Liber Novi Testamenti, XIe siècle, c'est un évangéliaire.

15903. (Sal. Numb. 3.) Évangéliaire, XIe-XIIe siècle, avec la *capitulare.*

15904. (Sal. Numb. 4.) Évangiles, XIe-XIIe siècle, prologue, canons, *capitulare.*

16002. (Sal. Numb. 2.) Évangiles des fêtes, XIe siècle.

17019. (Scheftl. 19.) Missel de Prémontré, XIIe siècle, avec calendrier, hymnes et neumes.

17011. (Scheftl. 11.) Évangéliaire, IXe siècle, fol. 1-19, *capitulare;* fol. 25-26, en lettres d'or sur pourpre, *In nomine Domini... incipit evangelium per totum anni circulum... Anno gratia Dei episcopus* (de Frisingue, 854-875) *scribere vel depingere atque parare præcepit.*

17027. (Scheftl. 27.) Lectionnaire, Xe siècle; le début manque. Fol. 25, *Collecta per circulum anni de adventu Domini, de sanctis;* fol. 73 pour les voyageurs, la foudre; fol. 75, bénédiction de l'agneau pascal, bénédiction du lard; fol. 76, oraison sur les vases trouvés dans des cachettes anciennes. Bénédiction de la viande, des œufs, d'une maison neuve; fol. 77, bénédiction des raisins et des fèves, des récipients de tout genre, d'une source; fol. 85, exorcisme des fleurs ou des feuilles; fol. 88, oraison sur les cierges le jour de la Purification; fol. 89, bénédictions de l'eau et du sel; fol. 99, exorcisme du sel en cas de maladie des troupeaux; fol. 99^b^, exorcisme sur les possédés; fol. 111, bénédiction du sel et de l'eau; fol. 113, bénédiction sur les vêtements et sur une religieuse; fol. 125, prière contre l'ouragan.

18005. (Tegernsee 5.) Évangiles, XIe siècle; lettres de saint Jérôme, d'Eusèbe.

18100. (Tegern. 100.) Dans la reliure, fragments liturgiques du XIe siècle, où il est fait mention du concile du Latran, de 1059.

18121. (Tegern. 121.) Varia, XIe siècle; fol. 1, litanies des saints, psautier, oraisons; fol. 199, cantiques bibliques; fol. 212, oraison dominicale; symbole des apôtres; symbole de saint Athanase; fol. 219, litanie; fol. 222, prières variées; fol. 226, oraison de saint Grégoire; fol. 232, psautier de saint Jérôme; fol. 277, *Quicumque hanc orationem in die cantaverit, nec malus homo nec diabolus... nocere poterit.*

18140. (Tegern. 140.) Lectionnaire, XIe siècle.

18840. (Tegern. 840.) Évangéliaire, XIe siècle.

18955. (Tegern. 955), XIe siècle; fol. 87-88, *Orationes* avec notation musicale.

18956. (Tegern. 956), XIe siècle, fol. 72, office noté de saint Vuigbert; fol. 77-78, bénédiction contre le froid; fol. 80, séquences pour les processions du dimanche, avec notation musicale.

19129. (Tegern. 1129), XIe siècle; fol. 100-101, de l'ordre des cantiques pendant la semaine.

19242. (Tegern. 1242.) Missel, XIIe siècle; hymnes et séquences avec notation.

21586. (Weihenst. 86.) Évangéliaire, XIe siècle.

21587. (Weihenst. 87.) Rituel, XIe siècle.

22021. (Wess. 21.) Évangiles, Xe siècle et *capitulare.*

22045. (Wess. 45.) Lectionnaire, XIIe siècle.

22311. (Windberg. 111.) Évangiles, XIe siècle, avec *capitulare.*

22502. Évangéliaire, XIIe siècle.

23281. (ZZ. 281.) Missel, XIe siècle.

23631. (ZZ. 631); fol. 234-245, *capitulare* des évangiles, Xe siècle.

27130. (Ottobur.) Graduel, XIIe siècle; fol. 97, livre des séquences de Notker avec notes.

H. LECLERCQ.

MÜNTZ (Eugène). — I. Formation. II. La Renaissance. III. La mosaïque. IV. La tapisserie. V. Les curiosités. VI. Les biographies : 1. Raphaël; 2. Léonard de Vinci; 3. Donatello. VII. L'humanisme. VIII. L'enseignement. IX. La vie. X. Bibliographie.

I. Formation. — Louis-Frédéric-Eugène Müntz naquit le 11 juin 1845 à Soultz-sous-Forêt, non loin de Woerth, en Alsace. Son père était notaire, son grand-père avait été député, ses deux frères furent l'un ingénieur, l'autre chimiste. Très jeune encore, ayant perdu sa mère, on l'envoya recevoir des soins et suivre quelques classes enfantines chez son grand-père, à Woerth; mais, en 1857, à l'âge de douze ans, il entra dans la classe de sixième au lycée Bonaparte. Le palmarès fait mention de ses succès en latin, en grec, en histoire entre 1858 et 1862. Dans la classe de cinquième, il eut pour condisciple Olivier Rayet et il a raconté les origines de leur amitié : « Venus, lui du fond de la Gascogne, moi du fond de l'Alsace, nous nous trouvions isolés dans ce milieu si essentiellement parisien, et ne tardâmes pas à nous lier intimement. Une circonstance toute fortuite nons rendit inséparables; il habitait en haut de la rue d'Amsterdam, moi à l'entrée des Batignolles. Quatre fois par jour, nous faisions route ensemble; pour l'aller, il m'attendait à la fenêtre et, dès qu'il m'apercevait, descendait les escaliers quatre à quatre; pour le retour, il m'accompagnait jusqu'aux Batignolles, je le reconduisais jusqu'à la rue d'Amsterdam; c'étaient des promenades et des causeries sans fin. Il prenait plaisir, de longues années plus tard, à rappeler ces exercices de péripatéticiens; pour ma part, je ne les oublierai jamais, car je leur dois non seulement des heures charmantes en elles-mêmes, mais encore une initiation à des jouissances intellectuelles que, sans ce commerce si suggestif, j'aurais peut-être ignorées longtemps [1]. »

Olivier Rayet avait un oncle maternel, critique d'art distingué, Paul Mantz, qui encouragea les deux jeunes gens dans le goût des choses d'art, favorisa leurs fréquentes visites au musée du Louvre et ne négligea rien pour leur inspirer un amour passionné pour les beaux-arts. Ceux-ci ne l'absorbaient pas tellement qu'il ne passât l'examen du baccalauréat et celui de licence en droit. Il s'acheminait, en apparence, vers le notariat auquel le destinait sa famille; mais les apparences sont trompeuses. Dès 1868, Müntz s'essaya à écrire des articles sur des artistes alsaciens, dans le *Courrier du Bas-Rhin*, dans la *Revue de l'instruction publique* et dans la *Revue critique;* en 1869, Paul Mantz lui entre-bâilla la porte de la *Gazette des beaux-arts* qu'il ne quitta plus de sa vie.

Müntz ne fit que traverser l'École des Chartes et s'engagea aussitôt dans des recherches personnelles et dans l'exploration des archives. Outre Holbein et Albert Dürer, auxquels il revint plus tard, il s'occupa de Martin Schœn et du miniaturiste Baur avec qui se termine le catalogue des artistes alsaciens du XVIIe siècle. Quelques voyages le conduisirent en Allemagne, en Autriche, en Suisse et lui permirent de commencer sa moisson documentaire dans les bibliothèques.

En 1870, il s'engagea dans un bataillon de mobiles du département de la Seine. Après la guerre, Müntz s'illusionna un instant au point de croire que les Allemands, qui avaient anéanti dans les flammes la bibliothèque de Strasbourg, avaient épargné les œuvres d'art de l'Alsace. L'illusion dura peu de temps, nombre de chefs-d'œuvre avaient disparu. Si la cathédrale de Strasbourg dressait encore ses ruines branlantes ce n'était pas l'adresse des artilleurs qu'il fallait incriminer, c'était la précaution des maîtres d'œuvre du Moyen Age qui avaient mélangé le fer à la pierre. Quant aux vitraux, ils étaient en poussière; le Temple-Neuf, vieille église construite en 1254, et abandonnée aux protestants, était détruite. Tout ceci contribua certainement à détacher un peu Müntz de sa province natale; un événement l'engagea dans la carrière qu'il suivit désormais.

Müntz venait d'obtenir du ministre de l'Instruction publique une bourse de voyage en Italie lorsqu'un décret du 24 mars 1873 décida la création d'une section romaine de l'École française d'Athènes. Sur la proposition de Félix Ravaisson et la désignation d'Albert Dumont, Eugène Müntz fut désigné pour faire partie de cette section et faire une année de séjour à Rome. Avec L. Duchesne, Collignon, Bloch et Bayet, Müntz forma le groupe studieux qui devint le noyau de l'École française de Rome et se mit en relations journalières avec les grands dépôts italiens de manuscrits et d'archives. Il y fit un apprentissage rapide de l'art de fouiller et de récolter dans les livres et les documents.

La « section romaine » devenue, le 26 novembre 1874, l'« École archéologique de Rome », se transforma, le 20 novembre 1875, en « École française de Rome » sous la direction d'Auguste Geffroy. Entre 1873 et 1875, Eugène Müntz avait pris part aux trois étapes de l'École, depuis ses modestes commencements dans la petite villa Mérode jusqu'au deuxième étage du solennel palais Farnèse [2]. Ce fut la période décisive. L'histoire de l'art italien, où il allait déployer l'activité de toute sa vie, n'avait pas encore trouvé de bibliographes, et avant de l'aborder, il fallut que Müntz fît lui-même la recherche et l'inventaire de tous les éléments qui devaient servir de base à ses ouvrages. Quand on pense aux difficultés de cette enquête préparatoire, si lourde et si complexe, on ne peut qu'admirer la promptitude et la sûreté des résultats.

Les grands ouvrages et les nombreuses monographies que Müntz publia au cours de sa carrière sortent en grande partie de ces années. Dans tous les travaux que signera Müntz, on remarque le souci constant d'établir une bibliographie complète du sujet et de consulter tous les livres antérieurs qui ont traité des mêmes matières. Par une sorte de coquetterie, Müntz n'a pas toujours indiqué toutes les sources imprimées qu'il a utilisées au cours de son travail. Ce n'était de sa part ni dédain ni oubli; il craignait seulement de rebuter le lecteur par un tel débordement d'érudition. Il était de ceux qui croient que, l'édifice achevé, l'échafaudage doit disparaître. C'est un procédé qui a ses inconvénients, parfois très graves; mais il est permis de l'adopter à ses risques et périls, dont l'un des moindres n'est pas celui de laisser croire aux esprits superficiels et malveillants que l'auteur s'est épargné la peine de consulter ses devanciers, ou qu'il a craint de se diminuer en rappelant trop souvent leurs noms et leurs travaux [3].

Eugène Müntz savait à quel prix il avait conquis son érudition et il est utile de rappeler les conditions défectueuses dans lesquelles se débattait la première phalange de l'École. « Beaucoup de bibliothèques n'étaient accessibles qu'un jour par semaine, d'autres avaient d'innombrables congés; d'autres n'ouvraient leurs portes que dans la matinée; pour s'assurer une place assez claire, il fallait affronter la boue des *vicoli* romains dès sept heures du matin, en hiver, et arriver avant les lecteurs concurrents. Quand, par bonheur,

[1] *Olivier Rayet (1847-1887)*, dans *L'Art*, 15 nov. 1888. — [2] A. Geffroy, *L'École française de Rome*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des sciences mor. et polit.*, t. VI, 1876, p. 606. — [3] L. Dorez, dans *Revue des bibliothèques*, t. XII, 1902, p. 499.

les bibliothèques ou archives possédaient un catalogue, on stupéfiait le bibliothécaire ou l'archiviste en lui demandant communication. La bibliothèque Vittorio-Emanuele, la plus riche de Rome, était dans la période de formation, bondée des vieilles collections retirées des établissements ecclésiastiques et dépourvue de livres modernes. L'Institut allemand de correspondance archéologique seul offrait une collection bien choisie et bien classée à la disposition des lecteurs. Aujourd'hui, tout est changé; des mœurs plus douces ont pénétré dans les établissements romains qui suivent la marche du progrès; on y consulte avec aisance les livres et les manuscrits. L'étonnement primitif a fait place à une sage libéralité, mais il serait injuste de ne pas rappeler la part des ouvriers de la première heure, qui, par leur ardeur et leur ténacité, ont forcé tant de portes, aplani tant de difficultés. Les promotions successives de l'École de Rome doivent honorer d'une même reconnaissance les noms de Louis Duchesne et d'Eugène Müntz[1]. »

II. La Renaissance. — Au cours de trois années, Müntz avait fait une si abondante moisson dans les bibliothèques romaines qu'il se trouva nanti de quoi alimenter ses publications durant trente années. Le dépouillement des *Registres comptables de la cour pontificale* furent la mine d'où il put extraire la substance de ses trois premiers volumes qu'il écrivit et publia à Paris entre 1878 et 1882, dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, sous le titre général : *Les arts à la cour des papes pendant le XVe et le XVIe siècle*. En 1878, parut la partie consacrée aux pontificats de Martin V, Eugène IV, Nicolas V, Calliste III, Pie II, c'est la première Renaissance; en 1879, vient Paul II, fondateur du musée du Vatican; en 1882, c'est le tour de Sixte IV, puis Innocent VIII, Alexandre VI, Pie III, Jules II. C'est une période historique d'un siècle, de 1418 à 1513. Elle se trouve trop en dehors de la période de nos études pour que nous nous y attardions très longuement, mais il est indispensable d'en donner une idée d'ensemble.

« Le premier volume s'ouvre par le tableau de la réorganisation de Rome par Martin V, au retour d'Avignon. Le premier souci de ce pape fut de restaurer les monuments antiques; de réorganiser la voirie romaine, de solliciter le concours de peintres comme Gentile da Fabriano, Victor Pisanello et surtout Masaccio; de sculpteurs et d'orfèvres comme Ghiberti. Nicolas V (1447-1455) fut le grand pape artiste et le grand mécène du XVe siècle. Müntz en parle avec une admiration sincère; son luxe lui semblait n'avoir eu pour objet que de rehausser l'éclat de la papauté et la bibliothèque qu'il fonda, la réédification de la basilique constantinienne de Saint-Pierre qu'il commença, lui semblaient des titres à notre reconnaissance. L'ébauche colossale que ce pape entreprit en peu de temps d'une Rome qu'il eût voulue aussi grande que la Rome antique, fut continuée par ses successeurs. Les noms des architectes Alberti, Rosellino, du doux peintre mystique fra Angelico, du maître verrier Giovanni d'Andrea de Florence, paraissent dans son orbite ainsi qu'une légion d'artistes dont Müntz a étudié les œuvres.

« Mais ce fut à Paul II (1464-1471) qu'il consacra ses recherches les plus heureuses. Le premier, il fit connaître la présence de nombreux artistes de la haute Italie venus à la cour du pape, qui eut pour sculpteur attitré Bellano de Padoue. Ainsi, Müntz faisait saisir sur le vif ces influences septentrionales qu'on lui a trop reproché de ne pas voir. Mais ce qu'il s'attachait encore plus à faire apprécier dans l'œuvre du cardinal Pierre Barbo, plus tard Paul II, c'était la réunion de ses collections et la fondation du musée du Vatican. Müntz a donné non seulement dans *Les arts à la cour des papes*, mais dans la *Gazette des beaux-arts*, de 1877 et dans la *Revue archéologique* de 1878, les inventaires des collections de ce pape, la description de ses statues, de ses camées, de ses bronzes, de ses objets d'orfèvrerie, de son médaillier. Rien ne peut être plus utile que ces inventaires pour retrouver l'origine et suivre les migrations de beaucoup d'œuvres d'art à travers les collections connues. Chemin faisant, il dégageait les personnalités d'artistes oubliés comme ce Paolo Romano, à qui il rendait la paternité du tombeau du cardinal Sérampi et de l'autel de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, tous deux élevés sous Paul II.

« Sixte IV (1471-1484) et Jules II sont encore de grandes figures de papes artistes qui ont attiré son attention. Sous le premier, qui eut le malheur de vendre une partie des collections de Paul II, Müntz a signalé les œuvres à Rome de peintres comme le Pérugin, Pinturicchio, Domenico Ghirlandajo, Botticelli, Philippino Lippi, Signorelli et Melozzo da Forli, à qui il attribua définitivement la célèbre fresque de la pinacothèque du Vatican, qui représente Sixte IV assis sur un fauteuil au milieu de sa famille, tandis que son secrétaire, l'humaniste Platina, est à genoux devant lui. Cette belle fresque, dit-il, a toutes les qualités d'un Andrea Mantegna; mais il montrait qu'il fallait la restituer à Melozzo da Forli.

« Jules II fut le pape qui ouvrit « l'âge d'or de l'art italien ». Müntz a toutefois montré que ce n'était pas à lui, mais à Paul II que l'on devait le commencement de la réédification de Saint-Pierre dans le style de la Renaissance. Mais ce fut Jules II qui confia à Bramante le plan général de l'édifice que l'on abandonna malheureusement dans la suite. L'on sait que ce pape artiste donna également son tombeau à faire à Michel-Ange, la chapelle Sixtine à peindre à Raphaël, ainsi que la chambre de la Signature et la chambre d'Héliodore; qu'il s'entoura d'artistes comme les San Gallo, les Sansovino, le Pérugin, le Sodoma, Caradosso. Les parties parues des *Arts à la cour des papes*, se terminent avec ses études sur Jules II[2]. »

Un dernier volume ayant le même objet fut intitulé : *Les précurseurs de la Renaissance* (1881), qui reçut, en 1888, un appendice intitulé : *Les collections des Médicis au XVe siècle*. Cet ouvrage souleva des polémiques et fut refait complètement, en 1902, sous le titre : *Precursori e propagatori del Rinascimento*. Les polémiques mettaient aux prises Eug. Müntz et Louis Courajod. Si « la grande influence de la Renaissance italienne sur la France n'est pas douteuse, combien, d'autre part, ne découvre-t-on pas d'influences septentrionales dans les origines de la Renaissance en Italie. Müntz lui-même en signalait à Pise auprès du grand Nicolas de Pise, auprès de Jean de Pise : double Descente de croix et le Massacre des innocents, à la cathédrale de Sienne, rappellent le réalisme pathétique de nos sculpteurs gothiques de la fin du Moyen Age; et Jean de Pise a été le précurseur de Giotto. Mais, à côté de l'influence gothique, Müntz voyait toujours celle de l'antiquité, des monuments romains encore debout au XIVe siècle, ou que l'on dégageait, comme l'arc de Titus; celle des collections d'antiques dont il avait découvert ou rappelé les richesses inestimables; aussi ne s'étonnait-il pas en constatant qu'un Jacopo della Quercia, à Sienne, avait serré de si près l'antiquité que ses fameux bénitiers du dôme avaient été considérés comme des antiques, ou qu'un Ambrogio Lorenzetti eût peint au Palais-Vieux de Sienne des

[1] E. Chatelain, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 631-632. — [2] J. Maurice, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, p. 70-72.

fresques dignes de Pompéi. Enfin, un art comme celui du médailleur ne renaissait-il pas de la découverte même des médailles romaines, à la fin du XIVe siècle, pour prendre son essor définitif au XVe avec Pisanello, Matteo de Pasti, etc., à Ferrare et à Padoue, avant de fleurir dans les grands centres sous la protection de princes comme Laurent le Magnifique, des papes comme Paul II et Jules II.

« Pour nous rendre compte de l'influence de l'antiquité sur les premiers grands maîtres de la Renaissance, Müntz nous présentait un Andrea Mantegna « cherchant avec l'ardeur d'un antiquaire ou d'un « archéologue à reconstituer l'image du monde romain, « utilisant statues, bas-reliefs, monnaies, inscriptions « marbres et bronzes, déterminant jusqu'aux plus « infimes détails du costume ou de l'ameublement des « anciens », puis tirant de cette infinité de matériaux une image poétique de la réalité grâce à une puissance d'imagination artistique sans laquelle toute cette érudition serait restée stérile. Ailleurs, c'est un Donatello qu'il évoquait, montrant qu'il avait subi d'abord l'influence d'un sculpteur allemand, Piero di Giovani da Tedesco, venu se fixer à Florence en 1386; un Donatello ayant produit dans la première partie de sa carrière des œuvres réalistes, exprimé l'ascétisme de saint Jean, la noblesse de saint Georges, le pathétique des Mises au tombeau, puis ayant subi la profonde influence des sculptures, des bas-reliefs, des médailles antiques et ayant alors produit le Cupidon de bronze du musée de Florence, les médaillons du palais des Médicis, la statue équestre de Guattamelata, à Padoue. Müntz montrait ainsi l'aurore de la Renaissance à Pise et sa consécration par le grand Mantegna, héritier de l'école lombarde, et de ce Jacopo Bellini, son beau-père, paysagiste et peintre délicat; puis il faisait toucher du doigt la puissance créatrice du génie italien renouvelé par l'étude de l'antiquité et donnant toute sa mesure avec Giotto, Brunellesco, Donatello et Masaccio, celui-ci mort à vingt-neuf ans, après avoir produit des fresques d'une beauté antique dont quelques-unes ont été conservées dans la modeste église du Carmine, située dans un quartier désert de Florence [1]. »

Le culte fervent que Müntz rendait à la Renaissance s'adressait aux monuments par l'intermédiaire des documents; c'était sa méthode d'atteindre le but qu'il visait et on ne peut nier que parfois l'étude des archives trop compactes l'empêchait de voir et de sentir la magnificence de l'art qu'il entrevoyait mal. Pour le Moyen Age en particulier, les archives l'avaient surabondamment fourni de documents, mais l'étude des édifices le déconcertait au point qu'il ne pouvait faire taire ses préventions à leur endroit. Du Moyen Age, il ne voyait que la chrysalide d'où la Renaissance allait sortir; c'était son excuse et son unique titre à l'étude au cours de laquelle il épiait avec joie chaque symptôme précurseur de cette éclosion tant attendue et tant admirée. Son enthousiasme pour l'humanisme éprouvait le besoin de se déverser périodiquement. Quant à la papauté, il alternait envers elle l'admiration et la tendresse d'autant moins suspecte qu'il demeurait immuablement attaché à sa foi protestante. Ce qui demeurait au-dessus des entraînements, dans la région sereine de la vérité historique, c'était sa conviction que pour aucune raison celle-ci ne doit être sacrifiée, même au patriotisme. Il avait pu se résoudre à proclamer la nationalité purement française des architectes des papes d'Avignon, mais il ne pouvait laisser sans protestations les paradoxes de Léon Palustre voulant faire de la Renaissance française un art original et national.

« Les années 1884 et 1885 furent spécialement employées par Müntz à explorer le midi de la France; ses recherches s'y continuèrent jusqu'en 1887. Les découvertes qu'il fit en Avignon, à Tarascon, à Montpellier sont intéressantes.

« L'une d'elles fut l'attribution définitive, en Avignon, des fresques de Notre-Dame-des-Doms à Simone Martini, l'ami de Pétrarque, le peintre de Laure. Ce fut à l'aide des registres de l'architecte qui dirigeait les travaux de l'église lorsque furent peintes ces fresques qu'il en établit la paternité; mais le faire du peintre est également caractéristique. L'on retrouve, dit Müntz, dans ces tendres et délicates peintures, le type de la Vierge aux cheveux blonds flottants de l'école de Sienne, son Christ émanant des nuages et adoré par les anges et surtout les nimbes d'or à rayons et le coloris délicat de cette école poétique.

« Les recherches sur le sculpteur François de Laurana et sur les monuments de Tarascon ne furent pas moins heureuses que celles sur Simone Martini. Müntz montra que le nom de Laurana devait être attaché au tombeau de Jean da Cossa de Troja, sénéchal de Provence, qui avait quitté Naples pour suivre le roi René [2]. »

En 1884, Eug. Müntz avait publié, sous la direction et avec le concours du duc de Chaulnes, *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII;* cet ouvrage était un essai dans lequel l'auteur exposait ses vues et sa méthode sur une histoire de la Renaissance en France qu'il ne lui fut pas donné d'écrire; il voulait montrer la pénétration de l'influence italienne en France et la combinaison des deux styles en un seul. « Valentine de Milan avait importé en France, sous Charles VI, les élégances de la cour de Galéas Sforza, puis René d'Anjou (1438-1480) avait attiré auprès de lui l'humaniste François Philelphe et les sculpteurs Pierre de Milan et le Dalmate François de Laurana dont le séjour en France est signalé par des œuvres d'un style italien, comme le tombeau de Charles du Maine à la cathédrale du Mans et le retable de Saint-Didier en Avignon. Les relations avaient été continues entre l'Italie et la France sous Louis XI; enfin, Charles VIII, après son expédition de 1494, à laquelle avait pris part un historien connu, Philippe de Commines, avait ramené en France deux sculpteurs italiens : Guido Mazzoni et Paganino. Sous Louis XII, un véritable atelier permanent de sculpture italienne était établi à Paris. Pourtant Müntz reconnaissait qu'un grand peintre comme Jehan Foucquet avait pu échapper sous Louis XII, en partie du moins, à l'influence italienne; mais Michel Colombe, qui n'avait pas franchi les Alpes, avait subi cette influence que l'on constate dans le tombeau de François II de Bretagne, à la cathédrale de Nantes; il en était de même de Simon du Mans, et, en architecture, les détails de l'ornementation italienne étaient venus se greffer sur le fond gothique des châteaux de Normandie, de Touraine et du Berry [3]. »

Tous ces travaux étaient autant d'enquêtes poursuivies en vue d'aboutir à une œuvre de synthèse qui présenterait l'*Histoire de l'art pendant la Renaissance* dans les divers pays de l'Europe. Trois volumes, consacrés à l'Italie, parurent en 1889, 1891, 1895, traitant en détail ce qui concerne les primitifs, l'âge d'or et la fin de la Renaissance : Michel-Ange, le Corrège, les Vénitiens [4]. Depuis 1894, Müntz préparait

[1] J. Maurice, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, p. 73-75. — [2] J. Maurice, *op. cit.*, p. 75-76. — [3] J. Maurice, *op. cit.*, p. 77-78. — [4] On peut voir dans le compte rendu du t. I, par Jules Helbig, dans *Revue de l'art chrétien*, IVe sér., t. II, 1891, p. 1-21, l'impossibilité de rapprocher les points de vue.

deux volumes embrassant l'évolution de l'art dans les autres pays. On les attendait avec impatience; l'auteur le savait et son souci d'accumuler les preuves, d'entasser les documents l'a entraîné à retarder l'apparition de ces deux volumes si longtemps que la mort fut plus prompte et vint le frapper avant que cette démonstration, qui devait braver la critique, fût en état de l'affronter.

III. La mosaique. — Dès son arrivée en Italie, Eug. Müntz s'intéressa à l'art de la mosaïque et aux plus beaux ouvrages qu'il a produits. Le 27 novembre 1874, Charles Jourdain annonçait à l'Académie des inscriptions que « M. Müntz, appliquant à la recherche des mosaïques chrétiennes son ardeur et son expérience, a recueilli soixante mosaïques du IVe au IXe siècle, qui fourniront à la critique ses plus sûrs éléments pour reconstituer l'histoire de cet art dans l'Orient latin ». Il s'occupa surtout des mosaïques murales; il avait déjà signalé la conservation sous Nicolas V des mosaïques à fond d'or de Sainte-Constance (voir *Dictionn.*, t. I, col. 958, fig. 239). Il montra qu'elles dataient de l'époque de Constantin le Grand et releva l'intérêt de la décoration où entrent symboles chrétiens et païens. Les documents qu'il avait recueillis lui permirent de donner à la *Revue archéologique*, de 1874 à 1901, une douzaine d'articles sur les mosaïques de Rome, Naples, Siponto, Capoue, Verceil, Olona et Albenga. Par une étude insérée dans la *Revue des Deux Mondes* (1er juillet 1882), il fit connaître au grand public la peinture en mosaïque dans l'antiquité et au Moyen Age. Ensuite, il publiait dans *The american journal of archeology* (1885 et 1886) trois études sur les mosaïques de Ravenne et de Rome, dans la *Revue des arts décoratifs* (1886), une étude de l'ornementation dans les mosaïques de l'antiquité et du Moyen Age. Puis venait, dans le *Bulletin monumental* (1886), un travail sur les mosaïques byzantines portatives. En 1891, un important travail, paru dans les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, résumait toutes les connaissances acquises sur la mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles. L'auteur passait en revue d'abord la technique, puis les monuments des catacombes, décrivait les mosaïques murales et le pavement ainsi que la mosaïque de verre employée à Pompéi et dans les villes antiques. Cette question fut au nombre de celles auxquelles il pensa toujours. En 1898, il étudiait les fresques et les mosaïques de l'ancienne basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs d'après des documents inédits. Et toutes les investigations devaient avoir, selon Müntz, un aboutissement pratique. Il voyait dans la mosaïque une industrie d'art à ressusciter; il appelait cette tentative de ses vœux, d'ailleurs superflus. Il ne fut pas plus écouté lorsqu'il demanda à l'Académie des inscriptions d'entreprendre avec l'aide de l'Association internationale des académies un *Corpus* général des mosaïques [1].

IV. La tapisserie. — Simultanément l'attention d'Eug. Müntz s'était tournée vers la mosaïque et vers la tapisserie. En 1874, la *Revue des Sociétés savantes* publiait des documents relatifs à la fabrication des Gobelins dès la première moitié du XVIIe siècle, en France, dans les Flandres et en Italie. En 1876, il publie des notices sur les manufactures italiennes de tapisserie du XVe et du XVIe siècle, et sur la tapisserie à Rome au XVe siècle. Il se documentait ainsi en vue des trois ouvrages qu'il a écrits sur la question : *Histoire générale de la tapisserie en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Danemark, en Hongrie, en Pologne, en Russie et en Turquie*, in-fol., Paris, 1878-1884; *La tapisserie*, ouvrage de vulgarisation dans la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, en 1884; *Les tapisseries de Raphaël au Vatican et dans les principaux musées de collections de l'Europe*, in-fol., Paris, 1897.

« Certes les connaissances de Müntz ne pouvaient pas être universelles; mais ses travaux sont pleins de détails inédits ou curieux; il mit en lumière l'origine flamande de ces Arazzi déjà désignés comme tels dans la *Chronique de Plaisance*, en 1389, que les souverains italiens, tels que les d'Este de Ferrare, les Sforza de Milan, les papes comme Martin V et Pie II recherchèrent avant d'essayer d'acclimater en Italie les manufactures de tapisseries de haute lisse. Il nous fait suivre les voyages de ces ouvriers de la première moitié du XVe siècle, partis des Flandres, souvent avec leurs familles, pour venir se fixer en Italie. On peut citer parmi eux un Giacomo d'Angelo et un Livino di Giglio de Bruges venus à Ferrare; un Jacquet, fils de Benoît d'Arras à Sienne, la famille Birgière de Lille à Pérouse; mais le premier de tous fut un Français : Jean, fils de Thomas, qui se fixa à Mantoue sous les Gonzague. Plus tard, au XVe et au XVIe siècle, il montrait ces modestes ateliers effacés par les grandes manufactures de haute lisse de Florence, de Milan, de Rome, de Bologne, Pérouse, Todi, Urbin, Corregio, Vigerano, et, sous Léon X, l'industrie de la tapisserie se transformant pour devenir la servante de la peinture, mais provoquant ainsi l'exécution des admirables cartons d'un Raphaël ou d'un Jules Romain.

« Il faudrait encore suivre Müntz dans ses recherches sur le rôle joué par les tapisseries dans les fêtes des cours somptueuses des rois de France, d'Angleterre et des ducs de Bourgogne, ou sur l'origine de la grande manufacture de Mortlake, sous Jacques Ier d'Angleterre, ou sur celles des manufactures moins connues d'Allemagne, à Lanniger, à Frankenthal, à Trèves, à Munich, au XVe et au XVIe siècle [2]. »

V. Les curiosités. — Après la mosaïque et la tapisserie, la miniature avait séduit Eug. Müntz, mais sans le captiver; il lui consacra de simples notes, ce qui n'était guère, de la part d'un homme qui déversait son admiration dans le format in-4° et in-folio. Cependant Müntz consacra un chapitre à la miniature irlandaise et anglo-saxonne au IXe siècle, dans ses *Études iconographiques et archéologiques sur le Moyen Age* (1887).

Ce ne fut peut-être qu'un délassement pour Müntz que son mémoire sur *La tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle*. Dans ce mémoire, Müntz reprenait un sujet effleuré par L. Duchesne à propos de la coiffure du pape Silvestre; il utilisait les mandats de paiement des tiares dans les inventaires conservés aux archives du Vatican, ainsi que les portraits des papes dans les bas-reliefs, les peintures, les dessins, les gravures, et notamment les peintures de Saint-Paul-hors-les-Murs.

Rappelons encore le mémoire sur *Le musée de portraits de Paul Jove* (1901) : on trouva la mention de plusieurs autres dans la bibliographie qui montre la curiosité de son esprit et l'étendue de ses recherches.

VI. Les biographies. — Eugène Müntz avait conquis une honorable notoriété. Son nom et sa prose tapissaient les revues, ses ouvrages soulevaient suffisamment d'éloges et de contradictions pour se faire connaître; l'auteur aborda le port tranquille des biographies et commença sa carrière nouvelle avec l'histoire de Raphaël Sanzio.

1° *Raphaël.* — En 1880, parut *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps*, en vue duquel E. Müntz n'avait pas ménagé sa peine et sa dépense puisqu'il avait rassemblé sur ce sujet 337 volumes ou brochures dans sa bibliothèque. C'est incontestablement l'ouvrage auquel l'auteur apporta le plus de soins et, en 1885, il en

[1] E. Chatelain, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 635-636. — [2] J. Maurice, *op. cit.*, p. 76-77.

donna une édition nouvelle, entièrement refondue. Il existait, osera-t-on dire, une certaine affinité de tempérament entre Raphaël et son biographe qui appréciait le peintre merveilleusement doué et appréciait à sa valeur l'antiquaire zélé à qui fut adressé, le 27 août 1515, un bref pontifical, grâce auquel il eut désormais le droit de s'opposer à la destruction des marbres antiques qui porteraient des inscriptions. Cette mesure de prévoyance fut l'origine du premier recueil épigraphique publié par Mazochi, en 1521. Comme complément, Müntz donna, en 1883, *Les historiens et les critiques de Raphaël (1483-1883). Essai bibliographique pour servir d'appendice à l'ouvrage de Passavant, avec un choix de documents inédits ou peu connus*, dans la *Bibliothèque internationale de l'art*.

2° *Léonard de Vinci*. — C'est en 1899 que parut *Léonard de Vinci, l'artiste, le penseur, le savant*, qui rassemblait sous divers titres de chapitres des sujets traités depuis plusieurs années dans des articles dispersés dans les revues. Ici encore, Eug. Müntz avait poussé son enquête avec toute sa conscience, ayant réuni 150 volumes en brochures sur le héros dont il décrivait et suivait la vie errante à Milan, à Vienne, à Florence, à Rome, à Bologne et finalement en France.

3° *Donatello*. — En 1885, Müntz présentait la carrière de ce rare artiste qui passa du réalisme à une sorte de noblesse calculée et réglée d'après l'influence des sculptures, des bas-reliefs, des médailles antiques.

Puis vient la troupe des maîtres qui mériteraient bien leur volume chacun, mais à qui l'auteur n'a que le loisir d'accorder un chapitre : fra Angelico, Giotto, Filarete, le Titien, et beaucoup d'autres.

VII. L'HUMANISME. — Une fois de plus, Müntz avait des admirations à exprimer et on sait qu'il avait l'admiration chaleureuse. L'humanisme n'avait pu le laisser indifférent. Pétrarque l'avait toujours intéressé; en 1887, il donnait une note sur Pétrarque et Simone Martini, à propos du Virgile de l'Ambrosienne; il avait fait connaître la maison de Pétrarque à Vaucluse et l'iconographie du traité *De remediis utriusque fortunæ* aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Ces essais aboutirent en 1902 à un volume in-folio écrit en collaboration avec le prince d'Essling, ayant pour titre : *Pétrarque, ses études d'art, son influence sur les artistes, ses portraits et ceux de Laure, l'illustration de ses écrits*. « Pétrarque seul parmi ses contemporains avait compris l'art du Moyen Age, en même temps que ceux de la Renaissance et de l'antiquité. Il renouvela par l'esprit chrétien des scènes antiques comme les *Triomphes*. Un art nouveau naquit de cette large conception de la beauté, et les œuvres auxquelles il donna naissance sont aussi variées que nombreuses; ce sont des tableaux, des tapisseries, des bas-reliefs, des médailles. Müntz en a augmenté le nombre connu dans la proportion de 150 à 21 et montré cette influence de Pétrarque pénétrant en Allemagne et dans les Flandres [1]. »

VIII. L'ENSEIGNEMENT. — Eugène Müntz n'avait pas qu'une écritoire à sa disposition, il avait une tribune. En 1876, à son retour de Rome, il fut nommé sous-bibliothécaire à l'École des beaux-arts; en 1878, à la mort d'Ernest Vinet, il devint bibliothécaire et conservateur des archives et collections de cette école. Pendant vingt-quatre ans, il dirigea les acquisitions de la bibliothèque des beaux-arts dans une voie absolument scientifique, d'après ce principe incontestable que nos bibliothèques publiques doivent fournir aux lecteurs appliqués les ouvrages trop coûteux pour figurer dans la librairie d'un professeur et, à plus forte raison, d'un élève.

A partir de 1884, Müntz avait suppléé Taine dans la chaire d'esthétique et d'histoire de l'art de l'École des beaux-arts. La mort de l'illustre philosophe (le 5 mars 1893) semblait lui assurer la succession du poste qu'il occupait depuis neuf ans; il avait compté sans des compétitions qui triomphèrent de son mérite que ne soutenait pas l'intrigue.

« Müntz aimait l'enseignement; il saisit toutes les occasions de faire des conférences sur les sujets qui le passionnaient, soit à la faculté de théologie protestante de Paris, soit à l'École des sciences sociales, soit, vers la fin de sa vie, à l'université de Genève, où il traita de l'ennoblissement du culte par l'art et de la dignité de l'art religieux. Il publia, à cette occasion, deux articles sur le protestantisme et l'art, puis un autre sur l'art protestant contemporain en Suisse. Il aurait voulu que l'art devînt le grand éducateur de la démocratie. En 1898, il écrivait : « Aux époques de déclin, l'art reçoit le contre-coup des mœurs publiques et devient l'auxiliaire de la corruption; dans la période ascendante d'une nation, il pousse aux suprêmes triomphes; l'inspiration étant son essence même il se montre indolent, réfractaire même, vis-à-vis du mal, et seulement vivant et fécond lorsqu'il s'agit de favoriser la cause de la beauté et du progrès.

« L'expérience du passé nous apprend qu'une double mission incombe à l'art : il doit travailler à moraliser les contemporains et il doit léguer à la postérité des modèles destinés à éduquer à leur tour les générations les plus reculées. La conclusion qui se dégage, avec la dernière netteté, c'est que, là où la critique moderne ne voit qu'un délassement intellectuel à l'usage des classes supérieures, l'antiquité, le Moyen Age et, dans une certaine mesure aussi, la Renaissance, avaient reconnu un inappréciable facteur pédagogique, social, économique... Il est temps, il n'est que temps, que l'art intervienne de nouveau dans l'éducation du grand nombre [2]. »

Ce goût de l'enseignement entraînait Müntz à accorder sa collaboration à une multitude de périodiques plus ou moins artistiques, parfois assez éphémères, qui lui permettaient d'atteindre le public et d'exercer son besoin de prosélytisme. La *Grande encyclopédie*, la *Revue de l'art chrétien*, l'*Archivio storico italiano*, la *Revue critique*, la *Gazette des beaux-arts*, les publications académiques lui servaient à exposer ses idées ou ses découvertes. Même on le rencontrait dans le *Tour du monde*, ce qui l'amenait à se reposer parfois à la *Revue des Deux Mondes*, à moins qu'il ne se contentât de l'hospitalité du *Magasin pittoresque*. Son nom servit à faire vivre quelque temps des entreprises de librairie condamnées à l'avance à mourir en bas âge, mais, pourvu qu'il exposât sa pensée et provoquât des sympathies, il se tenait pour satisfait de son effort et récompensé de sa fatigue.

IX. LA MORT. — Eugène Müntz avait vécu pour ses idées, pour l'art et avait écrit et publié infatigablement. Il avait aussi voyagé beaucoup, en Italie, dans le midi de la France, en Allemagne. Son nom était entouré d'une certaine notoriété soigneusement entretenue. Il appartenait à tout autant de sociétés, de comités, d'instituts et d'académies que la chose est nécessaire pour imposer le respect de sa personne et la conviction de sa valeur; dans ce jardin de distinctions s'épanouissaient, parmi les palmes vertes, quelques décorations. On assure qu'il en était heureux; c'est possible. Il avait préféré le célibat au mariage et vivait avec son frère.

Un jour, le 30 octobre 1902, alors qu'il écrivait un compte rendu sur un travail relatif à la tapisserie de Bayeux, il posa la plume, soupira longuement et

[1] J. Maurice, *op. cit.*, p. 81. — [2] Müntz, dans *Revue bleue*, 11 juin 1898, p. 742.

mourut, à l'âge de cinquante-sept ans. Ses amis avaient remarqué depuis deux années environ sa fatigue croissante et ils s'inquiétaient de sa maigreur, mais la production du critique demeurait si régulière, elle témoignait d'une si belle vigueur intellectuelle qu'ils voulaient se rassurer sur les suites de ce trop visible dépérissement. Ils savaient que, pour Müntz, « le travail était sa joie, non pas le travail égoïste et parfois stérile qui fait ressembler l'érudit au thésauriseur, mais celui qui a pour but immédiat la production, l'enseignement sous toutes ses formes, la distribution à pleine volée, en tous pays, en toutes langues, à toutes les variétés de public, des résultats de l'activité scientifique la plus ordonnée et la plus intense. Il n'y avait, pour Müntz, de jours mal employés que ceux où il n'apprenait rien ou n'enseignait rien. Son œuvre, dont la bibliographie permet d'apprécier l'ampleur, comprend des travaux de haute érudition, comme l'*Art à la cour des papes*, l'*Histoire de la tapisserie*, à côté de livres de vulgarisation savante comme la *Renaissance en Italie et en France*, les *Précurseurs de la Renaissance*, la *Toscane*, la *Tapisserie*, *Raphaël*, *Léonard de Vinci*, d'un nombre considérable d'articles dispersés dans les revues, enfin et surtout cette grande *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, immense répertoire de faits et d'idées où viendront puiser et s'instruire des générations de lecteurs [1]. »

« Les œuvres les meilleures, les plus utiles et respectables ont leurs imperfections; à celle d'Eugène Müntz on pourrait reprocher une certaine absence de composition et de mise au point. Ce serait mal prendre sa défense que de le nier; mais n'est-il pas juste de dire que la fragilité d'une existence dont il semble avoir pressenti la brièveté ne justifiait que trop la hâte que dénote son œuvre. Il aurait pu, son *Raphaël* en fait foi, présenter avec plus d'art un moins grand nombre de travaux plus mûris; il a préféré nous faire part de toutes ses découvertes. En art, il aimait les œuvres soignées et savantes; en histoire, il aimait surtout les documents. Rien, en effet, n'est plus éloquant pour ceux qui savent. Ayant donné au travail la dernière heure de sa vie, il a légué au public entier ses œuvres inachevées et le trésor de ses notes, voulant que rien de ce qu'il avait recueilli ne fût perdu pour la science et que chacun pût être juge de la loyauté de son travail; en vertu de ses dernières volontés, tous ses manuscrits sont entrés à la Bibliothèque nationale [2]. »

Entre Eugène Müntz et Louis Courajod existait plus qu'un dissentiment d'idées, un dissentiment de jugements; ils avaient chacun leur chapelle dont ils interdisaient l'accès au contradicteur comme ils auraient fait à un blasphémateur. « Courajod ne pouvait sentir Müntz, thuriféraire du génie italien, qui le lui rendait avec usure et disait : *Quidquid boni, non novum, quidquid novi, non bonum* [3]. » Chacun était fanatique de la meilleure foi du monde. Müntz admirait la Renaissance, lui rendait un culte, la proclamait avec une conviction ardente l'institutrice de l'Europe moderne dans toutes les branches de l'activité humaine, et premièrement dans l'art. Sa souplesse d'esprit était presque infinie pour découvrir des considérations esthétiques, politiques, sociales, morales et religieuses qu'il tournait sans peine à faire la preuve que la Renaissance est le bien commun de toutes les nations modernes, et que l'honneur revient à l'Italie d'y avoir précédé le reste de l'Europe. Cette douce aberration l'enchantait, l'énivrait, l'aveuglait. Toute objection proposée au nom des magnificences de l'art français du XIe au XVe siècle, de sa prodigieuse architecture, de son inimitable sculpture venait s'évanouir devant l'affirmation intransigeante de cette intelligence qu'on croyait accueillante et qui n'était qu'obstinée. Le rêveur ne sortait plus de sa tour d'ivoire, à peine jetait-il parfois un regard de sa fenêtre et pour y trouver des raisons plus fortes de tenir à son dogme esthétique. Mais cette ténacité n'allait pas sans apporter la souffrance avec elle. La nature très droite, la sensibilité très délicate d'Eugène Müntz lui procuraient d'amers froissements au contact des hommes et de la vie. Il ne s'y dérobait pas, même il faisait un effort méritoire pour surmonter sa déception et ne montrer que le plaisir qu'il éprouvait de se sentir aimé et compris. Mais il ne comprenait pas certains procédés désobligeants ni certaines contradictions blessantes, car il admettait qu'on discutât ses idées et qu'on critiquât ses travaux. Les livres de ses émules ne lui portaient pas ombrage. Il les lisait, la plume à la main, en extrayait tout ce qui pouvait être utile à la science, et leur vouait, dans son for intérieur, la reconnaissance la plus vive et la plus sincère. La joie avec laquelle il accueillait un nouveau venu et un nouveau volume dans les études d'art avait quelque chose de touchant; aux premiers, il prodiguait les trésors de son érudition même inédite, aux seconds, il accordait des articles d'une extrême courtoisie [4].

X. Bibliographie. — La bibliographie d'Eug. Müntz comprend environ cinq cents numéros; nous n'en recueillons ici que ce qui a trait à nos études d'antiquité et d'archéologie chrétienne; nous faisons suivre le numéro de classement de celui de la bibliographie générale.

1 [22]. *Les monuments d'art détruits à Strasbourg*, dans *Gazette des beaux-arts*, 1872, t. v, p. 349-360.

2 [46]. *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*. I. *L'arc triomphal de Sainte-Praxède*, dans *Revue archéologique*, 1874, t. XXVIII, p. 172-177; II. *Sainte-Constance de Rome*, dans *ibid.*, 1875, t. XXX, p. 224-230, 273-284, 1 pl. h. t.; III. *Les pavements historiés*, dans *ibid.*, 1876, t. XXXII, p. 400-413; IV. *L'oratoire du pape Jean VII*, dans *ibid.*, 1877, t. XXXIII, p. 32-46; 1877, t. XXXIV, p. 145-162; V. *Sainte-Constance de Rome; nouveaux documents*, dans *ibid.*, 1878, t. XXXV, p. 353-367; VI. *Des éléments antiques dans les mosaïques romaines du Moyen Age*, dans *ibid.*, 1878, t. XXXVI, p. 273-278; 1879, t. XXXVIII, p. 109-117; 1882, t. XLIV, p. 141-152; VII. *Les mosaïques de Naples*, dans *ibid.*, 1883, IIIe sér., t. I, p. 16-30; VIII. *Le triclinium du Latran : Charlemagne et Léon III*, dans *ibid.*, 1884, t. III, p. 1-15; IX. *Les mosaïques de Siponte, de Capoue, de Verceil, d'Olona et d'Albenga*, dans *ibid.*, 1891, t. XVII, p. 70-86.

3 [53]. *Les monuments antiques de Rome au XVe siècle*, dans *Revue archéologique*, 1876, t. XXXII, p. 158-175; *Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance; nouvelles recherches*, dans *ibid.*, 1884, IIIe sér., t. III, p. 296-313; t. IV, p. 38-54; 1885, t. V, p. 350-363; t. VI, p. 27-41; 1886, t. VII, p. 124-138, 224-242, 336-340; t. VIII, p. 33-39; 1887, t. IX, p. 54-60, 170-179.

4 [57]. *Recherches sur l'origine des ornements connus sous le nom d'entrelacs*, dans *Revue celtique*, 1876-1878, t. III, p. 243-245.

5 [58]. *Recherches sur l'œuvre archéologique de Jacques Grimaldi, ancien archiviste de la basilique du Vatican, d'après les manuscrits conservés à Rome, à Florence, à Milan, à Turin et à Paris*, dans *Bibliothèque*

[1] S[alomon] R[einach], *Eugène Müntz*, dans *Revue archéologique*, t. I, 1902, p. 423. — [2] C. Enlart, *Eugène Müntz*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXIII, 1903, p. 235-236. — [3] S. R[einach], dans *Revue archéologique*, t. I, 1922, p. 168. — [4] L. Dorez, *Eugène Müntz*, dans *Revue des bibliothèques*, t. XII, 1902, p. 499.

des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, Paris, 1877, fasc. 1, p. 225-269.

6 [59]. *Les anciennes basiliques et églises de Rome au XVe siècle*, dans *Revue archéologique*, 1877, t. XXXIV, p. 18-39.

7 [74]. *Notice sur un plan inédit de Rome au XVe siècle*, dans *Bull. et procès-verbaux de la Société des antiq. de France*, séance du 21 avril 1880.

8 [76]. *Raphaël archéologue et historien d'art*, dans *Gazette des beaux-arts*, 1880, t. XXII, p. 307-318, 453-464.

9 [79]. *La peinture et l'iconographie chrétiennes*, dans *Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger, réimprimé avec additions sous le titre : *Études sur l'histoire de la peinture et de l'iconographie chrétiennes*, in-8°, Paris, 1882 et 1886.

10 [88]. *Le musée du Capitole et les autres collections romaines à la fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle avec un choix de documents inédits*, dans *Revue archéologique*, 1882, p. 24-27.

11 [91]. *La peinture en mosaïque dans l'antiquité et au Moyen Age d'après de récents travaux*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1882.

12 [118]. *Sur un plan inédit de Rome au commencement du XVe siècle*, dans *R. Accademia dis Lincei. Rendiconti*, IVe sér., t. I, 21 décembre 1884 : *Archeologia*.

13 [120]. *Notice sur un plan inédit de Rome à la fin du XIVe siècle*, dans *Gazette archéologique*, 1885, t. X, p. 169-176, pl. XXIII.

14 [121]. *L'esthétique, l'archéologie et l'histoire de l'art*, dans *Le courrier de l'art*, 13 février 1885.

15 [128]. *The lost mosaïcs of Ravenna*, dans *The american journal of archæology*, t. I, 1885, p. 115-130.

16 [131]. *La légende de Charlemagne dans l'art du Moyen Age*, dans *Romania*, 1885, p. 321-342, réimprimé dans *Études iconographiques sur le Moyen Age*.

17 [149]. *De l'ornementation dans les mosaïques de l'antiquité et du Moyen Age*, dans *Revue des arts décoratifs*, avril, juillet, août, septembre 1886.

18 [160]. *Les mosaïques byzantines portatives*, dans *Bulletin monumental*, mai-juin 1886.

19 [166]. *The lost mosaïcs of Rome. IV to IX century*, dans *The american journal of archæology*, 1886, p. 295-313; 1890, p. 1-9.

20 [168]. *Les antiquités de la ville de Rome aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, in-8°, Paris, 1886.

21 [178]. *A propos de l'ouvrage de M. Kondakoff sur la miniature byzantine*, dans *Bulletin critique*, t. VIII, 1887, p. 322-337; c'est une jolie « prise de becs » avec M. Pierre Batiffol.

22 [183]. *La tradition antique au Moyen Age*, dans *Journal des savants*, oct. 1887; janv.-mars 1888.

23 [186]. *Études iconographiques et archéologiques sur le Moyen Age*, Ire sér., in-12, Paris, 1887.

24 [189]. *Notice sur une vue de Rome et sur un plan du Forum à la fin du XVe siècle, d'après un recueil conservé à l'Escurial*, dans *R. Accademia dis Lincei*, IVe sér., *Rendiconti*, t. IV : *Archeologia*.

25 [201]. *Les sources de l'archéologie chrétienne dans les bibliothèques de Rome, de Florence et de Milan*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. VIII, 1888, p. 81-146.

26 [203]. *La colonne Théodosienne à Constantinople*, dans *Revue des études grecques*, t. III, 1888, p. 318-325, pl. h. t.

27 [257]. *Les légendes du Moyen Age dans l'art de la Renaissance*. I. *La légende de Trajan*, dans *Revue des traditions populaires*, 1892.

28 [267]. *Plans et monuments de Rome antique, nouvelles recherches*, dans *Mélanges De Rossi*, 1892, p. 137-158.

29 [277]. *La mosaïque pendant les premiers siècles*. I. *La technique*. II. *La mosaïque dans les catacombes*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiq. de France*, t. LII, 1891 [1893], p. 238-322.

30 [278]. *Les artistes byzantins dans l'Europe latine du Ve au XVe siècle*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. IV, 1893, p. 181-190.

31 [296]. *Le commandeur J.-B. De Rossi (1822-1894)*, dans *Gazette des beaux-arts*, 1894, t. XII, p. 512-516.

32 [307]. *Les peintures de Saint-Paul-hors-les-Murs*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, t. II, p. 112-113.

33 [344]. *La tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, t. XXXI, 1re part., 1898, p. 235-324.

34 [345]. *L'ancienne basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. Ses fresques et ses mosaïques d'après des documents inédits avec des notes sur quelques peintures romaines du Moyen Age*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. IX, 1898, p. 1-19, 108-113, 2 pl.

35 [410]. *Une broderie inédite exécutée pour le pape Jean VII (705-708)*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. XI, 1900, p. 18-21.

36 [424]. *Les roses d'or pontificales*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. XII, 1901, p. 1-11.

37 [438]. *Les premiers historiens des mosaïques romaines*, dans *Mélanges Paul Fabre*, 1902, p. 478-495.

Pour la biographie de Eug. Müntz : C. Enlart et G. de Manteyer, *Eugène Müntz*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XXIII, 1903, p. 231-272. — C. Enlart, dans *Revue de l'art chrétien*, 1903, p. 88-91. — L. Dorez, dans *Revue des bibliothèques*, t. XII, 1902, p. 498-500. — L. Dimier, dans *Gazette des beaux-arts*, 1903, IIIe période, t. XXIX, p. 42-46. — S. Reinach, dans *Revue archéologique*, 1902, t. II, p. 422-423. — J. Maurice, dans *Bulletin de la Société nat. des antiq. de France*, 1906, p. 67-84. — E. Chatelain, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 627-653.

H. LECLERCQ.

MUR. — Voir *Dictionn.*, t. X, col. 754-760.

MURANO. — Il existe une série de diptyques à cinq pièces que nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer et dont un exemplaire est connu sous le nom de diptyque de Murano parce qu'il est originaire de cette localité d'où il est entré au musée national de Ravenne. Outre l'ivoire Barberini (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1156, pl. h. t.) qu'on peut rattacher à cette série et qui semble à Aïnalov le produit d'une école syro-égyptienne plutôt que ravennate, nous connaissons la couverture d'évangéliaire de saint Lupicin (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2718, fig. 7261), celle de l'évangéliaire d'Etschmiadzin (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2681, fig. 2230, 2231), celle du musée de Berlin, celle enfin de Murano (fig. 8602) que nous allons décrire. Ce feuillet répondait à un feuillet correspondant, aujourd'hui reconstitué, après avoir été dispersé entre plusieurs collections privées (Stroganov, Crawford, etc.). Le feuillet de Ravenne nous montre le Christ trônant entre deux apôtres et deux anges; le feuillet correspondant montre la Vierge accueillant les mages. Le bandeau supérieur présente la croix dans une couronne de lauriers soutenue par deux anges et aux deux extrémités deux empereurs, thème déjà rencontré (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANGES, col. 2101, fig. 619). De chaque côté du sujet principal, quatre miracles du Christ : la guérison d'un aveugle, la délivrance d'un démoniaque (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 581, fig. 3695), la résurrection de Lazare et la guérison du paralytique. Au-dessous du sujet principal, les trois Hébreux dans la fournaise, où les flammes prennent la forme de quatre cônes, et l'ange qui leur tient compagnie (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2107-2126). Enfin, le registre

inférieur nous montre Jonas couché à l'ombre du cucurbite sur le dos du monstre marin, un ange qui l'appelle et ensuite la scène du prophète jeté à la mer où on voit un dauphin et trois poissons.

« La disposition générale rappelle celle des diptyques à cinq compartiments; mais le style en diffère. Les figures sont sèches et anguleuses, les têtes petites et disproportionnées au canon du corps humain, les membres grêles; les yeux creusés au foret, afin sans doute de donner plus d'acuité au regard, sont dépourvus d'expression et rappellent dans leur fixité l'art des manuscrits syriaques. Certains traits sont visiblement même empruntés à l'art persan. Les autres monuments de la même série (peigne d'Antinoé, pyxide Basilewski, pyxides du Vatican, de Werden, de Rouen, du musée de Cluny; volet de triptyque de la collection Golenischeff, feuillet de diptyque du British Museum représentant l'adoration des mages, offrent des caractères semblables. Le choix des sujets, empruntés pour la plupart aux évangiles apocryphes, fait penser à une influence palestinienne; le caractère monumental de certaines représentations, par exemple la Vierge trônant de la plaque Crawford, rappelle les tendances de l'art syrien. Sans doute, dans l'ornementation, dans le costume, dans la physionomie générale, subsiste quelque chose de la plastique antique; mais l'influence orientale y est plus fortement accusée que dans les monuments qui se groupent autour de la chaire de Maximien. A la tradition hellénistique pénétrée d'éléments syriens, succède ici un art d'origine exclusivement syrienne et palestinienne et en contact très proche avec l'art persan[1]. »

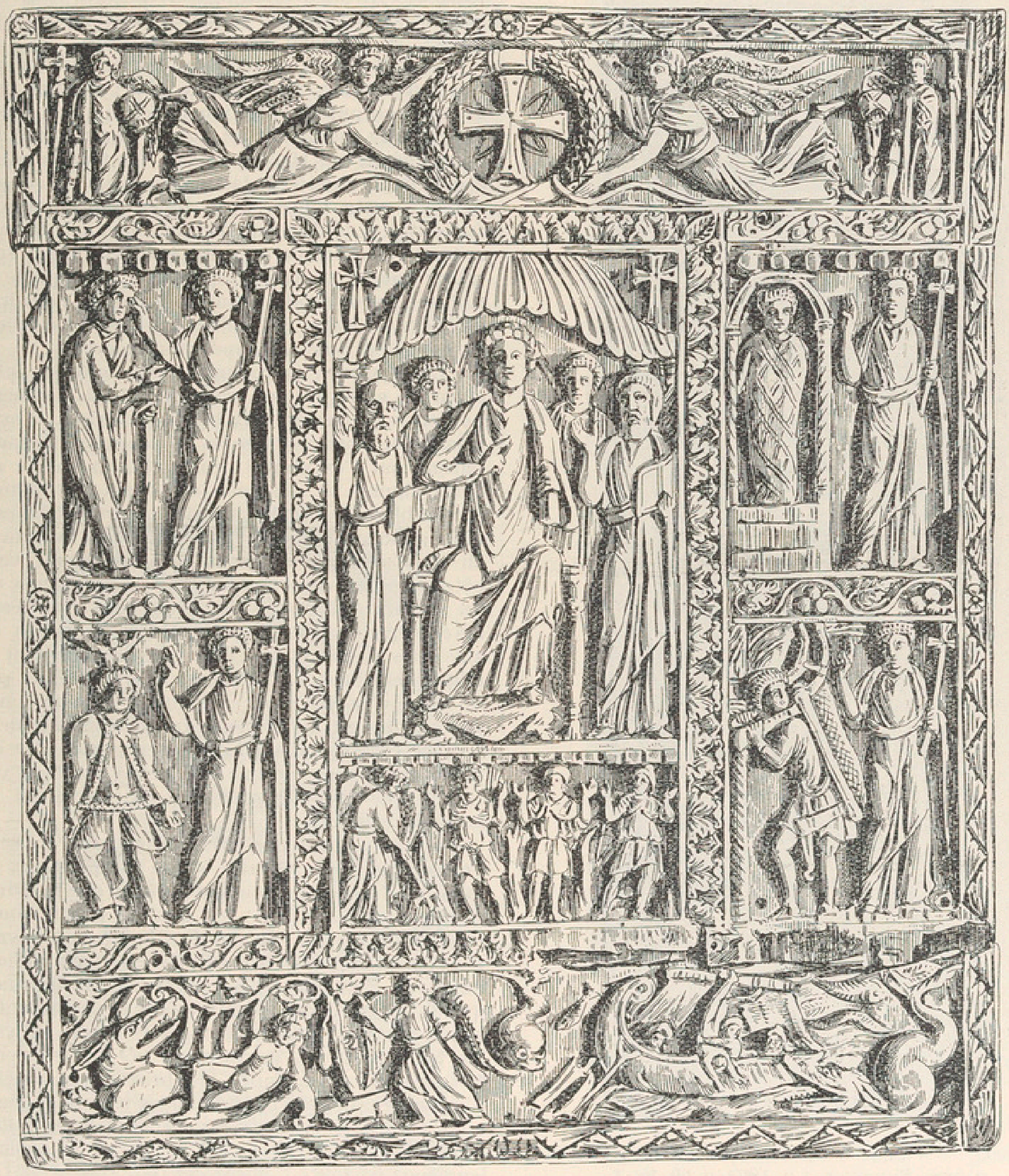

8602. — Diptyque de Murano, d'après une photographie.

Si on observe la scène principale on remarque le

[1] Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, in-8°, t. 1, Paris, 1925, p. 302-303.

ciborium en forme de conque porté sur deux colonnes torses que surmontent deux croix latines. Le Christ a le visage jeune; il est assis sur un trône garni d'un coussin, une main sur la poitrine et faisant le geste de bénir avec deux doigts. Sous ses pieds un escabeau à pieds de bouc, à ses côtés les apôtres Pierre et Paul derrière lesquels se voient deux anges. Nous retrou-

8603. — Plaque d'ivoire, du musée de Kiev, d'après *Byzantion*, t. I, 1924, p. 60, fig. 1.

vons ces particularités sur une plaque d'ivoire apportée du Caucase et entrée au musée des arts de l'Académie ukrainienne des sciences, à Kiev (fig. 8603)[1]. « La plaque est brisée en deux morceaux, recollés à la cassure. A gauche, il manque une bande étroite avec une partie de la figure d'un apôtre et en bas une partie de la composition inférieure. Le sommet du *ciborium*, à gauche, est également brisé. Cette plaque représente le Christ sur un trône entre les apôtres Pierre et Paul. Le Christ, jeune et imberbe, avec des cheveux courts et frisés, est assis sur un grand coussin, appuyant ses pieds sur un escabeau à pieds de bouc. Dans sa main gauche, il tient un rouleau, et, de sa droite, il bénit avec deux doigts. Les apôtres Pierre et Paul, debout des deux côtés du Christ et derrière lui, tiennent chacun de la main gauche un livre décoré d'une croix; quant à la main droite, ils la tiennent sur la poitrine, la paume tournée vers le spectateur. Derrière le Christ et les apôtres se dresse un *ciborium* en forme de coquille à côtes et, au sommet, un globe. Ce *ciborium* est soutenu par deux colonnettes torses avec des chapiteaux corinthiens. La colonnette avec chapiteau, à gauche, est brisée. Sur les côtés du *ciborium*, dans les angles, se trouvent deux petites croix.

« Sous le trône, un registre inférieur est rempli par une composition très familière à l'art chrétien primitif et représentant l'apparition de l'étoile aux pasteurs. A droite du spectateur est figurée une hutte de berger couronnée d'une tige de roseau. Du troisième berger, à gauche, la moitié de la figure seule s'est conservée; derrière cette figure, à en juger par la disposition symétrique de la composition, devait s'élever une autre hutte. Les bergers ont les pieds posés sur une mince couche de terre, au-dessous de laquelle apparaît une bande étroite et mince formant l'encadrement inférieur, enrichie de feuilles indiquées en relief plat comme l'est aussi la bande supérieure.

« Les pasteurs, en voyant l'étoile, font des gestes de surprise, et lèvent les bras au ciel. Ils tiennent des houlettes de bergers aux bouts recourbés. Il est intéressant de constater que les trois bergers tiennent ces bâtons par l'extrémité droite et non par la crosse. Deux figures de pasteurs présentent des silhouettes semblables, c'est-à-dire tiennent leurs houlettes de la main gauche, inclinées vers le sol, levant la main droite en signe de surprise, mais en se penchant vers des côtés opposés, de sorte que leurs mouvements offrent un certain contraste. Les têtes sont tournées vers l'étoile qui se trouve au-dessus et au milieu d'eux; ainsi, les deux figures sont artistiquement et symétriquement liées. La troisième figure, celle du pasteur de gauche, a été mise en rapport avec la figure du pasteur qui est à l'extrême droite. Son bras droit est levé et correspond au bras de ce pasteur de droite. Cette disposition voulue indique un art bien vivant, tandis que la composition supérieure a un aspect guindé et figé. »

Quand on a lu à peu près tout ce qui a été écrit sur l'évangéliaire de Murano et les compositions analogues, on s'étonne un peu d'apprendre que le groupe du Christ et des apôtres « n'a pas été étudié comme il convenait et [que] sa signification dans les évangiles n'a pas été expliquée ». Le Christ enseigne les hommes dans son Évangile et la couverture de Murano ainsi que le fragment de Kiev nous le représentent dans son auguste ministère. Depuis le IVe siècle, on voit sur les bas-reliefs des sarcophages et sur les dernières fresques des catacombes le Christ assis, enseignant d'un geste doctoral et les apôtres levant la main, ce qui est le geste classique de l'acclamation et nullement celui de la surprise, lequel serait assez déplacé de leur part.

Ces plaques d'évangéliaires étaient, assez probablement, la spécialité d'un atelier qui, pour satisfaire sa clientèle, avait imaginé certaines variantes qui n'altéraient pas la symétrie d'ensemble. C'est ainsi que la plaque de Murano représente les trois Hébreux dans la fournaise et la plaque de Kiev montre trois bergers observant l'étoile, ce qui est une entorse donné au récit évangélique puisque ce fut un ange qui les avertit et l'étoile fut réservée aux mages. La distraction est d'autant plus inexcusable que sur la

[1] D. Aïnalov, *Un fragment d'évangéliaire du VIe siècle de la collection V. N. Chanenko*, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 59-74.

plaque de Murano les trois Hébreux sont figurés avec un ange, ce qui eût balancé plus exactement la plaque de Kiev où un ange eût été mieux à sa place que l'étoile.

Le musée de Berlin a acheté en 1905 une couverture d'évangéliaire à cinq compartiments qui se rattache au type que nous étudions ici. On y voit représenté le Christ jeune, entre les apôtres Pierre et Paul, à ce point identiques à la plaque de Kiev qu'on croirait les deux tablettes travaillées par le même ciseau; on retrouve également l'escabeau à pieds de bouc. Enfin, la petite frise comporte également une scène qui est l'adoration de la croix par deux anges. Mais les ressemblances s'arrêtent là; à la place du *ciborium* en forme de conque nous avons une arcade posée sur les chapiteaux corinthiens que soutiennent deux colonnes torses. Une particularité à noter c'est qu'à Murano les deux apôtres sont doublés par deux anges que nous retrouvons sur la plaque de Berlin alors qu'ils manquent sur celle de Kiev.

Les trois monuments : Murano, Kiev, Berlin, offrent une telle identité de style qu'on ne peut se soustraire à l'impression que ce sont les produits d'une même école, mais M. D. Aïnalov note des particularités qui indiquent les qualités et les méthodes d'un atelier bien déterminé. La plaque de Murano se fait remarquer par le travail anguleux, en outre les types des visages diffèrent, la tête juvénile du Christ est

8604. — Plaque d'ivoire, British Museum, d'après Dalton, *Catalogue*, 1909, pl. IX, p. 14.

allongée, les figures des apôtres sont représentées de façon si grossière qu'elles se dérobent à toute comparaison avec les plaques de Kiev et de Berlin où on trouve plus de souplesse, des formes moins dures, exprimées dans une technique moins fruste. S'ensuit-il que « le diptyque de Murano représente un art différent et une autre stylisation que les plaques de Kiev et de Berlin ? » Nullement, tout au plus un ouvrier moins en possession des secrets de son art.

Un autre monument encore se rattache à la plaque de Murano, c'est la plaque d'ivoire du British Museum[1] offrant la représentation des mages et de la naissance du Christ sur la frise inférieure; elle répète presque littéralement les représentations de ces

8605. — Plaque d'ivoire, de la collection Ouvarov, d'après *Byzantion*, t. I, 1924, p. 69, fig. 4.

mêmes scènes sur la plaque Crawford, laquelle appartient au plat inférieur de l'évangéliaire de Murano (fig. 8604). Il faut cependant noter quelques différences significatives. Au lieu du *ciborium* en forme de conque qui se voit sur cette plaque, on trouve une arcade aplatie comme sur la plaque de Berlin, mais elle est gemmée et ne porte pas de feuilles d'acanthe comme la plaque berlinoise. La ressemblance des arcades s'accompagne d'une différence de style fort tranchée. « Le style de la plaque du British Museum

[1] O. M. Dalton, *Catalogue of ivory carvings of the christian era*, in-8°, London, 1909, pl. IX, p. 14; *Byzantine art and archaeology*, in-8°, Oxford, 1911, p. 211.

est très loin du style de la plaque de Berlin et ressemble plutôt au style de la plaque Crawford ou aussi à celui de l'évangéliaire de Murano mais le dépasse encore par la médiocrité du modelé des figures. Cette différence de style empêche de prendre la plaque du British Museum pour une partie de la planche inférieure de cet évangéliaire, auquel appartenait la plaque du musée de Berlin, quoique, sur les deux plaques, soit répétée la même forme d'arcade. » La plaque du British Museum est sortie d'une grande école dont les motifs ornementaux et les sujets courants du répertoire artistique reparaissent dans les monuments cités de Murano, de Kiev et de Berlin. Dans cette école, elle se rattache à la tendance représentée par Murano plutôt que par Kiev et par Berlin (fig. 8604).

Voici encore un monument qui se rattache à la série, c'est la plaque de la collection Ouvarov, provenant du Caucase. On y voit représentée la scène de l'annonciation et celle dite de l'épreuve des eaux amères (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1690), d'où on peut induire que cette plaque appartenait au plat inférieur de quelque évangéliaire portant comme scène principale l'enfant Jésus dans les bras de sa divine Mère et, à gauche de cette scène principale puisqu'elle présente deux des premiers épisodes de l'histoire évangélique. Il en résulte d'autre part que la plate-bande de feuilles qui se voit à droite seulement servait de marge d'encadrement pour la représentation centrale. Si on observe la scène de l'annonciation, on verra à la partie supérieure sept espèces de clochettes, et une lacune de trois perles emportées avec une partie de la plaque; or ce sont des perles semblables à celles que nous voyons sur la plaque de Kiev indiquées au-dessous du *ciborium*, perles qui reparaissent dans deux panneaux du diptyque de Murano au-dessus de la scène d'une guérison d'aveugle et de la résurrection de Lazare. De plus, la plaque Ouvarov est encadrée de petites feuilles d'un relief plat et du même dessin simple, en forme de zig-zag, qui est exactement répété sur la plaque de Kiev, et qui se trouve assez clairement marqué sur ses bords supérieur et inférieur. Ces particularités montrent que les deux plaques appartiennent au même monument. Ce qui est remarquable, c'est l'impression de calme qui se dégage des scènes de la plaque Ouvarov et de la plaque de Kiev contrairement à l'impression agitée des scènes parallèles du diptyque de Murano (fig. 8605).

Ceci est frappant surtout si on observe une portion de la plaque de Murano entrée dans la collection du comte G.-S Stroganov. Ici, l'ange Gabriel semble se jeter sur Marie et presque la menacer de sa main levée; le grand prêtre qui fait boire le gobelet d'épreuve est également agité; il en est de même pour l'ange et saint Joseph dans la fuite en Égypte (fig. 8606).

L'évangéliaire de Murano se distingue ainsi des plaques de Kiev et de Berlin qui offrent entre elles une étroite parenté dans l'exécution de différents détails des figures. Ainsi, la main de Marie ouverte sur la poitrine et levée assez anguleusement, est absolument pareille, quant à l'exécution, aux mains de Pierre et de Paul sur la plaque de Kiev; de plus, l'angle du bras levé est le même dans les deux cas. Le visage de Pierre sur la plaque de Kiev ressemble fort, comme type et comme exécution, à la tête du grand prêtre sur la plaque Ouvarov. Le visage poupin du Christ répond à celui de l'ange dans l'annonciation et de la Vierge dans l'épreuve des eaux de cette même plaque Ouvarov. Somme toute, la plaque de Kiev et la plaque Ouvarov appartiennent à un seul et même évangéliaire.

L'origine syro-palestinienne de tout ce groupe ressort éminemment de la particularité que nous offre la scène de l'étoile apparaissant aux bergers, que nous retrouvons sur d'autres monuments. Sur la pyxide de Werden comme sur la pyxide de Rouen

8606. — Plaque d'ivoire, collection du comte Stroganov, d'après *Byzantion*, t. I, 1924, p. 68, fig. 3.

l'étoile conduit les bergers, l'ange ne paraît pas. Sur la pyxide de Werden, seuls deux pasteurs indiquent l'étoile que leur camarade encore assis dans sa hutte n'a pas vue. Sur la plaque de Kiev pas d'ange, mais la disposition des figures des pasteurs est différente; elle ressemble fort à leur attitude sur la pyxide de Rouen. A l'origine des deux compositions se trouve une même pensée dans le groupement et l'attitude des figures.

De tout ceci il ressort que l'iconographie primitive a connu une scène de l'apparition de l'étoile aux bergers. C'est cette scène que Choricius de Gaza avait vue, représentée en mosaïque, dans l'église de Saint-Serge à Gaza. Cette composition était groupée avec deux autres : les pasteurs écoutant la voix de l'ange et l'apparition de l'ange qui leur montre la crèche avec l'enfant. Les pasteurs suivant l'étoile formaient le troisième épisode.

Bibliographie. — J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. I, 1864, p. 208. — *Byzantinische Zeitschrift*, 1899, p. 678-681. — A. Venturi, *Storia del arte italiana*, t. I, p. 432, fig. 394. — Ch. Diehl, *Justinien et la civilisation au VIe siècle*, p. 647, fig. 205. — *Manuel d'art byzantin*, 1re édit., 1910, p. 283, fig. 147; 2e édit., 1925, t. I, p. 302-303, fig. 151. — O. M. Dalton, *Byzantine art and archaeology*, 1911, p. 210, fig. 125. — Laurent, *Les ivoires prégothiques conservés en Belgique*, 1912, p. 48, fig. 19. — O. Wulff, *Altchristliche und Byzantinische Kunst*, t. I, 1921, p. 187, fig. 186. — D. Aïnalov, *Un fragment d'évangéliaire du VIe siècle de la collection V.-N. Chanenko*, dans *Byzantion*, revue internationale des études byzantines, t. I, 1924, p. 59-74.

H. Leclercq.

MURATORI (Louis-Antoine). — Quelqu'un a écrit que « les *Dissertationes* et les *Annales* [de Muratori] demeureront des monuments impérissables

de l'esprit humain [1] », et le jour où cette galéjade sera vérifiée, il ne restera plus qu'à effacer du nombre de ces monuments le *De civitate Dei*, le *Discours de la méthode* et l'*Histoire des variations*. Laissons à la postérité le soin de retenir les œuvres et de proclamer les noms de ceux qui ont fait honneur à l'esprit humain; il s'en faut de tout que « dans le monde savant, la renommée de Louis-Antoine Muratori soit hors de pair [2] »; grâce à des publications encombrantes et fautives, elle n'y est pas complètement oubliée.

De l'enfance et de l'adolescence on n'a rien retenu. L'enfant était né à Vignola, près de Modène, le 21 octobre 1672, de condition modeste; on l'envoya au collège des jésuites de Modène où il apprit le latin et suffisamment de grec, esquiva les récréations afin de s'accorder la joie de faire des traductions italiennes et s'imposa la loi de ne dormir pas plus de sept heures. Au cours de ces quatre années de collège (1685-1689), le jeune Muratori reçut la tonsure et les deux premiers ordres mineurs (17 janvier 1688). Alors ce fut la filière des examens et des doctorats : philosophie (1692), droit civil et droit canon (1694), théologie; entre temps, après une courte hésitation, Muratori s'engageait dans les ordres, recevait le diaconat (18 décembre 1694) et le sacerdoce (24 septembre 1695). Il s'était lié avec un moine bénédictin, dom Bacchini, bibliothécaire du duc de Modène, qu'il rencontrait chaque jour et qui s'extasiait de ses dispositions au travail d'érudition. Dom Bacchini avait même réussi à faire entrer son protégé en qualité de docteur à la bibliothèque Ambrosienne (1695).

Accueilli dans cette maison depuis près de deux années (1695), Muratori avait préparé son début littéraire dont toute sa carrière pouvait dépendre. Dès 1697, il se trouvait en mesure de faire paraître un premier volume d'*Anecdota quæ ex Ambrosianæ bibliothecæ codicibus nunc primum eruit, notis ac disquisitionibus auget L. A. Muratorius*. Un volume, petit in-4°, consacré à saint Paulin de Nole dont il donne quatre poèmes inédits et garnis de vingt-deux dissertations relatives à divers points de détail concernant la vie, la famille et les relations du saint [3]. Le volume se complète par un traité : *De antiquo jure metropolitæ Mediolanensis in episcopum Ticinensem* (Pavie) qui n'a plus guère de lecteurs.

L'accueil fait à ce volume encouragea l'auteur à préparer une suite qui s'espaça en trois volumes entre 1698 et 1713. Le t. II renfermait, entre autres choses, la *Fides Bachiarii* [4], un fragment manichéen, une dissertation sur les reliques, une exposition du symbole *Quicumque* attribuée à Fortunat et une *Disquisitio de quatuor temporum jejuniis eorumque origine et usu*. Dans le t. III on trouve le *De oratione* de Tertullien, un traité de comput [5], cinq lettres et deux sermons d'Hildebert du Mans, le *Liber de corpore et sanguine Christi* de Gézon [6]. Enfin, le t. IV abrite des sermons de Maxime de Turin, des fragments de l'antiphonaire de Bangor et un opuscule de Manegold de Luttenbach contre Wolfelm.

Comparés à tant d'autres recueils analogues publiés sous les noms de *Spicilegium*, *Thesaurus*, *Anecdota*, *Analecta*, et dont le mérite consistait dans la nouveauté des trouvailles, le recueil de Muratori n'offrait rien qui fût digne de forcer l'attention, mais il demeurait un témoignage honorable des connaissances et de l'application de l'auteur.

Le t. I suivi, à une année de distance, du t. II, avait même pu soulever chez le duc de Modène une sorte de regret d'avoir perdu un aussi brillant sujet. On songea dès lors à le rapatrier, au vif déplaisir de Muratori qui, quoiqu'on en ait dit [7], n'était que très légèrement atteint de « la nostalgie de son pays natal » et qui opposa une tenace résistance à la revendication de son souverain. Quitter la bibliothèque Ambrosienne pour aller s'ensevelir sous le titre de directeur dans la bibliothèque ducale de Modène ressemblait si fort à une disgrâce que, bien loin de l'avoir sollicité, Muratori repoussait ce changement et, dans une lettre du 6 février 1700, s'opposait énergiquement aux prétentions du duc de Modène, faisant valoir les exigences impérieuses de la préparation de ses futurs travaux de littérature et d'érudition [8]. Le prince voulait le confiner dans le service des archives! Or il s'affirmait bibliothécaire et il ne lui convenait pas d'accepter une situation amoindrie, très peu conforme à l'emploi qu'il avait fait jusqu'alors de ses moyens [9]. Muratori fit tant et si bien qu'on lui accorda une prolongation de séjour de plusieurs mois à Milan et, même alors, il se mit à discuter non sans âpreté les conditions pécuniaires à lui faites dans sa position nouvelle, tant il tenait peu à ce qu'il nommait sans ambages *questa indorata catena* [10]. Ces négociations se prolongèrent longtemps, Muratori ayant tout à gagner à se faire désirer; enfin, vers la fin de l'année 1700, l'accord fut fait. Au mois d'août, il prit possession de la bibliothèque et, en 1702, il reçut le gouvernement des archives, mais sans se faire aucune illusion sur ce qu'il y gagnait [11].

Il ne faut pas omettre de dire que si l'érudit aux vastes entreprises est seul connu de nos jours, lui savait combien la dignité de son sacerdoce et les obligations qu'il impose à celui qui l'a reçu l'emportent sur les disciplines littéraires et les recherches critiques. Le temps, d'ailleurs peu considérable, qu'il consacrait à de modestes charges ecclésiastiques ne lui parut jamais dérobé à ses études. En 1711, on lui confia le poste de prieur et recteur de Sainte-Agnès, à Ferrare, qu'il fit administrer par un vicaire; en 1716, il devint prévôt de *Santa Maria della Pomposa*, il s'installa dans la maison prévôtale et s'acquitta en conscience de toutes les obligations. Bienfaisant, on le vit multiplier ses aumônes et vendre une partie de son argenterie ainsi qu'un collier, don de Charles VI, pour fournir la dot d'une jeune fille à son entrée en religion. La fondation d'une société charitable, la création d'un mont-de-piété, sont plus connues que des œuvres plus héroïques comme la réception des pauvres qu'il invitait à sa propre table, la confession des pauvres qu'il ne consentait jamais à abandonner, nonobstant une santé délicate qui lui imposait certains ménagements.

Installé à Modène en août 1700, à l'âge de 28 ans, Muratori devait y déployer pendant le demi-siècle qu'il vécut encore, une activité infatigable dans les directions les plus variées de l'érudition. Chose remarquable, c'est à cette époque où il se trouve confiné dans un poste officiel, limité assez étroitement aux ressources d'une bibliothèque provinciale, que remontent ses plus vastes projets et ses plus audacieuses entreprises. Avant son départ de Milan, il ruminait déjà l'idée d'une collection de *Rerum italicarum scriptores*, à l'exemple de ce qui se pratiquait dans d'autres pays, et poussait à son exécution Apostolo Zeno de Venise [12]. Il avait rassemblé des matériaux [13] pour écrire un livre sur la liturgie ambrosienne [14] et s'engouait de l'idée

[1] F. van Ortroy, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. II, 1901, p. 872. — [2] Id., *ibid.*, t. II, p. 872. — [3] Reproduits dans *P. L.*, t. XLI, col. 509, 551, 571, 691, 779-836. — [4] *P. L.*, t. XX, col. 1019-1036. — [5] *P. L.*, t. CCXIX, col. 1273-1372. — [6] *P. L.*, t. CXXXVII, col. 369-406. — [7] *Dictionn. de théol. cathol.*, t. X, col. 2548. — [8] *Epistolario di L. A. Muratori*, t. II, n. 368. — [9] *Epistolario di L. A. Muratori*, t. II, n. 371. — [10] *Ibid.*, n. 408. — [11] *Ibid.*, n. 417. — [12] *Ibid.*, n. 342. — [13] *Ibid.*, n. 368. — [14] *Antiquitates italicæ Medii Ævi*, t. IV, diss. LVII.

d'un recueil d'inscriptions latines. C'est une véritable effervescence, un prurit de publication qui l'agite alors. Il s'acharne à obtenir la collaboration de ses amis, s'emploie à réchauffer leur zèle assez tiède et qui ressemble un peu parfois à la défiance ou à la lassitude. En 1704, il leur annonce, triomphant, qu'il a réuni près de trois mille pièces, fournies en partie par le dépouillement des histoires particulières de beaucoup de villes d'Italie [1]. En même temps, il met la dernière main à des *Anecdota græca*, qui ne devaient paraître qu'en 1709 et s'applique à des travaux de pure critique littéraire. Son ami intime, Carlo Maria Maggi, secrétaire du sénat de Milan et « prince des poètes italiens de son temps » comme il l'appelle [2], meurt en avril 1699. Aussitôt Muratori forme le dessein d'écrire sa vie et de publier ses œuvres, car presque tout se tourne et aboutit chez lui à des volumes. En effet, l'année suivante, Carlo Maria est dûment célébré en cinq volumes de format in-12; ce qui est presque modeste.

Dès son arrivée à Modène, Muratori aurait souhaité vivement de poursuivre ses travaux d'érudition ecclésiastique. Mais les ouvrages de fond manquaient. Et tandis qu'il s'efforçait, grâce à ses relations, de combler un peu les vides, en négociant d'heureux échanges de doubles, la guerre de la succession d'Espagne éclata en Lombardie. Force lui fut donc de renoncer provisoirement à ses études de prédilection et de se rabattre sur des sujets de littérature exigeant moins de recherches et de secours de livres. C'est alors qu'il composa ses deux volumes : *Della perfetta poesia italiana*, tant pour se distraire du tumulte des armes que pour préserver le bon goût de ses compatriotes. La correspondance de Muratori nous montre avec quelle ardeur il étendait ses informations et provoquait la critique de ceux qui avaient le droit de se faire écouter. Avant d'être livré à l'impression, son manuscrit circula entre les mains des plus habiles et les observations que lui adressa l'abbé Antoine-Marie Salvini de Florence lui parurent si doctes et si judicieuses qu'il lui proposa de les joindre en appendice à son propre ouvrage [3]. A ceux qui voudraient connaître en raccourci l'appréciation portée par Muratori sur les diverses périodes de la littérature italienne, il faut recommander la lecture de la lettre DCLIV. Ils y apprendront cette énormité que l'érudit modénais mettait les XVIe et XVIIe siècles italiens bien au-dessus du *trecento*, et il se déclarait prêt à soutenir devant l'Académie *della Crusca*, son sentiment.

Muratori avait, comme tous les savants de son époque, une correspondance fort étendue, au moyen de laquelle il ne dédaignait pas de rendre certains services politiques sous l'apparence anodine de recherches érudites. Mal lui en prit de s'adresser à Montfaucon et nous avons dit de quelle façon celui-ci éventa la ruse de l'Italien (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2655). Trop habile pour s'attaquer en face à un jésuite, fût-ce un P. Bouhours, il lançait contre lui un sien ami, le marquis Giovan Gioreffo Orsi de Bologne, assez indépendant pour ne pas redouter des vengeances, petites ou grandes, d'où qu'elles vinssent. Le crime du P. Bouhours était, aux yeux de Muratori, d'avoir écrit dans son livre : *La manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit*, cette phrase inexpiable : « Charles-Quint avait coutume de dire qu'il faut parler français avec les hommes, italien avec les dames, allemand avec les chevaux et espagnol avec Dieu [4]. » Orsi y alla de son apologie de la langue italienne; il se fit malmener par un journaliste de Trévoux, et Muratori le défendit mollement [5].

Muratori allait son train, entassait les dissertations, les textes, les lettres avec une ardeur infatigable et sans paraître s'apercevoir que la valeur critique de ses travaux allait sans cesse en déclinant. Les *Anecdota græca* font encore bonne figure. Sous leur titre d'*Anecdota græca quæ ex mss. codicibus nunc primum eruit. Latio donat, notis et disquisitionibus auget L. A. Muratorius*, l'auteur a publié à Padoue, en 1709, un recueil de 228 épigrammes de saint Grégoire de Nazianze, 45 lettres de Firmus de Césarie, une lettre fausse du pape Jules Ier à Denys d'Alexandrie, œuvre des apollinaristes et trois dissertations qui n'ont plus, de nos jours, qu'un intérêt bibliographique : *De synis-actis et agapetis* (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1881-1888); *De agapis sublatis* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 816-823); *De antiquis christianorum sepulchris* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2376-2486; t. IV, col. 427-456). Il serait très injuste, à coup sûr, de ne pas tenir compte qu'un espace de deux siècles sépare ces dissertations des travaux analogues pour le sujet que nous en rapprochons, mais il était possible, même en 1709, avec les instruments qu'un érudit avait alors à sa disposition, de faire plus et mieux que les dissertations que nous venons de mentionner.

D'ailleurs, la théologie le préoccupait alors avec plus ou moins de bonheur, mais, outre que ceci nous écarte de nos études, on peut s'en faire une juste idée dans l'étude qu'y a consacré le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. X, col. 2550-2555. Il suffit, à cette place, de s'occuper de l'œuvre d'érudition. Elle est immense et uniformément médiocre. C'est à partir de l'année 1723, jusqu'à sa mort, que Muratori se fait éditeur de textes avec plus d'obstination que de bonheur. Devant cette cinquantaine d'in-folio une anecdote revient à l'esprit.

En 1740, le président de Brosses, continuateur et restaurateur de Salluste, voyageait en Italie avec La Curne de Sainte-Palaye, celui-ci fervent admirateur du Moyen Age français et impatient de faire connaissance avec je ne sais quel recueil de vieux jongleurs provençaux.

« L'heure de notre dîner faisant une lacune dans notre journée, écrit de Brosses, nous la donnâmes à la bibliothèque et à Muratori. Nous trouvâmes ce bon vieillard avec ses quatre cheveux blancs et sa tête chauve, travaillant, malgré le froid extrême, sans feu et nu-tête dans cette galerie glaciale, au milieu d'un tas d'antiquités ou plutôt de vieilleries italiennes; car, en vérité, je ne puis me résoudre à donner le nom d'« antiquités » à tout ce qui concerne ces vilains siècles d'ignorance. Je n'imagine pas que, hormis la théologie polémique, il y ait rien d'aussi rebutant que cette étude; il est heureux que des gens veuillent s'y adonner, et je loue fort les De Cange et Muratori qui, se dévouant comme Curtius, se sont précipités dans ce gouffre; mais je serai peu curieux de les imiter. Sainte-Palaye, au contraire, s'extasiait de voir ensemble tant de paperasses du Xe siècle [6]. »

« Vieilleries italiennes », le mot est expressif et juste, mais il faut soustraire à son dédain cette pièce fameuse, ce « fragment » qui a plus fait pour conserver le nom de Muratori que la centaine de volumes qui portent son nom.

Dès son arrivée à Modène, en 1703, on l'avait vu publier : *I primi disegni della republica litteraria d'Italia rubati el segreto e donati alla curiosità degli altri eruditi da Lamindo Pritanio* (car Muratori eut cette faiblesse de faire grand usage des pseudonymes), in-8°, Venezia. C'était une sorte de projet de réforme des habitudes littéraires auquel il revint plusieurs fois, notamment dans des *Riflessioni sopra il buon Gusto*

[1] *Epistolario di L. A. Muratori*, t. II, n. 647. — [2] *Ibid.*, n. 335. — [3] *Ibid.*, n. 660-677. — [4] *Ibid.*, n. 502. — [5] *Ibid.*, n. 718. — [6] Sainte-Beuve, *Premiers lundis*, t. III, p. 103; *Causeries du lundi*, t. VII, p. 97; t. XIII, p. 245.

intorno le scienze e le arti, in-8°, Venezia, 1708 et Napoli, 1715. Tout ceci ne compte guère et on peut en dire tout autant du bagage philosophique. Nous n'avons à parler ici que de ce qui se rapporte à l'érudition ecclésiastique.

1° *Rerum italicarum scriptores ab anno æræ christianæ D-MD, quorum potissima pars nunc primum in lucem prodit ex Ambrosianæ, estensis aliorumque bibliothecarum codicibus L. A. Muratorius collegit, præfationibus auxit, nonnulos ipse, alios vero Mediolanenses palatini socii ad mss. codd. fidem exactos, summoque labore ac diligentia castigatos, variis lectionibus et notis tam editis veterum eruditorum quam novissimis auxere; additis ad plenius operis et universæ italicæ historiæ ornamentum novis tabulis geographicis et variis longobardorum regum, imperatorum aliorumque principum diplomatibus, quæ ab ipsis autographis describere licuit, vel emendatis, nec non antiquo characterum specimine et figuris æneis*, 25 tomes en 28 volumes in-fol., Mediolani, 1723-1751. Le t. XXV contient un appendice donnant la description sommaire du contenu de la collection et des tables. Il existe des comptes rendus dans la *Bibliothèque ancienne et moderne*, t. XXI, etc., les *Acta eruditorum* de Leipzig, 1724, etc.; le *Journal des sçavans*, t. LXXVIII, etc. La collection de Muratori reçut un supplément en quatre volumes in-4° d'*Italicæ historiæ scriptores* d'après les manuscrits de la bibliothèque Vaticane (Rome, 1751-1753) par les soins de J.-A. Assémani. Un autre supplément par les soins de J.-M. Tartini, *Rerum italicarum scriptores ab anno æræ christianæ M-MDC, quorum potissima pars nunc primum in lucem prodit ex Florentinarum bibliothecarum codd.*, in-fol., Florentiæ, 1748-1770. En 1900, l'*Instituto storico italiano* annonça un projet de réédition; G. Carducci, *Rerum italicarum scriptores di Lud. Ant. Muratori*, dans *Nuova antologia*, 1900, fasc. 681, sous le titre de : *Raccolta degli storici italiani dal cinquecento al mille cinquecento ordinata da L. A. Muratori, nuova edizione riveduta, ampliata e corretta*, par les soins de G. Carducci, V. Fiorini, P. Fedele. En 1913, on vit paraître un *Archivio muratoriano. Studi e ricerche in servizio della nuova edizione dei* Rerum italicarum scriptores, sous la direction de V. Fiorini.

2° *Antiquitates italicæ Medii Ævi sive dissertationes LXXV de moribus, ritibus, religione, regimine, magistratibus, legibus, studiis litterarum, artibus, lingua, militia, nummis, principibus, libertate, servitute, fœderibus, vasallis hominibus, liberis, servis, judæis, leprosis aliisque faciem et mores italici populi referentibus post declinationem rom. imperii ad ann. MD; omnia illustrantur et confirmentur ingenti copia diplomatum et chartarum veterum, nunc primum ex archivis Italiæ depromptarum additis etiam nummis, chronicis aliisque monumentis nunquam antea editis... palatinis Mediolanensibus sociis editionem curantibus*, 6 vol. in-fol., Mediolani, 1738-1742, et 17 vol. in-4°, Aretii, 1777-1780. Ce n'était, dans les projets de l'auteur, qu'un simple appendice aux *Scriptores*. Il fit un choix de quelques dissertations concernant la liturgie ambrosienne, le culte des saints, la rédemption des péchés et prépara une édition italienne qui ne parut qu'en 1751, en 3 vol. in-4°, sous le titre de : *Dissertazioni sopra la antichità italiane*, Mediolani (c'est-à-dire Venise); cet ouvrage fut réimprimé en 1765 avec des préfaces et notes de Caietano Cenni qui voulait relever tout ce qu'il y trouvait de défectueux.

On rappelle que c'est dans les *Antiquitates italicæ*, t. III, col. 851-856, dissert. XLIII : *De literarum statu, neglectu et cultura in Italia post barbaros in eam invectos* que se trouve le *Fragmentum acephalum Caii, ut videtur, romani presbyteri, qui circiter annum Christi 196 floruit de canone sacrarum scripturarum*, c'est le texte appelé aujourd'hui *Muratorianum* (voir ce mot).

Sur les *Antiquitates italicæ*, on peut consulter les *Acta eruditorum*, 1741, p. 1-12, 241-254; 1742, p. 625-635; 1745, p. 433-448; *Journal des sçavans*, t. CXXVI, p. 328-344, 489-510, 541; t. CXXVII, p. 244-258, 435-453; t. CXXVIII, p. 487-509; t. CXXIX, p. 33-50.

3° *Annali d'Italia dal principio dell era cristiana sino al anno 1749*, 12 vol. in-4°, Mediolani (c'est-à-dire Venise), 1744-1749.

4° De la vaste correspondance de Muratori, ce qu'on en a retrouvé et publié contient plus de six mille lettres qui nous le montrent en relations littéraires avec un grand nombre de personnages qui se communiquaient libéralement leurs trouvailles et même les trouvailles d'autrui. Cela lui suggéra la pensée — on pourrait dire la tentation — de mettre ces amis en réquisition pour composer un recueil d'inscriptions. Ceux-ci ne manquaient pas (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INSCRIPTIONS [*Recueils d'*]), mais leur imperfection était si manifeste que tout en la déplorant on devait y recourir.

Muratori entreprit de faire un nouveau recueil. Il n'y avait rien de plus facile car, à la manière de l'époque, la perfection d'un recueil consistait à être plus copieux que ceux qui l'avaient précédé. L'éditeur sollicitait des copies de toutes mains, les classait par ordre de matières, introduisait quelques corrections qui montraient la subtilité de son esprit et l'étendue de son érudition, proposait parfois une variante et sans prendre soin de s'enquérir du lieu où se trouvait le texte, de l'état de conservation, des conditions suivant lesquelles la copie avait été faite et transmise, ajoutait un texte de plus à ceux qu'on possédait. Muratori se conforma scrupuleusement à ces errements et son *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, édité à Milan en 4 vol. in-fol., 1739-1743, possède tous les défauts que les contemporains apercevaient à peine. Maffei, Corsini, Zaccaria et d'autres louèrent sans y regarder de trop près; Donati y ajouta un *Supplementum* en 2 vol. in-fol., en 1765, et le *Thesaurus* donna à ceux qui en usèrent l'illusion de posséder un trésor et le respect du grand homme qui le leur avait mis entre les mains. Il avait même pris soin de rassembler les inscriptions chrétiennes dans le t. IV, ce qui lui attirait une reconnaissance particulière. Et, cependant, Muratori n'apportait presque rien de nouveau et aggravait le désordre existant : *Pleræque notæ jam erant inscriptiones quippe quas Muratorius e Margarinii, Boldetti, Marangonii, Lupii aliorum editis libris excepisset; novas tamen quoque protulit e schedis Donianis et Vallicellianis, item amicorum et suis; hoc vero schedarum suarum vocabulo scito illum sæpe appellare codices Accursii Ambrosianos, Ptolomæi Senenses, et codicem Mutinensem anni 1503 scriptum manu cujusdam Martini de Sieder, nunc notatum VI. F. 28. Bonum factum insigni in curia et licentia Muratorius corrupit. Inscriptiones, sive quas ex editis, sive quas e manu scriptis libris excepit, suo Marte refinxit atque, ut ipsi visum est, ex ingenio emendavit; supplementa ab antiquis superstitibus litteris haud distinxit; alia multa peccavit, quæ tædet recensere* [1].

5° Une autre compilation, presque aussi négligée, a cependant conféré pendant un siècle et demi à Muratori une renommée usurpée, c'est sa *Liturgia romana vetus tria sacramentaria complectens leonianum scil., gelasianum et antiquum gregorianum*, 2 vol. in-4°, Venetiis, 1748, et Neapoli, 1776. Le projet d'une publication des anciens sacramentaires avait été conçu par Joseph Bianchini qui, absorbé par d'autres entreprises, ne trouva jamais les loisirs nécessaires pour conduire celle-ci à son terme. Il proposa à Muratori

[1] De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romæ*, t. I, p. XXIX.

ses notes préparatoires et celui-ci se jeta sur cette matière avec son universelle compétence. Les trois sacramentaires édités par Tommasi firent le fond de sa publication, il y ajouta les missels gothique, des francs, gallican et gallican ancien avec deux *ordines romani* édités par Mabillon. En tête, une préface sur l'ancienne liturgie comparée aux liturgies des Églises d'Orient et d'Occident, ce qui lui attira une riposte de J.-A. Ernst, *Antimuratorium sive confutationem muratorianæ disputationis de rebus liturgicis ad Salomonem Deylingium*, in-8°, Lipsiæ, 1755.

L'édition est faite avec le sans-gêne que Muratori apporte à toutes ses publications de textes; il se sert de deux manuscrits du Vatican pour l'édition du sacramentaire grégorien, le *Reg. 337* et l'*Ottob. 313*, tous deux probablement antérieurs à 850. Muratori adopte tantôt l'un, tantôt l'autre et ne s'interdit même pas les distractions dans l'ordre des messes. C'est ainsi que le contenu des col. 241-272 de son édition doit être transporté après la col. 138. Puis le contenu des col. 357-361 devrait venir après la col. 6. La préface *Hucusque* est donnée en note col. 272 et n'est, du reste, pas à sa vraie place. Au reste, la *Liturgia romana vetus* est aujourd'hui passée au rang des fossiles, tous ou presque tous les textes qu'elle contient ont fait l'objet de nouvelles et définitives éditions.

Muratori provoqua par d'autres publications, dont l'analyse a été présentée ailleurs [1], des controverses violentes en matière théologique sur des questions fort sensibles, ce qui lui attira des ennemis acharnés et des dénonciations venimeuses, ordinaire rançon promise à ceux qui s'efforcent de garder une attitude scientifique et modérée. Une phrase, écrite par le pape Benoît XIV à l'inquisiteur général d'Espagne, lui fut communiquée; le vieillard, presque octogénaire, s'en affligea et s'adressa directement au pontife lui demandant des précisions à l'aide desquelles il corrigerait ce qu'on lui reprochait (17 sept. 1748). Benoît XIV consola, expliqua, s'excusa presque. La lettre à l'inquisiteur aurait dû rester secrète et, d'ailleurs, il reprochait des affirmations touchant « la juridiction temporelle du pape dans ses états », ce qui n'est pas matière de dogme ni de morale (25 sept. 1748).

L'année suivante, la vieillesse se fit lourdement sentir; le 25 novembre 1749. Muratori fit une confession générale de sa vie; des souffrances très grandes ne lui laissaient plus de repos, à ce point qu'il perdit complètement la vue; le 23 janvier 1751 il rendit l'âme.

H. Leclercq.

MURATORIANUM. — I. Le manuscrit. II. L'auteur du recueil. III. Le feuillet 10 *a*. IV. L'argument. V. Le texte. VI. L'origine et la date. VII. L'auteur. VIII. La reconstitution du texte. IX. La reproduction du texte. X. Bibliographie.

I. Le manuscrit. — Le manuscrit Ambrosien *I 101 sup.* fait partie d'un lot de manuscrits de Bobbio dont le cardinal Frédéric Borromée décida le transfert à Milan [2]. On a parlé de 71; en réalité, ils étaient 73. Celui qui nous occupera ici est un volume de parchemin de 75 feuillets, mesurant 0 m. 27 sur 0 m. 17, relié avec des plats de bois couverts de cuir avec ornements à sec. Sur le plat extérieur on a transcrit la notice de l'inventaire de 1461 : *96 || Grisostomi de diversis rebus || Eiusdem de reparatione lapsi* [3]. Les gardes intérieures, au commencement et à la fin, deux au commencement, une à la fin, sont en parchemin; la seconde du commencement et celle de la fin portent de l'écriture lombarde cursive du VIIIe siècle, avec, sur le feuillet final de l'écriture caroline de différentes mains du IXe-Xe siècle [4]. Tant au commencement qu'à la fin, on a ajouté d'autres feuillets. Sur le premier feuillet l'indication *I 101 sup.* au verso, après un début de l'index d'Olgiati [5], cette note autographe : *Quædam ex his edita sunt inter opera S. Eucherii Lugdunensis episcopi. L. Muratorius.* A droite, et d'une écriture relativement plus récente, peut-être de la main de Mazzuchelli : *vide Antiq. Med. Ævi diss. 43. T. 3, col. 851.* A gauche, un peu plus bas, et de la main de G.-A. Sassi : *Sæculi fortasse VI.* Le recto de la page suivante porte ces mots : *D. Chrysostomi varia opuscula. Hunc codicem litteris longobardis maiusculis conscriptum, qui ex bibliotheca Bobiia S. Colombano instituta prodiit Ill.mo et Rmo card. Federico Borrhomæo B. Caroli patrueli dum Ambrosianam bibliothecam instrueret, et manuscriptos codices undique conquireret religiosissimi Patres ord. S. Benedicti vicissim ab ipso Ill.mo munere donati humanisse tradiderunt. Anno 1606. Antonio Olgiato eiusdem Ambros.æ biblioth.æ, quam primus omnium tractavit, præfecto.*

Au verso du même feuillet, un sommaire détaillé et exact du contenu, par Felice Monti, *scriptor* de l'Ambrosienne.

1° Le premier quaternion manque.

2° Fol. 1*a;* au centre de la marge supérieure *de terrenis*, de la même main qui a écrit le volume, un peu au-dessus le chiffre 73 tracé par une main postérieure, biffé par un trait horizontal; une main plus récente a écrit en haut : *liber scti columbani de bobio — Iohis grisostomi.* Et après : *descendit super montem Sion.* — Fol. *b, intellectus in psalmo et volabo et requiescam.* III. *Exp(licit) de t(errenis) inc(i)p(it) de an(imanti)-b(u)s. Alæ, duo testamenta in eczehiel.* (Cf. S. Eucher, *Liber formularum spiritalis intelligentiæ*, édit. Wotke, 13, 22; *P. L.*, t. L, col. 742-749). Fol. 8*b, in canticis canticorum soror mea sponsa mea. Exp(licit) de ani-ma(n)ti(bu)s. Inc(i)p(it) de nomini(bus). Vir et uxor. χρς et eclesia intellectus, P. L.*, t. L, col. 755; fol. 9*b, vobis divitibus in evangelio, P. L.*, t. L, col. 756.

3° Sept quaternions perdus.

4° F. 10*a, quibus tamen interfuit;* fol. 11*a, catafrycum constitutorem*, c'est le *Canon* dit *de Muratori.*

5° Fol. 11*a, Abraham nomeravit servolus suos* (a fol. 11*b*, répété : *Nomeravit abraham servolos suos*); fol. 12*a, patrem nostris repropitiavit dilectis* (cf. Saint-Ambroise, *De Abraham*, l. I, c. III, *P. L.*, t. XIV, col. 426-427; Tregelles, *Canon Muratorianus*, 21 sq.; Westcott, *On the canon of the New Testament*, append. C; Schenkl, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. XXXII, præf., p. LXXII).

6° Fol. 12*a, Incipit de expositionem diversaru(m) reru(m). In primis mandragona* (cf. S. Eucher, *Instructiones*, t. II, 3e part., édit. Wotke, p. 146, l. XI; p. 161, l. XI; *P. L.*, t. L, col. 815-822.

7° Fol. 19*a*, 2e col. : *parabules similitudo finit. Incipit de matheo evange(lista). Orate autem ne fiat fuga vestra.* (Cf. Mercati, *Anonymi chiliastæ in Matthæum fragmenta*, dans *Studi e testi, Varia sacra,*

[1] *Dictionn. de théol. cathol.*, t. X, col. 2551-2556. — [2] O. Seebass, *Handschriften von Bobbio in der vatikanischen und ambrosianischen Bibliothek*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, t. XIII, 1896, p. 57-59; cf. A. Ratti, *Le ultime vicende della biblioteca e dell'archivio di S. Colombano di Bobbio*, Milano, 1901, p. 40-43. — [3] Cf. A. Peyron, *M. Tulli Ciceronis..., fragmenta*, in-8°, Stuttgardiæ et Tubingæ, 1824, p. IV, XXXIII sq., 27-193. — [4] Le dernier feuillet est décrit et transcrit par C. Cipolla, *Codice diplomatico... di S. Columbano di Bobbio*, t. I, Roma, 1918, p. 134, — [5] Antoine Olgiati († 1647), premier préfet de l'Ambrosienne; cf. P. P. Bosca, *De origine e statu bibliothecæ Ambrosianæ*, dans Grævius, *Thesaurus antiquitatum Italiæ*, t. IX, part. 6, Lugd. Batav., 1723.

fasc. 1, Roma, 1903; M. C. H. Turner, *An exegetical fragment of the third century*, dans *The journal of theological studies*, 1904.

8° Fol. 29*b*, *solleciti et parati esse debemus amen e(x)pl(icit), de diæ et hora. Incipit de tribus mensuris;* fol. 30*a*, *traditio salutaris panem tribuit salutare;* fol. 30*b*, *Interea conprehensus Salvatore petrus gladium;* fol. 31*b*, *et ligatum sequitur in fide(m) codices* : *exp(licit) de petro apostolo.*

9° *Ibid.*, *Incipit de reparationem lapsi. Quis dabit capiti meo aquam;* fol. 71*b*, *alia ultra medicamenta non quæris, e(x)pl(icit) de reparatione lapsi.* (Cf. Jean Chrysostome, *Ad Theodorum lapsum*, *P. G.*, t. XLVII, col. 277-308.)

10° *Ibid.*, *Ante hostium sedebat Abraham;* fol. 72*a*, *in æterna tabernacula sua, eidem de abraham. Sollicitus auditur omnium fidelium;* fol. 73*b*, *ipsi gloria et imperium in sæcula sæculorum.* (Cf. S. Ambroise, *De Abraham*, l. I, c. V, *P. L.*, t. XIV, col. 435.)

11° *Ibid.*, *Incipit fides s(an)c(t)i ambrosi episcopi. Nos patre(m) et filium et sp(irit)u(m) s(an)c(tum) confitemur... tres itaque formæ sed una substantia* (cf. *P. L.*, t. LVI, col. 582); deux feuillets perdus (cf. Caspari, *Kirchenhist. Anecd.*, p. XXIII, n. 4; p. 308, n. 5; G. Amelli, dans *Scuola cattolica*, Milano, 1874, p. 490-496.

12° Fol. 74*a*, *Ite(m) expositio fidei chatolice Credimus unum d(eu)m secundum secondum scripturas.* (Cf. Caspari, *op. cit.*, p. 304.)

13° Fol. 75*b*, *alienus est adversus veritate(m) rebellis expl(icit). Incipit fidei s(an)c(t)i luciferi episcopi. Nos patre credimus qui non sit filius.* (Cf. *P. L.*, t. XIII, col. 1049.)

14° *Ibid.*, *et filio sicuti eiusdem deitatis e(x)pl(icit). Incipit fides quæ ex niceno consilio processit. Credimus unum d(eu)m.*

15° Fol. 75*b*, *anathema catholica et apostolica æclisia e(x)pl(icit). Incipit fides beati athanasi. Fidis unius substantiæ trinitatis... testis non est non cælu(m) non terra.* (Cf. Vigile de Thapse, *De Trinitate*, l. VIII, *P. L.*, t. LXII, col. 285-286.)

L'état de conservation du manuscrit n'est pas des meilleurs; beaucoup de feuillets sont taillés à des grandeurs différentes et sont abîmés sur les bords, il y a des taches d'humidité. L'écriture est du type oncial et d'une seule main, sauf pour les corrections et quelques légères additions. Le seul feuillet 19*a* est écrit sur deux colonnes séparées par un trait rouge.

L'âge du manuscrit peut être le VIIIe siècle, en tenant compte des caractères de l'écriture, l'emploi des abréviations (spécialement fol. 14*a*, 15*a*, 31*b*...), l'usage de la minuscule, particulièrement l'*n* (dans les fol. 1; fol. 15, l. 1, 4, 6; fol. 62*b*, l. 9; fol. 63, l. 2, 5, etc.); abréviations et caractères minuscules qu'on rencontre dans le texte et qui viennent de la première main (fol. 14, l. 32 *veniunt;* fol. 15, l. 9, *regio est*).

D'après ce qui précède, on voit que le manuscrit se compose d'une collection d'opuscules et de fragments. Le scribe était trop ignorant pour être l'auteur de cette compilation qu'il aura copiée d'après un manuscrit plus ancien, ce qui peut reporter vers le VIIe siècle et peut-être même plus tôt. L'auteur s'occupait de l'Écriture sainte, comme l'indique les choix qu'il a faits des *Instructiones* et du *Liber formularum* de saint Eucher; à quoi il ajoute des fragments de commentaires d'un anonyme sur saint Matthieu et d'un traité de saint Ambroise sur Abraham. Une collection de symboles tend à montrer l'orthodoxie de cet auteur qui paraît devoir être un catholique orthodoxe du Ve ou du VIe siècle; on a supposé qu'il était moine à raison de la présence dans le recueil du *De reparatione lapsi* de saint Jean Chrysostome à un ami, apostat de l'état monastique.

II. L'AUTEUR DU RECUEIL. — Dom J. Chapman en conclut que le recueil a eu pour auteur « quelque disciple de Cassiodore au monastère de Vivarium [1] ». L'étude était en honneur dans ce monastère et principalement l'étude de l'Écriture. Dans ses *Institutiones divinarum litterarum*, Cassiodore avait tracé l'esquisse d'un cours d'Écriture sainte; il y énumérait les meilleurs commentaires et la préparation indispensable. En outre, il existe une relation assez marquée entre le contenu du manuscrit *I 101 sup.* et les recommandations de l'abbé de Vivarium.

1° Celui-ci a pris soin de recommander les deux livres de saint Eucher (*Institut.*, X) : *...Eucherium et Junilium...*

2° Il recommande également le *De Abraham* de saint Ambroise (*Institut.*, III) :*...item Ambrosius de Patriarchis...*

3° Le fragment anonyme d'un commentaire sur saint Matthieu pourrait appartenir au commentaire de saint Victorin de Pettau sur saint Matthieu, *de quo et Victorinus ex oratore* [2] *episcopus nonnulla disseruit* (*Institut.*, VII); ce livre se trouvait donc à Vivarium.

C'est tout et cela n'emporte pas la conviction; la conjecture reste intéressante.

III. LE FEUILLET 10*a*. — Dans la marge droite de ce feuillet on lit ce qui suit : *Incipit fragmentum Caio presbytero, qui floruit circa an. 196, a Muratorio attributum.* C'est en effet le célèbre *Muratorianum* que Muratori découvrit pendant qu'il était attaché à l'Ambrosienne, par conséquent avant le mois d'août 1700, date de son retour à Modène; toutefois, il attendit quarante ans avant de le faire connaître et ce fut dans ses *Antiquitates italicæ Medii Ævi sive dissertationes de moribus, ritibus... fœderibus alliisque faciem et mores Italici populi referentibus post declinationem Rom. Imp. ad annum usque MD. auctore Ludovico Antonio Muratorio... Palatinio Mediol. Sociis editionem curantibus*, t. III, Mediolani, 1740, diss. XLIII, col. 851-854.

Le dit fragment occupe le fol. 10*a* et *b*, à raison de 31 lignes par page, et le fol. 11*a* à raison de 23 lignes; en tout 85 lignes. L'écriture est la même que dans le reste du manuscrit. Au fol. 10, les lignes 2 et 9 sont en rouge; les lignes 21-26 au commencement sont légèrement détériorées par l'humidité, ce qui rend la lecture plus difficile sur le manuscrit que sur le fac-similé. Chaque ligne contient un nombre de lettres variant entre 29 et 38; la ligne 23e n'a que 21 lettres, la dernière ligne (85e) n'en a que 16. Quelques lignes ne sont pas complètes; par exemple les lignes 23, 45, 62, 80, 85. La distribution entre majuscules et minuscules n'est pas régulière; on n'emploie pas toujours une majuscule au début d'une phrase ou d'une division (lignes 5, 6, 24, 29, 32, 33, 39, 43, 54, 77, 78...).

Quand l'I est employé au commencement d'un mot, il a généralement la forme de I long; deux fois cet I est employé dans le corps d'un mot (lignes 11 et 43). Pour la ponctuation, on emploie le point tout seul, ou bien au-dessus de la ligne (ligne 1, 7...) ou bien sur la ligne (lignes 9, 26, 32, 51, 80, 81, 82). En fait d'abréviation, on ne fait usage que d'un petit trait sur la vocale finale d'un mot pour indiquer l'omission de la lettre *m*. En outre, nous trouvons les sigles indiqués dans les *nomina sacra* : *Christus* (ligne 3, 45), *dominus* (ligne 6, 33), *episcopus* (ligne 10, 76), *spiritus* (ligne 19), *sanctus* (ligne 63). La coupure des mots en fin de ligne est arbitraire et échappe à toute règle; d'ailleurs, les

[1] J. Chapman, *L'auteur du Canon muratorien*, dans *Revue bénédictine*, t. XXI, 1904, p. 240-264. — [2] Ici Cassiodore confond l'évêque de Pettau avec l'orateur converti un demi-siècle plus tard.

mots sont joints dans le cours d'une même ligne; prépositions et conjonctions ne sont pas distinctes du mot qui les suit. Les corrections sont faites au moyen de ratures (lignes 6, 14, 25, 44, 45, 49...), ou avec une ligne transversale qui indique qu'on a voulu effacer la lettre ainsi désignée (lignes 1, 2, 7, 66), ou encore par l'addition de lettres ou de syllabes au-dessus de la ligne (lignes 2, 3, 6, 7, 16, 19, 25, 32, 50...), ou par un changement de lettre (lignes 14, 24, 38, 51, 60, 79, 81); tout ceci est l'ouvrage du copiste lui-même ou d'un correcteur contemporain ou à peine postérieur.

Les fautes contre l'orthographe sont sans nombre. En ce qui regarde les *vocales* nous relevons :

a pour *y*, 71 *apocalapse;* — *æ* pour *a* ? 43, *callætis;* — *æ* pour *e*, 76 *æclesiæ*, 49 *semptæm* (corrigé); — *e* pour *æ*, 25 *preclarum*, 40, 41, 42, 62, 63, 65, 68. Deux fois pour *æ* on trouve *e* caudé, 29, 42; — *io* pour *æ* ? 68 *superscriptio;* — *e* pour *a*, 37 *semote* pour *semota;* — *e* pour *o*, 35 *obtime theopile; ei* pour *i*, 81 *mitiadeis;* — *e* pour *i* : 6 *concribset*, 8 *incipet*, 9 (22) *decipolis*, 34 *profetetur*, 42 *corintheis*, 46 *prolexius*, 47 *desputari*, 49 *nomenatim*, 50 (54) *corenthios*, 57 *deffusa, denoscitur*, 58 *apocalebsy*, 63 *descepline*, 64 *laudecenses*, 66 *recepi*, 82 *recipemus;* — *i* pour *e* : 9, 15, 57 *Johannis*, 16 *discriberet, licit;* 16 *dispectus*, 36 *conprindit*, 42 *heresis*, 51 *philippinses*, 52 *colosensis*, 53 *tensaolecinsis;* corrigé ligne 51; — *i* pour *o* : 14 *recogniscentibus;* — *o* pour *u* : 2 *tertio, secundo*, 4 *eo*, 9 *decipolis*, 26 *foturum*, 46 *sincolis*, 57 *seconda*, 61 *affecto*, 84 *assianom;* — *u* pour *o* : 32 *visurem;* 24 *dispectus (?)*, 25 *secundum (?)*, 26 *preclarum (?)*, 79 *completum (?)*, corrigé lignes 35, 48; — *y* pour *i* : 42 *scysmæ*, 60 *tymotheum.*

Fausses désinences de cas spécialement en rapport à l'*m* final : 2 *tertio, secundo*, 4 *eo*, 29 *semeipsu, circumcisione*, 43 *ordine*, 59, 60 *una (?);* et en sens contraire : 37 *passionem*, 38 *profectionem*, 25 *secundum*, 26 *preclarum (?)*, 79 *completum (?);* 35 *obtime theofile;* 60 (?) 69 *duas*, 24 *dispectus*, 71 *apocalapse.*

Échange de consonnes : b pour *p :* ligne 6 *concribset*, 35 *scribta, obtime*, 55 *correbtione*, 58 *appcalebsy; p* pour *b:* 78 *puplicare; ad* pour *a* ou *ab* : 8, 47 *ad;* et en sens contraire : 50 *a corenthios; c* pour *g* : 16 *sinculis*, 28 (46) *sincula*, 43 (52) *callætis*, 68 *concruit*, 85 *catafrycum; c* pour *p* : 68 *superscrictio; t* pour *d* : 60 *at titum*, 76 *cathetra;* peut-être 32 *sed (se et).*

Consonnes omises : s : 6 *concribset*, 9 (22) *decipolis*, corrigé 3, 25, 85; *c* : 15 *cuntis* (16 *cuncta*, corrigé), 61 *eclesiæ*, 62 *eclesiastice; h* : 11 *odie*, 42 *scysmæ*, 53 *tensaolenecinsis* (54 corrigé); *l* : 81 *mitiadeis (?); t* : 29 *semeipsu;* simple pour double : 7 *asequi*, 52 *colosensis;* 61, 66, 73, 76, 78 *eclesia*, 71 *Johanis.*

Consonnes ajoutées : doublées : 84 *Assianom*, 13 *ennarremus*, 43 *callætis; h* : 66 *chatholica* (corrigé); et enfin ce qu'on pourrait déjà nommer des « mastic » : 43 *deincepsb (?)*, 43 *callætis (?)*, 49 *semptæm*, 53 *tensaolencinsis*, 54 *thesaolecensibus*, 81 *Arsinoi.*

Tout cela ne vient pas de l'original; le copiste y a mis sa bonne part et la preuve s'en trouve dans le fait que les mêmes erreurs se retrouvent dans le passage de saint Ambroise qui fait suite immédiatement au canon; or nul ne songera à imputer un semblable jargon à l'évêque de Milan. Il se pourrait que plusieurs copistes successifs aient collaboré pour aboutir à un tel résultat; ou bien que la transcription ait été faite sous la dictée par un copiste qui ne comprenait pas la langue qu'il écrivait.

Telle est cette pièce célèbre dont, à raison même de l'importance et de l'état de conservation du texte, il semble nécessaire de donner une idée d'ensemble avant d'aborder le texte lui-même.

IV. L'ARGUMENT. — L'auteur a eu l'intention de dresser un catalogue des Livres saints qui entrent dans la composition du Nouveau Testament et d'établir entre eux et les livres apocryphes ou non apostoliques une distinction bien nette. Cela lui est une occasion d'entrer dans quelques précisions touchant l'origine des écrits apostoliques dont il défend à l'occasion l'autorité et justifie l'exclusion des apocryphes.

Les évangiles se présentaient alors dans le même ordre qu'ils ont toujours conservé depuis; la notice de saint Matthieu fait défaut, il ne reste que la ligne finale de la notice sur saint Marc, c'est elle qui ouvre le document. L'évangile de saint Luc est expressément désigné comme le troisième. Le quatrième évangile est l'œuvre de Jean, « un des disciples ». Le récit relatif à la composition de cet évangile n'est pas d'origine canonique, il a été puisé dans quelque tradition légendaire. On insiste sur ce que Jean, dans l'évangile et la Ire épître qui porte son nom, se donne comme témoin des faits qu'il rapporte. L'auteur nous avertit qu'il n'existe entre les évangiles que des différences extérieures et non des contradictions formelles. Chaque évangéliste a son point de départ, mais l'un complète l'autre; l'œuvre totale est du Saint-Esprit.

Saint Luc a rédigé « dans un seul livre les Actes de tous les apôtres »; mais il n'a pas raconté les faits dont il n'avait pas été témoin. L'auteur semble vouloir dire que Luc n'a pas raconté le martyre de Pierre ni le voyage de Paul en Espagne, parce qu'il n'avait pas été témoin de ces faits.

Parmi les épîtres de saint Paul, les deux aux Corinthiens sont présentées comme les plus anciennes. L'auteur indique sommairement leur objet, puis celui de l'épître aux Romains. Paul, dit-il, a écrit à sept Églises, comme saint Jean dans l'Apocalypse; mais, en s'adressant à celles-ci, il parlait pour être entendu de l'Église universelle. Il y a donc sept épîtres qui se suivent dans cet ordre : Corinthiens, Éphésiens, Philippiens, Colossiens, Galates, Thessaloniciens, Romains. Deux de ces épîtres sont doubles, à savoir l'épître aux Corinthiens et l'épître aux Thessaloniciens. Viennent ensuite les lettres adressées à des particuliers : l'épître à Philémon, l'épître à Tite, les deux à Timothée. Bien que destinées d'abord à des individus, elles ne laissent pas de régler la discipline générale de l'Église. La collection paulinienne compte donc treize épîtres. Il y a bien encore deux lettres qui circulent sous le nom de Paul et qui sont adressées l'une aux Laodicéens, l'autre aux Alexandrins; mais ce sont, nous dit-on, des documents favorables à l'hérésie marcionite. Il n'est fait aucune mention de l'épître aux Hébreux.

Viennent ensuite les épîtres catholiques, à savoir celle de Jude et les deux de Jean. Dans la notice concernant l'évangile de saint Jean on fait mention de sa Ire épître; il est probable qu'ici on vise les deux dernières. L'auteur mentionne à la suite la Sagesse de Salomon dont il ne nomme pas l'auteur[1]. De l'épître de Jacques il n'est pas question.

Dans ce qui suit, la phrase est incorrecte et il se peut que l'auteur veuille dire que l'Église à laquelle il appartient accepte deux Apocalypses, celle de Jean et celle de Pierre, cette dernière étant néanmoins contestée par plusieurs. On ne trouve pas ailleurs la mention d'une Apocalypse de Pierre dans le canon de l'Église de Rome ou de l'Église d'Afrique et si elle y est entrée une fois on se demande comment elle a disparu sans laisser aucune trace. Il se pourrait que les mots « et de Pierre seulement » soient un reste des indi-

[1] La Sagesse est dite de Salomon parce qu'elle a été écrite en son honneur. Il se peut que les *amis* cachent ici le nom de Philon; le traducteur aura changé ὑπὸ Φίλωνος en ὑπὸ φίλωναὐτοῦ.

cations relatives aux épîtres de saint Pierre. Peut-être lisait-on dans l'original : « L'épître de Jude, les deux épîtres qui portent le nom de Jean, et une de Pierre seulement sont reçues dans l'Église catholique... Nous recevons aussi l'Apocalypse de Jean, bien que quelques-unes des nôtres ne veuillent pas qu'elle soit lue dans l'Église. » Il y aurait dans cette finale une allusion directe à l'opinion qui a été soutenue par Caïus touchant l'origine de l'Apocalypse.

« Le *Pasteur* a été écrit tout récemment et de notre temps, dans la ville de Rome, par Hermas lorsque son frère Pie occupait la chaire épiscopale; et pour ce motif, bien qu'on doive le lire, on ne doit pas l'employer, dans les réunions publiques de la communauté, avec les prophètes, dont le nombre est clos, ni avec les apôtres, à la fin des temps. »

Les dernières lignes du fragment contiennent la mention d'écrits hérétiques et qui doivent être absolument rejetés.

V. Le texte. — Nous donnons d'abord le texte d'après le cliché photographique avec les notes que Ceriani, préfet de l'Ambrosienne, avait ajoutées au fac-similé de Tregelles et qui ont été publiées par Westcott et par Ritter, ces dernières se distinguent par la présence d'une astérisque.

quibus tamen Interfuit et ita posuit·
Tertio euangelii librum secᵘndo lucan
lucas Iste medicus post aˢcensum $\overline{\text{Xρι}}$
Cum eo paulus quasi ut iuris studiosum
Secundum adsumsisset numeni suo
ex opinione concriᵖset $\overline{\text{dnm}}$ *tamen nec Ipse*
duidit In carne Et ide̅ proᵘᵗ asequi potuit·
Ita et ad natiuitate Iohannis Incipet dicere
quarti euangeliorum. Iohannis ex decipolis
cohortantibus condescipulis et $\overline{\text{eps}}$ *suis*
dixit con Ieiunate mihi· odie triduo et quid
cuique fuerit reuelatum alterutrum
nobis ennarremus eadem nocte reue
latum andreae ex apostolis ut recognis
centibus cuntis Iohannis suo nomine
cunᶜta discribᵉret et ideo licit uaria sin
culis euangeliorum libris principia
doceantur nihil tamen differt creden̅
tium fˡedei cum uno ac principali spu̅ de
clarata sint In omnibus omnia de natiui
tate de passione de resurrectione
de conueʳsatione cum decipulis suis
ac de gemino eius aduentu
Primo In humilitate dispectus quod fo
it secundum poteˢtate regali pis pre
clarum quod foturum est quid ergo
mirum si Iohannes tam constanter
sincula etia In epistulis suis proferam
dicens In semeipsu que uidimus oculis
nostris et auribus audiuimus et manus
nostrae palpauerunt haec scripsimus bis
Sic enim non solum, uisurem sedᵉᵗ auditorem.
Sed et scriptore̅ omnium mirabiliu̅ dn̅i per ordi
nem profetetur Acta aute omniu apostolorum
Sub uno libro scribta sunt lucas obtime theofi
le conprindit quia sub praesentia eius singula
gerebantur Siculi et semote passione̅ petri
euidenter declarat Sedᵉᵗ profectione pauli ad ur
bes ad spania proficescentis Epistulae autem
pauli quae a quo loco vel qua ex causa directe
sint volentatibus Intellegere Ipse declarant
Primu̅ omnium corintheis scysme· heresis In
terdicens deInceps B callaetis circumcisione
Romanis aute̅ ornidine scripturarum sed et
principium earum...esse $\overline{\text{Xρm}}$ *Intimans*
prolexius scripsit de quibus sincolis neces
se est ad nobis desputari Cum ipse beatus
apostolus paulus sequens prodecessuris soi
Iohannis ordine̅ nonnisi ⁿomenati̅ semptae
*eccles*ˡ*e*ˡ*s scribat ordine tali A corenthios*
prima ad efesius seconda ad philippinses ter
tia ad colosensis quarta ad calatas quin
ta ad tensaolenecinsis sexta ad romanus

ligne 2. *T* initiale nigrum (cetera omnia rubra*). *secando*. Post *c*. punctum : *a* rubrum, sed litera repraesentam, atramento, manu dubia.

l. 3. *ascensum*. *s* superpositam manu dubia χρι super i lineola evanide prima manu χρι duæ lineolæ probabiliter ex una, quæ crassiores haberet extremitates.

l. 4. Post *studiosum* nullum punctum, sed foramen pro directione scripturæ.

l. 6. *concripset*. B prima manu sed ductus inferior erasus ut apparet... et effectus P.

l. 7. *d* Lineola videtur prima manu. — *prout*. *ut* prima manu.

l. 8. *nativitate*, primum *a* evanuit quidem sed nil passum est.

l. 9. Post *euangeliorum* punctum rubrum.

l. 14. *Andreae*, *reae* in rasura, manu prout videtur, prima, certe vetus.

l. 16. *cuncta*. Prius *c* evanidum sed intactum : alterum *c* manu seriori sed vetus. *icit varia* : *t* et *v* fere evanida*. *describeret* : secundum *e*, prima manu.

l. 18. *differt*. Infra *t*, lineola prima manu.

l. 19. *fidei*. Omnia prima manu.

l. 22. *de*, *e* sola evanida (item *c* in conversatione), *conversatione* : *r* prima manu.

l. 23. *ac de gemino* : *ac de g.* in macula*. *n* in rasura, prima manu.

l. 24. *primo* : *ri* fere evanida *.

l. 24-25. *humilitate*. *u* primo *o*, serius ut apparet factum *u*, *quod fo* | *it*. *dfo* non erasum, it non erasum, licet evanidum; *potestates* prima manu. *regali... pre*, post *regali* erasae duae literae. Buchanan a été le premier à déchiffrer les lettres *pis*, abréviation de *patris* et cette correction a été finalement admise par Ceriani.

l. 26. *clarum*, *cla* fere evanidum*.

l. 28. *proferam*, *m* certissime, *epistulis fere* evanidum *.

l. 29. *dicens*. *s* fere evanidum *.

l. 30. *manus*. *a* evanidum propter plicaturam paginae *.

l. 31. *palpaverunt*, prius *p* evanidum (in ductu inferiori) sed non rasura (?). *scripsimus... bis*. *us*. *s* connexum satis apparet. *uobis*, *u* evanuit omnino, fere ut erasum; *o* dubium; *bis* certissimum.

l. 32, *et* manudubia, et videtur prima ex atramento. *auditorem*. sic. interpunctio prima manu.

l. 33. dn̅i. *i* in rasura manu dubia. Videtur fuisse *s*.

l. 35. *uno* prius fuit *u* dein *o*, refectum forte prima manu; *scribta*. *b* prima manu sed forma irregulari.

l. 37. *Sicuti*. *i* alterum : *e* abrasione *i* inde relictum.

l. 38. *et*. *e* apertum, manu et linea 32. *ad*. B. manu fortasse prima, ex *d* ut apparet (factum est tamen D *).

l. 39. *bes* erasum *s*. *proficescentis*. e (prius) scriptum primo ut apparet, et prima manus in actu scriptionis correxit *i*.

l. 41. *volentatibus*. *e* erat *u*, dein effectum *e*, prima, ut videtur, manu; *ta* erasa partim, sine punctis infra. Super initio *t* secundi, punctum, manu dubia. In fine lineae, signum manu prima, ut videtur.

l. 42. *scysme*, *e* cum cauda.

l. 43. *collaetis*, *ae* superiores lineolae prima manu, sed *c* non potest legi.

l. 44. *ornidine*. *ni* erasum : *i* 2ª litura. Finis in rasura; *e* apertum manu dubia.

l. 45. Post *earum* tres litterae erasae et retractatae : prima *o* vel *e* erat ut apparet, tertia *e* vel *d* intractatae, cum litera *s* in secunda erasa videtur fuisse (sed media omnino, incerta, Westcott).

l. 48. *Apostolus*. *o* (alterum) correctum manu dubia in *o*. *prodecessuris*. *u* in codice videtur mutatum in *o* sed non prima manu (manu dubia, Westcott).

l. 49. *Nomenatim*. Litera erasa *d* potius : *n* superior, prima manu ut apparet. *Semptaem*. *a* erasum.

l. 50. *ecclesiis*, *e* erasum, duo *ii* prima manu.

l. 51. *efesius*, *i* sine puncto, et *u*, non *o* codex aperte, *philippinses*, *e* correctum prima manu, ex *i*.

l. 52. *tia*. Super *a* punctum dubium.

l. 53. *sexta*, *e* videretur *ae*, *romanus*. Ex forma quantum apparet *us* non *os*.

septima Uerum corintheis et thesaolecen
sibus licet pro correbtione Iteretur una
tamen per omnem orbem terrae ecclesia
deffusa esse denoscitur. Et Iohannis enī In a
pocalebsy licet septē eccleseis scribat
tamen omnibus dicit verū ad filemonem una
Et ad̄ titu una et ad tymotheū duas pro affec
to et dilectione In honore tamen eclesiae ca
tholice. In ordinatione eclesiastice
descepline sci ficate sunt fertur etiam ad
laudecenses alia ad alexandrinos pauli no
mine fincte ad hᵉresem marcionis et alia plu
ra quae In chatholicam eclesiam recepi non
potest fel enim cum melle misceri non con
cruit epistola sane Iude et superscriptio
Iohannis duas In catholica habentur Et sapi
entia ab amicis salomonis In honore ipsius
scripta apocalapse etiam Iohanis et pe
tri tantum recipimus quam quidam ex nos
tris legi in eclesia nolunt pastorem vero
nuperrime temporibus nostris In urbe
roma herma conscripsit sedente cathe
tra urbis romae aeclesiae pio eps fratᵉ
eius et ideo legi eum quidē Oportet se pu
plicare vero In eclesia populo Neque Inter
profetas conpletum̄ numero Neque Inter
apostolos In finē temporum potest.
Arsinoi autem seu ualentini vel mitiad is
nihil In totum recipemus. Qui etiam nouū
psalmorum librum marcioni conscripse
runt una cum basilide assianom catafry
cum conˢtitutorem

l. 54. *corintheis*. *i* prima manu ex *e* ut apparet (eraso ductu inferiori, Westcott); *thesaolecen*, *t* retractatum et in rasura, manu dubia; superior *h* manu dubia.

l. 55. *sibus* : duo puncta manu dubia et evanida; *licet*. *e* prima manu ex *i* effectum : *correbtione*, pro *c* coeptum scribi alia litera, sed in actu scriptionis se correxit amanuensis.

l. 60. *et* (alterum). *t* macula sed pars *t* apparet.

l. 63. in fronte *I* atramento non minio exaratum, et manu dubia (Westcott); *descepline*. Prius *e* ex *i* et *e* prima scriptione (?).

l. 64. *Laudecenses*, *es*, *e* ex *i*, prima manu. *Pauli*, *a* ex *i* prima manu.

l. 65. *Herescon*, *re* prima manu ut apparet.

l. 66. *catholicam*. Secunda litera erasa et linea repraesentat *h*.

l. 67. *misceri* : super *m* nullus ductus.

l. 72. *recipimus* alterum *i*, prima manu, erat *e*.

l. 74. *nuperrime... temporibus* : erasum *t*.

l. 76. *fratre*. Alterum *r* manu dubia (in fine *z* erasum, cui sequebatur fortasse alia litera, item statim post scriptionem erasa *).

l. 79. *profetas* erasum *s* ut apparet. *neque* : *nene* primo, correctum prima manu *que*.

l. 81. *mitiad is*. Prius *i* : primo *e* ut legitur manu dubia ex rasura *i; d* partim erasum manu dubia post (erius ?) *i* inferius erasum, etc., etc.

l. 84. *Assianom*. *u* prima scriptione ut apparet, deinde prima manu *o*, non rasura (?) ut apparet.

l. 85. *Constitutorem*, *s* prima manu.

VI. L'ORIGINE ET LA DATE. — Ce n'est pas chose facile que de déterminer la date et l'origine d'un pareil texte; aussi la plupart de ceux qui s'y sont appliqués ont abouti à des solutions qu'il serait superflu de vouloir accorder. D'abord, en ce qui concerne l'âge du manuscrit de l'Ambrosienne, le désaccord porte sur une période de trois siècles : VIe, VIIe, VIIIe; quant à la provenance, les uns l'enferment à Bobbio, les autres lui abandonnent toute l'Italie du Nord. Ce sont là des questions de moindre importance, en comparaison de ce qui concerne l'original; ici encore l'entente n'est pas faite.

Cet original est latin, soutenaient Wieseler, Hesse, Stekoven et A. von Harnack; non pas, il est en *sermo vulgaris* affirmait Volkmar; tandis que Caspari y voyait la traduction latine d'un texte grec. C'était l'opinion de Muratori et de De Magistris et, après eux, d'une quantité respectable de savants, de philologues et d'amateurs, parmi lesquels il est encore permis de rappeler les noms de Lagarde, Hilgenfeld, Tregelles, Westcott, Lightfoot, Zahn, Kuhn et Pierre Batiffol.

Si le fragment fut écrit, comme on a lieu de le croire et comme on peut le soutenir, aux environs de l'an 200, on aurait lieu de s'étonner qu'à cette date, alors que toute la production littéraire chrétienne était en langue grecque, cet unique morceau fût en latin [1]; d'autant que ce latin est plutôt tardif, par exemple le mot *prædecessor* (ligne 48) qu'on ne rencontre guère avant le IVe siècle [2]. Si on admet que toutes les fautes d'orthographe ne sont pas imputables au copiste et que certaines particularités indiquent une traduction d'une latinité déjà corrompue, ou bien si on accable le copiste sous cette multitude de fautes, on aboutit, dans les deux cas, à un original tombé entre les mains de gens incapables de le comprendre et de le traduire. Ce qui semble plus vraisemblable, c'est l'original grec massacré par des traducteurs latins.

Mais quand ? Ici il n'est plus possible de s'entendre. On a beau promener cette traduction en Gaule au VIe siècle et lui chercher des analogies dans la *Peregrinatio Etheriæ* [3], ou bien la faire sortir d'un milieu ecclésiastique du Ve et même du IVe siècle [4], on est en pleine fantaisie. Il est tout aussi arbitraire d'attirer ce morceau du côté de Vivarium et d'en donner la paternité à Cassiodore [5]. Ce qu'on peut retenir comme offrant une vraisemblance, c'est l'existence d'un original grec du début du IIIe siècle, traduit en latin au Ve ou au VIe siècle et copié au VIIIe siècle environ par un scribe d'une ignorance extrême qui écrivait sous la dictée d'un lecteur dont il comprenait à peine le langage et l'interprétait à sa façon.

En ce qui concerne la date, personne ne peut s'aventurer à proposer un millésime précis, mais on peut signaler une sorte d'accord existant entre Gregory qui parle des environs de l'an 170; Volkmar de 180-190; Kuhn entre 180 et 210; Bardenhewer vers 200 et Th. Zahn aux environs de 210.

L'auteur de ce fragment nous fournit une indication quand il écrit : *Pastorem vero nuperrime temporibus nostris in urbe Roma Herma conscripsit, sedente cathedra urbis Romæ ecclesiæ Pio episcopo fratre ejus.* Le pontificat de Pie Ier nous reporte au synchronisme 138-154. C'est à raison des circonstances et pour ébranler son autorité que l'auteur insiste sur la date récente du *Pasteur* d'Hermas (voir ce nom). Le fait d'être récent lui paraît enlever quelque chose au crédit d'un livre, mais pour s'exprimer comme il le fait, il suffit que l'auteur anonyme du fragment soit né un peu avant le pontificat de Pie.

Le fragment a une saveur antimontaniste bien marquée; or, à Carthage, la rupture entre catholiques et montanistes remontait à la période 202-206, et à Rome c'est dès le pontificat de Zéphirin (199-216) que le dissentiment était affirmé. La question du *Pasteur* traitée dans le fragment (lignes 77-80) nous reporte également à l'époque de la rupture entre l'Église chrétienne et le montanisme. Et tout ceci nous ramène encore aux environs du changement de siècle.

[1] Th. Zahn, *Geschichte des Neutestamentlichen Kanons*, in-8°, t. II, Leipzig, 1890, p. 13. — [2] G. Kuhn, *Das Muratorischefragment über die Bücher des N. T.*, in-8°, Zurich, 1892, p. 19. — [3] Th. Zahn, *op. cit.*, p. 129-131, note. — [4] G. Kuhn, *op. cit.*, p. 18, 21. — [5] J. Chapman, dans *Revue bénédictine*, t. XXI, 1904, p. 258-262.

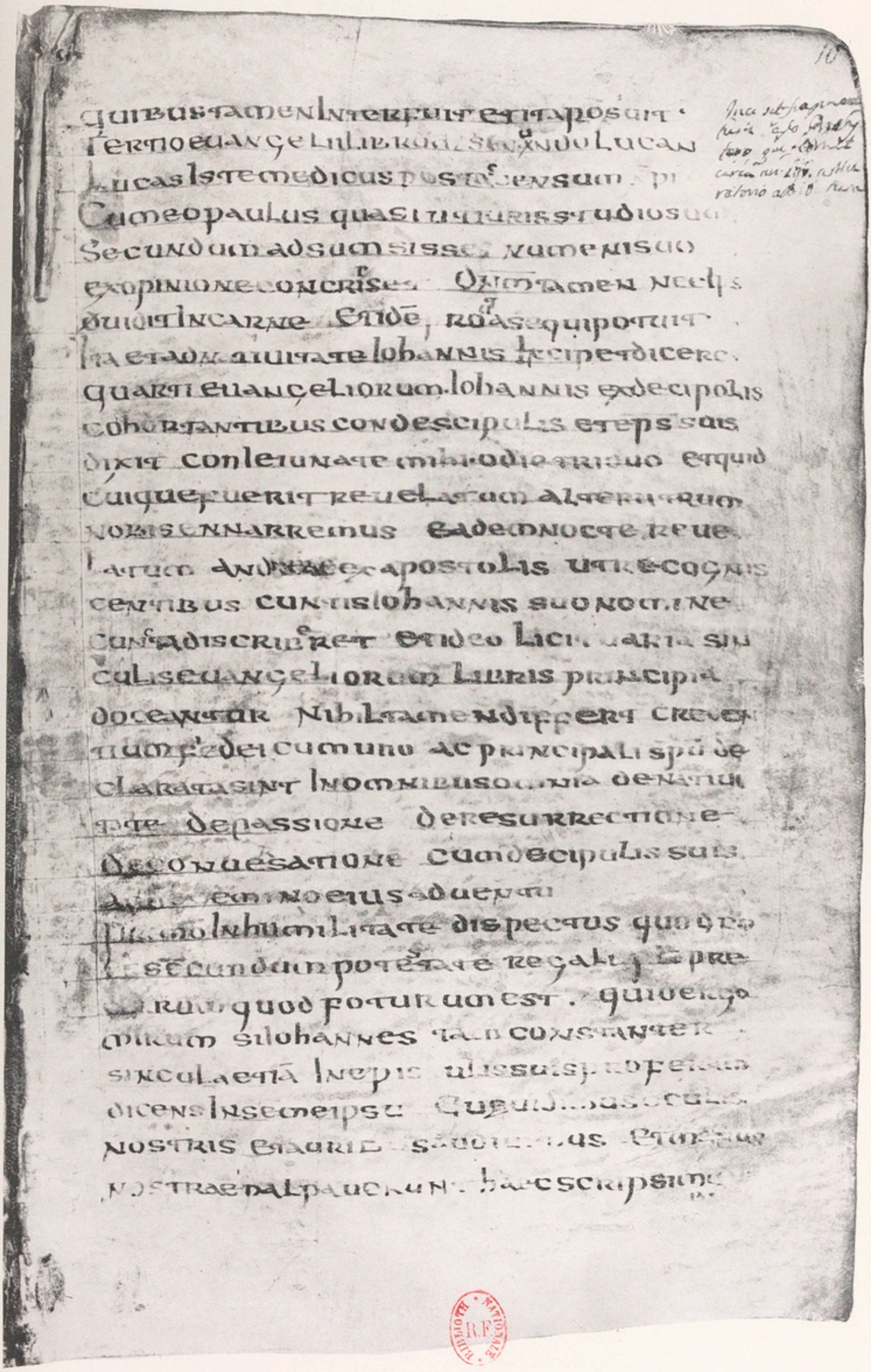

8607. FRAGMENT DU MURATORIANUM, lignes 1-31.
Bibliothèque Ambrosienne, *I, 101 sup.*, fol. 10ª.

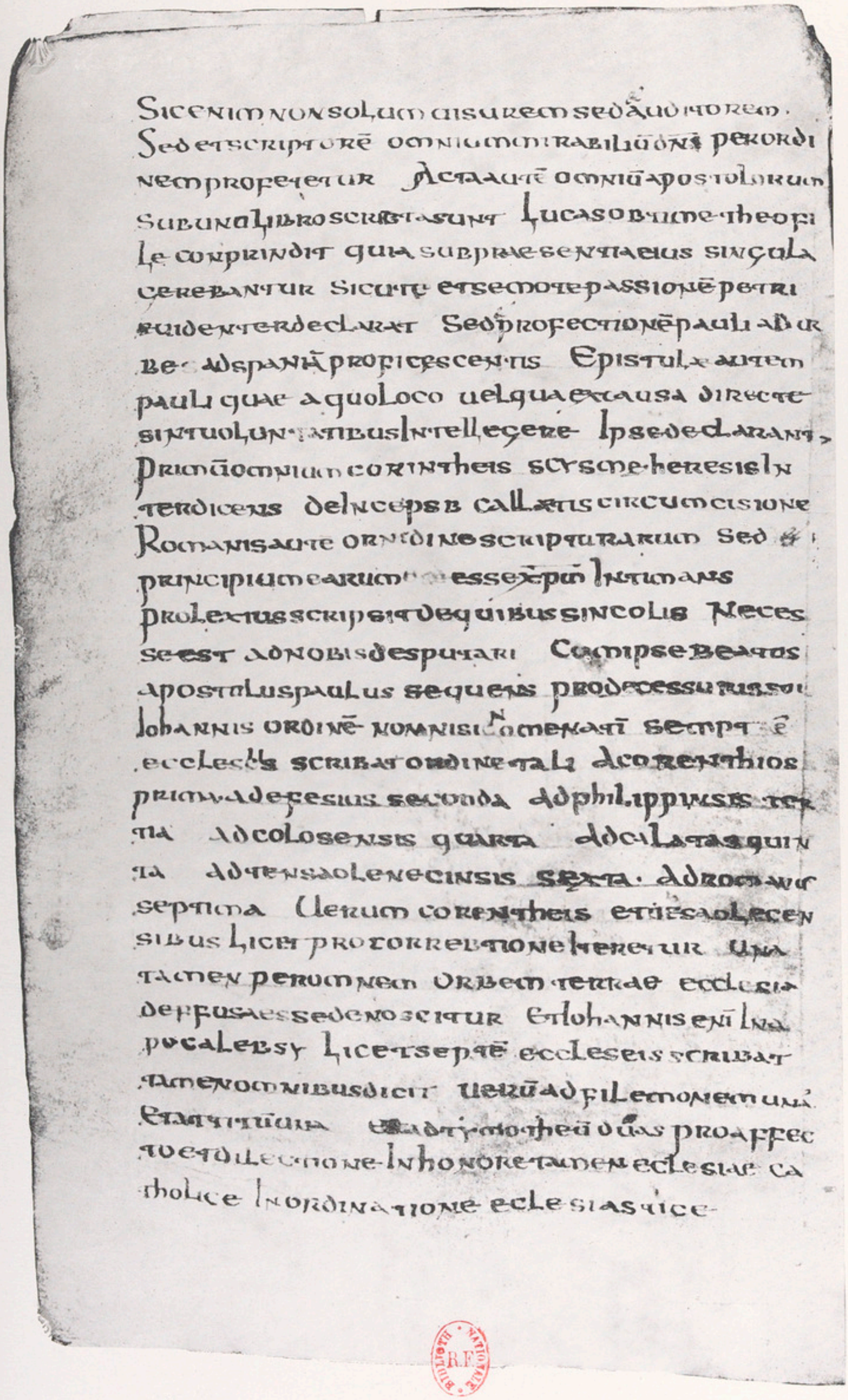

8607. FRAGMENT DU MURATORIANUM, lignes 32-62.
Bibliothèque Ambrosienne, *I, 101 sup.*, fol. 10[b].

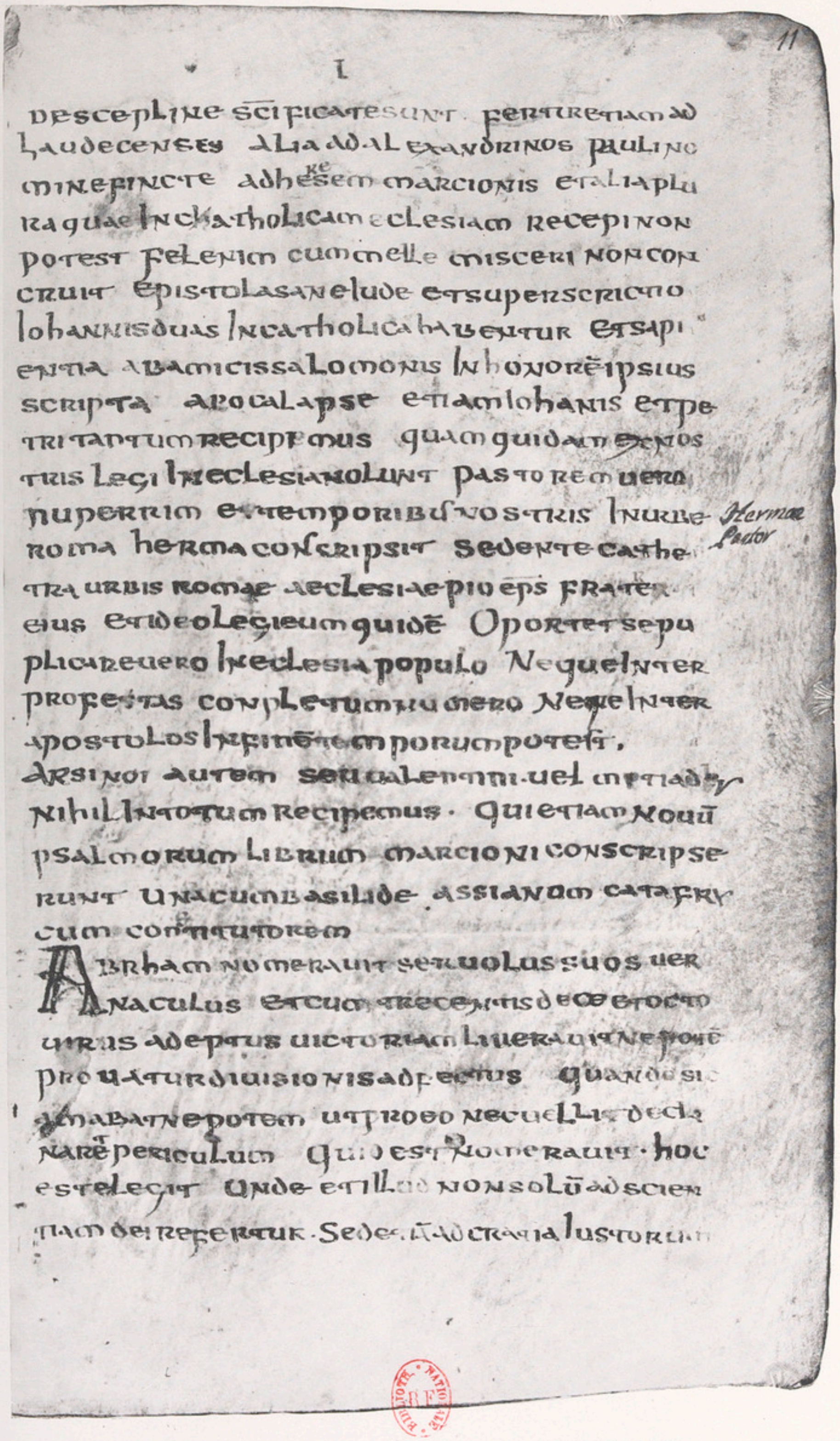

I

descepline scificatesunt. Fertur etiam ad
laudecenses alia ad Alexandrinos pauli nc
minefincte adhesem marcionis etaliapla
ragiae Inecclia catholicam ecclesiam recepinon
potest Felenim cum melle misceri non con
ruit Epistolasane elude etsuperscricto
lohannisduas Inecatholica habentur etsapi
entia abamicissalomonis Inhonorē ipsius
scripta apocalapse etiam lohanis etpe
tri tantum recipimus quam quidam ex nos
tris legi Inecclesia nolunt pastorem uero
nupertim etnostris temporibus Inurbe
roma hermacon scripsit sedente cathe
tra urbis romae ecclesiae pii eps frater
eius etideo legieum guidē Oportet sepu
plicare uero Inecclesia populo Neque inter
prophetas completum numero Neque inter
apostolos Infinem temporum potest.
Arsinoi autem seu valentini uel cpti ad
Nihil Intotum recipemus. Quietiam Nouū
psalmorum librum marcioni conscripse
runt Unacum Basilide Assianum catafry
cum constitutorem
Abrham nomerauit seruolus suos uer
Anaculus etcum recessibus deo etocto
uirus adeptus uictoriam Iuerauit Neronē
pro uatur diuisionis adpectus Quando si
quis abnabat Nepotem utpote odo Nec uellit decla
narē periculum Quid est Nomerauit. hoc
est elegit Unde etillud Non solū ad scien
tiam dei referatur. Sed et ad Gratia Iustorum

Hermae Pastor

8607. Fragment du Muratorianum, lignes 63-85.

Bibliothèque Ambrosienne, *I, 101 sup.*, fol. 11[a].

Quant à l'origine du fragment, elle reste également dans le vague et on ne trouve pas de raisons évidentes pour se décider en faveur de Rome ou de l'Afrique, de la Gaule ou de l'Italie. Il faut apporter une pénétration qui n'est pas donnée à tous pour découvrir dans l'emploi des mots *urbs* (ligne 38) et *urbs Roma* (lignes 74-76) l'indice de l'origine romaine du fragment. D'autres indices ont été apportés ou invoqués, comme les précisions relatives à Hermas, frère de Pie Ier, l'omission du titre de l'épître aux Hébreux, l'expression *catholica Ecclesia;* il faut s'en contenter, faute de mieux, et admettre que l'auteur est peut-être Romain sans être en mesure de rien affirmer sur ce point. D'ailleurs, il y aurait un moyen de mettre tous les érudits d'accord, ce serait de découvrir le nom de l'auteur du fragment, le temps et le lieu où il a vécu. Jusqu'à ce jour on n'a rien trouvé.

Ce n'est cependant pas faute d'avoir présenté des candidats; mais l'effort est d'autant plus vain que toute l'ancienne littérature chrétienne semble avoir ignoré le document. Les propositions ne s'affirment dès lors que sur des conjectures et des préférences personnelles. Muratori a patroné Caïus, Simon de Magistris a parlé de Papias, Bunsen a présenté Hégésippe, d'autres ont eu chacun leur favori : Rhodon, Méliton de Sardes et Philon. Ce n'est pas tout; on a vu défiler Polycrate d'Éphèse et Clément d'Alexandrie; comme bien on pense, Hippolyte devait être de la fête et c'est peut-être encore celui qui aurait les chances les plus sérieuses.

VII. L'auteur. — Mais Hippolyte n'a duré qu'un moment! Il avait groupé des partisans et non des moindres : Lightfoot, Th. Robinson, Zahn, Bonwetsch qui, tous ensemble, avaient présenté neuf arguments en faveur de leur candidat. Survint A. von Harnack qui pulvérisa les arguments et renvoya piteusement leurs défenseurs. Selon lui rien n'était plus douteux que le canon eût été écrit en grec; mais ce qui ne l'était pas, c'est que ce fût un texte officiel élaboré à l'usage de toute la chrétienté et proposé à celle-ci par l'Église de Rome. Par conséquent, « il faudra donc désormais évaluer plus haut qu'on ne le fait jusqu'à présent la part de l'évêque de Rome dans la création, respectivement la détermination du Nouveau Testament ».

A cela on a répondu que cette conclusion paraît insuffisamment prouvée. « L'Église romaine, a écrit le P. Lagrange, avait dès lors un autre style pour imposer ses décisions. Le décret de Gélase (voir ce nom) où l'on reconnaît aujourd'hui une reproduction de celui de Damase, en 382, débute ainsi pour le Nouveau Testament : *Item ordo scripturarum novi testamenti, quem catholica sanctaque romana Ecclesia suscipit et veneratur.* Suivent simplement les titres de chaque écrit. Nous n'avons pas le début du *Canon de Muratori,* mais une semblable formule est exclue par les termes dont A. von Harnack fait état : *nos, quidam ex nostris.* L'auteur a bien l'intention de parler pour toute l'Église, et même de lui dicter ses décisions. Mais une pareille prétention a pu se produire sans l'investiture de l'autorité légitime. Encore est-il que le style n'a pas l'*imperatoria brevitas* que nous venons de constater. L'auteur est plutôt un docteur qu'un administrateur; il informe ses lecteurs, essaie de les persuader, donne ses raisons. Tout cela n'est pas incompatible avec l'exercice du pouvoir souverain, mais s'expliquerait plus naturellement sous la plume d'un maître incontesté dans l'ordre de l'érudition. Tertullien a évidemment falsifié l'édit de Calliste, mais il n'avait pas tort de le qualifier *edictum... et quidem peremptorium.* Celui du pape Victor dans l'affaire des Quartodécimans ne fut sans doute pas moins ferme. Il semble qu'un pape sûr de son autorité n'aurait pas dit des livres qu'il exclut : *recipi non potest,* ce qui suppose la conviction, mais *recipi non debet,* ce qui marque l'obligation [1].

Parmi les arguments apportés en faveur d'Hippolyte, il s'en trouve au moins un qui est frappant : c'est le rapprochement entre les *sept* lettres aux Églises de l'Apocalypse et les *sept* lettres de saint Paul à des Églises particulières, les Églises nommées représentant l'Église catholique. Or, d'après Denys bar Salibi : « Hippolyte dit que Jean a écrit à sept Églises, écrivant comme Paul a écrit ses treize lettres à sept communautés [2]. » L'argument se trouve encore renforcé si l'on admet que les expressions du *Canon* sur les *principia* des évangiles, différents dans les synoptiques et dans saint Jean, doivent s'entendre des débuts du ministère de Jésus et de la vocation des disciples. Nous avons ainsi, dans le *Canon,* un véritable extrait de la polémique d'Hippolyte contre l'aloge Caïus. On doit donc constater la parenté la plus étroite entre la doctrine d'Hippolyte et celle du *Canon,* nous disons la doctrine, car un disciple d'Hippolyte a pu tenir la plume. Mais l'air de décision du morceau fait penser à Hippolyte lui-même. Celui-ci faisait acte d'autorité d'autant plus volontiers qu'il avait sinon une haute situation, du moins de grandes prétentions; il s'était donné la mission de redresser la foi de l'Église et se posait comme antipape à l'avènement de Calliste, en 217 ou 218; or, Zahn date le *Canon* de quelques années avant 217.

Les objections soulevées par A. von Harnack ne sont pas heureuses et « pour conclure, il nous semble très probable, écrit le P. Lagrange, que l'auteur du *Canon* est bien Hippolyte, et vraisemblablement comme antipape », mais ce n'est là qu'une conjecture.

VIII. La reconstitution du texte. — Ce que nous a conservé le manuscrit de l'Ambrosienne est un illisible jargon qui a exercé l'ingéniosité des érudits; ils sont parvenus à reconstituer un texte intelligible que nous transcrirons ici. J.-B. Lightfoot a même poussé plus avant et essayé une restitution du texte grec qui a surtout un intérêt académique. Les numéros dans le texte renvoient aux numéros des lignes du manuscrit.

[1] *(ali) quibus tamen interfuit et ita posuit.*

[2] *Tertium evangelii librum secundum Lucan* [3] *Lucas iste medicus, post ascensum Christi* [4] *cum eum Paulus quasi ut juris studiosum* [5] *secundum adsumsisset, nomine suo* [6] *ex opinione conscripsit; Dominum tamen nec ipse vidit in carne. Et idem, prout assequi potuit,* [8] *ita et a nativitate Johannis incipit dicere.*

[9] *Quartum evangeliorum Johannis ex discipulis.* [10] *Cohortantibus condiscipulis et episcopis suis* [11] *dixit : « Conieiunate mihi hodie triduo et quid* [12] *cuique fuerit revelatum, alterutrum* [13] *nobis enarremus. » Eadem nocte* [14] *latum Andreae ex apostolis, ut recogno* [15] *scentibus cunctis Johannes suo nomine* [16] *cuncta describeret.*

Et ideo licet varia sin [17] *gulis evangeliorum libris principia* [18] *doceantur, nihil tamen differt creden* [19] *tium fidei, cum uno ac principali spiritu de* [20] *clarata sint in omnibus omnia de nativi* [21] *tate, de passione, de resurrectione,* [22] *de conversatione cum discipulis suis* [23] *ac de gemino eius adventu,* [24] *primo in humilitate despecto, quod fuit,* [25] *secundo potestate regali prae* [26] *claro, quod futurum est.*

Quid ergo [27] *mirum, si Johannes tam constanter* [28] *singula etiam in epistulis suis proferat,* [29] *dicens in semetipsum « quæ vidimus oculis* [30] *nostris et auribus*

[1] M. J. Lagrange, *L'auteur du Canon de Muratori,* dans *Revue biblique,* t. xxxv, 1926, p. 83-88; *Le Canon d'Hippolyte et le Fragment de Muratori,* dans même revue, t. xlii, 1933, p. 161-186. — [2] *Scriptores syri,* ci, p. 2, versio Sedlacek.

audivimus et manus [31] *nostrae palpaverunt haec scripsimus vobis ». [32] Sic enim non solum visorem se et auditorem, [33] sed et scriptorem omnium mirabilium domini per ordi* [34] *nem profitetur.*

Acta autem omnium apostolorum [35] *sub uno libro scripta sunt. Lucas optimo theophi* [36] *lo comprehendit, quia sub praesentia eius singula* [37] *gerebantur, siculi et semota passione Petri* [38] *evidenter declarat, sed et profectione Pauli ab ur* [39] *be ad Spaniam proficescentis.*

Epistolae autem [40] *Pauli, quae, a quo loco vel qua ex causa directae* [41] *sint, volentibus intellegere ipsae declarant. [42] Primum omnium Corinthiis schysmae hereses in* [43] *terdicens, deinceps Galatis circumcisionem,* [44] *Romanis autem ordinem scripturarum sed et* [45] *principium earum esse Christum intimans,* [46] *prolexius scripsit; de quibus singulis necesse* [47] *est a nobis disputari, cum ipse beatus* [48] *apostolus Paulus sequens prodecessoris sui* [49] *Johannis ordinem, non nisi nominatim septem* [50] *ecclesiis scribat ordine tali : ad Corinthios* [51] *primam, ad Ephesios secundam, ad Philippenses ter* [52] *tiam, ad Colossenses quartam, ad Galatas quin* [53] *tam, ad Thessalonicenses sextam, ad Romanos* [54] *septimam, — verum Corinthiis et Thessalonicen* [55] *sibus licet pro correptione iteretur — una* [56] *tamen per omnem orbem terræ ecclesia* [57] *diffusa esse dinoscitur. Et Johannes enim in a* [58] *pocalypsi, licet septem ecclesiis scribat,* [59] *tamen omnibus dicit. Verum ad Philemonem una* [60] *et ad Titum una et ad Tymotheum duae pro affectu* [61] *et dilectione, in honorem tamen ecclesiae ca* [62] *tholicae, in ordinationem ecclesiasticæ* [63] *disciplinæ sanctificatae sunt.*

Fertur etiam ad [64] *Laudicenses, alia ad Alexandrinos. Pauli no* [65] *mine finctae ad heresem Marcionis et alia plu* [66] *ra, quae in catholicam ecclesiam recipi non* [67] *potest; fel enim cum melle misceri non con* [68] *gruit.*

Epistola sane Judae et superscriptae [69] *Johannis duae in catholica habentur, et Sa* [70] *pientia ab amicis Salomonis in honorem ipsius* [71] *scripta; Apocalypses etiam Johannis et Pe* [72] *tri tantum recipimus, quam quidam ex no* [73] *stris legi in ecclesia nolunt.*

Pastorem vero [74] *nuperrime temporibus nostris in urbe* [75] *Roma Hermas conscripsit sedente cathe* [76] *dra urbis Romae ecclesiae Pio episcopo fratre* [77] *eius; et ideo legi eum quidem oportet, se* [78] *publicare vero in ecclesia populo neque inter* [79] *prophetas, completos numero, neque inter* [80] *apostolos in finem temporum potest.*

[81] *Arsinoi autem seu Valentini vel Miliadis* [82] *nihil in totum recipimus, qui etiam novum* [83] *psalmorum librum Marcioni conscripse* [84] *runt, una cum Basilide Asiano Cataphry* [85] *gum constitutore.*

IX. La reproduction du texte. — A.-M. Ceriani (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1734-1735) ayant été sollicité à différentes reprises de laisser photographier le *Canon de Muratori* en vue d'un travail qui paraîtrait dans le *Dictionnaire de la Bible* répondit à ces demandes par un refus [1]. Il écrivait à l'éditeur que la direction de l'Ambrosienne avait déjà fait exécuter une phototypie qui accompagnerait l'ouvrage préparé par lui-même et déjà commencé. A quelque temps de là, et en réponse à une insistance gênante, il invoquait la règle *potior in tempore potior in jure*, ayant pris les devants on n'avait plus qu'à l'attendre. Par manière de consolation, le préfet donnait le titre que porterait le livre projeté : *Canon Muratorianus arte autotypica repræsentatus. Repræsentationem illustravit A. C.* Cette fin de non-recevoir était datée de 1891 et de 1895; Ceriani vécut jusqu'au 3 mars 1907 et persuadé que *di commentari al Canone ne furono già scritto fin troppo*, il se garda d'en ajouter un de plus et se contenta de griffonner quelques remarques paléographiques en marge du fac-similé donné par Tregelles. Nous les avons transcrites plus haut, on en pourra juger. C'est en 1926 que les trois feuillets du *Codex Ambros. I. 101 sup.*, fol. 10*a*, 10*b*, 11*a*, ont été publiés dans la *Rivista di archeologia cristiana*, t. III.

X. Bibliographie. — H. Achelis, *Zum Muratorischen Fragment*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. XXXVII, 1894, p. 223-232. — H. Achelis et W. Schueler, dans E. Preuschen, *Analecta. Kürzere Texte zur Geschichte der alten Kirche und des Kanons*, in-8°, Tübingen, 1910, part. II, p. 27-35. — A.-M. Amelli, *Paolo Diacono e il Canone o Frammento Muratoriano nei codici di Monte Cassino*, dans *Memorie storiche Forogiuliese*, t. XXV, Udine, 1930, p. 89-90. — O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchliche Literatur*, t. II, 1914, p. 610-612. — P. Batiffol, *Gilbert d'Elnone et le Canon de Muratori*, dans *Revue biblique*, 1898, p. 421-423; *L'Église naissante. Le Canon du Nouveau Testament*, dans *ibid.*, 1903, p. 15, 19-20. — J. Bestmann, *Zur Geschichte des neuestamentlichen Kanons*, in-8°, Gütersloh, 1922, p. 38, 85, 128-136. — F. Bleck, *Einleitung in das N. T.*, in-8°, Berlin, 1862, p. 640 sq. — Bleek Mangold, *Einleitung in das N. T.*, in-8°, Berlin, 1875, p. 834 sq. — P.-A. Boetticher, dans Guericke und Rudelsbach's, *Zeitschrift für lutherische Theologie*, 1854, part. I-II. — E.-S. Buchanan, *The Codex Muratorianus*, dans *The journal of theological studies*, t. VIII, 1907, p. 537-545. — A.-E. Breen, *A general and critical introduction to the study of holy Scripture*, in-8°, Rochester, 1897, p. 311-317. — C.-K.-J. Bunsen, *Analecta ante-Nicæna*, in-8°, t. I, London, 1854, p. 125-155; *Hippolytus und seine Zeit*, in-8°, Leipzig, 1852, p. 360. — C.-P. Caspari, *Quellen zur Geschichte des Taufsymbol*, in-8°, Christiania, 1866-1875, t. III, p. 410 sq. — A.-M. Ceriani, dans B. F. Westcott, *A general survey*, 1889, p. 521 sq. [*Canon Muratorianus arte autotypica repræsentatus. Repræsentationem notis illustravit A. C.;* publication projetée afin d'éconduire les travailleurs]. — J. Chapman, *L'auteur du Canon muratorien*, dans *Revue bénédictine*, t. XXI, 1904, p. 240-264; *Clément d'Alexandrie sur les évangiles et encore le Fragment de Muratori*, dans même revue, t. XXI, 1904, p. 369-374. — R. Cornély, *Historia et critica introductio in Veteris Testamenti Libros sacros*, in-8°, t. I, Paris, 1885, p. 168 sq.; 1894, p. 180. — [Corrodi], *Versuch einer Beleuchtung der Geschichte des jüdischen und christlichen Bibelkanons*, Halle, 1792, part. II, p. 219. — C.-A. Credner, *Zur Geschichte der Kanons*, in-8°, Halle, 1847, p. 71-94; *Ueber die ælltesten Verzeichnisse der heiligen Schriften der katholischen Kirche*, dans *Theologische Jahrbuch*, t. III, 1857, p. 208 sq. — Credner-Volkmar, *Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, éd. Dr G. Volkmar, in-8°, Berlin, 1660, p. 141-170. — S. de Magistris, *Daniel secundum LXX et Tetraplis Origenis*, in-4°, Romæ, 1772, p. 467-469. — W.-M.-L. de Wette, *Lehrbuch der historisch-kritischen Einleitung in die Büchern des A. T.*, in-8°, Berlin, 1869, p. 40. — A. Donini, *Il Canone muratoriano*, dans *Ricerche religiose*, t. II, 1926, p. 127-138. — Duby, *Le Fragment de Muratori*, in-8°, Montauban, 1876. — A. Ehrard, *Die altchristliche Literatur*, in-8°, Freiburg, 1900, p. 412-414. — J.-G. Eichorn, *Einleitung in das Neue Testament*, in-8°, t. IV, Leipzig, 1927, p. 33-38. — C. Erbes, *Die Zeit der Muratorischen Fragments*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXXV, 1914, p. 331-362. — Feilmoser, *Einleitung in das Neue Testament*, in-8°, Tübingen, 1830. — F. Freimdaller, *Caii romani presbyteri uti videtur fragmentum acephalum de canone divinorum Novi Fœderis librorum commentatio*, Salisburgi, 1803. — A. Gallandi, *Bibliotheca veterum Patrum*, in-fol., t. II, Venetiis, 1766, p. XXVIII, 208. —

[1] Les minutes des lettres à MM. Letouzey et Ané (19 juin 1891) et à M. Levesque (16 avril 1895) ont été publiées dans la *Rivista di archeologia cristiana*, t. III, 1926, p. 215-216.

L. Gaussen, *Le canon des saintes Écritures au double point de vue de la science et de la foi*, in-8°, Lausanne, 1860, p. 254-261. — C.-R. Gregory, *Einleitung in das Neue Testament*, in-8°, Leipzig, 1909, p. 223-228. — H.-E.-F. Guericke, *Gesammtgeschichte des N. T. oder neutestamentliche Isagogik*, in-8°, Leipzig, 1852, p. 587-596. — A. von Harnack, *Tatians Diatessaron im Muratorischenfragmente nachgewiesen*, dans *Zeitschrift für luther. Theologie und Kirche*, t. XXXV, 1874, p. 276-288; *Der polemische Abschnitt im Muratorischenfragmente als Schlüssel für ein geschichtliches Verständniss desselben*, dans même revue, p. 445-464; *Nachtrag*, 1875, p. 207 sq.; *Zur Geschichte der marcionitischen Kirchen;* Absch. III. *Liturgische Psalmengesänge bei Marcioniten. Fragm. Mur.*, lignes 82-84, dans *Zeitschrift für wissenschafftliche Theologie*, t. XIX, 1876, p. 109-113; *Das muratorische Fragment und die Entstehung einer Sammlung apostolisch-katholischer Schriften*, dans *Zeitschrift für Kischengeschichte*, t. III, 1879, p. 358-408, 595-598; *Geschichte der altchristlichen Literatur*, in-8°, Leipzig, 1893, t. I, p. 646; t. II, 2e part., p. 330-333; *Excerpte aus dem Muratorischenfragment*, dans *Theologische Literaturzeitung*, t. XXIII, 1898, p. 131-134; *Zum Muratorischenfragment*, dans *Texte und Untersuchungen*, nouv. sér., t. V, 1900, fasc. 3, p. 107-112; *Ueber der Verfasser und den literarischen Charakter des Muratorischenfragments*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 1925, p. 1-26. — M. Hertz, dans Bunsen, *Analecta ante-Nicæna*. — F.-H. Hesse, *Das muratorische Fragment*, in-8°, Giessen, 1873. — Hilber, *Einleitung in die heil. Schrift der neue Testament*, in-8°, Brixen, 1913, p. 14-17; 1922, p. 20-25. — A. Hilgenfeld, *Der Kanon und die Kritik des neuen Testaments in ihrer geschichtlichen Ausbildung und Gestaltung, nebst Herstellung und Beleuchtung des muratorischen Bruchstückes*, in-8°, Halle, 1863, p. 39-44; *Das sogenannte muratorische Bruchstück*, dans *Zeitschrift für wiss. Theol.*, t. XV, 1872, p. 560-562; *Noch einmal das muratorische Bruchstück*, dans *ibid.*, t. XVII, 1874, p. 214-231; *Das Muratorianum und die Untersuchungen von Ad. Harnack und Franz Overbeck*, dans *ibid.*, t. XXIII, 1880, p. 114-121; t. XXIV, 1882, p. 129-170; *Einleitung in das N. T.*, Leipzig, 1875, p. 95. — J. C. K. Hofman, *Die heilige Schrift neuen Testaments*, in-8°, Nördlingen, 1873, Ve part., p. 8-10. — A. J. Holtzmann, *Einleitung ins neue Testament*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1885, p. 143-148. — J. L. Hug, *Einleitung in die Schrift des neuen Testaments*, in-8°, t. I, Stuttgart, p. 105-108. — E. Jacquier, *Le Nouveau Testament dans l'Église chrétienne*, in-12, Paris, 1911, p. 189-211. — A. Jülicher, *Einleitung in das N. T.*, in-8°, Leipzig, 1894, p. 306-311. — F. Kaulen, *Einleitung in die heilige Schrift des alten und neuen Testaments*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1876, p. 29-31; 1911, p. 46-48. — Keil, dans Fabricius, *Bibliotheca græca*, in-8°, t. VII, Hamburgi, 1801, p. 285 sq. — C. Kirch, *Enchiridion fontium historiæ ecclesiasticæ antiquæ*, in-12, Friburgi-im-Br., 1910, p. 86-88. — Kirchhofer, *Quellensammlung zur Geschichte des neutestamentlichen Canons bis auf Hieronymus*, in-8°, Zürich, 1844, p. 1, 2, 499. — J.-P. Kirsch, *Muratorian Canon*, dans *The catholic encyclopædia*, in-8°, t. X, New-York, 1911, col. 642. — G. Koffmane, *Das wahre Alter und die Herkunft des sog. muratorischen Kanons*, dans *Neue Jahrbücher für deutsche Theologie*, édit. de Lemme, t. II, 1893, p. 163-223. — G. Kuhn, *Das muratorische Fragment ueber die Bücher des neuen Testaments*, in-8°, Zurich, 1892. — G. Krüger, *Kritische Bemerkungen zu Adolf Harnacks Chronologie der altchristlichen Literatur von Irenäus bis Eusebius*, in-8°, Göttingen, 1905. — P. de Labriolle, *La crise montaniste*, in-8°, Paris, 1913, p. 286-289. — M.-J. Lagrange, *L'auteur du Canon de Muratori*, dans *Revue biblique*, t. XXXV, 1926, p. 83-88. — *Le Canon d'Hippolyte et le Fragment de Muratori*, dans *Revue biblique*, t. XLII, 1933, p. 161-186. — J. Langen, *Geschichte der röm. Kirche bis Leo I.*, 1881, p. 160-166. — Laurent, *Neutestamentliche Studien*, in-8°, Gotha, 1866, p. 198 sq. — P. Lehmann (cf. Traube), *Zur Palæographie und Handschriftkunde*, in-8°, Müncher, 1909, p. 200. — Leimbach, *Ueber den polemischen Schluss des Canon Muratorianus*, dans *Zeitschrift für luth. Theologie und Kirche*, 1875, p. 461-470. — H. Lietzmann, *Das muratorische Fragment und die monarchianische Prologe zu den Evangelien*, Bonn, 1902-1908. — J.-B. Lightfoot, *The Muratorian Fragment*, dans *The Academy*, t. XXXVI, 1889, p. 186-188, 205; *The apostolic Fathers*, part. I : *S. Clement of Rome*, t. II, 1890, p. 405-413. — A. Loisy, *Histoire du canon du Nouveau Testament*, in-8°, Paris, 1891, p. 93-102. — A. D. Loman, *Een niewe intgave van den Canon Muratorius*, dans *Theologisch Tijschrift*, t. II, 1868, p. 471-494. — G. Lumper, *Historia theologica-critica de vita... SS. Patrum*, in-12, t. VII, Augustæ Vindelicorum, 1790, p. 26. — G. Mercati, *Anonymi Chiliastæ in Matthaeum fragmento*, dans *Studi e testi*, t. XI, fasc. 1, 1903, 1. — *P. L.*, t. III, col. 188 sq. — *Miscellanea Cassinese per cura dei PP. benedittini di Montecassino*, in-8°, Montecassino, 1897, *Biblica*, t. I, p. 1-5. — J.-L. Mosheim, *Commentarii de rebus christianorum ante Constantinum Magnum*, in-4°, Helmstadii, 1753, p. 164. — L.-A. Muratori, *Antiquitates italicæ Medii Ævi*, in-4°, t. III, Mediolani, 1740, p. 851-854. — E. Nestle, *Juris studiosus Lucas und juris consultus Paulus*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentum*, t. X, 1909, p. 177. — H. Nolte, *Ueber das muratorische Fragment*, dans *Tübingen Quartalschift*, 1860, p. 193-243; *Zeitschrift für die gesammte kathol. Theologie*, Wien, 1856, p. 134-146. — H. Olshausen, *Die Echtheit der vier canonischen Evangelien*, in-8°, Königsberg, 1823, p. 281-284. — F. Overback, *Zur Geschichte des Kanons* (T. Abhandlung : *Der neutestamentliche Kanon und das muratorische Fragment*, Chemnitz, 1880, p. 71-142. — A. Peyron, *M. Tullii Ciceronis orationum fragmenta inedita*, Stuttgartiæ, 1824, p. IV-XXXIII, 27, 193. — E. Preuschen, *Analecta, Kürzere Texte zur Geschichte der alten Kirche und des Kanons*, t. II, Tübingen, 1910, p. 27-35. — G. Rauschen, *Florilegium patristicum*, Bonn, 1905-1914, t. III, p. 1-3, 24-36. — *Realencyklopädie für protest. Theol. und Kirche*, t. VII, p. 460-462 (art. de Schmidt); t. IX, p. 796-806 (art. de Zahn). — A. Reifferscheid, dans *Sitzungsberichte der Wiener Akademie. Philol.-hist. Klasse*, t. LXVII, 1871, p. 496, réimprimé dans *Bibliotheca Patrum latinorum italica*, t. II, Wien, 1871, p. 32. — F. X. Reithmayr, *Einleitung in die canonischen Bücher des neuen Bundes*, in-8°, Regensburg, 1852, p. 65-68. — W. E. Reuss, *Die Geschichte der heiligen Schriften neuen Testaments*, in-8°, Brünswick, 1852-1860, p. 289-291. — S. Ritter, *Il Frammento Muratoriano*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. III, 1926, p. 215-263, pl. — Th.-H. Robinson, *The authorship of the Muratorian Canon*, dans *The Expositor*, juin 1906, p. 481. — H. Rönsch, *Ueber den Schluss des muratorischen Bruchstücks*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. I, 1877, p. 310-313, et dans *Literarisches Centralblatt*, 1872, col. 845 sq. — M.-J. Rouet de Jouvenel, *Enchiridion patristicum*, Friburgi-Brisgoviæ, 1911, p. 120-123; 1913, p. 105-107. — M.-J. Routh, *Reliquiæ sacræ*, Oxonii, t. IV, 1818, p. 2-37; t. I, 1846, p. 389-434. — G. Salmon, *Muratorian Fragment*, dans *Dictionary of christian biography*, t. III, p. 1000-1003. — Ph. Ap. Schafer et M. Meinertz, *Einleitung in das N. T.*, in-8°, Paderbon, 1913, p. 498-503. — Scharling, *Muratoris Kanon*, in-8°,

Copenhague, 1865. — F. E. D. Schleiermacher, *Einleitung in das N. T., herausgegeben von* G. Wolde, Berlin, 1845, p. 51-55. — C. F. Schmid, *Kritische Untersuchung ob die Offenbarung Johannis ein göttliches Buch sey*, Leipzig, 1771, p. 101-109; *Historia antiqua et vindicatio Canonis*, in-8°, Leipsiæ, 1775, p. 308 sq. — W. Schmidt, *Kanon des neuen Testaments*, dans *Real-Encyklopädie*, t. VII, p. 460-462. — Pl. W. Schmiedel, *Kanon in den Kirchengeschichte*, dans *Allgemeine Encyklopädie* von Ersch und Gruber, IIe section, t. XXXII, 1882, p. 324-326. — J. H. Scholten, *Die oudste Getuigenisse aangœnde de Schriften des N. T.*, Bremen, 1867. — Schrader, dans De Wette, *Lehrbuch der historisch-kritischen Einleitung in die B. des A. T.*, Berlin, 1869, p. 40 sq. — J. M. Schröckh, *Christliche Kirchengeschichte*, 1777, part. III, p. 426. — Stekhoven, *Het Fragment van Muratori*, Utrecht, 1877. — Stosch, *Commentatio historico critica de librorum N. T. Canone*, Francofurti ad Viadrum, 1755, p. 179 sq. — H. W. J. Thiersch, *Versuch zur Herstellung des historischen Standpuncts für die Kritik der neutestamentlichen Schriften*, in-8°, Erlangen, 1845, p. 384-487. — L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, in-8°, t. I, München, 1909, p. 201. — S. Tregelles-Prideaux, *On a passage in the Muratorian Canon*, dans *The journal of classical and sacred theology*, 1855, p. 37-43; *A lecture on the authorship... of the books of the N. T.*, 1852, p. 15 sq.; *Canon Muratorianus, the earliest catalogue of the books of the New Testament*, in-8°, Oxford, 1867. — M. C. H. Turner, *An exegetical Fragment of the III century*, dans *The journal of theological studies*, 1904, p. 218-241. — Van Gilse, *Disputatio de antiquissimo librorum sacrorum Novi Fœderis catalogo qui vulgo Fragmentum Muratorii appellatur*, Amstelodami, 1852. — Vernon Bartlet, *Melito the author of the Muratorian Canon*, dans *The Expositor*, t. II, 1906, p. 210-224. — F. Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, t. II, col. 169-171; *Manuel biblique*, t. I, 1895, n. 102, p. 102-108. — B. Weiss, *Einleitung ins neue Testament*, Berlin, 1897, p. 76-80. — Westcott, *A general survey of the history of the Canon of the New Testament*, 1875, p. 208-218, 514-530; 1889, p. 211-220, 521-538. — K. Wieseler, *Der Kanon des Neuen Testaments von Muratori, vom neuen verglichen und in Zusammenhange erläutert*, dans *Theologische Studien und Kritiken*, 1847, p. 815-857. — C. Wordsworth, *On the canon of the Scriptures of the Old and New Testament*, 1848, appendix, p. 4-6; *On the inspiration of the holy Scripture, or on the canon of the Old and New Testament*, 1851, p. 342-344. — Th. Zahn, *Forschungen zur Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, t. II, 1re part., p. 1-43; *Einleitung ins das neue Testament*, t. II, Leipzig, 1900; *Grundriss der Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, Leipzig, 1904, p. 76-81; *Kanon Muratori*, dans *Real-Encyklopädie*, t. IX, p. 796-806; *Miscellanea*. II. *Hippolytus der Verfasser der Muratorischen Kanons*, dans *Neue kirchliche Zeitschrift*, t. XXXII, 1922, p. 417-436. — E. Zimmermann, *Dissertatio historico-critica scriptoris incerti de canone librorum sacrorum Fragmentum a Muratorio repertum exhibens*, in-8°, Ienæ, 1805.

H. LECLERCQ.

MURCIE. — Un sarcophage chrétien fut trouvé en 1834 au lieu dit Tolmo, situé à deux lieues environ de Murcie, qu'on croit être l'emplacement de l'antique Zama, appelé aujourd'hui Hellin. Ce sarcophage fut transporté à Madrid où il est conservé à l'Académie de l'histoire; la face antérieure, seule conservée, est encastrée dans la paroi de l'escalier : longueur 2 m. 14, largeur 0 m. 67, hauteur 0 m. 57, IVe siècle (fig. 8608). La face qui est conservée est divisée en sept arcades soutenues par des piliers à chapiteaux d'ordre composite. Dans les écoinçons on a représenté alternativement une ciste contenant des pains et une couronne à lemnisques. Sous l'arcade centrale, le Sauveur Jésus, imberbe, portant toute sa chevelure, debout, tenant un livre dans la main gauche et, de la main droite, faisant le geste de l'orateur qui enseigne; à ses pieds, une ciste carrée avec son couvercle. Dans les deux arcades voisines, deux apôtres barbus et deux apôtres imberbes faisant le geste de l'acclamation. Les quatre autres arcades présentent des scènes bibliques (de gauche à droite) : Moïse vient de frapper le rocher et deux Hébreux s'y précipitent pour se désaltérer. Jésus, accompagné d'un apôtre, guérit un aveugle. Le baptême de Jésus par saint Jean. Le sacrifice d'Abraham.

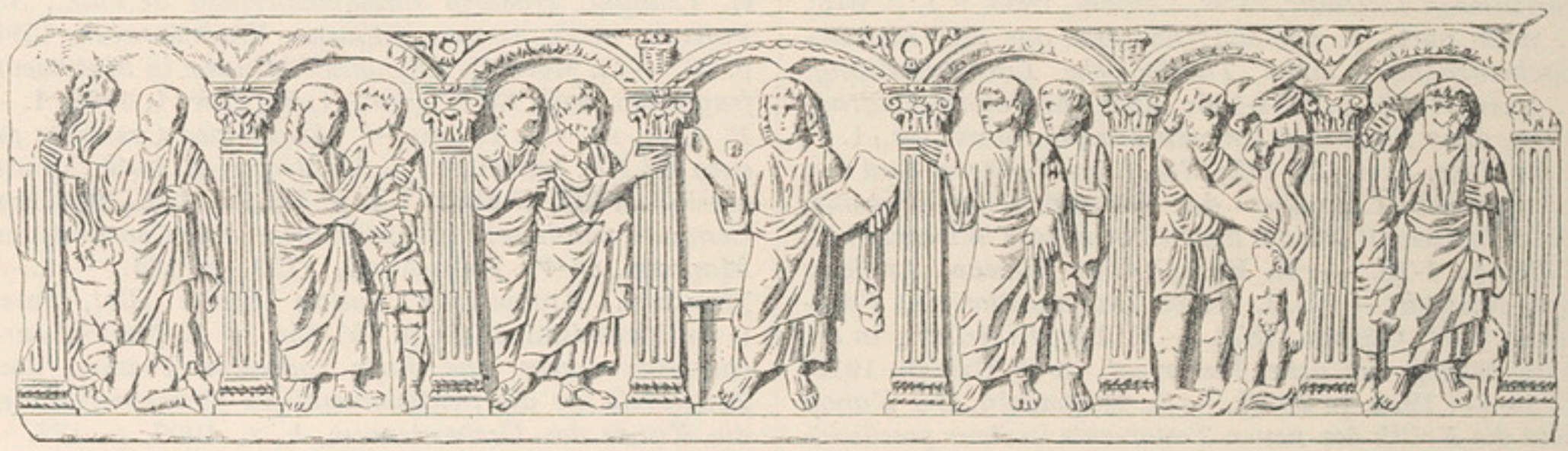

8608. — Sarcophage chrétien de Murcie,
d'après Garrucci, *Storia del arte cristiana*, t. V, pl. 341, fig. 3.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Guerra, *Tres sarcofagos cristianos*, dans *Monumentos arquitectonicos de España, España Tarraconese*, p. 2 sq. — R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, 1879, p. 67, pl. 341, n. 3. — E. Huebner, *Inscriptionum Hispaniæ christianarum, Supplementum*, in-4°, Berolini, 1900, p. IV; *Dictionn.*, t. V, col. 506, n. 14.

H. LECLERCQ.

MUSAEUS. Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 558; t. X, col. 2224.

MUSES. — L'art chrétien antique a délibérément évincé ces personnages symboliques des monuments qu'il a entrepris de décorer; on ne saurait en être surpris car cette pléiade de jeunes personnes s'identifie avec des préoccupations qui demeurent étrangères ou à peu près indifférentes à la foi et à la morale chrétiennes. On ne rencontre pas de monument, sauf celui dont nous allons dire quelques mots, qui figure les neuf sœurs. Nous avons décrit et figuré la cassette de Projecta qui faisait partie du « trésor de l'Esquilin »,

conservé au British Museum (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1916-1919, fig. 7653-7660). Cette cassette est certainement chrétienne, mais les autres objets retrouvés avec elle ne portent aucun symbole chrétien; l'un d'eux, un plat orné d'un médaillon, montre un personnage faisant un sacrifice. On n'a donc aucune certitude relativement à un coffret d'argent repoussé, surmonté d'une sorte de dôme côtelé et suspendu par trois chaînes, retenues par un grand anneau. Une figure simplifiera la description. A la partie supérieure, sous l'anneau, une femme assise sur un pliant, faisant une guirlande et accompagnée d'un perroquet. A la base, huit panneaux. Si on regarde la figure on voit au milieu la serrure, dans une couronne, entre deux oiseaux; à droite, Uranie, et en continuant : Melpomène, Clio, Polymnie, Terpsichore, Euterpe, Thalie et Calliope. Visconti a supposé que la jeune muse au

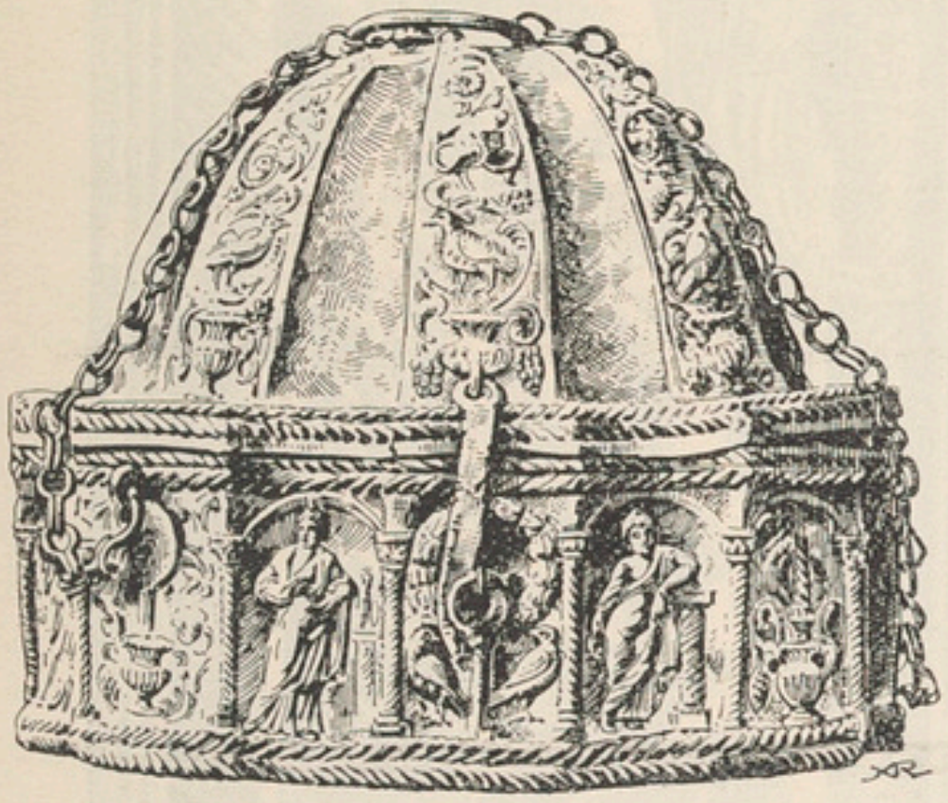

8609. — Cassette de Projecta,
d'après Dalton, *Catalogue of early christ. antiquities*,
pl. XIX, n. 1.

perroquet était Erato. Entre chaque muse, un panneau offre un vase d'où sort une plante stylisée et de chaque côté du vase deux oiseaux. A l'intérieur, des vases et des flacons [1].

En décrivant le trésor de Monza, nous avons signalé un diptyque en ivoire qui représente deux personnages (fig. 8610) dans lesquels certains virent le Poète et la Muse. *Dictionn.*, t. XI, col. 2779.

H. LECLERCQ.

MUSIQUE. — Voir CHANT.

MUSULMAN (ART). — Nous avons consacré dans le *Dictionnaire* quelques pages à Mahomet, à la Mecque, aux invasions sarrasines considérés au point de vue de leurs rapports avec la civilisation et les institutions chrétiennes; c'est ce qui nous impose de parler ici brièvement de l'art musulman.

L'Islam, comme on le sait, envahit avec une rapidité foudroyante l'Asie Mineure, la Perse et le Turkestan, l'Afrique du Nord et l'Espagne; en moins de trois cents ans, l'empire du Coran s'étendait du Gange aux Colonnes d'Hercule.

Le peuple arabe, dont les hordes nomades se répandirent alors sur le monde, ne modifia d'abord que très peu les pays conquis.

On le comprendra facilement, si l'on se figure exactement le mode de conquête employé par les disciples de Mahomet. Après l'occupation des villes, et après les grandes batailles dans lesquelles le sort du pays se décidait, les habitants étaient mis en demeure d'opter entre trois alternatives : ou abjurer leur religion pour devenir musulmans, ou rester chrétiens et être exilés, ou garder leur foi, mais en restant dans leur pays, sous un régime d'abaissement et de servilité qui faisait d'eux, pour ainsi dire, les esclaves de leurs compatriotes musulmans. En réalité, il y eut plus d'abjurations que d'exils volontaires; aussi, dans tous les pays conquis par les musulmans, le fond du pays resta national, c'est-à-dire romain et byzantin en Afrique, romain et goth en Espagne, grec en Syrie et en Asie Mineure, perse dans l'Iran et la Mésopotamie, égyptien en Égypte. Ce qui fut arabe, ce fut le gouvernement, partagé par les conquérants, qui eurent alors des fortunes subites et inespérées, comme devaient en voir, neuf cents ans plus tard, en Amérique, les aventuriers espagnols et portugais. Ce qui fut arabe aussi, c'est la religion, ce furent les mœurs. Cette influence uniforme eut pour résultat de donner à tous les monuments des pays musulmans des programmes analogues et par conséquent de leur imprimer le caractère général qui les rassemble : la mosquée, les collèges et universités, les fondations charitables, les palais des souverains, les maisons particulières avec l'isolement de la vie privée et la séparation des sexes, voilà ce qu'on retrouve presque compris de même dans tous les pays dont nous allons examiner les édifices.

Mais aussi, comme les Arabes du Hedjaz n'étaient artistes ni les uns ni les autres, et que leurs émirs et leurs khalifes, grisés par la rapidité et l'excès même de leur conquête, avaient senti naître chez eux le goût du luxe le plus effréné et le plus extraordinaire, ils durent, pour satisfaire à leurs merveilleuses fantaisies, s'adresser aux artisans des pays où ils se trouvaient. Voilà donc la raison qui fait que le style arabe d'Égypte est inspiré à la fois du byzantin et du copte, que celui de Syrie dérive du gréco-syrien et du byzantin, que celui de l'Afrique du Nord et de l'Espagne emprunte aux monuments antiques les colonnes dont il construit les premiers édifices de Cordoue et de Kairouan.

Les architectes des premiers khalifes et des premiers sultans ont donc puisé aux sources suivantes : ils ont pris aux Byzantins leurs mosaïques (Damas, Cordoue et Jérusalem), leur système de construction en brique ou en pierre; ils leur ont pris aussi leurs types de charpentes en bois, qui étaient ceux des charpentes antiques, sans pannes, avec les chevrons partant parallèlement au faîtage, d'une ferme à l'autre (charpentes de Sicile, d'Algérie, du Maroc et d'Espagne).

Ils ont pris leurs types de voûtes soit aux Romains (Afrique du Nord), soit aux Byzantins et aux Coptes (Égypte et Syrie), soit aux anciens Perses (Mésopotamie et Perse actuelle). Leurs premiers essais d'ornementation géométrique dérivent certainement des dernières traditions grecques de l'école d'Alexandrie; on peut s'en rendre compte en comparant le pavage en *opus alexandrinum* des plus vieilles églises de Rome ou de l'Italie méridionale avec les premiers entrelacs arabes. Leurs découpures en plâtre sont la continuation de l'art des gypsoplastes byzantins de Syrie et d'Égypte, mais le trait de l'entrelacs arabe, si particulier, doit être attribué en propre aux Arabes et dérive très probablement des méthodes de tracé ou de bâti des dentelles ou broderies arabes. Enfin, l'emploi de la faïence émaillée était de tradition constante dans les édifices de la Perse et de la Mésopotamie; les musulmans de Perse, d'Égypte, d'Espagne lui donnèrent le développement que tout le monde connaît; et pour les peuplades du Turkestan, les tentes à cou-

[1] Pour la bibliographie, voir celle de la cassette de Projecta, *Dictionn.*, t. x, col. 1916.

poles de feutre recouvertes de tapis leur inspirèrent certainement l'idée de revêtir de briques émaillées de couleurs brillantes les murs de leurs mosquées et les coupoles de leurs mausolées.

C'est au Caire que nous rencontrons les plus anciens

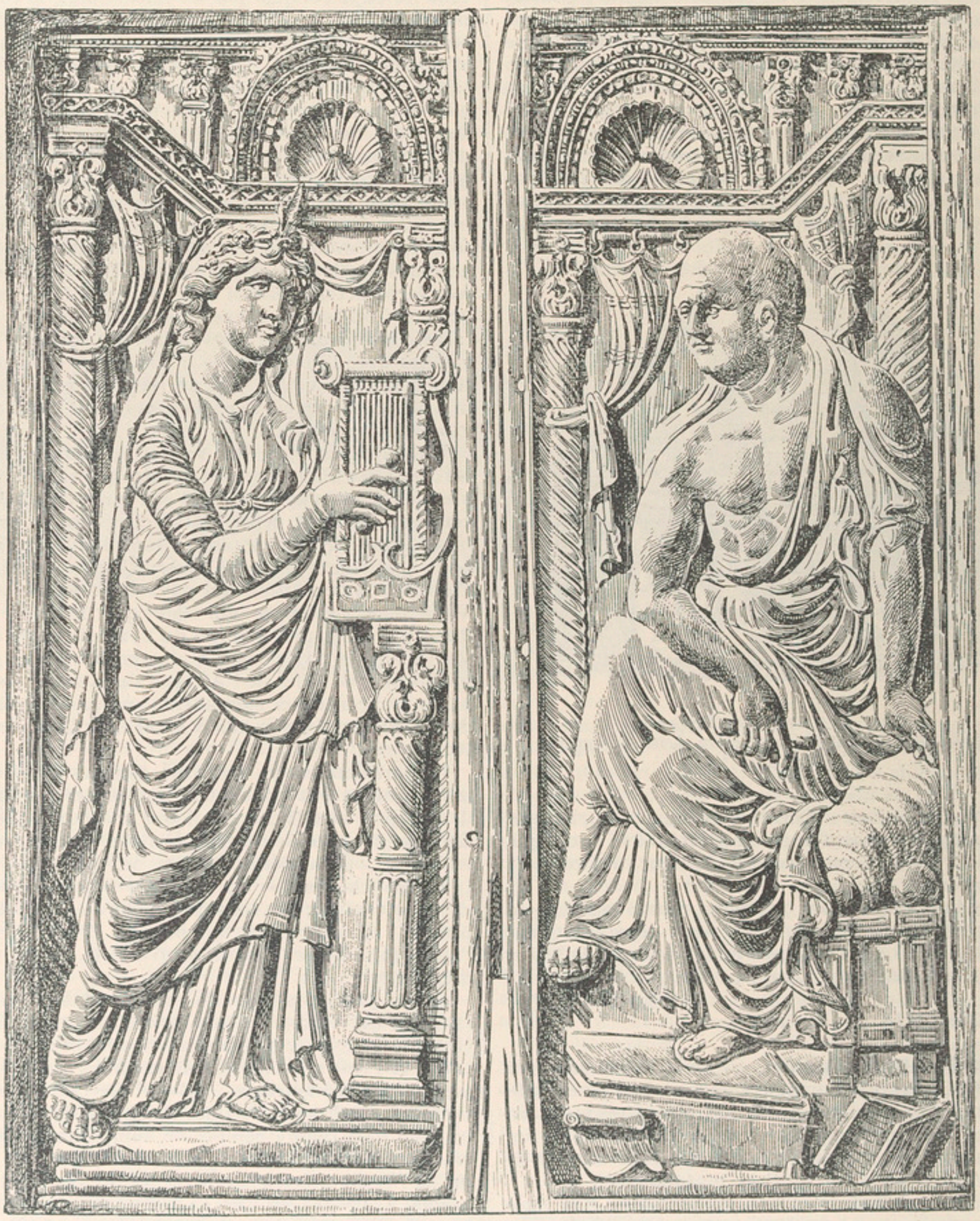

8610. — Diptyque du Poète et de la Muse,
d'après Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, p. 392, fig. 358.

édifices musulmans connus : la mosquée d'Amrou, construite sur un plan inspiré des basiliques antiques, à l'aide de colonnes arrachées aux édifices païens ou chrétiens; celle de Touloun, où l'arc en ogive, emprunté aux plus vieilles constructions civiles des Égyptiens et aux églises coptes, apparaît avec une élégance rare. A Jérusalem, la mosquée dite d'Omar, mais plus exactement Qoubbet-es-Sakra, élevée par Abd-el-Melek-ibn-Merouân de 68 à 71 de l'hégire, c'est-à-dire de 687 à 690 de Jésus-Christ, représente un arrangement intéressant de deux portiques concentriques, l'un octogonal, l'autre circulaire, supportant une grande coupole. C'est, comme l'a prouvé le marquis de Vogüé, un édifice entièrement inspiré des églises et des chapelles sur plan octogonal qu'il a découvertes dans la Syrie centrale. La mosquée El-Aksa, située aussi dans l'enceinte du Haram-ech-Chérif, est une ancienne basilique élevée par Justinien sous le vocable de Sainte-Marie et remaniée par les musulmans dès la conquête de Jérusalem. Ces deux édifices sont décorés de mosaïques exécutées sur les

données musulmanes, c'est-à-dire en excluant de la décoration les représentations d'êtres animés; des mosaïstes grecs appelés de Constantinople les ont faites sur place, comme aussi en Espagne des artistes byzantins envoyés par l'empereur de Constantinople, sur la demande du khalife de Cordoue, ont décoré de mosaïques le *mihrab* et la *maksoura* de la grande mosquée de Cordoue. Nous avons ici les deux types dont les constructeurs arabes syriens feront dériver tous leurs édifices religieux, le plan octogonal d'où sortirent les tombeaux à coupole de Damas et du Caire, et le plan basilical dont tous les plans de mosquées syriennes seront plus ou moins inspirés. La grande mosquée de Damas (Djama-el-Amwi) a été établie aussi dans une ancienne basilique chrétienne dédiée à saint Jean-Baptiste, mais ce n'est que postérieurement à El-Aksa que cette église a été convertie en mosquée; elle présente d'ailleurs des mosaïques qui, comme celles d'El-Aksa et de la Qoubbet-es-Sakra, ont été faites et posées par des artistes byzantins appelés de Constantinople par les khalifes.

La mosquée a toujours été le centre de la vie religieuse et intellectuelle des musulmans, semblable en cela à nos églises abbatiales du Moyen Age, autour desquelles se groupaient, comme autour des mosquées, des fondations hospitalières, des écoles, des couvents de religieux, des cuisines pour les pauvres. Nous retrouvons dans les mosquées arabes de Syrie, d'Égypte, d'Afrique, de Perse, de Turquie, tous ces édifices, les collèges ou *médressés*, les écoles ou *zaouias*, les couvents ou *tekkiés*, les cuisines pour les pauvres ou *imarets*.

Les styles d'architecture musulmane peuvent se subdiviser en deux grandes écoles : l'école arabe et l'école persane. Plus tard, c'est-à-dire à partir de la conquête de Constantinople par les Turcs, des artistes arabes, syriens ou égyptiens et des artistes persans furent appelés ou même amenés de force à Stamboul par les sultans, et du mélange des traditions syro-égyptienne et persane avec les traditions byzantines, que la rapidité de la conquête musulmane laissa subsister presque intégralement, naquit l'école turque, qui a produit des monuments si remarquables, et particulièrement les belles mosquées de Stamboul, qui sont les monuments les plus parfaits que l'architecture musulmane ait produits, tant au point de vue de la disposition ingénieuse des plans qu'au point de vue de la pondération des masses et de la majesté des proportions.

L'école arabe se subdivise en deux écoles secondaires : école syro-égyptienne et école africaine ou mauresque.

La première a couvert de monuments la Syrie et l'Égypte, et comme les khalifes et sultans égyptiens ont souvent gouverné plus ou moins complètement la Syrie, les traditions égyptiennes, c'est-à-dire les dernières survivances de l'art gréco-égyptien, improprement nommé l'art copte, se sont mélangées à celles gréco-syriennes, dont l'influence sur le mode de construction et l'appareil est si sensible dans les monuments d'Alep et de Damas. Comme, d'un autre côté, les pèlerinages annuels de La Mecque amenaient au Caire un nombre considérable de fidèles, et que le plus grand nombre de ceux-ci n'ayant que très peu d'argent, s'arrêtaient dans les grandes villes situées sur leur itinéraire pour y travailler et se ménager des ressources pour continuer leur voyage, ceux d'entre eux qui appartenaient aux métiers du bâtiment trouvaient toujours à s'employer utilement au Caire, dans les travaux exécutés pour les sultans ou pour leurs émirs.

La prospérité absolument extraordinaire de l'Égypte au Moyen Age a donné aux khalifes et à leur entourage le moyen d'exécuter des travaux d'une splendeur incomparable, dont les vestiges nombreux qui subsistent encore au Caire nous permettent de nous rendre compte. Cette prospérité était due non seulement à la fécondité extraordinaire du pays, mais encore à sa situation géographique, qui en faisait l'entrepôt du commerce des épices et objets précieux qui venaient de l'Inde, de la Chine et des îles de la Sonde par la mer Rouge. Les marchandises précieuses ne sortaient d'Égypte que frappées d'un droit qui représentait de 200 à 400 % de la valeur primitive de l'objet lui-même; aussi ne doit-on pas s'étonner de la richesse répandue à profusion sur les plafonds peints et dorés, sur les pavages de marbre et de porphyre, les lambris faits de mosaïques de nacre, de marbre, de porphyre et d'émaux; sur les menuiseries aux tracés si ingénieusement compliqués, aux panneaux de cèdre, d'ébène, d'écaille et d'ivoire; sur les revêtements de faïence, sur les meubles incrustés, les bronzes ciselés, les lampes de verre émaillé et les porcelaines précieuses, les vitraux sertis dans des mailles de plâtre découpé, etc.

La mosquée de Touloun, celle d'El-Hakam, la mosquée d'El-Azkar et celles d'Hacen et de Kaït-Bey, sont les plus remarquables du Caire. A Damas, celle des Ommiades et les mosquées sépulcrales du faubourg de Méïdan sont les plus belles. On a déjà parlé de la mosquée d'Omar et de la mosquée d'El-Aksa, à Jérusalem.

L'architecture arabe d'Égypte a présenté une évolution régulière et presque parallèle à celle de notre art du Moyen Age. La première période, représentée par les mosquées Amrou, Touloun, Hakam, El-Azkar, correspondrait à la période romane, bien qu'elle lui soit antérieure comme origine, mais contemporaine par ses dernières années.

La seconde, qui s'étend du commencement des croisades au commencement du XIVe siècle, comprend des monuments plus riches que ceux de l'époque précédente (mosquée Thelaï-abou-Rezicq, mosquée de Khous, mosquées de Salah-ed-din-Eyoub, mosquées de Bibars et de Qualaoûn, etc.), mais sur lesquels l'ornementation ne tient que la place qui doit lui être légitimement attribuée dans l'architecture. Elle correspond à l'époque où le style ogival a produit chez nous les édifices les plus remarquables.

La période suivante, qui va jusqu'à la conquête de l'Égypte par le sultan Sélim, correspondrait à la dernière période du style ogival et finit en même temps que lui; elle a produit des édifices d'une ornementation extraordinairement surchargée, d'une richesse excessive, mais qui sont néanmoins d'un goût exquis; les mosquées de Kaït-Bey et d'El-Ghoury, celles de Hacen et de Barquouq. Les nombreuses maisons et petits palais du Caire de cette époque sont des merveilles d'architecture privée.

A partir de cette époque, l'art arabe égyptien est insensiblement remplacé par l'art turc. L'école africaine participe des mêmes éléments primitifs que l'école égyptienne. Les plans des mosquées les plus anciennes de l'Afrique du Nord et de l'Espagne sont, en effet, analogues aux plans des mosquées d'Amrou et de Touloun. Seulement, les mosquées (Kairouan, Mahdia, Tunis, Cordoue) sont élevées dans des pays au milieu desquels la civilisation romaine a laissé de nombreux monuments. C'est à leurs ruines que les conquérants empruntent les colonnes qui portent les arcs au-dessus desquels s'élèvent les charpentes qui couvrent les nefs. Ces charpentes sont encore traitées comme des charpentes romaines dont H. Saladin a trouvé en Tunisie, notamment dans les ruines du temple principal du Capitole

de Sbeïtla, des vestiges nombreux, car, dans les monuments qu'il a relevés, les entailles des pièces de charpente sont intactes dans les pignons, les frontons et les murs gouttereaux. Elles sont d'ailleurs semblables à celles des grandes cathédrales normandes de Sicile (Cefalù, Messine et Monreale). Les chevrons posent sur les arbalétriers et sont disposés par conséquent parallèlement au faîtage. Le voligeage qui reçoit la tuile est formé d'une ou de deux épaisseurs de planches et, dans le même cas, les ajours ménagés dans la planche inférieure permettent de tracer une décoration logique, rationelle et fort satisfaisante. L'emploi de ces moyens si simples s'est continué jusqu'au XIXe siècle en Tunisie, et les plafonds du palais et des mosquées composés de caissons superposés ou de solives apparentes ont reçu une décoration très riche par l'adjonction de peintures à des gravures en chanfreins sur les fonds et en polygones étoilés dans les abouts des entrevous.

Les mosquées de l'école africaine (Algérie, Tunisie, Maroc, Espagne et Sicile) ont un caractère différent de celui des mosquées égyptiennes. L'emploi des marbres en revêtement y est moins fréquent. Les grandes lignes de l'architecture ne sont pas, comme en Égypte, accusées par des galons entrelacés. Les masses y sont plus simples, la coloration plus heurtée, mais limitée aux charpentes et aux revêtements de faïence; les vitraux sont employés avec le même art, mais on y trouve en grand l'application des revêtements en plâtre ajouré et sculpté (Nouckch hadida); la mosquée Hacen et le minaret de Qualaoûn, au Caire, nous offrent les meilleurs types des rares applications que les arabes d'Égypte en aient faites.

L'école africaine a généralisé l'emploi de ce genre de décoration et a remplacé par ces découpures les lambris décorés de mosaïques ou de peintures des artistes égyptiens. Kairouan, Tunis, Alger, Tlemcen, Grenade, Séville en possèdent de charmants spécimens.

Au Maroc (si peu connu d'ailleurs), nous savons que les portes de Fez, de Mekinez, de Maroc, en sont décorées; que la mosquée de Karaouine, une des plus célèbres de Fez, possède une porte ornée en plâtre ajouré, qui peut être mise au rang des chefs-d'œuvre les plus magnifiques et les plus élégants de l'architecture mauresque. L'extérieur de ces édifices a un caractère tout particulier; les grandes façades, badigeonnées à la chaux, sont couronnées par des corniches très saillantes, peintes de couleurs éclatantes et supportant des auvents en charpente, couverts de tuiles émaillées.

Les minarets, au lieu d'être polygonaux ou cylindriques comme ceux de Syrie ou d'Égypte, sont élevés sur plan carré. Si la richesse de leur décoration est moindre que celle des minarets du Caire, il faut reconnaître qu'au point de vue de la composition ils leur sont supérieurs. En effet, la répartition des nus et des parties décorées est faite avec une grande habileté sur les grandes surfaces rectangulaires, et rarement peut-être un architecte a su tirer parti de son art mieux que celui de la mosquée de Mansourah, à Tlemcen, dans laquelle l'intérêt se trouve si ingénieusement réparti de la base au faîte, sans répétition, inégalité ou monotonie.

Mansourah amène à parler des constructions militaires des arabes. Si, au Caire, leurs architectes militaires ont su donner aux portes de la ville (Bab-Zoueïley, Bab-el-Nasr, Bab-el-Metuali) un caractère d'élégance et de richesse, en même temps que de majesté, ils ont su, dans les édifices militaires, citadelles, fortins, redoutes, etc., élever des constructions qui, souvent, ont résisté avec avantage aux assauts des croisés. On peut dire à ce propos que les croisades ont eu sur les deux civilisations rivales une influence égale et que les architectes militaires ont su des deux côtés emprunter à leurs adversaires les idées qui leur paraissaient le plus directement utilisables. Il est, sans conteste, un fait facile à vérifier en Palestine et en Syrie, c'est que les magnifiques châteaux forts élevés par les croisés du nord au sud du royaume de Jérusalem ont certainement servi de modèle aux constructeurs arabes; bien plus, au Caire, les Arabes ont ajusté à la mosquée de Qualaoûn une porte d'une des églises de Saint-Jean-d'Acre, que Mohammed ben-Kalaoun trouva si belle qu'il la fit démonter et transporter au Caire pour être reconstruite. Makrisi, l'historien qui a donné de cette ville une description si intéressante et si exacte, en parle comme d'un morceau d'architecture remarquable. C'est une porte assez simple du style ogival français du XIIIe siècle, d'une exécution très soignée, et elle est encore intacte à la porte du *médressé* de Qualaoun, près de Maristan. Les arts occidentaux étaient donc appréciés par les Arabes.

Quant aux emprunts que nos artistes ont fait aux Orientaux au moment des croisades, l'énumération en serait trop longue. On pourrait citer parmi les plus curieux, les vantaux des portes de la cathédrale du Puy et ceux de l'église de Lavoûte-Chilhac, où se retrouvent des ornements presque scrupuleusement calqués sur les inscriptions coufiques, et un curieux tailloir d'un chapiteau du cloître de Moissac. L'art des vitraux a emprunté aux Orientaux la richesse de la gamme de ses couleurs; celui des bronzes a puisé dans l'art arabe des formes de candélabres, de lampes, de vases, presque textuellement copiés.

L'école persane n'est pas moins intéressante. Chacun sait que les édifices de la Mésopotamie et de la Perse étaient autrefois, soit à l'époque des grands empires assyriens et chaldéens, soit sous les rois de Perse, construits en briques cuites ou crues et décorés de pièces émaillées formant des frises ornementales, des archivoltes et même des bas-reliefs figurés. Or, il est impossible de ne pas remarquer les grandes analogies de ces émaux, aux couvertes transparentes, avec ceux des collections particulières qui proviennent des mosquées du Turkestan ou de l'Asie Mineure. Les monuments de Persépolis nous sont connus, ceux de Suse aussi; n'y a-t-il pas une analogie frappante entre ces monuments et les édifices en bois de la Perse musulmane, tels que les portiques des palais et des maisons et les kiosques des jardins de souverains ? Les traditions mésopotamiennes ont, au contraire, guidé les premiers pas des constructeurs sassanides, dont les musulmans de la Perse ont emprunté les méthodes de construction pour élever leurs voûtes avec une simplicité de moyens et une économie de charpente vraiment remarquables. Leurs voûtes sont d'une variété presque infinie : voûtes d'arête, voûtes en arc de cloître, avec ou sans nervures, coupoles soutenues par des encorbellements en stalactites ou par des pendentifs à nervures de briques, berceaux, etc.; ils ont employé toutes les formes avec l'ingéniosité la plus remarquable.

Aujourd'hui encore, ils se servent de procédés de construction fort habiles. S'agit-il de construire un berceau, ils tracent, sur le mur de tête sur lequel ils viennent buter, une sorte de formeret en creux dans lequel ils incrustent et fixent avec du mortier un rang de briques alternativement en boutisses et en parpaings. Dans la ligne dentelée de ce premier rang, ils en liaisonnent un deuxième, qui tient tout naturellement, et, en procédant ainsi de proche en proche, ils arrivent à tourner des berceaux sans cintres. Pour les voûtes d'arête, ils procèdent d'une façon analogue et H. Saladin a retrouvé à Tunis un

mode de construire absolument identique; seulement, chose bizarre, les Tunisiens laissent entières les briques qui forment les arêtes, de telle façon que celles-ci sont hérissées de briques situées dans le prolongement des génératrices des berceaux composant cette voûte.

Les coupoles sont construites d'une autre façon. Les pendentifs sont bâtis, ou par encorbellement, ou bien au moyen d'arêtes en briques figurant des mailles triangulaires ou en forme de losange; dès qu'ils sont solidifiés, on élève la coupole par assises minces, dont une perche fixée au centre de la courbe permet de déterminer l'inclinaison et la direction des joints. Arrivés aux deux tiers de la courbe, au moment où la calotte se ferme tellement que les lits seraient trop inclinés pour que les briques ne glissent pas sur le mortier, ils continuent leur voûte par un cône très ouvert dont les génératrices sont tangentes à l'arc qu'ils viennent d'abandonner; comme l'inclinaison du cône est constante, il n'y a plus de crainte de glissement pour les briques, et ils finissent, par conséquent, leur coupole par une partie aiguë; c'est ce qui donne aux coupoles persanes et aux coupoles arabes qui en dérivent cette forme pointue si élégante. Une coupole fort remarquable comme construction est celle de la grande mosquée de Schahkdodabendeh, à Sultanièh. Montée sur un tambour octogonal cantonné de huit minarets, elle s'élève à une grande hauteur, et celui qui l'a construite a dû prendre les précautions les plus minutieuses pour en assurer la solidité. Aussi est-elle chaînée à sa base par des plates-formes en bois assemblées. Pour éviter la déformation d'une voûte aussi considérable, l'architecte persan a eu recours à un artifice fort ingénieux : des arcs en briques, suivant les méridiens de la coupole ogivale, transmettent leur poussée aux points les plus résistants. Ces arcs sont étrésillonnés dans le sens horizontal par de petits arcs bandés d'un méridien à l'autre constituant de la sorte, pour ainsi dire, une suite d'alvéoles semblables aux augets d'un plancher. Le fond de celles-ci est maçonné de façon à former l'intrados de la coupole; ceci fait, on les a refermées à l'extrados par une mince voûte en briques, qui a été ensuite recouverte de faïences émaillées. On voit aisément quelle analogie extraordinaire existe entre ce mode de construction et celui des voûtes romaines en briques et béton si ingénieusement analysé dans les travaux d'Auguste Choisy.

La grande sécheresse de la Perse rend les forêts très rares; aussi les constructions y sont-elles le plus souvent voûtées; comme les architectes persans se sont vus souvent forcés de construire des édifices très considérables sur des programmes assez compliqués, ils ont été amenés nécessairement à donner à leurs plans une expression plus variée que les Arabes ne l'avaient fait. Aussi peut-on remarquer, dans les édifices dus aux architectes persans, soit en Perse, dans l'Inde ou dans le Turkestan, une science très approfondie de la composition et de l'arrangement des plans. Ceux de la Mesdjid-i-Chah et du Médressé et du Caravanseraï-Madere-Chad-Sultan-Hasseïn, à Ispahan, sont tout particulièrement remarquables. Le premier surtout, admirablement raccordé à 45° sur une grande place, donne une haute idée du talent de l'auteur.

Il n'est pas inutile de dire quelques mots de l'école ottomane, qui se distingue très nettement des écoles arabe et persane, auxquelles néanmoins elle a fait des emprunts très marqués. Les premiers sultans des Turcs Seldjoucides demandèrent aux Persans et aux Syriens les architectes qui élevèrent pour eux les monuments de Konièh (Iconium).

A Erzeroum, les Turcs ont construit l'*imaret* Oulou-Djami, dont le décor est presque complètement persan, mais où l'on peut voir déjà, dans le tracé des stalactites par exemples, l'indice de tendances nouvelles.

De Konièh, les sultans conquirent de proche en proche les provinces de l'Asie Mineure qui les séparent de Constantinople, et, dans le premier quart du XIVe siècle, ils s'avancèrent jusqu'à Brousse. C'est là que les premiers édifices turcs se font distinguer très nettement des édifices persans et arabes par l'adaptation aux programmes musulmans des types d'édifices et du mode de construction employés par les Byzantins.

A la fin du XIVe siècle, les Turcs ont franchi la mer et se sont établis à Andrinople, où le sultan Mourad élève la première mosquée qui ait réellement une forme architecturale franchement nouvelle. Pendant le commencement du XVe siècle, de nouveaux édifices (Eski-Seraï et l'Eski-Djami, à Andrinople) sont élevés dans le même style, mais c'est après la prise de Constantinople, en 1453, que se dessine enfin la tendance marquée de l'art turc.

Aussitôt après les premières années de la conquête, Mahomet II fait construire la mosquée Mohammedieh par l'architecte grec Christodoulos; cette mosquée, construite sur le type de Sainte-Sophie, mais avec l'adjonction de deux demi-coupoles latérales, est fort belle. A partir de ce moment Constantinople se couvre de monuments remarquables; les énumérer, c'est énumérer de véritables merveilles : la mosquée de Bayézid, celle de Schah-Zadeh, celle du sultan Soliman le Magnifique, celle du sultan Ahmed, du sultan Sélim, forment à la nouvelle capitale une couronne de monuments splendides, dont la silhouette extérieure est pleine de pittoresque et d'élégance, et dont les proportions intérieures sont d'une majesté incontestable.

Le parti de la construction est toujours une coupole centrale cantonnée de quatre demi-coupoles; les angles restant à remplir pour circonscrire cet ensemble dans un carré sont occupés par de petites coupoles sur pendentifs. En somme, c'est la généralisation à grande échelle du plan des petites églises byzantines de Grèce et d'Asie Mineure. Mais avec quelle ampleur les architectes des sultans ont su tirer parti de ce mode de construction! Les silhouettes de ces mosquées se composent simplement des extrados des coupoles et demi-coupoles et de leurs arcs de tête; néanmoins, les lignes ne sont plus confuses comme celles des églises byzantines, et les minarets qui cantonnent les angles des mosquées font valoir, par leur élancement et leur finesse de silhouette, les lignes courbes si harmonieusement infléchies de l'édifice. Nous retrouvons donc ici une fois encore un exemple de cette loi universelle du beau en architecture, loi qui exige que l'expression produite par un monument soit tirée par l'habileté de l'artiste des nécessités du programme, du système de construction employé et du tracé du plan, résumé de ces deux conditions. Successivement, les temples grecs, les thermes de Rome, les églises du Moyen Age ont été la confirmation indiscutable de cette loi.

H. LECLERCQ.

MYLASA. — Mylasa (aujourd'hui Melesso) formait une église de la province de Carie; elle avait pour métropole l'ancienne Aphrodisias qui, à l'époque chrétienne, prit le nom de Stavropolis. L'*Oriens christianus* [1] de Le Quien, ne connaissait que les noms de six évêques de Mylasa : Éphrem, Cyrille, Paul, Grégoire, Xénophon et Philippe.

[1] Le Quien, *Oriens christianus*, Paris, t. I, p. 921, 922, 1740.

Une inscription fragmentaire, publiée par Le Bas, mentionne un évêque [1] :

+ΟΤΑ ΠΑΝΤΑ ΘΕΟΦΙΛΕCΤ...ΚΑΙ ΟCΙΩΡ...

Il est probable qu'il s'agit d'un évêque de Mylasa, mais ce point n'est pas douteux pour l'inscription suivante trouvée dans les ruines d'une église byzantine et qui nous fait connaître un septième évêque de Mylasa, Basile [2] :

+
+ΕΙCΔΟΞΑΝSTIMHNTΘΥ
+ +
CΩTHPOCHMΩNIYXYSTΘ
ΑΓΙΟΥΠΡΩΤΟΜΑΡΤΥΡΟCCΤΕ
+
ΦΑΝΔΒΑCΙΛΙΟCΟΟCΙΩTSHMΩN
+ +
ΕΠΙCΚΟΕΘΕΜΕΛΙΩΝΕΚΤΙCΕ
SΔΙΕΚΟCΜΗCΕΝSΕΠΛΗΡΩ
ΘΗΤΟΕΡΓΟΝΜΗΝΘ̄ΝΔS
Δ̄ΕΥΤΥΧΕCΤ+

+Εἰς δόξαν (καὶ) τιμὴν τοῦ Θεοῦ σωτῆρος ἡμῶν, Ἰησοῦ Χριστοῦ (καὶ) τοῦ ἁγίου πρωτομάρτυρος Στεφάνου—Βασίλιος ὁ ὁσιώτ(ατος) (καὶ) ἡμῶν ἐπίσκο-[πος] ἐκ θεμελίων ἔκτισε (καὶ) διεκόσμησεν· (καὶ) ἐπληρώθη τὸ ἔργον μηνὶ (ἐνάτῳ) [ἰ]νδ(ικτιῶνος) δ', εὐτυχέστ[ατα] +

La date est difficile à calculer. L. Duchesne a jugé que « d'après le style, l'inscription n'est guère antérieure au VIe siècle ». Les dates, *9e mois* (mai-juin) et *ind. IV* ne sont pas suffisantes pour déterminer l'année ni même le siècle. Il n'y a d'autre irrégularité que la disparition de l'ι dans ΙΝΔ. Enfin, le sigle S qui équivaut plusieurs fois a καὶ est employé deux fois comme abréviation : οσιωτS et ινδS.

Quant à la petite église dans laquelle on a trouvé le texte, la croyance des orthodoxes y place le séjour de la patrone de Mylasa, sainte Xéni, jeune Romaine du nom d'Eusebia qui vint à Mylasa lorsque Cyrille était encore évêque et qui fut particulièrement honorée par son successeur, Paul. C'est lui qui apprit miraculeusement qu'elle était morte à une heure de la ville, dans sa retraite : il lui rendit de grands honneurs et ne lui survécut pas de beaucoup. La sainte avait rendu le dernier soupir le jour anniversaire de la mort de l'évêque Éphrem. C'était au milieu du Ve siècle. Un historien ecclésiastique, Nicéphore Calliste Xanthopoulos, dans son *Histoire* dédiée à l'empereur Andronic Paléologue, dit qu'elle vivait à l'époque où sainte Euthymie fondait beaucoup de monastères en Palestine, à l'époque aussi où l'impératrice Eudocie, chassée par Théodore II, vivait à Jérusalem. La fête de cette sainte, dont l'église est aujourd'hui remplacée par le *Turbeh* de Sheik-kaïn, est célébrée le 24 janvier.

H. Leclercq.

MYNAS. — On est exposé à rencontrer à propos d'études d'antiquité chrétienne le vocable énigmatique de Minoïde Mynas. Voici ce qu'il est indispensable de savoir sur ce personnage.

Constant Minoïde Mynas, dont le véritable nom était Constant Minadi, naquit à Voltia, dans la province de Salonique, le 15 février 1798. Élève du savant Athanase de Paros, il enseigna d'abord à Serrès, puis à Salonique. A la suite de massacres ordonnés par le pacha Youssouf, dans lesquels périt une partie de sa famille, Mynas quitta Salonique en 1819 et se rendit à Paris. En 1822, le Conseil royal de l'Instruction publique l'autorisa à ouvrir un cours de langue et de littérature grecques anciennes. De 1824 à 1828, il publia quelques ouvrages sur la langue grecque, après quoi, il sollicita, sans succès, la création d'une chaire de grec ancien comparé au grec moderne. En 1829, il fut candidat à la succession de Gail, au Collège de France. En 1831, on le chargea, sous la direction de Hase, de recherches et de collations de manuscrits grecs à la Bibliothèque. En 1840, Villemain, devenu ministre de l'Instruction publique, lui donna une mission pour explorer les bibliothèques d'Orient; il reçut une seconde mission en 1844, une troisième en 1850. Rentré en France en 1855 (novembre), Mynas mourut à la maison Dubois, le 30 décembre 1859 ; il paraît avoir été très pauvre et même endetté.

Ceux qui veulent en savoir plus long sur ce type de *Græculus esuriens* de la Renaissance, qui fut peut-être mal récompensé de ses labeurs, ont aujourd'hui de quoi se satisfaire en consultant les ouvrages indiqués à la bibliographie.

Bibliographie. — H. Omont, *Minoïde Mynas et ses missions en Orient (1840-1855)*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XL, 1916, p. 337-419; *Description du Mont-Athos par Minoïde Mynas (1842)*, dans le *Bulletin de la section de géographie du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1915, p. 20-33. — S[alomon] R[einach], dans *Revue archéologique*, 1916, t. II, p. 194-195 (avec un résumé des notes de Dübner d'après les mémoires de Hase. — H. Dehérain, *Minoïde Mynas*, dans *Journal des savants*, 1916, p. 430-431; 1917, p. 276-279.

H. Leclercq.

MYRRHE. — « A la vérité, écrit Tertullien, nous n'achetons pas d'encens. Si les marchands d'Arabie s'en plaignent, les Sabiens sauront que nous employons plus de leurs aromates et avec plus de profusion à ensevelir les chrétiens qu'on n'en consume à parfumer vos dieux », *Thura plane non emimus. Si Arabi quæruntur, scient Sabaei pluris et carioris suas merces, christianis sepeliendis profligari quam diis fumigandis* [3]. Le poète Prudence confirme l'emploi par les chrétiens, au IVe siècle, des parfums de Saba pour la conservation du corps qu'on entourait de bandelettes de lin [4] :

Candore nitentia claro
Praetendere lintea mos est
Adspersaque myrrha Sabaeo
Corpus medicamine servat

« Il est d'usage d'envelopper les corps de linceuls d'une blancheur éclatante et de les saturer de myrrhe qui a la propriété de conserver les chairs. » Rufin d'Aquilée dit de même que « la myrrhe est regardée par son amertume comme très propre à conserver les corps, à éloigner les vers et à empêcher la putréfaction [5] ».

La myrrhe se recommandait très particulièrement aux chrétiens qui ne pouvaient oublier que ce parfum était associé au souvenir du Sauveur. Dès sa naissance, les mages venus l'adorer lui avaient offert des présents symboliques : l'or, l'encens et la myrrhe [6]; après sa mort, lorsque Joseph d'Arimathie eut obtenu de Pilate la permission de détacher le corps de la croix, Nicodème vint le trouver avec une mixtion d'environ cent livres de myrrhe et d'aloès et tous les deux enveloppèrent le corps dans les linceuls et les aromates,

[1] Le Bas, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, Paris, 1847-1853, t. III, p. 153, n. 482; *Corpus inscriptionum græcarum*, t. IV, n. 9271. — [2] G. Doublet et G. Deschamps, *Inscriptions de Carie*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XIV, 1890, p. 616-617, n. 16. — [3] Tertullien, *Apologeticum*, c. XLI. — [4] Prudence, *Cathemerinon*, hym. X, vs. 49-52. — [5] Rufin, cité dans *De Pollinctoribus et Balsamat.*, c. X. — [6] Matth., II, 11.

sicut mos est Judæis sepelire [1]. Nous voyons encore qu'on présenta à Jésus crucifié du *vinum myrrhatum* [2] considéré comme un analgésique, mais il refusa d'en boire. Cette amertume excessive du mélange de la myrrhe et de l'aloès empêchait les vers de se développer et d'attaquer le cadavre.

H. LECLERCQ.

MYTILÈNE. — ÉGLISES ET INSCRIPTIONS. — Mytilène est le nom moderne de l'île de Lesbos à laquelle nous avons consacré une courte notice dans le *Dictionn.*, t. VIII, col. 2627-2629. Le fascicule qui la contenait parut en 1928 et, à quelques semaines seulement d'intervalle, M. Anastasios Orlandos publiait une précieuse note intitulée : Παλαιοχριστιανικαὶ Βασιλικαὶ τῆς Λέσβου, dans Πρακτικά de l'Académie d'Athènes, 1928, p. 322-333. Nous pouvons ainsi compléter les rares indications que nous avions été à même de réunir touchant le christianisme dans cette île.

A cette occasion, M. H. Grégoire [3] faisait justement remarquer que « la Grèce propre était jusqu'à présent le pays qui avait livré le moins de vestiges de monuments de l'architecture chrétienne primitive », ce que nous avions constaté en étudiant l'Achaïe (voir *Dictionn.*, t. I, col. 321-340), puis Athènes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3039-3104) et Corinthe (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2959-2966). C'est que « l'attention des archéologues s'était portée presque exclusivement sur les monuments antiques et sur les églises byzantines proprement dites. Et l'on pouvait croire que le sol hellénique était pauvre en basiliques des premiers siècles chrétiens. Or, cette apparence était trompeuse. Les recherches les plus récentes, spécialement celles de M. Orlandos, ont amené la découverte d'un nombre respectable de ces curieuses églises. » Nous ne parlerons ici que de « deux basiliques de l'île de Lesbos, mises au jour depuis longtemps par les habitants, mais restées inconnues à la science.

« La première, au centre de l'île, se trouve près du village d'Ὑψηλομέτωπον; elle est consacrée à saint Démétrius. La seconde, sous le vocable de saint André de Crète, a été trouvée à la pointe ouest de l'île, près de la côte sablonneuse d'Eresos.

« La basilique d'Hypsélométopon a la forme d'un rectangle allongé (15 m. 80 × 30 m. 10), partagé en trois nefs par deux rangées de six colonnes. La basilique proprement dite est précédée d'un narthex communiquant avec le *naos* par trois portes : l'entrée de ce narthex n'est pas au milieu de la face ouest, mais à droite, c'est-à-dire à l'angle sud-ouest de la basilique; c'est un porche fermé, avec façade *in antis* (deux colonnes libres). A l'Est, l'abside semi-circulaire n'apparaît pas extérieurement, comme dans la plupart des basiliques de la Grèce continentale; mais elle est inscrite dans le rectangle basilical. Entre le mur de fond et l'abside, se trouvent quatre compartiments. On ne sait à quoi servaient les deux compartiments qui se trouvent immédiatement derrière l'abside. Les bases des colonnes sont encore en place. Elles portent encore les rainures destinées à l'insertion de chancels. On a retrouvé des fragments des fûts (non cannelés) et des chapiteaux ionisants à croix de formes diverses. L'église avait un étage, ce qui résulte de la découverte de colonnes plus petites avec bases octogonales et chapiteaux ionisants. On a retrouvé aussi des morceaux de chancels, portant le chrisme dans une couronne avec filaments aboutissant à des feuilles de lierre surmontées de croix, un type qui appartient nettement aux VIe-VIIe siècles [4].

« Le sol était couvert primitivement de mosaïques... qui représentaient des figures géométriques (méandres, astragales) encadrant des champs carrés et rectangulaires occupés par des figures d'animaux (agneaux, paons, canards, dindons, poissons).

« M. Orlandos reproduit en minuscules les inscriptions suivantes :

Ὑπὲρ τῆς ψυχῆς Παππικίου πρεσβυτέρου

Et :

Ὑπὲρ εὐχῆς
Ἀνατολίου
καὶ τῆς συμβίου
αὐτοῦ Τρυφένης
καὶ παντὸς τοῦ
οἴκου αὐτοῦ
ἐψήφωσεν τὸ θυσιαστή-
ριον. ἰνδ= H=

« M. Orlandos transcrit ce dernier chiffre =η=', et se demande d'après quel système chronologique cette date est formulée. Mais il observe très justement qu'il ne peut s'agir d'une date énoncée suivant l'ère du monde, puisque des dates de cette espèce ne se trouvent pas avant le VIIIe siècle, et que l'église est du VIe, d'après le style et l'aspect général. En réalité, M. Orlandos a pris pour un =' ce qui n'est (après ἰνδ) qu'un signe d'abréviation ou (après H) une ponctuation ou un ornement. Il faut lire ἰνδ(ικτιῶνος) ὀγδόης, *VIIIe indiction*, ce qui ne permet pas de dater le monument.

« Quant à la basilique d'Eresos, dont le plan est pareil, mais non identique dans le détail (neuf colonnes, abside trapézoïdale, tour [clocher ? escalier ?] au sud du narthex), ses mosaïques sont remarquables. Cette décoration est réservée à la nef centrale. M. Orlandos la décrit ainsi : « Les mosaïques ont été exécutées d'après un plan homogène, mais par différents donateurs, clercs et laïques, qui ont chacun assumé la décoration d'une section, ainsi qu'il résulte des inscriptions accompagnant la description de chaque compartiment, où est nommé, chaque fois, un donateur différent. La représentation centrale est entourée d'un large encadrement en forme de frise composée alternativement de rectangles grands et petits. Dans les petits rectangles sont des méandres (ou, aux quatre angles, un oiselet); dans les grands, des paons affrontés s'apprêtant à becqueter les fleurs qui les séparent. L'exactitude du plan, la vivacité du mouvement, l'harmonie du coloris, l'excellente exécution technique — surtout les paons — tout cela fait de cette mosaïque un des plus beaux monuments chrétiens de l'espèce qui nous aient été conservés. »

« Dans deux rectangles, au lieu de paons, sont des inscriptions. Devant la porte centrale ou « royale » qui mène du narthex à l'église, on lit :

1) Ἐπληρώθη τὸ ἔργον ἐπὶ τοῦ
ὁσιωτάτου ἐπιοκ[όπου] ἡμῶν
Ἰωάννου τοῦ καὶ κ[αρπ]οφορή-
σαντος

« Or ce Jean, M. Orlandos l'a immédiatement reconnu, est l'évêque « des îles » qui assista au concile d'Éphèse de 431, et qui est mentionné encore dans une inscription de Symé [5]. On voit par là que l'église et les mosaïques sont du Ve siècle et que Jean fut l'un des « donateurs ». Le vocable d'André de Crète, donné par les habitants à cette église, est donc erroné, puisqu'André de Crète, l'hymnographe, florissait vers l'an 700 (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2034-2041).

[1] Joa., XX, 38. — [2] Marc., XV, 23. — [3] Dans *Byzantion*, t. IV, 1927-1928, p. 711-715; n'ayant pu nous procurer la note originale, nous citons le compte rendu de M. H. Grégoire. — [4] J. Laurent, *Delphes chrétien*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, 1899, p. 254. — [5] Chaviaras, dans *Vizantijskij Vremennik*, t. XIX, 1912, p. 169.

« Nous reproduisons encore les autres inscriptions de cette église historique :

2) Ὑπὲρ εὐχῆς Τιμησίου κἄπαν-
τος τοῦ οἴκου αὐτοῦ ἐποίησα
τὸ διάχωρον ἐκ τῶν τοῦ Θεοῦ.
3) Ἀστερία ὑπὲρ
σωτηρίας ἐμαν-
τῆς καὶ παντὸς
τοῦ οἴκου μου ἐκ τῶ[ν]
τοῦ Θεοῦ παρέ[σχ]ον.
4) Εὐξάμενος Ἰσίδωρος
ἐψήφωσα διάχωρον ἕν
5) Τιμαγόρας
πρεσβύτε-
ρος καὶ οἰκο-
νόμος ἐποί-
ησα ἀπὸ
καρποφωρῶν.

« Deux inscriptions mutilées reproduisent la formule ἐποίησα ou ἐπύησα τὸ διάχωρον.

« Καρποφορῶ, καρποφορια, ἐκ τῶν τοῦ Θεοῦ, εὐξάμενος. Ψηφῶ sont des expressions courantes aux ve et vie siècles. Διάχωρον (au sens de « compartiment ») est un mot nouveau.

« Enfin, dans un autre endroit du territoire d'Eresos, à Afendelli, près du site antique dit « l'école de Théophraste », M. Orlandos a découvert une nouvelle basilique, qu'il a fouillée; dans un pavé en mosaïque découvert à 1 m. 50 de profondeur, il a lu cette inscription (1 m. 61 × 0 m. 41) :

Ὀνήσιμος παλατεῖνος
κὲ ἀπ' ἐγίκων ἐκέντησεν τὸ
θυσιαστήριον κὲ τὸ ἓν βασιλικόν

que je daterai, dit M. H. Grégoire, de la fin du ive siècle ou du début du ve... Ce texte est remarquable à plusieurs égards. Paléographiquement, il nous offre un bel exemple de ligatures complexes; il confirme le sens de κεντῶ, « orner de mosaïques », que nous avons découvert il y a plusieurs années [1] (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 61), et il nous présente pour la première fois, le mot βασιλικόν au sens de « nef d'église ». Τὸ ἓν βασιλικον signifie évidemment l'une des nefs [2].

« Notons encore qu'aucune croix, chrisme ou croix monogrammatique n'accompagne les inscriptions (il est vrai que sur les pavements, on évitait ces signes sacrés) et que sur neuf noms figurant dans ces textes, huit n'ont aucun caractère chrétien, et cela plus d'un siècle après la paix de l'Église. On voit par là que l'absence de « noms chrétiens » ne peut être invoquée contre la « christianité des célèbres inscriptions de Théra avec la formule ὁ ἄγγελος τοῦ δεῖνα ».

H. Leclercq.

MZIGER (AIN-). — Localité située à 4 kilomètres au sud-est de Zaghouan (Tunisie). La feuille 35 de l'*Atlas archéologique de la Tunisie* porte la mention : Aïn-Mzi'kr, sans indication de ruines. On y a trouvé depuis lors un caveau funéraire chrétien, de forme rectangulaire, mais arrondi aux angles, mesurant 7 mètres de long sur 4 m. 25 de large (fig. 8611). Le long du mur de fond, en face de l'entrée, se présente un grand sarcophage monolithe, reposant sur un socle en maçonnerie qui dépasse de 0 m. 25 le niveau de la pièce. A droite, un autre sarcophage est formé par deux demi-auges juxtaposées; l'une, plus large, pour le buste, du côté de la porte; l'autre, plus étroite, pour les pieds, dans l'angle du fond. L'espace resté libre devant ces deux tombeaux est occupé par une mosaïque carrée, mesurant 2 m. 50 de côté. Le motif, quadrillé, dessine neuf étoiles à huit rayons, formées de fers à cheval superposés qui vont en s'élargissant du centre à la périphérie de chaque étoile, et prennent chaque fois des couleurs différentes, rouge, jaune, vert olive.

En avant de la bande dallée qui partage le caveau en deux parties égales, le sol est en terre battue, sauf dans la région placée à droite de la porte, que remplit une dalle tumulaire en mosaïque, mesurant 2 m. 25 de long sur 0 m. 80 de large. La sépulture est orientée comme le sarcophage bilithe placé dans son prolongement, la tête tournée vers l'entrée. Au sommet de la mosaïque est tracée, en lettres hautes de 0 m. 10 à 0 m. 12, dans une couronne très simple, l'inscription

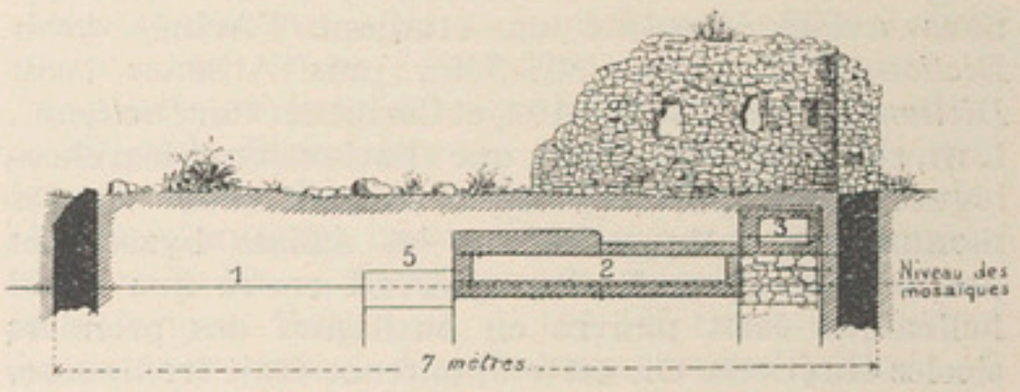

8611. — Coupe et plan d'un caveau funéraire chrétien, à Aïn-Mziger, d'après *Nouv. archives des missions scientifiques*, t. XV, 1907, p. 371, pl. X.

funéraire, épitaphe d'une jeune fille, peut-être une religieuse :

RVFINA PVE
LLA IN PACE

Rufina, puella, in pace. Au-dessous est figuré, en noir sur le fond blanc un motif imbriqué : six rangs d'écailles alternés [3].

H. Leclercq.

[1] Cf. H. Grégoire, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure*, n. 93. — [2] Certaines inscriptions de la première basilique d'Eresos avaient été publiées, nous dit M. Orlandos lui-même, par M. Em. David dans la Νέα Ἡμέρα de Trieste. Elles avaient naturellement échappé à tout le monde. — [3] P. Gauckler, *Rapport sur des inscriptions latines découvertes en Tunisie, de 1900 à 1905*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. XV, 1907, p. 371-372, pl. X; cf. *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1904, p. 241, n. 1.

N

N. — La lettre N tenait de son origine phénicienne ou grecque une particularité qu'elle conserva dans l'alphabet latin jusque vers la fin de la république romaine, à savoir la ligature oblique entre les deux hastes verticales; à l'époque impériale, la ligature vint affleurer les extrémités opposées des deux hastes. Tout d'abord, la jointure de la première haste et de la ligature est effilée; plus tard, elle prend l'aspect d'une petite console ou d'un chapiteau; quant à la jointure de la deuxième haste et de la ligature, elle se montre dès le Haut-Empire telle que nous la voyons de nos jours, effilée et posant sur la pointe. Parfois, la lettre semble façonnée comme une lanière pliée deux fois et effilée en ces deux changements de direction. En Afrique, au IVe siècle, on rencontre quelquefois la première haste prolongée comme par le trait de plume dans l'écriture onciale, ou parfois la seconde (fig. 8612). L'aspect de la lettre N dans les plus anciennes inscriptions diffère peu de la lettre M; parfois elle a une forme carrée, parfois elle est nettement rectangulaire, surtout dans les inscriptions tracées au pinceau; il est tout à fait rare de la voir plus large que haute, on n'en cite qu'un exemple unique sur une inscription provenant de la Rhétie.

On doit mettre au compte de l'ignorance ou de la maladresse du lapicide certaines lettres où la ligature est

8612. — Lettre N à Thamugadi.
Corpus inscript. lat., t. VIII, n. 2391.

placée en sens inverse, c'est-à-dire de gauche à droite, par exemple И, on en rencontre quelques exemplaires en Italie, d'autres en Afrique et il n'est pas rare que sur ces inscriptions la lettre S soit également retournée, Ƨ.

Vers la fin du IIIe et au IVe siècle, il arrive que la ligature des hastes prenne une position presque horizontale, ce qui fait ressembler le N au H; au Ve siècle, les hastes très élevées sont réunies par une ligature un peu inclinée; il en est de même au VIe siècle et nous en trouvons des exemples en Gaule, en Bretagne, en Espagne [1]. La forme onciale est des plus rares dans l'épigraphie; on la rencontre sur une inscription à Arles, et sur une inscription de l'an 330 à Rome [2].

Dans les inscriptions chrétiennes on trouve l'abréviation N pour *nomine*, pour *numero*.

H. LECLERCQ.

NAAMAN. — Ce personnage n'existe, au point de vue archéologique, qu'en fonction de Giezi, au sujet duquel on peut se reporter à *Dictionn.*, t. VI, col. 1244-1245; t. VII, col. 467.

NABOR. — Au nombre des manuscrits de l'ancienne bibliothèque Sessorienne qui sont entrés dans la bibliothèque *Vittorio Emanuele*, à Rome, se trouve le *codex 55*, aussi précieux par son âge que par son contenu. Il est écrit en semi-onciale du VIIe siècle sur parchemin et quelques feuillets sont palimpsestes vers la fin du volume, laissant voir un fragment du l. XXV de l'*Histoire naturelle* de Pline, en caractères onciaux. Outre quelques sermons isolés attribués à saint Augustin, à saint Ambroise et à saint Jérôme, le manuscrit contient les treize livres des *Confessions* de saint Augustin, la lettre adressée par saint Jérôme à Eustochie sur la vie et les vertus de sa mère sainte Paule, sept conférences de Jean Cassien, un recueil de discours de saint Maxime et les *Instituta monachorum* de saint Basile. Ce précieux manuscrit a été successivement étudié par Bruni [3], par Besozzi [4], par Amatori [5], par De Corrieri [6], par Angelo Maï [7], par Lud. Janus [8] qui ont laissé à Ignazio Giorgi [9] le soin d'y faire une dernière découverte.

Nous avons eu déjà l'occasion de rappeler que saint Augustin avait parfois composé quelques vers. On lisait sur la table de sa salle à manger un distique, qui était son ouvrage, et quatre *versus* sur la voûte de la chapelle de Saint-Étienne à Hippone. Au verso du feuillet 168 *a* du manuscrit que nous venons de décrire, on lit un sermon de saint Augustin : *de id quod scriptum est* : *hic est dies quam fecit dominus*, à la fin de la page, en caractères semblables à ceux du reste du manuscrit, on lit la pièce suivante :

VERSVS SANCTI AVGVSTINI EPISCOPI

D. *donatistarum crudeli cæde peremptum*
I. *infossum hic corpus pia est cum laude nabori(s).*
A. *ante aliquot tempus cum donatista fuisset*
C. *conuersus pacem pro qua moreretur amauit.*
O. *optima purpureo uestitus sanguine causa,*
N. *non errore perit non se ipse furore peremit.*
V. *uerum martyrium uera est pietate probatum.*
S. *suspice litterulas primas ibi nomen honoris.*

Le diacre Nabor était un donatiste rentré dans le giron de l'Église, dont ses anciens coreligionnaires tirèrent une vengeance sanglante. La *pia laus* du v. 2 semble une antithèse voulue du *Deo laudes*, le cri des donatistes. Au v. 4, *pacem* offre le sens alors le plus répandu

[1] Ed. Le Blant, *Manuel d'épigr. chrét.*, 1869, p. 42; E. Huebner, *Inscr. Britann. christ.*, praef., p. XX; *Inscr. Hisp. christ.*, p. 37, n. 38. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5697, 2; t. V, n. 1324, 1692. — [3] S. Maximi episcopi Taurinensis, *Opera jussu Pii Sixti P. M. aucta atque adnotationibus illustrata et Victorio Amedeo Sardiniæ regi dedicata*, in-fol., Romæ, 1784, p. XVI, CLXXIV, pl. I. — [4] *Notæ centum quadraginta duo in Sessorianos codices, Cod. Sessor. 488*, p. 196. — [5] *Bibliotheca membranacea manuscripta Sessoriana, Cod. Sessor. 589*, p. 220. — [6] *Sermones tres in antiquissimo codice Sessoriano sancti Ambrosii nomine inscripti ex eodem codice nunc primum editi*, in-4°, Romæ, 1834. — [7] *Spicilegium romanum*, t. V, p. 239. — [8] C. Plinii Secundi, *Naturalis historiæ libri XXXVIII, recognovit atque indicibus instruxit Ludovicus Janus*, t. IV, Lipsiæ, 1880, p. III. — [9] *Archivio della Societa romana di storia patria*, t. IX, 1886, p. 280 sq., et dans De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1886, p. 8-10.

en Afrique, celui d'unité et de communion. Le v. 6 présente une allusion aux circoncellions (voir ce nom) dont le fanatisme était poussé jusqu'au suicide, ce qui leur valait le culte des sectaires de leur parti et des donatistes eux-mêmes. Le mot *probatum*, du v. 7, est le terme officiel employé en Afrique pour désigner un martyr authentique. Enfin, le v. 8 signale l'artifice de l'acrostiche.

Il se pourrait que la mort du diacre Nabor se rapporte à l'année 412 qui fut signalée par les violences des schismatiques pour s'emparer des églises. En cette année-là, on sait que fut tué par les donatistes un prêtre catholique nommé Restitut, et qu'un autre nommé Innocent fut mutilé et eut les yeux crevés; on ne connaît de plus, sur le diacre Nabor, que ce que nous en apprend le petit poème de saint Augustin.

Bibliographie. — I. Giorgi, dans *Archivio della Società romana di storia patria*, t. IX, 1886, p. 280 sq.; De Rossi, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1886, p. 8-10; le même, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. II, part. 1, 1888, p. 460-461; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Revue archéologique*, 1906, t. I, p. 473, n. 191; le même, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, t. IV, *Le donatisme*, in-8°, Paris, 1912, p. 472-473; H. Leclercq, *Dictionn.*, t. IV, col. 1496; t. VI, col. 2506, n. 4.

H. Leclercq.

NABUCHODONOSOR. — Il en est de ce personnage fameux comme de Naaman (voir ce nom); la sainte Écriture ne s'occupe d'eux qu'incidemment. Nous avons rencontré déjà Nabuchodonosor à l'occasion des trois jeunes Hébreux (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2107-2126) et il n'y a pas lieu de revenir sur ce sujet, nous ajouterons seulement ce monument (fig. 8613). Lampe de terre rouge au bec mutilé, longueur 0 m. 14, largeur 0 m. 08, trouvée à Carthage. Les trois jeunes Hébreux sont debout devant une colonne sur laquelle se dresse le buste de Nabuchodonosor. Les trois enfants sont vêtus d'une tunique à plis, serrée par une ceinture. A gauche de la scène, un personnage assis représente Nabuchodonosor en personne ou un héraut exhortant les enfants à adorer la statue. Tous les personnages, même celui qui est assis et qui est vu de profil, ont la tête entourée d'un cercle, formant une sorte de nimbe. Autour, six disques alternés avec autant de motifs de forme particulière, plus deux triangles [1].

Ce qui fait l'originalité de ce monument, c'est que Nabuchodonosor y apparaît ia tête nimbée, ce qui passe généralement pour l'insigne de la sainteté; il a pu en être autrement à une époque plus reculée (voir Nimbe), mais à l'époque à laquelle appartient la lampe de Carthage, la signification du nimbe était généralement admise, et jamais le roi Nabuchodonosor n'a été admis à un titre quelconque dans le catalogue des saints.

Pour les trois jeunes Hébreux, le nimbe ne soulève pas de difficulté puisqu'ils jouirent, en Afrique, des honneurs d'un culte public, non seulement à Guelma (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1870, fig. 5499), mais à Carthage (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2297, fig. 2146) et à Alexandrie.

Pour ce qui concerne Nabuchodonosor, nous rappellerons que le nimbe fut donné à certains princes en signe de puissance souveraine, par exemple à Honorius sur le diptyque d'Aoste (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2491, fig. 821).

Ce diptyque est un ouvrage du Ve siècle; à Ravenne, au VIe siècle, les mosaïques fameuses de Saint-Vital nous font voir Justinien et Théodora nimbés (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 514, fig. 6421, 6422, 6423), à Saint-Apollinaire, Justinien est également nimbé (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 524, fig. 6424). Enfin, sur l'arc triomphal, à Sainte-Marie-Majeure, nous voyons la présentation des mages au roi Hérode dont on lit encore le nom : HE..... et dont la tête est nimbée (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2102-2103, fig. 7734). Ces divers exemples, le dernier surtout, ne permettent plus de s'étonner que Nabuchodonosor porte le nimbe sans être, le moins du monde, candidat à la sainteté.

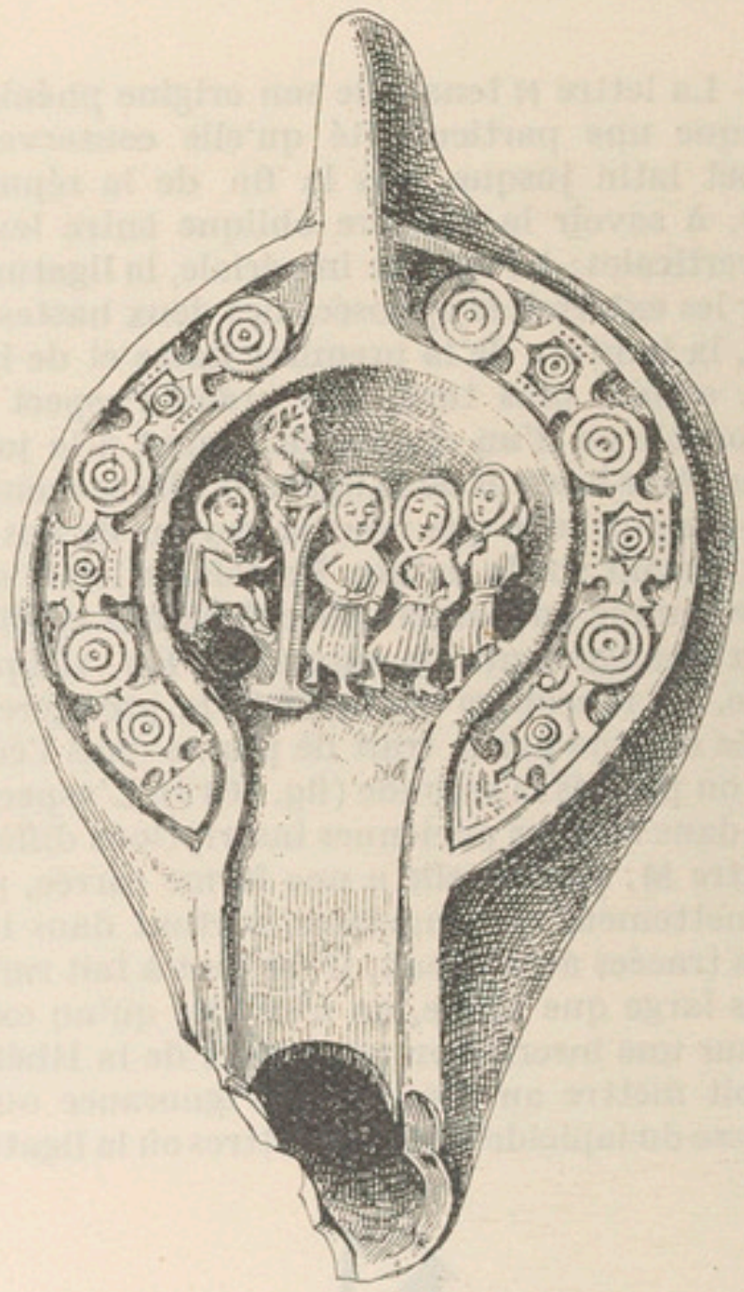

8613. — Lampe du musée Lavigerie.
D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1900, p. 113.

Cependant, on a pu se demander le sens véritable du sujet représenté sur la lampe de Carthage : est-ce l'instant de la condamnation des trois jeunes gens au supplice de la fournaise pour leur refus d'adorer la statue du roi, ou bien est-ce la publication de l'édit de Nabuchodonosor en faveur du Dieu véritable qu'adoraient les jeunes Hébreux? La présence du buste posé sur une colonnette doit faire pencher pour la première explication. Quoi qu'il en soit, saint Augustin n'a pas jugé superflu de s'en occuper. On sait que les païens ne se faisaient pas faute d'imputer à la vengeance des dieux les maux qui accablaient l'empire : invasions barbares, sac de Rome, etc., depuis que les empereurs chrétiens se montraient plus zélés à détruire l'idolâtrie qu'heureux à défendre les frontières. De leur côté, les schismatiques reprochaient aux catholiques d'imiter, avec les empereurs chrétiens, l'intolérance des païens au temps des empereurs persécuteurs.

Saint Augustin ne laissa pas passer ces accusations et les réfuta dans la *Cité de Dieu;* il y revint dans d'autres écrits, notamment en ce qui concerne le pape Marcellin et l'évêque Cécilien de Carthage. Il est vrai, dit en substance l'évêque d'Hippone, que les empereurs ont persécuté les chrétiens et ils ont subi le châ-

[1] A.-J.-L. Delattre, *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, 1899, p. 32, pl. VIII, fig. 2. Anatole [Toulotte], *Le roi Nabuchodonosor sur les monuments africains*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1900, p. 113-119. C.-M. Kaufmann, *Handbuch der christliche Archaeologie*, in-8°, Paderborn, 1913, p. 323, fig. 129.

timent réservé aux persécuteurs; il est vrai aussi, les empereurs sont devenus chrétiens, et ils ont porté des lois contre les ennemis du Christ et de son Église. Or, ces choses avaient été figurées dans l'Ancien Testament où le roi Antiochus, qui persécuta les Macchabées, subit le châtiment réservé aux persécuteurs. Le roi Nabuchodonosor a persécuté Daniel et ses compagnons, ensuite il a porté des lois contre les ennemis du vrai Dieu [1]. Cette polémique se place vers 409, après les lois rigoureuses promulguées par l'empereur Honorius contre les donatistes.

Lorsque Nabuchodonosor faisait succéder un édit favorable au Dieu des Hébreux à un édit de persécution contre les adorateurs de ce Dieu, il pouvait devenir une figure de ce qui s'était passé depuis que la reconnaissance du christianisme avait succédé à la persécution.

Saint Augustin, dans sa lettre CV, a en vue les donatistes et développe longuement ce rapprochement qui était concluant contre les schismatiques. Il y expose le cas des empereurs jusqu'à Honorius et rappelle la conduite de Nabuchodonosor qui, dit-il, changea de disposition *miraculo salutis trium puerorum commotus atque mutatus* et qui publia un édit contre les blasphémateurs du seul et vrai Dieu et de son peuple *pro veritate contra errorem edictum proposuit, ut quicumque blasphemarent Deum Sidrach, Misach et Abdenego in interitum irent* [2]. Augustin rapporte le passage où le roi Nabuchodonosor reconnaît la suprême puissance du vrai Dieu : *signa et ostenta, quæ fecit mihi Dominus Deus excelsus, placuit mihi in conspectu meo annuntiare quam magnum et potens sit regnum ejus, regnum sempiternum et potestas ejus in sæcula sæculorum* [3].

A ce sujet, saint Augustin rappelle une coutume liturgique, que les donatistes pratiquaient probablement tout comme les catholiques, car il ajoute, en s'adressant aux schismatiques, qu'à la lecture de ces paroles, au jour de la solennité sainte, ils répondaient *Amen. An cum hæc audieritis, non respondetis : Amen; et hoc dicto clara voce ad edictum regis, vos in sancta solemnitate signatis* [4]?

Dans la liturgie gothique, ces paroles étaient récitées le samedi saint et le peuple répondait *Amen*. Dans la liturgie romaine, on lisait, en ce même jour, la péricope du livre de Daniel qui a trait à l'adoration de la statue de Nabuchodonosor et au supplice de la fournaise, mais on ne lisait pas ce qui concerne l'édit.

Nous avons peine à croire que le potier africain qui façonna le moule de la lampe trouvée à Carthage ait tant réfléchi et calculé avant de tracer un nimbe au personnage dans lequel nous voyons Nabuchodonosor et où, peut-être, il n'apercevait qu'un inconnu.

Un couvercle de sarcophage provenant de Rome, IVe siècle, haut. 0 m. 30; long. 1 m. 02, entré au *Kaiser-Friedrich-Museum* à Berlin, en 1906, nous montre Noé dans l'arche, attirant la colombe posée sur un arbre, ensuite Nabuchodonosor, assis sur un pliant, tenant une canne et, près de lui, son buste vers lequel un serviteur attire l'attention des trois jeunes gens qui font un geste de dénégation; puis un amour nu tenant un cartouche, le reste manque [5] (fig. 8614).

H. Leclercq.

NAÏN. — Au cours de la IIe année de son ministère public, Jésus se rendit à Capharnaüm, et, peu de temps après la guérison du serviteur du centurion, nous le rencontrons à sept ou huit heures de marche de Capharnaüm, à l'entrée de la ville de Naïn. C'était une petite ville, n'ayant peut-être qu'une seule porte qui conduisait vers les champs et les tombeaux. Le Sauveur, escorté par ses disciples et suivi d'une foule nombreuse, se trouvait proche de cette porte au moment où on emportait hors de la ville le cadavre du fils unique d'une veuve qu'accompagnaient ses concitoyens. Le Sauveur fut ému par la douleur de cette mère et lui

8614. — Couvercle de sarcophage, au Kaiser-Friedrich-Museum, à Berlin.
D'après O. Wulff, *Altchrist. und mittelalterl. Bildwerke*, t. I, p. 10, fig. 17.

8615. — Sarcophage d'enfant.
D'après Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XVI, n. 3.

dit : « Ne pleure pas », et, s'approchant de la civière, il posa sur elle sa main; à ce geste, les porteurs s'arrêtèrent et Jésus dit : « Jeune homme, je te dis, lève-toi! » Le mort se mit sur son séant et commença à parler.

[1] S. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, l. II, n. 202 sq.; *Epist.*, CV, n. 7; *Epist.*, CLXXXV, n. 8. — [2] Saint Augustin, *Enarratio in psalmum CV*, n. 7. — [3] Dan., III, 99. — [4] Saint Augustin, *Epist.*, CV, n. 7. — [5] O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke*, part. I, *Altchristliche Bildwerke*, Berlin, 1909, p. 9, n. 17, fig. 17

Jésus le rendit à sa mère, et cette scène pénétra de saisissement ceux qui en furent témoins. Revenus de leur émoi, ils se dirent les uns aux autres : « Un grand prophète a été suscité parmi nous », et encore : « Dieu a visité son peuple ». Il ne fut bruit que de cet événement dans tout le pays.

Ce récit de saint Luc, VII, 11-17, a inspiré les artistes chrétiens, mais seulement les sculpteurs de sarco-

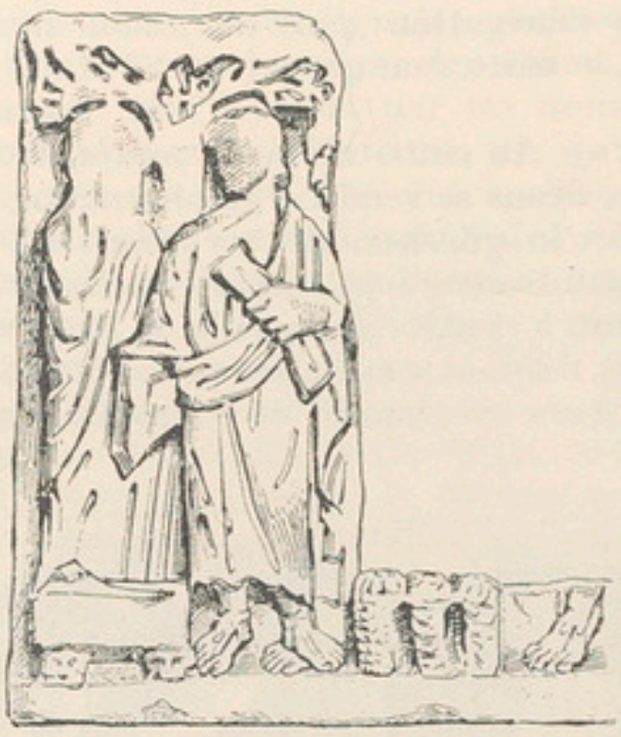

8616. — Sarcophage à Arles.
D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. I, n. 1.

phages, car nous n'avons rencontré nulle part ailleurs que sur ces monuments l'interprétation du miracle.

Au musée chrétien du Latran, un sarcophage d'enfant, très fruste (fig. 8615). Sur la face antérieure, au centre, une orante entre deux arbres, accompagnée de ses deux saints intercesseurs; symbole de l'âme chrétienne pénétrant dans le paradis. A gauche, le miracle de la multiplication des pains; à droite, la résurrection du fils de la veuve de Naïn. Marbre grec, haut. 0 m. 26; long. 0 m. 61; prof. 0 m. 27.

Bibl. — J. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 54, n. 112, pl. I; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, in-fol., Milano, 1910, pl. XVI, n. 3; Parker, *Photogr.*, n. 3892.

Autres représentations : sarcophage du même musée (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1708, n. 101); sarcophage du même musée (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1718, n. 127); sarcophage du même musée (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1742, n. 178, fig. 6899).

A Arles, tombe de marbre ornée de sept sujets, le premier est la résurrection du fils de la veuve de Naïn (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2449, n. 17). Cette tombe nous est parvenue en fâcheux état, on a découpé dans la face antérieure la plus grande partie, de sorte qu'il ne reste plus que les deux sujets figurés aux extrémités et, entre eux, une bande étroite où l'on retrouve quelques traces de la partie inférieure des figures disparues, assez toutefois pour permettre leur identification. Le sujet de gauche montre le Christ qui ressuscite, en le touchant de sa baguette, un mort enveloppé d'un suaire étroit, et placé dans un petit sarcophage que supportent des têtes de panthères (fig. 8616). Il s'agit ici du fils de la veuve de Naïn. Par exception à une règle communément suivie, cette femme est représentée de même taille que le Christ.

Bibl. — Ed. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, 1878, p. 1, pl. I.

Autres représentations en Gaule :

Au musée de Lyon, depuis 1851 environ, sarcophage de marbre sans couvercle, trouvé au XVIe siècle sur un mamelon voisin du village de Balazuc. Bas-relief très mutilé, divisé en sept compartiments par des colonnes torses que surmontent des frontons et des arcades (fig. 8617). On voit le Sauveur ressuscitant le fils de la veuve, celui-ci posé à terre et enveloppé de bandelettes suivant l'usage israélite; Daniel empoisonnant le serpent, réduit à fort peu de chose; Jésus annonçant à Pierre son triple reniement; la guérison d'un aveugle présenté au Christ par un disciple; deux Juifs portant la toque ronde et parlant à un vieillard assis sur une roche, au pied d'un arbre, et tenant un *volumen*.

Bibl. — Comarmond, *Description du musée lapidaire de Lyon*, p. 413, pl. XIX, n. 764; Martigny, *Explication d'un sarcophage chrétien du musée de Lyon*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. VI, 1864, p. 5-60; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, p. 37, pl. CCCXIX; Ed. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 25, n. 35, pl. VII, n. 1.

Sarcophage à Toulouse (voir ce mot). L'enfant est couché dans un sarcophage posé sur deux colonnettes.

8617. — Sarcophage de marbre de Balazuc, au musée de Lyon.
D'après Le Blant, *Sarcophages de lo Gaule*, pl. VII, n. 1.

Sarcophage à Narbonne (voir ce mot). L'enfant est couché à terre et enveloppé de bandelettes.

Sarcophage du Mas-Saint-Antonin, ensuite à Foix (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2502, n. 187, fig. 4731). A ce sujet, J. de Laurière, ordinairement plus circonspect, groupa, sous le nom de *Fragments de sarcophages à Lectoure*, dans *Bulletin monumental*, t. XLVIII, 1882, p. 269-275, quelques fragments dont celui de Foix, entré alors depuis peu au musée du Louvre, et où il découvre « la résurrection de Lazare traitée d'une façon nouvelle ». Cette interprétation inexacte fut corrigée par lui-même l'année suivante, dans *Bulletin monumental*, t. L, 1884, p. 650-651, à la suite d'observations présentées par Julien Durand, et il y reconnaissait « une variante tout à fait identique à une scène d'un sarcophage du musée de Toulouse (voir ce nom), dans laquelle le P. Garrucci reconnut également la résurrection du fils de la veuve de Naïn ».

H. Leclercq.

NAJA (HENCHIR-). — Nous avons, à plusieurs reprises, parlé de carreaux estampés en Afrique (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AFRIQUE, col. 726-730; t. III, au mot CARREAUX, col. 2178-2189; t. VI, au mot HADJEB-EL-AIOUN [1], col. 1954-1961); d'autres découvertes ont eu lieu depuis, notamment à Henchir-Naja, situé à 30 kilomètres au sud de Kairouan, à 2 kilomètres au nord-est d'Henchir-Trade. Tout n'est pas nouveau dans les types trouvés à Henchir-Naja, mais certains doivent retenir l'attention; ils nous aident à connaître d'une manière plus détaillée les décorations des basiliques africaines pendant les Ve et VIe siècles de l'ère chrétienne.

Voici quelques représentations déjà connues et avec des variantes sans importance :

1° Un aigle vu de face, la tête tournée à gauche, les ailes éployées (*Catalogue du musée Alaouï*, *Supplément*, p. 283, n. 114); sur le symbole de l'aigle nous sommes entrés dans quelques développements (au mot MIROIRS).

2° Antilope bondissant, la tête tournée à droite, entre deux pilastres. Sous l'animal, dans le champ, croix grecque pattée, carreau fragmentaire à droite (*Catal. du mus. Alaouï*, p. 211, n. 20; *ibid.*, *Supplém.*, p. 283, n. 115).

3° Cerf passant, à gauche, dans un cadre (*Catal. du mus. Alaouï*, p. 211, n. 23-24; p. 214, n. 50; *ibid.*, *Suppl.*, p. 279, n. 76-77, 80).

4° Lion bondissant à gauche, entre deux pilastres (*Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. 150, n. 2).

5° Dans le registre supérieur, lion rugissant; dans le registre inférieur, lévrier poursuivant une gazelle ou un lièvre; le tout entre deux colonnes. Carreau écorné en haut des deux côtés. (Doublet et P. Gauckler, *Catal. du mus. de Constantine*, p. 65; *Catal. du mus. Alaouï*, p. 212, n. 29.)

6° Un lion ou une panthère à droite, tournant la tête, dans une circonférence, entre deux pilastres; angle supérieur gauche brisé.

7° Deux paons affrontés se désaltérant dans un calice; partie droite du carreau cassée. (*Catal. du mus. Alaouï*, p. 212, n. 37, 38; p. 213; *Supplém.*, p. 283, n. 117.)

8° Rosace à six branches séparées par des points, dans une circonférence et un cadre, le tout entre deux pilastres.

9° Rosace à sept branches dans un cadre et une circonférence, le tout entre deux pilastres.

10° Rosace à huit branches, quatre grandes et quatre petites, dans un cadre, entre deux pilastres.

Dans les sujets suivants, déjà connus, on trouve des particularités notables :

11° Adam et Ève debout, de chaque côté de l'arbre sur lequel est enroulé le serpent, le tout entre deux colonnes. On peut rapprocher de ce carreau celui du *Catal. du mus. Alaouï*, p. 206, n. 6, et *ibid.*, *Supplément*, p. 282, n. 104; mais celui de Henchir-Naja offre en plus des légendes explicatives : en haut : BENENATAS, en bas : SVTAS, soit *Benenatus* et *saltus;* à gauche et à droite, il devait y avoir +EBA et AΔAM, mais les bords du panneau ayant été abattus avant la cuisson, il ne reste rien du premier nom et très peu de chose du second; toutefois, on retrouve ce sujet dans :

12° Même scène sans inscriptions en haut ni en bas, mais à gauche, dans le sens vertical +EBA et à droite AΔAM.

13° Daniel, les bras levés à la manière des orants et tenant des couronnes, entre deux lions prosternés, le tout entre deux colonnes. M. A. Merlin relève les détails suivants [2] : sur la couronne tenue dans la main gauche, un X; sur l'autre, dans la main droite, une croix; aux bras de Daniel sont suspendus l'A et l'ω; celui-ci ayant la forme d'une ancre [3]; sous ses pieds, un F. A droite, dans le champ, trace d'une représentation indistincte, peut-être une petite figure humaine (?). Les angles inférieurs et l'angle supérieur gauche ont disparu. Vestiges de peinture. Sur certains exemplaires, on voit, au-dessus de Daniel, la partie inférieure des lettres SCS *(sanctus)*, le haut des caractères ayant été effacé à dessein, mais on ne distingue rien du mot ΔANIEL qui, dans d'autres trouvailles, est inscrit au-dessous du personnage.

14° Saint Théodore, à cheval, passant vers la gauche, perçant de sa lance la tête d'un serpent qui rampe à ses pieds, le tout entre deux pilastres. Le cheval a la queue nouée. Au-dessus, à gauche, sur trois lignes horizontales superposées : S||VRO||ΔO; à droite, sur une seule ligne : ƎTƧOS *(sanctus Teodorus)*. Dans le champ, à droite, devant la tête de l'animal, une étoile à six branches. « Nous possédons deux exemplaires de ce type; d'autres, montrant le même personnage avec la même attitude générale, sont sans légende et sans étoile dans le champ; un cadre entoure le sujet. Ceux-ci sont rehaussés de colorations brun rougeâtre, très rudimentaires, qui varient d'un tableau à l'autre, ici couvrant uniformément tout le saint et sa monture, là tout le fond à l'exclusion du cavalier et du cheval, ailleurs cernant simplement la figuration et servant à en souligner quelques détails : les rênes, la lance, l'œil du coursier, dont le corps et les jambes sont tachetés de points de même teinte simulant le pelage. Sur un autre carreau, analogue à ce dernier comme décoration, le saint galope vers la gauche. Le cadre et les pilastres sont parfois ornés également de touches brun rouge. Cette représentation de saint Théodore est digne qu'on s'y arrête. Nous avions déjà un saint cavalier sur les carreaux exhumés à 6 kilomètres à l'est d'Hadjeb-el-Aïoun (voir ce nom) et, grâce à un morceau malheureusement incomplet, qui portait les débris d'une légende disposée verticalement sur les côtés, M. A. Merlin avait proposé d'y voir l'image de saint Théodore. La découverte de Henchir-Naja, en levant les derniers doutes qui pouvaient subsister, démontre la justesse de cette conjecture.

« Saint Théodore, à qui une église fut construite à Constantinople vers le milieu du Ve siècle, par le patrice Sophoracius, était honoré à Rome au commencement du VIe siècle où le pape Félix IV (526-530) le faisait placer sur la mosaïque des Saints-Côme-et-Damien au Forum. Notre effigie de Théodore, à peu près exactement contemporaine de celle-ci et par là même une des plus anciennes de ce saint, si fréquent sur les ivoires, les médaillons et les bas-reliefs byzantins, est un témoignage de l'antiquité et de la popularité de son culte en Afrique. Il semble avoir joui en particulier d'une grande vogue dans le centre de la Tunisie actuelle [4]. »

15° Animal courant, dans un cadre, entre deux pilastres; il s'agit d'un lièvre et comme on aurait pu s'y méprendre, l'artiste a eu le scrupule d'écrire en couleur dans le champ LEPVS.

16° Personnage vêtu d'une tunique, debout dans une

[1] Ed. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1893, p. 219-221; *Revue archéologique*, 1893, t. II, p. 273-280; Hannezo, Molins et Laurent, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 291-292; R. de La Blanchère et P. Gauckler, *Catal. du mus. Alaouï*, p. 208 sq.; P. Gauckler, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1894, p. 68 sq.; Merlin, dans *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 149 sq., pl. XIV-XVI; *Catal. du mus. Alaouï*, *Supplément*, p. 282-283, n. 103 sq. — [2] Cf. *Catal. du mus. Alaouï*, p. 209, n. 9; *Supplém.*, p. 282, n. 109; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 22634, 2. — [3] Cf. L. Carton, dans *Bulletin de la Soc. archéol. de Sousse*, 1908, p. 107-108. — [4] A. Merlin, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. CCXIX-CCXXIII.

niche dont la voûte est supportée par deux colonnes et s'appuyant de chaque main sur une longue croix qui pose à terre. Dans chaque angle, une fleur, des ornements de teinte brun rouge rehaussent le fond du panneau; le personnage lui-même est peint de ce ton. Ce carreau est en double exemplaire, mais le deuxième n'est représenté que par un fragment (angle supérieur gauche), non colorié. Au-dessus de la tête du personnage, on lit ⅃ƎƓИA, sans doute *angelus;* le reste manque.

H. Leclercq.

NAMUR. — I. Fables et légendes. II. Le nom *Namucho*. III. Les oratoires de cimetières. IV. Le musée. V. Anneaux.

I. Fables et légendes. — « Une chose que j'ai toujours admirée, et que remarquent tous ceux qui s'occupent d'antiquités, c'est cette espèce de manie commune à toutes les nations et qui les porte à reculer d'une manière fabuleuse l'époque de la fondation de leur ville natale [1]. » Les vieux annalistes de Namur s'en sont donné à rendre jaloux leurs plus audacieux confrères. Fables et étymologies ont prospéré merveilleusement dans Croonendael, Gramaye, Dupont, Bruin, le P. de Marne et bien d'autres. Par l'effet d'une modération dont il faut leur tenir compte, ils ne remontent pas au delà du déluge. Un petit-fils de Japhet, arrière-petit-fils de Noé, vint s'établir dans la Gaule Belgique où ses descendants s'implantèrent et prirent un beau jour le nom de Gaulois. Il se passa beaucoup de temps pendant lequel ce peuple heureux n'eut pas d'histoire, et ceci nous conduit à l'époque où régnait le roi Salomon. En ce temps-là, les Belges avaient pour roi Aganippus, qui fit bâtir des fortifications sur la montagne au pied de laquelle se confondent la Sambre et la Meuse. Ce roi était pieux, il consacra un autel au dieu Nam, qui était le vocable local de Neptune; en outre, il se chargea, et ses héritiers après lui, de desservir le temple et de défendre la forteresse. Un de ces prêtres, nommé Sicelius, fonda le village de Sclayn et un autre, Méhan, donna son nom à Méhaigne.

On ne sait vraiment pas s'il faut continuer à dévider cet écheveau d'inepties où l'on voit Namur successivement démolie et reconstruite, occupée par les Tongrois, ensuite par les Cimbres qui s'emparèrent de Sédrochie et lui imposèrent le nom de Nemetocenne, ce qui veut dire Nemetum-sur-Sambre. Cette localité est l'*oppidum* des Aduatiques dont César s'empara à la suite de sa victoire sur les Nerviens, sur les bords de la Sambre. En 38 ou 39 de notre ère, Caligula fit construire une nouvelle ville au pied de la hauteur et on lui donna le nom de *Novus murus;* la porte Gaiette, démolie au XVIe siècle, conservait le souvenir de Caius Caligula. En l'an 102, saint Materne parut en ces lieux et Gilles d'Orval [2] (milieu du XIIIe siècle) raconte dans la Vie de cet évêque légendaire de Liége, qu'ayant brisé la statue du dieu Nam, celui-ci cessa de rendre des oracles et on l'appela *Nam-mutum* d'où, par contraction, on fit *Namu* [3].

Lorsque l'histoire prend la place des fables, les événements se font plus rares et les lacunes se multiplient. On peut mentionner l'évêque Martinus de Tongres, fils de l'officier qui commandait la place de Namur.

Au Ve siècle, les Vandales saccagèrent la ville. Vinrent les Francs et un fils de Clodion (?) s'établit en ces lieux où quelqu'un parmi ses successeurs se fit chrétien vers le temps où Clovis se convertit. Pendant deux siècles environ on ne sait rien qui puisse être retenu. Charlemagne créa le Bavarois Nayme marquis de Namur, il développa les fortifications et mourut en 812; son successeur, Thierry, bâtit le *Theodoricum castrum*, et le cousin de celui-ci, Amaury, périt à la bataille de Fontenay, en 841. Le nom du successeur immédiat d'Amaury n'est pas connu, mais parmi les seigneurs lorrains qui combattirent Zwentibold (896-900), on rencontre un certain Gérard qui porte le titre de comte de Namur.

Nous pouvons nous en tenir là, sauf à répéter les réserves de l'annaliste Gramaye : *Ego in tanta antiquitate nihil definio, satis habens scripta et ficta ab aliis recensere et lectori judicium suum relinquere.* Jules Borgnet se demandant « ce qu'il peut y avoir de vrai dans tout cela », répondait : « Bien peu de chose, sans doute; aussi je vous engage à ne regarder cette longue suite de princes et de faits que comme le produit de l'imagination de nos pères.

« Et, cependant, à ces légendes merveilleuses se mêle parfois comme un souvenir, une vague réminiscence des événements historiques. C'est ainsi que les Nemètes qui s'emparèrent de Sédrochie, ne sont autres que les Aduatiques, descendants des Cimbres, qui s'établirent sur le territoire du confluent de la Meuse et de la Sambre à l'époque de l'invasion de l'Italie par ces derniers, sous le consulat de Marius. (La légende qui fait de Nemetocenne l'*oppidum Aduaticorum* n'est pas dénuée de toute vraisemblance.) De même, ces Tongrois que l'on fait arriver en Belgique 200 ans avant notre ère, y furent effectivement transférés par Tibère, huit ans avant Jésus-Christ. Rien n'empêche non plus de considérer saint Materne comme un des apôtres du pays et de concilier ainsi de vieilles et pieuses traditions avec la vérité historique; mais alors, il faut nécessairement admettre que ce saint appartient non à l'an 102, mais au commencement du IVe siècle [4]. Enfin, qu'il y ait eu des comtes ou des marquis de Namur, dès le temps de Charlemagne, rien n'est plus probable; on peut donc les admettre d'une manière générale, mais on ne doit voir en eux que de simples fonctionnaires délégués par l'empereur à l'administration de la province et à la garde des frontières [5]. »

II. Le nom *Namucho*. — Parmi les diplômes authentiques des Mérovingiens, on possède un acte de Clovis III pour les monastères de Malmédy et Stavelot, en date du 25 juin 693, dont la copie se trouve dans un manuscrit du IXe siècle à la bibliothèque de Bamberg et se termine par la formule suivante : *Data quod facit mensis junius die XXV anno II regni nostri. Namucho recognovi* [6]. Julien Havet [7] (voir ce nom) a fait observer qu'à s'en tenir à ce texte, *Namucho* serait le nom du référendaire qui a contresigné la pièce. Mais ce contreseing précède ordinairement la date : ici, il la suit et il occupe la place réservée dans les autres chartes à la date du lieu, qui manque dans celle-ci. De plus, *Namucho*, qui n'est pas connue autrement comme nom d'homme [8], rappelle de bien près les formes *Namuco*, *Nammuco*, employées couramment aux temps mérovingiens pour désigner la ville de Namur [9]; et la pensée se porte d'autant plus facile-

[1] J. Borgnet, *Promenades dans Namur*, in-8°, Namur, 1851-1859, t. I, p. 10. — [2] F. Rousseau, *La légende de saint Materne et du dieu Nam à Namur*, dans *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. XXXV, 1923, p. 181-221. — [3] *Légendes namuroises*, p. 9; cf. I. Dupont, *Vie de saint Materne*, 1694. — [4] Cf. J.-B. de Marne, *Histoire du comté de Namur*, in-4°, Liége et Bruxelles, 1754, p. 3-40; *Acta sanct.*, sept. t. IV, p. 354-400; Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. I, 1783, p. 77-94. — [5] J. Borgnet, *Promenades dans Namur*, in-8°, Namur, 1851-1859, t. I, p. 16. — [6] K. Pertz, *Diplomatum imperii*, t. I, dans *Monumenta Germaniae historica*, *Diplomata*, p. 56, n. 62. — [7] J. Havet, *Questions mérovingiennes*, dans *Œuvres*, in-8°, t. I, Paris, 1896, p. 249-251. — [8] Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I, in-4°, Nordhausen, 1856, col. 949. — [9] Anatole de Barthelémy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1865, p. 447, 459.

ment sur cette ville, qu'elle est relativement peu éloignée du double monastère en faveur duquel l'acte est expédié. Aussi déjà dom Bouquet avait-il eu l'idée d'écrire simplement : *anno secundo regni nostri, Namucho*, en ajoutant en note : *Namucum, postea Namurcum*, Namur [1]. Mais Bréquigny lui a objecté qu'on n'a pas le droit de supprimer le mot *recognovi*, et que ce mot suffit à prouver qu'il s'agit bien de la signature d'un fonctionnaire de la chancellerie : *Vox* Namucho *nomen hic videtur referendarii seu notarii, ad majorem instrumenti fidem subscribentis, quod evincit vox* recognovi, *quam ex conjectura amandare non licuit* [2]. Par suite, l'ancienne leçon a reparu dans les éditions de Bréquigny, de Pardessus et de K. Pertz, et Stumpf a inscrit sans hésiter *Namucho* dans un catalogue de référendaires de la chancellerie mérovingienne [3].

Il est certain, poursuit Julien Havet, que dom Bouquet, en supprimant simplement le *recognovi*, usait d'une liberté exagérée. Si *Namucho* avait été le dernier mot de l'acte original, pourquoi les copistes auraient-ils ajouté un autre mot qui fausse le sens? Mais il ne pouvait être le dernier; si c'est une date de lieu, elle devait être suivie, comme la plupart des actes de cette époque, du mot *feliciter*, écrit soit en toutes lettres, comme dans les planches n. XXV, XXVII, XXIX du recueil des fac-similés de Letronne, soit en abrégé, comme dans les n. XXIV, XXVI, XXVIII, XXX du même ouvrage. Il suffit sans doute d'avoir mentionné cette dernière hypothèse, on a compris qu'elle fournit la solution du problème. L'original portait, sans aucun doute, *Namucho fel*, c'est-à-dire *Namucho feliciter*, et le copiste a lu *Namucho rec.*, qu'il a interprété *Namucho recognovi*. La confusion était facile à commettre; pour s'en convaincre, il suffit d'examiner dans le

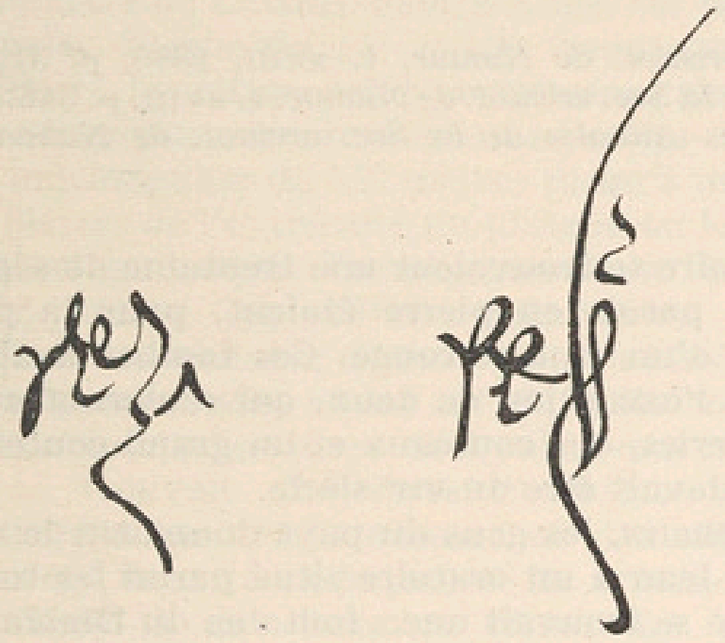

8618. — D'après Julien Havet, *Œuvres*, t. I, 1896, p. 250.

recueil de Letronne les fac-similés XXIV et XXVI qui reproduisent les originaux de deux actes de Clovis III. Voici comment y sont tracés, à la fin de la dernière ligne, les trois caractères sous lesquels le lecteur doit deviner le mot *feliciter* (fig. 8618).

On peut donc décidément rayer le fabuleux *Namucho* de la liste des fonctionnaires de la chancellerie mérovingienne et ajouter Namur à celle des résidences royales du VIIe siècle. Cette ville avait à cette époque une certaine importance, puisqu'on s'était décidé à lui reconnaître le titre de cité, qu'elle n'avait pas au temps de l'empire romain; ce n'était alors qu'un *castrum;* or, sur un triens mérovingien nous lisons son titre de *cive* [*las*].

NAMVCO CIVE. Buste diadémé, à droite. Cercle extérieur.

℟ ADELEO M. Croix cantonnée de quatre points, le pied soudé à un degré; au-dessous, un globule entouré de cinq points. Couronne extérieure. Tiers de sou d'or blanc pesant 1 gr. 24. Collection Ponton d'Amécourt.

Bibl. — Serrure, *Monnaies mérovingiennes et anglo-saxonnes*, 1891, n. 63; M. Prou, *Monnaies mérovingiennes*, 1892, p. 266, n. 1220.

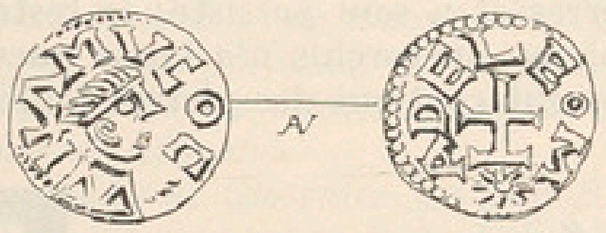

8619. — Tiers de sou d'or. D'après M. P ou, *Monnaies mérovingiennes*, 1892, pl. XX, n. 13.

Cette monnaie n'est pas unique, on en connaît six autres de *Namuco*, nous ne citerons qu'un triens (fig. 8619).

NAMVCO C. Buste diadémé, à droite. Cercle extérieur rogné.

℟ ADELEOM. Croix, le pied soudé à un degré; au-dessous, un astre. Cercle perlé extérieur. Tiers de sou en or pesant 1 gr. 26. Collect. Ponton d'Amécourt, *Invent.*, n. 607.

Bibl. — Cartier, *Lettres*, dans *Revue numismatique*, 1840, p. 107, pl. VI, n. 22; Le même, *Catalogue*, 1840, n. 14; Conbrouse, *Monétaires*, pl. XXXIII, n. 5; Guillemot, *Catalogue des légendes*, n. 655; Piot, *Ateliers monétaires*, dans *Revue numismatique belge*, t. IV, p. 354, n. 2; A. de Barthélemy, *Manuel de numismatique française*, pl. II, n. 150; Berry, *Études*, t. I, p. 78, pl. VI, n. 15; B. Fillon, *Lettres*, p. 86, pl. V, n. 2; Cartier, *Table alphabétique*, n. 752; Cajot, *Numismatique namuroise*, dans *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. VI, p. 147; Ponton d'Amécourt, *Essai*, p. 125; A. Blanchet, *Nouveau manuel*, pl. II, n. 150; Prou, *Les monnaies mérov.*, p. 266, n. 1217, pl. XX, n. 13.

Un diplôme et un tiers de sou nous apportent deux documents que le consciencieux historien de Namur, J. Borgnet, n'a pas connus. Du moins a-t-il recueilli d'autres témoignages qui ne doivent pas être négligés.

La première mention certaine de Namur, dit-il, se trouve dans Sigebert de Gembloux. Ce chroniqueur nous apprend qu'en 689, Pépin d'Héristal combattit Gislemar, fils du maire Warathon, près du château de Namur : *Inter Pipinum et Gissemarum filium Warathonis apud Namuchum castrum pugna committitur* [4]. A partir de cette époque, la ville est désignée de la manière suivante : dans la Vie de saint Bertuin, mort en 698 : *locis igitur diversis transcursis ad castellum quod Namurcum vocatur, pervenit* [5], au début du VIIIe siècle dans un continuateur de Frédégaire : *Ad castrum Namugo contra hostem Gislemarus consurgens*; en 832 [6], dans un diplôme de Louis le Débonnaire : *Namucum* [7]; chez Flodoard, à l'année 960 : *Quidam Brunonis hostium, Robertis nomine, Namuurum castrum muniebat* [8]; en 961 et en 987, dans une chronique de l'abbaye de Gembloux : *in villa Namuco* [9]; en 985, dans un diplôme d'Othon III, *Namuco* [10]; dans l'ano-

[1] Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. IV, p. 670, n. 77, note *b*. — [2] Bréquigny, p. 331, note 2; Pardessus, t. II, p. 225, note 1. — [3] *Historische Zeitschrift*, t. XXIX, p. 365. — [4] *Monum. German. histor., Scriptores*, t. VIII, *Sigeberti chronica*, p. 327. — [5] *Vita S. Bertuini*, dans Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. V, p. 180. — [6] Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. II, col. 451. — [7] Cité par J.-B. de Marne, *op. cit.*, p. 28. — [8] *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. V, *Flodoardi annales*, p. 405. — [9] *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. X, *Gesta abbatum Gemblacensium*, p. 529-534. — [10] Aubert Miraeus, *Hist. Belg.*, t. I, p. 51.

nyme de Ravenne : *Namon* [1]; dans la Vie de saint Poppon composée au XIe siècle, *Naumene* [2] et *Namuco* [3] :

III. Les oratoires de cimetières. — Dans la province de Namur, on a rencontré des cimetières barbares disséminés dans les campagnes et, au centre de ces cimetières, sous le gazon, les restes d'un édicule de forme rectangulaire mesurant environ 5 à 8 mètres de longueur, sur 4 ou 6 mètres de largeur, terminé parfois à l'Orient par une abside semi-circulaire. Ces édicules avaient été bâtis sur les sépultures et leurs fondations avaient entraîné la violation des tombes et la dispersion des squelettes. Le soubassement était construit en pierres et a seul persisté; le reste des murs étant en bois ou en torchis n'a laissé aucun vestige. Le soubassement contient des pierres taillées en petit appareil romain et des blocs de tuf équarris provenant de villas du voisinage. La maçonnerie est presque toujours très mauvaise et le mortier renferme de la chaux vive mal éteinte. Ces constructions datent probablement du VIIe siècle. Les sépultures des fidèles étaient mélangées à celles des païens, mais elles y étaient en nombre nettement inférieur. Près de l'oratoire d'un des cimetières francs de Franchimont on a recueilli des anneaux ornés de symboles chrétiens sur le chaton, ainsi qu'une petite croix pattée en plomb, à branches égales [4]. Le plus ancien indice de christianisme trouvé dans les sépultures de la province est la croix tracée sur le chaton des bagues. Au VIIe siècle, elle surmonte fréquemment un monogramme; quelquefois, la croix est surmontée par une colombe ou par un poisson. Les deux cimetières francs de Franchimont, qui contenaient un grand nombre de païens, avaient possédé chacun un oratoire rectangulaire. A Wancennes, où l'on ne rencontra aucun objet chrétien, la chapelle pourvue d'une abside était située vers le centre du cimetière. Le soubassement avait été construit avec les débris d'une grande villa belgo-romaine distante de 250 mètres seulement (fig. 8620).

A 200 mètres au sud des ruines de la grande villa romaine d'Anthée [5] se trouve le lieu dit *Al chapelle Saint-Remy* et à 30 mètres de là une fontaine qui porte le nom du saint. Même type d'oratoire qu'à Wancennes, le soubassement de pierres étant seul conservé; toutefois, à Anthée, on remarquait au centre de l'abside, mais un peu en avant, les traces d'un massif carré de maçonnerie de 0 m. 70 de côté, qui, probablement, avait servi d'autel. L'établissement de l'abside paraissait postérieur au reste de la chapelle, du moins le mur de soubassement était beaucoup moins soigné que celui de la partie rectangulaire qui avait été élevé avec des pierres de parement enlevées à la villa voisine. Le pavement était fait en pierres brutes reliées par un béton grossier pareil à celui qu'on employait dans les constructions de la décadence romaine. Comme beaucoup d'autres oratoires mérovingiens, celui-ci avait été entouré d'un mur situé à 1 m. 50; entre ce mur et celui de l'oratoire se trouvaient une trentaine de sépultures dont les parois en pierre étaient, pour la plupart, enduites d'un ciment rouge. Ces tombes avaient été violées à l'exception de deux, qui renfermaient quelques poteries, des couteaux et un grand coutelas. Cet oratoire devait être du VIIe siècle.

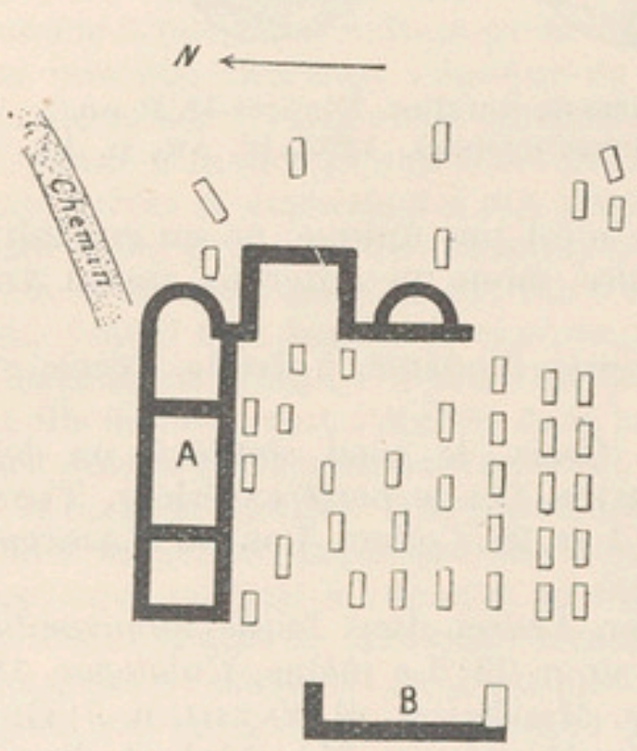

8621

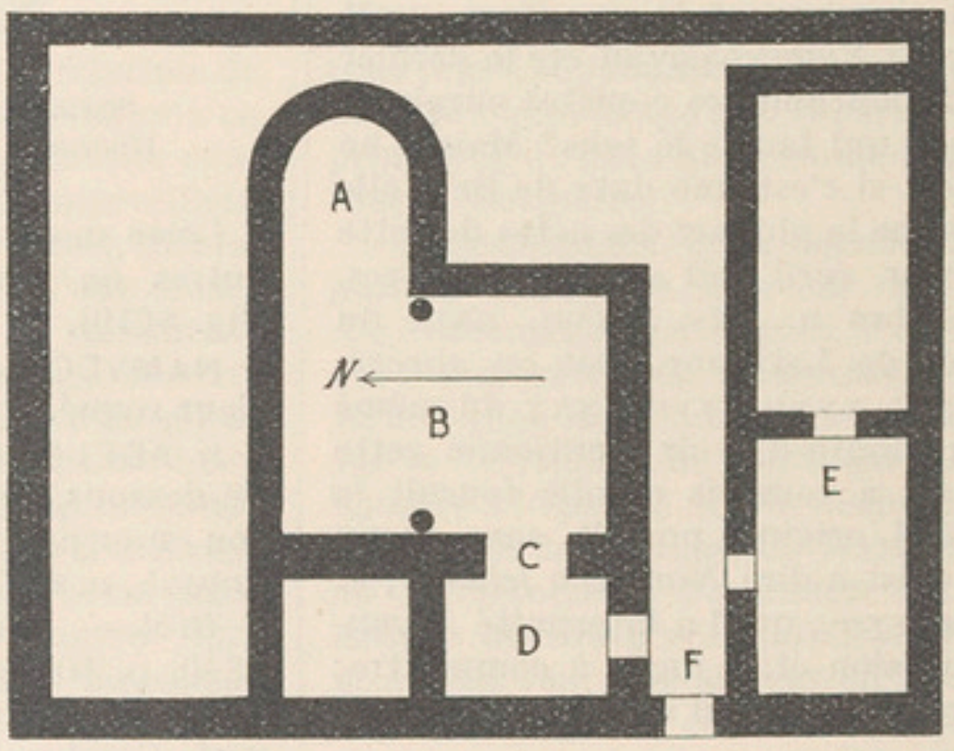

8622

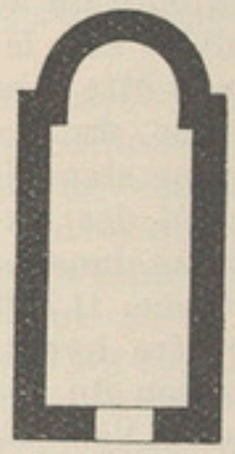

8620

8620. — Oratoire de Wancennes. D'après *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. XVIII, 1890, p. 312.
8621. — Cimetière mérovingien de Flavion. D'après *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. XVIII, p. 316.
8622. — Plan de la vieille église de Lavaux-Sainte-Anne. D'après *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. XVIII, 1890, p. 318.

A Feschaux, les gens du pays donnaient le vocable de saint Jean à un oratoire situé parmi les tombes [6]. Près de là se trouvait une « fontaine du Diable », allusion probable au culte d'une divinité païenne.

A Couvin, entre les villages de Pesche et de Boussu, parmi une cinquantaine de tombes mérovingiennes fort pauvres, on voyait sur une éminence appelée *Tienne del chapelle*, les débris d'un petit bâtiment composé de deux pièces, mesurant l'une 4 m. de long sur 5 m. de large; l'autre 7 m. sur 5 m. Plusieurs tombes avaient été coupées pour l'établissement des fondations de cette chapelle construite en très mauvais mortier [7].

Autres exemples au cimetière franc de Saint-Gérard, au lieu dit *Al chapelle* [8]; à Froidlieu, sur la *montagne de la vieille église* [9], et à 150 mètres de l'emplacement des ruines de cette dernière, une quinzaine de tombes franques paraissant avoir appartenu à une famille non chrétienne.

[1] *Anonym. Ravenn.*, l. IV, n. 26; cf. *Dict.*, t. VII, au mot Itinéraires, col. 1883. — [2] *Vita S. Popponis*, dans *Acta sanct.*, jan. t. II, p. 648. — [3] Bouquet, *Recueil*, t. II, col. 462. — [4] Ad. Béquet, *Nos fouilles en 1880*, dans *Annales de Soc. archéol. de Namur*, t. XV, 1881, p. 289. — [5] A. Béquet, *La villa d'Anthée*, dans *ibid.*, t. XIV, p. 165; cf. A. Béquet, *Les premiers monuments chrétiens au pays de Namur*, dans *Annales*, t. XVIII, 1890, p. 309-324. — [6] Feschaux, commune du canton de Beauraing, dans *Annales*, t. XVI, 1883, p. 34. — [7] Ad. Béquet, *Nos fouilles en 1885*, dans *Annales*, t. XVII, 1888, p. 251. — [8] Ad. Béquet, *Nos fouilles en 1888*, dans *Annales*, t. XVIII, 1890, p. 289. — [9] Froidlieu, près de Beauraing; Ad. Béquet, *Nos fouilles en 1885*, dans *Annales*, t. XVII, 1888, p. 247.

Si les ressources leur manquaient, les missionnaires renonçaient à construire une chapelle, ils plantaient une croix. A Étrave, dans le voisinage d'un cimetière franc fort intéressant et dans lequel on trouve des preuves d'incinération, par conséquent ceci nous reporte vers le Ve ou le VIe siècle, on a conservé au cimetière le nom de la *Croix rouge* [1]. De même à Janniolle, au lieu dit *Sur la croix* où furent trouvés 150 squelettes de Francs [2].

Citons encore deux exemples : à Flavion, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, une des localités de la Belgique les plus riches en antiquités romaines, vers l'extrémité d'une campagne appelée la *Terre-aux-dia[b]les*, au lieu dit *Terre-al-Pire*, fut trouvé un cimetière mérovingien dont les sépultures étaient réparties comme dans le plan (fig. 8621). La partie des bâtiments A, dont les fondations restent dans le sol, était terminée par une abside semi-circulaire, reliée à une autre par un carré de murs faisant une forte saillie en avant. Une aile de bâtiment, semblable à l'autre, existait probablement de ce côté; elle aura été détruite, peut-être, lors du creusement des tombes. Seul le soubassement était en pierres, le reste était en bois. Une partie des sépultures avait été recouverte de dalles brutes; les parois, faites en pierres maçonnées, offraient dans plusieurs cas le petit appareil romain. On y trouva seulement un grand coutelas, quelques vases et plusieurs petits objets; cette pauvreté semblerait indiquer que le cimetière ne renfermait que des restes de chrétiens ou de serfs. Le chemin qu'on aperçoit sur le plan, à l'angle d'une des absides, est un chemin antique, empierré sur une largeur de 2 mètres; il n'est plus visible aujourd'hui à la surface du sol. En B, un restant de muraille dont on ne saurait préjuger la destination.

A 1 kilomètre de Lavaux-Sainte-Anne, sur la colline aride appelée *Tienne del vie egliche* (montagne de la vieille église) [3], le plateau aride portait une centaine de sépultures franques et mérovingiennes, celles-ci s'étendant sur une longueur de 150 mètres jusqu'à une vingtaine de mètres de l'extrémité du plateau où le relèvement du sol annonçait l'emplacement de la vieille église (fig. 8622). Cet endroit, qui mesure environ 18 ares, était un véritable charnier, surtout autour des anciennes constructions où les cadavres étaient enterrés par couches successives. A l'autre extrémité du plateau se trouvait une sorte d'*ustrinum* antique d'une construction très curieuse, et des sépultures franques dont deux, à en juger par les armes, avaient dû appartenir à des hommes libres. La chapelle (fig. 8621) dut subir de nombreuses modifications. La partie terminée par une abside circulaire A était probablement la plus ancienne et la seule primitive; elle fut élargie, croyons-nous, à une époque assez récente par l'établissement d'une sorte de large bas-côté B, dans lequel on trouva l'emplacement de deux piliers en pierre. En C existait la porte de la chapelle précédée d'un porche D, de quatre mètres carrés. L'édifice était séparé d'un autre bâtiment E, par un couloir d'un mètre de largeur F, qui donnait passage vers l'extérieur, à travers le mur d'enceinte. Le bâtiment E servait de demeure au desservant; telle est du moins l'opinion d'Ad. Béquet. Les murs étaient entièrement construits en matériaux solides. D'après les observations faites par Ad. Béquet, la « vieille église » existait encore à la fin du XVIIe siècle, et on y enterrait à cette époque.

Ad. Béquet, le premier qui décrivit ces *basilicæ cemeteriales*, proposa une explication ingénieuse, mais arbitraire. Selon lui, c'étaient des oratoires chrétiens élevés sur les cimetières païens par les missionnaires qui prenaient ainsi possession du sol au nom du Christ. Peut-être y a-t-il autre chose à proposer. Voici ce qu'on lit dans la Loi salique, à l'art. 5 du tit. LVIII : *de corporibus expoliatis. Si quis basilicam super hominem mortuum expoliaverit* MCC *den. qui faciunt sol.* XXX *culpabilis judicetur, excepto capitale et dilatura.* Dans la *lex emendata* on lit cette variante : *Si quis domum in modum basilicæ factam*... En conséquence, on voit que le métier des violateurs de tombe existait toujours et que celui qui était surpris ou convaincu de l'avoir exercé était condamné à une amende de 1 200 deniers égalant 30 sous, sans préjudice de la restitution de la chose enlevée et de la *dilatura*, terme qu'on peut entendre par « les dépens ».

Du Cange dans son *Glossaire*, au mot *Basilica*, n'a pas manqué de citer le texte de la Loi salique qu'on vient de lire : *Basilicæ appellatæ ædiculæ quædam quas nostri Franci veteres magnatum tumulis imponebant quod formam basilicarum seu ædium sacrarum referrent. Nam aliorum inferioris conditionis hominum sepulchris aut tumba aut porticulus tantum superponebatur. Id colligitur potissimum ex Lege salica, tit.* LVIII, *3, 4 et 5, ubi qui tumbam aut porticulum super hominem mortuum expoliaverit, 30 solidis culpabilis judicatur. Ex quibus satis patet basilicas tumulos magnatum spectasse quarum etiam mentio est in tit.* LXXI *ubi agitur de mulcta illius qui basilicam voluntario ordine aut fortasse per negligentiam incenderit. Unde eruunt viri docti ejusmodi basilicas ligneas fuisse proindeque incendiis obnoxias.*

Fr. Pithou, dans son *Liber Legis salicæ glossarium sive interpretatio rerum et verborum obscuriorum quam in ea lege habentur* ex bibliotheca F. Pithou, Parisiis, 1602, se borne à signaler les textes de Grégoire de Tours se rapportant à cette matière; ce sont *Hist. Francor.*, l. II, c. XIV; *De gloria confessorum*, c. LI et CV.

Eccard, dans ses *Leges Francorum*, 1620, s'inspire de Du Cange et de Fr. Pithou; Wendelinus, dans ses *Leges salicæ illustratæ*, Antwerpiæ, 1649, et Wiarda, *Geschichte und Auslegang des salischen Gesetzes und der malbergischen Glossen*, p. 391, sont d'accord pour voir dans la *basilica* une petite et légère maisonnette en forme de basilique élevée sur un tombeau. Il suffit de parcourir de nos jours un cimetière pour y constater la présence d'un édicule de ce genre abritant différentes tombes.

Aucune confusion n'est possible entre ces oratoires et les basiliques urbaines ou même rurales dans lesquelles on offrait le saint sacrifice; si l'on a cru reconnaître la présence d'un autel à Anthée, on n'en a donné aucune preuve.

D'après certains textes de la Loi salique, tit. LXXI, *de basilica incensa*, celui qui met le feu à une basilique est puni d'une amende de 200 sous d'or : *Si quis voluntario ordine aut fortasse per negligentiam basilicam incenderit* VIII *M den. qui faciunt sol.* CC [4]. D'autres manuscrits réservent cette peine à ceux qui incendient une basilique consacrée ou renfermant des reliques de saints : *Si quis basilica ubi requiescunt* (var. : *reliquiæ sunt*) *insertas, aut ipsa basilica est sanctificata, incenderit sol.* CC *culp. iud.* [5].

Et Charlemagne, dans la *Lex emendata*, conservant et complétant cet article, condamne aussi à 200 sous d'or celui qui commet un vol dans une église : *Si quis ecclesiam sanctificatam vel ubi reliquiæ sanctorum*

[1] Étrave, près Rochefort; Ad. Béquet, dans *Annales*, t. XVII, 1888, p. 315. — [2] Janniolle, commune de l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans *Annales*, t. XVI, 1883, p. 392. — [3] Lavaux, canton de Rochefort; Ad. Béquet, *Nos fouilles en 1883*, dans *Annales*, t. XVI, 1883, p. 390. — [4] *Lex salica. The ten texts with the glosses and the lex emendata*, éd. Hessels, London, 1880, *cod. 10*, tit. LXXI. — [5] *Ibid.*, *cod. 5* et *6*, tit. LV, art. 7.

reconditæ sunt, incenderit, vel infra ipsa ecclesia aliquam expoliationem de altare aut de infra illa ecclesia aliquid tulerit, VIII *M din. qui fac. sol* CC. *culp. iud. excepto capitali et dilatura* [1].

Remarquons que la *Lex emendata* conserve parfaitement au tit. LVII : *De corporibus expoliatis* la disposition concernant les basiliques funéraires et qu'elle ne donne pas à ces dernières le nom d'*ecclesiæ*. Elle les distingue des églises proprement dites et punit différemment le vol commis dans les unes et dans les autres. *Si quis domum in modum basilicæ factum* (sic) *super hominem mortuum expoliaverit,* MCC *din. qui fac. sol.* XXX *culp. iud. excepto capitale et dilatura* [2].

On remarquera qu'on ne rencontre aucune mention des *basilicæ* funéraires dans les manuscrits de la *Lex antiqua* ou *Pactus antiquior legis Salicæ*, c'est-à-dire dans les textes les plus anciens qui, pour cette raison, ne contiennent aucune trace de christianisme, notamment dans les mss. *Paris. lat. 4404* et *9653*, de Wölfenbüttel et Münich. Par contre, dès que les textes portent des traces de christianisme, ils font mention des chapelles funéraires, par exemple le troisième texte de Pardessus, la cinquième famille des textes de Hessels, *cod. 5* et *6*.

La loi des Ripuaires, non plus que les autres lois barbares, ne contient de disposition relative aux chapelles funéraires. Il n'en faut pas conclure que les Saliens furent seuls à faire usage des *basilicæ* et que la présence de celles-ci dans un cimetière témoigne en faveur de l'origine salique de ceux qui y furent enterrés. La loi des Ripuaires est loin d'entrer dans d'aussi nombreux détails que la Loi salique; elle garde le même silence au sujet de cas parfaitement prévus et punis de peines spéciales par la Loi salique, tels, par exemple, que le fait d'ensevelir un corps au-dessus d'un autre dans un même sarcophage, sans que l'on puisse pourtant le moins du monde inférer de là que les sarcophages fussent inconnus des Ripuaires.

A quelle époque remonte l'usage des *basilicæ*? Il est probable qu'elles n'apparurent qu'après la conversion des Francs, au VIe siècle. Dans les cimetières francs de Furfooz, de Samson, de Spontin et d'Étrave, considérés comme les plus anciens de la région de Namur, on n'a relevé ni traces d'oratoires ni signes de christianisme, sauf à Samson où deux coupes de verre montrent à la partie inférieure un signe qui pourrait être un *chrismon*.

Quelle fut la durée de cet usage? La Loi salique est le seul texte ancien qui parle de ces basiliques tombales; on n'y trouve aucune allusion dans les textes conciliaires et ceci s'explique sans peine, car ces édicules n'avaient reçu aucune consécration. Il se pourrait que l'abandon des basiliques tombales ait coïncidé avec l'époque où les inhumations se firent dans les églises et aux alentours, ceci nous reporterait assez tard, entre le IXe et le XIe siècle.

On a fait cette remarque que tous les *basilicæ* contenaient des tombes et, à partir du VIIe siècle, le christianisme faisant de continuels progrès on peut croire que les cadavres enterrés étaient chrétiens. Il est vrai qu'on n'y a rencontré ni symboles, ni signes incontestables de christianisme; mais ces basiliques élevées sur des tombeaux d'hommes libres ont dû provoquer la cupidité des profanateurs de tombes. C'est ainsi qu'à Waucennes, sur sept tombes trouvées dans l'oratoire, trois avaient été bouleversées. C'étaient celles mêmes où les voleurs pouvaient espérer rencontrer un riche mobilier funéraire. A Franchimont, les tombes avaient été fouillées et aussi à Flavion [3].

IV. LE MUSÉE. — La collection conservée au musée de Namur et relative à la période gallo-belge et franque est une des plus riches et des plus variées. Les trois catégories de la joaillerie franque sont représentées dans toutes leurs évolutions, depuis le type sévère de Pouan jusqu'aux modèles appauvris de la dernière période. Les échantillons conservés à Mayence sont plus nombreux et plus variés, mais ils représentent une aire beaucoup plus vaste; à Namur, les champs de fouilles sont nombreux mais limités par une aire fort étroite. En outre, la qualité compense la quantité; on chercherait vainement sur le Rhin certaines formes qu'offre la Meuse, par exemple une pendeloque en or massif du Ve siècle; une boucle du cimetière de Samson (1re catégorie) avec son anneau elliptique et sa patte circulaire ornés de larges tables de verre rouge, boucle dont tous les similaires se sont rencontrés, en France, à l'état de débris; un joli disque de Sombreffe (2e catégorie) au décor polychrome : rouge, bleu et vert; une merveilleuse fibule circulaire de Rognée, aux bords festonnés, où un orfèvre du VIIe siècle a déployé un talent hors ligne.

La région entourée par le Rhin, la Meuse et la Moselle était admirablement disposée pour devenir le centre d'un développement artistique considérable; outre qu'ils offraient d'excellents moyens de transport, ces trois cours d'eau garantissaient des attaques fortuites les populations établies à l'intérieur d'un quadrilatère, où elles pouvaient ainsi jouir de quelque tranquillité. Le style classique, imposé par la conquête romaine en même temps que son administration uniforme, n'avait pas détrôné, dans la Germanie inférieure, la technique orientale de l'émaillerie champlevée; une autre technique, également venue de l'Est à la suite des invasions du Ve siècle, y obtint un succès prolongé : de 450 à 700, l'incrustation à froid remplaça l'émail parfondu des anciens bijoux, et elle décora aussi les objets destinés au culte. Les ouvriers nomades, qui accompagnaient les barbares, durent se fixer au sol en même temps que leur clientèle, et ils choisirent de préférence les environs de la Meuse. Là s'était vraisemblablement maintenu un *Collegium aurifabrorum;* son contact avec les nouveaux arrivés eut pour conséquence d'imprimer au travail de ces derniers le cachet spécial qui le distingue.

Le musée de Namur, créé vers le milieu du XIXe siècle et soutenu par le zèle des particuliers, est un musée exclusivement provincial. Tout ce qu'il renferme appartient à la province de Namur; il n'en est pas moins varié et instructif. La classification des objets y est très simple et très nette et chaque objet porte son indication de provenance, ce qui aide à déterminer le caractère et la date. Des vitrines sont consacrées à la période primitive et à l'époque gauloise. Leur intérêt n'égale pas celui qui s'attache à la collection gallo-romaine. On ne peut omettre à ce sujet le nom d'Alfred Béquet dont la sagacité, la science et le labeur ont donné à cette collection sa richesse et sa valeur scientifique.

Les *Annales de la Société archéologique de Namur*, parvenues à leur XLe volume, renferment — dispersées malheureusement — un nombre considérable de particularités descriptives dignes d'être relevées. Sans doute, il s'en faut de beaucoup que tous les objets exhumés et conservés aient appartenu à des fidèles, c'est même le contraire qu'on pourrait soutenir avec le plus de vraisemblance, mais les fidèles ont fait usage d'objets exactement semblables à ceux qui se trouvent conservés. Prenons, par exemple, les vases de toute

[1] *Ibid.*, *Lex emendata*, tit. LVIII : *De expoliatione ecclesiæ vel incendio sive homicidiis clericorum*, art. 1. — [2] *Ibid.*, tit. LVII, art. 7. — [3] P. Rops, *Les « basilicæ » des cimetières francs*, dans *Annales de la Société arch. de Namur*, t. XIX, 1891, p. 1-20. Pour plus de détails, voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LOIS DES BARBARES.

sorte, depuis la vaste amphore et l'urne cinéraire jusqu'au vase à parfums et à la fiole lacrymatoire, un seul cimetière, le cimetière gallo-romain de Flavion en a fourni plus de mille. On peut y étudier la céramique des Gallo-Romains sous toutes ses faces. Un nombre considérable de fibules, de bagues, de fuseaux, d'épingles, de styles, analogues à ceux de tous nos musées, nous permettent de constater, sous ce rapport, l'uniformité de l'art gallo-romain dans toute l'étendue des Gaules.

Cette collection est encore intéressante à un autre point de vue. Si l'on veut se donner la peine de lire les étiquettes qui se trouvent dans les vitrines, on voit qu'une partie des objets qu'elles renferment proviennent de *tumulus*, que d'autres ont été trouvés à côté de squelettes ensevelis dans la terre à un ou deux pieds de profondeur, sans qu'aucun signe extérieur indiquât la présence d'une tombe. Ailleurs, l'incinération était pratiquée, et les urnes cinéraires pieusement déposées dans de grands cercueils de pierre. L'ère gallo-romaine comprenait donc en Belgique ces trois modes divers de sépultures.

Dans toutes les vitrines de cette période, le fer est mêlé au bronze qui est la matière avec laquelle sont fabriqués, comme dans l'âge précédent, les fibules et les bracelets. Les poteries tantôt très grossières, tantôt très fines, se distinguent assez facilement des poteries celtiques. Les bouteilles et les urnes de verre ne sont pas rares. Des tablettes pour écrire, très bien conservées et très curieuses, ne sont pas un des objets les moins intéressants.

Une belle collection de vases en verre de toutes formes, dont soixante-dix proviennent du cimetière de Samson, présentent la forme de cornet à jouer aux dés; mais ils sont privés de pied, ou n'en ont qu'un très petit; on ne pouvait les poser sur la table que complètement vides et, par conséquent, il fallait les vider d'un trait. A part un petit nombre plus élevés, leur hauteur est de 0 m. 10 à 0 m. 15 et leur diamètre supérieur de 0 m. 06 à 0 m. 07. Parmi ces verres, il en est un particulièrement remarquable, ayant la forme d'une trompe de chasse, avec deux tenons pour le suspendre. Son pourtour est orné extérieurement d'une sorte de réseau composé de petites baguettes de verre. Les filets qui se trouvent au sommet sont de verre noir.

Il y a peu d'années, une publication intitulée *Namurcum* a entrepris de faire connaître les accroissements archéologiques du musée.

V. Anneaux. — Maximin Deloche a publié vingt-neuf anneaux provenant de la province de Namur au sujet desquels Alf. Béquet avait rassemblé les quelques remarques suivantes sur les procédés de fabrication.

L'or employé par les orfèvres francs pour l'exécution de ces bijoux avait été laminé par le martelage.

Toutes les soudures étaient faites à l'or avec beaucoup d'habileté. La tige de ces bagues consiste soit en une soie unie, ou granulée ou striée, soit et plus souvent en un cercle d'or, sur lequel on gravait quelques dessins ou l'on appliquait par la soudure des ornements consistant en globules, grènetis, fils tordus, lamettes, etc. Le chaton a généralement la forme d'une capsule carrée, ronde ou ovale, faite de lames d'or assez minces et soudées. Il enchâsse une améthyste, un cristal de roche, rarement une intaille ou un camée. Mais les orfèvres barbares, qui n'avaient pas toujours ni même fréquemment à leur disposition des pierres dures, les remplaçaient bien souvent par des imitations en verre. On ne trouve pas sur ces genres d'anneaux les trois globules ou cabochons en métal, disposés en feuilles de trèfle, qui sont un des ornements caractéristiques des anneaux mérovingiens. Il convient toutefois de noter, observe M. Deloche, que dans plusieurs de nos anneaux, on voit deux petits globules ou cabochons de métal disposés à droite et à gauche des points de jonction de la tige et du chaton. A côté des bagues en or, celles que l'on rencontre le plus communément chez les Francs des premiers temps de l'occupation, sont de simples anneaux d'argent ou de bronze, semblables aux alliances que portent encore aujourd'hui les gens mariés. Le seul cimetière franc de Samson en a donné une vingtaine.

Un large anneau d'argent, trouvé dans une sépulture franque à Han-sur-Lesse, province de Namur, est décoré d'un chaton, dans lequel est sertie une intaille romaine sur cornaline d'un excellent effet.

Pour me résumer, je pense que les anneaux, chez les Francs du ve siècle et peut-être du commencement du vi^e^, étaient encore dépourvus de signes et de monogrammes. Ces peuples avaient emprunté aux Romains l'usage des pierres précieuses pour orner leurs bagues, et, à défaut de gemmes, les ont imitées avec des verroteries. Je crois que l'usage du monogramme et des figures n'est venu que plus tard, lorsque le christianisme fut répandu parmi les Mérovingiens.

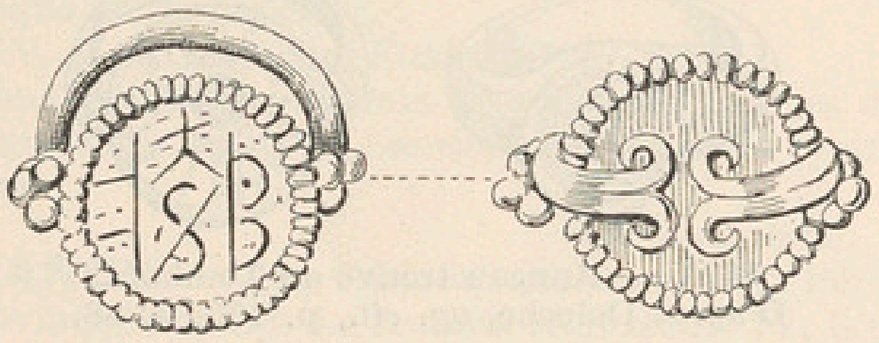

8623. — Anneau de Jemelle.
D'après Deloche, *Étude sur les anneaux*, 1900, p. 103, n. 86.

1° Anneau d'argent trouvé en 1882, à Jemelle, dans la tombe d'une femme; ouverture, 0 m. 018; tige épaisse de 0 m. 002 et chaton rond de 0 m. 02 de diamètre, soudé sur la tige, laquelle se prolonge sous le chaton en forme de crochets divergents. A la jonction de la tige et du chaton on a soudé trois globules disposés en feuille de trèfle (fig. 8623). Le chaton est bordé d'un cordon perlé; il conserve quelques traces de dorure; le monogramme est tracé à la pointe et semé de points.

Le monogramme a été lu de façon certaine par Maximin Deloche : « En partant, dit-il, de la droite (du lecteur), nous y voyons un B, un A non barré et surmonté d'une petite croix; un S traversé obliquement par un |; un N formé par ce trait oblique et les deux barres perpendiculaires; enfin, un E rétrograde, ce qui nous donne pour l'ensemble le nom de BASINE. La déclinaison de ce vocable au génitif implique la présence du mot *Signum*, et telle est assurément la signification du S barré, qui a conséquemment ici, comme dans plusieurs autres bagues contemporaines, un double emploi, puisqu'il entre aussi dans la composition du nom de la personne propriétaire du bijou. Nous lisons donc :

SI(*gnum*)BASINE.

Bibl. — Alf. Béquet, *Nos fouilles en 1882*, dans *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. xvi, 1886, p. 30; M. Deloche, *Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires et autres des premiers siècles du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1900, p. 103-104, n. 86; cf. Alf. Béquet, *Les bagues franques et mérovingiennes du musée de Namur*, dans *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. xx, 1893, p. 209-240.

2° Anneau en bronze, trouvé à Franchimont (prov. de Namur). Ouverture 0 m. 02, largeur de la tige 0 m. 004; chaton 0 m. 012 de diamètre. Monogramme, presque identique au précédent, mais gravé au burin plus profondément et plus habilement. On pourrait croire que ces deux anneaux ont appartenu à la même

personne, mais celui-ci a été trouvé dans la sépulture d'un guerrier. Ce qui est à retenir, c'est qu'il y avait, sans doute, certains noms pour lesquels il existait un monogramme, en quelque sorte officiel.

Bibl. — Alf. Béquet, *Nos fouilles en 1880*, dans *Annal. de la Société archéol. de Namur*, t. XV, p. 289; M. Deloche, *op. cit.*, p. 105, n. 87.

3° Anneau en bronze, trouvé au Tombois, lieu dit du hameau d'Esclaye (commune de Pondrôme, canton de Beauraing, province de Namur). Ouverture 0 m. 022, tige 0 m. 0075 près du chaton. Le chaton, ménagé à même dans le métal, est rond et mesure 0 m. 012 de diamètre. On y voit, gravées en creux, deux croix et trois lettres. Cet anneau se trouvait au doigt d'un guerrier (fig. 8624). La légende paraît devoir être lue : BOL. Peut-être est-il possible de proposer le vocable *Bolo*, nom propre au nominatif, qui se lit dans une charte de l'abbaye de Lorsch [1] (voir ce nom), ou encore *Bobolo*, nom d'un monétaire du VIIe siècle [2], ou enfin le diminutif *Bobolenus* [3].

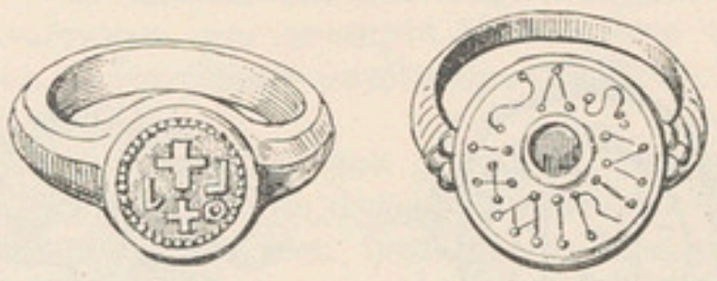

8624. — Anneau trouvé au Tombois.
D'après Deloche, *op. cit.*, p. 106, n. 88.

8625. — Autre anneau, trouvé au Tombois.
D'après Deloche, *op. cit.*, p. 108, n. 89.

Bibl. — *Annal. de la Soc. archéol. de Namur*, 1887, t. XVIII, p. 242-243; M. Deloche, *op. cit.*, p. 106-107, n. 88.

4° Anneau en bronze, trouvé au Tombois (voir le numéro précédent). Ouverture 0 m. 02; tige mince avec chaton soudé; au point où la tige rencontre le chaton, trois globules disposés en feuille de trèfle; le chaton a 0 m. 016 de diamètre et, au centre, un gros bouton de métal isolé par un trait circulaire profondément creusé au burin; à l'entour :

+ AIRINSVSI

Peut-être faut-il entendre quelque chose dans le genre de *Airinsusi* (fig. 8625).

Bibl. — *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. XVII, 1887, p. 243; Deloche, dans *Revue archéologique*, t. II, 1888, p. 180; le même, *Étude sur les anneaux*, p. 108, n. 89.

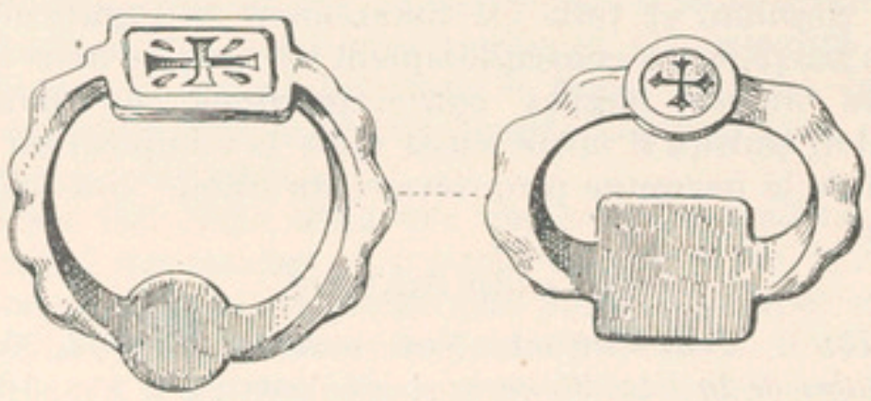

8625. — Anneau trouvé à Resteigné.
D'après Deloche, *op. cit.*, p. 109, n. 90.

5° Anneau en bronze, trouvé à Resteigné (prov. de Namur), dans une tombe masculine. Ouverture, 0 m. 022, tige ondulée avec deux chatons de dimensions inégales; le plus grand est un carré de 0 m. 011 de côté et porte une croix pattée dont les deux bras sont accostés chacun de deux entailles faites au burin; il se pourrait qu'on ait eu ici la pensée de représenter les clous qui attachèrent le Sauveur par les mains et par les pieds à la croix.

Le deuxième chaton, de forme ronde, mesure 0 m. 0085 de diamètre; il présente une croix (fig. 8626).

Bibl. — M. Deloche, *Étude sur les anneaux*, p. 109, n. 90.

6° Anneau en bronze, trouvé dans la province de Namur. Ouverture 0 m. 018; tige en forme de jonc de 0 m. 002 d'épaisseur; chaton rond de 0 m. 011 de diamètre, sur lequel est gravée une croix potencée cantonnée de quatre lettres (fig. 8627). Reste à lire le nom. A ce sujet, la grande expérience acquise par Maximin Deloche lui permettait d'écrire qu'en « matière de numismatique mérovingienne, lorsqu'une croix gravée sur une des faces de la monnaie présente ainsi des caractères alphabétiques à ses quatre angles ou cantons, ces caractères sont lus dans l'ordre même de ces cantons, c'est-à-dire en partant de la gauche (du lecteur) des deux angles supérieurs, et puis, en partant encore de la gauche des deux angles inférieurs. On en trouve des exemples nombreux. Il est conforme à la logique de procéder pareillement pour la lecture des inscriptions des anneaux de la même époque. » D'après cela, on lira ici : A-;-L-L *(a)*.

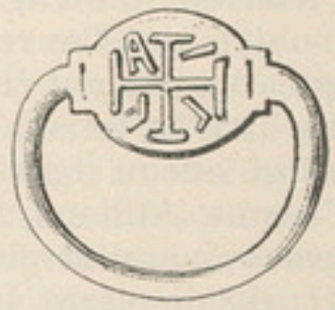

8627. — Anneau en bronze.
D'après Deloche, *op. cit.*, p. 109, n. 91.

Bibl. — M. Deloche, *Étude*, p. 109-110, n. 91.

7° Anneau en bronze, trouvé dans la province de Namur. Ouverture 0 m. 025; tige de 0 m. 002, chaton rond de 0 m. 011 de diamètre. Sur le chaton une croix équilatérale à branches potencées, cantonnée de quatre globules (fig. 8628).

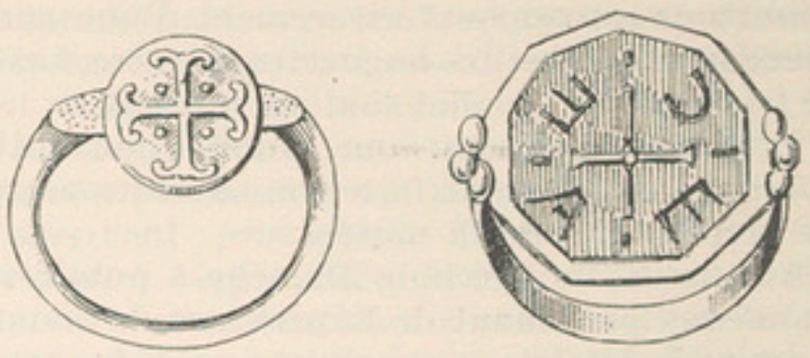

8628. — Anneau en bronze.
D'après Deloche, *op. cit.*, p. 111, n. 92.

8629. — Anneau en bronze, trouvé au Bois des sorcières.
D'après Deloche, *op. cit.*, p. 111, n. 93.

Bibl. — M. Deloche, *Étude*, p. 111.

8° Anneau en bronze, trouvé au lieu dit le « Bois des sorcières » (province de Namur). Ouverture 0 m. 02, larg. de la tige 0 m. 003, chaton soudé et accosté de trois globules, disposés en feuille de trèfle; chaton rond de 0 m. 019 de diamètre. Inscription énigmatique (fig. 8629).

Bibl. — M. Deloche, *Étude*, p. 111, n. 93.

9° Anneau, en bronze, trouvé dans la province de

[1] *Cod. Laureshamensis diplomaticus*, t. III, p. 77. — [2] M. Deloche, *Descript. des monnaies mérov. du Limousin*, p. 183, n. 80; A. de Longpérier, *Catal. de la coll. Rousseau*, p. 87, pl. II, n. 197. — [3] Anatole de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne*, p. 9; Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXXII; *Acta sanctorum*, maii t. VI, p. 446.

Namur. Ouverture 0 m. 0185, tige 0 m. 0025; chaton soudé de 0 m. 009 de diamètre. Sur le chaton un S coupé obliquement par une barre, ce qui est l'abréviation de *signum*.

Bibl. — M. Deloche, *Étude*, p. 112, n. 94.

10° Anneau en bronze, trouvé dans la province de Namur. Ouverture 0 m. 02; tige renforcée près du chaton où elle atteint 0 m. 007 de hauteur; deux chatons, l'un en forme de losange de 0 m. 01 sur 0 m. 019 avec double encadrement et deux A; l'autre chaton opposé au précédent, de forme ovale, mesurant 0 m. 007 sur 0 m. 0045, timbré d'une croix.

Bibl. — M. Deloche, *Étude*, p. 112, n. 95.

11° Anneau d'argent, trouvé dans une tombe de femme dans la province de Namur. Ouverture 0 m. 019; hauteur 0 m. 004; pas de chaton, un ornement qui peut figurer un N ou même rien du tout.

Bibl. — M. Deloche, *Étude*, p. 113, n. 96.

12° Anneau, métal non nommé, trouvé dans la province de Namur. Ouverture 0 m. 017, tige mince et ronde renforcée de deux globules au point où elle rencontre le chaton de forme ronde ayant 0 m. 012 de diamètre (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1153, fig. 5897).

Bibl. — M. Deloche, dans *Revue archéologique*, 1889, t. II, p. 321; *Étude*, p. 113-114, n. 97, p. 372-374.

13° Anneau en bronze, trouvé dans la province de Namur. Ouverture 0 m. 02; tige ronde de 0 m. 002 à

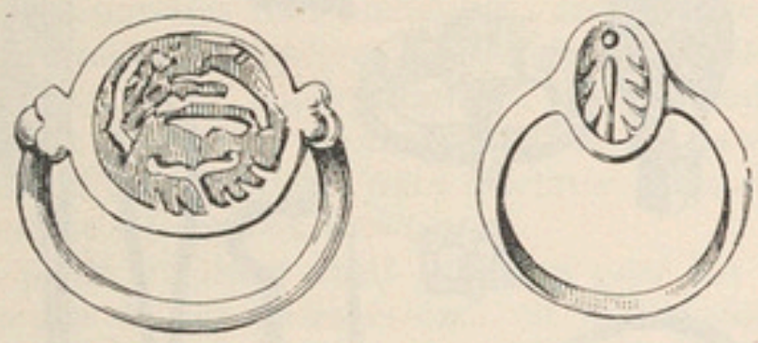

8630. — Anneau en bronze.
D'après Deloche, *op. cit.*, p. 115, n. 98.

8631. — Anneau en bronze.
D'après Deloche, *op. cit.*, p. 115, n. 99.

0 m. 003 d'épaisseur; chaton soudé sur la tige et accosté au point de jonction de trois globules soudés et disposés en trèfle; le chaton mesure 0 m. 018 de diamètre; une sorte de crocodile enroulé (fig. 8630).

Bibl. — M. Deloche, *Étude*, p. 114-115, n. 98.

14° Anneau en bronze, trouvé dans la province de Namur. Ouverture 0 m. 018; tige 0 m. 002 d'épaisseur; chaton ovale de 0 m. 01 sur 0 m. 007; le chaton figure un reptile (fig. 8631).

Bibl. — M. Deloche, *Étude*, p. 115, n. 99.

15° Anneau en bronze, trouvé dans la province de Namur. Ouverture 0 m. 0175; tige, 0 m. 002, chaton pris dans la masse, de forme losangée, 0 m. 0175 sur 0 m. 0085; le chaton figure un reptile (fig. 8632).

Bibl. — M. Deloche, *Étude*, p. 115, n. 100.

16° Anneau en bronze, trouvé dans la province de Namur. Ouverture 0 m. 009; tige, 0 m. 002 de hauteur; chaton pris dans la masse, 0 m. 011 sur 0 m. 013, présentant une croix à branches égales fortement potencées.

Bibl. — M. Deloche, *Étude*, p. 116, n. 101.

17° Anneau en bronze, trouvé dans la province de Namur. Ouverture 0 m. 0185, tige 0 m. 002; chaton ovale de 0 m. 014 sur 0 m. 0125; sur ce chaton, ménagé dans la masse, une feuille à trois lobes entourée de trois palmettes.

Bibl. — M. Deloche, *Étude*, p. 116, n. 102.

18° Anneau en bronze, trouvé dans la province de Namur. Cet anneau est formé tout d'une pièce, il a 0 m. 009 près du chaton et 0 m. 002 seulement du côté opposé. Le chaton, ménagé à même le métal, est un losange de 0 m. 012 sur 0 m. 009 de hauteur. On y a tracé au burin un encadrement à pans coupés, au

8632. — Anneau en bronze.
D'après Deloche, *op. cit.*, p. 115, n. 100.

centre duquel il y a un point ou globule dans un cercle. A droite et à gauche du chaton, il y a deux ornements semblables, mais de moindres dimensions. C'est là un des éléments les plus répandus de la décoration à l'époque mérovingienne.

Bibl. — M. Deloche, *Étude*, p. 117, n. 103.

Nous décrirons plus loin les anneaux trouvés dans les cimetières francs de Samson et de Spontin (voir ces noms).

H. Leclercq.

NANCY. — I. Période ancienne. II. Période mérovingienne. III. La localité *Nanciacus*. IV. L'étymologie. V. Camée. VI. Fragment de diptyque. VII. Les reliques de saint Gauzelin : 1. Anneau. 2. Calice et patène. 3. Peigne liturgique. 4. Évangéliaire.

I. Période ancienne. — Nous n'avons pas à décrire la formation géologique du sol sur lequel s'élève aujourd'hui la ville de Nancy, ni rien de ce qui appartient à la période préhistorique; il nous suffit d'aborder cette histoire à l'époque romaine qui eut une durée de quatre siècles. Au point de vue administratif, ce pays faisait partie de la province de Belgique, et, sous le règne de Dioclétien, par l'effet du remaniement des provinces, la Belgique fut divisée en deux. Ce fut dans la Belgique Ire que furent rangées Metz, Toul, Verdun avec leur métropole Trèves. On retrouve le souvenir de la division romaine dans la division ecclésiastique du Moyen Age; Trèves est devenu le siège d'un archevêché, les trois autres villes n'ont chacune qu'un évêché et Nancy attendra l'honneur d'un siège épiscopal jusqu'en 1777; jusqu'à cette date, elle fait partie du diocèse de Toul. Autant dire que l'histoire des antiquités chrétiennes à Nancy est inexistante.

Les vestiges retrouvés à une distance plus ou moins considérable de Nancy, inscriptions, statuettes, débris quelconques sont tous païens; du moins permettent-ils de reconnaître l'existence au sud de Nancy, sur le territoire de Laneuveville, d'un centre assez populeux et d'une exploitation de minerai de fer. A Nancy même, on ne peut rien affirmer et l'on ne trouve aucune trace de population, pas même dans la banlieue. Tout ce qu'on a pu imaginer pour découvrir Nancy sur la carte de Peutinger témoigne d'une louable ingéniosité [1], mais si l'on peut soutenir — avec prudence — que l'*Andesina* de la *Table de Peutinger* est représentée par le village actuel de Grand, on n'a pas la moindre raison favorable à l'identification de Grand et de Nancy, et il faut conclure qu' « à l'époque romaine, le territoire sur lequel s'élèvera la ville de Nancy était entièrement vide d'habitations [2] ».

[1] Walckenaer, *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, Paris, 1839, t. III : *Analyse géographique des itinéraires anciens*, p. 90; Beaulieu, *De l'emplacement de la station romaine d'Andesina*, dans *Mémoires de l'académie Stanislas*, 1849; A. Digot, *Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la Table théodorienne appelle Andesina ou Indesina*, Nancy, 1851. — [2] Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, in-8°, t. I, Paris, 1902, p. 12; C. Lalance, *Les origines de Nancy et le peuplement de la région lorraine*, in-8°, Nancy, 1932.

II. Période mérovingienne. — Pendant la période chronologique qui fait suite à l'époque romaine, c'est-à-dire depuis les invasions barbares du Ve siècle jusqu'à l'année 751, nous constatons que le territoire de Nancy a été habité, mais le nom de la ville ne se lit encore ni sur une charte, ni dans une chronique, ni dans une inscription. Au mois d'avril 1895, lors du percement de la rue des Goncourt, à l'extrémité du faubourg Saint-Jean, on mit au jour des squelettes et des armes. Une

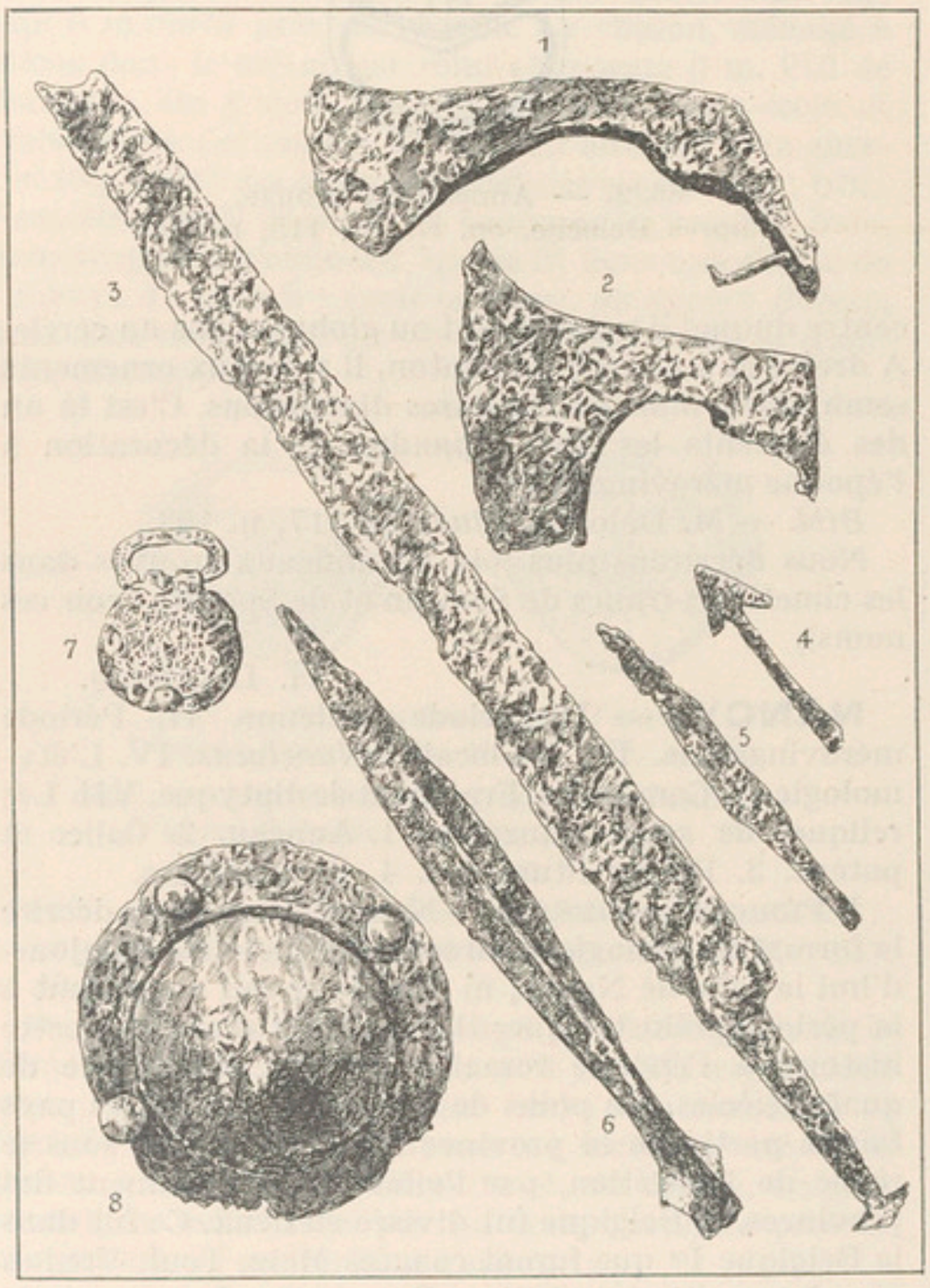

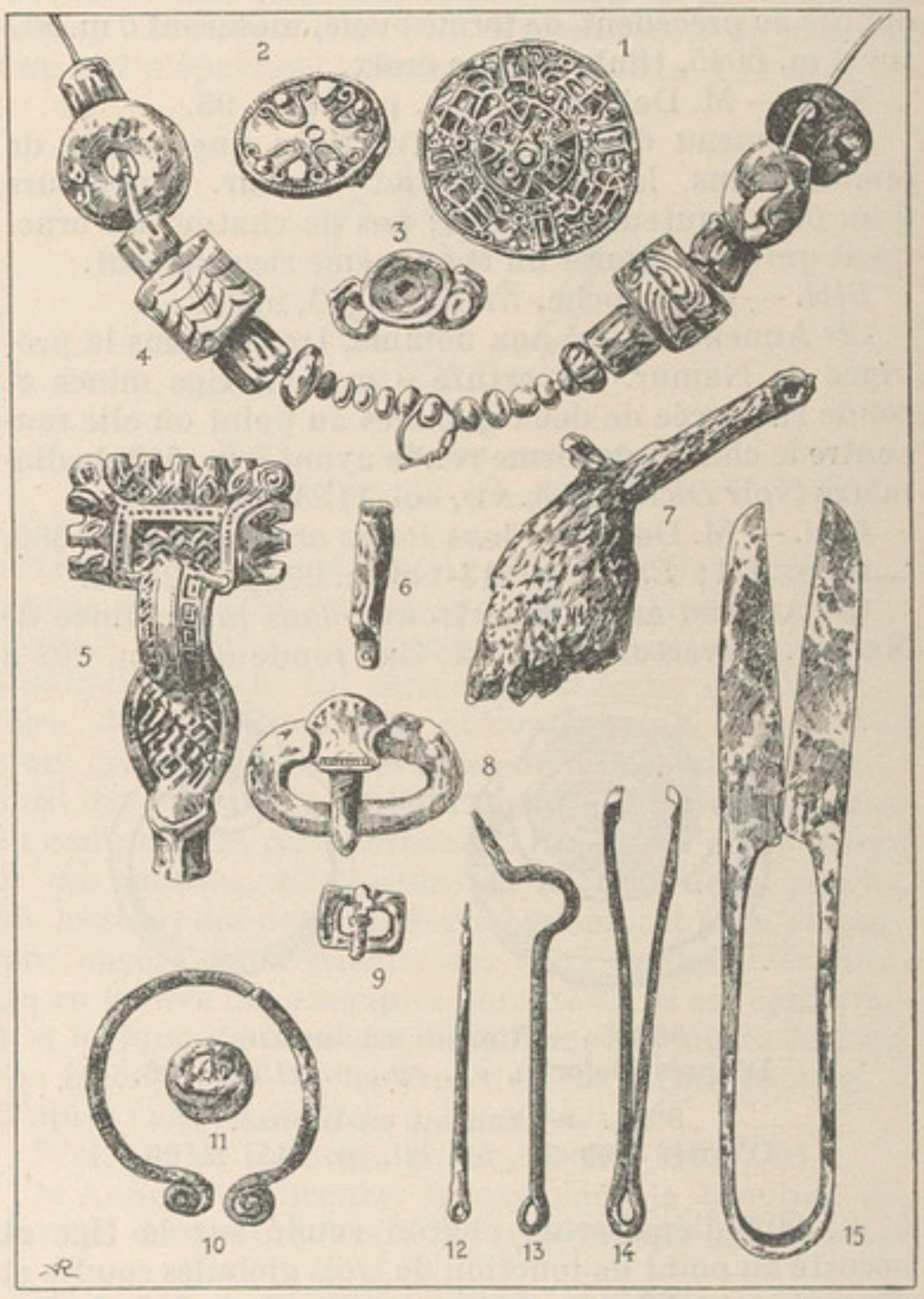

8633-8634. — Objets trouvés au cimetière du Vieil-Aître. D'après Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, 1902, p. 14-15.
N. 1 : 1-2. Francisque. 3. Spata. 4. Angon. 5. Scramasax. 6. Framée. 7. Boucle de ceinturon. 8. Umbo.
N. 2 : 1. Fibule cloisonnée en or. 2. Fibule en argent. 3. Bague. 4. Collier. 5. Fibule en bronze. 6. Pinceau. 7. Pipe. 8. Agrafe. 9. Petite agrafe. 10. Bracelet. 11. Chèvre de Moïse. 12. Aiguille de bronze. 13. Aiguille recourbée. 14. Pince à épiler. 15. Ciseaux.

première explication se présenta : les victimes de la bataille du 5 janvier 1477 [1]; elle était insoutenable et on reconnut bientôt que les tombes avaient fait partie d'un cimetière régulier de l'époque mérovingienne. On fouilla cinquante-six tombes, mais le cimetière qui s'étendait depuis le sommet de la colline jusqu'à la voie actuelle du faubourg, en contenait certainement beaucoup plus. Ce cimetière a laissé son souvenir dans la topographie locale; au XIIe siècle, la commanderie Saint-Jean, située dans le voisinage, portait le nom de Saint-Jean-du-Vieil-Aître (*atrium*, « cimetière »); le canton rural qui s'étendait aux environs, vers l'étang Saint-Jean, s'appelait Virelay, où on croit reconnaître *Vetus atrium* [2].

Il y a mieux. Dans une des tombes on découvrit, avec un collier à grains, une monnaie fourrée en bronze, recouverte d'une mince feuille d'or. Cette monnaie est frappée à l'effigie de Justinien; elle porte au droit le buste de l'empereur tenant un globe crucigère avec la légende : DN. IVSTINIANVS-PP.AVG. et au revers une Victoire ailée, debout, tenant de la main droite une croix et, de la main gauche, le même globe; légende : VICTORIA AVGGGH; à l'exergue : CONOB (Constantinople) [3]. Justinien a commencé son règne en 527; la tombe est donc postérieure à cette date et le cimetière dont elle fait partie peut, avec vraisemblance, être reporté vers la seconde moitié du VIe siècle. Comment une monnaie de Justinien se trouvait-elle en Austrasie, on en donnerait dix explications pour une, et la plus topique serait encore celle-ci : dans les ateliers gaulois on continuait à imiter les monnaies de Justinien avec la légende CONOB [4].

Les tombes de ce cimetière sont celles d'une population sédentaire; les hommes y sont en majorité, mais parmi eux on rencontre des femmes et des enfants. La profondeur des inhumations varie entre 0 m. 40 et 1 m. 50; il y a eu des inhumations superposées d'où l'on doit conclure que ce cimetière fut exploité pendant une durée de temps considérable. Ces défunts ont appartenu à une *villa* mérovingienne; les uns étaient gallo-romains, les autres germains; l'étude des crânes témoigne qu'ils ont appartenu à des sujets de races différentes [5].

[1] Voir l'*Est républicain*, le *Progrès de l'Est*, avril 1895; M. Quintard décrivit les fouilles avec beaucoup d'exactitude, *Les fouilles du Vieil-Aître*, dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1895, p. 377-409. — [2] Christian Pfister, *Histoire de Nancy*, in-8°, t. I, Paris, 1902, p. 90. — [3] De Saulcy, *Essai de classification des suites monétaires byzantines*, pl. II, fig. 3; Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, pl. XII, fig. 2. — [4] Maurice Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. XVIII sq. — [5] Collignon et Bleicher, *Observations sur les crânes et ossements du Vieil-Aître*, dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1895, p. 410-414.

« Ces morts, écrit M. Chr. Pfister, nous paraissent avoir été chrétiens. Sans doute, en étudiant le mobilier funéraire, nous constaterons bien des traces d'usages païens, remontant dans la nuit des temps. Mais observons que tous les corps sont orientés. La tête est placée du côté de l'Ouest, les pieds du côté de l'Est, suivant les prescriptions de la liturgie, et ainsi, jusque dans la tombe, les chrétiens regardent le pays d'où s'est répandue sur la terre la lumière de l'Évangile. Puis, vraisemblablement, les symboles chrétiens, comme la croix, le monogramme du Christ, se trouvaient à la surface du sol et ont depuis longtemps disparu. D'ailleurs, au VIIe siècle, la Gaule, à quelques rares exceptions près, était chrétienne; des prélats éminents par leur vertu occupaient les sièges de Metz, de Toul et de Verdun, et rien ne nous démontre que des païens aient encore subsisté dans quelque coin de la future Lorraine (fig. 8633).

« Les objets funéraires ramassés dans les tombes nous donnent des indications précieuses sur les coutumes de cette époque. Les morts ont été enterrés dans la fosse, sans aucun cercueil, ce semble; parfois on soulevait légèrement la tête du cadavre, par un moellon; l'on couchait le mort sur son bouclier, le crâne dans l'*umbo*. A côté du mort, on plaçait des pièces de monnaies, et même, suivant un usage païen, on mettait parfois ces pièces dans sa bouche. On se servait en général de monnaies fort anciennes, antérieures à la conquête romaine, de *chèvres de Moïse*, auxquelles on attachait des idées superstitieuses. On considérait aussi comme amulettes d'autres débris du passé, et c'est ainsi qu'on a recueilli dans quelques tombes des silex et même de curieux fossiles.

« Aux pieds du mort était toujours posé un vase. Quelques-uns de ces vases étaient en verre; mais ils étaient brisés et l'on n'a pu en recueillir que des éclats. La plupart étaient en argile et l'on a pu en reconstituer vingt-sept. Ce ne sont plus les beaux vases en terre samienne de l'époque romaine. L'art du potier est en décadence; pourtant, les flancs de certains d'entre eux sont ornés de dessins géométriques, ou encore de palmes et de fleurs de lotus; et ces dessins à la pointe dénotent chez l'ouvrier un certain sentiment artistique. C'était une habitude païenne que de mettre ainsi un vase aux pieds du mort; mais, dans ce vase, on renferme, à l'époque mérovingienne, de l'eau bénite et de l'encens pour préserver le cadavre des atteintes du démon [1]. Le christianisme a fait sienne cette antique coutume et l'a sanctifiée.

« Dans la plupart des tombes on a trouvé des armes de toutes espèces, celles mêmes que nous décrivent les chroniqueurs mérovingiens (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot FRANCE, col. 2195-2259). Voici un assortiment de couteaux de toutes dimensions. Quelques-uns, plus longs que les autres, portent le nom de *scramasax*. Sur la partie non tranchante de l'arme, on remarque de petites rainures où l'on coulait, dit-on, le poison qui devait s'infiltrer dans la plaie et achever l'œuvre du fer [2]. Le couteau plus long encore, tranchant sur ses deux côtés, devient l'épée, la *spata*. Notre cimetière en a fourni de très beaux échantillons. Nous signalons ensuite un lot de lances ou de framées. Elles étaient fixées par la houille sur des hampes en bois et servaient d'armes de trait. Les flèches sont bien moins nombreuses : déjà, ce semble, cette arme était d'un usage moins fréquent. Notre cimetière nous montre une framée terminée par deux pointes recourbées : c'est l'*angon* des Francs, que nous décrit l'historien grec Agathias [3]. Les crochets, en pénétrant dans le corps, déchiraient les chairs; ils permettaient aussi de saisir le bouclier de l'adversaire et de lui découvrir la poitrine. On a recueilli aussi cinq haches dont le manche en bois a disparu. C'était l'arme guerrière par excellence des Francs, celle qui a reçu leur nom, la *francisque*. Dans beaucoup de tombes, on a trouvé trace de boucliers. Sans doute, de la partie ronde du bouclier, qui était en bois, rien n'a subsisté; mais il reste la partie centrale en fer, fortement bombée, à l'endroit où la main soutenait l'arme; cette partie était nommée l'*umbo*. Ainsi tous ces morts sont armés de toutes pièces; ils se présentent à nous comme préparés, selon une expression de l'abbé Cochet « pour une grande revue militaire [4] ». Ces hommes pourtant sont ceux-là mêmes qui cultivaient la campagne environnante; ce ne sont pas des soldats au service du roi. Mais, obligés de se défendre contre les inimitiés privées, ils ont toujours les armes à la main et se font enterrer avec cet attirail militaire.

« Ces hommes étaient revêtus, avant d'être couchés dans la tombe, de leurs plus beaux atours. Les tissus ont malheureusement disparu et c'est à peine si l'on en reconnaît des traces sur l'oxyde de quelques objets de fer. Mais ces tissus étaient retenus par des agrafes ou des boucles en métal qui ont subsisté. Voici quelques boucles de ceinturon qui sont vraiment très belles. Les plaques de fer auxquelles elles sont unies sont recouvertes d'incrustations d'argent que des réactifs chimiques font de nouveau réapparaître très nettes : échantillons curieux de l'art mérovingien. Voici des fibules en bronze d'un très beau travail; sur l'une d'elles est gravée fort distinctement une croix gammée. Elles retenaient le manteau flottant sur l'épaule. De petites agrafes carrées, trouvées toujours près de la tête, servaient à fixer les bandelettes qui liaient les longs cheveux de nos Mérovingiens. Tous ces morts portaient des bijoux : ici, l'on a recueilli une bague d'argent, là un bracelet en bronze, ailleurs encore des grains de collier en ambre, en verre rouge ou jaune, en pâte avec des incrustations de couleur. Trois fibules en argent sont ornées de filigranes et de gemmes de verre rouge. Mais une quatrième, en or, est fort précieuse. Sur le bord, deux cordons sont tordus en filigrane; puis, entre quatre cabochons de verre, imitant l'émeraude, sont disposés quatre aigles aux ailes éployées; le corps, la queue, les deux ailes sont formés de plaques de verre rougeâtre; la tête et le cou sont marqués par de l'émail blanc. Quelques-unes des plaques sont aujourd'hui tombées, mais l'ensemble du dessin est très visible. La partie médiane porte une pierre précieuse.

« Outre les agrafes et les bijoux, on a découvert dans le cimetière du Vieil-Aître des instruments de toilette ou d'usage courant. Ce sont des ciseaux formés de deux lames taillées dans une même pièce, avec une ouverture pour introduire les doigts. Cinq de ces ciseaux sont en fer; un dernier exemplaire, fort beau, en bronze. Ce sont des aiguilles en bronze; ce sont deux pinces qui servaient aux hommes à s'épiler la barbe; c'est un petit pinceau qu'on employait pour se teindre, car les Mérovingiens étaient coquets et aimaient à porter des cheveux rouges, même quand la nature ne leur en avait pas donné de semblables. Pince à épiler et pinceau se terminaient par un petit anneau qui permettait de les suspendre. On les attachait à la ceinture avec d'autres objets de toilette : cure-dents, cure-oreilles, petite cuiller percée de trous et servant à brûler les parfums. N'est-ce pas aussi la destination de cette pipe que l'on a trouvée dans une des tombes,

[1] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, in-8°, Paris, 1857, p. 339. — [2] Il est question des *scramasax* empoisonnés dans Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IV, c. LI; l. VIII, c. XXIX. — [3] Agathias, éd. de Bonn, 1826, l. II, 5. — [4] Cochet, *La Normandie souterraine*, 2e éd., Paris, 1855, p. 226.

comme on en a découvert un grand nombre au milieu des ruines romaines. Tous les objets trouvés au cimetière du Vieil-Aître ont été réunis au Musée lorrain, dans une vitrine spéciale [1]. »

III. La localité *NANCIACUS*. — Nous venons d'écrire : « le cimetière du Vieil-Aître »; il est possible de préciser un peu plus. On conserve au cabinet des Médailles (voir ce dernier mot), dans l'ancienne collection Ponton d'Amécourt, un *triens*, c'est-à-dire un tiers

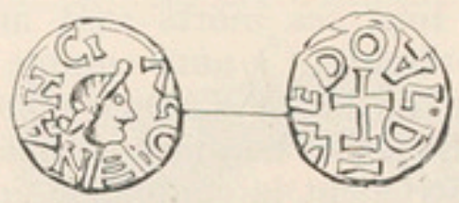

8635. — Tiers de sou en or.
D'après Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 18.

de sou en or d'époque mérovingienne, qui pèse seulement 1 gr. 11 (fig. 8635) et de provenance inconnue. Au droit, un buste diadémé avec la légende :

NANCIACO

au revers, une croix posée sur deux degrés avec cette légende :

MEDOALD

Cet exemplaire nous apprend que le monétaire Médoald a frappé un *triens* à *Nanciacus* [2]. De ce que Nancy possédait un atelier monétaire, il ne s'ensuit pas qu'elle fût alors une ville considérable; au VIe siècle, cette particularité prouvait assez peu de chose puisqu'on connaît près de 800 autres ateliers pour la Gaule, et dans le nombre se trouvent de chétives bourgades, qui parfois n'ont même pas pu être identifiées. On propose une explication ingénieuse et vraisemblable de ce fait. Les employés chargés de percevoir l'impôt au nom du roi, a-t-on dit, recevaient en paiement toutes sortes de monnaies étrangères ou anciennes, parfois même des lingots au poids; ils fondaient pièces ou lingots et monnayaient sur place de nouvelles espèces qu'ils expédiaient à la cour jusqu'à concurrence du montant de leur recette. Les pièces nouvelles ainsi frappées portaient le nom du monétaire garant du poids et du titre, et le nom du lieu d'où venait le revenu [3]. D'après cette explication, le monétaire Médoald aura levé l'impôt à *Nanciacus* et frappé les *triens* dont un échantillon nous a été conservé.

On a cru trouver une autre mention de la localité chez le poète Fortunat qui, dans une de ses poésies (l. VI, n. VIII), raconte les incidents d'un voyage sur la Moselle. Comme Fortunat se trouvait à Metz, un cuisinier du roi lui enlève son bateau avec l'équipage; il repart néanmoins dans la nacelle que lui prête l'évêque Villicus et arrive par eau à la *villa* de *Nauriacum*. Les premiers éditeurs avaient lu *Nanciacum*, en réalité il s'agit de *Lauriacum*, Lorry-les-Metz [4].

IV. L'étymologie. — Le *Nanciacus* que nous lisons sur un *triens* appartient à la période romaine. Dans l'étude que nous avons consacrée aux noms de lieux (voir ce mot), nous avons exposé l'ingénieuse conjecture de H. d'Arbois de Jubainville [5], d'après laquelle la désinence *iacus* dans les noms de lieux met sur la voie d'un nom de famille romaine, propriétaire d'un *fundus*. C'est ainsi que *Victoriacus* indique la propriété d'une *gens Victoria* qui a donné Vitrac, Vitrec, Vitré, Vitrey, Vitry. De même, *Nanciacus* est l'indice d'une propriété d'un Gallo-Romain nommé Nantius.

La désinence *iacus* est incontestablement celtique et le radical *Nantius* met en présence d'un autre radical celtique : *Nant;* on se trouve amené ainsi à faire remonter *Nanciacus* à la période gauloise. D'Arbois de Jubainville s'est arrêté en beau chemin lorsqu'il a pensé que les Gaulois ignoraient la propriété individuelle; Fustel de Coulanges a soutenu, au contraire, que les Gaulois avaient eu des terres propres et des champs limités [6].

Le radical celtique *Nant* devenu *Nantius* est toujours discuté. D'Arbois de Jubainville rattache le mot à la racine qui a donné au vieil irlandais le substantif *neil nanti*, « combat », « blessure »; le nom éveillerait l'idée de valeureux, courageux [7]; il serait apparenté de près au nom germanique *Nantechilde* qui fut porté par une femme du roi Dagobert Ier [8]. Certains n'ont pas voulu voir dans *Nant* un nom propre d'homme, mais un nom commun et ils prétendent le retrouver dans *Nanteuil*, *Nançois-le-Grand*, *Nançois-le-Petit* avec la signification de « lieu où beaucoup d'eau se rassemble [9], ou encore de « vallée [10] » et de « ruisseau » ou « ravin arrosé [11] » et « marécage ». A ce propos, on rap-

8636. — Camée de Nancy.
D'après *Bulletin monumental*, 1883, p. 464, pl. h. t.

[1] Chr. Pfister, *op. cit.*, t. I, p. 14-18. — [2] Ponton d'Amécourt, *Excursions numismatiques dans la Bourgogne au VIIe siècle et sur les frontières de l'Austrasie*, dans *Annuaire de la Société française de numismatique*, t. I, 1866, p. 153, pl. VIII, n. 81; Marchal, *Conjectures sur l'origine du « castrum Nanceiacum »*, dans *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1869, p. 14, fig.; Blanchet, *Nouveau manuel de numismatique*, t. I, Paris, 1890, p. 77; Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen Age*, t. I, p. 137; A. de Barthélemy, *Instruction*, p. 41; M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. 213, pl. XVI, n. 9. Un deuxième exemplaire a été trouvé à Woippy, près de Metz, *Bull. archéol. du Comité*, 1921, p. LII. — [3] Ch. Robert, *Considérations sur la numismatique romaine*, in-8°, Metz, 1851. — [4] *Monum. Germ. hist., Scriptores, Auctores antiquissimi*, Fortunat, éd. Leo, p. 148. — [5] *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, in-12, Paris, 1890. — [6] *Le problème des origines de la propriété foncière*, dans *Revue des questions historiques*, avril 1889. — [7] D'Arbois de Jubainville, *Note sur le nom de Nancy*, dans *Mémoire de l'Académie Stanislas*, 1887, p. 77. — [8] Marchal, *Conjecture sur l'origine et les commencements du « castrum Nanciacum »*, dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1869, p. 5. — [9] Lejeune, *Notice sur les antiquités du département de la Meurthe*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. VII, 1826, p. 207. — [10] Zeuss, *Grammatica celtica*, édit. Ebel, Berlin, 1871, p. 814. — [11] Holder, *Altkeltischer Sprachsatz*, art. *Nancy*.

pelle la légende du marais qui couvrait la place de la Carrière et que venaient battre les femmes de Laxon lors de la nuit de noces des princes lorrains [1].

Peu importe; on peut croire que *Nanciacus* est d'origine celtique et antérieur à la domination romaine. Les règles de la phonétique ont donné Nancy dont on a fait *Nanceium* qui n'est qu'une forme nouvelle et rien de plus [2].

V. Camée. — Le camée antique conservé à la bibliothèque publique de Nancy a fait partie d'un reliquaire offert à l'église de Saint-Nicolas-de-Port par le roi René et par Jeanne de Laval, sa seconde femme. Le reliquaire fut détruit en 1792, on n'épargna que le camée qui représente l'apothéose de l'empereur Hadrien. Ce monument a été publié par Visconti et Mongez, *Iconographie romaine*, t. III, pl. XXXVIII, fig. 7, dessins de C. Laguiche, gravures de Taurel et Mongeot (les teintes claires sont mal rendues, les ombres sont trop foncées, le visage d'Hadrien n'est pas ressemblant); la publication faite par Bretagne, *Le reliquaire de Saint-Nicolas-de-Port*, dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1873, pl. II, est insuffisante; enfin L. Germain a donné *Le camée antique de la bibliothèque de Nancy*, dans *Bulletin monumental*, 1883, t. XLIX (Ve sér., t. II), p. 458-464 et planche qui reproduit avec exactitude les teintes transparentes de la pierre (fig. 8636).

F.-D. Mory d'Elvange n'avait pas manqué de reconnaître les traits caractéristiques du visage d'Hadrien; nous savons d'ailleurs par Spartien qu' « il frisait ses cheveux et laissait croître sa barbe pour cacher des cicatrices naturelles » (peut-être des traces d'humeur scrofuleuse). Le camée nous montre Hadrien enlevé au ciel par l'aigle de Jupiter; de la main gauche, il tient une corne d'abondance et, de la main droite, une statuette de la Victoire, qui lui présente une couronne. L'empereur est couronné de laurier et sa poitrine est chargée de l'égide qui paraît flotter, puisque l'extrémité ressort de l'autre côté de la corne d'abondance.

La pierre mesure 0 m. 071 de haut sur 0 m. 06 de large; c'est une sardoine à trois couches; la première couche est brune, elle a servi pour les cheveux et la barbe, l'égide, la corne d'abondance, la statuette de la Victoire et l'aigle; la deuxième est incolore, elle a servi pour les parties nues des corps de l'empereur et de la Victoire; la troisième, formant le fond, est d'un brun léger, qui traverse la seconde couche trasnparente, à laquelle elle donne une nuance d'un gris bleuâtre. Le corps de l'empereur est d'un admirable travail, notamment la tête qui est parfaite. L'attitude de l'aigle est un peu conventionnelle, mais il semble que le graveur a été obligé de tracer son dessin en tenant compte de la disposition des veines diversement colorées de la pierre, ce qui a dû le gêner; c'est ainsi que le buste de la Victoire est extrêmement élégant et délicat, mais la moitié inférieure de la statuette est beaucoup trop courte.

VI. Fragment de diptyque. — Depuis l'année 1878, le trésor de la cathédrale de Nancy s'est enrichi d'une plaque d'ivoire d'une belle conservation. Elle mesure 0 m. 23 en hauteur et 0 m. 095 en largeur; enfin 0 m. 008 d'épaisseur moyenne. Une bande décorée de palmettes gréco-romaines, de 0 m. 012 de largeur, sert d'encadrement. La décoration disposée sur deux registres représente le crucifiement et les saintes femmes au tombeau (fig. 8637).

1° *Le crucifiement.* — Le Christ suspendu sur une croix en planches moulurées, avec un écriteau biseauté. Les pieds sont cloués séparément et le Christ est nu, avec une ceinture autour des reins. L'instant choisi est postérieur à la mort du Sauveur puisqu'un soldat s'apprête à le percer de sa lance; ceci entraîne une contradiction puisqu'un autre soldat, au même instant, présente l'éponge imbibée de vinaigre, ce qui fut accompli du vivant de Jésus; l'artiste n'a eu sans doute en vue

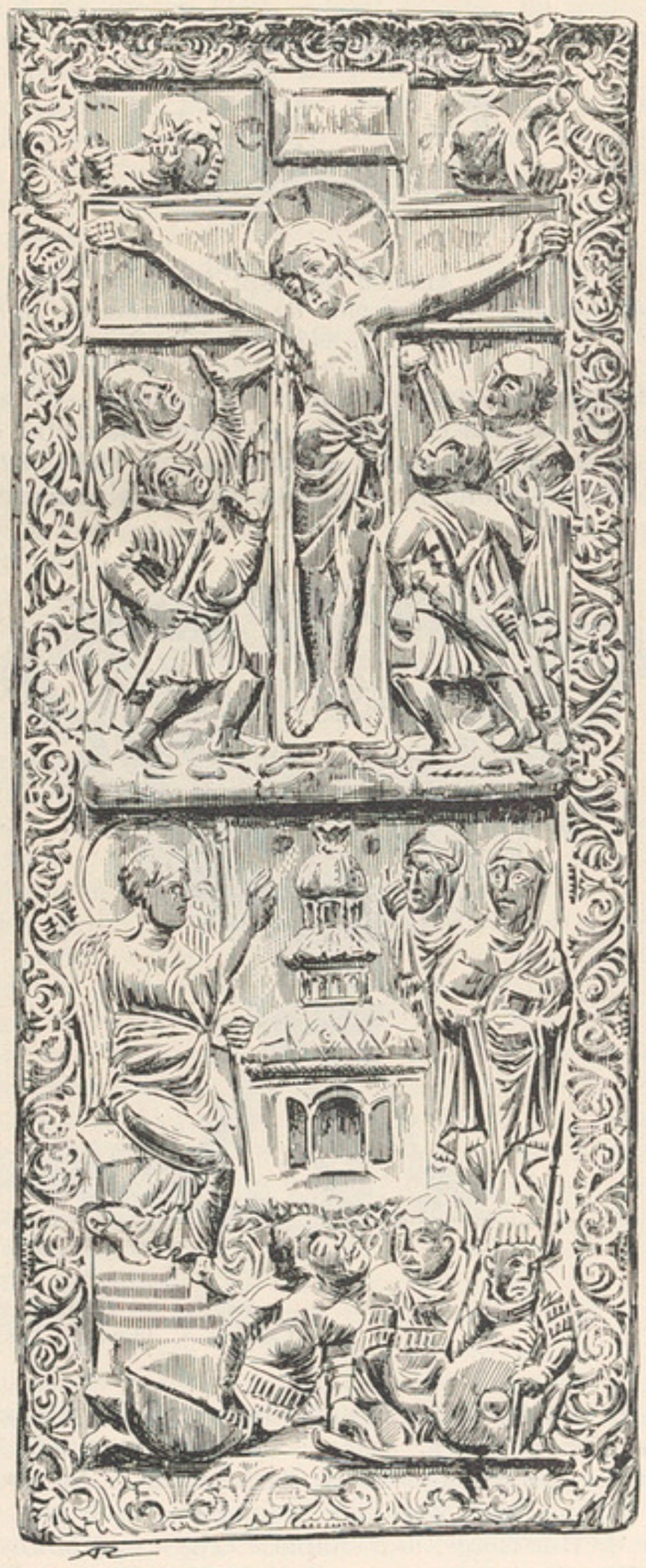

8637. — Diptyque de Nancy.
D'après A. Darcel, *Trésor des églises et objets d'art français exposés, en 1889, au Trocadéro*, t. I, Paris, 1889, pl. XII.

que la symétrie des gestes et des instruments. A gauche, la Vierge s'exclame et étend les bras; à droite, saint Jean agit de même mais sans se séparer du volume de l'évangile qu'il n'écrira qu'un demi-siècle environ plus tard. La lance et le roseau sont brisés. Au-dessus de la traverse de la croix, là où on voit d'ordinaire les bustes du Soleil et de la Lune, nous observons deux personnages maniant chacun un encensoir, un de ces deux encensoirs est détruit.

2° *Les saintes femmes.* — L'édicule du Saint-Sépulcre, circulaire avec une double lanterne, la porte est

[1] Dom Calmet, *Notice de Lorraine*, t. II, col. 71. — [2] Ch. Pfister, *op. cit.*, t. I, p. 20-21; cf. Hannion, *Le berceau de Nancy*, dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1892, p. 82 sq.

ouverte à deux battants. L'instant choisi est celui où deux femmes se présentent portant des parfums et l'ange les interpelle; au premier plan, trois soldats endormis.

L'exécution permet de rapporter cet ivoire au IXe siècle [1].

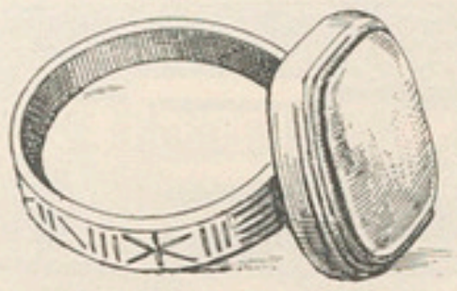

8638. — Anneau de saint Gauzelin.
D'après Auguin, *Monographie de la cathédrale de Nancy*, Nancy, 1882, p. 248, pl. h., n. 2.

VII. Les reliques de saint Gauzelin. — C'est à Toul qu'il faut aller chercher l'évêque Gauzelin qui occupa ce siège pendant quarante ans (922-962) [2]. Il réforma le monastère bénédictin de Saint-Èvre et

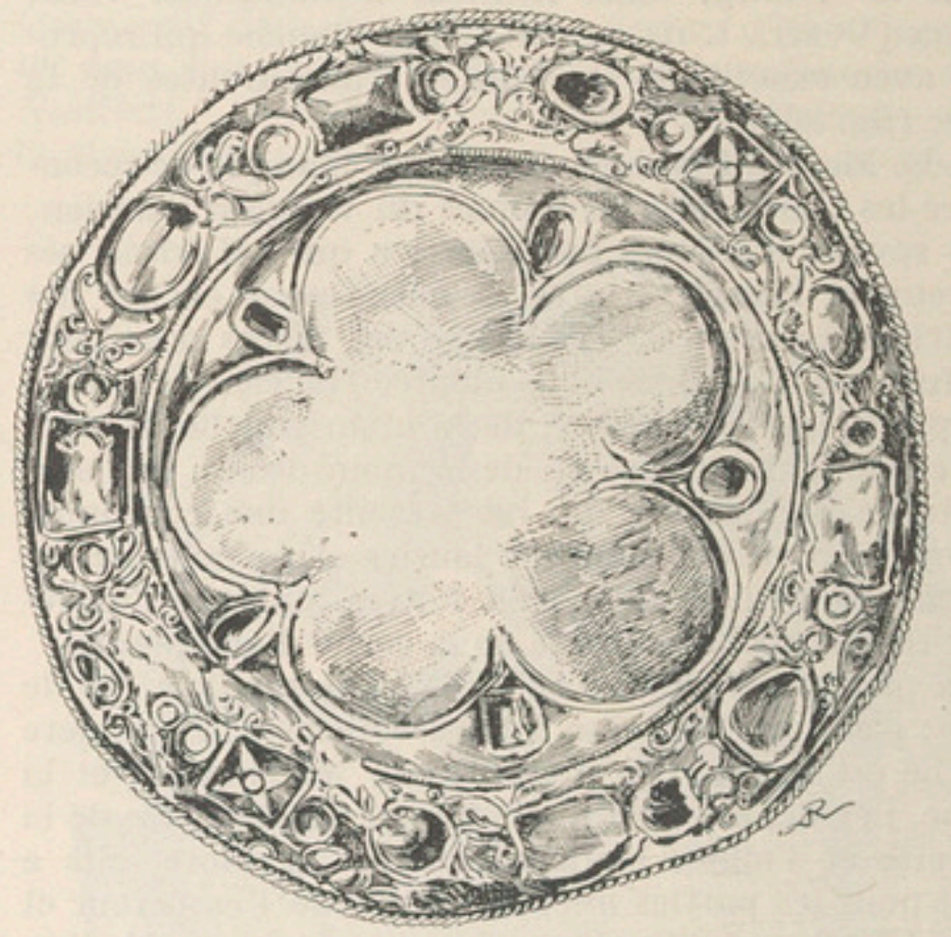

8639. — Patène et calice de saint Gauzelin.
D'après A. Darcel, *Trésor des églises...*, t. I, 1889, pl. XX.

fonda un monastère de bénédictines dans des circonstances bien connues, grâce à une charte datée du 13 janvier, probablement en l'année 935 [3]. Au cours d'une tournée pastorale, Gauzelin éleva, non loin du village de Bouxières, une chapelle érigée en l'honneur de la Vierge que les paysans du voisinage venaient implorer et qui les guérissait de leurs maux. L'évêque fit de l'oratoire une église, fonda le monastère à qui il transmit ses droits sur la dîme du village et divers autres biens. La première abbesse fut Rothilde, formée ainsi qu'une de ses compagnes par Jean de Gorze et elles furent bientôt rejointes par d'autres nonnes [4]. L'évêque fut enterré dans l'église de Bouxières; dans l'humble demeure qui a remplacé l'église, on montre encore le caveau où il fut inhumé. Le trésor de l'abbaye n'a pas péri tout entier, il se trouve en partie aujourd'hui à la cathédrale de Nancy. Quelque temps après la mort de saint Gauzelin, ses restes furent déposés dans une châsse en bois; en 1436, Guillaume Fillâtre, évêque de Toul, en détacha le chef qu'il introduisit dans un reliquaire en forme de tête. En 1454, les ossements du corps furent placés dans un reliquaire qui fut remplacé au XVIIe siècle. A l'époque de la révolution française, la doyenne du chapitre, Philippine de Waldt, détruisit les châsses et emporta les reliques à Luxembourg, d'où elles revinrent, en 1803, à la cathédrale de Nancy. On les enferma alors dans une ancienne châsse de saint Sigisbert, en bois d'ébène. Elles s'y trouvent encore aujourd'hui, sur l'autel de la chapelle Saint-Gauzelin, la première à droite en entrant dans l'église [5].

L'histoire de ces reliques est aussi celle de cinq objets qui en sont inséparables; enfermés en 1803 dans le reliquaire de saint Sigisbert, ils en furent retirés définitivement en 1870 et placés dans une armoire de la sacristie qui leur sert de trésor. Ce sont des ouvrages de la renaissance carolingienne qui, à ce titre, doivent faire ici l'objet d'une brève description.

1° *Anneau.* — Un jonc en argent sans aucune valeur artistique; quelques traits transversaux disposés en croix. Le chaton porte une pierre opaque, assez volumineuse et de forme hémisphérique; c'est d'ailleurs un vulgaire caillou (fig. 8638). Il se pourrait cependant qu'on expliquât sa présence dans le trésor. Jadis le monastère de Bouxières croyait posséder, outre les restes authentiques de saint Gauzelin, tout un assortiment de reliques dont quelques-unes rendent songeur, ce sont, par exemple, des poils de la barbe de saint Pierre, une chaussure de saint Paul, un morceau de la chemise de saint Denis, un morceau de l'arbre de la science du bien et du mal planté dans le paradis terrestre; enfin un caillou de la lapidation de saint Étienne. Il est permis d'imaginer que le caillou enchâssé dans l'anneau est un fragment d'une pierre

[1] *Trésor des églises et objets d'art français appartenant aux musées, exposés en 1889 au palais du Trocadéro*, préface de A. Darcel, in-4°, Paris, t. I, pl. XII; Ed. Auguin, *Monographie de la cathédrale de Nancy depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle*, in-4°, Paris, 1882, p. 257-266, pl. X. — [2] Cf. *Gesta episcoporum Tullensium*, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. VIII, p. 639; à consulter la *Vita sancti Gerardi de Widric*, dans *ibid.*, t. IV, p. 493; Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. V, p. 862; *Acta sanct.*, t. III, p. 129; Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul*, t. I, p. 250-270; Eug. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*, t. I, p. 141-158. — [3] Publiée par dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, preuves, col. 340. — [4] Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 37. — [5] E. Auguin, *Monographie de la cathédrale de Nancy depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle*, in-4°, Nancy, 1882, p. 278-279.

qu'on supposait avoir servi à cette lapidation. Il est vrai que ce caillou semble brisé. Or, d'après les légendes recueillies par l'office de Bouxières, Gauzelin aurait reçu d'Adalbéron, évêque de Metz, la terre où s'éleva le monastère de Bouxières, et en échange il lui aurait donné *baculum sancti Petri apostoli et peram sancti Materni, et medietalem lapidis quo beatus Stephanus lapidatus fuerat, quæ omnia sanctus Mansuetus, unus ex discipulis Petri apostoli, ad urbem Leucorum missus, secum apportavit.*

Bibl. — E. Auguin, *Monographie de la cathédrale de Nancy depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle*, in-4°, Nancy, 1882, p. 249-257, pl.; Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, in-8°, t. I, Paris, 1902, p. 52-53.

2° *Calice et patène.* — Le calice de saint Gauzelin se compose d'une coupe réunie à son pied par un nœud; il pèse 465 grammes, le diamètre de la coupe est de 0 m. 11 d'un bord à l'autre, la hauteur totale est de 0 m. 13; le pied a 0 m. 055 de hauteur, le diamètre du bord inférieur est de 0 m. 08 (fig. 8639.)

Le vase est composé, dans ses trois parties essentielles (la coupe, le nœud et le pied), d'une lame d'argent sur laquelle l'or a été appliqué au marteau. Ce mode de dorure a supporté admirablement l'action du temps. Toutes les parties accessoires, sertissures, cordes, chatons, filigranes, et même les anses, sont en or fin.

Le bord supérieur de la coupe est limité par une corde en or fin. Au-dessous court une bordure très riche, composée de quinze chatons reliés entre eux par un filigrane d'or formant un dessin décoratif de style roman. Tous ces ornements, appliqués en relief sur le corps même de la coupe, y adhèrent par une soudure de métal, or et argent, à un titre inférieur. Les quinze chatons sont de formes diverses, suivant les pierres qu'ils renferment. Ces pierres se décomposent ainsi qu'il suit : cinq perles fines; deux améthystes pâles, clairettes; une verroterie verte, de forme cubique; une verroterie ovale, bleue, couleur de saphir foncé; un chaton renfermant un émail cloisonné, figurant une fleur, à teintes vertes, blanches et bleues; un grenat cabochon.

Les anses sont au nombre de deux. Elles ont la forme d'S renversés. Chacune de ces anses est ornée d'un chaton supérieur et d'un chaton inférieur. Les deux supérieurs portent : d'un côté, un saphir clair; de l'autre un cabochon améthyste. Les deux inférieurs portent deux perles.

Sur les flancs de la coupe, à l'extérieur, sont, à égale distance des deux anses, deux motifs formant médaillons et composés, l'un et l'autre, de la manière suivante : une émeraude cabochon, dans un chaton; quatre chatons d'angles, dont un vide, un portant une perle, et deux autres garnis d'une verroterie.

Le nœud se compose d'une portion en argent, dorée au marteau et reliée à la coupe par une double corde. Au bord inférieur de ce nœud est une corde de perles-grains.

Le pied proprement dit est divisé en quatre parties par des bandes placées à intervalles réguliers sur la surface extérieure. Chacune de ces bandes est décorée d'un chaton-perle et d'un émail cloisonné terminé par une couronne plate. Entre les chatons on retrouve un motif de filigrane. Les émaux sont verts et bleus, d'un travail très fin.

Sur la circonférence du pied on ne compte pas moins de quatorze chatons renfermant : quatre émeraudes, un œil-de-chat, la place d'une perle absente, une améthyste, deux verroteries, un grenat, deux chatons vides destinés à de grosses pierreries, et deux autres chatons vides où se trouvaient des perles.

La patène de saint Gauzelin se compose de deux parties : la première, ancienne, en or fin, qui forme le corps proprement dit de la soucoupe; et la seconde, très postérieure, en argent doré, qui n'a été ajoutée que pour consolider le travail primitif d'orfèvrerie lorsqu'on a vu quelques détériorations s'y produire. Les deux parties présentent ainsi la configuration de deux patènes superposées, dont l'une, la plus petite, en or, aurait été placée dans la plus grande, en argent, et maintenue dans cette dernière au moyen d'un rabattement des bords de l'enveloppe extérieure.

La partie ancienne, c'est-à-dire celle qui est en or, est la seule qui présente un véritable intérêt; son travail est, en tous points, comparable à celui du calice. Elle se compose d'une zone centrale et d'une zone marginale. La zone centrale forme le creux de l'assiette; elle affecte la forme de cinq arcatures tangentes entre elles et tangentes à un cercle extérieur en filigrane. Les cinq arcatures sont placées sur les sommets d'un pentagone régulier intérieur. Au point de tangence des arcatures entre elles sont fixés cinq chatons où l'on remarque : 1. une intaille antique représentant un scarabée gravé sur une agate brune (sardoine); 2. deux grenats plats polis; 3. un rubis taillé; 4. un chaton vide. Les arcatures sont bordées d'une petite corde en or fin.

La zone marginale, qui comprend le bord de la patène jusqu'aux arcatures, est ornée d'une bande complexe, comprise elle-même entre une corde en or fin et un fil perlé de même métal.

Entre ces deux limites se trouvent sertis : 1. trois émaux cloisonnés intacts et trois chatons vides destinés à renfermer encore d'autres émaux. Deux des émaux restants ont la forme d'une croix verte sur fond bleu; le troisième émail représente un chien bleu à tête brune, portant un collier, sur fond vert; 2. neuf perles serties; 3. un chaton vide ayant dû renfermer une perle; 4. deux améthystes cabochons, l'une en forme de cœur, l'autre ovale; 5. une pierre artificielle bleue; 6. trois chatons vides destinés à de grosses pierreries. Entre les chatons court un ornement composé d'enlacements délicats, de filigranes reliés entre eux et au métal de la patène par des brasures très soigneusement faites. L'enveloppe inférieure, c'est-à-dire formant le dessous de la patène, n'offre aucun intérêt; c'est une surface d'argent planée et martelée suivant la forme de la patène qu'elle est destinée à contenir. Cette enveloppe a été dorée au pouce; elle est arrêtée au bord extérieur par une corde d'argent. Ce dernier travail est, nous l'avons dit plus haut, postérieur à celui de la patène et a été rendu nécessaire par la présence de déchirures qui subsistent encore dans la surface du métal d'or.

Bibl. — A. Digot, *Notice sur l'évangéliaire, le calice et la patène de saint Gauzelin*, dans *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1851, p. 3; E. Auguin, *op. cit.*, p. 281-284, pl. XI; A. Darcel, *Trésor des églises*, t. I, pl. XX; Chr. Pfister, *Hist. de Nancy*, t. I, p. 54-55, fig.; Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, t. IV, pl. CCXCVIII.

3° *Peigne liturgique.* — Cet objet, d'apparence un peu vulgaire, avait sa place dans le mobilier liturgique, ainsi que nous le montrerons (voir PEIGNE). Il présente un intérêt certain comme spécimen du travail de l'ivoire au IXe-Xe siècle. Ce peigne est formé d'un seul morceau d'ivoire; il est découpé à jour, et la partie munie des grosses dents est séparée de celle où existaient les dents fines par une décoration composée d'une arcade en plein cintre, accostée de deux petits frontons (fig. 8640). Sous l'arcade est un calice d'où part la vigne symbolique tournée en rinceaux. Auprès du vase sont deux colombes et sous chacun des frontons il y a aussi un cep de vigne et une colombe. Une moulure de feuilles d'acanthe encadre le tout. Le centre de chaque feuille est orné d'une perle de verre bleu, d'une nuance semblable à celle de certains émaux

qui figurent aussi sur l'évangéliaire de saint Gauzelin; les yeux des colombes sont formés également de gouttes du même émail.

Ce peigne, suivant l'usage du temps, était déposé sur l'autel et servait à l'évêque à s'arranger la chevelure avant de célébrer la messe. Dans la suite, il reçut une destination nouvelle, on lui attribuait la vertu de

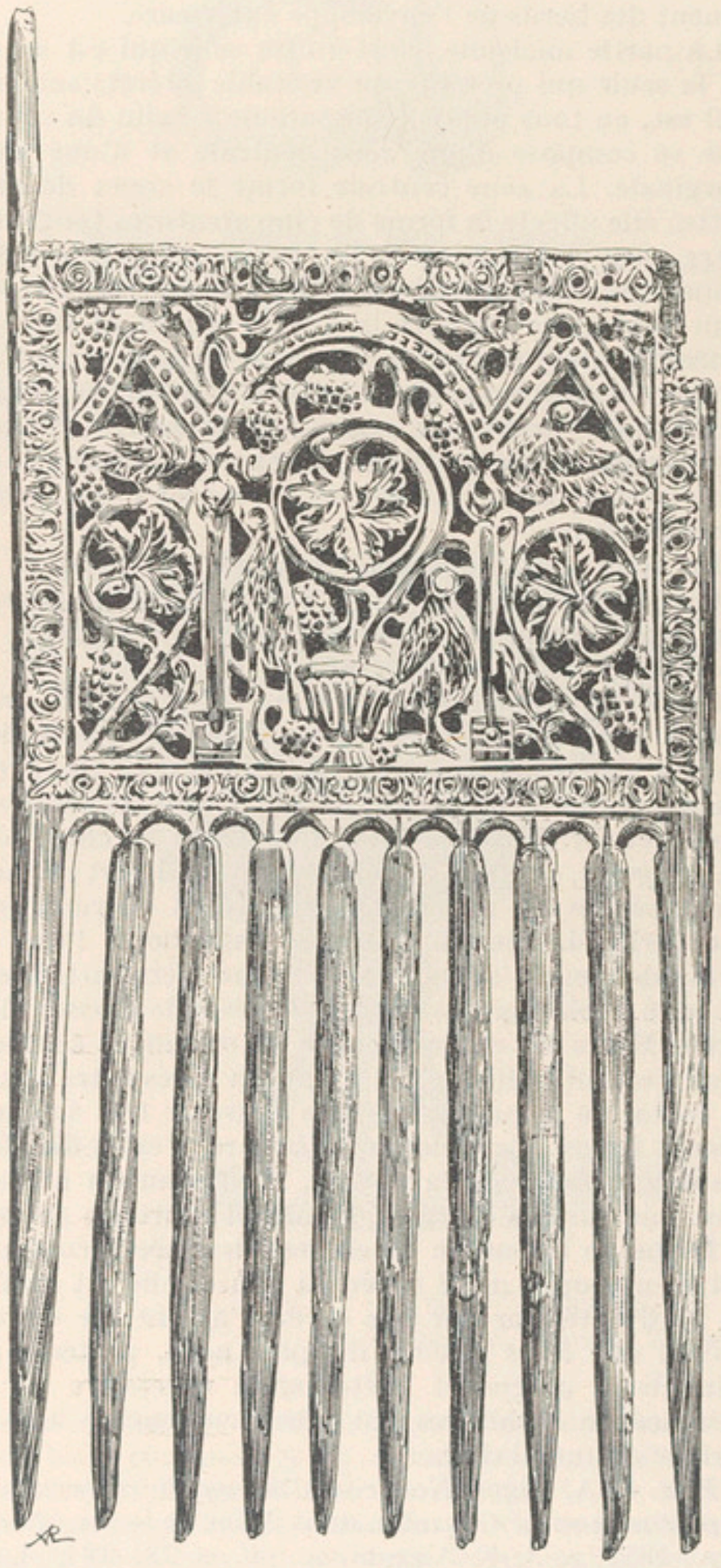

8640. — Peigne liturgique.
D'après A. Darcel, *Trésor des églises*, t. I, 1889, pl. XV.

guérir les personnes attaquées de la maladie de la teigne et qui se rendaient pour cette raison au pèlerinage de Bouxières. Cette circonstance peut expliquer la disparition des dents fines. Comme l'écrit spirituellement M. Krantz : « On a dû lui retirer son emploi sanitaire dans l'intérêt de sa propre conservation [1]. » Il n'est resté que les grosses dents du côté opposé. Celles-là devaient avoir raison des chevelures les plus incultes. Aussi, en Lorraine, l'on disait jadis d'un homme à la chevelure ébouriffée : « Il s'est peigné avec le peigne de saint Gauzelin [2]. »

Bibl. — Ed. Auguin, *op. cit.*, p. 329-330, pl. X; Bretagne, dans *Mém. Société archéol. lorr.*, 1860; Chr. Pfister, *op. cit.*, t. I, p. 57-58, fig.; A. Darcel, *Trésor des églises*, t. I, pl. XV.

4° *Évangéliaire.* — Sous ce nom on désigne un manuscrit précieux par lui-même et par sa couverture; c'est celle-ci que nous décrirons d'abord. Elle se compose de deux planches en chêne, de 0 m. 30 de longueur, sur 0 m. 22 de largeur et 0 m. 015 d'épaisseur, sur lesquelles sont fixées diverses applications d'orfèvrerie. Ces deux planches ont été, vers le milieu du XVIIe siècle, reliées entre elles par une pièce d'étoffe maintenue sur le bois au moyen d'une garniture ou plaque d'argent clouée. L'étoffe est de soie verte, brodée en fil d'argent suivant un dessin de style Louis XIII (fig. 8641).

1. *Face antérieure.* — La face se compose d'une croix centrale encadrée de caissons en or. C'est une œuvre d'orfèvrerie hors ligne. La croix est formée d'un cercle central et de quatre bras parallèles aux bords du livre. Dans l'axe de ces bras sont alignés des caissons rectangulaires d'inégale longueur, identiques, pour le style et le travail, aux caissons du cadre.

Le cercle central est formé de trois parties concentriques superposées en gradins. Chaque gradin est composé : *a)* d'une garniture ou bordure extérieure en filigrane d'or; *b)* d'un remplissage intérieur en cire; *c)* d'une plaque formant couverture et supportant divers détails d'ornementation. Ces détails sont, pour le gradin supérieur, une plaque circulaire en or massif, de 0 m. 037 de diamètre et de 0 m. 002 d'épaisseur. Dans cette plaque est incrusté, à la partie centrale, un émail cloisonné figurant la sainte Vierge tenant en main un lis et la tête couronnée d'un nimbe. Ce nimbe est formé de cloisons d'or en champlevé, limitant des émaux bleu céleste et jaunes. La collerette est en émail jaune; la figure et les mains sont en émail blanc; le vêtement en émail bleu foncé. De nombreux fragments de ces émaux divers sont brisés et perdus. Près des bords du médaillon en or est gravée circulairement l'inscription : SC-A MARIA.

Le second gradin, qui ne sert qu'à surélever le précédent, est couvert d'une surface perlée en or, limitée par un cercle de filigrane de même matière.

Le dernier gradin est orné sur sa face principale de quatre petits caissons ou chatons rectangulaires renfermant des pierres précieuses, et de quatre garnitures circulaires portant des émaux cloisonnés. Les premiers chatons sont disposés parallèlement aux bords de la croix. Ce sont quatre grenats cabochons (dont l'un est cristallisé) sertis dans une garniture en or fin et montés sur un appareil en filigrane formant comme une série d'arcatures juxtaposées. Cette disposition des ornements en arcatures est familière à l'époque et au style byzantins. Nous la retrouvons dans les parties antérieures et inférieures du siège des évangélistes qui figurent sur la plaque gravée de la même face. Les émaux cloisonnés du centre sont formés de trois parties : *a)* une zone circulaire en émail bleu; *b)* une zone circulaire en émail vert; *c)* quatre croix grecques en émail blanc. Près des huit caissons précédemment décrits se trouvaient serties, dans une gaine en or, huit petites verroteries bleues. Ces gaines étaient destinées, à l'origine, à maintenir l'ensemble de cette ornementation circulaire. Le mauvais état de ces appuis a

[1] *L'art en Lorraine* dans le vol. *Nancy et la Lorraine*, 1886, p. 175. — [2] Bretagne, *op. cit.*; Auguin, *op. cit.*, p. 327-331. On montrait aussi autrefois à Bouxières un voile curieux de saint Gauzelin. Il était sans doute enfermé dans une précieuse cassette du XIIIe siècle, qui a disparu. Tous les objets qui viennent d'être décrits, ainsi que l'évangéliaire, ont figuré à l'Exposition universelle de 1900 et l'ont été également par A. Bouillet, *La Lorraine et l'Exposition rétrospective du Petit-Palais en 1900*, dans *Notes d'art et d'archéologie*.

conduit des orfèvres d'une époque postérieure à y suppléer par de gros clous en argent dont la tête a 0 m. 008 de diamètre.

Le gradin circulaire inférieur est revêtu, comme nous l'avons dit, d'une plaque sur laquelle sont soudés tous les chatons. Cette plaque est décorée d'ornements variés en filigrane, d'un travail analogue à celui de la patène et du calice.

2. *Branches de la croix.* — Elles sont ornées de caissons rectangulaires. Chaque caisson est garni par un remplissage de cire coulée dans l'intérieur d'une cloison verticale en or, et recouvert d'une plaque également en or. C'est sur cette plaque que sont serties, entre les vides laissés par des arabesques en filigrane d'or, les pierreries suivantes :

a) Branche supérieure : un œil-de-chat, un grenat cabochon, une améthyste clairette, huit coraux dont trois ont été perdus. *b)* Branche inférieure : une perle, une verroterie verte, une verroterie bleue, un corail, une petite verroterie bleue (les autres coraux manquent). Une verroterie montée sur vermeil a été rapportée postérieurement. *c)* Branche de gauche : les pierres ont disparu et la garniture en or est déchirée. *d)* Branche de droite : c'est une garniture très postérieure, en vermeil, et qui a perdu tous ses ornements.

3. *Encadrement.* — L'encadrement est formé de douze caissons rectangulaires, de 0 m. 065 de longueur sur 0 m. 03 de largeur. Ces caissons en relief sont absolument semblables, comme travail, à ceux des branches de la croix que nous venons de décrire. Mais on peut reconnaître par la finesse et par la pureté des ornements en filigrane qui varient dans chaque caisson, suivant la grosseur et la disposition des gemmes, que plusieurs ouvriers ont mis la main à cette décoration. Voici les pierres qui s'y trouvent, de gauche à droite, à partir de l'angle supérieur gauche.

N. 1 : un grenat cabochon, une verroterie bleue; n. 2 : un œil-de-chat, une émeraude, une verroterie bleue, un corail; n. 3 : une améthyste clairette; n. 4 : un grenat cabochon, un corail, trois verroteries bleues; n. 5 : une émeraude, une verroterie bleue, un corail, deux petites verroteries bleues; n. 6 : un petit grenat; n. 7 : un œil-de-chat, une améthyste clairette; n. 8 : une grosse verroterie bleue, une améthyste, un corail, trois verroteries bleues, une verroterie verte; n. 9 : du neuvième caisson en vermeil et postérieurement rapporté, il ne reste plus que la bordure; n. 10 : une améthyste, deux coraux, une verroterie; n. 11 : trois petites verroteries bleu foncé; n. 12 : un grenat cabochon, quatre verroteries, dont deux vertes et deux bleues. Ce dernier caisson est, comme le neuvième et comme les agrafes, d'un travail très postérieur à celui de l'évangéliaire. Les ornements en filigrane y sont entremêlés de petites perles et tout le travail est en vermeil au lieu d'être en or.

4. *Gravures.* — Sur la plaque de chêne qui forme l'épaisseur de la couverture, est appliquée, dans l'intervalle laissé libre par le cadre et les branches de la croix, une plaque d'argent primitivement dorée, gravée au trait. Cette plaque, divisée en quatre portions rectangulaires, renferme les images des quatre évangélistes. Les personnages sont assis sur des sièges identiques, dont la portion antérieure et le marchepied sont découpés à jour, suivant la forme d'arcatures en plein cintre. Tous les quatre écrivent sur de petits pupitres, supportés, comme des lutrins, par un pied unique. Sur l'un de ces pupitres est placé un encrier avec le calame ou roseau. Saint Luc tient à la main un encrier d'une autre forme, qui paraît être une corne évidée, également garnie d'un calame. Dans l'angle des quatre compositions, l'Église nouvelle, qu'on retrouve sous la forme de Jérusalem céleste dans toutes les compositions du Moyen Age, est figurée sous l'apparence d'une riche basilique byzantine. Dans l'autre angle, les figures emblématiques de chaque évangéliste tiennent contre eux le Livre sacré. Les évangélistes n'ont aucun livre ni papier sur leur petit pupitre. Tous les quatre sont dans l'attitude bien marquée d'une créature humaine qui écoute le son d'une voix mystérieuse. Leurs regards sont distraits du Livre saint; chez saint Jean et saint Luc, il y a dans le visage un sentiment très prononcé d'admiration muette et de religieux étonnement. Le dessin est d'une facture naïve, mais l'agencement de la composition est remarquable. Les fonds sont traités au pointillé. La dorure a presque entièrement disparu.

5. *Face postérieure.* — La face postérieure est en argent. Elle se compose aussi d'un encadrement rectangulaire divisé en quatre portions égales par une croix grecque, timbrée en son centre d'un cercle. La bordure et la croix sont obtenues par un travail au repoussé, offrant un rinceau correctement dessiné. Chaque compartiment contient un des symboles des évangélistes et le médaillon central représente l'agneau nimbé appuyé à la croix.

6. *Le texte.* — Vélin épais, 227 feuillets, cahiers de deux, trois, quatre et huit feuillets. Aucune réclame, ni chiffre, ni signe qui ait pu guider le relieur. Écriture minuscule régulière, les *i* ne sont pas pointés. Les titres sont tracés en différents caractères, certains en capitales, d'autres en capitales rustiques, d'autres en onciales. Les lettres sont de couleurs différentes, rouges ou noires, quelques-unes en encre d'argent ou d'or sur fond violet. Dans le corps du manuscrit, les majuscules qui ouvrent un alinéa sont en capitales et, la plupart du temps, tracées avec de l'encre rouge; les autres initiales sont des lettres onciales également tracées en rouge.

La ponctuation se compose de points placés tantôt près du sommet des lettres, tantôt vers le milieu, tantôt au bas. Toutefois, on remarque d'autres signes de ponctuation analogues à nos virgules et placés de diverses façons, mais ces traits sont d'époque très postérieure, l'encre, fort pâle, suffirait à le prouver. Les mots ne sont séparés que par des intervalles très brefs, à ce point qu'ils semblent parfois se toucher. Les abréviations sont en petit nombre, conventionnelles et régulières. Le texte écrit à longues lignes, celles-ci sont tracées à la pointe sèche, au nombre de 23 par page.

7. *Le contenu. Titre.* — Les quatre premières pages forment un cahier à part; elles sont écrites en capitales rustiques, en blanc sur pourpre foncé, dans un cadre de couleurs pourpre bleuâtre, jaune et rouge, fleuronné aux coins.

Fol. 1 (autour d'une figure représentant une sorte de coffre, peut-être l'enveloppe d'un livre) :

Hic liber est vitæ, hic fons et origo librorum,
Unde fluit quicquid q[uisqu]is in orbe sapit.

1 v° et 2 : *Similitudo hominis in eis.* Huit distiques :

Additur his hominis vultus venerabilis alm[i].

2 v°, le chrisme entre quatre figures paraissant représenter des livres (la lettre L se lit sur celle de droite en haut) :

Quattuor hic rutilant uno de fonte fluentes.

3 v° (argent, sur deux bandes de pourpre) :

Quattuor hic rutilant uno de fonte fluentes.
Matthei, Marci, Lucæ libri atque Johannes.

Ce vers, deux fois répété, dans lequel les quatre évangiles sont comparés, suivant l'ancienne tradition de l'art chrétien, aux quatre fleuves du paradis : *Quattuor hic rutilant uno de fonte fluentes*, ne correspond à aucune figure et Sam. Berger se demande s'il ne faut pas le mettre en relation avec la belle image de la

« Fontaine de vie » qu'on voit dans l'évangéliaire de Godescalc (voir *Dictionn.*, t. III, col. 712, fig. 2635) et dans les évangiles de Saint-Médard (voir *Dictionn.*, t. V, col. 812). D'après cela on pourrait induire que le manuscrit de Gauzelin semble avoir été copié sur un modèle encore plus richement décoré qu'il ne l'est lui-même.

Au milieu du fol. 3 v°, dans un losange or et noir, fleuronné aux coins, l'Agneau (en or teinté de rouge) avec le nimbe croisé et les instruments de la passion, entouré d'un cercle en argent. A l'entour, les figures des quatre animaux. Aux angles, en dehors, les figures des quatre grands prophètes; deux séraphins aux angles de droite et de gauche du losange. Cette peinture est tout à fait dans le style de la célèbre Bible de Charles le Chauve (voir *Dictionn.*, t. III, col. 825-838).

Fol. 9-12, *Canons d'Eusèbe*. Les ornements sont dans le style des manuscrits de Tours.

Fol. 18 v°, à l'intérieur d'un cadre vert et pourpre, dans une auréole verte, Matthieu, très petit, assis et l'ange en haut. Entre les deux :

Hoc Mattheus agens hominem generaliter implet.

Sur les côtés, deux arbres. En haut et en bas, en capitales rustiques d'or, cinq vers alexandrins :

Mattheus ex sacro totus spiramine fretus...

Au milieu de l'argument de saint Marc, on voit un double feuillet pourpré cousu après coup au milieu du cahier. On y lit, en blanc, les mots : *Quattuor facies uni et quattuor pennæ uni*, suivis de huit distiques :

Matthei, Marci, Lucæ sanctique Johannis
Nos cogit scema plura thalia loqui...

Explicuerent versus in sanctum evangelium Marci feliciter ΑΡΝΑΛΔΩ ΙΟΒΗΝΘΗ.

8. *La date.* — Ces mots : *Arnaldo jubente* nous mettent sur la voie de la date et il y a peu de manuscrits mieux datés, à tous égards, que celui que nous décrivons. C'est, s'il en fut jamais, un produit de l'école de Tours. L'écriture semi-onciale qu'on y admire ressemble, autant qu'il est possible, à la seconde manière d'Adalbald [1]. Quant à Arnaldus, sur l'ordre duquel le manuscrit a été copié, il ne peut guère y avoir de doute sur son identité. Ed. Auguin, qui croit que l'écriture est de la seconde moitié du IXe siècle, pense que le volume a été copié pour Arnaldus qui fut évêque de Toul de 870, ou environ, à 893. Sam. Berger croit que c'est une erreur. Un seul personnage du règne de Louis le Débonnaire a tenu par assez de liens, d'une part aux bords de la Loire et de l'autre à l'Église de Toul, pour que son nom s'impose à nous, c'est le grand-oncle de l'évêque Arnaldus, appelé lui aussi Arnaldus. Ce fut un très grand personnage de la cour du fils de Charlemagne. Son épouse Flaminiola, tenait, dit-on, de la plus haute noblesse romaine, et il occupa des emplois considérables à Orléans.

Arnaldus fit élever son fils Arnoul dans les écoles de Tours, et ce fils lui succéda, sur le siège de Toul, qu'il occupa de 845 à 870 environ, à Frothaire, qui avait été l'ami de son père. C'est, on n'en peut douter, pour le premier Arnaldus qu'a été écrit notre manuscrit. Remarquons encore l'orthographe ΙΟΒΗΝΘΗ, proche parente de celle du mot CKPIBHNΘH qu'on trouve sous la plume du copiste Adalbald. Ce serait abuser sans doute que d'attribuer les évangiles de saint Gauzelin à la plume d'Adalbald; mais s'ils n'ont pas été écrits de sa main, ils sont certainement l'œuvre d'un de ses meilleurs disciples. Ceci nous ramène vers le temps de Louis le Débonnaire.

Le texte du manuscrit de Nancy n'est pas exactement celui du manuscrit signé d'Adalbald *(Paris. lat. 17227)*. Sur 117 passages qui ont été collationnés par Sam. Berger, la première main de notre manuscrit se prononce : 68 fois contre la première Bible de Charles le Chauve; 67 fois contre les évangiles de Lothaire; 64 fois contre les évangiles de Saint-Médard; 53 fois contre le manuscrit *Harl. 2788;* 28 fois contre le *Codex Vallicellianus;* 24 fois contre le manuscrit *Paris. lat. 9385;* 23 fois contre les évangiles d'Adalbald; 22 fois contre la Bible de Bamberg; 17 fois contre la Bible de Monza et 12 fois seulement contre les évangiles de Saint-Corneille (Brit. Mus., *add. 11848*). Nous devons donc placer les évangiles de saint Gauzelin tout près de ce dernier manuscrit.

Au reste, fait observer Sam. Berger, la leçon première de notre manuscrit est quelquefois difficile à reconnaître, sous les nombreuses corrections que plusieurs mains y ont apportées. Un premier correcteur a amendé, à l'encre bleue, les erreurs du copiste, et un deuxième correcteur contemporain a introduit dans le texte de nombreux changements. Sur 38 corrections relevées dans les 117 passages de la collation, le correcteur a introduit 50 fois la leçon des évangiles de Lothaire, et 48 fois celle de la première Bible de Charles le Chauve [2]. Un troisième correcteur a quelquefois (cinq fois parmi les passages collationnés) rétabli la leçon de la première main.

9. *Ornements et peintures.* — L'évangéliaire de saint Gauzelin apporte sa contribution à l'histoire des mœurs et coutumes du temps où il fut écrit. Ses vignettes ont une valeur documentaire autant qu'artistique très précieuse pour la reconstitution de la vie quotidienne d'une époque dont cet aspect nous est à peine connu. Les quatre premiers feuillets contiennent une pièce de vers latins écrite à l'encre blanche, sur un fond jadis pourpre ou violet et aujourd'hui noir. Le cadre est formé par une simple succession de filets rouge vermillon, jaune de chrome et bleu foncé. Aux angles sont d'élégantes palmettes bleu foncé; les quatre premiers feuillets sont décorés de même; le dessin des palmettes seul varie. Ces quatre feuillets ne portent d'autres figures qu'un tombeau mérovingien sur le verso du premier; ce tombeau est peint en rouge vermillon décoré de croix grecques et de couronnes. Les branches des croix sont limitées par des traits, les décorations sont indiquées par un pointillé à l'encre blanche.

La p. 5 porte le titre du *Prologue de saint Jérôme*. Le cadre est élégant, formé de bandes limitées par deux traits d'argent entre lesquels courent soit des branches ondulées, à palmettes rouges sur fond vert, ou noires sur fond blanc; soit des torsades plates pareilles à des rubans blancs posés sur un fond d'étoffe brune. Le dessin de tous ces motifs est d'une grande délicatesse. Les lettres sont soit en or ou en argent sur fond pourpre, soit en rouge sur fond blanc. Quelques palmettes de la bordure sont dorées.

La p. 6 porte le frontispice du même *Prologue* dont le cadre rectangulaire est divisé par des lignes horizontales en trois parties égales. Les deux rectangles, supérieur et inférieur, entourent deux vers latins, écrits en argent sur fond pourpre. Le rectangle central est décoré de vignettes diverses groupées autour d'un losange dont le grand axe est vertical. Au centre du losange figure, inscrit dans un cercle d'argent, l'agneau nimbé surmonté d'une croix, tel qu'il apparaît dans les enluminures carolingiennes du IXe siècle et des siècles suivants. Aux quatre angles du losange sont les emblèmes évangéliques, tous également nimbés,

[1] S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age*, 1893, p. 243 sq. — [2] Remarquons parmi les rares leçons dignes d'attention du correcteur, les suivantes : Matth., XVI, 9, *quinque panum et quinque milium*, XVI, 10 : *septem panum et quattuor milium*, XXVII, 46 : *Heli Heli lamma sabacthani* (première main, *lemas*).

LETOUZEY ET ANÉ, ÉDIT.

8641. COUVERTURE DE L'ÉVANGÉLIAIRE DE SAINT GAUZELIN

(à la cathédrale de Nancy)

IMP. G. DEBERQUE, PARIS

ainsi que les séraphins à six ailes et les figures des quatre prophètes placés aux extrémités du rectangle central. Le système de polychromie adopté dans cette décoration est simple. Les contours des personnages et des motifs de décoration sont limités par un trait rouge. Les bordures intérieures sont en or; les bordures extérieures en argent. Les figures et les vêtements sont peints, suivant le personnage, soit en or, soit en argent. Il n'entre donc dans cette enluminure que trois couleurs. Le cadre lui-même est formé de deux teintes; ses angles sont ornés de fers de lances.

La p. 7 porte un N majuscule orné. Le système d'ornements est le même que le précédent. Le dessin est arrêté par un trait rouge formant les jambages et les entrelacs remplis de deux tons argent, un plus foncé, l'autre plus pâle, le tout rehaussé de blanc pur, de noir franc et de rouge vif, employé pour quatre oisillons. Les entrelacs sont en or ou en argent, les jambes des lettres sont en argent; au centre, la délicate torsade est réservée sur le fond du vélin.

Les *Canons d'Eusèbe* sont encadrés dans des portiques polychromés. Partout une double arcature, enfermée dans un plein cintre d'un plus grand diamètre. Les archivoltes des baies sont décorées d'une bande principale complexe et généralement bleue, resserrée entre deux bandes jaunes plus petites. Les limites extrêmes des archivoltes sont formées par un cercle concentrique tracé au pointillé. On sait que les « tables de concordance » ont pour objet de mettre en regard, dans chaque évangile, les numéros des versets qui ont rapport à un même événement déterminé dans le Nouveau Testament. On conçoit ainsi l'existence de tables à deux, trois ou quatre concordances suivant que le même fait a été mentionné par deux, trois ou quatre évangélistes. On lit, par exemple : CAN.IN.QVO III ce qui veut dire : tables des textes sur lesquels s'accordent les versets de trois évangiles.

Les bandes principales portent un motif d'ornementation invariable où nous trouvons, le plus souvent, des branches ondulées à palmettes, des denticules alternés, des olives, des fleurons variés, des enroulements en spirales, des ornements perlés.

Les entablements se composent d'un prisme rectangulaire dont la hauteur est sensiblement celle de la moitié des chapiteaux et qui est légèrement évasé, c'est-à-dire plus large au sommet qu'à la base. Deux de ces entablements portent chacun un macaron contenant un visage humain.

Les chapiteaux offrent deux formes très différentes, celle où les feuilles se replient pour former une volute invisible à l'intérieur du chapiteau et celle où les feuilles développent leurs enroulements à l'extérieur. Leur coloration est généralement, et sans distinction de forme, rose, bleue ou verte, et violette.

Les colonnes présentent les aspects les plus variés; les couleurs dont elles sont revêtues ont pour objet d'imiter les matériaux de construction employés en Orient : pierre, porphyre, marbre, granit, etc., onyx, marbre, agate, etc.

Les bases sont composées, dans toutes les colonnes, d'un piédestal carré reposant sur deux tores inégaux et d'une scotie se raccordant à un dernier tore.

Bibl. — Ed. Auguin, *op. cit.*, p. 284-330; Sam. Berger, *op. cit.*, p. 247-250; Chr. Pfister, *op. cit.*, t. I, p. 53-56.

H. LECLERCQ.

NANS. — La Provence possède quelques-uns des plus anciens monuments chrétiens de la Gaule : Marseille, Aubagne, La Gayole, Auriol et plusieurs autres sont déjà représentés dans le *Dictionnaire;* il faut y ajouter une table d'autel chrétien trouvée à Nans (Var). Nans était un *castrum* qui, avec ses dépendances, fut donné à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, le 12 mars 781, par un certain Sigofredus et sa femme Eurilebua. Il y a peu d'années, on découvrit à Nans une table d'autel qui, à en juger par le dessin publié, peut se rapporter à une époque assez rapprochée de la date de la charte de donation (fig. 8642).

« Cette pierre a été reléguée dans la cour attenante au presbytère. Les curés qui l'ont sauvée de la destruction ne l'ont point malheureusement assez protégée contre certains usages domestiques. La table d'autel, en pierre d'un grain blanc et fin, mesure 0 m. 87 de long, 0 m. 67 de large et 0 m. 10 d'épaisseur. Elle est creusée en évier avec 0 m. 02 environ de profondeur.

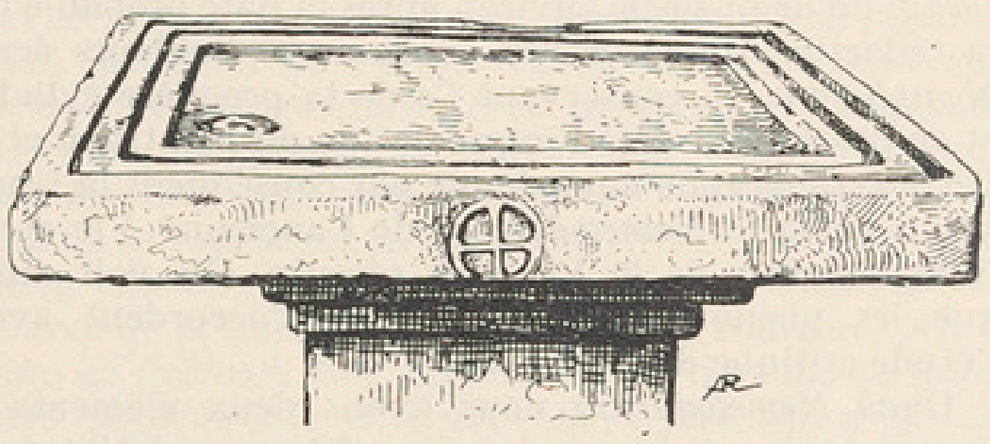

8642. — Table d'autel de Nans (Var).
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. XCIX.

La longueur de la partie creuse est de 0 m. 63, la largeur de 0 m. 45. Ces dimensions sont celles des tables primitives posées sur une pile unique qui pouvait porter une cavité à sa partie supérieure pour enchâsser les reliques.

« Notre monument est d'un art trop fruste pour le fixer au VIe ou au VIIe siècle. On l'eût orné alors, vraisemblablement, de beaux rinceaux, de colombes, de calices, comme on l'a fait aux autels de Saint-Victor, d'Auriol, de Cavaillon, de Buoux, etc., ou en tout cas de moulures bien profilées. Ici, sur la tranche antérieure, au centre, une simple croix dans un cercle, et par-dessus, de simples rainures encadrant la cuvette. Il convient donc de nous reporter à une époque où l'art était en pleine décadence, mais conservait encore les traditions primitives, c'est-à-dire du VIIIe au Xe siècle [1]. »

H. LECLERCQ.

NANTERRE. — Le nom de cette petite localité est inséparable du souvenir de sainte Geneviève qui y était née; son nom latin est *Nimetodurum*, équivalent de *Nemetodurum* qui est la plus ancienne forme du nom gaulois et ce mot d'origine celtique est bien caractérisé. On a avancé [2] que les linguistes, en restituant *Nemetodurum*, agissaient contrairement aux règles de la saine critique qui exige un *p* au lieu d'un *e* entre l'*m* et le *t* : *Nemplo-*. En effet, le plus ancien auteur qui ait parlé de Nanterre est Grégoire de Tours [3]; il fait usage de l'ablatif *Nempludoro* ou *Nemplodoro*, avec un *p* entre l'*m* et le *t*. On trouve ce *p* au début de la Vie de sainte Geneviève : *In Nymptoderinse* [4]; au c. XI de la même Vie [5], le meilleur manuscrit donne encore *Nimplodero*, et la variante *Nemetodero*, dont on a tiré *Nemetodurum* n'est donnée que par des manuscrits de valeur secondaire.

Nous avons ici un des cas dans lesquels un *p* hystérogène s'intercale entre *m* et *t*, comme dans *emptus*,

[1] Chaillan, *Table d'autel carolingienne à Nans*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1917, p. XCVIII-XCIX. — [2] Br. Krusch, dans *Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, p. 210, note. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. XXVIII, dans *Scriptores rer. merov.*, t. I, p. 439, ligne 23. — [4] *Script. rer. merov.*, t. III, p. 215, ligne 15. — [5] *Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, p. 219, ligne 11.

sumptus, ou encore dans le nom de lieu primitif au nominatif pluriel neutre *Vernemeta* qui est devenu, vers la fin de l'époque mérovingienne, *Ver-nimptos*, forme constatée dans la période carolingienne [1], en français moderne « Vernantes » [2]. Dans la notation *Ver-nimptos* on peut remarquer : 1° changement en *i* de l'*e* de la seconde syllabe; 2° intercalation d'un *p* entre l'*m* et le *t* : deux altérations également intéressantes du mot gaulois *nemeton*, au pluriel *nemeta*. Or, ces deux altérations sont également dans le texte le moins ancien de la Vie de la sainte qui débute en nous disant qu'elle serait née *in Nymptoderinse* [3]. Une autre Vie beaucoup plus ancienne, et qui remonte vers le milieu du VIe siècle, donne une orthographe très antérieure, *in Nemetodorense*, qui se rapproche beaucoup plus de la forme classique *in Nemetodurensi*. Grégoire de Tours composant le l. X^e^ de son *Historia Francorum* un demi-siècle environ après la date probable de la rédaction de cette Vie ancienne a d'ailleurs écrit *Nemptudoro*, en conservant l'*e* de la première syllabe et en pratiquant déjà l'intercalation du *p* entre *m* et *t*. Cette orthographe nous donne par conséquent la transition entre le *Nemetodorense* de l'ancienne *Vie* et le *Nimptoderinse* de la Vie plus récente. On voit ainsi que les phénomènes phonétiques s'accordent avec l'étude critique des textes.

Dans *Nemetodurum* nous avons deux éléments : *durum* équivaut dans la langue celtique au latin *vicus* et *nemetum* a le sens de *sanctus;* de sorte que le mot entier désigne une « bourgade sacrée » du terroir parisien, un lieu de prière, et peut-être le principal. Il ne faut pas hésiter à écarter pour *durum* la traduction consacrée par « forteresse [4] »; tous les noms de lieux qui contiennent cette désinence, par exemple : Nanterre, Yzeure, Mandeure, Jouars, etc., sont tous lieux de sanctuaire, de marché, et la plupart en des sites impropres à des forteresses. *Nemet-* se réfère toujours à quelque sanctuaire.

L'étude du terrain vient confirmer cette observation. A l'horizon immédiat de Nanterre se dresse le mont Valérien, isolé et dominateur, tel que nous apparaissent d'autres montagnes sur lesquelles les Gaulois placèrent de préférence leurs divinités et allaient faire leurs dévotions. On peut voir là, avec toute vraisemblance, le centre d'un culte et c'est celui-ci qui a provoqué le développement de Nanterre, bourgade sacrée tapie au seuil de la montagne, résidence du clergé païen qui célébrait le culte, et hôtellerie des pèlerins qui venaient y faire leurs dévotions.

D'après Camille Jullian, Nanterre était quelque chose comme le chef-lieu d'une petite seigneurie religieuse, comme la Gaule en a possédé plus d'une centaine. « Il m'a semblé, écrivait-il, retrouver dans la structure topographique du vieux Nanterre (le centre), une survie de sa constitution originelle. Nanterre se présente à nous, dans sa masse centrale et ancienne, sous forme d'un carré à peu près régulier, ce qui rappelle les enceintes sacrées de la Gaule. Au contraire, dans les localités qui procèdent de villes gallo-romaines, le centre se présente le plus souvent sous la forme de rues convergeant vers un carrefour. L'étude des paroisses suburbaines de Paris et de leur origine nous permettra de retrouver à peu près l'étendue de cette seigneurie : je suppose qu'elle s'étendait sur les deux bords de la Seine en sa boucle, qu'elle allait à Suresnes et à Puteaux; je suis assuré qu'elle embrassait Rueil et ses dépendances; et je crois bien que du côté de Courbevoie, elle ne s'arrêtait que vers les limites de la grande ville de Colombes [5]. »

Vers la deuxième moitié du IVe siècle, sous Valentinien et Gratien, la religion chrétienne entreprit la conversion des campagnes, non en général, mais dans les localités où le paganisme s'était plus fortement installé et d'où il s'agissait de l'évincer. Ce fut là que les évêques s'efforcèrent de créer des paroisses chrétiennes et c'est pourquoi la *Vita sanctæ Genovefæ* ne manque pas d'appeler Nanterre *parochia*. Grégoire de Tours remarque son importance [6] et il nous apprend que le roi Gontran, qui résidait dans sa grande ville de Rueil, fit baptiser à Nanterre son neveu Clotaire. La « bourgade sacrée » n'avait pas lieu de se plaindre, en tant que paroisse elle n'avait pas déchu de son ancienne dignité.

La Vie de sainte Geneviève nous apprend que saint Germain d'Auxerre et saint Loup se rendirent dans la Grande-Bretagne pour y combattre le pélagianisme. Germain s'arrêta quelque temps à Paris d'où il fit le voyage de Nanterre. La plupart des historiens qui ont rencontré ce texte n'ont pas pris la peine de douter que ce voyage à Nanterre ne le détournait pas de son itinéraire vers un port de la Manche. Or, le biographe primitif ne dit rien de pareil et il a pleinement raison, car la vieille route qui menait à Nanterre ou tout près était celle qui, par *La Chaussée* de Bougival, menait à Évreux, en Normandie. Cette voie passait par la rue et le faubourg Saint-Honoré, les Ternes et le Roule, ensuite par les ports de Neuilly et de Courbevoie, la montée de Chantecoq et le rond-point des Bergères à Puteaux et à Nanterre. Cette route ne conduisait à aucun des ports par où saint Germain pouvait s'embarquer pour l'Angleterre car s'il n'a pas choisi Boulogne il a pu à la rigueur s'embarquer à Rouen. La Vie nous apprend que le saint évêque se rendit à Nanterre : *ad memoratam forte parochiam orandi vel manendi se gratia contulit;* il y était donc venu *ad orandum*, « pour prier ». Si Nanterre était alors la grande paroisse rurale de cette région parisienne, le voyage et le séjour de l'évêque d'Auxerre n'ont rien de surprenant.

Déjà, à cette époque, se trouvait peut-être un *martray* (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2357-2359). En effet, au devant de la partie centrale, Nanterre a sa place du Martray, évocation probable d'un ancien *martyrium*. Là se trouvait à une date ancienne le corps d'un martyr ou l'emplacement sur lequel un martyr local avait rendu son témoignage. On pourrait aller plus loin et se demander — si le vocable de saint Maurice (voir ce nom) est ancien sur la paroisse — si l'on n'a pas transféré en ce lieu quelques reliques du saint alors si fameux dont le culte s'est particulièrement affirmé dans la première moitié du Ve siècle. Et ce serait une raison de plus pour s'expliquer le voyage de saint Germain venu à Nanterre *ad orandum*.

H. Leclercq.

NANTES. — I. Tribus gauloises. II. Cités gallo-romaines. III. Les Namnètes. IV. Les martyrs Donatien et Rogatien. V. Origines chrétiennes. VI. Saint Clair. VII. Liste épiscopale. VIII. Les fouilles de 1910-1913. IX. Vestiges de la « cathédrale de Saint-Félix ». X. Le chevet de la cathédrale. XI. Saint-Similien. XII. Saint-Symphorien. XIII. Saint-Étienne.

[1] Date d'un diplôme original de Charles le Chauve, publié par Mabillon, *De re diplomatica*, p. 528; Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules et de la France*, t. VIII, p. 433; Tardif, *Monum. historiques*, p. 95. — [2] *Vernemitense prædium;* cf. C. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. III, p. 691. — [3] *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, p. 215. — [4] A. Longnon, *Noms de lieu*, 1 fasc., p. 32 sq. — [5] C. Jullian, *Sainte Geneviève à Nanterre*, dans *Mélanges offerts à M. Gustave Schlumberger*, t. II, Paris, 1924, p. 372-375. — [6] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. X, c. XXVIII : *Accessit Parisius; exinde ad Rotajalinsem villam ipsius urbis properans, evocato puero, jussit baptisterium præparari in vico Nemptodero.*

XIV. Sarcophages. XV. Cercueils mérovingiens. XVI. Monnaies mérovingiennes.

I. Tribus gauloises. — Avant l'ère chrétienne, les Gaulois, au dire de César, se trouvaient partagés en *civitates* qu'on traduirait exactement par « tribus » ou « peuplades ». C'étaient comme autant de petites républiques dirigées par une aristocratie nombreuse, celle-ci élisait des chefs temporaires avec lesquels elle exerçait le gouvernement dans l'assemblée du Sénat. La principale influence, même en matière politique, appartenait aux druides. Le druidisme n'était pas la religion primitive et nationale de la Gaule; celle-ci était, semble-t-il, un polythéisme assez grossier et inférieur à la religion druidique qui, venue de l'île de Bretagne sur le continent, s'était propagée principalement dans l'Ouest.

Les tribus réparties sur le sol de la Gaule étaient fort inégales en nombre; elles consentaient même à reconnaître la suprématie de certaines peuplades plus riches, plus puissantes, ce qui formait des ligues avouées, des fédérations particulières. Une association de cette nature lia, au temps de César, les peuplades installées le long du littoral, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle de la Seine et qui étaient au nombre de neuf dont la première, les *Namnètes*, doit nous occuper seule ici. La peuplade des Namnètes occupait un territoire qui correspond plus ou moins à celui du département actuel de la Loire-Inférieure, situé au nord de la Loire. Il n'est pas possible de tracer des limites géographiques à l'époque gauloise où cette notion semble n'avoir pas existé en dehors des frontières naturelles telles qu'un fleuve, une rivière importante, une forêt impénétrable, des rochers à pic.

La Loire était une de ces frontières naturelles, la Vilaine en était peut-être une autre; les Namnètes étaient répandus entre ces deux cours d'eau; au Nord, d'épaisses forêts les séparaient des Redons; à l'Est se trouvaient les *Andes* ou *Andicaves* (Angevins).

Ces peuplades gauloises possédaient des *oppida*, c'est-à-dire des forteresses sur des promontoires hérissés de rochers, entourés par la mer, coupés d'un profond fossé à la gorge; en terre ferme, sur des sommets abrupts, au milieu des bois ou au confluent des fleuves, des enceintes remparées de douves, de retranchements en terre et de grands abattis d'arbres, places de refuge en cas de guerre [1].

II. Cités gallo-romaines. — Après les atrocités que César se permit à l'égard des Gaulois vaincus, il leur accorda quelques traitements avantageux et flatteurs. Auguste organisa la conquête de César et conserva à toutes les peuplades gauloises de quelque importance une existence propre, une vie municipale. Dans les trois provinces que formait la Gaule conquise : Lyonnaise, Aquitaine et Belgique, Auguste attribua une administration composée d'un conseil de décurions, de deux duumvirs, de deux édiles et de deux questeurs. Ces municipalités reçurent le titre général de *civitates* en laissant à chacune d'elles le nom particulier de la peuplade gauloise dont elle avait été formée.

Les cinq peuples gaulois de la péninsule armoricaine formèrent donc, chacun avec son territoire, une municipalité gallo-romaine. Parmi ces municipalités, les unes étaient alliées du peuple romain *(civitates fœderatæ)*, les autres étaient libres *(civitates liberæ)*, enfin certaines étaient tributaires *(civitates stipendariæ)* et payaient un impôt. Toutes les *civitates* de la péninsule armoricaine étaient *stipendariæ*, mais cet impôt n'était pas des plus lourds.

De ces cinq tribus gauloises, les Namnètes devaient, comme nous l'apprend César, toucher l'Océan : *Universis civitatibus quæ Oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Redones, Ambivareti, Caletes, Osismii, Namnetes, Unelli* (l. VII, c. lxxv).

III. Les Namnètes. — D'après Ptolémée, la capitale des Namnètes s'appelait *Condevincum* ou *Condivicnum* [2]. Cette ville se trouvait sur l'emplacement actuel de Nantes. La *Table théodorienne* remplace ce nom par celui de *Portus Namnetum*, Port-des-Namnètes ou Port-de-Nantes. Il est possible, sans beaucoup de peine, d'expliquer ce double nom. *Conde* a la signification bien connue de « confluent » et s'applique au lieu où se réunissent la Loire et l'Erdre. C'est là le nom de la ville dont le quartier commerçant, construit sur la rive de la Loire depuis l'occupation romaine, prit le nom de *Portus* [3]. Son importance devint telle qu'il formait presque une ville nouvelle, ayant son organisation et ses monuments spéciaux. C'est ce que prouve une inscription célèbre découverte en 1580 « dans les décombres d'une ancienne tour située derrière le palais épiscopal près de la porte Saint-Pierre [4] », aujourd'hui encastrée dans la galerie de l'hôtel de ville de Nantes et ainsi conçue :

NVMINIB · AVGVSTOR·
DEO VOLKANO
M · GEMEL · SECVNDVS ET C · SEDATVS FLORVS
ACTOR·VICANOR·PORTENS·TRIBVNAL CM
LOCIS EX STIPE CONLATA POSVERVNT

« Aux divins empereurs et au dieu Vulcain. M. Gemellus Secundus et C. Sedatus Florus, agents des habitants du quartier du Port, ont bâti ce tribunal et ses dépendances avec l'argent fourni par le public. »

Ainsi donc une souscription publique permit la construction du tribunal du *Portus Namnetum* destiné aux négociants namnètes. Une autre inscription, du même style et du même temps, nous fait connaître L. Martinus et Lucceius Genialis, qui concèdent aux habitants du quartier du Port *(vicanis Portensibus)* la jouissance d'une galerie et d'une salle *(porticum cum camera)* afin d'y traiter de leurs affaires. Une troisième inscription consacre la mémoire d'un vœu fait à Vulcain pour la sûreté des mêmes *vicani Portenses* et des mariniers de la Loire [5].

Nantes devait donc à son port de commerce une grande prospérité vers le IIe siècle de notre ère. Dans la première et la troisième inscription, il est question du dieu Vulcain dont on a voulu faire *Volianus*, une prétendue divinité topique des Namnètes qui n'a aucune réalité; il n'y a pas lieu de parler du dieu *Ianus* qui est le patriarche Noé [6].

[1] De La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, Paris, 1896, p. 64-65. — [2] Ptolémée, *Géographie*, l. II, c. VII (ou VIII), dans Renier, *Annuaire de la Société nat. des antiq. de France*, 1848, p. 264. — [3] Vers le lieu du port actuel de La Fosse, dit A. de La Borderie, *op. cit.*, t. I, p. 85. C'est là aussi, semble-t-il, l'opinion de E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 439. Dans son étude sur *Nantes avant les Normands*, L. Maître, absorbé par l'importance de la banlieue nantaise du côté de l'Est, a négligé le côté de l'Ouest. Il constate toutefois l'existence de « constructions romaines qui s'élevaient dans l'espace compris entre la rue Jean-Jacques et la place Royale » c'est-à-dire, précisément à l'ouest du confluent de l'Erdre et de la Loire; cf. L. Maître, *Les villes disparues des Namnètes*, 1893, p. 457. — [4] Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 859. — [5] L. Renier, dans *Annuaire de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1850, p. 290. On ne saurait douter que Vulcain n'ait eu un temple à Nantes où deux inscriptions témoignent de la vénération qu'on lui rendait. Malheureusement nous n'avons sur ce temple aucun détail. Nous verrons que Donatien et Rogatien sont dénoncés comme refusant leurs hommages à Jupiter et à Apollon. On n'a jusqu'ici signalé à Nantes aucun indice du temple dédié à l'un ou à l'autre de ces dieux. — [6] A. de La Borderie, *op. cit.*, t. I, p. 86.

On a découvert à Nantes tout ce qui atteste l'existence d'une ville importante de l'époque gallo-romaine; non seulement une enceinte fortifiée d'une étendue relativement considérable : contenance 16 hectares; mais des colonnes, des bas-reliefs, des conduites d'eau ou aqueducs, des inscriptions, des statues, des tombeaux en grand nombre [1].

L'enceinte avait un périmètre de 1665 mètres et une superficie de seize hectares environ [2] (fig. 8643). La Loire baignait la muraille du Sud. Le mur romain des fondations de l'enceinte était épais de plus de 2 mètres, construit avec du mortier de briques, posant sur des blocs sculptés. A l'angle sud-ouest une tour servit de base au château du Bouffay élevé par Conan le Tors,

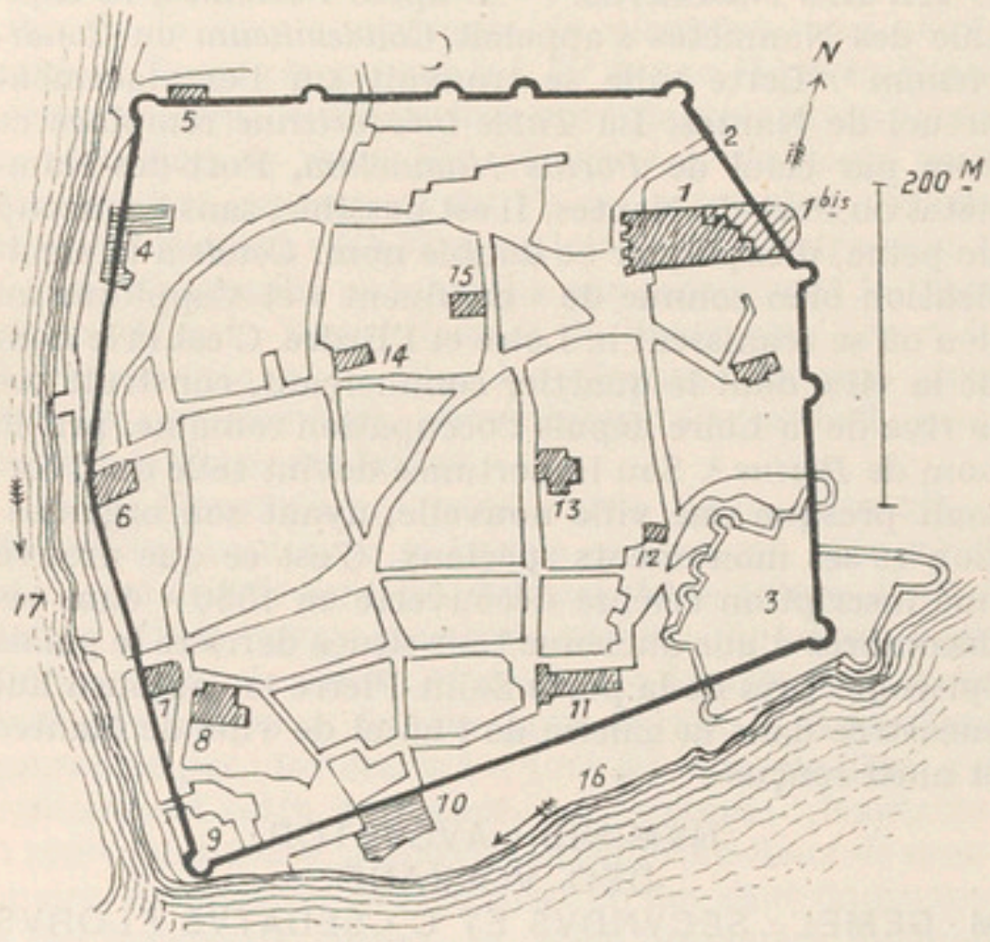

8643. — 1. Cathédrale ancienne; 1 *bis*. Cathédrale, partie construite à une époque moins ancienne; 2. Porte Saint-Pierre; 3. Château des ducs; 4. Hôtel de ville; 5. Saint-Léonard; 6. Les carmes; 7. Saint-Saturnin; 8. Sainte-Croix; 9. Le Bouffay; 10. Ancienne monnaie; 11. Les Jacobins; 12. Sainte-Radegonde; 13. Carmélites; 14. Saint-Vincent; 15. Saint-Denis; 16. La Loire; 17. Ancien bras de l'Erdre.

en 990, démoli en 1849; à l'angle sud-est s'élève le château actuel. Les deux promenades dites cours Saint-Pierre et cours Saint-André tracent à peu près l'ancienne ligne de défense du côté de l'Est. L'enceinte romaine a pu être reconnue dans un jardin de la rue de Premion, près du quinconce du cours Saint-Pierre, dans le jardin de la Trésorerie. La porte Saint-Pierre s'élève sur un soubassement de stèles antiques, qui portait une entrée de l'époque romaine, refaite au XIIIe siècle, ensuite de 1532 à 1534. Au cours Saint-Pierre on a retrouvé un bloc de maçonnerie rougeâtre, base romaine de l'ancienne tour Saint-Laurent. Des vestiges de l'enceinte ont été identifiés rue du Refuge (long. 18 m., haut. 5 m.), à l'angle de la rue Garde-Dieu (tour de 8 m. de diamètre); la façade méridionale de l'église Saint-Léonard et la plupart des maisons de la rue Saint-Léonard sont adossées au mur romain. A la Basse-Grande-Rue, à l'angle de la rue Saint-Saturnin, au point dit le Change *(Cambium)*, se trouvait une porte antique à laquelle aboutissait probablement la chaussée nantaise *(calceata Nannetensis)*, devenue la Grande-Rue.

IV. Les martyrs Donatien et Rogatien. — Dom Lobineau [3], suivi par A. de La Borderie [4], adopte la date du mois de mai de l'année 288 pour l'entrée à Nantes d'un personnage important dont le titre n'est pas bien déterminé : gouverneur de la IIe Lyonnaise ou préfet du prétoire des Gaules, en tout cas fonctionnaire de haut rang à qui l'empereur Maximien Hercule, collègue de Dioclétien, venait de stimuler son zèle par l'envoi d'un rescrit lui ordonnant de veiller à ce que tous les habitants de l'empire placés sous sa dépendance honorassent Jupiter et Apollon. Le préfet des Gaules avait dû éveiller l'attention de ses subordonnés et le *præses* de la IIe Lyonnaise s'était, en conséquence, rendu à Nantes, où, parmi ceux qui voulaient s'attirer des faveurs par leur empressement, un païen dénonça un fidèle nommé Donatien. Les Actes du martyre de ce saint et de son jeune frère Rogatien ont été admis par dom Ruinart dans sa collection des *Acta martyrum sincera*, in-4°, Parisiis, 1689, p. 294-298 et dans les *Acta sanctorum*, maii t. v, p. 282-284. Deux textes de rédaction liturgique ont été publiés dans *Analecta bollandiana*, t. VIII, 1889, p. 163-164 et dans *Annales de Bretagne*, t. XXII, 1906-1907, p. 208-209. La Passion des deux frères martyrs (*Bibliotheca hagiographica latina*, n. 2275) « n'est certes pas sans valeur et si les critiques la regardent comme rédigée tardivement, ils y voient cependant l'écho de traditions vivantes [5] ». Tout cela n'est ni très rassurant ni bien compromettant. A. de La Borderie y voit un « document grave, simple, sérieux. Les critiques, sans déduire leurs motifs, dit-il, en placent la rédaction au ve siècle; elle doit être plus voisine de l'événement; on y trouve tout à fait le sentiment simple et fort de celui qui a vu et entendu ce qu'il raconte [6] ». L. Duchesne écrit que Donatien et Rogatien « sont les seuls martyrs qui, dans toute la Gaule occidentale, puissent être rapportés avec quelque confiance aux persécutions romaines. D'après leur Passion, rédigée tardivement, il est vrai, mais sur des traditions encore vivantes, l'un d'eux, Rogatien, aurait été empêché de recevoir d'autre baptême que le baptême du sang [7] ». On en demeure, en somme, au jugement de Tillemont : « Les Actes de saint Donatien sont graves par le style et par les pensées. Il n'y a point de faits extraordinaires et incroyables. Ils sont même assez bien écrits, et ils paraissent être du ve siècle. Mais je ne crois pas qu'ils soient plus anciens, ni qu'ils puissent passer pour originaux [8]. »

La présence du prologue : *Salubre est catholicis...* paraît indiquer une addition à la Passion qui commence par ces mots : *Igitur cum Diocletianus et Maximianus...*, ce qui soulève la question de date. On a vu

[1] En ce qui concerne les origines historiques, Nantes n'a presque rien à désirer depuis les études approfondies de A. Legendre, *Nantes à l'époque gallo-romaine, d'après les découvertes faites à la porte Saint-Pierre*, dans *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, VIIe sér., t. II, 1891, p. 13-127, et de L. de Laigne, *Nantes à l'époque gallo-romaine*, dans *Annales de Bretagne*, t. XXXIII, 1918-1919, p. 57-84, 217-242, 405-418; L. Maître, *Condivicnum; L'enceinte de la cité*, dans même revue, t. VIII, 1892, p. 7-30. — [2] L.-J.-M. Bizeul, *Des Namnètes aux époques celtique et romaine*, dans *Bull. Soc. archéol. de Nantes*, t. I, 1860, p. 276-350, à corriger avec L. Maître, *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure*, t. I : *Les villes disparues des Namnètes*, Nantes, 1893, p. 421-444; A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, Rennes, 1896, p. 86; Adr. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, in-8°, Paris, 1907, p. 56-60. — [3] Lobineau, *Vie des saints de Bretagne*, 1725, p. 3-5. — [4] A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 187. — [5] Alb. Poncelet, dans *Analecta bollandiana*, t. XXIV, 1905, p. 143; H. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, p. 135, les présente comme un « roman historique ». — [6] A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 194, note 1. — [7] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. II, p. 359-360. — [8] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IV, note XXVIII sur saint Denys de Paris; c'est aussi l'opinion de P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. IV, 1908, p. 35, note 1.

plus haut que dom Lobineau et A. de La Borderie opinent pour le mois de mai 288; un écrivain plus novice dans la critique hagiographique, A. Delanoue, plaçait la persécution dans laquelle périrent les « enfants nantais », entre les années 287 et 291 [1]. L'auteur se reportait à un passionnaire dont il citait et commentait ce début : *Igitur cum Diocletianus et Maximianus romanæ urbis apicem gubernarent et eorum præceptis in christianum nomen bestialis feritas desæviret, ut gratiam religionis catholicæ gentili sub lege calcarent, missis epistolis ad præsidem Galliarum, decreto sanxerunt ut simulacra Jovis vel Apollinis non deorum sed dæmonum, quasi divino cultu deberet universitas venerari, ea ratione præfixa pollicentes, ut is qui eorum ceremonias coleret vel sacrificia devotus offeret, publico se cognosceret stipendio numerandum...; eos vero qui christiani nominis in confessione perstarent post illa tormenta jubent capitalem subire sententiam* [2].

Il ressort de là que Donatien et Rogatien souffrirent sous Dioclétien, après que Maximien Hercule fut associé à l'empire et avant l'abdication de Dioclétien, par conséquent entre l'année 286 et le 1er mai 305. Comme dans le texte qu'on vient de lire, il est question d'un édit de persécution générale, il faut chercher si cet acte se rencontre entre 286 et 305. « Sous Dioclétien et Maximien on compte généralement deux périodes de persécution : l'une qui va de 286 à 294 et que l'on nomme assez improprement persécution militaire; l'autre qui suivit les édits de 303 et 304 et qui, à l'encontre de la première, n'eut aucune répercussion en Gaule, selon le mot bien connu de Lactance : *vexabatur universa terra præter Gallias* [3]. Par suite, il sembla à A. Delanoue, qu'il lui fallait opter pour la première période. A cela, cependant, s'oppose le texte du passionnaire, puisqu'il y est relaté que Donatien et Rogatien furent martyrisés en vertu d'un édit général obligeant tous les chrétiens à sacrifier aux faux dieux. Or, un tel édit n'a jamais été publié de 287 à 291, et si, à cette époque, il y eut persécution pendant laquelle périrent vraisemblablement saint Victor de Marseille, saint Saturnin de Toulouse et bien d'autres, elle ne fut que partielle.

« Ces observations ayant été soumises à A. Delanoue dans le *Bulletin critique* [4], celui-ci crut bon de revenir sur sa première affirmation et dit très catégoriquement que « si jamais l'on veut rétablir quelque inscription « commémorative à l'ombre des deux croix jumelles « de la rue Saint-Donatien, à Nantes, il sera bien d'y « inscrire la date du 24 mai 304, comme celle du martyre « des saints enfants nantais [5] ».

« Sans doute personne ne fait difficulté pour convenir que le récit du passionnaire ne peut s'entendre que de la grande persécution de 303 et 304. Prévoyant l'objection tirée du texte de Lactance, Tillemont ajoutait même : « Il n'est pas impossible que quelques chré« tiens aient souffert alors dans les Gaules... quoique « Constance [Chlore] leur fust tout à fait favorable [6]. » Mais, au lieu de s'arrêter à cette hypothèse que A. Delanoue transforme en certitude, le prudent érudit écrivait : « Comme il n'est pas nécessaire de s'arrêter précisément aux termes de ces Actes s'ils ne sont pas originaux, je ne crois pas qu'il faille trop s'assurer sur ce point, ni qu'il soit défendu de croire que saint Donatien a souffert lorsque Maximien estoit dans les Gaules par quelque occasion particulière et sans qu'il y eût de persécution générale [7]. » C'est cette opinion qu'adopte en définitive Tillemont [8], car il ne croyait pas que les Actes des saints nantais pussent passer pour originaux. A juste raison, il trouvait que les discours étaient trop longs et ceux de Rogatien peu respectueux; il n'admettait pas que Dioclétien eût promis de donner des pensions à tous ceux qui adoreraient ses idoles ni que les bourreaux « aient changé quelque chose dans l'exécution de la sentence prononcée contre les martyrs [9] ». De même, L. Duchesne remarquait que le passionnaire dénotait « un homme peu au courant de la situation administrative de la Gaule au IVe siècle » et qu'il était en contradiction avec l'ancienne tradition épiscopale de Nantes; toutes choses qui indiquaient une rédaction tardive, mais sur des traditions encore vivantes. Bien plus, d'après lui, le fait d'être martyrisé pour la seule raison de professer le christianisme pouvait autoriser à reporter le martyre des saints nantais à des persécutions antérieures, « à celle de Dèce par exemple [10] ».

« Quoi qu'il en soit de l'une ou l'autre hypothèse, le récit du passionnaire doit être corrigé et non pas suivi aveuglément. Dans l'état actuel de la science, il est, en tout cas, téméraire d'assigner une date certaine au supplice des saints Donatien et Rogatien [11]. »

La Passion poursuit : *Erat autem in urbe Nannetica, juvenis quidam nomine Donatianus, clarus genere, mullo tamen clarior fide* [12]. D'après cela, A. de La Borderie avance que Donatien et Rogatien appartenaient à l'aristocratie gallo-romaine [13].

C'est peut-être aller un peu vite en besogne. On pourrait chercher très longtemps parmi la littérature hagiographique pour y découvrir l'aveu d'une origine roturière. Au temps où l'on composait des légendes martyrologiques et autres, il n'était pas de bon ton d'être « peuple » et c'est pourquoi tous les héros de la sainteté chrétienne sont de bonne souche, *clarus genere*. Ce n'était pas cependant dans les classes aristocratiques que se recrutait principalement la société chrétienne primitive. Quoi qu'il en soit de cette réserve, A. de La Borderie a été plus loin, il a découvert la maison des deux frères martyrs. « On a depuis quelques années, écrit-il, découvert, à la porte de Nantes, vers l'Est, les ruines d'une importante *villa* qu'on croit avoir été celle de leur famille. En construisant, en 1874, la nouvelle église de Saint-Donatien, on trouva les substructions de murs très considérables qui se croisaient sous le chevet de l'ancienne église, qui se poursuivaient avec plusieurs retours dans le cimetière jusqu'à une petite chapelle dédiée à saint Étienne, dont les murailles dans leur partie inférieure sont elles-mêmes gallo-romaines et se relient aux autres murs. De ces substructions on retira des bases de colonnes, des fûts cannelés, enfin les indices d'une luxueuse construction. Pourquoi serait-on venu élever la basilique dédiée aux deux martyrs sur ces substructions, sinon parce que c'était là leur demeure? Autour de cette demeure, il avait existé un cimetière païen, et les chrétiens qui n'aimaient pas mêler leurs sépultures à celles des idolâtres y ont pourtant entassé leurs sarcophages; pourquoi cette infraction à leurs habitudes, sinon à cause du souvenir toujours vivant du séjour des deux martyrs en ce lieu et de leur sépulture probable dans leur domaine? »

En si belle voie il est difficile de s'arrêter et voici que la chapelle Saint-Étienne est présentée comme le

[1] A. Delanoue, *Saint Donatien et saint Rogatien de Nantes*, 1904, p. 14. — [2] Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 295-298. — [3] *De mortibus persecutorum*, c. XV, XVI. — [4] 28 oct. 1904, p. 582-283; 5 mai 1906, p. 241-242. — [5] A. Delanoue, *Époque du martyre des saints Donatien et Rogatien*, dans *Semaine religieuse du diocèse de Nantes*, 26 mai 1906, p. 494-497. — [6] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. IV, Paris, 1696, note XXVIII, p. 732. — [7] *Ibid.* — [8] Lobineau, *Vies des saints de Bretagne*, 1836, p. 8-16; P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. IV, p. 34-35. — [9] Tillemont, *loc. cit.* — [10] L. Duchesne, *op. cit.*, t. II, Paris, 1899, p. 359-361. — [11] G. Mollat, *La date du martyre des saints Donatien et Rogatien*, dans *Annales de Bretagne*, t. XXII, 1906-1907, p. 205-207. — [12] *Passio*, c. II, dans *Acta mart. sincera*, p. 296. — [13] A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, Rennes, 1896, p. 188.

sanctuaire domestique où Donatien aurait reçu le baptême.

Tout ceci, est-il besoin de le dire, n'est que tradition, c'est-à-dire fantaisie à laquelle il est impossible d'accorder un moment d'attention, à plus forte raison, de discussion; aussi est-il aisé de montrer dans les deux frères les « derniers rejetons d'une vieille race, vivant là libres, fiers, isolés, comme deux jeunes chênes, dernier reste d'une grande forêt ». Auprès d'eux plus de parents, car leurs Actes n'ont pas une allusion à l'existence de leur père, de leur mère, ni de qui que ce soit de leur famille [1].

Donatien, le plus jeune des deux frères, ayant été touché par la grâce divine, se fit baptiser et, à ce propos, il est surprenant que la Passion n'entre dans aucun détail sur les particularités de cette conversion. Ainsi qu'il arrive souvent en pareil cas, il chercha aussitôt à faire autour de lui du prosélytisme. *Sine metu aliquo triumphos Christi oris sui buccina miles fortissimus in populum decantabat... Quasi bonus agricola in gentilium pectora fruges beatæ fidei seminavit* [2]. Ce mot *miles fortissimus* a été avidement saisi par ceux qui désiraient représenter les « enfants nantais » sous un uniforme éblouissant. Les plus anciennes représentations conservées au musée de Nantes se contentent de les vêtir d'une robe blanche; une assiette de faïence datée de 1751 nous les montre vêtus de la dalmatique des diacres [3]; c'est au XIXe siècle seulement qu'on s'avisa d'habiller les deux jeunes gens en officiers de l'armée romaine, avec cette trouvaille ineffable d'une chlamyde d'hermine [4].

Donatien ayant entendu parler d'une persécution imminente se trouvait dans les meilleures conditions possibles pour satisfaire son ardeur de prosélytisme; la Passion ne lui fait honneur d'aucune conversion, les accusateurs qui le dénoncent au *præses* ne lui en font pas grief, lui-même, au cours de son interrogatoire, n'y fait aucune allusion. Son unique conquête, c'est son frère Rogatien qu'il mande auprès de lui, mais qui ne peut recevoir le baptême par une circonstance que l'hagiographe appelle *sacerdotis absentia fugitiva.* Qu'est-ce à dire? Ceci porterait à croire, en traduisant *sacerdos* par « évêque » qu'il y avait un évêque à Nantes au temps de la persécution dont il s'agit ici. Nous avons vu qu'il est actuellement impossible de déterminer la date de cette persécution. Si par *sacerdos* on entendait « évêque », il faudrait admettre la fuite de celui-ci, ce que le passionnaire ne déguise nullement et dénonce par cette *absentia fugitiva;* mais *sacerdos* peut se traduire par « prêtre ». Quoi qu'il en soit, en plus de Donatien et de ce *sacerdos*, la Passion ne mentionne à Nantes qu'un autre chrétien; voici une communauté singulièrement réduite puisqu'elle ne comprend que trois membres. Dès lors, était-il bien nécessaire au *sacerdos* de prendre la fuite, car, dans une ville peuplée où il comptait en tout deux coreligionnaires, on peut dire que son « Église » était pour lors inexistante et qu'il n'avait pas à fuir pour lui épargner la désorganisation qui résulterait de son arrestation ou de son supplice.

Rogatien instruit, converti, eût volontiers reçu le baptême, ce départ inopportun l'en privait. On s'est demandé pourquoi Donatien n'avait pas baptisé son frère [5]? Question oiseuse. Il est probable qu'un souvenir s'était conservé à Nantes d'une différence d'initiation entre les deux martyrs, l'un était baptisé, l'autre simple catéchumène [6]. Il n'était plus temps d'y remédier.

Quand arriva le magistrat, on est en droit de s'étonner qu'une communauté si peu importante soit aussitôt dénoncée à son zèle, mais admettons qu'il s'agit d'une vengeance personnelle. Le dénonciateur n'est pas nommé et, suivant toute vraisemblance, nous ne serions pas plus avancé en sachant son nom; le magistrat, d'après un texte utilisé par dom Lobineau, serait le célèbre Rictiovarus ou Rictius Varus. Si ce n'est pas un personnage tout à fait légendaire, comme beaucoup le pensent, son nom, mal latinisé, rappellerait celui d'un de ces barbares qui, pendant tout l'empire, et surtout à partir du milieu du IIIe siècle, servirent dans les armées et à la cour des empereurs. Sous Maximien Hercule, Rictiovarus put devenir légat impérial de Belgique. Les Actes des saints Fuscien et Victoric [7] disent qu' « au temps où le très cruel empereur Maximien parcourait la Gaule, il éleva Rictius Varus à la dignité de préfet d'Amiens ». Peut-être y a-t-il ici un souvenir historique naïvement rendu par l'écrivain de basse époque [8].

« Juge très sage, dit un païen au magistrat, rien de plus opportun que ta venue à Nantes pour ramener au culte des dieux les malheureux égarés à la suite de l'homme que les Juifs ont crucifié. Nous avons ici un adepte de cette secte appelé Donatien; c'est contre lui que tu dois sévir d'abord. Non seulement il refuse aux dieux tout hommage, mais, à force de répéter ses mensonges à son frère, il est parvenu à le pervertir : aujourd'hui Jupiter et Apollon, objet de la vénération des invincibles empereurs qui veulent les voir adorés dans tout l'univers, Jupiter et Apollon sont reniés, méprisés par les deux frères, gagnés à la nouvelle religion. Si tu veux te convaincre du fait, tu n'as qu'à les faire venir et les interroger. »

L'accusation est reçue, le magistrat ordonne l'arrestation et la comparution des deux frères devant son tribunal dont il est absolument vain de supposer l'emplacement, que ce soit sur la place du Bouffay ou ailleurs. L'*officium* présente Donatien à qui le juge dit :

« Donatien, d'après un bruit venu jusqu'à nous, tu refuses obstinément d'adorer Jupiter ou Apollon, auteurs et conservateurs de notre vie; bien plus, on t'accuse de te plaire à les irriter, à les couvrir d'injures et de blasphèmes, et enfin de tenir aux gens des discours absurdes pour leur persuader que le peuple doit être sauvé par la mort d'un malheureux qui a été crucifié [9].

— Tu as dit la vérité malgré toi. Oui, je voudrais ramener toutes les victimes de l'erreur au culte de celui qui, seul, mérite d'être servi par tous.

— Cesse tes ridicules prédications, ou je te ferai mettre à mort sans retard.

— Les menaces que tu m'adresses retomberont sur toi, la corde que tu me promets te serrera le cou. Tu préfères à la lumière les ténèbres de l'iniquité, tu ne

[1] A. de La Borderie, *op. cit.*, t. I, p. 188-189; A. Delanoue, *op. cit.*, p. 16-17, renchérit encore; il nous apprend que « de temps immémorial » la « tradition locale » désigne la maison des saints à l'angle de la rue Saint-Donatien et de la rue Desaix actuelle. Une autre maison, place des Changes, portait le même nom, mais ici il y avait confusion créée par l'enseigne d'un magasin. Dans la *Chronique* de Saint-Brieuc on fait de ces jeunes gens les fils du *principis Britanniæ;* le P. Albert Le Grand traduit : « fils du comte de Nantes », lequel se nommait Aurelianus; enfin, en 1451, le registre du Parlement nous apprend que « saint Donatien et saint Rogatien furent extroiets de la maison de Bretagne ». — [2] *Passio*, c. II, dans Ruinart, *op. cit.*, p. 296. — [3] A. Delanoue, *op. cit.*, p. 85. — [4] Id., *ibid.*, p. 90. — [5] Id., *ibid.*, p. 24. — [6] Duchesne, *op. cit.*, t. II, p. 360. — [7] Bosquet, *Ecclesiæ Gallicanæ historia*, t. I, p. 156. — [8] P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. IV, 1908, p. 36, note 1. — [9] A. de La Borderie, *op. cit.*, t. I, p. 188. Le texte latin de dom Ruinart, *op. cit.*, p. 297, est ici très défectueux; en voici une version plus claire et plus correcte formée par les variantes de divers manuscrits de la Bibliothèque nationale : Le *præses* dit à Donatien : *Comperimus quod... prædicatione inani, dum populum salvari commemores in interitum crucifixi credere diversos compellas.*

verras pas la lumière de la justice du Christ; tu mourras dans tes ténèbres. »

Là-dessus, Donatien fut enchaîné et mis au cachot; Rogatien est introduit et l'*officium* a eu le temps d'avertir le magistrat que celui-ci n'est pas encore complètement affilié à la secte, comme l'est son frère. Le *præses* lui dit :

« Tu veux donc, Rogatien, du moins on me l'a dit, tu veux sans grande réflexion abandonner le culte des dieux, de ces dieux qui t'ont prodigué les biens de la vie et ceux d'une haute intelligence... Vrai! après tant de preuves de talent que tu as données, j'aurais honte pour toi si tu faisais la folie de te jeter dans la nouvelle secte. Tu ne veux plus reconnaître qu'un seul Dieu? Songes-y donc : cela t'attirerait tout de suite, et pour ton plus grand malheur, la colère d'une foule de dieux... Mais, puisque tu n'a pas reçu la souillure de je ne sais quel baptême, ne t'entête pas dans une voie mauvaise et profite de l'indulgence des divinités : le palais des empereurs, la cour des dieux combleront le reste de ta vie de dignités nouvelles.

— Dans ton esprit, répondit Rogatien, tout est perverti, ainsi que dans tes promesses : tu mets la faveur des princes avant celle des dieux. Comment veux-tu qu'on adore à titre de divinités ceux-là que tu places toi-même auprès des hommes? Vous et vos dieux vous partagez, il est vrai, la même misère; ils sont sourds parce qu'ils sont de bronze, et vous, vous êtes sourds aussi à la voix de la vérité. Ils n'ont point de vie, et vous, vous n'avez pas de sens. Ceux qui adorent des pierres ne sauraient différer de l'objet de leur culte.

— Réunissez cet insensé à son maître en folie; jetez-le avec lui en prison. Demain, à la vue de tout le peuple le glaive vengera sur l'un et l'autre l'injure faite par eux à la majesté des dieux et des princes. »

Les deux frères furent réunis dans le même cachot où ils passèrent la nuit, Rogatien sollicitant de son frère le baiser de paix qui, dans sa pensée, suppléait d'une certaine façon au rite baptismal. Le lendemain matin, Donatien et Rogatien comparaissent de nouveau.

« Désormais, leur dit le juge, je dois user envers vous de sévérité. Si je continuais de vous traiter avec ménagement, l'autorité de la loi serait amoindrie, car vos offenses contre les dieux doivent être punies, quelle qu'en soit la cause, ou l'ignorance, ou, ce qui est plus grave encore, la rébellion. »

Ici, comme il arrive trop souvent dans les textes apocryphes, on nous montre les accusés répondant *una voce*. Ceci s'expliquerait sans peine s'il s'agissait d'un monosyllabe ou d'une formule liturgique, mais il est clair que cet *una voce* veut dire tout simplement, comme dans tous les cas analogues, qu'un des accusés prend la parole et répond pendant que ses coaccusés opinent de la tête, approuvant ce qu'il dit, au fur et à mesure qu'il parle. Ici, on peut supposer que Donatien, qui a reçu le baptême, parle au nom de son frère, simple catéchumène, et en son nom.

« Ta science à toi est pire que toute ignorance; elle ressemble à vos dieux, métal inerte, insensible, que vous adorez. Nous, nous sommes prêts à souffrir tout ce que pourra inventer un bourreau en colère. Nous ne perdrons pas la vie en la donnant pour celui de qui nous l'avons reçue et qui saura nous la rendre avec usure dans la lumière de sa gloire.

Cela dit, le *præses* les fait étendre sur le chevalet avant qu'on leur coupe la tête et le licteur prend sur lui de leur enfoncer un fer de lance dans la gorge avant de les décapiter.

Ce qui donne confiance dans ce récit, c'est sa sobriété. Ni miracles, ni sépulture glorifiée par des événements; que sont devenus les corps? Si le prêtre était fugitif, si deux fidèles sur les trois qui composaient la communauté ont disparu, il y a bien des chances pour que les restes n'aient pas été recueillis. Ce n'est que plusieurs siècles après le supplice qu'on relève une mention des deux saints dans le *De gloria martyrum* de Grégoire de Tours : *Apud urbem Namnetum duo sunt martyres pro Christi nomine jugulati : quorum unus Rogatianus, alter Donatianus est vocitatus... Apparuerunt viri cum albis vestibus a basilica beatorum martyrum egredi.* Ainsi, au VIe siècle, les deux martyrs avaient à Nantes leur basilique, mais il n'est pas question d'autre chose.

On sait que le silence ne dérange pas plus les uns que la négation ne convainc les autres parmi ceux qui sont déterminés à suppléer aux titres absents. Au Ve siècle, date probable de la *Passio*, au VIe siècle où vécut Grégoire de Tours, on ne connaissait aucun indice de la sépulture des martyrs. Cinq siècles plus tard, cette ignorance avait pris fin et la *Chronique de Nantes* parlait d'une église des deux martyrs où *corpora hic honorifice tumulata requiescunt* [1]. Dès lors, on ne s'étonne plus que le P. Albert Le Grand, suivi par le bollandiste Henschenius, s'embarque dans une histoire de corps jetés en proie aux bêtes sauvages, recueillis par les chrétiens et ensevelis non loin du lieu du supplice. Il n'y a pas sujet de s'arrêter à ces boniments pieux. Une autre explication plus récente n'est pas moins dépourvue de valeur. La présence de murs et de débris de colonnes sous l'emplacement de l'église construite à saint Donatien, en 1874, n'autorise pas plus à y voir les restes de l'habitation des deux martyrs que les indices valables de leur sépulture. Tout le petit roman, illustré de plans à l'appui, imaginé à ce sujet, ne saurait être pris en considération [2].

V. Origines chrétiennes. — Le martyre des deux saints isolés, la fuite du prêtre ou de l'évêque mentionné dans la *Passio* n'autorisent pas à croire à l'existence d'une communauté chrétienne à Nantes, organisée dès le IIIe siècle. Cependant, on a voulu voir, là aussi, les traces d'une Église dès les temps apostoliques et, naturellement, on a trouvé. Puisque Tréguier pouvait se réclamer d'un évêque Drennalus, disciple de Joseph d'Arimathie et établissant son siège épiscopal en l'an 72 de notre ère, ç'eût été pour Nantes un état d'infériorité humiliant de n'avoir pas un personnage apostolique; on se rabattit sur saint Clair, mort en l'an 96, c'est-à-dire longtemps après Maximin de Rennes, décédé en 67.

Saint Clair est un personnage historique dont on s'avisa, au XVe siècle, de faire un contemporain et un compagnon des apôtres : *consortia consecutus apostolorum*, lit-on à son sujet dans un bréviaire nantais. De cela il n'était pas question au XIIIe siècle. On se contentait alors à beaucoup moins. Le chantre Hélias rédigeant l'*Ordinarius* en 1263 disait simplement que *iste Clarus fuit primus episcopus Ecclesiæ Nannetensis : qui missus a romano pontifice ad eamdem ecclesiam clavum quem beatus Petrus ad dexteram habuit in passione secum detulit, quem in maxima veneratione habemus.* Dans le bréviaire de 1400 voici ce que ce texte était devenu : *Hic (Clarus) sanctorum apostolorum consortia consecutus, a romano pontifice ad Galliæ partes missus est... Qui, secum clavum deferens B. Petri pendentis in cruce dexteram perforantem, in Britanniam pervenit. Urbis Nanneticæ primus pontifex est effectus.* Tout cela se dérobe à une discussion scientifique, mais voici qu'à défaut de textes recevables on apporte des vestiges ou prétendus tels.

« A Anetz, sur la Loire, en 1811, dans le voisinage de ruines gallo-romaines, on trouva vingt à trente tombeaux ou sarcophages formés de briques contenant des

[1] *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, p. 144-145. — [2] A. Delanoue, *Saint Donatien et saint Rogatien de Nantes*, 1904, p. 49-56.

squelettes, plusieurs même en contenant deux placés « bout-ci, bout-là », c'est-à-dire la tête de l'un entre les pieds de l'autre, et réciproquement. Sauf les squelettes, rien dans ces sarcophages; mais dans un autre sarcophage assez différent d'aspect et de contenu on trouva, entre autres choses, une poignée de sabre, un mors de bride, un certain nombre de monnaies d'argent et de cuivre, dont une partie datait — autant qu'on put lire, du règne des Antonins de l'impératrice Faustine [1] ». Là-dessus, on prononce que les corps trouvés dans ces sépultures, uniquement parce qu'ils sont inhumés et non incinérés, appartiennent à des chrétiens. On considère ces sépultures comme datées par la monnaie de Faustine sus-mentionnée. Et comme Anetz, ainsi que quelques autres paroisses des bords de la Loire, a pour patron saint Clément [2], on assure que les apôtres de la foi durent descendre la Loire « en propageant le culte de ce grand pontife dans les stations romaines (entre autres à Anetz) qu'ils évangélisèrent dans le courant du IIe siècle [3] ». On arrive ainsi, par un argument archéologique, à relever la thèse de l'apostolicité de saint Clair et de l'Église de Nantes; car si les apôtres de la foi se montraient si empressés à propager le culte de saint Clément, c'est que son souvenir était encore vivant et sa mort bien proche; c'est qu'on était encore, par conséquent, au début du IIe siècle, ce qui s'accorderait bien avec l'épithète *consecutus consortia apostolorum* appliquée à saint Clair et soutiendrait fort à point cette légende décriée.

« Construction ingénieuse mais bien fragile. Chez les païens romains et gallo-romains des deux derniers siècles de notre ère, l'usage de l'incinération (voir ce mot) a, il est vrai, diminué; mais celui de l'inhumation, quoique moins fréquent, était aussi pratiqué; à partir du IIIe siècle, même chez les païens, c'est l'inhumation qui domine [4]. De ce qu'un corps est inhumé, non incinéré, même au Ier ou au IIe siècle, on n'a donc pas le droit de conclure que ce corps fut celui d'un chrétien.

« Mais un trait, facile à constater dans les inhumations, permet de distinguer aisément les sépultures chrétiennes des païennes, aux cinq ou six premiers siècles de notre ère : les chrétiens sont toujours inhumés pieds à l'Est, tête à l'Ouest; les païens tête au Sud, pieds au Nord [5]. A Anetz, l'usage chrétien n'est pas observé; car, dans les tombes qui contiennent deux corps placés « bout-ci, bout-là », si l'un des corps était orienté Ouest et Est, l'autre l'était tout le contraire, c'est-à-dire en opposition directe avec l'usage chrétien. Prenons-les malgré cela pour des sépultures chrétiennes; est-on autorisé à les dater par cette médaille de Faustine, provenant d'une tombe d'un caractère tout spécial, et dont le sabre et le mors de bride accusent nettement l'origine païenne? Non, évidemment; ces sépultures peuvent donc être fort bien du IVe ou du Ve siècle et, dès lors, ne prouvent absolument rien en faveur de l'apostolicité de l'Église de Nantes. Reste donc uniquement la dédicace de la paroisse d'Anetz à saint Clément; mais s'il est permis maintenant de dater la fondation d'une paroisse par la date de son patron, la question de l'apostolicité des diocèses de France sera aisément résolue, car il n'en est pas un seul où on ne trouve, en grand nombre, des églises et des paroisses sous le patronage de saint Pierre. En réalité, rien de moins prouvé que l'origine chrétienne des sépultures d'Anetz; fussent-elles chrétiennes, on n'en pourrait tirer aucun indice sur la date des premières prédications chrétiennes dans le pays nantais [6]. »

VI. Saint Clair. — Nous en venons donc à saint Clair. Un recueil de Saint-Aubin d'Angers et un livre liturgique, l'*Ordinarius* nantais de 1263, en font le premier évêque de Nantes. S'il faut, dans la *Passio* des martyrs Donatien et Rogatien, traduire *sacerdos* par « évêque », ce peut être saint Clair, mais on peut, avec tout autant d'exactitude et de vraisemblance, traduire par « prêtre »; et même on reconnaîtra qu'un évêque, pour une communauté qui se compose d'un fidèle et d'un catéchumène, c'est vraiment abuser de la hiérarchie. Mais, supposons que ce témoignage si vague s'applique à saint Clair; le voici fixé à la seconde moitié du IIe siècle ou au début du IIIe; il lui faut renoncer à se soutenir dans les temps apostoliques. De retour à Nantes, où personne ne le rappelle puisque son troupeau a péri tout entier, il reprend son apostolat et sans beaucoup de succès, semble-t-il. Voici tout ce que nous pouvons en savoir. Vers le milieu du IVe siècle, après l'année 340, un de ces personnages qu'on désignait alors sous le nom de « périodeute », une sorte de missionnaire, appelé Béatus, s'en vint à passer par Nantes et voici l'état dans lequel il trouva cette chétive chrétienté :

« Béatus, ayant passé d'Orient dans le pays de Rome et parcouru les régions occidentales, arriva jusqu'à la cité de Nantes, que le lit de la Loire décore en y portant un grand nombre de navires et de poissons. Là, comme une poignée de brebis au milieu d'une foule de loups, il trouva un tout petit troupeau d'excellents chrétiens [7]. Mais, privés depuis longtemps de toute prédication, leurs âmes étaient desséchées. Méprisés des païens, ils menaient une existence des plus tristes. Béatus, leur prodiguant ses exhortations, ses enseignements, releva leur courage, absolument comme la pluie tombant sur la surface de la terre ranime toutes les plantes épuisées par la sécheresse et les fait reverdir. Il convertit aussi, nous dit-on, beaucoup de païens [8]. Il resta à Nantes quelque temps, enflammant tous les cœurs par sa divine éloquence. Il affermit solidement dans la foi plusieurs d'entre eux et les chargea de maintenir en ces lieux les enseignements de l'Église [9]. Puis il partit, cherchant une retraite cachée, bien éloignée des hommes, où il pût vaquer exclusivement à la contemplation des choses divines [10]. »

De ce texte si intéressant, A. de La Borderie tire cette conclusion historique fort mesurée : « Qu'était-ce donc que la chrétienté nantaise jusque vers 360-370? Un groupe de fidèles très peu nombreux, sans évêque à poste fixe, même sans prêtre, visité de temps à autre par des missionnaires itinérants, soit prêtres comme Béatus, soit évêques comme le *sacerdos* des Actes des deux frères martyrs, lequel prolongea apparemment son séjour à Nantes assez longtemps pour en être considéré comme le premier pasteur.

« Le bon Père Albert Le Grand a fait de saint Clair le héros d'un roman apostolique très complet. Selon lui, il fut ordonné évêque en l'an 69 par le pape saint Lin, successeur de saint Pierre, qui lui donna pour compagnon le diacre Adeodatus et les envoya tous deux évangéliser les Gaules. Clair s'arrêta à Nantes et prêcha la foi chez les Namnètes et chez les Redons; il détruisit à Vitré deux temples dédiés l'un à Pan, l'autre à Cérès, et en fit deux églises; il y établit même, « ès grottes qui

[1] Femme d'Antonin le Pieux, empereur de l'an 138 à 161. — [2] Pape vers la dernière dizaine d'années du Ier siècle. — [3] L. Maître, *Villes disparues des Namnètes*, p. 243-245. — [4] L. Decombe, *Trouvailles du jardin de la préfecture à Rennes*, dans *Bull. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XV, p. 339. — [5] Id., *ibid.*, p. 337 et 340. L'affirmation présentée sur ce ton absolu est trop généralisée; il y a certaines exceptions. — [6] A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, in-4°, t. I, Rennes, 1896, p. 192-193. — [7] *In qua civitate (Nannetica), velut pauculas oves in medio luporum multorum, pusillum christianissimorum gregem repperit.* — [8] Ce qui précède est traduit d'après le manuscrit d'Avranches, ce qui suit est tiré de la *Vita* publiée dans *Acta sanctorum*, maii t. II, p. 364. — [9] Biblioth. municip. d'Avranches, ms. *167; Vita inedita S. Beati*, fol. 197 v°. — [10] A. de La Borderie, *op. cit.*, t. I, p. 194.

sont près la rivière », une sorte de petite communauté composée de trois ermites [1]. On lui donne parfois pour disciple un prétendu saint Juste ou saint Justin, qui aurait été évêque de Rennes. Pendant qu'il travaillait de ce côté, son compagnon, le diacre Adeodatus, semait la bonne parole « au pays de Vennes et de Cornouaille ». Dieu leur envoya de l'aide (continue Albert Le Grand), car Drennalus, disciple de Joseph d'Arimathie, ayant passé de la Grande en la Petite-Bretagne, descendit à Morlaix, convertit ce peuple, édifia une église, passa plus avant jusqu'à la ville de Lexobie ou le Coz-Guéaudet (le Yaudet) sur la rivière de Leguer, où il établit son siège, et donna commencement au siège épiscopal de Tréguier. Ayant esté averti que saint Clair estoit à Nantes, il envoya son archidiacre Cogalus le visiter de sa part et converser avec lui [2]. » A ce moment aussi « le diacre Adeodatus arriva à Nantes, rendit raison à saint Clair du fruit qu'il avoit faites *comtez* de Vennes et de Cornouaille *(sic)*, le suppliant d'y vouloir faire un voyage pour confirmer les nouveaux convertis, consacrer des prêtres et autres ministres et donner l'ordre nécessaire aux affaires de la religion. Saint Clair, laissant Adeodatus à Nantes, visita tout son diocèse, qui s'étendait depuis Nantes jusqu'au cap Sizun, contenant les *comtez* de Nantes, Vennes et Cornouaille *(sic)*. Enfin, après avoir travaillé vingt-six ans en la vigne du Seigneur, il décéda au bourg de Réguini, au diocèse de Vennes, le 10 octobre, l'an 96. Dans la cathédrale de Nantes ils ont le crâne de saint Clair enchâssé en un chef d'argent... La tradition tient qu'il décéda en la paroisse de Réguini, où se monstre encore à présent son sépulcre et son chef [3]. »

« J'ai cité cette pieuse mythologie, conclut A. de La Borderie, afin de montrer, une fois pour toutes, avec quelle désinvolture, avant l'âge de la critique, on fabriquait des origines ecclésiastiques. Le bon Père ne s'aperçoit même pas qu'il donne deux têtes à saint Clair; savoir, un crâne à Nantes — dont l'existence est d'ailleurs très bien prouvée par les documents du XVIIIe siècle [4], un autre crâne à Réguini, où l'on peut le voir encore tous les jours. A l'appui de la sépulture de saint Clair à Réguini, c'est-à-dire de l'identité de saint Clair de Réguini et de saint Clair de Nantes, Albert Le Grand atteste la *tradition*. Si cette tradition eut existé avant lui, elle aurait laissé quelques traces, soit dans les archives de Réguini, de Nantes ou du diocèse de Vannes, soit dans les historiens bretons qui ont parlé de saint Clair : Le Baud, Bouchart, d'Argentré, Du Paz (1620). Nulle part on n'en trouve la moindre trace. Avant 1637, cette prétendue identité, cette prétendue sépulture sont ignorées de tous [5], la tradition ne commence qu'à Albert Le Grand. Et elle a contre elle d'ailleurs une preuve irrécusable de la dualité des deux personnages; ce sont leurs deux crânes.

« De saint Clair, en somme, on ne sait qu'une chose : c'est que la tradition de Nantes, attestée par des catalogues épiscopaux remontant au milieu du XIe siècle, voit en lui le premier évêque de cette ville. Ces catalogues, récemment publiés [6], ne sont pas — même le plus ancien — d'une grande authorité [7]. »

[1] Albert Le Grand, *Vie des saints de Bretagne*, 3e éd., 1680, p. 489-490 et p. 3 du *Catal. des evesques*. — [2] Id., *ibid.*, p. 490-491. — [3] Id. *ibid.*, et *Catalogue des evesques*, p. 59. — [4] Entre autres, le *Propre* nantais de 1782 et un inventaire de la cathédrale; tous deux, pour indiquer cette relique, emploient le mot *calvaria* qui a le sens précis de « crâne »; cf. *Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis*, in-4°, 1857, p. 196-197. — [5] Certains auteurs, après avoir reconnu eux-mêmes ce silence de tous les historiens et de tous les documents antérieurs à Albert Le Grand, persistent à affirmer « *l'unanimité* des auteurs et des historiens à mettre le tombeau de saint Clair à Réguini ». Je ne vois pas bien où ils peuvent prendre cette unanimité. — [6] Par L. Duchesne, *Catalogues épiscopaux de la province de Tours*, p. 65-69. « Le savant éditeur reproche à la *Vie* de saint Mélaine d'avoir pris dans ce *Catalogue* un *Marcius* ou *Marsus* évêque de Nantes et d'en avoir fait par anachronisme un contemporain de saint Mélaine. Mais le *Marsus* de cette *Vie* n'est point qualifié évêque de Nantes et la tradition liturgique de Rennes, où sa fête a été longtemps célébrée le 21 juin, en fait simplement un *presbyter*. Si donc il y a eu emprunt entre ces deux documents, c'est manifestement le *Catalogue* qui a pris dans la *Vie* de saint Mélaine ce *Marsus* sans qualification, pour en faire indûment un évêque de Nantes. — [7] A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, 1896, p. 194-196.

Bibl. — *Bibliotheca hagiographica latina*, 1899, p. 274; De Bye, *Comment. historicus*, dans *Acta sanct.*, oct. t. V, p. 61-66; cf. *Auctarium* (1752), col. 23-25; A. Cahour, *L'apostolat de saint Clair, premier évêque de Nantes, tradition nantaise*, in-8°, Nantes, 1882 (S. de La Nicollière-Teijeiro, dans *Revue de Bretagne*, t. LIV, 1883, p. 401-403; D. R. Jones, dans *Dictionary of christian biography;* A. de La Borderie, *Études historiques bretonnes : saint Clair et les origines de l'Église de Nantes, suivant la véritable tradition nantaise*, dans *Revue de Bretagne*, VIe sér., t. IV, 1883-1884, p. 409-431; t. V, p. 48-73, 332-335; t. VI, p. 136-146 et tirage à part, Rennes, 1884, 52 p.; le même, *Le crâne de saint Clair*, dans même revue, VIe sér., t. V, 1884, p. 391-398; le même, *Études historiques bretonnes*, t. II, *Critique hagiographique : saint Clair et saint Yves, la grande guerre de la succession de Bretagne au XIVe siècle*, in-8°, Paris, 1888; le même, *Les premiers chrétiens de la péninsule armoricaine*, dans *L'Hermine de Bretagne*, 20 mars 1896, t. XIII, p. 249-258; Alb. Le Grand, *Vies des saints de Bretagne*, 1837, p. 612-622; Lobineau, *Saints de Bretagne*, t. I, 1836, p. 16-19; *Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis*, 1857, p. 179-198; S. de La Nicollière-Teijeiro, *Considérations sur les origines religieuses du diocèse et de la cathédrale de Nantes*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. III, 1863, p. 221 sq.; Rob. Oheix, *Saint Clair, premier évêque de Nantes, sa mission, son tombeau, ses reliques*, dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, IVe sér., t. IX, 1876, p. 89-97, 179-187; tirage à part, in-8°, Nantes, 1876, 18 p.; Fr. Plaine, *L'apostolat de saint Clair et les origines chrétiennes de l'Armorique*, dans *Mémoires de l'association bretonne, Arch.*, t. XXIII, 1880-1881, p. 119-157; Richard, *Étude sur la légende liturgique de saint Clair, premier évêque de Nantes*, in-8°, Nantes, 1886.

VII. Liste épiscopale. — On conserve le catalogue épiscopal de Nantes dans différents manuscrits qui sont : 1° Le premier recueil de Saint-Aubin d'Angers *(Vatic. Regin. 465)*, du XIe siècle; 2° le recueil de Robert de Torigni; 3° le second recueil de Saint-Aubin d'Angers *(Vatic. Regin. 450* et *Paris. lat. 4955)*; 4° le cartulaire de Quimperlé; 5° la grande *Chronique* de Tours. Ces divers recueils donnent des listes plus ou moins longues. Le n. 1 s'arrête à l'évêque Gautier, qui siégea de 1008 à 1041; le n. 2 s'arrête à Bernard (1148-1169); les n. 3 et 4 s'arrêtent à Robert (1170-1185); le n. 5 s'arrête à Étienne de La Bruère (1213-1227).

L. Duchesne remarque que le n. 4 fait suivre chaque nom du qualificatif *eps*, jusqu'à l'évêque Adalard (début du Xe siècle), ce qui pourrait être l'indice d'une rédaction contemporaine d'Adalard. A l'appui de cette remarque, on ajoutera que deux évêques du VIIIe siècle environ, *Agatheus* et *Amito*, sont désignés comme des intrus : *vocatus sed non episcopus*, d'où l'on peut induire que, dans le catalogue, *episcopus* accompagnait chaque nom.

Le catalogue du XIe siècle admet ces deux intrus et dont l'un des deux ne fut pas consacré. Ce même catalogue écarte, vers la fin du Xe siècle, Guérec et Judi-

caël. Cette différence de traitement ne peut s'expliquer que par le fait qu'Agatheus et Amito ne pouvaient plus être évincés. Le rédacteur s'en tint, à leur égard, au catalogue traditionnel. Il est vrai que dans le texte n. 4, ces mêmes Agatheus et Amito ne furent pas épargnés, mais ceci par l'effet d'un tardif scrupule.

Dans les cinq catalogues les noms ne diffèrent entre eux que par l'orthographe. Le n. 3 a concédé le titre de *s* ou *scs* pour *sanctus* aux quatorze premiers évêques, de *Clarus* à *Epiphanius* inclusivement; il a encore attribué ce titre aux évêques *Felix* (16), *Pascharius* (20), *Gunhardus* (30) et *Landrannus* (34). Voici le catalogue du XIe siècle :

NOMINA EPISCOPORUM NANNETENSIUM

Clarus episcopus.
Emius episcopus.
Similinus episcopus.
Eumelius episcopus.
Marcius episcopus.
Arifius episcopus.
Desiderius episcopus.
Leo episcopus.
Eusebius episcopus.
Nonnechius episcopus.
Cariundus episcopus.
Cerunius episcopus.
Clematius episcopus.
Epiphanius episcopus.
Eumelius episcopus.
Felix episcopus.
Nonnechius episcopus.
Eufronius episcopus.
Leobardus episcopus.
Pascharius episcopus.
Taurinus episcopus.
Haico episcopus.
Salapius episcopus.
Agatheus vocatus, sed [non episcopus.
Amito vocatus, sed [non episcopus.
Deormarus episcopus.
Odilardus episcopus.
Alannus episcopus.
Trutgarius episcopus.
Gunhardus episcopus.
Gislardus episcopus.
Haitardus episcopus.
Ermengarius episcopus.
Landrannus episcopus.
Fulcherius episcopus.
Esaias episcopus.
Adalardus episcopus.
Walterius.
Hugo.
Hervisus.
Walterius.
Budichus.
Erardus.
Quiriacus.
Benedictus.
Brictius.
Iterius.
Bernardus.
Robertus.
Mauricius.
Goffredus.
Stephanus.

« Cette liste, écrit L. Duchesne, est généralement d'accord avec les documents. Les vérifications commencent à l'année 453 et, depuis lors, sont assez nombreuses. Il y a, toutefois, une observation à faire. Entre l'évêque *Salapius*, que l'on trouve en 632 et en 650, et l'évêque *Deormarus*, constaté en 757, il n'y a que deux noms, et encore deux noms d'évêques intrus. C'est trop peu. En revanche, trois noms, ceux de *Pascharius*, *Taurinus* et *Haico*, se suivent entre Leobardus et Salapius, qui vivaient l'un en 627, l'autre en 632. C'est beaucoup. D'autre part, des documents dont l'autorité mérite considération, nous présentent les évêques Pascharius et Taurinus comme ayant vécu vers la fin du VIIe siècle. On peut donc soupçonner que la liste épiscopale a subi, à une époque ancienne, une transposition de lignes et que Salapius doit être reporté immédiatement après Leobardus. C'est ce que j'admettrai, jusqu'à plus ample informé, dans le commentaire qui va suivre. Quant à la partie antérieure au VIIe siècle, elle paraît digne de confiance. »

1. *Clarus* (voir ci-dessus).

2. *Emius*. Nom altéré.

3. *Similianus*. On le trouve nommé par Grégoire de Tours. *In gloria martyrum*, c. LIX, qui lui donne les titres d'*antistes* et de *magnus confessor;* il semble avoir vécu dans la seconde moitié du IVe siècle. Au temps de Clovis, une église de Nantes était placée sous son vocable. Dans le martyrologe hiéronymien, on lit à la date du 16 juin : *In civitate Namnetis nat. sancti Similiani;* quelques manuscrits et Grégoire de Tours font usage de la variante *Similini;* il en est de même dans la plupart des catalogues.

4. *Eumelius*. Faut-il l'identifier avec *Eumerius* qu'on trouve, en 374, au concile de Valence?

5. *Marcius*. Tout ce qu'on sait d'à peu près certain au sujet de saint Mars, c'est qu'il était disciple de saint Mélaine de Rennes et qu'il assista à ses funérailles. Vers la fin du XVIe siècle, on imagina de faire de saint Mars un évêque de Nantes, et cette conjecture en l'air trouva place dans la liturgie du diocèse de Rennes. Comme cet évêque intrus prit place entre 527-531, il est clair que ce n'est pas celui qui porte le n. 5 de la liste de Nantes et qui doit prendre place vers la limite du IVe et du Ve siècle [1].

6. *Arifius*.

7. *Desiderius*. L'un des évêques destinataires de la lettre de Léon de Bourges, Victurius du Mans et Eustochius de Tours, écrite en 453. *P. L.*, t. LIV, col. 1239.

8. *Leo*.

9. *Eusebius*. On trouve son nom parmi les évêques signataires du concile de Tours.

10. *Nonnechius*. Un des évêques signataires du concile de Vannes. L. Duchesne fait remarquer que ce nom (*Nunechius*, Νουνέχιος) n'est pas rare à cette époque et repousse l'identification entre cet évêque de Nantes et un homonyme désigné par une lettre de Sidoine Apollinaire (l. VIII, ep. XIII).

11. *Cariundus*.

12. *Cerunius*, et plus probablement *Ceraunius*.

13. *Clematius*.

14. *Epiphanius*. Un des évêques qui siégèrent au concile d'Orléans, en 511.

15. *Eumerius*, d'après les conciles, Fortunat et Trojanus; les catalogues donnent généralement Eumelius. Fortunat écrit aussi *Evhemerus*. Il siège aux conciles d'Orléans, en 533 et 541; à celui de 538 il se fait représenter par le prêtre Marcellianus. Trojanus, son collègue de Saintes, lui adressa une lettre qui est conservée : *Collect. concil. Galliæ*, t. I, col. 1007. Fortunat lui composa une épitaphe (*Carmina*, l. V, c. I), mais si longue et si vague qu'on n'y apprend guère autre chose sinon qu'Evhemerus était de famille noble et commença la construction de la cathédrale.

16. *Felix*, qui mourut l'an VII du règne de Childebert II, en 582, était alors dans la trente-troisième année de son épiscopat, il fut donc installé à Nantes en 549 [2]. On le voit siéger à deux conciles tenus sous le roi Caribert, à Tours, en 567, et à Paris; puis, en 573, il siège à un autre concile convoqué à Paris par le roi Gontran. Félix est un des sept signataires épiscopaux d'une lettre adressée, en 567, à sainte Radegonde [3]. La dédicace de sa cathédrale se place vers cette année, un 30 du mois de septembre [4]. Nous dirons plus loin que la ville de Nantes lui dut plusieurs travaux dont Fortunat fait grand éloge, cela va sans dire, dans des poèmes tous postérieurs à l'année 565 [5]. Il intervint plusieurs fois dans les affaires des Bretons entre eux et avec les rois francs. En 550, il sauve la vie à Macliavus [6]; en 579, il envoie une députation aux Bretons vainqueurs pour arrêter leurs ravages [7]. Contrairement à ce qui s'était vu jusqu'alors et à ce qui s'est vu depuis jusqu'à nos jours, l'évêque Félix ne s'entendait pas à merveille avec un de ses collègues et celui-ci, grand écrivassier, n'a pas voulu en garder le secret. C'est ainsi que Grégoire de Tours nous apprend à ne pas traiter Félix avec un excès d'indulgence lorsqu'il l'accuse de lui avoir envoyé ou fait envoyer des lettres injurieuses [8]. Il l'ac-

[1] S. de La Nicollière-Teijeiro, *Saint Mars, évêque de Nantes (527-531)*, dans *Revue historique de l'Ouest*, t. XV, 1899, p. 37-48, 379-390. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XV. — [3] Id., *ibid.*, l. IX, c. XXXIX. — [4] Fortunat, *Carm.*, l. III, c. VI; *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, p. 1-3. — [5] *Carm.*, l. III, c. IV-X; l. V, c. VII; cf. l. III, c. II; l. IV, c. I. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. IV. — [7] Id., *ibid.*, l. II, c. XXXI. — [8] Id., *ibid.*, l. V, c. V.

cuse aussi d'avoir encouragé les intrigues du prêtre Riculfus, qui voulait supplanter Grégoire sur le siège de Tours et qui trouva refuge et appui auprès de l'évêque de Nantes (580) [1]. Grégoire parle encore de Félix à propos de la mort de saint Friard, en 573 [2]; il tenait de lui une histoire intéressante sur un ancien évêque de Nantes [3]. Félix s'était préparé un successeur, son neveu Burgundio, mais Grégoire le refusa à raison de sa jeunesse. Félix mourut le 6 janvier 582 [4]; son anniversaire était célébré le 8 janvier.

Bill. — B. Aubé, dans *Nouvelle biographie générale;* Baronius, *Annales eccles.*, 1597, ad an. 574, n. 16-18; cf. Pagi, *Critica*, 1689, n. 18; R. Ceillier, *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XVI, 1748, p. 562; 2e éd., t. XI, p. 313-314; A. Delanoue, *Saint-Félix de Nantes*, in-12, Nantes, 1907; *Dictionary of christian biography*; A. Gellusseau, *Esquisses biographiques : saint Félix, Philippe du Bec, Félix Fournier, évêques de Nantes*, in-8°, Nantes, 1879; P. Grégoire, *Étude historique et littéraire sur saints Félix et Fortunat (VIe siècle)*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XVI, 1877, p. 173-200; tirage à part, in-8°, Nantes, 1879; *Histoire littéraire de la France*, t. III, 1735, p. 330-331; *Histoire de saint Félix, seizième évêque de Nantes*, in-12, Nantes, 1845; Ed. de Kersabiec, *VIe siècle, saint Félix, évêque de Nantes*, in-12, Nantes, 1861; Alb. Le Grand, *Saints de Bretagne*, 1837, p. 382-391; Lobineau, *Vies des saints de Bretagne*, t. I, 1836, p. 424-437; Du Sollier, *Commentarius historicus*, dans *Acta sanct.*, julii t. II, p. 470-477.

17. *Nonnechius.* Cousin du précédent et qui fut son successeur par la volonté de Chilpéric [5]. L. Duchesne se demande si ce n'est pas le *Nonnichius illustris* que saint Germain de Paris visita en revenant du Nantais [6]. En 587, l'évêque de Nantes eut des difficultés avec les magistrats du roi Gontran, à cause de son fils, impliqué dans une affaire criminelle; il dut comparaître devant le roi après les fêtes de Pâques [7]. On le retrouve encore à l'occasion de la guérison miraculeuse d'un de ses serviteurs, à la Saint-Martin d'été (4 juillet), en 591 [8].

18. *Eufronius.* On le trouve mentionné dans la Vie de saint Colomban, c. XLVII (il porte le nom de *Suffronius*) comme ayant présidé à l'embarquement du moine exilé, en 608 ou 609. L'évêque de Nantes siégea au concile de Paris en 614.

19. *Leobardus.* On le voit siéger au concile de Clichy, en 627.

20. *Salapius* [9]. Signa le privilège de saint Éloi [10] pour Solignac, daté du 20 novembre 632. En 650, il est représenté au concile de Chalon-sur-Saône par son archidiacre Chaddo.

21. *Paschárius.* Cet évêque est mentionné dans la Vie de saint Hermeland, abbé d'Aindre, à qui il fit accueil à son arrivée de Fontenelle et qu'il aida à fonder le nouveau monastère d'Aindre [11].

22. *Taurinus.* On lit cette signature, sans indication de siège, au privilège de saint Ansbert pour Fontenelle (688 ou 689).

23. *Haico.*

« Après Salapius (ou *Haico*), le catalogue nous présente deux noms de personnages que l'on appelait « évêques » mais qui ne l'étaient pas, *Agatheus* et *Amillo.* Le premier est mentionné dans la Vie de saint Hermeland comme ayant réuni abusivement les pouvoirs de comte et d'évêque dans les deux cités de Rennes et de Nantes. C'était un homme fort cruel. Il est à croire que le second de ces deux usurpateurs aura hérité de la situation du premier. Le temps où ils ont vécu est celui de Pépin d'Héristal et de Charles-Martel, temps fertile en anomalies de ce genre.

« Le *Gallia christiana* insère ici un saint Émilien, évêque guerrier, qui aurait, au temps de Charlemagne, combattu en Bourgogne contre les Sarrasins. Il n'est pas question de cette histoire et de ce personnage avant le XVIe siècle (voir *Acta sanct.*, au 25 juin). Si la légende bourguignonne est fondée à qualifier ce saint Émilien d'évêque de Nantes, il faudra l'identifier avec le saint Similien du Ve siècle et rapporter le voyage de Bourgogne à quelque translation de reliques. Mabillon, *Ouvrages posthumes*, t. II, p. 15, l'identifie avec un saint Émilien que le martyrologe hiéronymien (22 août) semble joindre à saint Symphorien d'Autun.

« Le *Salvius* que mentionne ensuite le *Gallia christiana* et qui aurait combattu à Poitiers en 732, est une invention de Travers, *Histoire de Nantes*, t. I, p. 100 sq.

24. « *Deormarus.* Assista en 757 à l'assemblée de Compiègne, où il signa le privilège de Gorze.

25. « *Odilardus.* Mentionné dans une charte du 17 février 797, comme ayant donné antérieurement un témoignage dans une question de propriété [12].

26. « *Alannus.* Le *Gallia christiana* insère ici un Atto, d'après une charte d'Inchad de Paris de 829; d'après le privilège d'Aldric de Sens pour saint Remi; enfin d'après une charte de fondation de Montiéramey [13], en 237. C'est très probablement l'évêque de Spire *(Nemetensis)*, Atto, qui figure au catalogue de cette Église vers le temps qui nous occupe.

27. « *Drutcarius.* Mentionné dans une charte de Redon [14] de l'an XXI de Louis le Pieux (834) [15]. »

VIII. Les fouilles de 1910-1913. — Au début de ce siècle, la municipalité de Nantes fit démolir l'évêché afin d'établir sur son emplacement un jardin au nord de la cathédrale. Cette opération donna lieu à d'importantes découvertes. L'enlèvement des terres mit au jour les restes d'un évêché plus ancien, remontant au XIIe siècle et à une profondeur plus grande encore, la trouvaille d'un mur gallo-romain ayant fait partie de l'enceinte de la ville; ce mur avait été épargné sur une longueur de 25 mètres environ et se trouvait en excellent état de conservation. Ce ne fut pas tout. On rencontra deux autres murs élevés lors du déclassement de l'enceinte précédente nécessité par l'agrandissement de la cathédrale; puis, sous celui de ces murs qui avait remplacé le mur gallo-romain, un cimetière mérovingien avec des sarcophages engagés dans le mur. La municipalité nantaise paraissant occupée par d'autres soins, ce fut la Société archéologique de Nantes qui prit l'initiative de poursuivre les fouilles et d'en tirer des résultats concluants. Initiative heureuse puisqu'elle procura les allocations indispensables à une seconde campagne plus fructueuse encore que la première. Conduites par M. G. Durville, les fouilles ont été décrites par lui dans un travail fort étendu : *Les fouilles de l'évêché de Nantes, 1910-1913*, paru en *Supplément* au *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1913, 361 pages. Le même savant chanoine en a donné un résumé sous le titre : *Les fouilles de l'évêché de Nantes en 1910-1911*,

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XLIX. — [2] Id., *ibid.*, l. IV, c. XXXVII; *Vitæ Patrum*, X, 4. — [3] *De gloria confessorum*, c. LXXVII. — [4] *Hist. Franc.*, l. VI, c. XV. — [5] *Ibid.*, l. VI, c. XV. — [6] Fortunat, *Vita S. Germani Paris.*, vs. 58. — [7] *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XLIII. — [8] *De virtutibus B. Martini*, l. IV, c. XXVIII. — [9] Dans Pardessus on lit *Galapius*, au concile *Sallappius*. — [10] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 254. — [11] E. G., *Saint Hermeland, fondateur et premier abbé d'Aindre, au diocèse de Nantes. VIIe siècle. Légende de sa vie, authenticité de ses reliques et mandement pour sa translation*, in-18, Nantes, 1849. — La Vie de saint Hermeland, *Acta sanct.*, martii t. III, p. 574-575, présente Paschárius comme ayant été le contemporain de Lambert, abbé de Fontenelle. — [12] *P. L.*, t. XCVII, col. 1068. — [13] *Gallia christiana*, t. XII, col. 247, instrum. — [14] De Courson, *Cartulaire de Redon en Bretagne*, in-4°, Paris, 1863, p. 357. — [15] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. II, p. 364-365.

dans *Bulletin du Comité archéologique des travaux historiques*, 1912, p. 222-264; c'est ce travail, avec les plans de M. L. Primault, qui en doublent l'intérêt, que nous suivons, citons ou résumons ici. « Rapprochant, avec un sens historique aiguisé, quelques textes trop succincts des découvertes récentes, M. G. Durville a su présenter une série d'hypothèses vraisemblables sur les conditions et l'époque de l'établissement du christianisme à Nantes [1]. Des deux piscines, une a certainement servi au baptême, la plus récente; quant à la plus ancienne, on a proposé de n'y voir qu'une simple piscine privée dans une maison romaine, antérieure à l'époque chrétienne [2]. L. Maître a même proposé d'en faire deux piscines du IIIe siècle [3]. Nous croyons qu'il n'y a pas lieu d'accueillir ces opinions dont M. G. Durville a donné une réfutation péremptoire qui lui a permis de maintenir toutes ses conclusions [4]. La futilité des objections était telle qu'on ne pouvait l'attendre de L. Maître qui parlait du passé chrétien avec certaines ignorances qu'on ne devait pas s'expliquer chez ce savant consciencieux.

Pour procéder avec méthode, nous parlerons de ces fouilles et de leurs découvertes dans l'ordre suivant (fig. 8644) :

1. L'enceinte orientale de Nantes. 2. Le cimetière mérovingien. 3. L'évêché du XIIe siècle. 4. La porte Saint-Pierre. 5. L'église Saint-Jean-du-Baptistère. 6. Les deux piscines de l'église Saint-Jean. 7. Principaux objets découverts dans ces fouilles.

1° *L'enceinte orientale de Nantes : le mur gallo-romain; le mur du Xe siècle; le mur du XVIIe siècle.* — Le mur gallo-romain s'étend entre la porte Saint-Pierre et la cathédrale. On l'a exhumé sur une longueur de 25 mètres environ. Au moment de sa découverte, il était dans un état de conservation admirable, avec toute la fraîcheur primitive de son ciment rouge et la régularité de son appareil. Les joints de ses différentes assises semblaient faits de la veille. On en voyait, dans toute leur netteté et leur vigueur, les rainures tirées au fer dans le ciment (fig. 3) [5]. Il a été conservé sur une hauteur moyenne de 2 mètres. Son épaisseur est de 4 m. 28; elle dépasse celle de deux

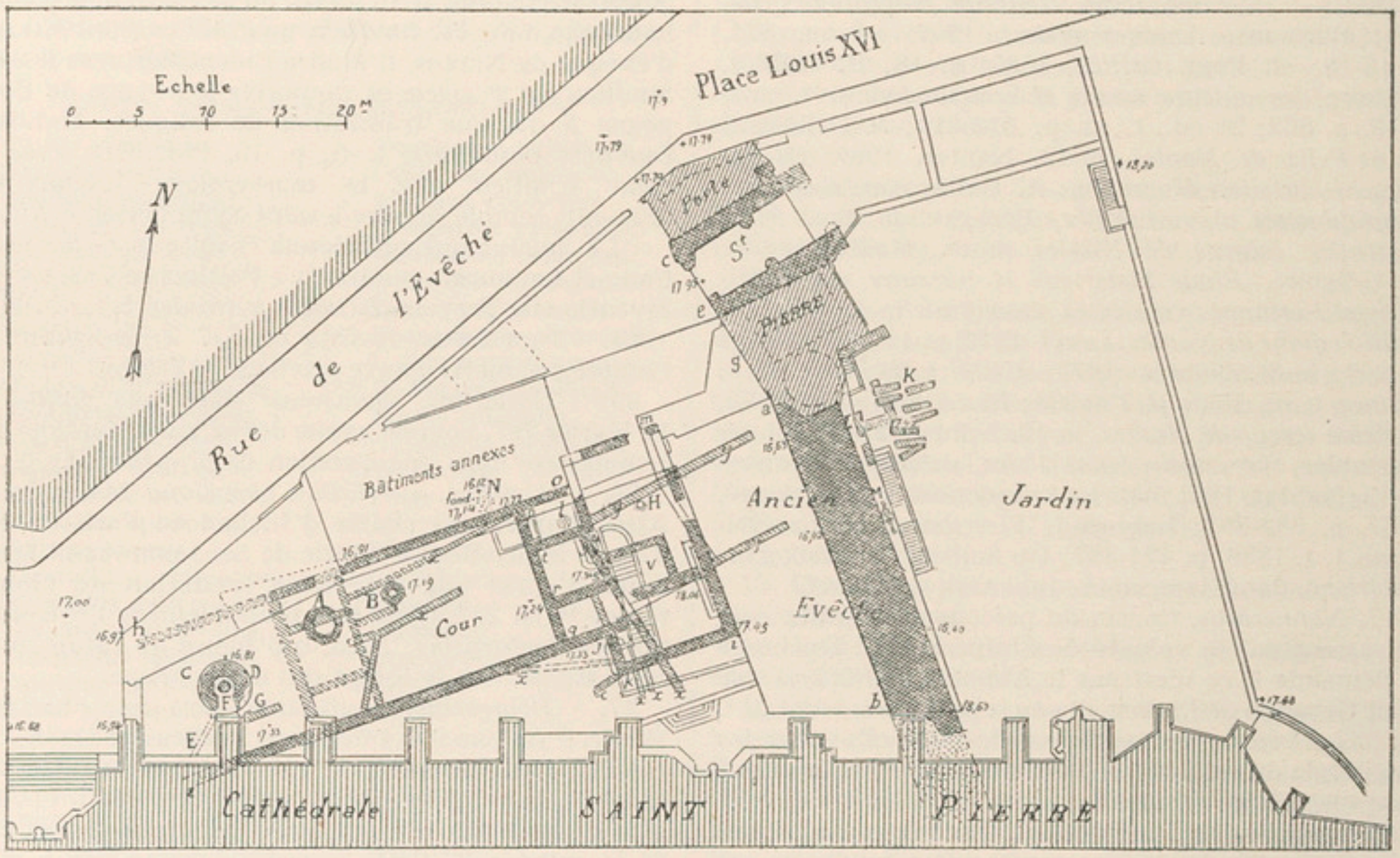

8644. — Plan de la porte Saint-Pierre et de ses abords jusqu'au VIe siècle.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 225, fig. 1.

Légende du plan, fig. 1 : *a b*, mur gallo-romain. *c d e f*, porte Saint-Pierre, murs latéraux. *e g*, porte Saint-Pierre, la façade. *h i j k l m n o*, église Saint-Jean, circuit. *p q*, *r s*, *t*, *u*, église Saint-Jean, murs intérieurs. *v*, église Saint-Jean, constructions intérieures. *x*, murs en mortier jaune, antérieurs au IIIe siècle. *y y*, murs en bonne maçonnerie, antérieurs au IIIe siècle. *z z*, murs construits au-dessus du dallage de l'église. A, piscine baptismale du IVe siècle. B, puits desservant la piscine. C, piscine baptismale du VIe siècle. D, conduit d'adduction de l'eau. E, conduit de dégagement. F, fût de colonne cannelée où passait le tuyau d'adduction. G, mur de la salle d'accès de la piscine. H, puits pour le service de l'evêché du XIIe siècle. I, puits pour le service de l'évêché du XVe siècle. K, cimetière mérovingien; tombeaux monolithes de pierres blanches. L, cimetière mérovingien, tombeaux d'ardoises. M, cimetière mérovingien, squelette sans tombe. N, trous de pieux.

[1] M. Prou, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1911, p. CXLIII. — [2] A. Blanchet, dans *ibid.*, 1911, p. CXIV. — [3] L. Maître, *Observations sur les baptistères trouvés dans le voisinage de la cathédrale de Nantes*, dans *ibid.*, 1913, p. LIII-LIV. Un autre mémoire du même auteur fut résumé dans le *Bulletin archéol. du Comité*, 1914, p. LXXII-LXXVI, qui craignait visiblement cette prose intarissable et se contenta d'un résumé. L. Maître fit paraître des *Observations sur les fouilles de la cour de l'évêché et de la porte Saint-Pierre*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. LV, 1913, p. 469-499; dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. LIX. Maurice Prou se prononçait pour l'authenticité de la cuve du VIe siècle comme étant « la primitive cuve baptismale de l'église de Nantes ». Enfin, M. G. Durville, a publié un travail sur *L'ancienne église Saint-Jean-du-Baptistère de Nantes*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. LVI, 1914, p. 57-140, qui confirme ses conclusions précédentes et répond à toutes les objections de son contradicteur. — [4] *Réponse à quelques objections*, dans *Les fouilles de l'évêché de Nantes*, du *Supplément* au *Bulletin de la Société archéologique*, 1913, p. 347-357. — [5] Ces mentions renvoient aux fig. 8644, 8645 et 8648, respectivement fig. 1, 2 et 3.

autres murs de la même enceinte : l'un que l'on voit dans la maison des dames de la Retraite, l'autre qui a été découvert en 1910, dans la rue de l'Écluse; ces deux derniers n'ayant qu'une épaisseur de 3 m. 80.

Ce mur repose presque à fleur de sol sur ce qui était alors le niveau du quartier. Ses fondations consistent en un rang de pierres brutes moyennes, posées sur champ, et qui font une retraite de 0 m. 25. La maçonnerie commence immédiatement au-dessus de ces pierres. Les quatre premières assises ne présentent pas la régularité du petit appareil romain. Les pierres sont généralement plus longues, plus grosses, moins bien équarries. Au-dessus de la quatrième assise, les pierres commencent à être jointoyées régulièrement et à présenter les rainures au fer; les chaînes de briques ne commencent qu'au-dessus de cette assise et débutent par un double rang, puis viennent trois rangs de pierres cubiques suivis de trois rangs de briques qui alternent régulièrement à partir de ce point avec les trois assises de moellons.

La hauteur totale des trois assises de briques est de 0 m. 165; les assises de pierres ont 0 m. 33. Le mur n'a sa décoration de briques et de pierres cubiques qu'à son parement extérieur; le parement intérieur ne comprend que des assises de moellons prises dans le ciment, sans être jointoyées. On y remarque, sans s'en expliquer la présence, qu'un cordon de briques sur une longueur de 5 mètres, à environ 0 m. 90 de ses fondements.

Ce mur n'a jamais été précédé d'une douve. Ses fondations avec leurs quatre assises non appareillées, ne plongent qu'à une profondeur de 0 m. 50; sa retraite reposait directement sur le sol naturel. A l'intérieur, à partir de la retraite, commence une aire cimentée qui règne sur toute la longueur du mur qui a été dégagée elle devait avoir pour but son entretien ou sa défense.

Dans toute la longueur du mur on n'a rencontré à sa base aucun bloc cyclopéen comme on en a trouvé dans les fondations de la porte Saint-Pierre. Pareille constatation a été faite rue de l'Écluse et place du Bouffay où les murs reposaient sans fondations sur le sol et commençaient par des pierres ordinaires; le mur de la rue de l'Écluse traversait des murs antérieurs construits en mortier jaune semblable à celui que nous signalerons à l'occasion de l'église Saint-Jean.

Il faut signaler ici la différence qui existe entre les fondations de ce mur et celles de la porte Saint-Pierre à laquelle il aboutit. Dans les fondations du mur, rien que de normal; les assises reposent régulièrement sur la retraite, supportant à leur tour d'autres assises où les briques et moellons sont pris dans un ciment qui les unit solidement. Tout indique un travail exécuté selon toutes les règles de l'art, tranquillement, sans l'ombre de précipitation. On a eu tout le temps de préparer les matériaux nécessaires, de tailler ces milliers de pierres cubiques, d'appareiller ces assises, de les jointoyer. A la porte Saint-Pierre, il en est tout autrement. Ce sont d'énormes blocs de pierre blanche ou de granit, arrachés à des monuments et entassés les uns sur les autres, avec des stèles funéraires, sans être liés par aucun mortier. On a pris tous les matériaux qu'on avait sous la main; les plus gros, pour aller plus vite; on les a remployés tels quels, sans leur faire subir la moindre retouche, sans le moindre souci de faire une œuvre d'art, comme si l'on voulait aller au plus pressé, dans l'imminence d'un danger qui accourait comme une inondation.

Il eût été d'un grand intérêt de voir comment le mur

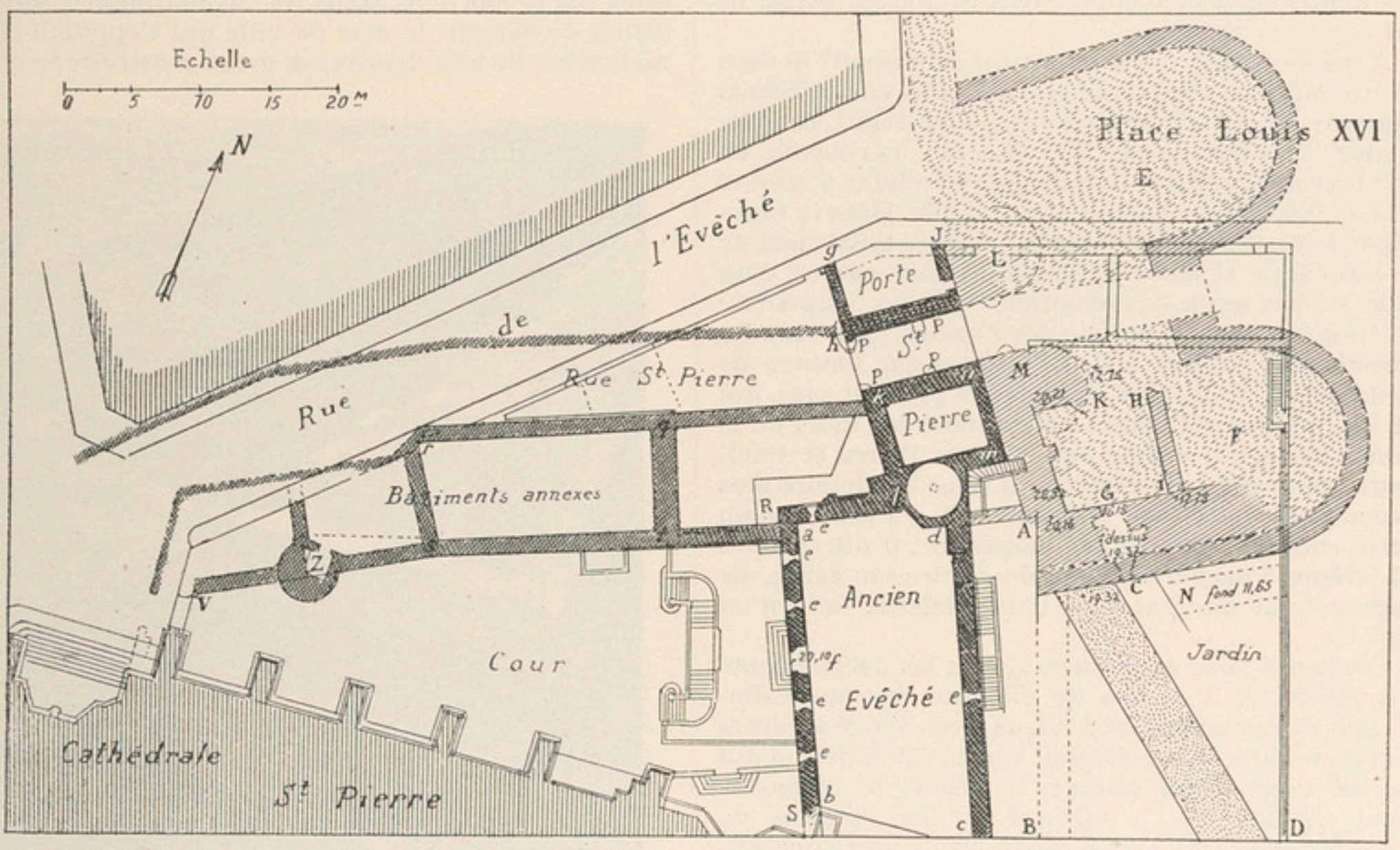

8645. — Plan de la porte Saint-Pierre et de ses abords du xe au xviie siècle.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 227, fig. 2.

Légende du plan, fig. 2 : *a b c d*, évêché du xiie siècle. *e*, ouvertures. *f*, portes. *g h i j*, évêché du xve siècle (côté nord). *k l m n*, évêché du xve siècle (côté sud). *o*, tourelle de l'escalier. *h k n i*, passage de la porte Saint-Pierre. *p*, chasse roues du passage. *q t u k*, annexe de l'évêché (xvie siècle). *r s t q*, servitudes (xvie siècle). *v s r*, mur latéral et tourelle de l'église Saint-Jean. AB, enceinte du xe siècle. CD, enceinte de 1658. E, tour dite de Guy de Thouars. F, tour de l'évêché. CG, caponnière. HI, mur de refend de la tour. K, escalier de la tour. LM, petites tours démolies en 1478. N, salle voûtée construite dans la douve.

est relié à la porte : leur point de jonction eût donné lieu à des observations qui eussent peut-être expliqué cette différence et éclairci le mystère qu'elle soulève. Malheureusement, cette jonction se fait sous un édifice que d'autres considérations ont porté à conserver.

A priori, on serait tenté d'expliquer cette différence en disant que le mur a été construit entre deux invasions, dans l'accalmie qui suivit la première, et que la porte a été élevée en grande hâte, à la nouvelle imprévue qu'une autre invasion se précipitait vers la ville encore mal close. Ce mur gallo-romain est de l'époque des autres enceintes gallo-romaines; quant aux fondations de la porte Saint-Pierre, elles ne renferment que des débris de monuments païens et aucun vestige de provenance chrétienne.

A quelle époque notre mur a-t-il été démoli? Si nous en croyons trois chroniques qui ont entre elles d'étroits rapports, et qui sont étrangères à la Bretagne, cet événement sera survenu en 850 et serait attribuable au duc breton Nominoë [1]. Qu'il faille l'imputer à celui-ci ou aux Normands, la date est à retenir. Dans la *Chronique de Nantes*, il est question de l'agrandissement de la cathédrale et de la construction, tout autour, d'un mur pour lui servir de protection contre les Normands; ceci aurait eu lieu sous l'évêque Foucher (897-912). Le chroniqueur revient à deux reprises sur l'œuvre de Foucher. « C'était, dit-il, un homme probe et sage, qui fit les plus grands efforts pour refaire les murs de la principale église dédiée aux apôtres Pierre et Paul, murs qui avaient été détruits, et pour les étendre plus longuement, les élargir et les couvrir. » Puis, dans un autre endroit, reprenant le même fait, il dit encore : « L'évêque Foucher s'efforça de refaire son église, de l'agrandir et de l'entourer d'une défense faite d'un mur [2]. »

Ces lignes nous expliquent ce que les déblaiements ont révélé. A 5 mètres de distance du mur gallo-romain, et parallèlement à lui, on a rencontré un autre mur d'enceinte qui se dirigeait vers la cathédrale et qui passait à une petite distance du chœur de ce monument agrandi. On l'a retrouvé sur une longueur de 15 à 20 mètres. Il en reste encore une amorce qui permet de juger de sa grossièreté. Il avait une épaisseur de 2 mètres et reposait sans fondation dans un cimetière qui partait du mur gallo-romain et s'étendait des deux côtés de la voie sur une longueur de plus de 100 mètres. La partie qui en a été conservée est à cheval sur des sarcophages mérovingiens.

Ce mur, par suite de sa mauvaise construction, a été refait plusieurs fois. A l'origine, il n'avait pas plus de douve que le mur gallo-romain. La douve de cette partie de l'enceinte de Nantes n'a été creusée que vers l'an 1207, sur le fief des chanoines, que le comte de Bretagne, Guy de Thouars, indemnisa en leur assignant une rente de 14 livres sur la recette de son domaine. Sous ces reconstructions, motivées surtout par les sièges que la ville eut à supporter de la part des Français, à la fin du XVe siècle, ce mur a servi de rempart à Nantes jusqu'en 1658, où un nouvel agrandissement de la cathédrale l'éventra. On construisit alors, en cet endroit, un troisième mur d'enceinte qui s'avançait en forme d'éperon sur la motte Saint-Pierre (voir plan, fig. 2, lignes AB et CD).

Grâce aux travaux accomplis et aux indications consignées dans la *Chronique de Nantes*, il est possible de reconstituer l'histoire si tourmentée de ce point de l'enceinte. A l'origine, le mur gallo-romain allait, d'un trait, depuis la porte Saint-Pierre jusque vers le château. Il passait près du chœur de la cathédrale, dite de Saint-Félix, située complètement *intra muros*.

L'enceinte gallo-romaine ayant été rompue au milieu du IXe siècle, soit par Nominoë soit par les Normands, l'évêque Foucher profita de cette rupture, lors de la reconstruction de sa cathédrale, pour l'agrandir. Il en prolongea le chœur en dehors du mur détruit, et reporta la nouvelle enceinte à une petite distance derrière le nouveau chœur.

Cet état de choses dura jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Les chanoines songèrent alors à donner à la cathédrale ses proportions actuelles. Ils obtinrent l'autorisation de démolir le mur de ville qui s'opposait à la réalisation de leur dessein, et firent construire le nouveau qui décrivait un angle autour du chœur, et allait reprendre l'ancien auprès d'une tour située du côté du château et appelée la tour Saint-Laurent.

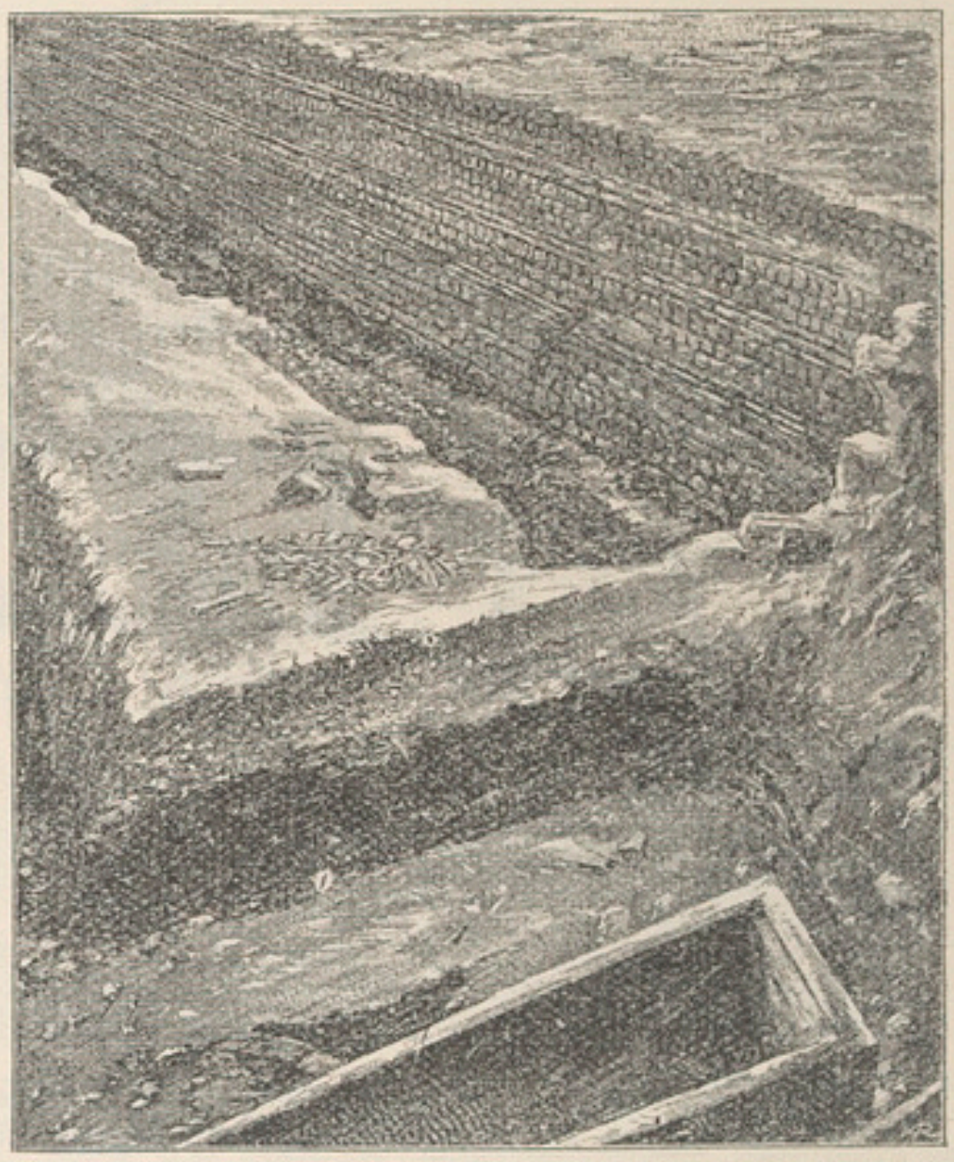

8646. — Mur d'enceinte romain à Nantes.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1912, pl. XXXIV.

Cette reconstruction, approuvée par la ville dans sa délibération du 19 mars 1657 [3], se fit l'année suivante. L'adjudication des travaux eut lieu le 17 mai 1658, et la pose de la première pierre quelques jours après, le 12 août.

Ce mur de 1658 est celui qui figure sur tous les plans qui représentent les fortifications de Nantes au XVIIe et au XVIIIe siècle. On en attribuait précédemment la construction au duc de Mercœur. Son épaisseur, sa direction, son fruit, répondent exactement aux données du devis de 1658; il n'y a plus aucun doute possible sur l'époque et les causes de la construction.

2° *Cimetière mérovingien* (dans le plan, fig. 1, les sarcophages sont marqués par les lettres K, L, M; dans le plan, fig. 2, le cimetière est désigné par la lettre A). —

[1] Bouquet, *Recueil*, t. VII, p. 222-223. *Chronique* d'Angoulême et d'Aquitaine : *DCCCL Nomenoius Redones et Nannetis capiens, partem murorum portasque eorum destruxit.* — [2] *Chronique de Nantes*, éd. R. Merlet, p. 73 : *Fulcherius episcopus vir probus et sapiens qui multum studuit parietes ecclesiæ principalis apostolorum Petri et Pauli dirutos reficere et eos longius extendere et amplificare et summopere cooperire; ibid.*, p. 78 : *Fulcherius episcopus studuit ecclesiam suam reficere, magnificare ac etiam castrum muro factum circa eam componere.* — [3] Archives municipales de Nantes, *BB43;* voir aussi le texte du devis dans le *Bulletin de la Société archéol. de Nantes*, 1910, p. 10-25.

On a dit plus haut que le mur du xe siècle était à cheval sur des sarcophages mérovingiens. Entre ce mur et le mur gallo-romain on a rencontré de nombreux ossements humains épars, et plusieurs squelettes dans leur position normale.

La partie du rempart avoisinant la cathédrale ayant été plusieurs fois refaite, ces reconstructions ont bouleversé le terrain et complètement modifié le caractère du cimetière qui les a précédées. Mais, au pied du manoir de Guillaume Guéguen, derrière une tour élevée au xve siècle et marquée sur le plan n. 2 par la lettre F, la partie du mur du xe siècle, protégée par cette tour, n'a pas eu besoin d'être remaniée. C'est là que l'on a retrouvé les restes de l'ancien cimetière en son état primitif, tel qu'il avait été enfoui.

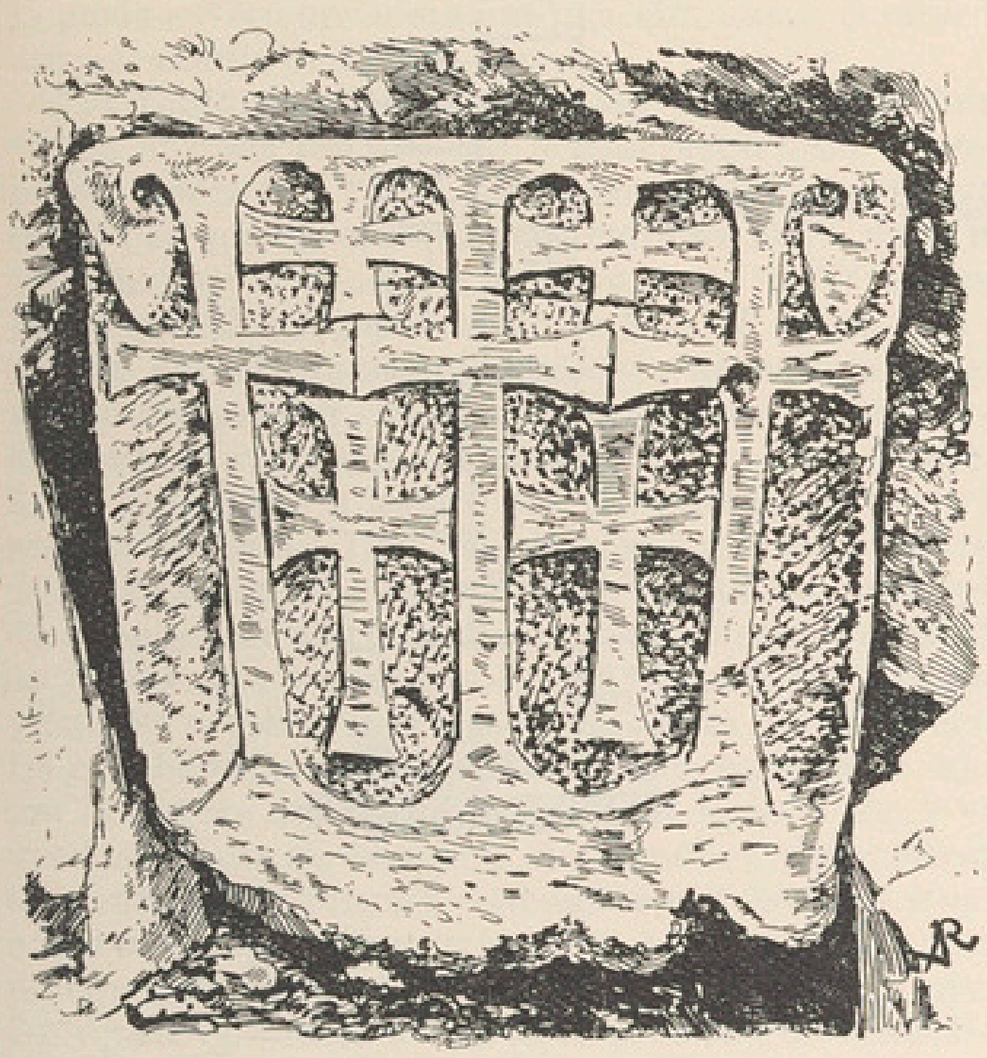

8647. — Sarcophage mérovingien.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1912, pl. xxxv.

Il restait de ce cimetière huit sarcophages monolithes de pierre blanche, et deux composés de six pierres d'ardoise. Quatre des monolithes sont encore engagés dans le mur du xe siècle. L'un d'eux porte à l'une de ses extrémités une ornementation formée d'une combinaison de croix (fig. 8647).

Tous les sarcophages monolithes sont orientés de l'Ouest à l'Est; les deux tombes d'ardoise, du Nord au Sud, ainsi que l'étaient encore plusieurs squelettes qui gisaient sans cercueil aux environs du mur gallo-romain.

Cette différence d'orientation semble avoir ici une cause accidentelle, purement locale. Entre le dernier rang des sarcophages monolithes et le mur gallo-romain il n'y avait pas place pour une autre rangée d'inhumations faites dans le même sens. Par suite, cette partie du cimetière ayant été remplie par des occupants qu'on ne pouvait pas déplacer, les derniers venus ont dû céder aux exigences du terrain. On les a orientés dans le sens du mur : circonstance qui permet d'assigner aux deux cercueils d'ardoise une date plus récente que celle des sarcophages de pierre blanche.

Dans tous ces cercueils on a trouvé des squelettes noyés dans la terre et ayant conservé leur position primitive. Quelques-uns renfermaient deux squelettes : celui de dessous dans sa position normale, comme celui de dessus. Les squelettes inférieurs n'ayant été ni écrasés ni déprimés, nous en concluons que dès le moment de l'inhumation, le cercueil était rempli de terre dans laquelle on déposait le corps; puis, quand il était assez vaste pour contenir deux corps, on en mettait un autre, toujours dans de la terre, par-dessus. Nous ne pouvons pas nous expliquer autrement comment un cadavre aurait pu être étendu sur un squelette sans l'écraser et sans déranger l'ordre des ossements.

Quelques-uns de ces sarcophages avaient perdu leur couvercle, les autres l'avaient conservé, mais aucun n'était lié à l'auge par un mortier quelconque; chacun pouvait se déplacer facilement. D'un rapprochement institué avec les sarcophages du cimetière mérovingien de Vertou, où la plupart des auges avaient leur couvercle scellé, on peut induire qu'à Nantes les sarcophages ont dû servir à plusieurs générations. Aucun de ces sarcophages n'a donné le moindre objet de métal ni de poterie.

Entre les tombes, les ouvriers ont recueilli une trentaine de deniers de Charlemagne, de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. La première invasion de Nantes par les Normands eut lieu en 843, sous ce dernier roi. Ces deniers marquent la dernière époque à laquelle ce cimetière fut en usage. Le mur construit sur les sarcophages à la fin du ixe siècle ou au commencement du xe aura servi à former intérieurement une terrasse, et le cimetière aura complètement disparu. Le mur de l'évêché du xiie siècle plongeait dans cette terrasse, et ses fondations s'arrêtaient un peu au-dessus des deux cercueils d'ardoise marqués sur le plan (fig. 1), par les lettres LL, et au-dessus du squelette marqué par la lettre M.

Nous croyons, écrit M. le chanoine G. Durville, que ce cimetière mérovingien avait été, pour ainsi dire, amorcé par un autre plus ancien dont l'origine doit remonter aux temps du paganisme.

On a dit que le dessous de la porte Saint-Pierre était pavé de stèles funéraires. Ces stèles devaient provenir des environs. Les deux côtés de la voie qui entrait à Nantes par cette porte présentaient sans doute l'aspect des voies qui entraient dans les villes romaines, avec leur file de tombeaux. Ce côté de Nantes était le seul qui se prêtât à des inhumations, les autres étaient entourés par la Loire et par l'Erdre et ses marais.

Les chrétiens auront continué d'inhumer leurs morts aux portes de la ville et sous ses murs, et c'est ainsi que tout ce quartier sera devenu la nécropole de Nantes depuis les plus anciens temps jusqu'aux temps mérovingiens, et même jusqu'aux invasions des Normands.

3° *L'évêché de Brice* (voir le plan, fig. 2). — L'évêché démoli en 1910 occupait dans toute son étendue, à part ses servitudes, la place d'un évêché plus ancien construit au xiie siècle. Tout le rez-de-chaussée de ce dernier avait été utilisé comme cave de celui qui l'a remplacé.

Le mur oriental de l'évêché avait été construit sur le bord du mur gallo-romain. Le constructeur avait, dans ce mur, des fondations bien solides. Il n'a pas su profiter de l'avantage de la situation; il avait mis son mur à cheval sur le mur gallo-romain, ouvert une tranchée dans la terre le long de ce mur, jeté des pierres dans cette tranchée et établi sa construction moitié sur le mur gallo-romain, moitié sur ces fondations peu solides. Aussi tout le mur avait dévié de la verticale; et s'il n'avait été retenu par une terrasse du côté où il penchait, il eût entraîné la chute des constructions auxquelles il servait de fondation.

Cet ancien évêché avait sa porte principale exactement au-dessous de celle de l'évêché, démoli en 1910. Sa façade était percée d'ouvertures en forme d'archères; on en a retrouvé trois et l'amorce d'une quatrième.

Il en avait autant, et à des endroit correspondants, dans le mur qui donnait à l'extérieur, et une sur la rue de l'Évêché.

Ses murs avaient 1 m. 20 d'épaisseur. Les maçons qui les ont élevés avaient, par endroits, essayé d'imiter l'appareil romain. Ils avaient employé des pierres cubiques, et en avaient agencé d'autres longues de manière à en former des cordons analogues aux cordons de briques.

L'ensemble du travail dénotait une mauvaise époque. Plusieurs des pierres employées avaient été rougies par un incendie. Or, les annales locales nous apprennent qu'un grand incendie détruisit la ville de Nantes en 1118, et qu'un évêché y fut construit par l'évêque Brice, mort vers 1140. D'un autre côté, les gallo-romaines. Ce sont d'énormes blocs de pierre blanche et de granit, entassés les uns sur les autres, sans aucune liaison. A différentes époques, on a rencontré autour de cette porte des blocs analogues, avec des inscriptions. Il semble qu'ils aient dû faire partie de ces assises, et que, lors des différents travaux faits à la porte, ils ont été remplacés dans ses fondations par les moellons à l'aspect hétérogène qu'on y a bloqués. Plusieurs de ces inscriptions ont été recueillies soit à la mairie, soit au musée d'archéologie. D'autres, malheureusement, ont été brisées, et d'autres enfouies à la base de la colonne Louis XVI qui s'élève au milieu

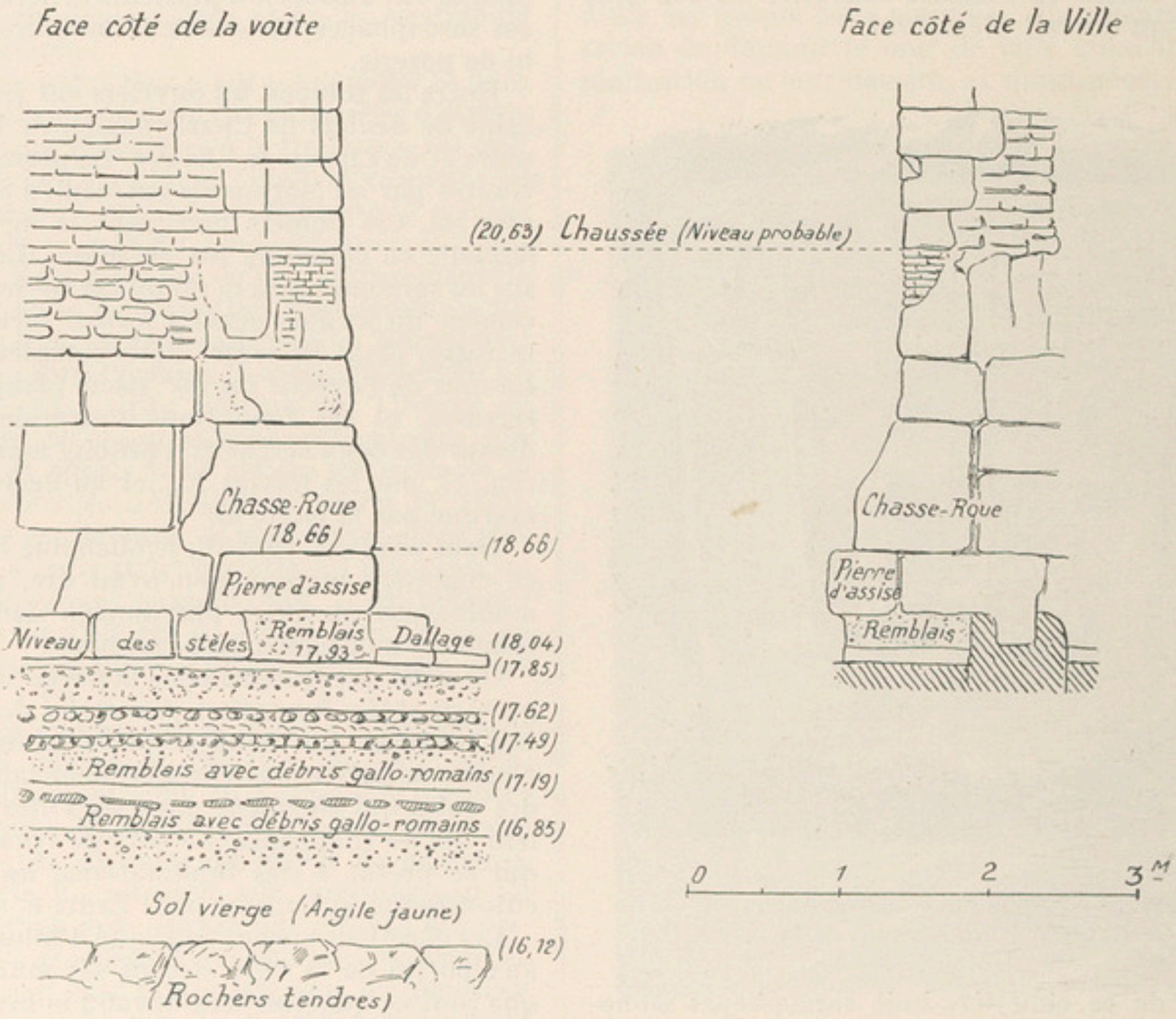

8648. — Porte Saint-Pierre à Nantes. D'après *Bull. du Comité*, 1912, p. 237, fig. 3. Coupe indiquant les niveaux successifs des chaussées, cote de la ville. Les cotes de nivellement sont reportées au repère de la Bourse, lequel est à 3 m. 51 au-dessus du niveau moyen de la mer à Saint-Nazaire.

ouvertures de cette construction avaient été bouchées par une terrasse élevée, au plus tard, au commencement du XVIe siècle. Pour ces différentes raisons, on croit pouvoir identifier ces restes avec ceux de l'évêché construit par l'évêque Brice, d'après certains auteurs en 1130 et d'après d'autres en 1136 (voir le plan, fig. 2, *a b c d*).

4° *La porte Saint-Pierre.* — Le mur gallo-romain aboutit à une porte de ville appelée porte Saint-Pierre, du voisinage de la cathédrale, et porte de l'Évêché, de sa position sous le manoir épiscopal construit par Guillaume Guéguen. Cette porte comprend deux parties distinctes : la partie supérieure, qui est de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe, et la partie inférieure, qui est des temps gallo-romains. La partie supérieure a été construite en même temps que les tours qui flanquaient autrefois cette porte. Les travaux ont commencé en 1477 : le manoir qui la surmonte et l'encadre a été terminé vers 1506, sous l'épiscopat de Guillaume Guéguen.

La partie inférieure disparaissait autrefois entièrement sous terre; le niveau de la rue était alors à une élévation de près de 2 mètres au-dessus de son niveau actuel. Cette partie a conservé la plupart de ses assises du cours. Le dallage de la porte était surtout fait de stèles funéraires qui se trouvent au musée.

Il n'y a pas lieu de contredire l'opinion de certains archéologues qui font remonter au XIIIe siècle la porte Saint-Pierre et l'attribuent à Guy de Thouars. Le caractère gallo-romain de cette porte est indéniable, et depuis cette époque elle n'a pas cessé d'être en usage. La voie sous le portail (voir plan, fig. 1, *c d e f*, et fig. 2, *h i k n*) a une longueur de 9 mètres et une largeur de 4 mètres, entre les parements des murs latéraux. Elle est rétrécie à son milieu et à son issue vers la ville par d'énormes blocs de granit qui sortent de 0 m. 60 à 0 m. 80 du mur, et qui laissent au passage une largeur de 2 m. 80 environ. Ces blocs pouvaient servir soit aux portes, soit comme chasse-roues. Les chasse-roues qui sont sous la voûte devaient occuper primitivement le milieu du mur latéral. Il est à remarquer que les assises du mur latéral situé du côté de la cathédrale se prolongent sur une longueur de 10 mètres. Ces assises nous donnent la profondeur primitive de la porte avant les remaniements opérés au XVe siècle. Si le mur latéral du côté opposé n'a plus aujourd'hui que 9 mètres, c'est qu'il en a perdu un lors de sa reconstruction.

Il y avait en cet endroit une vaste salle de 50 pieds

de long sur 25 environ de large. Sa solidité ayant été compromise par suite des travaux de fortification faits par la ville, on la reconstruisit vers 1480, en ne lui donnant plus que 21 pieds de large entre « ses deux longères », c'est-à-dire ses deux murs latéraux, qui étaient chacun de 3 pieds d'épaisseur. C'est ainsi que ce côté, qui mesurait autrefois 30 pieds, c'est-à-dire 10 mètres, a été réduit à 9 mètres ou à 27 pieds. Les assises de l'autre côté sont demeurées intactes sur leur longueur de 10 mètres, qui nous donne la profondeur que la porte avait autrefois. Le manoir de Guillaume Guéguen, élevé sur ces assises, ne les a utilisées que sur une longueur de 9 mètres; le surplus est resté bloqué dans les autres travaux de fortification. Comme le chasse-roues situé sous la voûte occupe juste le milieu de ces 10 mètres, on peut se demander si les deux angles de la porte extérieure n'étaient pas, eux aussi, comme les autres, munis de chasse-roues.

Les fouilles exécutées au pied de la porte Saint-Pierre et dans son axe ont donné jusqu'à six niveaux ou chaussées (fig. 8648). Le niveau inférieur est caractérisé par une couche de petits cailloux noyés dans une terre jaune; la couche a environ 0 m. 10 d'épaisseur; elle repose à une profondeur de 1 m. 10 à peu près du niveau actuel. Le second présente un cailloutis semblable au premier, mais reposant sur un lit de pierres moyennes; entre ces deux cailloutis, la terre brune et assez homogène a donné par endroits quelques fragments de briques. Les trois niveaux supérieurs diffèrent complètement des deux premiers : ce ne sont plus de simples cailloutis, mais de véritables pavages plus ou moins unis, dans lesquels des fragments de briques viennent combler les intervalles laissés par les pierres. La couche du cinquième se distingue particulièrement par la nature des remblais qui l'ont formée. On y voit des fragments de charbon, des cendres, des scories, le tout mêlé à des briques concassées qui donnent à cette couche un aspect de rouge piqué de noir. C'est sur ce niveau que reposent les premières assises de la porte. On dirait que nous avons là la preuve de l'incendie à la suite duquel les Namnètes songèrent à fortifier leur cité.

5° *L'église Saint-Jean-du-Baptistère.* — Cette église, autrefois centre d'une paroisse et du doyenné de Nantes, le premier doyenné du diocèse par sa dignité, avait complètement disparu sans laisser la moindre trace de son existence. On en ignorait la situation exacte. Des archéologues nantais, trompés par le nom de « cour Saint-Jean, nom porté par une cour prise au XIXe siècle pour la construction du transept de la cathédrale, s'entendaient pour placer cette église dans un endroit où l'on n'en a rien trouvé.

Avant les fouilles, M. G. Durville avait émis l'opinion que l'église Saint-Jean devait renfermer la cuve baptismale mise au jour en 1868, et désignée, depuis, sous le nom de « baptistère Saint-Jean ». En faveur de cette opinion, il apportait deux raisons. La première, c'est que du XIIIe au XVIIe siècle, l'église disparue avait été appelée indifféremment « église Saint-Jean » ou « église Saint-Jean-du-Baptistère », *ecclesia Sancti Johannis de Baptisterio*. La seconde, c'est que cette église avait été démolie pour l'agrandissement de la cathédrale au XVe siècle, et non pour son agrandissement au XIXe, et que c'était au XVe siècle que son sol était entré dans ce monument. La situation de la piscine indiquait celle de l'église à laquelle elle avait donné son nom significatif de Saint-Jean-du-Baptistère. Sa proximité de la cathédrale, au pied d'un de ses contreforts, expliquait pourquoi cette église avait été démolie. Des fouilles faites aux environs, entre le deuxième et le troisième contrefort, amenèrent la découverte d'un mur très ancien qui avait été coupé pour le prolongement de la cathédrale, et dont la direction pénétrait obliquement dans ce monument. En suivant ce mur vers l'évêché, on parvint à rétablir, sur un côté, tout le circuit de l'édifice auquel il avait appartenu.

L'enlèvement des terres qui se trouvaient au nord de ce mur mit au jour une aire cimentée qui s'étendait sans solution de continuité jusqu'à un mur parallèle au premier et de même structure. Le ciment de l'aire étant pris avec les deux murs, nous avions la preuve qu'ils appartenaient au même édifice. Le dégagement total de l'aire permit d'avoir la longueur de la construction dont on avait déjà la largeur. On parvint ainsi à déterminer le pourtour d'une vaste salle rectangulaire indiquée sur le plan par les lettres *h i j o*. Cette aire était formée d'un premier lit de pierres qui reposaient sur le sol. Par-dessus ces pierres, dans une couche de ciment rouge de 0 m. 15 d'épaisseur, étaient noyés des carreaux de dimensions diverses, des briques et des débris de tuile à rebord. L'aire se continuait au même niveau, avec une légère déclivité de l'Est à l'Ouest, dans toute l'étendue que nous venons d'indiquer, englobant dans son périmètre la piscine située au pied du contrefort.

Détail de la plus grande importance pour déterminer la plus ancienne des deux piscines, cette aire passait par-dessus la piscine A, qui fut découverte un peu plus tard, et venait, pour ainsi dire, expirer au bas de la partie octogonale de la piscine du contrefort, au-dessus de sa partie circulaire qui sert de base à cette partie octogonale. Par la pensée, on pouvait se reporter à une époque où cette dernière piscine, située dans l'axe de l'église, était le seul monument à s'élever au-dessus de son aire, et, par suite, à attirer l'attention et à justifier le nom de Saint-Jean-Baptiste porté par l'église de temps immémorial.

Avec cette partie nettement déterminée par l'unité d'une aire de même niveau, l'église Saint-Jean en contenait autrefois une autre que l'on pourrait appeler son chevet. Cette partie a subi plus de bouleversements que la nef de l'église. On y a retrouvé, çà et là, des amorces de dallage faits de larges carreaux, et à des niveaux différents. Au centre s'élevait une construction rectangulaire marquée dans le plan par la lettre V, et formée de murs d'une structure plus mauvaise. Cette construction, qui domine la nef de l'église, est en dehors de son axe. Les fouilles faites dans son intérieur n'ont rien amené de particulier; on n'y a trouvé que des débris de poteries dites samiennes, ou gallo-romaines, comme partout ailleurs dans toute l'étendue de ce sol.

De ce chevet on n'a pu déterminer sûrement que le pourtour. Du côté de la cathédrale, le bas du mur qui le formait est resté intact dans toute la hauteur où ce mur avait du fruit. De l'autre côté, des constructions du XVIe siècle ont été la cause de sa destruction. Dans la première campagne de ces déblaiements, on a cependant trouvé un pan de mur qu'on ne savait alors à quoi rattacher. A ce pan de mur adhérait encore une aire de ciment analogue à celle de la nef de l'église. Tout près, mais en dehors, on a recueilli une tête de Vénus Anadyomène. Sur un autre point du chevet, au bas du mur de l'évêché, on a trouvé un bronze de Trajan à la légende : *Imp. Cæsar Trajan. Opt. Aug. Germ.* On trouvera sur le plan (fig. 1) une idée de cette découverte. Tous les murs désignés par les lettres *h i j k l m n o* appartiennent à l'église Saint-Jean et sont de la première époque de l'église. Cette aire affecte sensiblement la forme d'un *tau*, avec la différence que les deux bras du *tau* ne sont pas de la même largeur, le mur *n u* n'étant pas dans l'axe du mur *j k*.

Le bas de l'église ayant été démoli par des constructions du XVe ou du XVIe siècle, il a été impossible d'en préciser la longueur. Cependant, près du mur du portail de la cour, on a rencontré un mur transversal d'une

construction plus récente et qui pourrait avoir remplacé le mur de la façade primitive. Malheureusement, il est plus facile de dégager ces murs que de déterminer la destination de toutes les salles qu'ils forment. Ce que nous appelons le chevet de l'église a été trop bouleversé pour que nous puissions dire s'il ne renfermait pas des salles pour le service du baptistère que cette église a possédé de tout temps. Il est certain que le dallage de cette partie était plus élevé que celui de la salle rectangulaire. Mais il est difficile d'élever et de justifier une théorie sur cet unique renseignement.

Nous pouvons dire encore que l'on a trouvé une fibule de bronze dans la partie de ce chevet marquée sur le plan (fig. 1) par les lettres *k* et *j*. C'est bien peu, même pour suggérer l'idée que cet endroit a pu servir de vestiaire lors du baptême des catéchumènes.

La partie rectangulaire de l'église, celle qui est désignée par les lettres *h i j o*, est d'une détermination plus facile. Elle présente nettement la forme d'une nef d'église ou de basilique; le mur transversal *p q* avec les murs *r s t u* donnent l'impression d'un chœur. C'est dans cette partie que l'on a trouvé deux cuves baptismales, l'une du côté de l'évangile, accompagnée d'un puits; l'autre, plus bas, dans l'axe même de l'église. On parlera plus loin de ces deux piscines; auparavant, on va rechercher l'époque de la construction de cette église et celle de sa destruction.

Le plus ancien document écrit qui parle de l'église Saint-Jean est du milieu du XIe siècle; c'est une annexe de la *Chronique de Nantes* intitulée : *Miracula Ecclesiæ Nannetensis*. Ce document nous apprend que sous le comte Judicaël, qui fut comte de Nantes de 992 à 1001, « tout le peuple de la cité se réunissait avec joie et allégresse à l'église de Saint-Jean-Baptiste, au jour de sa nativité, et, là, passait très fidèlement la nuit dans les prières et dans les veilles [1] ». Cet usage était déjà ancien. D'après la même *Chronique*, en 843, lors du massacre des Nantais par les Normands, le jour de la Saint-Jean, la solennité de cette fête avait attiré à Nantes un grand nombre de personnes « non seulement des pays et des bourgs voisins, mais encore des villes éloignées [2] ». Au delà du IXe siècle, nous n'avons, pour reconstituer l'histoire de l'église Saint-Jean, que l'examen de ses ruines. Voici ce que M. le chanoine G. Durville réussit à en dégager.

On a déjà daté du VIe siècle la cuve baptismale découverte en 1868. Nous ne connaissons aucune objection élevée contre cette opinion, et nous nous y rangeons volontiers. Mais cette piscine est la plus récente des deux que renfermait le sol de l'église Saint-Jean. En dehors des raisons sur lesquelles nous appuierons plus loin notre jugement, nous ne voulons rappeler ici qu'un fait que nous avons déjà signalé : l'aire cimentée de la nef de l'église passait par-dessus la piscine A, et entourait la piscine du contrefort. La piscine A était donc hors d'usage et condamnée quand on a élevé la piscine C qui a subsisté jusqu'au milieu du XVe siècle. Par suite, la piscine du contrefort, découverte en 1868, n'a pas été, comme on l'a écrit, « le baptistère primitif de la cathédrale de Nantes [3] »; elle a été précédée par une autre dont il faut rechercher l'origine avant le VIe siècle.

C'est donc au delà du VIe siècle qu'il faut aussi rechercher l'origine de l'église qui renfermait cette ancienne piscine. Ici, nous rappellerons la corrélation étroite qui existe entre une cathédrale et un baptistère. A l'origine, une cathédrale supposait, tout près, un baptistère, et un baptistère, une cathédrale. Un monument ne pouvait pas exister sans l'autre : tous les deux, séparés par une petite distance, se complétaient. La cathédrale était le siège de l'évêque : comme il était seul alors à administrer le baptême solennel aux païens convertis, et que le baptême, pour différentes raisons, ne pouvait pas s'administrer dans les lieux consacrés par les saints mystères, on élevait, en dehors de la cathédrale et aux environs, l'unique baptistère dans lequel les catéchumènes de toute la ville et de tout le diocèse venaient recevoir la qualité de chrétien.

Or, la cathédrale de Nantes, reconstruite dans la première moitié du VIe siècle par l'évêque Evhemerus, et consacrée par l'évêque saint Félix, avait été précédée d'une autre au même endroit. Il est peu probable que l'église que l'on détruisit pour cette reconstruction ne datât que de quelques années. Comme, en vertu de l'usage général, cette première cathédrale devait être accompagnée de son baptistère, on peut conclure de là que l'église Saint-Jean, avec sa plus ancienne cuve baptismale, est contemporaine de la première cathédrale de Nantes, celle qui a été démolie avant la première moitié du VIe siècle.

Ici d'autres données, tirées de l'orientation de l'église Saint-Jean, viennent fortifier toutes ces déductions.

Un simple coup d'œil sur le plan qui accompagne cette étude suffit pour découvrir que l'église Saint-Jean est orientée par rapport au mur gallo-romain qui l'avoisine. Ses murs transversaux sont parallèles à ce mur; ses murs latéraux lui sont perpendiculaires. C'est le mur gallo-romain qui a servi pour tout l'alignement de cette construction. Or, il est à remarquer que l'église Saint-Jean a été le premier monument élevé en cet endroit postérieurement à la construction du mur gallo-romain. Les tranchées creusées dans son sol, pour rechercher des substructions antérieures, ont fait découvrir seulement les murs désignés sur le plan (fig. 1) par les lettres *y y* et *x x*. Les murs à mortier jaune sont antérieurs au mur gallo-romain. On en a rencontré à Nantes, dans la rue de l'Écluse, qui passaient sous le mur d'enceinte gallo-romain : quant aux murs marqués *y y*, leur direction oblique par rapport au mur gallo-romain montre qu'ils appartiennent à une construction antérieure. Ainsi, entre la construction du mur gallo-romain et celle de l'église Saint-Jean, il ne s'est élevé en cet endroit aucune autre construction : c'est là un fait incontestable qui ressort de l'examen du plan et plus encore de l'étude du lieu. Or cet endroit, par sa situation, est un des plus importants de Nantes. Il était près d'une porte de la ville, le long d'une rue passante, au point culminant de la cité. Pour ces raisons, il était destiné à ne pas rester longtemps vague, inoccupé. Le mur gallo-romain datant de la fin du IIIe siècle, il est vraisemblable que le sol qui portait l'église Saint-Jean soit resté plus d'un siècle sans voir surgir aucun monument. Aussi croyons-nous que l'église Saint-Jean a été construite dans le courant du IVe siècle, dès que les chrétiens ont été assez puissants et assez influents pour pouvoir placer leurs édifices religieux dans les emplacements les plus importants des cités. Elle a donc été élevée en même temps que la première cathédrale de Nantes; elle a servi de baptistère aux premiers chrétiens de la ville. dès que la reconnaissance officielle de leur culte leur permit d'élever en public tous les monuments nécessaires à l'exercice de leur religion.

Ces déductions sont en parfaite conformité avec les traditions et les catalogues épiscopaux de l'Église de Nantes. Ces catalogues ont été dressés très soigneusement et, à partir de 1453, on peut en vérifier l'exactitude, par la rencontre de la plupart des noms qu'ils mentionnent, dans des documents contemporains.

[1] *Chronique de Nantes*, éd. R. Merlet, p. 147. — [2] *Ibid.*, p. 16. — [3] A. Cahour, *Découverte du baptistère primitif de la cathédrale de Nantes*, dans *Bulletin de la Société archéol. de Nantes*, 1876, p. 273.

Or, avant Desiderius, mentionné dans un document de 453, ces anciens catalogues donnent six noms d'évêques. On n'a aucune raison de douter de l'existence de ces pontifes. Saint Clair et la liste épiscopale ont été étudiés (voir col. 636 sq.); le troisième évêque, saint Similien, avait une église où Grégoire de Tours place un miracle du temps de Clovis [1]. D'après les traditions nantaises, cette église, située en dehors de l'ancienne ville de Nantes, servit aux premiers chrétiens nantais, jusqu'au moment où le christianisme put élever ses

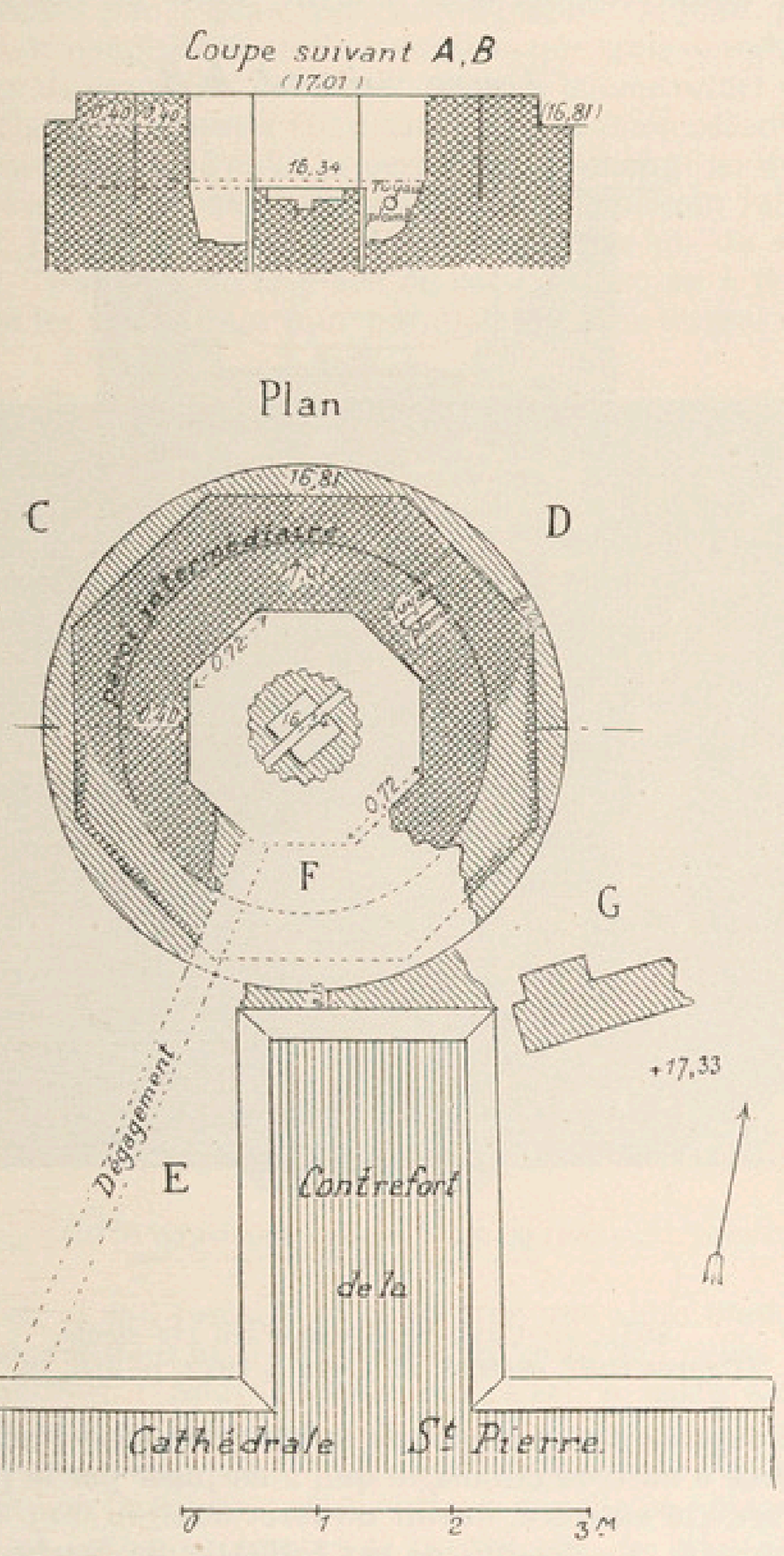

8649. — Cuve baptismale du VIe siècle.
Plan et coupe.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 249, fig. 4.

temples à l'intérieur des villes. Lors de la reconstruction de l'église Saint-Similien (voir col. 673) on y a fait des découvertes de nature à confirmer ces traditions.

En tenant compte des traditions, des documents et des dernières découvertes archéologiques, il semble que l'on puisse ainsi établir l'histoire des origines du christianisme à Nantes.

Les premiers exercices du culte s'y célébrèrent en dehors de la ville sur un coteau voisin qui en était séparé par la rivière d'Erdre, dans une habitation particulière qui devint une église, et où fut inhumé l'évêque saint Similien. A la suite de l'édit de Constantin, l'évêque de Nantes transporta à l'intérieur de la cité le siège de son Église. Il construisit, près du mur gallo-romain, la première cathédrale de Nantes, et, tout près, le long d'une des voies les plus passantes, un baptistère, édifice indispensable aux besoins du culte.

Ce baptistère, dédié à saint Jean, comme la plupart des baptistères, devint l'église la plus vénérable de Nantes, après la cathédrale. Elle était autrefois le centre, non seulement d'une paroisse, mais le premier doyenné du diocèse de Nantes, de celui qu'on appelait simplement « le doyenné de Nantes ». Un de ses titulaires, Hermengarius. devint évêque de Nantes en 872, et le doyen de Saint-Jean fut un des premiers dignitaires de l'Église de Nantes jusqu'en 1311 où cette dignité fut unie à celle de doyen du chapitre.

Ainsi, la première cathédrale ayant été complètement détruite, l'église Saint-Jean est le plus ancien témoin de l'introduction du christianisme à l'intérieur de la ville.

L'histoire de la destruction de cette église n'est pas moins obscure que celle de sa construction. Le chevet disparut le premier. Il était enfoui sous un remblai où l'on croit trouver un vestige du grand terrassement entrepris au Xe siècle par Alain Barbetorte, tout autour de la cathédrale, pour la protéger contre les Normands. Il est certain que le chevet était démoli au XIIe siècle.

La démolition complète de ce qui restait de l'église Saint-Jean se fit dans la dernière moitié du XVe siècle. On construisit alors la cathédrale dont le prolongement imposait cette démolition. La dernière mention de la piscine, située au pied du contrefort de la cathédrale, se lit en 1450 et en 1454. L'église existait encore en 1469; elle avait probablement disparu en 1489 et même en 1486. La partie de l'église inutile à l'agrandissement de la cathédrale, fut incorporée à l'évêché, dont elle devint la cour.

6° *Les deux piscines de l'église Saint-Jean.* — On a dit déjà que l'église Saint-Jean renfermait deux cuves baptismales. La première fut rencontrée le 19 août 1868 au cours de travaux d'égout dans la cour de l'évêché; on recueillit en assez grand nombre des monnaies, des débris de poterie et de bronze et divers objets de l'époque gallo-romaine. Cette trouvaille fut commentée par A. Cahour, *Découverte du baptistère primitif de la cathédrale de Nantes*, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1876, p. 274-285. Cette piscine se trouve à l'entrée de la cour de l'évêché, à droite en entrant, au pied du premier contrefort de la cathédrale (fig. 8649).

La piscine consiste en un bloc circulaire de maçonnerie de 3 m. 60 de diamètre sur 1 mètre environ de hauteur. Bâtie de pierre liée avec de la chaux blanche, elle repose sans fondation sur le sol naturel. Extérieurement, la paroi de la masse est revêtue d'un enduit de chaux blanche. Toute la partie enduite disparaissait sous une aire cimentée de 0 m. 15 d'épaisseur. Cette aire venait effleurer la surface supérieure du bloc au niveau d'où s'élèvent les assises de briques de la cuve creusée dans son intérieur. Dans toute la partie extérieure de cette maçonnerie, l'enduit ne présente aucune amorce de dallage; on n'en a pas relevé davantage à sa base, dans un périmètre de 0 m. 40, sur lequel on a enlevé toutes les terres pour la dégager complètement.

De cette constatation, il résulte que toute cette masse circulaire a toujours été au-dessous du niveau de l'église, et qu'il n'y avait à s'élever au-dessus de ce niveau que la construction octogonale qui reposait sur cette masse comme sur sa base. Cette masse est formée de deux murs concentriques. Le mur extérieur, fait de pierre et de chaux grasse, est revêtu d'un enduit de chaux sur les deux parois. Le mur intérieur, encerclé par le premier, forme à proprement parler la piscine. Ses parois intérieures sont octogones et revêtues de briques liées avec un ciment rouge. Elles ont été conservées sur une hauteur de 0 m. 67 depuis le fond de la

[1] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, l. I, c. LX.

cuve jusqu'à la plus haute de ces assises de briques restées en place sur un côté. Parvenues à la hauteur de la base circulaire, ces assises de briques débordent sur elle : ce qui donne au plan du monument l'apparence d'un octogone inscrit dans un cercle. Sur ses huit pans, la piscine en a conservé cinq entiers : un, celui par où débouchait le tuyau d'adduction de l'eau, a 0 m. 60; les quatre autres, 0 m. 72.

La cuve mesure à l'intérieur 1 m. 60 de diamètre; ses parois, 1 mètre d'épaisseur, dont 0 m. 60 pour le mur extérieur et 0 m. 40 pour le mur intérieur. Le fond était formé d'un premier lit de ciment rose renfermant de gros grains blancs et d'un second ciment plus rouge, plus homogène, mais moins dur, mollissant et se désagrégeant au contact prolongé de l'eau. La première couche de ciment reposait directement sur le sol, partout, excepté au milieu de la cuve. Ce milieu était

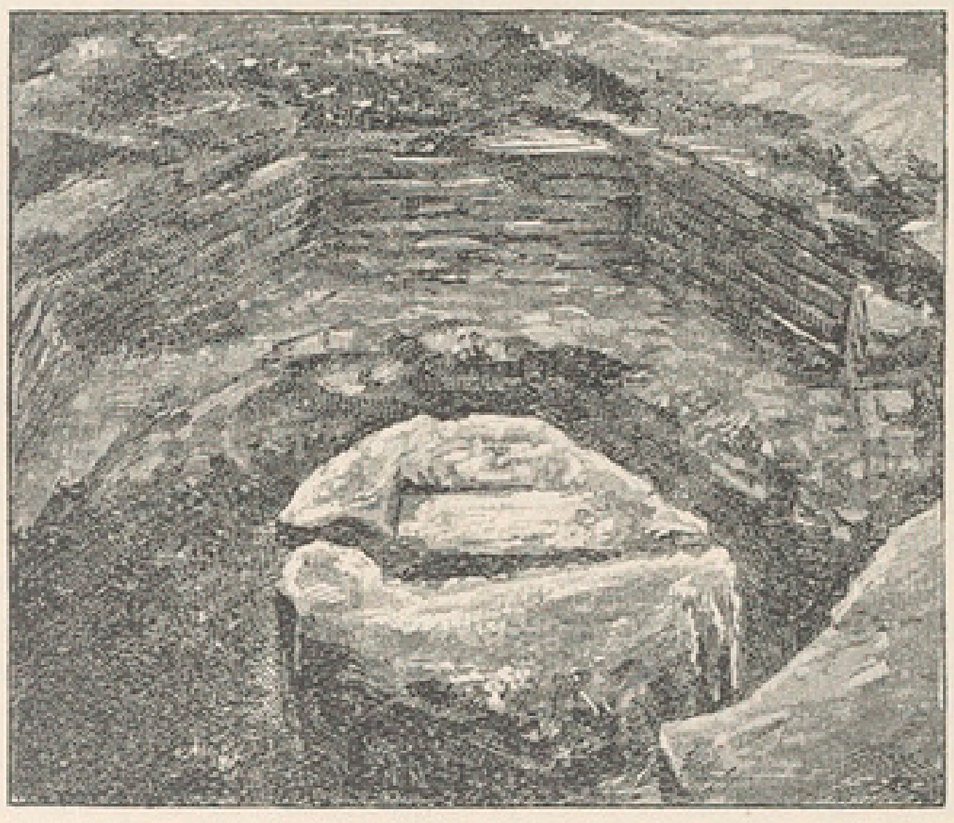

8650. — Vue de la cuve baptismale, *ibid.*, pl. XXXVII.

occupé par un fût de colonne cannelée, provenant vraisemblablement d'un monument païen. Dressé sur champ, comme pour supporter le dallage de la cuve, ce fût mesure 0 m. 40 de hauteur et 0 m. 80 de diamètre. Des traces de ciment conservées par les cannelures et sur une partie de la surface supérieure montrent qu'il était pris dans le dallage de la piscine. Au temps où ce dallage était intact, ce fût devait disparaître complètement sous la seconde couche de ciment ou sous un dallage de marbre auquel elle servait de lit. Ce fût est de pierre blanche d'un grain fin et dur. On y voit, creusée à la partie supérieure, une excavation carrée de 0 m. 40 de côté et de 0 m. 08 de profondeur. Ce carré est traversé, en son milieu, par une rigole de 0 m. 08 de largeur, sur une profondeur de 0 m. 15 à l'une de ses extrémités, et de 0 m. 18 à l'autre : inégalités de niveau voulues pour l'écoulement de l'eau. Cette rigole servait, en effet, à l'écoulement de l'eau amenée dans la cuve par un conduit dont l'orifice existe au bas de l'un de ses pans. A l'intérieur du conduit on remarque encore en place un bout de tuyau de plomb. Quant à l'excavation de 0 m. 40, dont le fond est traversé par cette rigole, elle semble d'une origine plus récente. Ces fonts baptismaux ont existé dans l'église Saint-Jean jusqu'au milieu du XVe siècle. Lorsque l'usage des fonts baptismaux à pédicule a prévalu, on a dû creuser cette excavation pour encastrer le piédestal d'une cuve baptismale plus appropriée à la nouvelle manière de baptiser.

Il est à remarquer que, dans toute cette excavation, on ne trouve aucune trace du ciment rouge que l'on rencontre tout autour dans le fût de la colonne, et jusque dans la rigole. C'est une preuve qu'elle n'a été creusée que postérieurement à l'application de ce ciment.

Au moment où la piscine a été remise au jour, le fût de colonne était seul à sa place à en occuper le fond. Le dallage en avait été brisé et l'on avait fouillé tout autour du fût sur une profondeur de 0 m. 40. Puis, on avait replacé dans la cuve tous les débris du dallage : blocs de ciment rouge dans lequel entraient des briques et des pierres et tablettes de marbre blanc et bleu gris de 0 m. 04 d'épaisseur et au-dessous. Parmi les débris de marbre blanc, deux étaient taillés en angles qui

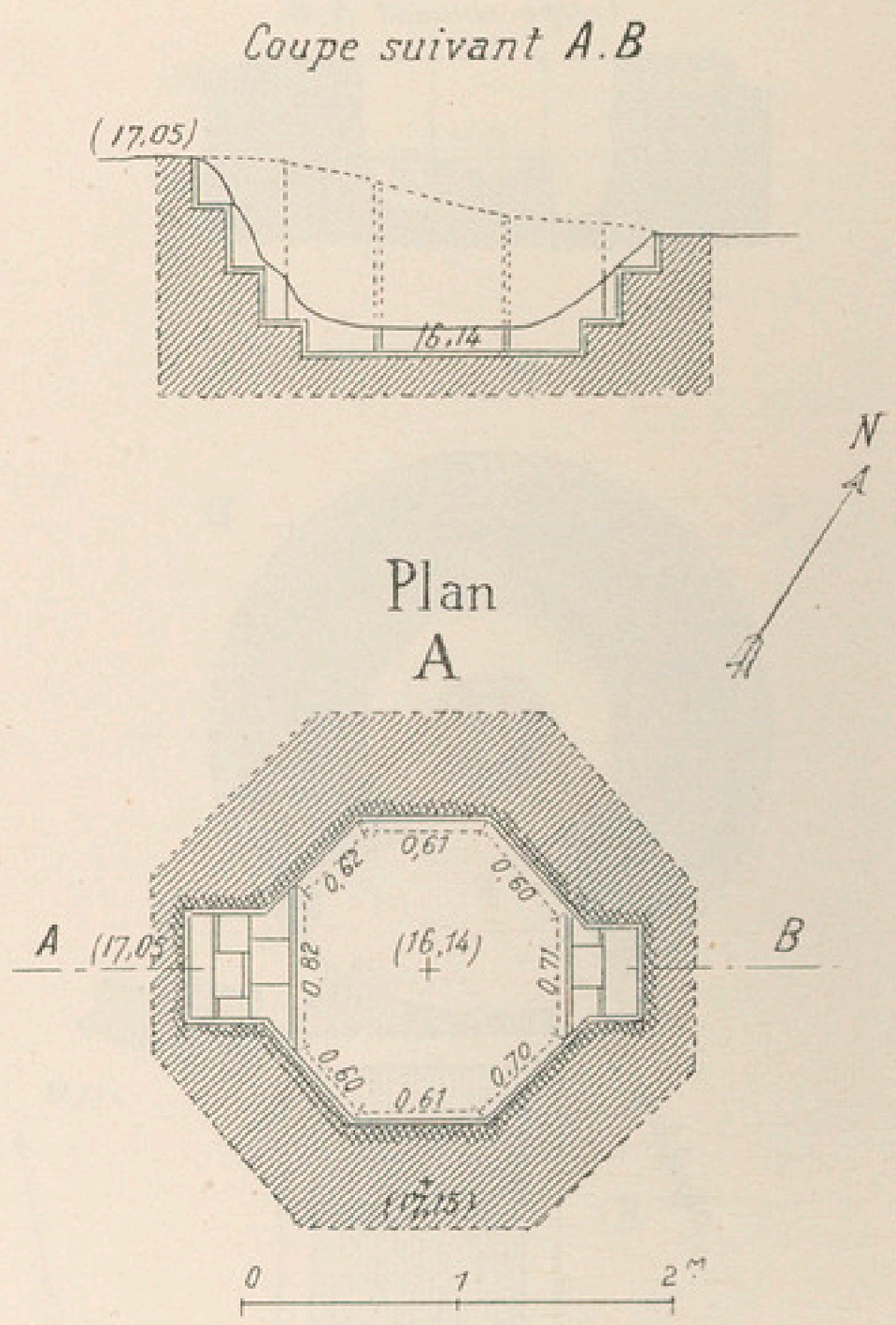

8651. — Cuve baptismale du IVe siècle.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 253, fig. 5.

s'adaptaient aux angles de la cuve; un troisième était percé d'un trou circulaire qui, à en juger par la partie d'arc qui en reste, devait mesurer environ 0 m. 06 de diamètre. Le dessous de ces tablettes de marbre gardait des traces de ciment rouge. Ce même ciment tapissait l'intérieur du trou à sa base sur une hauteur moyenne de 0 m. 02 : la partie supérieure allait en s'évasant et ne conservait aucune trace de ciment. Le seul examen de ces plaques de marbre faisait supposer qu'elles revêtaient le fond de la piscine, et que ce trou recevait l'extrémité du tuyau de plomb qui entrait dans la cuve par un de ses pans.

Du reste, rien de plus certain que cette disposition. Ces plaques de marbre étaient encore en place lors de la découverte de la piscine. « Une couche épaisse de béton, écrivait A. Cahour, pavait le bord de la cuve et servait de lit à plusieurs dalles brisées. Trois autres pierres semblables adhéraient encore aux marches et témoignaient qu'elles leur avaient servi de revêtement [1]. »

Malheureusement, lors de la découverte, les ouvriers interprétant mal certains ordres, en l'absence de celui qui les leur avait donnés, ne se bornèrent pas à briser le fond de la piscine; ils en brisèrent aussi les marches

[1] A. Cahour, *op. cit.*, p. 275.

et ne laissèrent ainsi qu'un monument lamentablement mutilé. Ces marches étaient au nombre de trois : elles étaient dans la partie détruite de la piscine, au pied du contrefort de la cathédrale, à l'endroit marqué F sur le plan.

D'après A. Cahour, « ces marches régnaient dans tout le pourtour intérieur de la cuve, bien que plusieurs fussent endommagées, et elles prenaient la forme de l'octogone dont tous les côtés n'étaient pas non plus parfaitement égaux [1] ». Ces paroles du texte sont démenties par le plan qui l'accompagne. Le plan qui donne la coupe de la piscine n'accuse que trois marches sur un de ses côtés, celui qui touchait le contrefort de la cathédrale et qui a été détruit. Un examen attentif de l'intérieur de la cuve ne permet pas de supposer que les trois marches aient régné sur tout le pourtour intérieur. La piscine n'avait d'accès que par un de ses côtés. Tout près de la place de cet escalier, on a rencontré les restes d'un mur parallèle au mur latéral de

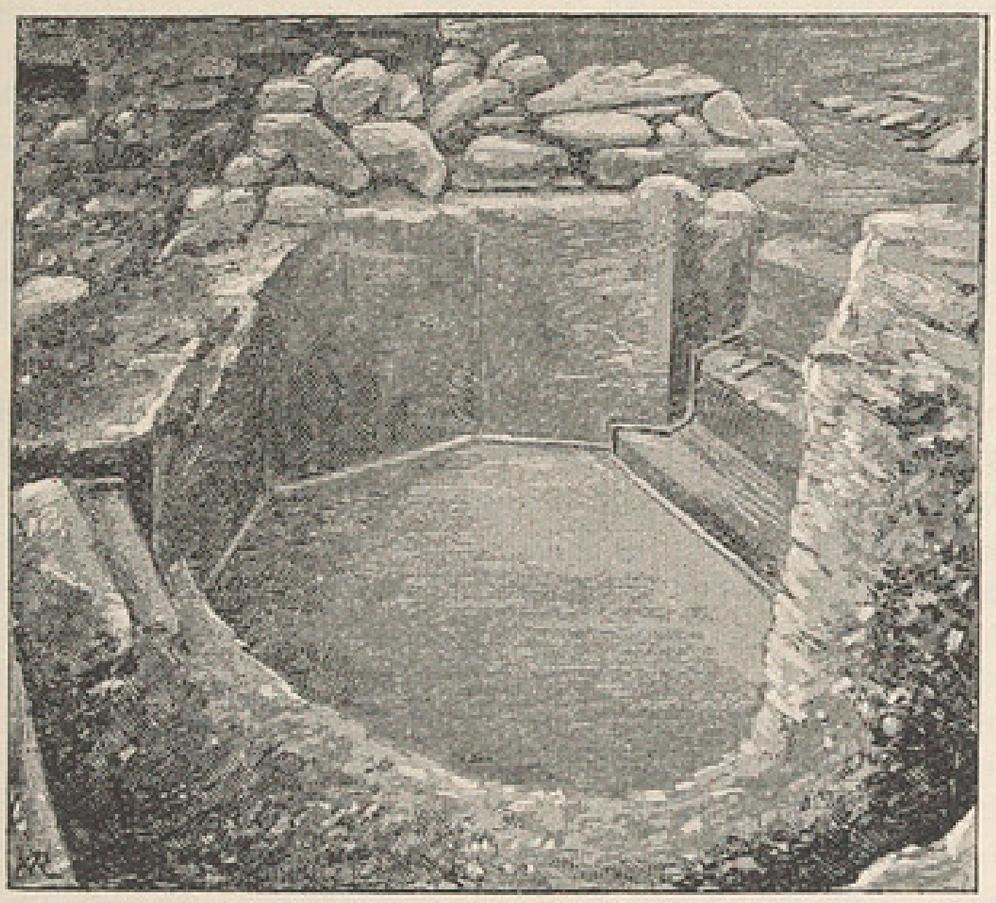

8652. — Cuve baptismale du IVe siècle, *ibid.*, pl. XXXVIII.

l'église, et qui formait avec ce mur une salle dont le niveau est de 0 m. 34 au-dessus de celui de l'église en cet endroit : nous croyons que c'est à cette salle qu'aboutissait l'escalier.

L'autre piscine (fig. 8651) était située dans l'église, du côté de l'évangile, c'est-à-dire à gauche en entrant. Elle est octogone comme la précédente. Le diamètre intérieur est de 1 m. 56, les pans inégaux de 0 m. 60 à 0 m. 71, et la profondeur de 1 mètre environ. Les trois pans du côté du mur de l'église ont été démolis jusqu'à la base. Toutefois, deux d'entre eux, voisins des marches, ont conservé une amorce suffisante pour marquer leur direction. Deux de ces pans, opposés diamétralement l'un à l'autre, l'un vers l'Est, l'autre vers l'Ouest, sont occupés par des marches. Le pan occidental a conservé ses quatre marches : à savoir les trois degrés qui descendent dans la piscine et une partie de la hauteur de la marche palière. Le pan oriental n'a plus que les deux degrés inférieurs et une partie de la hauteur du troisième; le reste a été démoli à une époque inconnue, depuis le XVIe siècle, pour y faire passer un égout.

La profondeur originale de la piscine peut être déterminée d'assez près par la hauteur des degrés du pan occidental.

Le premier en montant a	0 m. 12
Le second	0 m. 26
Le troisième	0 m. 30
La partie restante de la marche palière	0 m. 25
Total	0 m. 93

La marche palière étant probablement de la hauteur de la marche précédente, on a pour la profondeur totale de la piscine : 0 m. 98.

La largeur des marches du premier pan est de 0 m. 21 pour la première, de 0 m. 17 pour la seconde, de 0 m. 15 pour la troisième; la largeur pour les trois marches est donc de 0 m. 53 seulement. Le premier degré de l'escalier oriental mesure 0 m. 12 de hauteur sur 0 m. 19 de largeur, et le second 0 m. 28 de hauteur sur 0 m. 17 de largeur.

En voyant la raideur de ces escaliers étroits, on comprend mieux le sens des expressions *suscipere a fontibus* employées à l'origine pour désigner les fonctions de parrain. Les degrés sont légèrement cintrés. Le dessus des deux degrés inférieurs était recouvert de trois carreaux. Le second degré de l'escalier occidental a perdu un de ses carreaux. C'est la seule dégradation subie par la partie de ces deux escaliers qui nous a été conservée.

Tout l'intérieur de la piscine, fond compris, est revêtu d'un enduit rouge, fin, lisse et poli comme du stuc. Les angles formés par les pans sont renforcés et ornés de baguettes demi-rondes, formées du même enduit, et de 0 m. 03 d'épaisseur. Ces baguettes forment un encadrement et pour ces pans et pour le fond de la piscine. Elles courent le long des marches, dans leur hauteur et dans leur largeur, depuis la base du premier degré jusqu'au haut de la marche palière. Elles passent par-dessus les carreaux des premières marches. Comme elles reposent directement sur le dessus de la troisième marche, on peut conclure de là que cette marche n'a jamais été recouverte de carreaux. Ces baguettes en relief pouvaient avoir pour but de renforcer les angles et d'agrémenter la piscine de quelque ornement.

Il semble que ce n'est pas le seul ornement dont on ait voulu l'enrichir. Dans les débris tirés de cette fouille, on a recueilli un morceau de l'enduit poli qui la revêtait et qui était décoré d'un filet noir de 0 m. 003 de largeur.

Cette piscine avait été comblée avec ses propres débris. On y a trouvé de gros blocs de pierres prises dans un ciment à la surface polie, et qui avaient été arrachés à ses parois. Ces blocs étaient noyés dans un sable déjà employé dans une maçonnerie et rongé par le frottement du ciment avec lequel il s'était trouvé en contact. Dans ces décombres, on a remarqué quelques débris de briques et de tuiles à rebords, mais aucun débris d'une époque postérieure à l'époque gallo-romaine ou mérovingienne. De la nature de ces remblais, dont la couleur rose contrastait avec les terres noires qui entourent cette piscine, on pouvait conclure qu'elle avait été comblée dès le temps des Mérovingiens. Du reste, on a déjà dit que l'aire cimentée de l'église passait par-dessus cette piscine. Quoique cette aire ait été éventrée en cet endroit par l'égout qui fit briser les marches du pan oriental, il en restait assez pour permettre cette constatation.

Il suit de ces faits que cette piscine a été brisée et recouverte au moment où l'on a fait l'aire cimentée au-dessus de laquelle s'élève l'autre piscine. Par suite, les deux piscines n'ont pas servi en même temps; elles ne sont pas contemporaines; l'une a succédé à l'autre, et par une singularité peut-être unique, nous avons à 6 mètres de distance deux types très différents d'un monument intéressant dont le caractère primitif n'a été altéré par aucune retouche malencontreuse. Les deux piscines n'ont de commun que leur destination et leur forme octogonale; en dehors de cela, elles diffèrent complètement.

Pour simplifier les explications, on désigne ici chaque piscine par la lettre sous laquelle elle figure dans le plan de l'église Saint-Jean (plan, fig. 1). Ainsi, on

[1] *Ibid.*, p. 275.

appellera la piscine A, celle du IVe siècle, qui était enfoncée sous le dallage de l'église, et la piscine C, celle du VIe siècle, qui se trouve au pied du contrefort de la cathédrale.

La piscine A se distingue par la simplicité de sa facture et de sa forme. Pour la construire, on a simplement fait dans le sol un trou octogonal de 2 m. 56 de diamètre entre deux bords extérieurs. Dans ce trou, on a élevé un mur épais de 0 m. 50 seulement, construit indifféremment de pierres et de briques. On a complètement négligé le parement extérieur de ce mur en contact avec les terres : on ne s'est occupé que de son parement intérieur. Seul, ce dernier a été revêtu d'un enduit, mais d'un enduit dont l'excellence, malgré son peu d'épaisseur, suffisait à rendre le bassin étanche; et dans la crainte des fissures qui pouvaient survenir aux angles, on les a fortifiés de bourrelets de même ciment. Cette faible couche de ciment n'a pas bougé depuis des siècles; elle est toujours aussi solide; et lors de la découverte de la piscine, la couleur rose de son enduit était aussi fraîche et son poli aussi glacé qu'aux premiers jours. Dans tout le travail, on sent en pratique les bonnes traditions en usage chez les excellents constructeurs qu'étaient les Romains. Pour rendre cette cuve étanche et solide, ils se fiaient à la qualité hors ligne de leur ciment, et ne croyaient pas nécessaire de le prodiguer en couches épaisses.

Dans la piscine C, les procédés de construction sont loin d'être aussi simples : pour avoir un bassin étanche de 1 m. 60 de diamètre, 0 m. 04 seulement de plus que l'autre, on a creusé dans le sol un trou de 3 m. 60. Au lieu d'un mur de 0 m. 50, on en a fait deux; l'un de 0 m. 40, l'autre de 0 m. 60; le second encerclant le premier. Le mur extérieur a été revêtu d'un enduit sur ses deux parements; le mur intérieur a son parement extérieur revêtu du même enduit, et sa paroi intérieure formée d'assises de briques liées avec du ciment. Ces briques sont d'épaisseur et de longueur différentes; elles sont employées au petit bonheur, sans grand souci de la régularité de l'appareillage. Le ciment qui les liait s'est effrité dans beaucoup d'endroits. Rien d'étonnant à cela, quand on examine celui qui est resté dans d'autres; il s'attendrit au contact de l'eau et se désagrège à un léger frottement. Jamais avec un pareil mortier on n'aurait pu obtenir l'effet produit par le ciment qui revêt les parois de la piscine A. Dès lors, force était, pour obtenir un effet presque identique, de recourir à des moyens plus compliqués.

Autre différence entre les deux piscines, c'est celle qui concerne le mode d'adduction et d'évacuation de l'eau. Rien, dans la piscine A, n'indique comment elle était remplie, comment elle était vidée. Il est vrai qu'elle a perdu une partie de ses pans, et que l'on pourrait dire que la partie démolie donnait peut-être la solution de ce problème. Mais tout le fond est resté intact, ainsi que le bourrelet qui renforce les angles dièdres qu'il forme avec ses pans. Or, c'est par le fond de l'autre piscine que l'on connaît son régime hydraulique; c'est par le fond que l'eau y pénétrait et qu'elle en sortait. Le tuyau d'adduction était engagé dans un pan, mais à un niveau inférieur à celui du fond; il passait dans la rigole creusée dans le fût de colonne qui est toujours au milieu du bassin et débouchait par le trou percé dans la tablette de marbre blanc dont M. le chanoine Durville a retrouvé une partie.

Avec son tuyau d'adduction, cette piscine nous fait encore connaître son conduit de dégagement. Il est à l'opposé du pan dans lequel le tuyau d'adduction était engagé. On en a retrouvé l'amorce, à sa sortie de la cuve. Obstrué presque aussitôt par les fondations du contrefort de la cathédrale, on le retrouve plus loin et on le suit jusqu'au point où il est interrompu par un mur (fig. lettre E). Le fond de la piscine A ne révèle rien de semblable. L'enduit qui le recouvre ne laisse pas soupçonner la moindre trace de retouches de nature à faire penser que, à un moment ou à un autre, il ait été percé d'une bouche d'adduction ou d'évacuation.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que la piscine A était flanquée d'un puits, situé à 3 mètres dans l'axe de ses escaliers. Ce puits a une profondeur de 7 m. 40. Sa partie inférieure est creusée dans le rocher. L'eau y venait abondamment, et bien qu'on l'ait fait désencombrer à l'époque de la grande sécheresse, l'ouvrier était gêné dans son travail par la rapidité avec laquelle ce fond s'emplissait. C'est ce puits qui alimentait la piscine A. Au moment où elle a été faite, on n'avait pas encore le travail de canalisation perfectionné que la seconde piscine suppose. Ce n'est que postérieurement qu'est survenu, dans l'aménagement des cuves baptismales, le perfectionnement dont la dernière a profité.

L'absence d'ouverture d'évacuation dans le fond de la piscine A fait supposer qu'elle devait se vider à la main. Tout le long de son bord occidental, opposé au côté où est le puits, on a trouvé enfoncées en terre, légèrement inclinées les unes sur les autres, plusieurs rangées de longues pierres schisteuses qui n'avaient aucune trace de mortier et paraissaient sortir de la carrière. Elles semblent avoir été plantées là comme pour faire un drainage et on se demande si, de fait, elles n'ont pas été mises en cet endroit pour absorber l'eau quand la piscine se vidait.

Troisième différence : c'est celle que l'on constate dans les moyens d'accès des piscines. La piscine A a deux escaliers pratiqués dans l'épaisseur de deux de ses pans opposés, l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest. Les deux escaliers sont orientés dans le sens de l'église. Autant qu'on peut le conjecturer, leur amorce était à peu près au niveau du sol de l'église ou ne le dominait que de peu : si bien que l'on descendait de ce sol dans la piscine directement. La piscine C, par suite de la malencontreuse mutilation de 1868, n'a gardé aucune trace de la manière dont on y descendait. Mais il résulte de l'étude publiée à son sujet qu'elle avait trois marches seulement. Il est vrai que, d'après A. Cahour, ces trois marches « régnaient dans tout le pourtour intérieur de la cuve. Mais, comme il n'a publié son étude que huit ans après la découverte de la piscine, une confusion a pu s'établir dans ses souvenirs, et en parlant du baptistère de Nantes, il a dû penser à celui de Poitiers. Le plan qui accompagne cette étude peut permettre de rectifier cette erreur, que la vue actuelle de la piscine fait ressortir sans la moindre hésitation. Cette piscine n'avait que trois marches, et ces trois marches se trouvaient dans sa partie qui a été brisée, au pied du contrefort de la cathédrale. Ainsi, chose certaine, la piscine A a deux escaliers, la piscine C n'en avait qu'un seul.

Ici, nouvelle constatation qui a son importance. La piscine C, à l'endroit de son unique escalier, avait contact avec un mur dont il a été conservé une amorce (voir plan, fig. 1 et fig. 4, lettre G). Ce mur limitait une salle dont le niveau était à 0 m. 34 au-dessus de celui de l'église, comme on peut en juger par le dallage qui en a été conservé. En tenant compte de ces indications, voici ce qu'on arrive à établir : la piscine C était en contre-bas d'une salle de 2 m. 20 de largeur et d'une longueur indéterminée. Son escalier, placé de côté, et non dans l'axe de l'église, aboutissait à cette salle : il fallait la traverser pour y parvenir. La piscine A, au contraire, était complètement isolée dans la nef de l'église. Tout autour, on n'a trouvé nulle trace de mur montrant qu'une salle quelconque y eût été annexée. Ses abords étaient complètement libres et dégagés; grâce à ses deux escaliers placés dans l'axe de l'église, et non sur le côté, les catéchumènes pouvaient la tra-

verser sans se rencontrer, sans se heurter. Pour cette raison, cette piscine convenait parfaitement au temps où le baptême solennel de tous les païens convertis dans l'année était renvoyé à Pâques. Ces baptêmes étaient nombreux, les catéchumènes pouvaient être au nombre de plusieurs centaines. Saint Jean Chrysostome, dans une de ces circonstances, en eut, un jour, 3 000 à baptiser. Or, le temps était mesuré : il fallait aller vite afin d'être prêt pour les grandes cérémonies de Pâques. L'évêque, debout sur les bords de la piscine, prononçait les paroles sacramentelles sur le catéchumène qui y était descendu, et qui en remontait aussitôt, laissant la place à un autre qui n'attendait que l'instant de s'y plonger. Ces deux escaliers opposés l'un à l'autre, facilitaient la rapidité de la cérémonie, ainsi que son bon ordre. On comprend la complication, le retard et le désordre qu'eût apportés, dans le service, l'existence d'un seul escalier.

Mais à l'époque où a été construite la piscine C, les baptêmes solennels étaient en moins grand nombre. Les païens ne se convertissaient plus en masse; d'autre part, les fidèles n'attendaient plus les solennités de Pâques et de la Pentecôte pour faire baptiser leurs nouveau-nés, de sorte que le nombre restreint des catéchumènes en ces deux jours pouvait descendre et remonter par un même côté de la piscine sans provoquer d'encombrement.

Il n'est pas jusqu'à la profondeur de la piscine A qui ne dénote sa haute antiquité. Cette profondeur, en tenant compte de la partie brisée de la marche palière, était d'un mètre environ. Elle a été ménagée en vue des adultes; des enfants, des adolescents n'auraient pu parvenir d'un escalier à l'autre sans disparaître complètement sous l'eau. De plus, la piscine était faite pour les baptêmes par immersion, avec un mètre d'eau; les adultes en avaient à peu près jusqu'à la ceinture.

La profondeur de la piscine C, déterminée et par son état actuel et surtout par ses trois marches de 0 m. 20, était de 0 m. 60 seulement. Elle pouvait servir au baptême par immersion pour des enfants, mais non pour des adultes. Elle correspond à un changement de condition intervenu et à une modification des rites.

La comparaison de nos deux piscines nous met sous les yeux cette modification des rites accidentels du baptême. La piscine A a été faite surtout pour des adultes, c'est-à-dire pour des païens et pour le baptême par immersion. La piscine C a été faite surtout pour des enfants, pour leur baptême par immersion, et accidentellement pour des adultes, pour le baptême par ablution.

Par suite, la piscine A, ne répondant plus à la modification des rites du baptême, a dû être délaissée et brisée lorsqu'on a construit la piscine C. Cette dernière a continué d'exister jusqu'au XVe siècle, non sans avoir subi une transformation, lorsque s'introduisit l'usage des fonts baptismaux à pédicule. On creusa alors dans son fond l'excavation carrée que l'on remarque dans le fût de colonne qui soutenait le tuyau d'adduction. Puis, lorsqu'on démolit l'église Saint-Jean, les maçons qui construisirent la cathédrale la respectèrent. Au lieu de la briser, ils jetèrent tout autour des fondations du contrefort qu'ils avaient à élever à cet endroit; et la base de ce contrefort décrit aujourd'hui un arc de cercle qui nous montre, comme un moulage, jusqu'où allait la partie, aujourd'hui disparue, de ce petit monument.

Quant à la vieille piscine, lors de la réduction de l'église Saint-Jean, on construisit par-dessus un des murs marqués *zz* sur le plan, n. 1 (fig. 8644). Après la démolition de l'église, et la construction des servitudes de l'évêché au XVIe siècle, un égout sortant de ces servitudes brisa une partie de ses marches, et le reste demeura enfoui jusqu'au jour où les fouilles qu'on vient de décrire le révélèrent à nouveau.

IX. Vestiges de la « cathédrale Saint-Félix ». — Nous laissons encore ici la parole à M. le chanoine Durville : Au cours des travaux, on a plusieurs fois rencontré, dit-il, des blocs de marbre de diverses couleurs, blanc, gris, rouge, vert. C'étaient des chapiteaux, des fûts de colonne, une base, des fragments trop frustes pour être déterminés. Plusieurs de ces fragments avaient été employés dans le mur de l'évêché du XIIe siècle. C'est de ce mur qu'a été dégagé un gros bloc de marbre blanc sans sculpture ni moulure, et qui, à en juger par ses proportions, a dû appartenir à une forte masse : colonne ou autel. La démolition du mur d'enceinte du Xe siècle a aussi donné une partie d'un chapiteau blanc. Mais la plus belle découverte a été celle d'un superbe chapiteau de marbre blanc sur lequel nous revenons plus loin.

L'attribution de tous ces marbres à notre cathédrale du VIe siècle est fondée sur les raisons les plus sérieuses. Ils sont datés, non seulement par les caractères de leur architecture, mais encore par le lieu de leur rencontre dans les murs des Xe et XIIe siècles. Même ceux qui ont été trouvés épars dans le sol n'ont pas pu y être enfouis depuis la Renaissance. Ils étaient dans des couches de terrains qui se sont élevées du IXe au XIIe sous une couche formée des débris des tuffeaux taillés au XVe, lors de la construction de la cathédrale actuelle.

Or, dans la première moitié du VIe siècle, on construisit à Nantes une cathédrale qui passa pour une des merveilles de l'Ouest. Fortunat, on l'a déjà dit, qui la connaissait pour l'avoir vue, en a parlé en termes magnifiques. Dans son épithaphe d'Evhemerus [1], évêque de Nantes, il en attribue la construction à cet évêque. Mais Evhemerus mourut avant de terminer son œuvre. Elle fut achevée par son successeur, saint Félix, qui ajouta à cette gloire celle de consacrer solennellement sa cathédrale et de lui laisser son nom. La cathédrale dite « de Saint-Félix » se faisait admirer non seulement par la richesse de l'art qui y régnait, mais encore par la beauté des matériaux qu'on y avait employés. Les marbres y abondaient. Les autels étaient de marbre. Elle comptait un grand nombre de colonnes avec leurs chapiteaux de marbre. Au milieu du monument s'élevait une colonne de marbre soutenant un crucifix d'argent. Tout le dallage était fait de marbre. Ces marbres étaient des plus variés. Cette variété brillait surtout dans le marbre des colonnes et dans celui du dallage.

Toute cette décoration, par sa richesse, frappait vivement l'esprit des contemporains. Aussi l'auteur de la *Chronique de Nantes*, qui parlait de cette cathédrale au temps où, pour la connaître, il avait non seulement les vers de Fortunat, mais encore les traditions vivaces des anciens, cherchait-il surtout à nous donner une idée de cette splendide décoration.

Voici ce qu'en dit cet auteur qui vivait vers le milieu du XIe siècle. Nous suivons son texte, non pas tel qu'il a été publié jusqu'ici par les différents éditeurs de cette *Chronique*, mais tel qu'il se trouve dans la légende de saint Félix [2] :

« Au temps où le bienheureux Clair, premier évêque de Nantes, fut envoyé par le pape pour évangéliser cette ville..., il ne put nullement alors élever une église

[1] Fortunat, *Carmina*, l. IV, n. 1, éd. Leo, p. 79; l'éloge de la cathédrale se trouve dans cet ouvrage l. III, n. 6, p. 55-56; cf. L. Delisle, *Gloses sur quelques vers de Fortunat*, dans *Littérature latine et histoire du Moyen Age*, 1890, p. 4. — [2] Bréviaire de l'Église de Nantes, ms. de la première moitié du XVe siècle; bibl. municip. de Nantes, n. 25. Ces leçons ont été publiées par Richard, *Étude sur la légende liturgique de saint Clair*, Nantes, 1885, p. 45-48.

à l'intérieur de la ville, à cause de l'opposition des païens. Les autres évêques, ses successeurs, ne le purent pas davantage, jusqu'à ce que le bienheureux Sylvestre eût converti l'empereur Constantin à la foi du Christ. Ce Constantin ordonna. par un édit impérial, que Jésus-Christ, Notre-Seigneur, fût prêché par tout l'univers, et que, avec la permission des évêques, on élevât des églises au nom du Christ. C'est alors que les évêques de Nantes osèrent, pour la première fois, élever une église à l'intérieur de la ville de Nantes, en l'honneur des bienheureux Pierre et Paul, apôtres. Ils bâtirent cette église dans la partie orientale de la cité, avec trois cryptes très petites, et cette petite église demeura dans le même état jusqu'au temps du roi Clotaire, fils de Clovis. Alors Eumélius [Evhemerus], évêque de Nantes, posa tout autour de cette petite église les fondements d'une plus grande que le bienheureux Félix, évêque, son successeur, amena ensuite, par un admirable travail, à son heureux achèvement [1]. La célébrité de cette église, la richesse de ses matériaux, la beauté de sa forme ont été vantées par saint Fortunat, évêque de Poitiers, contemporain du bienheureux Félix; et il en a beaucoup écrit pour la louer et la signaler à l'admiration. Et bien que le dit Fortunat ait beaucoup écrit sur l'excellence de ladite église, sur sa beauté, et à la louange de l'illustre pontife Félix, il a cependant passé sous silence certaines choses dont le souvenir mérite d'être conservé.

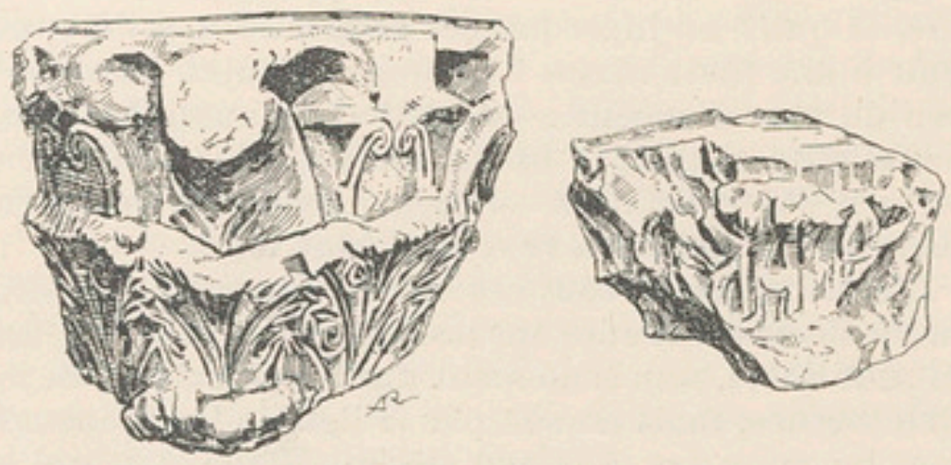

8653. — Chapitaux de la cathédrale Saint-Félix. D'après *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1913. *Supplément : Les fouilles de l'évêché*, pl. XIII.

« Ainsi, le même évêque Félix plaça dans cette église des autels de marbre tels qu'il fallait aller jusqu'à Rome pour en trouver de semblables. Il y éleva plusieurs colonnes avec des chapiteaux sculptés en marbres de diverses couleurs, afin de soutenir les arcades. De chaque côté, il revêtit les murs de mosaïques admirablement exécutées, et décora les arcades de fleurs en stuc, qui ressortaient par la variété de leurs couleurs. Il suspendit devant les autels des couronnes d'or avec des coupes d'argent. Il éleva au milieu de l'église une colonne de marbre qui supportait un crucifix d'argent ceint d'une ceinture d'or enrichie de pierres précieuses, et suspendu aux poutres par une chaîne d'argent. Tout le dallage était un merveilleux travail de marbre varié. »

Diverses découvertes faites en 1839 et en 1888, lors des travaux du chœur de la cathédrale, étaient venues garantir dans une certaine mesure la description de Fortunat; les découvertes de 1910 et 1911 ont corroboré ce que nous savions et justifié les paroles de la *Chronique de Nantes* au sujet de la cathédrale. L'histoire de l'art et celle des relations commerciales de Nantes en tirent un égal profit. Ces marbres sont exotiques et il ne paraît pas soutenable que l'un d'eux vienne de filons repérés à Saint-Nazaire, vers le phare de Ville-ès-Martin. Tous paraissent de provenance lointaine : Italie et Pyrénées. carrières de Saint-Béat ou de Campan. C'est à ces carrières qu'on recourait dès les temps mérovingiens; mais est-ce à un ciseau mérovingien qu'il sera permis d'attribuer le chapiteau que nous donnons ici (fig. 8653)? Il est impossible de le croire un seul instant.

Voici le catalogue des fragments provenant de la cathédrale Saint-Félix qui sont conservés au musée de Nantes :

a) Chapiteau de marbre blanc mentionné ci-dessus; haut. 0 m. 27, larg. 0 m. 32, trouvé à la fin d'août 1910, enfoui au pied du mur gallo-romain, au-dessous du mur de l'évêché du XIIe siècle.

b) Fragment de chapiteau de marbre blanc; haut. 0 m. 15, larg. 0 m. 25; trouvé au même lieu, peu de jours auparavant.

c) Fragment de chapiteau de marbre blanc. Trouvé en avril 1913 dans les fondations du mur d'enceinte du Xe siècle, lors de la démolition complète de ce mur pour l'aménagement d'un jardin public.

d-e) Fûts de colonnes à cannelures torses, marbre blanc, fragments; haut. 0 m. 18, larg. 0 m. 18, et haut. 0 m. 18, larg. 0 m. 10.

f-g) Fûts lisses, fragments, 66 × 35, marbre rouge, 18 × 20.

h-i) Bases; fragments, marbre blanc, haut. 0 m. 13, larg. 0 m. 40; marbre gris, haut. 0 m. 35, larg. 0 m. 10.

Fragments trouvés précédemment lors des travaux faits au chœur de la cathédrale, en 1839.

j) Chapiteau marbre blanc, haut. 0 m. 70; cf. Parenteau, *Catalogue du musée d'archéologie de Nantes*, p. 37, n. 39.

k) Pilastre cannelé en spirale; marbre blanc, haut. 1 m., diam. 0 m. 44; cf. Parenteau, *op. cit.*, p. 37, n. 28; G. Durville, *Les fouilles de l'évêché de Nantes*, p. 58-59.

l m) En 1888, deux chapiteaux marbre blanc, reproduits par Legendre dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1888, p. 27, pl. VIII.

n) Partie de colonne cannelée; marbre de nuance bleue, attribué aux filons de marbre de Saint-Nazaire; cf. Legendre, *op. cit.*, p. 26.

Lors des travaux d'aménagement de la place Saint-Pierre, vers 1867, il a aussi été trouvé d'autres fragments de marbre qui ont été déposés au musée. Un de ces fragments, ayant appartenu à une arcade, porte des traces d'un travail de piquage. Le peu de profondeur de ce piquage avait paru insuffisant pour en attribuer la cause à une préparation du marbre pour une mosaïque. Insuffisant pour une mosaïque, ce peu de profondeur convenait parfaitement à une application de stuc. Le texte transcrit plus haut concordait absolument avec la découverte archéologique et l'éclairait. Ce fragment provient donc d'une des arcades « décorées de fleurs en stuc qui ressortaient par la variété de leurs couleurs ».

Marbres blancs et gris bleu, provenant de la piscine du VIe siècle. Ces marbres revêtaient le fond et les marches de cette piscine. Brisés lors de leur découverte en

[1] Le texte suivi par G. Durville est meilleur que celui qui a été publié par dom Lobineau, par dom Morice et par R. Merlet, l'editeur de la *Chronique de Nantes*. L'extrait de Le Baud, par lequel Merlet commence sa publication, est la traduction exacte de notre texte latin, d'où il suit que tout ce passage se trouvait dans le manuscrit que Le Baud a constitué. Il y a entre les deux textes une divergence assez notable à propos du crucifix suspendu dans l'église. La leçon de la légende de saint Félix porte : ... *Crucifixum argenteum aureum habentem lumbare pretiosis lapidibus intextum*. Crucifix d'argent portant une ceinture d'or enrichie de pierres précieuses. Le texte publié par R. Merlet supprime le mot *argenteum*, ce qui donne : *Crucifixum aureum habentem lumbare pretiosis lapidibus intextum*, « Un crucifix d'or ceint d'une ceinture enrichie de pierres précieuses ». Le Baud a traduit ici exactement le premier texte : « Ung crucifix d'argent, qui avoit le lumbare doré et de précieuses pierres couvert. »

1868, ils avaient été retournés en partie dans l'intérieur de la cuve, où M. G. Durville les a retrouvés. Ils ont 0 m. 04 d'épaisseur; quelques-uns sont taillés en angles d'hexagone et s'adaptaient dans les angles de la piscine. A signaler plus particulièrement le fragment qui renferme une partie de l'ouverture par laquelle le tuyau de plomb déversait l'eau dans la cuve.

Fût de colonne cannelée soutenant le fond de cette piscine. Laissé au fond de la piscine et recouvert de sable.

Tuyau de plomb qui amenait l'eau dans la piscine mérovingienne et qui était engagé dans la maçonnerie de la piscine à l'endroit marqué D sur le plan n. 1. Ce tuyau mesurait 0 m. 55 de longueur, pesait 8 kil. 125; le diamètre intérieur est 0 m. 037, la circonférence extérieure 0 m. 17. Il est formé d'une seule feuille de plomb, d'une épaisseur de 0 m. 006 dont un bord a été rabattu sur l'autre puis soudé par endroits. Dans la partie soudée, le fer a rabattu la vive arête que présentait le bord de la feuille. Dans l'autre partie, cette arête subsiste et donne au tuyau un renflement qui rompt sa forme circulaire. Ce tuyau reposait sur le sol par sa partie opposée à cette arête.

Baume adhérant à un fragment de pot. Trouvé dans le puits qui accompagnait la piscine du IVe siècle; ce puits fut comblé au IXe siècle. Le baume concourt avec l'huile d'olive dans la composition du saint chrême qui sert pour le baptême. La rencontre de ce fragment de vase avec son adhérence de baume desséché, dans un édifice qui a servi de baptistère, suggère une explication si naturelle qu'il est difficile de ne pas l'adopter.

X. Le chevet de la cathédrale. — A Nantes, où le christianisme s'implanta au IVe siècle, les premiers évêques durent célébrer la liturgie dans un oratoire, ensuite dans une basilique dont aucun vestige n'a subsisté. Il est probable que sur cet emplacement, déblayé ou nivelé, un évêque du VIe siècle nommé Félix bâtit une basilique latine qui fut célébrée par Fortunat, toujours prompt à l'éloge [1]. De cet édifice, Prosper Mérimée avait vu, en 1837, quelques moellons, dont il parle en ces termes : « Dans le transept nord, au rez-de-chaussée, on voyait dans la première travée, une portion de mur dont les parements étaient en petites pierres cubiques. Leurs assises alternaient avec des bandeaux de briques [2]. » Tout ceci a disparu. Les matériaux qui composent la maçonnerie de la crypte de la cathédrale sont des moellons de schiste de toute grosseur, assemblés au hasard; par endroits on observe des reprises faites avec de larges joints où se trouvent insérés des morceaux de briques, ainsi que cela se pratiquait dans les chantiers de la décadence.

De l'ancienne cathédrale, antérieure au XVe siècle, les restes ont disparu vers la fin du XIXe siècle, mais on sait qu'elle possédait un chevet surélevé au-dessus du niveau du transept et cette particularité, exceptionnelle parmi les cathédrales de l'Ouest, s'explique par le fait qu'après le passage des Normands, lors de la reconstruction de la cathédrale, on fut obligé d'adopter une disposition nouvelle. Les envahisseurs avaient massacré l'évêque Gohard sur les marches du maître-autel, c'était donc là que devait s'élever le tombeau ou *martyrium* du saint; en conséquence, on bâtit une crypte et le chevet fut surélevé d'autant. Ce chevet présente une forme de fer à cheval, ce qui le distingue parmi les basiliques latines. L'étage inférieur mesure 10 mètres de longueur sur 9 m. 50 de largeur; ce plan ne fut modifié qu'au XVIIIe siècle, lorsque le dessous de la coupole romane fut exhaussé et annexé au chœur.

A quelle époque remonte cette installation d'un *martyrium?* Il faut, pour répondre à cette question, rechercher si les fondations du chevet sont les restes de l'église romane disparue vers 1885 ou bien si elles ne gardent pas dans leurs maçonneries et leurs contours quelques souvenirs de l'édifice antérieur qui n'était déjà plus la basilique du VIe siècle. De la seconde cathédrale on nous dit qu'elle était en ruines en 1090 : *Acta sunt hæc anno ab incarnatione Domini MXC inter ruinas veteris ecclesie Beati Petri* [3], reste à savoir le sens précis de cette expression lorsqu'on la rencontre dans les chroniques qui en ont tant abusé pour indiquer des dégâts notables, mais non la subversion complète d'un édifice.

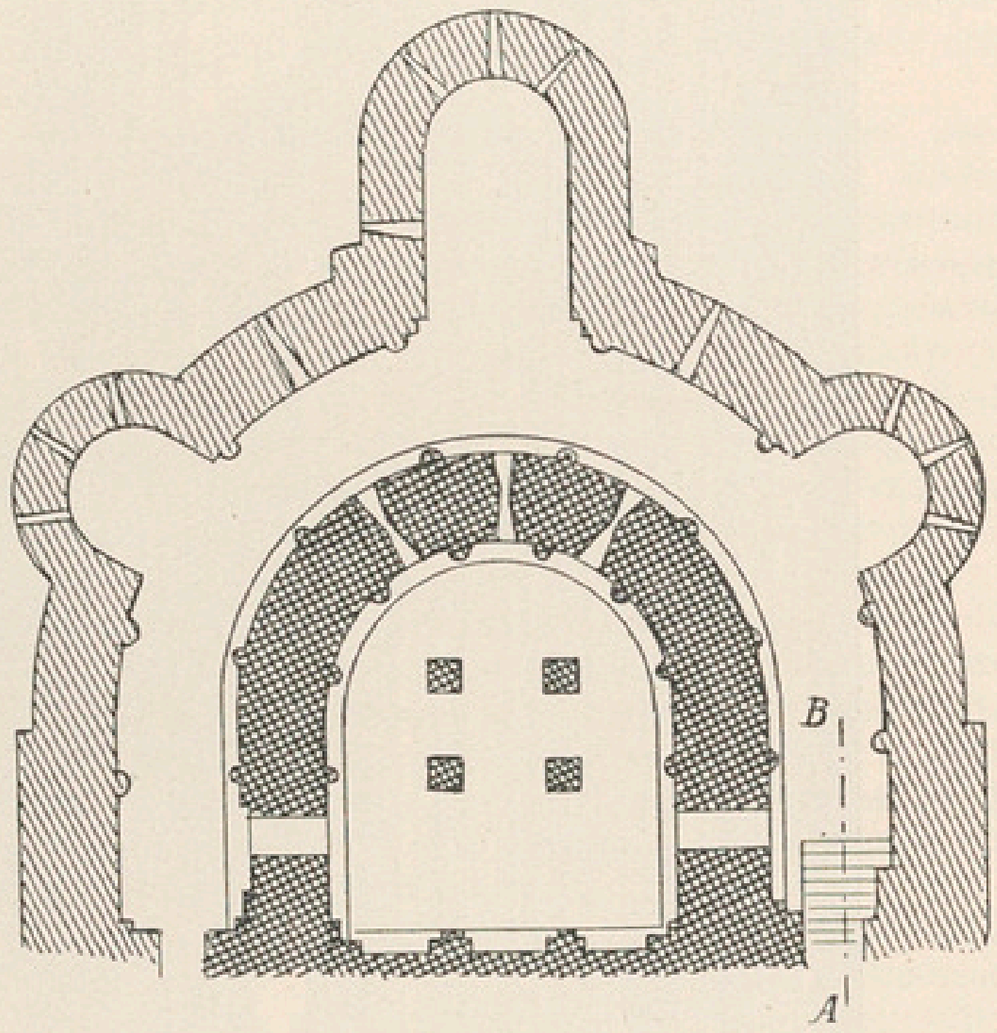

8654. — Plan de la crypte de la cathédrale.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. 264, fig. 1.

Dans l'étude de la crypte de Nantes, il importe de distinguer deux parties distinctes : 1° le centre, en forme de fer à cheval, muni de portes et de fenêtres qui le rendent indépendant et font de lui un sanctuaire distinct et complet, ayant deux accès et en mesure de supporter la masse d'un sanctuaire supérieur; 2° le déambulatoire muni de trois chapelles rayonnantes et distinct de la partie centrale (fig. 8654).

Les plus anciens plans de basiliques chrétiennes montrent le chevet terminé par une abside circulaire et, à une date déjà très ancienne, les bas-côtés terminés par une conque ou absidiole dont l'axe est parallèle à l'axe de l'abside. Il faut attendre la fin du Xe siècle pour rencontrer une disposition consistant à prolonger les bas-côtés de la nef autour du chœur pour former une sorte de galerie voûtée appelée « déambulatoire ». Or, à Nantes, le siège épiscopal était occupé entre 980 et 990 par un évêque bâtisseur qui a bien pu adopter cette innovation. Mais pour quelle raison l'architecte a-t-il percé dans la section tournante du chevet des sortes de meurtrières à double ébrasement pour prendre jour dans un couloir à demi obscur, quand il a réduit les fenêtres de la deuxième enceinte à une hauteur moitié moindre? Il semble qu'il aurait dû faire le contraire. Les fenêtres enveloppées paraissent avoir été faites pour prendre jour directement au dehors et sont, dans ce cas, antérieures aux fenêtres du mur enveloppant

[1] Fortunat, *Opera*, éd. Nisard, l. III, ep. VI-VII. — [2] Pr. Mérimée, *Rapport au ministre des Cultes sur l'architecture dans l'ouest de la France*, 1837. — [3] *Chartes de l'abbaye de Noirmoutier*, dans *Bulletin de la Société archéol. de Nantes*, 1866, p. 118. Sur Noirmoutier et son chartrier, nous renvoyons à *Dictionn.*, au mot Noirmoutier.

(fig. 8655). On voit, par cette seule observation, que le chevet peut recevoir deux dates. Dans certaines cryptes desservies par un déambulatoire, telles que Saint-Denis, Sainte-Radegonde de Poitiers, Saint-Germain d'Auxerre, le mur de la première enceinte y reste plein; on se contente, pour la partie centrale, de l'éclairer par des lampes ou par des *oculi* percés dans le cerveau de la voûte et le pourtour est simplement éclairé par les lucarnes percées dans le mur des absidioles. On ne voit pas ce qui serait arrivé de lumière sur l'autel du *martyrium* de Nantes à travers deux murs épais de 2 mètres et de 2 m. 50 par des meurtrières étroites, au delà d'un passage de 3 m. 50.

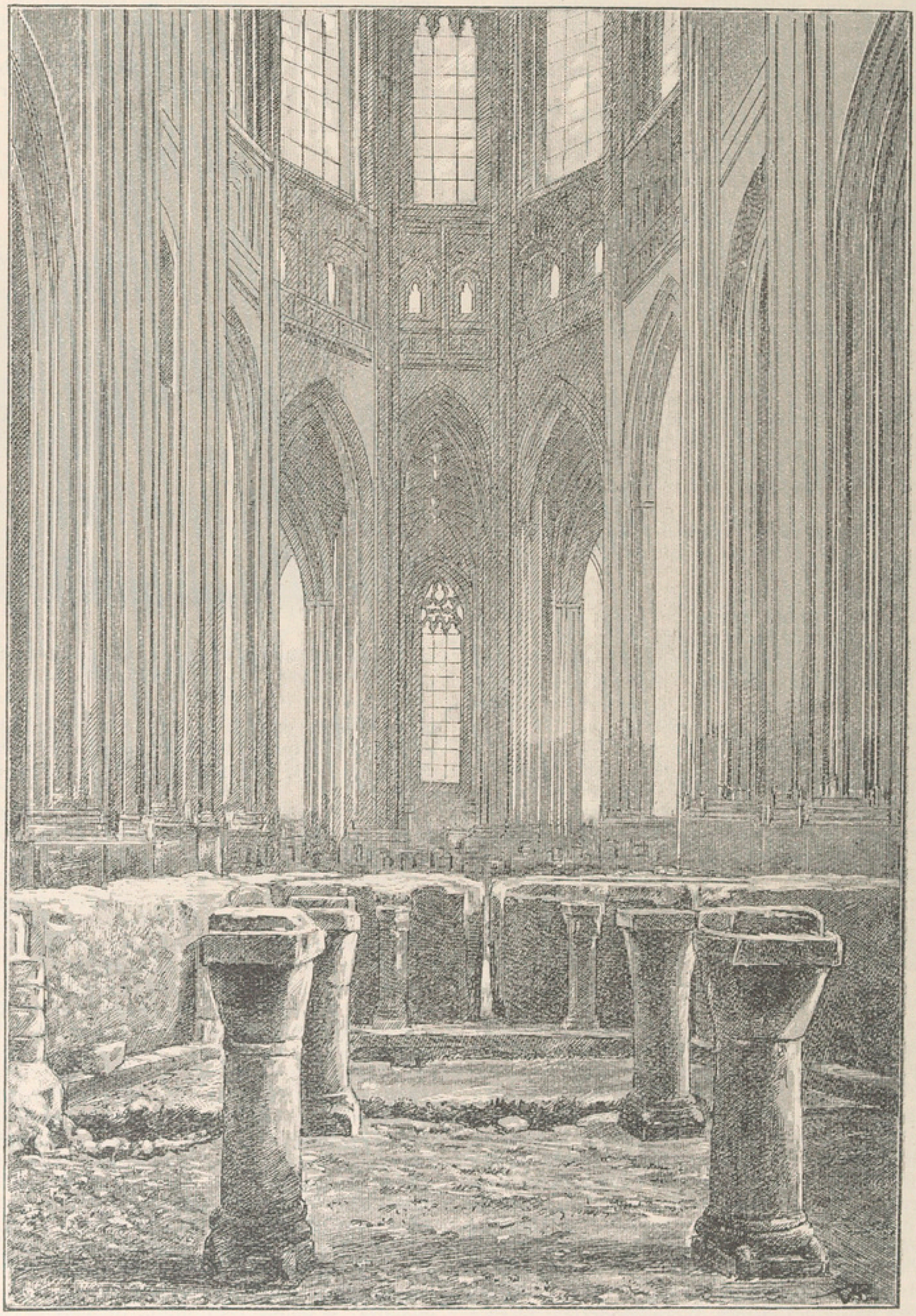

8655. — Cathédrale de Nantes. Intérieur de la crypte.
D'après *Bulletin archéologique du Comité*, 1906, pl. LX, p. 263.

Pour expliquer la présence des fenêtres de la pre-

mière enceinte, certains visiteurs ont fait le raisonnement suivant : la partie centrale étant un *martyrium*, avec tombeau et autel, les pèlerins qui ne pouvaient approcher de ce sanctuaire assez exigu se tenaient dans le déambulatoire et se contentaient d'assister aux offices et de vénérer le saint par ces lucarnes [1].

Ceux qui tiennent ce langage ne connaissent pas les exigences des pèlerins et des dévots du Moyen Age qui ne se bornaient pas à regarder les tombeaux, mais qui voulaient encore passer dessous et gratter leurs parois pour en emporter la poussière. Ce n'est pas une mince meurtrière comme celle que nous avons sous les yeux qui aurait suffi à leur curiosité. Nous savons ce qu'étaient les *fenestellæ* (voir ce mot) des *martyria*, elles n'ont pas toutes disparu. On peut en voir des spécimens à Tournus où les murs de 1 m. 50 sont percés de 4 portes autrefois grillagées et de 2 petites lucarnes sans profondeur; à Béziers, dans l'église Saint-Aphrodise où la première enceinte est percée de lucarnes rectangulaires de 0 m. 60 à 0 m. 70 de largeur. Cette forme est aussi celle de la *fenestella* de Saint-Philbert à Déas (voir GRANDLIEU). Il faut donc rechercher une autre destination pour les meurtrières de la crypte de Nantes et deviner les autres intentions qui ont guidé l'architecte.

L. Maître estime que le *martyrium* n'a pas eu son pourtour à l'origine; il a été établi très simplement à l'intérieur d'une abside isolée, avec des fenêtres d'aération percées d'une façon très étranglée parce qu'elles prenaient jour directement dans les fossés de la ville et qu'il eût été très imprudent de faire autrement [2]. En pratiquant des ouvertures étroites, on protégeait en même temps l'édifice contre les tentatives malfaisantes des profanateurs. Le jour où la reconstruction de la cathédrale (nous voulons dire la cathédrale romane) fut décidée avec tous ses embellissements, au lieu de détruire le chevet qui avait et qui a toujours 2 m. 50 d'épaisseur, on l'employa comme base du nouveau chœur, tel qu'il était éclairé; on augmenta seulement son périmètre en élevant tout autour, comme une ceinture extérieure, un bas-côté orné de trois chapelles qui devint le déambulatoire de la crypte et qui servit de base au déambulatoire supérieur.

Il est fort douteux que l'addition introduite dans le plan de la cathédrale de Nantes ait été destinée à accroître la capacité de la crypte; il semble plus probable qu'elle fut la conséquence du plan général de la nouvelle cathédrale dont le chevet comportait un déambulatoire supérieur autour du chœur, suivant un usage très répandu au XIe siècle. Avant de bâtir l'étage supérieur, on avait besoin d'une base et cette base fut jetée autour du *martyrium* comme une nécessité inévitable pour soutenir le collatéral rêvé par les chanoines. C'est ce qui fut réalisé, en effet, par l'évêque Guérech (980-990) pour embellir sa cathédrale, mais dans un style tout différent de celui qui fut adopté dans les églises poitevines.

L'examen des matériaux conduit à reconnaître, dans l'entreprise de la cathédrale romane de Nantes, une succession d'efforts coupée par des intervalles assez longs; ainsi la lecture de la *Chronique de Nantes* nous apprend que trois prélats ont mis la main à la construction : Foucher (897-912 environ), Guérech (981-990), Benoît (1079-1118).

Cette concordance frappante doit appuyer l'opinion que le *martyrium* de Saint-Gohard peut être l'embryon du chevet de la cathédrale à double étage qui disparut, en 1885, avec la dernière coupole.

Il faut rapprocher maintenant les données historiques des enseignements de l'archéologie. Le *martyrium* fut établi pour l'évêque Gohard qui périt victime des Normands en 843. La cathédrale qui fut témoin du meurtre était celle que saint Félix avait édifiée au VIe siècle. La *Chronique de Nantes* dit à ce sujet : *Templum mirabiliter factum destruxerunt* [3], ce qui doit être entendu d'une destruction toute relative puisque quatre mois après l'événement, cette basilique était « réconciliée » par l'évêque de Vannes, Susan (838-848): *Mandaverunt venerabili Susanno, Venetensium episcopo, ut fraterna dilectione ad eos veniens illud reconciliaret. Acta fuit hæc reconciliatio pridie kalendas octobris* [4].

L'évêque Foucher, presque sans ressources, *valde pauper*, restaura et embellit la cathédrale : *Studuit ecclesiam suam reficere, magnificare* [5]; il ne se contenta pas de cela, car nous lisons que *Fulcherius episcopus multum studuit parietes ecclesiæ principalis apostolorum Petri et Pauli dirutos reficere et eos longius* EXTENDERE *et amplificare* [6]. Qu'est-ce à dire que cet agrandissement? L. Maître y voit l'indication d'un prolongement vers l'Est, l'évêque ayant dû avoir le souci d'installer le tombeau de l'évêque martyr conformément aux prescriptions liturgiques du temps, en tout cas il n'a pu songer à l'établir dans l'église supérieure où les irruptions des Normands étaient toujours à craindre. Un allongement suppose la préexistence d'une partie de l'édifice qu'on juge utile à conserver et qui se prête à une transformation; d'où l'on peut présumer que la cathédrale de saint Félix n'avait pas totalement disparu sous l'évêque Foucher.

En 908, les Normands reparurent à Nantes, saccagèrent la ville, brûlèrent de nouveau la cathédrale, mirent en fuite prêtres et laïques chargés de dépouilles sacrées; le transfert des reliques de saint Gohard, à Angers, peut remonter à cette date mais on n'est pas en mesure de le dire.

Une fois à Angers, l'évêque martyr de Nantes y demeura dans l'église Saint-Pierre jusqu'à la révolution comme en font foi deux lames de plomb sur lesquelles on lisait ces mots; sur l'une :

Hac sepultura quiescit humilis Gohardus Nannetensium pius

sur l'autre lame :

Pater et martyr

La date de la translation n'a pas été conservée par les martyrologes ou matricules d'Angers, et cette omission est surprenante; mais elle a eu certainement lieu et les Nantais, dépossédés du corps saint, se contentèrent désormais de la chasuble et de l'autel portatif du saint; avec cela une parcelle minuscule du corps. « Ils ont à Nantes, dit Albert Le Grand, au trésor de l'église cathédrale, un chef d'argent dans lequel est enchâssé l'os du col du saint martyr, la chasuble avec laquelle il disait la messe quand il fut égorgé, et ils montrent une chapelle souterraine où se voit la pierre de l'autel sur lequel il célébrait la messe. »

Si le corps de saint Gohard fut transporté à Angers et y demeura, on est tenté de se demander pourquoi on a construit un *martyrium* sous le maître-autel de la cathédrale avec ou sans déambulatoire? Ce n'était sans doute pas pour y déposer une chasuble ou une pierre d'autel ou une vertèbre du cou; ce qui paraît probable, à défaut de textes certains, c'est que possédant un *martyrium* qui a tous les caractères d'un édifice antérieur à l'an mille, on en déduit que la cathédrale de Nantes a possédé le corps de saint Gohard

[1] Nous citons et suivons ici le travail de Léon Maître, *Les substructions du chevet de la cathédrale de Nantes*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1906, p. 261-281. — [2] Dans les vues du chevet prises avant 1836, et insérées dans l'*Histoire de Nantes* de Guépin, on voit très bien son élévation au-dessus des fossés. — [3] *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, p. 13. — [4] Id., *ibid.*, p. 21-22. — [5] *Ibid.*, p. 78. — [6] *Ibid.*, p. 73.

jusqu'à sa construction et qu'elle l'a exposé dans ce sous-sol à la vénération des fidèles.

On n'exagère rien en parlant des tristes conséquences des invasions normandes. L'histoire nous apprend qu'Alain Barbetorte, en revenant à Nantes, vers 940, fut obligé de se frayer un passage à travers les ronces pour pénétrer dans la cathédrale; les murs renversés ne supportaient plus aucune toiture : *Parietes dirutos sine ulla tectura reperit* [1]. Qu'a-t-il fait pour la restaurer? Nous n'en savons rien, mais il est à présumer que ses ressources étaient trop réduites pour entreprendre un grand travail. Celui qui nous est présenté comme un constructeur est l'évêque Guérech qui trouva le chevet renversé, *caput destructum*, le reprit depuis les fondations, plaça la couverture et exécuta divers autres travaux dont on aperçoit encore la trace « aujourd'hui », écrit le chroniqueur du XIe siècle : *A fundamentis hujus ecclesie caput destructum reficiens, illud refectum cooperire procuravit, pluraque alia quæ usque hodie apparent, restituit.*

L. Maître estime que le corps de saint Gohard ne se trouvait plus à Nantes sous l'épiscopat de Guérech; cependant, tout espoir de retour n'était pas perdu; le corps de saint Martin, après de longues pérégrinations en Bourgogne, était rentré à Tours; les Nantais pouvaient escompter l'avenir et travailler en vue d'une restitution. Le chevet fut bâti, comme nous le voyons, avec un double étage, en réservant un *martyrium*, parce qu'on avait l'intention de placer le précieux sarcophage sous le maître-autel, comme dans toutes les basiliques en possession d'un trésor de ce genre, le jour où il reviendrait d'Angers, à l'imitation de ce que l'évêque Foucher avait fait une première fois, lorsqu'il possédait le corps de saint Gohard.

Cette crypte n'a pas été construite pour cacher un trésor, elle a été faite en vue d'être accessible aux pèlerins.

En résumé, les cathédrales dont le chœur est surélevé, sont une exception; celle de Nantes doit cette particularité à un événement qui l'obligea d'établir un *martyrium* sur l'emplacement du meurtre de 843, et qui fut terminé avant 907, date de la mort de l'évêque Foucher, le premier dont on connaisse les travaux de restauration et d'agrandissement. La partie centrale de la crypte peut lui être attribuée, parce que Nantes devait encore posséder le corps de saint Gohard au commencement du Xe siècle. Son édifice, d'ailleurs, a tous les caractères d'une cave mystérieuse dans laquelle on veut cacher un trésor; elle n'est éclairée que par des fenêtres très étroites qui laissent à peine passer le jour. Sous son successeur, Guérech, on n'avait plus de motifs pour bâtir avec autant de défiance, les pirates n'étaient plus à redouter; cependant, par respect pour la mémoire de Gohard, on conserva son *martyrium* et on l'accommoda au plan du chevet plus vaste qu'on méditait d'élever et qui ne fut terminé que par l'évêque Benoît, au début du XIIe siècle. Cette succession de travaux est marquée par un progrès constant dans la sculpture des chapiteaux et des socles de colonnes. L'uniformité des décorations employées dans le *martyrium* et dans son pourtour est trompeuse; elle date seulement du jour où les supports qui sont des éléments mobiles, ont été accolés aux anciens murs de Foucher pour les utiliser, c'est-à-dire à la fin du Xe siècle, époque où apparaissent les plus anciens déambulatoires en France.

Les noms de « cave » et de « chapelle » de Saint-Gohard que ce *martyrium* a toujours portés jusqu'au XVIIIe siècle, est une démonstration qu'il a servi de dépôt sépulcral à ce personnage et qu'il lui a été consacré dès sa construction. La seule appellation qui lui convienne est celle de *martyrium*.

Bibl. — A. Legendre, *Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XXVII, 1888, p. 99-364; J. Furret et Caillé, *Les cathédrales de Nantes*, dans même recueil, 1905, t. XLVI, p. 109-234; cf. p. 114-120; L. Maître, *Les substructions du chevet de la cathédrale de Nantes*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. 261-281.

XI. SAINT-SIMILIEN. — Cette vieille église nantaise fut démolie au mois d'août 1894, en vue d'une reconstruction; elle ne paraissait offrir aucun intérêt archéologique et on s'aperçut alors qu'on s'était bien trompé à son égard [2]. Cet édifice, avouait L. Maître, n'avait pas le moindre cachet architectural, pas le moindre ornement qui attirât l'attention. Sa longue nef, couverte d'un lambris, avait été ornée, en 1834, de colonnes doriques, reliées par des arcades en plein cintre; les bas-côtés étaient percés de fenêtres banales, enfin l'autel, appliqué à un retable de style néo-grec, soutenu par des colonnes de marbre noir, n'affichait pas plus de prétentions que le reste. L'ensemble était misérable, et le mobilier de l'église était à l'avenant. Au dehors, l'entrée principale avait été masquée par un fronton grec, et une construction de même style décorait la porte latérale ouverte dans le bas-côté méridional. Rien dans tout cela ne permettait de soupçonner l'antiquité de l'église Saint-Similien, qui n'était attestée que par la tradition. Un seul détail aurait pu attirer l'attention, c'était l'élévation du carrelage au-dessus du sol extérieur. On en eut l'explication dès les premiers coups de pioche, en découvrant sous le pavé une quantité de sépultures pressées les unes contre les autres.

Depuis le commencement de la nef jusqu'à la grille du chœur, il n'y avait pas un espace qui ne fût occupé par une sépulture en forme d'auge en pierre. Le spectacle fut curieux lorsque la muraille méridionale, attaquée dans toute sa longueur, s'écroula sous la pioche des démolisseurs et montra aux yeux étonnés des passants les entrailles de la vieille basilique pleine de monuments funéraires rangés par étages comme des livres dans les rayons d'une bibliothèque [3]. Cette accumulation de sépultures témoignait de la grande ancienneté de la dévotion de la population nantaise au saint évêque Similien, sur le tombeau duquel l'église avait été bâtie [4]; elle prouvait en même temps que si l'église actuelle était de fondation assez récente, le sol du moins sur lequel elle s'élevait n'avait point été remanié depuis une époque reculée. Il était dès lors légitime d'espérer qu'on y retrouverait des débris remontant à une haute antiquité.

C'est ce que confirma la suite des fouilles.

L'enlèvement des tombes permit la mise à jour des restes d'une construction religieuse formée d'une nef allongée, terminée à l'Ouest par une abside en hémicycle. Cette construction était manifestement plus ancienne que les tombes qui l'environnaient de toutes

[1] *Ibid.*, p. 92. — [2] Dès que les découvertes eurent attiré l'attention des savants locaux : L. Maître, Dortel et Pitre de Lisle, ceux-ci envoyèrent des rapports au Comité des travaux historiques qui pensa qu'il convenait de les fondre en une notice unique que rédigea R. de Lasteyrie, *Les fouilles de Saint-Similien de Nantes*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 500-511; c'est cette notice que nous citons ou suivons; cf. Gallard, *De la nouvelle assiette de l'église Saint-Similien*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XXII, 1883, p. 228; L. Maître, *Église Saint-Similien de Nantes. Rapports et observations sur les déblais exécutés en 1894*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XXXV, 1896 p. 174. — [3] Nous avons donné dans *Dictionn.*, t. I, col. 493 fig. 94, la coupe d'un terrain ainsi bondé de cercueils empilés. — [4] *Similianus tertius in catalogis vulgatis episcopus Nannetensium recensetur. Ejus autem corpus christiani sepelierunt eo in loco ubi postea ædificata est ecclesia (Breviar IV Nannet.).*

parts. Elle était bâtie en petit appareil et, par ses proportions modestes autant que par son mode de construction, elle a semblé à tous pouvoir être un reste de la première église bâtie en l'honneur de saint Similien (fig. 8656).

Cette église primitive occupait exactement l'emplacement de la nef moderne. Ses murs avaient 1 mètre d'épaisseur, et quand l'importance croissante de la paroisse avait obligé à l'agrandir, en y adjoignant des bas-côtés, on avait établi les fondations des colonnes

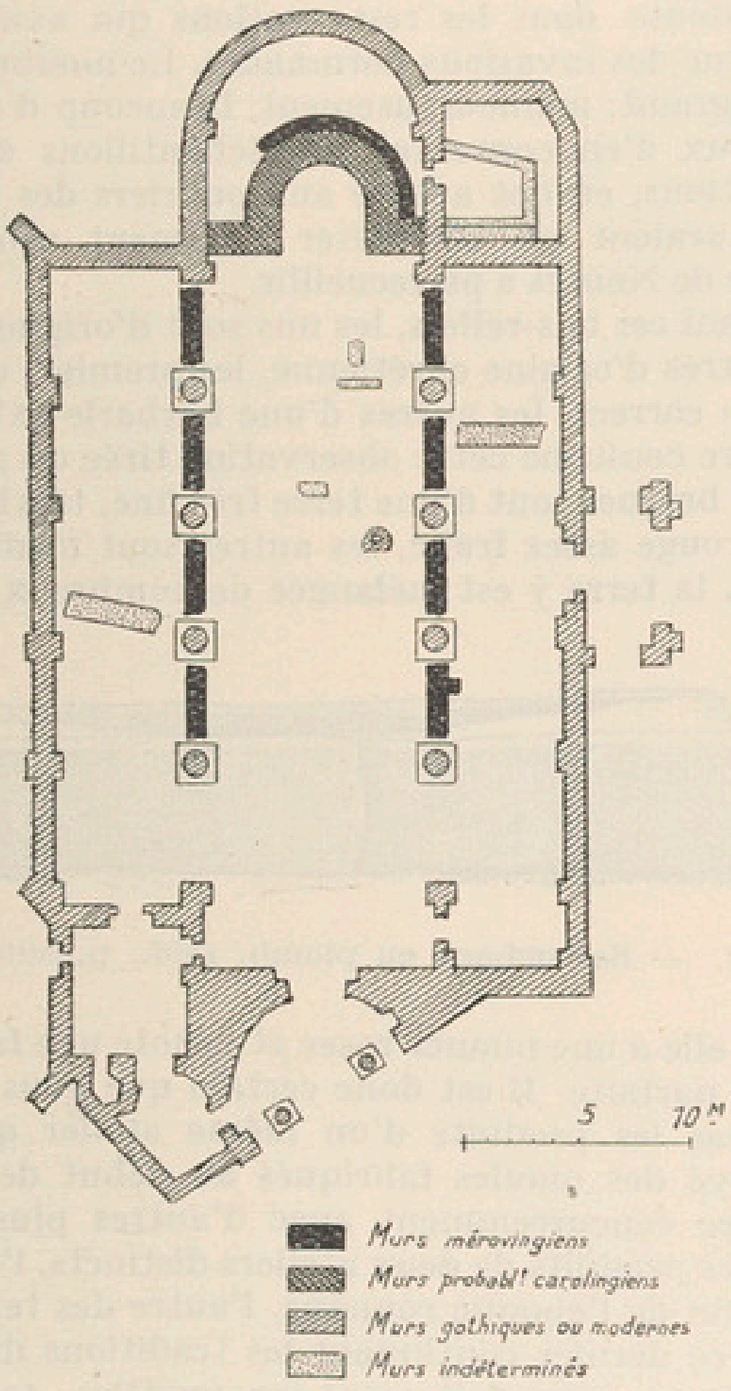

8656. — Plan de l'église primitive de Saint-Similien.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 502.

destinées à supporter la nouvelle nef dans des puits qui avaient rompu çà et là les anciens murs, mais en avaient laissé subsister l'ensemble.

Comme on le voit sur le plan ci-joint, la trace de ces murs se perdait en approchant de la porte d'entrée. C'est probablement la nécessité d'asseoir solidement les fondations du clocher, qui fut élevé au XIVe siècle sur la première travée de la nef, qui a fait disparaître toute trace du mur en retour d'équerre qui devait clore du côté de l'Orient l'église primitive.

A l'autre extrémité du monument, les murs présentaient une autre solution de continuité aux abords de l'abside. Elle était due aux constructions plus récentes qui avaient modifié les dispositions primitives de cette partie du monument. L'abside était intacte et, malgré la solution de continuité qu'on vient d'indiquer, L. Maître la rattache à l'édifice dont les murs ont été retrouvés entre les fondations des colonnes de la nef. R. de Lasteyrie en doute et fait remarquer que les murs primitifs de la nef avaient 1 mètre d'épaisseur et étaient bâtis en petit appareil; or, le mur de l'abside avait 1 m. 30 et était construit, non plus en pierres d'appareil, « mais en petits matériaux assemblés sans précaution, noyés dans la chaux comme nos blocages ». On hésite à admettre la contemporanéité de maçonneries aussi différentes de nature et de dimensions; d'autant plus que l'abside qui enserrait le maître-autel en voilait une autre qui avait le même axe et dont la maçonnerie restait debout sur une hauteur de 1 mètre, appareillée de la même façon que les murs latéraux découverts au début des travaux.

C'est cette seconde abside, que l'on voit sur le plan accolée à la première, qui paraît à R. de Lasteyrie être l'abside correspondant véritablement à l'édifice primitif; car elle a même appareil et même épaisseur de murs que cet édifice. L'autre abside est un remaniement dont on ignore la date, mais d'après son genre de construction, l'épaisseur de ses murs, la forme allongée et non exactement hémisphérique de sa courbe, on peut l'attribuer à la période comprise entre le IXe et le XIe siècle.

De ces observations, il résulte que l'église dont on a retrouvé les restes sous le pavé de Saint-Similien appartient non pas à une époque unique, mais à deux, la plus récente pouvant descendre un peu en deçà de l'époque carolingienne, la plus ancienne remontant certainement à l'époque mérovingienne.

On a trouvé plus de 100 tombes dont le mobilier funéraire est à peu près nul. Pas d'agrafes, pas de boucles, pas de monnaies, pas de bijoux, à part quelques fils de laiton et de petites épingles dont la tête avait été bourrée d'une pâte de couleur. D'après ces remarques, il est permis de reporter la plupart des tombes au IXe et au Xe siècle. Plus de 150 tombes formaient trois couches superposées. Les tombes supérieures avaient été violées pour la plupart. C'étaient des sarcophages en pierre dure ou tendre, les unes en pierre de Chauvigny, les autres en calcaire coquillier des Cléons en Haute-Goulaine, de Saffré ou d'Orthon. Quelques sépultures étaient formées de six dalles d'ardoise; la plupart étaient en forme de sarcophages rectangulaires ou plus généralement rétrécis du côté des pieds. Le plus grand nombre des couvercles était en forme de toit à double rampant et scellé à l'aide de mortier de couleur rouge. Il y en avait aussi de bombés dans la couche inférieure des sépultures.

L'un de ces couvercles bombés était orné d'une décoration de style très barbare, qui consistait en une croix à longue hampe et à traverse très courte, flanquée de stries obliques. Deux petites croix à branches égales flanquaient les deux extrémités de la traverse, qui était surmontée de deux ornements formés de cercles

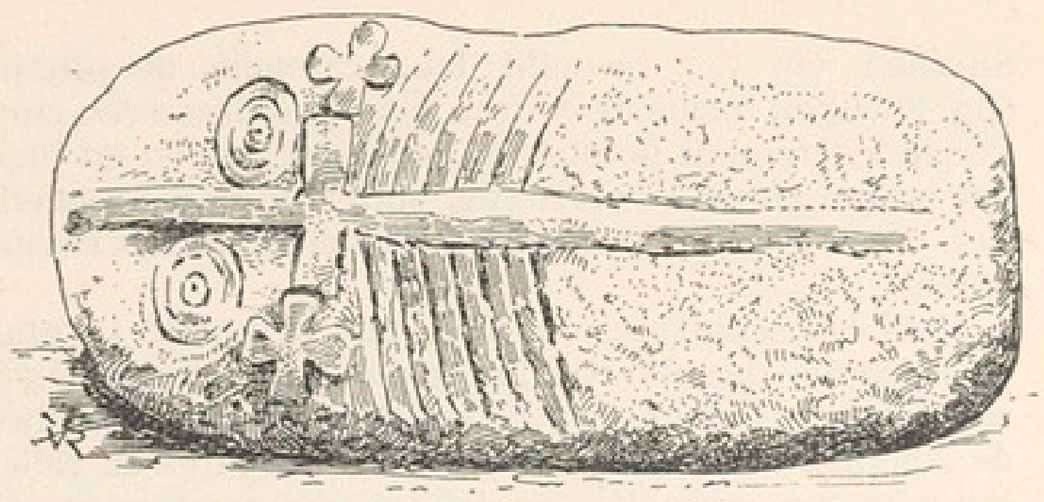

8657. — Couvercle de tombe.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 505, fig. 2.

concentriques gravés en creux (fig. 8657). M. Pitre de Lisle a fait remarquer l'analogie qu'elle présente comme facture avec les *lechs* des cimetières bretons. Celui de Landaul, dit-il. qui semble dater du Ve siècle, présente la même longue croix et la même petite croix pattée que l'on voit sur cette tombe. R. de Lasteyrie reste sceptique et croit difficile que le couvercle de tombe de Saint-Similien puisse remonter au delà du VIIe ou du VIIIe siècle. Il attribue à la même époque plusieurs autres tombes dont l'ornementation a été

signalée dans plusieurs cimetières, par exemple une tombe en calcaire (fig. 8658), dont le couvercle, légèrement rétréci aux pieds, est orné de trois larges bandes transversales reliées par une bande plus étroite qui en suit l'arête médiane. Les stries concentriques qui le recouvrent rappellent l'ornementation des tombes recueillies dans divers cimetières du Poitou.

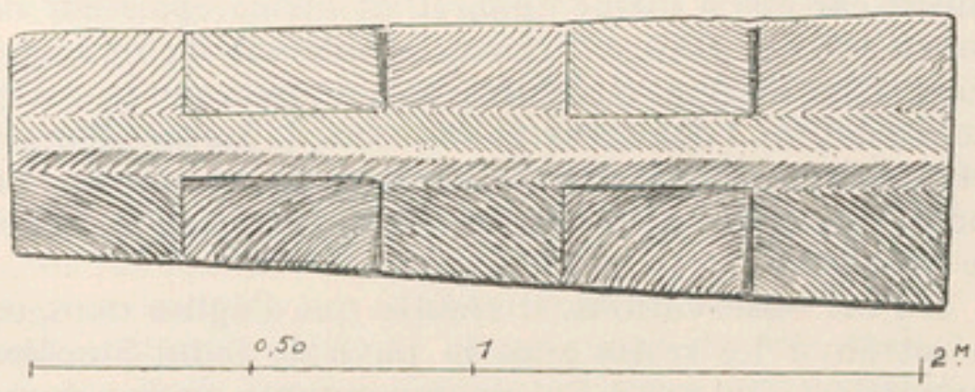

8658. — Couvercle de tombe, *ibid.*, fig. 3.

Un autre sarcophage est orné à la tête de trois petites croix (fig. 8659), légèrement pattées, et fait penser aux cercueils mérovingiens recueillis autrefois dans le chœur de Saint-Germain-des-Prés, à Paris (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1127, fig. 5236) et au tombeau de l'évêque Chaletricus conservé dans la crypte de la cathédrale de Chartres, et qui date, on le sait, de la fin du VIe siècle (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1033, fig. 2679).

Il ne paraît pas d'ailleurs que ce soient là les sépultures les plus anciennes qu'ait recélées le sol de Saint-

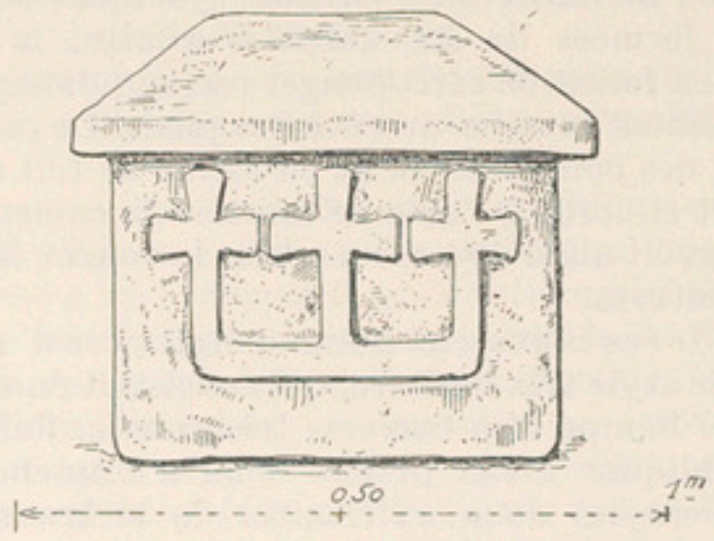

8659. — Sarcophage, *ibid.*, p. 506, fig. 4.

Similien. On y a recueilli deux cercueils de plomb (fig. 8660) en forme de coffres rectangulaires avec couvercle légèrement bombé, qui daterait, si l'on en juge par les ampoules en verre (fig. 8661) qu'on y a recueillies, d'une époque beaucoup moins éloignée des temps païens.

Mais les sépultures ne sont pas la partie la plus curieuse des découvertes faites dans ces fouilles. On a eu la bonne fortune d'y recueillir un certain nombre de fragments de terre cuite ornés de figures en relief qui nous font connaître un des principaux éléments de la décoration primitive du monument disparu, et apportent un très utile contingent d'informations sur une industrie dont il nous reste bien peu de spécimens, quoiqu'elle ait dû être fort prospère à la fin de l'époque romaine, et qu'elle n'ait pas disparu, comme on pourrait le croire, au début de l'époque barbare.

Ces curieuses terres cuites sont de types très variés. Les unes sont rectangulaires et formaient de petits bas-reliefs que l'on encastrait dans le nu des murs. D'autres sont allongées et formaient des frises ou décoraient des corniches. D'autres enfin ont l'aspect de claveaux et formaient, à n'en pas douter, la décoration des principaux arcs du monument.

Ce n'est pas la première fois que l'on trouve en France de ces terres cuites estampées, mais, chose à noter, presque tous les spécimens que l'on en connaît se sont rencontrés dans cette même région de l'Ouest. On en a recueilli notamment à Vertou, à Rezé, à Couëron et à Saint-Similien même, lors de la transformation de l'édifice en temple dorique. Le musée de Nantes possède plusieurs curieux échantillons des terres cuites alors découvertes, et M. Parenteau les a jadis signalées à l'attention des archéologues [1].

Les fragments recueillis à Saint-Similien n'étaient pas en place; ils avaient été employés comme moellons, sans doute dans les restaurations qui avaient suivi l'époque des invasions normandes. Le nombre en était assez grand; malheureusement, beaucoup d'amateurs, désireux d'en conserver des échantillons dans leurs collections, en ont acheté aux ouvriers des morceaux qui auraient pu compléter utilement ceux que le musée de Nantes a pu recueillir.

Parmi ces bas-reliefs, les uns sont d'origine païenne, les autres d'origine chrétienne, les premiers d'un tracé encore correct, les autres d'une barbarie extrême. La matière confirme cette observation tirée du style. Certaines briques sont d'une terre très fine, très bien cuite, d'un rouge assez franc, les autres sont médiocrement cuites, la terre y est mélangée de nombreux grains de

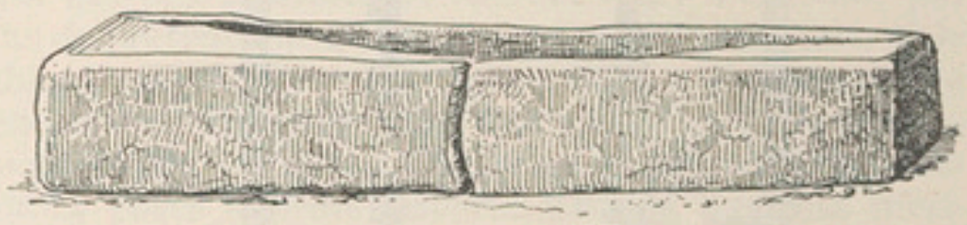

8660. — Sarcophage en plomb, *ibid.*, p. 506, fig. 5.

sable, elle a une nuance rosée et dénote une fabrication moins parfaite. Il est donc certain que nous avons là, non pas les produits d'un même atelier qui aurait employé des moules fabriqués au début de l'époque barbare concurremment avec d'autres plus anciens, mais les produits de deux ateliers distincts, l'un datant de la fin de l'époque romaine, l'autre des temps chrétiens, ce dernier continuant les traditions du premier et imitant imparfaitement ses modèles, tout en en créant de nouveaux.

Voici l'énumération des principaux types qu'il a été possible de reconnaître.

1° Grand claveau d'arc orné d'une figure d'homme en pied, la main gauche faisant le signe d'acclamation,

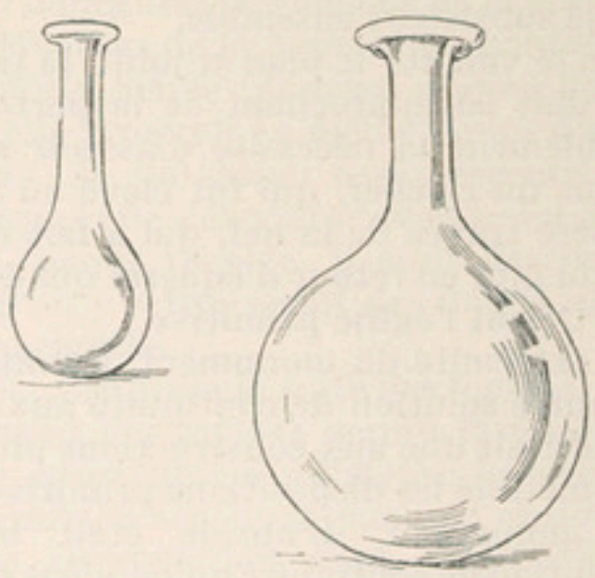

8661. — Ampoules en verre, *ibid.*, p. 507, n. 6.

la main droite tenant un bâton terminé par une boule. Cette brique est en terre rosée; le personnage est mal dessiné (fig. 8662). On a proposé d'y voir un des premiers évêques de Nantes tenant la houlette pastorale, ce qui n'est pas soutenable, car, sauf sur une fresque

[1] Il les a fait graver dans son *Catalogue du musée de Nantes*.

des catacombes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3159, fig. 1123), les évêques et prêtres portent toujours des vêtements longs. Autre supposition : ce serait saint Similien qui, d'après sa légende, aurait été berger. Ceci serait certainement plus acceptable. Une épitaphe romaine de l'année 343 nous montre les bergers à la crèche (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2049, fig. 589) ainsi court vêtus et portant le *pedum*. On pourrait aussi proposer un des rois mages, à raison de la coiffure. R. de Lasteyrie préférait, dit-il, s'abstenir de toute hypothèse. Le fait qu'on a recueilli plusieurs exemplaires de ce claveau (dont un seul était entier), favoriserait l'opinion favorable aux rois mages. Les dimensions sont : 0 m. 32 de hauteur sur 0 m. 14 au sommet, et seulement 0 m. 06 à la base, ce qui suppose des arcs de 0 m. 38 de rayon à l'intrados.

8662-8663. — Claveaux d'arcs.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1896, pl. XIX, n. 1 et 2.

2° Autre claveau de mêmes dimensions et même forme, orné d'une grande croix à traverse très courte et à hampe très longue. Le sommet de la croix forme un *rho;* à ses branches sont suspendues par des chaînettes les lettres A et ω. Ce claveau est exécuté avec la même terre que le précédent; l'un et l'autre sont, par conséquent, de fabrication chrétienne (fig. 8663). Plusieurs échantillons de ce second claveau ont été découverts; un d'entre eux présente une particularité qu'on n'a retrouvée sur aucun des autres; il porte sur la tranche, du côté le plus étroit, c'est-à-dire sur la partie correspondant à la douelle de l'arc, quand le claveau était en place, une sorte d'estampille représentant une croix encadrée dans un ovale.

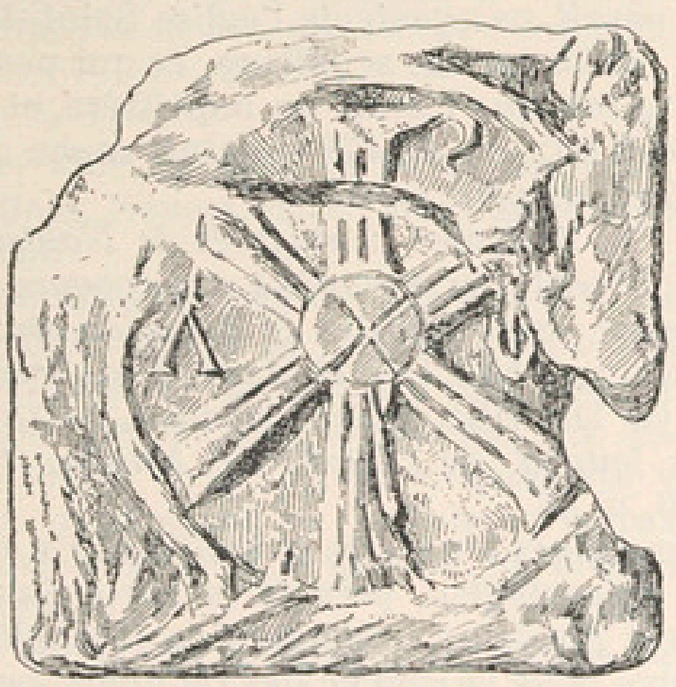

8664. — Brique carrée, *ibid.*, pl. XIX, n. 6.

3° Brique carrée mesurant environ 0 m. 18 de côté sur 0 m. 06 ou 0 m. 07 d'épaisseur. L'ornementation consiste en un chrisme avec A et ω, dessiné avec vigueur. On en avait trouvé un bel échantillon lors des travaux de 1824. Les fouilles de 1894 en ont fait retrouver beaucoup de fragments, mais aucun exemplaire complet (fig. 8664).

4° Grande brique ornée de rinceaux, de feuilles de vigne entremêlées de grappes de raisin. Le musée de Nantes en possède un bel échantillon recueilli au cours des travaux de 1824; les fouilles de 1894 en ont fait retrouver quelques autres fragments, mais en assez mauvais état. On remarquera que les rinceaux ne couvrent qu'un des côtés de cette brique; le reste de sa surface est demeuré brut, ce qui donne à penser qu'il devait être engagé dans la maçonnerie, comme le serait la tablette d'une corniche.

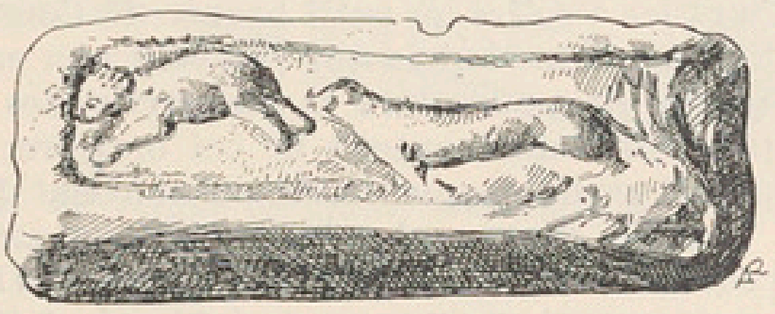

8665. — Brique oblonque, *ibid.* pl. XIX, n. 3.

5° Brique oblongue mesurant 0 m. 28 de longueur sur 0 m. 10 de largeur, ornée d'une chasse au lièvre (voir ce mot) (fig. 8665). Malgré la grossièreté du dessin, le lièvre et le chien qui le poursuit sont facilement reconnaissables. Les travaux exécutés en 1824 en avaient fait trouver un spécimen bien complet qui fut donné au musée de Nantes; les fouilles de 1894 ont fait retrouver plusieurs fragments de la même frise.

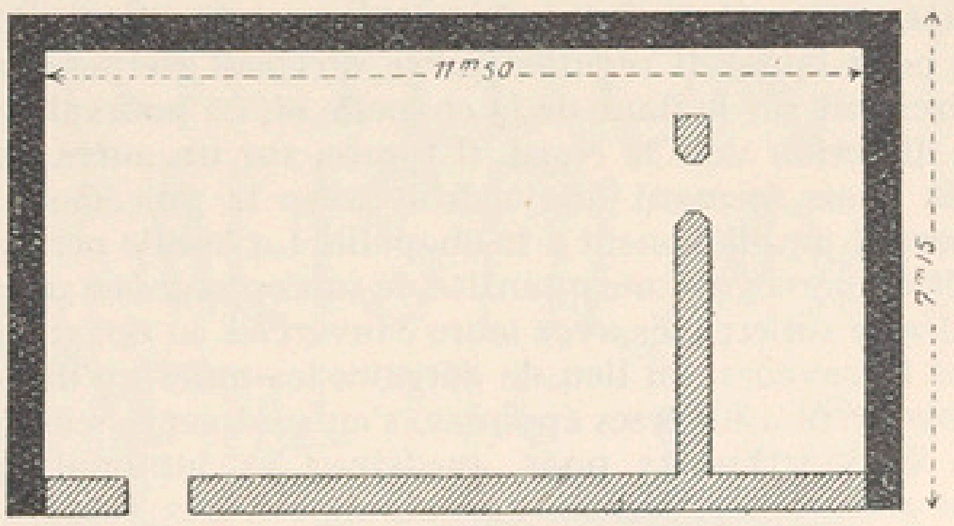

8666. — Plan de l'oratoire de Saint-Symphorien.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 31.

Les différents types de briques que nous venons de décrire datent tous de l'époque chrétienne; on en a trouvé d'autres qui paraissent, tant par le sujet, par le style du dessin, que par une meilleure fabrication, remonter à une époque plus ancienne.

XII. Saint-Symphorien. — Cet oratoire se trouve sur le coteau dit de saint Similien, dans un quartier où furent, à diverses époques, signalées des ruines gallo-romaines. Devant l'église paroissiale s'étendait un grand cimetière sur un versant qui regarde le Midi et qui a rendu des sarcophages en calcaire mêlés à des briques à rebord. Le cimetière disparut vers le début du XIXe siècle, toutefois on a conservé, à l'état de

magasin, une ancienne chapelle funéraire dédiée à saint Symphorien. On ne s'explique pas le choix de ce saint et son culte, sur ce point, doit être antérieur au cimetière. Quelque apôtre aura apporté et révélé aux Nantais du IIIe siècle le culte du saint autunois; l'édifice placé sous son vocable paraît être fort ancien. L. Maître le décrivait ainsi : « Un rectangle dont trois côtés sont restés maçonnés en matériaux de petit appareil et sans aucune addition de chaînes de briques. La pièce primitive dans laquelle on installa le culte n'a pas été respectée dans sa totalité; elle n'a plus aujourd'hui (fig. 8666) que trois côtés conservés sur une certaine hauteur. Elle parut sans doute trop spacieuse quand on éleva l'église de Saint-Similien, car elle fut réduite au moyen d'un mur de refend qui forme le quatrième côté de la chapelle. L. Maître a pratiqué une fouille du côté du Nord, jusqu'au sol naturel; il a mis à nu des fondations très soignées qui se rétrécissent par trois fois en s'élevant. Du fond de la tranchée, l'ouvrier a retiré un petit bronze de Constantin.

Les bâtiments modernes qui s'élèvent aux environs ont empêché de poursuivre la recherche des autres murs qui rayonnaient autour de cet oratoire; toutefois, il paraît probable que le sous-sol contient d'autres ruines. Il suffit de regarder les matériaux employés dans la construction de la clôture de la cour, les briques et les morceaux de béton rouge jetés çà et là, pour se convaincre que le cimetière a été établi dans les décombres d'une riche habitation dont les jardins s'étageaient en amphithéâtre sur ce magnifique coteau.

Bibl. — L. Maître, *De la forme et de l'âge des premières églises chrétiennes dans la Loire-Inférieure*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1893, p. 30-32.

XIII. Saint-Étienne. — Cette église s'élève dans le cimetière de Saint-Donatien, à quelques mètres de l'église paroissiale, dans le faubourg est de Nantes. Les allées de ce cimetière sont fort étroites, néanmoins L. Maître a ouvert une tranchée aussi près que possible de la chapelle Saint-Étienne et a constaté ce qui va suivre : près de la porte latérale, après avoir traversé une couche de décombres et d'ossements de 1 mètre d'épaisseur, il mit au jour un mur de 0 m. 70 en petit appareil régulier qui se dirigeait perpendiculairement sur le flanc de la chapelle et, en poursuivant sa direction vers le Nord, il tomba sur un autre mur très épais formant angle droit avec le précédent et courant parallèlement à la chapelle. La fouille permettait d'apercevoir une quantité de sarcophages en pierre calcaire superposés avec leurs couvercles en dos d'âne. Les fossoyeurs, au lieu de détruire les murs qu'ils ont rencontrés à diverses époques, s'en sont servis comme de compartiments pour encastrer les inhumations. Au chevet de l'édifice, l'accumulation des tombes a empêché le progrès de la fouille, cependant il s'y trouvait beaucoup de débris de ciment rouge comme dans la première tranchée, annonçant des démolitions de même origine. Au Sud, le terrain ne contient pas de décombres.

Les murs de l'église Saint-Étienne sont façonnés en petit appareil comme ceux qui se dérobent dans le sous-sol et ils sont conservés dans leur maçonnerie primitive sans retouche jusqu'à près de 3 mètres de hauteur, en comptant la partie enterrée qui échappe à la vue. A diverses époques, on perça dans les murs des portes et des fenêtres afin d'accommoder l'église au service paroissial, mais son étendue n'a jamais été modifiée. L'examen attentif des quatre angles montre que les dimensions n'ont pas varié, le plan représente un rectangle allongé de 18 m. sur 7 m. 90. Blanchie et recrépie à plusieurs reprises, il y a beau temps que personne ne pouvait plus se rendre compte de la composition de la maçonnerie. L. Maître visita cet édicule au moment où le crépissage était tombé en plusieurs endroits, de sorte qu'il put voir des moellons de granit taillé en petit appareil soigné, relié de distance en distance par une double chaîne de briques qui tracent plusieurs ceintures rouges autour du bâtiment. Il en conclut un peu tardivement que c'était une construction du IIIe siècle, détachée de l'ensemble d'une villa dont les murailles se prolongeaient dans le cimetière jusqu'à l'emplacement de l'église paroissiale. Ce n'est pas une chapelle funéraire isolée, mais un édifice antérieur au christianisme approprié au culte à une date reculée [1].

XIV. Sarcophages. — **1.** On voyait autrefois (au commencement du XIXe siècle) un sarcophage de granit dans la cour de l'évêché, au pied du perron; vendu par un entrepreneur de la démolition de l'évêché et aujourd'hui placé près d'un puits, à la Chauvinière, derrière les tribunes du Petit-Port.

On ne possède aucune indication sur la provenance de ce sarcophage qui ne porte aucun symbole chrétien

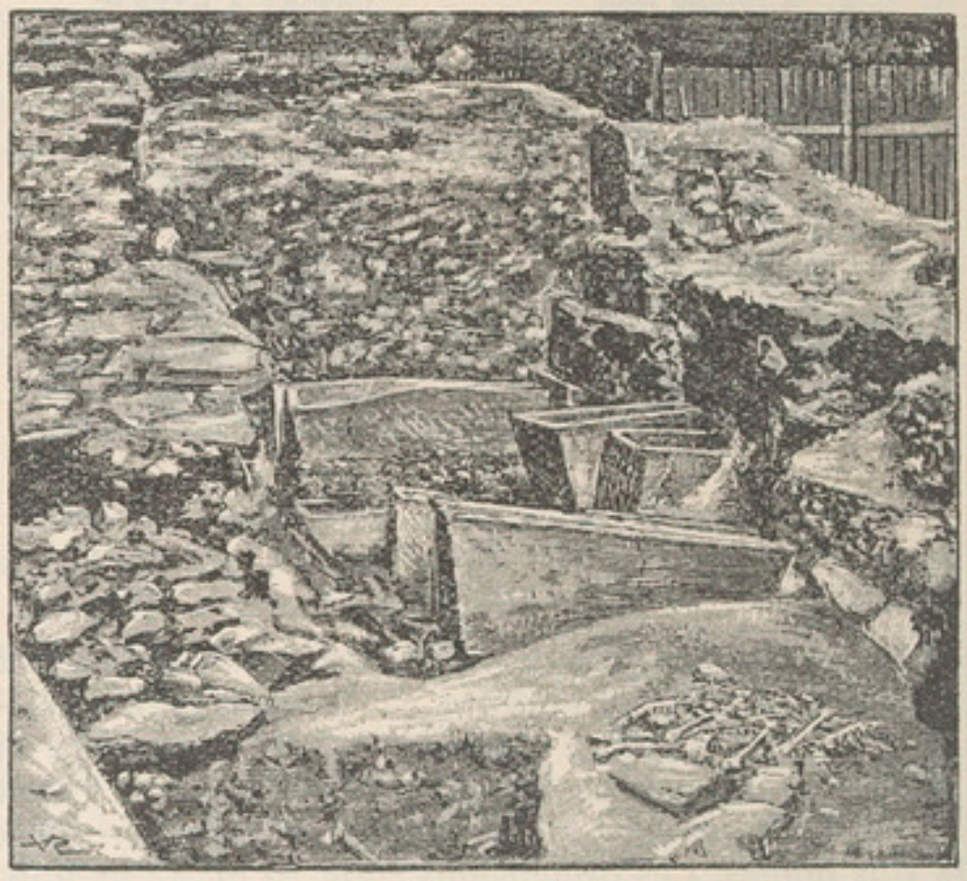

8667. — Sarcophages et ossements découverts entre le mur gallo-romain sur la gauche, et celui du Xe siècle sur la droite. D'après *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1913, *Supplément*, p. 89, pl. VI, n. 2.

et qui ne paraît pas venir de l'église Saint-Jean, dont le sol n'a rendu aucune sépulture, ce qui peut s'expliquer par le fait que c'était un baptistère, et un canon du concile d'Auxerre de 478 est ainsi conçu : *Non licet in baptisterio corpora sepelire.*

Bibl. — N. Fournier, *Antiquités de Nantes*, p. 108; cf. p. 319; Bizeul, *Des Namnètes aux époques celtique et gallo-romaine*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. I, p. 552; Dortel, dans même recueil, 1910, p. XIX; G. Durville, même recueil, 1913. *Supplément. Les fouilles de l'évêché de Nantes, 1910-1913*, p. 279-280, n. 43.

2. Sarcophages en pierre coquillière. En dehors du cimetière mérovingien, près de la porte Saint-Pierre, on a trouvé plusieurs fragments de sarcophage de la même pierre dans la couche des remblais dont le chanoine Durville attribue l'apport à Alain Barbetorte. M. F. Chaillou, le fondateur de l'intéressant musée des Cléons, a retrouvé dans la pierre de quelques-uns de ces cercueils les caractères de la pierre coquillière des Cléons. Pour la provenance des autres, on a mis en

[1] L. Maître, *De la forme et de l'âge des premières églises chrétiennes dans la Loire-Inférieure*, dans *Bulletin archéol. du Comité des travaux historiques*, 1893, p. 32-33.

avant les noms de Machecoul, de Saintonge et du Poitou. Telle était l'opinion d'Athénas au commencement du XIXe siècle (fig. 8667).

Nous signalerons en particulier le sarcophage dont le chevet est orné de croix (voir plus haut, fig. 8659).

Bibl. — N. Fournier, *op. cit.*, p. 319; G. Durville, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1913. *Supplément. Les fouilles de l'évêché de Nantes, 1910-1913*, p. 88, 89, 280-281, pl. VI *b*.

3. Sarcophage trouvé à Nantes avec sept croix au chevet (voir ci-dessus, fig. 8647). Même type de décoration sur un sarcophage trouvé à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre): cf. Massillon-Rouvet, *Le sarcophage de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre)*, dans *Bull. archéol.*

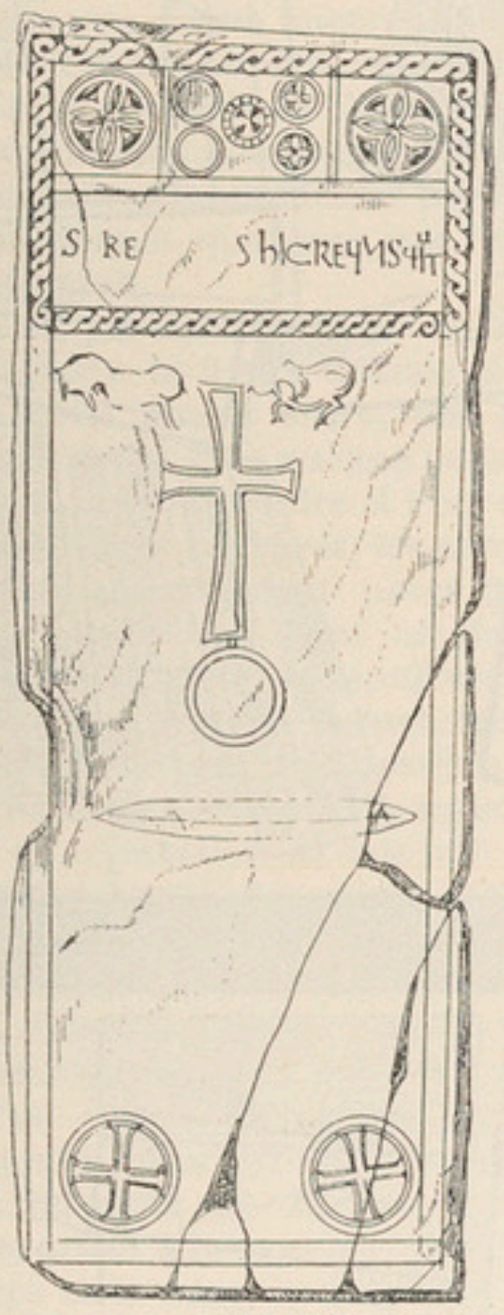

8668. — Tombe en schiste ardoisier, de l'abbaye d'Aindre. D'après *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. X, 1870, pl. XII, n. 1.

du Comité, 1889, p. 350; et aussi sur le tombeau de saint Arigle, à Nevers, décrit par l'abbé Lebeuf, *ibid.*, 1889, p. 354.

4. Les fouilles dirigées dans la chapelle Saint-André à Nantes ont ramené au jour dix-huit sarcophages, dont un de grès, un de calcaire coquillier, deux composés de plaques de schiste ardoisier, et les quatorze autres de pierre tendre. Tous avaient été violés; ces sépultures remontent à l'époque mérovingienne. Cf. *Bulletin de la Société archéol. de Nantes*, t. LXII, 1922, p. XLVI.

Tombe en schiste ardoisier, provenant de l'abbaye d'Aindre, fondée par saint Hermeland avec le concours de l'évêque Pascharius (voir ci-dessus, col. 641, n. 21). On y a gravé en creux une épitaphe que S. de La Nicollière-Teijeiro arrivait à lire : *Sadravertus hic requiiscit* (fig. 8668). La formule est claire; quant au nom, cela relève non de l'épigraphie mais de la divination. La pierre est ornée avec soin et avec un certain art. Aux angles des rondelles crucifères, au centre une croix posée sur un globe entre deux lions. Musée de Nantes, VIIe siècle.

Cette pierre mesure à la tête 0 m. 66, aux pieds 0 m. 64, en longueur 1 m. 81.

Bibl. — S. de La Nicollière, *Rapport sur une pierre tombale mérovingienne du VIIIe siècle de l'abbaye d'Aindre*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. I, 1860, p. 323; A. de Caumont, dans *Bulletin monumental*, 1862, p. 8; F. Parenteau, *Inscription et tombeaux chrétiens*, dans même revue, t. X,

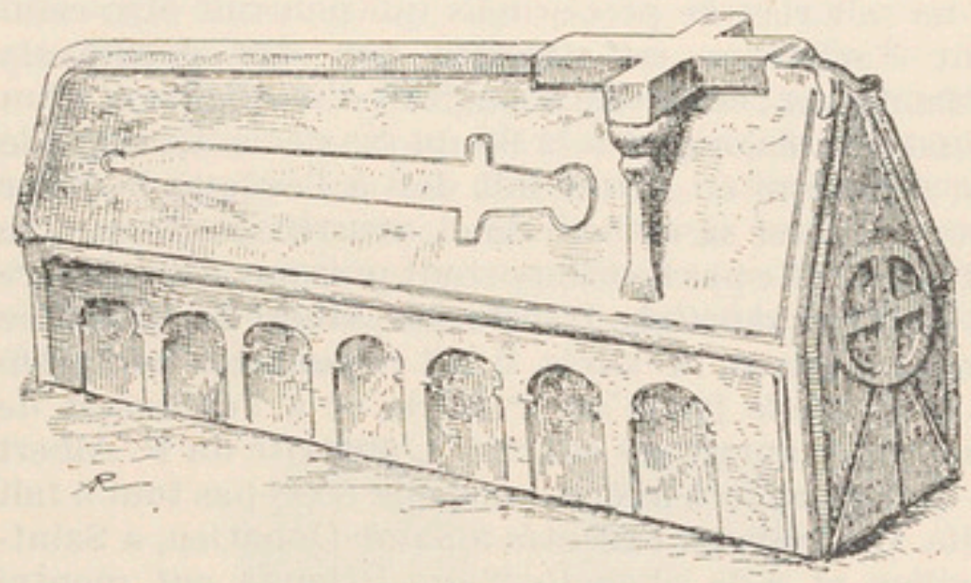

8669. — Tombe en granit provenant de Tiffauges, *ibid.*, pl. XII, n. 2.

1870, p. 14-15, pl. XII, n. 1; Ed. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 558, n. 670, pl. XCII, n. 549.

Tombe prismatique en granit, la cuve figure des arcades et un pignon. Sur les deux faces du prisme, formant gouttières, gravées en creux, des armes (épée, hache, scramasax). Sur l'arête du prisme une croix grecque. Provient de Tiffauges, entrée au musée de Nantes (fig. 8669). Épitaphe provenant des fouilles

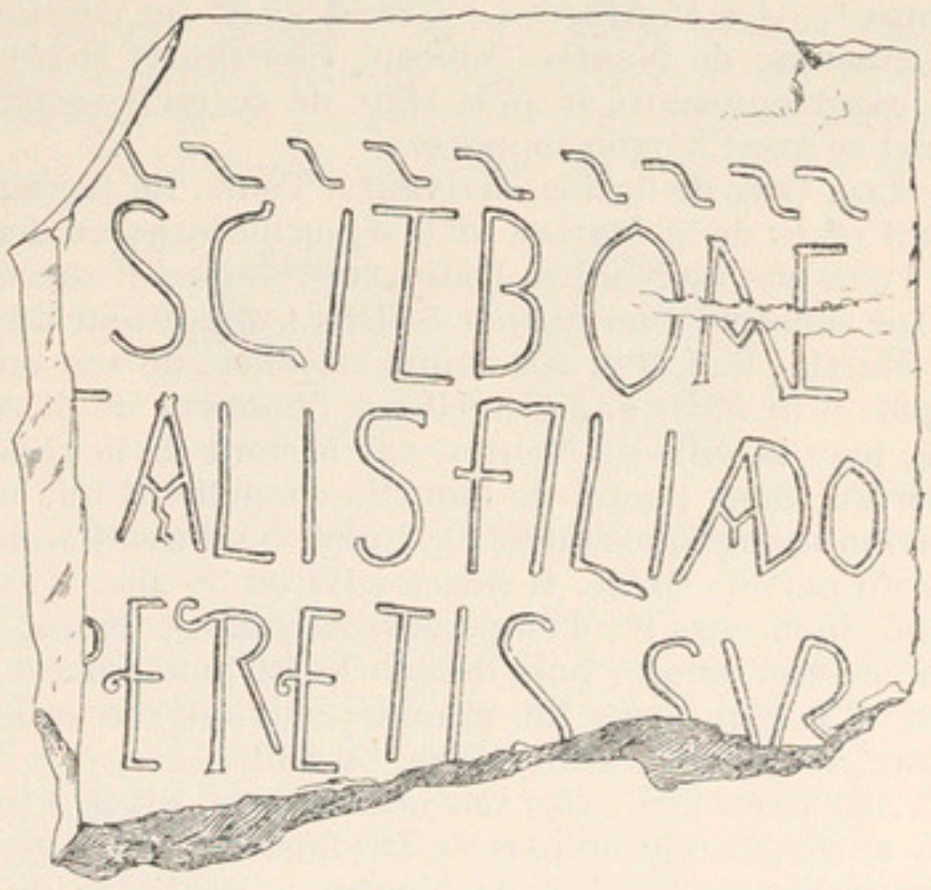

8670. — Fragment d'épitaphe en marbre rose, *ibid.*, pl. XIII.

(aites au Refuge, à Nantes, marbre rose, fragments (fig. 8670) :

*hic requi*SCIT BONAE
memoriae Vit— ALIS FILIA DO
ERETIS SVB

Bibl. — F. Parenteau, *op. cit.*, pl. XIII, p. 18; Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 30, n. 21.

A Couëron (arrond. de Savenay, Loire-Inférieure) dans la petite chapelle de Saint-Martin, on a exhumé une tuile timbrée en relief du monogramme

Au musée de Nantes.

Bibl. — F. Parenteau, *Catalogue du musée départemental d'archéologie de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 2e éd., p. 69; Ed. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 30.

XV. Cercueils mérovingiens. — La chapelle Saint-André est située dans le faubourg et la rue de ce nom, entre l'Erdre et la rue, n. 80. Elle a servi au culte jusqu'à l'époque de la révolution française et avait été reconstruite en 1766 avec des matériaux de remploi; elle remplaçait, paraît-il, un édifice plus grand dont on ne sait rien de précis mais qui pourrait être celui dont l'existence est attestée par des documents authentiques; en ce cas, il s'agirait d'une église et d'un monastère remontant à la fin du IXe siècle. Ce serait le duc Alain qui en aurait fait don à l'évêque Foucher « pour réparer sa cathédrale et nourrir ses clercs »; le don ne semble pas fort important puisque le monastère est qualifié *abbatiala*. L'historien Albert Le Grand ne s'en tient pas au IXe siècle, il fait remonter la fondation de la chapelle jusqu'au Ve siècle et à l'épiscopat de Léon qui y aurait été enterré. L'autorité du P. Albert Le Grand est fort mince, mais elle n'est pas tout à fait nulle. Les travaux exécutés à Saint-Donatien, à Saint-Similien et à la chapelle Saint-Étienne ont montré que son témoignage devait être pris en considération; il semble en être de même pour la chapelle Saint-André. La fouille a rendu des sarcophages mérovingiens qui peuvent remonter jusqu'au Ve siècle, « et, sous le plus ancien niveau de la chapelle, on a trouvé des murs à ciment rouge qui avaient été arasés pour établir ce niveau. En différents endroits, on a relevé des tuiles à rebords, des pierres cubiques telles qu'on en trouve dans les remparts gallo-romains, un fragment de poterie samienne, d'un rouge brun, comme on en trouve à l'époque de la décadence : tous objets qui permettent d'attribuer au Ve siècle une fondation qu'aucun document écrit ne permettait de dater de ce temps [1]. » Le P. Albert Le Grand avait pu consulter le chanoine de Nantes, Vincent Charron († 1640) et lui avait emprunté le plus clair de ce qu'il raconte. Voici ce que Charron rapporte :

« Leo, Grec de nation, arrivant à Tours, fut benignement receu de St Martin, où il séjourna jusqu'au décès de l'evesque de Nantes, Desiderius, auquel il succéda et fut consacré evesque par St Brice, successeur dudit St Martin, l'an 409. Au commencement de son episcopat, il fit bâtir une chapelle en l'honneur de St André, hors la ville de Nantes, sur le bord de la rivière d'Erdre; dans l'autel de laquelle chapelle, il mit une portion des reliques dudit St André, qu'il avoit apportée du païs de Grèce. Il siégea environ 36 ans, sous le pape Innocent Ier, l'empereur Arcade et le roi de France Marcomire, puis décéda le 1er jour d'octobre, l'an 445. Son corps fut inhumé, suivant son ordonnance, dans ladite chapelle de St André. »

V. Charron avait tiré son information, dit-il, « tant des anciennes chroniques de Bretagne que des vieux manuscrits de l'Église de Nantes », peut-être de la partie aujourd'hui perdue de la *Chronique de Nantes*, compilation du XIe siècle, allant de saint Clair à saint Félix.

Que l'évêque Léon ait été enterré dans la chapelle construite par ses soins, cela ne serait pas fait pour surprendre puisqu'on en a d'autres exemples à Nantes : Desiderius, évêque, enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire vers la Bourse actuelle; Cerimius, évêque, enterré vers 498 dans l'église Saint-Clément; Epiphanius, évêque, enterré vers 535 dans la chapelle Saint-Étienne qu'il avait fait construire à Saint-Donatien. Ce ne sont pas les seuls puisqu'on peut encore citer Clématius, évêque, inhumé à Saint-Similien vers 513; et dans l'église des martyrs nantais les évêques Nonnechius, en 487; Cariundus, en 492; Deotmarus, au VIIe siècle; Landranus, à la fin du IXe; Foucher, au début du Xe. Or, les fouilles faites à Saint-Similien, à Saint-Donatien et à Saint-Étienne ont fait découvrir des tombes, anonymes il est vrai. A Saint-André également on a découvert des tombes, non pas une seulement, mais dix-huit sarcophages en pierre et trois tombeaux formés de pierres d'ardoises placées sur champ, avec couvercle et fond semblables. Est-il possible de reconnaître la tombe de l'évêque Léon? Il

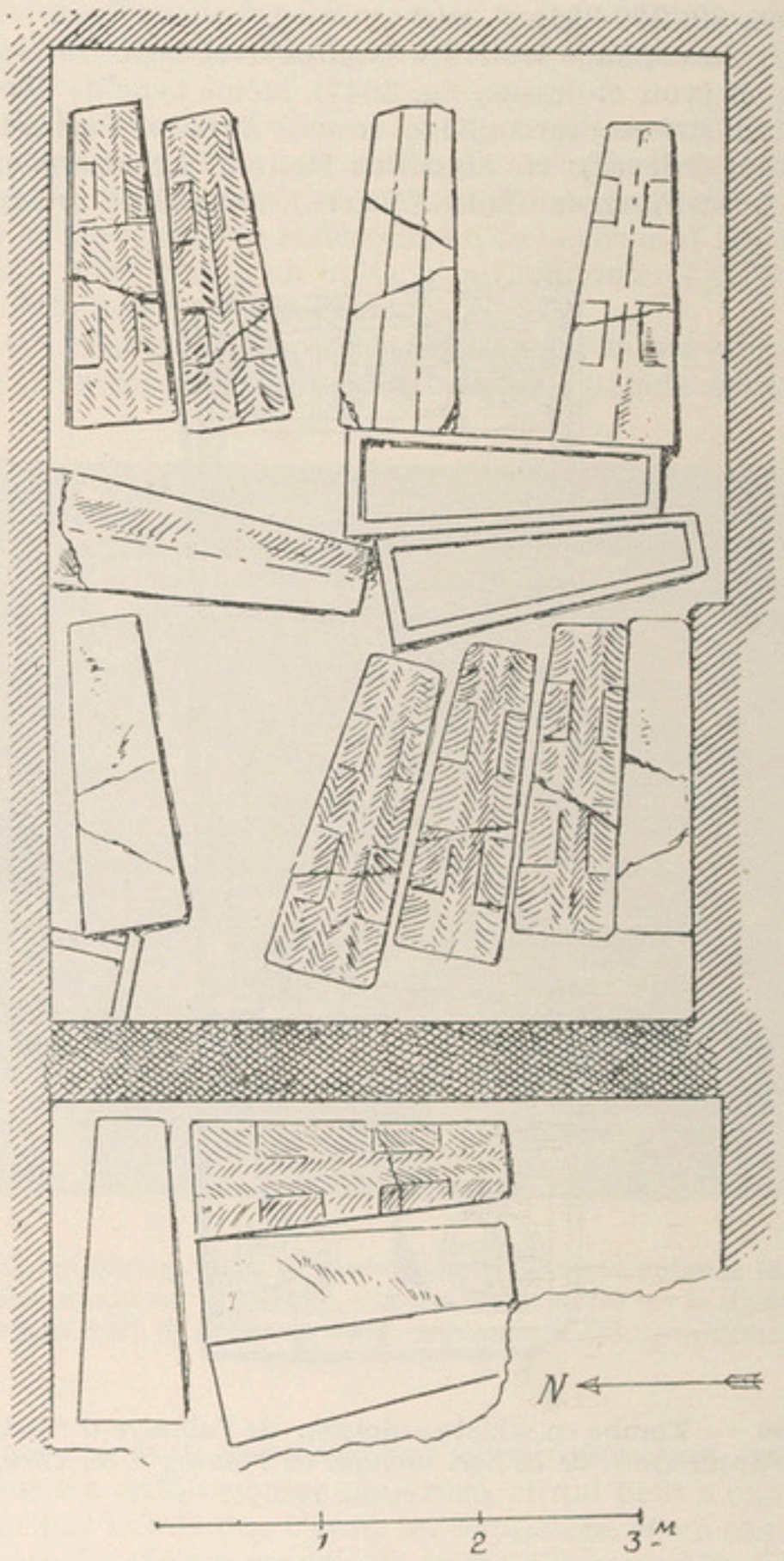

8671. — Cercueils mérovingiens.
D'après *Bull. de la Soc. archéol. et hist. de Nantes*, 1923, p. 56.

semble que le fondateur de la chapelle ait dû être enterré sinon le seul, du moins le premier. Or, un sarcophage se trouve dans le chœur, placé sensiblement dans l'axe de la chapelle, au milieu, à la place d'honneur (fig. 8671, n. 1). Si l'on objecte que le cercueil est très proche de l'autel, on peut en donner un commentaire dans le can. 6 du concile tenu à Nantes en 655 ou 658 : *Infra ecclesiam vero, aut prope altare ubi corpus Domini et sanguis conficitur, nullatenus habeant licentiam sepeliendi;* cette défense atteignait évidemment des cas analogues à celui de la tombe 1.

Une particularité à noter, c'est que cette tombe est de grès gris, quinze autres sont de pierre blanche, une de tuffeau et une de calcaire coquillier. La cuve est légère-

[1] Durville, *Les cercueils mérovingiens de la chapelle Saint-André*, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1923, p. 47-94.

ment évasée, le couvercle est prismatique à trois pans; ce couvercle ne porte aucune ornementation, on peut, en s'autorisant de types analogues trouvés en Normandie, le faire remonter au ve siècle. Cette tombe avait été violée à une époque impossible à fixer; du squelette il ne restait que les fémurs et une partie du haut du corps, réduite presque en poussière, on pouvait suivre, à plat sur le fond du sarcophage, la trace des côtes et des bras croisés sur la poitrine. Au premier contact, un des fémurs tomba en poussière, l'autre put être relevé et emporté. Les extrémités du corps, à la tête et aux pieds, étaient noyées dans un amas de terre d'où l'on retira un crâne qui tomba en morceaux, on remarqua que les molaires étaient usées jusqu'à la couronne, ce qui montre que c'était un vieillard. A droite du squelette, des traces d'oxydation de bronze. Le tamisage des terres ne donna aucun objet quelconque. Évidemment, il n'est pas possible de soutenir que c'est l'évêque Léon, mais il reste que c'était un homme âgé, inhumé à la place la plus honorable et à une date plus ancienne que les autres inhumations car les ossements étaient plus consommés que ceux qui furent trouvés dans les autres tombes.

Celles-ci finirent par remplir le sol de la chapelle; il suffit de se reporter à la figure donnée ci-dessus pour voir qu'on ne suivit aucun ordre, pas plus dans le chœur que dans la nef et sans aucune pensée d'orientation. Le fait peut se comprendre si l'on observe que, dans certains cimetières barbares, les cercueils étaient alignés à peu près correctement parce qu'on exploitait un terrain, tandis que dans la chapelle Saint-André ceux qui recevaient la sépulture étaient des privilégiés qui avaient obtenu la *tumulatio ad sanctos* et qui s'approchaient le plus près possible de la relique de saint André ou de la tombe de l'évêque Léon, lequel était peut-être en réputation de sainteté.

Dans le travail intitulé *Ad sanctos* (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom) nous avons montré que cette pratique fut réprimée et finalement interdite. Le concile de Nantes, de 655-658, s'associe à ces mesures : « Il faut empêcher, dit-il, conformément aux institutions de nos prédécesseurs, qu'on enterre de quelque manière que ce soit, à l'intérieur de l'église. Qu'on enterre dans l'atrium, sous le porche ou dans une dépendance de l'église. Quant à l'église, quant à la proximité de l'autel où l'on consacre le corps et le sang du Seigneur, qu'il ne soit permis à personne d'y enterrer. » On serait, d'après cela, disposé à croire que les inhumations faites à la chapelle Saint-André sont antérieures à 655-658.

L'abus, une fois de plus, faisait condamner l'usage, mais sans beaucoup de résultat, semble-t-il, car les inhumations continuèrent et provoquèrent de nouvelles interdictions : une ordonnance de Théodulphe, datée de l'an 797 prescrit que « désormais personne ne soit inhumé dans l'église, à l'exception du petit nombre de ceux qui l'auront mérité. Ç'a été un ancien usage, dans ces régions, d'inhumer les morts dans l'église, et, le plus souvent de faire des cimetières des lieux consacrés au culte divin et destinés à offrir les hosties à Dieu. C'est pourquoi nous voulons que, désormais, on s'abstienne de cette pratique et que personne ne soit inhumé dans l'église, à moins qu'il ne s'agisse d'une personne sacerdotale ou d'un homme juste qui, de son vivant, ait acquis par son mérite une telle place pour son corps après sa mort. Quant aux corps qui ont été anciennement inhumés dans les églises, il ne faut nullement les en rejeter : mais que les tombes qui paraissent soient enfoncées plus profondément dans le sol, et que l'on étende un dallage au-dessus, afin qu'aucune trace de tombeau n'apparaissant, on conserve le respect dû à l'Église. S'il est difficile de faire, vu le grand nombre de cadavres, que cet endroit ne soit désormais regardé comme un cimetière, qu'on en enlève l'autel et qu'on le place dans un endroit où l'on pourra, en toute religion et en toute convenance, offrir un sacrifice à Dieu. » Enfin, en 813, les conciles d'Arles et de Mayence prescrivent « que les morts ne soient point inhumés dans les églises, à l'exception des évêques, des abbés et des prêtres bons et fidèles ». Comme un sarcophage de la chapelle Saint-André contenait deux squelettes, celui d'un homme et celui d'une femme, et que cette dernière ne figure pas dans la catégorie des personnes pouvant être enterrées dans les églises, on doit en conclure que l'inhumation est antérieure au concile de Nantes.

La provenance des sarcophages de la chapelle Saint-André n'a rien d'uniforme et l'on ne peut les rapporter à telle ou telle carrière déterminée. Leur décoration est des plus sommaires, c'est la croix à trois traverses avec des stries tracées à la pointe du pic. Le fait de la violation des tombes est certain, mais il est impossible d'en fixer l'époque.

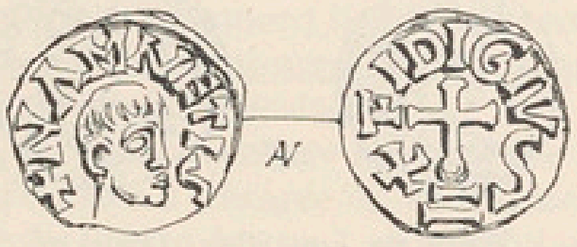

8672. — Tiers de sou d'or.
D'après Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, pl. X, n. 4.

La chapelle Saint-André accusait trois niveaux bien distincts, l'un au ras du sol actuel; un second à 0 m. 30 au-dessous composé d'un carrelage et qui régnait dans toute la chapelle; enfin, à 0 m. 20, un troisième niveau. A cette profondeur régnait une aire de 0 m. 10 d'épaisseur formée d'un mortier jaune assez résistant et très ancien. Cette aire était le plus ancien niveau, celui de la chapelle au temps des Normands; elle recouvrait tous les sarcophages et un très grand nombre d'ossements humains, entassés pêle-mêle ou épars. Il est à remarquer qu'on n'a pas trouvé un seul ossement au-dessus de cette aire qui passait de 0 m. 15 à 0 m. 20

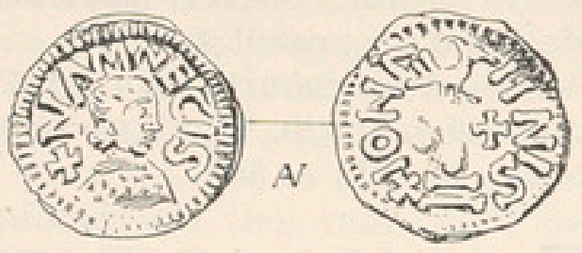

8673. — Tiers de sou d'or, *ibid.*, pl. X, n. 5.

au-dessus des sarcophages. Cette aire de mortier trouve son explication dans le texte de Théodulphe cité plus haut; c'est bien le dallage prescrit. On ne s'était pas contenté d'établir cette aire, on avait arasé à ce niveau trois vieux murs mais, fait plus notable encore, il se trouvait qu'un sarcophage travaillé avec plus de soin était trop élevé, on lui retrancha une partie de sa hauteur au ciseau, après avoir placé le tas d'ossements à côté. Grâce à cette réduction, il disparaissait complètement sous l'aire qui marqua la fin de la période de la *tumulatio ad sanctos*.

XVI. Monnaies mérovingiennes. — Nous ne donnons que celles qui sont absolument certaines.

+ NAMNETIS. Tête diadémée, à droite. Cercle extérieur.

℟ + FIDIGIVS. Croix, le pied pommetté, sur deux degrés. Tiers de sou d'or, pesant 1 gr. 27 (fig. 8672).

Bibl. — Bouterouë, *Recherches curieuses*, p. 354, n. 10, fig.; Le Blanc, *Traité historique, monétaires*, n. 35, fig.; Conbrouse, *Monnaies de France mérov.*, n. 562; Cartier, *Catalogue*, 1840, n. 383; Conbrouse, *Monétaires*, pl. XXXIII, n. 1; Duchalais, dans Le Bas, *Dictionn. encyclopédique de la France*, t. XI, p. 102;

Guillemot, *Catal. des légendes*, n. 651; Cartier, *Table alphabétique*, n. 747; Bigot, *Essai*, p. 7, pl. I, n. 3; Ponton d'Amécourt, *Essai*, p. 125; A. Blanchet, *Nouv. manuel*, t. I, p. 76, ligne 36; M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, 1892, p. 125, n. 538, pl. X, n. 4.

+ NAMNETIS. Buste diadémé, à droite. Couronne extérieure (fig. 8673).

℟ + IOHANNIS. Oiseau perché sur une colonne (ou un vase), tourné à droite; dans le champ, à droite, une croisette. Couronne extérieure. Tiers de sou d'or, pesant 1 gr. 45.

Bibl. — Bouterouë, *Recherches curieuses*, p. 354, n. 11, fig.; Lelewel, *Numism. du Moyen Age*, t. I, p. 34; Conbrouse, *Monn. de France mérov.*, n. 563; Cartier, *Catalogue*, 1840, n. 482; Conbrouse, *Monétaires*, pl. XXXIII, n. 2; Duchalais, dans Le Bas, *Dictionn. encyclop. de la France*, t. XI, p. 102; Guillemot, *Catal.*

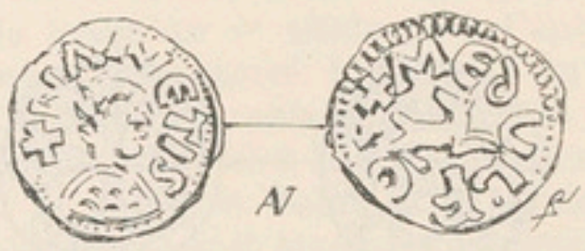

8674. — Tiers de sou d'or, *ibid.*, pl. X, n. 6.

des légendes, n. 653; An. de Barthélemy, *Manuel*, n. 625; Cartier, *Table alphabétique*, n. 749; Bigot, *Essai*, p. 7, pl. I, n. 4; Ponton d'Amécourt, *Essai*, p. 125; A. Blanchet, *Nouv. manuel*, t. I, p. 77, ligne 2; Engel et Serrure, *Traité de numism.*, t. I, p. 156, fig. 225; M. Prou, *Les monnaies mérov.*, p. 125, n. 539, pl. X, n. 3.

+ NANETIS. Buste à droite (fig. 8674).

℟ + MEDULFO. Quadrupède, à droite, tournant la tête en arrière. Couronne extérieure. Tiers de sou d'or, 1 gr. 41.

Bibl. — Collect. d'Amécourt, *Invent.*, n. 612; M. Prou, *Les monnaies mérov.*, p. 125, n. 540, pl. X, n. 6.

+ NANNETI. Tête diadémée, à droite. Cercle extérieur, rogné.

℟ VILIOMVD⁻⁻. Croix ancrée, au-dessus d'un globule. Tiers de sou d'or, pesant 1 gr. 18.

Bibl. — Ponton d'Amécourt, *Essai*, p. 125; A. Blanchet, *Nouv. manuel*, t. I, p. 77, ligne 4; M. Prou, *Les monnaies mérov.*, p. 125, n. 541.

H. LECLERCQ.

NAPLES. — I. Les martyrs. II. Catalogues épiscopaux. III. Liste épiscopale. IV. La fin de l'hellénisme à Naples. V. Les catacombes. VI. La catacombe de Saint-Janvier. 1. Oratoire. 2. Vestibule. 3. Baptistère. 4. Fouilles du grand ambulacre. VII. Les peintures à Saint-Janvier. 1. Catacombe supérieure. 2. Catacombe inférieure. VIII. L'église constantinienne. IX. La basilique de Sévère. X. La basilique Stéphanie. XI. Le baptistère de Soter. XII. Mosaïques. XIII. Le *Comes* de Naples. XIV. Le *Comes* romano-napolitain. XV. Les inscriptions.

I. LES MARTYRS. — Les mosaïques du baptistère primitif de Naples nous montrent des figures de saints jeunes et imberbes vêtus de la tunique et du pallium, portant à la main la couronne du martyre (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2492, fig. 7791), conformément au symbolisme d'une mosaïque de Capoue (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2067-2069, fig. 2049, 2050). Ces figures sont anonymes, il semble qu'il faut y voir la représentation des premiers martyrs qui répandirent leur sang pour fonder l'Église de Naples.

Une *Passio* célèbre que Bède a bien connue et dont la composition remonte probablement au VIe siècle, place en Campanie, sous le règne de Dioclétien, le martyre de sept fidèles qui sont : Sosius, diacre de l'Église de Misène, Januarius, évêque de Bénévent, Festus diacre, Desiderius lecteur de la même Église, Proculus diacre, Eutychès et Acutius laïques appartenant à l'Église de Pouzzoles. Leur martyre commence à Nole, se continue à Pouzzoles et s'achève par la décollation, à Sulfurotaria. Sosius, Proculus, Eutychès, Acutius. Festus et Desiderius sont inhumés dans leurs églises respectives, seul Januarius repose dans la banlieue de Naples. Le *dies natalis* de Sosius se place le 23 septembre, celui de tous ses compagnons le 19[1].

Ces sept noms se retrouvent au martyrologe hiéronymien le 19 octobre sous la forme suivante :

Neapoli Sussi Ianuarii Festi Desiderii in cimiterio Puteolis Proculi... Astibusti (ms. de Berne).

Et in Neapoli Festi et Puteolis Proculi Eutici... Sussi Festi Desideri Astibusti (ms. d'Einsiedeln).

Neapoli Sussi Ianuarii Festi Desiderii in cimit. Potiolis Proculi... Astibuti (ms. de Wolfenbuttel).

On voit que le seul Acutius est persévéramment déformé en Astibustus.

Le martyr Januarius ou Janvier reparaît à différentes dates dans le martyrologe : le 7, le 19 et le 29 septembre, le 18 et le 20 octobre, tantôt à Bénévent, tantôt à Naples et à Pouzzoles [2]. Ses compagnons de gloire sont tout aussi nomades. Festus et Desiderius se montrent le 7 septembre à Bénévent et le 21 octobre à Naples; Acutius à Bénévent le 7 septembre. Sosius à Misène le 23 septembre, à Baies le 15 et le 16 octobre, à Pouzzoles, le 20. Eutychès à Pouzzoles le 18 octobre, enfin Proculus à Pouzzoles le 21 octobre. On n'est pas en mesure d'affirmer si le rapprochement de *Felix et Januarius* le 13 janvier vise Félix de Nole et Janvier de Naples ou bien s'il s'agit de deux saints d'Afrique.

La catacombe de Saint-Janvier à Naples a conservé pendant des siècles la tombe du martyr éponyme, sur laquelle on lisait cette inscription du Ve siècle [3] (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1835, fig. 2008) :

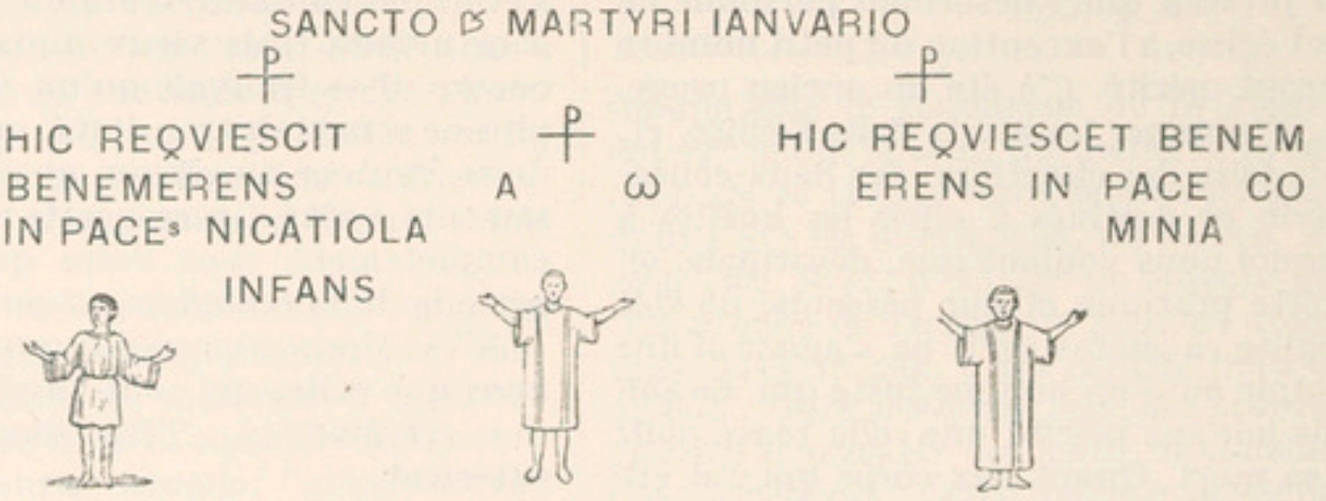

La lettre écrite par Uranius [4], peu après la mort de saint Paulin de Nole († 431) affirme que Janvier illustra par son martyre la ville de Naples : *Januarius*,

[1] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 4115-4133; Quentin, *Les martyrologes historiques*, p. 75-77; P. Franchi, *Note agiografiche*, dans *Studi e testi*, t. XXIV, p. 79-114. — [2] Sur ce personnage on peut consulter : *Per il centenario del martirio di S. Gennaro. Omaggio della rivista di scienze e lettere*, Napoli, 1905; cf. *Analecta bollandiana*, 1907, p. 113. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1526; l'inscription 362* est apocryphe. — [4] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 6558. —

episcopus simul et martyr, Neapolitanæ urbis illustrat Ecclesiam. Une fresque du ve siècle représente le saint avec les vêtements épiscopaux [1]; enfin son nom se lit dans le calendrier de Carthage du vi^e^ siècle, à la date du 19 septembre (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 642). La date du martyre est probablement le 19 septembre de l'an 304.

Sossius a pris place également dans ce même calendrier, à la date du 23 septembre. On lit dans le *Liber pontificalis* que le pape Symmaque (498-514) *fecit oratorium sancti Sossii apud B. Petrum*, par conséquent à proximité de la basilique du Vatican [2]. C'est au commencement du xe siècle seulement que le corps fut transféré à Naples dans une église du *Misenate castrum* que détruisirent les Sarrasins. Le célèbre calendrier épigraphique de Naples (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 1587-1593) qui prend place entre 840 et 850, place saint Sossius au 23 septembre et saint Janvier le 19 du même mois. La mosaïque de Capoue nous avait conservé l'image de saint Sossius.

Il était accompagné de saint Eutychès. Celui-ci est mentionné avec Acutius sur le calendrier épigraphique à la date du 18 octobre, quoique le martyrologe hiéronymien n'accueille pas Acutius à cette date. Les saints Eutychès et Acutius furent d'abord inhumés dans le territoire de Pouzzoles à la villa de Falcidius [3].

Festus et Desiderius que rapproche aussi la mosaïque de Capoue, se retrouvent le 7 septembre dans le martyrologe hiéronymien et sur le calendrier épigraphique.

Ce dernier ne fait aucune mention de Proculus, pas plus du reste que la mosaïque de Capoue; on ne connaît pas son tombeau à Pouzzoles ce qui a fait dire que ce Proculus est tout simplement l'évêque de Bologne [4].

Sur les autres particularités de la *Passio* il faut procéder avec circonspection en se rappelant que les auteurs de ces sortes d'ouvrages se complaisent à des groupements de noms disséminés dans une même région. Il se pourrait que la mention faite le 19 octobre dans le martyrologe hiéronymien, qui rassemble les sept personnages, ne soit pas originale, mais dépende de calendriers locaux et plus encore de la *Passio Januarii*. La *Passio* a uni artificiellement les sept noms sous une seule date, le 19 septembre *(XIII kal. octobr.)*, date qui, par erreur de copiste, est devenue dans l'hiéronymien le 19 octobre *(XIIII kal. novembr.)*.

Le singulier brouillement de noms qu'on rencontre le 20 et le 21 octobre dans l'hiéronymien a donné lieu de croire à l'existence d'autres martyrs napolitains ou pouzzoliens; c'est là une conjecture sans appui. Grâce au martyrologe oriental on peut établir que les noms introduits dans ceux de Naples et de Pouzzoles appartiennent à d'autres régions.

Une *Passio* napolitaine [5] rapporte qu'une sainte Restituta vécut en Afrique en un lieu nommé Ponizarius (?) au temps de Dioclétien (284-305) et du pape Caius (283-296). Traduite devant le tribunal par ordre de Proclinus, *primarius provinciæ*, elle confessa sa foi, fut torturée, emprisonnée, consolée par un ange, finalement condamnée à être brûlée sur une nacelle remplie d'étoupe, de poix et de résine. Mais il arriva que les bourreaux qui devaient mettre le feu furent engloutis et un ange vint secourir et consoler la sainte qui mourut doucement. La nacelle flotta jusqu'en Campanie, à l'île d'Ischia, au lieu dit *Ad ripas*, à 20 ou 30 milles de Parthenope. La pieuse matrone Læta, instruite en songe de l'arrivée du corps saint, se rendit sur le rivage et l'ensevelit au lieu dit *Eraclius* ou *Eradius*. La fête de Restituta se célébrait le 17 mai. Cette *Passio* est relativement récente, les passionnaires ne la contiennent pas, on la rencontre seulement dans un manuscrit du xie siècle [6]. C'est un conte à dormir debout. Sous le pontificat de Caius il n'y eut pas de persécution en Afrique ni ailleurs. L'auteur a tiré parti des actes de la martyre africaine sainte Salsa et peut-être de la Passion des saints Canion et Atella. En Campanie, le culte de sainte Restituta remonte au moins au ixe siècle puisqu'on lit dans le calendrier épigraphique, à la date du 16 mai : *Natale sanctæ Festitutæ;* mais ladite Restituta n'est pas une martyre campanienne, c'est une martyre africaine que le martyrologe hiéronymien commémore au 28 décembre [7]. Ses reliques furent portées et vénérées à Ischia où l'on s'imagina posséder le corps entier de la sainte. Il ne s'agissait plus que d'expliquer comment il y était arrivé, l'auteur de la *Passio* ne fut pas embarrassé pour si peu, mais il se contenta d'un récit légendaire.

La sainte Fortunata vénérée à Naples le 14 octobre aurait été martyrisée à Césarée de Palestine, sous Dioclétien au dire du prêtre Autpert, qui vécut au xe siècle. Cette Fortunata, comme Restituta, est une martyre africaine appartenant à un groupe célèbre de martyrs sous Dèce; elle n'a rien de commun avec Naples [8].

II. Catalogues épiscopaux. — Pendant la période que nous venons d'effleurer nous possédons deux anciens catalogues épiscopaux napolitains. Le premier se trouve dans la Ire partie des *Gesta episcoporum Neapolitanorum* [9], l'autre dans le *Catalogus episcoporum Neapolitanorum* [10]. La Ire partie des *Gesta* fut l'ouvrage d'un auteur napolitain vers la limite du viiie au ixe siècle ou un peu plus tard; le *Catalogus* a pour auteur un anonyme, vraisemblablement napolitain, du xe siècle. L'auteur des *Gesta* a fait usage d'une liste qui, à la date de 604, contenait vingt-sept noms, depuis Aspren jusqu'à Zosime inclusivement, rien que des noms; à partir de Sévère il ajoute la durée de l'épiscopat de chacun par ces mots : *Sedit a...m...d...* L'auteur s'efforce, à partir de Zosime, d'établir approximativement la chronologie, mais sans grand succès, ce n'est qu'à partir de Victor, dix-neuvième évêque, qu'il approche de la vérité. En ce qui regarde la majorité des évêques, il ne sait rien sauf, pour quelques-uns d'entre eux, le lieu de leur sépulture, les constructions qu'ils firent entreprendre et quelques autres menus faits.

Le *Catalogus* contient les mêmes noms et dans le même ordre que les *Gesta* de qui il dépend; mais, à la différence des *Gesta*, il donne les années d'épiscopat, sans s'embarrasser de mois et de jours, pour les onze premiers évêques. Il lui suffit d'indiquer l'époque où ils ont vécu sans risquer des calculs aventurés ou faux. On ne peut dire si l'auteur du *Catalogus* a tiré les chiffres qu'il donne pour ces onze premiers évêques d'une source historique ou légendaire.

L'authenticité et l'intérêt du Catalogue épiscopal napolitain n'est pas révoquée en doute. Les critiques les plus rigoureux admettent qu'il dérive d'une source antérieure au viiie-ixe siècle, par exemple des diptyques ou des peintures murales du ive ou du ve siècle [11].

Il n'y a lieu de mentionner que pour l'éliminer une

[1] R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. ii, pl. cii, n. 2. — [2] De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. ii, p. 246. — [3] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1874, p. 131. — [4] H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, p. 343. — [5] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 7190-7191. — [6] *Analecta bollandiana*, 1911, p. 167, n. 4. — [7] Delehaye, *op. cit.*, p. 439-440. — [8] *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 3081-3082; H. Delehaye, *op. cit.*, p. 432. — [9] *Scriptores rerum Langobardorum*, p. 403-414; cf. H. Achelis, *Die Bischofschronik von Neapel (von Johannes Diac. und Andere*, dans *Abhandlungen der phil. hist. Klasse der Sächsischen Akad. der Wissensch.*, Leipzig, t. xl, 1930. — [10] *Ibid.*, p. 436-437. — [11] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, IIe série, t. v, 1874, p. 132; 1876, p. 51; 1880, p. 144, 161.

opinion récente [1] qui propose de voir dans les huit premiers noms de la liste épiscopale de Naples, ceux des « dicéarques » qui régnèrent à Naples.

Avant de passer à la liste épiscopale authentique, il faut effacer deux noms, ceux de *Joannes* placé par erreur avant *Fortunatus* Ier [2] et *Severinus* qui n'est autre que le célèbre saint abbé de ce nom qui s'illustra dans le Norique et fut enterré aux environs de Naples. La *Chronique épiscopale* attribuée à Jean Diacre fut publiée par G. Waitz en 1878, dans les *Scriptores rerum longobardicarum et italicarum saec. VI-IX*, p. 398-436, et a fait l'objet d'une étude approfondie de H. Achelis, *Die Bischofchronik von Neapel*, in-4°, Leipzig, 1930. Cette *Chronique* n'a rien à voir avec Jean Diacre. Au point de départ, on trouve une *Series episcoporum*, compilée vers le milieu du IVe siècle, exacte, mais incomplète du début. C'est une nomenclature qui, vers le milieu du Ve siècle, a été complétée par de brèves indications relatives aux constructions ecclésiastiques entreprises par les divers évêques et aux lieux de sépulture de ceux-ci. Plus tard, sous l'influence du « Catalogue libérien », un auteur introduisit les données relatives à la durée de chaque pontificat et ce système fut perfectionné par l'addition des synchronismes de chaque évêque avec les règnes des papes et des empereurs d'Orient. Vers l'année 800, un chroniqueur a transformé cette nomenclature en une sorte d'histoire et Jean Diacre, aux environs de l'an 900, continue dans le même style la narration des pontificats du IXe siècle.

III. Liste épiscopale. — 1° *Aspren* siégea 23 ans, inhumé le 3 août. Si les années données par le *Catalogus* à chaque évêque étaient exactes, ce qui n'est pas certain, comme le neuvième titulaire du siège de Naples est nommé dans une lettre des évêques du conciliabule de Philippopolis, entre 342 et 344, il a donc vécu vers le milieu du IVe siècle. Si l'on remonte la série de ses prédécesseurs, en tenant compte des périodes d'interrègne, on est amené à placer le début de l'épiscopat d'Aspren vers le milieu du IIe siècle. C'est déjà faire à chaque évêque la part belle, puisqu'on leur accorde environ un quart de siècle d'épiscopat; mais cela ne suffit pas à l'auteur du *Catalogus* qui écrit à propos d'Aspren : *Fuit temporibus Clementis*, ce qui le reporte à la dernière dizaine d'années du Ier siècle. Cela suffit moins encore à l'auteur d'une *Vita sancti Athanasii episcopi Neapolitani* [3] mort en 872, qui veut qu'Aspren ait été envoyé à Naples par l'apôtre Pierre; enfin, l'auteur napolitain d'une *Vita sancti Aspren* [4] fixe le début de son pontificat en l'an 42-43. Cette *Vita* fut écrite entre le IXe et le XIIe siècle, ou plutôt entre le Xe et le XIIe, puisque l'auteur est instruit de la translation des restes de saint Aspren de la banlieue dans la basilique de Stéphanie, translation qui eut lieu au IXe siècle.

On ne saurait accueillir les affirmations de ces *Vitæ* et déjà, au XVIIIe siècle, Mazzocchi en a fait bonne justice. L'auteur des *Gesta episcoporum Neapolitanorum* ne dit rien de la vie et de la chronologie de l'évêque Aspren et de ses premiers successeurs; il y aurait lieu d'être surpris qu'il ignorât au VIIIe ou au IXe siècle ce que d'autres savaient si bien longtemps après lui. Ceux-ci d'ailleurs demandent à être crus sur parole et c'est vraiment exiger beaucoup.

A défaut de dates positives, il est permis de recourir aux conjectures. Entre le premier nom de la liste et le neuvième, *Fortunatus*, en 342-344, à supposer que la succession épiscopale de Naples n'ait pas connu d'interrègnes, comme il est arrivé à Rome, à Antioche et à Alexandrie, en supposant une longévité ordinaire des évêques, le premier titulaire devrait être reporté au début du IIIe ou à la fin du IIe siècle. La comparaison d'une multitude de listes épiscopales avait amené J. Lanzoni a adopter une moyenne de sept années d'épiscopat; on voit que nous faisons la part belle aux Napolitains.

Deux faits viennent confirmer ces suppositions. Le premier, c'est qu'Aspren [5] était le *cognomen* de la *gens Nonia* et ensuite de la *gens Calpurnia*, usité au temps de la république romaine et au début de l'empire, abandonné ensuite. Le deuxième, c'est que les alentours de Naples sont percés de catacombes les plus importantes d'Italie après celles de Rome et de Syracuse. Or, dans la catacombe de Saint-Janvier on a trouvé des peintures du IIIe et peut-être du IIe siècle, rien de plus ancien, et une inscription datée de l'année 377.

Ce qui semble probable, c'est qu'à Naples comme à Capoue il existait une colonie juive qui a, comme dans tant d'autres villes, servi de noyau à la communauté chrétienne. Quant à prononcer une date, à quoi bon? puisqu'on ne peut l'autoriser ni d'un calcul, ni d'un fait ni d'une vraisemblance. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le catalogue épiscopal de Naples nous montre Fortunat comme le neuvième titulaire du siège de cette ville et si l'on en rapproche les autres catalogues épiscopaux les plus sûrs, on voit que les titulaires contemporains de Fortunat occupent, à Brescia, le cinquième rang; à Vérone, le sixième; à Aquilée, le septième et le huitième; à Milan, le huitième et à Ravenne le douzième rang. D'après cela on peut fixer approximativement les origines du siège épiscopal de Naples un peu avant le milieu du IIIe siècle.

2° *Epithimitus* siégea 17 ans.

3° *Maron* siégea 28 ans, inhumé le 15 juin.

4° *Probus* siégea 24 ans.

5° *Paulus* siégea 35 ans, inhumé le 23 août.

6° *Agrippinus* siégea 12 ans, inhumé le 9 novembre. Parascandolo parle d'une inscription trouvée dans la catacombe de Saint-Janvier et portant le nom de *Sc. Agrippinus* [6]. On possède un *Libellus miraculorum* qui était lu le jour de sa fête et qui a été publié dans *Acta sanct.*, nov. t. IV. Vers l'an 930 une église lui était dédiée dans les « catacombes », l'ancien cimetière de Naples.

7° *Eusthasius* ou *Eustathius* siégea 17 ans, inhumé le 10 mai.

8° *Ephebus* ou *Ephevus* siégea 8 ans, inhumé le 23 mai.

9° *Fortunatus* siégea 21 ans, inhumé le 21 juin. Son nom se lit dans une lettre écrite par les ariens au conciliabule de Philippopolis (entre 342 et 344) à certains évêques, entre autres : *Fortunato Neapolis Campaniæ episcopo* [7].

10° *Maximus* siégea 22 ans, inhumé le 11 juin. Le *Libellus Faustini et Marcellini* [8], deux prêtres lucifériens, adversaires du pape Damase, raconte que depuis le conciliabule de Milan, en 355, les ariens exilèrent non seulement le pape Libère, Eusèbe de Verceil et Denis de Milan, mais encore ils maltraitèrent *Maximus quoque de Neapoli Campaniæ, quod esset inhabili stomacho* et l'exilèrent. Maximus, d'après ces mêmes auteurs, serait mort *martyr* en exil. En juillet 1882, on trouva son corps dans une chapelle du dôme : *Maximus episcopus qui et confessor.*

[1] L. Peserico, dans *Ricerche di storia etrusca*, 1920, p. 81-82; cf. F. Lanzoni, *Le diocesi d'Italia*, t. I, p. 220-221. — [2] Ughelli, *Italia sacra*, 2e éd., t. XI, p. 30. — [3] *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 734. — [4] *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 724. — [5] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 86-87. — [6] Parascandolo, *Memorie storiche, critiche, diplomatiche, della Chiesa di Napoli*, t. I, p. 22-24. — [7] S. Hilaire, *Fragmenta*, dans *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, t. LXV, p. 48. — [8] *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, t. XXV, p. 13, 23.

11° *Zosimus* siégea 14 ans. D'après le même document, Zosime aurait remplacé Maxime qui, du lieu de son exil, l'aurait excommunié. Quelques années plus tard, Lucifer de Cagliari, rentré d'exil — pas avant 362 — passa à Naples et excommunia également Zosime qu'il força à renoncer à sa dignité. Comme les auteurs du *Libellus* écrivaient vers 372, Zosime vivait encore à cette date.

12° *Severus* siégea 46 ans (47, d'après le *Catalogus*), 2 mois, 11 jours, inhumé le 29 avril. Vers l'année 393 saint Ambroise de Milan lui écrit une lettre (la LIXe de sa collection). Les *Gesta* lui attribuent d'importantes constructions d'édifices sacrés à Naples.

13° *Ursus* siégea 4 ans, inhumé le 21 février.

14° *Joannes* siégea 27 ans, inhumé le 3 avril. Son souvenir est rappelé dans la lettre d'Uranius [1] sur la mort de saint Paulin de Nole, en 431.

15° *Nostrianus* siégea 17 ans. Les *Gesta* font mémoire de ses constructions. L'auteur du *De promissionibus et prædictionibus Dei*, qu'on croit aujourd'hui être l'évêque de Carthage Quodvultdeus, exilé par Genséric le 19 octobre 439 et réfugié à Naples, affirme avoir écrit son livre en Campanie, entre 443 et 455 ou bien entre 450 et 455, ce qui coïncide avec l'épiscopat de Nostrianus.

16° *Timasius* siégea 31 ans.

17° *Félix* siégea 9 ans, 3 mois, 6 jours.

18° *Soter* siégea 21 ans. Les *Gesta* font mémoire des édifices qu'il construisit et de sa sépulture; il assista au synode romain de 465. Les dates certaines de *Joannes*, de *Nostrianus* et de *Soter* manifestent de la façon la plus claire que la chronologie des *Gesta* et du *Catalogus*, pour la première moitié du Ve siècle, est erronée. Pour les évêques *Nostrianus*, *Timasius*, *Félix* et *Soter* nous n'avons pas les dates d'inhumation.

19° *Victor* siégea 11 ans, 10 mois, inhumé le 8 février. Les *Gesta* parlent des basiliques qu'il a construites. Son nom se lit, vers 492-496, dans la *Vita sancti Severini*, l'apôtre du Norique, écrite par Eugippius [2]. C'est probablement à lui que sont adressées plusieurs lettres du pape Gélase Ier en 494, 495 et 496 [3].

20° *Stephanus* siégea 15 ans, 2 mois, inhumé le 11 avril. Il assista aux conciles romains de 499 et de 501. Les *Gesta* lui attribuent la construction d'une basilique contiguë à la *domus episcopalis* et qui fut appelée *Stephania*.

21° *Pomponius* siégea 28 ans, 10 jours, inhumé le 30 avril. Il bâtit à Naples Sainte-Marie-Majeure.

22° *Johannes Mediocris* siégea 20 ans, 11 jours, on n'a pas la date de sa *depositio*. Ce fut lui qui bâtit la basilique de Saint-Laurent et entreprit divers travaux à la *Stephania*.

23° *Vincentius* (ou *Viventius?*) siégea 33 ans; on n'a pas la date de sa *depositio*. Il construisit la basilique de Saint-Jean-Baptiste où les archéologues ont interprété un monogramme carré comme étant le sien. Il existe une lettre du pape Gélase Ier à lui adressée en 558-560 [4].

24° *I e ux* siégea 3 ans, 24 jours, inhumé le 29 mars. Ughelli l'a changé de place, mais un manuscrit de Paris du VIe siècle a permis la correction lorsqu'il parle d'un certain Pierre, notaire de l'Église de Naples, le 13 décembre 581, par ordre de l'évêque Redux, ordonné par Pélage II. On voit que Redux fut consacré évêque le 5 mars 579, un dimanche, et il mourut le 29 mars 582.

25° *Demetrius* siégea 3 ans (4, dit le *Catalogus*), pas de date de *depositio*. On trouve mention de lui en décembre 590 [5] et il fut déposé en septembre 591 par le pape Grégoire Ier [6]. La chronologie des *Gesta* est erronée. Après la déposition de Démétrius, le pape Grégoire n'approuva pas l'élection de son successeur Paul, évêque de Nepi, en décembre 591, envoyé comme visiteur à Naples [7]. En février-mars 592, Paul était encore en charge [8]. En décembre 592 il repoussa l'élection de Florentius, sous-diacre [9].

26° *Fortunatus* siégea 7 ans, 11 jours, pas de date d'inhumation. Cet évêque a reçu plusieurs lettres du pape Grégoire Ier entre le mois d'août 593 et le mois d'avril 600 [10]. Fortunatus assista au concile romain de 595, il mourut en juillet 600 et le pape désapprouva la double élection de Pierre, diacre, et de Jean, diacre [11]. D'après les *Gesta* et le registre du pape on voit que Fortunat fut consacré en juillet 593.

27° *Pascharius* siégea 14 ans, 6 jours, manque la date de *depositio*. Grégoire Ier lui écrivit entre janvier 601 et mars 603 [12]; il dut mourir en 614 ou 615.

IV. La fin de l'hellénisme a Naples. — Pendant les premiers siècles de l'empire et même pendant les années où la présence des barbares apparaît imminente, l'Italie méridionale ne cesse de construire des monuments officiels. Le marbre de Carrare, le cipolin et le granit oriental s'acheminent par des chemins qu'on croirait infranchissables jusqu'en des localités où l'industrie grecque n'avait jamais pénétré. Les traces de cette profusion se retrouvent jusque dans les édifices chrétiens qui ont exploité, sans les épuiser, ces carrières de matériaux à pied d'œuvre.

L'art monumental dans l'Occident tout entier est comme cristallisé en d'immuables formules depuis Auguste jusqu'à Dioclétien. Dans l'Italie méridionale comme dans la plupart des provinces on observe les produits d'une architecture et d'une sculpture administratives aussi impersonnelles que le style et la facture des inscriptions officielles qui les décorent. Mais tandis que Rhégium et Tarente ont oublié le grec, Naples continue à le parler. A dire vrai, elle demeure seule vivante lorsque toutes les cités de la côte ionienne s'effacent dans l'obscurité, tandis que Capoue végète et s'étiole. Naples ne cesse de s'affirmer, de grandir et maintient sans renonciation quelconque toutes ses traditions helléniques. « La ville héritière de l'antique splendeur de Cumes garda sous l'empire des formes de gouvernement que la Grèce même avait perdues : les citadins continuèrent à se partager entre les *phratries* [13] imitées d'Athènes; des empereurs, comme Titus et Hadrien, s'honorèrent de porter le titre de *démarque* de Naples [14]. Il n'est pas jusqu'aux magistratures romaines qui ne revêtirent des noms helléniques; le duumvir fut un *archonte*, et l'édile un *agoranome* [15]. Des jeux d'origine ancienne furent restaurés magnifiquement en l'honneur d'Auguste [16] et salués par les poètes et les rhéteurs des écoles grecques, qu'ils attirèrent en Campanie jusqu'à la fin du IVe siècle, comme les derniers jeux Olympiques [17]. C'est à Naples que Néron alla recevoir au théâtre la couronne poétique, parce qu'il comptait y trouver une société affranchie des préjugés romains, et, pour tout dire, avec l'expression même de Tacite, une ville grecque [18].

« Un centre hellénique, resté florissant en Italie, devait naturellement trouver dans les arts la manifes-

[1] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 6558. — [2] *Ibid.*, n. 7655-7657. — [3] Jaffé-Loewenfeld, *Regesta pontificum romanorum*, n. 646, 668, 681, 737. — [4] Jaffé-Lœwenfeld, *op. cit.*, n. 981. — [5] Id., *ibid.*, n. 1581. — [6] Id., *ibid.*, p. 1156. — [7] Id., *ibid.*, n. 1162, 1163. — [8] Id., *ibid.*, n. 1170, 1179. — [9] Id., *ibid.*, n. 1219. — [10] Id., *ibid.*, n. 1264, 1265, 1365, 1390, 1447, 1466, 1536, 1569, 1571, 1573, 1587, 1593-1594, 1601, 1605, 1629, 1634, 1639, 1692, 1698, 1708, 1735, 1774, 1776. — [11] Id., *ibid.*, n. 1788. — [12] Id., *ibid.*, n. 1808, 1811, 1845, 1879, 1894. — [13] *Corp. inscr. græc.*, t. III, p. 715. — [14] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. X, p. 171. — [15] Beloch, *Campanien*, p. 48. — [16] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LV, c. X. — [17] *Corp. inscriptionum græcarum*, n. 5805. — [18] *Annales*, l. XV, c. XXXIII.

tation la plus complète de son originalité. Et, en effet, si les monuments officiels de Naples et des villes voisines étaient copiés sur les monuments de Rome, des décorations du goût le plus souple et le plus ingénieux couvraient non seulement les murs des villas superbes, mais encore les intérieurs des maisons bourgeoises. L'art pompéien suffit à nous renseigner sur l'art napolitain, dont il procédait.

« Les peintures, que la cendre du Vésuve a conservées dans la fleur de leur nouveauté, ont bien pu être exécutées en partie par des artistes italiens; il n'en est pas moins vrai que le décor pompéien ou napolitain est, dans son origine, aussi étranger à l'Italie que l'avaient été les fresques sévères peintes dans les tombeaux de Ruvo et de Paestum; cet art frêle et brillant est venu tout formé des rivages méditerranéens, où les vaisseaux de Pouzzoles allaient chercher le blé d'Égypte. La maison du « Faune » ou celle du « poète tragique » aurait été à sa place dans un quartier coquet de la capitale des Ptolémées. Aux raffinés qui venaient de Rome chercher le long du golfe bleu la vie libre de toute contrainte, la « vie à la grecque [1] », Naples offrait l'harmonie d'un parler qui rappelait les poètes et les philosophes d'Athènes, et l'éclat joyeux d'une ville qui était une image d'Alexandrie [2]. L'art gréco-égyptien de Campanie, bien différent de l'art gréco-romain des monuments officiels, au pied desquels se jouait sa fantaisie ingénieuse, ne se figea point dans des formules rigides, il ne se borna pas à reproduire tel tableau célèbre, comme la *Médée* ou le *Sacrifice d'Iphigénie* : il resta mobile et vivant, au point qu'on a pu distinguer dans le décor pompéien quatre styles parfaitement distincts, qui se succèdent en moins d'un siècle, et qui vont depuis l'imitation d'un placage, destiné à donner aux cloisons l'apparence riche et massive d'un mur de marbre, jusqu'aux paysages lumineux, aux kiosques aériens, aux arabesques voltigeantes, qui semblent supprimer les clôtures et ouvrir l'appartement tout entier sur un décor de féerie [3].

« L'éruption de l'an 79 et les tremblements de terre dont elle fut accompagnée n'attristèrent que pour peu d'années le golfe toujours souriant. Après Constantin et Julien, même après Théodore, Naples et ses environs n'ont pas perdu l'attrait qui avait séduit les contemporains d'Auguste. Il n'est bruit dans les lettres de Symmaque, comme dans les vers d'Horace, que des délices de Baïes et de son golfe en miniature [4]. Décius, préfet de Rome, passait, à la fin du IVe siècle, pour renouveler dans sa villa les magnifiques folies de Lucullus [5]. »

« Or, c'est dans la région où la vie des derniers adorateurs des dieux antiques garda le plus longtemps son élégante frivolité et ses prétentions d'hellénisme, que nous apparaît le premier groupe de monuments et de décorations où le christianisme a mis les signes de sa foi.

« Il ne s'est pas conservé dans toute l'Italie méridionale, en dehors de l'ancienne province de Campanie, une église ou une peinture chrétienne antérieure à la fin du Ve siècle. Les catacombes exiguës de Sessa et de Siponto ne sont que des trous sans aucun ornement; les nécropoles des plus anciennes juiveries de la terre d'Otrante ou de la Basilicate — à Tarente, à Lavello, à Venosa, à Matera — ne montrent au visiteur que des caractères hébraïques, latins ou grecs du Ve ou du VIe siècle, et des schémas sommaires de chandeliers à sept branches, le tout gravé sur des tablettes de marbre, ou peint au minium sur le tuf.

« C'est à peine si les Calabres, les Abruzzes et l'Apulie ont fourni à l'épigraphie chrétienne des premiers siècles une vingtaine de documents, tandis qu'on a tiré des cimetières anciens de Nola, d'Avellino et de Capoue une ample collection d'épitaphes de martyrs et de fidèles. Naples eut, aussi bien que Rome et qu'Alexandrie, des catacombes, qui reçurent, dès le IIe siècle, des corps vénérés. Quand Philostrate le rhéteur, venu dans la ville grecque pour y voir les jeux Augustes, trouva dans une villa monumentale du Pausilippe cette collection de tableaux mythologiques qu'il a ingénieusement décrite, les *arcosolia* des galeries creusées dans la

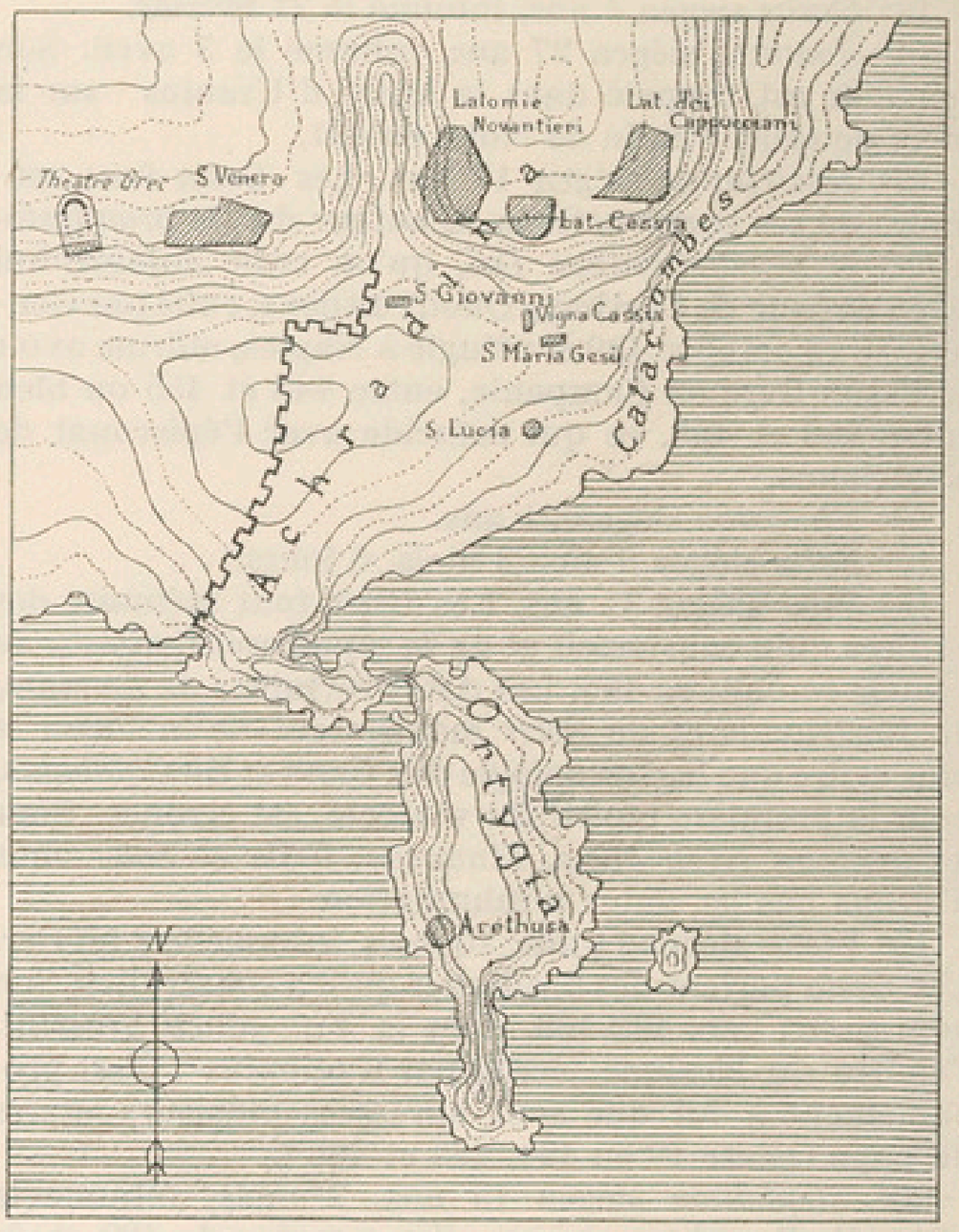

8675. — Carte des catacombes chrétiennes de Naples.

colline de Capodimonte étaient déjà décorés de peintures chrétiennes [6]. »

L'art chrétien de Campanie, né de l'art antique, diffère-t-il de l'art païen ou chrétien de Rome et rappelle-t-il l'art pompéien?

L'art alexandrin de Campanie s'éloigna assez vite des bords du golfe de Naples et suivit à Rome les patriciens dont il embellit les villas et les palais. Il n'est pas certain que cet art alexandrin soit devenu à Rome aussi populaire qu'il l'était à Pompéi où il s'insinuait dans les échoppes et devenait peinture de bâtiments; mais, pour en parler avec certitude, il faudrait qu'on pût faire revivre un quartier entier de la Rome du siècle d'Auguste. A défaut de cette résurrection, nous ne pouvons invoquer à Rome que de rares fragments contemporains des fresques de Pompéi et aucune peinture campanienne qui se place entre l'an 79 et les premières fresques chrétiennes. La rareté des documents romains antérieurs à l'an 79 nous empêche de suivre le développement parallèle du décor « pompéien » et du décor

[1] Strabon, *Georg.*, l. V, c. IV. — [2] W. Helbig, *Untersuchungen ueber die campanische Wandmalerei*, in-8°, Berlin, 1873, p. 60 sq.; P. Girard, *La peinture antique*, p. 327. — [3] La classification chronologique des peintures de Pompéi a été faite avec la science la plus ingénieuse, par A. Mau, *Geschichte der decorativen Wandmalerei in Pompei*, in-8°, Berlin, 1882, p. 5-7. — [4] *Illo luxuriæ sinu;* Symmaque, *Epistulæ*, l. VII, ep. XXIV. Symmaque fut consul en l'an 391. — [5] Symmaque, *Epist.*, l. VII, ep. XXXVI. — [6] E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, t. I, Paris, 1904, p. 24-26.

« romain »; l'absence de documents napolitains postérieurs à l'an 79 arrête d'avance toute tentative de comparaison entre la décadence de ces deux décors [1].

V. Les catacombes. — Naples est une des très rares villes d'Italie où l'empereur fit bâtir une basilique chrétienne. Le *Liber pontificalis* nous apprend dans la Vie du pape Silvestre que Constantin *fecit basilicam in urbe Neapolim cui optulit*... Dans ce premier quart du IVe siècle il existait donc à Naples une communauté chrétienne assez nombreuse pour attirer l'attention et obtenir un témoignage signalé de la bienveillance impériale. De l'édifice constantinien on ne connaît pas la destinée, mais il est certain que rien n'en subsistait au VIIIe-IXe siècle et on admet généralement qu'il correspondait à la cathédrale de Sainte-Restitute. J.-B. De Rossi acceptait cette identification et la basilique constantinienne aurait elle-même succédé à un temple païen qui fut, peut-être, dédié à Apollon. Dans le baptistère servant d'annexe à cette basilique et dont nous reparlerons, baptistère désigné sous le nom de *S. Giovanni in Fonte*, on admirait une décoration en mosaïque attribuée au IVe siècle et qui sera décrite plus loin [2].

Pendant la période qui précéda le règne de Constantin, la communauté occupa probablement la banlieue de Naples, sans qu'on puisse en savoir beaucoup plus à ce sujet. Du moins nous savons que cette communauté possédait des catacombes [3].

C'est d'abord celle de Saint-Vito, qui serait la plus ancienne, actuellement inaccessible ou bouleversée; l'église de *Santa Maria della Vita* répond à son emplacement (fig. 8676). Les catacombes de Saint-Euphèbe et de *Santa Maria del Pianto* sont également inabordables. Une quatrième catacombe, percée, au dire des anciens, dans la montagne qui porte la chartreuse de *San Martino*, n'a pas été retrouvée. De la catacombe Saint-Sévère on ne connaît qu'un cubicule orné de fresques du IVe-Ve siècle et changé en chapelle demi-souterraine dans l'église de *San Severo ai Pirozzi*. L'église de *Santa Maria della Sanità* donne accès à la catacombe de Saint-Gaudiosus (voir ce nom) dont il subsiste quelques tronçons de couloirs et deux chambres décorées aux Ve et VIe siècles. La catacombe de Saint-Janvier, à *San Gennaro di Poveri*, doit sa préservation à la hauteur de la colline, au pied de laquelle, à des niveaux différents, s'ouvrent ses deux vestibules et l'oratoire dont on a respecté l'accès lors de la construction, au VIIIe siècle, de l'église suburbaine de *San Gennaro* [4]. Cependant la crypte de Saint-Agrippin et ses galeries annexes, situées à droite de l'oratoire et communiquant intérieurement avec celui-ci par un escalier, sont perdues, mais non pas irrémédiablement peut-être [5].

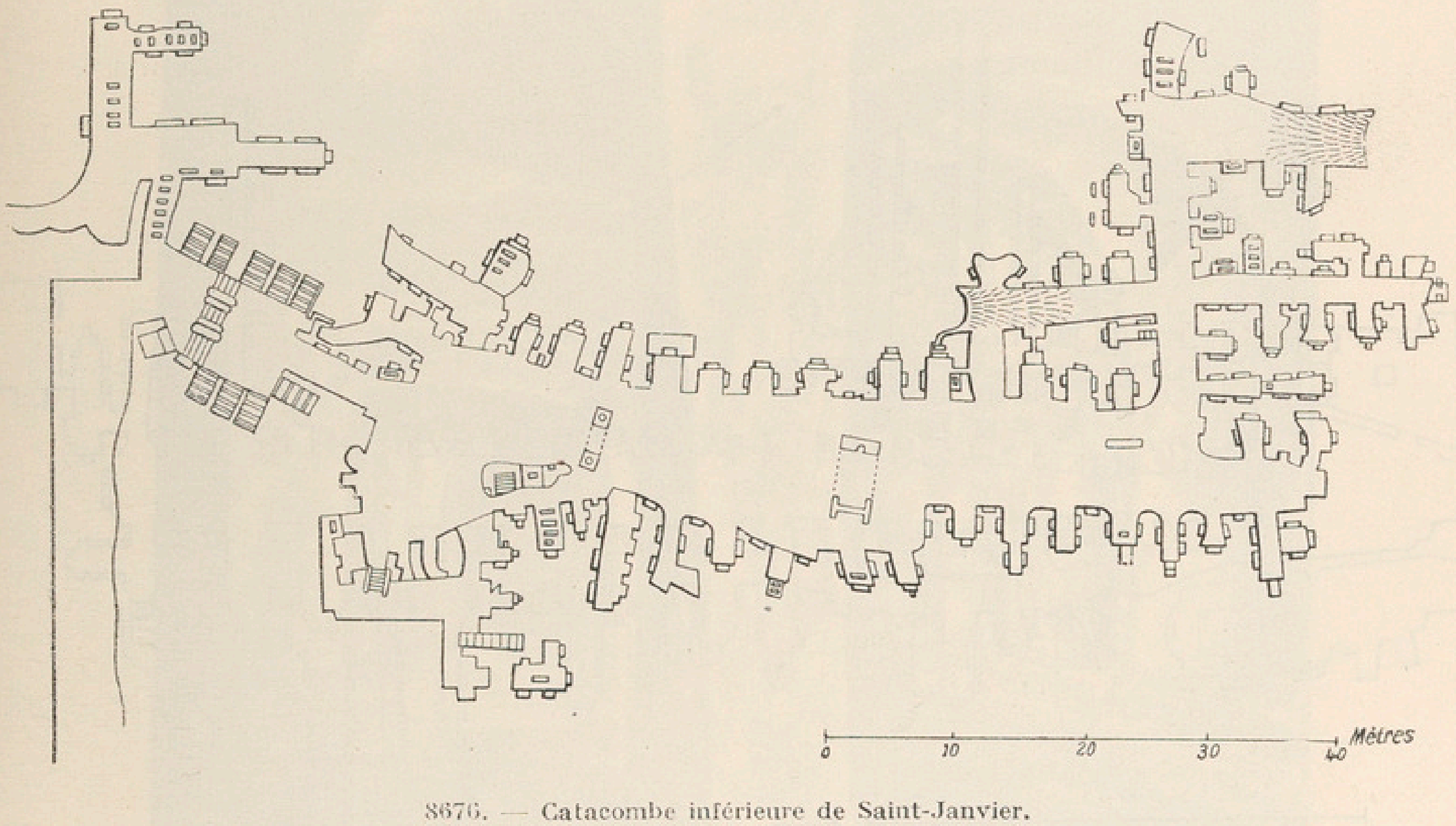

8676. — Catacombe inférieure de Saint-Janvier.

Cette crypte et les deux vestibules sont les parties les plus anciennement creusées, vers la fin du IIe siècle ou le début du siècle suivant [6]. Le sol dans lequel on travaillait, plus compact que la pouzzolane des catacombes romaines, autorisait une méthode différente d'excavation, c'est-à-dire une large galerie centrale sur laquelle viennent s'amorcer des galeries plus étroites et des cubicules. Large de 5 mètres environ au premier étage, elle atteint au second étage 14 mètres. La voûte, d'une hauteur proportionnée, est soutenue par endroits au moyen de robustes piliers de tuf. La galerie

[1] Id., *ibid.*, p. 27. — [2] Cf. *Gesta episcoporum Neapolitanorum*, éd. Waitz, p. 404; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1874, p. 132; 1876, p. 51; 1880, p. 114, 161; *Bollettino d'arte*, 1909, p. 217-233; J. Wilpert, *Die römischen Mosaiken und Malereien d r kirchlichen Bauten vom IV.-XIII. Jahrhundert*, in-fol., Freiburg-in-Br., 1917, t. I, p. 214-216; t. III, pl. XXIX-XXXIX; F. Lanzoni, *Le diocesi d'Italia dalle origini al principio del secolo VII (an. 604)*, dans *Studi e testi*, t. XXXV, 1927, p. 219. — [3] Scherillo, *Archeologia sacra*, in-8°, t. I, Napoli, 1875; I. Lefort, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. III, 1883, p. 67 sq.; le même, *Chronologie des peintures des catacombes de Rome*, in-12, Paris, 1885, p. 107 sq. — [4] Ce fut en ménageant entre la muraille à droite de la basilique et la catacombe un passage à l'air libre large de quelques mètres; V. Schultze, *Die Katakomben von San Gennaro di Poveri in Neapel. Eine kunsthistorische Studie*, in-8°, Iéna, 1877; G.-A. Galante, *Relazione sulle catacombe di S. Gennaro*, dans *Rendiconti della R. acad. di Napoli*, t. XIV, mai-décembre 1900. — [5] Le cubicule de Saint-Agrippin (fin du IIe siècle ou commencement du IIIe siècle) paraît être l'unique crypte historique antérieure à la paix de l'Église. — [6] Scherillo les fait dater du Ier siècle et au delà, ainsi, d'après lui, un cimetière païen aurait servi de noyau à une catacombe chrétienne, ce qui n'est pas admissible.

principale ne présente que des *arcosolia*, les galeries secondaires et les cubicules offrent des *loculi*. En étudiant les peintures à fresques et les mosaïques nous serons ramenés à ces catacombes [1].

Il est certain que parmi les témoins de l'ancien art chrétien les catacombes de Naples ont été longtemps négligées. En 1839, le chanoine de Jorio avait publié un *Guida per le catacombe* dont il est permis de ne rien dire, et, la même année, Chr. Fr. Bellermann donnait à Hambourg un livre de format in-8° intitulé *Ueber die ältesten christlichen Begräbnisstätten und besonders die Katakomben zu Neapel*, accompagné de planches fort défectueuses, dans lesquelles les créations de l'art chrétien primitif ressemblaient, à s'y méprendre, à celles de l'école de Munich. Bellermann croyait parfois reconnaître ce qu'il désirait rencontrer, par exemple un groupe de l'ancre avec les poissons lorsqu'il s'agissait tout simplement d'un vase de fleurs [2]. En 1873, ce fut au tour de Raphaël Garrucci de s'attaquer, dans sa monumentale *Storia dell' arte cristiana*, t. II, à la figuration des fresques de Saint-Janvier et, en 1877, Victor Schultze consacra un livre intitulé *Die Katakomben von San Gennaro dei Poveri in Neapel. Eine kunsthistorische Studie*, avec 10 planches lithographiées [3]. Il était possible de faire mieux; il n'en faut pas d'autre preuve, en ce qui concerne ces mêmes catacombes de Naples, que les photographies exécutées par les soins de Parker : *Historical photographs illustrative of the archeology of Rome and Italy* [4]. C'est en grande partie sur les dessins vulgarisés par Garrucci et Schultze qu'on juge les fresques et probablement à leur grand désavantage. Dans le panneau qui représente Adam et Ève (voir *Dictionn.*, t. V, col. 928, fig. 4235) il n'est pas contestable que « le style de l'original est si faiblement rendu que l'on se demande si l'on a devant soi une peinture du Ier, du IVe ou du XVe siècle [5] ». Mais il n'est pas contestable non plus que ces peintures sont si maltraitées par le temps qu'on en est à peu près réduit à les deviner lorsqu'on entreprend de les reproduire [6]. Ce qui en reste aujourd'hui et ce qui subsistait lorsque les croquis ont été faits permettent néanmoins d'en parler avec une certaine précision comme d'un monument très précieux de l'ancien art chrétien. Sans préjudice de la description que nous en donnerons plus loin, nous pouvons signaler dès maintenant son originalité. On a pu signaler la présence de génies et de fillettes aux ailes de papillon, ce sont des Éros et des Psychés, un des mythes les plus anciennement accueillis par la symbolique chrétienne [7] et qui orne la voûte annulaire du mausolée de Sainte-Constance à Rome. On n'a rien trouvé à substituer à l'explication admise par Bellermann et par Garrucci pour la peinture représentant

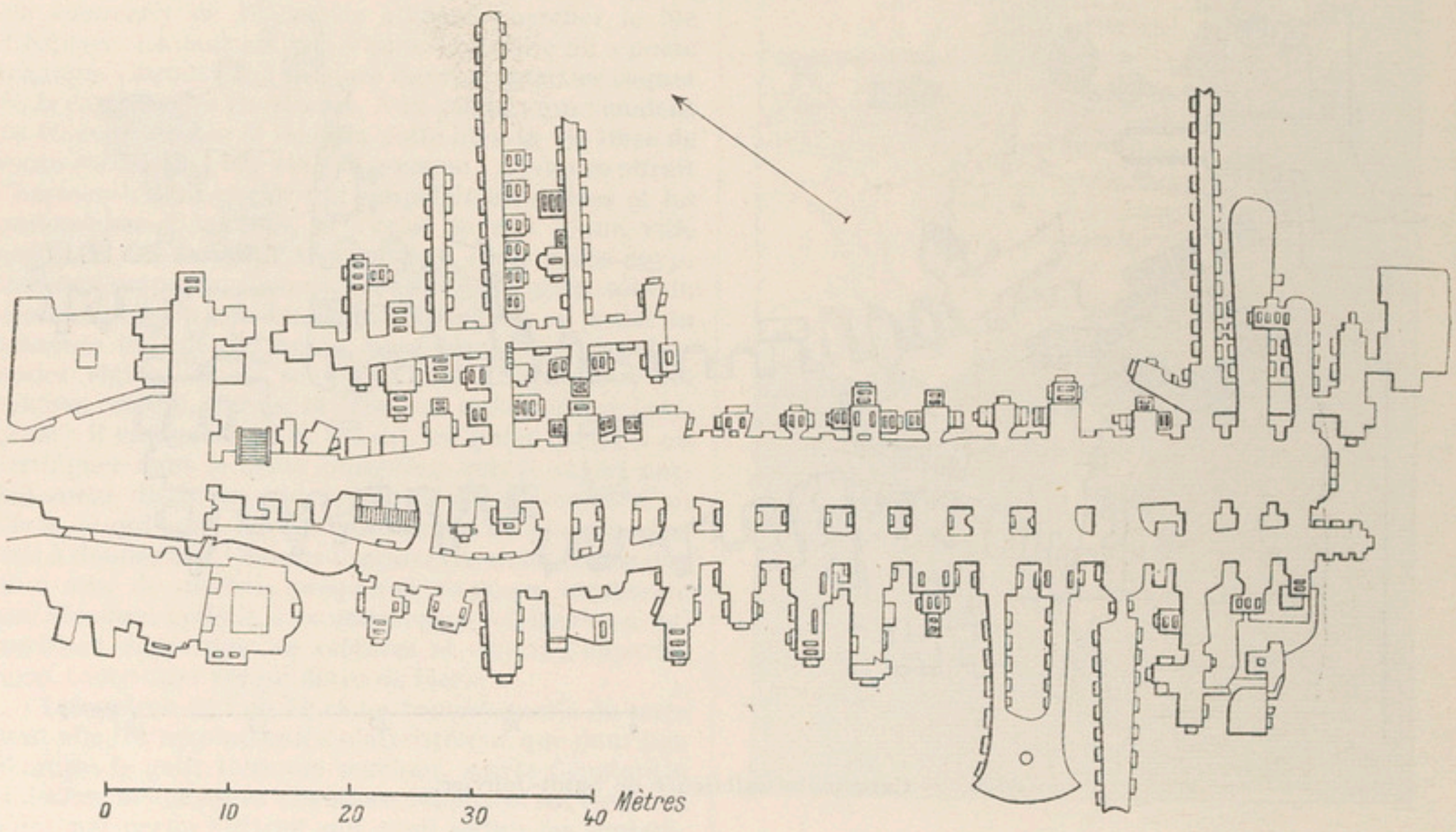

8677. — Catacombe supérieure de Saint-Janvier.

[1] V. Schultze, *Die Katakomben von San Gennaro di Poveri in Neapol. Eine kunsthistorische Studie*, in-8°, Iéna, 1877; le même, *Die Katakomben*, in-8°, Leipzig, 1882, p. 304 sq.; Lorenzo Giustiniani, *Memorie sulle scovrimento di un antico sepolcreto greco-romano*, 2e éd., Napoli, 1814, p. 10 sq.; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 56, 62; 1867, p. 72-74; 1871, p. 37 sq., 155-158; 1877, p. 154; 1880, p. 89; 1881, p. 103, 110; 1883, p. 85 sq; 1887, p. 122 sq.; M. Armellini, *Gli antichi cimiteri cristiani di Romae d'Italia*, in-8°, Romæ, 1903; p. 697, *cimit. dei SS. Agrippino e Gennaro;* p. 704, *Cimit. di San Severo*; p. 705, *Cimit. di S. Gaudioso e S. Maria della Sanità;* p. 707, *Cimit. di S. Efebio o S. Efrem vecchio;* F. X. Kraus, dans *Real-Encyklopädie*, t. II, p. 130-134; Scherillo, *Archeologia sacra*, t. I, Napoli, 1875; L. Lefort, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. III, 1883, p. 67 sq. parle de sept catacombes, la plus ancienne, celle de San Vito, aurait pour noyau la tombe de l'évêque Maro, fin du IIe siècle; cf. Pellicia, *De cœmeterio sive catacumba Neapolitana*, dans *De christ. eccles. politia*, in-8°, Vercellis, 1785, t. IV, p. 1-183; t. III, p. 321; Chr. F. Bellermann, *Ueber die ältesten christlichen Begräbnisstätten und besonders die Katakomben zu Neapel mit ihrer Wandgemalden*, in-8°, Hamburg, 1839; Andr. de Jorio, *Guida per le catacombe di S. Gennaro de' Poveri*, in-8°, Napoli, 1839; G. Sanchez, *La Campania sotterranea*, in-8°, Napoli, 1833. — [2] Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XCVII, n. 1. — [3] In-8°, Iéna, 1877. — [4] IIe part., London, 1873, n. 2143-2153. — [5] E. Müntz, dans *Revue critique*, 1877, p. 331. — [6] *Analecta bollandiana*, 1909, p. 485. — [7] Voir *Dictionn.*, t. I, au mot Ame. Nous donnons au cours du présent article la description des peintures.

trois jeunes filles bâtissant une tour, malgré quelques divergences entre la description faite par Hermas et l'interprétation picturale.

En 1900, un vétéran de l'archéologie napolitaine, G.-A. Galante, donna une *Relazione della catacomba di San Gennaro*, dans les *Rendiconti de l'accademia di archeologia lettere e belle arti* de Naples; en 1907, dans le même recueil, p. 19-35, une étude sur la catacombe de Saint-Sévère; enfin, en 1908, une étude descriptive et technique intitulée *I nuovi scavi nelle catacombe di San Gennaro in Napoli*, dans *Atti di reale accademia di archeologia, lettere e belle arti*, t. XXV, p. 115-169. Ce travail très utile ne méritait certes pas qu'on en dise

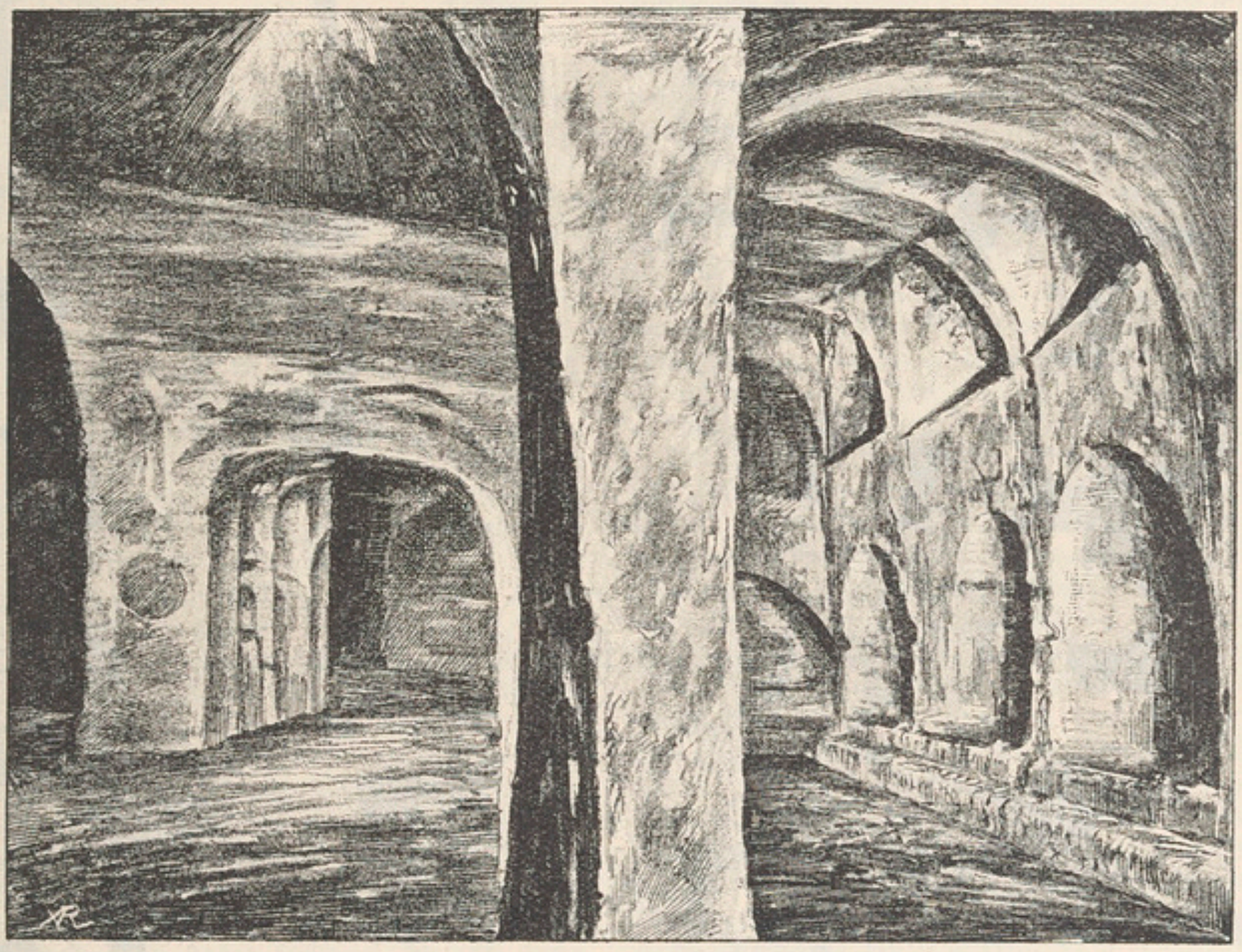

8678. — Vestibule de la seconde catacombe de Naples.
D'après O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, t. I, 1922, p. 36, fig. 29.

avec une belle désinvolture : *Negli ultima cinquanta anni, non e stato fatto quasi nulla per questi monumenti*, ce qu'a écrit Hans Achelis dans un essai sur *Le catacombe di Napoli*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. VI, 1929, p. 368-370. Voir aussi Em. Lavagnino, *I lavori di ripristino nella basilica di San Gennaro extra mœnia a Napoli*, dans *Bollettino d'arte del ministero di publ. istruzione*, t. VIII, 1928, p. 145-166. Enfin très récemment, Ant. Bellucci, *Ritrovamenti archeologici nelle catacombe di San Gaudioso e di Sant'Eusebio a Napoli*, dans *Rivista di archeol. cristiana*, t. XI, 1934, p. 73-118.

Achelis a visité les catacombes en 1927 et, en son honneur probablement, la catacombe avait fait toilette et les fresques des voûtes étaient redevenues *bene conservate*. A la deuxième catacombe, il faut joindre le grand cubicule d'entrée avec ses *arcosolia* qui ont été au nombre de vingt (fig. 8678). Là se trouve la scène inspirée par le *Pasteur* d'Hermas. Près de l'entrée de la deuxième catacombe on conserve un petit hypogée funéraire plus ancien et probablement d'origine païenne.

Au IVe siècle, on creusa une série de chambres sépulcrales dans la galerie principale de la première catacombe. Les fresques de ces cryptes nous font voir des types iconographiques connus par la symbolique des catacombes romaines, ce sont : Jonas, Noé, Lazare, Daniel et d'autres, avec des variantes parfois intéressantes du type consacré. Sur une des voûtes on voit une scène représentant le Christ, la verge à la main, accomplissant un miracle, mais le personnage de Lazare manque. Un groupe de défunts nous montre les parents et les enfants. Un autre groupe, assez bien conservé, de portraits du Ve siècle se trouve en majeure partie dans la galerie postérieure de la deuxième catacombe. D'ordinaire les défunts sont représentés en buste, quelquefois cependant en pied et rapprochés des saints figurés de la même manière.

Dans la catacombe de *Santa Maria della Sanità* on a trouvé, sous une image du Christ, une autre image du Christ plus ancienne. Nous reparlerons en son lieu de celle de l'évêque Gaudiosus avec une inscription de 452.

On ne peut séparer de ce groupe un autre groupe de portraits où les défunts sont figurés dans la société des saints. Le plus bel exemple se trouve dans la catacombe de Saint-Sévère, mais Saint-Janvier et *Santa Maria della Sanità* en offrent de beaux exemples du VIe siècle.

Au VIIIe siècle, Naples entre en lutte avec l'iconoclasme et se trouve en 762 sous l'influence de Constantinople. L'iconoclasme y a multiplié les destructions. Une précieuse chapelle de la catacombe de Saint-Janvier fut alors détruite et il n'en subsiste aujourd'hui que des débris. Une image du crucifix fut couverte d'enduit de même que le médaillon du Christ de la catacombe de *Santa Maria della Sanità*. Heureusement, les figures de saints sur les monuments funéraires furent épargnées et sont restées intactes. Sous l'évêque Paul II la politique religieuse subit une modification complète; celui-ci se montra partisan déterminé de Rome et fut obligé d'établir sa résidence pendant deux ans à Saint-Janvier, les Napolitains lui refusant l'accès de leur ville. A cette occasion, l'évêque

transforma la grande crypte d'entrée de la catacombe de Saint-Janvier en un baptistère. A cette époque appartiennent les images des cinq vierges et des sept saints, la représentation du baptême du Christ et d'autres figures de saints qui ont peut-être été peintes

La comparaison des catacombes de Rome et de celles de Naples est intéressante. Les premières sont beaucoup plus nombreuses, plus étendues et plus riches de peintures et de souvenirs; les autres ont été en service pendant une durée beaucoup plus longue, depuis la fin

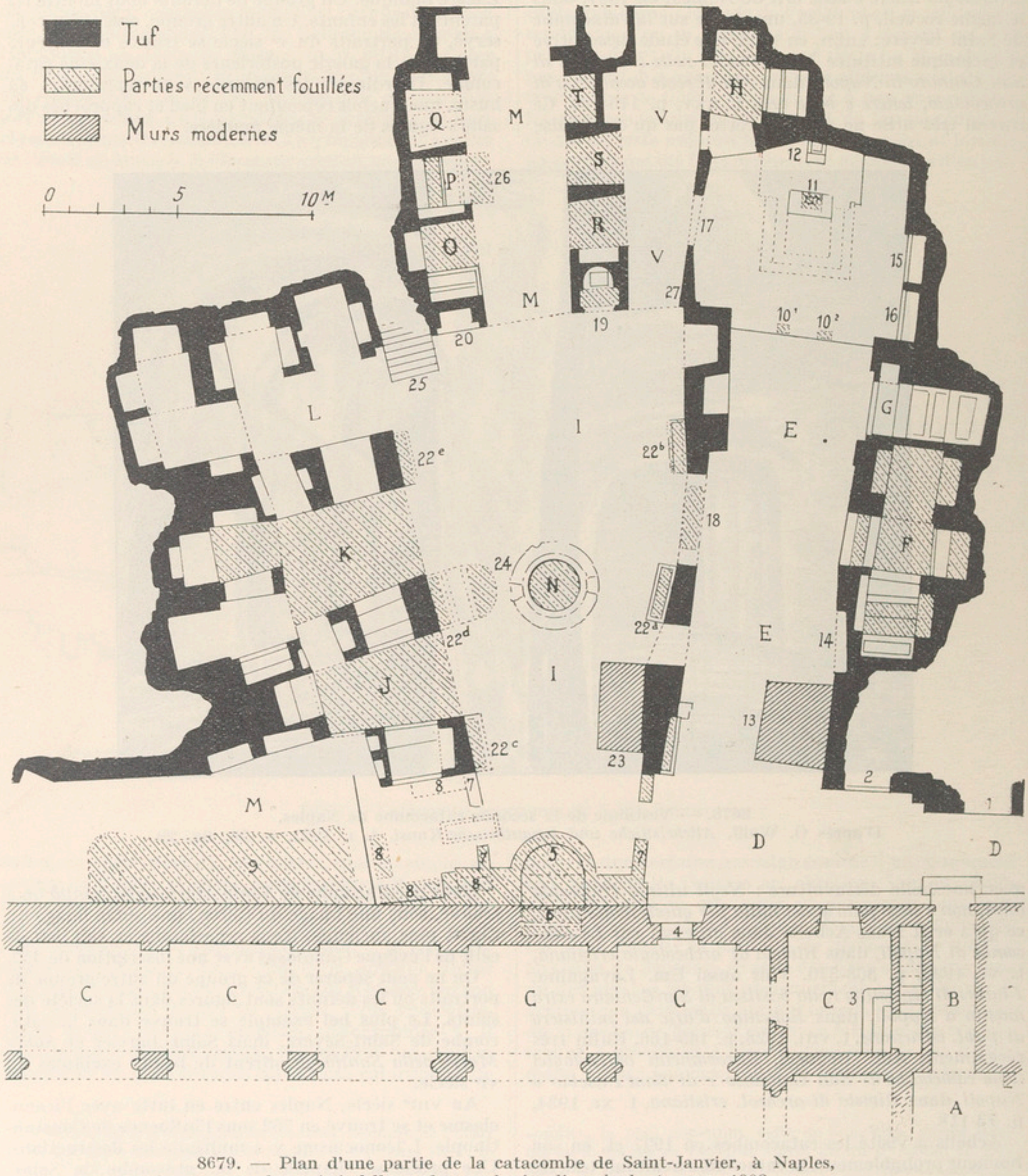

8679. — Plan d'une partie de la catacombe de Saint-Janvier, à Naples, dans *Atti della reale accademia di archeol.*, t. XXV, 1908.

au IXe siècle. Les deux grandes figures du Christ peintes sur l'entrée des deux catacombes sont peut-être de cette époque. Une d'elles représente le Christ trônant entre deux anges au-dessus de la porte de la chapelle, on la connaissait ; l'autre représente Jésus-Christ en pied avec deux anges et saint Janvier, elle a été découverte par le professeur E. Josi. Une troisième figure monumentale, au-dessus de l'entrée de la deuxième catacombe, est détruite.

du IIe siècle jusqu'au IXe. Tandis qu'à Rome les sépultures souterraines ne dépassent guère l'année 410, à Naples le Ve siècle est un de ceux où l'on signale le plus de tombes, en sorte que là où, ailleurs, on n'a point de témoignages, à Naples, ils abondent. En outre, la plupart de ces monuments du Ve siècle et depuis sont bien conservés, nonobstant l'iconoclasme. Nous avons dit que les fresques les plus anciennes ne sont plus guère visibles que sous l'action de l'humidité, et les cryptes

du IVe siècle ont été exploitées dans les siècles suivants. Le Ve et le VIe siècle sont mieux partagés. En ce qui concerne la technique, les peintures napolitaines sont meilleures que les peintures romaines. A Naples, la médiocrité est rare et l'on ne trouve pas avec la même surabondance les sujets symboliques qui encombrent les parois des catacombes romaines. En résumé, Naples nous offre une collection réduite, mais estimable, de peintures qui se succèdent pendant sept siècles environ et cela seul présente déjà un immense intérêt. L'histoire du type du Christ dans l'iconographie est obligée de tenir compte des images du Sauveur retrouvées dans ces catacombes. Il faut rapprocher des catacombes de Naples la catacombe alexandrine [1] (*Dictionn.*, t. I, col. 1128).

VI. La catacombe de Saint-Janvier. — Au XVIIe siècle, cette catacombe a subi les dévastations ordinairement infligées, à cette époque, aux monuments anciens; les inscriptions furent arrachées, coupées, mutilées et servirent au pavement de la grande basilique contiguë de Saint-Janvier; ces vénérables débris n'étaient pas au bout de leurs mésaventures. Le chanoine de Jorio les avait fait retirer du sol et rassembler dans un cabinet adjacent à la basilique [2], on les y vint chercher pour servir à une dernière restauration entreprise dans la première moitié du XIXe siècle. C'était le coup de grâce. En 1882, V. Siniscalchi et G.-A. Galante réussirent à glaner quelques derniers débris dans les ambulacres de la catacombe et dans la campagne voisine et les firent encastrer dans les parois du petit corridor [3] qui va du vestibule [4] de l'église à la ruelle qui précède la catacombe. En 1893, Galante ébaucha la création d'un petit musée chrétien à proximité de la catacombe (fig. 8679).

On commença les travaux en prenant soin que les eaux qui coulent de la colline ne puissent inonder le vestibule des ambulacres, la basilique cémétériale et les premières cryptes. Les travaux mirent au jour quelques fragments d'enduit peint et l'on rencontra quelques caves comblées qui permirent de supposer que la construction de l'*atrium* actuel de l'église entraîna la disparition de quelques ambulacres de la catacombe primitive. Avant de parvenir à la petite chapelle souterraine de Saint-Janvier, on vit deux entrées; la première qui se trouve à gauche du spectateur était connue [5]; la seconde est demeurée ouverte.

La basilique actuelle de Saint-Janvier [6] a succédé à la primitive *basilica major* qui passe pour l'ouvrage de l'évêque saint Sévère, au IVe siècle, proche de la *basilica minor* ou basilique cémétériale du martyr. Une ruelle [7] court entre la basilique et la catacombe. On a relevé la présence d'une abside [8] sous la basilique actuelle, mais elle avait été démolie [9]. De chaque côté de cette abside deux petits murs correspondent à ceux qui partent du vestibule de la catacombe permettant de croire que derrière cette abside se trouvait l'entrée du vestibule [10].

En poursuivant la fouille, on trouva dans le sol des excavations en forme de *loculi* [11], des vestiges de canalisation et finalement une sorte de grande vasque [12] dont une partie s'étend sous le sol de la basilique actuelle. Faut-il voir là les traces de la *basilica major Sancti Januarii?*

La catacombe possédait trois oratoires dédiés respectivement à saint Janvier, à saint Agrippin et à saint Laurent, évêques de Naples; les saints personnages étaient supposés ensevelis dans les oratoires qui portaient leurs noms. Le *Chronicon episcoporum Ecclesiæ Neapolitanæ* mis au nom de Jean Diacre dit que, vers la fin du Ve siècle, l'évêque saint Victor éleva l'église de Saint-Étienne *ante ecclesias Sancti Januarii Martyris et Sancti Agrippini Confessoris*, et, dans le *Libellus miraculorum* de saint Agrippin, il est dit que la tombe de ce saint évêque se trouvait à peu de distance de celle de saint Janvier [13] et qu'on descendait de l'oratoire de Saint-Janvier à celui de Saint-Agrippin. Les actes de la translation de saint Athanase disent que son corps fut porté à la basilique *extra muros* de Saint-Janvier où on célébra des funérailles solennelles et, de cette basilique, il fut porté *in oratorium Sancti et Confessoris Laurentii ejusdem sedis antistitis* [14].

La tradition veut que l'oratoire de Saint-Janvier soit celui qu'on voit à toute heure, au fond duquel se trouvent la chaire épiscopale et l'antique autel dont nous parlerons; cette tradition est admise par tous les historiens de la catacombe. Mais où se trouve l'oratoire de Saint-Agrippin? L'oratoire de Saint-Laurent? Le premier explorateur de la catacombe, Celano, en 1643, après avoir mentionné l'oratoire de Saint-Janvier place celui de Saint-Agrippin dans le vestibule de la première catacombe et veut trouver l'oratoire de Saint-Laurent dans la catacombe supérieure [15] où Galante a découvert quelques fragments du catalogue figuré des premiers évêques [16]. Pellicia, en 1781, opine que l'oratoire de Saint-Agrippin doit se trouver vers le côté gauche de l'oratoire de Saint-Janvier [17]. Parascandolo admettrait qu'il se trouvât à la catacombe supérieure [18] là où Celano voit l'oratoire de Saint-Laurent. Enfin Scherillo [19] serait disposé à admettre l'existence d'un troisième niveau de la catacombe où se serait trouvé l'oratoire de Saint-Agrippin. Personne n'en sait rien.

1° *Oratoire de Saint-Janvier.* — Le premier soin dans les récentes recherches se tourna vers l'oratoire ou basilique cémétériale [20] avec le dessein d'en retrouver l'état primitif. On déblaya le sol qui avait contenu en

[1] Cf. De Rossi, *La capsella argentea africana*, Roma, 1889, p. 23. — [2] Andrea de Jorio, *Guida per le catacombe di San Gennaro de' Poveri*, Napoli, 1839; G. Furco, *Dichiarazioni di alcune iscrizioni pertinenti alle catacombe di S. Gennaro dei Poveri*, Napoli, 1839. — [3] Ce petit corridor est indiqué sur le plan en B, à l'entrée actuelle de la catacombe. — [4] Sur le plan, la lettre A indique le vestibule de la basilique actuelle. — [5] Sur le plan, n. 1 et 2. — [6] Les lettres C, C, C, du plan indiquent la nef gauche; le n. 3, dans C, l'accès au chœur des sœurs, le n. 4 une porte murée qui conduisait à la catacombe. — [7] Sur le plan, D, D, D. — [8] Sur le plan, n. 5. — [9] Sur le plan, n. 6. — [10] Sur le plan, n. 7. — [11] Sur le plan, n. 8. — [12] Sur le plan, n. 9. — [13] B. Capasso, *Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia*, t. I, p. 322. — [14] Parascandolo, *Memorie storiche diplomatiche della Chiesa di Napoli*, t. II, p. 249; Capasso, *op. cit.*, t. I, p. 282 sq.; G. Rocco, *Memorie dei S. Giuliano e Lorenzo vescovi di Napoli*, Napoli, 1885. — [15] C. Celano, *Notizie del bello, dell'antico e del curioso della citta di Napoli con le aggiunzioni del Chiarini*, t. V, p. 309 sq. — [16] G.-A. Galante, *I frammenti del catalogo figuratio dei primi vescovi di Napoli scoperti nelle catacombe di S. Gennaro*, dans *Atti della accad. di archeol. lett. e belle arti*, t. XIII, 1888. — [17] *De christianæ Ecclesiæ politia*, t. III, part. 2, Bassani, 1732, dissert. V, p. 128 sq.; *De cœmeterio sive catacomba Neapolitana.* — [18] Parascandolo, *op. cit.*, t. I, p. 23. — [19] G. Scherillo, *Dissertazioni sulle catacombe Napolitane*, lues à l'*Accademia di archeol. lettere et belle arti* de Naples, réimprimées dans le t. I de ses *Opere*, série *Archeologia sacra*, 1865. Ces dissertations, au nombre de quatre, sont intitulées : *Del carattere e della prima origine delle catacombe Napolitane*, 1869; *Perche i cristiani di Napoli cavassero lungo la falda dei colli Aminei le catacombe, e dell'epoca di ciascuna di esse*, 1869; *Esame speciale delle catacombe di S. Gennaro dei Poveri*, 1870; *Del sepolcro nella gente Januaria nella prima catacomba di S. Gennaro dei Poveri*, 1870. Le même auteur a consacré une étude à la catacombe de Saint-Gaudiosus, *Dell'antichita e culto della effigie di S. Maria della Sanità in Napoli nella chiesa cimiteriale della catacomba di S. Gaudioso ora confessione sotto il maggior altare della chiesa di questa nome*, dans *I Gigli a Maria*, t. XI. — [20] Sur le plan, se reporter aux lettres E, E, E.

différentes places des *loculi*, mais sans qu'on puisse assurer que ceux-ci remontassent aux origines. Nous donnons ici une vue qui présente à la fois la principale entrée du vestibule et l'oratoire de Saint-Janvier (fig. 8680).

L'autel [1] mesure en hauteur 1 m. 26, en longueur 1 m. 80, en largeur 0 m. 87 ; à la partie inférieure, il fait partie du roc, mais la partie supérieure, pour les deux tiers environ, est maçonnée. La chaire épiscopale [2] qui se trouve derrière l'autel est creusée dans le roc même et il n'y a pas de raison de croire que cette disposition ne soit pas primitive. Des quatre côtés de l'autel, seul celui de derrière n'avait pas reçu de crépi au cours des derniers siècles et Pellicia dit avoir vu une croix tracée avec de l'ocre rouge et les mots LVX et PAX [3].

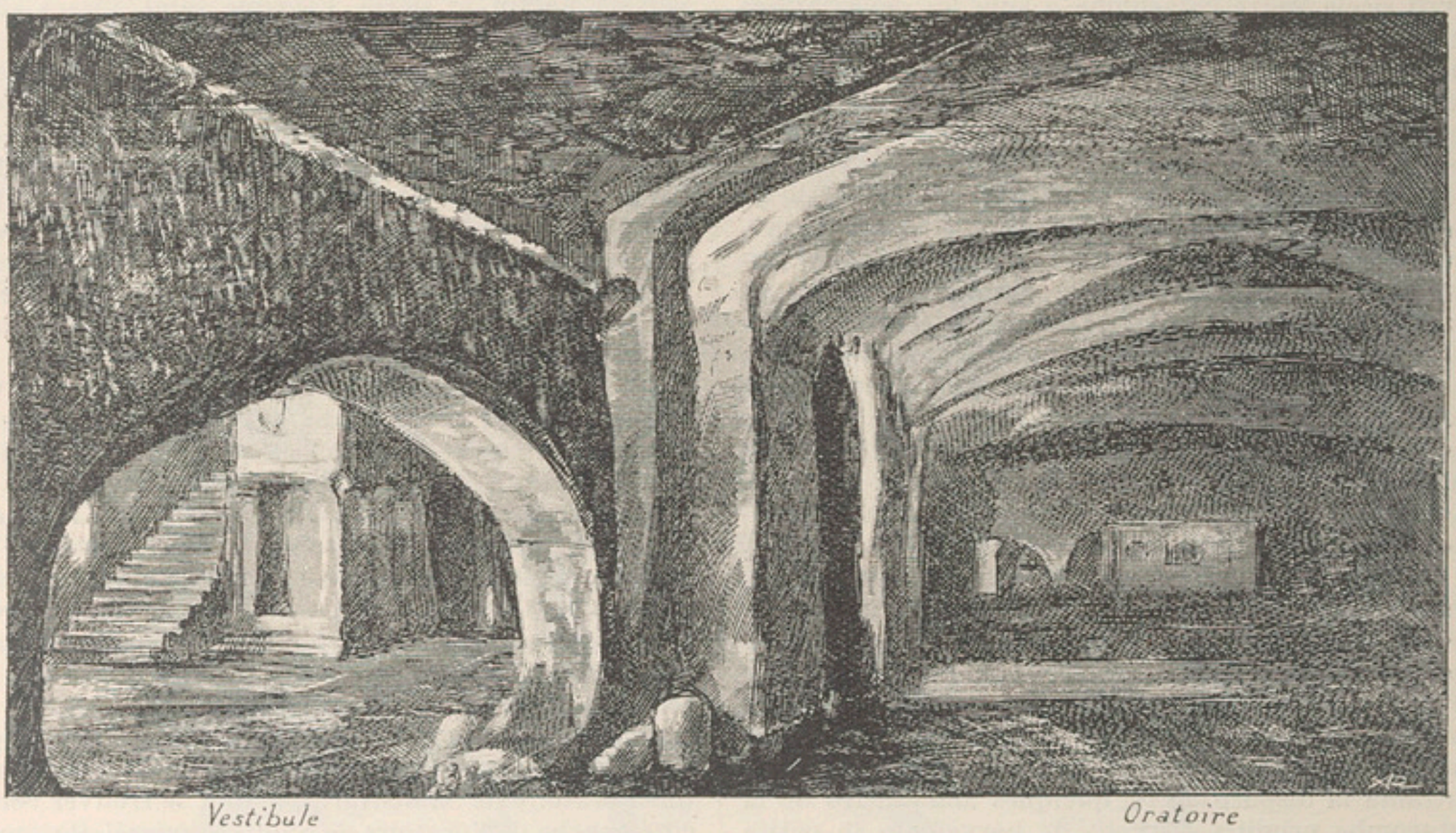

8680. — Entrée du vestibule et oratoire de Saint-Janvier.
D'après *Atti reale accadem. di archeol. di Napoli*, t. XXV, 1908, p. 124.

Galante a entrevu quelques traces de cette décoration et même des pampres. Ayant enlevé l'enduit récent sur la face antérieure de l'autel, on retrouva la *fenestella confessionis* haute de 0 m. 30 et large de 0 m. 38. L'enlèvement de l'enduit sur les parois latérales mit au jour l'enduit ancien et, de chaque côté, on vit une croix tracée à la couleur verte et blanche avec ces mots VIN qui ont pu appartenir à un texte tel que :

CHRISTVS VINCIT

La découverte de la *fenestella* autorisait l'espoir de retrouver la *confessio*, mais on ne trouva en avant qu'une tombe d'époque postérieure. Entre la face postérieure de l'autel et la chaire épiscopale, on vit un trou que Rohault de Fleury avait supposé être un *loculus* pour contenir des reliques [4]. Élargi, on en retira des pierres et on trouva au centre de l'autel la *cella memoriæ* dont les parois conservent des fragments de marbre qui couvraient cette cavité ainsi que la voûte. Au fond de cette *cella* on vit une plaque de marbre qui laissa voir un loculus en forme de petit sarcophage composé de plaques de marbre et vide [5].

Ce *loculus* est profond de 0 m. 33, long de 0 m. 95, large de 0 m. 32 à droite du spectateur et de 0 m. 28 à sa gauche. Sa capacité lui permettait de contenir de grands ossements, mais non un cadavre d'adulte dans sa longueur. D'après cela c'était donc une *capsella* à reliques qui s'y trouvait. L'absence de toute inscription et de tout symbole sur le couvercle invite à penser que l'inscription se lisait sur la tranche de l'autel. Ceci n'est pas une conjecture sans vraisemblance si l'on veut bien se rappeler que la *mensa* trouvée sur la tombe de saint Athanase, au dôme de Naples, portait sur la tranche ces mots : *Maximus episcopus qui et confessor* ☧.

Quoi qu'il en soit, nous avons ici un exemplaire d'autel cémétérial isolé, pourvu de la *fenestella confessionis* et du *loculus* pour recevoir les reliques. En remuant le terrain de la crypte, on trouva dans le pavement un tout petit fragment de *transenna*, ce qui permet de dire que l'autel était entouré d'un cancel ou d'une balustrade, ce qui, à vrai dire, n'apprend rien de nouveau puisque c'était là un usage général.

En entrant dans l'oratoire de Saint-Janvier, on voit une construction récente [6] et, toute proche, une ouverture [7] qui laisse supposer un escalier conduisant à l'hypogée où l'on se flattait de découvrir l'oratoire de Saint-Agrippin, mais on ne trouva qu'un *loculus* de grandes dimensions [8]. Les peintures que le chanoine de Jorio avait pu distinguer sur le mur supérieur sont aujourd'hui presque évanouies, et voici la description qu'il en donnait : *uomo con diadema in testa nel sinistro lato, e nel destro altro uomo genuflesso con due torchi accesi nelle mani* [9]. Suivaient deux chambres obstruées ; dans le vestibule de la deuxième chambre se trouvait un petit *arcosolium* en mosaïque déjà connu et sur le mur on lit le mot *ossuario*, d'une écriture récente. La première chambre [10] est entièrement creusée, elle était vaste, mesurait 2 m. 20, avec trois chambres,

[1] Sur le plan, n. 11. — [2] Sur le plan, n. 12. — [3] Pellicia, *De christianae Ecclesiae politia*, in-8°, Bassani, 1732, p. 131. — [4] *La messe*, t. I, p. 109. — [5] Cf. H. Grisar, *Le tombe apostoliche in Roma*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. XIII, 1892; M. Armellini, *Lezioni popolari di archeologia cristiana*, p. 139. — [6] Sur le plan, n. 13. — [7] Sur le plan, n. 14. — [8] Sur le plan, F. — [9] De Jorio, *op. cit.*, p. 63-64. — [10] Sur le plan, F.

les deux latérales de 2 m. 40 et celle de face de 1 m. 50. La deuxième crypte [1] est de forme rectangulaire, elle mesure 4 m. 40 en longueur et 2 m. en largeur. Ces chambres étaient remplies d'ossements. Les parois avaient été entièrement débarrassées de leur enduit et on ne trouva sur le sol aucun fragment d'inscription. La petite crypte qui se voit en arrière de l'autel [2] était également remplie d'ossements. On abattit alors deux murs [3] qui fermaient la communication entre l'oratoire et le grand vestibule, et l'on eut ainsi deux baies, l'une rectangulaire, de 1 m. 30 de largeur, l'autre en forme d'arc, de 3 m. 60 de largeur. Celle-ci aurait été, d'après Scherillo, un ancien *arcosolium* [4].

2° *Vestibule de la première catacombe.* — Ce vestibule était en partie obstrué par un amoncellement de terre de 1 m. 50 de hauteur qu'il a fallu enlever pour retrouver le sol naturel. A gauche, en entrant dans le vestibule, on voit deux dégagements déblayés [5]; un troisième l'était depuis 1838 [6]. Ce troisième dégagement (L) conduit à une *cella* avec différents cubicules dont un est décoré avec l'image de saint Janvier et ses compagnons. A l'entrée de cette crypte se voit une croix ansée avec les sigles IC XP NH KA. L'image de saint Janvier et de ses compagnons Sosius, Proculus, Festus, Desiderius, Eutychès et Acutius a déjà été publiée [7].

De la partie supérieure d'un de ces cubicules on a pu pénétrer et descendre dans les deux galeries suivantes [8], elles aussi remplies d'ossements. Les ossements ont été emportés au cimetière de *Fontanelle* et les galeries communiquent entre elles aujourd'hui. Sur les voûtes et les parois on observe la même décoration que dans le vestibule, c'est-à-dire des compartiments symétriques avec des figures d'animaux au centre, d'un style classique très pur, qui fait songer aux peintures de Pompéi et nous reporte à l'époque primitive des catacombes (fig. 8681).

Sur la paroi du fond du vestibule, au milieu, s'ouvre le grand ambulacre [9] dont nous reparlerons. De chaque côté de l'entrée du grand ambulacre sont deux édicules [10]. Celui de gauche n'a aucune trace de tombe dans le sol; celui de droite a plus d'importance. Connu dès le temps de Pellicia [11], il est creusé en forme d'absidiole, les bords extérieurs furent à l'origine ornés de mosaïques; sur la paroi extérieure, en haut, se voyait un baptême du Christ dont il ne reste à peu près plus rien [12]; à l'intérieur, on constate la présence d'une double couche d'enduit. La peinture du baptême peut appartenir au VIIIe siècle. Dans l'arc de l'absidiole se

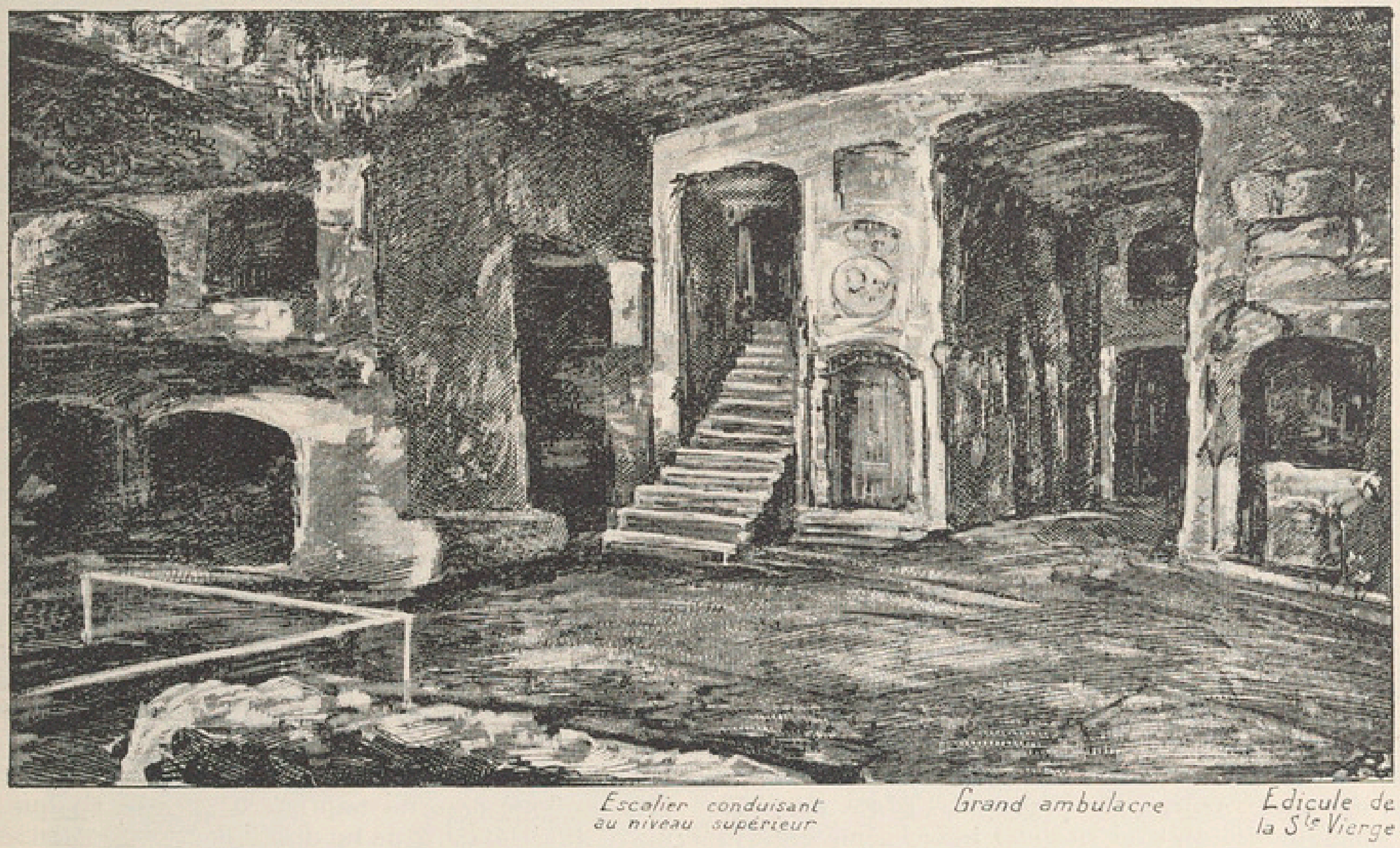

8681. — Vestibule de la première catacombe.
D'après *Atti della reale accad. di archeol. di Napoli*, t. XXV, 1908, p. 135.

trouvait une inscription dont on peut lire encore ces mots [13] : DIE XII INTRA.... HVIVS, pour la restitution de laquelle on a proposé : *die XII intrante mense... fuit dedicatio loci hujus.*

Sur l'enduit on voit représentées cinq vierges : au centre, sainte Agathe; à ses côtés, sainte Catherine et sainte Eugénie; un peu en avant, sainte Julienne et sainte Marguerite. A la voûte, l'image du Christ [14].

C'est dans cette absidiole que fut trouvé un vase de marbre de 0 m. 57 de diamètre et 0 m. 24 de profondeur au centre; il sert aujourd'hui, dans l'oratoire, de bénitier. Près du vase en question, on trouva en 1880 une sorte de base qui a pu lui appartenir.

Le déblaiement du sol du vestibule fit découvrir cinq sarcophages de tuf, creusés dans le tuf même, de manière à ne faire qu'un avec la paroi. Ils étaient d'abord au nombre de six. Le premier à droite en entrant fut détruit par la construction d'un mur récent [15]; le suivant [16] est long de 2 m. 07, large de

[1] Sur le plan, G. — [2] Sur le plan, H. — [3] Sur le plan, n. 17-18. — [4] Scherillo, *Del sepolcro della Gente Januaria.* — [5] Sur le plan, J, K. — [6] Sur le plan, L. — [7] Stan. d'Aloe, *Storia della chiesa di Napoli*, 1861 ; l'image des saints Eutychès et Acutius a été publiée par C. Stornainolo, *Ricerche sulla storia e i monumenti di santi Eutichete ed Acuzio*, Napoli, 1874. — [8] Sur le plan, J, K. — [9] Sur le plan, M. — [10] Sur le plan, n. 19 et 20. — [11] *Op. cit.*, p. 142 sq. — [12] Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., t. II, Prato, 1873, pl. XCIV. — [13] Stornainolo, *Alcuni recenti scavi nelle catacombe di San Gennaro*, dans *Gli studi in Italia*, t. II, 1898. — [14] Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monumens*, pl. XI, n. 9. — [15] Sur le plan, n. 23. — [16] Sur le plan, n. 22 *a*.

0 m. 60, profond de 0 m. 40; celui qui vient après [1] est long de 2 m. 18, large de 0 m. 62, profond de 0 m. 40. A gauche en entrant, le premier qu'on rencontre [2] mesure en longueur 2 m. 10, en largeur 0 m. 62, en profondeur 0 m. 40; le suivant[3], en partie détruit, est long de 2 m. 15, large de 0 m. 60, profond de 0 m. 55; enfin le dernier [4] est long de 2 m., large de 0 m. 52, profond de 0 m. 50. On n'a pas trouvé les couvercles de ces sarcophages et il est possible que leur fermeture fut faite en tuiles.

Une fois de plus, à la vue des ruines de cette catacombe, on se prend à se demander ce que pouvait être la mentalité des destructeurs, car ce n'est pas seulement une œuvre d'art qu'ils suppriment et qu'ils poursuivent en la rendant inutilisable et méconnaissable, ce sont des pierres, des tuiles qui portent des mentions insignifiantes ou même qui sont anonymes. L'acharnement des démolisseurs ne s'arrête pas là, ils pillent, ils brisent, mais comment expliquer que cette poussière elle-même a disparu? Qui a pu songer à venir s'approvisionner de cailloux qui ne valaient certes pas la peine du transport? On peut s'expliquer que les matériaux d'un temple païen aient provoqué la rapacité de ceux qui les exploitent, on ne s'explique pas comment des éclats de pierres, des tessons de poteries aient pu provoquer le double effort qu'il a fallu fournir pour les détruire et pour les emporter.

On a trouvé un fragment d'une inscription grecque, mais qui ne se trouvait plus à sa place et n'appartenait pas à une des tombes du vestibule ou des cubicules adjacents. On y a lu tout simplement ce mot :

ЄKOIMHΘH

Enfin, on a trouvé un tronc de colonne qui est conservé aujourd'hui au musée.

3° *Le baptistère.* — J.-B. De Rossi avait deviné l'existence d'un baptistère dans la catacombe. Ce baptistère fut aménagé par l'évêque Paul II l'Ancien, et la présence d'une représentation du baptême du Christ ne permettait guère d'en douter. L'Église de Naples a compté trois évêques ayant porté le nom de Paul; le premier d'entre eux est le quatrième successeur de saint Aspren, le second se place dans la deuxième moitié du VIIIe siècle et le troisième dans la première moitié du IXe. La distinction entre l'*Ancien* et le *Jeune* concerne ces deux derniers. La *Chronique* de Jean Diacre ne permet pas de douter qu'il faut attribuer le baptistère à Paul II l'Ancien. Il était diacre de l'église de Naples quand il succéda à l'évêque saint Calvus, en 761. Voici sa notice : *Paulus episcopus sedit annos quatuor, menses duos, dies VI. Fuit autem temporibus Pauli papæ. Hic quoque cum Neapolitanæ Ecclesiæ diaconatus fungeretur officio, romanam ad urbem frequens legatus abibat. Ubi prædictum papam, adhuc levitali infula decoratum, cœlesti amore conglutinavit sibi amicum. Qui cum quodam die vicissim sodalia verterent colloquia, tamquam adulando Neapolitanus ait levita : Concedat Omnipotens ut te apostolicum videam. Cui mox præfatus papa respondit : Et ego te episcopum. Quid plura? In brevi spatio defuncto domno Stephano apostolico. Paulus diaconus ad prænuntiatum sibi honorem eligitur. Itaque non multo post, migrante ad Dominum Calvo venerabili episcopo, et iste Neapolitanam suscepit cathedram. Sed propter detestabilem imaginum altercationem, quæ inter apostolici tramitis auctoritatem et fœdissimam Constantini imperatoris Caballini vertebatur amentiam, novem sint menses elapsi, in quibus non potuit consecrari, qtia tunc Parthenopensis populus potestati Græcorum favebat. Attamen hic cum cuperet prædicto papæ, quasi amicus de talibus aliquo modo suffragari, clangulo Romam perrexit. Qui statim consecratus episcopus, Neapolim est directus; sed propter Græcorum connexionem noluerunt illum recipere sui concives. Inito tamen consilio, eum ad ecclesiam Sancti Januarii Christi martyris, non longius ab urbe dicatam, transmiserunt. In qua duos ferme annos degens, plura construxit ædificia. Inter quæ fecit triclineum, quod est intrœuntibus a parte dextra. Sane clerus omnis et populus cunctus canonice illi ut vero obtemperabant pastori, resque omnes ecclesiæ absque ullius detinebat et disponebat obstaculo.* Et voici la mention du baptistère : *Construxit etiam ibidem marmoreum baptismatis fontem, in quo paschalibus aliisque festis omnes occurrentes suos baptizabant filios. Interea Neapolitani Primates cernentes tam egregiam urbem languidam esse de tanto pontifice, uno consilio, unoque consensu lætantes et gaudentes eum in ipsius civitatis episcopium introduxerunt. Ubi, duobus evolutis annis, requievit in Domino. Dominica namque die sancti Paschæ missarum solemniis pene completis, cunctos osculatus est clericos, et omni populo exhortato, spiritu migravit ad cœlos. Mox ejus exequias totus clerus, omnisque sexus et ætas, una cum pueris eadem in nocte baptizatis, usque ad basilicam Sancti Januarii deduxerunt, et corpus ejus in porticu ante ecclesiam Sancti Stephani sepelierunt...*

Le *Catalogus* de Bianchini ne retient, au sujet de l'évêque Paul l'Ancien, que le *baptisterium in monasterio Sancti Januarii.* Il donne le nom de *monasterium* à l'église de Saint-Janvier.

Du *triclinium* construit par Paul l'Ancien, il ne reste pas trace, mais on vient de voir qu'il se trouvait *intrœuntibus a parte dextra;* quant au *baptisterium*, toutes les recherches tentées jusqu'à nos jours n'avaient abouti à rien. Cependant, la présence d'une représentation du baptême de Jésus et la trouvaille du vase de marbre dont il a été parlé déjà avaient donné lieu de croire qu'on se trouvait proche du *marmoreus baptismatis fons* de Paul l'Ancien. Cependant, l'accord n'était pas fait entre archéologues. La peinture en question convient bien au VIIIe siècle, mais un vase dont le diamètre n'est que de 0 m. 57 ne paraît pas pouvoir remplir les fonctions de baptistère à cette époque; en outre, il est malaisé de lui appliquer l'expression : *construxit marmoreum baptismatis fontem.* Mais à cela on répond que ce vase est fort suffisant pour les Napolitains qui *accurrentes baptizabant filios*, et là-dessus chacun apporte et défend sa manière de voir; les uns disent que ce vase peut fort bien recevoir un enfant qui aura de l'eau jusqu'aux genoux et sur qui on répandra l'eau sur la tête au moyen d'une coquille, comme nous le voyons sur un marbre d'Aquilée [5] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2672, fig. 871) ou sur le *paliotto* de Saint-Ambroise [6] (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1026, fig. 8053), mais tout de même on ne baptisait pas à Naples, au VIIIe siècle, que des enfants; nous venons de lire précisément qu'aux funérailles de Paul l'Ancien assistait *omnis sexus et ætas una cum pueris eadem in nocte baptizatis.* Ces enfants avaient été baptisés à un des deux baptistères : le *Soterianum* ou le *Vincentianum*, près de la demeure épiscopale et c'étaient là de véritables piscines et non des conques comme celle qui nous occupe, puisqu'un de ces deux fonts existe encore; nous en parlerons dans un moment. On reste donc fondé à hésiter lorsqu'on propose de reconnaître dans le vase en question une cuve baptismale.

L'hésitation n'est plus de mise depuis la découverte du baptistère dans la catacombe inférieure. Le déblaiement du sol du vestibule a permis la découverte de la

[1] Sur le plan, n. 22*b*. — [2] Sur le plan, n. 22*c*. — [3] Sur le plan, n. 22*d*. — [4] Sur le plan, n. 22*e*. — [5] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1876, p. 1 sq. — [6] G. Granniello, *Il battesimo per immersione infusione rappresentato nel paliotto di Sant' Ambrogio*, dans *Giornale arcadico*, t. XXXVI, 1864.

cuve baptismale là où J.-B. De Rossi l'avait, pour ainsi dire, prédit [1].

Elle consiste en une grande vasque ronde dont le diamètre intérieur est de 2 mètres, la profondeur de

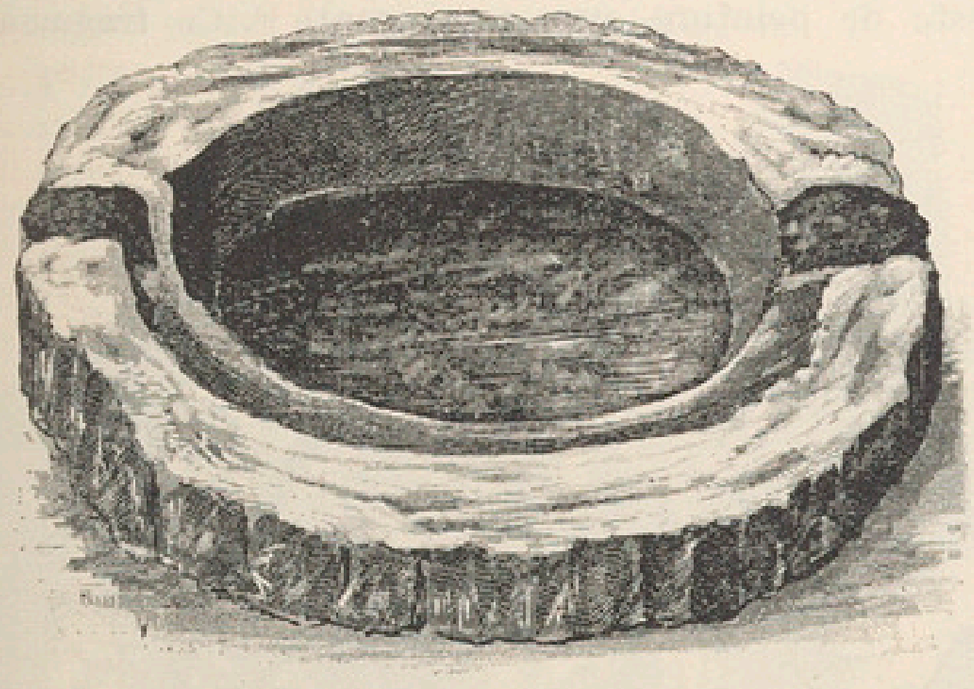

8682. — Baptistère du vestibule de la catacombe inférieure. D'après *Atti della reale accad. di archeol. di Napoli*, t. XXV, 1908, p. 145.

0 m. 60, avec un gradin large de 0 m. 20 et un rebord supérieur large de 0 m. 35 (fig. 8682). Il se trouve que les dimensions de cette cuve sont les mêmes que pour le baptistère de Saint-Jean-des-Fonts. Une comparaison attentive semble porter à croire que le baptistère de la catacombe s'est inspiré de celui de Saint-Jean-des-Fonts. Celui-ci a une profondeur de 0 m. 60, un diamètre de 2 mètres et pas d'escalier pour y descendre; on faisait peut-être usage d'un escalier mobile en bois.

Le baptistère de la catacombe était, à l'origine, revêtu entièrement de marbre, comme on peut s'en convaincre par tous les indices encore visibles de plaques de marbre incrustées sur les gradins et sur la cuve, en sorte qu'on pouvait lui appliquer l'épithète de *marmoreus baptismatis fons*. Dans le rebord supérieur, on voit deux cavités circulaires ménagées dans l'axe et où l'on conservait probablement les saintes huiles.

Ici, aussi on pouvait faire usage d'un escabeau de bois pour atteindre le fond de la cuve. L'excavation du baptistère est, sans discussion, postérieure aux *loculi* ménagés dans le sol. Dans le pavement du vestibule on peut distinguer trois époques : 1. quand cette salle servait de vestibule aux cubicules funéraires auxquels il donne accès et ensuite au grand ambulacre de la catacombe; 2. quand les tombes et les *loculi* furent remplis, il fallut creuser dans le sol; 3. quand il devint nécessaire de creuser le baptistère. Un travail entrepris près du baptistère a fait découvrir dans le sous-sol une autre série de tombes [2].

Pour en finir avec le vase de destination inconnue, G.-A Galante a imaginé toutes les destinations possibles, sans réussir à expliquer sa présence et ses rapports avec le baptistère.

4° *Fouilles du grand ambulacre.* — De l'oratoire de Saint-Janvier et du vestibule de la catacombe inférieure nous nous rendons dans le grand ambulacre [3], qui a parallèlement un autre ambulacre moins large [4].

Scherillo tenta l'exploration de cet ambulacre avec les moyens réduits dont il disposait; il jugea que l'escalier dont Bellermann, en 1839, avait discerné les premiers degrés [5], devait conduire à la catacombe supérieure, que Celano appelait la catacombe de Saint-Laurent, et il opinait qu'à l'origine le seul vestibule de la première catacombe servait de vestibule à la seconde qui se trouvait au-dessus [6].

Avant de pénétrer dans le grand ambulacre, il fut nécessaire d'enlever quelques substructions qui ne servaient à autre chose qu'à soutenir les impostes d'un récent cancel en bois fermant l'accès de l'ambulacre. Ensuite on déblaya le sol sur une profondeur de 0 m. 60 et l'on abattit une sorte d'escalier qui se voyait à gauche en entrant [7], fabriqué à une date récente pour mettre les deux étages de la catacombe en communication. En rencontrant le niveau primitif, on retrouva des *loculi*,

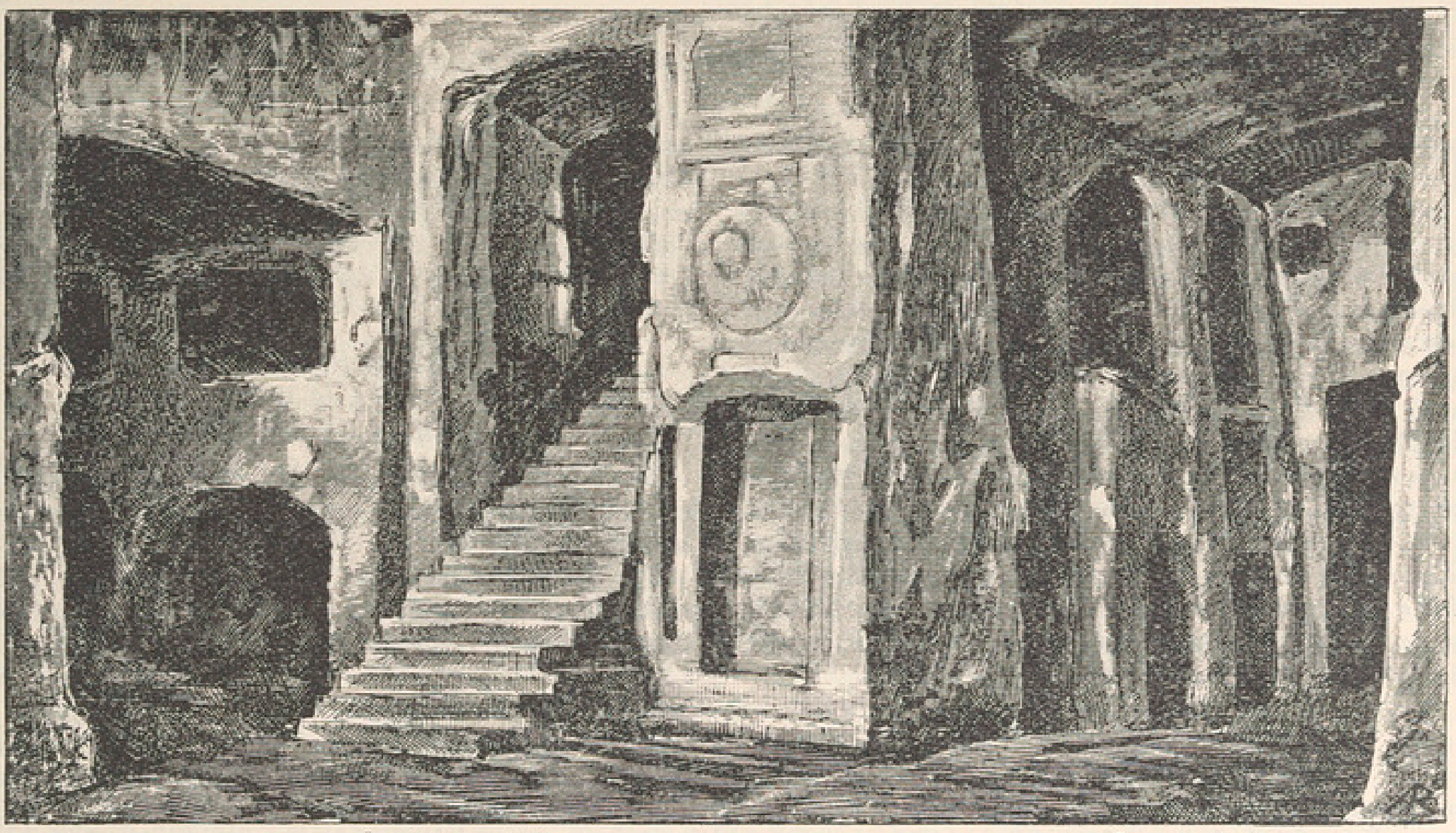

8683. — Grand ambulacre. D'après *Atti della reale accad. di archeol. di Napoli*, t. XXV, 1903, p. 150.

[1] Sur le plan, N. — [2] Sur le plan, n. 24. — [3] Sur le plan, M. — [4] Sur le plan, V. — [5] Sur le plan, n. 25. — [6] *Esame speciale*, p. 54. — [7] N. 44 sur le plan de Jorio.

dont plusieurs étaient fermés avec de grandes dalles de marbre (fig. 8683).

Les deux parois sont compartimentées; à gauche, trois cubicules; à droite, trois niches dont on verra dans un instant la description.

L'ambulacre mesure 9 m. 30 de longueur, après quoi

8684. — Orante. D'après *Atti della reale accad. di archeol. di Napoli*, t. xxv, 1908, pl. I.

il se rétrécit, et aux tombes arquées succèdent des tombes plus modestes.

A gauche, nous rencontrons d'abord deux cubicules [1], le troisième [2] était connu depuis de Jorio; il fut déblayé en 1873 et ce fut là qu'on trouva la peinture inspirée par le *Pasteur* d'Hermas. Dans le cubicule qui se trouve le premier à gauche [3] et qui était entièrement caché par l'escalier moderne, les dimensions sont 1 m. 70 de large, 2 m. 04 de long et 1 m. 60 de haut. A l'intérieur, se voit le frappement du rocher, la tête du personnage manque; à la voûte, le Christ tenant la baguette dans la main droite, sans personne avec lui. Dans la crypte suivante [4], qui mesure 1 m. 80 de large sur 2 m. 06 de long et 1 m. 90 de haut, l'ornementation est faite de lignes traçant des compartiments et une scène dont nous parlerons plus loin. Devant la crypte, sur le sol, une pierre avec une inscription [5] :

HIC ⊏ REQVIESCIT ⊏
BABVLIVS ⊏

Dans le troisième cubicule [6], qui mesure 1 m. 78 de large sur 2 m. 04 de long et 1 m. 88 de haut, se trouve la peinture inspirée d'Hermas, ensuite Jonas sous le cucurbite et Moïse frappant le rocher avec le Christ ressuscitant Lazare.

De l'autre côté du grand ambulacre, également trois niches, la première[7], détruite, donne accès à l'ambulacre latéral et à l'oratoire de Saint-Janvier. La deuxième [8] a été décorée de l'image de Jonas, en grande partie disparue. La troisième [9] est entièrement dévastée.

A l'origine, les parois de cette première section du grand ambulacre devaient être peintes tout entières et l'on voit encore les traces d'enduit; il reste un débris connu, publié par Bellermann et par Garrucci, avec cette inscription :

RVFINA ET FILIA IPSEIVS IN PACE

On a trouvé à l'entrée de l'ambulacre, à droite, un reste de peinture avec une orante [10]. Ce fragment mesure 0 m. 70 de haut sur 1 m. 10 de large. Une figure féminine, les bras levés, ayant à sa gauche un palmier avec quelques régimes de dattes; dans le ciel, l'aile et une partie du corps d'un oiseau noir (fig. 8684). L'inscription ne nous apprend rien, on peut lire seulement ces mots :

hic requiescit IN PACE
TA Q VIXIT AN
*n*OS PLVS MINVS XX

Peut-être l'oiseau figuré, et qui est de couleur noire, est-il un aigle, allusion à la résurrection : *Renovabitur ut aquilæ juventus tua* [11] (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1420 sq.).

Le deuxième cubicule à gauche offre une peinture dont l'interprétation est difficile par suite de l'état de dégradation où elle se trouve et de la négligence de la technique. C'est une scène à trois figures. Une de celles-ci est certainement la représentation d'un homme vêtu d'une tunique qui semble s'agenouiller et avoir les mains croisées sur la poitrine. Devant lui, une autre figure virile, debout, les bras levés; enfin une troisième figure virile, de grande taille, dont le haut du corps manque. Nous en laissons à d'autres l'explication (fig. 8685).

VII. Les peintures a Saint-Janvier. — Cette catacombe de Saint-Janvier *(San Gennaro)* que nous avons sommairement fait connaître a été souvent décrite et c'est fort heureux car les peintures des plafonds de chaque étage sont presque effacées, à peine déchiffrables même lorsque l'humidité, en suintant à travers le plafond, ravive les couleurs. C'est en vain que la photographie s'y attaque. Le peu qu'on aperçoit ne rappelle en rien les architectures fantasques de Pompéi; le souvenir qu'éveillent ces fresques c'est celui des voûtes

[1] Sur le plan, O, P. — [2] Sur le plan, Q. — [3] Sur le plan, O. — [4] Sur le plan, P. — [5] Sur le plan, n. 26. — [6] Sur le plan, Q. — [7] Sur le plan, R. — [8] Sur le plan, S. — [9] Sur le plan, T. — [10] Sur le plan, n. 27. — [11] Ps., CII, 5.

décorées des *cubicula* romains, un fond blanchâtre coupé de lignes brunes pareilles à de larges galons dont les combinaisons imitent grossièrement les caissons d'un plafond stuqué. Essayons cependant d'y découvrir quelque chose en nous aidant de la description de L. Lefort et des dessins de R. Garrucci [1].

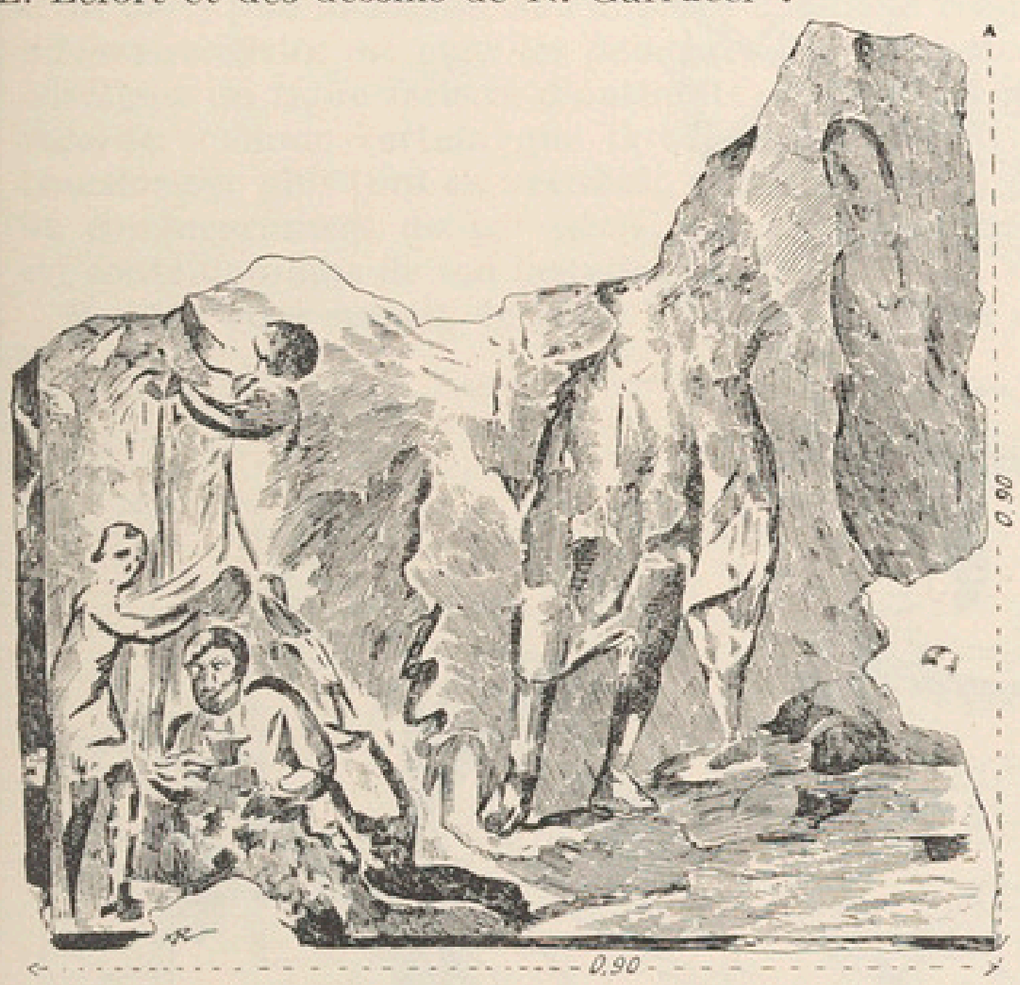

8685. — Peinture du deuxième cubicule.
D'après *Atti della reale accad. di archeol. di Napoli*, t. XXV, pl. II.

1° *Catacombe supérieure.* — Vestibule. Plafond (fig. 8686). Au centre, une Victoire ailée, volant et tenant une plume, occupe un disque enchâssé dans un octogone qui est tracé sur le champ d'un carré dont quatre groupes de deux figurines, tantôt deux petits amours nus, tantôt deux mignonnes Psychés, tenant une guirlande de fleurs, garnissent les coins. Quatre ovales allongés, pleins de grappes de raisin en bouquet, appuient chacun leur extrémité supérieure sur l'un des angles du carré et leur extrémité inférieure sur le linteau d'une baie simulée; au-dessous de la baie, un quart de cercle contient une tête de Saison. Cette combinaison laisse libre, hors du carré, sur ses quatre faces, un espace que couvrent : au sommet, un petit panneau à bordure flamboyante soutenu par une guirlande et égayé par un masque grotesque; au milieu, un grand panneau contenant une scène composée de plusieurs personnages et inscrit dans une lunette encadrée d'une guirlande de fleurs, sur laquelle reposent deux colombes; en bas, entre deux petits compartiments surmontés d'un vase de fleurs et chargés d'un hippocampe, un compartiment plus large dans lequel court un lion. Un chevreau bondissant s'ébat dans l'intervalle qui sépare chaque petit compartiment de l'un des quarts de cercle à tête de Saison. Enfin, comme les dimensions du plafond ne sont pas égales dans les deux sens, la différence est rachetée, dans le sens le plus large, par deux bandes qui se divisent en caissons ornés soit d'un vase, soit d'un animal chimérique, soit d'une tête de Saison.

Il ne subsiste que trois des grands panneaux inscrits dans les lunettes du plafond, la place du quatrième ayant été absorbée par l'orifice inférieur d'un lucernaire. L'un représente Adam et Ève au pied de l'arbre (*Dictionn.*, t. V, col. 928, fig. 4235). Dans un autre, on discerne vaguement, à droite, les vestiges d'un homme qui semble trébucher; à gauche, beaucoup plus visible, un second personnage, vêtu d'une courte tunique ceinte, porte au bras gauche un objet difficile à définir, et, de sa main droite, fait le geste de lancer une pierre. Cette dernière figure, vulgairement désignée sous le nom impropre du semeur, paraît, aux yeux du P. Garrucci, celle de Caïn, meurtrier d'Abel; il semble plus conforme aux données de l'art chrétien primitif d'y voir David, vainqueur de Goliath (fig. 8687). Quant au dernier panneau, on ne peut contester l'originalité du sujet que l'artiste a eu l'intention d'y traiter. En effet, sa donnée n'a inspiré aucune peinture des catacombes, ni même aucun tableau renommé à quelque époque que ce soit. A vrai dire, le peintre napolitain l'a rendu d'une manière tellement sommaire que, pour la comprendre, l'érudition a été contrainte de déployer toute sa perspicacité (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2286, fig. 5667). La scène consiste en un groupe de trois jeunes filles construisant une tour. C'est une allégorie extraite du livre d'Hermas, *Le Pasteur*, où l'auteur rapporte qu'il vit douze vierges élever une tour avec des pierres tirées de l'eau. Hermas explique lui-même le sens de cette vision : les pierres tirées de l'eau sont les fidèles régénérés par les eaux du baptême; la tour symbolise l'Église, et les vierges les esprits saints ou les vertus qui font un même corps de ceux dont se compose l'Église (l. III, simil. IX). Bien que la fresque de Saint-Janvier restreigne de douze à trois le nombre des vierges, son application au texte d'Hermas ne rencontre pas d'adversaires. *Le Pasteur* a joui pendant le IIe siècle d'une grande popularité dans le monde chrétien de l'Orient et, sûrement, dans l'Italie méridionale qui avait avec la Grèce tant d'affinités; nulle raison ne s'oppose donc à ce que sa vogue ait encore duré à Naples vers le milieu du IIIe siècle.

C'est la date approximative à laquelle il sied de rapporter la création du vestibule de la catacombe supérieure et l'exécution de son plafond. On ne peut douter que cette chambre funéraire ait été appropriée à sa destination avant les galeries qui se soudent à elle, c'est-à-dire avant les dernières années du IIIe siècle et les premières années du IVe. Mais du consentement général, elle est postérieure au vestibule de la catacombe inférieure et, par conséquent, au commencement du IIIe siècle. Son plafond est d'ailleurs l'œuvre d'art la plus remarquable des catacombes napolitaines et aussi la plus distinguée. Lorsqu'il avait l'éclat de la fraîcheur, il devait produire un effet très séduisant. La partie purement ornementale se recommande par son élégance et les figures d'Adam et d'Ève, de David et des trois jeunes filles ont un fond de correction et une noblesse d'attitude tout à fait classiques.

2° *Catacombe inférieure.* — Vestibule. Plafond (fig. 8688). Dans un médaillon central, entouré d'une triple bordure, une colombe au vol tient dans son bec l'extrémité d'une guirlande de feuillage dont une deuxième colombe, actuellement détruite, devait tenir de même l'autre extrémité. De ce disque rayonnent huit trapèzes : quatre petits dirigés vers les angles et quatre grands vers les côtés de la salle. Les petits trapèzes, concaves à leur base comme à leur sommet, sont timbrés sur le champ d'un encadrement trapézoïdal, convexe à son sommet et concave à sa base, lequel enserre une amande qui contient une chèvre dont les pattes sont rassemblées sur une piédouche en forme de calice. Les grands trapèzes, tous concaves à leur sommet, ont alternativement une base convexe et une base droite; ils renferment chacun, dans un double encadrement varié, un fleuron capricieux. Les huit trapèzes sont inscrits dans un grand cercle, dont ils sont séparés par une zone chargée, au-dessous des grands trapèzes,

[1] L. Lefort, *Chronologie des peintures des catacombes de Naples*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. III, 1883, p. 71-75; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. II, pl. XCV-XCVI.

de rinceaux environnant trois médaillons dans lesquels une colombe perche sur une guirlande de fleurs et, à la place du quatrième médaillon, d'un triangle flanqué, à

délimités par un double linéament portent les uns et les autres au milieu de guirlandes un cercle autour d'une écuelle de fleurs. Entre ces cartouches, quatre

8686. — Fresque du plafond du vestibule des catacombes de Saint-Janvier.
D'après Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. II, pl. XCV.

sa pointe, de taureaux marins. La zone est coupée au-dessous des petits trapèzes par quatre lunettes, à base convexe, qui logent un vase entre deux colombes posées sur une légère guirlande de feuillage. En dehors du grand cercle, au delà des lunettes, quatre cartouches

panneaux divisés en trois parties par deux guirlandes verticales, ont, au centre, un fleuron et, à droite et à gauche, un animal marin chimérique. Enfin, un lion et un chevreau remplissent alternativement les angles du plafond.

Si elle n'a rien qui se réfère au christianisme, cette composition n'a rien non plus qui relève du paganisme. Elle est indifférente, car elle se réduit à des motifs de pur agrément dépourvus de signification propre. Les catacombes romaines fournissent plusieurs exemples d'un parti pris analogue, et l'absence complète d'emblèmes religieux est pour les peintures des tombeaux chrétiens un signe sérieux d'antiquité. On peut donc regarder comme certain que la sépulture collective transformée plus tard en vestibule ayant été préparée au commencement du IIIe siècle, son ornementation est contemporaine de son installation.

Parois : elles ont été décorées à la même époque et

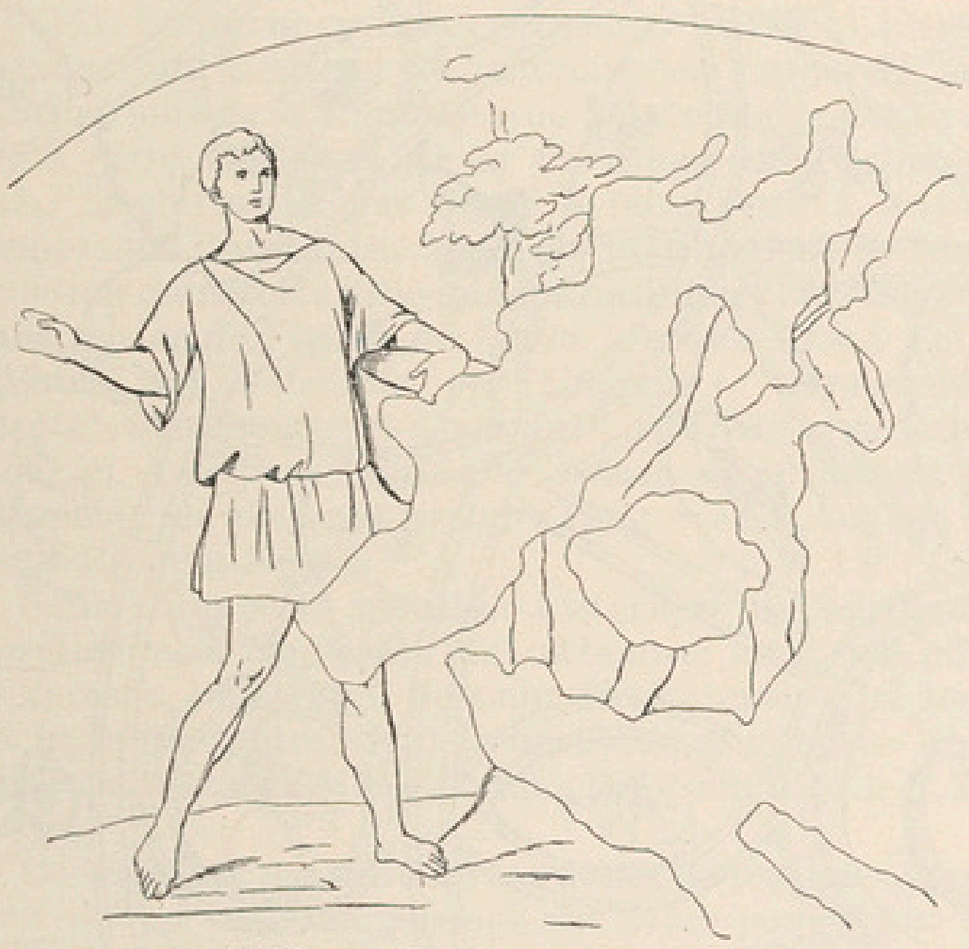

8687. — David et Goliath.
D'après Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. II, pl. XCVI.

suivant le même système que le plafond. Mais le travail primitif a disparu sous d'autres couches d'enduit dont quelques fragments écaillés laissent reparaître des détails du décor ancien à côté de scènes et de figures du VIIIe, du IXe et même du XIe siècle. Il n'en reste qu'un fragment mis à nu par la chute d'une plaque de l'enduit sur lequel, au VIIIe siècle, a été exécuté un baptême du Christ (voir *Dictionn.*, t. II, col. 372).

On a beaucoup trop ratiociné à ce sujet parce qu'on a vu sous l'enduit, dans un médaillon, un bouc ithyphalle bondissant. Ce détail indécent a semblé ne pouvoir appartenir qu'à une décoration païenne. A supposer qu'il en fût ainsi, on s'expliquerait mal que les nouveaux occupants chrétiens n'aient pas, en prenant possession de la crypte, effacé cette image choquante et qu'ils n'aient pris soin de la couvrir qu'après cinq siècles. Mais, peut-être, ne s'en sont-ils pas scandalisés pour la raison décisive qu'ils n'y ont rien vu; dans une cave, mal éclairée, il ne faut rien moins que le regard des archéologues pour découvrir ce qui, à la vérité, a pu fort bien passer inaperçu.

Les deux plafonds que nous venons de décrire sont, de beaucoup, ce que la catacombe de Saint-Janvier offre de plus artistique, tout ce qu'il nous reste à mentionner n'a qu'une médiocre importance. Revenons à la catacombe supérieure.

Vestibule. *Arcosolia.* Leurs peintures ne semblent ni de la même main ni de la même valeur que celles du plafond. Elles se sont succédé au fur et à mesure que les morts ont été déposés dans leurs tombes, mais à un court intervalle et avant la fin du IIIe siècle.

Arcosolium du rang supérieur à gauche [1]. Lunette : vase de fleurs et deux dauphins. Voussure : à gauche, fleurs et une colombe; au sommet, un bouc et un bâton sur lequel s'enroule un cep de vigne; à droite, fleurs.

Arcosolium du rang supérieur à droite [2]. Lunette dans un encadrement carré, personnage debout dont la tête et le buste sont détruits, appuyé sur un bâton près d'un ormeau au long duquel monte une vigne. Voussure : sur les côtés, fleurs, et tête de Saison dans un médaillon du sommet.

Arcosolium du rang supérieur à droite [3]. Lunette : jeune garçon en orant. Voussure : fleurs, hippocampes et dauphins.

Arcosolium du rang supérieur à droite [4]. Lunette détruite. Voussure : sur les côtés, disques avec pampres, fleurs. Au sommet, tête nimbée de l'Automne.

Le vestibule de la catacombe de Saint-Janvier a eu promptement pour annexe une cavité percée parallèlement à son flanc gauche. Dans la suite, on a renoncé à étendre le cimetière dans cette direction et on a taillé dans le fond du vestibule une crypte étroite qui est devenue, au IVe siècle, un passage entre cette chambre funéraire et le grand ambulacre de la catacombe. Les monuments que recèlent l'annexe et le passage appartiennent donc à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe.

Fin du IIIe et début du IVe siècle. *Cat. sup.* — Annexe. *Arcosolium* [5]. Lunette : un paon vu de profil et guirlandes de fleurs en festons. Voussures : guirlandes de fleurs.

Cat. sup. — Passage entre le vestibule et le grand ambulacre. *Arcosolium* [6]. Lunette : dans un encadrement carré, un cheval, emblème funéraire ou bien emblème de la course de la vie. Voussure : sur les côtés, dauphins; au sommet, tête chauve nimbée de l'Hiver.

Cours du IVe siècle, *Catac. inf.* — Grand ambulacre, côté gauche, *Arcosolium* [7].

Cat. inf. — Grand ambulacre, côté gauche. *Arcosolium* [8].

Cat. inf. — Grand ambulacre, côté gauche. *Arcosolium* [9].

Cat. inf. — Grand ambulacre, côté gauche. *Arcosolium* [10].

Cat. inf. — Grand ambulacre, côté droit. *Arcosolium* [11].

Cat. inf. — Grand ambulacre, côté droit. *Arcosolium* [12].

Cat. inf. — Grand ambulacre, côté droit. *Loculus* [13].

Cat. sup. — Grand ambulacre, côté droit. *Arcosolium* de droite [14].

Cat. sup. — Grand ambulacre, côté droit. *Arcosolium* de gauche [15].

Fin du IVe et début du Ve siècle. *Cat. inf.* — Grand ambulacre, côté gauche. *Arcosolium* [16].

Cat. sup. — Grand ambulacre, côté gauche. *Arcosolium* [17].

Cat. sup. — Galerie parallèle au grand ambulacre. *Arcosolium* [18].

Cours du Ve siècle. *Cat. sup.* — Grand ambulacre, côté droit. Petite conque [19].

Cat. sup. — Grand ambulacre, côté droit. *Arcosolium* [20].

Cat. sup. — Grand ambulacre, côté droit. *Arcosolium* [21].

[1] Garrucci, *Storia*, pl. XCVII, n. 1. — [2] Id., *ibid.*, pl. XCVII, n. 2. — [3] Id., *ibid.*, pl. XCVIII, n. 1. — [4] Id., *ibid.*, pl. XCVIII, n. 2. — [5] R. Garrucci, *Storia*, pl. CIV. — [6] Id., *ibid.*, pl. XCVIII, n. 3. — [7] Id., *ibid.*, pl. XCIV, n. 1. — [8] Id., *ibid.*, pl. XCIV, n. 2. — [9] Id., *ibid.*, pl. XCIII, n. 4. — [10] Id., *ibid.*, pl. XCIII, n. 3. — [11] Id., *ibid.*, pl. XCIII, n. 1. — [12] Id., *ibid.*, pl. XCII, n. 1,2. — [13] R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato, 1873, pl. XCIII, n. 2. — [14] Id., *ibid.*, pl. C, n. 1. — [15] Id., *ibid.*, pl. C, n. 2. — [16] Id., *ibid.*, pl. XCI, XCII. — [17] Id., *ibid.*, pl. CIII, n. 1. — [18] Id., *ibid.*, pl. XCIX, n. 1. — [19] Id., *ibid.*, pl. XCIX, n. 2. — [20] Id., *ibid.*, pl. CI, n. 1. — [21] Id., *ibid.*, pl. CI, n. 2.

Cat. sup. — Galerie perpendiculaire à l'ambulacre [1].

Cat. sup. — Galerie parallèle à l'ambulacre. *Arcosolium* [2].

Cat. sup. — Galerie perpendiculaire à l'ambulacre. *Arcosolium* [3].

« En s'enfonçant dans les galeries obscures qui cheminent à travers la colline de Capodimonte, on trouve, çà et là, dans les *arcosolia*, des restes de peintures des ve et vie siècles; elles sont pour la plupart si misérablement dégradées qu'on est contraint de se référer aux reproductions données par Bellermann [4] et Garrucci pour distinguer quelques détails. Par exemple, plusieurs fresques du ve et du vie siècle représentent, au fond de l'*arcosolium*, un défunt debout entre deux flambeaux allumés [5]. La coutume d'entourer les luminaires réservés au culte de l'image de ceux qui étaient entrés dans la gloire ne semble pas être d'origine romaine (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1834-1842; t. III, col. 1613-1622); elle est courante, au contraire, dans l'Église d'Afrique [6]. Peut-on s'étonner, d'ailleurs, de trouver à Naples un souvenir direct de l'art chrétien qui s'était

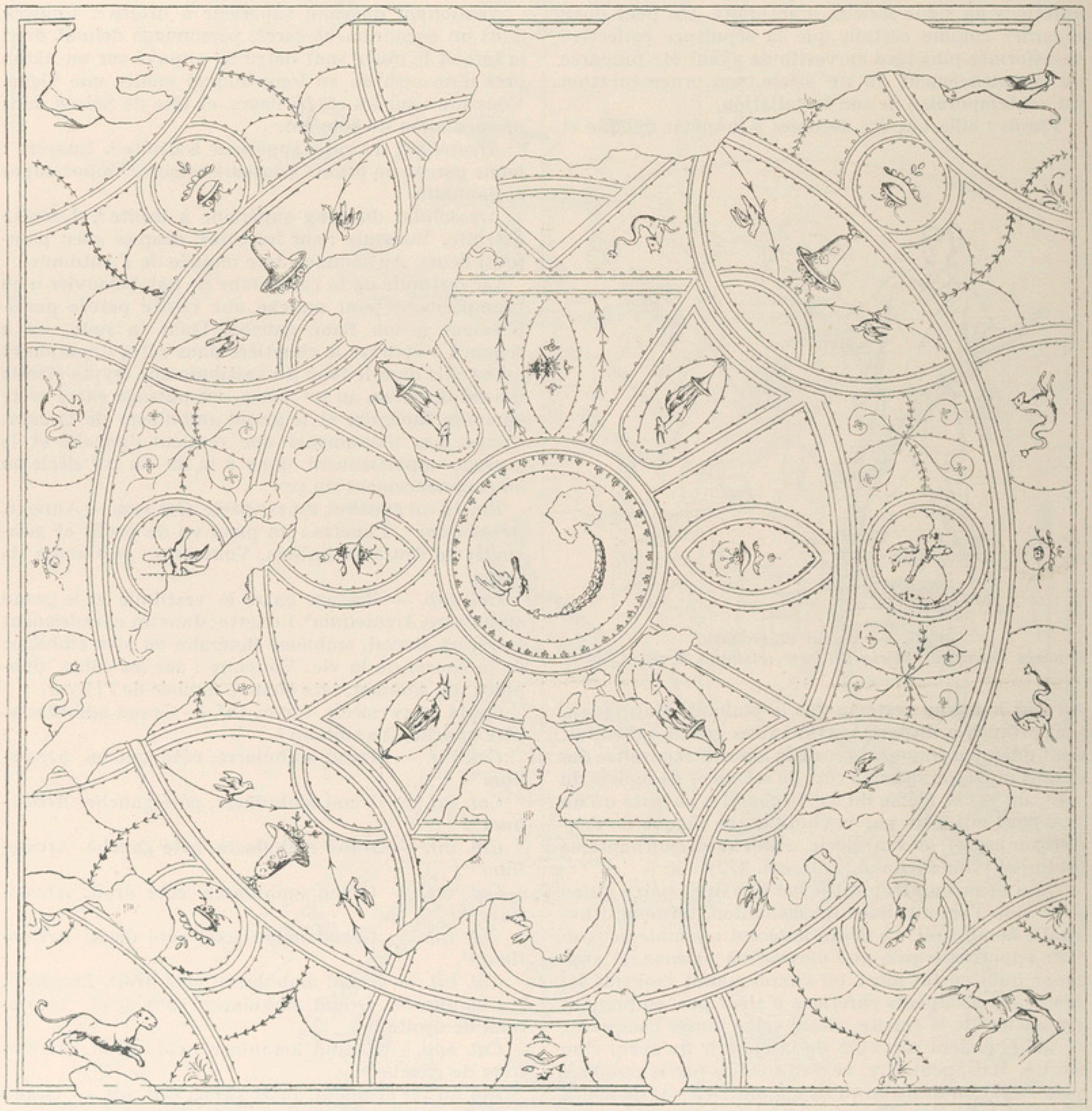

8688. — Plafond de la catacombe inférieure. D'après Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. II, pl. XC.

formé sur les rives opposées de la Méditerranée, quand on sait que les orthodoxes d'Afrique, pour échapper aux Vandales, vinrent s'établir en Campanie dans la première moitié du ve siècle, avec Priscus, qui devint évêque de Capoue, et Gaudiosus, ancien évêque d'Abitina, le saint qui a laissé son nom à une catacombe napolitaine (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1836, fig. 2008; t. VI, col. 665, fig. 4876).

« Il est curieux de trouver, à deux siècles de distance,

[1] Id., *ibid.*, pl. CII, n. 2. — [2] Id., *ibid.*, pl. CIII, n. 2. — [3] Id., *ibid.*, pl. CII, n. 2. — [4] G. F. Bellermann, *Ueber die aeltesten christlichen Begräbnistätten und besonders die Katakomben zu Neapel*, in-4°, Hamburg, 1839 (lithographies coloriées); cf. les deux chromolithographies données par Salazaro, *op. cit.*, t. I, pl. I et II. — [5] Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. I, pl. CI, CIV; pl. CII, n. 2 et *Dictionn.*, t. II, fig. 2008. — [6] A. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, p. 158.

parmi les plus anciennes peintures chrétiennes de Naples, un groupe qui s'inspire d'un écrit familier aux écoles d'Alexandrie et un détail pris aux peintures et aux mosaïques de l'Afrique chrétienne. Mais, tout en notant ces menues importations, il faut rappeler qu'elles se trouvent perdues dans un ensemble d'œuvres qu'il est impossible, pour le dessin, le coloris et la plupart des sujets de distinguer des peintures romaines du même temps [1]. »

Cours du Ve siècle. *Catac. de Saint-Gaudiosus* [2].

Cubicule de saint Nostrianus. Ambulacre (sous un *loculus*, un paon). Crypte. Cubicule de Gaudiosus.

Cours du VIe siècle. Même catacombe.

Cubicule de saint Nostrianus.

VIII. L'ÉGLISE CONSTANTINIENNE. — Les historiens locaux, tout heureux de pouvoir s'en rapporter aux affirmations de la *Chronique* de Sainte Marie del Principio (XIIIe siècle) et de la *Chronique* de Partenope (XIVe siècle) n'ont pas hésité à faire venir à Naples l'empereur Constantin à qui ils attribuaient la construction dans cette ville de sept basiliques chrétiennes, sans parler de l'église de *Santa Maria a Mare*. Cette opinion fut défendue par Eugenio [3], Caracciolo [4], Sicola [5], Summonte [6] et Ciampini [7], contredite par Sabatini [8] et Assémani [9] qui, avec raison, la traitèrent de pure légende pouvant prendre rang avec le voyage de saint Pierre à Naples [10].

Pour trouver la mention historique de basiliques chrétiennes à Naples, il faut attendre, ainsi que nous le verrons, l'épiscopat de saint Sévère, qui, à lui seul, en fit bâtir quatre, dont la basilique sévérienne dont parle Jean Diacre [11] et qu'a bien fait connaître J.-B. De Rossi [12].

La tradition napolitaine est mêlée de légendes, aussi faut-il s'en tenir au passage du *Liber pontificalis* de Rome [13] : *Eodem tempore fecit Constantinus Augustus basilicam in urbe Neapolim cui 32 optulit hæc : patenas argenteas II, pens[antes] sing[ulas] lib[ras] XV; sciphos argenteos II, pens. sing. lib. denas; calices ministeriales XV, pens. sing. lib. II; amas argenteas II, pens. sing. lib. quindenas; fara argentea XX, pens. sing. lib. VIII; fera ærea XX pens. sing. lib. X.*

Fecit autem formam aquæ ductus per milia VIII; fecit autem et forum in eadem civitatem et donum optulit (ce sont les propriétés foncières affectées à la basilique) : *possessio Macari, prest. sol. CL; possessio Cimbriana, prest. sol. CV; possessio Sclipa, prest. sol. CVIII; possessio Afilas, prest. sol. CXL; possessio Nymfulas, prest. sol. XC; possessio insula cum castro, prest. sol. LXXX.*

Il n'est pas douteux, ainsi que le fait observer L. Duchesne, que l'auteur de la *Vita Silvestri* n'a composé sa notice qu'à l'aide d'une liste officielle des fondations impériales [14]. D'ailleurs, d'autres témoignages concordent avec celui-ci, c'est d'abord le *Liber pontificalis sanctæ Ecclesiæ Neapolitanæ* désigné ordinairement sous le nom de *Chronicon Johannis Diaconi*, qui parle de l'évêque Zosime, contemporain des papes Melchiade et Sylvestre et de l'empereur Constantin. Il confirme le fait de la construction d'une basilique à Naples sous l'épiscopat de Zosime. Reste à savoir quelle basilique.

D'après cette même *Chronique*, c'est la basilique de Sainte-Restitute : *etiam et in urbe Neapoli basilicam fecit asserentibus multis, quod sancta Restituta fuisset* [15]. Le catalogue des évêques de Naples du Xe siècle, appelé *Catalogue de Bianchini* dit de même que, sous Zosime, Constantin bâtit la basilique de Sainte-Restitute, *sub quo sancta Restituta a Constantino imperatore facta* [16]. Avec ces témoignages s'accordent celui de l'historien de saint Athanase, au IXe siècle : *Ecclesiæ vero sanctæ Restitutæ, quæ a Constantino primo augustorum christianissimo, ut fertur, condita est* [17], et celui de Bède, au VIIIe siècle : *Item basilicam in urbe Neapoli* [18] et ceux d'Adon de Vienne et du *Chronicon Vulturnense*.

Adon nous dit qu'en 333 *imperator Constantinus construxit ecclesiam in urbe Neapoli miro opere, omnibus apostolis et martyribus* [19], à quoi l'auteur de la *Chronique* ajoute que Constantin éleva *in civitate Neapoli ecclesiam Sancti Salvatoris miræ pulchritudinis* [20]. Cette *Chronique* du Vulturne est communément attribuée au XIIe siècle, mais l'auteur n'a fait que continuer celles d'Autpert (778) et du moine Pierre, de la fin du IXe siècle [21]; ainsi le Ier livre de la *Chronique*, où se trouve mentionnée la construction de la basilique napolitaine, est d'une date plus ancienne que Jean Diacre et le *Catalogue de Bianchini*.

Le fait de cette construction n'est donc pas contestable; on peut soutenir de même qu'elle remonte à la première moitié du IVe siècle. Une première preuve s'en trouve dans le *Libellus precum* des deux prêtres luciférien Faustin et Marcellin. On y voit que l'évêque Maxime ayant été chassé de son siège par les ariens qui lui substituèrent Zosime, toutes les fois que celui-ci entrait dans la basilique pour prendre la parole devant le peuple, il en fut empêché : *quoties in basilicam diversis diebus intrare tentavit... ut vidit se linguæ officium perdidisse, egreditur basilica* [22]. La *basilica* susdite ne pouvait être que la basilique épiscopale où l'évêque remplissait sa fonction. Elle existait donc avant l'intrusion de Zosime, par conséquent avant l'année 360 environ.

Un autre témoignage se trouve dans les *Acta sancti Severi*. Capasso [23] estime que la Ire partie de ces *Acta*, le *De vita vel obitu*, est postérieure de peu de temps au *Chronicon episcoporum* de Jean Diacre. Or, cette Ire partie a été rédigée certainement d'après des documents plus anciens, on y lit le miracle de l'homme rappelé à la vie par saint Sévère et, à cette occasion, on voit que Sévère convoqua le peuple *ad episcopii ecclesiam Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi* [24]. Ainsi, sous l'épiscopat de Sévère, il existait à Naples une *ecclesia Salvatoris*.

Non moins important est le témoignage qui nous vient de l'évêque de Naples, Jean Ier, en 432, dont un contemporain, Uranius, raconte la mort survenue un samedi saint, alors qu'il accomplissait les rites sacrés

[1] E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, p. 28-29. — [2] Garrucci, *Storia*, t. I, pl. CIV, CV. Cf. A. Bellucci, *Ritrovamenti archeologici nelle catacombe di San Gaudioso e di Sant'Eusebio a Napoli*, dans *Rivista di archeol. cristiana*, t. XI, 1934, p. 73-118. Cette étude nous est parvenue après le tirage du présent travail. — [3] Cesare d'Eugenio, *Napoli sacra*, 1623, p. 14. — [4] Caraccioli Antonii, *De sacris Ecclesiæ Neapolitanæ monumentis*, Neapoli, 1645, p. 287. — [5] Sigismundo Sicola, *La nobiltà gloriosa di S. Aspreno*, Napoli, 1696, parte Ia, p. 14, 126. — [6] Giov. Summonte, *Historia della città e regno di Napoli*, 3e éd., t. II, Napoli, 1748, p. 48-50. — [7] Ciampini, *De sacris ædificiis a Constantino Magno constructis*, in-4°, Romæ, 1698, p. 144. — [8] L. Sabatini, *Il vetusto calendario Napolitano*, p. 17, 48, 68. — [9] *Ital. hist. scriptores*, t. II, p. 272 et 311. — [10] Scherillo, *Della venuta di S. Pietro in Napoli*, 1859, p. 505 sq. — [11] *Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia*, t. I, p. 166. — [12] De Rossi, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1880, p. 144 sq. — [13] *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 186; éd. Mommsen, t. I, p. 70-71. — [14] Id., *ibid.*, t. I, préf., p. CLIII. — [15] *Monum. ad Neap. ducatus*, t. I, p. 165. — [16] *Ibid.*, t. I, p. 222. — [17] *Ibid.*, t. I, p. 316. — [18] Bède, *De sex ætatibus, mundi in Constantino*. — [19] Adon de Vienne, *Chronicon*, ætas VIa. — [20] *Rerum italicar. scriptores*, t. I, part. 2, p. 350, note 2. — [21] Chioccarelli, *Antistitum Neap. eccles.*, 1643, p. 30 — [22] *Monum. ad Neap. ducatus*, t. I, p. 164, note 1; Parascandolo, *Memorie della chiesa di Napoli*, t. I, 1849, p. 41. — [23] *Monum. ad Neap. ducatus*, t. I, p. 237. — [24] *Monum. ad Neap. ducatus*, t. I, p. 271 sq. et Parascandolo, *op. cit.*, p. 195.

sur la chaire épiscopale : *Sabato autem secunda hora diei ad ecclesiam lætus processit, ascenso tribunali, ex more populum salutavit, resalutatusque a populo orationem dedit, et collecta oratione spiritum exhalavit. Ex tamen nocte in « ecclesia » vigilatum est* [1]. Cette basilique ne peut être différente de la constantinienne, seule existante alors à Naples d'après les documents.

Ainsi donc, avant Jean Ier, il existait à Naples une basilique due à la munificence de Constantin.

Ceci est d'autant moins fait pour surprendre que nous savons l'importance de la ville de Naples et la présence d'une chaire épiscopale dans cette ville, à une date antérieure au règne de Constantin.

Quant aux sept basiliques pseudo-constantiniennes qui seraient Saint-Georges, Saint-Janvier à la Diaconi, Sainte-Marie-la-Ronde, Sainte-Marie *in Cosmedin*, Saints-Jean-et-Paul et Saints-André-et-Nil, l'affirmation est purement légendaire. Pour Saint-Jean-le-Majeur, cette église fut bâtie par l'évêque de Naples, Vincent, au VIe siècle. La *Chronique* l'affirme sans hésitation : *Hic fecit præfulgidam basilicam ad nomen beatissimi precursoris Johannis Baptistæ* [2], et J.-B. De Rossi a démontré, par l'étude du monogramme décorant les chapiteaux des deux colonnes encore existantes de ladite basilique, que le monogramme qui les décore est celui de *Vincentius episcopus* et non pas, comme l'avait soutenu Eugenio [3], celui de Constantin.

Quant à la basilique des Saints-Apôtres, elle fut l'ouvrage de l'évêque Soter (Ve siècle) et non de l'empereur Constantin, ainsi que l'affirme le *Chronicon episcoporum* : hic (Soter) *Eclesiam catholicam beatorum apostolorum in civitatem constitudit* [4]. Peu importent la date et la source de la légende de sept basiliques constantiniennes [5].

La basilique constantinienne porte aujourd'hui le vocable de sainte Restitute qui a remplacé celui du Sauveur et des saints apôtres et martyrs, ainsi que nous l'ont appris la *Chronique* d'Adon et celle de Vulturne. Ceci est confirmé par la décoration primitive de l'arc triomphal et qui se voyait encore au XVIIe siècle. D'après la description de Chioccarello, au sommet de l'arc se voyait l'image du Sauveur, à droite et à gauche, en deux groupes distincts (quatre à droite et trois à gauche) sept séraphins tenant des candélabres ardents et ensuite les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse offrant leurs couronnes. Ces motifs se retrouvent à Rome, au Ve siècle, sur la mosaïque de Saint-Paul-hors-les-Murs et, au VIe siècle, sur l'arc de la basilique des Saints-Côme-et-Damien. Il y a donc tout lieu de penser avec Müntz et Bertaux que la mosaïque primitive a été reproduite par la fresque sur l'arc triomphal.

Certains ont soutenu que la basilique avait d'abord été dédiée à sainte Restitute; telle est l'opinion de Baronius, de Caracciolo, de Chioccarello et d'autres. Ce qui est plus probable, c'est que la translation de Restitute eut lieu au VIIIe siècle, sous Constantin, fils de Constant et les historiens ont retenu ce nom de Constantin comme du grand empereur du IVe siècle.

IX. La basilique de Sévère. — L'évêque Sévère gouverna saintement l'Église de Naples pendant quarante-six ans, deux mois et onze jours, de l'an 366 à l'an 412 ou 413 [6]. Contemporain des grands évêques Damase, Ambroise et Paulin — pour ne parler que de l'Italie — il rivalisa de sainteté et d'activité avec eux; au dire du *Chronicon episcoporum sanctæ Ecclesiæ Neapolitanae* [7], il construisit quatre basiliques pendant la durée de son épiscopat. Nous n'en savons ni les dates ni l'ordre dans lequel elles se succédèrent, mais la plus considérable fut celle qui porta le nom de son fondateur, la *basilica Severiana* qui, selon Jean Diacre, était *mirificæ operationis*. Dans le paragraphe consacré aux mosaïques napolitaines, nous parlons de celle qui, au dire de ce même chroniqueur, décorait l'abside de la basilique sévérienne (voir col. 752). On y voyait le Sauveur assis au milieu du collège apostolique, ainsi qu'on le voit également à Sainte-Pudentienne de Rome qui n'est antérieure que de peu d'années à celle dont nous parlons (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 237-238, fig. 8524) et à Saint-Aquilin de Milan (*Dictionn.*, col. 180, fig. 8495), sujet que nous avons traité déjà (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1114-1121, fig. 7511-7515). A la partie inférieure de cette mosaïque, on voyait quatre figures en pied tenant des volumes et offrant des couronnes d'olivier, de raisins, d'épis, de roses et de lis. Jean Diacre y voit les figures des quatre grands prophètes et donne de leurs offrandes une interprétation symbolique qui semble imaginaire. Il n'est pas question de prophètes mais de saisons résumant la vie humaine et la résurrection avec la récompense éternelle promise aux saints dans le ciel. Les paroles *Fiat pax* par lesquelles s'ouvre la légende peuvent servir de commentaire à l'olivier, symbole de paix.

Ceci dit, venons-en à l'abside elle-même, qui ne tire pas seulement son intérêt de la mosaïque disparue. D'ailleurs, cette abside a été retrouvée. Au cours des âges, la basilique sévérienne avait échangé son vocable contre celui de Saint-Georges-Majeur [8]. En 1880, on entreprit de donner à cette église une façade nouvelle et les travaux amenèrent le dégagement de l'abside ancienne. Celle-ci existait encore au XVIe siècle, ainsi que presque toute la basilique primitive, avec son porche de petites dimensions, sa nef se composant de vingt colonnes de marbre, son transept avec douze autres colonnes d'albâtre et de marbre africain [9]. Lors de la reconstruction partielle, entreprise en 1640, l'ancienne abside du Ve siècle fut laissée en dehors de l'enceinte sacrée et entourée de constructions modernes. Cette abside à jour est semblable à celle de la basilique neuve de Nolé décrite par saint Paulin. La paroi est bâtie par lits alternés de pierres d'appareil et de briques plates suivant la pratique adoptée par les architectes byzantins (fig. 8689). Deux colonnes de granit oriental sont encore debout, aux retombées des trois archivoltes qui soutiennent la conque. Les chapiteaux qui surmontent ces colonnes ont été pris à des monuments romains; mais les tailloirs, exécutés pour la construction de Sévère, sont d'épais coussinets, de modèle byzantin, les plus anciens que l'on connaisse en Italie. Le monogramme réservé en relief sur le bloc massif offre lui-même avec son P en forme de R latin, une particularité qui ne se rencontre ni à Rome ni dans l'Italie centrale, et qui n'a pénétré dans la Lombardie qu'après le VIe siècle, par le canal de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1503-1517, fig. 2849-2869). Les seuls exemples d'un tel monogramme, qui

[1] *Monum. ad Neap. ducatus*, t. I, p. 169 sq., n. 7 et Parascandolo, *op. cit.*, p. 59-60. — [2] *Monum. ad Neap. ducatus*, t. I, p. 179. — [3] Eugenio, *op. cit.*, p. 53. — [4] *Monum. ad Neap. ducatus*, t. I, p. 173 — [5] A. Sorrentino, *La basilica costantiniana a Napoli e notizia di due suoi sarcofagi*, dans *Atti della reale accademia di archeologia, lettere e belle arti di Napoli*, t. XXXIII, 1908, p. 241-281. — [6] Mazzocchi, *Kalendarium Neapolitanum*, p. 228. — [7] Voir le résumé de la visite pastorale du cardinal Francesco Carafa, en 1542, publié par B. Capasso, *L'abside dell'antica basilica di S. Georgio Maggiore. Relazione della Commissione per la conservazione dei monumenti*, Napoli, 1881, p. 18-21. Le passage relatif au transept reste fort obscur : *Nella crociera... erono altre 12 colonne sei delle quali dividevano l'abside e la navi della crociera, ed erano di diametro e di altezza maggiore delle altre.* — [8] *Acta sanctorum*, aprilis t. VI, p. 46-50; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, in-4°, t. X, Paris, 1705, p. 253. — [9] Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, t. I, part. 2, p. 293, 294.

remontent aux premières années du Ve siècle, sont tous en Grèce ou en Syrie. Cette simple boucle, ajoutée à une lettre, a paru à J.-B. De Rossi une marque d'origine assez nette pour que lui-même ait conclu : « Peut-être Sévère a-t-il employé un architecte appartenant à la même école que ceux de la Syrie et de l'empire d'Orient. C'est, pour le dire en passant, un fait remarquable que la diffusion en Gaule de ce monogramme oriental, si rare en Italie. De Rossi pense que

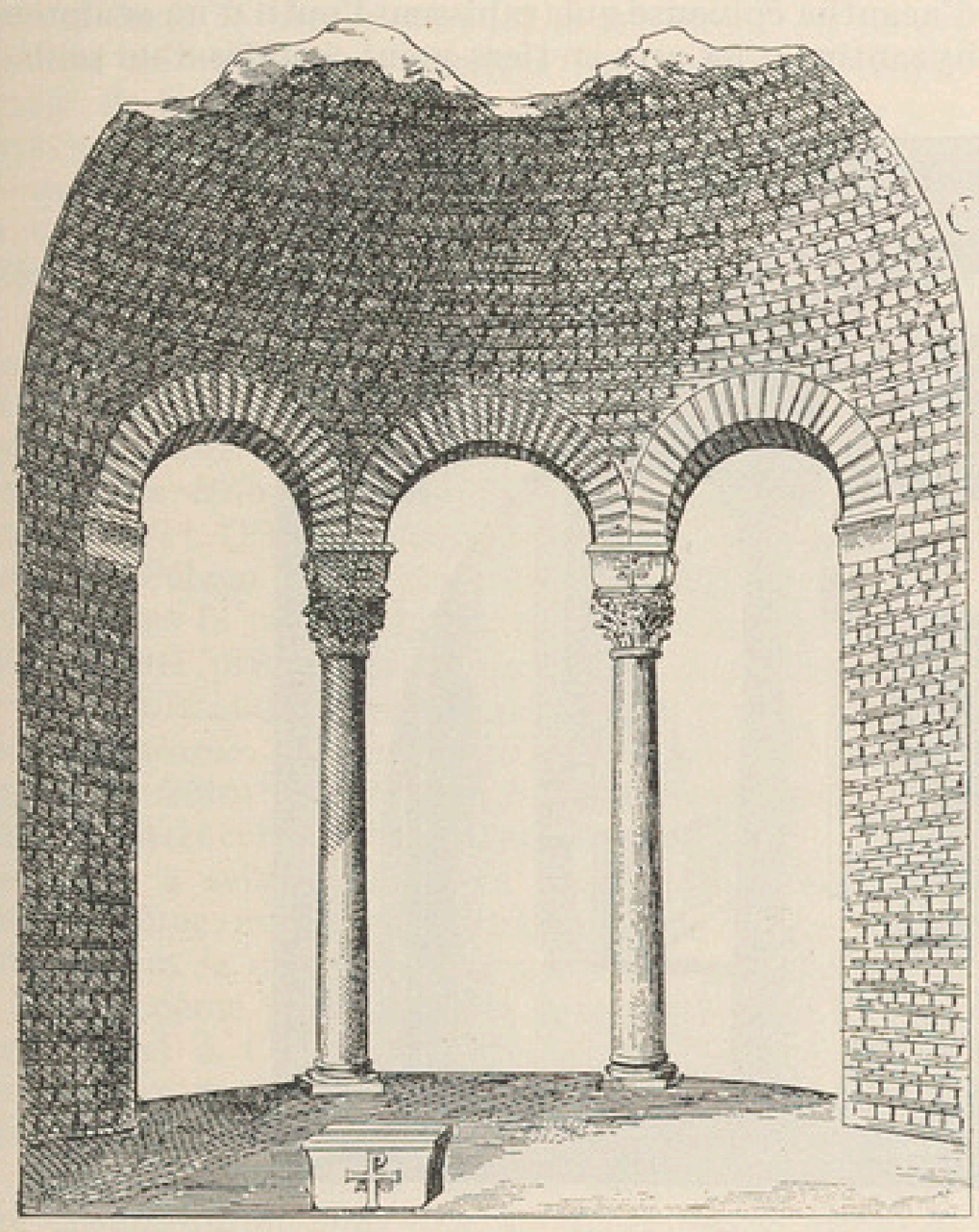

8689. — Abside de Saint-Sévère, à Naples.
D'après *Bull. di archeol. crist.*, 1880, pl. X-XI.

le monogramme à R latin aura été introduit à Trèves par des architectes envoyés d'Orient pour bâtir le palais impérial de cette ville. Il faut retenir cette hypothèse qui tend à représenter Trèves comme un centre d'art byzantin qui aurait joué pour les Gaules le rôle d'intermédiaire que Ravenne joua pour l'Italie. »

La reconstruction entreprise au XVIIe siècle, d'après les plans de Fanzaga, n'aboutit qu'à retourner l'église bout pour bout et à lui faire perdre son ancien vocable. C'est depuis cette époque que l'autel majeur occupe aujourd'hui la place où, jadis, se trouvait le seuil et inversement. Les archéologues napolitains se firent un point d'honneur de démontrer que les ruines retrouvées appartenaient à l'ancienne basilique sévérienne, ce qui ne put être contesté; dès lors son importance historique était évidente pour tous.

Pour juger du monument, il faut le restituer tel qu'on le voit dans la fig. 8689, avec ses arcatures à jour qui lui rendent son aspect primitif. J.-B. De Rossi, en annonçant cette découverte, s'empressait de dire que jamais pareil portique absidal n'avait pu servir de tribune à une chaire épiscopale ou à un autel. Et, ajoutait-il, avec quelle partie de la basilique communiqueraient ces arcades? Nous n'avons pas un seul autre exemple de cette disposition ni une allusion dans les textes et la liturgie : *Lo studioso lettore considerandola, in suo pensiero mi verra dicendo; or come mai un siffato portico absidato con triplice apertura nell' emiciclo potè esso servire di tribuna alla cattedra ed all'altare? E con quale parte della basilica comunicavano i vani degli archi? Di si strano modo di abside abbiamo forse alcun altro esempio ed indizio nei monumenti e nelle antiche testimonianze della storia e della liturgia?*

Cependant, on rencontre une première indication dans les notes manuscrites d'Onofrio Panvinio qui donne la description de l'antique église dédiée à Rome aux saints Côme et Damien, près du Forum, par Félix IV (526-536). D'après ce qu'il nous apprend, cette abside bâtie pendant la première moitié du VIe siècle était à l'origine ouverte et portée sur trois arcs (on peut en voir le plan et l'élévation dans *Dictionn.*, t. III, col. 2356, fig. 3184-3185); mais Félix IV ne bâtit pas cette église dès ses fondements; il la fit au moyen de trois édifices antiques mis en communication (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2353, fig. 3183), de sorte que ces arcs ouverts dans l'hémicycle servaient à mettre en communication le troisième bâtiment avec celui du milieu qui était le principal. C'était donc là une solution exceptionnelle et appropriée à un cas particulier. Ces notes de Panvinio ont permis d'éclaircir un passage très obscur du *Liber pontificalis* de Rome, dans la vie du pape Pascal Ier, à propos du *presbyterium* de la basilique de Sainte-Marie-Majeure. On y lit que, dans la basilique libérienne, les femmes se tenaient derrière la chaire pontificale, et si près d'elle qu'elles entendaient toutes les paroles du pape à son entourage. L'explication de ce texte ne fait plus aucune difficulté si l'on songe que la chaire pontificale était adossée à une abside à jour comme celle de la basilique sévérienne de Naples et que le siège du pape se trouvait dans la baie du centre. On sait, en effet, qu'avant la restauration de l'abside de Sainte-Marie-Majeure par Nicolas IV, en 1290, celle-ci avait des arcs ouverts communiquant avec un corridor extérieur (ce qu'on nomma plus tard le « déambulatoire ») et qui du temps de Pascal Ier n'était qu'un *matroneum*, lequel fut, dans la suite, incorporé au chœur.

Et ce ne fut pas une particularité qui ne se voyait qu'à Rome occasionnellement dans la basilique des Saints-Côme-et-Damien, mais encore dans une basilique illustre entre toutes, élevée par Sixte III en souvenir du concile d'Éphèse. A ces exemples viennent s'en ajouter d'autres non moins illustres. A Saint-Martin de Tours, l'abside semble construite avec des arcades ouvertes (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1419, fig. 2818); la tombe du thaumaturge était sous la conque de l'hémicycle, mais on y accédait de l'*atrium*, *quod absidam corporis ambit*. Puis c'est à Tébessa, en Afrique, que nous rencontrons un oratoire avec une abside ouverte, derrière laquelle se voit un espace rectangulaire. Rappelons aussi la lampe de bronze du Ve siècle trouvée à Orléansville (voir *Dictionn.*, t. II, fig 1443); c'est le plus curieux modèle qu'on puisse supposer d'une abside ouverte portée par des colonnes, avec la chaire épiscopale adossée à la baie du milieu.

Lorsqu'il s'agit d'Orléansville, on pourrait croire qu'une abside ouverte n'offrait qu'un minimum d'inconvénients eu égard à la température clémente du pays. Peut-être en serait-il de même à Naples et, à la rigueur, à Rome; mais quand on arrive à Tours, il devient trop clair que ces baies à jour ne pouvaient s'ouvrir que sur un corridor ou une chambre fermée, sous peine de rendre la place intenable pour le clergé et pour les fidèles. On n'a aucun indice qu'on ait fait usage de carreaux de verre ou de pierres spéculaires. Du reste, ces absides supportées par des colonnettes ne devaient pas être à l'épreuve du temps; c'était peut-être flatteur, mais c'était fragile et il fallut adopter un procédé pour les renforcer efficacement : on les boucha et l'abside aveugle s'imposa. Dans certaines basiliques, l'abside conserva de fausses arcatures qui n'étaient qu'un élément décoratif. On trouve un exemple de la substitution des fenêtres aux arcs dans la basilique de Prata, près d'Avellino, qui conserve

l'antique corridor concentrique à l'abside et dans lequel on voit les ouvertures de six fenêtres cintrées. Mais l'abside de la basilique sévérienne est aujourd'hui le témoin classique des absides arquées, ouvertes, posées sur des colonnes [1].

Nous ne revenons pas sur les coussinets des chapiteaux (voir ci-dessus col. 732) et sur les monogrammes d'évêques qui se lisent sur les chapiteaux (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2382, fig. 8360).

X. La BASILIQUE STÉPHANIE. — A la fin du Ve siècle, l'évêque Étienne éleva contre la basilique de Constantin une basilique orientée vers l'Est qu'on appela la *basilica Stephania* et qui eut son *atrium* commun avec la basilique de Sainte-Restitute. Ces deux églises, soudées l'une à l'autre, eurent chacune son clergé et sa chaire épiscopale mais avec un seul évêque pour les deux cathédrales, ainsi que le dit l'auteur de la *Vita sancti Athanasii* : le saint Livre est formé de deux Testaments.

La *Stephania*, incendiée une première fois au VIIIe siècle, fut démolie à la fin du XIIIe pour faire place à la cathédrale nouvelle que voulait bâtir Charles II d'Anjou. Contre les piliers rectangulaires de plan français qui furent alors édifiés, les architectes royaux adossèrent les colonnes monolithes de la basilique et de l'atrium[2], qui, superposées deux à deux, formèrent, aux retombées des archivoltes, de longues colonnettes de marbre. Quant à la basilique de Sainte-Restitute[3], elle resta, après avoir perdu sa façade et quelques-unes de ses colonnes, une annexe de la cathédrale neuve : encore aujourd'hui, la vieille basilique, étrangement restaurée, fait place à la somptueuse chapelle du Trésor. Mais elle n'a gardé de sa structure primitive que les colonnes et des chapiteaux corinthiens, dont aucun, sans doute, n'a été taillé expressément pour l'édifice constantinien. Tout, dans la construction actuelle, est antérieur ou postérieur au IVe siècle : plusieurs chapiteaux ont des feuilles d'acanthe épineuse qui trahissent l'outil d'un sculpteur byzantin, et les arcs en tiers-point, bandés d'un tailloir à l'autre, ont sans doute été reconstruits au temps de Charles d'Anjou.

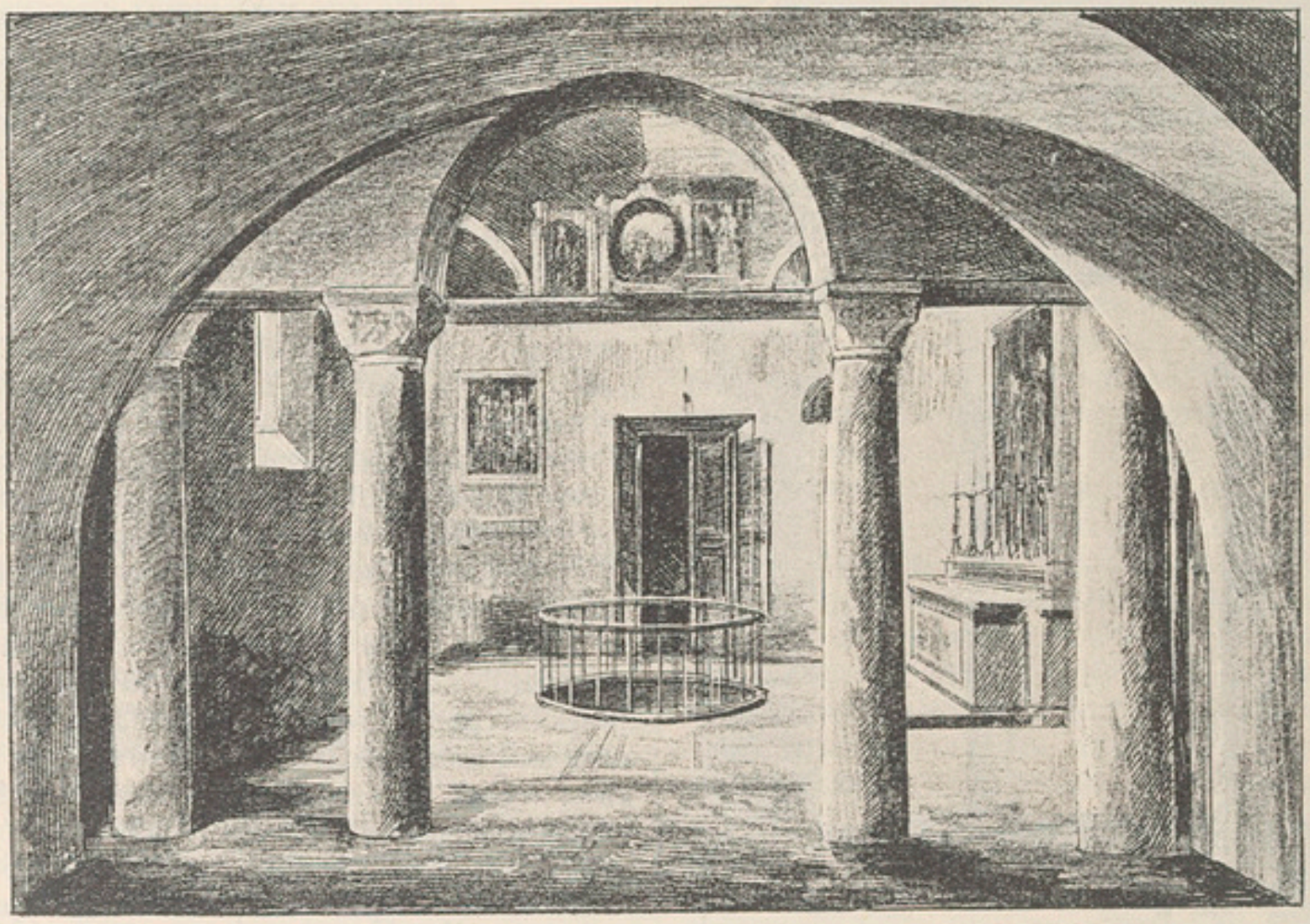

8690. — Vue intérieure du baptistère de Soter, prise de l'ancienne entrée.
D'après van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, p. 105, fig. 118.

« Il n'y a donc plus, dans l'Italie méridionale, aucun monument contemporain de Constantin. Pour trouver des descriptions détaillées et des fragments authentiques, il faut avancer un demi-siècle. A Naples, nous rencontrerons alors les basiliques élevées par l'évêque Sévère, et, à Nole (voir ce nom) les constructions fameuses entreprises par saint Paulin[4]. »

XI. LE BAPTISTÈRE DE SOTER. — A quelques pas de la grande église baroque de Saint-Georges-Majeur, où se trouve murée l'abside de la basilique sévérienne, on peut voir, à Naples, un second monument du Ve siècle, le baptistère de la primitive cathédrale. C'est un modeste édifice de plan carré, surmonté d'une coupole hémisphérique qui repose sur quatre trompes d'angles, voûtées en cul-de-four (fig. 8690). Il s'élève contre l'abside de Sainte-Restitute et n'est séparé de

[1] J.-B. De Rossi, *L'abside della basilica severiana di Napoli*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1880, p. 144-160; le même, *La basilica di S. Giovanni Maggiore in Napoli, ed i nomi di vescovi sui capitelli delle chiese in Italia, in Africa, in Oriente*, dans même revue, 1880, p. 161-168. — [2] Les colonnes antiques employées dans la cathédrale de Saint-Janvier sont de dimensions différentes; on a invariablement, pour figurer la haute colonnette gothique, superposé une des colonnes longues à une des colonnes courtes. Il est très probable que les premières de ces colonnes provenaient de la nef de la *Stephania* et les secondes des portiques qui formaient les quatre faces de l'*atrium*. — [3] Dans la nef gauche de Sainte-Restitute s'ouvre une chapelle au fond de laquelle est une petite abside décorée d'une mosaïque qui représente la Vierge et l'Enfant entre saint Janvier et sainte Restitute. L'inscription métrique qui l'accompagne permet de dater cette mosaïque du XIVe siècle, mais, au temps de Robert d'Anjou, le clergé de la nouvelle cathédrale croyait que l'ancienne église remontait à sainte Hélène, mère de Constantin. Le point obscur n'est pas la mosaïque, mais l'abside qu'elle décore et dont l'axe est perpendiculaire à celui de la nef de Sainte-Restitute. L'orientation de ces églises est déconcertante : l'abside de *Santa Maria del principio* est à l'Ouest, celle de Sainte-Restitute au Nord, celle de la *Stephania* était à l'Est. — [4] E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*.

la nef latérale de l'église que par une paroi [1]. La date de ce baptistère a été pendant longtemps un sujet de discussion. En effet, la chronique des évêques de Naples et son appendice, rédigés au IXe siècle, et qui ont l'autorité d'un *Liber pontificalis*, relatent la construction de deux baptistères : le plus grand, élevé à la fin du Ve siècle par l'évêque Soter; le plus petit, élevé par l'évêque Vincent, après 550 [2]. La plupart des érudits napolitains imaginèrent que le baptistère actuel était le plus petit; ils le placèrent en conséquence au VIe siècle; d'autres négligèrent le témoignage de la chronique pour accepter celui d'une inscription *italienne* qui attribue la fondation de « cette chapelle » à Constantin lui-même [3]. C'est alors qu'intervint Eug. Müntz (voir ce nom) qui reprit le problème et lui donna une solution.

Dans la seconde moitié du Ve siècle, dit-il, l'évêque Soter fit construire près de la cathédrale, à l'intérieur de l'évêché, un baptistère de dimensions considérables: *fecit et baptisterium fontis majoris intus episcopio; fuit temporibus Hilarii, Simplicii, Felicis papæ et Leonis imperatoris* [4]. D'autre part, au VIe siècle, sous le pontificat de Pélage et de Jean III (555-573?), on construisit dans la même région un baptistère plus petit, dans lequel prirent place de riches peintures (*Vincentius episcopus*) *fecit baptisterium fontis minoris intus episcopio, et accubitum juxta positum grandis operis depictum* [5]. Ce second baptistère, d'après Assémani, Mazzocchi [6], Parascandolo, Galante [7], serait identique à celui qui s'élève de nos jours encore à côté du dôme, au bout de la basilique de Sainte-Restitute, et qui se distingue par ses belles mosaïques.

Un troisième parti attribue la fondation du baptistère actuel à Constantin même; il s'appuie sur le témoignage de Jean Villani, dans sa *Chronique napolitaine* et sur une inscription encastrée dans l'édifice et ainsi libellée : *Questa cappella la edificai lo imperatore Costantino ali anni CCCXXXIII poy la nativi de Xpo. Et la consecrai S. Silvestro et ave nome S. Joanne ad fonte et ave indulgentia ifinita.* Au nombre des partisans de cette manière de voir on peut citer Catalani [8] et les critiques d'art Crowe et Cavalcaselle [9], peu familiers avec ces lointains problèmes.

Un examen approfondi conduisit Eug. Müntz [10] aux conclusions suivantes : Si le caractère des figures s'accorde mal avec les monuments de la seconde moitié du VIe siècle, il s'éloigne aussi singulièrement de ceux du temps de Constantin. Un abîme sépare les mosaïques du mausolée de Sainte-Constance, près de Rome, de celles de notre baptistère. Dans celui-ci, à côté de fonds exclusivement composés de cubes d'un bleu lapis, on remarque la profusion des cubes d'or dans les vêtements ou les accessoires, signe indéniable de la décadence de l'art. Le choix des sujets, le style des compositions aussi témoignent en faveur d'une époque plus avancée que le IVe siècle : les scènes, surtout celles qui ont pour acteur le Christ, se distinguent par leur variété et par leur aisance. On remarque en outre plusieurs motifs absolument inconnus aux chrétiens de la primitive Église, par exemple les symboles des évangélistes. Ces symboles n'apparaissent qu'avec le Ve siècle; les plus anciens que l'on connaisse sont ceux de Sainte-Pudentienne. D'autre part, les arguments qui plaident contre le VIe siècle ne sont pas moins sérieux que ceux qui plaident contre le IVe siècle. Le modelé est encore serré et correct, les contours sont relativement purs et élégants; les proportions sont justes. On remarquera en outre le talent avec lequel les figures sont individualisées, la dignité et la noblesse des gestes.

En se prononçant pour la première moitié du Ve siècle, c'est-à-dire pour l'époque de l'évêque Soter, on coupe court aux difficultés que nous venons de signaler. C'est en effet avec les monuments de cette époque, notamment avec les mosaïques de la nef et de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure (voir ce nom), 432-440, que les mosaïques du baptistère de Naples offrent le plus d'analogies.

A ces considérations doit s'ajouter une observation topographique, qui est décisive. Le baptistère actuel était, comme l'indique la place qu'il occupe à l'abri de Sainte-Restitute, le baptistère de la première cathédrale. L'autre baptistère fut destiné à desservir la seconde cathédrale, la *Stephania*, fondée près de vingt ans après la mort de Soter, par le second de ses successeurs [11].

« Le baptistère napolitain, négligé par tous les historiens de l'architecture, est peut-être la plus remarquable construction du Ve siècle qui subsiste en Italie. Qu'on le compare, en effet, au grand baptistère de Nocera dei Pagani, si souvent dessiné [12]. Ici, nous trouvons une calotte posée directement sur un cylindre et épaulée par la voûte annulaire du pourtour; la grande rotonde, bâtie près de la route qui conduit de Naples à Salerne, n'a rien qui diffère de constructions romaines, comme le mausolée de Sainte-Constance et le baptistère du Latran. Au contraire, le baptistère de Naples, contemporain de la chapelle funéraire de Galla Placidia (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom) à Ravenne, est, en Italie, l'un des plus anciens exemples d'une coupole sur plan carré; il est, dans le monde, le premier édifice chrétien où le passage de la coupole au carré du plan soit ménagé au moyen de *trompes d'angle*, qui sont l'élément le plus caractéristique de l'architecture sassanide [13]. Le procédé persan se répandit dans les provinces chrétiennes de l'empire d'Orient; on le retrouve à Ravenne, au temps de Justinien. Sous les stucs qui ont défiguré toute la partie supérieure de l'église de Saint-Vital, on a découvert en 1900 huit petites trompes d'angle, par l'intermédiaire desquelles était ménagé le passage de l'octogone du plan au cercle sur lequel s'élève la coupole [14]. Par la suite, il faudra attendre jusqu'au Xe siècle pour retrouver, dans l'art byzantin, de nouveaux exemples de cet artifice de construction [15]. Mais on ne peut mettre en doute l'origine orientale de trompes d'angle pareilles à celles qui sont établies sous la coupole du baptistère de Sainte-Restitute. Dès le Ve siècle, certains détails de construction et de décoration se trouvaient importés de l'Orient à Naples [16]. »

[1] La vasque autrefois encastrée dans le pavement en même mosaïque de ce baptistère était un énorme canthare de porphyre, orné de motifs bachiques. Cette vasque a été transportée, en 1621, dans la cathédrale angevine, où elle sert encore aux baptêmes. — [2] *Monum. Germ. hist., Scriptores rerum italicar. et longob.*, p. 412, 437. — [3] E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, t. I, p. 40. — [4] Parascandolo, *Memorie... delle chiese di Napoli*, 1847-1848, t. I, p. 95-96. — [5] Muratori, *Scriptores rer. italicar.*, t. I, 2e part., p. 299. — [6] *De rebus neapolitanis et siculis : Dissertatio hist. de cath. Ecclesiæ Neapolitanæ*, 1751. — [7] *Guida sacra della città di Napoli*, p. 29. — [8] *Le chiese di Napoli*, t. V, Napoli, 1845, p. 47. — [9] *Storia della pittura in Italia*, t. I, p. 15. — [10] *Revue archéologique*, 1883, p. 21-27. — [11] E. Bertaux, *op. cit.*, p. 40. — [12] Cf. Dehio et Bezold, *Die kirchl. Baukunst des Abendlandes, Atlas*, t. I, pl. VIII, n. 3, 4. — [13] Les trompes d'angle du baptistère de Naples, régulièrement *voûtées en briques*, n'ont qu'un rapport éloigné avec les larges dalles de pierre *posées en encorbellement* dans les angles de certains monuments païens ou chrétiens du Hauran (voir ce nom). Voir les dalles qui ménagent le passage du carré ou de l'octogone du plan au cercle dessiné par la base de la coupole dans les édifices d'Oum-es-Zeitoun et d'Ezra. De Vogüé, *Syrie centrale*, t. I, p. 44, 51, pl. VI, XXI. — [14] Cf. C. Ricci, dans *L'arte*, t. III, 1900, p. 409. Les niches formant trompes sont indiquées sur un dessin de San Gallo, représentant l'intérieur de Saint-Vital, qui est conservé au musée des Offices à Florence. *Ibid.*, p. 408. — [15] A. Choisy, *L'art de bâtir chez les Byzantins*, p. 80. — [16] E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, p. 40-41.

L'étude du cycle formant la décoration du baptistère napolitain soulève de réelles difficultés par suite des détériorations subies par l'œuvre primitive. En beaucoup d'endroits, les cubes ont été détachés, corrodés, pulvérisés, remplacés par du stuc ou par une couche de peinture que l'humidité régnante a mise à mal. Il est permis de supposer que ces peintures reproduisent ou reproduisaient les sujets traités dans les mosaïques dont elles ont pris la place; mais il ne faut pas y chercher une rigueur de reproduction bien grande, car les unes, les portraits en buste du Christ et de la Vierge, datent, d'après Salazaro [1], du XIIIe siècle, les autres ont l'air de travaux du XVIe ou même du XVIIe siècle, toutes époques où l'on ne se piquait pas de scrupules excessifs. Une restauration a eu lieu de nos jours par les soins de deux mosaïstes d'une habileté consommée : Cherubini et Valenzi [2].

R. Garrucci fut le premier à consacrer une étude à ces mosaïques [3] avec deux planches d'ensemble gravées au trait et assez inexactes. Eug. Müntz fixa l'âge du monument et de sa décoration par l'analyse iconographique [4]. Ensuite Ainalov donna une description plus exacte, éclairée par quelques croquis et par des rapprochements érudits [5]. Survint G.-A. Galante, qui renonça à faire remonter les mosaïques à l'époque constantinienne suivant sa première pensée [6]; néanmoins, il maintient le point de vue que les mosaïques appartiennent à deux époques différentes. E. Bertaux a pu profiter des clichés photographiques exécutés à la suite des restaurations, et il a donné avec une brève

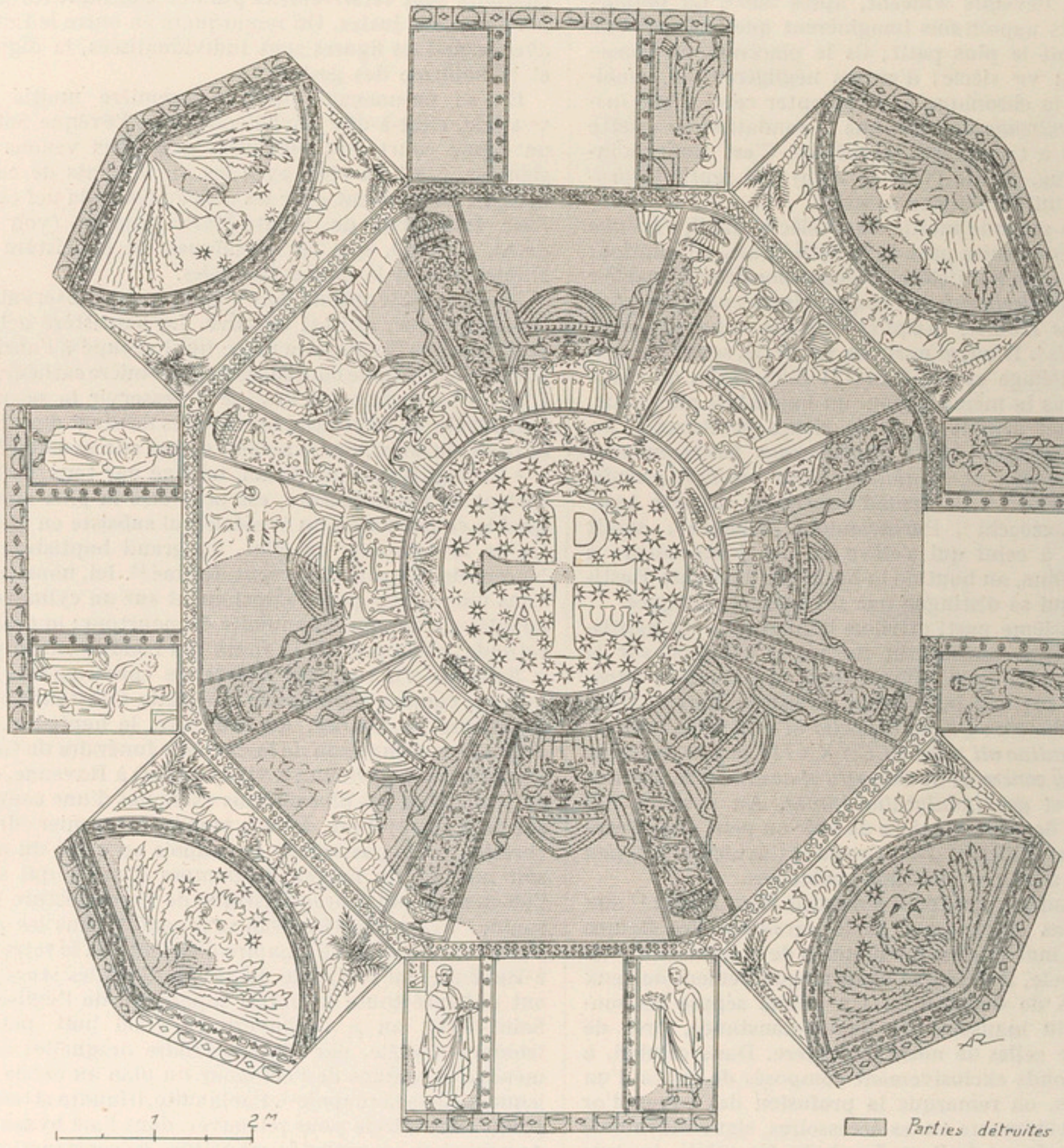

8691. — Vue d'ensemble des mosaïques de la coupole du baptistère de Naples.
D'après le relevé de F. Mazzante, d'après E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, t. I, 1904, p. 47, fig. 7.

[1] *Studi sui monumenti della Italia meridionale dal IV° al XIII° secolo*, p. 8. — [2] C. Stornajolo, *I musaici del battistero di S. Giovanni in Fonte nel duomo di Napoli*, dans *Atti del II° congresso internazionale di archeologia cristiana, 1900*, in-8°, Roma, 1902, p. 269. — [3] *Storia dell'arte cristiana*, t. IV, p. 79-82. — [4] *Les mosaïques chrétiennes de l'Italie. Les mosaïques de Naples*, dans *Revue archéologique*, 1883, p. 21-27. — [5] Ainalov, *Mosaïques du IVe et du Ve siècle* (en russe), Saint-Pétersbourg, 1895, p. 139-148. — [6] G.-A. Galante, *I musaici del battistero del duomo di Napoli*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, t. VI, 1900, p. 99-106.

notice, une copie, légèrement corrigée, du relevé dessiné par Ferd. Mazzante [1] (que nous donnons ici, fig. 8691). Il faut mentionner aussi l'article de C. Stornajolo [2], qui, à la suite de ces restaurations, s'empressa de soutenir que *non si dubita degli archeologi ed intendenti di arte di farli risalire fino al secolo IV*, tandis que M. van Berchem et E. Clouzot [3] y voient « malgré son état de dégradation une des plus belles mosaïques chrétiennes du Ve siècle ». Enfin G. Stuhlfauth [4] s'efforce de rétablir le cycle des mosaïques dont la succession des sujets atteste l'importance accordée par la liturgie au baptême et à l'eucharistie; il croit les mosaïques contemporaines de la période 402-417.

8692. — Centre de la coupole du baptistère.
D'après van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au IXe siècle*, p. 106, fig. 119.

Le sommet de la coupole représente le firmament. C'est un disque bleuâtre orné d'un semis d'étoiles d'or, blanches et bleues, à huit rais, sur lequel se détache le monogramme du Christ avec les lettres symboliques A et ω. Le chrisme se présente sous la forme d'une croix à branches égales; à la branche supérieure se rattache la boucle du P entourée d'un nimbe. Au-dessus du chrisme apparaît la main de Dieu tenant une couronne de feuilles d'or, enrichie d'un saphir et nouée de deux rubans dont les extrémités flottent à droite et à gauche (fig. 8692).

Une deuxième zone entoure la première, elle est peuplée de branches, de palmes, de corbeilles de fruits entre lesquelles s'agite toute une population d'oiseaux, paons, colombes, faisans, perdrix, perroquets. Sur un petit tertre, entre deux palmiers, est perché un phénix nimbé. Tout cela rappelle le pavement de Capoue et la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, au baptistère de Latran et quelques autres ouvrages en mosaïque de la même époque. Les détails ont perdu de leur netteté, mais les contours nous permettent encore d'admirer les attitudes si vivantes et si naturelles de la gent volatile, ainsi que l'élégance des vases.

A cette seconde zone succèdent huit compartiments, de forme triangulaire, c'est-à-dire allant en s'élargissant du sommet à la base. Ils sont ornés dans leur partie supérieure de tentures bleues frangées d'or, analogues à celles qui se voient au baptistère des Orthodoxes à Ravenne, et huit guirlandes de feuillage, de fruits et d'oiseaux, dont une seule subsiste en entier. Ces guirlandes sortent de vases godronnés à

[1] *L'art dans l'Italie méridionale*, in-4°, Roma, 1904, p. 47-49, fig. 7-9, pl. II. — [2] Voir col. 739, note 2. *I musaici del battistero...*, p. 269-276. — [3] *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, in-4°, Genève, 1924, p. 105-110, fig. 118-122. — *Das Baptisterium S. Giovanni in Fonte zu Neapel und seine Mosaiken*, dans *Reinhold Seebergs, Festschrift*, t. II, 1930, p. 181-212, 4 fig. — Une vingtaine d'années auparavant, Muñoz avait donné un commentaire excellent de ces mosaïques, *I musaici del battistero di S. Giovanni in Fonte a Napoli*, dans *L'arte*, t. XI, 1908, p. 433-442.

deux anses; elles portent des feuillages, des fleurs et des fruits : raisins, citrons, grenades. Des oiseaux au plumage multicolore animent cette ornementation, qui conserve toute la richesse de l'art classique; dans le bas, près du vase, un paon; plus haut, une colombe; au sommet, de petits oiseaux. Cette disposition est

Christ,barbu et nimbé,remet à saint Pierre un *volumen* déroulé portant l'inscription :

DOMINVS
LEGEMDAT

Saint Pierre s'approche du Sauveur et porte sur

8693. — Le don de la Loi.
D'après van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, p. 107, fig. 120.

celle de la bande la mieux conservée; nul doute qu'elle ne se répétât dans les autres compartiments. Ceux-ci sont, on l'a vu, au nombre de huit, aujourd'hui réduits à cinq et, parmi ces cinq, deux sont peints. Le compartiment le plus notable est celui qui représente le don de la Loi (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1451-1454).

Debout sur un globe bleu figurant le monde, le

l'épaule gauche une croix monogrammatique, de ses deux mains couvertes par les plis de son manteau il fait le geste de recevoir la Loi que lui tend son maître. Cette figure est assez maltraitée, celle qui lui faisait face représentait saint Paul dont il ne reste que la partie inférieure. Deux palmiers plantés aux deux extrémités encadrent cette scène dont la signification

semble avoir échappé à ceux qui ont précédé Eug. Müntz (fig. 8693).

Dans un autre compartiment, deux scènes de la vie du Christ sont juxtaposées, c'est la rencontre de Jésus au puits de Jacob avec la Samaritaine et le miracle de Cana (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1811, fig. 1989). Le puits ressemble assez à une colonne cannelée en spirale, mais laisse voir la poulie, la corde et le seau; douteux que ce soit Jésus au bord du rivage du lac de Génésareth où évoluent de gros poissons. En pleine eau on aperçoit un homme dans une barque. La scène peut être discutée; il est permis d'hésiter entre la pêche miraculeuse, ou la vocation de Pierre et d'André. Il n'y a pas lieu de discuter la possibilité d'une scène représentant saint Pierre marchant sur les eaux, puisqu'il n'est pas soutenable que le personnage du

8694. — La Samaritaine, les noces de Cana.
D'après *Atti del IIº congresso internat. di arch. crist.*, 1902, p. 273.

le Sauveur est assis, les pieds tournés vers l'extérieur et son attitude présente quelque analogie avec celle du bon Pasteur au mausolée de Galla Placidia. La tête et les épaules manquent, le bras est étendu au-dessus de l'orifice du puits. La Samaritaine, debout, manifeste sa surprise par l'écarquillement des yeux, le poids du corps porte sur la jambe droite, tandis que la jambe gauche fléchit un peu et le genou gauche est saillant sous la robe; les *clavi* de la tunique suivent le galbe du corps. De la main droite, elle soulève un petit seau comme pour offrir à boire au Christ.

En arrière, on voit douze *hydriæ*, les premières plus petites que les secondes. Deux serviteurs s'approchent portant chacun une amphore sur l'épaule gauche pour remplir les jarres. De la main droite, l'écartement des doigts manifeste leur surprise (fig. 8694).

A droite du « don de la Loi » une scène représente un homme debout, nimbé, tourné à droite. Il n'est pas premier plan marche sur les eaux; il se trouve sur la terre ferme et l'autre personnage est dans une barque (fig. 8695).

Nous ne possédons plus qu'un fragment de la scène qui représentait les saintes femmes au tombeau, les myriphores, ainsi que les appelle l'Église grecque (fig. 8696). Un personnage en sandales, la tunique ornée des *clavi* et le *pallium*. Il tient de la main gauche un *volumen*. Derrière lui on aperçoit le soubassement d'un édifice. On a toute raison de croire que le mosaïste a représenté ici l'ange assis au tombeau le matin de la résurrection. On aperçoit encore quelques vestiges d'une des saintes femmes.

Deux tableaux n'étaient plus représentés que par des fresques, mais on a d'assez bonnes raisons de croire qu'ils reproduisaient les mosaïques primitives; la meilleure raison qu'on puisse apporter, c'est que les vêtements sont timbrés de lettres mystérieuses, dont personne n'a pu donner une explication certaine. Sur

une fresque, nous avons le miracle d'Emmaüs; sur l'autre, c'est l'annonciation.

Les deux derniers compartiments ne nous arrêteront guère; c'est à peine si dans l'un on distingue, ou plutôt on devine encore une femme agenouillée; quant à l'autre, il est entièrement nu.

Les différents sujets que nous venons d'énumérer décorent tous la coupole et se développent par con-

8695. — La pêche miraculeuse, vocation de Pierre et d'André.
D'après *L'arte*, t. XI, 1908, p. 441.

séquent sur une surface concave. Ceux que nous allons étudier font, au contraire, partie de l'octogone qui relie la coupole au carré dessiné par les murs du baptistère; ils sont au nombre de douze.

A la droite du spectateur tourné vers l'unique fenêtre du baptistère, est peinte la tête du Christ, de dimensions colossales, avec un nimbe en relief, analogue à ceux du XIIIe au XIVe siècle; c'est en effet à cette époque qu'elle appartient. Selon toute vraisemblance, cette tête occupe la place d'une fenêtre qui aura été murée au Moyen Age, ainsi que la fenêtre qui lui fait face et celle qui fait face à la fenêtre encore existante.

Plus bas, un apôtre ou un saint, vêtu à l'antique, imberbe, sans nimbe, tenant de la main droite une couronne qu'il semble avoir prise sur le socle placé près de lui; son geste a quelque chose de solennel (fig. 8697).

Un second saint, d'apparence juvénile, malgré sa barbe noire, fait face à celui dont nous venons de parler; il tient également une couronne; dans sa main gauche on croit voir un *volumen*. Il n'y a pas la moindre vraisemblance dans la conjecture de Parascandolo qui croit voir ici les apôtres Pierre et Paul. Le visage est austère et les traits sont altérés par une tache sur l'œil droit (fig. 8698).

Sur le mur opposé est peinte, en buste, la Madone. Elle est accostée, comme son Fils, de deux saints ou apôtres, refaits vers le XVIIe siècle; l'un d'eux tient une palme.

Au centre du mur qui fait face à la fenêtre, on aperçoit un grillage peint, qui occupe sans doute l'emplacement d'une ouverture fermée depuis longtemps. Deux personnages (sans nimbe ou du moins sans nimbe apparent), tenant chacun une couronne de chêne aux feuilles dorées, avec une pierre en cabochon au centre, s'avançent vers le grillage; ils viennent chacun d'un côté différent et tournent légèrement la tête vers le spectateur.

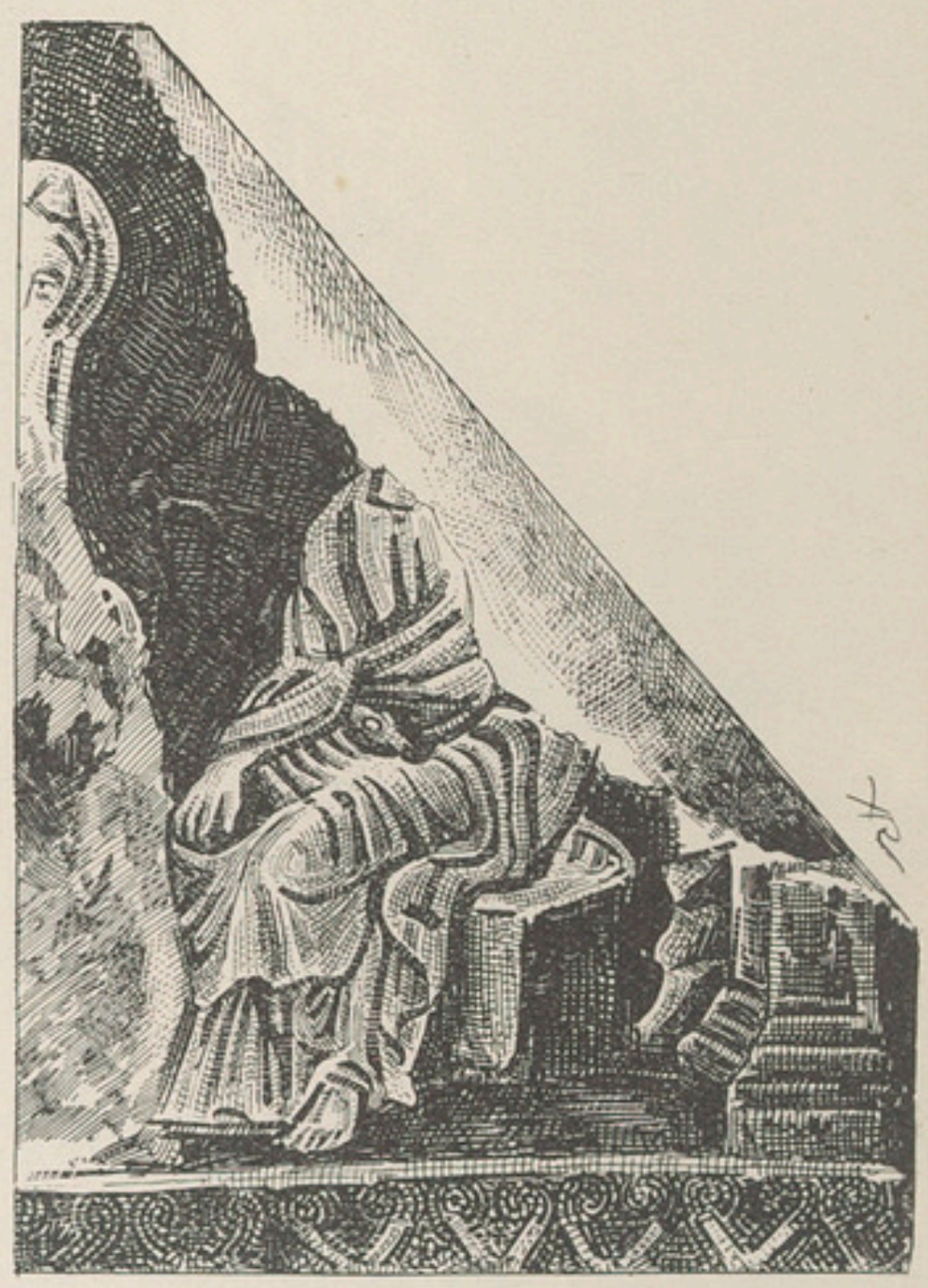

8696. — Les saintes femmes au tombeau.
D'après Bertaux, *L'Italie méridionale*, p. 49, fig. 9.

Le personnage de droite a les cheveux ras et le visage imberbe (fig. 8699); la face de l'autre semble avoir été couverte, à l'origine, d'une barbe grise fort courte (fig. 8700). Leurs vêtements et leurs chaussures sont ceux des anciens Romains : sandales, toge blanche ornée d'un *clavus* de couleur foncée et de lettres. Leur type — têtes un peu rondes, traits accentués, cheveux coupés court — rappelle également les modèles de la bonne époque. Quant au style, il est excellent, plein d'ampleur et de noblesse.

Du côté opposé, c'est-à-dire à droite et à gauche de la fenêtre (qui semble avoir été agrandie après coup), on entrevoit deux figures peintes, faisant pendant à celles que nous venons de décrire et tenant également des couronnes. Elles sont trop ruinées pour que nous nous y arrêtions.

Nous avons dit que pour passer de l'octogone au carré et à la coupole, l'architecte avait eu recours à des trompes d'angle, ce qui a procuré au décorateur quatre absidioles où il a introduit le tétramorphe, c'est-à-dire les quatre figures symboliques de l'Apocalypse. Le bœuf de saint Luc a disparu, l'aigle est très fortement endommagé, le lion et l'ange imberbe et vêtu de blanc sont bien conservés. Nous avons déjà figuré l'ange (voir ci-dessus, fig. 7791), le mufle du lion est remarquablement observé et exécuté

(fig. 8701). Les touffes de la crinière sont effleurées d'or. C'est une question, entre archéologues, de savoir si ces figures sont munies de trois paires d'ailes; ce que l'on pourrait prendre pour des ailes (Mazzocchi est tombé dans cette erreur, ce qui lui a valu une verte semonce du P. Garrucci), ce sont tout simplement des branches disposées sur un triple rang. Telle est l'opinion d'Eug. Müntz, laquelle aujourd'hui est abandonnée par M. van Berchem, en attendant qu'on y revienne. Pour nous, il nous semble que ce sont des ailes, mais d'une exécution assez maladroite et qui ressemblent à des fougères.

On ne remarque pas les livres des évangiles, que ces figures portent d'ordinaire; les deux animaux, aussi bien que l'ange, émergent de nuages rougeâtres et se détachent sur un fond bleu parsemé d'étoiles semblables à celles de la coupole.

Les trois symboles subsistants ne manquent pas d'une certaine allure, quoiqu'ils aient moins de style et de grandeur que ceux de Sainte-Pudentienne. On remarquera l'air terrible du lion, la gueule ouverte, les yeux étincelants. L'ange, représenté à mi-corps, a le visage dur et osseux; ses traits sont ceux d'un adulte, non d'un adolescent. L'aigle est à peu près ruiné, les cubes d'émail sont tombés les uns après les autres; il semble, d'ailleurs, n'offrir rien qui mérite d'être signalé à l'attention (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2681, fig. 7812).

Les arcs qui surmontent les niches, comme l'arc de la tribune surmonte et encadre l'abside, contiennent des compositions dont l'inspiration se rattache à l'art des catacombes, cet art si serein et si abstrait. Au-dessus de l'ange de saint Matthieu on aperçoit deux cerfs s'avançant vers un berger debout, au centre. Au-dessus du lion de saint Marc, deux agneaux de proportions fort justes vont à la rencontre l'un de l'autre; ils sont suivis chacun d'une colombe qui se retourne comme pour becqueter les fruits du palmier placé à l'extrémité; au centre, entre les agneaux, est assis ou plutôt étendu un berger, d'une taille infiniment plus petite que celle des animaux confiés à ses soins; il a pour vêtement une tunique courte, d'un ton bleuâtre, nouée à la ceinture, et des jambières; une de ses mains est appuyée sur un bâton, l'autre étendue.

8697. — Saint inconnu.
D'après Bertaux, *L'Italie méridionale*, pl. II, n. 4.

On rapprochera cette figure de celles qui ornaient autrefois la mosaïque du portique de Saint-Venance, au baptistère du Latran (voir ce nom), de celles de la mosaïque de Saint-Clément de Rome (voir *Dictionn.*, au mot Mosaïques), et enfin de celles qui sont sculptées sur un si grand nombre de sarcophages[1].

Des scènes analogues se voient au-dessus des deux autres niches du baptistère : au-dessus de l'aigle, ce sont des cerfs, au-dessus du bœuf de saint Luc ou, du moins, de l'emplacement qu'il occupait, des agneaux fort maltraités par le temps.

Telle est, dans son ensemble, cette page importante du ve siècle, trop longtemps négligée des archéologues, et qui, par ses sujets comme par son style, mérite de

8698. — Saint inconnu.
D'après une photographie.

prendre place immédiatement après les grandes mosaïques de Rome et de Ravenne[2].

XII. Mosaïques. — Les mosaïques de Naples, disait Eug. Müntz, « ne le cèdent en nombre et en importance qu'à celles de Rome et de Ravenne[3] ». Nous allons les énumérer et les étudier.

1° *Catacombes.* — Pas plus qu'à Rome, la mosaïque n'a pris beaucoup de développement à Naples, dans les catacombes. En 1649, Celana visita la crypte située près de l'église et du couvent de San Severo ; il y découvrit des *pitture, pezzi di mosaico svisati, iscrizioni greche coverte di nitro, sopra ed intornō alle nicchie sepolcrali*[4]. De son côté, Scherillo mentionne dans les catacombes de Saint-Janvier des vestiges de mosaïques[5].

Pl. I, A, n. 4 : *Cripta ora chiusa... A destra è un piccolo loculo con reliquie di bel musaico.*

B, n. 6 : *Celletta che ha sul davanti due colonnette rilevate nel tufo. La volta è ornata di musaico.*

N. 7 : *Edicoletta simile all' antecedente La volta n'è ornata di musaico.*

Pl. II, n. 25 : *Residui di musaico sulle pareti.*

Pl. II, n. 27 : *Cella con resti di musaico.*

Il ne faut pas se laisser piper par le mot « catacombes » et croire que les mosaïques qui s'y trouvent sont contemporaines de l'excavation et, par conséquent, antérieures aux décorations de même nature qui se voient dans les sanctuaires élevés à la surface du sol. C'est le cas pour l'épitaphe de saint Gaudiosus, dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 665-668, fig. 4876). Baronius en a parlé : *Vidi ejusdem [sancti] cœmeterium subterraneum in suburbiis Neapolis, ubi hactenus inter alia nobilia antiquitatis monu-*

8699. — Saint inconnu.
D'après une photographie.

menta ipsius tumuli servatur inscriptio musivo opere exarata, licet ob vetustatem, jam pene diminuta, his verbis[6] ... La transcription de Baronius est peu fidèle, mais le saint évêque africain fut enterré le 28 octobre 453. Parascandolo, l'historien des églises de Naples[7] nous dit que l'arcosolium était orné de mosaïque et offrait l'image coloriée du saint et l'épitaphe en lettres dorées sur fond d'azur. L'image du saint était *tutta a grosso musaico*, entourée de pampres chargés de raisins. Voici le texte de l'inscription[8] :

HIC REQVIESCIT IN PACE SCS GAVDIO
SVS EPISC·QVI VIXIT ANNIS LXX... VS DIE
VI KAΛE· NOVEMBRES COinDIC · VI ·

2° *La basilica severiana.* — L'évêque Sévère, au IVe siècle, construisit une basilique près de Saint-Fortunat et la fit décorer de mosaïques. On y voyait le Christ assis au milieu des douze apôtres : au-dessous de lui se tenaient les quatre prophètes : Isaïe, tenant

[1] R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CCCLIX, CCCLXIII, CCCLXVI, CCCLXXIII, etc. — [2] Eug. Müntz, *Les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dans *Revue archéologique*, 1883, p. 25-27. — [3] E. Müntz, *Les mosaïques de Naples*, dans *Revue archéologique*, 1883, p. 16. — [4] Sanchez, *Campania sotterranea*, t. II, Napoli, 1883, p. 419; cf. p. 456. — [5] Scherillo, *Archeologia sacra*, t. I, Napoli, 1875, p. 104, 106, 112. — [6] Baronius, *Martyrologium romanum*, 1598, p. 532-533. — [7] Parascandolo, *Memorie... delle chiese di Napoli*, t. I, Napoli, 1847, p. 67-68. — [8] G.-A. Galante, *Guida sacra della citta di Napoli*, in-8°, Napoli, 1873, p. 446. — [9] Cf. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. X, n. 1538.

une couronne d'olivier; Jérémie tenant du raisin, Daniel une gerbe, Ézéchiel des roses et des lis :

Severus episcopus sedit annos XLVI, menses II, dies XI. Hic fecit basilicas quatuor; unam foris urbem juxta Sanctum Fortunatum, et aliam in civitate mirificæ operationis, in cujus apside depinxit ex musivo Salvatorem cum XII apostolis sedentem, et habentem subtus quatuor prophetas, distinctos pretiosis marmorum metallis. Esaias cum olivæ corona, nativitatem

8700. — Saint inconnu.
D'après une photographie.

Christi et perpetuæ virginis Dei Genetricis Mariæ designare voluit, dicendo : FIAT PAX. *Hieremias per uvarum offertionem, virtutem Christi et gloriam passionis præfigurat, cum dicitur :* IN VIRTVTE TVA. *Daniel spicas gerens, Domini adnuntiat secundum adventum, in quo omnes boni et mali colligentur ad judicium. Propterea dictum est :* ET ABVNDANTIA. *Ezechias proferens manibus rosas et lilia, fidelibus regnum cœlorum denuntians. Unde scriptum est :* IN TVRRIBVS TVIS. *Etenim in rosis sanguis martyrum, in liliis perseverantia confessionis exprimitur...*

Fuit autem temporibus Silvestri papæ et Constantini Augusti, et perduravit usque ad Damascum papam, transiliens apostolicos hos, Marcum, Julium, Liberium, Felicem[1].

3° *Le portrait de Théodoric, au Forum.* — Cette mosaïque offrait le plus haut intérêt. Voici ce que Procope nous en apprend ainsi que sur la légende à laquelle ce monument donna naissance :

Hoc interim spatio Neapoli res hujusmodi contigit : In foro visebatur Theodorici Gothorum regis effigies, ex lapillis compacta, minutis admodum et versicoloribus fere singulis. Hujus caput olim, vivente Theodorico, defluxit, turbatis sponte sedibus lapillorum : ac brevi Theodorici consecutus est obitus. Octo post annis, dilapsis repente calculis, qui imaginis ventrem conflabant, decessit statim Atalaricus, Theodorici nepos ex filia. Aliquanto post ceciderunt lapilli, qui circa verenda erant ; tunc inter homines esse desiit Theodorici filia Amalasuntha. Quæ cum ita se habuissent, Gothis Romam obsidentibus, reliquæ partes imaginis, a femoribus ad imos pedes corruerunt itaque ex pariete effigies prorsus abolevit. Inde Romani capto omine, belli victorem fore imperatoris exercitum asseverabant[2].

4° *La Stephania.* — Jean Diacre nous fait connaître un monument insigne de l'art de la mosaïque à Naples et il le décrit en peu de mots : *Hic* (l'évêque Jean) *absidam ecclesiæ Stephaniæ, labsam* (sic) *ex incendio reformavit. In qua ibidem ex musivo depinxit transfigurationem Domini nostri summæ operationis*[3]. L'évêque Jean fut contemporain des papes Agapit, Silvère, Vigile; il vécut donc vers le milieu du VIe siècle (535-555). Les archéologues napolitains ne sont pas d'accord entre eux sur la question de savoir si cette mosaïque fut exécutée dans l'église Sainte-Restitute[4] ou dans l'église Sainte-Stéphanie[5]. Ce qui n'est pas discuté, c'est que, dès le VIIIe siècle, sous le pontificat d'Étienne IV ou sous celui d'Hadrien, la Stéphanie brûla : *Ecclesiæ Salvatoris, quæ de nomine sui auctoris Stephania vocitatur, divino* (*quod flens dico*) *judicio igne cremata est*[6]. Le sanctuaire ne tarda pas à se relever de ses ruines, mais nous ignorons si les mosaïques furent comprises dans la restauration : *Ac deinde totius populi forti roboratus adjutorio, eamdem renovavit ecclesiam Stephanus episcopus versibus ad instar fenicis descriptis.*

Un auteur du commencement du XVIIe siècle, Cesare d'Eugenio Caracciolo, rapporte une étymologie du nom de « Stéphanie », à travers laquelle il est peut-être permis de voir une autre peinture en mosaïque décorant la même église : *Altri finalmente dicono che fosse detta la Stephania della parola greca Stephanos, che significa corona e cio per vedersi nella figura del Salvatore 24 seniori ginocchiati, i quali offeriscono le sue corone al Salvatore conforme la visione dell' apostolo S. Gio. nel Apocalisse*[7].

Nous savons qu'au VIIIe et au IXe siècle rien n'était plus fréquent que les mosaïques représentant les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse. Or, sur l'arc triomphal de l'église Sainte-Restitute, on voit aujourd'hui encore une peinture, exécutée par Nicolas Vaccaro, qui nous montre le Christ trônant au milieu de cette troupe d'élite[8]. On pourrait admettre avec beaucoup de vraisemblance que cette peinture a remplacé une mosaïque représentant le même sujet, si toutefois il était prouvé que Sainte-Restitute et la *Stephania* ne sont qu'un seul et même édifice[9].

5° *Santa Maria del Principio.* — Il s'agit ici d'une mosaïque attribuée par erreur au IVe siècle. « D'après une ancienne tradition, écrit Eug. Müntz, l'église Santa Maria del Principio serait la première de Naples, et peut-être même de toute l'Italie, dans laquelle on ait peint l'image de la Vierge. » Plusieurs auteurs ajoutent que sainte Hélène fit copier en mosaïque cette peinture, en y joignant les figures de saint Janvier et de sainte Restitute, et ils identifient avec l'ouvrage exécuté sous ses auspices celui qui se trouve dans une des chapelles de la petite basilique située à côté du dôme. D'autres écrivains, plus circonspects,

[1] Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. I, part. 2, p. 293-294. — [2] Procope, *De bello Gothorum*, l. I, c. XXIV, Bonn, 1833, p. 116-117. — [3] *Chronicon episcoporum S. Neapolitanæ Ecclesiæ*, c. XXII, dans Muratori, *Rer. italic. scriptores*, t. I, part. 2, p. 298. — [4] Parascandolo, *Poche cose in onore del vero*, dans *Statistica letteraria*, n. 4. — [5] Loreto, *Poche cose... su le due chiese S. Restituta et S. Stephania*, s. l. n. d., p. 5 sq. — [6] *Op. cit.*, dans Muratori, *op. cit.*, t. I, part. 2, p. 311. — [7] Id., *ibid.* — [8] *Napoli sacra*, Napoli, 1624, p. 15. — [9] Catalani, *Le chiese di Napoli*, t. I, p. 22. — [10] Eug. Müntz, *Les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dans *Revue archéologique*, 1883, p. 28-30.

admettent que la mosaïque actuelle est une copie faite au XIVe siècle, mais une copie littérale, de l'ouvrage exécuté sous les auspices de la mère de Constantin[1]. Ces assertions méritent d'être examinées avec soin. Notons d'abord qu'aucun document ancien ne mentionne la part que sainte Hélène aurait eue à l'exécution de l'ouvrage en question. L'inscription même qui est tracée au-dessous de la mosaïque et qui appartient à l'année 1322 est muette sur ce point; elle se borne à dire que l'édifice dont cette mosaïque fait partie a été construit par la sainte impératrice :

Lux deus immensa postquam descendit ad ima
Annis trecentis completis atque peractis
Nobilis hoc templum sancta construxit Helena

« Le silence des textes est corroboré par le style de la mosaïque. Cet ouvrage ne ressemble en rien à un travail du IVe siècle; le costume, les attributs, les types, ne laissent aucune place au doute. Bien plus, l'ensemble de la composition ne permet même pas de supposer que nous ayons devant nous un fond ancien, ayant subi des remaniements. En effet, la Vierge, assise sur un trône dont les colonnes torses sont incrustées d'*opus cosmaticum* et tenant sur ses genoux l'enfant Jésus, est un motif peu en harmonie avec les peintures de l'époque constantinienne; la croix fixée au bout d'une longue hampe, que l'on voit dans sa main, la colombe qui voltige au-dessus de sa tête, ne jurent pas moins avec les idées de cette époque; il en est de même de la mitre et de la crosse qui servent d'attributs à saint Janvier[2]. Si nous ajoutons que ces figures, ainsi que celle de sainte Restitute qui les accompagne, ont l'expression sentimentale propre aux écoles de Sienne ou d'Assise, et que la niche dont elles tapissent les parois est voûtée en ogive, on nous croira sur parole si nous affirmons que, par le style comme par le sujet, la mosaïque de l'église *Santa Maria del Principio* appartient tout entière à quelque trécentiste, auquel elle fait d'ailleurs le plus grand honneur[3]. »

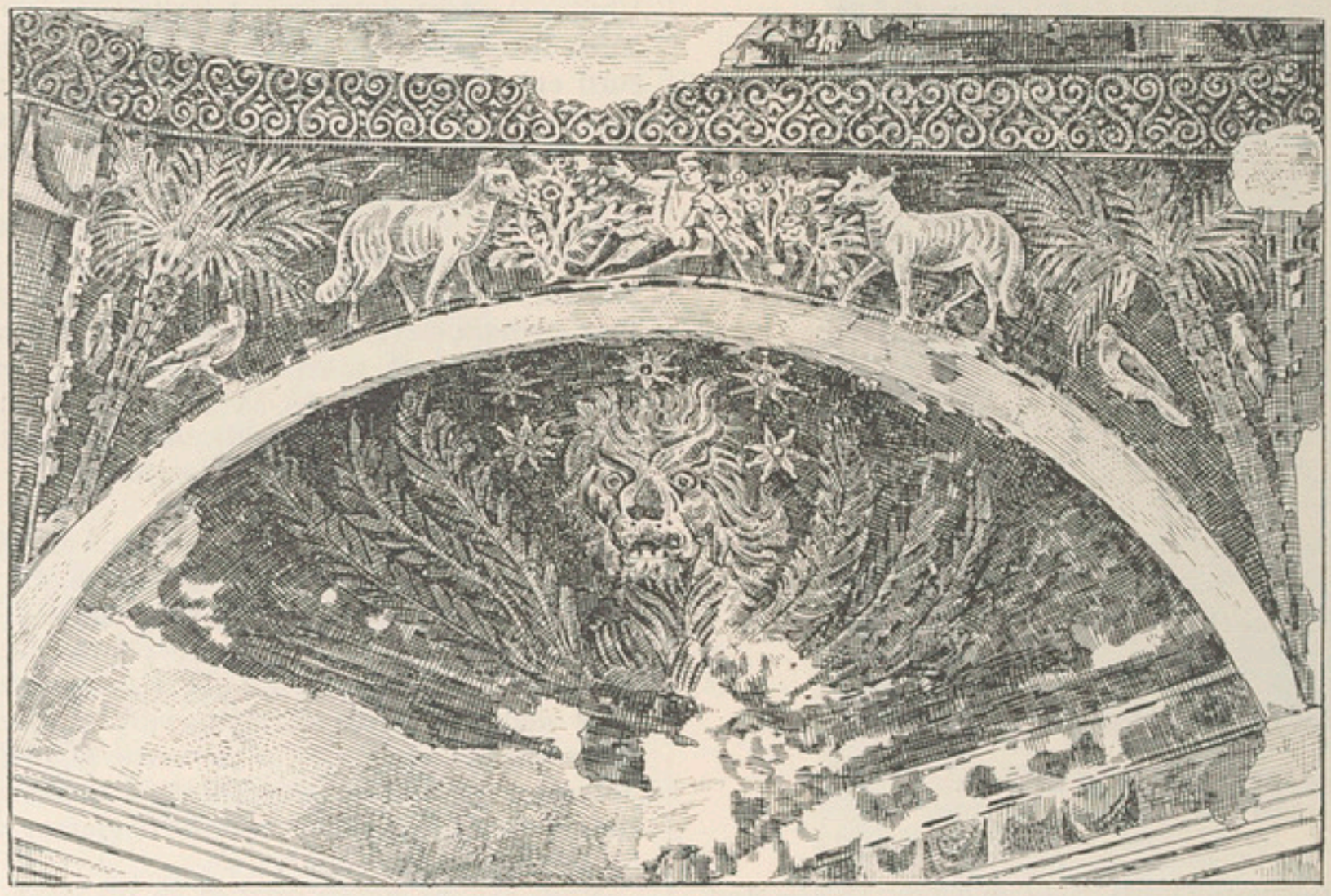

8701. — Le lion, symbole de saint Marc.
D'après van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, p. 108, fig. 121.

XIII. Le *comes* de Naples. — Parmi les manuscrits conservés au British Museum, il en est deux qui offrent pour le présent travail un intérêt particulier : ce sont le ms. *Cotton Nero D. IV* et le ms. *Regius I. B. VII*, tous deux contemporains. Le premier des deux est célèbre sous le nom d'Évangile de saint Cuthbert, il a été écrit à Lindisfarne vers l'an 700, plus tôt peut-être. Le texte latin y est accompagné d'une traduction saxonne et chacun des quatre évangiles est précédé d'une liste des jours ou des circonstances auxquels sont assignés tels et tels passages. Le texte fut publié en 1854 : *The Lindisfarne and Rushworth Gospels. Now first printed from the original manuscripts*, part. I, *edited by* J. Stevenson, parts II-IV *by* George Waring, 4 vol. in-8°, mais les *capitula* avaient été omis. Autre édition à Cambridge : *The Holy Gospels in Anglo-Saxon, Northumbrian, and Old Mercian versions... together with the early latin version as contained in the Lindisfarne ms. collated with the latin version in the Rushworth ms. edited... by...* W.-W. Skeat, 4 vol. in-4°; *S. Marc*, 1871; *S. Luc*, 1874; *S. Jean*, 1878; *S. Matthieu*, 1887; ici les *Capitula* étaient donnés, mais les liturgistes ne s'en avisèrent que longtemps après, quand dom G. Morin les fit connaître à propos de *La liturgie de Naples au temps de saint Grégoire d'après deux évangéliaires du VIIe siècle*, dans *Revue bénédictine*, 1891, t. VIII, p. 481-493, 529-537; puis en appendice [IV] sous le titre *Capitula evangeliorum Neapolitana*, dans *Anecdota Maredsolana*, t. I, 1893, p. 426-435. C'est cette dernière publication que nous suivons ici.

Ces *Capitula* représentent la liturgie de Naples au début du VIIe siècle; en voici la preuve : la fête de saint

[1] Eug. Caracciolo, *Napoli sacra*, Napoli, 1624, p. 12; Catalani, *Le chiese di Napoli*, t. I, Napoli, 1845, p. 48. — [2] La figure de saint Janvier est gravée dans les *Succincte notizie intorno alle facciata della chiesa cattedrale napolitana*, Napoli, 1789, p. 33. Vers 1848, la mosaïque a été restaurée par Raph. Piedimonte; cf. L. Loreto, *Guida per la sola chiesa metropolitana cattedrale di Napoli*, Napoli, 1849, p. 141. — [3] Eug. Müntz, *Les mosaïques chrétiennes de l'Italie. Les mosaïques de Naples*, dans *Revue archéologique*, 1883, p. 19-20.

Janvier, patron principal de Naples, est précédée d'un jeûne; en outre, la dédicace de la basilique de Saint-Étienne se retrouve, au 1er décembre, dans le célèbre *Kalendarium marmoreum Neapolitanum*, du IXe siècle (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1592, fig. 1864).

La présence de particularités liturgiques napolitaines sur un évangéliaire de Lindisfarne s'explique par le fait que Théodore de Tarse vint, en 668, en Angleterre avec un personnage nommé Hadrien, abbé d'un *monasterium Nisidanum quod est non longe a Neapoli Campaniæ* [1], et qui doit être identifié avec la petite île de Nisita, entre Naples et Pouzzoles, l'ancienne *Nesis* mentionnée parmi les donations faites par Constantin à l'Église de Naples [2]. Dès son arrivée en Angleterre et sa prise de possession du siège de Cantorbéry, Théodore entreprit la visite de l'île : *moxque peragrata insula tota... per omnia comitante et cooperante Hadriano disseminabat* [3]; ils vinrent à Lindisfarne dont Théodore consacra la cathédrale en bois. Le vieil évêque transportait partout avec lui un Homère qu'il lisait sans cesse [4], on peut penser que son compagnon Hadrien avait dans ses bagages des livres liturgiques qu'il donnait ou prêtait aux communautés parmi lesquelles il séjournait. C'est ainsi qu'un évangéliaire napolitain aura été copié et a donné naissance aux deux manuscrits du British Museum.

Les deux évangéliaires anglo-saxons permettent de reconstituer la liturgie de Naples dans la première moitié du VIIe siècle, vers l'époque de saint Grégoire. Ils nous indiquent les jours auxquels on doit faire usage de tel évangéliste, mais ils ne précisent pas davantage; ils n'indiquent pas les péricopes elles-mêmes. De plus, les jours sont pêle-mêle, suivant l'ordre des évangélistes qu'on y devait lire.

Dom Morin a donné le texte des *Capitula* d'après les deux manuscrits mentionnés plus haut. « Généralement, dit-il, je suivrai l'évangéliaire de saint Cuthbert, sans perdre de vue toutefois les ressources que peut offrir le cod. *Reg. I. B. VII*, pour la distribution des titres. Les numéros qui précèdent chaque article ont été ajoutés par moi. Quant aux péricopes, voici sur quel principe se base mon système de reconstitution :

« Il est facile de voir que la liste des *Capitula* procède concurremment avec le texte même de chaque évangéliste, c'est-à-dire qu'on a mis d'abord les jours où on lisait quelque chose du premier chapitre, puis ceux dont l'évangile était tiré du second chapitre et ainsi de suite. Cela posé, le titre seul de la fête, mis en regard de l'endroit de l'évangile auquel on est parvenu, suffira à lui seul pour faire deviner plus d'une péricope d'une façon assez précise. Pour les jours, au contraire, dont l'indication ne suggère aucun texte en particulier, on pourra souvent, à l'aide des péricopes déjà fixées, marquer d'une manière générale le chapitre ou les chapitres auxquels étaient empruntées les lectures.

« Outre ces indices intrinsèques, nous avons toujours la ressource d'une comparaison avec les plus anciens livres liturgiques, soit de Rome, soit des Gaules et de l'Espagne, soit surtout du nord de l'Italie, comme le missel ambrosien et celui de Bobbio. Bien plus, un auteur célèbre, tout proche des temps et des lieux où fut exécuté l'évangéliaire de saint Cuthbert, Bède lui-même, pourra en plus d'une rencontre nous venir en aide. Il paraît difficile de nier qu'il ait connu et suivi dans quelques-unes de ses homélies sur l'Évangile nos *Capitula* de Naples, de préférence aux péricopes strictement romaines. On aura occasion d'en signaler en note quelques exemples assez curieux.

« Voici donc le texte même des quasi-capitulaires, tels qu'ils sont disposés dans les deux évangéliaires anglo-saxons [5]. »

I. CAPITULA DISPOSÉS SUIVANT L'ORDRE DES MANUSCRITS : *Brit. Mus. Cotton Nero D. IV, et Regius I. B. VII.*

Avant l'évangile de saint Matthieu (fol. 24 *a*, col. 1).

1. Pridie natale domini I, 18.
2. In stilla domini ad missa publica II, 1.
3. Innocentum II, 16.
4. Post secunda dominica feria IIII de aduentum III, 1.
5. In stilla domini nocte III, 13.
6. In XLgisima paschæ IV, 1.
7. In ieiunium de stella domini IV, 16.
8. In ieiunium sancti andræ IV, 18.
9. In sanctorum de beatitudinem V, 1.
10. Cotidiana V.
11. De XLgisima feria II V.
12. Post secunda dominica XLgisima feria II V-VI.
13. Dominica IIII quando orationem accipiant VI, 9.
14. Post secunda dominica XLgisima feria VI VI, 16?
15. Cotidiana VI, 24?
16. In dedicationem VII, 24.
17. Cotidiana VIII, 1.
18. Cottidiana de puerum centurionis VIII, 5.
19. Item alia VIII.
20. Cottidiana VIII.
21. Cottidiana VIII.
22. Cottidiana IX, 1?
23. De XLgisima feria VI IX, 9?
24. Post penticosten feria VI in ieiunium IX, 15.
25. Cottidiana IX, 18?
26. Cottidiana IX, 27?
27. In sancti uiti IX, 32-35?
28. In ordinatione episcopi IX, 36.
29. In apostolorum X, 2, 16.
30. In unius confessores X, 32.
31. Dominica de aduentum XI, 2.
32. Cottidiana per messes XII, 1.
33. Item alia XII.
34. Post V. dominicas de XLgisima feria secunda XII, 39?
35. In martyras XII, 46.
36. In XLgisima paschæ XIII, 3.
37. Inuentione crucis domini nostri ihesu xpi XIII, 44.
38. In decollatione sancti iohannis baptistæ XIV, 1.
39. Cottidiana XIV, 13?
40. Cottidiana XIV?
41. Cottidiana XV.
42. Cottidiana XV.
43. De XLgisima feria VI XV-XVI?
44. In natale sancti petri XVI, 13.
45. In unius martyris XVI, 24.
46. In dedicationem XVII, 1.
47. Post secunda dominica XLgisima feria IIII XVII, 20?
48. De XLgisima feria IIII XVIII, 15?
49. Cottidiana XVIII, 23?
50. Cottidiana XIX?
51. In ieiunium sancti petri XIX, 27.
52. Dominica tertia quando psalmi accipiunt XX, 1.
53. In natale sanctorum iohannis et pauli XX, 20.
54. In dedicatione basilicæ stephani XXI, 12.
55. Dominica V quando symbolum accipiunt XXI-XXII.
56. In sancti stephani XXIII, 34.
57. Post secunda dominica de aduentum feria VI XXIV.
58. Post. III. dominicas de aduentum feria IIII XXIV.

[1] Bède, *Hist. eccles.*, l. IV, c. I, *P. L.*, t. XCV, col. 171. — [2] Mazzochi, *De cathedr. eccles. Neap. vicibus*, p. 215-219. L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 200, note 118. — [3] Bède, *op. cit.*, l. IV, c. II. — [4] *Ibid.*, l. III, c. XXV. — [5] G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1891, t. VIII, p. 484-485.

59. Post tertias dominicas de aduentum feria VI XXIV.
60. In martyra XXV, 1.
61. In natale sancti ianuari XXV, 14.
62. Dominica V quando symbulum accipiunt XXV, 31.
63. Die sabbati prima passionem domini nostri ihesu xpi XXVI-XXVII.
64. Sabbato sancto ad sero XXVIII, 1.
65. Dominica sancta pascha ad misa publica XXVIII, 8.

Avant l'évangile de saint Marc (fol. 93 *a*, col. 2).

66. Sabbato sancto mane VII, 34.
67. Post penticosten in ieiunium feria IIII ?
68. Cottidiana ?
69. Die dominica de indulgentia passio domini nostri ihesu xpi XIV-XV.
70. Feria VI de albas paschæ XVI, 1.

Avant l'évangile de saint Luc (fol. 130 *a*, col. 2).

Secundum lucan.

71. In ieiunium sancti iohannis baptistæ I, 5.
72. Dominica. III. de aduentum I, 26.
73. In natale sancti iohannis baptistæ I, 57.
74. In natale domini ad misa publica II, 1.
75. In octabas domini nostri ihesu xpi II, 21.
76. Post dominica. IIII. de epiphania II, 42.
77. Dominica prima de aduentum dñi nri ihu xpi III, 1.
78. Post. V. dominicas de aduentum III.
79. Cottidiana IV.
80. In ieiunium apostolorum V, 1?
81. Cottidiana V.
82. Cottidiana per messes VI, 1.
83. Post pentecosten in ieiunium die sabbati VI, 6.
84. In apostolorum VI, 13.
85. In sanctorum VI, 20.
86. Post. III. dominicas XLgisima feria II ?
87. Cottidiana ?
88. Cottidiana ?
89. In martiras ?
90. Cottidiana ?
91. Cottidiana ?
92. In sanctorum ?
93. Cottidiana ?
94. In martyras ?
95. Cottidiana ?
96. In ieiunium sanctorum iohannis et pauli XII, 1?
97. In unius confessores XII, 8.
98. Cottidiana XII.
99. Post prima dominica de aduentum in ieiunium feria IIII } XII, 35 sq.
100. Post prima dominica de aduentum feria VI }
101. In natale episcopi XII, 42.
102. Cottidiana ?
103. Cottidiana ?
104. In natale sancti laurenti XIV, 13.
105. In ieiunium sancti laurenti XIV, 31.
106. In unius martyris XIV, 26.
107. Cottidiana ?
108. Cottidiana ?
109. Cottidiana ?
110. In XLgisima paschæ ?
111. Cottidiana ?
112. Post. III. dominicas XLgisima feria IIII. XVIII, 1-14?
113. Feria III. de ebdomada maiora ?
114. Cottidiana. ?
115. Item alia ?
116. Feria V mane in cœna dni ad missa. Passio d. n. i. xpi XXII-XXIII.
117. In apostolorum XXII, 30.
118. Die sabbati de albas pasce XXIV, 1.
119. Feria III. de albas pasce XXIV, 13.
120. Feria V. de albas pasce XXIV, 36-49*.
121. In ascensa dñi nni ihu xpi XXIV, 44-53.

*La note suivante insérée en regard du dernier chapitre (ms. *Cotton*, fol. 136 *a*) permet d'indiquer d'une façon précise ces deux dernières péricopes : *Hæc lectio in ebdomada pascæ dum legitur finitur in loco ubi ait :* Quoadusque induamini uirtutem ex alto. *Cum autem in ascensione legitur alio loco incoanda est quo dicit discipulis* : Hæc sunt uerba quæ locutus sum uobis cum adhuc essem uobiscum *usque in finem euangelii.*

Avant l'évangile de saint Jean (fol. 208 *a*, col. 2).

122. In... sci iohannis apostoli et euangelistæ I, 1.
123. Post epiphania dominica prima I, 29.
124. Post epiphania dominica secunda I, 43-51.
125. In uelanda II, 1.
126. In dedicatione sanctæ mariæ II, 13.
127. Dominica. II. XLgisima paschæ II, 19?
128. Post octabas dñi nostri ihu xpi III, 16-19?
129. Post. III. dominicas de ephifania de muliere samaritanæ IV, 5.
130. De XLgisima feria IIII IV.
131. In sancti angeli } V, 1-4.
132. et in dedicatione fontis }
133. Cottidiana ?
134. In natale sci andreæ VI, 8
135. Cottidiana VI**.
136. Post. IIII. dominicas XLgisima feria IIII VI.
137. Post. IIII. dominica XLgisima feria IIII VI.
138. Post. IIII. dominica XLgisima feria II VI-VII?

**Dans le ms. *Cotton* (fol. 204 *b*), parmi les sommaires qui précèdent le texte, vis-à-vis du *capitulum* XV correspondant à Jean, VI 48-55 (cf. Tommasi-Vezzosi, *Opera*, t. I, p. 312) on lit l'annotation suivante : *Legenda pro mortuis.*

139. Post. IIII. dominica de XLgisima die sabbati VII, 22-23*?
140. Post. V. dominica XLgisima feria III VII, 25-30.
141. Sabbato sancto penticosten VII, 37-39.
142. Post. V. dominica XLgisima feria IIII VII, 43-53.
143. Post. V. dominicas XLgisima die sabbati VIII.
144. Post. III. dominicas XLgisima feria VI VIII.
145. De XLgisima post. III. dominicas sabbato mane post scrutinium IX, 1-38.
146. A XLgisima post. III. dominicas die sabbati in ieiunium IX, 39-X, 10?
147. Post. IIII. dominica XLgisima feria VI X.
148. Post. V. dominicas de XLgisima feria VI. de lazarum XI, 1.
149. In agendas XI, 21.
150. Dominica. VI. de indulgentia XII, 1.
151. Feria II. de ebdomada maiorem XII, 12?
152. In natale sanctorum iohannis et pauli XII, 24.
153. In ieiunium sancti ianuari XII, 38?
154. Feria V. ieiunium de cena domini XIII, 1.
155. Feria. IIII. de ebdomada maiorem XIII, 21.
156. Post albas paschæ dominica. II XIV, 1.
157. Dominica sancta penticosten XIV, 15.
158. Post albas paschæ dominica prima XV, 1.
159. Post ascensa domini XV, 26.
160. Post albas paschæ dominica. III XVI, 5.
161. Post. III. dominicas XLgisima feria IIII ab his } XVI, 16.
162. et post albas pascæ dominica. V }
163. Post. III. dominica die sabbati ab his } XVI, 23.
164. et post albas pascæ dominica. IIII }
165. Feria II. post albas XVII.
166. Feria. VI. de ebdomada maiore passio dñi nri ihu xpi XVIII-XIX.
167. Secunda feria pascæ XX, 1.
168. Dominico octabo pascæ XX, 26.
169. Feria IIII. pascæ XXI, 1.
170. In natale sancti petri XXI, 15-19**.
171. In adsumptione sancti iohannis æuangelistæ XXI, 19-24.

*Dans le ms. *Cotton* (fol. 204 *b*), vis-à-vis du *capitulum* XVIII correspondant à ce passage, on lit la note : *Legenda in quadragesima.*

**En regard du *capitulum* XLV (cf. Tommasi-Vezzosi, *Opera*, t. I, p. 314) on lit cette note : *Quæ lectio cum in natale sancti petri legitur a loco incoatur quo ait :* Dicit simoni petro iesus simon iohannis diligis me plus his *usque ad locum ubi dicit* significans quo morte clarificaturus esset deum. *Cum uero in natali sci iohannis euangelistæ inchoanda est a loco quo ait* dicit ei *hoc est dominus simoni petro* sequere me *usque ubi dicit* et scimus quia uerum est testimonium eius (fol. 207).

Les numéros des notes qui vont suivre renvoient aux numéros d'ordre qui précèdent chaque article :

4. Matth., III, 1 sq., même péricope *Miss. Bobb.* seconde messe de l'Avent et dans *Lib. comic.*, Ier dimanche.

5. Matth., III, 13 sq., Bède explique cet évangile dans son homélie sur l'Épiphanie (*Hom. genuin.*, l. I, II); on le trouve aussi dans les lectures de ce jour du *Lect. Lux.*, du *Miss. Bobb.* et dans le *Miss. ambr.*, à la messe de vigile.

16. Matth., VII, 24, même péricope dans *Lib. comic.*, pour la même circonstance; homélie de Bède pour la dédicace sur Luc., VI, 43, parallèle à Matth., VII, 24.

27. Matth., IX, 32-35; cf. *Acta sanct.* (3e éd.), junii t. III, p. 502.

28. Matth., IX, 36, même péricope dans l'évangéliaire de Spire : *in ordinatione episcoporum.*

36. Cette rubrique reparaît aux n. 6, 36, 110; Morin suggère ici la correction *LXgisima* au lieu de *XLgisima.*

37. Matth., XIII, 14, même péricope pour la même circonstance dans *Miss. Bobb.*

38. Matth., XIV, 1, même péricope dans *Lect. Lux.* et *Lib. comic.*, *Miss. Bobb.* et *Homiliaire* de Bède, l. II. Aujourd'hui on lit : Marc., XXVI, 17-29.

46. Matth., XVII, 1. C'est l'évangile de la transfiguration, le même qui est marqué dans *Miss. Bobb.* pour la fête de saint Michel, qui est une fête de dédicace; or la dédicace des temples figure la glorification des corps dont la transfiguration est une réalisation anticipée.

52. *Psalmi*, corr. *salem.* Matth., XX, 1, même péricope dans *Miss. Bobb.*, troisième messe de Carême.

54. La cathédrale de Naples s'appelait *basilica Stephani* ou *Stephania*, du nom de l'évêque Étienne Ier (vers 501-513).

57-59. Même péricope dans *Miss. Bobbio*, troisième messe de l'Avent et dans *Miss. Ambr.*, Ier dimanche ; cf. S. Maxime de Turin, *Homil.*, *P. L.*, t. LVII, col. 225, 227, 533.

64-65. Même péricope divisée dans *Lib. comic.* entre la vigile et le jour de Pâques, dans *Miss. Ambr.* entre le samedi saint et le mardi de Pâques.

66. Marc., VII, 34, même péricope dans *Lib. comic. ;* Bède en fait le sujet d'une homélie à l'approche de Pâques (l. II, XIX).

77. Luc., III, 1, même péricope qui ouvre l'Avent dans le *Miss. moz.*

96. Luc., XII, 1, même péricope pour le jour de la fête dans *Miss. rom.*

99-100. Même péricope dans *Miss. Bobb.* pour la quatrième messe de l'Avent.

110. Morin suggère ici la correction *Lgisima.* (voir ci-dessus, n. 36).

112. Même péricope dans *Miss. Bobb.*, pour la quatrième messe du Carême.

118. Bède, *Homel.* (l. II, IV), sur cette péricope, inusitée dans la liturgie romaine, mais qui figure à divers jours de la semaine dans toutes les autres liturgies.

121. Luc., XXIV, 44-53, même péricope pour l'ascension dans Bède (l. II, IX) ; à Rome, au temps de saint Grégoire, Marc., XVI, 14-20.

122. *In...* (peut-être *natale*).

124. Joa., I, 43-51, même péricope servant de thème à une des homélies de Bède *post Theophania* (l. I, XVII); cette péricope ne s'emploie plus aujourd'hui.

125. Pour la *velatio nuptialis*, même péricope dans le *Lib. comic.* pour la messe *De nubentibus;* cf. *Sacram. léon.*, *P. L.*, t. LV, col. 130.

126. *In dedicatione sanctæ Mariæ.* Dans la chronique des évêques de Naples, on lit dans la notice de Pomponius (vers 514-536) : *Hic fecit basilicam intra urbem Neapolim ad nomen S. Dei Genetricis semperque virginis Mariæ, quæ dicitur Ecclesiæ Maioris, grandi opere constructam.* Muratori, *Rer. italic. script.*, t. I, part. 2, p. 297-298; cf. Ang. Maï, *Script. vet., nova coll.*, t. V, p. 99.

132. *In dedicatione fontis.* Mention de deux baptistères dans la même chronique : le grand *(Fontes maiores a domino Sotero episcopo digestos)* de la deuxième moitié du Ve siècle, le petit *(Baptisterium fontis minoris intus episcopio)* qui fut élevé par l'évêque Vincent vers la fin du VIe siècle, nous les avons déjà mentionnés. Muratori, *op. cit.*, t. I, part. 2, p. 301 et 299.

136-138. Joa., VI, figure également presque en entier dans la période du Carême du *Miss. Bobb.*, *Miss. moz.*, *Lib. comic.*

141. « La communion de la messe romaine de ce samedi est précisément composée des versets 37-39. Or, on sait que l'accord des communions avec l'Évangile est un des caractères de l'ancienne liturgie romaine. Ce même passage est donné sous le titre *euangelium de nocte* dans certains manuscrits (cf. Tommasi-Vezzosi, *Opera*, t. V, p. 467). Il figure aussi à la première messe de la Pentecôte dans l'ancien *Miss. Ambr.* » (Morin.)

144. Joa., IX, 1-38, péricope qu'on emploie à Rome pour le mercredi du grand scrutin et dans les autres liturgies occidentales au dimanche de Carême appelé *De cæco.*

145-146. On retrouve cette division du texte évangélique entre les deux réunions liturgiques du dimanche *De cæco*, dans *Lib. comic.*

150. « Cet évangile de l'onction du Seigneur à Béthanie figure à cette place dans toutes les liturgies occidentales à l'exception de la liturgie romaine. Il avait même fait donner à ce dimanche le nom de *dies unctionis.* » (Morin.)

156. Joa., XIV, 1. La même péricope se lit à ce même dimanche dans *Lib. comic.;* à la fête pascale des saints Philippe et Jacques dans le *comes* romain.

157. Joa., XIV, 15. Cette péricope est usitée pour la vigile de la Pentecôte dans le missel romain, pour le jour même de la fête dans *Miss. Bobb.*, *Miss. Ambr.*, *Miss. moz.*, *Lec. Lux.*, enfin il sert de thème à Bède pour son homélie de la Pentecôte (l. II, II).

158. Joa., XV, 1. Cette péricope se trouve au IIIe dimanche après Pâques dans *Lib. comic.*

163. « Le dimanche qui suit ce samedi est appelé (n. 13) *quando orationem accipiant.* Ce passage relatif à la prière convient donc bien à la situation. L'indication *ab his* correspond sans doute à une marque qui était dans l'évangéliaire original apporté par Hadrien. » (Morin.)

XIV. LE *COMES* ROMANO-NAPOLITAIN. — La reconstitution présentée d'après les deux manuscrits anglais se trouve confirmée et précisée par un autre manuscrit, un évangéliaire conservé à la bibliothèque de l'université de Würtzbourg et provenant du trésor de la cathédrale; c'est l'« évangéliaire de Burchard » qui fut évêque de Würtzbourg de 741 à 753. Ce volume a été mentionné dans le catalogue : *Die Pergament-Handschriften der k. Universitäts-Bibliothek Würzbourg*, in-8°, Würzburg, 1886, p. 7; il a été décrit par G. Schepss, dans *Die æltesten Evangelien-Handschriften der Würzburger Universitäts-Bibliothek*, in-8°, Würz-

burg, 1887, enfin il a été étudié au point de vue liturgique par dom G. Morin, *Les notes liturgiques de l'évangéliaire de Burchard*, dans *Revue bénédictine*, 1893, t. x, p. 113-126.

Les notes liturgiques sont disséminées sur les pages supérieures du manuscrit, au-dessus de l'évangile correspondant. La même main semble avoir tracé le texte du volume, les notes marginales et les croix au pointillé qui indiquent le début de chaque péricope. Certaines de ces notes marginales manquent dans les manuscrits anglais et paraissent avoir une autre origine : ainsi, on relève des stations à tel ou tel sanctuaire de Rome et des fêtes de saints romains plus nombreuses sur l'évangéliaire de Burchard que sur celui de Cuthbert. La place faite aux éléments romains ne permet pas d'attribuer à la seule Église de Naples le manuscrit de Würtzbourg; l'élément romain et l'élément napolitain se complètent mutuellement ici, sauf pour le Carême où les péricopes romaines font la plupart du temps double emploi avec celles de Naples. Toutefois, d'après dom Morin, cette liturgie composite aurait l'origine suivante :

« Nous avons vu que, grâce à l'abbé Hadrien, les leçons liturgiques de Naples avaient été reçues avec faveur en Angleterre, depuis les copistes de la fin du VIIe siècle jusqu'au vénérable Bède qui ne s'est point fait faute de les suivre, de préférence aux romaines, dans ses célèbres homélies sur l'Évangile. Or, vers la même époque, l'Allemagne était envahie par une pacifique légion d'hommes apostoliques venus presque tous de la Grande-Bretagne. Burchard de Würtzbourg, dont la tradition met le nom en connexion avec notre évangéliaire, était lui-même un moine anglais. Il va sans dire que si les hommes venaient d'Angleterre, nombre de manuscrits, particulièrement les manuscrits liturgiques, durent, à l'origine, provenir du même pays. Il n'y a donc pas lieu de nous étonner en constatant la présence de nos péricopes napolitaines dans le codex de Würtzbourg. Mais déjà la liturgie romaine faisait sentir en deçà des Alpes son influence chaque jour plus prépondérante : il devenait malaisé de s'y soustraire. Le transcripteur de notre évangéliaire aura cru que le mieux était de faire œuvre d'éclectisme, prenant dans l'un et l'autre système ce qui était à sa convenance, de façon toutefois à laisser voir çà et là au caractère plus négligé de l'écriture, à certaines corrections mal dissimulées, que le fonds primitif est bien le napolitain, et que les mentions d'origine romaine n'y sont qu'une sorte de concession faite à la nécessité de ne point s'isoler complètement de la grande Église de Rome, surtout dans les parties principales du cycle. Cette combinaison fit-elle fortune? Je ne saurais le dire. Il y a tout lieu de supposer le contraire, surtout si l'on considère qu'on ne l'a signalée jusqu'ici dans aucun autre manuscrit. On peut même douter que notre évangéliaire ait été longtemps adopté pour l'usage liturgique, tant il paraît aujourd'hui neuf et bien conservé. » Dans la transcription des *Capitula* on a distingué les mentions d'origine romaine par l'emploi de caractères italiques; les numéros d'ordre sont ajoutés.

CAPITULA DANS SAINT MATTHIEU :

1. *In uigilias de* natale domini I, 18.
2. In stilla domini ad missa puplica II, 1.
3. Innocentum II, 13.
4. *In uigilias de theophania* II, 19.
5. Post II dominica feria IIII de aduentum III, 1.
6. In stilla domini nocte III, 13.
7. In XLgisima pascæ IV, 1.
8. In ieiunium de silla domini IV, 12.
9. In ieiunium sancte Andreæ IV, 18.
10. In sanctorum de beatitudinem V, 1.
11. Cottidiana V, 13.
12. In XLgisima feria II V, 17.
13. *Ebdomada II post natale apostolorum* V, 20.
14. *Cottidiana* V, 27.
15. Post sec. dominica XLgisima feria VI — —
16. In XLgisima feria VI VI, 25.
17. Cottidiana VII, 1.
18. *Cottidiana* VII, 7.
19. *Cottidiana* VII, 12.
20. *Cottidiana* VII, 15.
21. In dedicationem VII, 24.
22. Cottidiana VII, 28.
23. Cottidiana de puerum centurionis VIII, 5.
24. Cottidiana. VIII, 23.
25. Cottidiana VIII, 28.
26. Cottidiana IX, 1.
27. Cottidiana IX, 9.
28. Post penti. feria VI in ieiunium IX, 10.
29. Cottidiana IX, 18.
30. Cottidiana IX, 27.
31. In sancti Viti *et in apostolorum* IX, 35.
32. In ordinatione episcopi, *et in sanctorum* X, 7.
33. In apostolorum, *et in natale sancti Syxti* X, 16.
34. *In natale sanctorum Proti et Iacynti* X, 23.
35. In unius confessoris, *et in natale sancti Cyriaci* X, 26.
36. *Natale sancti Gordiani* X, 34.
37. *In vigilias sancti Laurenti* X, 37.
38. Dominica secunda de aduentum XI, 2.
39. *Cottidiana* XI, 16.
40. *Cottidiana et in natale martyrum* XI, 25.
41. Cottidiana per messes XII, 1.
42. Item alia XII, 9.
43. *Cottidiana* XII, 41.
44. In martyra XII, 46.
45. In XLgisima pascæ XIII, 1.
46. *Cottidiana* XIII, 24.
47. *Item alia* XIII, 31.
48. In inuentione crucis dni ni XIII, 44.
49. In decolatione sancte Iohannis baptistæ XIV, 1 .
50. Cottidiana XIV, 13.
51. Cottidiana, *et in octabas apostolorum* XIV, 22.
52. *In LXXgisima, ebd. IIII. fer. IIII ad sanctum Syxtum et* cottidiana XV, 1.
53. Cottidiana XV, 21.
54. In XLgisima. feria VI XV, 29.
55. *Cottidiana* XV, 32.
56. In natale sancti Petri XVI, 13.
57. In unius martyris XVI, 24.
58. *In LXXgisima ebd. II feria VII. ad sanctum Petrum et cottidiana* XVII, 1.
59. Post. II. dominica XLgisima feria. IIII XVII, 14.
60. *Cottidiana* XVII, 23.
61. In XLgisima feria. IIII XVIII, 1.
62. *In LXXgisima ebd. IIII. feria. III. ad sancta Podentiana* XVIII, 15.
63. Cottidiana XVIII, 21.
64. Cottidiana XIX, 1.
65. *Cottidiana* XIX, 13.
66. *Cottidiana* XIX, 16.
67. In ieiunium sancti Petri XIX, 27.
68. *In LXXgisima die dominico ad sanctum Laurentium* XX, 1.
69. *In LXXgisima ebd. III. feria. IIII. ad sancta Cecilia* XX, 17.
70. In natale sanctorum Iohannis et Pauli XX, 20.
71. *Post penticosten. feria. VII. ad sanctum Petrum* XX, 29.
72. *In LXXgisima. ebd. II. ad sancta Anastasia* XXI, 1.
73. In dedicationem sancte Stephani XXI, 12.
74. Dominica V quando symbolum accipiunt XXI, 33.
75. *In LXXgisima ebd. III. feria. VI. in Vestine* XXII, 1.

76. *Cottidiana* XXII, 23.
77. *Cotidiana* XXII, 35.
78. *In LXXgisima ebd. III. feria. III. ad sancta Balbina* XXIII, 1.
79. In sancti Stephani XXIII, 29.
80. *Item alia* — —
81. Post secunda dominica de aduentum. feria. VI XXIV, 3.
82. Post. III. dominica de aduentum feria. IIII XXIV, 23.
83. Post. III. dominica de aduentum feria. VI XXIV, 34.
84. *In natale sancti Eusebii* XXIV, 42.
85. *In sancti Grigori* XXIV, 45.
86. In martyra XXV, 1.
87. In nat. sancti Januari XXV, 14.
88. *In LXXgisima ebd. II. feria. II. ad Vincula* XXV, 31.
89. *Ebd. VI. die dominico ad Lateranis legitur passio dñ* XXVI, 1.
90. In sab. sancto ad missa XXVIII, 1.
91. *Feria. VI. pascæ ad martyres* XXVIII, 16.

CAPITULA DANS SAINT MARC

92. *Cottidiana* I, 29.
93. *Cottidiana* I, 40.
94. *Cottidiana* II, 23.
95. *Cottidiana* VI, 1.
96. *Depositio Helisei et sancti Iohannis baptistæ* VI, 14.
97. *Cottidiana* VI, 34.
98. *Cottidiana* VII, 24.
99. In sabbato sancto mane VII, 32.
100. *Ebdomada. III. post natale apostolorum* VIII, 1.
101. *Post octabas apostolorum feria. VI* VIII, 10.
102. Post penticosten in ieiunium. feria. IIII IX, 16.
103. *Post octabas apostolorum. feria. IIII* X, 17.
104. Cottidiana X, 46.
105. *Cottidiana* XI, 11.
106. IIII. ebd. de aduentum XIII, 18.
107. Die dominico de indulgentia passio dñi ni ihesu xpi XIV, 1.
108. *Dominicum pascæ ad sancta Maria* XVI, 1.
109. Feria. VI. de albas pascæ XVI, 8.
110. *Feria. V. in ascensa domini* XVI, 14.

CAPITULA DANS SAINT LUC

111. In ieiunium sancti Iohannis baptistæ I, 5.
112. Dominica. III. de aduentum I, 26.
113. *Feria. VI. ad Apostolos* I, 39.
114. In natale sancti Iohannis baptistæ I, 57.
115. In natale dñi ad missa publica II, 1.
116. Dominica post natale dñi II, 13.
117. Natale dñi nocte II, 15.
118. In octabas dñi II, 21.
119. *Dominica. I. post natale dñi* II, 33.
120. Dominica. IIII post epiphania II, 42.
121. Dominica. IIII. de aduentum dñi ni ihesu xpi III, 1.
122. V dominica de aduentum IV, 14.
123. *In XLgisima ebd. III. feria. II. ad sanctum Marcum* IV, 23.
124. Cottidiana IV, 31.
125. In ieiunium apostolorum IV, 38.
126. Cottidiana V, 1.
127. *Cottidiana* V, 12.
128. *Cottidiana* V, 17.
129. *Post penticosten feria. VI. ad Apostolos* V, 18.
130. Cottidiana V, 27.
131. Per messes VI, 1.
132. Post penticosten in ieiunium die sabbati VI, 6.
133. In apostolorum VI, 12.
134. In sanctorum VI, 17.
135. *In lætania maior ad sanctum Petrum* VI, 36.
136. Cottidiana VII, 11.
137. Cottidiana VII, 36.
138. In martyras VIII, 1.
139. *In LXgisima ad sanctum Paulum* VIII, 4.
140. Cottidiana — —
141. *Cottidiana* VIII, 22.
142. Cottidiana. *et post octabas penticosten feria. VII* VIII, 40.
143. *Cottidiana. et* in sanctorum IX, 1.
144. *Post octabas penticosten. feria IIII* IX, 12.
145. *In sanctorum* IX, 23.
146. *Cottidiana* IX, 37.
147. *In ordinatione diaconi* IX, 57.
148. In sanctorum X, 1.
149. Cottidiana X, 23.
150. *Cottidiana* X, 25.
151. In martyras X, 38.
152. Cottidiana XI, 1.
153. *In lætania maior ad sanctum Petrum* XI, 5.
154. *In XLgisima ebd. III. ad sanctum Laurentium martyrem* XI, 14.
155. *Cottidiana* XI, 27.
156. *In natale sanctorum Cornili Cipriani* XI, 47.
157. In ieiunium sanctorum Iohannis et Pauli XII, 1.
158. In unius confessoris XII, 9.
159. Cottidiana XII, 13.
160. *Cottidiana* XII, 22.
161. Post. I. dominica de aduentum feria. IIII XII, 32.
162. *In natale sanctorum sancti Felicis Simplici Faustini et Beatrici* XII, 35.
163. Post. I. dominica de aduentum. feria. VI XII, 39.
164. In natale episcopi. *et in ordinatione præsbyteri* XII, 42.
165. Cottidiana XIII, 10.
166. Cottidiana XIII, 22.
167. *Cottidiana* XIV, 1.
168. In natale sancti Laurenti XIV, 7.
169. In ieiunium sancti Laurenti XIV, 16.
170. In unius martyris. *et in nat. sancti Timothei* XIV, 25.
171. Post octabas penticosten. feria VI XV, 1.
172. *In LXXgisima ebd. III. feria. VII. ad sanctum Petrum et Marcellinum et* cottidiana XV, 11.
173. Cottidiana XVI, 1.
174. Cottidiana XVI, 19.
175. In XLgisima pascæ XVII, 11.
176. Cottidiana XVIII, 1.
177. Post. III. dominica XLgisima feria. IIII XVIII, 10.
178. *In Lgisima ad sanctum Petrum* XVIII, 31.
179. *Cottidiana* XIX, 1.
180. *Cottidiana* XIX, 12.
181. Cottidiana XX, 1.
182. *In natale sanctorum Marcellini Petri* XXI, 9.
183. *De aduentum. et* cottidiana XXI, 25
184. *In XLgisima ebd. VI. feria. IIII. legitur passio dñi* XXII, 1.
185. In apostolorum. *et in nat. sancti Apollinaris* XXII, 24.
186. Die sabbato de albas pascæ XXIV, 1.
187. *Feria. II. pascæ ad sanctum Petrum* XXIV, 13.
188. *Feria. III. pascæ ad sanctum Paulum* XXIV, 36.
189. In ascensa dñi ñi ihu xpi XXIV, 44.

CAPITULA DANS SAINT JEAN

190. In sancti Iohannis evangelistæ I, 1.
191. *Ebd. I. ante natale dñi* I, 19.
192. Post epiphania dominica I I, 29.
193. Post epiphania dominica II I, 35.
194. In velanda II, 1.
195. *In LXXgisima ebd. V. feria II. ad. IIII Coronatus, et* in dedicatione sanctæ Mariæ II, 12.
196. Dominica. II. XL. pascæ. *et inpasca annotinæl in octabas de penticosten* III, 1.
197. Post octabas dñi ab is et penticosten. feria. II III, 16.
198. Post epiphania dominica. III III, 22.

199. *In LXXgisima ebd. IIII. feria. VI. in Lucina* IV, 5.
200. De XLgisima feria. IIII IV, 46.
201. *In LXXgisima ebd. II. feria. VI. ad Apostolos.* et in dedicationem fontis V, 1.
202. *Ad missa defunctorum* V, 18.
203. *Item alia* V, 24.
204. *In LXXgisima. ebd. V. die dominico in Suxurio. et* nat. sancte Andreæ VI, 1.
205. Cottidiana — —
206. Post IIII dominica XLgisima feria. IIII VI, 36.
207. *Post penticosten feria. IIII. ad sancta Maria. et cottidiana* VI, 43.
208. Post. IIII. dominica XLgisima feria. III VI, 51.
209. Post IIII. dominica XLgisima feria. II VI, 55.
210. *In LXXgisima ebd. VI feria. III. ad sanctum Cyriacum* VII, 1.
211. Post. IIII. dominica XLgisima die sabbati VII, 14.
212. *In LXXgisima ebd. VI feria II. ad sanctum Crisogonum* VII, 32.
213. Sabbato sancto penticosten VII, 40.
214. *In LXXgisima ebd. IIII. feria. VII ad sancta Susanna* VIII, 1.
215. *In LXXgisa. V. ebd. feria. IIII. ad sanctum Paulum* VIII, 12.
216. *In LXXgisima. III. ebd. feria. II. ad sanctum Clementem* VIII, 20.
217. Post. V. dominica XLgisima die sabbati VIII, 31.
218. *In LXXgisima.* V. *ebd. feria. IIII ad sanctum Paulum* IX, 1.
219. *Post penticosten feria. III. ad sancta Anastasia* X, 1.
220. De XLgisima post. III. dominicas sab. mane post scrutinium X, 11
221. *In LXXgisima. VI. ebd. feria. IIII ad sanctum Marcellum* X, 22.
222. Post. III. dominicas XLgisima feria VI X, 30.
223. *In LXXgisima. V. ebd. feria. VI ad sanctum Eusebium* XI, 1.
224. In agendas XI, 25.
225. *In LXXgisima. VI. ebd. feria. VI ad sanctum Stephanum* XI, 47.
226. *In LXgisima. I. ebd. feria. II. ad sanctos Nereum et Archilleum* XII, 1.
227. In natale sanctorum Iohannis et Pauli XII, 20.
228. In ieiunium sancti Ianuari. *et nat. sancti Laurenti* XII, 33.
229. *In LXgisima. IIII. ebd. feria. VI ad sancta Prisca* XIII, 33.
230. Feria. I. de ebdomada maiore XIV, 1.
231. Post octabas pascæ dominica V XIV, 15.
232. *Sabbato sancto* pentecosten XIV, 23.
233. *Dominica sancta pentecosden* XIV, 27.
234. *In natale sanctorum Philippi el Jacobi* XV, 1.
235. Post albas pascæ. I. dominica. *et in nat. sancti Vitalis* XV, 5.
236. *Nat. sancti Hadriani* XV, 7.
237. In ebd. post ascensa dñi. feria. IIII. XV, 12.
238. *In sanctorum* XV, 17.
239. *In natale sancti Pancrati, et* post ascensa dñi XV, 26.
240. Post albas pascæ dominica III XVI, 5.
241. *Ebdomada.* IIII *post pascha* XVI, 15.
242. Post albas pascæ. IIII dominica XVI, 23.
243. Post albas pascæ. V. dominica XVI, 23.
244. Feria. II. post albas pascæ. *et in uigilias de ascensa dñi* XVII, 1.
245. Post albas pascæ feria. IIII XVII, 11.
246. *In ebd. maiore feria. VI. ad Hierusalem legitur passio dñi* XVIII, 1.
247. Feria. II. pascæ XX, 1.
248. *Feria V pascæ ad Apostolos* XX, 11.
249. *Feria VII pascæ ad Lateranis* XX, 19.
250. Die dominico octabas pascæ XX, 24.
251. Feria IIII. pascæ. *ad sanctum Laurentium* XXI, 1.
252. In natale sancti Petri. *et Pauli* XXI, 15.
253. In adsumptione sancte Iohannis evangelistæ XXI, 19.

Notes correspondant aux numéros d'ordre : 15, texte correspondant VI, 16. — 72, suppléer *feria III*. — 80, doit correspondre à XXIII, 34. — 96, fait double emploi avec le n. 49. — 100, 113, 119, 191, écriture moins soignée. — 106, rubrique absente dans les deux manuscrits anglais qu'elle complète utilement, elle n'a rien qui dénote une origine romaine. — 116, 117, même observation. — Le chiffre IIII a remplacé un chiffre gratté et il y avait d'*abord* comme dans le *comes* de Naples. — 140, semble correspondre à VIII, 16. — *ab is* comme dans l'évangéliaire de Naples. — 198, cette rubrique est distincte de *de muliere samaritana*. — 205, correspond à VI, 16. — 208, *feria III* pour *feria IIII*. — 219, correspond à VIII, 21. — 226, il faut lire : *in LXXgisima. VII ebd.* — 229, corr. *in LXXgisima. VII. ebd. feria III*. — 230, corr. *feria II*. — 231. corr. V en II. — 232. Sous les mots *sabbato sancto*, le parchemin est gratté. Il a dû y avoir *Dominica sancta*. L'évangile qu'on lisait à Naples le dimanche de la Pentecôte, servait à Rome à la messe de « vigile ». — 245, manque dans les deux manuscrits et appartient cependant au fonds napolitain.

De l'Avent jusqu'au IVe dimanche après l'Épiphanie, presque tout est emprunté au lectionnaire de Naples. Au temps de Noël, addition d'un évangile pour le Ier dimanche après la fête et d'un autre pour la veille de l'Épiphanie. « Mais bientôt, écrit dom G. Morin, tout change d'aspect. Nous voyons successivement arriver la Septuagésime, la Sexagésime et la Quinquagésime, chacune avec sa station romaine. Rien du mercredi ni du vendredi après la Quinquagésime. Mais, à partir du lundi suivant, commencement du jeûne quadragésimal proprement dit; les péricopes et les stations romaines figurent presque au complet, tandis que les rubriques napolitaines, tout en restant en assez grand nombre, tendent plutôt à céder la place aux premières. Quant à celles-ci, elles sont pour la plupart rédigées d'une façon qui pourra paraître assez singulière. Au lieu de Quadragésime ou Carême, il est constamment question de Septuagésime. Cette Septuagésime, d'après la manière de compter de notre copiste, comprend d'abord les six semaines de Carême et, en plus, une semaine antérieure correspondant, si l'on veut, à tout le temps de la Septuagésime ou, plus probablement, à notre semaine actuelle de la Quinquagésime. Ainsi le lundi de la première semaine de Carême est ici « la IIe férie de « la seconde semaine dans la Septuagésime »; le mardi de la semaine sainte s'appelle « la IIIe férie de la sep- « tième semaine de la Septuagésime » et ainsi de suite.

« Les jeudis de Carême sont encore aliturgiques, suivant l'usage antérieur de Grégoire II. Au Ve dimanche, notre dimanche de la passion, nous ne trouvons pour toute mention que l'ancienne annonce napolitaine : *Dominica V quando symbolum accipiunt.* Mais il n'y a plus aucune trace de la tradition des psaumes et de l'oraison dominicale aux deux dimanches précédents.

« Le reste du temporal contient également une grande part d'éléments romains. Notons particulièrement la station *ad martyres* du vendredi après Pâques, indice certain que notre lectionnaire est postérieur au pape Boniface IV. Il y a aussi des leçons pour les Quatre-Temps de juin, distinctes de celles de la semaine qui suit la Pentecôte; mais on ne trouve pas la moindre trace des Quatre-Temps de septembre. On a vu que ceux de l'Avedt ne sont eux-mêmes représentés que d'une façon fort incomplète.

« Parmi les fêtes des saints, les particularités exclusivement napolitaines sont maintenues : la dédicace de la *basilica Stephani*, la fête et la vigile de saint

Janvier. Celle de l'archange saint Michel est, je crois, la seule suppression notable. Mais une foule de fêtes romaines sont venues s'y ajouter, entre autres celle de saint Grégoire : nouveau trait qui nous oblige à abaisser la date de notre manuscrit au-dessous du VIe siècle, que les paléographes ont été parfois tentés de lui attribuer. Deux lectures sont assignées pour la litanie majeure à Saint-Pierre. Pour le reste, nous ne voyons encore ni l'exaltation de la croix, ni aucune des fêtes de la Vierge déjà célébrées à Rome avant la fin du VIIe siècle, d'où l'on peut conclure avec une certaine probabilité, que l'évangéliaire ne doit pas être de beaucoup postérieur à l'an 700 [1]. »

XV. Les inscriptions. — L'épigraphie chrétienne à Naples comprend deux séries de textes : ceux qui viennent de la catacombe de Saint-Janvier et ceux qui viennent d'autres lieux.

Saint-Janvier. — Dès le XVIIe siècle, un anonyme s'avisa de rassembler les inscriptions de la catacombe dans un recueil sous ce titre : *Questi sono li frammenti delle inscrittioni che stanno nella chiesa di S. Gianuario de foris*, dans un manuscrit de la bibliothèque Barberini, *4. C. 8* (olim *2. E. 33*), fol. 231, 232. Giovenazzi y fit des recherches dont les résultats se trouvent dans les papiers de G. Marini et dans le ms. *Vatic. 9143*. Ensuite vinrent Alex. Aurel, Pellicia, *De christianæ Ecclesiæ politia*, in-8°, Neapoli, 1777-1779, t. I-III; L. Giustiniani, *Memorie sullo scovrimento di un antico sepulcreto greco-romano*, in-8°, Neapoli, 1812; Chr. Bellermann, *Ueber die ältesten christlichen Begräbnisstatten und besonders die Katakumben zu Neapel*, in-4°, Hamburgi, 1834; G. Fusco, *Dichiarazione di alcune iscrizioni pertinenti alle catacombe di S. Gennaro de' Poveri, con un appendice di altre iscrizioni a Miseno rinvenute*, in-8°, Napoli, 1839; De Jorio, *Guida per le catacombe di S. Gennaro de' Poveri*, in-8°, Napoli, 1839 (très bon); Scherillo, *Esame speciale delle catacombe di S. Gennaro*, dans *Atti della r. Accad. di archeol. lett. e belle arti*, t. V, Napoli, 1870, p. 127-204; R. Garrucci, *Il cimitero cristiano di Napoli ditto le catacombe di S. Gennaro*, dans *Civiltà cattolica*, VIIIe sér., t. V, 1872, p. 540-552; V. Schultze, *Die Katakomben von S. Gennaro dei Poveri in Neapel*, in-8°, Iéna, 1877; Mommsen, *Inscriptiones regni Neapolitani* = *Corpus inscriptionum latinarum*, t. X, p. 179-181, n. 1518-1533.

1. Naples, à Saint-Janvier, dans le pavement :

*d*EPOSITA EST IIII KAL AP
*gratia*NO AVG IIII ET MEROBAVD*e*
VSTINA SANCTA ANIMA TE IN*pace*

La date consulaire est de l'année 377.
Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1518.

2. Naples, à Saint-Janvier, *extra mœnia :*

*fa*MVLVS DOM*ini*
*d*E XI·KAL·NO*v*
*cons·dios*CORI VC

La date consulaire est de l'année 442.
Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1519.

3. Naples, à Saint-Janvier :

DEMPTOR
NE ME AV
IN PACE I
*vixi*T·ANN·PL*min.*
*herac*LIO·PP·AV*g. anno... et heraclio*
*constan*TINO FILIO*anno...*
IE DVM VI
SER

La date est l'année 617.
Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 359*.

4. Naples, à Saint-Janvier :

IN·SOMNO·PA*cis*
*qui*NQVAGINTA QVINQV*e*
*men*SE NOBEMRIV INDICT
NOSTROS·CONSTAN
O ET LEONE E*ius filio*

La date nous reporte en 751-775 sous le règne de Constantin V Copronyme et de son fils Léon IV Chazar.
Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 360*.

5. Naples, à Saint-Janvier, dans le pavement :

ESCIT
S MARCI*AN*
IARIVS CIVIT*ATIS*
*neapolit*ANAE QVI VIXIT P*LVS M*
ANNVS XXXVI DE *POS*
ST SVB DIE VII K*A*
VEMBRIV N
O PP

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1520.

6. Naples, à Saint-Janvier, peint en noir sur fond rouge :

(sur un volume ouvert) *(sur un volume ouvert):*

IOAN MAR — MAT
NIS CVS — TIVS
orante lenant ces deux volumes
BITALIA — IN PACE

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1521.

7. Naples, à Saint-Janvier :

D PACI EDONE

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1522.

8. Naples, à Saint-Janvier, dans un arcosolium :

SCE MEM
HELEVSINVS

Bitl. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1523.

9. Naples, Saint-Janvier, peinture :

IKARI TAS VIX AN XLV — THEOTECNVS VIX AN I

NONNOSA

VIX·AN II MX

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1525.

10. Naples, Saint-Janvier, peinture :

HIC REQVIISCE T — PROCVLVS

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1527.

[1] G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1893, t. X, p. 116-118.

11. Naples, Saint-Janvier, peinture rouge près de deux portraits :

VIXXIT RVFI
NA
ANNOS LV
ET FILIA IP
SEIVS
XXXVII

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1528.

12. Naples, à Saint-Janvier :

ERNA ꝺ HIC·REQVIECꝫET ꝺ RVFINVS
NOS ꝺ PLVS ꝺ MINVS ꝺ XXX
CISSIMO ꝺ BENEMERENTI
MAIAS ┼

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1529.

13. Naples, à Saint-Janvier :

TREPTE

Bibl. — Voir *Dictionn.*, t. I, au mot ALUMNI; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1530.

14. Naples, à Saint-Janvier :

NI HIC REQV
XIT : ANNO
A DECIMA
RANTIBVS
VSTOS·AN

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1531.

15. Naples, Saint-Janvier :

(*un cheval, deux colombes*)

RITYPIA ...ARIA

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1532.

16. Naples, Saint-Janvier :

....IN PACE

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1533.

Mommsen a admis une douzaine d'inscriptions tardives (VI-VIIe siècle) de Saint-Janvier, dont nous donnons ici les plus complètes.

17.

	AESISRA	
a	MAVILIS ꝺ ET IN VELLO PERITVS SVPE	*r omnes*
	MACVLA ET ERVE EOS DE SECVNDA MO	*rte*
cle	MENTISSIME ꝺ DEVS ꝺ BELOC IT	*er*
creat	OR OMNIVM INDVC EOS IN AVLA PAR	*adisi*

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 361*.

18. ..... ENIS IANVARI·MARTYR
.....S. AETERNO · FLORE
N

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 362*.

19. *c*AMPANIENSIS DILEXERVNT E V V
*m*ISERICORS CVM IVGALE SVA GRATIA PLENVS
DVC EOS IN CELESTIA REGALIA
ꝺ PLVS MINVS L ANNOS (*amphore, colombe*)

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 364*.

20. .....IIS QVIDA B.....
.....CELI PROEMIA A.....
.....ECCLESIE Є.....
.....E LECTOS .....

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 369*.

21. Saint-Janvier, peint sur une paroi :

$$\frac{\overline{IC} \mid XC}{NI \mid KA}$$

Bibl. — Bellermann, *op. cit.*, p. 82; G. Kaibel, *Inscript. græcæ Siciliæ*, etc., p. 219, n. 827.

Beaucoup de noms sont écrits sur les parois de la catacombe ou sur les *loculi*. En voici une liste par ordre alphabétique :

Ἀγαθονείκη	Λαμπάδις
Ἀγάπη	Μαρκειανός
Ἀθανάσις	Μῶκως ξενος ?
Ἀννία	Νείκη
Αὐγουρεῖνα	Νεῖλος
Βρεισηίδος	Νεστωριανός
Γαβιανός	Οὐικτωρεῖνος
Γαβειανός	Οὐειτᾶλις
Γαλα[τίχ]α?	Πανταγάπη
Γλλε..?	Παραλία
Δρωσίμη	Παῦ[λ]α
Ἐπίπολις	Πρεῖμος
Ἑ[ρμ]έρως	Ῥουφεῖνα
Εὐκάρπη	Σαβεῖνα
Εὐτύχης	Σαβεῖνος
Εὐτυχία	Σεουῆρος
Ἰανουαρία	Τέρτυλλος
Ἴλαρος	Φαρνάκης
Ζουλεια (Ἰουλία)	Φήλεικίσσιμα
Ἰοῦστα	Φρουκτῶσος
Κουρουριαρω?	Χρυσίς
Κύρειλλος	

22. Naples, catacombe de Saint-Janvier :

ЄNΘAΔЄ KЄITAI
XAPITΩCAZH
CACA ЄTH ꝺ IΔ HM-ΛΓ
ANЄΠAYCATO
ΠP · I KAΛ-MAI · ꝺ

Ἐνθάδε κεῖται Χαριτῶσα ζήσασα ἔτη ιδ', ἡμ(έρας) λγ', ἀνεπαύσατο πρ(ὸ) ι' καλ(ανδῶν) Μαί(ων)

Bibl. — G. Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 824.

Naples et ses environs.

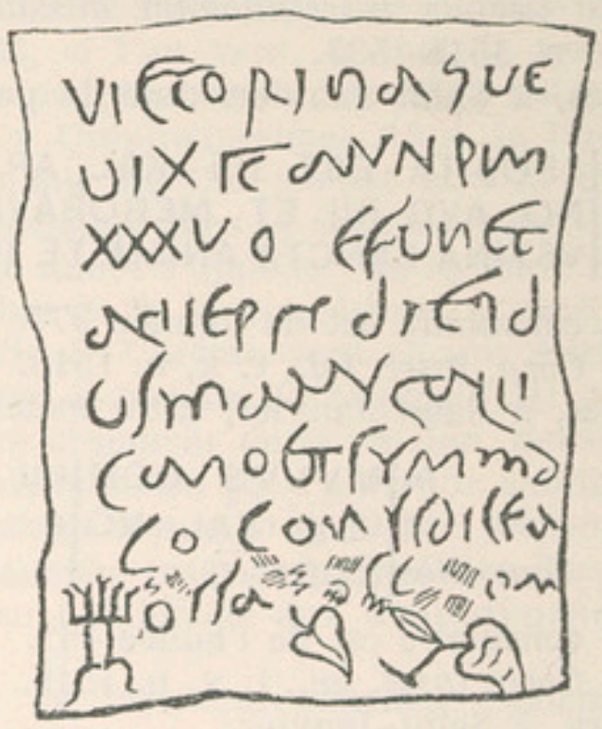

8702. — Inscription de Naples.
D'après De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, p. 37, n. 38.

23. Naples, *Borgo di S. Antonio* :

N PLS MLV ꝺ
... BASILI ꝺ

Date entre 541-567.

Bibl. — A. Zaccaria, *Storia letter.*, t. VIII, p. 518 ; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1534.

24. Naples, *ad S. Angelum ad Nidum :*

ERO
depositVS·SVb·DIE
VSTINO

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1536.

25. Naples, *Borgo di S. Antonio ;* la date consulaire est l'année 570 :

+ HIC REQVIESCIT IN PACE OPILIO ƀ
VC QVI VIXIT ANNVS PLVS MINVS QVIN
QVACINTA DEPOSITVS IIII·KA
L·IANVARIAS INDICTIONE TERTIA SV
IMP DN IVSTINO PP AVC EODEMQ·SECVNDO CON
LE IND·SS ƀ

HIC REQVIESCIT DEVS DONA
CON PATRE SVO

Bibl. — A. Zaccaria, *Storia letter.*, t. VIII, p. 519; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1535.

28. Naples, trouvée en 1801, dans la rue à gauche du campanile de *Santa Maria di Sanità :*

IN OC LOCO
XANCTO REQVIES
QVET ANNIA
NVS QVI VIXIT
ANNIS XIII QVIN
QVE MENSSIS
VNDECIM ET
DIES XVIII
MERENTI IN
COMPARABILI
MARITO BENEME
RENTI FECIT
TE IN PACE

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1541.

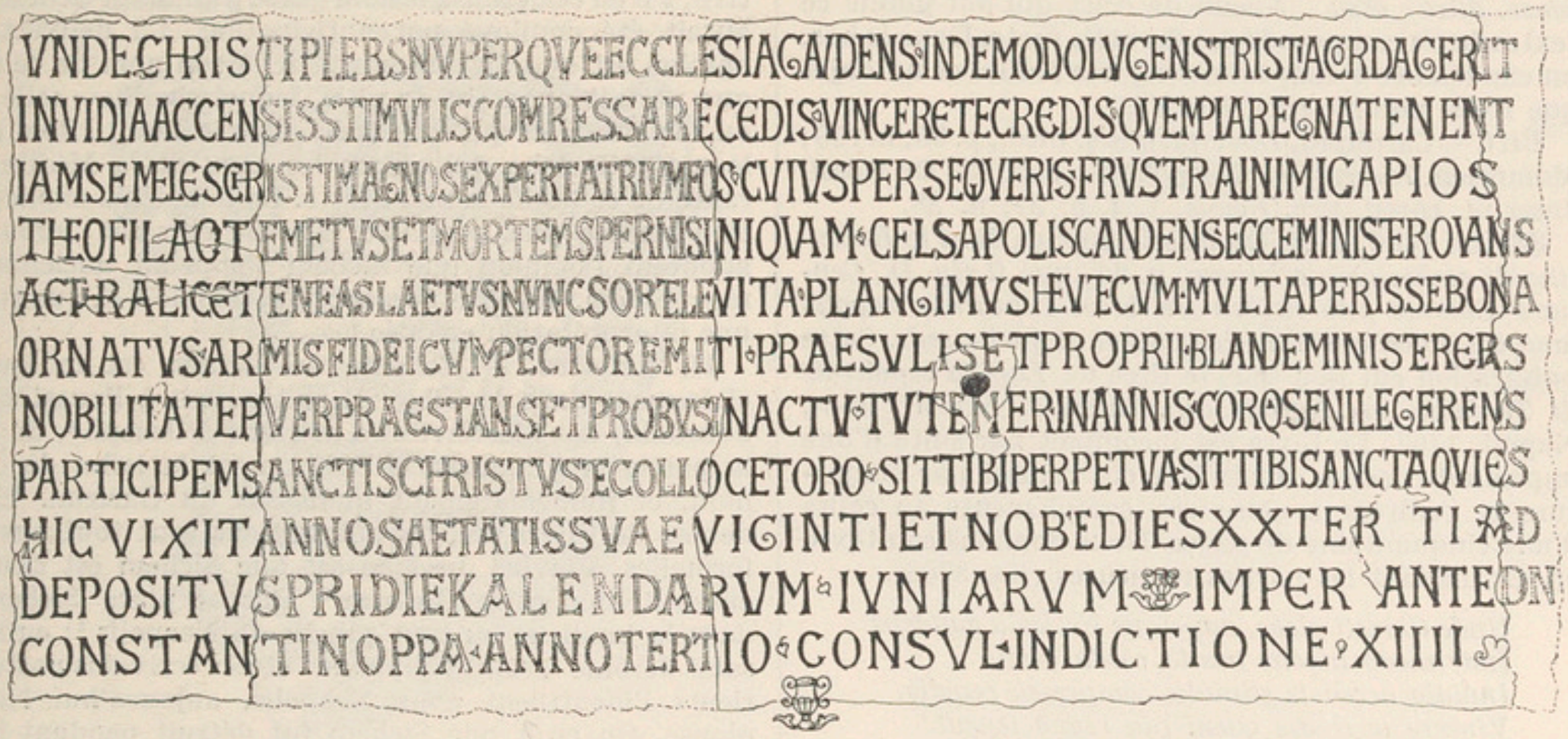

8703. — Inscription de l'archidiacre Théophilacte.
D'après G.-A. Galante, *Lapida sepolcrale di Teofilatto*, 1867.

26. Naples, église Saint-André :

MORS QVAE PERPETVO CVNCTOS ABSORBET HIATV
PARCERE DVM NESCIT SAEPIVS INDE FABET
FELIX QVI AFFECTVS POTVIT DEMITTERE TVTOS
MORTALEM MORIENS NON TIMET ILLE VIAM
CANDIDA PRAESENTI TEGITVR MATRONA SEPVLCRO
MORIBVS INGENIO ET GRAVITATE NITENS
CVI DVLCIS REMANENS CONIVNX NATVSQVE SVPERSTES
EX FRVCTV MATER NOSCITVR IN SVBOLE
HOC PRECIBVS SEMPER LACRIMOSA HOC VOCE PETIVIT
CVIVS NVNC MERITVM VOTA SECVTA PROBANT
QVAMVIS CVNCTA DOMVS NVNQVAM TE FLERE QVIESCAT
FELICEM FATEOR SIC MERVISSE MORI

+ HIC·REQVIESCIT·IN·PACE·CANDIDA C̄F QVAE VIXIT PL·M·ANN·L·DP·DIE IIII IƀSEPT·IMP·DN·N·MAVRICIO PP AVG ANNO IIII PC EIVSƀ·ANN·III·INƀ·QVARTA

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1537.

27. Naples, dans l'église Sainte-Restitute :

HIC · REQVIESCIT · IN · PA[*ce*
SANCTVS·ABBAS·HABET·DEVS
POSITVS·VII·ID·MAIAS·ANTHEMIO·III·COS·

La date consulaire est 468 (?).
Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1539.

29. Naples, comme la précédente :

ACILIA ROGAT ROMANO NOLANO ☧
BENEMERENTI FECIT QVI BIXIT ANNIS XXS
MESIS VIIII DIES XXIII ETSIIT VII KA IANVARIAS

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1540.

30. Naples, près de la ville, aujourd'hui au musée :

*HIC·RE*QVIESCET SERBVLVS
*PVER·I*N PACE QVI VIXIT
*AN*NIS N SEPTEM·M·IIS
B·M·P PAVLVS FECIT

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1542.

31. Naples :

IN SOMNO
CVS VIRCIA
CVS CARVS
QVI VIXIT·AN
*n*IS QVINQVA
*m*ENSES DECE
*d*EPOSITVS
MIDVM · VNI

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1543.

32. Pierre trouvée à Naples en 1603 dans la crypte de *Santa Maria della Sanità :*

☩ ЄNΘAKITHΠAYΛAΠAYΛOY YΠOΔS
ΘYГATHPZHCACHNЄIPЄNH HTHΔS
MЄNACBSANΠSΠROSZSKAΛSIOYNS

Ἔνθα κῖτη Παῦλα Παύλου ὑποδ(ιακόνου) θυγάτηρ, ζήσασ(α)ἠν εἰρένη ἤτη δ', μῆνας β' ἀν(ε)π(αύσατο) πρὸ ζ' καλ(ανδῶν) Ἰουν(ίων).

Bibl. — G. Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 823.

33. J.-B. De Rossi a publié, parmi les inscriptions romaines, une inscription qu'il vit, dit-il, *Neapoli in museo Borbonico;* il la qualifie de *tabula facile cœmeterialis* et en donne un croquis (fig. 8702). *Extremas versus octavi litteras et totum versum nonum, itemque graphio inscalpta signa fere omnes, qui hunc titulum descripserunt, partim omittant, partim depravant. Lege :*

Victoria qu(a)e vixit ann. pm (ou *plm*) *XXXV defuncta die pridie idus maias Gallicano et Symmaco conss. dilea? ossa...* Aucun de ceux qui ont publié ce texte n'a pu comprendreles derniers mots. Dans le bas, un candélabre à cinq branches, une feuille et un objet que Rossi nomme *cucurbita (?).*

Bibl. — Cardinali, *Inscript. antiq. ined.*, p. 33, n. 190; Mommsen, *Inscr. regni Neapolitani*, n. 7148; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 37, n. 38.

34. En 1866, J.-B. De Rossi annonça dans le *Bullettino di archeologia cristiana*, p. 11, que *il sig. D. Gennaro Galante pubblicherà fra breve l'epigrafa napoletana del diaceno di uno dei vescovi di quella sede.* Cette publication eut lieu sous le titre de *Lapida sepolcrale di Teofilatto arcidiacono della chiesi di Napoli*, in-8°, Napoli, 1867. Le texte est incomplet par suite d'une importante lacune, mais il a été rétabli par conjecture et l'éditeur a glosé ses compléments au cours d'une cinquantaine de pages. Nous donnons son texte en distinguant les parties restituées (fig. 8703).

Unde Christi plebs, nuperque Ecclesia gaudens
Inde modo lugens tristia corda geril?
Invidia accensis stimulis compressa recedis,
Vincere te credis quem pia regna tenent?
Jam semel es Christi magnos experta triumfos
Cujus persequeris frustra inimica pios.
Theofilacte metus et mortem spernis iniquam
Celsa poli scandens ecce minister ovans.
Æthra licet teneas lætus nunc sorte levita,
Plangimus heu tecum multa perisse bona.
Ornatus armis fidei cum pectore miti,
Præsulis et proprii blande minister eras.
Nobilitate puer præstans, et probus in actu,
Tu tener in annis, corque senile gerens.
Participem sanctis Christus te collocet oro;
Sit tibi perpetua sit tibi sancta quies.

Hic vixit annos ætatis suæ viginti et nobe, dies XX tertia d. depositus pridie kalendarum juniarum, imperante dn Constantino pp. a. anno tertio consul. indictione XIIII.

Nous ne reviendrons pas ici sur le calendrier de Naples, déjà décrit dans *Dictionn.*, t. II, col. 1586-1593, fig. 1864-1865; cf. A. Ehrhard, *Der Marmorkalender in Neapel*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. XI, 1934, p. 119-150.

A la bibliographie donnée dans le présent article, on peut ajouter :

H. Achelis, *Die Bedeutung der Katakomben von Neapel für die christliche Kunstgeschichte*, in-8°, Leipzig, 1932; A. Bellucci, *Ritrovamenti archeologici pagani e paleocristiani*, dans *Rivista di scienzi e lettere*, nouv. sér., t. III, 1932, p. 106 sq., 179 sq., 303 sq.; t. IV, 1933, p. 22 sq., etc.; le même, *Lucerne inedite ritrovate nelle catacombe di San Gaudioso, di Sant' Eusebio di San Gennaro a Napoli*, dans même revue, t. IV, 1933, p. 89-92; A.-W. Bijvanck, *Het mozaïek in de doopkerk bij de Kathedral te Napels*, dans *Mededeelingen van het Nederlands historisch Institut nuit te Rome*, t. II, 2e part., 1931, p. 45-65.

H. LECLERCQ.

NAPLOUSE. — I. Le nom. II. Le site. III. L'histoire. IV. La liste épiscopale. V. La ville romaine : 1. Le rempart; 2. Les rues; 3. Le *nymphæum;* 4. La basilique. VI. Saint Justin.

I. LE NOM. — Il existe deux opinions sur le nom de cette ville. La première, soutenue par Eusèbe de Césarée dans son *Onomasticon*, au mot Συχέμ, d'après laquelle ce serait Sichem, fils de Hamor, le Hivite, prince du pays [1], qui donna son nom à la ville primitive; s'il en était ainsi, le nom qui se lit dans la Genèse [2] aurait été employé par anticipation. La deuxième opinion est que Sichem aurait reçu son nom de celui que portait avant lui la ville, lequel signifie « selle » ou « épaule », et qui est située entre le mont Hibal et le mont Garizim qui sépare les eaux de la Méditerranée de celles de la mer Morte. La deuxième explication semble plus probable. Eusèbe et saint Jérôme adoptent l'opinion que Sichem s'appelait anciennement Salem, laquelle ne s'appuya, semble-t-il, que sur une interprétation erronée [3].

II. LE SITE. — Le site de Sichem est indiqué clairement dans la Bible. Il se trouvait à l'ouest du Jourdain, dans le territoire attribué à Joseph [4], dans la partie montagneuse d'Éphraïm et la tribu de ce nom, et immédiatement au-dessus du Garizim. En dehors de l'Écriture, les affirmations sont tout aussi formelles. Flavius Josèphe dit que Sichem est situé entre l'Hibal et le Garizim [5]. Eusèbe place Sichem dans la banlieue ou tout proche de Neapolis [6]; enfin saint Jérôme [7], saint Épiphane [8] et des écrivains postérieurs l'identifient avec Neapolis, aujourd'hui Naplouse. On croit que Sichem fut détruit pendant la guerre des Juifs et fut rebâti par Vespasien sous le nom de *Flavia Neapolis*. On lit ce nom sur les monnaies [9] et c'est celui que lui donne Justin Martyr, bien placé pour le savoir puisqu'il y était né. Flavius Josèphe [10] dit que Neapolis s'appelait anciennement Mabortha ou Mabartha, nom que Pline écrit Mamortha [11], et qui a été expliqué de vingt façons différentes.

III. L'HISTOIRE. — Depuis le temps d'Abraham jusqu'au Nouveau Testament, l'histoire de Sichem est pleine d'événements qui appartiennent à d'autres études. Après la chute de Jérusalem [12], la ville fut abandonnée et devint la capitale des Samaritains. En 132 avant notre ère, Jean Hyrcan s'en empara et détruisit le temple du mont Garizim.

Sichem connut une nouvelle infortune puisqu'elle disparut après la guerre qui anéantit la nationalité juive et fit place, comme on l'a dit, à Flavia Neapolis, non loin du site abandonné. Les monnaies frappées à Neapolis sous le règne d'Antonin le Pieux représentent le Garizim portant un vaste temple à son sommet et un grand nombre d'escaliers taillés ou bâtis sur le flanc de la montagne. Ce temple, si on en croit la *Chronique samaritaine*, Dion Cassius et Nicolas de Damas fut bâti par Hadrien et dédié à Jupiter.

Sous l'empereur Zénon, en 474 de notre ère, les

[1] Gen., XXXIII, 18-19. — [2] Gen., XII, 6. — [3] Gen., XXXIII, 18. — [4] Gen., XLVIII, 22. — [5] *Antiq. jud.*, l. IV, c. VIII, n. 44. — [6] *Onomasticon*, aux mots Συχεμ, Λουζα et Τερέβινθος. — [7] *Epist. ad Paulam*, XVI. — [8] *Adv. hæres.*, l. III. — [9] Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*, t. III, p. 433. — [10] Flavius Josèphe, *De bello judaico*, l. IV, c. VIII, n. 1. — [11] Pline l'Ancien, *Historia naturalis*, l. V, c. XIII. — [12] Jer., XLI, 5.

Samaritains attaquèrent les chrétiens le jour de la Pentecôte et blessèrent l'évêque Térébinthe dont le nom était peut-être un souvenir du chêne ou du térébinthe de Mambré (voir ce nom). Pour punir les Samaritains de cette agression, l'empereur leur retira la disposition du Garizim qu'il transféra aux chrétiens. Ceux-ci bâtirent une église sur la montagne et la dédièrent à la très sainte Vierge. Justinien entoura cette église d'un mur épais et fit reconstruire dans Neapolis les cinq églises détruites par les Samaritains [1].

IV. La liste épiscopale. — Elle se réduit à ces seuls noms : celui de l'évêque Germanus qui siégea aux conciles d'Ancyre et de Nicée; ceux de Térébinthe, de Procope, d'Ammonas et de Jean; ce dernier siégea au concile de Jérusalem, en 536.

V. La ville romaine. — Dans la description de la mosaïque de Mâdabâ, nous avons rencontré un

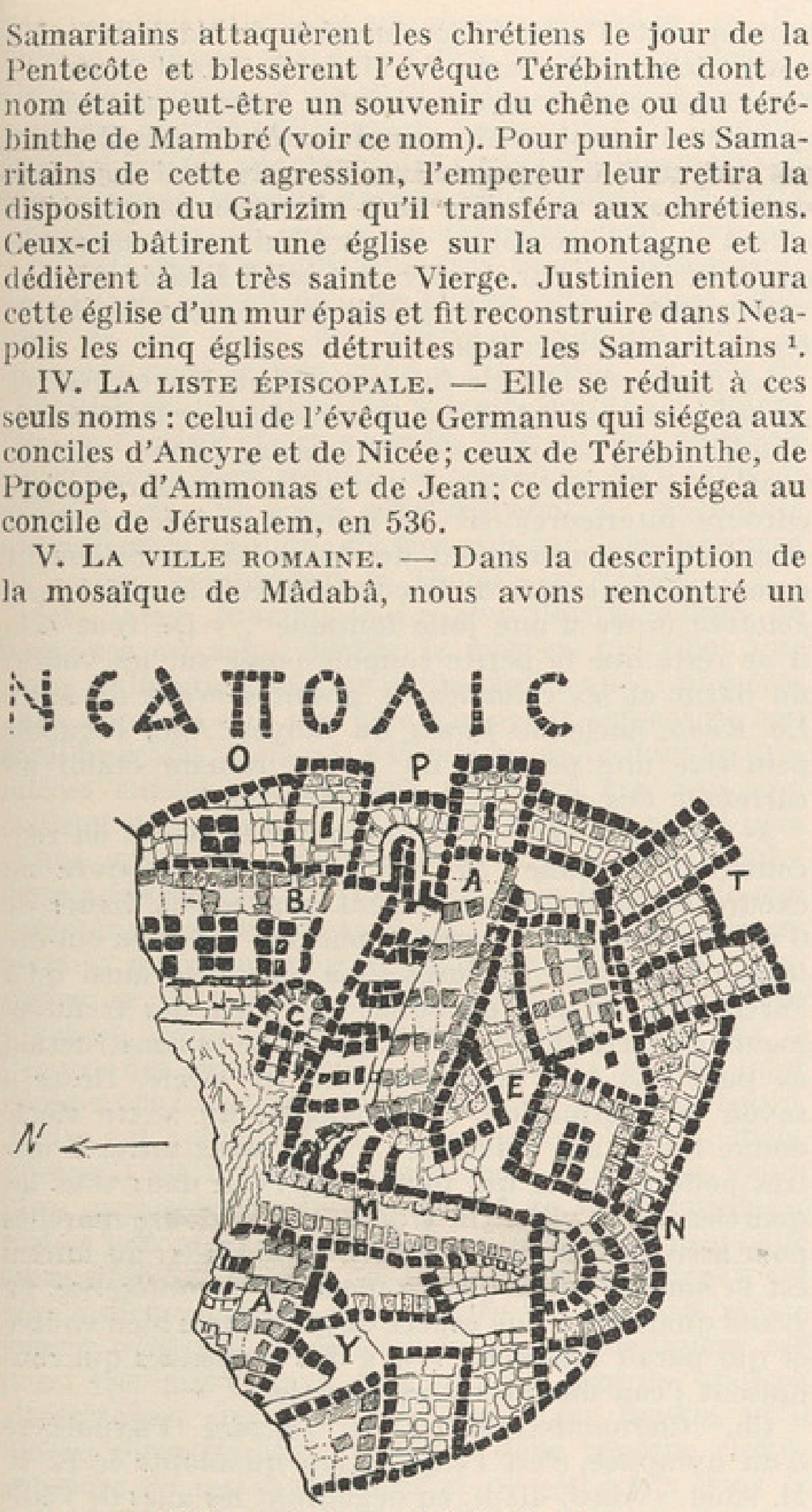

8704. — Plan partiel de Naplouse.
D'après *Revue biblique*, 1928, p. 122.

fragment qui porte en toutes lettres le nom de la ville : ΝΕΑΠΟΛΙC (voir *Dictionn.*, t. x, col. 822); ce fragment offre de l'importance à raison de la probité bien connue du dessinateur de la célèbre mosaïque et du soin qu'il apporte à relever le plan cavalier des villes. Ce souci d'exactitude a suggéré la pensée d'établir une confrontation entre l'état actuel de Naplouse et le fragment de mosaïque [2] (fig. 8704).

1° *Le rempart.* — La mosaïque nous montre une ville entourée d'un rempart garni de tours. On ne saurait affirmer que ce rempart soit primitif, c'est-à-dire qu'il remonte à la fondation de la ville sous Vespasien. Est-il postérieur? On a proposé de faire remonter l'élévation de la ville au rang de colonie romaine sous le règne de Septime-Sévère (193-211) [3]; les monnaies ne favorisent pas cette conjecture. La ville fut colonisée...

« L'existence de la défense marquée T sur le plan (fig. 8705) comprenant deux hautes tours s'expliqne par le fait de la proximité des pentes du Garizim sur ce point. Ailleurs, la ligne du mur indiquée aujourd'hui par la rue des quartiers supérieurs, F, s'éloigne assez de la montagne pour laisser un intervalle notable entre les maisons et les rampes voisines, ce qui n'est point le cas de l'angle sud-est. La porte F, tournée vers le Jourdain, est sans contredit l'entrée orientale

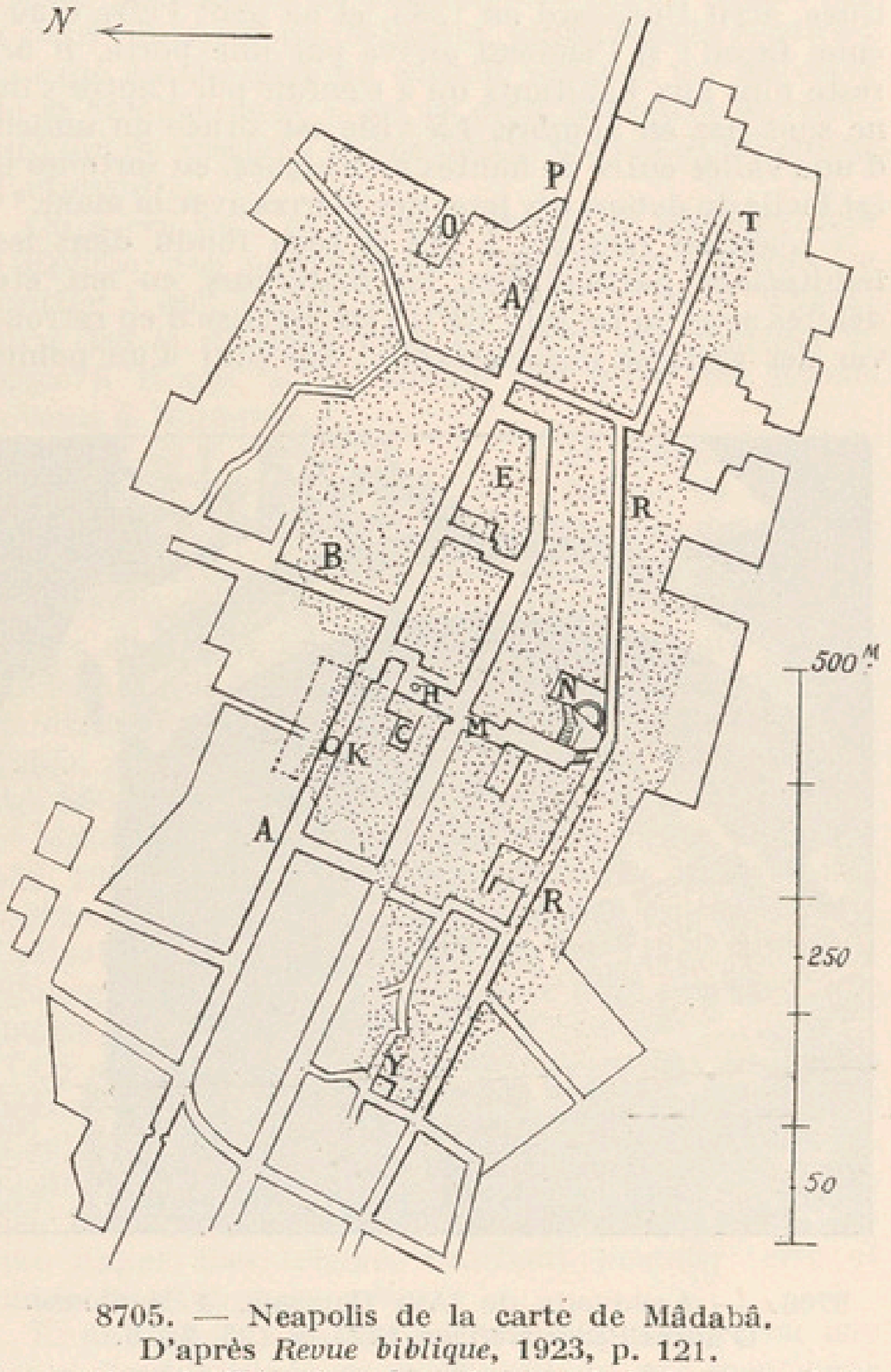

8705. — Neapolis de la carte de Mâdabâ.
D'après *Revue biblique*, 1923, p. 121.
La partie pointillée répond au fragment de la carte de la mosaïque de Mâdabâ.

de la ville au début du bazar actuel [4], car nous ne faisons aucun cas de l'opinion légendaire suivant laquelle la ville ancienne aurait atteint à l'Est *'Aïn Dafneh*, proche de la grande caserne, mégalomanie de folklore aussi peu fondée que celle qui exagère l'extension du troisième mur au nord de Jérusalem. *'Aïn Dafneh* serait fort bien une source de banlieue, centre d'un rendez-vous de plaisir, une Daphné chère aux colons de la cité voisine. Sortis par la porte orientale, ceux-ci se trouvaient également sur la voie sacrée que des portiques encadraient jusqu'au gigantesque escalier du Garizim, vers la mosquée de *Kidjâl-el-'Amoud*. De là on gagnait le sommet de la montagne sacrée où s'élevèrent successivement le temple samaritain, le temple qu'Hadrien éleva à Zeus et les églises de Zénon et de Justinien.

« Le mur d'enceinte de Neapolis, après avoir subsisté quelque temps après la conquête arabe [5], fut peu à peu absorbé par les maisons de la périphérie, de telle sorte que, sous la domination latine, cette ville passe

[1] Procope, *De ædificiis*, l. V, c. VII [ville romaine sous Philippe l'Arabe] (244-249). — [2] M. Abel, *Naplouse. Essai de topographie*, dans *Revue biblique*, t. XXXII, 1923, p. 120-132, fig. 6, 7; nous citons et résumons cette savante étude. — [3] Montgomery, *The Samaritans*, p. 94. — [4] Le groupe de Sichem, Sichar, Puits de la Samaritaine se trouve marqué au sud de la ville; le mosaïste ayant peut-être l'intention d'indiquer sa situation sur la route de Jérusalem, sans parler de l'encombrement des légendes. — [5] Arculfe, à propos du *Puits de Jacob*, signale le mur : *prope hanc eamdem civitatem quondam, extra murum vidit constructam ecclesiam*; Geyer, *Itinera Hierosolym.*, p. 270.

pour être sans défense et à la merci de l'envahisseur. Ainsi, en 1137, le gouverneur de Damas, profitant de l'affaiblissement du royaume, pénètre avec une forte troupe dans Naplouse : *Neapolim civitatem immunitam, muro et antemuralibus, et etiam vallo carentem*, et y fait un grand massacre d'habitants [1]. » La place n'est pas plus forte au siècle suivant : « elle n'est pas fortifiée, écrit Burchard en 1283, et ne peut l'être d'aucune façon : si l'ennemi arrive par une porte, il ne reste plus aux habitants qu'à s'enfuir par l'autre s'ils ne sont pas en nombre. La ville est située au milieu d'une vallée entre de hautes montagnes, en sorte qu'il est facile du dehors d'y jeter des pierres avec la main. [2] »

« L'ancien rempart a été si bien fondu dans les habitations particulières, les matériaux en ont été débités avec un tel soin, qu'il a été malaisé d'en retrouver des vestiges incontestables. Sur plus d'un point,

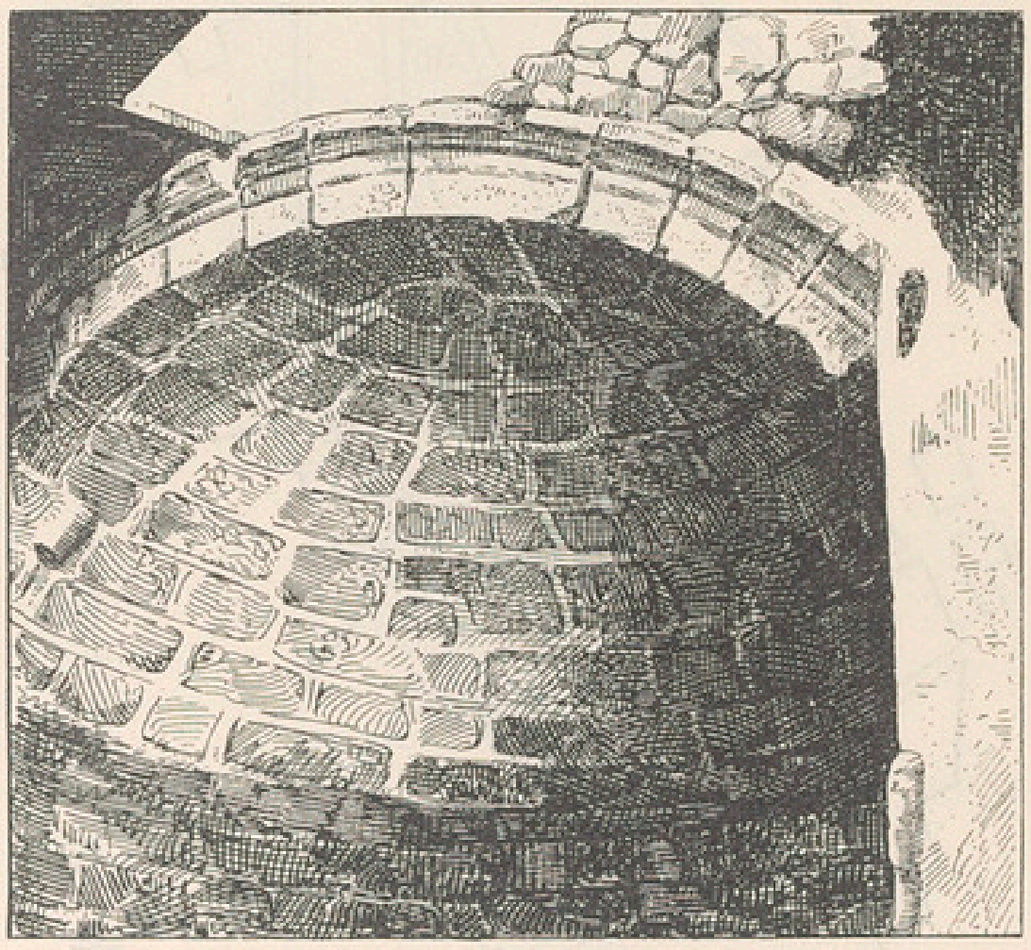

8706. — Archivolte de ʿAïn Qaryoun, à Naplouse. D'après *Revue biblique*, 1923, p. 126, fig. 8.

le dos des maisons doit en conserver le tracé, sur d'autres, elles l'ont débordé. Quant aux portes, dont les voyageurs parlent jusqu'au XIXe siècle, elles sont approximativement marquées par le débouché des principales artères. »

2° *Les rues.* — Ainsi que dans beaucoup d'autres villes gréco-romaines, Neapolis se développa autour de deux rues principales bordées de portiques. Une de ces rues, A du plan, se dirige d'Est en Ouest l'autre, B du plan, prend la direction nord-sud, et s'arrête à un édifice surmonté d'une coupole soigneusement figurée sur la mosaïque. Cette disposition est mentionnée au Xe siècle par Mouqaddasi : « Le bazar *(soûq)* s'étend, dit-il, d'une porte à l'autre et un second *soûq* va au centre de la ville. La grande mosquée est dans le milieu superbement pavée [3]. » Au XIVe siècle, la rue transversale : le *soûq* A, forme l'unique artère de Neapolis qui est, au dire de Jacques de Vérone, en 1335, « une longue cité de plus d'un mille avec une voie par le milieu; elle abonde en fontaines et en ruisseaux [4]. » Le *soûq* B avait été réduit aux dimensions d'un simple passage conduisant au Nord; quant au *soûq* A, il s'est conservé, mais la colonnade romaine a disparu dans les deux rangées de boutiques qui représentent toute l'activité commerciale de Naplouse. « Le dessinateur de la carte de Mâdabâ s'étant placé au Sud-Ouest pour tracer son plan a trop reculé vers le quartier nord-est cette seconde artère, probablement par un effet de perspective. Il reste vrai toutefois qu'elle aboutit au centre de la ville que marque l'édicule à coupole remplacé aujourd'hui par la mosquée *en-Naser*. C, ou par l'ouëly de *Cheikh Badrân* où l'on voit quatre colonnes de granit surmontées de chapiteaux romano-byzantins. [5] »

Le centre de la ville fut remanié au Moyen Age et de nos jours. Le *soûq* A fut interrompu par le *Khân el-Toudjar* qui, au dire de V. Guérin, forme, comme tous les bâtiments de ce genre, un grand rectangle entouré intérieurement de galeries voûtées à deux étages, que couronnaient des terrasses, actuellement écroulées. Au centre de la cour s'élevait autrefois une *koubbeh* ornée d'une jolie fontaine [6]. « De tout cela il ne reste que la petite coupole posée sur les voûtes du bazar et les colonnes de granit servant de seuil. Le *Khân*, ancienne *funda* du Moyen Age, occupait peut-être une portion du *forum* romain établi au carrefour des deux artères principales [7].

3° *Le nymphæum.* — En montant la rue M on rencontre la fontaine *ʿAïn Qaryoun* que recouvre un exèdre en blocs soigneusement appareillés, hauts de 0 m. 50 à 0 m. 60 et terminé par une voûte en cul-de-four, décorée de moulures à sa naissance ainsi qu'à l'archivolte un peu disloquée par suite des tremblements de terre (fig. 8706). La date de la construction ne peut pas être postérieure au IIIe siècle. Reste à savoir sa destination. Un voyageur du XVIIIe siècle donne les détails suivants : « L'on nous mena à une très belle fontaine qui fournit de l'eau dans tous les quartiers de la ville. On y descend par douze marches pour arriver à un quarré d'environ 45 pieds; au milieu est la source qui a quatre pieds de circonférence. Ce grand quarré est une espèce de grotte très bien voûtée et qui paraît ancienne. Il y a des acqueducs qui conduisent l'eau dans tous les quartiers [8]. »

Ch. Clermont-Ganneau a suggéré l'hypothèse d'un nymphée, c'est l'explication qu'adopte le R. P. M. Abel. « Ainsi, dit-il, en dégageant les ailes de l'édifice maintenant dissimulées dans un amas de constructions hétéroclites et en lui rendant toute son ampleur, nous sommes à même de prendre une idée de sa splendeur originelle encore intacte au temps de la mosaïque de Mâdabâ. Un perron spacieux, semi-circulaire, amenait à la grotte sacrée, au centre de laquelle jaillissait la source bienfaisante. Au-dessus un édicule élégant, tel que l'on en trouve dans les cités gréco-romaines, notamment à ʿAmmân et à Bostra, abritait les statues des nymphes et du génie particulier de la fontaine dont les eaux se répandaient par la ville pour l'usage des particuliers et des bains publics [9]. »

4° *La basilique.* — Dans la partie sud-est du plan se voit une construction orientée à l'Est et qu'il est facile de reconnaître pour une basilique : portail quadrangulaire à encadrement surmonté d'un fronton jaune auquel s'amorce un toit en bâtière de couleur rouge (E du plan). Les dimensions indiquent un vaste édifice, très probablement la cathédrale que les Samaritains assaillirent et envahirent le jour de la Pentecôte de l'année 474. Sous le règne de Justinien, cet édifice fut réparé, mais il passa ensuite entre les mains des musulmans, comme nous l'apprend Mouqaddasi, au Xe siècle, et devint la grande mosquée. « Or ladite mosquée existe encore à la jonction du *soûq* et d'une

[1] Guillaume de Tyr, l. XIV, c. XXVII. — [2] Laurent, *Peregrin.*, p. 54 sq. — [3] Guy le Strange, *Palestine under the Moslems*, p. 511. — [4] *Revue de l'Orient latin*, t. III, p. 269. — [5] M. Abel, *op. cit.*, p. 124. — [6] V. Guérin, *Description de la Palestine, Samarie*, t. I, p. 394. — [7] Sa largeur indiquait peut-être à peu près la largeur totale de l'ancienne voie à colonnes. — [8] Tollot, *Nouveau voyage fait au Levant*, p. 131. — [9] M. Abel, *op. cit.*, p. 126.

rue parallèle établie à un niveau supérieur, en E. Elle ne se trouve pas, à vrai dire, au centre mathématique de Naplouse, mais sa situation, le long de l'artère centrale, justifie suffisamment l'expression de l'auteur arabe. L'entrée latérale que la carte indique au moyen d'un fronton subsiste encore sur le bazar. La porte principale occupe une place diamétralement opposée à la suite d'une modification qui, vraisemblablement, ne remonte pas au delà du Moyen Age. Encore est-il que, de nos jours, on pénètre d'ordinaire dans la mosquée par l'atrium situé à l'Occident, en face de ʿAïn el-Kâs. En définitive, à tenir compte de l'intention de l'artiste et des procédés élémentaires auxquels sa technique était réduite, on concédera qu'il lui était difficile, avec un cadre aussi restreint, de reproduire autrement la basilique de Neapolis sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la *Djami'a el-Kebir* [1].

VI. Saint Justin. — Le plus illustre enfant de Naplouse est saint Justin, le martyr, qui tient une place éminente dans l'antiquité chrétienne. Lui-même nous apprend que son père s'appelait Priscus et son aïeul Bacchius; il naquit à Flavia Neapolis dans les premières années du IIe siècle de notre ère. Son nom et celui de son père sont latins, celui du grand-père a une apparence grecque, mais il avait été latinisé depuis longtemps. La franchise et la fermeté de son caractère, son tour d'esprit sans subtilité ni souplesse nous le montrent plus Romain que Grec. Son éducation se fit à Naplouse, où païens et Samaritains vivaient probablement sans sympathie les uns à l'égard des autres, mais sans conflits graves dont l'écho nous serait sans doute parvenu. De bonne heure, Justin fut préoccupé par le problème religieux, mais, quoiqu'il ait raconté sa conversion, il n'a pas voulu nous apprendre toutes les phases de son inquiétude. Est-ce le contact avec les Samaritains qui a provoqué sa curiosité à l'égard du Dieu qu'ils adoraient? On n'en a aucune preuve, aucun indice. On pourrait même penser qu'il n'a guère fréquenté ses concitoyens car il est très mal instruit de ce qui les regarde, et il ne s'entretenait pas avec eux dans leur langue, qu'il ignore complètement. Il n'y a donc presque rien à attendre de ses confidences et de ses écrits pour la connaissance de Naplouse. Le récit de sa conversion est bien loin de nous apprendre tout ce que nous voudrions savoir. Que n'a-t-il récité tout uniment l'événement. Ce n'était pas alors la mode d'être simple, aussi Justin adopte une forme littéraire dialoguée qui se prête facilement aux développements dont le fond est, sans doute, vrai, mais où l'artifice et l'arrangement tiennent trop de place.

Justin était à la recherche de Dieu et, pour l'atteindre, il s'adressa à un stoïcien. Celui-ci n'avait certes pas droit à se réclamer de l'école du Portique puisqu'on nous dit qu'il ignorait Dieu et estimait sa connaissance superflue. Le stoïcisme était donc bien insuffisamment représenté à Naplouse, à moins que ce soit Justin qui se montra par trop inférieur à la doctrine qu'on lui développa.

Quoi qu'il en soit, Justin s'adressa à un péripatéticien qui l'accueillit et l'invita, après quelques jours, à fixer un salaire « afin que leurs relations ne restassent pas inutiles ». Nouveau déboire. Le disciple s'éloigna et chercha ailleurs; il est difficile de lui donner raison, et il aurait pu se dire à lui-même que ce n'était pas la philosophie qu'on lui proposait d'acheter, mais le temps et la fatigue du maître qu'il était juste d'indemniser.

Au péripatéticien succéda le pythagoricien et ce fut une nouvelle déception. Heureusement, Naplouse venait de voir un platonicien s'établir dans ses murs; cette fois Justin pensa toucher le terme de son désir. « L'intelligence des choses incorporelles me captivait au plus haut point, avoue-t-il; la contemplation des idées donnait des ailes à mon esprit, si bien qu'après un peu de temps je crus être devenu sage; je fus même assez sot pour espérer que j'allais immédiatement voir Dieu : car tel est le but de la philosophie de Platon. » Illusion et encore une fois déception. Mais on doit convenir que la ville de Naplouse ne manquait pas de professeurs de philosophie. Aucun parmi eux n'avait réussi auprès de Justin, qui se décida à quitter sa ville natale pour un endroit solitaire sur les côtes de la Méditerranée. C'est là qu'il rencontra un vieillard qui lui enseigna ce que Justin souhaitait tellement d'apprendre.

On a cru qu'à ce moment Justin se trouvait déjà à Éphèse, peu nous importe puisque nous devons le quitter à son départ de Naplouse. C'est à Éphèse qu'a lieu le dialogue avec Tryphon; son martyre se place à Rome; il ne semble pas qu'il soit jamais revenu à Naplouse.

H. Leclercq.

NAPPE D'AUTEL. — L'usage de couvrir d'une nappe la table sur laquelle on prend un repas remonte certainement à une époque antérieure à l'ère chrétienne, époque que nous laissons aux archéologues classiques le soin de déterminer. Dans les plus anciennes représentations du repas eucharistique nous ne distinguons pas l'emploi d'un linge étendu sur la table, par exemple à la *Cappella greca* (*Dictionn.*, t. I, col. 800, fig. 172) et à la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin (*Dictionn.*, t. I, col. 835-846, fig. 184, 188, 189, 190). Une scène très ancienne (fig. 187) et une représentation de l'autel eucharistique au cimetière de Calliste (*Dictionn.*, t. I, col. 3159, fig. 1123) montrent également l'autel sous l'apparence d'un guéridon sans nappe.

Ce sont les mosaïques de Ravenne, au VIe siècle, qui présentent trois figurations indiscutables de la nappe d'autel. Nous les avons déjà données (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3045, fig. 2339; t. XI, col. 235, fig. 7899; col. 237, fig. 7900). Dans ces trois exemples on voit une nappe très longue, touchant presque terre et ornée de deux *gammadia*.

Enfin, il existe un texte épigraphique gravé sur une table d'autel carrée, en marbre blanc, qui mentionne le *velamen altaris* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1869-1870, fig. 5499) :

+ SVB HEC SACRO
SCO BELAMINE ALTA
RIS.....

La nappe, ou voile d'autel, est mentionnée dès le IVe siècle par saint Optat de Milève, *De schismate donatistarum*, l. VI, c. I, *Quis fidelium nescit in peragendis mysteriis ipsa ligna linteamine cooperii* [2].

H. Leclercq.

NAQUADAH. — Naquadah est une localité de la haute Égypte, située à peu de distance de Louqsor et d'Erment. On y trouve trois églises d'époque copte :

1° *Deir Mari Boctor* (Saint-Victor). — Sur une colline en forme d'éperon, d'où on jouit d'une belle vue sur la vallée du Nil, un espace enclos de façon plus ou moins rectangulaire renferme une église. Le mur d'enceinte et les murs de l'église sont en briques crues, maçonnées avec soin; l'ensemble paraît être d'une antiquité assez reculée. On a pris soin d'employer des briques cuites pour les rangs inférieurs qui se trouvent en contact direct avec le sol; sans cette élémentaire précaution, les sels dont la terre est imprégnée auraient réduit les briques crues en poussière; aussi n'est-il pas rare de voir la pierre, et même le granit,

[1] M. Abel, *op. cit.*, p. 127. — [2] Éd. Ziwsa, p. 145.

attaqués par l'action saline. Le plan (fig. 8707) nous montre un édifice parfaitement orienté suivant la ligne AB qui est la coupe de la fig. 8707. A l'entrée, une salle carrée, flanquée de deux salles séparées par une entrée de forme ogivale. A l'Ouest, l'arc pose sur une sorte de colonnette surmontée d'un grossier chapiteau (fig. 8707) qui semble à peine ébauché. Ces colonnettes sont détachées de la muraille. La disposition est la même de chaque côté et peut-être a-t-on eu d'abord le projet de faire l'église plus large. Le jambage de l'arc, à l'Est, montre qu'on s'est trouvé obligé de reconstruire cette partie. L'imposte qui soutient l'arc a été relevée au-dessus de l'ancien niveau. On remarquera le nombre inusité de portes non seulement une à l'Ouest, mais encore une dans les murs nord et sud des ailes. Une porte à l'Ouest est exceptionnelle. Les dômes qui couvrent la baie de l'Ouest et ses ailes ne se trouvent pas sur la diagonale des arches comme dans le dôme central. On voit sur le plan que ce dôme pose sur quatre piliers, il est plus élevé que les autres. Au delà on trouve une rangée de chapelles, *haikals*. Le *higab* de chacune d'elles est en brique avec deux portes et une fenêtre centrale. Les fonts sont une petite chambre d'aspect misérable (C du plan). Au Nord des trois *haikals* s'en trouve un quatrième, pourvu d'un écran de même type que dans les chapelles voisines; ce ne doit pas être une addition faite à la construction primitive. Sous le dôme central, on voit les traces de quelques degrés qui ont pu faire partie de l'ambon, quoique rien n'ait été retrouvé de celui-ci. Sur le pilier ouest du dôme central, quelques traces de peinture murale sur plâtre; on voit deux personnages nimbés et quelques caractères. Les autels sont dédiés au Mari Boctor (saint Victor), à saint Michel, à la très sainte Vierge.

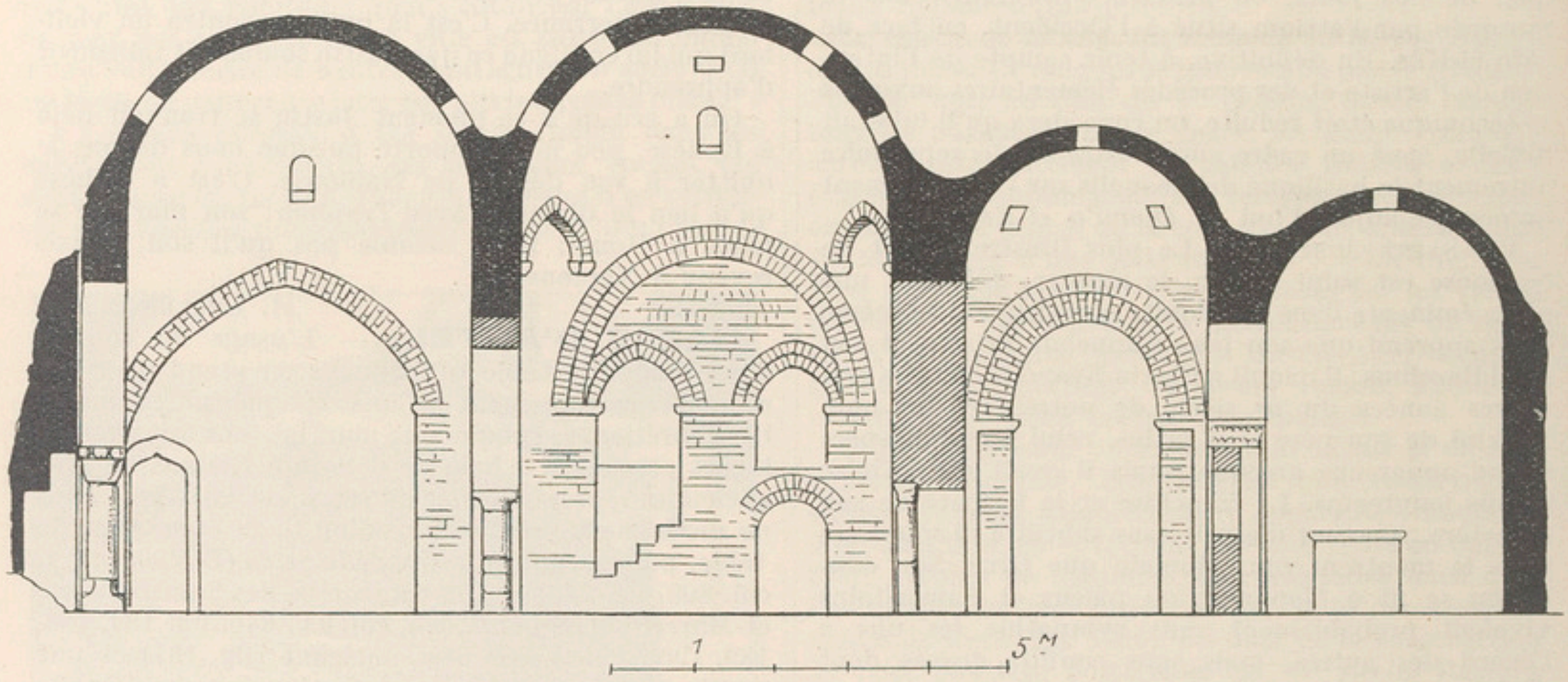

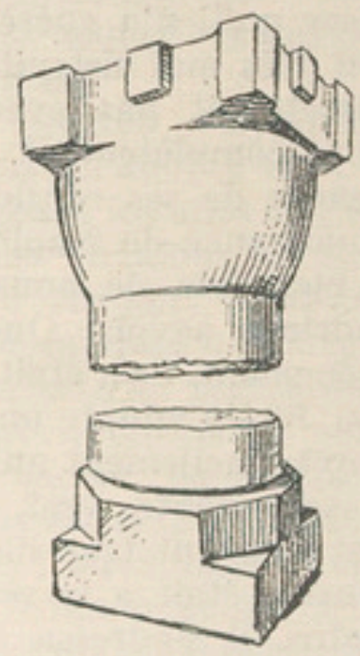

Chapiteau de colonnette

8707. — Église de Deir Mari Boctor, plan et coupe.
D'après Somers Clarke, *Christian antiquities in the Nile valley*, 1912, p. 125, pl. XXXVII.

2° *Deir es-Salih* (la Sainte-Croix). — Le plan offre trois églises accolées, la plus importante des trois étant celle du Sud. Celle-ci offre le plan basilical modifié

de façon à introduire la présence du dôme central à la place du plafond. La construction, en briques crues, consiste en une abside formant sanctuaire, s'ouvrant à l'Ouest par un arc.

3° *Deir el-Megma.* — Ce Deir consiste en un groupe de quatre églises, enclos par une muraille sur un plan quadrangulaire; cette muraille est détruite à l'Est, mais on relève sa trace à l'aide de briques ruinées. L'entrée se trouve au Nord. Une petite construction en briques se trouve à l'Ouest et peut indiquer la présence d'une tour servant de défense à la porte d'entrée. Une trace analogue se voit à l'angle nord-ouest de la muraille. Le mur d'enceinte est construit en briques crues, bien façonnées.

Le Deir se trouve au-dessus du niveau du sol cultivé, sur une sorte de plateau de conglomérat calcaire, rempli de tombes anciennes. Le terrain cultivé est distant de quelques centaines de mètres du Deir. Celui-ci diffère du Deir es-Salih en ce qu'il ne consiste pas en un groupe d'églises seulement, mais en un ensemble d'églises et de logements privés, comme on le voit à Saint-Siméon d'Assouan, mais avec moins de soin. On pourrait en rapprocher aussi le Deir el-Abiod (voir ce mot) et le Deir el-Ahmar, près Sohag. Dans tous ces cas, les églises ne sont pas contiguës au mur est de l'enceinte. Une légère dépression, qu'on peut à peine appeler une vallée, se voit près du mur sud et explique la légère inclinaison qu'il marque en cet endroit (fig. 8708). Là se trouve une construction dans le sens du Nord au Sud, avec des chambres s'ouvrant de chaque côté, le tout couvert de voûtes en briques crues, aujourd'hui ruinées. L'entrée était au Nord et, immédiatement à l'est de l'entrée, se trouvait un escalier dont on ne saurait dire avec certitude s'il conduisait à une terrasse au-dessus de ces chambres.

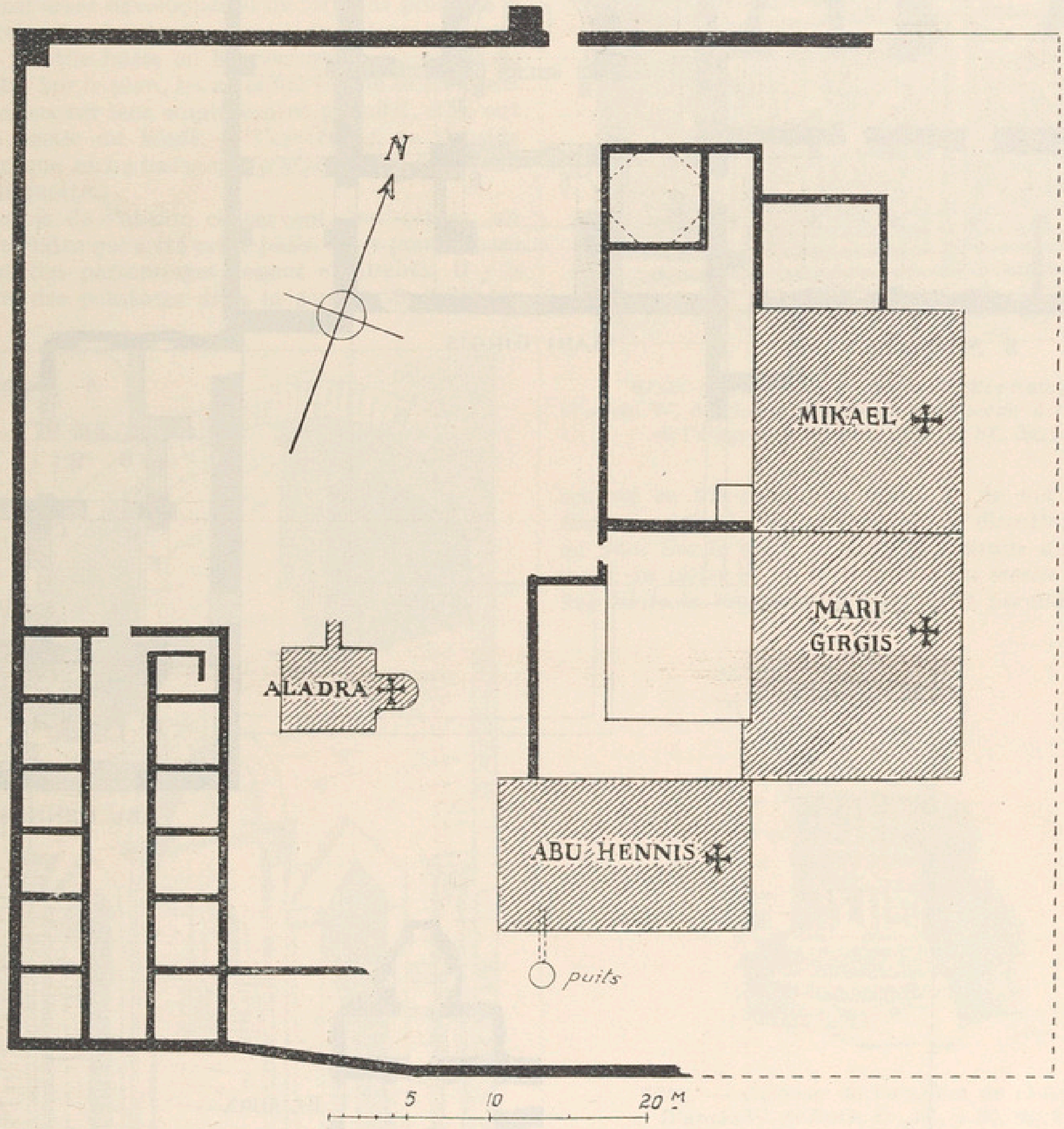

8708. — Églises du Deir el-Megma.
D'après Somers Clarke, *Christ. antiquities in the Nile valley*, p. 131, pl. XXXIX.

Le plan de ces dernières rappelle celui qui a été relevé à Saint-Siméon d'Assouan. Les murs sont peu épais et il est douteux qu'ils aient supporté un étage; et cette construction ne se trouve pas dans une position qui commande les autres bâtiments de l'enceinte. Dans chaque chambre on voit, à la partie supérieure de la muraille, deux petites fenêtres qui sont plutôt des meurtrières. On remarquera que les églises, exception faite pour la petite chapelle El-Adra, ont leur entrée bouchée par une muraille.

Les trois églises contiguës sont dédiées : celle du Nord à saint Michel (El Malâk Mikhaïl), la suivante, au Sud, à saint Georges (Mari Girgis); la troisième, à saint Jean (Abu Hennes). On a tout lieu de croire que ces trois églises n'ont pas été construites à la même époque (fig. 8709).

1. *Saint-Michel.* — Cette église est construite prin-

cipalement en briques crues; elle n'a plus de porte aujourd'hui; on y pénètre par un trou pratiqué dans le mur nord de la nef qui communique avec l'église Saint-Georges et on se trouve ainsi dans un corridor ou une sorte de vestibule qui pourrait avoir été pratiqué sur la muraille de Saint-Michel pour lui servir en quelque sorte de narthex. Il serait dès lors un peu aventureux de tracer le plan de l'église, tel qu'il existe aujourd'hui, comme s'il était primitif. On remarquera une sorte de corridor dans la direction nord-sud, composé de troies baies inégales couvertes de dômes; celui du Nord a le plus long diamètre et il s'ouvre à l'Est sur le *haikal* qui a, en profondeur, plus d'un demi-cercle. Le mur est orné de cinq niches basses, mais qui n'affleurent pas le sol et qui ont pu servir à recevoir des livres liturgiques et n'ont aucune prétention architecturale. Le *higâb* en maçonnerie a deux portes. Au sud de ce *haikal* nous en trouvons deux autres, l'un fermé avec une porte au milieu, l'autre par un mur avec deux portes.

Dans le vestibule qui précède l'église et qui est coupé par cinq colonnes à chapiteaux portant le toit voûté, la colonne du Nord est en briques, les autres en pierre, toutes différentes soit pour la hauteur, soit pour le diamètre. Les chapiteaux, fort grossiers, passent du plan rond au plan carré. La hauteur des colonnes varie entre 1 m. 50 et 2 m. 10. Sur l'abaque des chapiteaux posent des arcs qui portent les voûtes, lesquelles sont presque sur plan carré.

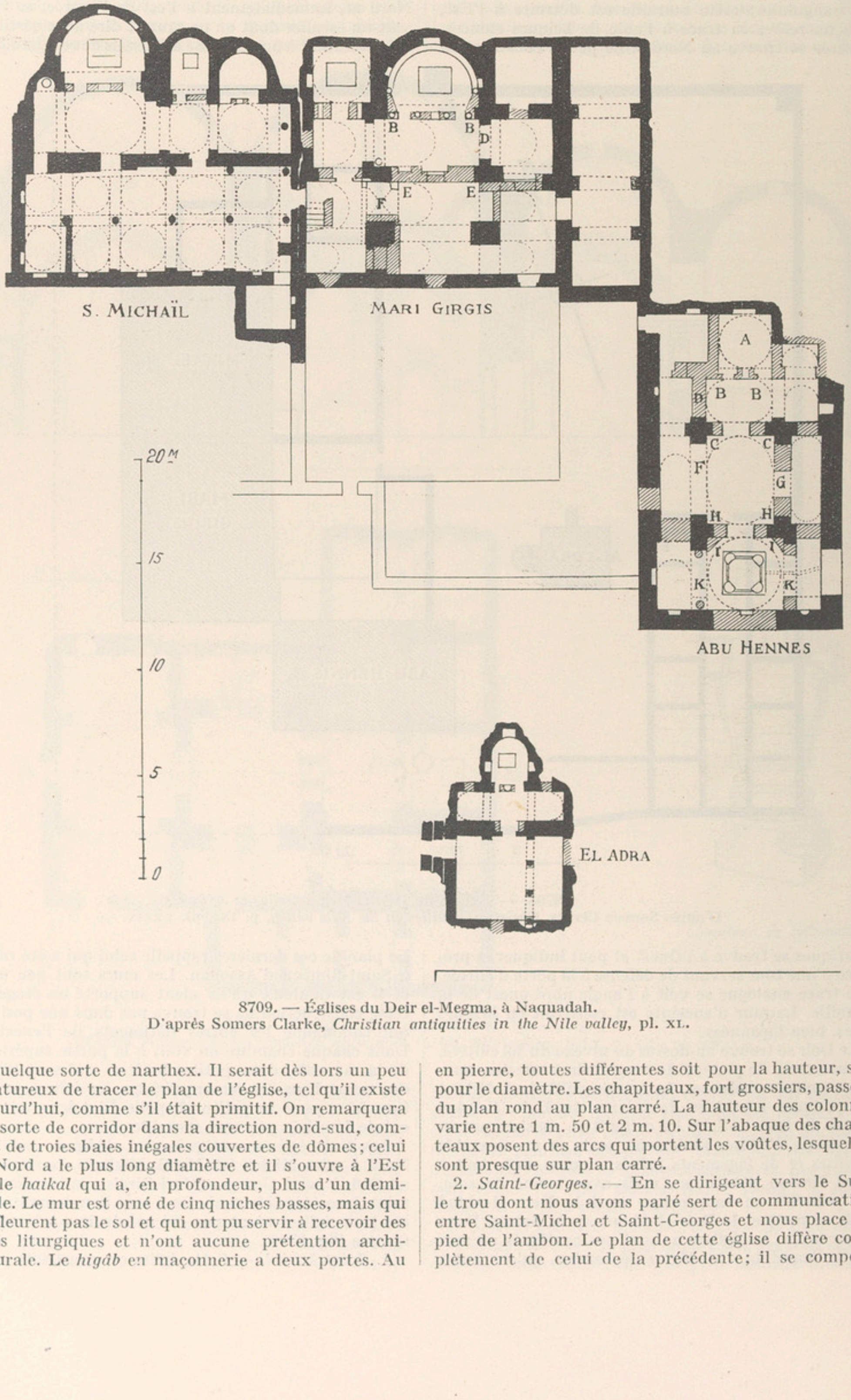

8709. — Églises du Deir el-Megma, à Naquadah.
D'après Somers Clarke, *Christian antiquities in the Nile valley*, pl. XL.

2. *Saint-Georges.* — En se dirigeant vers le Sud, le trou dont nous avons parlé sert de communication entre Saint-Michel et Saint-Georges et nous place au pied de l'ambon. Le plan de cette église diffère complètement de celui de la précédente; il se compose

d'une nef centrale flanquée de deux ailes et terminée par une abside avec, à l'extrémité des bas-côtés, une prothèse et un diaconicon suivant le type basilical usuel.

La construction est, en majeure partie, de briques crues et, pour les arcs et piliers, de briques cuites. Ce lieu a été fort détérioré et restauré avec une rare maladresse, en sorte que c'est aujourd'hui une espèce de ruine. La nef se termine à l'Est par un *haikal* dont l'abside est assez développée et ne formant plus que le demi-cercle. Au-dessus du niveau du sol on voit une sorte de plinthe basse en briques qui a pu servir de banquette. Sur le plan, les colonnes BB ne se trouvent peut-être pas sur leur emplacement primitif; elles ont pu faire partie du *higâb*. A l'extrémité de l'abside se trouve une niche basse qui n'atteint pas le niveau de la banquette.

Les parois de l'abside conservent, par places, un enduit de plâtre qui a été peint jadis. On y peut encore distinguer des personnages debout et nimbés. Il y a également des peintures dans la conque de l'abside;

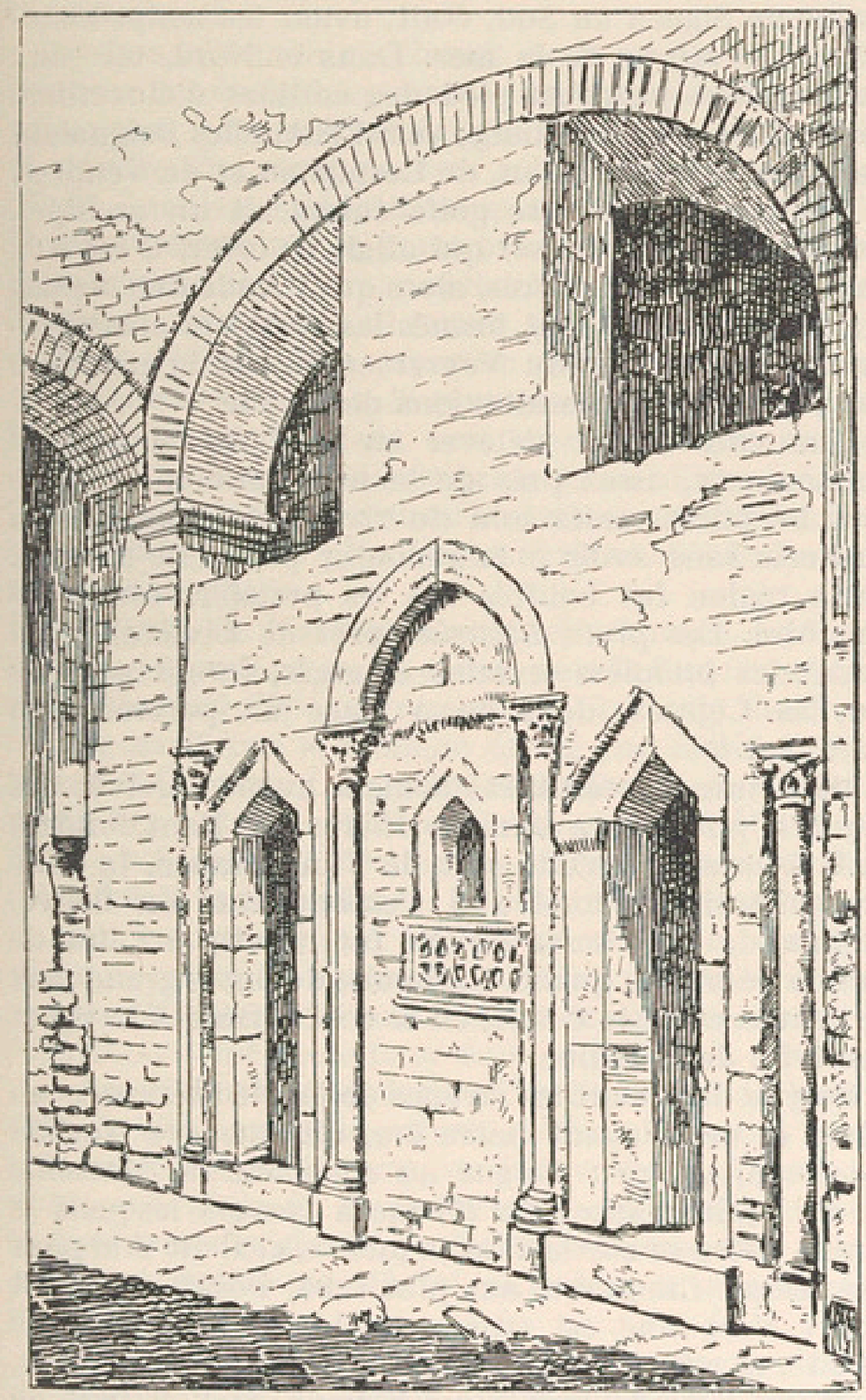

8710. — *Higâb* de l'église Saint-Jean.
D'après S. Clarke, *Christian antiquities...*, p. 136, fig. 26.

elles paraissent être d'une époque plus ancienne; on y voit un Christ en « majesté » tenant un livre posé sur son genou. La main droite et la partie supérieure de la figure sont détruites; les figures qui se trouvaient de chaque côté du Christ sont également détruites.

Le *higâb* est un ouvrage d'une certaine importance et se rattache au type à deux portes avec une petite fenêtre intermédiaire, c'est une sorte d'iconostase (voir ce mot) (fig. 8710). Quatre colonnes en pierre calcaire de hauteur inégale, avec chapiteaux et bases grossières, sont encastrées dans la muraille; rien n'indique que ces colonnes aient supporté une architrave, il semble plutôt qu'elles aient servi à dresser la muraille ou à l'orner. Les deux portes latérales ont un fronton angulaire, ainsi que la petite fenêtre centrale sous l'appui de laquelle on a placé un panneau

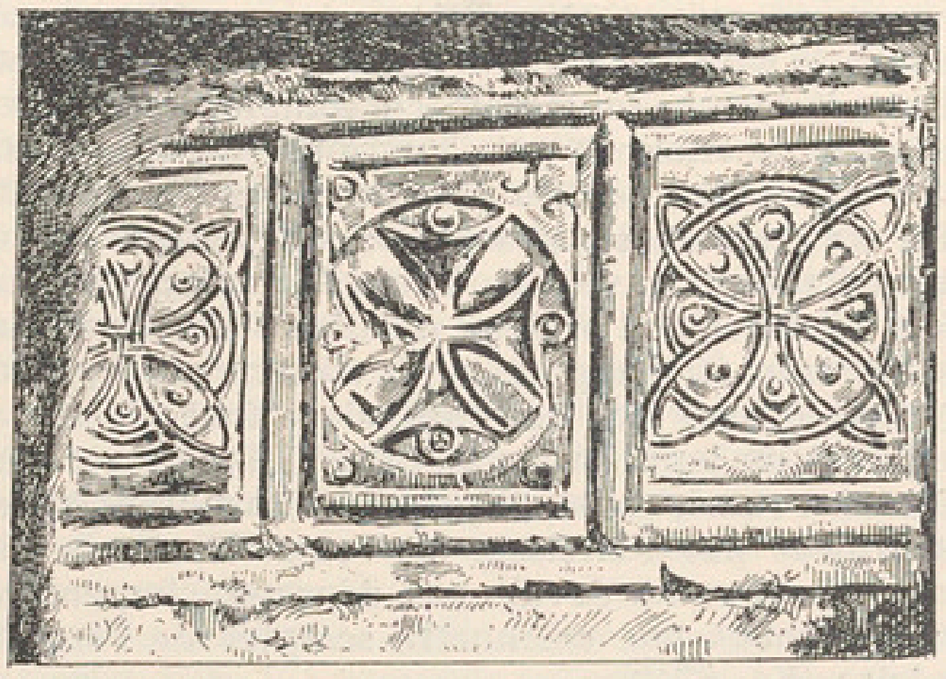

8711. — Plaque en pierre de l'église Saint-Jean.
D'après W. de Bock, *Matériaux pour servir à l'archéologie de l'Égypte chrétienne*, 1901, p. 81, fig. 96.

sculpté en bas-relief. La voûte de la nef est d'une facture originale, les arcs suivent la direction du Nord au Sud. Sur le plan, la lettre D marque un renforcement du pilier et les lettres EE, un *screen* ou cancel. Sur toute la longueur de l'église et parallèlement au

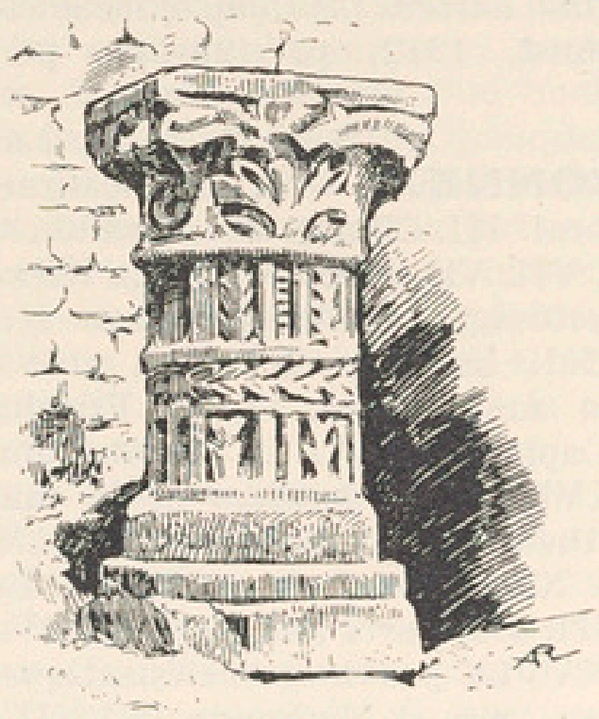

8712. — Colonne de l'oratoire de el-Adra.
D'après W. de Bock, *op. cit.*, p. 80, fig. 95.

bas-côté de droite est un appartement qui communique avec l'église.

3. *Saint-Jean.* — Au sud de l'église Saint-Georges se voit l'église Saint-Jean. A l'Est, en A, le *haikal*, en BB, le *higâb* ou cancel, et les voûtes de cette partie ont été entièrement reconstruites. Le plan consiste en une baie centrale plus longue que large et communiquant par des passages arqués sur les quatre côtés. Au fond, à l'Ouest, une baie carrée; de chaque côté, au Nord et au Sud, les ailes. L'arc CC est angulaire, tandis que l'arc HH est semi-circulaire; les arcs KK sont en pointe. Il semble qu'on ait eu recours indifféremment aux arcs angulaires et circulaires, mais l'examen technique de la construction ne permet pas de douter que cette église Saint-Jean est d'époque postérieure aux deux autres précédemment décrites. L'arc G qui est semblable à l'arc F comporte une porte au milieu. Dans le pavement de la chambre 1 se trouve une sorte de bassin au-dessous du niveau du sol; sa profondeur est de 1 m. 20, on y descend par

trois marches, c'est probablement un baptistère qu'on pouvait remplir par un tuyau d'adduction venant du dehors. Nous donnons un panneau sculpté sous la fenêtre du *higâb* (fig. 8711).

4. *El-Adra.* — C'est un oratoire minuscule, aujourd'hui ruiné, mais qu'on peut rattacher au type basilical. Le *haikal* finit en forme d'abside, l'autel est couvert de ruines et, quoique très petit, remplit presque le *haikal* entier. Le *higâb* est du type à deux portes, il met le sanctuaire en communication avec une sorte de transept qui s'ouvre par un arc sur une nef à trois baies, dont la nef centrale et les nefs latérales était séparées par trois colonnes. Dans le mur est du transept on voit les traces de deux portes bouchées. L'entrée de l'oratoire est dans l'aile nord, mais elle est trop étroite pour avoir été une porte, même dans cet édicule que ses dimensions font plutôt ressembler à un jouet qu'à une église. El-Adra est complètement ruiné, mais à l'époque où les murailles n'encombraient pas l'intérieur de leurs débris, la plus grande largeur ne devait pas dépasser cinq mètres. Nous donnons une colonnette sculptée de l'oratoire El-Adra (fig. 8712).

Bibliographie. — *Anecdota Oxoniensia, Semitic series*, part. VII, p. 318-345 (Makrizi). — Vansleb, *Nouvelle relation en forme de journal d'un voyage fait en Égypte en 1672 et 1673*, Paris, 1677, p. 411. — A. G. Butler, *The ancient coptic Churches of Egypt*, t. I, Oxford, 1884, p. 359-364. — Murray, *Egypt*, 1880, p. 448. — Wl. de Bock, *Matériaux pour servir à l'archéologie de l'Égypte chrétienne*, in-4°, Saint-Pétersbourg, 1901, p. 83, n. 2, fig. 95, 96, 97. — Somers Clarke, *Christian antiquities in the Nile valley. A contribution towards the study of the ancient Churches*, in-4°, Oxford, 1912, p. 123-140, pl. XXXVII-XL, fig. 24-30.

H. Leclercq.

NARBONNE. — I. Explication nécessaire. II. Le littoral. III. Climat. IV. Insalubrité. V. Forêts. VI. Mines. VII. Vignobles. VIII. La Κέλτικη. IX. Les Volkes Tectosages et Arécomiques. X. La colonie romaine. XI. La ville. XII. La voie Domitienne. XIII. Les monuments. XIV. Enceinte fortifiée. XV. Le Capitole. XVI. Le Capitolium. XVII. Le Forum. XVIII. Les greniers et le marché public. XIX. Le théâtre et l'amphithéâtre. XX. Le temple provincial. XXI. Les thermes. XXII. Le pont de la Cité. XXIII. Les ports antiques. XXIV. Le christianisme. XXV. La province ecclésiastique. XXVI. Le conflit entre Arles et Narbonne. XXVII. L'affaire du métropolitain Hermès. XXVIII. Faits historiques. XXIX. Liste épiscopale. XXX. Conciles. XXXI. Le crucifix à Narbonne. XXXII. Églises : 1. Cathédrale; 2. Saint-Paul; 3. Saint-Félix; 4. Les Pèlerins; 5. Saint-Loup. XXXIII. Le cimetière. XXXIV. Le musée lapidaire de Lamourguier. XXXV. Sarcophages. XXXVI. Épigraphie. XXXVII. Poteries. XXXVIII. Lampes chrétiennes. XXXIX. Brique. XL. Anneau. XLI. Commerce. XLII. Juifs. XLIII. Bibliographie.

I. Explication nécessaire. — Si, à l'exemple d'Émile Littré, je raconte un jour *Comment j'ai fait mon dictionnaire*, je dirai dans quelles conditions fut rédigée la notice sur Narbonne; dès ce moment un mot d'explication s'impose. Cédant à une chaleureuse recommandation, j'avais invité un prêtre de Narbonne à écrire cette notice; il s'y était engagé. Après deux ans et demi de délais, sans cesse renouvelés, l'auteur a cessé de répondre aux lettres et n'a pu donner une seule ligne du travail promis. En mettant un terme à cette mystification, le devoir m'incombait de rédiger en hâte la notice en question afin de ne pas causer de nouveaux retards à la publication du *Dictionnaire*. A cet effet, j'ai dû recourir à des études qu'on trouvera citées ou résumées dans les paragraphes qui vont suivre.

II. Le littoral. — A l'aurore des temps historiques, et encore à l'époque romaine, la côte narbonnaise était assez différente de ce qu'elle apparaît aujourd'hui. La reconstitution de ce littoral, si variable, serait presque impossible si nous n'avions recours qu'aux descriptions des géographes et des historiens de l'antiquité. Heureusement, l'étude géologique du sol apporte un puissant secours, car lacs et étangs, en se transformant, ont laissé partout les traces visibles des anciennes limites de la terre et de la mer. Un rapide examen permet de reconnaître que tout l'espace compris entre la chaîne secondaire de Fontfroide à l'Ouest, celle de la Clape à l'Est et la plaine de Sigean au Sud, était, avant les temps historiques, le séjour de la mer. Dans le Nord, les eaux s'avançaient jusqu'au pied des collines d'Ouveillan, de Montels, de Capestang; vers l'Est, elles baignaient les mamelons de Nissan, de Lespignan et de Vendres. A l'entrée de ce vaste golfe émergeait un archipel, premières assises du sol qui allait se créer. C'est à la base même des Corbières, alors que l'Aude débouchait à Sallèles, que se sont formés les premiers atterrissements. Les dépôts du Veyret en furent la première base, grossie par les alluvions de l'Aude [1].

Une ville devait s'élever au fond de ce golfe si poissonneux, assez près de la mer pour en tirer de gros bénéfices, assez loin du rivage pour exercer la piraterie sans avoir à la redouter pour elle-même [2]. Cette région fut habitée dès les premiers temps de l'histoire. Les *prata Liguriæ* (prés de Livière) [3], qui furent les premiers terrains émergés, furent occupés par les Ligures, dont on a tracé un portrait peu attrayant [4].

Narbonne existait certainement avant l'arrivée des Ligures, puisque ce sont les Ibères qui l'ont fondée; mais à mesure qu'elle prit de l'importance, la ville protohistorique, fondée à l'embouchure du fleuve, déclina, de telle sorte qu'elle fut réduite à l'état de simple bourgade quand Narbonne devint le grand port de l'Aude et de la Gaule, où se concentrèrent la vie et l'activité de la région.

Polybe décrivant les rivages de la Méditerranée un siècle et demi avant notre ère, dit que « le Narbôn (= Aude) est peu éloigné au couchant de Marseille et des embouchures du Rhône à travers lesquels le fleuve opère sa sortie dans la mer [5] », et il dit vrai pour son temps. Cinquante ans plus tard, Posidonius écrit que « Narbonne est située sur les embouchures de l'Aude, et sur les bords du lac *Narbonitis*, c'est, dit-il, le grand port de toutes ces régions. Si l'on part de Narbonne, on commence à remonter le cours du fleuve, mais sur un espace peu étendu [6]. » Au début de notre ère (43 ans apr. J.-C.), Pomponius Mela nous apprend que « l'Aude n'est navigable qu'à partir de Narbonne; il se jette dans le lac *Rubresus*, d'assez vaste étendue, mais dont l'entrée vis-à-vis de la mer est très étroite [7]; enfin Pline, en l'an 71 de notre ère, constate que

[1] Pour former la plaine de Narbonne, le delta de l'Aude avait eu à remplir une superficie de près de 20 000 hectares. — [2] H. Cons, *L'Aude, ses alluvions et le port de Narbonne*, Montpellier, 1882. — [3] Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, l. I, c. II. — [4] Alf. Maury, *Les Ligures et l'arrivée des populations celtiques au midi de la Gaule*, Paris, 1878; G. Jourdanne, *Histoire des pays d'Aude*, dans *Revue de l'Aude*, 1877, p. 88; Ph. Helena, *Les premiers Narbonnais*, dans *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1922-1923. — [5] Polybe, l. III, c. XXXVII, LXXXI. — [6] Cité par Strabon, *Géogr.*, l. IV, c. I. — [7] Pomponius Mela, l. II.

Narbonne est éloignée de douze mille pas de la mer [1]. Il s'ensuit que toutes ces lagunes dénommées aujourd'hui étangs de Sigean, de Bages, de Gruissan, de Gruzel, de Mateille, de Capestang, de Pissevache et de Vendres sont les restes à peine sensibles du grand golfe auquel les géographes du Ier siècle donnaient le nom de *Rubresus*, *Rubrensis*, *Narbonitis;* au Ve siècle, Festus Avienus lui donnera le nom de *Helyce* et, au VIe siècle, Fortunat nous apprendra que l'Aude mêle ses eaux à celles du Rhône. Ceci était vrai encore il y a quatre cents ans : le petit Rhône communiquait avec les étangs de Manguis, de Pérols, de Palavas et de Thau, qui n'en formaient qu'un seul, que Festus disait être voisin du Rhône, et l'appelait *Taphrum* ou *Taurum* [2].

Entre la Méditerranée et le lac *Rubresus* s'élevaient plusieurs îles qui, peu à peu, se soudèrent entre elles pour se rattacher ensuite à la terre ferme. Au temps de Festus, on nommait quatre îles et on se souvenait que « dans les temps éloignés » il n'y en avait que trois. C'est donc qu'au sein des étangs une quatrième île avait surgi et qu'on se rappelait du temps où elle n'existait pas.

Narbonne romaine s'élevait donc au fond du golfe dont ces îles étaient les sentinelles avancées. Lenthéric pense que cet archipel existait encore au IVe siècle, et que les îles n'ont pu être rattachées au continent d'une manière définitive que vers le IXe siècle. Reste à déterminer le point précis où l'Aude se jetait dans le golfe. On a proposé Sallèles d'Aude; là, avant la période historique, il forma un dépôt qui le divisa en deux branches. La première recevant directement, au moment des crues, la plus grande partie des alluvions qui augmentaient sans cesse la plaine en formation; la seconde, la principale, se dirigeant vers l'Occident, c'est-à-dire vers la droite, suivant l'impulsion suivie par le plus grand nombre des fleuves de notre hémisphère.

La plaine de Narbonne, en partie formée, le fleuve continua à poursuivre sa course vers le Sud; il est très probable qu'à l'époque romaine la plaine de Narbonne ne dépassait pas le triangle formé par Sallèles, Narbonne et Coursan. La sortie de l'Aude dans le *Rubresus* avait lieu entre le château de Montfort et Mandirac. Sur le sol agrandi de l'île de Mandirac, aujourd'hui rattachée à la terre ferme, l'ancien lit de l'Aude porte le nom caractéristique de *Marais du cercle*, qui provient de ce que l'Aude, de plus en plus embarrassé par les alluvions, formait comme un cercle autour de Montfort avant de se jeter dans le *Rubresus*.

A l'endroit où nous plaçons l'embouchure du fleuve, près du château de Montfort, en face de Bages, sur la rive orientale de l'étang, on trouve un enfoncement d'une superficie de deux hectares environ, qui porte le nom très significatif de *Port des galères*. Des débris attestent encore que là fut autrefois ce second port dont parle Ausone.

L'Aude charrie annuellement près de deux millions de mètres cubes de limon. Son débit descend jusqu'à cinq mètres cubes par seconde et peut monter jusqu'à cinq et six mille pendant les inondations. Ses apports annuels égalent au dixième de ceux du Rhône dont le bassin est vingt fois plus étendu. Les apports de l'Aude sont donc doubles de ceux du Rhône à superficie égale. La rapidité avec laquelle s'est formée la plaine de Narbonne n'a donc rien qui doive nous surprendre [3].

III. Climat. — La Narbonnaise est, au dire de Strabon, la région de la Gaule où le vent se fait sentir avec le plus de violence; et il signale la présence d'un vent froid, pénétrant, violent; il aurait pu ajouter : tourbillonnant, et chacun aurait reconnu le *cers*, dont le nom correspond exactement à l'expression d'un mouvement giratoire : *circius a turbine ac vertigine* [4]. Les géographes romains répétaient — peut-être sans trop y croire — que le cers avait renversé un chariot chargé et même un soldat sous les armes [5]; aujourd'hui, on raconte qu'il a couché des wagons sur la voie ferrée et emporté un train sur les rails. Dès lors on ne s'étonne plus qu'Auguste ait consacré un autel au vent *Circius* et qu'il ait choisi à cet effet le mont Ventoux [6]; et ce n'était pas, de sa part, une galéjade, mais le très humble hommage rendu à ce vent dont le souffle tempère, au dire de Pline [7], les ardeurs de l'été, et, au dire de Sénèque, purifie l'atmosphère [8]. C'était donc un vent bienfaisant par opposition au vent du Sud-Est, qu'on appelle aujourd'hui l'*autan* ou le *vent marin*.

IV. Insalubrité. — Pline nous dénonce une maladie particulière à la province narbonnaise : le charbon. « Ce fut, raconte-t-il, pendant la censure de L. Paullus et de Quintus Marcius (an de Rome 590) que parut pour la première fois en Italie, le charbon, maladie particulière à la province narbonnaise. Il est mort de cette affection dans la même année et pendant que nous écrivons ceci, deux personnages consulaires, Julius Rufus et Q. Lecanius Bassus : le premier, par l'ignorance des médecins qui pratiquèrent des incisions, le second s'étant fait lui-même au pouce gauche une piqûre avec une aiguille, piqûre si petite qu'on pouvait à peine l'apercevoir. Le charbon naît dans les parties les plus cachées du corps, et communément sous la langue. Il prend la forme d'un bouton dur et rouge, mais le sommet est noirâtre, quelquefois livide. Il y a toujours tension, sans enflure toutefois, sans douleur, sans démangeaison, sans autre symptôme qu'un assoupissement qui accable le malade et l'emporte en trois jours. Quelquefois, il s'y joint au frisson de petites pustules autour du charbon et rarement de la fièvre. Lorsqu'il a gagné la gorge et le pharynx, il tue très promptement. »

Cette maladie offre une grande analogie avec celle que nous désignons actuellement sous le même nom, sauf en ce qui concerne la préférence du charbon pour la bouche; les auteurs modernes ont une tendance à rapprocher les maladies charbonneuses des anciens de l'affection désignée de nos jours sous le nom d'anthrax.

V. Forêts. — Près des sources de l'Aude, point de glaciers, point de sommets élevés qui accrochent les nuages, point de rapport direct avec la mer dont on est séparé par un vaste plateau; rien qu'une vallée orientée du Sud au Nord. Les historiens ne nous apprennent rien sur les forêts de cette région de la Gaule, mais nous savons qu'elle fut habitée depuis les temps historiques et les déboisements sont fort antérieurs à la période romaine. Avec les forêts disparurent les nuées auxquelles elles donnaient naissance. L'action du soleil sur la roche mise à nu a déterminé un violent appel d'air froid et un courant venu du Nord refoule vers le Sud les nuages, qui, remontant les vallées méditerranéennes, s'insinuent par la brèche des montagnes dans la direction du Capçir. Les forêts actuelles sont des restes bien diminué

[1] *Histor. natur.*, l. III, c. IV. — [2] Festus, *Ora maritima*, n. 607. — [3] P. Jourdanne, *Les variations du littoral narbonnais examinées au point de vue de la concordance des données géologiques avec les descriptions des géographes de l'antiquité*, dans *Bull. de la Soc. scient. de l'Aude*, t. III, 1892, p. 181 sq. — [4] *Du mistral, explication du phénomène*, dans *Mémoires de l'Acad. de Vaucluse*, 1890, p. 307. — [5] Aulu Gelle, l. II, c. XXII. — [6] A. Allmer, dans *Revue épigraphique du midi de la France*, t. II, p. 262. — [7] Pline, *Hist. nat.*, l. XVII, c. II; Sénèque, *Quæst. nat.*, l. V, c. XVII, n. 4; Pline, *Annal.*, l. XXVI, c. IV. — [8] *Climat, productions naturelles de l'Aude durant la période romaine*, par G. Jourdanne, Paris, 1894, p. 3-5.

de celles qui devaient s'étendre sur la montagne Noire, les Corbières, l'Alaric et la haute vallée de l'Aude. Les déboisements acharnés qui se sont produits dans le Capçir à une époque presque moderne ont entraîné des conséquences sur le cours de l'Aude; les crues du fleuve, considérables autrefois, ont diminué en intensité. Ce résultat a entraîné la diminution du volume d'eau qui, à l'époque romaine, était beaucoup plus important que de nos jours [1].

VI. Mines. — Strabon [2] signale le trésor des Volkes Tectosages à Toulouse, mais Pline [3] et lui semblent parler surtout de l'or qu'on trouve en Espagne; cependant Posidonius [4] et Diodore [5] mentionnent des gisements aurifères de la Gaule. Nulle mention de mines chez les *Atacini*. Catel, Gensanne parlent par ouïdire; le premier s'aventure fort quand il mentionne l'existence de mines d'or à Blanchefort, près des bains de Rennes; le second signale un filon de minerai argentifère au lieu dit *las Costeilles*, près de Maisons. Barante dit que tous les gîtes métallifères furent exploités en des temps très reculés.

VII. Vignobles. — Posidonius [6] dit que le vin était réservé aux riches qui le faisaient venir d'Italie ou de Narbonnaise. Au temps de la république, la culture de l'olivier et de la vigne, prohibée en Gaule, était tolérée dans la Narbonnaise; sous l'empire, on se relâcha un peu de cette rigueur. Pline nous apprend que « dans certaines régions, en Italie par exemple, la vigne se suspend aux ormeaux. Dans certaines parties de la Narbonnaise, la violence du vent ne permet pas ce mode de culture; empêchées de croître au delà des premiers bourgeons et toujours semblables aux plantes que l'on travaille avec le hoyau, les vignes rampent ras le sol comme des herbes et pompent par leurs grappes le suc de la terre [7].

VIII. La Κέλτικη [8]. — La ville de Narbonne, dont l'origine et les commencements échappent à l'histoire, comme ceux de beaucoup de villes célèbres, était déjà connue de l'historien Hécatée, un des devanciers d'Hérodote, qui la signale comme le marché le plus important de la côte entre les Pyrénées et les bouches du Rhône, où commençaient alors les établissements des Massaliotes : αἱ πόλεις Ἑλληνίδες, comme on les a appelés plus tard. Le titre de ville, celtique, sous lequel le vieil historien la désigne : Νάρβων, ἐμπόριον καὶ πόλις Κελτική [9], ne permet pas de douter que le peuple des Celtes ou Keltes ne formât dès cette époque la population dominante du littoral, et que la ville marchande (ἐμπόριον) ne fût comprise dans les limites du territoire occupé ou envahi par eux. Polybe, qui écrivait plus de trois siècles après Hécatée, regarde encore comme franchement celtique toute la partie de la côte qui s'étendait depuis *Narbôn* et le fleuve Narbôn jusqu'aux Pyrénées : ἀπὸ δὲ τοῦ Νάρβωνος καὶ τὰ περὶ τοῦτον Κελτοὶ νέμονται μέχρι τῶν προσαγορευόμενων Πυρηναίων ὀρῶν [10], sans excepter les villes d'Illiberis et de Roscino, habitées, dit-il, par les Keltes : κατοικουμένας ὑπὸ Κελτῶν [11]. Les monnaies celtiques à légende grecque et sans nom de ville des rois KAIANTOΛOC, PIΓANTIC et BITOVIOC que l'on trouve sur tout le littoral, depuis la Garonne jusqu'aux bouches du Rhône, appartiendraient, suivant toute apparence, aux chefs de quelques-unes de ces tribus prépondérantes. Mais comment établir qu'elles aient appartenu aux tribus celtiques de race et de langue, arrivées les premières dans le Midi, plutôt qu'à celles des Volkes Tectosages ou des Volkes Arécomiques et même à la puissante nation des Arvernes dont le nom de BITOVIOC (BITOVTOC, BITVIT) rappelle involontairement la domination momentanée. En tout cas, il semble que la population était déjà celtique de langue et de culture, si elle ne l'était point d'origine comme il y a plus d'une raison de le supposer. Mais on ignore absolument quel était à cette époque le régime intérieur de la cité et dans quels termes elle vivait avec les tribus prépondérantes du littoral, qui paraissent s'en être disputé le patronage ou la possession comme le faisaient à des époques plus récentes les deux nations gauloises des Volkes Tectosages et Arécomiques, au sujet desquelles il y a lieu d'entrer ici dans quelques précisions.

IX. Les Volkes Tectosages et Arécomiques [12]. — Les Volkes étaient certainement établis dans le sud de la Gaule à l'époque des guerres puniques, puisque Tite-Live les désigne sous leur nom parmi les peuples de race gauloise dont Annibal avait traversé le territoire (218 avant notre ère) avant d'atteindre le Rhône et les Alpes. Il les signale même comme le seul de ces peuples qui ait osé opposer quelque résistance à la grande armée du général carthaginois; ce qui semble indiquer qu'ils étaient dès cette époque une nation puissante, comme les appelle l'historien, la plus puissante probablement de toutes celles qui habitaient alors le riche pays compris entre le Rhône et les Pyrénées [13]. Caton l'Ancien, qui les cite un demi-siècle après les guerres puniques, ne les connaît encore que sous le nom générique de *Volcæ* (*Volcæ* et *Volcai*, que les Romains prononçaient *Volkæ*). Il ne paraît pas se douter plus que Tite-Live qu'ils étaient divisés en deux tribus ou deux nations ayant chacune leur territoire et leur organisation bien distincts [14]. Le seul fait important qu'ils nous apprennent au sujet de ce peuple barbare, à peu près inconnu des Romains avant la conquête de la Narbonnaise, c'est que leur territoire (*ager*) s'étendait à cette époque au delà du Rhône, qui leur a servi depuis de limite, c'est-à-dire, en d'autres termes, que, suivant l'usage des peuples celtiques, ils habitaient à la fois la rive droite et la rive gauche du fleuve qu'ils eurent un instant l'intention de défendre contre les Carthaginois [15]. C'est ainsi qu'ils s'étaient trouvés voisins des Massaliotes, auxquels Tite-Live et Caton avaient probablement emprunté les rares détails que nous venons de résumer.

Strabon, Mela et Pline, auxquels nous devons les premiers renseignements précis et circonstanciés que

[1] G. Jourdanne, *op. cit.*, p. 4-5; H. Cons, *L'Aude et ses alluvions*, in-8°, Montpellier, 1882; on peut consulter aussi Bichambis, *Narbonne. Ses origines, ses monuments, ses coutumes et son langage*, in-8°, Narbonne, 1926, ouvrage dans lequel on ne trouve rien de ce qu'on y cherche. — [2] Strabon, l. IV, c. XIII. — [3] Pline, l. XXXIII, c. XXI. — [4] Cité par Athénée, l. IV, c. XIII. — [5] V, XXIX. — [6] 79 ans avant notre ère. — [7] Pline, l. XIV, c. II. — [8] Edw. Barry, dans Cl. Devic et J. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc avec des notes et les pièces justificatives*, in-8°, t. I, Toulouse, 1872, p. 115-116, note 5. Dans toute la Ire partie de cette notice, nous sommes débiteur de Edw. Barry. — [9] Hecatei, *Fragmenta*, édit. C. Müller, p. 19. — [10] Polybe, *Hist.*, l. III, c. XXXVII. — [11] Polybe, *op. cit.*, l. XXXIV, dans *Athen.*, l. VIII, c. II. — [12] Edw. Barry, dans Devic-Vaissete, *op. cit.*, t. I, p. 108-109, 110-112. — [13] *Ceteris metu aut pretio pacatis, jam in Volcarum pervenerat agrum, gentis validæ*, Tite-Live, l. XXI, c. XXVI. Polybe, qui paraît puiser à d'autres sources que Tite-Live pour cette partie de son histoire, les confond, sans les nommer, parmi les divers peuples de race celtique : διὰ τὸ πλῆθος τῶν μεταξὺ κειμένων Κελτῶν qu'Annibal aurait gagnés par des présents ou contenus par la force de ses armes : τοὺς μὲν χρήμασι πείσας... τοῦς δὲ βιασάμενος. Polybe, *Hist.*, l. III, c. IV. — [14] Pline, *Hist. nat.*, l. III, c. XIX : *Auctor est Cato Cenomanos juxta Massiliam habitasse in Volcis.* — [15] Tite-Live, *Hist. rom.*, l. XXI, c. XXVI : *Colunt autem circa utramque ripam Rhodani, sed diffisi citeriore agro arceri poenum posse ut flumen pro munimento haberent, omnibus ferme suis trans Rhodanum trajectis, ulteriorem ripam armio obtinebant.*

les anciens nous aient laissés sur le pays des Volkes et sur leur histoire, appartiennent, comme on le sait, au Ier siècle de l'ère chrétienne. Ils vivaient par conséquent à une époque où les Volkes avaient perdu depuis longtemps leur indépendance et leur nationalité. Soumis une première fois par les Arvernes, ils étaient tombés, après la chute des Arvernes, sous la domination des Romains, quand ceux-ci étaient devenus les maîtres de la Gaule du Sud, érigée par eux en province.

Mais sous l'un comme sous l'autre de ces deux régimes, ils étaient restés en possession du riche territoire qu'ils avaient conquis ou occupé par la force de leurs armes à des époques oubliées. Posidonius, qui voyageait en Gaule dans les dernières années du IIe siècle avant notre ère, les y avait trouvés divisés en deux nations distinctes quoique sorties d'une souche commune, comme l'indique le nom commun lui-même de *Volcæ*, sous lequel elles se désignaient. Quant à leurs surnoms : *Tectosagæ*, *Tectosagi* et *Arecomici*, que l'on expliquait jadis à l'aide du latin et du grec, nous nous contenterons de remarquer que les linguistes de nos jours les regardent l'un et l'autre comme des noms purement celtiques, composés, suivant l'habitude gauloise, de plusieurs parties (*sagum*, *are* ou *ari*, *coma* ou *come*) dont chacune avait son sens ou sa valeur.

Les grandes villes romaines de leur pays, dont nous admirons encore les vestiges ou les ruines, *Tolosa*, *Carcaso*, *Nemausus*, n'étaient que des villages volkes dont la population et l'importance s'étaient accrues sous l'influence de causes diverses, assez difficiles à apprécier aujourd'hui. Il est même impossible de douter que tel ou tel de ces centres de population n'aient été, longtemps avant la conquête, les chefs-lieux de territoires plus ou moins étendus qui auraient conservé leur métropole dans la nouvelle organisation, comme ils conservaient leurs circonscriptions inférieures et quelquefois leurs limites consacrées par des habitudes séculaires. Dans les villes romaines ou latines organisées plus tard sur tous les points de la nouvelle province, qui reçut ainsi sa forme définitive et sa physionomie romaine, administrativement parlant l'*ordo* ou le conseil municipal de la nouvelle ville n'était, à de rares exceptions près, que l'assemblée des notables du canton ou de la tribu : *primores*, *nobiles*, transformée par les Romains en aristocratie bourgeoise et chargée à ce titre de l'administration municipale et financière de la cité. Dans les campagnes, habilement reliées et subordonnées à ces nouvelles villes, qui devenaient pour Rome un puissant moyen d'assimilation, les populations de race volke avaient conservé plus fidèlement encore les traits distinctifs de leur physionomie nationale. Cicéron, qui écrivait plus de soixante ans avant la conquête, nous les montre vêtus toujours du *sagum* et de la braye et parlant chez eux cet idiome guttural auquel les Romains appliquaient par excellence le nom de « barbare[1] ». Leurs monnaies elles-mêmes, dont nous possédons un assez grand nombre, n'ont adopté que tard l'idiome et le système monétaire des nouveaux maîtres du pays. Elles offrent souvent, même après la conquête, des noms propres, tronqués ou complets, dans lesquels on a cru reconnaître les noms de chefs ou de rois que les tribus barbares auraient conservés jusqu'à cette époque avec l'organisation dont ils formaient le couronnement.

Si l'on admet que les Volkes aient paru dans le sud de la Gaule au IVe siècle avant notre ère et qu'ils s'y soient établis de vive force au milieu des populations celtiques ou autres qui l'habitaient avant eux, il y a plus d'une raison de croire que les Volkes Tectosages formaient le gros de l'armée envahissante dont les Volkes Arécomiques n'auraient été que l'avant-garde. Tout semble indiquer au moins que ce sont les Tectosages qui ont pris la part la plus active et joué le rôle le plus brillant dans l'invasion du pays dont ils formaient encore aux temps historiques la population dominante.

A l'inverse des Arécomiques, que le mouvement de l'invasion paraît avoir emportés du côté de l'Est jusqu'à l'extrémité de l'angle marécageux limité par le Rhône et par la mer, ils se seraient arrêtés en deçà des Cévennes, πρὸς δὲ τὸ Κέμμενον ὄρος συνάπτοντες [2], dans le riche pays de plaines qui forme le centre de l'isthme, à égale distance des deux mers et des montagnes qui le resserrent au Nord comme au Sud [3]. C'est là encore que se trouvait, aux temps historiques, ce que les écrivains anciens appellent d'un nom générique : *Regio Volcarum Tectosagum* [4], c'est-à-dire les terres riches en blé dont ils avaient pris possession à l'époque de l'établissement et qui ont formé depuis leur domaine immédiat. Ce territoire, plus vaste et plus fertile que celui des Arécomiques, s'étendait sans interruption, à ce qu'il paraît, depuis la vallée de l'*Atax*, sur lequel ils possédaient l'*oppidum de Carcaso*, jusqu'au bord du fleuve *Garouna* [5], qu'ils auraient franchi comme l'*Atax*, puisqu'on les trouve établis de très bonne heure sur la rive gauche du fleuve, dans le pays accidenté que possédaient avant eux les petits peuples de la Confédération aquitanique[6].

Avant d'entreprendre au delà du Rhône et au delà des Alpes ces grandes émigrations à main armée dans lesquelles allaient s'épuiser, comme le remarquent les anciens, la jeunesse et la sève de la nation [7], les nouveaux venus avaient dû s'établir solidement dans ces terres de choix, dont ils sont restés les maîtres jusqu'à l'époque romaine. Plus tard, il leur avait fallu soumettre et organiser les populations de races diverses dont les territoires confinaient de divers côtés avec le leur. Mais ces événements, intéressants à plus d'un titre, et les transactions politiques auxquelles ils avaient donné lieu ne paraissent avoir laissé en Gaule que des traditions vagues et des souvenirs à demi-légendaires dont Ptolémée se prévalait probablement quand il nous montre, dans un passage de sa *Géographie*, les Volkes Tectosages étendant du côté de l'Est leurs possessions et leurs limites jusqu'à la ville maritime de Narbôn, dont ils se seraient trouvés ainsi les maîtres ou les suzerains longtemps avant les Arécomiques. Ils auraient même dépassé de beaucoup cette limite, s'il est vrai, comme l'assure le géographe, qu'ils aient atteint de ce côté la vallée de l'Orb et celle de l'Hérault, désigné alors sous le nom d'Araüris.

A l'Ouest et au Sud-Ouest, où rien ne le contrariait sérieusement, ce mouvement d'expansion conquérante paraît avoir été plus suivi et plus efficace encore. Au-dessus de *Carcaso*, comme au-dessus de *Tolosa*, dont les deux *oppida* marquaient les limites des établissements volkes dans la plaine, s'ouvraient presque parallèlement les fertiles vallées de l'Aude et de la Garonne, qui menaient, par des routes tracées, jusqu'au pied des Pyrénées, revêtues alors de sombres forêts vierges et de *lannes* interminables (bruyères, fougères et genêts) que nous achevons de défricher aujourd'hui. C'est à cette époque, en effet, que pa-

[1] Cicéron, *Pro Fonteio*, c. XV-XXXIII : *Sic estimatis eos hic (Romæ) sagatos braccatosque versari, animo demisso atque humili... Ibi contra vagantur lœti atque erecti passim toto foro cum quibusdam missis et barbaro atque immane terrore verborum.* — [2] Strabon, *Géogr.*, l. IV, c. I, n. 12. — [3] Id., *ibid.*, l. IV, c. II, n. 14. — [4] Pline, *Hist. natur.*, l. III, c. IV. — [5] Strabon, *op. cit.*, l. IV, c. I, n. 14. — [6] Pline, *op. iit.*, l. III, c. IV. — [7] Strabon, *op. cit.*, l. IV, c. I, n. 13.

raissent avoir été fondés, à la suite d'*aprisions* [1] ou de conquêtes oubliées, la plupart des villages celtiques d'origine (leurs noms de lieu ou d'homme suffiraient à le prouver) qui jalonnent encore les vallées des deux fleuves et celles de leurs affluents [2]. Le petit peuple des *Garumni* [3], dont le nom paraît purement géographique, comme celui des *Atacini*, qui habitaient la vallée supérieure de l'Atax, devrait en grande partie son origine à ces conquêtes agricoles et guerrières dont le temps n'a point complètement effacé les traces. Un de leurs villages, fondé sur la rive gauche de la Garonne, par les Volkes de *Tolosa* selon toute apparence, était connu dès le temps de Cicéron sous le nom significatif de Vulchalo *(Voulkalo, Volkalo, Bolkalo)*, adouci depuis en Bauchalot [4].

Ce serait donc, comme le disent unanimement les géographes anciens « du côté de l'Ouest et des Pyrénées », regardées par Strabon comme une chaîne méridienne, que se seraient opérées les plus réelles et les plus solides conquêtes, puisqu'elles ne reposaient plus ici sur des annexions passagères de territoire et de population. Leur frontière pyrénéenne, qui devait répondre à celle du territoire des Tolosates à l'époque romaine, se serait étendue depuis les sources de la Garonne et celles de ses affluents, dont les Tectosages paraissent avoir exploité les premiers les lavages d'or [5], jusqu'à l'extrémité orientale de la chaîne où Ptolémée leur attribue les villes phéniciennes ou ibériennes de Roschino et d'Iliberris. Il y a toute raison de croire pourtant que ces villes, alors opulentes, ne leur appartenaient, comme celle de Narbonne, qu'à titre de vassales ou de tributaires, car tous les anciens nous représentent les Volkes Tectosages comme une population essentiellement agricole, établie de temps immémorial dans l'intérieur de l'isthme, loin des côtes de la mer, qu'ils n'atteignaient d'aucun côté. Strabon, dont le témoignage toujours grave se trouve confirmé ici par celui de Mela et de Pline, déclare à deux reprises « que leurs possessions atteignaient du côté du Sud, en le franchissant sur quelques points, le versant septentrional du mont Kemmène (les Cévennes), qui leur servait de limite jusqu'aux promontoirs des Pyrénées, où on les retrouvait mêlés à des populations de nationalité différente [6] ».

X. La colonie romaine. — L'an de Rome 635, L. Aurelius Cotta fut gouverneur de la Transalpine, province nouvellement soumise et assez peu disposée à s'y résigner. Les provinces consulaires étaient ordinairement situées aux frontières et confiées à un consul, c'est ainsi qu'en 636 la nouvelle province des Gaules fut attribuée au consul Q. Marcius Rex. Avant son départ, le Sénat délibéra et décida l'établissement d'une colonie romaine à Narbonne, ce qui assurait le passage facile des troupes en Espagne. Lucius Crassus fut chargé de conduire la nouvelle colonie en qualité de chef des triumvirs, dont la fonction était de procéder au partage des terres entre les colons. Ainsi Narbonne fut la première colonie romaine en Gaule, et postérieure de trois années seulement à celle de Carthage. C'est à peu près tout ce qu'on sait à son sujet, car on ignore de quelle ville latine ou italienne [7] sortaient les colons et à quel nombre ils s'élevaient [8]. La tribu Papiria, à laquelle appartenait, à ce qu'il paraît, la majeure partie des émigrants ne prouverait pas qu'ils fussent originaires du Latium et de la ville antique de Tusculum, regardée comme le chef-lieu de la tribu [9]. Quant au nombre des colons, il était rare à cette époque qu'il excédât trois mille hommes mariés ou célibataires, et il restait souvent au-dessous de ce chiffre.

Ce fut donc l'an 118 avant notre ère que les futurs fondateurs de Narbonne romaine s'embarquèrent à Ostie [10] et vinrent jeter l'ancre aux embouchures de l'Atax (Aude). Si la ville de *Narbo* était dès lors ancienne, comme l'attestent des témoignages irrécusables, on peut tenir pour certain qu'elle s'enfermait déjà dans une enceinte construite au moyen de grands blocs appareillés sans ciment, à la manière de ce qui se faisait dans les villes étrusques et latines. « Les triumvirs, qui présidaient à l'établissement de la colonie, n'auraient pas eu besoin ici de lui mesurer et de lui tracer eux-mêmes une enceinte suivant les formes consacrées par le rituel étrusque [11]. Leur tâche se serait bornée cette fois à surveiller l'installation matérielle des colons et le partage des terres [12], dont les *agrimensores* avaient pris possession au nom de la république, et qu'ils soumettaient à un arpentage minutieux [13]. » Ces mêmes triumvirs auraient publié la *lex coloniæ* ou *lex civitatis*, qui reproduisait les dispositions essentielles de la loi récemment promulguée à Rome, sur laquelle reposaient les titres et le droit de propriété des colons. Ils les faisaient graver sur des tables de bronze exposées au Forum ou dans un lieu particulièrement fréquenté [14]. Cependant, on ne voit pas trop ce que devenait au milieu de tout cela la population indigène, forcée d'évacuer, pour faire place aux nouveaux venus, tel ou tel quartier de la ville regardé comme plus salubre ou plus agréable, et de leur céder également les terres les plus voisines de l'enceinte. C'était à cette terre, confisquée par la république au nom de l'*imperium* et attribuée aux colons en vertu d'une loi qui consacrait le droit du plus fort, que s'appliquait le nom sacramentel d'*ager*. La loi qui en disposait s'appelait *lex agraria* [15]. Ceux qui étaient dépouillés par cette loi inique n'avaient sans doute d'autre parti à prendre que d'aller s'établir sur les terres incultes et sans maître, les « terrains vagues » que les *agrimensores* désignaient sous le nom d'*arcifinius (a finibus arcendis)* parce qu'elles n'étaient plus mesurées.

« Mais la plupart ne purent se résigner à quitter pour toujours la ville où leurs enfants étaient nés et où

[1] *Apprisio*, défrichements collectifs ou individuels. — [2] César, *De bell. gall.*, l. III, c. xxvii. — [3] Quelques-uns sont devenus des villages ou des villes. — [4] Cicéron, *Pro Fonteio*, c. viii, xix. — [5] Strabon, *Géogr.*, l. IV, c. i, n. 13. — [6] Id., *ibid.*, l. IV, c. i, n. 12, 13. — [7] Servius, *Ad Æneidem*, l. I, c. xii : *Est autem [colonia] pars civium aut sociorum missa.* — [8] Tite-Live, *op. cit.*, l. III, c. x : *Jussi nomina dare qui agrum accipere vellent adeoque pauci...* Les inscrits d'office s'appelaient *adscripti*. — [9] Cf. Strabon et Denys d'Halicarnasse, l. X, c. xx. — [10] Velleius Paterculus, l. I, c. xv : *Narbo autem Martius, in Gallia, Porcio Marcioque consulibus... deducta colonia est.* — [11] Varro, *De ling. lat.*, l. IV, c. xxxii : *Oppida condebant in Latio, etrusco ritu, multa; juncteis bubus, tauro et vacca, interiore aratro circumogebant sulcum.* — [12] De là leurs noms de *triumviri agrarii, triumviri agro dando, agro metiundo, dividundo.* — [13] Edw. Barry, dans Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. i, 1872, p. 97, note. — [14] C'est ainsi que nous sont parvenues les lois incomplètes des deux municipes de Malacca et de Salpensa, découvertes en Espagne et qui ont apporté tant de renseignements à la science du droit et à l'histoire. Ailleurs, on se contentait de reproduire textuellement la loi générale qui réglait ou réformait pour l'avenir la constitution municipale des villes romaines. C'est ainsi que l'on a retrouvé à Héraclée, en 1732, le texte incomplet de la *lex Julia municipalis;* cf. Mazzochi, *In æneas tabulas Heracleenses commentatio*, in-fol., Neapoli, 1754-1755; Savigny, *Vermischte Schriften*, t. iii, p. 279-412. — [15] Les formulaires des *agrimensores*, dont quelques-uns nous sont parvenus, nous apprennent avec quel soin et suivant quels procédés religieux et géométriques, il devait être limité *(comprehensus)*, divisé intérieurement *(divisus)* et partagé *(assignatus)* entre les colons par lots égaux que l'on tirait au sort, d'où leur nom de *sortes*. L'étendue de ces *sortes*, qui formaient la propriété des colons, paraît avoir varié suivant les temps et les circonstances de deux à dix *jugera*.

reposaient les ossements de leurs pères sous les *tumuli* qui bordaient les grèves de l'Atax. A défaut de terres cultivables, dont les riches avaient seuls sauvé quelque chose, il restait aux plus pauvres eux-mêmes une masure et une échoppe, où ils conservaient le droit de travailler et de vendre cher (aux nouveaux venus surtout), sans parler du fleuve qui leur ouvrait la mer et de cette mer elle-même, dont le sillon est plus fertile que celui de la terre ferme pour les gens des ports. Savait-on d'ailleurs si les étrangers, quoique impatronisés par la force, ne seraient pas à l'avenir des maîtres équitables, comme le promettaient les lois qu'ils avaient *proposées* dans leur forum futur, moins capricieux à tout prendre que les chefs de tribus celtiques ou gauloises qui levaient dans le port des péages vexatoires et rançonnaient de plus riches et pauvres, à l'occasion?

« C'est au-dessus de ce fond obscur, grossi de spéculateurs, d'industriels et de gens de métier attirés toujours par la fondation d'une nouvelle ville qu'allait se constituer la commune romaine, dont les indigènes faisaient partie, il est vrai [1], mais sans jouir des droits civils et politiques qui avaient suivi les émigrants dans leur nouvelle patrie, fille et sœur de l'ancienne. Le nom d'*Atacini*, sous lequel les désigne un géographe romain du Ier siècle [2], semblerait indiquer que cette population se recrutait depuis longtemps dans la vallée de l'*Atax*, dont la ville de Narbôn n'était en réalité que la tête et le port. Ce que l'on peut au moins affirmer c'est que les noms barbares que nous offrent en assez grand nombre les inscriptions romaines de Narbonne sont franchement celtiques, à de très rares exceptions [3], et qu'ils rappellent exactement ceux que l'on rencontre dans les vallées des Cévennes, envahies très anciennement, comme celles des Pyrénées, par des populations de langue celtique. L'épithète d'*Atacinus*, qui a embarrassé et qui embarrasse encore les érudits, figure plusieurs fois, comme surnom, à la suite de noms romains [4], qui se substituent de très bonne heure ici aux noms indigènes [5]. »

Narbonne prit le nom de *Narbo Martius* et non *Marcius* parce que ce nom lui venait du dieu Mars ou de la légion *Martia;* elle portait ce nom longtemps avant l'entrée de César dans les Gaules, mais César renouvela la colonie cent soixante-dix ans après son établissement. C'est seulement depuis ce renouvellement que *Narbo Martius* devint *Colonia Julia Paterna* et aussi *Narbo Decumanorum* parce que les soldats de la légion Xe *(decumana)* la repeuplèrent.

« Rien n'indique que l'établissement de la nouvelle colonie ait provoqué à Narbonne le mécontentement et les rancunes qui suivaient souvent ces actes de souveraineté. Chassés de leurs terres et quelquefois de leurs maisons, pour faire place aux nouveaux venus, les anciens habitants [6] s'étaient vus dépossédés en même temps de l'administration et du gouvernement de leur ville devenue comme un prolongement et un faubourg de Rome [7]. Mais il ne faut point oublier que cette population assez peu homogène, suivant toute apparence, était beaucoup plus préoccupée ici de commerce d'outre-mer et de spéculations mercantiles que de ses libertés politiques ou municipales, ébréchées probablement par des usurpations ou des conquêtes antérieures.

« Fondée à une époque ancienne, la colonie de Narbonne paraît avoir échappé aux réactions que nous voyons à Vienne, autre ville de la Narbonnaise. Sa constitution, dont nous connaissons au moins les principaux traits, grâce aux indications que nous fournit l'épigraphie locale, différait à plus d'un égard de celle des colonies militaires fondées en grande partie dans les derniers temps de la république. Elle rappellerait plutôt celle des anciennes colonies romaines de la Sicile et de la grande Grèce, qui traitaient avec ménagement la population de ces grandes villes longtemps florissantes et les réconciliaient plus ou moins sincèrement avec leurs nouveaux maîtres [8]. Mais il arriva ici ce qui arrivait souvent à ces petites *garnisons romaines* [9] transplantées ainsi loin de la ville mère, sur un sol et sous un ciel étrangers. Aux anciennes familles des colons éteintes, dispersées ou appauvries en quelques générations, succédait une population d'affranchis qui ne conservait plus que les noms de ses anciens maîtres, affublés de surnoms ou de sobriquets serviles. Des lots de terre assignés par le sort à chacune d'elles *(sortes)*, les uns restaient en friche, faute de bras ou de maîtres, les autres avaient passé entre les mains étrangères par des aliénations que les *leges* cherchaient vainement à empêcher. Les magistratures municipales, dont les indigènes se trouvaient exclus à leur titre d'étrangers *(peregrini)* ou de provinciaux *(provinciales)*, devenaient l'apanage d'un certain nombre de familles dont les chefs vivaient souvent à la campagne dans de grands domaines *(fundi, latifundia)* qui prenaient leur nom et qui les ont gardé quelquefois. Fort supérieure en droits et en rangs à la population indigène au milieu de laquelle elle s'était établie d'autorité, la *commune des citoyens romains*, comme elle s'appelait avec orgueil *(colonia civium nostrûm, civium romanorum)* lui redevenait de fait supérieure par le nombre, avec lequel il faut compter tôt ou tard, par la richesse ou l'aisance, filles légitimes du travail. Elle aurait fini par n'être plus à son tour qu'une fiction légale, si Rome ne s'était trouvée en mesure d'envoyer à Narbonne une nouvelle colonie chargée d'y raviver sa langue, ses mœurs et son pouvoir en déclin.

« Ce fut en l'année 45 ou 46 avant notre ère, deux ans avant la mort de Jules César, que fut décidé l'établissement de cette nouvelle colonie. Suétone, le seul des historiens anciens qui nous ait conservé le souvenir de cet événement, oublié au milieu d'événements bien autrement graves, se contente de désigner par son nom le personnage, considérable aussi (Tiberius Claudius Nero [10]), auquel fut confiée cette mission, qui n'était pas elle-même sans importance, car elle paraît s'être étendue à plusieurs des grandes villes de la province, à celle d'*Arelate* notamment. Mais il est

[1] De là les noms de *res publica* et même de *colonia* appliqués sans distinction d'origine et de droits à toutes les classes de la population comme le dit Pomponius Mela (note suivante). — [2] Pomponius Mela, l. II, c. v : *Atacinorum Decumanorumque colonia, Narbo Martius.* — [3] Nous citerons parmi ces noms ou surnoms d'apparence celtique, qui forment ici la presque totalité des noms barbares, ceux de Ruerius, Giaria, Tociacus, Irpiena, Giamillus, Biccus, Camulius (lia), Camurius (ria), Atepamarus, Gaienna, Excingus, Excingillus (la), Magidius Boiscus, Magidia Boisca, Iulius Congennicus, Felius Solimarus. — [4] Dans ce texte, par exemple, où il a passé inaperçu comme dans plusieurs autres : VIV·P ALBIVS·C L....CINVS PROPOLA... *Vivit Publius Albius, Caiæ Libertus, Atacinus, propola*, etc. — [5] Edw. Barry, *op. cit.*, t. I, p. 98. — [6] *Veteres*, comme les appellent les anciens jurisconsultes romains. — [7] Aulu Gelle, l. XVI, c. XIII : *ex civitate quasi propagatæ sunt* (coloniæ) *et jura instituta quæ omnia populi Romani habent.* — [8] Cf. E. Herzog, sur les *prætores municipales* de Narbonne, Lipsiæ, 1862, et *Gall. Narbonn. hist.*, p. 56 sq., sur les colonies romaines de la Gaule, et les textes toujours graves des écrivains anciens sur les rapports légaux des indigènes et des colons, qui paraissent avoir varié de ville en ville et d'âge en âge par une foule de dérogations légales. dont les légistes ne paraissent pas tenir suffisamment compte. — [9] Cicéron, *Pro Fonteio : Præsidium... specula... propugnacula imperii.* — [10] Suétone, *Tiberius*, c. IV, père de Tibère, grand-père de Claude, arrière-grand-père de Caligula.

certain cette fois que le Sénat n'eut plus à intervenir dans l'établissement de la nouvelle colonie, puisqu'elle était exclusivement militaire, et que les vétérans dont elle était composée n'avaient d'ordres à recevoir que du général qui commandait les armées, devenues les arbitres de la république. Des documents contemporains nous les montrent entrant militairement dans leur nouvelle patrie comme dans une ville prise de vive force, précédés de leurs tribuns et de leurs centurions [1]. Ils étaient toujours suivis d'une nuée d'*agrimensores*, transformés en officiers publics depuis les guerres civiles [2] et qui pouvaient cette fois arpenter, mesurer et assigner tout à leur aise; car les colonies militaires n'ayant plus rien de religieux, comme les colonies civiles, n'étaient tenues à d'autres ménagements, même envers les anciens colons, qu'à ceux qu'elles voulaient bien s'imposer.

« On a remarqué avec raison que le nom ou les noms de la ville, car elle en avait plusieurs à la fois — comme on l'a vu — ainsi que la plupart des colonies romaines, reflètent et rappellent assez exactement les révolutions que nous venons de résumer. Au temps de Cicéron, à la suite de l'établissement fondé par l'orateur Licinius Crassus, elle n'avait encore que deux noms, celui de *Narbo (Narbonis)*, qui a traversé presque sans altération toutes les péripéties de son histoire [3], quoiqu'il remonte comme nous l'avons dit, à une très haute antiquité, et celui de *Martius*, qui n'est et ne peut être qu'une épithète divine [4] *(a Marte)* puisque les inscriptions antiques l'écrivent constamment par un *t*. A ce nom, déjà complexe, la seconde colonie ajouta les épithètes tout officielles cette fois de *Julia* et *Paterna*, qui remontent au moins au temps d'Auguste, car on les trouve déjà dans l'inscription du célèbre autel, et celle de *Claudia* qui rappelait à la fois le nom de Tiberius Claudius Nero et celui de l'empereur Claude, son petit-fils [5]. Ces noms et surnoms que les inscriptions du Ier et du IIe siècle donnent ainsi : C. I. P. C. N. M, se lisent *Colonia Julia, Paterna, Claudia, Narbo Martius*. Le nom de *Decumani* que l'on trouve associé à *Narbonenses* et même employé seul était une allusion flatteuse à la Xe légion, le corps de troupe préféré de Jules César [6]. »

XI. La ville [7]. — Les historiens grecs qui la désignent déjà sous le nom de Νάρβων, écrit, à très peu de chose près comme nous l'écrivons aujourd'hui, tenaient évidemment ce nom des indigènes ou des marins qui avaient trafiqué avec eux. Νάρβων, Νάρβωνος (ἡ), écrivent Hécatée, Pytheas, Polybe, Posidonius, Strabon. Ce n'est qu'à l'époque romaine que ce nom s'adoucit et s'abrège tout à la fois *(Narbo, Narbonis)* en devenant masculin : *Narbo Martius* pour reprendre au IVe siècle, chez Ammien Marcellin, la forme féminine *Narbona* [8]. Hécatée, qui déduisait de ce nom de ville l'ethnique Ναρβαῖοι, comme nous l'apprend Étienne de Byzance [9], lui donnait évidemment pour radical les quatre lettres *Narb*.

L'emplacement, qui ne paraît point avoir changé depuis plus de deux mille ans, répondrait lui-même assez exactement à celui qu'occupait la cité ou la ville proprement dite, avant l'annexion du bourg qui ne remonte pas au delà du XIIIe siècle de notre ère. Il y a même plus d'une raison de croire qu'elle avait dès cette époque son enceinte de murailles construite, suivant l'usage du temps, de gros blocs rectangulaires appareillés sans ciment, et que cette enceinte aura traversé sans grands remaniements toute la période romaine, comme les murailles cyclopéennes des villes étrusques que les Romains ne paraissent pas avoir reconstruites non plus en devenant les maîtres du pays. Ce serait à cette enceinte, antérieure ici à la conquête romaine, que ferait allusion le poète Sidoine Apollinaire, dans un passage très peu remarqué de son Épître à Consentius, où il nous montre la ville de Narbonne, assiégée à deux reprises et assiégée sans succès par les Wisigoths, dont les machines n'avaient réussi, dit-il, qu'à ébrécher ou à disjoindre les quartiers de rochers dont ses murailles étaient bâties [10] :

Quassatos geris ictibus molares.

On s'expliquerait ainsi comment on n'a jamais trouvé à Narbonne de murs romains de moyen ou de petit appareil, analogues à ceux que possédaient et que possèdent encore la plupart des cités romaines de la Gaule méridionale depuis Dax *(Aquæ Tarbellicæ)* et Saint-Lizier *(Civitas Consoranorum)* jusqu'à *Vienna* et *Lugdunum*, qui remontent l'une l'autre à une époque antérieure à Auguste. Les murailles modernes de la ville, qui ont été remaniées bien des fois, comme on le sait, du VIIe au XVIIe siècle, auraient été elles-mêmes renconstruites en partie, comme les deux quais de la Robine à l'aide de ces puissants matériaux *(molares)*, mêlés aux revêtements des grands monuments antiques (arènes, théâtre, etc.) et aux innombrables débris de tombeaux qui jonchaient les bas-côtés des grandes routes depuis la chute du paganisme.

Narbonne était alors située au milieu de lagunes qui couvraient encore la plus grande partie des plaines basses dont elle occupe à peu près le centre et qui donnaient à ce riche bassin l'aspect d'un vaste lac parsemé d'îles, les unes déjà cultivées, les autres verdoyantes ou encore vaseuses. Les textes de Strabon [11], de Mela [12] et de Pline [13], les plus anciens que nous puissions invoquer ici, ne permettent point de douter que cette lagune ne fût déjà réduite de leur temps aux étangs de Bages, de Sigean et de Gruissan, qui couvrent encore toute la partie inférieure du bassin narbonnais. Quoiqu'ils la désignent sous les noms différents de λίμνη Ναρβωνίτις (Strabon), de *lacus Rubresus* (Mela) et de *lacus Rubrensis* (Pline), ils s'accordent à remarquer que le fleuve atteignait la ville avant de tomber dans l'étang qui lui sert encore d'estuaire : ἡ μὲν οὖν Νάρβων ὑπέρκειται τῶν τοῦ Ἄτακος ἐκβολῶν καὶ τῆς λίμνης τῆς Ναρβωνίτιδος [14] ...*Nisi ubi Narbonnem attingit, nusquam navigabilis... Lacus accipit eum Rubresus nomine spatiosus admodum* [15]. Mais il ne faut pas oublier qu'il existait encore à l'époque romaine, au-dessus de la ville, de nombreuses flaques d'eau plus ou moins salées, dans lesquelles il est difficile de voir autre chose que des *laïs* de la lagune, qui aurait couvert à une époque beaucoup plus ancienne tout le fond du bassin. A l'époque des grandes crues de l'Aude, qui paraissent avoir vivement frappé les anciens eux-mêmes, le fleuve, en s'étendant par degrés, réunit les unes aux autres les nappes aujourd'hui distinctes de Sigean, de Gruissan, de l'Étang-Salé, de Marestaing, de Livière, etc., et la ville se retrouve pour un moment la métropole insulaire d'une

[1] Tacite, *Annales*, l. XIV, c. XXVII : *Universæ legiones deducebantur cum tribunis et centurionibus et sui cuiusque ordinis militibus.* — [2] Autour des *agrimensores* on trouvait les *pullarii, apparitores, scribæ, librarii*, etc. — [3] Surtout si l'on écrit avec un seul *n*, comme l'étymologie l'exigerait. — [4] E. Herzog, *Gall. Narbonn.*, p. 50. — [5] Beaucoup de villes gauloises avaient reçu ses faveurs et ses bienfaits. — [6] Edw. Barry, dans Cl. Devic et J. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc...*, t. I, p. 100-101. — [7] Edw. Barry, *op. cit.*, t. I, p. 116-118; cf. C. Jullian, *Notes gallo-romaines, Narbonne en pays basque (Chanson de Roland, vers 3683)*, dans *Revue des études anciennes*, t. I, 1899, p. 233-237. — [8] Ammien, l. XV, c. XI, XIV; Sulpice-Sévère, *Dialogi*, I, 1, 3. — [9] Hécatée, *Fragmentum*, n. 15. — [10] Sidoine Apollinaire, *Epist. ad Consentium*, vs. 61. — [11] Strabon, *op. cit.*, l. IV, c. I, n. 6. — [12] Mela, *op. cit.*, l. II, c. V. — [13] Pline, *op. cit.*, l. III, c. IV. — [14] Strabon, *op. cit.*, l. IV, c. I, n. 6. — [15] Mela, *op. cit.*, l. II, c. V.

petite mer intérieure, dont les eaux rougeâtres *(lacus Rubresus, Rubrensis)* s'étendent d'un côté jusqu'aux montagnes arides de la Clappe, de l'autre jusqu'à la chaîne de collines étagées qui marquent la limite de la terre ferme.

Un fleuve torrentueux, l'Atax, dont le nom paraît celtique lui-même, se frayait, non sans peine, sa route et son lit au milieu de ces lagunes envahies déjà par ses atterrissements. C'est lui que les navigateurs grecs désignaient dans leurs livres de bord (περίπλους) sous le nom caractéristique de Narbôn, confondant, comme ils le font souvent, le fleuve inconnu, dont ils apercevaient les bouches, avec la ville maritime qui lui servait de port : .... μεταξὺ τοῦ τε Τανάϊδος ποταμοῦ καὶ τοῦ Νάρβωνος, ὃς οὐ πολὺν ἀπέχει τόπον ὡς πρὸς δύσεις ἀπὸ Μασσαλίας καὶ τῶν τοῦ Ῥοδανοῦ στομάτων, δι' ὧν εἰς τὸ Σαρδόνιον πέλαγος ἐξίησιν ὁ προειρημένος ποταμός [1].

Les eaux de l'Atax, que l'exhaussement continu du sol a fini par détourner de leur cours, en étendant devant lui les atterrissements et les obstacles, coulaient alors sans y être contraintes, au pied des murs de la ville, dans le même sens à peu près que le canal actuel de la Robine, et se jetaient dans la mer « à douze mille de la ville [2] » par une embouchure ensablée que les Romains ont depuis élargie et régularisée.

Les atterrissements, qui présentent à peu de chose près le même caractère et les mêmes débris dans toute l'étendue du bassin (36 km. de circonférence), sont, en majeure partie, le produit des alluvions du fleuve, ce qui explique, pour le dire en passant, comment la partie septentrionale de la lagune est depuis longtemps émergée, tandis que de grandes nappes d'eau, défendues il est vrai par de beaux travaux hydrauliques, dont quelques-uns remontent à l'époque romaine, couvrent encore toute la partie inférieure du même bassin. On n'évalue pas à moins de 0 m. 30 à 0 m. 35 par siècle le travail d'atterrissement qui s'est opéré dans la zone étanche, aujourd'hui la plus importante par son étendue. Le sol formé par ces alluvions est d'ailleurs remarquablement bas et uni, comme l'avaient déjà remarqué les géographes du XVIe siècle qui appelaient, dans leur langage pittoresque, Narbonne « la cloaque de la Gaule, pour la voir basse extrêmement et posée comme en une fondrière au lieu où le fleuve Atax, à présent Aude, s'engoulphe en la mer Gallique ou Méditerranée ». De 6 à 7 mètres qu'il atteint encore aux environs de Capestang, le niveau du sol descend à 2 ou 3 mètres au-dessous de Narbonne et tombe à zéro sur les plages sablonneuses des étangs de Sigean et de Gruissan, qui communiquent l'un et l'autre avec la mer par des orifices que l'on désigne ici sous le nom romain de *grau (grao)*, dérivé du latin *gradus*.

Assise ainsi à l'entrée d'une sorte de mer littérale, encadrée de collines riantes et de montagnes arides, du côté de la vraie mer, la vieille cité celtique ne devait pas mal ressembler à la Ravenne de l'époque impériale ou à la Venise du Moyen Age, ces deux cités déchues de l'Adriatique, avec cette différence pourtant qu'elle était bâtie sur une éminence en pente douce, et que les eaux reculaient par degrés devant ses massives murailles, en lui abandonnant de riches terrains d'alluvion, autre présent de la lagune [3]. Les navires de guerre, ceux des Étrusques et des Carthaginois, qui dominaient alors dans ces parages, trouvaient un refuge dans les hauts-fonds *des étangs*, comme on les appelait ici de très bonne heure, du côté de la terre ferme surtout, où un terrain émergé depuis longtemps a conservé le nom de *Port des galères*. C'est ainsi que l'on désigne encore à Ravenne, sous le nom significatif de *Classe*, dérivé du latin *classis*, une lande sablonneuse aujourd'hui complantée de pins, où hivernait jadis la flotte romaine de l'Adriatique.

Les navires marchands remontaient par le lit de l'Atax ou du Narbôn jusqu'au pied des murs de la ville, où ils venaient s'amarrer, comme le font encore les barques pontées du canal le long d'un quai bordé de gradins *(scalæ)* sur lequel s'alignaient comme à Massalia, des magasins ou des hangars bâtis de planches ou de torchis *(cannabæ)*. Le quai du canal de la Robine, qui n'est autre chose que l'ancien lit de l'Aude, rétabli et resserré au XVIe siècle, conserve encore au-dessous de la ville le nom de *quai des Barques*. On retrouve assez fréquemment sur sa rive gauche les assises de ces hangars ou de ces magasins antiques, qui s'étendaient dans la campagne jusqu'à une assez grande distance de la ville.

L'Atax, qui n'est en réalité qu'un torrent pyrénéen, inégal et inquiet comme ceux du Roussillon, reprenait il est vrai, à peu de distance de la mer, son régime et ses allures torrentueuses. Un géographe romain, qui a décrit cette partie de la côte avec une remarquable exactitude, assure que la navigation du fleuve s'arrêtait complètement à partir de la ville. Elle s'en était adjugé le monopole en jetant sur ses divers bras un pont de plusieurs arches, en face d'une de ses portes [4]. Mais cette assertion, exacte peut-être au temps de Pomponius Mela [5], est assez difficile à concilier avec celle de Posidonius, qui nous a laissé de précieux détails sur le commerce intérieur de la Gaule, à l'époque où il voyageait, plus d'un siècle avant notre ère [6], et qui nous montre au contraire les marchandises importées par mer à Narbonne « remontant par le lit de l'Atax jusqu'à une certaine distance de la ville et de la mer [7] ». De ce point, où s'arrêtait la navigation, elles étaient transportées à dos de mulet ou en chariot jusqu'au bourg de Tolosa situé à « sept ou huit cents stades de là » et où s'arrêtait le *portage* de l'isthme « qui atteignait à peine trois mille stades de largeur sur ce point [8] ». Elles trouvaient là un autre cours d'eau, descendu aussi des Pyrénées, le fleuve *Garouna*, comme l'appellent les géographes grecs, qui les transportait à peu de frais jusqu'à la ville gauloise d'*Aginnum* (Agen), chez les Nitiobriges et jusqu'à celle de *Burdigala* (Bordeaux) récemment fondée par les Bituriges Viviskes, sur l'estuaire du fleuve, à peu de distance de l'Océan. Sur les côtes de la mer intérieure, où les Narbonnais ne possédaient ni territoire dépendant, ni bourgades soumises ou protégées, ils vivaient en assez bons termes d'ordinaire avec les gens du littoral qui apportaient régulièrement au marché de la ville, les uns par terre, les autres par eau, leur blé, leur vin et leur miel déjà célèbre.

Pythéas, de Marseille, qui écrivait plus d'un siècle avant Posidonius, et qui était venu probablement plus d'une fois à Narbôn, en parle aussi comme d'une ville riche et peuplée, dont les habitudes laborieuses contrastaient avec celles des tribus barbares de l'intérieur, tout occupées de guerre, de chasse et de plaisir bruyants dans leurs grands villages. On la citait de son temps avant ou après celle de Corbilo, qui passait

[1] Polybe, *Hist.*, l. III, c. XXXVII. — [2] Pline, *op. cit.*, l. III, c. IV : *Narbo Martius, Decumanorum colonia, XII M. passuum a mari distans.* — [3] Ou plutôt de l'Atax lui-même, puisque ces atterrissements étaient, comme ceux de basse Égypte, un présent du fleuve : δῶρον τοῦ ποταμοῦ. — [4] Pomponius Mela, l. II, c. V : *Nisi ubi Narbonem attingit nusquam navigabilis.* Ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne trouve pas trace à Narbonne de ces corporations d'utriculaires si nombreuses et si riches sur le cours du Rhône et de ses affluents les plus torrentueux. — [5] Qui écrivait après Tibère vers l'an 40 de notre ère. — [6] Vers l'an 102 ou 103 à ce que l'on suppose. — [7] Strabon, *op. cit.*, l. IV, c. I, n. 14. — [8] Id., *ibid*

aussi pour un des marchés les plus fréquentés de la Gaule, parce qu'elle était située sur les côtes de l'Océan, au-dessus des embouchures du fleuve Liger (la Loire), en face de la grande île de *Bretannia*, dont elle avait fini par accaparer presque tout le commerce. Mais elles n'étaient encore l'une et l'autre que de grandes villes barbares pauvrement bâties et assez mal tenues à l'intérieur. Les Grecs de Massalia, que leurs affaires amenaient à Narbôn en assez grand nombre, à l'époque des arrivages surtout, n'y trouvaient rien de remarquable disaient-ils, à l'exception de ses murailles poudreuses et de ses étangs sans fin battus de vents furieux. Ils comparaient au retour ses chaumières de bois et de terre battues écrasées sous des toits épais de paille ou de roseaux, avec les élégantes maisons de leurs *timouques*, coupées déjà de grands édifices publics et dominées de loin en loin par des temples de marbre blanc, gracieusement assis sur le sommet des collines. La seule chose que l'on ne pût lui contester était son importance commerciale, qui avait fait d'elle « une des meilleures places de la Gaule » comme l'appelait déjà Pythéas, et le premier port barbare de la côte, dont les richesses, grossies encore par le bruit public, excitaient les convoitises et la jalousie des deux peuples puissants récemment établis sur la plage, les Volkes Tectosages et Arécomiques.

Quant aux Romains, dont le nom va se trouver mêlé pour longtemps à son histoire, il est à peu près certain qu'ils n'en ont compris ou apprécié toute l'importance qu'à dater de leurs longues guerres en Espagne, où les Carthaginois venaient de fonder un nouvel empire, plus réel et plus inquiétant que le premier. C'est à cette époque, en effet, que l'on voit pour la première fois leurs généraux sérieusement préoccupés du grand pays barbare qui séparait l'Italie de leurs récentes conquêtes, tantôt s'arrêtant à Massalia pour interroger les négociants qui trafiquaient à l'intérieur avec les Galls et les Bretons, tantôt nouant des relations avec les villes marchandes qui commençaient à s'élever sur les côtes des deux mers et leur envoyant directement des ambassades.

Située presque à égale distance des côtes du Latium et de celles de la Bétique, la ville de Narbôn était à peu près la seule qui possédât un véritable port sur le golfe orageux que l'on appelait déjà la mer de Narbonne. Les flottes chargées de troupes, que la république envoyait chaque année en Espagne, trouvaient dans ses lagunes un mouillage à peu près sûr et les ressources variées d'une grande ville à demi barbare, commerçante et agricole tout à la fois. Du côté du continent auquel elle tenait sans lui appartenir, comme on le disait plus tard, elle était défendue par les *relais* de ses lagunes, dont les routes n'étaient, sur beaucoup de points, que des digues ou des ponts toujours faciles à couper. Aussi a-t-elle été le premier point que les Romains aient occupé après la conquête (118-115) sur cette côte, où elle leur servait tout à la fois de poste avancé et de place d'armes.

XII. La voie Domitienne [1]. — Narbonne est traversée par la voie Domitienne. Venant de Béziers, cette voie, après avoir passé l'étang de Capestang, arrive à un pont nommé pont Serme [2], limite extrême du territoire de la commune narbonnaise. A partir de ce point, elle faisait un angle et se dirigeait en ligne droite vers la ville, franchissait le grand bras de l'Aude sur un pont dont les archéologues du siècle dernier disent avoir vu les restes au moment de très basses eaux et les divers bras morts sur divers ouvrages, reconnaissables aujourd'hui encore. La voie Domitienne avait 30 pieds romains ou 8 m. 89. En certains endroits, elle était jalonnée de bornes anépigraphes, destinées sans doute à en indiquer le parcours en temps d'inondation. Le chemin vicinal qui la remplace étant beaucoup moins large, plusieurs de ces bornes se voient dans les champs limitrophes.

Après avoir longé les salines de Saint-Georges, elle prenait pied sur le petit plateau qui porte la ville et depuis ce point elle fut, par la suite, bordée de monuments funéraires dont le premier offrait aux regards du passant l'épitaphe de *P. Novanus Familiaris*, aujourd'hui déposée au musée. Pénétrant dans la ville, elle longeait les galeries d'enceinte du Capitole et les portiques du Forum. Laissant à droite le quartier gaulois, elle descendait jusqu'à la rivière par la rue Droite et traversait ensuite la place de l'Hôtel-de-Ville. Le pavé, encore intact, se trouve à environ 2 m. 50 du sol moderne. Il est formé de grandes dalles polygonales épaisses d'environ 1 pied, solidement assemblées et portant à leur surface de profondes ornières, qui montrent leurs longs services. Sous le pavage et sous le *statumen*, exactement dans l'axe de la voie, court une longue galerie d'égout, qui recueillait les eaux de l'*oppidum* et celles des bas quartiers. Cet égout, construit en petit appareil, a été remis en service.

Au bord de la rivière, la route faisait un angle et s'engageait sur le *pons Vetus* [3] qui comptait six arches, dont une est encore libre, les autres servent de caves aux maisons bâties dans le lit de la rivière. La largeur de l'arche demeurée libre mesure entre 14 et 15 pieds. Au Moyen Age, ses extrémités étaient fermées par des portes, qui dataient peut-être de l'époque romaine, comme au pont de Saint-Thomas. Au delà du pont, on se trouvait en rase campagne et les édifices funéraires reparaissaient sur un parcours d'un kilomètre au moins.

XIII. Les monuments [4]. — Les monuments antiques de Narbonne, dont il reste à peine quelques vestiges aujourd'hui, étaient déjà célèbres à l'époque romaine, s'il faut prendre au sérieux les épithètes de *potens*, de *speciosa*, de *pulcherrima*, sous lesquels les poètes la désignent. On les trouve même énumérés chacun par leur nom et quelquefois décrits avec un certain soin dans deux témoignages anciens dont il est impossible de suspecter la véracité, malgré l'emphase du ton et les recherches de langage qui s'y mêlent à des indications précieuses à plus d'un titre.

Le premier de ces témoignages est celui du rhéteur Ausone, qui a décrit et chanté, au IVe siècle de notre ère, dans une sorte de poème géographique, les villes célèbres de l'empire et de la Gaule, parmi lesquelles Narbonne, que le poète décrit en vingt et un vers, n'occupait plus que le treizième rang, après Trèves, Arles et Toulouse :

Nec tu, Martie Narbo, si lebere, nomine cuius
Fusa per immensum quondam Provincia regnum
Optinuit multos dominandi iure colonos.
Insinuant qua se Grais Allobroges oris

[1] F.-P. Thiers, *Narbonne. Monuments romains*, dans *Congrès archéologique de France*, LXXIIIe sess., 1907, p. 65. — [2] Devic et Vaissete, *op. cit.*, t. I, p. 120 : « [Les Romains] firent construire entre autres un pont sur la rivière d'Aude, à cause des ruisseaux et des étangs du pays qui, étant fort bas, étoit sujet à être souvent inondé. On conduisit ce pont dans l'espace de quatre milles depuis Narbonne jusqu'à Capestang (*Caput Stagni*) dont il traversoit le lac durant un mille. On donna à ce pont le nom de Septième, *pons Septimus*, nom qu'il tira non pas de l'empereur Septime-Sévère, à qui quelques uns en ont attribué mal à propos la construction, mais des sept parties qui le composoient et formoient autant de ponts séparés. » Ce monument ne subsiste plus depuis plus de deux siècles. L'endroit où il était autrefois s'appelle aujourd'hui, par corruption, le *pont Serme*, de son ancien nom. — [3] Aujourd'hui pont des Marchands. — [4] Edw. Barry, dans *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 120-126.

Excludunlque Italos Alpina cacumina fines :
Qua Pyrenaicis nivibus dirimuntur Hiberi :
Qua rapitur præceps Rhodanus genitore Lemanno
Interiusque premunt Aquitanica rura Cebennæ,
Usque in Teutosagos paganaque nomina Belcas,
Totum Narbo fuit : tu Gallia prima togati
Nominis adtollis Latio proconsule fasces.
Quid memorem portusque tuos montesque lacusque[1] *?*
Quid populos vario discrimine vestis et oris ?
Quodque tibi Pario quondam de marmore templum
Tantæ molis erat, quantam non sperneret olim
Tarquinius Catulusque iterum, postremus et ille,
Aurea qui statuit Capitoli culmina, Cæsar ?
Te maris Eoi merces et Hiberica ditant
Æquora, te classes Libyci Siculique profundi :
Et quidquid vario per flumina, per freta cursu
Advehitur, toto tibi navigat orbe cataplus [2].

Le second est une diatribe en vers, écrite par le poète Sidoine Apollinaire, après le séjour assez long qu'il avait dû faire à Narbonne, devenue depuis quelque temps la ville royale des Wisigoths et le centre des intrigues politiques ou autres, qui agitaient à cette époque la Gaule méridionale. En remerciant son noble ami Consentius de l'hospitalité qu'il avait reçue dans sa maison, il a voulu, dit-il, saluer au moins du regard la vieille et noble ville dont il avait aussi été l'hôte « à la façon de la cigale qui paie son écot en chanson », quand elle le paie!

L'éloge de la ville et de ses monuments fait partie du *Carmen*, XXIII, vs. 37-52 :

Salve, Narbo potens salubritate,
urbe et rure simul bonus videri,
muris, civibus, ambitu, tabernis,
portis, porticibus, foro, theatro
delubris, capitoliis, monetis,
thermis, arcubus, horreis, macellis,
pratis, fontibus, insulis, salinis,
stagnis, flumine, merce, ponte, ponto [3] *;*
.....

« Salut, Narbonne puissante en santé par la bonté de l'air agréable, par la beauté de ses édifices, et de sa campagne, fortifiée de bonnes murailles, anoblie par ses citoyens, considérable par sa vaste enceinte, renommée par ses tavernes, commode par la disposition de ses portes, superbe par ses portiques, estimée par sa place publique, ornée d'un théâtre, magnifique en ses temples, distinguée par son capitole, délicieuse par ses bains, pompeuse en ses arcs de triomphe, abondante en greniers, garnie de marchés aux vivres, charmante par ses prairies, abondante en belles fontaines, jouissant de plusieurs îles, possédant des salines, presque environnée d'étangs, arrosée par un fleuve, enrichie par le commerce, célèbre par son pont, située sur la mer... »

Plus complète que celle d'Ausone, quoiqu'elle se borne à une simple nomenclature, cette description paraît écrite vers le milieu du Ve siècle, avant la mort du roi Théodoric II (467) dont le nom revient dans le poème à plusieurs reprises; ce qui indique que les principaux monuments civils de Narbonne étaient encore debout à cette époque, quoique les murailles eussent beaucoup souffert pendant les deux sièges qu'elle venait de traverser. Ces deux poèmes ont été utilisés par les bénédictins, moins familiers avec les textes épigraphiques, qui font accidentellement allusion à tel ou tel édifice public, restauré aux frais de l'empereur ou des hauts fonctionnaires de la province, ce qui fut le cas au IIe siècle pour les thermes détruits sous Antonin par un incendie qui prit les proportions d'un désastre public. Au Ve siècle, ce sont les portes, les aqueducs et le « pont de la Cité », comme on l'appelle toujours, qu'un préfet du prétoire des Gaules se vante d'avoir rendus à la ville, en les retirant de l'état d'incurie et de ruine dans lequel ils étaient restés trop longtemps.

Ces indications, déjà rares à l'époque romaine, s'arrêtent, il est vrai, à dater des invasions barbares qui ont précédé la chute de l'empire, dans le sud de la Gaule. Les chroniqueurs du Moyen Age, qui ne parlent plus qu'incidemment de la ville elle-même, à l'occasion de quelqu'un de ses évêques ou de leurs démêlés avec les juifs, devenus les négociants, les armateurs et les banquiers de la ville antique, se taisent plus complètement encore au sujet de ses monuments, dont on ne sait plus rien jusqu'à l'époque des Arabes et de leur domination momentanée dans la Septimanie, comme on l'appelait alors. Ce serait même par eux qu'ils auraient reçu plus tard le coup de grâce, s'il est vrai, comme l'affirment leurs historiens, que le calife Abd-er-Rhaman ait envoyé jusqu'à Narbonne des vaisseaux et des architectes chargés d'y choisir les fûts de colonnes qui servent encore de support aux voûtes entre-croisées de la *Mezquita* de Cordoue, construite, comme on le sait, à la fin du VIIIe siècle (789-796). Les grandes villes romaines des bords de la Méditerranée qu'avaient visitées dans le même but les envoyés du calife, possédaient encore à cette époque la plupart de leurs monuments antiques, dont les colonnades et les grands murs, plus ou moins ébréchés, contrastaient avec les mesquines constructions de l'époque wisigothique ou mérovingienne. Mais il paraît certain qu'ils étaient depuis plusieurs siècles traités sans plus d'égards par les chrétiens eux-mêmes, qui ne voyaient dans ces grands édifices, devenus inutiles depuis la chute du paganisme, que des carrières de pierre dont ils trouvaient les blocs tout charriés et tout équarris. A Narbonne, où ces monuments étaient plus nombreux et plus imposants qu'ailleurs, c'est avec leurs débris que paraissent avoir été construites les premières basiliques chrétiennes, sans en excepter celle de l'évêque Rusticus dont on a retrouvé l'inscription dédicatoire gravée, la dix-septième année de son épiscopat (444) sur la base d'une colonne de marbre blanc, détachée visiblement de quelque monument antique.

XIV. Enceinte fortifiée [4]. — Nous avons lu ces vers de Sidoine Apollinaire à Consentius au sujet de Narbonne « fortifiée de bonnes murailles, considérable par sa vaste enceinte, commode par la disposition de ses portes[5] ». De cette enceinte, qui a dû être refaite ou remaniée assez souvent à l'époque des Wisigoths et des Arabes [6], il reste peu de chose. On y avait fait entrer de précieux débris qu'on a retrouvés presque toujours à l'état de simples matériaux, enfouis dans les fondations ou noyés du côté des reliefs dans les blocages qui les ont protégés du reste contre l'action de l'air et les injures des hommes et du temps. Un de ces monuments, et l'un des plus anciens suivant toute apparence, était connu à Narbonne sous le nom caractéristique de « tour mauresque ». Les fondations de cette tour, qui subsistaient encore en 1639, étaient faites de grands blocs rectangulaires superposés, parmi lesquels on découvrit dix-sept inscriptions ou bas-reliefs antiques, presque intacts cette fois et d'une conservation remarquable pour la plupart [7].

[1] Var. : *Quis umeret portusque tuos pontesque lacusque.* — [2] Ausone, *Ordo urbium nobilium*, éd. R. Peiper, 1886, p. 150-151. — [3] Sidoine Apollinaire, *Carmen*, XXIII, éd. P. Mohr, 1895, p. 337. — [4] Adr. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule. Étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises*, in-8°, Paris, 1907, p. 198-199; F.-P. Thiers, *Notes sur l'enceinte préwisigothique de Narbonne*, dans *Bull. de la Commission*, t. I, 1890, p. 158-169. — [5] Sidoine Apollinaire, *Carmen*, XXIII, vs. 38 sq.; Continuateurs de Frédégaire, *Chronique*, ann. 737, dans Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules et de la France*, t. II, p. 575. — [6] En particulier par El-Samah, au VIIIe siècle. — [7] Edw. Barry, dans Devic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, in-4°, t. I, 2e édit., Toulouse, p. 121, n. 10.

On a publié un plan donnant à l'enceinte un tracé hexagonal irrégulier avec six portes; mais c'est un document peu sérieux [1]. Au cours des démolitions exécutées, en 1869 et 1870, près de l'église de Lamourguier, et en arrière des fortifications du XIIIe siècle, on a mis à jour les restes d'une muraille qui paraissait très ancienne [2].

L'enceinte était flanquée de tours distantes de 18 à 30 mètres, pleines jusqu'au niveau du chemin de ronde; au-dessus, deux étages percés chacun de trois fenêtres en plein cintre. Il y aurait eu aussi des tours carrées, à cheval sur la muraille et très élevées. Une des portes tourelées connue au Moyen Age sous le nom de *porta Aquaria* (porte Aiguière) était située dans la partie basse de la ville, au bord de l'Aude, en face du *pons Vetus*. Ce sont probablement les deux tours de cette porte monumentale qui auront servi plus tard de base ou de point de départ à l'ancien palais de la Vicomté, dont la tour mauresque faisait partie. Une prétendue *porte Romaine* que l'on trouve indiquée et figurée, qui plus est dans les plans antiques de Narbonne (des frères Lafont et de l'abbé Bousquet) n'a probablement d'autre raison d'être que les trois mots : *Ad portam Romanam*, gravés après coup sur le marbre d'une inscription tumulaire, celle de *Myrini Fausti, col* [*oniæ*] *Narbonesium servi vicaria*, avec lesquels l'ont reproduite les épigraphistes narbonnais du XVIe siècle. Elle en a été détachée pour la première fois par Janus Gruter [3] qui se trouve ainsi l'auteur ou tout au moins l'éditeur responsable de ce monument antique [4].

Au commencement du XVIe siècle, les ingénieurs de François Ier, en démantelant une dernière fois les vieux murs de la ville et les constructions publiques ou privées qui s'étaient adossées à ces grands murs [5], furent surpris de trouver ces « masures » remplies de pierres sculptées ou inscrites, presque toutes romaines d'origine. Ce sont eux qui les ont remises au jour en les encastrant extérieurement dans les murs de l'enceinte qu'ils avaient dû reconstruire sur plusieurs points, ou dans ceux des ouvrages avancés dont il avait fallu la couvrir de loin en loin, pour la mettre à l'abri des nouvelles inventions de l'artillerie. Disposés sur une ou deux lignes, à la suite les uns des autres, ces curieux débris, dont on semblait comprendre pour la première fois toute l'importance, y formaient comme une sorte de frise continue qui entourait la ville moderne des souvenirs et des splendeurs de son passé [6].

A l'exception de quelques fûts de colonnes et de quelques grands morceaux d'entablement détachés des monuments dont nous venons de parler, la plupart des débris exhumés à cette époque provenaient, suivant toute apparence, des tombeaux très variés de forme et de taille qui bordaient la voie Domitienne, au-dessus comme au-dessous de la ville. C'est au moins à ces monuments qu'appartenaient les épitaphes plus ou moins ornées qui alternent avec les bas-reliefs dans les murs construits sous François Ier. Le marquis Scipion Maffei (voir *Dictionn.*, t. x, à ce nom) qui étudiait en 1732 les antiquités de Narbonne, dont le savant Séguier (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 938) relevait pour lui les inscriptions, moins altérées alors qu'elles ne le sont aujourd'hui [7], avait été frappé de cet immense musée en plein vent, dont il n'avait encore vu nulle part le pareil ou même l'analogue[8]. Millin (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce nom), qui visitait Narbonne dans les premières années du XIXe siècle, en parle à peu près dans les mêmes termes [9]. Les mutilations, dont les monuments portent presque tous les traces, ne permettent point de douter qu'ils n'aient été plusieurs fois taillés et mis en œuvre avant d'être remis au jour par les architectes de la Renaissance. Il est même certain, aujourd'hui, que cette exhumation, quoique inspirée par un sincère amour de l'antiquité, a été funeste à la plupart d'entre eux, exposés sans abri à l'air humide et salé de la mer, qui en a détruit ou altéré un grand nombre [10].

XV. Le Capitole [11]. — Le plus célèbre et probablement le plus ancien des temples de Narbonne [12], était dédié à Jupiter, comme celui du Capitole de Rome dont il rappelait les dimensions et la masse imposante au dire d'Ausone [13]. On le désignait familièrement à Narbonne sous le nom générique d'*Ædes* [14] (l'édifice) et sous le nom de *Capitolium*, qui s'était étendu de proche en proche aux édifices voisins du temple, et même au quartier que ces édifices couvraient en grande partie. Selon la recommandation de Vitruve, il était bâti sur le point culminant de la cité afin que les dieux tutélaires pussent embrasser du regard la plus grande partie des murailles: *Aedibus vero sacris quorum deorum maxime in tutela civitas videtur esse, ut Jovi et Junoni et Minervæ in excelsissimo loco unde mœnium maxima pars conspiciatur, areæ distribuantur* [15]. Il était bâti, ou tout au moins revêtu de marbre blanc, que la ville faisait venir à grands frais de l'Italie ou de la Grèce et entouré probablement d'une enceinte de portiques qui encadraient une cour intérieure *(area)* à laquelle on accédait par les gradins d'un escalier monumental. En 1872, Edw. Barry ajoutait qu'on en est réduit à de pures conjectures sur la forme et l'ornementation du monument. Or, en 1879, les fouilles permirent de plus amples explications [16].

Dans le quartier du Bourg, grâce à un concours inespéré de circonstances favorables, une butte factice, qui portait sur ses flancs des constructions romanes et à son sommet des moulins à vent — on la nommait pour cette raison *les Moulinasses* — fut presque entièrement rasée en 1877 et, après un examen sommaire, explorée à fond en 1878-1879. Le soubassement d'un temple antique se trouvait au niveau même du sol. Suivant l'opinion d'Aug. Allmer, les ruines de cet édifice considérable devaient être attribuées au temple provincial d'Auguste. Berthomieu fit remarquer que les ruines découvertes occupaient l'emplacement même que la tradition populaire désignait comme celui du Capitole [17].

[1] Ch. Lenthéric, *Les villes mortes du golfe du Lion*, 1879, p. 226, pl. II; l'auteur avoue que cet ancien plan ne présente « pas un très grand caractère d'exactitude ». — [2] Tournal, dans *Congrès archéologique de France*, XXXVIIe sess., 1870, p. 67-68. — [3] Gruter, *Corp. inscr. lat.*, Heidelberg, 1601, p. 167, n. 7. — [4] Edw. Barry, *op. cit.*, t. I, p. 121, note 9. — [5] En 1356, le roi Jean rendit une ordonnance pour contraindre les clercs laïques de Narbonne à laisser démolir leurs constructions appuyées aux remparts. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, p. 522-523; cf. C. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. VII, p. 50; Anat. de Montaiglon (voir ce nom) s'est trompé en attribuant aux Romains cet arrangement des murs de Narbonne (*Antiquités et curiosités de la ville de Sens*, 1881, p. 5-6); Schuermans est tombé dans la même erreur, *Bulletin des Commissions d'art et d'archéol.*, Bruxelles, 1877, p. 460. — [7] Voyez le manuscrit de Séguier à la bibliothèque de Nîmes. — [8] *Antiquit. Gall. select.*, p. 28. — [9] *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. IV, p. 383. — [10] Edw. Barry, *op. cit.*, t. I, p. 121-122. — [11] Edw. Barry, dans Devic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*. in-4°, t. I, 2e édit., Toulouse, p. 122, note. — [12] Sidoine, *Carmen*, XXIII, vs. 41, les nomme *delubris*. — [13] Ausone, *Narbo*, vs. 14-17. — [14] Il existait à Narbonne une riche corporation d'ouvriers qui tenait ses réunions près et au-dessous du Temple, on les appelait *fabri subædiani Narbonenses* ou *Narboneses*. — [15] Vitruve, *Architectura*, l. I, c. VII. — [16] Boeswillwald, *Fouilles faites en 1879 sur l'emplacement de la butte des Moulinasses*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1884, p. 376-379; cf. 1888, p. 234-236. — [17] Cet emplacement situé en regard de l'ancien Forum (place Saint-Bernard et environs) était encore entouré de bâtisses élevées sur des substructions romaines.

L'immense carrière de marbres avait été consciencieusement pillée dès l'antiquité même; mais il restait encore sur le soubassement quelques tambours de colonnes et quelques gros blocs tombés des parties hautes, l'assise inférieure d'un énorme chapiteau corinthien et une base de pilastre d'angle qui a donné l'échelle de l'édifice. Le diamètre des colonnes était exactement de 1 m. 777, soit six pieds romains. Pour un temple romain, c'est une échelle fort peu usitée.

En réalité, le Capitole de Narbonne était, comme dimensions, quelque peu inférieur au Capitole de Vespasien. Le soubassement se voit encore, au niveau du sol, sous l'empierrement, dans la rue des Trois-Moulins, qui le traverse obliquement; le reste a disparu sous le collège et sous les maisons de la rue des Moulins; les marbres ont été transportés au jardin de l'hôtel de ville, mais on a le regret d'ajouter que le soubassement, dépouillé de son pavage, n'a pu nous fournir aucun renseignement sur l'ordonnance du temple.

Comme tous les capitoles connus, le temple était situé au fond d'une vaste cour limitée sur trois côtés par des galeries d'enceinte et sur le quatrième par des portes triomphales. Les galeries d'enceinte étaient divisées chacune en deux nefs par une rangée de piliers composites d'une forme bizarre, mais élégante. Établis sur plan rectangulaire, ces piliers portaient sur leurs faces longitudinales des colonnes composites engagées aux trois-quarts et, sur leurs faces transversales, l'empreinte en creux de ces mêmes colonnes, le tout hérissé de cannelures. En plan, les deux demi-colonnes convexes formaient une vraie colonne de 1 m. 04 de diamètre (3 pieds 1/2 romains), mais le dispositif adopté donnait au pilier une assiette beaucoup plus large, sans l'alourdir. Cette disposition est, croyons-nous, unique. Les piliers étaient distants d'axe en axe de 4 diamètres (entre-colonnement aréostyle); la largeur des demi-galeries était de 6 diamètres. Le mur extérieur, bâti en petit appareil, était plein, épais de 3 pieds 1/2. Il était épaulé par des contreforts de 3 pieds carrés, posés à des distances variant suivant une loi qu'on n'a pas pu définir. Il avait en partie conservé son revêtement de stuc, sur lequel des oisifs avaient, naturellement, tracé quelques graffites. Le mur intérieur était aussi bâti en petit appareil, mais, au droit des piliers, le constructeur avait disposé des chaînages verticaux de pierre de taille; d'autres chaînages, placés au milieu de l'intervalle des premiers, en doublaient le nombre. Dès lors, ce mur parut avoir rempli l'office de stylobate, car on a découvert à sa base de nombreux fûts de colonnes avec leurs chapiteaux corinthiens et de nombreuses pièces d'un entablement à deux faces, à l'exception toutefois des architraves, qui, généralement, tentent la cupidité des exploiteurs de ruines.

Le diamètre à la base des colonnes corinthiennes étant de 0 m. 52, c'est-à-dire celui de la moitié des piliers composites, deux colonnes corinthiennes étaient nécessaires pour franchir l'intervalle de deux piliers voisins, pour établir la correspondance des entre-colonnements. On a transporté tous les éléments qui permettent une restitution dans le jardin de l'hôtel de ville. Puisque le diamètre des colonnes corinthiennes était de 0 m. 52, soit la moitié de celui des piliers composites, leur hauteur devait être d'environ 5 m. 20. Si l'on ajoute à celle-ci la hauteur connue de l'entablement, celle du stylobate devait être d'environ 3 m. 50. Ce mur, portant la colonnade corinthienne, n'était pas parementé du côté de la cour du temple; sur toute sa longueur, on avait disposé des terre-pleins, où l'on cultivait sans doute des fleurs. La largeur totale de l'ensemble des constructions était de 89 mètres, soit 300 pieds romains. Sa longueur, qui n'a pu être exactement déterminée, était beaucoup plus grande [1].

XVI. Le Capitolium [2]. — L'édifice, tout laïque cette fois, auquel s'était étendu le nom de *Capitolium* qu'il a conservé pendant tout le Moyen Age (sous sa forme latine *Capitolium* ou sous sa forme romane *Capdueil* ou *Capduel*) n'avait de commun que le nom avec le temple dont nous venons de parler [3].

Delubris, capitoliis, monetis.

Mais les témoignages d'actes authentiques qui le décrivent ou le mentionnent assez fréquemment pendant plusieurs siècles — notamment une charte de 1275, une de 1277 et une de 1352 — ne permettent point de douter qu'il ne fût situé dans la partie la plus élevée de la cité, à quelque distance de la porte de Béziers *(porto Rey)* et des murs actuels de la ville, dont l'enceinte paraît s'être élargie, et dilatée de ce côté surtout, à chacun des remaniements qu'elle a subis. Il y a plus d'une raison de croire qu'il n'était à l'origine, comme les capitoles de plusieurs autres villes gallo-romaines, qu'une des anciennes portes de la *civitas*, flanquée extérieurement de deux grosses tours en saillie que reliait l'une à l'autre une galerie percée de croisées en plein cintre et à laquelle seront venues s'ajouter plus tard des constructions d'âge et de caractère distincts. Le monument ainsi agrandi aux dépens de l'enceinte, qui se déplaçait, et aux dépens du temple, qui avait fini par disparaître, paraît avoir couvert une partie de l'espace où se sont élevées depuis la butte toute factice des trois moulins et l'ancienne église Saint-Sébastien avec les maisons qui l'avoisinent. Du côté du Sud, il aurait occupé une partie de la cour de l'ancien couvent Saint-Bernard, où l'on distingue encore au niveau du sol des assises de tours rondes, reliées par de grands murs solidement construits, mais sans traces d'appareil romain grand ou petit. On s'explique ainsi comment ce palais *(prætorium)*, habité probablement à l'époque romaine par les gouverneurs de la province et par les préfets du prétoire quand ils séjournaient dans la ville, était devenu, après la chute de l'empire, la résidence habituelle des rois wisigoths, qui embrassaient des fenêtres de leur palais, dit Grégoire de Tours, la riche plaine de *Ligoria* et la riante colline du mont Laurès, au pied de laquelle jaillit la belle source de la Mayral [4]. C'était pour jouir pleinement de cette belle vue que le roi Alaric II, sur les suggestions du rhéteur Léon, son conseiller, avait fait abaisser d'autorité la toiture ou la voûte de la basilique Saint-Félix : *deponatur ex hoc ædificio una structura machinæ*, située hors des murs, comme toutes les anciennes églises de la ville. Au XVe siècle, c'était encore une sorte de donjon carré que l'on citait comme « la plus haute, la plus forte et la plus ancienne tour de la ville [5] » que les archevêques firent raser.

XVII. Le Forum [6]. — Le Forum, dont l'existence remontait aussi aux premiers temps de la colonie, comme le prouve une des inscriptions du célèbre autel d'Auguste : *Plebs Narbonensium aram Narbone, in foro, posuit*, était probablement situé à peu de distance des monuments dont nous venons de parler, dans la

[1] F.-P. Thiers, dans *Congrès archéologique de France*, LXXIIIe sess., 1906, p. 67-70. — [2] Edw. Barry, *op. cit.*, t. I, p. 123, note. — [3] Sidoine, *Carmen*, XXIII, vs. 5; cf. G. Catel, *Mém. pour l'histoire du Languedoc*, p. 77; P. de Marca, *Marca hispanica*, c. VIII, n. 4, auquel nous devons la meilleure étude dont les monuments antiques de Narbonne aient encore été l'objet. — [4] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, l. I, c. II. — [5] Texte d'une charte de 1354. *Marca hispanica*, l. I, c. VIII, n. 5. — [6] Edw. Barry, *op. cit.*, t. I, p. 124-125.

partie supérieure de la ville, qui en était, à cette époque, la plus salubre et la mieux habitée. La voie Domitienne longeait un de ses portiques, mais les fouilles de 1888 ont été si limitées qu'elles n'ont laissé presque rien à dire sur ce sujet [1]. Sidoine Apollinaire, qui se contente de le désigner par son nom (*foro* au singulier), ne nous apprend absolument rien sur l'emplacement qu'il occupait et sur les dimensions de son *area* enfouie aujourd'hui, comme celle du *Forum romanum*, sous les ruines de la ville antique. Mais tout semble indiquer qu'il était encore entouré de monuments publics reliés les uns aux autres par une enceinte de portiques brisés ou continus : *porticibus, foro*. Parmi ces monuments inconnus, figurait au moins une basilique que Vitruve ne sépare jamais du Forum [2]; elle servait de lieu de réunion, de bourse et de tribunal.

On a vu longtemps dans le cloître Saint-Just, où elles auraient été découvertes au commencement du XIXe siècle, s'il faut en croire Millin [3], trois colonnes en granit gris des Pyrénées (les deux plus grandes mesurant 5 m. 10 de hauteur sur 0 m. 70 de diamètre) qu'il est difficile de rattacher à aucun des temples de la ville, puisque ces temples étaient bâtis en marbre blanc, comme le prouvent les débris de taille et de style divers. On serait en droit de supposer qu'elles appartenaient à quelqu'un des monuments laïques de la ville, comme le *macellum*, les thermes, le théâtre, ou les portiques du Forum dont la colonnade devait être, comme celle du grand temple, d'un développement considérable. Nous ferons remarquer incidemment que ces colonnes monolithes, les seules que l'on ait retrouvées intactes au milieu de tous ces débris mutilés, rappellent par le galbe, par la teinte et par les dimensions, les colonnes noirâtres de la *Mezquita* de Cordoue, dont une partie provient de Narbonne, comme nous l'avons déjà dit.

L'aire du Forum, c'est-à-dire l'espace découvert que cette enceinte encadrait, était décorée intérieurement, comme celle du grand temple, de monuments d'âge et de style divers : autels, édicules, statues de marbre et de bronze dont les bases chargées d'inscriptions s'alignaient au-dessous des colonnes, en longeant les degrés du portique.

A quelques pas des fouilles de 1888, sous une maison formant l'angle de la rue des Moulins et de l'avenue du Capitole, fut trouvé le piédestal du questeur, L. Aponius Chereas; mais c'est un fait exceptionnel, la plupart des piédestaux qui garnissaient le Forum ayant été enfouis au début du Ve siècle dans les fondations des remparts de la décadence; c'est là qu'on en a retrouvé une partie, c'est là que, sans aucun doute, gisent les autres [4].

XVIII. Les greniers et le marché public [5]. — A leur sujet, nous ne savons rien de plus que ce qu'en dit Sidoine Apollinaire : *...horreis macellis*. Il n'est guère possible de douter qu'ils ne fussent situés dans l'enceinte de la cité proprement dite *(...ambitu)*, comme plusieurs des arcs de triomphe *(...arcubus)*, encore debout à l'époque où le poète habitait Narbonne, et l'hôtel des monnaies de la ville *(...monetis)*, postérieur en date à la plupart des monuments que nous venons de citer.

XIX. Le théatre et l'amphithéatre [6]. — Le théâtre, dont on ignore l'emplacement, n'aurait pas été très éloigné du Forum, s'il faut prendre au pied de la lettre les rapprochements, quelquefois intentionnels, du catalogue de Sidoine *(...porticibus, foro, theatro)*. Il y a plus d'une raison de croire qu'il était situé aux environs de la cathédrale actuelle, sur l'emplacement de l'ancien cloître de Saint-Just, où il existe encore, dans les caves de plusieurs maisons, des arceaux voûtés et cintrés qui servaient d'escalier ou de support aux gradins étagés de l'enceinte semi-circulaire. Peut-être le théâtre était-il, comme à Herculanum, entouré extérieurement d'un portique couvert, qui communiquait avec celui du Forum et où les habitants pouvaient s'abriter contre le soleil ou contre la pluie, celle-ci assez rare à Narbonne.

En 1838-1839, la Commission archéologique explora les substructions de l'amphithéâtre qu'un heureux hasard avait fait découvrir dans la banlieue voisine de la route d'Armissan, à 500 mètres du Capitole. L'ellipse totale formée par l'édifice avait pour grand axe 120 mètres, pour petit axe 90 mètres, l'ellipse formée par l'arène avait pour grand axe 75 mètres, pour petit axe 46 m. 60. Tout cela est bien connu; l'édifice était d'ailleurs complètement rasé.

XX. Le temple provincial. — A côté de l'amphithéâtre, on découvrit également les restes d'une grande enceinte avec des portiques en ruines dont la destination restait énigmatique. Mais, à peu de distance, fut trouvé, en 1888, dans la piscine d'un *balneum*, un important fragment d'une table de bronze portant la loi du concile provincial de la Narbonnaise. La coexistence sur un même point de ces trois établissements, un amphithéâtre, un temple, un *balneum*, suggéra à Aug. Allmer l'idée que le temple provincial d'Auguste se trouvait en ce point; car, pendant la tenue du *concilium*, on donnait des fêtes et des jeux publics, on faisait des sacrifices; la masse énorme d'étrangers qui s'agglomérait dans le quartier exigeait la présence d'un *balneum*. L'avenir montrera peut-être la justesse de cette observation [7].

XXI. Les thermes [8]. — Les thermes qu'Antonin avait fait rebâtir avec leurs portiques... *ther[mas] incendio con[sumptas] cum por[ticibus]* à la suite du terrible incendie dont Narbonne eut à souffrir, étaient situés, suivant une opinion fort accréditée à Narbonne, au voisinage de l'église Saint-Paul, où a été retrouvée l'inscription dédicatoire du nouveau monument, *in pavimento basilicæ Sancti Pauli* [9]. Pierre de Marca, auquel remonte cette attribution, avait cru reconnaître les restes dans de vastes substructions découvertes de son temps, à peu de distance de la même église, et qui rayonnaient en divers sens jusqu'au delà des murs de la ville [10]. Les indications données par l'historien sur la forme de ces ruines, où se réunissaient au moyen de canaux souterrains deux sources abondantes qui existent encore dans cette partie de la ville, s'appliqueraient au moins aussi bien à un château d'eau qu'à des thermes proprement dits, si elles appartiennent réellement à un monument antique.

XXII. Le pont de la cité [11]. — Le seul monument de l'antique Narbonne qui ait traversé, non sans restauration il est vrai [12], les quatorze ou quinze siècles qui nous séparent de l'époque impériale, est le célèbre pont qui joint la Cité au Bourg et que les anciens documents appellent, à cause de cela, le pont de la Cité [13] : *sublus pontem Civitatis*. L'unique arceau qui le représente aujourd'hui est flanqué latéralement de

[1] F.-P. Thiers, *op. cit.*, p. 70. — [2] Vitruve, *Architectura*, l. V, c. I. — [3] *Voyage dans les départ. du midi de la France*, t. IV, p. 382. — [4] F.-P. Thiers, *op. cit.*, p. 70. — [5] Edw. Barry, *op. cit.*, t. I, p. 125. — [6] Id., *ibid.* — [7] F.-P. Thiers, *op. cit.*, p. 71. — [8] Edw. Barry, *op. cit.*, t. I, p. 125. — [9] Millin, *op. cit.*, t. IV, p. 391, paraît admettre l'existence de ces bains antiques; il nous apprend qu'ils ont été comblés pendant la Révolution pour établir une promenade sur le bastion voisin de l'église. — [10] *Marca hispan.*, l. I, c. VIII, n. 5, proche du maître-autel, d'où elle a été retirée en 1715. — [11] Edw. Barry, *op. cit.*, t. I, p. 126. — [12] A commencer par celle du préfet Agredinus : *Pontem, portas, aquiductus... restauravit ac redidit Civitati.* — [13] G. Catel, *Mém. par l'hist. du Languedoc*, l. V, p. 177.

deux arceaux beaucoup moins anciens, construits eux-mêmes à l'aide de matériaux antiques et destinés à servir de base aux maisons qui resserrent encore la rue du Pont et le pont lui-même, suivant une habitude assez commune au Moyen Age. Mais cet arceau n'était à l'époque romaine que la tête d'un pont considérable jeté sur le lit de l'Atax qui servait de port à la ville. Les autres arches du pont, qu'il serait intéressant de remettre au jour, sont enfouies dans les remblais qui ont resserré par degrés le cours du fleuve, réduit aujourd'hui à un simple canal de dérivation, ou dans les caves des maisons construites sur ces remblais. Ce pont monumental, qui traversait le fleuve en ligne droite, se prolongeait au delà du fleuve lui-même par un long viaduc construit sur le sol toujours bas des lagunes et qui ne finissait qu'avec la lagune elle-même, au village actuel de Capestang (voir ci-dessus, col. 792), à quatre ou cinq mille romains de la ville. C'était au moyen de ce viaduc que la voie Domitienne reliait Narbonne au continent, de la même manière à peu près que le lit canalisé de l'Aude, la reliait à la mer. Il était formé de remblais plus ou moins élevés qui alternaient avec de nouveaux ponts jetés sur les cours d'eau qui coupaient la route, ou sur les flaques plus ou moins étendues, qui représentaient la lagune asséchée déjà en partie. Le dernier de ces ponts, comme les appelle Ausone d'un mot très exact : *Quis numeret portusque tuos pontesque lacusque*, était connu sous le nom de pont Serme.

XXIII. Les ports antiques. — Les ports de Narbonne dans l'antiquité ont fait l'objet de recherches érudites dont l'auteur pense que le grand port romain aurait duré de la fin du Ier siècle de notre ère jusqu'au XIVe; les navires de mer s'ancraient en rade et les transbordements se faisaient de barque à

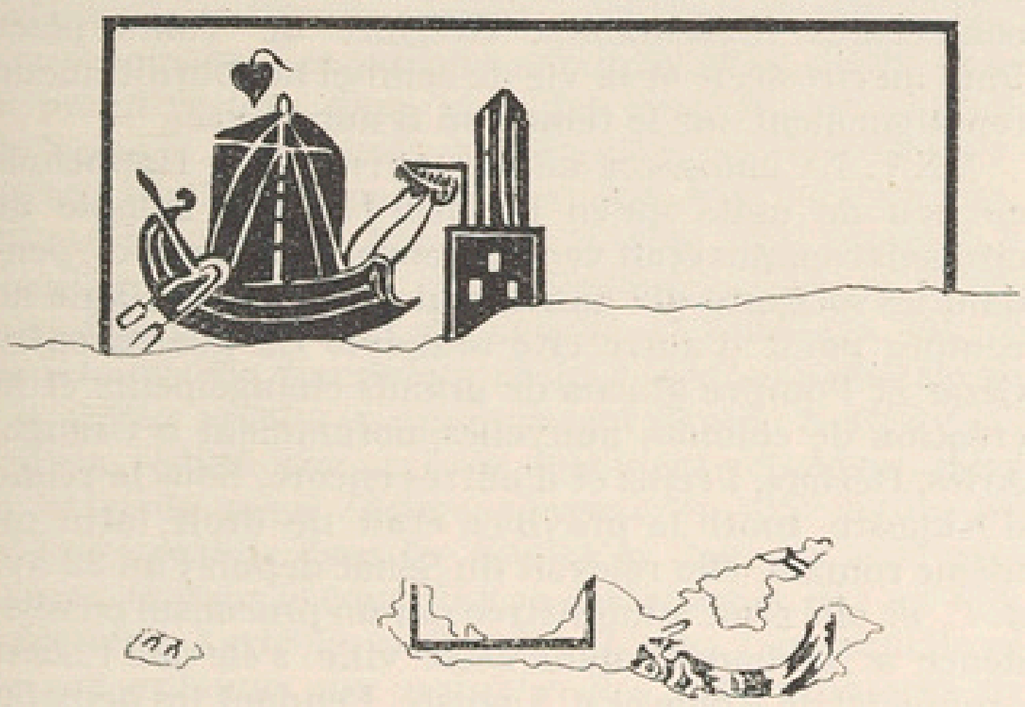

8713. — Mosaïque des naviculaires narbonnais.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 259, fig. 2.

barque par des allèges fluviales [1]. Les fouilles conduites à Ostie entre 1881 et 1916 ont fait connaître un édifice remontant à l'époque d'Auguste et s'étendant sur une vaste place rectangulaire devant le théâtre. Trois côtés sont bordés par un double portique à colonnes de briques, revêtues de stuc blanc. La destination des locaux est connue grâce à des inscriptions et des représentations sur les mosaïques dont ils sont pavés. Quelques-unes sont assez bien conservées et permettent d'établir les rapports commerciaux existant entre le port d'Ostie et les provinces. Dans une des chambres (n. 32), le hasard a conservé le mot essentiel de l'inscription :

nav. NARBONENSES

La mosaïque des naviculaires narbonnais est formée de cubes noirs sur fond blanc. L'inscription

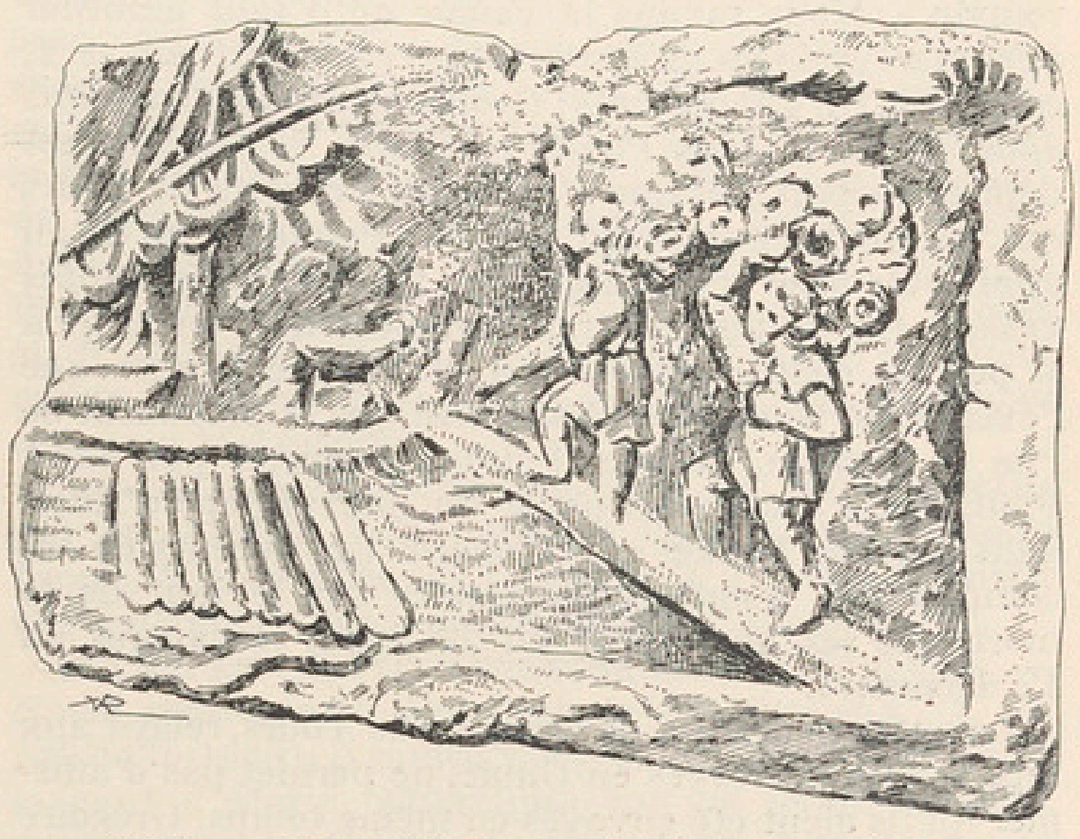

8714. —Bas-relief du musée de Lamourguier.
D'après Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs*, t. I, p. 421, n. 685.

placée entre deux feuilles surmonte l'encadrement, dont la partie basse a disparu avec une grande partie du sujet qu'il entourait. Dans la partie haute de la mosaïque, on distingue un navire pourvu d'une voile centrale fixée au grand mât; il porte à la poupe un col de cygne proéminent. A droite se dresse une construction assez élevée, étroite comme une tour, qui ne paraît pas représenter un phare, car il n'y a ni gradins, ni feu allumé au sommet; la terrasse est remplacée par un toit à double pente. Cette construction étroite repose sur une base plus large qui porte une sorte de potence à laquelle seraient suspendus deux ballots paraissant être en rapport avec le navire au moyen de cordages (fig. 8713). On y a vu un mode de chargement des navires, en usage à Narbonne, et rendu nécessaire par les conditions spéciales du port de cette ville, lequel n'était pas placé sur le bord de la mer, mais à l'embouchure de l'Aude.

On ne voit pas bien pour quelle raison la situation du port aurait rendu le chargement plus difficile. D'ailleurs, rien n'autorise à croire que le mosaïste ait voulu représenter le chargement d'un navire à Narbonne; il semble même assez naturel de supposer que la scène peut se passer à Ostie. Quoi qu'il en soit, un bas-relief, retiré des remparts de Narbonne et conservé au musée lapidaire de Lamourguier, nous montre le *chargement à quai* d'un bateau de commerce qu'une planche relie à la terre ferme (fig. 8714). Deux portefaix, les épaules chargées de marchandises, traversent la planche en se dirigeant vers le bateau afin d'y déposer leurs fardeaux. Il est bien évident que, sur ce monument narbonnais, le chargement a lieu à Narbonne, où il s'exécute sans recourir à un procédé spécial.

XXIV. Le christianisme. — Vers le milieu du IIIe siècle, un pape de Rome qui pourrait être saint Fabien (voir ce nom) eut la pensée de faire prêcher

[1] H. Rouzaud, *Note sur les ports antiques de Narbonne*, dans *Bulletin de la Commission archéol. de Narbonne*, t. XIII, p. 279; t. XIV, p. 167; A. Héron de Villefosse, *La mosaïque des Narbonnais à Ostie*, dans *Bulletin archéol. du Comité*, 1918, p. 245-273; A. Héron de Villefosse, *Les naviculatii Narbonenses dans les fouilles d'Ostie*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1917, p. 178-179.

l'Évangile dans les Gaules où il envoya sept évêques; trois d'entre eux établirent leur siège dans quelques-unes des villes principales de la Narbonnaise : Paul à Narbonne, Trophime à Arles, Saturnin à Toulouse. Les plus anciens textes, qui, avec Prudence et Grégoire de Tours, font mention du premier évêque de Narbonne, sont les additions de Florus au martyrologe de Bède, le martyrologe de Raban Maur et le « petit romain ». Nous savons la valeur qu'il faut accorder à ces martyrologes dits historiques (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2599). On y lit ces mots : *Paulus episcopus, discipulus apostolorum*, ou bien *Paulus episcopus, confessor*. C'est déjà beaucoup plus que n'en savait Grégoire de Tours qui, lui, ne connaissait qu'un nom : *Paulus*, et un détail applicable à ses six compagnons : *a romanis episcopis missus*. On ne pouvait raisonnablement s'en tenir à si peu de chose; aussi Adon de Vienne avance que l'évêque de Narbonne n'est autre que le proconsul de l'île de Chypre, Sergius Paulus, converti par saint Paul. Cette trouvaille passe du martyrologe d'Adon dans ceux de Notker et d'Usuard. Les auteurs de ces compilations n'ont pu s'entendre sur le jour de la mort que les uns fixent au 22 mars, les autres au 12 décembre.

Le passage célèbre de Grégoire de Tours, relatif aux sept évêques envoyés en Gaule, ne permet pas d'affirmer qu'ils aient été envoyés en même temps. Grégoire voulant mentionner un fait parvenu à sa connaissance rassembla six noms d'évêques qu'il joignit à celui de saint Sernin de Toulouse et transcrivit à la suite la date donnée par les Actes de ce dernier. Les autres documents ne lui avaient appris autre chose sinon que les six avaient été *missi a romanis episcopis*. En ce qui concerne saint Sernin, Grégoire raconte sa mort conformément aux actes qu'il a pu lire, bien qu'y ajoutant quelques circonstances vraisemblablement empruntées à la légende [1]. Pour les autres évêques, il se montre d'un laconisme qui ne peut lui avoir été commandé que par celui des sources dont il pouvait disposer : la preuve qu'il en était ainsi, c'est qu'ailleurs, lorsqu'il vient à parler en particulier d'un de ces six évêques, il reprend ses propres expressions et ne s'étend pas davantage.

Peut-on, par induction et en l'absence de tout témoignage écrit, fixer approximativement l'époque où l'évêque Paul est venu prêcher la foi à Narbonne? Ém. Mabille s'est, croyons-nous, un peu aventuré à ce sujet, nous le citons néanmoins [2].

« Bien qu'on ne puisse faire à cet égard que des conjectures, dit-il, nous croyons qu'on peut le rattacher à la mission grecque qui vint s'établir à Lyon et qu'il fut peut-être un contemporain de saint Irénée. Il n'est pas présumable, en effet, que la Narbonnaise qui, aux IIe et IIIe siècles de notre ère, avait des relations si fréquentes avec l'Asie Mineure, n'ait pas eu sa part dans le mouvement qui porta vers les Gaules les missionnaires envoyés par les Églises de Smyrne et d'Éphèse. Ce n'étaient pas seulement des relations d'affaires qui existaient entre Narbonne et l'Asie Mineure. Cette dernière contrée fournissait aussi à la Province romaine des professeurs et des rhéteurs. On connaît cette inscription funéraire, qui nous a conservé le souvenir de deux rhéteurs originaires de Mopsueste, ville de Cilicie, dont l'un mourut à Béziers : « Philon, fils de Sotades, de Mopsueste, rhéteur, à Artémidore, son frère, rhéteur. » On rapporte à la fin du IIe siècle de notre ère cette épitaphe, gravée sur le tombeau d'Artémidore par les soins de son frère. Le christianisme peut très bien avoir été introduit à Narbonne à la même époque et par la même voie. De nombreux indices viennent même confirmer cette hypothèse : c'est d'abord le culte de saint Polycarpe, le grand évêque de Smyrne, constaté par la dédicace d'un monastère placé sous son invocation; de saint Nazaire à Carcassonne et à Béziers, le nom même d'Aphrodise, premier évêque de cette dernière ville, évêque dont on ne sait rien, hors le nom, et que les plus anciens martyrologes qualifient tantôt de confesseur, tantôt de martyr. Peut-être saint Aphrodise, que la légende prétend avoir été fait évêque de Béziers par saint Paul et dont l'Église célèbre la fête le même jour que celle de l'apôtre de Narbonne, n'est-il pas différent de saint Aphrodise, vénéré comme martyr à Séleucie, en Cilicie, autre ville de l'Asie Mineure? Il est vrai qu'on peut faire une objection à l'opinion qui rattache saint Paul de Narbonne à la mission grecque de Lyon et de Vienne. Grégoire de Tours et les plus anciens martyrologes signalent ce saint confesseur comme envoyé par les évêques de Rome; mais pour saint Trophime, auquel Grégoire donne la même origine, la question n'est rien moins que résolue. L'auteur de l'*Historia Francorum* n'a fait que reproduire les diptyques des Églises, sans rechercher ce qu'il pouvait y avoir d'exact dans leurs mentions. D'ailleurs, pour saint Paul, les plus anciens monuments ne lui donnent, comme à saint Pothin et à saint Irénée, que le titre de *discipulus apostolorum*, qualification vague, qui ne tranche point la question entre Rome et l'Asie Mineure. Nous croyons donc que l'Évangile a été apporté à Narbonne, à la fin du IIe siècle ou dans les premières années du IIIe, par des missionnaires envoyés par les Églises de l'Asie Mineure. »

Cette argumentation n'est pas probante; il est probable que Narbonne, comme Marseille, a possédé un petit groupe de chrétiens peut-être dès la fin du Ier siècle; de là à la formation d'une communauté, d'une Église, à l'établissement d'un évêque, autant de conjectures invérifiables. Grégoire de Tours place Paul au IIIe siècle et la vie de celui-ci ne fournit aucun renseignement sur le temps où il aurait vécu [3].

XXV. La province ecclésiastique. — Rappelons en peu de mots qu'en l'année 118 une colonie de citoyens romains était venue occuper Narbonne et, pendant les soixante-dix années qui suivirent, la Gaule ne compta point d'autre cité romaine. La guerre entre César et Pompée amena de grands changements et la création de colonies nouvelles, notamment à Orange, Arles, Béziers, Fréjus et d'autres encore. Sous le règne d'Auguste, toute la province était de droit latin ou même romain, elle relevait du Sénat depuis l'an 22 av. J.-C. et elle était administrée par un proconsul en résidence à Narbonne; dans cette ville s'élevait l'autel provincial de Rome et d'Auguste. Pendant les deux ou trois premiers siècles de notre ère, le nombre des cités comprises dans la Gaule narbonnaise fut assez variable; au Ve siècle, lorsque fut rédigée la *Notitia Galliarum* (voir ce nom) elle était divisée en trois provinces : Allobroges, Voconces, Volkes Arécomiques. Entre l'Hérault et l'Aude, un territoire relativement peu étendu et qui comprenait Béziers et Lodève, avait été demembré du pays des Volkes Tectosages, qui comprenait tout le pays entre l'Hérault et les Pyrénées et, au delà des Corbières, les vallées supérieures de la Garonne et du Tarn.

[1] Dans les Actes, il est dit qu'au moment où il fut arrêté saint Sernin était suivi d'un prêtre et de deux diacres qui prirent la fuite quand ils virent les prêtres païens et le peuple se ruer sur le saint. Grégoire rapporte la même chose; il ajoute qu'à la vue de cette défection Saturnin leva les mains au ciel et s'écria : « Faites, ô mon Dieu, que jamais un Toulousain ne puisse me succéder comme évêque! » et jusqu'ici, continue Grégoire avec une foi naïve, la prière du saint n'a pas cessé d'être exaucée. — [2] Ém. Mabille, dans Vaissete, *Hist. génér. de Languedoc*, t. I, p. 329. — [3] *Acta sanct.*, martii t. III, p. 371; cf. E. Griffe, *Les origines chrétiennes de Narbonne*, dans *Rev. d'hist. de l'Église de France*, t. XX, 1934, p. 27-36; *Histoire religieuse des anciens pays de l'Aude*, in-8°, t. I, Paris, 1933.

Par delà l'Aude, Narbonne eut d'abord pour voisines *Ruscino* (Castel-Roussillon) et *Carcasso* (Carcassonne), ce qui dura peu, car, dès le règne de Gordien, toute la côte, jusqu'aux Pyrénées, relevait de Narbonne. Une inscription de l'année 239, trouvée à Saint-André de Surède, entre Elne et Collioure, mentionne les *decumani Narbonenses*. Dès lors, *Ruscino* et *Illiberris* avaient disparu (celle-ci pour renaître à l'époque constantinienne sous le nom de *castrum Helenæ*), sans autonomie municipale, pas plus que Carcassonne encore simple *castellum* en 333.

L'empereur Probus peut avoir été l'auteur de la division de la Narbonnaise en deux provinces ; il mourut vers la fin de l'année 282 et eut pour successeur M. Aurelius Carus, natif de Narbonne ou d'Illyrie. Carus éleva à l'empire ses deux fils, Casinus et Numerianus, natifs, eux aussi, de Narbonne [1] et qui périrent avec lui en 284 ou 285. Dioclétien leur succéda. Son règne fut marqué par une nouvelle division des provinces de l'empire et ce fut alors, probablement, que la Gaule Narbonnaise fut subdivisée. En 314, au concile d'Arles, on lit la première mention d'une *provincia Viennensis* démembrée de la Narbonnaise. Constantin renouvela la division de l'empire en quatre préfectures, sous le gouvernement de quatre préfets du prétoire. Le préfet des Gaules avait sous sa juridiction quatre diocèses administrés par autant de vicaires, savoir : l'Espagne, l'île de Bretagne, les Gaules proprement dites et les cinq provinces des Gaules. Celles-ci furent augmentées depuis de deux provinces, nouvellement érigées par le partage des anciennes, ce qui forma les *sept provinces*.

La *Narbonnensis II*ª est mentionnée pour la première fois au concile d'Aquilée, en 381; il y a lieu de croire qu'à cette date la division était assez récente. Quoi qu'il en soit, et bien qu'à partir de l'année 381 l'expression *quinque provinciæ* eût dû tomber en désuétude pour ne laisser subsister que celle de *septem provinciæ*, elle continua néanmoins à être en usage, et on la trouve employée dans les actes authentiques simultanément avec l'expression de *septem provinciæ*. Les *quinque provinciæ* sont citées, pour la première fois, dans la lettre synodale du concile de Valence en 374 puis, en 385, dans la lettre de l'empereur Maxime au pape Sirice; dans une loi des empereurs Honorius et Arcadius de l'an 399, adressée à Proclien, vicaire des cinq provinces, dans la lettre synodale des évêques du concile de Turin, en 401, et dans la *Notitia dignitatum*, rédigée vers le même temps. Les *septem provinciæ* apparaissent dans la *Notitia Galliarum*, rédigée peu après le document précédent, dans la lettre du pape Zosime adressée, en 417, à tous les évêques établis dans les Gaules et dans les sept provinces, et dans la constitution d'Honorius, de l'an 418, adressée à Agricola, préfet des Gaules, par laquelle ce prince ordonne aux notables des sept provinces de s'assembler tous les ans à Arles, conformément au décret rendu vers l'an 402, par Petronius, préfet des Gaules. C'est à partir de cette époque que l'expression *septem provinciæ* finit par triompher et devint d'un usage général [2].

Théoriquement, la province ecclésiastique de Narbonne coïncide avec la *Narbonnensis I*ª du temps d'Honorius. En fait, il en fut rarement ainsi. Aussi loin qu'on puisse remonter, c'est-à-dire dès la première moitié du vᵉ siècle, l'évêché d'Uzès gravite autour de la métropole d'Arles et non point autour de celle de Narbonne. Mais c'est surtout à partir du vɪᵉ siècle que la dislocation se produit. La conquête de l'Aquitaine par les Francs, au temps de Clovis et de Théodebert, rejeta les Wisigoths au delà des Corbières et des Cévennes. Toulouse devint ville franque. Uzès aussi. La ville de Nîmes resta aux Wisigoths, mais une partie de son territoire ayant été conquise par les Francs, il y fut fondé un évêché spécial, celui d'*Arisitum* (voir *Dictionn.*, t. ɪx, col. 758). Lodève, temporairement annexée, repasse avant 589 dans l'obédience gothique. Au vɪɪᵉ siècle, les notices espagnoles décrivent la province de Narbonne comme composée des diocèses de Narbonne, Elne, Carcassonne, Béziers, Lodève, Agde, Maguelonne et Nîmes. Elles trouvent une confirmation dans les signatures des conciles de Tolède et de Narbonne en 589 et, en général, dans les documents, conciliaires ou autres, relatifs à cette partie du royaume wisigothique.

Quand la Septimanie, conquise sur les Wisigoths par les Arabes, fut reprise à ceux-ci par l'empire franc (759), les sièges de Toulouse et d'Uzès rentrèrent naturellement dans l'obédience de Narbonne [3].

XXVI. Le conflit entre Arles et Narbonne. — Nous avons parlé des Goths (voir *Dictionn.*, t. vɪ, col. 1430-1448); il suffira donc de rappeler ici qu'après la mort d'Alaric, Athaulphe, qui lui avait succédé, passa dans la Gaule en 412. Après une tentative malheureuse contre Marseille, il se jeta sur Narbonne dont il se rendit maître par surprise [4] (fin de septembre 413). Après s'être emparé de Toulouse et de Bordeaux, il revint à Narbonne et y épousa Galla Placidia (voir *Dictionn.*, t. vɪ, col. 249) en janvier 414 [5]. Constance, général de l'empereur Honorius, qui lui-même avait brigué la main de cette princesse, et qui dominait alors l'esprit de l'empereur, se mit aussitôt en campagne contre les Wisigoths. Il attaqua Narbonne et força les troupes qu'Athaulphe y avait laissées en continuant sa marche vers les Pyrénées à abandonner cette ville et à rejoindre le gros de leur armée. Athaulphe périt assassiné (août 415) et cette circonstance contribua à la décadence civile et ecclésiastique de la Narbonnaise et de Narbonne.

Le général Constance faisait d'Arles sa résidence ordinaire [6], et cette ville, l'une des plus considérables de la Gaule, en était regardée comme la métropole depuis la ruine de Trèves, arrivée à la fin du siècle précédent. Les évêques d'Arles ne connurent plus de limites à leurs ambitions et prétendirent dominer les évêques de la Viennoise et leur métropolitain. Il est vrai que c'est seulement en l'année 418 qu'un rescrit des empereurs Honorius et Théodose, adressé à Agricola, préfet du prétoire des Gaules, conféra officiellement à Arles, sa résidence, des privilèges particuliers avec le titre de *Mater Galliarum ;* mais, en fait, depuis longtemps déjà, Arles avait éclipsé Vienne [7], et ses évêques n'avaient point attendu cette époque pour manifester leurs prétentions. Le décret de 418 ne fit que donner une consécration officielle à un état de choses que les événements avaient créé depuis environ une vingtaine d'années. C'est au concile de Turin, en 401, qu'on vit apparaître pour la première fois, les prétentions de l'évêque d'Arles à exercer les fonctions de métropolitain sur la Viennoise.

Nous ne possédons pas l'exposé des motifs que fit valoir cet évêque à l'appui de sa demande, mais la

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmen*, xxiii, vs. 88 sq. — [2] E. Mabille, dans *Hist. génér. de Languedoc*, t. i, p. 355; cf. A. Sabarthès, *Les évêchés de la Narbonnaise en 678*, dans *Bulletin de la Commission archéol. de Narbonne*, t. viii, 1904, p. 460-469. — [3] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. i, 1907, p. 300-301. — [4] Vaissete, *op. cit.*, t. ii, n. 45, p. 95. Époque de l'entreprise d'Athaulphe sur Marseille et de la prise de Toulouse par les barbares. — [5] Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, in-4°, 2ᵉ édit., Toulouse, t. i, p. 400-401; t. ii, p. 521. — [6] Paul Orose, *Hist.*, l. VII, c. xliii. — [7] Elle devait cette importance à Constantin, qui en faisait souvent sa résidence.

sentence prononcée par les Pères du concile permet de les deviner. L'évêque d'Arles soutenait que sa ville était la métropole de la Viennoise ou du moins qu'elle en avait toutes les prérogatives; il n'alléguait pas d'autre raison, et c'est la seule dont se préoccupent les Pères. Arles jouissait-elle, oui ou non, du titre de métropole civile au détriment de Vienne? La question, à ce qu'il paraît, était douteuse, puisque les Pères n'osèrent prendre sur eux de la trancher. Ils se contentèrent d'ordonner, comme nous dirions aujourd'hui, un plus ample informé, et décidèrent que des deux évêques celui-là qui pourrait prouver que sa ville était métropolitaine, jouirait des droits de métropolitain sur toute la Viennoise. Ils prescrivirent en attendant aux deux évêques d'Arles et de Vienne un *modus vivendi* pour maintenir entre eux la paix et statuèrent que chacun d'eux visiterait les Églises les plus proches de son diocèse, sans prétendre exercer une plus grande autorité l'un que l'autre.

Patrocle, ambitieux, homme avide et sans conscience, fut nommé à l'évêché d'Arles en 412 et, dès 417, il se rendit à Rome et réussit à obtenir du pape Zosime un privilège au moyen duquel il prétendit non seulement exercer les droits de métropolitain sur la Viennoise, à l'exemple de ses prédécesseurs, mais sur la Narbonnaise IIe et aussi sur la Narbonnaise Ire dont il n'avait pas encore été question. Cette prétention était contraire aux canons qui déclaraient que deux provinces ne pouvaient être soumises au même métropolitain; pour triompher, il fallait obtenir du pape un privilège qui forçât les autres évêques à l'obéissance, et, pour l'obtenir, Patrocle devait trouver un prétexte particulier, ou, pour mieux dire, extraordinaire, comme l'était le privilège même.

Patrocle argua que l'Église d'Arles était la plus ancienne des Gaules. La décrétale du pape Zosime accepte cette affirmation; elle dit que l'évêque d'Arles a toujours joui des droits de métropolitain qui lui sont confirmés sur les trois provinces de Viennoise et Narbonnaise Ire et IIe *sicuti semper habuit*. Cette allégation était fausse comme le prouvent l'histoire, le Ier concile d'Arles de 314, une lettre du pape saint Léon, et la décrétale même ou privilège du pape, qui avoue qu'au moment où il fut rédigé, Patrocle n'était pas en possession des droits qu'il réclamait : *Ad pontificium suum revocet*, y est-il dit. Ce qui le prouverait encore, c'est la lutte que soutinrent les évêques dépossédés, malgré le privilège obtenu contre eux, lutte à laquelle le pape dut mettre fin en imposant de nouveau sa volonté d'une manière plus formelle. La décrétale qui conférait à Patrocle un pouvoir irrégulier et contraire aux lois de l'Église fut donnée le 22 mars 417. Par d'autres lettres écrites le 26 et le 29 septembre de la même année et au mois de mars de l'année suivante, le pape dépouilla l'évêque de Vienne du titre de métropolitain que le concile de Turin lui avait accordé, et il enjoignit à Hilaire, évêque de Narbonne, de considérer Patrocle comme son métropolitain. Il agit de même à l'égard de Proculus, évêque de Marseille, métropolitain de la Narbonnaise IIe et, comme celui-ci n'avait pas voulu renoncer aux droits qu'il tenait du concile de Turin, Zozime le déposa, déclara nulle les ordinations qu'il avait faites et chargea Patrocle de lui choisir un successeur.

Grâce à ces mesures, l'évêque d'Arles jouit en paix, pendant quelques années, du pouvoir qu'il avait usurpé; cependant Hilaire de Narbonne n'avait point cessé, après la mort de Zosime, de réclamer auprès du Siège apostolique. Ses efforts furent couronnés de succès. Il obtint de Boniface, au mois de février 422, une lettre par laquelle ce pape révoqua les concessions faites à Patrocle par son prédécesseur et lui défendit d'exercer son autorité dans une province autre que la sienne. A partir de cette époque, les évêques d'Arles paraissent avoir renoncé à leurs prétentions sur la Narbonnaise Ire.

XXVII. L'affaire du métropolitain Hermès. — L'évêque Rustique ordonna pour le siège épiscopal de Béziers son archidiacre Hermès, dont les Biterrois ne voulurent point sans qu'on puisse donner la raison de cette exclusion. Hermès n'insista pas, et quand Rustique se sentit près de sa fin, il lui destina son propre siège qui allait se trouver vacant; il écrivit à ce sujet au pape Léon Ier qui n'agréa pas sa demande. Après la mort de Rustique (28 oct. 461), Hermès fut reconnu évêque de Narbonne par le clergé et par le peuple.

Théodoric II, roi des Wisigoths, après la mort de l'empereur Majorien, jugea le moment favorable pour agrandir ses états et la mésintelligence qui régnait entre le comte Aegidius et le comte Agrippinus, gouverneur de la Narbonnaise, empêcha seule les Romains de remporter des avantages peut-être décisifs. Agrippinus fit alliance avec les Wisigoths et leur livra Narbonne, principale ville de son gouvernement. On s'est demandé si Agrippinus avait agi par ordre de l'empereur Sévère et cela a paru vraisemblable. Il paraît que cet empereur, d'accord avec le patrice Ricimer, s'unit aux Wisigoths contre Aegidius. Sidoine Apollinaire, qui vint à Narbonne peu de temps avant la remise de cette ville à Théodoric, appelle ce prince *Romanæ columen salusque gentis* [1]. Quoi qu'il en soit, Narbonne fut perdue pour toujours pour les Romains.

Lorsque Théodoric, roi des Wisigoths, se fut rendu maître de Narbonne, il confia le gouvernement de cette ville à son frère Frédéric, arien de religion, qui saisit l'occasion de jeter le trouble parmi les catholiques et se plaignit au pape Hilaire, successeur de Léon Ier, de l'intronisation d'Hermès. Hilaire écrivit à Léonce, évêque d'Arles, lui reprocha sa négligence à l'instruire de ce qui s'était passé à Narbonne et le chargea d'entreprendre une enquête avec les évêques voisins afin de prendre les mesures convenables (3 nov. 462).

Hilaire avait convoqué un concile à Rome le 19 novembre 462, jour anniversaire de son ordination. Quelques évêques des Gaules s'y trouvèrent, rendirent compte de ce qui s'était passé à Narbonne et le concile décida qu'Hermès serait confirmé sur son siège; mais, pour l'empêcher d'abuser de la condescendance qu'on avait pour lui, il fut privé personnellement du droit de métropolitain pour ce qui regardait l'ordination des évêques de sa province. Le concile déféra cette fonction, durant sa vie, à Constance, évêque d'Uzès et *primat* de la province, c'est-à-dire le plus ancien évêque de la Narbonnaise Ire. Le pape écrivit à ce sujet une lettre annonçant cette décision aux évêques des Gaules (3 déc. 462).

XXVIII. Faits historiques. — Frédéric survécut peu à ce qu'il considérait sans doute comme un succès. Théodoric II mourut lui aussi (avant août 466) et fut remplacé par Euric, arien fanatique. C'est vers ce temps que la province de Narbonnaise Ire prit le nom de *Septimanie* qu'on lit pour la première fois dans une lettre de Sidoine Apollinaire, écrite vers l'an 473. Mais Sidoine n'entendait pas sous ce nom la Narbonnaise Ire, mais seulement le pays qui fut d'abord cédé aux Wisigoths dans les Gaules par Constance, au nom d'Honorius. Le nom de *Septimanie* passa dans la suite aux pays des Gaules dont les Wisigoths firent la conquête et, finalement, ce nom demeura attaché à la seule Narbonnaise Ire.

Euric fut un persécuteur des catholiques; il eut

[1] *Carmen*, XXII, vs. 70.

pour ministre Léon, natif de Narbonne, qui modéra un peu sa cruauté. Il eut pour successeur Alaric II, son fils, qui conserva Léon comme conseiller. Celui-ci fut assez mal inspiré un jour où son maître, qui résidait au Capitole, se plaignit que l'église Saint-Félix le privait en partie de la belle vue sur la plaine de Livière. Léon fit abattre le campanile en bois qui surmontait le transept de la basilique. Grégoire de Tours raconte que la Providence divine l'en punit en le rendant aveugle sur-le-champ [1].

Sous le règne d'Alaric II fut préparée l'interprétation du *Code Théodosien*, qui a gardé le nom de *Breviarium Alarici* (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2177) et fut assemblé le concile d'Agde, en 506 (voir *Dictionn.*, t. I, col. 871). Peu après, la guerre éclata entre Alaric et Clovis qui fut victorieux *in campo Vogladensi* où Alaric succomba (507). Amalaric, son fils, s'enfuit en Espagne et Gésalic, son bâtard, fut élu roi des Wisigoths à Narbonne. Mais Gésalic, menacé dans sa capitale, l'abandonna et se retira à Barcelone, ce qui permit à Gondebaud, roi des Burgondes, de s'emparer de Narbonne qu'il livra au pillage (508). La ville fut reprise l'année suivante par Ibas, pour le compte du roi des Ostrogoths, Théodoric (509).

Théodoric, devenu paisible possesseur du royaume wisigoth en Espagne et en Gaule, le gouverna pour le compte de son petit-fils Amalaric, encore enfant, et qui résidait à Narbonne. Théodoric mourut le 30 août 526, laissant son royaume ostrogoth à Athalaric et son royaume wisigoth à Amalaric, alors âgé de 25 ou 26 ans. Toutefois, il était à craindre que la disparition de Théodoric ne compromît les affaires de son petit-fils. Celui-ci, redoutant l'ambition des rois francs, pensa les détourner de tout projet belliqueux en épousant la jeune princesse Clotilde, fille de Clovis et de sainte Clotilde. La fiancée fut conduite à Narbonne avec un riche cortège et de nombreux présents (526). Mais, arien fervent, il entreprit de convertir la jeune femme. Il s'y prit par des procédés de violence brutale, eut recours aux mauvais traitements, au point de jeter un jour du fumier et des ordures sur la jeune reine au moment où elle se rendait à l'église des catholiques; enfin, il en vint aux coups. Clotilde, outrée, envoya à ses frères un mouchoir taché de son sang qui fut remis à Childebert. Celui-ci, laissant ses frères guerroyer en Thuringe, se dirigea vers la Septimanie, et marcha droit sur Narbonne. Vaincu, fugitif, Amalaric gagna l'Espagne. Narbonne fut pillée et rançonnée. Parmi les dépouilles que Childebert rapporta de son expédition, on comptait soixante calices et quinze patènes d'or pur et enrichis de pierreries, plus vingt manuscrits des évangiles enlevés de la seule ville de Narbonne. Le vainqueur ramenait aussi sa malheureuse sœur, qui mourut en chemin et fut enterrée à Paris, dans l'église Saint-Pierre (531).

A Amalaric succéda Theudis qui périt assassiné (548) et après divers princes; Liuva, qui gouvernait depuis sept ans la Narbonnaise ou Septimanie, fut élu roi des Wisigoths à Narbonne, vers la fin de l'an 567. Narbonne redevint pour la seconde fois capitale du royaume wisigoth et reprit quelque chose de son éclat d'autrefois.

Au cours des années suivantes, Narbonne fut éprouvée par la peste en 582 et en 584; les habitants furent si incapables de lutter contre le fléau qu'ils prirent le parti de quitter la ville. En 589 se tint un concile à Narbonne, dont il sera question plus loin. En 638, Selva, évêque de Narbonne, présida le concile national de Tolède, en qualité de plus ancien métropolitain, ce qui détruit la prétendue primatie de Braga, de Tolède et de Séville sur Narbonne.

Narbonne avait beaucoup perdu de son ancienne importance mais conservait néanmoins une certaine prospérité sous les rois wisigoths. Après la mort du roi Recceswinthe (1er sept. 672), on lui donna pour successeur Wamba et ce choix fut généralement applaudi. Cependant, le comte de Nîmes, soutenu par l'évêque intrus de cette ville et l'évêque de Maguelonne se déclara contre Wamba, qui envoya contre eux le duc Paul. Celui-ci, se voyant à la tête d'une armée, forma le dessein de détrôner Wamba, gagna Ranosinde et Hildegise avec lesquels il marcha sur Narbonne pour y établir leur domination. Quelques mesures qu'eussent pris les rebelles pour cacher leur dessein, l'évêque de Narbonne, Argebaud entreprit de les faire échouer, mais le duc Paul le prévint, parut devant la ville et s'en empara; ensuite, il se fit proclamer roi par le duc Ranosinde et dépouilla les églises de Narbonne de leurs trésors pour avoir de quoi soutenir la révolte. Dans l'église de Saint-Félix, il enleva une riche couronne d'or, offerte par le roi Récarède et qui servit à son propre couronnement. Wamba accourut avec une armée et fit investir Narbonne. A cette nouvelle, le duc Paul s'enfuit à Nîmes, laissant une forte garnison dans Narbonne sous le duc Wittimir et emmenant l'évêque Argebaud comme otage. Wittimir refusant de rendre la ville, Wamba la fit investir et assiéger dans les règles. Un assaut dura de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi; finalement les assiégeants mirent le feu aux portes et entrèrent dans la ville. Wittimir fut pris dans une église, désarmé, garrotté et fustigé. Wamba entra victorieux dans Narbonne (673).

Après Wamba, vinrent Erwige, Egica, associé à son fils Wittiza en 696, dont on possède une pièce de monnaie représentant au droit les têtes de ces deux rois séparées par une croix avec cette légende : I. DI. NM. EGICA. RE, et au revers le mot *Narbo* :

N
BAO
R

et en légende : WITTIZAN. R. Celui-ci régna seul de 701 à 711 et fut remplacé par Rodrigue qui périt le 17 juillet 712 à la bataille de Guadalete et avec lui finit le royaume wisigoth.

La possession de la péninsule hispanique ne fut pour les Arabes qu'une extension de leur établissement dans l'Afrique du Nord. Moussa ben Nocayr et Tarik ben Zeyad soumirent l'Espagne et, au commencement de 713, il y avait déjà des gouverneurs arabes dans toutes les villes espagnoles, voisines des Pyrénées, qui s'étaient rendues aux musulmans de bonne volonté ou par suite de capitulation, à Girone, à Barcelone, à Livia, à Saragosse, à Calahorra, à Pampelune, etc. Les chroniques latines ne font commencer les irruptions des Arabes en Gaule qu'en 719; ce fut cette année-là que Narbonne fut prise par les musulmans et devint le chef-lieu de la domination arabe en deçà des Pyrénées. « La première spoliation des églises de Narbonne par les Arabes, dit Fauriel, dut avoir lieu à la prise de cette ville par El-Haur, bien qu'un célèbre historien musulman en fasse un épisode de la première invasion de la Septimanie par Moussa. Ce fut alors, et de l'une de ces églises, que les conquérants enlevèrent ces sept figures ou statues en argent, fameuses chez les historiens nationaux de la conquête et dont la prise figura longtemps dans les traditions des Arabes andalousiens comme l'incident le plus merveilleux de la prise de Narbonne. »

La bataille de Poitiers (732), suivie de la retraite des Sarrasins, ne délivrait pas toute la Gaule et ne faisait que déplacer le danger. Abd el-Rahman passa le Rhône au commencement de 735, s'empara d'Arles,

[1] Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, l. I, c. XCII; Vaissete, *Hist. génér. de Languedoc*, t. I, p. 513.

d'Avignon, de Lyon où il mit des garnisons. Dans le courant de l'année 736, les Arabes étaient maîtres des deux rives du Rhône depuis son embouchure jusqu'à cette dernière ville. Ils nourrissaient de nouveaux projets de conquête ou d'invasion dans la Gaule, et leurs projets semblaient d'autant mieux devoir être suivis de succès qu'Okba, gouverneur général de l'Espagne, se préparait à franchir les Pyrénées avec une armée dans la direction de la Garonne ou de la Loire. Charles-Martel ne lui en laissa pas le temps. Au printemps de l'année 736, il partit pour reprendre les autres villes des bords du Rhône. La garnison arabe de Lyon se replia sur Avignon que Charles-Martel assiégea et prit. Ayant conquis toute la rive gauche du Rhône, depuis Lyon jusqu'à la Durance, il entra dans la Septimanie et se dirigea vers Narbonne. Afin d'empêcher les Sarrasins de secourir la ville, Charles fit élever des fortifications vers le port de Saint-Charles, au *grau* de la Nouvelle et quand les troupes musulmanes de secours arrivèrent, elles trouvèrent la rivière d'Aude bien gardée. Une tentative de débarquement sur la côte aboutit à un désastre et Charles-Martel revint devant Narbonne dont il leva le siège qu'il convertit en blocus (737).

Pépin, devenu roi des Francs, voulait unir la Septimanie à sa couronne et en recherchait les occasions. Une grande partie de la province se soumit volontairement et il s'approcha de Narbonne (752) dont il entreprit le siège après avoir dévasté les environs. Les Sarrasins connaissant l'importance de cette place dont la possession leur assurait l'entrée libre des Gaules, rendirent tous ses efforts inutiles. Pépin dut lever le siège et maintint le blocus de la place. La guerre civile qui éclata en Espagne obligea Abd el-Rahman à concentrer ses efforts sur ce pays et l'empêcha de songer à rétablir ses affaires en Septimanie et à délivrer Narbonne du blocus. On prétend que le siège avait recommencé depuis trois ans, d'ailleurs sans résultat. La plus grande partie de la population de Narbonne se composait de Goths chrétiens qui souffraient du joug musulman, les assiégeants leur firent promettre « de les maintenir dans l'usage de leurs lois et de leurs coutumes » s'ils livraient la place. Les Goths égorgèrent la garnison, tuèrent ou mirent hors d'état de nuire tous les Sarrasins et livrèrent Narbonne aux troupes du roi Pépin (759). Ainsi la ville devint française.

XXIX. Liste épiscopale. — 1° *Paulus.* — Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. I, c. xxx, le met au nombre des sept évêques qui, vers le milieu du IIIe siècle, organisèrent l'épiscopat dans les Gaules; nous avons dit qu'on n'a pas de bonne raison à faire valoir pour le faire vivre au IIe siècle. Les anciens martyrologes font mention de sa mort le 22 mars et le 12 décembre; ils lui donnent le titre de *confessor.* Prudence, dans l'hymne IV, str. 9 du *Peri Stephanon*, est le plus ancien auteur qui ait parlé de ce saint, dont il semble faire un martyr.

Bibl. — Barjavel, *Biog. Vaucluse*, t. II, 1841, p. 236; bollandistes, *Catal. codic. hagiogr. lat. Bibl. nat. Paris.*, t. I, 1889, p. 212-218; *Biblioth. hagiogr. lat.*, 1901, n. 956; [Bosquet], *Eccles. Gallic. hist.*, t. I, 1636, p. 106-107; *Acta sanct.*, martii t. III (1668), p. 371-376; 3e éd., p. 369-374; *Anal. boll.*, 1907, p. 335; H. Denes, *L'apôtre de Narbonne ou la vie de Serge Paul, premier évêque de cette ville*, in-12, Narbonne, 1650; J. Gontharet, *Petite vie de saint Paul Serge, apôtre de la Narbonnaise, premier évêque de Narbonne*, in-16, Carcassonne, 1892; J. de Launoy, *Opera*, t. II, 1re part., 1731, p. 102-105; Lelong, *Bibl. hist. de la France*, t. I, n. 4003-4011; t. IV, *Suppl.;* Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. II (1733), p. 689-690; Robitaille, *Vie de saint Paul Serge, suivie d'une dissertation, où l'on prouve qu'il est le fondateur de l'Église de Narbonne*, in-18, Arras-Narbonne, 1857; Sanchez de Feria, *Ss. Cordoba*, t. IV, 1772, p. 28-29; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. IV, 1696, p.469-471, 724; Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 129; 3e édit., t. I, p. 330; (E. Mabille), 3e édit., t. IV, p. 243-245, note très superficielle sur *L'Église de Narbonne et ses évêques.*

Le *Gallia christiana* introduit ici, sans référence, un *S. Stephanus* et aussi le *Gavidius* de Sulpice-Sévère (*Chron.*, l. II, c. xli) que rien ne prouve avoir été évêque de Narbonne.

2° *Hilarius.* — Mentionné dans les lettres pontificales en 417, 419 et 422.

Bibl. — Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 332, 349, 362; H. W. Phillott, dans *Diction. of. christ. biogr.*, t. III, 1882, p. 66-67, 75-76; Vaissete, *Hist. génér. de Languedoc*, t. I, p. 174; 3e éd., t. I, p. 416; F.-P. Thiers, *Deux monuments votifs des premiers siècles*, dans *Bull. de la Commission de Narbonne*, t. I, 1891, p. 389-400, a essayé sans vraisemblance de trouver Hilaire dans l'inscription du *Dictionn.*, t. IV, col. 1728, fig. 3902.

3° *Rusticus.* — Il fut consacré évêque le 9 octobre 427 (voir les inscriptions n. 1-4); il fut en correspondance avec saint Jérôme et on a pu soutenir qu'il avait été moine à Marseille ou à Toulouse. Les lettres arlésiennes et pontificales le mentionnent souvent jusqu'en 458 [1]. Il mourut probablement en 461. Usuard marque son anniversaire au 26 octobre, ce qui exclut l'année 462; comme sa succession était encore agitée en 462 (Jaffé, n. 554), on ne peut remonter plus haut que 461.

Bibl. — [Achard], *Hommes illustr. de Provence*, t. II, 1787, p. 184-185; B. Bossue, dans *Acta sanct.*, oct. t. XI, col. 860-862; Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, 1865, p. 465-471; G. de Rey, *Saints de l'Église de Marseille*, 1885, p. 299-403; Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. II, 1735, p. 465-471; Tillemont, *Mém. pour serv. à l'hist. eccl.*, t. XV, 1711, p. 401-409, 887-888; Vaissete, *op. cit.*, t. I, p. 185; 3e éd., t. I, p. 434.

4° *Hermès.* — Rustique ordonna son diacre Hermès pour l'Église de Béziers qui le rejeta; alors il revint à Narbonne où il succéda à Rustique. Cette translation déplut au pape Hilaire, qui priva Hermès de ses pouvoirs de métropolitain.

Bibl. — Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 554-555; Vaissete, *Hist. génér. de Languedoc*, t. I, p. 209-210; 3e éd., t. I, p. 473-474.

5° *Caprarius.* — Député au concile d'Agde, en 506.

Le *Gallia christiana* insère ici un *Aquilinus*, d'après une Vie de saint de très basse époque et sans autorité. *Acta sanct.*, jan. t. I, p. 741.

6° *Migetius.* — On le voit siéger aux conciles de Tolède et de Narbonne en 589, au concile de Tolède en 597.

7° *Sergius.* — Décret de Gundemar, en 610 (publié dans les collections de conciles, à la suite du concile de Tolède de 610). Une lettre de Bulgar, comte de Septimanie, lui est adressée, une autre le concerne; toutes deux vers 610.

Bibl. — *Monum. Germ. hist., Epist.*, t. III, p. 682-683.

8° *Selva.* — Aux conciles de Tolède, en 633 et 638.

9° *Argebaudus.* — Julien de Tolède le nomme à propos de la révolte de Paul contre le roi Wamba, en 673.

Bibl. — *P. L.*, t. XCVI, col. 769 sq.

10° *Sunifredus.* — Représenté aux conciles de Tolède de 683 et 684; présent au concile de 688; en 689, Idalius, évêque de Barcelone, lui écrivit.

Bibl. — *P. L.*, t. XCVI, col. 818.

[1] Jaffé, *op. cit.*, n. 434, 479, 480, 544.

« Le *Gallia christiana* insère ici un Aribert, d'après une lettre d'un pape Étienne : *Stephanus papa Ariberto archiepiscopo Narbonæ et omnibus potentatibus Septimaniæ et Hispaniæ salutem.* Cette lettre est imprimée dans les collections de conciles (*P. L.*, t. CXXIX, col. 857) parmi celles d'Étienne VI (896-897). Mais, comme l'archevêque contemporain de ce pape s'appelait Arnust et non Aribert, et qu'une difficulté du même genre se présente pour les papes Étienne IV et Étienne V, on a rétrogradé jusqu'à Étienne III (768-772); les papes Étienne Ier et Étienne II sont exclus pour d'autres raisons. Or, au temps d'Étienne III, le siège de Narbonne était occupé par Daniel, lequel assista au concile tenu à Rome le 12 avril 769. Si l'on objectait que la lettre a pu être écrite entre le 7 août 768, date de la consécration d'Étienne III, et le mois d'avril de l'année suivante, je répondrais que cette lettre vise *quædam regnum Francorum præcepta* délivrés aux juifs de Narbonne et des environs, alors qu'un seul roi des Francs, Pépin le Bref, avait été en situation d'instrumenter dans ce pays. D'autre part, le titre d'*archevêque* de Narbonne est contraire à l'usage encore en vigueur au temps d'Étienne III. Enfin, le formulaire de la lettre est peu d'accord avec celui des lettres authentiques de ce pape et de ses contemporains. Je conclus donc que, si cette pièce émane réellement de la chancellerie romaine, elle n'est, dans sa teneur actuelle, ni d'Étienne III, ni d'aucun Étienne antérieur au Xe siècle. » (Duchesne.)

11° *Daniel.* — Il est présent au concile de Rome, en 769 [1]; il vivait encore le 5 juillet 782 [2]. C'est par son nom que s'ouvre la liste (probablement authentique) des signatures du (faux) concile de Narbonne en 788.

Bibl. — Vaissete, *Hist. génér. de Languedoc*, t. I, p. 442; 3e édit., t. I, p. 876.

12° *Nebridius.* — Souvent mentionné dans les documents depuis les conciles d'Urgel en 799 et 800, relatifs à l'évêque Félix, jusqu'à la charte de Louis le Débonnaire en faveur de Bagnols, du 11 septembre 822.

XXX. Conciles. — Narbonne ne se contentait pas d'avoir un apôtre envoyé dès le Ier siècle, il lui fallait mieux encore : un concile, le plus ancien qui se soit tenu en Gaule!

1° *En 255-260.* — Au nombre des sept évêques missionnaires envoyés par le pape Fabien, en Gaule, vers le milieu du IIIe siècle, nous avons vu qu'il s'en trouva un, nommé Paul, qui vint s'établir à Narbonne [3]. Les actes qui concernent ce personnage sont fabuleux et ne méritent aucune confiance. Tillemont ne s'est pas montré assez sévère à leur égard [4]. Ces actes parlent d'un synode tenu à Narbonne entre 255 et 260. Deux diacres, que l'évêque avait souvent blâmés à cause de leur incontinence, voulurent tirer vengeance de lui. Ils posèrent secrètement des pantoufles de femme sous son lit et s'arrangèrent pour qu'on les découvrît. Paul se trouva obligé de se justifier et, à cet effet, il convoqua un synode dont les membres instituèrent une enquête qui dura trois jours. Pendant ce temps, un aigle vint percher sur le toit de la maison où ils délibéraient et pendant ces trois jours un corbeau lui apporta à manger. Le troisième jour, Paul ordonna des prières publiques, afin que Dieu fît connaître la vérité; un démon s'empara des deux diacres et les tortura de telle façon qu'ils avouèrent leur faute; il ne fallut rien moins que les prières de l'évêque pour obtenir leur délivrance après un nouvel aveu. A cette vue, les évêques se jetèrent aux pieds de Paul, et, avec tout le peuple, implorèrent son intercession auprès de Dieu. L'aigle reprit son vol vers l'Orient.

On s'excuse de citer ce conte à dormir debout, mais peut-être trouve-t-il encore créance.

Bibl. — Fr. Bosquet, *Ecclesiæ Gallicanæ historiarum liber I, a primo Jesu Christi, in Galliis Evangelio ad datam a Constantino imperatore Ecclesiæ pacem (306) deductus et in sequentium librorum præjudicium præmissus*, in-8°, Parisiis, 1633; *Ecclesiæ Gallicanæ historiarum tomus I a primo Christi in Galliis Evangelio ad datam Ecclesiæ pacem, res a fidelibus præclare gestas eorum contra idololatriam et hæresim pugnas ac triumphos et synodorum decreta IV libris complectens. Acced. IIa pars quæ vetera monumenta ex mss. eruta in fidem historiæ describit*, in-4°, Parisiis, 1636, p. 106; Labbe, *Concilia*, t. I, 1671, col. 825-826; Coleti, *Concilia*, t. I, 1728, col. 845; R. Ceillier, *Histoire générale des auteurs ecclésiastiques*, t. III, 1732, p. 893-894; 2e édit., t. II, 1865, p. 564; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. I, 1759, col. 1001-1002; Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 129 sq.; *Gallia christiana*, t. VI, col. 6; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. I, p. 192-193.

2° *En 458.* — Le concile gaulois tenu à Narbonne et présidé par l'évêque Rusticus a été longtemps fixé à l'année 451; les frères Ballerini l'ont reculé jusqu'en 458 pour des raisons qui paraissent valables. L'objet de ce concile était d'éclaircir les accusations d'adultère portées contre divers personnages de distinction par les prêtres Sabinien et Léon. L'évêque de Narbonne réunit ses suffragants et des gens qualifiés *(honorati)*; alors les deux prêtres abandonnèrent l'accusation. Le droit canonique, en pareil cas, s'en prenait aux accusateurs. Rusticus s'adressa au pape Léon Ier et l'interrogea sur la conduite à tenir, il profita de l'occasion qui s'offrait à lui pour poser d'autres questions de droit et manifesta son intention de résigner l'épiscopat. Le pape, dans sa réponse, l'en dissuada et répondit à ses questions; quant aux deux prêtres, il fit observer qu'ils avaient fauté par excès de zèle et dans l'intérêt de la morale, il conseillait donc de les traiter avec douceur, *ne diabolus qui decepit adulteros, de adulterii exultat ultoribus.*

Bibl. — Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, col. 111 sq.; Mansi, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*, t. V, col. 397 sq.; t. VII, col. 898; S. Léon, *Opera*, éd. Ballerini, t. I, col. 1414, 1415, *P. L.*, t. LIV, col. 1198; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. II, 2e part., p. 882-883.

3° *En 589.* — Le 1er novembre de cette année, Migetius tint à Narbonne un concile provincial de sept suffragants qui promulguèrent les canons suivants :

1. Aucun clerc ne doit porter un habit de pourpre; ceci convient aux princes et non aux religieux.

2. Après chaque psaume, on doit chanter le *Gloria Patri*, etc.; on doit sectionner les psaumes trop longs et terminer chaque division par le *Gloria Patri.*

3. Aucun clerc ne doit stationner sur la place publique (à cause du danger de dissipation).

4. Chacun doit s'abstenir le dimanche des œuvres serviles, sous peine d'amende ou de châtiments corporels.

5. Le can. 18 de Chalcédoine [et non de Nicée] défend aux clercs de s'affilier à des complots; il

[1] Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 473. — [2] *A. XIIII Karoli regis Fr.*, dans *Gallia christiana*, t. VI, 1re part., instrum. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. I, c. XXVIII, *P. L.*, t. LXXI, col. 175. — [4] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IV, 1701, p. 442, 443, 469, 714; cf. E. Sabatier, *Des premières prédications et de l'établissement du christianisme dans la Gaule narbonnaise*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Béziers*, IIe sér., t. IV, 1866-1868, p. 205 sq.

est défendu aux clercs d'un degré inférieur d'offenser les clercs d'un degré plus élevé.

6. L'abbé d'un monastère doit traiter un clerc ou un laïque notable enfermé pour quelque méfait conformément aux prescriptions de l'évêque.

7. Un clerc qui agit d'une manière contraire aux intérêts de l'Église sera déposé.

8. Même sanction s'il usurpe les biens d'Église.

9. Les juifs enseveliront leurs défunts d'après l'ancienne coutume judaïque et sans chanter.

10. Tout clerc doit rester dans le diocèse pour lequel il a été ordonné.

11. Quiconque ignore les lettres ne pourra être ordonné prêtre ou diacre. S'il est déjà ordonné et s'il ne veut pas apprendre à lire l'office divin et à s'en acquitter, il ne recevra pas d'honoraires *(stipendium)* jusqu'à ce qu'il l'ait bien appris. S'il s'obstine, on l'enfermera dans un monastère.

12. Aucun prêtre ou diacre ne doit quitter l'autel pendant la célébration de la messe; aucun diacre, sous-diacre, ou lecteur ne doit quitter l'aube avant la fin de la messe.

13. Les sous-diacres, portiers et autres serviteurs de l'église doivent remplir leurs fonctions avec diligence. Ils doivent soulever les tentures qui se trouvent aux portes pour livrer passage aux clercs d'un degré supérieur. S'ils ne le font pas et persistent dans leur négligence, on punira les sous-diacres d'une amende; quant aux autres, ils seront battus.

14. La sorcellerie est interdite.

15. Défense de célébrer le jeudi à la manière des païens.

Bibl. — Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad ann. 589, n. 29-31; cf. Pagi, *Critica*, ad ann. 589, n. 6; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 399; *Collectio regia*, t. XIII, col. 145; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 1027-1033; Hardouin, *Concil.*, t. III, col. 491; Coleti, *Concil.*, t. IV, col. 725; Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. III, p. 353-354; Bouquet, *Recueil des histor. de la France*, t. IV, col. 109-110; d'Aguirre, *Conc. Hispaniæ*, t. III, p. 272-278; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IV, col. 1013; Bruns, *Bibl. eccles.*, t. II, p. 59; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, 1er part., p. 229-230.

4° *En 788.* — Ce concile est d'une authenticité plus que douteuse, mais cette réserve ne concerne que les actes; au contraire, la liste des signatures inspire toute confiance; c'est ce qui explique pourquoi, dans différentes listes épiscopales, nous avons inséré des noms en donnant cette référence : a souscrit au faux concile de Narbonne. On trouve un cas analogue pour le concile de Cologne du 12 mai 346.

Les actes du concile de Narbonne, publiés pour la première fois par Guillaume de Catel, en 1623, débutent ainsi : « L'an 788 de l'incarnation du Seigneur, en la XIIe indiction et la XXIIIe année de l'illustre empereur Charles, le 27 juin, pour diverses affaires ecclésiastiques, et surtout à cause du dogme pestilentiel *(pestiferum dogma)* de Félix, évêque d'Urgel, sur les exhortations du pape Hadrien, et de l'empereur Charles, représenté par un ambassadeur spécial, Didier, nous nous sommes réunis à Narbonne, dans la basilique des Saints-Just-et-Pastor, à savoir : Daniel, évêque de cette ville métropolitaine (Narbonne), Elifantus, évêque d'Arles, avec beaucoup de vénérables évêques et le député de Charles. Parmi les questions résolues conformément à la vérité se trouve celle des limites du diocèse de Narbonne. »

Quoique Baluze et Froben, dom Vaissete et Ém. Molinier aient présenté la défense de l'authenticité des actes, il ne nous semble pas possible de nous rallier à leur opinion. D'abord, la chronologie est en complet désordre, il est impossible de concilier le millésime 788, l'indiction XIIe, la XXIIIe année du règne de Charlemagne et le 27 juin. La XIIe indiction commence le 1er septembre 788 et, par conséquent, le mois de juin appartient encore à la XIe indiction. Autre difficulté, Charlemagne commença à régner le 24 septembre 768, en sorte que le 1er septembre 788 il se trouvait dans la XIXe année de son règne et non dans la XXIIIe. Il est également difficile de s'expliquer que treize ans et demi avant le couronnement impérial du 25 décembre 800, le roi des Francs soit qualifié *imperator*.

La pièce nous annonce que le concile a été réuni à raison du dogme pestilentiel de l'adoptianisme et il n'est pas question de cette hérésie; le procès-verbal ne s'occupe que de la délimitation du diocèse de Narbonne.

On ne saurait admettre que la signature de Félix d'Urgel se lise parmi celles des Pères du concile dirigé contre son hérésie, car il a reconnu son erreur, mais seulement quatre ans plus tard, au concile de Ratisbonne, en 792. Si Félix s'était rétracté une première fois au concile de Narbonne, on aurait eu quelques égards pour lui et on eût désigné son hérésie par un terme moins vif que *pestiferum dogma*. D'ailleurs, on ne lit nulle part la mention d'un concile de Narbonne parmi les assemblées qui condamnèrent l'adoptianisme.

Hefele fait observer que, dans sa lettre aux évêques espagnols, le pape Hadrien ne mentionne pas Félix parmi les chefs des adoptianistes; il est étrange que ce concile de Narbonne veuille rattacher à Félix tout l'adoptianisme. Si, dès 788, Félix avait été si mal famé dans le royaume des Francs, le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 789, se serait certainement occupé de lui. Il n'en fit rien et c'est là un nouveau motif de rejeter l'authencité des actes. Il a pu se tenir un concile de Narbonne en 788, mais le début du procès-verbal aura été altéré. Félix a pu assister à ce concile car il appartenait à la province de Narbonne et pouvait s'intéresser à la fixation des limites du diocèse. En 788, il n'était probablement pas encore affilié aux adoptianistes et n'avait été frappé d'aucune censure.

Bibl. — G. Catel, *Histoire des comtes de Tolose, avec quelques traités et chroniques anciennes concernant la même histoire*, in-fol., Tolose, 1623; Lalande, *Concilia Galliæ*, 1660, p. 85; F. de Marca, *Concordia sacerdotii et imperii*, t. I, 1663, p. 163-167; t. II, 1669, p. 265-268; Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 964-966; Pagi, *Critica Annal. Baronii*, ad ann. 788, n. 11; Hardouin, *Coll. concil.*, t. III, col. 821; Coleti, *Concil.*, t. IX, col. 1; Vaissete, *Hist. génér. de Languedoc*, t. I, 1730, pr. p. 26-28; 3e éd., t. II, 1872; pr. p. 54-57; p. 89, note 3; Bouges, *Hist. de Carcassonne*, 1741, p. 497-499; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIII, col. 822; Walch, *Historia adoptianorum*, p. 100 sq.; Froben, dans *P. L.*, t. CI, col. 307; Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. II, p. 91; Degert, *Hist. des évêques d'Aire*, 1908, p. 21; Albanès, *Gallia christiana novissima*, Arles, p. 77; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, 2e part., p. 1025-1027.

XXXI. Le crucifix a Narbonne. — Nous avons déjà montré que les chrétiens se refusèrent longtemps à représenter le Christ en croix (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3079). Il semble que ce fut en Orient, chez les nestoriens, que vint l'idée de faire de cette représentation une éclatante affirmation de la nature humaine et de l'incarnation du Christ [1]. La porte de Sainte-Sabine à Rome, les ampoules de Monza (voir ce nom), l'évangéliaire de Rabula, confirment l'origine syrienne. Comment s'implanta cette pratique, qui devait, avec

[1] A. Baumstark, *Altarkreuze in nestoranischen Klöstern*, dans *Römische Quartalschrift*, 1900, p. 70.

le temps, prendre une place si importante dans l'iconographie et dans la piété chrétienne en Occident, Grégoire de Tours va nous l'apprendre.

A Narbonne, dit-il, dans l'église Saint-Genès, on voit une peinture « qui montre Notre-Seigneur le corps entouré d'un voile et étendu sur la croix, *quæ Dominum nostrum quasi præcinctum linteo indicat crucifixum*. Elle était exposée librement aux yeux de tous *(dum assidue cerneretur a populis)*. Mais un prêtre nommé Basile eut un songe dans lequel la figure crucifiée lui apparut. « Vous êtes tous couverts de « costumes divers, lui dit-elle, et vous me considérez « sans cesse dans ma nudité. Va et couvre-moi au « plus tôt d'un vêtement. » Le prêtre oublia vite ce rêve ; une seconde apparition n'eut pas plus de résultat ; enfin, la troisième fois, l'image le roua de coups et le menaça de le faire mourir sous peu s'il ne la couvrait d'un voile. Effrayé cette fois, Basile raconta tout à l'évêque qui ordonna de tendre une étoffe devant la peinture. Et maintenant, ajoute Grégoire, on ne peut voir la peinture que couverte. Si l'on soulève un peu le voile pour permettre de la contempler, on le laisse retomber bientôt pour qu'elle ne soit pas vue découverte... *Et sic obtecta nunc pictura suspicitur. Nam et si parumper delegatur ad contemplandum, mox demisso velo contegitur, ne detecta cernatur* [1]. »

Nous apprenons ainsi qu'au VIe siècle, en Gaule, la représentation du crucifix était tenue pour une nouveauté répréhensible. La nudité presque complète du Christ scandalisait, dès lors on ne peut expliquer la présence d'une telle image que par une importation étrangère. Or, Narbonne était alors une florissante colonie de marchands syriens (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2266), nous en avons la preuve dans une inscription (voir le n. 10) et dans les canons 4 et 14 du concile tenu à Narbonne en 589 [2], qui mentionnent parmi les « nations » de cette ville « les Goths, les Romains, les Syriens, les Grecs et les Juifs ». Un siècle plus tôt, les rapports entre Narbonne et la Palestine sont attestés par Paul Orose [3]. Il est donc permis de supposer que cette peinture du Crucifié, qui paraissait si étrange aux habitants de Narbonne, était le présent d'un opulent Syrien qui l'avait fait venir de son pays natal [4].

XXXII. Églises. — 1° *Cathédrale* [5]. — Il en fut, sans doute, à Narbonne, comme dans la plupart des villes où s'introduisit et s'implanta le christianisme à l'époque des persécutions. L'exiguïté des ressources et l'insécurité des temps conseillaient la prudence et la modestie. Une simple chambre d'abord, ensuite une habitation de mince apparence, avec des issues bien ménagées en cas d'intrusion policière, enfin une installation plus commode où les assemblées liturgiques se tenaient sous la direction du chef de la communauté. Lorsque celui-ci fut l'évêque Paul, il présida les réunions dans sa chaire et Narbonne eut sa première cathédrale. Il serait vain d'en rechercher le moindre vestige ; tout au plus serait-il permis de conjecturer que l'emplacement même attira la vénération des fidèles qui, dans la suite, s'efforcèrent d'y maintenir la célébration du culte. On ignore l'époque précise où vécut l'évêque Paul, on ignore de même les noms de ses premiers successeurs et le développement que prit la communauté de Narbonne. Il est légitime de supposer l'existence d'une basilique sans pouvoir dire ce qui advint d'elle lors de la persécution de 303. La Gaule Narbonnaise dépendait alors du césar Constance Chlore dont on connaît la politique modérée à l'égard des chrétiens, nonobstant l'édit de persécution. Sa répugnance à répandre le sang pouvait le compromettre aux yeux des augustes Dioclétien et Maximien, de qui il dépendait ; pour n'être pas accusé de tiédeur, il donna satisfaction à leurs édits en ordonnant la destruction des églises. Qu'advint-il de celle de Narbonne? On peut douter qu'elle ait été épargnée. Lorsque l'Occident retrouva la tolérance et, à coup sûr, après l'édit de Milan, une cathédrale aura été reconstruite ou élargie à Narbonne. La ville était alors trop opulente pour qu'on y ait ménagé les marbres précieux, mais il ne servirait de rien de se livrer aux conjectures ; ce qu'il y a de certain c'est que cette deuxième cathédrale disparut après un peu plus d'un siècle d'existence. Vers le milieu du Ve siècle, l'évêque Rustique décida une reconstruction complète, à la suite d'un incendie. Une inscription célèbre, que nous donnerons et commenterons plus loin (voir col. 847, fig. 8722) nous apprend que les travaux commencèrent le 13 octobre de l'an 442 par la démolition des murs de l'ancienne église. Le déblaiement et le nivellement du sol demandèrent quarante-sept jours, après quoi, le 26 novembre, on posa la première pierre des fondations. Le 9 octobre 445, l'abside fut terminée, jour choisi parce qu'il était l'anniversaire de la consécration épiscopale de Rustique, et, le 30 décembre 445, la basilique fut achevée. De cette basilique nous possédons le *limen;* il ne faut pas songer à en retrouver le plan ni les fondations, mais on sait qu'elle avait dû être construite avec soin puisque, à travers toutes les chances adverses qui atteignirent la ville de Narbonne et dont nous avons donné l'esquisse plus haut, la cathédrale de Rustique demeura debout jusqu'à la fin du IXe siècle, époque où elle fut remplacée par la cathédrale carolingienne.

En 890, l'archevêque Théodard reconstruisit l'église jadis élevée par saint Rustique [6]. On avait apporté quelques textes pour soutenir sa présence à l'intérieur des murs de la ville, au sud de la cathédrale actuelle, avec laquelle elle coexista pendant une trentaine d'années. De cette basilique carolingienne, il ne reste aucun vestige apparent, à l'exception de la tour carrée qui domine le cloître de l'Est et qui servait de clocher [7]. Heureusement, il existe une description de l'édifice dans un document du XIVe siècle qui s'exprime en ces termes [8] : « La vieille église, maintenant démolie, était située entre le chevet de la nouvelle église, élevée depuis lors, et le palais de l'archevêque de Narbonne. Elle s'étendait jusqu'aux murs de la ville, leur était contiguë et rattachée sans aucun intervalle. Vers son milieu, cette église s'avançait en forme d'abside du côté où se trouve maintenant la nouvelle église (et) vers le palais archiépiscopal, et en cet endroit se trouvaient des portes ouvrant et fermant sur ledit transept. Le chapitre gardait les clefs de ces portes, si bien que les consuls et autres particuliers de la ville de Narbonne ne pouvaient entrer dans l'église, ou en sortir, ni avoir par là un passage quelconque, qu'aux heures accoutumées où l'église était ouverte. »

Quelques semaines plus tard, un document plus

[1] Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, c. XXII. — [2] Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. IX, col. 1015-1017. — [3] Paul Orose, *Histor.*, l. VII, c. CXLIII. — [4] L. Bréhier, *L'introduction du crucifix en Gaule*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1903, p. 67-70 ; cf. L. Narbonne, *La cathédrale Saint-Just*, dans *Bull. de la Commission*, t. IV, 1896, p. 358, sur la destinée du crucifix susdit. — [5] L. Narbonne, *La cathédrale Saint-Just de Narbonne. Guide historique, archéologique et descriptif*, 1901, paru dans le *Bulletin de la Commission*, t. IV, 1896, p. 355-357 ; ces premières pages n'ont pas de valeur historique, les autres n'en ont pas beaucoup plus ; on lit, p. 362, que la basilique de saint Rustique fut ruinée par les Sarrasins ; Charlemagne la fit rebâtir et l'archevêque Théodard s'en occupa. Charlemagne meurt en 814. Théodard rebâtit en 890. — [6] Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, 3e édit., t. V, c. XXXVII. — [7] *Le livre vert de l'archevêché de Narbonne*, par Laurent, 1886. — [8] Plaidoyer du procureur du chapitre du 28 mars 1349.

explicite [1] : ... « La vieille église de Narbonne s'élevait autrefois entre le chevet récemment construit et le palais archiépiscopal. Elle s'étendait jusqu'aux murs de la cité, et la nef de cette église était reliée aux remparts et y attenait sans aucun intervalle. Elle avait une porte sur chacun de ses côtés. Ces deux portes étaient fermées de jour et de nuit au gré du chapitre et demeuraient closes, sauf pendant la célébration des messes et autres offices divins. Tant que l'église était fermée, le passage de ce lieu à un autre était interdit de jour et de nuit aux habitants, et ceux qui voulaient passer par là et se transporter d'un côté de l'édifice à l'autre en étaient empêchés.

« L'église était peu étendue en longueur, basse et étroite. Elle n'avait qu'une seule nef et s'étendait depuis le palais vieux de l'archevêque, auquel son chevet était rattaché, jusqu'aux remparts, auxquels le fond de l'église adhérait sans intermédiaire. L'espace occupé par l'église depuis le mur du chevet jusqu'aux remparts était en longueur de vingt-huit cannes.

« C'était une très vieille église ancienne et peu solide. Elle avait des murs peu épais et sa voûte était fort endommagée. Elle menaçait ruine et constituait un danger permanent pour le clergé et le peuple qui s'y réunissaient pour les offices et stationnaient dans l'édifice. Enfin, elle était dans un tel état que l'on craignait avec raison de la voir s'écrouler sur le public, et c'est pourquoi elle fut autrefois démolie. » Dans un document daté de 1361, il est dit que « sur l'emplacement l'on bâtit le nouveau cloître... Des vestiges du vieil édifice se voient encore dans les murs et en d'autres endroits du dit cloître. »

La basilique de Théodard s'étendait sur l'emplacement du cloître actuel et de la chapelle de l'Annonciade. « Le chevet, débordant cette dernière construction de 5 m. 20, dans la cour actuelle de la Madeleine, venait s'appuyer aux murs du palais archiépiscopal, tandis que le mur du fond de la nef était accolé, au moins en partie, au rempart préwisigothique, dont il ne reste plus trace en cet endroit aujourd'hui. Le texte nous dit que l'édifice avait vingt-huit cannes de long, c'est-à-dire, selon la mesure de la canne narbonnaise (1 m. 967), 54 m. 97. Vérification faite sur les lieux, on trouve depuis le mur occidental du cloître, élevé en arrière du rempart et de la vieille église, à la distance de 1 mètre environ jusqu'aux bâtiments du palais archiépiscopal encore debout, une longueur de 53 m. 95. La mesure donnée par les chanoines s'applique exactement au seul espace où la vieille église pût se développer librement.

« La largeur de l'édifice ne nous est pas donnée par les textes, mais elle était commandée par les lieux environnants. Le chevet, limité au Sud par la tour contemporaine de l'église, ne s'étendait pas, au Nord, plus loin que la sacristie actuelle, puisque cette dernière, élevée en 1329, vint adosser ses voûtes au mur septentrional de ce même chevet, encore debout à cette époque. Il occupait donc, en largeur, l'espace qui sépare la tour de la sacristie, c'est-à-dire 12 mètres, environ 6 cannes narbonnaises [2]. »

La nef n'occupait pas l'emplacement tout entier du cloître ; celui-ci fut adossé à la maison épiscopale, et sa galerie sud fut établie en dehors de la vieille église. La galerie nord fut également élevée en partie hors du périmètre de la vieille basilique, en sorte que la largeur de la nef était moindre que celle du cloître ; elle pouvait mesurer un peu plus de 20 mètres.

On lit dans le texte cité que « dans son milieu l'église s'avançait en forme d'abside » d'un côté vers l'église neuve et de l'autre vers le palais archiépiscopal. Ce transept *(crux)* était plus large que la nef et s'étendait vraisemblablement vers le Midi jusqu'à l'alignement du clocher encore subsistant ; la saillie extérieure du bras du transept serait donc de 4 mètres.

« L'église, rattachée au rempart par le mur du fond de la nef, et par le chevet au palais épiscopal, formait avec ces constructions un bloc interrompant toute circulation entre le sud et le nord du quartier ouest de la cité. La rue que nous appelons aujourd'hui passage de l'Ancre et qui, dès le Ve siècle, dut former le boulevard intérieur de l'enceinte, depuis la porte Ayguière jusqu'à la porte Royale, fut coupée par les travaux de l'archevêque Théodard ; le passage de l'Ancre ne fut plus qu'une impasse aboutissant à la porte ouverte dans le transept méridional de l'église, tandis qu'au nord de l'édifice, ce boulevard intérieur, se perdant entre le vieux cloître, le cimetière et les maisons canoniales, devenait un terrain ecclésiastique. L'église de Théodard n'adhérait pas à l'enceinte sur toute sa largeur, parce que, l'axe de l'édifice n'étant point perpendiculaire au rempart, le mur occidental de la nef faisait, avec ce rempart, un angle de 15 degrés environ et, comme le constatent les consuls, formait en partie une construction distincte des fortifications [3]. »

La basilique carolingienne avait donc une seule nef sans bas-côtés et, dans le milieu de sa longueur, un transept ; c'était le plan cruciforme. Deux portails étaient pratiqués dans les bras du transept, l'un s'ouvrait au Sud, sur le passage de l'Ancre, et l'autre, au Nord, donnait accès au cloître roman, au cimetière, aux fortifications et aux maisons du chapitre, qui occupaient le terrain où fut bâtie la nouvelle cathédrale.

Le plan du chevet montre que l'abside est séparée de la nef par une sorte de corridor plus étroit que cette nef ; c'était là que se rassemblaient les chanoines. Tout cet espace est occupé aujourd'hui par la chapelle de l'Annonciade ; il mesurait avec le rayon de l'abside une longueur de 22 mètres environ, il en restait 33 pour la nef. La tour carrée qui existe encore se trouvait à l'angle formé par le bras sud du transept et le chevet de l'église.

La tour carrée ne mesurait pas 20 mètres de haut ; à cette hauteur s'ouvre une baie qui dominait le toit de l'église. On a attribué la base de la tour à saint Rustique ; cette opinion est sans fondement.

En 1807, on découvrit sur l'emplacement de la vieille église deux colonnes monolithes de granit gris, mesurant 5 m. 10 de longueur sur 0 m. 70 de diamètre ; elles proviennent d'un monument antique, peut-être la basilique de Rustique, d'où elles auront passé dans celle de Théodard.

Pour la hauteur et la couverture de l'église (toiture ou voûtage) on ne sait rien de certain.

On a lu plus haut que les deux transepts étaient percés chacun d'un portail. Il se pourrait que le portail roman, conservé dans la cour de la Madeleine, portail en marbre blanc à double ressaut cantonné de quatre colonnes, ait appartenu à la basilique carolingienne et ait été remonté, au XIVe siècle, à la place qu'il occupe encore. Ceci nous donnerait les dimensions de l'un des portails de la basilique, 3 mètres de hauteur depuis le seuil jusqu'au sommet de l'intrados de l'archivolte et 1 m. 40 de largeur entre les piédroits.

Quant aux fenêtres, elles devaient avoir le tracé en plein cintre et le profil des baies aveuglées encore existantes du clocher.

La cathédrale fut dédiée aux saints martyrs Just et Pastor [4].

[1] Plaidoyer du même du 22 avril 1349, dans *Contribution à l'histoire de la cathédrale Saint-Just de Narbonne*, Toulouse, 1922, p. 105. — [2] *Contributions*, p. 108. — [3] *Contributions* p. 110-117. — [4] *Ibid.*; cf. L. Serbat, *Monuments religieux. Cathédrale*, dans *Congrès archéologique de France*, t. LXXIII, 1906, p. 79-93.

2° *Saint-Paul* [1]. — La collégiale Saint-Paul s'élève sur l'emplacement d'un cimetière antique qui se trouvait en bordure de la voie Domitienne, ainsi qu'on a pu s'en convaincre à la suite des fouilles

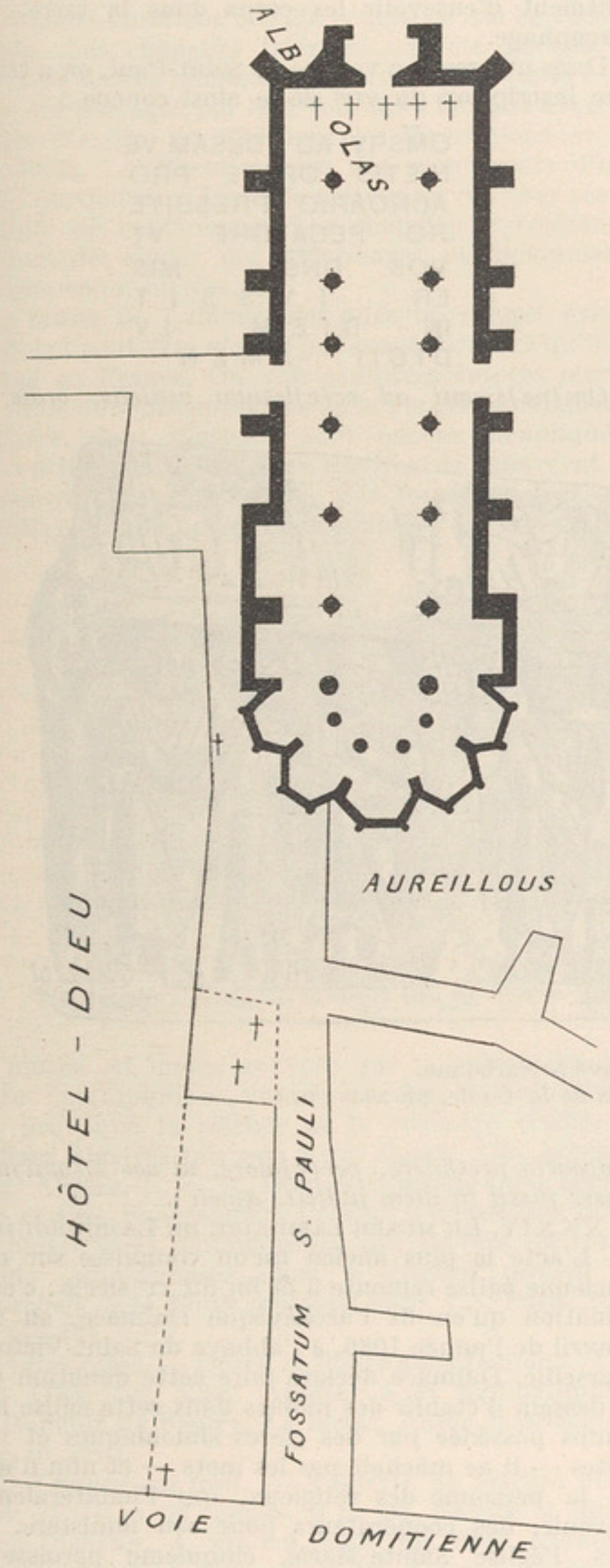

8715. — Plan de l'église Saint-Paul.
D'après *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*, t. II, 1892, p. 397.

exécutées en 1840. Cette nécropole a fourni des sarcophages chrétiens conservés sous le porche oriental de l'église et dont nous traiterons plus loin, en outre une inscription du VIIe siècle gravée sur la tombe du prêtre Adroarius. Ce lieu continua à recevoir les corps jusqu'à la révolution française; aujourd'hui les bâtiments de l'hospice occupent la plus grande partie de l'ancien cimetière. Le culte de saint Paul fut célébré en ce lieu dès une époque très reculée, mais il est téméraire d'affirmer qu'une colonnette de marbre à cannelures torses, découverte en 1870 à l'extérieur du porche occidental, était un débris du *ciborium* élevé sur son tombeau. Guillaume Hulard, prêtre bénéficier de la collégiale, qui écrivait entre 1334 et 1364, suppose que le sarcophage fut retiré d'une confession primitive et enterré dans l'église en 409, au moment de l'invasion des Vandales. Cet auteur, dont le curieux manuscrit se trouve à la bibliothèque de Narbonne, est la meilleure source à consulter pour l'histoire de la collégiale avec la *Chronique de Saint-Paul*, transcrite par dom Estiennot [2] : ses dates extrêmes sont comprises entre 890 et 1575.

La plus ancienne mention de l'abbaye, fondée en dehors des remparts, au delà du pont de l'Aude, au lieudit *ad Albolas* remonte à l'année 782. A cette époque, le comte Milon, qui avait usurpé ses biens, fut condamné à les restituer [3]. En 911, Arnould, archevêque de Narbonne, donne à l'abbé Savari les églises de Saint-Amans et de Saint-Baudile, à Bizanet [4]. Ainsi l'existence du monastère au VIIIe siècle n'est pas douteuse. On connaît le texte de trois épitaphes carolingiennes qui se trouvaient dans l'église primitive : l'une d'elles fait mention du grand sacristain Bernard [5].

L'église actuelle est un édifice très original, dont la nef a subi des remaniements successifs et difficiles à expliquer; elle se distingue des autres églises du midi de la France par ses piliers, ses voûtes, ses galeries de circulation. Les caractères archéologiques de la nef permettent d'attribuer ses plus anciennes travées au dernier quart du XIIe siècle, seule la pile nord-ouest de la croisée doit être antérieure à cette époque. Les travaux de reconstruction devaient être terminés vers la fin du règne de Louis VII.

3° *Saint-Félix.* — Sur cette église, voir plus loin : *Épigraphie*, n. 2, col. 851.

4° *Les Pèlerins.* — Sur cette église, voir col. 853.

5° *Saint-Loup.* — Sur cette chapelle, voir inscript. n. 20, col. 868.

XXXIII. Le cimetière. — On a dit que lorsque l'évêque Paul vint prêcher la foi nouvelle à Narbonne, il s'établit hors de la ville, à l'opposé du Capitole, du Forum et de la curie, loin des puissants et des persécuteurs. Il choisit l'emplacement de son église entre la voie Domitienne et la voie d'Aquitaine bordées de tombeaux. C'est là qu'après sa mort son corps fut déposé; son Église resta le siège épiscopal pendant plus d'un siècle et ses principaux adeptes se firent ensevelir auprès de leur apôtre. Au début du Ve siècle, après le passage des Vandales (409), on songea à mettre Narbonne en état de défense et on démolit les tombeaux pour élever des murailles dont il existe encore des fragments. Cette enceinte, située sur la rive gauche de l'Aude, comprenait tout ce qu'on appelle encore la Cité. L'église de Saint-Paul, située sur la rive droite, se trouvant en dehors des défenses, dut être sacrifiée; d'ailleurs elle était peut-être alors dévastée, car les fragments de sarcophages semblent avoir été martelés à plaisir. Ceux qui avaient été épargnés furent ramenés à l'intérieur des murs. On construisit alors une église qui fut brûlée, puis rebâtie par saint Rustique et qui devint la cathédrale [6].

[1] Eug. Lefèvre-Pontalis, *Saint-Paul de Narbonne. Étude archéologique*, dans *Congrès archéologique de France*, 1906, LXXIIIe sess., p. 345-367; cf. L. Serbat, *ibid.*, p. 94-98; Sabarthès, *Étude historique sur l'abbaye de Saint-Paul de Narbonne*, in-8°, Narbonne, 1893. — [2] Bibl. nat., ms. *lat. 12770*. Cette chronique est publiée dans Vaissete, *op. cit.*, 3e éd., t. V, p. 40. — [3] *Gallia christiana*, t. VI, instrum., col. 1. — [4] *Gallia christiana*, t. VI, instrum., col. 14. — [5] Vaissete, *Hist. génér. de Languedoc*, t. V, inscriptions n. 22, 26, 49. — [6] F.-P. Thiers, *Deux inscriptions antiques du musée de Narbonne*, dans *Bull. de la Comm. arch. et litt. de l'arrond. de Narbonne*, t. I, 1890, p. 50-52.

Il y a dans toute cette exposition une part considérable d'imagination. Ce qui est plus digne d'attention c'est la présence de nombreux sarcophages dans le sol adjacent à l'église Saint-Paul, et probablement dans le voisinage de l'abside primitive; mais on a eu tort de dire que la trouvaille, vers 1870, d'un fragment de colonnette en marbre gris, semblable au marbre des sarcophages, témoignait de la présence en ce lieu d'un *ciborium* dès le IVe siècle. Tout ce qu'on peut admettre c'est que nous nous trouvons ici en présence d'un nouvel exemple de *tumulatio ad sanctos*. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à l'époque carolingienne et on enterra depuis la porte de l'église primitive jusqu'à la voie Domitienne. On peut voir encore, encastré dans le mur qui la longe, au point marqué d'une croix (fig. 8715), un sarcophage du VIe siècle, en marbre des Pyrénées, de forme évasée, divisé par des pilastres en compartiments décorés de ceps de vigne avec leurs fruits et des tiges de lierre. On ne pouvait aller plus loin. C'était la dernière tombe des *Aliscamps narbonnais*.

Vers la fin du XIXe siècle, ce cimetière a disparu; il occupait devant l'hôtel-Dieu la longue bande de terrains délimitée sur le plan par des lignes ponctuées. Il était bien plus élevé que les voies qui le bordent; on y accédait en gravissant quelques marches.

En 1842, la majeure partie fut annexée à l'hôtel-Dieu. On découvrit, en déblayant, deux sarcophages des Ve et VIe siècles qui ont pris place au musée (n. 533 et 534); ils ne portaient aucune ornementation; un autre sarcophage, du Ve siècle, portait sur sa face antérieure un monogramme constantinien (n. 528). Le cimetière antique continua à être exploité jusqu'aux environs de 1790.

La rue qui, partant de la voie Domitienne, borde encore le cimetière au Nord portait autrefois le nom de *Fossatum sancti Pauli;* elle était profondément encaissée. Il ne paraît pas que le cimetière s'étendît sur le côté opposé, occupé par des maisons modestes.

Le cimetière de Saint-Paul, affecté dès les premiers temps de la communauté chrétienne à la sépulture des fidèles, n'a fourni aucune inscription funéraire. En revanche, le cimetière de Saint-Félix *extra muros* et paroisse des rois wisigoths a fourni nombre de pierres tombales et pas un seul sarcophage. On pourrait en conclure que les ariens barbares se contentaient d'ensevelir les corps dans la terre, sans sarcophage.

Dans une maison voisine de Saint-Paul, on a trouvé une inscription du VIIe siècle ainsi conçue :

OMSꝙVI AD ECLSAM VE
NIETIS ORATE PRO
ADROARIO PRESBITE
RO PECATORE VT
VOS DNS MIS
ER I V S S I T
IN D I E M I V
D I C I I A M E N

Om(ne)s qui ad ec(c)lesiam venietis, orate pro Adroario presbitero, pec(c)atore, ut vos D(omi)n(u) miser jussit in diem judicii. Amen [1].

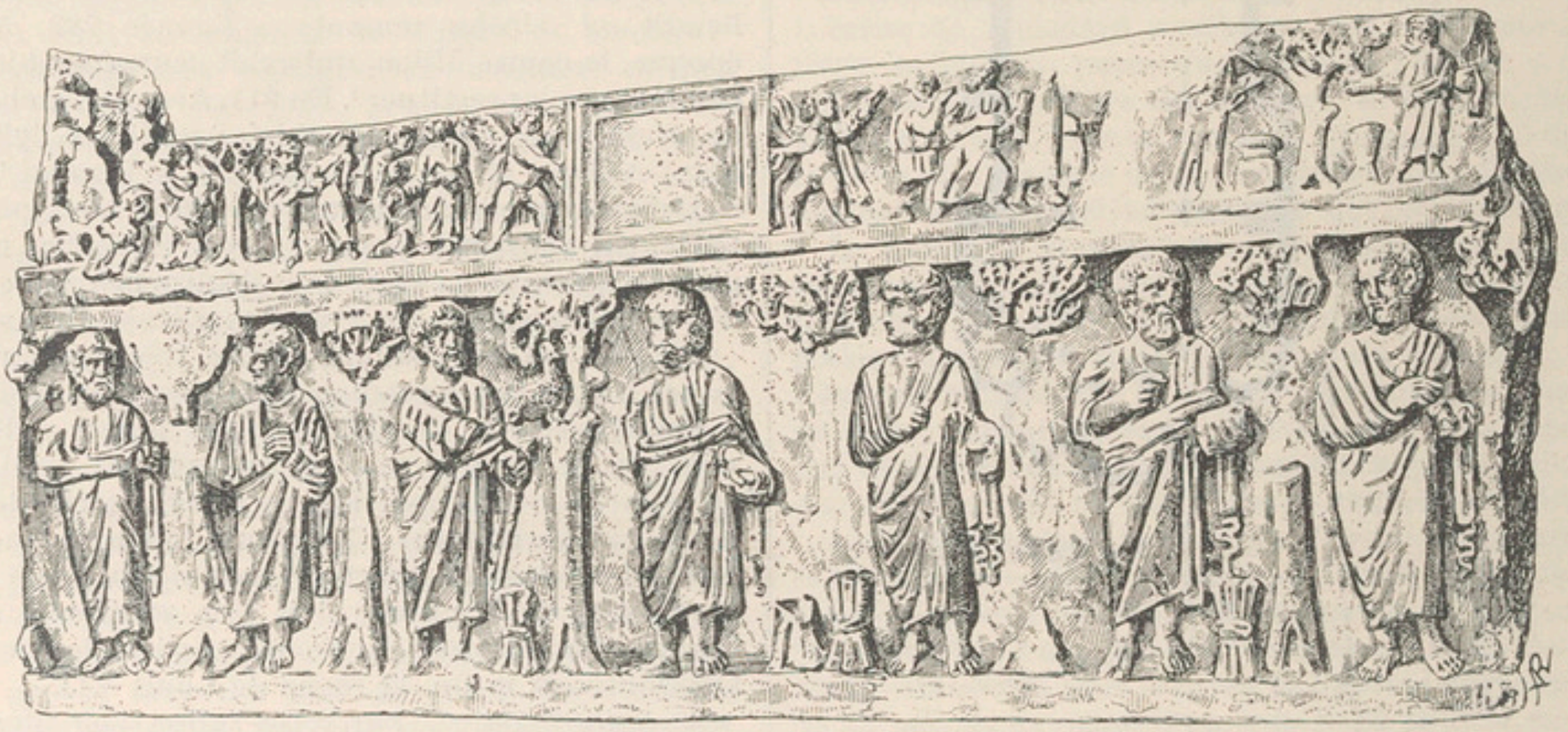

8716. — Sarcophage trouvé à Narbonne.
D'après Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. XLIV, n. 1.

XXXIV. Le musée lapidaire de Lamourguier [2]. — L'acte le plus ancien qu'on connaisse sur cette ancienne église remonte à la fin du XIe siècle : c'est la donation qu'en fit l'archevêque Dalmace, au mois d'avril de l'année 1086, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Dalmace déclare faire cette donation dans le dessein d'établir des moines dans cette église longtemps possédée par des clercs simoniaques et nicolaïtes — il ne mâchait pas les mots — et afin d'avoir en la personne des religieux, qui l'habiteraient à l'avenir, des coopérateurs pour son ministère. Dès lors, l'église Sainte-Marie, cinquième paroisse de Narbonne, fut desservie par une communauté de bénédictins, érigée en prieuré conventuel, et qui reçut, au XVIIe siècle, la réforme de Saint-Maur. Comme on désigne les moines sous le nom de *mourgues*, l'église s'appela *lamourguier*, et le nom lui est resté.

En 1868, Arcisse de Caumont avait demandé publiquement une nouvelle affectation de l'ancienne église et, dès l'année suivante, les premières pierres retirées des remparts déclassés y furent transportées. En 1877, L. Berthomieu comptait 812 monuments; en 1906,

[1] F.-P. Thiers, *Note sur les sarcophages chrétiens de l'église et du cimetière Saint-Paul*, dans *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*, t. II, 1893, p. 396-402. — [2] L. Berthomieu, *Notice sur le musée lapidaire de Lamourguier*, dans *Bulletin de la Commiss. archéol. et littér. de l'arrondiss. de Narbonne*, t. I, 1876, p. 577-584; F.-P. Thiers, *Narbonne. Monuments romains*, dans *Congrès archéol. de France*, 1906, p. 73-77; L. Serbat, *Monuments religieux*, dans *ibid.*, p. 98-101; P. Lafont, *L'église de Lamourguier et le musée lapidaire*, dans *Bull. de la Commiss.*, t. I, 1890, p. 173-181.

F.-P. Thiers parlait de 1 300 monuments et ce nombre est aujourd'hui largement dépassé.

Au point de vue de nos études, c'est là que se trouve le célèbre linteau de Saint-Rustique, et les monuments chrétiens ont été réunis, ce qui en facilite l'étude. Les chapelles latérales ont été garnies de cippes ou autres monuments pouvant être isolés et la nef a été partagée par huit murailles formées avec les pierres d'assise, en alternant les inscriptions et les bas-reliefs. Le chœur a reçu des monuments d'une forme particulière. L'abside a été réservée pour servir de salle de conférences. Les chapelles rayonnantes recevant des cippes, des sarcophages, des monuments tels que *dolia*, meules, etc.

Le musée de Lamourguier offre un intérêt exceptionnel et peut-être n'est-il pas exagéré de dire qu'il est unique en France. On voit sculptées sur ces pierres une foule de représentations de la vie civile, religieuse, militaire, dont plusieurs sont encore inexpliquées. Des outils, des armes, des navires de guerre et de commerce, des cérémonies, des fonctionnaires, des portails en ronde-bosse. La description des monuments du musée est moins avancée que la publication des textes épigraphiques, dont le nombre et l'importance ont provoqué la science et la curiosité érudite de maîtres illustres tels que Edw. Barry, Alb. Lebègue, Aug. Allmer, E. et F. Germer-Durand, Otto Hirschfeld et Ém. Espérandieu. Celui-ci a donné une notice du musée et la bibliographie, que suivent les monuments gallo-romains dans le *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, in-8°, t. I, Paris, 1907, p. 355-471.

1° *Bas-relief.* — Décrit et figuré dans *Dictionn.*, t. VI, col. 1181, fig. 5256. Ajouter à la bibliographie : C. Rohault de Fleury, *La messe. Étude archéologique*, t. V, pl. CDII.

2° *Gravure au trait.* — Tablette de marbre blanc, 0 m. 27 × 0 m. 21, épaiss. 0 m. 03, décrite et figurée dans *Dictionn.*, t. VII, col. 2508, fig. 6247. Ajouter à la bibliographie : *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4454; De Castellane, dans *Mémoires de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, 1836, p. 393 (fig.); Stark, *Städtleben*, p. 602; Tournal, *Catalogue*, p. 85, n. 385; Lebègue, *Inscr. de Narbonne*, p. 195, n. 240; Ém. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. I, 1907, p. 386, n. 609.

XXXV. SARCOPHAGES. — **1.** Trouvé en 1658, dans une rue du faubourg de la ville nommé *la Huchette*. La face antérieure représente sept personnages masculins séparés par des arbres. Au centre, le Christ, avec trois apôtres de chaque côté (fig. 8716). Jésus est imberbe, debout, il tient un *volumen* à demi déroulé et adresse la parole à saint Pierre reconnaissable à son bâton, souvenir de la verge de Moïse qu'on donne parfois à l'Apôtre, et à ses côtés un coq, ce qui enlève toute hésitation. Contrairement à un usage assez général, Pierre se trouve ici à gauche du spectateur. Les autres apôtres ne sont pas désignés, trois d'entre eux ont à leurs pieds un faisceau de *volumina*.

Le couvercle nous montre d'abord l'histoire de Suzanne. Deux vieillards, les mains liées derrière le dos, marchent courbés et poussés en avant par un homme qui a saisi l'un d'eux par les cheveux; on voit ensuite Suzanne en orante à qui Daniel, qui tient le *volumen* des prophètes, tend la main. Plus loin, Daniel présente un gâteau empoisonné au dragon des Babyloniens; au second plan un homme debout. Deux génies nus et ailés soutiennent le cartouche anépigraphe. A la suite, saint Pierre arrêté par un Juif; une orante ayant à ses pieds une cassette contenant des livres; cette figure est gravement mutilée. Un arbre la sépare d'un personnage debout, vêtu du *pallium* et tendant la main vers elle; un faisceau de *volumina* est posé à ses pieds.

Bibl. — Taylor et Nodier, *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, t. II, 1re part., pl. CXXXVI *bis;* Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, in-12, Narbonne, 1864, p. 100; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 36, pl. CCCXVIII, n. 5; Ed. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-4°, Paris, 1886, p. 132-133, n. 175, pl. XLIV, n. 1.

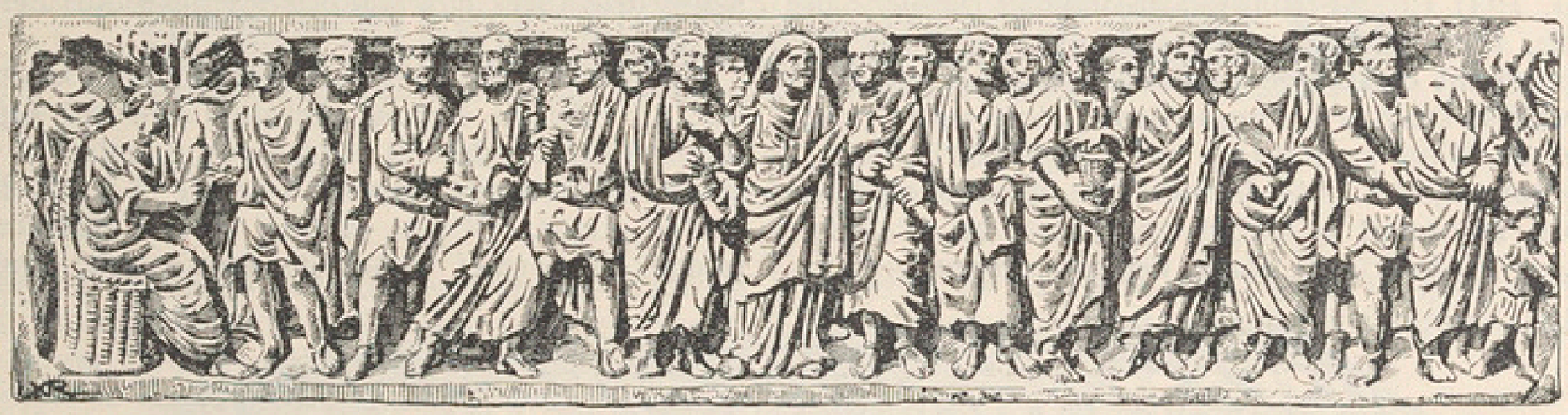

8717. — Sarcophage du musée de Narbonne.
D'après Ed. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XLV, n. 1.

2. Entré au musée en 1863, mais connu depuis longtemps par un dessin de Montfaucon « absolument informe ». On y a vu jadis la représentation des noces d'Athaulphe et de Galla Placidia. La vérité est beaucoup plus simple comme on va le voir (fig. 8717).

En allant de gauche à droite, on voit d'abord un vieillard assis sous un arbre, lisant dans un *volumen* et devant lui un Juif, reconnaissable à son bonnet et l'écoutant attentivement. Il se peut que ce soit Esdras, mais ce sujet demeure énigmatique; derrière le siège à dossier du personnage, on voit un autre auditeur dont la tête est brisée.

Les autres scènes ne souffrent aucune difficulté d'interprétation; ce sont : saint Pierre, saisi par deux Juifs; une orante voilée entre ses deux saints intercesseurs auprès de Dieu, chacun d'eux tenant le *volumen*. Un apôtre présentant au Sauveur un panier posé sur le pli de son manteau et contenant des pains et des poissons; Moïse frappant le rocher. Pour donner plus d'animation aux différentes scènes, on a figuré des têtes, en faible relief, au second plan.

Bibl. — B. de Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, *Supplément*, t. III, p. 60, pl. XXV; Taylor et Nodier, *Voyages pittoresques dans l'ancienne France. Languedoc*, t. II, 1re part., pl. CXXXVI *bis; Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 112; Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, 1864, p. 102; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 115, pl. CCCLXXVIII; Ed. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 133, n. 176, pl. XLV, n. 1.

3. Partie droite de la face antérieure d'un sarcophage; à l'extrémité (fig. 8718) : un apôtre levant la main et tenant un *volumen;* à droite, une scène pastorale divisée en deux registres séparés par une double cordelette. Le cadre est rempli par une tige couverte de feuilles de lierre sortant d'un vase.

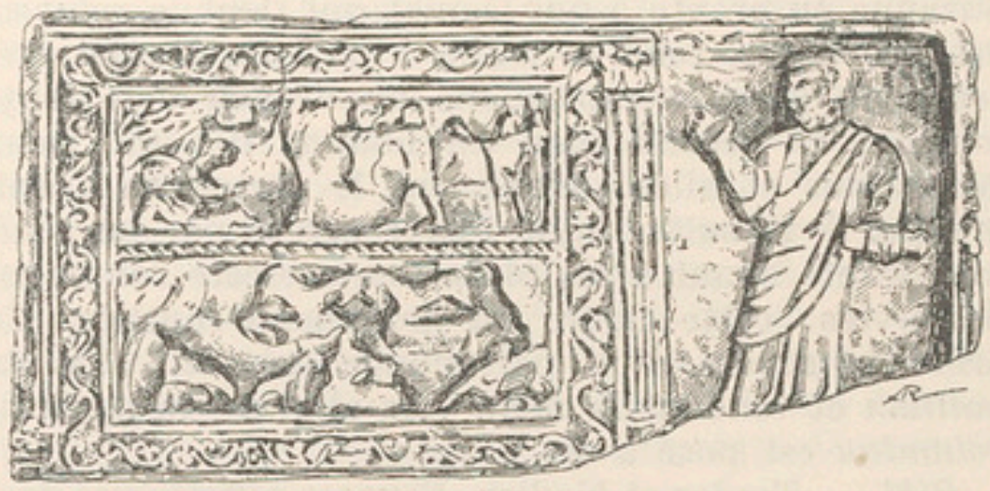

8718. — Fragment de sarcophage. Musée de Narbonne. D'après Ed. Le Blant, *Sarcophages...*, pl. XLIV, n. 2.

Bibl. — Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, 1864, p. 103; Ed. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 133, n. 177, pl. XLIV, n. 2.

4. Fragment de la face antérieure d'un sarcophage, qui devait se trouver à l'angle droit, ainsi qu'on peut le conclure d'un personnage qui paraît être Moïse. Les personnages à côté forment un groupe où Ed. Le Blant reconnaît le Christ guérissant un aveugle.

Bibl. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 140, pl. CCCXCVI, n. 7; Ed. Le Blant, *Sarc. chrét. de la Gaule*, p. 133, n. 178, pl. XLV, n. 3.

5. Fragment de bas-relief funéraire (0 m. 76 × 0 m. 47) : cinq personnages à pallium, deux tiennent le *volumen*.

Bibl. — Ed. Le Blant, *Sarc. chrét. de la Gaule*, p. 134, n. 179, pl. XLIV, n. 3.

6-12. Sarcophages chrétiens décorés d'ornements dans le style du Sud-Ouest (fig. 8719). Ces sarcophages proviennent d'une nécropole qui portait autrefois le nom d'*Embolas* et qui a reçu des païens et des chrétiens. Tournal présume que les tombes susdites proviennent de ce cimetière.

Bibl. — Tournal, *Catalogue*, n. 529-532, 536, 587; Ed. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 134, n. 180-186, pl. XLVI, n. 1.

13. Sarcophage en marbre blanc trouvé en décembre 1899, à Narbonne, dans un champ que longe la voie Domitienne avant son entrée dans la ville. Il mesure 2 m. 40 en longueur sur 0 m. 88 en largeur, hauteur de la cuve 0 m. 65. Ce sarcophage en supportait plusieurs autres en pierre tendre. Au-dessus de ces derniers, près du sol, se trouvaient des urnes cinéraires ébréchées. Les tombes étaient pêle-même, aucune d'elles n'ayant la position horizontale. Cet enfouissement semble avoir été effectué en prévision des invasions barbares.

Toutes ces tombes étaient inviolées. Les sarcophages renfermaient des squelettes ayant les bras croisés sur la poitrine et qui sont tombés en poussière au contact de l'air. Le sarcophage de marbre était plein d'une eau limpide qui laissait apercevoir le squelette d'un homme de haute stature (1 m. 90). La cuve, une fois vidée, a livré des tessons blanchâtres, dont plusieurs portent l'empreinte fort nette d'une fine toile. H. de Villefosse en conclut que le corps avait été entouré d'une couche de chaux et roulé dans des bandelettes. Aucun autre objet ne se trouvait dans cette cuve, non plus que dans les autres. Nous n'avons donc pour nous renseigner sur l'âge et le caractère du monument que les sculptures qui en décorent la face antérieure.

Ces sculptures sont très plates et diffèrent peu des sculptures dites *au champlevé*. Elles pourraient dater du IIIe siècle.

La face antérieure est ornée de strigiles interrompus par un tableau central rectangulaire qui représente le bon Pasteur, debout entre deux palmiers et portant une brebis sur ses épaules; à droite et à gauche, trois brebis alignées lèvent la tête vers le Pasteur. Cette image ne permet guère de douter que nous nous

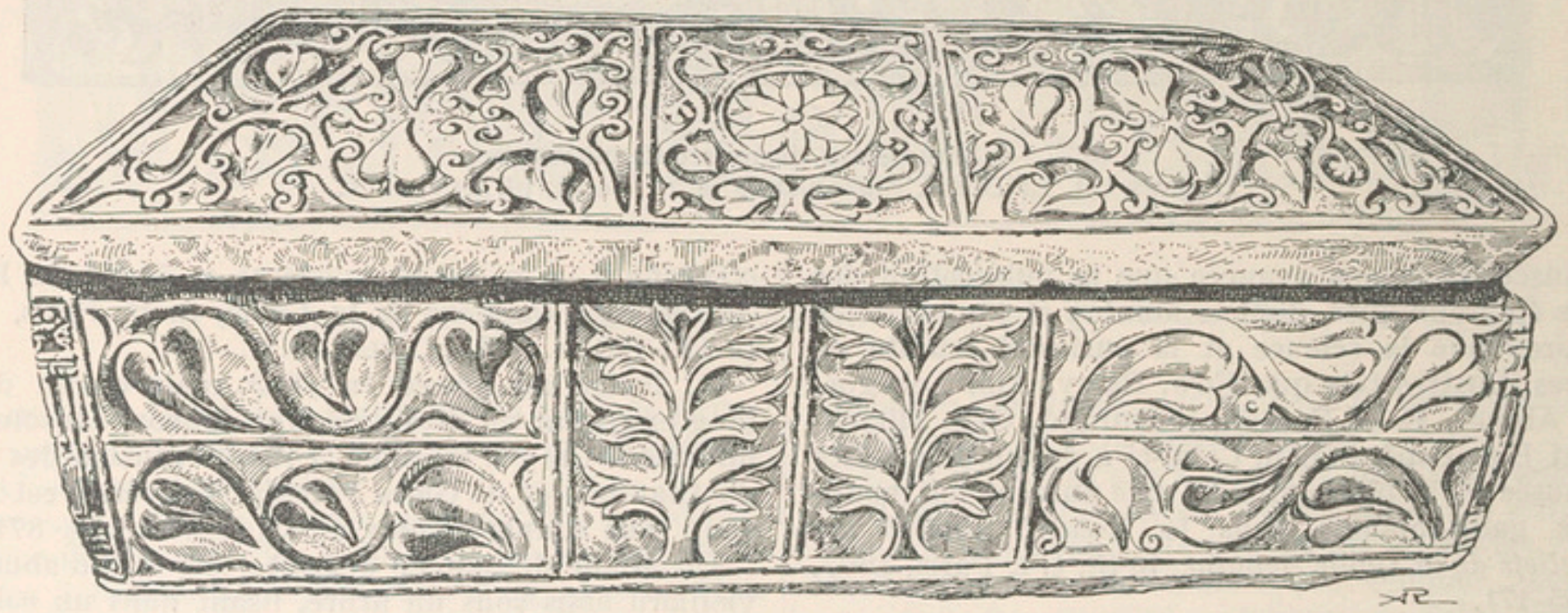

8719. — Sarcophage du musée de Narbonne. D'après Ed. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XLVI, n. 1.

trouvons en présence d'un monument chrétien. Cependant, F.-P. Thiers fait observer qu'il n'y a aucune trace d'édifice religieux à l'endroit où ce monument a été recueilli; ce point fournit, au contraire, beaucoup de fragments païens de l'époque d'Auguste. « Je dois, ajoute-t-il, signaler une exception. Deux briques inscrites ont été trouvées, selon les antiquaires du siècle dernier, en 1783, lors de la construction de la route nationale n. 9, parallèle à la voie Domitienne. L'une d'elles existe encore au musée de Narbonne, mais O. Hirschfeld l'a déclarée fausse. La seconde, aujourd'hui perdue, portait les cinq lettres du mot ΙΧΘΥC agencées dans une sorte de grecque, et, au-dessus, le mot MAXYMA et, sur une troisième ligne, des indications relatives à l'âge de la défunte. Les antiquaires qui ont découvert cette inscription, ne l'ayant pas comprise, il est peu vraisemblable qu'elle soit fausse. » Ce sarcophage a été transporté dans l'ancienne église de Lamourguier, aujourd'hui transformée en musée lapidaire.

Bibl. — A. Héron de Villefosse, *Sur un sarcophage chrétien trouvé à Narbonne*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. XLIV-XLV, XLIX; Molins, *Notes archéol. sur Narbonne*, dans *ibid.*, 1905, p. 17.

14. Fragment de la partie antérieure d'un sarcophage conservé au musée. Le Christ, qui occupait le centre, est debout devant un personnage aux pieds duquel se voit un coq; ce peut être saint Pierre, quoique, cette fois encore, il soit placé à notre gauche, un tenon de marbre et un fragment demeuré sur la main de l'Apôtre montrent qu'il présentait une couronne. D'après ce que nous avons vu ici et au n. 1, on peut conclure que le coq figure ailleurs que dans les scènes de la prédiction du reniement. A gauche du Christ, un autre apôtre (saint Paul) offre aussi une couronne. Les apôtres s'inclinent devant le Sauveur vers qui se dirigent deux colombes parmi les branches. A gauche, guérison d'un aveugle, dans l'arbre, un oiseau; autour du dernier arbre, un serpent est enroulé (fig. 8720).

8720. — Sarcophage du musée de Narbonne.
D'après Ed. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XLV, n. 2.

Bibl. — Taylor et Nodier, *Voyages pittoresques dans l'ancienne France. Languedoc*, t. II, 1re part., pl. CXXXVI *bis;* Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, p. 103; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 152, pl. CDII, n. 2; Ed. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 134, n. 187, pl. XLV, n. 2.

15. Église Saint-Paul, dans l'angle du mur extérieur de la chapelle des fonts baptismaux est encastré un tombeau divisé en sept compartiments par des colonnettes que surmontent alternativement des frontons et des cintres. Malgré l'état de dégradation, Ed. Le Blant a reconnu : la guérison d'un aveugle, la résurrection du fils de la veuve de Naïn, trois bas-reliefs martelés; enfin la prédiction du reniement de saint Pierre et le miracle de Cana. Sur le petit côté droit du sarcophage, la Samaritaine au puits de Jacob.

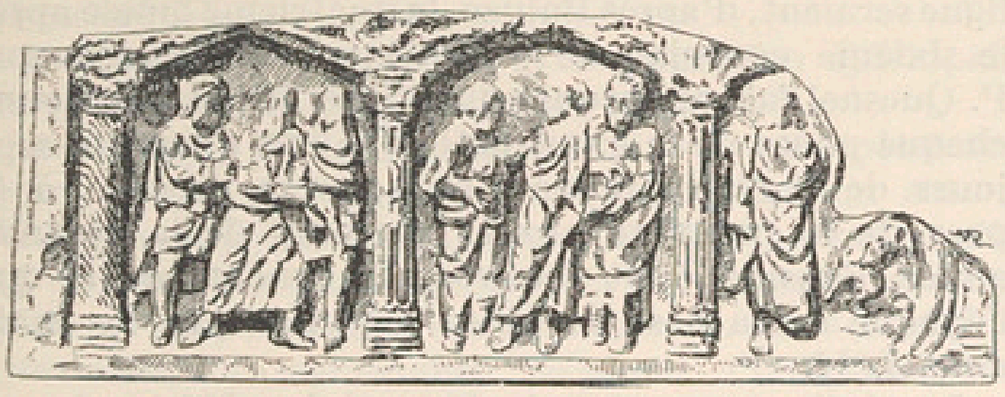

8721. — Sarcophage de l'église Saint-Paul.
D'après Ed. Le Blant, *op. cit.*, pl. XLVI, n. 2.

Bibl. — Ed. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 135, n. 188, pl. XLVII, n. 1, 2; Garrucci, *Storia*, t. V, p. 153, pl. CDII, n. 7 (la Samaritaine); F.-P. Thiers, *Note sur les sarcophages chrétiens de l'église et du cimetière de Saint-Paul*, dans *Bull. de la Commiss. archéol. de Narbonne*, t. II, 1893, p. 390-391.

16. Église Saint-Paul, à droite de la porte de la chapelle des fonts baptismaux, partie antérieure d'un petit sarcophage à sept arcades, de mauvais style : le Christ au milieu de six apôtres. Le reste est engagé dans le mur. Sur une des faces latérales, Adam et Ève.

Bibl. — Taylor et Nodier, *op. cit.*, t. II, 1re part., p. CXXXVI *bis;* Ed. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 135, n. 189, pl. XLIII, n. 2; F.-P. Thiers, *op. cit.*, p. 393.

17. Même église, même emplacement, un peu plus haut, sarcophage orné de vignes et de rinceaux.

Bibl. — Ed. Le Blant, *op. cit.*, p. 136, n. 190.

18. Même église, fragment de sarcophage à deux rangs de figures; il reste l'arrestation de saint Pierre, la multiplication des pains, le miracle d'Horeb (fig. 8721).

Bibl. — Ed. Le Blant, *op. cit.*, p. 136, n. 191, pl. XLVI, n. 2; F.-P. Thiers, *op. cit.*, p. 391-392.

19. Même église, une croix gravée sur le crépi indique la présence d'un sarcophage.

Bibl. — Ed. Le Blant, *op. cit.*, p. 136, n. 192; vérification faite par F.-P. Thiers, *op. cit.*, p. 393; ce monument n'existe plus.

XXXVI. ÉPIGRAPHIE. — Les inscriptions chrétiennes conservées au musée de Narbonne sont beaucoup moins nombreuses que les inscriptions païennes, moins instructives aussi pour la connaissance du passé. Nous en dresserons néanmoins ici le catalogue. On distingue encore les trous qui servaient à recevoir les barres de fer ou de bronze destinées à lier l'entablement avec la frise (Tournal).

1. *Limen* consistant en un bloc de marbre blanc, mesurant 3 m. 49 de longueur sur 0 m. 70 de hauteur. On ignore le lieu et la date de la découverte. Le *Gallia christiana* [1] fait certainement erreur en disant que cette inscription fut découverte à Minerve; ce que nous avons dit de ce village (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MINERVE) ne permet d'entretenir aucun doute à ce sujet. Un correspondant de Baluze signala ce texte dans un mémoire et dit qu'« il y a apparence qu'on trouva cette pierre lorsque l'on creusa les fondements de la nouvelle église ». Abandonnée

[1] *Gallia christiana*, t. VI, col. 7-8.

longtemps devant la porte du palais épiscopal, elle fut, en 1681, par ordre du cardinal de Bonzy, placée dans la cathédrale [1]. Elle se trouve aujourd'hui au musée de Lamourguier (fig. 8722).

Il est surprenant que A. Lebègue indique cette inscription « à Minerve (Hérault), aux remparts ».

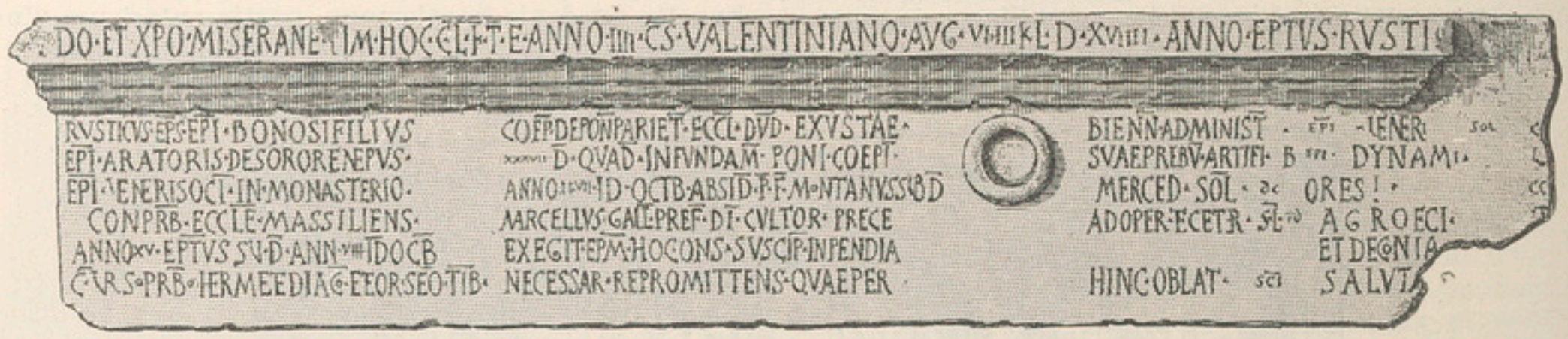

8722. — Inscription du musée de Lamourguier.
D'après Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, pl. LXXXIV, n. 502.

Ém. Espérandieu donne l'explication lorsqu'il écrit qu'en réalité on sait par les papiers de Baluze que le linteau a bien été trouvé à Narbonne. « L'erreur provient, dit-il, de ce qu'il aurait été rencontré sur l'emplacement présumé d'un temple de Minerve. »

Voici la copie et la transcription du texte :

+ DO·ET XPO·MISERANTE·LIM·HOC·C·L·K·T·E·ANNO·IIII·CS·VALENTINIANO AVG·VI·III KL·D·XVIIII·ANNO·EPTVS·RVSTIC.....

RVSTICVS·EPS·EPI·BONOSI FILIVS	COEP·DEPON PARIET·ECCL·DVD·EXVSTAE	BIENN·ADMINIST·	EPI·VENERI SOL C.....
EPI·ARATORIS·DE SORORE NEPVS·	XXXVIII·D·QVAD·IN·FVNDAM·PONI·COEPI·	SVAE PREBV·ARTIFI·B	EPI·DYNAMII· L.....
EPI·VENERI SOCI·IN·MONASTERIO·	ANNO II·VII·ID·OCTB·ABSID·P·F·MONTANVS SVBD	MERCED·SOL·DC	ORESI· CC....
CONPRB·ECCLE·MASSILIENS	MARCELLVS·GALL PREF·DI·CVLTOR·PRECE	AD OPER·ET CETER SOL·ID	AGROECI·
ANNO XV·EPTVS SVI·D·ANN·V·III ID·OCTB	EXEGIT·EPM·HOC·ONS·SVSCIP·INPENDIA		ET DECONIA.....
C·VRSO PRBO·HERMETE DIACO·ET EOR·SEQ·TIB·	NECESSAR·REPROMITTENS·QVAE PER	HINC· OBLAT· SCI	SALVTI...

†*D(e)o et Chr(is)to miserante, lim(en) hoc c(o)l(lo)-c(a)t(um) e(st) (?), anno quarto, c(on)s(ule) Valentiniano Aug(usto) sextum, tertio k(a)l. d(ecembris), XVIIII anno ep(iscopa)tus Rusti*[*ci*].

Rusticus ep(i)s(copus), epi(scopi) Bonosi filius, epi(scopi) Aratoris de sorore nepus, epi(scopi) Veneri soci(us) in monasterio, compr(es)b(yter) eccle(siæ) Massiliens(is), anno XV ep(iscopa)tus su(i), d(ie) ann(i) V, tertio id(us) oct(o)b(ris), c(urantibus) Urso pr(es)b(yter)o, Hermete diaco(no), et eor(um) seq(uen)tib(us), cœp(it) depon(ere) pariet(em) ecc(esiæ) dud(um) exustæ, XXXVIII d(ie) quad(ratum) in fundam(entis) poni cœpi(t). Anno II, VII id(us) oct(o)b(ris), absid(em) p(oni) f(ecit) Montanus subd(iaconus). Marcellus, Gall(iarum) præf(ectus) D(e)i cultor, prece exegit ep(iscopu)m hoc on(u)s suscip(ere), inpendia necessar(ia) repromittens quæ per bienn(ium) administ(rationis) suæ præbu(it), artificib(us) merced(em) sol(idorum DC. ad oper(as) et cæter(a) sol(idorum) ID. Hinc oblat(iones); sci-(licet) epi(scopi) Venerii sol(idos) C..... epi(scopi) Dynamii, L..... Oresi, CC..... Agroecii..... et deconla-(tione)..... saluti.....

Burmann, Romyeu, Scaliger, Gruter, lisent au-dessous au coin à gauche : ORATE PRO ME RVSTICO VESTRO.

« Par la miséricorde de Dieu et du Christ, ce linteau de porte a été placé la quatrième année (depuis l'ouverture des travaux), Valentinien Auguste étant consul pour la sixième fois, le troisième jour avant les calendes, la dix-neuvième année de l'épiscopat de Rusticus.

« Rusticus, évêque, fils de l'évêque Bonosus, neveu par sa mère de l'évêque Arator, compagnon de monastère de l'évêque Venerius, prêtre avec lui de l'Église de Marseille, la quinzième année de son épiscopat, le cinquième jour de cette même année, trois jours avant les ides d'octobre, avec les soins du prêtre Ursus, du diacre Hermès et de leurs acolytes, a commencé à démolir la muraille de l'ancienne église, qui avait été brûlée. Le trente-septième jour, on posa la première pierre des fondations. La seconde année, le septième jour avant les ides d'octobre, Montanus, sous-diacre, acheva l'abside. Marcellus, préfet des Gaules, dévoué au culte de Dieu, pria l'évêque d'entreprendre cet ouvrage, lui promettant en retour les secours nécessaires qu'il paya pendant les deux années de son administration, savoir six cents sols de paie aux ouvriers, et pour les travaux et le reste quinze cents sols. En outre, voici les offrandes : Venerius, évêque (de Marseille) cent sols; l'évêque Dynamius, cinquante; Oresus, deux cents; Agrœcius... et de la collecte... Salut. »

D'abord la date. Les mots *anno IIII*, de la première ligne seraient, d'après Baluze, la quatrième année après le sixième consulat de Valentinien III. tandis que P. Quesnel fait remarquer que l'inscription mentionne chaque phase de la construction. Après quarante-sept jours de travaux préparatoires, on a procédé à la pose de la première pierre; au cours de la seconde année, l'abside était achevée. Il conclut de là que l'époque de la pose du *limen* est visée par les mots *anno IIII*.

Le sixième consulat de Valentinien III tombe en l'année 445, et puisque Rusticus comptait alors sa dix-neuvième année d'épiscopat, c'est qu'il était évêque depuis l'année 427. Nous savons même le jour de son sacre puisque l'inscription nous apprend que les travaux commencèrent le 13 octobre, cinquième jour de la quinzième année; c'est donc qu'il avait reçu le gouvernement du diocèse de Narbonne le dimanche 9 octobre, et on sait que la consécration épiscopale était réservée au dimanche ou aux jours de fête solennelle.

Ce fut aussi le 9 octobre que l'abside fut terminée après deux ans de travail; la coïncidence des dates aura pu être voulue. Les travaux ont duré du 13 octobre 442 au 30 décembre 445.

La formule initiale : *Deo et Christo miserante* est fréquente dans le protocole épigraphique et diplomatique chrétien ainsi que nous l'avons montré (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 645-648). On la lit dans les signa-

[1] *Ibid.*, t. VI, col. 123.

tures [1], sur les monnaies [2], chez les écrivains [3] et chez Alcuin qui compose ces vers pour une église [4] :

Sed miserante Deo Radon, miserabilis abba
Construxit melius ac renovavit eam.

Le mot *limen* peut avoir différents sens; il désigne quelquefois l'entrée d'un édifice ou l'édifice lui-même, et encore le seuil ou le linteau d'une porte. Il n'était pas rare qu'on baisât le seuil d'un lieu saint ou le linteau auquel était suspendu un voile : *Aurea nunc niveis ornantur limina velis* [5]. « Haut de 0 m. 70, notre marbre ne peut, comme l'a pensé Tillemont [6], avoir servi de seuil inférieur. Si l'on en juge par sa corniche interrompue, par l'ornement circulaire de la droite, nous ne posséderions guère que la moitié de ce monument, dont ce qui nous reste mesure 3 m. 49. Une pièce d'une telle longueur peut-elle avoir surmonté une porte, si haute qu'on le veuille admettre? L'élévation que suppose et réclame une pareille dimension me porterait plutôt à croire que ce marbre figurait dans l'ornementation de l'entrée désignée tout entière par le mot *limen*. Ce fait résulte encore pour moi de l'inscription même, qui me semble constater l'achèvement d'un édifice évidemment loin de sa fin, si l'on ne fût encore parvenu qu'au couronnement de la porte principale. » Cette dernière raison n'est pas convaincante car l'épaisseur du *limen* est telle qu'on pouvait, sans aucune chance de brisure, y graver l'inscription après sa mise en place.

Les sigles de la première ligne : C.L.K.T.E. ont été interprétés par les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* comme l'abréviation de *collocatum est*, interprétation qui a été acceptée par tous.

Nous parlons suffisamment dans ce travail de l'évêque Rusticus, plusieurs autres personnages, mentionnés dans l'inscription, sont également connus, ce sont : Venerius, évêque de Marseille [7]; le diacre Hermès [8] qui occupa successivement les sièges épiscopaux de Béziers et de Narbonne; l'évêque Dynamius [9], Agrœcius [10], le préfet du prétoire Marcel, qui paraît avoir soutenu saint Hilaire dans sa poursuite contre l'évêque Chélidoine [11].

L'inscription de Narbonne est l'un des textes les plus anciens où le mot *nepus* figure dans le sens de « neveu [12] ».

La mention du jour de la consécration épiscopale est d'une rareté insigne sur les marbres [13].

A la ligne 6e nous lisons un *C'* suivi de plusieurs noms propres, il semble que l'interprétation *curantibus* proposée par Ed. Le Blant soit la meilleure; elle se rencontre fréquemment dans les légendes épigraphiques relatives aux constructions [14]. La démolition préalable ici mentionnée imposait l'obligation de montrer du respect aux matériaux qui avaient appartenu à une église [15].

Ed. Le Blant propose d'interpréter (col. 1, lig. 6) SEC*uentibus* par « acolytes ».

Bibl. — Romyeu, ms. de Leyde *(Vossianus Germ. Gall. Q. 1)*, fol. 127 sq.; Scaliger, ms. de Leyde, n. *61*, fol. 101; Burmann, ms. de Leyde, *Q. 6*, p. 91; Garrigues, ms. du duc de Devonshire, in-fol. non paginé; Pech, ms. de la Bibl. nat., *17746*, n. 13; H. Suarez, marquis d'Aulan, mss. conservés à la Bibl. nat., t. VIII, *Provincia occitania*, p. 588; Bibl. nat., fonds Baluze, arm. III, p. 3, n. 4, fol. 72, lettre du cardinal de Bonzy, fol. 78 : *Mémoire des pierres sur lesquelles il y a des inscriptions de saint Rustique;* Gruter, *Corpus inscriptionum*, in-fol., Amstælodami, 1707, p. 1059, n. 1; Golnitz, *Ulysses Belgico-Gallicus, seu itinerarium*, in-12, Amstælodami, 1655, p. 581; Baronius, *Annales ecclesiastici una cum critica Pagii*, in-fol., t. VII, Lucæ, 1738, p. 592; Pagi, *Dissertatio hypatica seu de consulibus Cæsareis*, in-4°. Lugduni, 1682, p. 321; Guill. de Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc curieusement et fidèlement recueillis de divers auteurs grecs, latins, français et espagnols, et de plusieurs titres et chartes tirés des archives des villes et communautés de la même province et autres circonvoisines*, in-fol., Tolose, 1633, p. 738; S. Leonis Magni, *Opera*, édit. P. Quesnel, t. II, 1700, epist. VIII, p. 414; Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *Limen ;* Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, in-4°, Paris, 1693-1712, t. XV, p. 405, 887; (H.-F.-X. de Belsunce), *L'antiquité de l'Église de Marseille et la succession de ses évêques*, in-4°, Marseille, 1747-1751, t. I, p. 150; Devic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 186-187, preuves, pl. IV, n. 9; *Gallia christiana*, t. VI, col. 8; E. Baluze, *Capitularia regum Francorum*, p. 1256; *Liber pontificalis*, éd. Bianchini, t. I, p. 79, n. 35; t. III, p. 158; *Chronologia ad Anastasium*, anno 445; Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, 1750, p. 564, pl. XXV, n. 2-6; Vettori, *Fiorino d'oro*, p. 455; Relandus, *Fasti consulares*, in-8°, Trajecti Batavorum, 1715, p. 620; Breval, *Remarks on several parts of Europe*, t. II, p. 228; De Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, 1696, p. 46; Donati, *Ad novum Thesaurum veterum inscriptionum Muratorii supplementum*, in-fol., Florentiæ, 1765, p. 194, n. 1; Fleetwood, *Sylloge inscriptionum antiquarum*, in-8°, Londini, 1691, p. 475; Gener, *Theologia dogmatico-scholastica, sacræ antiquitatis monumentis illustrata*, in-4°, t. II, Romæ, 1767, p. 136; Canciani, *Leges barbarorum*, t. III, p. 407; Pellicia, *De christianæ Ecclesiæ politia*, in-8°, t. I, Coloniae ad Rhenum, 1829, p. 220; G. Marini, *Atti e monumenti de' fratelli Arveli*, in-4°, Romæ, 1795, p. 574, n. 683 et dans A. Maï, *Scriptorum veterum nova collectio*, in-4°, t. V, Romæ, 1831, p. 83, n. 3; Salomone (Lozzeri), *De liminibus apostolorum disquisitio historica*, in-4°, Romæ, 1775; Nodier, Taylor et de Cailleux, *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France*, t. II, 2e part., feuille 8; Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne et notes historiques sur cette ville*, in-8°, Narbonne, 1864, p. 40; *Dictionnaire d'épigraphie chrétienne*, in-8°, t. I, Paris, 1852, p. 966; Ed. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, 1856-1865, t. II, p. 465-469, n. 617, pl. LXXXIV, n. 502; O. Hirschfeld, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n. 5336; Edw. Barry et A. Lebègue, *Inscriptions chrétiennes. Narbonne*, dans *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, 1892, p. 371-372, n. 1269.

2. Narbonne, entre le collège et la route longeant la voie ferrée de Sète à Bordeaux. Fragments d'un linteau de porte en marbre blanc, très probablement remployé. Les (trois) fragments ont 0 m. 55 de haut sur 0 m. 45 d'épaisseur environ, leur longueur totale

[1] Villanueva, *Viage literario*, t. VI, p. 269; t. X, p. 237, etc. — [2] A. de Longpérier, *Collection Rousseau*, p. 185-187, etc. — [3] Einhard, *Hist. translat.*, l. VIII, c. LXXVI; Martène, *Thes. anecdot.*, t. V, col. 1606. — [4] *Poema*, LXVI. — [5] S. Paulin de Nole, *Natal.*, III, vs. 98. — [6] *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. XV, p. 405. — [7] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XVI, p. 16; *Gallia christiana*, t. I, col. 634. — [8] *Id.*, p. 39-42. — [9] Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, p. 542. — [10] E. Baluze, *Notæ ad Salvianum*, 1684, p. 417. — [11] *Acta sanct.*, 28 feb. t. III, p. 742 : *Vita S. Romani*, c. II; cf. S. Léon, *Opera*, édit. P. Quesnel, t. II, p. 228 sq. — [12] Morcelli, *Opera epigraphica*, t. I, p. 174. — [13] Cf. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n. 609, 618; cf. Marini, dans Maï, *Coll. vatic.*, t. V, p. 84; voir l'inscription du prêtre Othia, à Montady (voir ce nom). — [14] Orelli, *Inscr. lat.*, n. 896, 2391, etc. — [15] Voir les pénitentiels publiés par Wasserschleben, *Die Bussordnungen*, p. 146, 201, 346.

atteint presque 2 mètres; hauteur des lettres 0 m. 06 (lignes 1, 2), 0 m. 04 (lignes 3-7). Au musée de Lamourguier.

////////////////ANN·XXVIIII'EPSTIVS RVSTIC\////////
NE LONGITVDINIS ETAL
SACROSCA ECCL SOL LVIINNOCENTIVS SVB
PROIECTVS PRB I VIR INL SALVTIVS
VENANTIVS DIAC I VC LYMPIDIVS
AVITIAN
SENAT

MARTIS////////////////////////
NNIVS I + GL'SMODA COMITISSA
NVS M
NECL

OCFSCS EPS

Voici la lecture et le commentaire de ce texte par M. le commandant Espérandieu :

[*D(e)o et (Christ)o miserante?*], *ann(o) XXVIIII ep(i)s(copa)t<i>us(sui?). Rusticu*[*s, ep(iscopu)s.....*] *Martis* [.....]. *Ne longitudinis et al*[*titudinis.....*]; *sacros(an)c(t)a eccl(esia), sol(idi) LVI; Projectus, pr(es)b(yter), II; Venantius, diac(onus), I; Avitian*[*us...*]; *Senat*[*or...*]; *Innocentius, sub*[*diac(onus) ....*]; *vir inl(uster) Salutius* [,...]; *v(ir) c(larissimus) Lympidius* [.....;.....] *nnius, I;* [.....] *nus, M; .+ Glismo(n)da comitissa* [.....] *in ec(c)l(esia)* [.....] *s(an)c(tu)s ep(iscopu)s.....*

« L'évêque, dont il est ici question, est connu, à Narbonne, par quatre textes, desquels le plus important, daté de l'année 445, concerne la construction de l'église qui a précédé la cathédrale actuelle de Saint-Just (voir n. 1). Rusticus, plus tard canonisé, était alors dans la dix-neuvième année de son épiscopat; le nouveau texte est, par conséquent, de l'année 455 et, sans doute, du mois de mars. Il se rapporte encore à la construction d'une église dont il est facile de trouver le nom par la provenance des fragments. Effectivement, on les a découverts sur l'emplacement d'un bastion, dit de Saint-Félix, du nom d'une chapelle qui existait au même endroit et qu'il fallut démolir au XVIIe siècle, pour améliorer l'enceinte de la ville. Mais cette chapelle, située hors des murs, devait elle-même son nom et avait succédé à une église chrétienne qui est mentionnée par Grégoire de Tours.

« Placée sous l'invocation de Félix, martyr de Girone, dont elle contenait les reliques, l'église en question, dit Grégoire, gênait Alaric II, par son campanile de bois qui coupait la vue que ce roi avait de son palais sur la belle plaine de la Livière, le long de l'Aude. Conseillé par son ministre, le jurisconsulte Léon, Alaric fit abattre le campanile; mais Léon fut aussitôt frappé de cécité en punition de son sacrilège [1].

« C'est donc bien certainement de cette église de Saint-Félix que faisait partie le linteau de porte dont on a retrouvé les débris. L'authenticité de l'inscription qu'il fournit est tout à fait sûre, et je ne croirais pas utile de le dire si celle du texte concernant l'église de Saint-Just n'y était intéressée. A la vérité, l'authenticité de ce dernier texte, gravé de même sur un linteau, est acceptée sans réserve non seulement par les éditeurs du *Corpus*, mais aussi par presque tous les auteurs qui s'en sont occupés. On ne l'a mise en doute que depuis une trentaine d'années, en se fondant sur la rédaction insolite du texte et supposant qu'il pouvait avoir été fabriqué pour affranchir l'église de Saint-Just du droit de régale. Comme il existe une évidente analogie entre les inscriptions des deux linteaux, l'authenticité de l'un suffirait à assurer celle de l'autre; mais il y a plus. Les deux documents parlent pareillement d'*oblationes* pour l'exécution des travaux et donnent les noms des souscripteurs, ainsi que le montant de chaque don volontaire. Or, un personnage appelé *Salutius* a souscrit à la fois pour Saint-Just et pour Saint-Félix, ce qui, du reste, n'a rien de surprenant, puisque ces églises ne paraissent bâties qu'à dix ans d'intervalle.

« Un autre souscripteur pour Saint-Félix, le sénateur *Lympidius*, est connu par le grand poème sur la Narbonnaise que Sidoine Apollinaire envoya de Provence à Consentius, le fils, dont il avait été l'hôte, lorsqu'il vint à Narbonne, en 463, un an après que la ville eût été cédée aux Wisigoths par l'empereur Sévère III. Selon Sidoine, ce sénateur était du nombre des citoyens « très polis et premiers de la ville ». L'évêque Rusticus était mort le 28 décembre 461.

« Le texte nouvellement mis au jour est trop mauvais pour qu'il soit possible d'essayer de le restituer. Il présente une formule : *Ne longitudinis et al*[*titudinis...*] dont je ne connais aucun autre exemple. On ne voit pas, d'autre part, à quel titre la comtesse Glismonda, apparemment décédée quand le texte fut gravé, puisque son nom est précédé d'une croix, est nommée dans le document? Glismonda, qui semble wisigothe, avait peut-être obtenu d'être ensevelie dans l'église. Mais il faudrait alors supposer que la date de 455 n'est pas celle de l'achèvement de l'édifice et que les travaux durèrent encore quelques années, après la conquête de la Narbonnaise par le roi Théodoric II.

« Une dernière remarque, tout épigraphique, est relative à la façon dont les souscriptions sont indiquées. Il semble bien qu'une quête faite parmi les fidèles ait produit cinquante-six sous d'or et qu'un souscripteur ..... *nnus*, en ait versé mille; mais on ne saurait dire sûrement quelles sont les sommes qui correspondent aux sigles placés à la suite des autres noms. L'hypothèse d'un ou de deux sous d'or n'est pas admissible. Mommsen a conjecturé que, dans l'inscription de Saint-Just, l'abréviation ID signifiait quinze cents. »

Bibl. — Ém. Espérandieu, *Note sur une inscription chrétienne de Narbonne*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1928, p. 191-195; *Revue archéologique*, 1928, t. II, p. 376, n. 85.

3. Narbonne. « A mille pas (deux cents pas, Bonzy) de Narbonne il y a une chapelle fort ancienne... où il n'y a qu'un autel long de sept pieds sur quatre de large; la table de cet autel est de marbre; le pied est d'une seule pièce de quatre pieds carrez, creusée en forme de sépulchre, rompue par le milieu et soustenue d'une autre grosse pierre de marbre de cinq pieds carrez, travaillé en forme de pied destail; sur le devant dudit piédestail, on voit escrit en beaux caractères romains :

+ ORATE PRO ME RVSTICO VESTRO +

et au derrière il y a quelque escriture qu'on ne sçauroit lire, parce que les caractères romains sont fort effacez. On y voit pourtant ces mots bien escrits :

M·HERMETIS P̄BITERI

Il s'agit ici de la chapelle Saint-Loup, dans laquelle les archevêques de Bonzy et de La Berchère pratiquèrent des fouilles en 1677 et en 1707, qui ne donnèrent aucun résultat. Le cardinal de Bonzy fait précéder la première inscription d'une croix. O. Hirschfeld la fait suivre également d'une croix. Le Blant et Lebègue les omettent. La chapelle de Saint-Loup servait de tombeau à saint Rustique; d'après la note

[1] *De gloria martyrum*, l. I, c. XCII.

citée et tirée des papiers de Baluze, elle était « fort ancienne, bastie de pierre de taille, et dont les murailles sont d'une espaisseur considérable et soustiennent une voûte en berceau ». Le procès-verbal de la visite de la chapelle en 1404, par le vicaire général de Narbonne Corseri, porte au sujet de saint Rustique: *Ibidem etiam quamplures veniebant infirmi ad tumulum beati Lupi qui est cum corpore sancto in medio dictæ capellæ et ante introitum portæ in terra asseveratur esse sepulta corpora sanctorum Rustici et Eleutheri, et desuper febricitantes consueverant curari quando ibi quiescunt.* Le cardinal de Bonzy donne un texte plus complet de la seconde inscription : « Au derrière dudit autel, qui se trouve fort usé par les eaux qui inondent quelquefois cette chapelle, on n'a pu découvrir que les mots suivants : ALTAR HOC MV..... AM HERMETIS PRBI. » Pour Hermès, voir ci-dessus, n. 1.

Bibl. — Bibl. nat., fonds Baluze, arm. III, paq. 3, n. 4, fol. 72, lettre du cardinal de Bonzy; fol. 78 : *Mémoire des pierres sur lesquelles il y a des inscriptions de sainct Rustique* (*Gallia christ.*, t. VI, col. 10); Grégoire de Tours, *Opera*, éd. Ruinart, col. 1389 (d'après une copie du chanoine P. Pech); Gruter, *Inscr.*, p. 1059, n. 1; Fleetwood, *Inscr.*, p. 475; Tournal, *Catalogue*, p. 42, n. 191; Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 472, n. 619, il propose la lecture : MV*nere;* O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5338; A. Lebègue, *Inscr. chrét. Narbonne*, dans *Hist. générale de Languedoc*, t. XV, p. 372, n. 1270.

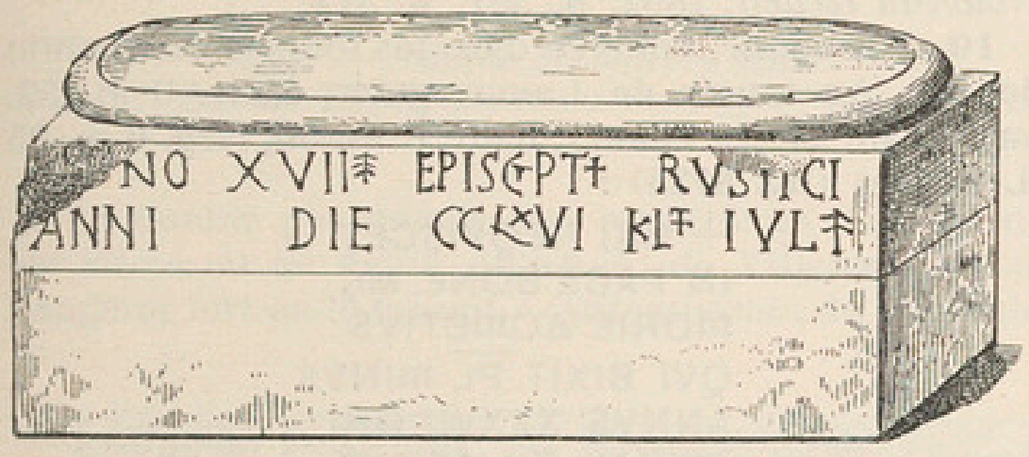

8723. — Sarcophage de Narbonne.
D'après Ed. Le Blant, *Inscript. chrétiennes*, t. II, pl. LXXXIV, n. 505.

4. Narbonne, sur une base de colonne « elle soustient l'autel de la chapelle Saint-Pierre, dans l'église de Notre-Dame-de-la-Majour » (Garrigues). « Il résulte d'un document manuscrit du frère Louis, minime, que cette base se trouvait jadis dans l'église paroissiale de Notre-Dame-de-la-Major (maintenant les Pèlerins) et qu'elle supportait l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul, propriété de la famille de Lastours. C'est en effet dans un jardin appartenant à un membre de cette famille que ce marbre a été trouvé. Tout fait présumer qu'il existait sur l'emplacement occupé maintenant par l'église des Pèlerins, une basilique romaine, qui dut être affectée au nouveau culte par Rusticus, et que cette base de colonne sur laquelle il fit inscrire son nom faisait partie de la basilique.» Au musée de Lamourguier; haut. 0 m. 097, long. 0 m. 75 (fig. 8723) :

*an*NO XVII EPISCYPT RVSTICI
ANNI DIE CCLXVI KL IVL

Cette légende donne le jour et l'année de l'épiscopat: 9 octobre 427; en comptant 16 ans et 266 jours à partir de cette date, on arrive exactement au 1er juillet 444, date de l'inscription.

Bibl. — Louis Fiquet, ms. de la bibl. de Narbonne, p. 269; Tournal, *Catalogue*, p. 42, n. 192; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 471, n. 618, pl. LXXXIV, n. 505; Lebègue, *Inscr. chrét.*, dans *Hist. génér. de Languedoc*, t. XV, p. 372, n. 1271.

5. Minerve (canton d'Olonzac, Hérault); cette inscription appartient à Narbonne comme nous l'avons montré (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MINERVE, col. 1212, avec la bibliographie), nous transcrivons seulement le texte :

+ RVSTICVS ANN XXX EPTVS SVI FF

« Rusticus a fait faire cet autel la trentième année de son épiscopat. »

6. Narbonne, autrefois à Régimont, commune de Montady, rapportée à Béziers et conservée dans le cloître de la cathédrale (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2514). Montady dépendait autrefois de l'église Saint-Paul de Narbonne, c'est pourquoi nous donnons le texte :

+ OTHIA PRB·ANNO XXX +
PRBTS·SVI BASELICAM EX VOTO
SVO IN HON SCRM MART·VINCENTI
AGNETIS·ET EVLALIAE CONTR ET·DDC
5. VALENTINIANO VI ETANHEM

« Othia, prêtre, la trente-troisième année de sa consécration, a construit, d'après son vœu, une basilique en l'honneur des saints martyrs Vincent, Agnès et Eulalie, et l'a dédiée, étant consuls : Valentinien pour la sixième (?) fois et Anthemius. »

7. Narbonne, entre le collège et la route longeant la voie ferrée de Sète à Bordeaux, tablette de marbre de 0 m. 59 de long, sur 0 m. 31 de large et 0 m. 07 d'épaisseur, hauteur des lettres 0 m. 04 environ. Au musée de Lamourguier :

HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE ME
MIEORIE VALERI
ANA OVI VIXIT
5. AN PL MN XL
OBIET SVB D SI ID
SEPTEMRB IND
QVARTA

Bibl. — Ém. Espérandieu, *Note sur trois inscriptions trouvées à Narbonne*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1927, p. 244; *Revue archéol.*, 1928, t. I, p. 192.

8. Narbonne, au même lieu que la précédente; tablette de marbre de 0 m. 56 de long. sur 0 m. 52 de large et 0 m. 05 d'épaisseur, hauteur des lettres 0 m. 05, brisée en quatre fragments. Au musée de Lamourguier :

+ HIS TVMVLIS +
REQVIISCIT IN PACE
BONE MEMORIE GE
NESIVS QVI VIXIT
5. ANNOS PL M XL ET
TRANSIIT·III·KL·FEB
DECIO LONGINO
+ CONSS +

Cette inscription, « seule datée de façon précise par les noms des consuls en exercice, n'est peut-être pas aussi facilement interprétable qu'on serait tenté de le supposer. Les consuls sont ceux de l'année 486. On croit généralement que le nom Decius, de celui d'Occident, ne fut pas publié en Orient et que celui de l'autre resta, jusqu'en octobre, ignoré en Occident.

Or le texte est daté du troisième jour des calendes de février et deux hypothèses sont alors possibles : ou le quantième se rapporte à l'année 486 et, dans ce cas, la croyance en question ne serait pas fondée, ou il s'applique à l'année 487, ce qui constituerait

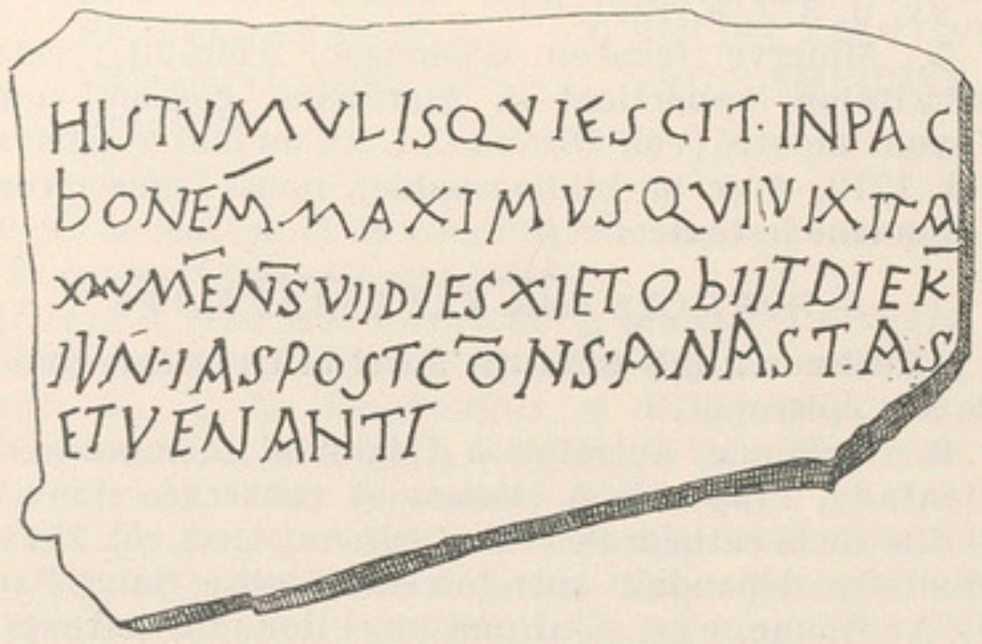

8724. — Inscription du musée de Lamourguier.
D'après Ed. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 361, n. 312.

une anomalie, puisqu'on devrait avoir un post-consulat. D'autre part, il est surprenant de trouver à Narbonne, à cette époque, une date exprimée par les noms des consuls en exercice, alors que, dès 484, la supputation par les années du règne d'Alaric paraît avoir été d'usage en territoire wisigoth » (Ém. Espérandieu).

Les deux tablettes recouvraient des sarcophages contigus. Elles ont été trouvées à proximité de l'église Saint-Félix, détruite au Moyen Age.

Bibl. — Ém. Espérandieu, *Note sur trois inscriptions trouvées à Narbonne*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1927, p. 244-245; *Revue archéol.*, 1928, t. I, p. 195, 1928, t. II, p. 375, n. 83.

9. Narbonne, découverte dans le blocage de la porte de Perpignan (Barry), en un point appelé *das*

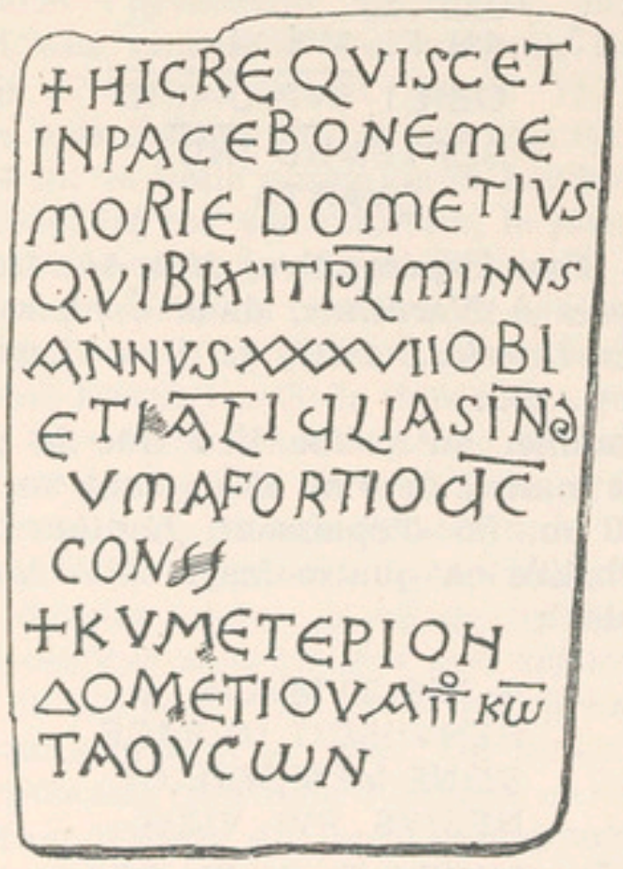

8725. — Inscription trouvée à Narbonne.
D'après Ed. Le Blant, *Inscript. chrétiennes*, t. II, p. 82, n. 499.

Moulinasses (Le Blant), *ad stationem viæ ferratæ* (Hirschfeld); au musée de Lamourguier. Bloc de marbre brisé, haut. 0 m. 45, larg. 0 m. 70 (fig. 8724) :

His tumulis quiescit in pac(e) bon(a)e m(emoriæ) Maximus qui vixit a(nnos) XXV, mens(es) VII, dies X, et obiit die kal(endas) iunias, pos(i)t(um) cons(ulibus) Anastas(io) et Venanti(o).

« Dans ce tombeau repose en paix, d'heureuse mémoire, Maximus, qui vécut vingt-cinq ans, sept mois, dix jours, et mourut la veille des calendes de juin. Enseveli pendant le consulat d'Anastase et de Venantius », qui furent consuls en 507.

Ed. Le Blant s'étonnait de lire la formule *his tumulis* (voir ci-dessus, n. 8); il avait fait remarquer déjà qu'à en juger par les monuments alors connus, les épitaphes appartenant au règne d'Amalaric (507-531), se dataient par les noms des consuls. Le marbre de *Maximus* étant du 1er juin 508, on en a conclu qu'il en avait été de même pendant l'usurpation de Gésalic, qui s'empara de Narbonne dès l'an 507 et ne mourut qu'en 511. Avant de se prononcer sur ce point, qui peut avoir son importance, il conviendrait de savoir à quelle date précise Gésalic a perdu Narbonne qui, d'après l'opinion de dom Vaissete, lui aurait été enlevé par Gondebaud dès le milieu de l'an 508.

Bibl. — Alf. Ramé, dans *Revue des sociétés savantes*, VIe sér., t. I, 1875, p. 596; A. Lebègue, *Inscr. chrét. Narbonne*, t. XV, p. 373, n. 1274; Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5339; Le Blant, *Nouveau recueil*, 1892, p. 361, n. 312.

10. Narbonne, trouvée dans les fouilles du chemin de fer. Au musée de Lamourguier, haut. 0 m. 52, larg. 0 m. 24 (Le Blant); haut. 0 m. 50, larg. 0 m. 35 (Lebègue) (fig. 8725) :

+ HIC REQVISCET
IN PACE BONE ME
MORIE ΔOMETIVS
QVI BIXIT PL MINVS
ANNVS XXXVII OBI
ET KAL IVLIAS INδ
V MAFORTIO VC
CONSS
+ KVMETEPION
ΔOMETIOV AΠ Kω
TAOVCωN

1° *Hic requi(e)scet in pace bon(a)e memori(a)e Dometius qui bixit pl(us) minus annus XXXVII, obiet kal(endas)iulias ind(ictione) V. Maforlio, v(iro) c(larissimo) conss(ule).*

2° Κυμετέριον Δομετίου ἀπὸ κώ(μης) Ταουσῶν.

« Ici repose en paix, d'heureuse mémoire, Dometius, qui vécut environ trente-sept ans, et mourut aux calendes de juillet, Ve indiction, Mavortius, personnage clarissime étant consul. — Sépulture de Dometius, du bourg de.... » La date est 527.

Le Blant rappelle le canon du concile de Narbonne, en 589, prescrivant la sanctification du dimanche aux Goths, aux Romains, aux Syriens, aux Grecs et aux Juifs; on appliquait le nom de Syriens aux Orientaux en général et Dometius devait venir d'Orient.

Bibl. — Cenac-Moncaut, *Voyage archéologique*, p. 600; *Bulletin archéol. de l'Athenæum français*, t. II, 1854, p. 54; Tournal, *Catalogue*, p. 48, n. 202; le même, *Inscriptions inédites ou peu connues du musée de Narbonne*, dans *Bulletin monumental*, t. XXX, 1860, p. 84, lig. 9-11 seulement; Le Blant, *Inscrip. chrét.*, t. II, p. 459, n. 613 *a*, pl. LXXXII, n. 499; Lebègue, *Inscr. chrét., Narbonne*, t. XV, p. 373, n. 1275; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5340.

11. Narbonne, inscription trouvée en 1910 dans un terrain appartenant à M. Lignon où a été trouvé un sarcophage représentant le bon Pasteur Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 36, épaiss. 0 m. 07-0 m. 08, haut. des lettres, 0 m. 045 (fig. 8726) :

Fl(avius) Cassius Agræciæ bene merenti conjugi in signo (Christi) pausanti, quæ vixit ann(os) XVIII m(enses) IIII, d(ies) V, posuit in pace.

A (feuille de trèfle) ω

On lit le nom d'Agrœcius parmi ceux des sous-

cripteurs qui concoururent à l'édification de la basilique élevée par Rusticus (voir n. 1). Sidoine Apollinaire parle (*Epist.*, v, vs. 10) d'un rhéteur du même nom.

Dans ce texte, la gravure est exécutée avec soin

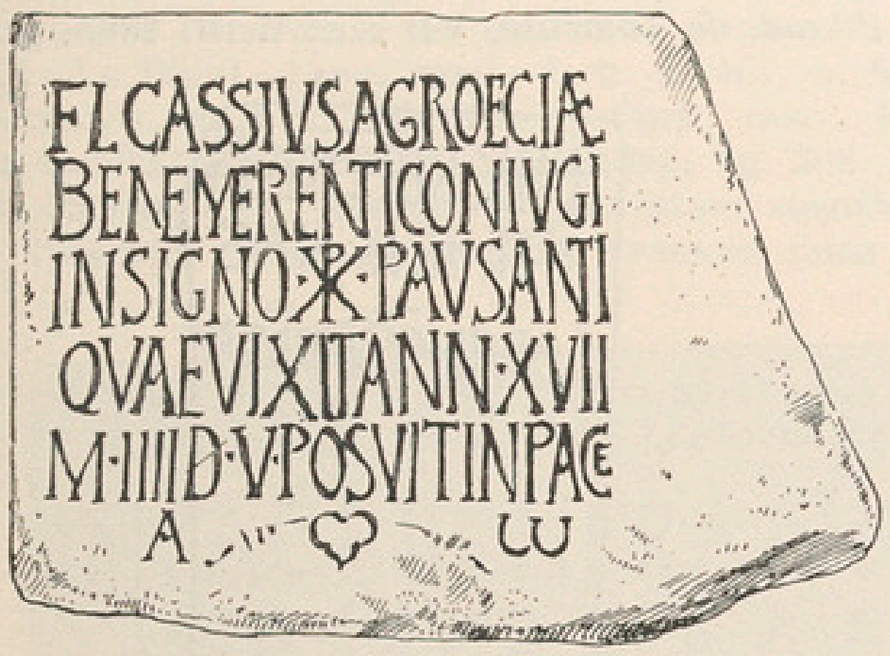

8726. — Plaque de marbre blanc.
D'après Ed. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 361, n. 312.

et ne semble pas devoir être postérieure à la fin du IVe siècle ou au début du Ve. A. de Villefosse paraît exagérer fort en le faisant « contemporain du triomphe de l'Église ». On remarquera que le monogramme du Christ fait ici partie du texte. L'expression *pausare* indique déjà une langue latine un peu altérée. Il se peut que l'inscription compte parmi les plus anciennes inscriptions chrétiennes de Narbonne.

Bibl. — A. Héron de Villefosse, *Une inscription chrétienne de Narbonne*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1911, p. 14-17; *Revue archéol.*, 1911, p. 215, n. 27; *Revue Charlemagne*, t. I, 1911, p. 188; *Römische Quartalschrift*, 1911, p. 129.

12. Narbonne, en 1865, Tournal a retrouvé, brisé, ce marbre qu'on croyait détruit [1]; il servait, dans une maison, de support à une caisse d'oranger [2]. Vers 1539, un épigraphiste narbonnais, Rainouard, avait copié l'inscription lorsque les quatorze vers restants d'une plus longue épitaphe étaient encore complets (fig. 8727). Une copie de son manuscrit, ayant appartenu à Burmann, est aujourd'hui au musée de Leyde, ce qui a permis à Lebègue de compléter le texte. Bien que fautive et intervertissant l'ordre dans lequel se présentent les vers, la transcription de Rainouard restitue une partie de l'épitaphe :

1 . . . . . .

VIXDVM TRANSCVRSIS ELYSIVM INGREDERIS
TER ROSA VIX FVERAT·TER SPICAE ET PAM-
[PINVS EX QVO
TRADITA GREGORIO FESTA IACES TVMVLO
ANNI VOTA SIMVL HEHEV QVAM PARVA FVERVNT
HEV QVAM VITA BREVIS QVAM BREVE CO-
[NIVGIVM
AETAS SOLA MINOR NAM CETERA MAXIMA
[FESTAE
ADFECTVS PIETAS FORMA PVDICITIA

2. . . . . .

ANGELICAE LEGIS D*octa dicata deo*
HIC IACET HOC SVPERI*s placitum est·huc ibimus et nos*
SIT MODO SANCTA*fides sit pia credulitas*
FESTA DECVS NOSTRV*m certe veniemus in unum*
SI MIHI VITA PROBA *si tibi cura mei est*
AT TV SANCTARVM M*oderator summe animarum*
FAC RATA QVAE CV*pimus fac cita que volumus*

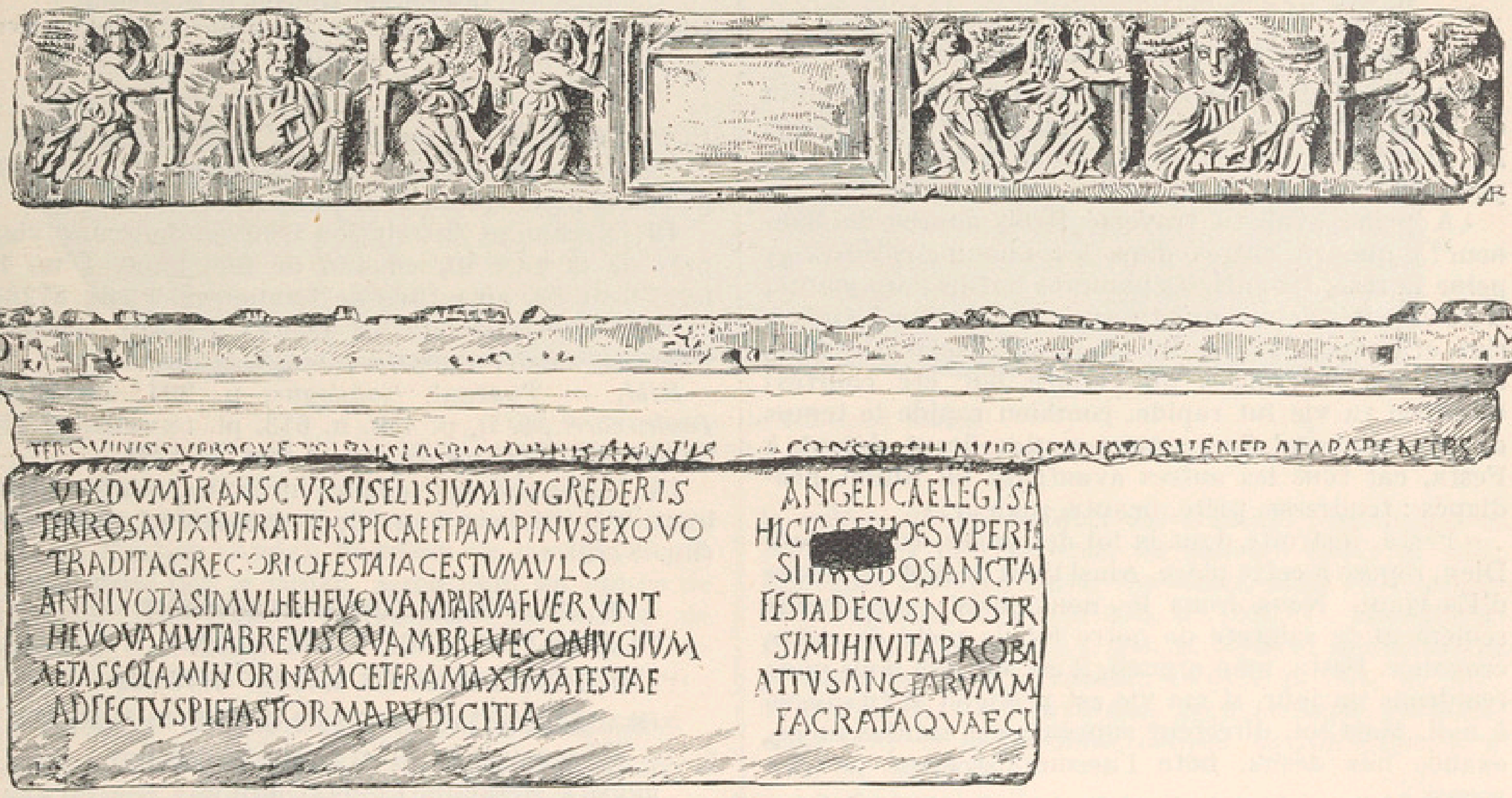

8727. — Sarcophage de Festa.
D'après *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*, t. II, 1892, pl. I.

Voici la restitution et la traduction de ces distiques :

. . . . . .

Vixdum transcursis, Elysium ingrederis.
Ter rosa vix fuerat, ter spicæ et pampinus, ex quo
Tradita Gregorio, Festa, jaces tumulo.
Anni vota simul (heheu), quam parva fuerunt!
Heu! quam vita brevis! quam breve conjugium!
Ætas sola minor, nam cetera maxima Festæ;
Adfectus, pietas, forma, pudicitia.

[1] Encastré dans la muraille de la chapelle du Sauveur au palais de la Vicomté (Garrigues). — [2] Dans la cour du médecin Pech (Tournal).

. . . . . .

Angelicæ legis docta, dicata Deo,
Hic jacet! Hoc superis placitum est! Huc ibimus et nos
Sit modo sancta fides, sit pia credulitas.
Festa, decus nostrum, certe veniemus in unum
Si mihi vita proba, si tibi cura mei est
At tu, sanctarum moderator summe animarum,
Fac rata quæ cupimus, fac cita quæ volumus

On en était là, lorsque, en 1892, F.-P. Thiers, au cours d'un travail sur l'établissement du christianisme à Narbonne, entreprit l'examen d'une tablette sculptée ayant appartenu jadis au couvercle d'un sarcophage chrétien du IVe siècle. Tournal, qui la mentionne sous le n. 523 de son *Catalogue*, dit avoir lu sur la tranche les sigles DM et, en arrière, sur l'amorce même du couvercle, une ligne d'inscription dont les lettres sont réduites à leur moitié supérieure. En effet, une ligne de caractères, séparée en deux parties égales, reparut, coïncidant avec les deux parties gravées sur la plaque qui débute par *vixdum*... et par *angelicæ*.... Le raccord des marbres s'opéra exactement, ainsi qu'on peut le voir par la fig. 8727. Il faut observer que la lecture sur le marbre offre bien moins de difficultés que sur l'épreuve photographique. Les caractères cursifs, chevauchant à tort et à travers, peuvent être interprétés différemment, mais la métrique, généralement correcte, a permis quelques corrections et surtout nous avons maintenant les vers 1 et 9 :

Ter quinis supraque tribus, lacrimabilis annis

. . . . . .

Concors illa viro, sanctos venerata parentes

Quant à l'attribution de ce poème à saint Paulin de Nole, c'est une conjecture qui paraît négligeable. La disposition de l'épitaphe nous montre qu'on ne pouvait la lire qu'en passant derrière la tombe.

« A peine avais-tu traversé [trois années de bonheur?] que tu entres dans les Champs-Élysées. A peine la rose, les épis, les pampres ont-ils paru pour la troisième fois depuis que tu avais été confiée à Grégorius, et te voilà, Festa, dans la tombe. Hélas! Combien toutes les espérances de l'année ont été courtes! Combien ta vie fut rapide, combien rapide le temps de ton mariage! Les années seules firent défaut à Festa, car tous les autres avantages lui furent prodigués : tendresse, piété, beauté, pudeur. »

« Festa, instruite dans la loi des anges, consacrée à Dieu, repose à cette place. Ainsi l'ont décidé les ordres d'En-Haut. Nous irons là, nous aussi; conservons seulement la sainteté de notre foi, la piété de notre croyance. Festa, mon orgueil, il est sûr que nous nous réunirons un jour, si ma vie est probe et si tu songes à moi. Mais toi, directeur suprême des saintes âmes, exauce nos désirs, hâte l'accomplissement de nos vœux. »

Lebègue place cette épitaphe au IVe siècle, Le Blant au commencement du Ve. L'auteur de ce petit poème a des façons de dire qui se rattachent à la littérature païenne.

Ce poème était évidemment plus étendu et la pierre a été entaillée pour quelque usage pratique; elle mesure encore 0 m. 46 en hauteur sur 1 m. 50 en largeur; un trou rectangulaire fut pratiqué dans la seconde inscription où le mot *iacet* a été suppléé par la copie de Rainouard.

Bibl. — De Guilhermy, *Rapport sur une communication de M. Tournal*, dans *Revue des soc. savantes*, IVe sér., t. III, 1866, p. 457; Tournal, *ibid.*, t. IV, p. 481; Alf. Ramé, *Inscriptions chrétiennes du IVe au VIIe siècle*, dans *ibid.*, VIe sér., t. I, 1874, p. 592; Alb. Lebègue, *Trois inscriptions inédites de Narbonne*, dans *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, t. IV, 1882, p. 208-209; *Inscr. chrét. Narbonne*, t. XV, p. 374, n. 1276; Le Blant, *Nouveau recueil*, 1892, p. 357, n. 311; Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5350; il mentionne une copie complète dans le ms. de Garrigues (fol. 245) qui appartient au duc de Devonshire; cf. Edw. Barry, *Sur une inscription chrétienne en vers trouvée à Narbonne*, dans *Mémoires de l'Acad. de Toulouse*, VIe sér., t. III, 1865, p. 516;

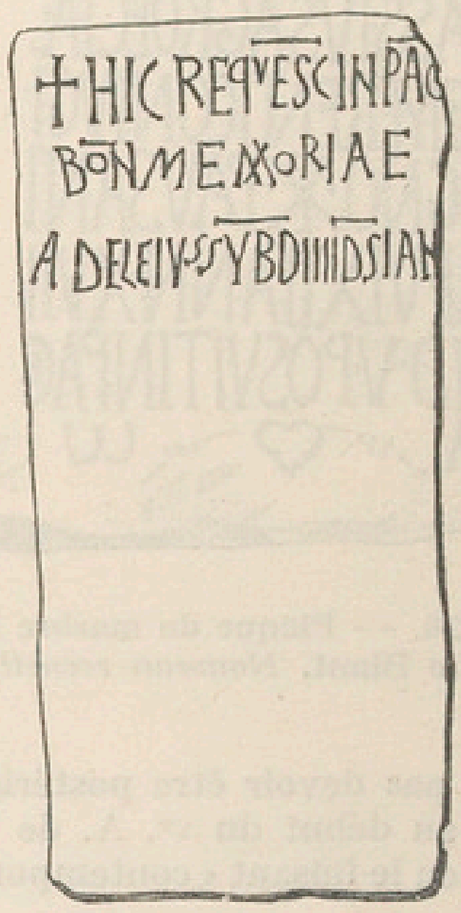

8728. — Inscription trouvée à Narbonne.
D'après Ed. Le Blant, *Inscript. chrétienne*, t. II, pl. LXXVIII, n. 470.

F.-P. Thiers, *Le sarcophage de Festa*, dans *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*, t. II, 1892, p. 282-300; cf. *ibid.*, t. I, p. 44-48.

13. Narbonne, inscription trouvée dans une vigne près de la gare du chemin de fer; haut. 1 m. 17, larg. 0 m. 51, au musée de Lamourguier (fig. 8728) :

†Hic requ(i)esc(it) in pac(e) bon(æ) memoriæ Adelfius, subd(iaconus)? III id(u)s januarii.

Bibl. — Tournal, *Catalogue*, p. 204; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 459, n. 613, pl. LXXVIII, n. 470; Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5346.

14. Narbonne, provenance inconnue, marbre blanc, haut. 0 m. 64, larg. 0 m. 82, au musée de Lamourguier (fig. 8729) :

IN HOC TVMOLO CONDITA REQVIISCIT
IN PACE VENERANDE RECORDATIONIS
DEO SACRATA MARIA HABBAT STVDENS
IN DIEBVS VITAE SVAE SCIS OPERIB·IN MANDATIS
DI PERSISTENS IN ELEMOSINIS OMNINO
PRVMTA MEMORIIS ET ORATIONIBVS
SCRM VALDE DEVOTAS REGOLAS MONAS
TIRII INSTANTISSIME OBSERVANS
VIXIT IN VIRGINITATE. . . . . .
oBIIT SVB DIE K. . IVNI. . . . . .

« Ensevelie dans ce tombeau, repose en paix, d'heureuse mémoire, l'abbesse Marie consacrée à Dieu, s'appliquant pendant sa vie aux œuvres saintes, s'attachant aux commandements de Dieu, prompte à l'aumône, à l'intercession et à la prière des saints, pratiquant très étroitement les saintes règles du monastère. Elle vécut vierge... mourut le jour des calendes de juin... »

L'âge de la formule initiale et le contexte de l'inscription peuvent en révéler l'époque. Elle appartient incontestablement à la fin du Ve ou au début du VIe siècle; on lit des éloges analogues dans les épitaphes de ce temps. C'est à peu près en ces termes que Grégoire

de Tours fait l'éloge de saint Cloud [1], de sainte Clotilde [2], de sainte Géorgie [3], de saint Nicétius [4] et de l'abbé Martius [5]. Les mots *in diebus vitæ suæ* sont une réminiscence biblique; la formule *Deo sacrata* servait à désigner les nonnes dont le vœu était complet. O. Hirschfeld croit ce texte moins ancien.

Bibl. — De Guilhermy, dans *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 201; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 461, n. 615, pl. LXXXVII, n. 515; Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5352; *Dictionn.*, t. I, col. 1316, fig. 308.

15. Environs de Narbonne, inscription mentionnant l'érection d'un sanctuaire. Trouvée dans la

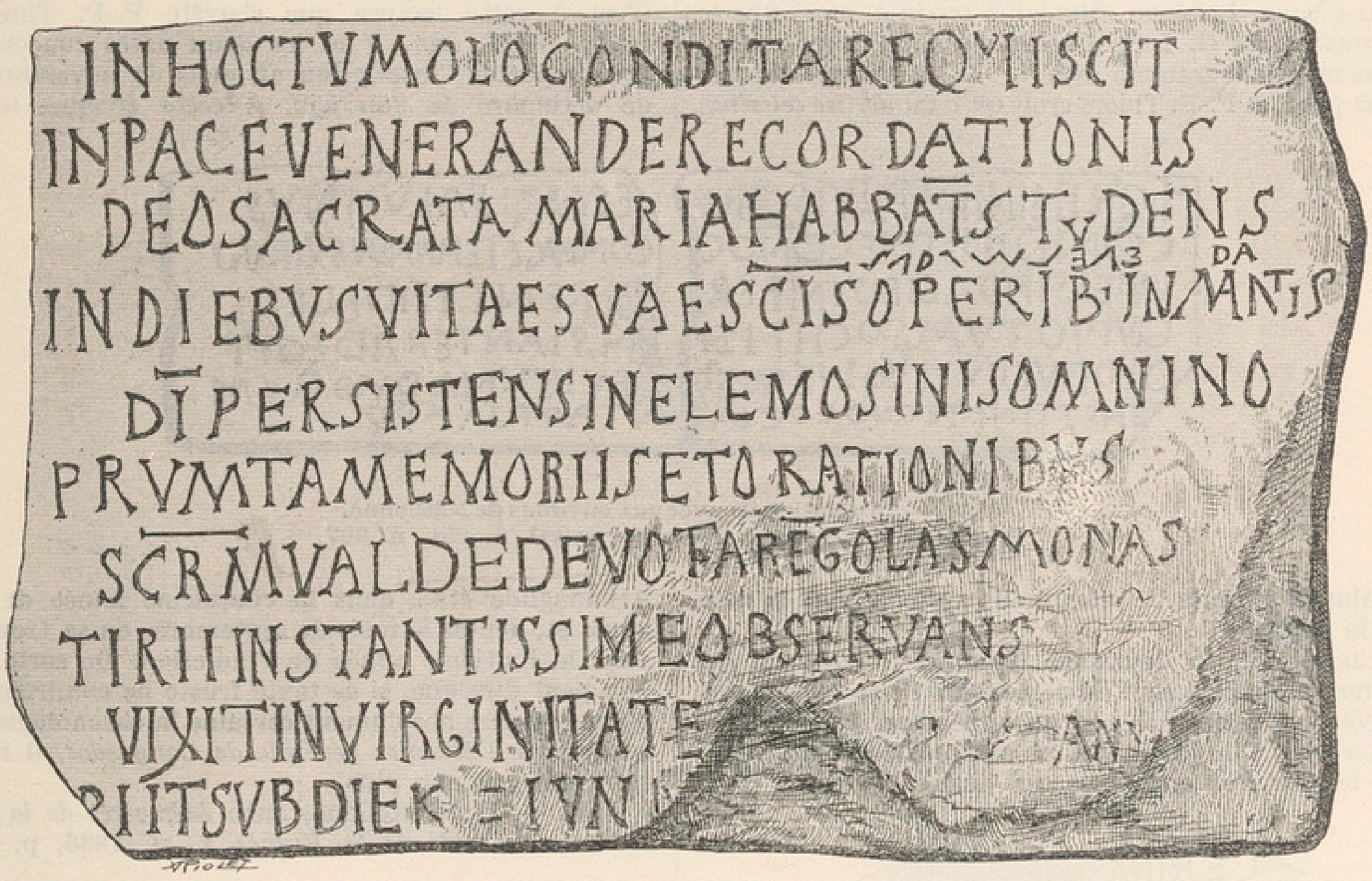

8729. — Épitaphe de l'abbesse Marie.
D'après Ed. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, pl. LXXXVII, n. 515.

chapelle du château de Gléon (comm. de Villesèque, cant. de Durban, Aude). Bandeau de marbre, étroit et long, brisé par le milieu. Appartient au musée de Narbonne (Le Blant); estampage au musée de Narbonne (Lebègue), conservée au village des Corbières (Berthomieu dit : à Hirschfeld)? (fig. 8730) :

+ CRIMINIBˢ MVLTIS OPRIS/////S PECCATIS ALVMNVS
CONDIDIT HEC DNO CVM CONIVGE TEMPLA DIVSVIRVS
VVILIESINDA SIBI SEMPER COHERENTE FIDELE
QVI VOTVM SOCII FIERI CONSTANTER ADECIT
QVOD VOLVIT VOLVERE SED /////EFVIT VNA DVORVM
MENS ET IN ETERNO LOCAVERVNT ATRIA XPO

Criminib(u)s mullis op(p)r [e]s [su]s, peecatis alumnus
Condidit h(a)ec D(omi)no cum coniuge templa Dius virus
Wiliesinda sibi semper coh(a)erente fidele,
Qui volum socii fieri constanter adegit.
Quod voluit voluere, sed [d]efuit una duorum
Mens, et in (a)eterno locaverunt atria Chr(ist)o.

« Sous le poids de crimes nombreux, enfant du péché, Diusvirus a fondé ce temple pour le Seigneur, avec sa femme Wiliesinda, qui lui fut toujours fidèle même, dans *Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 24 janvier 1867, p. 443; Lebègue, *Inscript. chrét. Narbonne*, dans *Hist. génér. de Languedoc*, t. XV, p. 376, n. 1280; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5349 et *additamenta*, p. 856; Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 351, n. 307; F.-P. Thiers, *Une excursion dans la haute Corbière*, dans *Bull. de la Commiss. archéol. de Narbonne*, t. I, 1891, p. 306-318.

16. Inscription de provenance inconnue, donnée par un maçon au chanoine Jérôme Lafont, qui habitait probablement dans la maison où, en 1876, on a trouvé un fragment assez important de la même inscription. Comme cette maison, située rue Rouget-de-l'Isle, n. 10, est peu éloignée de l'ancien cimetière Saint-Félix, qui a fourni bon nombre d'inscriptions funéraires de l'époque wisigothique, on peut bien supposer qu'elle en provient. D'ailleurs, d'après le texte, ce marbre était placé devant la porte d'une église, laquelle ne peut être que l'église Saint-Félix, paroisse des rois wisigoths et la seule église arienne de Narbonne. Au musée de Lamourguier.

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. XVIII : *Bonis operibus insistens.* — [2] Id., *ibid.*, *Assidua eleemosinis.* — [3] Id., *De gloria confess.*, c. XXXIV : *Quotidie autem jejuniis et orationibus insistebat.* — [4] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, l. VIII, c. III : *In eleemosinis valde devotus.* — [5] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, *ibid.*, l. XIV, c. I : *largus in eleemosinis, promptus in vigiliis, in orationibus valde devotus.*

Le dessin de Jérôme Lafont, rapproché de l'estampage pris par Berthomieu et publiés tous les deux par Ed. Le Blant, permettent de rétablir le texte (fig. 8731-8732) de façon presque certaine grâce aux conjectures de F.-P. Thiers.

Voici ce qui ne saurait être contesté :

CERINA
ERATA LIMINA PO
IVT MEREAR POSIVA REGNA TV
DECEMB INDICT IIII ANN V
DI NI ATHANAGILDI REGIS

Le graveur a multiplié les monogrammes et les ligatures, ce qui a égaré quelques interprètes. Le Blant a lu *Cerina*, Lebègue a imaginé *cer-in-a*, alors que le manuscrit de G. Lafont donne *clirina*, le premier *i* formant monogramme avec *l*, sur la traverse duquel il est posé, et F.-P. Thiers croit qu'il fallait lire *celerina*, diminutif féminin de *celer;* nous aurions ainsi le nom de la défunte.

En tête de la deuxième ligne on lit *erata* et un monogramme : dans l'évasement de l'*r* se trouve une traverse d'*a* brisée avec un appendice filiforme; la leçon *erata* s'impose donc. Le complément *ven* contredit les lectures anciennes qui donnent *nreserta* qu'il faut lire *nreserata*, ce qui s'applique à *limina* qu'on complète naturellement... *limina portæ*.

La troisième ligne commence par un *i* qui pourrait bien n'être que le dernier jambage d'un *m* dont F.-P. Thiers fait la fin du mot [*cæloru*]*m*, on lirait ensuite *ut merear* puis le mot *posiva* estropié par le lapicide qui devait écrire *positiva* et enfin *tu* que les uns on lu *tù*, *tua*, *tuæ; va* et *væ*, de sorte que Thiers a bien le droit de dire : « Je lis très nettement *tueri* » et il aboutit à ce distique fort acceptable :

Intueor hinc in reserata limina portæ
Cælorum ut merear posi [*ti*]*va regna tueri.*

La fin de l'inscription est en prose et doit se lire, à quelques variantes près : *Obiit in die... decembres, indictione... II, anno V regni domini nostri Athanagildi regis.*

Tous les transcripteurs de l'inscription ont lu *indict. IIII, ann. V*, soit la cinquième année du règne d'Athanagilde et la quatrième année de l'indiction romaine. Or, Ed. Le Blant fait remarquer que « la IVe indiction correspond à la fin de 555. Athanagilde se révolta contre Agila en 552 et fut proclamé roi en 554; même en comptant les années de son règne à dater de sa rébellion, la Ve ne pourrait donc répondre à l'indiction énoncée ». Vérification faite, il peut y avoir eu *indict. IIII*, mais on ne lit que *..II* où on pourrait voir *XII* et plus probablement *VIII*. C'est à cette lecture que s'arrête F.-P. Thiers : *indict. VIII, ann. V* et les deux dates concordent pour reporter l'inscription au mois de novembre ou de décembre de l'an 559. A cette époque, le roi Athanagilde était dans la cinquième année de son règne et, depuis le mois de septembre, on se trouvait dans la huitième année de l'indiction. De sorte que l'on peut dire que, si ce texte fruste ne confirme pas d'une manière absolument certaine la chronologie des auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, il ne la contredit pas non plus.

8730. — Inscription trouvée aux environs de Narbonne.
D'après Ed. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 351, n. 307.

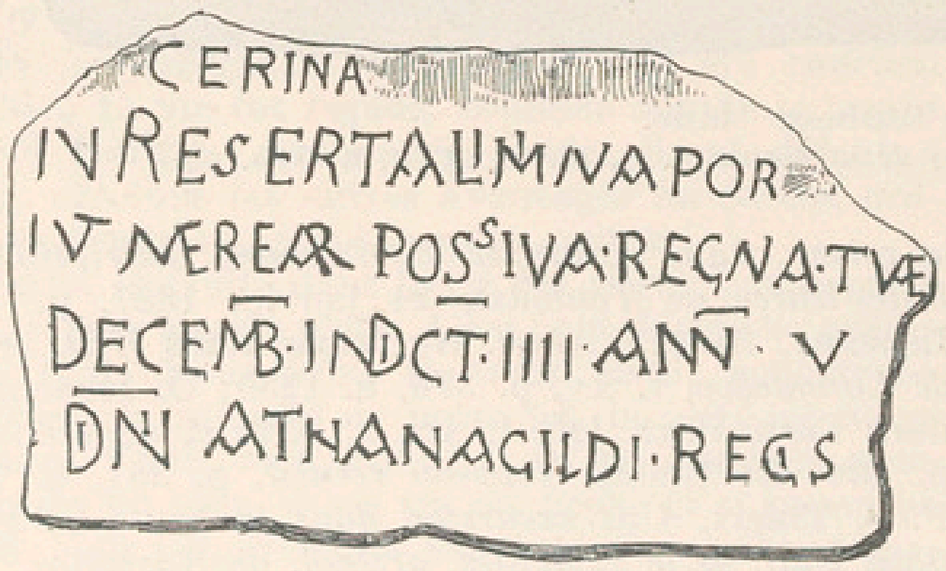

8731. — Inscription de provenance inconnue, dessin de Jérôme Lafont.
D'après Ed. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, pl. LXXX, n. 484.

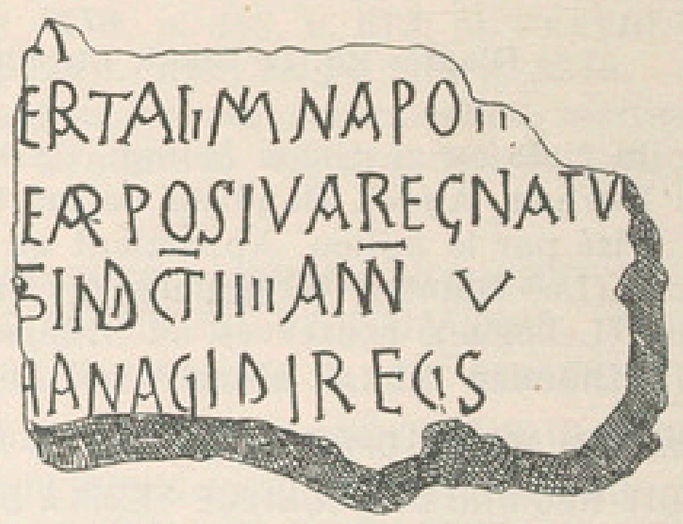

8732. — Inscription de provenance inconnue, estampage de Berthomieu.
D'après Ed. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 367, n. 320.

Bibl. — De Castellane, dans *Mémoires de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, 1836, p. 396, pl. XIX, n. 1; Ed. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle*, in-4°, t. II, Paris, 1865, n. 620, pl. CDLXXXIV; Berthomieu, dans *Bulletin de la Comm. archéol. de l'arrond. de Narbonne*, t. I, 1876-1877, p. 558-559; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscript. lat.*, t. XII, n. 5343; Alb. Lebègue, *Épigraphie de Narbonne*, dans *Hist. gén. de Languedoc*, 3e édit., t. XV, n. 1287; Ed. Le Blant, *Nouveau recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, 1892, p. 367, n. 320; F.-P. Thiers, *Sur une inscription chrétienne du VIe siècle*, dans *Bulletin de la Comm. archéol. de Narbonne*, t. III, 1894, p. 402-412.

17-18. Environs de Narbonne, inscription trouvée

dans la chapelle du château de Gléon-Baudeau, de marbre étroit et long dont une moitié a disparu (fig. 8733), long. 0 m. 64, larg. 0 m. 35 :

+ PANDITVR HIC ADI . . . . . .
ET DOMVS ETHERI . . . . . .
IN QVA IVGIS SVPERI L . . . . . .
. ERAGI OSSA IACET O. . . . . .
. .C XPS POPVLIS CVNCTIS. . . .
. . .C VIA SIDEREA GRADITVR . .

Panditur hic adi [*tus*].....
Et domus (A)etheri [*æ*]*?*.....
In qua jugis superi l [*audes*]*?*.....
.eragi ossa jacet o.....
[*Ha*]*c Chr(istu)s populis cunctis*.....
[*Ha*]*c via siderea graditur*.....

On ne peut remplacer avec certitude les mots qui manquent, mais le sens en est clair. Il s'agit d'un tombeau placé à l'entrée d'un sanctuaire. Était-ce le tombeau du fondateur?

Le texte est d'une époque assez basse, si l'on en juge par la présence de la croix gravée en tête de la première ligne; de tous les symboles chrétiens, la croix est celui qui fut employé le dernier. Un fait digne de remarque et qu'on peut dire presque unique, car parmi les marbres opisthographes chrétiens on ne rencontre que des épitaphes gravées au revers d'autres épitaphes, ici l'inscription monumentale brisée a été retournée et, sans qu'on ait pris soin d'équarrir et de dresser le marbre, on a gravé au revers; cette face est légèrement concave (fig. 8734) :

HIC REQVIISCE *t*
*i*N PACE BENEME
AE TIANASTA
*s*VB DIAE III TERCIVM
*k*AL MAIAS INDIC*tione*
*d*ECEMA ANNO
*se*XTO ☩

Hic requiesce [*t i*]*n pace bene memo* [*ri*]*æ eti? Anasta* [*sius* ou *sia*] [*s*] *ub diæ III tertium* [*k*]*al(endas) maias, indic(tione)* [*d*] *cena anno* [*se*]*xto.*

« Ici repose en paix, de vertueuse mémoire et i[nnocente?] Anastase (ou Anastasie) [morte] trois jours avant les calendes de mai, la dixième indiction, la sixième année. »

Le texte est mal gravé, la syllabe *mo* du mot *memoriæ* est en surcharge, les lettres ETIA ont été interprétées par Lebègue *et i(nnocens)*; c'est une conjecture peu soutenable (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INNOCENT); Le Blant a imaginé le nom propre *Tianasta* ou *Etianasta*; il a été mal inspiré; on peut seulement hésiter à lire *Anastasius* ou *Anastasia*. Le lapicide en gravant *indic* voulait mettre *in pace;* il s'est corrigé. La mention finale : *anno sexto* désigne un règne; or, parmi le nombre des princes wisigothiques qui régnèrent sur la contrée, il ne s'en trouve que deux qui aient régné au moins six ans, ce sont Euric, monté sur le trône en 466, et qui, le 29 avril 472, quand s'écoulait la dixième indiction, pouvait être parvenu à l'année sixième de son règne [1]; Récarède, qui le 29 avril 592, Xe indiction, datait peut-être aussi de son gouvernement [2]. Mais nous ignorons le jour de l'avènement de ces deux princes; en ce qui touche Euric, nous n'avons pas de données précises et, pour Récarède, nous savons par le IIIe concile de Tolède, qu'au 8 mai 592 (Xe indiction) il était parvenu à la septième année de son règne [3], mais rien n'établit que neuf jours auparavant, le 29 avril, date de notre légende, il fût déjà dans la même période. L'indécision persiste donc entre Euric et Récarède, c'est-à-dire entre les années 472 et 592. Lebègue se prononce, avec doute, pour Récarède; Le Blant semble plutôt incliner pour Euric. La présence du monogramme cruciforme, qui figure pour la dernière fois sur les marbres datés en 540, porterait à se prononcer pour la date la plus ancienne. Le fait de l'emploi d'une inscription dédicatoire d'église pour une destination privée était, dans les idées du temps, une sorte de profanation. On lit dans le *Pénitentiel* de Théodore : *Ligna ecclesiæ non debent ad aliud opus jungi, nisi ad ecclesiam aliam... in laicata opera non debent procedere* [4]. Comment en est-on venu à utiliser ce débris, c'est ce qui montre le grand intérêt d'une légende épigraphique pour illustrer un texte historique.

Il est, en effet, dit Ed. Le Blant, dans l'histoire de la Wisigothie, un temps où le sol fut jonché de débris de sanctuaires. Sous le règne d'Euric, prince arien,

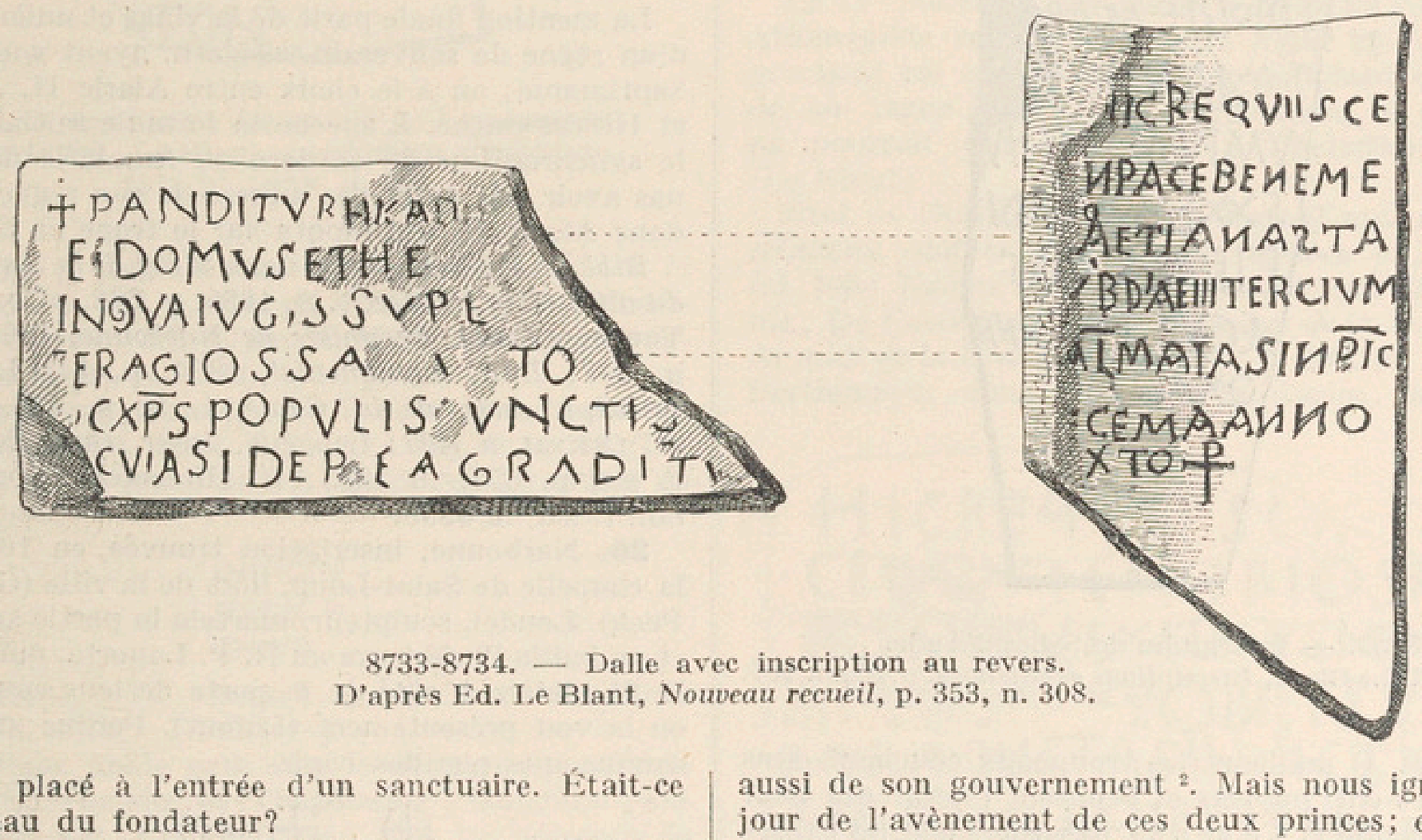

8733-8734. — Dalle avec inscription au revers.
D'après Ed. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 353, n. 308.

[1] Vaissete, *Hist. génér. de Languedoc*, t. I, p. 665 et 661. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 677. — [3] L'en-tête de ce concile nous apprend que le 8 mai 589, Récarède datait de la quatrième année de son règne. — [4] *Pœnitentiale Theodori*, l. II, n. 3, dans Wasserschleben, *Die Bussordnungen*, p. 201; cf. p. 146 et 346; on peut comparer utilement les textes du *Pœnitentiale Theodori*, des *Capitula Dacheriana*, c. XVII, et le *Pœnitentiale pseudo Egberti additam.*, n. 16.

qui semblait plutôt, suivant le mot de Sidoine Apollinaire, chef de sa secte que roi de sa nation, l'Église catholique fut dans le deuil. Des évêques étaient violemment arrachés de leurs sièges. Sidoine écrivait à Basile [1] : « Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Gabale, Eauze, Bazas, Comminges, Auch et d'autres villes en plus grand nombre, dont les évêques sont morts, n'en ont point reçu de nouveaux. Les vides du clergé inférieur ne peuvent être remplis en leur absence, et le désastre spirituel s'étend au loin. Dans les diocèses et les paroisses, tout périt. Les toits des églises s'effondrent, les portes sont arrachées de leurs gonds, l'entrée des basiliques est obstruée de ronces

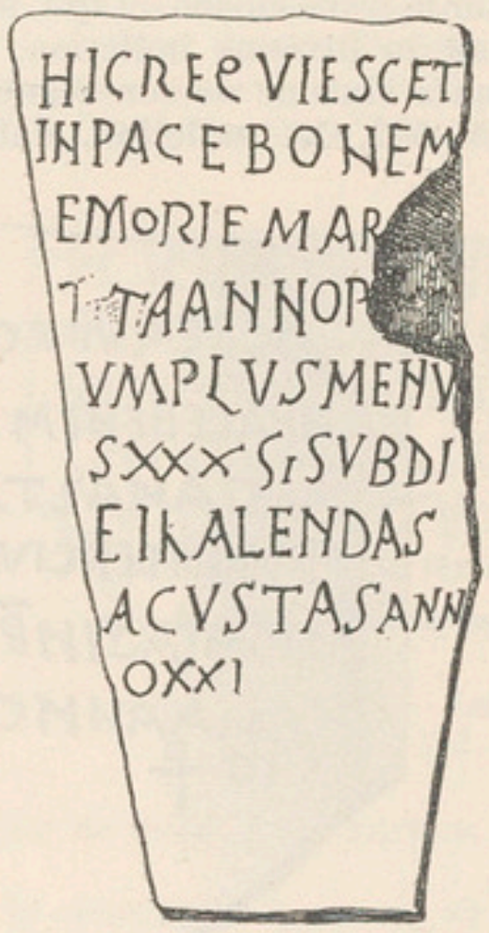

8735. — Inscription de Salles-d'Aude.
D'après Ed. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes*, p. 82, n. 497.

et d'épines. O malheur, les troupeaux couchent dans les porches entr'ouverts et broutent l'herbe qui croît autour des autels. Ce ne sont pas seulement les églises des campagnes qu'affligent l'abandon et le délaissement, les réunions des fidèles deviennent rares dans les sanctuaires des villes. » Devant notre marbre brisé presque aussitôt que mis en place, ramassé comme un vil débris pour recevoir une vulgaire épitaphe, je ne puis me défendre, poursuit Ed. Le Blant, de songer au tableau que trace Sidoine de la dévastation des églises catholiques, et de penser que ce fragment a pu être tiré des ruines que l'intolérance des ariens accumula, au Ve siècle, dans le sud-ouest de la Gaule.

Je dois, dit-il encore [2], pour ne rien oublier, noter ici qu'au début du règne de Récarède, en 587, Narbonne vit un soulèvement des ariens contre le roi nouvellement converti et qu'un grand nombre de catholiques furent massacrés alors. On pourrait donc penser que la destruction de notre dédicace date de cette époque. Mais dans le texte de Paul de Mérida [3], qui raconte le fait avec le plus de détails, rien n'indique que les sanctuaires n'ont souffert, dans cette sédition, de dommages semblables à ceux dont parle Sidoine Apollinaire.

Bibl. — Ed. Le Blant, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1er août 1866, p. 125; Edw. Barry, dans *Mémoires de l'Acad. des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, VIe sér., t. v, 1867, p. 445; Alf. Ramé, dans *Rev. des Soc. savantes des départements*, VIe sér., t. i, 1875, p. 597; A. Lebègue, *Inscript. chrét. Narbonne*, dans *Hist. gén. de Languedoc*, t. xv, p. 376, n. 1281; O. Hirschfeld, dans *Corpus inscriptionum latinarum*, t. xii, n. 5347; Ed. Le Blant *Nouveau recueil des inscr. chrét. de la Gaule*, p. 353-355, n. 308-309; F.-P. Thiers, *Une excursion dans la haute Corbière*, dans *Bull. de la Comm. archéol. de Narbonne*, t. i, 1891, p. 306-318.

19. Narbonne, inscription trouvée à Salles-d'Aude, marbre blanc, au musée de Lamourguier; haut. 0 m. 71, larg. 0 m. 355 (fig. 8735) :

Hic requiescet in pace bone memorie Martina annorum plus menus XXXVI[I]? sub die I kalendas agustas, anno XXI....

« Ici repose en paix, d'heureuse mémoire, Martina, âgée d'environ trente-sept ans; elle mourut le 1er des calendes d'août, la vingt et unième année... »

D'après Le Blant c'est *Marta* et le lapicide a tracé quatre fois la lettre T avant de l'entailler dans le marbre; d'après Lebègue, il faut lire *Martina;* d'après Hirschfeld, *Martina? Sub die I kalendas* est une formule peu ordinaire.

La mention finale parle de la vingt et unième année d'un règne de souverain wisigoth, ayant gouverné la Septimanie; on a le choix entre Alaric II, Amalaric et Recceswinthe. L'âge de la formule initiale exclut le synchronisme de ce dernier; Amalaric ne semble pas avoir fait dater des années de son règne, il reste donc Alaric II, qui monta sur le trône en 584.

Bibl. — De Castellane, dans *Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. ii, 1835, p. 388, pl. xx, n. 17; Tournal, *Catal. du musée de Narbonne*, 1864, p. 46, n. 197; *Bull. monumental*, 1864, p. 84; Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. ii, p. 458, n. 612, pl. lxxxii, n. 497; Lebègue, *Inscr. chrét. Narbonne*, t. xv, p. 377, n. 1283; O. Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 5353.

20. Narbonne, inscription trouvée, en 1608, dans la chapelle de Saint-Loup, hors de la ville (Garrigues, Pech). Laudel, sculpteur, martela la partie supérieure et en bailla l'inférieure au R. P. Laporte, minime, qui la fit mettre à côté de la porte de leur couvent, où on la voit présentement (Lafont). Perdue; n'est plus connue que par des copies :

⊕ ⊕ ⊕
HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE ME
MORIE PALENOPE
QVI VIXIT PLVS
MENVS ANNVS
\OBIIT · V
X KAL MARTIAS
INDIC · QVARTA
ANN X REGN DOm
NOS· TEVDEREci

Hic requiescit in pace bon(a)e memori(a)e Palenope qui vixit plus menus annus L? Obiit [sub die] X kal(endas) ma(r)tias indic(tione) quarta, ann(o) X regn(um) do(mini) nos(tri) Teudere.

« Ici repose en paix, d'heureuse mémoire, Palenope, qui vécut environ cinquante ans et mourut le x des calendes de mars, IVe indiction, la dixième année du règne de notre maître Theudis (20 février 541).

Bibl. — Garrigues, ms. du duc de Devonshire, fol. 135 = Narb., fol. 80; Burmann, ms. de Leyde, *II*, p. 102; Bibl. nat., fonds Baluze, armoire III, paq. 3, n. 4, fol. 78 (mémoire des pierres sur lesquelles il y a des inscriptions de sainct Rustique); Bibl. nat., ms. *lat. suppl. 1477*, fol. 25, n. 82 *(inscriptiones antiquæ a D. Peche majoris ecclesiæ Narbonensis canonico*

[1] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. VII, ép. v. — [2] Ed. Le Blant, *Nouv. recueil*, p. 356. — [3] *Liber de vita et miraculis Patrum Emeritensium*, c. xix.

collectæ); Grégoire de Tours, *Opera*, éd. Ruinart, col. 1389; Nassare, *Polygrafia española*, fol. XVIII; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1919, n. 10; Vaissete, *Hist. génér. de Languedoc*, t. I, p. 669, col. 1, preuves, pl. III, n. 7; Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 694, pl. XXVII, 10.2; S. Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 99; De Castellane, dans *Mémoires de la Soc. archéol. du midi de la France*,

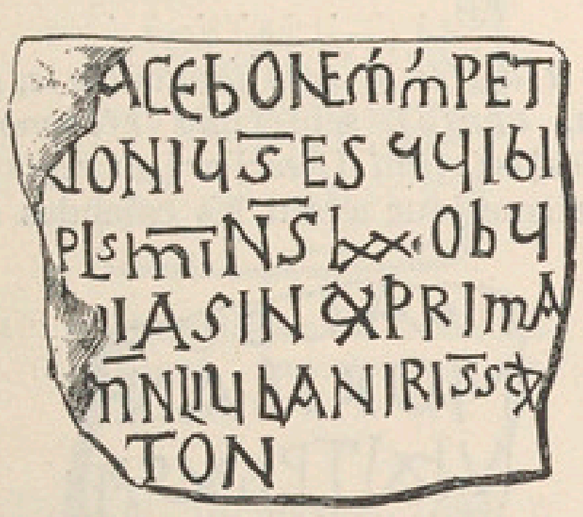

8736. — Inscription du musée de Lamourguier. D'après Ed. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes*, t. II, pl. LXXX, n. 488.

t. II, 1835, p. 140-141; Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 462, n. 616, pl. LXXXV, n. 507; Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5341; Lebègue, *Inscr. chrét. Narbonne*, n. 1284.

21. Narbonne, trouvée près de la station du chemin de fer; fragment, haut. 0 m. 12, larg. 0 m. 12 (Lebègue), 0 m. 15 sur 0 m. 15 (Le Blant) au musée de Lamourguier :

INDIC̄ V
REGN̄ D
THIVD

....indic(tione) V? [anno]... regn(um) d(omini) [nostri] d(omini) Thiud[ere].

La syllabe finale peut être le début des noms de Théodoric, Theudis et Theudiscle; l'indiction peut être la Ve, VIe, VIIe, VIIIe ou IXe. La présence de ce mode de supputation permet d'écarter le nom de Théodoric II, qui régna de 453 à 466. Comme le règne de Theudiscle s'écoula entre la XIe et la XVIe indiction, il faut écarter son nom, reste Theudis, roi de 531 à 548, sous lequel les indictions Ve à IXe correspondent aux années 541 à 546.

Bibl. — Tournal, *Catalogue*, p. 49, n. 203; *Bull. monumental*, 1864, p. 85; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 475, n. 620 *b*, pl. LXXX, n. 487; Lebègue, *op. cit.*, n. 1285; Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5342.

22. Narbonne, trouvée à Mandourel, près de Durban. Inscription très grossièrement dessinée à la pointe, haut. 0 m. 52, larg. 0 m. 21; lecture fort difficile. Au musée de Lamourguier :

A DEO ONOR
AMEN
TRASEMV
DVS PBRS
RTHOD

A Deo onor. Amen, Trasemu[n]dus p(res)b(ite)r(u)s, r(ege) Thod(ere).

« Tout honneur vient de Dieu. Ainsi soit-il. Trasemundus prêtre, sous le règne de Theudis. »

Les quatre premières lignes ont été lues par Puiggari, la dernière par Saulcy. On lit sur le petit côté, en caractères qui paraissent plus modernes : ARIV. Une croix pattée est gravée dans la partie supérieure.

Bibl. — Lebègue, *Inscr. chrét. Narbonne*, n. 1286.

23. Narbonne, trouvée dans l'intérieur de la ville, au musée de Lamourguier :

I
ERTA LIMNA POR
EAR POSIVA REGNATV
INDICT IIII ANNV
IANAGLDI REGIS

.....cer in a.....
...reserta?? limina por(ta)
...i ut merear possiva?? regna tuæ.
[Obiit die... decemb(res)], indict(ione) IIII, ann(o) V [regnum gloriosissimi d(omin)i n(ostr)i Ath]anag(i)ldi regis.

« ...au seuil du ciel, la porte étant ouverte, pour que je mérite de posséder une place dans ton royaume. Il mourut le jour ... de décembre, IVe indiction, pendant la cinquième année du très glorieux règne de notre seigneur le roi Athanagilde. »

La IVe indiction correspond à la fin de l'année 555. Athanagilde se révolta contre Agila en 552 et fut proclamé roi en 554; même en comptant les années de son règne à dater de sa rébellion, la cinquième ne pourrait donc répondre à l'indiction énoncée (Le Blant).

Bibl. — Guillaume Lafont, *Recueil sans titre d'inscriptions, statues et bas-reliefs trouvés à Narbonne*, fol. 106; Jérôme Lafont, *Origine du nom de Septimanie*; De Castellane, dans *Mémoires de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, 1835, p. 396, pl. XIX, n. 1; Berthomieu, dans *Bull. de la Comm. archéol. de*

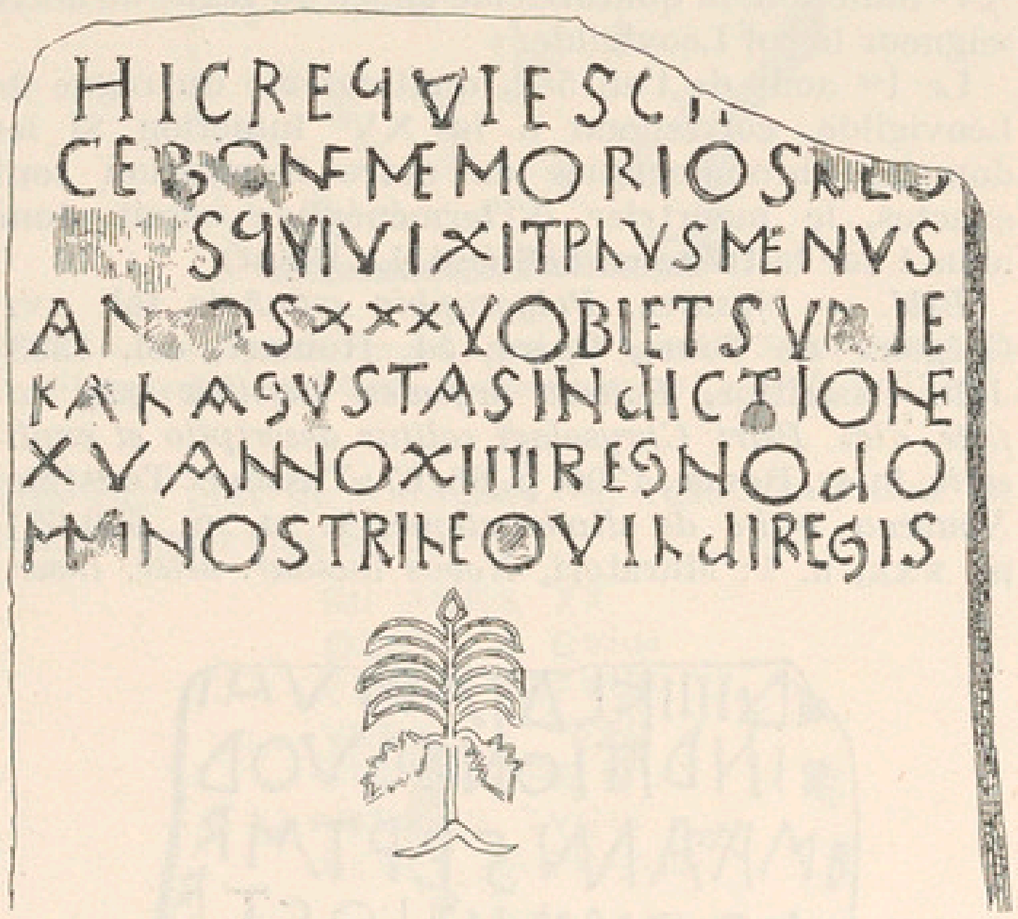

8737. — Inscription de l'église de Trouillas. D'après Ed. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 350, n. 306.

Narbonne, t. I, 1877, p. 558; Ed. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 474, n. 620, pl. LXXX, n. 484; Le même, *Nouveau recueil*, p. 367, n. 320; Lebègue, *Inscr. chrét. Narbonne*, n. 1287.

24. Narbonne; trouvée dans les fouilles de la station du chemin de fer, marbre blanc, haut. 0 m. 23, larg. 0 m. 23 (fig. 8736), au musée de Lamourguier :

Hic requiescit
*in p*ACE BONE MM PET
ALONIVSES QVI BI
*xit anni*SPLSMINS LXX OBV*it*
*iu*LIAS IND PRIMA
*anno...r...do*MN LIVBANI RIss
TON

[Hic requiescit in p]ace bon(a)e m(e)m(oriæ) Pet.... qui vi[xit] pl(u)s min(u)s LXX; obu[it kal.

iu]lias, ind(ictione) prima, [anno...r(egnum) do] m(ini) n(ostri) Liuban(i) reg(i)s... ton...

« Ici repose en paix, de vertueuse mémoire..., qui vécut environ soixante-dix ans et mourut le ... avant les calendes de juillet, Ire indiction, la ... année du règne de notre seigneur le roi Liuba... »

Le mois de juillet, Ire indiction, correspond à l'an 568, deuxième du règne de Liuba Ier.

Bibl. — *Bull. archéol. de l'Athenæun français*, t. II, 1856, p. 54; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 465, n. 616 *b*, pl. LXXX, n. 488; Tournal, *Catal.*, p. 43, n. 194; *Bull. monumental*, t. XXX, 1864, p. 82; Lebègue, *op. cit.*, n. 1288; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5344.

25. Environs de Narbonne, dans l'église de Trouillas, diocèse de Narbonne, 1769 (Séguier); Truilhas, au château de Pouzols, près Ginestas; haut. 1 m. 40, larg. 0 m. 93 (fig. 8737) :

HIC REQVIESCIT *in pa*
CE BONE MEMORIOS LEO
DaNuS QVI VIXIT PLVS MENVS
ANNOS XXXV OBIET SVB DIE
KAL AGVSTAS INDICTIONE
XV ANNO XIIII REGNO DO
MNI NOSTRI LEOVILDI REGIS

Hic requiescit in pace bone memorios Leodanus qui vixit plus menus annos XXXV, obiet sub die kalendas a(u)gustas, indictione XV, anno XIIII regno dom(i)ni nostri Leovi(gi)ldi regis.

« Ici repose en paix, de bonne mémoire, Leodanus, qui vécut environ trente-cinq ans, mourut le 1er août, XVe indiction, la quatorzième année du règne de notre seigneur le roi Léovigilde. »

Le 1er août de l'an 582, quatorzième du règne de Léovigilde, correspond à la XVe indiction. Si les données chronologiques de notre inscription sont exactes, le meurtrier d'Herménégilde serait donc monté sur le trône en 568 (Ed. Le Blant).

Bibl. — Nasarre, *Polygraphia española*, fol. XVI; Grégoire de Tours, *Opera*, éd. Ruinart, col. 1393; Joh. Pastritius, *Patenæ argenteæ mysticæ quæ utpote divi Petri Chrysologi colitur descriptio et explicatio*, in-4°, Romæ, 1706, p. 66, 67; Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 650-651, pl. XXX, n. 1; Muratori, *Novus thesaur. veter. inscr.*,

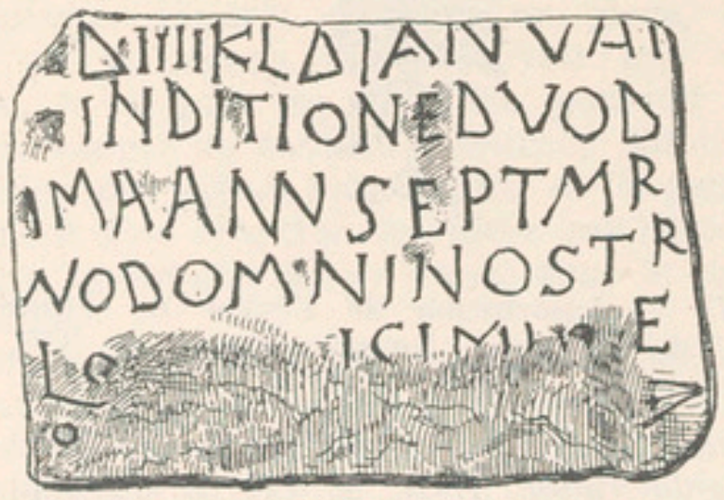

8738. — Inscription du musée de Lamourguier.
D'après Ed. Le Blant, *Inscript. chrétiennes*, t. II, pl. LXXXVII, n. 517.

p. 1919, n. 4; Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. I, p. 677; De Castellane, dans *Mémoires de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, 1835, p. 401; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 456, n. 611, pl. LXXXIV, n. 504; Lebègue, *op. cit.*, n. 1289; Mortala, dans *Bulletin de la Comm. archéol. de Narbonne*, t. I, 1877, p. 541; Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4312; Le Blant, *Nouv. recueil*, p. 350, n. 306.

26. Narbonne, bloc rectangulaire, inscription fruste, transformée après coup en tailloir de chapiteau romain; haut. 0 m. 35, larg. 0 m. 40 (Lebègue), haut. 0 m. 25, larg. 0 m. 23 (Le Blant); au musée de Lamourguier (fig. 8738) :

Δ·IIII KLΔ IANVAI
S INΔITIONE ΔVOΔ
IMA·ANN·SEPTM R
NO ΔOMNI·NOSTR
· · · ISIMI · · · ·
AR · · · · · · · ·

D(ie) IIII k(a)l(en)d (as) ianuar(ia)s, indi(c)tione duod(ec)ima, ann(o) sept(i)mo r(e)gno dom(i)ni nostr [i glorios] is(s)imi [Recc] ar [edi regis].

« Le quatrième jour avant les calendes de janvier,

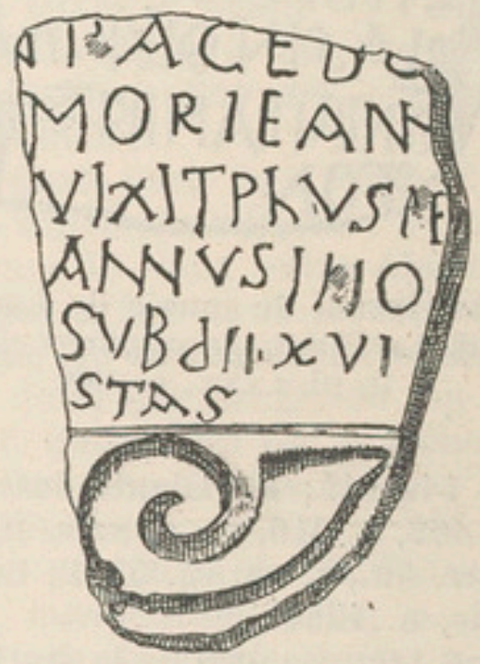

8739. — Inscription du musée de Lamourguier.
D'après Ed. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 357, n. 310.

XIIe indiction, septième année du règne de notre très glorieux seigneur le roi Récarède. »

Ed. Le Blant, qui a restitué et commenté cette inscription, fait remarquer qu'en admettant que les années du règne soient comptées à partir du 1er janvier et non du jour de l'avènement, le 29 décembre, XIIe indiction, peut s'appliquer exactement à la septième année du règne soit d'Éric, soit de Récarède (473 ou 593). La forme des lettres et l'emploi de *gloriosissimus* reportent à la dernière de ces dates.

Bibl. — Tournal, *Catalogue*, 1864, p. 48, n. 200; Ed. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 474, n. 620 *a*, pl. LXXXVII, n. 517; Lebègue, *op. cit.*, n. 1290.

27. Narbonne, provient probablement du cimetière situé au sud de la station du chemin de fer. Trouvée dans la cour de M. Figeac; haut. 0 m. 37, larg. 0 m. 40, au musée de Lamourguier.

Cette inscription a été figurée et commentée dans *Dictionn.*, t. VIII, col. 221-224, fig. 6385.

Narbonne, trouvée près de Saint-Félix (fig. 8739) :

IN ACE BO *ne me*
MORIE ANN
VIXIT PLVS IE
ANNVS III O*biit*
SVB d·XVI
STAS

...Hic requiescit in(p)ace bo[næ me]mori(a)e Ann...[qui] vixit plus me [nus] annus LII; o(biit) sub d(ie) XVI [kal(endas) augus] tas.

« Ici repose en paix, d'heureuse mémoire, Ann..., qui vécut environ cinquante-deux ans, mourut seize jours avant les calendes d'août.

Bibl. — Lebègue, *Inscr. chrét. Narbonne*, n. 1298; Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5348; Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 357, n. 310.

28. Narbonne, plaque de marbre blanc, haut, 0 m. 28, larg. 0 m. 32 (Le Blant); haut. 0 m. 22.

larg. 0 m. 28 (Lebègue), au musée de Lamourguier (fig. 8740) :

Hic requi[es] cit in pace bonæ memoriæ Julian(u)s qui vixit an(nos) pl(u)s m(inu)s LV obiet...

« Ici repose en paix, d'heureuse mémoire, Julianus, qui vécut environ cinquante-cinq ans. Il mourut... »

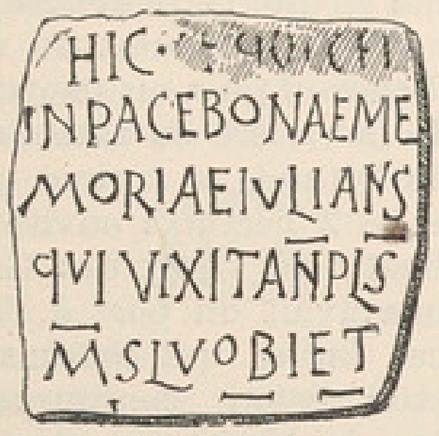

8740. — Inscription de Julianus.
D'après Ed. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes*, t. II, pl. LXXXVII, n. 516.

Bibl. — Tournal, *Catalogue*, 1864, p. 47, n. 199; *Bull. monumental*, 1864, p. 85; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 460, n. 614, pl. LXXXVII, n. 516; Lebègue, *Inscr. chrét. Narbonne*, n. 1294.

29. Narbonne, trouvé près de la gare, bloc de marbre brisé, haut. 0 m. 45, larg. 0 m. 38 (Lebègue), 0m. 41, larg. 0 m. 37 (Le Blant), au musée de Lamourguier (fig. 8741) :

Hic requiescit in pace bon(æ) m(emoriæ) Pelagia qui vixit an(nos) plu(s)m(inus) XXX ; obiit d(ie) x kal(endas) ian(uarias) ind(ictione) sexta.

« Ici repose en paix, d'heureuse mémoire, Pelagia, qui vécut environ trente ans, mourut dix jours avant les calendes de janvier, VIe indiction. »

Bibl. — Le Blant, dans *Bull. de l'Athenæum français*, t. II, 1856, p. 54; Tournal, *Catalogue*, p. 48, n. 201; *Bull. monumental*, 1864, p. 84; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 464, n. 616 *a*, pl. LXXXI, n. 491; Lebègue, *op. cit.*, n. 1295; Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5354.

8741. — Inscription de Pelagia.
D'après Ed. Le Blant, *Inscrip. chrét. de la Gaule*, t. II, pl. LXXXI, n. 491.

30. Narbonne, vient de Mandourel, près Durban; au centre, trois croix (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1179, fig. 5255). Nous rappelons une fois encore la différence des mensurations de Lebègue et de Le Blant. Le premier donne : haut. 0 m. 26, larg. 0 m. 52, le deuxième, haut. 0 m. 29, larg. 0 m. 46.

In C(h)rist(i) n(omin)e, orate hom(ine)s pro anima Trasemiri ; quievit de (h)oc [*sæculo*] *m*[*o*]*r*-[*tali*]*? cuius corpus* [*i*]*ace* [*t*] *in hoc tumulo. Vibat cu(m) C(h)rist(o) in æternu(m). Amen.*

« Au nom du Christ, priez pour l'âme de Trasemir: il se reposa des fatigues de ce monde périssable (?) Son corps est enseveli dans ce tombeau. Qu'il vive avec le Christ dans l'éternité. Amen. »

Bibl. — Cenac-Moncaut, *Voyage archéol.*, p. 599; Tournal, *Catal.*, p. 47; de Guilhermy, dans *Bull. du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 201; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 482, n. 621 *b*, pl. LXXXV, n. 506; Lebègue, *Inscr. chrét. Narbonne*, p. 381, n. 1296.

31. Narbonne, trouvée dans le parc de Saint-Crescent, près de Narbonne, en 1895, au musée de Lamourguier (fig. 8742) :

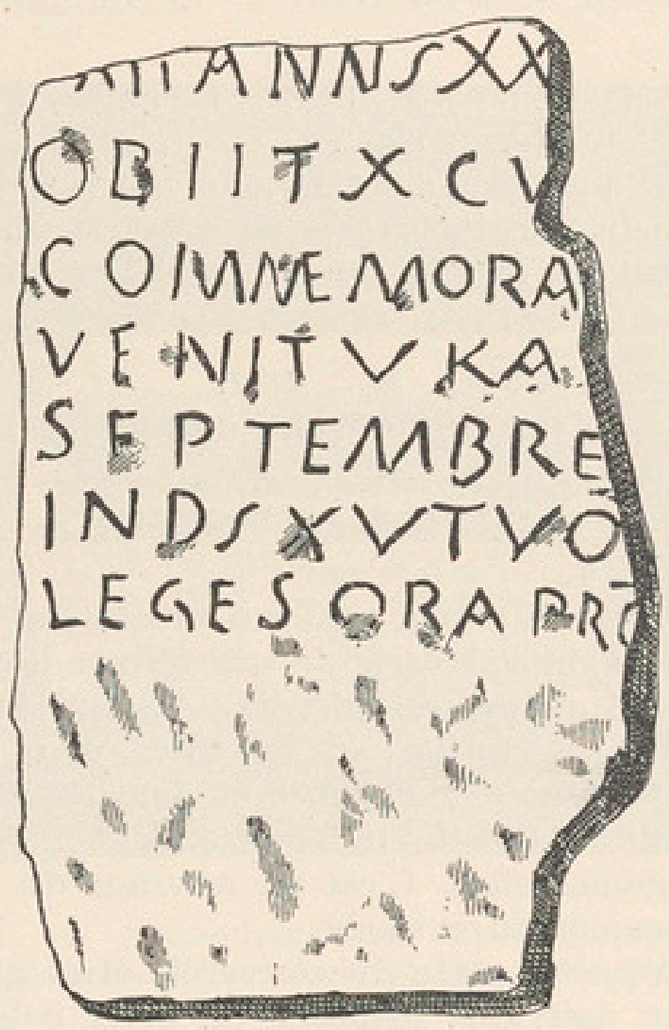

8742. — Inscription trouvée dans le parc de Saint-Crescent.
D'après Ed. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 365, n. 317.

... (qui) vixit annos XX... obiit x cujus commeratio venit v kalendas septembres indictione XV. Tu q(ui) leges ora pr(o eo).

Ici cette mention de la célébration d'un anniversaire : « ...il mourut à l'âge de ... ans, le dixième jour des calendes de ... son anniversaire tombe le V des calendes de septembre de la XVe indiction. Toi qui liras, prie pour lui. »

Bibl. — O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5356; Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 365, n. 317; Lebègue, *op. cit.*, p. 483, n. 1903.

32. Narbonne, « chez Monsr. Renoardi, archidiacre de Rhasès » (papiers de Peiresc). Disparue :

HIC QVIESCIT BO
NE·M·SECVNDINA·
QVAE·VIXIT · PLM
ANN·LXX·OBIIT D
XII · KL · MAR ·

Hic quiescit bon(a)e m(emoriæ) Secundina quæ

vixit pl(us)m(inus) ann(os) XXX, obiit d(ie) XII k(a)l(endas) mar(tias).

« Ici repose, d'heureuse mémoire, Secundina, qui vécut environ trente ans et mourut le douzième jour avant les calendes de mars. »

Bibl. — Bibl. nat., ms. *lat. 8952*, fol. 111; Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5355; Le Blant,

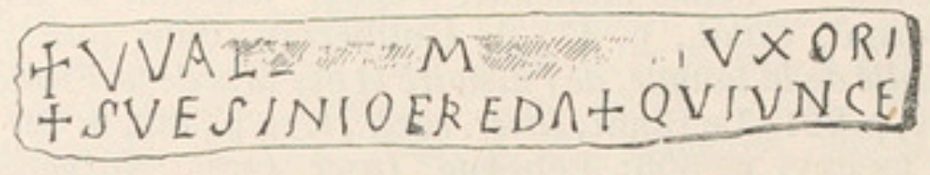

8743. — Fragment de tombeau.
D'après Ed. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 362, n. 314.

Nouveau recueil, p. 362, n. 313; Lebègue, *Inscr. chrét. Narbonne*, p. 482, n. 1702.

33. Narbonne, fragment de tombeau orné d'entrelacs mérovingiens portant sur sa face latérale une colombe becquetant des fruits; sur la tranche étaient gravés ces mots (fig. 8743) :

+ *Walli... m... uxori*
+ *sue Siniofreda* + *quiunce...*

Bibl. — Tournal, *Catal. du musée de Narbonne*, 1864, n. 536; Ed. Le Blant, *Nouveau recueil*, 1892, p. 362, n. 314.

34. Narbonne : « On voit au musée de Narbonne un fragment de couvercle de sarcophage dont le type se retrouve au musée d'Arles. Au milieu, un cartouche sans inscription; sur les côtés, deux bustes de personnages tenant le *volumen* et dont l'un à la *lænna* des clarissimes. Chacun de ces trois motifs est accosté de deux génies ailés. C'est un ouvrage du IVe ou du commencement du Ve siècle.

« Sur la partie plate du couvercle était gravée une inscription métrique disposée en deux colonnes. La seule ligne qui en subsiste est brisée dans le sens de la longueur et ne conserve plus que les sommets de quelques lettres. Le premier vers semble avoir été terminé par le mot ANNIS avant lequel on lisait peut-être SIAGRI; le second laisse encore deviner une fin d'hexamètre : ...VIRO SANCTOS VENERATA PARENTES. Ce serait donc le reste de l'épitaphe d'une femme. Cette femme était-elle chrétienne? Je ne puis le dire, et la preuve du contraire résulterait, si un pareil signe pouvait être tenu comme absolu, de la présence des sigles DM qui surmontent l'inscription.

« Une épitaphe qui se trouve à Orange et que j'ai autrefois publiée se lit sur le couvercle d'un sarcophage auquel elle est postérieure. Il n'en est pas ainsi pour notre marbre. Le type de la sculpture et celui de l'écriture s'accordent trop bien pour qu'on ne les croie pas exécutés en même temps et pour la même personne, chrétienne ou non, mais vivant à une époque où les monuments de la foi nouvelle l'emportent en nombre sur ceux du vieux culte » (Le Blant).

Bibl. — Tournal, *Catal.*, 1864, p. 101, n. 123; Ed. Le Blant, *Nouv. rec.*, 1892, p. 363, n. 315.

35. Narbonne, fragment trouvé en démolissant le bastion de la poudrière, haut. des lettres 0 m. 08. Au musée de Lamourguier :

*Hi*C REQVIES
*ci*T IN PACE
INVS
'IXIT

« Ici repose en paix Martinus (?) qui vécut... »
Bibl. — Alf. Ramé, dans *Revue des Soc. savantes des départements*, VIe sér., t. I, p. 697; Lebègue, *op. cit.*, n. 1297; Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5357; Le Blant, *Nouv. rec.*, p. 364, n. 317.

XXXVII. POTERIES.— Les études de H. Cons et de G. Jourdanne, s'autorisant de textes précis, ont prouvé jusqu'à l'évidence que l'Aude était navigable jusqu'à Narbonne et que cette rivière venait se jeter dans l'étang de Bages, à l'ouest du domaine actuel de Montfort. A l'endroit où nous plaçons, dit H. Cons, l'embouchure de la rivière en face de Bages, sur la rive orientale de l'étang, se trouve un enfoncement d'une superficie de 2 hectares environ, qui porte le nom très significatif de « port des Galères ».

Donc Narbonne avait un port à l'embouchure de l'Aude; c'est cet indice qui conduisit le capitaine Molins vers cette région, contournant l'étang de Bages, ancien lac de Narbonne, de l'Ouest à l'Est, pour essayer de découvrir au milieu de ces terres labourées quelques vestiges capables de guider dans la reconnaissance du port.

Tout d'abord, dit-il, ce qui frappe le plus, c'est la quantité considérable de poteries que l'on trouve sur le sol. Il n'est pas possible de prétendre que c'était là le dépôt des immondices de la ville à raison de la distance entre ce lieu et l'ancienne Narbonne. On ne peut guère supposer que les habitants venaient jeter à plus de 4 kilomètres les ordures ménagères, alors que la ville était desservie par une grande rivière dont le débit suffit encore, au plus fort de l'été, à alimenter un canal de navigation comme « la Robine ».

Autour du point signalé et qui n'est peut-être pas le « port des Galères », mais tout au moins une partie du port narbonnais, s'étend un bassin artificiel de 60 mètres de diamètre, de forme presque circulaire, dont la destination demeure incertaine. Dans les environs existent un certain nombre de restes antiques. La poterie trouvée dans un quadrilatère qui s'étend à l'est de la butte de tir sur le bord de l'étang est innombrable : plats, grandes tuiles, petites briques, cubes de mosaïque grossière et une multitude d'écailles d'huîtres. La forme des vases varie à l'infini. Ils sont tantôt à parois verticales, tantôt à parois évasées, à rebords droits ou inclinés, le plus généralement unis à l'intérieur et ornés à l'extérieur. Les sujets d'ornementation sont très variés et mériteraient une étude particulière. Aucun des types reconnus par J. Déchelette, d'après les estampages à lui communiqués, ne peut être interprété d'après les symboles chrétiens. Ce qui paraît certain, c'est que toute cette poterie n'est pas de fabrication locale, mais provient d'ateliers rutènes. Le commerce d'exportation des poteries rutènes s'étant exercé surtout par voie de mer, il était naturel de supposer que Narbonne avait été un des principaux entrepôts de ce transit, puisque, suivant le témoignage de Strabon, son port célèbre l'emportait sur tous ceux de la Celtique. Nous en avons maintenant les preuves matérielles [1].

XXXVIII. LAMPES CHRÉTIENNES. — Un manuscrit de la bibliothèque municipale de Narbonne, écrit dans les dernières années du XVIIIe siècle et au début du XIXe par l'abbé Bousquet, renferme cette indication (t. III, p. 324) : « Lampes sépulcrales trouvées au bas de la tour de la citadelle, dans un tombeau dans lequel on a trouvé des os et divers ustensiles qui servaient à l'usage des funérailles, que les fossoyeurs ont brisés. Elles paroissent des premiers chrétiens. » Sur un dessin on voit représenté le disque d'une lampe avec un if et au-dessous un animal

[1] Molins, *Notes archéologiques sur Narbonne*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 16-31; J. Déchelette, *Marques de potiers trouvées à Narbonne*, dans *ibid.*, 1905, p. 32-34.

bondissant. Cette lampe paraît appartenir au Ve siècle [1].

Lampe trouvée à Peisse, près d'Ouveillan : un chrisme (Tournal, *Catal.*, n. 665).

Lampe représentant la grappe de Chanaan (voir ce mot) (Tournal, *Catal.*, n. 666).

Lampe avec chrisme accolé de A et ω (Tournal, *Catal.*, n. 670).

XXXIX. Brique. — Narbonne, trouvée sur la route de Coursan en mars 1783; aujourd'hui perdue :

IXΘYƧ
MAXVM
ƧΦƧXIV

Ἰχθὺς. *Maxima... XIV.*

« Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur. Maxima... (âgée de) quatorze ans. »

Ed. Le Blant dit n'avoir « qu'une très médiocre confiance dans l'authenticité de l'inscription où seraient figurées ces trois lignes ». On ne s'explique pas la raison de cette sévérité.

Bibl. — A. Lebègue, *Inscr. chrét. Narbonne*, t. XV, p. 375, n. 1278; Ed. Le Blant, *Nouveau recueil des inscr. de la Gaule*, p. 367, sans numéro d'ordre.

XL. Anneau. — Trouvé à Narbonne, en 1843, au musée. Jonc et chaton en or; sur le chaton, au centre, un monogramme et autour la devise :

ΛIAVƧ IN DEO

Vivas in Deo.

Bibl. — Lebègue, *Inscr. chrét. Narbonne*, p. 375, n. 1279; Tournal, *Catal.*, n. 662; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5692 sq.

XLI. Commerce. — Narbonne a éprouvé le sort de Ravenne ou celui de Bruges, qui, comme elle, furent en leur temps des cités maritimes et connurent une grande prospérité. Célestin Port a rassemblé les textes témoins de ce passé opulent dans son *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne*, in-8°, Paris, 1854. On peut rectifier certains points de détail avec G. Cros-Mayrevieille, *L'évolution économique de Narbonne*, dans *Bull. de la Comm. archéol. de Narbonne*, t. XVII, 1926-1927.

XLII. Juifs. — Nous avons rappelé déjà l'épitaphe juive de Narbonne. L'activité commerciale de la cité Narbonne devait y attirer les Juifs; le premier que nous y rencontrons est un certain Gozolas, mentionné dans la correspondance de Sidoine Apollinaire qui ne lui reprochait que d'appartenir à une secte méprisable, *si non est secta despectui*, et qu'il eût désiré convertir, comme les évêques et archevêques de Narbonne qui, dans les conciles d'Agde (506), de Narbonne (589), de Tolède (633, 638, 693, 694) manifestent leur tendance à provoquer des conversions. Les rois wisigoths ne se montrent pas moins empressés aux mesures tracassières et ne reculent pas devant la violence.

Les *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* [2] font jouer au juif un rôle capital lors de la prise de Narbonne par Pépin le Bref en 759, mais cette pièce est remplie d'invraisemblances. Tout ce sujet a été étudié et exposé de la manière la plus critique et la plus complète par J. Regné, *Étude sur la condition des juifs de Narbonne du Ve au XIVe siècle*, dans *Revue des études juives*, t. LV, 1908, p. 1-35, 221-243 et in-8°, Narbonne, 1912.

XLIII. Bibliographie. — Nous avons donné au cours de ce travail les références des sources utilisées, On trouvera d'autres indications dans Sabarthès. *Bibliographie de l'Aude;* dans *Bull. de la Comm. archéol. de Narbonne*, 1914, p. 599, au mot *Narbonne;* enfin on recourra utilement aux bibliographies spéciales de O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, au mot *Narbo;* de A. Lebègue, *Épigraphie de Narbonne*, dans l'*Hist. gén. de Languedoc*, 3e édit., t. XV, introduction (sur les mss. épigraphiques de la Narbonnaise); Ém. Espérandieu, *Rec. gén. des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. I, au mot *Narbonne.*

H. Leclercq.

NARNI. — Narni, située dans l'Ombrie, n'était qu'une bourgade qui devait son importance à ce fait qu'elle commandait la route servant aux communi-

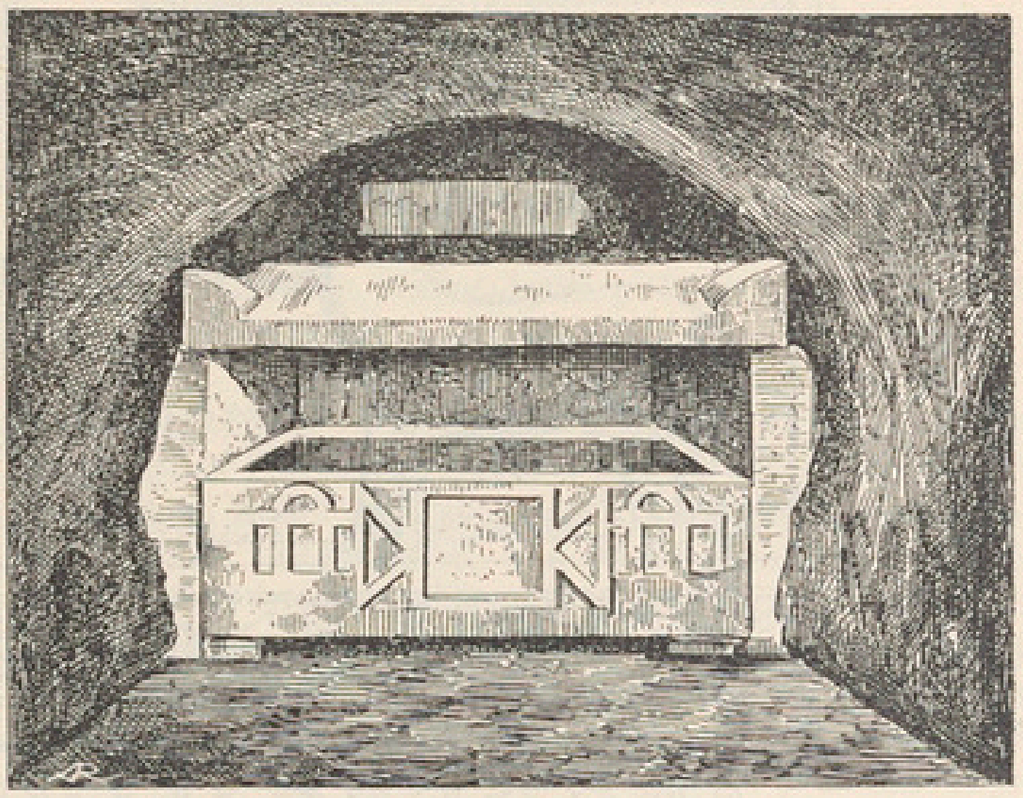

8744. — Sarcophage de l'évêque Juvénal. D'après *Römische Quartalschrift*, t. XIX, 1905, p. 47.

cations entre Rome et le nord de l'Italie, principalement la région ravennate. Les anciennes inscriptions chrétiennes de Narni ont conservé le souvenir d'un certain évêque Pancrace, fils d'un autre Pancrace, également évêque, frère d'Hercule qui fut aussi évêque, mort le 5 octobre 444; et d'un autre évêque nommé Cassius, mort le 30 juin 558, après plus de vingt et un ans d'épiscopat. On lit, dans deux lettres du pape Pélage (558-560) le nom de son successeur Jean.

Saint Grégoire, dans ses *Dialogues*, l. IV, c. XII [3], parle d'un évêque de Narni, appelé Juvénal, martyr, dont on conservait la tombe à Narni [4]; et on lit dans la notice du pape Vigile au *Liber pontificalis* que Bélisaire *fecit juxta civitatem Hortas* (Tuscia) *monasterium Sancti Juvenalis.* Une Vie de saint Juvénal [5] qui se présente comme l'ouvrage d'un évêque Maxime [6] et qui connaît non seulement la *Vita Paulæ* de saint Jérôme et les *Passiones* de saint Valentin de Terni, de saint Félicien de Forum Flaminii, de saint Térence de Todi et autres écrits légendaires des VIe-VIIe siècles, nous apprend que Juvénal était africain de naissance [7] et premier évêque de Narni; il fut, nous dit-on, inhumé à la porte supérieure de Narni, sur la voie Flaminienne, au 55e mille de Rome, le 7 août, et on célébrait sa fête le 3 mai [8]. On doit remarquer toutefois que l'auteur de la *Vita* en

[1] G.-M. Tourret, *Note sur quelques objets d'antiquité chrétienne existant dans les musées du midi de la France*, dans *Rev. archéol.*, 1883, t. I, p. 48-51; Tournal, *Catal. du musée de Narbonne*, n. 665, 666. — [2] L. Fédié, *Philomena [seu Gesta Caroli Magni de captione Carcassonæ et Narbonæ civitatum et ad constructionem monasterii Crassensis]. Chronique historique du temps de Charlemagne*, dans *Mémoires de la Soc. des arts et sciences de Carcassonne*, t. VI, 1890, p. 17 sq. — [3] Cf. *P. L.*, t. LXXVI, col. 1280. — [4] Cf. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1871, p. 83. — [5] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 4614. — [6] Gams le place en 416, mais il semble que c'est à tort. — [7] Dans la suite on le dit Carthaginois. — [8] A. Dufour, *Les Gesta martyrum romains*, t. III, p. 85; H. Quentin, *Les martyrologes historiques*, p. 331.

question, à la différence de saint Grégoire, ne donne pas à Juvénal le titre de martyr, mais celui de confesseur. Dans le martyrologe hiéronymien, le nom de *Juvenalis* se lit le 3 mai, dans le seul manuscrit de Berne, rapproché des noms de trois martyrs de la voie Nomentane : Eventius, Alexandre et Théodule, commémorés le même jour.

Un petit monument fut élevé au IVe siècle en son honneur le long de la voie Flaminienne; il existe encore, mais il a été englobé dans la cathédrale actuelle (fig. 8744), construite au XIIe siècle.

Le sarcophage est une cuve de pierre avec un couvercle orné d'acrotères [1]. Sur la face antérieure de la cuve on a figuré un cartouche à queues d'aronde,

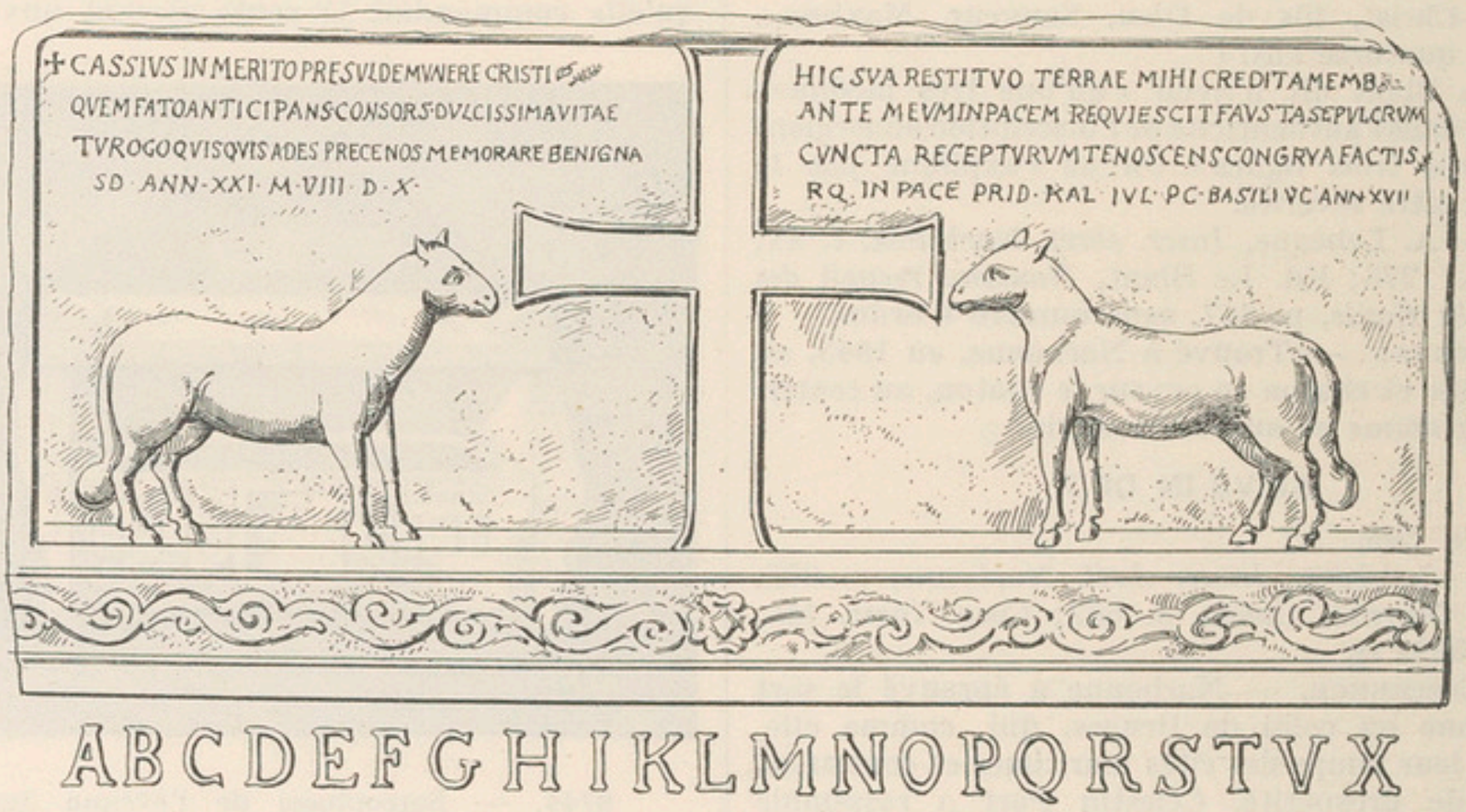

8745. — Inscription de l'évêque Cassius et de sa femme Fausta.
D'après Grisar, *Histoire de Rome et des papes*, trad. Ledos, t. I, 2e part., 1906, p. 316.

de chaque côté duquel on a peut-être voulu représenter un cancel. Pas de trace d'inscription, à moins qu'elle n'ait été peinte. Celle qu'on lit aujourd'hui rappelle seulement l'invention des reliques par l'évêque Paul Bocciarelli, en 1642.

Une ancienne inscription devait se trouver au-dessus de la porte d'entrée où, paraît-il, on la voit encore :

SECRETI LOCVS EST INTVS SANCTIQVE RECESSVS
QVEM FAMVLVS CHRISTI SANCTVS IVVENALIS AMAVIT
SANCTORVM SOCIVS MERITIS EVECTVS IN ASTRA
RVPE CAVA PLACVIT TVMVLARI MEMBRA SEPVLCHRO
NE POLLVTA MANVS SACRVM CONTINGERE POSSIT

A l'évêque Juvénal succéda Maxime.

Puis ce fut l'évêque Pancrace, dont l'épitaphe est conservée à Narni, dans la chapelle de saint Cassius; elle mesure 0 m. 492 de haut sur 0 m. 827 de large :

HIC QVIESCIT PANCRATIVS EPISCOPVS
FIL·PANCRATI EPISCOPI
FRATER HERCVLI EPISCOPI
DEPOSITVS III N ↄ OCTOB·CONS·ALBINI IVNIORIS

Cette inscription est datée du consulat d'Albin le Jeune, le 5 octobre, en 444 : c'est ce qu'a fait Mommsen, tandis que Wuescher-Becchi a imaginé la date 493, on ne sait pourquoi.

Bibl. — Brusoni, t. II, p. 111, 115; Eroli, *Lettre à Orioli*, 3 déc. 1849; Mommsen, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 4163; E. Wuescher-Becchi, *Das Oratorium des heil. Cassius und das Grab des heil. Juvenal in Narni*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XIX, 1905, p. 46; le même, *Das Oratorium des heil. Cassius und das Grab des heil. Juvenalis in Narni*, dans *Romani Quartalschrift*, t. XXV, 1911, p. 62.

Certains érudits désireux de rehausser l'histoire locale ont interprété cette inscription de trois évêques de Narni : Pancrace père, Pancrace fils et Hercule. Le texte ne dit rien qui autorise cette interprétation qu'il est impossible de retenir. Pour Pancrace et pour Hercule, s'ils avaient été évêques de Narni, on n'eût pas manqué d'écrire après leur nom : *bonæ* ou *sanctæ memoriæ*. Quant à Hercule on a toute raison de croire que c'était l'évêque Herculeus qui occupait le siège d'Otricoli en 487.

Vitalianus, n'a occupé le siège de Narni que par une erreur d'Ughelli, *Italia sacra*, t. I, col. 1007, répétée par Gams, *Series episcoporum*, p. 707; ce n'est pas un *episcopus Narniensis*, mais *Arniensis* (Arna).

Syrus et *Valentinus*, inconnus d'Ughelli, furent transportés par Gams du catalogue de Terni dans celui de Narni.

Proculus, encore un évêque à retrancher, en lui laissant son seul titre de martyr [2].

Cassius de Narni fut l'honneur de son Église au temps des guerres gothiques; il réalisa l'idéal du pasteur des âmes en un temps de calamités qui ont été à peine dépassées. Il dépensait en aumônes tous les biens dont il pouvait disposer et célébrait chaque matin la sainte messe au tombeau de saint Juvénal. Grégoire le Grand rapporte que le porte-glaive *(spatharius)* de Totila, ayant été saisi du mauvais esprit dans le camp de Narni, en fut délivré par les prières de Cassius et le roi Totila n'hésita pas à se prosterner aux pieds du saint évêque. Celui-ci eut à plusieurs reprises la connaissance de l'avenir et sut, entre autre, qu'il mourrait le jour de la fête des Apôtres. Or, jusque-là, Cassius avait coutume de se rendre à Rome pour célébrer cette fête; il y renonça afin sans doute de ne pas mourir hors de chez lui. Saint Grégoire le Grand, dans un sermon prêché dans l'église Saint-Sébastien, à Rome, sur la voie Appienne, rapporte que le saint mourut dans la chapelle épiscopale de Narni où il venait de célébrer la messe, après qu'il eut distribué la communion et donné le baiser de paix.

[1] Long. 2 m. 05; haut. 1 m. 10; larg. 0 m. 68. — [2] Sbaraglia, dans *Archivio per la storia ecclesiastica dell' Umbria*, t. I, p. 579.

Dans l'église cathédrale de Narni on a érigé une chapelle à saint Cassius, sur la façade de laquelle, à l'extérieur, on a encastré l'épitaphe du saint. C'est une pierre qui mesure 0 m. 64 de haut sur 1 m. 42 de large. Cette pierre donne comme date de l'inhumation la veille des calendes de juin, par conséquent le 30, lendemain de la fête des Apôtres. Dans la première partie de l'inscription, rédigée par Cassius lui-même, il déclare que lui, indigne prélat élevé par la grâce du Christ « repose en ce lieu et que devant son tombeau est ensevelie Fausta, la très douce compagne de sa vie; il sollicite des visiteurs une prière pour lui et pour sa femme. » Il avait dû renoncer à la vie commune pour recevoir les ordres supérieurs et tous deux se trouvaient réunis dans la mort. L'inscription est tracée de chaque côté d'une croix à laquelle deux agneaux sont affrontés. Six hexamètres que suit la date de la mort (fig. 8745) :

+CASSIVS INMERITO PRESVL DE MVNERE CRISTI

HIC SVA RESTITVO TERRAE MIHI CREDITA MEMBra
QVEM FATO ANTICIPANS·CONSORS DVLCISSIMA VITAE
ANTE MEVM IN PACEM REQVIESCIT FAVSTA SEPVLCRVM
TV ROGO QVISQVIS ADES PRECE NOS MEMORARE BENIGNA
CVNCTA RECEPTVRVM TE NOSCENS CONCRVA FACTIS

SD·ANN·XXI·M·VIIII·D·X·
RQ·IN PACE PRID·KAL IVL·PC·BASILI VC ANN·XVII·

La date de l'inhumation est le 30 juin 558.

S(e)d(it) ann(os) XXI, m(enses) VIIII, d(ies) X. R(e)q(uiescat in pace! Prid(ie) kal(endas) jul(ias) (post) c(onsulatum) Basili v(iri)c(larissimi) ann(o) XVII.

Bibl. — Gruter, *Inscrip. lat.*, p. 1161, n. 8; Fabretti, *Inscript. antiquar. quæ in ædib. patern. asservantur, explicatio*, p. 167, n. 310; Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri cristiani*, p. 353; Baronius, *Annal. eccl.*, ad ann. 558; Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 429, n. 1; Brusoni, t. II, p. 111; Eroli, *Misc.*, p. 280; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, p. 607, n. 4164; E. Wuescher-Becchi, dans *Röm. Quartalschr.*, t. XIX, 1905, p. 46; 1911, t. XXV, p. 62; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 140, a oublié l'alphabet; Garrucci, *Storia dell arte cristiana*, pl. CCCXCIII, fig. 6; H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes au Moyen Age*, t. I, part. 2, 1906, p. 316.

Joannes, évêque de 558-560; cf. Jaffé-Lœwenfeld, *Regesta pontif. roman.*, n. 974-975.

Juvénal II, au VIe siècle. Son existence a été mise en doute par Sbaraglia, *loc. cit.;* ce Juvénal est le premier de la liste et non un autre évêque.

Præjecticius, en 591; cf. Jaffé-Lœwenfeld, *op. cit.*, n. 1155.

Constantinus, en 595 et en 598; cf. Jaffé-Lœwenfeld, *op. cit.*, n. 1585.

Constantius, en 594, sur un faux diplôme de saint Grégoire le Grand.

Les autres inscriptions apprennent peu de chose, sans parler des fragments dont il est impossible de rien tirer.

Sur une, il est peut-être question du défunt Victor *depositus* (la date varie entre 371, 374, 377, 380; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 4162.

Sur une autre, simple fragment, il est question d'un prêtre :

+*HIC* REQVIESCIT *secun*
*DIN*VS *tVVs* PRESBYT*er*
QVI VIXIT ANNVS
DEPOSITVS IN ETER
NAM REQVIEM

Corp. inscr. lat., t. XI, n. 4166.

En 1665, l'évêque Alvi introduisit dans sa cathédrale un corps apporté de la catacombe de Prétextat à Rome, et pourvu d'une épitaphe. On sait avec quelle légèreté on procédait à ectte époque à l'affection des corps et des inscriptions pour qu'il soit permis d'entretenir des doutes sur les droits de ce Valerius Lila au titre de martyr; voici son épitaphe :

VALERIVS · LILA · SCVTARIVS
NATIONE · MAVRVS · PRIMA
CONIVGI · SVO · DIGNISSIMO
IN · PACE · QVI VIXIT · ANNOS
XXX·MENSES·DVOS ·

Bibl. — G. Eroli, *Descrizione delle chiese di Narni e suoi dintorni le più importanti rispetto all'antichità e alle belle arti*, in-8°, Narni, 1898, p. 131; *Analecta bollandiana*, t. XVII, 1898, p. 459.

H. Leclercq.

NARONA. — Narona, aujourd'hui *Vid di Narenta*, en Dalmatie, a joui d'une certaine importance à l'époque hellénique et encore à l'époque romaine [1], ainsi qu'en témoignent des monuments anciens et intéressants [2], principalement des inscriptions [3] et ces petits objets de pratique usuelle qu'on nomme *instrumentum domesticum*, mais tout cela appartient à l'époque païenne. C'est seulement au début de ce siècle, en 1901, qu'on rencontre le premier objet certainement chrétien : une lampe en terre cuite trouvée dans les fondations de l'ancienne église paroissiale de Vid, ainsi qu'une croix sur un plat [4], qui est probablement du Ve siècle. Mais une autre trouvaille plus importante est celle des bijoux d'Urveca *(Urbica)* et de son mari. D'après cette trouvaille, nous sommes en mesure d'affirmer que Narona existait encore à la fin du VIe siècle; le christianisme y était alors florissant, possédait une hiérarchie ecclésiastique, ce qui ressort de plusieurs documents dont le contenu se trouve confirmé par la trouvaille. Le ménage chrétien qu'elle nous fait connaître se composait d'Urveca *(Urbica)* et de Præsens (ou *Praestantius?*) dont les noms se lisent accompagnés d'une croix. Ce pauvre trésor n'a pu être enterré avant l'année 578 puisqu'on a trouvé parmi les bijoux cinq sous d'or à l'effigie de l'empereur byzantin Tibère II Constantin, lequel régna conjointement avec Justin II de 574 à 578, et régna seul de 578 à 582. D'autre part, on ne doit pas descendre beaucoup après cette dernière date, puisque toute la Dalmatie fut envahie vers la fin du VIe et le début du VIIe siècle; au cours des vingt premières années du VIIe siècle, la civilisation romaine disparut de cette contrée.

C'est vers cette date que Narona cessa d'exister : question souvent débattue [5]. Certains soutiennent que Narona fut détruite entre les années 262 et 366 [6], mais cette opinion se trouve contredite par le fait qu'en 530 et en 532 se tiennent à Salone deux conciles où siège l'évêque *Marcellus episcopus Ecclesiæ Naronitanæ* [7] ; il est vrai qu'on a répondu que Narona

[1] *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, t. I, p. 153 sq.; t. XXI, p. 16 sq., 46 sq., 62 sq., 97 sq., 144 sq. — [2] Cf. *Atto*, n. 141, du *Museo archeologico in Spalato*, de l'année 1899. — [3] *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, t. I, p. 14, 18; t. IV, p. 130, 162; t. V, p. 34; t. VI, p. 67; t. VII, p. 180; t. VIII, p. 24; t. X, p. 121; t. XI, p. 82; t. XIX, p. 161; t. XXI, p. 3; t. XXII, p. 50; t. XXIV, p. 12; *Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 291-299, 1494-1498, 2131, 2258, 2322, 2328, n. 119; *Index* au t. III, p. 2721, au mot *Narona*. — [4] *Bull. di arch. e stor. dalm.*, 1902, p. 32, n. 694. — [5] *Bull. di arch. e stor. dalm.*, 1878, p. 38 sq., 152 sq.; 1888, p. 57 sq.; 1899, p. 16 sq., 46 sq., 62 sq., 97, 144 sq.; 1897, p. 105. — [6] *Ibid.*, 1899, p. 62, 97. — [7] *Ibid.*, 1878, p. 38; 1897, p. 102, 111 sq.; Thomas arcidiac., *Hist. Salonit.*, éd. Backi, 15.

avait pu disparaître et le siège épiscopal subsister dans une ville différente; peut-être à Laureatum aujourd'hui *Lovorje*, détruit en 548 par les Goths.

Toutes les argumentations ne peuvent prévaloir contre le fait que, pas plus tôt que l'an 578, il y avait encore des chrétiens à Narona, lesquels, en prévision de quelque violence, enterraient leur chétif trésor. Que Narona ait été détruite pendant les guerres des Goths qui prirent fin en Dalmatie en 552, comme Laureatum et Muicurum *(Makar)* disparurent en 548, c'est peu probable puisqu'il faut attendre la date de 578, première année du règne de Tibère II Constantin. Combien Narona dura de temps après cette date, on ne peut le dire avec certitude puisqu'on ignore la date de la chute de Salone et des autres villes du littoral dalmate. On remarquera que parmi les soixante-cinq monnaies que possédait Urbica, il ne s'en trouve pas une des deux successeurs immédiats de Tibère II Constantin, c'est-à-dire de Maurice Tibère (582-602) et de Phocas (602-610). On peut donc être porté à croire que Narona a disparu vers 582, sous l'empereur Maurice.

La cachette découverte à Narona contenait une broche, quatre anneaux et un pendant d'oreille, tous ces objets en or, et soixante-cinq monnaies byzantines en or. Ces monnaies sont frappées aux effigies de Justin I (518-527), de Justinien (527-568), de Justin II (565-578) et de Tibère II Constantin (578-582).

La broche d'or est de forme circulaire, au diamètre de 0 m. 036 et du poids de 17 gr. 1/2.

Un anneau triple en or, mesurant 0 m. 018 d'ouverture et pesant 14 gr. 3/4. L'anneau principal a au milieu deux chatons ovales portant chacun une inscription. Au milieu du cercle, entre les deux chatons, sont attachés à l'anneau principal avec une charnière fixe, consistant en deux lames, deux autres anneaux mobiles qui se replient vers l'une ou l'autre face de l'anneau principal, de façon à former un nouvel anneau. Ces deux anneaux secondaires ont eux-mêmes deux chatons creusés et ovales ayant probablement contenu un grenat, qui manque aujourd'hui. De cette manière, on obtient quatre anneaux, deux simples sans inscription propre et deux triples avec une inscription; celle-ci se lit :

+
VRVEC
E

Urvece est une corruption dalmate de *Urbica* devenu *Urvica*, *Urveca*, *Urvece*. Le nom *Urbica* a été porté par les païens et par les chrétiens [1]; on le rencontre à Rome [2] où la catacombe de Calliste a donné ce nom sur un *loculus;* on le rencontre aussi à Salone [3] et dans la Gaule Narbonnaise [4]. L'autre nom est d'une lecture et d'une interprétation plus difficile. Avant tout, on voit un P lié à un R et à un E. C'est donc un monogramme où on découvre encore un N et dans la panse du R se trouve un A, au-dessous du monogramme un S. Le dit monogramme est précédé d'une + et suivi d'une ✱. La lettre S ne fait pas partie du nom, elle signifie seulement *signum* ou *signavi*, mais c'est seulement dans le cas où elle est superposée aux lettres; ici il n'en est pas ainsi, elle se trouve au-dessous du monogramme comme sur d'autres anneaux qui portent un S ainsi détaché, par exemple *Euticus*, *Agnus* et qui indique le cas nominatif. Pour cette raison on croit pouvoir éliminer l'interprétation *signum* et lui préférer un nom propre tel que PRAESENS. Quoique les monogrammes ouvrent un champ libre à toutes les fantaisies, c'est peut-être s'engager trop avant dans cette voie que de vouloir lire PRAESB*(yter)* et, plus encore, FRAESB*(ytera)*.

Un anneau d'or pur, ouverture 0 m. 02, poids 8 gr. 1/2, avec chaton quadrangulaire destiné à une pierre précieuse qui est perdue; sur un des deux côtés, une corne d'abondance dans l'ouverture de laquelle sont figurés cinq grains.

Un anneau d'or, ouverture 0 m. 018, poids 7 gr. 1/2, semblable au précédent.

Un anneau d'or, ouverture 0 m. 018, poids 9 gr. 1/2, semblable aux deux précédents.

Un pendant d'oreille pesant 1 gr. 3/4.

En 1906, on trouva à Narona un fragment de bas-

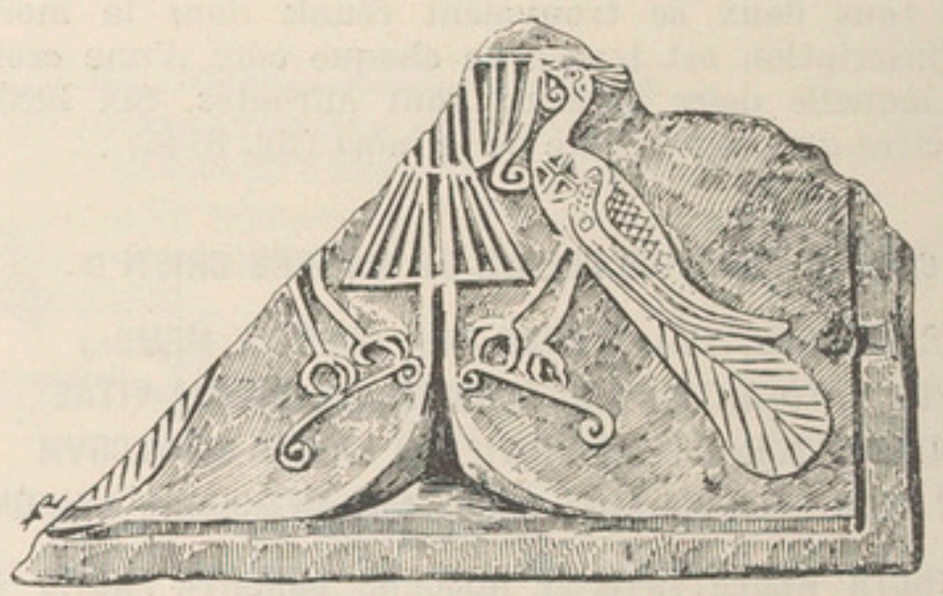

8746. — Fragment de cancel de l'église de Narona. D'après *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1906, p. 207.

relief chrétien (fig. 8746) sur pierre calcaire, en sculpture méplate de 0 m. 003 de hauteur; la pierre mesure 0 m. 42 sur 0 m. 69 et 0 m. 08 d'épaisseur [5]. On voit à droite un trou où se trouve encore un morceau de fer scellé, ce qui indique la destination de ce fragment qui était placé à la suite d'un autre. Le symbole n'a rien de nouveau : un paon se désaltérant à la coupe eucharistique; un autre paon lui faisait face. On remarquera que le calice n'a pas d'anses. Tout ce symbolisme n'a rien de bien nouveau, on le rencontre en tout pays.

Ce bas-relief doit provenir d'un fragment de cancel dans une église de Narona. Peut-être l'église qui s'élevait sur l'emplacement de celle qui, dédiée à la sainte Vierge, fut démolie en 1901, pour être reconstruite en de plus grandes dimensions. Ces démolitions ont fait mettre au jour une lampe chrétienne antique, en terre rouge, de 0 m. 06 de diamètre et ornée d'une croix [6]. Enfin, en 1802, on trouva à Vid une inscription chrétienne (voir au mot Memoria) :

MARTYRIVS
MEMORIAM
SIBI FECIT

H. Leclercq.

NARSAI. — I. L'auteur. II. Les manuscrits. III. L'homélie xvii. IV. Les homélies xxi et xxii.

I. L'auteur. — Narsai appartient à la période primitive de l'Église nestorienne; né en 399, il fit ses débuts à l'école d'Édesse en 437 et y professa pendant vingt années; de là, il passa à l'école de Nisibe, en 457, et y demeura quarante-cinq ans, jusqu'à sa mort, en 502. Ses écrits sont importants pour l'étude des origines et du progrès du nestoria-

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1718, 1719; t. xiv, n. 1954. — [2] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. i, p. 199. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. iii, n. 9431. — [4] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. xii, n. 491. — [5] *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, 1902, p. 210. — [6] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. iii, n. 1891.

nisme en Syrie. Il est l'auteur d'homélies qui ont été publiées en 1905 par les soins du P. Alphonse Mingana, dominicain à Mossoul. Les deux volumes ne contiennent qu'une part infime de l'œuvre de Narsai : 47 homélies sur 360 que lui attribue Ebedjesu, le bibliographe du XIIIe siècle. A ces quarante-sept homélies viennent s'adjoindre dix courts poèmes *(sôghyâthâ)* dont seul le premier paraît authentique; en tout cas c'est le seul qui offre une certaine ressemblance avec le style de Narsai; les neuf autres se présentent sous la forme dialoguée.

L'éditeur a fait suivre la préface d'un fragment inédit de la *Chronique* de Barhadbsabbâ, qui vécut au VIe-VIIe siècle, fragment fort important pour l'histoire de l'école nestorienne de Nisibe; il coïncide avec la fondation de l'école par Narsai et décrit son administration et celle de ses quatre successeurs qui la dirigèrent pendant soixante-dix ans : Elisha, 7 ans; Abraham aidé par Jean de Bêth Rabban, 60 ans; Ishôyabb, 2 ans; Abraham, 1 an; ce qui nous conduit en l'année 572. Le successeur du second Abraham fut Henânâ. Le chroniqueur parle de lui comme vivant encore, quoi qu'il y ait apparence qu'il ne se trouvait plus alors à la tête de l'école; il prie Dieu d'ajouter à ses jours, ce qui montre un contemporain. Henânâ fut condamné comme hérétique au concile tenu à Séleucie par le catholicos Ishôyabb Ier en 585 [1]. La *Chronique* semble avoir été écrite peu après l'année 585 [2].

Ce qui fait l'intérêt des homélies de Narsai c'est qu'il y traite de questions liturgiques; la XVIIe est une exposition détaillée de la messe, les XXIe et XXIIe décrivent le rite du baptême; enfin la XXXIIe, sur l'Église et la prêtrise, contient plusieurs allusions à la liturgie.

II. Les manuscrits. — L'éditeur Mingana ne connaît en Orient, dit-il, que trois manuscrits des homélies de Narsai, un à Mossoul, un à Urmi et un au monastère de Rabban-Hormizd près d'Alkosh, et il écrit cette phrase peu claire : *Ex duodecim voluminibus homiliarum Narsai* (index d'Ebedjesu), *tria præsentes homilias et sogiathas exhibent; quorum trium primum, ordine festorum, idem est ac codex Berolini* (Catal. Sachau, n. 57), et *Musæi Borgiensis (Siriac. K. VI-5)*. On ne sait pas sur quels fondements Mingana s'appuie pour identifier une collection existante des homélies de Narsai avec un des douze volumes mentionnés par Ebedjesu, lequel ne donne aucune indication du contenu de ces volumes. Quand il dit que le manuscrit de Berlin est un de ceux qui contiennent *præsentes homilias*, il ne dit pas si tout ce qu'il a publié se trouve contenu dans le manuscrit de Berlin ou s'il a publié tout le dit manuscrit. Sur les quarante-sept imprimées, seules les homélies I, II, IV, V, X, XVIII, XX, XXI, XXIV et XXVII se trouvent dans ce manuscrit qui renferme, en tout, vingt-quatre homélies de Narsai. Outre ces homélies, contenues dans les collections manuscrites les plus complètes, un certain nombre *sparsæ erant apud privatos et in ecclesiis chaldeis, et in bibliotheca patriarchæ orthodoxi hierosolymitani*.

A la p. 25 de sa préface, Mingana dit ceci : *Codex quem in lucem edimus est codex noster quem recognovimus cum manuscripto Mausiliensi et Urmiensi*. Il dit que son manuscrit *(codex noster)* contient les ouvrages de Narsai tirés d'anciens manuscrits venus du Kurdistan, mais sur lesquels il ne peut donner d'information. Il a, de plus, publié seulement une partie *(eam partem tantum quæ, utpote a catholicis orientalibus præ manu habenda, nil acatholicum sapit)*.

III. L'homélie XVII. — Elle est la plus importante de toutes et renferme un exposé complet de la liturgie eucharistique. Dom R.-H. Connolly a mis en doute son authenticité et y a consacré une discussion de trente pages qu'il conclut par ces mots : *I think there can be little doubt that homily XVII is a genuine work of Narsai*. Le commentaire sur la liturgie atteste l'existence d'un texte apparenté étroitement à la liturgie des « apôtres » Addée et Maris, toujours en usage chez les nestoriens. Il la complète sur un point capital; on sait que la liturgie actuelle des nestoriens ne contient aucune mention des paroles de l'institution eucharistique et c'est là un fait à peu près unique dont certains ont cru pouvoir tirer parti pour contester le caractère essentiel de ces paroles. Or, elles se lisent au complet dans l'homélie XVII de Narsai qui se trouve ainsi confirmer la tradition catholique.

Le parallélisme entre la liturgie d'Addée et Maris et celle de Narsai ne s'étend qu'à la portion qui sert de cadre à l'anaphore; cette anaphore a dû être arrangée par Narsai, surtout à l'imitation de Nestorius et de Théodore. Le symbole de foi est semblable à celui que nous trouvons à Antioche au temps de Nestorius.

Cette homélie XVII a été commentée par E. Bishop (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1735) qui en a fait ressortir diverses particularités; en particulier, il montre combien le ritualisme s'est développé plus tôt en Orient qu'en Occident. Narsai atteste l'existence de la « grande entrée »; quant à l'iconostase (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 31) rien n'indique qu'elle ait dérobé aux regards des fidèles la vue de la célébration du sacrifice.

Après saint Cyrille de Jérusalem et saint Jean Chrysostome, Narsai insiste sur le « moment terrible » de la consécration; ce sentiment ne se retrouve pas chez les Pères cappadociens ni chez les plus anciens Pères d'Égypte. On a pu se demander [3] si Narsai n'a pas été en cela influencé par l'école d'Antioche, au lieu que la tradition plus ancienne de son Église s'accorderait mieux avec celle de Cappadoce.

En ce qui concerne les diptyques (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1045) « en Occident, dès la fin du IIIe siècle, nous constatons la coutume de réciter à la messe les noms des *Offerentes*, des vivants d'abord, puis des morts qu'on voulait recommander. Ce rite se rattachait intimement à celui de l'offrande du pain et du vin, demeuré longtemps en vigueur dans l'Église latine, au lieu que l'Église d'Orient, qui l'avait abandonné de bonne heure, commémorait principalement les défunts. Il semble que l'usage des diptyques officiels, en particulier de ces listes épiscopales dont la teneur revêtit, en plusieurs occasions célèbres, une réelle importance théologique, ne date guère que du milieu du IVe siècle, et même ne s'introduisit que beaucoup plus tard, vers le VIe-VIIe siècle, en France et en Italie; de là, peut-être, tant de lacunes pour tout ce qui concerne la série des évêques antérieurs à cette date. La place de cette récitation des noms? A Rome, dès avant 416, dans le canon même; à Constantinople également, dès le commencement du VIe siècle; à Jérusalem et en Égypte, plus tôt encore, au milieu du IVe. Mais dans la liturgie de Narsai, comme dans celle du pseudo-Aréopagite, elle a lieu après la paix, avant la préface; et telle semble bien avoir été la pratique réprouvée par le pape Innocent Ier dans sa lettre à Decentius d'Eugubium : avant la secrète, après la paix. En Espagne et en Gaule, au contraire, les diptyques viennent bien avant la préface, mais précèdent la paix [4]. »

Au sujet des litanies (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1540),

[1] Labourt, *Le christianisme dans l'empire perse*, p. 202. — [2] La *Chronique* de Barhadbsabbâ a été publiée avec une traduction française dans *P. O.*, t. IV, fasc. 4. — [3] Dom G. Morin, dans *Revue bénédictine*, t. XXVII, 1910, p. 131. — [4] Dom G. Morin, dans *Revue bénédictine*, t. XXVII, 1910, p. 131-132.

on ne trouve « pas de trace, chez Narsai, de ces formules qui occupent actuellement une place si considérable dans les liturgies orientales : la plus ancienne liturgie de Jacques et la *Peregrinatio Etheriæ* gardent aussi le silence à leur égard. Il est probable que l'usage en a pris naissance à Antioche ou dans les environs, au cours du IVe siècle. De là, il se sera répandu au Nord et à l'Ouest, en Asie Mineure et jusqu'à Constantinople; mais non en Palestine, ni dans la Syrie orientale, ni en Égypte; c'est seulement sous l'influence de la cité impériale qu'il aura trouvé plus tard sa voie dans ces régions. A remarquer que Narsai ne dit rien non plus des chants liturgiques, qui pourtant constituaient dès lors, ailleurs, une part si importante du culte [1]. »

En ce qui concerne la « récitation à voix basse de la messe des fidèles », on dira que « de la *Novelle* célèbre de Justinien, pour qui en saisit bien le sens, il résulte clairement que, jusqu'en 865, la pratique traditionnelle de presque tout l'Orient avait été de réciter le canon à haute voix; et c'est cet usage que l'empereur prétend maintenir contre des tendances partielles à l'entamer. Mais, dès avant la fin du VIIIe siècle, la récitation à voix basse avait prévalu, même à Constantinople; l'on peut en dire autant des Églises qui suivaient pour lors l'usage romain, et l'usage en cela remontait peut-être à une époque assez ancienne. Pour ce qui est de la liturgie gallicane, le titre de *post secreta*, donné à la formule qui suit la consécration, témoigne d'une tradition analogue. Chose curieuse, nous trouvons déjà chez Narsai la préface récitée à voix basse; le silence n'est interrompu que par quelques mots destinés à provoquer l'acclamation du peuple : *Sanctus, sanctus*, etc. Puis, nouveau silence, jusqu'à la fin du canon, excepté deux « ecphonèses » qui doivent avertir l'assistance de l'intercession qui commence et de l'épiclèse qui vient parachever le mystère. Les Églises gréco-latines auraient-elles peu à peu imité la pratique déjà reçue chez les Syriens orientaux du Ve siècle [2]? »

A propos de l'épiclèse (voir *Dictionn.*, t. v, col. 142), « en Occident, il faudra attendre le XIe, voire le XIIe siècle, pour que la curiosité des théologiens se hasarde à déterminer le moment précis de la consécration; c'est alors seulement qu'on imagine d'en donner le signal au moyen de l'élévation. En Orient, dès le Ve siècle, Narsai nous dit formellement que le mystère est accompli aussitôt après l'épiclèse ou invocation du Saint-Esprit; et il commente les rites institués pour indiquer le changement survenu : signes de croix, inclinations. Il faut bien convenir qu'il y a sous ce rapport opposition quasi irréductible entre l'Église d'Occident et celle d'Orient. On peut se demander si le canon romain contient, lui aussi, une épiclèse. Cela se peut, mais alors ce ne peut être, comme on l'a cru souvent, le *Supplices te rogamus* qui suit le récit de l'institution : ce sera la formule *Quam oblationem* qui le précède immédiatement, et elle ne contient aucune invocation de l'Esprit-Saint. Au reste, c'est une grosse question de savoir si, chez les Orientaux eux-mêmes, cette épiclèse a existé, a pu même exister, étant donné l'état des problèmes dogmatiques se rapportant à la troisième personne de la Trinité, avant les premiers Pères qui en fassent mention, d'abord Cyrille de Jérusalem (vers 350), puis Jean Chrysostome pour l'Orient, Optat de Milève pour l'Occident. Les renseignements sont relativement rares et peu précis; pourtant voici qui est certain :

1° Aucun des auteurs les plus anciens qui ont eu à défendre la divinité du Saint-Esprit ne mentionne la part que lui attribuerait la tradition dans la consécration eucharistique, au lieu que tous s'étendent sur son action au baptême;

2° Les témoignages des trois premiers siècles et jusqu'à la liturgie de Sérapion, contemporaine de celle de Cyrille, semblent plutôt assigner au Verbe, lui aussi « Esprit-Saint », d'après la terminologie confuse de l'époque, le changement du pain et du vin au corps et au sang du Christ. En somme, tout comme lorsqu'il s'agit du récit de l'institution, pour lequel les Églises d'Orient suivent de près Paul et Luc, au lieu que celles d'Occident s'attachent plutôt au texte de Matthieu et de Marc, nous constatons également pour ce qui est de l'invocation, un dualisme très antique entre Rome qui la place avant l'institution et les anaphores orientales qui toutes — à la seule exception des papyrus d'Oxford — la mettent après [3].

IV. Les homélies XXI et XXII. — C'est l'exposé complet du rite baptismal en usage dans l'Église nestorienne au lendemain de la séparation. Ce rituel baptismal n'était connu jusqu'ici que dans une rédaction abrégée et corrompue du VIIe siècle; les homélies de Narsai font revivre les rites supprimés à cette époque, comme opposés aux théories pélagiennes, le renoncement au démon et la profession de foi (voir Tisserand, dans *Dict. de théol. cath.*, t. XI, col. 26-30).

H. Leclercq.

NARTHEX. — Le mot grec νάρθηξ a différentes significations :

1° C'est la *ferula* ou verge, ou sceptre qu'on place dans la main des empereurs byzantins.

2° C'est un coffret précieux dans lequel on conserve un livre.

3° Et c'est le sens qui intéresse particulièrement l'archéologie, c'est un portique extérieur des basiliques correspondant à l'ancien πρόναος. On le trouve parfois désigné sous le nom de προπυλαίον, « vestibule » ou « propylée [4] », ou bien encore de πρώτη εἴσοδος, « première entrée »; il remplissait l'office du péristyle dans la plupart des édifices modernes, ou, mieux encore, du chalcidique dans les basiliques païennes. C'est par erreur qu'on l'a comparé au porche de nos églises, car le porche ne s'étend que très peu au delà de la porte d'entrée, tandis que le narthex occupe toute l'étendue de la façade. Sa dimension, en longueur, est la même que celle de l'*atrium*. Martigny fait judicieusement observer que « l'anonyme dont l'ouvrage a été publié d'abord par Lambeck, puis par Combefis, et enfin par Banduri, après avoir dit que l'église Sainte-Sophie avait quatre narthex tout à fait distincts de l'*area*, ajoute que l'un d'eux s'appelait narthex *extérieur*. Les quatre narthex qu'il mentionne étaient quatre portiques, dont deux sur la partie occidentale, c'est-à-dire du côté de la façade de l'église, étaient superposés l'un à l'autre, comme cela se voit aujourd'hui encore dans l'ancienne et très intéressante église de Tournus (Saône-et-Loire); le troisième sur la partie septentrionale, le quatrième au Midi; il n'y en avait pas à l'Orient, selon la juste observation de Du Cange. Mais aucun de ces narthex n'était celui que l'anonyme appelle *extérieur;* car si, pour qu'on pût donner ce nom à un narthex, il suffisait qu'il fût en dehors de la nef, il s'ensuivrait que tous devraient être tenus pour extérieurs. C'est, en effet, parce qu'ils n'étaient pas en dedans, que Justinien put les comparer aux quatre fleuves qui sortaient du paradis terrestre.

[1] Id., *ibid.*, p. 132. — [2] Id., *ibid.*, p. 133. — [3] Id., *ibid.*, p. 132-133. — [4] Procope, *De ædificiis*, l. V, c. VI, éd. Dindorf, dans *Corp. script. hist. byzantinæ*, t. III, Bonnæ, 1838, p. 323.

Mais comme enfin il est dit qu'il y en avait un extérieur, il faut nécessairement que ce narthex fût encore distinct des quatre autres. Or, nous ne voyons pas à quoi ce nom pourrait convenir, si ce n'est au premier et extérieur vestibule de l'église, et que les Grecs modernes appellent encore *narthex du dehors* [1]. »

Ce narthex extérieur est soutenu par un nombre variable de colonnes et on s'habitua à y inhumer les fidèles dès que la loi romaine, mitigée par la coutume barbare, autorisa à enterrer les morts dans l'intérieur des villes [2].

Le *narthex*, fut, dès le VIe siècle, d'un usage très répandu. Vestibule plus long que large (d'où le nom de νάρθηξ, « férule », ou « règle plate », le narthex était une galerie fermée, limitée d'un côté par la façade de l'église et de l'autre par un mur percé de baies parfois assez nombreuses [3]. Le narthex de Sainte-Sophie avait cinq portes s'ouvrant sur l'*atrium*, et neuf portes donnant dans l'église. Le narthex du sanctuaire des Saints-Serge-et-Bacchus, que mentionne Procope dans son ouvrage des *Édifices de Justinien*, est muni de quatre portes du côté de l'*atrium* et de six du côté de l'église [4]. La première église à narthex de Jérusalem, si l'on en juge par les documents écrits, fut Sainte-Marie-la-Neuve, achevée en 543, grâce aux libéralités de Justinien [5]. Le narthex occupa donc la place du portique de l'*atrium* qui, auparavant, longeait la façade de la basilique. Mais ce portique n'en fut pas toujours supprimé pour autant. On se contenta parfois de le reporter sur le devant du narthex, et ce vestibule continua à coexister avec l'*atrium* à quatre colonnades. Mais il supplanta souvent l'*atrium* tout entier comme à Sainte-Irène, au Sinaï et dans mainte église syrienne [6].

Dans les édifices syriens, on ne retrouve pas, comme dans la basilique hellénistique, le vaste atrium carré précédant la façade. Comme cette grande cour tenait trop de place, on n'en conserva qu'un seul côté, le portique attenant au corps de l'église, et ce portique ne tarda pas à prendre, au VIe siècle, un aspect caractéristique et fort pittoresque. Conformément à de très anciennes traditions orientales... le narthex devint un véritable porche, s'ouvrant par une large baie arquée entre deux tours carrées et surmonté d'une terrasse formant *loggia* couverte ou balcon [7].

Le narthex eut encore une autre destination. C'était là que devaient s'arrêter les excommuniés à qui l'entrée de la basilique était interdite; ils se trouvaient là avec les pénitents qui ne devaient pas, eux non plus, franchir la limite du narthex intérieur, comme le dit saint Grégoire le Thaumaturge : « Les *audientes* doivent se tenir hors de la porte de l'oratoire », ἔνδοθι τῆς πύλης ἐν τῷ νάρθηκι [8].

Nous avons donné plus de détails sur la position respective du *narthex* et de l'*atrium* dans *Dictionn.*, t. II, col. 588-590; on pourra voir un exemple de *narthex* double sur le plan de la basilique Saint-Pierre du Vatican (voir *Dictionn.*, t. II, col. 585, fig. 1446).

H. LECLERCQ.

NASSE. — Ce terme s'applique à un engin de pêche et à un engin de chasse. Les chrétiens n'ont adopté que le premier dans leur symbolisme. Une nasse est une sorte de panier d'osier de forme oblongue, dont l'orifice est circulaire et qui se termine en pointe.

Parmi les appellations données au Christ, on trouve *rete*, et ceci se rapporte à la pensée symbolique si connue par le texte de Tertullien qui désigne les fidèles sous le nom de *pisciculi*. Ceux-ci, par le baptême, se précipitent vers le filet où ils trouveront leur salut et non leur perte.

Le témoin archéologique le plus intéressant du symbolisme de la nasse est l'anneau dit de saint Arnould, qui fut évêque de Metz (614-626). Sur le chaton, on a représenté une nasse dans laquelle s'enfonce un poisson, tandis que, de chaque côté, deux autres poissons se dirigent vers l'orifice (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANNEAUX, col. 2184, fig. 675; t. XI, au mot METZ, col. 883, fig. 8039).

Une lampe chrétienne provenant du Palatin, à Rome, représente un poisson qui semble enserré dans une nasse où il happe le hameçon en forme de pain rond; en bordure, six disques à cercles concentriques alternant avec six fleurons cruciformes (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1123, n. 115, fig. 6622 [12]).

Nous ajouterons un troisième monument qui se trouve au musée de Semur-en-Auxois, terre cuite

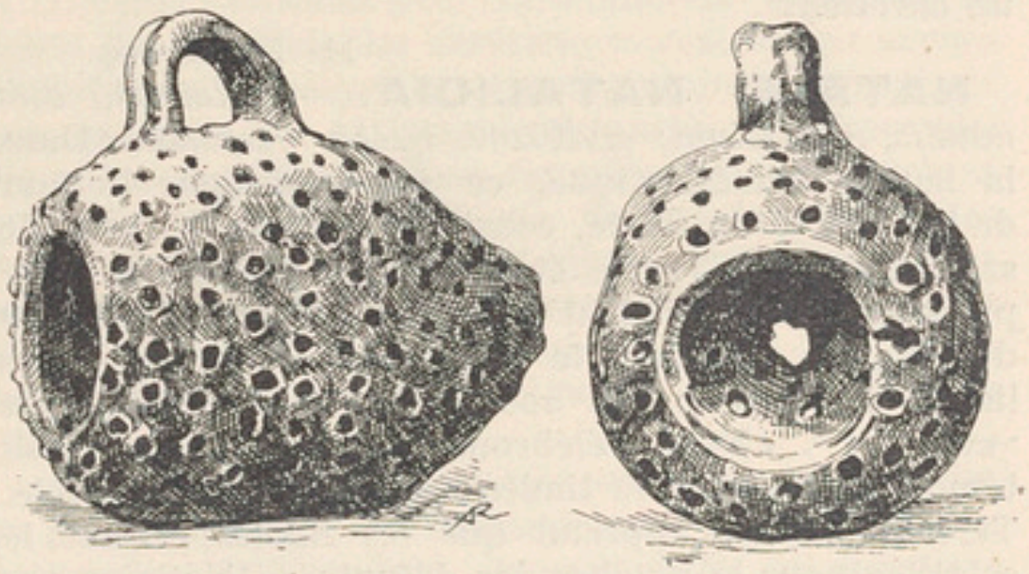

8747. — Nasse du musée de Semur.
D'après *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 209.

grossière qui nous offre « une nasse, constituée par une sorte de bouteille, pourvue d'une anse, dont le fond, refoulé vers l'intérieur, porte l'ouverture par laquelle entraient les poissons. Une partie du goulot a disparu; l'objet, dans son état actuel, n'a plus qu'une longueur de 0 m. 20 sur 0 m. 14 de diamètre (fig. 8747).

« Comme on le voit, écrit le commandant Espérandieu, cette poterie se rapproche sensiblement de la carafe à goujon, dont se servent, de nos jours, les pêcheurs en eau douce. Elle en diffère, toutefois, par la façon dont on établissait le courant d'eau. Les échancrures du bouchon de liège de la carafe sont remplacées par une multitude de petits trous pratiqués sur toute la surface de la nasse, sauf par-dessous, où la partie destinée à reposer sur le fond de la rivière a une forme légèrement concave.

« Il paraît bien, d'autre part, que ceux des trous qui garnissent la panse et le fond ont été percés de l'intérieur vers l'extérieur. Pour atteindre ce résultat, la poterie a été faite en deux parties. Le fond a été placé après coup et fixé au moyen d'un léger refoulement de la pâte encore molle de la bouteille. On peut supposer la raison de cette technique. Le poisson qui cherchait à s'échapper allait placer sa tête contre les rebords des trous par lesquels se produisait le courant d'eau. Si des aspérités produites par le refoulement de la terre l'avaient sans cesse contrarié, peut-être serait-il parvenu, dans ses déplacements

[1] Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, in-8°, Paris, 1877, p. 492. — [2] *Concil. Nannetense*, en 658, can. 6. — [3] Du Cange, *Descriptio S. Sophiæ*, XVIII, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 2171 sq.; *Glossar. med. græcit.*, au mot Νάρθεξ. — [4] Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, p. 144 sq. — [5] Procope, *De ædificiis*, l. V, c. VI, στοά τις ἐκδέχεται ἐντεῦθεν ἑτέρα ἐπὶ τοῦ νάρθηκος ὠνομασμένη οἶμαι, τῷμὴ εὐρύνεσθαι. — [6] F.-M. Abel, *Bethléem. Le sanctuaire de la Nativité*, 1914, p. 123. — [7] Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 26. — [8] *Epistola canonica*, c. 11.

continuels, à repasser par l'ouverture du fond. Des rebords unis et le courant d'eau vive le retenaient. Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable, qu'une disposition inverse est employée, dans la carafe à goujon, pour éloigner les poissons de l'ouverture par laquelle ils sont entrés. L'intérieur de cette ouverture est bordé d'aspérités produites par la cassure irrégulière du verre; même certains pêcheurs ont l'habitude d'y placer des pointes saillantes.

« Comme la carafe à goujon, la nasse de poterie que possède le musée de Semur n'était sans doute employée que dans les petits cours d'eau, à fond de sable ou de menu gravier. L'anse dont elle est pourvue semble indiquer, d'autre part, qu'on la plaçait à la main. On sait que la carafe à goujon se manœuvre; le plus souvent, au moyen d'une cordelette [1]. »

Aucun indice ne permet de supposer que ce curieux objet appartient à l'archéologie chrétienne et peu importe; il nous montre par un exemple très clair ce qu'était une nasse et qui nous dit que parmi ceux qui en firent usage il ne se trouvait pas — qui sait — un chrétien?

H. Leclercq.

NATALE, NATALICIA. — *Natalis, dies natalis, natalicium;* γενέθλιον, ἡμέρα γενέθλιος. Dans la langue ecclésiastique, ce terme désigne le jour de la mort d'un fidèle, considéré comme le jour de sa naissance à la vie éternelle. La pensée et l'expression nous reportent aux plus lointaines origines de l'Église, car, dans le *Martyrium Polycarpi*, nous lisons ces mots : τὴν τοῦ μαρτυρίου αὐτοῦ ἡμέραν γενέθλιον [2]. « Nous célébrons le jour natal de son témoignage », et à la limite du IIe et du IIIe siècle, Tertullien nous apprend que les fidèles offrent le sacrifice pour le *natalice* des défunts : *Oblationes pro defunctis, pro natalicis, annua die facimus* [3], car il semble bien qu'ici le mot *natilicia* doit s'entendre non seulement d'un martyr, mais d'un fidèle quelconque. Dans le très antique calendrier de Carthage qu'a fait connaître Mabillon, on lit : *Hic continentur dies nataliciorum martyrum* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 642). Dans le *Sacramentaire gélasien*, on lit cette rubrique : *Consecratio sacræ virginis, quæ in apostolorum natalitio celebratur*, et encore : *Denuntiatio natalitii unius martyris*. Enfin *natalicium* a encore un sens différent; il s'entend du jour anniversaire de la consécration d'un évêque : *Missa in natalitio episcopi*, lit-on dans le même *Sacramentaire*.

Natale a surtout le sens que nous attribuons à ce mot : anniversaire. Voici comment saint Augustin s'en explique devant un auditoire africain réuni pour la fête de saint Cyprien : *Spiritus sanctus doceat nos in hac hora quæ oporteat dicere : dicturi enim sumus aliquid de laude Cypriani gloriosissimi martyris, cujus natalem hodie, sicut nostis, celebramus. Quod nomen sic frequentat Ecclesia, id est natales, ut natales vocet pretiosas martyrum mortes. Sic, inquam, hoc nomen frequentat Ecclesia, est etiam qui non sunt in illa, hoc dicant cum illa. Quis enim hodie, non dicam in hac nostra civitate, sed plane per Africam totam transmarinasque regiones, non christianus solum, sed paganus aut judæus, aut etiam hereticus poterit inveniri, qui non nobiscum dicat natalem martyris Cypriani? Quid est hoc fratres? Quando natus sit, ignoramus; et quia hodie passus est, natalem ejus hodie celebramus. Sed illum diem non celebraremus, etsi nossemus. Illo enim die traxit originale peccatum; isto autem die vicit omne peccatum. Illo die ex fastidioso matris utero istam processit in lucem, quæ oculos carnis illecebrat : isto autem die ex occultissimo naturæ sinu illam discessit ad lucem, quæ visum mentis feliciter et beate illustrat* [4].

Le mot *natalis* ou *natalis dies* s'entend aussi du jour de la nativité du Sauveur Jésus [5].

Pagi [6] a soutenu que, dans le calendrier, la mention du *natalis* d'un martyr est plutôt le jour de la translation de ses reliques que le jour de sa mort, parce qu'en temps de persécution on ignorait ordinairement le jour de la mort. Muratori [7] a soutenu l'opinion contraire et dit que l'Église faisait tout le possible pour connaître le jour de la mort. L'auteur des Actes de saint Ignace d'Antioche transmet aux fidèles la date du jour de la mort afin qu'ils puissent s'assembler ce jour-là [8]. De même, saint Cyprien veut qu'on l'avertisse du jour où les confesseurs sont morts dans la prison afin d'offrir le sacrifice. Cette pensée a donné naissance aux calendriers et aux martyrologes. Ce n'était pas là une habitude nouvelle, car nous savons que le collège païen de Lanuvium célébrait l'anniversaire de ses membres défunts : *XIII kal. sept. natali Cæsenni Silvari patris* [9]. Cette coutume a été adoptée par les chrétiens [10].

L'épigraphie nous offre un certain nombre d'exemples.

A D'Jemila, l'ancien Cuicul (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2219), dans une église située dans la partie orientale des ruines, on a trouvé trois inscriptions gravées sur des corbeaux (voir ce mot) doubles formant sommiers dans le but de diminuer la partie de la plate-bande de pierre ou de la poutre qu'ils portaient [11]:

NATALE	NATALE DOM
DOMNI · CLAV	NI PASCENII
DI · DIE/////KAL	DIE////////KAL
OCTOBRES	////////////////////

Claudius et Pascentius sont des martyrs, probablement des martyrs locaux que l'on ne saurait identifier assez sûrement avec des homonymes connus par d'autres documents. L'inscription relative à Claudius n'est pas tout à fait inconnue; elle a même une histoire. Elle figure au *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 10904, mais d'après une lecture qui ne la ferait pas reconnaître du premier coup :

NATALE
DOMNI CIRV
//////IDI//KAL
////TOBRES

J.-B. De Rossi a proposé de restituer *Ciru*[*læ*] et d'identifier ce personnage avec *Cirula* ou *Ciryla*, patriarche arien des Vandales, dont parle Victor de Vite. L'inscription, disait M. Paul Monceaux, s'explique difficilement dans cette hypothèse. De Rossi est obligé de supposer une erreur de lecture et de restituer une formule comme [*d(e)d(icatum)*] *domn*[*o*] *Ciru*[*læ*]. Tout cela est arbitraire. Le *natale* du début annonce un nom de saint ou de martyr; soit

[1] É. Espérandieu, *Note sur un instrument de pêche gallo-romain du musée de Semur (Côte-d'Or)*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1909, p. 209-211. — [2] *Martyrium Polycarpi*, c. XVIII. — [3] Tertullien, *De corona*, c. III. — [4] *P. L.*, t. XXXVIII, col. 1412-1413. — [5] *Code Théodosien*, l. II, tit. VIII, lex 24; *Code Justinien*, l. III, tit. XII, lex 2. — [6] *Critica Annal. Baronii*, ann. 67, n. 23. — [7] *De sanctorum martyrum natalitiis*. — [8] *Acta sancti Ignatii*, c. VI. — [9] Mommsen, *De collegiis*, p. 112. — [10] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 210. — [11] A. Ballu, *Rapports sur les fouilles exécutées en 1913 par le service des monuments historiques de l'Algérie*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1914, p. 307-308; R. Cagnat, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1913, p. 219-221; H. D(elehaye), dans *Analecta bollandiana*, t. XXXVIII, 1920, p. 199-200; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 10904; S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 197; P. Monceaux, dans *Mém. présentés par divers savants*, t. XII, p. 274, n. 299.

un *Ciru*[*læ*] inconnu; soit, comme proposait S. Gsell, quelque saint oriental, par exemple *Ciru*[*li*] *(=Cyrilli)* ou *Ciru*[*uci*] *(=Cyriaci)*.

Rien de tout cela. Il s'agit d'un saint Claudius et la basilique de D'Jemila se trouve, du coup, réconciliée; il n'est plus question d'une église arienne. La conjecture doit être abandonnée. La transcription nouvelle équivaut à une découverte.

Encore en Afrique, à Henchir-Djenenkrouf ou Sidi-Naceur, où existe un fort datant de l'époque romaine. Non loin de là, une petite chapelle dans laquelle on a lu sur une pierre plate de 0 m. 25 de long sur 0 m. 20 de large [1] :

☧
IIIIDVS IV
NIASNAT
ALESGVA
RAGI E·T CO
MITIVS

III idus iunias natale s(an)c(ti) Guaragi et Comit(um) [*e*]*ius;* cette pierre est aujourd'hui au musée de Tébessa.

A Rome, sur la voie Tiburtine, à l'*agro Verano* [2] :

Locus FAVSTINIANI ET SORICES
*quem em*ERVNT RECESIT NATALE SA*ncti*
*Laurenti*I IN PACE.

Ce supplément *natale sancti Laurenti* est suggéré par le rapprochement avec d'autres inscriptions où on lit *natale domni Asterii*. Sur une inscription romaine d'origine inconnue [3] :

PASCASVS VIXIT
II
PLVS MINV SANNVS XX
TECITTATV IIII IDVS
OCTROBIS SII ANTE
NATALE DOMNIAS
TERI DEPOSITVS IN
PACE ☧ A ω

Paschasius vixit plus minus annos viginti duos fecit fatum quarto idus octobris octavo ante natalem domni Asterii, depositus in pace.

Il résulte d'autres textes épigraphiques que parfois ceux qui mouraient le jour de la fête d'un martyr connu étaient enterrés dans le cimetière dont ce martyr était éponyme. Ici, il est probable que *recesit* se rapporte au premier défunt *Faustinianus*. L'inscription est du IVe ou du début du Ve siècle.

Qu'il ne soit pas toujours question de martyrs lorsqu'on parle de *natale*, nous en avons la preuve dans cette inscription [4] :

PARENTES FILIO MERCVRIO FECE
RVNT QVI VIXIT ANN V·ET MESES VIII
NATVS IN PACE IDVS FEBRV

Ce jeune enfant, nommé Mercure (voir ce nom) était âgé de cinq ans et huit mois et n'avait pas confessé sa foi; mais, dans un grand nombre de textes, *natale* s'entend de martyrs, comme dans cette inscription romaine datée de l'année 276, où on lit NAT MARTOR [5]. Fragment de tablette de marbre trouvé en 1854 dans les ruines de la basilique de Saint-Alexandre (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1092-1097), au septième mille de la voie Nomentane. Voici le texte :

. . . . .	II KALEN ·
apr	IO·DIE ·
. . . . . *a*	EMILIANO
coss nal	VS · IN
urbe Rom	A · ET
defunctus	DIE
V·non·mai· N	AT·MARTOR

Cette inscription fut publiée sans suppléments par De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 15, *deinde*, dit-il dans ses papiers, *re attente examinata, supplementa quæ adscripsi maxime probabilia esse vidi : ea enim cum litteris superstitibus fortuito casu tam bene quadrare inverisimile dico.* A la troisième ligne, De Rossi proposait les noms des consuls Albin et Émilien, c'est-à-dire l'année 206. Cette date ne se rencontre nulle part dans les inscriptions chrétiennes datées et G. Gatti l'estimait peu vraisemblable; selon lui, au début du IIIe siècle, les chrétiens n'avaient pas encore l'habitude d'employer la date consulaire et il ne croit pas non plus que la formule *defunctus* (ou *depositus*) *die natali martyrum* puisse remonter si haut, surtout pour un cimetière éponyme de martyrs dont les Actes, encore qu'apocryphes, disent qu'ils souffrirent *sub Aureliano imperatore*, par conséquent pas avant 271. Il faudrait donc préférer l'année 276 où le consul Émilien eut pour collègue M. Claudius Tacitus Aug.

A la dernière ligne : *nat(ali) martyrum*, c'est-à-dire au jour anniversaire de la passion des saints Eventius, Alexandre et Théodule, déposés dans ce cimetière de la voie Nomentane où ils étaient fêtés le 3 du mois de mai [6].

Citons encore : *Domnis sanctis Papro et Mauroleoni* ☧ *martyribus* ☧.... *natal(em) hab(ent) d. XIII kal. octob...;* cette inscription fut trouvée dans un oratoire près des thermes de Dioclétien, avec une copie un peu différente et erronée [7].

Celle-ci d'origine inconnue : *XVI kal. octob. marturoro*[*m in cimi*]*teru maiore Victoris Feli*[*cis*] *Emerentianetis et Alexan*[*dri*] [8].

Celle-ci se lit sur la base de la colonnette d'un *ciborium* et elle a presque certainement appartenu à l'autel de la basilique Saint-Sylvestre sur le cimetière de Priscille où avaient été transportés les corps des martyrs Félix et Philippe : [*VI idus*] *iulas* [*nat*] *sanct*[*orum*] *martyrum Félicis Filippi Vita*[*lis*] *Martialis Alexandri Silani Januarii* [9] (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2497, fig. 7795).

L'inscription suivante :

SANCTIS MARTYRIBVS TIBVRTIO
BALERIANO ET MAXIMO QVORVM
NATALE EST XVIII KALEN MAIAS

Ces trois martyrs étaient commémorés le même jour; Bosio a cru, à tort, que c'était l'épitaphe originale des trois. La mention du *natale* se retrouve à Salone : *Natale S*[*epti*]*mi mart(yris) die XIII kal. maias.*

Enfin rappelons la formule d'une inscription de Baccano du Ve-VIe siècle : *Hic requiescit sanctus et*

[1] Guénin, *Inventaire archéol. du cercle de Tébessa*, dans *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XVII, 1908, p. 101 et dans *Recueil des notices et mémoires de la Soc. archéol. de Constantine*, t. XLII, 1908, p. 233. — [2] P. Marucchi, *Via Tiburtina*, dans *Notizie degli scavi*, t. VIII, 1900, p. 232, n. 2. — [3] Lupi, *Dissertazione, lettere ed altre operette*, in-4°, t. I, Faenza, 1785, p. 130. — [4] Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 88. — [5] *Inscr. christ. rom., Suppl.*, n. 1386. — [6] De Rossi-Duchesne, *Martyrologium hieronymianum*, p. 54; M. Armellini, *Antichi cimiteri cristiani*, p. 553; Marucchi, *Catacombes romaines*, p. 384. — [7] Musée du Latran, pl. XLIV, n. 8. — [8] *Bull. delle Comm. archeol. comunale*, 1883, p. 244, pl. XX; *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 161. — [9] *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 111; *Nuovo bullettino*, 1898, p. 55.

venerabilis martyr Alexander episcopus cuius depositio celebratur, XI kal. octobris.

Avec le temps, *natale* prit une signification de plus en plus étendue; dans le *Kalendarium Bucherianum*, on lit : *VIII kal. mart. natale Petri de Cathedra.* On eut aussi le *natalis calicis* commémorant la cène au 24 mars; chez saint Avit de Vienne et saint Éloi de Noyon. Enfin le pape Innocent I, s'adressant au concile de Carthage, appelle le siège de saint Pierre *natalem fontem unde aquæ cunctæ procedunt.*

H. LECLERCQ.

NATIONALITÉ FRANQUE. — I. Origine et acceptions du mot *Francia.* II. *Francia*, premier royaume de Clovis. III. *Francia*, second royaume de Clovis. IV. *Francia* pour la grande Neustrie. V. *Francia* pour la petite Neustrie. VI. Les trois *Francia.* VII. Adoption de noms nouveaux. VIII. *Francia* s'entend de la Franconie. IX. *Francia* s'entend de la France. X. Extension du mot *Francus.* XI. Sens du mot *Francus.* XII. Les acceptions du mot *Francus.* XIII. Rapport de l'onomastique à la nationalité.

I. ORIGINE ET ACCEPTIONS DU MOT *FRANCIA.* — Le nom de *Francia* a, de tout temps, désigné le pays possédé par les Francs et qui, au cours des premiers siècles de notre histoire, n'a cessé de s'élargir suivant l'extension des frontières. A l'époque impériale, les Romains réservaient le nom de *Francia* à une contrée située sur la rive droite du Rhin, au nord de la Rhénanie. On l'y trouve, dès le IVe siècle, sur la carte de Peutinger, si toutefois ce nom de *Francia* n'est pas une addition du VIe ou du VIIe siècle; même en ce cas, on doit observer que, pour l'auteur de la carte, c'est bien de la *Francia* qu'il s'agit puisqu'il écrit textuellement: *Chamavi qui el Pranci* (pour *et Franci*).

C'est d'ailleurs ainsi que l'entendent les Romains au IVe et au Ve siècle [1], encore qu'à leurs yeux tout le pays en deçà du Rhin fit partie de l'empire. Ils pouvaient admettre les appellations de Ire et IIe Germanie, de Ire et IIe Belgique consacrées par la langue administrative, mais ils devaient répugner à laisser le nom d'une peuplade barbare s'imposer sur une parcelle du sol impérial, et cela au moins jusqu'au VIe siècle.

II. *FRANCIA*, PREMIER ROYAUME DE CLOVIS. — Grégoire de Tours emploie ce mot quatre fois et, une fois au moins, le sens en est si peu clair qu'on ne sait quoi en tirer [2]. Dans les autres passages, on voit que *Francia* désigne une partie du territoire de la Gaule; une partie seulement car ni l'Auvergne, ni la Bourgogne ne s'y trouvent [3], et encore que le nom de *Francia* sert à désigner le pays des Francs d'outre-Rhin [4]; enfin, qu'il s'étend à tout le royaume d'Austrasie [5]. Ces textes nous apprennent qu'au VIe siècle la *Francia* n'est plus confinée sur la rive droite du Rhin comme elle l'était deux siècles auparavant; elle s'étend fort au delà et jusque sur la rive gauche du fleuve et s'identifie avec le royaume d'Austrasie.

Mais, dès le Ve siècle, on voit qu'il en était ainsi lorsque Théodebert écrit à l'empereur Justinien qu'il règne sur les *incolomes Franciæ*, c'est-à-dire sur la *Francia* tout entière qui comprend aussi le pays des Thuringiens, celui des Wisigoths et plusieurs autres [6]. *Francia*, dans ce passage, n'est manifestement que la partie nord-est du royaume de Clovis, la seule qui passa de ses mains dans celles de Thierry et de celles de Thierry dans les mains de Théodebert; ce témoignage, rapproché de celui de Grégoire de Tours, ne laisse pas douter, qu'au VIe siècle, le mot *Francia* équivalait au futur royaume d'Austrasie.

Deux autres passages nous apprennent que la *Francia* ne s'étendait pas à l'Aquitaine et à la Bourgogne. Le premier se lit dans la *Vita Radegundis* de Fortunat : *Itaque matrona Gislaadi proceris nomine Bella sed longa cæcitate misera rogavit se de Francia Pictavis ad sanctæ duci devote præsentiam* [7]. Le second se trouve dans une lettre de saint Nizier de Trèves à la reine Clodsinde : *Audisti ava tua domna bonæ memoriæ Hrodehildis qualiter in Francia venerit* [8].

Est-ce à dire que la Neustrie n'était pas alors considérée comme appartenant à la *Francia?* On n'oserait le soutenir, car si la présence des Francs valait à l'Austrasie le nom de *Francia*, il ne devait pas tarder à en être de même pour la Neustrie. D'ailleurs, dans le texte du traité d'Andelot, en 587, il est dit que Galeswinthe vint en France : *in Francia veniens* [9]; or le pays où elle vint c'est la Neustrie dont Chilpéric, son mari, était roi; ainsi donc la *Francia* c'était tout le pays occupé par les Francs, le royaume de Clovis avant la conquête de l'Aquitaine. Une aire qui s'étend entre la Loire et la Bourgogne, au Sud; la Bretagne, l'Atlantique, la Manche et la mer du Nord, à l'Ouest; la Frise, au Nord et la Saxe, à l'Ouest.

III. *FRANCIA*, SECOND ROYAUME DE CLOVIS. — Les conquêtes de Clovis étendirent son royaume et avec lui le mot *Francia* qui s'appliqua progressivement à la Bourgogne [10], puis à l'Aquitaine et, finalement, à toute la Gaule depuis le Rhin jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées. *Francia* devint une expression géographique de même valeur à peu près qu'avait été *Gallia.* Il pourrait se faire que déjà, à l'époque et sous la plume de Fortunat, *Francia* soit le pays de *Francus* qu'il oppose à l'*Italia* de l'*Italus* [11]. On trouve, ce qui a plus de valeur encore, ce sens dans l'appendice d'Isidore : *Divisa in tribus olim regnis Francia in uno a præfato rege Francorum conjungitur* [12]. Il en sera de même au VIIe, au VIIIe, au IXe siècle, et les formules opposent couramment la France à l'Italie [13].

Les exemples ne manquent pas et on constate chez les écrivains francs une habitude prise d'employer le terme *Francia* dans son sens le plus large quand ils l'opposent à d'autres, ainsi le moine de Saint-Gall nous avertit que lorsqu'il lui arrive de nommer la *Francia*, il entend par ce nom toutes les provinces cisalpines [14]. Au contraire, lorsqu'il s'agit de distinguer entre les diverses parties du royaume, ces mêmes écrivains réservent ce nom pour la province qui l'a porté la première de toutes.

On peut dire que, devant la vieille Europe en pleine transformation, le nom de *Francia*, destiné à plus de gloire et de services que celui d'aucune nation dans tous les âges passés, a déjà pris son rang dans le monde,

[1] *Panegyrici Latini*, VII, 6 et 10, éd. Baehrens; S. Jérôme, *Vita S. Hilarionis*, dans *Acta sanct.*, oct. t. IX, p. 48; le même, *Chronicon*, *P. L.*, t. XXVII, col. 506; Ausone, *Mosella*, XVIII, vs. 434; Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXX, 3, 7; Claudien, *Carmina*, XXI, vs. 237; Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. IX. — [2] *De virtutibus S. Martini*, l. I, c. XXVI : *Quidam Aquilinus nomine, dum venationes cum patre suo in silvas Franciae exerceret, pavorem pessimum, inimico insidiante, incurrit.* — [3] *De gloria confessorum*, c. XL, *Tempore Teudechildæ reginæ Nunninus quidam tribunus ex Arverno de Francia post reddita reginae tributa revertens, Antisiodorensim urbem adivit.* — [4] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XIV. — [5] *Ibid.*, l. V, c. XIV. — [6] *Monum. Germ. hist. Epistolæ merov. et karol. ævi*, p. 133. — [7] Fortunat, *Vita Radegundis*, c. XXVII. — [8] *Epist. merov. et karol. ævi*, p. 122. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IX, c. XX. — [10] Dans l'acte de 817, c. 11, on lit ceci : *Rectores vero ecclesiarum de Francia talem potestatem habeant rerum ad illas pertinentium, sive in Aquitania, sive in Italia, sive in aliis regionibus ac provintiis huic imperio subjectis, qualem tempore genitoris nostri habuerent vel nostro habere noscuntur.* — [11] *Carmina*, l. VII, c. XX, n. 9-10. — [12] *Auctarium Isidori*, ann. 613. — [13] *Senonenses*, XII, p. 218; *Imperiales addit.*, p. 328. — [14] *Monach. Sangall.*, l. I, c. X; il dit encore, l. I, c. II : *Moderni Galli sive Franci.* Sur cet auteur, voir *Dictionn.*, t. IX, au mot MOINE.

le premier rang! Il s'applique à l'ensemble des provinces soumises à la dynastie mérovingienne.

IV. *FRANCIA* POUR LA GRANDE NEUSTRIE. — Dès le VIIIe siècle, on voit apparaître une nouvelle acception; nous la trouvons dans la *Vita sancti Rigomeri*, qui est du VIIe siècle : *Francia sive Neustria* et qui oppose la *Francia* à l'Austrasie [1]. Ce sens se rencontre pour la première fois dans l'appendice d'Isidore et, fréquemment, chez les écrivains neustriens : Vie de saint Éloi qui quitte Limoges *ut Francorum adiret solum* [2]; Vie de saint Léger d'Autun [3]; Épitaphe de Ham (voir ce mot) où nous lisons : REGNANTE THEODORICO REGE IN FRANCIA. Quant à l'auteur du *Liber historiæ*, il prétend confisquer le titre de *Francia* au profit de la seule Neustrie et, à cet effet, il le refuse aux régions qui ont été les premières à le porter : la Ripuarie et la Rhénanie. Il est assurément curieux de voir comment ce nom de *Francia*, ayant réussi à s'imposer à la Gaule entière, la *Francia* primitive en fut dépossédée au profit de la Neustrie. On voit, dans le *Liber historiæ*, les Neustriens assimilés aux Francs et opposés aux Austrasiens et aux Burgondes [4]. La même pratique se rencontre dans les documents hagiographiques [5]. Le *Liber historiæ* ne refuse pas aux Austrasiens l'appellation de *Franci* [6], ou *superiores Franci*, mais les Neustriens sont les Francs par excellence, ce qu'ils doivent à leur titre de Saliens, conquérants de la Gaule.

V. *FRANCIA* POUR LA PETITE NEUSTRIE. — Un phénomène nouveau va se produire : les mots *Francia* et *Neustria* vont s'opposer et servir à désigner des pays différents; mais ce n'est guère avant le second quart du IXe siècle.

Le premier indice qu'on en relève se trouve dans Nithard, qui mourut en 843 [7]; Abbon trace ce vers à propos de l'élévation du roi Eudes [8] :

Francia laetatur quamvis is Neustricus esset

Les deux pays étaient limités par la Seine, comme nous l'apprend Ekkehard d'Urach : *Neustria pars est Galliæ Celticæ, illa scilicet quæ Sequanæ Ligerique interjacet* [9] et le moine Adrevald écrit qu'Orléans et Paris sont les deux points extrêmes de la Neustrie (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot ILE-DE-FRANCE) : *Omnis fere Neustria, quæ a Genabensi urbe per transversum Lutetiam usque Parisiorum pertingit oppidum* [10]. La *Francia* se trouve limitée au Sud par la Seine et, au Nord, elle ne s'étend pas fort loin; ce qui paraît certain c'est que l'ancienne *Francia* confinant au Rhin perd peu à peu son nom et reprend le nom plus ancien de Germanie. Einhard parle de *Franci orientales* qu'il distingue à peine des Germains [11] : *Fastrada... quæ de orientalium Francorum, Germanorum videlicet gente erat;* une dizaine d'années plus tard, le biographe de Louis le Débonnaire ne connaît plus ces Francs orientaux et oppose *Franci* à *Germani* [12].

VI. LES TROIS *FRANCIA*. — On commençait à s'embrouiller fort avec toutes ces *Francia*, bientôt la confusion fut à son comble. En effet, le traité de Verdun sectionna l'empire de Charlemagne en trois royaumes pouvant porter chacun le nom de *Francia* qu'ils avaient porté lorsqu'ils étaient unis. C'est en 842 qu'on lit pour la dernière fois le nom de *Francia* dans son acception la plus générale [13], mais, après cette date, le sens large ne se rencontre plus que de façon exceptionnelle.

Les trois royaumes créés par le traité de Verdun portèrent les noms de *Francia occidentalis*, *orientalis* et *media*. La première devait seule, au cours des âges, conserver le nom de France, mais on lui donne parfois les désignations d'*occidentalis*, de *nova* [14], de *latina* [15] voire *romana* [16]. La *Chronique* de Lorsch l'appelle même *Francia Gallicana* et saint Euloge de Tolède : *Francia interior* [17]. La deuxième est la *Francia orientalis* [18] qui portera aussi le nom de *teutonica* [19]. Enfin, un royaume intermédiaire entre la France et la Germanie, d'où étaient sortis les Francs, et qui fut nommé *Francia antiqua* [20] ou encore *Francia media* [21].

VII. ADOPTION DE NOMS NOUVEAUX. — Toutes ces appellations aggravaient une confusion déjà grande parce que les désignations n'étaient pas constantes; par exemple, on se servait du vocable *Francia teutonica* pour mentionner le royaume de Louis le Germanique et pour désigner la partie du royaume de Lothaire dans laquelle on parlait allemand. Invinciblement, et par besoin de s'entendre, on adoptait des noms d'une interprétation moins laborieuse, et, ainsi qu'il arrive si souvent, on faisait revivre des vocables périmés mais prêts à renaître en cas de besoin. La France reprit son nom antique de *Gallia;* la Lotharingie, celui de *Belgica;* l'Allemagne, celui de *Germania*. Toutefois, ce fut là plutôt un exercice de lettrés : Prudence de Troyes, Hincmar de Reims, l'historien Richer; on chercha autre chose qui fût pratique et le peuple se chargea de trouver des désignations nouvelles à son usage. Il ne remonta pas dans le passé, il s'en tint au présent. Le traité de Verdun avait créé trois royaumes soumis à trois souverains et ce furent les noms de ces souverains qu'on adopta; pour le royaume de Charles le Chauve on eut la *Carolingia*, pour celui de Lothaire II, on eut la *Lotharingia*, pour celui de Louis le Germanique on n'a pas encore découvert d'indices d'une *Ludovingia*. De ce dernier, on ne peut donc rien dire de certain.

Des deux autres, la *Lotharingia* s'imposa et connut une longue durée. Le nom de *regnum Lotharii* se rencontre dans les *Annales* de Hincmar, dès 872; on le trouve ensuite dans les principaux documents du Xe siècle, tant dans les diplômes que dans les chroniques et au XIe siècle jusqu'en Italie. Une tentative fut risquée au Xe et au XIe siècle pour acclimater le mot *Lotharia*, mais sans succès. Au contraire, dans les provinces germaniques, le nom Lotharius s'alourdit du patronymique *ing* qui désigne tout ce qui se rattache à une famille, à une clientèle, on eut ainsi *Lotharingi*, qui servit à former *Lotharingia*.

Carolingia n'obtint pas le même succès, cependant, dès le Xe siècle, la France est appelée *regnum Karoli* et la *Chanson d'Antioche* nous parle du « roiaume Charlon ». Les écrivains romans appellent les Français *Karlenses* et les Germains leur donnent le nom de *Karlingi;* dès lors le nom de pays sera la *Carlingia*.

Malgré toutes ces retouches, le nom de *Francia* gardait son prestige en Germanie, et volontiers on laissait tomber la précision *orientalis* pour ne retenir que le nom; c'est ce que fait l'empereur Othon Ier qui, en 951,

[1] Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. III, p. 426. Sur cette opposition, voir les documents du IXe siècle; *Genealog. reg. Francor.;* Bouquet, *op. cit.*, t. III, p. 609; *Vita S. Huberti*, p. 609, *Chron. Moissiac*, ann. 670. — [2] *Vita S. Eligii*, l. I, n. 4; cf. Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. III, p. 292. — [3] *Passio S. Leodegarii*, l. II, c. XII. — [4] *Liber historiæ*, c. XL : *Burgundiores et Aussii cum Francis pace facta.* — [5] *Vita S. Bathildis*, c. V; *Vita S. Audoini*, c. XIII; *Vita Desiderii Cadurcensis*, c. XXXV. — [6] *Liber historiæ*, c. LI; cf. c. XXVII, XXXVI, XLI. — [7] Nithard, I, 5. — [8] Abbon, *De bell. Paris.*, l. II, vs. 447. — [9] *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. VI, p. 158. — [10] Adrevald, *Miracula S. Benedicti*, l. I, c. XXXIII, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II. — [11] Einhard, *Vita Karoli*, c. XVIII. — [12] L'Astronome, *Vita Ludovici*, c. XLV, XLIX. — [13] Nithard, IV, 1. — [14] Moine de Saint-Gall, l. I, c. XXI. — [15] Wipo, *Vita Chuonradi*, c. XXVII. — [16] Luitrand, *Antapod.*, I, 14, 16. — [17] Par opposition au pays franc, de langue germanique, qu'il appelle *Francia ulterior*. — [18] Einhard, *Vita Karoli*, c. XVIII. — [19] Wipo, *Vita Chuonradi*, c. II. — [20] Moine de Saint-Gall, l. I, c. XXIII; l. II, c. XI. — [21] Boretius, *Capitularia*, t. II, p. 24.

dans trois diplômes datés de Pavie, prend le titre de *rex Francorum et Italicorum* [1]; de même, en 966, sur cinq diplômes, il prend le titre de *imperator Romanorum et Francorum* [2], enfin, dans le diplôme du 13 février 962, confirmant les biens de la papauté, Othon prétend agir *pro remedio anime nostre et filii nostri sive parentum nostrorum ac successorum nostrorum et pro cuncto a Deo conservato atque conservando Francorum populo* [3].

VIII. *FRANCIA* S'ENTEND DE LA FRANCONIE. — Une province de l'Allemagne était habitée par des Francs et s'appelait *Francia;* on la trouve mentionnée fréquemment; cette province est devenue la Franconie; mais s'il était inévitable que dans cette matière la confusion reparût partout, il arriva que la Franconie fut divisée en *orientalis* ou bavaroise et *occidentalis* ou rhénane. On voit ainsi que souvent, dans les textes, *Francia orientalis* et *Francia occidentalis* n'ont pas le sens de régions géographiques France et Allemagne, mais de portions restreintes d'une province : Franconie de l'Est ou de l'Ouest.

IX. *FRANCIA* S'ENTEND DE LA FRANCE. — Il arriva ainsi qu'avec le temps *Francia* en vint à ne désigner plus qu'un des trois royaumes créés par le traité de Verdun et ce fut la Gaule qui demeura seule à porter le nom de France, mais il y eut des résistances. Au XIe siècle, on voit Raoul Glaber mettre en opposition la *Francia* avec l'Aquitaine et l'Auvergne [4], ou encore distinguer la *Francia* de la Bourgogne [5]. Dès lors, la *Francia* c'est le royaume de France pris dans son ensemble. « Quant aux Allemands, jamais la qualité de Francs ne leur a été accordée par aucun écrivain occidental à partir de 843. Pour Raoul Glaber, ils ne sont que des Saxons sans doute parce que leurs rois appartiennent à la race saxonne et l'Allemagne s'appelle la *Saxonia* [6]. Eux-mêmes, dès le XIIe siècle, réservent le nom de Francs pour les Français et se désignent sous celui de Teutons [7]. »

X. EXTENSION DU MOT *FRANCUS*. — Ce nom n'a pas une signification ethnique, c'est un titre dont s'emparent divers peuples : Chamaves, Bructères, Ampsivariens, Chattes, Hattuariens, Saliens, Sicambres, Ripuaires, d'autres encore. Certains l'ont porté, puis l'ont perdu ou abandonné, comme les Chauques, les Frisons, les Bructères. On ne s'entend pas — cela va sans dire — sur certaines peuplades; peu importe, c'est matière à discussion; ce qui est certain c'est qu'à l'origine, le nom a été porté par des peuples qui, par la suite, n'ont plus été considérés comme Francs [8]. Si, dans le premier enthousiasme, tout le monde se titrait de Franc, le moment est venu où les destinées des diverses peuplades se sont déroulées dans d'autres milieux, et alors elles ont aussi perdu le nom. Celui-ci s'est donc étendu dès l'origine sur un grand nombre de peuplades qu'il a ensuite reperdues; mais, par les conquêtes des Francs, il a regagné ce terrain, et a acquis à l'Ouest et au Sud une extension qu'il perdait au Nord et à l'Est.

XI. SENS DU MOT *FRANCUS*. — Au XVIe siècle, François Hotman proposa une étymologie qui a joui d'un assentiment presque général. Selon lui *frank* équivaut à *frei* qui signifie « libre [9] ». Jacob Grimm a adopté cette explication sans découvrir dans les langues germaniques un radical autre que *frei* ayant le sens de « libre [10] ». Il est vrai que *frank* a eu ce sens, mais beaucoup plus tard, et c'est même parce que tous les Francs étaient des hommes libres que l'adjectif « franc » est devenu synonyme de la condition libre en latin, en français et en allemand. En réalité, ce n'est pas avant le VIIIe siècle que *francus* évoque la notion de liberté [11].

La véritable étymologie est celle qui rattache *frank* à l'allemand *frech*, en vieil allemand *frëhh* [12]. Ce mot marque moins la liberté que l'audace, la valeur farouche, ce que le latin rend par *ferox* et le français par farouche. Ce radical, allongé au moyen d'une nasale, donna en latin *francus*. Cette interprétation, la seule défendable au point de vue philosophique, se trouve garantie par les témoignages anciens. Au VIIe siècle, saint Isidore de Séville écrit en propres termes que les Francs doivent leur nom à leur naturel farouche : *Alii eos a feritate morum nuncupatos existimant. Sunt etiam in illis mores inconditi, naturalis ferocitas animorum* [13]; au siècle suivant, on lit dans le *Liber historiæ : Tunc appellavit eos Valentinianus imperator Francos, attica lingua hoc est feros, a duritia vel audatia cordis eorum* [14], et au IXe siècle, Ermold le Noir écrit encore : *Francus habet nomen a feritate sua* [15].

Ce nom de « Franc » ne disparut plus jamais, quoique les Romains en fissent usage sans se préoccuper de sa signification dans la langue des intéressés. Comme les Francs formaient une confédération entre toutes redoutable à l'empire, on prit l'habitude d'appeler *Francos* ceux qui à un moment donné obligeaient Rome à se défendre. *Francus* est une acception collective analogue à celle de « Prussiens » pour désigner les Allemands de nos jours. *Romanus* avait également un sens collectif, en sorte qu'on peut dire qu'on donnait alors le nom de *Franci* à tous les peuples barbares du Bas-Rhin; ce nom n'avait pas une valeur ethnique, il désignait un certain groupement géographique et non une certaine origine. Il n'y avait pas de Francs de race, il n'y avait que des Francs de nationalité.

XII. LES ACCEPTIONS DU MOT *FRANCUS*. — Le premier royaume des Francs Saliens, au commencement du Ve siècle, se trouvait au nord de la Belgique, où il avait pour limite méridionale la chaussée romaine de Bavay à Maëstricht, la forêt Charbonnière, puis la Lys et les collines du Boulonnais. Ces frontières furent élargies sous le règne de Clodion qui les porta jusqu'à la Somme, au delà de Cambrai. C'était un royaume forgé par le fer et par le feu, où les vainqueurs ne ménagèrent pas beaucoup les vaincus, sans toutefois les dépouiller entièrement de leurs biens; mais la condition des occupants fut très différente entre Francs et Romains. La distinction entre Francs et Romains est universellement connue et admise au Ve siècle et il est facile d'en produire des attestations. L'édit de Théodoric distingue le *potens romanus aut barbarus* [16]. Cassiodore reconnaît que Goths et Romains jouissent du même droit [17]; la loi des Wisigoths autorise le Goth à épouser une Romaine [18]; on distingue non seulement les hommes libres, mais les esclaves sur un testament, suivant qu'ils sont romains ou barbares [19]. Quant aux hommes libres, ils forment, selon leur nationalité, deux groupes distincts au point de vue juridique et politique. On a conjecturé non sans vraisemblance que, si la situation s'était prolongée, il se serait formé deux classes héréditaires, comprenant l'une les indigènes, l'autre les étrangers [20]. Mais la situation changea et les événe-

[1] Sickel, *Diplom. Ottonis I*, p. 218-220. — [2] Id., *ibid.*, p. 432, 436, 439, 441, 443. — [3] Id., *ibid.*, p. 325. — [4] Raoul Glaber, I, III, 7; I, IV, 8; II, VIII, 16; III, IX, 40. — [5] *Ibid.*, I, IV, 15; III, I, 4. — [6] *Histor. Welfor.*, 27. — [7] G. Kurth, *Études franques*, in-8°, t. I, Paris, 1919, p. 88-89. — [8] Id., *ibid.*, t. I, p. 90. — [9] Fr. Hotomannus, *Franco-Gallia*, 1573, p. 35 sq. — [10] Grimm, *Geschichte der deutschen Sprache*, 3e éd., p. 358. — [11] Concile de Compiègne, can. 4, 5, 6, dans Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. II, p. 46. — [12] En norrois *frekkr*, en gothique *friks*, en anglo-saxon *frec;* cf. Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deut. Sprache*, au mot *Frech*. — [13] Isidore de Séville, *Etymologiæ*, l. IX, c. II, n. 101. — [14] *Liber historiæ*, c. II. — [15] Ermoldus Nigellus, I, 341. — [16] Tit. XLIII et XLIV; cf. Walter, *Corpus juris germanici*, t. I, p. 400-401. — [17] Cassiodore, *Variarum*, l. VIII, n. 3. — [18] *Lex Wisigothorum*, III, I, 1. — [19] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, in-fol., t. I, Parisiis, 1844, p. 212. — [20] G. Kurth, *Études franques*, in-8°, t. I, Paris, 1919, p. 97.

ments amenèrent la nationalité franque sur un théâtre plus vaste qui changea ses conditions d'existence. Un État se forma dans lequel l'égalité fut établie dès le premier jour entre vainqueurs et vaincus.

Le royaume de Clovis, qui succéda à celui de Clodion, fut marqué par deux périodes distinctes. La première, où ce royaume s'étendit par la conquête jusqu'à la Loire; la seconde, où il s'empara de presque toute l'Aquitaine wisigothique et atteignit jusqu'aux Pyrénées. Il y eut ainsi trois phases dans l'histoire des Francs et dans l'histoire de leur nom. Dans la première, au temps de Clodion, *Francus* est en opposition avec le Romain indigène de la même contrée; dans la seconde, *Francus* désigne tout homme libre du premier royaume de Clovis, qu'il soit gallo-romain ou barbare; dans la troisième, ce nom s'applique à tout homme libre sans distinction de race. Le mieux sera ici de passer en revue les documents dans lesquels le mot *Francus* est employé; non pas tous les documents, certes, mais ceux-là seulement où le passage relevé peut nous apprendre quelque chose. Nous citerons d'abord les passages de Grégoire de Tours, d'où il résulte qu'au VIe siècle les Gallo-Romains étaient appelés Francs aussi bien que leurs concitoyens d'origine germanique [1].

Historia Franc., l. IV, c. XXII. Après la mort de Clotaire Ier, son fils Chilpéric s'adresse aux principaux Francs qu'il gagne par des trésors. Il est évident que parmi ces *Francos utiliores*, Chilpéric comprend les Gallo-Romains qui composaient l'aristocratie du royaume franc.

Hist. Franc., l. V, c. I. « Il me répugne de raconter toute cette variété de guerres civiles qui épuisent le peuple et le royaume des Francs », ce qui inclut nécessairement les Gallo-Romains qui étaient aussi éprouvés que les Francs.

Hist. Franc., l. VI, c. II. Chilpéric fait exécuter un objet d'art *ad exornandam atque nobilitandam gentem Francorum*, dit-il, par quoi il faut entendre toute la nation.

Hist. Franc., l. VII, c. XXXII. L'évêque de Toulouse refuse de recevoir le prétendant Gundobald, et il dit aux gens de sa cité, par conséquent des Gallo-Romains: *Sitque omnibus exemplum, ne quis extraneorum Francorum regnum audeat violare;* ici le Franc est opposé à l'étranger et ce nom de Franc désigne tout sujet libre.

Il nous paraît clair que dans ces passages le mot *Francus* est employé au sens large; dans d'autres passages du même auteur, il est évident que ce même mot est pris dans le sens de barbare germanique.

Hist. Franc., l. VII, c. XXXII. Gundobald envoie à Gontran deux ambassadeurs porteurs de baguettes consacrées selon le rite des Francs : *cum virgis consecratis juxta ritum Francorum ut scilicet non contingerentur ab ullo;* voici un rite germanique et qui doit ne s'appliquer qu'aux Francs barbares, mais c'est à une époque où tous les Francs étaient barbares.

On peut citer d'autres passages et voir qu'en général lorsque Grégoire de Tours emploie *Francus* au sens restreint, il s'agit de Francs barbares habitant les régions germaniques voisines de la frontière linguistique. Qu'on s'adresse à d'autres écrivains : voici Fortunat qui, dans un distique oppose l'Italien au Franc [2] :

Si gravis arma tenens Italus tenet hospes arenas
Aut quæ Francus habet pagina pandat age

Chez Frédégaire on observe, comme chez Grégoire, la diversité des acceptions du mot *Francus*.

En somme, au terme d'une longue et minutieuse enquête, on peut conclure que « dans la langue du haut Moyen Age, les deux termes *Francia* et *Francus* suivent un développement parallèle. Tous deux se sont appliqués successivement, l'un aux divers pays qui ont passé sous l'autorité des rois francs, l'autre aux diverses catégories d'hommes libres qui reconnaissaient cette autorité. Ils ont donc pris successivement, l'un et l'autre, des acceptions de plus en plus étendues, mais sans renoncer à aucune de celles qu'ils avaient eues auparavant. Tous les deux ont été pris dans un sens étroit, dans un sens moyen et dans un sens large. »

XIII. Rapport de l'onomastique a la nationalité. — On a vu par ce qui précède qu'il est impossible de tirer de l'épithète *Francus* un indice certain sur la nationalité; il faut, dès lors, recourir à un autre procédé d'investigation, interroger l'individu et s'assurer, d'après le nom qu'il porte, s'il est romain ou barbare d'origine. L'aspect des noms propres est si différent qu'on reconnaît presque toujours à première vue l'origine d'après le nom ; on croit, du moins, le reconnaître, et une fois de plus l'abus doit faire condamner l'usage. L'indice, en effet, n'est pas tellement sûr qu'on puisse lui accorder une créance sans réserve.

Avant l'époque d'Auguste, on peut soutenir à coup sûr que quiconque porte un nom germain est d'origine ou de naissance germanique. Les barbares aiment à échanger leurs noms avec d'autres barbares et bien habile qui s'y reconnaîtra, mais jamais il ne leur est venu la pensée de prendre un nom romain; quant aux Romains, semblable idée ne leur serait même pas venue. Mais, dès l'époque d'Auguste, il faut cesser de conclure du nom à la nationalité, du moins en ce qui concerne les porteurs de noms romains. Depuis que les Germains sont en contact avec l'empire, ils s'apprivoisent avec sa civilisation, ses usages et on pourrait dire qu'ils s'amusent à s'affubler de noms latins. « Depuis le Batave Civilis, au Ier siècle, jusqu'au Franc Silvanus, au IVe, tout Germain qui prend du service dans les légions ou qui veut jouir des bienfaits de la naturalisation romaine naturalise aussi son nom. On en voit même qui emportent leur nom romain dans leurs foyers primitifs : tel le fils d'Arminius, qui était revenu de Rome avec le nom d'Italicus, ou ce prince alaman Agenaricus, fils de Medericus et neveu de Chnodomar, dont le père avait changé le nom en celui de Serapio : *ideo sic appellatus*, écrit Ammien Marcellin, *quod pater ejus diu obsidatus pignore tentus in Galliis doctusque Græca quædam arcana hunc filium Agenarichum genitali vocabulo dictitatum ad Serapionis translulit nomen* [3]. Sérapion n'est pas seul : d'autres princes alamans qui guerroient contre Rome s'appellent l'un Ursicinus [4], l'autre Macrienus [5], et il faut remarquer que ce dernier, dont le frère s'appelle Hariobaudes, n'avait jamais vu une armée romaine avant le moment où il fit la guerre à l'empire [6]. »

Mais le prestige de Rome s'affaiblit et les barbares se montrent moins empressés à se parer de noms latins. A partir du IVe siècle, ils paraissent se faire un point d'honneur de garder leur nom national. Chose inattendue, ces noms rauques en viennent jusqu'à s'infiltrer dans les fastes consulaires où on lit les noms de Nevitta (362), de Dagalaïfus (366), de Merobaudes (377 et 383), de Richomeris (384), de Bauto (385). Ceux-ci gardent leur nom barbare ; ils ne sont pas suivis par tous leurs compatriotes, puisque, au Ve siècle, c'est encore un barbare que ce glorieux général Aetius qui a romanisé son nom.

« On peut dire, en général, que du IVe au VIe siècle, les barbares perdirent l'habitude de prendre des noms romains. Au lieu d'être absorbés par l'empire, l'élément barbare, de tous côtés, semblait absorber celui-ci. Les Romains se défendaient comme ils le pouvaient sur le

[1] Id., *ibid.*, t. I, p. 101. — [2] *Carmina*, l. VII, vs. 9-10, n. 20. — [3] Ammien Marcellin, *Hist. rom.*, l. XVI, c. XII, n. 25. — [4] Id., *ibid.*, l. XVI, c. XII, n. 1. — [5] Id., *ibid.*, l. XVIII, c. II, n. 15. — [6] G. Kurth, *op. cit.*, t. I, p. 124.

terrain onomastique; leur fidélité à leurs noms nationaux fut comme la dernière manifestation de leur patriotisme. Mais, à partir de la fondation du royaume franc, à la fin du Ve siècle, les choses prennent une face nouvelle. Le phénomène est renversé : cette fois, pour la première fois dans l'histoire, ce sont les Romains qui prennent des noms germaniques et qui semblent vouloir se faire naturaliser barbares. Ce phénomène est particulier aux peuples catholiques, c'est-à-dire aux Anglo-Saxons et aux Francs. Dans les royaumes ariens, au contraire, où l'opposition entre les deux nationalités garde toute son acuité, elle continue à se caractériser par l'opposition des noms.

« Chez les Francs, la dynastie est probablement, de toutes les familles, celle qui reste la plus fidèle aux noms germaniques. On ne relève, dans tout l'arbre généalogique des Mérovingiens, que deux personnages dont les noms n'appartiennent pas au répertoire germanique; encore sont-ils pris dans la tradition biblique et non dans celle des Romains. Ce sont Samson, fils de Chilpéric Ier, mort en bas âge [1], et Daniel, le faux Mérovingien, à qui on se crut obligé de donner le nom de Chilpéric lorsqu'on le fit monter sur le trône [2]. Mais la fidélité de la dynastie aux noms traditionnels dans la famille est un fait général qui s'explique par des raisons de convenance; les rois gardent ces noms, nullement parce qu'ils sont germaniques, mais parce qu'ils sont en quelque sorte consacrés par la couronne.

« Pour le reste du peuple franc, l'adoption de noms barbares par les Romains est un phénomène fréquent. Le plus ancien exemple, peut-être, serait celui de sainte Geneviève *(Genovefa)*, s'il était établi que Genovefa est un nom germanique. La qualité de Romain est formellement attribuée au duc Chramnelenus [3], au patrice Richomeris [4], à saint Gaugéric (Géry), né à Ivoy, et dont les parents s'appellent Gaudentius et Custodiola [5]. Peuvent être considérés encore comme Romains, l'évêque Francilion de Tours [6] et le duc Gundulfus qui sont de famille sénatoriale [7]. Nous classerons encore dans la même catégorie le juif Sigericus de Bourges [8].

« Les barbares, eux, n'adoptent pas les noms romains. Le seul qui fasse exception, du moins en apparence, est un certain Claudius [9], qui, au dire de Grégoire de Tours, prit les auspices à la manière des barbares. Le cas est douteux, car il ne suit pas nécessairement du texte de Grégoire que Claudius était un barbare, mais seulement qu'il se conformait aux usages des barbares. Quant aux deux fils de Charles-Martel, Remedius, évêque de Rouen, et Hieronymus, ils doivent peut-être leur nom latin à leur caractère clérical. Mentionnons encore des barbares qui, tout en gardant leur nom national, en prennent un second qui est latin; ainsi un certain *Calumniosus cognomine Ægila* [10], et un duc Dracolenus, *qui dicebatur Industrius* [11].

« Souvent nous ne connaissons pas la race de la famille, mais nous voyons que dans son sein les noms germaniques et les noms latins se combinent de la manière la plus fraternelle. Dans le pays de Limoges, deux frères s'appellent l'un Badegisilus, l'autre Nectarius [12]. A Tours, un certain Sicharius, fils de Johannes est mari d'une Tranquilla [13]. Un certain Severus est père de Bursolenus et de Dado; son gendre est Gontran Boson [14]. Le duc Lupus a un frère qui s'appelle Magnulfus et deux fils nommés Romulfus et Johannes [15]. L'évêque de Troyes, Gallomagnus, a une fille nommée Palatina, qui épouse le duc Bodegisel [16]. Le prêtre Ennodius, fils du sénateur Euphrasius, a pour proche parent Beregisilus [17]. Bertulfus est le fils d'un Florus [18]; Donatus, d'un Waldelen et d'une Flavia [19]; saint Didier de Cahors, de Severus et de Bobila [20]; Eusebia, d'un Adalbald [21]; Romula Eugenia, du duc Ansemund [22]. L'évêque de Chartres, Deodatus, a pour mère une Adrebertana [23]; saint Arnoul, martyr, est fils de Quiriacus et de Quintina, nobles Francs [24]. Goar, né en Aquitaine, est fils de Georgius et de Valeria [25]. Un Tourangeau du nom d'Eustachius est parent et héritier d'un certain Baudulfus [26].

« On peut s'étonner de la rapidité de cet échange de noms au VIe siècle ; nous le trouvons déjà en vigueur, comme on voit par plusieurs exemples empruntés à Grégoire de Tours. Si on cherche l'explication d'un usage si contraire à tout ce que l'on sait de la fierté romaine, on la trouvera surtout dans les mariages qui unirent de fort bonne heure les Francs barbares et les Romains. Grâce à la profession d'une même foi par les deux peuples, grâce aux relations sympathiques qui, sous l'influence des évêques, s'établirent depuis Clovis entre les provinciaux et les conquérants de la Gaule romaine, tous les obstacles qui auraient pu s'opposer à une rapide fusion des barbares et des Romains étaient levés. Dans les exemples cités plus haut, il en est plusieurs où la double nationalité des noms s'explique par l'origine différente des deux parents. Ce sont les mariages mixtes qui rendent compte de plus d'un phénomène. Qui ne se rappelle le comte Arbogast de Trèves, petit-fils du célèbre Arbogast qui fut le meurtrier de Valentinien III ? Sidoine Apollinaire vante le petit-fils de garder le culte des lettres classiques au milieu des barbares [27] et il ne manque pas d'historiens pour tirer de ce passage la preuve que les barbares avaient du goût pour les lettres et les cultivaient. La culture littéraire d'Arbogast II paraîtra moins extraordinaire quand on saura que son père était un Romain du nom d'Aridius [28], qui, devenu le gendre d'Arbogast, avait donné à son fils une éducation romaine et le nom de son grand-père.

« En faisant cette constatation, on n'entend d'aucune manière ébranler les résultats auxquels est arrivé Ed. Le Blant dans son étude sur le rapport des noms avec les nationalités au VIe siècle [29]. Il a mis hors de contestation deux points : le premier, c'est que la diffusion des noms germaniques en Gaule suit une progression ascendante du VIe au VIIIe siècle [30], et qu'il ne faut pas, en conséquence, considérer comme achevé dès le VIe siècle un mouvement qui, à cette date, ne fait que commencer; le second, c'est que l'énorme pré-

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XXIII. — [2] *Liber historiæ*, c. LII. — [3] Frédégaire, *Chron.*, l. IV, c. LXXVIII. — [4] Id., *ibid.*, l. IV, c. XXIX. — [5] *Anal. bolland.*, t. VII, p. 388. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. III, c. XVII. — [7] Id., *ibid.*, l. VI, c. XI. — [8] Fortunat, *Vita S. Germani Parisiensis*, c. LXII. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VII, c. XXIX : *Qui, ut consuetudo est barbarorum, auspicia intendere cœpit.* — [10] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XXVI. — [11] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XXX. — [12] Id., *ibid.*, l. VII, c. XV. — [13] Id., *ibid.*, l. VII, c. XLVII. — [14] Id., *ibid.*, l. V, c. XXVI. — [15] Id., *ibid.*, l. X, c. XIX; Fortunat, *Carmina*, l. VII, c. X; Flodoard, *Hist. Ecclesiæ Remensis*, l. II, c. IV. — [16] Fortunat, *Carmina*, l. VII, c. VI. — [17] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXXV. — [18] *Vita S. Mauri*, c. XLI. — [19] *Vita S. Columbani*, l. I, c. XIV. — [20] *Vita S. Desiderii Cadurcensis*, c. XIV. — [21] *Vita S. Adalbaldi*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 484. — [22] *Vita S. Desiderii Viennensis*, dans *ibid.* — [23] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 235, note. — [24] *Vita S. Arnulfi*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 383. — [25] Id., *ibid.*, t. III, p. 540. — [26] Grégoire de Tours, *De vita S. Martini*, l. I. — [27] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. IV, ép. XVII. — [28] *P. L.*, t. LXI, col. 1005 sq. — [29] Ed. Le Blant, *Note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité à l'époque mérovingienne*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XXVIII. — [30] Au IVe siècle, les inscriptions chrétiennes de la Gaule ne donnent que des noms gréco-latins; au Ve, il y a trente-neuf noms de cette catégorie contre dix germaniques, au VIe, quarante-sept contre vingt et un; au VIIe, trois contre sept.

pondérance des noms romains sur les noms germaniques dans le clergé trahit un rapport à peu près analogue des éléments nationaux[1]. Mais cette concession faite, on affirme que les noms individuels, pas plus que les noms collectifs, ne servent à établir la nationalité de ceux qui les portent. Et il reste acquis que l'histoire ne dispose d'aucun moyen pour déterminer la race des personnages qui défilent dans les chroniques et dans les biographies du haut Moyen Age[2]. »

H. LECLERCQ.

NATIVITÉ DE JÉSUS. — I. L'événement. II. Incertitude sur la date. III. La date du 25 décembre à Rome. IV. Le *Natalis Invicti*. V. Expansion de la date du 25 décembre : 1. Antioche; 2. Syrie du Nord; 3. Constantinople; 4. Nysse; 5. Amasée. 6. Chypre; 7. Alexandrie; 8. Jérusalem. VI. Fixation de fêtes après Noël : 1. Circoncision; 2. Purification; 3. Annonciation; 4. Nativité de saint Jean-Baptiste. VII. Fêtes à la suite de Noël. VIII. Noël en novembre. IX. La solennité. X. Les monuments figurés. XI. Le sanctuaire de la Nativité. XII. La grotte de la nativité. XIII. La basilique de la Nativité : 1. Le problème archéologique; 2. Analyse archéologique; 3. Restauration du monument constantinien; 4. Citerne-baptistère. XIV. Histoire du sanctuaire : 1. De Constantin à Justinien; 2. De Justinien au IXe siècle.

I. L'ÉVÉNEMENT. — L'empereur Auguste publia un édit ordonnant qu'on procédât au recensement de l'empire. Cette opération administrative fut antérieure à celle qui s'exécuta pendant que Quirinius était gouverneur de la Syrie. On sait qu'Auguste, sans parler des trois recensements officiels du peuple romain, inaugura les recensements des provinces. Ce furent d'abord les Gaules qui y furent soumises, en l'an 27 avant Jésus-Christ[3], et probablement ensuite l'Espagne[4]. En ce qui regarde l'Égypte, on n'en saurait douter, les papyrus en ont apporté la preuve[5]. Dans ce pays, on proclamait tous les quatorze ans un recensement personnel. L'année suivante, chaque maître de maison fournissait une déclaration comprenant son nom et son âge, celui de sa femme, de ses enfants, de ses serviteurs, familiers ou esclaves. L'existence de ce cycle est certifié par de nombreux exemples répartis entre l'an 62 après Jésus-Christ et l'an 202[6]. En outre, on ne peut raisonnablement douter du recensement de l'an 20 après Jésus-Christ; même on a de bonnes raisons de croire qu'il y eut un recensement l'an 10-9 avant Jésus-Christ et un autre en 5 et 16 après Jésus-Christ, dans les vingt et unième et trente-cinquième année d'Auguste. Enfin, on a des traces de déclarations antérieures au recensement de l'an 10-9, et on est fondé à admettre que le cycle de quatorze ans a été institué par Auguste. Il est probable qu'il y eut des recensements généraux en Égypte en 5-6 après Jésus-Christ, en 10-9 et même antérieurement à cette date. Les papyrus confirment pleinement l'indication de saint Luc que ce fut le *premier* recensement.

En Égypte, le recensement se faisait au lieu où on habitait. On lit sur un papyrus de l'an 104 après Jésus-Christ que « Gabius Vibius Maximus, préfet d'Égypte [dit] : Puisque le temps est venu du recensement maison par maison, il est nécessaire d'obliger ceux qui, pour une raison quelconque, résident hors de leurs districts, de retourner à leurs propres domiciles afin qu'ils puissent se tenir à l'ordre régulier du recensement, et veiller avec diligence à la culture de leurs lots[7] »; ce qui est conforme à ce que dit l'évangéliste : « Chacun allait se faire inscrire dans sa propre ville. » On pouvait se ranger en Syrie à des méthodes et adopter des interprétations différentes de celles en faveur en Égypte, mais l'analogie n'en reste pas moins frappante. Il est permis de supposer que Joseph avait d'abord habité Bethléem et qu'il vint faire constater son identité à son lieu d'origine, sauf à déclarer que son domicile actuel se trouvait à Nazareth. La présence de Marie s'explique aussi par son origine davidique, sans préjuger de la convenance des deux époux.

On admet généralement que P. Sulpicius Quirinius a été deux fois gouverneur de Syrie[8], province impériale qu'Auguste faisait administrer directement par ses légats. La première légation ne peut être antérieure à l'été de l'an 4 avant Jésus-Christ, elle ne peut être prolongée au delà de l'an 3 après Jésus-Christ, puisque L. Volusius Saturninus a été gouverneur en l'an 4 après Jésus-Christ[9]. La seconde légation de Quirinius commence en l'an 6 après Jésus-Christ. Flavius Josèphe nous apprend que Quirinius avait été envoyé pour faire le recensement de la Syrie[10], et Dion précise qu'en l'an 11 ou 10 avant Jésus-Christ « Auguste fit le recensement, recensant tout ce dont il avait la disposition comme un particulier quelconque, et il fit le triage du Sénat[11] ». Le monument d'Ancyre mentionne trois recensements du peuple romain, tous trois accompagnés du triage du Sénat; en sorte qu'il est permis de regarder l'opération de l'an 11-10 comme une sorte d'inventaire des provinces impériales dont la date coïncide avec celle que donnent les papyrus égyptiens. Un recensement général paraît d'ailleurs indiqué par le contenu du *Breviarium*[12]; c'est ce recensement que Luc nomme un « décret ». Il a été appliqué non seulement aux provinces, mais encore dans le royaume tributaire qu'était la Palestine. A une situation nouvelle, Auguste adaptait des institutions qui n'avaient rien de traditionnel et il n'avait aucune raison de traiter le roi Hérode avec des ménagements particuliers. Le personnage dépendait si complètement de lui qu'il pouvait lui infliger cette mortification de le traiter en sujet après l'avoir traité en ami[13]. Disgrâce passagère, il est vrai, mais survenue vers l'an 8 avant Jésus-Christ. Avant cette date, on ne peut guère supposer un recensement ordonné par Auguste dans les domaines d'Hérode; mais celui-ci venait de faire mourir ses fils Alexandre et Aristobule, et Auguste, en présence de cette succession ouverte, a dû se demander s'il n'allait pas incorporer la Palestine à la Syrie. Toujours prévoyant, il exigea un serment d'allégeance absolue[14],

[1] De 475 à 578, les signatures épiscopales des actes des conciles sont dans le rapport de vingt-huit germaniques sur cinq cent huit romaines. — [2] G. Kurth, *op. cit.*, t. I, p. 126-130. — [3] Dion Cassius, *Historia romana*, l. LIII, c. XXII, καὶ αὐτῶν τὰς ἀπογραφὰς ἐποιήσατο. — [4] Dion Cassius, *op. cit.*, l. LIII, c. XXII. — [5] W. Ramsay, *Was Christ born at Bethlehem?* in-8°, London, 1898; 3e éd., 1905. — [6] A. Grenfell et B. Hunt, *Oxyrhynchus papyri*, t. II, p. 207-214; la période 61-72 est aussi le point de départ de U. Wilcken, *Ostraca*, t. I, p. 469. — [7] Kenyon, *Papyr. Lond.*, t. III, p. 125 sq. — [8] Avec le titre officiel de *legatus Augusti proprætore Syriæ*. La première légation a été déduite d'une phrase de Tacite, *Annales*, l. III, c. XLVIII; la deuxième est clairement attestée par Fl. Josèphe. L'accord est fait par l'inscription de Tibur (jadis fausse, redevenue sincère) dans le *Corp. inscr. lat.*, t. III, *Suppl.*, n. 6687, qui prouve que Quirinius a fait, à une date quelconque, le recensement de la Syrie. — [9] W. Ramsay, *Luke's narrative of the birth of Christ*, dans *The expositor*, nov. 1912, fait connaître une inscription d'Antioche de Pisidie et s'en autorise pour placer la légation de Quirinius de 11 à 8 avant Jésus-Christ, coïncidant pour un an ou deux avec celle de Sentius Saturninus; cf. M.-J. Lagrange, dans *Rev. biblique*, nouv. sér., t. X, 1913, p. 617-618. — [10] Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XVII, c. XIII, n. 5. — [11] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LIV, c. XXXV, n. 1. — [12] Tacite, *Annales*, l. I, c. XI. — [13] Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XVI, c. IX, n. 3. — [14] On en peut juger d'après la formule employée trois ans plus tard pour les Paphlagoniens. Voir Dittenberger, *Orientis græci inscriptiones selectæ*, n. 532; M.-J. Lagrange, *Le messianisme chez les juifs*, in-8°, Paris, 1909, p. 14 sq.; Fl. Josèphe, *op. cit.*, l. XVII, c. II, n. 4.

serment que refusèrent 6 000 pharisiens (7 ou 6 av. J.-C.); ce serment individuel, exigé de tous les Juifs. devenait l'occasion d'un recensement qui eut lieu — Tertullien n'hésite pas à l'affirmer — sous le gouvernement de Sentius Saturninus, légat de Syrie au moment du meurtre d'Alexandre et d'Aristobule [1]. C'est là un témoignage très considérable et comme Saturninus ne quitta pas la Syrie plus tard que le début de l'an 6 avant Jésus-Christ [2], le recensement commença donc probablement dès l'an 7.

Nous ignorons à peu près tout sur le mode d'application de ce recensement dans lequel le but avoué de faire prêter serment dissimulait fort mal l'intention de dresser le rôle de la future capitation. Les opérations furent conduites avec une lenteur cachant peut-être un calcul [3], en sorte que Joseph, accompagné de Marie, ne vint à Bethléem qu'en l'an 7 avant Jésus-Christ ou en l'an 6 ou même en l'an 5. Cependant, le refus de serment opposé par 6 000 pharisiens jusque-là partisans déterminés de la soumission au régime amena une scission très grave dans le parti. Hérode chargea le grand prêtre Joazar de soutenir le parti de l'ordre et il eut fort à faire pour contrebalancer l'influence de Judas le Galiléen, qui réussit d'ailleurs à provoquer la révolte ouverte après la mort d'Hérode. A ce moment, Archélaüs n'osa se faire proclamer roi à Césarée sans la permission d'Auguste; avant de partir pour Rome afin de solliciter la dignité royale, Archélaüs vit débarquer Sabinus, procurateur de César en Syrie, venu mettre sous séquestre les biens d'Hérode [4] et administrer le pays en qualité de liquidateur. Aussitôt après le départ d'Archélaüs, Sabinus se rendit à Jérusalem, s'installa au palais royal et se conduisit en maître. L'annexion semblait certaine et prochaine; l'impatience de Sabinus à la hâter aboutit au résultat contraire [5]. Auguste confirma le testament d'Hérode et les troubles provoqués par la rudesse de Sabinus furent apaisés par Varus [6]; le calme revint et le recensement, interrompu par l'insurrection, put être repris sous la direction de Quirinius en l'an 3. Ce haut fonctionnaire attacha son souvenir à deux opérations de recensement, le second exécuté en 6 après Jésus-Christ; le premier commencé avant son arrivée et dont il procura l'achèvement. C'est ce que dit l'évangéliste saint Luc si on entend ses paroles ainsi : « Ce fut le premier recensement, Quirinius étant gouverneur de Syrie [7] », mais on le peut entendre ainsi : « Ce fut le premier recensement, avant que Quirinius fût gouverneur de Syrie. »

Joseph se soumit à ce que l'autorité exigeait de lui; à Nazareth, tous l'imitaient et plusieurs partaient pour s'inscrire chacun dans sa cité d'origine. Beaucoup d'Orientaux résident hors de leur ville natale sans l'oublier jamais ni cesser de se glorifier en elle. Bethléem, lieu de naissance de David, avait droit de se dire *sa* ville, et il est probable qu'un grand nombre d'Israélites se disaient du clan de David sans avoir la prétention de descendre de lui. Il ne faut pas se figurer une partie de la Judée confluant vers Bethléem. Joseph et Marie purent faire commodément le voyage de Nazareth à Bethléem en quatre jours, les étapes devant être ce qu'elles sont de nos jours : Djenin, Naplouse, el-Bireh. Peut-être quelques voyageurs occupaient la salle commune du *khan* où tout le monde peut attacher ses bêtes et s'arranger pour dormir auprès d'elles; aucune place convenable ne se trouvait libre; or, Marie devait prévoir sa très prochaine délivrance. Faute d'un berceau qu'elle ne put découvrir, elle prépara une mangeoire dans une étable où elle pouvait éviter les intrus, sans doute une de ces excavations naturelles agrandies et aménagées à proximité d'une habitation pour recevoir des hôtes et leurs montures [8]. Quand le temps fut arrivé, Marie enfanta son fils premier-né loin de toute curiosité indiscrète, de tout empressement gênant [9]. Il se pourrait que des animaux aient été les seuls témoins de ce mystère auguste. Dès que l'enfant fut né, Marie l'enveloppa de langes, le déposa dans la crèche et l'adora.

II. Incertitude sur la date. — Il n'existe point « de tradition autorisée sur le jour de la naissance du Christ [10] ». Pour surprenant que soit le fait, il est incontestable, quoiqu'on en ait pu dire. Saint Jean Chrysostome, dans une homélie prêchée à Antioche le 25 décembre 386, 387 ou 388 affirme que ce sont les Romains qui, depuis longtemps et d'après une ancienne tradition, commémorent le solennité en ce jour et c'est à eux qu'on en doit la connaissance [11] : Οἱ γὰρ ἐκεῖ (à Rome) διατρίβοντες, ἄνωθεν καὶ ἐκ παλαιᾶς παραδόσεως αὐτὴν ἐπιτελοῦντες. Il a bien raison de parler d'une *ancienne* tradition, puisque, d'après le *Liber pontificalis*, ce fut le pape saint Télesphore (125-136) qui institua la messe de minuit : *Hic constituit ut... et Natalem Domini noctu missas celebrarentur* [12] afin d'honorer le jour et l'heure de la naissance du Sauveur. En Orient, les *Constitutions apostoliques* et la *Didascalie des apôtres* nous mettent en contact direct avec les contemporains du Sauveur qui prescrivent aux fidèles de célébrer dignement la fête de la Nativité de Jésus. Malheureusement ces textes ne sauraient être retenus. Saint Jean Chrysostome affirme une « tradition antique » qu'il ignore et suppose; le *Liber pontificalis* invoque une coutume qu'il appuie sur une interpolation du ve siècle. Les *Constitutions apostoliques* ne rendent témoignage que pour les environs de l'an 400, quant à la *Didascalie*, elle peut appartenir à la fin du IIIe siècle et ne contient aucune allusion à la fête de Noël. De la prétendue tradition il ne reste rien [13].

En réalité, la fête de Noël est d'origine tardive et au moment où elle s'implanta à Rome personne ne se trouvait en mesure de faire la preuve que le Sauveur était né le 25 décembre. L'affirmation peut surprendre, elle ne doit pas choquer parce qu'elle est historiquement certaine. Il peut paraître surprenant, faisait remarquer E. Vacandard, que les premiers chrétiens, les apôtres eux-mêmes n'aient pas songé à célébrer

[1] Tertullien, *Adversus Marcionem*, l. IV, c. XIX, *Sed et census constat actos Augusto nunc in Judæa per Sentium Saturninum apud quos genus ejus inquirere potuissent.* — [2] E. Schuerer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, in-8°, t. I, Leipzig, 1890, p. 373, n. 18. — [3] Dans son discours aux Gaulois, Claude semble parler du recensement — après quinze années — comme d'une chose à laquelle les Gaulois n'étaient pas encore accoutumés; cf. Dessau, *Inscriptiones latinæ*, n. 212. — [4] Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XVII, c. IX, n. 3. — [5] La demande d'Archélaüs était appuyée par Varus. — [6] Enfermé et assiégé dans Jérusalem avec une légion que Varus lui avait confiée, Sabinus appela à son aide ce même Varus qui le dégagea; il s'embarqua sans avoir voulu se montrer à son libérateur. — [7] Luc., II, 2. — [8] S. Justin, *Dialogus cum Tryphone*, c. LXXVIII; Origène, *Contra Celsum*, l. I, c. LI; cf. G. Aicher, *Die Geburt Jesu in der Hohle*, dans *Bonner Zeitschrift für Theologie und Seelsorge*, t. III, 1926, p. 297-328, expose une tradition attestée par le *Protévangile de Jacques* et par Justin martyr, d'après laquelle le Sauveur serait né dans une caverne. Dans Luc., II, 6 sq., κάταλυμα peut se traduire par « habitation ». — [9] S. Jérôme, *Adv. Helvidium*, *P. L.*, t. XXIII, col. 192 : *ipsa et mater obstetrix fuit.* — [10] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien. Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne*, in-8°, Paris, 1898, p. 247; 5e éd., 1920, p. 271. — [11] S. Jean Chrysostome, *Homilia in natalem D. N. J. C.*, *P. G.*, t. XLIX, col. 351. — [12] *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 129. — [13] Cf. E. Vacandard, *Les fêtes de Noël et de l'Épiphanie*, dans *Revue du clergé français*, t. LII, 1907, p. 593-615; t. LIII, 1908, p. 5-24, réimprimé dans *Études de critique et d'histoire religieuse*, IIIe sér., 1912, p. 3-56; De Santi, *Sull'origine delle feste Natalizie*, dans *Civiltà cattolica*, 4 mai 1907, p. 322-331; P.-J. Bonaccorsi, *Noël, notes d'exégèse et d'histoire*, in-16, Paris, 1903.

l'anniversaire de la naissance de Jésus. Mais la liturgie primitive est toute concentrée autour de la mort et de la résurrection du Sauveur. C'est en souvenir de sa mort que les apôtres et leurs successeurs continuèrent dans le sacrifice eucharistique l'oblation du calvaire; c'est en souvenir de sa résurrection qu'ils ont substitué le dimanche au sabbat et la solennité de Pâques à la Pâque juive. Pâques et Pentecôte, qui étaient des fêtes hébraïques, ont pris un caractère chrétien et Pâques est devenu le premier point cardinal de l'année liturgique, suivant la juste observation de L. Duchesne.

Les apôtres et les premières générations chrétiennes voulurent glorifier le triomphe de Jésus sur la mort, comme ce fut la mort des martyrs qu'on célébra sur leur tombeau et qu'on appela leur véritable naissance : *natale* (voir ce mot). Seuls les martyrs furent associés au culte rendu au Christ pendant les trois premiers siècles. Ce ne fut pas avant le IVe siècle que la très sainte Vierge elle-même fut honorée par la liturgie. On s'explique mieux, dès lors, l'espèce de négligence qui entoura la date de la naissance de Jésus. Négligence ou bien oubli dont nous relevons cette preuve irrécusable. Vers l'an 200, Clément d'Alexandrie raille ceux qui s'emploient à rechercher l'année et le jour de cette naissance qui, à cette époque, était donc discutée. On ne doit, selon lui, accorder aucune valeur à des calculs qui aboutissent à des résultats qui vont du 18 ou 19 avril au 29 mai [1]. Il y a mieux, puisque le *De Pascha computus*, publié en 243, et qui est classé parmi les apocryphes de l'édition de saint Cyprien [2], fixe, pour des raisons symboliques, la nativité de Jésus au 28 mars [3]. « Tout cela, a-t-on dit [4], montre clairement que ceux qui proposaient de telles combinaisons, et donc l'Église des premiers siècles, ignoraient la date de la nativité. Tout cela prouve même qu'il ne se célébrait pas, en ces temps, de fête de Noël; autrement les opinions contraires touchant la date réelle se seraient heurtées avec violence, et l'écho des discussions qui auraient eu lieu à ce sujet nous serait parvenu, comme il advint de la controverse pour la fixation de la fête de Pâques. »

L'Église chrétienne, dans sa lutte contre les vieilles pratiques du paganisme, a dû parfois recourir à des moyens détournés. Ainsi elle a remplacé par ses propres solennités des fêtes très populaires, qui avaient des racines souvent plus profondes que le sol de la religion officielle. C'est le cas des *Ludi Apollinares* (5-13 juillet), origine de la fête romaine des Collectes, destinée à procurer des ressources à l'Église et à ses pauvres. C'est le cas des *Robigalia*, transformée en la litanie majeure du 25 avril (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1740). C'est le cas du *Natalis Invicti*, fête mithriaque, mais aussi fête du solstice remplacée par le *Natalis Christi* (25 décembre). Il n'y a plus d'hésitation sur ce dernier point. Toutefois, avant d'aller plus loin, nous rencontrons un des textes sur lesquels on pourrait s'appuyer pour assigner une antiquité relative à la date du 25 décembre. On a découvert [5] un commentaire de saint Hippolyte sur le prophète Daniel, dans lequel on lit ceci : « Le Seigneur est né à Bethléem le huitième jour avant les calendes de janvier, un mercredi, quarante-deuxième année d'Auguste, 5500 ans après Adam, et il mourut dans sa trente-troisième année, huit jours avant les calendes d'avril, un mercredi, la dix-huitième année de Tibère, Rufus et Rubellius étant consuls [6]. » L'éditeur a étudié cette date et Ad. Hilgenfeld a soumis à un nouvel examen le passage d'Hippolyte [7]. Il estime que le texte est interpolé. Le véritable Hippolyte plaçait la naissance du Christ un mercredi, le 2 avril de l'an du monde 5500 (an 752 de la fondation de Rome); et sa mort, le vendredi 25 mars 5530 (an 782 de la fondation de Rome), la seizième année de Tibère, Rufus et Rubellius étant consuls. Mais ces données ont été altérées, après la mort d'Hippolyte, d'une part sur l'influence de la fête romaine (*dies solis invicti*, 25 décembre), et d'autre part pour y introduire une chronologie déduite de l'évangile de saint Jean (trente-troisième année de vie). Un manuscrit, le *Chisianus* (extraits, Xe siècle), et la citation conservée en syriaque par Georges de Horta, évêque des Arabes († 725) sont seuls à présenter le texte non interpolé. Si on admet ces observations et l'authenticité du texte d'Hippolyte [8], on constate que la date du 25 décembre remonte jusqu'au commencement du IIIe siècle; mais, d'une part, la simple mention de la nativité ne nous donne pas les moyens de conclure à l'existence d'une fête liturgique de Noël au temps de saint Hippolyte [9]. Et, d'autre part, nous avons des raisons de croire que ce passage, ignoré jusqu'à nos jours, d'un commentaire bien connu, est une interpolation tardive [10].

Jean de Nicée, aux environs de l'an 900, s'appuie sur une correspondance du pape Jules Ier (337-352) et de Cyrille de Jérusalem (348-386), pour montrer l'accord qui existait entre les deux pontifes, vers le milieu du IVe siècle, pour la célébration de la fête de Noël au 25 décembre. Mais le malheur veut que la correspondance invoquée en témoignage soit apocryphe [11]. Il faut donc chercher autre chose.

III. La date du 25 décembre a Rome. — L'Épiphanie est antérieure, en Orient, à la fête de Noël et la date où cette dernière fut introduite dans les grandes Églises d'Asie Mineure, de Syrie et d'Égypte n'est guère contestée. Cette antériorité de l'Épiphanie sur la Nativité se retrouve-t-elle en Occident et spécialement à Rome ? Ici, deux théories en présence : H. Usener soutient qu'il y a eu d'abord une fête de l'Épiphanie, commémoration du baptême d'abord, en second lieu de la nativité du Christ. La plus lointaine origine de cette fête se constate dans les usages de la secte basilidienne, tels qu'ils nous sont connus par Clément d'Alexandrie. Elle fut adoptée par toute l'Église. Ce fut à Rome même, jusqu'à l'année 353, la seule fête consacrée à célébrer la naissance du Sauveur. En 353, le pape Libère institua la fête de Noël. Dès lors, il y eut deux fêtes, à Rome d'abord, puis, dans toute l'Église, l'usage romain s'étant répandu peu à peu. Le plus lointain indice qui se rapporte à cette fête nous est

[1] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. I, c. XXI, *P. G.*, t. VIII, col. 887. — [2] S. Cypriani, *Opera*, éd. G. Hartel, t. III, p. 267. — [3] Pour d'autres dates, tout aussi arbitraires, cf. S. Épiphane, *Hæreses*, LI; A. Zaccaria, *Dissertazioni, lettere ed altre operette del P. Lupi*, in-4°, Faenza, 1785, p. 219 sq. — [4] E. Vacandard, *Études de critique*, t. III, p. 7. — [5] Découvert par B. Georgiadès en 1885, dans un manuscrit du monastère de Chalki, publié à Constantinople en 1885-1886; à Dublin, 1888; à Bonn en 1891; enfin par Bontwesch, *Hippolyts Werke*, t. I, Leipzig, 1897. — [6] *Hippolyts Werke*, t. I, 1897, c. IV, vs. 28, p. 527 sq. — [7] A. Hilgenfeld, dans *Berliner philologische Wochenschrift*, t. XVII, 1897, p. 1323-1326. — [8] Ainsi fait L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. II, p. 563, qui, dans la 5e éd. des *Origines du culte*, 1920, p. 272, déclare le texte « d'authenticité bien douteuse ». — [9] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e éd., p. 247; 5e éd., p. 272. — [10] H. Kellner, *Heortologie oder die geschichtliche Entwicklung der Kirchenjahres und der Heiligenfeste*, in-8°, Freiburg-im-B., 1906, p. 104-105. — [11] Combefis, *Historia hæreseos monothelitarum*, p. 304, ἐξ ἐκείνου (le pape Jules) δὲ ἔλαβεν ἡ τῶν Ῥωμαίων Ἐκκλησία τὴν ἡμέραν τῶν γενεθλίων τοῦ Σωτῆρος. Combefis, dont les ouvrages ont été trop oubliés, a discuté très savamment la question de l'origine de Noël. On retrouve sa conclusion dans *P. G.*, t. VIII, col. 964-968. Sur le caractère apocryphe de l'épître du pape Jules, voir les observations de Combefis, *Historia hæreseos monothelitarum*, p. 302, 314.

donné par Clément d'Alexandrie. Il raconte que les basilidiens célébraient le jour du baptême du Christ par une fête précédée d'une vigile ou veillée passée à entendre des lectures : τοῦ βαπτίσματος αὐτοῦ τὴν ἡμέραν ἑορτάζουσι προδιανυκτερεύοντες ἀναγνώσεσι. Ils variaient toutefois sur la date : les uns célébraient la fête le 10 janvier, les autres le 6. On ne sait au juste à quel moment cet usage fut accepté par les Églises orthodoxes d'Orient, mais il est sûr que, dans le courant du IVe siècle, la fête du 6 janvier y était universellement observée; on y célébrait une triple commémoration, celle de la naissance du Christ, celle de son adoration par les mages, enfin celle de son baptême. Cette fête fut adoptée par celles des Églises d'Occident qui, en ce genre d'institutions, se conformèrent de bonne heure aux usages orientaux [1]. A Rome, on observait une autre date, celle du 25 décembre. Dans le courant du IVe siècle, on fit échange, et les deux fêtes *commencèrent* à être célébrées partout. Quant à la fête romaine, elle est sûrement postérieure à l'année 243, sûrement antérieure à l'année 336.

Les documents se montrent fort silencieux touchant l'introduction de l'Épiphanie dans les Églises d'Orient. Il est vrai qu'on a pu invoquer un fragment de papyrus [2] que nous connaissons bien (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2442) et qui n'est guère concluant; mais silencieux ne veut pas dire muet, puisqu'on peut invoquer la passion de saint Philippe, évêque d'Héraclée en Thrace. Ce saint fut martyrisé en 304; le récit qui nous l'apprend est absolument contemporain, et on y trouve mentionnée l'Épiphanie comme une fête établie et passée en usage [3]. Que l'Épiphanie fût inconnue en Occident, au commencement du IVe siècle, au moins dans les pays qui, comme l'Afrique, suivaient les usages de Rome, c'est ce qui résulte de l'attitude des donatistes à l'égard de cette fête. Au temps de saint Augustin, ils ne l'observaient pas encore; l'évêque d'Hippone le leur reproche en termes qui supposent qu'elle avait été importée d'Orient à une date postérieure à leur séparation d'avec l'Église catholique (313). S'ils n'ont pas l'Épiphanie, dit-il, c'est « parce qu'ils n'aiment pas l'unité et qu'ils ne sont point en communion avec l'Église orientale [4] ». Sauf l'exception des donatistes, les deux fêtes étaient acceptées partout en Occident, notamment dans les pays de rite gallican. Ammien Marcellin [5] rapporte que, en 361, Julien, déjà en état d'hostilité contre l'empereur Constance, mais dissimulant encore ses sentiments païens, assista publiquement au service religieux chrétien, à Vienne, le jour de l'Épiphanie : *feriarum die quem celebrantes mense ianuario christiani Epiphania dictitant.* Le concile de Saragosse (380) la mentionne aussi comme une très grande fête : *A XVI kal. ian. usque in diem Epiphaniæ qui est VIII id. ian. continuis diebus, nulli liceat de ecclesia absentare* [6]. Il semble que, si la fête du 25 décembre avait été observée alors en Espagne, on l'eût mentionnée dans ce canon.

H. Usener trouve l'Épiphanie à Rome, au milieu du IVe siècle, plus précisément en 353. Voici comment il s'y prend :

On sait que le pape Libère prononça le « discours de vêture » au jour de la consécration virginale de Marcelline, sœur de saint Ambroise, qui nous a conservé ce sermon; or, d'après H. Usener, ce discours suppose que la cérémonie eut lieu le jour de l'Épiphanie et non le jour de Noël. Mais comme la solennité est appelée *natalis Salvatoris*, il en résulte qu'à la date où le sermon fut prononcé l'Église romaine célébrait encore le 6 janvier la nativité du Sauveur et qu'elle ignorait la date du 25 décembre. Comme, enfin, la fête du 25 décembre est marquée dans un calendrier romain de 354 et que Libère est devenu pape en mai 352, il est nécessaire : 1° que le discours ait été prononcé le 6 janvier 353; 2° que cette année-là ou, au plus tard, l'année suivante, Libère ait disjoint les deux commémorations, institué la fête de Noël comme *natale Christi* et restreint d'autant la fête du 6 janvier.

A cela on peut répondre que :

1° Rien ne prouve que Marcelline ait été consacrée par Libère avant son exil (355-358) plutôt qu'après. Si elle a été consacrée après, l'argument s'évanouit.

2° Rien n'autorise à croire que saint Ambroise nous rapporte, en termes exacts, le discours du pape; on est bien plutôt fondé à penser, en comparant le style du morceau avec celui de saint Ambroise d'une part, celui de Libère de l'autre, qu'il a été refait, pour les détails bien entendu, par l'éloquent évêque de Milan. Dès lors, que peut-on fonder sur des nuances d'expression ? Il faudrait d'abord être sûr que nous avons affaire à un texte de 353 et non à un texte de 377.

3° Même en prenant le discours comme ayant été prononcé mot à mot par le pape Libère, on ne saurait en déduire que la fête du jour était celle de l'Épiphanie, plutôt que celle de Noël. Cette fête est indiquée par saint Ambroise, dans la phrase qui sert d'introduction : *Is (Liberius) cum Salvatoris natali ad apostolum Petrum...* Au temps de saint Ambroise, l'incertitude n'était pas possible : *Salvatoris natale* signifiait la fête du 25 décembre, et non celle du 6 janvier. Mais, voyons le discours lui-même. Il débute ainsi : « Ce sont de belles noces, ma fille, que celles que vous recherchez. Voyez quelle affluence célèbre la nativité de votre Époux *(natalem Sponsi tui)*. Un peu plus loin : « Aujourd'hui, selon l'humanité, l'homme est né de la Vierge, mais il avait été engendré du Père avant toutes choses », etc. Ces deux passages sont les seuls où il soit fait allusion à l'*objet* de la fête. Comment y voir l'Épiphanie plutôt que Noël ? Il est vrai que l'idée des noces mystiques de Marcelline et du Sauveur appelle une réminiscence des noces de Cana qui sert, en même temps que le fait de la multiplication des pains, à rehausser la puissance de l'Époux divin. Mais ces souvenirs évangéliques ne sont nullement mis en rapport, dans le discours, avec l'objet de la fête.

Voici, maintenant, un argument direct. Le calendrier romain de 354 se compose de deux tables, dans l'une desquelles sont marqués les anniversaires des martyrs. En tête de celui-ci on trouve la fête de Noël au 25 décembre. De plus, il y a une table des anniversaires des papes et celle-ci prouve clairement, quoiqu'elle ne contienne pas la fête de Noël, que cette fête était observée, à Rome, en 336. La voici, accompagnée du millésime de la mort de chaque pape :

27 décembre, Denys (268) ;
30 décembre, Félix (274);
31 décembre, Sylvestre (335);
10 janvier, Miltiade (314);
15 février, Marcel (309);
5 mars, Lucius (254);
21 avril, Gaius (296);
2 août, Étienne (257);
26 septembre, Eusèbe (310);
8 décembre, Eutychien (283);
7 octobre, Marc (336);
12 avril, Jules (352).

Il suffit de jeter un coup d'œil sur cette série, pour constater que les papes : 1° ne sont pas rangés dans l'ordre chronologique; 2° qu'ils sont rangés dans l'ordre

[1] On parle ici des Églises de rit gallican : haute Italie, Gaule, Espagne, etc. — [2] *Mittheilungen aus der Sammlung des Papyrus Ezherzog Rainer*, t. II, 1887, p. 83-86. — [3] Cf. Pio Franchi de Cavalieri, dans *Studi e testi*, t. XXVII, p. 98. — [4] S. Augustin, *Serm.*, CCII. — [5] Ammien Marcellin, l. XXI, c. II. — [6] Can. 4.

du calendrier, sauf les deux derniers; 3° que ces deux derniers ont été ajoutés après coup par quelqu'un qui ne s'est pas donné la peine de les intercaler à la place qu'ils auraient dû occuper, suivant la disposition primitive; 4° que cette disposition primitive remonte à une date postérieure à la mort de Sylvestre, 31 décembre 335, et antérieure à celle de Marc, 7 octobre 336.

Ainsi la liste existait, et dans l'ordre ci-dessus, en l'année 336; elle a été complétée, sans aucun dérangement, par l'adjonction des deux papes morts depuis, Marc et Jules, les deux prédécesseurs immédiats de Libère.

Mais si la liste existait, comment se fait-il qu'elle commence par le pape mort le 27 décembre, au lieu de commencer par le pape mort le 10 janvier ? Le calendrier romain officiel avait son point de départ au 1er janvier. Quelle raison avait-on de s'en écarter? Évidemment un usage ecclésiastique, d'après lequel l'année commençait à une date différente. Ici nous voyons que la date en question, le début de l'année ecclésiastique, doit être cherchée entre le 8 et le 27 décembre. Personne ne songera à un autre jour que le 25, le *natale Domini*.

Conclusion. — La fête de Noël est, à Rome, antérieure à l'année 336. De combien ? Nous l'ignorons. Du *De Pascha computus* on peut conclure que la fête n'existait pas en l'année 243 ; « l'incertitude s'étend à quatre-vingt-treize ans [1] ».

Mais comment l'Église romaine, qui n'avait pas plus que les autres Églises de tradition réelle sur le jour de la naissance du Christ, en a-t-elle fixé l'anniversaire, ou, sil'on veut, la fête commémorative au 25 décembre? Plusieurs systèmes ont été proposés pour expliquer son choix.

Certains voudraient que sa chronologie fût le résultat d'un calcul que nous exposerons plus loin mais ce calcul pèche par la base et la date du 23 septembre pour la conception de Jean-Baptiste est pure fiction; du même coup, la conception du Christ au 25 mars et sa naissance au 25 décembre demeurent sans consistance.

« L'habitude que prit l'Église de détourner les fidèles de la célébration des fêtes païennes, en y substituant des fêtes chrétiennes, a fait penser que la solennité de Noël pouvait avoir été établie pour supplanter les *Saturnalia*. Saint Maxime de Turin paraît être de cet avis [2]. Mais il n'y a pas de coïncidence entre les deux fêtes, les *Saturnalia* commençaient le 17 décembre et ne se prolongeaient pas au delà du 23. Ce système doit donc être écarté [3]. »

L. Duchesne estime qu'on « est arrivé à la date de la naissance du Christ en partant de celle que l'on croyait être celle de sa mort. Cette dernière date, dit-il [4], ne peut être déterminée historiquement; les données fournies par les évangiles et par la tradition ne suffisent pas à établir une solution certaine. De bonne heure, cependant, on s'évertua à résoudre le problème. Clément d'Alexandrie cite [5] des calculs privés qui aboutissaient pour le jour, au 21 mars, au 13 ou au 19 avril; le *De Pascha computus*, cité plus haut, donne le 9 avril; Lactance le 23 mars [6]. Une solution plus généralement admise, c'est celle du 25 mars. Tertullien est le premier qui l'ait mentionnée : *Passio perfecta est sub Tiberio Cæsare, consulibus Rubellio Gemino et Fufio Gemino* [29], *in mense martio, temporibus Paschæ, die* VIII *kal. april., die prima Azymorum* [7]. Hippolyte, dans sa table pascale, marque la passion du Christ à une année où le 14 nisan tombe un vendredi 25 mars. Dans son commentaire sur Daniel, il indique expressément le vendredi 25 mars et le consulat des deux Gemini [8]. Le catalogue philocalien des papes donne la même date, de jour et d'année. Il faut remarquer que le cycle d'Hippolyte et le catalogue philocalien dérivent de documents officiels et peuvent être invoqués comme indices de l'usage ecclésiastique romain. Cette même date du 25 mars figure dans certains actes de Pilate, qui, vers le commencement du IVe siècle à tout le moins, jouissaient en Orient d'une grande publicité et même de quelque considération. Cet écrit, très répandu en Asie Mineure, porta les quartodécimans de Phrygie à fixer la Pâque au 25 mars; en Cappadoce, les tenants de cette secte se partageaient entre le 25 mars et le 14 nisan, se refusant toujours à solenniser le dimanche [9]. En Gaule, au Ve et au VIe siècle, la tradition du 25 mars était tellement ancrée qu'elle avait donné lieu à une fête et même à deux, celle de la Passion et celle de la Résurrection qui se célébraient le 25 et le 27 mars, sans préjudice des solennités mobiles du vendredi saint et du dimanche de Pâques [10].

« Ces observances festales donnent l'idée d'une tradition invétérée. Il ne faut pas croire pourtant que cette tradition ait un fondement historique. La passion n'a certainement pas eu lieu un 25 mars [11]. Ce jour a dû être choisi arbitrairement ou plutôt suggéré par sa coïncidence avec l'équinoxe (officiel) du printemps. La mort du Christ se trouvait ainsi tomber le jour même où, suivant une idée universellement répandue, le monde avait été créé.

« Une fois cette date obtenue et obtenue en partant de considérations astronomico-symboliques, il est assez naturel que l'on s'en soit servi pour aboutir à une autre coïncidence. Le Christ n'a pu passer en terre qu'un nombre entier d'années; les fractions sont des imperfections qui ne cadrent pas avec le symbolisme des nombres; on est toujours porté à les éliminer le plus possible. Dès lors, l'incarnation a dû avoir lieu le 25 mars, comme la passion; et l'incarnation étant comptée à partir du premier instant de la grossesse de Marie, la naissance du Christ doit avoir lieu le 25 décembre.

« Cette explication serait plus facilement acceptable, si on la trouvait toute faite dans quelque auteur [12]. Malheureusement, il reste encore à produire un texte qui la contienne et l'on est réduit à la supposer [13]. »

E. Vacandard n'admettait pas cette explication

[1] L. Duchesne, dans *Bull. critique*, 1890, p. 45. — [2] *Homilia*, CIII, *De calendis gentilium*, *P. L.*, t. LVII, col. 491 : *Quis enim sapiens, qui dominici natalis sacramentum colit, non ebrietatem condemnet Saturnalium.* — [3] E. Vacandard, *op. cit.*, p. 13. — [4] *Origines du culte chrétien*, 2e éd., p. 251-253. — [5] *Stromata*, l. I, c. XXI. — [6] *De morte persecutorum*, c. I. — [7] *Adversus Judæos* (écrit vers 207), c. VIII. Ces données sont inconciliables. Le 25 mars de l'an 29, la lune étant au dernier quartier, la Pâque ne pouvait tomber ce jour-là. — [8] Texte cité plus haut. — [9] S. Épiphane, *Hæres.*, L, n. 1; cf. Philastrius, *Hæres.*, LVIII. — [10] Calendrier de Perpetuus, évêque de Tours († vers 490), dans Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. X, c. XXXI; *Martyrologe hiéronymien*, 25 et 27 mars; cf. S. Martin de Braga, *De Pascha*, 1, *P. L.*, t. XXXII, col. 50 : *A plerisque gallicanis episcopis usque ante non multum tempus custoditum est ut semper VIII kal. april. diem Paschæ* (inexact) *celebrarent in quo facta Christi resurrectio traditur.* Il y a ici confusion. C'est *passio* qu'il faudrait écrire au lieu de *resurrectio*, à moins que Martin n'ait écrit *VI kal.* au lieu de *VIII kal.* — [11] En 29 et en 35, le 25 mars tombe un vendredi, mais ce vendredi ne peut être ni le jour ni le lendemain de la Pâque juive, l'âge de la lune s'y oppose. Dans l'intervalle de ces deux dates, le 25 mars ne coïncide pas avec le vendredi. — [12] On la trouve bien, mais après coup, alors que la fête de Noël est reçue depuis longtemps. Ainsi saint Augustin reproche aux juifs d'avoir violé le précepte : *Non coques agnum in lacte matris suæ*, l'agneau, c'est J.-C. égorgé le 25 mars, c'est-à-dire le jour même où sa mère avait commencé d'avoir du lait : *Dicuntur enim feminæ ex quo conceperint lac collegere. In Hept.*, l. II, 90. — [13] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e éd., p. 251-253; 5e éd., p. 275-278.

d'après laquelle la date du 25 mars aurait commandé celle du 25 décembre, ce qui n'est guère vraisemblable étant donné que la fête du 25 mars est très postérieure à celle du 25 décembre; avec raison, il soutient que le 25 décembre a commandé le 25 mars. Le choix de cette date se justifie par des raisons symbolico-astronomiques. On sait que le Messie fut nommé par les prophètes « Soleil de justice [1] » et le vieillard Siméon salua l'enfant Jésus comme la « Lumière des gentils [2] ». La littérature chrétienne primitive fit bon accueil à ce titre métaphorique. Saint Cyprien appelle le Christ : *Sol verus et dies verus* [3]. L'auteur du *De Pascha computus*, en 243, s'empare de la prophétie de Malachie : *Orietur vobis Sol justitiæ* et l'applique expressément à Jésus [4]. Saint Ambroise dit : « Celui-ci est notre Soleil nouveau [5]. » On retrouve des expressions analogues chez saint Grégoire de Nazianze [6], saint Jean Chrysostome [7], Zénon de Vérone [8] et d'autres Pères de l'Église [9]. Ce langage était de style courant. Dès lors, en l'absence de document qui fixât la naissance du Christ, il est naturel qu'on ait songé à la faire coïncider avec la renaissance annuelle de l'astre solaire, au 25 décembre qui marque le solstice d'hiver dans le calendrier romain.

IV. Le *natalis invicti* [10]. — On sait que le 25 décembre les païens célébraient le *Natalis Invicti*, la Nativité du Soleil invincible, qui après le solstice grandissait en force et en éclat [11]. Mais comment concevait-on cette naissance annuelle de l'astre du jour ? Quel mythe avait cours sur sa venue au monde ? Nous l'ignorerions complètement, si un passage peu connu [12] d'un écrivain ecclésiastique n'éclairait ce point d'une lumière inattendue.

Au milieu du VIIIe siècle, Cosmas de Jérusalem, un ami de Jean Damascène, rédigea un *Recueil et commentaire des histoires dont fait mention saint Grégoire dans ses poèmes* [13]. Ce traité, où Cosmas fait montre d'une vaste érudition mythologique, mériterait d'être étudié au point de vue de ses sources. Il contient bon nombre de données intéressantes [14]. C'est ainsi qu'à propos des vers où le poète chrétien parle de l'adoration des mages, Cosmas résume d'abord une légende (λόγος) sur les prédictions qu'auraient faites les dieux de l'Olympe au moment de la naissance du Christ [15], puis il ajoute [16] : Ταύτην ἦγον ἔκπαλαι δὲ τὴν ἡμέραν ἑορτὴν Ἕλληνες καθ' ἣν ἐτελοῦντο κατὰ τὸ μεσονύκτιον ἐν ἀδύτοις τισὶν ὑπεισερχόμενοι, ὅθεν ἐξιόντες ἔκραζον. « Ἡ Παρθένος ἔτεκεν, αὔξει φῶς. » Ταύτην Ἐπιφάνιος ὁ μέγας τῆς Κυπρίων ἱερεύς φησι τὴν ἑορτὴν καὶ Σαρρακηνοὺς ἄγειν τῇ παρ' αὐτῶν σεβομένῃ Ἀφροδίτῃ, ἣν δὲ Χαμαρᾶ *(sic)* τῇ αὐτῶν προσαγορεύουσι γλώττῃ.

On est tenté tout d'abord de récuser pour cause de suspicion légitime le témoignage de cet écrivain tardif, mais le renseignement fourni par Cosmas a reçu une confirmation imprévue d'un document strictement scientifique, le calendrier de l'astrologue Antiochus, calendrier rédigé dans la basse Égypte à la fin du IIe ou au commencement du IIIe siècle de notre ère. A côté d'une série d'indications sur le lever et le coucher des étoiles, on y trouve la mention de deux grandes fêtes, au 22 octobre : Τὰ Νειλῶα, et au 25 décembre : Ἡλίου γενέθλιον αὔξει φῶς [17].

La ressemblance de cette dernière note avec le texte de Cosmas est frappante et il paraît certain que le commentateur chrétien nous a conservé les paroles d'une vieille acclamation liturgique usitée dans les mystères païens.

Cette même formule rituelle a dû passer d'Orient en Occident. Une homélie anonyme : *De solsticiis et æquinoctiis*, qui a pour auteur un prêtre italien du IVe siècle, y fait clairement allusion [18]. Opposant la Noël à la fête du *Natalis Invicti*, l'auteur s'exprime ainsi : *Lux crescit, decrescunt tenebræ, crescit dies, decrescit nox; errorem veritas subdit hodie nobis Sol iustitiæ nascitur.* Le *lux crescit* est la traduction du φῶς αὔξει de la liturgie païenne [19].

Une première question se pose : dans quel culte était pratiquée la cérémonie décrite par Cosmas ? Celui-ci la rapproche avec raison de celle qu'au témoignage de saint Épiphane les Arabes de Pétra célébraient dans la nuit de l'Épiphanie; ils fêtaient alors par des hymnes Dusarès, regardé comme un dieu solaire, et qui serait né d'une Vierge [20]. Puis l'hérésiologue ajoute : « La même chose qu'à Pétra se fait dans la ville d'Elousa pendant cette nuit. » Or, coïncidence remarquable, Elousa, en Idumée, n'est qu'à une quinzaine de lieues de Maïouma, le port de Gaza, et nous savons que Cosmas de Jérusalem devint évêque de Maïouma en 743 [21]. Apparemment, il nous a conservé le souvenir d'une vieille fête païenne pratiquée dans la région où il vécut [22].

La fête du 25 décembre était probablement aussi en usage dans la Syrie du Nord, car elle a persisté jusqu'à notre époque chez les Nosaïris [23]. Le calendrier d'Antiochus prouve qu'elle était célébrée en Égypte, où le jour du solstice d'hiver, suivant Macrobe, on avait coutume de tirer d'un sanctuaire une idole du Soleil, figuré comme un enfant nouveau-né : *(Sol) ut par-*

[1] Mal., IV, 2. — [2] Luc., II, 32. — [3] S. Cyprien, *De oratione dominica*, c. XXXV. — [4] *P. L.*, t. IV, col. 964; S. Cyprien, *Opera*, éd. Hartel, t. III, p. 266. Ce symbolisme garde toute sa valeur sous la plume de l'auteur, bien qu'il place la naissance de Jésus au 28 mars. Cette date n'est bizarre qu'en apparence; en réalité, elle est logique. Dans l'hypothèse de l'auteur, le monde aurait été créé le 25 mars et, par conséquent, le soleil, le 28 du même mois. Le « Soleil de justice » devait donc apparaître pareillement le 28 mars. — [5] *Serm.*, VII, *P. L.*, t. XVII, col. 614. — [6] *Oratio in lumina.* — [7] *Homil. in natal.*, *P. G.*, t. XXIX, col. 351. — [8] *Tractat.*, II, IX, 2 : *Christus sol noster, sol verus.* — [9] S. Grégoire Ier, *Homil.*, XLIX, *In Evangel.*, c. X, *P. L.*, t. LXXXI, col. 1218-1219. — [10] Nous citons ici Fr. Cumont, *Le Natalis Invicti*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscrip. et belles-lettres*, 1911, p. 292-298. — [11] Mommsen, *Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 338; cf. Usener, *Sol Invictus*, dans *Rhein. Museum*, t. LX, p. 466 sq.; *Weihnachtsfest*, 2e éd., 1911, p. 348 sq. — [12] Lobeck, à qui rien n'a échappé, l'a reproduit (*Agloaphamus*, t. II, p. 1227, n. *z*) d'après un scholiaste anonyme de saint Grégoire, et Frazer (*Adonis, Osiris, Attis*, p. 254, n. 6) l'a emprunté à Lobeck. Mais ces auteurs, ignorant l'origine de ce texte, n'ont pu en apprécier la portée. — [13] Συναγωγὴ καὶ ἐξήγησις ὧν ἐμνήσθη ἱστοριῶν ὁ θεῖος Γρηγόριος, etc. Publiée par A. Maï, d'après un manuscrit du Vatican (le seul connu) et reproduit dans *P. G.*, t. XXXVIII, col. 342 sq. — [14] Par exemple, il nous apprend que les rites sanglants du culte de Cybèle se pratiquaient encore du temps de l'auteur dans les montagnes de la Carie (col. 502, au vers 262). Ailleurs, il nous donne une liste de monuments et d'œuvres d'art qui ornaient les villes d'Orient. — [15] Cette légende paraît être perdue, mais son contenu se rapprochait de celui du roman apologétique connu sous le nom de Ἐξήγησις τῶν ἐν Περσίδι πραχθέντων. Bratke, *Ein Religionsgespräch am Hof der Sassaniden*, Leipzig, 1899. — [16] *P. G.*, t. XXXVIII, col. 464. — [17] Fr. Boll, *Griech. Kalender*, I, dans *Sitzungsb. Akad. Heidelberg*, 1910, p. 16, et la note, p. 40. — [18] Cette homélie attribuée à saint Jean Chrysostome est imprimée sous le titre *De nativitate Domini* dans les anciennes éditions de ses œuvres latines; éd. 1588, p. 1091 c. Sur l'auteur, cf. H. Usener, *Weihnachtsfest*, 1911, p. 348. — [19] Cet usage liturgique explique peut-être l'emploi très particulier de αὔξει dans l'épigraphie syrienne; cf. Ch. Clermont-Ganneau, dans *Recueil d'archéologie orientale*, t. VI, p. 298; t. VII, p. 211; t. VIII, p. 76 — [20] S. Épiphane, *Adv. hæres.*, LI, n. 32. — [21] K. Krumbacher, *Geschichte der byzantinische Literatur*, t. II, p. 674. — [22] Peut-être près de Maïouma, à Gaza, qui resta une ville païenne jusqu'au Ve siècle; Marcus Diaconus, *Vita Porphyrii*, 64, nomme, en tête des temples de Gaza, celui de Soleil et plus loin celui de Κόρη. — [23] Dussaud, *Religion des Nosaïris*, 1900, p. 147 sq.

vulus videtur hiemali solstitio, qualem Ægyptii proferunt ex adyto die certa, quod tunc brevissimo die veluti parvus et infans videatur [1]. Cette même fête faisait probablement partie de la liturgie des mystères de Mithra [2] et, grâce à ceux-ci et aux cultes syriens, elle se répandait en Occident, où nous la trouvons adoptée officiellement à la fin du paganisme. Il est naturel que l'héliolâtrie, qui devient au IIIe siècle la religion dominante de l'empire romain, ait considéré le solstice d'hiver comme une date solennelle, qu'on devait marquer par des réjouissances sacrées.

Nous ne connaissons pas les détails de la légende qui racontait la naissance du Soleil, mais il n'est pas douteux que la Παρθένος, que cette mythologie astrale donnait pour mère à Hélios, soit la *Virgo cælestis*. Elle était en effet conçue comme une vierge féconde, protectrice de la génération, et une inscription latine l'invoque comme la *Mater divum*. L'apologiste Firmicus Maternus l'appelle avec dérision : *Venus virgo* [3].

En résumé donc, suivant une légende populaire, ce semble, en Syrie et en Égypte, et qui fut de là transportée en Occident, dans la nuit du 24 au 25 décembre, à minuit, la Vierge céleste enfantait un nouveau Soleil. Le *Sol novus* comme disent les textes latins, commençait alors sa vie d'une année. Cette conception bizarre a de quoi nous surprendre, mais c'est une survivance d'idées fort anciennes, qui se retrouvent chez beaucoup de peuples et notamment en Égypte. Les primitifs croient souvent qu'un Soleil naît et meurt chaque jour ou chaque hiver, ou bien que l'astre radieux est dévoré dans les éclipses et qu'un autre le remplace. Manilius, dans ses *Astronomiques*, croit encore devoir protester contre ceux qui admettaient *Solis adsiduos partus et fata diurna*. Notre langue actuelle ne conserve-t-elle pas le souvenir de ces antiques croyances ? Ne parlons-nous pas de « nouvelles lunes » et de « vieilles lunes » ? et nos calendriers mêmes intitulent « âge de la lune » la série des jours de la lunaison.

L'existence du mythe dont Cosmas nous a conservé le souvenir doit nous intéresser à un autre égard. Au IVe siècle, dès l'an 336, on célébrait à Rome la fête de Noël au 25 décembre. On a depuis longtemps expliqué ce fait par le désir qu'avait l'autorité ecclésiastique de purifier, en le christianisant, un usage qu'elle ne pouvait extirper. La fête du Soleil devait honorer désormais le « Soleil de justice ». Ce qu'on vient de dire aide à mieux comprendre la préoccupation qui fit adopter le 25 décembre.

A cette raison mystique et symbolique, qui entre si parfaitement dans le tour d'imagination des premiers siècles chrétiens, vient s'en ajouter une autre. On sait que le calendrier profane de la collection philocalienne marque au 25 décembre le *Natalis Invicti*. L'*Invictus* est le dieu Mithra, symbole du soleil dont l'empereur Héliogabale avait introduit le culte à Rome en 218 et à qui l'empereur Aurélien fit élever un temple dont la dédicace eut lieu le 25 décembre 274, date qui devint dès lors celle de la fête du dieu syrien. « On peut donc être porté à croire que l'Église romaine choisit le 25 décembre pour faire concurrence au mithriacisme [4]. » « Et sans affirmer que l'idée de supplanter Mithra par le Christ dans l'esprit du peuple ait déterminé à elle seule le choix que l'autorité ecclésiastique fit de ce jour, il est très vraisemblable qu'elle y a contribué [5]. »

V. Expansion de la date du 25 décembre. — Ainsi donc « c'était une grosse question, dans la seconde moitié du IVe siècle, que de savoir à quel jour placer la fête de la naissance du Sauveur [6] ». Cette question ne commença à être agitée sérieusement que « vers la fin de la période des persécutions, et le sentiment qui prédomina en Syrie et en Égypte fut que le Christ était né le 6 janvier, et que c'était là le véritable objet de la Théophanie ou fête des Lumières. Saint Épiphanie alla si loin, en ce sens, qu'il ne craignit pas d'assigner une autre date, celle du 6 novembre, au baptême du Seigneur [7]. Plus respectueuse de la tradition, l'Église de Jérusalem continua à célébrer au jour reçu la grande scène du Jourdain; mais elle y joignit de bonne heure — comme nous le dirons plus loin — la mémoire de la naissance du Christ, prenant trop littéralement le passage de saint Luc : *et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta* [8]. Dans d'autres Églises de l'Orient, il semble qu'on ne songeait pas à fêter la naissance même du Seigneur; on se contentait de solenniser sa manifestation du 6 janvier.

« Cette incertitude étonnante relativement à un fait aussi considérable ne satisfaisait guère les esprits supérieurs de la société ecclésiastique de l'époque, surtout ceux qui avaient eu des relations spéciales avec l'Occident. De ce côté, en effet, il y avait accord parfait entre les Églises; toutes célébraient la nativité au 25 décembre, et l'usage paraissait immémorial, bien que saint Augustin s'abstînt de la comparer pour l'antiquité et l'universalité aux fêtes de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension et de la Pentecôte [9]. Un premier écho de la tradition occidentale paraît dans un écrit attribué, mais peut-être à tort, à saint Athanase, où la date du 25 décembre paraît indiquer le jour de la naissance de Jésus-Christ [10].

1° *Antioche*. — Cette donnée fut acceptée de divers côtés à la fois. Son introduction dans l'Église d'Antioche inspira à saint Jean Chrysostome une homélie remarquable [11], dont on a cherché en vain à révoquer en doute l'authenticité. « Depuis longtemps, dit-il, je souhaitais l'arrivée de ce jour. Il n'y a pas encore dix ans que nous connaissons le jour précis de cette

[1] Macrobe, I, XVIII, 9. — [2] *Monum. Mithra*, t. I, p. 325. — [3] *De errore profanar. relig.*, c. IV. — [4] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e éd., p. 250; 5e éd., p. 275; voir les textes cités par Mommsen, dans *Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 448. On retrouve un écho de cette idée dans saint Léon et dans saint Maxime de Turin. Le premier prémunit les fidèles contre le caractère païen du 25 décembre : *De quorumdam persuasione pestifera quibus hæc dies solemnitatis nostræ non tam de nativitate Christi quam de novi, ut dicunt, solis ortu honorabilis videatur. Serm.*, XXII, 6, *P. L.*, t. LIV, col. 198. Le second écrit : *Bene quodammodo Deo providente dispositum est ut inter medias gentilium festivitates Christus Dominus oriretur et inter ipsas tenebrosas superstitiones errorum veri luminis splendor effulgeret. Homilia*, CIII, *P. L.*, t. LVII, col. 491; L. Duchesne, *Origines*, 2e éd., p. 254; 5e éd., p. 279, reconnaît que « en ce qui regarde le 25 décembre, la coïncidence du *Sol novus* a pu exercer une influence sur les décisions ecclésiastiques qui sont nécessairement intervenues en cette affaire ». L'idée que la nativité fut fixée au 25 décembre pour supplanter le culte du Soleil se répandit jusqu'en Orient. Un écrivain syrien ancien, remarque Assémani (*Bibliotheca orientalis*, t. II, p. 164), écrit en marge d'un traité de Denis bar Salibi: *Causam porro cur a Patribus prædicta solemnitas a die januarii ad 25 decembris translata fuit, hanc fuisse ferunt : solemne erat ethnicis hac ipsa die 25 decembris* festum ortus solis *celebrare : ad augendam porro diei celebritatem ignes accendere solebant, ad quos ritus populum etiam christianum invitare et admittere consueverant. Quum ergo animadverterent doctores ad eum morem Christianos propendere, ex cogitato consilio eodie* festum veri ortus *constituerunt die vero 6 januarii Epiphaniam celebrari jusserant. Hunc itaque morem ad hodiernum usque diem cum ritu accendendi ignis retinuerunt.* — [5] E. Vacandard, *Études*, t. III, p. 18. — [6] G. Morin, *La date de la Saint-Jean*, dans *Le messager des fidèles*, t. V, 1888, p. 257-264. — [7] S. Épiphane, *Hæreses*, c. LI, *P. G.*, t. XLI, col. 935. — [8] Cosmas Indicopleustes, *Topographia christiana*, l. V, *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 198. — [9] S. Augustin, *Epist.*, LIV, *P. L.*, t. XXXIII, col. 200. — [10] S. Athanase, *Fragm. in Matth.*, *P. G.*, t. XXVI, col. 1254. — [11] S. Jean Chrysostome, *Homilia de nativitate*, t. XLIX, col. 351.

solennité; mais, grâce à votre zèle, la voilà célébrée avec autant d'éclat que s'il nous était connu depuis de longues années. Il était reçu depuis longtemps des peuples occidentaux, depuis la Thrace jusqu'à Gadès. » L'orateur ne dissimule pas l'opposition faite par certains membres de l'auditoire, et la division qui régnait encore au sujet de la fête récemment introduite; il s'efforce de dissiper les préjugés à l'aide de divers arguments dont le principal sera exposé plus loin.

Comme l'homélie en question fut prêchée à Antioche le 25 décembre 386 (387 ou 388), ce fut donc vers l'an 377 que les chrétiens de cette ville entendirent pour la première fois parler de Noël à cette date. « Nous n'avons fait, leur dit encore leur évêque, que nous en rapporter sur cette question au témoignage de gens qui en possèdent une connaissance exacte, et qui ont habité Rome; c'est par les fidèles de Rome que nous a été transmise cette indication. » On a pu, avec une certaine vraisemblance, chercher à pénétrer le nom de ceux qui ont transmis l'indication et on a observé qu'en 378, moins de dix ans avant le discours de saint Jean Chrysostome, le prêtre Jérôme, venant de Rome, se trouvait à Antioche et y recevait le sacerdoce des mains de l'évêque Paulin. Il était certainement assez au fait de la question pour avoir pu être l'instigateur principal de l'innovation liturgique. S'il prit parti, il n'en a laissé aucun indice dans ses écrits, il se borne une seule fois à nier l'opinion de « certains qui mettent la nativité du Christ au même jour que l'Épiphanie [1] ». Dans un discours qui n'a jamais été publié sous son nom, quoiqu'il soit bien de lui, Jérôme exhale son sentiment sur la coutume liturgique de Palestine où on fêtait le 25 décembre le prophète David et l'apôtre saint Jacques. « Pensons-y, dit-il, c'est bien aujourd'hui que le Christ est né. D'autres veulent qu'il soit né à l'Épiphanie; nous ne condamnerons par leur opinion, mais nous suivrons ce qu'on nous a enseigné. Ce que je viens d'avancer, ce n'est pas mon sentiment particulier, c'est l'avis des anciens. Tout l'univers se prononce maintenant contre la pratique de cette province. Vous me direz : Mais c'est ici que le Christ est né; nous sommes sur les lieux mêmes, notre témoignage a plus de valeur que celui des nations éloignées. Mais qui donc vous a instruits ? Ceux qui étaient dans cette province, Pierre, Paul et les autres apôtres. Vous les avez chassés, nous les avons reçus chez nous, Pierre, qui fut ici avec Jean, qui fut ici avec Jacques, nous a enseignés de la sorte en Occident. D'ailleurs, depuis les guerres d'extermination dont elle fut le théâtre, cette province ne peut plus être considérée comme représentant une tradition ininterrompue, à laquelle on puisse se fier... Tout cela à l'adresse de ceux qui nous disent : C'est ici que furent les apôtres; ici fut conservée la tradition véritable. Pour nous, nous affirmons que le Christ est né aujourd'hui, et qu'il n'a été baptisé que quelques jours plus tard, à l'Épiphanie... [2]. »

Saint Jérôme n'eut jamais la satisfaction de voir cette réforme adoptée par les fidèles de Palestine, qui s'obstinèrent à protester par leur abstention contre l'usage qui avait dès lors prévalu en Égypte et dans l'Orient presque entier relativement à la célébration de la fête de la Nativité du Sauveur.

L'autorité des Occidentaux ne pouvait suffire à persuader les Grecs d'adopter la nouvelle institution; il leur fallait des arguments. Saint Jean Chrysostome essayait de leur faire croire que les Romains avaient pu fonder leur usage sur des indications fournies par les annales du dénombrement d'Auguste; mais c'était là, de sa part, une simple supposition et on croira facilement qu'en l'énonçant le grand docteur devait être peu persuasif. Il chercha autre chose, et voici ce dont il s'avisa, nous dit-il dans l'homélie sur la fête de Noël. Puisque, d'après l'Évangile, Élisabeth était enceinte de six mois lorsque Marie s'en vint lui rendre visite, il ne s'agissait plus que d'établir la date de la conception de Jean-Baptiste et de sa naissance. Comme l'Évangile nous apprend que Zacharie reçut la nouvelle de la conception de Jean tandis qu'il remplissait sa fonction liturgique dans le temple et comme l'Écriture nous apprend que le grand prêtre ne pouvait pénétrer dans le saint des saints qu'une fois l'an, à la fête des Tabernacles, c'est-à-dire à la fin de septembre, Jean fut donc conçu à la fin de septembre et naquit dans les derniers jours de juin. Quant au Christ, il est clair qu'en comptant six mois depuis la fin de septembre, sa conception se place à la fin de mars et sa naissance à la fin de décembre.

Il y avait dans cette argumentation beaucoup de fantaisie. D'abord il n'est pas question d'entrer dans le saint des saints et Zacharie ne compta jamais au nombre des grands prêtres des Juifs, mais saint Jean Chrysostome, qui l'affirme, se trouve en belle compagnie avec saint Ambroise, saint Augustin et peut-être même saint Jérôme. Voici ce que dit ce dernier dans un discours dont il nous reste seulement une traduction d'origine inconnue : « Nous l'apprenons par l'écriture des Hébreux, de plus, jusqu'à ce jour on fait mention de Jean parmi les noms des prêtres, Jean est nommé au rang des pontifes... L'Évangile même applique à son père Zacharie des expressions qui ne conviennent proprement qu'aux princes des prêtres, c'est-à-dire aux pontifes [3]. »

Saint Jérôme parle ici d'une « écriture des Hébreux » et ceci nous ramène à ce que nous avons dit plus haut d'une consultation de saint Cyrille d'Alexandrie adressée au pape Jules Ier touchant la difficulté qu'il y avait à célébrer le même jour la nativité à Bethléem et le baptême sur les bords du Jourdain, le priant de lui indiquer le jour exact de la naissance du Christ. Jules Ier rassemblait toutes les « écritures des Hébreux » et lui rendait réponse. Selon lui, Jean, conçu le 23 septembre, était né le 25 juin et le Sauveur Jésus le 25 décembre. Ce calcul est celui qu'a suivi saint Jean Chrysostome, mais la prétendue consultation est légendaire. « Toutefois cette similitude de procédés démontre assez clairement l'existence de quelque traité sur la question, lequel, colporté vers cette époque dans les Églises d'Orient, rencontra partout un accueil au-dessus de son mérite [4]. »

Les anciennes éditions de saint Jean Chrysostome conservent une pièce fort curieuse et très ancienne qu'on retrouve dans un manuscrit d'Oxford, de la fin du xe siècle, sous ce titre assez diffus : *De nativitate dñi et iohannis baptiste, et conceptionis, de solestitia et æquinoctia conceptionis et nativitatis dñi ñri ihu xpi et iohannis baptiste.* L'auteur du traité commence par dire que personne avant la venue du Christ n'était à même de comprendre les mystères des solstices et des équinoxes, bien que Moïse et Zacharie en eussent déjà parlé. Ce Zacharie est, d'après lui, celui qui fut tué par les Juifs *inter ædem et sacrarium.* Il démontre que le mois de mars, appelé par lui *mensis frumentariæ*, devait être considéré comme le premier de l'année et, à ce propos, il s'emporte contre la perfidie et l'orgueilleuse méchanceté des Juifs qui, au mépris de cet usage indiqué par la Loi, commencent leur année en septembre, époque aussi à laquelle ils élisent leurs magistrats, *quos arcontas vocant.* Il parle ensuite de la fête juive de sep-

[1] S. Jérôme, *Comment. in Ezechielem*, l. I, c. I, *P. L.*, t. XXV, col. 18. — [2] Ce discours ne se trouve que dans les vieilles éditions de saint Jean Chrysostome, par exemple dans celle de Venise, t. II, 1548, p. 273; dans celle de Paris, t. II, 1588, p. 1089. — [3] S. Jean Chrysostome, *Opera*, éd. Venet., t. II, p. 263. — [4] G. Morin, *op. cit.*, p. 262.

tembre appelée par eux *Scenopegia* et prouve que la conception de saint Jean coïncida avec cette fête. « Tout cela, dit-il, s'accomplit avant l'an Ier de l'empereur Tibère, au mois de septembre, le VIII des calendes d'octobre, au lever de la onzième lune. Plus tard, en la IXe année de son règne, Tibère fit faire des calculs astronomiques, dont le résultat fut que l'équinoxe d'automne coïncidait précisément avec cette date du VIII des calendes d'octobre. » Son but est de déduire de sa première date trouvée celle de la conception du Christ, qui se trouve, elle aussi, coïncider avec l'équinoxe, le VIII des calendes d'avril, jour qui fut également celui « de la Pâque de la passion » du Sauveur.

2° *Syrie du Nord.* — On a pensé découvrir dans le martyrologe syriaque la preuve que la Syrie du Nord se serait conformée plus tôt qu'Antioche à l'usage romain pour la célébration de la fête de la Nativité [1]. Cependant, dans la région de l'Euphrate, on s'obstina longtemps à repousser la chronologie occidentale. Saint Ephrem, diacre d'Édesse, nous rapporte que, de son temps, l'Église de Mésopotamie célébrait la naissance corporelle du Fils de Dieu le treizième jour après le solstice d'hiver, par conséquent le 6 janvier [2]. Et l'on sait que les Églises d'Arménie et de Mésopotamie ne consentirent pas à adopter la fête propre de Noël avant le XIVe siècle [3].

3° *Constantinople.* — Vers le temps où la fête du 25 décembre pénétrait à Antioche, elle s'implantait dans l'Église de Constantinople; cela ressort de deux homélies de saint Grégoire de Nazianze [6]. D'après Tillemont [5], la Ire homélie est du 25 décembre 380, la IIe du 6 janvier 381. Si on prenait un passage [6] à la lettre, saint Grégoire lui-même aurait introduit Noël en 380 dans son Église [7]. Malheureusement, les difficultés que rencontra Grégoire au concile de Constantinople, en 381, le décidèrent à céder la place à ses adversaires et tout porte à croire que la fête nouvelle qu'il avait établie disparut avec lui. Du moins, d'après un document qui n'est pas très sûr, mais qui n'est peut-être pas tout à fait négligeable, l'empereur Honorius l'aurait remise en honneur à l'occasion d'une visite qu'il rendit à son frère Arcadius en 395 [8].

4° *Nysse.* — De son côté, saint Grégoire de Nysse distingue nettement les deux fêtes de Noël et de l'Épiphanie jusque-là confondues en Orient, dans son oraison funèbre de saint Basile (380) et son discours sur le baptême de Notre-Seigneur [9] et encore dans deux sermons sur saint Étienne [10].

5° *Amasée.* — Un autre témoignage est celui de l'évêque d'Amasée, dans le Pont, saint Astère (voir ce nom) qui mourut vers l'an 400; il énumère de façon explicite dans une homélie [11] la fête de la naissance de Notre-Seigneur — ou la Noël latine — et celle de son baptême — qui est l'ancienne Noël grecque.

Ces témoignages sont des preuves suffisantes que la fête de Noël se célébrait déjà au 25 décembre vers l'année 380 à 400 dans les diocèses du patriarcat d'Antioche et dans ceux qui relevaient de l'exarchat de Césarée de Cappadoce, comme Nysse ou Amasée, ou de l'exarchat d'Héraclée de Thrace, comme Constantinople.

6° *Chypre.* — Vers la fin du IVe siècle, l'île de Chypre demeurait encore fidèle à l'ancien usage. Saint Épiphane, évêque de Salamine, qui dresse contre les Aloges une chronologie de la vie de Jésus, fixe le baptême du Sauveur au 8 novembre et sa naissance au 6 janvier [12]. Dans son système, la fête de l'Épiphanie aurait eu très particulièrement le caractère d'une fête de la Nativité.

7° *Alexandrie.* — L'Église d'Alexandrie tarda un peu plus à modifier la coutume jusqu'alors générale en Orient. Jean Cassien raconte que vers le premier quart du Ve siècle — les *Collationes* ont été écrites entre 418 et 427 — les évêques d'Égypte ne connaissaient d'autre fête que celle du 6 janvier pour célébrer à la fois les souvenirs du baptême et de la naissance de Jésus : *Intra Ægypti regionem, mos iste antiqua traditione servatur, ut peracto Epiphaniorum die, quem provinciæ illius sacerdotes, vel Domini baptismatis vel secundum carnem nativitatis esse definiunt, et idcirco utriusque sacramenti solemnitatem, non bifarie, ut in occiduis provinciis, sed sub una diei hujus festivitate concelebrant* [13]. Cependant, comme l'évêque d'Émèse, Paul, prêcha, le 25 décembre 432, dans la grande église d'Alexandrie, un sermon retentissant en l'honneur de la naissance de Jésus-Christ [14], on est autorisé à croire que la fête de Noël avait été introduite en Égypte avant le départ de Cassien et le discours de l'évêque Paul. Elle a pu être adoptée vers 430, peut-être après le concile œcuménique d'Éphèse, en 431, qui amena des rapports plus directs entre Rome et les diverses Églises orientales.

8° *Jérusalem.* — Parmi les grandes Églises orientales, celle de Jérusalem se distingua par sa fidélité obstinée à l'ancienne tradition. Vers la fin du IVe siècle, Etheria, dans sa *Peregrinatio ad Loca sacra*, désigne notre fête de la Purification du 2 février sous le nom de *Quadragesimæ de Epiphania* [15], la « quarantaine de l'Épiphanie ». « Or, de par l'Évangile lui-même, la fête de la présentation de Notre-Seigneur a toujours été en relation étroite avec la naissance de Notre-Seigneur et s'est toujours célébrée quarante jours après elle. En conséquence, l'appeler la « quarantaine de l'Épiphanie », c'est affirmer qu'elle tombait quarante jours après cette dernière fête, c'est-à-dire le 14 février, l'Épiphanie ayant toujours été solennisée le 6 du mois de janvier. Par suite, c'est affirmer que l'Église de Jérusalem n'avait pas adopté la Noël latine du 25 décembre et qu'elle n'avait pas séparé la naissance de Jésus-Christ de son baptême.

A propos de l'usage d'Antioche, nous rappelions, il n'y a qu'un instant, le sermon prononcé par saint Jérôme, un 25 décembre, entre 401 et 410, pour défendre la légitimité de l'usage occidental et soutenir sa supériorité sur la prétendue tradition dont se réclamait l'Église de Jérusalem : «...nous autres, qui disons que le Sauveur est né aujourd'hui, nous honorons tous un même Seigneur, c'est le même petit enfant dont nous fêtons la venue. Sans vouloir en remontrer aux autres, il faut bien reconnaître que les meilleures raisons sont de notre côté. Nous ne parlons pas ici seulement en notre nom; c'est le sentiment des anciens; l'univers entier proteste contre l'opinion de cette province [16]. »

Il ne manquait pas de gens pour invoquer la tradi-

[1] Erbes, *Das syrische Martyrologium und der Weihnachtskreis*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXV, 1906, p. 329-379; t. XXVI, 1907, p. 1-58; *Nachträgliches zum syrischen Martyrologium*, dans *ibid.*, t. XXVI, p. 463-464; F. X. Funk, dans *Theologische Quartalschrift*, 1906, p. 158. — [2] Lamy, *Ephræmi Syri hymni et sermones*, t. I, Malines, 1882, p. 10. — [3] Hefele, *Conciliengeschichte*, t. V, p. 504, 575. — [4] *P. G.*, t. XXXVI, col. 312-334, 335-360. — [5] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IX, p. 462 sq. — [6] *P. G.*, t. XXXVI, col. 349, n. 14. — [7] A. Baumstark, *Die Zeit der Einführung des Weihnachtsfestes in Konstantinopel*, dans *Oriens christianus*, t. II, 1902, p. 441-446. — [8] Jean de Nicée, dans Combefis, *Hist. hæres. monothel.*, Parisiis, 1648, p. 306. Certains critiques placent le fait entre 398 et 400; cf. A. Baumstark, dans *Oriens christianus*, 1902, p. 441-446. — [9] *P. G.*, t. XLVI, col. 580 et 789. — [10] *Ibid.*, col. 701, 725. — [11] *P. G.*, t. XL, col. 227. — [12] *Hæres.*, LI, XVI, XXIV. — [13] Jean Cassien, *Collationes*, l. X, c. II. — [14] *P. G.*, t. LXXVII, col. 1433-1438. — [15] Édit. Gamurrini, Rome, 1887, p. 84. — [16] G. Morin, *Analecta Maredsolana*, t. III, part. 2, 1897 p. 392-398; le même, dans *Rev. d'hist. et de littér. rel.*, t. I, 1896, p. 415.

tion locale, laquelle, en réalité, se réduisait à une présomption puisqu'elle avait été nettement interrompue. Après la prise et la ruine de Jérusalem par Titus et par Hadrien, il ne demeura ni un juif, ni un chrétien dans la province. « Comment alors nous vient-on dire : « C'est ici que furent les apôtres, ici que la tradition a « sa source ? Nous soutenons, nous, que le Christ est « né en ce jour et qu'il a été baptisé à l'Épiphanie [1]. »

« La tradition orientale, qui plaçait au 6 janvier et la naissance de Notre-Seigneur, et son baptême, et l'adoration des mages, semble cependant s'être modifiée à Jérusalem, peu de temps après, dans la première moitié du ve siècle. Entre les années 455 et 458, Basile de Séleucie prononçait une homélie en l'honneur de saint Étienne [2], dans laquelle il faisait l'éloge le plus complet de l'évêque Juvénal de Jérusalem. Après avoir rappelé la splendide basilique que Juvénal faisait élever en ce moment même sur l'endroit précis de la lapidation du premier martyr, Basile ajoute : ὅστις καὶ τὴν ἐπίδοξον καὶ σωτηριώδη τοῦ Κυρίου προσκυνουμένην ἀρξάμενος ἐπετέλεσεν γένναν [3], c'est-à-dire : « lequel Juvénal a commencé à célébrer la naissance illustre et vivifiante, et adorable du Seigneur ». Le texte est trop clair pour souffrir aucune discussion. C'est le patriarche Juvénal qui a introduit dans l'Église palestinienne la fête de Noël au 25 décembre : c'est lui qui a opéré la distinction entre la nativité de Notre-Seigneur et l'adoration des mages, placées dorénavant au 25 décembre, et le baptême de Notre-Seigneur laissé au 6 janvier, alors que ces trois souvenirs évangéliques se commémoraient auparavant à Jérusalem le même jour, c'est-à-dire le 6 janvier.

« Le patriarcat de Juvénal ayant duré fort longtemps, de l'année 424 à l'année 458, on pourrait se demander si la fête de Noël a été introduite dès le début ou vers la fin de son pontificat. Un texte intéressant, qui provient d'un contemporain et que le R. P. Vailhé a utilisé pour la première fois, va nous permettre de remonter un peu plus haut que Basile de Séleucie. Les *Analecta bollandiana* [4] ont publié le texte grec de la Vie de sainte Mélanie la Jeune, qu'on avait jusque-là dans une traduction latine [5] (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MÉLANIE.

Cette biographie a été écrite, selon toute probabilité, par le fameux Gerontius, prêtre et supérieur des monastères de sainte Mélanie sur le mont des Oliviers. Elle nous apprend que la sainte mourut le 31 décembre 439, un dimanche, d'une maladie contractée cinq jours auparavant, pour la fête de saint Étienne, au 26 décembre. Or, la veille de cette fête, le 25 décembre par conséquent, la sainte était allée à Bethléem avec sa nièce fêter la naissance du Sauveur : καὶ καταλαβόντων τῶν ἁγίων γενεθλίων τοῦ σωτῆρος [6] et, sur le point de quitter le sanctuaire, elle avait contristé sa compagne en lui annonçant que, désormais, elle célébrerait seule la fête de Noël : ἀπὸ γὰρ τοῦ νῦν μόνη ἑορτάζεις τὰ γενέθλια τοῦ Κυρίου [7].

« Si nous n'avions le passage de Basile de Séleucie, qui attribue à Juvénal l'introduction en Palestine de la fête de Noël, nous pourrions croire que sainte Mélanie, en qualité d'Occidentale, suivait la coutume de son pays, comme saint Jérôme une trentaine d'années auparavant, et que l'Église palestinienne fêtait toujours au 6 janvier la naissance de Notre-Seigneur. Mais, dans ce cas sans doute, le biographe aurait noté la divergence existant sur ce point entre la communauté du mont des Oliviers et l'Église de Jérusalem. Comme il n'y a sous sa plume aucune trace du moindre étonnement; comme, de plus, le fait se passe sous le pontificat de Juvénal, on est autorisé à en conclure que cette solennité existait déjà à Jérusalem en 439. Il est fort possible qu'elle soit même un peu antérieure et qu'elle remonte soit à l'année 430, soit à l'année 431, de même que dans l'Église d'Alexandrie.

« S'il résulte assez clairement de ces deux témoignages contemporains que la fête de Noël se célébrait en Palestine, sous l'épiscopat de Juvénal, en 439 et vers l'année 457, il est certain aussi qu'il en était de même dans la première moitié du VIIe siècle. Nous n'en citerons comme preuve qu'une homélie de saint Sophrone, patriarche de Jérusalem. Selon toutes les probabilités historiques, celui-ci monta sur le trône patriarcal à la fin de l'année 633, ou au commencement de 634, et il l'occupa sûrement jusqu'en 638, peut-être même deux ou trois années de plus. Or, saint Sophrone adressait une touchante homélie à ses fidèles de Jérusalem le jour même de la naissance de Notre-Seigneur, un dimanche, pendant l'invasion des Arabes, qui semblent déjà tenir garnison à Bethléem [8]. Cette fête de la nativité du Christ, dont parle saint Sophrone, correspond-elle à l'ancienne Épiphanie grecque, c'est-à-dire au 6 janvier, ou bien à la Noël d'origine latine, c'est-à-dire au 25 décembre ? Le jour de la semaine, le *dimanche*, qui est indiqué expressément par l'orateur, nous aidera à voir de quel jour il s'agit. Durant tout le patriarcat de saint Sophrone, fin de 633 à 638 ou 640, le 6 janvier n'est jamais tombé un dimanche. En effet, en 634 c'était un jeudi, en 635 un vendredi, en 636 un samedi, en 637 un lundi, parce que l'année précédente avait été bissextile, en 638 un mardi, en 639 un mercredi, en 640 un jeudi, en 641 un samedi, et en 642 seulement un dimanche. La preuve est faite. En 642, saint Sophrone n'était probablement déjà plus patriarche. De plus, la prise de Jérusalem par les Arabes se plaçant entre les années 635 et 638, il ne peut être question de l'année 642 et, par suite, l'homélie n'a pu être prononcée le 6 janvier. Par contre, le 25 décembre est tombé un dimanche en l'année 634, alors que saint Sophrone était sûrement patriarche, et il n'est tombé un dimanche que cette année-là durant toute la durée de son patriarcat. Il faut en conclure que l'homélie a été prêchée le 25 décembre 634 et que la naissance de Notre-Seigneur se fêtait ce jour-là dans l'Église de Jérusalem comme au temps du patriarche Juvénal. On peut ajouter à cet argument que saint Sophrone prononçait le 6 janvier de l'année 635 ou des années suivantes [9], un discours uniquement consacré au baptême de Notre-Seigneur, ce qui montre une fois de plus que, de son temps, les deux fêtes étaient parfaitement distinctes. Remarquons, en outre, que le moine Alexandre, écrivain du VIe ou du VIIe siècle au plus tard, place la nativité de Notre-Seigneur le huitième jour avant les calendes de janvier, c'est-à-dire le 25 décembre, et tance assez vertement saint Épiphane de Chypre, le seul (?) parmi les anciens docteurs qui ait voulu mettre cet événement le huitième jour avant les ides de janvier, c'est-à-dire le 6 janvier [10].

« L'Église de Jérusalem avait donc accepté la tradition occidentale sous le patriarcat de Juvénal (424-458), et la conservait encore en 634. Or, il est assez piquant de constater qu'au milieu du VIe siècle un moine du Sinaï, Cosmas Indicopleustes (voir *Dictionn.*,

[1] G. Morin, dans *Rev. d'hist. et de littér. relig.*, t. I, 1896, p. 416. — [2] *P. G.*, t. LXXXV, col. 461-474; Tillemont ne croit pas que cette homélie soit vraiment de Basile de Séleucie, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 345, et il pourrait bien avoir raison, mais elle est toujours de l'époque à laquelle on l'attribuait jusqu'ici, ce qui est le principal. — [3] *P. G.*, t. LXXXV, col. 469. — [4] *Anal. bolland.*, t. XXII, 1903, p. 5-50. — [5] *Anal. bolland.*, t. VIII, 1889, p. 16-63. — [6] *Anal. bolland.*, t. XXII, p. 44, n. 62. — [7] Id., *ibid.* — [8] *P. G.*, t. LXXXVII, 3e part., col. 3201-3212. — [9] A. Papadopoulos-Kérameus, Ἀνάλεκτα ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας, t. V, p. 151-168. — [10] Alexandre, *De inventione sanctæ crucis*, *P. G.*, t. LXXXVII, 3e part., col. 4029.

t. VIII, col. 820-849) lui reproche encore de solenniser au 6 janvier et la naissance et le baptême de Jésus-Christ. Cet intrépide voyageur qui rédigea au Sinaï son célèbre ouvrage sur la *Topographie chrétienne*, entre les années 547 et 549, se livre, en effet, à toute une série de calculs pour trouver le jour de la conception et de la naissance de Notre-Seigneur et, chemin faisant, il constate que tout le monde, à l'exception des Hiérosolymitains, place la nativité du Christ au 2 khoiak [1]. Au dire de Cosmas Indicopleustes, l'Église de Jérusalem agirait de la sorte parce que Jésus-Christ fut baptisé, d'après l'évangéliste saint Luc (III, 23), au moment où il commençait sa trentième année et que, le jour du baptême étant certainement le 6 janvier, celui de sa naissance devait aussi tomber le même jour. Sans vouloir examiner la valeur de cette raison, Cosmas fait remarquer que, de temps immémorial, l'Église a recommandé de mettre douze jours d'intervalle entre la fête de la naissance de Notre-Seigneur et celle de son baptême, parce qu'il y a eu douze apôtres (?) et que tout le monde s'est conformé à cette prescription, sauf les Hiérosolymitains. Ceux-ci continuent à fêter le 6 janvier, et la naissance de Notre-Seigneur et son baptême, tandis que le jour de Noël (25 décembre), ils fêtent David et Jacques l'apôtre, sans doute, remarque le moine sinaïte, afin de ne pas séparer ces deux saints de la fête des parents du Christ [2].

« Le témoignage de Cosmas est indéniable, mais il contredit formellement ceux de sainte Mélanie et de Basile de Séleucie, de même que celui, postérieur il est vrai, de saint Sophrone. Dès lors, il y a lieu de se demander la valeur qu'il lui faut attribuer. Le moine sinaïte n'a-t-il pas confondu deux époques différentes et n'a-t-il pas rapporté à la sienne ce qui ne se faisait plus depuis au moins cent ans ? Ou bien n'a-t-il pas inséré ici un document ancien, sans marquer nettement sa provenance, document qui visait la vieille tradition de Jérusalem, au moment où cette Église n'avait pas encore adopté la coutume romaine ? Ou bien encore, l'introduction de la fête latine de Noël sous Juvénal n'a-t-elle eu qu'un succès de peu de durée, la tradition primitive ayant repris ses droits, peu après la mort de ce pontife ? Voilà tout autant de suppositions que l'on peut présenter.

« La dernière ne paraît pas acceptable. Comment admettre que l'Église de Jérusalem célébrât la naissance de Jésus-Christ, le 25 décembre en l'année 439, qu'elle la célébrât le même jour en 456 ou 457, par conséquent pendant près de vingt ans, qu'elle la célébrât le 6 janvier au milieu du VIe siècle, et de nouveau le 25 décembre en l'année 634 ? Et toutes ces modifications liturgiques se seraient opérées sans qu'il en soit resté trace dans l'histoire ! Et le moine Alexandre, qui paraît être un écrivain palestinien du VIe ou du commencement du VIIe siècle, n'en a pas conservé le moindre souvenir, et il ne connaît aucune Église qui fête encore la naissance du Christ au 6 janvier! Il y a là vraiment trop d'invraisemblances, pour que nous acceptions, les yeux fermés, le témoignage de Cosmas et que nous ne croyions pas à une confusion de sa part.

« Du reste, il y a peut-être un écrivain de Palestine, un contemporain de Cosmas Indicopleustes, qui mentionne indirectement la fête de la nativité de Notre-Seïgneur au 25 décembre. Lorsqu'on opéra en Orient la distinction entre les deux fêtes du 25 décembre et du 6 janvier, on consacra le 25 décembre aux souvenirs de la naissance de Jésus-Christ et de l'adoration des mages, et le 6 janvier à celui du baptême de Notre-Seigneur. Il en fut ainsi dès les origines de cette double fête. Or, nous apprenons par une homélie de saint Grégoire de Nazianze, qui date de 379 ou de 380, que la fête du 25 décembre s'appelait indifféremment alors : τὰ θεοφάνια ou τὰ γενέθλια τοῦ σωτῆρος [3]; au contraire, d'après le même docteur [4], le nom de τὰ φῶτα était réservé à la fête du 6 janvier. Saint Astère d'Amasée ne s'exprime pas différemment de saint Grégoire de Nazianze, et il donne, comme lui, les deux noms de τὰ θεοφάνια et de τὰ γενέθλια à la fête du 25 décembre, et celui de τὰ φῶτα à la fête du 6 janvier [5], de même aussi saint Grégoire de Nysse [6]. Aujourd'hui pourtant, dans l'Église grecque, la fête du 6 janvier porte indirectement les noms de Théophanies et de τά φῶτα, « les Lumières », bien que cette dernière appellation représente mieux la tradition orientale.

« Vers le milieu du Ve siècle, le nom de Théophanies se rapportait déjà à notre fête de l'Épiphanie. Nous avons une homélie de saint Proclus, de Constantinople (434-446) qui applique d'une manière très explicite le nom de Théophanies à la fête du 6 janvier, tout en la distinguant de la fête du 25 décembre. Voilà le passage: ἐν τῇ προλαβούσῃ ἑορτῇ τῶν γενεθλίων τοῦ σωτῆρος ἡ γῆ ἔχαιρεν... ἐν δὲ τῇ σήμερον ἑορτῇ τῶν θεοφανείων ἡ θάλασσα λίαν εὐφραίνεται... ὡς διὰ Ἰορδάνου τὰς τοῦ ἁγιασμοῦ εὐλογίας μεταλαμβάνουσα [7]. On ne sera donc pas étonné que, cent ans après, la même appellation se fût introduite en Palestine.

« Au milieu du VIe siècle, Cyrille de Scythopolis, l'hagiographe bien connu et l'historien le mieux informé de ce qui concerne l'Église de Jérusalem, parle un certain nombre de fois de la fête du 6 janvier. C'est à l'occasion du départ des moines palestiniens pour le désert de Juda où ils passaient le temps du carême. Le départ avait lieu, d'après cet écrivain, le 14 janvier [8], le huitième jour des saintes *Théophanies* [9], toutes dates qui désignent évidemment le même jour. Qu'on le remarque bien, dans aucun de ces nombreux passages, il n'est fait la plus petite allusion à la naissance de Notre-Seigneur, qui était cependant le souvenir principal de la fête du 6 janvier, lorsque la naissance de Jésus-Christ se commémorait le même jour que son baptême. D'où nous nous trouvons amené à conclure que la distinction entre les deux fêtes existait toujours à Jérusalem comme dans les autres Églises de l'univers, et que, si Cyrille de Scythopolis ne mentionne pas la nativité du Christ au 6 janvier, c'est parce qu'on l'avait déjà célébrée le 25 décembre.

« En conséquence, les liturgies et les historiens, trop confiants jusqu'ici à ce que dit Cosmas Indicopleustes, doivent se tenir en garde désormais contre son témoignage. Il leur faudra plutôt ajouter foi à l'affirmation de Basile de Séleucie et croire avec lui que Juvénal a réellement introduit dans l'Église de Jérusalem la fête du 25 décembre et que, à partir de son pontificat, cette fête s'y est célébrée sans interruption [10]. »

[1] Le calendrier égyptien, dont se sert ici Cosmas, présente une difficulté, car le 28 khoiak ne correspond pas au 25, mais au 24 décembre. — [2] *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 197. — [3] *P. G.*, t. XXXVI, col. 312 sq. — [4] *P. G.*, t. XXXVI, col. 336 et col. 360, qui appellent notre Épiphanie ἡ ἡμέρα τῶν φώτων — [5] *P. G.*, t. XL, col. 217. — [6] *P. G.*, t. XLVI, col. 580. — [7] *P. G.*, t. LXV, col. 757. — [8] *Vita S. Sabæ*, éd. Pomjalowski, Saint-Pétersbourg, 1890, p. 48, 102. — [9] *Vita S. Euthymii*, éd. J.-B. Cotelier, *Ecclesiæ græcæ monumenta*, p. 13, 15, 49, 69, 76, 77. — [10] S. Vailhé, *Introduction de la fête de Noël à Jérusalem*, dans *Échos d'Orient*, t. VIII, 1905, p. 212-218.

Cette dissertation du P. Simon Vailhé n'eut pas l'honneur d'être discutée par L. Duchesne qui se contente de dire que « l'on n'est nullement fondé à taxer d'erreur » (Cosmas Indicopleustes). E. Vacandard, lui non plus, n'y fait pas allusion et écrit que l'usage de la fête du 6 janvier « paraît s'être maintenu jusqu'au VIe siècle, ce qui est, ajoute-t-il, la conclusion du cardinal Rampolla ». *Santa Melania Giuniore*, in-fol., Rome, 1905, note XLIV, p. 268-271 : *Sulla celebrazione del natale del Salvatore nella Chiesa gerosolimitana*, là-dessus, il invoque la *Peregrinatio* d'Etheria qu'il descend au VIe siècle, bien qu'elle soit du IVe.

VI. Fixation de fêtes après Noel. — Lorsque la fête de la Nativité fut enfin fixée au 25 décembre on prit, de très bonne heure, l'habitude d'y rattacher un certain nombre de commémorations. Il y eut ainsi un cycle secondaire, qui comprit la Circoncision, la Purification, l'Annonciation et la Nativité de saint Jean-Baptiste dont la date se trouva dans la dépendance de la Noël.

1° *La circoncision.* — La fête de la Circoncision fut placée le 1er janvier en raison du texte de saint Luc : *Postquam consummati sunt dies octo, ut circumcideretur puer* [1]. Cependant, on ne trouve pas mention de la fête à cette date dans les sacramentaires gélasien et grégorien qui, au 1er janvier, se contentent d'inscrire cette rubrique : *in octavas Domini*. On rencontre d'assez bonne heure la Circoncision dans les documents du rit gallican, notamment au concile de Tours, en 567, can. 17, dans la recension auxerroise du martyrologe hiéronymien (vers 595), et dans les livres liturgiques des VIIe et VIIIe siècles [2]. Les plus anciens calendriers byzantins, qui d'ailleurs ne remontent pas plus haut que le VIIIe siècle, présentent au 1er janvier la double fête de la Circoncision du Christ et de l'anniversaire de Saint-Basile [3]. A Rome, on ne paraît pas avoir célébré la Circoncision avant le IXe siècle.

2° *La fête de la Purification* réclamait un délai de quarante jours après la naissance. La plus ancienne mention qui en est faite nous emmène à Jérusalem, vers la seconde moitié du IVe siècle. On la trouve mentionnée dans la *Peregrinatio* d'Etheria sous le nom de *Quadragesimæ de Epiphania*. A cette date, l'Église de Jérusalem n'avait pas encore adopté, sous l'influence de son évêque Juvénal, la date de la nativité au 25 décembre; elle s'en tenait au 6 janvier et, par conséquent, la purification était célébrée le 14 février [4]. La fête prit d'abord le nom de *Hypapante Occursus Domini*. Enfin, on se décida à célébrer la nativité le 25 décembre et la fête de la purification fit un bond de treize jours, elle prit sa place au 2 février. Un édit de Justinien, en 542, prescrivit de solenniser cette fête à Constantinople [5].

3° *La fête de l'Annonciation* est coordonnée à celle de la Nativité. Elle fut introduite à Éphèse, vers l'année 500, par l'évêque Abramius, qui suivait en cela l'exemple de certaines Églises (monastères) de Palestine [6]. Depuis qu'on a exposé ici même (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2247-2249) la date de son établissement, quelques témoignages antérieurs (?) ont été rassemblés [7]. Aucun d'eux n'est absolument concluant; néanmoins la fête peut, en quelques endroits, remonter jusqu'au Ve siècle.

« Bien avant qu'on ne songeât à établir une fête de l'Annonciation, on plaçait en Afrique l'incarnation de Notre-Seigneur au 25 mars, en même temps que sa mort sur la croix. Dans le traité *De Trinitate*, composé entre les années 400 et 416, saint Augustin écrit : *Sicut a majoribus traditum suscipiens Ecclesiæ custodit auctoritas, octavo enim kalendas aprilis conceptus traditur, quo et passus* [8]. Sur quelle autorité repose cette assertion? Nous l'ignorons. En tout cas, la tradition existait déjà en Afrique, au commencement du Ve siècle, et l'on pourrait en citer d'autres exemples, soit pour l'Occident, soit même pour l'Orient. Qu'il suffise de rappeler pour ce dernier pays le témoignage de Cosmas Indicopleustes qui, vers le milieu du VIe siècle, parle, quoique en termes plus obscurs, de la même date [9].

« De ce que, au Ve siècle, on fixait en Afrique l'incarnation du Verbe à la date du 25 mars, il ne faudrait pas conclure que la fête de l'Annonciation s'y célébrait déjà ce jour-là. Ce serait une erreur, car le calendrier de Carthage, qui remonte aux premières années du VIe siècle, n'en fait aucune mention, et le calendrier oriental de Wright, qui est de 412, garde le silence sur cette panégyrie. Même en Occident, si l'on se borne à interroger les calendriers, il faut descendre aux recensions du calendrier hiéronymien, le *codex Bernensis*, qui est de la fin du VIIIe siècle; le *codex Wissenburgensis*, qui est de 772, et aux calendriers mozarabes de la même époque pour avoir une attestation formelle sur ce point. Les calendriers et les martyrologes ne sont pas heureusement les seuls témoins que l'on puisse consulter. En recourant aux liturgies, on a pu établir que la fête de l'Annonciation se célébra de bonne heure en Occident. Seulement, au lieu de la solenniser le 25 mars, ainsi qu'aurait dû, semble-t-il, l'imposer la tradition commune, qui fixait à ce jour la conception, on la solennisait pendant l'Avent, quelques jours avant Noël. Ainsi en allait-il en Espagne, où le concile de Tolède, en 656, transporta cette solennité du 25 mars au 18 décembre [10]. Ainsi en allait-il encore du rite milanais, du rite d'Aquilée, de celui de Ravenne dont les oraisons remonteraient au Ve siècle. Si cette dernière attribution était exacte, on aurait ainsi la certitude que la fête de l'Annonciation se célébrait dans certaines Églises occidentales dès le Ve siècle, mais quelques jours avant la fête de Noël [11]. »

En était-il de même en Orient? On ne possède que des textes remontant au VIIe siècle et tous favorables à la date du 25 mars. Est-ce à dire que l'Orient n'a pas connu d'autre date? Vers l'an 630, l'auteur du *Chronicon paschale* dit explicitement que l'Église fête l'Annonciation au 25 mars d'après la tradition de ses anciens docteurs [12]. Ce même *Chronicon paschale* dit encore qu'à Constantinople, en 624, l'Annonciation était fêtée le 25 mars, puisque c'est ce jour-là qu'Héraclius partit pour sa campagne de Perse [13].

Peut-on remonter plus haut? Le mélode Romanos, contemporain de l'empereur Justinien, est l'auteur d'une poésie inédite sur l'Annonciation [14], et ceci nous reporte au milieu du VIe siècle; toutefois, l'existence d'une hymne vers 550 ne prouve pas la célébration de la fête liturgique.

Le chroniqueur saint Théophane (†818) parle d'une homélie sur la maternité divine de Marie [15] prêchée par saint Proclus en présence du patriarche Nestorius. Cette homélie nous a été conservée [16] et, d'après son titre, elle a trait à l'incarnation du Verbe : εἰς τὴν ἐνανθρώπησιν τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, ce qui indique d'habitude la fête de l'Annonciation plutôt que celle de Noël. Cette homélie a été prêchée devant Nestorius dont le patriarcat ne dura que du 10 avril 428 au 22 juin 431, c'est donc pendant cette période qu'il faut la placer, de préférence en 429, puisque Théophane la fait dater de la Ire année du patriarcat. On en conclurait donc que la fête de l'Annonciation était célébrée à Constantinople le 25 mars 430, ou même 429. Théophane spécifie que cette homélie fut prêchée un dimanche; c'est une erreur, car, pendant tout le

[1] Luc., II, 21. — [2] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e éd., 1898, p. 263; 5e éd., 1920, p. 290. — [3] Cf. Morcelli, *Kalendarium Constantinopolitanum*, Romæ, 1788, attribué au VIIIe siècle. — [4] Il en est encore ainsi dans le calendrier arménien. — [5] Théophane, *Chronicon*, ann. mundi 6034. — [6] Abramius, *Homélie sur l'Hypapanti*, in-8°, Dorpat, 1911. — [7] S. Vailhé, dans *Échos d'Orient*, 1906, p. 138-145. — [8] *P. L.*, t. XLII, col. 894. — [9] *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 197. — [10] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XI, col. 33. — [11] *Échos d'Orient*, 1906, p. 139. — [12] *P. G.*, t. XCII, col. 488. — [13] *P. G.*, t. XCII, col. 1001. — [14] K. Krumbacher, *Die Acrostichis in der griechischen Kirchenpoesie*, dans *Sitzungsberichte der bayerische Akademie der Wissenschaften, Philologische historische Klasse*, München, 1903, p. 570, n. 50. — [15] *P. G.*, t. CVIII, col. 236. — [16] *P. G.*, t. LXV, col. 680.

patriarcat de Nestorius, le 25 mars ne tombe jamais un dimanche [1].

Si de Constantinople nous passons à Jérusalem, au ve siècle, nous y entendons le prêtre Hésychius, contemporain de saint Proclus, prêcher une homélie pour la fête de l'Annonciation [2], homélie dont l'authenticité paraît indiscutable. Outre le prêtre Hésychius, on peut citer un autre membre du clergé de Jérusalem, le prêtre Chrysippe, qui, lui aussi, prononça une homélie à Jérusalem le jour de la fête de l'Annonciation. C'est du moins ce qui semble résulter des premières lignes [3]. Or ce Chrysippe [4] fut ordonné prêtre en 453 et mourut en 479; c'est entre ces deux dates que l'on célébrait à Jérusalem la fête de l'Annonciation.

Cette fête se célébrait donc à Constantinople et à Jérusalem dès le ve siècle, et même dans la première moitié de ce siècle, vers l'an 430.

4° *La fête de saint Jean-Baptiste* devait venir six mois avant la Nativité; on la fixa non pour le 25, mais le 24 juin, à cause de la manière de compter des Romains. Le 24 juin est en effet le VIII des calendes de juillet, comme le 25 décembre est le VIII des calendes de janvier, ce qui prouve que la fête du 24 juin est, comme celle du 25 décembre, d'origine orientale. On ne lui connaît pas d'attestation plus ancienne que les sermons de saint Augustin. Dès le milieu du ve siècle, tous les documents de l'usage occidental témoignent de l'existence de cette fête également ancienne à Constantinople et dans l'Orient byzantin.

VII. Fêtes a la suite de Noel. — « Une fois fixée la fête de Noël, on y rattacha, et cela de très bonne heure, diverses commémorations relatives aux plus grands saints du Nouveau Testament. Dans son oraison funèbre de saint Basile, prononcée en [380] à Césarée de Cappadoce, saint Grégoire de Nysse dit que l'usage était de célébrer après Noël et avant le 1er janvier les fêtes des saints Étienne, Pierre, Jacques, Jean et Paul. Ce témoignage est confirmé par le ménologe syriaque publié par Wright, d'après un manuscrit de l'année 412 [5]. L. Duchesne a étudié l'origine de ce texte et montré qu'il n'est qu'un abrégé fait sur un martyrologe grec d'Asie Mineure, dont une rédaction plus complète est entrée dans la compilation latine appelée martyrologe hiéronmyien. Le martyrologe grec est de la fin du IVe siècle [6]; il est donc en somme du même temps et du même pays que saint Basile et saint Grégoire de Nysse. Or, voici ce qu'il contenait pour les jours après Noël [7] :

Décembre 26, saint Étienne.
— 27, saints Jacques et Jean.
— 28, saints Pierre et Paul.

« La coïncidence est parfaite. Elle n'est pas isolée. Les Églises nestorienne et arménienne nous offrent dans leurs calendriers respectifs la trace évidente du même usage. Les Arméniens n'ont pas la fête de Noël [8]; néanmoins, avant de commencer, le 29 décembre, la préparation immédiate à la fête de l'Épiphanie, ils célèbrent les quatre fêtes suivantes :

Décembre 25, saint David et saint Jacques [9].
— 26, saint Étienne.
— 27, saints Pierre et Paul.
— 28, saints Jacques et Jean.

« Le calendrier nestorien distribue ces fêtes d'une manière un peu différente. L'usage est, dans cette Église, de consacrer les vendredis aux commémorations des saints. Voici l'ordre reçu :

1er vendredi après l'Épiphanie : saint Jean-Baptiste.
2e vendredi après l'Épiphanie : saints Pierre et Paul.
3e vendredi après l'Épiphanie : les quatre évangélistes [10].
4e vendredi après l'Épiphanie : saint Étienne.

« Il est sûr que ces dates d'anniversaire ont été fixées arbitrairement, qu'elles n'ont été fournies par aucune tradition historique. De tous ces saints personnages, il n'y a que Jacques, fils de Zébédée, dont la mort puisse être rapportée à une époque de l'année plutôt qu'à une autre. Or, il fut décapité vers le temps de Pâques (Act., XII, 1-5) et non au mois de décembre.

« Les plus anciennes de ces fêtes sont celles qui figurent dans l'énumération de saint Grégoire de Nysse et dans le martyrologe syriaque. La fête de saint Étienne remonte, on le voit, à une époque notablement antérieure à la découverte de son tombeau, qui eut lieu en 415 et donna un grand élan à son culte. Elle est du reste mentionnée dans les *Constitutions apostoliques* [11]. Tous les calendriers et livres liturgiques [12] occidentaux depuis le ve siècle, marquent cette fête à la date orientale [13].

« La fête du 27 décembre fut d'abord commune à saint Jacques et à saint Jean. Elle est marquée comme telle dans le calendrier de Carthage, dans le martyrologe hiéronymien et dans les livres liturgiques gallicans. Sur ce point, comme sur tant de choses, l'usage gallican était conforme à l'ancien usage oriental.

« A Rome, au contraire, on n'admit que la commémoration de saint Jean. A Constantinople, les deux apôtres furent transportés à d'autres jours.

« Quant aux apôtres Pierre et Paul, leur fête commune était célébrée en Occident le 29 juin, et cela au moins depuis le temps de Constantin. L'anniversaire oriental du 28 décembre n'a pu éliminer une tradition trop bien établie. A Constantinople aussi, on adopta de très bonne heure la date romaine [14]. En d'autres pays d'Orient, on trouva moyen de les combiner [15].

[1] Et le 18 décembre non plus. — [2] *P. G.*, t. XCIII, col. 1453-1460. — [3] *Magna bibliotheca veterum Patrum*, t. VI, 2e part., Coloniæ Agrippinæ, 1618, p. 711 sq.; en grec et en latin dans l'*Auctarium* de Fronton Le Duc, t. II, p. 244 sq. — [4] S. Vailhé, *Chrysippe, prêtre de Jérusalem*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1905, p. 96-99. — [5] *Journal of sacred literatur*, t. VIII, London, 1865, 1866, p. 45, 423. — [6] L. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1885; le texte du ménologe dans *Acta sanct.*, nov. t. II, p. [LII]. — [7] L. Duchesne suit ici le ménologe syriaque; dans le martyrologe hiéronymien, la fête des saints Pierre et Paul a été reportée au 29 juin. — [8] Les Arméniens unis ont adopté cette fête; ils n'en célèbrent pas moins les quatre qu'on va dire, et cela dans le même ordre, seulement celle des saints David et Jacques est anticipée et placée avant Noël. — [9] Ces deux saints sont introduits ici comme parents du Christ : David est θεοπάτωρ et Jacques ἀδελφόθεος. Photius, *Bibliotheca*, cod. CCLXXV, parle d'un discours d'Hésychius de Jérusalem (ve siècle) en l'honneur de Jacques, frère du Seigneur, et de David, « aïeul de Dieu ». Il est sûr que cette fête est d'origine palestinienne. Cosmas Indicopleustes atteste qu'on la célébrait encore de son temps à Jérusalem, *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 197. — [10] Cette fête paraît être une transformation de la fête primitive des deux fils de Zébédée. Saint Jean aura attiré à lui les trois autres évangélistes, et, la fête changeant ainsi de caractère, saint Jacques aura été éliminé. — [11] *Constit. apostol.*, l. VIII, c. XXXIII. Le jour n'est pas marqué, mais il ne peut être que le 26 décembre. — [12] Le sacramentaire léonien a rangé les messes du martyr saint Étienne sous la rubrique du 2 août, au pape Étienne. — [13] L'Église de Constantinople la recule au 27, car elle consacre le lendemain de Noël à une commémoration de Marie et de Joseph. — [14] *Code Théodosien*, l. XV, tit. V, lex 5 : la loi est de 425, les termes sont un peu vagues, ils semblent pourtant désigner la fête du mois de juin, elle était célébrée à Constantinople à la fin du ve siècle. — [15] A Jérusalem, on célébrait encore au VIIe siècle la fête du mois de décembre comme il résulte d'une homélie de l'évêque Sophronius, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 3361. La fête de saint Étienne avait lieu le 27, celle des saints apôtres Pierre et Paul le 28.

4° V. 6695
D. L
11221 26-11-35
— A —

« La fête des saints Innocents dut être instituée de bonne heure, vers le ve siècle environ. On la trouve dans tous les anciens calendriers et livres liturgiques latins depuis le vie siècle [1], au 28 décembre. L'Église de Constantinople a aussi cette fête, mais le 29 décembre [2]. »

VIII. Noel en novembre. — L'auteur de l'*Opus imperfectum in Matthæum*, un évêque arien des tribus germaniques du Danube du ve siècle, a écrit ce qui suit : *Ab æquinoctio vernali duodecimi mensis incipiunt paulatim tepescere aeres per singulos dies usque ad mensem tertium et dies fieri noctibus longiores; item ab æquinoctio autumnali mensis septimi incipiunt paulatim iterum frigescere aeres per singulos dies, et noctes fieri longiores diebus usque* AD MENSEM NONUM, QUANDO CELEBRATUR CHRISTI NATALIS : *et sic inveniuntur novem quidem mensibus aeres quidem temperati, et dies prolixiores, tribus autem mensibus aeres glaciales, et dies breves* [3]. Cette attribution de la fête de la Nativité au 25 novembre avait été signalée comme une faute [4]. « On conclut de ce passage que l'auteur inconnu commençait l'année avec le 25 mars. Soit, mais on ne voit pas, écrit dom Morin [5], que la mention faite par lui du « neuvième mois », à propos du solstice d'hiver, soit alors fautive : il est simplement conséquent avec lui-même. Son premier mois ne commençant qu'après l'équinoxe du printemps, le troisième (fin mai-juin) va naturellement jusqu'au solstice d'été, de même que son neuvième jusqu'au solstice d'hiver. S'il y avait quelque chose à corriger dans ce passage, ce serait plutôt le mot *septimi*, introduit là peut-être sous l'influence du système occidental, qui comptait mars comme le premier mois. D'après l'usage d'Orient suivi par l'anonyme, l'équinoxe d'automne tombait vers la fin du sixième mois. Il y a donc ici un simple malentendu; l'auteur de l'*Opus imperfectum* n'a pas mis la Noël en novembre, il la célébrait comme nous au solstice d'hiver.

« C'est sans doute ce même malentendu que Bède veut prévenir, lorsque, dans une de ses homélies sur la dédicace [6], il fait remarquer à plusieurs reprises que les Romains sont en avance d'un mois sur les Juifs dans leur manière de compter [7] : *decima die* mensis septimi, *qui a nobis* october *appellatur ...tertia die* mensis duodecimi, *quem nos* martium *vocamus... vicesima quinta die* mensis noni, *qui apud nos vocatur* december.

« Il se peut qu'en certains milieux on n'ait pas tenu compte de cette différence, et qu'on ait pris le 25 novembre pour le jour de la naissance du Christ. Ce qui le ferait croire, c'est l'étrange mention : *Sancti Salvatoris*, qui figure au 25 novembre dans cinq (sur sept) des anciens calendriers mozarabes [8], dont l'un même avec cette indication, qui rappelle le passage cité plus haut de l'*Opus imperfectum* : YEMS INOVAT = *hiems inchoat*. Ces calendriers, d'après l'éditeur, « ont dû être rédigés à une date... qu'on « peut sans témérité faire remonter au delà du vie siècle ». Des deux seuls qui omettent cette fête du Saint-Sauveur au 25 novembre, l'un est le calendrier de Cordoue, rédigé seulement en 961, l'autre a été copié en 1066 sur un manuscrit de la seconde moitié du viie siècle. Si, dans les deux documents, on a laissé tomber cette annonce, c'est qu'apparemment elle était dès lors surannée et ne répondait à aucune fête connue. Inutile de chercher là, soit un martyr quelconque, soit une dédicace de basilique; c'est, sans aucune hésitation possible, la Noël avancée d'un mois. Cette anticipation au calendrier a-t-elle jamais correspondu à une anticipation réelle dans la célébration de la fête, c'est ce qu'on ne saurait dire. »

IX. La solennité. — Si la fête de la Nativité a mis des siècles à s'imposer à la piété des fidèles et si sa date a flotté longtemps entre différentes observances, elle a rapidement et brillamment récupéré le temps perdu. A peine instituée, elle prit la première place parmi les solennités de l'année liturgique. On a vu que, dès l'année 336, le calendrier philocalien lui donne sa place en tête de l'année ecclésiastique et, dans le courant de ce siècle, saint Jean Chrysostome lui prodigue les appellations les plus honorables. A l'entendre, c'est « la plus vénérable des fêtes », c'est « la métropole », la règle, le point cardinal « de toutes les fêtes [9] ».

A Rome, la Nativité n'a bientôt plus rien à envier à l'éclat des solennités de Pâques et de la Pentecôte. Ces deux fêtes étaient signalées à l'attention et à la piété par la célébration de deux messes, l'une était dite au Latran pendant la nuit, l'autre pendant le jour à Sainte-Marie-Majeure ou à Saint-Pierre. « La première était comme le dernier acte de la liturgie baptismale, l'autre était immédiatement en rapport avec la fête du jour [10]. » Il n'y avait pas de raison de rattacher à la Nativité une nouvelle cérémonie baptismale qui fournît l'occasion de célébrer une messe nocturne. Mais le désir de solenniser le moment précis où, comme l'indique l'évangile selon saint Luc, l'enfant Jésus était venu au monde, où les anges avaient annoncé sa naissance aux bergers et fait retentir les airs de l'acclamation : « Gloire à Dieu dans les hauteurs des cieux » était un motif suffisant pour qu'on instituât une réunion destinée à commémorer cette heure mystérieuse. Dès la fin du ive siècle, Etheria témoigne à Jérusalem d'une station nocturne préparatoire à la solennité du jour. Les fidèles et le clergé se réunissaient à Bethléem et partaient de là en procession pour arriver à Jérusalem vers l'aube du jour : *Ea hora quâ incipit homo hominem posse cognoscere, id est prope luce, ante tamen quam lux fiat.* La messe du jour se célébrait à la sixième heure, c'est-à-dire vers midi. Le station nocturne à Jérusalem comportait-elle une messe? On l'ignore. L. Duchesne est porté à le croire [11]; on peut en douter. Ce qui est remarquable c'est que, dans un passage de Cosmas que nous avons cité (col. 915), il est question de μεσονύκτιον, ce qui pourrait autoriser à croire que la messe de minuit serait quelque survivance d'une cérémonie païenne, car il ne faut pas oublier que Cosmas est originaire de Jérusalem. Ce qui est sûr, c'est qu'aux environs de l'an 500 la messe dite de « minuit [12] » était entrée dans l'usage romain. Le premier rédacteur du *Liber pontificalis*, qui distribue un peu au gré de sa plume les différentes institutions dont il ignore l'origine, l'attribue libéralement au pape

[1] On parle ici de la fête non de la mémoire des innocents dans les hymnes comme celle de Prudence ou dans les homélies comme celle de saint Pierre Carysologue. — [2] Le terme *innocens* appartient à la langue liturgique romaine. En Afrique et en Gaule, on employait *infantes;* cf. L. Duchesne, *Origines*, 5e éd., 1920, p. 281-284. — [3] *P. G.*, t. LVI, col. 914. — [4] Th. Paas, *Das Opus imperfectum in Matthaeum*, Tübingen, 1907, p. 117, n. 2. — [5] *Noël en novembre*, dans *Rev. bénéd.*, 1909, t. XXVI, p. 388-390. — [6] *P. L.*, t. XCIV, col. 249, 433-439. — [7] *P. G.*, t. XCIV, col. 247, 248. — [8] Férotin, *Liber ordinum*, 1904, p. 488 sq. — [9] *De beato Philogonio*, 4, *P. G.*, t. XLVIII, col. 752-753. — [10] L. Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au Moyen Age*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. VII, 1887, p. 406. — [11] H. Grisar, *Analecta romana*, in-4°, Roma, 1899, p. 594 est d'un avis contraire, de même J.-B. Thibaut, *La solennité de Noël*, dans *Échos d'Orient*, t. XX, 1920, p. 161. — [12] Minuit est une locution usuelle. Les livres liturgiques sacramentaires et *ordines romani* ne parlent jamais que de la messe *ad galli cantum;* cf. *Liber pontificalis*, t. I, p. 130.

Télesphore [1]. En tout cas, elle ne figure pas encore dans le sacramentaire léonien. Les sacramentaires gélasien et grégorien, voire une homélie de saint Grégoire Ier, la mentionnent au contraire expressément [2]. Voici comment la coutume s'est introduite : « Au commencement du Ve siècle, il n'y avait encore qu'une seule messe, celle de la matinée; elle se célébrait à Saint-Pierre. Le pape Célestin reçut, le jour de Noël 431, les lettres qui l'informaient de l'issue du concile d'Éphèse; il les fit lire « à la réunion de tout « le peuple chrétien à Saint-Pierre ». Le successeur de Célestin, Sixte III fit reconstruire la basilique libérienne de l'Esquilin et la plaça sous le vocable de sainte Marie. C'est depuis lors seulement qu'il est question d'une station ou messe nocturne le jour de Noël et toujours elle a été célébrée dans cette église [3]. » Et ce n'est pas seulement deux messes, le sacramentaire gélasien dit formellement *trina celebratio*, qu'il nomme : *in nocte*, *maneprima*, *in die*.

La messe de l'aurore fut d'abord une messe en l'honneur de sainte Anastasie (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom). « Sainte Anastasie est une martyre de Sirmium [4], dont les reliques furent plus tard transférées à Constantinople dans une église qui avait déjà son vocable, *Anastasis*, rendu célèbre par la prédication de saint Grégoire de Nazianze. De Constantinople, le culte de la sainte parvint à Rome et y gagna tant de crédit que son nom prit place, vers 500 ou tout au moins dans le cours du VIe siècle, parmi les saints commémorés au canon de la messe. Rome avait une église ou paroisse du même nom : *titulus Anastasiæ* [5]. Ce fut là naturellement que s'installa de préférence le culte de la martyre de Sirmium, et le *titulus Anastasiæ* devint le *titulus sanctæ Anastasiæ*. Comme cette basilique fut longtemps l'unique église de tout le quartier central de Rome, qui comprenait le Palatin, et comme ce quartier prit une extraordinaire importance à l'époque byzantine — le Palatin était alors le siège du gouvernement, la résidence de l'état-major, le centre de l'*exercitus romanus*, qui refit à Rome une aristocratie — le *natale* de sainte Anastasie ne pouvait manquer d'être célébré solennellement. Or, son martyre tombait à la date du 25 décembre [6]. Pour donner satisfaction au sentiment public, les papes consentirent à affecter une partie du jour de Noël au souvenir de la sainte orientale [7]. »

« Actuellement, la deuxième messe de Noël est consacrée comme les autres au souvenir de la nativité du Christ; il n'y est que secondairement question de sainte Anastasie. A Rome, au contraire, la fête que l'on allait célébrer dans l'église dédiée à la sainte, c'était la sienne propre. On y faisait abstraction de la fête de Noël. C'était comme une parenthèse au milieu de solennités commémoratives de la naissance du Christ [8]. » Hors de Rome, là où il n'y avait ni église Sainte-Anastasie, ni colonie byzantine, on n'avait aucune raison de célébrer par une messe solennelle l'anniversaire de la martyre de Sirmium. Cependant, on adopta et on conserva l'usage des trois messes, mais celle de l'aurore fut consacrée, comme les deux autres, à honorer la nativité du Sauveur et sainte Anastasie n'y figura plus que pour une simple commémoration.

Les liturgistes et les théologiens découvrirent, dès lors, une raison mystique à l'établissement de la *trina celebratio*. Les canons *Nocte sancta* et *C nsuluisti* alimentèrent d'explications ceux qui en cherchaient à tout prix :

Tres in Natali debent missæ celebrari.
Quarum prima sacram Christi signat genituram
Altera venturi designat Gaudia Christi
Tertia jam factum quod lex fore sacra figurat.

C'est l'explication adoptée par saint Thomas d'Aquin. « Le jour de Noël, dit-il [9], si on célèbre plusieurs messes, c'est pour rappeler la triple naissance du Christ. La première est la naissance éternelle, qui pour nous reste invisible et cachée; c'est pourquoi, à l'introït de la messe de la nuit, il est dit : *Dominus dixit ad me : Filius meus es tu*, *Ego hodie genui te*. La seconde est dans le temps, mais spirituelle, c'est la naissance de Jésus en nous selon la parole de saint Pierre : *Tamquam lucifer in cordibus nostris*... La troisième naissance du Christ est à la fois temporelle et corporelle : c'est l'instant où il sort du sein virginal de sa mère, revêtu de chair et visible pour nous; c'est pourquoi la troisième messe se chante en pleine lumière, avec cet introït : *Puer natus est nobis*. »

X. Les monuments figurés. — Cet aspect du sujet a été traité déjà dans le *Dictionnaire*; voir t. I, col. 2047-2059, fig. 589-598, au mot Ane; col. 2255-2579, fig. 830-851, au mot Apocryphes; t. II, col. 966-971, fig. 1566-1569, au mot Bœuf, t. III, col. 3021-3029, fig. 3343, au mot Crèche; t. III, col. 3021-3029, fig. 3343, au mot Mages; t. X, col. 980-1067, fig. 7457-7509, au mot Marie.

XI. Le sanctuaire de la Nativité. — « M. Kraus, M. Viollet-le-Duc et dom H. Leclercq ont-ils jamais visité Bethléem [10]? » Je ne puis répondre que pour moi : Je n'ai jamais visité Bethléem! Cependant, j'ai pris parti [11] sur un sujet qui a reçu depuis lors un utile éclaircissement, et c'est un devoir pour moi d'exposer de nouveau cette question de l'« unité de structure » de la basilique de la Nativité. M. de Vogüé, il y a longtemps déjà, avait énoncé des réserves qui demeurèrent longtemps lettre morte. En 1908, un groupe d'archéologues et d'amis du passé chrétien réunirent des fonds en vue d'entreprendre des recherches quelque part dans l'Orient chrétien. Leur choix se fixa sur l'église de la Nativité, à Bethléem. Avec le concours de l'École anglaise d'Athènes, un architecte, M. William Harvey, releva toutes les parties intéressantes de l'église, photographia tout ce qui en valait la peine, et son travail assidu de quatre mois (déc. 1908-mars 1909), permit au *Byzantine research fund* la publication d'un travail qu'on pouvait qualifier à juste titre « l'étude la plus détaillée et la mieux documentée que nous possédions sur cette église célèbre [12] » encore que conçue et exécutée sur un plan défectueux. Le livre avait, dès lors, un défaut plus grave : ses conclusions ne paraissaient pas « établies avec la rigueur et l'abondance de preuves nécessaires pour trancher définitivement les problèmes délicats qu'il avait à résoudre [13] ». Et R. de Lasteyrie (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom) exposait le problème en ces termes : Que l'église de la Nativité s'élève sur

[1] *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 129. — [2] A vrai dire l'homélie (VIII, 1) de saint Grégoire n'indique pas l'heure de la première messe, on y lit simplement : *Quia, largiente Domino, missarum solemnia TER hodie celebraturi samus, loqui diu de evangelica lectione non possumus.* — [3] Duchesne, *Origines*, 5e éd., 1920, p. 279-280. — [4] E. Vacandard, *Études*, t. III, p. 34-35. — [5] *Anastasia* est le nom probable de la fondatrice du *titulus*. — [6] L. Duchesne, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 387-413. — [7] E. Vacandard, *op. cit.*, p. 34-35. — [8] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 407. — [9] *Summa*, pars 3a. — q. LXXXIII, art. 2, ad 2um. — [10] H. Vincent et F.-M. Abel, *Bethléem. Le sanctuaire de la Nativité*, in-4°, Paris, 1914, p. 21, note 1. — [11] Voir *Dictionn.*, t. II, au mot Bethléem. — [12] R. de Lasteyrie, *L'église de la Nativité à Bethléem*, dans *Journal des savants*, 1911, p. 433-438. L'ouvrage en question est intitulé : *The church of the Nativity at Bethlehem*, by W. Harvey, W. R. Lethaby, O. M. Dalton, H. A. A. Cruso, and A. C. Headlam..., edited by R. Weir Schultz, hon. secretary of the *Byzantine research fund*, in-fol., London, 1910. — [13] R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 434.

l'emplacement même où Constantin fonda, entre 327 et 333, une basilique recouvrant la grotte où la tradition plaçait la naissance du Christ, il est difficile d'en douter, et pendant bien des siècles personne n'a songé à contester que la basilique encore debout aujourd'hui ne fût l'édifice même que Constantin avait construit. Mais les progrès de la science archéologique ont fortement ébranlé l'opinion traditionnelle et la majorité des archéologues a fini par admettre une reconstruction totale ou partielle. Toutefois, on n'a jamais pu se mettre d'accord ni sur la date, ni sur l'étendue des réfections dont le monument aurait été l'objet. Les uns croient qu'il a été totalement rebâti sous Justinien; les autres limitent au transept et au sanctuaire les travaux exécutés du vivant de ce prince; d'autres supposent une restauration au XIIe siècle; d'autres enfin consentent à reconnaître dans la nef des restes de l'église constantinienne, mais considèrent comme certaine la reconstruction ultérieure de l'abside et du transept.

Les auteurs de *The church of the Nativity at Bethlehem* écartent toutes ces hypothèses et soutiennent que l'église actuelle est bien, dans son ensemble, l'œuvre de Constantin, qu'aucune partie n'en a été construite sous Justinien, et que les travaux importants exécutés au XIIe siècle ont seulement porté sur la décoration et les mosaïques. Cette opinion unanime de gens particulièrement compétents est assurément d'un grand poids; elle ne saurait cependant tenir lieu d'une démonstration critique. Il faut bien avouer, en effet, que le transept avec ses bouts arrondis, la disposition et les dimensions exceptionnelles du sanctuaire, sont des particularités assez anormales pour justifier le scepticisme des archéologues qui ont contesté l'antiquité de cette partie de la basilique.

W. R. Lethaby oppose à ceux qui s'étonnent de la forme insolite de l'extrémité orientale de la basilique de Bethléem, le plan du chœur de *Deir-el-Abiad*, à Sohag (Égypte). R. de Lasteyrie répond qu'on n'a point encore fait de *Deir-el-Abiad* une étude critique assez approfondie pour que la date de ses diverses parties soit à l'abri de toute contestation. On se hasarde assez peu en supposant ici que les études du célèbre monastère égyptien, conduites sur place par M. Somers Clarke et par M. G. Lefebvre (dont le *Dictionn.*, t. IV, col. 459-506, et fig. 3649, 3655, a donné les résultats), étaient demeurées inconnues à R. de Lasteyrie, qui concluait que l'église de Deir-el-Abiad « est, en tout cas, d'un temps plus éloigné du règne de Constantin que de celui de Justinien ». On sait, et nous avons eu l'occasion de faire remarquer ailleurs que l'information archéologique de R. de Lasteyrie, en matière d'archéologie chrétienne, s'arrêtait à l'année 1877, avec le *Dictionnaire* de Martigny.

La disposition des absides tréflées est ancienne et les exemples qu'on en apporte sont des édifices de petites dimensions : chapelles trichores des environs de Rome, de Tébessa, de Tabarka. On pourrait cependant invoquer les exemples de salles à trois absides que les Romains nous ont laissées dans leurs palais et dans leurs thermes. Il nous en reste notamment à Trèves et aux thermes de Caracalla dont l'analogie avec le plan du chœur de Bethléem est incontestablement fort grande. Mais de ce que ce plan à trois absides n'était pas inconnu au temps de Constantin, peut-on conclure qu'on ait songé dès lors à l'appliquer à une grande église? On peut bien admettre que ce soit possible, mais il ne s'ensuit pas que ce soit prouvé.

Un meilleur argument à l'appui de l'antiquité du chœur de Bethléem pourrait être tiré de l'étude des chapiteaux. Ceux du chœur sont en effet de même style que ceux de la nef; ils sont du type corinthien et tous de même dessin. Or ce dessin a beaucoup d'analogie avec celui des chapiteaux de la basilique de Kherbet-Hass qu'on peut attribuer au IVe siècle [1].

Les quatre angles du carré du transept sont portés sur des colonnes d'un type très particulier, et qui est fréquent dans les synagogues élevées en Palestine au Ve ou au VIe siècle. Or les chapiteaux de ces colonnes en épousent parfaitement la forme et ont le même dessin que ceux de la nef.

« Voilà, disait R. de Lasteyrie, qui mérite considération, et si j'étais bien sûr qu'on n'ait jamais, dans la suite, imité ce type de colonnes ou reproduit le dessin de ces chapiteaux, je serais fort disposé à me laisser convaincre; mais de cela je n'ai aucune assurance et tous mes doutes reprennent quand je considère l'état de conservation de ces chapiteaux. La plupart ne montrent ni une cassure, ni une épaufrure. Je sais bien qu'ils sont en marbre, et, par suite, plus capables que s'ils étaient en pierre de résister aux injures du temps. Néanmoins n'est-il pas étonnant que seize siècles aient pu passer sur eux sans leur causer aucun dommage, et cette particularité ne doit-elle pas nous engager à une grande prudence?

« La conservation des architraves est chose plus étonnante encore. Elles ne sont ni en marbre, ni même en pierre; ce sont des pièces de bois jetées d'une colonne à l'autre, portant un ornement sculpté sur leur face inférieure et jadis enduites de stuc. Or, comment supposer qu'une matière aussi fragile que le bois ait pu braver une si longue suite de siècles et résister à toutes les causes de destruction qui ont pu éprouver la basilique [2]? Ces architraves sont surmontées d'arcs de décharge, mais seulement dans la nef. Car, dans le chœur, on les a renforcées par des bandes de fer, et cette différence semblerait à priori fournir une preuve que le chœur et la nef ne sont pas contemporains; elle méritait donc de retenir l'attention. Or M. Harvey se contente de la signaler en passant; ni lui ni ses collaborateurs ne discutent les conclusions qu'on en pourrait déduire.

« Cette façon superficielle d'étudier les choses n'est pas faite pour nous donner pleine confiance, surtout quand les assertions des auteurs ne concordent pas avec les constatations qu'ont pu faire d'autres observateurs. Ainsi M. Harvey affirme que tous les murs de l'édifice sont homogènes. Il n'a relevé aucune trace de reprise aux absides. Or M. Hayter Lewis, ayant eu à examiner pour ses notes sur Procope le témoignage d'Eutychius, a pris la peine de visiter à deux reprises la basilique de Bethléem, et il est revenu avec la conviction que les deux absides nord et sud n'étaient pas de la même date que la nef. Voilà un témoignage non moins autorisé que celui de M. Harvey, et qui justifie amplement les réserves que je faisais plus haut. En réalité, le volume publié par le *Byzantine research fund* nous apporte un utile contingent de documents graphiques sur la basilique de la Nativité; il ne nous donne pas la solution définitive des problèmes qu'elle soulève [3]. »

On en était là lorsque deux archéologues d'une compétence hors de pair, les PP. H. Vincent et

[1] H. Cr. Butler, *Architecture and other arts*, p. 98, part. II of the *Publications of an archæological expedition to Syria, in 1899-1900*, in-fol., New-York, 1909. — [2] Je dois toutefois reconnaître que le style des ornements qui décorent l'intrados de ces architraves conviendrait bien au IVe siècle. Il faudrait donc supposer, si on les a refaites à une époque quelconque, qu'on a pris la peine de copier fidèlement les architectures primitives. C'est peu probable. — [3] *Journal des savants*, 1911, p. 437, et sur R. de Lasteyrie, cf. *Dictionn., d'archéol. chrét.*, t. VIII, à ce nom.

F.-M. Abel abordèrent l'étude critique du monument où nous allons nous engager à leur suite [1].

XII. La grotte de la nativité. — Il paraît bien qu'au VIIe siècle, Anastase le Sinaïte éprouvait un certain embarras lorsqu'on lui posait la question suivante : « D'où savez-vous, puisque les évangélistes n'en disent rien, que le Christ est né dans une grotte [2]? » Il répondait que c'était une tradition non écrite et il eût pu apporter de très antiques témoignages. Le plus indiscutable se lit dans le *Dialogue avec Tryphon* (vers 155-160); après avoir cité le texte de saint Matthieu, II, 1, saint Justin ajoute : « Comme Joseph n'avait pas où loger dans ce village, il s'installa dans une grotte toute voisine de Bethléem, et c'est tandis qu'ils étaient là, que Marie enfanta le Christ et le plaça dans une mangeoire : à leur arrivée, les mages d'Arabie l'y trouvèrent [3]. » Un autre récit, qui remonte au IIe siècle, vers l'an 150, connu sous le nom de *Protévangile de Jacques*, entre dans quelques détails où on semble avoir eu en vue de combiner deux données locales différentes. On sait que ce très ancien apocryphe admet le fait que saint Joseph aurait eu des enfants d'un premier mariage [4] et qu'un ou plusieurs de ses fils voyageaient avec Joseph et Marie lorsque « étant arrivés à moitié chemin, Marie lui dit : « Descends-moi de l'ânesse parce que ce qui est « en moi me presse (voulant) paraître au jour. » L'ayant donc fait descendre de l'ânesse, il lui dit : « Où te « conduirai-je, et mettrai-je à l'abri ta pudeur? Car « l'endroit est désert. » Et il trouva à l'endroit même une grotte et l'y fit entrer; Il laissa auprès d'elle ses fils et, étant sorti, il cherchait une sage-femme juive dans le pays de Bethléem [5]. » Cette grotte isolée convenait à merveille à la circonstance; il est possible qu'on ait plus tard confondu ce lieu avec celui qu'on nomme le « Repos de la Vierge », situé entre Jérusalem et Bethléem et que les documents ne signalent pour la première fois qu'au Ve ou au VIe siècle, mais qui a fort bien pu être signalé à la dévotion populaire dès le IIe siècle.

La grotte était réputée le lieu de la naissance et le « Repos » n'était qu'une simple halte entre Jérusalem et Bethléem [6]. L'auteur du *Protévangile* a combiné deux traditions locales; ce qu'il nous faut retenir c'est la mention de la grotte, la même dont parle presque en même temps saint Justin. Les compositions apocryphes manifestent assez d'indépendance à l'égard de la vérité pour qu'on ne s'étonne pas de la licence prise dans le cas présent.

A défaut d'une connaissance personnelle des lieux, ils n'ont éprouvé aucune répugnance à confondre la proximité de Bethléem avec une distance de trois milles. C'est le milieu de la route entre cette bourgade et Jérusalem.

Nous retrouvons la grotte mentionnée par saint Justin, au IIe siècle, dans un passage d'Origène au IIIe siècle. Dès lors, cette grotte est célèbre et on s'est habitué à la considérer comme faisant partie de la petite localité de Bethléem. Il se pourrait d'ailleurs que dans l'espace de près d'un siècle, qui s'est écoulé entre Justin et Origène, Bethléem se soit un peu développée vers l'Orient de façon à venir presque rejoindre les abords de la grotte. C'est en 215 qu'Origène parcourut la Palestine et il écrit, en 248 : « A propos de la naissance de Jésus à Bethléem, si quelqu'un, après la prophétie de Michée, après l'histoire relatée dans les évangiles par les disciples de Jésus, en désire d'autres preuves, qu'il sache que, suivant ce qui est raconté dans l'Évangile sur sa naissance, on montre à Bethléem la grotte dans laquelle il est né, et dans cette grotte la crèche dans laquelle il fut emmailloté. Et ce que l'on montre ainsi est très connu dans ces parages, même de ceux qui sont étrangers à notre foi, à savoir que le Jésus, adoré et admiré des chrétiens, est né dans cette grotte [7]. » L'affirmation d'Origène touchant la grotte est confirmée par celle de saint Épiphane qui, lui aussi, invoque sur ce détail le texte des évangiles : « Luc dit qu'aussitôt né l'enfant fut emmaillotté et déposé dans une crèche et dans une grotte parce qu'il n'y avait point de place dans le caravansérail [8]. » Ailleurs Épiphane parle des bergers arrivant à la caverne où Jésus est né [9]; enfin, dans une homélie attribuée à saint Jean Chrysostome, on lit ces mots : « Oh! les charitables accusateurs! qui, sans le savoir, montrèrent le Dieu né à Bethléem, qui firent connaître le Maître caché dans une crèche, qui, sans le vouloir, manifestèrent celui qui était caché dans une grotte [10]. »

Cet accord entre écrivains du IIe, du IIIe et du IVe siècle sur le fait de la naissance dans une grotte a paru indiquer que la mention du σπήλαιον dérivait non seulement d'une tradition orale, comme l'insinue Anastase le Sinaïte, mais d'une source écrite de l'évangile de l'enfance [11]. Cependant, s'il en était ainsi, on s'étonnerait que la mention de la grotte ne soit passée dans aucune recension de saint Luc; il ne serait pas moins surprenant, si elle s'y est trouvée, qu'on l'en ait éliminée. De toute façon, on n'a aucune preuve que cette particularité ait jamais appartenu au récit authentique de l'évangile de l'enfance [12].

A quelque parti qu'on s'arrête, on reconnaîtra que la présence et l'usage d'une grotte est la chose du monde la plus naturelle vu le pays et la circonstance. Le caravansérail d'une bourgade infime comme Bethléem était bien vite occupé et encombré du moment qu'une circonstance y attirait quelques voyageurs. Les retardataires avaient la ressource de se mettre en quête d'un gîte et celui-ci n'était pas bien difficile à découvrir dans un pays où les cavernes naturelles ont été au cours des siècles élargies, accommodées de manière à héberger bêtes ou gens.

Voici, semble-t-il, tout ce qu'on peut savoir touchant la grotte de la nativité. Combien de temps servit-elle à abriter le Sauveur et sa mère? Le fait le plus certain est qu'on l'ignore et que les uns y font venir les mages que les autres n'amènent aux pieds de Jésus que plus tard. Saint Justin et l'auteur du *Protévangile de Jacques* veulent qu'ils soient venus à la grotte; en outre, le plus ancien manuscrit arménien connu (887) contient ce passage en saint Matthieu, III, 9 : « Et l'étoile qu'ils avaient vue en Orient vint et se tint *au-dessus de la grotte* où était l'enfant [13]. » A vrai dire, c'est donner beaucoup d'importance à une variante qui peut avoir été influencée par la tradition des

[1] *Bethléem. Le sanctuaire de la Nativité*, in-4°, Paris, 1914. — [2] Anastase le Sinaïte, Ὁδηγός, c. XXII, *P. G.*, t. LXXXIX, col. 285. — [3] S. Justin, *Dialog. cum Tryph.*, c. LXXVIII, 5, *P. G.*, t. VI, col. 657. — [4] Cf. H. Leclercq, *La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 1928, p. 29. — [5] *Protévangile*, c. XVII, 3; c. XVIII, 1; cf. E. Amann, *Le Protévangile de Jacques*, p. 246 sq.; C. Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, p. 33. — [6] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 3, note 1. On appelait Παλαιὸν Κάθισμα, au Ve siècle, un endroit qui se trouvait sur la grand'route conduisant à Bethléem. C'est là que la noble Ikelia bâtit une église à la Mère de Dieu au temps de Juvénal. Cette appellation que l'on pourrait rendre par « le vieux *khân* » a bien pu faire naître, aux premiers temps du christianisme, la légende du *Repos* ou de la *Session* de la Vierge. — [7] Origène, *Contra Celsum*, l. I, c. LI, éd. P. Koetschau, p. 102. — [8] S. Épiphane, *Adv. hæres.*, LI, n. 9. — [9] Id., *ibid.*, LXXVIII, n. 15. — [10] *P. G.*, t. LVI, col. 391. — [11] Resch, *Ausser-canonische Paralleltexte zu den Evangelien*, IIIe part., p. 124 sq. — [12] F.-M. Abel, *Bethléem, Le sanctuaire de la Nativité*, in-4°, Paris, 1914, p. 6. — [13] E. Preuschen *Jesu Geburt in einer Höhle*, dans *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, 1902, p. 359.

apocryphes, telle qu'elle existait au IXe siècle chez les pèlerins et dans la liturgie.

Somme toute, la grotte manque d'attestation contemporaine; il n'est pas possible de découvrir en sa faveur rien d'aussi clair que les textes d'Isaïe, I, 3 et d'Habacuc, III, 2, en faveur des animaux de la crèche.

Faute de mieux, on a eu recours à des explications symboliques qui s'imposent difficilement. D'après le pseudo-Matthieu, le Christ naissant dans une grotte isolée, c'est la lumière éclatant soudain dans les ténèbres du monde [1], ou encore le Christ naissant dans une grotte isolée, c'est la manifestation de la puissance divine et de la virginité de Marie. La grotte se trouve ainsi élevée au rang d'accessoire de théâtre pour rehausser le mystère de la naissance de Jésus [2] qu'on veut dérober à la connaissance des hommes et du démon. Mais, parmi les Pères comme parmi les auteurs apocryphes, le mystère de la naissance est, avant tout, le *mystère de la génération*, c'est-à-dire de la conception surnaturelle. Les passages qui font allusion à ce mystère ne mentionnent pas la nativité ni, par conséquent, la grotte. Le scénario du pseudo-Matthieu n'a pas eu plus d'influence dans la tradition de la grotte que le mouvement oratoire de Grégoire de Nysse [3] comparant la venue du Christ dans la sombre caverne à son irradiation spirituelle dans les ombres de la mort qui enveloppait l'humanité. Ce sont là des développements sur la donnée déjà existante de la grotte [4].

« On est généralement d'accord à reconnaître que la grotte mentionnée dans la littérature chrétienne du IIe siècle est identique à la crypte actuelle de la Nativité, et que le souvenir de la naissance du Christ y était déjà rattaché au début de ce siècle. Mais beaucoup sont tentés de ne voir dans ce souvenir qu'une survivance sous forme chrétienne d'un mythe païen localisé et fêté dans cet antre sacré [5]. »

Nous croyons pouvoir passer rapidement sur ces explications qui confinent, selon nous, à la pure fantaisie. Le mithriacisme ne s'est montré que tardivement sur la côte syrienne et la Palestine n'a fourni qu'un très petit nombre de monuments attestant l'existence du culte de Mithra. Or le culte de Mithra est tributaire du christianisme. Dès le Ier siècle on peut constater ce fait. « Il semble probable qu'on chercha à faire de la légende du héros iranien le pendant de la vie de Jésus, et que les disciples des mages voulurent opposer une adoration des bergers, une cène et une ascension mithriaques à celles des évangiles. On compara même la roche génératrice, qui avait enfanté le génie de la lumière, avec la pierre inébranlable, emblème du Christ, sur laquelle était bâtie l'Église, et jusqu'à la grotte, où le taureau avait succombé, avec celle où Jésus était né à Bethléem. Mais ce parallélisme forcé ne pouvait guère aboutir qu'à une caricature [6]. » Quoi qu'il en soit des rapports entre la fête de Noël et le *Natalis Invicti* que nous avons signalé plus haut, l'origine mithriaque de la grotte de Bethléem demeure une hypothèse très chancelante, pour ne pas dire sans fondement [7].

Quant à découvrir on ne sait quels rapprochements entre Jésus et Adonis-Tammouz, il suffira de s'en tenir à des faits certains. « Il est hors de doute que la grotte de Bethléem a été le théâtre des rites funèbres de la mort d'Adonis-Tammouz. Le silence de saint Jérôme et d'Origène, qui s'explique par le but de leur polémique, ne peut infirmer en rien le renseignement de saint Jérôme. Prouver par la tradition indigène et par l'existence d'une grotte vénérée comme le berceau du Christ la véracité de la narration évangélique, tel était le dessin de Justin et d'Origène. La mention d'un culte païen coexistant eût probablement prêté le flanc à une objection de l'adversaire. Les mythographes modernes se sont d'ailleurs bien gardés de jeter le discrédit sur le passage classique de saint Jérôme [8] : « Dès le temps d'Hadrien au règne de Constantin, pendant 180 ans environ, on adora à l'endroit de la résurrection l'idole de Jupiter, et sur la roche de la Croix la statue de marbre de Vénus que les païens y avaient placée, estimant, suivant une intention persécutrice, qu'ils nous ôteraient la foi en la résurrection et en la croix, s'ils souillaient les Lieux saints par des idoles. Bethléem, qui est maintenant à nous, et le lieu du monde le plus auguste dont le psalmiste chante : « La Vérité est issue de la terre », ces lieux étaient ombragés par un bois sacré de Tammouz, c'est-à-dire d'Adonis; et dans la grotte, où le Christ petit enfant a jadis vagi; on pleurait l'amant de Vénus. » Bethléem, était entourée de bois jusqu'aux travaux de Constantin; c'est ce qu'affirme de son côté Cyrille de Jérusalem : « Il y a quelques années ce lieu était boisé [9] », dit-il, en 347, à son auditoire de catéchumènes hiérosolymitains, qui ignorent si peu ce détail que l'auteur ne juge pas à propos d'y insister.

D'après le texte de saint Jérôme, ce serait vers l'an 136, à la suite de l'insurrection de Barcochébas, que l'empereur Hadrien aurait implanté le culte d'Adonis à Bethléem. Il faut reconnaître qu'on n'a pas de très bonnes raisons à faire valoir pour écarter cette affirmation. « Il est à croire, écrit M. de Baudissin, que le culte de Tammouz ou d'Adonis exercé à Bethléem jusqu'à l'empereur Constantin, selon saint Jérôme, y a été introduit pour la première fois sous Hadrien, comme cet auteur le laisse entendre. De plus, que des concepts issus du culte adonisiaque aient été accueillis dans le judaïsme avant la naissance du christianisme et soient passés par cet intermédiaire dans les sociétés chrétiennes, c'est ce que les documents dont nous disposons ne permettent pas de constater [10]. »

Tout porte à croire, en effet, à un système concerté dont on saisit les manifestations provocatrices à Jérusalem, au Golgotha, à Bethléem, à Mambré, partout où Hadrien voulait atteindre et outrager le christianisme aussi bien que le judaïsme. Vers l'an 136, le souvenir de la naissance de Jésus devait être déjà attaché à la grotte de Bethléem, car vers 155 saint Justin en parle comme d'un fait incontesté; il était donc de notoriété publique que les chrétiens de Bethléem, de Jérusalem et des environs vénéraient cette grotte.

Cette nouvelle destination sacrilège imposée par Hadrien ne réussit pas à éteindre le souvenir chrétien. Par un accord tacite, qui ne tarda pas à se faire entre l'élément païen de Judée et le groupe chrétien, les deux cultes subsistèrent côte à côte dans ce lieu sacré. A des jours différents, les uns fêtaient l'Adonis, les autres le Christ. Pareille chose se voyait à Mambré (voir ce nom). Constantin y mit un terme. En somme, on ne peut opposer à l'affirmation de saint Jérôme ni un texte, ni une raison sérieuse, et il faut admettre la priorité du souvenir chrétien dans la grotte de Bethléem [11].

[1] Pseudo-Matthieu, XIII, 2. — [2] S. Justin, *Dialog. cum Tryphone*, c. XLIII, 3. — [3] *P. G.*, t. XLVI, col. 1141, parmi les *opera dubia*. — [4] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 10. — [5] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 10. — [6] F. Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, t. I, p. 341 sq. — [7] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 13. — [8] *Epist.*, LVIII, *Ad Paulinum*, *P. L.*, t. XX, col. 581. — [9] S. Cyrille de Jérusalem, *Catechesis*, XII, 20, *P. G.*, t. XXXIII, col. 752. — [10] De Baudissin, *Adonis et Esmum*, p. 122. — [11] F.-M. Abel, *Bethléem, Le sanctuaire de la Nativité*, p. 18.

XIII. La basilique de la Nativité. — 1° *Le problème archéologique.* — La situation topographique de Bethléem rappelle la physionomie générale de Jérusalem. Une ville étendue en longueur et, à son extrémité orientale, à peine détaché de la bourgade par un marché et une place bordée d'un cimetière, se dresse « un massif compact et irrégulier d'édifices, ponctué de clochers sans élégance. C'est le sanctuaire de la Nativité de Notre-Seigneur, étroitement cerné dans les monastères et les dépendances variées dont il a provoqué la création [1]. » L'enquête archéologique, dont nous résumons les résultats, avait en vue la solution définitive d'un problème « important par les conséquences qui en découlent dans l'histoire de l'art chrétien. La position du problème est simple : la basilique de Bethléem peut-elle être attribuée intégralement à l'époque de Constantin, ou porterait-elle la trace de remaniements assez notables pour la faire classer à plusieurs périodes artistiques? Trois solutions ont été produites : 1. unité absolue et date constantinienne ; 2. unité absolue mais origine byzantine, probablement sous Justinien ; 3. origine constantinienne du monument que Justinien aurait fait transformer par l'addition d'un narthex, la modification du chœur et l'insertion d'un transept. »

La première de ces trois solutions avait fini par attirer un bon nombre de partisans à la suite de M. de Vogüé [2] et M. J. Strzygowski soutenait que l'édifice réalisait la « fusion élégante de deux types classiques longuement évolués : la basilique et la chapelle funéraire [3] ». On trouverait à Bethléem une double inspiration : la *cella trichora* des anciens cimetières romains et un type créé par les architectes de Constantin pour satisfaire aux exigences de l'empereur et de sa mère ; tout cela faisant l'objet d'une surabondante érudition. « Nous avons dit déjà à quelle conclusion s'arrêtait M. W. Harvey, tout favorable à l'unité de structure et les réserves énoncées par R. de Lasteyrie qui, presque aussitôt, se prononçait [4], ainsi que M. Ch. Diehl [5], en faveur de l'hypothèse de l'unité architecturale. Aussi ne s'étonnait-on pas qu'un auteur renchérissant sur la confiance presque universelle des encyclopédies et des manuels les plus à jour, conclut en insistant sur l'« extraordinaire importance » artistique du monument : le seul témoin authentique de la brillante période constantinienne dans la forme où il est demeuré sous nos yeux [6]. »

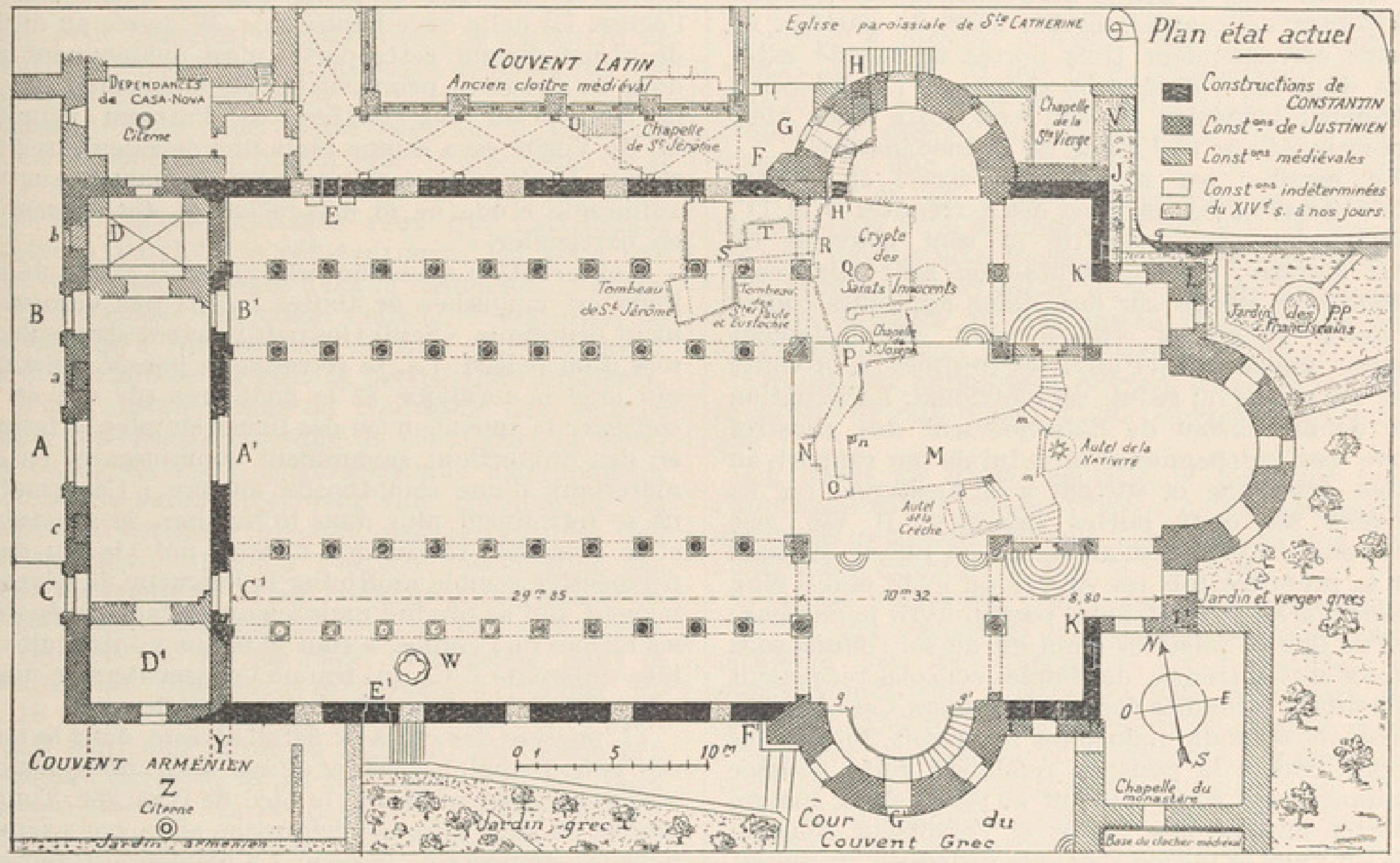

8748. — Plan de la basilique actuelle de la Nativité.
D'après le P. L.-H. Vincent, *Bethléem*, 1914, pl. II.

Nous nous interdisons d'introduire ici une discussion afin de tendre tout de suite aux réalités pratiques. Nous partirons donc « de la réalité indubitable que la basilique primitive est d'origine constantinienne et que son emplacement fut déterminé par la grotte de la nativité de Notre-Seigneur. L'édifice en lui-même, assez exprimé par les plans, ne sera décrit que dans la stricte mesure nécessaire pour y orienter le lecteur. Toute l'ambition se réduit, pour le moment, à faire ressaisir, sous la trompeuse homogénéité actuelle, d'évidentes sutures entre des éléments qui n'ont pu être ainsi juxtaposés dans le plan raisonné de l'architecte primordial. » Le problème historique sera discuté ensuite.

2° *Analyse archéologique.* — Le plan est facile à saisir dès le premier coup d'œil (fig. 8748). « Il se compose d'un narthex communiquant par trois portes [7] — A′, B′, C′ — avec une basilique divisée en cinq nefs symétriques par quatre files de colonnes

[1] Les passages marqués entre parenthèses sont des emprunts à l'étude du P. H. Vincent, *Bethléem*, p. 19-138. — [2] *Les églises de la Terre sainte*, p. 49, 54, 116. — [3] J. Strzygowski, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXI, 1912, p. 345 ; cf. *Orient oder Rom*, p. 20, 149 ; *Kleinasien, ein Neuland der Kunstgeschichte*, p. 26 sq., 135 sq. — [4] *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, 1912, p. 10. — [5] *Manuel d'art byzantin*, 1910, p. 3. — [6] E. Weigand, *Die Geburtskirche von Bethléem; eine Untersuchung zur christlichen Antike*, 1911, p. 85 ; le même, *Die konstantinische Geburtskirche von Bethlehem*, dans *Zeitsch. der Paläst. Verein*, 1915, t. XXXVIII, p. 89-135, et son exécution dans *Rev. bibl.*, nouv. sér., t. XVI, 1919, p. 297-301. — [7] Les portes latérales B′ et C′ sont murées. On peut actuellement voir les jambages intérieurs de C¹ ; celle du Nord, B′ demeure masquée sous les crépissages et se repère uniquement par l'extérieur.

coupées par un transept au delà duquel reparaissent, devant l'abside, deux travées de chœur dans les nefs centrales et une travée seulement dans les nefs extrêmes. Le transept ne fait saillie hors des bas-côtés que de la profondeur des absides semi-circulaires installées dans les deux bras et tout à fait égales à l'abside centrale dont elles sont isolées par le double décrochement que produit, dans le mur extérieur, la longueur différente des nefs. Les entrées de la crypte sont situées dans la première travée de chœur, à l'orient du transept. Une autre ouverture, H, hors de l'abside septentrionale, dans l'abside de l'église des PP. franciscains, y donne indirectement accès. Aux trois portes de communication entre le narthex et les nefs correspondent trois portes de façade extérieure dont le contrefort moderne et l'avant-corps du couvent arménien laissent voir juste assez pour un placement sûr et l'étude de la modénature.

« Le narthex est maintenant divisé en quatre compartiments inégaux, ceux des extrémités D et D′, se répondent avec symétrie et sont couverts de voûtes d'arêtes, dont quelques-unes sont renforcées de doubleaux portés sur des piliers appliqués contre les murs. Piliers et voûtes sont manifestement d'époque médiévale [et aussi les fresques] à la voûte et sur les parois du réduit septentrional. La situation et le défaut absolu de liaisonnement des pilastres prouve leur indépendance structurale par rapport au narthex lui-même et surtout à la basilique, car ils bouchent ses deux portes latérales. Il est aisé de se rendre compte qu'au temps où furent réalisées pour la première fois les voûtes, on avait établi cinq croisées d'arêtes symétriques pour couvrir le narthex; mais, au lieu de pilastres montant du sol comme sous les deux arcs extrêmes, de simples consoles recevaient sans doute la retombée des arcs intérieurs. Ces consoles, insérées de seconde main dans les parois, loin de les protéger contre la poussée, rendaient cette poussée plus dangereuse en la rejetant au vide; aussi, malgré la portée minime des voûtes et l'épaisseur considérable du mur, la façade s'est-elle disloquée au centre. La poussée annulée vers le dedans par la charge énorme du mur supérieur et du tympan, équilibrée d'autre part aux deux bouts par les piliers en appliques, s'est concentrée sur le milieu de la façade qui aurait depuis longtemps cédé sous le contrefort naïvement lourd dont on l'a étayée. Au lieu de voûtes, la basilique elle-même a une toiture en charpente de la plus austère simplicité. Il n'y a pas de galeries supérieures dans les nefs. Mais tandis que dans les deux collatéraux de chaque côté les architraves reliant les colonnes reçoivent immédiatement les solives du comble à pente unique, l'entablement des colonnades de la nef centrale porte des murs de 9 mètres de haut, qui servent d'appui aux entraits et aux fermes du toit en bâtière. Quatre pignons établis à l'arrière de la terrasse du narthex et à l'ouverture des absides complètent l'aspect général extérieur de la couverture. Les trois saillies absidales sont couvertes en terrasses à peu près à la hauteur des crêtes des murs du transept et de courtes sections de toit à pente convergente couvrent les prolongements inégaux des bas-côtés au delà du transept.

« Les nefs latérales n'ont actuellement plus aucuns jours; elles étaient à l'origine éclairées par des fenêtres rectangulaires très reconnaissables dans l'appareil extérieur. De hautes baies, cintrées vers le sommet des murs supérieurs, inondent encore de lumière le vaisseau central. La moitié des fenêtres du transept sont bouchées. Les absides sont éclairées chacune par trois ouvertures relativement peu élevées au-dessus du sol et bien plus bas que la naissance de la conque; l'une ou l'autre de ces ouvertures sert aujourd'hui de communication avec les couvents qui enserrent la basilique et, depuis l'adossement de l'église du couvent latin contre l'abside septentrionale, ses ouvertures ont été murées. Une petite porte, G, dans l'angle N.-O. de cette même abside, relie le sanctuaire à l'angle de l'ancien cloître médiéval, malheureusement rendu à peu près méconnaissable [1]. A l'extrémité opposée ce cloître avait accès dans les nefs par une poterne, E, tardivement remaniée. La porte exiguë, E′, qui lui fait vaguement pendant au Sud, est, elle aussi, une brèche de seconde main, contemporaine peut-être de la délimitation des propriétés grecque et arménienne à l'extérieur de l'église. La belle cuve baptismale, W, posée au milieu de la nef devant cette porte, n'est évidemment pas dans sa situation primordiale. On n'abordera pas ici la description des vestiges de l'atrium primitif; M. de Vogüé en a donné jadis une excellente restauration. Il n'y a pas à revenir pour le moment sur son admirable étude de la décoration et des mosaïques en particulier. »

L'observation du monument tel qu'il existe de nos jours est empêchée de toutes façons par l'ameublement liturgique. « Seules les nefs peuvent être embrassées d'un regard. Là, se retrouve la pensée puissante qui .créa la basilique et le goût très sûr qui en fit consister la splendeur en des lignes simples et fermes, en des proportions savamment combinées et en des matériaux d'une somptuosité austère. » Ces qualités ne se retrouvent plus dans le narthex, le sanctuaire et le transept; tandis que dans la nef « le jeu de la perspective semble multiplier la longueur, le développement, qui se produit maintenant en largeur, épaissit les formes de l'édifice, à tout le moins y introduit une idée différente ». Ce qui frappe l'observateur le moins spécialiste c'est le « défaut de symétrie ».

« L'analyse des cotes de détail atteste, dans le tracé des nefs, l'emploi constant d'une unité métrologique essentiellement romaine : le pied de 0 m. 296. Tout le monde en peut faire la vérification aisée, par exemple dans les éléments de largeur. La même unité reparaît en élévation, ainsi : l'ordre des colonnades, qui mesure 5 m. 925 — soit exactement 20 pieds — du sol au faîte de l'entablement. Cette excellente unité de proportion ne se retrouve ni au narthex, ni surtout à partir du transept dans le chœur entier; du moins son emploi n'est-il plus constant, ni soumis aux mêmes relations de multiples et sous-multiples. Je n'ai pas su, écrit le P. Vincent, réaliser, par l'analyse de fort nombreuses cotes, une unité nouvelle absolue. Quelques dimensions — les plus rares — relèvent encore du pied de 0 m. 296 avec de minimes écarts; d'autres paraissent dériver avec une assez grande approximation du pied attique de 0 m. 308, mais n'engendrent pas de symétrie intégrale; un certain nombre enfin ont pour évidente origine le pied byzantin de 0 m. 32. La plus manifeste application de ce générateur proportionnel très caractéristique se remarque dans le tracé des absides : 8 mètres d'ouverture et 4 m. 77 de profondeur, c'est aussi exactement que possible 25 et 15 pieds de 0 m. 32. Le monument offre donc bien un double système de proportions : 1. celui des nefs, d'une régularité et d'une cohérence qu'on peut dire impeccables; 2. celui des deux extrémités, narthex et sanctuaire, depuis le transept, qui n'a plus de base absolue, mais repose en ses plus essentielles combinaisons sur une plus forte unité : 0 m. 308 ou 0 m. 32.

« Le défaut de symétrie se fait surtout sentir dans l'espacement des supports. Dans les nefs, en dépit de très minimes erreurs d'exécution, on constate un

[1] Cf. Mauss, *Note sur une ancienne chapelle contiguë... à la rotonde du Saint-Sépulcre*, dans *Rev. archéol.*, 1890, fig. 1.

rapport constant et parfait de 1 à 2 entre les bases des colonnes et leur écartement. Or, à peine a-t-on dépassé le transept, on constate que nulle travée ne correspond plus exactement à sa voisine. « Les deux « travées de chœur dans la nef centrale, avec leur « nuance fort grave de 0 m. 45, bien sensible au regard « malgré l'atténuation que produisent aujourd'hui les « cloisons et l'iconostase grecques, ne sauraient avoir, « dans l'hypothèse de l'unité primordiale du tracé, « aucune explication. » On ne peut se soustraire à l'évidence d'une contradiction entre l'Orient et l'Occident. On peut invoquer le souci de dégager aussi largement que possible le front des entrées de la crypte pour embellir le coup d'œil; le caractère de ces entrées ne paraît pas de nature à avoir exercé une aussi considérable influence.

« Moins néfaste pour l'unité intégrale du plan que le bouleversement des proportions, le placement de la crypte constitue cependant une sérieuse anomalie que n'ont jamais envisagée ceux qui l'attribuent d'emblée à l'architecte constantinien. En voici une autre, tout aussi négligée dans la discussion : l'épaisseur très variable des murs. Celle-ci, à vrai dire, ne se révèle qu'à un examen détaillé du monument dont elle n'affecte en rien la perspective intérieure. Au dehors même, dans la confusion des édifices adossés, qui offusque presque de toute part la vénérable basilique, cette invraisemblable disproportion de certaines parois avec leur rôle statique et ces variations d'épaisseur ne sont plus perceptibles que dans les piles F et F′, à l'attache occidentale des absides du transept. Il est néanmoins impossible de n'en être pas préoccupé dès que les cotes de relevé sont concrétisées sur un plan. Négligeons, pour le moment, une différence relativement minime de 0 m. 18 à 0 m. 20 entre les murs du narthex et ceux des nefs pour aller droit au transept. La liaison des absides aux parois de la nef est couverte par des piles massives, où l'on verra peut-être une précaution judicieuse contre la poussée de la conque, voûtée apparemment en pierres de taille. L'épaisseur démesurée de 1 m. 88, qui fait suite à ces piles dans les deux hémicycles, s'imposait-elle aussi comme une exigence rationnelle de cette même voûte en quart de rond et de si restreinte poussée en réalité? Précaution encore, si l'on veut, quoique de nature à surprendre chez un architecte qu'on a vu tout à l'heure passablement hardi dans le calcul de certains supports, et qui manifestera bientôt les pires audaces, justifiées du reste par le succès, dans l'équilibre prévu pour les murs supérieurs du transept. Du moins, en contournant les deux absides, s'attendait-on à trouver deux piles orientales pour faire pendant à FF ¹; or, il n'y a pas de piles du tout et les parois de 1 m. 88 se replient à l'Orient jusqu'au premier décrochement du chevet : angles J et J ¹. Dans les angles rentrants du Nord et du Sud, la première paroi, JK et J ¹ K ¹, mesure seulement 0 m. 98, c'est-à-dire l'épaisseur exacte des parois de la nef, la seconde, KL et K ¹ L ¹ (qu'on n'a pu mesurer nulle part avec une précision absolue) paraît cependant n'avoir aussi que 0 m. 98 tout au plus, peut-être quelques centimètres en moins. Sur le développement entier du chevet proprement dit se retrouve l'épaisseur stupéfiante de 1 m. 88, sans piliers aux amorces de l'abside centrale. »

D'après ce qu'on vient de voir, la basilique offre deux moitiés ayant chacune sa physionomie technique spéciale. Quoiqu'on nous dise que « cette manifeste dualité n'impressionnera que les architectes » nous croyons qu'il se rencontrera des historiens et des archéologues assez éveillés pour sentir la valeur de cette démonstration et lui soumettre leurs prétendues « combinaisons de textes et leurs hypothèses historiques ». D'ailleurs, ils ne peuvent s'y soustraire si, comme on le leur annonce, ce que « suggère l'ordonnance organique du plan va devenir palpable dans l'examen de la structure. D'un bout à l'autre de la basilique, il reste à enregistrer des particularités inconciliables et des sutures évidentes. »

On commencera par le narthex dont la façade diffère par l'épaisseur et le calibre des matériaux avec ce que nous avons déjà vu; en outre, ce narthex ne fait qu'imparfaitement corps avec la façade primitive dont il semble avoir compromis la solidité. Pour constater l'imperfection du raccord, qu'on s'arrête au point Y du plan. Là, on voit, « sur une hauteur d'environ 4 mètres, affleurer une tête de mur en assises de 0 m. 75 qui barre gauchement le petit appareil de la grande paroi méridionale ». La photographie ne permet pas de contester qu'il y ait eu insertion et que l'appareil de 0 m. 75 ait succédé à celui de 0 m. 38. Il faut se reporter au minutieux commentaire de la photographie par le P. H. Vincent; ici nous devons nous borner à dire que « c'est fortune qu'à travers les péripéties de sa longue durée, cette tête de muraille ait été laissée assez intacte pour étaler aux regards son caractère postiche ».

Ces simples indications suffisent à laisser entrevoir la précision minutieuse d'une enquête qui conclut que :

« I. Dans sa forme actuelle, la basilique trahit l'application d'un double système de proportions, qui distingue nettement les nefs du narthex, et à toute l'extrémité orientale depuis le transept.

« II. On remarque, entre ces mêmes parties de l'édifice, des variations non moins étranges dans le caractère des maçonneries et la répartition des supports intérieurs : dans les nefs, des murs sans épaisseur exagérée, mais réguliers et soignés, et des colonnades calculées avec uniformité, comme aussi avec les plus satisfaisantes proportions pour l'harmonie et la stabilité; dans le narthex, et à partir du transept, des épaisseurs plus massives alternant brusquement avec des parois plus minces, des entrecolonnements plus hardis sans symétrie absolue.

« III. Ainsi qu'elle est maintenant située, la crypte de la Nativité, raison d'être du monument, ne répond à rien d'organique dans son tracé.

« IV. L'état de la façade implique un remaniement qui, pour demeurer difficile à préciser dans sa modalité, n'en est pas moins un fait incontestable.

« V. La structure des parties hautes du transept ne se justifie que dans l'hypothèse d'un raccord opéré de seconde main. »

3° *Restauration du monument constantinien.* — Qu'on se reporte au plan (fig. 8748) et l'attention se trouvera « aussitôt attirée par les deux sections de la muraille JK et J ¹ K ¹, qui ferment les bas-côtés extrêmes du chevet actuel. Comme elles reproduisent strictement l'épaisseur et la physionomie des grands murs longitudinaux, la pensée a surgi d'examiner leur relation possible avec les nefs primitives. Éliminant dans ce but tous les décrochements du chevet, on a prolongé ces deux sections de muraille en droite ligne l'une vers l'autre, jusqu'à la rencontre des colonnades intérieures. Un grand arc triomphal a complété la liaison, tandis que les parois se repliaient pour circonscrire, au fond de la nef centrale, une spacieuse abside en hémicycle parfait. Le chevet ainsi réalisé ne peut manquer de rappeler en toutes les mémoires celui de la « basilique de Mayence et de Constantin », à Rome : même simplicité austère, même saillie absidale, même absence d'ouvertures. Une telle coïncidence demeurait néanmoins toute fortuite en fin de compte. Il pouvait de même n'y avoir qu'un effet du hasard dans la position si heu-

reuse que ce tracé donnait à la crypte, l'autel de la Nativité se trouvant, par le fait même, situé d'emblée à sa meilleure place normale : sous l'arc triomphal de l'abside supérieure. C'était au contraire déjà une suggestion bien valable que de constater, moyennant cette limitation nouvelle du chevet, une longueur intérieure de 50 mètres en chiffre rond et abside incluse, puisque cette longueur rétablissait dans sa plus essentielle application le rapport proportionnel de 1 à 2 qui régit le plan des nefs. Il suffirait de donner à l'abside un tracé légèrement approfondi en reculant son centre de 2 mètres sur l'axe pour obtenir les 52 m. 40 qui représenteraient le double mathématique de la largeur 26 m. 20 (minimum 26 m. 16) enregistrée dans les nefs. La correction, si légère qu'elle soit, eût été une modification préjudiciable à la complète ingénuité des faits; on s'en est abstenu avec le dernier soin. Qui du reste s'obstinerait à la décréter indispensable? Les plus fameux édifices de toute l'antiquité classique sont là pour attester qu'un écart de dimension — motivé souvent par des nécessités qui nous échappent aujourd'hui et que nous passons au compte d'une erreur de placement— laisse intact le principe rigide des proportions, source radicale de la beauté en architecture. Beaucoup plus facile d'ailleurs, plus décisif aussi, était le contrôle offert par la relation des colonnades avec ce nouveau chevet.

« Il est clair que, si la basilique fut limitée à l'origine de cette ligne, les quatre colonnades doivent s'y amortir avec régularité sur des pilastres engagés correspondant à ceux de la façade. Pour s'épargner ici des tâtonnements et des inexactitudes dans la répartition proportionnelle des éléments des colonnades, un calcul élémentaire devait être affronté. La longueur mesurée entre la façade et les parties en place du chevet primitif supposé est de 44 m. 87. Le principe très net des colonnades conservées dans les nefs étant d'alterner un support de 3 pieds romains et une travée de 6, une enfilade de 16 supports libres (0 m. 296 × 3) × 16 = 14 m. 20 — déterminant 17 travées (0 m. 296 × 6) × 17 = 30 m. 19 — exige un développement total de 44 m. 40. La différence entre cette longueur théorique et la longueur mesurée (44 m. 87 — 44 m. 40 = 0 m. 47) n'est inférieure que d'environ 0 m. 15 à ce qu'exigent deux pilastres de 1 pied engagés aux extrémités de la colonnade. On conviendra qu'une aussi stricte approximation ne saurait plus relever du hasard et que les colonnades ainsi reconstituées dans leur intégrité sont dignes de toutes les louanges qu'on n'a jamais marchandées à l'artiste qui traça leurs proportions et leur plan. »

La constatation qu'on vient de faire prouvait un fait, jadis supposé par M. de Vogüé, à savoir le recul de l'abside centrale dans une reprise de la basilique. Abside centrale et unique de la basilique primitive, entraînant la disparition des deux absides latérales aux extrémités du transept dont elles sont indépendantes par leur structure.

Si on observe les sections intactes du grand mur longitudinal gauchement redoublées dans la transformation IJ et I¹ J¹, on voit que les deux côtés de la brèche, que représente chaque abside latérale, les assises meurtries de la paroi primitive profilent leurs lits de pose merveilleusement concordants et des harpes qui s'appellent. « Il est, en vérité, bien peu de cas où le remaniement d'un édifice ait laissé subsister d'aussi évidents indices de la disposition première. Ici, pourtant, une providence inespérée en a réservé un plus limpide peut-être encore, à tout le moins plus irrécusable que tous les autres. Il se conçoit assez qu'un architecte désireux de créer des absides latérales nord et sud quand il dressait le plan d'ensemble du monument, n'eût jamais eu l'idée de tracer d'abord des murs pleins, pour les défoncer ensuite et y raccorder laborieusement ses hémicycles. Or l'architecte qui traça les grands murs longitudinaux et les colonnades intérieures avait fait courir ces murs sans interruption devant les prétendues absides. Bien plus, pour asseoir les fondements de ce mur qu'il allait aussitôt raser sur 8 mètres d'étendue, il se serait imposé la peine de creuser sur 2 à 3 mètres de profondeur une tranchée dans la roche vive! » Si on

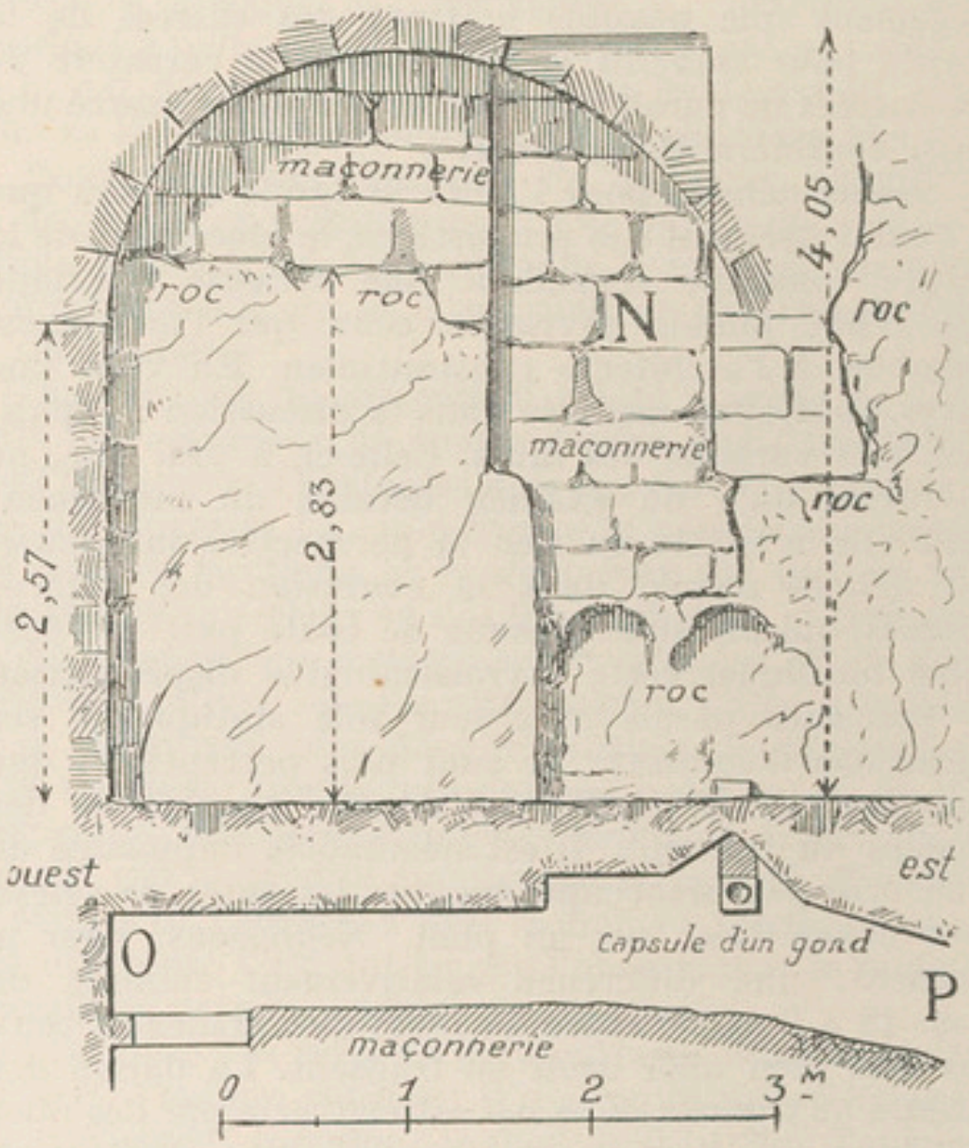

8749. — Vestiges de l'entrée principale de la crypte primitive.
D'après Vincent et Abel, *Bethléem*, p. 82, fig. 30.

pénètre dans les annexes de la crypte par l'escalier H H¹, on passe de biais sous le mur extérieur de l'abside septentrionale et on rencontre, en X, deux splendides blocs d'appareil mesurant dans la longueur 0 m. 98 (mesure constante des parois longitudinales primitives), vestige incontesté du mur antique de la basilique constantinienne.

Il suffit. La preuve est acquise qu'à l'origine le mur longitudinal de la basilique barrait ce qui est aujourd'hui l'abside du transept; abside et transept doivent donc être définitivement éliminés du plan originel. « Les seuls motifs de symétrie sont désormais assez convaincants pour faire supprimer aussi le bras méridional du transept et son abside. Ainsi se trouve reconstitué le vaisseau de la basilique primitive, réparti en cinq nefs et terminé à l'Orient par une abside semi-circulaire.

« Sous l'arc triomphal de cette unique abside était situé le lieu à jamais vénérable de l'autel de la Nativité. Deux escaliers latéraux, amorcés dans la première travée avec des colonnades centrales, venaient se réunir devant cet autel. Leur disposition sensiblement oblique est, à la vérité, un peu surprenante... Le chevet de la basilique est situé en pleine déclivité du coteau, dont l'axe dégringole par cascades rocheuses du Nord-Ouest au Sud-Est. Il suffit d'avoir suivi le sentier descendant du sanctuaire au village des Pasteurs, à Beit Sâhour, pour avoir en maint endroit sous les yeux l'équivalent concret de ce que fut, à l'origine, la grotte où naquit Jésus; une anfrac-

tuosité naturelle plus ou moins sinueuse, développée dans un banc de roche friable, et béante au Sud-Est. Au lieu d'un remblai qui l'exposait à des tassements funestes, surtout par leurs inégalités, l'ingénieur constantinien préféra un système d'arcades compactes plantées avec soin dans l'épiderme rocheux et liaisonnées de manière à constituer un bloc immuable sous le dallage de la basilique. Cette terrasse artificielle fut développée à l'Est et au Nord de toute la quantité que de droit pour établir la sainte caverne au cœur même du monument projeté. On se rend assez compte que son entrée naturelle ne pouvait

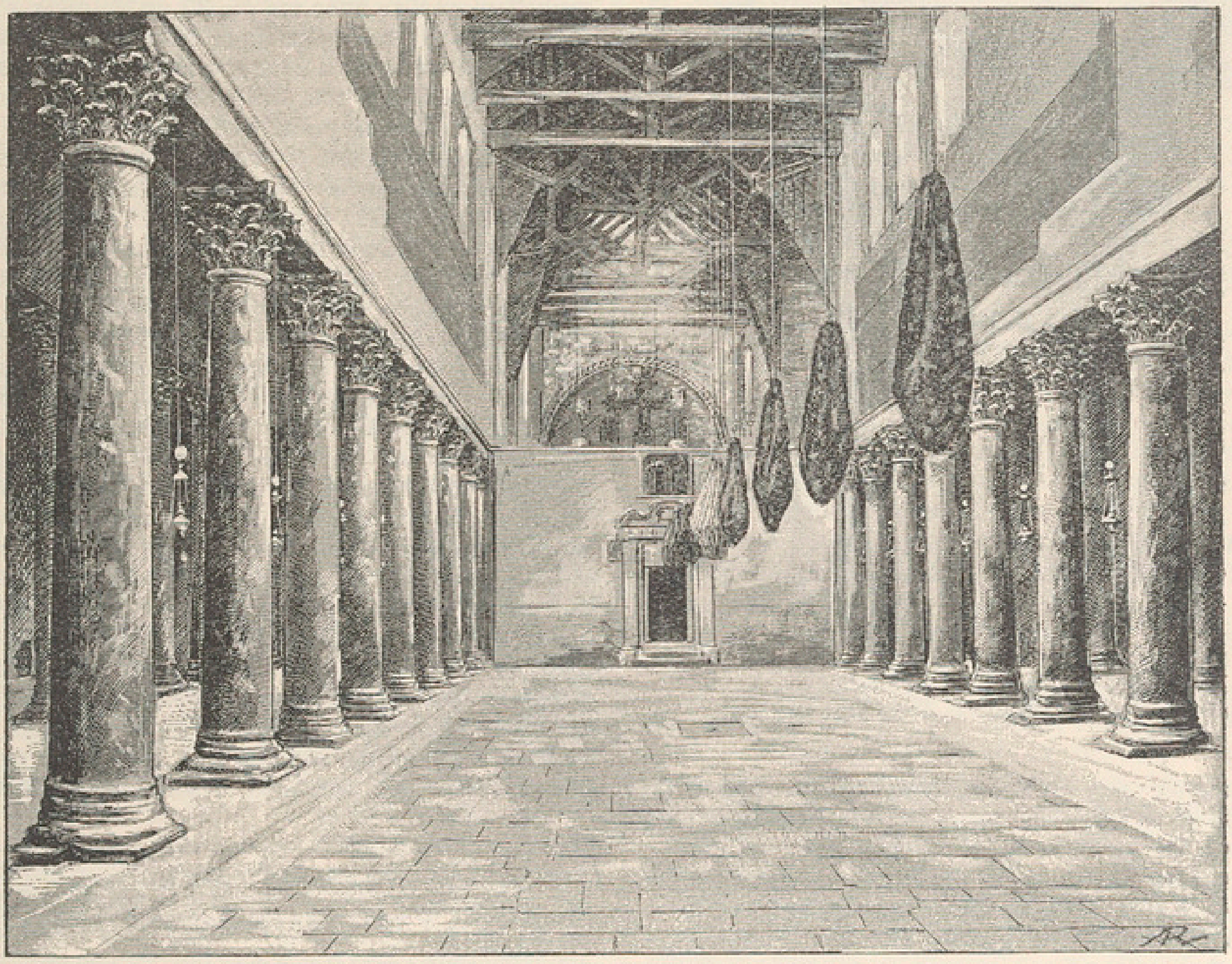

8750. — Vue générale intérieure de la basilique de Bethléem.
D'après Vincent et Abel, *Bethléem*, pl. III.

être maintenue telle quelle; on se représente pourtant l'architecte assez respectueux de ce qu'il devait orner pour en avoir sauvé aussi scrupuleusement que possible la disposition. L'enfoncement le mieux protégé, à l'extrémité orientale, devint l'absidiole de la Nativité et le point de départ de tout le tracé monumental. Un escalier fut substitué à l'entrée primitive conservée ou non à côté, et de simples considérations d'équilibre symétrique et de facilité de dégagement pour la crypte occasionnèrent la création d'un passage identique dans la paroi opposée entre l'anfructuosité de la Nativité et celle de la crèche. En celle-ci, le roc demeure visible aussi bien au plafond que sur la plus grande surface du pourtour. Dans l'absidiole de la Nativité, au contraire, si le haut de la conque est assez clairement pratiqué dans le roc, la base du petit hémicycle ne laisse voir que des lambeaux de décoration en mosaïque et des pièces de revêtement. Il y aurait la plus réelle importance à pouvoir serrer de près la réalité. »

« Tout indice fait défaut pour dire ce qui pouvait subsister du plafond rocheux de la caverne dans la première adaptation de la crypte et si elle faisait, comme la crypte actuelle, une saillie bien prononcée au-dessus du sol général de la basilique. C'est évidemment à des retouches de main d'homme que l'avant-corps de la grotte, M, doit sa forme presque parfaite de rectangle allongé sous la nef centrale. Sur toute la paroi sud, les dalles de revêtement ont bien l'air de s'appuyer au rocher, tandis qu'au Nord la paroi rocheuse est de tous points incertaine... La cloison qui ferme aujourd'hui la crypte à l'Occident est tout entière en maçonnerie. Le rocher reparaît, environ 1 mètre en arrière, barrant le passage OP qui fait communiquer la crypte de la Nativité avec le groupe considérable de cavernes antiques développé au Nord-Ouest.

« Lorsqu'on s'arrête devant cette paroi, limite véritable de la crypte à l'Ouest, on y remarque une large et d'abord très énigmatique échancrure dans le rocher, N (fig. 8749). La position en suggère le sens. Dès qu'on l'a repérée dans un plan général, il devient difficile de n'y point reconnaître une grande entrée au centre de la nef supérieure dans l'axe même du sanctuaire. Le blocage dont on l'a depuis longtemps aveuglée ne couvrirait-il pas encore quelques vestiges de l'ancien escalier? »

Les grottes adjacentes communiquaient-elles primitivement avec la grotte de la nativité? Nous savons que la crypte funéraire de sainte Paule a été creusée intégralement au ve siècle. Le passage H H [1], dont on a parlé plus haut, qui conduit dans la chapelle des Saints-Innocents, ne paraît pas d'une haute antiquité. « Il reste, par conséquent, beaucoup à faire pour réaliser une étude complète du réseau des cryptes. Les détails accessibles suffisent toutefois pour une notion d'ensemble spécialement dans la grotte de la nativité. Réserve faite de son extension précise à

l'Est et au Nord, sur le niveau très exact du sol rocheux et sur la conservation possible de son plafond de roc, la crypte primordiale de la Nativité se développait sous les premières travées orientales de la basilique constantinienne; son autel se trouvait sous l'arc triomphal de l'abside; devant cet autel convergeaient deux escaliers latéraux ouverts dans la première travée des colonnades intérieures, tandis

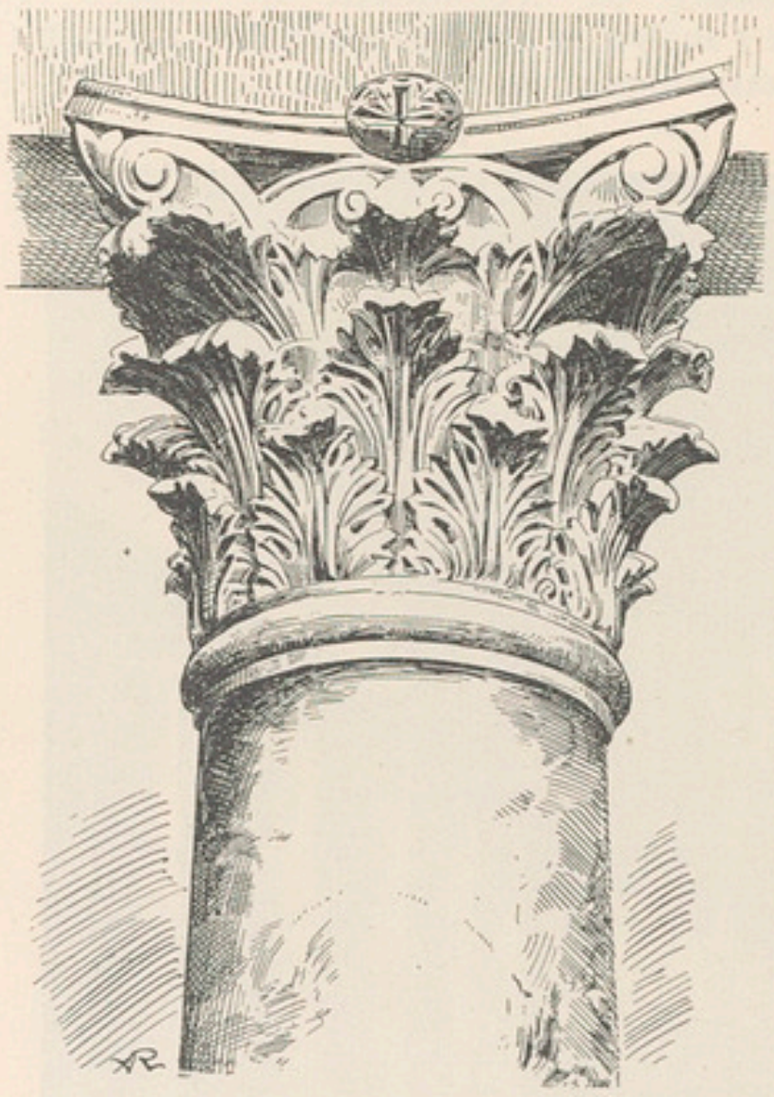

8751. — Chapiteau des nefs.
D'après Vincent et Abel, *Bethléem*, pl. XII.

qu'un escalier plus monumental, ouvert sur l'axe central de la grande nef supérieure, débouchait face au sanctuaire, par le fond de la crypte. »

Le caractère général de la basilique constantinienne ne diffère pas de celui d'autres monuments authentiques de la primitive architecture chrétienne. La nef primitive conserve en partie son aspect robuste et puissant plutôt que lourd avec ses longues files de colonnes monolithes (fig. 8750).

« Une lumière beaucoup plus abondante pénétrait par les fenêtres inférieures, aujourd'hui murées, inondait les immenses nefs, profilant les lignes harmonieuses et fermes des entablements, détaillant les sculptures des architraves et des soffites, accentuant par des ombres vigoureuses le relief des acanthes et le fleuron de la croix inscrite au tailloir de tous les chapiteaux (fig. 8751). Des stucs probablement rehaussés de sobres peintures devaient complètement vêtir les parois basses des collatéraux; les trous de scellement en font foi. Sur les hautes parois de la nef centrale, se développait sans doute un cycle ornemental plus soigné et plus brillant encore, des mosaïques peut-être; et de luxueux lambris, ciselés et peints, dissimulaient apparemment la charpenterie robuste des toits. »

On peut dire qu'on sait fort peu de choses touchant la façade qui était, sans doute, « d'une simplicité fort grande, à l'avenant de l'intérieur et sans autre recherche de l'effet que des proportions bien prises et la plus strictement indispensable modénature aux encadrements des portes. Les parties hautes de cette façade primordiale, visibles encore au fond de la terrasse du narthex, demeurent plus indemnes. En avant se développait l'atrium avec ses portiques couverts que fermait, au Nord et au Sud, le prolongement des murs latéraux de la basilique. A se laisser guider par les très humbles vestiges épars encore à travers la place moderne, par les traces de dallage et l'extension des bâtiments en bordure au Sud, on serait tenté d'attribuer à ce parvis ancien toute la longueur de la place, qui dépasse 50 mètres. En y joignant la profondeur du narthex, puisqu'il a naturellement empiété sur cette superficie, on aboutirait à un total très voisin de 60 mètres, assez peu vraisemblable. Si l'on substituait à ces proportions exagérées l'hypothèse d'un tracé fondé sur l'une ou l'autre des formules antiques, la façade de cet atrium, très grandiose encore avec ses 45, 39 ou 35 mètres de côté, viendrait s'aligner à quelque décrochement de paroi dans les murailles du couvent arménien, qui a chance de correspondre à une limitation ancienne.

« D'amples réservoirs aménagés dans le sol de l'atrium recueillaient les eaux pluviales et assuraient l'alimentation de la fontaine aux ablutions liturgiques, requise par l'usage ancien, à l'entrée de l'église. On n'a que l'embarras du choix entre les trois bouches de citerne aux vieilles margelles pour y établir la fontaine rituelle du sanctuaire primitif. »

4° *Citerne-baptistère.* — A l'angle S.-O. de la basilique se trouve une citerne isolée et dont la situation est telle qu'on ne peut s'interdire d'en constater la relation manifeste avec la basilique (voir le plan, fig. 8748, lettre Z). « Elle se trouvait dans l'axe du portique de façade, à 6 mètres seulement de la muraille extérieure. » Si on se rappelle la structure singulière de cet angle S.-O., on est amené à admettre sur ce point, et en relation avec cette citerne, « un édicule de forme à peu près carrée, avec une largeur intérieure d'environ 6 mètres ». C'est la place toute trouvée de la magnifique piscine baptismale, W, reléguée aujourd'hui sans honneur, sans même qu'on ait eu le goût de l'y poser d'équerre, dans un coin sombre d'une basse nef, où elle obstrue le passage et prend un aspect minable. Nous avons déjà donné

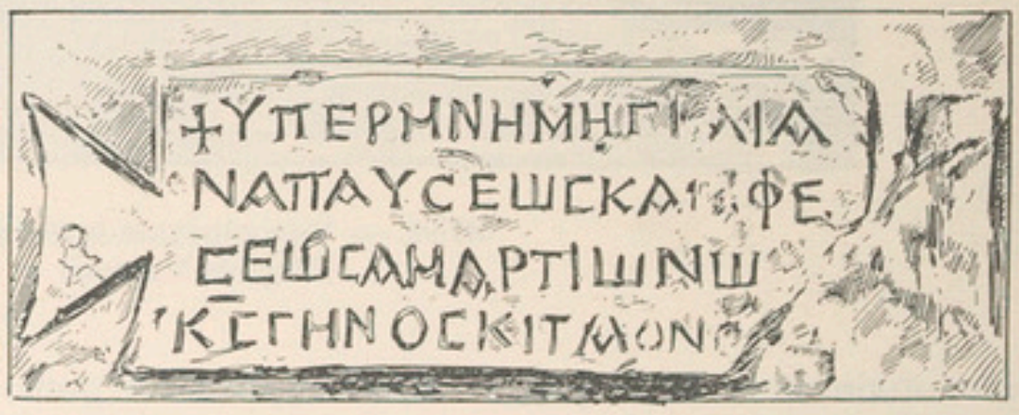

8752. — Inscription du baptistère.
D'après Vincent et Abel, *Bethléem*, p. 93, fig. 37.

une vue de ce baptistère (voir *Dictionn.*, t. II, col. 36, fig. 1550). Voici l'inscription (fig. 8752) :

+ ΥΠΕΡΜΝΗΜΗΣΚΑΙΑ
ΝΑΠΑΥΣΕΩΣ ΚΑΙ ΑΦΕ
ΣΕΩΣΑΜΑΡΤΙΩΝΩΝΟ
ΚΣ ΓΙΝΟΣΚΙ ΤΑ ΟΝΟ

Voici la transcription de ce texte :

Ὑπὲρ μνήμης καὶ ἀναπαύσεως
Καὶ ἀφεσεως ἁμαρτιῶν ὧν ὁ
Κύριος γηνόσκι τὰ ὀνόματα

« Pour la mémoire, le repos et la rémission des péchés (des donateurs) dont le Seigneur sait les noms. »

La désaffectation du baptistère constantinien et l'introduction des fonts baptismaux dans une basse nef s'expliquent par de nouveaux usages dans

l'administration du sacrement. En Gaule, l'usage du baptistère isolé semble avoir pris fin vers le temps de Charlemagne, et à l'époque romane on ne bâtissait plus de baptistères. Il pourrait y avoir là une indication que la cuve baptismale a pu être introduite dans la basilique pendant l'occupation latine si elle ne s'y trouvait déjà.

La décoration en mosaïque des parois de la basilique par les croisés n'appartient plus à la période de nos études, mais, avant de quitter l'édifice constantinien, nous devons en retracer rapidement l'histoire jusque vers l'époque du IXe siècle.

XIV. Histoire du sanctuaire. — 1° *De Constantin à Justinien.* — Dans son *Panégyrique de Constantin*, Eusèbe nous dit que « choisissant dans cette région-là [la Palestine] trois endroits ayant l'honneur de posséder trois antres mystiques, il [l'empereur] les orna de riches constructions, décernant à la grotte de la première apparition de Dieu la vénération qui lui était due, honorant dans l'autre, sur les sommets, la mémoire de la dernière ascension, exaltant dans la grotte intermédiaire les victoires dont le Sauveur couronna tout son combat [1] ». Nous n'avons à parler ici que de la basilique de Bethléem.

Il fallut d'abord faire place nette, arracher les souches du bois sacré d'Adonis, tracer un plan basilical qui respectât la grotte. S'il s'agit de distinguer la part respective de Constantin et de sa mère, sainte Hélène, dans l'œuvre commune, ce n'est pas chose facile. Dans le *Panégyrique* que nous venons de citer, Eusèbe ne parle que de Constantin, mais dans la *Vie* de cet empereur, il se garde d'omettre le rôle de l'impératrice : « Hélène, aussitôt, consacrait, dit-il, deux temples au Dieu qu'elle avait adoré : l'un à la grotte de la nativité, l'autre sur la montagne de l'ascension. Le Dieu Emmanuel, en effet, a bien voulu se soumettre à la naissance, et le lieu de la nativité dans la chair était appelé Bethléem chez les Hébreux. Aussi la très pieuse reine décora d'emblèmes admirables l'enfantement de la Mère de Dieu, faisant resplendir de toute façon la grotte sacrée qui se trouve là, et, peu après, le basileus honora le même [mystère] d'offrandes royales, ajoutant aux largesses de sa mère des vases d'argent et d'or et des tapisseries brodées [2]. »

Les travaux commencèrent en 326 et sainte Hélène, qui mourut vers la fin de 329, n'en vit pas l'achèvement, mais l'affaire était en bonnes mains et l'empereur continua les largesses faites par sa mère; c'est ce qui explique qu'Eusèbe lui fasse honneur de l'œuvre une fois terminée. « Choisissant, dit-il, en Palestine d'autres lieux consacrés par des grottes mystiques, Constantin les embellit des richesses de sa magnificence. La grotte de la première manifestation du Sauveur, là où eut lieu sa naissance dans la chair, reçut de sa part des honneurs convenables: mais, dans l'autre, il honora sur la hauteur la mémoire de l'ascension vers les cieux. Il les para brillamment, perpétuant ainsi la mémoire de sa mère qui avait rendu un si grand service au genre humain [3]. » Plus loin [4], Eusèbe rappelle encore l'intervention d'Hélène dans les deux sanctuaires de l'Éléona et de la Nativité, où elle éleva « deux sanctuaires, vénérables et magnifiques..., sur deux autres mystiques, comme la preuve de ses pieux sentiments... avec l'aide des ressources impériales que lui fournit son fils ».

De l'aspect de l'édifice, Eusèbe croit avoir dit tout l'indispensable en parlant d'une basilique; il ne prend même pas la peine de célébrer des raretés. Pas de plafonds lambrissés comme au martyrium, pas de colonnes de marbre rose et cette discrétion dans l'éloge s'accorde avec la réserve du *Pèlerin de Bordeaux* et d'Etheria qui ne s'extasient nullement sur le gros œuvre.

Enfin, « dans la carte de Mâdabâ, dit le P. Abel, l'église de Bethléem (voir fig. 7412, t. x) fait assez triste figure à côté des grands sanctuaires de Jérusalem, à côté même des églises de Mambré, de Diospolis et de Zakarîya ». Etheria ne ménage pas l'expression de son enthousiasme, mais celui-ci s'adresse à la magnificence de la parure que l'église revêt aux jours de fête. Alors « ce n'est que soie, or et gemmes; tentures et rideaux sont tous de brocart. Quant aux falots de cire, aux suspensions, aux lampes, au nombre des vases sacrés, cela dépasse toute expression : *Qui autem ornatus sit illa die ecclesiæ vel Anastasis vel Crucis aut in Bethleem, superfluum fuit scribi. Ubi extra aurum et gemmas aut sirico nichil aliud vides; nam etsi vela vides, auroclava oloserica sunt, si cortinas vides, similiter auroclavæ olosericæ sunt. Ministerium autem omne genus aureum gemmatum profertur illa die. Numerus autem vel ponderatio de ceriofalis vel cicindelis aut lucernis vel diverso ministerio numquid vel æstimari aut scribi potest? Nam quid dicam de ornatu fabricæ ipsius, quam Constantinus sub præsentia matris suæ, in quantum vires regni sui habuit, hornavit auro, musivo et marmore pretioso tam ecclesiam maiorem quam Anastasim vel ad Crucem vel cetera Loca sancta in Jerusolima* [5]. Sans déprécier la basilique de la Nativité plus qu'il ne convient, on peut, à la lumière de ces observations, rectifier une appréciation que des artifices de style avaient peut-être déjà faussée [6]. »

On ne peut mettre en doute que la basilique ait été élevée au-dessus de la grotte, même au prix de quelques substructions exigées par la nature et la déclivité du terrain. De même, d'après ce que nous savons de la pratique du IVe siècle, on peut présumer avec une quasi-certitude que le chœur avec l'autel surmontait la partie sacro-sainte de la grotte.

De l'intérieur de l'église on avait accès à la grotte par une ou plusieurs entrées.

Plus encore que la basilique, la grotte fut l'objet de la sollicitude impériale; toutefois, on semble avoir évité le travers dans lequel on tomba à d'autres époques; la décoration respecta l'aspect rustique du lieu, c'est du moins ce qu'on peut induire de cette citation de saint Jérôme : « Mais, pour en venir à l'humble résidence du Christ et à l'asile de Marie (chacun loue davantage ce qu'il possède), par quel discours et quelle voix pouvons-nous décrire la grotte du Sauveur? Et cette crèche dans laquelle l'enfançon a vagi est plus à honorer par le silence que par des paroles impuissantes. Où sont les amples portiques, où les lambris dorés, où les demeures embellies par la peine des malheureux et le travail des condamnés? Où ces basiliques élevées comme des palais avec les ressources des simples particuliers pour que le vil et misérable corps de l'homme s'y promène à plus grand prix et comme s'il pouvait y avoir quelque chose de plus orné que le monde, qu'il préfère contempler le toit de sa demeure que le ciel? Ici, dans un petit trou en terre, est né le créateur des cieux, ici il a été enveloppé de langes, ici il a été vu par les bergers, ici il a été manifesté par l'étoile, ici il a été adoré par les mages. Et ce lieu, je pense, est plus saint que la roche Tarpéienne qui, par les coups de foudre dont elle a été fréquemment frappée, a montré qu'elle déplaisait au

[1] Eusèbe, *Panégyrique de Constantin*, éd. Heikel, l. IX, c. XVII, p. 221. — [2] Eusèbe, *Vie de Constantin*, éd. Heikel, l. III, c. XLI, p. 95. — [3] Id., *ibid.*, — [4] Id., *ibid.*, l. III, c. XLIV. — [5] *Itinera Hierosolymitana*, éd. Geyer, p. 76. — [6] F.-M. Abel, *Bethléem, La basilique de la Nativité*, in-4°, Paris, 1914, p. 112.

Seigneur [1]. » Peut-être le rocher avait-il été laissé partiellement visible; le rapprochement établi avec la roche Tarpéienne autorise cette supposition.

Un autre passage d'une homélie dont l'attribution à saint Jérôme n'est pas contestable nous apprend que le chétif mobilier de la grotte n'était pas respecté. Au temps d'Origène on montrait la mangeoire où l'enfant-Dieu avait été déposé, et on a tout lieu de supposer que cette mangeoire consistait en une sorte de petit bassin, où l'argile pétrie avec de la paille hâchée formait les bords d'une sorte de grossière mangeoire adhérant au sol par le fond et par un côté. A ce propos, saint Jérôme dit : « Oh, s'il m'était permis de voir cette crèche où le Sauveur fut couché! Nous autres, maintenant, sous prétexte d'honorer le Christ, nous avons enlevé la crèche de terre pour en mettre une d'argent. Elle m'est autrement précieuse celle qui a été enlevée... Je ne blâme point cependant ceux qui ont agi de la sorte par dévotion [2]. »

Sans doute, cette crèche d'argent était due à la piété de sainte Hélène. Au-dessus de ce mémorial, ou à peu de distance en avant, se dressait un autel. Une balustrade munie de portes enfermait la partie de la grotte où se trouvait la crèche et l'autel [3]. C'est dans un joint de la porte de ce cancel que le diacre Sabinien déposait sa correspondance amoureuse que venait enlever sa maîtresse lorsqu'elle s'en approchait sous prétexte de venir faire ses dévotions. Ce cancel n'interdisait pas absolument l'accès de la crèche d'argent, du moins à certaines heures puisque sainte Paule obtenait cette faveur [4]. Cette sainte vint non seulement prier, mais elle reçut la sépulture dans l'une des anfractuosités qui constituent actuellement la grotte de la nativité vers le Nord et que Jérôme avait choisie pour oratoire (404) [5]. Ces funérailles avaient attiré nombre de prêtres et de moines qui avaient longuement psalmodié en grec, en latin, en syriaque, suivant leurs rites.

D'autres cérémonies liturgiques attiraient un pareil concours. A Bethléem, on voyait accourir la population de Jérusalem pour célébrer le quarantième jour après Pâques, qui est aujourd'hui la fête de l'Ascension. Le 6 janvier on célébrait la Nativité et la Théophanie; alors même que la fête de la Nativité, antérieurement à l'évêque Juvénal, se célébrait encore à Jérusalem le 6 janvier, les Latins fixés à Bethléem la célébraient le 25 décembre et la cérémonie était présidée par un évêque, soit celui de Jérusalem, soit un évêque de passage [6]. Saint Jérôme préparait des catéchumènes au baptême que ceux-ci recevaient au baptistère de la basilique, de la main des prêtres desservants de l'église ou envoyés spécialement par l'évêque de Jérusalem [7]. « En raison de l'importance des établissements de sainte Paule et de saint Jérôme, le latin avait à Bethléem, dans la prédication et la psalmodie, une part qu'il n'avait point à l'*Anastasis*. Outre ces personnages de marque domiciliés près de la grotte de la nativité, d'autres y passaient en simples pèlerins comme Grégoire de Nysse, Pierre l'Ibérien, sainte Mélanie [8]. La grotte sacrée ne rendait-elle pas Bethléem plus auguste que Rome [9]? »

2° *De Justinien au IXe siècle.* — On lit dans les *Annales* d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie au Xe siècle, une anecdote qui concerne la basilique de la Nativité au VIe siècle. Justinien, nous dit-il, « prescrivit de démolir l'église de Bethléem parce qu'elle était petite et de la rebâtir en une église imposante, spacieuse et splendide, de telle sorte qu'il n'y eût point à Jérusalem de plus belle église que celle-là. Arrivé à Jérusalem, l'envoyé construisit un hospice pour les étrangers, acheva l'église neuve, restaura les églises que les Samaritains avaient incendiées, érigea des couvents nombreux, enfin détruisit l'église de Bethléem et la réédifia en ce qu'elle est aujourd'hui. Quand il eut accompli tout cela, il revint près du basileus qui lui dit : « Décris-moi comment tu as « construit l'église de Bethléem. » Après qu'il la lui eut décrite, le basileus ne trouva point sa description élégante et elle ne le satisfit pas sous cette forme. Alors sa colère s'enflamma contre lui et il lui dit : « Tu as pris les fonds pour les détourner à ton profit. « Tu as construit un édifice que tu as diminué et l'église « est obscure. Tu ne l'as point bâtie comme je le désirais « et tu ne m'as pas consulté. » Après quoi il lui fit trancher le cou [10]. » Soumis à une critique rigoureuse, ce récit nous apprend plusieurs faits : le préjudice causé à la basilique de Bethléem par les Samaritains au cours de l'insurrection de 529. On n'avait là-dessus aucun renseignement.

Ensuite l'adaptation de la nouvelle église de Bethléem à certaines exigences qui, au VIe siècle, s'affirmaient de plus en plus impérieuses, notamment substitution du plan cruciforme au plan basilical. Ce plan cruciforme répondait à certaines nouveautés rituelles, telles que la liturgie de la « prothèse » et de la « grande entrée [11] ». « La préparation des offrandes eucharistiques, écrit le R. P. Abel, se faisant désormais hors de l'autel, avait lieu dans une abside secondaire, κόγχη τῆς προθέσεως; c'est de là que ces offrandes étaient transférées solennellement à l'autel situé dans l'abside principale, κόγχη τοῦ θυσιαστηρίου. Une troisième abside s'ouvrant du côté opposé à l'abside de la *prothèse* s'appelait *diaconicon*, à cause de sa proximité avec la grande sacristie [12]. Certains Grecs prétendent que Justinien se serait résolu, sur l'injonction des anges, à créer, à Sainte-Sophie, une triple conque [13]. C'est dire combien une telle particularité était peu répandue à Constantinople et même dans l'empire avant cette date. On y voyait un symbole de la sainte Trinité aussi bien que l'image de la croix. Le terme de « cruciforme » d'ailleurs n'implique pas nécessairement l'égalité des bras de la croix; il s'applique également à une basilique dont les longues nefs aboutissent à un sanctuaire doté de trois absides ne s'ouvrant pas sur la même ligne, mais dont deux, celle du Nord et celle du Midi, se font face de manière à former avec l'abside orientale une sorte de trèfle [14]. » Ainsi le projet de refaire le sanctuaire de la Nativité à Bethléem, tel que le conçut Justinien, pouvait être issu de considérations d'ordre liturgique autant que de visées artistiques.

D'après le récit d'Eutychius, on pourrait penser que la basilique constantinienne fut jetée par terre sans rémission; peut-être la mesure adoptée fut-elle moins

[1] S. Jérôme, *Epist.*, t. XLVI, 10, *P. L.*, t. XXII, col. 490. — [2] Morin, *Anecdota Maredsolana*, t. III, part. 2, p. 393. — [3] S. Jérôme, *Epist.*, CXLVII, *P. L.*, t. XXII, col. 1199. — [4] S. Jérôme, *Epist.*, CVIII, 10, *P. L.*, t. XXII, col. 885. — [5] S. Jérôme, *Epist.*, CVIII, 29, *P. L.*, t. XXII, col. 904. — [6] S. Jérôme, *Homilia de nativitate*, dans G. Morin, *Anecdota Maredsolana*, t. III, part. 2, p. 396-398. — [7] *Contra Johannem Hierosol.*, *P. L.*, t. XXIII, col. 393. — [8] *P. L.*, t. XXII, col. 557; t. XXIII, col. 1010; *P. G.*, t. XLVI, col. 1013; t. XLIX, col. 127. — [9] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 118. — [10] *Corp. scriptor. christianor. orient.*, *Scriptores arabici*, t. VI. — [11] Cf. J. Goar, Εὐχολόγιον, in-fol., Parisiis, 1647, p. 16; R. P. Couturier, *Cours de liturgie grecque melchite*, p. 40-44. En règle générale, la *prothèse* se trouvait au Nord et le *diaconicon* au Midi. C'est ce qui se vérifie à Bethléem, où l'abside méridionale avoisine la sacristie. — [12] A. Baumstark, dans *Oriens christianus*, t. III, 1903, p. 230 sq. — [13] Du Cange, *Descriptio S. Sophiæ*, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 2205 sq., 2228 sq. Toutefois les deux conques qui flanquaient l'abside centrale à Sainte-Sophie n'étaient pas des absides proprement dites. — [14] F.-M. Abel, *Bethléem. La basilique de la Nativité*, p. 121-122.

radicale. Sans doute, on procéda à une démolition mais non pas totale; on se contenta de jeter à bas quelques murailles et de construire des absides à la place de murs droits, ainsi que nous l'a montré l'étude technique du monument (voir col. 946 sq).

On a vu en quoi consista le travail exécuté à Bethléem et comment les deux nouvelles conques absidales exigèrent une épaisseur de muraille supérieure à celle des murs du vaisseau de l'église. C'est ce travail hâtif et mesquin qui mécontenta Justinien qui reprochait à l'architecte l'exiguïté et l'obscurité de l'église remaniée sous sa direction. Après le résumé que nous avons donné des retouches infligées à la basilique constantinienne, il n'est pas possible de contredire l'empereur. Sans s'être rendu sur les lieux pour juger *de visu*, on peut croire que Justinien, bâtisseur émérite, savait d'après un rapport et un plan porter un jugement compétent sur une construction monumentale. La substitution du narthex à l'atrium justifiait son reproche tout aussi bien que les sections pratiquées dans les parois pour y introduire des absides en hors-d'œuvre.

Dans le travail que nous avons consacré aux mages (voir ce mot), nous avons dit comment la basilique de Bethléem fut épargnée par les Perses, en 614. Sur le fronton de l'église, à moins que ce ne fût à la galerie supérieure de l'atrium, on avait placé une mosaïque représentant l'adoration des mages. Ceux-ci, conformément à la tradition chrétienne des premiers siècles, portaient le costume usuel des Perses : bonnet phrygien, tunique bouffante à la taille avec une ceinture, manteau court agrafé sur l'épaule et dont les plis flottent en arrière. Cette représentation frappa les envahisseurs qui pensèrent voir quelque hommage rendu à leur dieu Mithra et à leur nation et, en conséquence, la basilique fut épargnée. Cette anecdote nous a été conservée dans une lettre synodale du IXe siècle; on y lit ceci : « La bienheureuse Hélène, cette reine pieuse, après avoir retrouvé la croix salutaire, orna les saints Lieux d'images vénérées. A Bethléem, elle éleva le grand temple de la Mère de Dieu et, au couchant, dans la partie extérieure, elle fit représenter en mosaïque la naissance du Christ, la Mère de Dieu portant sur sa poitrine l'enfant qui apporte la vie et l'adoration des mages. Quand les Perses impies dévastèrent toutes les villes de l'empire romain et de la Syrie, brûlèrent Jérusalem et firent prisonnier le patriarche Zacharie... à leur arrivée à Bethléem, ils virent avec étonnement les images des mages persans, observateurs des astres, leurs compatriotes. Par respect et par affection pour leurs ancêtres, les vénérant comme s'ils étaient vivants, ils épargnèrent l'église... Elle a subsisté jusqu'à nos jours [1]. »

Cette tragique année 614 aura vingt ans plus tard sa répétition lors de la première invasion musulmane en Palestine en 634. Cette année-là, il ne fut pas possible aux fidèles de sortir de Jérusalem pour aller, suivant l'usage, célébrer la fête de la Nativité à Bethléem. Le patriarche Sophrone, dans son homélie prêchée à Sainte-Marie-la-Neuve, nous apprend que Bethléem est inabordable; on ne peut contempler cette année-là ni la crèche, ni la grotte [2]. Il est douteux que la rapacité des Sarrasins ait épargné à la basilique les déprédations, du moins épargna-t-elle l'édifice. En 638, Omar vint à Bethléem, dont la basilique fut également respectée. Le calife fit sa prière dans l'abside méridionale en regardant vers la Mecque, après quoi il remit au patriarche Sophrone « un acte en due forme, aux termes duquel les musulmans ne devaient venir prier dans cet endroit qu'un par un, sans s'y réunir en groupe pour la prière, sans y faire le *edhân*, et sans y changer quoi que ce soit [3] ». Cette prescription fut obéie jusqu'aux IXe ou au Xe siècle, époque où les musulmans arrachèrent les mosaïques de l'abside dans laquelle le calife Omar avait prié et les remplacèrent par une inscription arabe, dans laquelle, vraisemblablement, ils revendiquaient la propriété exclusive de cette partie du sanctuaire où ils se réunissaient pour prier à l'appel du muezzin. Mais le petit nombre des musulmans ne leur permit pas d'être bien gênants ni d'isoler par une cloison la partie choisie par eux pour leurs prières, même ils laissèrent l'entretien au clergé de la basilique.

Depuis le VIIe siècle, celle-ci portait le vocable de Sainte-Marie, qui pouvait remonter à l'époque de la restauration de Justinien. L'église de Bethléem était, au IXe siècle, desservie par quinze clercs, prêtres et moines; on y remarquait, en outre, deux stylites. Mais le clergé de Jérusalem venait officier à Bethléem chaque année le jour de Noël et aux fêtes propres à cette Église. Les musulmans eux-mêmes fréquentaient ce pèlerinage où ils s'étaient ménagé un lieu de prière. Une tradition existait parmi eux touchant une partie du palmier dont Marie mangea du fruit et qu'on vénérait. Quoi qu'il en soit de ce souvenir, « la chrétienté doit, en partie, à cette estime des sectateurs de Mahomet pour le lieu de la nativité, d'avoir conservé jusqu'à ce jour la basilique de sainte Hélène [4] ».

La bibliographie a été donnée dans le cours de l'article et dans les notes. Nous ajouterons ici quelques titres : M.-E Anitchkof, *Le Natalis Domini corporalis et le Natalis Invicti*, dans Mélanges Bidez, in-8°, Bruxelles, 1933; B Botte, *Les origines de la Nativité et de l'Épiphanie. Étude historique*, dans *Textes et études liturgiques*, in-8°, Louvain, 1932; Passi i. *L'Epifania nella Chiesa greca*, dans *Roma e l'Oriente*, 1911-1914, t. III-VII, Holl. *Der Ursprung der Epiphanienfestes*, dans *Gesammelte Aufsätze zur Kirchengeschichte*, t. II, Tübingen, 1928, p. 123-154.

H. LECLERCQ.

NATTÉ. — Nous avons parlé de l'entrelacs (voir ce mot, *Dictionn.*, t. V) et donné des exemples de

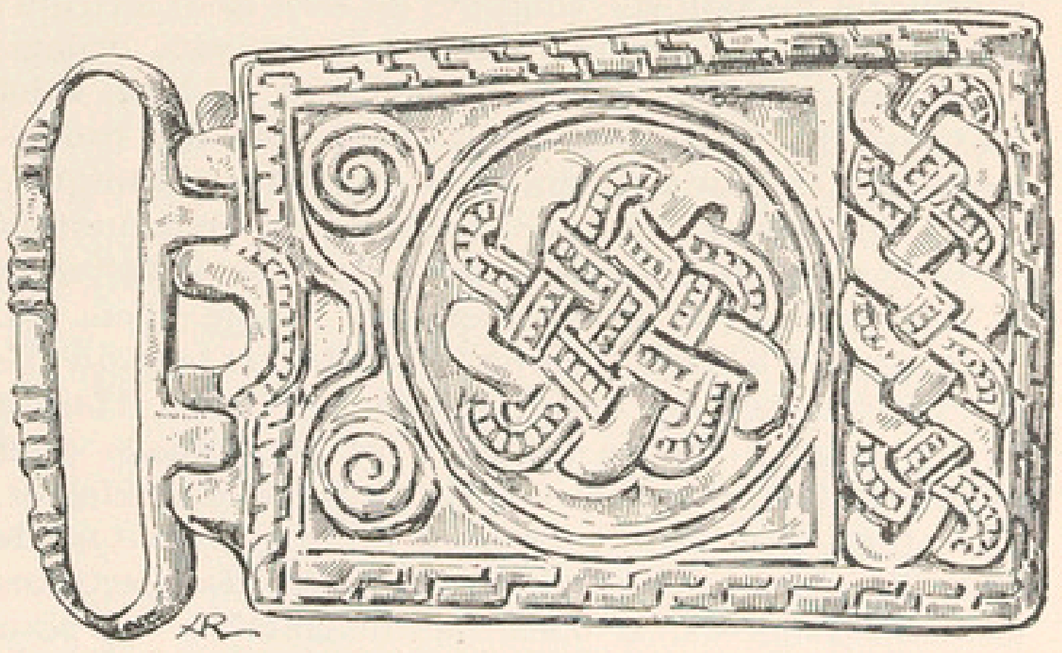

8753. — Agrafe d'Ursins.
D'après M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, 1909, p. 97, pl. XVI, n. 2.

cette décoration ingénieuse dans laquelle l'art irlandais a excellé. L'entrelacs comporte une certaine

[1] D'après Ch. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture... en Orient*, p. 77. Le texte grec émanant d'un concile tenu à Jérusalem en 836 a été édité pour la première fois par Sakkelion en 1874. Il serait possible que les mosaïques en question ne fussent que de l'époque de Justinien; cf. F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 128, note 1. — [2] *P. G.*, t. LXXXVII, col. 3201 sq. — [3] Ch. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orientale*, t. II, p. 323. — [4] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 137.

mesure de fantaisie et d'originalité qui ne permet pas de lui assimiler le natté. Ici la part de l'imagination est si réduite qu'elle n'est plus guère représentée; il s'agit seulement de bandes qui se croisent régulièrement comme dans un paillasson ou une natte. Il serait superflu d'entrer, à ce sujet, dans une description et des classements d'exemples, un seul monument suffira. Voici une agrafe de ceinturon découverte à Ursins (Suisse) [1] et conservée au musée de Berne (fig. 8753); le médaillon central et le bandeau latéral nous font voir un « natté » dans sa régularité et son insignifiance.

H. Leclercq.

NAUDET (Joseph). — Ce savant homme mourut âgé de quatre-vingt-douze ans et sa fin parut prématurée tellement il s'était conservé entier et robuste. Né à Paris le 8 décembre 1786, il y mourut le 12 août 1878 et, chose plus surprenante encore, il avait réussi à faire de fortes études classiques en pleine période de la Terreur et du Directoire. Ayant obtenu le prix d'honneur de rhétorique au concours général en 1803 et en 1804, il entra d'emblée comme professeur de troisième, puis de rhétorique au lycée Napoléon (depuis Henri-IV). Tout naturellement, Y. Naudet passa des concours universitaires aux concours académiques et y obtint les mêmes succès. Ce fut pour répondre à une question posée par l'Institut qu'il rédigea un mémoire devenu bientôt une *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie.* S'occuper des Goths et de Théodoric en 1811 était chose méritoire, et c'était mieux encore : une promesse qui fut tenue pendant toute la durée d'une longue vie. Pénétré de la formation classique dans ce qu'elle a de meilleur, au point de ne plus apercevoir ce qu'elle a de caduc quand on ne la rajeunit pas à l'aide de méthodes plus scrupuleuses et d'une technique moins oratoire, J. Naudet croyait déjà faire beaucoup en déblayant certaines règles devenues inapplicables à la tribune et au barreau; il aurait pu ajouter : dans la chaire. De là son *Essai de rhétorique, ou observations sur la partie oratoire des quatre principaux historiens latins* (Paris, 1813), dans lequel l'auteur ne semblait pas se douter que, depuis Tite-Live, Tacite, Salluste et Quinte-Curce, le monde avait appris quelque chose.

Afin de joindre l'exemple au précepte, J. Naudet, s'inspirant de Salluste, composa un écrit qu'il intitula : *La conjuration d'Étienne Marcel.* Cet épisode dramatique, survenu en 1356 et 1357, offrait un beau sujet d'exposition historique s'appuyant sur les procès-verbaux des États généraux et quelques chroniques, celles de Saint-Denis, de Froissart, du continuateur de Guillaume de Nangis. Mais J. Naudet appartenait à une génération et se réclamait d'une école qui s'arrogeaient le droit d'écrire l'histoire non telle qu'elle fut, mais telle qu'elle aurait dû être. A cet effet, il faisait agir, parler, et même discourir les personnages pour mieux distraire le lecteur. Ce procédé artificiel et, pour tout dire, faux, a reparu de nos jours sous le nom d'*histoire romancée* et a rencontré des partisans et des défenseurs. Il n'est pas défendable, et, pour s'en convaincre, il suffit de dénombrer la clientèle qui lui vaut une vogue passagère. Tout ce qu'on peut imaginer de frivole, de superficiel, de médiocre, forme la clientèle des *Trois mousquetaires* d'Alexandre Dumas, des *États de Blois* de Louis Vitet, de la *Chronique de Charles IX* de Prosper Mérimée, de qui procèdent le *Saint Augustin* de M. Louis Bertrand et le *Beaconsfield* de M. André Maurois. Peut-être J. Naudet eût-il frémi de se découvrir une pareille postérité.

Pour lui, s'il ne se départissait sous aucun prétexte et en aucune circonstance d'une gravité majestueuse et d'un langage solennel, il lui arrivait cependant de croire parfois — suivant une expression triviale — « que c'était arrivé ». A force de manœuvrer ses mannequins, de les faire agir et parler, il en venait à vivre parmi eux, à prêter l'oreille à leurs harangues et à noter les impressions de l'auditoire imaginaire. Ainsi atteignait-il, sans s'en douter, à la perfection comique lorsqu'il écrivait cette phrase : « Il serait difficile de décrire l'exaltation, le déchaînement des députés des villes après avoir entendu ce discours [2] » [de Joseph Naudet].

« Cette façon d'écrire l'histoire est assez différente de celle qui a prévalu depuis, ne pouvait s'interdire de faire observer Henri Wallon; elle est plus près de la manière de Mézeray et de Lebeau que de celle de nos contemporains, confrères de M. Naudet, qui ont renouvelé le genre historique; mais on ne peut lui contester l'autorité qu'elle tire des anciens, et elle se défend encore par certains côtés [3]. »

Après cette excursion malencontreuse, J. Naudet revint à l'étude de l'histoire digne de ce nom et s'y fixa. Ce fut encore une question posée par l'Institut, en 1813, qui l'y ramena : *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain sous les règnes de Dioclétien, de Constantin et de leurs successeurs jusqu'à Julien.* Le mémoire, remanié, fut publié en 1817; il est superflu de dire qu'il a été corrigé, complété et dépassé depuis par des travaux plus étendus, plus approfondis, mais qu'il témoigne encore d'une sage ordonnance et d'une critique avertie. L'année même, J. Naudet, âgé de trente ans fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Cet important mémoire paraissait attacher définitivement son auteur à l'histoire romaine; cependant, deux années plus tard, en 1819, il s'employa dans une longue étude *Sur l'état des personnes en France sous les rois de la première race* à résoudre la question, si discutée au XVIIIe siècle, des origines et de la condition des quatre classes : nobles, hommes libres, clercs et serfs; question qui devait soulever encore l'attention et susciter les polémiques de Guizot, d'Aug. Thierry, de Guérard, de Le Huërou, de Fustel de Coulanges. Après cela, Naudet revint aux Romains pour ne plus les quitter et les étudia sous de multiples aspects.

Ce fut d'abord un mémoire : *De l'instruction publique chez les anciens, et particulièrement chez les Romains.* L'auteur montre le danger de la négligence en ces matières, et remarque que « plus les gouvernements approchent de la démocratie, plus il est nécessaire que les mœurs soutiennent les lois et que l'éducation conserve les mœurs ».

Là-dessus, il prenait occasion de signaler l'insuffisance des lois de la Grèce et de Rome en matière pédagogique. « La plupart de leurs législateurs, dit-il des Grecs, ne connaissaient pas de terme moyen entre des règlements tyranniques et l'imprévoyance. Aristote se plaignait que de son temps il n'y eût point de direction publique et commune pour l'instruction du premier âge. On peut dire qu'en général les anciens ne surent point concilier l'action directrice et auxiliaire du pouvoir avec la liberté des individus; et quand leurs lois pourvurent à l'éducation de la jeunesse, elles ne prescrivirent à peu près que des exercices gymnastiques et militaires; l'instruction scientifique et littéraire était oubliée. » Naudet ne signale qu'une exception à ce fâcheux état de choses : c'est dans une petite ville de la Grande Grèce,

[1] M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, in-4°, Lausanne, 1909, p. 97, pl. XVI, n. 2. — [2] *Conjuration d'Étienne Marcel*, p. 104. — [3] *Hist. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXXI, 1re part., 1884, p. 615.

Thurium, et dans la législation de Charondas. « Charondas, dit-il, voulut que tous les enfants, sans exception, apprissent à lire et à écrire dans des écoles défrayées par le trésor public. » (C'est déjà l'instruction gratuite et obligatoire!) « Car il pensait, ajoute Diodore de Sicile, qu'en n'offrant point aux indigents cette instruction gratuite, on les priverait d'une des choses les plus nécessaires à la vie, puisqu'on en a besoin journellement dans les élections, dans le commerce épistolaire, dans les transactions, dans la pratique des lois. » Il fallut attendre le règne des césars pour voir favoriser les établissements ouverts à la jeunesse par des traitements, des immunités, des honneurs même, assurés aux professeurs. Ceux-ci se trouvaient, en compensation, placés sous une surveillance dont, à l'occasion, l'État entendait tirer parti. Julien n'y manqua pas lorsqu'il retira aux chrétiens le droit d'enseigner. « Le langage qu'il tient dans son ordonnance, dit Naudet, mérite d'être observé : « Il faut que les maîtres et les professeurs se « distinguent d'abord par les mœurs, ensuite par le « talent. Comme je ne puis être présent moi-même « dans chaque cité, je veux que tous ceux qui se « proposent d'enseigner ne puissent point s'ingérer de « ce soin tout à coup, selon leur caprice, mais qu'ils « obtiennent l'approbation du corps municipal et le « suffrage des experts. Ensuite on me soumettra la « délibération de la commune, pour que l'honneur de « notre autorisation ajoute un plus grand lustre aux « écoles des cités. » Mais les sénateurs des villes et les experts des collèges devaient faire ce raisonnement : Quiconque pense mal ne peut avoir de bonnes mœurs; les chrétiens, qui pensent autrement que l'empereur, ont de mauvaises mœurs. De peur que la logique des autorités subalternes ne fût en défaut, Julien avait eu soin de réserver à sa chancellerie l'examen de la question en dernier ressort. De cette manière, quiconque ne produisait pas des certificats ou des gages suffisants d'orthodoxie païenne était exclu non seulement des écoles entretenues par les cités, mais de toute espèce d'enseignement public [1]. » Nous avons pris cet exemple pour faire voir ce que nos études peuvent retirer des travaux de l'auteur.

Nous pouvons en citer un autre, tiré du *Mémoire sur les secours publics chez les Romains*. Après avoir montré comment le luxe et la misère marchaient du même pas et les efforts tentés par l'administration pour y porter remède, puis le système de secours pratiqué sous l'empire et aboutissant parfois à des profusions injustifiables, mais provoquant aussi des mesures ingénieuses et efficaces telles que les fondations charitables, l'auteur n'hésite pas à reconnaître la supériorité des établissements des chrétiens. Il conclut que « ce serait un rapprochement curieux à faire que celui des institutions de l'antiquité païenne avec les créations du christianisme chez les modernes, pour secourir les pauvres, les infirmes, les malades, les étrangers. C'est là, dit-il, qu'on verra toute la puissance et la supériorité de cette morale sanctionnée par la croyance religieuse, qui, prenant la société par la base pour la régénérer, et embrassant dans son action tous les hommes, depuis le mendiant jusqu'au roi, fit une révolution si absolue et si grande [2]. »

Après avoir occupé au Collège de France la chaire de droit naturel (1817-1821), ensuite la chaire de poésie latine (1821-1830) et avoir rempli cette période par la publication de plusieurs éditions classiques : Tacite, Catulle, Plaute, et ce dernier fut suivi d'une traduction littéraire, J. Naudet démissionna, en 1830, de sa chaire au Collège de France et fut nommé inspecteur de l'Académie de Paris et inspecteur général de l'université. Bientôt après, il fit partie de l'Académie des sciences morales et politiques dès l'origine de celle-ci; il y entrait avec Guizot, Mignet, Michelet, Thiers et Augustin Thierry dans la section d'histoire générale où ces illustres s'obstinèrent à vivre pendant trente-deux ans sans offrir la plus petite brèche aux candidats désespérés.

Non content de figurer aux réunions des deux académies, J. Naudet alimentait leurs publications et continuait à exposer différents aspects de la vie des Romains, leur *police*, leurs *récompenses d'honneur*, leurs *postes*, leur *théâtre*, leurs *serres chaudes*, leur *conversation*, leur *prêt à intérêt* (1843-1851). Ces travaux ne le détournaient pas d'une époque très différente : le Moyen Age, puisqu'il avait recueilli, avec Daunou, la succession de dom Brial qui continuait la publication des *Historiens des Gaules et de la France* de dom Bouquet. Après avoir terminé l'impression du t. XIX, Naudet et Daunou proposèrent et firent adopter la publication distincte des historiens des croisades de celle des autres historiens [3]. Naudet fit partie de la commission des médailles et nul ne l'y surpassa dans l'art d'aligner une inscription, dans l'habileté à condenser toute la force d'une pensée dans le demi-vers d'une légende de médaille.

Ce ne fut certes pas la collaboration au *Journal des savants* qui put attirer à Naudet les disgrâces qui le frappèrent; il faut expliquer celles-ci par la politique qui se plaisait à maltraiter un érudit inoffensif. Victime de passe-droits répétés, il quitta l'université et entra à la Bibliothèque royale comme conservateur des imprimés et directeur illusoire de cet établissement où les chefs de chaque département jouissaient, chacun chez soi, d'un pouvoir absolu. Tous étaient savants, très peu eussent pu faire valoir des titres comme administrateurs et des abus énormes s'étaient implantés qu'on croyait ne pouvoir détruire. Car le mal était ancien. Il ne s'agissait pas seulement de livres prêtés et non rendus : il existait une liste des emprunteurs devenus introuvables. Des livres, des pièces historiques avaient disparu on ne savait plus quand, pour passer, on ne savait comment, dans les collections particulières de la France ou de l'étranger.

Naudet entreprit de rétablir l'ordre et souleva des résistances, provoqua des plaintes à la tribune de la Chambre des députés, où Ferdinand de Lasteyrie (voir ce nom) attaqua le régime de la Bibliothèque. Naudet, soutenu par le ministre, répliqua et ses réponses furent publiées par le *Moniteur;* finalement, afin d'accroître son autorité, il reçut le titre d'administrateur général (2 sept. 1847). Sur ces entrefaites éclata l'affaire Libri (voir ce nom) qui montra la gravité du mal. En qualité de directeur, Naudet avait pris une importante décision. « Au risque de déchaîner contre lui les colères des collectionneurs, il s'en prit résolument au principe qu'en fait de meuble possession vaut titre, et engagea deux procès, l'un, de 1841 à 1846, pour la restitution d'une quittance de Molière; l'autre, de 1850 à 1851, pour le recouvrement d'une lettre de Montaigne; deux pièces qui avaient appartenu, sans aucun doute possible, à la Bibliothèque. » Il eut gain de cause et « les arrêts du 3 janvier 1846 et du 17 août 1851 n'ont pas eu seulement pour résultat de faire réintégrer à la Bibliothèque deux pièces intéressantes pour notre histoire littéraire : ils ont fait loi en cas de pareils détournements à l'avenir. C'est aujourd'hui une doctrine reçue que les livres imprimés ou manuscrits, les chartes, les lettres autographes, les estampes et les médailles des bibliothèques de l'État « sont inaliénables et imprescriptibles, comme dépendant du

[1] *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, t. IX, 2e part., p. 437. — [2] *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XIII, 1re part., p. 90-91. — [3] *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XII, 1re part., p. 30.

domaine « public ». M Naudet a donc l'honneur d'avoir contribué à fonder cette jurisprudence, et ce principe n'a pas seulement rallié les jurisconsultes, il a conquis l'opinion publique; il est entré non seulement dans le droit, mais dans les mœurs [1]. »

En 1852, J. Naudet fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, à la mort de Walckenaer. On ne se trompait pas en comptant sur son expérience et son zèle. A peine entré en charge, il s'appliqua à poursuivre sur un plan nouveau l'histoire de l'Académie complétée par les notices biographiques qu'il consacra à Walckenaer, aux deux Burnouf, le père et le fils, au jurisconsulte Pardessus, à Benjamin Guérard, à Boissonnade. On a si fort loué les éloges dont Fontenelle a tracé le croquis qu'il n'est pas superflu de dire tout le mérite de ces portraits, qui sont d'un dessin plus net, d'une couleur plus vive, d'une ressemblance plus achevée et qui ont ouvert une tradition si heureusement continuée par Henri Wallon et par M. René Cagnat.

Ayant quitté la Bibliothèque en 1858, Naudet prit un congé comme secrétaire perpétuel et, pour se reposer, voyagea. Il alla voir l'Italie, s'enthousiasma à froid comme savaient le faire les hommes de ce temps, se gargarisa avec des mots qui leur paraissaient poétiques et sonores : Misène, Baïes, Capri, le Pausilippe, s'extasia devant des vitrines et se déclara comblé. Un peu brusquement, et sans qu'on en aperçut la raison, il donna sa démission de secrétaire perpétuel (13 juill. 1860) et se remit au travail des diverses commissions, infatigable.

Au début de l'année 1868, Edm. Le Blant ayant fait part à l'Académie de *Recherches sur les bourreaux du Christ et les agents chargés des exécutions capitales chez les Romains*, J. Naudet fut amené à rédiger un *Mémoire sur cette double question : 1° thèse particulière : Sont-ce des soldats romains qui ont crucifié Jésus-Christ? 2° thèse générale : les soldats romains prenaient-ils une part active dans les supplices?* Il résolvait ce double problème par l'affirmative (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Bourreaux). Un peu plus tard, il lut un nouveau mémoire *Sur la cohorte du préteur et le personnel administratif dans les provinces romaines.*

L'Académie avait célébré le jubilé du cinquantenaire de Naudet par l'offre d'une médaille (8 mai 1868), et trois ans après le « jeune vieillard », pendant la Commune, ne manquait pas une séance et discutait avec M. de Wailly sur les manuscrits de Villehardouin, avec Léon Renier sur la milice des frumentaires. Les années passaient sans l'atteindre, on le vit reparaître au bureau du *Journal des savants* et reprendre son labeur d'autrefois; entre temps, il s'était débarrassé de ses rhumatismes et d'une fluxion de poitrine; devenu nonagénaire, il fut repris de la fringale des voyages et parcourut la Suisse avec un petit-neveu qui était toute sa tendresse.

« Il fallait qu'il dît son âge, il fallait que son affirmation fût corroborée par les dates de son entrée dans l'Académie, de ses premiers écrits, de ses premiers succès dans les concours publics, pour que l'on pût croire à ses quatre-vingt-dix ans. Jusqu'à la fin, il demeura droit et ferme, dépassant les plus grands de la tête, devançant les plus agiles par la rapidité de son pas. A la ville, il habitait de préférence le quatrième étage; à la campagne, il avait choisi sa résidence en un lieu d'où il ne pouvait sortir sans avoir quelque escarpement à gravir, soit au départ, soit au retour [Bougival]. Aucun ne pourra oublier avec quelle grâce il faisait, à ceux qui le visitaient, les honneurs de sa maison de campagne. Cette figure si grave, si imposante, qui, au temps de ses tournées d'inspecteur général, inspirait une crainte respectueuse aux élèves et aux professeurs, se déridait dans ses conversations familières. Nul n'était plus attentif, plus prévenant, plus empressé à se faire tout à tous. Pour juger à fond ce vétéran, il le fallait voir dans cet intérieur patriarcal, entourant de soins ce jeune neveu dont la santé délicate éveillait en lui une sollicitude toute paternelle. C'est pour l'enfant, c'est pour le promener sans fatigue dans les jolis bois de la Celle-Saint-Cloud, qu'il s'était procuré une voiture et un petit cheval; car, pour lui-même, de peur de fatiguer la bête, il serait descendu de la voiture dans les endroits où l'on en aurait eu le plus besoin. La fatale guerre de 1870 avait, du reste, marqué pour lui le terme de cette existence de campagnard : il ne voulut pas remettre les pieds dans cette villa dévastée, profanée par les soldats allemands. »

Réfugié dans l'honorariat, il y fut rejoint par son successeur dans la charge de secrétaire perpétuel, M. Guignaut, et lorsqu'il fallut disparaître, ce fut Guignaut qui partit le premier. Cependant, il arriva qu'un vendredi, M. Naudet manqua la séance de l'Académie; il manqua encore le vendredi suivant; cette fois il était mort.

Bibliographie. — Nous ne donnons qu'un choix d'ouvrages intéressant nos études : *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie*, in-8°, Paris, 1811, ouvrage qui a obtenu un prix dans le concours proposé par la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, l'an 1810. — *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain, sous les règnes de Dioclétien, de Constance et de leurs successeurs jusqu'à Julien*, 2 vol. in-8°, Paris, 1817. — *Mémoire de l'état des personnes en France sous les rois de la première race*, 1819, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, IIe sér., t. VIII, 2e part. — *Mémoire sur l'instruction publique chez les anciens et particulièrement chez les Romains*, 1822, dans *ibid.*, t. IX, 2e part. — *Des secours publics chez les Romains*, 1827, dans *ibid.*, t. XIII, 1re part. — *Extrait d'un ouvrage historique et critique sur la poésie latine et en particulier sur le théâtre des Romains*, lu dans la séance publique annuelle des quatre Académies, le 24 août 1825. — *Rapport sur la continuation du Recueil des historiens de France*, par MM. Naudet et Daunou, lu le 19 octobre 1832, et imprimé par décision de l'Académie. — Le t. XX du *Recueil* préparé et publié par ces deux auteurs, 1840. — *Notice sur le prêt à intérêt chez les Romains et particulièrement sous les empereurs*, lu... le 17 août 1849. — *Du prêt à intérêt chez les Romains*, in-8°, Paris, s. d., extrait de la *Revue des Deux Mondes*. — *Mémoire sur la police chez les Romains*, 1843 et 1849, dans *Mém. de l'Acad. des sc. mor. et polit.*, t. IV et VI. — *Mémoire sur les récompenses d'honneur chez les Romains*, 1844, dans *ibid.*, t. V. — *Mémoire sur les postes chez les Romains*, 1845, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXIII, 2e part. — *De la noblesse chez les Romains*, 1862 et 1863, dans *ibid.*, t. XXV, 2e part. — *Rapport fait au nom de la section d'histoire générale et philosophique sur le concours relatif au gouvernement et aux institutions de Philippe le Bel, 7 avril 1866*, in-8°, Paris, 1869. — *Mémoire sur cette double question : 1° thèse particulière : Sont-ce des soldats romains qui ont crucifié Jésus-Christ? 2° thèse générale : Les soldats romains prenaient-ils une part active dans les supplices?* dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, 1868, t. XXVI, 2e part. — *Mémoire sur la cohorte du préteur et le personnel administratif dans les provinces romaines*, dans *ibid.* — *L'empire romain vers la fin du IIIe siècle*, mémoire lu... à l'Acad. des inscr., in-4°, Paris, 1873. — *Lettre à M. Le Blant, membre de l'Académie des inscriptions au sujet de sa brochure intitulée : Recherches sur les bourreaux du*

[1] *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXI, 1re part., p. 632.

Christ, in-4°, Paris, 1874. — *Lettre à propos de l'article de M. Labbé sur l'« apparition » des magistrats romains*, par Lucius Simplex, dans *Revue de législation française et étrangère*, juillet-août 1875. — *De l'état des personnes sous les empereurs romains*, dans *Journal des savants*, mai 1877.

H. Leclercq.

NAUMACHIE. — I. Topographie vaticane. II. La naumachie. III. Bibliographie.

I. Topographie vaticane. — La topographie des environs du Vatican est d'autant plus contestée qu'il existe à ce sujet des traditions respectables encore que, parfois, contradictoires, et des souvenirs apostoliques où l'histoire et la critique sont en désaccord avec la légende. Nous rencontrons ici, suivant l'ordre alphabétique, trois points qu'il sera avantageux de traiter en les rapprochant, comme l'ont fait d'ailleurs les récits consacrés à la mort et à la sépulture de saint Pierre, ce sont : la naumachie, l'obélisque et le térébinthe. Ces noms n'ont pas varié, mais les lieux qu'ils évoquent ont été moins stables; leurs dénominations nous amènent dans la région vaticane signalée par des hauteurs plus ou moins rapprochées de la rive du Tibre, en face de Rome. Ces hauteurs ont porté les noms du Vatican et du Janicule en souvenir de localités étrusques, mais l'*ager Vaticanus* était beaucoup plus étendu que le quartier qui, aujourd'hui, porte ce nom, il contenait la plaine des Frati et atteignait le pont Milvius. Au temps de la république et vers les débuts de l'empire, ces terrains étaient cultivés; pendant les premiers siècles de notre ère, on y entretenait des jardins et des vignes.

Ces lieux sont à jamais sacrés par les souvenirs qu'ils éveillent. La veuve de Germanicus possédait une villa qu'on peut situer entre l'église San Onofrio et la basilique Saint-Pierre; la villa disparut pour faire place au cirque fameux construit par Caligula. A l'Est se trouvaient les jardins de Domitia, tante de Néron, dont on hâta la mort, de sorte que toute la rive droite du Tibre ne fut plus qu'un vaste domaine impérial désigné sous le nom de « jardins de Néron » (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot Incendie de Rome). Nous en avons parlé déjà, ainsi que des scènes hideuses qui s'y passèrent. Non loin du cirque de Caligula, les fidèles vénéraient, dès la fin du IIe siècle, le tombeau de l'apôtre Pierre. Là, Constantin élèverait la basilique. Un autre centre topographique, situé à l'Est, était marqué par le mausolée que se fit construire l'empereur Hadrien (voir ce nom), dans les anciens *horti Domitiæ;* c'est aujourd'hui le château Saint-Ange (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot Hadrien). Il y avait aussi deux ponts, celui construit par Hadrien qui reliait son mausolée à la rive gauche du Tibre; l'autre, construit par Caracalla, contemporain du cirque et de la villa impériale, avait disparu au IVe siècle.

Trois routes traversaient cette partie de la banlieue romaine. D'abord la voie Triomphale qui, partant du pont de Néron, se dirigeait obliquement vers le *monte Mario*; ensuite la voie *Cornelia* dont l'alignement se retrouve dans le *Borgo vecchio* actuel et qui, longeant le cirque, passait sur l'emplacement de la basilique actuelle, légèrement à droite du maître-autel; enfin, la voie *Aurelia nova*, qui se détachait de la précédente à un point encore inconnu et, la laissant à droite, allait rejoindre l'ancienne voie *Aurelia* à une assez grande distance de Rome.

Il en allait de ces voies comme de toutes les autres; elles étaient bordées de tombeaux. Sur la voie Triomphale, on sait la présence d'une grande pyramide funéraire et de quelques autres tombes, dans le voisinage immédiat de celle de saint Pierre. Des incertitudes pouvaient planer sur celle-ci car elle avait eu sa place aux catacombes, sur la voie Appienne, là où s'élevait une basilique dite « des Apôtres » — actuellement Saint-Sébastien — où reposaient Pierre et Paul. On n'a pas découvert la raison historique de ce transfert momentané; néanmoins, on ne peut mettre en doute que la basilique de Saint-Pierre au Vatican et la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs ont consacré chacune une antique tradition. La première entraîna la démolition du cirque de Caracalla. Ceci s'imposait dès l'instant qu'on s'attachait à glorifier l'emplacement d'une tombe vénérée, précisément celle qui s'élevait en l'honneur du prince des apôtres, en bordure de la voie *Cornelia*.

Les anciens auteurs décrivent l'emplacement du tombeau de saint Pierre, mais ne s'accordent pas entre eux. Le plus ancien de tous, Caius, prêtre romain, transcrit par Eusèbe, mentionne le Vatican.

Saint Jérôme est moins vague lorsqu'il écrit, dans son *De viris illustribus*, que saint Pierre *sepultus Romæ in Vaticano iuxta viam Triumphalem totius orbis veneratione celebratur*. Ceci est clair : la voie Triomphale; or, la tombe, repérée par le maître-autel, est sur la voie *Cornelia*.

Avec le *Liber pontificalis*, voici de nouvelles indications. Saint Pierre *sepultus est via Aurelia in templum Apollinis, juxta locum ubi crucifixus est, juxta palatium Neronianum, in Vaticanum, juxta territurium Triumphalem*. L'auteur a pris quatre mots dans saint Jérôme, les a disposés dans le même ordre, mais il a remplacé *viam* par *territurium*. Ce changement s'explique parce que l'auteur a commencé par désigner la voie *Aurelia* et que, dès lors, il ne peut introduire la voie Triomphale que sous la réserve d'un *juxta*. Mais sa mention de la voie *Aurelia* [1] n'est pas plus heureuse que la *viam Triumphalem* de saint Jérôme. L'un et l'autre sont dans l'erreur.

N'est-il pas hasardeux de renvoyer saint Jérôme et l'auteur du *Liber* dos à dos en les accusant d'erreur? Ils connaissaient Rome pour l'avoir habitée à une date plus rapprochée que celle où nous écrivons; ils avaient suivi les routes, franchi les ponts du Tibre, fréquenté la basilique; c'est quelque chose. Sans doute, mais ce n'est pas tout, puisqu'ils ne s'entendent pas entre eux. Le premier parle de la voie Triomphale, le second de la voie Aurélienne, en sorte qu'ils ne se trouvent d'accord que pour écarter la voie *Cornelia*, qui est la bonne. Et s'ils n'en ont pas parlé c'est qu'ils ne l'ont pas connue; elle avait disparu, du moins dans la première partie de son parcours. La basilique vaticane, bâtie sous Constantin, était précédée d'un *atrium;* en avant se trouvait une place publique qui porta plus tard le nom de *Cortina*, et plus avant encore un portique qui se prolongeait jusqu'au pont Saint-Ange. Tout cet ensemble avait effacé la trace et aboli le souvenir de la voie *Cornelia*.

Pas complètement toutefois, car la mention de cette voie reparaît, mais à propos de localités situées au delà du Vatican, comme c'est le cas pour la passion des saintes Rufine et Seconde et pour celle des quatre martyrs persans Marius, Marthe, Audifax et Abacum, dont les sépultures sont indiquées sur la voie *Cornelia*. Les chartes la mentionnent souvent dans les mêmes conditions; de même les itinéraires du VIIe siècle. Deux de ceux-ci, en décrivant la voie *Cornelia*, indiquent la basilique Saint-Pierre avant les tombes des martyrs; un troisième omet ces dernières, il ne mentionne que la basilique, mais la *via Cornelia* est devenue *via Vaticana*.

Lorsque saint Jérôme et l'auteur du *Liber pontificalis* écrivaient, ils n'avaient que le choix entre la voie Triomphale et la voie *Aurelia*, ils ont fait leur choix,

[1] On retrouve dans le martyrologe hiéronymien, ms. de Berne, la *via Aurelia* à la fête du 29 juin; il se peut qu'ici le martyrologe dérive du *Liber pontificalis*.

s'inspirant de l'usage reçu de leur temps ou de leur opinion personnelle et c'est ainsi que tous les deux se sont trompés.

En plus des indications de voies, le *Liber pontificalis* ajoute que le tombeau de saint Pierre se trouve « dans un temple d'Apollon et proche d'un palais de Néron ». Il y reviendra dans la notice du pape Corneille où il mentionne une fois encore *in templum Apollinis, in Vaticanum palatii Neroniani* et dans la notice du pape Silvestre nous apprendrons que Constantin fit construire la basilique *in templum Apollinis*. Voici bien des précisions, reste à savoir ce qu'il faut en retenir.

L'existence d'un temple d'Apollon sur l'emplacement de la basilique entraînerait sa démolition avant l'époque où écrivait l'auteur du *Liber*. Or, ce prétendu temple est précisément celui que les régionnaires du IVe siècle appellent *Phrygianum*, consacré à la Mère des dieux, Cybèle. Toutefois, il ne s'élevait pas sur l'emplacement de la basilique puisqu'il dura jusqu'à la fin du IVe siècle; on possède encore les inscriptions relatives aux tauroboles célébrés entre l'an 305 et l'an 390. Autre chose serait de déterminer avec précision cet emplacement, car les inscriptions en question n'étaient pas *in situ*. D'après les topographes de la Rome contemporaine, il faudrait chercher ce temple vers le palais du Saint-Office ou le palais Cesi, ou même vers Santa Marta.

Le *Phrygianum* n'avait disparu que sous le règne de Théodose, c'est-à-dire un siècle environ avant l'époque où écrivait l'auteur du *Liber* et il pouvait en demeurer un vague souvenir, quelques vestiges peut-être; c'en était assez pour que le nom d'Apollon s'y attachât. Il est vrai qu'il était consacré à Cybèle, mais, dans cette fin du paganisme, on n'y regardait pas de si près, d'ailleurs Cybèle et Mithra, la déesse phrygienne et le dieu persan, étaient honorés du même culte, Mithra et Apollon étaient des divinités solaires. On est donc fondé à expliquer par le sanctuaire phrygien du Vatican la mention du *templum Apollinis*.

Une autre inexactitude demande à être relevée, c'est la mention du *palatium Neronianum* qui ne peut être autre chose que le cirque de Caligula-Néron; mais ce terme de *palatium* servait à désigner dès le haut Moyen Age comme dans l'Italie contemporaine tout bâtiment qui dépasse les dimensions d'une bicoque. Du cirque de Caligula-Néron une moitié environ avait dû être sacrifiée à la construction de la basilique et l'obélisque demeurait en place.

D'autres documents font ici intervenir la « naumachie ».

II. La « naumachie ». — Le *Liber pontificalis* a introduit cette précision à propos du *templum Apollinis, juxta locum ubi crucifixus est*, ce qui indique une proximité immédiate. Selon l'auteur, saint Pierre a été crucifié *près* de la basilique; ce mot laisse du vague, après lui, mais l'auteur pouvait être embarrassé pour préciser plus et ses lecteurs n'étaient pas en peine d'en savoir plus à la condition de s'adresser aux textes légendaires qui, alors, faisaient autorité. De ces textes, il subsiste deux rédactions principales désignées l'une par le nom de Linus, l'autre par celui de Marcellus. L'un et l'autre parlent du martyre de saint Pierre et du lieu de sa sépulture, mais leurs points de vue sont différents.

Pseudo-Linus, le plus ancien des deux, nous apprend que la crucifixion de Pierre eut lieu *ad locum qui vocatur naumachiæ, juxta obeliscum Neronis, in montem*. De la sépulture, il ne se préoccupe pas; bien plus, il semble désapprouver le culte qu'on lui adresse; par ailleurs, il fait tenir à l'Apôtre, au moment de sa mort, des discours d'une orthodoxie douteuse d'où le gnosticisme n'est pas exclu.

Pseudo-Marcellus n'a pas droit aux mêmes reproches et aux mêmes soupçons; la tombe apostolique ne lui inspire que du respect. D'après lui, la naumachie devait être le lieu du supplice de Pierre et de Paul, mais ce dernier a été emmené sur la voie d'Ostie, Saint Pierre sera donc crucifié seul et enterré *sub terebinthum, juxta naumachiam, in locum qui appellatur Vaticanus*. Le corps est enlevé, puis rapporté et replacé dans un tombeau définitif : *in Vaticano naumachiæ*. Ajoutons que pseudo-Marcellus a fait école et dans une troisième rédaction, en grec, des *Acta Petri et Pauli*, le tombeau définitif se trouve au Vatican, *près* de la naumachie.

Ainsi, d'après Linus, l'obélisque du cirque de Néron marque le point précis du crucifiement de saint Pierre; d'après Marcellus, un térébinthe marquait l'endroit de sa sépulture. Le premier ne dit rien du térébinthe, le second se tait sur l'obélisque, mais tous les deux placent le supplice à la naumachie. Que cette naumachie ne soit autre chose que le *palatium Neronium*, qui n'est lui-même que le cirque de Néron, c'est ce qui résulte de l'ensemble des données topographiques, et tout particulièrement de la mention de l'obélisque.

De ces légendaires, qui sont les témoins les plus anciens d'une tradition, il résulte que saint Pierre fut crucifié dans le cirque de Néron, près de l'obélisque, et son tombeau se trouvait sous un térébinthe. Cet arbre aura disparu pour faire place à la basilique constantinienne, mais rien ne prouve que pseudo-Marcellus n'est pas contemporain de Constantin ou qu'il ne lui soit antérieur. On peut regretter qu'un cirque soit désigné sous le nom de « naumachie », mais rappelons-nous qu'un cirque a été dénommé *palatium;* après tout, l'erreur n'est pas tellement grave puisque « cirque » et « naumachie » étaient des édifices publics consacrés aux jeux. L'erreur est imputable au pseudo-Linus, de qui dérive pseudo-Marcellus.

Le premier ne s'occupe que de la crucifixion de saint Pierre, voilà pourquoi il parle de l'obélisque qu'il place à l'intérieur du cirque. Marcellus tourne, lui, son attention vers le tombeau et s'intéresse au térébinthe qui lui est un point de repère précieux pour la *memoria sancti Petri*.

Un même édifice portait plusieurs noms, naumachie, palais de Néron, cirque, c'était encombrant, mais le temps arrangea les choses : le palais demeura près de la basilique, sur son flanc méridional; la naumachie émigra vers le Nord.

Au XIIe siècle il n'en était plus ainsi : toute cette topographie avait émigré dans la direction du château Saint-Ange.

III. Bibliographie. — L. Duchesne, *Naumachie, obélisque, térébinthe*, dans *Dissertazioni della pontificia Accademia romana di archeologia*, IIe sér., t. VIII, 1903, p. 135-148. — Chr. Huelsen, *Il gaianum e la naumachia vaticana*, dans même recueil, p. 353-387. — L. Duchesne, *Vaticana. Notes sur la topographie de Rome au Moyen Age*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XXII, 1902, p. 3-22.

H. Leclercq.

NAVETTE. — C'est le mot qui sert couramment à désigner un petit coffret dans lequel on conservait l'encens qui servait dans les sacrifices païens et qu'on nommait *acerra*. Nombreux furent, sans doute, les chrétiens à qui on présenta l'*acerra* pour les décider à brûler quelques grains en l'honneur des dieux, aussi n'aurait-on que l'embarras du choix pour figurer ici ces coffrets païens qui sont représentés sur les monuments classiques. Chez les auteurs chrétiens, on ne rencontre que de rares mentions de l'*acerra* [1]. Les monuments en offrent quelques représentations. Lorsque le culte chrétien admit cette forme d'hommage litur-

[1] Voir *Thesaurus linguæ latinæ*, au mot Acerra.

gique (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1-21, au mot Encens), il fallut recourir à un récipient pour contenir l'encens, et il semble qu'on adopta de préférence la forme de coupe; nous croirions assez volontiers que la célèbre coupe de jade du trésor de Saint-Denis (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 619, fig. 3700) aura eu, à l'époque mérovingienne, une destination analogue. A l'époque carolingienne, on préféra un objet en forme de tour et qui paraît avoir offert quelque ressemblance avec les pyxides eucharistiques [1]. Nous n'avons pas à répéter ce que nous avons dit déjà au sujet des navettes (voir *Dictionn.*, t. v, col. 22).

H. Leclercq.

NAVICULAIRES. — *L'annone d'Afrique.* — Parmi les critiques qui exercent sur les sujets traités par le *Dictionnaire d'archéologie* leurs aptitudes et leur incompétence, il s'en rencontre qui s'étonnent d'y lire parfois des considérations qui concernent la société païenne. Au risque de les mécontenter, nous continuerons à considérer que les chrétiens ne se laissent connaître que si on les observe parmi cette société au sein de laquelle ils vivaient et dont ils partageaient les usages et les habitudes. Qu'on s'étonne que pour faire comprendre la profession de médecin, nous ayons recours à la trousse d'un chirurgien du IIIe siècle de qui la religion nous est inconnue, nous n'en penserons pas moins que les médecins chrétiens n'usaient pas d'autres sondes et d'autres scalpels que leurs collègues païens.

On pourra soutenir que les naviculaires n'intéressent pas le christianisme des premiers siècles, en quoi on se trompera certainement, ainsi qu'on pourra s'en convaincre après avoir étudié le cubicule de l'annone (voir *Dictionn.*, t. i, col. 2267-2279, fig. 771-778). Il y a eu des chrétiens qui ont fait le métier de naviculaires et qui ont tenu à en rappeler le souvenir sur les parois de la chambre qui recevait leurs restes. Étaient-ils Romains ou Africains? Nous n'avons aucune preuve de leur origine, mais le concours que l'Afrique apportait à l'annone romaine permet de penser que ces fidèles avaient des intérêts en Afrique, d'où ils tiraient peut-être leur origine.

Ce que Rome demandait surtout à l'Afrique c'était du blé; or le blé africain était abondant et de première qualité. On peut difficilement risquer une statistique de la quantité de céréales que l'Afrique expédiait à Rome; cependant, un texte de Flavius Josèphe et un texte d'Aurelius Victor peuvent mettre sur la voie d'un calcul et c'est ainsi qu'on aboutit, sous réserves, à cette conclusion que l'Afrique fournissait à Rome un tiers du blé dont elle avait besoin, soit au plus, par an, 20 millions de *modii* (= 1 750 000 hectolitres) [2]. Dès l'époque républicaine, Rome vivait en partie sur le blé d'Afrique, qu'elle arrachait sous forme de dîme et de contributions extraordinaires. Sous l'empire, l'exportation s'accrut : de l'an 68 de notre ère aux premières années du Ve siècle, on ne compte pas moins de sept tentatives de blocus des ports africains, faites par des généraux rebelles dans le but d'affamer Rome.

Ce n'était pas seulement le froment, mais encore l'huile qui tenait une place considérable dans le transit d'Afrique à Rome, à partir du IIe siècle de notre ère, car le gouvernement impérial, dont la tradition a été reprise de nos jours, encourageait les plantations d'oliviers, principalement en Tripolitaine et sur la côte orientale de Tunisie. L'huile africaine jouissait d'une médiocre estime, à cause de son odeur et de son âcreté; on en fit peu d'usage dans l'alimentation; elle servait principalement dans les gymnases.

En plus du blé et de l'huile, les *species annonariæ*, depuis Aurélien, comprenaient encore le vin, le lard et les fruits secs. L'Afrique en exportait peu; par contre, la Proconsulaire fournissait en grande quantité des bois de chauffage pour les thermes et des bois de charpentes.

Les produits fournis à l'annone étaient soit achetés, soit donnés à titre de contribution. Pour les achats, l'État avait recours le plus souvent à l'intermédiaire des *negotiatores*, négociants (voir ce mot) installés dans la province ou à Rome. Claude, Septime-Sévère et Alexandre-Sévère, sachant combien ces auxiliaires leur étaient utiles, n'avaient pas manqué de les combler de privilèges. Exceptionnellement, on investissait d'une mission extraordinaire d'achat un fonctionnaire spécial, *curator frumenti comparandi* [3]. Pour les impôts, perçus d'abord par les publicains, sous le régime de la ferme, ils furent, dès le Ier siècle de notre ère, perçus directement par des procurateurs.

Lorsque les produits de l'annone avaient été débarqués dans les ports, on les transportait dans des greniers, situés sur plusieurs points de la province, mais surtout dans les villes maritimes. De là, une partie était distribuée aux troupes d'occupation et au personnel administratif; la plus grosse part était expédiée à Rome.

Aussi longtemps que la dîme fut perçue par les publicains, ils en assurèrent le transport. Mais lorsque la régie succéda au fermage, l'État traita directement avec les armateurs. Ceux-ci ne tardèrent pas à s'organiser en collèges; peut-être le firent-ils dès l'époque des Antonins [4]. De Claude à Caracalla, ils se voient accorder diverses sortes d'exemptions, dont la plus importante est celle des charges municipales. C'est peu à peu que les armateurs sont considérés, en échange de ces privilèges, comme des fonctionnaires, et leurs associations comme investies d'un *munus publicum*. On ne peut dire précisément à quelle époque fut institué le régime que l'on trouve en vigueur à partir de Dioclétien. M. R. Cagnat a réfuté l'opinion d'après laquelle cette institution remonterait à Commode [5].

A partir du règne de Dioclétien, le régime de l'annone est connu de façon précise. Nous voyons un *præfectus annonæ Africæ*, ayant rang de clarissime, résidant à Carthage, dépendant directement du préfet du prétoire d'Italie, lequel centralise et expédie les denrées annonaires. Ses auxiliaires immédiats sont les armateurs, *navicularii*, désormais organisés obligatoirement et légalement en collèges. Les naviculaires sont responsables personnellement et sur leur fortune de la bonne livraison des marchandises. Leurs biens sont affectés à perpétuité au service de l'annone, et la charge est attachée au patrimoine. Ces lourdes obligations avaient pour contre-partie certains privilèges : les exemptions antérieurement accordées furent plusieurs fois confirmées au cours du IVe siècle; de plus, les *navicularii* avaient le droit de livrer les marchandises transportées avec un déchet de 1 pour 100, ce qui constituait leur commission; ils ne payaient pas de droits de douane, même pour le transit qu'ils faisaient à leur compte; enfin, ils furent élevés par Constantin au rang équestre.

Sur l'importance véritable et l'organisation de la flotte frumentaire africaine, on n'a aucun renseignement sérieux; elle prenait la mer au printemps; pendant l'automne et l'hiver, l'État ne pouvait pas forcer les naviculaires à mettre à la voile.

Les Africains eurent aussi, sous le Bas-Empire, à contribuer à la fabrication du pain que l'on distribuait au peuple de Rome. Tous les cinq ans, les gouverneurs

[1] G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéol.*, t. v, p. 167, pl. CDXXII. — [2] Flavius Josèphe, *De bello judaico*, l. II, c. XVI, n. 4; Aurelius Victor, *Epit.*, I; cf. R. Cagnat, *L'annone d'Afrique*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, t. XL. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 5351. — [4] R. Cagnat, *op. cit.*, p. 23. — [5] *Vita Commodi*, XVII.

d'Afrique devaient mettre à la disposition du «bureau» des boulangers un certain nombre des employés qu'ils avaient à leur service : on finit même par les menacer de les appeler eux-mêmes s'ils n'arrivaient pas à fournir le personnel demandé.

Nous avons déjà parlé, à différentes reprises, des mosaïques tombales de Thabraca (voir ce nom), nous y reviendrons ; mais ici nous voulons parler d'un monument curieux qui se rapporte au présent article. Il s'agit d'une plaque solide, qui a bien résisté, et qu'on

8754. — Tombe en mosaïque de Félix.
D'après de La Blanchère, *Tombes en mosaïque de Thabraca*, dans *Bibl. d'archéol. afric.*, fasc. 1, 1897, pl. II, n. 11.

peut comparer aux meilleures mosaïques tombales africaines (fig. 8754). Il appartient au type où le calice — d'où s'échappent de grandes branches de rosier et où boit une colombe — remplace le personnage orant au-dessous de l'épitaphe et du chrisme ; celui-ci est accosté de l'A et de l'Ω, se trouve à l'intérieur d'une large et riche couronne, dans un compartiment cantonné de quatre roses. Mais l'objet le plus important est un navire voguant à pleines voiles — au milieu des roses, d'ailleurs — entre l'épitaphe et le calice, au centre de la composition, avec une colombe perchée sur sa poupe. L'épitaphe explique sa présence, on y lit ces mots [1] :

FELIX IN PA
CE VIX ANI XXV
NAVICVLARIVS
ABORIIS SERNIS

Felix in pace, vixit annis LXXV, navicularius ab oriis Sernis.

Le défunt est un armateur et sans doute un homme à son aise, car il repose dans l'enclos réservé auprès de la chapelle, hors du grand cimetière, dans une série où ne se trouvent guère que des sépultures assez riches ; à la ligne 2, il faut lire un L au lieu d'un I ; à la ligne 4, La Blanchère proposait avec vraisemblance la lecture *Ser(via)nis*. Le navire est à deux mâts, avec voiles latines gonflées par le vent, proue munie d'un éperon, poupe très relevée, quille et gouvernail en forme de deux larges avirons à l'arrière.

H. Leclercq.

NAVIGATION. — I. Naviculaires. II. Nautes. III. Utriculaires. IV. Convoyeurs et passeurs. V. Modes de propulsion. 1. La rame. 2. La voile. 3. La perche. 4. Le halage. VI. La batellerie fluviale. VII. La batellerie gréco-romaine. 1. *Ratis*. 2. *Celetes*. 3. *Celox*. 4. *Corbita*. 5. *Corbita (?)* 6. *Hippago*. 7. *Catascopiscus*. 8. *Actuaria*. 9. Navire non nommé. 10-11. *Tesserariæ*. 12. *Paro*. 13. *Myoparo*. 14. *Musculus*. 15. *Prosumia*.

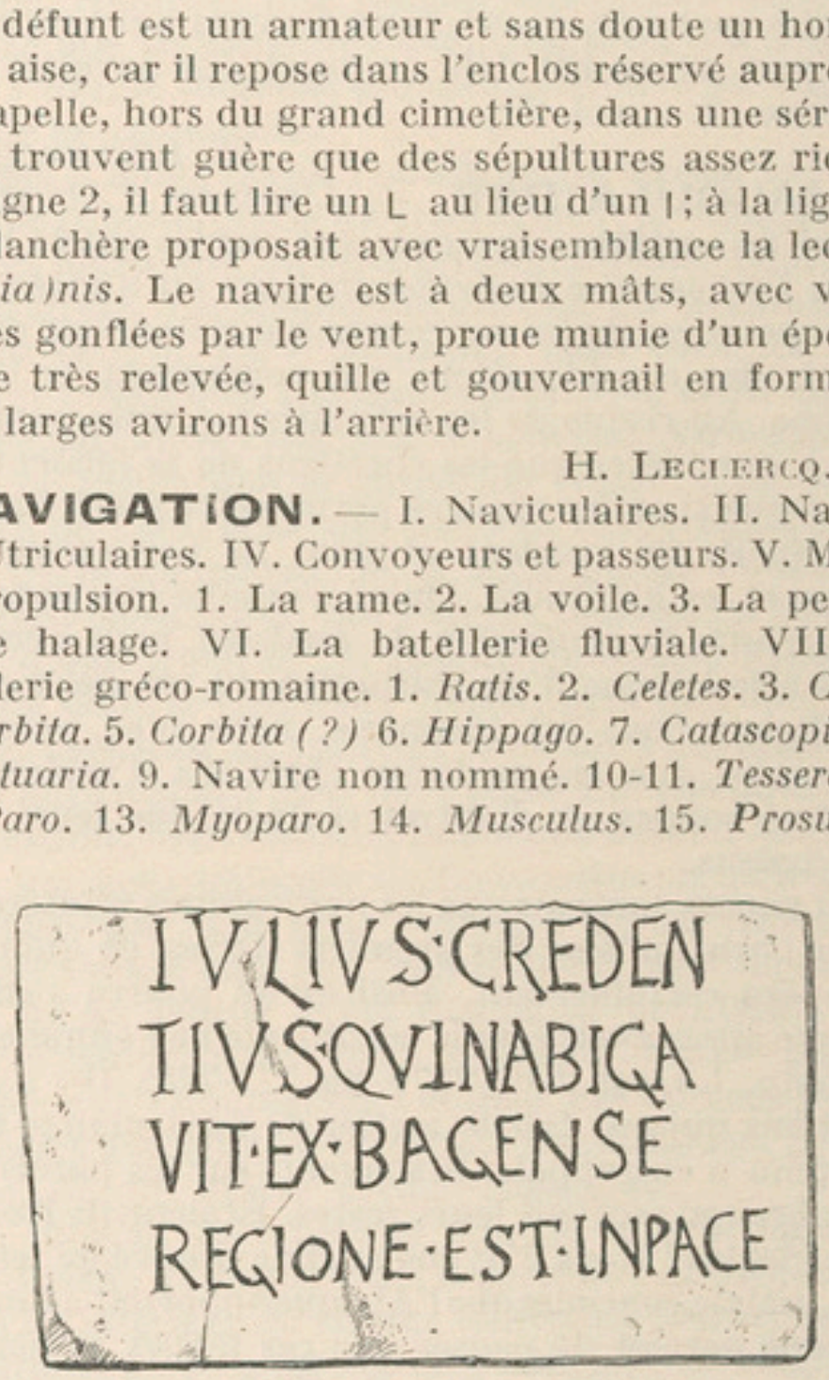

8755. — Inscription de la catacombe de Saint-Hippolyte.
D'après D. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LVI, n. 32.

16. *Horeia*. 17. *Vegeiia*. 18. *Placida*. 19. *Ponto*. 20. *Celsa*. 21. *Stlatta*. 22. *Cydarum*. 23. *Cladivata*. 24. *Aperta*. 25. *Catapirates*. VIII. Navigation de saint Brendan.

I. Naviculaires. — L'antiquité chrétienne nous a conservé un certain nombre de monuments relatifs à la navigation, nous avons groupé les plus remarquables (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot Navire) et nous avons montré un armateur au milieu de son chantier de constructions navales (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2916-2918, fig. 984). Voici maintenant une inscription provenant de la catacombe de Saint-Hippolyte (voir ce nom) et sur laquelle il est fait mention d'un certain Julius Credentius *qui navigavit* (fig. 8755). Le personnage est parfaitement inconnu, mais en bon Africain qu'il était, il a tenu à rappeler sa ville natale : Bagaï, en Numidie : *ex Bagense regione* [2]. Il est probable que nous n'en saurons jamais plus sur son compte.

Mais ce «navigateur» a le droit de nous retenir quelques instants, sinon lui-même, du moins ses confrères en batellerie. Si les inscriptions chrétiennes ne nous apprennent rien sur eux, les textes sont plus loquaces, et cela est d'autant moins surprenant que

[1] R. Du Coudray de La Blanchère, *Tombes en mosaïque de Thabraca*, dans *Bibliothèque d'archéol. afric.*, 1897, fasc. 1, p. 20, pl. II, n. 11 ; La Blanchère et Gauckler, *Catal. du mus. Alaouï*, A, p. 19, n. 66 ; P. Gauckler, dans Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Horia*, p. 256, fig. 3882. — [2] O. Marucchi, *monumenti del museo Pio-Lateranense*, in-fol., Milano, 1911, pl. LVI, n. 32.

les transports par eau exigeaient à peu près en tous pays un personnel nombreux : armateurs, patrons de barques, bateliers, mariniers, passeurs, haleurs, conducteurs de bêtes de halage, charpentiers de bateaux, débardeurs, portefaix, ouvriers des ports, etc., sans parler de tous ceux qui ne se contentaient pas de naviguer sur les cours d'eau, mais qui s'engageaient sur la haute mer. Les uns comme les autres faisaient partie de collèges ou associations qui répondaient à divers buts (voir Collèges). Les deux groupements nautiques les plus importants étaient les *naviculariі* et les *nautæ*.

Les naviculaires, appelés plus généralement *marini*, exerçaient leur profession sur mer, mais ils devaient se trouver en rapports étroits avec les mariniers des fleuves. Peut-être même existait-il des corporations de naviculaires fluviaux, puisque, dans une constitution de Valentinien III [1], il est question de *navicularius amnicus*, et ce mot se retrouve dans Vopiscus.

Narbonne, Lyon et Arles ont conservé plusieurs inscriptions relatives aux naviculaires; ils devaient être particulièrement nombreux à Arles, où ils formaient cinq corporations diverses. Leur champ d'activité s'étendait au delà du cabotage du bas Rhône et des côtes voisines de la Méditerranée; il allait jusqu'aux côtes orientales de cette mer. On a trouvé dans le lit de la Saône, à Lyon, des plombs commerciaux provenant de Tyr et d'Alexandrie; or, les barques des nautes de Lyon ne pouvaient tenir la mer; il est vraisemblable que les marchandises provenant de ces stations étaient amenées jusqu'à Arles, alors port maritime, par les marins de cette ville et transbordées sur des barques fluviales remontant le fleuve jusqu'à Lyon [2].

II. Nautes. — Les nautes formaient des corporations essentiellement fluviales. Sans regarder hors des frontières de notre pays, nous en connaissons sur le Rhône, la Saône, l'Ardèche, l'Ouvèze, la Durance, la Seine, la Loire, la Moselle, le Rhin et il n'est pas douteux que la Garonne en devait avoir. Ceux qui appartenaient à une corporation de nautes n'étaient pas de simples bateliers, au sens que nous donnons à ce mot, mais des armateurs fluviaux, des entrepreneurs de transports par eau, peut-être aussi de transports par terre des marchandises qu'on acheminait d'un port dans un autre. Le musée de Dijon conserve un fragment d'inscription trouvé en 1768, dans lequel un *nauta Araricus*, un naute de la Saône, opère le chargement d'un chariot [3] (fig. 8756). C'est encore à Dijon, dans la rue Chabot-Charny que se trouve un bas-relief encastré dans le mur d'une maison et représentant un homme qui paraît aider au chargement d'un sac de grains sur un chariot à ridelles d'osier tressé, attelé de deux chevaux ou mulets (fig. 8757). Il semble bien qu'on peut, au second plan, reconnaître le flanc d'une barque. De ces monuments nous rapprocherons dans un instant un bas-relief, trouvé à Cabrières-d'Aygues, et qui représente une scène de halage, avec un cheval ou un mulet ce qui montre une fois de plus la corrélation entre les deux modes de transport, fluvial et terrestre.

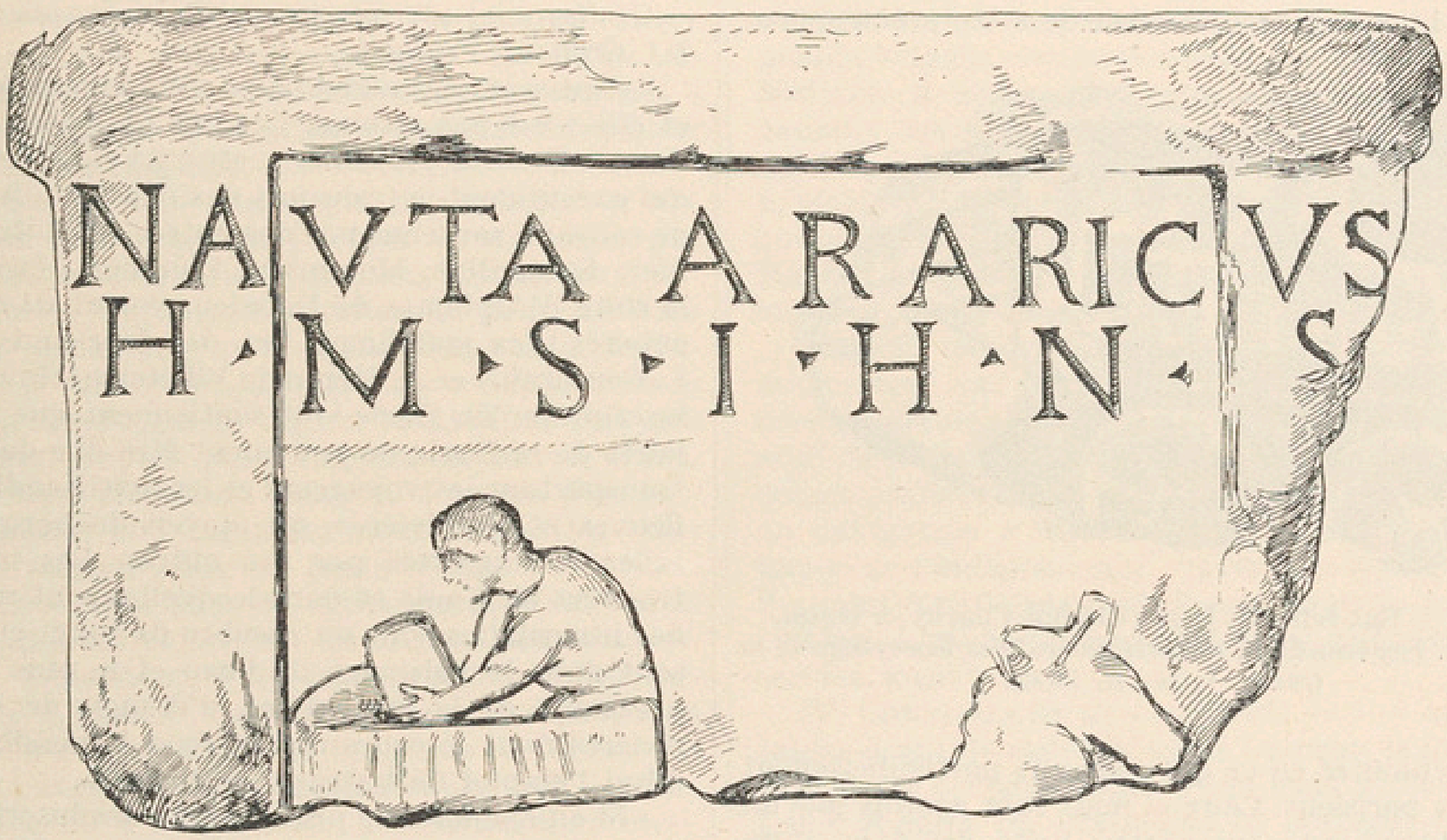

8756. — Inscription du musée de Dijon.
D'après L. Bonnard, *La navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1913, p. 170, fig. 11.

Il se pourrait qu'une sorte de parallélisme existât quant aux fonctions des nautes et à celles des naviculaires, parallélisme qui se retrouverait dans la nature des privilèges accordés aux uns et aux autres. On n'a sur ce point, il est vrai, que des vraisemblances, mais ce qui est tout à fait certain c'est la situation prépondérante du *splendidissimum corpus*, ainsi qu'on nomme la corporation des nautes de Lyon [4] dont les membres occupaient aux amphithéâtres des places réservées [5].

Les nautes se trouvaient en rapports constants avec d'autres associations professionnelles, notamment avec la corporation des négociants en vins et des utriculaires. Parfois même la profession de naute n'excluait pas d'autres professions. A Lyon, un naute fait en même temps le commerce de vins [6]; un autre cumule

[1] *Novell.*, tit. xxviii : *De navicularіis amnicis.* — [2] Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon et des provinces du Lyonnais*, 1895; *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, n. 5489; L. Bonnard, *La navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, in-8°, Paris, 1913, p. 170, fig. 11. — [3] E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, in-4°, Paris, 1907-1928, t. iv, n. 3522; L. Bonnard, *La navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, p. 171, fig. 12. — [4] A. de Boissieu, *Inscript. antiq. de Lyon*, c. vii; L. Bonnard, *op. cit.*, p. 193, n. 53. — [5] A Nîmes, *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 3316. — [6] A Lyon, *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, n. 1954.

le commerce de vins et d'huiles de Bétique [1]; un autre est marchand de saumure [2]. Toutefois, c'est une pure conjecture de supposer l'existence en Gaule d'une sorte de corporation unique de nautes groupant les bateliers du Rhône, de la Saône, de la Loire et peut-être aussi ceux de la Seine et de la Gironde [3]. Avait-on attendu l'époque de la conquête romaine pour organiser en Gaule les nautes en une association?.C'est peu probable; leur prospérité déjà ancienne et antérieure à la conquête avait dû suggérer des groupements plus ou moins bien organisés. Le fait de cette préexistence

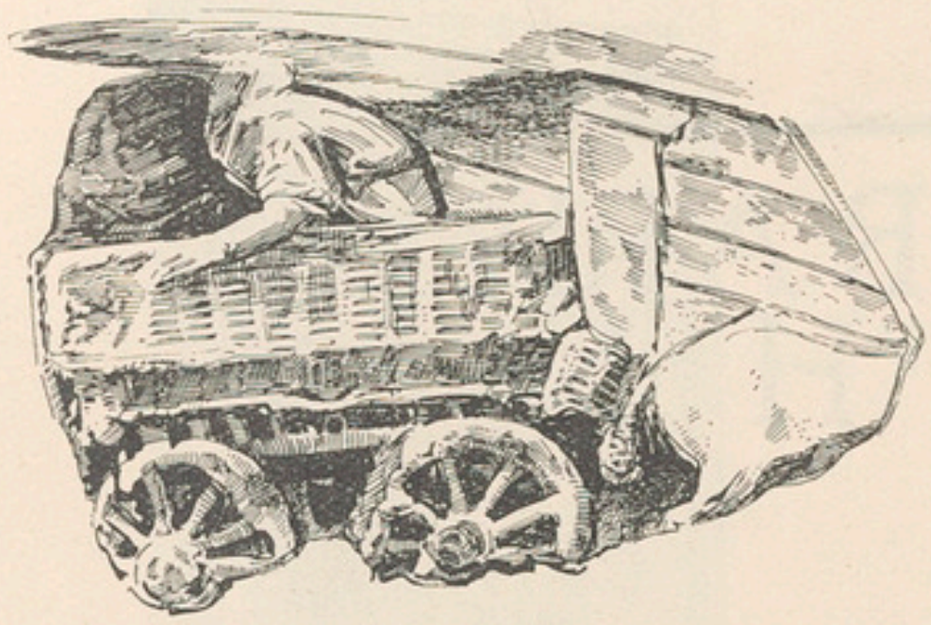

8757. — Bas-relief de la rue Chabot-Charny, à Dijon.
D'après E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule*, t. IV, n. 3522.

semble démontré en ce qui concerne particulièrement les nautes parisiens. Ceux-ci nous sont connus par un texte épigraphique qui occupe l'une des faces d'un autel trouvé, en 1711, sous le chœur de l'église Notre-Dame et conservé au musée de Cluny. Les trois autres faces de cet autel offrent chacune trois personnages différemment vêtus, les uns portant une tunique, les autres armés de lances et de boucliers; six de ces personnages paraissent imberbes, trois autres sont barbus, un de ces derniers tient un objet circulaire de forme ronde, ayant l'aspect d'un anneau. L'opinion la plus vraisemblable, parmi toutes celles qui ont été hasardées [4], voit ici une offrande à Tibère et à Jupiter par les membres de la corporation des nautes d'un énorme *torques*. Les donateurs représentés dans une scène rituelle sont revêtus d'un habillement archaïque comme, en pareille circonstance, en eussent porté les prêtres saliens de Rome [5].

III. Utriculaires. — On conserve à la Bibliothèque nationale une tessère en bronze, de forme circulaire, trouvée sur la montagne de Luberon, près de Cavaillon (Vaucluse), mesurant 0 m. 037 de diamètre, et présentant sur une de ses faces la figure en relief d'une outre gonflée dont l'orifice est muni d'un anneau de suspension. Sur l'autre face est gravée, en bons caractères, une inscription latine [6] (fig. 8758) :

Colle(gium) utri(clariorum) Cab(elliensium), L(ucii) Valer(ii) Succes(si).

Ce petit monument n'est pas isolé puisque une autre tessère en bronze, de même forme et de même nature, munie d'une bélière et d'une inscription analogue a été trouvée dans la commune de Saint-Hippolyte-de-Montaigu (Gard). Le revers de la plaque est orné de cercles concentriques et l'inscription doit être transcrite [7] :

C(ollegium) f(abrorum) t(ignuariorum) N(emausensium). Porci(i) Fileti.

Enfin il existe une troisième tessère, trouvée à Narbonne, et qui fit partie du cabinet de Séguier, au XVIIIe siècle; elle est de même forme, presque de même dimension, également munie d'un anneau de suspension et porte cette inscription [8] :

C(ollegium) u(triclariorum) N(arbonensium), T(iti) Grati(i) Titian(i).

La question des utriculaires a été vivement discutée et elle n'est pas résolue. Les uns (J. Spon, Schwartz, Calvet, Delorme, Lentheric, etc.) y voient des bateliers qui exécutaient le transport des marchandises à l'aide de radeaux soutenus par des outres, les autres (L. Renier, Desjardins, Mommsen, Blümner, Marquardt), à la suite d'Alphonse de Boissieu, voient dans les utriculaires des marchands ou des fabricants d'outres. L. Cantarelli [9] et A. Héron de Villefosse [10] invoquent les inscriptions de Dacie [11] et soutiennent que les utriculaires de la Dacie ne pouvaient être que des bateliers transportant les voyageurs et les marchandises sur les fleuves et les rivières, au moyen de barques ou de radeaux supportés par des outres. Les inscriptions trouvées en Gaule et dans lesquelles sont mentionnés des utriculaires sont au nombre de vingt-cinq, toutes sont dans le voisinage de l'eau et le plus souvent à proximité de la mer, d'îles, d'étangs, de marais, de rivières dont le cours rapide rend impossible aujourd'hui l'emploi de bateaux ordinaires.

« Si on examine de près le texte des inscriptions, on constate que les utriculaires étaient organisés en corporations, *corpus utriclariorum*, *collegium utriclariorum*, *corporatus inter utriclarios*, *honoratus corporis utriclariorum*. Leurs collèges, composés de membres dont

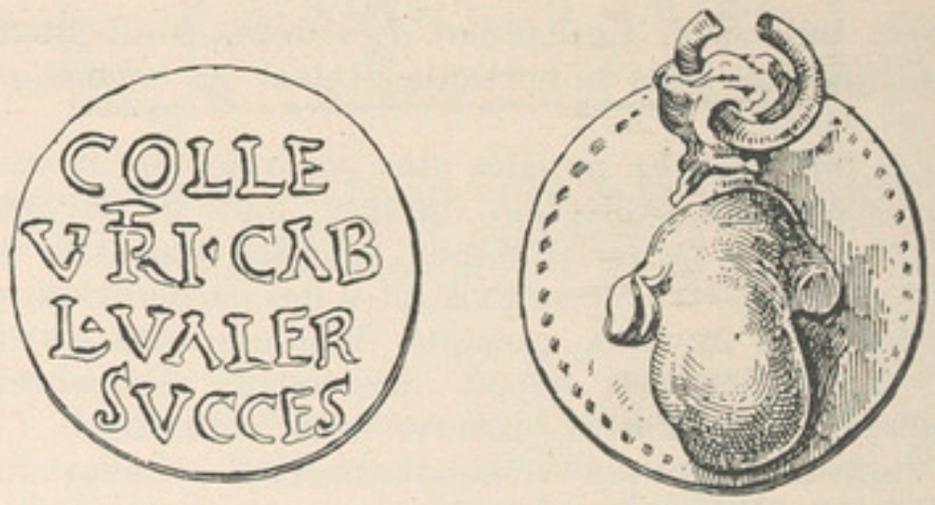

8758. — Tessère trouvée près de Cavaillon.
Dans *Bulletin archéol. du Comité*, 1912, p. 103.

les uns sont appelés *corporati* et dont les autres sont *honorati*, étaient présidés par un *magister* nommé annuellement; ils avaient un *curator*; ils avaient des patrons. Il est remarquable que les utriculaires, ainsi que leurs patrons, appartiennent parfois à un collège de nautes en même temps qu'à un collège d'utriculaires. Il semble en résulter qu'il existait entre les nautes et les utriculaires un lien assez étroit. C'est un fait frappant dont on doit tenir compte. Il convient toutefois de remarquer que dans les inscriptions qui

[1] A. de Boissieu, *op. cit.*, p. 190, n. 46. — [2] A Lyon, *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1966. — [3] Steyert, *op. cit.*, t. I, p. 250. — [4] Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, p. 261 sq.; R. Mowat, *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris*, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. I, p. 49 sq.; Vercoutre, *Les bas-reliefs de l'autel des nautæ parisiaci*, dans *Rev. archéol.*, IVe sér., t. IX, p. 31 sq. — [5] De Pachtère et C. Jullian, *Le monument des nautes parisiens*, dans *Rev. des études anciennes*, t. IX, p. 263 sq.; L. Bonnard, *op. cit.*, p. 180-184. — [6] E. Babelon et A. Blanchet, *Catal. des bronzes antiques de la Bibl. nat.*, n. 2315; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 136*; *Auct.*, p. 34*. — [7] Mazauric, *Les musées archéol. de Nîmes*, 1909, p. 46. — [8] C. Jullian, dans *Rev. des études anciennes*, 1910, p. 304; *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1910, p. 243; Cagnat et Besnier, *L'année épigraphique*, 1910, n. 124. — [9] *Bull. épigraphique de la Gaule*, t. III, p. 232-233. — [10] *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1912, p. 107. — [11] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n. 944, 1547.

révèlent ce fait, le collège des nautes est constamment indiqué avant celui des utriculaires, ce qui nous apporte une preuve de la supériorité des nautes sur les utriculaires.

« Allmer et Dissard font observer que les bateliers formant des corporations se disent ordinairement sur les inscriptions « bateliers de tel fleuve ou de telle rivière » : *nautæ Rhodanici*, *nautæ Ararici*, *nautæ Ligerici*, *nautæ Druentici*, tandis qu'on ne connaît pas d'utriculaires ayant joint à leur nom professionnel celui d'une rivière ou d'un fleuve. De plus, on trouve des corporations d'utriculaires dans des villes où n'existent pas de cours d'eau pouvant porter bateau [1]. De ces observations ils concluent que les utriculaires ne sont pas des bateliers.

« Mais que savons-nous de la navigabilité de ces cours d'eau dans l'antiquité? Nous ne voudrions pas aujourd'hui nous aventurer dans un bateau sur l'Ouvèze ou sur la Durance. Nous sommes pourtant bien obligés de reconnaître qu'il existait des *nautæ Druentici* et des *nautæ Ovidis*, soit que les conditions de la navigation aient changé depuis l'antiquité, soit que nos ancêtres, n'ayant pas les faciles moyens de transport dont nous disposons, aient été d'autant plus hardis et d'autant plus ingénieux pour utiliser les voies naturelles ouvertes par les cours d'eau.

« L'absence d'un nom de fleuve ou de rivière à la suite du mot *utricularii* est constante dans les inscriptions. Cependant, l'objection d'Allmer n'est pas irréfutable. Le métier des utriculaires, si on veut bien admettre leur existence en tant que bateliers, ne s'exerçait pas comme celui des nautes sur tout le cours d'un fleuve ou d'une rivière. Les utriculaires naviguaient sur un parcours beaucoup plus restreint; ils formaient des corporations locales qui se distinguaient l'une de l'autre par le nom de la localité sur le territoire de laquelle ils opéraient (*Lugudunum*, *Antipolis*, *Cabellio*, *Ernaginum*, *Nemausus*, *Narbo*, *Reii Apollinares*). Ce nom de lieu nous autorise à reconnaître dans les utriculaires des bateliers locaux qui ne s'éloignaient guère du point d'attache ainsi indiqué, des bateliers dont le rôle se trouve précisé et limité par le nom de la ville où se réunit leur collège. Les inscriptions de Lyon, en parlant des utriculaires, disent toujours *Lugduni consistentes*.

« Dans l'inscription de Saint-Gabriel [2] (*Ernaginum*, à l'époque romaine), l'ordre voulu dans lequel ont été énumérés les titres qui accompagnent le nom du personnage honoré, permet d'établir une classification instructive de la batellerie. Ce personnage était à la fois *naviculariius marinus*, *patronus nautarum Druenticorum*, *patronus utriclariorum Ernaginensium*. Ces trois titres sont énumérés suivant leur importance, en commençant par celui qui était le plus flatteur.

« 1° Les *navicularii marini* opéraient sur mer. Ils formaient à Arles cinq grandes corporations; leurs bateaux ne remontaient pas plus haut. On en trouve aussi à Narbonne.

« 2° Les *nautæ* avaient le privilège de la navigation fluviale. Ils naviguaient sur tout le cours d'un fleuve et quelquefois de plusieurs; ils faisaient de longs voyages à l'intérieur du pays, pour y porter les marchandises amenées par les naviculaires. Dans les inscriptions de la région où nous les rencontrons à côté des utriculaires, le nom du fleuve ou de la rivière, sur lequel ils opèrent, accompagne celui de leur métier.

« 3° Les *utricularii* travaillaient sur des cours d'eau de moindre importance, sur des étangs, sur des marais, dans la ville même ou dans les environs de la ville où leur collège est établi; ils assurent le trafic d'une région déterminée, ils servent d'allèges aux bateaux des nautes. Il est permis de penser que dans les grands centres, comme Arles et Lyon, ils coopèrent au déchargement des bateaux des naviculaires ou des bateaux des nautes et même, ainsi que les *scapharii* d'Ostie, au transport des personnes aussi bien qu'à celui des marchandises.

« Le lien qui unissait ces trois métiers apparaît assez clairement. Les marchandises, amenées à Arles par les grands bateaux des naviculaires, et qui n'étaient pas destinées à rester dans cette ville, passaient sur le bateaux des nautes; elles remontaient le Rhône jusqu'à Lyon, où de nouveaux transbordements les attendaient. En cours de route, les bateaux des nautes pouvaient être allégés par les utriculaires des bords du Rhône; à Lyon, ils étaient déchargés par les utriculaires de cette ville.

« On sait que les *caudicarii* d'Ostie naviguaient primitivement sur des radeaux faits de pièces de bois liées ensemble. Pourquoi n'admettrait-on pas dans le midi de la Gaule l'usage de radeaux, soutenus par des outres gonflées? Il est assez vraisemblable que ce mode de navigation a dû être usité par les indigènes au temps de l'indépendance. Après la conquête romaine, il a peut-être disparu peu à peu, mais le nom d'utriculaires a pu rester aux bateliers qui assuraient le service local [3]. »

IV. Convoyeurs et passeurs. — Les anciens faisaient usage de radeaux ou de bateaux plats pour naviguer sur certains cours d'eau sans profondeur. Sur telles rivières on pratiquait le flottage, c'est-à-dire qu'on confiait au courant le bois équarri de façon à empêcher les accrochages, et il suffisait d'un marinier convoyeur pour escorter ces expéditions jusqu'à destination. Ceux-ci s'appelaient *ratiarii*, et c'était le nom qu'on donnait aussi aux passeurs des bacs établis sur les fleuves ou sur les lacs. Dans un pays comme la Gaule, où les ponts étaient rares, force était de recourir aux gués et aux bacs. Lorsqu'un cours d'eau n'était pas guéable sur un très long parcours, particulièrement aux points où aboutissaient des chemins très fréquentés, on avait recours à des bacs constitués par de larges barques à fond plat, nommés *pontones* ou *rates* et qu'on manœuvrait à la rame ou à la traille. Là se trouvaient des bateliers, établis à poste fixe, pour manœuvrer l'engin, des *ratiarii*.

Le prix du passage était tarifé suivant l'importance ou le poids du personnage ou de l'animal transporté. Pour éviter toute contestation, le tarif était gravé ou peint à proximité du point d'embarquement. On a trouvé au début de ce siècle, entre la Goulette et Radès, sur le bord du lac de Tunis, un fragment d'un tarif de ce genre, gravé sur une dalle de marbre; le voici [4] :

QVID RATARIS TRANSEVNTES
DARE DEBEANT
HOMO CABALLARIS·FL·IIII·HOMO PEDESTER·FL·
BVRDO CARRICATVS CVM BVRDONARIV·FL·IIII
BVRDO LEVIS CVM BVRDONARIV·FL·II
CAMELLVS CARRICATVS CVM CAMELARIV·FL·V·
camellus levis CVM CAMELARIV·FL·III
asinus carricatus cum asin (?) ARIO·FL·IIII

Les prix sont énoncés en *folles* (voir *Dictionn.*, t. v, à ce mot). Ce que ceux qui traversent doivent donner au passeur : pour un homme à cheval, 4 folles; pour un homme à pied, 1 follis; pour un mulet chargé et son

[1] Allmer et Dissard, *Inscriptions antiques de Lyon*, t. II, p. 485. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 982. — [3] A. Héron de Villefosse, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 110-113. Cf. Formigé, *Sur la navigation utriculaire*, dans *Bull. de la Société nationale des antiquaires de France*, 1918, p. 120-122. — [4] A. Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1906, p. 118 sq.

muletier, 4 folles; pour un mulet non chargé et son muletier, 2 folles; pour un chameau chargé et son chamelier, 5 folles; pour un chameau non chargé et son chamelier, 3 folles; pour (un âne?) et son ânier, 4 folles.

Le sens du mot *Ratis* (voir *Dictionn.*, t. x, au mot Maries-de-la-Mer) ne s'applique pas exclusivement à des radeaux, mais aussi à de véritables barques.

V. Modes de propulsion. — 1° *La rame.* — On faisait usage de la rame qui est une sorte de palette à l'extrémité d'une longue haste maniée par un rameur qui, parfois, actionne deux rames en même temps, parfois une seule et, alors, des deux mains. A la poupe, le patron de la barque marquait, avec un bâton qu'il agitait en mesure, la cadence de la nage et les rameurs chantaient en chœur le *celeusma* qui rythmait leurs efforts. Lorsque les rameurs étaient nombreux, on faisait usage du maillet de bois, *portisculus*, avec lequel le maître de manœuvre frappait sur le bordage pour régler le mouvement des rames. La stèle funéraire du batelier Blussus, trouvée à Weisenau, en Rhénanie, et conservée au musée de Mayence, nous montre un bateau naviguant sur le Rhin (fig. 8759). Le bateau est à fond plat, l'avant légèrement carré, l'arrière fortement relevé. Le pilote gouverne à l'aide d'un aviron de queue et tient à la main le bâton avec lequel il donne la cadence de la nage à deux rameurs. Un autre personnage, tourné vers l'avant, tient un aviron à deux mains et semble inspecter l'horizon. Un mâtereau planté vers l'avant servait probablement de point d'attache pour le câble, lorsque le bâtiment était halé.

Dans certains cas, on faisait usage de rames libres, pouvant agir d'un côté ou de l'autre, au choix du rameur. Enfin, on employait parfois sur de petites embarcations un aviron unique, à manche court, sans point d'appui sur le bordage et assez semblable à la pagaie des pirogues canadiennes.

2° *La voile.* — On recourait à l'usage de la voile pour les embarcations lorsqu'on se trouvait aux embouchures des fleuves et sur leur cours, aussi haut que pouvaient remonter les barques marines. Ammien Marcellin dit qu'au-dessous de Lyon le Rhône peut porter les plus gros vaisseaux, même ceux qui ne naviguent ordinairement qu'à voiles. Il en était de même sur la Garonne et aussi sur des cours d'eau de moindre importance. Il est probable que les barques à voiles qui circulaient sur les petites rivières ne portaient qu'un gréement très réduit.

3° *La perche.* — « Les embarcations des utriculaires, les radeaux, les bateaux destinés à être détruits à la fin de leur voyage, tout ce qui naviguait sur les étangs sans profondeur ou sur les rivières à régime torrentiel, ne comportaient, le plus souvent, d'autre mode de propulsion que le *contus*, la perche à extrémité ferrée, destinée à pousser de fond, à sonder et à écarter la barque des écueils et autres obstacles. C'est la navigation à la perche, encore usitée de nos jours sur certaines rivières à régime torrentiel comme l'Ardèche, le Tarn et la Dordogne, dans la partie haute de leur cours [1]. »

8759. — Stèle trouvée à Weisenau, en Rhénanie.
D'après L. Bonnard, *op. cit.*, p. 147, fig. 6.

4° *Le halage.* — Vers le début de ce siècle, un cultivateur de Cabrières-d'Aigues, canton de Pertuis (Vaucluse), trouva dans son champ des blocs de pierre taillée qu'il signala et vendit à un amateur. Le champ est situé sur le penchant sud-ouest d'un mamelon appelé La Ginestière, un des bas contreforts de la montagne du Luberon, au pied duquel coule un torrent, le Vallat du Loup, qui descend de cette montagne au Nord et va se jeter dans la Durance, après avoir pris les noms du Reynard et du Mardoric. Au point où se trouvait le bas-relief que nous allons décrire, l'eau n'apparaît dans le torrent qu'après des averses ou de longues pluies.

C'est sur la berge de la rive gauche, et seulement à 7

[1] L. Bonnard, *op. cit.*, p. 146.

ou 8 mètres en contre-haut du lit du torrent, que gisaient les pierres qui auront fait partie d'un monument situé peut-être sur le point culminant du mamelon. La découverte se composait de plusieurs fragments de pierres taillées dont deux ou trois, appartenant à la principale pièce, se raccordaient entre eux. Ils ont pu être rapprochés et cimentés sans modifier les motifs sculptés (fig. 8760).

Ce bloc rectangulaire, taillé sur cinq faces, et dont la partie postérieure, la sixième, est brute, a pour dimensions : longueur, 1 m. 50; hauteur, 0 m. 58;

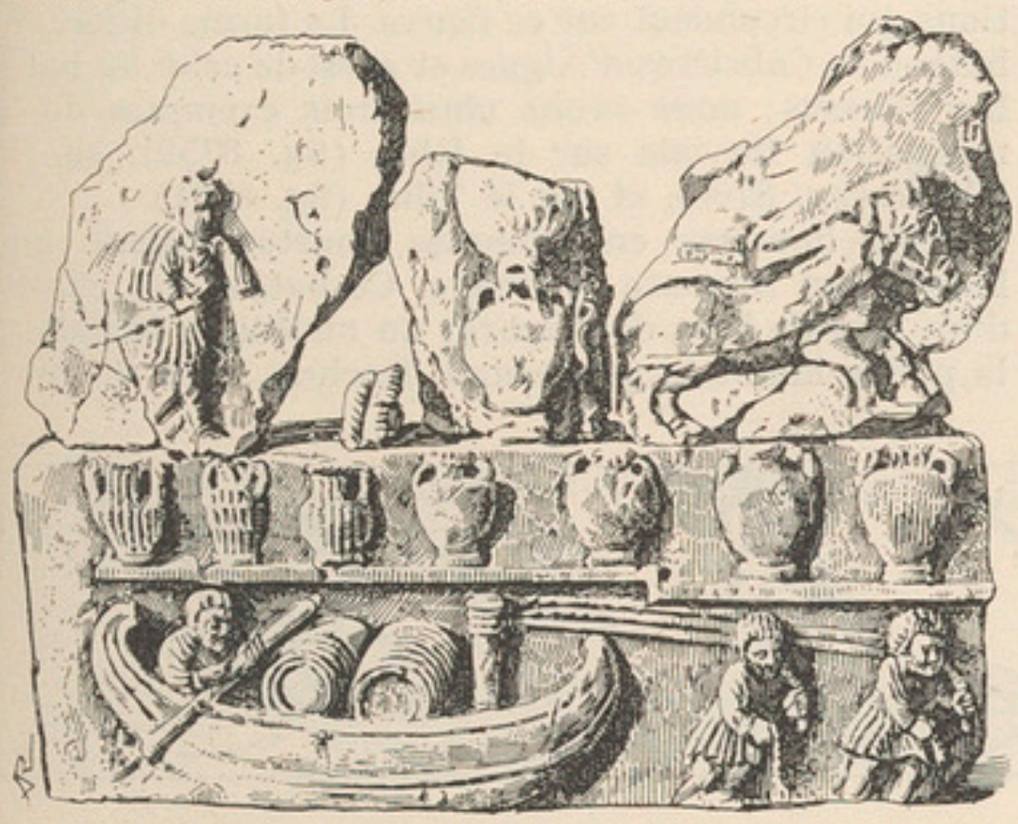

8760. — Bas-relief trouvé à Cabrières-d'Aigues.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1912, pl. XXII.

l'épaisseur était d'environ 0 m. 40. Le poids primitif était d'environ 800 kilos; il a été réduit pour rendre le bloc plus maniable. La grande face antérieure est entièrement occupée par un bas-relief. Trois autres principaux blocs sont des fragments de pièces cassées et comportent sur leur face principale des motifs ou des sujets dont nous parlerons. Sur un petit fragment isolé est sculptée une volute. Tous ces blocs ont été photographiés ensemble; les petits blocs sont posés sur la grande pièce. La matière, dure et compacte quand elle est exposée à l'air est, au contraire, très friable quand elle séjourne dans la terre humide; elle provient certainement d'un des bancs de calcaire coquillier de la région, et très probablement d'un banc rocheux de cette nature qui couronne le mamelon de La Ginestière, au pied duquel gisaient ces pierres.

Le sujet principal représente, au premier plan, une barque sans voile et non pontée, chargée de deux grosses barriques fortement cerclées; à l'arrière est, debout et légèrement penché, un homme maniant une rame à deux mains. Cette barque est halée par deux hommes; un troisième manque qui devait figurer sur la suite du panneau, car on distingue très bien la corde qu'il tirait, placée au-dessus de celles des autres haleurs. Ces cordes partaient d'un timon vertical fixé sur la barque. Nous n'avons donc pas le sujet complet de la composition, qui se poursuivait à droite.

Le personnage qui figure dans la barque doit être le pilote. En ramant, il aide aux haleurs qui, penchés en avant, la corde posée sur l'épaule gauche et s'appuyant eux-mêmes de la main droite sur un bâton, semblent tirer de toutes leurs forces la lourde barque et marcher péniblement. On ne voit pas d'eau ni de chemin de halage.

Les trois hommes employés à la barque sont vêtus de la tunique romaine à deux manches, serrée à la ceinture et descendant jusqu'aux genoux; ils sont représentés avec une chevelure fine chez le rameur, épaisse et fortement ondulée chez les haleurs, à moins que ceux-ci ne portent une coiffure spéciale. L'homme qui rame et le haleur de droite portent toute la barbe et semblent être d'un certain âge, beaucoup plus âgés que l'autre haleur, qui est imberbe. On ne remarque pas de guêtres; le bas des jambes paraît nu. On voit cependant au pied d'un haleur une forte chaussure plissée; les autres pieds sont brisés.

Au deuxième plan, au-dessus de la barque et des sujets qui précèdent, se trouve un petit entablement en relief, sur lequel sont posés sept vases dressés et alignés; deux autres, placés plus à droite et un peu plus grands, reposent sur une partie de l'entablement abaissée de quelques centimètres. A gauche, trois de ces vases ont une garniture d'osier avec des dessins légèrement variables; les quatre autres sont nus. Tous sont munis de deux anses, sauf le troisième à gauche, qui n'en a qu'une seule; ils semblent supportés par une rondelle semblable à celle dans laquelle s'engageait la pointe des amphores romaines.

Le fragment à gauche, superposé à la pièce qui précède, sur la fig. 8760, représente un homme en marche, vêtu de la tunique, coiffé et barbu comme les autres personnages déjà décrits. Il porte sur son épaule gauche un manteau enroulé qu'il retient de la main gauche, tandis qu'il porte la main droite à la ceinture, ce qui est peut-être l'extrémité d'un cordage.

Sur le fragment voisin sont représentés deux grands vases, l'un posé sur l'autre et présentant les mêmes caractères que ceux déjà décrits. Le vase supérieur a été cassé accidentellement; on aperçoit, à droite, de petits fragments d'autres vases.

Enfin, le troisième fragment représente un cheval marchant à droite et complètement harnaché. Il était attelé, comme on peut s'en convaincre par la partie des guides tenues par le conducteur, qui manque.

On peut voir, en outre, sur la figure 8760, un fragment de volute qui faisait partie du même monument.

Il faut observer que la sculpture du monument qui nous occupe présente un relief très prononcé (jusqu'à 0 m. 07 à 0 m. 08 sur certains points). Si la sculpture n'est pas très fine, à cause de la nature poreuse de la pierre et de son grain grossier, le dessin paraît bon et assez bien exécuté [1].

Le monument de Cabrières-d'Aigues nous offre une scène de la vie active et quotidienne prise sur le vif. Il confirme l'indication de Pline l'Ancien relativement à l'emploi des barriques cerclées pour conserver le vin, dans la région des Alpes : *circa Alpes ligneis vasis* [*vinum*] *condunt, circulisque cingunt* [2]; cette précaution était prise pour garantir le vin contre la gelée; et d'ailleurs on sait qu'il existait des confréries de tonneliers dans la vallée du Rhône [3].

On a vu plus haut que le bateau chargé de deux barriques est tiré par trois haleurs tirant des cordages fixés à un mât fort court, terminé par un chapeau et placé dans l'axe du bateau, en avant du centre de gravité. Il en est de même aujourd'hui encore pour le halage, comme l'a montré A. Héron de Villefosse dans un travail que nous citons en le résumant.

On voit des bateaux chargés de barriques sur les bas-reliefs de la colonne Antonine et de la colonne Trajane. C'est la manière la plus simple et la moins coûteuse de faire voyager le vin; les rapports assidus entre marchands de vin et bateliers sont attestés par l'épigraphie lyonnaise. La forme du bateau, en croissant, est intéressante. Certainement c'est un modèle de barque usité sur la Durance et dans le bassin du

[1] M. Deydier, *Un monument romain à Cabrières-d'Aigues (Vaucluse)*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 87-93, pl. XXII. — [2] Pline, *Hist. natur.*, l. XIV, c. XXVII. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2669.

Rhône. On retrouve ce type à Marseille sur le monument votif dit de Saint-Lazare [1], sur un monument funéraire d'Arles [2] et sur un marbre de Narbonne, aujourd'hui perdu, où on voyait un chargement de même nature [3].

Au-dessus du bateau, à l'arrière-plan, les vases alignés sur des rayons se trouvent disposés comme dans l'intérieur d'un magasin; ce sont des spécimens de récipients destinés à contenir et à transporter les marchandises en vente. Ceux qui sont garnis d'une armature en osier sont probablement des vases en verre; les autres sont en terre cuite. Peut-être ces récipients, différents par la matière, correspondaient-ils à des qualités diverses de la marchandise. Le verre aurait servi à renfermer la plus fine, celle de qualité supérieure. Il est connu que les vins de quelque valeur étaient conservés et expédiés dans des vases de terre, généralement dans des amphores, tandis que les vins plus communs restaient dans le tonneau.

A gauche, la pierre paraît porter la marque d'une taille ancienne et régulière, en sorte que rien ne manque de ce côté; en revanche, on a vu qu'à droite elle est incomplète et présentait un troisième haleur. Mais il faudrait avoir sous les yeux et pouvoir manier les trois gros fragments actuellement déposés au-dessus du morceau principal, afin de s'assurer si ce ne sont pas des débris du morceau complémentaire. Sur le premier fragment on voit un homme drapé, marchant vers la droite et tenant probablement un cordage. Sur le second fragment, on voit des amphores superposées de taille plus imposante que celles du morceau principal. Sur le troisième fragment, le harnachement du cheval comporte des rênes dont la position autorise à supposer la présence d'un conducteur assis sur un siège, à l'avant d'un chariot. Il se pourrait que ce dernier fragment représente le transport des marchandises par voie de terre, formant pendant à la représentation du transport par eau. Cette scène pourrait être rapprochée du bas-relief du musée de Dijon, monument élevé à un naute de la Saône [4], et aussi d'une sculpture trouvée à Langres et qui représente un chariot à quatre roues, traîné par trois chevaux attelés de front et conduits par un homme armé d'un fouet, assis sur le siège et transportant un énorme tonneau qui occupe toute la longueur de la voiture [5].

Les morceaux sculptés, trouvés à Cabrières-d'Aigues, montraient donc au passant l'image des marchandises à vendre au détail et prêtes à être emportées; ils lui montraient aussi la représentation des grosses expéditions faites soit par terre, soit par eau, dont le commerçant pouvait se charger.

Le morceau le mieux conservé représente une scène de halage qui, dans l'antiquité, se pratiquait à peu près comme de nos jours, avec cette différence que la traction humaine est aujourd'hui presque toujours remplacée par la traction animale. Un autre bas-relief, conservé au musée du Louvre, a fait partie du soubassement de la statue colossale du Tibre trouvée à Rome au commencement du XVIe siècle [6]. La plinthe en marbre, sur laquelle repose le fleuve à demi-couché, est ornée, sur ses quatre faces, de sculptures discrètes, en rapport étroit avec la figure principale. Une scène de halage et une scène de chargement sont représentées sur cette plinthe; naturellement, ces scènes se passent sur le Tibre et nous offrent un modèle des embarcations qui circulaient sur ce fleuve. La forme diffère du bateau de Cabrières-d'Aigues et aussi de celui du batelier Blussus; nous avons ainsi trois exemples de la navigation fluviale sur le Rhin (fig. 8759), sur le Rhône (fig. 8760), et sur le Tibre (fig. 8761).

Trois hommes en tuniques courtes halent une barque qui remonte la rivière. Ce bateau est chargé d'un énorme bloc de marbre; un nautonier installé à la poupe manie le gouvernail. Rochers dans le fond.

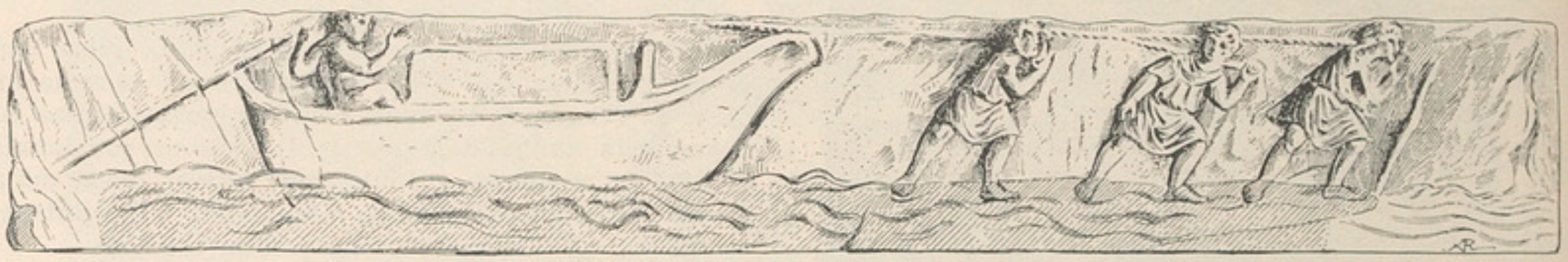

8761. — Scène de halage sur le Tibre.
D'après *Bulletin archéol. du Comité*, 1912, pl. XXIII.

Les flots sont indiqués par une ondulation; la scène se termine à droite par un rocher.

Le bateau est solide et bien construit; la proue le relève et s'allonge. Un pilote complètement nu, dont le dos est profondément sillonné par l'épine dorsale, est assis à la poupe; de la main gauche rejetée en arrière, il manœuvre un grand gouvernail; son corps est penché en avant, tandis que son regard se porte du côté des haleurs, auxquels il semble adresser la parole avec véhémence, accompagnant son apostrophe d'un geste énergique de la main droite. Le chargement est-il un bloc de marbre? On ne sait. Une partie du petit mât auquel les cordages devaient être attachés a disparu, mais, exactement à la place qu'il aurait occupé, on distingue une colonnette qui doit représenter la partie basse de ce mât; le chapeau du mât a été enlevé avec un éclat du marbre.

Ici, comme à Cabrières-d'Aigues, nous voyons trois haleurs en vêtements de travail; ils marchent avec peine donnant tout leur effort et maintenant la corde avec les deux mains sur leur épaule gauche. Le premier et le dernier sont absorbés par leur effort, le deuxième tourne la tête comme pour répondre à l'apostrophe du pilote. Tous ont les pieds nus, on ne voit aucune trace de chemin de halage. Au sujet de l'existence et de la protection des chemins de halage à l'époque romaine, on sait que dans les fragments du commentaire d'Ulpien sur l'édit du préteur (*Digeste*, l. XLIII, tit. XII) on lit : *Ne quid in flumine publico ripare ejus facias, ne quid in flumine publico neve in ripa ejus immittas quo statio iterve navigio deterius sit, fiat.* Ulpien (I, 14) mentionne l'*iter pedestre* qui sert à la navigation.

La scène que nous venons de décrire est traitée avec talent et d'après nature, avec un esprit d'obser-

[1] E. Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs de la Gaule*, n. 53. — [2] Noble-Lalauzière, *Abrégé de l'histoire d'Arles*, pl. XVII, n. 6. — [3] E. Espérandieu, *op. cit.*, n. 816; cf. le n. 686. — [4] *Catal. du musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, n. 134, pl. XIII. — [5] Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, p. 398, pl. CXXII, n. 3. — [6] Pour la description, l'histoire et la bibliographie de la statue du Tibre, cf. W. Froehner, *Notice de la sculpture antique du Louvre*, n. 449.

vation et un art incontestable. Ces haleurs sont bien les mêmes hommes dont Martial rappelle les clameurs lorsque, décrivant les jardins qui bordent le Janicule, il en vante le calme et la solitude. Le sommeil, dit-il, n'y est point troublé par le fracas des chars, ni par le bruit des bateaux, ni par les cris des haleurs [1] :

. . . . . .
Quem nec rumpere nauticum celeusma
Nec clamor valet helciariorum

Sidoine Apollinaire [2], en parlant à son tour des haleurs de Lyon, dont on entendait les cris sur les bords de la Saône, les désigne d'une façon pittoresque, qui rappelle à la fois leur attitude et leurs éclats de voix : *curvorum chorus helciariorum* [3].

VI. La batellerie fluviale. — On ne peut omettre le souvenir des barques monoxyles, c'est-à-dire, pour parler moins élégamment et plus clairement, des barques creusées dans un tronc d'arbre. Ces monuments appartiennent à une civilisation trop reculée pour qu'on songe à les rapprocher du début de l'ère chrétienne. A côté de ce premier essai de construction

8762. — Barque en bronze, au musée de Dijon.
D'après Bonnard, *La navigation intérieure de la Gaule...*, 1913, p. 41, fig. 2.

navale prit place le bateau construit de pièces séparées et réunies par des jointures. Le perfectionnement de l'outillage et de la main-d'œuvre, les exigences croissantes de la navigation, et les services qu'on réclamait d'elle suggérèrent des types de bateaux dont un certain nombre nous sont connus par leurs noms, sans que nous soyons toujours fixés sur leurs caractéristiques.

Il suffit d'une visite dans les sanctuaires des pays maritimes, Notre-Dame de Boulogne, Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille, pour s'édifier sur un usage qui remonte à une époque antérieure au christianisme : l'offrande d'ex-voto représentant, avec plus ou moins de fidélité, un bateau épargné par la tempête. On peut voir un objet de ce genre dans une barque votive en bronze, trouvée aux environs des sources de la Seine, et conservée au musée archéologique de Dijon. Ce petit monument représente une barque longue de 0 m. 50 sur 0 m. 11 de largeur et 0 m. 16 de profondeur (fig. 8762) portant un rameur accroupi sur le pont, la tête chauve et marqué de deux croix dans le dos [4]. Plusieurs trous pratiqués dans le pont indiquent la place d'autres rameurs qui ont disparu; il y en avait encore deux en 1843 [5]. Le lieu de la trouvaille — Blessey, près Chanceaux — établit un lien certain entre la rivière de Seine et l'objet découvert.

On peut citer un autre bateau de bronze de 0 m. 27 de long sur 0 m. 08 de large, recouvert d'une belle patine brillante, qui fut découvert à Lyon sur la colline de Fourvière [6]. Le caractère votif de cet ex-voto dédié à quelque divinité protectrice par quelque batelier de Lyon, semble démontré par la présence de deux anneaux, ayant servi à la suspension dans un sanctuaire.

Voici encore une barque votive; elle fait partie des collections de la Société éduenne, conservées au musée Rolin, à Autun. Il s'agit d'une petite barque en bronze trouvée en 1873, près de cette ville, au hameau du Cerveau, commune de Gurgy. Cette barque est façonnée au moyen d'une mince feuille de métal emboutie et présente cette particularité fort intéressante d'être munie d'une petite ancre attachée par une chaînette de maillons ronds. Cet objet est dans un excellent état de conservation, ce qui permet de supposer qu'il a longtemps séjourné dans la vase de quelque fontaine alimentée par l'Arroux qui coule à peu de distance de Cerveau.

Il n'y a aucun indice à tirer des dimensions exiguës de cet objet. Nous savons que la navigation s'exerçait en ces temps lointains sur beaucoup de petites rivières, aujourd'hui complètement abandonnées, ce qui suppose, tout au moins pour ces cours d'eau, un matériel de peu d'importance, monté par un personnel peu nombreux, et susceptible de ne porter qu'un faible chargement. « Ce service devait être assuré par de simples barques et avoir une grande analogie avec la navigation des petits cours d'eau de France au Moyen Age, lorsque les chargements des bateaux, montés par deux ou trois hommes, se composaient de quelques sacs de blé, de quelques tonneaux de vin, ou de quelques ballots de salaisons, poissons séchés, laines, peaux ou autres marchandises. Peut-être utilisait-on aussi, sur les petites rivières, des bateaux dans le genre de ceux dont parle Tacite et que Germanicus avait fait construire pour transporter au pays des Cauchi, entre l'Ems et le Weser, le personnel et le matériel de son armée [7]. Ces bateaux étaient semblables aux deux extrémités, munis à chaque bout d'un gouvernail, et disposés de façon qu'en changeant la position des rames, on pût renverser le sens de la marche, sans avoir à virer de bord. Les embarcations de ce genre, comme le fait remarquer Jal [8] pouvaient utilement servir dans les canaux, les cours d'eau étroits, partout, enfin, où les bâtiments à large poupe et faits pour n'aller que d'un bout n'auraient pu évoluer [9].

« Quant aux grandes rivières, elles n'étaient généralement l'objet d'aucuns aménagements spéciaux destinés à améliorer ou à régulariser les conditions de la navigation. Les rivières, même les plus régulières, comportaient nécessairement des différences de profondeur, des hauts fonds et des seuils recouverts de peu d'eau à l'étiage, des graviers plus ou moins étendus et des roches de fond, qui obligeaient les bateliers à n'employer que des barques ayant peu d'enfoncement dans l'eau. Il n'aurait donc pas fallu chercher en Gaule un matériel comparable à nos péniches fluviales ac-

[1] Martial, VI, lxiv, 22. — [2] Sidoine, *Epist.*, l. II, ép. x. — [3] A. Héron de Villefosse, *Rapport sur une communication*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 94-103. — [4] L. Bonnard, *op. cit.*, p. 41, voit dans ces deux croix un signe d'esclavage; nous rappellerons le verre chrétien déjà donné (voir *Dictionn.*, t. I, col. 474, fig. 73) où un chrétien est marqué d'une croix sur le front. — [5] *Catal. du musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, p. 146, pl. xvi; L. Bonnard, *La navigation en Gaule*, 1913, p. 41, fig. 2. — [6] A. Héron de Villefosse, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, t. xlvi, 5 nov. 1902. — [7] Tacite, *Annales*, l. II : *Plures, appositis utrimque gubernaculis, converso ut repente remigio hinc et illinc adpellerent.* — [8] A. Jal, *Archéologie navale*, t. I, p. 125, note. — [9] Pline, *Hist. nat.*, l. IV, c. xxiv, parle de barques semblables dont se servaient les habitants de la Taprobane, pour circuler dans les canaux étroits entre cette île et l'Inde. Ces barques avaient une proue à l'avant et une à l'arrière, afin de ne pas être obligées de virer de bord.

tuelles, naviguant avec une forte calaison sur des canaux ou des rivières dans lesquelles les barrages et les écluses maintiennent une profondeur d'eau constante. La batellerie fluviale devait utiliser, pour le transport des marchandises, de vastes barques, pontées ou non, à fond plat ou arrondi, de peu de tirant d'eau et d'une largeur assez limitée.

« Les barques étaient construites en matériaux de fort échantillon, car les lits des rivières étaient fertiles en surprises dangereuses pour les coques, qui pratiquaient, en outre, l'échouage sur les berges des rivières, ainsi qu'on était accoutumé de le faire pendant toute l'antiquité, sur les plages et dans les anses pour la navigation maritime [1]. »

VII. La batellerie gréco-romaine. — On pourrait suggérer à ceux qui s'intéressent à l'histoire des voyages un sujet d'étude à peine effleuré jusqu'à nos jours, nous voulons parler des voyages par navigation dans les documents chrétiens et, principalement, les documents hagiographiques. Sans parler des saints irlandais toujours disposés à mettre à la voile et pour qui c'est une nécessité, lorsqu'ils habitent des monastères comme Iona (voir ce nom) ou Skellig-Michaël, les saints du continent ne sont pas beaucoup moins aventureux et s'ils n'affrontent pas les périls de haute mer, semblent préférer parfois la barque au chariot. C'est le moyen de locomotion préféré de sainte Geneviève et, d'ailleurs, les exemples de navigation fluviale abondent dans l'histoire de la Gaule au VIe siècle. Si on ouvre les œuvres de Grégoire de Tours, on n'a que l'embarras du choix : sur la Moselle [2], sur la Seine [3], sur la Loire [4].

Sortons de la Gaule; à Rome, une fresque de la seconde moitié du IVe siècle, dans la catacombe de Pontien (fig. 8763), nous montre un marinier abordant un quai du Tibre avec une cargaison d'amphores [5]; il va sans dire que nous ne pouvons préciser le contenu de ces amphores.

Mais c'est en Afrique que nous allons rencontrer un monument de très grand intérêt : la mosaïque d'Althiburus [6]. L'ancienne Althiburus, aujourd'hui Henchir-Medeïna, se trouve en Tunisie, dans un vallon qui donne accès à la plaine de Thala. « La ville antique, dit Paul Gauckler, occupait une position stratégique et commerciale particulièrement avantageuse, entre deux régions agricoles que leurs gisements phosphatiers rendent exceptionnellement fertiles en céréales, et à l'entrée du seul passage naturel qui conduisait de l'une à l'autre. Elle était bâtie au confluent de deux ruisseaux profondément encaissés, dont les eaux toujours limpides et fraîches donnent naissance, en s'unissant, à l'une des rares rivières tunisiennes qui ne tarissent jamais, l'oued Medeïna. » La ville d'Althiburus n'est plus que ruines, mais elle comptait, à l'époque romaine, d'importants monuments publics. Des quais en grand appareil retenaient les terres et protégeaient les berges des ravins contre l'érosion. Plusieurs ponts reliaient la ville à ses faubourgs. Le nom de la ville est d'aspect indigène et prouve qu'elle est antérieure à l'occupation romaine.

Des armes, des outils en silex éclaté, hachettes, grattoirs, pointes de flèches, se ramassent en abondance dans le lit du torrent, des sépultures mégalithiques occupent les hauteurs du voisinage; ce sont de sûrs indices de la présence d'une population dans ces parages vers le temps où la volonté des princes numides leur apprit à mettre en valeur le passage naturel que forme la vallée de l'oued Medeïna pour tous ceux qui venaient échanger leur pacotille de bijoux, de verroteries et de tissus contre le blé et l'orge récoltés par les indigènes. Le marché donna naissance à une ville qui existait antérieurement à l'empereur Hadrien, qui éleva l'ancienne *civitas* au rang de municipe. Cette dignité provoqua une période d'éclatante prospérité qui se prolongea jusqu'au milieu du IIIe siècle. A partir du IVe siècle, la ville déchue ne fit plus que végéter, mais elle était le siège d'un évêché. En 641, Constantin est « par la grâce de Dieu, évêque de la sainte Église d'Althiburus et souscrit à un document conciliaire ». Alors vint la conquête arabe, la ruine définitive et l'abandon.

Les ruines sont d'un accès difficile, ce qui a tenu à distance les explorateurs. Ce n'est guère qu'en 1895 qu'on entreprit des fouilles et la mosaïque des bateaux se révélait à peine aux regards émerveillés de deux

8763. — Peinture du cimetière de Pontien.
D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, 1903, pl. CLXXIII.

[1] L. Bonnard, *op. cit.*, p. 139-141. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XII-XIV; *De virtutibus S. Martini*, l. IV, c. XXIX; *De visit Patrum*, l. XVII, c. V. — [3] *Hist. Francor.*, l. VI, c. XLVI. — [4] *Hist. Francor.*, l. IX, c. XXXIII; *De virtutibus S. Martini*, l. IV, c. XIV. — [5] J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903, pl. CLXXIII. — [6] Paul Gauckler, *Un catalogue figuré de la batellerie gréco-romaine. La mosaïque d'Althiburus*, dans *Mémoires et monuments Piot*, t. XII, p. 113-154.

officiers français, aidés d'un détachement de soldats du 3e bataillon d'Afrique, lorsqu'il fallut tout abandonner. Une tentative faite pour reprendre les fouilles, en 1896, aboutit à un échec; ce ne fut qu'en 1898 que l'entreprise parut pouvoir aboutir, et en décembre 1904 les résultats acquis furent présentés par Paul Gauckler à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'édifice est situé à l'est de la ville antique; il se compose de deux pavillons distincts faisant partie d'un même ensemble. A en juger par la technique, ces deux pavillons ont été construits au milieu ou vers la fin du IIe siècle de notre ère. Un de ces pavillons servait d'habitation, l'autre de bains privés. « Le propriétaire était peut-être quelque négociant en céréales venu de Rome, enrichi par le commerce des grains qu'il achetait sur place ou qu'il expédiait en Italie par la voie de Carthage. Retenu par ses affaires loin de la côte, sur un plateau torride et glacé tour à tour, il avait cherché à combattre les rigueurs du climat et l'ennui de l'exil en se faisant construire, dans un site pittoresque, une demeure confortable, décorée avec tout le luxe des villas de Baïes, et où il retrouvait, figurés sur le sol, les paysages marins et les scènes nautiques qui manquaient à son horizon africain. »

De l'habitation proprement dite on a dégagé une cour centrale qu'entoure un portique sur lequel s'ouvrent divers appartements, entre autres une grande pièce à large porte, qui paraît être une salle à manger à en juger par la disposition de la mosaïque. Celle-ci est dans le plus fâcheux état, ses lacunes ont été réparées avec des sujets sans aucun rapport avec les premières figures dont il ne reste que des débris. Nous n'en parlerions même pas si ces débris ne figuraient des scènes marines traitées suivant les formules habituelles aux mosaïstes africains du IIe siècle de notre ère. Parmi tout le personnel mythologique, vogue à pleine voile un grand navire chargé d'amphores qui occupe le centre du tableau. La coque assez massive et peut-être pontée, s'effile en éperon à l'avant et se redresse au contraire en s'arrondissant à l'arrière. Il n'y a qu'un mât incliné vers la proue; sur la voile gonflée par le vent, se lit le nom du vaisseau [1] :

APAEONA
LIBVRNI

Les lettres sont tracées en cubes de verre transparent, très pâles, vert d'eau, brun clair, à peine lisibles, mais ils ont dû être jadis recouverts d'un enduit opaque et brillant; on a même cru reconnaître quelques traces de dorure [2]. Le nom du navire *apaeona* est inconnu, son origine liburnienne ne nous apprend rien, car ce lourd vaisseau n'offre aucun point de comparaison avec la *liburna*, vaisseau des pirates d'Illyrie, à deux rangs de rames; d'ailleurs, la partie restante du vaisseau, sur la mosaïque, a subi des restaurations assez maladroites.

En avant de la maison se trouvaient les thermes privés, formant un pavillon isolé, placé au bord du ravin. La partie déblayée est le *frigidarium* consistant en une grande salle carrée de 8 m. de côté, dans laquelle on pénètre par deux portes qui se répondent au milieu des côtés opposés de l'Est et de l'Ouest (fig. 8764). La mosaïque centrale est assez bien conservée dans son ensemble, à part l'une des branches latérales de la croix.

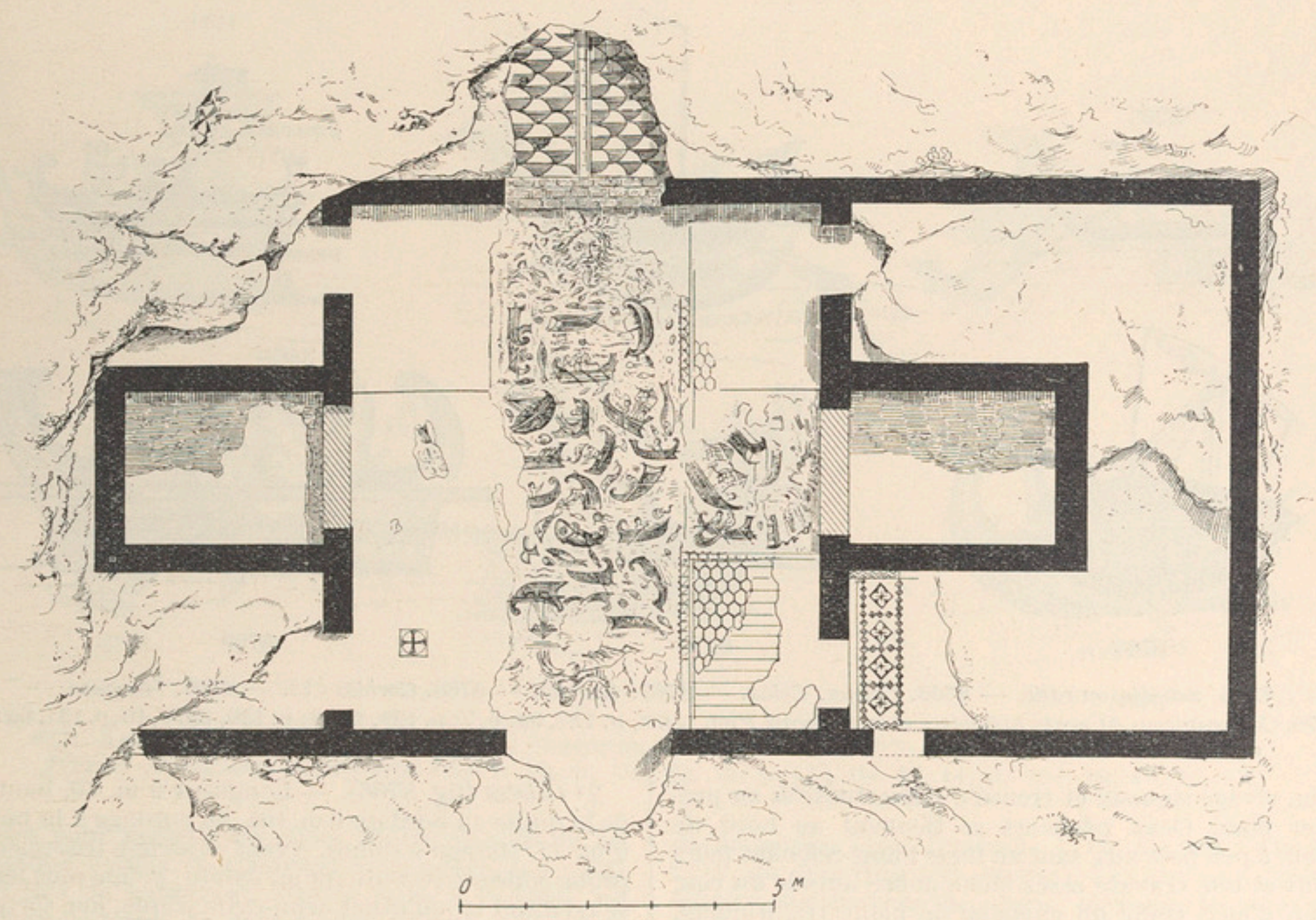

8764. — Mosaïque d'Althiburus.
D'après *Mémoires et monuments Piot*, t. XII, 1905, p. 123, fig. 2.

[1] La Blanchère et Gauckler, *Catal. du mus. Alaouï*, p. 30, A, n. 167. — [2] Sur l'emploi des cubes dorés, voir au mot Mosaique; cf. P. Gauckler, *Le quartier des thermes d'Antonin et le couvent de Saint-Étienne à Carthage*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 419 sq. Une mosaïque à cubes dorés aurait été découverte à Pompéi en 1903; cf. von Duhm, dans *Deutsche Literaturzeitschrift*, 1904, p. 2513.

« C'est une vaste composition décorative à sujets marins. La mer forme le fond : très agitée au centre, où l'écume blanche des lames qui se brisent raye l'azur des flots de multiples zigzags; très calme au contraire, dans les branches latérales de la croix, sortes de golfes qu'abrite une côte accidentée, et où l'eau, changeant tout à fait de couleur, s'étale en nappes blanches que rident à peine quelques stries plus sombres. Par cet artifice ingénieux, le mosaïste a réussi à étoffer le milieu de son tableau, la pleine mer, d'un ton très vigoureux, très poussé en couleur, dont il abaisse ensuite le ton en se rapprochant des bords pour mieux faire ressortir les lignes plus foncées du littoral qui l'encadre. Celui-ci est tracé à la manière des paysagistes alexandrins : escarpements boisés et rocailleux dans le lointain, rivage sinueux et creusé d'anfractuosités au premier plan. Deux pêcheurs se tiennent au bord de l'eau, à peu près nus, sauf un linge blanc ceignant leurs reins et une cravate assez lâche nouée autour du cou. L'un d'eux, coiffé du chapeau de paille traditionnel, est assis sur un rocher et pêche à la ligne. L'autre se tient debout, et lance l'épervier.

« Ces paysages réalistes n'apparaissent qu'au fond des deux branches latérales de la croix. Au sommet et à la base, en face des deux portes d'entrée, sont représentées deux figures mythologiques, une tête d'Océan et un Fleuve, destinées sans doute à indiquer au spectateur que le tableau concerne à la fois la navigation fluviale et maritime.

« Sur la nappe d'eau ainsi encadrée évoluent en tous sens, dans un désordre pittoresque, une trentaine d'embarcations, toutes différentes. Le nom de chacune d'elles est inscrit au-dessus, au-dessous ou sur la coque même, en lettres de 0 m. 06 à 0 m. 08, que leur forme permet de dater du IIe siècle de notre ère. Parfois, c'est un mot grec, et le mosaïste l'écrit alors en caractères helléniques (avec *sigma* et *epsilon* lunaires), mais en prenant soin de le faire suivre de la traduction ou de l'équivalent latin. Souvent une légende explicative accompagne le nom et le répète en le commentant. Toujours très courte, elle est généralement empruntée à l'un de ces vieux auteurs du temps des Scipions ou des Gracques que l'érudition avait remis à la mode au siècle des Antonins. Ce sont le plus souvent des poètes antérieurs au règne d'Auguste, Plaute, Lucilius, Cicéron et, peut-être, Ennius, dont le mosaïste se borne à citer un vers, ou deux au plus [1]. »

1° Σχεδία, *ratis sive ratiaria* (fig. 8765). — Longueur 0 m. 75, hauteur de la quille au bordage, 0 m. 14. Bateau plat et large se maniant à la rame. Avant s'allongeant en pointe; arrière massif et carré, à quille saillante. Pas de pont, mais peut-être un passavant longeant intérieurement le bordage. Rame d'un seul côté, interchangeable, deux boucles sur le bordage, pour y passer les rames.

Les noms grecs et latins σχεδία et *ratis* sont employés généralement pour désigner un radeau; ici, la signification a quelque chose de plus précis et s'applique à une embarcation véritable, une sorte de ponton, de construction très rudimentaire.

8765

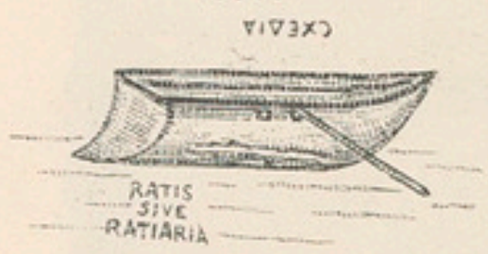

8767

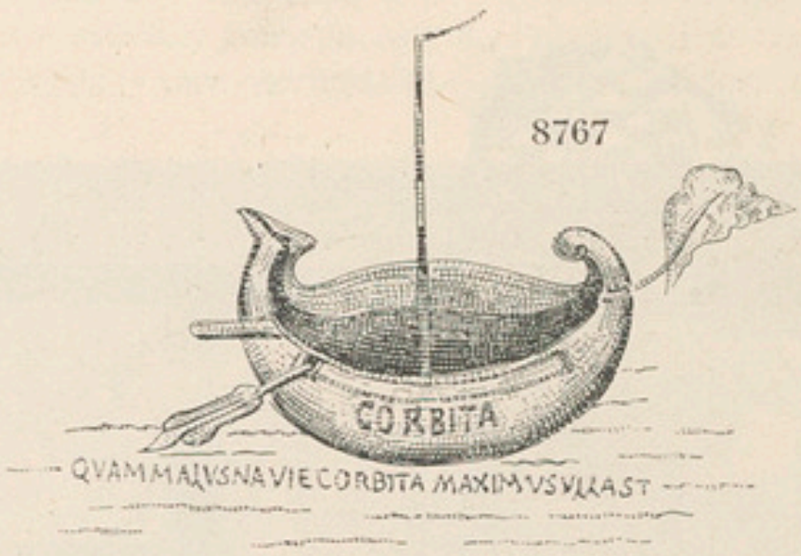

8766

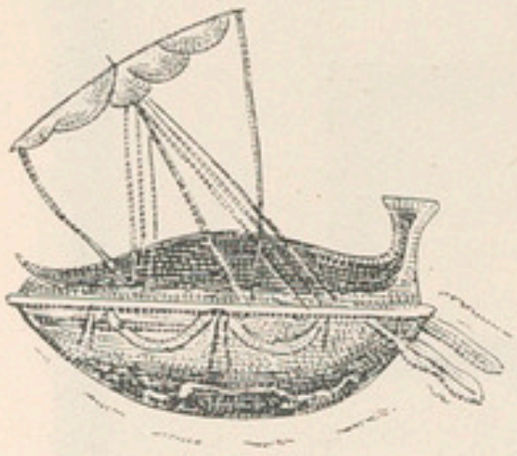

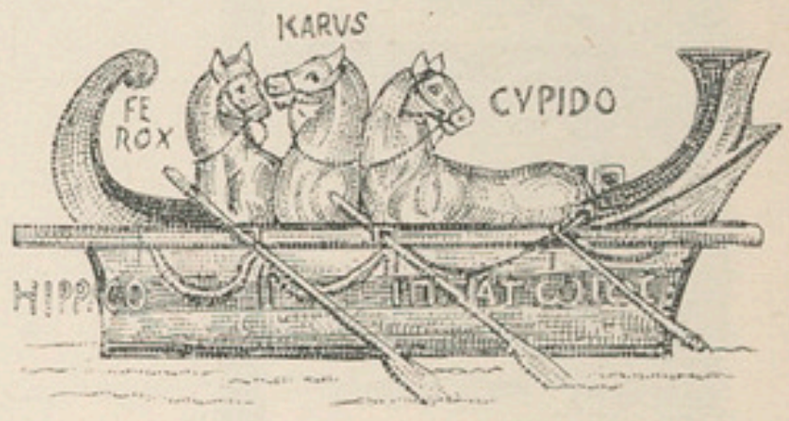

8768 8770 8769

8765. *Schedia* ou *ratis*. — 8766. *Celetes*. *Celox*. — 8767. *Corbita*. — 8768. *Corbita (?)*. — 8769. *Hippago*. — 8770. *Catascopiscus*. D'après *Mémoires et monuments Piot*, t. XII, p. 127, fig. 6, 7; p. 129, fig. 8; p. 130, fig. 9, 10; p. 131, fig. 11.

2° *Celetes* (fig. 8766). — Longueur 0 m. 70, hauteur de la quille au bordage 0 m. 105, du bordage à la poupe 0 m. 17. Bateau à rames. Avant et arrière très relevés; proue effilée se recourbant en volute; poupe plus large, se creusant en un canal demi-cylindrique, une sorte de gouttière. Coque allongée. Préceinte renforçant le bordage, qu'elle dépasse à l'arrière. Deux paires de rames interchangeables. Au-dessus, dans les flots, une inscription bilingue :

ΚΕΛΗΤΕC
HYPERETICOSQVE CELETAS

κέλητες, *hypereticosque celetas;* le mot ὑπηρετικός a le sens d'« auxiliaire » et le κέλης, « cheval de course », fait songer à une embarcation légère, servant au transport des ordres et des dépêches de l'amiral, quelque petit bateau analogue à celui qu'on nomme une « vedette ».

3° *Celox* (fig. 8766). — Longueur 0 m. 75; hauteur de la quille au bordage : 0 m. 12; du bordage à la poupe : 0 m. 16. Bateau à rames, analogue au précédent dont on le distingue à peine, c'est pourquoi Aulu-Gelle dit à leur sujet : *Celoces, vel, ut Græci dicunt, celetes* (x, 25). La coque du *celox* a deux préceintes au lieu d'une; celle du haut fait saillie à la proue. Le rameur du *celox* manie deux avirons; on lit au-dessous :

CELOCES
LABITVR VNCTA CARINA PER AEQVORA CANA CELOCIS

Ce qui est un vers du poète Ennius, conservé par

[1] P. Gauckler, *op. cit.*, p. 124-126.

saint Isidore de Séville (*Origines*, l. XIX, c. 1, n. 22) qui définit les *celoces* comme des birèmes ou des trirèmes rapides faisant le service de la flotte. Tite-Live classe le *celox* parmi les bateaux pirates.

4° *Corbita* (fig. 8767). — Longueur 0 m. 95, hauteurs 0 m. 21 et 0 m. 40. Vaisseau de charge, ne marchant qu'à la voile. Forme ronde, presque hémisphérique, coque large et massive, non pontée, flancs rebondis : proue et poupe recourbées et relevées toutes deux à la même hauteur, ce qui lui donne un peu l'apparence d'une corbeille, d'où le nom qu'il porte. L'arrière est renforcé par une courte préceinte très saillante. Sur les flancs du navire est appliquée extérieurement, au-dessous du bordage, une sorte de tringle, qui servait peut-être à garnir la coque de bouées pour amortir les chocs contre le quai ou les vaisseaux voisins. A l'intérieur du bordage, il y avait peut-être un passavant. Pas de rame à l'arrière, un gouvernail formé de deux larges avirons, sortant de trous creusés dans la coque au-dessous du bordage. Un grand mât, à hampe peinte en zones alternativement rouges et blanches; au sommet, une flamme flottant au vent. Pas de voiles, la vergue est descendue, le navire est au repos, amarré par la proue à un îlot rocheux. Le nom CORBITA se lit sur la coque ; au-dessous on lit :

QVAM MALVS NAVI E CORBITA MAXIMVS VLLAST

Vers tiré d'un passage de Lucilius, cité par Nonius Marcellus, avec deux légères variantes.

La *corbita* faisait partie des *naves onerariæ*. Plaute l'oppose au *celox*, aussi léger et rapide que le *corbita* est lourd et lent. On en usait principalement pour le transport des grains.

5° *Corbita (?)*. — On pourrait imposer ce même nom de *corbita* ou corvette au type suivant qui n'en porte aucun sur la mosaïque et qui est très analogue au précédent (fig. 8768). Longueur 1 mètre; hauteurs 0 m. 27 et 0 m. 26. La coque est renforcée de deux préceintes; la proue, très massive, s'allonge en pointe. La corvette est en marche, l'amarre est amenée; les quatre câbles réglementaires, fixés au bordage, dessinent une double guirlande sur les flancs du navire. Le grand mât incliné vers l'avant est retenu de chaque côté par trois haubans, la vergue est fixée aux deux bouts par des bras, la voile carrée est à demi carguée.

6° *Hippago*, ἱππαγωγὸς (fig. 8769). — Longueur 1 m. 15; hauteurs 0 m. 19 et 0 m. 29. Grand bateau de commerce servant au transport des chevaux. Fond plat et carré, sans quille, coque massive, renforcée au bordage de préceintes saillantes aux deux bouts. Pas de pont, avant et arrière très relevés, proue recourbée en volute, poupe en gouttière doublant la coque qui se termine en pointe. Ni mât, ni gouvernail. La manœuvre s'effectue au moyen de trois paires d'avirons traversant le bordage. Câbles formant guirlande tout le long du navire.

Chaque cheval porte son nom inscrit auprès de lui, suivant un usage qu'on retrouve sur un grand nombre de mosaïques (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHEVAL; t. IV, au mot DOMAINE RURAL). Les chevaux figurés ici sont des chevaux de course, ainsi que le prouvent la disposition de la bride et des rênes, et l'anneau du mors de filet qui est visible sur deux d'entre eux.

7° *Catascopiscus* (fig. 8770). — Longueur 0 m. 60; hauteurs 0 m. 14 et 0 m. 18. Embarcation légère et rapide munie de voiles et de rames. Avant et arrière très relevés; proue recourbée en volute au-dessus d'un éperon, poupe en gouttière. Pas de gouvernail. Coque renforcée d'une préceinte; câbles fixés au bordage. Le rameur manie deux avirons interchangeables. Un grand mât avec voile larguée et gonflée par le vent. Le mot CATASCOPISCVS, unique sous cette forme, se lit chez Aulu-Gelle : *catascopium* et *catascopus* dans Isidore de Séville (*Origines*, l. XIX, c. 1) et chez Plutarque κατασκοπικά. C'est encore un des *naves speculatoriæ*, bateau éclaireur chargé de faire des reconnaissances et de porter des dépêches. A propos de ces embarcations, nous lisons dans Végèce (IV, 37) un passage qui montre que les anciens ont eu l'idée du « camouflage »; il nous apprend que les *exploratoriæ scaphæ* avaient des voiles et des cordages peints en bleu pour se confondre avec l'horizon. Sur notre mosaïque, les voiles sont grises et roses et le mât alternativement rouge et blanc.

8° *Actuaria* (fig. 8771). — Longueur 1 m. 10; hauteurs 0 m. 17 et 0 m. 21. Bateau à voiles et à rames non ponté, de forme allongée. Avant et arrière très

8771

8772

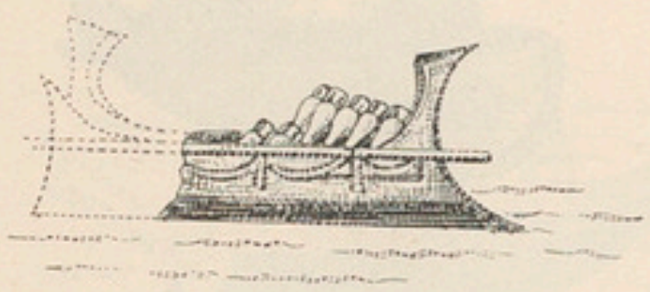

8773

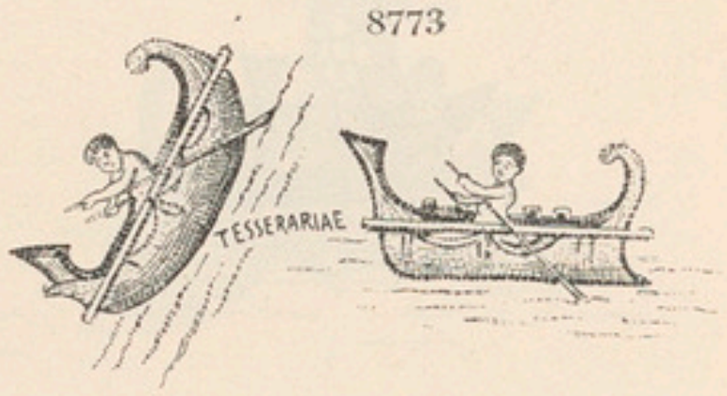

8774

8775 8776

8771. *Actuaria*. — 8772. (?) . — 8773. *Tesserariæ*. — 8774. *Paro*. — 8775. *Myoparo*. — 8776. *Musculus*.
D'après *Monuments et mémoires Piot*, t. XII, p. 132, fig. 12; p. 133, fig. 13, 14; p. 134, fig. 15, 16, 17.

relevés, proue en pointe, poupe en gouttière. Coque effilée à l'avant; quille saillante à l'arrière, préceinte renforçant le bordage, qu'elle dépasse aux deux bouts. Câbles accrochés en guirlande sur les flancs du navire. Deux paires d'avirons interchangeables; l'une d'elles maniée par un rameur nu assis sur un banc. Un grand mât peint de pourpre, de rouge et de gris, maintenu de chaque côté par trois haubans. Vergue fixée par deux bras; voile carrée, qu'un marin nu, montant à une échelle appuyée contre le mât, est en train de carguer. A l'arrière, le maître de manœuvre (κελευστής, *hortator remigum*), vêtu d'une tunique grise à larges manches plissées, frappe sur le bordage avec un maillet de bois pour marquer la cadence et rythmer le mouvement du rameur. Le nom de cet outil nous est donné:

8777

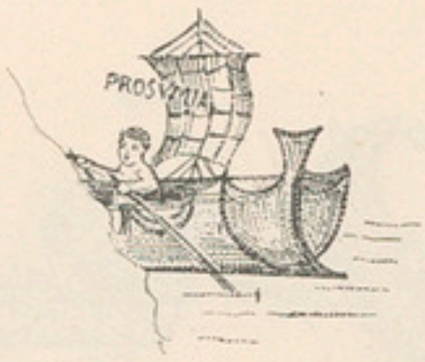

8778

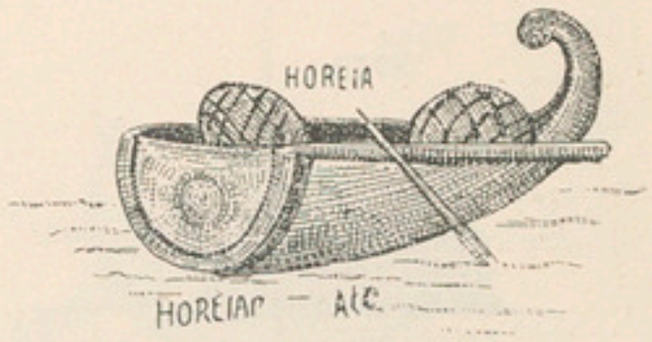

8779

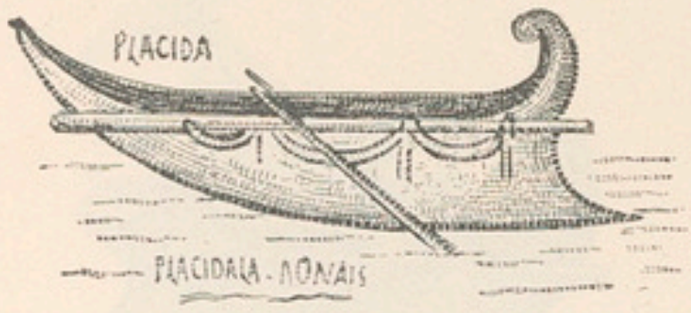

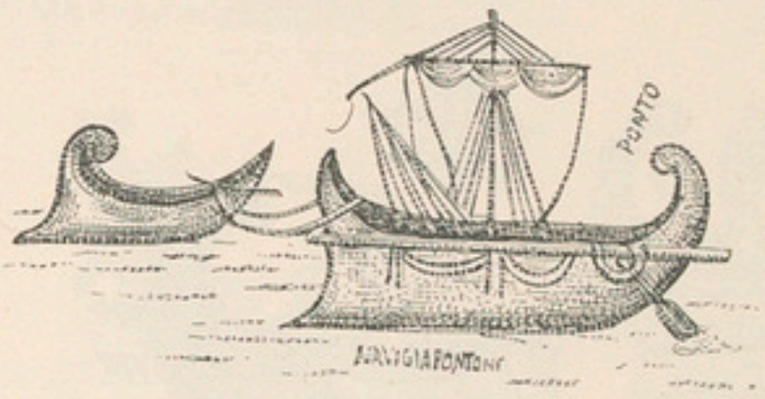

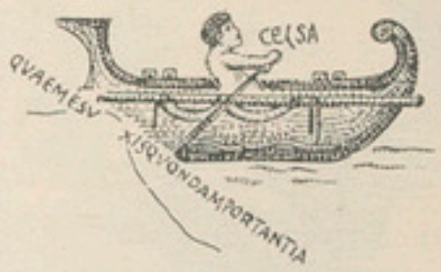

8780 8781 8782

8777. *Prosumia.* — 8778. *Horeia.* — 8779. *Vegeiia.* — 8780. *Placida.* — 8781. *Ponto.* — 8782. *Celsa.*
D'après *Monuments et mémoires Piot*, t. XII, p. 136, fig. 18; p. 137, fig. 19; p. 138, fig. 20; p. 139, fig. 21, 22; p. 140, fig. 23.

PORTISCVLVS; celui du navire se lit à l'avant : ACTVARIA. Ce nom était donné à un bateau de faibles dimensions, n'ayant qu'un rang de rames, le nombre des avirons pouvant aller de trente à dix. L'*actuaria* rendait les mêmes services que le *celox* auquel elle ressemblait beaucoup.

9° *Navire non nommé* (fig. 8772). — Il ne subsiste que l'arrière. Longueur 1 mètre environ; hauteurs 0 m. 21 et 0 m. 28. Vaisseau marchand à fond plat et carré. Coque massive à quille saillante, renforcée au bordage par une préceinte qui dépasse l'arrière, et par une sorte de tringle avançante analogue à celle qui protège les flancs d'une des corvettes. Câbles accrochés au bordage. Poupe en gouttière très relevée. Le navire est lourdement chargé de grandes jarres remplies d'huile ou de vin. C'est un navire de commerce, peut-être un simple chaland qu'on remorquait.

10°-11° *Tesserariæ* (fig. 8773). — Premier navire, longueur 0 m. 77, hauteurs 0 m. 17 et 0 m. 20. Second navire, longueur 0 m. 78, hauteurs 0 m. 16 et 0 m. 22. Deux bateaux à rames, à peu près semblables, et rappelant le *celes* et le *celox*. Les *tesserariæ* ont l'avant et l'arrière très relevés, la proue en volute, la poupe en gouttière, une préceinte dépassant la coque aux deux bouts; des câbles accrochés aux bordages, un rameur assis sur un banc maniant deux avirons. Une de ces embarcations a la coque arrondie à l'avant et à l'arrière et la poupe renforcée, tandis que l'autre a un éperon à l'avant et sur bordage quatre boucles pour les rames au lieu de deux seulement. C'étaient des *avisos* rapides et légers.

12° *Paro* (fig. 8774). — Navire mutilé dont il ne reste que l'avant. Longueur environ 0 m. 70; hauteurs 0 m. 20 et 0 m. 26. Bateau à rames, coque arrondie; proue relevée en volute; préceinte débordant à l'avant; câbles accrochés au bordage. Plusieurs paires de rames interchangeables; un rameur assis maniant deux avirons. Sous la coque brune est tracée en blanc une inscription dont il ne subsiste que les dernières lettres : ///ATQ PARON!. C'est la fin d'un vers du *Marius* de Cicéron :

[*Tunc se fluctigero tradit man*]*at q(ue) paroni.*

Cet hexamètre a été conservé par Isidore de Séville qui le cite à l'appui de sa définition du *paro* dans un chapitre des *Origines* (l. XIX, c. I, n. 20) consacré aux *navigia*. On ne trouve le *paro* que chez Aulu-Gelle et nulle part ailleurs. C'est la forme latine du mot grec παρών, également fort rare. Le suivant est beaucoup plus connu.

13° *Myoparo* (fig. 8775). — Longueur 0 m. 62; hauteurs 0 m. 20 et 0 m. 24. Bateau à voiles et à rames, vu de trois quarts. Proue très relevée, recourbée en volute. Arrière large et bas, en écusson sensiblement triangulaire avec quille saillante. Coque renforcée d'une préceinte qui dépasse l'avant. Un seul câble accroché au bordage. Un rameur laisse aller son aviron et s'occupe à carguer la voile. Mât, à hampe peinte en zones alternantes, blanches et grises, légèrement incliné et maintenu par deux haubans; vergue bariolée des mêmes couleurs. Voile carrée grise à demi carguée. Au-dessus de l'avant, le mot MYOPARO, forme latinisée du grec μυοπάρων.

Festus décrit ainsi le *myoparo : Genus navigii ex duobus dissimilibus formatum, nam mydion et paron per se sunt.* Les nombreux renseignements que nous possédons sur ces bateaux nous les font voir comme des bateaux de guerre de moyenne taille, sortes de frégates assez larges et à un rang de rames. Très répandus dans toute la Méditerranée.

14° *Musculus*, μύδιον (fig. 8776). — Longueur 0 m. 70, hauteurs 0 m. 20 et 0 m. 29. La coque est presque identique à celle du bateau décrit précédemment : la poupe se termine par une hampe dont l'extrémité est sculptée en tête de souris, d'où le nom du navire qui se lit au-dessous : MVSCVLVS et, au-dessus, en grec : ΜΥΔΙΟΝ. Le *musculus* n'a ni mât, ni voile, mais seulement des rames. Des tolets en boucle sont ménagés sur le bordage pour une seconde

paire de rames interchangeables. Isidore de Séville donne au *musculus* le nom de *navigium curtum* (*Origines*, l. XIX, c. I, n. 14).

15° *Prosumia* (fig. 8777). — Navire à demi détruit. D'après ce qui subsiste, il devait mesurer environ 0 m. 70 de longueur; hauteurs 0 m. 19 et 0 m. 20. Bateau à rames et à voiles dont l'arrière ressemble au numéro précédent, formant une sorte d'écusson triangulaire à pointe formée par la quille. Mais, ici, la poupe en gouttière est beaucoup plus élevée. Une préceinte; des câbles accrochés au bordage. Un rameur maniant deux avirons. Un grand mât à zones alternantes rouges et blanches, vergue blanche et jaune. Grande voile carrée mauve et grise, sur laquelle empiète le nom du navire : PROSVMIA. Au-dessous une inscription malheureusement très mutilée. On rencontre rarement la mention de la *prosumia* chez les auteurs latins. Festus la définit un petit navire éclaireur. Aulu-Gelle l'assimile à la *geseoreta* et à l'*oriola*, ce qui explique pourquoi le mosaïste l'a placée à côté de l'*horeia*. Ce devait être une barque légère et rapide faisant le cabotage et assurant le transport des voyageurs.

16° *Horeia* (fig. 8778). — Longueur 0 m. 55, hauteurs 0 m. 22 et 0 m. 25. Bateau à rames non ponté. Coque arrondie sans quille, effilée vers la proue qui est très relevée et se termine en volute, très large au contraire à l'arrière, qui est bas et carré et forme une sorte de plate-forme, où le pêcheur pouvait se tenir debout pour lancer l'épervier. Deux filets de pêcheurs sont déposés l'un à l'avant, l'autre à l'arrière. Le bordage est renforcé par une préceinte, qui le dépasse sensiblement du côté de la proue. Pas de mât. Une seule paire de rames. Au-dessus du bateau, son nom HOREIA qui se lit aussi au-dessous dans une citation très mutilée. On écrit indifféremment *horeia*, *oria*, *oraria*, *horiola* et *oriola*. L'*horeia* de la mosaïque d'Althiburus est une véritable barque de pêche : *horiola navicula piscatoria*, dit Nonius Marcellus. Ce n'était pas là son unique destination, l'*horeia* servait aussi au cabotage et au transport des voyageurs par la voie fluviale. Sur une mosaïque chrétienne de Thabraca, très postérieure en date à celle d'Althiburus, apparaît au-dessous de l'épitaphe d'un certain *Felix navicularius ab oriis Sernis*, un navire à deux mâts, avec voiles latines gonflées par le vent, proue munie d'un éperon, poupe très relevée, quille, et gouvernail formé de deux larges avirons à l'arrière; l'*horeia* est évidemment ici un bateau de commerce (voir NAVICULAIRES, col. 969).

17° *Vegeiia* (fig. 8779). — Longueur 0 m. 91, hauteurs 0 m. 16 et 0 m. 22. Bateau à rames. Proue relevée en pointe. Arrière relevé également avec quille saillante et poupe recourbée en volute. Coque allongée, renforcée d'une préceinte débordant aux deux bouts. Câbles accrochés au bordage. Boucles, interchangeables pour trois paires de rames. Un rameur assis maniant deux avirons. Au-dessus, le nom VEGEIIA. Cette lecture est certaine. Au-dessous on lit un vers inédit :

Advena quam lenis celeri vehit unda vegeiia

18° *Placida* (fig. 8780). — Longueur 1 mètre; hauteurs 0 m. 21 et 0 m. 21. Bateau à rames presque identique à la *vegeiia*. L'avant est un peu plus effilé, la quille un peu plus saillante. Il n'y a qu'une seule paire de rames. Au-dessus est inscrit le nom à l'appui PLACIDA; au-dessous une courte citation où se trouve le mot *placida* et un autre impossible à restituer. On ne trouve la *placida* que sur la liste d'Aulu-Gelle; ce devait être une embarcation de plaisance, pour naviguer sur des cours d'eau plutôt que sur la mer.

19° *Ponto* (fig. 8781). — Longueur 1 m. 10, hauteurs 0 m. 24 et 0 m. 26. Navire à voiles de gros tonnage. Avant et arrière très relevés. Proue se redressant en pointe au-dessus d'un éperon très saillant. Poupe recourbée en volute. Gouvernail formé de deux rames sortant de la coque sous la préceinte qui renforce le bordage et le dépasse aux deux bouts. Câbles accrochés aux flancs du navire. Un grand mât maintenu de chaque côté par trois haubans, avec vergue tirée par deux bras et voile carrée; celle-ci est carguée, le navire étant au repos. Un petit mât de misaine incliné vers l'avant et dont la vergue est descendue. A l'avant du navire est amarrée une chaloupe de forme analogue, mais dont la coque offre une structure inverse, la quille faisant saillie à l'arrière, au-dessous de la poupe en volute. En travers de la chaloupe, on voit une sorte de gaffe, *contus*, qui servait à la manœuvre. Point de rames ni de tolets.

Au-dessous une inscription mutilée : NAVIGIA PONTONES//////. Le *ponto*, à qui saint Isidore de Séville donne le nom de *pontonium*, est mentionné en ces termes par César (*De bello civili*, l. III, c. XXIX) : *pontones, quod est genus navium gallicarum*. C'était un navire de commerce qui naviguait probablement à la voile. Plus tard il eut le sens de chaland que lui a conservé le mot français *ponton*. N'est mentionné ni par Aulu-Gelle, ni par Nonius Marcellus.

20° *Celsa* (fig. 8782). — Navire endommagé à l'arrière. Longueur 0 m. 93, hauteurs 0 m. 17 et 0 m. 20. Bateau à rames qui ressemble au *celox*. Avant et arrière très relevés, la proue se recourbe en volute et la poupe s'allonge en gouttière. Coque arrondie. Préceinte débordant légèrement aux deux bouts. Câbles accrochés au bordage. Trois paires de boucles interchangeables. Au milieu de la barque un rameur maniant deux avirons. Au-dessus le nom : CELSA. Au-dessous un hexamètre dont le dernier pied

8783

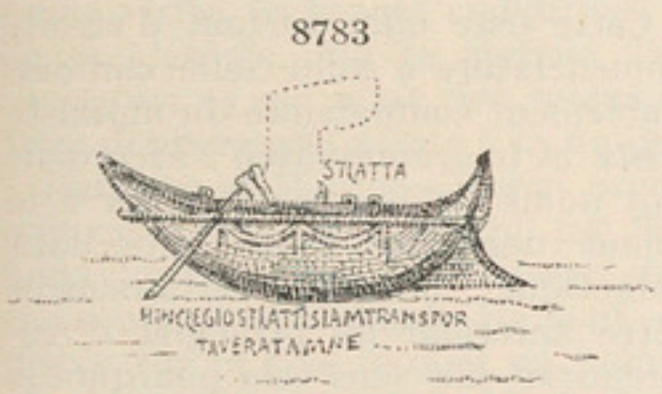

8785

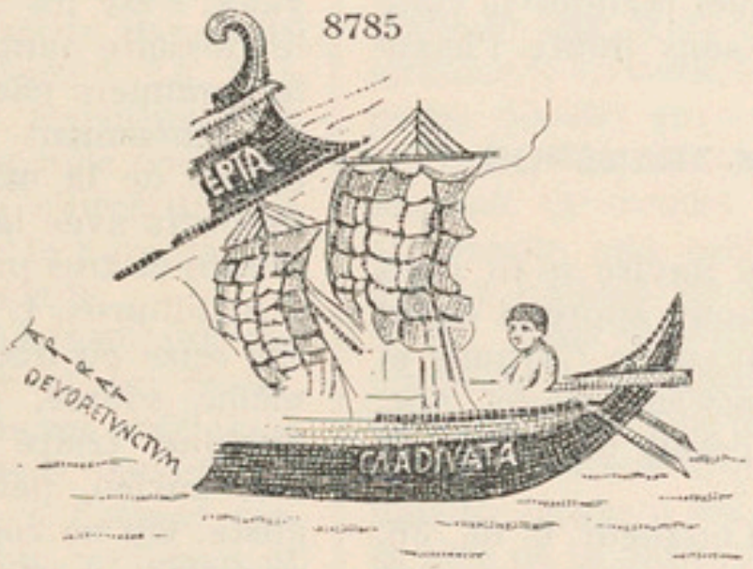

8784

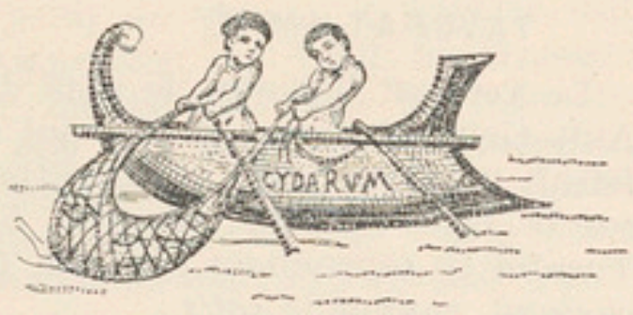

8783. *Stlatta*. — 8784. *Cydarum*. — 8785. *Cladivata* et [*Ap*]*erta*.
D'après *Monuments et mémoires Piot*, t. XII, p. 140, fig. 24; p. 141, fig. 25; p. 143, fig. 29.

rejeté sur une seconde ligne est aujourd'hui détruit. On lit encore ceci :

QVAE MESV //////XIS QVONDAM PORTANTIA

21° *Stlatta* (fig. 8783). — Longueur 0 m. 83, hauteurs 0 m. 19 et 0 m. 12. Bateau à rames, large et plat que Festus décrit par ces mots : *genus navigii latum magis quam altum*. Avant et arrière très bas, proue allongée en pointe. Poupe recourbée en volute. Coque très massive comme celle des *rates*. Quille très saillante à l'arrière. Préceinte dépassant légèrement le bordage. Câbles accrochés aux flancs du navire. Deux doubles boucles interchangeables. Un rameur à demi détruit maniant des deux mains un seul aviron. Au-dessus le nom du bateau : STLATTA.

Au-dessous, un hexamètre auquel manque le complément direct qui commençait sans doute l'hexamètre suivant :

HINC LEGIO STLATTIS IAM TRANSPOR
TAVERAT AMNE

Le vers est inconnu, le nom du navire se lit dans Aulu-Gelle et dans Ausone qui nous apprend qu'on faisait usage de cette embarcation sur la Garonne et sur le Tarn : *Acatis, phaselis, lintribus, stlatis, rate, Tarnim et Garumnam permeat*. C'était une sorte de chaland, comme la *ratis*.

22° *Cydarum* (fig. 8784). — Longueur 0 m. 86, hauteurs 0 m. 18 et 0 m. 17. Bateau à rames presque identique à la *celsa* et au *celox*. Deux rameurs ayant abandonné leurs avirons retirent de la mer un filet chargé de poissons. On lit sur la coque : CYDARVM et ce nom se retrouve dans la liste d'Aulu-Gelle mais chez aucun autre auteur latin. L'usage du *cydarum* devait être très fréquent si on en juge par la quantité de tessères commerciales en plomb qui présentent son image ou ses initiales.

23° *Cladivata* (fig. 8785). — Longueur 0 m. 70, hauteurs 0 m. 21 et 0 m. 15. Grand bateau à voiles; avant à éperon; la proue est détruite. Arrière peu relevé, s'allongeant en pointe, avec un gouvernail formé de deux avirons que dirige un pilote assis près de la poupe. Deux préceintes, celle du haut renforçant le bordage qu'elle dépasse à l'arrière. Grand mât peint en zones alternantes blanches et brunes, avec une grande voile larguée, blanche à cordages mauves. Mât de misaine rouge et blanc, penché vers la proue et maintenu de chaque côté par trois haubans. Sur la coque jaune le nom CLADIVATA tracé en lettres blanches; nom inédit. Probablement transport de commerce naviguant à la voile.

24° [*Ap*]*erta* (fig. 8785). — Navire aux trois quarts détruit; il n'en reste que l'arrière à quille saillante et poupe recourbée en volute. Sur la coque on lit encore ////ERTA. C'était certainement un navire de commerce.

25° [*Cat*]*apirat*[*es*]. — De l'avant de l'*aperta* tombait verticalement dans la mer, comme une sonde entraînée par un poids, une sorte de gros câble rouge foncé. Il n'en subsiste plus que la partie médiane. En examinant celle-ci de près, on aperçoit qu'elle se décompose en une série de lettres superposées qui se lisent ainsi : ////APIRAT et qui composent un mot que P. Gauckler restitue : *Cat*]*apirat*[*es* = καταπειρατης, « sonde », auquel Lucilius donne une forme latine dans le vers suivant conservé par Isidore de Séville (l. XIX, c. IV, n. 10) :

Hunc catapiratem puer eodem deferat unctum

Au lieu de *deferat* il faut lire *de foret* ou *defore*. Ce vers se lit tout entier sur la mosaïque au-dessous des lettres superposées qui figurent et définissent en même temps le *catapirates;* il n'en reste que peu de chose que P. Gauckler a réussi à lire. Voici la disposition que présentait cette citation :

CATAP—RATEM
HVNC CATAPIRATEM PVER EODEM DEVORET VNCTUM

Voici donc une trentaine d'embarcations de types différents dont aucun n'est ponté et n'a plus d'un rang de rames. Aucun d'eux n'est un vaisseau de guerre, quoique plusieurs puissent être adaptés au rôle de croiseurs auxiliaires, d'éclaireurs, etc. C'est donc une flotte de commerce, mais une des plus complètes et des plus précises que nous sachions pour le monde latin.

On peut comparer cette liste à celle que dresse Nonius Marcellus, mais son principal intérêt à nos yeux, c'est les rapprochements qu'elle permet avec le glossaire nautique d'Isidore de Séville qui consacre les premiers chapitres du XIXe livre des *Origines* à un classement systématique et étymologique des choses de la mer. Cette liste offre surtout d'étroits rapports avec la nomenclature d'Aulu-Gelle, contemporain et très probablement compatriote du mosaïste d'Althiburus. L'artiste et le grammairien s'accordent sur seize ou dix-sept noms qu'ils ont dû puiser à la même source, copiant une liste toute faite dans quelque traité didactique; ouvrage certainement très ancien, peut-être antérieur au principat d'Auguste. On ne comprendrait pas sans cela pourquoi le mosaïste du IIe siècle de notre ère ne citerait que des auteurs de la période républicaine. La liste d'Althiburus paraît donc extraite de quelque glossaire ou manuel nautique, aujourd'hui perdu, qui aura été écrit vers le temps où Varron composait ses traités. L'ouvrage devait être illustré. Ce serait faire trop d'honneur au mosaïste de lui attribuer l'invention des figures de son catalogue. Son rôle s'est borné à les enfermer dans un cadre approprié, à les grouper d'une façon harmonieuse et pittoresque; mais l'on sent que, pour chacun d'eux en particulier, il n'a fait que copier un modèle. Or on ne peut supposer qu'il les ait copiés d'après nature, puisqu'il travaillait loin de la côte et de tout fleuve navigable, et qu'il eut été fort embarrassé de trouver dans un port quelconque une pareille flottille, composée de tant d'embarcations différentes et dont beaucoup avaient déjà cessé d'être en usage à l'époque où il les dessina. La parfaite exactitude avec laquelle l'auteur a transcrit les noms et les citations fait de la mosaïque un monument des plus précieux et le seul de son espèce jusqu'à ce jour [1].

VIII. Navigation de saint Brendan. — La chronologie de saint Brendan prête à discussion. Les bollandistes reportent sa naissance à l'année 480 et cette opinion est confirmée par un passage du *Book of Leinster*, qui fait naître Brendan sous le règne d'Aengus, mort en 490; c'est également ce que nous apprend le *Book of Lismore*. Quoi qu'il en soit, que le saint ait vécu au Ve ou au VIe siècle, son nom s'attache à un récit qui, pendant tout le Moyen Age, rendit son nom fameux. On sait qu'il était irlandais d'origine et avait embrassé la vie monastique; sa sagesse et la sainteté de sa vie le rendirent digne de gouverner un monastère, ce qui l'aida à répandre l'Évangile parmi les païens et lui devint une occasion de faire des miracles. S'il s'en était tenu là, sa réputation n'eut peut-être pas dépassé son île natale, mais Brendan devint le héros d'un voyage maritime tout rempli de merveilleux. Le récit, écrit en latin, fut traduit ou refondu, en prose et en vers, dans la plupart des vieux idiomes européens. On ne sait

[1] P. Gauckler, *Un catalogue figuré de la batellerie gréco-romaine*, dans *Monuments et mémoires. Fondation Piot*, t. XII, p. 113-154, pl. IX-X.

pas avec exactitude la date de la composition de la *Navigatio;* mais comme on en trouve quelques manuscrits qui appartiennent au XIe siècle, on a du moins ainsi le *terminus ad quem*. Et d'abord Brendan est-il l'auteur du récit? Le peu d'histoire que nous trouvons dans la Vie qui porte son nom ne nous en dit rien et ne met sur la voie d'aucune conjecture. Jusqu'ici on n'a présenté que des hypothèses pour contredire des conjectures [1] et il se trouve encore de bons esprits pour répéter, avec Vincent de Beauvais et les bollandistes, que le récit de la *Navigatio* n'est que *deliramenta apocrypha* [2].

La *Navigatio* s'ouvre par une introduction [3]. Un soir, saint Brendan reçoit dans son monastère d'Irlande la visite d'un sien cousin, le P. Barintus [4]. On cause. Barintus raconte que son fils spirituel, Mernoc [5], l'a quitté depuis longtemps et s'est retiré dans l'île Délicieuse, voisine du mont de la Pierre [6]. Là, il a groupé autour de lui quelques moines. Barintus lui a rendu visite, ils se sont embarqués ensemble pour une île occidentale, qui se nomme *Terra repromissionis sanctorum* et qui n'est rien moins que le paradis que Dieu donnera aux saints à la fin du monde.

Barintus et Mernoc s'y sont promenés pendant une quinzaine de jours, parmi les fleurs et les fruits, foulant aux pieds un sol couvert de pierres précieuses et, toujours marchant, ils sont arrivés devant un fleuve sur la rive duquel un homme, à l'aspect resplendissant, leur a interdit de franchir ce fleuve et leur a ordonné de regagner leur bateau, vers lequel il a d'ailleurs pris soin de les reconduire. De retour à l'île Délicieuse, Barintus se sépara de Mernoc pour regagner son propre monastère.

Un tel récit ne peut qu'échauffer une cervelle irlandaise, aussi, dès le lendemain, l'abbé Brendan convoque deux fois sept moines élus et leur propose de l'accompagner à la recherche de la *Terra repromissionis*. Ils s'y préparent pendant quarante jours en jeûnant un jour sur trois et se rendent ensuite au monastère de saint Enda [7] sur la petite île d'Aran, à l'occident de Munster, et, de là, au promontoire appelé *Sedes Brandani*, aujourd'hui Brandon Hill, où ils construisent un navire.

Au XIIe siècle, cette introduction a fait son temps, on n'en veut plus et on la remplace par une autre dans une version allemande [8]. Brendan lit une description de choses miraculeuses qu'il ne peut croire et, d'un mouvement d'humeur, il lance le livre dans les flammes. Dieu l'en punit par une condamnation à errer sept années [9] sur la mer; de cette façon il verra de ses propres yeux tout ce qu'il avait refusé d'admettre comme possible, et il devra décrire lui-même ce qu'il a vu.

Cette deuxième introduction s'explique probablement par la pensée d'introduire l'idée d'un voyage de sept années, idée qu'on n'apercevait pas dans l'introduction primitive. Celle-ci indiquait même que le P. Barintus n'avait pas été appointé d'une peine si prolongée et que Mernoc pouvait visiter l'île du Paradis lorsque bon lui semblait. Dans la relation originale, la longue durée de voyage n'est motivée que par ces paroles de l'homme à l'aspect éblouissant : *Ecce terram quam quesisti per multum tempus. Ideo non potuisti statim invenire qui Deus voluit tibi ostendere secreta sua diversa in Oceano magno.* Mais le nombre des aventures dont dispose le narrateur pour remplir un laps de temps de sept années est tellement insuffisant qu'il prend le parti de passer quatre années sous silence et ne s'interdit pas toujours les répétitions. D'où il semble permis de conclure que le nombre de *sept* années est emprunté à une source originale qui a été exploitée par l'auteur de la *Navigatio*.

Celle-ci procède d'un sujet depuis longtemps connu, et on ne peut se soustraire à la constatation d'une ressemblance entre l'épisode du poisson gigantesque que les marins prennent pour une île, mais qui commence à se mouvoir et à plonger après qu'ils ont allumé du feu sur son dos, et cet autre monstre marin qu'on rencontre dans le premier voyage de Sindbad des *Mille et une nuits;* il y a plus que ressemblance fortuite, il y a rapport d'origine; sans qu'on puisse décider qui a fait l'emprunt, si c'est l'Occident à l'Orient ou bien si c'est l'Orient à l'Irlande. Pour soutenir ce dernier point de vue on a apporté des arguments peu convaincants; on a dit notamment que la baleine ne se trouve que dans les mers du Nord, alors qu'on sait que baleines et cachalots prennent volontiers leurs ébats dans les mers méridionales. Tout ce que l'auteur dit de l'île-poisson témoigne d'une connaissance fort superficielle de la baleine lorsqu'il dit qu'elle ne peut réussir à toucher sa tête de la queue à cause de sa longueur et lorsqu'il l'appelle : *omnium bestiarum maris devorator*. Qu'il ne soit nulle part question du désert, ce n'est pas fort surprenant puisque l'immensité de l'Océan remplit le même rôle; reste à savoir si la *Terra repromissionis sanctorum* répond de manière plus exacte à la conception germanique du séjour des morts qu'à celle des anciens sur les *îles Fortunées*.

Les rapports entre les voyages de saint Brendan et du marin Sindbad sont frappants sur le point de la tortue gigantesque ou de la baleine-île qui se met à plonger quand elle sent sur sa carapace la chaleur du feu allumé par les marins pour cuire leur dîner; mais c'est là un conte très ancien et aussi répandu en Orient qu'en Occident. Dans les plus antiques récits, l'île-poisson ne porte aucune végétation; plus tard on y signale de l'herbe et des roseaux; il faut attendre la *Navigatio* et le conte de Sindbad pour entendre parler d'arbres sur le dos du monstre. Brendan n'en vient pas là du premier coup. Chez lui on trouve d'abord une *insula petrosa sine ulla herba* et *in littore illius nihil de harena fuit*, puis l'auteur ajoute : *silva rara erat ibi* et enfin saint Brendan lui-même dit : *silvam scidistis et ignem succendistis*. Pour expliquer cette contradiction, il semble qu'on ne puisse mieux dire sinon que la *Navigatio* s'est inspirée de Sindbad et d'une autre légende.

Une comparaison attentive de tous les passages de la *Navigatio* relatifs à l'île-poisson montre en effet le recours à deux sources différentes. Après leur départ de l'île des Moutons, les voyageurs accostent la baleine dont saint Brendan, au dire de l'auteur, connaissait la nature : *Vir Dei sedebat intus in navi : sciebat enim qualis erat illa insula, set tamen noluit iis indicare, ne fuissent perterriti*. Quand l'île-poisson commence à se mouvoir, lorsque la chaleur du feu se

[1] Schirmer, *Zur Brendanus-Legende*, p. 5. — [2] Cf. Alf. Schulze, *Zur Brendanlegende*, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXX, 1906, p. 257-279. — [3] Maerlant, dans Verwijs, *Verslagen en Mededeelingen der k. Akad. v. Wetensch.*, 1872, p. 241; G. Busken Huet, dans *Tijdschrift voor Nedel. taal. en letterkunde*, t. VII, 1887, p. 89. — [4] *Sanct Brandan*, Erlangen, 1871, éd. Schrœder, tandis que Jubinal, *La légende latine de saint Brandaines*, Paris, 1836, et Moran, *Acta sancti Brendani*, Dublin, 1872, donnent : *nepos Neil regis;* cf. H. Zimmer, *Keltische Beiträge*, p. 314. — [5] *Sic* Jubinal et Moran; Schröder écrit *Mernocatus*. — [6] *Juxta montem Lapidis*, quelques manuscrits donnent : *lapiflis, lapislis, lapisidis*. — [7] Schröder, *nomine Exide;* Jubinal et Moran, *nomine Aende*. — [8] Ou, plus exactement, en moyen franc. — [9] Le poème original portait *neuf* années, mais Suchier, *Brandans Seefahrt*, dans *Römanische Studien*, t. I, p. 553 sq., écrit que c'est là une faute de copiste pour *sept*; nous lui laissons la responsabilité de l'affirmation.

fait sentir et que les marins ont beaucoup de peine à s'enfuir en abandonnant tous leurs effets avant que le monstre ne disparaisse dans l'Océan *(mersit se in Oceanum)*, saint Brendan aide ses compagnons à regagner leur navire et leur dit : *Nolite expavescere Deus enim mihi hac hora* (ou *hac nocte*) *per visionem revelavit sacramentum hujus rei. Insula non est ubi fuimus, set piscis, prior omnium natantium in Oceano; querit semper suam caudam ut simul jungat suo capiti et non potest pro longitudine. Qui habet nomen Jasconius.*

Là-dessus, Brendan et ses compagnons se rendent à l'île des Oiseaux où ils célèbrent la fête de Pâques et reçoivent cet avertissement : *in anno futuro, similiter noctem dominicam Pasche celebrabitis in dorso Jasconii.* En effet, l'année suivante, tous célèbrent cette nuit : *Ecce apparuit illis cacabus quem altero anno omiserunt*, et saint Brendan leur dit : *Considerate quoque quomodo Deus subjugat immanissimam bestiam subtus nos sine ullo impedimento.* Il sacrifie l'agneau pascal et dit : *In altero anno hic celebrari resurrectionem Domini, ita volo hoc anno.* Mais nous venons de lire que les moines ont célébré la fête de Pâques dans l'île des Oiseaux, ils avaient espéré la célébrer dans l'île des Moutons où eut lieu le sacrifice, mais, sur un ordre céleste, ils la quittèrent et passèrent la nuit du samedi et le commencement du dimanche à côté de l'île-poisson. La seconde année, il leur est prédit, dans l'île des Oiseaux, que, dorénavant, ils célèbreront chaque année la fête *in dorso belue.* La septième année, saint Brendan dit à ses moines : *Cur timetis istas bestias et non timuistis omnium bestiarum maris devoratorem et magistrum, sedentes vos et psallentes multis vicibus in dorso ejus? Immo et silvam scidistis et ignem accendistis, carnem coxistis.* Et enfin, lorsque le terme du long voyage approche et qu'ils ont quitté de nouveau l'île des Moutons, *statim invenerunt beluam in solito loco et ibi laudes Deo cantaverunt tota nocte et missas mane. Finita vero missa, cepit Jasconius ire in viam suam, omnibus stantibus in ejus dorso, et omnes fratres qui cum sancto Brendano erant ceperunt clamare ad Dominum dicentes : Exaudi nos, Deus salutaris noster etc. Recto cursu belua pervenit ad littus insule quæ vocatur-* Paradisus avium *ibique demorati sunt usque ad octabas Pentecostes.*

Tout ceci ne s'accorde pas avec le récit de la baleine assujettie à saint Brendan et sur le dos de laquelle il vient chanter les psaumes avec ses moines, cuire le dîner de la communauté et se fait conduire à la nage jusqu'à l'île des Oiseaux. L'explication de ce désaccord se trouve dans le fait que l'auteur de la *Navigatio* a connu et utilisé deux légendes distinctes, une d'elles décrivait la course du saint abbé et de ses moines sur le dos de la baleine Jasconius.

En effet, il a existé une Vie de saint Brendan qui contenait cette légende; elle nous a été conservée par Raoul Glaber dans la *Historia sui temporis*, l. II, c. II, où nous lisons ceci :

« On lit dans la Vie du bienheureux confesseur Brendan, né chez les Angles orientaux, que cet homme de Dieu après avoir vécu quelque temps en ermite, avec d'autres moines, dans des îles de la mer, rencontra une [baleine]. Un jour qu'il naviguait autour de quelques îles, le crépuscule l'ayant surpris en mer, il vit de loin comme une autre île vers laquelle il cingla avec ses compagnons dans l'intention d'y passer la nuit. Ils abordent, ils sautent de leurs barques, et gravissent le dos du monstre qu'ils avaient pris pour une île, comptant bien n'y faire séjour que pendant cette nuit. Après un court repas, les autres frères abandonnent au repos leurs membres fatigués. Brendan seul, ce saint homme, ce pasteur vigilant de la bergerie du Seigneur, que l'on trouvait assidûment en prières, observait avec prudence la force du vent et le cours des astres. Pendant qu'il occupait ainsi son attention, au milieu du silence de la nuit, il sentit tout à coup que ce lieu où ils avaient cherché un abri les emportait vers l'Orient. Le lendemain, lorsque le jour reparut, le sage Brendan assemble ses compagnons, les encourage et les console par ses discours. « Mes excellents frères, leur dit-il, ne nous « lassons jamais de rendre grâces au souverain Créateur « et maître de toutes choses, à ce Dieu dont la provi- « dence nous a préparé, au milieu des mers, un char « nouveau qui n'a besoin ni de nos voiles, ni de nos « rames. » Ces paroles de l'homme de Dieu jettent l'étonnement dans leur âme; ils se confient à la divine Providence, ils se reposent sur la sagesse de leur compagnon et attendent avec plus de tranquillité quelque hasard heureux. Ils furent ainsi emportés plusieurs jours de suite dans l'espace des mers, et ils purent observer qu'ils continuaient de se diriger, pendant tout ce temps, vers le soleil levant. Enfin, ils arrivèrent à une île beaucoup plus belle que toutes les autres, et qui présentait une foule d'agréments divers; les arbres et les oiseaux qu'elle contenait leur parurent aussi d'une nature et d'une forme nouvelles; le saint homme s'y rendit et y trouva un grand nombre de moines, ou plutôt d'anachorètes dont la vie et les mœurs étaient plus saintes et plus sublimes que celles de tous les autres mortels. On lui fit, ainsi qu'à ses compagnons, l'accueil le plus tendre; ils y restèrent plusieurs jours à s'instruire, par les bons soins de leurs hôtes, d'une foule de vérités relatives au salut; puis ils revinrent dans leur patrie et racontèrent, à leur retour, leur merveilleuse découverte. »

Raoul Glaber écrivait en 1047; ainsi nous ne pouvons placer la composition de la Vie de saint Brendan, à laquelle il a emprunté ce passage, longtemps après l'an 1000 et il est plus probable qu'il faut s'en tenir avant cette dernière date. La *Navigatio* a puisé dans cette légende le voyage à l'île des Oiseaux sur le dos de Jasconius et, en partie aussi, la description de cette île. En outre, de cette légende on retrouve la trace dans le passage qui fait naviguer saint Brendan et les siens vers l'Orient pendant quarante jours pour atteindre le paradis *(contra orientalem plagam)* et on notera ici la contradiction avec l'introduction de la *Navigatio* qui montre Barintus gagnant le paradis situé à l'Ouest [1] *(contra occidentalem plagam)*.

Voyons d'autres coïncidences entre les aventures de saint Brendan l'Irlandais et Sindbad, le marin arabe.

Brendan aborde dans une île où s'élève un grand palais mais où les moines ne trouvent âme qui vive; c'est là l'île du Palais du troisième voyage de Sindbad; mais chez celui-ci on voit un nègre sauvage qui, chez Brendan, est devenu un petit diable noir qui entraîne un moine à voler un frein d'argent.

Autre chose : dans l'île des Oiseaux coule une source et *quisquis ex eo liberit, irruit super eum sopor et non evigilat donec compleantur XXIV hore.* Une autre île possède également une source qui jouit des mêmes particularités et on ne peut douter que ces sources ne soient une réminiscence de celle à laquelle Sindbad se désaltère au commencement de son second voyage, après quoi il s'endort et ne se réveille plus que son bateau ne soit parti.

Et encore ceci : dans l'île de saint Ailbée, Brendan rencontre un vieillard qui ne répond à toutes ses questions que par des gestes, thème qui se développe

[1] Brendan et ses compagnons retournent par la même voie que Barintus puisqu'ils passent devant l'île Délicieuse.

dans la description d'un monastère où, pendant quatre-vingts ans, aucune voix humaine ne s'est fait entendre que pour le chant des psaumes. Et, au cours de son cinquième voyage, Sindbad rencontre un vieillard qui ne répond à toutes ses questions que par des gestes et par des signes.

Il n'est pas impossible d'établir un rapprochement entre l'île des Raisins et les raisins que Sindbad rencontre dans l'île du vieillard, mais l'emprunt paraît plus évident dans l'épisode des géants qui tâchent de briser le navire avec des blocs de pierre énormes et les sauvages gigantesques du troisième voyage de Sindbad. Chez celui-ci ce sont des antropophages, chez saint Brendan ce sont des forgerons. Enfin saint Brendan rencontre dans l'île du Paradis un fleuve roulant des pierres précieuses, dont il prend une charge dans son vaisseau, tout comme Sindbad qui, au cours de son sixième voyage, charge de pierres précieuses son radeau.

Ces traits de ressemblance sont trop nombreux et trop précis pour n'y voir qu'une conformité accidentelle; mais de quel côté est fait l'emprunt? Est-ce la *Navigatio* qui s'inspire de Sindbad ou bien est-ce l'inverse? Qu'on lise le récit des voyages de Sindbad, on devra se convaincre que tout concorde admirablement avec le contexte, tandis que, chez saint Brendan, les aventures ne s'enchaînent pas. Mais cet argument n'a pas une évidence convaincante pour tout le monde, on a donc suggéré une explication plus précise : un moine ou un matelot irlandais voyageant en Orient aura entendu le récit des *sept* voyages de Sindbad et il en a rapproché le voyage de *sept* années de Brendan. Ses compatriotes ont trouvé la chose de leur goût et c'est ainsi que saint Brendan, dont on racontait qu'il avait navigué sur le dos d'une baleine, a été mis en possession d'une légende orientale qu'on lui a adaptée tant bien que mal, et plutôt mal que bien.

Que l'inspirateur ou l'auteur de la *Navigatio* ait tiré son idée d'une légende orientale, on n'en peut douter lorsqu'on voit saint Brendan, de passage dans l'île de saint Ailbée, rendu témoin d'un miracle dont le caractère oriental n'est pas contestable; il s'agit du miracle des lampes de l'autel, qu'une flèche ardente pénétrant par la fenêtre vient allumer. C'est la répétition du fameux prodige qui s'exécute chaque année, le samedi saint, dans l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, sous le nom de « feu sacré ». Cette pieuse supercherie existait déjà régulièrement en l'an 870 [1]: elle s'est transmise jusqu'à nos jours, entourée d'une documentation dont beaucoup de miracles véritables auraient lieu de se montrer jaloux. L'inspirateur ou l'auteur de la *Navigatio* avait vu ou entendu le récit du miracle qui attirait les multitudes et il l'a jugé de bonne prise.

Ces emprunts à l'Orient ne sont pas les seuls qui sont entrés dans la trame de la légende de saint Brendan. Le chroniqueur arabe Edrysy raconte comment huit jeunes gens de Lisbonne s'embarquèrent avec de l'eau et des vivres pour un voyage de plusieurs mois, afin de découvrir les limites de l'Océan [2]. Après onze jours de navigation vers l'Ouest, ils parvinrent à une mer dont l'eau est épaisse et puante, cachant de nombreux récifs sous un ciel à peine éclairé. Ils y renoncèrent et, courant au Sud pendant douze jours, atteignirent l'île des Moutons qui devait son nom à d'innombrables troupeaux sans berger pour les garder. Ils débarquèrent, prirent et tuèrent quelques moutons dont ils ne purent manger la chair, d'une amertume insupportable; ils gardèrent les peaux, se rembarquèrent, et connurent d'autres aventures.

Non loin de l'île des Moutons se trouve l'île de Râca qui, selon Edrysy, est l'île des Oiseaux; elle contient des aigles rouges, armés de griffes, qui font la chasse aux animaux marins dont ils se nourrissent. Ces deux îles se retrouvent, ainsi que la mer aux ondes épaisses *(mare quasi coagulatum)*, dans la *Navigatio* [3], mais il y a entre elles des différences qui ne s'expliquent que dans l'hypothèse d'une tradition orale. Dans saint Brendan, les moutons sont grands et leur chair est bonne à manger. Dans la *Navigatio*, les oiseaux sont des esprits, qui ne prennent la forme d'oiseaux qu'aux jours saints.

Nous ignorons la date exacte du voyage des huit aventuriers de Lisbonne, mais il faut le placer avant l'avènement des Amoravides, au milieu du XIe siècle.

Quel était le but poursuivi par ces aventuriers? Connaître les limites occidentales de l'Océan? Il faudrait savoir la date à laquelle prirent naissance certaines légendes, notamment celle d'Antilia dont on nous dit, sur le globe de Neurenburg de 1492, qu'en l'an 734 de l'ère chrétienne, quelques familles portugaises prirent la fuite devant les Arabes et trouvèrent un refuge avec leurs prêtres à Antilia, qui a figuré longtemps sur les cartes. L'antique conception des îles Fortunées et les idées germaniques et celtiques sur le séjour des morts dans une île de l'Océan occidental aura contribué à nourrir la croyance à la réalité d'un pays délicieux dans l'Océan. Cette croyance paraît avoir été une des causes principales de la grande popularité dont jouit la *Navigatio;* par contre, elle semble devoir à la *Navigatio* une plus grande consistance. On lit dans l'*Imago mundi* d'Honorius d'Autun, qu'il se trouve dans l'Océan une île délicieuse et fertile plus que toutes les autres, inconnue aux hommes, trouvée par hasard, cherchée en vain et appelée l'*île Perdue*.

Honorius ajoute que cette île fut visitée par saint Brendan. Sur les cartes du XIVe et du XVe siècle, l'île de saint Brendan fut placée d'abord près de Madère, ensuite on la recula dans la direction de l'Occident et de l'équateur, enfin on l'amena plus au Nord, à la latitude de l'Irlande, et, finalement, elle disparut, mais continua à hanter l'imagination des navigateurs.

Au milieu de juillet 1589, le Hollandais Van Linschoten, à son retour des Indes, approcha des îles Canaries. « A droite de ces îles, écrivait-il, à la distance d'environ cent lieues, il se trouve un phénomène extraordinaire dont nous devons faire mention. C'est qu'on y voit souvent une île, nommée San Borodon, où plusieurs marins ont abordé par hasard, sans la chercher. Ils assurent que c'est un fort beau pays, délicieux, riche en verdure, plein d'arbres et de toutes sortes de vivres. Ils ajoutent que les habitants en sont chrétiens, mais on ne sait pas à quelle nation ils appartiennent, ni quelle langue ils parlent. Les Espagnols des Canaries ont fait plusieurs tentatives pour la trouver et l'explorer, mais ils n'y ont pas réussi. C'est pourquoi on entend émettre différentes conjectures. Les uns pensent que l'île est enchantée et ne se montre que certains jours; les autres, qu'elle est très petite et constamment enveloppée de brouillards qui la cachent aux regards, tandis que le vent et les courants emportent les navires loin de l'île. Mais tout le monde croit fermement que l'île est située dans ces environs, se fiant au témoignage de ceux qui y ont été. » Jusqu'en 1721 on s'acharna à découvrir l'île de saint Brendan, mais toujours en vain; car, selon l'expression d'un

[1] Sepp, *Jerusalem und das heilige Land*, t. I, p. 509; J. de Goeje, dans *Zeitschrift der morgenl. Gesellsch.*, t. XX, p. 492. — [2] R. Dozy et J. de Goeje, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, p. 63, 233. — [3] D'Avezac, *Les îles fantastiques de l'Océan occidental au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1845. Voir *Dictionn.*, t. VII, p. 70 sq.

auteur espagnol, l'île de saint Brendan *quando se busca no se halla.*

Il n'est sans doute pas possible de tout ramener à l'aventure de Sindbad. C'est cependant encore une ressemblance qu'on peut proposer pour l'épisode que voici : saint Brendan a fait choix de quatorze moines pour l'accompagner dans son expédition quand surviennent trois moines de plus qui prient le saint de les emmener; il y consent en leur disant que deux d'entre eux auront un sort funeste. On part et, pendant la visite à l'île du Palais, un de ces frères dérobe un frein d'argent et Satan s'empare de lui, mais Brendan le fait lâcher prise et l'âme du défunt monte au ciel, *videntibus fratribus.* Après bien des allées et venues, les voyageurs arrivent sur les confins de l'enfer, dont les bords escarpés sont noirs comme du charbon. Un des deux frères met pied à terre et il est aussitôt pris et brûlé par le démon, ce dont saint Brendan prend son parti : « Il est bien malheureux pour toi, mon fils, lui crie-t-il, que tu doives avoir une si triste fin. » Les voyageurs prennent le large et voient l'île se couvrir de feu et de flammes. Il semble que ce triste sort du moine soit un nouvel emprunt au récit de Sindbad relatif à ses compagnons qui furent rôtis et dévorés sous ses yeux.

Résumons-nous. Les voyages de Sindbad furent composés vers l'an 900 [1]; la navigation des huit aventuriers de Lisbonne paraît appartenir au xe siècle et on peut supposer que l'auteur de la *Navigatio* ou son informateur a visité l'Orient vers l'an 1000. Cet écrit remonterait donc au commencement du xie siècle et on ne connaît pas de manuscrit plus ancien que cette date, à partir de laquelle la légende commence à se répandre et à se multiplier sous forme de traductions, de transformations et d'adaptations. Cependant, Schirmer a soutenu que la *Navigatio* est plus ancienne d'un ou deux siècles, et il en a apporté deux témoignages. C'est d'abord un passage du *Martyrologium* de Tallaght, où l'on trouve sous la date du *xi kal. aprilis* cette mention : *Egressio familiæ Brendini* [2]. Resterait à dater ce martyrologe qui, d'après Whitley Stokes, est postérieur à 899 [3]. Le *book of Leinster*, qui le contient, a été écrit en 1150, mais à l'aide d'ouvrages plus anciens.S'il en était ainsi, on ne pourrait soutenir pour la *Navigatio* la date du xie siècle à ses débuts; toutefois, il est difficile de croire que l'Église se soit tellement pressée d'instituer au *xi kal. april.* une fête commémorative du départ de saint Brendan et de ses compagnons.

Ce passage vaut qu'on l'examine de plus près [4]. Le *xi kal. april.* répond à la date du 22 mars. De ce jour jusqu'à la date la plus reculée possible de Pâques, soit le 25 avril, il n'y a que trente-quatre jours. Mais, d'après la *Navigatio*, les voyageurs voguent sur la mer pendant quarante jours avant d'atteindre l'île du Palais; il se passe trois jours avant qu'ils trouvent un ancrage, où ils restent trois autres jours. Après cela, ils naviguent pendant un temps considérable — *per diversa loca Oceani ferebatur navis* — et, le jeudi qui précède Pâques, ils arrivent à l'île des Moutons. Nous avons donc depuis le jour du départ jusqu'au jour de Pâques : 40+6+4+la durée du voyage de l'île du Palais à l'île des Moutons. De plus, la suite du récit nous montre que Pâques tombait cette année-là beaucoup plus tôt que le 25 avril, car, huit jours après la Pentecôte, on prédit aux voyageurs dans l'île des Oiseaux que, dans huit mois, ils célébreront la fête de Noël dans l'île de la famille de saint Ailbée; c'est donc que la fête de la Pentecôte tomba dans la première moitié de mai et, par conséquent, Pâques se place vers la fin de mars, en tout cas très peu de jours après la date du *xi kal. april.* assignée au départ. L'auteur de la *Navigatio* attachant une grande importance à la célébration des fêtes ecclésiastiques, on ne saurait admettre que ces données chronologiques soient à ce point brouillées. Et il faut conclure que le passage du martyrologe de Tallaght ne se rapporte pas à la *Navigatio*, mais à la traversée accomplie par saint Brendan et ses moines en se rendant dans les îles, traversée dont parle l'ancienne Vie du saint.

Le deuxième témoignage n'est pas plus convaincant. On nous dit que Bili, auteur d'une Vie de saint Machutus ou saint Malo (voir ce nom) a écrit à la fin du ixe siècle et comme il a connu la *Navigatio*, celle-ci y gagne une belle ancienneté, à supposer que ce soit de la *Navigatio* que dépendent les passages de la Vie en question. Mais reste à savoir si l'auteur de la Vie de saint Malo a connu la *Navigatio*. C'est douteux. On observera d'abord que, d'après lui, l'île du Paradis a été cherchée en vain. Cet auteur connaît fort mal l'histoire de saint Brendan qu'il transporte de Clonfert à Lancarvan; il a utilisé la *Vita sancti Brendani* en la retouchant de façon puérile. Tout ce qui a trait à l'expédition entreprise à la recherche de l'île d'Iona sur l'invitation de saint Brendan laisse à celui-ci un rôle effacé et tout l'éclat rejaillit sur Machutus. Sept années de suite, on part à la découverte de l'île, on célèbre en mer la fête de Pâques et on rentre bredouille. Le matin de Pâques de la septième année, les explorateurs arrivent à une île où ils célèbrent la messe et au moment de l'*Agnus Dei* l'île s'ébranle — c'est une île-poisson — mais Machutus rassure et fait embarquer tout le monde; il termine la messe sur le dos de la baleine et rejoint le bateau qui est escorté jusqu'au lendemain et protégé par la baleine contre tout danger.

Une autre Vie de Machutus rapporte le même fait avec plus de mots, mais il n'y a aucune trace de la connaissance de la *Navigatio*.

H. Leclercq.

NAVIRE. — I. Le symbole. II. Le type.

I. Le symbole. — La comparaison de la vie humaine avec un voyage et ses périls se présente si naturellement à l'esprit qu'on n'est pas surpris de la rencontrer chez les auteurs païens [5], en Égypte, en Grèce et à Rome [6]. Les chrétiens avaient l'esprit si volontiers tourné vers le symbolisme qu'ils adoptèrent ce point de vue. La vie du Sauveur offrait plusieurs épisodes nautiques célèbres : Jésus endormi dans la barque pendant la tempête sur le lac de Génésareth; Jésus montant dans la barque de Pierre et s'éloignant quelque peu du rivage où se presse la foule qui écoute ses paroles; Jésus marchant sur les eaux et ordonnant à Pierre de jeter le filet qui va se remplir miraculeusement. Plusieurs des apôtres étaient pêcheurs de profession et possédaient une barque; l'apôtre Paul a sillonné la Méditerranée pendant ses voyages périlleux. Autant de motifs pour les fidèles de se familiariser avec le symbole du navire. Les textes des Pères et les monuments figurés concourent à vulgariser ce symbole et à lui donner, comme dit J.-A. Martigny, « la valeur d'un hiéroglyphe de premier ordre ». Nous le rencontrons dans les cata-

[1] J de Goeje, *De reizen van Sindeband*, dans *De Gids*, août 1889. — [2] *Book of Leinster*, p. 357, col. 4, lig. 31. — [3] C'est-à-dire qu'on n'y trouve pas de date plus récente. Il n'est toutefois pas impossible que le fonds du livre soit plus ancien. — [4] J. de Goeje, *La légende de saint Brendan*, 1890, p. 26-27. — [5] Horace, *Carm.*, I, xiv, xxxiv. — [6] Piper, *Mythologie d. christl. Kunst*, l. i, 1re part., p. 218; R. Garrucci, *Museo Lateranense*, p. 51, pl. xxxi; F. Becker, *Ausgewahlte Inschriften*, p. 14; Becker, *Gallus*, t. iii, p. 383; Nork, *Realwörterbuch*, t. iv, p. 225 sq.

combes peint à fresque, gravé sur le marbre, sculpté sur la pierre, modelé sur la terre cuite ou sur le mortier, entaillé sur les gemmes, etc. L'Écriture sainte elle-même avait admis ce symbolisme [1], principalement avec la signification d'un heureux retour de la vie, et les épitaphes l'avaient adopté, par exemple la belle pierre de Faustiniana au cimetière de Priscille

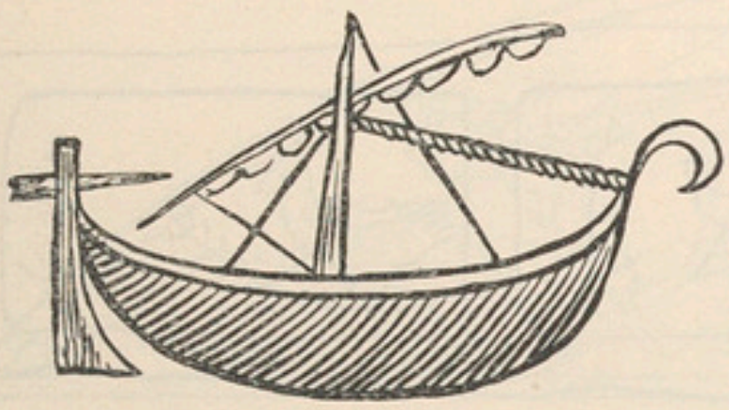

8786. — Navire sur une épitaphe des catacombes.
D'après Boldetti, *Osservazioni*, 1720, p. 366.

et une plaque de *loculus* peinte au cinabre au cimetière Ostrien, qui est peut-être le plus ancien exemple connu; d'autres sont conservés par Lupi [2], par Boldetti [3] (fig. 8786), par L. Perret [4], par Passionei [5] qui nous montre un navire sur la coque duquel on lit le nom d'EVSEBIA.

Quoique les monuments nous offrent un peu partout le symbole du navire, c'est principalement à Rome que nous le rencontrons d'une manière assez fréquente. La figure donnée par Boldetti et que nous avons reproduite a pris sa place dans tous les manuels et dictionnaires, encore qu'on puisse soupçonner Boldetti d'avoir un peu trop précisé les détails; peu importe d'ailleurs, c'est ici, comme ailleurs, le symbole d'une navigation heureusement accomplie. Les premières générations chrétiennes considéraient la tombe comme le port où aborde un navire qui achève son voyage, comme le dortoir où le corps repose dans l'attente de la résurrection, comme l'abri où l'âme

8787. — Le Christ et les évangélistes.
D'après *Bullettino di archeol. crist.*, 1871, pl. VII, n. 1.

trouve le terme de ses vicissitudes et son entrée assurée dans la vie éternelle.

Cette pensée est exprimée par le rapprochement du navire avec un autre symbole, en particulier le phare qui brille au loin et vers lequel le navire dirige sa course [6]. Un bas-relief funéraire de Spolète (fig. 8787) nous fait voir une barque dont le Christ tient le gouvernail et que manœuvrent les quatre évangélistes (Matthieu manque); elle se dirige vers un phare [7]. De Rossi, dans la collection duquel se trouvait ce bas-relief, suppose que saint Pierre se trouvait à la poupe du navire, jetant son filet à la mer sur le commandement que lui en fait le Sauveur assis à la proue et qui fait un geste de commandement : « Avance en pleine mer et jette ton filet pour la pêche. » Ici, la barque représente l'Église qui conduit ceux qui se trouvent dans son enceinte au rivage de l'éternité où brille le phare du salut.

Un autre exemple du navire entré et fixé dans le port nous est donné sur une brique provenant du cimetière de Priscille où nous voyons un navire accompagné d'une ancre (fig. 8788). J.-B. De Rossi, qui a publié ce dessin l'année même de sa mort, disait n'avoir pas encore rencontré ces deux symboles ainsi rapprochés [8]. Et cet exemple, quoique rare, n'est pas unique puisque dans le même cimetière,

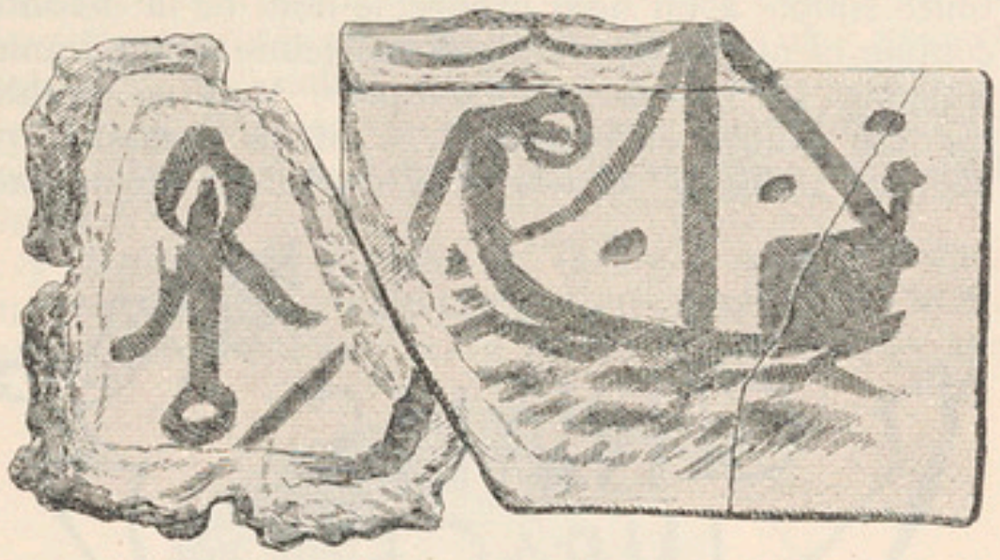

8788. — Brique peinte, du cimetière de Priscille.
D'après *Bull. di archeol. crist.*, 1892, pl. III.

voie K, un *loculus* était fermé de trois tuiles avec des symboles tracés au minium : ancre et vaisseau [9] (fig. 8789).

Parfois, sur le navire, l'âme est représentée par une colombe tenant dans son bec la branche d'olivier [10] et, une fois encore, le symbole est clair quand on se reporte au récit de la Genèse où la colombe ainsi représentée vient annoncer à Noé que le déluge a pris fin; ou bien, non moins claire est l'acclamation IN PACE [11]. Nous lisons l'acclamation accompagnant la colombe sur l'épitaphe de Genialis [12] (fig. 8790). Sur un fragment d'épitaphe portant le nom de NICE et provenant de la catacombe de Domitille on voit représentée la colombe dans la branche d'olivier et perchée sur un arbre; sur un autre avec deux colombes et une barque [13].

L'intention de faire du navire un emblème de l'âme apparaît évidente sur un marbre du musée Kircher (voir ce nom) où, dans le vaisseau, sont figurés deux grands vases d'argile, représentation symbolique des corps de deux chrétiens enfermés dans

[1] Prov., XXXI, 14; *Coll. lib. sap.*, V, 10. — [2] Lupi, *Epitaphium Severæ martyris*, p. 123. — [3] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimit. crist.*, p. 360 — [4] Perret, *Les catacombes de Rome*, t. V, pl. XVI, n. 18; pl. XXXVI, n. 109. — [5] Passionei, *Iscrizioni antiche*, p. 125, n. 88. — [6] Boldetti, *Osservazioni*, p. 372; Perret, *Les catacombes de Rome*, t. V, pl. XLI, n. 10; pl. LXXI, n. 9; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. I, pl. CDLXXXVI, n. 20. — [7] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1871, p. 124, pl. VII. — [8] De Rossi, *Novelle scoperte nel piano inferiore del cimitero di Priscilla*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1892, p. 106, pl. III. — [9] Id., *ibid.*, 1892, p. 107, fig. 19. C. M. Kaufmann, *Die sepulkrale Jentseitsdenkmäler der Antike und der Christentum*, in-4°, Mainz, 1900, p. 178-186 : *Das Symbol des Schiffes*. — [10] Lupi, *Epitaphium Severæ martyris*, p. 180; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XLIX, n. 26. — [11] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri cristiani*, 1720, p. 353; cf. Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. LIII, n. 6. — [12] Id., *ibid.*, pl. XXXII, n. 80; Garrucci, *Storia*, t. I, pl. CDLXXXVI, n. 21. — [13] Boldetti, *Osservazioni, sopra i cimiteri dei cristiani*, in-fol., Roma, 1720, p. 365; Perret, *op. cit.*, t. V, pl. V, *a*.

le même tombeau [1]. Toutefois, l'intention est plus évidente encore sur deux inscriptions où le navire porte le monogramme du Christ [2] (fig. 8791).

Le navire figure donc la vie humaine et il est en même temps le symbole de l'Église qui transporte les fidèles qui se confient à elle jusqu'au port salutaire. C'est l'une ou l'autre signification qu'il faut entendre

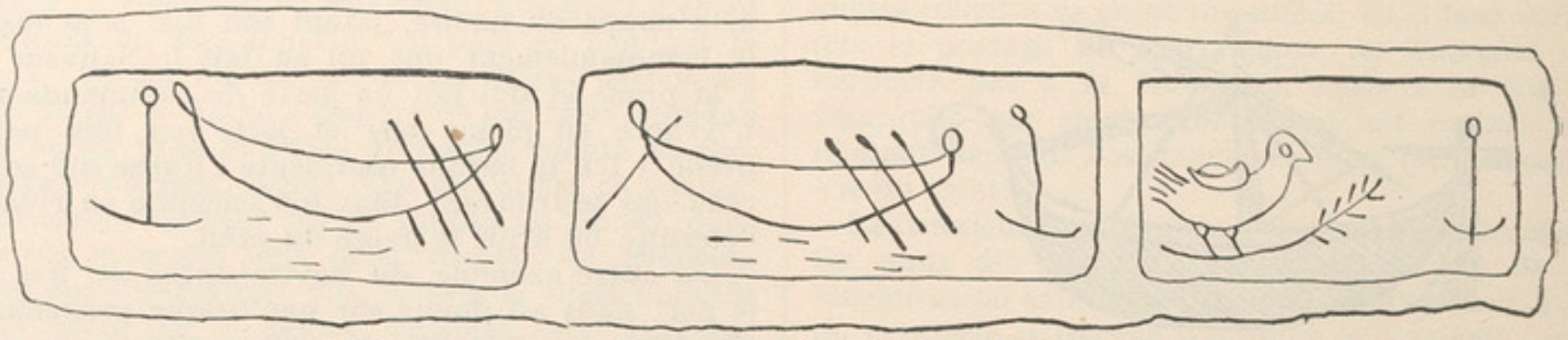

8789. — *Loculus* fermé de trois briques, du cimetière de Priscille.
D'après *Bull. di archeol. crist.*, 1892, p. 107, fig. 19.

quand on lit par exemple sur un *loculus* : SIGNVM NABE [3]; à moins qu'il ne s'agisse que d'une allusion toute simple à un nom propre, le nom de la défunte, comme la pierre sépulcrale d'une jeune fille nommée NABIRA en fournit un exemple [4]. Mais ce dernier cas est plutôt exceptionnel, c'est le symbole qui prévaut. Boldetti [5] et Garrucci [6] verraient même dans

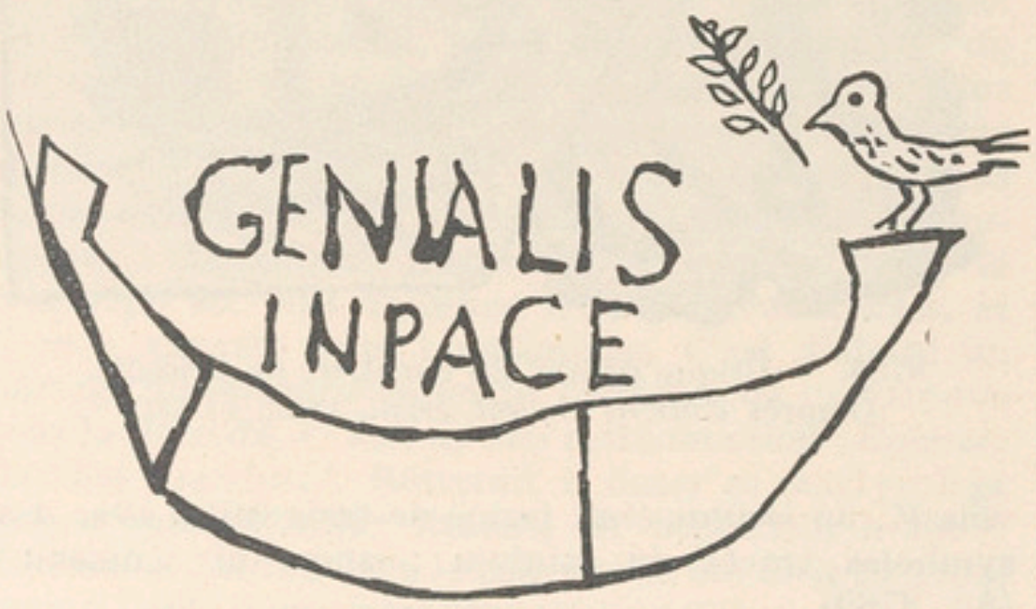

8790. — Épitaphe dans une catacombe.
D'après L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. v, pl. XXXII, n. 80.

le navire le symbole du Sauveur crucifié, d'après un passage de saint Ambroise [7] et on lit dans le sermon LXXV de saint Augustin ce passage : *Opus est, ut in navi simus, hoc est, ut in ligno portemur, ut mare hoc transire valeamus; hoc autem lignum, quo infirmitas nostra portatur, crux est Domini, in qua signamur et ab hujus mundi submersionibus vindicamur* [8].

Les monuments que nous venons de citer nous ont montré le navire voguant à pleines voiles ou bien tranquille dans le port; c'est dans une des chambres dites des sacrements, au cimetière de Calliste, que nous trouvons une représentation du navire en perdition (voir *Dictionn.*, t. III, col. 153, fig. 2446), mais cette figure est de dimensions trop réduites pour qu'on se rende compte, ainsi qu'il convient, de la scène du naufrage qu'on suit mieux sur la fig. 8792, qui est bien exprimée par ces mots de saint Augustin : *Naviculam istam Ecclesiam cogitate, turbulentum mare hoc sæculum*. Le navire est violemment agité par les flots; un personnage se tient debout près de la proue, dans l'attitude de la prière, c'est le chrétien fidèle, raffermi par la grâce, représentée par une figure radiée, vue à mi-corps dans un nuage et soutenant ce chrétien de la main. Au milieu des flots se voit un second personnage : c'est le chrétien naufragé sans la foi [9].

On ne peut omettre de rappeler quelques pierres gravées qui représentent le navire symbolique. Sur une d'entre elles, qui servit de chaton à un anneau, l'Église est représentée sous le symbole d'un navire porté sur le dos d'un poisson, lequel n'est autre que Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur qui l'Église repose pour résister à toutes les tempêtes (fig. 8793). Le mât et la poupe portent deux colombes, des hommes

8791. — Épitaphe de Severa.
D'après Garrucci, *Storia del arte cristiana*, t. VI, pl. CDLXXXVI, n. 19.

s'agitent sur le pont, luttant contre le vent contraire pendant que Jésus vient vers eux, marchant sur les eaux. Pierre, qui s'est précipité à sa rencontre, enfonce; on lit les noms des deux personnages IHC(ους) et ΠΕΤ(ρος) [10].

Un jaspe de l'ancien cabinet Borgia représente

[1] Lupi, *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, in-8°, t. I, Faënza, 1785, p. 20. — [2] Boldetti, *Osservazioni*, p. 346; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CDLXXXVI, n. 19; Perret, *Catacombes*, t. V, pl. LIII, n. 6. — [3] Boldetti, *op. cit.*, p. 373. — [4] Id., *ibid.*, p. 373. — [5] Id., *ibid.*, p. 63. — [6] *Storia*, t. I, p. 204. — [7] Cf. *Serm.*, XLVII, dans *Opera sancti Ambrosii*. — [8] *P. L.*, t. XXXVIII, col. 475, n. 2. — [9] C. M. Kaufmann, *op. cit.*, pl. x. — [10] P. Aringhi, *Roma subterranea*, in-fol., Parisiis, 1659, l. V, c. IX, p. 244; F. Becker, *Die Darstellungen Jesu Christi*, n. 84; De Rossi, *De monumentis christianis, ἰχθὺν exhibentibus*, n. 105; Macarius, *Hagioglypta*, p. 237; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., t. IV, Paris, 1855, pl. XVI, n. 85. L'édition princeps est, croyons-nous, une plaquette intitulée : *Navis Ecclesiam referentis symbolum in veteri gemma annulari insculptum Hier. Aleandri junioris explicatione illustratum*, in-16, Romæ, 1626, dans laquelle on trouve un dessin très soigné de la gemme, dessin que nous avons reproduit et qui diffère en quelques légers détails, du type le plus ordinairement figuré. Borgia, *De cruce Veliterna*, p. 213; Becker, *Rom's altchristl. Cœmet.*, p. 38; C. W. King, *Handbook...*, pl. XIV, n. 4; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CDLXXVIII, n. 13; Vettori, *Dissertatio de monogrammate SS. nominis Jesu*, in-4°, Romæ, 1747, p. 57 sq.; Mamachi, *Origines christianæ*, in-4°, t. I, Romæ, 1842, p. 260; Cozza Luzzi, *L'iscrizione di una gemma* IHC ΠΕΤ, dans *Bessarione*, 1900, p. 178; *Dictionn.*, au mot GEMME, t. VI, col. 846, n. 5085, au mot Ἰχθύς, t. VII, col. 2072, n. 264, et dans notre *Manuel d'archéol. chrét.*, t. II, c. VIII.

Jésus au gouvernail et six apôtres tenant les avirons, ce qui suppose que les six autres leur faisaient face; au revers, on lit, en lettres très grandes, le mot IHCOY [1] (fig. 8794).

Une cornaline représente une barque à voile à quatre personnages, dont un qui dirige la manœuvre

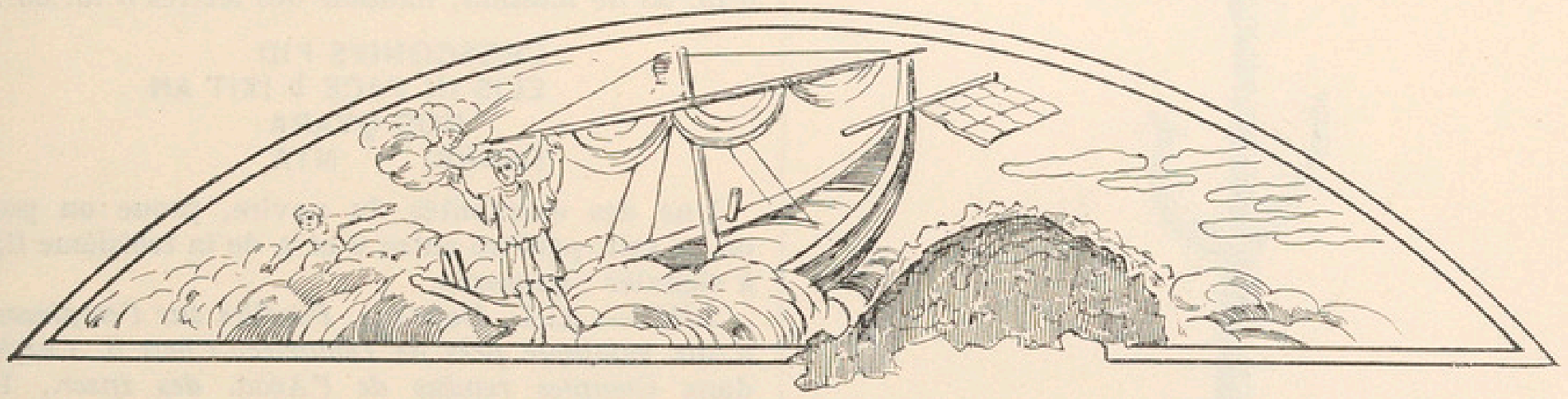

8792. — Fresque de la chambre des sacrements. D'après Martigny, *Dictionn.*, 2e édit., p. 269.

et trois qui se livrent à la pêche à la ligne. Un de ces pêcheurs tire de l'eau un poisson, un autre semble se diriger vers le pêcheur. Sous la ligne de flottaison du bateau, on lit ces mots IH(σους) X(ρεστος) [2] (fig. 8795).

Nous ne revenons plus ici sur les énumérations de navires que nous avons présentées au mot GEMME et au mot LAMPE; pas plus que nous ne donnerons

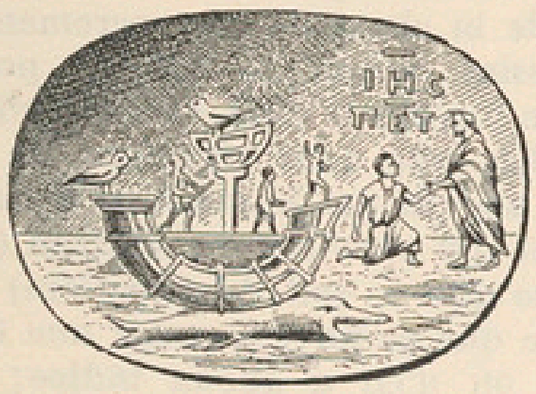

8793. — Gemme. D'après J. Aléandre, *Navis Ecclesiam referentis... illustratum*, 1626.

un petit vaisseau en ivoire représentant la pêche miraculeuse et sur la coque duquel on lit ces mots : ЄYCЄBI ZHCAIC [3] (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1933, fig. 6020).

On connaît suffisamment la célèbre lampe en bronze du musée de Florence qui représente un bateau monté par deux hommes et rappelle la mémoire d'Eutropius [4]

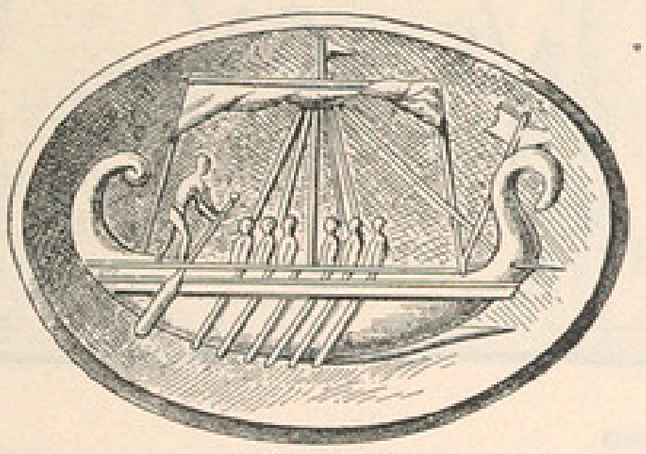

8794. — Jaspe. D'après S. Borgia, *De cruce Veliterna*, 1780.

et qui est un ex-voto (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1212-1213, fig. 6741, n. 10).

Une lampe en bronze à sept godets, oxydée, conservée au Kaiser-Friedrichs-Museum de Berlin, fut achetée au Caire en 1902; elle date du IVe-Ve siècle; c'est un bateau antique [5]; long. 0 m. 235, haut. 0 m. 105. A la proue, l'Agneau divin, cinq rameurs; sur le mât et les vergues trois colombes (fig. 8796).

Cercle de Tébessa, région de Darmoun, c'est-à-dire le vaste espace compris entre le Djebel-Haouia, la plaine de Telidjène, l'Oued-Boua et l'Oued-Mechera; à Henchir-Meksem ou Henchir-Erraïet, parmi de grandes ruines, des vestiges de bâtiments importants. Pièces éparses ayant appartenu à une basilique dont l'emplacement reste indécis. Ces pièces consistent en claveaux sculptés de jolies guirlandes de vigne, grands corbeaux de même style, chapiteaux, colonnes. Nombreux linteaux de porte ornés. Sur l'un d'eux nous relevons les dessins et inscriptions que voici (fig. 8797) :

A droite et à gauche de la croix semblent être représentés deux vaisseaux, l'un pourvu de deux rames, l'autre d'une seule rame. On remarque sur

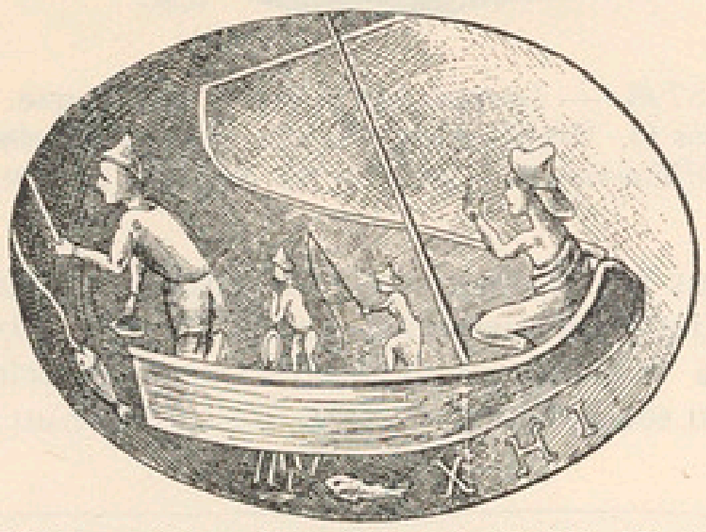

8795. — Cornaline. D'après C. W. King, *Handbook of engraved Gems*, 1885, pl. XIV, n. 4.

cette pierre deux inscriptions différentes, l'une en relief, caractères bien traités, mais renversés :

CRVCE ALIA EDO

Faut-il voir une faute du lapicide et lire : *Cruce alia Deo*, qui aurait le sens : par une autre croix (on va) à Dieu. L'autre inscription est en creux, dans le sens normal et grossièrement gravée.

L'Henchir-Meksem était défendu à l'époque byzantine par un fortin de 10 mètres de côté. Le disque en pierre qui en fermait l'entrée est encore en place.

Bibl. — Guénin, *Inventaire archéol. du cercle de Tébessa*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. XVII, 1909, p. 178.

Carthage; fouilles de la basilique byzantine de Dermech, en 1899; inscription conservée aujourd'hui au musée du Bardo.

Inscription funéraire chrétienne sur marbre, long. 0 m. 60, haut. 0 m. 40, épaiss. 0 m. 03, hauteur

[1] S. Borgia, *De cruce Veliterna commentarius*, in-4°, Romæ, 1780; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. CDLXXVIII, n. 18; Drury Fortnum, dans *The archaeological journal*, 1871, p. 274, 275; Smith and Cheetam, *Diction. of. christ. antiq.*, t. II, p. 1894. — [2] C. W. King, *Handbook of engraved gems*, in-8°, London, 1885, pl. XIV, n. 4. — [3] R. Kanzler, *Gli avori dei musei profano e sacro della biblioth. Vaticana*, in-fol., Roma, 1903, pl. IX, n. 5-6; H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, t. II, 1907, p. 333, fig. 255. — [4] *Dominus legem dat. Valerio Severo Eutropi vivas.* — [5] O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche Bildwerke*, t. I, Berlin, 1909, p. 174, pl. XXXVII, n. 786.

des lettres 0 m. 06 à 0 m. 08; caractères grêles, irréguliers, tremblés, sans profondeur. Le texte est encadré de figures symboliques. A gauche, en haut, une barque avec un mât sans voile, puis un roseau fleuri, placé de biais, presque horizontalement, et

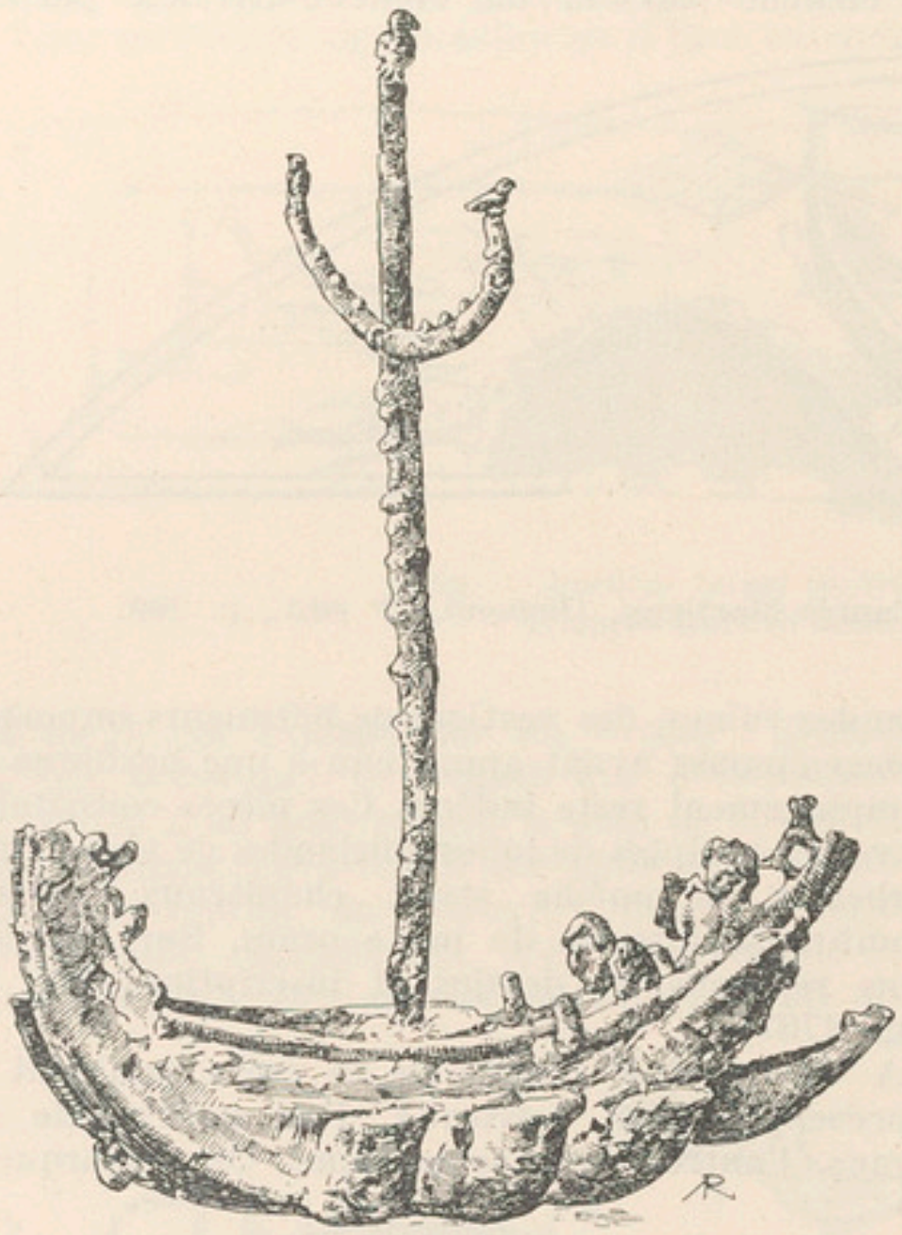

8796. — Lampe égyptienne, en bronze.
D'après O. Wulff, *Altchristliche und mittel alterliche Bildwerke*, t. I, p. 174, pl. XXXVII, n. 780.

au-dessous un hippocampe. Au milieu, au-dessous de l'inscription, un bandeau radié, à cinq rayons, en forme de couronne enfermant un petit triangle. A droite, un second hippocampe faisant face au premier.

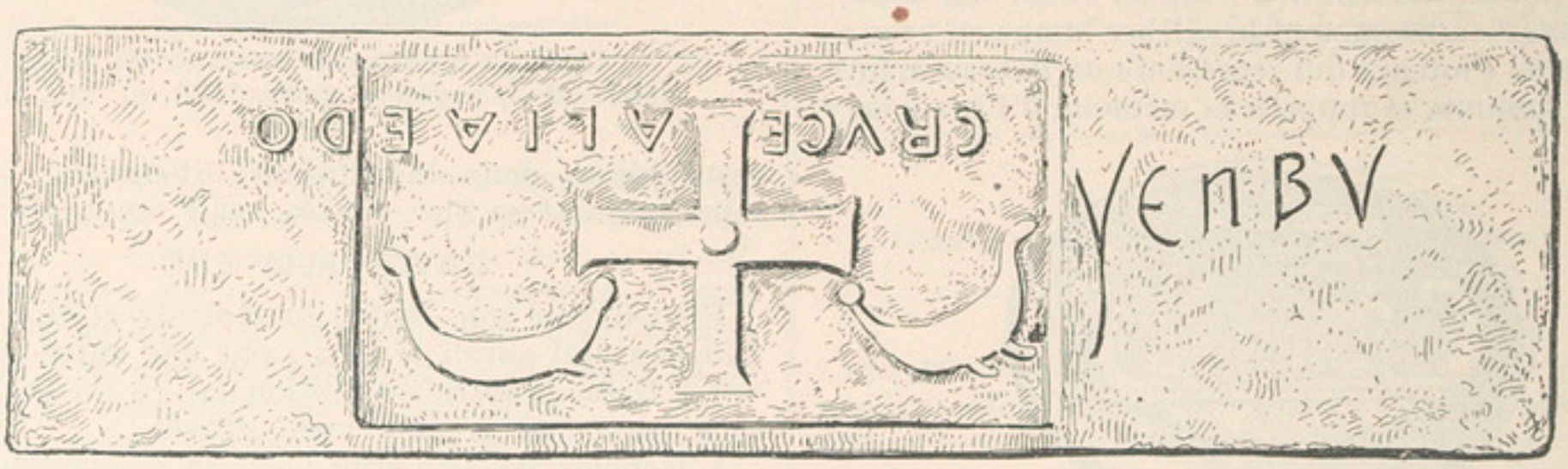

8797. — Linteau à Henchir-Meksem.
D'après *Nouv. archives des missions scientifiques*, t. XVII, 1909, p. 178.

deux colombes becquetant un olivier et un roseau vertical :

Navire BRINCVLVS *Roseau vertical*
Roseau couché ET RESTITVTVS *Colombes becquetant un olivier*
Hippocampe IN PACE *Hippocampe*
Bandeau radié en forme de couronne

Bibl. — P. Gauckler, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1903, p. 296; le même, *Rapport sur les inscriptions latines découvertes en Tunisie de 1900 à 1905*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. XV, 1907, fasc. 4, p. 439, n. 303.

A Carthage, sur l'emplacement d'une basilique, près de Douar-ech-Chott, une dalle funéraire retrouvée entière; elle mesure 0 m. 56 de longueur sur 0 m. 38 de hauteur, hauteur des lettres 0 m. 05 :

CRESCONIVS FID
ELIS IN PACE b IXIT AN
NOS QVARA
(navire) NTA

Une des extrémités du navire, proue ou poupe, on ne sait, pénètre entre V et A de la troisième ligne; à signaler : *quaranta*.

Bibl. — A.-L. Delattre, *Fouilles sur l'emplacement d'une basilique près de Douar-ech-Chott à Carthage*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1922, p. 306.

A Carthage, basilique de Damous-el-Karita (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce nom), inscription portant ces mots :

BENENATA·FIDELIS IN PACE·VIXIT ANN XX IDP KAL DECEMB
(barque) NVCERIVS FIDELIS IN PACE·VIXIT AN

II. Le type [1]. — Sur les monuments chrétiens que nous venons d'énumérer, le navire a une signification principalement symbolique: il est généralement représenté suivant le profil de sa longueur, sauf dans la fresque de la chambre des sacrements. Il se peut que ces dessins offrent de l'intérêt pour l'étude de l'archéologie navale et c'est à ceux qui s'adonnent à ces recherches que nous signalons un navire gravé au trait sur une plaque de marbre conservée au musée de Latran et qui provient du Vatican (des magasins, aucun indice que ce soit du cimetière) (fig. 8798). Il est probable que ce navire ornait une épitaphe funéraire, mais on n'en a aucun indice; marbre grec, hauteur 0 m. 23, largeur 0 m. 57.

Bibl. — L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. XXXVIII, n. 126; Burgon, *Letters from Rome*, p. 230; Ficker, *Die altchristliche Bildwerke*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 160, n. 208; Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, p. 27, pl. XXXVII, n. 6.

C'est là un navire avec son gréement et il faut reconnaître que les artistes chrétiens ne s'en préoccupent guère le plus souvent; un navire est une sorte de bachot plat, à moins que ce ne soit un objet de fantaisie, inutilisable pour la navigation. Nous rappelons le cachet de bronze provenant d'Alba Fucente, chez les Marses, et conservé au musée de Ripatransona, dans le Picenum, objet que nous

[1] Pour les tombes romaines ornées de navires, cf. *Bull. di archeol. comunale*, 1873, p. 257-260; Raoul-Rochette, dans *Mémoires de l'Institut de France*, t. XIII, p. 217 sq.; Jahn, dans *Archaeol. Zeitung*, 1861, p. 154 sq.; Michælis, dans *Bull. dell'Istituto di corrispondenza archeol.*, 1858, p. 134; *Annali dell'Istituto*, 1872, p. 20 sq.

avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2295, fig. 7786).

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. cristiana*, 1878, pl. x, n. 2, 2 *a*; 1894, p. 97-98.

Sur la chaux d'un *loculus* des catacombes on a trouvé un cachet en forme de bateau sur la coque duquel on lit cette formule : AVGET MI DEVS (fig. 8799). Le sens de cette acclamation est douteux.

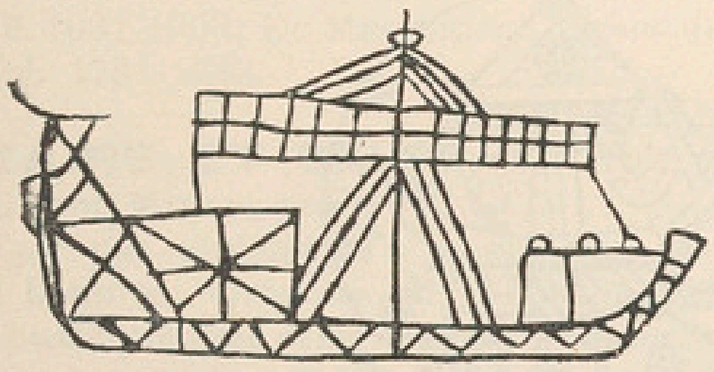

8798. — Plaque de marbre, au musée de Latran.
D'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. XXXVII, n. 6.

Maxe-Werly proposait de suppléer, d'après saint Luc, XVII, 5 : *Auget mi Deus (fidem);* J.-B. De Rossi croit que ces mots se rapportent au contenu de l'amphore.

Bibl. — Maxe-Werly, *Étude sur les sceaux romains en bronze du musée de Bar-le-Duc*, 1888, p. 12; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. cristiana*, 1879, pl. XI, n. 3; 1894, p. 97.

Sur le navire en bronze provenant du Caire, que nous avons figuré plus haut (col. 1015, fig. 8796), on remarque vers le centre du pont, presque à la hauteur du mât, deux montants dont la destination est discutée. A ce sujet, nous mentionnerons quelques autres monuments qui offrent la même particularité. A Aïn-Tounga, l'ancienne Thignica, sur la route de Tichilla à Thubursicum bure (Afrique du Nord), la citadelle byzantine est remarquablement bien conservée. Sur une des pierres du mur extérieur de la citadelle, L. Carton a relevé un bas-relief figurant un vaisseau [1] (fig. 8800). Le rôle de ces montants n'est pas plus clair ici que sur le navire de bronze et, chose singulière, nous les retrouvons sur d'autres monu-

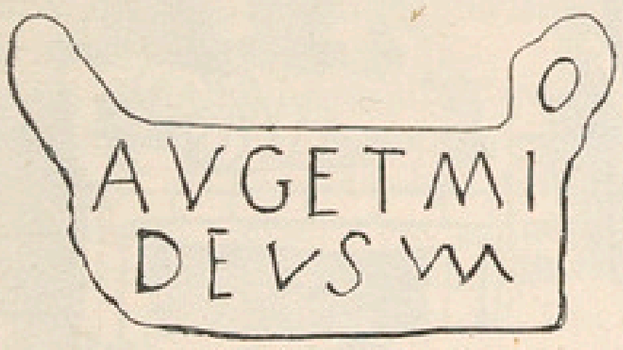

8799. — Cachet imprimé sur la chaux.
D'après *Bull. di archeol. cristiana*, 1879, pl. XI, n. 3.

ments, mais moins rapprochés de la poupe et réunis aussi à leur partie supérieure par une traverse. Semblables montants sur un bas-relief représentant le lac Fucin et les travaux de l'émissaire de Claude [2]. Il semble que l'un de ces montants se termine par un petit appendice qui manque à l'autre. Est-ce une machine, un appareil quelconque? On ne rencontre pas d'analogies dans les représentations maritimes les plus connues. Rien de semblable sur le célèbre bas-relief d'Ostie, sur celui du palais Vaccari à Rome, sur le navire figuré sur la ciste de Ficoroni, rien non plus dans l'*Archéologie navale* de A. Jal. Cependant, deux pierres gravées du musée de Berlin nous montrent quelque chose d'assez semblable, des navires de guerre dont la poupe se relève comme ici entre deux montants; seulement ils sont perpendiculaires et non réunis par une traverse [3] (fig. 8801).

Le musée de Naples offre une douzaine au moins de peintures de Pompéi où figurent des navires dont la poupe se relève et se déroule entre deux longues tiges à peu près parallèles, qui se dirigent obliquement en dehors; elles paraissent flexibles et un peu courbées. A. Geffroy conjecture que cet appareil servait peut-être à la fois à retenir des voiles et à fixer des banderoles [4].

Enfin voici une cornaline sur laquelle on voit un navire monté par sept hommes, mais on distingue quatorze rames en mouvement. La poupe se dresse en forme de cou de cygne; au centre s'élève un mât muni d'une vergue autour de laquelle une voile est ramassée, deux balancines maintiennent la vergue dans une position horizontale (fig. 8802).

Cette description de A. Héron de Villefosse ne mentionne même pas les deux montants inclinés qui ont ici quitté la poupe pour la proue. Au-dessus du navire on lit BENAGI; au-dessous quelques lettres qui permettent de restituer le mot NIKA, par conséquent : *Benagi nica!* Est-ce une pierre chrétienne?

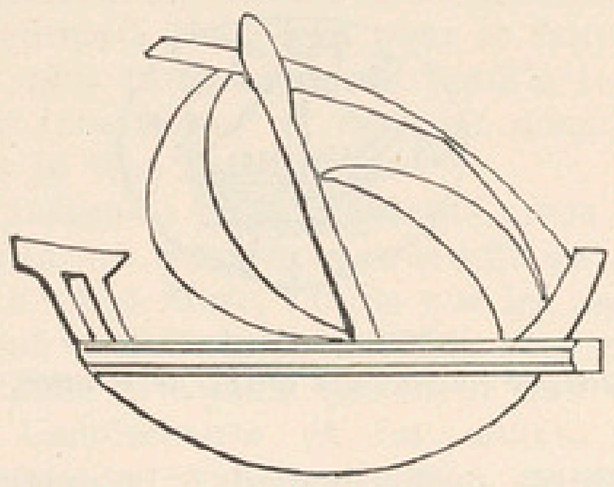

8800. — Bas-relief à Aïn-Tounga.
D'après *Mémoires de la Soc. des sciences... de Lille*, 1895, p. 95, fig. 36.

On ne peut pas l'affirmer, le symbolisme du navire n'étant pas exclusivement chrétien et le nom *Benagi* est des plus rares, puisqu'il semble n'avoir été rencontré qu'une seule fois, à Lyon, sur la face antérieure d'un sarcophage découvert dans le cimetière Saint-Irénée; ici le défunt s'appelait Βενάγιος [5].

Quant au mot NIKA on sait qu'il a été rencontré sur des inscriptions où on a voulu voir l'acclamation adressée à des chrétiens confesseurs de la foi; explication tellement arbitraire qu'on ne saurait s'y arrêter. Sur la pierre fine dont nous parlons, il semble bien plus probable que ce mot se rapporte aux jeux. Le navire commandé par *Benagi* ou qui portait le nom de *Benagi* participe à une naumachie où il remporte la victoire. à moins qu'on ne la lui souhaite avant la compétition. L'expression *nika* ou *nica* était d'un très fréquent emploi dans les jeux publics, de même que *vincas* et *vince*. Sur des médaillons contorniates relatifs aux jeux du cirque et représentant des auriges, des chars ou des chevaux, on lit les noms de cochers favoris inscrits au vocatif et accompagnés

[1] L. Carton, *Découvertes épigraph. et archéol. faites en Tunisie (région de Dougga)*, dans *Mémoires de la Soc. des sciences de l'agriculture et des arts de Lille*, Ve sér., 1895, fasc. 4, p. 95, n. 133, fig. 36. — [2] *Revue archéol.*, 1878, pl. XIII. — [3] B. Graser, *Die Gemmen des königlichen Museums zu Berlin mit Darstellungen antiker Schiffe*, in-4°, Berlin, 1867. — [4] *L'archéologie du lac Fucin*, dans *Revue archéologique*, 1878, t. II, p. 6-8. — [5] A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, in-4°, Lyon, 1846-1854, p. 309.

des expressions *nika* ou *vincas* [1]. Les médaillons romains de terre cuite [2] et les fonds de coupes dorées [3] qui se rapportent aux jeux présentent les mêmes formules et confirment l'opinion émise sur la destination de cette cornaline.

Parmi les pierres gravées du cabinet de France [4] on trouve un certain nombre d'intailles relatives aux

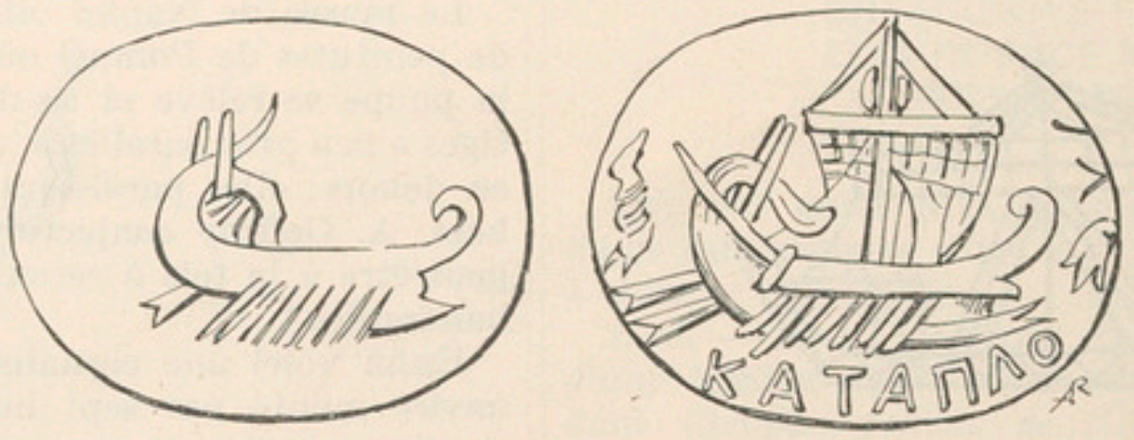

8801. — Pierres gravées du musée de Berlin.
D'après *Revue archéologique*, 1878, t. II, p. 6, fig.

jeux et principalement aux courses de chevaux; aucune d'entre elles ne porte la formule qui se lit sur notre cornaline. Cependant, il faut rappeler le camée sur lequel on lit la légende ΕΠΙΖΕΝΗ ΝΕΙΚΑ, et qui représente un personnage nu, ithyphallique, debout dans un char traîné par deux femmes nues [5]; satire des amusements de l'empereur Héliogabale qui

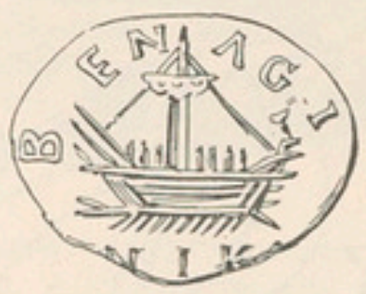

8802. — Cornaline.
D'après *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1883, p. 64.

se sera débitée probablement à la porte du cirque, peu après sa mort, vers 222 ou 223.

Enfin, Passionei a publié une inscription figurant un navire passant, la voile tendue et les rames battant l'eau avec ces mots [6] :

VICTOR		VINCAS
NABICE	*(navire)*	FEELIX
SALBVS		REDIAS

Victor vincas! Naviges felix! Salvus redeas! C'est une table à jeu.

H. Leclercq.

NAXOS. — Ile de l'archipel, la plus grande des Cyclades, elle mesure 423 kilomètres carrés. Le sol est granitique, avec des portions couvertes de calcaire. Le mont Ozia (1003 mètres) est le point le plus élevé; les hauteurs dominent la côte orientale abrupte, mais s'abaissent doucement vers l'Ouest, sur le détroit qui sépare Naxos de Paros. Les ruisseaux sont nombreux et ont un assez fort volume d'eau, les vallées sont fertiles. On extrait du marbre des carrières. Sur le rivage nord-ouest se trouve la ville de Naxos, qui compte de nos jours environ 2 000 habitants. Du passé chrétien de l'île on ne sait rien que les noms de quelques évêques. La ville était siège épiscopal en 451.

Cette ignorance presque complète donne une valeur particulière à un curieux bas-relief de marbre blanc qui mesure 1 m. 10 sur 0 m. 85 et qui représente Jésus couché dans une mangeoire en maçonnerie dans laquelle le réchauffe le souffle de l'âne et du bœuf; la scène est encadrée par deux arbres. La partie supérieure n'est représentée que par un fragment dont la signification n'est pas douteuse, c'est la fuite en Égypte. Saint Joseph marche devant et doit tenir le licou de l'âne sur lequel la Vierge tenant le Sauveur doit être assise; on ne voit plus que le bas des jambes

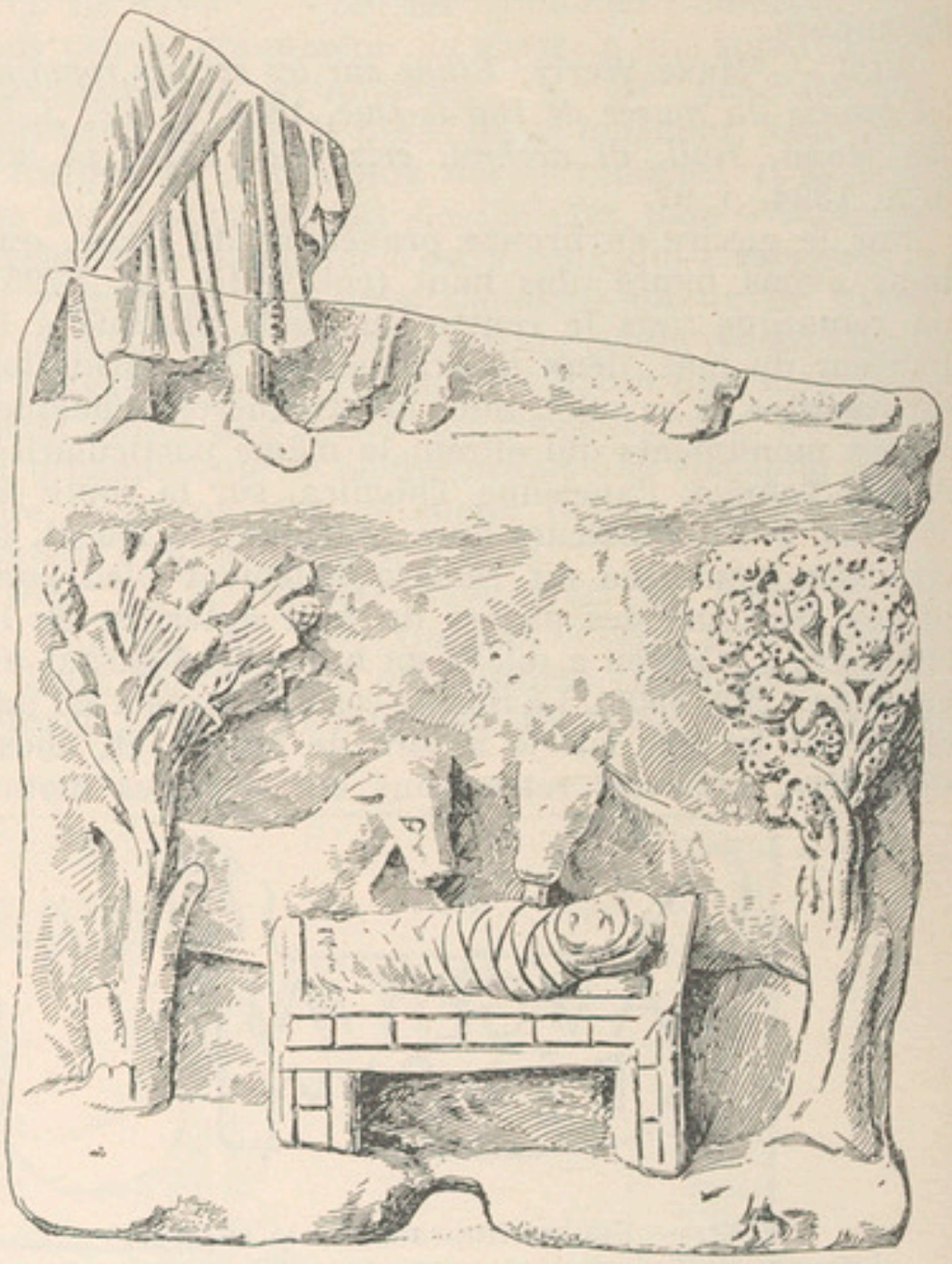

8803. — Bas-relief trouvé à Naxos.
D'après K. Damiralès, dans *Ephemeris archæologice*, 1890, pl. III.

et les sabots de l'animal (fig. 8803). Ce monument est du VIe-VIIe siècle.

Bibliographie. — K. Damiralès, Αναγλυφον της γεννησεως του Χριστου, dans Εφημερις αρχαιολογικη, Athènes, IIIe pér., 1890, p. 21-22, pl. III. — Ern. Dugit, *De insula Naxo, thesim proponebat facultate litterar.*

[1] Sabatier, *Description générale des médaillons contorniates*, pl. III, n. 11, 15; pl. IV, n. 13; pl. V, n. 2, 7, 12; pl. VIII, n. 2, 5, 6; pl. IX, n. 11; pl. X, n. 8; Ch. Robert, *Médaillons contorniates inédits*, dans *Rev. numismatique*, 1868, pl. VII, n. 2, 3. — [2] Frœhner, *Les musées de France*, p. 54, pl. XIV, n. 3. — [3] Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, p. 181, pl. XXXIV, n. 4. — [4] A. Chabouillet, *Catal. des camées et pierres gravées*, n. 1852-1876, 3502-3504. — [5] A. de Longpérier, dans *Rev. archéol.*, 1845, t. II, p. 20. — [6] *Iscrizioni antiche*, in-fol., Lucca, 1773, p. 3, 22.

Paris., in-8°, Lutetiæ Parisiorum, 1867; le même, *Naxos et les établissements latins de l'Archipel*, dans *Bull. de l'Acad. delphinale*, IIIe sér., t. x, 1875, p. 81-337. — Eubel, *Hierarchia catholica*, 1898, p. 375. — P.-B. Gams, *Series episcoporum*, p. 448'. — Grueter, *De Naxo insula*, Halæ, 1833. — P. Lambros, *Monnaies inédites des ducs de Naxos*, dans *Rev. numismat.*, IIIe sér., t. v, 1887, p. 277-280. — Le Quien, *Oriens christianus*, t. I, 1740, col. 937-938; t. III, col. 1001-1008; De Mas-Latrie, *Trésor de chronol.*, 1885, col. 1781-1782.

H. Leclercq.

NAZAIRE ET CELSE. — Voir *Dictionn.*, t. XI, au mot Milan, col. 1040-1057.

Ce n'est pas seulement à Milan que ces martyrs étaient honorés. Grégoire de Tours nous apprend qu'une basilique leur était dédiée à Embrun; élevée, dit-il, sur les tombeaux de ces martyrs; elle renfermait en outre les reliques de saint Genès d'Arles. Grégoire, non content de diriger la piété de ses lecteurs vers la tombe de Nazaire et de Celse, ajoute que leur sépulture, longtemps ignorée, fut révélée par la vertu miraculeuse des fruits d'un poirier sorti de terre en cet endroit. L'arbre fut coupé par ordre des saints quand on construisit la basilique.

Grégoire tenait ce récit d'un personnage qui lui avait conté merveille de deux saints milanais, nommés Gervais et Protais (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot Gervais). Comme il est invraisemblable qu'il y ait eu à Milan et à Embrun deux groupes de martyrs portant les mêmes noms, il paraît sage d'adopter le correctif suivant apporté par Aug. Longnon au c. XLVII du *De gloria martyrum* : « L'interlocuteur de Grégoire était un homme au courant des traditions concernant les saints milanais; il parla de saint Gervais et de saint Protais, de l'invention de leurs corps par saint Ambroise, de la diffusion de leurs reliques dans l'Italie et dans les Gaules. Saint Nazaire et saint Celse, de Milan, firent aussi les frais de l'entretien; on s'occupa des faits qui avaient signalé la découverte de leurs tombeaux, puis des reliques qu'on en conservait de ce côté des Alpes; c'est à ce moment qu'il aura été question de la basilique d'Embrun, et plus tard, en rédigeant le livre *A la gloire des martyrs*, Grégoire ne pensant plus qu'à cet édifice, lui attribua les tombeaux des deux saints liguriens ainsi que le lieu de leur martyre [1]. »

L'évêque d'Embrun, Artemius, vers la fin du IVe siècle, construisit une basilique en l'honneur de la sainte Vierge et y plaça les reliques de saint Nazaire et de saint Celse; c'est aujourd'hui l'église Notre-Dame, reconstruite au XIIe siècle [2].

H. Leclercq.

NAZARETH. — I. Jésus à Nazareth. II. D'une basilique constantinienne. III. Les fouilles archéologiques. IV. L'église de la Nutrition. V. D'une église récemment fouillée. VI. L'église de l'atelier de saint Joseph. VII. L'église de l'Annonciation : 1. Façade et première moitié de l'ancienne basilique; 2. Chevet de l'ancienne basilique; 3. Sanctuaire; 4. Édicule supérieur; 5. Conclusion. VIII. Deux inscriptions grecques.

I. Jésus a Nazareth. — La ville de Nazareth, la moderne *en-Nasira*, était située dans la basse Galilée, à une dizaine de kilomètres environ du mont Thabor et à une égale distance de Kefr-Kenna (voir ce nom) qui a remplacé Cana. Nazareth se trouve à quelque distance des grands chemins, quoiqu'on puisse s'y rendre facilement, et cette situation explique l'absence de toute mention de cette bourgade dans l'Ancien Testament et dans les écrits historiques de Flavius Josèphe. Le village moderne est situé au pied de la colline et compte 7 à 8 000 habitants, mais la ville d'autrefois se trouvait à flanc de coteau [3], à 1600 pieds au-dessus du niveau de la mer, jouissant d'un horizon très vaste qui s'étend de la vallée du Jourdain et des montagnes de Galaad jusqu'à la Méditerranée.

L'importance de Nazareth à l'époque où y vécut Notre-Seigneur Jésus-Christ est relevée par le fait que dans les évangiles on en parle toujours comme d'une ville, πολις [4] et non comme d'un village, κώμη. C'était en effet une ville mais assez paisible, ce qui ne veut pas dire insignifiante [5]. La boutade de Nathanaël : « Est-ce que rien de bon peut venir de Nazareth [6]? » ne doit pas être prise pour autre chose que pour un de ces dictons comme on s'en décoche entre Dijon et Beaune, entre Clermont et Riom et entre Roubaix et Tourcoing, ce qui ne prouve rien et ne tire pas à conséquence.

Sauf l'épisode rapporté par Luc et qui concerne le ministère [7], tout ce que les évangiles nous disent de Nazareth est associé aux souvenirs de l'enfance et de la jeunesse du Sauveur. C'est à Nazareth que l'ange Gabriel fut envoyé à Marie pour lui annoncer le mystère qui s'accomplit en elle par l'opération de l'Esprit-Saint [8]; ce fut là encore qu'à leur retour d'Égypte les parents de Jésus vinrent habiter [9] comme c'était de là, où ils avaient leur maison, qu'ils s'étaient rendus à Bethléem pour se faire inscrire [10]. Douze ans plus tard, la sainte famille se rendait de Nazareth à Jérusalem [11] et revenait dans cette bourgade après la fête de Pâques [12].

Si nous passons à la vie publique, nous voyons que c'est de Nazareth que Jésus se rendit au Jourdain [13], à ce que dit saint Marc, tandis que les autres synoptiques le font venir de la Galilée [14] ou bien ne désignent aucune localité [15]. C'est à Nazareth que s'est passée l'enfance, l'adolescence et les années viriles du Christ jusqu'à sa trentième année, ce qui explique son nom de Jésus de Nazareth, qui sera tracé sur l'écriteau de la croix et que lui-même adoptera en se présentant à saint Paul et en se nommant.

Sur ces éléments historiques, la littérature apocryphe n'a pas manqué de mettre son empreinte; nous ne la mentionnons ici que pour mémoire. Le pseudo-évangile de la nativité imagine que la vierge Marie naquit à Nazareth d'où était originaire la famille de son père, tandis que la famille de sa mère l'était de Bethléem. Plus tard, on fera naître Marie à Jérusalem, près de la piscine Probatique (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1983, au mot Marie).

On ne rencontre nulle part un texte ni un mot qui apporte la moindre indication sur l'emplacement de la demeure de la sainte famille; si la question peut être traitée, c'est seulement à l'aide de vestiges monumentaux qui feront l'objet de ce travail.

A Nazareth, la famille de Jésus vivait de la profession manuelle de saint Joseph; il n'y avait en cela aucune déchéance ainsi que nous pourrions trop être tentés de le croire avec nos idées occidentales. Lorsque le Sauveur estima le moment venu de commencer sa vie publique, étant âgé de trente ans environ, il sortit de Nazareth pour aller jeûner au désert et recevoir le baptême des mains de Jean-Baptiste. On sait qu'il n'est pas possible de retracer jour par jour son itinéraire. Lorsqu'il eut commencé sa prédication,

[1] Aug. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1877, p. 456-457. — [2] *Gallia christiana*, t. III, col. 1055. — [3] Luc., IV, 29. — [4] Matth., II, 23; Luc., I, 26; II, 4, 39. — [5] Selah Merrill, *Galilee in the time of Christ*, in-8°, London, 1886, c. XVII-XVIII. — [6] Joa., I, 46. — [7] Luc., IV, 16 sq. — [8] Luc., I, 26. — [9] Matth., II, 23. — [10] Luc., II, 4. — [11] Luc., II, 41. — [12] Luc., II, 51. — [13] Marc., I, 9. — [14] Matth., III, 13. — [15] Luc., III, 21.

il s'éloigna d'abord assez peu de la Galilée où il revint bientôt et très probablement à Nazareth; nous savons que ce fut non loin de là, à Cana, qu'il accomplit son premier miracle. A quelque temps de là, l'arrestation de Jean-Baptiste fit planer une menace sur tous ceux qui étaient en rapports avec lui. Jésus quitta les terres du tétrarque et se rendit à Capharnaüm, dans le gouvernement de Philippe [1]. Il emmenait avec lui sa mère et ceux que Jean appelle ses « frères [2] ». (Voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2479-2488.)

A Capharnaüm, Jésus ne séjourna que peu de jours et il se rendit à Jérusalem pour y célébrer la Pâque; puis il revint par la Samarie et rentra en Galilée. C'est alors que se place la guérison du fils du *regulus* de Capharnaüm [3], ce qui ramène le Sauveur bien près de Nazareth où, peut-être, il aura fait une apparition. On l'y reçut avec bienveillance, car ceux de ses concitoyens qui avaient monté à Jérusalem en avaient rapporté bonne impression de ses œuvres. Cependant, saint Jean consigne alors cette remarque : c'est en sa patrie que le prophète trouve le moins d'honneur. Faut-il placer à cette époque de la vie publique la dernière visite de Jésus à Nazareth? Il est permis d'en douter quand on lit le passage du récit suivant dans lequel il est fait mention des miracles accomplis à Capharnaüm [4], et où il semble que c'est à l'occasion d'une excursion non loin de cette ville, qu'un jour de sabbat Jésus entra dans la synagogue de Nazareth.

Là, suivant la coutume juive, il s'offrit à faire la lecture rituelle. On lui présenta le rouleau contenant la prophétie d'Isaïe et il lut : « L'Esprit de Dieu est sur moi. Il m'a sacré. Il m'a envoyé évangéliser les pauvres, et guérir les cœurs blessés, prêcher aux captifs leur délivrance, dire aux aveugles qu'ils vont voir, annoncer aux accablés la rémission et publier que l'année de la grâce du Seigneur est venue, et le jour de la juste rétribution. » Il replia le rouleau, le remit au ministre de la synagogue et il s'assit. Tous les yeux étaient fixés sur lui. Alors, il dit : « Aujourd'hui est accompli tout ce que vous venez d'entendre. »

Tous les auditeurs parlaient entre eux de sa personne, admirant les paroles de grâce qui sortaient de sa bouche, disant : « N'est-ce pas lui le fils du charpentier Joseph? »

Et il leur dit : « Vous m'adressez sans doute le proverbe : Médecin, guéris-toi toi-même. Montre ici cette miraculeuse puissance que tu as fait voir à Capharnaüm. » Et il ajouta : « En vérité, je vous le dis, nul n'est accepté comme prophète dans son pays. En vérité, je vous le dis, au temps du prophète Élie, alors que le ciel était resté fermé pendant trois années et demie, et que la famine avait envahi la terre, il y avait en Israël bien des pauvres veuves, et ce n'est à aucune d'elles que le prophète Élie fut envoyé. Ce fut à une veuve de Sarepta, au pays de Sidon. Au temps du prophète Élisée, il y avait bien des lépreux en Israël; ce ne fut aucun d'eux qu'il guérit, mais Naaman, un Syrien. »

Ceci était de l'histoire connue de tous ses auditeurs, cependant ils ne purent supporter ces paroles parce qu'elles leur laissaient entendre que le Messie pouvait venir en ce monde pour d'autres que pour les Juifs et leur colère éclata. Ils se jetèrent sur lui et l'entraînèrent hors de la ville « jusqu'au sommet de la montagne, au flanc de laquelle s'étend Nazareth, pour le jeter dans un précipice [5] ». « Le lieu d'où les habitants de Nazareth voulurent précipiter Notre-Seigneur est clairement désigné par le texte évangélique. Ce précipice était et est encore au sommet de la montagne au flanc de laquelle se trouve la ville, au sommet du Djebel-es-Sick, et la tradition qui met la scène de l'attentat sur une autre colline, pour être assez ancienne (on en trouve trace au IXe siècle) n'en est pas moins contradictoire à l'Évangile [6]. » Le Sauveur se dégagea des mains des séditieux et sortit de la foule. Rien n'autorise à croire qu'il soit jamais revenu, lui ou sa mère, à Nazareth; d'ailleurs aucun de ses apôtres n'était de Nazareth.

II. D'UNE BASILIQUE CONSTANTINIENNE. — Il est naturel que la dévotion et la curiosité des pèlerins se soient complu à découvrir et à identifier les lieux qui évoquent les circonstances de la vie du Sauveur qu'on vient de rappeler. Elles s'y sont appliquées, en sorte qu'« on montre aujourd'hui, à celui qui visite Nazareth, le lieu de l'annonciation, l'emplacement de la synagogue où Jésus s'appliqua à lui-même un texte messianique du prophète Isaïe, la fontaine dite de la Vierge ou encore de saint Gabriel, l'atelier de saint Joseph, enfin un rocher sur lequel Notre-Seigneur aurait pris un repas et qu'on appelle pour cette raison : *Mensa Christi*, la table du Christ [7] ». Et ce n'est pas tout, ainsi que nous le verrons. Déjà nous avons réuni (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2479-2488) les textes qui concernent la maison familiale du Sauveur et nous avons montré que le sanctuaire actuel de l'Annonciation se réclame d'une tradition très ancienne pouvant remonter au IVe siècle [8] et attestée par une église signalée pour la première fois vers l'année 570 [9]. Ici nous résumerons seulement ce que nous avons montré.

Tout d'abord on remarquera que « pendant les trois premiers siècles, les Juifs concentrés en Galilée, écartent impitoyablement de Nazareth tout étranger à leur secte; donc, trois siècles sans pèlerins, sans documents, dans un village haineux, fréquemment bouleversé : lacune irréparable, qui ôte à nos sanctuaires la certitude de remonter aux temps évangéliques et de fixer la trace des pas du Christ [10]. »

Après le triomphe du christianisme, consacré par l'édit de Milan, en 312, il est certain que la piété des fidèles s'empressa de recueillir et d'identifier les épaves des souvenirs primitifs; « mais, dans ces déterminations ne s'est-il produit aucune erreur, mêlé aucune fraude? Le contraire serait étonnant, surtout si l'on remarque combien les identifications furent lentes et tardives [11]. » Ici même on disait (voir *Dictonn.*, t. I, col. 2245), que « lorsque sainte Hélène rechercha l'emplacement des saints Lieux en Palestine, elle découvrit à Nazareth la maison où l'on croyait que s'était accompli le mystère de l'incarnation. Elle fit construire, comme à Bethléem et à Jérusalem, une basilique sur la grotte même et qui contenait la maison de la Vierge à Nazareth. » La tradition à laquelle il est fait ici allusion « s'appuie sur le témoignage de Nicéphore Calliste, historien byzantin de la première moitié du XIVe siècle [12], témoignage trop tardif pour être cru sur parole ». Mais Nicéphore Calliste, à l'exemple de plusieurs de ses compatriotes, reproduit des documents anciens sans en indiquer la source, ce qui donne parfois à ses informations une réelle valeur. Dans le cas qui nous occupe, le document utilisé par lui a été retrouvé :

[1] Matth., IV, 12. — [2] Joa., II, 12. — [3] Joa., IV, 45 sq. — [4] Luc., IV, 23. — [5] Luc., IV, 29. — [6] G. Le Hardy, *Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires*, 1905, p. 12. — [7] L. Dressaire, *L'ancienne église de la Nutrition à Nazareth*, dans *Échos d'Orient*, t. X, 1907, p. 31. — [8] S. Vailhé, *Origines de la fête de l'Annonciation*, dans *Échos d'Orient*, t. IX, 1906, p. 143-145; *Rev. de l'Orient chrétien*, t. X, 1905, p. 162-168. — [9] Pseudo-Antonin de Plaisance signale la basilique élevée sur « la maison de sainte Marie »; *Domus sanctæ Mariæ basilica est*, dans Tobler, *Itinera et descriptiones Terræ sanctæ*, p. 93. — [10] J. Goudard, dans *Études*, t. CIV, 1905, p. 264. — [11] Ul. Chevalier, *Notre-Dame de Lorette. Étude historique sur l'authenticité de la santa casa*, in-8°, Paris, 1906, p. 50. — [12] *Hist. eccles.*, l. VIII, c. XXX, *P. G.*, t. CXLVI, col. 113; tardif, sans doute, mais qu'on ne peut omettre.

c'est la Vie encore inédite de Constantin et de sainte Hélène, dont la rédaction se place entre le VIIe et le XIe siècle. Cette Vie raconte que l'impératrice alla à Nazareth, et que là, « cherchant la maison où la Mère de Dieu fut saluée par l'archange Gabriel, elle y construisit le temple extraordinaire de la très sainte Mère de Dieu [1] ». Il ressort de ce texte que, avant le XIe siècle, on attribuait la construction de la basilique de l'Annonciation à sainte Hélène. Cette attribution n'est pas fondée, mais la tradition qui fixe au temps de l'empereur Constantin les origines de cette église l'est bien davantage, chose qui n'a pas été suffisamment remarquée. En effet, saint Épiphane de Salamine, qui était d'origine palestinienne et qui fut témoin du triomphe officiel du christianisme avec l'avènement de Constantin, rapporte qu'un Juif converti, le comte Joseph, natif de Tibériade, avait fixé sa résidence à Scythopolis (Beïsan) et qu'il lui offrit l'hospitalité dans son palais, en l'année 356. Le comte Joseph, âgé alors de 70 ans, lui raconta toute sa vie, que le pieux évêque de Salamine consigna ensuite par écrit dans son *Adversus hæreses* [2]. Comblé de faveurs et de titres par Constantin au moment de sa conversion, le nouveau comte de Tibériade s'était donné pour tâche de construire des églises partout où ses anciens coreligionnaires s'y étaient opposés jusque-là. Ainsi, dit saint Épiphane, « il reçut l'autorisation de construire une église du Christ à Tibériade même, et aussi à Diocésarée, à Capharnaüm et dans d'autres villes [3]... Il ne demanda rien autre chose à l'empereur que cette grande grâce d'être autorisé, par édit impérial, à construire des églises pour le Christ dans les villes et les villages des Juifs, là où personne n'avait pu en construire; aucun païen, samaritain ou chrétien n'étant toléré au milieu d'eux, exclusion qui est surtout pratiquée à Tibériade, à Diocésarée ou Séphoris, à Nazareth et à Capharnaüm, où ils ne supportent la présence de personne, en dehors des Juifs [4]. » « Saint Épiphane ne dit pas explicitement qu'une église fut construite [5] par le comte Joseph à Nazareth; il ne nomme que les villes de Tibériade, Diocésarée et Capharnaüm, mais on peut supposer que la ville de Nazareth est comprise dans les « autres villes » qu'il mentionne sans les énumérer. Dès lors, puisqu'un sanctuaire a été bâti dans cette ville, il est vraisemblable qu'il l'a été en l'honneur de l'Annonciation; c'est le premier souvenir qui s'impose à la mémoire d'un chrétien dans un lieu comme Nazareth. Et l'on aurait ainsi l'attestation formelle que la première basilique de Nazareth, aujourd'hui détruite, remonte au règne de Constantin le Grand et qu'elle fut construite par le comte Joseph, entre 323, année du triomphe de Constantin sur Licinius, et 337, date de la mort du premier empereur chrétien[6]. »

On voit que le témoignage concordant d'Eusèbe, de Socrate et de Sozomène, qui attribuent à sainte Hélène la fondation des deux seules églises de Bethléem (voir ce nom) et du mont des Oliviers (voir ce nom) n'enlève pas à Nazareth la possibilité d'une basilique constantinienne [7].

Le premier témoignage *certain* mentionnant l'existence d'une basilique sur le lieu même de l'annonciation, se lit dans la relation du pèlerin connue sous le nom de pseudo-Antonin de Plaisance (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1858-1865) qui écrivait vers l'an 570; on lit ces mots : *in quo loco erat et cathedra, ubi sedebat quando ad eam angelus venit* [8]. Un siècle plus tard, en 670, Arculphe parle de deux grandes églises, l'une sur le lieu de l'annonciation, l'autre sur le lieu de la nutrition du Sauveur : *Duæ pergrandes habentur ecclesiæ : una in medio civitatis super duos fundata cancros, ubi quondam illa fuerat domus aedificata, in qua Dominus noster nutritus est Salvator... Altera vero ecclesia in eo fabricata habetur loco, ubi illa fuerat domus constructa, in qua Gabriel archangelus ad beatam Mariam ingressus, ibidem eadem hora solam est allocutus inventam* [9].

Le sens de ce texte est clair : les deux maisons de l'annonciation et de la nutrition n'existaient plus : *in loco, ubi fuerat domus constructa*, signifie cela et pas autre chose [10]. Si le narrateur avait voulu dire que l'église enveloppait la maison primitive restée debout, il se serait exprimé autrement, tandis qu'il dit formellement le contraire. Il emploie le passé, précisément parce que la maison de l'annonciation, tout comme celle de la nutrition, avaient cessé d'exister de son temps (670), et que sur leur emplacement s'élevaient les deux églises qu'il qualifie de *pergrandes*.

III. Les fouilles archéologiques. — Les textes recueillis sur Nazareth et ses édifices chrétiens ne nous apprennent qu'une partie de ce que nous voudrions savoir; heureusement ils ne sont pas isolés, des fouilles ont été entreprises et conduites avec autant de ténacité que de bonheur à une époque où beaucoup commencent à se dire que « l'histoire du passé... trouve un de ses appuis les plus sûrs dans la science archéologique [11] », et qu'en visitant un sanctuaire « le vrai pèlerin..., ses prières achevées », a le droit « d'examiner où il se trouve [12] ». Vingt années de persévérantes observations et de travaux méthodiques ont donné de précieux résultats et permis « dans l'enchevêtrement des édifices modernes et sous l'amas de décombres, de retrouver dans tous ses éléments essentiels la basilique du XIIe siècle, celle qu'honora la visite célèbre de saint Louis. Ce n'est plus seulement son plan général (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2245, fig. 760), mais le détail presque entier de son ordonnance, une partie de son élévation, son agencement surtout avec le lieu saint de l'annonciation qui peuvent être lus en d'excellents graphiques et une description soignée. A ces trouvailles, d'un si grand intérêt pour l'histoire du sanctuaire, s'ajoutent de très précieuses indications archéologiques sur une basilique primitive de la haute époque byzantine, attribuée au IVe siècle moyennant une série de déductions littéraires et de comparaisons archéologiques [13] auxquelles il semble difficile d'accorder un assen-

[1] F. Nau, *Les constructions palestiniennes dues à sainte Hélène*, dans *Rev. de l'Orient chrétien*, t. X, 1905, p. 162-168. — [2] *Adversus hæreses*, l. I, c. II, *P. G.*, t. XLI, col. 409-428. — [3] *P. G.*, t. XLI, col. 409. — [4] *P. G.*, t. XLI, col. 424. Un peu plus loin, col. 428, saint Épiphane dit encore : « Il construisit aussi des églises à Diocésarée et dans d'autres villes. » — [5] Le *Liber nominum locorum ex Actis*, dans *P. L.*, t. XXIII, col. 1302, qu'on attribue à saint Jérôme ou même à Eusèbe, n'est pas authentique. Dès lors, on s'étonne de le voir citer par le meilleur historien de Nazareth, G. Le Hardy, *Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires*, in-12, Paris, 1905, p. 27, en note. Voici ce témoignage : *Nazareth, viculus in Galilea juxta montem Thabor, unde et Dominus noster Jesus Christus Nazaremus vocatus est; habetque ecclesiam in loco, quo angelus ab beatam Mariam evangelizaturus intravit; sed et aliam, ubi Dominus est nutritus*. En réalité, l'opuscule intitulé *Liber locorum* a pour auteur Bède, vers 720. — [6] S. Vailhé, dans *Échos d'Orient*, t. IX, 1906, p. 144-145. — [7] Ul. Chevalier, *op. cit.*, p. 27. — [8] Id., *ibid.*, p. 28. — [9] Ce témoignage si précis exclut la possibilité de la translation. Pour y échapper, Benoît XIV affirme qu'il n'y a pas incompatibilité avec l'*ædificatio ecclesiæ in loco, in quo domus erat beatissimæ Virginis, ejus subsequens destructio et permansio partis domus sive cubiculi, in quo Virgo degebat et in quo salutationem angelicam excepit. De servorum Dei beatificatione*, Bologne, 1737, l. IV, 2e part., c. I, n. 20. — [10] P. Viaud, *Nazareth et ses deux églises de l'Annonciation et de Saint-Joseph, d'après les fouilles récentes*, in-8°, Paris, 1910, p. VII. — [11] P. Viaud, *Nazareth et ses deux églises de l'Annonciation et de Saint-Joseph*, in-8°, Paris, 1910, p. VII. — [12] H. Vincent, dans *Rev. bibl.*, nouv. sér., t. VII, 1910, p. 601-602.

timent sans réserve. L'auteur se charge de mettre le lecteur en garde lorsqu'il lui dit : « Je n'avais aucune connaissance sérieuse d'archéologie, mais je m'en sentais le goût. Je m'improvisai donc archéologue... j'ai compté sur les grâces D'en-Haut et le secours de la sainte famille... D'ailleurs je ne fais pas de science... je donne simplement les résultats obtenus. J'ai travaillé surtout pour les pèlerins, et j'écris pour eux. Toutefois, je n'ai pas négligé le côté scientifique et j'ai recueilli tous les documents que j'ai cru pouvoir intéresser la science archéologique [1]. » Ces aveux dénués d'artifice ont conduit à des reconstitutions plausibles, dont la vraisemblance apparaît peut-être « mieux encore sur le terrain que sur le papier [2] ». « Le résultat positif des fouilles c'est que les croisés ont élevé à Nazareth deux églises monumentales, l'une à 100 mètres environ au nord de la basilique actuelle de l'Annonciation, l'autre sur l'emplacement même de cette dernière, mais suivant une direction perpendiculaire à son axe. L'aspect général de ces deux églises peut être retracé, dans ses grandes lignes, avec une certaine précision de détails. On sait enfin qu'elles ont été édifiées sur les décombres de deux sanctuaires démolis. Jusqu'ici, rien que de fort clair; l'histoire et les ruines se trouvent d'accord. Mais les incertitudes commencent dès que l'on cherche à remonter plus haut [3]. »

« Pour montrer comment les parties de l'ancienne bâtisse ont été appropriées par les croisés, il était nécessaire de savoir à quel ensemble elles appartenaient primitivement; mais à partir de là il est trop manifeste que les conjectures n'ont plus la même fermeté. Les débris et les matériaux de remploi reconnus sont bien loin de porter tous en eux-mêmes la marque authentique de leur destination première. On ne réussira pas mieux à les assembler en recourant, sans éclaircissements préalables, aux indications éparses dans les itinéraires de Terre sainte. Il faut avoir la sincérité de reconnaître que les naïfs pèlerins du bon vieux temps méritent moins de créance encore que les modernes qui ne se bornent pas à copier un « guide »; quand ils parlent en langage précis, c'est pour se contredire à qui mieux mieux. Si l'on veut les mettre à contribution, il faut commencer par les lire en philologue, avec une attention entièrement libre et en tournant le dos aux ruines sur lesquelles on désire les interroger. Mais à vouloir se servir de leurs descriptions hésitantes pour agencer des débris sans caractère marqué, puis de la forme rendue à ces débris pour interpréter ces mêmes descriptions, on risque d'expliquer l'incertain par l'impossible [4]. »

IV. L'église de la Nutrition. — Nous commencerons cette étude par l'église dite de la Nutrition. A partir du VIIe siècle, il y eut trois églises chrétiennes dont une qui n'a guère fait parler d'elle, l'ancienne synagogue mentionnée par le pseudo-Antonin [5] et son témoignage est corroboré par celui de Pierre Diacre (1137) : *In eadem autem civitate, ubi fuit synagoga, nunc est ecclesia, ubi Dominus legit librum Esayæ* [6]. Transformée en église dès les premiers siècles, cette ancienne synagogue devint un lieu de la dévotion des pèlerins. Jusqu'à nos jours on n'a rien appris sur son compte.

Un autre sanctuaire chrétien, différent de celui qui fut élevé au IVe siècle par le comte Joseph, et disparu de bonne heure, est à peine rappelé par les nombreux pèlerins venus à Nazareth depuis les croisades. C'est l'église de la Nutrition bâtie, au dire d'Arculfe, sur l'emplacement de la maison où fut élevé le Sauveur : *Ubi quondam illa fuerat domus ædificata, in qua Dominus noster nutritus est Salvator* [7]. Une sorte de vague tradition entretenait la croyance que Jésus avait été élevé dans une maison différente de celle où Marie avait reçu la visite de l'ange Gabriel. Sans doute, on faisait du lieu de l'annonciation l'ancienne maison de la sainte Vierge, où elle se trouvait encore après les fiançailles, et du lieu de la nutrition, la maison de famille de saint Joseph où Marie et Joseph vécurent après leur mariage et qui fut désignée sous le nom de « maison et atelier de saint Joseph ».

Ce n'était pas chose facile de retrouver et d'identifier une église détruite et un souvenir aboli depuis plusieurs siècles, et qui, d'ailleurs, n'avaient jamais beaucoup retenu l'attention puisque depuis Arculfe (670) jusqu'à nos jours, on ne voit guère que Pierre Diacre (1137), le P. Boniface de Raguse (1573), Jean Van Kootwick (1598), Quaresmius (1626), le chanoine Doubdan (1652) et le P. Besson (1659) pour en parler. Aussi, lorsqu'en 1884, les dames de Nazareth ayant découvert dans leur couvent des ruines dont les caractères paraissaient concorder avec les descriptions des anciens pèlerins, émirent l'opinion qu'elles avaient retrouvé l'ancien sanctuaire de la Nutrition, un vif mouvement d'attention se produisit et les divergences s'affirmèrent. Les uns adoptèrent l'idée mise en avant [8], d'autres soutinrent que l'emplacement de la basilique de la Nutrition était marqué par les ruines d'une ancienne église désignée sous le nom d'« atelier de saint Joseph », ruines déjà décrites au XVIIe siècle par Quaresmius [9]; enfin, on vit exprimer l'idée que le sanctuaire de la Nutrition s'élevait dans le voisinage immédiat de la « fontaine de la Vierge [10] ».

Ainsi qu'il arrive trop souvent, on a voulu vieillir les témoignages relatifs au sanctuaire. Eusèbe Pamphile, saint Jérôme et Etheria qu'on a invoqués [11] doivent être écartés. Eusèbe n'est pas responsable plus que saint Jérôme du texte tiré du *Liber nominum locorum ex Actis* ou *Expositio de nominibus locorum, vel civitatum quæ leguntur in libro Actuum apostolorum* qui est l'ouvrage de Bède [12]. Quant à Etheria, qui appartient aux dernières années du IVe siècle, le texte retrouvé de sa *Peregrinatio ad Loca sancta* ne contient ni mention, ni description de Nazareth. Pour l'y introduire, on a eu recours à un raisonnement trop subtil. Le moine du Mont-Cassin, Pierre Diacre, termina en 1137 un *Itinerarium de Locis sanctis* pour lequel il tira ses renseignements des sources à sa portée, il s'en vante : *Itinerarium a nobis utcumque enarratum et ex omnibus, ut ita dicam, libris collectum.* Comme Pierre Diacre nous offre une phrase dont on n'a pu retrouver l'origine chez Arculfe ou chez Bède, on en a conclu qu'il l'avait empruntée au texte complet de la *Peregrinatio* d'Etheria. Cette explication est par trop hypothétique. On a pu reconnaître les emprunts faits par Pierre Diacre au manuscrit d'Arezzo qui nous a conservé le seul texte connu et incomplet de la *Peregrinatio*; on n'est pas pour cela en mesure de dire que telle phrase de Pierre Diacre reproduit un passage perdu de la *Peregrinatio*. Sous peine de substituer la fantaisie à la critique, il n'est

[1] P. Viaud, *op. cit.*, p. VII-VIII; cf. P. Monceaux, dans *Journal des savants*, 1912, p. 472-473. — [2] P. Peeters, dans *Anal. bolland.*, t. XXX, 1911, p. 465. — [3] Id., *ibid.*, p. 465-466. — [4] P. Peeters, dans *Anal. bolland.*, t. XXX, 1911, p. 466. — [5] Tobler, *Itinera et descriptiones Terræ sanctæ*, p. 93. — [6] Gamurrini, *S. Silviæ Aquitaniæ peregrinatio ad Loca sancta*, in-4°, Romæ, 1887, p. 130. — [7] Tobler, *op. cit.*, p. 184. — [8] V. Guérin, F. Vigouroux et G. Le Hardy, dans *La Terre sainte*, 1888, p. 279, 299, 322; 1889, p. 88, 99, 101, 122; E. Le Camus, *Notre voyage aux pays bibliques*, in-8°, t. II, Paris, 1890, p. 198. — [9] *Historica, theologica et moralis Terræ sanctæ elucidatio*, t. II, Antverpiæ, 1639, l. VII, peregr. 3, c. VI, p. 840. — [10] *La Palestine*, in-12, Paris, 1904, p. 435-437. — [11] G. Le Hardy, *Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires*, 1905, p. 31, 58, 232. — [12] *P. L.*, t. XCII, col. 1038, écrit vers 720.

pas possible de mettre au compte d'Etheria quelques lignes écrites en 1137 par Pierre Diacre d'après un manuscrit complet de la *Peregrinatio*, dont on n'a pas la preuve de la présence au Mont-Cassin à cette époque.

Pierre Diacre peut fort bien avoir fait cet emprunt à un anonyme très postérieur, d'autant que nous ignorons si Etheria a visité Nazareth. Il est assez peu probable qu'elle n'y soit pas allée puisque son biographe, le moine Valère, nous apprend qu'elle se rendit « aux Lieux très saints et très désirables de la nativité, de la passion et de la résurrection du Sauveur »; en outre, elle visita le mont Thabor, le mont des Béatitudes, le mont Hermon et le mont Carmel; une course en montagne ne la rebutait pas, mais tout cela n'autorise pas à lui attribuer une phrase qu'elle n'a peut-être pas écrite.

Nous arrivons maintenant à un sol moins mouvant, le témoignage d'Arculfe, évêque gaulois, qui parcourut la Palestine pendant neuf mois environ vers l'année 670, ou, peut-être, vers 685. A son retour de pèlerinage, Arculfe fut entraîné par une tempête jusque dans les mers du Nord et recueilli par Adamnan, abbé d'Iona (voir ce nom); il lui dicta une relation authentique de voyage où on lit ceci : *Civitas Nazareth, ut Arculphus qui in ea hospitatus est narrat ut ipsa, ut Capharnaüm, murorum ambitum non habet, supra montem posita; grandia tamen lapidea habet ædificia ibidemque duas pergrandes ecclesias, una in medio civitatis loco super duos fundata cancros ubi quondam illa fuerat domus ædificata in qua Dominus noster nutritus est Salvator. Hac eadem ecclesia duobus, ut superius dictum est, tumulis et interpositis arcubus suffulta habet inferius inter eosdem tumulos lucidissimum fontem collocatum, quem totus civium frequentat populus, de illo exhauriens aquam et de latice eodem sursum in ecclesiam super ædificatam aqua in vasculis per trochleas subrigitur. Altera vero ecclesia in eo fabricata habetur loco ubi illa fuerat domus constructa in qua Gabriel archangelus ad beatam Mariam ingressus, ibidem eadem hora solam est allocutus inventam* [1].

« La cité de Nazareth, comme le raconte Arculfe, qui y reçut l'hospitalité, elle aussi, comme Capharnaüm, n'a pas d'enceinte de murs, étant placée sur une montagne. Elle a cependant de grands édifices en pierre; il s'y trouve aussi deux très grandes églises, qui y sont construites, l'une au milieu de la ville, reposant sur deux voûtes en forme de *cancer*, là où, autrefois, se trouvait la maison dans laquelle Notre-Seigneur le Sauveur fut élevé. Cette même église soutenue, comme on l'a dit plus haut, par des pilastres réunis par des arcades, contient dans sa partie basse, entre ces mêmes pilastres, une fontaine très limpide qu'on y a placée, que le peuple entier fréquente, et où il va tirer de l'eau. On peut aussi d'en haut, dans l'église construite au-dessus, puiser l'eau à la même fontaine en l'élevant dans de petits vases au moyen de poulies. Quant à l'autre église, elle a été bâtie au lieu où avait été construite la maison dans laquelle l'archange Gabriel, étant entré vers la bienheureuse Marie, là même et à la même heure, la trouva seule et lui parla. »

Vers 720, Bède le Vénérable composa un *Libellus de Locis sanctis* dans lequel il fit entrer presque littéralement le passage d'Arculfe sur l'église de la Nutrition [2]. Dans son *Liber nominum locorum ex Actis* dont nous avons parlé il y a un instant, il se contente de ces quelques lignes : *Nazareth viculus est Galileæ juxta montem Thabor, inde et Dominus noster Jesus Christus Nazarenus vocatus est; habetque ecclesiam in loco in quo angelus ad beatam Mariam evangelizaturus intravit, sed et aliam ubi Dominus nutritus est* [3]. « Nazareth est un village de Galilée auprès du mont Thabor. C'est de lui que Notre-Seigneur Jésus-Christ tira son surnom de Nazaréen. Il y a une église au lieu où l'ange entra pour annoncer à la bienheureuse Marie la grande nouvelle, et une autre au lieu où le Seigneur fut élevé [par ses parents]. »

Ainsi donc, en 670 (al. 685), et en 720, Arculfe et Bède parlaient, l'un de ce qu'il avait vu de ses yeux, l'autre de ce qui existait. Ces deux témoins contemporains sont probablement les seuls qu'on puisse invoquer car « la Nutrition paraît bien avoir disparu vers le VIIIe siècle [4] »; on peut du moins l'induire du silence complet que garde à son sujet le double récit du VIIIe siècle qui relate le pèlerinage en Terre sainte du moine anglais saint Willibald (724-726), lequel semble n'avoir connu que la basilique de l'Annonciation.

Il est vrai qu'on a invoqué en faveur de l'existence de l'église de la Nutrition, au début du XIIe siècle, un passage de l'higoumène Daniel, pèlerin russe des environs de l'an 1110. Celui-ci parle d'une « grande et haute église à trois autels » située « au milieu du bourg » et qui n'est autre que la basilique de l'Annonciation. Le pèlerin ajoute que « cette grande et haute église à trois autels » s'élève au-dessus d'une grotte où Jésus « fût élevé », mais il ajoute aussitôt : « En pénétrant dans cette même grotte... on a, à gauche, le tombeau de saint Joseph... Dans cette même grotte, près de la porte occidentale, se trouve la place où la sainte vierge Marie était assise... lorsque l'ange Gabriel, l'envoyé de Dieu, se présenta devant elle. » Et, plus loin, parlant de l'église consacrée à l'Annonciation, le pèlerin déclare qu'elle s'élève sur la même grotte, autrefois maison de Joseph. L'higoumène Daniel n'a donc en vue que l'église de l'Annonciation, abritant une grotte où l'on avait alors localisé, non seulement le souvenir de l'annonciation, mais encore celui de la nutrition. « C'est dans cette maison [de Joseph] que tout se passa », dit-il, et il continue : « Au-dessus de cette grotte est érigée une église consacrée à l'annonciation [5]. » Ainsi l'église de l'Annonciation est seule en cause pour Daniel; on ne montrait plus alors aux pèlerins que la grotte qui résumait à elle seule tous les souvenirs attachés aux deux maisons successivement habitées par la sainte famille [6]. Ces pèlerins, par un effort d'esprit très naturel, presque inévitable, concentrèrent tous les souvenirs dans le seul sanctuaire visible, en les y localisant à leur manière [7].

Nous arrivons ainsi à Pierre Diacre, bibliothécaire du Mont-Cassin, qui composa, à l'aide de descriptions antérieures et de témoignages oraux, un ouvrage qu'il intitula : *Liber de Locis sanctis*, en, ou vers 1137. Il faisait œuvre d'érudit et ne s'en cachait pas, il s'en serait plutôt vanté : *Itinerarium de Locis sanctis... ex omnibus, ut ita dicam, libris collectum..., ea quæ jam viva voce illis referentibus, qui ad sepulchrum Domini perrexerunt, edidicistis, vel ea quæ per volumina diversa librorum legistis, nos hic noveritis collegisse.* On retrouve dans son livre l'ouvrage entier de Bède, *Libellus de Locis sanctis* et certains passages de la *Peregrinatio* d'Etheria; le reste est emprunté à des sources écrites ou orales qui n'ont pu être identifiées. Ce qui concerne Nazareth est tiré de Bède et d'un ou plusieurs anonymes. A Bède, Pierre Diacre emprunte le passage sur l'église de la Nutrition qui est extrait presque textuellement d'Arculfe; puis on lit ces mots : *Altera vero est ecclesia ubi domus erat in qua angelus sanctæ*

[1] Tobler, *op. cit.*, p. 184. — [2] Tobler, *op. cit.*, p. 230. — [3] *P. L.*, t. XCII, col. 1038. — [4] Goudard, dans *Études*, 20 juill. 1905, p. 266. — [5] B. de Khitrowo, *Pèlerinages russes en Orient*, in-8°, t. I, Genève, 1889, p. 69-71. — [6] V. Guérin, dans *Terre sainte*, 15 oct. 1888, p. 324. — [7] G. Le Hardy, *op. cit.*, p. 67.

Mariæ locutus est. Spelunca vero in qua habitavit, magna est et lucidissima, ubi est positum altarium et ibi intra ipsam speluncam est locus unde aquam tollebat. « Mais l'autre église est celle dans laquelle était la maison où l'ange parla à sainte Marie. La grotte dans laquelle elle habita est grande et très claire; un autel y est placé et là, dans la grotte même, est le lieu d'où elle prenait l'eau. » Nous avons déjà vu que l'attribution de ce passage à Etheria ne s'autorise d'aucune raison positive; il n'est donc pas permis d'y voir une constatation remontant au IVe siècle, puisqu'on ignore de quel document s'autorisait Pierre Diacre au XIIe siècle. Tout ce qu'on peut dire c'est que le renseignement concernant la grotte de la Nutrition « où s'élève un autel » semble puisé à une ancienne source et s'appliquer à un état de choses qui a changé.

Quoi qu'il en soit, ce passage n'autorise en aucune manière à conclure qu'au premier quart du XIIe siècle, vers 1137, l'église de la Nutrition existait encore. Pierre Diacre, faisant état de relations antérieures, mentionne un sanctuaire qui avait cessé d'exister. Peut-être s'en doutait-il un peu, en tout cas il ajoute que « dans la même ville, à l'endroit où il y avait une synagogue, il y a *maintenant* une église ». Ce « maintenant » ne s'applique qu'à l'église qui a remplacé la synagogue, et s'il ne confirme pas la disparition de l'église de la Nutrition, le texte de Pierre Diacre n'y contredit pas.

En définitive, l'existence de l'église de la Nutrition n'est attestée que par Arculfe (670 ou 685) que copie Bède (720); cette église semble avoir disparu au VIIIe siècle; elle n'existait certainement plus au XIIe. Quant à la phrase de Pierre Diacre relative à une *grotte* de la nutrition, elle peut avoir été empruntée à un anonyme contemporain de l'église et antérieur au VIIIe siècle, ou bien elle est tirée d'un anonyme postérieur qui n'a pas vu l'église, mais seulement la *grotte* de cette église. Dans cette dernière supposition, l'anonyme prendrait place entre le VIIIe et le XIIe siècle.

C'est, sans doute, assez peu de chose au point de vue topographique, raison de plus pour en tirer tout le parti possible.

Nous savons de façon certaine que l'église de la Nutrition se trouvait au-dessus d'une fontaine très limpide où toute la ville venait puiser de l'eau. Ceci se trouvait au milieu de la ville, au-dessus d'une crypte renfermant deux tombeaux voûtés, entre lesquels jaillissait la fontaine, au-dessus d'une grotte spacieuse et très bien éclairée. Appliquons ces données sur le terrain.

1° *Une fontaine.* — De nos jours, à Nazareth, tous les chrétiens connaissent la « fontaine de madame Marie » *(aïn sitti Mariam)* qui coule au nord-est du village, sur la route de Tibériade. Comme c'est l'unique source de la ville, elle est signalée par le défilé presque ininterrompu des femmes qui s'y rendent ou qui en reviennent; « on s'y presse tout le jour et on s'y bouscule quelquefois [1] ». Au vocable de « fontaine de madame Marie » les Grecs préfèrent celui de « fontaine de saint Gabriel » qui leur rappelle une première salutation adressée par l'archange à la Vierge. On lit en effet dans le *Protévangile de Jacques le Mineur* [2] que Marie se trouvant à la fontaine, Gabriel lui dit sans se montrer : « Je vous salue, Marie, pleine de grâce. » Troublée, la Vierge regagna sa maison où elle se mit à filer de la pourpre; alors, Gabriel revint et acheva son message.

Dès une époque fort ancienne, il exista une église dédiée à saint Gabriel à l'endroit même de la source; une autre église, portant le même vocable, lui a succédé et existe encore. L'higoumène Daniel nous en parle en ces termes : « Nous sortîmes ensuite de la ville et, nous dirigeant du côté de l'Orient estival, nous trouvâmes un puits remarquable et très profond dont l'eau est très froide et auquel on descend par des marches. Une église ronde, sous le vocable de l'archange Gabriel, recouvre ce puits [3]. » Entre 1110 et 1177, aucun changement. A cette dernière date, le Crétois Jean Phocas visite Nazareth et s'exprime ainsi : « Dès que vous passez la porte de cette grande ville, vous trouvez l'église de l'archange Gabriel, et, auprès de l'autel de cette église et à sa gauche, on voit une petite *grotte* où il y a une source donnant de très belles eaux [4]. » Et, vers 1283, Burchard, dominicain du Mont-Sion, écrit qu' « il y a, en outre, à l'extrémité de la ville, dans l'église de Saint-Gabriel, une source tenue en vénération par les indigènes, et à laquelle, dit-on, l'enfant Jésus vint souvent puiser de l'eau pour le service de sa mère bien-aimée [5] ».

L'église dut être détruite en 1291, lors de la prise de Nazareth par les Sarrasins. Un peu plus d'un demi-siècle plus tard, en 1355, un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, Jacques de Vérone, visita Nazareth dont il laissa cette description : *Prope ecclesiam virginis Mariæ de Nazareth, ubi fuit annunciata, ad duos jactus balistæ magis, ascendendo super montem usque occidentem, est ecclesia seu capella sancti Gabrielis, archangeli benedicti, et fuit decora capella et pulcra, sed nunc est in parte dirupta, et est juxta ipsam fons parvus et clarissimus, de cujus aqua bibebat virgo Maria et Jhesus Christus, dum erat puer, ibat ad hauriendam aquam de fonte illo et portabat eam dilectæ suæ matri, et ibi oravi et bibi de illa aqua bona* [6].

« Vers 1400, l'archimandrite russe Gerthenios trouva au-dessus de la fontaine une voûte carrée soutenue par quatre colonnes [7], mais il s'agit probablement d'un petit monument distant des ruines de l'ancienne église et situé au débouché du canal qui venait de la source.

« Deux auteurs du XVe siècle, Guillebert de Launoy (1421-1423) et Robert de Sanseverino (1458) parlent de l'église Saint-Gabriel, mais il ne doit s'agir que des ruines, car, en 1483, Bernard de Breidenbach s'exprime ainsi : *Ubi quondam erat ecclesia Sancti Gabrielis nuncupata* [8].

« En 1563, le mineur observantin Louis Vulcano della Padula déclare nettement n'avoir trouvé en cet endroit que des ruines d'un ancien monastère qu'il appelle *bellissimo* [9]. » Ces ruines sont signalées en 1573 par Boniface de Raguse, custode de Terre sainte, et, en 1598, par le pèlerin Jean Van Kootwick, d'Utrecht, en des termes qu'il vaut la peine de transcrire. On se demandait alors comment on pouvait vénérer le lieu de l'annonciation à la fois à Lorette et à Nazareth. Le P. Boniface donne une explication qui dépossède Notre-Dame de Lorette en faveur du sanctuaire palestinien : la maison transportée à Lorette est celle que les anciens pèlerins, sous le nom de *maison de la nutrition*, vénéraient près de la fontaine, tandis que celle de l'*incarnation* n'a pas quitté Nazareth. Voici le texte de Boniface de Raguse, cité par Quaresmius [10] : « Sur cette

[1] E. Dressaire, dans *Échos d'Orient*, t. x, p. 36. — [2] Édit. P. Peeters et Ch. Michel. — [3] B. de Khitrowo, *Pèlerinages russes en Orient*, p. 71. L'Anglo-Saxon Saevulf, venu en Palestine quelques années auparavant, se contente de dire qu' « auprès de la ville jaillit une source très limpide, encore entourée, comme elle l'était autrefois, de colonnes et de plaques de marbre »; cf. *Recueil de voyages et de mémoires publié par la Société de géographie*, t. IV, 1839, p. 850. — [4] *P. G.*, t. CXXXIII, col. 933; V. Guérin, *Description de la Palestine. Galilée*, t. I, p. 101; G. Le Hardy, *op. cit.*, p. 75. — [5] Laurent, *Peregrinatores Medii Ævi quatuor*, in-12, Lipsiæ, 1873, p. 46-47. — [6] *Rev. de l'Orient latin*, t. III, 1895, p. 274. — [7] *Itinéraires russes en Orient*, p. 190. — [8] Ul. Chevalier, *Notre-Dame de Lorette. Étude historique sur l'authenticité de la santa casa*, p. 69. — [9] Id., *ibid.*, p. 79. — [10] *Liber de perenni cultu Terræ sanctæ*, Venetiis, 1573 et 1875; cf. Quaresmius, *op. cit.*, Antverpiæ, 1639 l. VII, peregrin. 3, c. IV, p. 836.

même montagne [où Nazareth est bâtie], il y a une église, dédiée à saint Gabriel, où les autres nations [les Grecs] prient et font leurs cérémonies. Là se trouvent les fondements de la maison de Joseph, dans laquelle le Christ fut nourri et élevé. Je dis les fondements, car la maison elle-même fut transportée, par la volonté de Dieu, en pays chrétien et se trouve actuellement en Italie, où on l'appelle Sainte-Marie de Lorette. A côté est une fontaine donnant des eaux excellentes; les infidèles eux-mêmes la désignent sous le nom de fontaine de Jésus et de la vierge Marie [1]. »

Il semble que le P. Boniface s'égarait quelque peu dans ce dédale, à moins qu'il ne travaillât de son mieux à l'embrouiller. Non seulement ce n'est plus la maison de l'annonciation qui est expédiée en Italie, c'est la maison de la nutrition et celle-ci ne se trouve plus dans l'église Saint-Joseph, mais dans l'église Saint-Gabriel dont les desservants orientaux n'ont jamais émis la prétention de posséder et de montrer les fondements de la maison de saint Joseph.

Un quart de siècle passe et le pèlerin hollandais Jean Van Kootwick, en 1598, s'en vient d'Utrecht en Terre sainte, où, avec une caravane de quatorze personnes, il fait le voyage de Nazareth. Voici ce qu'il nous apprend : *Ad jactum lapidis, septentrionem versus, ruinæ conspiciuntur arcuati operis orientalium christianorum quondam delubri. Gabrieli archangelo, ut ferunt, dicati et super fundamenta domus Joseph nutritoris Domini exstructi. Juxta hunc locum fons est optimas emittens aquas, quæ Mariæ fontem vulgo in digitant, quod ex eo Maria virgo aquam hausisse eamque bibisse asseratur* [2]. « A un jet de pierre [de l'Annonciation], vers le Nord, on aperçoit les ruines d'une ancienne église de chrétiens orientaux, dédiée, dit-on, à l'archange Gabriel, et construite sur les fondements de la maison de saint Joseph, le père nourricier du Seigneur. Près de là se trouve une fontaine donnant de très bonne eau, et qu'on appelle « communément fon- « taine de Marie » parce qu'on affirme que la vierge Marie est venue ici puiser de l'eau, qu'elle en a bu et qu'elle a ici lavé les langes de son fils. »

En 1626, le P. Quaresmius nous décrit la crypte de l'église Saint-Gabriel : « La fontaine de Jésus et de Marie est sur le bord du chemin, en dehors de la ville et donne de très bonne eau, qui arrive par un conduit dans un vase de marbre, faisant la joie des habitants, qui la fréquentent presque tous... Un peu au-dessus de la fontaine, et en avançant à droite, on descend par quelques marches dans la chapelle souterraine de Saint-Gabriel. Elle a 24 palmes de long (5 m. 56), 14 de large (3 m. 25) et environ 15 palmes de hauteur ou de profondeur (3 m. 50). Au milieu, il y a un autel pour dire la messe. Il y a des peintures, mais l'humidité, le temps et la malveillance des infidèles les ont presque détruites. Au bout de la chapelle est l'ouverture de la fontaine qu'on dit être sa source. Il y a là un escalier et une porte, par où on montait dans un couvent de religieuses que la tradition rapporte avoir existé là au-dessus. Présentement, on n'en voit aucune trace. On ne trouverait d'ailleurs pas la chapelle sans un guide, car elle ne fait pas saillie, et sa voûte est au niveau du sol environnant. Les Grecs y célèbrent quelquefois [3]. »

En 1647, Bernardin Surius, récollet, voit près de la fontaine « quantité de vieilles masures d'une église et d'un cloître, qui sont ensevelis en leurs ruines [4] ». Enfin, l'église Saint-Gabriel était rebâtie en 1767, ainsi qu'en témoigna, jusque vers le début du XXe siècle, l'inscription de l'iconostase [5].

On pourrait enfiler d'autres citations qui, toutes, confirmeraient le fait que les pèlerins mentionnent l'église Saint-Gabriel et la fontaine de la Vierge. Parfois, comme Jean Phocas, ils placent ici la salutation de l'ange Gabriel; plus souvent, ils insistent sur les fréquentes visites de Marie et surtout de Jésus à la fontaine. Dès le début du XIIe siècle, Saevulf et Daniel l'higoumène signalent ici une église et Daniel précise qu'elle se trouve sous le vocable de saint Gabriel.

Église de Saint-Gabriel et fontaine de Marie sont inséparables et cette fontaine semble être celle, où, d'après Arculfe, « la ville entière allait chercher de l'eau ». Ainsi on se trouverait amené avec le P. Boniface de Raguse et Jean Van Kootwick à fixer à l'église Saint-Gabriel l'emplacement de l'ancien sanctuaire de la Nutrition. Une explication assez naturelle se présenterait comme d'elle-même : après la ruine de l'église de la Nutrition, au VIIIe siècle, le souvenir s'en perdit et quand on éleva sur ses ruines un nouveau sanctuaire, on lui donna le vocable de saint Gabriel. « Les Grecs, nous dit-on [6], ont trouvé dans leur propriété de belles colonnes monolithes appartenant sûrement à une époque antérieure aux croisades. Ne seraient-ce pas des vestiges de l'ancienne église de la Nutrition? Dans le fond d'une chapelle basse de l'église actuelle de Saint-Gabriel une ouverture circulaire permet de puiser de l'eau à la source même. Ceci ne rappelle-t-il pas à la lettre la phrase d'Arculfe : *De latice eodem sursum in ecclesiam super ædificatam aqua in vasculis per trochleas subrigitur.*

« On pourrait objecter l'existence d'autres fontaines à Nazareth, sinon aujourd'hui, du moins autrefois. Il faut avouer que depuis plusieurs siècles les pèlerins mentionnent une autre source dans le voisinage de la *Mensa Christi*. Étienne de Gumpenberg, venu en Palestine en 1449, dit de la ville de Nazareth : « Elle a « deux belles fontaines jaillissantes [7]. » Quaresmius (1626), du Rozel (1644), le P. Surius (1647), Doubdan (1652), le P. Besson (1659), le P. Michel Nau (1666), déclarent expressément que cette seconde source coule près de la *Mensa Christi*, un peu au-dessous [8], de l'autre côté de la rue [9]. On l'appelait « fontaine des Apôtres [10] », « fontaine Saint-Pierre » ou encore *Aïn Djedid* [11] (la fontaine Nouvelle). Ce n'était sans doute qu'un mince filet d'eau. Le P. Michel Nau, de passage à Nazareth entre 1666 et 1670, raconte qu'un tremblement de terre l'avait tarie cinq ou six ans auparavant. L'édition de son livre, parue en 1702, porte en marge : « Elle paroit à présent et coule un peu. » Il en est encore de même aujourd'hui. Le Fr. Liévin la mentionne ainsi : « Un petit suintement d'eau, dont « autrefois, on ne faisait aucun cas, vient d'être « conduit, en 1890, près de l'entrée de la chapelle de « *Mensa Christi;* un robinet le verse dans la rue en un « filet si mince qu'il faut attendre une heure, au mois « d'octobre, pour obtenir cinq litres d'eau [12]. » Tout ceci ne répond guère, il faut l'avouer, à la description d'Arculfe, qui nous représente « toute la ville allant puiser à la fontaine du sanctuaire de la Nutrition ». Du reste, cette source de la *Mensa Christi* existait-elle du temps d'Arculfe ? Ou encore, y avait-il au VIIe siècle, en quelque autre endroit de Nazareth, une source différente de la « fontaine de la Vierge » ? On n'en a aucune preuve. Arculfe ne mentionne qu'une fontaine à Nazareth, où tout le monde va puiser, celle de la Nutrition ».

Il faut beaucoup de bonne volonté pour découvrir un témoignage favorable aux deux sources dans le texte de Pierre Diacre, lequel juxtapose ses renseigne-

[1] E. Dressaire, *op. cit.*, p. 37-38. — [2] *Itinerarium hierosolymitanum et syriacum*, Antwerpiæ, 1619, p. 349-350. — [3] Quaresmius, *op. cit.*, t. II, p. 842. — [4] *Le pieux pèlerin*, Bruxelles, 1666, p. 310. — [5] V. Guérin, *La Galilée*, t. I, p. 90. — [6] L. Dressaire, *op. cit.*, p. 39. — [7] Ul. Chevalier, *op. cit.*, p. 66. — [8] Surius, *op. cit.*, p. 311. — [9] Doubdan, *op. cit.*, 3e éd., 1666, p. 519. — [10] Id., *ibid.* — [11] F. Nau, éd. 1702, p. 621. — [12] *Guide indicateur*, 4e éd., t. III, p. 101, en note.

ments sans souci de les critiquer. Deux documents anciens lui signalent une fontaine au sanctuaire de la Nutrition alors disparu, il les transcrit et met à la suite un renseignement plus récent sur la fontaine qui se trouve à l'extrémité du village. Il est impossible de soutenir qu'on trouve dans son « guide » une preuve de l'existence de deux sources à Nazareth au XIIe siècle.

Enfin, la présence de citernes dans la propriété des dames de Nazareth [1] font planer un doute sérieux sur la présence d'une source abondante sur ce point, et l'absence de cette grande source, où « toute la ville venait s'approvisionner d'eau », infirme singulièrement l'opinion de ceux qui pensent reconnaître dans les intéressantes ruines découvertes dans ladite propriété les restes de l'église de la Nutrition.

2° *Au centre de la ville.* — Les pèlerins s'accordent à situer la fontaine et l'église Saint-Gabriel à l'extrémité ou en dehors de la ville. Or, Arculfe nous dit quele sanctuaire de la Nutrition se trouve « au milieu de la ville »; il est seul à donner ce renseignement et il est permis de se demander s'il faut y attacher une valeur topographique absolue; Arculfe n'est pas le seul pèlerin qui use de l'imprécision et si on veut fixer ce « milieu » dans la propriété des dames de Nazareth, ce ne peut être qu'à la condition d'admettre que le milieu du VIIe siècle s'est déplacé jusqu'à une des extrémités au XXe. Qui fera la preuve que, dans l'espace de treize siècles, le groupement central d'une bourgade ne s'est pas trouvé finalement à la périphérie?

3° *Un souterrain.* — Arculfe parle d'un souterrain à l'église de la Nutrition, souterrain renfermant deux tombeaux entre lesquels jaillissait la fontaine. La présence de tombeaux taillés dans le roc est chose commune à Nazareth et dans toute la Palestine.

Arculfe parle d'arcades et l'anonyme de Pierre Diacre d'une « grotte spacieuse et claire » qu'il s'agit de retrouver. Sera-ce à Saint-Gabriel? Ce n'est pas impossible, mais cela reste à trouver.

Enfin, on s'est demandé comment une maison privée aurait pu se trouver au-dessus de l'unique source de Nazareth ? L'invraisemblance n'est qu'apparente, il suffirait d'une courte canalisation pour amener l'eau hors de la maison et la livrer aux besoins du public. De nos jours, l'église Saint-Gabriel s'élève à l'endroit même de la source et la fontaine publique se trouve un peu plus loin.

V. D'UNE ÉGLISE RÉCEMMENT FOUILLÉE. — Tout ce qui précède semble nous acheminer vers Saint-Gabriel comme vers l'église de la Nutrition; cependant, on a cru la trouver sur un autre point. Si nous nous reportons au texte d'Arculfe (voir col. 1026) nous y apprenons que l'église qui s'élevait sur l'emplacement de la maison *in qua Dominus noster nutritus est* était située au milieu de la ville; elle reposait sur des pilastres réunis par des arcades qui abritaient une fontaine *quem totius civium frequentat populus.* N'insistons pas trop sur le « milieu » de la ville et sur les pilastres réunis par des arcades, ce sont là des éléments sujets à subir, au cours des siècles d'assez graves modifications; mais la présence d'une source assez abondante pour alimenter la population d'une petite ville est un point de repère qu'on ne peut déplacer, surtout lorsque cette source n'a jamais cessé de couler dans la suite des siècles et coule encore de nos jours. Elle se trouve localisée à l'église Saint-Gabriel où, d'après le témoignage du P. Boniface de Raguse, « sont les fondements de la maison de Joseph, dans laquelle le Christ fut nourri et élevé »; cependant, l'église Saint-Gabriel était distincte de l'église Saint-Joseph. Mais où se trouvait cette dernière? D'après ce que nous en dit Jean Van Kootwick (voir col. 1032), il semble résulter de ses paroles que la construction à arcades dédiée à saint Gabriel s'élève sur les fondations de la maison de Joseph, laquelle est proche voisine d'une fontaine aux eaux excellentes, appelée « fontaine de Marie ». Peut-être ne faut-il pas demander à ces textes une rigueur topographique que, dans la pensée de leurs auteurs, ils ne comportent pas. Du moins Jean Van Kootwick nous maintient dans le voisinage de l'église Saint-Gabriel et à proximité de la « fontaine de Marie ». C'est dans cette *area* que nous amène le texte de Quaresmius qu'on va lire : « Lorsqu'on s'éloigne, dit-il, d'un jet de pierre de la sainte maison de l'annonciation, on trouve vers le Nord un

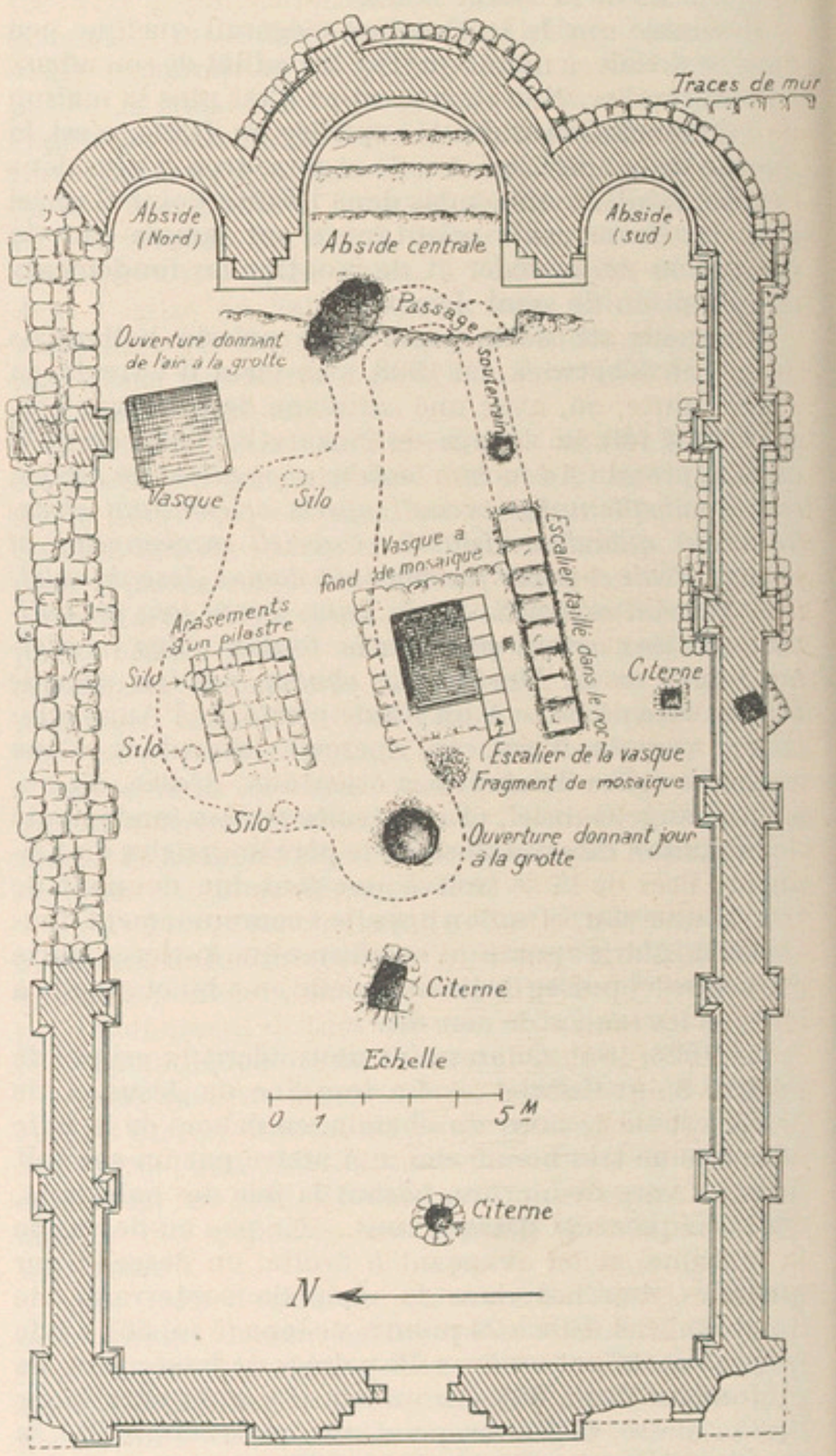

8804. — Plan de l'église Saint-Joseph.
D'après P. Viaud, *Nazareth et ses deux églises...*, 1910, p. 134, fig. 64.

lieu que *de tout temps et jusqu'à aujourd'hui*, les habitants appellent « maison et atelier de saint Joseph ». Il y a là une maison rustique semblable aux autres maisons du pays; mais, à sa place, on y avait autrefois construit une belle église dédiée à saint Joseph, plus grande que la petite de l'Annonciation et plus petite que la plus grande; elle avait une longueur de 120 pieds et une largeur de 50 environ. A son chevet, du côté de l'Orient, elle avait trois chapelles; elle était d'un beau travail, comme les ruines le démontrent évidemment. Rien, me semble-t-il, oblige d'identifier la « maison et atelier de saint Joseph » avec l'église Saint-

[1] Les fouilles ont mis à jour deux absides et trois piliers d'une ancienne église.

Gabriel; quant à l'affirmation gratuite de Quaresmius que « de tout temps et jusqu'à aujourd'hui », *ab antiquo usque ad præsentem diem*, elle ne repose que sur lui seul, c'est-à-dire sur rien, de sorte qu'il est impossible de soutenir, d'après cette affirmation, que l'église détruite est celle dont parle Arculfe. Nous nous trouvons sur un terrain où les églises ont, pour ainsi dire, germé sur le sol et ont disparu les unes après les autres dans un espace si limité qu'il n'est pas possible de décrire leur succession et de déterminer leur emplacement d'après le vocable que plusieurs d'entre elles ont reçu et porté successivement. C'est sous ces réserves qu'on désigne ici l'église de la « maison ou de l'atelier de saint Joseph » d'après le nom que lui a imposé le P. Viaud, son inventeur. Mieux vaut peut-être s'en tenir à ce vocable en réservant celui de la Nutrition suivant ce que pourront apprendre de futures découvertes.

VI. L'ÉGLISE DE L'ATELIER DE SAINT JOSEPH. — Depuis l'époque où Nazareth ne possédait que deux églises, trois en comptant l'ancienne synagogue transformée, les choses avaient changé et le P. Quaresmius, en 1620, nous dit que la ville possédait six endroits particulièrement vénérables qui étaient : 1° le lieu de l'annonciation; 2° la maison de saint Joseph; 3° l'église et la fontaine Saint-Gabriel; 4° l'église de Notre-Dame-de-l'Effroi; 5° la *Mensa Christi;* 6° le lieu du Précipice[1].

En abordant le chapitre « de la maison de saint Joseph », Quaresmius nous dit que la raison qui fit imposer ce nom à l'église, « c'est que les habitants croient, sur le dire de leurs ancêtres, que saint Joseph y a habité avec Jésus et sa mère, et qu'il y a exercé son métier surtout après son retour d'Égypte [2] ». Même en admettant la valeur du témoignage des gens de Nazareth, on serait en droit de s'étonner qu'à propos de la maison et de l'atelier de saint Joseph, il ne fut aucunement question de la grande grotte et de la fontaine caractéristiques de l'ancien sanctuaire de la Nutrition.

En 1754, le Fr. Gardien acheta d'un Turc l'atelier de saint Joseph et bâtit à la place une chapelle qui fut relevée en 1837; toutefois, ce n'est qu'en 1889 qu'on put acheter les autres masures qui couvraient le reste des ruines de ce qui avait été jadis une église, peut-être celle dite des Quarante-Martyrs, bâtie par les croisés [3]. En 1908, on réunit ces terrains au couvent de l'Annonciation. Voici les résultats obtenus par les fouilles [4] (fig. 8804).

1° *Façade.* — Les piédroits du portail sont en place, sauf le montant sud de la porte; hauteur des murs du côté droit 1 mètre environ et du côté gauche, 2 mètres environ. L'église est orientée presque exactement et n'a qu'une seule porte. La longueur de la façade était de 16 m. 20, appuyée sur quatre contreforts. La porte avait 3 m. 86 de largeur et les deux baies de chaque côté chacune 2 m. 80. Les piédroits intérieurs de la porte n'ont ni moulures ni ornements.

« Toute cette façade, écrit le P. Viaud, est identique à celle de Sainte-Anne de Jérusalem, dans les parties conservées; elle est donc du XIe ou du XIIe siècle. La simplicité du portail et du plan général, sans coupole, permet peut-être de la faire remonter aux premiers temps de la domination des croisés. Les murs sont en appareil moyen très inégal; les pierres sont toutes à stries diagonales, mais ne portent aucune marque de tâcherons. Les joints n'ont pas été repassés et ont encore, au moins dans les parties conservées sous terre, des bourrelets de mortier produits par la pose de la pierre supérieure. »

2° *Dimensions intérieures.* — « Pour pénétrer dans l'église, on descendait plusieurs marches. Entre le seuil et le sol de la nef centrale, marqué encore par un fragment de mosaïque, il y avait une différence de niveau de 1 m. 60. L'édifice avait une longueur totale de 29 mètres et était terminé à l'Orient par trois absides rondes, à l'extérieur comme à l'intérieur, sans coupole ni transept. A l'intérieur, elle était certainement divisée en trois nefs par deux rangées de cinq piliers formant six travées. Le nombre en est indiqué par les cinq pilastres intérieurs que l'on voit encore le long du mur latéral sud. Ce mur est en effet conservé dans toute sa longueur jusqu'à une hauteur qui varie de 1 à 2 mètres. Un tiers seulement du mur latéral nord subsiste : de l'autre côté, il ne reste que les fondations. Ces murs avaient 1 m. 20 d'épaisseur; mais comme aux pilastres intérieurs, de 0 m. 30 de saillie, correspondaient des contreforts de même force, cette épaisseur était en réalité de 1 m. 80 et même de 2 mètres avec le socle ou plinthe qui régnait à l'intérieur. De tels murs semblent bien avoir été faits pour supporter des voûtes au moins au-dessus des collatéraux. Malheureusement, les piliers de la nef centrale ont disparu et il ne reste même pas de traces de leurs fondations. Il est donc impossible d'en connaître la forme. Les pilastres étaient rectangulaires et leurs angles non chanfreinés.

« Nous avons dit que l'église se terminait à l'Orient par trois absides. L'abside centrale avait 5 m. 37; les deux autres chacune 2 m. 55, c'est-à-dire presque la moitié. Entre l'abside centrale et chacune des absides latérales, un pilastre faisait face à la rangée disparue des piliers. Ce pilastre mesure, à sa base, une largeur de 0 m. 75, comme les pilastres situés le long des murs latéraux; il a aussi la même saillie. Il semblerait donc que les piliers avaient chacun la même dimension que les pilastres, à moins qu'on ne les suppose cruciformes et reliés par des arcs-doubleaux. Ils auraient été alors capables de supporter non seulement les voûtes des collatéraux, mais celles de la nef centrale. Cette hypothèse d'une église entièrement voûtée semble plus conforme aux habitudes des croisés; celle de piliers cruciformes expliquerait aussi l'existence d'un pilastre de chaque côté de l'abside centrale, pilastre qui autrement n'aurait pas sa raison d'être.

« On a dit que des trois absides celle du milieu était munie de deux contreforts égaux en dimensions à ceux des murs latéraux. »

Les particularités de cette église, à plan basilical, sans coupole, avec trois nefs d'égale longueur terminées chacune par une abside peu profonde, avec des pilastres à l'intérieur et des contreforts à l'extérieur des murs latéraux, ainsi que d'autres contreforts en guise d'ornements sur la façade et l'extérieur de l'abside centrale, sont autant de traits inspirés par l'architecture syrienne des Ve et VIe siècles. Toutefois, on peut douter que cette église remonte à une si haute antiquité, il est plus probable — et on pourrait dire certain — qu'elle a été rebâtie sur le plan primitif par les croisés. L'appareil employé et les stries diagonales des pierres semblent confirmer cette opinion.

Les fondations des piliers ainsi que le pavement tout entier ont disparu, sauf une trace vers le centre, mosaïque ordinaire en cubes blancs. Tout à côté se trouve une vasque qui mesure 2 mètres en tous sens, presque au centre de l'église, inclinant un peu vers l'Orient; le fond était orné de mosaïques, l'un blanche, l'autre à fond blanc mélangé de cubes noirs. Près de cette vasque, du côté du nord, subsistent les arasements d'un énorme pilastre.

Au sud de la vasque on voit un escalier qui descend jusqu'à une porte creusée dans le roc et qui donne accès à un corridor, lequel décrit un demi-cercle et débouche dans une grotte haute de plus de 2 mètres,

[1] Quaresmius, *op. cit.*, p. 619. — [2] Id., *ibid.*, p. 631. — [3] G. Le Hardy, *op. cit.*, p. 211. — [4] P. Viaud, *Nazareth et ses deux églises de l'Annonciation et de Saint-Joseph, d'après les fouilles récentes*, in-8°, Paris, 1910, p. 135 sq.

longue de 9 à 10 mètres, large de 4 à 5 mètres. A l'extrémité occidentale, elle communique avec d'autres grottes et reçoit son aération par un lucernaire situé au centre de l'église. Tout le sol de l'église à l'intérieur, et même tout le plateau sur lequel elle s'élève, est rempli de citernes, de corridors, de grottes qui communiquent presque toutes entre elles.

Quelle est l'antiquité et la destination de cette grotte située au centre d'une ancienne église? Rien de plus hasardeux qu'une réponse. On peut, avec vraisemblance, la faire remonter aux croisés. Au-delà, on ne sait plus rien. Le P. Viaud fait une observation juste lorsqu'il remarque que les deux vasques, l'arasement de pilastre et de corridor de la grotte, enfin le fragment de mosaïque, ont une même direction et ont dû appartenir au même système de bâtisse dont la direction est un peu oblique par rapport à celle de l'église des croisés.

S'ensuit-il que « nous avons là une église ancienne qu'on peut faire remonter au ve ou au vi[e] siècle? Nous n'oserions l'affirmer. Encore pourrions-nous admettre que cette église ancienne est celle que vit Arculfe. Prétendre reconnaître dans l'arasement d'un pilastre une trace des *tumuli* qui supportaient les voûtes est une opinion plus que hasardée. Quant à la source, elle manque absolument, et les deux vasques semblent porter témoignage qu'elles ne recevaient l'eau que par le moyen d'une canalisation.

Quoiqu'en aient pu dire au P. Quaresmius les habitants de Nazareth en l'an 1620, sur l'appellation *ab antiquo*, leur affirmation ne saurait prévaloir contre les faits, et ceux-ci n'apportent rien de démonstratif en faveur de l'identification des ruines avec l'ancien sanctuaire de la Nutrition.

VII. L'ÉGLISE DE L'ANNONCIATION. — Ce que nous avons dit touchant Eusèbe, saint Jérôme et Etheria, s'applique également à l'église de l'Annonciation; le texte d'Arculfe est donc le premier que nous rencontrons dans l'ordre des temps [1]. Il est peu explicite : « L'autre église, écrit-il, a été bâtie sur le lieu où avait été construite *(ubi illa fuerat domus constructa)* la maison dans laquelle l'archange Gabriel entra près de sainte Marie, la trouva seule et lui parla. » Bède n'ajoute rien à ce témoignage; quant à saint Willibald, qui passa deux années aux Lieux saints (724-726) et mourut évêque d'Eichstadt en 760, il n'a rien écrit et ce que nous savons a été transmis de souvenir par une religieuse d'Heydenheim, qui écrivait environ trente-cinq ans après le pèlerinage. Willibald, nous dit-elle, alla « en Galilée, en ce lieu où Gabriel vint pour la première fois vers sainte Marie et dit : « Je vous salue, Marie », et le reste. Là, il y a maintenant une église, et le bourg où est cette église c'est Nazareth. Les chrétiens rachetaient souvent cette église aux Sarrasins païens quand ceux-ci voulaient la détruire [2]. »

L'indifférence des pèlerins à l'endroit de Nazareth est étrange. Etheria n'est pas seule à n'en pas parler. En 808, le *Commemoratorium de « Casis Dei »* ne fait mention que du monastère élevé à l'endroit où les Juifs voulurent précipiter Jésus [3]. En 868, Frotmond vient visiter tous les lieux où le Sauveur posa ses pieds humains; il vient à Cana, il se tait sur Nazareth. En 1137 Pierre Diacre parle de la basilique de la Nutrition et ne dit de l'église de l'Annonciation que ces mots : *Altera vero est ecclesia ubi domus erat in qua angelus sanctæ Mariæ locutus est.*

Ce qui est assuré c'est que, dès le temps de la visite d'Arculfe, 670 ou, au plus tard, 685, les deux maisons de l'annonciation et de la nutrition avaient disparu : *in loco ubi illa fuerat domus constructa* dit Arculfe en parlant de la maison de l'annonciation ce qui veut dire qu'elle n'existait plus et pas autre chose [4]. Si le narrateur avait voulu dire que l'église enveloppait la maison primitive restée debout, il se serait exprimé autrement, tandis qu'il dit formellement le contraire. Il emploie le passé, précisément parce que la maison de l'annonciation, tout comme celle de la nutrition, avaient cessé d'exister de son temps et que sur leur emplacement s'élevaient les deux églises qu'il qualifie de *pergrandes*. Plusieurs témoignages subséquents, dont celui de Bède, ne font que confirmer le récit d'Arculfe.

Quelques textes disent ce qu'était la petite chambre *(cella)* où se serait passé le colloque angélique. L'higoumène Daniel, vers 1110, décrit Nazareth et une *cella* de la sainte Vierge. Il en fait une grotte au-dessus de laquelle s'élevait une église dédiée à l'annonciation.

Voici les propres termes qu'il emploie, c. LXXXIX : « Nazareth est un petit bourg situé dans un vallon au fond des montagnes, et on ne l'aperçoit que lorsque l'on est dessus. Une grande et haute église, à trois autels, s'élève au milieu du bourg; en y entrant, on voit, à gauche, devant un petit autel, une grotte petite mais profonde, qui a deux petites portes, l'une à l'Orient et l'autre à l'Occident, par lesquelles on descend dans la grotte et, pénétrant par la porte occidentale, on a à droite une cellule dont l'entrée est exiguë et dans laquelle la sainte Vierge vivait avec le Christ. Il fut élevé dans cette cellule sacrée qui contient la couche sur laquelle Jésus reposait; elle est si basse qu'elle paraît être de plain-pied avec le sol. — C. XC : Dans la même caverne, en entrant par la porte occidentale, on a, à main gauche, le sépulcre de saint Joseph, le fiancé de Marie; il y a été enterré par les mains sacrées de Jésus-Christ lui-même. — C. XCI : Dans cette même grotte, près de la porte occidentale, se trouve la place où la sainte vierge Marie était assise près de la porte et filait de la pourpre, c'est-à-dire du fil écarlate, lorsque l'ange Gabriel, l'envoyé de Dieu, se présenta devant elle. — C. XCII : Où l'archange annonça la bonne nouvelle à la sainte Vierge. Il (ce lieu) apparut devant mes yeux non loin du lieu où était assise la sainte Vierge. Il y a trois sagènes de la porte à l'endroit où se trouvait Gabriel; là est érigé, sur une colonne, un petit autel rond, en marbre, sur lequel on célèbre la liturgie. — C. XCIII : L'emplacement occupé par cette grotte sacrée était la maison de Joseph et c'est dans cette maison que tout se passa. Au-dessus de cette grotte est érigée une église consacrée à l'annonciation. »

A la même époque, un autre voyageur, Belardo d'Ascoli, dit également que la chambre de la sainte Vierge était une grotte située sur le flanc intérieur de la ville, du côté de l'Orient, non faite de pierres, mais creusée dans le rocher : *Cella Domine nostre, in quam ingressus est angelus ad eam, cripta fuit syta ex latere civitatis, intus tamen ex parte orientis, non ex lapidibus facta, sed sic in saxo cavata* [5].

Ce qu'on peut traduire : « La chambre *(cella)* de Notre-Dame, dans laquelle entra l'ange lorsqu'il vint vers elle, fut une crypte située sur le côté de la ville, à l'intérieur toutefois, dans la partie orientale; elle n'est pas faite de pierres, mais a été creusée, comme elle est dans le rocher; elle a une longueur de quatre pas et

[1] Le premier ou, plutôt, le second puisque le pseudo-Antonin, en 570, mentionne la basilique *in quo loco erat et cathedra, ubi sedebat quando ad eam angelus venit;* cf. Ul. Chevalier, *op. cit.*, p. 27. — [2] Tobler, *op. cit.*, t. I, p. 260. — [3] Id., *ibid.*, t. I, p. 301. — [4] Benoît XIV, *De servorum Dei beatificatione*, Bologne, 1737, a essayé de distinguer entre *domus* et *partis domus sive cubiculi*, mais Arculfe parle de la maison entière sur l'emplacement de laquelle on avait bâti une église. — [5] Cf. *Dictionn.*, t. IX, col. 2482.

autant de largeur. » Mais on pourrait faire rapporter *intus* à *crypta* et traduire : « A l'intérieur cependant, du côté de l'Orient, elle (la crypte) était faite non de pierres, mais creusée dans le rocher. » D'après la première traduction, elle était entièrement creusée dans le roc; d'après la deuxième, une partie seulement (la partie orientale) était creusée dans le roc. En tout cas, elle était carrée et mesurait quatre pas dans les deux sens.

Voici maintenant le témoignage du moine Thierry, en 1172, dans son *Libellus de Locis sanctis*, c. XLVII : « A quatre milles du mont Thabor, vers l'Occident, est située, sur la voie qui conduit à Acre, la très glorieuse cité de Nazareth. Là s'élève une église vénérable, rehaussée d'un siège épiscopal et placée sous le vocable de Notre-Dame sainte Marie. Dans cette église, dans l'abside gauche, par 15 degrés, on descend dans une certaine grotte souterraine où, à l'Orient, une croix gravée au fond d'un certain autel creux, indique que là le Christ fut annoncé à Notre-Dame par l'ange Gabriel; du côté gauche du même autel, c'est-à-dire, au Nord, son époux Joseph, nourricier du Sauveur, repose enseveli, et un autel est placé au-dessus. A droite cependant, c'est-à-dire au Midi, se trouve un lieu recouvert d'un arc (ou d'une voûte) et (en ce lieu) est une croix gravée sur le sol : c'est là que naquit la bienheureuse Mère de Dieu. »

Voici enfin ce que dit le moine Crétois, Jean Phocas, qui visita Nazareth en 1177 ou 1185 : « La maison de Joseph fut transformée en un magnifique temple, dans la partie gauche duquel, près de l'autel, est une grotte qui ne s'enfonce pas sous terre, mais s'ouvre à la surface du sol. L'ouverture est ornée d'un marbre blanc qu'un peintre a décoré. L'ange, soutenu par ses ailes, descendant vers la Mère-Vierge, la salue joyeusement et s'avance vers elle qui est occupée gravement à un ouvrage sérieux, et il est représenté comme s'il parlait avec elle. La Vierge, épouvantée à cet aspect imprévu, de frayeur détourne aussitôt son visage et la pourpre s'échappe presque de sa main; alors tout émue, elle sort de la chambre et rencontre une femme amie, sa parente, qu'elle embrasse affectueusement [1].

« Après être entré par l'ouverture dans la grotte, tu descends seulement quelques marches et alors tu contemples de tes yeux cette antique demeure de Joseph, dans laquelle l'archange, comme je l'ai dit, apparut à la Vierge, de retour de la fontaine et lui fit part de son message. Il y a, en outre, à l'endroit où eut lieu l'annonciation, une croix en pierre noire incrustée dans un marbre blanc, et au-dessus un autel; et à droite de l'autel on voit une petite chambre que la Mère de Dieu toujours vierge habitait. Mais, du côté gauche de l'annonciation, se trouve une autre petite chambre sans lumière, dans laquelle Notre-Seigneur le Christ, après son retour d'Égypte, demeura, dit-on, jusqu'à la décollation du précurseur. Car alors, comme disent les saintes Écritures, Jésus entendant que Jean était livré, abandonna Nazareth et habita Capharnaüm [2]. »

Les descriptions des pèlerins et voyageurs postérieurs, concordent absolument avec la description de Daniel et de Belardo; la chambre de la sainte Vierge était une grotte, non bâtie en pierres, mais creusée dans le rocher, et entourée d'une église dédiée à l'annonciation. Tel était l'état du lieu au XIIe siècle. L'hypothèse d'une maison à quatre pans de murailles est insoutenable et doit être écartée.

Dans cette basilique de l'Annonciation, saint Louis fit célébrer solennellement les saints mystères, le 25 mars 1251, mais l'église ne devait plus subsister longtemps. Une lettre d'Urbain IV au saint roi, datée du 23 août 1263, nous apprend qu'elle avait été rasée jusqu'au sol, lors de la prise de Nazareth par les Sarrasins : *Redegit ad solum, ejus structura nobili omnino destructa.* Par conséquent, huit ans plus tard, en 1271, date de la translation supposée en Dalmatie, il ne restait rien à transporter « à moins d'arracher de la montagne le rocher lui-même [3] ».

On vient de voir ce que disent les textes antérieurs à 1291; voici maintenant ce que disent les voyageurs venus après cette date. Depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIe, tous les voyageurs et les pèlerins, sans aucune exception, continuent à voir à Nazareth ce qu'on y avait vu dans les siècles passés. Il ne s'en trouve pas un seul qui ait la moindre idée d'une translation quelconque, ils n'en ont jamais entendu parler et ils n'y font pas l'ombre d'une allusion. Trente-cinq témoignages sont dans ce cas, dont quelques-uns d'auteurs italiens, voisins même de la Marche d'Ancône. Ce silence en dit long et vaut une démonstration.

Parmi ces trente-cinq, citons deux témoignages seulement. En 1294, l'année même où se serait effectuée la translation à Lorette, un religieux dominicain, missionnaire en Orient, Ricoldo di Monte di Croce, visita Nazareth, et y vit la grande église en ruine. Il ne restait plus rien des édifices primitifs, si ce n'est la chambre de l'annonciation, que le Seigneur, dit-il, avait conservée, comme mémorial de son humilité et de sa pauvreté : *Et invenimus magnam ecclesiam quasi totam dirutam, et nihil erat ibi de primis ædificiis nisi sola cella, ubi fuit annunciata domina; illam superreservavit Dominus ad memoriam humilitatis et paupertatis* [4]. Un autre voyageur, le franciscain Suriano, après avoir longtemps séjourné en Palestine, écrivit un *Trattato di Terra santa e dell' Oriente*, le composant en trois fois différentes, tant il y apporta de soins : en 1485, à Sant' Antonio di Piscignano, au diocèse de Spolète en Ombrie, en 1514, au mont Sion près de Jérusalem et, en 1524, en Italie. La légende était alors en circulation mais Suriano était trop bien renseigné pour ne pas en constater l'entière fausseté et formuler une protestation dans le récit descriptif et détaillé qu'il fait de la topographie de Nazareth, et, en particulier, de la *Casa santissima*. Son témoignage si autorisé est donc d'une extrême importance. Nous le résumons.

Plusieurs ont dit faussement que la chambre où la vierge Marie reçut l'annonciation de l'ange se trouvait être celle de Notre-Dame de Lorette, laquelle est faite de murs. Mais la véritable chambre de la vierge Marie est creusée dans la montagne... Elle ne pourrait être emportée sans emporter la montagne. Voici ses propres paroles : *La casa in la qual lei habitava, et in la qual fo anontiata da l'agnolo, alcuni falsamente hano dicto esser Sancta Maria di Lorito, la qual è facta de quadreli o matoni et è coperta de copi; et in quel paese non se trovano tali cosse. La casa adumque vera de la B. Verzene è cavata nel monte, lo qual è de tupho, et è soto terra, grande per quadro sedece braza, cum due stantiolete, l'una accanto l'altra; in una de la quale dimorava Joseph et in l'altra la B. Verzene. E quella casa medesima che era in quel tempo, quando la fo anuntiata, è al presente. Nè non se poteria asportar nè levare salvo chi non portasse el monte. Questa casa sanctissima, in tempo de Christiani, fo dedicata al culto divino; sopra la qual casa edifficorono una grande giesia, la qual al presente è tutta scarcata.*

Bref, pendant les XIVe et XVe siècles, les voyageurs et pèlerins qui ont visité Nazareth y ont constaté un état de lieu identique à celui qu'avaient remarqué et décrit leurs prédécesseurs. Pas un seul n'a observé la moindre trace d'un enlèvement de la *casa* et de son

[1] Ce tableau (peinture ou mosaïque) rapprochait les deux scènes de l'annonciation et de la visitation. — [2] *P. L.*, t. CXXXIII, col. 933-936. — [3] Ul. Chevalier, *op. cit.*, p. 54. — [4] Id., *ibid.*, p. 55.

transfert à Lorette et si l'un d'eux a cru devoir protester, c'est que vivant et écrivant au moment où la légende faisait éclosion, mieux que personne il était en mesure de la savoir fausse et d'essayer de lui couper les ailes.

Nous n'avons pas rappelé ces faits pour le facile plaisir de renouveler une démonstration déjà faite et parfaite, mais pour montrer que les documents sont d'accord avec ce que nous apprend l'archéologie.

On vient de lire qu'au témoignage d'Urbain IV, l'église de Nazareth fut détruite au ras du sol en 1263 et, dès lors, les pèlerins ne parlent plus que de ruines.

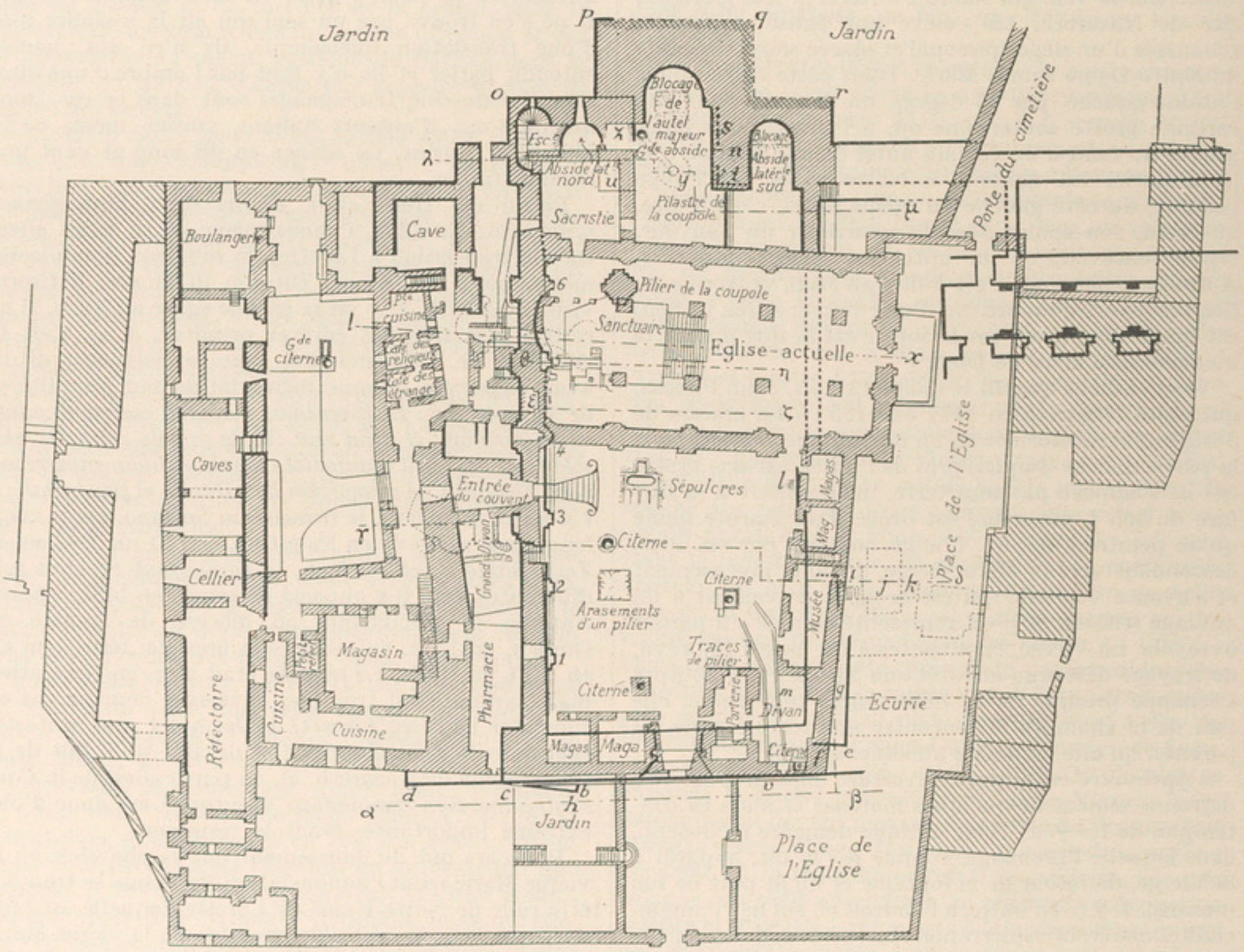

8805. — Plan général du couvent et de l'ancienne basilique.
D'après P. Viaud, *Nazareth et ses deux églises*, 1910, p. 35, fig. 2.

Il en fut ainsi pendant plus de trois siècles, jusque vers l'année 1620 où les frères mineurs de Terre sainte obtinrent de l'émir Fakr-ed-Din la permission de s'établir parmi ces ruines (19 déc. 1620). Le P. gardien Jacques de Vendôme entreprit de relever l'antique sanctuaire. En 1889, le P. Prosper Viaud arrivait pour la première fois à Nazareth et conduisit des fouilles dont il nous reste à exposer d'après lui les résultats.

Le plan que nous donnons ici (fig. 8805), d'après le P. Viaud, nous montre l'église et le couvent actuels superposés à l'ancienne église. Ce plan et les coupes prises sur lui (que nous ne reproduisons pas toutes), n'ont pas d'échelle. Toutefois, l'analyse des chiffres incidemment fournis et la comparaison avec une section très détaillée permettent d'attribuer à ce plan une échelle approximative de 0 m. 16 pour 10 mètres.

En traversant la porte d'entrée, on se trouve dans une assez grande cour qui couvre le premier tiers de l'ancienne basilique dont on aperçoit les vestiges sous le mur du couvent au Nord. Au fond de la cour, à droite, on voit la petite porte de l'église; à gauche, un perron de quelques marches, avec deux rampes coudées, conduit à l'entrée du couvent.

L'église actuelle, construite en 1750 et allongée de deux travées vers 1879, occupe à peu près le deuxième tiers de la basilique du Moyen Age. Tandis que l'ancienne basilique est exactement orientée, l'église nouvelle est placée dans la direction du Sud au Nord et divisée en trois nefs. Le sanctuaire remplit toute la partie septentrionale. A l'extrémité de la nef latérale droite, une porte conduit à la sacristie et au jardin intérieur dans lequel ont été retrouvées les absides de l'ancienne basilique, la seule qui doive nous intéresser. L'ensemble s'étendait sur une superficie de 75 mètres de long et de plus de 30 mètres de large.

Au nord de cette basilique s'étendait un autre rectangle de 75 m. sur 35 m. où subsistent de grandes voûtes et qui servit de logement au P. Jacques de Vendôme, en 1620. Plus au Nord venaient d'autres constructions et à 100 et quelques mètres au nord de la basilique s'élevait l'église que nous avons décrite sous le nom d'« atelier de saint Joseph » et qui, jadis séparée du couvent par plusieurs maisons et une rue, est aujourd'hui comprise dans la clôture du couvent.

Quant au couvent du Moyen Age, il se trouvait situé à l'opposé de celui d'aujourd'hui, par conséquent au sud de l'ancienne basilique; l'aile orientale, dont la partie inférieure existe encore en grande partie, avait presque la même dimension; sans doute il y avait là un

cloître carré. Aujourd'hui, tout cet espace est couvert de constructions modernes.

1° *Façade et première moitié de l'ancienne basilique.* — En se reportant à la figure 8805, on trouve une première coupe α β qui marque la coïncidence de la façade de l'ancienne basilique avec le mur du couvent actuel. Toutefois, les faces des deux murs ne coïncident qu'à l'angle sud-est, tandis qu'au Nord le mur moderne est de 1 m. plus à l'Est que l'ancien. Ce dernier a une longueur de plus de 40 mètres et s'allonge sur une pente dont le niveau diffère entre *a* et *d;* en *v* se trouvait la tête d'une colonne en marbre creusée en forme de canal et servant à déverser au dehors les eaux provenant de la grande citerne intérieure. Le mur *a-d* comprend trois parties bien distinctes : *a-b*, en petit appareil; *b-c*, en grand appareil; *c-d*, en appareil moins grand.

Au-dessous de *b-c* se voient les restes d'un mur plus ancien qui a pu appartenir à la première basilique, de même qu'un autre mur mieux conservé qui se voit en *e*. D'après le P. Viaud, « il semble que le mur *a-b*, qui, au centre, sous la porte, a une épaisseur de 5 m. 50, est formé de deux murs bâtis l'un contre l'autre. Les croisés trouvant le mur primitif trop étroit pour y établir leur portail, l'ont élargi en élevant en avant un autre mur de 2 m. 70 d'épaisseur. La face de ce mur se retourne à angle droit selon *e-g* et forme le mur de fond d'une grande salle voûtée de 8 mètres de largeur et qui a encore 12 mètres de longueur. Chaque assise est en retrait sur l'assise inférieure. L'appareil est différent de celui des croisés. »

En pénétrant dans la cour on voit, au Nord, le mur du couvent actuel élevé sur les ruines du mur latéral de l'ancienne basilique. Il existe sur une longueur de 70 mètres environ, et sur une hauteur approximative de 2 m. 40. On y voit les trois premiers pilastres de la basilique (1, 2, 3), sur plan cruciforme avec colonne engagée. Entre le 3e et le 4e pilastre, se voit l'entrée du couvent actuel; le 4e pilastre est caché par le mur de l'église actuelle. Les 5e et 6e correspondent au mur de fond de l'église actuelle. L'ancienne basilique avait donc, de chaque côté, six pilastres. Tout le long du mur de gauche — et sans doute aussi du mur de droite — régnait un banc de pierre comme dans beaucoup d'églises des XIIe et XIIIe siècles. Entre les pilastres 3e et 4e, au-dessous du reste du mur byzantin, ce banc est double.

Les lettres *l m* du plan (fig. 8805) indiquent la présence de deux fragments de mosaïque en gros cubes blancs, près du mur latéral droit, trouvés à des niveaux différents et différant aussi de celui de l'ancienne basilique, du moins dans la nef centrale.

Revenons au mur latéral nord où s'ouvre la porte d'entrée du couvent. On trouva là, en 1908, les montants d'une porte et un large escalier qui montait vers le Nord (coupe γ δ). Les fouilles pratiquées dans le divan du couvent amenèrent la découverte de piédroits romans d'un beau travail, mais dont nous n'avons pas à rechercher la destination. Un trou creusé au milieu du divan amena la découverte de beaux chapiteaux historiés [1].

Pour précieux qu'ils soient, au point de vue artistique, ces chapiteaux n'offrent pour le passé du sanctuaire qu'un médiocre intérêt puisqu'ils n'évoquent même pas les faits évangéliques qui ont illustré Nazareth. Par contre, l'habitation ancienne dans laquelle ces chapiteaux ont été découverts peut se trouver en relation avec la demeure de la sainte famille, elle peut offrir une certaine analogie avec cette illustre demeure et servir à éclairer l'étude des dispositions intérieures de la grotte de l'annonciation.

Cette habitation est ainsi décrite par le P. Viaud : « Elle était située dans l'angle nord-est du salon et comprenait deux parties : la première était une chambre à peu près carrée, dont la partie inférieure était creusée dans le rocher. Les parois intérieures nord-est sont formées par le rocher taillé jusqu'à une hauteur de 1 m. 80. Les deux autres parois sont composées par le rocher, mais taillé de deux côtés, à l'extérieur comme à l'intérieur, en forme de mur qui s'élève dans les angles à la même hauteur de 1 m. 80. Dans l'angle sud-ouest, on a ménagé, dans le rocher même, une entrée en forme de couloir.

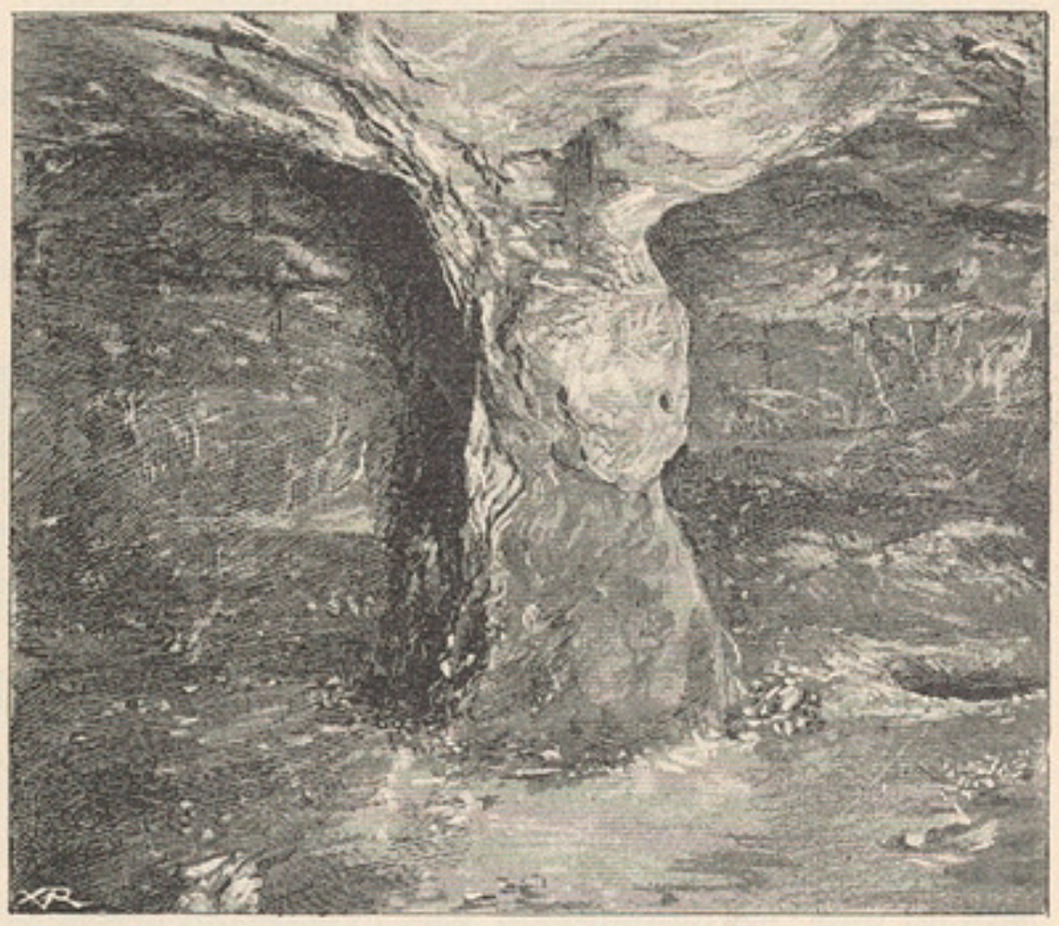

8806. — Intérieur de la grotte.
D'après P. Viaud, *op. cit.*, p. 59, fig. 26.

« La deuxième partie était une grotte (fig. 8806) qui s'ouvre au bas de la paroi nord : le sol en est de 0 m. 80 au-dessous de celui de la chambre; sa hauteur est de 1 m. 80 à 2 mètres. Elle a 6 mètres dans sa plus grande profondeur et environ 4 mètres de large. Dans la paroi du fond, à 1 m. 20 au-dessus du sol, le rocher forme un banc au bord duquel un anneau a été grossièrement entaillé dans la pierre. A droite, la paroi forme deux enfoncements de 1 mètre de profondeur sur un peu plus de largeur et séparés par une cloison formée par le rocher lui-même. A l'angle de cette cloison est entaillé un autre anneau. Dans l'un de ces enfoncements, celui du Nord, des entailles faites dans le rocher, de chaque côté, étaient destinées à recevoir les têtes d'une poutre; dans l'autre, le sol est percé d'un trou : c'est l'orifice d'un silo. Ces deux enfoncements, ainsi que le silo, se voient très bien dans la fig. 8806.

« La paroi de gauche présente à l'entrée un enfoncement semblable et même un anneau entaillé dans le rocher. Cet enfoncement semble avoir été en partie réduit lorsqu'on a taillé la chambre, ce qui indiquerait que la grotte est antérieure. Un peu plus loin, vers le milieu, une ouverture assez irrégulière et élevée au-dessus du sol, donne accès dans une petite grotte circulaire. Elle n'est point tout entière creusée dans le rocher et a pu être autrefois ouverte par le haut. Toutes les parois de cette grotte sont usées et polies et portent les traces d'une longue habitation. La surface de la voûte est également couverte d'une patine qui en atteste l'antiquité. Au moment de sa découverte, elle était remplie de terre et de débris de toutes sortes;

[1] Sur ces chapiteaux, cf. Viaud, *op. cit.*, p. 55-57, 167-178. En 1932, on a proposé d'attribuer ces chapiteaux à un sculpteur bourguignon ou berrichon, en appelant une comparaison avec un chapiteau de l'église de Plaimpied (Cher).

on en a retiré surtout une quantité considérable de fragments de plaques de marbre. Quelques-unes sont sculptées; d'autres portent des traces de peinture rouge. Il s'y trouvait aussi beaucoup de débris de poterie de terre et un fragment de lampe. Enfin, dans l'angle nord-est de la chambre, dans la paroi du rocher, était placé un petit four dont le fond était une plaque en basalte encore en place, mais brisée. »

Afin de respecter cette grotte, les constructeurs de l'époque des croisés avaient abandonné le plan conçu et qui avait déjà reçu un commencement d'exécution ainsi que l'atteste la présence de piédroits romans; les fouilleurs de nos jours ont observé la même discrétion et rétabli le salon dans l'état primitif, afin qu'au-dessous de ce salon les pèlerins pussent visiter librement la grotte et la chambre pour se faire une idée de ce que pouvait être une habitation de cette nature il y a deux mille ans. C'est là une première idée qui dispose à mieux comprendre l'état primitif de la chapelle de l'Ange et de la grotte de l'annonciation. Il ne peut être question de conjecturer par qui cette grotte fut habitée, mais il est permis de penser, vu sa proximité de la grotte où habita la sainte famille, que Jésus et ses parents l'ont parfois visitée.

Du mur latéral sud de l'ancienne basilique, il ne subsiste que les fondations dans toute leur longueur.

Dans la chambre du musée (coupe $\gamma\,\delta$), une ouverture *i* conduisait à un escalier extérieur tournant; il subsiste en partie et descend à une citerne *j*, profonde et taillée dans le roc de trois côtés; le quatrième côté (ouest) est un mur bâti; en *k*, il soutient une voûte en quart de cercle; peut-être se prolonge-t-elle de l'autre côté du mur. En poursuivant vers l'Ouest, on arrive à l'angle sud-ouest de la basilique où se trouve une citerne placée dans l'épaisseur du mur ayant la forme d'une bouteille de 3 mètres de haut et autant de diamètre.

Dans le même angle sud-ouest de la basilique se trouve un fragment de mosaïque à gros cubes blancs; les cubes sont rangés non pas parallèlement au mur, mais en diagonale, à 45°.

2° *Chevet de l'ancienne basilique.* — Nous nous plaçons sur la coupe $\lambda\,\mu$. En sortant de la sacristie actuelle par la porte du Sud, on se trouve en face de l'abside centrale, nettement orientée. « L'abside proprement dite, demi-circulaire, est, dans sa partie inférieure, formée par le rocher taillé; elle était précédée d'un chœur presque carré de 7 m. 50 de largeur sur 8 m. de profondeur. Toutefois, une pierre d'appareil, encore en place en *s*, montre que la partie supérieure du mur était, de chaque côté, en retrait de 0 m. 33. Les deux absides latérales avaient en largeur la moitié de celle de la grande abside, soit 3 m. 50. L'abside demi-circulaire était aussi précédée d'un chœur carré, de 4 mètres environ de profondeur. Ces deux absides étaient séparées de l'abside centrale par un mur dont les fondements *t* existent encore entre l'abside centrale et l'abside sud; ils ont une épaisseur de 3 m. 50, égale à la largeur de l'abside latérale, mais le mur se rétrécissait de chaque côté d'au moins 0 m. 35, ce qui le réduisait à 2 m. 80. A côté, une pierre d'angle révèle peut-être l'existence d'une porte ou d'une arcade entre les deux absides.

Chacune des absides latérales avait son autel dont les fondations étaient encore en place. L'abside latérale nord est la seule qui s'élève au-dessus des fondements; elle a conservé presque toute son élévation; elle possède encore son socle avec sa moulure, et surtout sa fenêtre dont l'ébrasement est presque tout à l'intérieur, comme une meurtrière (fig. 8807). Son embrasure était de 0 m. 10 à 0 m. 15 seulement et l'appui en était fortement incliné. Elle était en plein cintre; malheureusement, la voûte de l'abside n'existe plus et on ne peut conjecturer la nature de son arc.

Tout à côté de cette abside, et communiquant avec elle par une porte, était un escalier qui menait aux appartements supérieurs de l'archevêché situé, d'après Quaresmius, dans le jardin du couvent, au Nord-Est.

Les trois absides et l'escalier étaient dissimulés dans l'épaisseur d'énormes murs, droits à l'extérieur, mais la partie centrale *p-q*, correspondante à la grande abside, était en saillie sur *o-r* et formait une sorte d'énorme contrefort. De même l'escalier était enfermé dans un véritable contrefort à plan carré.

Le chevet était précédé d'une coupole et d'un transept. Ce dernier mesurait en longueur la largeur même

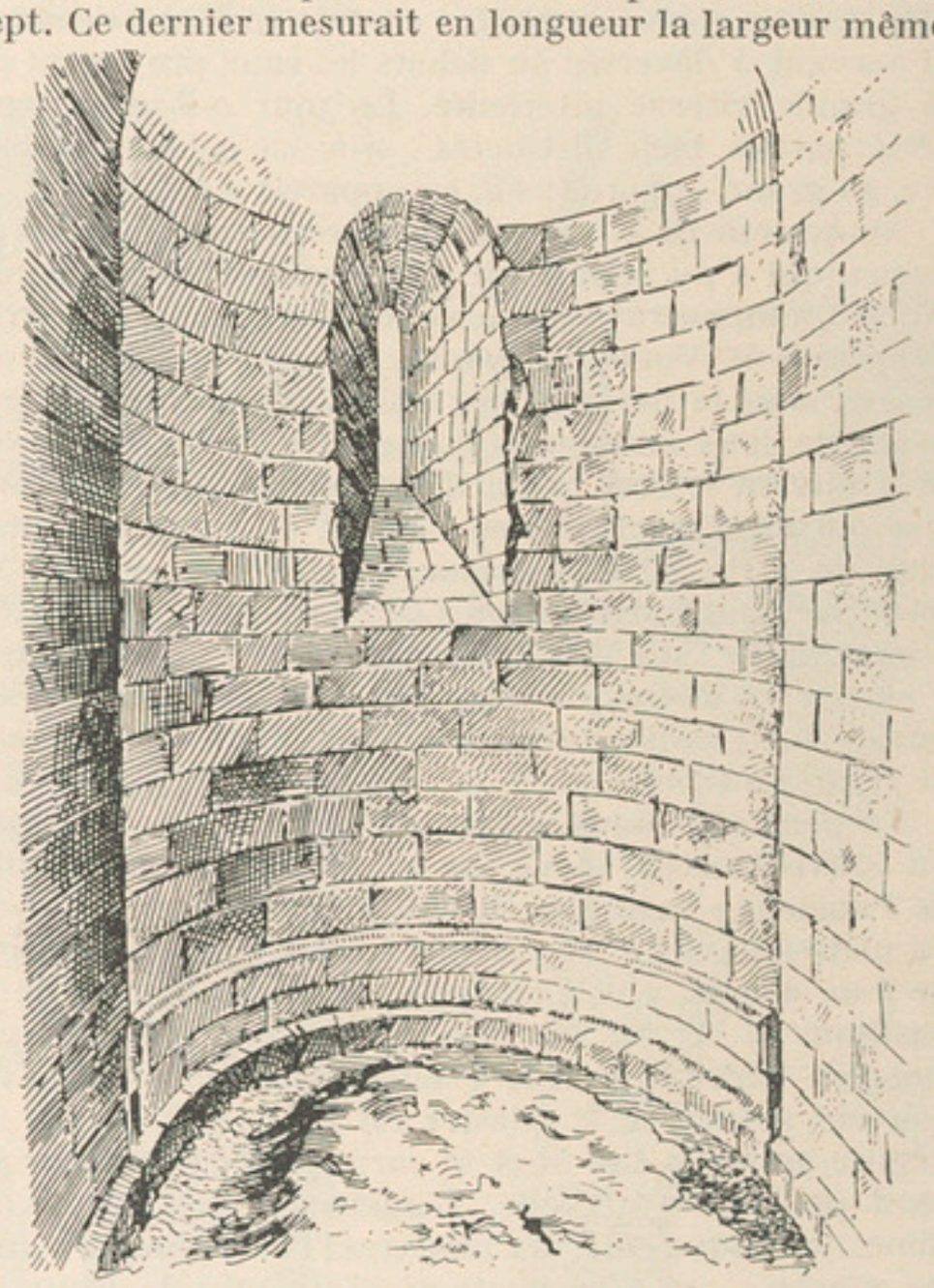

8807. — Abside nord.
D'après P. Viaud, *op. cit.*, p. 68, fig. 32.

de l'église et était marqué, à l'extérieur, par un contrefort rectangulaire qui existe encore dans le mur latéral nord.

Tout ce chevet était bâti en appareil moyen très soigné. Les fondements du mur *t*, entre l'abside centrale et l'abside latérale, sont seuls en grand appareil et présentent des stries diagonales. Au-dessus, l'appareil devient plus petit,les stries régulières disparaissent; la surface des pierres est presque lisse, et la plupart portent des marques d'assemblage.

3° *Sanctuaire.* — Il ne faut pas perdre de vue le fait que l'église actuelle s'élève en travers de la basilique des croisés, ainsi qu'on l'a vu sur la fig. 8805. Or, dans le plan particulier du sanctuaire que nous donnons ici (fig. 8808) pour faciliter la description, il faut se souvenir que si les croisés entraient dans la basilique par la porte occidentale, les pèlerins modernes ont accès dans l'église par une porte située au Midi et ils voient devant eux un maître-autel élevé au-dessus d'une crypte à laquelle on accède par un large escalier. A droite et à gauche, deux autres escaliers conduisent au chœur situé derrière le maître-autel. Après avoir descendu les quatorze marches de l'escalier central *a*, le pèlerin se trouve dans la première partie du sanctuaire dite *chapelle de l'Ange.*

Cette chapelle mesure, en largeur, 2 m. 70; de chaque côté de l'escalier et aux extrémités du mur

méridional se trouvent quatre colonnes de granit qui supportent les voûtes. Ce fut en 1895 qu'on découvrit

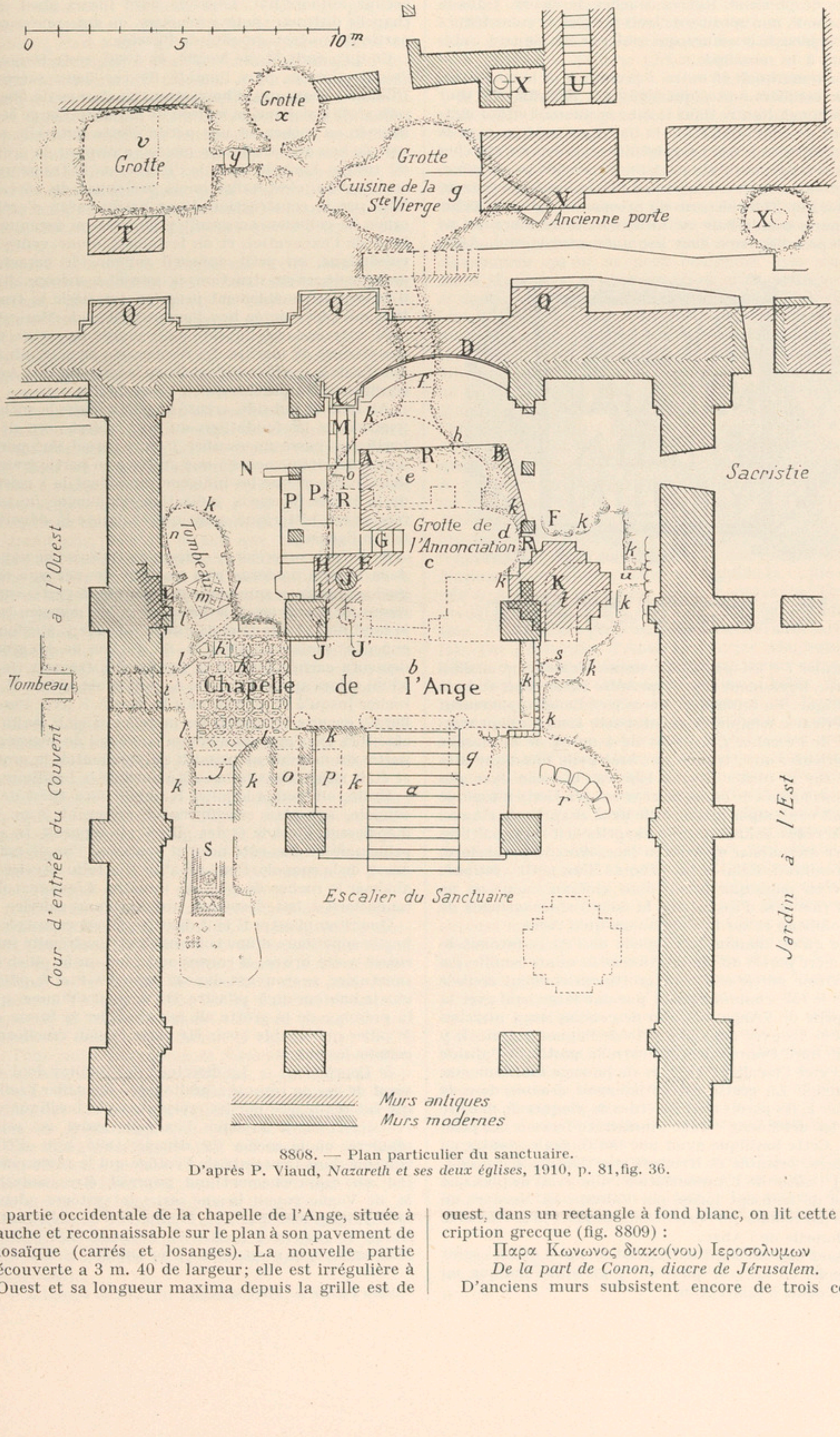

8808. — Plan particulier du sanctuaire.
D'après P. Viaud, *Nazareth et ses deux églises*, 1910, p. 81, fig. 36.

la partie occidentale de la chapelle de l'Ange, située à gauche et reconnaissable sur le plan à son pavement de mosaïque (carrés et losanges). La nouvelle partie découverte a 3 m. 40 de largeur; elle est irrégulière à l'Ouest et sa longueur maxima depuis la grille est de 3 m. 60. Le pavement de mosaïque, bien conservé, peut remonter au Ve ou au VIe siècle. Dans l'angle nord-ouest, dans un rectangle à fond blanc, on lit cette inscription grecque (fig. 8809) :

Παρα Κωνωνος διακο(νου) Ιεροσολυμων
De la part de Conon, diacre de Jérusalem.

D'anciens murs subsistent encore de trois côtés

jusqu'à la hauteur de 1 m. 20; ils servent de parements au rocher. Ils sont en appareil soigné et recouverts de plusieurs légères couches de chaux. Dans le pavement, une bordure de trois rangées de cubes blancs suit le pied de ces murs, qui sont, par conséquent, antérieurs à la mosaïque.

On remarquait en outre, à proximité de la mosaïque, deux escaliers *i* et *j* qui s'ouvrent l'un dans le mur méridional, l'autre dans le mur occidental et qui mettaient en communication la basilique supérieure et le sanctuaire souterrain. Ces escaliers avaient six marches et une hauteur totale de 1 m. 80 au-dessus du pavement en mosaïque. L'ancien sol de la basilique se trouvait à 1 m. 21 au-dessous du niveau de l'église actuelle. La paroi occidentale est formée de deux murs qui ne sont pas d'équerre avec les murs nord et sud. Aussi

8809. — Mosaïque de la chapelle de l'Ange. D'après P. Viaud, *op. cit.*, p. 88, fig. 43.

l'escalier *i* n'est pas droit comme l'escalier *j*, mais il tourne légèrement pour reprendre l'axe général de la basilique. Au sommet de l'escalier *i* l'ancien pavement supérieur a complètement disparu, tandis qu'au sommet de l'escalier *j*, à partir de 1 m. 50 de la marche supérieure, on a trouvé une très belle mosaïque établie sur le rocher nivelé. Elle est blanche avec des dessins formés de cubes noirs et rouges. Cette mosaïque paraît contemporaine de celle de la chapelle de l'Ange.

En redescendant dans la chapelle de l'Ange par l'escalier méridional on voit en face, dans la paroi nord, un tombeau. Celui-ci est précédé d'un petit vestibule pavé en mosaïque ornée d'un chrisme; mais on ne peut rien dire d'assuré sur la date d'aménagement de ce tombeau et sur le personnage qu'il reçut.

Ce qu'on nomme la chapelle de l'Ange formait la première partie de l'habitation de la sainte famille. La deuxième partie était une grotte entièrement creusée dans le roc, communiquant par une large baie avec la chapelle de l'Ange, d'où on descendait deux marches pour se trouver dans la grotte de l'annonciation. Il y avait libre communication entre la grotte et l'abside nord *e* et l'escalier *f* servant de passage intérieur aux religieux. La grotte est entièrement creusée dans le rocher *k*, les parois sont revêtues de plaques de marbre qui les défendent contre l'indiscrète ferveur des pèlerins. Cette basilique avait une nef centrale, voûtée en berceau, orientée et terminée par l'abside *d* qui contient l'autel de l'Annonciation; elle avait de plus une sorte de transept formé par l'abside au Nord et au Midi par la baie qui faisait communiquer la grotte avec la chapelle de l'Ange.

Dans l'abside nord se trouvait un autel dédié à saint Joseph; en face, le plan de Quaresmius indique un autel dédié à sainte Anne.

En 1730, on donna aux escaliers leur disposition actuelle et l'autel de l'Annonciation prit la place qu'il occupe aujourd'hui. L'abside nord forma ainsi une chapelle distincte; pour y pénétrer, on dut creuser une partie du rocher, du côté de l'abside.

Ce qu'a écrit M. de Vogüé, en 1860, reste toujours l'explication la plus limpide de ces lieux sacrés : « Comme beaucoup d'habitations modernes de Nazareth et de Palestine, la maison de la sainte Vierge était adossée au rocher, et une petite grotte naturelle servait de lieu de retraite. La maison a disparu, la grotte est restée. Après la paix de l'Église, on la transforma en chapelle, c'est-à-dire on la prolongea du côté du Midi par la construction d'une petite voûte d'arêtes ornée de colonnes en granit gris; puis on façonna le fond de l'excavation et on le tapissa d'une voûte en cul-de-four, en petit appareil romain; le caractère antique de ces constructions ne saurait se méconnaître; il reporte invinciblement jusqu'au VIe siècle la tradition qui place en ce lieu l'annonciation de Marie [1]. »

A cette époque, l'abside était murée et cachée par des plaques de marbre. La découverte de cette abside et celle de la partie occidentale de la chapelle de l'Ange confirment les paroles qu'on vient de lire.

Au fond de l'abside, creusé en partie dans le rocher, partie dans les fondations du mur latéral nord de la basilique, passe un escalier *f* dans lequel une porte, à gauche, donne accès à une grotte *g* en partie creusée dans le roc et que les indigènes appellent la « cuisine de la sainte Vierge », indication dépourvue de tout fondement historique, mais qui enchante la dévotion des indigènes.

4° *Édicule supérieur.* — Jusqu'en 1908, on ne voyait dans l'église moderne rien qui pût donner une idée quelconque de ce que pouvait avoir été la partie supérieure du sanctuaire. Ce fut alors qu'on dégagea tout le fond de l'abside D ainsi que le pilastre C à colonne engagée, mais la partie R du rocher de la grotte demeura cachée jusqu'à la reprise des travaux (févr. 1909). Alors apparut l'angle A, puis toute la face R du rocher jusqu'à l'angle B, puis la face A E avec l'escalier G, ensuite l'angle H, les marches M et P, enfin le côté P R. On s'aperçut alors qu'on venait de dégager la partie du monument primitif qui surmontait la grotte et était située dans le bas-côté nord de la basilique.

Enfin, on trouva le pilier K, angle nord-ouest de la coupole, sur plan cruciforme et mesurant 3 m. 05 d'épaisseur. C'est le 6e des piliers; il séparait la nef principale du bas-côté nord et soutenait l'angle nord-ouest de la coupole. Pour l'établir il a fallu niveler et abaisser le rocher de plus de 1 mètre. L'examen des fondations a fait découvrir une ancienne galerie.

Quant au pilastre E H J, dans lequel est encastrée la partie supérieure d'une colonne dont l'extrémité inférieure a été brisée, il correspond bien au 5e pilier du sanctuaire, se trouvant dans la ligne des 4e et 6e piliers et à la hauteur du 5e pilastre. On ne peut s'étonner que la présence de la grotte ait fait modifier la forme du 5e pilier qui semble avoir été carré et non cruciforme comme les autres.

5° *Conclusion.* — Le directeur des fouilles dont on vient de lire un résumé n'hésite pas à identifier l'église qui fut remplacée par les croisés avec la basilique du IVe siècle, et il invoque l'exemple suivi au saint sépulcre, où le rocher fut dégagé, isolé, afin d'être enfermé dans l'enceinte de l'édifice qui le renfermait. Par un rapprochement qui pourrait être contesté, M. de Vogüé voyait là une sorte de système adopté méthodiquement par les architectes de Constantin lorsqu'ils avaient à mettre en évidence la sépulture d'un martyr, aux catacombes ou ailleurs. Enfin, avec

[1] *Les églises de Terre sainte.*

quelque audace, Vogüé soutenait que lorsqu'il fallut honorer le tombeau de la Vierge à Gethsémani (?) « il fut, comme tous les lieux saints, recouvert par une église; il subit la même modification que le saint sépulcre, c'est-à-dire qu'il fut séparé de la masse du rocher dans lequel il avait été creusé au moyen d'une coupe artificielle de manière à former un édicule cubique isolé au milieu d'un espace vide. La date de cette transformation est indiquée par sa nature même et par son identité avec le travail exécuté, sous Constantin, autour du saint sépulcre. Les deux inspirations semblent inspirées par la même pensée; cependant, les preuves écrites manquent pour établir leur simultanéité; mais, en fait de monuments, les analogies matérielles sont des guides plus sûrs que des textes plus précis [1]. »

A plus forte raison lorsque ces textes font défaut alors qu'ils seraient si absolument nécessaires. Nous hésitons, pour notre part, à croire possible une méthode tellement arbitraire et qui consiste à appliquer à Nazareth l'argumentation qui précède. Il est trop facile de supposer à Nazareth une opération analogue à celle du saint sépulcre, un découpage du rocher de manière à en former un édifice à plan trapézoïdal par-dessus lequel on construit une basilique de la même façon qu'on pose sur une relique un reliquaire. L'intérêt qui s'attache à l'église des croisés est sans doute réel, mais on aimerait surtout à connaître l'édifice qu'elle a remplacé. Or, de celui-ci, il reste bien peu de chose, si peu de chose, qu'on n'ose guère rien citer. Une base de colonne, des colonnes, dont quelques-unes en granit gris, mais qui ne sait que, plus que tous les autres matériaux de remploi, les colonnes sont muettes parce qu'elles ne peuvent rien nous apprendre sur la date où elles furent transportées et l'édifice dont elles firent partie? Venues on ne sait d'où, tirées de temples ou d'édifices païens, elles ont pu servir au IVe, au VIe, comme au XIIe siècle. Une phrase ou une allusion de saint Jérôme ou d'Eusèbe, même truquée, même obscure vaudrait mieux que tous ces débris épars et muets.

Entre l'église bâtie par le comte Joseph et l'église dont on relève des vestiges du VIe siècle et la basilique des croisés, il n'est pas possible, en l'état de nos connaissances actuelles, d'affirmer le lien d'unité.

VIII. Deux inscriptions grecques. — Ces deux inscriptions n'ont qu'un rapport éloigné avec notre étude sur Nazareth, puisque l'une d'elles a été trouvée à Nazareth *ou ailleurs*. Elle concerne la violation des sépultures et nous mentionnerons seulement à son sujet quelques travaux remarquables.

Bibl. — Fr. Cumont, *Un rescrit impérial sur la violation de sépulture*, dans *Rev. hist.*, t. CLXIII, 1930, p. 241-266; Cuq, dans *Rev. hist. de droit français et étranger*, 1930, p. 383 sq.; J. Carcopino, *Encore le rescrit impérial sur les violations de sépulture*, dans *Rev. hist.*, t. CLXVII, 1931, p. 77-92; G. De Sanctis, *Il rescritto imperiale di Nazareth*, dans *Atti della pontif. Accad. romana di archeol. Rendiconti*, t. VII, 1931, p. 13-17; R. Tonneau, *L'inscription de Nazareth sur la violation des sépultures*, dans *Rev. biblique*, t. XL, 1931, p. 544-564; L. Wenger, *Eine Inschrift aus Nazareth*, dans *Zeitschrift des Savignystiftung für Rechtsgeschichte. Römische Abtheilung*, t. LI, 1931, p. 369-397.

Une autre inscription vient des environs de Nazareth; elle a été acquise en 1903 par le musée du Cinquantenaire à Bruxelles; haut. 0 m. 53; larg. 0 m. 74; épaiss. 0 m. 14; haut. des lettres 0 m. 05 :

+ Χρ(όνοις) Φλ(αβίου) Ἰωάννου ||ἐνδοξ(οτάτου) δεσ-τίτο(ρος) δεσ-||ποτικ(οῦ), ἀπὸ δουκ(ῶν), κ(αὶ) ὑ[π]α||τικ-(οῦ) τὸ β′ καὶ τοῦτο τὸ ἔρ||γον τοῦ τίχους ἐγέ||νετο ἐν ἰνδικ(τιωνι)...

« Du temps de Flavius Johannès, illustrissime chambellan impérial, ancien général et consulaire pour la deuxième année, on fit encore ce travail de la (construction de la) muraille, l'an... de l'indiction. »

Bibl. — F. Cumont, *Catal. des sculptures et inscriptions antiques des musées royaux du Cinquantenaire*, in-8°, Bruxelles, 1913, p. 170, n. 144.

H. Leclercq.

NAZIANZE. — I. Identification. II. Particularités. III. Liste épiscopale. IV. Le testament d'un évêque de Nazianze.

I. Identification. — Puisque nous avons essayé de rechercher le lieu de naissance de saint Basile (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot Ibora), nous ne pouvons faire moins pour saint Grégoire. Ce nom, à la désinence rare, lui doit toute son illustration et lui-même, parmi d'innombrables homonymes, doit à ce même nom un signalement qu'on ne peut confondre avec aucun autre. Toutefois, ce n'est pas chose aisée de découvrir et de fixer le site de la ville de Nazianze et les géographes ne s'entendent pas entre eux. Kiepert, qui pendant longtemps fut considéré comme un oracle, place Nazianze près du Hassan-Dagh, dans sa carte d'Asie Mineure; plus récemment, la carte de Turquie d'Asie, au millionième, publiée en France par le service géographique de l'armée, au début de ce siècle, adopte l'opinion de Kiepert et place Nazianze dans le voisinage d'Ak-Séraï, au sud du Touz-Gueul ou *lac Salé*, à quelque distance de la route de Koniah à Césarée. A ces deux autorités considérables vient s'adjoindre un savant voyageur, Ch. Texier, autour d'une *Asie Mineure* publiée en 1862; malheureusement Texier, qui avait visité les ruines, n'en dit que peu de mots qui n'apprennent rien; mais on peut retenir qu'il identifie Nazianze avec Viran-Chéhir, qui signifie la « ville ruinée ». A défaut de textes et de monuments, Texier invoque une raison qui doit être prise en considération. Ak-Séraï est généralement identifié avec Archélais. Or, l'*Itinéraire* d'Antonin marque vingt-quatre milles romains d'Archélais à Nazianze, ce qui est exactement la distance d'Ak-Séraï à Viran-Chéhir. Il est nécessaire d'ajouter que cet argument est l'unique qu'on puisse faire valoir car Viran-Chéhir ne réserve rien à ses visiteurs qui compense les fatigues provoquées par 180 kilomètres, à vol d'oiseau, à parcourir depuis Koniah avec les véhicules les moins confortables. Si on est exposé à rencontrer quelque indigène qui conserve le souvenir de Grégoire le Théologien, c'est tout ce que l'on peut attendre, car l'emplacement supposé de Nazianze ne montre « rien de grand, rien d'original, rien qui soit en relief ou puisse fixer l'admiration. Tout est abattu, et le blé qu'on a semé au milieu de ces débris en voile encore les lignes et les contours. D'ailleurs, les auteurs anciens ne nous avertissent-ils pas que Nazianze n'était qu'une modeste ville de province, et de la province la plus déshéritée de l'Asie Mineure ? Saint Grégoire parle toujours de Nazianze comme d'une fort petite ville, peu habitée, et qui méritait à peine le nom de ville [quoiqu'elle possédât un évêque, le père de Grégoire]. Quelques-uns en font, en effet, un simple bourg. Néanmoins, elle était ancienne. Elle avait eu un roi pour fondateur et avait survécu à l'invasion des Perses. Outre le nom de Nazianze, elle avait encore celui de *Diocésarée*, que les Romains lui avaient apparemment donné lorsqu'ils étaient devenus maîtres de la Cappadoce, sous Tibère [2]. »

En ce qui concerne les traces de ce qui fut, peut-être, Nazianze, c'est une bonne fortune de pouvoir citer la description faite par un visiteur. « Les ruines, dit-il, couvrent toute la plate-forme. Celle-ci, limitée à l'Est

[1] M. de Vogüé, *op. cit.*, p. 134 sq. — [2] S. Terraz, *Un pèlerinage à Nazianze*, dans *Échos d'Orient*, t. IV, 1900-1901, p. 174.

et au Sud par une ceinture de collines, s'appuie au Nord sur le flanc même du Hassan-Dagh, qui s'avance un peu dans le cercle et en rompt la régularité. La plupart des maisons sont ruinées jusqu'au sol; les débris gisent pêle-mêle dans un chaos inextricable. Les murs sont construits en blocs de basalte à peine dégrossis et agencés sans symétrie aucune. Une seule pierre forme, généralement, le linteau des portes et des fenêtres. Au Nord, la ville déborde sur les contre-forts du Hassan-Dagh. De ce côté, également, se trouvent quelques tombeaux chrétiens très ordinaires, ainsi qu'une église grecque orientée et disposée intérieurement en forme de croix. L'abside est encore debout sur une hauteur de 5 ou 6 mètres. L'édifice mesure approximativement 20 mètres de longueur sur 7 ou 8 mètres de largeur. On n'a pas découvert d'inscription, pas même une lettre, qui raconte l'histoire de ce monument. A vingt minutes de là, dans la direction du Sud-Ouest, sur une élévation de terrain qui domine l'ensemble de la ville de 30 ou 40 mètres, apparaît un tronçon de mur en gros appareil; Texier en fait le mur d'enceinte de l'acropole.

« En descendant sur le plateau, on rencontre, à l'extrémité orientale de la ville, les restes d'une autre église plus petite que la première, et de même style. A peu de distance se voient aussi les débris d'une porte monumentale. L'architrave, d'un seul bloc, garde encore à son extrémité le creux où s'engageait le gond supérieur de la porte.

«Voilà à peu près tout ce qu'on peut voir à Nazianze. On ne trouve pas trace d'inscription, et les gens du pays assurent qu'il n'y en a jamais eu. Ne savait-on pas écrire dans cette partie de la Cappadoce ? Il est à croire plutôt que les habitants de Nazianze trouvaient le basalte trop dur pour multiplier les inscriptions.

« Autrefois, une source limpide et très abondante jaillissait du milieu des ruines : elle a disparu vers le milieu du XIXe siècle, mais elle s'est ménagée une nouvelle issue à 200 ou 300 mètres plus bas, dans le village de Halvar-Deré. C'est là que prend naissance le Béyaz-Son [1]. »

On a soutenu que les ruines de Nazianze se trouvaient non pas à Viran-Chéhir, mais au flanc de l'ancien Athar, près du village actuel de Nénézi. Qu'on place la patrie de saint Grégoire à l'est d'Ak-Séraï plutôt qu'au Sud, c'est un problème qui court grand risque de n'être jamais résolu.

II. Particularités. — Socrate consigne dans son *Histoire ecclésiastique* l'insignifiance de la ville de Nazianze [2], à laquelle Suidas donne le rang de *statio;* aussi ne trouve-t-on rien à son sujet chez les auteurs anciens et c'est à saint Grégoire que nous devons de savoir ce détail, déjà rappelé, que la ville porta le nom de Diocésarée [3]. Il supplie le préfet Olympius pour cette bourgade qu'un roi avait fondée, qui depuis lors avait connu quelque prospérité : *Nostros canos honora, quibus grave erit, si quum civitatem magnam habuerimus, nullam nunc haberemus. Ne templum, quod Deo exstruximus et in quo ornando nobis una cura et ambitio est, ferarum habitatio fiat.* Nous savons par l'oraison funèbre que saint Grégoire consacra à son père [4] que celui-ci avait construit dans sa ville épiscopale une belle église; dans le poème VI, Grégoire nous apprend qu'il était né et avait grandi à Diocésarée de Cappadoce que mentionnent Pline l'Ancien et Ptolémée; celui-ci la situe en « Garsaurie ». Sous le règne de Valens, la Cappadoce fut divisée en deux provinces et Nazianze fit partie de la Cappadoce IIe, ce qui semble avoir fort alarmé saint Grégoire qui écrivait à Olympius, préfet de la Cappadoce Ire : *Perimus, prodili sumus, secunda sursum Cappadocia facti sumus, qui parte prima eramus* [5]. Dans une autre lettre, il supplie Helladius de Césarée de donner à l'Église de Nazianze un évêque que désignera le Saint-Esprit [6]. N'ayant pas été écouté, il s'adressa à Théodore de Tyane [7] pour le prier de prendre soin de cette Église, *ne ex adversa quam patiebatur valetudine, incommodum et detrimentum sustineret.* Enfin, il revenait à la charge dans la lettre CCXXV. Dans la *Synecdème* d'Hiéroclès, on voit que Nazianze continue à faire partie de la Cappadoce IIe; elle passa plus tard dans la IIIe. D'après Jean Scylitzes et Cedrenus, l'empereur Romain Diogène lui donna le titre de métropole.

III. Liste épiscopale. — 1° *X...* — Un premier titulaire au sujet duquel nous ne savons que ce que nous apprend saint Grégoire [8]. Lorsque Grégoire, qui fut le père du grand docteur, recevait les premiers enseignements de la religion par les soins de Léonce, évêque de Césarée, qui se rendait au concile de Nicée, il fut baptisé par un évêque de Nazianze qui crut le voir resplendissant de lumière au sortir de la cuve baptismale et, après lui avoir fait les onctions, il dit à haute voix que celui-ci serait son successeur.

2° *Gregorius I.* — Celui-ci avait appartenu, avant son baptême, à la secte des hypsistariens (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce mot) qui était fort répandue en Cappadoce; il eut, pour se convertir, à lutter contre sa famille et ses amis. Grégoire épousa une chrétienne fervente appelée Nonna et devint évêque de Nazianze vers 329; il occupa ce siège environ quarante-cinq ans et mourut en 374 [9].

Le saint homme eut son épiscopat traversé par une mésaventure [10]. En l'an 360, par les ordres et sous les menaces de l'empereur Constance, il souscrivit, sans trop la comprendre, la formule de Rimini. Ce fut, parmi les moines de son diocèse, un beau vacarme. Ce que nous en savons a été raconté par saint Grégoire le Théologien, dont les ouvrages parlent très souvent de nombreux religieux, solitaires ou cénobites, qui se sanctifiaient dans le diocèse de Nazianze. La plupart d'entre eux se séparent de la communion de l'évêque et le schisme dura de 360 à 363; il ne prit fin que grâce à l'intervention charitable du fils aîné de l'évêque. Lui-même, en plusieurs endroits de sa correspondance, rend justice aux solides vertus pratiquées par ces ascètes. Il a tracé du genre de vie mené par quelques-uns un tableau dont la vue des lieux démontre l'exacte vérité. « Ils abandonnent, dit-il, leurs maisons, se retirent dans des antres et des cavernes désertes, évitent la vue et la compagnie des hommes. D'autres s'enferment dans de petites cellules, où, comme des bêtes farouches, ils ne voient jamais personne. Il y en a qui passent vingt jours entiers sans rien manger. » Et ailleurs : « Quelques-uns, pour réparer les fautes qu'ils ont commises par l'égarement de leur sens, se sont condamnés à des prisons étroites et impénétrables aux rayons du soleil ou se sont enfermés et comme ensevelis dans les cavernes et dans les trous des rochers. » Un schisme de pareils hommes devait donner fort à faire.

Ce fut grâce à l'intervention de Grégoire qu'Eusèbe fut placé à la tête de l'Église de Césarée, et, en 372, saint Basile lui succéda et l'évêque de Nazianze assista à sa consécration. L'année précédente, il était entré en lutte contre l'empereur Valens pour la défense de la foi catholique, mais il échappa, ainsi que saint Basile, à la peine de l'exil [11]. Il décida son fils à accepter le siège épiscopal de Sasime et puis lui résigna son propre siège.

[1] S. Terraz, *loc. cit.*, p. 174-175. — [2] Socrate, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XI. — [2] S. Grégoire, *Epist.*, XL, *Ad Olympium præfectum.* — [4] S. Grégoire, *Orat.*, XIX. — [5] S. Grégoire, *Epist.*, L, *A Olympium præfectum.* — [6] S. Grégoire, *Epist.*, LIV, *Ad Helladium.* — [7] S. Grégoire, *Epist.*, LXXXIII. — [8] S. Grégoire, *Orat.*, XIX. — [9] Id., *ibid.* — [10] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. IX, c. XVII et XXIV. — [11] Socrate, *Hist. eccl.*, l. III, c. XI.

3° *Gregorius Theologus.* — Ce ne fut pas pour longtemps, puisqu'il fut élevé sur le siège de Constantinople qu'il abandonna en 381, pour revenir à Nazianze dont le siège épiscopal se trouvait vacant; les apollinaristes avaient tenté d'y faire placer un des leurs.

4° *Eulalius.* — En 383, Grégoire réussit à faire élever son parent Eulalius [1], moine, à qui il donna l'ordination; il en est question dans plusieurs de ses lettres [2]. Il faut certainement identifier cet Eulalius avec le chorévêque de ce nom que les habitants de Nazianze envoyèrent avec le prêtre Eleusius à Théodore de Tyane, le réclamant pour évêque [3].

5° *Theodorius.* — Siégea au concile de Chalcédoine (451) et souscrivit Θεοδόσιος ἐπισκοπος πόλεως Ναξιανζου; il approuva également la lettre du synode de la Cappadoce IIe adressée à l'empereur Léon, au sujet du meurtre de saint Proterius d'Alexandrie, en 458.

6° *Scholasticus.* — Souscrivit au concile de Constantinople touchant Sévère d'Antioche.

7° *Theodorus.* — Assista au VIe concile œcuménique.

8° *Michael.* — Souscrivit au concile Quinisexte.

9° ?. — Au VIIe concile œcuménique, *actio IV[a]*, on trouve parmi les métropolitains la signature de Georges, prêtre indigne et représentant le siège de Nazianze. Le Quien n'hésite pas à l'identifier avec ce Georges qui, dans l'*actio VII[a]* du même concile représente un autre siège, alors qu'il n'est fait aucune mention du siège de Nazianze.

10° *Joannes.* — Siégea, au synode assemblé à cause du rétablissement de Photius sur le siège de Byzance.

11° *Eusebius.* — Intervient avec Stylianus de Néocésarée auprès du pape Étienne à l'occasion de Photius [4].

IV. Le testament d'un évêque de Nazianze. — Il s'agit de Grégoire le Théologien. La pièce contient un grand nombre de précisions relatives à la situation de l'Église de Nazianze; connue depuis longtemps, étudiée parfois, elle a enfin attiré l'attention d'un érudit dont nous n'aurons qu'à nous inspirer lorsque nous ne nous bornerons pas à le citer, nous voulons parler de notre ami regretté Fr. Martroye.

Voici d'abord le texte [5] dans la traduction française :

« Sous le consulat de Flavius Eucherius et de Flavius Syagrius, clarissimes, la veille des calendes de janvier, moi, Grégoire, évêque de l'Église catholique dans la ville de Constantinople, j'ai par prudence, de mon vivant, sain d'esprit et dans la plénitude de mes facultés, dressé mon présent testament, et je veux et j'ordonne qu'il soit confirmé et valable devant toute juridiction, à quelque titre qu'il puisse valoir. Car j'ai déjà manifesté clairement mon intention : j'ai consacré tout mon bien à l'Église catholique de Nazianze, pour le service des pauvres de ladite Église, et c'est pourquoi j'ai institué, conformément à cette disposition, trois procurateurs des pauvres, savoir : Marcellus, diacre et moine; Gregorius, diacre, qui a été de ma maison, et Eustathius, moine, qui lui aussi a été de ma maison. Conservant la même intention à l'égard de la sainte Église de Nazianze, je persiste dans la même volonté. Donc, avenant mon décès, que mon héritier soit ledit Gregorius, diacre et moine, qui fut jadis de ma maison et que j'ai depuis longtemps affranchi. Qu'il soit héritier de l'universalité de mes biens meubles et immeubles, en quelque lieu qu'ils se trouvent, et que tous autres soient déshérités. De façon toutefois que mon héritier rende à la sainte Église catholique de Nazianze tous mes biens meubles et immeubles, sans en rien distraire; hormis ce que, par mon présent testament, je laisse en particulier à diverses personnes à titre de legs ou de fidéicommis. Tout le reste, qu'il le rende, comme j'ai dit ci-dessus, scrupuleusement à l'Église, ayant la crainte de Dieu devant les yeux et sachant que j'ai prescrit d'affecter tout mon bien au service des pauvres de ladite Église, qu'il est institué héritier à l'effet que, par lui, toutes choses soient sans omission rendues à l'Église.

« Les esclaves que j'ai affranchis, soit de ma propre décision, soit suivant les recommandations de mes bienheureux parents, je veux qu'ils demeurent tous libres et que tous leurs pécules leur demeurent assurés sans trouble. Je veux de plus que mon héritier, le diacre Gregorius, et, conjointement avec lui, le moine Eustathius, tous les deux jadis de ma maison, retiennent le domaine sis à Arianzes qui me vient des biens de Reginus. Quant aux juments et aux troupeaux que j'ai précédemment prescrit de leur livrer et desquels je leur ai fait tradition pour la propriété et la possession, je veux qu'ils demeurent en pleine et paisible propriété. Je veux en outre que, par préception, le diacre Gregorius, mon héritier, qui m'a fidèlement servi, retienne comme lui appartenant en propre, à titre de legs particulier, des sous d'or au nombre de cinquante. J'ai prescrit de fournir chaque année à la vénérable vierge Russiana, ma parente, des prestations déterminées, pour qu'elle vive honorablement. Ces prestations, je veux et j'ordonne qu'elles lui soient toutes fournies chaque année, sans délai, telles que je les ai prescrites. Au sujet de son habitation, je n'ai jusqu'à présent rien déterminé, ne sachant pas où elle préférait résider; mais maintenant je veux ceci : que dans la localité qu'elle aura choisie, lui soit préparée une maison décente pour une personne honorable et propre à la demeure d'une vierge; c'est-à-dire qu'elle aura cette maison, sa vie durant, sans trouble, en usage et usufruit. Après son décès, cette maison reviendra à l'Église. Je veux en outre que soient placées auprès d'elle deux jeunes filles qu'elle-même aura choisies; en sorte que ces jeunes filles demeurent auprès d'elle jusqu'au terme de sa vie. Et si elle juge à propos de leur témoigner de la gratitude, il lui sera permis de les récompenser en leur donnant la liberté; sinon, elles aussi seront dévolues à ladite Église.

« J'ai déjà affranchi le jeune esclave Theophilus qui demeure avec moi. Je veux maintenant que lui soient donnés, à titre de legs, cinq sous d'or. Je veux qu'Eupraxius, son frère, soit libre et que lui soient donnés, à titre de legs, cinq sous d'or. Item, je veux que Theodorius, mon notaire, soit libre et que lui soient donnés, à titre de legs, cinq sous d'or. Je veux que ma très chère fille Alypiana (car des autres, Eugenia et Nonna, il y a à tenir peu de compte, leur vie étant répréhensible) m'excuse si je ne suis plus maître de lui rien laisser, ayant d'avance promis tous mes biens aux pauvres, ou plutôt ayant accompli la promesse faite par mes bienheureux parents, dont je crois ni juste, ni sûr de ne pas respecter l'intention. Néanmoins, pour tout ce qui subsiste des hardes de mon bienheureux frère Cesarius, en vêtements de soie, de lin, de laine ou de bure, je veux que le tout soit transmis aux enfants d'Alypiana, et que ni elle, ni ses sœurs ne causent aucun trouble ni à mon héritier, ni à l'Église. Meletius, mon gendre, a à savoir qu'il détient à tort le domaine sis à Apenzinsum, qui est une propriété d'Euphemius. A ce sujet, j'ai précédemment écrit plusieurs fois à Euphemius, en blâmant sa faiblesse, s'il ne récupérait pas son bien; et

[1] S. Grégoire, *Epist.*, CXCIII. — [2] S. Grégoire, *Epist.*, XLII, XLVIII, CCXXV. — [3] S. Grégoire, *Epist.*, LXXXVIII. — [4] M. Le Quien, *Oriens christianus*, in-fol., t. I, Parisiis, 1740, col. 409-414. — [5] Τοῦ ἁγίου Γρηγορίου τοῦ Θεολόγου ἴσον τῆς διαθήκης, *P. G.*, t. XXXVII, col. 389-396; Fr. Martroye, *Le testament de saint Grégoire de Nazianze*, dans *Mém. de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LXXVI, 1924.

maintenant j'atteste tous les magistrats et ceux qui leur sont soumis qu'il n'est pas rendu justice à Euphemius; car il faut que ce domaine soit restitué à Euphemius. Je veux que le titre d'achat du bien-fonds des Canotales soit restitué à mon très vénérable fils, l'évêque Amphilochius; car il est noté dans mes livres et il est de notoriété publique que le contrat a été résilié, que j'ai reçu remboursement du prix, et que j'ai depuis longtemps fait tradition de la propriété et de la possession de ce domaine.

« Au diacre Evagrius, qui a partagé avec moi bien des travaux et des soucis et en bien des circonstances m'a témoigné son dévouement, je rends grâces devant Dieu et devant les hommes. Dieu le récompensera davantage; mais pour ne pas négliger de lui laisser une faible marque de mon affection, je veux que lui soient donnés un *camasum*, un *sticharium*, deux *pallia* et trente sous d'or. De même, à mon très cher frère Theodulus, un de mes diacres également, je veux que soient donnés un *camasum*, deux *sticharia*, de ceux que je possède dans ma patrie, et vingt sous d'or des deniers que j'ai dans ma patrie. A Elaphius, le notaire, qui est un digne homme et m'a bien soulagé au temps qu'il m'a servi, je veux que soient donnés un *camasum*, deux *sticharia*, trois *pallia sigilliona*, et vingt sous d'or des sommes que j'ai dans ma patrie.

« Je veux que mon présent testament soit confirmé et valable devant toute juridiction et à quelque titre qu'il puisse valoir. S'il n'était pas valable comme testament, je veux qu'il vaille comme acte de dernière volonté ou codicille. Quiconque tenterait de le supprimer, en rendrait compte au jour du jugement et en porterait la peine.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Moi, Grégoire, évêque de l'Église catholique en la ville de Constantin, j'ai relu le présent testament dont j'approuve toute l'écriture, je l'ai signé de ma main, et j'ordonne et je veux qu'il soit valable.

« Moi, Amphilochius, évêque de l'Église catholique à Iconium, témoin au testament du très révérend évêque Grégoire et requis par lui, j'ai signé de ma main.

« Moi, Optimus, évêque de l'Église catholique à Antioche [1], témoin lorsque le très révérend évêque Grégoire disposait par testament, ainsi qu'il est écrit ci-dessus, et requis par lui, j'ai signé de ma main.

« Moi, Theodorius, évêque de l'Église catholique à Ida, témoin au testament du très révérend évêque Grégoire et requis par lui, j'ai signé de ma main.

« Moi, Theodulus, évêque de la sainte Église catholique à Apamée, témoin, etc.

« Moi, Hilarius, évêque de l'Église catholique à Isauria, témoin, etc.

« Moi, Themistius, évêque de l'Église catholique à Adrianopolis, témoin, etc.

« Moi, Cledonius, prêtre de l'Église catholique à Iconium, témoin, etc.

« Moi, Joannes, lecteur et notaire de la très sainte Église de Nazianze, j'ai dressé et délivré copie conforme du vénérable testament du saint et illustre Grégoire le Théologien. »

Avant d'insister sur ce que cette pièce nous apprend au sujet de l'Église de Nazianze, il est nécessaire de dire quelques mots touchant son authenticité. Il va sans dire qu'elle a été mise en doute. Brisson, qui publia pour la première fois le texte grec [2], ne sut pas l'imposer et on n'y prêta qu'une attention distraite [3]. Il fallut attendre l'édition du texte grec par le P. Sirmond avec une traduction latine reproduite par Baronius [4] pour qu'on lui fit l'honneur de le discuter. Les objections s'offraient graves et nombreuses. Dès le début, le testateur se dit évêque de Constantinople à la date du 31 décembre 381; or, il avait renoncé à cette charge pendant la durée du IIe concile œcuménique qui se tint entre le mois de mai et le 30 juillet 381. Au 31 décembre, Grégoire était démissionnaire depuis plus de cinq mois. Il donne les titres de « fille » à Alypiana et de « gendre » à Meletius, alors que, célibataire, il n'eut jamais ni fille ni gendre. Enfin, un des témoins qui ont souscrit le testament se nomme Théodule, évêque d'Apamée ce qui est en contradiction avec les signatures du IIe concile œcuménique où on voit que l'évêque d'Apamée se nomme Jean.

Les appellations de « fils » et de « fille » dont les dignitaires ecclésiastiques sont si prodigues ne signifient rien d'autre que la filiation spirituelle. C'est bien ainsi que l'entend Grégoire de Nazianze qui nous le dit lui-même [5] :

Αὐτὰρ ἐμοὶ τοκέες μεν, ὅσοι καλὸν ἐξεδίδαξαν
Παῖδες δ', οὕς ἐδίδαξα

« Pour moi, mes parents sont ceux qui m'ont appris la vertu, mes fils sont ceux à qui je l'ai enseignée. » On le voit, d'ailleurs, donner le titre de « fils » à l'évêque Amphilochius [6] avec qui personne ne songera à chercher un degré de filiation.

En ce qui regarde Meletius, ὁ γαμβρός μου, « mon gendre », il faut se souvenir qu'en grec comme en latin ce terme a une signification très large, c'est à la fois un beau-frère, un gendre et d'une façon plus générale, un allié; les exemples sont formels et nombreux [7]. Ici, le doute n'est pas possible, puisque Meletius est un neveu par alliance, ayant épousé l'une des filles d'une des trois sœurs de Grégoire [8]. Quant à la date, il est certain que Grégoire n'était plus évêque de Constantinople le 31 décembre; par contre, il l'était certainement le 31 mai [9] et on peut supposer qu'un copiste a mal lu Ἰουνίων, dont il a fait Ἰανουαρίων. Sans doute, il est toujours délicat d'éluder une difficulté en recourant à une prétendue erreur de copiste, mais on peut dire que, dans le cas particulier, cette explication s'impose. On a vu que l'acte est attesté par une série de témoins dont six sont des évêques et dont cinq figurent parmi les Pères du concile de 381 dont ils ont signé les actes. Grégoire n'a pu les grouper que pendant leur séjour à Constantinople, par conséquent à une date antérieure au 30 juillet qui marque la dernière session de ce concile. Les cinq évêques membres du concile sont :

Amphilochius Iconiensis, provinciæ Lycaoniæ;
Optimus Antiochenus, provinciæ Pisidiæ;
Theodorius Hydensis, provinciæ Lycaoniæ;
Iluarius Isaurensis, provinciæ Lycaoniæ;
Themistius Hadrianopolis, provinciæ Pisidiæ.

« Deux d'entre eux, Amphilochius et Optimus sont nommés également dans la constitution du 30 juillet 381 parmi les évêques dont elle enjoint de suivre la foi [10]. Reste l'évêque Théodule, le quatrième témoin. La liste des souscriptions du concile désigne, il est vrai, Joannes comme évêque d'Apamée; mais d'Apamée dans la province de Syrie, et il y avait d'autres évêchés du même nom : Apamée en Pisidie, Apamée en Bithy-

[1] Dans les souscriptions du concile de Constantinople, en 381, Optimus figure en tête des évêques de la province de Pisidie, avec le titre d'évêque d'Antioche (Hardouin, *Conc. coll.*, t. I, col. 816), et il se trouve parmi les évêques cités dans la constitution des empereurs Gratien, Valentinien et Théodore, donnée à la demande des évêques du concile. *Cod. Theod.*, l. XVI, tit. I, lex 3. — [2] B. Brisson, *De formulis et solemnibus Pop. Rom. verbis*, l. VII, p. 760. — [3] Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad ann. 389, n. XXIII. — [4] Id., *ibid.*, ad ann. 389, n. 24-39. — [5] *Carmen in laudem virginitatis*, vs. 596; *P. G.*, t. XXXVII, col. 567. — [6] *P. G.*, t. XXXVII, col. 393. — [7] Cités par F. Martroye, *op. cit.* — [8] *P. G.*, t. XXXVII, col. 393, note 38; Tillemont, *op. cit.*, t. IX, p. 504, 704. — [9] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IX, p. 721, note 49. — [10] *Cod. Theod.*, l. XVI, tit. I, lex 3.

nie, Apamée en Phrygie. L'évêque Théodule, témoin au testament de saint Grégoire, était apparemment titulaire de l'un de ces deux derniers évêchés, et du nombre de ceux dont les noms sont omis dans la liste du concile qui est, on le sait, incomplète et fautive [1]. » Pour le septième témoin au testament, Cledonius, prêtre d'Iconium, il jouissait d'une solide réputation de savant [2] qui explique comment son évêque Amphilochius aura pu l'amener avec lui au concile en qualité de (ce qu'on appellerait aujourd'hui) « théologien ».

L'omission de toute clause étrangère à l'objet juridique du testament n'a pas lieu de surprendre et Tillemont [3] n'a fait aucun cas de l'objection soulevée à ce propos. Saint Grégoire évite toute digression et s'astreint seulement à se conformer aux anciennes formes romaines dont on commençait à se relâcher. En 339, une loi de Constance avait aboli l'obligation de l'institution d'héritier en tête de l'acte [4]; en 381, Grégoire continuait à s'y conformer. De plus, l'institution d'héritier est suivie de l'ancienne formule d'exhérédation globale [5], qui, utile quand il y avait lieu de prévenir l'invalidation du testament par survenance d'un héritier posthume, autre qu'un descendant mâle [6], devient inepte, suivant l'expression du jurisconsulte Paul [7], quand le testateur n'a et ne peut laisser aucun héritier sien.

Nous nous trouvons donc en présence d'un testament dont l'authenticité et la date sont certaines, rédigé suivant les règles les plus strictes du droit romain en la matière. On y a pu lire cette clause : « Si le présent acte n'était pas valable comme testament, je veux qu'il vaille comme acte de dernière volonté ou codicille. » C'est ce qu'on appelle la *clause codicillaire* tenue, d'après certains, pour une innovation introduite par une loi du 14 février 424; mais cette loi n'a point institué la validité de la clause susdite, elle la prend comme incontestable et n'a trait qu'à un de ses effets. Ce que la clause codicillaire prévoit, c'est la nullité pour vice de forme; cas où le testament n'a jamais existé comme tel, où, par conséquent, le défunt est mort intestat, et où l'acte de sa dernière volonté n'est et n'a jamais été qu'un simple écrit. Mais, précisément, un simple écrit suffit à constituer un codicille. Il n'y a donc pas de raison en droit de rejeter la possibilité que la clause codicillaire ait été reconnue valable par la jurisprudence romaine longtemps avant la loi de 424. Le testament de saint Grégoire nous la montre en usage près d'un demi-siècle avant cette loi.

Ainsi, sous quelque aspect qu'on l'envisage, le testament est authentique et chacune de ses dispositions nous le montre incontestablement romain, notamment en ce qui regarde les legs. Énumérons-les rapidement : legs d'affranchissements [8]; legs annuel et viager d'aliments pouvant être fournis en nature ou en argent, conçu, comme il convient, sous la forme de *damnatio* [9]; legs d'habitation et d'usufruit [10], avec dispense, si l'on adopte le sens donné par la traduction latine de Sirmond [11], de sommation pour mettre l'héritier en demeure [12]; legs de services de deux esclaves [13], avec droit d'affranchissement [14].

Quoiqu'en dise Fr. Martroye qu'« il serait fastidieux d'insister pour chacune de ces dispositions sur la parfaite observation des règles du droit romain » il y a surtout plaisir et profit à suivre la démonstration qu'il en donne. « Un exemple suffira, dit-il, à montrer la scrupuleuse attention du testateur à se conformer aux décisions de la jurisprudence. L'héritier, étant grevé d'un fidéicommis universel, se trouvait fondé, par application du sénatus-consulte Pégasien, à retenir un quart franc et libre de l'hérédité, à charge d'imputer dans sa quarte notamment les choses ou les sommes d'argent que le défunt l'a autorisé à retenir et les legs et fidéicommis qui lui sont attribués, à l'exception des prélegs. Bien qu'ayant lieu d'être assuré du complet désintéressement de son héritier institué, saint Grégoire, fidèle observateur de toutes les prescriptions légales, a soin de lui laisser, comme représentation de son droit de retenue, conjointement avec le moine Eustathe, le domaine d'Arianzes et les troupeaux dont il a ordonné de leur faire tradition. Par prélegs, en dehors du calcul de la quarte, il lui lègue une somme de 50 *aurei*. Le prélegs étant la disposition par laquelle le testateur, tout en instituant quelqu'un héritier, lui donne à titre particulier un objet ou un droit déterminé, le fidéicommis universel paraît s'y prêter malaisément, car il semble étrange de charger l'héritier-légataire de se donner à soi-même une somme ou un objet. Pour éviter l'apparence de cette difficulté qui, en droit, n'existe pas, la même personne pouvant être, d'une part, fiduciaire et, d'autre part, légataire, on avait recours à une rédaction impersonnelle : « Que « mon héritier, quel qu'il soit, donne telle chose à un « tel, *quisquis mihi heres erit damnas esto heredi meo* « *decem dare*, ou simplement : qu'il soit donné à un tel, « sans spécifier par qui, *Titio dari volo* [15]. » C'est précisément la formule dont le testament de saint Grégoire nous donne l'exemple. »

Ce testament tout romain est cependant libellé en langue grecque parce qu'il bénéficie des dispositions de la loi de 339 qui a entendu abolir l'emploi obligatoire des anciennes formules, et particulièrement « des termes déterminés, des mots solennels balbutiés et à peine compris ». Désormais, on ne demandait plus à un testament d'user obligatoirement du latin, mais de faire usage de termes clairs. Cette innovation bouleversait des usages invétérés et, si elle était appliquée dès 381, ce n'était encore qu'une tolérance car elle ne fut sanctionnée que par une constitution de Théodose II du 12 septembre 439, laquelle rappelle une décision qui paraît récente [16]. « Il était donc prudent, à la fin du IVe siècle, de se prémunir contre un revirement possible de la jurisprudence. La clause codicillaire dans le testament de saint Grégoire assurait, même dans ce cas, l'exécution du fidéicommis en faveur de l'Église de Nazianze. »

Cette disposition présente ici un vif intérêt non seulement au point de vue historique concernant une petite bourgade épiscopale de la Cappadoce, mais au point de vue juridique. Elle nous montre comment un évêque de Constantinople teste en faveur d'une Église différente de celle dont il occupe le siège parce que, dit-il, il en a fait la promesse à ses parents. Son propre

[1] F. Martroye, *loc. cit.* — [2] *P. G.*, t. XXXVII, col. 175, 193. — [3] *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. IX, p. 721. — [4] *Cod. Just.*, l. VI, tit. XXIII, lex 15. — [5] *Digeste*, l. XXVIII, tit. II, fragm. 25. — [6] *Digeste*, l. XXVIII, tit. III, lex 3; Ulpien, XXII : *Qui heredes institui possunt;* cf. Ed. Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains*, Paris, 1917, p. 707-708. — [7] *Digeste*, l. XLV, tit. I, fragm. 132. — [8] *Digeste*, l. XL, tit. IV, *De manumissis testamento.* — [9] *Digeste*, l. XXXIII, tit. I, fragm. 4, 5, 8, 11, 22, *de annuis legatis; Cod. Just.*, l. VI, tit. LIII, *Quando dies legati vel fideicommissi cedit*, 1; *Digeste*, l. II, tit. XV, *De transactionibus*, fragm. 8, § 24; l. XXXVI, tit. II, *Quando dies legatorum cedet*, fragm. 12, § 6; l. XXXIV, tit. I, *De alimentis vel cibariis legatis*, fragm. 9, § 1. — [10] *Digeste*, l. VII, tit. I, *De usu fructu*, fragm. 29. — [11] *Quam utique domum sine interpellatione habebit ipsa in usumfructum, quoad vixerit*, dans Baronius, *Annal eccles.*, ad ann. 389, n. 27. — [12] *Digeste*, l. XXII, tit. I, *De usuris et fructibus et mosa*, fragm. 32. — [13] *Digeste*, l. VII, tit. VII, *De operis servorum*, fragm. 5. — [14] E. Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains*, p. 604, note 4. — [15] *Digeste*, l. XXX, *De legatis*, fragm. 104, pr., § 1, 3, 5. — [16] *Cod. Just.*, l. VI, tit. XXIII, lex 21; l. VII, tit. II, lex 14; cf. l. V, tit. XXVIII, lex 8.

père aurait voulu laisser à son Église la part de ses biens, qu'il ne pouvait soustraire à ses héritiers directs et naturels, et marié, il ne l'a pas fait, mais il fit une obligation à son fils aîné, non marié, de le suppléer et d'accomplir ce qu'il retardait tout en s'y reconnaissant astreint personnellement. A Grégoire, moine, évêque, célibataire, incombait le devoir de le suppléer en donnant aux pauvres de Nazianze les biens qu'il tenait de l'héritage paternel.

On peut croire que l'évêque de Constantinople, qui allait tout prochainement renoncer à ce siège, était heureux de donner un témoignage indiscutable de sa sympathie pour l'Église de Nazianze où la vie religieuse était prospère, ainsi que nous l'avons déjà indiqué. Saint Grégoire lui-même leur rend témoignage. « Ce sont, dit-il, des gens qui ne prennent presque aucune part aux choses de la terre. Toute leur occupation est de chanter jour et nuit les louanges de Dieu. Ils ne possèdent rien de ces biens fragiles dont le prince du monde se sert pour se jouer des hommes, en les donnant tantôt aux uns, tantôt aux autres. L'espérance des biens qu'on possède sans crainte de les perdre leur tient lieu de toutes les richesses de la terre. Ils ont renoncé au mariage, au désir d'avoir des enfants qui fussent le soutien et la consolation de leur vieillesse. Détachés de la chair et du sang, ils ne connaissent plus ni leurs parents, ni leurs amis. On ne les voit point dans les villes rechercher les magistratures pour paraître avec faste au milieu de leurs concitoyens. Les grandeurs humaines ne les touchent pas plus que ces plaisirs qu'on ressent quelquefois en dormant et qui se dissipent aussitôt qu'ils naissent... Plusieurs d'entre eux, qui ont abandonné les maisons, se retirent dans des antres et des cavernes désertes, évitent la vue et la compagnie des hommes et ne recherchent que la tranquillité, amie de la sagesse. Quelques-uns se chargent de chaînes pour mortifier leur corps et affaiblir leurs passions. D'autres s'enferment dans de petites cellules où, comme des bêtes farouches, ils ne voient aucun homme. Il y en a qui passent vingt jours entiers sans manger du tout et qui, pour le reste du temps, n'usent pas même de poisson : et notre Église de Nazianze a produit un homme d'une abstinence si extraordinaire. Il y en a qui se sont condamnés à un si rigoureux silence qu'ils ne chantent même qu'en esprit les louanges de Dieu. Il y en a qui passent les années entières à prier Dieu dans les églises et, ce qui est presque incroyable, sans même fermer les yeux pour dormir, demeurant ainsi en présence de Jésus-Christ comme des pierres vivantes et animées. Toute la nourriture d'un de ces solitaires était une portion qu'un corbeau lui donnait de la sienne. Un autre se transporta sur la montagne sainte d'où Jésus-Christ monta au ciel. Là, dans un entier silence et une parfaite tranquillité d'esprit, il se tenait immobile au milieu de l'incommodité des neiges et de l'impétuosité des vents. Diverses personnes de piété le pressèrent inutilement d'adoucir les rigueurs de cette pénitence. Fermement attaché à Jésus-Christ, et appliqué à contempler le bonheur de l'autre vie, il demeura inflexible à toutes leurs instances, parce qu'il ne se mettait pas en peine de cette vie mortelle, jusqu'à ce qu'enfin on l'emportât à demi mort dans une cellule qu'on lui avait bâtie [1]. »

Cette population d'ascètes ne formait pas tout le troupeau orthodoxe de Nazianze; on y comptait un clergé, une hiérarchie, des fidèles; nous savons que le moine Nicomède avait consacré ses deux enfants, le fils parmi les lecteurs, la fille parmi les vierges [2].

A deux reprises nous lisons dans le testament une phrase qui réclame une explication. Grégoire fait des legs de sous d'or, cinquante notamment à Gregorius, héritier fiduciaire; cinq à chacun des deux esclaves affranchis, Theophilus et Eupraxius; trente au diacre Evagrius; vingt enfin au diacre Theodulus et autant au notaire Elaphius. Pour plusieurs d'entre ces legs on lit cette clause : « de ceux que je possède dans ma patrie ». Ceci nous apprend que Grégoire possédait une réserve métallique à Nazianze, d'ailleurs pas très considérable, mais cette spécification a un sens qui ne peut s'entendre que par ce que nous savons de l'irrégularité du poids effectif des sous d'or dans l'empire romain.

« Nous savons qu'au ve siècle, tandis que la taille de 72 à la livre continuait à régler la frappe des monnaies d'or dans la plus grande partie de l'empire, dans certains ateliers occidentaux, en Gaule notamment, on adopte légalement la taille de 84 sous dans une livre d'or, ce qui donnait théoriquement au *solidus* un poids de 3 gr. 89 au lieu de 4 gr. 55. Aussi, dans un édit impérial qui vise cet étalon particulier du sou d'or, on compte dans une once d'or non pas six *solidi*, comme nous le voyons dans les *exagia* qu'on vient de citer, mais au contraire sept *solidi*, ce qui est l'attestation formelle et la reconnaissance officielle de la taille théorique : 84 à la livre. Il y avait donc en usage pour l'or deux espèces de monnaies de compte, le sou de 72 à la livre (4 gr. 55) et le sou de 84 à la livre (3 gr. 89). Mais c'étaient là des poids théoriques, admis dans les calculs. En fait, le poids effectif des monnaies d'or était si irrégulier qu'il nous est impossible de démêler celles qui suivent l'un ou l'autre de ces étalons théoriques. Cela, d'ailleurs, n'était pas nécessaire dans l'antiquité, puisque, dans l'usage courant, on pesait la monnaie d'or... Pour payer 72 sous d'or, par exemple, on ne se préoccupait pas du nombre des pièces, mais de leur poids global; il fallait une livre d'or, c'est-à-dire 327 gr. 45 environ, poids qui, suivant les cas, était représenté par un nombre de pièces variable gravitant autour de 72. Et souvent même on payait avec des lingots; seulement l'avantage des monnaies sur les lingots, c'est que le bon aloi du métal était garanti par l'État. Les exemples de paiement au poids, soit dans les caisses publiques, soit entre particuliers, abondent pour l'époque constantinienne : c'était l'usage courant. Mais pour payer exactement une dette quelconque, il fallait peser *la monnaie réelle* ou le lingot dont on se servait, avec des poids correspondant rigoureusement avec celui de la monnaie-étalon ou théorique, c'est-à-dire de la monnaie de compte. De là la création des *exagia solidi* et l'institution des *zygostates;* de là l'édit de Julien de 363 [3] qui dit que, dans l'achat et la vente des sous d'or, défense est faite aux particuliers de refuser des pièces d'or au-dessous du poids légal *(tanquam leves vel debiles);* ces pièces doivent être reçues et circuler comme les autres, puisque, dans chaque ville, se trouve un bureau de zygostates pourvu d'*exagia*, et où il est toujours possible de se rendre pour vérifier le poids des pièces et le compléter, au besoin, par un appoint [4]. »

On voit que la mention portée au testament de saint Grégoire doit s'entendre en ce sens que Theodulus et les autres légataires de pièces déterminées les recevront dans l'état où elles se trouvent, quel que soit leur poids, « tandis que les légataires de sous d'or non déterminés seront en droit d'exiger un poids d'or correspondant à celui du nombre de sous qui leur est légué, étalonnés d'après l'étalon du *solidus usualis* de un soixante-

[1] S. Grégoire de Nazianze, *Carmen ad Hellenium pro munachis exhortatorium*, vs. 30-84, *P. G.*, t. XXXVII, col. 1454-1457. — [2] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. IX, p. 370-371. — [3] *Cod. Theod.*, l. XII, tit. VII, lex 2; *Cod. Just.*, l. X, tit. LXXIII, lex 2. — [4] E. Babelon, *Note sur quelques « exagia solidi » de l'époque constantinienne*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1918, p. 242-244.

douzième de la livre d'or. De sorte que Gregorius, légataire par prélegs de cinquante sous d'or, pourra exiger cinquante pièces de 4 gr. 55, ou 227 gr. 50 d'or; Theophilus, Eupraxius et Theodosius auront droit chacun à 22 gr. 75 d'or (4 gr. 55 × 5); Evagrius, à 136 gr. 50 (4 gr. 55 × 30); tandis que Theodulus et Elaphius recevront chacun vingt des sous désignés et ne pourront réclamer aucun appoint dans le cas où ces sous seraient d'un poids au-dessous du poids légal. Le fait que saint Grégoire prévoit ce cas est une preuve, à la fin du IVe siècle, de l'irrégularité du poids effectif des sous d'or en circulation que signale E. Babelon. Il est de plus une preuve, qui serait décisive même à défaut de toute autre, de l'authenticité de notre texte; puisque la particularité monétaire dont il s'agit ne pouvait être connue à l'époque où ce texte aurait été confectionné, s'il était supposé [1]. »

Saint Grégoire termine son testament par l'énumération de quelques dons vestimentaires qui ont fait partie évidemment de sa garde-robe personnelle et qui seront portés par deux diacres et par son notaire. Ce sont une sorte de pèlerine faite d'étoffe pelucheuse à l'endroit et à l'envers, deux tuniques, des manteaux ornés de figures (voir VÊTEMENTS).

H. LECLERCQ.

NÉBO. — Nous sommes dans la terre de Moab où le peuple d'Israël séjourna environ un an avant de traverser le Jourdain et d'entrer dans la Terre promise. Les sources sont assez nombreuses et jaillissent avec abondance. Au sortir de la plaine, un sentier grimpe le long d'une série de collines dénudées et l'ascension est de 1 000 mètres, collines après collines. C'est le chemin ardu que suivit Moïse âgé de 120 ans : *Ascendit ergo Moyses de campestribus Moab super montem Nebo;* il est vrai que le saint vieillard avait été à peine touché par l'âge, sa vue restait bonne nous dit la Bible et il gardait toutes ses dents. On arrive en peu de temps au sommet des monts *Abarim* où trois cimes principales se détachent de la chaîne : le Phogor, le Phasga et le Nébo.

Le mont Phogor est signalé par les anciens pèlerins au sixième mille, à l'est de Livias, sur la route du Jourdain à Hésebon. Les lieux ont peu changé depuis la fin du IVe siècle lorsque Etheria (voir ce nom) quitta la route afin de visiter les sources de Moïse (*ʿAyoun-Mouça*) et les ermitages des ascètes. Ces lieux sont fleuris de rudes épis [2] et de coquelicots; l'eau des sources s'écoule en filets qui coulent sur le gravier. Une grotte s'ouvre sur la profondeur de la vallée, elle mesure une cinquantaine de mètres de largeur sur une vingtaine de profondeur [3]. L'origine des sources a donné naissance à des légendes qu'on raconta à Etheria, qui nous en a gardé le souvenir. Voici son récit :

... cœpimus festinare, ut perveniremus ad montem Nabau. Euntibus nobis commonuit presbyter loci ipsius, id est de Libiade [4], *quem ipsum nobiscum rogantes moveramus de mansione, quia melius ipsa loca noverat : dicit ergo nobis ipse presbyter; si vultis videre aquam quæ fluit de petra, id est quam dedit Moyses filiis Israhel sitientibus, potestis videre* [5]. A quel fait peut se rapporter cette allusion? Aucun passage biblique ne relate rien de pareil pendant le séjour des Hébreux dans les plaines de Moab [6]. *Si tamen volueritis laborem vobis imponere, ut de via camsemus forsit n miliaris sexto. Quod cum dixisset, nos satis avidi optati sumus ire; et statim divertentes a via secuti sumus presbyterum, qui nos ducebat. In eo ergo loco ecclesia est pisinna subter montem non Nabau, sed alterum interiorem, sed nec ipse longe est Nabau, monachi autem plurimi commanent ibi vere sancti et quos hic asciles vocant.*

L'accueil fut cordial : *Hi ergo sancti monachi dignati sunt nos suscipere valde humane, nam et ad salutationem suam permiserunt nos ingredi. Cum autem ingressi fuissemus ad eos, facta oratione cum ipsis eulogias nobis dare dignati sunt, sicut habent consuetudinem dandi his, quos humane suscipiunt.* D'après le récit d'Etheria, la principale source jaillissait du roc entre l'église et les cellules des ascètes : *Ibi ergo inter ecclesiam et monasteria in medio fluit de petra aqua ingens, pulchra valde et limpida, saporis optimi. Tunc interrogavimus nos etiam et illos sanctos monachos, qui ibi manebant, quæ esset hæc aqua talis et tanti saporis. Tunc illi dixerunt : hæc est aqua, quam dedit sanctus Moyses filiis Israhel in hac heremo. Facta est ergo juxta consuetudinem ibi oratio et lectio ipsa de libris Moysi lecta, dictus etiam psalmus unus;* l'oraison et le psaume ne nous apprendraient rien, mais quelle est la leçon du Pentateuque? Il ne s'en trouve pas d'autre utilisable en la circonstance que l'épisode de Moïse frappant le rocher dans le désert d'Horeb [7], et nous en sommes loin. La meilleure explication est peut-être celle que propose le R. P. Abel : « Pour peu qu'on ait pris contact avec le sans-gêne de ceux que saint Jérôme appelle les *simpliciores fratres*, l'assertion de ces moines ne surprendra pas. Etheria n'insiste pas sur la convenance de la lecture qu'elle entendit, se souvenant peut-être du torrent que les religieux du Sinaï lui avaient montré *de quo potavit sanctus Moyses filios Israhel* [8]. Il est vrai qu'en ce lieu, on ne voyait pas un rocher comme aux abords du Nébo. Elle s'est dit, sans doute, que le prophète avait dû renouveler son geste *in hac eremo* [9]. Après la prière la marche reprend : *Et sic simul cum illis sanctis clericis et monachis, qui nobiscum venerant, perexivimus ad montem. Multi autem et ex ipsis monachis sanctis, qui ibi commanebant juxta aqua ipsa, qui tamen potuerunt imponere, sibi laborem, dignati sunt nobiscum ascendere montem Nabau. Itaque ergo proficiscentes de eodem loco pervenimus ad radicem montis Nabau, qui erat valde excelsus, ita tamen ut pars ejus maxima sedendo in asellis possit subiri, modicum autem erat acrius, quod pedibus necesse erat subiri cum labore, sicut et factum est* [10]. Le *Nabau* dont parle Etheria est aujourd'hui le *Ras Siāgha* « qui exige, depuis les sources, une escalade assez pénible. Situé à 710 mètres d'altitude, ce sommet domine *ʿAyoun Mouça*, de 260 mètres et la surface de la mer Morte de 1 100 mètres environ [11].

« En relation étroite avec le Pisgah, le Nébo a laissé son nom sous la forme de djebel *en-Nébā* à un sommet de 835 mètres d'altitude, distant du Siāgha de 4 kilomètres et séparé de ce dernier par un pli de terrain. En réalité, Nébā et Siāgha sont deux ressauts successifs d'une même croupe se profilant à l'ouest du plateau moabite entre deux ravins : l'*ouady ʿAyoun Mouça* au Nord, l'*ouady el-Djdeid* au Sud. Vus de l'Orient, ils font peu d'effet, leur altitude moyenne étant celle du plateau. Pour les distinguer depuis le Ghôr occidental ou des monts judéens, il faut un œil exercé, car ils se confondent avec les autres rampes qui sculptent le piédestal du plateau, mais des ʿArboth-Moab, on voit la bosse du *Ras Siāgha* se dessiner dans le ciel et faire écran devant le Nébā. Le plus élevé des renflements du *djebel en-Nébā* est de 125 mètres plus haut que le Siāgha, mais la vue dont on jouit de ces deux points est sensiblement la même, sauf que du second, plus avancé dans la direction du Ghôr, l'on découvre une plus grande superficie de la mer Morte

[1] Fr. Martroye, *op. cit.* — [2] *Eremostachys*, « épi du désert », du tronc partent sept ou huit tiges. — [3] L. Triol, *Au pays de Moab*, dans *Échos d'Orient*, t. v, p. 51. — [4] Livias. — [5] P. Geyer, *Itinera hierosolymitana*, 1898, p. 52. — [6] F.-M. Abel, dans *Revue biblique*, 1931, p. 376. — [7] Ex., XVII, 6; Num., XX, 8. — [8] Geyer, *op. cit.*, p. 44. — [9] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 376. — [10] Geyer, *op. cit.*, p. 53. — [11] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 376.

et de la vallée du Jourdain. Aussi a-t-on situé de préférence au Siāgha la scène de Moïse contemplant la Terre promise avant sa mort, ce qui s'accorde avec Deut., XXXIV, 1-3, dont voici la traduction :

« Moïse monta des ʿArboth-Moab vers le mont Nébo, au sommet du Pisgah, qui est en face de Jéricho et Yahweh, lui fit voir tout le pays : le Galaad jusqu'à Dan, tout Nephtali, le territoire d'Éphraïm et de Manassé, le territoire entier de Juda jusqu'à la mer Ultérieure, puis le Négeb, le Kikkar, la vallée de Jéricho, ville des palmiers, jusqu'à Soar [1]. »

« De fait, écrit un visiteur, par un temps clair, le panorama est vraiment splendide. Jamais peintre ni poète n'imagina scène plus grandiose. Le regard plonge sur la vallée verdoyante du Jourdain, coupée en deux par les rubans limoneux du fleuve; il se repose un instant aux collines de Jérusalem et d'Hébron, et ne s'arrête qu'à la ligne brumeuse de la Méditerranée. Il voit distinctement les sommets arides de l'Hébal et du Garizim, la trouée riante de Naplouse, le cône boisé du Thabor et les flancs torréfiés du Gelboé. Au Nord, dans un demi-crépuscule, apparaissent les forêts touffues de Basan, la crête blanchie de l'Hermon; au Sud, les monts de Moab et de Seir profilent leurs contours à teinte rose, tandis qu'à l'Est s'étend, à perte de vue, une immense mer d'épis.

« Tout cela se voit assez distinctement; quant au panorama offert au législateur d'Israël, il présentait des dimensions plus considérables! Aussi devons-nous supposer que la vue de Moïse était plus perçante que la nôtre — ce qui est douteux — ou que le Seigneur a reculé les bornes ordinaires de l'horizon pour le rayon visuel de son serviteur [2]. »

C'est ce que reconnaît un topographe plus exercé : « Si vaste qu'il soit en réalité, ce panorama, que Vigny a immortalisé par le début de son poème sur Moïse, n'embrasse pas tout ce que le texte énumère. A 30 kilomètres au Nord, le regard s'arrête à la montagne d'*es-Salt*. Du Nébā, l'œil peut atteindre les hauteurs d'Adjloun, mais, de là jusqu'à Dan, il reste 175 kilomètres encore à vol d'oiseau. On note, en outre, que le nom de Dan aux sources du Jourdain est postérieur à la conquête du pays de Canaan. Du Nébā même, il n'est pas possible de découvrir la totalité de Nephtali, dont on soupçonne à la rigueur quelques points, tandis que du Siāgha cette tribu échappe à l'observateur qui voit son horizon borné par le massif qui enserre au Sud la plaine de Galilée. Du territoire d'Éphraïm, de Manassé et de Juda, on aperçoit seulement le versant oriental plissé à l'infini à partir de la ligne de partage des eaux : tout le versant occidental, qui constitue la majeure partie de ce territoire et de la Méditerranée à plus forte raison, se trouve entièrement en dehors du rayon visuel. La contrée biblique du « pays sec » ou Négeb, comprise entre Dahariyeh et le désert de Cadès, se dissimule derrière les sommets hébroniens

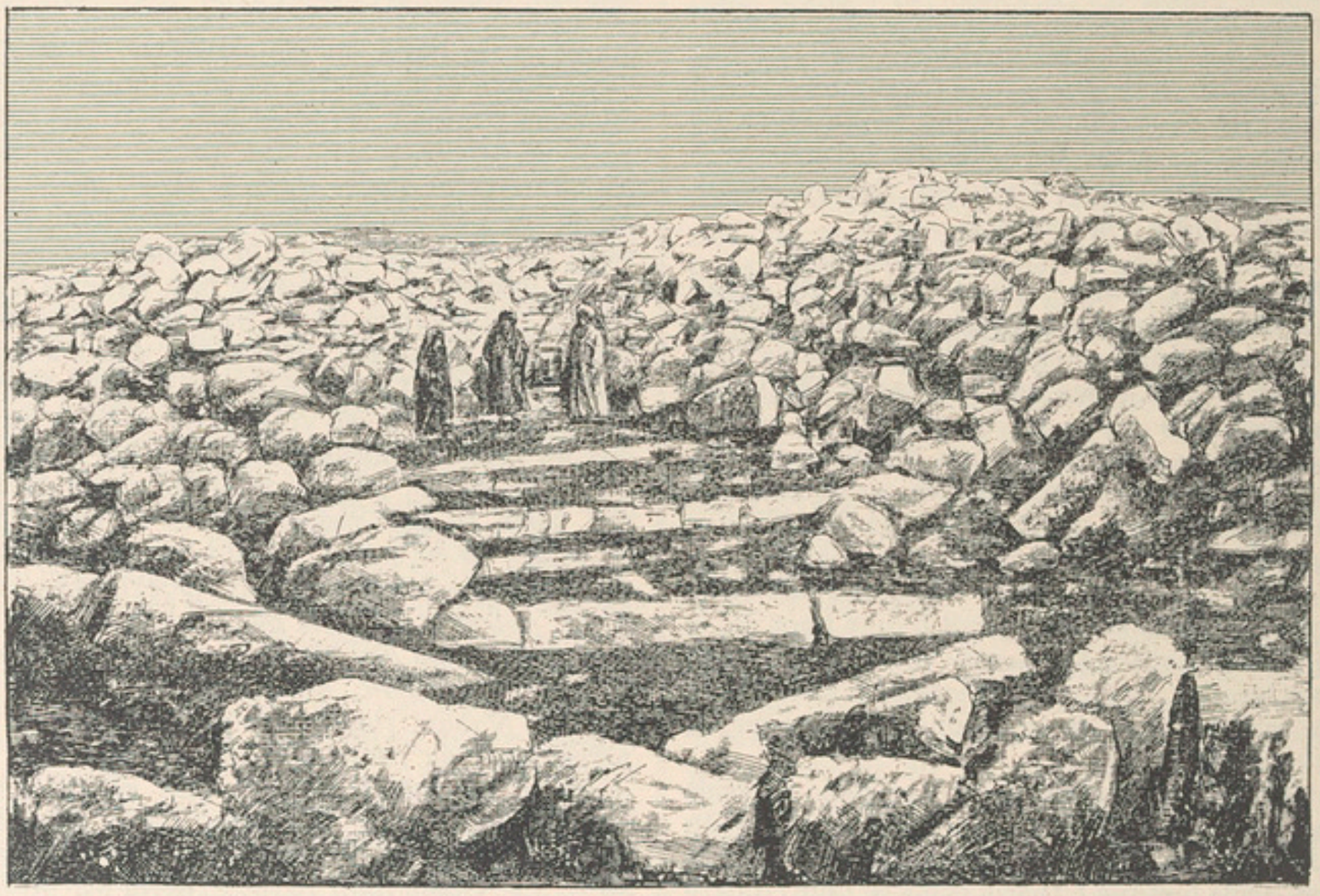

8810. — Intérieur de l'église du Nébo. D'après *Revue biblique*, 1931, pl. XII, n. 1.

qui lui servent de point de départ. Au premier plan se développe le bassin inférieur du Jourdain depuis l'*ouady Far'a* et se continue par la moitié septentrionale de la mer Morte (Kikkar). La coupure du grand fossé ne se devine que confusément, au nord de Sartabeh et au sud du *Ras Mersed*. Du haut du djebel en-Nébā, on peut distinguer Engaddi. En somme, de l'étendue signalée par le texte scripturaire, ce qui tombe sous la vue directe est moindre que la portion vue pour ainsi dire par concomitance [3]. »

Tel est le spectacle que Moïse a eu devant les yeux et dont la pèlerine Etheria voulut jouir à son tour. C'est pour avoir cette satisfaction qu'elle organisa la caravane que nous avons vue la suivre au Nébo. Un prêtre et des diacres accompagnés de quelques moines la suivaient depuis Jérusalem, mais ce fut le prêtre rencontré à Livias qui servit de guide. Chemin faisant, la petite troupe se grossit de nombreux ermites, enchantés de faire l'excursion du Siāgha. Rejoignons-les : *Pervenimus ergo ad summitatem montis illius, ubi est nunc ecclesia non grandis in ipsa summitate montis Nabau.* Les ruines de cette installation existent encore. « Des murs ou plutôt des écroulements de pierres

[1] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 380-381. — [2] L. Triol, *op. cit.*, p. 52. — [3] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 381-382.

taillées limitent une plateforme allongée d'Est en Ouest. Vers l'Occident, à l'intérieur, se dessine le plan d'une église dont les colonnes, couchées, sont à demi ensevelies dans le sol (fig. 8810). Deux spécimens de chapitaux, l'un en faux ionique, l'autre à feuillage sommairement dentelé, donnent une idée de la rusticité de ce sanctuaire. Le vaisseau était précédé d'un petit atrium ou d'un porche avec perron d'où l'on contemplait le panorama. Sur les côtés, on remarque des citernes, un réservoir à ciel ouvert et les restes de la résidence du *paramonarios* ou desservant de l'église et l'abri pour les pèlerins. »

Une fois rendue dans cette église avec sa caravane, Etheria questionne : *Intra quam ecclesiam, in eo loco, ubi pulpitus est, vidi locum modice quasi altiorem tantum hispatii habentem quantum memoriæ solent habere. Tunc ergo interrogavi illos sanctos, quidnam esset hoc, qui responderunt : hic positus est sanctus Moyses ab angelis, quoniam, sicut scriptum est « sepulturam illius nullus hominum scit » : quoniam certum est eum ab angelis fuisse sepultum. Nam memoria illius, ubi positus sit, in hodie* [*non*] *ostenditur; sicut enim nobis a majoribus, qui hic manserunt, ubi* < *positus sit* > *ostensum est, ita et nos nobis monstramus, qui et ipsi tamen majores ita sibi traditum a majoribus suis esse dicebant. Itaque ergo mox facta est oratio, et omnia quæ in singulis Locis sanctis per ordinem consueveramus facere, etiam et hic facta sunt : et sic cœpimus egredere de ecclesia.*

Après avoir satisfait au devoir de la dévotion, toute la caravane sort de l'église pour admirer le panorama.

Tunc autem qui erant loci notores, id est presbyteri vel monachi sancti, dixerunt nobis : Si vultis videre loca quæ scripta sunt in libris Moysi accedite foras hostium ecclesiæ et de summitate ipsa, ex parte tamen ut possunt hinc parere, attendite et videte, et dicimus vobis singula, quæ sunt loca hæc, quæ parent. Tunc nos çavisi satis statim egressi sumus foras. « On se préservera de toute confusion, fait remarquer le P. Abel, en notant au préalable que l'illustre voyageuse, étant tournée vers l'Occident, avait le Sud à sa gauche et le Nord à sa droite. Sa description débute par le spectacle qui se trouva devant elle : *Nam de hostio ipsius ecclesiæ vidimus locum, ubi intrat Jordanis in mare Mortuum, qui locus subter nos, quemadmodum stabamus, parebat. Vidimus etiam de contra non solum Libiadam, quæ citra Jordanem erat, sed et Jericho, quæ trans Jordanem; tantum eminebat excelsus locus, ubi stabamus, id est ante hostium ecclesiæ. Maxima etiam pars Palestinæ, quæ est Terra repromissionis inde videbatur, nec non et omnis terra Jordanis, in quantum tamen poterat oculis conspici.* On regarde au Sud : *In sinistra autem parte vidimus terras Sodomitum omnes nec non et Segor, quæ tamen Segor sola de illis quinque in hodie constat. Nam et memoriale ibi est, de ceteris autem illis civitatibus nichil aliud apparet nisi subversio ruinarum, quemadmodum in cinerem conversæ sunt.*

Il est ensuite question de la stèle de la femme de Loth. *Locus etiam, ubi fuit titulus uxoris Loth, ostensus est nobis, qui locus etiam in scripturis legitur. Sed mihi credite, dominæ venerabiles, quia columna ipsa jam non paret, locus autem ipse tantum ostenditur; columna autem ipsa dicitur mari Mortuo fuisse cooperta. Certe locum cum videremus, columnam nullam vidimus, et ideo fallere vos super hanc rem non possum.* C'est l'évêque de Ségor qui a donné ce renseignement à Etheria : la mer Morte a, depuis plusieurs années, recouvert la stèle en question : *Nam episcopus loci ipsius, id est de Segor, dixit nobis, quoniam jam aliquot anni essent, a quo non pareret columna illa. Nam de Segor forsitan sexto miliaro ipse locus* < *est* > , *ubi stetit columna illa, quod nunc totum cooperit aqua.* Il faut rendre hommage à la sincérité de cet évêque.

Maintenant tout le groupe des visiteurs se range contre le mur septentrional de l'église. *Item de dextra parte ecclesiæ, a foras tamen, accessimus et ostensæ sunt nobis inde a contra duæ civitates, id est Esebon, quæ fuit regis Seon regis Amorreorum, quæ nunc appellatur Exebon, et alia Og regis Basan, quæ nunc dicitur Sasdra. Item de eodem loco ostensa est nobis a contra Fogor, quæ fuit civitas regni Edom.* Tout ceci n'est vrai que d'une façon approximative, mais Etheria n'y regarde pas de si près! Lorsqu'on se souvient que du Sinaï elle apercevait la Méditerranée et la Palestine, on est tenté de ne pas être trop sévère à l'égard des *loci notores* qu'elle aura bien pu écouter d'une oreille complaisante. Esebon qu'on lui a fait voir se trouve à 10 kilomètres, mais à 2 kilomètres de là la hauteur d'*el-ʿAl* barre la vue et empêche de voir Og. Quant à Fogor, il se trouvait dans le rayon visuel, mais ne pouvait appartenir au royaume d'Edom. *Hæ autem civitates omnes, quas videbamus, in montibus erant positæ infra autem modice deorsum planior locus nobis videbatur. Tunc dictum est nobis, quia in isdem diebus, qua sanctus Moyses vel filii Israhel contra illas civitates pugnaverant, castra ibi fixa habuissent : nam et signa ibi parebant castrorum. Sane* < *de* > *illa parte montis, quam dixi sinistra* (rappel de ce qui a été dit plus haut) *quæ erat super mare Mortuum, ostensus est nobis mons præcisus valde, qui dictus est ante Agrispecula. Hic est mons, in quo posuit Balac filius Beor Balaam divinum ad maledicendos filios Israhel et noluit Deus ita permittere, sicut scriptum est. Ac sic ergo visis omnibus, quæ desiderabamus, in nomine Dei revertentes per Jericho et iter omne, quod jueramus, regressi sumus in Ierusolimam* [1].

L'origine des constructions vues par Etheria est connue grâce au récit de Pierre l'Ibère dont voici le récit :

« Nous apprîmes des moines qui habitaient sur cette montagne que ceux qui construisirent le monastère avaient la pleine conviction que le corps de saint Moïse avait été déposé en ce lieu, que le temple était bâti, que l'autel et le sanctuaire s'élevaient au-dessus de l'endroit même, et qu'au-dessous du sanctuaire, il y avait un vase d'huile et de cendre. Comme il est dit dans le Livre saint : « Moïse, le serviteur de Dieu, mourut « dans la terre de Moab selon la parole du Seigneur, « et fut enterré dans ce pays, à côté de Beth-Peor, et « personne ne connaît son tombeau jusqu'à ce jour. » Ils nous racontèrent qu'un berger de Nébo, village situé sur le côté méridional de la montagne, en faisant paître son troupeau, l'amena jusqu'en ce lieu. Arrivé là, il eut une vision et vit une caverne très grande, remplie d'une vive lumière et de laquelle s'échappait une suave odeur. Il était dans l'étonnement, car il n'avait jamais vu rien de semblable en ce lieu. Fortifié par la vertu divine, il osa descendre dans la caverne. Il vit un vieillard vénérable, dont le visage était resplendissant et qui était plein de la grâce divine et reposait sur un lit, tout brillant de gloire et de grâce. Il comprit que c'était saint Moïse. Rempli de crainte et de joie, il courut avec empressement au village pour faire connaître sa vision aux habitants du lieu. Aidé par la sagesse divine, il rassembla de petites pierres qu'il parsema sur sa route dans la crainte de ne pouvoir retrouver l'endroit de la vision. Les habitants du village, en apprenant cela, se rassemblèrent tous, et coururent à la caverne où s'était manifestée la vision. Le berger prenait Dieu à témoin et disait : C'est en cet endroit, où sont placés ces cailloux, que j'ai vu la vision. Je suis descendu dans la caverne et j'ai vu le saint prophète, et j'ai semé ces cailloux, afin que, si par l'ordre de Dieu, le prophète de Dieu se cache de nouveau, ils indiquassent du moins l'endroit. »

« Ainsi ils furent persuadés, et beaucoup d'autres

[1] Geyer, *op. cit.*, p. 54-55.

saints également, de la réalité de la vision. Les habitants du pays s'empressèrent d'amener là tout ce qui est nécessaire pour une construction. Un temple fut bâti sous le vocable du grand prophète et législateur. Manifestement et sans aucun doute, il proclame à tout le monde sa bonté et sa puissance par les prodiges, les miracles et les guérisons qui s'accomplissent continuellement dans ce lieu. C'est un lieu de guérison pour les âmes et les corps, un lieu de refuge où accourent de toutes parts ceux qui sont éprouvés par les afflictions de l'âme et les douleurs diverses. »

Les moines qu'Etheria, vers 390-395, questionna et ceux qu'interrogea Pierre l'Ibère vers 430, ne doutaient pas que l'église ne recouvrit le corps de Moïse[1].

L'Écriture parlant de Moïse semblait couper court à de pareilles légendes puisqu'elle disait : « Nul homme jusqu'à ce jour n'a connu le lieu de la sépulture [de Moïse]. » Mais une communauté n'hésitait pas à s'inscrire en faux contre cette affirmation et ne pouvait invoquer que le témoignage d'un berger. Le Deut., XXIV, 4, avait bien indiqué, pour cette sépulture, la vallée en face de Beth-Peor, localité voisine du sanctuaire de Baal-Peor, vallée correspondant à l'*ouady ʿAyoun Mouça*.

La présence d'une grotte creusée dans la montagne sur laquelle mourut Moïse semble être un détail en relation apec II Macch., II, où il est dit qu' « on trouve dans les archives publiques que Jérémie commanda aux émigrés de prendre le feu..., etc. Puis il fit emporter le tabernacle et l'arche d'alliance et se rendit à la montagne sur laquelle Moïse était monté et d'où il avait vu l'héritage de Dieu. Jérémie entra dans la grotte, y plaça la tente, l'arche et l'autel des parfums et en boucha l'entrée. Quelques Juifs voulurent remarquer ce lieu, mais ils ne purent le retrouver. Jérémie l'apprit, les en blâma et leur dit que ce lieu demeurerait inconnu jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé la famille de son peuple dispersé et qu'il lui eût fait miséricorde : alors seulement il découvrirait l'arche. »

L'anecdote du berger et le récit haggadique qu'on vient de lire constituent deux jalons importants de l'histoire cultuelle de Pisgah.

Le mont Nébo semble devoir son nom au dieu babylonien Nabon ou Nébo. L'astrologie chaldéenne assimilait Nabon avec la planète Mercure, en sorte que Nabon serait un dieu du trafic dont le culte aurait été propagé par les caravanes de marchands babyloniens. Ou bien il se peut que ce nom de Nébo ait été vulgarisé par les commerçants de l'Arabie méridionale épris de certaines dévotions babyloniennes. En réalité, on s'ingéniait à découvrir des explications et à proposer des identifications quand, le 13 novembre 1863, F. de Saulcy, revenant de Mā ʿin, apprit de son guide que la montagne en face de laquelle il arrivait s'appelait djebel *en-Nébā*. Le mont Nébo était retrouvé.

Rappelons en terminant la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1687, fig. 8267) et celle que le *Times* du 18 août 1933, dit avoir été découverte sur l'emplacement de l'église du Nébo.

H. LECLERCQ.

NEBY SAMOUIL. — I. Le site. II. L'église. III. La crypte.

I. LE SITE. — L'Écriture nous apprend que Samuel fut enseveli dans sa propriété de Râmâ[2], sur la montagne d'Éphraïm, qui n'est autre que l'Arimathie des récits évangéliques[3]. Eusèbe et saint Jérôme identifient cette localité avec Remphis ou Remfthis, aujourd'hui Rentis, située à une quinzaine de kilomètres au nord-est de Lydda. Cependant, le souvenir de Samuel est rattaché aujourd'hui au Neby Samouîl par suite, peut-être, de l'invention d'un corps qui fut faite en ce lieu. Sous le règne d'Arcadius (395-408), les ossements du prophète Samuel furent transportés en Thrace[4]. Ce fut, suivant les procédés de ce temps, une translation solennelle environnée de toutes les acclamations à la manière orientale. Saint Jérôme aurait bien dû nous apprendre le point de départ du cortège, il ne l'a pas fait, mais on peut croire qu'invention et transport furent funestes à la tradition localisée à Rentis et contribuèrent à accréditer l'identification de Râmâ avec Neby Samouîl. Déjà au VIe siècle, on n'en doutait guère et Theodosius écrit que *de Hierusalem in Ramatha ubi requiescit Samuel milia V*[5], par conséquent 7 kilomètres et demi environ. Or cette distance est presque exactement celle qui sépare Jérusalem de Neby Samouîl. Il faut croire que tout le monde n'était pas convaincu de la réalité de la translation puisqu'on continuait à vénérer les reliques en Palestine. Peut-être, ainsi qu'il est arrivé souvent, considérait-on la partie pour le tout et le lieu de la sépulture pour les débris du corps qu'elle avait contenu. Quoi qu'il en soit, un monastère s'était établi sur ce point pour garder, à tout le moins, un souvenir; les moines ne se laissaient pas oublier et sollicitaient tantôt une chose tantôt une autre : Justinien leur accorda un mur d'enceinte et un puits[6]. Arculfe dit quelques mots de cette localité : « D'Aelia, vers le Nord, jusqu'à la cité de Samuel qui s'appelle Armathem, on remarque un pays rocheux et raboteux par intervalles et des vallées épineuses qui s'étendent jusqu'à la région Tamnitique[7]. » A cette période préislamique appartiennent deux tombeaux taillés dans le roc et s'ouvrant sur la déclivité nord-ouest de la montagne. L'un d'eux porte une croix au-dessus de son ouverture.

Il n'est pas douteux que les moines du temps de Justinien, établis à Neby Samouîl, n'aient eu la garde d'une tombe sainte abritée par une église dont nous ne pouvons dire grand'chose, mais qu'il n'est pas possible de passer sous silence. Nous pouvons en savoir ce que deux archéologues nous en ont appris[8].

Neby Samouîl se trouve dans une situation exceptionnelle, c'est « sans contredit le plus beau point de vue de la Judée ». Des vignes et des figuiers, deux sources, dont l'une se trouve au nord de l'ancienne église et l'autre à dix minutes au Sud-Est; un sol maigre laissant affleurer le roc presque partout. Tout cela n'attirait guère les musulmans et on ne peut affirmer qu'ils aient occupé la bourgade avant les croisés. Ceux-ci, à leur arrivée, donnent à ces lieux les noms de « Saint-Samuel » et de « Monjoie »; ce dernier vocable s'explique par le fait qu'en arrivant sur ce sommet, on découvrait Jérusalem et la coupole du Saint-Sépulcre. On sait que Baudouin II, roi de Jérusalem (1118-1131), offrit à saint Bernard le site de Saint-Samuel, mais l'abbé de Clairvaux le pria de reporter cette faveur sur les prémontrés. En 1157, Saint-Samuel possédait son église franque et son cimetière.

Le culte de Samuel s'était fidèlement conservé. En 1106, l'higoumène Daniel mentionne « une montagne très haute près de Jérusalem, à droite en venant de Jaffa; cette montagne porte le nom d'Armathem

[1] Geyer, *op. cit.*, p. 53; Raab, *Petrus der Iberer*, p. 88; Chabot, *Pierre l'Ibérien*, dans *Revue de l'Orient latin*, t. III, 1895, p. 378 sq.; L. Triol, *op. cit.*, p. 52. — [2] I Sam., XXV, 1. — [3] I Macch., XI, 34; Matth., XVII, 57; Marc., XV, 52. — [4] S. Jérôme, *Contra Vigilantium*, V, *P. L.*, t. XXIII, col. 343 : *Sacrilegus dicendus est, et nunc Augustus Arcadius, qui ossa beati Samuelis longo post tempore de Judaea transtulit in Thraciam?* — [5] *Itinera Hierosolymitana*, éd. Geyer, p. 140. — [6] Procope, *De ædificiis*, l. V, c. IX. — [7] *Itinera Hierosolymitana*, éd. Geyer, p. 245. — [8] Savignac et F.-M. Abel, *Neby Samouîl*, dans *Revue biblique*, nouv. sér., 1912, t. IX, p. 267-279.

[*Arimathie, Ramathem*]. Sur cette montagne se trouvent les tombeaux du saint prophète Samuel, de son père Elkan et de Marie l'Égyptienne... Cet endroit est entouré d'une muraille [1]. » Pour les voyageurs, Théodoric (1172) et Benjamin de Tudèle (1173), Râmâ n'est pas différent de Silo. « A Silo, dit le premier, le prophète Samuel fut enseveli; c'est pourquoi le nom ancien en a été changé en celui de Saint-Samuel, où se trouve une congrégation de religieux appelés moines gris [2]. » Jean de Wirzbourg, en 1165, désigne Saint-Samuel sous cette rubrique : *Mons Silo, et civitas, quæ est Rama*. En 1187, les moines fuient à Saint-Jean-d'Acre à l'approche de Saladin; en 1192, Richard Cœur de Lion fait un séjour de quelques heures seulement. « Le rei erra tant, dit un contemporain, qu'il vint à Saint-Samuel, que l'en apele la Montjoie qui est près de Jérusalem à deux liues. Enssi com le rei fu la, et il estoit dessendu, por ce que il avoit vu la sainte cité de Jérusalem, por faire ses oraisons; car ce est l'usage de tous les pelerins, qui vont en Jérusalem, qui illucques aorent avant, por ce que d'illucques voit l'on le Temple et le sépulcre [3]. »

En 1283, Saint-Samuel est toujours dit pour Silo, au dire de Burchard, qui y voit « la plus haute de toutes les montagnes qui sont en Terre sainte, quant au site ». Au XVIe siècle, les Juifs faisaient à la Pentecôte un pèlerinage annuel aux tombeaux de Samuel et de ses parents qui se trouvent « dans un caveau fermé au-dessus duquel on a construit de beaux édifices ». Au siècle suivant, nous possédons une description du sanctuaire, tracée par le P. Nau en 1674 : « Nous arrivasmes enfin, écrit-il, à la montagne de Samuel. C'est la plus haute de toutes celles qui sont aux environs de Jérusalem; aussi la découvre-t-on de bien loin. Sur la croupe l'on voit encore une église assez entière, bastie de bonnes pierres et bien voûtée. Elle est profanée par les infidelles qui en font une étable. Il y a au bout un escalier, par où l'on monte en diverses chambres ou cellules. La porte, par où l'on entre au sépulcre de Samuel, est auprès de cet escalier du côté du Midy. Ce sépulcre est dans un lieu fort obscur, où l'on descend par cinq ou six marches. Je n'y entray pas, parce que cela est rigoureusement défendu aux chrestiens. Néanmoins un religieux, et quelques Anglois, qui ne sçavoient pas cela y allèrent, et virent tout à la faveur de deux ou trois bougies, que les Turcs qui accompagnoient M. l'Ambassadeur y avoient laissé allumées. Ils ne virent qu'un grand sépulcre couvert de bois, et attaché à la muraille et orné de costé et d'autres de quelques colonnes [4]. »

Depuis cette époque, l'église a eu fort à souffrir; en 1883, les officiers anglais qui en ont levé le plan n'ont pu reconnaître que la nef septentrionale avec le transept [5]. Quelques années auparavant, V. Guérin s'était complètement mépris sur l'orientation primitive du monument [6]. En 1911, l'iman chargé de la garde du tombeau de Samuel obtint l'autorisation de restaurer le sanctuaire, et les travaux entrepris dans ce but eurent « cela de bon qu'ils mirent à jour la plus grande partie des fondations de l'ancienne église. On peut donc aujourd'hui se faire une idée plus exacte qu'autrefois du monument des croisés, quoique certains points restent encore obscurs [7] ». Ceci devrait rester en dehors de notre travail, mais comme il n'est guère possible de parler clairement de la crypte sans dire quelque chose de cette église on ne nous reprochera pas ces détails (fig. 8811).

II. L'ÉGLISE. — « L'église bâtie en 1157 avait la forme d'une croix latine, terminée à son chevet, à l'Est, par une abside. Elle mesurait à l'intérieur des murs 36 mètres de long sur 7 m. 70 de large, d'un pilastre à l'autre; la largeur du transept était de 23 m. 50. Elle ne semble avoir eu qu'une nef avec une annexe au Nord. La grande porte d'entrée et tout le côté méridional jusqu'au transept ont été refaits sur une hauteur de 2 ou 3 mètres avec de vieux matériaux et sur les anciens soubassements, qu'on affirme avoir été respectés partout. A l'intérieur du monument, du côté sud, l'assise inférieure, même entre les pilastres,

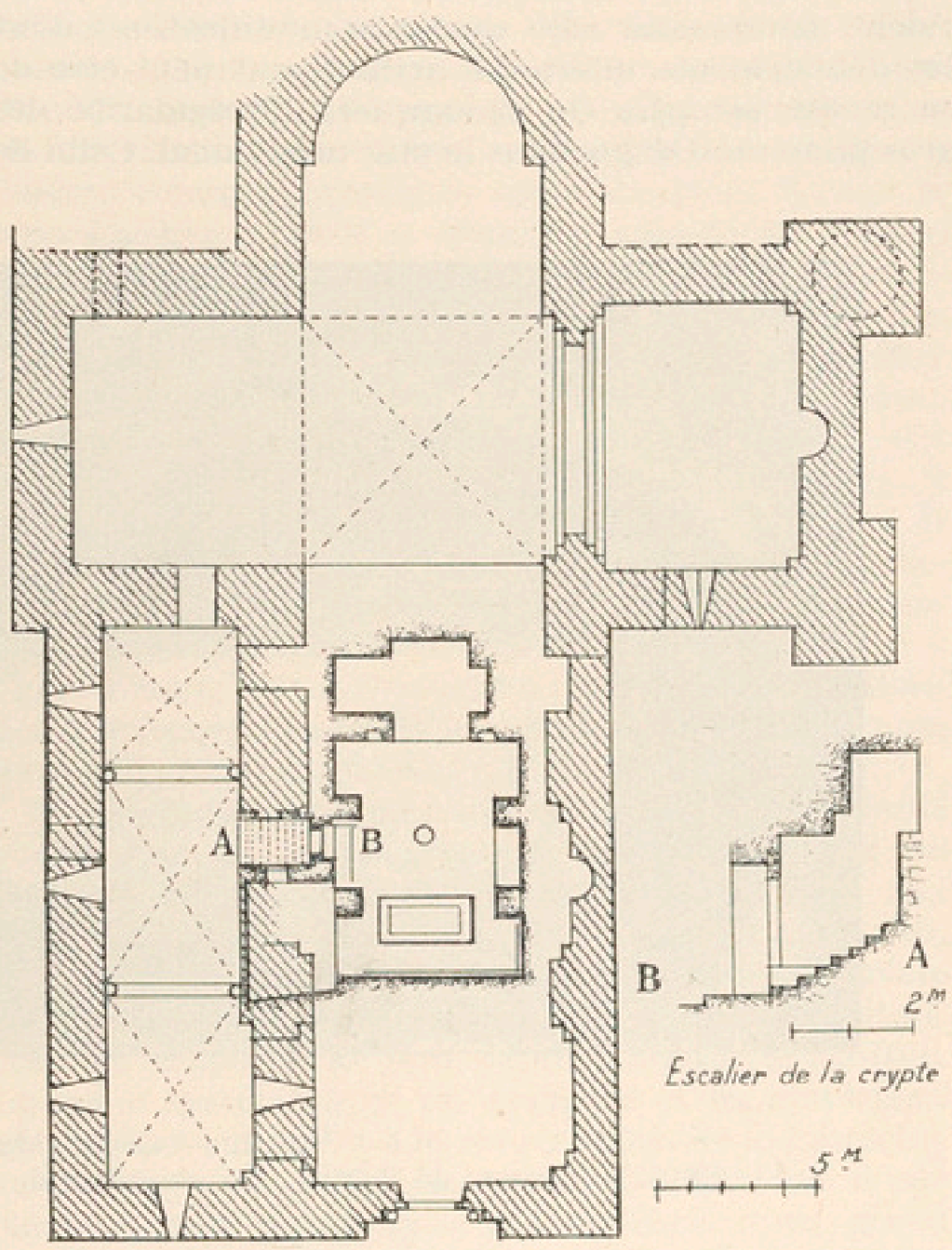

8811. — Plan de l'église et de la crypte du Neby Samouîl. D'après *Revue biblique*, 1912, p. 273, fig. 1.

semble primitive, ce qui exclut la possibilité d'une nef méridionale. De chaque côté de la porte on retrouve encore en place deux bases de colonnettes.

« L'annexe septentrionale est ce qu'il y a de mieux conservé de tout le monument. Elle ne communique plus actuellement avec la grande nef, mais jadis on allait de l'une à l'autre par une porte (P). A un certain moment, à en juger du moins par l'arceau A, toute la seconde travée paraît avoir été ouverte; mais, pour s'en convaincre pleinement, il faudrait pouvoir étudier de plus près la base du mur, derrière la masse de pierres qu'on y a accumulées, en avant dans la nef. » Il n'est pas certain que l'arceau soit primitif et on peut douter également qu'il y ait eu une baie dans la première travée, à gauche en entrant dans l'église.

« L'annexe nord possède encore sa voûte d'arête avec des arcs-doubleaux qui viennent s'appuyer sur des colonnettes coudées sortant du mur. Une porte large de 1 m. 05 conduit de l'annexe dans la partie

[1] B. de Khitrowo, *Pèlerinages russes en Terre sainte*, p. 11. — [2] *Theodorici libellus*, p. 88; Benjamin de Tudèle, dans *Jewish quarterly review*, t. XVII, p. 131, dit que les chrétiens transportèrent les restes de Samuel trouvés à Ramleh à Neby Samouîl, qui prit dès lors le nom de *Samuel de Silo*. — [3] *Recueil des historiens des croisades. Occid.*, t. II, p. 182. — [4] Nau, *Voyage nouveau*, p. 497 sq. — [5] *Survey of western Palestine. Memoirs*, t. III, p. 149. — [6] V. Guérin, *Judée*, t. I, p. 365. — [7] Savignac et Abel, *op. cit.*, p. 272-273; ce qui suit est emprunté à la notice susdite, p. 274-278.

nord du transept. Celle-ci est occupée par deux étages de chambres qui servent d'habitation au gardien de la mosquée et à sa famille. Le bras méridional du transept constitue en ce moment la mosquée proprement dite. Sa voûte à arc brisé, avec une petite coupole au centre, est, croyons-nous, purement arabe. Du reste, toute cette partie du transept paraît avoir été fortement retouchée par les Arabes. Il y a en tout cas quelque chose qui frappe au premier abord et qui n'est pas du tout naturel, c'est la différence entre les deux bras du transept. L'un des deux a dû être refait; on ne s'explique pas autrement la présence des arcs-doubleaux d'un côté et non pas de l'autre. Les deux pourraient même avoir subi quelques modifications dont les déblaiements ultérieurs permettront peut-être de se rendre compte. On remarquera l'irrégularité des gros pilastres d'angle dans le mur méridional. Celui de l'angle sud-est sort beaucoup plus que l'autre et semblerait avoir été fait pour supporter le minaret placé au-dessus. S'il en était ainsi, il faudrait voir dans toute cette partie une restauration musulmane.

« De l'abside, on n'apercevait que la première pierre, à l'angle nord, mais l'iman assurait que, sous les décombres, le demi-cercle se poursuit sans interruption et il se proposait de le dégager tout entier. »

III. La crypte. — « La partie la plus intéressante et la plus ancienne du monument est sans contredit la crypte. La porte qui y donne accès ouvre dans l'annexe nord; son sommet est à 1 m. 32 au-dessus du sol actuel. En se laissant glisser le long d'un mur tout récent, haut de 1 m. 30, et destiné à retenir les décombres amoncelés dans la salle, on est sur un escalier ancien dont cinq marches, larges de 0 m. 27 et hautes de 0 m. 17 sont encore visibles. Après ces cinq marches, il y a un petit palier de 0 m. 85 de large formé vraisemblablement par des décombres; à gauche, dans le mur, une niche. On descend un ressaut de 0 m. 50 et, franchissant une seconde porte, on se trouve dans la crypte. Celle-ci peut être divisée en trois parties. D'abord une grande salle centrale, longue de 7 m. 50 et large en moyenne de 5 m. 90. Elle est couverte d'une voûte d'arêtes très irrégulière, haute de 2 m. 85, au centre, supportée par quatre pilastres de 0 m. 90 sur chaque face. Vers le fond de la salle, à l'Ouest, se trouve le cénotaphe long de 2 m. 87 et large de 1 m. 52 (fig. 8812). A l'angle nord-ouest de cette première chambre, il y en a une seconde, assez irrégulière et beaucoup plus réduite, mesurant en moyenne 3 m. 50 de long sur 2 m. 60 de large. On y descend par une marche. Une troisième chambre enfin est située à l'est de la première, à un niveau de 0 m. 70 au-dessus de celle-ci (fig. 8813). Sa plus grande largeur est de 4 m. 90 et sa profondeur de 3 m. 30. Tout ce souterrain est éclairé par une petite lucarne ouverte vers le centre de la voûte de la grande salle; il y avait une lucarne identique au-dessus du cénotaphe, mais celle-ci est actuellement bouchée.

« Les murs sont stuqués et il est difficile de se rendre compte de l'appareil. Vraisemblablement, il y avait là, à l'origine, une tombe comprenant plusieurs salles creusées dans le roc. Lorsque la tradition du tombeau de Samuel prit de la consistance, à l'époque byzantine, lors des travaux de Justinien, peut-être même avant, on convertit en un petit sanctuaire le monument primitif; on fit une chapelle souterraine, abritée sans doute par un édifice beaucoup plus considérable. »

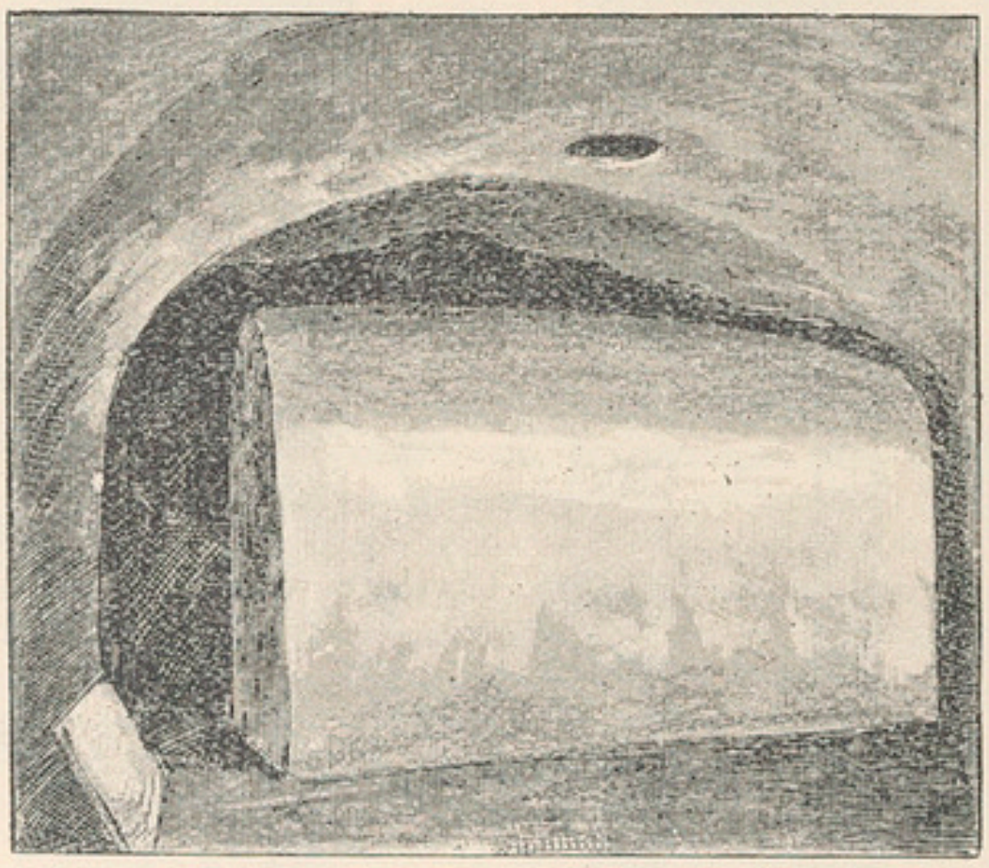

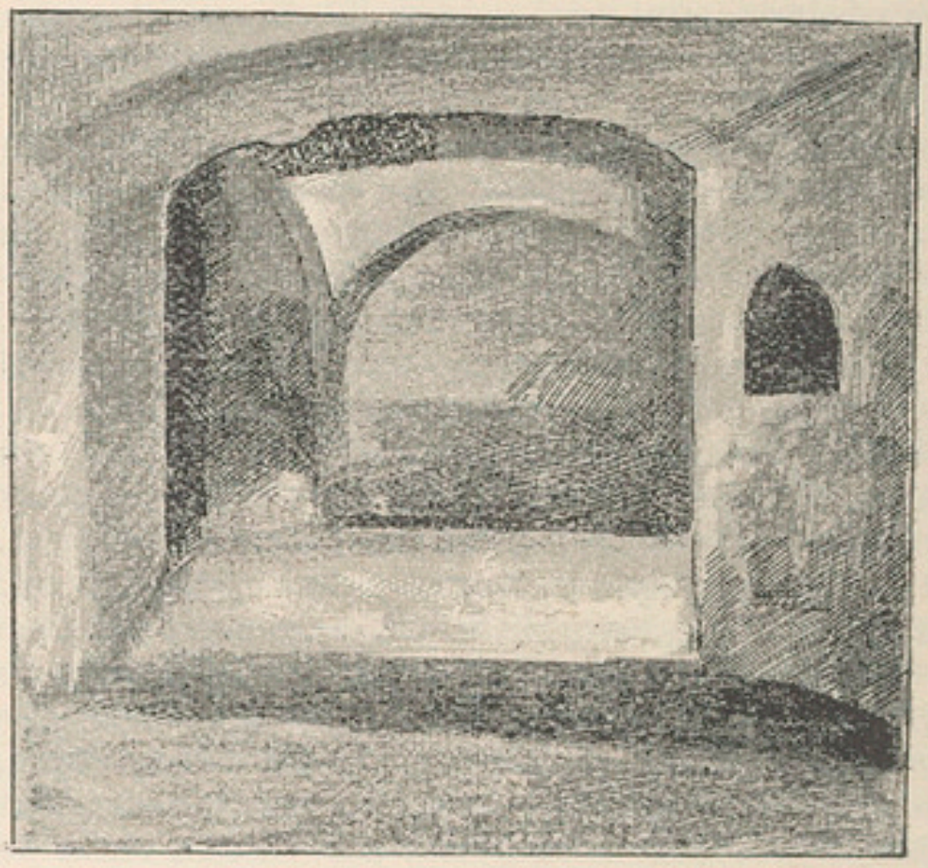

8812. — Crypte de l'église. Le cénotaphe.
8813. — Crypte de l'église. La chambre de l'Est. D'après *Revue biblique*, 1912, p. 275, 276.

Il n'est pas possible de déterminer, dans la crypte actuelle, la part des Byzantins, celle des Francs, et celle des musulmans. « La salle centrale est celle qui a dû subir les plus grandes modifications. Celle de l'angle nord-ouest, assez irrégulière, a beaucoup plus de chances d'être restée presque intacte. »

H. Leclercq.

NÉCESSAIRE DE TOILETTE. — Voir *Dictionn.*, t. x, col. 1916-1919, fig. 7653-7660.

NEDJEB. — I. Hypogées-cavernes. II. Citadelle et ville byzantine. III. Églises et monastères. IV. Épigraphie.

I. Hypogées-cavernes. — Au Sud, la Judée débute par un désert. Une faille dirigée à peu près est-ouest, abaisse, au delà d'Hébron, tout un compartiment ainsi voué à la sécheresse, bien au-dessous du plateau. C'est le Nedjeb, pays brûlé, tout en collines basses et arrondies, descendant lentement vers la mer. Là, à 23 km. sud-sud-ouest d'Hébron, s'est jadis élevé Abdeh. Dans ce pays, déjà vide à l'époque chrétienne, pullulèrent les ermites, s'abritant dans des grottes au-dessus d'escarpements presque inaccessibles. « Dans la plaine, où la roche est à peine recouverte d'une couche de terre végétale qui nourrit quelques touffes d'absinthe et de petits arbustes épineux, aussi gris que le sol, des vestiges

d'un clos en pierres sèches signalent les antiques installations de cultures. Toute la colline qui, sous la couche de silex de surface est d'un calcaire blanc très mou, avec quelques veines plus dures, est percée de grottes — trois cent cinquante à quatre cents ont été visitées — qui paraissent, à l'origine, avoir été creusées par assises horizontales et toutes sur un plan analogue avec des proportions très variables : une sorte d'atrium qui devait être largement ouvert à l'extérieur et autour duquel rayonnent des chambres qui s'enfoncent à des profondeurs très variables au cœur de la montagne. Presque partout, le plafond de la pièce antérieure de ces hypogées antiques, dont beaucoup ont été transformés en habitations chrétiennes, modifiées encore en quelque cas à l'époque arabe, s'est effondré sous la pression des édifices installés au-dessus ou par suite de quelque secousse sismique et l'exploration a été rendue fort difficile. Parmi ces cavernes, une surtout attire : complètement isolée au sud des ruines, elle s'ouvre par une large baie cintrée presque sous la crête de la colline. Une construction appareillée, accrochée habilement contre la fente, ornait cette entrée, derrière laquelle est aménagée dans le roc une vaste chambre funéraire; on a l'impression de pénétrer dans un des grands hypogées de Pétra, mais tout bouleversé : aucune sépulture intacte, nulle part un signe; à l'entrée seulement quelques traces d'ornementation sculpturales [1]. »

Nous n'avons pas à nous occuper du site d'Abdeh, l'antique Eboda; posée sur une colline en forme de promontoir très saillant à l'extrémité orientale de l'ouady Figreh et qui domine la plaine d'environ 100 mètres. Le plateau supérieur, relativement uni, offrait l'assiette d'une ville que la situation rendait inexpugnable, ce qui n'empêcha pas les Byzantins d'y construire des ouvrages de défense; l'eau manquait d'ailleurs et on s'épargna la peine de creuser des citernes; on aménagea quelques bassins peu considérables, aujourd'hui comblés.

Les vivants qui s'installèrent dans les excavations creusées vers le centre de la paroi occidentale de la colline ne firent que s'approprier les demeures des morts; les remaniements opérés laissent visible la trace des *loculi* et de larges fosses funéraires surmontées de hautes niches à la façon nabatéenne. « Très souvent les niches primitives à stèles, si communes à Pétra, ont été utilisées en guise d'armoires. Elle sont généralement demeurées intactes, à l'exception du cippe en relief dans le fond ou du groupe de cippes toujours supprimé, mais la plupart sont faciles à reconstituer malgré les dégradations.

« Quelques-unes ont été à peine modifiées. Dans l'une, dont la face rocheuse de l'atrium est actuellement effondrée, pour consolider la porte intérieure agrandie, on l'a encadrée d'un chambranle apparent. Derrière s'ouvre une pièce rectangulaire, sur la banquette en partie conservée on a creusé des godets. Dans d'autres, des murs en blocage stuqué ou en appareil quelconque ont divisé de vastes chambres. Des traces de fumée, quantité de tessons sans intérêt, plusieurs mortiers en pierre dure, quelques auges en calcaire plus grandes, de type banal, des dalles de pierre rondes ou ovales avec canal et rigole d'écoulement. »

Nous pouvons omettre, à mi-hauteur de la colline, une grossière caricature dans une excavation et « presque au même niveau, droit au Sud et sous l'angle de la citadelle, un monument de tout autre caractère est à signaler. Au fond d'un atrium, une très large baie en plein cintre, puis, derrière, une salle à peu près carrée, divisée en deux sections. En guise de consoles, pour soutenir les angles des plafonds, des espèces de mascarons en haut-relief, une tête de bœuf, une autre de chat; au centre du cercle, une croix inscrite dans un cercle. Sur la grande baie du fond de l'atrium, la décoration se distingue par la gaucherie des sujets et l'enchevêtrement des graffites grecs. Deux lignes de graffites en grands caractères de couleur rouge; au-dessous, un personnage en costume militaire, aux bras étendus, tenant de la main droite une longue croix. Un second registre contient une sorte d'écusson ovale où se dessine une croix irrégulière cantonnée de deux croisettes; puis un chameau aux proportions ridicules portant une grande selle vide et suivi d'un pauvre mannequin aux vêtements sommaires. Au-dessous, avec plus d'ampleur, un saint Georges avec ses inévitables accessoires, terrassant un dragon à l'allure comique; quelques sigles semblent donner le nom Γεώργιος. Tout le champ à gauche du personnage supérieur est occupé par une formule déprécative : Κύριε, βοήθηθι Αφθονα καὶ Αβασκαντα τῷ οἴκῳ σου βόηθι. Entre le chameau et saint Georges, deux lignes d'un air plus cursif, peut-être : ? ουαλής Ιωαννη ? Le ἅγιος σου Θεόδωρος qui suit est à peu près sûr. Cet hypogée a-t-il été transformé en sanctuaire sous le patronage des deux saints militaires par Aphtona et Abaskanta? Αφθονα reparaissant sous la forme Αφθονων, rapproché de ἀβάσκαντος, « à l'abri de tout mauvais œil », ramène à ἄφθονος, « riche », « copieux », « à l'abri d'envie », et fait songer à quelque formule destinée à préserver du mauvais œil un soldat pour le nom duquel on pourrait proposer : Οὐάλης Ἰωάννου [2]. »

II. Citadelle et ville byzantine. — A l'extrémité occidentale du plateau et sur les escarpements du môle central on relève la présence d'une citadelle aux murailles encore relativement bien conservées; « quelques édifices publics réunis dans une enceinte attenant à la forteresse et divers quartiers s'abritant sous les remparts. Le tout paraît d'origine byzantine. La ruine systématique est évidente et les matériaux ont dû être employés à la construction de la citadelle.

« De la ville, à signaler le tracé ingénieux d'une enceinte, une petite église et les débris d'un grand escalier en lacets. Les maisons sont d'une construction très négligée; à peine quelques motifs d'ornementation de la plus élémentaire architecture.

« Palmer et Drake avaient publié, en 1871, un plan de la citadelle. On a cru devoir l'étudier à nouveau. On y distingue nettement deux parties : la forteresse à l'Est, une série d'édifices couverts par un rempart à l'Ouest. La forteresse occupe une aire de 60 mètres sur 40, délimitée par un mur de 1 m. 20 à 2 m. de largeur, flanqué de tours barlongues, irrégulières d'intervalles et de saillie. Les murs se composent d'un double parement : celui de l'extérieur en blocs d'un bon travail, mais souvent mal agencés; celui de l'intétieur en blocage ou en mauvaises pierres liées par un épais mortier. Aux angles, la construction est généralement meilleure; on a souvent noyé dans la maçonnerie des pièces de bois, petites ou grandes. Le couronnement des murs a disparu; il semble que les bastions aient eu un second réduit supérieur, tout au moins une terrasse avec parapet pour la défense.

« L'entrée principale est située au Sud, celle de l'Est est fort dégradée; à 20 mètres vers l'ouest du massif bastion du Nord, à remarquer dans la porte un bloc où sont sculptés, en léger relief, une croix cantonnée des sigles chrétiens ΧΜΓ et ΑΩ. A défaut de tout autre indice, une telle pièce affirmerait l'origine byzantine du monument dont la construction tout

[1] M.-J. Lagrange, *Rapport sur une exploration archéologique au Négeb*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1904, p. 280-281. — [2] M.-J. Lagrange, *op. cit.*, p. 286-287.

entière porte l'empreinte déterminée d'une époque : on dirait volontiers du Ve ou du VIe siècle. A l'Ouest, la forteresse est limitée par un gros mur de structure plus négligée que tous les autres et fort ruineux, on croit y voir une porte flanquée de deux saillants.

« A l'intérieur du rempart, un grand réservoir quadrangulaire de 8 mètres sur 10, qui a dû être couvert; tout auprès, de grandes auges de pierre; à l'angle nord-est, un bassin plus petit, qui a gardé presque intact son plafond. A côté se voient les assises inférieures d'une édifice attaché au mur septentrional, de 10 m. 10 de long sur 8 m. 60, construit en bel appareil; un fragment de corniche est le seul détail relevé parmi les ruines avec de menus morceaux de marbre et un galet de silex sphérique, mais aplati aux axes et poli, apparemment un poids. Plus intéressant est un gros rocher, conservé alors qu'on évidait toute une masse aux abords pour créer la cour, avec ses deux gradins irréguliers, ménagés sur une des grandes faces et sa petite plate-forme supérieure; peut-être une manière de petite tribune destinée aux proclamations militaires. Les romanistes en décideront. »

III. Églises et monastères. — « La partie occidentale offre un aspect tout différent; à l'intérieur de l'enceinte de structure très imparfaite s'entasse une série d'édifices fort divers : deux églises, un groupe de chambres qui pourrait avoir été un monastère, les vestiges d'une colonnade avec une porte monumentale.

« Les dimensions intérieures de la plus grande église sont de 11 m. 65 et de 23 mètres. Elle a trois nefs divisée par des colonnes, et trois absides, celle du milieu plus profonde et presque trois fois plus large que les deux autres. Un spacieux atrium règne en avant, avec une citerne considérable au centre et des constructions sans symétrie tout autour, qui font l'impression d'un petit monastère.

« L'autre église, de proportions moindres, était de plus riche ornementation et de plus élégante structure.

« Le reste n'est qu'un chaos de ruines où l'on a pu enregistrer quelques citernes, spécialement au dehors de l'enceinte sur le premier escarpement de la montagne [1]. »

IV. Épigraphie. — « La plupart des textes recueillis ne sont que de lamentables débris. A une ou deux exceptions près, ce sont des épitaphes dont tout l'intérêt consiste en quelques noms et dans le libellé des dates. On notera, pour permettre de reconnaître le lieu d'origine d'une inscription, que la majeure partie des textes connus de Bersabée sont gravés en lettres plus ou moins fleuries sur des dalles de marbre. A Rouhaibeh, à Shaïta, à Khalasah, au contraire, tous sont inscrits sur des stèles calcaires, qui ont d'ailleurs en chaque localité un caractère nettement distinctif.

1° *Bersabée*, conservée dans une maison juive, à Hébron, dalle de 0 m. 72 de haut sur 0 m. 31 de large, haut. des lettres, 0 m. 03 :

Ἐνθάδε κατετέθη ὁ μακάριος Πέτρος ἐν μηνὶ Ἀρτεμισίου α' ἰνδ. γ'.

« Ici a été déposé le bienheureux Pierre, le 1er du mois d'Artemisios, en la IIIe indiction. »

Le mois d'Artemisios commençait le 21 avril, selon notre manière de compter.

2° *Bersabée*, sur la même dalle que l'inscription précédente, haut. des lettres, 0 m. 035 :

+ Ἐνταῦθα κεῖτ[αι]ὁ μακ(άριος) Ἀβραάμιος ἰατρ(ός) ἀναπαε[ὶ]ς τῇ η' μην(ὸς) Μαίου Ἀρτεμ(ι)σίου ιη' ἰνδ(ικτιῶνος) ιβ' ἔτους τξε' +

« Ici repose aussi le bienheureux Abraham, médecin, mort le 8 du mois de mai [qui est] le 18 d'Artemisios, en la XIIe indiction, l'année 365. » Ce médecin est mort le 8 mai 564 après J.-C.

3° *Bersabée*, dans une cour, dalle de 0 m. 90 sur 0 m. 32, haut. des lettres, 0 m. 025 :

+ Θειοδότου παῖς εἰμι Γεώργιος, ἀλλά με Μοιρα
Ἔσβεσεν ἐν νεότητι γόον δ' ἀπέλειπα τοκῆϊ
Καὶ θείῳ μεθ' ἔπειτα ὅς μ' ἔτρεφεν ἐσθλὰ διδάξας.
Ἄλλως.
Τὸν γλυκερὸν χαρίεντα Γεώργιον ἠΰτε λύχνον
Ἔσβεσε Μοῖρ' ὀλοὴ πτνυτὸν (?) παί[δ]' ἄγχι δὲ [πά[π]που
Κεῖται νέος Φαέθων Ἑλικώνιος ὅς γενετῆρι
Καὶ θείῳ μεθ' ἔπειτα γόον πολὺ δάκρυν ἀφῆκεν +
Ινδ. ιϐ ἔτ[ους] ιη + ὁΧς ἀναπαύση σε ὀρφανέ μου

ligne 6, fautive : on lit παιν'et πάμπου.

« † Je suis Georges, fils de Theïodote. Or la destinée m'a éteint dans ma jeunesse et j'ai laissé ensuite le deuil à mon père et à mon oncle qui m'avait nourri et m'avait donné une excellente éducation. — Autrement.

« Une destinée funeste a éteint le doux et gracieux Georges, charmant enfant, ainsi qu'une lampe. Ce jeune Phaéton d'Hélicon repose auprès de son grand-père, lui qui a laissé après lui à son père et à son oncle le deuil et d'abondantes larmes +

« Indiction XIIe. A 18 ans + Que le Christ te donne le repos, mon orphelin. »

4° *Bersabée*. — Dalle presque carrée, assez mauvaise gravure; dimensions 0 m. 48 sur 0 m. 45, haut. des lettres, 0 m. 035.

+ ЄNΘAΔЄKЄI
TЄOMAKAPIOC
CYMMAXICKAI
ΘCAYTON ANA
ΠAYCHAMHNAN
HΠAHЄMMHNIΔYCTPOY ΙΔ
INSΔЄKA

+ Ἐνθάδε κεῖτ(αι) ὁ μακάριος Συμμαχις καὶ Θ(εὸ)ς αὐτὸν ἀναπαύση Ἀμήν. Ἀν(ε)πάη ἐ(ν) μηνὶ Δύστρου ιδ', ἰν. δ'. ἔ. κα'.

« † Ici repose feu Symmaque. Que Dieu lui donne le repos! Amen. Il est mort au mois de dystros, le 14, en la IVe indiction, à 21 ans. »

5° *Bersabée*. — Dans une maison à l'est du village. Bloc calcaire brisé, 0 m. 47 sur 0 m. 31. En haut et en bas, cadre en relief formé par une sorte de tresse ou de spirale enroulée sur une double tringle. Quatre lignes isolées par des traits en beaux caractères de 0 m. 06 :

.....
πρωτομάρτυρος [Στεφάνο
υ καὶ τόπος τοῦ
Αϐ]ρααμ Σεουηρο
ε] υξάμενου ἔκτισαν

Peut-être la dédicace d'un édifice religieux; il est vrai que τόπος peut n'indiquer qu'une tombe.

6° *Khalasah*. — Stèle rectangulaire, larg. 0 m. 33, long. 0 m. 50, haut. des lettres, 0 m. 02 à 0 m. 04 :

+ Ἀνεπάη ἡ μακαρία Ἀναστασία Ἐπαγομένων δ' ἰνδ.γ' ἔτους υσδ' +

« La bienheureuse Anastasie est morte le 4e (jour) des épagomènes, indiction IIIe, l'année 494 + »

« Date à calculer d'après le calendrier gréco-arabe et une ère à déterminer. Dans ce calendrier, le 4e jour des épagomènes correspond au 20 mars. Reste à trouver une ère dont la 494e année se place au 20 mars dans l'indiction IIIe. On a songé à l'ère de Gaza, inaugurée le 28 octobre 61 av. J.-C.; mais au 20 mars 494, on était encore dans l'indiction IIe. Ne peut-on supposer

[1] M.-J. Lagrange, *op. cit.*, p. 294-296.

plutôt tout simplement qu'employant un calendrier arabe, on a fait usage aussi de l'ère nationale? Or, en recourant à l'ère d'Arabie, calculée à partir du 22 mars 106 apr. J.-C., le 4e jour épagomène 494 devient le 20 mars 600 apr. J.-C., correspondant bien à l'indiction IIIe [1]. »

7° *Rouhaibeh.* — Stèle, manque le sommet, dimensions 0 m. 40 × 0 m. 35, haut. des lettres, 0 m. 03 :

..... Στέφ[ανος?] διάκ(ονος) ἐν μη(νὶ) Δ(α)ισ(ίου) ιθ' ἰνδ(ικτιωνος) γ' ἔτους υξγ'.

« ... Étienne diacre, au mois de daisios, le 19, indiction IIIe, l'an 463. »

« Le 19 daisios gréco-arabe correspond au 9 juin et l'année 463 de l'ère arabe va du 22 mars 568 au 21 mars 569 pour entrer dans l'indiction IIIe. Aucune autre ère n'offre d'ailleurs une concordance plus exacte [2]. »

H. Leclercq.

NEDJRAN. — Voir *Dictionn.*, t. v, au mot Éthiopie, col. 614-617 : *Chez les Homérites.* Voir J. Azzo, *Les martyrs de Najrân. Un document de l'époque*, dans *Al-Machriq*, t. xxxi, 1933, p. 321-329, 409-418.

NEF. — En étudiant ce qui a trait au symbole du navire (voir ce mot) chez les chrétiens nous avons dit qu'il avait de bonne heure symbolisé l'Église du Christ. Jésus avait à plusieurs reprises passé un temps plus ou moins long à proximité du lac de Génésareth, plusieurs de ses miracles avant et après sa résurrection avaient été accomplis sur ce lac ou sur ses rivages et cette circonstance familiarisa les imaginations avec l'idée de la barque de Pierre exposée aux tempêtes et figurant l'Église assurée de ne pas périr. Tous les apôtres n'étaient pas des pêcheurs, notamment Matthieu, qui était collecteur d'impôts, mais les principaux : Pierre, André, Jacques, Jean étaient si familiers avec les choses de la navigation que le Collège apostolique tout entier en reçut et garda quelque chose de maritime. Pêcheurs, pilotes, c'est à eux que le symbolisme chrétien doit probablement son goût prononcé pour les emblèmes tels que navire, ancre, poisson, phare.

Les *Constitutions apostoliques*, l. II, c. lvii, nous offrent un passage curieux par la comparaison soutenue qu'il établit entre les assemblées de la primitive Église et les choses de la mer :

Σὺ δέ, ὁ ἐπίσκοπος, ... ὅταν δὲ συναθροίζῃς τὴν τοῦ Θεοῦ ἐκκλησίαν, ὡς ἂν κυβερνήτης νηὸς μεγάλης μετ' ἐπιστήμης πάσης κέλευε... παραγγέλλων τοῖς διακόνοις ὡσανεὶ ναύταις τοὺς τόπους ἐκτάσσειν τοῖς ἀδελφοῖς καθάπερ ἐπιβάταις...

καὶ πρῶτον μὲν ὁ οἶκος ἔστω ἐπιμήκης, κατὰ ἀνατολας τετραμμενος, ἐξ ἑκατέρων τῶν μερῶν ἔχων τὰ παστοφόρια πρὸς ἀνατολήν, ὅστις ἔοικεν νηΐ

κείσθω δὲ μέσος ὁ τοῦ ἐπίσκοπου θρόνος, παὰ ἑκάτερα δὲ αὐτοῦ καθεζέσθω τὸ πρεσβυτέριον, καὶ οἱ διάκονοι παριστάσθωσαν εὐσταλεῖς τῆς πλείονος ἐσθῆτος; ἐοίκασι γὰρ ναύταις καὶ τοιχάρχοις, προνοίᾳ δὲ τούτων εἰς τὸ ἕτερον μέρος οἱ λαϊκοὶ καθεζέσθωσαν μετὰ πάσης ἡσυχίας καὶ εὐταξίας, καὶ αἱ γυναῖκες κεχωρισμενως καὶ.

μέσος δὲ ὁ ἀναγνώστης ἐφ' ὑψηλοῦ τινος ἑστὼς ἀναγινωσκέτω τὰ Μωσέως ... ἀνὰ δύο δὲ γενομένων ἀναγνωσμάτων, ἕτερός τις τοὺς τοῦ Δαυὶδ ψαλλέτω ὕμνους, καὶ ὁ λαὸς τὰ ἀκροστίχια ὑποψαλλέτω...

μετὰ τοῦτο αἱ Πράξεις αἱ ἡμέτεραι ἀναγινωσκέσθωσαν καὶ αἱ ἐπιστολαὶ Παύλου τοῦ συνεργοῦ ἡμῶν...

καὶ μετὰ ταῦτα διάκονος ἢ πρεσβύτερος ἀναγινωσκέτω τὰ Εὐαγγέλια... καὶ ὅταν ἀναγινωσκόμενον ἢ τὸ Εὐαγγελιον, πάντες οἱ πρεσβύτεροι καὶ οἱ διάκονοι καὶ πᾶς ὁ λαὸς στηκέτωσαν μετὰ πολλῆς ἡσυχίας;

καὶ ἑξῆς παρακαλέιτωσαν οἱ πρεσβύτεροι τὸν λαόν, ὁ καθεῖς αὐτῶν, ἀλλὰ μὴ ἅπαντες, καὶ τελευταῖος πάντων ὁ ἐπίσκοπος, ὃς ἔοικε κυβερνήτη

στηκέτωσαν δὲ οἱ μὲν πυλωροὶ εἰς τὰς εἰσόδους τῶν ἀνδρῶν φυλάσσοντες αὐτάς, αἱ δὲ διάκονοι εἰς τὰς τῶν γυναικῶν, δίκην ναυστολόγων

« Et toi, évêque, lorsque tu réuniras l'assemblée de Dieu, veille, commandant de ce grand navire, à l'observation de la décence..., les diacres comme autant de nautoniers assigneront les places aux passagers qui sont les fidèles...

« D'abord l'édifice sera long, en forme de vaisseau, tourné vers l'Orient, ayant de chaque côté dans cette direction des *pastophoria*.

« Au milieu sera le trône de l'évêque, ayant de chaque côté les sièges des prêtres, et les diacres debout, vêtus de façon à pouvoir se porter où besoin sera, feront l'office des matelots qui manœuvrent les flancs du vaisseau... Ils veilleront à ce que les laïques observent l'ordre prescrit, et à ce que les femmes, séparées des fidèles, se taisent.

« Au centre, le lecteur, du haut de l'ambon, lira les livres de Moïse..., et, après la lecture, un autre commencera le chant des psaumes de David, chant qui sera continué par le peuple.

« Ensuite, on récitera les Actes des apôtres et les épîtres de saint Paul.

« Après quoi un diacre ou un prêtre fera la lecture de l'Évangile et pendant la lecture de l'Évangile tous, aussi bien les prêtres que les diacres et tous les fidèles, écouteront debout et en silence.

« Ensuite, les prêtres, l'un après l'autre, et enfin l'évêque, pilote du navire, exhorteront le peuple.

« A l'entrée, du côté des hommes, les portiers; du côté des femmes, les diaconesses représentant l'homme de l'équipage qui règle les frais des passagers. »

Il faut remarquer que toute cette comparaison nautique est absente du passage correspondant de la *Didachè*.

H. Leclercq.

NEFOUÇA. — Avant l'introduction de l'islamisme parmi eux, les Nefouça étaient chrétiens. Un document qui fait suite au *Siar* de Chammaki indique huit localités qui possédaient une antique basilique. L'ouvrage intitulé : *Le djebel Nefouça* nous en fait connaître trois autres. Voici les noms de ces onze localités : *Fersata*, *El-Djezira*, *Bortoura*, *Tinbatin*, *Arerminan*, *Toukit*, *Nesim ou Mesim*, *Temezda*, *Tazouraït*, *Tarma*, *Termisa*. Les églises des quatre dernières localités sont dites « apostoliques [3] ».

H. Leclercq.

NÉGOCE. — On ne réduit pas une histoire du négoce aux dimensions, même élargies, d'un article de *Dictionnaire*. Tout au plus, on peut suggérer à autrui la pensée et le désir d'entreprendre cette histoire, sauf à l'abandonner après avoir constaté son étendue et ses difficultés. Pendant les premiers siècles du christianisme, cette histoire n'offre rien de spécifiquement chrétien. Les fidèles vivent parmi la société païenne, partagent ses occupations ou s'en tiennent à l'écart, mais pas un seul texte, à notre connaissance, ne nous permet de dire qu'ils s'interdisent telle ou telle profession, sauf celles de mime ou de prêtre des idoles, qui sont étrangères à ce qu'on appelle le *négoce*. Ce nom s'applique de préférence aux transactions commer-

[1] Lagrange, *op. cit.*, p. 303. — [2] Id., *ibid.*, p. 304. — [3] *Le djebel Nefouça*, dans *Écoles des lettres d'Alger*, t. xxii, p. 74, 75, 93, 97; A. Mesnage, *L'Afrique chrétienne.* 1912, p. 124.

ciales et aussi aux opérations bancaires; or nous avons pris soin de noter jusqu'à ce moment tous les témoignages archéologiques concernant les professions exercées par des fidèles, nous avons même vu qu'ils ne s'interdisaient pas la finance et l'esclave Calliste, avant d'atteindre le pontificat, s'y était assez gravement compromis. Au IVe siècle, parmi la multitude de convertis, les fervents et les tièdes, venus du paganisme, il a dû se rencontrer un très grand nombre de négociants. Cette profession n'était ni défendue, ni déconseillée, c'était à celui qui l'embrassait de s'imposer le respect des lois, de pratiquer la justice; nous citerons quelques épitaphes chrétiennes sur lesquelles le défunt se pare du titre de « négociant » (voir ce mot). Une société quelconque ne peut se soutenir sans le concours de ceux qui mettent à sa disposition les choses innombrables dont chaque individu ne peut se passer et, à plus forte raison, une ville ou une province. Les maîtres de la morale chrétienne pouvaient bien se montrer rigoureux ou même hostiles à l'égard des négociants suspects de se procurer des gains illicites, ils ne pouvaient les supprimer ni se passer d'eux. D'assez bonne heure, toutefois, on remarque une tendance à se défier d'eux, à les subir comme un mal nécessaire. Au milieu des préoccupations si graves qui absorbent les évêques pendant les luttes contre l'arianisme, la méfiance à l'endroit du négoce se fait jour. En voici un exemple qui ne doit pas être négligé. Il arriva qu'en 362 le concile d'Alexandrie venait de traiter les points de doctrine et, cependant, l'évêque Athanase, et une partie de ses collègues, ne considéraient pas leur œuvre comme terminée; ils écrivaient aux Antiochiens : « Nous aurions voulu aller tous ensemble vers vous, nous les Égyptiens..., mais comme nous l'avons indiqué dans nos autres lettres et comme vous pourrez l'apprendre de nos collègues eux-mêmes, nous sommes retenus par les affaires de l'Église. » Ces affaires de l'Église étaient singulièrement aggravées par le récent avènement de Julien à l'empire et Athanase se convainquit de la nécessité de remettre en vigueur toutes les anciennes lois disciplinaires tombées en désuétude. Entre autres interdictions, il frappait le négoce. Le texte copte, dans les versions de Naples et de Turin, est beaucoup plus détaillé; l'anonyme ne se fait pas faute d'introduire des membres de phrase qui, trop souvent, sont en contradiction flagrante tant avec l'esprit du contexte qu'avec saint Épiphane et le texte copte. Ainsi les deux versions de Naples et de Turin, disent avec de légères variantes, à propos du haut commerce et des opérations de banque : ⲙ̄ⲡⲣⲡⲣⲁⲅⲙⲁⲧⲉⲩⲉ ⲉⲡⲧⲏⲣϥ. ⲁⲗⲗⲁ ⲟⲩⲛ ϩⲉⲛϫⲱⲣⲁ ⲩⲱⲟⲡ ⲛ̄ⲥⲉⲣⲣⲱⲕ̄ ⲁⲛ ⲉⲡⲕⲁϩ ⲛ̄ϩⲏⲟⲩ ⲟⲩⲓⲉ ⲛ̄ⲥⲉ ⲥⲕⲁⲓ ⲁⲛ. ⲛⲉⲧⲟⲩⲛϩ ⲇⲉ ⲛ̄ϩⲏⲧⲟⲩ ⲩⲁⲣⲱⲡⲉ ⲉⲙ̄ⲕⲧⲟⲩ ⲧⲉϫⲛⲏ ⲙ̄ⲙⲁⲩ. ⲗⲟⲡⲟⲛ ⲩⲁⲣⲉ ⲧⲁⲡⲁⲩⲕⲏ ⲧⲁϩⲟⲩ ⲉⲧⲣⲉⲩⲣⲉⲩⲱⲧ. ⲛⲁⲛⲟⲩ ⲡⲣⲱϩ ⲙⲉⲛ ⲁⲛ. ⲡ̀ⲗⲏⲓ ⲉⲧⲃⲉ ⲧⲁⲡⲁⲩⲕⲏ ⲉⲧⲱⲟⲟⲡ ⲥⲉⲉⲓⲣⲉ ⲙ̄ⲙⲁⲓ̈ (texte de Naples), « Ne te livre pas du tout au négoce. Cependant, il y a des pays où l'on ne peut ni labourer ni travailler la terre. Les habitants n'ayant pas de métier sont obligés de faire un négoce. Ce n'est pas une bonne chose. Mais c'est par nécessité qu'ils agissent ainsi. »

Cette interdiction du négoce regardait donc tous les chrétiens, sauf le cas d'absolue nécessité. Aussi saint Épiphane l'avait-il résumée dans sa forme la plus générale en peu de mots : Πραγματευτὰς οὐκ ἀποδέχεται ἀλλὰ ὑποδεεστέρους πάντων ἡγεῖται, « L'Église ne reçoit pas ceux qui font du négoce, mais elle les juge les plus misérables et les derniers de tous ».

Passons sur un autre théâtre. A la fin du VIe siècle, en Gaule, nous retrouvons l'organisation sociale telle, à peu près, qu'elle existait à l'époque où régnaient les derniers empereurs d'Occident. Une aristocratie de grands propriétaires romains ou germains, avec leurs colons et leurs esclaves, s'emploient les uns au travail de la terre, les autres à des travaux industriels. Des corporations commerçantes et industrielles se rencontraient-elles encore? Les témoignages contemporains font défaut pour l'affirmation comme pour la négation. L'impôt du chrysargyre, ayant été aboli par l'empereur Anastase, en 501, les corps de négociants, organisés dans chaque cité à un point de vue purement fiscal, avaient dû disparaître en même temps, au moins comme institution publique. Après la suppression de l'impôt, ils perdaient leur raison d'être, et, en fait, on n'en trouve plus trace dans le *Code Justinien*, quoique, alors, tous les collèges n'aient pas disparu. Il n'est pas douteux que l'industrie était en décadence, ne fût-ce que comme conséquence de l'affaiblissement du pouvoir central; néanmoins, le commerce paraît avoir conservé une certaine activité.

L'empire romain avait établi et organisé un système de douane appelé *portorium* ou *teloneum*. Ce deuxième nom, qui était grec, prévalut en Gaule, s'imposa dans la langue et y devint le « tonlieu » qu'on rencontre pendant tout le Moyen Age. Outre sa frontière douanière, la Gaule avait ses péages établis surtout au passage des rivières, sur les ponts. Les villes avaient encore leurs octrois. Toute cette organisation ne périt pas avec l'empire, nous la retrouverons dans l'État mérovingien. En 581, un concile de Mâcon demande qu'il soit permis aux Juifs d'être *telonarii*, c'est-à-dire receveurs des douanes, preuve que l'organisation a subsisté [1]. En 614, un édit de Clotaire II promet la suppression des douanes et péages établis depuis trente ans [2]; quant aux douanes qui ont traversé tout le VIe siècle, elles seront maintenues par les rois francs qui essaient même de les accroître.

Nous avons deux diplômes relatifs aux douanes ou péages, l'un de Chilpéric en 562, l'autre de Dagobert en 629. Par le premier, le roi fait don à l'évêque de Tournai « de la douane qui existe sur l'Escaut et des droits qui sont payés par tout bateau qui remonte ou qui descend le fleuve », ainsi que « du péage qui existe au pont de l'Escaut et qui frappe toute voiture, charrette, ou bête de somme [3] ». Par le second, le roi établit un marché annuel à Saint-Denis, et pour encourager les marchands « de tout le royaume » à s'y rendre, il exempte de tout droit de douane, pour deux ans, les marchandises destinées à ce marché [4]. Peu importe que l'authenticité des deux diplômes ne soit pas au-dessus de tout soupçon car, même forgés au IXe siècle, ils prouvent encore l'existence de bureaux de douane sur l'Escaut et sur la Seine.

Il y a mieux encore : un diplôme de 681 et celui-ci s'est conservé dans l'original (Arch. nat., *K, 2, 14*) porte que le roi accorde au monastère de Saint-Denis « que toute voiture ou bateau parti du monastère ou des différents domaines que le monastère possède, voyageant en Neustrie, en Austrasie, en Burgundie, tant à l'aller qu'au retour, traversant les cités, villes, ports ou passages, ne doit être sujet à aucun péage, ni à aucune des rétributions dues au fisc ». Deux autres diplômes authentiques, de 692 et de 716, exemptent toutes voitures appartenant au monastère de Saint-Denis des droits de douane à payer « tant à Marseille qu'en tout autre lieu du royaume ». Une formule qui fait partie du *Supplément* de Marculfe mentionne des bureaux de douane à Marseille, Toulon, Fos, Arles, Avignon, Sorgues, Valence, Vienne, Lyon, Chalon.

[1] *Conc. Matisconense*, can. 13, dans Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 373. — [2] *Edictum Chlotarii*, ann. 614, art. 9. — [3] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. I, n. 167. — [4] Id., *ibid.*, n. 217.

Au VIIIe siècle, tonlieus et péages subsistent. Un capitulaire de Pépin rappelle que le tonlieu ne doit jamais frapper les denrées qui ne sont pas transportées en vue du commerce et que l'homme déplace pour son usage personnel [1]. C'est l'ancienne règle romaine. Un autre capitulaire, celui-ci de Charlemagne, prescrit le maintien des « anciens » tonlieus sur les rivières et au passage des ponts : *De teloneis placet nobis ut antiqua telonea a negotiatoribus exigantur, tam de pontibus quam de navigiis seu mercatis* [2]. Ces textes, auxquels on pourrait en ajouter d'autres, suffisent à faire la preuve de l'existence, durant toute l'époque mérovingienne, d'une série de bureaux de douane et de péage aussi bien aux frontières qu'à l'intérieur du pays. Or, du fait de leur existence, il faut conclure que des transports, des charrois, des transactions continuaient à sillonner les routes pour aller porter les marchandises dans les marchés, les foires, etc.

Ainsi le négoce existait et devait même jouir d'une certaine prospérité. Il se faisait par les voies romaines plus ou moins bien entretenues. On retrouve la mention de celles-ci sous ce nom de *stratæ*, *stratæ publicæ*, qu'elles portaient déjà sous l'empire, au IVe siècle [3], et qui servait à les distinguer des *viæ vicinales*. Dans les diplômes du VIe et du VIIe siècle, on lit encore : *de ultra mare in illa strada quæ vadit ad Parisius* [4], en 629; *ab uno latere strada publica quæ de ipsa porta Parisiaca* (à Auxerre) *ad Senones pergit* [5], en 670. La Loi salique, mais seulement dans le texte de Wolfenbuttel, porte au titre LXXV : *juxta strada* [6].

La poste s'était non seulement conservée, mais elle avait gardé son ancien nom, *evectio publica*, qu'on retrouve chez Grégoire de Tours [7] et ailleurs [8]. On voyageait peut-être autant alors que de nos jours; on allait moins vite, mais on partait pour un temps plus long et on n'allait guère moins loin. Les récits qui nous ont été conservés témoignent de la fréquence et de la facilité des déplacements. Voyez les nombreux voyages de saint Germain, évêque de Paris, ceux de saint Domnole, évêque du Mans, ceux de saint Éloi, évêque de Noyon et de saint Colomban, abbé de Luxeuil, sans parler de la vie errante de Venance Fortunat, évêque de Poitiers. On ne se douterait pas, à les voir toujours par monts et par vaux, qu'ils ont quelque chose à faire dans leur diocèse ou dans leur abbaye pour lesquels ils ont peut-être un attachement d'autant plus vif qu'ils leur sont un prétexte à ces courses incessantes et une occasion de se soustraire à la monotonie de la résidence. Les siècles passent, les hommes demeurent pareils. La foule des pèlerins n'est pas moins nombreuse, soit qu'on la rencontre sur les routes qui conduisent à Saint-Martin de Tours [9], à Saint-Benoît-sur-Loire, à Saint-Hilaire de Poitiers ou à Saint-Pierre de Rome [10], soit qu'elle se presse autour de saints et de martyrs dont la célébrité est moins répandue. Il semble que tous ces gens circulent à travers le royaume avec une grande facilité et il faut en conclure que les voies de communication sont nombreuses, suffisamment entretenues, pourvues de refuges, d'abris, de magasins, en un mot de tout ce qu'exige une circulation continuelle. Il n'y a pas que les évêques et les pèlerins, il y a la multitude des fonctionnaires royaux et aussi les armées qui transportent à leur suite des bagages et des chariots. Grégoire de Tours nous a conservé un détail qui permet de se rendre compte que ces routes étaient praticables même pendant la saison des pluies [11]. Et qu'on n'oublie pas les transports par eau. Les chartes et les Vies de saints nous font voir des bateaux qui remontent ou qui descendent l'Escaut, la Seine, la Loire, la Saône. Un diplôme de Childebert Ier nous apprend que les propriétaires riverains de la Seine doivent laisser un chemin de halage : *unam perticam legalem, sicut mos est, ad ducendas naves vel reducendas* [12].

Les ports de l'Atlantique, Bordeaux et Nantes, ceux de la Manche, Alet [13], Rouen, Quantovic sur la baie de la Canche, Boulogne, étaient en relations avec les Wisigoths et les Suèves d'Espagne, les Irlandais et les Frisons.

Les ports, les routes, les rivières mettaient les provinces en rapports continuels; on échangeait les vins, le miel, la garance. La Gaule avait ses blés et ses toiles, l'Espagne des huiles et du plomb, l'île de Bretagne des métaux, l'Irlande des tissus grossiers. Marseille, Arles et Narbonne servaient d'entrepôts au commerce d'Orient d'où on rapportait des épices, des soieries, des papyrus, des draps, des tapis. Tout cela se répandait par le moyen des foires et des marchés et aussi par les maisons de commerce établies dans les grandes villes. Grégoire de Tours cite les négociants de Verdun et il montre cette ville faisant un emprunt sous la garantie de ses négociants. L'évêque, s'adressant au roi, lui dit : *Rogo, aliquid de pecunia nobis commodes qua cives nostros relevare valeamus, cumque hi negotium exercentes responsum præstiterint, pecuniam tuam cum usuris reddimus. Ille septem milia aureorum præstitit... Negotia exercentes divites per hoc effecti sunt et usque hodie magni habentur* [14]. Grégoire ajoute que beaucoup d'autres villes faisaient des emprunts de même nature et sous la même garantie [15]. D'autres documents nous signalent des marchands à Rouen, à Paris, à Nantes, à Marseille, à Orléans, à Trèves, dans tout le royaume [16] et ils nous montrent des négociants dont les uns spéculent sur les grains et les autres sur le vin [17].

Nous avons déjà parlé de l'activité des colonies d'Orientaux en Gaule (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2266-2277), les juifs y étaient également nombreux et détenaient une grande richesse. Il est probable qu'on les poussait avec quelque insistance à se convertir puisqu'en 576, à Clermont, 500 d'entre eux se firent chrétiens [18], et ils n'étaient sans doute pas toute la communauté. A Bordeaux, à Orléans [19], ils étaient riches et influents; à Paris, le juif Priscus était l'homme

[1] Capitulaire de 755, art. 26. — [2] Capitulaire de 805, art. 13. — [3] *Cod. Theod.*, l. XI, tit. LXXV, lex 4. — [4] En 629, Pardessus, *op. cit.*, n. 247. — [5] En 670, Pardessus, *op. cit.*, n. 363. — [6] Voir encore Paul Diacre, *Hist. Langobardorum*, l. V, c. XVII : *Per stratam quæ antiquitus facta fuerat;* un capitulaire de 793, art. 20 : *De strata restauranda*. Sur la *via publica* opposée à la *via vicinalis*, cf. *Lex Burgundionum*, XXVII, 3; *Lex romana Burgundionum*, XVII, 1; *Vita S. Ausberti*, c. XLV, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, col. 1061. — [7] *Historia Francorum*, l. IX, c. IX. — [8] Sidoine Apollinaire, *Epistolæ*, l. V, ép. XX; Cassiodore, *Variarum*, l. V, V; l. VI, III; Symmaque, *Epist.*, l. I, ép. VI; l. VII, ép. XCV; l. IX, ép. XX. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. XXVIII; l. IV, c. XXI; l. V, c. VI; l. VIII, c. XVI; *Miracula sancti Martini*, l. I, c. XII, XXV, etc. — [10] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. VI; l. X, c. I; cf. *Vita Martini Vertavensis*, II; *Vita Amandi*, VI, IX; *Vita Hunegundis*, c. VI, VII. — [11] Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. X, c. XIX. — [12] Tardif, *Cartons des rois*, n. 2; Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 117, n. 163. — [13] Entre Saint-Malo et Saint-Servan, *Aletis... populis et navalibus commerciis frequentata*; Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. I, p. 219. — [14] Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. III, c. XXXIV. — [15] Cela ressort des mots : *Responsum in civitate nostra* SICUT RELIQUÆ HABENT, *præstiterint*. — [16] Charte de 667, dans Pardessus, *Diplomata*, n. 358; *De heredibus Pauloni negotiatoris in civitate Aurelianensium*. Ce négociant paraît avoir été riche; il laisse des terrains, des maisons dans la ville, des vignes dans la banlieue. Grégoire parle d'un *negotiator* à Marseille (*Hist. Franc.*, l. IV, c. XLIV), d'un autre à Trèves (*De mirac. sancti Martini*, l. IV, c. XXIX). La *Vita sancti Germani*, par Fortunat, c. XLVII, XLVIII, mentionne les *negotiatores civitatis Namneticæ*. — [17] Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. VII, c. XLV-XLVI. — [18] Id., *ibid.*, l. V c. XI. — [19] Id., *ibid.*, l. VII, c. XXXI; l. VIII, c. I; l. X, c. XXVI.

d'affaires du roi Dagobert Ier pour les achats d'objets précieux et de denrées exotiques.

Juifs ou Syriens, il faut en passer par leurs mains si l'on veut faire des affaires, même celles qui sont fort peu honnêtes, comme lorsqu'un Grec achète à prix d'argent le siège épiscopal de Paris; car c'est jusque-là inclusivement qu'ils étendent l'idée de négoce.

« Fortunat parle des négociants de la ville de Nantes et il loue l'évêque Félix d'avoir agrandi le port de cette ville, apparemment pour recevoir plus aisément les navires de la Grande-Bretagne ou ceux de l'Espagne; l'auteur de la *Vita sancti Columbani* signale le commerce entre Nantes et l'Écosse [1]. Un diplôme de 716 donne la liste des différentes sortes d'épices qui étaient apportées d'Orient et consommées en Gaule. On y lit : *De oleo libras X millia, garo modios XXX, pipere libras XXX, cumino libras CL, cariofilo libras II, cinammo libras V... cordenisæ pelles X carta tomi L* [2]. Deux autres diplômes montrent des commerçants qui traversent le pays pour se rendre aux grands marchés annuels; ces négociants appartiennent à toutes les nations; il y a parmi eux des Lombards, des Espagnols, même des Saxons [3]. L'histoire du Franc Samo, que raconte longuement Frédégaire, fait voir que s'il y avait des marchands étrangers qui venaient en Gaule, il y avait aussi des Francs qui pénétraient au fond de la Germanie et jusque chez les Slaves pour faire le commerce. Notons que ce Samo n'était pas un homme isolé, il était le chef d'une grande compagnie commerciale [4]; or, cette compagnie de marchands, dont l'histoire fait penser involontairement à la Compagnie anglaise des Indes, fut sur le point de constituer un grand royaume à l'est de la Germanie.

« Le commerce était donc encore assez vivant et cela explique que les douanes et péages aient été conservés. L'ancien tarif romain de deux et demi pour cent fut-il maintenu, modifié, aggravé? Nous l'ignorons. Nous voyons seulement qu'on essaya d'augmenter le nombre des bureaux de douane et des ponts à péage. De nouvelles taxes furent même imaginées par l'avidité du fisc ou par celle des douaniers. A la fin de la période mérovingienne, il y avait une taxe sur la poussière, *pulveratieus*, c'est-à-dire sur la poussière des routes que soulevait une voiture ou une bête de somme; une taxe sur les roues et sur les timons, *rotaticus*, *temonaticus*, c'est-à-dire tant par timon, par roue qui circulait; une taxe sur les bêtes de somme, *saumaticus;* une taxe sur l'herbe qu'on foulait, *cespitaticus;* une taxe sur la rive qu'on côtoyait, *repaticus*. Ainsi ce n'était plus seulement la marchandise transportée qu'on frappait, c'était le transport lui-même [5]. »

H. Leclercq.

NÉGOCIANT. — Quelques inscriptions chrétiennes conservent le souvenir de *negotiatores*, terme dont le sens est celui que nous donnons au mot « négociant » et qu'on employait de préférence pour désigner ceux qui se chargeaient de la fonction d'intermédiaires entre le fabricant et le marchand. Nous désignons aujourd'hui volontiers cette catégorie sous le nom de négociant en gros. Il y avait aussi d'autres négociants, ceux qui faisaient le commerce de l'argent; mais le sens le plus répandu était le négoce en général. On lit dans Cicéron : *Cum se Syracusas otiandi causa, non negotiandi contulisset* [6], et dans Columelle : *Negotiari aliquo genere mercaturæ* [7].

Après l'épitaphe d'un négociant d'Odessos *(Varna)* (voir *Dict. inn.*, au mot Odessos), voici un *negotiator* chrétien, sur une inscription trouvée à Pirolo, près d'Ivrée, et qui porte la date de 440 :

IIIOCO BASILISU NE
COTIATOR QVIXI
ILVS MINVS ANN·////LX
IE VICO ATARCA
SVB DIE I/////EMB
RIS DOMINO NOSTRO
VALENTINO AGVSTO
ET ANATOLIO VE
RO C CON

H(oc) loco Basili[us] negotiator, q(ui) vixi[t pl]us minus ann[is] LX, [d]e vico Atarca; sub die I... embris domino nostro Valentin[iano] A(u)gusto et Anatolio v(i)ro c(larissimo) con(sulibus).

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6812.

En voici un autre dont l'épitaphe fut trouvée dans

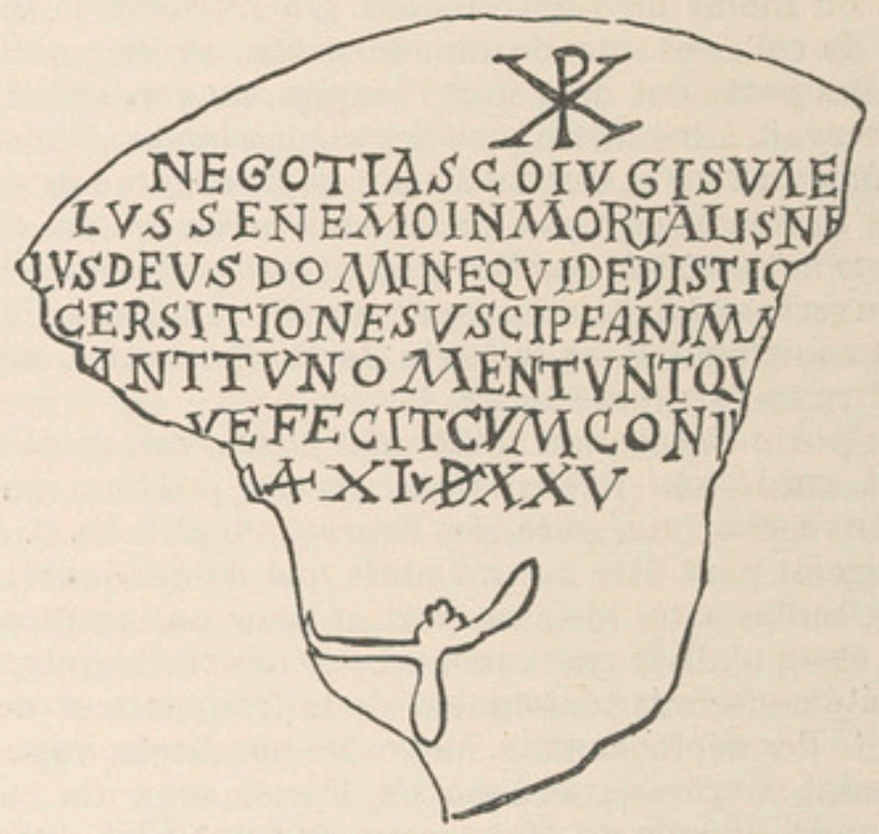

8814. — Plaque d'albâtre disparue.
D'après Buonarotti, *Osservazioni...*, 1716, p. 106.

l'Église Saint-Benoît à Mantoue, en 1785; elle est conservée au musée de la ville :

HIC RQ IN PACE THOMAS VH NE
GOTIATOR PENT QVI VIX · ANN ·
PLM·XXV·DEP SVB·XI KAL·MAR·IND·I
SEXiES PC PAVLINI IVN

Hic requiescit in pace Thomas, vir honestus, negotiator Pentapoleos qui vixit annis plus minus... L'indiction doit être corrigée : III.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 4084.

A Rome, deux négociants nous sont connus par des inscriptions des catacombes; une d'elles provient du cimetière de Cyriaque; elle est conservée à Velletri, dans l'église Saint-Laurent :

Ꝑ SEVIRINVS NEGOCIAs EMIT SIVI LOCV A
SAFARGIV FOSSORE SVB VIRGINIA SVA

Bibl. — Marini, *Papiers conservés au Vatican;* Cardinali, *Iscriz. ined.*, p. 6, 47; *Iscriz. Veliterne*, p. 209, n. 138; Orelli, *Inscr. lat.*, n. 4925; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2e part., n. 9655.

[1] *Vita sancti Columbani*, c. XLI. — [2] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, n. 477; cf. n. 247. — [3] Frédégaire, *Chronicon*, c. XLVIII. Ces Saxons sont probablement des hommes de la Grande-Bretagne. — [4] *Ibid.*, *Samonem super se eligunt regem; ubi XXXV annos regnavii feliciter.* — [5] Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, t. III, *La monarchie franque*, p. 258-259. — [6] Cicéron, *De officiis*, III, XIV. — [7] Columelle, XII, præf.

A Rome, dans le pavement de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, sur la voie d'Ostie :

locus.....CANI NEGOTIA*toris*
.....ET PROCVLI INO....

Bibl. — Doni, *Cod. Marucell., A. 293*, p. 106; Margarini, n. 540; Nicolai, *Della basilica di S. Paolo*, in-fol., Roma, 1815, p. 240, n. 787; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2e part., n. 9656.

Fragment d'une plaque d'albâtre que R. Fabretti a vu au *museo Carpineo*, et qui, venu aux mains de F. Buonarotti, a disparu; heureusement son dernier possesseur en a donné un croquis (fig. 8814) :

NEGOTIAS COIVGI SVAE
LVS SE NEMO INMORTALIS NE
LVS DEVS DOMINE QVI DEDISTIC
CERSITIONE SVSCIPE ANIMA
ANT TV NOMEN TVNTQ\
QVE FECIT CVM CONI*uge*
M XI · ꝺ XXV

L'objet qui est figuré au-dessous du texte est passablement énigmatique. Buonarotti croit y voir un lit de repos.

Bibl. — R. Fabretti, *Inscriptionum antiquarum, quæ in ædibus paternis asservantur, explicatio*, in-fol., Romæ, 1702, p. 736, n. 475; F. Buonarotti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figure trovati ne' cimiteri di Roma*, in-4°, Firenze, 1716, p. 106; A. Gori, *Inscriptiones Etruriæ*, t. I, p. 220, n. 1; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2e part., n. 9657.

A Lyon, Jacques Spon signalait au XVIIe siècle, « à la place de Saint-Just, à la face d'une maison qui est proche des minimes », à Saint-Irénée (Maffei), l'inscription suivante qui est entrée depuis au musée :

+EPYTAFIVM HVNC QVI INTVIS LECTOR
BONE RECORDACIONIS AGAPI NEGVCIATORIS
MEMBRA QVIESCVNT·NAM FVIT ISTE STACIO
MISERIS ET PORTVS EGINIS·OMNEBS APTS
FVIT PRAECIPVAE LOCA SCORVM ADSE
DVE·ET ELEMOSINA MET ORACIONEM
STVDVIT·VIXIT IN PACE ANNS LXXXV OB
VIII KAL APRILIS LXI PC IVSTINI INDICT Q\ARTA

Cette inscription est datée de l'année 601; il faut corriger la ligne 6 : *elemosinam et ora[t]ionem*. On voit que le vieux négociant Agapus employa sa longue vie à faire le bien; il recueillait les malheureux et sa maison était comme le port des affamés; il fut capable de toutes choses, visita assidûment les nombreuses églises de la ville, s'appliquant à la prière et à l'aumône.

Bibl. — J. Spon, *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon, ancienne colonie des Romains et capitale de la Gaule celtique*, in-4°, Lyon, 1675, p. 48; 2e éd., t. II, p. 53; Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 95 (d'après lui, Bimard de La Bastie, ms. p. 6, et Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 432, n. 1); *Cod. Barberini, XXIX, 215*, fol. 32'; Ed. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, t. I, n. 17, p. 40; A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs*, p. 593, n. 48; Comarmond, *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*, in-4°, Lyon, 1846-1854, p. 117; Monfalcon, *Histoire de la ville de Lyon*, t. II, p. 1358; *Historica monumenta*, Lugduni, 1855, p. 105; Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, inscriptions antiques*, t. IV, n. 462; E. Huebner, *Script. exempla*, n. 777, vs. 1-2; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2391.

Ses dimensions sont : 0 m. 25 en hauteur, 0 m. 53 en largeur (fig. 8815) :

† *Epytafium hunc qui intuis lector bone recordacionis Agapi neguciatoris membra quiescunt, nam fuit iste stacio miseris et portus eginis, omnebus aptus fuit, præcipuæ loca sanctorum adsedue et elemosinam et oracionem studuit; vixit in pace annus LXXXV; obiit XIII kalendes aprilis LXI post consulatum Justini indictione quarta.*

« Lecteur qui regardez cette épitaphe, ici reposent les membres du négociant Agapus, de bonne mémoire, asile des malheureux, port des indigents, bienveillant pour tous, visiteur assidu des sépultures des saints et zélé pratiquant de l'aumône et de la prière, il a vécu

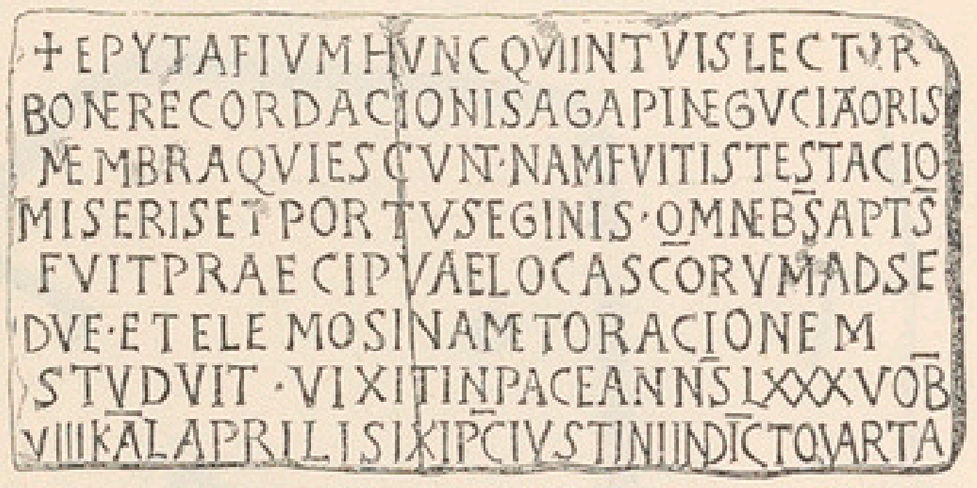

8815. — Épitaphe d'Agapus.
D'après de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 593, n. 48.

en paix quatre-vingt-cinq ans et est mort le treize des calendes d'avril, la soixante-unième année après le consulat de Justin, indiction quatrième. »

La date de la mort est le 20 mars 601.

Ce texte est fort intéressant à divers égards. Ed. Le Blant a fait remarquer l'emploi de deux mots rares : *stacio* et *apts*. Il y a une sorte d'opposition entre *stacio* et *portus*. Le premier terme indique une situation passagère, le deuxième un état stable. On s'en rend bien compte dans deux passages de Servius sur l'*Énéide* :

Statio, ubi ad tempus stant naves, Portus *vero ubi hyemant* [1] et encore : *Statione*, portu temporali, nam *portus* est ubi hyematur [2]. Agapus offrait des consolations aux douleurs passagères, un refuge, un port, aux maux constants de la pauvreté.

Pour le mot *apts* nous avons *aptissimus*, car la décadence affectionnait ces superlatifs qu'indique sur l'inscription le signe abréviatif posé sur les lettres *ts*. Le mot, assez rarement employé chez les auteurs dans le sens que nous avons ici, est cependant une expression de la haute latinité, puisqu'on lit dans les *Epistolæ familiares* (XII, 30) : *O hominem semper illum quidem mihi aptum, nunc vero etiam suavem!* On lit également *aptus* sur des inscriptions de Lyon, de Briord, de Saint-Jean-de-Bournay [3] :

VIR FVET EXCELLENS ARGVTISSEMVS APTVS

H. Leclercq.

NENDRUM. — I. La découverte. II. Le monastère.

I. La découverte. — En 1843, William Reeves, curé de la paroisse de Ballymena, entreprit l'édition du *Taxation Roll* du pape Nicolas IV pour les comtés de Down, Connor et Dromore, en Irlande. Dans ce *Roll*, les noms des paroisses sont disposés dans l'ordre alphabétique et c'est à cette circonstance qu'on doit l'identification de Nendrum. Reeves s'imposa la tâche de visiter toutes les paroisses afin de recueillir les traditions locales et d'examiner les vestiges qu'il pourrait rencontrer. En 1844, accompagné d'un ami,

[1] *Ad Æneid.*, l. II, vs. 23. — [2] *Ibid.*, l. X, vs. 297. — [3] Ed. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 461.

il partit à la découverte des paroisses du doyenné de Blæthwyc; elles étaient mentionnées dans cet ordre : *Ecclesia de Dramero..., de Rencady..., de Kilwynchi..., de Nedrum..., de Kilmode;* d'où on pouvait induire que Nendrum se trouvait entre Killinchy et Kilmood, mais il fut impossible de rien découvrir ni traditions, ni ruines, pas même quelque chose qui mit sur la trace du nom. Reeves n'y songea plus jusqu'au jour où quelqu'un lui conseilla d'aller voir un curieux vieux four à Mahee Island. Il s'y rendit et constata la présence de la partie inférieure d'une tour ronde et dans un taillis il découvrit la fondation d'une église, le tout entouré par trois cercles ovales concentriques. C'est ainsi qu'il fut mis sur la trace du nom de Mahee, donné à cette île, simple corruption de Mochaoi, nom

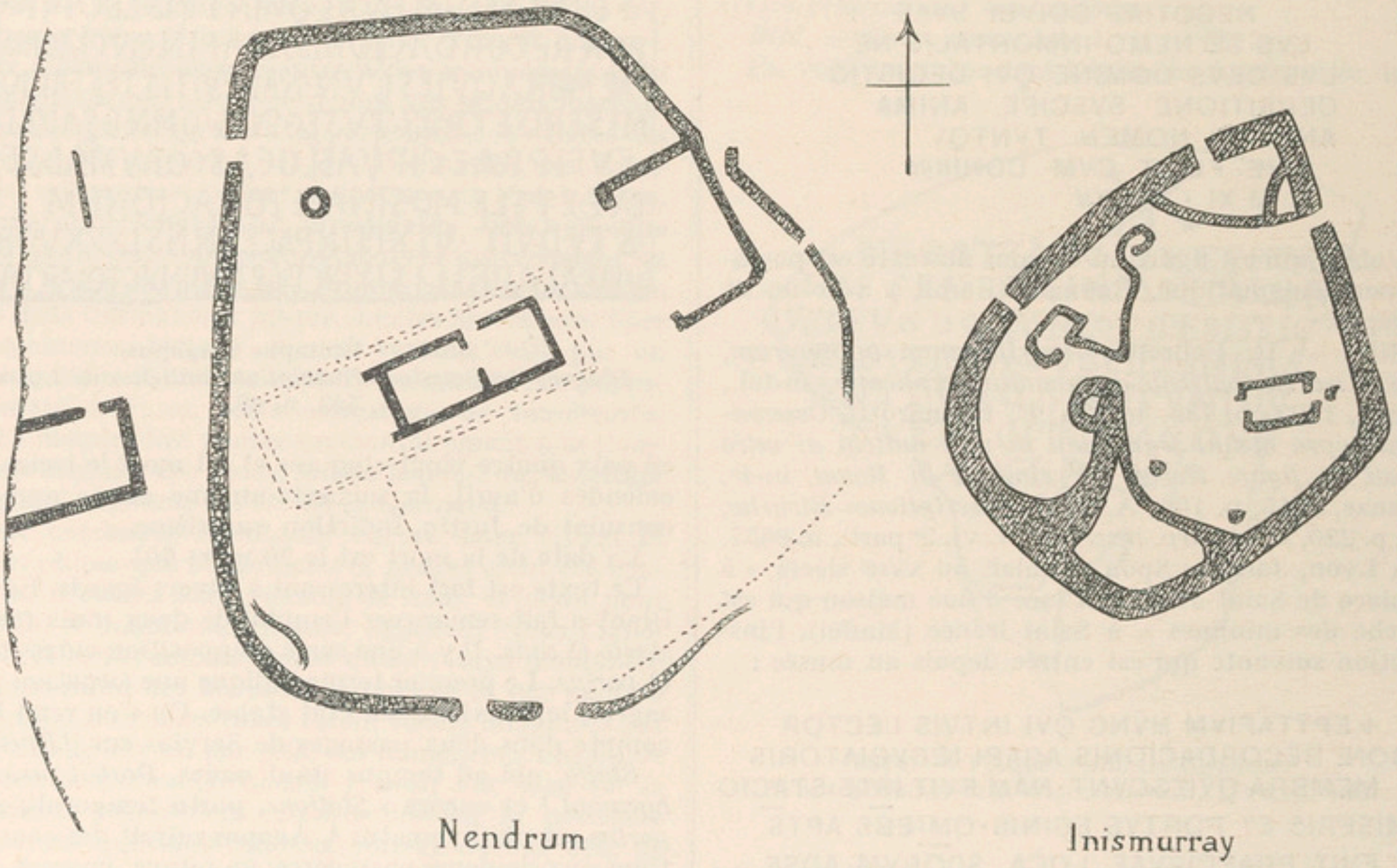

8816. — Comparaison des monastères de Nendrum et Inismurry.
D'après H. C. Lawlor, *The monastery of Mochaoi of Nendrum*, 1925, p. 16.

du premier abbé de Nendrum mentionné en ces termes dans les annales de l'Ulster : « 496. Mochae de Nendruim inhumé. » Dès lors, il ne fut plus question de Nendrum pendant quatre-vingts ans environ. En 1921, la section archéologique de la *Natural history and philosophical society* de Belfast décida de reprendre les recherches suspendues depuis soixante-dix-sept ans, et des fouilles furent poursuivies en 1923 et 1924 qui amenèrent d'importantes découvertes.

II. Le monastère. — L'île Mahee, dans le Strangford Lough (comté de Down) est le site de l'ancienne Noendrium ou Nendrum. En 445, le moine Mochaoi y fonda un monastère qui se trouvait à une dizaine de kilomètres du village de Comber et à 22 kilomètres environ de Belfast. Ce qu'il y a de plus remarquable dans les ruines de Nendrum, c'est une série de trois enceinte ovales en pierres sèches d'une grande épaisseur qui enfermaient les ruines du monastère. On trouvait ces enceintes en grand nombre dans le sud du comté de Down et dans le comté d'Antrim où elles ont disparu. Pendant la période antérieure à l'ère chrétienne, cette région du nord-est de l'Irlande fut occupée par les Cruithni ou Pictes d'Irlande, qui laissèrent d'assez nombreuses enceintes cyclopéennes *(cashels)* à l'intérieur desquelles on trouve souvent un souterrain. C'est à Nendrum qu'on rencontre les plus beaux vestiges de ces constructions, trois enceintes concentriques de forme à peu près ovale que saint Mochaoi utilisa pour établir son monastère qui ne ressemblait pas du tout aux monastères continentaux. Dans l'ancienne Église celtique, le nom de monastère et l'idée qu'il entraîne avec lui sont des importations postérieures, telles que Monastereboice et Monasterevan. L'ancien irlandais usait fréquemment de deux termes : *Cill* qui signifie église et *disert* qui a la signification de monastère, c'est-à-dire habitation isolée d'ascètes solitaires. Ce dernier est souvent employé dans les noms de lieux associés à des fondations ecclésiastiques, par exemple Dundesert, comté d'Antrim. Lorsqu'on rencontre le mot « monastère », on peut le tenir pour être d'origine postérieure.

En rapportant les destinées d'Iona (voir ce nom) nous racontions en partie celles de Nendrum; malheureusement, rien n'est demeuré debout des constructions primitives d'Iona. On peut tirer meilleur parti de ce qui subsiste de Inismurry, dans le comté de Sligo, contemporain — ou peu s'en faut — de Nendrum et à divers points de vue offrant des points de comparaison encore utilisables (fig. 8816). Nous n'avons aucune preuve qu'à Nendrum, comme à Iona, le monastère fut une sorte de bien familial se transmettant par voie d'héritage sans sortir d'une famille ou d'un clan, ainsi que cela se passait à Bangor et à Armagh.

Il n'est pas douteux que Nendrum se développa suivant les usages monastiques quand le christianisme s'y implanta. Le monastère proprement dit consistait dans l'espace enclos par la muraille et enfermait l'église, le réfectoire, la cuisine *(coquina)*, l'hôtellerie *(hospitia)*, le sentier *(platea)*, l'*armarium* où on conservait les Livres saints et les cellules des artisans *(officina fabri)*. L'édifice le plus important était la *sacra domus* indifféremment désignée sous les noms d'*ecclesia* et d'*oratorium* où se trouvait un autel. Appuyé à cet édifice et communiquant avec lui par une porte était un *cubiculum ou separatum conclave* désigné sous le nom d'*exedra* ou *exedriola* et servant de sacristie et qui communiquait avec l'intérieur et avec l'extérieur.

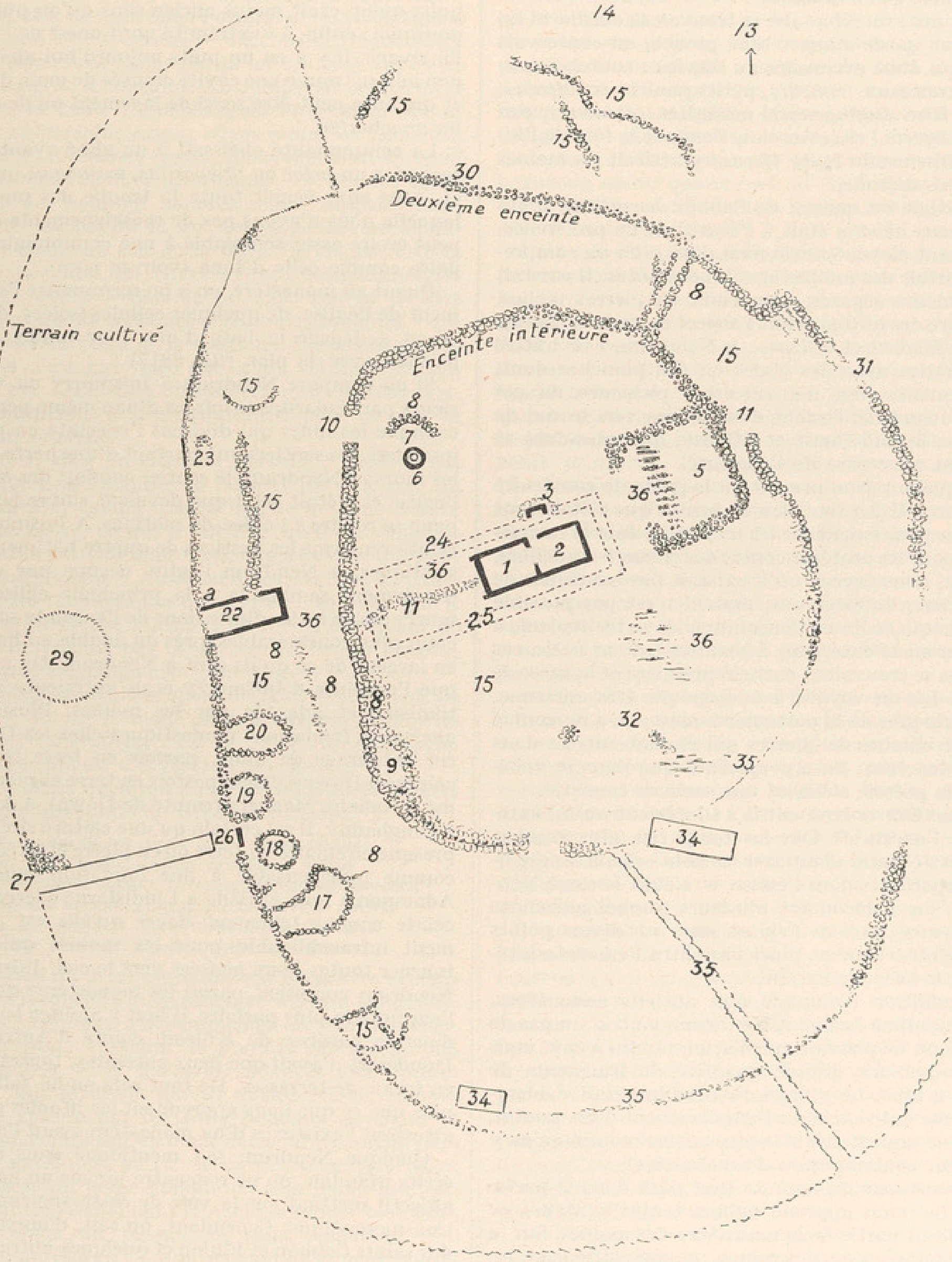

8817. — Monastère celtique de Nendrum.
D'après H. C. Lawlor, *The monastery of Saint-Mochaoi of Nendrum.*

1. Nef de l'église. — 2. Sanctuaire. — 3. Exèdre. — 4. Emplacement d'une cellule. — 5. Fondations en carré. — 6. Tour ronde. — 7. Emplacement d'une poterie. — 8. Restes de sentiers pavés. — 9. Emplacement du « siège du moine ». — 10-11-12. Portes dans l'enceinte. — 13. Restes d'un bâtiment circulaire. — 14. Cellule ronde. — 15. Restes d'anciens murs. — 16. Angle de murs où la cloche fut trouvée. — 17-18-20. Vestiges de constructions ovales. — 19. Boutique du chaudronnier. — 21. Four. — 22. École. — 23. Édifice carré. — 24. Digue moderne. — 25. Cadran solaire. — 26. Porte ouest de la 2e enceinte. — 27. Porte ouest de la 3e enceinte. — 28. Maison du portier. — 29. Cavité circulaire. — 30. Tas de fumier. — 31. Chaussée. — 32. Tumulus d'ossements. — 33. Puits du moine. — 34. Bungalows modernes. — 35. Haies modernes. — 36. Tombes. — 37. Grande pierre.

Peut-être y conservait-on la cloche *(clocca)* qui servait à convoquer la communauté aux offices liturgiques et aux réunions conventuelles.

A proximité du réfectoire se trouvait la cuisine et là, ou dans un garde-manger tout proche, on conservait tout ce qui était nécessaire au service : coutelas *(pugiones)*, couteaux *(cultelli)*, petits paniers *(craticula)*, poêles à frire *(sartagones)*, marmites *(cacabus)*, eau potable *(hydria)* et casseroles. Pendant le fort de l'hiver, la présence du foyer *(focus)* y attirait les moines aux heures d'étude.

L'abbatiale ou maison de l'abbé : *hospitium, tuguriu*m, *domus abbatis* était à l'écart, et, de préférence, sur un point élevé. Sous le nom d'*hospitia* on comprenait le dortoir des moines et celui des hôtes. Il existait des logements séparés, construits en pierres sèches, c'est-à-dire des huttes ayant l'aspect de ruches, comme à Skellig-Michæl et ailleurs. A Nendrum, ces huttes étaient bâties avec des claies ou des planches dont, naturellement, rien n'a subsisté; plusieurs de ces cabanes ou *cellulæ* étaient disséminées vers le sud de l'enceinte, le Sud-Ouest et l'Ouest; quelques-unes se trouvaient au centre de l'enceinte.

Pour quelle raïson prenait-on la peine de construire une clôture? Il y a tout lieu de penser que c'était tout aussi bien pour empêcher les moines de fuir le monastère que pour les protéger contre des ennemis du dehors.

A Iona, nous savons qu'il existait des boutiques de charpentiers, de forgerons, mais il n'est pas possible de dire de quel côté de l'enceinte elles se trouvaient, à l'intérieur ou à l'extérieur; à Nendrum, au xe siècle, ces boutiques se trouvaient entre la première et la seconde enceinte. Là on voyait, à une époque très ancienne, une poterie près de la porte nord-ouest; on a rencontré un grand nombre de pierres qui étaient entrées dans une construction; on a conjecturé que dans le voisinage de la poterie s'élevait une sorte de tannerie.

Le cimetière se trouvait-il à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enceinte? Dès les temps les plus reculés, l'usage était établi d'enterrer les abbés et autres dignitaires importants dans l'église, et c'était le cas à Nendrum où on a découvert plusieurs tombes anciennes non seulement près de l'église, mais sur divers points de l'enceinte, et même plusieurs entre l'enceinte intérieure et la seconde enceinte.

Une addition commune aux anciens monastères, c'est le moulin à farine. A Nendrum, où il n'y a pas de ruisseau, on ne pouvait amener un moulin à eau, mais on a trouvé une grande quantité de fragments de moulins à bras. Le village d'Ardmillan était évidemment à une date ancienne l'emplacement d'un moulin, mais on ne saurait dire si le plus ancien moulin qu'on y éleva était contemporain du monastère.

La persistance du nom de *Deer park* dans la partie est de l'île, nous apprend qu'aux temps lointains, ce gibier faisait partie de la nourriture des moines. Sur la rive rocheuse, à l'est des ruines, on aperçoit encore les restes d'un grand étang où les pêcheurs pouvaient s'approvisionner de poissons.

A Iona et, sans aucun doute, à Nendrum, il y avait un grenier *(horreum)*, une grange, une étable *(bocetum)*, un four *(canaba)*, un garde-manger *(prædium)*, un port *(portus)*. A Nendrum, dès une époque très ancienne, le point de débarquement se trouvait à l'Ouest; on a dit que le quai au Sud n'a pas changé depuis quatorze siècles, la démonstration n'en a pas été donnée. Les constructions navales de ces lointains habitants ne différaient pas à Nendrum de ce qu'elles étaient ailleurs comme forme et comme matériel; quant au personnel de *nautici*, *navigatores*, *remiges;* parmi eux se trouvaient des moines et aussi des pêcheurs de profession. L'île avait probablement une population qui vivait de son commerce avec la Grande-Bretagne.

Le puits se trouvait à Nendrum à l'est de l'église et près du rivage, il a gardé le nom de « puits des moines ». A une centaine de mètres au Sud se trouve un autre puits qu'on croit moins ancien sans qu'on puisse dire pourquoi; enfin, à l'extrémité nord-ouest de l'île, près du rivage, il y a eu un puits aujourd'hui abandonné, non loin se trouve une cavité creusée de main d'homme et qui aura peut-être servi de logement ou de cellule à un anachorète.

La communauté obéissait à un abbé ayant pour le seconder un *prior* ou *præpositus*, *œconomus* ou *fertigis* et, sous eux, venait toute la troupe des moines sur laquelle nous n'avons pas de renseignements et qu'on peut croire assez semblable à une communauté irlandaise comme celle d'Iona (voir ce nom).

Quant au monastère, on a pu reconnaître l'emplacement de l'église, de quelques cellules isolées, de l'école et on a dégagé la base d'une tour ronde. Voici la légende avec le plan (fig. 8817) :

Si on compare Nendrum à Inismurry on voit plusieurs particularités inspirées d'une même pensée, par exemple les murs qui divisent l'enceinte en plusieurs quartiers, les sentiers qui, partant d'une porte, longent les murs; à Nendrum, le sentier conduit des *hospitia* à l'église et c'était celui que devaient suivre les moines pour se rendre à l'office de matines. A Inismurry l'enceinte renferme les vestiges de quatre bâtiments ecclésiastiques, à Nendrum l'église occupe une situation exactement semblable à la principale église d'Inismurry; mais ici les dimensions de l'enceinte sont beaucoup plus considérables, près du double en hauteur et en largeur de ce qu'ils sont à Nendrum. On a soutenu que l'enceinte d'Inismurry était antérieure au christianisme et adaptée par les moines. Plusieurs des anciennes fondations monastiques chez les Celtes ont cet entourage de murs, parfois en terre seulement, comme à Downpatrick, parfois en terre et pierres comme à Raholp, Maghera (comté de Down), à Ardtole et à Ringhaddy. Il est certain qu'une clôture circulaire ou presque circulaire en terre ou en pierre était considérée comme indispensable à une fondation monastique. Adamnan à Iona et Bède à Lindisfarne décrivent l'enceinte comme tellement élevée qu'elle est pratiquement infranchissable pour les moines qui doivent tourner toutes leurs pensées vers le ciel. Inismurry et Nendrum comptent parmi les monastères qui ont eu l'enceinte la plus parfaite, il faut y ajouter Dundesert, dans la paroisse de Killead, comté d'Antrim. Mais Dundesert n'avait que deux enceintes, toutes les deux en forme de terrasses. De tout cela on ne sait rien de plus que ce que nous apprennent les litanies d'Oengus attestant l'existence d'un monastère avant l'an 800.

Quoique Nendrum soit mentionné dans d'anciens écrits irlandais, on ne rencontre jamais un nom ou un adjectif mettant sur la voie de cette ancienne fondation monastique. Cependant, on sait, d'après les Vies des saints Colman et Finian et quelques autres sources que Nendrum a possédé une école importante, mais sans plus de détails sur son compte. Jusqu'à l'époque où Jean de Courcy implanta les bénédictins dans l'île de Mahee on n'a pas de description et dans les chartes qui se rapportent à Jean de Courcy, Nendrum est qualifié *cœnobium* sous le gouvernement d'un prieur. Dans sept circonstances, il est question d'abbés de Nendrum, mais le titre d'*abbas* peut s'appliquer aussi bien au chef d'un *monasterium* qu'au chef d'un *cœnobium*. A l'époque prénormande et celtique le terme d'abbaye n'est pas connu quoique celui d'abbé soit d'usage courant. On connaît huit évêques de Nendrum dont trois furent abbés. En 871 mourut Colman, on ne sait si Mochaoi de Nendrum, qui mourut en 644, portait un titre et exerçait une fonction quelconque.

H. Leclercq.

NÉNIE. — I. Le nom et la chose. II. L'usage. III. L'abandon.

Plusieurs textes chrétiens que nous citerons ici mentionnent sous le nom de *nenia*, une litanie mortuaire dont il est utile de rechercher l'origine et les vicissitudes.

I. Le nom et la chose. — Cicéron distingue entre les rites funéraires réglés par la loi des XII Tables et les rites issus de la coutume. Au nombre de ces derniers se trouve la nénie : *Honoratorum virorum laudes in contione memorentur easque etiam cantus ad tibicinem prosequatur, cui nomen neniæ, quo vocabulo etiam apud Græcos cantus lugubres nominantur* [1]. « Que les titres de gloire des hommes honorés soient rappelés dans l'assemblée du peuple et que cet éloge soit accompagné d'un chant au son de la flûte. Ce chant porte le nom de *nénie*, mot qui, chez les Grecs, désigne aussi les chants de deuil. » Comme on sait que la loi des XII Tables abolit certaines cérémonies funèbres [2] qui subsistèrent en vertu de la coutume, il s'ensuit que la nénie, qui n'est pas visée par la loi, est antérieure à l'an 450 av. J.-C., date où les *decem viri legibus scribundis* codifièrent le droit coutumier pour en tirer la législation nouvelle.

Toutefois, on a pu chercher querelle à Cicéron qui avance que *nenia* signifie en latin comme en grec un chant funèbre, tandis que la langue grecque n'offre rien de ce genre, ce qui a fait dire qu'il ne s'agissait nullement des Grecs, mais de C. Gracchus; ce qui peut sembler surprenant [3]. Aussi bien, les Grecs et C. Gracchus ont été renvoyés dos à dos et on a soutenu que le *De legibus*, demeuré inachevé et inédit du vivant de Cicéron, ne portait pas la phrase *cui nomen neniæ... nominantur*, est simplement une glose [4].

Th. Reinesius avait proposé de faire venir *nenia* de νηνίατος [5], qui est le mode phrygien employé dans les chants des funérailles; c'est ce qui a amené à soutenir que la nénie est d'invention phrygienne [6].

Stace a laissé quelques mots sur les rites funéraires de Phrygie introduits en Grèce par Pélops [7] :

Cum signum luctus cornu grave mugit adunco
Tibia, cui teneros suetum producere manes
Lege Phrygum maesta. Pelopem monstrasse ferebant
Exsequiale sacrum, carmenque minoribus umbris
Utile, quo geminis Niobe consumpta pharetris
Squalida bissenas Sipylon deduxerat urnas.

« Le signal du deuil est donné par les graves accents de la flûte recourbée, qui a coutume, suivant la loi funéraire des Phrygiens, d'accompagner les jeunes mânes. Pélops, dit-on, enseigna le premier ces cérémonies de funérailles, cette harmonie adaptée aux ombres de ceux qui meurent jeunes quand Niobé, frappée dans ses enfants par les traits jumeaux de Diane et d'Apollon, conduisait en deuil douze urnes au Sipyle. »

L'affirmation est nette : le νηνίατον φρύγιον μέλος est consacré au jeune homme ou à la jeune fille; or, on ne voit rien de tel dans la nénie romaine; bien plus, nous citerons un passage de saint Augustin [8] qui affirme, d'après Varron, que le chant de la nénie aurait été réservé aux funérailles des vieillards.

Ce n'est pas tout, et si Diomède voit dans *nenia* un souvenir du dernier chant τὸ νείατον [9], Festus paraît mieux inspiré lorsqu'il propose l'étymologie suivante : *Nenia est carmen quod in funere, laudandi gratia, cantatur ad tibiam... Sunt qui eo verbo finem significari crediderunt... Quosdam constat inde ducere verbum quod et voci similior querimonia flentium sit* [10]. Ainsi, selon lui, *nenia* tire son origine de ses rapports avec les accents plaintifs de ceux qui pleurent; et cette étymologie semble la seule admissible. « Il est très naturel qu'aux origines de la littérature latine primitive le mot qui désigne le plus ancien chant de lamentation des Romains ait été formé par onomatopée; il le serait beaucoup moins que ce mot ait été emprunté au grec, à une époque où l'influence grecque ne se faisait pas encore sentir en Italie [11]. »

La *nenia* était donc, à l'origine, un refrain, une sorte de monosyllabe, une lamentation sans paroles et où les paroles n'eussent servi à peu près de rien puisqu'on ne leur demandait pas de signifier quelque chose. Tout son mérite et tout son art consiste à être une formule inintelligible, vide de sens, qu'on répète infatigablement. La *nenia* est aussi la chanson enfantine que chantait Camille, mort en l'an 365 avant l'ère chrétienne et Curius Deutatus, mort vers l'an 270. De cette nénie primitive, Porphyrion, a conservé un vers : *Rex erit qui recte faciet; qui non faciet non erit* [12]. Cette nénie avait sa divinité dont elle portait le nom, c'était *Nenia* dont les chants se faisaient entendre aux funérailles des vieillards : *Denique et ipse vario commemorare et enumerare deos cœpit a conceptione hominis, quorum numerum exorsus a Jano, eamque seriem perduxit usque ad decrepiti hominis mortem, et deos et ipsum hominem pertinentes clausit ad Neniam deam, quæ in funeribus senum cantatur* [13].

Nenia avait un temple au-devant de la porte Viminale et Arnobe nous dit qu'elle était la déesse tutélaire de ceux qui vont mourir : *In tutela sunt Orbonæ orbati liberis parentes; in Neniæ, quibus sunt extrema tempora* [14]. On a rapproché le culte de Nenia, déesse des funérailles, du culte de Carmenta, déesse des accouchements [15], une des plus anciennes divinités du Latium. Quant à Nenia, son nom même prouve que c'est bien une divinité latine et antérieure à l'influence de la mythologie grecque sur les cultes romains [16].

Nenia a eu un temple, mais on ne sait rien sur l'époque à laquelle il fut édifié. Peut-être la nénie est-elle contemporaine du *thrène*, autre chant de deuil. On sait qu'Horace donne le nom de *nenia Cea* aux hymnes funèbres de Simonide de Céos qui, aux environs de l'an 500 avant l'ère chrétienne, « portait à la perfection le *thrène*, sorte d'oraison funèbre lyrique, rattachée par son nom au vieil usage populaire de pleurer les morts, mais dont la composition musicale et le caractère littéraire font bien plutôt songer à l'art savant de l'hymne élogieux qu'aux lamentations des pleureuses homériques [17] ». La *nenia* latine n'a jamais pu se dégager de la litanie primitive.

II. L'usage. — A l'époque des rois, « quand un citoyen était porté au tombeau, sa dépouille était suivie par une femme, amie ou parente, qui, accompagnée d'un flûtiste, chantait le chant de mort, *nenia* [18] ». Cette parente ou amie portait le nom de

[1] Cicéron, *De legibus*, l. II, c. XXIV, 62. — [2] Id., *ibid.*, l. II, c. XXIV, 60. — [3] H. de La Ville de Mirmont, *La « nenia »*, dans *Revue de philologie*, t. XXVI, 1902, p. 336-337. — [4] Id., *ibid.*, p. 337; E. Hoffmann a constaté l'existence de nombreuses gloses dans ce qui nous reste du *De legibus;* cf. *Jahrbücher für Philologie und Pädagogik*, 1896. — [5] *Variarum lectionum libri tres priores*, Altenburgi, 1640, l. I, c. XX, p. 81. — [6] Scaliger, *Poetices*, l. I, c. L; J. Wehr, *De romana nenia*, Paris, 1891, p. 7; Ribbeck, *Histoire de la poésie latine*, trad. Droz et Kontz, Paris, 1891, p. 7; Bréal, *Dictionn. étymologique*, admet que « *nenia* paraît être un terme emprunté ». — [7] Stace, *Thébaïde*, l. VI, vs. 120. — [8] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. VI, c. IX. — [9] Diomedis, *Art. gramm.*, l. III, dans Keil, *Grammatici latini*, t. I, p. 485. — [10] Festus, édit. Muller, p. 161. — [11] H. de La Ville de Mirmont, p. 338. — [12] Baehrens, *Fragmenta poetarum romanorum*, p. 56. — [13] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. VI, c. IX, édit. Dombart, p. 234. — [14] Arnobe, *Adversus nationes*, l. IV, c. VII. — [15] Corssen, *Origines poesis romanæ*, p. 108. — [16] Ovide, *Fasti*, l. I, vs. 617-656, mentionne à la date du 15 janvier la dédicace de Carmenta; peut-être parlait-il de Nenia dans le livre des *Fasti* qui est perdu? — [17] A. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. II, c. VI, p. 341. — [18] Mommsen, *Histoire romaine*, trad. E. de Guerle, t. I, l. I, c. XV, p. 265.

funera [1], d'après ce que nous apprend Servius; elle différait de la *præfica* ou pleureuse à gages qui, elle, ne se trouvait là que pour donner le signal des lamentations [2]. Sous la république, le convoi funèbre était suivi par la mère et la sœur pour le fils et le frère; quant aux éloges salariés de la pleureuse, on n'y faisait guère attention et le même dédain s'étendit à la *nenia*. De celle-ci on se demande si quelque chose s'est conservé? Niebuhr admet que la nénie se retrouve, complète ou fragmentée, dans les inscriptions des tombeaux des Scipions [3]; mais les *elogia* d'Atilius Calatinus et de Scipion ne sauraient être des nénies qu'au sens où Bède prendra ce mot comme synonyme d'*epitaphium tumbi*.

Aux environs de l'an 260 avant l'ère chrétienne, la nénie funèbre était discréditée à ce point qu'il serait fort surprenant qu'on en eût gravé le texte sur la pierre d'un tombeau. Il est beaucoup plus vraisemblable qu'au lieu de la nénie, c'est à l'*elogium* ou *laudatio* qu'on empruntait le texte gravé sur le tombeau.

Suétone nous apprend qu'à la mort d'Auguste (août 14 après J.-C.), « le Sénat, pour donner plus d'éclat aux funérailles de l'empereur, pour mieux célébrer sa mémoire, fit assaut de propositions. Parmi celles qui furent émises en grand nombre, l'idée de certains sénateurs était que le cortège funèbre passât par la porte Triomphale, aux accents de la *nenia* chantée par les fils et les filles des principaux citoyens [4]. » La proposition fut rejetée et on n'est pas surpris lorsqu'on se rappelle que trente années auparavant, Horace priait Mécène de lui épargner les nénies [5] :

Absint inani funere neniæ.

Le poète en faisait peu de cas et il y revient à différentes reprises [6]. Ses contemporains qui font allusion à la nénie [7], en parlent à peu près dans les mêmes termes que lui. Phèdre traite, par une feinte modestie, ses propres fables de *viles neniæ* [8].

III. L'ABANDON. — L'antique nénie était délaissée et il avait été impossible de la faire revivre aux funérailles d'Auguste. Les litanies liturgiques, sorte de gloussement inintelligible, faisaient place à un chant de deuil original en l'honneur des défunts notables. Sénèque nous a laissé une parodie en vers burlesques de l'hymne de deuil qui se chantait aux obsèques des membres de la famille impériale. Suétone nous apprend que les funérailles de Claude furent célébrées avec la pompe convenable à son rang : *Funeratusque est sollemni principum pompa* [9], c'est Sénèque qui imagine à cette occasion le chant d'un grotesque hymne de deuil, auquel il conserve le vieux nom de nénie [10].

Les seules oraisons funèbres en vers que nous possédions encore sous le nom de *nénies* remontent à l'époque gallo-romaine; elle sont l'ouvrage d'Ausone et de Sidoine Apollinaire — deux chrétiens — qui donnent ce nom de *neniæ* à des panégyriques mortuaires ou des épitaphes versifiées.

On sait qu'Ausone a écrit des *Parentalia* et une *Commemoratio professorum Burdigalensium*, parents, amis, collègues ou élèves dont il a voulu conserver le souvenir. Plusieurs de ces panégyriques sont, par lui-même, qualifiés de *neniæ*. « Ce recueil, dit-il, est inspiré par une piété douloureuse; mon affection émue y commémore tous ceux qui m'étaient chers et dont je pleure la perte... Ce recueil est intitulé *Parentales*, suivant l'antique dénomination de ce jour consacré dès le temps du roi Numa aux mânes des parents [11]... Les noms de ceux qui me furent chers et que de justes funérailles ont enfermé dans la tombe furent déjà pleurés par mes larmes; mes vers leur donneront une commémoration simple, sans ornement, sans recherche de style. L'hommage de la douleur suffit pour honorer les morts. Les lamentations funèbres de la *nénie* sont une offrande convenable [12]... Vous aussi, vous à qui je tenais, non par les liens du sang, mais par la gloire, par l'amour sacré de notre chère patrie, par le goût des lettres et le soin laborieux de l'enseignement, vous tous hommes célèbres qui n'êtes plus, je consacrerai mes vers à votre commémoration [13]. » Là-dessus Ausone célèbre son père Julius Ausonius, sa mère Æmilia Æonia, son oncle maternel Æmilius Magnus Arborius, son aïeule Æmilia Corinthia Maura, sa tante maternelle Æmilia Hilaria, ses oncles paternels Cl. Contentus et Julius Callipio, son beau-père Attusius Lucanus Talisius [14], après quoi il écrit : « Jusqu'ici ce sont des parents bien chers, bien dignes des larmes versées à leurs funérailles que notre *nénie* a pleurés [15] :

Hactenus ut caros, ita justo funere fletos
Functa piis cecinit nenia nostra modis

Ce nom de nénie reparaît à l'occasion des poèmes qu'Ausone dédie à la mémoire de son beau-frère Pomponius Maximus, de son neveu Pomponius Maximus Herculanus, de sa cousine Julia Idalia : « Et toi qui fus mon frère, sinon par le sang, du moins par l'alliance, ô Maximus, notre nénie te chantera toi aussi [16] :

Et te germanum non sanguine, sed vice fratris
Maxime, devinctum nenia nostra canet.

« Herculanus, fils de ma sœur, ne sera pas laissé dans l'oubli, sans honneur par les tristes accents de ma nénie... [17] »

Nec Herculanum genitum germana mea
Modulamine nenia tristi
Tacitum sine honore relinquat...

« Elle a vécu aussi, la petite Idalia; c'était pour moi presque une sœur, car elle était fille de ma tante; et, lui rendant un pieux hommage, ma nénie la célèbre dans son chant de deuil [18] :

Parva etiam fuit Idalia...
Quæ genita est mihi pæne soror :
Filia nam fuit hæc amitæ,
Quam celebrat sub honore pio
Nenia carmine funereo

Il en est de même pour les poésies consacrées aux professeurs de Bordeaux : il appartient à la plaintive nénie de conserver le souvenir du rhéteur Luciolus dont Ausone fut le condisciple, puis l'élève et enfin le collègue [19]; le vieux rhéteur Attius Patera, professeur des savants maîtres de rhétorique, ne sera pas privé des honneurs de la plaintive nénie [20]; la nénie rappelle même le souvenir d'un modeste grammairien de Bordeaux, Anastasius, qui faisait maigre chère et maigre figure [21].

« En somme, que le titre de la pièce soit ou ne soit pas indiqué, Ausone désigne par le nom de « nénies » toutes les poésies qui célèbrent la mémoire des membres de sa famille et des professeurs bordelais [22]. »

[1] Servius, *Ad Æneidem*, l. IX, vs. 486... *Necte, tua funera, mater Produxi.* — [2] Ribbeck, *Histoire de la poésie latine*, trad. E. Droz et A. Kontz, p. 7. — [3] Niebuhr, *Römische Geschichte*, t. I, Berlin, 1873, p. 197 sq. — [4] Suétone, *Octavius Augustus*, c. C : *Canentibus neniam principum liberis utriusque sexus.* — [5] Horace, *Odes*, l. II, c. XX, vs. 21. — [6] *Odes*, l. II, c. I, vs. 37; l. III, c. XXVIII, vs. 16; *Épîtres*, l. I, c. I, vs. 62; *Epodes*, XVII, vs. 27. — [7] Catulle, Properce, Tibulle ne la mentionnent pas. — [8] Phèdre, l. III, prolog., vs. 10. — [9] Suétone, *Claudius*, c. XLVI. — [10] Sénèque, *De morte Claudii ludus*, c. XII. — [11] Ausone, *Parentalia*, præf. — [12] Id., *ibid.* — [13] Id., *ibid.* — [14] Id., *ibid.* — [15] Id., *ibid.*, XV, XI, vs. 1. — [16] Id., *ibid.*, XV, XVII, vs. 1. — [17] Id., *ibid.*, XV, XIX, vs. 1. — [18] Id., *ibid.*, XV, XXX, vs. 1. — [19] Id., *Professores*, XVI, IV, vs. 1. — [20] Id., *ibid.*, XVI, V, vs. 5. — [21] Id., *ibid.*, XVI, XI, vs. 42. — [22] H. de La Ville de Mirmont, *La « nenia »*, dans la *Revue de philologie*, t. XXVI, 1902, p. 268.

On dira peut-être qu'Ausone est un chrétien de seconde zone, tellement pénétré d'idées païennes que son témoignage compte assez peu; mais voici, au Ve siècle, un évêque, Sidoine Apollinaire, qui fait usage, lui aussi, de ce mot « nénie » et qui l'applique non seulement à la poésie funèbre consacrée à la mémoire d'une personne chère, mais aussi à l'épitaphe en vers que l'on grave sur la pierre du tombeau.

Sidoine annonce à son ami Desideratus la mort de la matrone Philimathia et il lui décrit la cérémonie des funérailles : *Post quæ, precatu parentis orbati, neniam funebrem, non per elegos, sed per hendecasyllabos, marmori incisam, planctu prope calenti dictavi. Quam si non satis improbas, ceteris epigrammatum meorum voluminibus applicandam mercennarius bibliopola suscipiet. Si quid secus sufficit saxo carmen saxeum contineri. Hoc enim epitaphium, est...* [1]. « Ensuite, à la prière du père, en deuil de sa fille, j'ai dicté, alors que mes larmes étaient encore chaudes, une nénie funèbre, non en vers élégiaques, mais hendécasyllabes. Ces vers ont été gravés sur le marbre. Si tu ne désapprouves pas trop cette nénie, le libraire qui est à mes gages s'occupera de la joindre au recueil de mes épigrammes. Sinon, il suffit que cette poésie, au style rocailleux, ait sa place dans le roc. Au demeurant, voici cette épitaphe... » Elle se compose de quinze hendécasyllabes qui rappellent l'*Elogium Claudiæ*. Sidoine loue Philimathia et lui décerne les épithètes de *prudens, casta, decens, severa, dulcis*, à peu près dans les mêmes termes que le vieux poète inconnu employait, au temps de la république, pour célébrer la matrone Claudia, *sermone tepido tum autem incessu commodo.*

Sidoine Apollinaire consacra, à la demande de son ami Volusianus, une nénie en l'honneur de l'abbé Abraham : *Jubes me, domine frater, lege amicitiæ, quam nefas lædi, jam diu desides digitos incudibus officinæ veteris imponere et sancto Abrahæ die functo neniam sepulcralem luctuosis carminibus inscribere* [2] : « Tu me l'ordonnes, seigneur frère, suivant la loi de l'amitié qu'il serait sacrilège de violer : je dois remettre sur l'enclume de ma vieille forge mes mains dès longtemps inactives et composer en vers lugubres la nénie sépulcrale de saint Abraham qui vient de mourir. » La nénie se compose de quinze distiques élégiaques et appartient au genre des *Commemorationes* d'Ausone; mais elle est animée d'un sentiment chrétien.

Nous pouvons encore citer une nénie, c'est l'épitaphe chrétienne en vingt-cinq vers hendécasyllabes composée par Sidoine en l'honneur de Claudien Mamert : *neniam condidimus tristem luctuosamque* [3].

On vient de voir que dans la langue d'Ausone et de Sidoine Apollinaire le mot « nénie » a le sens d'éloge funèbre et d'épitaphe en vers, mais il conserve chez les auteurs gallo-romains et chrétiens le sens défavorable qu'il avait à l'époque d'Auguste.

L'apologiste chrétien Arnobe qualifie de « nénies » les refrains des histrions et les mélodies berceuses qui endorment les dieux : *Sauni quiete* [*dii*] *solvuntur, occuparique ut hoc possint, lenes audiendæ sunt neniæ; — cum plectro et fidibus Delius citharistæ gestus servans cantaturi et nenias histrionis* [4]. Arnobe semble avoir aussi employé *nenia* au sens de *edulium in minutas partes concisum* [5], ainsi par exemple : *Quid tædæ quid* neniæ, *quid offæ, non vulgi sed quibus est nomen appellatioque penitæ* [6]*?* et encore : *Neque prius iras dii atque animos possunt nisi sibi adoleri paratas conspexerunt* nenias *offasque reddire penitas* [7]. Scaliger conjecturait *tæniæ, tænias*. Reifferscheid conserve la leçon des manuscrits, *neniæ, nenias*.

Le poète Prudence donne le nom de nénies aux contes ridicules qui entretenaient la croyance aux divinités d'airain, de pierre et de bois [8] :

Nam cæca vis mortalium
Venerans inanes nenias
Vel æra, vel saxa algida,
Vel ligna credebat Deum.

Et voici un autre évêque qui s'occupe de nénies, c'est Paulin de Nole, qui, en 403, écrit à Sulpice-Sévère à qui il envoie des inscriptions métriques destinées à être placées sur les murs d'une église en construction. Suivant l'usage du temps, il s'excuse du peu de mérite de ses vers : *Habes versus operibus quidem tuis sanctis et magnificis indignos... Credo enim, vel tunc de meis in eptiis erubesces... cum ædificia, quæ immaculata adhuc operis tui gratia splendant, obscurata neniis insipientiæ meæ... adspicies* [9], « Ces vers sont indignes de tes saints et magnifiques bâtiments... Je crains que tu n'aies à rougir de mes inepties... quand tu verras la blancheur encore immaculée des édifices qui resplendissent, grâce à tes soins, souillée par les nénies, œuvre de mon manque de goût. »

Un siècle plus tard, le grammairien chrétien Fulgence, dans la préface de sa *Mythologie*, dédiée au prêtre carthaginois Catus, parle avec une juste modestie de ses essais de nénies : *Quia soles, Domine, meas cachinnantes sæpius nenias lepore satirico litas libentius affectare* [10]. Et Th. Munker remarque, en citant des exemples de Pline, de Martianus Capella, de Phèdre, de Martial et d'Horace, que les littérateurs ont l'habitude de désigner modestement leurs compositions par les termes synonymes de *neniæ, nugæ, ineptiæ, lusus.*

« Il convient de noter que Sidoine Apollinaire, dont la modestie aussi humble que celle de Paulin de Nole fait volontiers bon marché du mérite des vers qui lui ont été arrachés par des sollicitations amicales, se garde bien de donner le nom de *neniæ* aux petites compositions qu'il juge sans valeur. Evodius a désiré une épigramme de douze vers, destinée à être gravée sur un bassin : Sidoine s'exécute, il envoie six distiques élégiaques; ce sont des *nugæ* [11], tout comme une longue pièce en petits vers, improvisée du temps de Majorien Auguste, à la suite d'un festin [12]. L'évêque de Tours, Perpetuus, a demandé une inscription pour être gravée sur les murs d'une basilique qu'il vient de faire édifier en l'honneur de saint Martin. Sidoine envoie à son ami Lucontius les dix distiques élégiaques destinés à l'Église de Tours : c'est une simple *cantilena*, exactement comme l'épigramme en deux distiques élégiaques, improvisée par Sidoine à la suite d'un défi poétique [13]. Le nom de *nenia*, réservé aux épitaphes sérieuses, n'est jamais attribué par le poète à ces bagatelles.

« Le sens d'épitaphe, qui est pour Sidoine Apollinaire le seul du mot *nenia*, semble avoir prévalu dans la latinité de la basse époque. Au VIIIe siècle, pour Bède le Vénérable, les nénies ne sont autre chose que les épitaphes en vers gravées sur les tombeaux à la mémoire des morts [14] : *Nenias autem dicunt epitaphia quæ in memoriam mortuorum in tumulis inscribuntur.* Les inscriptions métriques funéraires remontent à une haute antiquité : on connaît celles du tombeau des Scipions. Elles semblent avoir été un complément et un résumé des oraisons funèbres : Suétone rapporte

[1] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. II, ép. VI, édit. Baret. — [2] Id., *Epist.*, l. VII, ép. XVI, édit. Baret. — [3] Id., *Epist.*, l. IV, ép. XXI, édit. Baret. — [4] Arnobe, *Adv. nationes*, l. VII, c. XXXII. — [5] Id., *ibid.*, l. VI, c. XII. — [6] Id., *ibid.*, l. VII, c. XXIV. — [7] Id., *ibid.* l. VII, c. XXV. — [8] Prudence, *Cathemerinon*, hym. XI, vs. 33-36. — [9] S. Paulin, *Epistolæ*, XXXII, IX. — [10] *Mythographorum latinorum*, tomus alter, Amstelodami, 1681, p. 2. — [11] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. IV, ép. III. — [12] Id., *ibid.*, l. IX, ép. XIII. — [13] Id., *ibid.*, l. IV, ép. V. — [14] Bède, *De orthographia.*

que l'empereur Auguste prononça l'éloge funèbre de Drusus et composa en vers son épitaphe qui fut gravée sur son tombeau [1]. Mais Sidoine Apollinaire est à notre connaissance le premier auteur qui donne à ces épitaphes le nom de nénies [2]. »

H. LECLERCQ.

NÉOCÉSARÉE DU PONT. — Vers l'an 240, Grégoire fut nommé évêque de Néocésarée, dans le Pont; c'était à son retour de Césarée où il avait suivi les leçons d'Origène. La communauté chrétienne ne se composait que de quelques fidèles, l'évêque les groupa et entreprit avec l'aide de leurs bras et de leur argent de bâtir une église (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2297-2298), qui fut épargnée par la persécution de Dioclétien.

H. LECLERCQ.

1. NÉOPHYTE. — Le mot « néophyte » vient du grec νεόφυτος et les chrétiens désignaient sous ce nom ceux d'entre eux qui venaient d'être initiés à la foi par la réception du baptême. On trouve cette expression dans la Ire épître de saint Paul à Timothée, c. III, vs. 6, et saint Augustin dit que les dons et privilèges mentionnés dans l'épître aux Hébreux, VI, 1-2, sont *eorum qui baptizantur initia* et *initia neophytorum*. Être néophyte, c'est être « nouvellement planté »

8818. — Épitaphe romaine.
D'après Marucchi, *I monumenti...*, pl. LIV, n. 17.

ou « greffé » en Jésus-Christ, explique saint Cyrille de Jérusalem à son auditoire de catéchumènes, et saint Zénon de Vérone donne aux néophytes le sobriquet de *tripondes homines* parce qu'ils sont chargés du poids des trois vertus théologales à pratiquer. Ce ne sont pas les seuls vocables qu'on leur donne. Tandis que Cyrille de Jérusalem adresse ses catéchèses mystagogiques, πρὸς τοὺς νεοφωτίστους, c'est-à-dire, à ceux qui viennent d'être illuminés, Augustin d'Hippone les nomme *infantes, quoniam regenerati estis et novam vitam ingressi estis et ad vitam æternam renati estis.* C'était le nom que leur donnait saint Pierre: *sicut modo geniti infantes, rationabile, sine dolo lac concupiscite, et in eo crescatis in salutem* (Ia Petri, II, 2) et c'est celui qui tendait à devenir le plus courant à une époque où les inconvénients très graves du baptême retardé frappaient les évêques qui poussaient à faire recevoir le baptême de très bonne heure. Il y avait bien de la résistance sans doute; on voyait parmi les catéchumènes non seulement des hommes faits, mais même des vieillards, cependant on s'habituait à leur appliquer le vocable d'enfants: *Hodie octavæ dicuntur infantium... Isti senes, juvenes, adolescentuli, omnes infantes.* La liturgie adoptait cette expression. Le sacramentaire gélasien prie afin que *omnes in unam pariat gratia mater infantiam* [3] et le grégorien explique comment *in vera innocentia nova infantia renascatur* [4]; dans le rite mozarabe, après la consécration de l'eau, le prêtre demande que ceux qui viennent d'y être lavés soient rétablis dans une nouvelle enfance [5].

Après leur baptême les néophytes étaient conduits en vêtements blancs jusqu'à l'autel auprès duquel ils se tenaient assidûment pendant tous les offices de la semaine, ce qui explique ces paroles d'un sermon prêché à Pâques, en l'année 355 : *Novi homines effecti sanctum altare circumdant* [6]. Dans le *De mysteriis*, mis sous le nom de saint Ambroise, on lit: *His abluta plebs dives in signibus ad Christi contendit altare* [7].

Et voici le témoignage de saint Paulin de Nole dans sa lettre à Sulpice-Sévère [8] :

Inde parens sacro ducit de fonte sacerdos
Infantes niveos corpore, corde, habitu;
Circumstansque rudes festis altaribus agnos
Cruda salutiferis imbuit ova cibis.

Nous n'avons pas à rappeler ce qui a été exposé au sujet des aubes baptismales (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3118) mais on sait que l'usage s'était introduit dans l'Église de retarder la réception du baptême jusqu'à un âge avancé ou même d'attendre un grave danger de mort pour se décider à le demander (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1942-1944). Les conciles furent obligés de sévir contre cet abus des « cliniques » ou « grabataires », sans parvenir pendant longtemps à le déraciner. C'est ce qui explique le grand nombre d'épitaphes de néophytes de tous âges qui nous ont été conservées. Les inscriptions rédigées en langue grecque préfèrent généralement νεοφώτιστος à νεόφυτος. Cette mention se rencontre surtout au IVe siècle et pendant la première moitié du Ve.

Parmi les inscriptions datées, on rencontre les années 348, 359, 366, 370, 371, 373 (?), 382, 385, 394, 396, à Rome; 360, 392, à Capoue; 402, à Milan, et 409, 466, en Gaule [9]. Si on y ajoute les inscriptions non datées, il va sans dire qu'on fait une jolie récolte de formes bizarres, partant de *Neofitus, Nophita, Næophyta, Enofitus, Innofitus, Enonfitus, Næfitus*, pour aboutir à *Infitus, Nefitus, Niofita, Neofata*, et le reste.

Avant de nous engager dans cette documentation, rappelons que Néophyte est parfois un nom propre chez les païens; on l'a rencontré à Ostie [10], à Rome, en Afrique [11]: *Aur. Neophytus Aug. lib.*

1° Rome, à Sainte-Agnès-hors-les-Murs : *mire industriæ adque bonitatis gen[erosæ] ‖ innocentia preditus Fl. Aur. Leoni neofito, qui ‖ vixit ann. VI, mens. VIII, dies XI, requevit [in pace] ‖ VI non. iul. Filippo et Sallia conss. Leo p[ater et] ‖ [..... mater filio pi]issim[o et sibi fecerunt]*.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 99.

Pour Fortunio, qui mourut néophyte en l'année 366, on n'indique pas son âge [12], tandis que Perpetuus fut rapidement enlevé à l'âge de 30 ans, il avait été baptisé le *V id. apr.*, il mourut le jour des ides, en 370 [13] :

....DEPOSITVS IDVS APRILIS DEFVN[*ctus ne*]
OFITVS PERIT IN DIES V

Le néophyte Léonce, en 385, vécut 28 ans, 5 mois, 15 jours [14]; Aufinianus vécut 42 ans, mort en 396 [15]; Innocentius 23 ans [16]. Parfois ce sont des enfants, comme Paulin, âgé de 8 ans [17] (fig. 8818) dont l'épi-

[1] Suétone, *Claudius*, c. I. — [2] H. de La Ville de Mirmont, *op. cit.*, p. 270-271. — [3] Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. I, p. 569. — [4] Id., *ibid.*, t. II, p. 63-65. — [5] *Missale mozarabicum*, édit. Lesley, p. 189. — [6] Martène et Durand, *Veterum scriptorum collectio amplissima*, t. IX, p. 78. — [7] *De mysteriis*, c. VIII, 43. — [8] S. Paulin, *Epist.*, XXXII, *Ad Severum.* — [9] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 99, 141, 214, 226, 234, 311, 356, 439; *Supplementum*, n. 1561, 1855; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4487, 4492; t. V, n. 6224, 6257; Edm. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule. Nouv. recueil*, n. 242. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 785. — [11] *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1912, p. CCII. — [12] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, Ier *suppl.*, n. 1561. — [13] Id., *ibid.*, t. I, n. 214. — [14] Id., *ibid.*, t. I, n. 356; cf. add., p. 576. — [15] Id., *ibid.*, t. I, p. 439. — [16] Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, in-fol., Mediolani, 1739-1743, p. 1888, n. 6. — [17] Marucchi, *Monumenti cristiani del museo Pio-Lateranense*, pl. LIV, n. 17.

taphe provient du cimetière de Cyriaque; ou Projectus, âgé de 2 ans, 7 mois, jeune Romain dont l'épitaphe est conservée à Ravenne [1]; ou encore cet autre enfant dont Boldetti recueillit l'épitaphe au cimetière de Priscille [2] :

BONIFATIVS INNOX B
LANDIOSVS QVI VIXIT ANNOS II
MESES VII ENOFITVS BENE
MERENTI IN PACE
DEPOSETVS S VX KL
IANVARIAS

Les enfants sont nombreux et nous pouvons encore citer Pisentius, *anima innox*, âgé de 1 an, 8 mois, 13 jours [3], enterré au cimetière de Prétextat; Casiacinus, âgé de 6 ans et 3 jours [4]; Leontius, âgé de 2 ans et 73 jours [5] et bien d'autres encore.

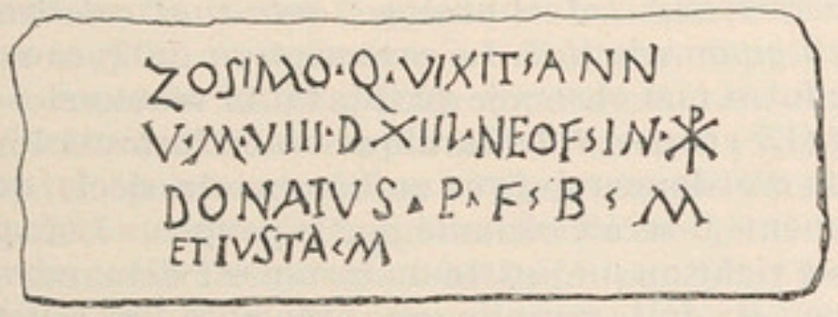

8819. — Épitaphe de Zosime.
D'après Marucchi, *I monumenti...*, pl. LIV, n. 22.

Mais quand on sait combien sévissait la mortalité infantile, il est permis de se demander si ces enfants n'auraient pas attendu le baptême pendant de longues années si la maladie n'avait obligé les parents à se hâter. Voici une inscription de Capoue, sur laquelle nous voyons deux enfants, deux frères, dont l'un vécut 1 an et 2 mois, l'autre 3 ans et 3 mois; il paraît évident que tous deux étant néophytes ont été emportés par une épidémie sans laquelle ils n'eussent pas été baptisés puisque l'aîné ne l'avait pas été jusque-là (en 392) [6]:

HIC SVNT POSITI DVO
FRATRES INNOCEN
TES NEOFITI QVI VIXI
RVNT DIONISIVS ANNV
VNV MENSES DVO DEP
PRI KAL AVG MARINIA
NA ANNIS TRIBVS MEN
III DEP VIII KAL NOBEN
D *n*· EVGENIO AVG·PRIM*um*·

Et voici un cas identique à Bologne, en 394 (ou 396, ou 402); mais ici l'aîné avait été baptisé *in extremis*, la mort vint le prendre néophyte, tandis que son jeune frère était déjà chrétien [7] :

B A☧ω M
HIC REQVIESCENT
DVO FRATRES INNO
CENTES CONSTANTIVS
NIOFITVS QVI VIXSIT
ANNIS OCTO MH D·VI
DEPOSITVS III ID NOB
CONS DD NN ARCADI
ET HONORI AVGG ·
IVSTVS FIDELIS QVI
VIXSIT ANNIS VII

L'explication qui nous semble la plus vraisemblable c'est que les deux frères furent baptisés en même temps, *in extremis*, mais l'aîné mourut presque aussitôt et le cadet survécut plus d'une semaine, de là son titre de *fidelis*.

On trouve parfois la mention des parents, comme sur l'épitaphe de Zosime : *q. vixit. ann. V, m. VIII, d. XIII*, et qui mourut NEOF· IN ☧, suivant l'expression de ses parents Donatus et Justa (fig. 8819) [8]. A Milan,

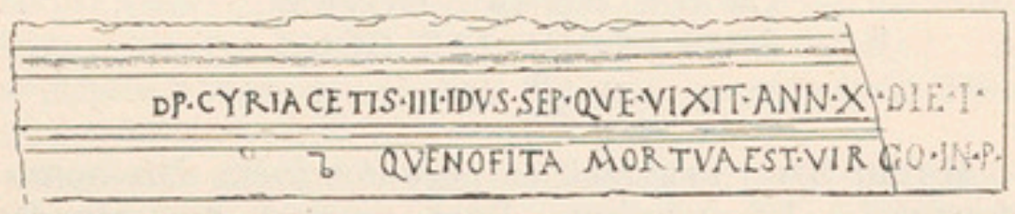

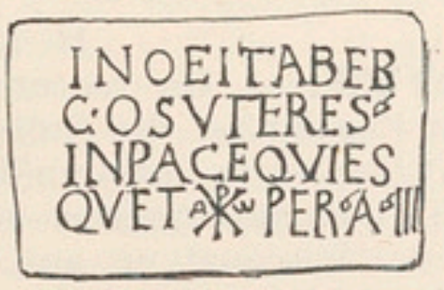

8820-8821. — Épitaphes de Cyriaque et de Sotère.
D'après Marucchi, *I monumenti...*, pl. LIV, n. 27-28.

une inscription aujourd'hui perdue, nous montre un de ces catéchumènes qu'on appelait *competentes*, à qui on donne par anticipation le titre de néophyte [9] :

B · M·
ANASTASIO IN
NOCENTI NOFITO
PETENTE IN CRI
STO ☧

Nous avons déjà fait connaître l'inscription de Félix, mort vierge et néophyte à l'âge de 23 ans, et de qui les parents rédigèrent l'épitaphe (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2465, fig. 3201). On peut en rapprocher celle de Cyriaque [10] : *Depositio Cyriacetis III idus septembris, quæ vixit annos X, dies I, quæ neofita mortua est virgo in pace* (fig. 8820), à Rome, au cimetière de Cyriaque, et dans ce même cimetière la jeune Sotère, morte vierge, à l'âge de 10 ans (fig. 8821).

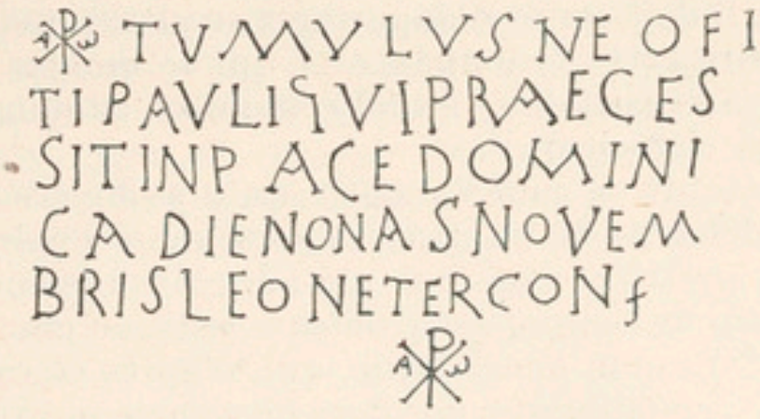

8822. — Épitaphe de Paul.
D'après Edm. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 241, n. 242.

Nous terminerons cette énumération par deux belles formules. Une en Mésie [11] :

[*Das*]SIANVS SENIOR ET GALLA POSVERERVNT
TITVLO PVERI BIMATO DASSIANI IVNI
ORI

et dans une couronne : DASSIANVS
IVN CRTI
ELECTVS
NEOFITVS

Dassianus junior Christi electus neofitus.

[1] Silvagni, *Inscr. christ. urb. Rom.*, n. 2995. — [2] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, t. II, 1720, p. 404. — [3] Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 1925, n. 4. — [4] Silvagni, *op. cit.*, n. 1287. — [5] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 297. — [6] *Corpus inscr. lat.*, t. X, n. 4492. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 802. — [8] Marucchi, *op. cit.*, pl. LIV, n. 22. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6180. — [10] Muratori, *Novus thes. vet. inscr.*, p. 1856; Marucchi, *I monumenti...*, pl. LIV, n. 27. — [11] *Jahreshefte d. Œsterr. archeol. Instit.*, 1910, *Beiblatt*, p. 199; *Revue archéol.*, 1911, p. 506, n. 164.

Une autre en Gaule, trouvée en 1858 à la Tour-de-Faure, commune de Saint-Cirq-Lapopie, canton de Saint-Géry, près de Cahors (Lot), et où la formule *precessit in pace dominica* a une saveur tout africaine [1] :

A ☧ Ω. TVMVLVS NEOFE
TI PAVLI QVI PRAECES
SIT IN PACE DOMINI
CA DIE NONAS NOVEM
BRIS LEONE TER CONS
A ☧ Ω

Il faut lire : *præcessit in pace dominica. Die nonas decembris.* Le néophyte Paul mourut un samedi, en 466.

H. Leclercq.

2. NÉOPHYTE. — On rencontre assez fréquemment, dans l'antiquité, des individus qualifiés « néophytes » fort longtemps après qu'ils avaient reçu le baptême; c'est qu'on appliquait ce nom à ceux qui étaient promus à l'épiscopat ou aux autres ordres sacrés sans avoir subi l'épreuve des degrés inférieurs de la hiérarchie ecclésiastique. Dès l'âge apostolique, saint Paul avait considéré ce cas et avait interdit ces ordinations précipitées. S'adressant à Timothée, il défend de prendre des néophytes : *Non neophytum, ne in superbiam elatus, incidat in judicium diaboli* [2]. Le plus ancien texte canonique ne remonte d'ailleurs qu'au IVe siècle. On lit dans le 2e des canons du Ier concile de Nicée, en 325 : « Soit par nécessité, soit à cause des instances de quelques personnes, plusieurs choses contraires à la règle ecclésiastique se sont produites; ainsi on a accordé le bain spirituel et avec le baptême la dignité épiscopale ou sacerdotale à des hommes qui avaient à peine passé de la vie païenne à la foi, et qui n'avaient été instruits que pendant très peu de temps; il est juste qu'à l'avenir on n'agisse plus ainsi, car il faut du temps au catéchumène (en vue du baptême) et après le baptême une plus longue épreuve (en vue des ordres). Elle est sage la parole de l'Apôtre disant que l'évêque ne soit pas néophyte, de peur que par orgueil il ne tombe dans le jugement et dans le piège du démon. Si, dans la suite, un clerc se rend coupable d'une faute grave [3], constatée par deux ou trois témoins, il doit cesser d'appartenir au clergé. Celui qui agit contre cette ordonnance et qui se montre désobéissant à l'égard de ce grand concile est en danger de perdre sa cléricature [4]. »

Le texte de ce canon montre qu'il avait été auparavant défendu de baptiser et d'élever à l'épiscopat ou à la prêtrise celui qui n'était catéchumène que depuis peu de temps; cette défense se lit en effet dans le 80e (79e) canon apostolique, qui, d'après ce rapprochement, remonterait à une date plus ancienne que 325 quoique, d'une manière générale, les canons dits apostoliques appartiennent au IVe siècle déjà avancé. Voici ce que dit le canon 80 : « Il ne convient pas que celui qui n'a pas encore été éprouvé soit le docteur des autres, à moins que cela n'arrive par une grâce divine toute particulière [5]. »

Le 2e canon de Nicée soulevait une question grave, comme l'avait fait d'ailleurs le 1er canon à l'égard des 21e, 22e, 23e (20, 21, 22) canons apostoliques [6]. Les Pères du concile étaient persuadés que la collation du baptême engageait la responsabilité de celui qui conférait le sacrement [7]. Le converti devait recevoir une instruction catéchétique didactique (Luc., I, 4; Act., XVIII, 25; I Cor., XIV, 19; Gal., VI, 6); la durée, sans être fixée rigoureusement, pouvait comprendre deux ou trois années [8]; cependant, dans certains cas, cette durée était notablement abrégée [9], mais sans être jamais entièrement supprimée [10]. Le catéchuménat consistait donc en une période bien déterminée [11]. Au cours du premier stage on ne portait pas encore le titre de catéchumène, mais celui de *audiens*, « celui qui écoute », et la place du récipiendaire restait parmi les païens; ce n'est qu'après cette première probation qu'on devenait catéchumène : *ante sunt catechumeni perfecti quam edocti* [12]. La prescription du 2e canon de Nicée fut si mal observée qu'il la fallut renouveler dans le 10e (13e) canon [13] de Sardique où on formula l'interdiction d'ordonner évêque un homme du siècle, quand bien même il serait réclamé par le peuple. « Lorsqu'un homme riche ou un juriste du forum est demandé pour évêque, il doit remplir au préalable les fonctions de lecteur, de diacre, de prêtre, et franchir les degrés de l'épiscopat en prouvant qu'il en est digne. Il lui faut rester assez longtemps dans chacun de ces degrés pour que l'on puisse être fixé sur sa foi, sur ses mœurs, sur son caractère et sur son talent, et pour qu'il soit honoré de la plus haute dignité après avoir été jugé digne du sacerdoce. Car il n'est ni convenable ni prudent, ni de bonne administration, de procéder d'une manière hardie ou légère et d'installer trop facilement un évêque, un prêtre ou un diacre. Il pourrait être comparé à un « néophyte » et on sait que saint Paul, l'apôtre des nations, a fortement insisté pour que l'on évite de pareils choix. Une épreuve durable fera connaître les habitudes et les mœurs d'un chacun [14]. »

Le 3e canon de Laodicée prend une disposition semblable. Il pourrait se faire que la pratique condamnée à Nicée se fût introduite dans l'Église par le moyen des hérétiques. Tertullien nous apprend ce qui se passait dans les sectes : *Ordinationes eorum temerariæ, leves, inconstantes. Nunc neophytos conlocant, nunc sæculo obstrictos, nunc apostatas nostros, ut gloria eos obligent, quia veritate non possunt. Nusquam facilius proficitur quam in castri rebellium, ubi ipsum esse illic, promoveri est* [15]. La lettre du pape Sirice à l'évêque Himérius de Tarragone, impose aux néophytes l'observation d'interstices prolongés entre la réception de chaque ordre et recule, suivant les anciens canons, la limite d'âge *minimum* pour le sacerdoce et pour l'épiscopat. Les papes Innocent Ier et Zosime s'employèrent à combattre le même abus [16].

La lettre de Zosime à Hésychius de Salone est particulièrement énergique : *Obsiste talibus ordinationibus, obsiste superbiæ et arrogantiæ venienti. Tecum facient præcepta Patrum* (les Pères de Nicée) *tecum apostolicæ Sedis auctoritas. Si enim officia sæcularia principem locum non vestibulum actionis ingressis, sed per plurimos gradus examinato temporibus deserunt; quis ille tam arrogans tam impudens invenitur, ut in cælesti militia, quæ pensius ponderanda est, et sicut au-*

[1] Edm. Le Blant, *Nouveau recueil des inscr. de la Gaule*, n. 242; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1548, add., p. 20; cf. A. de Caumont, dans *Congrès archéol.*, t. XXXII, 1865, p. 398; Kadurk, *Épigraphie des Cadurci*, 1877, p. 15. — [2] I Tim., III, 6. — [3] Le texte syriaque précise : *animale.* — [4] Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. I, p. 533. — [5] Id., *ibid.*, t. I, p. 535, note 1. — [6] Bunsen, *Analecta antenicena*, t. II, p. 10-11. — [7] S. Justin, *Apologie*, I, n. 61, *P. G.*, t. VI, col. 420. — [8] *Concil. Illiberit.*, can. 42; *Constit. apost.*, l. VIII, c. XXXII. — [9] Socrate, *Hist. eccles.*, l. VII, c. IV, *P. G.*, t. LXVII, col. 745. — [10] Cf. Clément d'Alexandrie, dans Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. III, c. XXIII. — [11] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. IV, c. LXI, *P. G.*, t. XX, col. 1212; S. Augustin, *Confessiones*, l. I, c. XI; *De catechizandis rudibus*, c. XIV, *P. L.*, t. XXXII, col. 668; t. XL, col. 326; Sulpice-Sévère, *Dialogi*, l. II, c. IV, *P. L.*, t. XX, col. 204. — [12] Tertullien, *De præscriptionibus*, c. XLI, *P. L.*, t. II, col. 68. — [13] Le 13e dans Denys, dans Isidore et dans la *Prisca*. — [14] Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. I, p. 791. — [15] Tertullien, *De præscriptionibus*, c. XLI, *P. L.*, t. II, col. 68. — [16] Sirice, *Epist.*, IV, n. 5, *P. L.*, t. XIII, col. 1136.

rum repetitis ignibus exploranda, statim dux esse desideret cum tyro ante non fuerit et prius velit docere quam discere [1] ? Le pape Célestin ne s'exprime pas autrement dans sa lettre aux évêques de Vienne et de Narbonne et dans sa lettre aux évêques de la Pouille et de la Calabre; enfin, saint Léon Ier renchérit sur ses prédécesseurs : *Quid est cito manus imponere, nisi ante ætatem maturitatis ante tempus examinis, ante meritum laboris, ante experientiam disciplinæ sacerdotalem honorem tribuere non probatis?... Quid aliud intelligendum in hoc putamus nisi... ut laborum merita cogitemus, ne aut a baptismo rudibus, aut a sæculari actu repente conversis officium pastorale credatur* [2] ? Et il explique comment on n'a établi tant d'offices que pour en faire autant de degrés à franchir avant de s'élever aux dignités supérieures. Saint Grégoire Ier assimile à ces néophytes inaptes au sacerdoce les chrétiens depuis longtemps baptisés et demeurés cependant sans amour, sans vertu et sans mérite [3]. Saint Grégoire de Nazianze se montre également sévère à l'égard de ces derniers [4]. Saint Jérôme ne s'est pas contenté de jeter le cri d'alarme : *Heri catechumenus, hodie pontifex; heri in amphitheatro, hodie in ecclesia; vespere in circo, mane in altario; dudum fautor histrionum, nunc virginum consecrator* [5], dans son pamphlet contre Jovinien, Jérôme rend raison des causes de cet abus dont il découvre la source dans le choix fait pour l'épiscopat et le sacerdoce de personnes engagées dans les liens du mariage et les charges du monde. Une rivalité ouverte existait fréquemment entre prélats célibataires et prélats mariés.

Parmi tant de cas abusifs qui auront provoqué les décisions des conciles et les remontrances des papes, quelques-uns nous sont connus et font exception dans l'ensemble, par exemple : saint Cyprien de Carthage : *Judicio Dei et plebis favore ad officium sacerdotii et episcopatus gradum adhuc neophytus et ut putabatur, novellus electus est... Quamvis in primis fidei suæ adhuc diebus, et rudi vitæ spiritualis ætate, sic generosa indoles relaceret : ut etsi nondum officii spe tamen fulgore resplendeus, imminentis sacerdotii totam fiduciam polliceretur* [6].

Quant à saint Ambroise, il n'était pas même néophyte lorsqu'il fut proclamé évêque par le peuple de Milan. Le 2e canon de Nicée, renouvelé et renforcé par le 10e canon de Sardique, s'opposait à la validité de son élection et on sait par la lettre de saint Ambroise à l'Église de Verceil que lui-même ne l'ignorait pas : *Quam resistabam ne ordinarer! Postremo cum cogerer, saltem ordinatio protelaretur. Sed non voluit præscriptio, prævaluit impressio. Tamen ordinationem meam Occidentales episcopi judicio, Orientales etiam exemplo probarunt. Et tamen neophytus prohiberetur ordinari, ne extollatur superbia* [7]. L'exemple auquel fait allusion l'évêque de Milan est celui de Nectaire, sénateur et seulement catéchumène, nommé par Théodose évêque de Constantinople et agréé pour tel par le concile.

On pourrait rapporter d'autres exemples non moins instructifs, comme sont l'ordination d'Eusèbe de Césarée [8], de Synésius [9], de Pinianus [10], de Thalassius [11], de saint Grégoire de Nazianze [12], d'Alexandre de Comanes [13]. Le Ve concile d'Orléans, tenu en 549, prescrit de n'élever à l'épiscopat aucun laïque qui n'ait passé au moins une année sous la discipline intellectuelle d'hommes savants et réputés pour leur doctrine [14].

H. Leclercq.

NEPTUNE. — Cette divinité païenne n'apparaît que de loin en loin dans les préoccupations des chrétiens. Les invectives de ceux-ci se tournent volontiers contre Jupiter et Apollon ou contre Saturne et Vénus; quant aux monuments chrétiens, nous n'en connaissons aucun qui porte la représentation de Neptune; lorsque, parfois, on remarque le trident, ce symbole a une signification bien déterminée (voir Trident) et n'évoque pas le dieu marin.

La seule pièce, à notre connaissance, où il soit question de Neptune est l'ouvrage d'un écolier de la décadence. Il s'agit d'une déclamation en vers latins qui a dû servir d'exercice oratoire : il est question d'un sacrilège imaginé par un sophiste pour exercer des apprentis rhéteurs. Un pêcheur dérobe de l'or dans un temple de Neptune; avec ce larcin, il devient riche et il fait amende honorable envers le dieu en déposant sur son autel un poisson d'or, dont l'offrande est spécifiée par ces mots :

..... Tibi nunc, salis alme profundi,
Quod dedimus, Neptune, tuum est.....

Trahi par cette inscription, il est mis en cause; il s'agit de requérir contre lui, malgré ses dénégations, la peine de mort, châtiment du sacrilège.

Sur cette donnée, l'auteur a composé 285 vers.

Jules Quicherat a imprimé cette pièce qu'il attribue à un versificateur chrétien. A deux reprises, oubliant sa position d'avocat païen qui plaide pour la religion païenne, il dit des choses qui n'ont pu sortir que de la bouche d'un chrétien (vs. 43 et 237). Dans le manuscrit, ces vers sont anonymes, mêlés à des poésies de Luxorius et d'autres personnages qui vécurent à la cour des rois vandales, vers la fin du ve siècle. Le morceau est si médiocre qu'on a pu y voir l'ouvrage d'un écolier « devoir qu'une certaine apparence de facture et une érudition mythologique fort louable pour un catéchumène, auront fait inscrire sur les registres du bel esprit africain. Peut-être la qualité du personnage fut-elle pour quelque chose dans l'approbation donnée à son œuvre, peut-être ces vers doivent-ils être attribués à un adolescent de famille patricienne?

« Je suis d'autant plus porté à cette dernière conjecture, écrit Quicherat, que, dans le manuscrit, ils viennent après et comme confondus avec une épigramme en tête de laquelle sont annoncés 172 vers d'un illustre personnage du nom d'Octavianus, âgé de 16 ans, fils du magnifique Crescentinus; la rubrique dit en propres termes : *Versus Octaviani, viri inlustris, annorum XVI, filius Crescentini; sunt vero versi* CLXXII. Or, les 172 vers annoncés se réduisent à 12. Notre pièce ne faisant pas l'appoint puisqu'elle en contient à elle seule 285; il est clair que la promesse de la rubrique ne porte pas sur elle; mais ne peut-on pas supposer ou une erreur dans le chiffre CLXXII, ou une inconséquence du copiste, qui, après avoir commencé la transcription des poésies légères d'Octavianus, l'a interrompue presque aussitôt pour donner place à un morceau plus sérieux du même auteur [15]? »

H. Leclercq.

[1] *Epist.*, I, *Ad Hesychium*, c. I, n. 2, *P. L.*, t. XX, col. 670. — [2] *Epist.*, XII, 1, *P. L.*, t. LIV, col. 658. — [3] S. Grégoire Ier, *Epist.*, l. V, ép. LIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 784 sq. — [4] *Orat.*, I, *P. G.*, t. XXXV, col. 407 sq.; *Orat.*, XXI, *P. G.*, t. XXXV, col. 1081 sq. — [5] S. Jérôme, *Epist.*, LXIX, 9, *Ad Oceanum*, *P. L.*, t. XXII, col. 663. — [6] Pontien, *Vita sancti Cypriani*, n. III, *P. L.*, t. III, col. 1545. — [7] S. Ambroise, *Epist.*, LXIII, n. 65, *P. L.*, t. XVI, col. 1258. — [8] S. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, XVIII, 33, *P. G.*, t. XXXV, col. 1028. — [9] Synesius, *Epist.*, LVII, *P. G.*, t. LXVI, col. 1384 1481. — [10] H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, in-12, t. II, Paris, 1904, p. 61-62. — [11] Socrate, *Historia ecclesiastica*, l. VII, c. XLVIII, *P. G.*, t. LXVII, col. 840. — [12] S. Grégoire de Nazianze, *Carmen de episcopis*, vs. 155-174, 380; *P. G.*, t. XXXVII, col. 1177 sq., 1193. — [13] S. Grégoire de Nysse, *Vita sancti Gregorii Thaumaturgi*, *P. G.*, t. XLVI, col. 893 sq. — [14] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 131. — [15] J. Quicherat, *Neptune volé par un pêcheur. Déclamation en vers latins d'un écolier de la décadence*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XI, 1849, p. 201-215.

NÉRÉE ET ACHILLÉE. — I. Idiome et date des Actes. II. Contenu des Actes. III. L'inscription damasienne. IV. La basilique des Saints-Nérée-et-Achillée. V. Bibliographie.

I. Idiome et date des Actes. — Il existe des Actes des saints Nérée et Achillée [1]; c'est, à proprement parler un roman historique ou, si l'on préfère, une histoire romancée; cela se vaut. La pièce fit ses débuts dans Mombritius [2], d'où elle passa chez Surius [3] pour échouer dans les *Acta sanctorum* [4]; sa destinée semblait remplie et elle n'avait pas trop à se louer de la critique. Passe encore pour Baronius qui prononçait ces mots : *fide non integra*, mais Tillemont se montrait moins accommodant : « Il serait aisé, disait-il, de montrer par le détail que c'est une très méchante pièce, digne des manichéens ennemis du mariage [5]. » Dès lors du Sollier, de Vitry, Zaccaria, Cancellieri [6] faisaient chorus et tout paraissait dit lorsque surgit une version grecque et, avec elle, la question de la priorité du grec sur le latin. On savait par le témoignage du traducteur des Actes latins que les Actes furent primitivement rédigés en grec [7], lorsqu'on vit paraître un texte grec [8] qui ne semblait pas être celui qui servit de base au traducteur, quoique les divergences soient peu notables, sauf dans les prologues [9]. Cette édition était si manifestement insuffisante [10] qu'elle gagna fort à être reprise par H. Achelis [11]. Celui-ci, pour juger de l'authenticité de la pièce, fit appel à tous les documents archéologiques et aux données des martyrologes [12]. L'épigraphie et la liturgie se donnent la main pour revendiquer la réalité des martyrs. On raconte dans ces Actes le martyre de Nérée et d'Achillée, d'Eutychès, de Victorin et de Maron, de Sulpice et de Servilien, de Domitilla, d'Euphrosina et de Theodora (quinzième année de Domitien); cependant, on assiste aux diverses péripéties de la lutte entre Simon le Magicien et le chef des apôtres, à la mort de Petronilla, la prétendue fille de saint Pierre, au martyre de Felicula et de Nicomède (sous le règne de Néron). Malgré les fables et les légendes qu'on y a rattachées, le nom des treize martyrs est historique; l'épigraphie romaine surtout, comme nous venons de le dire, mais aussi les martyrologes, le prouvent surabondamment. Une riche littérature apocryphe se trouve à la source des Actes; mais la bien déterminer est chose impossible. Les Actes de Pierre et de Paul semblent fournir les personnages de la Ire partie; on est renvoyé aussi à certains Actes orientaux de Lin; enfin, depuis la mort de Petronilla, l'auteur paraît broder sur des notices topographiques et sur des traditions qui s'y rattachent. On se trouve donc en présence de « l'œuvre d'un romancier » du genre de la *Fabiola* de Wiseman, mais moins bien conduite, moins variée, moins riche; son objectif, c'est la glorification de Domitilla, autour de laquelle se groupent, comme autant de satellites, tous les saints contemporains que l'auteur connaît. Après A. Wirth, H. Achelis soutenait que les Actes furent originairement composés en grec, peut-être au ve-vie siècle, et traduits presque aussitôt après. Cette opinion n'est pas indiscutable, bien qu'on lise dans le prologue latin *de græco transtuli in latinum*. En effet, on relève dans la recension latine bon nombre de détails qui ne dépendent pas du texte grec. L'adoption du grec pour la forme originale avait pour conséquence de renvoyer à la période byzantine de Rome, au viie siècle environ, la composition de cette pièce intéressante; il devenait nécessaire de trancher ce problème, ce qui fut fait à souhait [13].

En effet, « si l'on compare les deux textes grec et latin, on est frappé de voir dans la recension grecque un certain nombre de mots latins, tandis qu'il ne reste aucun terme grec dans le texte latin. Le prologue, de caractère si différent dans les deux versions, s'explique mal dans l'hypothèse d'une traduction du grec. Il se présente en latin avec un but bien précis, avec une idée apologétique très déterminée. Le traducteur grec ne saisissant plus l'à-propos du passage l'a remplacé par les banalités du lieu commun. La supposition contraire, celle de la version du grec en latin, aurait laissé subsister le prologue grec.

« Les noms propres de personnes et de lieux sont, dans le texte latin, justifiés par le contrôle des autres sources hagiographiques et trahissent, par leur exactitude, un écrivain familier avec l'onomastique et la topographie de l'Italie. Le rédacteur grec, au contraire, montre par le peu de soin qu'il a de ces détails, qu'il travaille de seconde main. Enfin, le texte grec renferme plusieurs expressions inexactes, impropres, pléonastiques, que le latin rend avec une irréprochable correction.

« Mais dira-t-on, l'auteur du texte latin affirme explicitement avoir traduit du grec. C'est vrai, mais il ne faut pas prendre cette assertion à la lettre. L'historien latin du pape Silvestre a les mêmes prétentions et nous savons que son texte ne dérive nullement du grec [14]. « Traduire du grec » signifie, au cas présent, avoir puisé à une source grecque, et cette source serait la fameuse Συναγωγὴ τῶν μαρτύρων d'Eusèbe. On peut, grâce à certains détails, faire remonter la rédaction de la Passion des saints Nérée et Achillée à la première moitié du ve siècle. En effet, l'inscription du pape Damase (ive siècle), dont nous parlerons bientôt, semble ne pas connaître la Passion que nous possédons; les hérétiques dont parle le prologue sont probablement Helvidius et Jovinien, adversaires de la virginité, et toute l'histoire de nos martyrs paraît bien écrite pour constituer un panégyrique de cette vertu. Enfin, les traces du culte des saints Nérée et Achillée s'accusent surtout au commencement du ve siècle [15]. »

II. Contenu des Actes. — Nous avons rapporté déjà les attestations historiques relatives à la persécution de Domitien (voir *Dictionn.*, t. iv, à ce nom) et à la condamnation du consulaire Clemens et de Flavia Domitilla (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 1401) la tante et la nièce qui, toutes deux, portaient le même nom et souffrirent pour la foi.

C'est une question de savoir s'il y en eut deux en effet, l'une mariée à Flavius Clemens, l'autre, sa nièce, qui souffrirent en même temps pour le nom du Christ sous Domitien et par ses ordres. Dans la revision à laquelle J.-B. De Rossi soumit l'arbre généalogique de la famille des Flavius tel que l'avait dressé l'abbé Greppo, il aboutissait au résultat suivant :

Titus Flavius Petro, centurion dans le parti de Pom-

[1] *Bibl. hag. lat.*, p. 883, n. 6058-6067, et *Supplementum*, p. 234, n. 6067 *b*. — [2] *Sanctuarium*, t. i, p. 238-239 (pars 7); p. 239-240 (pars 1); t. ii, p. 159-160 (pars 6); t. ii, p. 201-201 vo (pars 3) (pars 4). — [3] *Vitæ sanctorum*, t. ii, 1572, p. 173-179; t. ii, édit., 1579, p. 221-228; t. v, 1618, p. 147-150; t. v, édit., 1876, p. 334-345. — [4] *Acta sanct.*, maii t. iii, p. 6-13. — [5] *Mémoires pour servir à l'hist. eccl.*, t. ii, art. sur sainte Flavie Domitille. — [6] *De secretariis basilicæ Vaticanæ*, p. 974. — [7] *Acta sanct.*, maii t. iii, p. 6. — [8] Ms. *Vatic. gr. 866*, fol. 292-299, collationné avec le ms. *Vatic. gr. 1286*. — [9] *Analecta bollandiana*, t. x, 1891, p. 476-477. — [10] Albr. Wirth, *Acta SS. Nerei et Achillei*, græce ed., in-8°, Lipsiæ, 1890; cf. P. Lejay, dans *Rev. crit.*, nouv. sér., 1890, t. xxxvii, p. 280; *Anal. boll.*, *loc. cit.* — [11] *Acta SS. Nerei et Achillei*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. xi, fasc. 2, in-8°, Leipzig, 1893. — [12] *Analecta bollandiana*, t. xiii, 1894, p. 165-166. — [13] F. Schæfer, *Die Acten der heiligen Nereus und Achilleus*, dans *Römische Quartalschrift*, 1894, p. 89-119; cf. L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1894, p. 256; *Anal. boll.*, 1894, p. 401-402. — [14] *Le liber pontificalis*, éd. Duchesne, in-4°, t. i, Paris, 1886, p. 109. — [15] *Analecta bollandiana*, t. xiii, 1894, p. 401-402.

pée, puis collecteur d'impôts, est le chef de la famille. Il eut de sa femme Tertulla un fils, Titus Flavius Sabinus, receveur du quarantième en Asie. Celui-ci, marié à Vespasia Polla, eut trois enfants : une fille, Flavia Polla ou Petronilla, qui mourut en bas âge et deux fils, Titus Flavius Vespasianus, qui régna après Vitellius, et Titus Flavius Sabinus, mort en 69, à la prise du Capitole, après avoir été longtemps, et à deux reprises, préfet de Rome. Il occupait cette charge lors de la persécution de Néron. Vespasien eut de sa femme Flavia Domitilla, deux fils, Titus et Domitien, qui régnèrent tour à tour, et une fille qui porta le nom de sa mère, Flavia Domitilla. Cette fille, morte comme sa mère avant l'élévation de Vespasien à l'empire, laissa aussi une fille nommée Flavia Domitilla. C'est celle dont parle Dion, femme de Flavius Clemens. Si nous citons encore Julia Augusta, fille de Titus, nous aurons épuisé la descendance de la branche des Flavius qui fut appelée à régner.

L'autre branche a pour souche le frère de Vespasien, Titus Flavius Sabinus. Les historiens profanes lui donnent deux fils; Titus Flavius Sabinus, qui épousa la fille de Titus, Julia Augusta, que Domitien fit mettre à mort, nous dit Suétone, parce que le jour des comices consulaires, le héraut l'avait, par erreur, proclamé empereur au lieu de consul, et Titus Flavius Clemens, consul en 95. Ce dernier laissa de sa femme, Flavia Domitilla, deux fils : Vespasien le Jeune et Domitien le Jeune, que l'empereur Domitien avait désignés pour lui succéder et dont il avait confié l'éducation à Quintilien.

Voilà toute la généalogie des Flavius, d'après les historiens ou les documents profanes. Mais la Chronique d'Eusèbe contient, d'après l'historien païen Bruttius, la mention d'une martyre « Flavia Domitilla, fille de la sœur du consul Flavius Clemens, qui fut reléguée dans l'île de Pontia parce qu'elle s'était confessée chrétienne [1] ». Bruttius ne nomme pas cette sœur, et Suétone, de son côté, n'attribue à Flavius Clemens qu'un unique frère; ce silence est fâcheux, il n'a pu détourner les Actes des saints Nérée et Achillée d'accueillir cette sœur qu'ils nomment Plautilla, dont la fille Flavia Domitilla sera exilée à l'île Pontia. Ces mêmes Actes font de Flavia Domitilla une nièce de l'empereur Domitien; or celui-ci n'eut d'autres nièces que la fille de son frère Titus, Julia Augusta, et la fille de sa sœur Flavia Domitilla; toutes les deux bien connues. Quant à la Flavia Domitilla, quatrième du nom, et fille présumée de Plautilla, elle sera l'héroïne de la légende des Actes et à l'occasion de laquelle on a composé, vers la première moitié du ve siècle une histoire d'amour.

Flavia Domitilla est fiancée à un jeune homme qui l'aime et la désire ardemment. Il s'appelle Aurelianus et est fils d'un personnage consulaire. Nérée etAchillée, eunuques et domestiques de Domitilla, gagnés naguère à la foi chrétienne par le bienheureux et très saint Pierre, apôtre de Dieu, voyant leur jeune maîtresse se couvrir de bijoux et de vêtements de pourpre tissés d'or, lui dirent : « Quel soin tu prends de parer ton corps pour t'unir à Aurelianus, homme mortel! Si tu mettais un zèle égal à orner ton âme, tu pourrais conquérir pour époux le Fils de Dieu, roi immortel, qui t'associerait à son éternité et avec lequel tu ne verrais jamais tes plaisirs avoir un terme ni ta parure se flétrir ». — Domitilla leur répondit : « Et n'est-ce pas la meilleure manière d'aimer Dieu, que de prendre un mari et d'avoir des enfants et de perpétuer le souvenir et l'honneur de son nom dans une douce et chère postérité? Qu'il est dur et inhumain de mépriser ces joies et de renoncer à goûter ces délices de la vie et, comme celui qui ne jouit pas de la lumière, de se refuser à connaître la volupté! » — Nérée lui répondit : « Tu ne vois que le plaisir d'un moment tu ne vois pas les nombreux dangers qui naîtront aussitôt après. Et d'abord, quand on t'aura ravi la pureté, que tu as apportée en naissant, tu perdras ton nom de vierge pour prendre celui de femme, et toi qui n'a pas souffert de la part de tes parents la moindre atteinte à ton caractère d'être libre, il te faudra subir pour maître de ta personne un étranger, entre les mains duquel tu seras comme un vil objet qu'il possède. Désormais, plus de libres épanchements. Il ne te laissera plus converser avec tes amis, tes nourrices, tes frères et sœurs de lait. Tes paroles, tes regards, tes oreilles, tes plus simples démarches seront l'objet de continuels soupçons ». — Domitilla répondit : « Je sais que ma mère eut dans mon père un mari jaloux et qu'elle souffrit souvent de ses injurieux soupçons. Mais est-ce une raison aussi pour que je rencontre un semblable mari? » — « La plupart des fiancés, dit Achillée, se font doux et soumis avant le mariage, mais après ils trahissent leur vrai naturel. S'ils sont débauchés, ils séduisent leurs servantes et prennent leur parti contre leurs maîtresses, alors même que celles-ci ferment les yeux, et les vengent du dédain non seulement par des paroles, mais encore par des coups; et, quand on pouvait à peine supporter un reproche d'une mère chérie, il faut endurer leur violence et leur brutalité. Mais j'admets que ton époux ne soit ni jaloux, ni libertin, mais plein de douceur et de bonté. Vois cependant les ennuis et les périls du mariage. Bon gré mal gré, il faudra que la femme porte nuit et jour dans son sein le fardeau qu'elle a conçu. Elle en sera languissante, alourdie, pâle, à peine capable de se traîner sur ses jambes, dégoûtée des mets salutaires, prise d'étranges envies pour des aliments nuisibles. » Achillée ajoute des traits vraiment intraduisibles sur les maladies auxquelles expose la grossesse, les risques de l'accouchement pour l'enfant et pour la mère. L'auteur, évidemment, dans le développement de sa thèse, a oublié ses personnages et que c'est un domestique qui parle à sa maîtresse, un homme à une chaste vierge. En regard de ce tableau bien fait pour étonner et dégoûter une âme candide de jeune fille, l'auteur met dans la bouche de Nérée l'éloge de la virginité : « O heureuse la sainte virginité, étrangère à tous ces dangers, la virginité aimée de Dieu et chère à ses anges! Qui la possède est semblable à Dieu, qui ne l'a plus a perdu en cela sa ressemblance avec Dieu, et a revêtu la corruption. La femme ainsi viciée, peut, il est vrai, par la pénitence, effacer cette faute, mais retrouver son intégrité, jamais. Ah! quelle démence de se soumettre à la passion d'autrui et, quand on peut attendre le prix et la couronne éternelle de la virginité, de s'obliger à gémir et à pleurer sur sa corruption, et à en faire pénitence pour mériter son pardon!... Ah! oui, la sainte virginité est particulièrement agréable à Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit! De même qu'une reine passe devant tous les autres nobles et illustres matrones, ainsi la virginité marche avant toutes les autres vertus et ne cède le pas qu'au martyre. La Foi la caresse, l'Espérance l'embrasse, la Charité la couvre de baisers; la patience, le mépris du monde, la persévérance, la vigilance, la constance, l'hospitalité, toutes les vertus que j'ai nommées et toutes celles que je n'ai pas nommées lui font cortège et sont ses suivantes, au milieu de la verdure du paradis et des fleurs de la vie éternelle qui ne savent pas se flétrir, au milieu des bocages des anges et des prairies fraîches et saintement embaumées, où l'on respire la vie éternelle, où l'air même a le parfum de la vertu, à tel point que celui qui l'a respiré une fois ne connaîtra plus la tristesse, l'infirmité et la douleur, mais portera toujours une âme radieuse et

[1] Eusèbe, *Chronicon*, ad olympial. 218.

confiante en son immortalité. » — Achillée reprit : « Ce que mon frère vient de rappeler est peu de chose. D'un vaste fleuve il n'a, en quelque sorte, puisé qu'un setier. C'est assez pour goûter la saveur de l'eau du fleuve, mais il ne tient pas tout entier dans cette petite mesure. Aussi aucune parole ne pourrait expliquer quelles sont les félicités et les délices de cette vie, aucune pensée ne saurait y atteindre, aucun discours les embrasser. Mais, dans le siècle même, la virginité garde sa gloire et sa dignité... » — L'auteur oppose encore ici la pureté et la liberté de la vierge dans le monde à la corruption et à la servitude de l'épouse, « tenue enfermée dans sa maison comme dans une prison domestique » et subissant mille outrages de la brutalité de son mari. Ces outrages sont la vengeance de l'ange gardien de la virginité, qui punit de la sorte la vierge de sa chute. Puis l'auteur, dans une prosopopée, fait parler cet ange gardien, qui gourmande ainsi la vierge devenue femme : « Dis-moi, ô créature, quel mal t'a fait la virginité pour la rejeter loin de toi et admettre à sa place son ennemie? Quand tu es sortie du sein de ta mère, elle est née avec toi; avec toi, elle a été allaitée; elle a toujours été avec toi comme une compagne fidèle; avec toi, elle a pleuré les larmes de l'enfance; avec toi, elle a été nourrie au milieu des caresses; avec toi, elle a mangé; avec toi, elle a bu; elle a partagé tes malaises et tes misères corporelles; elle veillait et dormait avec toi, se levait avec toi, était avec toi debout ou assise, s'habillait et se paraît avec toi, avec toi mangeait et prenait place à table; avec toi, elle a appris les lettres, la grammaire, l'éloquence; avec toi elle a communié, avec toi elle a été catéchisée, baptisée, consacrée par le sang du Christ; avec toi elle s'est assise aux noces du Christ et de l'Église, d'où naît chaque jour une innombrable multitude, mais sans que ni l'un ni l'autre, ni le père qui est le Christ, ni la mère qui est l'Église, perdent leur pureté immaculée. Dans l'embrassement du Christ, en effet, la pureté est préservée et accrue, loin qu'elle disparaisse, et, dans ses enfantements, la virginité de l'Église ne fait que devenir plus parfaite... O heureuse et sainte virginité! Toi qui, au milieu des pécheurs, goûtes encore de pareilles jouissances, quelles sont donc celles que tu goûteras parmi les anges, dans les cieux? Combien tu vaux mieux que les royautés éphémères! Combien tu es plus brillante que les plus brillantes pierreries! A toute heure, tu possèdes le plus beau jeune homme, le Christ, Fils du Dieu tout-puissant, resplendissant de l'éclat du diadème, radieux et étincelant de la lumière céleste! Car, puisque le soleil est son serviteur, quelle doit être la beauté du maître, quand si grande est la beauté du serviteur? Voilà celui qui sera toujours avec toi, ô sainte virginité, avec toi au milieu de tous les saints, te prodiguant d'éternelles caresses spirituelles... Choisis donc maintenant celui que tu préfères : ou l'éternel époux avec les délices éternelles, ou un homme qui doit mourir avec ses caresses d'un moment. »

Domitilla est troublée par ce langage, elle répond : « Ah, si cette science divine eût été mienne naguère, je n'aurais jamais pris le titre de fiancée et j'aurais pu sans peine aspirer à l'honneur de la sainteté, et de même que, baptisée, j'ai abandonné le culte des idoles, ainsi instruite, j'aurais méprisé tout commerce charnel. Maintenant, puisque Dieu a voulu gagner mon âme par le secours de votre parole, j'espère qu'il m'inspirera comment il faut s'y prendre pour arriver à ce que nous souhaitons pour l'amour de lui. »

Achillée et Nérée vont alors trouver l'évêque Clément, que l'auteur appelle ici « fils du frère du consul Clemens » et l'informe que Domitilla veut renoncer à son futur époux Aurelianus, pour être consacrée à Dieu et recevoir le voile de ses mains. Clément se rend, en effet, auprès d'elle et la consacre en prévoyant qu'elle prend la route du martyre. En apprenant que sa fiancée renonce à lui, Aurelianus s'indigne; des menaces il passe aux violences et obtient de Domitien, que, si elle refuse de sacrifier, elle soit déportée dans l'île de Pontia. Il pensait que l'exil donnerait à réfléchir à la jeune fille et la lui ramènerait docile et soumise. Elle part donc pour l'exil avec Nérée et Achillée.

Ici l'auteur a cousu deux épisodes qui rompent singulièrement l'unité du récit. Le premier est l'histoire de la lutte de Simon le Magicien avec saint Pierre, à propos de deux disciples de Simon qui séduisent le peuple de l'île par leurs prodiges. Le second est l'histoire de sainte Pétronille, ravie par la mort à son fiancé, le comte Flaccus, venu avec des soldats pour la forcer à l'épouser; et l'histoire de Felicula, qui préfère le martyre à la main de ce même Flaccus, qui, après la mort de Pétronille, a tourné sur elle ses vues et ses désirs. Après ce détour un peu long, nous revenons à Domitilla. Aurelianus l'aime toujours et n'a pas perdu l'espoir de la posséder. Il se rend à l'île de Pontia et essaie de mettre dans ses intérêts et de gagner par des présents Nérée et Achillée, serviteurs de celle qu'il aime. Trouvant ceux-ci incorruptibles, il les fait battre de verges, les fait transporter à Terracine et les livre au consulaire Memmius Rufus, qui, ne pouvant les contraindre à sacrifier, leur fait trancher la tête. Cependant, Aurelianus continue à se donner du mouvement pour obtenir la main de Domitilla. Il apprend qu'elle est encouragée dans son obstination par Eutychès, Victorinus et Maro. Il obtient de Nerva qu'ils lui soient livrés, les fait sortir de l'île, les envoie travailler dans ses domaines en les séparant, puis les fait périr tous trois d'une mort cruelle, pour les punir du succès de leur propagande parmi le peuple. Après s'être ainsi défait de tous les saints qui étaient la consolation de Domitilla, Aurelianus s'adressant à Sulpicius et à Servilianus, jeunes gens de noble naissance : « Je sais, leur dit-il, que vous avez pour fiancées Euphrosyna et Theodora, jeunes filles pleines de sagesse, sœurs de lait de Domitilla. Or, quand j'aurai fait revenir Domitilla de son île en Campanie, faites, je vous prie, qu'elles se rendent auprès d'elle, et qu'elles la décident par la persuasion à m'être agréable ». — Domitilla ayant donc été amenée à Terracine, Euphrosyna et Theodora vinrent la trouver et leur joie fut grande de se trouver réunies. Or, pendant qu'elles étaient à table, Domitilla jeûnait et priait. Les deux amies lui dirent alors : « Est-ce que parce que nous mangeons et que nous nous marions, nous ne pouvons adorer ton Dieu? » — Domitilla leur répondit : « Vous avez pour fiancés des jeunes gens de bonne famille. Mais si d'autres, d'infime extraction, voulaient vous séparer d'eux et vous contraindre à les recevoir eux-mêmes pour époux, dites-moi, obéiriez-vous? — Dieu nous en garde, répondirent-elles. — Et Dieu m'en garde aussi, reprit Domitilla. Mon noble fiancé est le Fils de Dieu, qui, descendu du ciel, a promis qu'il serait l'époux de celles qui aiment la virginité et la conservent par amour pour lui; qu'il leur donnerait la vie éternelle, et, après leur mort, les introduirait dans l'éternelle couche nuptiale du ciel, et les associerait à la félicité des anges et à toutes leurs délices au milieu des fleurs parfumées du paradis et des éternels banquets. Voilà ce qu'il promettait, et, comme on ne le croyait pas, il rendit la vue aux aveugles, purifia les lépreux, guérit tous les malades et ressuscita les morts. Il témoigna par là qu'il était bien le Fils de Dieu et beaucoup crurent en lui. » — Alors Theodora prenant la parole : « J'ai un jeune frère que tu connais, Hérode, qui depuis un an est privé de la vue; si tu dis vrai, rends-lui la vue au nom de ton Dieu ». — Et Euphrosyna : « Ton frère aveugle est à Rome, mais moi j'ai ici la fille de ma nourrice qui, à la suite d'une maladie, a perdu la

parole. Elle peut entendre, mais ne peut plus articuler un seul mot. » Et après avoir dit cela elle la fit venir; alors Domitilla se prosternant en prières et levant les mains au ciel dit : « Seigneur Jésus-Christ, toi qui as dit : « Je suis avec vous, jusqu'à la consommation des « siècles, montre aujourd'hui que j'ai porté de toi un « vrai témoignage ». — Après ces mots, elle fit le signe de la croix sur la bouche de la muette, et l'enfant aussitôt s'écria : « Ton Dieu est le véritable, Domitilla, et tout ce qui est sorti de tes lèvres est la pure vérité. » Alors toutes deux se jetèrent aux pieds de Domitilla, et crurent et furent initiées aux mystères du Christ. Le frère de Theodora, aussi amené de Rome, par l'intervention des prières de Domitilla, recouvra la lumière. Et beaucoup de personnes des deux sexes, esclaves ou de condition libre, qui étaient venues de la ville en ce lieu, voyant ces miracles, crurent au Christ et furent baptisées. Et la maison où demeurait Domitilla devint comme une église. Sur ces entrefaites, Aurelianus vint avec les deux fiancés dont nous avons parlé, amenant avec lui trois chanteurs, comme pour célébrer le même jour trois noces. Or, Sulpicius et Servilianus, dès qu'ils virent que la muette parlait et qu'Hérode, frère de Theodora avait recouvré la vue, ayant appris de plus tout ce qui s'était passé, crurent aussi. Et, comme Aurelianus les pressait avec instance de célébrer le même jour les trois mariages, eux, en hommes pleins de sagesse, lui dirent : « Rends hommage à Dieu qui, par sa vertu, rend la parole à celui qui est muet et la vue à celui qui est aveugle. » Mais lui, sans tenir compte de ces paroles, fit enfermer Domitilla dans une chambre pour assouvir librement sur elle sa passion, puis, après le repas, ayant fait jouer les instruments, il se mit à danser follement avec les convives. Ceux-ci s'étant arrêtés par lassitude, il continua seul à danser pendant deux jours et deux nuits sans interruption jusqu'au moment où il tomba et rendit l'âme. Effrayés de ce spectacle, tous crurent en Dieu le Seigneur. Or, Luxurius, frère d'Aurelianus, demanda à l'empereur Trajan qu'il lui fût permis de les forcer à sacrifier et de punir comme il voudrait ceux qui s'y refuseraient. Il livra Sulpicius et Servilianus au préfet de la ville Assianus, qui, ne pouvant les déterminer à revenir au culte des idoles qu'ils avaient récemment abandonné, leur fit trancher la tête... Enfin Luxurius se rendit auprès des vierges chrétiennes, dans le voisinage de Terracine, et, ne pouvant non plus les amener par aucun moyen à sacrifier, les enferma dans la chambre où elles demeuraient ensemble et y mit le feu. Le lendemain, le diacre saint Césaire trouva en arrivant les corps des vierges intacts. Prosternées sur le visage, elles périrent en priant le Seigneur. Saint Césaire les ensevelit ensemble dans un sarcophage enterré profondément sous le sol.

III. L'INSCRIPTION DAMASIENNE. — Nous avons déjà mentionné (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 171, n. 8) l'épigramme consacrée par le pape Damase aux deux martyrs Nérée et Achillée. Gruter l'a publiée d'après la sylloge à Heidelberg, dont la copie ne porte aucune indication de lieu, et ni Baronius ni les autres érudits du même temps ne prêtèrent attention à cet éloge métrique pas plus qu'ils ne soupçonnèrent à qui il s'adressait. Sarazani l'inscrivit sous la rubrique assurément peu compromettante : *De incertis martyribus;* mais Mabillon trouva le texte dans la sylloge d'Einsiedeln accompagné de ces mots : *in sepulcro Nerei et Achillei via Appia;* en outre, on lit en tête des vers : *Nereus et Achilleus martyres.* Il devait suffire d'un tel témoignage pour faire connaître non seulement à quels martyrs l'épigramme damasienne était consacrée, mais encore le lieu où elle avait été observée. En effet, la formule *in sepulcro* signale le monument funéraire dans le cimetière de Domitilla, que le topographe d'Einsiedeln désigne par les mots *S. Petronillæ, Nerei et Achillei;* et comme, dans les bas temps, la voie Ardéatine partait de la porte Appia, elle fut souvent identifiée et confondue avec la voie Appienne elle-même. Malgré cela, Ciampini, Giorgi et d'autres encore ont cru que le topographe en question avait vu et transcrit l'inscription damasienne dans l'église des Saints-Nérée-et-Achillée, à l'intérieur de Rome, proche des termes de Caracalla. Deux autres sylloges confirment, contrairement à l'opinion de ces érudits, le fait que l'inscription fut réellement dédiée à ces martyrs dans leur basilique cémétériale près de la voie Ardéatine; ce sont la sylloge de Closterneubourg et celle de Gottwei; dans l'une et dans l'autre, les noms des saints sont écrits en tête des hexamètres, et l'épigraphie est placée après celle de l'Appienne et avant celle de la voie d'Ostie, c'est-à-dire dans l'Ardéatine, qui s'étend entre les deux premières et où l'on en a retrouvé deux importants fragments (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 171, n. 8).

Militiæ nomen dederant sævum[Q·]*gerebant*
Officium pariter spectantes juss]A TY[*ranni,*
Præceptis pulsante metu servi]RE PAR[*ati.*
Mira fides rerum : subito posue]RE FVRORE[*m,*
C[*onversi fugiunt, ducis impia castr*] A RELINQVVNT
PROIC[*iunt clipeos faleras tel*]AQ· CRVENTA
CONFE[*ssi gaudent Christi portar*]E TRIVMFOS
CREDIT[*e per Damasum, possit quid*] GLORIA CHRISTI

J.-B. De Rossi a déduit d'une étude attentive de l'épigramme damasienne que ces deux martyrs romains, d'après la tradition admise par le pape Damase, avaient servi dans les rangs de l'armée avant leur conversion; incorporés dans une cohorte prétorienne, ils s'étaient trouvés dans le cas de procéder à des exécutions capitales prononcées contre des chrétiens par un empereur persécuteur, en l'espèce, Néron.

Mais la tradition dont Damase se fait l'écho a disparu sans laisser le moindre vestige; il faut donc ne pas se montrer trop affirmatif sur la valeur des termes dont il a fait usage. Nous avons déjà insisté sur la pauvreté insigne de la langue poétique de ce pape, laquelle n'est qu'une mosaïque d'emprunts faits à Virgile et à quelques autres; dans ces conditions, il ne pouvait dire autrement que ses modèles et la concision obligée de ses épigrammes l'obligeait à recourir à des raccourcis qu'il ne parvenait pas à faire sortir de la banalité.

A quelle époque appartiennent les deux martyrs? De façon certaine on n'en peut rien dire, mais il est plus qu'aventureux de prendre pour base, ainsi que l'a fait J.-B. De Rossi, une légende du Ve siècle et un édifice du IVe, fût-il dans les catacombes. Cet édifice ne fut élevé qu'au prix d'un bouleversement plus ou moins complet de ce qui existait précédemment de la tombe des deux martyrs; on ne voit rien qui mette sur la voie de la prétendue tradition néronienne. D'ailleurs, il faut reconnaître qu'à l'exception des apôtres Pierre et Paul, aucune des victimes de cette première grande persécution, même à Rome, n'a imposé son souvenir; des martyrs du cirque et du jardin de Néron au Vatican pas un seul nom, pas même un souvenir global n'a été recueilli dans le martyrologe. Ceux du IIe siècle ont été traités avec la même indifférence — on pourrait dire ingratitude — même un personnage consulaire, Flavius Clemens, était tombé dans un complet oubli. Il se pourrait que Damase ait connu les noms et quelque circonstance du martyre de Nérée et d'Achillée; aussi ne le voit-on pas recourir à son vocabulaire d'usage : *fertur* ou *fama refert* ou *haec audita refert Damasus.*

On fera observer peut-être que l'épigramme ne mentionne par son nom aucun empereur et se contente de désigner un tyran qui fit exécuter ses ordres contre les chrétiens par les soldats prétoriens (ainsi qu'on l'admet généralement sur l'autorité de J.-B. De Rossi),

ce qui ne peut guère trouver de meilleure application que l'empereur Néron. Mais les prétoriens ont apporté leur collaboration à toutes les violences des autres persécuteurs depuis Domitien jusqu'à Dioclétien, notamment Lactance nous les montre faisant l'office de démolisseurs à Nicomédie [1]; d'où on peut soutenir que l'épigramme damasienne peut recevoir une interprétation différente de celle proposée par J.-B. De Rossi.

On a donc suggéré de faire vivre Nérée et Achillée au IIIe siècle, à l'époque de l'épuration militaire qui précéda la persécution de Dioclétien et au cours de laquelle les soldats martyrs furent naturellement nombreux. Ils auraient fait partie de l'*officium* d'un des chefs investis d'un commandement militaire dans les provinces ou placés à la tête des troupes gardant des mines. Ayant exécuté pendant quelque temps les ordres cruels qu'on leur donnait, puis touchés par la grâce à la vue de la résignation des fidèles, ils se seraient faits chrétiens et auraient terminé leur vie à Rome par le martyre. Cette explication pourrait s'adapter au texte de l'épigramme damasienne.

Damase débute par nous dire que Nérée et Achillée *militiæ nomen dederant*. J.-B. De Rossi [2] a fait remarquer que l'usage était établi de donner le nom de *militia* au corps des gens de justice attachés à chaque tribunal, et le nom de *milites* à ceux qui faisaient partie de corps, en sorte que les paroles de Damase désigneraient deux membres de l'*apparitio*. Il est vrai que la suite semble s'appliquer plus exactement à des soldats de carrière puisqu'il est fait mention de boucliers, de *tela cruenta* et en particulier de *faleræ* qui sont, à proprement parler, des *dona militaria*. Les *tela cruenta* pourraient sans doute convenir aux *milites* de l'*apparitio* suivant la rigueur des termes [3] puisqu'ils étaient pourvus de lances et d'épées, quoique d'un type plus petit et moins encombrant. Quant aux *faleræ* est-il bien certain que Damase sût ce qu'on entendait par là, et à supposer qu'il le sût, est-il bien certain qu'avec son imprécision ordinaire il ait hésité à faire usage d'un terme d'une exactitude contestable? Le mot *faleræ* faisait partie de son répertoire [4], lui était commode, il s'en servait donc à l'occasion, sans doute le mot lui paraissait avoir un tour guerrier et qui « faisait bien ».

Si Nérée et Achillée faisaient partie de la milice proprement dite, il n'empêche qu'ils pouvaient à ce titre faire partie de l'*officium* ou de l'*apparitio* d'un gouverneur de province. Tertullien fait ressortir la nécessité où peuvent se trouver des soldats d'emprisonner, de torturer, de mettre à mort [5]. Et on peut induire des propres paroles de Damase que les deux martyrs faisaient partie de l'*apparitio*, puisque nous lisons dans l'épigramme : *sævumque gerebant* || *officium, pariter spectantes jussa tyranni* || *præceptis pulsante metu servire parati*. L'expression *sævum officium gerebant* qui, prise en elle-même, pourrait désigner la milice, semble ici faire une claire allusion aux pénibles obligations qui incombent à ceux qui ont à exécuter les jugements rendus.

Reste toujours la question du *tyrannus ?* A la fin du IVe siècle, celui qui jetait un regard sur la galerie des empereurs n'avait que l'embarras du choix, mais c'est là, précisément, que l'embarras commence. A cette époque, on faisait couramment usage de *tyrannus*, τύραννος, pour désigner non seulement un empereur, mais encore un préfet, un proconsul, un magistrat ayant le droit de porter une sentence de mort. Chez Prudence, *tyrannus* s'entend d'un préteur [6]; chez saint Ambroise c'est un préfet de Rome [7], dans les Actes sincères des saints Dativus et Saturnin [8] c'est un proconsul. Chez Damase, qui est-ce? Néron? Pourquoi Néron? Sera-ce parce qu'on nous dit que Nérée et Achillée *conversi fugiant ducis impia castra relinquunt* et que ce *dux* ne peut être que l'empereur? Mais il n'y a pas que l'empereur qui porte le titre de *dux* et encore faut-il voir le sens vrai de ce vers dans lequel Damase a voulu dire tout simplement que Nérée et Achillée passèrent de l'armée de César dans l'armée du Christ, mais il n'y a pas là une raison suffisante pour identifier le *dux* des *castra impia* avec le *tyrannus* auquel obéissaient les deux martyrs. En définitive, on n'a pas l'ombre d'une bonne raison pour faire intervenir Néron dans tout ceci, à moins qu'on n'accorde au roman historique dont nous avons résumé l'affabulation une valeur qu'on ne peut se décider à lui reconnaître.

On a cherché [9] un argument dans une colonnette du *ciborium* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1422, fig. 3848) qui représente le supplice de saint Achillée à qui l'artiste n'a pas donné le vêtement militaire, mais une sorte de tunique talaire. Cet artiste a pu se dire que les deux saints avaient abandonné l'armée au moment où ils furent martyrisés; peut-être n'y a-t-il pas songé; d'ailleurs, il est à peu près sans exemple de voir des soldats en uniforme mis à mort, même dans les miniatures du ménologe de Basile qui dépendent d'un original du VIe ou du Ve siècle [10]. Quoi qu'il en soit, on n'a pas de bonne raison pour faire inscrire en faux le sculpteur de la colonnette contre l'épigramme damasienne; peut-être a-t-il tout simplement cherché dans son cahier de modèle une représentation qui pouvait être facilement comprise?

IV. La basilique des Saints-Nérée-et-Achillée. — L'église placée sous le vocable des deux martyrs portait plus anciennement le titre de *Fasciola*, qui a été déjà étudié et sur lequel nous n'avons pas à revenir (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1128-1132). Les prêtres de ce titre exerçaient leur juridiction sur le cimetière de Domitille et sur l'église catacombale des Saints-Nérée-et-Achillée. De celle-ci nous avons parlé longuement (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1409-1427, fig. 3843-3849). C'est vers le VIIIe siècle que le nom de *Fasciola* commença à se perdre. « Il est vraisemblable qu'on y avait déposé les marbres, les ambons, etc., de la basilique cémétériale. Elle fut restaurée au Moyen Age. A la fin du XIIIe siècle, comme elle était presque abandonnée et que, du reste, tout le quartier était devenu un désert, Grégoire IX transporta à Saint-Hadrien, sur le Forum, les corps des saints Nérée et Achillée et de sainte Domitille. L'église de la voie Appienne fut relevée vers la fin du XVe siècle par Sixte IV, le grand restaurateur des monuments de Rome; mais un siècle après elle était retombée dans le même abandon. C'est alors que Baronius la demanda pour titre cardinalice et entreprit sa restauration [11]. »

Il reste peu de chose de l'ancienne basilique : quelques parties du pavement antérieures au XIIIe siècle. L'autel se compose de matériaux de remploi; la *fenestella confessionis* est ornée de mosaïques. L'abside est ancienne, mais la décoration de la conque, qui fut jadis copiée par Pompeo Ugonio, n'existe plus. On y

[1] Lactance, *De mortib. persecutor.*, c. XII, édit. Brandt, p. 186-187 : *veniebant igitur et prætoriani acie structa... et fanum illud editissimum paucis horis solo adæquarunt.* — [2] De Rossi, *Bull. di archeologia crist.*, 1868, p. 22. — [3] Cf. S. Cyprien, *Ad Donatum*, X, édit. Hartel, p. 11, ligne 22. — [4] Dans son *Carmen Ium*, il représente Goliath marchant contre David, *ingentem clipeoque gravi... minantem, faleras telaque gerentem*. Que font là ces *faleræ?* — [5] Tertullien, *De corona*, c. XI. — [6] Prudence, *Peri Stephanon*, hym. III, vs. 127; hym. V, vs. 432; hym. X, vs. 676. — [7] S. Ambroise, *De officiis*, l. I, c. XLI. — [8] *Acta*, n. 12, 17, dans Ruinart, *Acta sincera*, p. 343, 346. — [9] Achelis, *Acta SS. Nerei et Achillei*, p. 45. — [10] Ils ont une tunique longue sans ceinture; cf. *Il menologio di Basilio II, cod. Vat. gr. 1613*, Torino, 1907, pl. LV, XCV, XCIX, CV. — [11] Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. III, p. 163.

voyait une croix gemmée placée devant les rideaux du tabernacle céleste et escortée de six brebis, trois de chaque côté; on y lisait le nom du pape Léon III : LEO PAPA. Cette mosaïque a été remplacée par des peintures.

Heureusement, la mosaïque de l'arc absidal a été épargnée et il faut s'en louer d'autant plus qu'elle représente un sujet rarement figuré dans l'iconographie chrétienne : la transfiguration, qu'on ne connaît en mosaïque que dans la chapelle de Saint-Zénon à Rome, à Saint-Apollinaire *in Classe* à Ravenne, et à la chapelle de Sainte-Catherine au mont Sinaï.

Ici, « la scène [1] se déroule sur la montagne. Un parterre d'herbe verte semée de fleurs épouse la courbe de l'arc, pour indiquer la déclivité du sol. Au sommet, le Christ, dans une gloire débordante, à fond d'azur, s'entretient avec Moïse et Élie, debout à ses côtés. Ces trois personnages sont d'une taille plus petite que celle des figures qui les entourent, faute de place ou pour indiquer leur éloignement [une semblable préoccupation des lois de la perspective serait bien alors surprenante]. La tête du Christ, ornée selon l'habitude d'une barbe et de cheveux foncés, se détache sur un nimbe d'or crucifère. Sa main gauche tient le *volumen*, tandis que la droite est tendue dans un geste d'allocution que répètent les deux prophètes, avec lesquels il s'entretient. Élie, à gauche, est représenté sous les traits d'un vieillard à barbe blanche, tandis que Moïse, qui tient aussi le *volumen*, est figuré sous ceux d'un jeune homme aux cheveux noirs. Ils n'ont ni l'un ni l'autre de nimbe et sont vêtus, comme le Christ, de la tunique clavée et du pallium (fig. 8823).

« A droite et à gauche, en contre-bas, Pierre, Jacques et Jean se tiennent prosternés, saisis d'effroi. Éblouis par l'éclat du Christ, ils détournent le regard et appuient leur joue sur leurs bras recouverts par les plis du pallium. Pierre et Jean se reconnaissent aux monogrammes P et H qui ornent leur vêtement. Pierre, selon l'habitude, a une barbe blanche. Jean est jeune et a les cheveux noirs. La figure de Jacques, à droite, a été fortement restaurée, ce qui explique pourquoi son manteau n'a pas de monogramme. Tous les trois sont nimbés.

« La composition se termine, à gauche et à droite, par deux scènes qui n'ont aucun rapport avec celle de la transfiguration et dont la présence ici ne manque pas d'étonner. Ce sont, à gauche, l'annonciation, à droite, la Vierge et l'Enfant accompagnés d'un ange. La Vierge est vêtue, dans les deux scènes, d'une robe rouge. Un pallium de même ton lui recouvre la tête et les épaules. A gauche, elle est assise sur un trône, dont on aperçoit vaguement les montants. La main droite est levée, la paume en dehors, dans un geste de timide effroi. De la main gauche, elle tient le rochet et le fuseau, allusion, comme à Sainte-Marie-Majeure, au récit des livres apocryphes. A droite, la Vierge a la tête surmontée d'une petite croix. Sur son front apparaît le bord blanc de la coiffe des femmes mariées; le pan frangé du pallium retombe sur son épaule. Tandis qu'à gauche elle porte des chaussures, ici ses pieds sont nus. L'Enfant qu'elle tient dans ses bras, en le présentant de face, a le nimbe d'or crucifère. Il est vêtu de la tunique clavée.

« Le manteau de l'ange, à gauche, est décoré de segments divers; son bras est tendu vers la Vierge et sa tête, ornée d'un ruban, se détache sur un large nimbe bleu. Il est muni d'ailes, alors qu'à droite elles ont disparu.

« Dans un ciel bleu foncé courent de petits nuages rouges. La composition est encadrée de plusieurs bordures or et rouge.

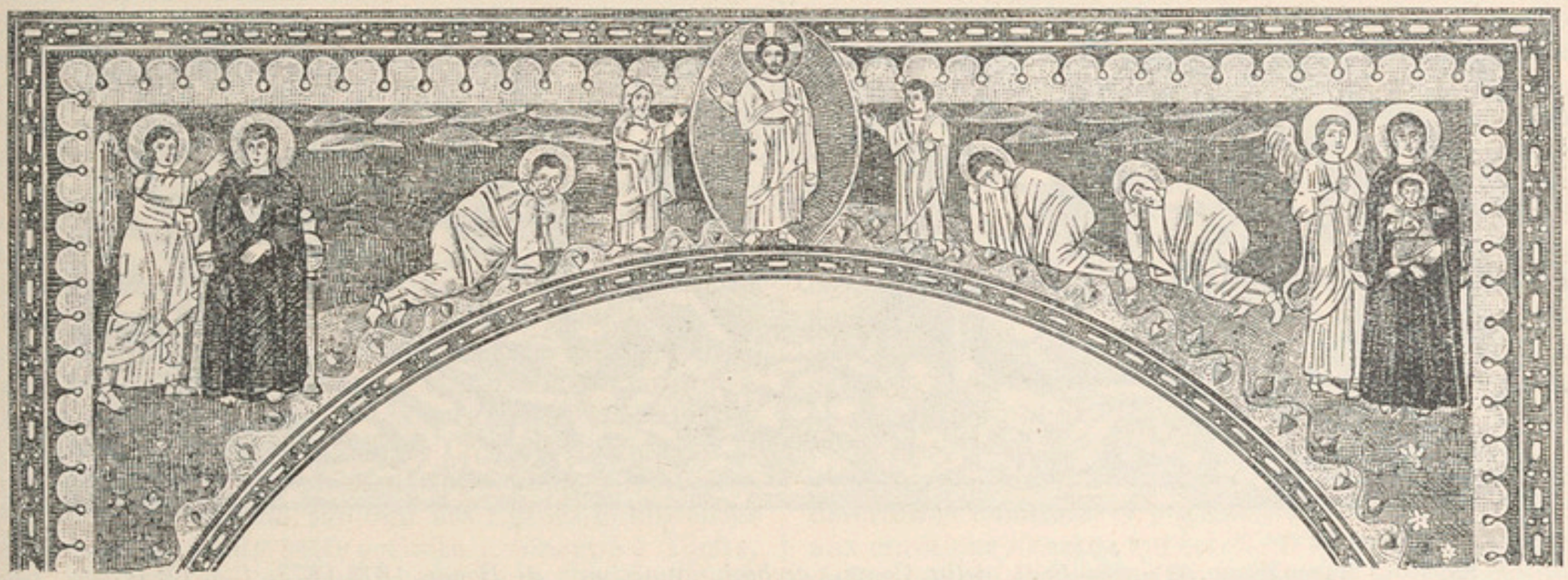

8823. — Mosaïque de l'arc absidal de la basilique des Saints-Nérée-et-Achillée.
D'après van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, fig. 286.

« La maladresse des attitudes, la pauvreté des couleurs et la grossièreté de la technique trahissent l'extrême décadence de cette mosaïque. »

V. Bibliographie. — H. Achelis, *Acta sanctorum Nerei et Achillei*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. XI, fasc. 2, in-8°, Leipzig, 1893. — P. Allard, *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, in-8°, Paris, 1900, p. 109. — B. Aubé, *De la légalité du christianisme dans l'empire romain pendant le Ier siècle*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, IIe sér., t. II, 1866, p. 199-203. — M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, in-4°, Genève, 1924, p. 221-222. — *Bibliotheca hagiographica latina*, 1901, p. 883-884 et *Supplementum*, p. 234. — Bollandistes, *De SS. Nereo et Achilleo eunuchis, Flavia Domitilla, Euphrosyna et Theodora virginibus romanis mart. Terracinæ in Latio*, dans *Acta sanct.*, maii t. III, 1680, p. 4-6. — P. Franchi, *I. SS. Nereo ed Achilleo nell' epigramma damasiano*, dans *Note agiografiche* des *Studi e testi*, t. XXII, 1909, p. 43-55. — L. Lefort, *État actuel de la basilique de Sainte-Pétronille au cimetière de Domitille, près de Rome*, dans *Revue archéologique*, 1874, p. 372-378. — B. Mombritius, *Sanctuarium* (vers 1479), t. II, p. CLVIII-CLX. — J.-B. De Rossi, *Découverte de la basilique de Sainte-Pétronille et du tombeau des martyrs Nérée et Achillée au cimetière de Domitille*, dans *Bull. di archeol.*

[1] M. van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, in-4°, Genève, 1924, p. 221-222.

cristiana, IIe sér., 1874-1875, t. v, p. 3-35; t. vi, p. 511; la traduction française est de Martigny (voir ce nom), dans *Revue archéologique*, IIe sér., 1874, t. xxvii, p. 89-119. — F. Schæfer, *Die Akten des heil. Nereus und Achilleus*, dans *Römische Quartalschrift*, t. viii, 1894, p. 89-119. — L. Surius, *Vitæ sanctorum*, t. v, 1618, p. 147-151. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. ii, 1694, p. 128-129. — A. Wirth, *Acta sanctorum Nerei et Achillei*, in-8°, Lipsiae, 1890.

H. Leclercq.

NÉRÉIDE. — Les fidèles ont parfois utilisé des symboles païens sans se préoccuper de leur signification mythologique; ce fut le cas pour les Néréides que nous voyons figurées sur un sarcophage chrétien trouvé en 1872, à l'*agro Verano*, à Rome. Cette trouvaille se fit près de la face occidentale du grand cloître situé à droite de la basilique de Saint-Laurent (voir *Dictionn.*, t. viii, au mot Laurent). Outre ce sarcophage, on mit au jour un grand nombre d'inscriptions ou de fragments d'inscriptions chrétiennes, de la forme et des dimensions de celles dont on faisait usage dans les cimetières chrétiens à ciel ouvert, depuis la paix de l'Église; aucune de ces inscriptions ne portait de date consulaire.

A proximité du lieu de la trouvaille a existé, jadis, une église dédiée à saint Étienne, dans laquelle on conservait les reliques d'un saint Léon, évêque et martyr inconnu; en 1857, on trouva les restes d'un oratoire à trois absides, en forme de trèfle, ressemblant à celui qui s'élève au-dessus du cimetière de Calliste [1]. Dans cet oratoire se trouvaient de nombreuses épitaphes de tombes à ciel ouvert et, parmi elles, deux fragments de celle de cet évêque Léon; on ne peut guère douter que le sarcophage dont nous parlons se trouvait dans cet oratoire. Le dit sarcophage est en parfait état de conservation, mais privé de son couvercle; il mesure 2 m. 10 en longueur, 0 m. 72 en largeur et 0 m. 65 en hauteur (fig. 8824). Le sujet représenté, sur la face principale, n'est que Néréides et tritons. C'est évidemment un sarcophage païen acheté pour ensevelir un chrétien puisqu'on lit sur l'*imago clypeata* que soutiennent deux tritons [2] :

PROMOTE
HABEAS
P

On remarquera qu'il y a, à la suite de l'acclamation *Promote habeas* un chrisme; ainsi donc, point de doute. La sculpture nous reporte, par sa technique, vers la fin du IIIe siècle de notre ère; on peut donc croire que le sarcophage fut longtemps délaissé et demeura anépigraphe car l'inscription et surtout le type du chrisme ne paraissent pas antérieurs au début du Ve siècle.

Fresques et bas-reliefs chrétiens nous offrent d'autres exemples de cette adoption de figures païennes dont on ne songeait pas à s'alarmer, pas plus qu'à leur donner un symbolisme chrétien; le cycle nautique avait reçu le meilleur accueil dans la décoration en mosaïque à Sainte-Constance et dans les basiliques de Sainte-Marie-Majeure et du Latran; quant aux Néréides en particulier, nous les voyons sur un bassin chrétien orné de reliefs conservé au musée de Constantinople [3]. Sur ce monument, les Néréides chevauchent des monstres marins; elles nous rappellent celles qui décorent le bénitier chrétien en plomb trouvé à Carthage (voir *Dictionn.*, t. i, col. 739, fig. 169), et le coffret de mariage de l'Esquilin que nous avons décrit et figuré (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1915, fig. 7653). Sur ce même coffret voir *Rivista di archeol. crist.*, 1932, p. 297, 298.

Il est peu probable qu'un sarcophage aussi beau soit un « laissé pour compte » demeuré dans un atelier pendant plus de deux siècles sans être utilisé; on est en droit de supposer que le médaillon central présentait un buste funéraire qui aura été martelé, rasé et remplacé par l'inscription. Ce médaillon est soutenu par un beau masque de l'Océan dont le corps plonge dans les flots tandis que les cheveux et la barbe sont tout mouillés par l'écume de la mer. Les deux centaures sont imberbes et portent de longues boucles de cheveux qui retombent sur leurs épaules; celui de droite tient un buccin et tourne la tête vers une Néréide assise sur sa croupe. Cette Néréide se regarde dans un miroir qui lui cachera bien peu de chose d'elle-même. L'autre centaure ou triton tient une ancre et porte, lui aussi, une Néréide en croupe tenant une lyre sur laquelle elle s'appuie; elle a un bracelet au bras droit. Aux extrémités, une Néréide s'empare d'un taureau marin, au-dessus de ce groupe vole un amour portant une guirlande; et, de l'autre côté, une Néréide tenant un enfant dans ses bras est assise sur un triton. Dans les flots de la mer, des dauphins et des amours.

Les faces latérales sont d'un travail fort inférieur et représentent un amour conduisant un cheval marin.

H. Leclercq.

8824. — Sarcophage. D'après *Bull. della Comm. archeol. municipale di Roma*, 1872-1873, t. i, pl. iv.

NÉRON. — I. Néron et le judaïsme. II. Le christianisme à Rome. III. L'incendie de Rome. IV. La persécution. V. L'institution néronienne. VI. Les victimes. VII. La fin de Néron. VIII. Bibliographie.

[1] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 81-88. — [2] C.-L. Visconti, *Sarcophago con rappresentanza di Nereidi e tritoni*, dans *Bull. della Comm. archeol. municipale*, 1872-1873, t. i, pl. iv, p. 192-200. — [3] Mendel, *Musées ottomans. Catalogue du musée de Constantinople*, in-8°, t. ii, Paris, 1914, p. 429.

I. Néron et le judaisme. — Il n'est pas question ici d'esquisser un portrait de Néron ni une histoire de son règne, mais seulement d'envisager ses rapports avec les chrétiens dans l'empire, et déjà, à deux reprises, nous en avons parlé en étudiant les modalités du droit persécuteur (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1565-1648) et en exposant les circonstances de l'incendie de Rome (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 481-502). Rappelons une phrase célèbre de Tacite dans laquelle il ramasse en quelques lignes l'histoire des origines chrétiennes : *Auctor nominis ejus Christus Tiberio imperitante per procuratorem Pontium Pilatum supplicio adfectus erat; repressaque in præsens exitiabilis superstitio rursum erumpebat, non modo per Judaeam originem ejus mali sed per Urbem etiam, quo cuncta undique atrocia aut pudenda confluunt celebranturque* [1], « Christus, de qui est venu aux chrétiens leur nom, fut livré au supplice, sous Tibère, par le procurateur Pontius Pilatus. Réprimée alors, cette exécrable superstition se débordait de nouveau non seulement dans la Judée où elle avait sa source, mais dans Rome même, où tout ce que le monde produit d'horrible et d'infâme afflue et trouve des adeptes. » Cet exposé distingue deux périodes. Une répression sanglante dans laquelle périt le créateur de la secte dont le supplice est suivi d'une accalmie plus ou moins longue, ensuite un réveil et un progrès signalés en Judée et à Rome. Ce résumé, présenté par un historien averti mais passionné, n'est pas d'une rigueur absolue. L'événement qu'il signale ne lui a paru tel que pour n'en avoir pas observé le progrès avec assez d'attention. L'histoire primitive du christianisme ne comporte pas une période d'une trentaine d'années s'écoulant dans l'impuissance ou la résignation, nous savons que pendant ce temps les apôtres, et le plus actif d'eux tous, Paul de Tarse, ne cessent de parcourir l'Asie Mineure, l'Achaïe, la Macédoine, l'île de Chypre; ils mettent le pied en Italie et s'implantent solidement à Antioche, à Éphèse, à Corinthe, fondant des Églises nombreuses et prospères. Toute cette activité a échappé à Tacite, qui, s'il en a su quelque chose, aura, comme bien d'autres Romains, mis cette propagande au compte des juifs; ainsi que l'administration officielle et le plus grand nombre de ses concitoyens, il n'a constaté l'existence de la secte chrétienne qu'à partir de l'année 64, lorsque la police impériale décida sa distinction de la religion judaïque. Jusqu'à cette date, les discussions, les conflits avaient été considérés comme querelles de juifs entre eux, et les chrétiens avaient pris leur part des avantages et des inconvénients de cette confusion administrative volontaire.

Nous en avons un témoignage conservé par Suétone [2] qui nous apprend l'expulsion ordonnée par l'empereur Claude lorsque *judæos impulsore Chresto adsidue tumultuantes Roma expulit*. Ceci se trouve confirmé par le récit des Actes des apôtres nous montrant saint Paul, à son arrivée à Corinthe, rencontrant Aquila et Priscille, juifs originaires du Pont, récemment arrivés d'Italie « car Claude avait par un édit chassé les juifs de Rome [3] » (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 154), ce qui a pu arriver vers l'an 49-50. Qui est le Chrestus dont parle Suétone? Un personnage de ce nom qui avait soulevé une émeute parmi ses coreligionnaires, ou bien est-ce le Christ Jésus dont les Romains déformaient le nom lorsqu'ils prononçaient *chrestianus* [4]? On ne le saura jamais et on pourrait dire qu'il importe peu, le fait essentiel est de savoir que les juiveries de Rome furent troublées par l'introduction du christianisme, que Claude prit à leur égard une mesure qui n'admettait aucune distinction parce que sa police ignorait encore ce qui séparait juifs et chrétiens. On n'en est pas surpris lorsqu'on cherche à comprendre la quasi-impossibilité pour des païens de voir clair dans un conflit de cette nature, dont toutes les données leur échappaient. De bonne foi, ils se récusaient ainsi que nous entendons Annæus Novatus Gallio, frère de Sénèque et proconsul à Corinthe; dès qu'il entend que Paul est accusé par ses compatriotes d'être un rénégat de la Loi, il se dérobe à toute discussion : « Juifs, dit-il, puisqu'il s'agit de votre Loi, voyez vous-mêmes, je ne veux pas être juge de ces affaires [5]. »

Entre l'an 50 et l'an 64, la propagande chrétienne avait gagné de plus en plus de partisans et non pas seulement parmi les juifs qui repoussaient et brutalisaient Paul et ceux qui tentaient de prêcher dans les synagogues. C'étaient donc des païens qui entraient de plus en plus nombreux dans l'Église et cette circonstance devait contribuer à établir une distinction qui frappait même les moins observateurs. De plus, les juifs, gravement lésés par le décret d'expulsion pris contre eux, en masse, par Claude, avaient réussi, grâce à la faveur qu'ils avaient su se ménager dans l'entourage de Néron, à faire admettre cette distinction dont ils ne voulaient plus être victimes. Ainsi, lorsqu'en 64, l'incendie de Rome devint la matière d'une accusation on put bien songer à l'imputer aux chrétiens, on ne soupçonna pas un seul instant les juifs quoiqu'ils eussent été épargnés plus que d'autres par les ravages de l'incendie. Leur nombre est difficile à évaluer, à défaut de documents certains; cependant, on ne semble pas l'avoir exagéré en le portant, sous le règne de Néron, à vingt ou trente mille âmes [6].

Néron fut circonvenu par les juifs et il importe ici de déterminer comment et par qui cette influence hostile aux chrétiens s'exerça sur lui. C'est la question du rôle de Poppée qui se présente à nous. Ce rôle nous est connu par deux versions différentes. D'une part les récits de Plutarque, de Suétone, de Tacite et de Dion Cassius [7]; d'autre part, celui de Tacite dans les *Annales* [8].

Voici la première version : Néron s'éprend de la femme du chevalier Rufrius Crispinus, mais par égard pour Octavie, par un reste de crainte d'Agrippine, il n'ose afficher son adultère au Palatium et charge son compagnon de plaisirs, Othon, de circonvenir Poppée, de l'amener à quitter Crispinus et de l'épouser. Othon joue ce rôle infâme, et, devenu époux, se résigne de mauvaise grâce au partage avec l'empereur. Il en vient même à refuser et à laisser Néron se morfondre à sa porte, malgré ses prières et ses menaces [9]. Poppée s'amusait de cette rivalité qui faillit coûter la vie à Othon, il dut à l'intervention de Sénèque d'être déporté en Lusitanie en qualité de gouverneur.

Voici la seconde version : Poppée, mariée à Crispinus, séduite par Othon, devient sa femme et enflamme la curiosité de Néron qui la fait venir au Palatium où elle feint une vive passion pour lui jusqu'au moment où, le jugeant bien épris, elle affole son désir par ses résistances, feint un attachement très vif pour Othon, dont elle exalte le mérite, et qu'elle affecte de mettre fort au-dessus de l'empereur. Cette conduite aboutit à la disgrâce, au renvoi et à l'exil d'Othon.

Les deux versions sont presque aussi scandaleuses

[1] Tacite, *Annales*, l. XV, c. XLIV. — [2] Suétone, *Claudius*, c. XXV. — [3] Actes des apôtres, XVIII, 2. — [4] Tertullien, *Apologeticum*, c. III; cette prononciation vulgaire est confirmée par Tacite; cf. A. Harnack, *Mission und Ausbreitung*, t. I, p. 348, et *Impulsore Chresto*, dans *Mélanges Bidez*, t. II, 1934. — [5] Act., XVIII, 12-17. — [6] Renan, *L'Antechrist*, p. 7, note 2. — [7] Plutarque, *Galba*, XIX sq.; Suétone, *Otho*, c. III; Tacite, *Hist.*, l. I, c. XIII; Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LXI, c. XI. — [8] Tacite, *Annales*, l. XIII, c. XLV sq. — [9] Plutarque dit que c'est Poppée qui laissa Néron attendre à sa porte un jour où Othon était absent; la question est du nombre de celles qui restent obscures.

l'une que l'autre, dans la première c'est Néron qui a tout combiné, dans la seconde c'est Poppée qui l'a dupé. Celle-ci est aussi méprisable dans un cas que dans l'autre; elle ne songe qu'à satisfaire sa vanité et son ambition, quant à son impudicité il est permis de n'en pas parler. Un examen attentif et critique des sources [1] a permis de conclure que c'est à la seconde version, au récit des *Annales*, que nous devons accorder la préférence.

La liaison de Néron et de Poppée commença en 58 [2]. C'était plus qu'une galanterie. Jusque-là le jeune empereur s'était satisfait par la fréquentation des mauvais lieux où il s'introduisait la nuit, travesti en esclave; il avait eu, il est vrai, une maîtresse, Acté, simple affranchie et assez peu redoutable pour que Sénèque lui-même ait favorisé cet attachement avec la pensée d'épargner à son maître quelque aventure hautement scandaleuse. Cette fois, c'était plus qu'une aventure, mais un véritable événement dont on ne tarderait pas à voir les graves conséquences.

Néron avait alors 21 ans à peine et Poppée, née au plus tard en 32, devait avoir un peu plus de 25 ans. Plus savante que lui dans la débauche, elle était la courtisane aristocratique, apte plus qu'aucune autre femme peut-être à le pervertir. Mais elle n'était pas une vile prostituée, car, sauf la vertu, Poppée était une femme accomplie. Tacite, en parlant d'elle, dit que rien ne lui manquait qu'une âme honnête : *huic mulieri cuncta alia fuere præter honestum animum* [3]. Non seulement elle possédait tous les plus puissants avantages, mais encore elle savait à fond l'art d'en tirer parti [4]. Sa famille n'était pas embarrassante, son père, Ollius, avait péri dans les représailles qui suivirent la mort de Séjan, vers 31-33, sa mère s'était suicidée pour échapper aux suites d'une accusation d'adultère, laissant à sa fille sa beauté, la fortune et le nom. Celle-ci aurait dû s'appeler Ollia, mais elle préféra à ce nom obscur celui de Poppæus, son grand-père maternel, le consulaire triomphateur, le grand homme de la famille.

« Poppée avait de l'esprit, un langage agréable, une beauté merveilleuse [5] qui s'épanouissait alors dans la splendeur de la pleine jeunesse. Les monuments figurés, médailles et bustes [6], ne nous en donnent qu'une idée très imparfaite et très incertaine; les auteurs anciens se bornent à la proclamer très grande. « J'ai « trouvé une épouse digne de ma couche, elle surpasse « par la naissance et par la beauté Vénus, Junon et « Minerve », s'écrie Néron avec enthousiasme dans la tragédie d'*Octavie* [7], dont l'auteur inconnu, ayant écrit sans doute peu de temps après la mort de Néron [8], s'il n'a pas vu lui-même Poppée, a recueilli du moins la tradition toute récente. Plus loin, le chœur la compare et la préfère à Hélène, aux amantes fabuleuses de Jupiter, Léda et Danaé [9]. Une seule indication plus précise nous est fournie par Pline l'Ancien [10]; il nous apprend que Poppée était blonde. Néron avait chanté sa chevelure pareille à l'ambre jaune.

« Cette beauté, Poppée, en avait le culte. Elle se préoccupait soigneusement, raconte Dion Cassius [11], de la fraîcheur et de l'éclat de son corps; un jour, s'étant vue moins belle dans son miroir, elle souhaita de mourir avant d'être flétrie. Nous connaissons quelques-uns des moyens dont elle usait pour se défendre contre les outrages des ans et retarder la déchéance si redoutée. Elle inventa une pommade, *pinguia Poppæanea* [12], que les femmes employaient encore au temps de Juvénal; elle s'en couvrait le visage, comme d'un masque, aux heures qu'elle passait dans le secret de son appartement. C'est elle qui mit aussi à la mode les lotions et les bains de lait d'ânesse, parce qu'elle le croyait propre à rendre la peau plus unie, plus fine et plus blanche; et partout elle traînait à sa suite un troupeau de cinq cents ânesses laitières [13]. Les soins d'une toilette si ingénieuse devaient être la plus grande affaire de sa journée; ils n'étaient pas la seule ressource de son intelligente coquetterie. Afin de ne point rassasier les regards, elle se montrait rarement en public; pour la même raison, ou parce qu'elle avait ainsi plus de grâces, elle ne sortait jamais qu'à demi-voilée. Notoirement impudique, elle se donnait des dehors de modestie qui stimulaient la curiosité et le désir [14]. Un cadre brillant rehausse la beauté; une maison somptueuse, un train magnifique sont un décor à souhait pour une jolie femme. Poppée le savait; elle poussa parfois l'amour du luxe jusqu'à faire chausser de sandales d'or ses bêtes de somme [15]. Bref, elle mettait tout en œuvre pour sauvegarder ses attraits naturels, pour les faire plus séduisants, pour maintenir toujours intact, toujours nouveau, le prestige radieux de son apparition.

« Sans doute, il y avait dans cette coquetterie une part de vanité féminine. Poppée goûtait vivement la satisfaction intime d'être belle; elle n'était pas insensible non plus à l'admiration que partout, sur son passage, lui témoignaient les regards et les paroles. Mais ces hommages et cette adoration de soi-même, qui suffisent aux coquetteries frivoles, étaient peu de chose aux yeux de Poppée. Elle chérissait et ornait sa beauté, moins comme une idole douce à vénérer que comme une servante précieuse et docile, à qui rien n'était impossible, à qui ses désirs pouvaient tout demander [16]. »

Cette femme était insensible aux affections qu'elle inspirait, ne s'abandonnant qu'aux désordres où son calcul lui faisait entrevoir un profit; c'est ainsi qu'elle en était venue à commander à ses sens, auxquels elle n'accordait rien qui ne fût conforme à son intérêt. La volupté n'était un besoin si impérieux pour elle que le jour où elle atteignit son rêve de puissance; devenue maîtresse de l'empereur, elle sût mettre un terme à ses dérèglements. Elle n'avait auparavant jamais fait une distinction entre un amant et un mari, mais lorsque sa liaison avec Néron fut officielle, rien ne put désormais ébranler une fidélité dont la violation aurait pu lui coûter trop cher. Ce qu'elle aimait en lui, c'était la puissance, l'éclat et cette grandeur impériale dans laquelle il lui faisait sa large part. Impudique par calcul et non par instinct, elle ne s'accordait que les satisfactions et les plaisirs dont elle pouvait attendre quelque chose — le plus possible — comme honneurs, comme luxe, comme puissance.

L'impudicité était un moyen, la domination était le but. Chacun des actes de sa vie privée s'inspirait d'un calcul. Jeune fille, elle avait consenti à être l'épouse du préfet du prétoire Rufrius Crispinus qui avait joué un rôle profitable dans le procès dont l'issue avait entraîné le suicide de sa mère Poppæe Sabina. Après la disgrâce de Crispinus, Poppée avait épousé Othon, courtisan heureux, qu'elle quitta et sacrifia à Néron; mais une fois entrée au Palatium, d'autres rivales allaient l'inquiéter, la mère et l'épouse de l'empereur : Agrippine

[1] Ph. Fabia, *L'adultère de Néron et de Poppée*, dans *Revue de philologie, de littér. et d'hist. anc.*, t. XX, 1896, p. 12-22. — [2] Tacite, *Annales*, l. XIII, c. XLV. — [3] Tacite, *Annales*, l. XIII, c. XLV. — [4] Ph. Fabia, *Comment Poppée devint impératrice*, dans *Revue de philologie*, t. XXI, 1897, p. 222. — [5] Tacite, *op. cit.* — [6] Cf. Visconti et Mongez, *Iconographie romaine*, t. II, p. 248; Cohen, *Médailles impériales*, t. I, pl. XII, les bustes du Capitole (n. 17), du Vatican (n. 408), du Louvre. — [7] Vs. 556 sq. — [8] Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Literatur*, 5e édit., § 290. — [9] Vs. 776 sq. — [10] *Hist. natur.*, l. XXXVII, c. III-L. — [11] *Hist. rom.*, l. LXII, c. XXVIII. — [12] Juvénal, *Sat.*, VI, 465. — [13] Dion, *op. cit.*; Pline, *Hist. nat.*, l. XI, c. XLI, 238; l. XXVIII, c. XII, 183. — [14] Tacite, *Annales*, l. XIII, c. XLV. — [15] Dion, *op. cit.*; Pline, *Hist. nat.*, l. XXXIII, c. XI, 140; Suétone, *Nero*, XXX. — [16] P. Fabia, *op. cit.*, p. 222-224.

et Octavie. Elle en viendra à bout, mais sans précipitation.

Comme tant d'autres Romaines, Poppée était superstitieuse; elle croyait aux prédictions des astrologues et, à cet effet, elle s'était entourée de Chaldéens « espèce d'hommes qui trahit la puissance, trompe l'ambition et qui, toujours proscrite dans Rome, s'y maintiendra toujours [1] ». Poppée ne pouvait se passer de ces gens-là. N'étant encore que la femme d'Othon, elle avait ses astrologues, entre autres un certain Ptolémée qui promit à Othon sa future grandeur; on peut se demander s'il s'était montré plus réservé à l'égard de Poppée. Quoi qu'il en soit, « l'inclination au mystérieux et au surnaturel se marque également dans les témoignages de sympathie que Poppée, devenue impératrice, donna aux juifs, d'après Flavius Josèphe [2]. Il nous dit qu'elle était pieuse (Θεοσεβής), ou, pour rendre le mot grec avec plus de précision, qu'elle honorait Dieu. Dans sa gratitude et surtout dans son amour-propre satisfait — présenté à Poppée, il en avait obtenu pour ses coreligionnaires la faveur qu'il sollicitait et, avant son départ, elle l'avait comblé de cadeaux — l'orgueilleux pharisien ne ménage pas l'éloge. Quant V. Duruy [3], se basant sur ce témoignage, affirme que cette femme sans cœur était pourtant troublée au fond de l'âme par le grand problème qui s'agitait alors; que, sentant mourir les anciens dieux, elle cherchait un dieu nouveau, il semble que son imagination augmente singulièrement la valeur et la portée des textes. Ce qui est vraisemblable, c'est que Poppée avait adopté une partie des rites de la religion juive. Depuis longtemps, il y avait à Rome beaucoup de judaïsants [4], prosélytes bizarres qui paraissent avoir attaché bien plus d'importance au culte qu'aux dogmes, pratiquants bien plus que croyants. Poppée fut de ce nombre. Étrange piété que celle qui conciliait la foi essentiellement païenne aux calculs des astrologues avec les rites hébraïques! Que Poppée soit appelée « dévote », j'y consens, pourvu que par dévotion on n'entende pas autre chose que cette religiosité éclectique. Ce n'est là, du reste, qu'un trait accessoire de son caractère, et si j'avais, pour ma part, à résumer ce caractère en deux épithètes, je l'appellerais, non pas, comme E. Renan, la dévote et voluptueuse Poppée, mais l'ambitieuse et hypocrite Poppée. »

Il ne s'agit pas ici d'innocenter ni d'excuser Néron de sa vie criminelle, mais de rendre sa part à la femme qui fut l'inspiratrice de plusieurs crimes parmi les plus atroces. A peine élevée au rang de maîtresse, Poppée sentait ce que cette situation avait de faux et d'incertain et n'eut pas d'autre souci que de s'assurer du titre d'impératrice. Il fallait pour cela que disparût la femme légitime, Octavie, douce et timide, jusqu'à l'insignifiance, déjà abreuvée de dégoûts et dont l'assassinat ne serait pas un obstacle; mais Poppée sentait qu'une Octavie disparue, la mère de l'empereur, la hautaine et violente Agrippine, ne lui permettrait pas le mariage qui devait lui donner le trône impérial. Agrippine ne renouvelle plus au sujet de Poppée les scènes indignées auxquelles elle s'est livrée à l'occasion d'Acté, mais on peut craindre de sa part un brusque coup de tête, quelque violence, un complot, une sédition lorsqu'elle apprendra que Poppée compte remplacer Octavie. Il devenait d'autant plus facile de suggérer à Néron un parricide qu'il y avait songé de lui-même, lorsque sa mère avait été accusée de conspirer contre lui avec Rubellius Plautus. Poppée entreprit le siège de son amant, familiarisa son imagination avec l'idée du meurtre de sa mère et le discours que lui prête Tacite ne manque pas de vraisemblance. Poppée y ajoutait avec art les caresses et les larmes alors qu'Agrippine, tenue à distance, ne pouvait ni se faire entendre ni être défendue, car ceux-là même à qui eut incombé ce devoir, Sénèque et Burrhus, s'y soustrayaient, persuadés qu'ils étaient de l'inutilité de l'intervention qu'ils tenteraient en sa faveur. L'influence de Poppée était si grande désormais que ces hommes sages renoncèrent à tenter contre elle, en faveur d'une mère haïe par son fils, les derniers efforts, et ils ne paraissent ni l'un ni l'autre s'être rendu compte que la lutte contre Poppée serait vraiment impossible à partir du jour où celle-ci aurait remporté sur Agrippine la victoire décisive. Il fallait maintenant hâter l'événement. Agrippine fut assassinée dans la seconde quinzaine du mois de mars de l'année 59, un an au plus après la première entrevue de Poppée avec Néron.

Quand Néron communiqua à Burrhus le projet de répudier Octavie, Burrhus lui répondit qu'il serait juste, en ce cas, de rendre à celle-ci sa dot : l'empire. C'était son arrêt de mort, mais Néron et Poppée attendirent jusqu'en l'an 62 l'occasion propice. Cette année-là, Burrhus fut atteint d'une angine et sous prétexte de lui enduire le palais et la gorge on l'empoisonna.

L'heure d'Octavie approchait, mais le peuple de Rome aimait, on ne sait pourquoi, cette fille de Claude, et Néron pouvait redouter que la nouvelle de sa répudiation ne provoquât un soulèvement dont tel prétendant à l'empire saurait tirer parti. Deux seulement lui semblaient redoutables, Faustus Cornelius Sulla, exilé à Marseille, et Rubellius Plautus, exilé en Asie; sur le conseil de Tigellin, il ordonna leur mort. Personne ne prendrait désormais la défense d'Octavie, il ne suffisait que de trouver un prétexte. Poppée s'en chargea : ce fut une accusation d'adultère avec un esclave, le joueur de flûte Eucærus. Des servantes, mises à la torture, confirmèrent la calomnie et Néron parut généreux, alors qu'il pouvait prononcer la mort, en se contentant du divorce. Douze jours après, il épousait Poppée.

Celle-ci s'acharna contre sa victime, elle craignit qu'enfermée dans la maison de Burrhus, son infortune n'attendrit le peuple de Rome et ne provoqua en sa faveur quelque mouvement séditieux auquel cèderait la lâcheté de Néron. Octavie fut reléguée en Campanie et soudain le bruit courut dans Rome qu'elle était rappelée, rétablie sur le trône; alors la foule s'élança au Capitole, renversa les statues de Poppée et couvrit de fleurs celles d'Octavie. Ce fut une manifestation de quelques instants, des pelotons de soldats dispersèrent la foule, les images de Poppée reprirent leur place. Pour celle-ci ce fut l'occasion d'une scène nouvelle où elle transforma une manifestation dirigée contre elle en un complot organisé par Octavie contre Néron. L'empereur et sa compagne, aussi épouvantés l'un que l'autre, ne virent de salut que dans la perte d'Octavie qu'on accusa d'adultère. Un édit impérial porta ces faits à la connaissance du peuple romain et Octavie fut condamnée à la déportation dans l'île de Pandataria. Quelques jours après, 9 juin 62, la malheureuse reçut

[1] Tacite, *Hist.*, l. I, c. XXII. — [2] *Antiq. jud.*, l. XX, c. VIII, n. 11; *De vita sua*, 3. — [3] *Hist. des Romains*, t. IV, 1882, p. 505. — [4] Cf. Friedlaender, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, in-8°, t. I, Leipzig, 1881, p. 451; Hermann Schiller, *Geschichte des römischen Kaiserreichs unter der Regierung des Nero*, Berlin, 1872, p. 313 sq., doute même que Poppée ait été judaïsante; plus loin, p. 583, il semble près d'y croire. Quant à penser, avec E. Renan, *L'Antechrist*, 1873, p. 132-135, que la dévotion de Poppée fut pour quelque chose dans le charme qu'elle exerça sur Néron, Ph. Fabia s'y refuse absolument : « Il y a bien des traits de fantaisie dans le Néron de *L'Antechrist* et le prestigieux écrivain a singulièrement poétisé cette figure. » Il n'y a rien à retirer pour l'histoire du livre de M.-A. Herment (1935).

l'ordre de mourir; comme elle n'avait ni la force ni le courage de se frapper, des soldats la lièrent et lui ouvrirent les veines des bras et des jambes, et comme le sang glacé par la peur coulait lentement, ils la mirent dans un bain chaud dont la chaleur l'étouffa. Sa tête, coupée, fut envoyée à Poppée.

Les meurtres continuèrent. Sénèque ne pouvait être oublié, son jour vint en 64, et nous voici arrivés à cette année fameuse par le déchaînement de la persécution. Tacite nous dit que Poppée et Tigellin étaient les conseillers intimes des cruautés de Néron. Ne serait-ce pas au cours de délibérations que Poppée, Tigellin et Néron (accusé par la voix publique de l'incendie de Rome et voyant l'impossibilité de détourner les soupçons) tombèrent d'accord pour imputer ce crime à la secte des chrétiens? « L'affirmation générale de Tacite, nous avons des raisons de l'appliquer à ce cas particulier. Poppée était en relations amicales avec les juifs. Si l'on considère qu'ils haïssaient les chrétiens et que, confondus ordinairement avec eux par les Romains, ils ne furent pas inquiétés cette fois, la persécution s'explique de la façon la plus naturelle, non par une lubie de Néron, qui ne connaissait pas assez les chrétiens pour songer de lui-même à les mettre en cause, mais par une suggestion de Poppée [1]. »

II. Le christianisme a Rome. — Depuis une trentaine d'années environ, le christianisme avait pénétré dans Rome, car il est permis de croire, que, dès le lendemain de la Pentecôte, des juifs, convertis à la religion de Jésus, des Romains et des prosélytes venus à Jérusalem retournèrent à Rome et y racontèrent ce qu'ils avaient vu et appris. Il se pourrait que dès ces premières années l'apôtre Pierre soit venu à Rome; « cela est possible, mais non démontrable », disait L. Duchesne [2], et, cependant, il n'est pas permis d'écarter sans en tenir compte une suggestion très subtile de P. Allard. Les Actes des apôtres, écrit-il [3], racontent que, jeté en prison par Hérode Agrippa, saint Pierre, après avoir été miraculeusement délivré [4], quitta Jérusalem pour aller « dans un autre lieu » [5]. On peut voir dans cette indication une allusion à un premier voyage de l'Apôtre à Rome. « Une tradition romaine, que l'art nous a conservée, rapproche ces deux événements et considère l'un comme dépendant de l'autre, l'emprisonnement de saint Pierre suivi de sa miraculeuse délivrance comme la cause de son départ pour Rome et de la fondation de l'Église de cette ville; là se trouve peut-être l'explication de la fréquence avec laquelle, sur les sarcophages romains du IVe siècle, est représentée la scène de l'arrestation de saint Pierre par les soldats d'Hérode; c'est un des sujets qui s'y rencontrent le plus souvent [6]. La venue de Pierre à Rome se placerait ainsi à la fin du règne de Caligula ou au commencement de celui de Claude, selon les indications un peu contradictoires données dans deux ouvrages différents d'Eusèbe [7]. Saint Jérôme indique avec précision la deuxième année de Claude, c'est-à-dire l'an 42 [8]. »

Nous aurons bientôt l'occasion d'aborder la question du lieu où saint Pierre commença son apostolat (voir Ostrien) qu'on a tout lieu de supposer efficace car « la présence d'un apôtre, d'un ami et d'un confident de Jésus, du chef de son Église et du continuateur de son œuvre, de l'inconnu de la veille, aujourd'hui célèbre, à la voix duquel des milliers de personnes venaient de se convertir en Judée, souleva toutes les passions. Bientôt les quartiers juifs, c'est-à-dire une grande partie des faubourgs de Rome, furent pleins de trouble et de tumulte. Si l'on en croit saint Justin, de Jérusalem étaient partis, quelque temps après la mort du Christ, des envoyés chargés d'ameuter tous les juifs contre les sectateurs de la nouvelle doctrine [9] : on peut admettre que le voyage de Pierre n'était point demeuré inaperçu, et que des messagers avaient suivi ses pas pour prémunir les Israélites romains contre sa présence [10]. » On a pu croire, d'après une tradition plus ou moins fondée, que Pierre s'était d'abord établi sur l'Aventin [11]; s'il en a été ainsi, il aura promptement cherché un asile plus calme et plus sûr, à quelque distance des taudis où s'entassaient ses compatriotes, loin du Transtévère et de la porte Capène, peut-être dans les environs de la voie Nomentane. Il trouvait dans ces parages un noyau chrétien qui est attesté par la possession d'un cimetière. Pierre y exerça son ministère, prêcha, baptisa en un lieu qui garda longtemps le nom de *cœmeterium fontis sancti Petri* [12].

On ne sait pour quelle raison, mais la juiverie romaine s'émut de ce ministère; on en vint des discussions aux injures et aux coups. En pareille circonstance, que ce fut à Rome, à Alexandrie, à Antioche ou ailleurs, la police montrait aussi peu de patience que de douceur. Cette populace orientale, dont elle comprenait à grand'peine le langage, était violemment bousculée; cette fois, nous l'avons déjà dit, on ne chercha pas les coupables, tous furent jugés perturbateurs, aussi bien ceux qui invoquaient *Christus* ou *Chrestus* que ceux qui le honnissaient, tous furent expulsés. Suétone ne dit pas *tous* il est vrai, mais certainement on expulsa des milliers de juifs qu'on dut être fort embarrassé de disperser hors de Rome. Dion se contente de dire que Claude, effrayé de leur turbulence, interdit leurs réunions, mais les Actes des apôtres disent que Claude chassa πάντας τοὺς ἰουδαίους [13]. Il est vrai que « ces expulsions étaient facilement supportées par la masse de ceux qui en étaient l'objet. Quitter leur masure du Transtévère on le précaire abri du bois d'Égérie, enfermer quelques ustensiles de ménage dans cette corbeille de jonc ou de paille dont parlent souvent les poètes latins, partir avec les femmes et de nombreuses troupes d'enfants; vivre sur la route d'aumônes ou de quelque métier nomade, n'impliquait pas un trop pénible changement d'habitudes pour beaucoup de familles rompues à une vie dure, précaire, que nul lien, d'ailleurs, n'attachait au lieu qu'elles quittaient. Une chaude hospitalité les attendait dans les villes où existaient des synagogues : et souvent, sans trop s'éloigner de Rome, elles trouvaient à s'établir, en attendant le moment peu éloigné où l'État se relâcherait de ses rigueurs et permettrait le retour [14]. » Mais il n'y avait pas que des juifs parmi les expulsés; la police chassait pêle-mêle tout ce qui se réclamait des mœurs juives et dans le nombre se trouvaient des chrétiens. C'était le cas pour Aquila et Priscille, que nous avons déjà nommés et qui possédaient un atelier pour la fabrication des tentes.

Cette fois encore, l'exil fut de courte durée; quelques mois peut-être, quelques années tout au plus. Lorsque la situation leur parut meilleure et leur commerce à l'abri de nouveaux à-coups, Aquila et Priscille reparurent à Rome [15], où leur maison redevint un

[1] P. Fabia, *Le règne et la mort de Poppée*, dans *Revue de philologie*, t. XXII, 1898, p. 336-337. — [2] L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. I, 1911, p. 61. — [3] P. Allard, *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, in-8°, t. I, Paris, 1911, p. 16. — [4] L. Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 19 : « il n'échappa que par miracle », on sent la nuance. — [5] Act., XII, 17. — [6] Sur une vingtaine au moins de sarcophages du Latran. — [7] Eusèbe, *Chronicon*, ad ann. Caii Caligulæ 3; *Hist. eccl.*, l. II, c. XIV. — [8] S. Jérôme, *Chron.*, ad ann. Chr. 42; *De viris illustr.*, c. I. — [9] S. Justin, *Dial. cum Tryphone*, c. XVII. — [10] P. Allard, *Htstoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, t. I, p. 18-19. — [11] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 43-46, 48-85, 88; 1888-1889, p. 128. — [12] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 179, 190. — [13] Act., XVIII, 2. — [14] P. Allard, *op. cit.*, t. I, p. 21-22. — [15] Rom., XVI, 3-5.

centre de propagande et de vie chrétiennes (vers l'an 58). Des réunions liturgiques se tenaient dans leur demeure. Nous pouvons reconstituer quelques traits de cette primitive Église romaine ou plutôt citer les noms de quelques-uns de ceux qui, dès cette date, en faisaient partie.

Avant de venir à Rome, saint Paul avait noué dans cette ville quelques relations qui nous sont connues par les dernières phrases de son épître aux Romains. Aquila et Priscille, qu'il avait rencontrés à Corinthe et en Asie Mineure, puis Épénète, le plus ancien fidèle d'Asie; Marie qui s'était fort dépensée pour servir à Rome l'Église naissante; Andronic et Junie, apôtres réputés, dont la conversion avait précédé celle de Paul, Ampliatus, Urbain, Stachys, Apelles, Hérodion; Tryphæna, Tryphosa, Persis, trois femmes qui avaient répandu la foi nouvelle; Rufus et sa mère; Asyncritos, Phlégon, Hermès, Patrobas, Hermas qui, avec d'autres, formaient un groupe; Philologue, Julie, Nérée, sa sœur, Olympas, et les leurs; enfin, deux groupes l'un de chez Aristobule, l'autre de chez Narcisse. Ce dernier nom paraît être celui du célèbre affranchi de Claude, comme Aristobule est celui d'un petit-fils d'Hérode le Grand, qui vivait à Rome en très bons termes avec ce même empereur. Tout ceci commence à faire du monde répandu parmi des milieux divers. On sait que, dans la lettre qu'il adressait de Rome aux Philippiens, Paul leur envoyait le salut des fidèles de la maison de César. Enfin, dans les derniers mots de la IIe épître à Timothée, nous relevons encore les noms de quatre fidèles de Rome : Eubule, Pudens, Linus, Claudia.

Ces noms ne sont pas tous isolés. Tel, comme celui de Linus, paraît être celui du pontife inscrit le premier à la suite de Pierre sur la liste épiscopale (voir au mot Lin); celui d'Ampliatus (voir ce nom) a été retrouvé sur une crypte funéraire de la voie Ardéatine; celui de Pudens est inséparable d'un « titre » qui compte parmi les plus anciens de Rome; nous ne mentionnerons que d'un mot le souvenir de Pomponia Græcina (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2847).

Ce qui est hors de doute, c'est le séjour de saint Pierre à Rome, son épiscopat dans cette ville, sa mort et toutes les conséquences qui en découlent (voir Pierre). Dès qu'on met le pied sur ce sujet, on se heurte à la chronologie qui se dresse comme un écueil. Faut-il placer le supplice de Pierre en l'an 64, avec celui des victimes immolées dans les jardins du Vatican? Mieux vaut s'en tenir, croyons-nous, à la date proposée par Eusèbe, en 67 ou 68 [1]. Dans l'intervalle se place le drame fameux de l'incendie de Rome.

III. L'incendie de Rome (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 481-502). — En l'an 64, un incendie terrible éclata à Rome qui, des quatorze régions de la ville, en consuma trois jusqu'au sol, en épargna quatre, et ne laissa des sept autres que des débris à moitié calcinés. Quelle fut la cause du fléau? Entre le hasard et la malveillance, Tacite ne se prononce pas : *forte an dolo principis incertum*. Remarquons que Tacite ne pose ici que deux alternatives; mais il pouvait à la rigueur y en avoir une autre qui se serait composée d'un mélange de la malveillance et du hasard. Ne peut-il pas se faire que l'incendie, allumé par un accident involontaire, ait été attisé par de malhonnêtes gens qui voulaient en profiter, ou bien, au contraire, que le feu, mis en quelque endroit pour détruire une maison ou un quartier qu'on voulait faire disparaître, se soit beaucoup plus propagé qu'on ne l'aurait voulu? Ces deux causes sont possibles et même vraisemblables. Tacite n'en dit rien, et, entre les deux autres, il ne se décide pas.

Il y avait des spectateurs sans doute qui prétendaient que le hasard seul était coupable (*utrumque auctores prodidere*), mais le plus grand nombre accusaient Néron. Tous les témoignages que nous avons conservés de cette époque le lui reprochent formellement; l'année suivante, le tribun Subrius, qui avait pris part à la conjuration de Pison, interrogé par le prince qui lui demandait comment il avait pu oublier son serment, lui répondit : *Odisse te cœpi, postquam parricida matris et uxoris, auriga et histrio et incendiarius exstitisti*, et Tacite a soin de nous dire qu'il rapporte ses propres paroles : *ipsa retuli verba*. Pline l'Ancien, dans son grand ouvrage qui parut treize ans après l'incendie, n'hésite pas un moment à l'attribuer à Néron : *Neronis principis incendia, quibus cremavit Urbem*. Quelques années plus tard, Stace dit la même chose dans la *Silve*, qu'il adresse à la veuve de Lucain : *infandos domini nocentis ignes*. Et si l'on peut supposer que ceux qui écrivaient sous les *Flavii* devaient être portés à discréditer l'ancienne dynastie pour faire leur cour à la dynastie régnante, Suétone et Dion Cassius, qui n'avaient aucune raison d'altérer la vérité, sont encore plus précis et plus formels dans leur accusation. Ils affirment qu'on vit les émissaires du prince mettre le feu à la ville, et Suétone va jusqu'à prétendre qu'ils ne prirent aucune précaution pour n'être pas reconnus, que c'étaient les valets de chambre, *cubicularii*, du prince, et que des consulaires, les voyant avec des étoupes et des torches incendier leur maison, n'osèrent pas s'y opposer.

Ces affirmations ont paru tout à fait convaincantes et ne permettent pas de mettre le désastre au compte du hasard, d'autant plus que Tacite lui-même ne nie pas le fait, et qu'il se demande seulement si ces gens qui lançaient des torches enflammées et défendaient de les éteindre agissaient véritablement par ordre de l'empereur, comme ils le disaient, ou si c'étaient simplement des voleurs qui voulaient piller avec plus de licence. On peut aller plus loin et soupçonner que tous ces bruits, si complaisamment rapportés par les historiens, n'étaient que des inventions de la peur. Cette opinion n'est pas de nature à surprendre, quand on connaît les effarements de la foule pendant ces grandes crises. Ceux qui, par exemple, ont assisté aux incendies de Paris, en 1871, et qui se rappellent avec quelle facilité les nouvelles les plus étranges, qui circulaient d'un quartier à l'autre, propagées souvent par des gens qui se disaient les témoins des faits qu'ils racontaient et croyaient peut-être les avoir vus, étaient accueillies de tout le monde, n'attacheront peut-être pas une très grande importance aux récits de Suétone et de Dion Cassius. C'est pourquoi il s'est rencontré des esprits bizarres prêts à soutenir que l'incendie fut bien l'effet de la malveillance, mais de la part des chrétiens. Cette opinion se fonde avant tout sur le sens qu'ils donnent à une phrase de Tacite : *correpti qui fatebantur*. Si cette phrase veut dire que les chrétiens ont avoué le crime pour lequel on les poursuivait, c'est-à-dire l'incendie, aucun doute n'est plus possible; mais nous allons voir que ce n'est pas ainsi qu'elle doit être expliquée.

[1] L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. I, p. 64, écrit que « c'est donc en 64 qu'il convient de placer son martyre». Dans tout cela, son embarras est visible et aussi son souci de ménager ceux qu'il n'ose contredire. Il cite un verset de l'évangile de saint Jean, XXI, 18, 19 et, pour se faire pardonner, il écrit : « Quel que soit celui qui a tenu ici la plume, il est sûr qu'il vivait au temps de Trajan ou bien peu après. » Quant à la Ia Petri, dont l'attribution à saint Pierre est niée résolument par ceux dont la critique l'inquiète, il leur fait en note cette concession : « Quand même la lettre ne serait pas de saint Pierre, ce serait toujours une pièce très ancienne... » Ces concessions regrettables ne font pas briller le courage de l'historien et laissent une ombre sur son souvenir.

A cette première raison d'inculper les chrétiens, on en a joint d'autres : ainsi, dans cette grande fermentation que fit naître la prédication chrétienne, parmi les fidèles encore imparfaitement instruits, il a pu se trouver des âmes extrêmement violentes, qui voulaient en finir d'un coup avec un monde corrompu. C'est surtout chez les esclaves et les pauvres gens que la foi nouvelle s'est d'abord propagée, c'est-à-dire chez ceux qui avaient le plus de vengeances à exercer contre la société. On les nourrissait de rêves apocalyptiques, qui les habituaient à l'idée que l'univers serait anéanti dans une conflagration générale; il pouvait venir à l'esprit de quelques-uns d'en hâter le moment, pour rendre la venue du Christ plus prochaine. Assurément, tout cela n'est pas impossible; quelques insensés, quelques anarchistes se seraient glissés parmi les premiers disciples du Maître, qu'il n'en faudrait pas être trop surpris, ni en rendre le christianisme responsable. Remarquons pourtant que la société païenne n'avait pas encore manifesté sa haine implacable envers les chrétiens, et n'ayant pas eu encore l'occasion de leur être trop sévère, leur devait être moins odieuse. C'est plus tard, quand ils furent poursuivis sans miséricorde, qu'on ne s'étonnerait pas de trouver chez eux des fanatiques capables de tous les excès. Or, nous voyons qu'à ce moment même, où ils sont si durement traités par l'autorité et par le peuple, ils se vantent d'être des sujets soumis, irréprochables, d'accepter les persécutions sans révolte, de prier pour les princes qui les envoient au supplice et de ne répondre que par le bien au mal qu'on leur faisait; ils serait donc assez surprenant qu'ils eussent mis le feu à Rome lorsqu'ils avaient moins à se venger d'elle. Si l'on crut reconnaître, dans les gens qui jetaient sur les maisons des étoupes enflammées, des serviteurs de l'empereur, c'est qu'en effet, nous dit-on, il y avait des chrétiens dans la *domus Cæsaris;* saint Paul nous le dit et on induit que ce sont ceux-là qui ont allumé l'incendie. Les consulaires, qui avaient l'occasion de les rencontrer souvent au Palatin, ne s'y sont pas trompés, et l'on comprend que, saisis de frayeur à leur aspect, et croyant qu'ils agissaient par l'ordre du prince, ils les aient laissé faire.

L'hypothèse est ingénieuse, mais ce n'est qu'une hypothèse; pour voir si elle est d'accord avec les faits, reprenons le récit de Tacite.

Il raconte que, lorsque après six jours le feu s'arrêta, Néron, qui était revenu d'Antium, où il séjournait en ce moment, prit les mesures les plus urgentes pour abriter et nourrir les victimes, mais que, comme il s'apercevait bien que ces libéralités n'empêchaient pas qu'on ne le crût l'auteur de l'incendie, il ne trouva d'autres moyens de détourner les soupçons que de les faire tomber sur d'autres *(Nero subdidit reos);* il se décida donc à en accuser les chrétiens. C'est ce qui a paru à quelques historiens, insuffisamment dégagés de certaines opinions sectaires, très difficile à comprendre; ils ont peine à croire que si peu de temps après la mort du Christ, les chrétiens aient pu devenir assez nombreux et assez importants pour le rôle qu'on leur fait jouer en cette occasion; il leur semble qu'ils devaient être encore inaperçus, qu'ils se perdaient dans la foule, qu'on les confondait avec les juifs, et qu'enfin il ne pouvait venir à l'idée de personne de choisir ces sectaires inconnus pour égarer l'opinion publique et les substituer à l'empereur. C'est, en effet, un parti pris chez plusieurs personnes de ne vouloir pas croire aux progrès rapides de la religion nouvelle, quoiqu'ils soient attestés par des écrivains dignes de foi, païens ou chrétiens, et qu'ils n'aient rien en soi d'incroyable. Nous avons eu trop fréquemment l'occasion d'en donner les preuves dans le *Dictionnaire* pour nous y attarder ici.

Quant à la pensée de poursuivre les chrétiens, afin de créer une diversion dans l'esprit public qui accusait formellement Néron, on en a cherché l'origine dans une supposition qui semble gratuite. Ne serait-ce pas, a-t-on dit, à l'occasion des grandes cérémonies religieuses, qui furent célébrées pour apaiser la colère des dieux évincés de leurs temples détruits, qu'on remarqua l'absence de certaines personnes qui n'étaient pas des juifs de naissance, mais des païens convertis à la doctrine du Christ, qu'on fut amené à rechercher les causes de leur abstention? Ce serait ainsi que l'existence des chrétiens aurait été révélée au public.

Mais on peut répondre que si la police de Rome ne passe pas pour avoir été fort bien organisée et très perspicace, il est cependant difficile d'admettre qu'elle n'eût pas entendu parler des chrétiens; l'attention devait être éveillée sur eux par leurs querelles avec les juifs, qu'on connaissait bien et qu'on surveillait de près. On les savait ennemis, et, par conséquent, distincts les uns des autres, ce qui empêche de croire qu'on les ait autant confondus qu'on veut bien le dire. Ajoutons qu'il s'était peut-être produit dans ces discussions de famille quelque aventure qui avait fait du bruit dans une ville dont Cicéron dit que rien ne lui échappe et qu'on y parle de tout *(omnium gnora et nihil reticente)* et que cette aventure ne permettait pas d'ignorer le nom de ceux qui en avaient été les héros. Quant à la raison qui les fit choisir par les conseillers de Néron, de préférence à tous les autres, il est inutile de la chercher bien loin. Clément de Rome dit clairement que ce fut la jalousie, δια ζηλον, et nous croyons, en effet, que la conseillère la plus écoutée de Néron, Poppée, prosélyte juive, initiée par ses coreligionnaires à la rivalité existant entre les chrétiens et eux, a songé à exploiter cette rivalité et a suggéré une secte qu'on pouvait accabler des pires accusations sans avoir à craindre qu'elle rencontrât des défenseurs.

Nous en arrivons au *correpti qui fatebantur* de Tacite. « On se saisit de ceux qui avouaient »; mais qu'avouaient-ils? Vraisemblablement, répond-on, le crime pour lequel on les poursuivait, c'est-à-dire l'incendie. Dès lors, la question semble résolue; il n'y a pas de doute qu'ils soient coupables, et, puisqu'ils l'ont avoué eux-mêmes, tout le monde doit le croire. La nouvelle a dû s'en répandre partout; si elle était sûre, aussi évidente que le texte de Tacite, interprété de cette manière, semble le dire, Néron avait tout intérêt à la propager; il est impossible qu'il n'ait pas profité avec empressement de cet aveu, qu'il travaillait à obtenir pour se justifier lui-même. Quelque détesté qu'il pût être, il n'y avait pas moyen qu'on persistât à l'accuser d'un crime dont d'autres se reconnaissaient les auteurs. Comment se fait-il donc que Tacite, presque au moment même où il nous rapporte cet aveu, ait pu dire qu'on ne sait s'il faut attribuer l'incendie au hasard ou à la malveillance? Et Suétone, si bien informé d'ordinaire, comment n'a-t-il rien su de cette procédure qui, pourtant, dut être rendue publique? Comment le peuple, qui perdait tant à ce désastre, a-t-il été touché de pitié pour des gens qui en étaient la cause et a-t-il cru « qu'on les sacrifiait uniquement à la cruauté d'un homme »? On a fait remarquer qu'il est fort étrange que, dans la suite, lorsqu'on poursuivait avec tant d'acharnement les chrétiens, et pour tant de crimes imaginaires, aucune allusion n'ait été faite à celui dont ils ne pouvaient pas se défendre puisqu'ils l'avaient avoué. Sans doute, les écrits contre les chrétiens sont en grande partie perdus; il en reste pourtant quelques-uns. Nous avons encore les railleries de Lucien. Origène nous a conservé, dans sa réfutation, l'ouvrage de Celse, et saint Cyrille d'Alexandrie celui de Julien; et pourtant, nulle part, ni dans ce qui reste des livres des païens, ni dans les réponses des apologistes, il n'est

fait aucune allusion à un événement aussi considérable et dont la réputation des chrétiens aurait tant à souffrir. Est-il possible que Tertullien ait osé dire que rien ne leur était plus facile que de se venger, en une nuit, avec quelques torches enflammées, et qu'ils ne l'ont pas fait, quand le souvenir du grand incendie, dont ils s'étaient reconnus coupables, restait vivant dans toutes les mémoires?

D'ailleurs, le texte de Tacite, à le regarder de près, ne se prête pas à cette explication. Tacite ne dit pas : *qui correpti erant confessi sunt*, ce qui se comprendrait bien, mais : *correpti qui fatebantur*. Cet imparfait indique qu'avant de commencer la poursuite légale (c'est le sens du mot *correpti*), on se livra à un interrogatoire préliminaire et l'on essaya d'obtenir un premier aveu. Ce premier interrogatoire ne devait pas porter sur l'incendie : un juge d'instruction habile n'agit pas avec cette brusquerie. Il n'est pas vraisemblable qu'ils aient avoué le crime avant même d'être poursuivis. On ne cherchait d'abord à obtenir d'eux qu'une réponse qui permît de soupçonner ce qu'on voulait savoir. Comme les chrétiens étaient réputés capables de tous les crimes, *per flagitia invisi*, on commença par leur demander s'ils étaient chrétiens, et eux, qui ne savaient pas qu'on était criminel de l'être, ne firent aucune difficulté pour l'avouer. C'est ce qu'explique très bien le mot *fateri*, dont a usé Tacite. S'ils avaient voulu s'en excuser comme d'une faute, il aurait plutôt employé le verbe *confiteri* ; si, au contraire, comme les chrétiens des persécutions, ils s'en étaient fait honneur, c'est plutôt *de profiteri* qu'il se serait servi.

On sait à quels épouvantables supplices aboutit la poursuite. La phrase par laquelle Tacite rapporte de quels crimes ces malheureux furent accusés a donné lieu à beaucoup de discussions. Elle se lit ordinairement ainsi : *non tam in crimine incendii quam odio generis humani convicti sunt;* mais cette leçon n'est pas tout à fait celle du *Mediceus*, seul manuscrit qui fasse autorité. Au lieu de *convicti*, on y lit très nettement *conjuncti* et c'est là, semble-t-il, la leçon qu'il faut préférer. Mais alors un doute peut survenir sur le sens des mots *odium generis humani*. Ils peuvent signifier également la haine que les chrétiens témoignent au genre humain ou celle que le genre humain éprouve pour eux. Si on lit *convicti* c'est le premier sens qui est le vrai. Il est évident que la haine qu'on porte à quelqu'un peut le faire soupçonner d'un crime, mais non pas l'en convaincre; il ne suffisait pas qu'on détestât les chrétiens pour qu'on fût sûr qu'ils avaient mis le feu à Rome. Avec *conjuncti*, le sens est plus douteux et on voit qu'il peut s'entendre de la condamnation portée sans d'autre motif pour le faire que la haine qu'ils inspiraient. Cette façon de comprendre la phrase est, en effet, très raisonnable; et cependant, c'est une hyperbole un peu forte que d'appliquer les mots *genus humanum* à la populace de Rome. Ce qu'il y a d'ample et presque de solennel dans cette expression semblerait mieux convenir à une idée plus générale. Il semble donc que c'est bien du genre humain que Tacite veut parler et qu'il accuse la haine que les chrétiens avaient pour lui. C'est ce qu'il dit ailleurs des juifs : *apud ipsos fides obstinata, misericordia in promptu, sed adversum omnes alios hostile odium (Hist.*, l. V, c. v). Cette haine se manifestait surtout par leur obstination à s'isoler du reste des hommes, à condamner toutes les croyances sur lesquelles le monde s'accordait. Voici donc, croyons-nous, comment il faut se figurer que les choses se sont passées. On a commencé par saisir quelques chrétiens, qui en ont désigné d'autres, si bien que le nombre des prévenus est devenu une foule : *multitudo ingens*. Il devient alors difficile qu'on les accuse tous de s'être entendus pour détruire Rome. C'était un complot, et un complot suppose qu'on n'est qu'un petit nombre. Néanmoins, on les garde tous, et, ne pouvant faire croire que tous sont des incendiaires, on les réunit ensemble sous cette accusation commune de haïr le genre humain.

On s'accorde à placer près de l'église Saint-André le temple de Quirinus. Cependant, R. Lanciani ne pense pas que l'autel trouvé près de Saint-André ait aucun rapport avec le temple de Quirinus, qui n'était pas du même côté de l'autel, mais dans les jardins du Quirinal. C'est l'autel érigé en accomplissement d'un vœu fait dans des circonstances rapportées par une inscription aujourd'hui perdue [1] : *Hæc ara... dedicata est ab imp. Cæsare Domitiano Aug. Germanico ex voto suscepto quod diu erat neglectum nec redditum, incendiorum arcendorum causa, quando Urbs per novem dies arsit Neronianis temporibus...* Lanciani a exposé les raisons topographiques qui prouvent la vérité de son attribution [2].

IV. La persécution. — Commençons par citer les textes qui établissent le fait, nous les commenterons ensuite.

Saint Pierre, *Lettre aux Églises d'Asie*, I, iv, 12-17 :

Ἀγαπητοί, μὴ ξενίζεσθε τῇ ἐν ὑμῖν πυρώσει πρὸς πειρασμὸν ὑμῖν γινομένῃ, ὡς ξένου ὑμῖν συμβαίνοντος, ἀλλὰ καθὸ κοινωνεῖτε τοῖς τοῦ Χριστοῦ παθήμασιν χαίρετε, ἵνα καὶ ἐν τῇ ἀποκαλύψει τῆς δόξης αὐτοῦ χαρῆτε ἀγαλλιώμενοι. εἰ ὀνειδίζεσθε ἐν ὀνόματι Χριστοῦ, μακάριοι.

μὴ γάρ τις ὑμῶν πασχέτω ὡς φονεὺς ἢ κλέπτης ἢ κακοποιὸς ἢ ὡς ἀλλοτριεπισκοπος· εἰ δὲ ὡς χριστιανός, μὴ αἰσχυνέσθω, δοξαζέτω δὲ τὸν θεὸν ἐν τῷ ὀνόματι τούτῳ. ὅτι [ὁ] καιρὸς τοῦ ἄρξασθαι τὸ κρίμα ἀπὸ τοῦ οἴκου τοῦ Θεοῦ.

« Très chers, ne vous troublez pas dans la fournaise qui s'élève parmi vous pour vous éprouver, comme s'il vous arrivait une chose extraordinaire. Mais vous unissant aux souffrances du Christ, réjouissez-vous, afin de vous réjouir et de tressaillir un jour dans la révélation de sa gloire. Si vous êtes insultés au nom du Christ, vous serez heureux.

« Qu'aucun de vous ne soit châtié comme homicide, ou voleur ou malfaisant, ou comme avide du bien d'autrui. Mais si l'un de vous est châtié comme chrétien, qu'il ne rougisse pas, qu'il se glorifie en cette qualité; car le temps vient où le jugement commence par la maison de Dieu. »

Méliton de Sardes, *Apologie*, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. xxvi, n. 9 :

Μόνοι πάντων ἀναπεισθεντες ὑπό τινων βασκάνων ἀνθρώπων, τὸν καθ' ἡμᾶς ἐν διαβολῇ καταστῆσαι λόγον ἠθέλησαν Νέρων καὶ Δομετιανός.

« Seuls entre tous, excités par des hommes malveillants, Néron et Domitien ont voulu faire de notre doctrine un sujet d'accusation. »

Tertullien, *Ad nationes*, l. I, c. vii :

Principe Augusto nomen hoc ortum est, Tiberio disciplina ejus inluxit, sub Nerone damnatio invaluit, ut jam hinc de persona persecutoris ponderetis; si pius ille princeps, impii Christiani... quales simus, damnator ipse demonstravit, utique æmula sibi puniens. Et tamen permansit erasis omnibus hoc solum institutum Neronianum, justum denique ut dissimile sui auctoris.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 826. — [2] R. Lanciani, *Ara deli' incendio neroniano scoperta presso la chiesa di S. Andrea al Quirinale*, dans *Bull. della Comun. archeol. comunale*, t. xvii, 1889, p. 331-339, 379-391, pl. x.

Tertullien, *Apologeticum*, c. v :

Consulite commentarios vestros : illic reperietis primum Neronem in hanc sectam cum [1] *maxime Romæ orientem cæsariano gladio ferocisse. Tali* [2] *dedicatore damnationis nostræ etiam gloriamur.* Ensuite, il parle de la persécution de Domitien : *temptaverat et Domitianus...;* il rappelle la non-intervention des autres empereurs : *ceterum de tot exinde...* et conclut ainsi : *Quales ergo leges istæ quas adversus nos soli exequuntur* [3] *impii, injusti, turpes, truces, vani, dementes? quas Traianus ex parte frustratus est vetando inquiri christianos? quas* [4] *nullus Vespasianus, quamquam judæorum debellator, nullus Adrianus, quamquam omnium curiositatum explorator, nullus Pius, nullus Verus impressit?* Quand on tient compte du but que Tertullien poursuit dans ces deux c. IV et V, quand on suit logiquement la connexion des idées développées, il est impossible de méconnaître que, dans la pensée de Tertullien, Néron n'est pas seulement le premier persécuteur des chrétiens, mais qu'il est le premier auteur de la législation restée en vigueur jusqu'au moment de la composition de l'*Apologeticum*. Mais cette législation, tout en restant au fond la même, a subi des changements d'application et a été exécutée avec plus ou moins de rigueur, d'après les dispositions diverses des empereurs successifs.

Tertullien, *Apologeticum*, c. XXI :

Discipuli vero diffusi per orbem ex præcepto magistri dei paruerunt, qui et ipsi a judæis persequentibus multa perpessi utique pro fiducia veritatis libenter Romæ postremo per Neronis sævitiam sanguinem christianum seminaverunt.

Tertullien, *Scorpiace*, c. XV :

Et si fidem commentarii voluerit hæreticus, instrumenta imperii loquentur ut lapides Hierusalem. Vitas Cæsarum legimus : orientem fidem Romæ primus Nero cruentavit. Tunc Petrus ab altero cingitur, cum cruci adstringitur. Tunc Paulus civitatis Romanæ consequitur nativitatem, cum illic martyrii renascitur generositate.

Lactance, *De morte persecutorum*, c. I :

Cum animadverteret non modo Romæ, sed ubique quotidie magnam multitudinem deficere a cultu idolorum et ad religionem novam, damnata vetustate, transire prosilivit... ad excidendum cœleste templum delendamque justitiam.

Sulpice-Sévère, *Chronicon*, l. II, c. XLI :

Hoc initio in christianos sæviri cœptum : post etiam datis legibus religio vetabatur, palamque edictis propositis christianum esse non licebat. Tum Paulus et Petrus capite damnati...

Paul Orose, *Adversus paganos historia*, l. VII, c. V :

Nero Romæ christianos suppliciis ac mortibus affecit, ac per omnes provincias pari persecutione excruciari imperavit.

1° *La situation.* — L'accusation intentée aux fidèles arrêtés sur le soupçon d'incendie (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INCENDIE DE ROME) avait rapidement dévié, Une imputation nouvelle et différente s'y était substituée : la haine du genre humain, dont le crime d'incendie n'était qu'une prouesse chargée de montrer de quoi les chrétiens étaient capables. Si Néron, sentant la haine monter vers lui, n'avait eu d'autre pensée que de créer une diversion, il se trouvait engagé plus avant qu'il ne l'avait prévu et, peut-être, voulu; toutefois, on peut croire qu'il n'était pas homme à s'en alarmer et à reculer. L'imagination populaire avait donné un corps aux vagues rumeurs propagées contre la religion nouvelle, l'incendie de Rome n'était plus qu'un épisode d'une vaste conspiration contre laquelle il importait de sévir si on voulait éviter un péril public. Une exécution en masse, une répression terrible mais passagère, loin de détruire la secte, avait seulement révélé son importance et son obstination. La propagande chrétienne poursuivait son œuvre, aussi agissante, aussi conquérante qu'avant l'atroce répression des jardins du Vatican. A ce flot montant il fallait opposer la digue insurmontable des mesures légales. Quand la violence arbitraire s'arrêta, la persécution légale commença. « Néron porta l'édit général en vertu duquel, sous peine de mort, *non licebat esse christianum*. Son intérêt personnel pouvait lui inspirer cette mesure autant que les instigations des juifs et le souci mal compris de l'empire. En continuant à proscrire légalement les chrétiens, il créerait un courant d'opinion publique et finirait peut-être par faire croire au peuple que le gouvernement impérial avait mis la main sur les vrais auteurs du désastre du mois de juillet et avait sauvé la patrie. La persécution légale pourrait ainsi servir à légitimer après coup les excès de l'été de 64 [5]. »

2° *Phases de la persécution.* — On chercherait vainement la trace de cette persécution légale chez les historiens païens dédaigneux de ce qui concerne la secte chrétienne et ceux qui se réclament d'elle. Heureusement, les écrivains chrétiens n'ont pas imité ce parti pris de silence. Grâce à leurs témoignages, nous pouvons distinguer dans la persécution néronienne deux phases successives et diverses : une première où s'affirment la violence et l'arbitraire, mais locale et passagère; une deuxième, cauteleuse et légale, mais générale et permanente. Ces deux phases n'ont été séparées que par un intervalle probablement très court, sans qu'aucun texte, aucun indice permette de rien préciser. Une cause nouvelle surgit, laquelle pourrait paraître étrangère à l'accusation d'incendie si celle-ci n'y avait servi de prétexte; une cause nouvelle, moins passionnante que l'autre encore, entourée de l'horreur des récentes péripéties tragiques. Il s'agit plutôt d'une répression systématique d'un caractère administratif et judiciaire, peu capable d'émouvoir les imaginations et qui offre surtout de l'intérêt aux familiers du droit romain, aux érudits accoutumés à la recherche des sources, tels que Suétone qui résume ses notes en quelques mots : *Suppliciis affecti christiani, genus hominum superstitionis novæ et maleficæ* [6].

3° *Témoignages.* — Un document contemporain, d'une incontestable authenticité, adressé de Rome aux chrétiens d'Asie Mineure, va nous montrer la persécution s'étendant aux Églises fondées dans cette partie de l'empire. La Ire épître de saint Pierre est adressée aux élus de la dispersion, ἐκλεκτοῖς παρεπιδήμοις διασπορᾶς, ceux du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie, de la Bithynie. De l'adresse de l'épître, il résulte qu'il existait des communautés chrétiennes dans toute l'Asie Mineure [7], communautés suffisamment repérées par l'administration impériale pour se trouver exposées à la persécution dont le péril immi-

[1] Le mot *cum* est omis par le *Codex Fuldensis ;* il doit être maintenu comme se trouvant dans tous les autres mss., dans Rufin et dans la traduction grecque de l'*Apologeticum*. — [2] Sauf le *Codex Fuldensis*, tous les mss. cités par Oelher portent : *Sed tali*. — [3] Le *Fuldensis* porte *exequuntur;* tous les autres mss. ont *exercent;* le grec donne ἔπονται. — [4] Le *Fuldensis* porte *quos*, tous les autres *quas*, qui vaut mieux. — [5] C. Callewaert, *Les premiers chrétiens furent-ils persécutés par édits généraux ou par mesure de police?* dans *Rev. d'hist. eccl.*, t. III, 1902, p. 347. — [6] Suétone, *Nero*, c. XVI; ce n'est que dans le c. XXXVIII qu'il sera question de l'incendie de Rome. — [7] La région méridionale de l'Asie Mineure n'est pas indiquée, le christianisme pouvait y être moins florissant.

nent a provoqué l'envoi de l'encyclique. Bien plus, les destinataires de celle-ci ne vivent pas seulement sous la menace d'un danger, l'épreuve les a déjà atteints [1]. Et c'est une dure épreuve : l'auteur emploie pour la désigner une expression pleine d'énergie : « la fournaise [2] »; elle a un caractère si étrange, si insolite, qu'elle serait de nature à troubler les fidèles. Toutefois, ceux-ci s'affermissent et se réjouissent d'avoir part aux souffrances du Christ, heureux d'être outragés en son nom, car l'Esprit divin repose sur eux [3]. L'épreuve qui frappe est le signe précurseur du jugement de Dieu et de la fin de tout [4]. C'est donc bien à l'occasion de la persécution que l'épître de saint Pierre fut écrite [5]. La situation qui s'en dégage correspond bien à celle qui devait exister dans les derniers mois de l'année 64. Méprisés avant l'incendie de Rome, les chrétiens, depuis cette catastrophe, étaient haïs par la multitude. Certains avaient pu blâmer l'atrocité des supplices et plaindre les victimes, ils n'en devenaient pas plus favorables à la secte. Loin de Rome, le peuple des villes réduit à croire ce qu'on lui contait comme l'expression de la vérité, fanatisé par les agents de la police, adopta la version officielle et dut forcer les magistrats à l'action. Parmi ces magistrats, il s'en trouvait peut-être enclins à la modération, en pareille affaire le sentiment personnel comptait assez peu. Qui sait même si les monstrueux supplices des jardins du Vatican ne firent pas école et si telle colonie ou tel municipe ne chercha pas à s'attirer la faveur impériale par quelque hideuse exhibition [6]?

Mais les chrétiens n'avaient pas seulement à subir les avanies d'une foule ignorante et haineuse, ils étaient placés au rang des criminels de droit commun. « Que nul d'entre vous, leur disait saint Pierre, ne souffre en qualité de meurtrier ou voleur ou malfaisant ou accapareur du bien d'autrui [7]. Mais s'il souffre *comme chrétien* qu'il n'en ait point honte : que ce nom même lui serve à glorifier Dieu. » Ce rapprochement ne permet pas de douter que les chrétiens sont soumis aux mêmes sanctions que les meurtriers, les voleurs, etc.; il s'agit donc bien de poursuites judiciaires et de sanctions pénales.

Après le témoignage que nous venons de commenter, il faut savoir reconnaître qu'on n'en trouve pas d'autre parmi les contemporains, car on ne saurait invoquer un graffite de Pompéi (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1482, fig. 5367) et une inscription fausse d'Espagne (voir *Dictionn.*, t. V, col. 411). Au IIe siècle, dans une *Apologie* composée vers l'an 172, Méliton, évêque de Sardes, déclare que, seuls entre tous les empereurs, Néron et Domitien ont mis en accusation la foi chrétienne. Une trentaine d'années plus tard, Tertullien écrit quelques phrases dont nous avons déjà signalé l'importance.

Il ne peut subsister aucun doute sur l'opinion de Tertullien. Dans sa pensée, la proscription légale du christianisme remonte à Néron. *Ad nationes*, l. I, c. VII, et *Apologeticum*, c. IV-V, sont décisifs à cet égard. Dans le premier de ces passages, l'apologiste veut montrer combien sont peu fondées les rumeurs calomnieuses qui ont cours au sujet des réunions rituelles des chrétiens. Ces rumeurs, dit-il, n'ont jamais été prouvées. Et, cependant, le nom chrétien et la religion du Christ existent depuis très longtemps et les mesures de persécution sont bien anciennes. Dans ce texte, il s'agit de la *damnatio nominis*, de la proscription du christianisme, que Tertullien rapporte toujours à de vraies lois, anciennes mais demeurées en vigueur, et régulièrement appliquées jusqu'au moment où il écrit. En disant : *permansit... hoc... institutum Neronianum*, l'apologiste indique à la fois l'origine néronienne, le caractère permanent et la portée législative [8] de la mesure de proscription.

Le c. V de l'*Apologeticum* est plus formel encore, à condition de prendre le texte avec tout ce qui l'encadre et de le mettre notamment en rapport avec le chapitre précédent. L'auteur vient de démontrer par un argument *philosophique*, au c. IV, le caractère tyrannique, injuste et déraisonnable de ces *lois* qui dénient aux chrétiens le droit à l'existence et qui les condamnent uniquement à cause de leur *nomen*, sans examen de leur conduite. Au c. V, l'apologiste cherche à prouver la même thèse par un argument *historique*. Il n'y a, dit-il, que des empereurs cruels, impies, injustes, qui aient porté, renouvelé ou fait exécuter *ces lois* dont je viens de montrer l'injustice. Pour prouver cette thèse, Tertullien établit le principe, l'*origine* et l'évolution de la législation persécutrice. Il rappelle le *vetus decretum* en vertu duquel Tibère aurait vainement essayé de faire reconnaître officiellement par le Sénat la religion chrétienne. Puis il rapporte comment l'empire commença à persécuter le christianisme : *Consulile commentarios vestros*, etc.

Dans les deux passages : *Apologeticum*, c. XXI, et *Scorpiace*, c. XV, nous retrouvons la même idée. Après avoir rappelé les faits de la vie de Notre-Seigneur, Tertullien poursuit sa pensée en parlant de ses premiers disciples et, pour montrer ce que les apôtres ont souffert, l'écrivain résume d'abord ce qu'il trouve dans les Actes des apôtres au sujet de leurs souffrances en Judée, puis il continue : *Et si fidem*, etc. Dans ces deux derniers passages, Tertullien veut simplement montrer les souffrances des apôtres. Il n'est donc pas étonnant qu'il n'indique pas le caractère juridique ou légal des poursuites. Les deux premières citations y suffisent.

Au nombre des témoignages que les auteurs du IVe siècle rendent des deux phases successives de la persécution, celui de Sulpice-Sévère, bien que déjà tardif, est particulièrement digne d'attention, sa valeur reposant sur l'autorité des sources auxquelles l'auteur paraît avoir puisé. Cet auteur n'était pas seulement un élégant styliste, qui mérita le surnom de Salluste chrétien, c'était encore un jurisconsulte distingué et un habile avocat qui, par sa science et son éloquence, s'était déjà taillé une belle fortune et une grande renommée, lorsque, à l'âge de 30 ans, il embrassa la vie monastique. Le *Chronicon* qu'il publia vers 403 n'est pas un ouvrage de fouilles historiques, c'est plutôt un livre de lecture d'histoire écrit pour les chrétiens instruits; il s'alimente cependant partout aux meilleures sources et témoigne non seulement d'une grande érudition, mais encore d'un véritable sens historique et critique. Plus d'un critique ferait des réser-

[1] Ia Petri, IV, 12 : τῇ γινομένῃ. — [2] Ia Petri, IV, 12 : τῇ πυρώσει, le choix de la comparaison rappelle les fidèles enduits de poix et brûlés dans les jardins du Vatican. — [3] Ia Petri, IV, 13, 14. — [4] Ia Petri, IV, 17. — [5] Sur les raisons d'attribuer cette épître à saint Pierre, cf. E. Jacquier, *Histoire des livres du Nouveau Testament*, in-12, t. III, Paris, 1908, p. 246-262. — [6] Dans l'épître de saint Pierre comme chez Suétone *(superstitionis maleficæ)* les fidèles sont traités de « malfaiteurs », κακοποίος, Ia Petri, II, 12, 14, 15. Comme chez Tacite, ils sont calomniés par des gens insensés qui méconnaissent leurs vertus, leurs bonnes œuvres et la sainteté de leur vie chrétienne. — [7] Le mot ἀλλοτριέπισκοπος ne se rencontre qu'ici dans le Nouveau Testament. En soi, il n'implique pas une idée de faute : sa dépendance de πάσχειν implique un sens fâcheux, peut-être celui d'intendant infidèle. — [8] *Institutum* est certainement pris dans le sens de loi *(Ad nationes*, l. I, c. III, édit. Reifferscheid, p. 62, ligne 22); *neque institutum dirigit*. Voir d'autres exemples dans W. von Hartel, *Patristische Studien*. III. *Zu Tertullian Ad nationes*, p. 2. Comparez d'ailleurs le texte de Suétone que Tertullien a lu, *Vita Neronis*, c. XVI : *animadversa severe et coercita nec minus instituta*.

ves sur ce jugement. On peut relever chez Sulpice-Sévère bien des inexactitudes historiques, des négligences dans l'usage qu'il fait des sources; mais il faut lui rendre cette justice qu'il n'a pas épargné les recherches pour arriver à la vérité. Il nous avertit lui-même qu'il n'a pas seulement étudié les auteurs chrétiens, mais encore les historiens païens. *Cæterum illud non pigebit fateri, me, sicubi ratio exegit, ad distinguenda tempora, continuandamque seriem, usum esse historicis ethnicis atque ex his quæ ad supplementum cognitionis deerant, usurpasse, ut et imperitos docerem et litteratos convincerem.*

« Voici en quels termes le chroniste retrace la première persécution [1] : *Interea abundante jam christianorum multitudine, accidit ut Roma incendio conflagraret, Nerone apud Antium constituto. Sed opinio omnium invidiam incendii in principem retorquebat, credebaturque imperator gloriam innovandæ Urbis quæsisse. Neque ulla se Nero efficiebat, quin ab eo jussum incendium putaretur. Igitur vertit invidiam in christianos, actæque in innoxios crudelissimæ quæstiones : quin et novæ mortes, excogitatæ, ut ferarum tergis contecti laniatu canum interirent. Multi crucibus adfixi aut flamma usti. Plerique in id reservati ut cum dies defecisset, in usum nocturni luminis urerentur. Hoc initio in christianos sæviri cœptum. Post etiam, datis legibus religio vetabatur; palamque edictis propositis, christianum esse non licebat. Tum Paulus ac Petrus capitis damnati : quorum uni cervix gladio desecta, Petrus in crucem sublatus est.*

« Sulpice-Sévère, on le voit, distingue nettement, dans les poursuites contre les chrétiens, les deux phases successives que nous avons signalées. La première partie de ce texte, jusqu'aux mots *hoc initio*, est un résumé élégant et fidèle de Tacite. Il n'y manque — cela va sans dire — que les appréciations malveillantes du peuple et de l'auteur des *Annales*.

« Mais ce n'est là que le prélude d'une persécution légale et durable : *Hoc initio in christianos sæviri cœptum. Post etiam datis legibus...* On a prétendu que, par le mot *post*, le chroniste a voulu rattacher aux premières cruautés de Néron les édits de persécution donnés beaucoup plus tard par les successeurs de Néron, par exemple au IIIe siècle [2]. Mais Sulpice-Sévère qui s'est attaché, dit-il, *ad distinguenda tempora* [3], ne raconte que plus tard la mort de Néron; il attribue clairement aux *edictis propositis* le martyre des saints Pierre et Paul; enfin, il donne la révolte de la Judée, en l'an 66, comme contemporaine de ces édits et de la mort des apôtres. Il s'agit donc d'*édits néroniens* portés avant la mort des princes des apôtres.

« D'où viennent au chroniste ses informations si précises? Tacite ne parle que des premières violences; Suétone et Tertullien, que Sulpice a lus, ne distinguent pas les deux phases des poursuites et leur manière de s'exprimer est beaucoup plus vague. Sulpice-Sévère est seul à parler explicitement d'*édits* [4] contre l'*esse christianum* donnés par Néron après le grand massacre de l'an 64. A la rigueur, la combinaison de ces éléments peut se dégager de l'étude des textes des trois auteurs cités. Si c'est par cette voie que Sulpice-Sévère est arrivé à sa conception, c'est qu'il a compris le témoignage de ses devanciers comme nous les comprenons nous-même et cette constatation ne serait pas de nature à nous déplaire.

« Mais la différence qui existe entre le *Chronicon* et les trois historiens antérieurs est assez notable pour autoriser une autre supposition. La compétence spéciale de Sulpice-Sévère en matière de droit, la précision d'une terminologie qui spécifie la nature des lois de proscription et caractérise le délit juridique des chrétiens en parfaite harmonie avec les autres données du droit et de l'histoire, nous autorisent, semble-t-il, à supposer que l'auteur du *Chronicon* se serait inspiré directement du traité d'Ulpien : *De officio proconsulis*. Un autre jurisconsulte chrétien du IVe siècle, Lactance, nous apprend que dans le l. VII de ce traité, Domitius Ulpianus, a réuni les *rescripta principum nefaria ut doceret quibus pœnis affici oporteret eos qui se cultores Dei confiterentur* [5]. Ce traité d'Ulpien ne s'est conservé qu'en partie, fondu au VIe siècle, par l'ordre de Justinien, dans la masse du *Digeste* ou cité par l'auteur de la *Collatio mosaïcarum et romanarum legum* [6]. L'empire étant devenu chrétien, on a évidemment écarté du *Codex* toutes les lois portées anciennement contre le christianisme. Mais à l'époque où Sulpice-Sévère défendait la cause de ses clients ou bien composait son *Chronicon*, le traité d'Ulpien, existait dans son intégrité primitive. Pour ses études juridiques, l'avocat avait dû le consulter; et bien que les lois contre les chrétiens eussent cessé d'être applicables, il aura éprouvé la curiosité de parcourir la collection des *rescripta principum nefaria*. Pourquoi n'aurait-il pas utilisé cette connaissance pour la composition de sa Chronique, puisqu'il se proposait d'y traiter, brièvement il est vrai, mais cependant *ex professo*, les *vexationes populi christiani* [7]? Le témoignage de Sulpice-Sévère se rattache donc probablement, comme celui de Tertullien et celui de Suétone, au texte même de l'édit de Néron donné peu après l'incendie de Rome, mais avant la mort des apôtres Pierre et Paul [8]. »

Voici encore un jurisconsulte et qui n'a pu ignorer la collection des *rescripta nefaria*, c'est l'apologiste Lactance. Celui-ci nous apprend que « Néron voyant que non seulement à Rome, mais partout, une grande multitude [9] abandonnait chaque jour le culte des idoles et embrassait la religion nouvelle, s'élança pour détruire le temple céleste et abolir la justice ». Cette affirmation est si claire et l'auteur se trouve si bien en position d'être instruit de ce dont il parle qu'on n'a pas de raison de le suspecter lorsqu'il affirme que c'est le nombre croissant des chrétiens qui décida de la promulgation du premier édit de persécution générale.

Quant au témoignage de l'historien Paul Orose, il ne laisse rien à désirer au point de vue de la clarté. « Néron, dit-il, fit endurer aux chrétiens les supplices et la mort et ordonna de les tourmenter dans toutes les provinces par une égale persécution. » Que vaut cette affirmation? Ce que valent les sources. Or, celles-ci ont été étudiées avec soin [10] et l'autorité d'Orose n'y a rien gagné. Citations introduites sans contrôle, contradictions, confusions; presque partout où on a pu identifier ses emprunts on l'a pris en défaut, mettant à contribution un nombre très restreint d'auteurs et

[1] Sulpice-Sévère, *Chronicon*, l. II, c. XXIX. — [2] C'est l'opinion d'Overbeck, de Semeria; supposition inadmissible, fait observer Fr. Görres, *Christenverfolgungen*, dans F.-X. Kraus, *Realencyklopädie*, t. I, p. 223. — [3] Sulpice-Sévère, *Chronicon*, l. I, c. I. — [4] Guérin, *Étude sur le fondement juridique des persécutions dirigées contre les chrétiens pendant les deux premiers siècles*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1895, p. 727 sq., se pose cette question : « De quelle nature pouvait être la décision qui classait parmi les délits la croyance qu'ils professaient? » Il conclut d'après l'examen des procédés législatifs en vigueur entre 44 et 64 que « l'*édit* est la seule forme de constitution impériale qui paraisse devoir remplir toutes les conditions exigées pour prendre place à la base de persécutions contre les chrétiens ». — [5] Lactance, *Divinæ institutiones*, l. V, c. XI. — [6] Ed. Le Blant, *Les persécuteurs et les martyrs*, in-8°, Paris, 1893, p. 52. — [7] Sulpice-Sévère, *Chronicon*, l. I, c. I. — [8] C. Callewaert, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, t. III, 1902, p. 601-604. — [9] Voir l'*ingens multitudo de Tacite*, le πολὺ πλῆθος de saint Clément. — [10] Th. von Mörner, *D. Orosii vita ejusque hist. lib. VII adversus paganos*, in-8°, Berolini, 1844, p. 49-165.

transcrivant de préférence les passages où sont mentionnés des historiens qu'il n'a jamais lus, exploitant Eusèbe dans la version latine, et Tite-Live, Florus, Eutrope comme Tacite et Suétone. En définitive, son témoignage n'est pas du nombre de ceux qui comptent.

V. L'INSTITUTION NÉRONIENNE. — Nous avons dit que l'accusation d'incendie n'avait été qu'un prétexte : pour les juifs, qui inspiraient Poppée, cette manœuvre avait parfaitement réussi; ils se trouvaient désormais à l'abri de toute confusion avec la secte exécrée des chrétiens. Si ceux-ci n'avaient pas tous péri dans les sinistre fêtes du mois d'août 64 — et il n'est pas possible de prononcer un chiffre — on ne peut douter qu'un grand nombre avait succombé, en sorte que leurs rivaux devaient se flatter que les dissidents de la synagogue étaient condamnés à l'impuissance et à une prochaine disparition. Ils se trompaient et ils n'attendirent pas longtemps sans doute à s'en convaincre. Une fois dissipée la fumée des bûchers humains, il dut apparaître que la foi nouvelle avait des partisans que les supplices avaient épargnés dans leurs cachettes, sous leurs déguisements, mais qui n'en restaient pas moins passibles de mort sous la menace de l'*institutum Neronianum*. Ce n'était donc pas seulement à Rome, mais encore dans les provinces qu'on pouvait les atteindre, partout où un magistrat possédait le droit de glaive. Les textes que nous avons cités mettent ce fait hors de doute. « Néron, nous a dit Paul Orose, fit souffrir aux chrétiens les supplices et la mort, et ordonna de les persécuter dans toutes les provinces. » Sulpice-Sévère nous a affirmé, pour sa part, que les fêtes sanglantes d'août furent « le commencement des persécutions contre les chrétiens; ensuite, la religion fut interdite par les lois et, en vertu d'édits officiellement rendus, il ne fut plus permis d'être chrétien ».

Avant ces auteurs du IVe siècle, des écrivains plus proches de l'événement y avaient fait allusion. Dans l'*Apologie* composée par Méliton de Sardes, vers 172, il est dit que Néron et Domitien ont « mis en accusation » la foi chrétienne : Μόνοι πάντων ἀναπεισθέντες ὑπό τινων βασκάνων ἀνθρώπων τὸν καθ' ἡμᾶς ἐν διαβολῇ καταστῆσαι λόγον ἠθέλησαν Νέρων καὶ Δομετιανός [1]. A quelques années de là, Tertullien écrit que Néron, le premier, tira contre la religion chrétienne, qui commençait à progresser dans Rome, le glaive des césars : *Consulite commentarios vestros : illic reperietis primum Neronem in hanc sectam cum maxime Romæ orientem Cæsariano gladio ferocisse* [2]. « Ces deux passages, écrivait P. Allard [3], montrent bien qu'il s'agit, même pour Néron, d'une persécution religieuse, et non d'une cruauté passagère, d'une violence accidentelle ayant une cause étrangère à la religion; ils renferment de plus une inexactitude très significative. Entre la fin du Ier siècle et l'époque de Méliton ou de Tertullien, il y eut bien des martyrs : les règnes de la dynastie antonine en virent d'incontestables; c'est même l'un des empereurs de cette dynastie qui, dans un célèbre rescrit adressé à Pline, fixera la jurisprudence au sujet des chrétiens. Comment donc les deux apologistes, écrivant à trente ans de distance l'un de l'autre, s'accordent-ils à ne nommer d'autres persécuteurs que Néron et Domitien? Probablement parce que, de tous les empereurs antérieurs au IIIe siècle, ces deux tyrans sont les seuls qui aient porté des édits spéciaux contre les chrétiens. Le rescrit de Pline, en effet, n'est autre chose qu'une réponse à une consultation fixant un point de droit, mais ne le créant pas, et supposant une législation antérieure. Tertullien dénonce clairement le premier auteur de cette législation quand il donne aux lois qui proscrivaient les chrétiens le nom d'« institution néronienne ».

Le rescrit de Trajan n'était pas une loi, mais il supposait une loi dont il fixait l'interprétation. Cette loi ne peut être que l'un des édits de persécution dont parlent Méliton et Tertullien dans les passages que nous venons de citer; édits portés par Néron et Domitien, plus probablement par Néron puisque, après sa mort, il ne fut pas abrogé [4] et Domitien se contenta probablement de remettre en vigueur ses dispositions. Peut-être n'est-il pas impossible d'en retrouver les termes? C'est à quoi s'est exercé, avec un rare bonheur, Gaston Boissier [5]. Sulpice-Sévère, après avoir raconté les premières rigueurs exercées par Néron contre les chrétiens, ajoute : « La religion fut ensuite défendue par la loi, et un édit fut promulgué interdisant d'être chrétien [6]. » « Quelle dure loi vous avez rédigée, s'écrie Tertullien, lorsque vous nous avez dit : Il ne vous est pas permis d'être [7]! » « Les rois de la terre, écrit de même Origène, ont décrété qu'il n'y aurait plus de chrétiens [8]. » Plus tard, des empereurs tolérants permettront aux chrétiens « d'être », sans plus de phrases [9]. « Cette coïncidence passerait difficilement pour fortuite; ce n'est pas par un simple effet du hasard que tant d'écrivains d'âge différent emploient des expressions entièrement semblables; on est tenté de voir dans ces expressions celles mêmes d'un édit de persécution, probablement le plus ancien de tous, de celui qui, le plus longtemps, a servi de base à toutes les poursuites. Il devait donc contenir à peu près ces termes : *Non licet esse christianos*, et ne contenait guère autre chose. Il ne formulait point d'accusations précises; il ne s'appuyait sur aucun considérant; il n'indiquait pas de procédure régulière; c'était une sorte de mise hors la loi, un décret brutal d'extermination. Les apologistes s'en plaignent amèrement, et, si le décret était autrement rédigé, on ne pourrait rien comprendre à leurs plaintes. Ils répètent partout qu'on ne les accuse que d'être chrétiens [10], qu'on ne leur reproche que leur nom [11] et Tertullien affirme à diverses reprises que la sentence qui les condamne ne vise d'autre crime que celui-là [12]. Le magistrat rappelait à l'accusé ce décret sommaire et terrible : *Non licet esse christianos*, à quoi l'accusé répondait, s'il était fidèle : *Christianus sum;* et la cause était entendue [13].

VI. LES VICTIMES. — On n'en peut désigner une seule par son nom pour le drame des jardins du Vatican; ce qui est assurément une chose faite pour surprendre. L'Église de Rome, si empressée par la suite à imposer le culte de ses illustres martyrs : un Laurent, une Agnès et tant d'autres, n'a pas même institué une fête en l'honneur de ceux qui furent les prémices de sa gloire; c'est en vain qu'on chercherait la mention de ces martyrs dans le martyrologe hiéronymien et, chose plus surprenante encore, dans la *depositio martyrum* du calendrier philocalien. On peut, sans aucun doute, à l'exemple de L. Duchesne, conjecturer que le martyre de saint Pierre prend place en août 64, nous avons dit que l'épître qui porte son nom paraît écrite sous l'impression récente de cet événement et la date admise par Eusèbe nous paraît préférable.

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXVI, n. 6. — [2] Tertullien, *Apologeticum*, c. V. — [3] *Hist. des persécutions*, t. I, p. 66-67. — [4] Tertullien, *Ad nationes*, l. I, c. VII. — [5] *Rev. archéol.*, 1876, p. 119-120. — [6] Sulpice-Sévère, *Chronicon*, l. II, c. XLI: *christianum esse non licebat*. — [7] Tertullien, *Apologeticum*, c. IV : *Non licet esse vos*. — [8] Origène, *Homil. IX in Josué : ut non sint christiani*. — [9] Lampride, *Alexander Severus*, c. XXII : *christianos esse passus est*. — [10] S. Justin, *I Apol.*, 4. — [11] Tertullien, *Apol.*, c. III; Athénagore, *Legatio pro christianis*, II. — [12] Tertullien, *Apol.*, c. II; *Ad nat.*, l. I, c. III, V; S. Justin, *II Apol.*, 2. — [13] G. Boissier, *loc. cit.*, dans les *Actes de sainte Thècle* ces paroles adressées à un accusateur de saint Paul : Λέγε αὐτὸν Χριστιανὸν καὶ ἀπολεῖται συντόμως.

Revenons à la lettre de saint Pierre. Sans doute, elle ne nous livre le nom d'aucune victime mais, écrite à Rome, adressée à des communautés chrétiennes « du Pont, de la Cappadoce, de l'Asie, de la Bithynie » qui se trouvent sous la menace imminente : « Très chers, ne vous troublez pas dans l'incendie (πυρώσει) qui fond sur vous pour vous éprouver, comme s'il vous arrivait quelque chose d'extraordinaire... Si l'un de vous est châtié comme chrétien, qu'il ne rougisse pas. » Voici donc des provinces où le châtiment menaçait les frères, dont on peut dire, suivant l'antique formule, *quorum nomina Deus scit.*

Nous nous en tenons là; nous aborderons plus loin les questions relatives au martyr des apôtres Pierre et Paul (voir ces noms).

VII. La fin de Néron. — Après la mort de Poppée, Néron chercha à s'étourdir dans une exhibition de cabotin qui le conduisit sur tous les théâtres de la Grèce; il avait confié l'exercice du pouvoir suprême à Tigellin, préfet du prétoire et à l'affranchi Hélius. Celui-ci vit que la mesure était comble et prête à déborder : cependant, Néron retardait son retour, alors il l'alla chercher et le ramena à Rome en triomphateur. Sur la route, on lui prodiguait les honneurs divins : à Naples, à Antium, à Albe, il entra sur un char traîné par quatre chevaux blancs et, en sa qualité de vainqueur des jeux Olympiques, par une brèche faite dans la muraille. A Rome, qu'il avait quittée depuis près d'un an [1], on avait préparé pour lui le char qui avait servi au triomphe d'Auguste, son trisaïeul. Il y monta, vêtu de pourpre, portant la chlamyde semée d'étoiles d'or; sur la tête, il avait la couronne olympique, dans la main droite, la couronne pythique; à côté de lui était assis le musicien Diodore. Devant le char marchaient des serviteurs portant sur des écriteaux l'indication des victoires, les noms des rivaux, les titres des pièces, les rôles qu'il avait tenus; derrière le char venait la claque, cinq mille hommes, et les Augustans. On démolit, pour le faire passer, une arcade du cirque Maxime, qu'il traversa pour se rendre par le Vélabre et le Forum au temple d'Apollon, sur le mont Palatin. Partout, sur son passage, on immolait des victimes, on parfumait l'air avec de la poudre de safran, la foule clamait en cadence : à Néron-Hercule (douze fois de suite); à Néron-Apollon (cinquante fois); à l'olympionice, au pythionice (douze fois); à Auguste! à Auguste (vingt fois); ô voix sacrée, heureux qui peut t'entendre (cent fois de suite). On attacha dans le cirque Maxime, à l'obélisque d'Auguste, les mille huit cent huit couronnes que rapportait son petit-fils; on frappa des médailles sur lesquelles l'empereur était représenté en joueur de flûte; on fit son buste, les cheveux frisés comme un acteur.

Cette mascarade répugnante dura peu de temps. Vers le 15 mars de l'an 68, un Gaulois nommé Vindex, préfet des Gaules, souleva les légions; le 3 avril, Galba se joignit à lui et Néron commença à craindre sérieusement; il manda les légions d'Illyrie, mais il reçut presque aussitôt la nouvelle de leur défection. Alors, il lui passa dans la tête de former une troupe composée de tous les matelots de la flotte d'Ostie, parmi lesquels il encadrerait son corps de danseuses qu'il fit habiller en amazones, avec des peltes, des haches et les cheveux coupés ras. Il songea aussi à se retirer à Alexandrie et à s'y faire chanteur des rues; il rêva encore de faire massacrer ce qui restait du Sénat, de brûler Rome une seconde fois, de lâcher dans la ville la ménagerie de l'amphithéâtre; entre temps, il faisait des vers, il chantait et courait les théâtres *incognito* et se préparait à revêtir la stole des matrones pour aller, sans autres armes que sa beauté, son chant et ses larmes, implorer la pitié des légions de Galba.

Au milieu de ces bouffonneries il apprit, le 8 juin, la révolte des prétoriens. A ce coup, il se jugea perdu, demanda des habits de deuil et composa un discours dans lequel il demandait au peuple son appui ou, du moins, le pardon du passé et la préfecture d'Égypte. On lui fit observer qu'il n'arriverait pas vivant au Forum et il se tint coi. Il se coucha : en pleine nuit, il fut réveillé, on pillait sa chambre; il se sauva en chemise et courut frapper à diverses portes, elles restèrent fermées. Il revint, voulant mourir cette fois, et demanda le tueur à la mode, Spiculus, qui opérait à l'amphithéâtre. Personne ne consentit à l'aller chercher.

Alors Néron sortit du Palatin et se rendit au Tibre; mais quand il en approcha, il revint sur ses pas. Phaon, un de ses affranchis, lui offrit asile dans sa villa, située à une lieue et demie environ, un peu au delà de l'Anio, sur la *via Patinaria*, entre le *ponte Nomentano* et le *ponte Salaro;* ils partirent, lui quatrième, se couvrant tant bien que mal d'un manteau, car ayant été surpris au lit, il n'avait pas eu le temps de se vêtir. Lorsqu'on rencontrait des passants, Néron ramenait un pan du manteau sur son visage; enfin, il sortit de la ville par la porte Colline, et entendit les cris qui s'élevaient du camp des prétoriens qui acclamaient son successeur. Cependant, il fut reconnu, mais on le laissa fuir; il quitta la route et rampa dans un champ de cannes jusqu'à ce qu'il atteignit la villa de Phaon.

Le maître lui proposa de se blottir dans un trou à pouzzolane; il refusa, ne voulant pas, dit-il, être enterré vivant; on pratiqua, à petit bruit, une ouverture dans la muraille et on l'attira dans une salle démeublée où il s'étendit sur une natte et but quelques gorgées d'eau tiède. Pendant ce temps, il récitait des vers et les appliquait à sa situation; il osa répéter ceux-ci :

Ma femme, ma mère, mon père
Prononcent mon arrêt de mort.

Il entremêlait tout cela de réflexions qu'il s'efforçait de rendre tragiques. « Celui qui, autrefois, était fier de sa suite nombreuse n'a plus maintenant que trois affranchis »; ou bien il devenait macabre; il voulut qu'on creusât sa fosse à la taille de son corps et fit apporter des marbres, de l'eau, du bois pour ses funérailles; pendant ces apprêts il pleurait et disait : « Quel artiste va périr! » *Qualis artifex pereo.*

Un esclave de Phaon apporta de Rome le courrier contenant un décret du Sénat. On y déclarait Néron ennemi public et on le condamnait à être puni « suivant la vieille coutume ». — « Quelle coutume? » demanda-t-il. On lui expliqua en quoi elle consistait. La tête du patient est engagée dans une fourche, tandis qu'on le fouette de verges jusqu'à la mort; on traîne alors le corps avec un croc et on le jette dans le Tibre. Néron frissonna, prit deux poignards qu'il avait sur lui, les affûta, puis les posa. « L'heure fatale n'est pas venue », dit-il, et il demanda à Sporus de commencer sa complainte funèbre afin qu'il mourût dans cet exercice; mais il se reprenait sans cesse, retrouvait des citations, faisait des vers; maintenant, il monologuait en grec; il invita les assistants à le précéder dans la mort. « N'y aura-t-il personne ici, demanda-t-il, pour me donner l'exemple? »

A ce moment on entendit le bruit du détachement de cavalerie envoyé pour se saisir de sa personne.

Le pas des lourds chevaux me frappe les oreilles [2]

dit-il. Il avait le poignard sur la gorge. Epaphrodite appuya et le fit entrer. Le centurion se précipita, voulut arrêter le sang, c'était trop tard; le mourant put murmurer encore : « Voilà votre fidélité! » et il expira.

[1] Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. I, p. 320 : Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LXIII, c. XIX-XXI. — [2] *Iliade*, l. X, vs. 535.

Cf. *Dictionn.*, t. III, col. 1341-1353, CHIFFRE DE LA BÊTE.

VIII. BIBLIOGRAPHIE. — P. Allard, *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, in-8°, 4e édit., t. I, Paris, 1911, p. 2-85; *La situation légale des chrétiens pendant les deux premiers siècles*, dans *Rev. des quest. hist.*, 1896, p. 1 sq. — C. F. Arnold, *Die neronische Christenverfolgung*, in-8°, Leipzig, 1888. — B. Aubé, *Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins*, in-8°, t. I, Paris, 1875, p. 38-129. — F. J. Bacchus, *The roman Church down to the n ronian persecution*, dans *The Dublin review*, janv. 1908, p. 84 sq. — S. Baring-Gould, *The tragedy of the Cæsars*, 2 vol., t. II, London, 1892, p. 54-258. — P. Batiffol, *L'Église naissante*, dans *Revue biblique*, t. III, 1894, p. 503-521; *L'Église naissante et le catholicisme*, 1922, p. 21-26. — De Blacas, *La mort de Néron et la numismatique*, dans *Revue numismatique*, nouv. sér., t. VIII, 1862. — G. Boissier, *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, in-8°, t. I, Paris, 1874, p. 374; *La lettre de Pline au sujet des chrétiens*, dans *Rev. archéol.*, 1876, p. 119-120; *L'incendie de Rome et la première persécution chrétienne*, dans *Journal des savants*, 1902. — C. Bruston, *Le chiffre apocalyptique 666 et l'hypothèse du retour de Néron*, dans *Rev. théol.* (de Montauban), 1880. — J. B. Bury, *A history of the roman empire from its foundation to the death of Marcus Aurelius*, in-8°, London, 1893, c. XV-XVIII, p. 230-324. — De Champagny, *Les Césars*, 4e édit., t. II-IV, Paris, 1867. — E. Cuq, *De la nature des crimes imputés aux chrétiens d'après Tacite*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. VI, 1886, p. 115-138. — C. Douais, *La persécution des chrétiens de Rome en l'année 64*, dans *Rev. des quest. hist.*, oct. 1885, p. 337-397. — L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, in-8°, 6e édit., t. I, Paris, 1911, p. 55-61. — J. Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*, t. VI, Vindobonæ, 1928, p. 258-288. — C. Erbes, *Die Todestage der Apostel Paulus und Petrus*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. IV, 1899, p. 1-138. — Ph. Fabia, *L'adultère de Néron et de Poppée*, dans *Rev. de philologie*, t. XX, 1896, p. 12-22; *Comment Poppée devint impératrice*, dans même revue, t. XXI, 1897, p. 221-239; *Le règne et la mort de Poppée*, t. XXII, 1898, p. 333-345; *La mère de Néron*, dans même revue, t. XXXV, 1911, p. 144-178. — H. Furneaux, *Cornelii Taciti Annalium ab excessu divi Augusti libri*, t. II, Oxford, 1891, introd., c. III-V, p. 19-149 et appendices; *The Annals of Tacitus*, append. II, p. 570-581. — E. Gabrici, *La chronologia delle monete di Nerone stabilita sopra nuove ricerche iconografiche*, dans *Rivista italiana di numismatica*, Milano, 1897, p. 275-350. — E. Gibbon, *The history of the decline and fall of the roman empire*, nouv. éd., par J. B. Bury, t. II, 1896, append. VIII. — E. G. Hardy, *Christianity and the roman government, a study in imperial administration*, in-8°, London, 1894, p. 208. — Hasenclever, *Christliche Proselyten der höheren Stænde im I. Jahrhundert*, dans *Jahrbücher für protestantische Theologie*, t. VIII, Leipzig, 1882, p. 34-78, 230-271. — B. W. Henderson, *The life and principate of the emperor Nero*, in-8°, London, 1903. — G. F. Hertzberg, *Geschichte des römischen Kaiserreiches*, in-8°, Berlin, 1880, p. 214-270. — O. Hirschfeld, *Zur Geschichte des römischen Kaisercultus*, dans *Sitzungsberichte der königl. preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1888, p. 833-862. — P. Hochart, *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*, dans *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, 1884, p. 44-168; in-8°, Paris, 1885, 320 p. — F. J. A. Hort, *Judaistic christianity*, in-8°, London, 1898. — Chr. Huelsen, *Il circo di Nerone al Vaticano*, dans *III° cent. della bibl. Ambros.*, in-8°, Milano, 1909. — H. Hülle, *Die Toleranzerlasse römischer Kaiser für das Christentum bis zum Jahre 313*, in-8°, Berlin, 1895. — S. Jones, *Chronologie des salutations impériales de Néron*, dans *Rev. archéol.*, 1904, p. 263-272; *Encore les salutations impériales de Néron*, dans même revue, 1906, p. 142-144. — Th. Keim, *Rom und das Christentum*, in-8°, Berlin, 1881, p. 167-204. — E. Th. Klette, *Die Christenkatastrophe unter Nero nach ihren Quellen, ins besondere nach Tac. Ann., XV, XLIV, von neuem untersucht*, in-8°, Tübingen, 1907; cf. *Anal. bolland.*, t. XXVIII, 1909, p. 315. — R. Lanciani, *Ara dell' incendio neroniano scoperta presso la chiesa di S. Andrea al Quirinale*, dans *Bull. della Comm. arch ol. comunale di Roma*, t. XVII, 1889, p. 331-339, 379-391, pl. X. — Latour Saint-Ybars, *Néron, sa vie et son époque*, in-8°, Paris, 1867. — Edm. Le Blant, *Les persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère*, in-8°, Paris, 1893, c. VI. — W. Liebenam, *Zur Geschichte und Organisation des römischen Vereinswesens*, in-8°, t. III, Leipzig, 1890, p. 264-274 : *Christliche Gemeinden*. — J. B. Lightfoot, *Epistle to the Philippians*, in-8°, London, 1879, p. 1-30, 529 sq.; *The apostolic Fathers*, part. II : *S. Ignatius, S. Polycarp*, t. I, London, 1885, p. 1-21; part I : *S. Clement of Rome*, London, 1890. — A. Loth, *Acté, sa conversion au christianisme*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. XVII, 1875, p. 58-113. — Ed. Meynial, *Date des salutations impériales de Néron*, dans *Rev. archéol.*, 1901, p. 167-177; *A propos des salutations impériales de Néron*, dans même revue, 1904, p. 172-178. — Th. Mommsen, *Der Religionsfrevel nach römischen Recht*, dans *Historische Zeitschrift*, nouv. sér., t. XXVIII, 1890, p. 389-429; *Christianity in the roman empire*, dans *Expositor*, t. VIII, juill. 1893, p. 1-7. — K. J. Neumann, *Der römische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian*, t. I, Leipzig, 1890. — A. H. Raabe, *Geschichte und Bild von Nero nach den Quellen bearbeitet*, in-8°, Utrecht, 1872. — W. M. Ramsay, *The Church in the roman empire before a. D. 170*, in-8°, London, 1893; *The Church and the empire in the I century*, dans *Expositor*, t. VIII, 1893, p. 8-21, 110-119, 282-296. — E. Renan, *L'Antechrist*, in-8°, Paris, 1873. — W. Sanday, *Professor Ramsay's Church in the roman empire*, dans *Expositor*, t. VII, 1893, p. 401-415. — H. Schiller, *Geschichte des römischen Kaiserreichs unter der Regierung des Nero*, Berlin, 1872; in-8°, t. I, part. 1, Gotha, 1883, l. II, c. I, n. 38-43. — E. Zeller, *Das odium generis humani der Christen*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. XXXIV, 1891, p. 356-367.

H. LECLERCQ.

NEURASTHÉNIE. — L'affection morbide qu'on désigne sous ce nom de nos jours paraît être très peu différente de celle que les anciens appelaient *acedia*, c'est-à-dire une lassitude morale, un ennui et un dégoût de la vie que les auteurs ont observé et décrit en signalant ses effets funestes qui peuvent conduire jusqu'à une sorte de désespoir et jusqu'au suicide [1]. Le christianisme échoue parfois devant ce découragement qui pousse à la destruction de soi-même avec l'espoir de trouver le repos dans la mort. Pallade (420) dénonce ὁ τῆς ἀκηδίας δαίμων [2]; saint Nil (430) nous dit que l'ἀκηδία ἐστὶν ἀτονία ψυχῆς [3], et Jean Cassien, dans ses *Institutiones*, l. V, c. I, écrit que *sextum nobis certamen est quod græci ἀκηδίαν vocant, quam nos TÆDIUM, sive ANXIETATEM cordis possumus nuncupare* [4].

Le mal n'est pas nouveau, ni spécifiquement monastique. Le scholiaste d'Horace connaît bien l'*accidia* [5]

[1] F. Bourquelot, *Recherches sur les opinions et la législation en matière de mort volontaire au Moyen Age*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III, 1842-1843. — [2] *P. G.*, t. XXXIV, col. 1017. — [3] *P. G.*, t. LXXIX, col. 1157. — [4] *P. L.*, t. XLIX, col. 359. — [5] Scholiaste d'Horace, *Epist.*, I, VIII, 1.

qu'il appelle *lethargica*. Pseudo-Augustin définit l'*acedia* est *fastidium interni boni* [1] et présente *l'otiositas* comme le *fomentum acediae*. Dans les textes chrétiens, la première mention de l'*acedia* se rencontre vers le milieu du IIe siècle, chez Hermas, qui dit : *tradidistis vos in acedias* [2]; à cette date, il n'est pas encore question de vie monastique.

Il semble toutefois que le grand développement du monachisme au IVe siècle a contribué à développer les inconvénients de cette profession chez certains tempéraments. Saint Jérôme dit qu' « il y a des personnes qui, par l'humidité des cellules, les jeûnes immodérés, l'ennui de la solitude et l'excès de lecture, les oreilles rebattues jour et nuit, tournent à la mélancolie et ont plutôt besoin des remèdes d'Hippocrate que de nos conseils », *Sunt qui humore cellarum, immoderatisque jejuniis tædio solitudinis, ac nimia lectione, dum diebus ac noctibus auribus suis personant, vertuntur in melancholiam, et Hippocratis magis fomentis quam nostris monitis indigent* [3]. Avec son robuste bon sens, saint Jérôme dénonce l'origine du mal : dépression physique causée par un logement malsain, affaiblissement produit par des mortifications déraisonnables, l'agacement né de la solitude et une lecture immodérée. Anthemius dit à peu près de même : *Cibi crudos humores generant et acedias corbunculos et ructus graves faciunt* [4].

Nous avons vu que Cassien place l'*acedia* ou neurasthénie parmi les vices capitaux, et, déjà, dans ses *Collationes*, l. V, c. I, il avait dit que : *de tristitia acediam necesse est pullulare*. On pourrait qualifier encore l'*acedia* une sorte d'engourdissement, de paresse, ainsi que nous lisons dans les psaumes : *Dormitavit anima mea prae tædio* et dans la version des Septante : ἀπ' ἀκηδίας. En vérité, l'on n'a que le choix parmi les interprétations concordantes des anciens : *Acedia est de laudabili virtutum exercitio utriusque hominis languida dejectio*. Cassien a consacré un livre entier des *Institutiones cœnobiorum*, le Xe à l'étude de l'esprit de tristesse [5] et dom Alard Gazée l'a enrichi d'un copieux commentaire. Pour résumer en trois lignes la doctrine de Cassien disons que, selon lui, « il existe un genre détestable de tristesse qui, loin de porter les hommes à une régularité plus grande dans leur conduite et à l'amendement de leurs défauts, jette leur âme dans le désespoir le plus funeste. C'est celui dont Caïn fut dévoré et qui ne lui permit pas de se repentir de son fratricide; c'est celui qui a poussé Judas à se pendre avec un lacet. »

Saint Adhelme ne lui est pas plus indulgent, il la classe au nombre des péchés capitaux [6] :

Hinc aciem sextam torpens accidia ducit,
Otia quæ fovet et somnos captabit inertes.
Importuna simul verborum frivola sontum,
Instabilis mentis gestus et corporis actus.
Inquietudo simul stipatur milite denso

« Vient ensuite la pesante *acedia* qui conduit la sixième bande; elle produit l'oisiveté et les vains songes, avec les bagatelles importunes des paroles mauvaises; les œuvres d'un esprit et les actes d'un corps inconstant; en même temps, l'inquiétude l'escorte de son armée.

Vincent de Beauvais ne pouvait se désintéresser de ce mal qu'il nomme le quatrième vice capital et il se demande si c'est un péché, un péché mortel, ce qui nous y induit et quels sont ses effets? Selon lui, la neurasthénie est une certaine tristesse accablante qui écrase tellement l'âme de l'homme qu'elle le réduit à l'impuissance; en outre, elle le détourne des bonnes œuvres. La neurasthénie attire après elle, les délais, la paresse, la tiédeur, la pusillanimité, l'inconstance, l'inquiétude du corps, la divagation de l'esprit, l'ignorance, l'oisiveté, le bavardage, le murmure, la taciturnité mauvaise, l'indiscrétion, la somnolence, la négligence, l'indévotion, la langueur, le dégoût de la vie, l'empêchement du bien, l'impénitence et le désespoir.

Césaire d'Heisterbach assigne parmi les causes du mal la « ferveur indiscrète » qui peut pousser jusqu'au suicide. « L'*acedia*, dit-il, est la tristesse née de la confusion de l'esprit, ou l'ennui et l'amertume d'esprit immodéré, qui éteint la douceur spirituelle et renverse l'âme sur elle-même, en la précipitant dans le désespoir. On l'appelle *acedia*, pour ainsi dire *acida*, parce qu'elle nous rend les œuvres spirituelles acides et insipides [7] », *Acedia est ex confusione mentis nata tristitia, sive tædium et amaritudo animi immoderata, qua jucunditas spiritalis extinguitur, et quodam desperationis præcipitio mens in semetipsa subvertitur : dicitur autem acedia quasi acida, eo quod opera spiritualia nobis acida reddat et insipida.*

Adam de Perseigne remarque que ce sont surtout les jeunes moines, les nouveaux convertis dans l'exaltation de leur récente ferveur qui sont le plus accessibles à la neurasthénie : *Novites conversi de sæculo, quantalibet devotione polleant, acediæ tamen vitio sæpe laborant.*

Le grand prieur chartreux Guigue, dans son *Liber de quadripertito exercitio* [8], écrit ceci : « Souvent, lorsque tu es seul dans ta cellule, tu es saisi par une sorte de faiblesse, de langueur d'esprit, d'ennui de cœur; tu sens en même temps en toi-même un grand dégoût. Tu es à charge à toi-même; ce charme intérieur, dont tu te servais si heureusement, te manque alors. Cette douceur qui t'était attachée hier et le jour d'avant, est alors changée en une grande amertume. Cette source de larmes dont tu avais coutume d'être arrosé avec une grande abondance, elle est toute tarie. En toi la vigueur spirituelle est flétrie, la beauté est morte; tu portes ton âme déchirée, mise en lambeaux, honteuse et disjointe, triste et aigrie, et tu ne peux trouver le moyen de la mettre en repos. La lecture n'a plus de goût pour toi, la prière plus de douceur. » C'est là ce que saint Benoît décrivait lorsqu'il parlait du *frater acediosus, qui vacet otio et fabulis et non est intentus lectioni* [9].

H. Leclercq.

NEVERS. — I. Liste épiscopale. II. Manuscrits liturgiques. III. Ivoire. IV. Sarcophages.

I. Liste épiscopale. — La fondation de l'évêché de Nevers semble être en rapport avec l'établissement d'une frontière entre les Burgondes et les Francs. C'est à peu près ce qu'on en peut dire de plus certain.

Il existe un catalogue épiscopal conservé dans un sacramentaire local, manuscrit du XIe siècle, exécuté par ordre de l'évêque Hugues le Grand (1013-1063) et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, *lat. 17333*, dont nous reparlerons. Le catalogue des évêques est inscrit sur la marge de la p. 135, en regard de la commémoration des défunts. Un deuxième catalogue est conservé dans un évangéliaire du IXe siècle, aujourd'hui au British Museum, *Harl. 2790*, fol. 19 vo; le catalogue y a été ajouté après coup. Dans le sacra-

[1] *P. L.*, t. XL, col. 1089. — [2] *Pasteur*, *Visions*, III, XI. — [3] *Epist.*, IV. — [4] Præf., p. 7-13. — [5] Cassien, *De cœnob. instit.*, l. X, *P. L.*, t. XLIX, col. 359-398. — [6] *De octo principalibus vitiis*, n. 6. — [7] Césaire d'Heisterbach, *Dialogi miraculorum*, l. IV, c. XXVII. — [8] C. XXIV: *Apprehendit te multotiens, cum solus in cella es, inertia quædam, languor spiritus, tædium cordis quoddam et quidem valde grave fastidium sentis in teipso : tu tibi oneri es; interna illa, qua tam feliciter uti solebas, suavitas jam defecit tibi; dulcedo quæ tibi inerat heri et nudius tertius, jam in magnam amaritudinem versa est. Ex toto aruit ille quo abundantissime perfundi solebas, lacrymarum humor; spiritualis in te emarcuit vigor, interiit decor; dilaniatam et dilaceratam, confusam et discissam, tristem et amaricatam portas animam tuam, et ubi eam ad quietem componas non habes. Non jam sapit tibi lectio oratio non dulcessit.* — [9] *Regula*, c. XLVIII.

mentaire, la liste s'arrête à Girard, dans l'évangéliaire, à Hugues.

Voici ce catalogue :

Hæc sunt nomina episcoporum Nivernensis Ecclesiæ quæ invenire potuimus.

////////////////
Eulalius
Arigius
Gislebertus
Rorgus
Icterius
Evladius
Agricola
Oportunus
Nictarius
Vualdo
Deodatus
Evartius
Hieronimus
Jonas
Heneas
Guineredus
Hugo
Bertarius
Herimannus
Raginus
Ragimfredus
Abbo
Emmenus. *Aglarius*
Franco
Atto
Launo
Tedalgrinus
Gosbertus
Natrannus
Rodenus
Girardus
Hugo secundus

Titre : ms. *2970*; deuxième et troisième noms intervertis dans *2790*; 7 Euladtius, *2790*; 10 Nicterius, *2790;* 30 Datrannus, *2790;* 33 de première main dans *2790*.

Les deux copies débutent par un nom gratté, ce qui est une preuve de sincérité bien rare en la matière. On peut croire que *17333* est plus ancien et a jeté *2790* dans l'embarras parce qu'il avait disposé les noms de la façon suivante :

//////// Eulalius
Arigius Gislebertus

Voyant cela, *2790* a hésité entre Eulalius et Arigius ou Arigius et Eulalius.

Le vingt-quatrième et le trente-troisième évêque : *Aglarius* et *Hugo secundus* sont inscrits à l'encre rouge dans le *17333* qui a reçu des additions jusqu'à la fin du XIIIe siècle et des notes tardives tirées d'un cartulaire local du XIVe ou du XVe siècle.

Le *2790* a canonisé les treize premiers évêques jusqu'à Hieronymus inclusivement.

« Robert Abolant, dans le manuscrit d'Auxerre *132*, p. 91, nous a conservé une autre forme du catalogue de Nevers, très curieuse en ce qu'elle distingue deux séries d'évêques, les uns ayant siégé dans l'église des Saints-Gervais-et-Protais, les autres dans l'église de Saint-Cyr. De première main, cette liste s'arrête à Thibaud, qui siégea de 1177 à 1189 environ.

NOMINA NIVERNENSIUM EPISCOPORUM

De ecclesia Sanctorum Gervasii et Prothasii :

S. Arigius
S. Rogus
S. Icterius
S. Agricola
S. Euladius
S. Oportunus
S. Gillebertus
S. Nictarius
S. Widdo euarcu
S. Deodatus

De ecclesia sancti Cirici :

S. Jeronimus
S. Jonas
Heneas
Guineredus
Hugo
Bertarius
Hermannus
Raginus
Ragimfridus
Abbo
Emmenus
Franco
Atto cooperator
Launo
Tedalgrinus
Gosbertus
Notrannus
Rodenus
Geraudus
Hugo secundus qui et magnus dicitur
Mauguinus

La liste continue jusqu'au quarante-cinquième nom.

« Examinons d'abord le premier groupe, celui des évêques placés sous la rubrique de *ecclesia sanctorum Gervasii et Prothasii*. Il y en a treize dans le sacramentaire *17333*, onze dans la liste de Robert. La différence porte sur les deux premiers noms du sacramentaire : le premier a été gratté, on ne sait pourquoi; l'autre, *Eulalius* manque chez Robert. Par ailleurs, les noms sont les mêmes, quoique diversement placés. De ces noms, quatre se retrouvent dans les conciles du VIe et du VIIe siècle : *Arigius*, *Rorgus* (Raurecus), *Euladius* et *Agricola*, mais le deuxième est sûrement mal placé dans les deux listes. *Deodatus* est identifié par la Vie de saint Dié avec le fondateur du célèbre monastère vosgien; il aurait abandonné l'évêché de Nevers pour la solitude; un saint *Itherius* est honoré comme évêque et confesseur dans le diocèse de Nevers, le 8 juillet. Les autres, *Gislebertus*, *Opportunus*, *Nectarius*, *Waldo*, *Ebarcius*, ne sont pas connus. En revanche, nous connaissons par les conciles deux évêques, *Tauricianus* et *Rusticus*, antérieurs à Arigius, et, par une charte du VIIe siècle, *Leodebaudus*, dont il n'y a pas trace dans la liste.

« Pour la seconde partie, les deux textes sont d'accord entre eux. Reste à savoir s'ils le sont avec la réalité. Depuis le dixième nom, celui d'*Abbo*, il n'y a plus de difficulté, sauf pour *Girardus*, à propos duquel le *Gallia christiana* parle d'un acte de l'année 978 où il serait mentionné comme défunt. Si cela était vrai, il faudrait déplacer ce nom, et, au lieu de la dix-neuvième place, lui assigner la dix-septième. Mais l'acte n'est pas rapporté et on croira difficilement que ce nom, par lequel se termine de première main le catalogue du sacramentaire, y ait été inscrit à une autre place que la sienne.

« Quant aux neuf premiers noms, ils ne sont pas tous à leur place. *Herimannus*, dans ses chartes, parle souvent de ses prédécesseurs *Hieronimus* et *Jonas*, mais non des quatre autres *Aeneas*, *Guineredus*, *Hugo*, *Bertarius*. En revanche, il mentionne comme un évêque des temps antérieurs *Ragenfredus*, *quondam vocatus episcopus* [1], que le catalogue place après lui. D'autre part, le privilège d'Aldric de Sens pour Saint-Remi nous offre un *Gerfredus* qui ne s'identifie pas sans effort avec le *Guineredus* du catalogue.

« En somme, notre document n'acquiert toute sa valeur que vers le déclin du IXe siècle [2]. »

Il existe dans l'histoire de l'Église de Nevers une question de saint Eulade. Le *Gallia christiana* ouvre la liste avec un *Euladius* qui ne peut se réclamer d'aucune attestation, sinon la Vie de saint Séverin d'Agaune, document dont l'autorité ne suffit pas à introduire un évêque en tête d'un catalogue. De cet *Euladius* on a tenté, pour le rendre plus imposant, d'en faire quatre : *Eulalius*, *Euladius*, *Eoladius*, *Acoladius* qui ont un air de ressemblance entre eux et qu'on distingue à peine de celui qui est le quatrième évêque de la liste.

1° *Tauricianus*. — On le trouve parmi les signataires des canons du concile d'Épaone, en 517.

2° *Rusticus* (ou *Rusticius*). — On le trouve parmi les Pères des conciles d'Orléans, en 538 et en 541.

3° *Aregius* (ou *Aridius*). — Siège au concile d'Orléans, tenu en 549, et au concile de Paris, tenu en 552. Fêté le 16 août.

Eufronius. — Les auteurs du *Gallia christiana* ont tiré son nom d'un faux privilège de saint Germain de Paris.

4° *Acoladius*. — La liturgie en connaît trois, la légende en distingue quatre, l'épigraphie ne s'en tient

[1] *Gallia christ.*, t. XII, instrum., col. 301. — [2] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. II, p. 478-479.

pas là si on s'en rapporte aux fluctuations de l'ancienne épitaphe qui se trouvait dans l'église du prieuré de Saint-Étienne [1]. L'histoire, plus modeste, n'en connaît qu'un seul qui assista, en 570, au concile de Lyon. Fêté le 26 février et le 28 août.

5° *Agricola.* — On le trouve, en 581, aux conciles de Lyon et de Mâcon, et, en 585, à celui de Mâcon. En 590, il figure parmi les enquêteurs dans l'affaire des nonnains de Poitiers [2].

Fulcilius. — Mentionné sans référence par le *Gallia christiana.*

6° *Raurecus* (ou *Rauracus*). — On lit son nom parmi les évêques des conciles tenus à Paris en 614; à Clichy, en 627; à Chalon-sur-Saône, en 650; en 654, il signe le privilège de Clovis II pour le monastère de Saint-Denis. On le trouve mentionné dans la Vie de saint Austregisile de Bourges [3]; une de ses lettres est conservée parmi celles de saint Didier de Cahors [4].

7° *Leodebaudus.* — Il signe, en 660, les deux privilèges d'Emmon de Sens en faveur de Saint-Colombe et de Saint-Pierre-le-Vif; ce dernier sous le nom de *Leobaldus* et sans indication de siège.

Hecherius, par la grâce du *Gallia christiana*, qui l'a tiré du privilège pour Saint-Pierre-le-Vif, où il figure sans indication de siège.

« Il y a lieu de rappeler ici les noms des évêques *Gislebertus*, *Icterius*, *Opportunus*, *Nectarius*, *Waldo*, *Deodatus*, *Ebarcius*, qui, d'après Robert Abolant, auraient siégé dans l'église Saint-Gervais. Le changement de vocable de la cathédrale eut lieu au temps de Charlemagne. Ces sept évêques seraient donc antérieurs à son règne. Mais il est difficile de dire à quelles dates ils ont siégé, dans quel ordre ils se sont succédé. Il est fort possible que quelques-uns d'entre eux soient à intercaler parmi les précédents. Cependant, ceux-ci laissent peu d'intervalle entre eux.

« A ces noms, fournis par la première partie du catalogue, il faudrait peut-être ajouter le *Ragenfredus quandam vocatus episcopus* dont parle Hérimann dans une de ses chartes [5], et qui semble être antérieur à Charlemagne, bien que le catalogue le place après Hérimann lui-même [6]. »

8° *Hieronimus.* — Contemporain de Charlemagne, qui lui délivra une charte de restitution des biens de son Église, aujourd'hui perdue, mais mentionnée à plusieurs reprises dans les chartes d'Hérimann.

II. Manuscrits liturgiques. — Sacramentaire de l'Église de Nevers, mss. *2991* et *2992* du fonds *Harley* du British Museum. Au cours du voyage d'étude fait en Angleterre en 1844 par dom Pitra et l'abbé Devoucoux, ils consacrèrent quelques moments d'attention à un manuscrit nivernais du fonds *Harley* inscrit sous cette mention dans la *Bibliotheca harleiana : Liber missalis Nivernensis Ecclesiæ maxima ex parte madore læsus et aliter temporis injuria deletus. Codices membranacei*, in-4°, IX. Mis sur la voie de ce débris liturgique, l'abbé Aug. Crosnier obtint de l'évêque de Nevers, Mgr Dufêtre, d'en faire exécuter une copie. On découvrit un copiste qui demanda pour quelques pages « une somme de 26 fr. » ajoutant « autant qu'il sera possible de déchiffrer ». Ce fut un coup pour le trésor épiscopal de Nevers. « Nous ne pouvions accepter de semblables conditions »; on y renonça. Cependant, la compétence d'un Père mariste de Londres permit d'obtenir quelques détails, et une table du contenu du manuscrit qui est, semble-t-il, du xe siècle (Pitra, Bond, Delisle) et qui paraît avoir été copié sur un sacramentaire à l'usage du monastère de Sainte-Colombe de Sens, avec les modifications nécessaires « de manière à le rendre propre à l'Église de Nevers, mais, par inadvertance, le copiste a laissé certains détails qui décèlent l'origine de son œuvre :

« Au canon de la messe, nous remarquons qu'au *Te igitur*, après avoir prié pour l'évêque, *pro antistite nostro*, on prie encore pour l'abbé, *pro abbate nostro.* Les chanoines de la métropole n'avaient pas de motifs de prier pour le chef d'un monastère avec lequel ils n'étaient unis que par les liens de la charité *(sic)*. Il est vrai que quelques antiquaires liturgistes ont expliqué autrement cette particularité, oubliant que les monastères avaient leur sacramentaire à l'usage de leurs églises, ils se sont imaginé que le *pro abbate* rappelait le premier dignitaire du chapitre, auquel on donnait, dans certaines localités, le titre d'abbé. S'ils eussent examiné avec plus de soin les manuscrits qu'ils étudiaient, ils auraient pu se convaincre que ceux dans lesquels il était fait mention de l'abbé appartenaient à des monastères, ou bien, comme celui dont nous parlons, avaient été reproduits trop servilement d'après un sacramentaire monastique.

« Enfin, dans la prière du canon, *Nobis quoque peccatoribus*, aux noms des saints et des saintes de la primitive Église, on ajoute celui de l'illustre martyre de Sens, patronne du monastère *Columba*, tandis que le sacramentaire de la Bibliothèque nationale, que nous décrirons dans un instant, porte *Julitta.* Ce dernier manuscrit est beaucoup plus correct. »

Ce manuscrit fut acheté le 13 août 1724 par lord Harley.

Bibl. — A. Crosnier, *Sacramentaire nivernais du xe siècle découvert à Londres*, dans *Bull. de la Soc. nivernaise des lettres, sciences et arts*, IIe sér., t. II, 1867, p. 351-356; *Études sur la liturgie nivernaise*, in-8°, Nevers, 1868, p. 45-70; L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, p. 193, n. 61.

Sacramentaire de l'Église de Nevers; ms. *17333* de la Bibliothèque nationale.

Ce volume faisait partie de la collection de M. Wattemare qui fut dispersée en 1865. Le prospectus annonçait un rituel; en réalité, c'était un sacramentaire et un pontifical; la date « de 800 à 879 » n'était pas exacte, nous verrons que ce livre fut exécuté pour l'évêque Hugues (1011 ou 1013-1065). La beauté des enluminures avait valu à ce volume d'avoir une page entière reproduite dans la somptueuse publication du comte de Bastard (pl. CCXXIX). Un deuxième prospectus maintenait l'appellation de *Rituel*, tout en reconnaissant qu'il fallait abaisser la date jusqu'à la décadence carolingienne et qu'on ne pouvait descendre au delà du XIe siècle. Au bas de la p. 142 on lit ces deux distiques, d'une main peut-être un peu plus récente :

Qui Christo caram Christum veneraris ad aram,
Christi cole plebi presens pia pabula Christi;
Præsulis Hugonis memor esto rogatibus almis.
Qui propter Christum librum hunc condidit istum.

corr. : ligne 2, lire *Christicole; prebens;* ligne 4, lire *bene* au lieu de *hunc.*

« O vous qui venez adorer Jésus-Christ à cet autel qui lui est cher, chargé de distribuer au peuple chrétien la nourriture sacrée du Sauveur, souvenez-vous dans vos ferventes prières de l'évêque Hugues, qui, par

[1] J.-M. Meunier, *Les évêques de Nevers au VIe siècle : Eulalius et Æladius*, dans *Bull. de la Soc. nivernaise des lettres, sciences et arts*, t. XXVI, 1920, p. 77-78; Ch. Cachet, *Réflexions sur le tombeau de saint Eulade, évêque de Nevers*, dans *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, p. 79-83. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XLI. — [3] *Acta sanct.*, maii t. V, p. 63*. — [4] *Epist.*, l. II, ép. VII. — [5] *Gallia christiana*, t. XII, p. 301, instrum. — [6] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, in-8°, t. II, Paris, 1900, p. 480.

amour pour Jésus-Christ, a mis ses soins à la confection de ce livre. »

Mais le siège de Nevers a été occupé par un évêque *Hugo*, le dix-huitième, et son homonyme, le trente-troisième de la série. Il faut choisir. Or, nous lisons à la p. 18 onze vers latins léonins, composés en forme de dédicace et intitulés : *Prosopopeia;* au sixième vers l'épithète *magnus* est appliquée au *præsul Hugo :*

Dupla materia formam mea sumit usia,
Bannitis binis elementis onoma quinis,
Contra naturam variam sortita figuram.
Nam dum vivebam dicendi sorte carebam;
Et modo post mortem dicendi prefero sortem.
Præsul Hugo magnus, quem pontificaverat agnus,
Post duplex esse me simplex duxit ad esse,
Et sancto Cyrico voto concessit amico,
Ut sanctus Cyricus merito sibi factus amicus,
Esse quod est esse sine quo qui nil dicitur esse
Post presens esse placatum prebeat esse.

Cet *Hugo magnus* se retrouve dans le catalogue épiscopal tracé à la p. 141 du manuscrit, comme *Hugo secundus.*

Ces onze vers offrent une si réelle difficulté que l'auteur du second prospectus déclarait que « le sens général et absolu est vraiment insaisissable ». Ces onze vers commencent par un rébus et finissent par un jeu de mots, dans lequel *esse*, pris comme nom substantif, comme verbe substantif et verbe auxiliaire est répété de manière à embarrasser le lecteur.

Le titre *Prosopopeia*, fait remarquer A. Crosnier, aide grandement à l'explication de cette énigme; la prosopopée, en effet, est cette figure de rhétorique qui consiste à faire parler un mort, un absent ou bien un être inanimé, ou incapable de raison. En y réfléchissant, notre pensée s'est portée sur le mot latin *liber*, composé de cinq lettres, et qui est formé de deux éléments distincts, l'encre et le parchemin, cette dernière matière ayant joui réellement de la vie animale, sur le dos de l'âne, de la chèvre ou du mouton.

C'est donc le livre qui prend la parole, racontant l'histoire de son existence et le but pour lequel il a été composé.

Mon essence se compose d'une double matière
Les deux éléments étant réunis, deviennent quintuples [par le nom.
Ce qui est contraire à sa nature, cette essence revêt différentes figures [1];
Car, quand je vivais, j'étais privé du don de la parole;
Et maintenant que je suis mort, je suis fier de mon éloquence. [quence.
L'évêque Hugues le Grand que l'Agneau divin avait choisi pour pontife,
Après ma double existence, m'a réduit à une existence simple,
Et, par dévouement, m'a donné à saint Cyr.
Afin que saint Cyr, devenu à juste titre son protecteur,
Obtienne que l'Être qui est l'Être, sans lequel rien ne peut se dire être,
Après la vie présente lui soit favorable.

A remarquer que le mot *Dupla*, employé dans le premier vers, est ici pour *duplici;* il se rencontre fréquemment dans la basse latinité. — *Usia* est un substantif grec qui signifie « essence » « nature », *ousia*. La présence d'un mot grec égaré dans une pièce latine est chose assez fréquente au Moyen Age. — *Bannitis* a différents sens dans la basse latinité; ici il signifie la réunion des caractères de l'alphabet; *bannita* a le sens de *syllaba* ou *conglutinatio litterarum* (cf. Du Cange, *Glossarium*).

L'adjudication s'éleva à la somme de 2 360 fr. + 236 fr. de frais, soit 2 596 fr. Après quoi, on s'aperçut que plusieurs feuillets manquaient dans le manuscrit nonobstant la pagination continue, et la vente fut annulée. Une deuxième adjudication se fit le 13 février 1865 sur cette base qu'il manquait au manuscrit au moins huit feuillets à la p. 142, quatre feuillets plus loin et, de plus, la fin du volume. Celui-ci fut acquis pour la somme de 2 150 fr. par la Bibliothèque nationale.

La formule *Domine salvum fac imperatorem* ne se lit pas dans le manuscrit, mais à l'office du vendredi saint on prie pour l'empereur comme au samedi saint; et à la fin de l'*Exultet*, on prie pour le roi et pour le duc *pro rege nostro et duce nostro*, et encore pour l'empereur. Il s'agit ici de l'empereur des Romains; dans toutes les autres circonstances il est toujours question du roi et non de l'empereur.

Les cérémonies relatives au sacre du roi et de la reine (p. 107 sq.) sont reproduites en partie par dom Martène dans son *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. III, l. II, p. 192 : *Ad benedicendum regem Francorum* d'après un manuscrit de Corbie, sauf quelques variantes, une entre autres qui vaut la peine d'être notée. Le manuscrit de Nevers est exclusivement « français », tandis que celui de Corbie a été composé sur un modèle dans lequel on a inséré des passages constatant la soumission à un prince étranger; on lit : *quem supplici devotione, in regnum Albionis totius videlicet, Francorum pariter eligimus*, et plus bas on lui rappelle qu'il doit protéger l'Église d'Angleterre et *totius Albionis Ecclesiam deinceps cum plebibus sibi annexis*, et on demande que le sceptre des Français demeure entre ses mains, *ut regale solium, videlicet Francorum sceptra non deserat.*

Dans une des oraisons suivantes (bénédiction de la messe) on invoque pour le roi saint Grégoire, *Anglorum apostolus.* Le sacramentaire de Nevers est à l'abri de semblable allusion.

Nous avons vu qu'on priait *pro rege nostro et duce nostro.* Or, au XIe siècle, le Nivernais était un comté et il ne fut érigé en duché qu'au XVe siècle. Pour expliquer la mention d'un duc, il faut se reporter à la fin du IXe siècle ou au début du Xe, quand les comtes de Nevers, encore amovibles, agissaient au nom de Richard le Justicier. On s'explique alors la mention d'un *duce nostro*, ce qui montre que le sacramentaire reproduit le texte d'un manuscrit plus ancien pouvant remonter au IXe siècle. Le copiste se sera appliqué à reproduire servilement le texte qu'il avait devant les yeux, sans même penser à adopter toutes les modifications exigées par les temps et par les circonstances; il se sera même ingénié à retracer les caractères et les formes des siècles précédents.

Les abréviations ne diffèrent pas de celles qui se rencontrent dans les autres manuscrits de la même époque. Dans l'emploi des grandes majuscules, on retrouve quelquefois les mêmes abréviations, puis des lettres liées et parfois introduites dans un autre caractère (p. 213, 238, etc.); il arrive qu'un mot, pour gagner de la place, est tracé dans le sens perpendiculaire au lieu d'être horizontal (p. 67). La ponctuation est fantaisiste.

L'orthographe n'est ni fixe ni uniforme. Les *oe* sont rares tandis que les *ae* paraissent à la fin des mots qui comportent cette diphtongue; elle est indiquée par une sorte de longue cédille. Quand la diphtongue se trouve au début ou dans le corps d'un mot, le scribe l'admet ou la supprime à son gré, parfois il la remplace par *e*. On trouve toujours *Ecclesĭa.*

Le *c* et le *t* s'échangent volontiers, on lit : *fatiat* pour *faciat; hospicium* pour *hospitium*, etc.

L'*n* et l'*m* se remplacent, on trouve *conpescat* pour *compescat.*

L'*in* privatif est toujours maintenu, par exemple : *inlesus* pour *illesus*, de même *inluminator, inlustrare.*

Il en est également ainsi pour la préposition *ad*, on lit : *adtulit* au lieu de *attulit.*

[1] Les caractères de l'alphabet.

L'*i* et l'*y* semblent interchangeables; on lit *cibus* et *cybus*.

L'*h* s'ajoute ou se retranche par caprice plus que par règle; on lit *habundantio* ou *ortu* pour *(h)ortu*.

L'*s* et le *c* sont interchangeables : *parsimonia* ou *parcimonia*.

Il faut signaler les blancs laissés par le scribe et que devait remplir l'enlumineur; celui-ci a parfois oublié.

Les rubriques et une partie des petits titres sont tracés à l'encre rouge. Vers la fin de la prière, *Hanc igitur* (p. 141), l'encre rouge est employée jusqu'à l'*Agnus Dei* inclusivement.

Le feuillet 1, destiné au frontispice, est resté blanc; au XIIIe siècle on y a ajouté des notes relatives à des fondations.

Le manuscrit commence par la vie de saint Grégoire Ier : *Incipi[un]t vita vel actus beatissimi Gregorii papæ urbis Romæ*, jusqu'à la p. 15.

Nous donnons ici le détail des pièces contenues dans le pontifical et le sacramentaire, avec référence à l'édition A. Crosnier :

Orationes in inventione sancti Stephani 15
Orationes in inventione sancti Nichodemi et sociorum. 16
Benedictio ad cineres — Oratio ad benedictionem chimeterii. 17
Prosopopeia. 18
Ad signum benedicendum. 19
Benedictio aquæ calidæ ad iuditium 22
Ordo scrutinii ad electos 24
Missa pro rege. 27
Alia missa pro rege. — Alia pro rege et exercitu 28
Alia pro rege tempore belli. — Missa in cœnobio canonicorum 29
Ad benedicendam aquam 30
Orationes in æcclesia, in dormitorium 31
In granario, lardario, in domo infirmorum, in refectorio, in coquina 32
In cellario, in hospitale, in introitu monasterii, in introitu basilicæ, in domo. 33
Ordo ad æcclesiam dedicandam. 34
Ad consecrandam patenam et calicem. 42
Benedictio crucis, corporalis. 43
Processio reliquiarum 44
Missa dedicationis. 45
Missa in die anniversario. — Reconciliatio basilicæ. 48
Ordines minores. 50
Ordinatio subdiaconi. 53
Ordinatio presbyteri et diaconi. 54
Benedictio episcopalis. 59
Litaniæ. 62
Benedictiones episcopales.—In vigilia Nativitatis. 65
In sacratissima nocte. 66
In natali Domini. — Sancti Stephani. 68
In natali sancte Ioannis evangelistæ. Sanctorum Innocentium. 69
In octabas Domini. — Dominica I post Nativitatem. — In Theophania. 70
Dominica I post Theophaniam. — II. In conversione sancti Pauli. 71
In purificatione sanctæ Mariæ. 72
Dominica III post Theophaniam. — IV. — V. 73
Dominica VI post Theophaniam. — In Septuagesima. 74
In Sexagesima. — In Quinquagesima. — In Quadragesima. 75
Dominica II in Quadragesima. — III. — IV. 76
Dominica V in Quadragesima. — In Ramis palmarum. 77
In passione Domini. — In cena Domini. 80
In sabbato sancto. 81
In die sancto Paschæ. 82
In feria II. — III. — IV. — V. 83
In feria VI. — In sabbato. — In octoba Paschæ. 84
In inventione sanctæ crucis. — Dominica I post octobas Paschæ. — II. 85
Dominica III post octobas Paschæ. — In ascensa Domini. 86
Dominica I post Ascensa. — In vigilia Pentecostes. — In Festo. 87
In sabbato XII lectionum. — In octobas Pentecostes 88
In nativitate sancti Iohannis Baptistæ. 88
In natali apostolorum Petri et Pauli. 89
In assumptione sanctæ Mariæ. 90
In decollatione sancti Iohannis-Baptistæ. 91
In sabbato XII lectionum. — In festivitate sancti Michælis. 91
In dedicatione æcclesiæ. — In natali apostolorum. — In natali unius martyris. 92
In natali SS. Cyrici et Julittæ. — In natali unius confessoris. 93
In natali plurimorum confessorum. — In natali unius virginis. 94
In festivitate omnium sanctorum. 95
Dominica II post Pentecosten. 95
Dominica III. — IV. — V. — VI. 96
Dominica VII. — VIII. — IX. — X. 97
Dominica XI. — XII. — XIII. — XIV. 98
Dominica XV. — XVI. — XVII. — XVIII. 99
Dominica XIX. — XX. — XXI. — XXII. 100
Dominica XXIII. — XXIV. — XXV. 101
Dominica I Adventus. — II. — III. — IV. 102
Pro iter agentibus. — In die ordinationis episcopi. 103
Super regem tempore synodi. — In expletione synodi. 104
Quando ad bellum proficiscitur. 104
Quando contra paganos pugnandum. 105
Ubi volueris. — Pro tribulatione. — In natali sancti Dionisii. 105
In festivitate sanctæ Trinitatis. — In Capite jejunii. 106
Ordo ad ordinandum regem. 107
Ad ordinandam reginam. 113
Reconciliatio penitentis in cena Domini. 114
Ordo in cena Domini. 115
Litaniæ. 119
Missa ad sponsam benedicendam. 122
Benedictio vestium Virginis vel Viduæ. — Consecratio. 124
Benedictio ad abbatem faciendum vel abbatissam. — Ad capillaturam. 125
Ad clericum faciendum. — Ad tondendas barbas. — Benedictio putei novi. 125*bis*
Benedictio uvæ vel fabæ. — Super fruges novas. — Panis. 126
Ad omnia a quæ volueris. — Domus novæ. 126
In dedicatione fontis. — Ante cybum. — Super mensam post cybum. 127
Preces sumendo sacra indumenta. 128
Oratio ante altare. 129
Post offerenda et super oblata. 130
In natali SS. Nazarii, Celsi et Pantalonis. 131
Oratio sancti Ambrosii ante missam. 131
In vigilia natalis Domini. 132
In vigilia media nocte. — In vigilia mane prima. 133
Missa in die nativitatis Domini. 134
In natali sancti Stephani. 136
In natali sancti Johannis evangelistæ. 137
Hic evidenter deest folium saltem unum, continens finem præfationis, orationem ad complendum, officium Innocentium et sanctæ Columbæ Præfatio communis. 138

Te igitur et preces canonis missæ (fig. 8825). 138
Diptyca et continuatio canonis. 141
Hic deest folium saltem unum.
In natali beatæ Columbæ. — Octobas Domini. 144
Dominica Iª post natale Domini. 144
Dominica IIª post natale Domini. — III. 145
Vigilia Teophaniæ. — Epyphania Domini. 146
In octobas Epyphaniæ. 147
Dominica I post Teophaniam. 148
Dominica I post octobas Teophaniæ. 148
Dominica II post octobas Teophaniæ. — III. 149
Dominica IV post octobas Teophaniæ. — V. 150
Natalis sancti Felicis. — Sancti Marcelli. 151
In natali sanctæ Priscæ. — Sancti Fabiani. — Sancti Sebastiani. 152
In natali sanctæ Agne. — Sancti Vincentii. 153
Natalis sancti Pauli. — Sanctæ Agnes. 154
Ypapanti. — Natalis sanctæ Agathæ. 155
Natalis sancti Valentini. 156
Cathedra sancti Petri. — Natalis sancti Gregorii 157
Natalis sancti Benedicti. 158
Annuntiatio sanctæ Mariæ. — Septuagesima. 159
In Sexagesima. 160
In Quinquagesima. — Feriæ. 161
In Quadragesima. — Feriæ. 163
Sabbato in XII lectiones. 167
Dominica vacat. — Feriæ. 168
Dominica III. — Feriæ. 169
Dominica in Palmis. — Feriæ. 184
In cena Domini. 186
Conficitur Xrisma. 187
Benedictio Xrismatis principalis. 188
Orationes feriæ VI maioris. 190
Ordo ad caticuminum faciendum. — Preces baptismi. 194
Consecratio fontis. 199
Ordo baptismi parvulorum. 201
Benedictio cerei. 203
Lectiones in sabbato sancto. 206
Nocte ad missam. 209
In festo Paschæ Domini. — Feriæ. 212
Dominica octobas Paschæ. 218
Orationes paschales. 219
In Pascha annotina. 222
Dominica II post octobas Paschæ. — III. 223
Dominica IV. — Natalis sancti Leonis. 224
Natalis sanctæ Euphemiæ. — SS. Tiburtii, etc. — Sancti Georgii martyris. 225
In letania maoire. — Natalis sancti Vitalis. 226
Natalis apostolorum Philippi et Jacobi. — SS. Alexandri, Eventi et Theoduli. 227
Inventio sanctæ crucis. 227
Natalis sancti Sigismundi regis. 228
Natalis sancti Johannis apostoli. — SS. Gordiani, etc. 229
Natalis sancti Pancratii. — SS. Nerei et Achillei. 230
Dedicatio æclesiæ Beatæ Mariæ. — Natalis sancti Urbani. — In letania maiore. 231
In vigilia ascensa Domini. 233
Dominica post ascensa Domini. 235
Orationes in sabbato sancti Pentecosten. 235
Ad missam. 237
Dominica Pentecostes. — Feriæ. 238
Sabbatum in XII lectiones. 242
Dominica II post Pentecosten. — III. 243
Dominica IV post Pentecosten. — V. 244
Sabbatum in XII lectiones. 245
Dominica V post Pentecosten. — VI. — VII. 246
Dominica VIII. 247
Dominica VIIII. — X. 248
Dominica XI. — XII. 249
Dominica XIII. — XIIII. 250
Dominica XV. — XVI. 251
Dominica XVII. — XVIII. 252
Mensis septembris feria IIII. — VI. 253
Sabbato in XII lectiones. 254
Dominica XIX. — XX. 255
Dominica XXI. — XXII. 256
Dominica XXIII. — XXIIII. 257
Dominica XXV. — XXVI. — XXVII. 258
Dominica XXVIII. 259
Dominica I Adventus. — II. 260
Nativitas sanctæ Luciae. 261
Dominica III Adventus. — IV. — V. 262
Dominica VI Adventus. — Feria IV. 263
Feria VI. — Sabbato in XII lectiones. 264
Dominica IV de Adventu Domini. 265

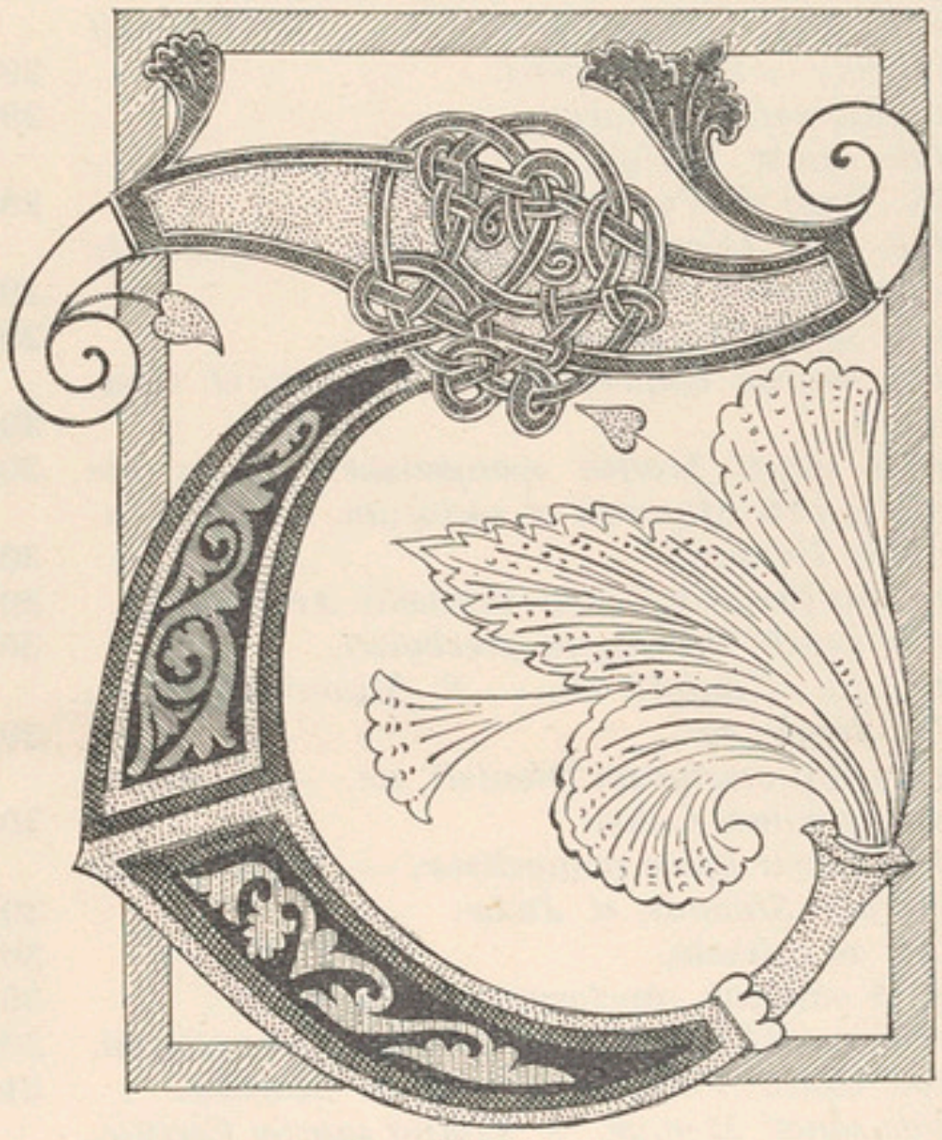

8825. — Initiale du *Te igitur*.
D'après A. Crosnier, *Sacramentarium in usum Ecclesiæ Nivernensis*, 1873, p. 138.

Aliæ orationes de Adventu. — In natali sancti Thomæ apostoli. 266
In festivitate sanctæ Mariæ Magdalenæ. 267
Natale sancti Nicomedis. 268
Natale SS. Marcellini et Petri. 269
Natale SS. Primi et Feliciani. — Natale sancti Medardi. 270
Natale SS. Basilidis, etc. — Natale sancti Viti. 271
In festivitate. SS. Quirici et Julittæ. 273
Natale SS. Marci et Marcelliani. 273
Natale SS. Gervasi et Protasi. — In vigilia sancti Johannis Baptistæ. 274
Missa mane primo. — In die natalis. 275
Aliæ orationes. — Natale SS. Johannis et Pauli. 276
Natalis sancti Leonis. — Vigilia sancti Petri apostoli. 277
Ad missam. 278
Natale sancti Pauli. 279
Natale SS. Processi et Martiniani. — In festivitate sancti Martini. 280
In octobas apostolorum. — Natale septem fratrum. — Natale sancti Benedicti. 281
Natale sancti Iacobi apostoli. — Natale sancti Felicis. 282
Natale SS. Simplici, etc. — Natale sanctorum Abdonis et Sennis. 283

Ad sanctum Petrum ad vincula. — Natale Machabeorum. 284
Natale sancti Stephani. — Natale sancti Sixti. — Benedictio uvæ. 285
Natale SS. Felicissimi et Agapiti. — Sancti Donati. — Sancti Cyriaci. 286
Vigilia sancti Laurentii. — In die 287
Natale sancti Tyburtii. 288
Natale sancti Yppoliti. — Sancti Eusebii. 289
Vigilia Assumptionis. — In die ad missam. 290
Octobas sancti Laurentii. — Natale sancti Agapiti. 291
Natale sancti Magni. — Sancti Timothei — Sancti Bartholomei. 292
Natale SS. Timothei, etc. — Sancti Rufi. — Sancti Augustini. 293
Natale sancti Hermetis. — Sanctæ Sabinæ. 294
Passio sancti Iohannis Baptistæ. — Natale sancti Felicis. — Sancti Prisci. 295
Nativitas sanctæ Mariæ. 296
Natale sancti Adriani. — Sancti Gorgonii. — SS. Proti et Yacinthi. 295
Natale SS. Cornelii et Cypriani. — Exaltatio sanctæ crucis. 299
Natale sancti Nicomedis. 299
Natale sanctæ Euphemiæ. — SS. Luci et Gemmiani. 300
Vigilia sancti Mathei evangelistæ. — In die 301
Natale sancti Mauricii et sociorum. — SS. Cosmæ et Damiani. 302
Dedicatio basilicæ Sancti Michælis Archangelis. 302
Natale sancti Hieronymi presbyteri. 303
Natale SS. Remigii, etc. — S. Marci papæ. — SS. Sergii, etc. 304
Vigilia SS. martyrum Dionisii, etc. — In die. — Natale sancti Calisti. 305
Natale sancti Lucæ evangelistæ. — Vigilia apostolorum Simonis et Judæ. 306
In die ad missam. 307
Vigilia omnium sanctorum. — In die 308
Natale sancti Cesarii. — SS. quatuor Coronatorum. 309
Natale sancti Theodori. — Sancti Martini. 310
Natale sancti Mennæ. — Vigilia sanctæ Ceciliæ. — In die ad missam. 311
In natali sancti Clementis. — Sanctæ Felicitatis. — Sancti Chrisogoni. 312
Vigilia sancti Andreæ apostoli. — Natale SS. Saturnini, etc. 313
In natali sancti Andreæ apostoli. 314
In natali sancti Damasi papæ. — Octobas sancti Andreæ. — Natale sancti Nicholai. 315
In vigilia unius apostoli. — In natali unius apostoli. 316
In vigilia plurimorum apostolorum. — In die 317
In vigilia unius confessoris. — In die 317
In vigilia plurimorum confessorum. 318
In natali plurimorum confessorum. — In vigilia unius martyris. 318
In natali unius martyris. — In vigilia plurium martyrum. 319
In natali plurium martyrum. 319
In festivitate Virginis. — In vigilia festivitatum sanctæ Mariæ. 320
Missa sanctæ Mariæ. — Missa in anniversario dedicationis basilica. 321
Missa de sancta Trinitate. 322
Feria II ad postulandam sapientiam. — III de sancta Caritate. 323
Feria IV ad postulanda angelorum levamina. 323
Feria V pro peccatis. — VI de cruce. 324
Feria VII ad postulandam gratiam Spiritus sancti. 325
Ad postulanda sanctorum suffragia. 325
Missa in commemoratione sanctæ Mariæ et sanctorum omnium. 326
In veneratione sanctorum quorum reliquiæ in una domo continentur. 326
Missa in æcclesia cuiuslibet sancti martyris vel confessoris. — Orationes pro peccatis. 327
Orationes quotidianæ. 329
Orationes matutinales. 330
Orationes vespertinales. 331
Orationes ad completorium. — Missa in ordinatione presbyteri. 332
In natali diaconi. — Missa propria sacerdotis. 334
Missa pro tentatione carnis. — Pro temptationibus. 335
Alia missa pro sacerdote. — Item alia missa pro semetipso. 336
Alia missa propria sacerdotis. — Missa votiva et communis viventium. 337
Missa pro amico. — Alia missa pro amico. 338
Missa familiarium communis. 339
Missa pro salute unius vivi. — Missa pro familiaribus. 340
Missa pro amicis viventibus. — Missa sancti Augustini pro vivis et defunctis. 341
Missa pro salute vivorum et mortuorum. 342
Missa pro pontifice et congregationibus. — Missa generalis pro episcopo, etc. 343
Missa pro iter agentibus. — Missa pro pace. 344
Missa in natali pontificis. — Alia in natali pontificis. 345
Missa de tribulatione. 346
Alia missa communis pro vivis et defunctis. 347
Missa sanctæ Fidis. — Alia. 348
Missa pro defunctis penitentibus et minime consequentibus. 349
Alia missa de tribulatione. — Alia. — Alia. 350
Missa tempore tribulationis. — Missa contra paganos. — In invasione gentium. 351
Missa tempore mortalitatis. — Missa ad pluviam postulandam. 352
Missa ad postulandam serenitatem. 352
Missa ad repellandam tempestatem. 353
Missa pro fulgoribus. — Alia pro tempestate et fulgora. 354
Missa pro fame ac pestilentia, etc. — Oratio pro conservandis fructibus. 354
Missa pro peste animalium. — Benedictio salis ad pecora. 355
Missa pro petitione lacrimarum. 355
Alia. — Ad poscendam humilitatem. 356
Missa pro penitentibus sua peccata confitentibus. 357
Missa pro remissione peccatorum. 357
Missa pro penitente. 358
Ordo in Ramis palmarum. 359
Ordo ad visitandum infirmum. 361
Reconciliatio penitentis ad mortem. 362
Missa pro infirmo in domo. — Alia missa pro infirmo. 363
Alia missa pro infirmis. — Benedictiones super infirmum. 364
Hymnus pro infirmis decantandus. — Orationes in agenda morluorum. 366
Missa in die III depositionis defuncti. 375
Missa in die XXX defuncti. — In anniversario. — Pro defuncto episcopo. 376
Alia missa. — Missa pro defuncto sacerdote. — Unius defuncti. 377
Item missa unius defuncti. — Pro episcopis defunctis vel sacerdotibus. 378
Missa pro fratribus defunctis. 379
Missa pro defuncto. — Missa pro defuncta femina. 380
Pro cunctis fidelibus morluis. 381
Alia missa pro defunctis. — Pro fidelibus defunctis. 382
Missa pro fidelibus defunctis. 383

Missa in cemiteriis. — Missa pro iter agentibus. 384
Oratio pro redeuntibus de itinere. — Missa in adventu fratrum supervenientium. 385
Incipit ordo sanctorum Patrum ad tenendam Sinodum. 385

Bibl. — A. Crosnier, *Sacramentaire nivernais de la Bibliothèque nationale*, dans *Bull. de la Soc. nivernaise des sciences, lettres et arts*, IIe sér., t. II, 1867, p. 337-347; réimprimé dans *Sacramentarium ad usum Æcclesiæ Nivernensis*, in-8°, Niverni, 1873; la préface est de A.-J. Crosnier, le texte a été copié et préparé par R. de Lespinasse, M. Fouché et C. Morizot; la préface se trouve déjà dans A.-J. Crosnier, *Études sur la liturgie nivernaise*, in-8°, Nevers, 1868, p. 3-10, 31-42, 70-104; L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. III, p. 276, pl. XXXII, n. 5; *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 133, 135, 136; *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXII, p. 279-281, n. 114.

Évangéliaire provenant de la cathédrale de Nevers, au British Museum, *Harley*, ms. *2790*; décrit dans *Dictionn.*, t. IX, col. 2379-2380.

Traité de comput, même provenance, au Brit. Mus., n. *3091*.

III. Ivoire (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2054, fig. 595).

IV. Sarcophages. — L'abbé Lebeuf (voir ce nom) nous a laissé la forme de tombeau de saint Arigle qui était conservé avant 1793 dans l'église de Nevers qui portait son nom. Lebeuf fait remarquer que ce sarcophage avait pour ornement sept croix en bosse (fig. 8826, n. 4). Sur la même planche, Lebeuf reproduit deux autres sarcophages dont l'un porte trois croix (fig. 8826, n. 6) et l'autre cinq; à cette occasion, il fait remarquer que le nombre de croix devait être en rapport avec la dignité du personnage renfermé dans le sarcophage.

Vers le milieu du XIXe siècle, un peu avant 1858, le tombeau de saint Arigle fut retiré des décombres de l'église et déposé dans une cour, dans une rue voisine. L'*Album du Nivernais*, d'après Aug. Crosnier, en conserve le souvenir, mais l'original semble avoir disparu. Comme saint Arigle mourut le 26 février 594, nous avons là un type de tombe mérovingienne que d'ailleurs nous avons déjà rencontré.

Sans nous éloigner de la Nièvre, on a trouvé à Saint-Parize-le-Châtel, en 1899, un groupe de sarcophages dont l'un est presque identique à celui de saint Arigle. Deux de ces sarcophages étaient légèrement déviés vers l'Est-Sud-Est, le troisième nettement dirigé du Nord-Est au Sud-Ouest.

Au pignon de tête, le parement est décoré de sept croix sur le même plan, enlevées par un maigre défoncement (à peine quelques millimètres) et une opposition de taille rugueuse à une taille unie et lisse (fig. 8826, n. 5). Trois grandes croix dominent; aux deux tiers de leur hauteur, les croisillons accusent un ruban horizontal en trois sections égales, leurs arêtes restant vives. Aux pieds, elles se soudent en lancette à deux croix moyennes, inscrites dans deux rectangles intérieurs formés par les trois montants et les traverses des grandes croix; au-dessus des croisillons, deux autres petites croix sont disposées symétriquement avec les moyennes. Elles forment par la réunion de leurs parties supérieures avec les grandes croix une série d'arcatures plein cintre. Les têtes des deux grandes croix

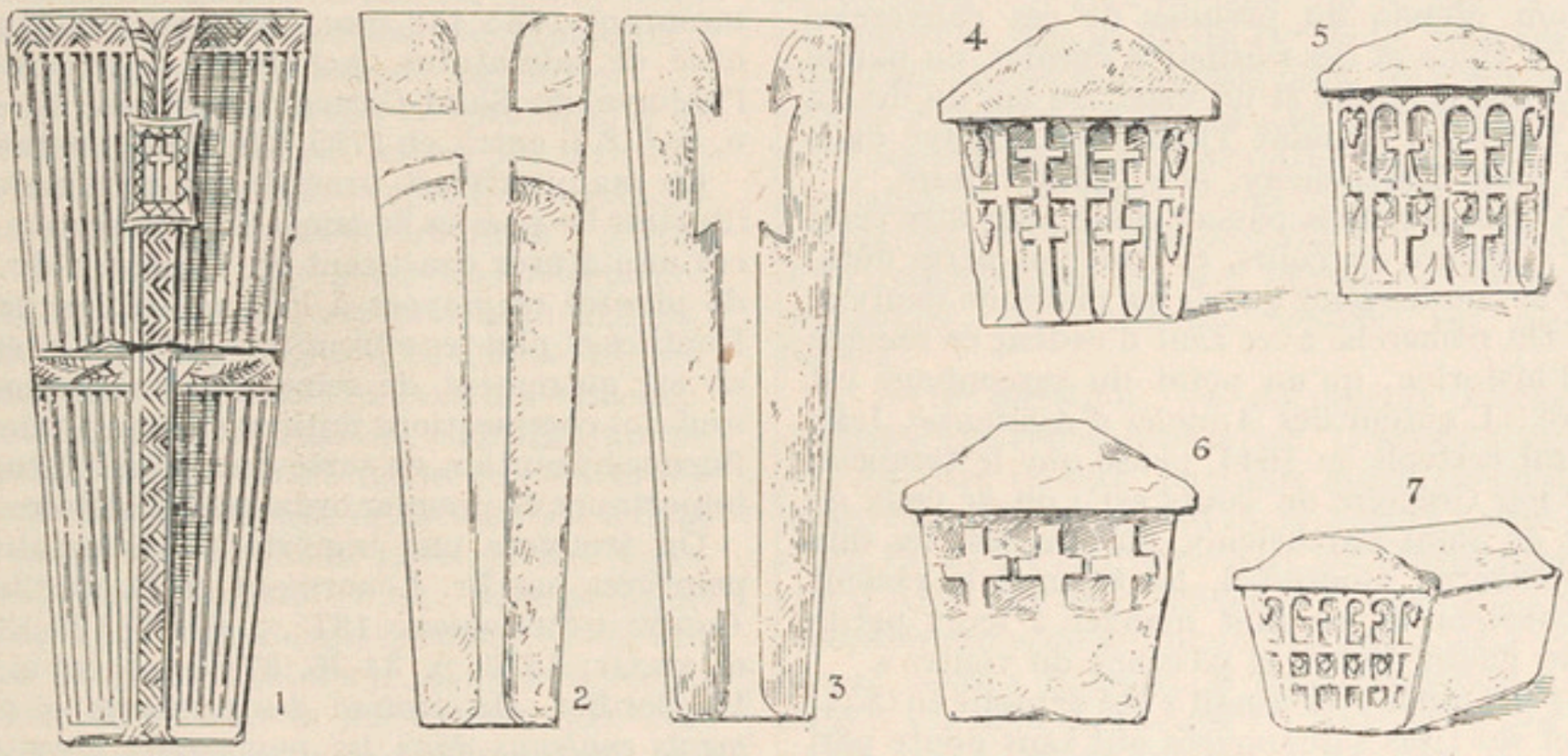

8826. — Sarcophages mérovingiens.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 351-354.

extrêmes rejoignent les arêtes en formant une demi-arcature, et leur pied, de ce même côté, n'a qu'un simple évasement. Dans les compartiments déterminés par les bras extérieurs se découpent quatre feuilles cordiformes de grande dimension (fig. 8826, n. 4, 5, 7.)

Deux palmettes adossées et contiguës épousent en silhouette la forme des cintres intérieurs formés par la réunion des petites croix aux grandes. Enfin, dans les quatre petits carrés formés par les croisillons des trois grandes croix et des deux moyennes, se trouvent autant de feuilles cordiformes de petite dimension.

Cet ensemble, dont le caractère emblématique n'est pas douteux, est couronné d'un couvercle de forme prismatique et en saillie (fig. 8826, n. 1). Le dessus est à deux pentes comme un véritable toit, et les lignes mêmes des pureaux s'y trouvent bien accusées. Ces lignes sont interrompues au milieu et arrêtées à chaque extrémité par trois bandes formant ceinture de 0 m. 10 et 0 m. 12. Son faîtage plat est formé d'une gaine s'évasant inégalement des deux bouts, et d'une largeur de 0 m. 12 au départ de l'évasement supérieur, de 0 m. 10 au départ de l'inférieur.

A la tête est une première ceinture; vers le milieu, à 1 m. de la première, une seconde est décorée d'une ligne brisée, dans les redans de laquelle sont gravées des palmettes d'ornements; de chaque côté, une ligne à grain d'orge forme bordure. Au pied, la troisième bande est unie et passe, comme les deux autres, sous le faîtage. Ainsi que la bande de tête, le faîtage est

bordé par une ligne en creux et décoré d'un système de lignes brisées parallèles, remplissant tout l'espace entre les deux bordures. A la partie supérieure du faîtage, la décoration est interrompue et se termine par une palme de 0 m. 30 de haut sur 0 m. 18 de large. A la base de la palme, forme saillie une sorte d'applique limitée par des lignes légèrement concaves, encadrées de dents de scie bordées elles-mêmes par des lignes à grains d'orge; au milieu se détache une croix (fig. 8826, n. 1).

Tous ces dessins sont gravés en creux d'un trait ferme et plein de style.

Le musée de Nevers possède encore deux sarcophages provenant, l'un des fouilles de l'église Saint-Genest, l'autre de celles de l'ancienne abbaye de Saint-Martin (fig. 8826, n. 2-3) et dont la parenté avec les sarcophages précédents paraît indiscutable.

Cette parenté se retrouve dans d'autres sarcophages décrits par Edm. Le Blant d'après le recueil de l'abbé Gibault; il s'agit d'une crypte où se trouvent trois tombeaux avec couvercles à double versant. « Sur la face formant pignon du premier de ces couvercles figurent une vigne et des raisins; le dernier, en partie brisé, porte une colombe et un vase. Au bas du dessin est écrit : tombeau de saint Thaumaste, trouvé dans la cave de Saint-Barthélemy, près Saint-Hilaire.

L'un des trois cercueils passait donc pour être celui dont parle Grégoire de Tours, et dont nos pères détachaient de la poudre pour guérir les maux de dents et la fièvre. « On recherche avec tant d'ardeur ce remède béni, dit l'historien, qu'un point du sarcophage est déjà perforé. » L'auteur des *Annales d'Aquitaine*, Jean Bouchet, qui écrivait en 1644, pense que le tombeau mentionné par Grégoire de Tours est « un de ceux de la chapelle de Saint-Barthélemy, où l'on voit les dits pertuis, et encores, ajoute-t-il, les femmes le raclent avec un cousteau et en font manger à leurs petits enfans, pour guérir du mal et passions du ventre ».

« La chapelle qui le renfermait a été démolie en1851; la crypte et ses trois sarcophages ont sans doute péri avec elle [1]. »

H. Leclercq.

NGAOUS. — Algérie, département de Constantine; emplacement d'une ville antique, chef-lieu de la tribu des *Nicives*, qui sont indiqués par Pline et par Ptolémée, sous la forme Νισιβες. Il est très probable que le nom de la ville était *Nicivibus*, mot qui s'est déformé en Nikaous, Nigaous, Ngaous. Cette ville était située dans la Numidie, avec un territoire peu étendu.

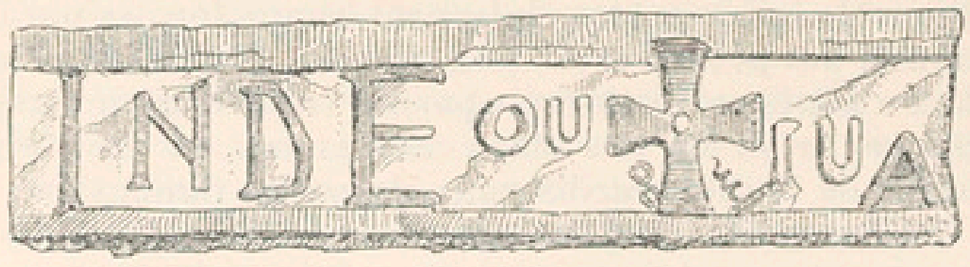

8827. — Linteau de porte.
D'après *Inscript. rom. de l'Algérie*, n. 1673.

On trouve la mention d'un *episcopus Nicibensis* en 411, à la conférence de Carthage, I, 201, *P. L.*, t. XI, col. 1338.

Il se pourrait que l'*episcopus Nibensis* de 484 appartint au même lieu, il faut corriger *Ni[ci]bensis*.

Pour la liste épiscopale, voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1316, et l'inscription d'Henchir-Akrib, *Dictionn.*, t. VI, col. 2217, fig. 5652.

Il y a lieu de rappeler l'inscription suivante publiée par Léon Renier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, 1855-1886, n. 1673, sur une pierre longue qui a servi de linteau de porte, hauteur 0 m. 22, largeur 0 m. 95 (fig. 8827) : *In Deo viva[s]*.

Il y a peu de mois on a publié [2] cette note que nous reproduisons sans avoir pu rien vérifier :

Sur un reliquaire au VIe siècle. — M. Leschi, directeur des antiquités de l'Algérie, fait une lecture sur un reliquaire chrétien de 543, trouvé récemment près de Ngaous (Algérie). En pierre et en terre cuite, il est orné d'une inscription qui relate la déposition de reliques de saint Julien par l'évêque Æmilianus, assisté du prêtre Floridus. A en juger par d'autres reliquaires trouvés jadis et déposés au musée d'Alger, ce dernier personnage a joué un rôle actif dans la réorganisation de l'Église catholique en Numidie, après la chute du royaume arien des Vandales. L'étude de ce monument apporte certaines précisions historiques, topographiques, épigraphiques qui touchent à l'archéologie chrétienne.

H. Leclercq.

NICANDRE. — Le ms. *247* du supplément *grec* de la Bibliothèque nationale contient les *Theriaca* et les *Alexipharmaca* du poète Nicandre. Ce volume se compose de 48 feuillets de parchemin, format in-4°, mesurant 148 × 118 mm., écrit au Xe ou XIe siècle et orné de miniatures. Acheté en novembre 1748 par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il reçut le n. *885, 2*, il entra, en 1795, à la Bibliothèque nationale.

Ce manuscrit est orné de 54 peintures servant à illustrer les poésies de Nicandre. Un certain nombre de ces miniatures consistent en un dessin de reptiles ou de plantes employées à la composition des remèdes. Reptiles et plantes offrent un médiocre intérêt, mais il en est autrement de seize scènes à personnages. Ce sont des compositions antiques sans aucune trace d'influence byzantine, en sorte que ces miniatures ont une importance de premier ordre pour l'histoire de l'art.

On trouvera une importante dissertation sur ces peintures par Fr. Lenormant et E. de Chanot, dans *Gazette archéologique*, 1875, p. 69-72, 125-127, pl. XVIII et XXXII; 1876, p. 34-36, 87-89, pl. XI et XXIV; par H. Bordier, *Description des peintures et autres ornements contenus dans les manuscrits grecs de la Bibl. nat.*, in-4°, Paris, 1883, p. 6, 175-178, et grav. partielle; miniat. partielle du fol. 6; H. Omont, *Fac-similés des plus anciens manuscrits grecs de la Bibl. nat.*, pl. XXXVIII, n. 4; le même, *Fac-similés des miniatures des plus anciens manuscrits grecs de la Bibl. nat. du VIe au XIe siècle*, in-fol., Paris, 1902, p. 34-40, pl. LXV-LXVIII; Kondakov, *Histoire de l'art byzantin*, trad. Trawinski, in-4°, t. I, Paris, 1886, p. 76-78; G. Millet, *Art byzantin*, dans A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, t. II, Paris, 1901, p. 209-210, fig. 114.

H. Leclercq.

NICE-CIMIEZ. — I. Thorame. II. Nice-Cimiez. III. Liste épiscopale. IV. Bibliographie.

I. Thorame. — En Gaule, le nom géographique *Rigomagus* se montre assez fréquemment; en voici quelques exemples : 1° La *Table de Peutinger* enregistre un *Rigomagus*, aujourd'hui Remagen (Rhénanie); 2° l'*Itinéraire d'Antonin* et l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* mentionne un *Rigomagus*, près Trino (Piémont), à 60 km. de Turin, dans la direction de Milan; 3° enfin Grégoire de Tours nous fait connaître un *Ricomagus* qui n'est autre que Riom (Puy-de-Dôme). Jusqu'ici point de difficulté, mais elle surgit là où on ne devrait pas l'attendre. Dans un document connu et étudié depuis des siècles, et qui a retenu l'attention des plus savants, la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, on rencontre une *civitas Rigomagensium*, une des huit cités de la province des Alpes-Maritimes, qui n'est

[1] Massillon-Rouvet, *Le sarcophage de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre)*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1899, p. 350-355. — [2] *Le Temps*, 29 juill. 1934.

mentionnée nulle part ailleurs. Or, ce nom celtique ne transparaît sous aucun vocable moderne dans le département des Alpes-Maritimes.

Des explications furent présentées et écartées, jusqu'à ce que, en 1883, L. Duchesne proposât une opinion nouvelle et digne d'attention [1]. « Chacun sait disait-il, quelle est, dans les études relatives à la géographie ancienne et à l'histoire des divisions administratives, l'importance des documents conciliaires. Les décisions prises par les conciles étaient revêtues des signatures de leurs membres; chaque évêque, en signant, joignait à son nom celui de sa ville épiscopale et de sa province. » Mais les copistes d'une part et les compilateurs de collections canoniques d'autre part, en prirent à leur aise avec ces listes qu'ils estropiaient lorsqu'ils ne les supprimaient pas purement et simplement. Seuls les noms des évêques obtenaient grâce à leurs yeux. Nous en avons un exemple pour trois conciles tenus sous la présidence de saint Hilaire d'Arles, à Riez, en 439; à Orange, en 441; à Vaison, en 442. Les deux premiers étaient représentés par des canons suivis de signatures sans aucune indication géographique, le troisième ne comportait plus aucune signature.

Heureusement Fr. Maassen (voir ce nom) trouva un manuscrit de Cologne contenant les canons d'Orange et de Vaison avec les signatures reproduites intégralement, avec les noms des villes et provinces [2]. C'était là qu'on espérait retrouver la *civitas Rigomagensium*. Sur huit cités, avons-nous dit, sept étaient identifiées : Embrun, Digne, Castellane, Senez, Glandève, Cimiez, Vence; or, une signature du concile était ainsi libellée : *Ex provincia Alpium Maritimarum, civit. Eturamine, Severianus episcopus*. La *Notitia* ignore le nom *Eturamine* quoique ce soit une *civitas;* or, il n'est pas admissible qu'il y ait eu alors, dans la province des Alpes-Maritimes, un démembrement de cité dont personne n'a gardé le souvenir. Nulle identification ne peut être proposée avec Embrun. Castellane, Cimiez et Vence figurent au concile de Vaison par ce fait que leurs évêques figurent au concile en même temps que leur confrère d'Eturamine. Pour Digne, Senez et Glandève il n'en est pas question puisque *Eturamine* est conservé dans le nom de Thorame (Basses-Alpes), localité située à 7 ou 8 lieues de Digne et à peu près à la même distance au nord-est de Senez, au nord de Castellane et au nord-ouest de Glandève. Il en fallait conclure que la *civitas Rigomagensium* a eu son centre vers le milieu du ve siècle, dans la vallée de Thorame. « Pourquoi son nom a-t-il changé, ou plutôt pourquoi son chef-lieu porte-t-il un nom distinct de la cité elle-même? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. On a, d'ailleurs, faisait observer L. Duchesne, des exemples de signatures épiscopales où le nom du chef-lieu est substitué à celui de la cité [3]. »

L'identification d'*Eturamine* avec Thorame avait été suggérée à L. Duchesne par A. Longnon que cette petite découverte avait enthousiasmé. « Je m'empressai de l'admettre, dit-il, et je l'adoptai publiquement dans la seconde des cartes de mon *Atlas historique de la France* [4]. » Quelques années après, elle lui paraissait moins probable et il se demandait si l'évêque de Thorame ne serait pas simplement le prélat de la *civitas Sanitiensium* résidant alors à Thorame comme au siècle suivant l'évêque de Poitiers résidait à Rézé, l'évêque de Coutances à Saint-Lô, l'évêque de Langres à Dijon, l'évêque de Carpentras à Venasque, etc.

II. Nice-Cimiez. — A l'époque du Haut-Empire, Cimiez et Nice, si peu distants l'une de l'autre, n'appartenaient pas à la même province. Cimiez *(Cemenelum)* était alors le chef-lieu de la province des Alpes-Maritimes, tandis que Nice (*Nicæa*, Νίκαια, « la Victorieuse ») [5], privée d'autonomie municipale, relevait de la cité de Marseille dont les autorités y étaient représentées par un fonctionnaire appelé *episcopus* [6].

Aujourd'hui Cimiez fait partie de la banlieue de Nice, trois quarts d'heure de marche séparent son église actuelle du château où se trouvait l'ancienne cathédrale de Nice; malgré cette faible distance entre les deux villes, leurs chances n'étaient pas égales. Nice était un port gardé par une acropole et se trouvait ainsi destinée à devenir une colonie marseillaise; en outre, sa situation lui réservait de devenir de bonne heure un centre du christianisme récemment implanté dans la province des Alpes-Maritimes. On serait curieux de savoir si la situation de Nice par rapport à Marseille fut modifiée vers la fin du IIIe siècle, lors des grandes transformations introduites dans les limites des provinces romaines. Nous savons que Marseille perdit alors les privilèges représentatifs de son antique indépendance et fit partie, désormais, de la Viennoise. L'humiliation était grande, mais fut-elle accompagnée d'un remaniement de son territoire? Perdit-elle, en particulier, ses anciennes colonies des Alpes-Maritimes?

A cette question, les documents ecclésiastiques donnent une réponse négative. D'abord Nice ne jouit pas du titre de cité, pas plus après Dioclétien qu'avant; son nom est absent de la *Notitia* parmi ceux des cités. En 314, l'Église de Nice est représentée au concile d'Arles par deux délégués : *Innocentius diaconus*, *Agapista exorcista* qui signent *ex portu Nicænsi* [7] et non pas *ex civitate Nicænsi*. Il faut remarquer qu'à cette date il y a déjà un évêque [8] à Nice, avec une communauté assez importante pour envoyer ses représentants au concile, alors qu'il n'est pas même question des délégués de Cimiez, Digne, Senez, Glandève, Vence, Thorame, Castellane, ni même Embrun.

Le premier évêque de Nice dont on connaisse le nom est Amantius, qui siégea au concile d'Aquilée, en 381 [9], en compagnie de l'évêque de Marseille Proculus. On a justement fait remarquer [10] qu'« un conflit devait surgir, par la force des choses, entre la colonie marseillaise et Cimiez, à qui sa qualité de *civitas* conférait le droit de devenir une ville épiscopale. Peut-être n'a-t-on pas encore assez insisté sur ce fait que la coexistence de deux évêques à Cimiez et à Nice était une anomalie et ne pouvait par conséquent être durable. De semblables conflits ont eu lieu ailleurs. Ils se sont résolus presque partout par la déchéance du chef-lieu de la *civitas* au profit d'une ville voisine plus prospère. Carpentras a été détrôné au VIe siècle par Vénasque [11]. En Armorique, l'évêché de Corseul, le chef-lieu de la *civitas* des *Curiosolitæ*, a été transféré pendant le Ve siècle à Alet c'est-à-dire à Saint-Malo [12], celui de Carhaix à Quimper [13]. Ce sont d'anciennes routes romaines qui cessent d'être entretenues en entraînant l'abandon des villes qu'elles desservent. Ailleurs, c'est un port qui attire les habitants parce qu'il est abrité et

[1] L. Duchesne, *La civitas Rigomagensium et l'évêché de Nice*, dans *Mémoires de la Soc. nationale des antiquaires de France*, t. XLIII, 1882, p. 36-46. — [2] F. Maassen, *Gesch. der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts im Abendlande*, in-8°, t. I, Gratz, 1871, p. 951-953. — [3] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 40. — [4] A. Longnon, *La civitas Rigomagensis*, dans *Mélanges Renier*, 1887, p. 397. — [5] A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, in-8°, Paris, 1920, p. 8; Ghis, *Nissa, nom de lieu, essai d'étymologie*, Nice, 1925. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 7914. — [7] Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. II, col. 476. — [8] Il ne parut pas en personne au concile. — [9] Mansi, *op. cit.*, t. III, col. 599; L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, 2e édit., t. I, 1907, p. 296. — [10] R. Latouche, *Nice et Cimiez*, dans *Mélanges F. Lot*, 1925, p. 333. — [11] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 271. — [12] F. Lot, *Mélanges d'histoire bretonne (VIe-XIe siècle)*, Paris, 1907, p. 200-206. — [13] F. Lot, *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 203, note 4.

défendu par une forteresse. On est autorisé à penser que ces deux motifs ont agi l'un pour déterminer la déchéance de Cimiez qui était situé sur l'ancienne *via Julia*, l'autre pour favoriser Nice. »

Le plus souvent, ces rivalités ont fait peu de bruit; il n'en a pas été de même à Nice-Cimiez où une question de juridiction était en jeu. Il n'est pas impossible d'en retrouver les détails. Nice, on l'a dit, avait pris les devants et possédait une Église dès 314. Toutefois le christianisme, qui se répandait de proche en proche assez rapidement, ne fut organisé dans la province des Alpes-Maritimes qu'au ve siècle. Vers le milieu de ce siècle, des évêchés furent constitués conformément aux cadres administratifs que nous fait connaître la *Notitia provinciarum* et la *civitas Cemenelensis* reçut un évêché auquel elle pouvait faire valoir un double droit : en sa qualité de *civitas* d'abord et, ensuite, à raison du titre de métropole de la province des Alpes-Maritimes qu'elle avait gardé jusque vers le milieu du IVe siècle [1].

Cimiez eut un premier évêque, saint Valérien, qui assista aux conciles de Riez (439) et de Vaison (442) [2]. C'est à son pontificat que se rapporte un document intéressant, quoique un peu obscur; nous voulons parler d'une lettre du pape Hilaire, écrite entre 463 et 466 à l'évêque d'Arles, Leontius, et à deux de ses collègues. Cette lettre, généralement désignée sous le nom de *Movemur ratione* [3] est d'importance essentielle. La voici, mais, bien entendu, il est nécessaire de rappeler que le pape saint Léon († 461), prédécesseur d'Hilaire, avait, à la demande de l'évêque de Vence, Véranus et de ses comprovinciaux, réuni les deux sièges; mais, sur les représentations d'un évêque, Auxanius, dont le siège n'est pas indiqué, Hilaire avait rapporté cette mesure et rétabli l'évêché de Nice. Celui en faveur duquel elle avait été rapportée, c'est-à-dire le prélat à qui il appartenait de faire élire et de consacrer un évêque à Nice, ayant tardé à user de ses droits, Ingénuus, évêque d'Embrun, avait pris les devants; et, pour prévenir l'effet de l'ambition d'autrui, il avait lui-même ordonné un évêque à Nice, puis écrit au pape pour lui demander que les deux sièges de Nice et de Cimiez fussent de nouveau réunis. Le pape Hilaire, sollicité ainsi en divers sens, s'était décidé à remettre cette affaire au jugement de l'évêque d'Arles, c'est pour cela qu'il lui écrivait :

« A nos très chers frères, les évêques Léonce (d'Arles), Véranus (de Vence) et Victurus, Hilaire pape.

...« Notre frère dans l'épiscopat, Ingénuus d'Embrun, qui de tout temps a pu revendiquer dans la province des Alpes-Maritimes la dignité de métropolitain, nous a représenté, comme on le voit par les pièces ci-jointes, que la décision que nous avons rendue sur la demande de notre frère dans l'épiscopat, l'évêque Auxanius, se trouve être tout ensemble préjudiciable aux intérêts d'Embrun et contraire à tous les principes intéressés dans la cause.

« Après avoir, en notre tribunal, pris connaissance des mémoires que notre frère dans l'épiscopat Véranus, d'accord avec d'autres évêques de sa province, a adressés à notre saint prédécesseur [4] et de la réponse qui y fut alors faite par le Siège apostolique, il nous a paru manifeste que l'on n'eût dû rien entreprendre contre ce décret, et que la décision contraire, attentatoire aux règles synodales, que l'on a récemment obtenue de nous par surprise, n'eût pas dû être rendue. La décision que l'on nous a fait rendre doit être désormais considérée comme infirmée, attendu que celui qui l'a obtenue de nous a pu être soupçonné de n'avoir pas voulu l'exécuter.

« Cependant, pour ne nous montrer favorable ou défavorable à personne, car la partialité ne saurait intervenir dans un débat de droit, nous chargeons Vos Charités de statuer sur la plainte ci-jointe, en spécifiant que les décisions qui ont pu nous être arrachées ne doivent valoir ni contre les canons vénérables, ni contre la sentence prononcée par notre prédécesseur, de sainte mémoire.

« Aussi bien, très chers frères, nous ne voulons point que les privilèges des Églises, qui sont imprescriptibles, leur puissent être enlevés, et ne permettons pas qu'un évêque ait juridiction dans la province d'un autre. Nous voyons dans de tels abus, non seulement une infraction aux principes posés par de saintes traditions, mais une offense au Seigneur même; car le Seigneur veut qu'on s'applique, dans notre ministère, non pas à étendre le domaine de son autorité, mais à conquérir des âmes.

« Que notre frère Ingénuus ait donc le haut pontificat dans sa province, où le Siège apostolique, il n'y a pas très longtemps, lui a fait un grief de céder à un autre son autorité. Respectez tout ce qu'a ordonné, sur les Églises de la cité de Cimiez et du bourg de Nice, notre prédécesseur, de sainte mémoire. Ne permettez pas que le droit des Églises subisse ancune atteinte : le fait que dans l'une des deux dernières localités l'un des deux compétiteurs, pour couper les voies, comme il disait, à toute usurpation d'un autre, a consacré un évêque, ce fait ne doit rien préjuger. Et maintenez bien la seconde décision que nous avons énoncée : à savoir que les deux localités doivent être réunies sous l'autorité d'un seul et même évêque. C'est à tort en effet qu'elles ont été divisées en deux diocèses. »

La lettre pontificale tranchait définitivement le conflit qui avait donné lieu à trois décisions successives : 1° lettre du pape Léon Ier réunissant Cimiez et Nice; 2° lettre du pape Hilaire séparant ces deux évêchés; 3° lettre du même pape prononçant leur réunion définitive et tranchant le conflit de juridiction au profit du métropolitain d'Embrun contre celui d'Aix, héritier des prétentions de l'évêque de Marseille.

Quel fut le siège épiscopal qui bénéficia de l'union prononcée par le pape Hilaire, Nice ou Cimiez? Ou, pour parler de choses concrètes, quel était le prélat qui, suivant l'ancien usage, était qualifié pour donner désormais un évêque à l'Église de Nice? Voici la solution présentée par L. Duchesne :

D'abord, selon lui, ce n'est pas l'évêque de Cimiez, car ce n'est pas en sa faveur, mais plutôt contre ses intérêts, que le pape Hilaire avait d'abord rétabli la distinction des deux sièges.

Ce n'est pas l'évêque d'Embrun, puisque cet évêque, Ingénuus, intervient précisément parce que le prélat qualifié n'ose pas user de son droit.

Ce n'est pas l'évêque d'Arles, alors en possession d'un droit primatial sur les prélats de la Viennoise, de la IIe Narbonnaise et des Alpes-Maritimes, car le pape le suppose désintéressé dans la question dont il lui confie le règlement.

Ce n'est pas l'évêque d'Aix. Aix, il est vrai, était la métropole civile de la IIe Narbonnaise, mais les documents du ve siècle prouvent surabondamment que l'évêque d'Aix n'avait sur ses comprovinciaux aucune autorité métropolitaine et qu'il dépendait comme eux de l'évêque d'Arles. Du reste, Nice n'a jamais fait partie de la IIe Narbonnaise.

[1] G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, in-8°, Paris, 1908, p. 11. — [2] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux...*, t. I, p. 295-296. — [3] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 819; Jaffé-Lœwenfeld, *Regesta pontificum romanorum*, t. I, Lipsiæ, 1885, p. 77, n. 562; Thiel, *Epist.*, t. I, p. 152; E.-Ch. Babut, *Le concile de Turin*, in-8°, Paris, 1904, p. 287-289, dont nous citons la traduction. — [4] Léon I, 440-461.

Ces quatre hypothèses écartées, il n'en reste qu'une seule, celle de l'évêque de Marseille. Sans doute, Marseille n'a jamais été chef-lieu de province; mais il résulte des débats portés devant le concile de Turin à la fin du IVe siècle, et devant le pape Zosime une vingtaine d'années plus tard, que l'évêque de Marseille avait exercé jusqu'alors une autorité supérieure sur les Églises du S.-E. de la Gaule, notamment sur celles de la IIe Narbonnaise, bien qu'elles fussent en dehors de la province à laquelle il appartenait lui-même. Grâce à la faveur du pape Zosime et du gouvernement, et aussi grâce à la situation spéciale de la ville d'Arles au Ve siècle, les évêques de cette ville parvinrent à se transformer en primats, à renfermer l'évêque de Marseille dans les limites de son Église, et à empêcher l'introduction du système métropolitain dans la IIe Narbonnaise et les Alpes-Maritimes. Naturellement, les évêques de Marseille ne témoignèrent pas beaucoup d'enthousiasme pour cette nouvelle puissance ecclésiastique, constituée à leurs dépens. Aussi ne les voit-on jamais paraître aux conciles présidés par l'évêque d'Arles, ni prendre part à aucune démarche collective inspirée par lui, à moins qu'il ne s'agisse d'affaires doctrinales, comme cela eut lieu à propos de l'hérésie d'Eutychès. L'évêque d'Aix observa la même attitude; on chercherait vainement sa signature dans les conciles du primat d'Arles. Il faut en dire autant des évêques de Nice.

Nous disions que l'évêque de Marseille est, de tous les candidats possibles à la qualité de supérieur ecclésiastique de l'évêque de Nice, le seul qui ne soit pas écarté pour des raisons ou définitives ou très graves.

Cette thèse aboutit à opposer Ingénuus d'Embrun à Eustasius de Marseille et à admettre un peu gratuitement qu'Auxanius, en cette affaire, n'avait pas agi pour son propre compte. C'est Auxanius qui reprend la première place lorsqu'on admet, comme l'a fait Ch. Babut, que c'est à sa requête que fut rendu le rescrit de Léon Ier ordonnant la séparation des deux évêchés par laquelle les privilèges d'Embrun se sont trouvés compromis. « On voit, par plusieurs expressions de la lettre, qu'il était directement intéressé dans l'affaire : sa requête est qualifiée d'*obreptio;* Hilaire déclare que le décret en question lui a été *obreptus, elicitus;* aussitôt après avoir parlé de la requête et du décret, Hilaire ajoute : *Nolumus namque ecclesiarum privilegia... confundi, nec in alterius provincia sacerdotis alterum jus habere permittimus.* On ne peut douter qu'*alterius* ne s'applique ici à l'évêque d'Embrun et *alterum* à l'évêque Auxanius [1]. » Celui-ci est donc un métropolitain et les raisons qu'on en donne sont fort plausibles : 1° La séparation de Nice et de Cimiez avait été ordonnée sur la requête d'Auxanius, par conséquent, semble-t-il, à son profit. Or, Auxanius n'était ni évêque d'Arles, ni évêque de Marseille, les deux sièges étant alors occupés par Léontius et Eustasius. 2° Cet évêque qui prétend avoir des droits sur l'Église de Nice ne peut être qu'un métropolitain. S'il n'est pas titulaire des sièges d'Arles ou de Marseille, il faut qu'il soit évêque d'Aix et supposer que, vers 463, la métropole civile de la IIe Narbonnaise en était devenue, « conformément au droit commun, la métropole ecclésiastique [2] ».

Si l'on se reporte aux textes, on voit que l'hésitation est permise. Nous trouvons, en 549, un représentant de Magnus, évêque de Cimiez et de Nice, signataire des canons du concile d'Orléans : *Aetius, presbyter directus a domno meo Magno episcopo Ecclesiæ Cemelensis et Nicænsis subscripsi* [3]. Ce même évêque Magnus assiste au concile d'Arles en 544, et ne revendique d'autre siège que celui de Cimiez : *Magnus in Christi nomine episcopus Ecclesiæ Cemelensis constitutioni subscripsi* [4]. Dans l'*Historia Francorum*, Grégoire de Tours fait allusion à un évêque de Nice nommé *Austadius* [5]. Ce passage fait partie d'un écrit qui paraît rédigé entre 580 et 585 [6], et le fait qu'il rapporte a dû sans doute se passer dans la seconde moitié du VIe siècle. En 585, Catholinus, évêque de Nice, se fait représenter au concile de Mâcon : *Catholini episcopi a Niccia* [7]; enfin, en 614, au concile de Paris, on voit siéger Abraham, évêque de Nice : *ex civitate Nicia Abraham episcopus.* Ici Nice est qualifiée *civitas* [8].

Toutefois, le souvenir de Cimiez n'était pas effacé. On retrouve au concile de Narbonne de 788 un *Ego Johannes Cimelanensis episcopus* [9], seulement ce concile est supposé [10]. Il est vrai qu'on hésite à croire que l'auteur du faux eût commis la maladresse de mentionner un siège épiscopal disparu. Disparu, il ne l'était certainement pas puisqu'on le rencontre encore au XIe siècle. Nous possédons, en effet, une charte de donation faite par Miron, vicomte de Sisteron, au monastère de Saint-Victor de Marseille, le 23 avril 1057, charte dans laquelle nous lisons ces mots : *Est igitur hoc donum in comitatu Cimelensi sive Niciensi* [11]. A la même époque, une charte de l'abbaye de Saint-Pons s'exprime dans les mêmes termes : *In territorio Cimelensis sive Niciensis* [12] (11 mai 1004). Enfin, en 1066, on lit sur une charte conservée en original la mention : *In episcopatu Cimilensis* [13].

S'il fallait en croire L. Duchesne, l'évêché de Cimiez aurait disparu, détruit par les Lombards au VIe siècle; on a quelque raison d'en douter quand on constate une survie de cinq siècles, car on a dit avec justesse que « la mémoire populaire ne conserve pas pendant cinq siècles la trace d'un fait aboli [14] ». Il y a là, semble-t-il, une hypothèse dont le principal avantage est de fournir une explication difficile à trouver. Le premier, au XVIIe siècle, Pierre Gioffredo [15], l'a été prendre chez Grégoire de Tours qui signale un passage à Nice, en 573 [16], de Saxons et non de Lombards : *Igitur regressi Saxones in Italiam, adsumptis secum uxoribus atque parvolis vel omni suppellectile facultatis, redire in Galliis distinant scilicet ut a Sygiberthο rege collecti, in loco unde egressi fuerant stabilirentur. Feceruntque ex se duos, ut aiunt, cuneos; et unus quidem per Niceam urbem, alius vero per Ebredunensim venit, illam re vera tenentes viam, quam anno superiore tenuerant; conjunctique sunt in Avennioco terretyrio* [17].

Ces Saxons seraient venus en Italie avec les Lombards, ils auraient tenté une invasion en Gaule dans la région de Riez et, battus par le patrice Mummole,

[1] Ch. Babut, *Le concile de Turin. Essai sur l'histoire des Églises provençales au Ve siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine (417-450)*, in-8°, Paris, 1904, p. 293. — [2] Id., *ibid.*, p. 295. — [3] Maassen, *Concilia ævi merovingici*, 1893, p. 111. — [4] Id., *ibid.*, p. 120. — [5] *Hist. Francor.*, l. VI, édit. Waitz, p. 253. — [6] Omont et Collon, *Hist. des Francs*, in-8°, t. I, Paris, 1886, introd., p. XII. — [7] Maassen, *op. cit.*, p. 173. — [8] *Op. cit.*, p. 192. — [9] *Concilia ævi karolini*, édit. A. Verminghoff, 1906, p. 830. — [10] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux...*, t. I, p. 373. — [11] *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, édit. B. Guérard, in-4°, t. II, Paris, 1857, n. 793, p. 144. — [12] *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice*, édit. Cais de Pierlas et Gustave Saige, Monaco, 1903, p. 4, n. 2. — [13] Arch. des Alpes-Maritimes, fonds de l'évêché de Nice, *32;* cf. Cais de Pierlas, *Cartul. de l'anc. cath. de Nice*, Turin, 1888, p. 28, n. 21. — [14] R. Latouche, *Nice et Cimiez*, dans *Mélanges F. Lot*, in-8°, Paris, 1925, p. 337. — [15] Gioffredo, *Nicæa civitas sacris monumentis illustrata*, in-4°, Taurini, 1658, p. 31; F.-D. Brun, *Promenades d'un curieux dans Nice*, Nice, 1894, p. 247; Salvetti, *Essai hist. sur l'abbaye de Saint-Pons de Nice*, Nice, 1925, p. 35. — [16] E. Duprat, *La Provence dans le haut Moyen Age (406-1113)*, Marseille, 1923, p. 27. — [17] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IV, c. XLV, édit. Waitz, dans *Monumenta Germaniæ historica*, p. 176-177.

seraient repassés en Italie, puis revenus en Gaule en deux armées *(cuneos)*, l'une venue par Nice, l'autre par Embrun, qui opérèrent leur jonction sur le territoire d'Avignon. Dans tout ce texte il n'est pas question de Cimiez. Il est vrai qu'on invoque un autre passage de Grégoire de Tours pour imputer aux Lombards la destruction de Cimiez; on a recours à la légende du reclus Hospitius, un saint homme vivant près de Nice dans un petit monastère situé non loin de Villefranche [1], qui aurait prédit la venue des Lombards en Gaule et la destruction de sept villes [2]. Tout ceci a un certain air de légende qui étonne d'autant moins que Grégoire n'a rien appris que par un pèlerin : *Haec omnia ab ipsius ore cognovi, quem superius mutum et surdum ab eo sanatum exposui* [3]. Tout ce qu'on peut retenir de l'événement c'est que l'alerte fut grande en Provence et chacun, sur le conseil de saint Hospitius, tâcha de se mettre en sûreté : *Congerete omnem substantiam vestram infra murorum septa*, dit-il, *ne a Langobardis deripiantur, et vos ipsos in locis firmissimis communite* [4]. Comme on n'a pas d'autres preuves à faire valoir sur la destruction de Cimiez par les Lombards, il faut reconnaître que celle-ci est, à tout le moins, mal attestée. Il en fut probablement de Cimiez comme de tant d'autres villes pillées, saccagées, incendiées, qui mirent longtemps à revivre, mais ne moururent pas tout à coup et auxquelles on n'eut pas de raison pour leur arracher leur titre épiscopal.

Un autre témoignage en faveur de la persistance de Cimiez comme centre habité nous est donné par l'importante trouvaille de monnaies mérovingiennes faite dans cette localité en 1851 [5]. La présence d'un dépôt monétaire est l'indice d'un exode de population; il en a été ainsi à Cimiez où cet enfouissement de 2914 (peut-être 2294) pièces a eu lieu seulement vers la fin de l'époque mérovingienne ou au début de la période carolingienne, car on y trouve des deniers d'argent au nom d'un patrice nommé Antenor, contemporain de Pépin ou de Charlemagne, et 1200 pièces au nom du patrice Nemfidius qui vécut au VIIIe siècle; par conséquent Cimiez comptait encore un riche propriétaire plus de deux siècles après sa prétendue destruction par les Lombards.

On peut donc avancer avec une grande apparence de raison que la prétendue destruction de Cimiez à la fin du VIe siècle a surtout rendu service à ceux qui cherchaient à expliquer la substitution de Nice à Cimiez. Cependant, cette substitution ne s'impose pas absolument car on peut citer des cas où un évêché a eu deux sièges pendant le haut Moyen Age. Ceci a pu se retrouver à Nice dont l'évêque aura été titulaire des deux Églises de Nice et de Cimiez depuis le VIe jusqu'au XIe siècle environ.

Ce n'est là qu'une hypothèse, mais qu'on peut fortifier de vraisemblance. Entre le VIIe et la fin du Xe siècle eut lieu, dans le voisinage de Cimiez, la fondation de l'abbaye de Saint-Pons. A ce sujet, nous ne possédons comme sources d'information que la Vie de saint Siacre, quelques chartes du XIe siècle et un débris d'inscription dans l'église de l'ancienne abbaye. Ces trois sources se réduisent à une seule : la *Vita*, qui est un texte de mince valeur [6]. On y lit que Siacre, premier évêque de Nice, appartenait à la famille de Charlemagne. Lors d'une expédition du grand empereur contre « les païens », il met en fuite le roi du pays : *regem Chimeriensem, Cimeliensem et Niciensem;* ensuite, il autorise son neveu Siacre, comte de Brie, à fonder un monastère sur l'emplacement d'une église contenant le corps de saint Pons. Siacre est consacré premier évêque de Nice en 777, il siège dix ans et meurt le 23 mai 787.

D'après ce récit, on voit qu'on fait table rase de la liste épiscopale de Nice depuis la fin du IVe siècle. Avec un pareil sans gêne, l'auteur dédouble Cimiez en deux : *Chimeriensem* et *Cimeliensem*. Quant au personnage de Siacre, on peut garder des doutes sur son existence, à moins qu'on l'identifie avec un patrice de Provence, son homonyme. Il n'y a guère à retenir dans tout ceci que l'intervention de Charlemagne dont le nom reparaît avec insistance dans les chartes anciennes de Saint-Pons, dont le chartrier disparu n'a pu être reconstitué qu'à l'aide de transcriptions du XVIIIe siècle. On lit dans ces chartes une incise singulière dont voici plusieurs exemples :

999, 9 décembre. Donation de Revel (comm. de Saint-André, cant. de Nice-Ouest), par Miron et sa femme Odile aux moines de Saint-Pons : *Sancto monasterio qui est constructus in honorem beati Pontii martiris a piissimo Carolo rege Francorum seu patritio Romanorum...* [7].

1004, 11 mai. Élection de Jean en qualité d'abbé de Saint-Pons : *In monasterio sancti Pontii martiris gloriosi qui diu honorifice constructus fuit a Karolo rege Francorum atque Langobardorum, nec ne patritio Romanorum...* [8].

Vers 1028. Donation de l'église de Saint-Martin-du-Var (cant. de Levens, Alpes-Mar.), par Gisbernus, sa femme et ses frères aux moines de Saint-Pons : *Ad sacrum monasterium Sancti Poncii Martiris, qui fuit constructus a piissimo Karolo, rege Francorum ac Langobardorum, seu patritio Romanorum...* [9].

1078, avril. Donation des églises de Saint-Jean (cant. de Villefranche, Alpes-Mar.) et de Sainte-Marie de-Beaulieu (même cant.), par Archimbaud, évêque de Nice, aux moines de Saint-Pons : *In potestate sancti Pontii martiris, in monasterio videlicet qui est constructus in comitatu Cimelensi sive Niciensis a piissimo Karolo rege Francorum et Langobardorum seu patritio Romanorum* [10].

Cette formule retient l'attention par sa singularité. Pourquoi les formules que nous venons de transcrire ont-elles été conservées alors qu'elles n'avaient rien qui pût, comme le titre d'empereur, frapper l'imagination populaire ? On ne s'explique leur emploi que si elles étaient empruntées à un document. Or ce document existe dans l'église de Saint-Pons sous la forme d'un petit monument ainsi désigné par cette inscription moderne : *Tumuli S. Pontii m. in vetusto hujus monasterii templo quæ supersunt fragmenta.* On a exécuté ce petit monument avec les restes d'un tombeau carolingien et « on a conservé une partie de l'inscription primitive dont deux morceaux se lisent aux deux bouts de la pierre plate et le troisième sur la partie supérieure. Le déchiffrement de ces trois fragments est difficile; on a proposé la lecture suivante [11] » :

DOMNO KAROL[o]
. . . . . ATOR GRATIA
I IHV XRI AC SI RE

Nous savons par Bernard Gui (XIVe siècle) et par Pierre Gioffredo (XVIIe siècle) que le tombeau de saint

[1] Dans le golfe de Saint-Hospice. Le monastère a disparu, une chapelle en marque l'emplacement; cf. L. Durante, *Chronographie du comté de Nice*, Turin, 1847, p. 72; E. Négrin, *Les promenades de Nice, saison 1869-1870*, p. 204-205. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, c. VI; ce qui a trait à saint Hospitius est reproduit par Paul Diacre, *Hist. Langobardorum*, l. III, édit. Waitz, p. 93-94. — [3] Grégoire de Tours, *op. cit.*, édit. Waitz, p. 253. — [4] Id., *ibid.* — [5] A. Morel-Fatio et A. Chabouillet, *Catalogue raisonné de la collection de deniers mérovingiens des VIIe et VIIIe siècles de la trouvaille de Cimiez donnée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, in-8°, Paris, 1890. — [6] *Acta sanct.*, maii t. v, p. 255. — [7] Cais de Pierlas, *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons*, p. 1, n. 1. — [8] *Op. cit.*, p. 4, n. 2. — [9] *Op. cit.*, p. 7, n. 4. — [10] *Op. cit.*, p. 22, n. 13. — [11] R. Latouche, *op. cit.*, p. 346.

Pons présentait l'aspect classique d'une « confession » tel en un mot qu'on les construisait à l'époque mérovingienne. Quant à l'inscription, Gioffredo tenta, en 1658, un premier essai de déchiffrement : *Domino Karolo rege Francorum et Langobardorum patricius Romanorum Domino sancto Pontio martyri sub temporibus imperat... advocatus ep. is... instaurau...* après quoi il confesse que *reliqua æque male castigata ac barbaricis signata notis, recto sensu divinare legendo non licuit.* Il tenta cependant une nouvelle interprétation de ce texte obscur. Si nous rapprochons [1] le second texte établi par Gioffredo du texte des fragments existant encore et qui ont été placés arbitrairement, nous observons que quelques mots lus par l'érudit du XVIIe siècle se retrouvent intégralement et que quelques autres se devinent. Pour le montrer, qu'il nous suffise de reproduire cette seconde lecture de Gioffredo en imprimant en capitales les mots ou fragments de mots qui subsistent, en italique ceux dont on peut encore conjecturer la présence, en romain ceux qui ont totalement disparu, et entre crochets les restitutions de Gioffredo :

DOMNO KAROL[*o*] rege Francorum et Langobardorum, patritius Romanorum, domino sancto Pontio martyri sub temporibus imper*at*[orum Valeriani et Gallieni] *Si* [acrius pec]CATOR GRATIA Dei vocatus ep[iscopu]s [Niciensis] restauravi in nomine Domin] IHV XPI.

Cette inscription paraît appartenir à l'époque carolingienne et on peut la croire plus ancienne que le texte daté de l'année 999 que nous avons cité plus haut. On voit que Charlemagne porte sur l'inscription les titres de *rex Francorum et Langobardorum patritius Romanorum*, qui, après l'an 800, eussent probablement fait place au titre impérial dont l'absence permet de dater l'inscription. Mais il s'y trouve encore bien des passages douteux; les seuls noms lus en entier sont ceux de Charlemagne et de Pons; ceux des empereurs Valérien et Gallien sont des restitutions de Gioffredo, et probablement sous l'influence de la *Vita sancti Pontii*. Quant au nom de Siacrius, il n'avait pas été déchiffré lors de la première lecture, sa présence est le résultat d'un deuxième examen et la conjecture paraît plus ingénieuse que plausible.

Somme toute, l'inscription nous apprend que le tombeau de saint Pons fut restauré dans le dernier quart du VIIIe siècle et cette constatation a son importance en ce qu'elle nous apprend à quelle source ont puisé les rédacteurs des chartes de Saint-Pons en dressant le formulaire des actes de leur monastère. Qu'il leur ait paru glorieux de donner dès lors Charlemagne comme fondateur à l'abbaye, on ne peut en être surpris. Plus tard, Siacre, évêque légendaire de Nice, fut apparenté à Charlemagne; la légende se développait.

Saint Pons fut martyrisé à Cimiez, c'est du moins ce qu'on lit dans sa *Vita* qu'on a proposé de rattacher à un certain mouvement légendaire lérinien sur lequel il est sage de faire toutes réserves, car il n'est pas possible d'y découvrir les soi-disant attaches topographiques : amphithéâtre, incendie, rochers qui font partie du matériel topographique le plus commun et qui n'ont rien de déterminé au point de vue historique. De cette *Vita*, qui appartient à la littérature répandue au Xe-XIe siècle, il n'y a rien à retenir; il faut donc, croyons-nous, admettre que saint Pons est un personnage en réputation de sainteté à qui on éleva une basilique sans que cette construction implique la destruction de la cathédrale voisine de Cimiez.

Ainsi, au IXe siècle, Cimiez possédait encore deux églises. La cathédrale, qui devait avoir perdu à peu près toute importance depuis la réunion de Cimiez-Nice en un seul siège épiscopal, mais qui, probablement, restait debout puisque sa destruction n'est établie par aucun document; l'église de Saint-Pons s'élevait hors de l'enceinte de Cimiez.

La cathédrale était si peu démolie qu'on la trouve mentionnée au XIe siècle comme confront d'une terre donnée à l'abbaye : *Abet ipsa terra consortes ex omni parte nos ipsos donatores, de superiore fronte in girum sicut terra pendit a parte meridie a parte ecclesie Sancte Marie, qui est in Cimela, usque in strada publica, qui vadit ad monasterio Sancti Poncii* [2]. Non pas détruite mais déchue. A la fin du XIe siècle, l'ancienne cathédrale est réduite au rang d'un simple prieuré dépendant de l'abbaye [3]. Elle restera entre les mains des moines de Saint-Pons jusqu'en 1546, date à laquelle elle est cédée aux frères mineurs en échange de l'emplacement de leur ancien couvent de Sainte-Croix [4].

Il semble que ce fut le XIe siècle qui vit sceller la déchéance de Cimiez, car, jusqu'à cette date, le siège épiscopal de Nice continua à porter le nom de Cimiez-Nice, alors qu'au XIIe siècle Cimiez a définitivement disparu [5].

III. Liste épiscopale. — 1° *Cimiez.* — Nous ne connaissons que les noms de : *Valerianus* qui siégea aux conciles de Riez (439) et de Vaison (442), signa les lettres arlésiennes de 450 et 451, et qui a laissé une lettre et des homélies [6];

Magnus, qui signa au concile national d'Orléans, en 549, comme *episcopus Cemelensis et Nicænsis*, et au concile provincial d'Arles, en 554, comme *episcopus Cemelensis*.

2° *Nice.* — 1. *Amantius.* — Présent, en 381, au concile d'Aquilée.

2. *X.* — Évêque ordonné par Ingénuus, dont on ignore le nom.

3. *Austadius.* — Mentionné vers l'année 581 [7].

4. *Catulinus.* — Représenté au concile de Mâcon, en 585, avec le titre d'évêque *a Nicia.*

5. *Abraham.* — Siégea au concile de Paris, en 614. Le *Gallia christiana* omet cet évêque et le remplace par « un *Siacrius* fourni par un document des plus suspects » (Duchesne).

6. *Iohannes.* — Signa au bas du faux concile de Narbonne (788) avec le titre de *Cimelanensis episcopus.*

IV. Bibliographie. — E.-Ch. Babut, *Le concile de Turin*, in-8°, Paris, 1904, p. 287-289. — Cais de Pierlas, *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice*, in-8°, Monaco, 1903. — H. D[elehaye], *S. Bassus évêque martyr honoré à Nice*, dans *Analecta bollandiana*, t. L, 1932, p. 295-310. — G. Doublet, *S. Bassus, évêque et protecteur du diocèse de Nice*, dans *Nice historique*, t. XXXIII, 1931, p. 243-261. — L. Duchesne, *La civitas Rigomagensium et l'évêché de Nice*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des ant. de France*, t. XLIII, 1882, p. 36-46; *Fastes épiscopaux de la Gaule*, 2e édit., t. I, 1907, p. 296. — A. Latouche, *Nice et Cimiez*, dans *Mélanges F. Lot*, 1925. — *Histoire du comté de Nice*, in-8°, Paris, 1932. — Aug. Longnon, *La civitas Rigomagensis*, dans *Mélanges Renier*, 1887, p. 397; *Les noms de lieu de la France*, in-8°, Paris, 1920, p. 8. — F. Maassen, *Gesch. der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts im Abendlande*, in-8°, t. I, Gratz, 1871, p. 951-953. — G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, in-8°, Paris, 1908, p. 11. — Rance-Bourrey, *La ville de Nice glorifiée par ses monuments sacrés*, dans *Nice his-*

[1] Id., *ibid.*, p. 348. — [2] Cais de Pierlas, *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons*, p. 5, n. 3. — [3] Id., *ibid.*, p. 21, n. 12. — [4] L. de Kerval, *Le couvent des frères mineurs et le sanctuaire de Notre-Dame de Cimiez*, Nice, 1901, p. 83. — [5] R. Latouche, *Nice et Cimiez*, dans *Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à M. Ferdinand Lot*, 1925, p. 357. — [6] *P. L.*, t. LII, col. 691. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. VI.

torique, t. XXXIII, 1931, p. 207-218. — Salvetti, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Pons de Nice*, Nice, 1925.

H. LECLERCQ.

NICÉE. — I. Histoire. II. Topographie. III. Église de Sainte-Sophie. IV. Église de la Dormition. 1° A propos de la date. 2° A propos du nom. 3° Le véritable nom et la date. 4° Un nouveau texte et une nouvelle lecture. 5° Le décor de l'église. 6° Les mosaïques. 1. Le sanctuaire. 2. Le *catholicon*. 3. Le narthex. V. Les 318 Pères de Nicée. VI. Liste des noms. VII. En plus des listes. VIII. Ancien texte latin du symbole de Nicée. IX. Bibliographie.

I. HISTOIRE. — La ville de Nicée s'élevait à l'extrémité orientale du lac Ascanios *(Isnik Gueul)* dans la plaine au nord-est de Brousse et du mont Olympe de Bithynie. Ce n'est aujourd'hui qu'un village insignifiant, mais son nom demeurera célèbre aussi longtemps que durera l'Église, dont elle vit deux manifestations solennelles, les conciles œcuméniques de 325 et de 787.

Le passé de cette ville avant la paix de l'Église est assez bien connu. Strabon dit que Nicée fut fondée vers la fin du IVe siècle avant Jésus-Christ, sous le nom d'Antigoneia (316 av. J.-C.) qui fut changé en Νίκαια pour faire honneur à sa femme, fille d'Antipater. D'après Étienne de Byzance, la ville dont nous parlons aurait succédé à une ville plus ancienne appelée Ἀγκώρη. Quoi qu'il en soit, Nicée fut quelque temps la résidence des rois de Bithynie qui l'abandonnèrent pour Nicomédie. Nicée suivit le sort de la Bithynie et devint romaine en 74 avant J.-C. Elle montra un grand zèle pour Rome dont elle adopta le culte et bâtit un temple dédié au culte de Rome et d'Auguste (29 av. J.-C.). Ce zèle n'était peut-être pas entièrement désintéressé, car la rivalité entre Nicée et Nicomédie était des plus vives, chacune voulant s'attribuer le titre de métropole de la Bithynie. Au dire de Dion Chrysostome, le droit favorisait Nicomédie, mais Nicée n'en voulait pas démordre et affirmait son titre sur ses monnaies et sur ses monuments publics. Les autorités romaines fermaient les yeux sur cette petite usurpation. Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie, résida à Nicée pendant l'hiver de 111, rebâtit le gymnase [1], mais ce fut pour peu de temps car un tremblement de terre détruisit la ville [2]. L'empereur Hadrien la fit reconstruire (en 120), lui donna des remparts; notamment il fit élever les deux portes de marbre qui se trouvent au Nord et à l'Est.

La ville prit un grand développement. Au temps de Strabon, son enceinte ne mesurait que 16 stades (2 959 m.) et la ville formait un quadrilatère divisé en quatre îlots par deux rues principales qui se coupaient à angle droit. Sous la domination romaine le pourtour de Nicée, dont permettent de juger les remparts actuels, forma un polygone de 4 427 mètres. Presque tout le long de l'enceinte, les travaux des Romains ont servi de base à ceux des Byzantins.

A partir du règne d'Hadrien, l'importance de Nicée ne fit que grandir, mais sa rivalité avec Nicomédie fut mauvaise conseillère. En 193, elle se déclara en faveur de Pescennius Niger pour la seule raison que Nicomédie se donnait à Septime-Sévère. Niger, fuyant Byzance, accourut à Nicée et se fit battre dans les défilés qui séparent Nicée de Kios *(Ghemlek)*, en 194 [3]. En 259, Nicée fut prise et pillée par les Scythes qui, finalement, la brûlèrent ainsi que Nicomédie. Les deux villes furent rebâties et, dix ans plus tard, Claude le Gothique ordonna des travaux importants, notamment les deux portes qui existent encore au sud et à l'ouest de la ville.

Nous avons consacré déjà une notice à la pénétration du christianisme en Bithynie (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot), et il n'est pas douteux qu'il s'y introduisît de bonne heure, mais ni l'épître de saint Pierre, ni la correspondance de Pline le Jeune ne font nommément allusion à Nicée. Toutefois, la ville eut des martyrs, ce furent : saint Néophyte (20 janv.); saints Theusétas, Horris, Theodora, Nymphodora, Marc et Arabia (13 mars); sainte Antonine, sous Dioclétien et Maximien (12 juin); sainte Théodote et ses trois fils (2 août); saints Tryphon et Respicius, sous Dèce (10 nov.); saints Eustache, Thesperius et Anatole, sous Maximin; saints Darius, Zosime, Paul et Secundus (19 déc.).

De la liste épiscopale pendant la période antérieure à la paix de l'Église, aucun nom ne s'est conservé. Le premier évêque connu est Théognis qui, par une bizarre rencontre, fut un arien acharné et impénitent. Hostile à la doctrine du consubstantiel pendant toute la durée du concile [4], il fut exilé en Gaule, d'où on lui permit de regagner son siège sans renoncer à son erreur; ses deux successeurs immédiats furent aussi des ariens. Le siège de Nicée n'est donc pas un des plus glorieux de cette époque ; nonobstant l'attitude de ses titulaires, l'empereur l'éleva au rang de métropole ecclésiastique.

En 362, Nicée vit l'empereur Julien traverser la ville en se rendant en Perse d'où il ne devait pas revenir; et en 368, un nouveau tremblement de terre démolit la cité que l'empereur Valens fit reconstruire [5]. Enfin, en 404, saint Jean Chrysostome, partant pour l'exil, fit un séjour de quatre semaines à Nicée, où il prit un peu de repos.

Justinien fit réparer l'aqueduc qui approvisionnait d'eau la ville de Nicée; il fit construire des monastères d'hommes et de femmes, répara les bains publics dans le voisinage de l'hôtellerie des courriers et rebâtit de fond en comble le palais dont une partie s'était écroulée [6]. De toutes ces entreprises il ne subsiste probablement qu'une partie de l'aqueduc.

A partir du VIIIe siècle, la ville assiste au spectacle à peu près continuel des guerres et des invasions. En 715, l'empereur Anastase II, renversé par une sédition de la flotte, se réfugie à Nicée et y prend l'habit monastique, seul moyen pour lui d'échapper à la mort. En 718, des Arabes viennent débarquer sur les côtes de la Bithynie qu'ils ravagent consciencieusement et apparaissent devant Nicée qui réussit à les tenir à distance. En 727, on les voit reparaître, venus par terre cette fois et bien décidés à s'emparer de la ville, mais sans plus réussir. En 742, Artavasde, Arménien de nation et compétiteur de Constantin Copronyme au trône impérial, parvient à fuir de Constantinople, se jette dans Nicée où il rassemble quelques soldats et, peu de temps après, se fait prendre dans le voisinage [7].

En 787, le VIIe concile œcuménique se tient à Nicée pour énoncer la doctrine catholique touchant le culte des images (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 180-302).

A partir de cette époque, les destinées de la ville ne nous appartiennent plus.

II. TOPOGRAPHIE. — Lorsque Texier vint à Nicée, en 1833, la ville comptait encore un millier de maisons et une population grecque de 1 200 à 1 500 âmes. En 1908, ce chiffre ne s'élevait plus qu'à une centaine seulement sur un chiffre total qui n'atteignait pas 1 000 individus. Depuis lors, tout l'élément chrétien a disparu et les Turcs sont à peine quelques centaines.

[1] Pline, *Epist.*, X, XLVIII; cf. R. Janin, *Nicée. Étude hist. et topogr.*, dans *Échos d'Orient*, t. XXVIII, 1925, p. 482-490. — [2] *Chronicon paschale*, *P. G.*, t. XCII, col. 616. — [3] Hérodien, *Historia romana*, III, 2. — [4] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. I, c. XXI, *P. G.*, t. LXVII, col. 924. — [5] *Chronicon paschale*, *P. G.*, t. XCII, col. 767. — [6] Procope, *De ædificiis*, l. IV, c. III. — [7] Théophane, *Chronographia*, *P. G.*, t. CVIII, col. 882-885.

Le village est aujourd'hui perdu dans la vaste enceinte de la ville dont il occupe à peine la dixième partie en y comprenant les jardins; le reste est occupé par des champs à qui la proximité du lac vaut une merveilleuse fertilité. La fièvre paludéenne règne à Nicée et, dès le 1er siècle avant notre ère, Strabon en faisait la remarque. Elle n'a fait que se développer depuis lors par suite de l'abandon des cultures et de l'exhaussement du fond du lac qui a développé les marécages sur presque tout le pourtour.

Ce lac est le lac Ascanios. La ville mesurait environ 1 km. de large sur 1200 m. de long. Ch. Texier a laissé une description et un plan de la ville [1] que nous donnons ici; c'est un document centenaire (fig. 8828).

Nous y ajouterons une description plus récente, du P. R. Janin, en 1925 :

« Nicée conserve un des systèmes de défense les plus complets de toutes les villes de l'Asie Mineure. Bâtis tout d'abord sous les Romains, les murs ont subi de multiples réfections, non seulement de la part des Byzantins, mais aussi de celle des Selkjoucides, aux XIe et XIIe siècles. Le système de défense comprend trois parties : 1° une enceinte fortifiée, flanquée de tours demi-circulaires, l'ancien *mœnium* ou rempart des Romains; 2° en avant du *mœnium* et à une distance de 16 m., une deuxième enceinte, également flanquée de tours et qui défendait les abords du fossé; c'était l'*agger* des fortifications romaines; 3° enfin, le fossé que des canaux venant du lac pouvaient remplir d'eau à volonté. Ce fossé est comblé dans sa plus grande longueur. Les tours du *mœnium* sont plus élevées que celles de l'enceinte extérieure. L'appareil généralement employé pour la construction du mur et des tours est la brique de 0 m. 30 à 0 m. 40 de longueur sur 0 m. 20 à 0 m. 30 de largeur. Les matériaux, comme aussi le

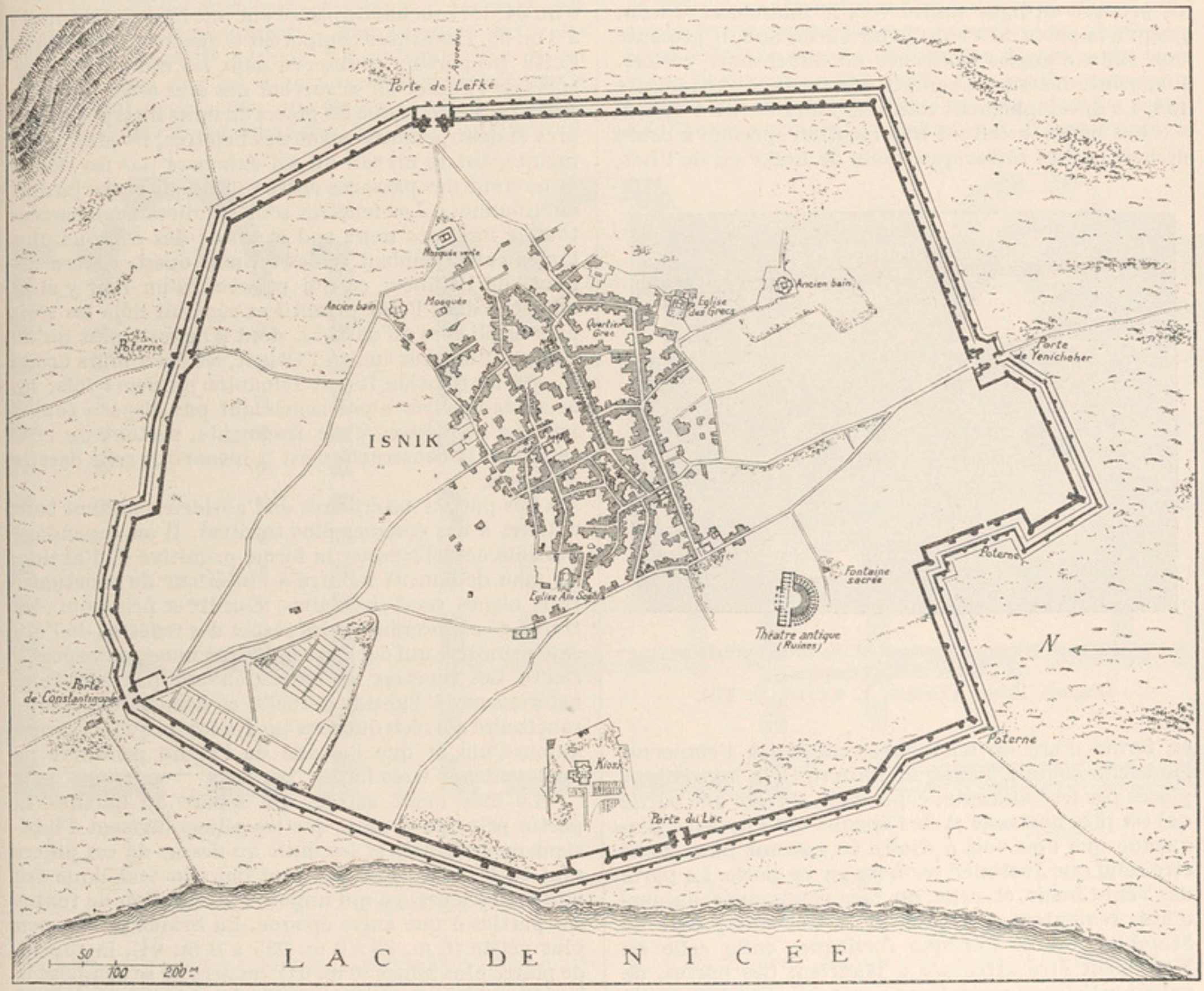

8828. — Plan de Nicée et des environs.
D'après Ch. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, t. I, 1839, pl. V-VI.

système adopté pour la défense, sont analogues à ceux des remparts de Constantinople, ce qui fait croire à Texier [2] qu'ils sont de la même époque, c'est-à-dire du milieu du Ve siècle de notre ère. Cette opinion paraît un peu contredite par l'histoire. Strabon nous parle déjà d'une enceinte plus modeste, il est vrai; de plus, les Flaviens, Hadrien et Claude II ont construit des portes qui subsistent encore, comme on peut s'en rendre compte par les inscriptions qui rappellent ces faits; enfin, après le passage des Scythes en 259, les murs furent certainement restaurés de façon sérieuse pour mettre désormais la ville à l'abri d'un coup de main. Quoi qu'il en soit de leur antiquité, les murs de Nicée sont encore bien conservés, sans doute parce que la population n'a pas eu besoin de les démolir pour se

[1] Ch. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, in-fol., t. I, Paris, 1839, p. 38-58, pl. V-VI. — [2] Texier, *op. cit.*, p. 101.

construire des maisons, ainsi qu'il est arrivé dans tant d'autres villes de Turquie [et d'ailleurs].

« L'enceinte n'est plus carrée, comme au temps de Strabon, mais polygonale. A l'Est, les murs suivent une ligne droite du Sud au Nord et aboutissent à la porte principale, celle de Lefké. De cette porte jusqu'à celle de Stamboul, aux environs du lac, la ligne est sinueuse, avec direction générale du Sud-Est au Nord-Ouest. De la porte de Stamboul à celle du lac, le mur va presque en ligne droite vers le Sud-Ouest. Enfin, jusqu'à la porte de Yéni-Chéhir ou du Sud, il présente une suite d'angles rentrants de dimensions variées. L'enceinte intérieure compte 108 tours et l'extérieure 138. Le développement total des murs est de 4 427 m.

« Les portes méritent une mention spéciale à cause de leur intérêt historique. Celle de Lefké ou de l'Est,

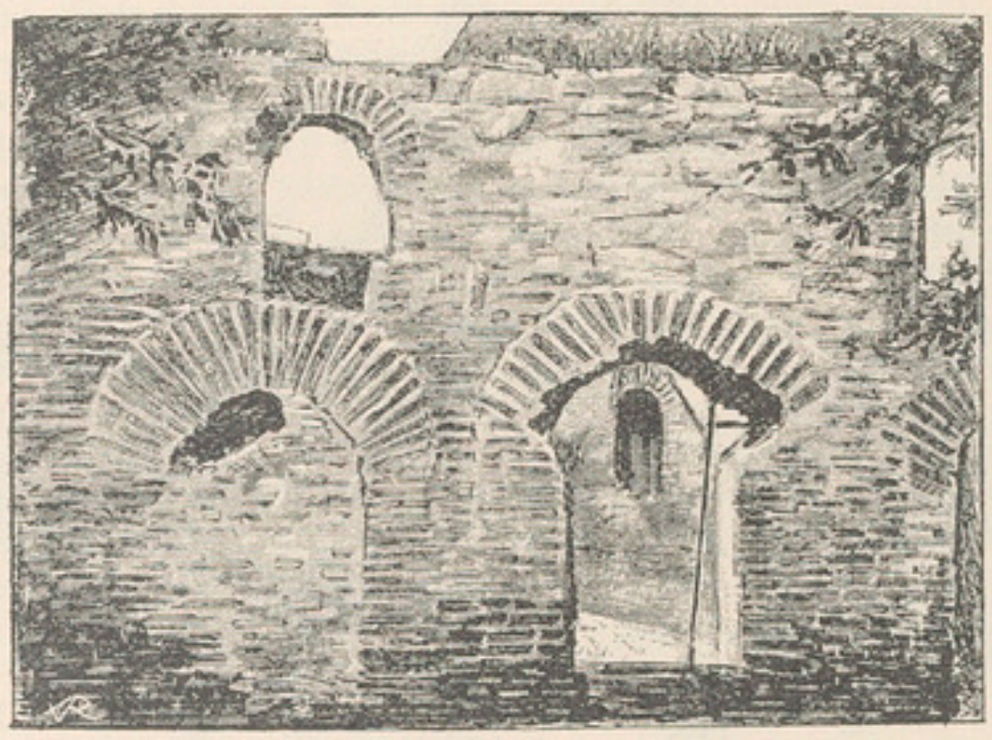

8829. — Nicée. Fragment d'un mur extérieur de l'église Sainte-Sophie.
D'après *Échos d'Orient*, t. XXVIII, p. 472.

en forme d'arc de triomphe, remonte à l'empereur Hadrien, comme l'indique l'inscription honorifique placée par les habitants; cependant, il reste une partie qui est plus ancienne et de l'époque des Flaviens. L'aqueduc que l'on voit à droite en entrant passe pour être celui que Justinien restaura au VIe siècle. La porte de Yéni-Chéhir et celle du lac, condamnée aujourd'hui, remontent à Claude II le Gothique; celle de Stamboul est de l'époque flavienne; enfin celle du Nord peut être attribuée à Hadrien. Ces portes, de valeur artistique assez diverse, ont été encastrées dans les remparts et flanquées de tours massives pour les défendre. Leur état de conservation est assez satisfaisant. »

III. L'ÉGLISE DE SAINTE-SOPHIE. — Au nord-est du village actuel se voient les ruines d'une église dont les murs ont 4 à 5 m. de hauteur; les voûtes sont effondrées; par endroits on peut retrouver des vestiges de la décoration à fresque et en mosaïque. Cet état de choses remonte déjà assez haut. Cette église métropolitaine a eu cependant sa période de gloire; il est probable que c'est dans son enceinte que se tint le IIe concile œcuménique, en 787 [1]. Mesurée et étudiée [2], cette église appelait des vérifications nouvelles dont nous ne pouvons mieux faire que de donner ici le détail et les conclusions [3].

Au cours de l'automne 1924, M. N. Brounoff étudia les ruines débarrassées partiellement de leur enduit de plâtre; il put ainsi constater que l'église actuelle est l'œuvre de quatre époques différentes, reconnaissables à la construction des murs et des piliers.

« Les murs extérieurs qui circonscrivent le rectangle du bâtiment (fig. 8829) ont été restaurés plusieurs fois: les parties inférieures appartiennent seules à l'église primitive. Le haut des parois offre une technique complexe qui remonte à diverses époques postérieures. On distingue facilement, dans le bas, l'ouvrage excellent composé exclusivement de briques mesurant 0 m. 35 × 0 m. 04; les couches de plâtre ont une largeur de 0 m.04 à 0 m. 06. Les arcs se composent d'une brique et demie. Cette proportion s'observe dans les murs des longs côtés de l'édifice où se suivent des arcs assez larges, à peine plus étroits que les pièces de murs interposés. Ces arcs étaient primitivement des fenêtres; ils atteignent maintenant le niveau du sol exhaussé par les débris et ouvrent des passages entre l'intérieur et les jardins environnants. Les fenêtres sont régulièrement percées tout le long des murs sud et nord; des cloisons plus larges correspondent seules au mur ouest, encore debout, de l'édifice; ce qui prouve qu'un mur y était adjacent dans l'état primitif et séparait déjà les trois nefs basilicales du narthex, dont il ne reste plus qu'un fragment du mur sud. A l'Orient, les deux murs droits à côté de l'abside furent remaniés plusieurs fois; les arcs des fenêtres n'ont cependant pas disparu tout à fait; on en découvre des fragments, surtout du côté sud, dont la construction est la même que celle décrite ci-dessus.

« Les parties extérieures de l'abside remontent tout entières à des époques plus tardives. Il est cependant possible de déterminer la forme primitive de l'abside. Le plan de Gurlitt montre à l'intérieur du sanctuaire trois niches semi-circulaires. Gurlitt a pris pour des traces de niches murées les restes des fenêtres de l'abside primitive qui ont été comblées à une époque postérieure. Ces fenêtres ne correspondent pas aux faces extérieures de l'abside actuelle et démontrent que le sanctuaire n'a reçu que plus tard la forme qu'il présente aujourd'hui et que l'abside de l'église primitive ne déployait que trois faces.

« Le mur ouest actuel, qui sépare du narthex la partie principale, ainsi que les piliers divisant l'intérieur en trois nefs et les murs au-dessus de ces piliers sont en briques, mais diffèrent par leur technique des murs extérieurs; ce qui impose l'attribution de toutes ces parties à une autre époque. La brique est un peu plus petite (0 m. 33 × 0 m. 035 à 0 m. 04), la couche de plâtre plus mince (0 m. 04), les arcs ne se composent que d'une rangée de briques. Le mur occidental et les piliers ont été ajoutés postérieurement au rectangle primitif des murs extérieurs; c'est pourquoi les fenêtres qui éclairent la nef principale ne correspondent pas aux fenêtres inférieures des bas-côtés. Les larges passages entre les trois nefs restent isolés dans l'histoire de l'architecture byzantine. Grâce aux dégâts d'un incendie qui a partiellement délivré les murs de l'enduit, M. N. Brounoff a pu constater que ces passages ont été pratiqués à l'époque turque. Leurs arcades ont été ajoutées dans la suite, après qu'on eut percé de grandes baies dans les murs. Entre les arcades et les assises byzantines supérieures courent des espaces intercalaires remplis de matériaux de fortune, sans choix ni régularité. Nul doute que les fenêtres des murs au-dessus des piliers correspondaient à des communications entre les nefs. Les fenêtres du milieu sont maintenant placées au-dessus de passages dont les arcades ont été refaites par les Turcs. L'intervalle des

[1] Th. Uspenskij, *Compte rendu à l'Institut*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique russe à Constantinople*, t. IV, 1899, p. 114 sq. — [2] C. Gurlitt, *Die islamitische Bauten von Isnik (Nicæa)*, dans *Orient Archiv*, t. III, 1912-1913, p. 59-60, fig. 32-34, pl. XI, n. 4; pl. XIV, n. 11. — [3] N. Brounoff, *L'église de Sainte-Sophie de Nicée*, dans les *Échos d'Orient*, t. XXVIII, 1925, p. 471-481.

piliers qui limitent les larges passages turcs correspond à l'espace compris entre les extrémités des deux fenêtres supérieures. A la place de chacun de ces passages se dressait primitivement un pilier correspondant à la pièce de mur située entre les fenêtres supérieures. Ainsi élevé au milieu du champ, où s'ouvrirent plus tard les larges baies, ce pilier était flanqué à droite et à gauche de passages étroits (fig. 8830).

« Les fenêtres inférieures des murs d'enceinte correspondaient évidemment à des passages entre les nefs de la première période. La multiplication de ces fenêtres ainsi que les trumeaux de largeur médiocre, permettent de conclure que les nefs étaient autrefois partagées par des colonnades (fig. 8831). Malheureu-

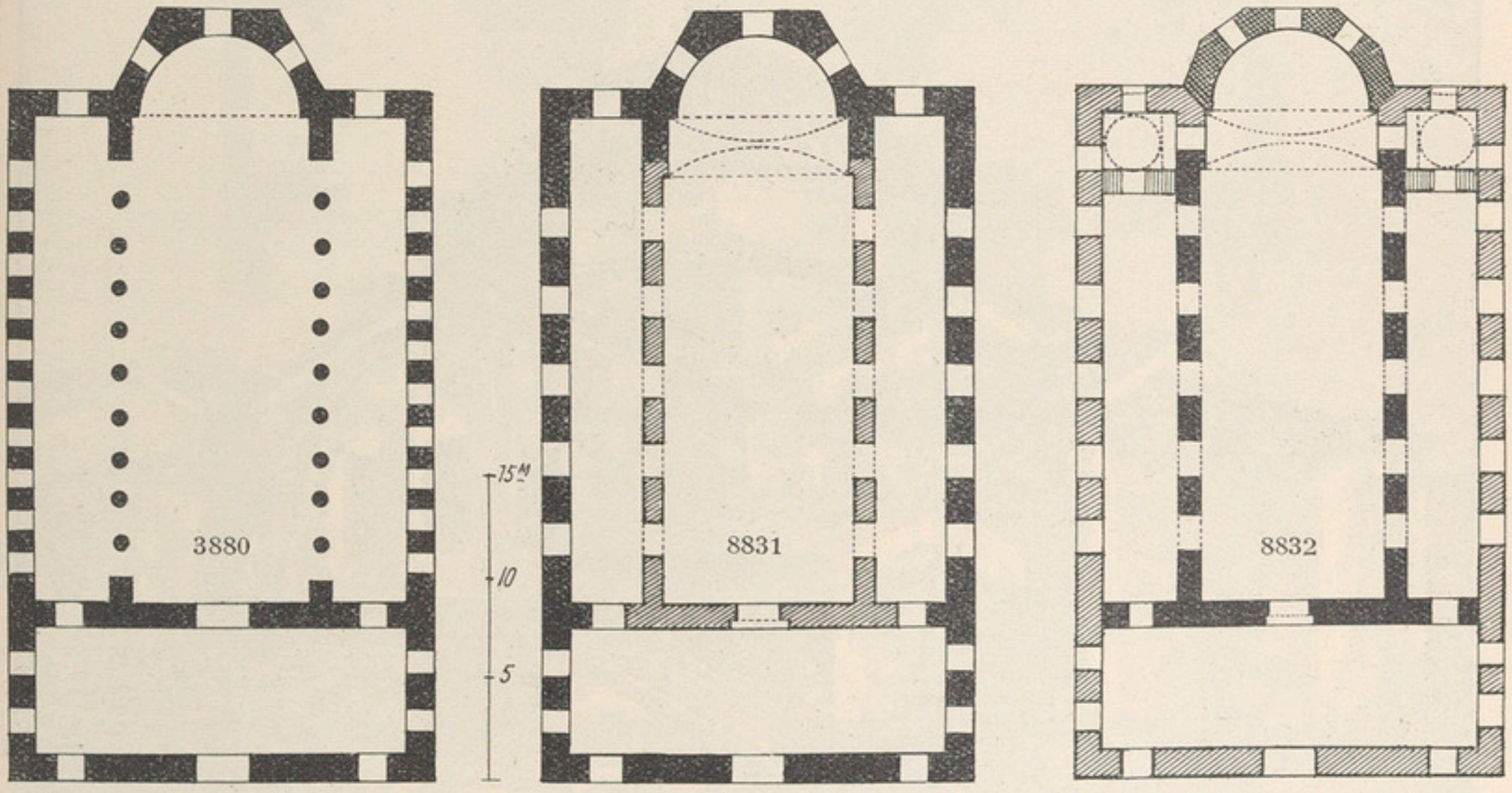

Ire période IIe période IVe période
(Les parties noires datent de la Ire période.)

8830-8831-8832. — Nicée. Plan de l'église Sainte-Sophie.
D'après *Échos d'Orient*, t. XXVIII, p. 474, 475, 478.

sement, les ruines ne sont pas suffisantes pour nous laisser soupçonner la hauteur primitive des bas-côtés qui, peut-être, comprenaient deux étages.

« Durant la troisième période fut refaite l'abside. A l'intérieur, le plan primitif n'a pas été altéré, tandis qu'à l'extérieur la forme pentagonale remplaça le trapèze ancien. L'abside subit des restaurations notables pendant la quatrième période, dont la technique domine à l'extérieur. Cependant, les arcs des fenêtres qui correspondent aux cinq faces de l'abside montrent la construction de la troisième période et indiquent en même temps que le sanctuaire reçut alors sa forme actuelle. Cette construction ne renferme que des briques; elle n'en demeure pas moins très caractéristique et peut être facilement définie. Les couches de plâtre sont d'une largeur extraordinaire (0 m. 10-0 m. 14), ce qui s'explique par des rangées intermédiaires de briques enveloppées dans le plâtre entre chaque assise de briques (0 m. 33 × 0 m. 055). En dehors de l'abside, cette technique se retrouve sur d'autres parties de l'édifice, par exemple sur les murs qui flanquent l'abside.

« La construction de la quatrième période se distingue des précédentes par la pierre de taille médiocre qui constitue son appareil principal. Une, deux, et jusqu'à trois assises de briques alternent avec les rangées de pierres; des briques verticales s'intercalent çà et là entre les pierres d'une rangée. La technique n'est pas soignée et la surface des murs est assez inégale. Les arcs renferment des pierres et des briques alternant irrégulièrement, une partie seulement est en brique pure. Même technique dans les parties inférieures des murs, dans les bas-côtés, où les retouches turques ont fortement altéré la trace byzantine. Pendant la quatrième période, aux extrémités orientales des bas-côtés, furent arrangés des compartiments rectangulaires, de dimensions réduites, recouverts par des coupoles sur tambours hexagonaux (fig. 8832). Les parties correspondantes des murs extérieurs ont été plus ou moins refaites ou seulement recouvertes au dehors d'un nouveau revêtement, comme par exemple l'angle sud-est du monument.

« Les techniques superposées ou mélangées dans la Sainte-Sophie de Nicée rappellent de très près l'école de Constantinople. Nicée était en Asie Mineure une des grandes villes les plus rapprochées de la capitale; on comprend dès lors que l'art de Constantinople l'ait envahie. La technique de la première période se développe dans la capitale aux Ve et VIe siècles. La basilique de Saint-Jean de Stoudios présente la plus proche analogie. Les assises de briques y alternent, il est vrai, avec des rangées de pierre de taille, sauf entre les fenêtres, d'ailleurs très rapprochées l'une de l'autre, où la brique seule a été employée. Cette constatation induit à supposer que les surfaces murales enfouies sous le sol, ainsi que les parties supérieures restaurées à une époque postérieure, contenaient aussi des assises de pierre. Quoique remaniée plusieurs fois et insuffisamment dégagée de l'enduit de plâtre, l'abside laisse apercevoir au dedans les mêmes zones.

« La seconde période se prête à d'utiles comparaisons avec divers monuments plus tardifs érigés dans la capitale. Ce sont la Boudroum-Djami, vers 940. Balaban-Aga et Sekban-Djami du Xe siècle. La façade du narthex de l'église de la Dormition, à Nicée, dont il ne reste que des ruines, décèle une tech-

nique semblable; elle pourrait remonter au IXe siècle.

« La troisième période accuse des procédés bien connus à Constantinople (église centrale de Kahrieh-Djami, triple église du monastère du Pantocrator, Odalar-Djami, les ruines de Soureya-Pacha, près de Bostandjick) et doit être rapportée aux XIe et XIIe siècles.

« Enfin la quatrième période étale les procédés distinctifs de l'époque des Paléologues. Est surtout caractéristique l'alternance dans les arcades des briques et des pierres. On découvre à Constantinople de proches ressemblances dans les restaurations des murs terres-

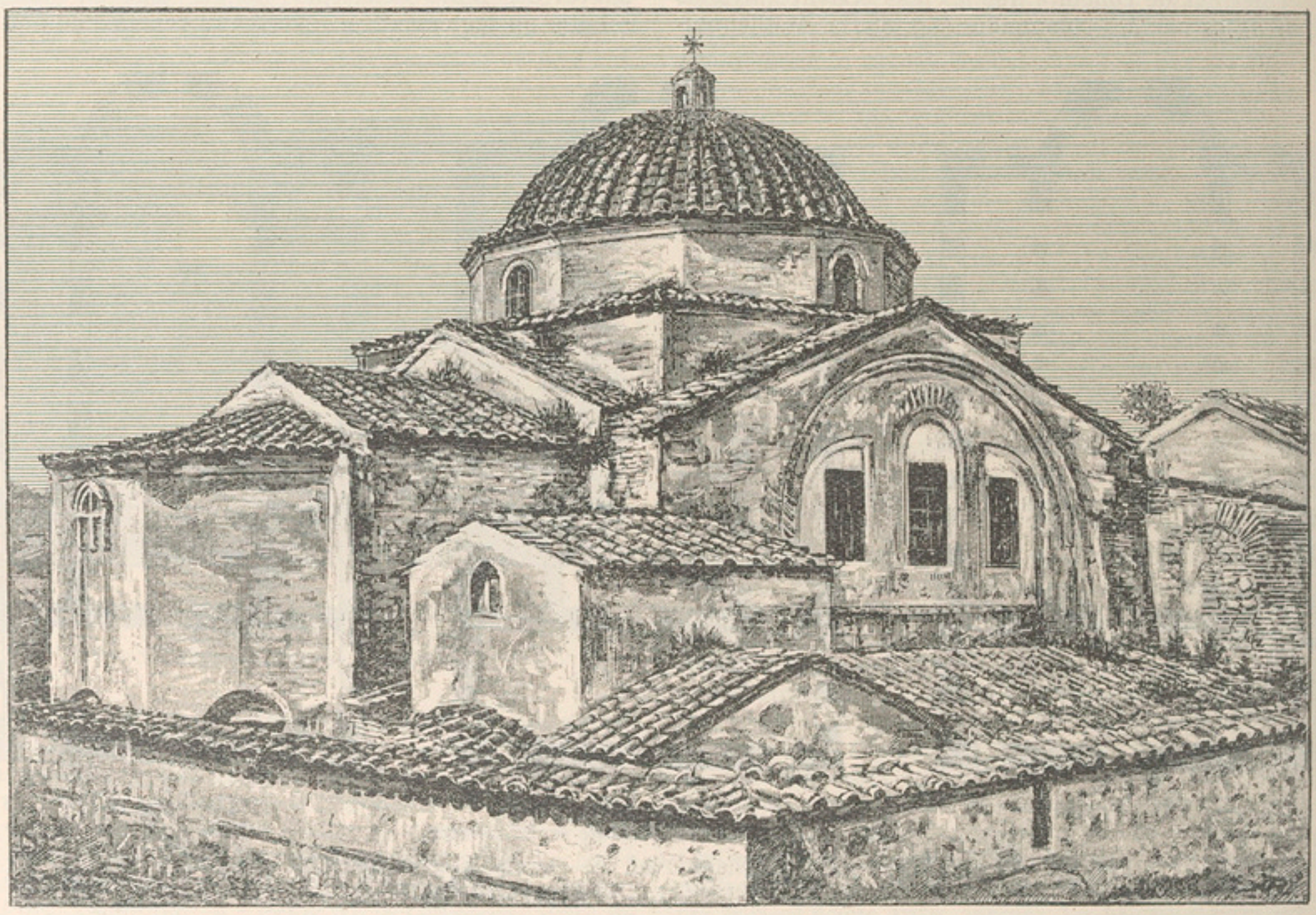

8833. — Nicée. Église de la Dormition, vue du Sud-Ouest.
D'après Th. Schmit, *Die Koimesis-Kirche von Nikaia*, 1927, pl. II.

tres et des églises, ainsi que dans la petite Sandjakdar-Mesdjid. »

IV. Église de la Dormition. — 1° *A propos de la date.* — En 1892, M. Ch. Diehl écrivait : « Nicée, l'antique métropole de la Bithynie, est aujourd'hui bien déchue de sa splendeur passée. De la place d'armes redoutable qui repoussa tant de fois l'attaque des Ottomans et soutint si longtemps les assauts des croisés, de la florissante capitale où les Lascaris et les Paléologues recueillirent, au XIIIe siècle, les débris de la civilisation byzantine, il ne reste plus guère qu'une vaste enceinte fortifiée, et derrière ces puissants remparts, comme perdue au milieu des jardins verdoyants et des grands espaces vides, la petite ville turque d'Isnik occupe à peine la partie centrale de l'ancienne cité byzantine. Les monuments qu'éleva jadis à Nicée la piété ou le luxe des empereurs d'Orient, les palais somptueux, les basiliques illustrées par le souvenir des conciles ont disparu sans laisser de trace; de ces magnificences évanouies il ne subsiste d'autre vestige qu'une modeste petite église située dans la partie méridionale du quartier grec et consacrée sous le vocable de la *Dormition de la Vierge* (Κοίμησις τῆς Παναγίας). L'aspect extérieur en est assez misérable; des réparations nombreuses ont altéré en maint endroit le caractère primitif de l'édifice; pourtant, les dispositions essentielles du monument attestent une date assez ancienne, et les remarquables mosaïques qui décorent une partie des murailles méritent une place importante dans l'histoire de l'art byzantin (fig. 8833).

« Si l'on regarde par le dehors l'église de la Κοίμησις, tout de suite on y reconnaît l'influence des principes nouveaux qui commencèrent vers le Xe siècle à régir la construction byzantine [1]. Suivant l'usage, une coupole couronne l'édifice; mais ce n'est plus la lourde et massive coupole de Sainte-Sophie, directement appuyée sur les quatre grands arcs qui la supportent; elle s'élève, plus hardie et plus svelte, sur un tambour polygonal à douze faces, au-dessous duquel apparaît, saillant sur la toiture, le plan carré qui marque les lignes maîtresses du monument. Au-dessus des façades se dresse en frontons triangulaires l'amortissement des voûtes surélevées correspondant aux quatre grands arcs qui soutiennent la coupole et dont l'exhaussement dessine sur le faîte la forme de la croix [2]. Enfin, à la face orientale, la grande abside fait à l'extérieur une saillie polygonale. Ce sont là quelques-uns des partis qu'adoptèrent, vers le Xe siècle, les architectes grecs, désireux de donner à leurs ouvrages

[1] C. Bayet, *L'art byzantin*, p. 130-136; Salzenberg, *Altchristliche Baudenkmäler in Constantinopel*, p. 26. — [2] Sur l'importance chronologique de ces dispositions, cf. Salzenberg, *op. cit.*, p. 16, 26.

plus de pittoresque et de légèreté; et, par là, l'église de Nicée ne saurait être antérieure à cette époque. Mais ces principes ont régi si longtemps la construction byzantine, qu'ils ne sauraient suffire à déterminer une date précise. Si l'église de la Κοίμησις est à coup sûr postérieure au milieu du IXe siècle, elle peut, si nous n'y observons d'autres traits plus caractéristiques, voir indifféremment reculer sa date depuis le Xe jusqu'au XIVe siècle. Il faut donc chercher ailleurs des données plus significatives. Or les murailles de l'édifice n'offrent plus, comme les beaux monuments du Xe siècle, ces combinaisons ingénieuses où la brique, alternant avec la pierre, s'arrange en mille dessins pour égayer la monotonie des façades; la brique seule y apparaît, disposée en assises uniformes et régulières, comme dans les églises de Constantinople postérieures au milieu du XIe siècle [1]. Ce détail a donc une réelle importance chronologique; pourtant, il n'en faut point exagérer la valeur. En effet, l'on ne trouve point à Nicée, comme dans les constructions d'une date un peu basse, ces coupoles répandues à profusion sur le sommet de l'édifice; seule l'abside latérale de droite est couronnée d'une petite coupole sur pendentifs, d'ailleurs singulièrement déprimée et basse [2]. Franchissez d'une part le narthex qui, par trois portes, s'ouvre dans l'intérieur : vous verrez une toute petite église, où l'abside se rattache directement au plan carré du monument (fig. 8834), où les nefs latérales sont extrêmement réduites; et pourtant, dans cette construction de dimensions si modestes, ce n'est point, comme dans les églises du XIIe siècle, sur les colonnes que repose la coupole [3]; les grands arcs qui la soutiennent appuient directement leurs naissances sur quatre maîtres piliers renforcés au Nord et au Sud par deux couples de piliers supplémentaires, sans qu'on ait fait nul effort pour dégager et alléger l'aspect intérieur de l'édifice. Ce parti, moins élégant et plus lourd, atteste sans doute une date assez ancienne : sans donc attacher trop d'importance à la disposition froide et nue des murailles extérieures — dès le XIe siècle, on en trouve des exemples à Constantinople même — on peut sans grandes chances d'erreur assigner au XIe siècle environ la construction de l'église de la Κοίμησις. »

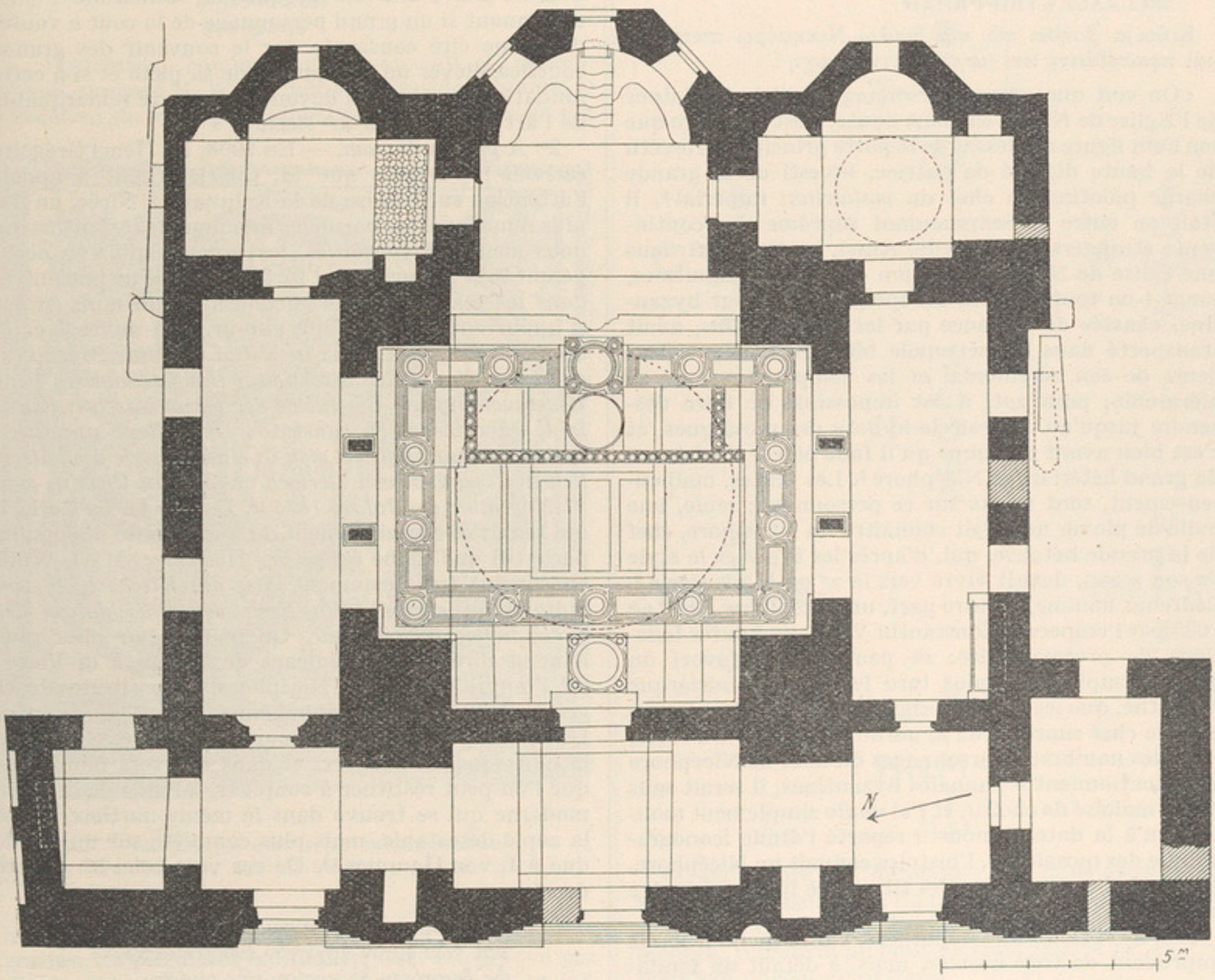

8834. — Plan de l'église de la Dormition.
D'après Th. Schmit, *op. cit.*, pl. IV.

Après avoir décrit sommairement la décoration en mosaïque, M. Ch. Diehl s'arrête à l'image de la Vierge et dit : « C'est aux œuvres du XIe siècle que la Madone de Nicée se rattache par les plus étroites analogies; par l'attitude, le costume, les qualités de l'exécution, l'ex-

[1] On peut citer en exemple l'église de Pantepopte (XIe siècle), aujourd'hui Eski-Imaret-Djami (Pulgher, *Les anciennes églises de Constantinople*, pl. XIII); l'église du Pammakaristos (fin du XIe siècle), aujourd'hui Fethije-Djami; celle du Pantocrator (XIIe siècle), celle de Kahrieh-Djami. —

[2] Sur la date de la multiplication des coupoles, cf. Salzenberg, *Altchristliche Baudenkmäler in Constantinopel*, p. 117. —

[3] Cf. l'église de la Théotokos à Constantinople, celle du Pantocrator et pour la date de ces dispositions, cf. Salzenberg, *op. cit.*, p. 17.

pression du visage, elle rappelle à s'y méprendre la Vierge orante de la mosaïque de Torcello ou des monnaies de Michel Stratiotikos, ou la Panaghia représentée sur l'admirable pierre gravée de Nicéphore Botoniate [1]; comme elles, elle date du XIe siècle, et en est assurément un des monuments les plus considérables.

Sur le fond d'or de la mosaïque, on lit cette inscription :

+ ΚΕ ΒΟΗΘΝ ΤΩ CΩΔΔΛΩ ΝΙΚΗΦΟΡΩ
ΠΑΤΡΙΚΙΩ ΚΑΙ ΠΡΩΤΩΒΕCΤΗ ΚΑΙ
ΜΕΓΑΛΩ ΕΤΑΙΡΙ ΑΡΧΗ

Κ(ύρι)ε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Νικηφόρῳ πατρικίῳ καὶ πρωτοβέστῃ καὶ μεγάλῳ ἑταιριάρχῃ [2].

« On voit quel grand personnage était le fondateur de l'Église de Nicée; car sans doute, c'est à ce titre que son nom figure au-dessus de la porte principale. Revêtu de la haute dignité de patrice, investi de la grande charge palatine de chef du *vestiarium* impérial [3], il était en outre le commandant suprême des contingents étrangers de la garde. Aussi, en trouvant dans une église de Nicée la mention de ce haut dignitaire, songe-t-on tout d'abord à l'époque où la cour byzantine, chassée de Byzance par les croisés latins, avait transporté dans la métropole bithynienne les splendeurs de son cérémonial et les complications de sa hiérarchie; pourtant, il est impossible de faire descendre jusqu'au XIIIe siècle la date des mosaïques, et c'est bien avant ce temps qu'il faut placer l'existence du grand hétériarque Nicéphore [4]. Les textes, malheureusement, sont muets sur ce personnage; seule, une bulle de plomb nous fait connaître un Nicéphore, chef de la grande hétairie, qui, d'après les types et le style de son sceau, devait vivre vers le Xe ou le XIe siècle [5]. Cédrenus nomme, d'autre part, un Nicéphore, élevé en 1025 par l'empereur Constantin VIII aux hautes fonctions de protovestiaire; et peut-être ce favori du prince remplaça-t-il plus tard le grand hétairiarque Eustathe, que les textes désignent vers le même temps comme chef suprême de la garde impériale. Du reste, entre les nombreux personnages du nom de Nicéphore que mentionnent les annales byzantines, il serait sans doute malaisé de choisir, et j'ai voulu simplement montrer qu'à la date où nous a reporté l'étude iconographique des mosaïques, l'histoire connaît un Nicéphore, revêtu de l'un au moins des titres que lui donne notre inscription.

« Ce n'est là qu'une hypothèse, sur laquelle il serait imprudent de trop insister, mais, à défaut du fondateur, peut-être l'histoire du XIe siècle byzantin permet-elle d'entrevoir les circonstances de la fondation. Michel Attaliote raconte que, sous le règne de Constantin X Ducas (1059-1067), la ville de Nicée fut presque entièrement renversée par un tremblement de terre [6]; les églises les plus grandes, les plus célèbres, furent ruinées par la catastrophe, les édifices civils eurent le même sort, les murailles mêmes furent partiellement endommagées. Après un tel désastre, une reconstruction générale de la cité était inévitable; est-il trop aventureux de croire que l'église de la Κοίμησις s'éleva au cours de ces travaux [7]?

« Par son architecture, elle se rapporte à merveille à la seconde moitié du XIe siècle; le caractère iconographique et le style des mosaïques ne conviennent pas moins à cette époque, et quelques-unes des figures de cette décoration rappellent tout particulièrement certains monuments de ce temps. Sans doute, par plus d'un détail, les mosaïques de Nicée semblent parfois supérieures à des œuvres de date un peu antérieure, aux mosaïques de Saint-Luc en Phocide par exemple. Il ne faut point trop s'en étonner. Saint-Luc, malgré sa splendeur, n'est après tout qu'une église de province; à Nicée, on sentait mieux l'influence toute proche de la capitale byzantine. Pour la florissante métropole bithynienne les empereurs eux-mêmes avaient plus d'une fois marqué leur sollicitude [8]. Quoi d'étonnant si un grand personnage de la cour a voulu, dans une cité consacrée par le souvenir des grands conciles, élever un monument de sa piété et si à cette fondation pieuse nous devons une œuvre remarquable de l'art byzantin au XIe siècle [9]? »

2° *A propos du nom.* — En 1908, M. Henri Grégoire écrivait : « Depuis que M. Charles Diehl a appelé l'attention sur l'église de la Κοίμησις, à Nicée, un des plus remarquables parmi les monuments byzantins qui nous aient été conservés, les savants qui s'en occupèrent tour à tour se sont fort étonnés de ne rencontrer dans les textes anciens aucune mention d'un édifice si important. M. O. Wulff, auteur d'un ouvrage capital : *Die Koimesiskirche in Nicäa und ihre Mosaiken, nebst den verwandten kirchlichen Baudenkmalern. Eine Untersuchung zur Geschichte der byzantinischen Kunst in I. Jahrtausend* [10], constate : *Ihre ælteste unzweifelhafte Erwähnung findet sich in einem Briefe des kaiserlichen Gesandten von Gerlach an Martin Crusius vom 27 November des Jahres 1575* [11]. Encore M. de Gerlach qui tenait ce renseignement du métropolite d'alors, ne parle-t-il que d'une église τῆς Παναγίας. M. O. Wulff en conclut fort justement *dass die Kirche nicht von Anfang an speziell dem Feste des Entschlafens der Gottesmutter geweiht war.* On peut même aller plus loin, et dire que la dédicace de l'église à la Vierge est l'œuvre du patrice Nicéphore, préposite, veste et grand hétairiarque, probablement sous Constantin Ducas. Ce personnage est nommé dans l'inscription de la mosaïque du narthex, et dans des vers ïambiques que l'on peut restituer à coup sûr, à l'aide de la copie moderne qui se trouve dans le même narthex, et de la copie détestable, mais plus complète sur un point, due à J. von Hammer [12]. De ces vers voici les quatre derniers :

Ἐγώ σε καὶ δεσποιναν οἶδα κτισμάτων
καὶ τῶν ἐμῶν ἀρχηγὸν ἐνθυμημάτων·
ὡς δεσπότιν δὲ κυρίαν τῆς οἰκίας
Ἔγραψα το[λ]μῶν Νικηφόρος, παρθένε.

« Je traduis ces ïambes qu'on paraît n'avoir point compris : « Je sais que tu es la reine des créatures, et la « princesse de mes pensées; mais de plus (δέ), ô Vierge, « je me suis permis, moi Nicéphore, de t'inscrire comme « maîtresse de cette maison. »

« Le fait de la dédicace, on le voit, n'est point douteux. Mais les Byzantins ne mentionnent pas plus l'église de la Κοίμησις. Pourquoi? Parce que l'église dépendait d'un monastère, ainsi que le prouvent les premiers vers de la dédicace de Nicéphore et les faits rappelés par M. Wulff. C'est le nom de ce monastère, plutôt que celui de l'église qu'il faut s'attendre à rencontrer dans les textes. Or, nous connaissons le nom de l'higoumène fondateur du monastère.

[1] Du Cange, *Dissertatio de inf. ævi numismatibus*, n. XXXVIII, dans *Glossar. med. et inf. latin.*, t. VII, append., p. 164-165, pl. III. — [2] Texier a lu peu exactement, à la seconde ligne : πατρικίῳ πραιποσίτω βεστ(ιαρί)ῳ. — [3] Constantin Porphyrogénète, *De cerimoniis*, t. I, p. 466-468, 484 et passim; Codinus, p. 8-9. — [4] G. Schlumberger, *Sigillographie byzantine*, p. 346 sq. — [5] Id., *ibid.*, p. 348. — [6] πέπονθε πτῶσιν... καὶ πανωλεθρίαν μικροῦ δεῖν καὶ καταστροφὴν παντελῆ. Michel Attaliote, éd. de Bonn, p. 91. — [7] Ce serait en tout cas antérieurement à 1081; à cette date Nicée fut livrée aux Turcs par Nicéphore Mélissenos. — [8] Voir par exemple l'inscription de 912; cf. Ch. Texier, *Asie Mineure*, t. I, p. 41. — [9] Ch. Diehl, *Mosaïques byzantines de Nicée*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. I, 1892, p. 74-85. — [10] In-8°, Strasbourg, 1903. — [11] O. Wulff, *op. cit.*, p. 2. — [12] Id., *ibid.*, p. 68.

« Les sept fameux monogrammes, qui ont suscité tant de discussions, sont pour quiconque a l'habitude de ces rébus byzantins, d'une clarté lumineuse. Nul déchiffrement de monogrammes n'est aussi certain que celui des sept complexes de Nicée [1] :

Θεοτόκε
βοήθει
τῶ σῶ δούλω
Ὑακίνθω
μοναχῶ
πρεσβυτέρω
ἡγουμένω

« Hyacinthe, comme nous l'avons dit et comme l'avait supposé M. Wulff, doit être considéré comme le fondateur du monastère et de l'église; et c'est sous son

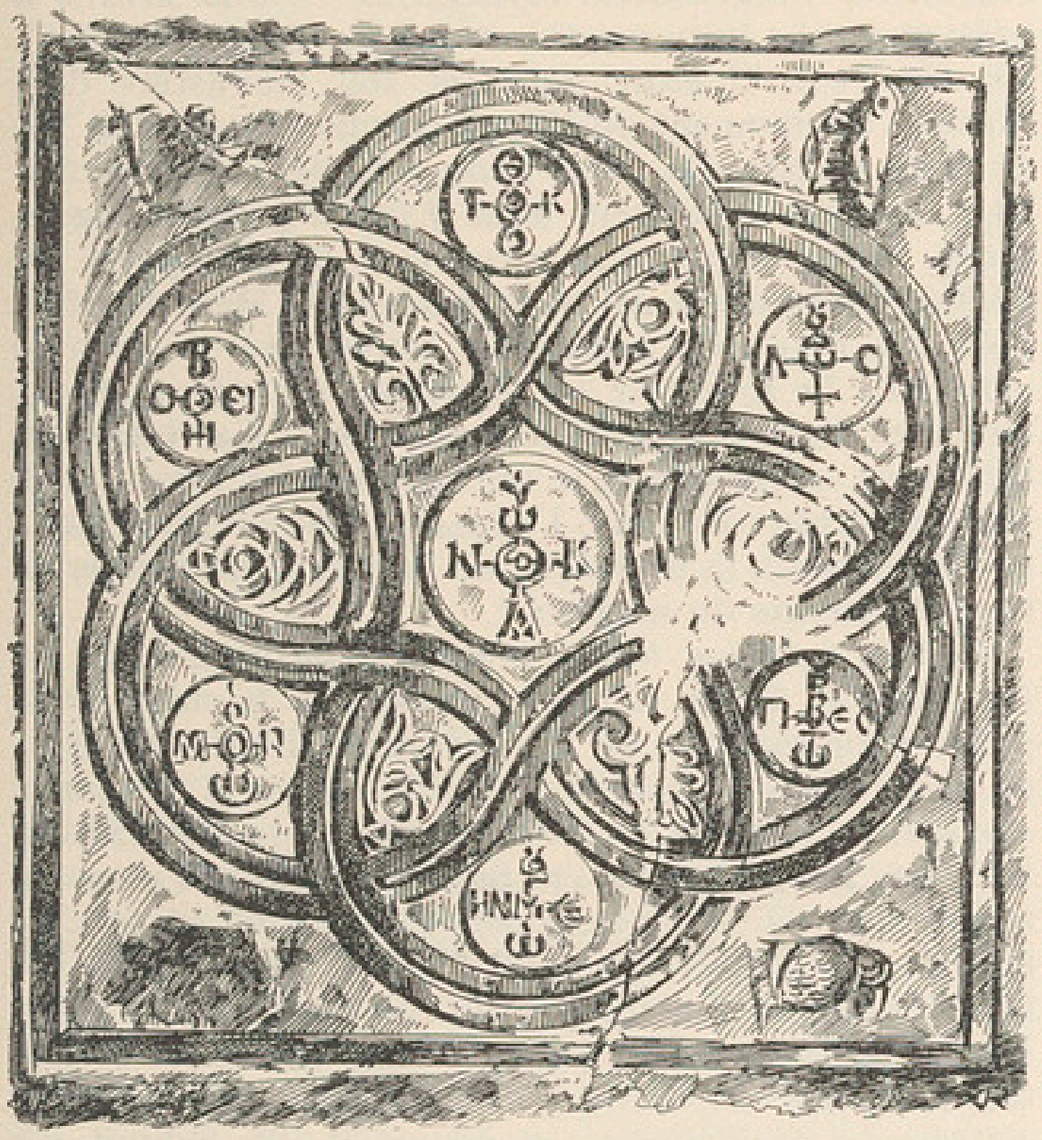

8835. — La plaque aux sept monogrammes.
D'après Th. Schmit, *Die Koimesis...*, pl. x, n. 3.

higouménat que furent exécutées, par l'artiste Naucratias, les premières mosaïques. Cela est prouvé par divers endroits où son monogramme figure. Trois fois sur quatre, il est vrai, le dit monogramme apparaît sous une forme moins complète (N, Θ, K, δ, A; l'I manque, et aussi, si l'on veut, l'Υ) mais c'est un fait bien connu que l'emploi concurrent de monogrammes *complets* (comprenant toutes les lettres) et de monogrammes *incomplets*. Que l'on compare, par exemple, les monogrammes *complets* de Justinien, sur les chapiteaux de Sainte-Sophie de Constantinople, et les monogrammes *incomplets* du même empereur sur les briques de Sainte-Sophie de Salonique.

« L'higoumène Hyacinthe portait aussi un autre nom qui nous est livré par un monogramme jusqu'ici inexpliqué du type incomplet [2]. On y voit les lettres K, A, Γ, T, δ, et la lecture K(α)λλ(ί)στου s'impose.

« M. Wulff insiste sur la rareté du nom d'Ὑάκινθος à l'époque byzantine. Il aurait pu citer toutefois un hiéromoine ainsi appelé qui commença sa carrière à Nicée et qui joua un rôle considérable dans la « querelle des patriarches » sous le premier Paléologue. Mais que les historiens de l'art byzantin se rassurent. Je ne prétends pas faire descendre au XIIIe siècle l'église de la Κοίμησις et ses mosaïques.

« La fondation du monastère d'Hyacinthe, à Nicée, est bien antérieure au turbulent moine arsénien. On en trouve de nombreuses mentions dans les *Annales* d'Acropolite. En 1209, Théodore Ier Lascaris, empereur de Nicée, ayant fait prisonnier, à la bataille de Laodicée, l'ex-empereur Alexis, l'emmena à Nicée ἐν τῇ τοῦ Ὑακίνθου μονῇ, avec son fils Manuel. Celui-ci y mourut le 15 juin 1211 [3] et Lascaris Ier fut inhumé dans la μονή d'Hyacinthe.

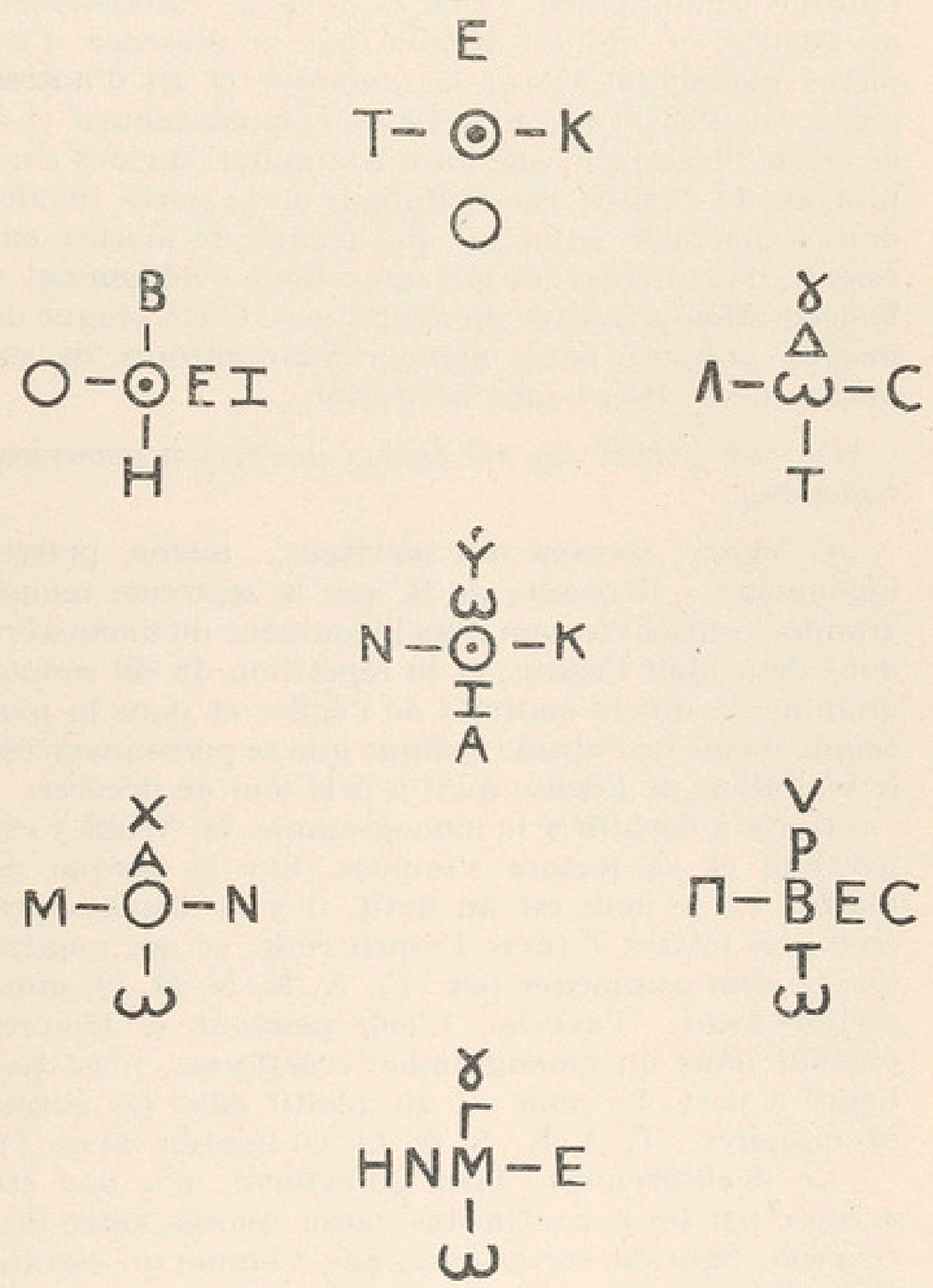

« C'est encore par Acropolite que nous connaissons le nom d'un higoumène du monastère d'Hyacinthe, qui succéda à Germanos II (1240) sur le trône patriarcal à Nicée. Il mourut au bout de trois mois et fut enterré dans son ancien monastère.

« De tous ces textes, il résulte que l'église, connue à l'époque moderne sous le vocable de la Κοίμησις, n'est point un sanctuaire de minime importance que le hasard seul nous aurait conservé, tandis que disparaissaient des édifices beaucoup plus considérables. C'est bien plutôt, comme on pouvait s'y attendre, à cause du haut rang du *charisticaire* Nicéphore, auquel elle fut donnée, une des plus illustres parmi les églises nicéennes. Elle servait de καθολικόν à un monastère fameux, la Μονὴ τοῦ Ὑακίνθου et fut pour les Lascaris, avant qu'ils eussent quitté Nicée pour Smyrne, ce qu'étaient les « Saints-Apôtres » pour les empereurs byzantins : quatre souverains et un patriarche y furent inhumés. Parmi les sarcophages que M. Wulff a trouvés dans l'église l'un ou l'autre appartient sans doute à Alexis, à Manuel, à Théodore Ier, à l'impératrice Anne ou au patriarche Méthode.

« Que ne puis-je, en restituant son vrai nom à la *Koimesis*, confirmer aussi par un texte historique les raisonnements très probables de M. Wulff touchant la

[1] Le mot ἡγουμένω, encore obscur pour Wulff, a été lu par Baumgarten et par Strzygowski, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XII, 1903, p. 635. — [2] Wulff, *op. cit.*, p. 187, 188, fig. 38. — [3] *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9622.

date de sa fondation ! Malheureusement, je n'ai pu nulle part découvrir le moindre renseignement sur Hyacinthe Kallistos, fondateur éponyme de l'impériale Μονή [1]. »

3° *Le véritable nom et la date.* — En 1926, M. Henri Grégoire écrivait que depuis 1892 la date de l'église avait été reculée. Dès 1910, M. Ch. Diehl consentait à ce que la construction et la décoration remontassent au milieu du IXe siècle [2]; mais M. O. Wulff les relevait jusqu'à la fin du VIIIe ou la première moitié du IXe siècle [3]. De même, il voulait que les mosaïques de l'abside remontassent « à l'époque de la construction de l'église, ce qui est prouvé par la présence d'un même monogramme sur la mosaïque et en d'autres parties de l'édifice [4]. On le lit au commencement et à la fin de l'inscription de l'arc triomphal, sur des chapiteaux de l'église, sur le linteau de la porte royale, dans le narthex, enfin sur une plaque de marbre encastrée dans l'autel, et qui appartient évidemment à la décoration primitive du monument. Cette plaque de marbre présente notre monogramme entouré de six autres qui se lisent sans hésitation :

Θεοτόκε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ μοναχῷ πρεσβυτέρῳ ἡγουμένῳ.

« O Vierge, secours ton serviteur... moine, prêtre, higoumène. » Il résulte de là que le septième monogramme contient le nom d'un higoumène du monastère dont dépendait l'église; et la répétition du dit monogramme en divers endroits de l'église et dans la mosaïque même de l'abside indique que ce personnage est le fondateur de l'église qu'il a pris soin de décorer.

« Reste à déchiffrer le monogramme. M. Wulff y est parvenu et sa lecture s'impose. Sur la plaque de marbre où le nom est au datif, il y a, disposées en croix, les lettres Υ (avec l'esprit rude, ce qui montre que le nom commence par Ὑ), A, K, N, Θ, Ω, donc certainement, Ὑακίνθῳ. L'*iota* pouvant se trouver partout dans un monogramme cruciforme, n'est pas figuré à part. Le nom est au génitif dans les autres exemplaires : Υ, A, K, N, Θ, O (en ligature avec Υ).

« Ce déchiffrement, bien qu'évident, n'a pas été accepté par les byzantinistes, parce qu'une autre inscription, figurant sur la mosaïque, nomme un certain Ναυκράτιος comme ayant « fixé les images » : στηλοῖ Ναυκράτιος τὰς θείας εἰκόνας. Or, plusieurs épigraphistes et archéologues, ne connaissant aucun Hyacinthe qui pût être mis en relation avec l'église ou même avec Nicée, se sont efforcés de retrouver dans les fameux monogrammes le nom de ce Ναυκράτιος, ce qui est matériellement impossible. M. Wulff, lui, distinguait fort bien entre le *mosaïste* Naucratios, et le *fondateur* Hyacinthe. »

En 1908, M. H. Grégoire confirmait la thèse de Wulff en citant plusieurs textes de Georges Acropolite qui n'avaient pas encore été allégués à propos de la Κοίμησις et il souhaitait pouvoir concourir à la découverte du vrai nom et de la date de fondation de l'église. Ce vœu fut réalisé par la publication faite en 1925 [5] de la Vie d'un saint moine nommé Constantin, juif converti, qui vécut sous l'empereur Basile le Macédonien (867-886). Constantin se rend en Chypre, appelé par une vision, et y reçoit de saint Palamon (inconnu d'ailleurs) la main droite de ce saint chypriote, précieuse relique que le moine, obéissant toujours à l'ordre de Palamon, va déposer au monastère d'Hyacinthe, à Nicée. Suit un éloge de la piété ascétique des moines de ce couvent, que l'hagiographe affectionne particulièrement. « Ce lieu sacré [dit-il] est un sanctuaire assez fameux de la Mère de Dieu, tout près d'une ville illustre, Nicée de Bithynie, sanctuaire qu'un certain Hyacinthe, homme pieux, édifia avec un zèle ardent. Se consacrant, lui-même et ses biens, cet Hyacinthe en fit un monastère (φροντιστήριον ψυχῶν) et c'est de lui qu'aujourd'hui encore ce célèbre monastère tient son nom, etc. » Après une description des exercices spirituels des religieux, l'auteur poursuit : « Telles sont donc les âmes, consacrées à la Vierge, Mère de Dieu, qui ornent le monastère d'Hyacinthe. »

Ce nouveau texte comblait une lacune et dispensait de descendre jusqu'à Acropolite, au XIIIe siècle, pour rencontrer l'higoumène Hyacinthe. « Nous savons à présent qu'il a vécu *avant* le règne de Basile (867-886). En tout cas, il était mort, et son monastère déjà illustre, au moment où l'hagiographe rédigeait la Vie de saint Constantin (sous Léon, 886-911). Il construisit à ses frais le couvent dont il fut le premier higoumène. Nous apprenons aussi que le monastère et l'église furent dès le début consacrés à la Mère de Dieu. Cela est digne de remarque, parce que le vocable actuel de la Κοίμησις est d'origine récente. » Quant aux vers de la dédicace cités plus haut, leur interprétation est confirmée et le sens du dernier vers, à présent, n'est plus douteux. Γράφω signifie « représenter » et s'applique à la mosaïque de la Vierge au-dessus de la porte royale du narthex [6].

4° *Un nouveau texte et une nouvelle lecture.* — En 1930, M. Henri Grégoire écrivait, à la suite de la publication du livre de M. Theodor Schmit, *Die Koimesis-Kirche von Nikaia* : « J'ai le devoir d'examiner comment l'histoire de l'édifice et de sa décoration, telle que la retrace M. Th. Schmit, s'accorde avec les textes que j'ai, à deux reprises, invoqués et mis en lumière. ...Celui-ci constate d'abord que l'église est bien l'œuvre d'Hyacinthe, son monogramme se trouvant à la fois sur une dalle de marbre, sur les chapiteaux et dans le champ des mosaïques [7]. Mais cette église n'est décidément pas, estime M. Th. Schmit, du début du IXe ou de la fin du VIIIe siècle, comme le croyait Oskar Wulff. M. Th. Schmit, en se fondant sur le plan, imité de Sainte-Sophie, et sur le fait que ledit plan fut à son tour imité par Priscus-Théodore, fondateur de l'église qui est devenue Kahrieh-Djami, admet que la Κοίμησις est au plus tard du début du VIIe siècle, mais plus probablement du VIe. Il a trouvé un allié dans le P. de Jerphanion, qui, étudiant l'église de Saint-Clément à Ancyre, apparentée étroitement à la Κοίμησις, date le premier de ces monuments du début du VIe siècle, ou même du Ve [8]. M. A. Heisenberg, de son côté (dans un compte rendu du livre de M. Th. Schmit), estime que les caractères des monogrammes sont bien du VIe siècle [9].

« Mais toutes les mosaïques ne sont pas de l'époque d'Hyacinthe. En examinant minutieusement la Vierge de l'abside, M. Schmit a fait une très curieuse découverte. Cette figure a remplacé un élément de la décoration primitive. Cet élément était une croix ainsi qu'on peut le voir sur la fig. 8836, qui montre encore le tracé.

« Dans l'abside, le fond de la décoration remonte à

[1] H. Grégoire, *Notes épigraphiques. VI. Le véritable nom de l'église de la* Κοίμησις *à Nicée*, dans *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. LI, 1908, p. 283-287. — [2] Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, 1re édit., p. 487; 2e édit., t. II, p. 520. — [3] *Die Koimesiskirche in Nicäa*, p. 156. — [4] *Ibid.*, p. 187-189. — [5] *Acta sanct.*, nov. t. IV, 1925, p. 637-638. — [6] H. Grégoire, *Le véritable nom et la date de l'église de la Dormition, à Nicée. Un texte nouveau et décisif*, dans *Mélanges d'hist. offerts à Henri Pirenne*, in-8°, t. I, Bruxelles, 1926, p. 171-174; cf. *Anal. boll.*, t. XLV, 1927, p. 387. — [7] Th. Schmit, *Die Koimesis-Kirche von Nikaia*, in-4°, Berlin, 1927, p. 13. — [8] *Mélanges d'archéol. anatolienne*, dans *Mélanges de l'université Saint-Joseph de Beyrouth*, t. XIII, p. 113-143. — [9] Cf. *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXIX, p. 81.

Hyacinthe; mais, ici, la Vierge a remplacé une grande croix qui était le seul ornement de l'abside centrale, au temps d'Hyacinthe. Cette découverte est certainement la plus importante qu'on ait faite à la Κοίμησις depuis quarante ans.

« Faut-il en conclure qu'Hyacinthe était un iconoclaste, ou, du moins, a vécu à l'époque des iconoclastes?

« On sait que les iconoclastes ont fait grand usage de la croix, et il est impossible de ne pas songer à un très curieux parallèle. Dans l'abside de l'église de Sainte-Sophie, à Salonique, il y avait d'abord une

8836. — Église de la Dormition. Vierge de l'abside.
D'après Th. Schmit, *op. cit.*, pl. xx.

croix, œuvre des iconoclastes; ce n'est qu'après le triomphe des partisans des images que cette croix fut remplacée par une Vierge. Mais M. Schmit ne s'est pas laissé séduire par ce parallèle. Il s'est rappelé que les chrétiens du IVe au VIe siècle, comme plus tard les iconoclastes, préféraient les symboles aux figures de saints et que saint Nil recommandait de ne représenter que la croix dans le sanctuaire, à l'est de la très sainte église : ἐν τῷ ἱερατείῳ κατὰ ἀνατολὰς τοῦ θειοτάτου τεμένους ἕνα καὶ μόνον τυπῶσαι σταυρόν. Et il y a la grande croix de Saint-Apollinaire *in Classe.* »

La Vie du saint moine Constantin, dont il a été parlé dans le paragraphe précédent, « prouve qu'Hyacinthe n'était pas un iconoclaste. Autrement, l'hagiographe orthodoxe ne l'eût pas représenté comme un saint homme.

« D'autre part, du moment que les mosaïques de l'église appartiennent à deux époques différentes, il nous paraît certain, comme le pense M. Schmit, que l'acclamation triomphante :

Στηλοῖ Ναυκράτιος τὰς θείας εἰκόνας

se réfère à la réfection de l'abside, et à la substitution de la Mère de Dieu à la croix.

« Cela aussi constitue un gain considérable. Pour la première fois, Naucratios et Hyacinthe sont nettement distingués dans le temps. Jusqu'à présent, on les avait toujours considérés comme contemporains, et moi-même, parce que j'identifiais Naucratios avec le disciple de Théodore Studite, j'avais daté Hyacinthe du milieu du IXe siècle.

« Par une délicate analyse, M. Th. Schmit, comparant la Vierge de Nicée à deux mosaïques d'abside, celle de la Παναγία ἀγγελόκτιστος (Citium de Chypre) et celle de Sainte-Sophie de Salonique, arrive à la conclusion que la Vierge de Naucratios est de la fin du VIIIe siècle et qu'elle a très probablement constitué une sorte de trophée de l'orthodoxie iconophile, érigé aussitôt après les décrets restaurateurs du IIe concile de Nicée (787).

« S'il en est ainsi, en effet, Hyacinthe et son église sont considérablement antérieurs à Naucratios. Or, il nous est permis, aujourd'hui, d'en faire la preuve. Pour la troisième fois en vingt ans, le hasard nous fait découvrir « du nouveau » sur le monastère d'Hyacinthe.

« Dans la deuxième *Action* du concile de Nicée, on voit intervenir, après les évêques, les supérieurs des grands couvents qui avaient été les forteresses de l'orthodoxie. Ils déclarèrent les uns après les autres qu'ils vénéraient les saintes images, anathématisant ceux qui étaient d'un autre sentiment. Le premier de ces higoumènes était naturellement Sabbas de Stoudion. Voici dans l'ordre les noms de ses collègues : Grégoire du couvent des Saints-Serge-et-Bacchus, Jean de Pagyrien, Eustathe de Saint-Maximin, Syméon de Chora, Syméon des Abramites, Joseph d'Héracleion, Platon de Saccoudion et Grégoire du couvent d'Hyacinthe [1].

« Si en 787 le couvent d'Hyacinthe à Nicée existait, et s'il n'était pas présidé par son fondateur, cela prouve qu'Hyacinthe « florissait » à une époque notablement antérieure à l'année 787.

« Et voilà du coup, d'une part la date proposée par M. Wulff (au plus tôt 787-815), qui se révèle impossible; d'autre part, la *Baugeschichte* de M. Schmit qui devient encore plus vraisemblable.

« En effet, je suis en mesure de prouver qu'Hyacinthe est bien le fondateur de l'église. Certes, cela était plus que vraisemblable en soi, surtout depuis la découverte du véritable nom du monastère. Et M. Schmit le déduisait aussi de la place du monogramme au nom d'Hyacinthe. Mais enfin, on pouvait toujours supposer que ce nom d'Hyacinthe s'associait à une reconstruction.

« Il restait à déchiffrer un monogramme sur neuf.

« On se rappelle peut-être qu'outre le nom d'Hyacinthe au datif, au centre de la grande plaque de marbre servant à présent de table d'autel, on lit deux fois Hyacinthe au génitif sur les deux chapiteaux du côté sud du Καθολικόν. Un autre nom au génitif figure en monogramme, toujours sur une colonne du Nord-Est, où j'avais supposé qu'il fallait chercher le nom de famille d'Hyacinthe. Citons ici M. Schmit : *Keine Licht in diese chronologische Frage bringt das rätselhafte Monogramm auf dem Kapitell der nordöstlichen Saüle, welches aus den Buchstaben* K, T, Σ, Φ, Λ, O, Y *zusammengesetzt ist.*

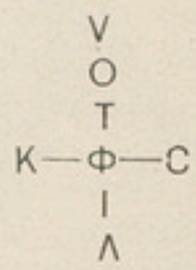

O. Wulff verzichtet gänzlich auf seine Deutung. H. Grégoire versucht ΚΑΛΛΙΣΤΟΥ *herauszubringen, doch ist eine solche Lesung wohl kaum statthaft.* Évidemment, du moment que la lettre centrale est bien un Φ, cette lecture ΚΑΛΛΙΣΤΟΥ doit être abandonnée. Mais celle que propose M. Schmit est proprement monstrueuse (Κουτσούφλου). Rien de pareil n'a jamais existé dans l'onomastique grecque d'aucun temps, et surtout du VIe siècle.

« La vraie lecture est évidente. On sait que dans les monogrammes l'*iota*, pouvant se trouver partout, est le plus souvent omis. Dans ces conditions, le monogramme se déchiffre : φιλοκτίστου. Le mot φιλοκτίστης, dont le *Thesaurus* cite plusieurs exemples byzantins, est très épigraphique. On trouve dans mon *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure*, n. 273 : Αἰωνία ὑπόμνησις Ἀλβῖνε φιλοκτίστα. Le mot signifie *ami de la bâtisse;* c'est une épithète poétique donnée au fondateur d'un monument, et qui équivaut en somme au κτίτωρ des inscriptions plus tardives. Hyacinthe est donc bien qualifié de fondateur dans une inscription de son église. Il a vécu, nous venons de le voir, assez longtemps avant 787.

« Puisqu'il est impossible de supposer qu'il ait été iconoclaste, et que, s'il avait été un champion des saintes images pendant la tourmente son nom serait certainement connu, il faut remonter, pour trouver sa date, au moins jusqu'au premier quart du VIIIe siècle, et rien absolument n'empêche de le dater du VIIe ou du VIe comme le veut M. Schmit : l'épithète φιλοκτίστης, d'ailleurs, sent son « antiquité ». Le nom d'Hyacinthe n'a jamais été fréquent à Byzance. J'ai fait, pour découvrir le fondateur du couvent de Nicée, de nouvelles recherches dans les écrivains du VIe et du VIIe siècle. Elles sont demeurées infructueuses, à moins que notre higoumène ne soit devenu plus tard évêque, comme c'était si souvent le cas. On pourrait alors le reconnaître dans Hyacinthe, évêque de Milet, qui siégea à Constantinople dans le « concile sous Mennas », et que mentionne une inscription de janvier-septembre 538 [2]. »

5° *Le décor de l'église.* — L'église de la Dormition était aussi remarquable par son décor que par son architecture. Il est peu exact d'écrire qu'elle « est connue depuis 1898 » grâce à « l'Institut archéologique russe de Constantinople [qui] s'y intéressa en

[1] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XII, col. 1111; cf. P. Marin, *Les moines de Constantinople*, in-8°, Paris, 1897, p. 348. —

[2] H. Grégoire, *Encore le monastère d'Hyacinthe à Nicée*, dans *Byzantion*, t. V, 1929-1930, p. 297-293; cf. *Recueil*, n. 219.

cette année [1] », puisque M. Ch. Diehl décrivait l'église et étudiait son décor en mosaïque dès 1892 [2]. En 1903, M. O. Wulff consacrait une étude importante, que nous avons mentionnée déjà, à la *Koimesis-Kirche* et, en 1912, M. Th. Schmit s'employait à réunir les matériaux d'un travail qui est devenu, du fait des circonstances, définitif. La guerre de 1914 fut fatale au manuscrit et aux clichés dont une partie seulement fut épargnée; leur publication est aujourd'hui ce qui reste de plus sûr touchant un édifice qui a complètement disparu. Dès le 9 décembre 1921, M. Ch. Diehl annonçait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres que « l'église a été épouvantablement ravagée par les Turcs, au cours de la guerre turco-grecque [3] »; il ajoutait que située « dans une zone comprise entre les deux armées combattantes, dans une région où ne pénètrent que des reconnaissances, la ville est complètement déserte, et on peut craindre, dans ces conditions, que ce qui a échappé à la ruine ne soit point définitivement préservé ». C'est ce qui est arrivé; en 1924, l'église fut démolie par les Turcs.

« Jadis ce petit édifice était décoré avec quelque splendeur, pouvait-on dire encore en 1892. Le narthex conserve de beaux fragments de pavement en marbre; au linteau de la porte principale, aux chapiteaux des colonnes, des monogrammes sont sculptés sur la pierre; une porte curieusement fouillée met la grande abside en communication avec l'abside latérale de droite. Enfin, à la conque de l'abside principale et dans la courbe de l'arc triomphal qui la précède, à la voûte du narthex et dans le tympan de la porte qui conduit dans l'église, subsistent des restes importants de la décoration en mosaïque qui, sans doute, couvrait

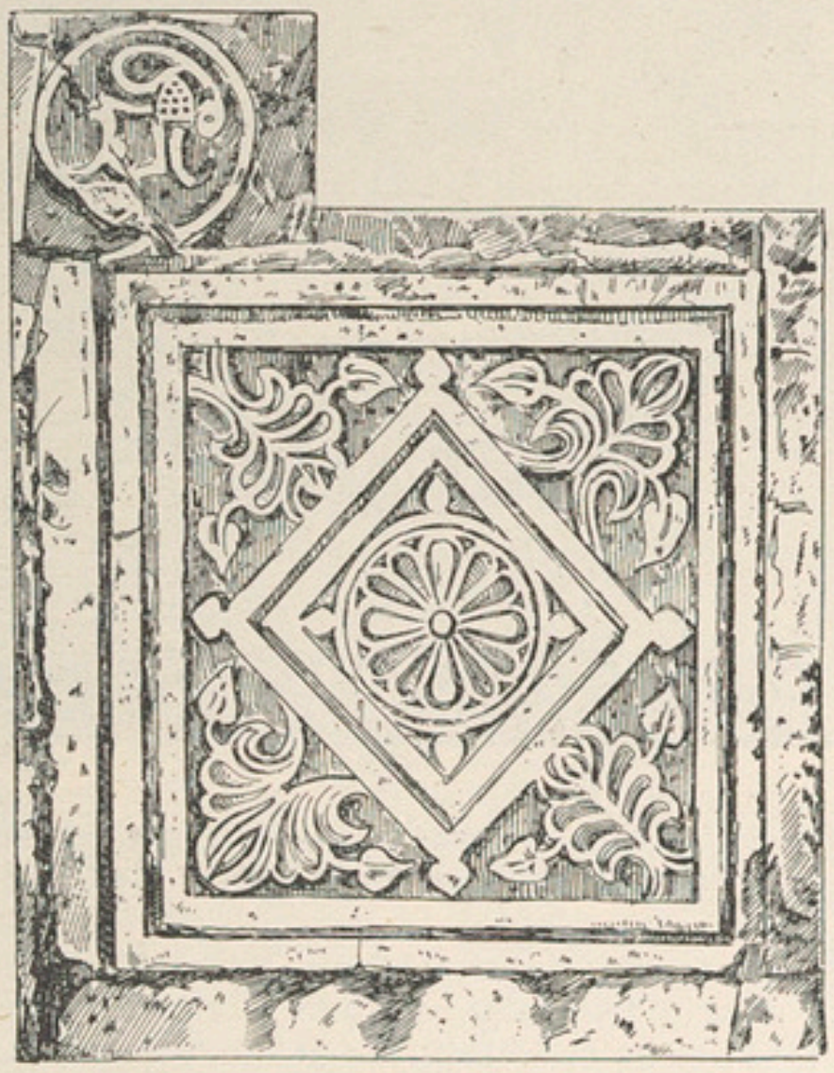

8837. — Dalle de marbre sculptée.
D'après Th. Schmit, *op. cit.*, pl. XI, n. 5.

autrefois la coupole [4] entière et les murailles du temple [5]. » En 1921, « l'église offrait un aspect désolant. Dans la nef principale, l'ambon, les lutrins, les stalles, l'iconostase avec ses icones, tout a été mis en pièces. Même dévastation dans le chœur; les stalles, le divan qui occupait le fond de l'abside, les vêtements sacerdotaux, les objets du culte, tout a été détruit. On a brisé en particulier la curieuse plaque de marbre encastrée dans l'autel, et qui portait, en une série de monogrammes, les vœux du fondateur de l'église. Le dallage en marqueterie de marbre de la nef principale,

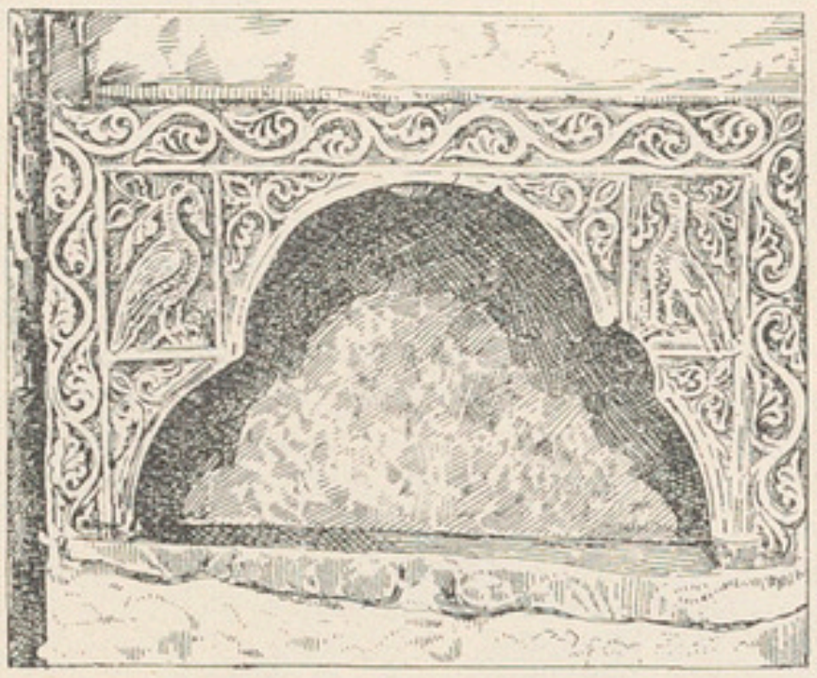

8838. — Dalle de marbre sculptée.
D'après Th. Schmit, *op. cit.*, pl. XI, n. 6.

le pavement de mosaïque de l'abside n'ont pas été mieux traités. Dans l'espoir de trouver des tombeaux renfermant des trésors, on a tout bouleversé, et complètement détruit, pour la même raison, les sarcophages qui étaient conservés dans l'église. »

Il est impossible de ne pas conserver ici le souvenir de ces dalles de marbre avec ornements sculptés, sur la date desquels on était d'accord, mais qu'il n'est pas impossible de faire remonter au VIe siècle (fig. 8837-8838). Le pavement en mosaïque était également intéressant. M. Th. Schmit a signalé une dalle avec incrustations qu'il considère comme l'ancienne table d'autel (fig. 8839).

6° *Les mosaïques.* — Elles ont été signalées par Ch. Texier, dès 1839 [6], mais décrites de façon insuffisante et même inexacte; ensuite mentionnées par Kondakoff [7] « en des termes qui semblent attester une connaissance plus qu'insuffisante du monument », ces mosaïques furent décrites et étudiées pour la première fois par M. Ch. Diehl. « Parmi les œuvres si peu nombreuses que nous a léguées l'art byzantin, elles ont droit, disait-il, à une place éminente. L'occasion, assez rare, d'un voyage à Nicée m'a permis, en 1884, de les examiner d'assez près; et déjà dans un autre travail [8], j'en ai marqué sommairement la valeur artistique et l'importance iconographique [9]. » L'auteur regrettait de ne pouvoir accompagner sa description de reproduction des mosaïques, ce souhait est aujourd'hui rempli grâce à la publication de M. Th. Schmit, le dernier qui ait pu se livrer à une étude minutieuse du monument avant sa destruction. C'est ainsi qu'il a noté attentivement les différences de technique et de style entre l'œuvre primitive et celle du restaurateur Naucratios dont nous avons parlé. La décoration primitive était conçue pour des surfaces planes, celle de Naucratios tenait compte de la déformation que la

[1] R. Maere, dans *Revue d'hist. eccl.*, t. XXIV, 1928, p. 429. — [2] Ch. Diehl, *Mosaïques byzantines de Nicée*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. I, 1892, p. 74-85, 340-341, 525-526. — [3] Ch. Diehl, *Notes de M. Papadopoulos*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1921, p. 352-353. — [4] La coupole s'effondra, vraisemblablement après 1750, et fut remplacée en 1807. — [5] Ch. Diehl, dans *Byzant. Zeitsch.*, t. I, 1892, p. 76. — [6] Ch. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, in-fol., t. I, Paris, 1839, p. 50-51; cf. A. Bayet, *L'art byzantin*, p. 145. — [7] Kondakoff, *Histoire de l'art byzantin*, trad. franç., t. II, p. 13-17. — [8] Ch. Diehl, *L'église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide*, p. 62-63. — [9] Ch. Diehl, *Mosaïques byzantines de Nicée*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. I 1892, p. 76.

courbe d'une voûte fait subir à l'image. En outre, le canon de la figure humaine différait dans les deux œuvres. La mosaïque primitive avait des teintes riches et graduées, tandis que Naucratios connaissait les effets lointains de la couleur et faisait usage de cernés accusés.

1. *Le sanctuaire.* — Sur l'arc triomphal auquel s'adosse la conque de l'abside, on lit, au-dessus d'une bande d'ornements en mosaïque, l'inscription suivante :

+ ΤΩ ΟΙΚΩ COY ΠΡΕΠΕΙ ΑΓΙΑC ΜΑΚΕ ΕΙC ΜΑΚ-
[ΡΟΘΗΤΑΗΜΕΡΩΝ

Et dans le grand arc qui s'ouvre à l'entrée de l'abside, d'autres mosaïques s'étagent du sommet à la base de l'arcade. A la clef de voûte, dans un cercle à fond bleu, brille un trône sans dossier (fig. 8840), aux larges bras, aux supports richement sculptés, que précède un marchepied d'or. Sur le coussin rouge qui recouvre le siège, le livre des évangiles est posé, tout étincelant de pierreries, une étoffe de couleur bleue l'enveloppe, dont les plis retombent sur le devant du

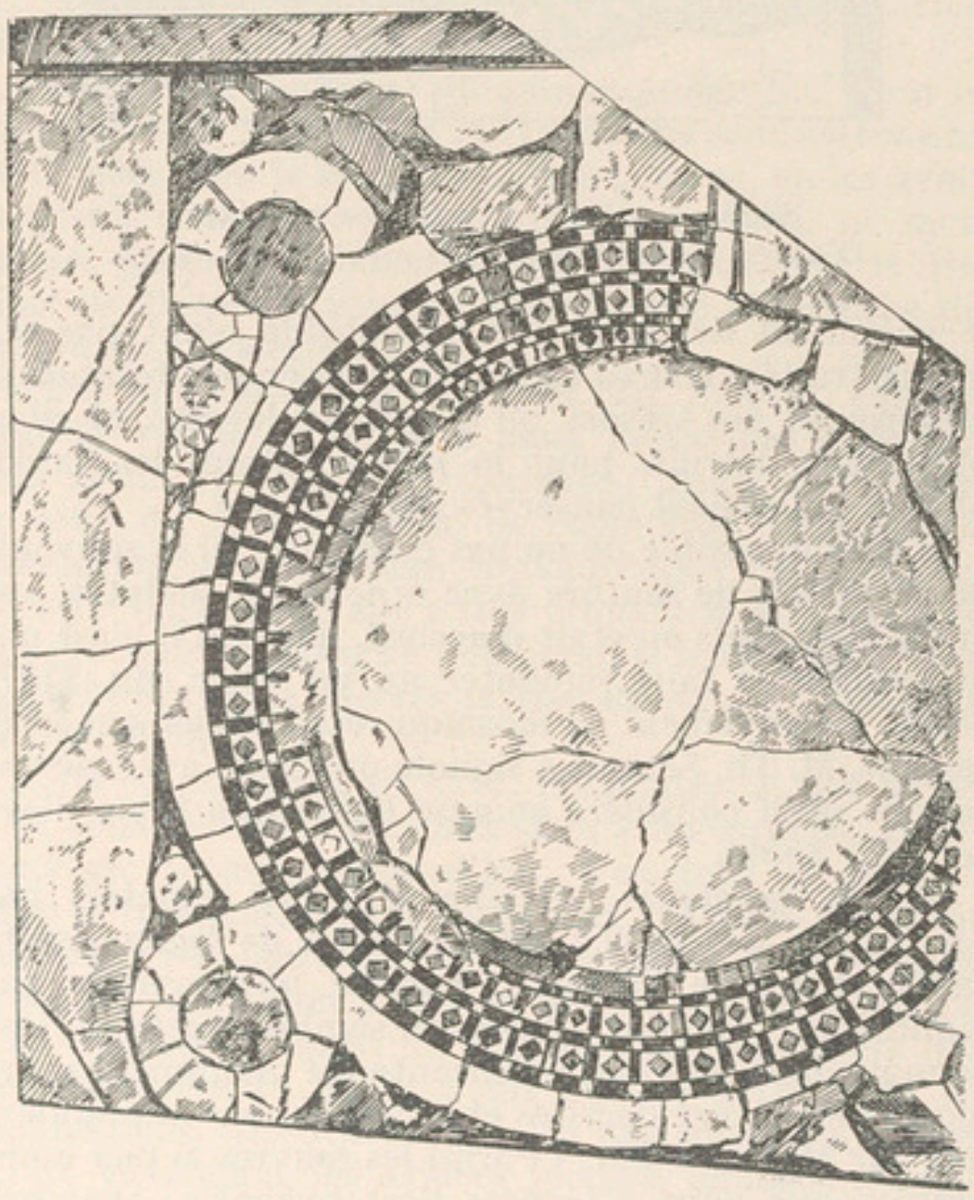

8839. — Ancienne table d'autel (?).
D'après Th. Schmit, *op. cit.*, pl. XI, n. 4.

trône, relevés par une fibule d'or. Sur le saint Livre se dresse la croix équilatérale, cantonnée, à la croisée des branches, d'une colombe à l'allure héraldique, à la tête ceinte du nimbe crucigère; et, de cette croix, des rayons s'échappent resplendissants. C'est là un sujet bien connu dans l'iconographie byzantine, où il est d'ordinaire désigné sous le nom d'*Étimasie* (ἑτοιμασία τοῦ Θρόνου) ; nous en avons donné déjà la description et différents exemples (voir *Dictionn.*, t. V, col. 671-673, pl. hors texte) ; il symbolise le triomphe de l'Église céleste; il annonce la prochaine venue du Juge universel; en face du Christ souffrant et crucifié, tel que le représente le drame de la passion, il exprime sous une forme plus abstraite que l'image du Pantocrator, trônant au sommet des coupoles, le triomphe glorieux de Jésus ressuscité. Aussi figure-t-il dans la plupart des églises byzantines, à la chapelle palatine de Palerme, dans les cathédrales de Monreale et de Messine, dans les mosaïques du couvent de Daphni, à la place même qu'il occupe à Nicée, au sommet de l'arc triomphal.

Dans ces églises, de même qu'à Nicée, au pied de l'image symbolique du Christ, les anges s'inclinent pieusement devant le trône du roi des cieux. Et, en effet, de chaque côté de l'étimasie, au Nord et au Sud, deux anges se tiennent debout sur les côtés de l'arc triomphal. Ils sont là pour rendre un hommage qui semble inspiré par l'attitude des gardes qui veillent à la sécurité en même temps qu'à la révérence due au *basileus*. Ce sont de beaux androgynes, solidement posés et qui s'appuient sur la hampe d'un petit étendard (fig. 8841).

Ces anges sont désignés par des inscriptions sous les noms de ΑΡΧΕ (ἀρχαί) et de ΔΥΝΑΜΙC (fig. 8842) (δυνάμεις), pour ceux de droite, et ceux de gauche ΚΥΡΙΟΤΙΤΕC (κυριότητες) et ΕΖΟΥCΙΕ (ἐξουσίαι); ils représentent quatre des neuf chœurs d'anges que le *Guide de la peinture* (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GUIDE) groupe autour du Sauveur dans les tableaux de la « divine liturgie » ou de « la réunion de tous les esprits »; et, en effet, sur la large bande verte qui court sous les

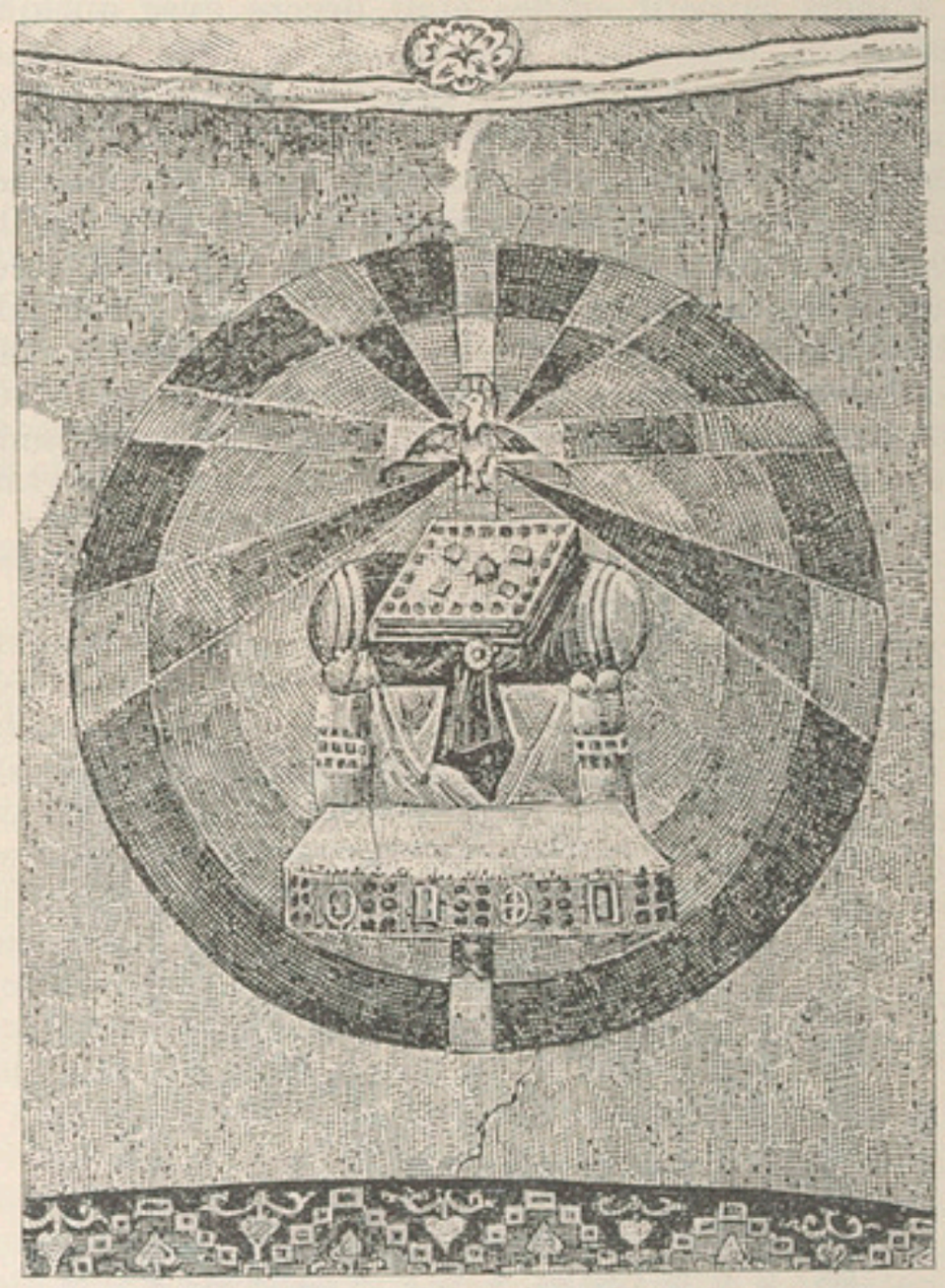

8840. — L'étimasie. Mosaïque de la Dormition.
D'après Th. Schmit, *op. cit.*, pl. XII.

pieds des figures de droite, une inscription, celle-là même dont Moïse salue dans le *Guide* la venue du Christ, explique et définit leur attitude de pieuse adoration :

+ ΚΑΙ ΠΡΟCΚVΝΗCΑΤΩCΑΝ ΑVΤΩ ΠΑΝΤΕC
[ΑΝΓΕΛΟΙ

καὶ προσκυνησάτωσαν αὐτῷ πάντες ἄγγελοι.

Jadis, à la partie inférieure de gauche, on lisait sans doute le début de l'acclamation prophétique :

εὐφράνθητε οὐρανοὶ ἅμα αὐτῷ

Malheureusement, la mosaïque, fort endommagée à cette place, a été restaurée à grand renfort de peinture, d'ailleurs assez maladroitement; au lieu de la bande verte qui supporte les figures, on a placé sous les pieds d'un des anges un tabouret enrichi de pierreries.

Suivant les traditions constantes de l'iconographie byzantine, les quatre personnages sont richement vêtus d'une ample et longue tunique de pourpre violette, sur laquelle étincelle un large orfroi en drap d'or historié, descendant des épaules jusqu'au bord inférieur de la tunique; une ceinture de même étoffe s'enroule autour de la taille; des bottines de pourpre complètent ce costume éclatant. De grandes ailes de couleur blanche, éclairées dans le haut d'un resplendissement d'or, se déploient largement pour retomber très bas, jusqu'aux pieds des anges. D'une main, d'un geste aisé et noble, ils élèvent une haste d'or, en haut

8841. — Les anges (deux des neuf chœurs). Mosaïque de la Dormition.
D'après Th. Schmit, *op. cit.*, pl. XIII.

de laquelle est fixée une tablette portant l'acclamation triomphale :

ΑΓΙΟC
ΑΓΙΟC
ΑΓΙΟC

De l'autre, ils soutiennent un disque fleuronné posé sur une pièce d'étoffe aux vives couleurs dont les plis retombent par-dessus le bras. Le nimbe d'or ceint leur tête, des bandelettes blanches traversent les cheveux bouclés; leur visage juvénile, au teint légèrement bistré, à l'ovale ferme et plein, est d'un type assez beau. Quoique les corps, par un raffinement d'art un peu maniéré, tendent déjà à s'allonger et à s'amaigrir,

8842. — Tête de l'ange (ΔYNAMIC).
D'après Th. Schmit, *op. cit.*, pl. XVI.

pourtant les proportions générales sont justes encore, les figures bien construites et bien posées; dans ces beaux adolescents, à la taille élégante et souple, au visage régulier empreint d'une grave et sereine beauté, on reconnaît comme un souvenir lointain de l'inspiration antique (fig. 8842).

Entre les deux anges de la paroi de droite on lit cette inscription dans le sens vertical :

+ Στηλοῖ Ναυκράτιος τὰς θείας εἰκόνας +

dont nous avons déjà vu le sens.

A l'abside, que décorait primitivement une croix (voir ci-dessus, col. 1197, fig. 8836), se dressait la Vierge avec l'Enfant, œuvre de ce Naucratios que nous venons de nommer, car il semble par trop hasardeux de reporter cette figure à l'époque de la construction si on admet pour celle-ci le VIe siècle. M. Ch. Diehl a fait observer que tandis qu'en la plupart des églises byzantines, Saint-Luc en Phocide, à Daphni, à Monreale, la Vierge apparaît comme la reine céleste (ἡ ὑψηλοτέρα τῶν οὐρανῶν), assise sur un trône étincelant, à Nicée, au contraire, la Madone est debout, enveloppée tout entière d'un grand manteau bleu sombre; un voile de même couleur, liseré d'or, et portant une croix d'or sur le devant, encadre son visage (fig. 8843); autour de sa tête un nimbe d'or resplendit. Sur sa poitrine, à deux mains, la Vierge serre le Christ enfant; une des mains de la Mère s'appuie sur l'épaule droite du Fils; l'autre se pose au bas de la longue tunique dorée qui enveloppe le corps de Jésus. Suivant la coutume, l'Enfant, dont la tête est ceinte du nimbe crucigère, tient de la main gauche un *volumen* et de la droite levée donne au monde la bénédiction (fig. 8844, h. t.). Sous les pieds de la Théotokos,

8843. — Tête de la Vierge de l'abside.
D'après Th. Schmit, *op. cit.*, pl. XXI.

sur la large bande verte qui court au bas de la conque de l'abside, un tabouret d'or est posé, tout constellé de pierreries; au sommet de l'abside, un demi-cercle d'or est tracé et trois rayons s'en échappent, dont l'un vient se poser sur la tête de la Vierge. Enfin, sur le fond d'or de la mosaïque, on lit cette inscription :

+ ЄГГΛCTPOCΠPOЄΩCΦOPOYЄГЄNHCΛCЄ

ἐκ γαστρὸς πρὸ Ἑωσφόρου ἐγέννησα σε.

C'est le texte que le *Guide de la peinture* inscrit sur le cartel de Dieu le Père dans les tableaux qui représentent la « divine liturgie » et la « sainte Trinité ».

Nous croyons qu'il n'y a pas lieu de chercher fort loin la raison qui a fait adopter à Nicée le type de la Vierge debout de préférence au type assis. Si on se porte à la fig. 8836, on pourra se convaincre que le mosaïste Naucratios s'est préoccupé de dissimuler de son mieux l'emplacement occupé par la croix; à cet effet, il a adopté le type debout qui lui permettait de couvrir presque entièrement la partie verticale de la

BIBLIOTH. NATIONALE R.F.

8844. TÊTE DE L'ENFANT JÉSUS

Mosaïque de l'abside de l'église de la Dormition de Nicée.

D'après Th. Schmit, *Die Koimesis-Kirche von Nikaia*, 1927.

croix. Maintenant, on peut se demander « de quelle image célèbre de la Panaghia byzantine la figure de Nicée est-elle la représentation plus ou moins fidèle? Quelle épithète spéciale convient à ce type particulier [1] »? On hésitera entre la Vierge *Hodigitria* ou la Panaghia *Kyriotissa* [2]; aucun nom en effet n'est inscrit sur la mosaïque. Mais l'œuvre est à coup sûr d'une exécution remarquable [3].

Avant de quitter le sanctuaire, signalons au pourtour de l'abside, derrière l'autel, le long du mur, un banc de pierre circulaire et un trône élevé de sept marches, adossé au milieu de l'hémicycle. Dans le pavé, une pierre employée à une réparation assez récente avec cette inscription :

ΠΥΡΓΟCΜΙ
ΧΑΗΛΜΕΓΑ
ΛΟΥΒΑCΙΛΕ
ωCΕΝΧΩΑV
ΤΟΚΡΑΤΟΡΟC
ΕΤΟVCˢΤΖS

Πύργος Μιχαὴλ μεγάλου βασιλέως ἐν Χ(ριστ)ῷ αὐτοκράτορος Ἔτους στξδ.

L'an du monde 6366 = 858 apr. J.-C. Il s'agit de Michel III.

2. *Le catholicon.* — « M. Th. Schmit n'a pu vérifier si les arcades et les pendentifs de la grande coupole avaient conservé des restes d'un décor en mosaïque, ni même si leurs maçonneries anciennes avaient pu être conservées. Par contre, sur les deux piliers à l'entrée du chœur, il a trouvé, sous un recouvrement moderne, les images en mosaïque du Christ et de la Vierge. Il est de règle que, là où elles existent, ces images figurent sur l'iconostase, entre les trois portes par lesquelles elle s'ouvre sur le chœur. Ici ces saintes icones, fixées à peu de hauteur et destinées à recevoir les baisers des fidèles, étaient exécutées d'après une technique appropriée à des œuvres qui doivent être vues de près. M. Schmit les considérait comme postérieures à la Vierge de Naucratios, mais comme antérieures aux mosaïques du narthex [4]. » Découvertes en 1911, ces deux figures ont péri en 1921. « C'étaient deux urnes représentant l'une le Christ, désigné par l'inscription sous l'appellation de ὁ ἀντιφωνήτης, l'autre la Vierge désignée par l'inscription de ἡ ἐλεοῦσα [5]. »

3. *Le narthex.* — Les mosaïques du narthex ne sont pas moins curieuses. « Celles-ci furent commandées par le patrice Nicéphore (voir ci-dessus, col. 1191) entre 1025 et 1028 et sont un peu antérieures aux mosaïques de Sainte-Sophie de Kiev (1037) et de la *Nea Moné* de Chios (vers 1050). Elles formaient un bel ensemble dans lequel M. Th. Schmit voit l'exécution d'un programme iconographique. La croix monogrammatique et quatre médaillons avec bustes du Christ, de Saint-Jean-Baptiste, et ceux de saint Joachim et de sainte Anne, ornaient le centre de la voûte. Les quatre évangélistes assis en occupaient les angles, tandis que la Vierge orante apparaissait en buste dans la lunette de la porte qui s'ouvrait sur la nef. Le mosaïste, ici, n'était qu'un exécutant, car le fond sur lequel il devait travailler avait reçu une peinture, destinée à le guider dans le choix de ses couleurs. Les évangélistes en particulier étaient de belles figures bien individualisées, dans lesquelles les traditions de l'art alexandrin se devinaient encore [6]. »

« Malheureusement, cette décoration, fort enfumée, apparaissait de manière assez indistincte et se prêtait mal à l'étude archéologique [7]. Il en était tout autrement de l'admirable figure qui dominait la porte d'entrée du temple [8]. La Vierge y est représentée à mi-corps, les mains étendues et levées dans l'attitude de la prière; un manteau violet liseré d'or l'enveloppe de ses souples et harmonieuses draperies; un voile de même couleur, également bordé d'or, encadre son visage. La tête, d'une grave et calme beauté, offre un caractère de grandeur remarquable, les yeux grands ouverts, le nez droit et mince, la bouche élégante et fine, l'ovale régulier du visage donnent à l'ensemble de la physionomie une belle et vivante expression de grâce et de majesté (fig. 8845). L'exécution est simple et sobre. Le modelé des chairs ferme et franc, les draperies excellentes, l'attitude pleine de naturel.

« Dans cette figure on reconnaît sans peine la Vierge orante, tant de fois représentée par les artistes byzantins, la Panaghia, placée par ordre de Basile Ier dans les mosaïques de la nouvelle église du palais, « étendant, suivant l'expression de Photius, ses mains immaculées sur nous et priant pour le salut de l'empereur « et pour son triomphe sur ses ennemis [9] ». C'est dans cette attitude qu'était figurée sans doute la fameuse Vierge des Blakhernes [10], c'est sous ce type que l'art byzantin du Xe et du XIe siècle s'est particulièrement complu à représenter l'image de la Théotokos. Elle apparaît sur les monnaies de Léon VI [11], de Jean Zimiscès [12], plus fréquemment encore sur celles des empereurs du XIe siècle, des Constantin Monomaque [13], des Michel Stratiotikos [14], des Alexis Comnène; elle prend place dans les décorations en mosaïque [15] comme dans les œuvres de la sculpture byzantine [16]. Plus tard encore, on la rencontre, singulièrement expressive et belle, dans les mosaïques de Kahrieh-Djami, pourtant c'est aux œuvres du XIe siècle que la Madone de Nicée se rattache par les plus étroites analogies; par l'attitude, le costume, les qualités de l'exécution, l'expression du visage; elle rappelle à s'y méprendre la Vierge orante de Torcello; elle est assurément un des monuments les plus considérables du XIe siècle [17]. »

Bibl. — Ch. Bayet, *L'art byzantin*, in-8°, Paris, 1883, p. 130-136. — N. Brounoff, *L'église de Sainte-Sophie de Nicée*, dans *Échos d'Orient*, 1925, t. XXVIII, p. 471-481; 1926, t. XXIX, p. 42-45. — Ch. Diehl, *L'église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide*, p. 62-63; *Mosaïques byzantines de Nicée*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. I, 1892, p. 74-85; *Mosaïques byzantines de Nicée*, dans *ibid.*, p. 525-526; *Manuel d'art byzantin*, 1re édit., p. 487; 2e édit., t. II, p. 520; *Note*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1921, p. 352-353. — H. Grégoire, *Le véritable nom de l'église de la Koimesis de Nicée*, dans *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. LI, 1908, p. 283-287; *Le véritable nom et la date de l'église de la Dormition à Nicée. Un texte nouveau et décisif*, dans *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne*, in-8°, t. I, Bruxelles, 1926, p. 171-174; *Encore le monastère d'Hyacinthe à Nicée*, dans *Byzantion*, t. V,

[1] On sait que les attitudes diverses de la Vierge ne sont probablement que des représentations plus ou moins fidèles d'images célèbres de la Panaghia; cf. G. Schlumberger, *Sigillographie byzantine*, p. 16-37. — [2] Schlumberger, *op. cit.*, p. 37, 39; Du Cange, *op. cit.*, dans *Glossarium*, t. VII, append., p. 165. — [3] Diehl, dans *Byzant. Zeitschr.*, 1892, p. 78. — [4] R. Maere, dans *Revue d'histoire eccl.*, 1929, p. 431. — [5] Ch. Diehl, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1921, p. 353. — [6] R. Maere, *op. cit.*, p. 431. — [7] Ch. Diehl, dans *Byzant. Zeitschr.*, 1892, p. 82. — [8] Dès 1921, les Turcs tiraient des coups de fusils sur cette image du narthex et sur celle de l'abside. — [9] Photius, *Novæ ecclesiæ descriptio*, p. 199. — [10] G. Schlumberger, *op. cit.*, p. 15, 37. — [11] Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, pl. XLV, n. 11. — [12] Du Cange, *op. cit.*, p. 165. — [13] Schlumberger, *op. cit.*, p. 165. — [14] Sabatier, *op. cit.*, pl. XLIV, n. 11. — [15] *Mémoire du VIe congrès archéol. d'Odessa* (en russe), n. 290. — [16] Cf. un bas-relief de Ravenne, dans Bayet, *L'art byzantin*, p. 185-186, et une coupe en ophite du Mont-Athos, datant du XIe siècle; Bayet, *op. cit.*, p. 199-200. — [17] Ch. Diehl, *Mosaïques byzantines de Nicée*, dans *Byzant. Zeitschr.*, 1892, p. 83.

1929-1930, p. 287-293. — C. Gurlitt, *Die islamitischen Bauten von Isnik (Nicaea)*, dans *Orientalisches Archiv*, t. III, 1912-1913, p. 59-60, fig. 32-34, pl. XI, n. 4; pl. XIV, n. 11. — R. Janin, *Nicée. Étude historique et topographique*, dans *Échos d'Orient*, t. XXVIII, 1925, p. 482-490. — N. Kondakoff, *Histoire de l'art byzantin* (trad. franç.), t. II, p. 13, 17. — R. Maere, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXIV, 1928, p. 429-431. — G. Schlumberger, *L'église de la Dormition de la Vierge à Nicée*, dans *Journal des débats*, 3 nov. 1920. — Th. Schmit, *Die Koimesis-Kirche von Nikaia. Das Bauwerk und die Mosaiken*, in-4°, Berlin, 1927. — J. Strzygowski, *Mosaïques byzantines de Nicée*, dans

8845. — Vierge de la porte d'entrée. D'après Th. Schmit, *op. cit.*, pl. XXXI.

Byzantinische Zeitschrift, t. I, 1892, p. 340-341. — Ch. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, in-fol., t. I, Paris, 1839, p. 38-58, pl. V-VI. — O. Wulff, *Die Koimesiskirche in Nicäa und ihre Mosaiken, nebst den verwandten kirchlichen Baudenkmalern. Eine Untersuchung zur Geschichte der byzantinischen Kunst in I. Jahrtausend*, in-8°, Strasbourg, 1903; *Altchr. und byzant. Kunst*, in-8°, t. II, Berlin, 1920, p. 402, fig. 348. — E. Wiegand, *Zur Monogrammminschrift der Theotokos (Koimesis) Kirche von Nicæa*, dans *Byzantion*, t. VI, 1931, p. 411-420.

V. Les 318 Pères de Nicée. — Eusèbe nous dit qu'il y eut au concile de Nicée de 325 plus de 250 évêques, et la foule des prêtres et des diacres ainsi que des acolytes qui les accompagnaient était presque innombrable [1]. Quelques documents arabes d'époque postérieure [2] parlent de plus de 2 000 évêques, mais il est probable que les évêques ont été confondus avec les membres du clergé inférieur de telle sorte que le nombre des ecclésiastiques de tout rang présents au concile atteignit peut-être ce chiffre. Du reste, il faut qu'il y ait eu à Nicée plus d'évêques que n'en indique Eusèbe, car saint Athanase, qui fut témoin oculaire et membre du concile, parle à plusieurs reprises [3] d'environ 300 évêques; dans sa lettre *Ad Afros* [4], il dit formellement 318. Ce chiffre paraît définitivement accepté dès la fin du IVe siècle. Jusqu'à cette époque, il varie sous la plume de chaque écrivain et va en progressant. Les 250 d'Eusèbe de Césarée deviennent 280 chez Eustathe d'Antioche [5] et 300 chez Athanase d'Alexandrie; de même chez le pape de Rome Jules Ier et Lucifer de Cagliari. Socrate qui suit toujours Eusèbe dans les détails du commencement du concile de Nicée, et le copie textuellement, accepte le chiffre de 318 [6] et Théodoret de Cyr hésite entre 318 et 270 [7]. De même, saint Épiphane [8], Gélase de Cyzique [9], Rufin [10] et le concile de Chalcédoine parlent d'environ 320 évêques [11]. Quant aux Pères latins, ils adoptent en général, à la

[1] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. III, c. VIII, *P. G.*, t. XX, col. 1061. — [2] J. Selden, *Eutychii Egyptii, patriarchæ orthodoxorum Alexandrini Ecclesiæ suæ origines*, in-4°; Londini, 1642, p. 71; Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. II, col. 1073; Beveridge, *Synodicon*, t. II, p. 43-44. — [3] S. Athanase, *Historia arianorum ad monachos*, c. LXVI, *P. G.*, t. XXV, col. 772; *Apologia contra arianos*, c. XXIII-XXV, *P. G.*, t. XXV, col. 285, 289; *De synod. Arimin.*, c. XLIII, *P. G.*, t. XXVI, col. 768. — [4] S. Athanase, *Epist. ad Afros*, c. II, *P. G.*, t. XXVI, col. 1031. — [5] *Homilia in « Dominus creavit me »*, *P. G.*, t. LXXXII, col. 920 sq. — [6] Socrate, *Hist. eccles.*, l. I, c. VIII, *P. G.*, t. LXVII, col. 60 sq. — [7] Théodoret. *Hist. eccles.*, l. I, c. VI, *P. G.*, t. LXXXII, col. 916 sq., l. I, c. VII, *P. G.*, t. LXXXII, col. 918. — [8] S. Épiphane, *Hæreses*, LXIX, n. 11, *P. G.*, t. XLII, col. 216 sq. — [9] Gélase de Cyzique, dans Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. II, col. 818. — [10] Rufin, *Hist. eccles.*, l. I, c. I, *P. L.*, t. XXI, col. 467. — [11] *Concilium Chalcedonense*, actio II, dans Hardouin, *Collectio conciliorum*, t. II, col. 286; Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. VI, col. 955.

suite de saint Ambroise, le chiffre de 318 [1]. Un texte important n'a été apporté au débat que depuis peu d'années [2]. Il s'agit d'une lettre de saint Basile, la LIe, où il raconte la mort de l'évêque Dianée. Celui-ci ayant souscrit, en 360, le Formulaire de Rimini, Basile avait rompu toute communion avec lui. Deux ans plus tard, le vieil évêque, se sentant près de sa fin, avait mandé Basile : « Dieu m'est témoin, lui avait dit le malade, que si j'ai donné mon adhésion au symbole qui m'était apporté de Constantinople, je l'ai fait dans la simplicité de mon cœur. Je n'avais nul dessein de renier la foi proclamée par les Pères de Nicée et je ne voulais pas m'écarter de leurs traditions. Je ne demande qu'une chose, c'est de n'être point séparé des 318 évêques qui ont annoncé au monde cette sainte doctrine : ἀλλὰ καὶ εὔχεσθαι μὴ χωρισθῆναι τῆς μερίδος τῶν μακαρίων ἐκείνων ἐπισκόπων τῶν τριακοσίων δεκαοκτὼ, τῶν τὸ εὐσεβὲς κήρυγμα δι αγγειλάντω τῇ οἰκουμένη. Si le passage n'est pas interpolé, ce que rien ne fait supposer, et si Basile rapporte textuellement les paroles de Dianée, nous avons en faveur des 318 Pères un témoignage datant de 362.

Le même chiffre est attesté par divers monuments épigraphiques, un des plus anciens est cette inscription qui se voyait jusqu'en 1757 dans l'église de Sainte-Agathe *in Subura*, à Rome; elle entra alors au musée du Vatican. Ce texte, fort incorrect, remonte probablement au commencement du Ve siècle; le voici (voir t. II, col. 1055, fig. 1587) :

////IC REϘVIЄSCIT IN PACE DOMNA BONV
SAQVIX ANN XXXXXXЄT DOMNA MЄNNA
Q VIX ANOS////////////////////////Є ABЄAT ANAT
ЄMA A IVDA SI QVIS ALTЄRVM OMINЄ SV☩
MЄ POSVЄR ANATHЄMA ABЄAS DA TRI
CЄNTI DЄCЄ////////////////TO PATRIARCHЄ
QVI CHANONЄS ЄSPOSVERVN ЄT DA SCA XPI
QVATVOR EVGVANЄLIA

[*H*]*ic requiescit in pace domna Bonusa, q(ui) vix(it) ann(os) XXXXXX, et domna Menna, q(ui) vix(it) (a)nnos* [*...in pac*]*e. Abeat anatema a Juda, si quis alterum omine(m) super me posuer(it).* [*A*]*nathema abeas da tricenti dece*[*m et oc*]*to patriarche, qui chanones esposuerun(t), et da sancta Christi quatuor euguanelia.*

Bibl. — Cittadini, *Dell'origine della volgare lingua*, in-8°, Venezia, 1601, p. 82; P. Aringhi, *Roma subterranea*, in-fol., t. I, Romæ, 1651, p. 138; in-fol., t. I, Paris, 1659, p. 89; Th. Reinesius, *Syntagma inscriptionum*, in-fol., Lipsiae, 1682, cl. XX, p. 964, n. CCXC; F. Martinelli, *De S. Agatha diaconia*, in-12, Romæ, 1638, p. XLIII; W. Fleetwood, *Inscriptionum antiquarum sylloge*, in-fol., Londini, 1691, part. 2, p. 386 sq.; J. Ciampini, *Vetera monumenta*, in-fol., t. I, Romæ, 1690, p. 275; J. Gervasoni, dans *Miscell. Venet.*, t. V, 1741, p. 381; M. Jacuzio, *Christianarum antiquitatum specimina quæ in vetere Bonusæ et Mennæ titulo e suburbana S. Agathæ basilica ann. MDCCLVII Vaticanum ad museum transvecto, exercitationibus philologico-sacris nec non præcipuis basilicæ ejus inclytæ monumentis atque ineditis inscriptionibus variis collustrantur*, in-4°, Romæ, 1758; A. Zaccaria, *Istoria letteraria d'Italia*, in-12, t. V, Modena, 1751, p. 523; Corsini, *Notæ Græcorum*, in-fol., Florentiæ, 1749, p. 53; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1852-1855, t. V, pl. IX, n. 16; t. VI, p. 147; Cozza-Luzzi, dans *Bessarione*, t. IV, 1899, p. 225, publie l'inscription de Bonusa qu'il pense avoir découverte dans les papiers de Gili et la transcription de Ph. de Winghe dans un manuscrit du P. Menestrier, à la Vaticane. Cette lecture de Ph. de Winghe retouche un peu trop le texte. S. de Ricci, dans *Revue archéologique*, 1902, t. XLI, p. 151-152; *Dictionn.*, t. I, col. 1934; t. II, col. 1054-1055, fig. 1587.

La même formule se retrouve à Rimini :

CREDO QVIA REDEMTOR MS VI
VIT ET IN NOVISSIMO DIE SVSCITA
VIT ME·HIC REQVIESCIT IN PA
CE VENERIVS · PRB · QVI VIXI
ANN · QVADRAGINTA DVO
DEPOSIT · EST DIE XI·M·FEB
IND · VIII· Ϙ·H·T/////M·VIOL·HABE
ATANATHEMA AD CCCXVIII
PAT·PVERB DN SERGIVB EPC
PORT·C·IVDA TRAD·DNI H·IHV·XP

Bibl. — Muratori, *Thesaurus novus veterum inscriptionum*, in-fol., Mediolani, 1739, t. IV, p. MCMLIV, n. 1; Gervasoni, dans *Miscell. Venet.*, t. V, 1741, p. 357; cf. p. 528; Jacuzio, *op. cit.*, p. 57.

Nous rencontrons cette formule à Sparte, en 1057, sur une inscription qui fait appel aux 318 Pères de Nicée et à Judas contre ceux qui voudraient modifier la condition d'une fondation... ὅστις δὲ οὐκ ἀκούει καὶ ἀναιρεθῇ τὰ παρ'ἐμοῦ διορρησθέντα. ἵνα ἔχι τὸ ἀνάθεμα ἀπὸ τῶν ἁγίων ἀποστόλων καὶ ἀπὸ τῶν τιὴ π(ατε)ρων κὲ τὴν τοῦ Ἰούδα. *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8704. Voir encore *Dictionn.*, t. IX, col. 2794, n. 24 et *Histoire des conciles*, t. I, 1re part., p. 411-413.

On ne saurait être surpris de l'incertitude qui règne touchant le chiffre des membres d'une assemblée si célèbre, lorsqu'on se rappelle que la violente réaction arienne qui suivit le concile de Nicée eut pour effet d'en faire détruire les actes. Seuls le symbole et les vingt canons échappèrent à la malveillance. Les souscriptions épiscopales n'eurent pas ce bonheur. L'assemblée tenue à Alexandrie, par saint Athanase, en 362, et qui reçut des contemporains l'appellation de « concile des confesseurs » avait pour objet de confirmer et de rétablir la foi de Nicée. Chaque confesseur apporta donc ce qui pouvait lui rester des décrets du grand concile, en promulgua de nouveau le symbole et les vingt canons, ensuite on entreprit de rétablir les listes des Pères qui avaient souscrit aux délibérations de 325. L'historien Socrate, parlant de ces évêques, renvoie à l'exemplaire qui avait conservé leurs noms, c'est-à-dire le *Synodique* d'Athanase; il s'en faut que tout cela soit aussi clair qu'on pourrait le croire et cette question des *Patrum Nicænorum nomina* est quelque peu compliquée. Heureusement, on en a donné quelques éditions critiques qui ont fort éclairci ce problème.

Une soi-disant liste des évêques qui souscrivirent à la profession de foi nous a été conservée dans une quarantaine de manuscrits appartenant à vingt-trois bibliothèques d'Europe et d'Orient. Trois auteurs se sont répartis la tâche : O. Cuntz a étudié le texte latin, H. Hilgenfeld les textes syriaque et arabe. H. Gelzer s'est réservé la partie la plus importante, les textes grec, copte et arménien.

Dispersées dans treize collections canoniques, les versions latines peuvent se ramener à quatre versions différentes entre lesquelles se répartissent les collections canoniques de Maassen de la manière suivante : 1° *collectio Hadriana*, *Hispana* (celle-ci en partie); 2° fragment de Vérone, *collectio Corbeiensis* (partie), *Burgundiensis*, *S. Mauri*, *Justelliana*, *Vaticana*; 3° *collectio Frisingensis*, *Teatina*, *Quesnelliana*; 4° *collectio Coloniensis*, *Corbeiensis* (partie), *Hispana* (partie). Comme on le voit par cette indication sommaire, les manuscrits de chaque collection n'appartiennent pas

[1] S. Ambroise, *De fide ad Gratianum*, l. I, n. 11, *P. L.*, t. XVI, col. 552. — [2] L. Petit, dans *Échos d'Orient*, t. III, 1899-1900, p. 58.

nécessairement tous à une même famille. Ce désaccord vient de ce que les copistes ont pu prendre les canons d'une part et les signatures d'autre part. O. Cuntz a édité son texte sur quatre colonnes correspondant aux quatre sources. Les recensions I et II forment une famille s'opposant à IV; III est issue d'un original commun avec IV, mais qui a subi une contamination avec II. Nul doute que cette quadruple version ne dépende d'un original grec.

On possède une version copte dont il n'y a pas lieu de douter qu'elle soit traduite du grec.

La version syriaque, dépouillée par H. Hilgenfeld, est tirée d'une collection canonique syriaque qui se donne pour traduite du grec, et par surcroît les hellénismes du syriaque, assure H. Hilgenfeld, témoignent qu'il est transcrit du grec; cette version syriaque est fournie par un manuscrit de Nitrie du VIe siècle. Au XIVe siècle, Ebedjesu a inséré dans sa collection canonique une liste des Pères de Nicée, sans dire où il l'a prise, mais il est évident que l'archétype en était grec.

La version arabe, tirée d'un manuscrit de la Bodléienne, paraît avoir été faite sur un texte syriaque.

La version arménienne dépend plutôt d'un original grec que d'un original syriaque. De toutes parts, l'étude des versions nous ramène à une source première qui était grecque.

De la comparaison de ces listes résulte qu'elles se répartissent en deux classes. La première est constituée par deux exemplaires : l'un, plus complet, représenté par la famille latine I, la version syriaque de Nitrie et la version arménienne; l'autre, écourté, qui est la source de la famille latine II et de Théodore le Lecteur. Cette classe est de beaucoup la mieux conservée. L'autre, cependant, permet, sur certains points, de la corriger; elle comprend surtout la IIIe et la IVe famille de la version latine et la version copte. Le texte grec du *Vaticanus* et la version arabe représentent enfin des rédactions interpolées d'après des légendes postérieures et où l'on cherche à atteindre le chiffre de 318. Ce chiffre ne paraît pas avoir d'autre fondement qu'une application d'un passage de la Genèse (XIV, 14) touchant le nombre des serviteurs d'Abraham. D'autres sources, les historiens, les écrits hagiographiques, les additions de la liste copte, apportent quelques noms nouveaux. On arrive ainsi au chiffre de 232 ou 237.

Un examen attentif des diverses listes a amené à une première conclusion qui est que cet index ne remonte aux actes du concile que par une voie indirecte. Au lieu de se suivre dans l'ordre hiérarchique, comme dans tous les actes authentiques des conciles, les souscriptions de Nicée sont disposées suivant l'ordre géographique; ce n'est ni le rang ni la dignité qui fixe la place de chacun des Pères, mais simplement le pays d'origine. Les noms sont, en effet, rangés par provinces, avec le nom du métropolitain à la tête de chaque province : Égypte, Thébaïde, les deux Libyes, etc. D'autre part, les noms, hormis celui d'Hosius, ne sont pas suivis de la formule consacrée : *οὕτως πιστεύω ὡς προγέγραπται*. Il y a une conclusion à tirer de cette observation, c'est que nous avons affaire à une simple statistique d'érudit, qui remonte au travail de restauration exécuté sur l'ordre de saint Athanase en 362, et non pas à des souscriptions conciliaires proprement dites.

D'où vient cette statistique? Quel en est l'auteur? Rappelons d'abord que les différentes versions nous ont amené à reconnaître l'existence d'une source première qui était grecque. Or, on a, en grec, deux dérivés de cette source disparue. Le premier est fourni par Théodore le Lecteur en son *Ἐκλογὴ ἐκ τῶν ἐκκλησιαστικῶν ἱστοριῶν*. Théodore, un contemporain de Justin et de Justinien, avait entendu faire une histoire tripartite compilée d'après Socrate, Sozomène et Théodoret; c'est dans cette compilation qu'il insère une liste des Pères de Nicée, mais il est sûr que Théodore ne l'a empruntée ni à Socrate, ni à Sozomène, ni à Théodoret dont nous avons le texte et où cette liste ne figure point. En grec encore on a le *Vatic. Reg. gr. 44* (XIVe siècle) qui contient une liste indépendante de Théodore le Lecteur, de moindre valeur aussi.

Dans une phrase incohérente, l'historien Socrate, parlant des Pères de Nicée, renvoie ses lecteurs à un *Synodique* d'Athanase d'Alexandrie, où tous leurs noms se trouvent mentionnés : *Φιλομαθὲς δὲ εἶναι νομίζω καὶ τὰ ὀνόματα τῶν ἐν Νικαίᾳ συνελθόντων ἐπισκόπων ἃ εὑρεῖν ἐδυμήθημεν, καὶ ἧς ἕκαστος ἐπαρχίας τε καὶ πόλεως ἦν καὶ τὸν χρόνον ἐν ᾧ συνῆλθον παραθέσθαι ἐνταῦθα*. Il cite alors leurs noms, puis il tourne court en disant : *καὶ τῶν λοιπῶν ὧν εἰς πλῆρες τὰ ὀνόματα κεῖνται ἐν τῷ συνοδικῷ Ἀθανασίου τοῦ Ἀλεξανδρείας ἐπισκόπου*. Or, si on y regarde de près, on s'aperçoit que cette phrase de Socrate a été reproduite par Théodore le Lecteur en tête de la liste qu'il nous donne. Théodore a-t-il copié cette phrase dans Socrate? Nullement, puisque celui-ci ne fournit point la liste qui figure dans celui-là, liste qui est la seule raison d'être de la phrase en question. La coïncidence ne s'explique que par l'emploi indépendant fait par les deux historiens d'un même document, à savoir le *Synodique* athanasien. Socrate, après avoir emprunté à ce document une première phrase, se contente d'y renvoyer le lecteur; Théodore, au contraire, reproduit intégralement la liste qu'il contient, mais sans mentionner cet emprunt.

Que la liste de Théodore dérive d'une source alexandrine, la chose n'est pas douteuse. L'ère d'Alexandrie y est mentionnée; Alexandrie et l'Égypte y tiennent le premier rang, double fait qu'on ne peut expliquer chez un écrivain de Constantinople que par l'usage fait par lui d'un document venu d'Égypte. Ce document — la juxtaposition des deux textes de Théodore et de Socrate le prouve — n'est autre que le *Synodique* d'Athanase.

C'est aussi de ce *Synodique* que proviennent, en définitive, toutes les listes dont nous avons donné le détail. Il suffit, en effet, de confronter la liste de Théodore avec l'*Index* des Pères de Nicée, tel que nous le connaissons aujourd'hui, pour constater entre les deux séries la plus grande ressemblance. Une conclusion s'impose : le texte de Théodore, ou, en d'autres termes, le texte du *Synodique* doit être, ou peu s'en faut, le texte premier, la source d'origine où, de toutes parts, nous sommes ramenés. Reste à savoir ce qu'était ce *Synodique*.

En 1881, Eug. Révillout pensa pouvoir identifier une collection canonique copte avec les actes du synode alexandrin de 362, et ces actes mêmes avec le *Synodique* d'Athanase. Cette double identification doit être abandonnée et ces conclusions écartées, nous n'avons d'autre renseignement sur le *Synodique* athanasien que la mention de Socrate. Autant vaut dire qu'en dehors de son existence, nous n'en savons rien.

Rassemblons ici les textes principaux relatifs au nombre des Pères de Nicée :

Eusèbe, *De vita Constantini*, l. III, c. VIII : *ἐπὶ δὲ τῆς παρούσης χορείας ἐπισκόπων μὲν πληθὺς ἦν πεντήκοντα καὶ διακοσίων ἀριθμὸν ὑπερκοντίζουσα*.

Socrate, *Hist. eccles.*, l. I, c. VIII : *πληθὺς τριακοσίων ἀριθμὸν ὑπερακοντίζουσα ἦν*.

Eustathe d'Antioche, *De Salom. proverbiis*, VIII, 22 : *σύνοδος ἐς τὴν Νικαέων ἀφικνεῖται μεγίστη διακοσίων μήτι γε καὶ ἑβδομήκοντα τὸν ἀριθμὸν ὁμόσε συναχθέντων* (Théodoret, *Hist. eccles.*, l. I, c. VII).

Constantin, *Epist. ad Alexandrinam Ecclesiam* : *τριακοσίων γοῦν καὶ πλειόνων ἐπισκόπων... μίαν καὶ τὴν αὐτὴν πίστιν... βεβαιούντων* (cf. Socrate, *Hist. eccles.*,

l. I, c. IX, 21); ὁ γὰρ τοῖς τριακοσίοις ἥρεσεν ἐπισκόποις (*ibid.*, n. 24).

Saint Athanase, *Epist. ad monachos*, c. LXVI : οἱ μὲν οὖν πατέρες ἡμῶν οἰκουμενικὴν σύνοδον πεποιήκασι καὶ τριακόσιοι πλεῖον ἢ ἔλαττον συνελθόντες κατέκριναν τὴν Ἀρειανὴν αἵρεσιν.

Saint Athanase, *Epist. de synodis*, c. XLIII : οὐ χρὴ... τῶν συνελθόντων τὸν ἀριθμὸν συμβάλλειν, ἵνα μὴ δοκῶσιν οἱ τριακόσιοι τοὺς ἐλάττονας ἐπικρύπτειν.

Jules Ier, *Epist.*, dans saint Athanase, *Apol. contra arianos*, c. XXIII : οἱ τῶν τριακοσίων τὰς ψήφους παρ' οὐδὲν θέμενοι;... c. XXV : ἔδει μᾶλλον μὴ λυθῆναι τῶν τριακοσίων τὴν ψῆφον.

Lucifer de Cagliari, *De regibus apostaticis*, XI, édit. Hartel, p. 61, ligne 24 : *fidem... descriptam a trecentis apud Niciam et eo amplius.*

Saint Athanase, *Epist. ad Afros*, c. II : οἰκουμενικὴ γέγονεν ἡ ἐν Νικαίᾳ σύνοδος τριακοσίων δέκα καὶ ὀκτὼ ἐπισκόπων.

Saint Athanase, *Epist. ad Jovianum imperat.* : τὴν ἐν Νικαίᾳ πίστιν *commemorat* ὁμολογηθεῖσαν ὑπὸ τριακοσίων δέκα καὶ ὀκτὼ ἐπισκόπων (Théodoret, *Hist. eccles.*, l. IV, c. III.

Toutefois, il faut remarquer que nous sommes ici en présence d'une retouche, car le texte de saint Athanase porte seulement ὁμολογηθεῖσαν ὑπὸ τῶν ἐπισκόπων, sans aucun chiffre dans l'édition de Montfaucon, t. I, part. 2, p. 750. C'est Théodoret qui a fait cette addition, prenant exemple sur Socrate qui avait retouché le chiffre d'Eusèbe. Il y a donc lieu de croire que l'*Epistula ad Afros* a été également retouchée.

Saint Basile, *Epist.*, LI : ἀλλᾶ καὶ εὔχεσθαι μὴ χωρισθῆναι τῆς μερίδος τῶς μακαρίων ἐκείνων ἐπισκόπων τῶν τριακοσίων δεκα οκτὼ, τῶν τὸ εὐσεβὲς κήρυγμα διαγγειλάντω τῇ οἰκουμένῃ.

Saint Jérôme, *Chronicon, ad ann. Abrah. 2338 : Synhodus CCCXVIII episcoporum in Niciam urbem Bithyniæ congregata.*

Saint Épiphane, *Contr. hæreses*, l. II, c. LXIX, édit. Dindorf, p. 153 : συνεκρότησαν οἰκουμενικὴν σύνοδον ὧν καὶ τὰ ὀνοματα εἰς ἔτι δεῦρο σῴζεται τριακοσίων δέκα καὶ ὀκτὼ ἐπισκόπων.

Saint Ambroise, *De fide ad Gratianum*, I, prol. 5 : *Trecenti decem et octo sacerdotes tanquam Abrahæ electi.*

VI. Liste des noms. — Le chiffre exact des noms n'est pas connu avec certitude. Hefele a eu raison de dire que le chiffre des évêques présents varia suivant les mois. Parmi les Pères, un grand nombre étaient avancés en âge et tous n'ont pas pu siéger pendant toute la durée du concile. Cette remarque permet de concilier les témoignages des deux témoins oculaires, Eusèbe et Athanase. La plupart de ces évêques étaient de nationalité ou de langue grecques, parmi les Latins on ne compte que Hosius de Cordoue, Cécilien de Carthage, Marc de Calabre, Nicaise de Die, en Dauphiné, Domnus de Stridon, en Pannonie, les deux prêtres romains, Victor et Vincent, représentants du pape de Rome, Sylvestre. Voici ce que dit Eusèbe à propos de l'origine des évêques, *De vita Constantini*, l. III, c. VII : τῶν γοῦν ἐκκλησιῶν ἁπασῶν αἳ τὴν Εὐρωπην ἅπασαν, Λιβύην τε καὶ τὴν Ασίαν ἐπλήρουν, ὁμοῦ συνῆκτο τῶν τοῦ θεοῦ λειτουργῶν τὰ ἀκροθίνια, εἷς τ' οἶκος εὐκτήριος, ὥσπερ ἐκ θεοῦ πλατυνόμενος, ἔνδον ἐχώρει κατὰ τὸ αὐτὸ Σύρους ἅμα καὶ Κίλικας, Φόινικάς τε καὶ Ἀραβίους καὶ Παλαιστινοὺς, καὶ ἐπὶ τούτοις Αἰγυπτίους, Θηβαίους, Λίβυας, τοὺς τ' ἐκ Μέσης τῶν ποταμῶν ὁρμωμένους· ἤδη δὲ καὶ Πέρσης ἐπίσκοπος τῇ συνόδῳ παρῆν, οὐδὲ Σκύθης ἀπελιμπάνετο τῆς χορείας, Πόντος τε καὶ Γαλατία καὶ Παμφυλία, Καππαδοκία τε καὶ Ἀσία καὶ Φρυγία τοὺς παρ' αὐτοῖς παρεῖχον ἐκκρίτους· ἀλλὰ καὶ Θρᾷκες καὶ Μακεδόνες, Ἀχαιοί τε καὶ Ἠπειρῶται, τούτων δ' οἱ ἔτι πορρωτάτω οἰκοῦντες ἀπήντων, αὐτῶν τε Σπανίων ὁπάνυ βοώμενος εἷς ἦν τοῖς πολλοῖς ἅμα συνεδρεύων· Τῆς δέ γε βασιλευούσης πόλεως ὁμὲν προεστὼς ὑστέρει διὰ γῆρας, πρεσβύτεροι δ' αὐτοῦ παρόντες τὴν αὐτοῦ τάξιν ἐπλήρουν.

1. Ὅσιος ἐπίσκοπος Κορδούβης Σπανιας'
οὕτως πιστεύω ὥσπερ γέγραπται
C'est le président Hosius, évêque de Cordoue.
Βίτων καὶ Βικέντιος πρεσβύτεροι Ῥώμης.
Victor et Vincent, légats du pape Silvestre.

Quelques versions mentionnent l'Espagne, Rome, l'Italie, on peut les omettre; il semble en outre que le mot *provincia* n'était pas écrit; on se contentait des mentions Παλαιστίνης, Φοινίκης, etc.; les versions copte et syrienne ajoutent le nombre des évêques. Tout ceci semble être le fait des copistes.

Αἰγύπτου (Égypte).

2. Ἀλέξανδρος Ἀλεξανδρείας (Alexandre d'Alexandrie).
3. Ἁρποκρατίων Ἀλφοκράνων (Harpokration d'Alphocranon).
4. Ἀδαμαντιος Κυνῶν (Adamantius de Cynon).
5. Ἀρβετίων Φαρβαιθοῦ (Arbetion de Pharbaeti).
6. Φίλιππος Πανεφύσεως (Philippe de Panephusis).
7. Ποτάμων Ἡρακλέους (Potamius d'Héraclée).
8. Σεκοῦνδος Πτολεμαΐδος (Secundus de Ptolémaïde).
9. Δωρόθεος Πηλουσίου (Dorothée de Peluse).
10. Γάιος Θμούεως (Gaius de Thmuis).
11. Ἀντίοχος Μέμψεως (Antiochus de Memphis).
12. Τιβέριος Ταυθίτης (Tiberius de Tauthites).

Τῆς Θηβαΐδος (Thébaïde).

13. Ἀτθας Σχεδίας (Atthas de Schedias).
14. Τύραννος Ἀντινόου (Tyrannos d'Antinoé).
15. Πλουσιανὸς Λυκῶ (Plurianus de Lycopolis).

Τῆς δὲ Λιβύης τῆς ἀνωτέρας (Libye supérieure).

16. Δάκης βερονίκης (Daches de Berenices).
17. Ζωπυρος Βάρκης (Zopyre de Barces).
18. Σαραπίων Ἀντιπύργου (Sarapion d'Antipyrgi).
19. Σεκοῦνδος Ταύχης (Secundus Tauches Libyes).

Λιβύης κάτω (Libye inférieure).

20. Τῖτος Παρατονίου (Titus de Paraetonii).

Παλαιστίνης (Palestine).

21. Μακάριος Ἱεροσολύμων (Macaire de Jérusalem).
22. Γερμανὸς Νεαπόλεως (Germain de Néapolis).
23. Μαρῖνος Σεβαστηνός (Marin de Sébaste).
24. Γαΐανος Σεβαστῆς (Gaianus de Sébaste).
25. Εὐσέβιος Καισαρείος (Eusèbe de Césarée).
26. Σαβῖνος Γαδάρων (Sabinus de Gadare).
27. Λογγῖνος Ἀσκάλωνος (Longin d'Ascalon).
28. Πέτρος Νικοπόλεως (Pierre de Nicopolis).
29. Μακρινος Ἰαμνείας (Macrin de Jamnée).
30. Μάξιμος Ἐλευθεροπόλις (Maxime d'Éleuthéropolis).
31. Παῦλος Μαξιμιανουπόλεως (Paul de Maximianopolis).
32. Ἰανουάριος Ἱεριχοῦντος (Januarius de Jéricho).
33. Ἡλίοδωρος Ζαβουλῶν (Héliodore de Zabulon).
34. Ἀέτιος Λυδδῶν (Aetius de Lydda).
35. Σιλουανός Ἀζώτου (Silvanus d'Azotus).
36. Πατρόφιλος Σκυθοπόλεως (Patrophile de Scythopolis).
37. Ασκληπᾶς Γάζης (Asclepas de Gaza).
38. Πέτρος Ἀιλᾶς (Petrus d'Aila).
39. Ἀντίοχος Καπετωλιάδος (Antiochus de Capitolias).

Φοινίκης (Phénicie).

40. Ζήνων Τύρου (Zénon de Tyr).
41. Αἰνείας Πτολεμαΐδος (Énée de Ptolémaïde).
42. Μάγνος Δαμασκοῦ (Magnus de Damas).

43. Θεόδωρος Σιδῶνος (Théodore de Sidon).
44. Ἑλλάνικος Τριπόλεως (Hellenicus de Tripoli).
45. Φιλόκαλος Πανεάδος (Philocalus de Panéas).
46. Γρηγόριος Βηρυτοῦ (Grégoire de Béryte).
47. Μαρῖνος Παλμύρων (Marin de Palmyre).
48. Θαδωνεὺς Ἀλασσοῦ (Thadoneus d'Alassu).
49. Ἀνατόλιος Ἐμίσης (Anatole d'Émèse).

Συρίας Κοίλης (Coele-Syrie).

50. Εὐτάθιος Ἀντιοχείας (Eustathe d'Antioche).
51. Ζηνόβιος Σελευκείας (Zénobius de Séleucie).
52. Θεόδοτος Λαοδικείας (Théodote de Laodicée).
53. Ἄλφιος Ἀπαμείας (Alpheus d'Apamée).
54. Βασιανὸς Ῥαφανεῶν (Bassianus de Raphanée).
55. Φιλόξενος Ἱεραπόλεως (Philoxène d'Hiérapolis).
56. Σαλαμάνης Τερμανικειας (Salamanes de Germanicée).
57. Πιπέριος Σαμοσάτων (Piperius de Samosate).
58. Ἀρχέλαος Δολίχης (Archélaüs de Doliché).
59. Ευφρατίων Βαλανεῶν (Euphration de Balanée).
60. Φαλαδος χωρεπίσκοπος (Phalade, chorévêque).
61. Ζωίλος Γαβάλων (Zoïle de Gabale).
62. Βάσσος Ζεύγματος (Bassus de Zeugma).
63. Γερόντιος Λαρισων (Gerontius de Larise, Syrie).
64. Μανίκειος Ἐπιφανείας (Manicius d'Épiphanie).
65. Εὐστάθιος Ἀρεθούσης (Eustathe d'Aréthuse).
66. Παῦλος Νεοκαισαρείας (Paul de Néocésarée).
67. Σιρίκιος Κύρρου (Sirice de Cyr).
68. Σέλευκος χωρεπίσκοπος (Seleucus, chorévêque).
69. Πέτρος Γινδάρου (Pierre de Gindara).
70. Πηγάσιος Ἀρβοκαδάμων (Pégase d'Arbocadama).
71. Βασσώνης Γαβούλων (Bassones de Gabula).

Ἀραβίας (Arabie).

72. Νικόμαχος Βόστρων (Nicomaque de Bostra).
73. Κυρίων Φιλαδελφειας (Cyr de Philadelphie).
74. Γεννάδιος Ἰσβούντων (Gennade d'Esbus).
75. Σευῆρος Σοδόμων (Sévère de Sodome).
76. Σώπατρος Βερετανεύς (Sopater de Beritana).
77. Σευῆρος Διονυσιάδος (Sévère de Dionysias).

Μεσοποταμίας (Mésopotamie).

78. Ἀειθιλᾶς Ἐδέσσης (Aïthalas d'Édesse).
79. Ἰάκωβος Νισίβιος (Jacques de Nisibe).
80. Ἀντιόχος Ρησαΐνας (Antiochus de Resaina).
81. Μαρέας Μακεδονουπόλεως (Maréas de Macedonopolis).
82. Ἰωάννης Περσίδος (Jean de Persa).

Κιλικίας (Cilicie).

83. Θεόδωρος Ταρσοῦ (Théodore de Tarse).
84. Ἀμφίων Ἐπιφανείας (Amphion d'Épiphanias).
85. Νάρκισσος Νερωνιάδος (Narcisse de Néronias).
86. Μωυσῆς Κασταβάλων (Moïse de Castabala).
87. Νικήτας Φλαβιάδος (Nicétas de Flavias).
88. Εὐδαίμων χωρεπίσκοπος (Eudaemon, chorévêque).
89. Παυλῖνος Ἀδάνων (Paulin d'Adana).
90. Μακεδόνιος Μομψουεστίας (Macédonius de Mopsueste).
91. Ταρκονδίματος Αἰγεῶν (Tarcundimentus d'Égée).
92. Ἡσύχιος Ἀλεξανδρείας μικρᾶς (Hésychius d'Alexandrie [de Cilicie].
93. Νάρκισσος Εἰρηνουπολεως (Narcisse d'Irénopolis).

Καππαδοκιας (Cappadoce).

94. Λεόντιος Καισαρείας (Léonce de Césarée).
95. Εὐτύχιος Τυάνων (Eutychius de Tyane).
96. Ἐρύθριος Κολωνείας (Erythrius de Colonia).
97. Τιμόθεος Κυβίστρων (Timothée de Cybistra).
98. Ἐλπίδιος Κομάνων (Elpidius de Comane).
99. Γοργόνιος χωρεπίσκοπος (Gorgonius, chorévêque).
100. Στέφανος χωρεπίσκοπος (Étienne, chorévêque).
101. Εὐδρόμιος χωρεπίσκοπος (Eudrome, chorévêque).
102. Ῥόδων χωρεπίσκοπος (Rhodon, chorévêque).
103. Θεοφάνης χωρεπίσκοπος (Théophane, chorévêque).

Ἀρμενίας μικρᾶς (Petite Arménie).

104. Εὐλάλιος Σεβαστείας (Eulalius de Sébaste).
105. Εὐήθιος Σατάλων (Euethius de Satala).

Ἀρμενίας μέγαλης (Grande Arménie).

106. Ἀριστάκης Ἀρμενίας (Aristaque d'Arménie).
107. Ἀκρίτης (Acritès).

Διοσπόντου (Diospont).

108. Εὐτυχιανὸς Ἀμασείας (Eutychien d'Amasée).
109. Ἐλπίδιος Κομάνων (Elpidius de Comane).
110. Ἡράκλειος Ζήλων (Héraclius de Zela).

Πόντου Πολεμιακοῦ (Pont Polémiaque).

111. Λογγῖνος Νεοκαισαρείας (Longin de Néocésarée).
112. Δόμνος Τραπεζοῦντος (Domnus de Trapezus).
113. Στατόφιλας Πιτνοῦντος (Stratophile de Pityus).

Παφλαγονίας (Paphlagonie).

114. Φιλάδελφος Πομπηϊουπολεως (Philadelphe de Pompéiopolis).
115. Πετρώνιος Ἰωνοπόλεως (Pompeius d'Ionopolis).
116. Εὐψύχιος Ἀμάστριδος (Eupsychius d'Amastris).

Γαλατίας (Galatie).

117. Μάρκελλος Ἀγκύρας (Marcel d'Ancyre).
118. Δικάσιος Ταβείας (Dicasius de Tabia).
119. Ἐρέχθιος Γαδαμαύων (Erecthius de Gadamana).
120. Γοργόνιος Κίνων (Gorgonius de Cina).
121. Φιλάδελφος Ἰουλιουπόλεως (Philadelphe de Juliopolis).

Ἀσιας (Asie).

122. Θεωνᾶς Κυζίκου (Théonas de Cyzique).
123. Μενόφαντος Ἐφέσου (Ménophante d'Éphèse).
124. Ὡρίων Ἰλιου (Orion d'Ilion).
125. Εὐτύχιος Σμύρνης (Eutychius de Smyrne).
126. Μιθρης Ὑπαίπων (Mithres d'Hypæpa).
127. Μαρῖνος Ἰλίου Ἑλλησπόντου (Marin d'Ilion-sur-l'Hellespont).
128. Παῦλος Ἀναίας (Paul d'Anæa).

Λυδίας (Lydie).

129. Ἀρτεμίδωρος Σάρδεων (Artemidore de Sardes).
130. Σέρας Θυατείρων (Séras de Thyatire).
131. Ἑτοιμάσιος Φιλαδελφειας (Etimasius de Philadelphie).
132. Πολλίων Βάρεως (Pollion de Baris).
133. Ἀγώγιος Τριπόλεως (Agogius de Tripoli).
134. Φλωρέντιος Ἀγκυρας σιδηρᾶς (Florent d'Ancyre Ferrée).
135. Ἀντίοχος Αὐρηλιανουπόλεως (Antiochus d'Aurelianopolis).
136. Μάρκος Στάνδου (Marc de Standus).
137. Ἀντίοχος Ἱεροκαισαρειας (Antiochus d'Hiérocésarée).

Φρυγίας (Phrygie).

138. Νουνέχιος Λαοδικείας (Nonnechius de Laodicée).
139. Φλάκκος Σαναοῦ (Flaccus de Synaus).
140. Προκόπιος Συνάδων (Procope de Synade).

141. Πιστικὸς Ἀζανῶν (Pisticus d'Azana).
142. Ἀθηνόδωφος Δορυλαιου (Athénodore de Dorylée).
143. Παῦλος Ἀπαμείας (Paul d'Apamée).
144. Εὐγένιος Εὐκαρπίας (Eugène d'Eucarpias).
145. Φλάκκος Ἱεραπόλεως (Flaccus d'Hiérapolis).

Πισιδίας (Pisidie).

146. Εὐλάλιος Ἰκονίου (Eulalius d'Iconium).
147. Τηλέμαχος Ἀδριανουπόλεως (Télémaque d'Hadrianopolis).
148. Ἡσύχιος Νεαπόλεως (Hésychius de Néopolis).
149. Εὐτύχιος Σελευκείας (Eutychius de Séleucie).
150. Ἀρανίος Λιμένων (Aranius de Limenon).
151. Ταρσίκιος Ἀπαμείας (Tarcissius d'Apamée).
152. Πατρίκιος Ἀμβλάδων (Patricius d'Amblada).
153. Πολύκαρπος Μητρόπολεως (Polycarpe de Métropolis).
154. Ἀκαδήμιος Πάπων (Academius de Papa).
155. Ἡράκλειος Βαρεως (Héraclius de Baris).
156. Θεόδωρος Οὐσάδων (Théodore d'Usadon).

Λυκιας (Lycie).

157. Εὔδημος Πατάρων (Eudaemon de Patare).

Παμφυλίας (Pamphylie).

158. Καλλικλῆς Πέργης (Calliclès de Perge).
159. Εὐρέσιος Τερμισσοῦ (Aeresius de Termissus).
160. Ζευξιος Συάρβων (Xeuxis de Syorba).
161. Δόμνος Ἀσπένδου (Domnus d'Aspendus).
162. Κυντιανὸς Σελευκίας (Cantianus de Séleucie).
163. Πατρίκιος Μαξιμιανουπόλεως (Patricius de Maximianopolis).
164. Ἀφροδίσιος Μαγύδων (Aphrodisius de Magyda).

Νήσων (Les îles).

165. Εὐφρόσυνος Ῥοδου (Euphrosinus de Rhodes).
166. Μελίφρων Κῶ (Méliphron de Cos).
167. Στρατήγιος Λήμνου (Strategus de Lemnos).
168. Ἀλητόδωρος Κερκύρας (Aletodore de Corcyre).

Καρίας (Carie).

169. Εὐσέβιος Ἀντιοχείας (Eusèbe d'Antioche).
170. Ἀμμώνιος Ἀφροδισίαδος (Ammonius d'Aphrodisias).
171. Εὐγένιος Ἀπολλωνιαδος (Eugène d'Apollonias).
172. Λητόδωρος Κιβυρατῶν (Letodorus de Cibyra).
173. Εὐσέβιος Μιλήτου (Eusèbe de Milet).

Ἰσαυρίας (Isaurie).

174. Στέφανος Βαράτων (Étienne de Barata).
175. Ἀθηναῖος Κοροπισσοῦ (Athenaios de Coropissus).
176. Αἰδέσιος Κλαυδιουπόλεως (Édésius de Claudiopolis).
177. Ἀγάπιος Σελευκείας (Agapius de Séleucie).
178. Σιλουανὸς Μητροπόλεως (Silvanus de Métropolis).
179. Φαῦστος Πανέμουτείχους (Faustus de Panemutichus).
180. Ἀντωνῖνος Ἀντιοχείας (Antonin d'Antioche).
181. Νέστωρ Συέδρων (Nestor de Syedra).
182. Ἡσύχιος χωρεπίσκοπος (Esychius, chorévêque).
183. Κύριλλος Οὐμανάδων (Cyrille de Humanades).
184. Θεόδωρος Οὐασάδων (Théodore de Husada).
185. Ἀνατόλις χωρεπίσκοπος (Anatolis, chorévêque).
186. Παῦλος Λαράνδων (Paul de Laranda).
187. Κύντος χωρεπίσκοπος (Quintus, chorévêque).
188. Τιβέριος Ἀλίστρων (Tibère d'Alistra).
189. Ἀκύλας χωρεπίσκοπος (Aquila, chorévêque).
190. Εὐσέβιος Διοικησέως της παροικίας Ἰσαυριας.

Κύπρου (Chypre).

191. Κύριλλος Παφου (Cyrille de Paphos).
192. Γελάσιος Σαλαμίνης (Gélase de Salamine).

Βιθυνίας (Bithynie).

193. Εὐσέβιος Νικομηδείας (Eusèbe de Nicomédie).
194. Θεόγνιος Νικαίας (Théognius de Nicée).
195. Μάρις Χαλκηδόνος (Maris de Chalcédoine).
196. Κύριλλος Κίου (Cyrille de Cius).
197. Ἡσύχιος Προύσης (Hésychius de Pruse).
198. Γοργόνιος Ἀπολλονιάδος (Gorgonius d'Apollonias).
199. Γεώργιος Προυσιάδος (Georges de Pruse).
200. Εὐήθιος Ἀδριανῶν (Euethius d'Hadriani).
201. Θεοφανής χωρεπίσκοπος (Théophane, chorévêque).
202. Ῥοῦφος Καισαρεῖας (Rufus de Césarée).
203. Εὐλάλιος χωρεπίσκοπος (Eulalius, chorévêque).

Εὐρώπης (Europe).

204. Παιδέρως Ἡρακλείας (Paederos d'Héraclée).

Δακίας (Dacie).

205. Πρωτογένης Σαρδικῆς (Protogenès de Sardique).

Καλαβρίας (Calabre).

206. Μάρκος Καλαβρίας (Marc de Calabre).

Μυσίας (Mésie).

207. Πιστὸς Μαρκιανουπόλεως (Pistus de Marcianopolis).

Ἀφρικῆς (Afrique).

208. Καικιλιανὸς Καρθαγένης (Cécilien de Carthage).

Μακεδονίας (Macédoine).

209. Ἀλέξανδρος Θεσσαλονίκης (Alexandre de Thessalonique).
210. Βούδιος Στοβῶν (Budius de Stobi).

Δαρδανίας (Dardanie).

211. Δάκος Μοκεδονίας (Dacus de Macedonias).

Ἀχαΐας (Achaïe).

212. Πιστὸς Ἀθηνῶν (Pistus d'Athènes).
213. Μάρκος Βοίας (Marcus d'Eubée).
214. Στρατήγιος Ἡφαιστείας (Strategus d'Hephastias).

Θεσσαλίας (Thessalie).

215. Κλαυδιανὸς Θεσσαλίας (Claudien de Thessalie).
216. Κλεόνικος Θηβων (Cléonicus de Thèbes).

Παννονίας (Pannonie).

217. Δόμνος Παννονίας (Domnus de Pannonie).

Γαλλιῶν (Gaules).

218. Νικάσιος Δουΐας (Nicaise de Die).

Γοτθίας (Gothie).

219. Θεόφιλος Γοτθιας (Théophile de Gothie).

Βοσπόρου (Bosphore).

220. Κάδμος Βυσπόρου (Cadmus de Bosphore).

VII. En plus des listes. — En plus des noms qu'on vient de lire, il faut ajouter ceux qui nous ont été conservés par d'autres sources.

En Égypte,	1. Paphnuce (d'Égypte), mentionné par les historiens ecclésiastiques.
En Mésopotamie,	2. Syméon d'Amidas.
	3. Maruthas de Martyropolis.
	4. Georges Singara.
Diospont,	5. Helpide d'Edesion, probablement le même que Helpide de Comane.
Lycie,	6. Nicolas de Myre.
Isaurie,	7. Gordien, chorévêque.
Europe,	8. Marc *Comeonsis?* inconnu.

La liste copte donne plusieurs noms qu'on ne trouve pas ailleurs :

Égypte,	1. *Gaius in Panyos.*
	2. *apok... prao.*
	3. *Petrus in Heracleopoli.*
	4. *Dius in Antaepoli.*
Phénicie,	5. *Synodorus in Antarado.*
	6. *Ballaus in Thersea.*
Syrie,	7. *Heliconus in Abala.*
Cappadoce,	8. *Paulus in Spania.*

L'histoire ecclésiastique a conservé les noms de :

1. *Persa, episcopus.* Eusèbe, *De vita Constantini*, l. III, c. VII, différent de Jean, évêque de Persa.

2. *Paphnutius, episcopus.* Rufin, *Hist. eccles.*, l. I, c. IV; Socrate, *Hist. eccles.*, l. I, c. VIII, n. 12.

3. *Spiridion, episcopus.* Rufin, *op. cit.*, l. I, c. V; Socrate, *Hist. eccles.*, l. I, c. XII, n. 1.

4. Θεωνᾶς Μαρμαρικῆς. Socrate, *op. cit.*, l. I, c. VIII, n. 31.

5. Ἀκέσιος τῆς τῶν Ναυατιανῶν θρησκείας ἐπίσκοπος. Socrate, *op. cit.*, l. I, c. X, n. 1.

On a relevé dans le ménologe de Basile les noms des saints qui sont cités comme ayant été présents au concile : saint Hypatius (14 nov.), saint Spyridion (12 déc.), saint Achille de Larisse (15 mai), saint Nicolas (6 déc.), saint Paphnuce (15 févr.); ce dernier avec cette remarque : *Quae de Paphnutio olim exstabant in Basilii menologio, nunc desiderantur.* Il est douteux que cette notice ait jamais existé. Le synaxaire de Sirmond, au 15 février, se contente également de la simple mention du ménologe, et ce Paphnuce n'est pas un évêque, ni même vraisemblablement un personnage historique. Il est connu par la légende de sainte Euphrosyne dont il serait le père. Au 13 novembre, le même synaxaire cite un nom qu'il faut ajouter à l'énumération : τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Κυντιανοῦ ἐπισκόπου Σελευκείας ἑνὸς τῶν τιη' ἁγίων πατέρων. De même, au 15 janvier, saint Jacques de Nisibe.

Aux 220 noms déjà classés on ajoutera donc :

221. Παφνούτιος Αἰγύπτιος.
222. Γαίος Πάνυος.
223. ἀποκ... πραο...
224. Πέτρος Ἡρακλέους.
225. Δῖος Ἀνταίου.
226. Ζηνόδωρος Ἀνταράδου.
227. Βάλλαος Θελσέας (?)
228. Ἑλικώνιος Ἀβίλης.
229. Παῦλος Σπανίας.
230. Σπυρίδων Τριμιθοῦντος.
231. Πέρσης ἐπίσκοπος.
232. Θεωνᾶς Μαρμαρικῆς.
233. Κυντίανος Σελευκειας.

Enfin ces cinq noms plus douteux :

234. Δῖος Ἑρμουπόλεως.
235. Βάλλαχος Πέλης.
236. Ἀρτεμᾶς Περδίκης.
237. Εὐστάθιος Παρνασοῦ.
238. Μάρων Ζαναάθων (?).

VIII. Ancien texte latin du symbole de Nicée. — Le symbole de Nicée représente le texte du symbole accepté dans l'Église de Jérusalem, mais précisé par quelques additions relatives aux matières controversées dans le concile. Ce symbole, que cite saint Épiphane, en 374, dans son *Ancoratus*, servait alors de symbole baptismal dans l'Église de Chypre. En 451, nous le retrouvons cité au concile de Chalcédoine d'après les actes du concile de Constantinople (381) sous le titre de Ἔκθεσις des 150 Pères. On le tenait alors pour une recension officielle du symbole de Nicée; c'était le vrai chemin à suivre pour aboutir à la confusion complète, laquelle ne devait pas se faire beaucoup attendre. La tentation devait être grande pour les copistes de corriger arbitrairement un texte très peu différent de celui qu'ils savaient de mémoire; tentation d'autant plus vive qu'il s'agissait moins de corrections que d'additions, le symbole de Nicée étant moins développé que le symbole de Constantinople.

A quelle date le symbole de Constantinople fut-il introduit en Occident ? Le texte latin le plus ancien recueilli par Hahn [1] est la traduction contenue dans la collection canonique de Denis le Petit (498-514). Kunze [2] fait observer que, dès l'année 494, le pape Gélase fait allusion au concile de Constantinople dont il ne pouvait guère connaître que le symbole. Or ceci se passait pendant le premier schisme survenu entre Rome et Constantinople, c'est-à-dire en un temps où les communications étaient interrompues; par conséquent, le symbole de Constantinople avait été importé à Rome avant l'année 494.

Denis le Petit n'a pas introduit dans sa collection canonique les symboles de Nicée et de Constantinople. C'est entre l'époque où cette collection fut compilée et l'époque de son envoi à Charlemagne par le pape Hadrien, en 774 [3], que ces deux textes y furent ajoutés. Enfin A. E. Burn a entrepris la démonstration de l'existence d'une version du symbole de Constantinople antérieure à celle du pape Hadrien [4]. Nous résumons ici la note consacrée à cette question.

La tradition manuscrite représente six collections antérieures à Hadrien; elles contiennent les quatre formes suivantes du texte :

I. Collection du diacre Théodose.

II. Collection du ms. *Vatic 1322* (source du texte contenu dans la collection Quesnel).

III-IV. Collection du diacre Rusticus. Cette collection donne deux formes du texte cité dans les *Actiones* 2e et 6e du concile de Chalcédoine. La première forme s'accorde avec le texte de l'*Hispana*, la deuxième avec le texte de la collection du manuscrit de Saint-Maur, celle du manuscrit de Toulouse et d'Albi et celle du ms. *Vatic. 1322* (fol. 11 *b*).

I. Ms. *Vérone LX (58)*; VIIe siècle [le symbole de Constantinople y est mis sous le nom du concile de Sardique].

II. N. Ms. *Vatic. 1322* (fol. 1-25); VIIe-VIIIe siècle [d'après les Ballerini plusieurs pièces de cette collection sont plus anciennes que la version complète des Actes du concile de Chalcédoine].

π. Ms. Paris, Bibl. nat., *lat. 3848 a*; VIIIe-IXe siècle [collection Quesnel; le texte de ce manuscrit, qui est d'accord avec celui des Ballerini, *S. Leonis Opera*, t. III, p. 219, est donné dans les variantes sous la lettre Q].

III. N. Ms. *Vatic. 1322* (fol. 26-285) [collection du diacre romain Rusticus. En 547, il traduit les Actes de Chalcédoine d'après un manuscrit grec et un manuscrit latin. Le texte du symbole de Constantinople, dans l'*Actio 2a*, est au fol. 28 *a*].

M. Ms. Milan, Ambr., *E. 147 sup.* (p. 124); VII-VIIIe siècle (peut-être plus ancien) [collection de Rusticus].

E. Ms. Vienne, *411*; IXe-Xe siècle (*olim* Ambras, près d'Innsbrück) [collection Hispana; l'accord de E avec l'édition Gonzalez de 1808 est placé sous le sigle *Sp.*].

IV. N. Ms. *Valic. 1322* (fol. 153 *b*); VIe siècle; et M (Ambr., *E. 147 sup.*) [symbole d'après l'*Actio 6a* de la collection de Rusticus].

f. Ms. *Vatic. 1127*; IXe siècle (*olim* Angoulême) [ms.

[1] A. Hahn, *Bibliothek der Symbole und Glaubensregeln*, 3e édit., in-8°, Breslau, 1897, p. 165, n. 145. — [2] Kunze, *Das nicänisch-konstantinopolitanische Symbol*, 1898, p. 4. — [3] F. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts im Abendlande*, in-8°, Gratz, 1870, p. 445, 446. — [4] A. E. Burn, *The old latin text of our Nicene Creed*, dans *The journal of theological studies*, t. II, 1901, p. 102-110.

apparenté à F, ms. Paris, fonds *latin 1451*, comm. IXe siècle (=ms. de Saint-Maur), les leçons de *f* qui s'accordent avec F sont mises sous le sigle F.

T. Ms. Toulouse, *364 (I. 63)* (fol. 4 *a*); VIIe siècle; Ms. d'Albi, *2* (fol. 20 *a*); IXe siècle [appartiennent à la même collection].

A cette tradition manuscrite, A. E. Burn ajoute un manuscrit de Cambridge, University Library, *Gg. 5.35*, du IXe siècle, provenant de *S. Augustin's Abbey*. Ce manuscrit contient le dernier texte en grec et en latin, ainsi que la traduction de Denis le Petit de l'édition du pape Hadrien (mis sous la lettre H). Enfin Burn utilise le *Constitutum* du pape Vigile (553) (sous le sigle *Vig.*) qui, d'après Kunze, donne un texte ancien.

Ms. de Vérone, *LX (58)*	Ms. *Vatic. 1322* et collect. Quesnel.	Version de Rusticus : *Actio 2a*	Version de Rusticus : *Actio 6a*
ITEM SYMBOLVS SCAE SYNODI SARDICI	SYMBOLVM CCCXVIII ET CL	S. FIDES QVAM EXPOSVERVNT S. CL PATRES SCAE NICAENO SYNODO	ITERVM SYMBOLVM CL
Abrenuntio Sathanae et omnibus operibus eius et omni pompae eius et omni culturae eius et omnibus angelis ejus. Et			
Credo in unum Deum Patrem omnipotentem factorem caeli et terrae uisibilium omnium et inuisibilium :	Credimus in unum Deum Patrem omnipotentem, factorem caeli et terrae, uisibilium omnium et inuisibilium :	Credimus in unum Deum Patrem omnipotentem, factorem caeli et terrae, uisibilium omnium et inuisibilium :	Credimus in unum Deum Patrem omnipotentem, factorem caeli et terrae, uisibilium omnium et inuisibilium :
et in unum Dominum nostrum Jesum Christum Deum verum de Deo unigenitum Filium Dei de Patre natum ante omnia saecula uerum natum non factum per quem omnia facta sunt : qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de caelo et carnem adsumpsit ex Spiritu sancto de Maria uirgine, hominem factum, crucifixum pro nobis sub Pontio Pilato, sepultum et surrexit post tertium diem, ascendit in caelum, sedet ad dexteram Patris, iterum venientem cum gloria iudicare uiuos et mortuos, cuius regni finis non est :	et in unum Dominum Jesum Christum Filium Dei unicum de Patre natum ante omnia saecula** Deum verum de Deo vero, natum non factum, eiusdem substantiae qua Pater est, per quem omnia facta sunt : qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit* natus est de Spiritu Sancto et ex Maria uirgine homo factus, crucifixus pro nobis sub Pontio Pilato*, sepultus [est et] resurrexit tertia die*, ascendit in caelos, sedet ad dexteram Patris, inde uenturus est cum gloria iudicare uiuos et mortuos, cuius regni finis non erit.	et in unum Dominum Jesum Christum Filium Dei unigenitum, ex Patre natum ante omnia saecula, Deum ex Deo, lumen ex lumine, Deum uerum ex Deo uero, natum non factum, homousion Patri hoc est eiusdem cum Patre substantiae, per quem omnia facta sunt; qui propter nos et propter nostram salutem descendit* et incarnatus est de Spiritu sancto et Maria uirgine, homo factus, et passus est sub Pontio Pilato et sepultus, tertia die resurrexit*, ascendit in caelos, sedet ad dexteram Patris, iterum uenturus in gloria iudicare uiuos et mortuos, cuius regni non erit finis :	et in unum Dominum Jesum Christum Filium Dei unigenitum, natum ex Patre ante omnia saecula** Deum uerum de Deo uero, natum non factum, consubstantialem Patri per quem omnia facta sunt; qui propter nos homines et salutem nostram descendit* et incarnatus est de Spiritu sancto et Maria uirgine, et humanatus est et crucifixus est pro nobis sub Pontio Pilato*, et sepultus est et resurrexit tertia die*, ascendit in caelos, sedet ad dexteram Patris, iterum uenturus [est] cum gloria iudicare uiuos et mortuos, cuius regni non erit finis :
in unum Spiritum sanctum, Dominum et uiuificantem, de Patre procedentem cum Patre et Filio adorandum, qui locutus est per prophetas : et in unam sanctam catholicam ecclesiam : spero resurrectionem mortuorum et uitam aeternam. Amen.	et in Spiritum sanctum Dominum et uiuificatorem, a Patre* procedentem, qui cum Patre et Filio adoratur et glorificatur, quod locutus est per prophetas : in unam *catholicam atque apostolicam ecclesiam; confitemur unum baptismum in remissionem peccatorum; speramus resurrectionem mortuorum, uitam futuri saeculi. Amen.	et in Spiritum sanctum Dominum et uiuificatorem, ex Patre* procedentem, cum Patre et Filio conglorificandum, qui locutus est per prophetas : in unam * catholicam et apostolicam ecclesiam; confitemur unum baptisma in remissionem peccatorum; expectamus resurrectionem mortuorum, uitam futuri saeculi. Amen.	et in Spiritum sanctum Dominum et uiuificantem ex Patre* procedentem, cum Patre et Filio adorandum et conglorificandum, qui locutus est per sanctos prophetas : in unam* catholicam et apostolicam ecclesiam : confitemur unum baptisma in remissionem peccatorum : expectamus resurrectionem mortuorum [et] uitam futuri saeculi. Amen.
Satane *ms.*, celi, uisiuilium, omnia, descendi celo, celum sede, gloriam fini, profetas, catholicat, resurrexionem.	eiusdem substantiae *n :* eiusdemque Q; — salute *n ;* — natus *n :* incarnatus Q *(fortasse recte) ;* — de : ex Π, et ex Maria *n :* in Maria (*om.* et) Q; — sepultus est et resurrexit *n :* sepultus resurrexit Q; — in caelos *n :* ad caelos	*Symbolum eorundem sanctorum* CL *Patrum apud Constantinopolim institutum* Sp. *(praem.* Incipit *E)* — inuisibilium : + conditorem Sp.; — homousion M : omousion N omoeusion E; — facta sunt : + que in caelo et in terra	*Iterum : Item* M; *idem et CL sanctorum patrum qui Constantinopolim congregati sunt* F; *expositio fidei CL sanctorum* [+ *Patrum* A*] *qui Constantinopolim congregati sunt* T; — credo *cant.;* — omnium : *om.* T; — in : *om* T; —

Ms. de Vérone, *LX (58)*	Ms. *Vatic. 1322* et collect. Quesnel.	Version de Rusticus : *Actio 2ª*	Version de Rusticus : *Actio 6ª*
ITEM SYMBOLVS SCAE SYNODI SARDICI	SYMBOLVM CCCXVIII ET CL	S. FIDES QVAM EXPOSVERVNT S. CL PATRES SCAE NICAENO SYNODO	ITERVM SYMBOLVM CL
	Q; sedit n* II; — inde **Q** : unde *n;* — est : *om n*;* — et mortuos *n* : ac mortuos **Q**; — finis non erit *n* II: *tr* non erit finis *Ballerini;* — in spu sco *n;* — et *(ante* uiuificatorem) *n* II : ac *Ballerini;* — qui : *praem.* et *n;* — adhoratur *n;* — quod *n* II *(cum Graeco)* : qui *Ballerini;* — in remissione II.	**E**, quae in caelo et quae in terra *duo mss.* (Gonzalez); — propter nos et nostram salutem **N** : propter nostram salutem **M** propter nos et propter nostram salutem (*tr.* salutem nostram **E**) **Sp.**; — discindit **N**; — incarnatus : + et homo factus est **M***; — et Maria uirgine **MN** : ex Maria uirgine **Sp.**; — sub Pontio : sup Pontio **N**; — et sepultus **MN** : sepultus **Sp.**; — ascindit **N**; — Patris : *praem.* Dei *duo mss.* (Gonzalez); — iterum **MN** : inde **Sp.**; — in gloria **MN** : cum gloria **Sp.**; et (*ante* in) **M.** Gonzalez : credimus **E**; *om.* **N**; — Dominum et uiuificatorem **MNE** *duo mss.* (Gonzalez) : Dominum et uiuificantem *unum ms.* (Gonzalez), Dominum uiuificatorem *quatuor mss.* (Gonzalez); — ex Patre : + et Filio (Gonzalez); — procidentem **N**; — conglorificandum **ME** : cumglorificantednm **N**, glorificandum (Gonzalez); — loquutus **M**; — catolicam **M*** *(corr. m p.)*; et **MN**; atque **Sp.**; — eclesiam **M**; — remissione **M.**	unigenitum : *om.* **TH**; — omnia : *om.* **M**; — et *(ante* salutem) : + propter **F** *cant. tr* nostram salutem **F** *cant.*; — discindit **N**; + de caelis **H** *cant.*; — et (*ante* Maria) : ex **H**; — et humanatus (in humanatus **T**) est et : et homo factus est *cant.*; — est (*post* humanatus) : *om. Vig.*; — pro nobis : propter nos **F**; — sup **N**; — Pilato : + passus *cant.*; — die : + secundum scripturas *cant.*; — ascindit **N**; — in : ad **T**; — caelo **N** caelum **H** *cant.*; sedit **N*** *Vig.*, *cant. (praem.* et *Vig.)*; — iterum : *praem.* et **F** *cant.*; — est : om **MFTH** *Vig.*; — quuius **M**; *tr* finis non erit **T**; — uiuificatorem **F**; — qui ex Patre Filioque procedit *cant.*; — qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur *cant.*; — Patrem *f*; — coadorandum et glorificandum *Vig.*; — loquutus **MT**; — sanctos : *om f* cant.*; — in : et **H** *cant.* et in *Vig.*; — unam : + sanctam **H** *cant.*; — confiteor **A*** *(corr. m p)*; — apostholicam **M**; — baptismā **T**, baptismam **A**; — inremissione **T** *cant.*; — expectamus : speramus *Vig.* et expecto *cant.*; — resurrectione mortuorum **T**; — et : *om* **MT**; — futuri *f.*

Note. — Les colonnes 2e et 4e s'accordent pour supprimer sept expressions remarquables qu'on trouve dans les versions postérieures. Elles sont indiquées dans ce tableau par des astérisques.

Ce sont : 1° *Deum de Deo;* 2° *lumen de lumine;* 3° *de cælis;* 4° *passus;* 5° *secundum scripturas;* 6° *Filioque;* 7° *sanctam.*

IX. BIBLIOGRAPHIE. — *Conciliorum quatuor generalium Nicæni, Constantinopolitani, Ephesini et Calcedonensis, quae divus Gregorius Magnus tanquam quatuor evangelia colit ac veneratur*, 2 vol. in-8°, Parisiis, 1535. — Jean Camerarius, *Synodica, id est de Nicæna synodo*, in-8°, Lipsiæ, 1543. — *Historia synodi Nicænæ*, in-8°, Lipsiæ, 1552. — A. Pisanus, *Nicænum concilium primum generale in IV libros distinctum, quorum I, continet quæ concilium præcesserunt ; II, acta in concilis ; III, decreta concilii, scil. 80 canones ex arabico codice et* διατυπώσεις *ex græco descriptos; IV, ea quæ canonum constitutionem subsecuta sunt ; apposuit SS. Patrum testimonia...*, in-8°, Dilingæ, 1572; *editio auctior*, in-8°, Coloniæ, 1581. — Math. Berg, *Narratio de synodo Nicæna, versibus exposita*, s. l. n. d. — Baronius, *Annales ecclesiastici*, 1590, ad ann. 325, n. 1-76, 91-198; cf. Pagi, *Critica*, 1689, ad ann. 314, n. 17-18; ad ann. 325, n. 3-4, 7-45. — *Acta concilii Nicæni et Ephesini*, in-fol., Antwerpiæ, 1604. — Surius, *Vitæ sanct.*, t. VII, 1618, p. 161-164 [Fabricius, *Biblioth. græca*, t. IX, p. 126; édit. Harles, t. X, p. 296]; Tomaso Caccini, *Storia del concilio Niceno*, Lucca, 1634. — *Conciliorum collectio regia*, t. II, 1644, col. 165. — Abraham Echellensis, *Concilii Nicæni præfatio, una cum titulis et argumentis canonum ac constitutionem ejusdem, qui hactenus apud Orientales nationes extant, nunc primum ex arabica lingua latine redditi et notis illustrati*, in-8°, Parisiis, 1645. — J. Launoius [J. de

Launoy], *Dissertatio de recta Nicæni canonis 6 et prout a Rufini explicatur intelligentia*, in-8°, Parisiis, 1662 (réimprimé dans *Opera omnia*, t. II, part. 2, 1731, p. 1-101; cf. p. XXXI-XXXIV). — J.-J. Mueller, Συγκρίσις *concilii Nicæni œcumenici primi atque Tridentini ultimi*, in-4°, Argentorati, 1666. — J.-G. Baier, *Concilii Nicæni primi et œcumenici auctoritas et integritas*, in-4°, Ienæ, 1671; in-4°, Ienæ, 1695; Labbe, *Concilia*, t. II, 1672, col. 1-410. — J.-G. Dorsch, *Exercit. ad Diatypos. conc. Nic.*, Argentorati, 1681. — *Les conciles généraux : t. I, contenant le Ier concile de Nicée, avec des notes sur les endroits difficiles qui se rencontrent dans l'histoire, dans les actes et dans les canons de ce Ier synode œcuménique*, in-8°, Paris, 1691. — D. Sassius, *Laicum confessorem qui in concilio Nicæno œcumenico I, philosophum disputatorem sine disputatione conticisse fertur, ceu disputationis legitimæ vindicem ac patronum... censuræ subjicitur*, in-4°, Rostochii, 1695. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VI, p. 634-687, 804-823; 2e édit., t. II, p. 669, 759, 912-952. — Hardouin, *Conciliorum collectio*, t. I, 1714, col. 310. J.-A. Schmidt, *Commentatio ad canonem 15 concilii Nicæni*, in-4°, Helmstadii, 1702. — J. Fecht-A.-G. Bartholdi, *De innocentia concilii Nicæni œcumenici I*[1], in-4°, Rostochii, 1712. — Th. Ittigius, *Historia concilii Nicæni cum notis C. Ludovici*, in-4°, Lipsiæ, 1712. — W. Whiston, *Three essays : I. The council of Nice vindicated from the Athanasian heresy;* II. *Collection of ancient monuments relating to the Trinity; III. The liturgy of the church of England reduced nearer to the primitive standart*, in-8°, London, 1713. — L.Holstenius, *De locis quibusdam concilii Nicæni*, dans Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. III, 1720, p. 605-608. — H. Valois, *De sexto canone concilii Nicæni*, dans l'ouvrage cité d'Eusèbe, l. II, p. 385. — L. Arrhenius et M. Almer, *Historia concilii Nicæni*, in-8°, Upsalæ, 1721. — Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. XI, 1722, p. 353-371; édit. Harles, t. XII, p. 576-593. — Coleti, *Concilia*, t. II, 1728, p. 1-109. — J. Lami, *Dissertatio de recta Patrum Nicænorum fide*, in-4°, Venetiis, 1730; 2e édit., in-4°; Florentiæ, 1770. — Duguet, *Conférences ecclésiastiques ou dissertations sur les auteurs, les conciles et la discipline des premiers siècles de l'Église*, in-4°, t. II, Paris, 1742, p. 277-428. — R. Ceillier, *Histoire générale des auteurs ecclésiastiques*, t. IV, 1733, p. 569-615; 2e édit., t. III, 1865, p. 419-448, 527-528. — H. Benzelius et C. Gyllenskiepp, *Vindiciæ concilii Nicæni œcumenici I*[1], in-4°, Londini Gothorum, 1736 (réimprimées dans son *Syntagma dissertationum*, t. I, 1745). — Jo. Chrysost. a Sancto Joseph, *Dissertationes tres : De canone SS. Librorum constituto a Patribus in Nicæno concilio ; de numero canonum quos SS. Patres in magna synodo Nicæna constituerunt; de S. Athanasii appellatione et perfugio*, in-4°, Romæ, 1742-1743. — Sandini, *Disputat. histor.*, 1742, p. 72-84. — Bonav. Barberini, *De canone Nicæno appellationis ad summum Romanum pontificem ac de numero 20 canonum Nicænæ synodi*, dans Calogerà, *Raccoltà d'opuscoli*, t. XXXIV, 1746, p. 491-504. — Nat. Alexander, *Historia ecclesiastica*, 1749; t. III, 1778; t. IV, p. 358-379, 385-418 (= Zaccaria, *Thes. theolog.*, 1762, t. III, p. 199-238; t. VII, p. 796-816; t. XII, p. 287-318; *Thes. hist. eccles.*, t. VII, 1842, p. 473-479). — D'Aguirre, *Concilia Hispaniæ*, t. I, 1753, p. 119-136. — Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. II, 1759, col. 635. — C.-F. Schott, *Monumenta constitutionis Nicænæ, de tempore celebrandi Paschatis expenduntur*, in-4°, Tubingæ, 1770. — Chr. Guill. Fr. Walchius, *Decreti Nicæni, de Paschate explicatio*, dans *Novi Comment. soc. scient. Gotting.*, t. I, part. 2, 1771, p. 10-65. — J. Kleiner, *Exegesis, quibus causis Patres Nicæni Pascha christianorum eodem cum Judæis die celebrari vetuerint?* in-4°, Heidelbergæ, 1777. — J. Jung, *Responsorum theologorum Heidelbergæ de sensu canonis 3 synodi Nicænæ I et fœminis prohibitis in domibus clericorum... vindicatum, ubi simul historia perpetuaque canonum qui in Germaniæ conciliis hac de causa sunt conditi series... exhibetur*, in-8°, Heidelbergæ, 1779. — Fr.-A. Zaccaria, *De decretis ad Romani pontificis auctoritatem spectantibus a concilio Nicæno I° editis*, dans *Dissert. latin.*, t. I, 1781, p. 224-281. — S. Hylander et J.-B. Schaüberg, *De concilio Nicæno I°*, in-4°, Londini Gothorum, 1806. — G. Zoëga, *Catalogus codicum copticorum mss. mus. Borgia Velitris*, in-fol., Romæ, 1810, p. 242-256. — J. Lumblad et L.-G. Mittag, *De concilio Nicæno œcumenico I°*, in-4°, Upsalæ, 1817. — L. M. Essenschmidt, *Ueber die Unfehlbarkeit des I. allgemeinen Concils zu Nicaea*, in-8°, Neustadt a. d. Oder, 1830. — J. G. Herbst, *Die allgemeine Synode zu Nicäa in Jahre 325*, dans *Theolog. Quartalschr.*, t. IV, 1822, p. 30-55 (avec une traduction latine des canons); *Christ. exam.*, t. XII, 1824, p. 314. — H.-Th. Bruns, *Canones apostolorum et conciliorum veterum selecti*, dans *Bibliotheca ecclesiastica quam moderante Aug. Neandro adornavit H. Th.-Bruns*, in-8°, t. I, Berolini, 1839, p. 1-20. — Hefele, *Die Akten der I. allgemeinen Synode zu Nicäa*, dans *Theolog. Quartalschr.*, t. XXXIII, p. 41-84; *Entstehung und Charakter des Arianismus*, dans *ibid.*, 1851, p. 177 sq.; *Die Bischofs-Wahlen in den I. christl. Jahrhunderten*, dans *Beiträge zur Kirchengeschichte*, t. I, p. 140-144 (relativement au canon 4); *Nicäa*, dans Wetzer et Welte's, *Kirchenlexikon*, 2e édit., t. IX, p. 226-237. — Ch. Lenormant, *Fragmenta versionis copticæ libri synodici de I° concilio œcumenico Nicaense Georgio Zoega primum edita, nunc denuo recusa cum emendationibus et notis et versione latina plane nova*, dans Pitra, *Spicilegium solesmense*, in-4°, t. I, Parisiis, 1852, p. 509-536; *Mémoire sur les fragments du Ier concile de Nicée conservés dans la version copte*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XIX, part. 2, 1853, p. 202-265. — J. Kaye, *Some account of the council of Nicaea in connection with the life of Athanasius*, in-8°, London, 1853. — Fr. Maassen, *Der Primat des Bischofs vom Rom und die alten Patriarchalkirchen; ein Beitrag zur Geschichte der Hierarchie, insbesonders zur Erläuterung des 6. Kanons der I. allgemeinen Concils von Nicaea*, in-8°, Bonn, 1853. — H.-J. Feye, *Études sur le Ier concile de Nicée*, dans *Revue catholique*, IVe sér., t. III, Louvain, 1854, p. 184-200, 252-260, 317-330, 705-719. — Hefele, *Conciliengeschichte*, t. I, p. 219-426; 2e édit., t. I, p. 252-443. — Cowper, *Analecta Nicæna*, in-8°, Londini, 1857; cf. *Brit. quart. rev.*, t. XXVII, 1858, p. 500. — *Fragments relative to the council of Nice*, dans *Christ. remembr.*, t. XXXV, 1858, p. 61. — J.-B. Pitra, *De novo concilii Nicæni decreto*, dans *Spicil. solesmense*, t. IV, 1858, p. 540-555. — J. Choraszewski, *Ueber den Vorsitz auf der I. ökumenischen Synode zu Nicäa*, 1863. — A. St. John Chambre, *Council of Nice and eastern Church*, dans *Univers. quest. review*, t. XXI, 1864, p. 25. — J.-B. Pitra, *Concilii Nicæni œcumenici I, canones 20, Dionysio Exiguo interprete*, dans *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*, in-4°, t. I, Romæ, 1864, p. 427-440. — Ph. Schaff, dans *Hours at home*, t. III, 1866, p. 499. — A. de Broglie, *L'Église et l'empire romain au IVe siècle*, in-8°, t. II, Paris, 1867, p. 1-70, 426-443. — C. F. Alexander, *Legend of the council of Nice, a poem*, dans *Good words*, t. VIII, 1867, p. 58. — J. Pedegert, *Le Ier concile œcuménique*, dans *Revue chrétienne*, t. XVII, 1870, p. 1-26. — J. B. Mac Clellan, *Fourth Nicene canon, an the election and consecration of bishops, with special reference to the case of D. Temple*, in-8°, London, 1870. — Fr. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts in Abendlande bis zum Ausgange des Mittelalters*, in-8°, t. I, Gratz, 1870, p. 8-50. — *First œcumenical council A. D. 325*, dans *St. James magazine*, t. XXVI, 1870, p. 48. — *Analecta juris pontificii*, t. XII, 1872, p. 329-

333, 899-900. — E. Révillout, *Le concile de Nicée, d'après les textes coptes. Ire série de documents : exposition de foi, gnomes du saint concile* (papyrus du musée de Turin), dans *Journal asiatique*, VIIe sér., t. I, 1873, p. 210-288; tiré à part, in-8°, Paris, 1873 (cf. *Ann. cathol.*, t. I, 1872, p. 643-647); *Le concile de Nicée et le concile d'Alexandrie. Étude historique sur l'assemblée confirmatrice et promulgatrice présidée par saint Athanase en l'an 362, d'après les textes coptes*, dans *Revue des questions historiques*, t. XV, 1874, p. 329-386; *Le concile de Nicée, d'après les textes coptes et les diverses collections canoniques. IIe série de documents suivie d'une dissertation critique sur l'œuvre du concile promulgateur d'Alexandrie et ses conséquences historiques*, dans *Journal asiatique*, VIIe sér., 1875, t. V, p. 5-77, 209-266, 501-564; t. VI, p. 473-560; tiré à part, in-8°, Paris, 1881 (cf. L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, t. I, 1881, p. 330-335); *Rapport sur une mission en Italie*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, IIIe sér., t. IV, 1877, p. 447-494. — E. Vaucher, *De decretis synodi Nicænæ*, in-8°, Paris, 1878. — L. Duchesne, *La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans *Revue des questions historiques*, t. XXVIII, 1880, p. 5-42 (cf. I. Loeb, dans *Revue des études juives*, t. II, 1881, p. 157-158); Gass, dans *Encycl. pour tous*, t. V, 1882, p. 530-537. — J.-B. Pitra, *Analecta sacra Spicilegio solesmensi parata*, in-8°, t. IV, Paris, 1883, p. 224-240, 451-464. — Bayle, *L'arianismo è il concilio di Nicea*, in-8°, Milano, 1884. — P. Batiffol, *Canones Nicæni pseudepigraphi*, dans *Revue archéologique*, IIIe sér., 1885, t. VI, p. 133-141. — P. Wolff, *Vorsissenden auf der Synode von Nicäa*, dans *Zeitschrift für kirchl. Wissensch. Leben*, 1889, p. 137-151; *Die πρόεδροι auf der Synode zu Nicäa*, dans *Zeitschrift für kirch. Wissensch. und kirchl. Leben*, 1889, p. 137-151. — Tondini, *Choses d'Orient. Notice concernant la prescription du concile de Nicée sur l'époque de la Pâque*, dans *Revue bénédictine*, t. IX, 1892, p. 279-282. — W. Bright, *The canons of the first four general councils of Nicæa, Constantinople. Ephesus and Chalcedon*, in-12, Oxford, 1880; 2e édit., 1892. — C. A. Bernouilli, *Das Konzil von Nicäa*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1896. — O. Seeck, *Untersuchungen zur Geschichte des nicänischen Konzils*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XVII, 1896, p. 1-71, 319-362. — Fr. Lauchert, *Die Kanones der wichtigsten altkirchlichen Concilien nebst den apostolischen Kanones*, dans *Sammlung ausgewählter kirchen-und dogmengeschichtlicher Quellenschriften* de G. Krüger, in-8°, t. XII, Freiburg-im-Br., 1896, p. XX, 37-43. — Lias, *The Nicene Creed*, in-8°, London, 1897. — F. X. Funk, *Die Verufung der ökumenischen Synoden des Altertums*, dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, in-8°, Paderborn, 1897, p. 39-86. — Braun, *De sancta Nicæna synodo syrische Texte*, dans *Kirchengeschichtliche Studien*, t. IV, Münster, 1898, fasc. 3. — H. Gelzer-H. Hilgenfeld-O. Cuntz, *Patrum Nicænorum nomina, latine, græce, coptice, syriace, arabice, armenice*, in-18, Lipsiæ, 1898; cf. P. Lejay, dans *Revue critique*, t. II, 1898, p. 487-489; L. Petit, dans *Échos d'Orient*, 1899, p. 57-59. — P. Batiffol, *Les souscripteurs de Nicée*, dans *Revue biblique*, t. VIII, 1899, p. 123-127. — *Analecta bollandiana*, t. XVIII, 1899, p. 53-54. — *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, t. V, 1900, p. 453. — G. Morin, *D'où était évêque Nicasius, l'unique représentant des Gaules au concile de Nicée?* dans *Revue bénédictine*, t. XVI, 1899, p. 72-75; cf. P. Lejay, *Ancienne philologie chrétienne*, dans *Rev. d'hist. et de littér. relig.*, t. V, 1900, p. 454. — E. Révillout, *Le concile de Nicée, d'après les textes coptes*, in-8°, Paris, 1899. — C.-H. Turner, *Ecclesiæ occidentalis monumenta juris antiquissima, canonum et conciliorum Græcorum interpretationes latinæ*, in-4°, Oxonii, 1899, fasc. 1 : *Canones apostolorum ; Nicænorum patrum subscriptiones*, 1904, fasc. 2; *Nicæni concilii præfationes capitula, symbolum.* — Delmas, *Les Pères de Nicée et Le Quien*, dans *Échos d'Orient*, t. IV, 1900, p. 87-92. — Pr. Snellmann, *Der Anfang des arianischen Streites ; ein Beitrag zur Geschichte des Streites auf neue untersucht*, in-8°, Helsingfors, 1904; cf. Bonwetsch, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1904, p. 708-709. — C.-A. Bernouilli, *Nicänisches Konzil von 325*, dans *Realencyklopädie für protest. Theol. und Kirche*, t. XIV, 1904, p. 9-18. — J. Turmel, *Constantin et la papauté*, dans *Revue catholique des Églises*, t. III, 1906, p. 65-79, 193-203. — A. L. Feder, *Die Zahl der Bischöfe auf dem Konzil von Nicäa 325*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. XXX, 1906, p. 172-178 (un peu plus de 300). — C.-J. Hefele-H. Leclercq, *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, in-8°, t. I, part. 1, Paris, 1907, p. 386-632; part. 2, append. V : *Les fragments coptes relatifs au concile de Nicée*, p. 1125-1138; append. VI : *Les diverses rédactions du concile de Nicée dans les collections occidentales*, p. 1139-1176; append. VIII : *Observations sur le 6e canon de Nicée*, p. 1182-1202. — J. Comperness, *Gregorios Presbyter. Untersuchungen zu Gregorios Presbyter, dem Biographen Gregors des Theologen und zu dem gleichnamigen Verfasser des Eukomious auf die 318 Väters des Konzils zu Nikaia*, in-8°, Bonn, 1907; *Gregorios Lobrede auf die 318 Väter des Konzils zu Nikaia und Konstantin den Grossen herausgegeben und erlaütert*, in-8°, Bonn, 1908. — B.-N. Benechevitch, *La liste sinaïtique des Pères du Ier concile œcuménique de Nicée* (en russe), [d'après le ms. Sinaï, *1117*, du XIVe siècle], dans *Bulletin de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, 1908, fasc., p. 281-306; cf. *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IX, Louvain, 1908, p. 881-882. — Von Döbschitz, *Zur Liste der Väter von Nikäa*, dans *Theologische Literaturzeitung*, t. XXXIII, 1908, col. 297. — P. Batiffol, *Les sources de l'histoire du concile de Nicée*, dans *Échos d'Orient*, t. XXVIII, 1925, p. 385-402. — V. Grumel, *Le Siège de Rome et le concile de Nicée. Convocation et présidence*, dans *Échos d'Orient*, 1925, p. 411-423. — M. Jugie, *La dispute des philosophes païens avec les Pères de Nicée*, dans *Échos d'Orient*, 1925, p. 403-410. — F. Daunoy, *La question pascale au concile de Nicée*, dans *Échos d'Orient*, 1925, p. 424-444. — A. Mallon, *Le concile de Nicée dans la littérature copte*, dans *Analecta sacra Tarraconensia*, t. II, 1926, p. 219-226. — A. d'Alès, *Le dogme de Nicée*, in-12, Paris, 1925.

H. Leclercq.

NICOMÈDE (CIMETIÈRE DE). — Le cimetière de Nicomède, situé sur la voie Nomentane, nous amène aux origines de l'ère chrétienne, sous le règne de Domitien, vers la fin du Ier siècle, lorsque le prêtre Nicomède [1] fut martyrisé [2] et enterré dans le domaine d'un chrétien nommé Justus, près du mur d'enceinte de Rome, s'il faut en croire ses actes : *in horto Justi prope muros urbis.*

L'ancienne entrée du cimetière de Nicomède [3] fut retrouvée par la *Commissione di archeologia sacra* en 1864, dans la villa Patrizi, à quelques pas seulement de la *porta Pia*, mais les conditions périlleuses d'une exploration de la catacombe que menaçait un éboulement y firent renoncer alors; on a pu y revenir depuis en toute sécurité. On a donc creusé une galerie qui est peut-être la plus monumentale de toutes celles des diverses catacombes romaines, avec celle du cimetière

[1] Sur ce personnage, voir les actes de Nérée et Achillée qui le mettent en relations avec sainte Pétronille et sainte Felicula; c'est Nicomède qui aurait enseveli cette dernière sur la voie Ardéatine. — [2] Le martyrologe hiéronymien met son nom au 15 sept. — [3] Visité par Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, l. III, c. L.

de Prétextat. Cette galerie mesure 50 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur, elle est entièrement revêtue d'une muraille soutenue par des arcs assez hauts et de construction ancienne et soignée; sa profondeur sous la surface du sol est de 16 mètres.

Au fond de la galerie, là où on pouvait supposer l'existence de la crypte historique, on a retrouvé un puits ancien creusé dans le but de servir de collecteur aux eaux des infiltrations qui, au moyen d'une conduite faite d'une série d'amphores emboîtées l'une dans l'autre, transportaient ces eaux dans un arénaire voisin.

L'exploration complète du petit hypogée porte à croire que la crypte du martyr éponyme du lieu fut un petit cubicule creusé au pied de l'escalier d'entrée, où on a trouvé dans la terre de nombreux débris d'une décoration en marbre dont quelques vestiges se voient encore sur les parois. Dans ce cubicule sont pratiqués trois *arcosolia* et dans celui qui se trouve à droite, en entrant, après lavage de l'enduit, on a pu lire ce graffite ancien :

FAMVLLE ☧

Famule Christi, acclamation adressée probablement au martyr et à proximité de son tombeau.

Outre l'exploration de la petite catacombe, on a fait attacher aux parois toutes les inscriptions trouvées en 1865, parmi lesquelles il s'en trouvait une, aujourd'hui perdue, que J.-B. De Rossi publia pour la première fois et dans laquelle il est question d'une tombe accordée à ceux qui professent la même religion que le propriétaire de la catacombe.

MONVMENTVM VALERI M
ERCVRI ET IVLITTES IVLIAN
I ET QVINTILIES VERECVNDES LI
BERTIS LIBERTABVSQVE POSTE
RISQVE EORVM AT RELIGIONE
M PERTINENTES MEAM HOC A
MPLIVS IN CIRCVITVM CIRCA
MONVMENTVM LATI LONGI
PER PEDES BINOS QVOD PERTIN
ET AT IPSVM MONVMENT

Cette inscription ne porte aucun symbole chrétien, elle est cependant chrétienne, comme le montre la prévision concernant les affranchis *ad religionem pertinentes meam*, formule inconnue aux païens qui ne songeaient pas à désigner leur culte idolâtrique sous le nom de *religio mea*. Ce qui favorise ici le caractère chrétien de l'inscription, ce n'est pas une formule ou un symbole chrétien, c'est l'absence de tout ce qui pourrait être pris pour une allusion au paganisme.

Parmi les inscriptions les plus anciennes du cimetière quelques-unes sont grecques. J.-B. De Rossi en avait trouvé trois fragments ayant appartenu, selon lui, aux trois *arcosolia* de la crypte. Il a pu lire à la dernière ligne d'un de ces fragments : KATENANTI TOY ΠΑΤΡΟC, ce qui indiquerait un fils ou une fille enterré près de son père; à la première ligne : ... KATIANI ... qu'on pourrait compléter ainsi KATIANIλλα. A l'aide d'autres fragments, on peut restituer l'épitaphe de KATIANIΛΛΑ. Ainsi, dans le cubicule souterrain, auraient peut-être reposé Catianilla, son fils ou sa fille dans une tombe préparée par le mari de Catianilla. Le *cognomen* de cette matrone pourrait dériver du gentilice *Catius* et nous trouvons le nom des Catius, nobles et chrétiens au IIIe siècle, dans la crypte de Lucine. Un peu plus loin que le cubicule en question, dans la grande galerie, on a pu lire le nom d'une Catia tracé sur la chaux qui recouvrait une brique de cette façon :

VIKL
MARC
ATIE

VI. kalendas martias Catiæ. On peut donc induire qu'une matrone de la famille des Catius et son mari, dont le nom est inconnu, s'étaient préparé une tombe dans cette crypte dont ils étaient probablement les propriétaires. Qui sait si ce mari inconnu ne serait pas le Justus dont il question dans les actes de Nicomède?

Parmi les fragments portant des lettres grecques recueillis dans ce cubicule, il s'en trouve de minuscules qui permettent cependant de reconstituer deux lignes :

.....ωΜΗΤΡΙ ΚΑΤΙΑΝΙΛΛΗΙ
.....ΑΙΕΡΓΟΠΟΠΟΙΩΕΥΧΟ

A la première ligne, nous lisons μητρι Κατιανιλλη, ce qui n'a plus besoin d'explication, l'ι final indique le datif, particularité unique entre des centaines d'inscriptions cémétériales.

Devant le mot μητρι, nous voyons un ω qui pourrait être la dernière lettre du mot ἀμέμπτῳ ou ἀειμνήστῳ ou quelque autre de même signification, ou encore une phrase dans ce genre : γλυκυτάτῃ ἐν Χριστῷ que nous rencontrons assez fréquemment dans les inscriptions cémétériales.

La deuxième ligne est d'une explication plus difficile, on y lit : ... καὶ εργοποποιω. Qu'est-ce à dire? Peut-être tout simplement ἐργοποιῷ en mettant au compte du lapicide le redoublement de la syllabe πο. Le mot ἐργοποιῷ est une épithète qu'on peut appliquer à une matrone chrétienne avec le sens de *operosa*, *laboriosa*, et on sait que le christianisme a réhabilité le travail et stigmatisé la paresse. Nous en avons d'autres exemples; un mari fait graver sur l'épitaphe de sa femme : *amatrix pauperorum et operaria* [1].

Enfin les quatre dernières lettres de cette seconde ligne donnent le mot ευχο qui est incomplet et qu'il faut suppléer avec une déclinaison du verbe εὔχομαι, « prier ». Or nous lisons sur des inscriptions grecques : ευχου υπερ ημων, « prie pour nous ».

Le cimetière de Nicomède était surmonté d'un oratoire qui périt de bonne heure et fut reconstruit par le pape Boniface V : *Hic perfecit cœmeterium S. Nicomedis et dedicavit illud*, lisons-nous dans le *Liber pontificalis*. C'est au sujet de cette basilique que Bosio a lu dans un manuscrit de la Vallicellane : *in quo loco dedicata fuit ecclesia in kalendis junii, quæ nunc vero penitus destructa est* [2]. Ceci doit avoir été écrit depuis le VIIIe siècle, car les *Itineraria* parlent de l'église de Nicomède comme encore existante et visitée; elle fut restaurée sous le pontificat d'Hadrien Ier. La dédicace dont nous venons de parler était l'objet d'une grande fête qui est mentionnée dans le « petit Romain » et dans les manuscrits liturgiques au 1er juin où on lit : *dedicatio basilicæ Sancti Nicomedis Martyris* [3]. Le corps de saint Nicomède fut transporté à Sainte-Praxède sous Pascal Ier.

Cette basilique *extra muros* de Nicomède ne doit pas être confondue avec le « titre » de Nicomède, église paroissiale urbaine qui est mentionnée dans les souscriptions du Ier concile romain du pape Symmaque et dans l'inscription suivante, antérieure au VIe siècle,

[1] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 49, n. 62. — [2] Bosio, *Roma sotterranea*, p. 416. — [3] Giorgi, *Martyrol. Adonis*, p. 243, 244.

placée sur l'ambon de l'évangile à Saint-Laurent-hors-les-Murs [1] :

hic p OSITVS EST · VICTOR · PRAESB ☪ TITVLI NICOME *dis*

XII · KAL · DECEMB ·

Terminons cette notice par quelques souvenirs du cimetière de Nicomède.

Ce sol a rendu un certain nombre de fragments épigraphiques chrétiens. Doni a vu sur cet emplacement un grand sarcophage de marbre portant l'épitaphe d'une jeune chrétienne, datée de l'année 388, ainsi conçue [2] :

DVLCISSIMAE FILIAE ADEODATE
QVE VIXIT ANNOS XVIII
ET MS · V
DEPOSITA XVI · KAL · FBR ·
CONS
MAGNO · MAXIMO · AVGVSTO
PATER · CELESTINVS · FECIT
ET · CVM · MARITO · F · MENS · XI ·

R. Fabretti a lu et transcrit l'épitaphe d'un prêtre qui avait parcouru *terra marique pro nomine Christi* [3] et celle d'une certaine Aurelia Marciana *cives Pannonia* faite par le mari et la fille survivants [4]. Ces épitaphes se rapportent à différentes époques. Le grand sarcophage de 388 ornait probablement le portique de l'oratoire qui surmontait la catacombe; il doit être contemporain de l'épitaphe du prêtre Victor que nous citerons plus loin, tandis que celle d'Aurelia Marciana, précédée du sigle païen D. M. S. est certainement plus ancienne et assez semblable à celles des soldats prétoriens au nombre desquels se trouvaient de nombreux Pannoniens [5] et dans le voisinage desquels on se trouvait puisque leur camp était proche de la voie Nomentane. Avec ces monuments s'accordent très bien ceux qui furent trouvés dans les fouilles de 1864-1865, en particulier ce fragment qui rappelle un soldat des *cohortes prætorianæ* [6] :

.....IISIVS MILIX COHS
.....NSTVS FRTER FRATRI
.....EMERENTI IOSVIT QVIV
.....ANNIS XXX IN PACE

(Dio)nisius milix (miles) coh(ortis) s(extæ)... stus fr(a)ter fratri (ben)emerenti posuit qui v(ixi)t annis XXX in pace. Peut-être à la 2e ligne avons-nous : PR *(æloriæ)* et ensuite un S, ce qui donnerait *Sustus.*

Peut-être nous trouvons-nous ici en présence d'un hypogée avec son vestibule appartenant aux prétoriens chrétiens. Comme cette troupe fut abolie par Constantin, on en devrait conclure que ces monuments remontent au IIIe siècle; ce serait un nouveau témoignage de la présence des soldats chrétiens dans les armées romaines avant la paix de l'Église (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MILITARISME).

Terminons par un graffite daté de 287 :

....DIOCLETIANO MAXIMIANO *coss*
V KAL...

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1864, p. 80, 95; 1865, p. 11, 24, 49-55, 78, 95; 1867, p. 71; 1868, p. 32; 1890, p. 27; O. Marucchi, *Cimitero di Nicomede sulla via Nomentana*, dans *Notizie degli scavi*, 1901, p. 488-489. — *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. II, p. 254-256.

H. LECLERCQ.

NICOMÉDIE. — I. Avant la persécution. II. La préparation de l'édit. III. La destruction de l'église. IV. Les dispositions de l'édit. V. L'affichage. VI. L'incendie du palais. VII. Les supplices. VIII. Jusqu'à l'abdication de Dioclétien. IX. L'édit de Galère. X. La lettre de Maximin Daia. XI. L'édit de Licinius.

I. AVANT LA PERSÉCUTION. — La longue période de tolérance dont les chrétiens avaient joui entre la mort de Septime-Sévère (211) et la mort de Philippe l'Arabe (249) avait favorisé l'expansion de la foi chrétienne et les manifestations monumentales de ce progrès. Des églises nombreuses avaient été bâties. Origène parle de rassemblements importants qui s'y faisaient. La persécution de Dèce (voir ce nom), rapide et violente, se tourna vers les individus, Valérien s'attaqua surtout au clergé et disparut vite; ainsi la seconde moitié du IIIe siècle, sans être peut-être aussi favorable que la première moitié, avait dû accroître le nombre des chrétiens et des basiliques ou oratoires. Ce fut après un siècle d'une sorte de prospérité interrompue par des crises espacées que s'ouvrit le IVe siècle, destiné à voir des choses si extrêmes : la dernière persécution et le triomphe de l'Église.

En 302, Dioclétien fit un long séjour en Orient [7], principalement à Antioche [8]. Il y vivait dans son palais entouré de chrétiens appartenant les uns à la domesticité, les autres aux fonctions officielles. Parmi eux, il s'en trouvait que leur charge obligeait d'escorter l'empereur lorsqu'il assistait à des sacrifices auxquels ils se considéraient comme étrangers. Peut-être laissaient-ils trop voir leur dédain ou leur dégoût, au point de froisser les prêtres païens. Il arriva un jour qu'un sacrifice fut troublé et ne donna pas les résultats escomptés; le chef des haruspices, Tagis [9], s'en prit aux chrétiens de la suite impériale qui, peut-être, avaient fait le signe de la croix; il imputa à leur attitude le silence des dieux. Dioclétien ordonna de faire sacrifier tous ses serviteurs sous peine de subir la flagellation en cas de refus [10]. Tel fut le commencement de ces mesures qu'on a appelé l'« épuration de l'armée ». Tous durent s'y soumettre sous peine d'exclusion [11]; mais l'ordre fut appliqué avec modération par les officiers des légions d'Asie; il n'y eut pas de sang répandu, mais seules l'exclusion ou la dégradation furent prononcées. La colère de Dioclétien s'arrêta là. *Hactenus furor ejus et ira processit*, dit Lactance, *nec amplius quicquam contra legem aut religionem Dei fecit* [12].

Après cette première mesure, les chrétiens pouvaient se tenir en garde contre de nouvelles violences et, vers la fin de l'automne, Dioclétien quitta Antioche et se rendit à Nicomédie pour y passer l'hiver.

II. LA PRÉPARATION DE L'ÉDIT. — Dioclétien était alors un vieillard dont l'accès de fureur contre les chrétiens n'empêchait pas ses collègues de penser qu'il s'était laissé circonvenir par ces sectaires qu'on rencontrait partout, non seulement dans l'administration civile et dans l'armée, mais dans le palais impérial où l'impératrice Prisca et sa fille Valeria ne cachaient pas leurs sympathies pour le christianisme et peut-être leurs accointances avec lui. Leur influence sur le vieil

[1] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 50. — [2] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 164, n. 372. — [3] Fabretti, *Inscriptiones quæ in domibus paternis asservantur*, 1699, p. 329, n. 484. — [4] *Id.*, *ibid.*, p. 164, n. 295. — [5] G. Henzen, dans *Annali dell'Istit. archeol.*, 1864, p. 15 sq. — [6] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 51. — [7] Lactance, *De morte persecutorum*, c. X : *Cum ageret in partibus Orientis.* — [8] Il souscrivit plusieurs lois. Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 44. — [9] Sur les collèges d'haruspices et leurs chefs, cf. Gatti, dans *Bull. della Commissione archeol. comunale di Roma*, 1890, p. 141. — [10] Lactance, *loc. cit.* — [11] Id., *ibid.* : *Datisque ad præpositos litteris etiam milites cogi ad nefanda sacrificia præcepit, ut qui non paruissent, militia solverentur.* — [12] Id., *ibid.*

empereur, toute de douceur et d'affection, ne pouvait lutter contre la violence à peine contenue de Galère, à qui ses titres de césar et de gendre donnaient toutes les occasions souhaitées d'effrayer et d'entraîner Dioclétien. « Lactance ne le dit pas, mais on peut soupçonner qu'il y eut ici un conflit d'influences féminines. Les princesses de Nicomédie étaient chrétiennes ou favorables aux chrétiens; c'en était assez pour que le gynécée rival voulût mal de mort au christianisme [1]. » Ce gynécée rival se groupait autour d'une paysanne fanatique, mère du césar Galère, qu'elle poussait aux mesures violentes. Il n'y était que trop disposé, mais Dioclétien résistait. « A quoi bon, disait-il, mettre le trouble partout, verser des torrents de sang? Les chrétiens n'ont pas peur de la mort. Il suffit d'empêcher les soldats et les gens du palais de suivre leur religion [2]. » Mais Galère revenait chaque jour à la charge. Leurs rencontres étaient tenues secrètes [3] et ceux qui voyaient les deux maîtres du monde s'enfermer sans témoins les croyaient occupés des plus graves intérêts de l'État [4]. Fatigué d'une lutte où il avait le pressentiment d'être vaincu, Dioclétien proposa la convocation d'un conseil d'amis, de fonctionnaires civils et militaires [5] qui porteraient avec lui l'odieux d'une mesure qu'au besoin il rejetterait sur eux seuls. Galère consentit; il savait qu'en pareille circonstance la violence sait imposer aux indécis. Le résultat prévu arriva. Chacun parla d'après son rang ou son grade [6]. Plusieurs partageaient les haines de Galère, césar aujourd'hui, auguste demain, qu'ils voulaient ménager et flatter. Le plus passionné en faveur de la persécution était Hiéroclès [7]; parmi les autres, tous n'étaient pas des monstres, mais il s'en trouvait sans doute qui saisissaient l'occasion de se venger de rivaux et de concurrents à qui ils fermaient l'accès des carrières publiques. D'autres consentirent par lâcheté à tout ce qu'on proposa [8].

Dioclétien n'était pas persuadé, il chercha à temporiser et décida d'envoyer un haruspice à Milet pour consulter l'oracle d'Apollon Didyméen. Celui-ci répondit en ennemi de notre divine religion [9], dit Lactance; mais nous devons à Constantin des souvenirs et des détails plus précis. Par l'intermédiaire de la pythonisse, l'oracle se plaignit d'être réduit à l'impuissance par les justes qui répandus sur la terre empêchaient la révélation de l'avenir [10]. Cette réponse ambiguë, rapportée à Dioclétien, lui parut claire et, pour plus de sûreté, il interrogea son entourage. Tous s'accordèrent à reconnaître les chrétiens dans les justes dénoncés par Apollon et le vieil empereur ne douta plus. Il avala ces paroles comme du miel, dit Constantin, et il céda, mais pas encore tout à fait, car Galère voulait que tous les chrétiens qui refuseraient le sacrifice fussent brûlés vifs. Dioclétien voulut que le sang ne coulât point et, pour un moment, sa volonté prévalut [11].

Mais une autre volonté, plus ferme et plus rusée que la sienne, préparait la voie aux violences.

III. La destruction de l'église. — On fit choix, dit Lactance, d'un jour convenable et de bon augure. Le calendrier romain assignait au VII des calendes de mars (23 févr.) la célébration des *Terminalia* où l'on fêtait les limites des champs par des sacrifices à Jupiter Terminus [12]; cette date paraissait symbolique de la religion chrétienne arrivée à son terme [13]. « Dès le point du jour, à la lumière encore douteuse du crépuscule, une troupe armée se mit en marche : le préfet du prétoire la commandait, accompagné de chefs supérieurs et de tribuns, comme pour une expédition militaire; des agents du fisc suivaient, car il s'agissait aussi d'un acte de confiscation et de pillage régulier [14]. On arrive à la principale église. Les portes sont arrachées [15] : les soldats se répandent dans le saint lieu, cherchant, disent-ils, la statue du dieu des chrétiens [16]. Cette vaine recherche les conduisit à la tribune absidale, sur laquelle s'ouvraient les armoires ou chambres destinées à contenir d'un côté les vases sacrés, de l'autre les saintes Écritures, les livres liturgiques, les ouvrages composant la bibliothèque de l'église [17]. Ils jetèrent au feu tous les manuscrits et se partagèrent les objets précieux [18].

« La basilique était remplie de soldats et d'employés, pillant, s'agitant, courant çà et là [19]. Durant cette scène de désordre, les deux empereurs se tenaient à une fenêtre du palais, d'où ils apercevaient l'édifice chrétien, construit sur une hauteur. Longtemps, ils délibérèrent sur son sort. Galère, toujours porté aux mesures extrêmes, voulait qu'on le brûlât [20]. Dioclétien résistait, craignant que de l'église l'incendie se communiquât aux maisons contiguës, et que tout un quartier de Nicomédie, plein de grands et beaux monuments [21], périt avec elle [22]. Enfin, son avis prévalut : on se contenta d'envoyer une escouade de prétoriens chargés de la démolir. Ils s'avancèrent en ordre de bataille, la hache et les outils à la main, investirent l'église et, avec l'adresse des soldats romains exercés à tous les travaux, commencèrent à renverser les murailles. En peu d'heures, la haute cathédrale fut rasée [23]. »

IV. Les dispositions de l'édit. — Le lendemain (24 févr.), l'édit était affiché. Eusèbe et Lactance nous en donnent un résumé qui permet de reconstituer les quatre articles principaux. Les assemblées chrétiennes étaient rigoureusement interdites : τὰς συνόδους τῶν χριστιανῶν ἐξηρῆσθαι [24]. Les églises seraient démolies : τὰς μὲν ἐκκλησίας εἰς ἔδαφος φέρειν [25]. Les Livres sacrés conservés par les églises, par les clercs ou par les fidèles seraient brûlés : τὰς δὲ γραφὰς ἀφανεῖς πυρὶ γενέσθαι [26]. Les fidèles de condition élevée perdraient leurs privilèges et seraient mis au rang des individus de la condition la plus humble, passibles de la torture

[1] L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. II, p. 11, note 2. — [2] Lactance, *op. cit.*, c. XI : *Ostendens quam perniciosum esset inquietari orbem terræ, fundi sanguinem multorum, et illos libenter mori solere... Satis esse si palatinos tantum ac milites ab ea religione prohiberet.* — [3] Lactance, *op. cit.*, c. XI : *Cum nemo admitteretur.* — [4] Id., *ibid.* : *Et omnes de summo statu republicæ tractari arbitrarentur.* — [5] *Placuit ergo amicorum sententiam experiri.* — [6] *Ut dignitate antecedebant, interrogabantur.* — [7] *Hieroclem ex vicario præsidem, qui auctoret consiliarius ad faciendam persecutionem fuit ; op. cit.*, c. XI. — [8] *Qui aliter sentiebant, intellecta hominis voluntate, vel timentes vel gratificari volentes in eamdem sententiam congruerunt.* — [9] *Respondit ille ut divinæ religionis inimicus.* — [10] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. II, c. L-LI. — [11] *Hanc moderationem tenere conatus est, ut eam rem sine sanguine transigi juberet, cum Caesar vivos cremari vellet qui sacrificio repognassent.* — [12] J. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, 1878, p. 196. — [13] Lactance, *op. cit.*, c. XII : *Ut quasi terminus imponeretur huic religioni.* — [14] *Qui dies cum illuxisset... repente adhuc dubia luce ad ecclesiam præfectus cum ducibus et tribunis et rationalibus venit.* — [15] *Revulsis foris.* — [16] *Simulacrum Dei quæritur.* — [17] De Rossi, *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecæ Sedis apostolicæ*, p. XVII. — [18] *Scripturæ repertæ incenduntur, datur omnibus præda.* — [19] *Rapitur, trepidatur, discurritur.* — [20] *Ipsi vero in speculis (in alto enim constituta ecclesia ex palatio videbatur) diu inter se concertabant, utrum ignem potius supponi oporteret.* — [21] Sur la beauté de Nicomédie à cette époque, voir Ammien Marcellin, l. XXII, c. IX : *Ita magnis retro principum amplificatam impensis, ut ædium multitudine privatarum et publicarum recte noscentibus regio quædam urbis æstimaretur æternæ.* — [22] *Vicit sententia Diocletianus, cavens ne magno incendio facto pars aliqua civitatis arderet. Nam multæ ac magnæ domus ab omni parte cingebant.* — [23] *Veniebant igitur et prætoriani, acie structa, cum securibus et aliis ferramentis: et immissi undique... paucis horis solo adarquarunt ;* P. Allard, *La persécution de Dioclétien*, t. I, 1908, p. 153-154. — [24] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. IX, c. X, n. 8. — [25] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. VIII, c. II, n. 4. — [26] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. VIII, c. II, n. 4.

et privés du droit d'intenter aucune action devant les tribunaux, même pour injure, adultère ou vol [1]. Les fidèles de condition modeste, qui refuseraient d'abjurer, cesseraient immédiatement d'être libres [2]; enfin, les esclaves perdraient tout espoir d'être jamais affranchis [3].

Contrairement à ce qui s'était vu dans les plus récentes persécutions, les édifices du culte chrétien étaient condamnés à disparaître et ce n'était pas là une menace en l'air comme on vient de le voir par le récit de ce qui se passa à Nicomédie. Si on se place au seul point de vue archéologique, on peut dire que cette disposition nous a privés de monuments innombrables de la période antérieure à la paix. Déjà nous avons recueilli nombre de témoignages sur l'ardeur constructive des premières générations chrétiennes (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2279-2301) et décrit ce que les textes nous en disent; le témoignage suivant d'Eusèbe montre qu'on n'exagère rien en parlant de monuments innombrables : « Il fallait voir, dit-il en parlant des jours qui précédèrent la persécution, de quel accueil les chefs de chaque Église étaient l'objet de la part de tous les procurateurs et gouverneurs. D'autre part, comment décrire ces innombrables entrées de gens dans l'Église, les foules dans les assemblées de chaque ville et les remarquables concours de la multitude dans les maisons de prière? Aussi bien, à cause de cela, on ne se contentait plus des édifices d'autrefois et dans chaque ville on faisait sortir du sol de vastes et larges églises [4]. » On se rappellera qu'en Occident, Constance Chlore, qui répugnait à verser le sang, épargna les fidèles et laissa démolir les édifices [5]. Il y eut toutefois des églises qui échappèrent, notamment celle de Néocésarée (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2298).

L'édit prescrivait la destruction des Livres saints et liturgiques. On sait avec quelle minutie et quelle rigueur l'enquête fut poursuivie (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1397-1405) et les conséquences si graves qu'eut pour l'Église le péché de « tradition » (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1457-1505).

En outre, l'édit n'épargnait personne; il s'en prenait, comme celui de Dèce, même aux gens du peuple : τοὺς ἐν οἰκετίαις, c'est-à-dire les gens de condition commune, ceux qui mènent la vie domestique. Au XIIe siècle, Zonaras interprète ces mots de la façon suivante : τοὺς δὲ τύχης ἰδιωτίδος ὄντας, les gens de condition privée, les simples particuliers, qui, dit-il, deviendront esclaves [6]. En ce qui concerne les esclaves chrétiens la phrase de Rufin : *Si quis servorum permansisset christianus libertatem consequi non potest*, que Nicéphore Calliste, au XIVe siècle, rend par τοὺς οἰκέτας ἐξομνυγμένους ἐλευθερῖα τιμᾶν [7], il n'y faut pas voir une traduction fidèle du passage d'Eusèbe mentionné plus haut, mais au contraire comme l'insertion dans le texte de celui-ci, par son très libre interprète, d'une clause de l'édit omise par Eusèbe aussi bien que par Lactance.

On voit que, pour rigoureux qu'il soit, l'édit évite de prononcer la peine de mort; c'était le dernier point sur lequel la volonté affaiblie de Dioclétien avait tenu tête à Galère.

V. L'AFFICHAGE. — La bienveillance de Dioclétien aboutissait à la persécution ouverte, sinon sanglante, et l'émotion, la consternation des fidèles se laissent apercevoir dans un fait blâmable sans doute, au point de vue de la loi, mais combien explicable et, pour tout dire, excusable au jugement de Lactance [8] et d'Eusèbe [9]. Un chrétien distingué par sa naissance et ses emplois [10], s'approcha du lieu où avait lieu, dans le Forum, l'affichage des documents officiels (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2839-2841), il arracha le texte de l'édit et le mit en pièces : *deripuit et concidit* [11], il s'écria : « Voilà donc, ô empereurs, vos victoires sur les Goths et les Sarmates! » L'audacieux fut arrêté sous l'inculpation de lèse-majesté en acte et en paroles; on le soumit à la torture [12], en vertu du droit commun et avec l'espoir de lui arracher les noms de ses complices. Il semble qu'on n'obtint de sa part aucune dénonciation et il fut, aux termes de la loi, condamné à être brûlé vif : *legitime coctus*. Conduit au bûcher, sa tranquillité et sa joie ne se démentirent pas un seul instant [13] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2841, note 1).

VI. L'INCENDIE DU PALAIS. — Si Galère avait espéré compromettre les chrétiens, le silence du martyr l'obligeait à trouver un moyen différent et plus sûr. Tout à coup, le feu éclata dans le palais impérial de Nicomédie. Celui-ci était composé probablement de plusieurs édifices, à la fois distincts et contigus, où chaque souverain et même chaque souveraine pouvait tenir sa cour à part. Lactance parle quelque part [14] des maisons que Dioclétien avait bâties pour sa femme et pour sa fille *(hic uxori domus, hic filiæ)*, au détriment de nombreux édifices privés. L'ensemble de ces constructions diverses devait offrir à peu près l'aspect du groupe de palais qui couvrait à Rome le mont Palatin; mais, à Rome, chaque siècle ou même chaque règne avait apporté son œuvre différente; à Nicomédie tout avait été improvisé [15]. L'incendie, nous dit-on, s'alluma si soudainement, que plusieurs l'attribuèrent à la foudre : telle était encore, beaucoup plus tard, l'opinion de Constantin : Ἄλθει Νικομήδεια, οὐ σιοπῶσι δὲ καὶ οἱ ἱστορήσαντες ὧν καὶ αὐτὸς ὢν τυγχάνω· ἐδηοῦτο μέντοι τὰ βασίλεια καὶ ὁ οἶκος αὐτοῦ ἐπινεμομένου σκηπτοῦ νεμομένης τε οὐρανίας φλογός [16]. Eusèbe parle d'un cas fortuit : οὐκ οἶδ' ὅπως, « je ne sais comment [17] ». Lactance l'attribue à Galère : *Nam ut illum (Diocletianum) ad propositum crudelissimæ persecutionis impelleret, occultis ministris palatio subjecit incendium* [18].

« Quand même la passion aurait ici égaré l'historien, il ne se trompe pas en nous montrant le haineux et perfide césar profitant avec habileté d'un événement qui avait porté la terreur jusqu'au fond de l'âme de son timide collègue. Si Galère n'alluma pas le feu, il le fit si bien servir à ses vues, qu'on serait excusable de l'avoir soupçonné [19]. » « Le palais, s'écriait-il devant les murailles embrasées, le palais est rempli d'eunuques chrétiens; ils ont voulu payer par le crime la confiance aveugle que leur montrait Dioclétien; un complot a été formé entre eux et leurs coreligionnaires du dehors; grâce à cet accord scélérat, deux empereurs ont failli périr dans les flammes! Les chrétiens ont enfin paru ce qu'ils sont en effet : des ennemis publics [20]. » « Cette fois,

[1] Id., *ibid.*, l. VIII, c. II, n. 4 : Τους μὲν τιμῆς ἐπειλημμένους ἀτίμους. Lactance, *De morte persecutorum*, c. XIII : *Ut religionis illius carerent omni honore ac dignitates tormentis subjecti essent quocumque ordine aut gradu venirent, adversus eos omnis actio caleret, ipsi non de injuria, non de adulterio, non de rebus ablatis agere possent.* — [2] Eusèbe, *loc. cit.* : τοὺς δὲ ἐν οἰκετίαις, εἰ ἐπιμένοιεν τῇ τοῦ χριστιανισμοῦ προθέσει ἐλευθερίας στερεῖσθαι. — [3] Rufin, *Hist. eccles.*, l. VIII, c. II : *Si quis servorum permansisset christianus, libertatem consequi non posset.* — [4] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VIII, c. I, n. 5, 6. — [5] Lactance, *op. cit.*, c. XV. — [6] Zonaras, *Annal.*, l. XII, c. XXXII. — [7] *Hist. eccles.*, l. VII, c. XLIII. — [8] *De morte persecutorum*, c. XIII : *Et si non recte, magno tamen animo.* — [9] *Hist. eccles.*, l. VIII, c. V : ζήλῳ τῷ κατὰ Θεόν. — [10] Id., *ibid.* — [11] Lactance, *op. cit.*; Eusèbe, *op. cit.* : ἀνελὼν σπάραττει. — [12] *Statim quoque productus, non modo extortus*, dit Lactance. — [13] *Cum admirabili patientia postremo exustus est* (Lactance). — [14] *De morte persecutorum*, c. VII. — [15] P. Allard, *La persécution de Dioclétien*, 1908, p. 159, note 5. — [16] Constantin, *Oratio ad sanctorum cœtum*, n. 25. — [17] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VIII, c. VI. — [18] Lactance, *De morte persecutorum*, c. XIV. — [19] P. Allard, *La persécution de Dioclétien*, p. 161. — [20] Lactance, *De morte persecutorum*, c. XIV.

Dioclétien perdit toute mesure et se détermina, ainsi qu'on l'a dit [1], à recommencer Néron. » Il fit mettre ses gens à la torture dont il présidait en personne les hideuses exhibitions; assis sur une chaise, il regardait brûler ses serviteurs. Tous les juges, tous ceux qui détenaient une part de pouvoir l'imitaient. C'était à qui découvrirait un indice, mais bien inutilement puisque Galère avait eu soin de dérober ses propres serviteurs à tout interrogatoire. Cependant, il ne laissait pas à la colère de Dioclétien le loisir de se calmer; mais les poursuites ne donnant rien, il faudrait abandonner l'accusation. Alors, quinze jours plus tard, éclata un nouvel incendie qu'on prévint à temps et toujours sans découvrir l'auteur. Quoiqu'on fût au cœur de l'hiver, le césar avait fait ses préparatifs de départ, il quitta le jour même Nicomédie, prétextant la crainte d'être brûlé vif. Ce brusque départ pouvait avoir un autre motif; c'était une façon de soustraire ses officiers et ses serviteurs à la nouvelle enquête qui eût pu révéler plus de choses qu'on n'en voulait savoir.

La colère de Dioclétien ne connut plus de bornes. Sa femme Prisca et sa fille Valeria, épouse délaissée de Galère, furent contraintes de se souiller par un sacrifice [2], car il ne s'agissait plus d'incendie mais de religion, l'enquête portait non sur la participation au crime, mais sur la croyance : ceux qui renieraient le Christ seraient réputés absous du délit d'incendie. Il semblait qu'on fut revenu à la persécution de l'an 64.

VII. Les supplices. — Les supplices infligés furent à peine moins atroces que ceux imaginés par Néron. « Nous ne rappellerons, dit Eusèbe [3], que pour un seul quelle fut la fin de sa vie et nous laisserons voir par là ce qui est arrivé aux autres.

« On en fit comparaître un à Nicomédie, devant les princes, et on lui ordonna de sacrifier; comme il refusait, on commanda de l'élever tout nu en l'air et avec des fouets de lui déchirer tout le corps jusqu'à ce que, vaincu, il fût contraint de faire ce qui était ordonné. Comme il souffrait cela sans être ébranlé, on se mit alors à arroser ses os mis à nu avec du vinaigre mêlé de sel et on en versa sur les parties de son corps complètement meurtries; il méprisa encore ces souffrances; alors on traîna un gril et du feu, et comme on fait pour les viandes qu'on veut manger, on exposa ce qui restait de son corps à la flamme, non pas d'une façon brutale, de peur qu'il ne mourût rapidement, mais afin qu'il périt petit à petit. Ceux qui l'avaient placé sur le foyer n'avaient pas l'autorisation de le délier avant qu'il n'eût, après de telles souffrances, fait signe qu'il consentait à ce qui était ordonné. Mais il garda sa résolution, sans lâcher prise, et vainqueur dans ces tortures il rendit l'âme. Tel fut le martyre de l'un des serviteurs impériaux; il était bien réellement digne de son nom : il s'appelait Pierre.

« Les supplices des autres ne furent eux aussi pas moindres; pour faire l'épargne d'un récit qui leur soit proportionné, nous les laisserons et nous dirons seulement que Dorothée et Gorgonius, ainsi que beaucoup d'autres de la domesticité impériale, après des combats multiples, perdirent la vie par la strangulation et remportèrent les prix de la divine victoire.

« A cette époque celui qui présidait l'Église de Nicomédie, Anthime, à cause du témoignage qu'il rendit au Christ, fut décapité, et on lui adjoignit une multitude nombreuse de martyrs. [A la suite de l'incendie du palais] la rumeur se répandit qu'il avait été allumé par les nôtres; alors les chrétiens de l'endroit, en masse et sans distinction, sur un ordre impérial, furent les uns égorgés par le glaive, les autres mis à mort par le feu, et on raconte qu'emportés par un zèle divin et indicible, des hommes et des femmes s'élancèrent dans le bûcher; les bourreaux en lièrent une foule d'autres sur des barques et les précipitèrent dans les abîmes de la mer. Les serviteurs impériaux, après leur mort, avaient été confiés à la terre avec les honneurs qui convenaient; on revint encore les exhumer pour les jeter à la mer. Ceux qu'on regardait comme les maîtres estimaient qu'il le fallait, de peur que, s'ils reposaient dans des tombeaux, certains ne vinssent à les adorer et ne les tinssent pour des dieux, ainsi du moins qu'ils pensaient. Tels furent les événements accomplis à Nicomédie au commencement de la persécution. »

On ne sait ce qui restait de la population chrétienne de Nicomédie; elle était, sans doute, fort diminuée mais non entièrement détruite. « Lactance rapporte que des autels furent placés dans les prétoires, afin que les juges pussent s'assurer de la religion des plaideurs [4]. Cette mesure, si tyrannique quelle soit, montre qu'on revint après quelque temps à l'application régulière de l'édit, qui frappait les chrétiens de mort civile et non de mort sanglante : quand un plaideur, avant d'exposer son procès, refusait de brûler de l'encens, le juge le renvoyait de l'audience en vertu de la clause qui retirait aux chrétiens le droit d'ester en justice. Il restait donc encore de ceux-ci à Nicomédie, après les affreux massacres auxquels le second incendie du palais servit de prétexte [5]. »

VIII. Jusqu'a l'abdication de Dioclétien. — Lactance remplissait alors des fonctions rétribuées à Nicomédie où Dioclétien lui avait confié une chaire de rhétorique. Il se trouvait bien placé pour assister au supplice ou pour recueillir les récits qu'on colportait de l'héroïsme des chrétiens; son âme fut touchée, son intelligence céda à la lumière et son cœur se soumit à la grâce; il se convertit (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1021). Rien dans ses écrits n'indique la date précise de cette grande résolution qui allait donner à l'Église un de ses meilleurs apologistes, mais la vivacité avec laquelle, dans son *De mortibus persecutorum*, il décrit les souffrances infligées aux chrétiens de Nicomédie dans les premiers mois de l'année 303 porte à croire que la violente émotion qu'il ressentit l'incita à prendre cette résolution. Un des confesseurs dont le courage et la foi firent sur Lactance la plus profonde impression fut ce Donat auquel il dédia les traités *De ira Dei* et *De morte persecutorum*. Il habitait Nicomédie et peut-être était-il engagé dans la cléricature, et il éprouva autant que les plus courageux d'entre les martyrs les horreurs de la persécution. « Tombé entre les mains du préfet Flaccinus, qui n'était pas un petit homicide, ensuite entre celles d'Hiéroclès, auteur et conseiller de tant de meurtres, et enfin de son successeur Priscillien, tu leur as fait voir une fermeté invincible. Torturé neuf fois, tu as triomphé neuf fois. En neuf combats avec le diable et ses ministres, tu as remporté neuf victoires sur le monde et ses terreurs. Ah le beau spectacle pour Dieu de voir attaché à ton char non des chevaux blancs ou des éléphants monstrueux, mais les triomphateurs eux-mêmes! Triomphe des triomphateurs, voilà bien le vrai triomphe. Tu les as vaincus lorsque, méprisant leurs ordonnances scélérates, tu as mis en déroute tous les vains appareils d'une puissance tyrannique. Les coups, les ongles de fer, le fer, le feu, tous les tourments ont été inutiles contre ta foi et ta piété. Voilà le véritable disciple de Dieu, le vrai soldat du Christ, dont nul ennemi ne triomphe, que nul ravisseur ne dérobe, que nul piège ne trompe, nulle douleur ne terrasse, nul

[1] Duchesne, *op. cit.*, t. II, p. 13. — [2] Lactance, *op. cit.*, c. XV. — [3] *Hist. eccles.*, l. VI, c. VI, n. 1-7. — [4] *Et ne cui temere jus diceretur, aræ in secretariis ac pro tribunali positæ, ut litigatores prius sacrificarent, atque ita causas suas dicerent : sic ergo ad judices tanquam ad deos adiretur.* — [5] P. Allard, *op. cit.*, p. 168.

tourment ne désarme. Enfin, après ces neuf victoires sur Satan, celui-ci n'a plus où s'attaquer à toi dont il avait reconnu par tant d'engagements ne pouvoir triompher. Lorsque la couronne du triomphe t'attendait, il refusa le combat, afin de te priver de la victoire. Si tu n'en jouis pas maintenant, Dieu te la réserve dans son royaume telle que te l'ont value ta vaillance et tes mérites [1]. » Il est permis de penser que l'amitié qui s'exprime sous une forme si vive ne fut pas indifférente dans la conversion de Lactance.

Le 17 septembre, Dioclétien célébrait ses *vicennalia* qu'il retarda de deux mois (20 nov.) pour en faire la solennité à Rome. Vers la fin de l'été 304 on le vit reparaître à Nicomédie, de plus en plus malade et affaibli, et abandonnant en fait le gouvernement de l'empire à Galère et à Maximien Hercule. De chute en chute, Dioclétien en était venu à n'être qu'un embarras avec lequel on jugea nécessaire d'en finir. Le 1er mai 305, il abdiqua en public, dans une parade militaire tenue à trois milles de Nicomédie (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2752-2756).

IX. L'édit de Galère. — Nicomédie avait vu le début de la persécution en 303; elle allait en voir le terme légal. En 310, Galère fut atteint d'une maladie répugnante et infecte [2] sur l'issue de laquelle il ne put garder de longues illusions. Se sentant perdu, il pensa traiter avec le dieu des chrétiens comme avec les divinités païennes et obtenir peut-être le pardon par un aveu hypocrite de sa défaite. Lactance en a laissé le texte latin [3], qu'Eusèbe a traduit en grec [4]. Ce document fut publié sous les noms de Galère, de Constantin et de Licinius; rédigé en 310, il fut affiché à Nicomédie le 30 avril 311, où Lactance le lut et le copia :

« Entre toutes mesures que nous n'avons cessé de prendre pour le bien et l'utilité de la république, nous avions voulu naguère ramener toutes choses aux anciennes lois et à la discipline traditionnelle des Romains, et pourvoir en particulier à ce que les chrétiens, qui avaient abandonné la religion de leurs pères, revinssent à de meilleurs usages. Mais telle fut leur mauvaise volonté et leur folie, qu'ils ne suivaient même plus les anciennes coutumes que leurs premiers fondateurs avaient instituées, mais qu'ils se faisaient des lois selon leurs caprices et tenaient en divers lieux des assemblées différentes. Enfin, après que nous eûmes commandé que chacun retournât aux coutumes des anciens, beaucoup obéirent par crainte, beaucoup aussi furent châtiés; mais comme le plus grand nombre persévérait dans son obstination, et que nous voyions que, d'une part, ils ne rendaient pas aux dieux le culte et l'honneur qui leur sont dus, que d'autre part, ils n'adoraient même pas le Dieu des chrétiens, n'écoutant que notre extrême clémence et notre perpétuelle disposition à traiter doucement tous les hommes, nous avons cru devoir étendre à eux aussi notre indulgence, et permettre que les chrétiens existent désormais et rétablissent leurs assemblées pourvu qu'ils ne fassent rien contre la discipline. Par une autre lettre, nous informerons les magistrats des règles qu'ils doivent suivre. En retour de notre indulgence, ils devront prier leur Dieu pour notre salut, pour celui de l'État et pour le leur propre, afin que, partout, la république soit prospère et qu'eux-mêmes puissent vivre tranquilles dans leurs demeures. »

X. La lettre de Maximin Daia. — Le nom de Maxence ne figurait pas en tête du document qu'on vient de lire parce que Galère refusait de reconnaître son autorité; celui de Maximin Daia non plus. Celui-ci gouvernait la Cilicie, la Syrie et l'Égypte et ne voulait sans doute pas paraître s'inspirer de ses collègues. Il se contenta de faire parvenir au préfet du prétoire et au vicaire du diocèse d'Orient l'ordre verbal de cesser la persécution. Eusèbe a conservé la lettre adressée par Maximin Daia au préfet du prétoire Sabinus; on y lit quelques détails relatifs à Nicomédie [5] : ...« lorsque l'année dernière j'arrivais heureusement à Nicomédie et que j'y prolongeais mon séjour, des citoyens de cette ville vinrent à moi avec les statues des dieux pour demander avec instance que de toute manière il ne fût jamais permis à un pareil peuple [les chrétiens] d'habiter leur patrie. Cependant, comme je savais qu'un grand nombre de sectateurs de cette religion habitaient ces contrées, je répondis à leur requête que leur demande me causait bien de la joie, mais que je ne voyais pas que cela fût réclamé par tous; que, si certains persévéraient dans cette superstition, dans ce cas ils gardassent chacun sa préférence, et que, s'ils le voulaient, ils reconnussent le culte des dieux. Mais aux habitants de la ville de Nicomédie et aux autres villes, qui, elles aussi, pour le même but, m'avaient fait la même demande avec beaucoup d'empressement, à savoir qu'aucun chrétien n'habitât les villes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2835-2839), je fus dans la nécessité de répondre avec bienveillance, parce que tous les anciens empereurs avaient observé la même conduite et qu'aux dieux eux-mêmes par qui subsistent tous les hommes et le gouvernement lui-même des affaires publiques, il me plaisait que je confirmasse une telle requête qu'ils m'apportaient en faveur du culte de cette divinité... »

On voit qu'après dix années de persécution la situation des chrétiens à Nicomédie restait précaire. Aussi, sans ajouter une créance complète au récit dont nous allons parler, il n'est pas possible de le passer sous silence. On pourrait croire que les faits se rapportent à la visite dont parle Maximin, mais ils sont un peu antérieurs et concernent Galère qui, depuis l'abdication de Dioclétien, avait fait de Nicomédie sa résidence. Le tableau tracé dans la Passion de saint Hadrien est celui de la ville pendant une dizaine d'années (303-313).

« Le tyran Maximin (Galère) avait résolu pour la seconde fois [en 306] de persécuter les disciples du Christ. Il entra bientôt à Nicomédie dans le dessein de faire périr tous les fidèles, et, s'étant rendu d'abord dans un temple des dieux, il leur offrit des sacrifices et ordonna que tous les citoyens de la ville fissent aussi leurs offrandes. Aussitôt le peuple s'empressa de toutes parts pour obéir à ce commandement impie. Cette ville était très adonnée au culte des idoles et tous les habitant sacrifiaient à l'envi dans les rues, sur les places publiques, dans l'intérieur des maisons, au point que l'odeur et la fumée de ces nombreux sacrifices remplissaient tous les lieux environnants. Des crieurs publics parcouraient aussi tous les quartiers de la ville, proclamant à haute voix que tous les citoyens devaient, par l'ordre des empereurs, offrir des sacrifices et des libations aux idoles et que les chrétiens qui seraient découverts allaient être livrés aux flammes [6]. Plusieurs personnages de distinction furent ensuite désignés pour visiter toutes les maisons, avec ordre, s'ils découvraient quelques disciples du Christ, hommes ou femmes, de les amener devant le tribunal du juge, afin qu'on pût les soumettre aux plus affreux supplices. D'autres envoyés de l'empereur répandaient l'argent à pleines mains pour engager les habitants de Nicomédie à dénoncer les chrétiens et à les livrer aux bourreaux. Alors on vit les voisins, les amis, les parents se dénoncer mutuellement, entraînés les uns par l'appât des récom-

[1] De *morte persecutorum*, c. xvi. — [2] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VIII, c. xvi. — [3] *De morte persecutorum*, c. xxxiv. — [4] Eusèbe, *op. cit.*, l. VIII, c. xvii. — [5] Id., *ibid.*, l. IX, c. ix *a*. — [6] Détails analogues pour Césarée de Palestine, dans Eusèbe, *De martyribus Palestinæ*, 4-8; voir trad. E. Grapin, 1913, p. 183-206.

penses, les autres par la crainte du supplice, des châtiments terribles ayant été annoncés contre ceux qui cacheraient les chrétiens [1]. »

Il s'en faut de beaucoup, malheureusement, qu'on puisse ajouter foi à différentes pièces recueillies dans les *Acta sanctorum* mais que nous croyons utile néanmoins de mentionner :

Acta martyrii sanct. martyrum MIII ex quatuor imperatoris protectorum familia et clientela Nicomediæ, dans *Acta sanct.* (1658), 7 febr. t. II, col. 19. — *De sanct. martyribus decem millibus Nicomediæ in Bithynia*, dans *ibid.* (1668), 18 martii t. II, col. 617. — *De sanct. martyribus Nicomediensibus anonymis VII*, dans *ibid.* (1733), 2 aug. t. I, p. 155. — *De sanct. martyribus Nicomediensibus D viris et fœminis CXXX (sub Maximiano)*, dans *ibid.*, 16 febr. t. II, p. 884. — *De sanct. martyribus quinque Nicomediensibus apud Græcos*, dans *ibid.* (1701), 16 junii t. III, col. 41. — *De sanct. martyribus 6628 Nicomediensibus (sub Maximiano)*, dans *ibid.* (1746), 2 sept. t. I, col. 356-357*. — *De sanct. martyribus XXV Nicomediensibus*, dans *ibid.*, 1719, julii t. I, col. 32.

XI. L'ÉDIT DE LICINIUS. — Maximin Daia avait subi la pacification religieuse imposée par l'édit de Milan, avec la résolution de s'y soustraire à la première occasion. Par force ou par ruse, il comptait rétablir la domination du culte païen et, aussitôt après les fêtes du mariage de Licinius avec la sœur de Constantin [2], en plein hiver, il vint mettre le siège devant Héraclée. Licinius accourut défendre son empire et trouva Héraclée prise. Les armées était trop proches pour éviter une rencontre, qui se termina par la déroute de l'armée de Maximin. Celui-ci arriva en fugitif à Nicomédie, le 1er mai, où il ne s'attarda pas, suivi de près d'ailleurs par Licinius qui bientôt entrait à son tour dans la capitale de la Bithynie et, le 13 juin 313, on put lire sur les places de la ville le texte de l'édit de Milan, là même où, dix ans et quatre mois plus tôt, avait été affiché l'édit de persécution de Dioclétien, ordonnant la fermeture des églises. « Licinius engageait maintenant les chrétiens à les rouvrir, à rebâtir celles qui avaient été abattues, à rentrer en possession de leurs biens confisqués. Non content de publier les articles de loi qui en réglaient minutieusement la restitution, il exhortait de vive voix les fidèles à reprendre leur vie de communauté, que la peur de Maximin avait suspendue; et déjà les ouvriers se mettaient à l'œuvre pour relever de ses ruines la cathédrale de Nicomédie rasée par les prétoriens en 303 [3]. »

H. LECLERCQ.

NICOPOLIS. — I. Emmaüs-Nicopolis. II. Le nom. III. L'étymologie. IV. Avant l'ère chrétienne. V. Situation. VI. Emmaüs dans l'Évangile. VII. Romains, Juifs, Samaritains. VIII. Jules Africain et Nicopolis. IX. Nicopolis sous Constantin. X. Nicopolis sous Julien. XI. Nicopolis jusqu'au VIIe siècle. XII. Liste épiscopale. XIII. Historique des fouilles. XIV. Vestiges judéo-hellénistiques. XV. Villa romaine. XVI. Basilique chrétienne primitive. XVII. Baptistère.

I. EMMAÜS-NICOPOLIS. — Sur l'emplacement de l'ancienne Emmaüs-Nicopolis, plateau situé à l'ouest du village d'ʿAmwâs, fut trouvée, en 1913, une dalle de marbre blanc de 0 m. 60 sur 0 m. 20, brisée à gauche; bonne gravure, hauteur des lettres 0 m. 045. Dans cette même localité avait été trouvé, une trentaine d'années plus tôt, un autre fragment faisant partie de la même inscription qui se trouve complétée (fig. 8846). C'est un « souhait pour la cité chrétienne de Nicopolis, ou plutôt simple exclamation admirative, à la suite d'une profession de foi. Car on ne pourra hésiter que sur le choix d'un seul mot, soit au subjonctif φυλάξῃ par exemple, par analogie avec Ps., CXXVI, 1; soit au présent. Dans cette seconde alternative, les formules usuelles ἔκτίσθη ou ἔστη s'offriraient le plus spontanément. Tout bien considéré, on donnera sans doute la préférence à καλή, qui s'harmonise le mieux avec le débris de lettre, Λ, très net au bord de la cassure et avec le nombre de lettres possible dans l'espace nettement délimité dont on dispose [4]. »

La paléographie permet de ne pas faire descendre cette inscription après le IVe siècle. A cette époque,

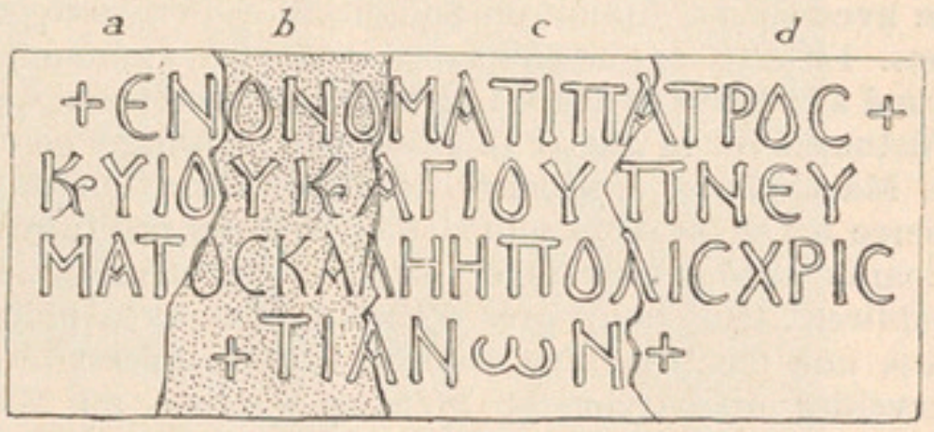

8846. — Inscription chrétienne de Nicopolis. D'après *Revue biblique*, 1910, p. 100.
a) Fragment déjà publié; *b)* fragment encore inconnu; *c*, *d)* fragments récemment découverts.

Nicopolis contenait une population composée de Romains, de Samaritains, de Juifs et aussi de chrétiens. Ceux-ci auront pu utiliser cette inscription quelque part dans leur quartier ou sur la porte de leur église. Nous connaissions déjà un chapiteau de cette ville sur lequel les Samaritains avaient écrit ЄIC ΘЄOC (voir *Dictionn.*, t. III, col. 476, fig. 2546); en voici une réplique chrétienne :

+ ЄN ONOMATI ΠATPOC +
KYIOY K AΓIOY ΠNЄY
MATOC KAΛHH ΠOΛIC XPIC
+ TIANωN +

Ἐν ὀνόματι Πατρὸς κ(αὶ) Υἱοῦ κ(αὶ) Ἁγίου Πνεύματος. Καλὴ ἡ πολις χριστιανῶν.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Belle [*est*] *la ville des chrétiens* (musée des Pères blancs, à Sainte-Anne de Jérusalem).

Nous avons dépassé depuis longtemps ʿAmwâs et Emmaüs, il serait impardonnable de ne pas en parler à propos de Nicopolis [5]. De longues et vives discussions se sont élevées au sujet de l'emplacement d'Emmaüs, illustré par la mention du livre des Macchabées et par celle de l'évangile de saint Luc, nous n'en dirons rien puisque l'identification d'Emmaüs-Nicopolis-ʿAmwâs est depuis peu établie de façon évidente par les Pères L.-H. Vincent et F.-M. Abel, *Emmaüs, sa basilique et son histoire*, in-8°, Paris, 1932. Nous en détacherons seulement quelques passages.

[1] Surius, *Vitæ sanctorum*, t. IX, p. 88 : *Passio S. Hadriani*; cf. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. V, in-4°, t. LXVI, Paris, 1702, note. Sur saint Hadrien, col. 640-642, où il est démontré que de tout ce récit il ne faut conserver que le prologue que nous avons cité. — [2] Lactance, *De morte persecutorum*, c. XLV. — [3] Id., *ibid.*, c. XLVIII; P. Allard, *op. cit.*, t. II, p. 268. — [4] Germer-Durand, *Épigraphie palestinienne*, dans *Revue biblique*, t. III, 1894, p. 253-256; H. Vincent, *Une inscription grecque chrétienne à ʿAmwâs*, dans *Revue biblique*, 1894, p. 255; 1913, p. 100-101; Vincent et Abel, *Emmaüs, sa basilique et son histoire*, in-8°, Paris, 1932, p. 265-266, 429, n. 7. — [5] J.-P. Van Kasteren, *Emmaüs-Nicopolis et les auteurs arabes*, dans *Revue biblique*, t. I, 1892, p. 80-99.

II. Le nom. — On le trouve orthographié dans le Ier livre des Macchabées : Ἀμμαούμ, Ἀμμαούς, Ἐμμαούμ, Ἐμμαούς. L'initiale A est plus fréquemment employée; quelle que soit la désinence, le nom est indéclinable. Flavius Josèphe fait usage de l'A, de préférence et adopte la finale en -ούς. Les Byzantins préfèrent tantôt Ἐμμαοῦς, tantôt Ἐμμαούς et cette dernière forme est celle de saint Luc qui lui assure la prépondérance.

III. L'étymologie. — La position la plus vraisemblable favorise la racine *ḥam*, « être chaud », et il paraît que les Juifs désignaient quelquefois Emmaüs sous la forme *Hammatha*. La chaleur à laquelle ce radical fait allusion peut se rapporter à l'atmosphère du lieu aussi bien qu'à la tiédeur des eaux.

IV. Avant l'ère chrétienne. — Aucune mention avant l'époque séleucide. Aucune comparaison possible avec Gezer, Aialon ou Saʿalabin, qui en sont proches. Le site appartenait au territoire assigné par Josué à la tribu de Dan. Emmaüs fait son entrée dans l'histoire avec la guerre d'Antiochus Épiphane contre les Macchabées. Antiochus confia la direction de la guerre à Lysias et le soin des opérations militaires à Nicanor aidé du stratège Gorgias. Les chefs syriens établirent leur camp près d'Emmaüs, dans la plaine, dans une position bien choisie, sauf la nécessité de surveiller attentivement la rangée située au Midi, contre laquelle s'appuyait le cantonnement. Judas Macchabée, venant de Maspha, campa au Midi d'Emmaüs et déboucha sur les hauteurs qui dominaient le camp syrien. Les Juifs infligèrent à leurs ennemis une défaite complète et ils virent Gorgias renoncer à la lutte et se replier vers la terre des Philistins (166 avant J.-C.).

La valeur stratégique d'Emmaüs lui valut de devenir, quelques années plus tard, une ville fortifiée, ainsi que Jéricho, Béthoron, Béthel, Thammatha, Pharaton et Tephon (160). Emmaüs devint une des plus importantes parmi les têtes de circonscriptions sous la domination romaine. Son privilège fut chèrement payé. Après la mort de César, Cassius, arrivé de Rome, imposa durement la Judée et punit les villes trop lentes à s'acquitter; Emmaüs fut de ce nombre et sa population fut réduite en esclavage. Après la victoire de Philippes (42 av. J.-C.), Marc-Antoine écouta les doléances de l'Orient et Emmaüs recouvra sa population et sa liberté. On ne sait rien sur cette ville pendant le long règne d'Hérode, mais elle fut incendiée sur l'ordre de Varus en représailles du massacre d'Arias et de ses soldats. Emmaüs n'est plus désormais qu'un village.

V. Situation. — La position géographique d'Emmaüs est bien connue. D'après I Macch., III, 40, il se trouve ἐν τῇ γῇ πεδινῇ, c'est-à-dire dans le « pays bas », qui s'applique à la plaine maritime et à la bande de collines opérant une transition entre la plaine maritime et la haute montagne. D'après Eusèbe, cette contrée embrasse le nord et l'ouest d'Éleuthéropolis [1], et saint Jérôme place Lydda et Emmaüs *in campestribus* [2], à l'orient de Gézer, là où commencent à s'élever les montagnes de la province de Judée : *ubi incipiunt Judææ provinciæ montana surgere* [3]. Or, les auteurs arabes marquent le site du village d'ʿAmwâs « à la limite de la montagne » et à VI milles arabes de Ramleh sur le chemin de Jérusalem. Toutes ces indications peuvent être mises d'accord. Le tableau suivant permet de comparer les variantes des évaluations qu'enregistrent géographes et itinéraires entre Jérusalem et Emmaüs-Nicopolis. Les chiffres sont accompagnés de leur équivalence en kilomètres et en stades. Le mille romain est compté ici pour 1478 m. 7 et le stade pour 184 m. 84.

Theodosius :	XVIII milles	26 km. 616	144 stades
Table de Peutinger :	XVIIII milles	28 km. 90	152 stades
Ptolémée :	XX milles	29 km. 575	160 stades
Pèlerin de Bordeaux :	XXII milles	32 km. 530	176 stades

« Avant que les Romains eussent divisé les itinéraires provinciaux en milles, le stade, unité de mesure des Alexandrins, était d'un usage courant en Palestine [4]. Nous pouvons en juger par la pratique de Josèphe et d'autres auteurs du Ier siècle. Rien ne prouve cependant qu'il y ait jamais eu de bornes portant l'indication hodométrique en stades. Les distances se calculaient surtout par la durée d'une marche normale. De là quelques fluctuations dans les chiffres, quelques inexactitudes dans les estimations. Il est possible que celles-ci fussent parfois au-dessous de la vérité. Ainsi, pour le tracé actuel, plus ou moins amélioré récemment, la distance de Jérusalem à ʾAmwâs *via* Beitʿ Our atteint le nombre de 34 km. autant qu'on est à même d'en décider sur un trajet non kilométré officiellement. Le manque de bornes milliaires nous a contraint dans l'exposé précédent à demeurer dans le domaine documentaire qui nous a permis toutefois de saisir les appréciations des anciens sur la longueur de la voie de Béthoron, appréciations qui se fixent à 160 stades ou approchent de ce chiffre. Ce chiffre de 160 stades, marquant la distance de Jérusalem à Emmaüs, pouvait être le chiffre admis dans l'usage courant des Palestiniens du Ier siècle [5]. »

VI. Emmaüs dans l'Évangile. — Transcrivons le récit de saint Luc, XXIV, 13-36 : « Et voici que, ce même jour [de la résurrection], deux d'entre eux [les disciples] se rendaient à un village, distant de [cent] soixante stades de Jérusalem, nommé Emmaüs. Et ils devisaient entre eux de tout ce qui était arrivé. Et pendant qu'ils devisaient et raisonnaient ensemble, Jésus lui aussi les ayant rejoints cheminait avec eux, mais leurs yeux étaient empêchés de le reconnaître. Il leur dit : « Quels sont donc ces propos que vous échangez entre vous en marchant? » Et ils s'arrêtèrent attristés. L'un d'eux, nommé Cléophas, répondit et lui dit : « Es-tu donc le seul de passage à Jérusalem et qui ne sache pas ce qui y est arrivé ces jours-ci? » Et il leur dit : « Quoi donc? » Ils lui dirent : « Ce qui regarde Jésus de Nazareth, homme qui fut un prophète puissant en œuvres et en paroles devant Dieu et tout le peuple, et comment les principaux de nos prêtres et nos magistrats l'ont livré pour être condamné à mort et l'ont crucifié. Pour nous, nous pensions que ce serait lui qui délivrerait Israël; mais encore avec tout cela, voici le troisième jour que ces choses sont arrivées. Cependant aussi quelques femmes de notre groupe nous ont effrayés; étant allées de grand matin vers le sépulcre et n'ayant pas trouvé son corps, elles sont même venues raconter une apparition d'anges, lesquels le disent vivant. Et quelques-uns des nôtres sont allés au sépulcre, et ont bien trouvé les choses comme les femmes les avaient dites, mais ils ne le virent pas. Et il leur dit : « Que vous êtes peu clairvoyants, et que votre cœur est lent à croire à tout ce qu'ont dit les prophètes! Ne fallait-il pas que le Christ souffrît cela et qu'il entrât [ainsi] dans sa gloire? » Et commençant par Moïse et par tous les prophètes, il leur interpréta ce qui le concernait dans toutes les Écritures. Et ils approchèrent du village où ils allaient, et il fit semblant d'aller plus loin. Et ils le pressèrent avec instances disant : « Reste avec nous, car le soir vient, et le jour est déjà

[1] Eusèbe, *Onomasticon* (édit. Klostermann), p. 162. — [2] *In Abdiam*, 19, *P. L.*, t. XXV, col. 1113. — [3] *In Danielem*, XI, 45, *P. L.*, t. XXV, col. 574. — [4] Le stade était de 125 pas, la huitième partie du *mille passuum*. — [5] Vincent et Abel, *Emmaüs, sa basilique et son histoire*, in-8°, Paris, 1932, p. 302-303.

« sur son déclin. » Et il entra pour rester avec eux. Et après s'être mis à table avec eux, il prit le pain, bénit [Dieu], et après l'avoir rompu il le leur donnait. Or leurs yeux s'étant ouverts, ils le reconnurent; et il disparut d'auprès d'eux. Et ils se dirent l'un à l'autre : « Notre cœur n'était-il pas brûlant en nous tandis qu'il « nous parlait dans le chemin, tandis qu'il nous décou- « vrait les Écritures? »

« Et s'étant levés au même moment ils revinrent à Jérusalem, et ils trouvèrent réunis les Onze et leurs compagnons qui [leur] dirent : « Le Seigneur est vrai- « ment ressuscité, et il a apparu à Simon. » Et eux de raconter ce qui s'était passé sur la route, et comment il

8847. — Les disciples d'Emmaüs.
Mosaïque de Saint-Apollinaire-le-Neuf, de Ravenne. D'après une photographie.

avait été reconnu par eux à la fraction du pain. Pendant qu'ils s'entretenaient ainsi, lui-même fut au milieu d'eux... »

L'évaluation d'Emmaüs à 160 stades de Jérusalem a soulevé des discussions [1], nous nous en tenons à ce chiffre de 160 stades.

C'est au Moyen Age seulement qu'on s'appliqua à découvrir à 60 stades un Emmaüs plus rapproché de Jérusalem; mais aucun village portant le nom d'Emmaüs, plus ou moins arabisé, ne se rencontre à cette distance dans n'importe quelle direction autour de Jérusalem, le seul qu'on a tenté d'identifier se trouve à 72 stades au moins. Si haut que l'on remonte dans la période des origines chrétiennes, on voit les Palestiniens s'accorder sur la présence d'un Emmaüs, glorifié par l'apparition qu'on vient de lire et situé à 160 stades qu'ils lisent dans les textes évangéliques dont ils font usage. Si, parfois, ils entendaient parler d'une distance de 60 stades, ils protestaient énergiquement, ainsi que nous le voyons dans cette scolie des ms. *34* et *194* : ἑκατὸν ἑξήκοντα λεκτέον· οὕτως γὰρ τὰ ἀκριβῆ περιέχει καὶ ἡ ὠριγένους τῆς ἀληθείας βεβαίωσις, « Il faut lire 160, car tel est la teneur des textes exacts et la confirmation qu'Origène apporte à la vérité ». Si Origène a combattu la distance de 60 stades, il ne s'ensuit pas qu'il ait imposé le chiffre 160, mais on sait qu'il composa un commentaire, perdu aujourd'hui, sur l'évangile de saint Luc, en vue duquel il a dû consulter des manuscrits qui contenaient la leçon 160. Mais Origène n'a pas fait que se reporter aux manuscrits, il est venu en Palestine, il a parcouru le pays, interrogé les habitants. Or, à supposer (ce qui n'est pas prouvé) « qu'il ait remplacé dans ses manuscrits la leçon 60 stades par la leçon 160 stades, il n'a pu le faire qu'appuyé sur une tradition locale qui, déjà à cette époque, soit vers 215, montrait dans la future Nicopolis l'Emmaüs de l'Évangile [2] ».

Que pouvait être Emmaüs au temps où saint Luc en parle? Assurément une bourgade fort peu importante. Saint Luc, pourtant prodigue du titre πόλις, ne consent à lui accorder que la qualification de κώμη dont le sens est peu précis, mais n'indique rien de plus qu'un village. Déchue, incendiée, privée de ses habitants mis en vente comme esclaves, c'était merveille qu'Emmaüs existât encore. Il est vraisemblable qu'on n'avait pas relevé ses murailles, alors que, pour les Juifs, le rempart était la caractéristique des « villes ».

Cléophas et son compagnon s'étaient rendus à Jérusalem pour la Pâque; on y venait de plus loin qu'Emmaüs. Les voici de retour chez eux et non loin du terme de leur voyage un inconnu les aborde et entame la

[1] Voir l'exposé dans Vincent et Abel, *op. cit.*, p. 304, et le résumé de L. Pirot, dans *Supplément* au *Dictionn. de la Bible*, t. II, col. 1050. — [2] D. Buzy, *Emmaüs et l'ancienne tradition locale*, dans *Recherches de sciences religieuses*, 1914, p. 409.

conversation, comme nous le voyons sur une admirable mosaïque du ve siècle à Saint-Apollinaire-le-Neuf, de Ravenne (fig. 8847). Au moment où les deux disciples vont s'arrêter, Jésus fait mine de poursuivre sa marche; ils l'invitent à demeurer. Pour vaincre peut-être une résistance ou, du moins, pour mieux persuader un voyageur dont la conversation promet un hôte si désirable, ils insistent, faisant valoir « que le jour est déjà sur son déclin ». Peut-être y a-t-il une légère exagération, mais on dit ce qu'on trouve sur le moment même; pourvu qu'on persuade, tout est là. Quelle heure était-il? On ne peut le savoir, mais il n'est pas interdit de le deviner. D'après leurs dires, Cléophas et son compagnon ont quitté Jérusalem après que les saintes femmes venues au sépulcre et l'ayant trouvé vide, ensuite Pierre et Jean ayant fait la même constatation, ont répandu le bruit de l'enlèvement du corps. On ne parlait pas encore de résurrection. Ils ont donc quitté la ville avant que se soit répandu le bruit de l'apparition à Madeleine qui fut la raconter à Pierre, par conséquent leur départ a eu lieu de bonne heure, vers 8 ou 9 heures peut-être et pour couvrir une distance de 160 stades, sans se hâter, ils ont pu mettre six heures environ; ils seront donc arrivés à Emmaüs entre 2 et 3 heures de l'après-midi. Pour dire à ce moment, « le jour est sur son déclin », il faut vouloir donner une raison, n'importe laquelle, et, en pareil cas, la moins évidente est la plus convaincante. Ce n'est pas l'exactitude qui prouve, c'est la sympathie qui s'exprime. Le texte évangélique n'y fait aucune allusion, mais il est vraisemblable qu'après six heures de marche, Cléophas, supposant que l'inconnu avait, lui aussi, marché tout ce temps, lui a proposé de prendre un repas bien mérité. Et c'est ce qui a eu lieu. On s'est mis à table.

Est-ce un repas eucharistique? On ne sait pas. Les deux disciples ont identifié Jésus en le voyant rompre le pain. Peut-être le Sauveur avait-il une manière à lui de rompre le pain après l'avoir béni; Cléophas et son compagnon avaient pu se trouver parmi ceux qui furent témoins de la bénédiction qui précéda la multiplication des pains au désert. Ou bien, pendant leurs entretiens avec les apôtres à Jérusalem les deux disciples d'Emmaüs avaient-ils entendu le récit des circonstances de la dernière cène? C'est la pensée de saint Augustin [1] que le repas d'Emmaüs fut eucharistique, saint Jérôme dit que par ce repas Jésus consacra la maison de Cléophas en église; parmi les Pères grecs il faut attendre Théophylacte pour trouver l'opinion d'un repas eucharistique.

Si ce repas a eu lieu vers 3 heures, il semble avoir peu duré : Jésus rompt le pain, il est reconnu, il disparaît. Aussitôt, ou presque aussitôt, Cléophas et son compagnon, émus comme on a peine à l'imaginer, se décident à regagner Jérusalem. Ils ont dû croire à ce moment qu'ils étaient seuls à savoir la résurrection du Maître et ils n'ont pas hésité à aller l'annoncer aux apôtres. C'était encore cinq à six heures de chemin, mais ils ont pu prendre des montures. Ils arrivèrent à une heure tardive, on les accueillit par ces mots : « Le Seigneur est vraiment ressuscité, et il a apparu à Simon. » Les apôtres, ou du moins plusieurs d'entre eux, étaient réunis et ne dirent pas l'avoir vu; peut-être l'apparition aux apôtres, au soir de Pâques [2], eut-elle lieu ensuite?

VII. Romains, Juifs, Samaritains. — Le soulèvement des juifs en l'an 66 permettait d'attendre une guerre imminente au cours de laquelle Emmaüs eut un rôle effacé. Toutefois, on sait que de ce village sortit Ananos, fils de Bagadat, qui se distingua par sa violence pendant le siège de Jérusalem et se rendit à Titus au moment de la prise du Temple; également originaire d'Emmaüs était un nommé Aristeus, supplicié avec quinze autres notables sur le soupçon d'avoir voulu livrer Jérusalem aux assiégeants.

Au printemps de l'an 68, Vespasien établit à Emmaüs un camp muni d'une enceinte où il laissa la Ve légion qui se distingua pendant le siège par la prise de la forteresse Antonia (5 juill. 70). Après l'écrasement des juifs et la prise de la ville on ignore le sort d'Emmaüs. Sozomène, il est vrai, affirme que de κώμη elle devint alors πόλις et reçut le nom de *Nicopolis* (νίκη) [3]. Hill confirma ce texte par la numismatique et publia des monnaies du IIe siècle portant en entier ou en abrégé le nom de NICOPOLIS et les années d'une ère débutant vers 70 [4]. Néanmoins, Sozomène fait erreur et c'est Eusèbe, saint Jérôme, Philippe de Side qui ont raison contre lui. L'exaltation d'Emmaüs et son titre de Nicopolis ne remontent qu'au premier quart du IIIe siècle, vers 221 ou 222, sous Héliogabale ou Alexandre Sévère. Quant à la confirmation apportée par la numismatique, elle prouve tout autre chose : les monnaies invoquées pour Nicopolis de Palestine appartiennent à Nicopolis d'Arménie où l'ère officielle commence en octobre 72 [5].

Emmaüs ne retomba peut-être pas dans la médiocrité d'où le voisinage d'une légion romaine l'avait tirée, mais celle-ci avait quitté la Palestine dont la surveillance fut confiée à la *Xe Fretensis*. Les allusions contenues dans la *Mischna* montrent que le souvenir d'Emmaüs vivait encore dans la mémoire des docteurs juifs de l'époque romaine [6]. Vers l'an 90, on voit qu'il se tenait à Emmaüs un marché aux bestiaux d'où on venait de Yâbneh; à cette occasion, rabbi Aqiba, qui peut-être habitait Emmaüs, rencontra Gamaliel II et R. José le Galiléen; ce dernier résidait aussi à Emmaüs et c'est plus certain encore pour R. Nehounia ben Hoqqana qui est appelé « habitant d'Emmaüs ».

Les traditions juives mentionnent encore un Jacob d'Emmaüs et racontent l'histoire d'un certain R. Yohannan († en 279) dont la fringale fut apaisée sous un figuier d'Emmaüs. Des textes épigraphiques découverts à 'Amwâs témoignent qu'Emmaüs, comme mainte localité de la plaine, eut sa colonie de Samaritains.

VIII. Jules Africain et Nicopolis. — Emmaüs possédait, dès le IIIe siècle, une communauté chrétienne dont les origines se confondent avec celles du christianisme. Le personnage le plus représentatif est Sextus Julius Africanus, né en Libye [7], et qui atteignit à une sorte de notoriété par ses ouvrages et l'influence qu'ils exercèrent [8]. On ne sait s'il était chrétien de naissance ou converti; on a supposé qu'il avait appartenu à l'armée et qu'en cette qualité il aurait fait l'expédition d'Osrhoène, en 195; il s'y lia avec le roi Abgar IX (179-216) (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2067). On le retrouve à Apamée Kibotos (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2500) Ensuite on le voit se livrer à l'étude des sciences, en particulier de la médecine (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 162)

[1] *P. L.*, t. XXXIII, col. 644 : *Et quod ab illis duobus in fractione panis est agnitus, sacramentum esse quod nos in agnitionem suam congregat, nullus debet ambigere;* S. Jérôme, *Epist.*, CVIII, 8, *P. L.*, t. XXII, col. 883 : *Nicopolim, quæ prius Emmaüs vocabatur, apud quam in fractione panis cognitur dominus Cleopæ domum in ecclesiam dedicavit;* cf. D. Buzy, *Le repas d'Emmaüs fut-il eucharistique?* dans *Jérusalem*, t. XX, 1926, p. 449 sq. — [2] Joa., XX, 19. — [3] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. V, c. XXI, *P. G.*, t. LXVII, col. 1280. — [4] Hill, *Catalogue of the Greek coins of Palestine*, 1914, p. LXXIX, n. 169, pl. XVII. — [5] Th. Reinach, *Le mari de Salomé et les monnaies de Nicopolis d'Arménie*, dans *Revue des études anciennes*, t. XVI, 1914, p. 133. — [6] Strack et Billerbeck, *Kommentar zum neuen Testament aus Talmud und Midrasch*, t. II, p. 270. — [7] Suidas l'appelle φιλόσοφος Λίβυς. — [8] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. III, p. 254 q.; O. Bardenhewer, *Geschichte der altchr. Literatur*, t. II, p. 219 sq.; Gelzer, *Sextus Julius Africanus und die byzantinische Chronographie*, Leipzig, 1880-1898.

et on le retrouve installé à Emmaüs d'où il serait originaire, au témoignage de Philippe de Side [1]. Pas si bien installé cependant qu'il ne reprit parfois les grands chemins, ce qui lui arriva pour aller visiter Héraclas, didascale d'Alexandrie (entre 211 et 215) dont il deviendrait le patriarche. On a conjecturé que ce fut au cours de son voyage en Palestine qu'Origène appela l'attention d'Africain sur Héraclas et le décida à ce voyage [2].

Ce fut aussi à Emmaüs que Jules Africain prit la plume et commença sa *Chronographia* en 5 tomes où l'auteur « confrontait et harmonisait l'histoire juive et chrétienne avec les traditions et les données de l'histoire des peuples païens. Le but principal de ce travail, à savoir la fixation exacte des événements de la chronique mondiale, n'excluait point la préoccupation apologétique : les dates bibliques apparaissent comme le critérium dans l'évaluation puisée aux sources profanes. L'ouvrage se terminait à la troisième année du règne d'Héliogabale, d'où l'on infère qu'il fut achevé en 211 [3]. » « Outre la sainte Écriture, les sources utilisées étaient une série de manuels chronographiques d'origine juive et païenne. A une vaste érudition, l'auteur unit un jugement indépendant et un talent d'exposition appréciable [4]. » Saint Jérôme désigne ce recueil sous le nom de *volumina de temporibus;* tous ont péri, mais des fragments ont été conservés. Eusèbe s'en est inspiré; il y a même puisé largement, notamment pour les listes épiscopales de Rome et d'Alexandrie [5]. C'est à travers la *Chronique* d'Eusèbe, traduite par saint Jérôme, qu'Africain pénétra en Occident.

« L'année même où il arrêtait la succession des temps, Jules Africain se trouva mêlé à un événement considérable dans l'histoire d'Emmaüs, dont l'indication notée par la *Chronique* d'Eusèbe peut avoir formé la conclusion de la *Chronographie :* Παλαιστίνης Νικόπολις, ἡ πρότερον Ἐμμαοῦς, ἐκτίσθη πόλις, πρεσβεύοντος ὑπὲρ αὐτῆς καὶ προϊσταμένου Ἰουλίου Ἀφρικανοῦ τοῦ τὰ χρονικὰ συγγραψαμένου. Ce que saint Jérôme a traduit : *In Palestina Nicopolis quæ prius Emmaüs vocabatur urbs condita est, legationis industriam pro ea suscipiente Julio Africano scriptore temporum* [6]. Notre savant prenait la tête d'une délégation chargée de demander à l'empereur, au nom des habitants d'Emmaüs, l'érection de leur pays en cité avec le vocable de Nicopolis. Les expressions d'Eusèbe font croire à une véritable fondation : la réfection de la ville sur un plan plus spacieux et la création de monuments adaptés à la vie municipale. Aux termes de la version arménienne de la *Chronique* d'Eusèbe : *antiqua Emmaüs restaurata est*, et de saint Jérôme : *pro instauratione urbis Emmaüs*, il s'agirait d'une restauration, sans doute importante, supposant la ruine antérieure de la localité et sa déchéance d'une condition à laquelle elle avait jadis été élevée. Par là s'affirmerait de nouveau l'élévation ou l'essai d'élévation dont Emmaüs aurait été l'objet en 71, sous les Flaviens. Des critiques du XVIIe siècle en ont conclu de la sorte, en dehors même du point de vue numismatique [7]. Nous avons remarqué plus haut que l'anoblissement d'Emmaüs, à la suite de la guerre juive de 70, avait passé comme inaperçu au regard des auteurs des Ier et IIe siècles et que, malgré le protocole de quelques monnaies et l'opinion de Sozomène, il demeurait pour beaucoup sujet à caution. C'est dire combien modeste et précaire, en dépit du titre de Nicopolis, s'était trouvée, durant cette période, la condition de la nouvelle ville [8]. »

L'avènement de la famille syrienne d'Émèse sur le trône impérial, en mai 218, fut, pour la société de Nicopolis, l'occasion de tenter une démarche officielle en vue d'obtenir le titre de Nicopolis. Une délégation, conduite par Jules Africain, partit pour Rome et obtint sans retard ce qu'elle sollicitait : la reconstruction d'Emmaüs, les droits de cité, la reconnaissance officielle du titre de Nicopolis qui passa dans l'usage sans faire oublier le nom ancien d'Emmaüs.

Georges le Syncelle [9] et Anastase le Bibliothécaire [10] ont placé cette concession sous le règne d'Alexandre Sévère, mais saint Jérôme fixe la fondation de Nicopolis sous le règne d'Héliogabale (16 mai 218-11 mars 222). Le grec de la *Chronique* d'Eusèbe place la légation de Jules Africain l'année qui précéda la mort de cet empereur et le latin de saint Jérôme en la troisième année du règne, ce qui concorde et donne l'année 221. La numismatique confirme ce calcul. On possède quelques monnaies portant le buste d'Héliogabale avec l'exergue M(ἄρκος) Αὐ(ρήλιος) Ἀντωνῖνος Σεβ(αστός) et, au revers : Νικόπολις, année 2. Cette année 2 de l'ère de Nicopolis est la dernière année d'Héliogabale, soit 222; la première est 221.

On ignore la situation sociale d'Africain à Nicopolis. Denis bar Salibi († 1200) et Ebedjesu († 1318) l'ont cru évêque de cette ville sans doute à cause du terme προϊσταμένου que lui applique Eusèbe. D'autre part, Origène, dans une lettre, l'appelle ἀγαπητὸς ἀδελφός, « frère chéri », et Africain lui donne du κύριέ μου καὶ υἱέ, « mon seigneur et mon fils ». On peut épiloguer là-dessus.

De retour à Emmaüs, Jules Africain composa des Κεστοι, c'est-à-dire « Broderies » ou « Tapisseries »; nous dirions aujourd'hui : « Mélanges ». C'était une encyclopédie en 24 livres où il était question de sciences naturelles, de médecine, de magie, d'agriculture, de marine, de tactique militaire, de phénomènes extraordinaires. Il y a là-dedans beaucoup de choses et certaines étonnent, notamment des détails assez vifs sur les arcanes aphrodisiaques et les incantations; puis encore des recettes qui sont de pures superstitions [11]. Enfin, on possède de Jules Africain une lettre adressée à Origène vers l'an 240, lettre dans laquelle il lui expose ses doutes touchant l'histoire de Suzanne et sollicite une réponse qui lui fut envoyée et qui s'est conservée [12]. Une deuxième lettre est écrite à un chrétien nommé Aristide; elle établit un accord entre les deux généalogies de Jésus données par saint Matthieu et par saint Luc [13].

[1] *Texte und Untersuchungen*, t. V, 2e part., p. 169. — [2] A. Harnack, *Die Chronologie*, t. II, p. 90, note 1. — [3] Vincent et Abel, *Emmaüs*, p. 332. — [4] Bardenhewer, *op. cit.*, t. II, p. 222. — [5] A. Harnack, *Geschichte der altchr. Literatur*, t. II, p. 123. — [6] Eusèbe, *Chronique*, édit. Schœne, *Eusebii Chronicorum canonum quæ supersunt*, t. II, p. 178 sq. — [7] Tillemont, citant Valois dans sa note 3 sur Jules Africain, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. III, p. 648. — [8] Abel, *Emmaüs*, p. 334-335; cf. p. 303 : « Quelque flatteur qu'il pût être, le protocole impérial de Nicopolis ne réussit pas à effacer l'ancien nom qui persista si bien parmi la population indigène qu'il est seul à être parvenu jusqu'à nous dans la forme arabe *'Amwâs*. La survivance du nom du terroir et la disparition du nom grec officiel sont un phénomène général dans la topographie des pays sémitiques, phénomène d'autant plus explicable en l'occurrence que le souvenir de la manifestation de Jésus aux disciples d'Emmaüs se maintint en ce lieu durant de longs siècles. — [9] *Chronographia*, dans *Corp. scriptor. histor. byzant.*, t. I, p. 676. — [10] *Hist. eccles.*, *P. G.*, t. CVIII, col. 1200. — [11] Celle-ci notamment : pour empêcher le vin d'aigrir il faut écrire sur les amphores ce verset du ps. XXXIII : *Gustate et videte quoniam bonus est Deus* ou bien mettre dans le vin une outre sur laquelle cette sentence est tracée. — [12] Tillemont, *Mémoires...*, t. III, p. 257; *P. G.*, t. X, col. 51-64; réponse d'Origène, *P. G.*, t. XI, col. 41-48; Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VI, c. XXXI; saint Jérôme, *De viris illustribus*, c. LXIII, *P. L.*, t. XXIII, col. 673. — [13] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. I, t. VII; Routh, *Reliquiæ sacræ*, t. II, p. 228-237; Reichardt, *Die Briefe des Sextus Julius Africanus am Aristides und Origenes*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. XXXIV; A. Puech, *Hist. de la littér. gr. chrét.*, t. II, p. 466 sq.

« Quoi qu'il en soit, cet homme, chez qui le côté pratique allait de pair avec la spéculation, ne dut pas se désintéresser de la construction de Nicopolis, dont il était, à certains égards, le patron. Qui sait si les *Cestes* ne traitaient pas d'architecture et d'organisation urbaine? Oserait-on nier qu'il ait mis la main à l'œuvre et contribué de ses deniers et de ses lumières à la réalisation de l'entreprise? Il est opportun de rappeler ici la notice de Michel le Syrien : « Du temps d'Héliogabale fut bâtie Nicopolis de Palestine, qui est Emmaüs; le chroniqueur Julius Africanus présidait à sa construction. » Ce notable eut certainement à cœur d'assurer à ses coreligionnaires, dans la nouvelle répartition des quartiers de la ville, une position égale sinon supérieure à celle des païens, des Juifs et des Samaritains. Une inscription retrouvée sur le plateau à l'ouest du village d''Amwâs avait sa place tout indiquée à l'entrée du quartier occupé par les fidèles (voir ci-dessus, col. 1246, fig. 8846) : *Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Belle est la ville des chrétiens* [1]. »

Il y eut ainsi une période d'une quarantaine d'années (211-249) entre les deux persécutions de Septime-Sévère et de Dèce, où la religion chrétienne jouit d'une tolérance peu différente de la reconnaissance légale. Alexandre Sévère *christianos esse passus est*, nous dit Lampride [2]; aussi « quand Juifs et Samaritains jouissaient de leurs synagogues et de leurs *proseuques*, les chrétiens supportaient mal, comme un état d'infériorité, la privation d'un lieu approprié à leur culte. Si les premiers avaient leur réunion sabbatique, ceux-ci avaient leurs réunions de la parascève et du dimanche [3]. Il convenait qu'on les tînt dans un local idoine auquel s'appliquerait un nom distinctif dissipant toute équivoque. Eusèbe fait remonter au Christ lui-même le vocable d'« église » attribué au lieu des assemblées : « Ayant prévu, écrit-il, ces synagogues futures fondées exclusivement en son nom, il les appela non pas « synagogues » d'après l'usage juif, mais « églises [4] ». Sans remonter si loin, il est avéré que le nom et la chose étaient connus au IIe siècle (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2230-2238). Vers 195, afin de prévenir une confusion dans l'esprit de ses lecteurs, Clément d'Alexandrie leur fait remarquer, à propos des temples matériels et spirituels de la divinité qu'il entend en ce moment par « Église » la réunion des élus et non le lieu de l'assemblée [5]. L'expression ἐκκλησία est devenue si courante qu'Origène l'emploie de préférence à toute autre pour se faire comprendre de tous [6] : « Des églises eurent à souffrir de la persécution et furent incendiées [7]. »

On ne peut pas croire que Nicopolis n'ait pas eu son église; Jules Africain a dû y veiller et il survécut assez longtemps à sa légation de 221 pour avoir eu tout le loisir de faire élever un édifice puisqu'il vivait encore en 240. Nous ignorons la durée des travaux commencés sans doute en 222; peut-être furent-ils interrompus temporairement pendant le règne de Maximin le Thrace (236-238), mais il n'est guère douteux, comme on le verra, que Nicopolis n'ait possédé, dès le deuxième quart du IIIe siècle, une église chrétienne.

IX. Nicopolis sous Constantin. — Le nom de Nicopolis ne figure pas au nombre des villes éprouvées par les persécutions entre 250 et 303. Les chrétiens de Palestine, mentionnés par Eusèbe pour avoir fourni des victimes, appartiennent en grande partie à la Judée et à la Samarie. Il cite Aelia (= Jérusalem), Césarée, Batanée, Scythopolis, Diospolis, Jamnia, Éleuthéropolis, Anea et Gaza. On ne sait ce qui advint de l'église de Nicopolis. Fut-elle épargnée ou détruite? Nous savons que l'édit de Dioclétien ne fut connu en Palestine qu'aux approches de la semaine sainte, au début d'avril et que les églises de Tyr, de Césarée, d'Ascalon, de Gaza furent détruites; il est peu vraisemblable que celle de Nicopolis ait été épargnée.

Dix années plus tard, en 313, la seconde clause de l'édit de Milan ordonnait la restitution intégrale et immédiate des biens appartenant à la collectivité des chrétiens et spécialement des lieux où ils avaient coutume de s'assembler : *loca ad quæ antea convenire consueverant*. Il est donc impossible qu'à partir de cette date l'église d'Emmaüs ou ses ruines ne soit pas redevenue la propriété de la communauté. Quelques années plus tard, lorsque Constantin, vainqueur de Licinius, eut réuni tout l'empire sous sa puissance (324), il voulut faire relever les ruines existantes et, dans une lettre adressée à Eusèbe de Césarée, métropolitain de Palestine, il prescrivait la restauration, l'agrandissement ou, au besoin, la construction de nouvelles églises : ὑπόμνησον σπουδάζειν περ τὰ ἔργα τῶν ἐκκλησιῶν, ἢ ἐπανορθοῦσθαι τὰ ὄντα ἢ εἰς μείζονα αὔξειν ἢ ἔνθα ἂν χρεία ἀπαιτῇ καινὰ ποιεῖν [8].

L'église restaurée d'Emmaüs-Nicopolis, siège épiscopal au IVe siècle, était en possession d'une tradition évangélique incontestée. Eusèbe [9], qui recueille les souvenirs de Jules Africain, d'Origène, de Pamphile, est suivi sans hésitation par saint Jérôme [10] qui est venu en pèlerinage à Nicopolis avec sainte Paule, en 385. Il ne doute pas que l'église qu'il a visitée ne s'élève sur l'emplacement de la maison de Cléophas : *Dominus Cleopæ domum in ecclesiam dedicavit* [11]. L'identification de Cléophas, tout comme celle de son compagnon, sont du domaine de la conjecture, pour ne pas dire de la chimère [12]. Quant à l'église élevée sur le lieu sanctifié par la *fractio panis*, nous en parlerons dans un instant.

X. Nicopolis sous Julien. — En 362, sous Julien l'Apostat, Emmaüs-Nicopolis connut la persécution. Sozomène raconte qu'avant sa passion Jésus, arrivant de quelque voyage, était passé à Emmaüs avec ses disciples; il y trouva une source, s'y lava les pieds et, à partir de ce moment, l'eau en contracta la vertu de garantir contre les souffrances [13]. Le chroniqueur Théophane rapporte le même fait et ajoute que l'impie Julien ordonna de la combler [14]; elle dut être désobstruée.

Sous ce même règne, Philostorge nous apprend qu'« au temps de la reconstruction du temple, tentée par l'empereur Julien, il arriva que des villes s'écroulèrent, celles des environs de Nicopolis, de Néapolis, d'Éleuthéropolis et de Gaza et plusieurs autres [15] ».

XI. Nicopolis jusqu'au VIIe siècle. — On a vu qu'en 385, saint Jérôme et sainte Paule visitèrent Nicopolis et son église.

On ne sait rien touchant l'attitude des Nicopolitains à l'époque de la querelle monophysite et, désormais, l'histoire ne rencontre le nom de Nicopolis qu'incidemment. En 508, saint Sabas, chassé de sa laure par l'insubordination de ses disciples, se réfugie sur le territoire de Nicopolis; l'évêque lui fait bâtir une cellule qui devient bien vite un monastère [16].

La sédition samaritaine de 529 s'étendit à toute la

[1] Vincent et Abel, *Emmaüs*, p. 338. — [2] *Alexander Severus*, c. XXII. — [3] Origène, *In Isaiam homil. VI*, *P. G.*, t. XIII, col. 236. — [4] *Théophanie*, l. IV, c. XI. — [5] *Stromata*, l. VII, c. V : ἀλλὰ τὸ ἄθροισμα τῶν ἐκλεκτῶν ἐκκλησίαν καλῶ. — [6] *In Matth.*, *P. G.*, t. XIII, col. 1548. — [7] *In Matth.*, *P. G.*, t. XIII, col. 1654. — [8] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. II, c. XLVI. — [9] Eusèbe, *Onomasticon*, édit. Klostermann, p. 90. — [10] S. Jérôme, *Onomasticon*, *ibid.* — [11] S. Jérôme, *Epist.*, CVIII, *P. L.*, t. XXII, col. 883. — [12] Vincent et Abel, *Emmaüs*, p. 346-350. — [13] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. V, c. XXI, *P. G.*, t. LXVII, col. 1280. — [14] Théophane, *Chronographia*, *P. G.*, t. CVIII, col. 160. — [15] Philostorge, *Hist. eccles.*, l. VII, c. IX, édit. Bidez, p. 94. — [16] Cyrille de Scythopolis, *Vie de saint Sabas*, édit. Nea-Sion, 1914, p. 88.

Palestine; on ne sait rien de particulier sur Nicopolis, qui possédait un groupe samaritain, mais la répression de ce mouvement par Justinien fut impitoyable. Entre autres prescriptions, l'empereur ordonnait la destruction des synagogues samaritaines; celle d'Emmaüs subit le sort commun comme en témoigne un monument dont nous avons déjà parlé (voir *Dictionn.*, t. III, col. 482, fig. 2546; t. IV, col. 2585-2586) [1].

En 614, ce fut l'invasion des Perses qui rencontra sur sa route Nicopolis; en 634, première apparition des musulmans et, en 637, la soumission du pays et aussitôt *Nicopolis* fait place à *'Amwâs*; en 870, le nom d'Emmaüs a repris possession [2].

Dans la littérature arabe 'Amwâs est fameuse à cause de la peste qui éclata en 639 et à laquelle elle donna son nom; dès lors, on la déserta, on combla le puits contaminé. La ville perdit son rang civil et son rang d'évêché, ce ne fut plus qu'un village [3].

XII. Liste épiscopale. — 1° On peut faire de *Cléophas* le premier évêque d'Emmaüs, cela n'a d'autre inconvénient que d'être indémontrable.

2° Il faut en dire autant pour *Jules Africain*.

3° *Pierre* a siégé au concile de Nicée en 325 [4].

4° *Rufus* a siégé au IIe concile œcuménique à Constantinople, en 381.

5° *Zenobius* a signé au synode de Jérusalem, en 536.

XIII. Historique des fouilles. — Entre 225 et 250 de notre ère Jules Africain présida à la construction d'une église chrétienne à Nicopolis; ce point est hors de doute, il nous reste à savoir si le site ou même les vestiges de cet édifice peuvent être identifiés? De nos jours, 'Amwâs est un assez gros village, à l'extrémité méridionale duquel se trouve *khirbet el-Kenîseh*, « ruine de l'église » et plus simplement *El-Kenîseh*, « l'église ». Vers le milieu du XIXe siècle, l'Américain Robinson localisa en ces lieux l'Emmaüs des Macchabées et de saint Luc quoiqu'on n'aperçût guère de l'église que deux ou trois assises disloquées d'une conque absidale et deux massifs de maçonnerie qu'il croyait être les piles angulaires d'une façade. Vers 1875 des fouilles furent organisées qui permirent de dégager plusieurs assises intactes d'un chevet polygonal dans lequel se croisaient trois absides symétriques, celle du Sud conservant presque en place tous les éléments de sa voûte en cul-de-four. Depuis cette époque les travaux, les études et les conjectures maintinrent l'attention sur ces ruines pendant plusieurs années, puis ce fut l'abandon et enfin de nouvelles fouilles, du 5 novembre au 11 décembre 1924, sous la direction de l'École biblique de Jérusalem. Au printemps de 1925 eurent lieu quelques nouveaux sondages. Cette enquête archéologique était dirigée par le R. P. L.-H. Vincent qui en fit connaître les résultats dans *Emmaüs, sa basilique et son histoire*, Paris, 1932 [5]. De cette copieuse étude, qui s'étend sur 250 pages, 114 figures et 26 planches, il n'est pas question de donner un résumé qui déborderait les limites d'un article du *Dictionnaire*, encore moins peut-il être question de prendre parti dans une discussion archéologique et topographique qui, à notre jugement, est inexistante depuis la démonstration du R. P. Vincent, et même un peu auparavant. Ceux qui désirent pénétrer dans le détail peuvent lire ce qui concerne « les constructions visibles avant la fouille » (p. 19-80) et « les résultats des fouilles » (p. 81-167), enfin l'« évolution monumentale du site » (p. 250-274). Notre tâche, à cette place, est de faire connaître ce qui se rapporte à la « restauration et chronologie des édifices » et principalement de l'église primitive et de ce qui lui a succédé antérieurement à l'époque des croisades. Dans ce résumé, nous suivons d'aussi près que possible le texte du R. P. Vincent, que nous citons en l'abrégeant.

Avant d'aborder l'exposé de la restauration, il faut dire que les fouilles ont déblayé le terrain, entre autres choses, de prétendus bains romains de l'époque d'Auguste qui auraient été christianisés beaucoup plus tard dans un style indigène régional et, en outre, les fouilles ont éliminé l'hypothèse d'une église byzantine du IVe-VIe siècle, inachevée peut-être et remaniée par un architecte roman à l'époque du royaume latin.

XIV. Vestiges judéo-hellénistiques. — La couche la plus profonde des ruines a donné de menues trouvailles, débris de vaisselle et d'ustensiles de ménage portant l'empreinte d'une culture déjà teintée d'hellénisme. Tout ce qu'on en peut tirer d'utile c'est la conclusion que le site fut occupé, à l'époque des Macchabées et des Hérodes, par une population très humble et peu dense.

XV. Villa romaine. — Au niveau III on se trouve en présence d'un édifice homogène d'une réelle envergure avec des fondations à l'épreuve du pic, pénétrant partout jusqu'au roc, arasées en général à une hauteur uniforme et conservant encore en beaucoup de points l'assise de dalles régulatrices où furent implantées des parois appareillées que différenciait leur épaisseur : 0 m. 80 à 0 m. 85 sur les lignes extérieures, 0 m. 65 sur les lignes de refend. L'édifice se présente comme une sorte de pavillon quadrangulaire attaché à l'extrémité méridionale d'une aile un peu plus étroite développée au Nord, dispositif qui paraît impliquer à l'extrémité septentrionale un pavillon correspondant, avec façade générale tournée vers le splendide panorama de la plaine côtière et la Méditerranée pour horizon lointain.

L'ordonnance intérieure du logis importe assez peu; sa date offre plus d'intérêt. L'édifice pose directement sur la faible couche de débris judéo-hellénistiques qu'il traverse par ses fondations. Des épaves de décoration en stuc, en marbre, parquets, lambris indiquent une habitation cossue d'époque romaine. Des mosaïques d'inégale importance sont en relation évidente avec les murailles. Rien ne s'adapte en principe plus spontanément à l'ordonnance d'un logis romain que ce décor nuancé suivant la destination des salles; à condition toutefois que ces mosaïques soient en effet d'époque romaine, le R. P. Vincent parle de l'époque des Sévères, autour de l'an 200. Et cette date, à laquelle aboutissaient déjà d'autres indices archéologiques, peut donc être, suivant la meilleure vraisemblance, considérée comme l'époque approximative de l'édifice insoupçonné jusqu'ici dans le groupe complexe des ruines d''Amwâs. L'appellation de « villa romaine » n'a d'autre portée que la désignation d'un style et d'une phase artistique, sans préjuger quoi que ce soit touchant la qualité ni la race de son propriétaire. Il est très juste de dire à ce sujet que, beaucoup plus que le détail précis de son installation, le fait seul de l'existence de cet édifice nous intéresse. Cette existence paraît avoir été relativement éphémère.

XVI. Basilique chrétienne primitive. — Au même niveau que la villa, pénétrant comme elle jusqu'au rocher par des fondations de nature à peu près identique, mais d'épaisseur augmentée encore, un édifice plus considérable s'est dilaté d'Ouest en Est suivant un axe perpendiculaire; cet édifice est une basilique.

La structure du chevet en reporte l'origine à l'époque impériale au cours du IIIe siècle de notre ère; par conséquent, nous pouvons constater la juxtaposition

[1] Vincent et Abel, *Emmaüs*, p. 235-237, 354, pl. XXV, n. 1, 2. — [2] Id., *ibid.*, p. 357, 420. — [3] Id., *ibid.*, p. 357, 419. — [4] Gelzer, *Patrum Nicænorum nomina*, 10 : *Petrus Nicopolitanus*. — [5] Cf. P[aul] P[eeters], *comptes rendus bibliographiques*, dans *Analecta bollandiana*, t. LI, 1933, p. 378-381.

d'une basilique romaine à la villa du IIe-IIIe siècle, ce qui paraîtrait chose assez naturelle s'il était bien ordinaire de rencontrer dans une basilique romaine, judiciaire ou civile, un chevet à trois hémicycles symétriques et surtout s'il y avait adaptation commune à quelque vaste ensemble monumental, de quoi il n'y a pas le moindre indice. Il y a eu superposition partielle de la basilique à la villa de telle manière que l'ordonnance et

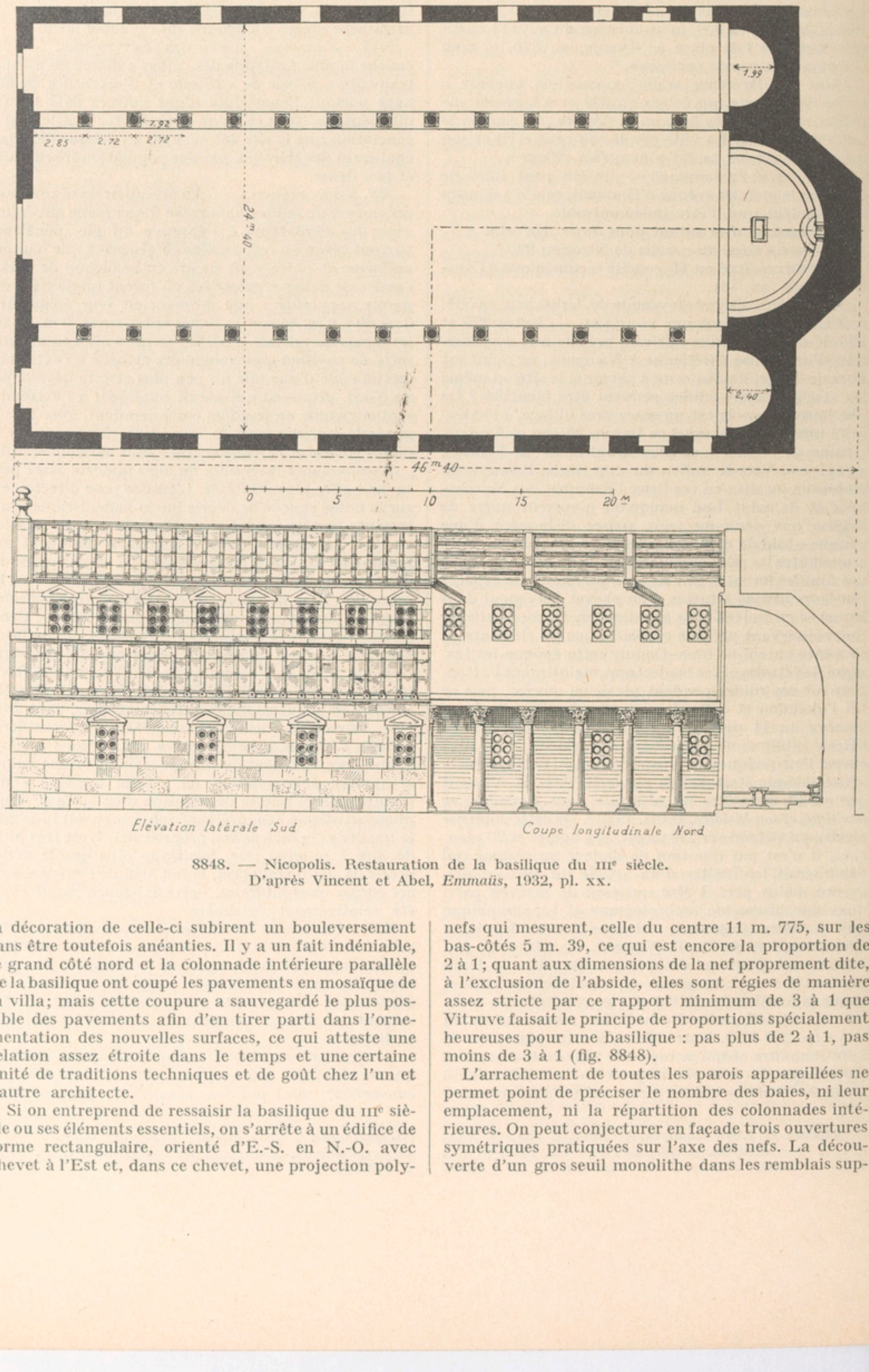

8848. — Nicopolis. Restauration de la basilique du IIIe siècle.
D'après Vincent et Abel, *Emmaüs*, 1932, pl. XX.

gonale comprenant l'abside principale en hémicycle approfondi, les absidioles latérales empâtées dans des sections de mur rectiligne. Les mesures extérieures, prises sur les grands axes, sont de 46 m. 40 et 24 m. 40, réduites dans œuvre à 43 m. 40 sur 22 m. 55, chiffres trop voisins de la proportion classique de 2 à 1 pour qu'on ne leur accorde pas une certaine portée. Deux files de colonnes constituent dans le vaisseau trois

la décoration de celle-ci subirent un bouleversement sans être toutefois anéanties. Il y a un fait indéniable, le grand côté nord et la colonnade intérieure parallèle de la basilique ont coupé les pavements en mosaïque de la villa; mais cette coupure a sauvegardé le plus possible des pavements afin d'en tirer parti dans l'ornementation des nouvelles surfaces, ce qui atteste une relation assez étroite dans le temps et une certaine unité de traditions techniques et de goût chez l'un et l'autre architecte.

Si on entreprend de ressaisir la basilique du IIIe siècle ou ses éléments essentiels, on s'arrête à un édifice de forme rectangulaire, orienté d'E.-S. en N.-O. avec chevet à l'Est et, dans ce chevet, une projection poly-

nefs qui mesurent, celle du centre 11 m. 775, sur les bas-côtés 5 m. 39, ce qui est encore la proportion de 2 à 1; quant aux dimensions de la nef proprement dite, à l'exclusion de l'abside, elles sont régies de manière assez stricte par ce rapport minimum de 3 à 1 que Vitruve faisait le principe de proportions spécialement heureuses pour une basilique : pas plus de 2 à 1, pas moins de 3 à 1 (fig. 8848).

L'arrachement de toutes les parois appareillées ne permet point de préciser le nombre des baies, ni leur emplacement, ni la répartition des colonnades intérieures. On peut conjecturer en façade trois ouvertures symétriques pratiquées sur l'axe des nefs. La découverte d'un gros seuil monolithe dans les remblais sup-

portant le dallage devant la porte médiévale, à la hauteur de la première travée sud-est, rend tout à fait vraisemblable l'existence d'une porte à peu près correspondante dans la basilique primitive.

Un débris de chapiteau d'ante en pitoyable état mais qu'il est permis de faire remonter à la basilique primitive, a permis, d'après ses dimensions, d'inférer l'existence d'un ordre corinthien proportionné aux antes du chevet : ce point acquis, la restitution d'ensemble des colonnades n'est plus qu'affaire de déduction. Avec sa face de ± 0 m. 90, ou 3 pieds romains dont la cote absolue serait de 0 m. 888, et sa projection de 0 m. 22, c'est-à-dire minutieusement 3/4 de pied ou une demi-coudée, il est manifeste que le pilastre d'ante est calculé sur le pied romain de 0. 296 reconnu comme le module ayant régi la composition proportionnelle et mathématique de cet édifice.

Du calcul qui s'appuie sur cette règle il suit que l'ordre corinthien de la basilique d''Amwâs est le suivant :

Base	[1 module]	ou	[0 m. 296]
Fût sans cannelures	16 modules 2/3	ou	4 m. 93
Chapiteau et abaque	2 modules 1/2	ou	0 m. 691
Total	20 modules 1/6	ou	5 m. 917

Dans cette reconstitution, la hauteur de la base est l'unique élément dénué de tout indice archéologique précis, encore qu'elle ressorte assez spontanément des dimensions impliquées en plan. La concordance de tout le reste avec les colonnades romaines du IIe-IIIe siècle n'a plus besoin d'être accentuée. Toute donnée fait défaut pour une discussion fructueuse de l'*entase* ou renflement du galbe à une certaine hauteur du fût pour lui assurer une plus avantageuse perspective; l'architrave indispensable se déduit facilement, au contraire, des données acquises; nul n'ignore en effet que, sur des colonnes « hautes de 15 à 20 pieds » sa hauteur doit être avec celle des colonnes dans le rapport de 1 à 13 : soit, dans notre cas, d'environ 1 pied et 1/4, ou 0 m. 37 au minimum, à couronner par une corniche repliée probablement au sommet des absides latérales pour souligner le niveau du plafond caissonné dissimulant les combles des bas-côtés. Sur ces colonnades, et avec une épaisseur diminuée, les parois de la nef centrale s'élevaient à une hauteur nécessairement régie par le même rapport proportionnel romain de 2 à 1 que celle des absides.

Contentons-nous d'en apercevoir la physionomie d'ensemble traduite par la figure ci-dessus.

L'énorme quantité de débris de tuiles romaines, concaves et plates, avec rebords ou crampons, observée dans les fouilles, suggère une toiture en charpente peut-être intérieurement caissonnée. Rien n'a permis de préciser le nombre et les proportions des fenêtres qui ajouraient le vaisseau.

Des bribes de stucs peints, de mosaïques murales, de lambris de marbres donnent une certaine idée de l'ornementation; quelques débris de pavements en mosaïques offrent une impression plus modeste. Deux panneaux présentent de petits sujets de genre dans un encadrement tracé suivant le système octogonal rayonnant et des sujets zoomorphes ou végétaux insérés dans une géométrie plus souple, de même coloris général, mais avec une infériorité manifeste dans le tour de main. Ces compositions n'ont pas la même relation avec le côté long septentrional de la basilique primitive. C'est grand hasard que le temps ait épargné assez d'éléments certains pour une reconstitution à peu près sûre des tracés. Or le plus sommaire coup d'œil sur cette reconstitution (fig. 8849) fait saisir que la mosaïque à médaillons circulaires est manifestement prévue pour une adaptation directe, précise à cette muraille, et n'aurait aucune relation avec la plinthe parallèle dans la nef sans l'adjonction — spéciale à ce côté — de la grande bordure guillochée; tout à l'inverse, l'autre panneau — dont l'ordonnance à la plinthe intérieure est évidente — a exigé pour son raccord au mur basilical une coupure pratiquée, certes, avec adresse, brutale néanmoins et laissant à peine la place d'un encadrement très mince, à moins d'infliger une déformation hideuse au thème décoratif. Au lieu de

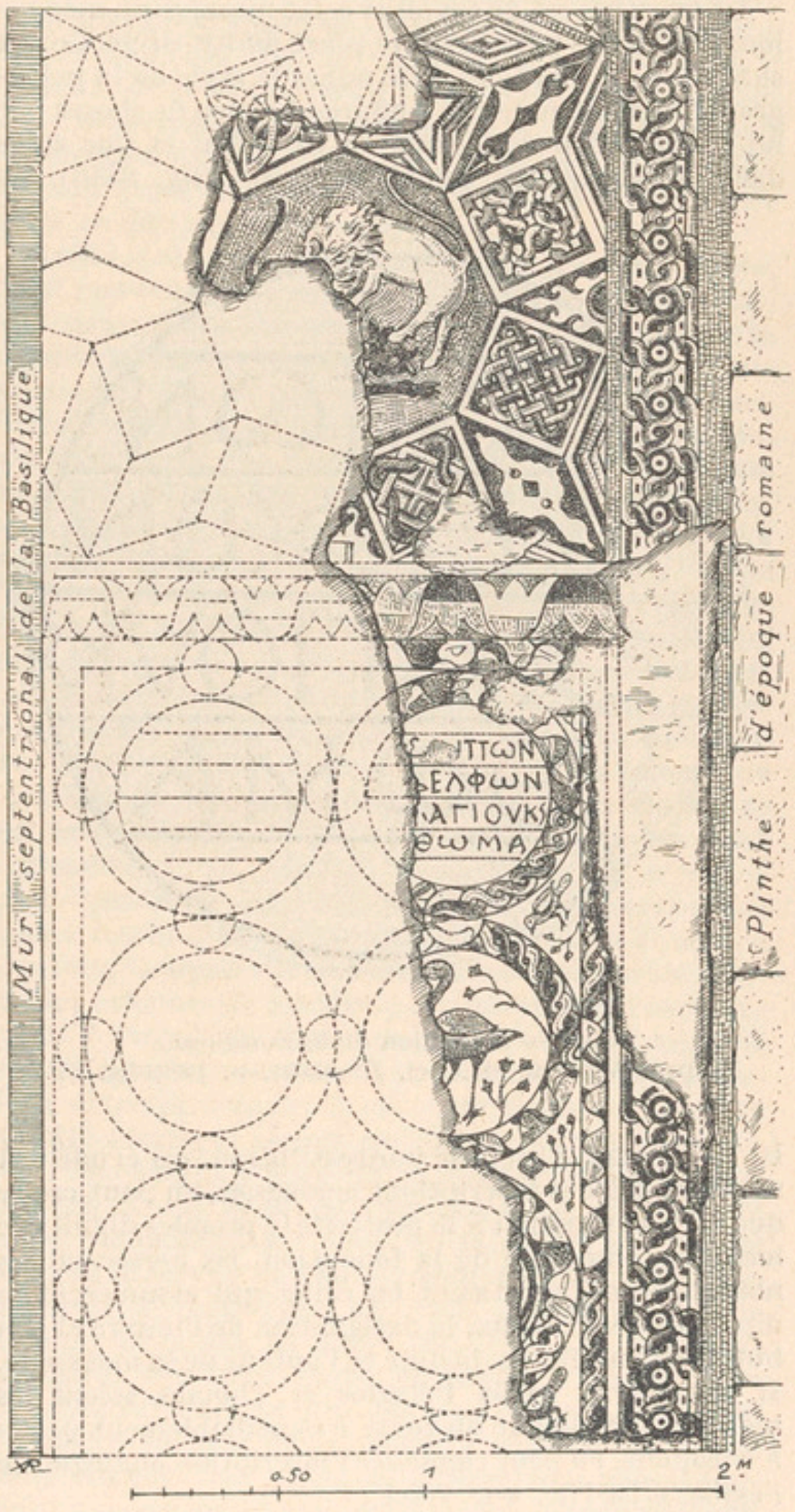

8849. — Mosaïque de la villa romaine, réadaptée à la basilique chrétienne primitive (IIIe siècle). D'après Vincent et Abel, *Emmaüs*, pl. VII.

cette rangée solitaire de médaillons historiés, comme écrasés dans un réseau trop lourd dont la symétrie laisserait d'ailleurs à désirer et dans un cadre franchement démesuré, la restitution d'une rangée parallèle rétablit l'harmonie du panneau et l'adapte aussi exactement que possible à une salle de l'antique villa. D'où il ressort avec clarté que, dans l'implantation de son mur, l'architecte de la basilique, obligé de bouleverser l'ordonnance de la villa, s'est néanmoins préoccupé de sauvegarder le plus possible du pavement somptueux pour en tirer parti dans la décoration de son nouvel édifice. Il a pratiqué la coupure sur l'axe de la composition au long de sa muraille neuve l'espace d'une bor-

dure très étroite, donnant ensuite carrière à son goût personnel dans les espaces libres, il a fait choix d'un thème quelque peu simplifié, d'agencement plus facile avec la surface disponible, ajoutons d'appropriation meilleure au caractère du monument, et son mosaïste l'a réalisé peut-être en utilisant les tessères de l'ancien pavement défoncé; d'où la similitude presque absolue de matériaux et de tonalité, malgré les contrastes de composition et de facture.

La question est de savoir si cette mosaïque à médaillons circulaires peut prendre place au IIIe siècle. Ce qui subsiste ne permet pas d'invoquer le style ou la paléographie; quant au texte, il apprend si peu de choses par lui-même qu'on doit supposer un début et une suite dans les médaillons complémentaires (fig. 8850). Le

8850. — Médaillon de la mosaïque.
D'après Vincent et Abel, *Emmaüs*, p. 198, fig. 87.

R. P. Vincent a proposé une restitution très érudite et se référant à des inscriptions analogues, on peut croire que celle-ci signalait à la postérité le premier dignitaire local contemporain de la fondation, les personnalités notables qui l'assistaient ou celles qui assumèrent la direction des travaux, la désignation de l'œuvre et son but, les bienfaiteurs, la date et l'auteur de la mosaïque. Il se pourrait qu'ici Pélagios et Thomas soient les mosaïstes. A défaut du texte irrémédiablement perdu à Nicopolis, on peut rappeller l'inscription analogue de l'église d'El-Hît, que voici :

Ἐπὶ Μαζίμου Θεοσεβεστάτου πρεσβυτέρου καὶ Κυριακοῦ εὐλαβεστάτου διακόνου καὶ λοιπῶν ἀδελφῶν ἐψηφόθη τὸ ἔργον τῆς ἁγιοτάτης ἐκλησίας ἰνδικτιῶνος δεκάτης+ Προσφορὰ Ἠλία Ἀραβιανοῦ προσφορὰ Κοβεσίου στρατιώτου + Ἔργον Λιβανίου καὶ Προκοπίου, « Sous le très pieux prêtre Maxime, le très religieux diacre Cyriaque et les autres frères (le sol) de la très sainte église fut pavé de mosaïque, la Xe indiction. † Offrande d'Élie Arabianos, offrande de Kobésios, soldat †. Travail de Libanios et de Procope [1] ».

L'intérêt de cette mosaïque est de nous mettre en présence d'un monument chrétien par cette mention des « autres frères » : κελιπων αδελφων (καὶ λοιπῶν αδελφῶν) où on ne peut manquer de reconnaître l'indication d'une communauté au sens ecclésiastique. Il serait excessif de donner une date précise, tout au plus peut-on proposer une attribution hésitante au IIIe ou au IVe siècle. Au cas où cette mosaïque ne serait pas contemporaine de la fondation de la basilique, au cours du IIIe siècle, elle pourrait être envisagée comme un complément décoratif ou quelque restauration devenue nécessaire à un siècle d'intervalle.

Dans l'aménagement de la basilique, un détail doit retenir l'attention, c'est une cavité vaguement circulaire dans le roc vers le centre de l'abside principale, avec des parois régularisées vaille que vaille par une maçonnerie sans consistance (fig. 8851). Il n'y a pas lieu d'envisager une hypothèse de réservoir, conduite d'eau, fourneau d'hypocauste. L'exploration n'a pas permis d'enregistrer la plus minime trace de cendres, libations ou déchets sacrificiels; il ne semble donc pas

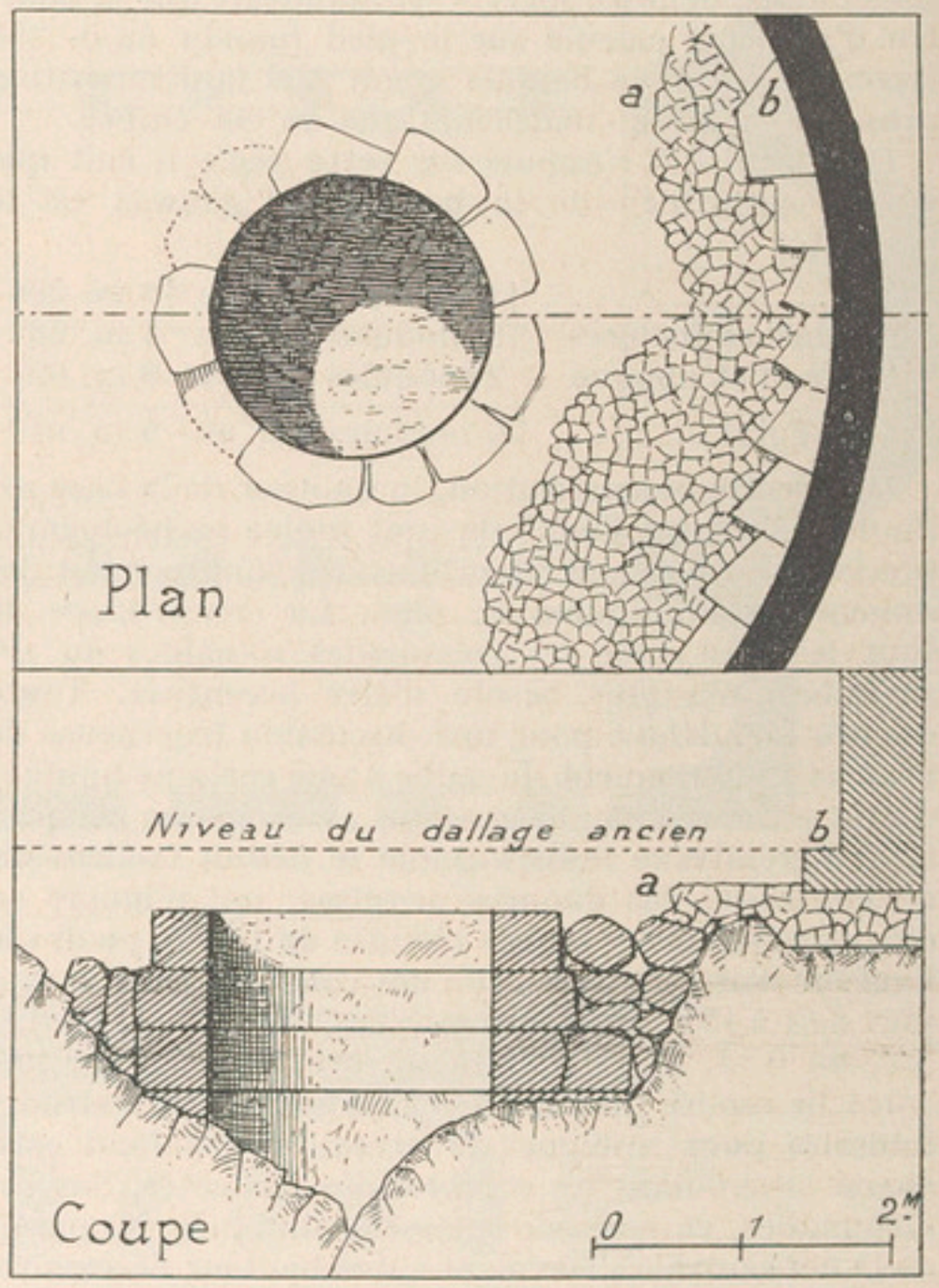

8851. — Fosse rocheuse de la grande abside.
D'après Vincent et Abel, *Emmaüs*, p. 117, fig. 55.

qu'on puisse s'arrêter à l'idée d'un sous-sol d'autel païen. D'ailleurs, les dimensions très modiques de la faille naturelle qui draine le fond de ce trou n'avait pas le débit nécessaire à un dégagement de cette nature.

Ici il s'agit d'une église chrétienne et cette fosse cylindrique ne se compare pas bien non plus au reliquaire assez fréquent *sous* l'autel; mais un autre détail d'installation cultuelle chrétienne primitive sur lequel la documentation archéologique demeure jusqu'ici parcimonieuse donne au dispositif d'ʿAmwâs une interprétation tout à fait adéquate : c'est la piscine sacrée désignée dans l'ancienne langue liturgique sous le nom de Θαλασσίδιον ou Θάλασσα, « petite mer » ou « mer ». Elle est aménagée sous l'autel pour recevoir et évacuer secrètement les ablutions et toutes les eaux utilisées au service de l'autel et dans l'administration des sacrements; car on y doit par exemple apporter aussi l'eau qui a servi pour le baptême, si la cuve baptismale n'est elle-même pourvue d'un écoulement direct.

XVII. Baptistère. — A gauche de la basilique, aligné à la hauteur de l'abside, on voit un édicule qua-

[1] Mouterde, dans *Syria*, t. VI, 1925, p. 360, n. 41.

drangulaire de 10 m. 40 de côté, pourvu d'une absidiole encadrant un bassin cruciforme et relevant de la même phrase structurale que la basilique primitive; c'est un baptistère. Son agencement insolite peut susciter quelques difficultés. L'axe de placement de la cuve ne correspond pas à l'axe de l'abside. Cette anomalie et quelques autres ont d'abord fait attribuer l'abside à une restauration du VIe ou du VIIe siècle dans le but d'honorer la cuve hors d'usage et abritée sous un autel. Mais cet autel semble conjectural. Quoi qu'il en soit, le dispositif original, pratique et simple, consiste en une piscine creusée au fond et dans le sol même de l'abside dont elle épouse le cintre, avec un barrage rectiligne haussé de manière à constituer au-dessus du sol un parapet dans l'ouverture absidale; quelques degrés facilitaient l'accès. L'aménagement primordial du baptistère d'ʿAmwâs dans la première moitié du IIIe siècle n'a rien d'insolite et peut être considéré comme la plus ancienne attestation archéologique de ce type.

H. LECLERCQ.

NIELLURE. — I. CHEZ LES BYZANTINS. — Nous avons fait connaître déjà la damasquinure (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 197-200; t. V, col. 1456, fig. 4349) qui est une sorte d'incrustation d'or ou d'argent ou d'autres métaux tels que plomb ou étain dans le fer. La niellure consiste à graver des ornements ou des figures sur un fond d'argent ou d'or, et à faire ensuite pénétrer par la fusion, dans les tailles tracées par le burin, une matière noire composée d'argent, de cuivre, de plomb et de soufre [1].

L'auteur anonyme qui a décrit les monuments de Constantinople au XIe siècle [2] emploie le mot ἀργυροέγκαυστον pour exprimer à la fois la matière qui servit à confectionner le dôme du ciborium de Sainte-Sophie et l'ornementation qui la décorait. Ce mot est composé du substantif ἄργυρος, « argent », et de l'adjectif ἐγκαυστός, qui qualifie la manière d'être de ce métal. Ce qualificatif, qui répond au substantif ἔγκαυσις, a donc pour objet d'exprimer que l'argent était décoré au moyen de l'*encausis*. Ce mot, fort ancien dans la langue grecque, a reçu plusieurs acceptions : il signifie inflammation intérieure, feu, chaleur, empreinte, peinture faite à l'aide du feu (voir *Dictionn.*, t. V, au mot ENCAUSTIQUE). Cette dernière interprétation est celle dont nous voulons parler, et lorsqu'il s'agit d'une peinture sur or ou sur argent, les seuls genres qu'on puisse admettre sont la peinture en émail (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot ÉMAILLERIE) et la niellure. Jules Labarte a établi [3] que les Grecs faisaient usage des substantifs ἤλεκτρον et χύμευσις, et des qualificatifs ἠλέκτρινος et χυμευτός, lorsqu'il s'agissait de peinture en émail; le substantif ἔγκαυσις ne peut donc s'appliquer qu'aux nielles.

Le nom d'ἔγκαυσις donné par les Byzantins aux nielles était parfaitement logique. Ce mot, en effet, est composé de la préposition ἐν, « sur », et du substantif καῦσις, qui indique l'action de brûler. Or, dans la pratique, le mélange de couleur noire, qui doit pénétrer dans les traits du dessin et y adhérer, après avoir été pulvérisé et répandu sur la plaque de métal, est mis en fusion sur cette même plaque par l'action du feu auquel elle est exposée. Le mot composé *encausis* exprimait donc autant que possible le procédé mis en œuvre dans cette sorte de peinture.

Une phrase de saint Jean Damascène, rapportée par Reiske dans son Commentaire sur le livre des Cérémonies de la cour de Byzance, vient démontrer que l'*encausis* n'était autre chose que l'ornementation en nielles appliquée au métal.

Ψηλάφησον καὶ ἴδε τὸν μέγιστον αὐτοῦ δίσκον, εἰς ὅνπερ ἐγκαυστικοῖς καλλιεργήμασιν ὁ μυστικὸς τοῦ Χριστοῦ δεῖπνος μετὰ τῶν δώδεκα ἀποστόλων ἐγκεκόλαπτο, « Touchez et voyez, dit le Damascène, sa grande patène, dans laquelle le repas mystique du Christ et des douze apôtres est exprimé par une gravure en intaille, avec un beau travail en *encausis* [4] ». L'auteur se sert du verbe ἐγκολάπτω, qui signifie « graver en intaille », et il indique que cette gravure du métal était unie à l'*encausis*, ἐγκαυστικοῖς; il est impossible de mieux indiquer le procédé d'exécution des nielles. En effet, les intailles qui ont tracé le dessin sont remplies par la matière noire en fusion sur le métal.

Reiske, très savant helléniste, mais qui, sans doute, avait peu étudié les procédés d'exécution des différents arts, pensait que l'*encausis* était la même chose que la *chymeusis*. La description donnée par Jean Damascène prouverait déjà le contraire; car, chez les Byzantins, l'émail n'était pas incrusté dans des cavités creusées par le burin sur une plaque de métal, mais bien disposé dans une petite caisse où les traits du dessin étaient rendus par des bandelettes de métal rapportées [5]. Au surplus, les deux mots se trouvent rapprochés l'un de l'autre dans la description du tombeau de l'empereur Zimiscès [6], qui était tout d'or et décoré, dit l'Anonyme, avec de la *chymeusis* et de l'*encausis* fondues dans l'or. Le rapprochement des deux mots dénote assez que les matières qu'ils expriment étaient différentes. Constantin Porphyrogénète, dans la description qu'il donne de l'oratoire du Sauveur édifié par l'empereur Basile, se sert aussi, à peu près dans la même phrase, des deux expressions : ἐξ ἀργύρου σφυφηλάτου καὶ στιβαροῦ μετὰ ἐγκαύσεως. « Le sol, dit-il, était recouvert d'une épaisse feuille d'argent enrichie d'*encausis* [7] », et un peu plus loin, lorsqu'il décrit l'architrave d'or qui surmontait les colonnes de la clôture du sanctuaire, il explique qu'on y voyait en beaucoup d'endroits « l'image de Notre-Seigneur exécutée en *chymeusis* [8] ». Les applications diverses données à ces deux matières dans cet oratoire prouvent encore qu'elles ne sont pas identiques. Des émaux cloisonnés, si fragiles de leur nature, disposés dans le métal qui couvrait le sol, auraient été brisés immédiatement sous les pieds des prêtres qui faisaient le service de l'autel; aussi la *chymeusis* est-elle employée à reproduire sur une architrave, à une certaine élévation, la figure du Christ. La nielle, au contraire, incrustée dans les tailles d'une gravure exécutée sur l'argent qui couvrait le sol, n'avait rien à souffrir. On peut donc donner à *encausis* le sens de nielle chaque fois qu'on le rencontre comme désignant une ornementation dont l'or ou l'argent seraient décorés [9].

II. CHEZ LES ROMAINS. — Les Romains ont connu la niellure et nous pouvons signaler un certain nombre d'objets chrétiens qui sont ainsi décorés; dans le nombre plusieurs cuillers.

En 1792, on trouva à Aquilée une tombe d'enfant dans laquelle se trouvait son petit trésor : les six cuillers qui, sans doute, avaient servi à lui faire manger sa panade. Sa bulle d'or nous apprend qu'il appartenait à la famille consulaire des Eusebius. Ces cuillers étaient en argent niellé (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2681, fig. 877, on a écrit à tort : émaillé).

[1] Théophile, *Diversarum artium schedula*, édit. de l'Escalopier, l. III, c. XXVI-XXVIII, p. 151 sq. — [2] *Antiquitates Constantinopol.*, l. IV, dans Banduri, *Imperium orientale*, t. I, p. 74. — [3] J. Labarte, *Recherches sur la peinture en émail*, in-8°, Paris, 1856, p. 112. — [4] Reiske, *Comment. ad Constant. Porphyrog. De cærimon. aulæ byzantinæ*, t. II, Bonnæ, 1830, p. 205. — [5] J. Labarte, *Recherches sur la peinture en émail*, Paris, 1856, p. 3. — [6] Anonyme, *Antiq. Constantinopl.*, ms. Bibl. nat., *1788*, fol. 9. — [7] *De vita Basilii imper.*, Bonnæ, 1838, p. 330. — [8] *Ibid.*, p. 331. — [9] J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, t. I, Paris, 1872, p. 291-292.

Autre exemple, cuiller trouvée à Bordeaux sur laquelle on voit un chrisme, une feuille stylisée et un nom propre niellé (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3177, n. 10, fig. 3456).

Autre cuiller probablement niellée représentant l'entrée du Sauveur à Jérusalem (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3178, n. 15).

On trouve la mention de niellure sur un anneau d'or mentionné dans un testament mérovingien : *Baselicæ domni Stefani anolo aureo nigellato, valente sol. quatuor, dari volo* [1]; sur une croix de même métal, offerte par Constantin à la basilique du Vatican [2] :

Fecit autem et cameram basilicæ trimitam auri ful-

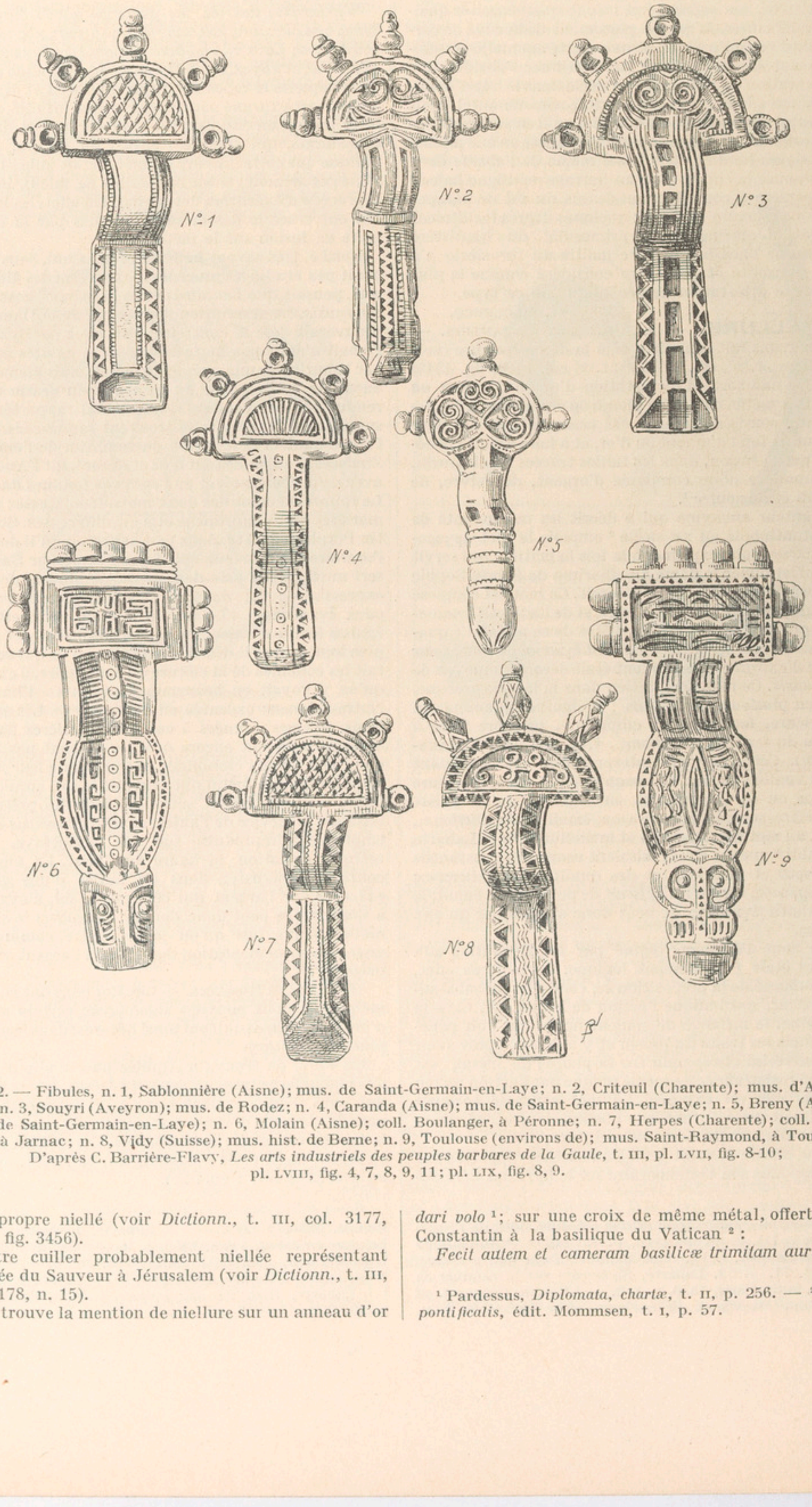

8852. — Fibules, n. 1, Sablonnière (Aisne); mus. de Saint-Germain-en-Laye; n. 2, Criteuil (Charente); mus. d'Angoulême; n. 3, Souyri (Aveyron); mus. de Rodez; n. 4, Caranda (Aisne); mus. de Saint-Germain-en-Laye; n. 5, Breny (Aisne); mus. de Saint-Germain-en-Laye); n. 6, Molain (Aisne); coll. Boulanger, à Péronne; n. 7, Herpes (Charente); coll. Delamain, à Jarnac; n. 8, Vidy (Suisse); mus. hist. de Berne; n. 9, Toulouse (environs de); mus. Saint-Raymond, à Toulouse. D'après C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, t. III, pl. LVII, fig. 8-10; pl. LVIII, fig. 4, 7, 8, 9, 11; pl. LIX, fig. 8, 9.

[1] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 256. — [2] *Liber pontificalis*, édit. Mommsen, t. I, p. 57.

gentem et super corpus beati Petri supra ære quod conclusit fecit crucem ex auro purissimo, pens. lib. CL, in mensure locus, ubi scriptum est hoc :

CONSTANTINVS AVGVSTVS ET HELENA AVGVSTA HANC DOMVM REGALI SIMILI FVLGORE CORVSCANS AVLA CIRCVMDAT

scriptum ex litteris puris nigellis in cruce ipsa.

Nous pourrions encore mentionner au trésor de Monza une croix offerte, en 603, par saint Grégoire le Grand à Adaloald, de fabrication byzantine, où l'on voit, sous une plaque de cristal de roche, la crucifixion figurée par des nielles sur une feuille d'or. Tel encore l'*encolpion* de la comtesse Dzyalinska (VIe-VIIe siècle) en forme de croix, dont la face est cloisonnée de verroterie rouge et verte, le revers et l'enveloppe niellés.

III. Chez les Francs. — La bijouterie des Francs nous offre de nombreux exemples de niellure, à peine reconnaissable à première vue, mais incontestable sur les fibules gothiques dites à rayon [1].

Les Francs ne semblent avoir pratiqué le travail de niellure que sur l'argent, ils ont employé un émail noir coulé dans des tailles, des ciselures et poli ensuite à la lime. Leur émail s'obtenait par la fusion de 38 parties d'argent, 72 de cuivre, 50 de plomb, 36 de borax et 384 de soufre.

Le procédé était connu des barbares avant leurs invasions puisqu'il a servi à orner la plupart des fibules à rayons importées par les Goths. Lindenschmidt affirme que cette remarquable ornementation ne se trouve dans aucun travail indigène d'époque antérieure. Cette décoration niellée figure presque exclusivement sur les bords des fibules à rayons, soit à tête carrée, soit à tête semi circulaire, et affecte toujours la forme triangulaire. Tantôt ce sont de petits points noirs semés sur le bord de la fibule d'argent, tantôt c'est une série de triangles, soit opposés par un de leurs angles, soit intercalés en sens inverse, de manière à produire l'aspect d'une suite de zigzags.

Il est peu de fibules de la catégorie de celles dites gothiques qui ne présentent cette particularité de décoration; et même, parfois, on a remarqué le nielle ornant la circonférence d'argent de fibules circulaires, plaquées et rehaussées de cabochons. Par contre, on n'a rencontré aucune agrafe de ceinturon ornée par le procédé de la niellure, et cela s'explique aisément par ce fait que l'argent — et l'or — seuls sont susceptibles de recevoir pareille ornementation. Or, les boucles ou plaques de ceinture en argent sont à tel point exceptionnelles qu'on peut les considérer comme inexistantes.

H. Leclercq.

NIKA. — Sur un certain nombre de monuments, dont l'origine chrétienne ne saurait être mise en question, nous lisons une acclamation de saveur païenne : NIKA. C'est une invocation à la Fortune qui était surtout employée dans les jeux du cirque et de l'hippodrome. En voici un premier exemple sur une stèle en marbre bleuâtre, haut. 0 m. 49; larg. 0 m. 35, provenant d'Alexandrie, lettres du VIe siècle [2] :

ΝΙΚΑ ΗΤΥΧΗϹΥ
ΤΟΚΙΟΥ+ΚΑΙ Βϵ
ΝϵΤΩΝ+ΚΑΙ
ΤΟΥ ΓΡΑΨΑΝΤΟϹ

Νίκα ἡ τύχη Εὐτοκίου + καὶ Βενέτων + καὶ τοῦ γράψαντος.

Cette inscription votive, pourvue de deux croix, appelle les faveurs de la Fortune sur Eutokios, sur la faction des Bleus et sur le graveur de ce petit texte. Ce proscynème devait appartenir au Τυχαῖον ou « temple de la Fortune », mentionné par pseudo-Callisthène et qui, d'après Libanius, se trouvait au centre de la ville.

Adr. de Longpérier [3], décrivant un camée d'Héliogabale, explique cette expression NIKA qu'on rencontre aussi sur les médaillons contorniates destinés à célébrer les victoires du cirque. Quoique grec, le mot était d'un usage courant chez les Latins; un vase de terre de la collection Gréau portait cette devise : TV SOLA NIKA, au lieu de *vincas*; on en vint d'ailleurs à altérer l'orthographe en NEIKA, suivant le parler populaire [4]. L'expression *nika*, *nica* que les Romains avaient empruntée aux Grecs, comme nous avons pris notre *bravo* aux Italiens, était très fréquemment employée dans les jeux publics et les concours pour encourager les acteurs, en même temps que le mot *vincas* ou *vince*. Sur des médaillons contorniates relatifs aux jeux du cirque et représentant des auriges, des chars ou des chevaux, on lit les noms des cochers favoris, Eutemius, Asturius, Pannonius, Aelianus, Ursus, Exuperantius, etc., inscrits au vocatif et accompagnés des expressions *nika* ou *vincas* [5]. Les médaillons romains de terre cuite [6] et les fonds de coupe dorés [7] présentent les mêmes formules.

L'inscription suivante nous conduit en Carie, à Aphrodisias, où les inscriptions chrétiennes sont peu nombreuses, un dixième environ par rapport aux textes païens, mais quelques-unes offrent de l'intérêt; celle-ci se trouve aujourd'hui sur le montant de porte du corps de garde de la porte est des thermes; on lit [8] :

XP	ICTϵ
NI	KA

Nous passons maintenant dans le Harra, région désertique en bordure de la Syrie moyenne, mais dès qu'on atteint les premiers contreforts du djebel ed-Drûz, une bonne terre rouge, couverte de pâturages, puis de cultures diverses, remplace le désert pierreux appelé el-Harra. A'Ormân, un autel conservé dans la maison du cheik. Inscription sur les quatre faces; caractères barbares, souvent frustes [9] (fig. 8853).

Face *a* : Τοῦ βασιλέως πολλὰ τὰ (ἔ)τη.

Ceci forme probablement une phrase. La formule de salutation πολλὰ τὰ ἔτη était protocolaire à l'égard des empereurs et des grands dignitaires byzantins. On en avait déjà des exemples en Syrie [10].

Face *b* : Νικᾷ ἡ τύχη... Τοῦ (ἔ)τους φϛ'.

[1] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du Ve au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, 1901, t. I, p. 179-180; t. III, *Album*, pl. LVII, fig. 8, 10; pl. LVIII, fig. 4, 7, 8, 9, 11; pl. LIX, fig. 8, 9. — [2] Neroutsos-Bey, *Inscriptions grecques et latines recueillies dans la ville d'Alexandrie et aux environs*, dans *Revue archéologique*, 1887, t. I, p. 203, n. 8. — [3] *Œuvres*, édit. G. Schlumberger, t. II, 1883, p. 136. — [4] A. Héron de Villefosse, *Intaille romaine découverte en Algérie*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1883, p. 64-67. — [5] Sabatier, *Description générale des médaillons contorniates*, pl. III, n. 11, 15; pl. IV, n. 13; pl. V, n. 2, 7, 12; pl. VI, n. 1, 10; pl. VIII, n. 2, 5, 6; pl. IX, n. 11; pl. X, n. 8; Ch. Robert, *Médaillons contorniates inédits*, 1868, pl. VII, n. 2, 3. — [6] G. Frœhner, *Les musées de France*, p. 54, pl. XIV, n. 3. — [7] Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, p. 181, pl. XXXIV, n. 4. — [8] Th. Reinach, *Inscriptions d'Aphrodisias*, dans *Revue des études grecques*, t. XIX, 1906, p. 297, n. 215. — [9] R. Dussaud et Fr. Macler, *Voyage archéol. au Safa et dans le djebel ed-Drûz*, in-8°, Paris, 1901, p. 164-167, n. 33; les mêmes, *Rapport sur une mission scientifique dans les régions désertiques de la Syrie moyenne*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. X, 1902, p. 657, n. 44. — [10] Waddington, *Inscr. gr. de Syrie*, n. 1830; Ch. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orientale*, t. IV, p. 75 sq.

Les premiers mots sont bien lisibles : « La fortune (du Christ) a vaincu... » Aux 4e et 5e lignes, on lirait ἀσέβειαν, mais l'article précédent τον ne convient pas et il est lui-même précédé d'une lettre en forme d'η.

Waddington [1] avait déjà lu une inscription chrétienne à Rimea (Rimet el-Lohf) :

'Ηλίαν + νικᾷ ἡ τύ + χη τὸν κό[σμον] +

et déclarait : « Cette inscription est singulière et ne présente pas de sens satisfaisant. » Il faut isoler le premier nom qui appartient à une autre ligne incomplète de l'inscription, et considérer la phrase : Νικᾷ ἡ τύχη τὸν κό[σμον] en comprenant ἡ τύχη τοῦ Χριστοῦ. On trouve plus simplement comme nous avons vu : Χριστὸς νικᾷ, à Aphrodisias et ailleurs [2].

« De ces deux exemples résulte très nettement un essai de christianisation de l'ἀγαθὴ Τύχη païenne dont a valeur religieuse en Syrie n'a pas été encore bien définie [3].

« Le fait que la Τύχη passa au christianisme explique certaines particularités. Ainsi l'inscription de Nedjrân qui portait primitivement une inscription païenne: Ἀγαθὴ Τύχη, Ἥλιος, Σελήνη, avait chacun de ces noms entourés d'une couronne de palmes [4]. En 668 de notre ère, des chrétiens remployèrent la pierre pour y graver la dédicace d'un sanctuaire élevé à saint Élie. On martela les noms d'Hélios et de Sélèné, mais on conserva celui de la Bonne Fortune. On fit mieux peut-être. Car, dans la couronne portant mention de la Bonne Fortune, on lit encore : ...ΥΒΟΗΘΙ [5] avec place pour deux lettres à gauche d'après la reproduction de Waddington et pour trois d'après sa transcription. On peut se demander — mais il faudrait voir l'original pour en décider — si ce membre de phrase n'a pas été ajouté lors de la gravure de l'inscription chrétienne, ce qui permettrait de lire :

'Αγαθὴ Τύχη [Ἰ(ησο)ῦ Χ(ριστο)]ῦ βοήθι [6],

avec le régime sous-entendu comme il arrive parfois [7]. Βοήθι pour βοήθει [8] : « O bonne fortune de Jésus-Christ, protège (ton serviteur) [9]. »

Face *c* : 'Ι(ω)άννη[ς] πρωτε(ὺ)ω[ν], πολλὰ τὰ (ἔ)τη, καὶ Νάγδας ἀφιε(ρῶσαν).

Avant le premier nom, il y a un signe ou une lettre qui n'est plus reconnaissable sur l'estampage. La terminaison même de ce premier nom est douteuse. La salutation πολλὰ τὰ ἔτη semble s'adresser à l'empereur et former une parenthèse.

Face *d* : .... νικᾷ.

au-dessus quelques lettres douteuses.

A Melah es-Sarrar; linteau dans un mur [10] :

Χριστ(τὸς) νικᾷ

A Samâ, linteau [11] :

Κ(ύρι)ε βό(η)θ(ι).....
Χριστὸς νικᾷς Χριστ(ος)

En général on a νικᾷ, mais ici le *sigma* final est certain.

H. Leclercq.

NIL. — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2560-2562. Dans le graffite une faute a été commise; on n'aurait pas dû séparer le pérexoptère du canard volant, ces deux signes formant l'article défini.

Le niveau de la crue était déposé dans une basilique; sous le règne de Julien on le rapporta au Sérapéum [12].

H. Leclercq.

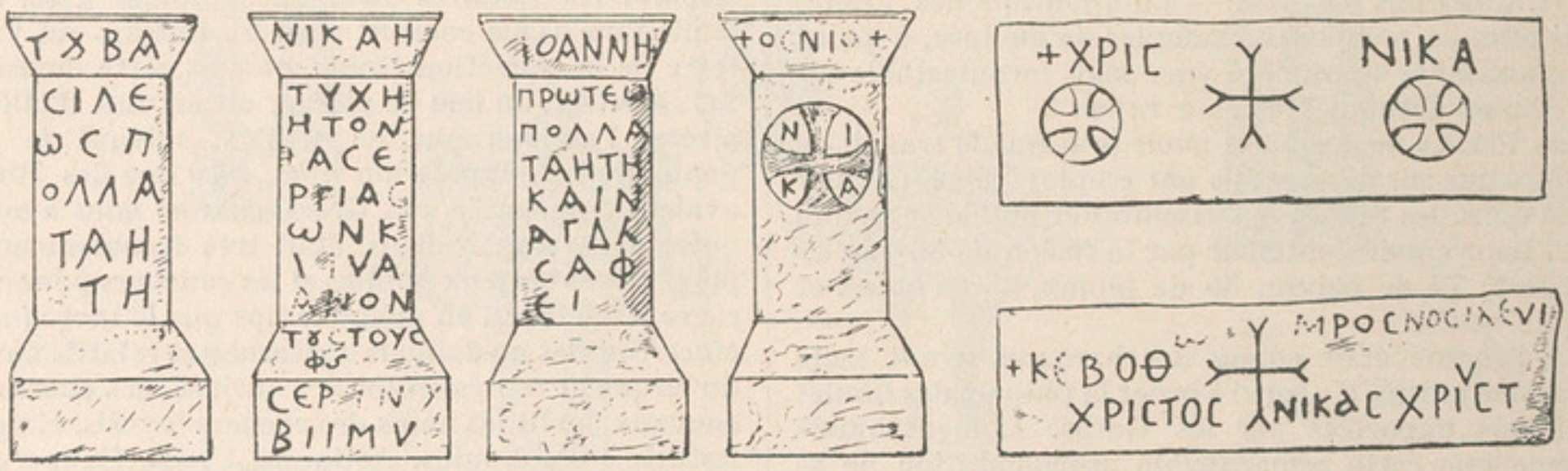

8853. — Inscriptions sur les faces de l'autel d''Ormân.
D'après *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. X, 1902, p. 657, 661, 692.

NIMBE. — I. Le nimbe païen. II. Le nimbe chrétien circulaire. 1° Fresques. 1. Rome. 2. Hors de Rome. 3. Époque postérieure. 2° Mosaïques. 1. Rome. 2. Hors de Rome. 3° Miniatures. 4° Peintures sur ivoire ou sur bois. 5° Sarcophages. 6° Stèles funéraires. 7° Ambons et sculptures. 8° Graffites funéraires. 9° Ivoires. 10° Bois. 11° Tissus et broderies. 12° Verres dorés ou gravés. 13° Or et argent. 14° Ampoules de Monza et de Bobbio. 15° Amulettes, encolpia, médailles. 16° Gemmes et camées. 17° Anneaux. 18° Lampes ou terres-cuites. III. L'adoption et l'expansion du nimbe. IV. Quelques personnifications. V. Quelques personnages. VI. Le nimbe rectangulaire.

I. Le nimbe paien. — « Le nimbe ou diadème est, dans l'iconographie chrétienne, l'attribut de la sainteté. C'est une espèce de cercle ou de disque lumineux qui entoure la tête, comme un reflet de la gloire céleste. » Telle est la description de Martigny [13]; elle appelle quelques correctifs et quelques compléments. Il ajoute aussitôt que cet insigne était connu des païens, ce qui est exact, car le nimbe n'appartient pas en propre à l'art

[1] Id. *ibid.*, n. 2425. — [2] Waddington, *op. cit.*, n. 2253. — [3] Isidore Lévy, dans *Revue archéol.*, t. I, 1900, p. 129, n. 4. — [4] Waddington, *op. cit.*, n. 2431. — [5] Waddington a copié ce texte à deux reprises. Il est vérifié par la copie de Wetzstein. — [6] Waddington lit : 'Αγαθὴ Τύχη... υ βοηθ(ο)ῖ... — [7] Ainsi Waddington, *op. cit.*, n. 2537 *c*. — [8] Waddington, *op. cit.*, n. 1905, 2666. — [9] R. Dussaud et Fr. Macler, *Voyage archéol.*, p. 166. — [10] R. Dussaud et Fr. Macler, *Rapport sur une mission scientifique dans les régions désertiques de la Syrie moyenne*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. X, 1902, p. 661, n. 57. — [11] Id., *ibid.*, t. X, 1902, p. 692, n. 152; cf. Schumacher, dans *Zeitschrift der Palæstina Vereins*, 1897, p. 143, fig. 43; Ch. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orientale*, t. IV, p. 161. — [12] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. V, c. III, n. 1; cf. C. Wessely, *Griechische und koptische Texte*, dans *Studien zur Palæographie*, t. XV, n. 250; A.-S. Hunt et H.-I. Bull, *Oxyrhynchus papyri*, t. XV, n. 1830. — [13] Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., Paris, 1877, p. 498.

chrétien. Dès l'époque hellénistique, on le rencontre dans un grand nombre d'œuvres d'art toutes païennes d'inspiration, notamment sur des mosaïques [1]. En Afrique, la plupart des divinités de l'Olympe, Jupiter [2], Neptune [3], Amphitrite [4], Apollon [5], Bacchus [6], Diane [7] et même Léda [8] apparaissent tout à tour sur les pavements, la tête auréolée d'un disque lumineux.

Comme nous ne nous occupons pas ici spécialement de l'archéologie païenne, nous nous bornerons à donner

8854. — Mosaïque trouvée à Ostie, conservée au musée du Latran. D'après une photographie.

quatre exemples de l'emploi du nimbe sur des monuments anciens. C'est d'abord une mosaïque trouvée à Ostie, en 1861, et conservée au musée du Latran. Une petite niche d'autel, consacrée à Sylvain, le dieu des bois. Ce monument, unique en son genre, et le plus ancien comme mosaïque en cubes d'émail, mesure 1 m. 57 en hauteur sur 0 m. 87 en largeur. Une bordure rouge divise la petite absidiole, dont la voûte est bleue comme l'hémicycle. Le sol est vert et jaune, à deux couches que sépare un filet blanc; il est exhaussé sur un soubassement bleu. Sylvain occupe le centre de la niche. Dieu, il porte un large nimbe qui se dégrade du blanc au bleu. Il est barbu, vêtu d'une tunique blanche ceinte à la taille, ornée de laticlaves rouges. Les jambes sont nues et couvertes en partie de bottines qui dégagent la pointe des pieds; son manteau jaune est rejeté sur l'épaule gauche. De la main droite, il tient une bourse blanche dont l'extrémité est jaune et, de la main gauche, une touffe de feuillages, nuancés vert, bleu, jaune. A sa droite deux arbres, qui étendent horizontalement leurs branches vertes, bleues et jaunes, abritent un autel, maçonné en blocs de pierres rustiques, rejointoyées en bleu, sur lequel brûle le feu du sacrifice. A gauche, un chien blanc, assis et accosté à un

8855. — Miniature du *Virgile* du Vatican, *lat. 3867*. D'après A. Krücke, *Der Nimbus...*, 1905, pl. I.

arbre, regarde son maître. D'après Visconti, ce petit autel domestique daterait du règne d'Héliogabale, qui mourut en 222 (fig. 8854).

Ensuite, une miniature sur parchemin du manuscrit connu sous le nom de *Virgile* du Vatican, *lat. 3867*. Ici ce n'est plus un dieu ou un demi-dieu qui est représenté, mais trois humains qui, étendus sur un *sigma*, dans une salle à manger, font un repas, et sont servis par deux échansons (fig. 8855). Voici maintenant une peinture de la *Casa di Apollo*, à Pompéi; les trois personnages représentés ont chacun une auréole de couleur bleue (fig. 8856). Enfin, une statuette de Vénus en terre cuite, venue de la Campanie, nous montre le nimbe plein (fig. 8857). On pourrait encore citer toute une suite de monnaies [9].

[1] L. Stephani, *Nimbus und Strahlenkranz in den Werken der alten Kunst*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg*, VIe sér., *Sciences politiques, histoire, philologie*, t. IX, 1859, p. 2, 22 sq. — [2] Aux Ouled-Agla; cf. S. Gsell, dans *Rev. de Constantine*, t. XXVII, p. 234 sq., pl. — [3] A Constantine; Delamare, *Exploration archéol. de l'Algérie*, pl. CXLI-CXLII; à Chebba; cf. P. Gauckler, dans l'*Illustration*, 22 nov. 1902, p. 406. — [4] A Timgad; cf. A. Ballu et R. Cagnat, *Musée de Timgad*, p. 40. — [5] A Saint-Leu *(Portus Magnus)*; cf. R. de La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 63, pl. IV; à Carthage, mosaïque de la chasse, dans P. Gauckler, *Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, 1898, p. 643. — [6] A. Lambèse; cf. A. Héron de Villefosse, dans *Gazette archéologique*, 1879, pl. XXII; à Saint-Leu; cf. R. de La Blanchère, dans *Musée d'Oran*, p. 70, pl. VII. — [7] A Timgad; cf. Ballu et Cagnat, *Musée de Timgad*, p. 38, pl. XIV; à Carthage; Gauckler, *ibid.*, p. 643. — [8] A Aumale, dans *Revue africaine*, t. XIV, 1870, p. 438. — [9] A. Krücke, *Der Nimbus und verwandte Attribute in der frühchristlichen Kunst*, in-8°, Strasbourg, 1905, p. 5-14. Cf. E. Weigand, *Der Monogramm Nimbus auf der Thür von S. Sabina in Rom*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXX, 1930, p. 587-594; *Zum Denkmälerkreis des Christogrammnimbus*, dans même revue, t. XXXII, 1932, p. 63-81.

Nous avons montré ailleurs comment la présence des rayons et du nimbe autour de la tête ont pu avoir, en partie, une origine utilitaire. Il s'agissait de fixer un fil de métal destiné à protéger la tête des statues contre les avaries; et ce qui n'était qu'une précaution bien prosaïque devint un symbole d'honneur. En passant de la statue à fresque et à la mosaïque, le nimbe perdit sa signification et en prit une nouvelle. On n'a pas retrouvé de nimbes pleins, qui eussent probablement été façonnés en bronze doré, tandis que les peintures, mosaïques, miniatures nous font voir qu'on adoptait différentes couleurs.

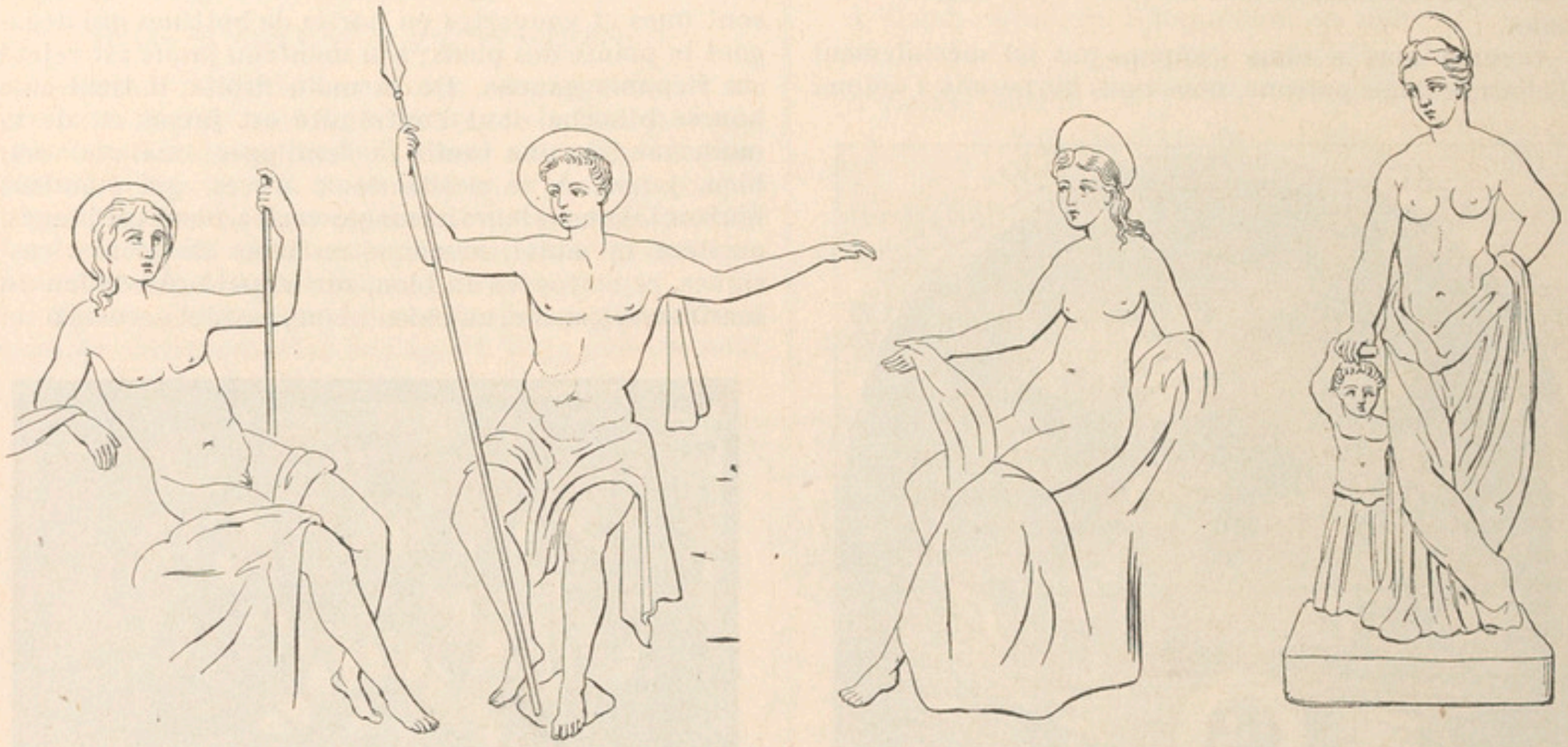

8856. — Peinture de la *Casa di Apollo*, à Pompéï. D'après Gusman, *Pompéi*, p. 141.
8857. — Vénus, terre-cuite de Campanie.

C'est encore au nimbe païen que se rattachent directement tels monuments d'époque chrétienne, comme cette personnification de Carthage, mosaïque du ve siècle d'où est exclue toute signification religieuse et chrétienne et qui nous montre (fig. 8858) le nimbe étoilé de cinq rayons dont les extrémités divergent, dépassant légèrement la circonférence du disque et formant des crans analogues à ceux d'une couronne tourelée.

II. Le nimbe chrétien circulaire. — Le mot *nimbus* a le sens de « nuage », « nuée », et fait comprendre comment l'habitude lui donna la valeur de « cercle ». On n'emprisonne pas un nuage dans une figure géométrique, fut-elle ronde ou carrée ou rectangulaire; on l'exprime sous sa vraie valeur qui est une coloration. Quand la pensée vint aux artistes païens de rehausser l'éclat des divinités sur les tableaux ou sur les mosaïques, ils détachèrent la tête sur un nuage lumineux; or, il fallait limiter ce nuage et on lui donna les dimensions et l'aspect d'une sorte de cercle, en variant les couleurs. Ceci allait bien en peinture, mais lorsqu'il s'agissait de sculptures on ne pouvait coiffer les statues d'une sorte de couvre-chef à larges bords; il fallut aviser, et c'est ainsi que de nuageux et de vaporeux, le *nimbus* devint transparent et rigide. En somme, il ne conservait plus rien du *nimbus*, mais le symbole persistait et ce fut le symbole qui triompha. Le nimbe devint couramment un filet circulaire, qui entoure la tête en signe d'honneur et qui peut prendre toutes les nuances ou n'en avoir aucune. Le nimbe des statues fut adopté par la peinture et par les arts mineurs; ainsi la numismatique enveloppa le profil des empereurs d'un fil circulaire.

La première chose à faire est d'inventorier les monuments qui relèvent de notre sujet :

I. Fresques. — 1° *Rome, du IIe au VIIe siècle.*

1. Catac. de Calliste. Chapelle des Sacrements A 5, fin du IIe siècle; tête ornementale. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. VIII, n. 5; Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. VIII, n. 3.

2. *Ibid.* : Chapelle des Sacrements A 2, fin IIe siècle; pilote dans la tempête. Wilpert, *Pitture*, pl. XXXIX, n. 2.

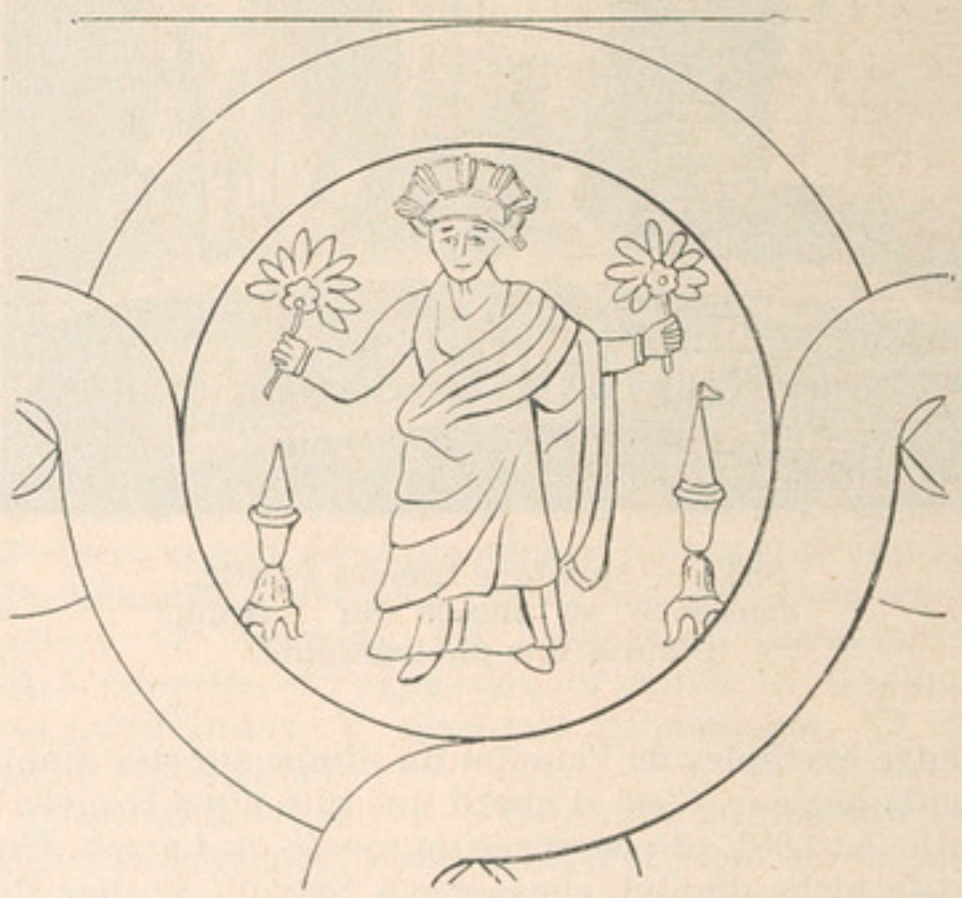

8858. — Carthage personnifiée.
D'après *Mém. de la Soc. des ant. de France*, 1902, p. III.

3. Catac. de Domitille. Cubicule III, fin du IIe siècle; tête du Soleil avec Jonas. Garrucci, *Storia...*, pl. XXVII; Wilpert, *Pitture*, pl. LVI.

4. Catac. de Pierre-et-Marcellin. Crypte d'Orphée, IIIe siècle; bon Pasteur, Jonas, orantes, saisons. Wilpert, *Pitture*, pl. C (pl. II, n. 1).

5. *Ibid.* Arcosolium de la crypte du tricliniarque, première moitié du IVe siècle; le soleil. Wilpert, *Pitture*, pl. CLX, n. 2 (pl. II, n. 2).

6. Catac. de Domitille. Chambre des petits apôtres,

milieu du IVe siècle; le Christ nimbé entouré des douze apôtres. Wilpert, *Pitture*, pl. CLV, n. 2.

7. *Ibid.* Crypte des Mages, seconde moitié du IVe siècle; le Christ nimbé entouré des douze apôtres. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXXV, n. 1.

8. *Ibid.* Même crypte, seconde moitié du IVe siècle; l'ange nimbé avec les trois Hébreux dans la fournaise. Wilpert, *Pitture*, pl. CXXXI, n. 1.

9. *Ibid.* Même crypte, plafond, seconde moitié du IVe siècle; buste du Christ. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1879.

10. *Ibid.* Crypte de Diogène, seconde moitié du IVe siècle. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXXI, n. 2; *testo*, p. 128, 168, 249.

11. Catac. de Marc-et-Marcellin. Niche sur le tombeau des deux martyrs, seconde moitié du IVe siècle, buste du Christ imberbe. Wilpert, *Pitture*, pl. CLIII, n. 1; cf. pl. CCXV.

12. *Ibid.* Crypte des Évangélistes, un peu avant 340; le Christ nimbé, entre quatre évangélistes. Garrucci, *Storia...*, pl. XVII, n. 2; Wilpert, *Pitture*, pl. CLXII, n. 2.

13. Catac. de Saint-Sébastien, sur la voie Appienne. Cubicule avec le Sauveur dans la crèche, seconde moitié du IVe siècle; Jésus dans la crèche. De Rossi, *Bull.*, 1877, pl. I-II.

14. Catac. de Prétextat, arcosolium de Celerina, seconde moitié du IVe siècle; buste du Christ imberbe. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXXI, n. 1; pl. CCLI.

15. Catac. de Calliste, arcosolium, lunette, seconde moitié du IVe siècle; le Christ imberbe. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXLIII, n. 1.

16. *Ibid.* Même arcosolium, arc, même date, Christ imberbe. De Rossi, *Romæ sotterr.*, t. III, pl. XXXVIII.

17. Catac. de Sotère; cubicule du Christ nimbé, même date; Christ imberbe. Wilpert, *Pitture*, pl. CCX.

18. Catac. de Pierre-et-Marcellin, crypte des Saints, début du Ve siècle; Christ barbu. Garrucci, *Storia...*, pl. LVIII, n. 1; Wilpert, *Pitture*, pl. CCLII.

19. *Ibid.* Même crypte, même date; l'agneau (le Christ) nimbé entre quatre saints; au-dessus du nimbe A—P—ω.

20. Catac. de Cyriaque, arcosolium de Zosimianus, milieu du IVe siècle; le Christ. Wilpert, *Pitture*, pl. CCV.

21. *Ibid.* Même crypte, voûte de l'arcosolium, même date; le Christ. Wilpert, *Pitture*, pl. CCVI, n. 1.

22. *Ibid.* Même crypte, même voûte, même date; le Christ. Wilpert, *Pitture*, pl. CCVI, n. 2.

23. *Ibid.* Arcosolium de la parabole des vierges, seconde moitié du IVe siècle; le Christ. Garrucci, *Storia...*, pl. LIX, n. 2; Wilpert, *Pitture*, pl. CCXLI.

24. *Ibid.* Arcosolium précédent, voûte, même date; le Christ barbu. Garrucci, *Storia...*, pl. LIX, n. 2; Wilpert, *Pitture*, pl. CCXLII, n. 1.

25. *Cœmeterium majus*, arcosolium des Vendanges, même date; le Christ. Garrucci, *Storia...*, pl. LXVII, n. 1; Wilpert, *Pitture*, pl. CCXLV, n. 2.

26. *Ibid.* Cubicule I, porte d'entrée, même date; deux génies. Garrucci, *Storia...*, pl. LX, n. 1.

27. *Ibid.* Arcosolium, même date; celui qui préside un repas de sept convives. Garrucci, *Storia...*, pl. LX, n. 2; Wilpert, *Pitture*, *testo*, p. 304 sq.

28. Catac. de Priscille, crypte de Lazare, même date; le Christ. Wilpert, *Pitture*, pl. CCL, n. 1.

29. Catac. d'Hermès, arcosolium du Jugement, même date; le Christ-juge. Garrucci, *Storia...*, pl. LXXXII, n. 2; pl. LXXXIII, n. 1; Wilpert, *Pitture*, pl. CCXLVII.

30. Crypte de Lucine, tombe du pape Corneille; les évêques Sixte, Optat, Corneille et Cyprien. Wilpert, *Pitture*, pl. CCLVI.

31. Catac. de Calliste, crypte de Cécile; sainte Cécile en orante. Garrucci, *Storia...*, pl. XI; Wilpert, *Pitture*, pl. CCLX, n. 2.

32. *Ibid.* Même crypte; le Christ, nimbe crucifère.

33. *Ibid.* Même crypte; l'évêque Urbain.

34. Catac. de Sainte-Félicité; tombe de Félicité et de Silvanus; le Christ, nimbe crucifère; Félicité et ses sept fils, nimbe simple. De Rossi, *Bull.*, 1884-1885, pl. IX-X (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1284, fig. 4327).

35. Catac. d'Hermès; proche la crypte de Prote-et-d'Hyacinthe; le Christ et les deux martyrs Prote et Hyacinthe. Wilpert, *Pitture*, pl. CCLX, n. 1.

36. Hypogée de Valentin, sur la voie Flaminienne, crypte; scènes de l'enfance; crucifiement; Jésus, nimbe crucifère. Garrucci, *Storia...*, pl. LXXXIV; *Römische Quartalschrift*, 1889, pl. V.

37. Catac. de Pontien; tombe de Milix et Punsenius; Milix et Punsenius nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. LXXXVII, n. 3; Wilpert, *Pitture*, pl. CCLV, n. 1.

38. *Ibid.*, tombe de saint Pollion; Pollion entre Pierre et Marcellin, tous trois nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. LXXXVII, n. 2; Wilpert, *Pitture*, pl. CCLV, n. 2.

39. *Ibid.* Voûte d'escalier; le Christ, nimbe crucifère. Garrucci, *Storia...*, pl. LXXXVI, n. 1; Wilpert, *Pitture*, pl. CCLVII.

40. *Ibid.* Voûte d'escalier; le Christ, nimbe crucifère. Garrucci, *Storia...*, pl. LXXXVI, n. 2.

41. *Ibid.* Tombe des saints Abdon et Sennen; le Christ, nimbe crucifère; Abdon, Sennen, Milix et Vincentius. Garrucci, *Storia...*, pl. LXXXVII, n. 1; Wilpert, *Pitture*, pl. CCLVIII.

42. *Ibid.* Baptistère; baptême du Christ; le Christ, l'ange et le Baptiste. Garrucci, *Storia...*, pl. LXXXVI, n. 3; Wilpert, *Pitture*, pl. CCLIX.

43. Catac. de Générosa; tombe de Faustin, Simplice et Viatrix; le Christ, nimbe crucifère; Simplice, Faustin, Viatrix, Rufin, nimbe simple. Garrucci, *Storia...*, pl. LXXXV, n. 1; Wilpert, *Pitture*, pl. CCLXI-CCLXIV.

44. Catac. de Commodille, basilique des Saints-Félix-et-Adauctus, VIe siècle; Christ, Pierre, Paul et les saints Felix, Adauctus, Stephanus et Merita. *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1904, p. 163, pl. V.

45. *Ibid.* Près de la tombe de Turtura, seconde moitié du VIe siècle; Jésus, Marie, Felix, Adauctus. *Nuovo bull.*, 1904, pl. VI.

46. *Ibid.* Représentation de saint Luc, vers 675; Luc. *Nuovo bull.*, 1904, pl. VII.

2° *Fresques hors de Rome.*

47. *ALBANO.* Catac. de S. Maria della Stella; le Christ entre les saints Pierre, Paul, Laurent et un autre saint; le Christ porte le nimbe crucifère, les trois saints le nimbe simple, le dernier est trop détérioré pour qu'on puisse dire s'il était nimbé ou non. Garrucci, *Storia...*, pl. LXXXIX, n. 3; *Nuovo bull.*, 1902, pl. V.

48. *Ibid.* Le Christ, nimbe crucifère, entre Pierre, Paul et quatre saints; le Christ est seul nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. LXXXIX, n. 4; *Nuovo bull.*, 1902, pl. III.

49. *Ibid.* Le Christ, nimbe crucifère, entre Marie et saint Smaragde, nimbés. *Nuovo bull.*, 1902, pl. IV.

50. *NAPLES.* Catac. de Saint-Janvier; deux arcosolia dans la catac. 1; le Christ. Garrucci, *Storia...*, pl. XCI.

51. *Ibid.* Arcosolium de Cominia, de la catac. 2. Saint Janvier portant le nimbe avec chrisme avec A et ω. Garrucci, *Storia...*, pl. CII, n. 2.

52. *Ibid.* Arcosolium des Princes des apôtres; Pierre et Paul nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CIII, n. 2.

53. *Ibid.* Catac. de Saint-Janvier, vestibule de la catac. 1; baptême du Christ; Jean et l'ange nimbés; la tête de l'ange et celle du Christ sont devenues indistinctes. Garrucci, *Storia...*, pl. XCIV, n. 3.

54. *Ibid.* Catac. de Saint-Gaudiosus; le Christ, nimbe crucifère, et les symboles des évangélistes. Garrucci, *Storia...*, pl. CV.

55. *Ibid.* Même catac.; le Christ. Garrucci, *Storia...*, pl. CV.

56. *Ibid.* Catac. de Saint-Sévère; lunette d'arcosolium; Pierre, Paul et deux saints. Garrucci, *Storia...*, pl. CV, n. 1.

57. *Ibid.* Même catacombe; lunette d'arcosolium; Pierre et Paul. Garrucci, *Storia...*, pl. CV, n. 2.

58. *SYRACUSE.* Nécropole de la *vigna Cassia*, tombe de Marie; le Christ nimbé, entre Pierre et Paul et la défunte agenouillée. J. Führer, *Forschungen zur Sicilia Sotterranea. Abhandlung. der philos. philol. Klasse der kön. bayer. Akad. der Wissensch.*, 1897, pl. X.

59. *Ibid.* Nécropole de S.-Giovani; le Christ, nimbé, entre Pierre et Paul; le Christ a un petit monogramme. Cf. Wilpert, *Pitture, testo*, fig. 34.

60. *ÉGYPTE.* Grande Oasis. Nécropole d'El-Baghaouât, IVe siècle; chapelle funéraire; scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cf. Wl. de Bock, *Matériaux pour servir à l'archéol. de l'Égypte chrétienne*, 1901, pl. IX-XII (voir *Dictionn.*, t. II, col. 31-62).

61. *Ibid.* Autre chapelle, Daniel parmi les lions, début du Ve siècle. De Bock, *Matériaux...*, pl. XIII-XIV.

62. *Ibid.* Autre chapelle, même date; figures et allégories bibliques (voir *Dictionn.*, t. II, col. 31-62).

63. *Ibid.* Autre chapelle, même date; figure masculine trônant, au-dessus un oiseau les ailes ouvertes, la guirlande sur laquelle se tient l'oiseau semble avoir entouré comme d'une sorte de nimbe l'homme assis sur le trône. De Bock, *Matériaux...*, pl. XVI.

64. *ALEXANDRIE.* Banquet dans la catacombe Wescher, aujourd'hui détruite (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1129, fig. 279); le Christ porte le nimbe crucifère; André un nimbe rectangulaire, IIIe siècle; nous reparlerons de ce monument. De Rossi, *Bull.*, 1865, pl.; Garrucci, *Storia...*, pl. CV *b*.

65. *Ibid.* Deux saints. De Rossi, *Bull.*, 1865, pl.

66. *CARTHAGE.* Chapelle souterraine sur la colline de Byrsa; un groupe; le personnage du centre est nimbé. *Nuovo bull.*, 1895, p. 116, 117; 1896, p. 94, 97.

3° *Fresques d'époque postérieure.*

67. *DEIR ABOU HENNIS*, près d'Antinoë. Église souterraine, paroi I, scènes de l'enfance du Christ; plusieurs personnages sont tellement détériorés qu'on ne peut dire s'ils avaient le nimbe; on ne voit que ceux d'Hérode, de Marie, de Gabriel. Clédat, dans *Bull. de l'Institut français d'archéol. orientale*, t. II, 1902, pl. I-II (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2345, fig. 791-793).

68. *Ibid.* Paroi II, plusieurs personnages nimbés : apôtres, prophètes, saints.

69. *Ibid.* Paroi IX, personnage dans un médaillon. J. Clédat, *op. cit.*, pl. III.

70. *Ibid.* Paroi IX, noces de Cana; le Christ, nimbe crucifère. J. Clédat, *op. cit.*, pl. III.

71. *Ibid.* Résurrection de Lazare; Christ avec nimbe crucifère, apôtre (?) avec nimbe. J. Clédat, *op. cit.*, pl. IV.

72. *Ibid.* Annonciation à Zacharie; Gabriel, Zacharie et Élisabeth (?) nimbés. J. Clédat, *op. cit.*, pl. V.

73. Rome. Sainte-Marie-Antique. Ces peintures sont du VIIIe siècle; on en trouvera un certain nombre reproduites dans *Dictionn.*, t. V, col. 2021, fig. 4587-4600; voir l'ouvrage de Wl. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1913; le nimbe a été prodigué; sur le paroi du côté gauche de la nef, scènes de l'Ancien Testament; tous les personnages sont nimbés.

74. Le Christ, nimbe crucifère, et les saints qui l'entourent tous nimbés.

75. Marie avec Jésus, entre deux anges; deux têtes sont endommagées; elles devaient avoir des nimbes.

76. Christ, avec nimbe crucifère, dans une gloire.

77. Les quarante martyrs (on ne leur a pas attribué le nimbe).

78. Crucifiement du Sauveur; le Christ a le nimbe crucifère; Marie et Jean nimbés.

79. Marie trônant avec son fils entre Pierre, Paul, Julitte, Cyr, le pape Zacharie et le primicier Théodote; le nimbe de la Vierge manque; le pape Zacharie et le primicier ont des nimbes rectangulaires.

80. Martyr de deux saints : Cyr et Julitte, nimbés dans toutes les scènes; le Christ a le nimbe crucifère dans une scène.

81. Le primicier Théodote et sa famille devant Marie et Jésus; les deux enfants de Théodote ont le nimbe rectangulaire.

82. Théodote tenant le modèle de la chapelle; il a le nimbe rectangulaire.

83. Quatre saints, tous nimbés.

84. Scène de la vie de Jésus et de Marie; le Christ porte le nimbe crucifère; Marie, Joseph, Anne, sont nimbés, ainsi qu'un ange.

85. Le Christ avec la croix (nimbe crucifère); Jean, un ange nimbés; Marie est détruite.

86. Deux papes nimbés; l'un d'eux est Jean VII; il a le nimbe rectangulaire.

87. Quatre Pères de l'Église, nimbés.

88. Marie et Jésus; celui-ci a un nimbe simple.

89. Deux Pères de l'Église.

90. Le Christ, trônant, nimbe crucifère, entre les symboles nimbés des quatre évangélistes; à ses pieds le pape Paul Ier, celui-ci a le nimbe rectangulaire.

91. Dans la chapelle à droite de l'abside plusieurs saints, tous nimbés.

92. Paroi de droite de la nef; scènes du Nouveau Testament, trop détériorées pour qu'on puisse dire s'il y avait des nimbes.

93. Anne, Élisabeth et Marie avec Marie, Jean et Jésus, tous nimbés; Jésus a le nimbe crucifère.

94. Annonciation; Gabriel est nimbé; la tête de Marie manque.

95. Saint Demetrius.

96. Marie et l'Enfant, qui a un nimbe simple.

97. Le Christ entre quatre personnages (un détruit); Christ avec nimbe crucifère; Marie, Jean-Baptiste, nimbés.

98. Les trois Hébreux dans la fournaise, tous trois nimbés.

99. Le Christ entre deux anges (?); la tête du Christ est détruite.

100. Les sept Macchabées et leur mère. La mère seule porte le nimbe.

101. Plusieurs saints, tous nimbés.

102. Marie avec l'enfant Jésus; Jésus porte le nimbe crucifère; le nimbe de Marie est douteux.

103. Deux personnages non identifiés; l'un est nimbé.

104. Peinture où les têtes manquent.

105. Peintures de l'atrium, IX-XIe siècle.

106. Les quarante martyrs, non nimbés.

107. Le Christ entouré des quarante martyrs, tous nimbés, sauf le Christ.

108. *SAINT-SABA SUR L'AVENTIN.* Une tête de saint, VIe-VIIe siècle. Cf. M.-E. Canizzaro, *L'antica chiesa di S. Saba suil'Aventino*, dans *Atti dell IIo congresso di archeol. cristiana*, p. 141 sq.

II. Mosaïques. — 1° *Rome.*

109. *Sainte-Marie-Majeure.* Parois, milieu du IVe siècle. J.-B. De Rossi, *I musaici cristiani*, Rome, 1876-1894; Richter and Taylor, *The golden age of classic christian art*, London, 1904 (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2098-2117); Garrucci, *Storia...*, pl. CCXV-CCXXII. L'autel de Melchisédech; le Christ et l'ange. Richter, *op. cit.*, pl. V, n. 1; pl. VI.

110. Les trois anges apparaissant à Abraham; les trois anges nimbés. Richter, *op. cit.*, pl. VII, n. 1; cf. pl. III, n. 2.

111. Abraham reçoit les trois anges; ceux-ci sont nimbés. Richter, *op. cit.*, pl. VII, n. 1.

112. Jacob reçoit l'ordre de partir; le Christ est nimbé. De Rossi, *op. cit.*, n. 9; Garrucci, *Storia...*, pl. CCXVII, n. 1.

113. Les eaux amères de Mara; le Christ nimbé. De Rossi, *op. cit.*, n. 23; Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXI, n. 3.

114. Prise d'Aï; l'ange du Seigneur est nimbé. De Rossi, *op. cit.*, n. 16; Garrucci, *Storia...*, pl. CCXIX, n. 4.

115. Josué. De Rossi, *op. cit.*, n. 18; Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXI, n. 1.

116. *Sainte-Marie-Majeure.* Arc triomphal. Six scènes de l'enfance de Jésus; Jésus, ange et Hérode nimbés. De Rossi, *Musaici*, pl. XXIV-XXV; Garrucci, *Storia...*, pl. CCXI-CCXIV; Richter, *op. cit.*, pl. XXXI; pl. XXXIV, n. 1; pl. XXXV.

117. *Ibid.* Arc triomphal; étimasie.

118. *Sainte-Constance.* Niche du Nord; don de la Loi à Moïse; le Christ nimbé. De Rossi, *Musaici*, pl. XXIII; Garrucci, *Storia...*, pl. CCVII, n. 2.

119. *Ibid.* Niche du Sud; don de la nouvelle Loi à Pierre et Paul; le Christ nimbé. De Rossi, *Musaici*, pl. XXIII; Garrucci, *Storia...*, pl. CCVII, n. 1.

120. *Sainte-Pudentienne.* Abside; le Christ, nimbé, entre les apôtres et les saintes Praxède et Pudentienne. De Rossi, *Musaici*, pl. XIII-XIV; Garrucci, *Storia...*, pl. CCVIII.

121. *Ibid.* Au-dessous du tableau précédent; l'agneau nimbé, sur la montagne d'où coulent les quatre fleuves.

122. *Saint-Paul-hors-les-Murs.* Arc triomphal; les vingt-quatre vieillards offrant leurs couronnes au Christ nimbé, ainsi que les quatre symboles des évangélistes (sous Léon le Grand, 440-461). De Rossi, *Musaici*, pl. XVI; Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXXVII.

123. *Ibid.* Au-dessous du tableau précédent, les apôtres saint Pierre et saint Paul nimbés, même date.

124. *Oratoire Saint-Jean-l'Évangéliste au Latran* (sous le pape Hilaire, 461-468); agneau nimbé au centre d'une voûte remplie d'ornements, de fleurs, d'oiseaux; le nimbe est crucifère. De Rossi, *Musaici*, pl. XVI; Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXXVIII.

125. *Saint-Côme-et-Damien.* Abside; les deux saints offrent leurs couronnes au Christ, seul nimbé, ainsi que le phénix (sous le pape Félix, 526-530). De Rossi, *Musaici*, pl. V; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLIII.

126. *Ibid.* Au-dessous du tableau précédent; agneau sur la montagne d'où coulent quatre fleuves, même date.

127. *Ibid.* Arc triomphal, étimasie, quatre anges nimbés, même date. De Rossi, *Musaici*, pl. V; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLIII.

128. *Saint-Laurent.* Le Christ trônant sur le monde, entouré de saints, du pape Pélage II (578-590); le Christ a le nimbe crucifère; Pierre, Paul, Étienne, Laurent et Hippolyte ont le nimbe simple. De Rossi, *Musaici*, pl. III; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXI.

129. *Sainte-Agnès.* Abside; la sainte entre Symmaque et le pape Honorius Ier (625-638). De Rossi, *Musaici*, pl. IV; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXIV.

130. *Saint-Venance.* Abside; le Christ entre deux anges; Marie, Pierre, Paul, Jean-Baptiste, Jean l'Évangéliste, saint Dominique et saint Venance; tous sont nimbés, sauf les papes Jean IV et Théodore (640-649). De Rossi, *Musaici*, pl. XIII; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXII.

131. *Ibid.* Arc triomphal; les symboles des quatre évangélistes ne sont pas nimbés. De Rossi, *Musaici*, pl. XIII; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXIII.

132. *Saint-Étienne-le-Rond.* Le Christ dans un médaillon entre les saints Prime et Félicien; les trois sont nimbés (sous Théodore, 648-649). De Rossi, *Musaici*, pl. XV; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXIV, n. 2.

133. *Saint-Pierre-ès-Liens.* Saint Sébastien nimbé (sous Agathon, vers 680). De Rossi, *Musaici*, pl. XXIII; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXV, n. 3.

134. *Oratoire de Jean-VII à l'ancien Saint-Pierre.* Fragments de scènes de la vie du Christ; le Christ, nimbe crucifère; Marie, Pierre, un ange nimbés (sous Jean VII, 705-707). De Rossi, *Musaici*, pl. XXIII; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXIX-CCLXXXII.

135. *Ibid.* Le pape Jean VII aux pieds de Marie, même date; Marie, nimbée; Jean VII, nimbe rectangulaire.

136. *Saints-Nérée-et-Achillée.* Arc triomphal; centre, transfiguration; le Christ, nimbe crucifère et les trois apôtres (sous Léon IV, 785-816). De Rossi, *Musaici*, pl. XXI; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXXIV.

137. *Ibid.* A gauche, annonciation; Marie nimbée, même date.

138. *Ibid.* A droite; Marie avec Jésus et un ange, tous nimbés; Jésus a le nimbe crucifère, même date.

139. *Sainte-Praxède.* Abside; Praxède et Pudentienne offrent au Christ leurs couronnes; le Christ a le nimbe crucifère; Pierre, Paul, Praxède, Pudentienne et Zénon, le nimbe simple. Pascal Ier a le nimbe rectangulaire; le phénix a la tête rayonnante (Pascal Ier, 817-824). De Rossi, *Musaici*, pl. V; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXXVI.

140. *Ibid.* Au-dessous du tableau précédent; agneau sur le monticule d'où coulent quatre fleuves; l'agneau est nimbé.

141. *Ibid.* Étimasie, quatre angles et quatre symboles des évangélistes nimbés. De Rossi, *Musaici*, pl. V; Garrucci, *Storia...*, pl. CCXCI.

142. *Ibid.* Arc triomphal; la Jérusalem céleste; le Christ a le nimbe crucifère. De Rossi, *Musaici*, pl. IX; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXXV.

143. *Ibid.* Chapelle de Saint-Zénon; voûte; médaillon; le Christ, nimbe crucifère et quatre anges nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXCI.

144. *Ibid.* Marie et Jean-Baptiste nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXXVIII.

145. *Ibid.* Le Christ entre quatre personnages, tous nimbés; le Christ a le nimbe crucifère. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXXVIII.

146. *Ibid.* Étimasie; Pierre et Paul nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXXVII, n. 2.

147. *Ibid.* Les apôtres Jean, Jacques et André, tous nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXXIX, n. 1.

148. *Ibid.* Le Christ entre deux saints (Zénon et Valentin), tous trois nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXXIX.

149. *Ibid.* Les saintes Agnès, Pudentienne et Praxède nimbées. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXC.

150. *Ibid.* L'agneau, nimbe crucifère, sur le monticule d'où coulent quatre fleuves. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXC.

151. *Ibid.* Au-dessus, trois saints nimbés et Théodora, mère du pape Pascal Ier, avec le nimbe carré.

152. *Ibid.* Le Christ dans une auréole, nimbe crucifère, un ange nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXXIX, n. 2.

153. *Sainte-Cécile.* Abside; le Christ, nimbe crucifère; Pierre, Paul et trois saints nimbés; Pascal Ier avec nimbe rectangulaire; phénix avec rayons; agneau sur le monticule avec nimbe au chrismon.

154. *Sainte-Marie « in Domnica ».* Marie trônant avec Jésus sur ses genoux, nimbe crucifère; Marie et l'ange nimbés (sous le pontificat de Pascal, 817-824). De Rossi, *Musaici*, pl. XV; Garrucci, *Storia...*, pl. CCXCIII.

155. *Ibid.* Le Christ trônant entre deux anges, douze apôtres et deux prophètes; le Christ, nimbe crucifère; anges, apôtres et prophètes, nimbe simple.

156. *Saint-Marc.* Le Christ, nimbe crucifère, entre cinq saints : Marc, Agapet, Agnès, Félicissime, Marc,

nimbés; colombe nimbée et le pape Grégoire IV, nimbe rectangulaire.

157. *Ibid.* Au-dessous du tableau précédent; agneau avec nimbe crucifère sur le monticule aux quatre fleuves.

158. *Ibid.* Buste du Christ entre les symboles des évangélistes; le Christ a le nimbe crucifère, et l'ange de saint Matthieu est nimbé.

159. *Ibid.* Saint Pierre et saint Paul nimbés.

2° *Hors de Rome.*

160. *NAPLES. Saint-Jean-des-Fonts.* Voûte, phénix nimbé avec le monogramme, ve siècle. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXIX.

161. *Ibid.* Huit scènes de la vie du Christ; le Christ nimbé, même date.

162. *Ibid.* La pêche miraculeuse; le Christ nimbé, même date. *Atti del IIo congresso*, 1902, p. 271.

163. *Ibid.* Symboles des quatre évangélistes et saints non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXX.

164. *Catacombe de Saint-Gaudiosus.* Lunette de l'arcosolium du tombeau de Gaudiosus; le Christ nimbé.

165. *MILAN. Saint-Aquilin.* Abside, ve siècle; le Christ, nimbe avec le chrismon A et ω, et entre douze apôtres, non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXXIV.

166. *Saint-Satire.* Symboles des évangélistes et saints non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXXV, CCXXXVI.

167. *CAPOUE. Sainte-Marie.* Saint Prisque. Chapelle de Sainte-Matrone, ve siècle; buste du Christ et symbole de deux évangélistes; le Christ est nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLVII.

168. *RAVENNE. Saint-Jean-des-Fonts.* Baptême du Christ, milieu du ve siècle; les nimbes du Christ et de saint Jean-Baptiste sont des restaurations d'époque postérieure. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXVI, CCXXVII.

169. *Ibid.* Zone comprenant douze apôtres, non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXVI.

170. *Ibid.* Parois entre les archivoltes; huit figures de saints, de prophètes ou d'apôtres, non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXVIII.

171. *Mausolée de Galla Placidia.* Lunette au-dessus de la porte d'entrée, milieu du ve siècle; le Christ comme bon Pasteur, nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXXIII, n. 2.

172. *Ibid.* Lunette du Nord; saint Laurent nimbé auprès de l'instrument de son supplice. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXXIII, n. 1.

173. *Ibid.* Tambour; huit figures d'apôtres non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXX, CCXXXI.

174. *Ibid.* Pendentifs de la coupole; symboles, non nimbés, des quatre évangélistes. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXIX.

175. *Sainte-Marie « in Cosmedin ».* Coupole (règne de Théodoric); baptême du Christ, nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXLI.

176. *Ibid.* Zone comprenant l'étimasie et les douze apôtres nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXLI.

177. *Saint-Apollinaire-Neuf* (règne de Théodoric). Scènes de la vie du Christ, nimbé, et un ange, nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXLVIII-CCLII, n. 2.

178. *Ibid.* Trente saints, apôtres ou prophètes, tous nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXLVI, CCXLVII.

179. *Ibid.* Procession de vingt et un saints vers le trône de la vierge Marie, tous nimbés, ainsi que l'ange et Jésus ayant le nimbe crucifère (époque de l'évêque Agnellus, 553-566). Garrucci, *Storia...*, pl. CCXLIV, CCXLV.

180. *Ibid.* Procession de vingt-six saints vers le trône du Christ, nimbe crucifère, ange et saints nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXLII, CCXLIII.

181. *Ibid.* Buste de Justinien nimbé. J. Kurth, *Die Wandmosaïken von Ravenna*, 1902, pl. XXVI, n. 1.

182. *Saint-Vital.* Abside; le Christ trônant entre deux anges, saint Vital et l'évêque Ecclesius, milieu du vie siècle; le Christ a le nimbe crucifère; les autres sont nimbés, sauf Ecclesius.

183. *Ibid.* Milieu du côté nord de l'abside; un ange nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLVIII.

184. *Ibid.* Milieu de la voûte; agneau dans un médaillon soutenu par quatre anges, tous nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXVI.

185. *Ibid.* Autel d'Abraham et de Melchisédech, ce dernier est nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXII, n.1.

186. *Ibid.* Sacrifice d'Isaac et les trois hommes; ceux-ci nimbés, près d'Abraham. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXII, n. 2.

187. *Ibid.* Deux anges tenant un médaillon avec une croix; anges nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXII, n. 1, 2.

188. *Ibid.* Isaïe, Jérémie et Moïse, nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXIII, n. 1, 2; pl. CCLXI, n. 3, 4.

189. *Ibid.* Les quatre évangélistes nimbés et l'ange de saint Matthieu. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXIII, n. 4-6.

190. *Ibid.* Le Christ, nimbe crucifère, douze apôtres, les saints Gervais et Protais, tous nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLIX.

191. *Ibid.* Justinien et sa cour; le basileus seul nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXIV, n. 1.

192. *Ibid.* Théodora et sa cour; la basilissa est seule nimbée. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXIV, n. 2.

193. *Saint-Apollinaire « in Classe ».* Transfiguration du Christ, milieu du vie siècle; saint Apollinaire nimbé (voir ce qui a été dit au mot MOSAIQUE, t. XII, col. 222, fig. 8520).

194. *Ibid.* Médaillon avec le Christ assis entre les symboles des évangélistes nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXV, n. 1.

195. *Ibid.* Au-dessous du tableau précédent, les archanges Michel, Gabriel, Marc et Matthieu (les deux derniers d'époque plus tardive), tous quatre nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXVI, n. 1-4.

196. *Ibid.* Les évêques Ecclesius, Severus, Ursus et Ursicinus, non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXVII, n. 1.

197. *Ibid.* Trois scènes de l'Ancien Testament. Abel, Abraham, Melchisédech, non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXVI, n. 5.

198. *Ibid.* Constantin Pogonat, l'archevêque Reparatus et les princes Tibère et Héraclius, vers 677, nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXV, n. 2.

199. *Chapelle du palais archiépiscopal*, milieu du vie siècle; buste du Christ, nimbe crucifère. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXII, n. 3.

200. *Ibid.* Quatre anges tenant un médaillon avec le monogramme du Christ, entre les anges les symboles des évangélistes, tous nimbés, seconde moitié du vie siècle. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXIII.

201. *Ibid.* Sept médaillons, le Christ, nimbe crucifère; les six apôtres non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXIV.

202. *Ibid.* Sept autres médaillons, le Christ, nimbe crucifère, les six apôtres non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXIV.

203. *Ibid.* Quatorze médaillons avec bustes de saints, non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXXV.

204. *Saint-Michel « in Africisco »* (original au Kaiser-Friedrich-Museum, à Berlin, milieu du vie siècle; le Christ entre saint Michel et saint Gabriel; le Christ a le nimbe crucifère; les deux archanges sont nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXVII, n. 2.

205. *Ibid.* Au-dessous du tableau précédent; agneau avec nimbe crucifère.

206. *Ibid.* Le Christ trônant entre neuf anges; le Christ a le nimbe crucifère, Michel et Gabriel le nimbe simple.

207. *Ibid.* Saint Côme et saint Damien, sans nimbe.

208. *PARENZO.* Abside; Marie trônant, nimbée, tenant Jésus enfant, nimbe crucifère, entre deux anges; saint Maur et trois saints, tous nimbés, l'évêque Eufrasius, l'archidiacre Claudius et le jeune Eufrasius, non nimbés, VIe siècle. Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXXVI; J. Wlha, *Der Dom von Parenzo*, Wien, 1902, pl. X.

209. *Ibid.* Agneau avec nimbe crucifère et onze saints nimbés. Wlha, *op. cit.*, pl. X.

210. *Ibid.* Annonciation et visitation; Marie, Élisabeth, Gabriel, nimbés. Wlha, *op. cit.*, p. 41-42.

211. *Ibid.* Saint Michel, saint Jean-Baptiste et Zacharie, nimbés. Wlha, *op. cit.*, p. 38-39, 40.

212. *Ibid.* Le Christ, nimbe crucifère, trônant entre les douze apôtres nimbés. Wlha, *op. cit.*, p. 10.

213. *CHYPRE.* Église de la Παναγία ἀγγελόκτιστος; Marie et Jésus entre saint Michel et saint Gabriel, tous nimbés, V^e^-VIe siècle. *Wiz. Wrem.*, 1897, pl. I.

214. Église de la Παναγία Καναχαρια; même sujet que le précédent, tous nimbés, VIe-VIIe siècle. *Wiz. Wrem.*, 1897, pl. II.

215. *Ibid.* Apôtre nimbé dans un médaillon. *Wiz. Wrem.*, 1897, p. 72.

216. *JÉRUSALEM.* Près de la porte de Damas; Théodosia et Géorgia, nimbées, Ve siècle. *Revue biblique*, t. X, p. 436 sq.

217. *SINAI.* Cloître de Marie; transfiguration. Aïnalov, *Die hellenistisch Grundlagen*, pl. III; Garrucci, *Storia...*, pl. CCLXVIII.

218. *Ibid.* Trente-trois médaillons; personnages non nimbés.

219. *NICÉE.* Église de la Dormition, étimasie; la colombe porte le nimbe crucifère; quatre anges nimbés.

220. *Ibid.* Abside; Marie et l'Enfant nimbés. L'Enfant a le nimbe crucifère.

III. Miniatures.

221. *VIENNE (olim). Chronographe de 354, Natales Cæsarum.* Image de Constance, phénix. J. Strzygowski, *Die Kalenderbilder des Chronographen vom Jahr 354*, Berlin, 1888, pl. IX.

222. Le Soleil. J. Strzygowski, *op. cit.*, pl. XIII.

223. La Lune. J. Strzygowski, *op. cit.*, pl. XIV.

224. L'empereur Constance sur un trône. J. Strzygowski, *op. cit.*, pl. XXIV.

225. Le césar Constance Gallus. J. Strzygowski, *op. cit.*, pl. XXV.

226. *VIENNE.* La Genèse dite de Vienne, Ve siècle; songe de Joseph; le Soleil et la Lune. Hartel et Wickoff, *Die Wiener Genesis*, 1895, pl. XXIX.

227. *LONDRES.* Bible dite de Cotton, V^e^-VIe siècle, fol. 3; présentation d'Ève; le Christ nimbé. J.-J. Tikkanen, *Die Genesismosaïken*, pl. IX, n. 65.

228. *Ibid.* Fol.? Mort d'Adam; une figure nimbée (Christ ou ange).

229. *Ibid.* Fol. 25. Visite des trois anges à Abraham; les trois anges nimbés. Tikkanen, *op. cit.*, pl. XIII, n. 96.

230. *BRISTOL.* Fragment du même sujet. Tikkanen, *op. cit.*, pl. XI, n. 79.

231. *Ibid.* Fol. 1; création des plantes; le Christ avec nimbe crucifère. Tikkanen, *op. cit.*, pl. IX, n. 62.

232. *Ibid.* Fol. ? Deux anges nimbés dans trois scènes de l'incendie de Sodome.

233. *Ibid.* Fol. 18. Dieu parle à Abraham. Tikkanen, *op. cit.*, pl. IX, n. 66.

234. *ROME.* Bibl. Vatic., rouleau de Josué. Dans toutes les scènes où figure Josué, il est nimbé, ainsi que les personnifications des villes d'Aï, de Gibéon, de Jéricho. Garrucci, *Storia...*, pl. CLVII-CLXVII.

235-239. *PARIS.* Bibl. nat., évangéliaire de Sinope, VIe siècle, cinq miniatures illustrant l'évangile de saint Matthieu; le Christ porte le nimbe crucifère et de chaque côté des cinq miniatures les prophètes Moïse, David, Isaïe, Habacuc, Daniel, nimbés. H. Omont, *Peintures d'un manuscrit grec de l'évangile de saint Matthieu*, dans *Monuments et mémpires. Fondation Piot*, t. VII, 1900, pl. XVI-XIX.

240-256. *ROSSANO.* Cathédrale; évangéliaire, dix-sept illustrations; le Christ a toujours le nimbe crucifère; un ange nimbé; tête avec les quatre évangélistes nimbés; titre de l'évangile de saint Marc et la «Sophia», nimbés. A. Haseloff, *Codex purpureus Rossanensis*, Leipzig, 1898.

257. *CAMBRIDGE.* Corpus Christi College; évangéliaire de 286; illustration des évangiles; le Christ a le nimbe crucifère. *Palæographical society. Fac-similes of manuscripts and inscriptions*, par. E.-A. Monts et M.-E. Thompson, London, 1873-1883, pl. XXXIII et XLIV; Garrucci, *Storia...*, pl. CXLI.

258. *Ibid.* Luc et son symbole, non nimbés. *Pæleogr. soc.*, pl. XLIV; Garrucci, *Storia...*, pl. CXLI, n. 1.

258^a^. *Ibid.* Marc et son symbole, non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXLI, n. 3.

259. *FLORENCE.* Bibl. Laurentienne; évangéliaire de Rabula, 586; fol. 1; élection de Mathias, tous sans nimbe. Garrucci, *Storia...*, pl. CXXVIII, n. 1.

260. *Ibid.* Fol. 2; Marie et Jésus nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXXVIII, n. 2.

261. *Ibid.* Fol. 3; Eusèbe de Césarée et Ammonius d'Alexandrie, sans nimbe. Garrucci, *Storia...*, pl. CXXIX, n. 1.

262-273. *Ibid.* Fol. 4-15; douze canons où Moïse, Aaron, David, Salomon, trois grands et « onze » petits prophètes nimbés; Élisée et Job. Garrucci, *Storia...*, pl. CXXIX, n. 2-CXXXV, n. 1. Dans les marges, petites illustrations des évangiles; le Christ étant toujours nimbé; annonce faite à Zacharie par Gabriel, nimbés; annonciation à Marie par Gabriel, nimbés; naissance de Jésus; Marie et Joseph sont nimbés; massacre des innocents, Hérode, nimbé; transfiguration, Pierre, Jacques et Jean, nimbés.

274. *Ibid.* Fol. 16; canon avec les évangélistes Matthieu et Jean, non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXXXV, n. 2.

275. *Ibid.* Fol. 117; canons avec les évangélistes Marc et Luc, nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXXXVI, n. 1.

276. *Ibid.* Fol. 18-22; cinq canons avec scènes marginales; le Christ nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CXXXVI, n. 2-CXXXVIII, n. 2.

277. *Ibid.* Fol. 22; crucifiement, le Christ et Marie nimbés; les saintes femmes au tombeau, ange et Madeleine nimbés; la résurrection, le Christ et Madeleine nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXXXIX, n. 1.

278. *Ibid.* Fol. 24; l'ascension; le Christ, Marie, six anges, nimbés, le Soleil et la Lune. Garrucci, *Storia...*, pl. CXXXIX, n. 2.

279. *Ibid.* Fol. 25; le Christ trônant entre quatre hommes; le Christ est nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CXL, n. 2.

280. *Ibid.* Fol. 26; la Pentecôte; Marie et les apôtres nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXL, n. 1.

281. *PARIS.* Bibl. nat., ms. *syrien 33 ;* illustrations des évangiles; le Christ, Marie, un ange, nimbés. Kondakof, *Hist. de l'art byzantin*, p. 134.

282. *ROME.* Bibl. Vat., ms. de Cosmas Indicopleustès, fol. 59; sacrifice d'Isaac; Abraham nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CXLII, n. 1.

283. *Ibid.* Fol. 61, désignation de Moïse, nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CXLIII, n. 1.

284. *Ibid.* Fol. 61; don de la Loi au Sinaï; Moïse nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CXLIV, n. 1.

285. *Ibid.* Fol. 52; Moïse et Aaron, nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXLV, n. 1.

286. *Ibid.* Fol. 45; l'alliance; les deux prêtres Zacharie et Abias, nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXLV, n. 2.

287. *Ibid.* Fol. 63; David, Salomon, Samuel, nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXLVI, n. 1.

288. *Ibid.* Fol. 66; ascension d'Élie, nimbé, ainsi qu'Élisée. Garrucci, *Storia...*, pl. CXLVII, n. 1.

289. *Ibid.* Fol. 69; trois scènes de l'épisode de Jonas, non nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CXLVII, n. 4.

290. *Ibid.* Fol. 114; Ézéchiel, Isaïe, Mérodach, nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXLVIII, n. 1 (fig. 8859).

291. *Ibid.* Fol. 72; l'ange purifie les lèvres d'Isaïe; le Christ avec nimbe crucifère; ange et Isaïe, nimbe simple. Garrucci, *Storia...*, pl. CXLVIII, n. 2.

292. *Ibid.* Fol. 74; le Christ et Ézéchiel, nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXLIX, n. 1.

293. *Ibid.* Fol. 75; vision de Daniel, nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CL, n. 1.

294. *Ibid.* Fol. 82; martyre d'Étienne, nimbé, ainsi que Paul. Garrucci, *Storia...*, pl. CLII, n. 1.

8859. — Miniature du Cosmas Indicopleustes. D'après Garrucci, *Storia...*, t. III, pl. CXLVIII, n. 1.

295. *Ibid.* Fol. 83; conversion de Paul, nimbé ainsi qu'Ananie. Garrucci, *Storia...*, pl. CLIII, n. 1.

296. *Ibid.* Fol. 89; le dernier jugement; le Christ porte le nimbe crucifère. Garrucci, *Storia...*, pl. CLIII, n. 2.

297. *Ibid.* Fol. 93; le Soleil. Garrucci, *Storia...*, pl. CLII, n. 3.

298. *Ibid.* Fol. 50, 55, 56, 58, 60, 67-71, 73, 76, 78-81; images d'Abel, Noé, Hénoch, Melchisédech, Isaac, Juda, Jacob, Aaron, Jérémie, les « onze » petits prophètes (sans Jonas); Anne, Siméon, le Christ, nimbe crucifère, Marie, Zacharie, Élisabeth, Jean-Baptiste, les quatre évangélistes, saint Pierre, tous nimbés, Garrucci, *Storia...*, pl. CXLII-CLI.

299. *PARIS.* Pentateuque d'Ashburnham; la création, Dieu nimbé. O. von Gebhardt, *The miniatures of the Ashburnham Pentateuch*, 1883, pl. II.

300. *Ibid.* Songe de Joseph; Dieu et deux anges nimbés. O. von Gebhardt, *op. cit.*, pl. IX.

301. *Ibid.* Dieu envoie l'ange de la mort sur les Égyptiens; Dieu et l'ange nimbés. O. von Gebhardt, *op. cit.*, pl. XVI.

302. *Ibid.* Dieu donne la Loi; Dieu nimbé. O. von Gebhardt, *op. cit.*, pl. XVIII.

303. *FLORENCE.* Bibl. Laurentienne, *Codex Amiatinus.* Esdras écrivant, nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CXXVI, n. 1.

304. *Ibid.* Le Christ trônant parmi les évangélistes et deux anges, tous nimbés. Le Christ a le nimbe crucifère. Garrucci, *Storia...*, pl. CXXVII, n. 1.

305. *ETSCHMIADZIN.* Couvent, évangéliaire; le Christ entre saint Pierre et saint Paul, tous nimbés. J. Strzygowski, *Byzant. Denkmäler*, t. I, pl. II, n. 2.

306. *Ibid.* Les quatre évangélistes nimbés. J. Strzygowski, *op. cit.*, pl. III, n. 1-2.

307. *Ibid.* Marie et l'enfant Jésus nimbés. J. Strzygowski, *op. cit.*, pl. IV, n. 1.

308. *Ibid.* Sacrifice d'Isaac, Abraham seul nimbé. J. Strzygowski, *op. cit.*, pl. IV, n. 2.

309. *Ibid.* Annonciation faite à Zacharie; ange nimbé. J. Strzygowski, *op. cit.*, pl. V, n. 1.

310. *Ibid.* Annonciation à Marie; ange et Marie nimbés. J. Strzygowski, *op. cit.*, pl. V, n. 2.

311. *Ibid.* Adoration des mages; ange, Marie, Jésus, nimbés. J. Strzygowski, *op. cit.*, pl. VI, n. 1.

312. *Ibid.* Baptême du Christ; Jésus et Jean nimbés. J. Strzygowski, *op. cit.*, pl. VI, n. 2.

IV. Peintures sur ivoire ou sur bois.

313. *BRESCIA.* Musée, Diptyque; résurrection de Lazare; Christ nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CLVI, n. 4.

314. *KIEV.* Musée académique; peinture à l'encaustique; deux saints. J. Strzygowski, *Byzant. Denkmäler*, t. I, pl. VIII.

315. *Ibid.* Peinture à l'encaustique; saint Serge et saint Bacchus nimbés avec, entre eux, un médaillon du Christ (fig. 8860). J. Strzygowski, *Orient oder Rom*, p. 124.

316. *BERLIN.* Kaiser-Friedrich-Museum; salle copte; deux saints; peinture à l'encaustique.

317. *Ibid.* Peinture sur bois; le Christ avec nimbe crucifère.

318. *Ibid.* Peinture sur bois; deux saints?

V. Sarcophages.

319. *ROME.* Musée du Latran, n. 106; le Christ siégeant sur la montagne d'où coulent les quatre fleuves, entre Pierre et Paul; le Christ est seul nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CCCXXXI, n. 2.

320. *Ibid.* N. 123; le Christ nimbé trônant entre saint Pierre et saint Paul. Garrucci, *Storia...*, pl. CDIX, n. 1.

321. *Ibid.* N. 177; le Christ entre douze apôtres et douze brebis; le Christ nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CCCIV, n. 4.

322. *Ibid.* N. 119; Jonas jeté à la mer; sur le navire, buste du Soleil nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CCCVII, n. 1.

323. *Ibid.* N. 157; tête du Soleil, en acrotère. Garrucci, *Storia...*, pl. CDII, n. 9.

324. *Ibid.* N. 171; têtes ornementales du Soleil et de la Lune, avec rayons et nimbe. Garrucci, *Storia...*, pl. CCCL, n. 1.

325. *PISE.* Campo Santo; médaillon avec le Christ, nimbé.

326. *MARSEILLE.* Christ, nimbé, sur un monticule, entre Pierre et Paul. Ed. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, pl. XII, n. 4.

327. *Ibid.* Christ, nimbé, trônant entre Pierre, Paul et trois autres. Ed. Le Blant, *op. cit.*, pl. XI, n. 1.

328. *LE PUY.* Un ange, nimbé, apparaît à Joseph. Un ange, nimbé, au mariage de Marie et Joseph; une figure nimbée. Ed. Le Blant, *op. cit.*, pl. XVII, n. 4.

329. *LA GAYOLLE.* Buste du Soleil rayonnant. Ed. Le Blant, *op. cit.*, pl. LIX, n. 1.

330. *ARLES.* Le Christ nimbé. Ed. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, pl. XIX.

331. *CONSTANTINOPLE.* Trouvé à Sulu-Monastir, conservé à Berlin, au Kaiser-Friedrich-Museum; le Christ, nimbe crucifère, entre Pierre et Paul. J. Strzygowski, *Orient oder Rom*, pl. II; *Rev. archéol.*, 1903, t. I, p. 101-103.

332. *RAVENNE.* Musée; adoration des mages; le Christ a le nimbe avec chrisme. Garrucci, *Storia...*, pl. CCCXIII, n. 2.

333. *Ibid.* Musée; le Christ sur la montagne, entre Pierre et Paul; le Christ a le nimbe avec chrisme. Garrucci, *Storia...*, pl. CCCXXXII, n. 2.

334. *Ibid.* Face latérale; le Christ ressuscite Lazare;

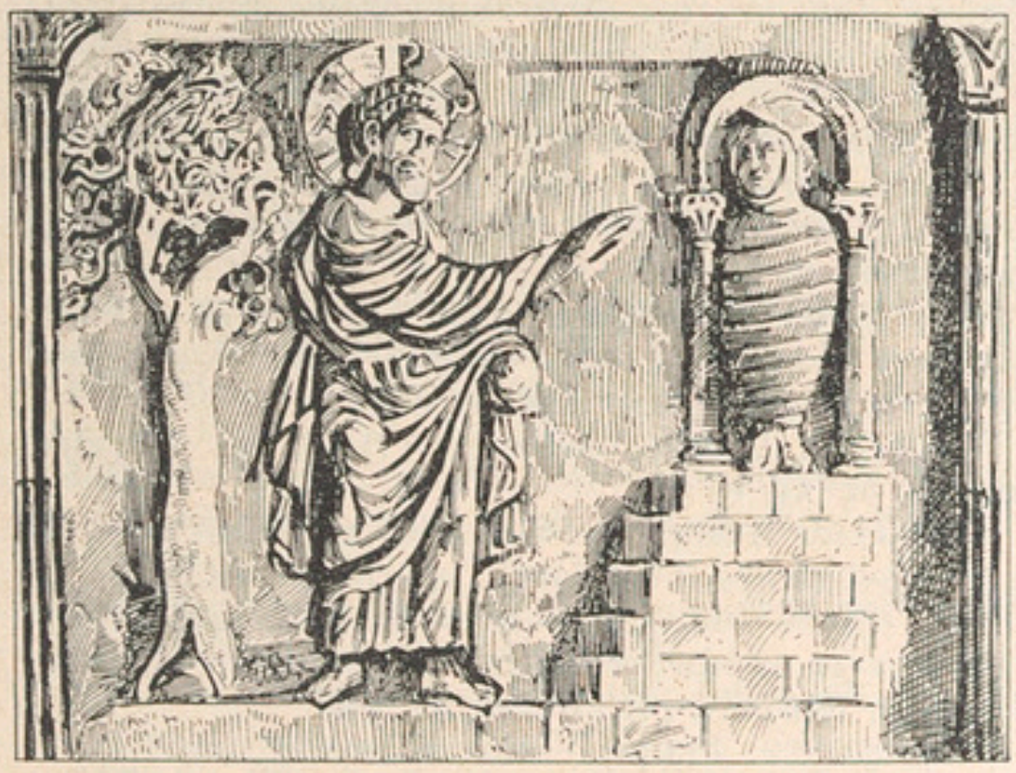

8861. — Sarcophage de Ravenne.
D'après Krücke, *Der Nimbus...*, pl. V, n. 2.

il a un nimbe à chrisme et AΩ (fig. 8861). Garrucci, *Storia...*, pl. CCCXXXII, n. 4.

335. *Ibid.* Musée; le Christ, nimbé, et saint Thomas.

336. *Ibid.* Cathédrale, le Christ nimbé entre Pierre et Paul. Garrucci, *Storia...*, pl. CCCXXXVI, n. 1.

337. *Ibid.* Cathédrale; le Christ nimbé entre Pierre et Paul. Garrucci, *Storia...*, pl. CCCXXXVI, n. 4.

338. *Ibid.* Cathédrale; Pierre et Paul offrent leurs couronnes au Christ nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CCCXLV, n. 1.

339. Tombeau des Bracchioforte. Le Christ nimbé

8860. — Icone des saints Serge et Bacchus.
D'après Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, p. 213, fig. 107.

entre Pierre et Paul. Garrucci, *Storia...*, pl. CCCXLIV, n. 1-4.

340. *Saint-Apollinaire « in Classe ».* Le Christ portant le nimbe avec chrisme sans indication de la boucle du *rho*, entre Pierre, Paul et quatre personnages non nimbés.

341. *Ibid.* Agneau sur le monticule d'où coulent les quatre fleuves du paradis (fig. 8862). Garrucci, *Storia...*, pl. CCCLV, n. 2.

VI. Stèles funéraires.

342. *CAIRE.* Musée; stèle provenant du Fayoum; orante. Crum, *Catal. du musée du Caire*, pl. L.

343. *Ibid.* Musée; trois figures masculines. Crum, *op. cit.*, pl. LIV.

VII. Ambons et sculptures.

344. *SALONIQUE.* Ambon transporté au musée ottoman de Constantinople, Ve siècle. L'adoration des mages. Jésus porte le nimbe crucifère. Garrucci, *Storia...*, pl. CDXXVI, n. 1.

345. *RAVENNE*, à Saints-Jean-et-Paul, fin du VIe siècle; Ambon d'Adéodat, saint Jean l'Évangéliste et saint Paul, nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CDX, n. 2.

346. *Ibid.* Palais archiépiscopal; chapiteau, VIe siècle; symbole nimbé de l'évangéliste Luc. Garrucci, *Storia...*, pl. CDVIII, n. 1.

347. *Ibid.* Même date, symbole de l'évangéliste Matthieu. Garrucci, *Storia...*, pl. CDVIII, n. 3.

348. *CAIRE.* Musée; fragment d'une frise d'Akhmîn, VIe-VIIe siècle; un saint cavalier. J. Strzygowski, *Catal. du musée du Caire*, p. 26.

349. *Ibid.* Musée; fragment de sculpture provenant de la mosquée d'Ali à Daschlut; un saint cavalier nimbé avec deux anges non nimbés. J. Strzygowski, *op. cit.*, p. 105, fig. 160.

350. *Ibid.* Musée; relief venu de Thèbes; Marie trô-

nant entre deux anges; Jésus seul est nimbé. Id., *ibid.*, p. 105, fig. 161.

VIII. Graffites funéraires.

351. *ROME.* Musée du Latran; n. 197; résurrection de Lazare; le Christ nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CDXCIV, n. 8.

352. *Ibid.* Défunt entre saint Pierre et saint Paul, tous les deux nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXXV, n. 3.

353. *Ibid.* Une fillette défunte, Benerosa, en orante et nimbée. *Römische Quartalschrift*, 1896, p. 236.

354. *AQUILÉE.* Les saints protecteurs d'un jeune défunt, les saints sont nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXXV, n. 14.

355. *Ibid.* Représentation d'un baptême; le Baptiste est nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXXVII, n. 26.

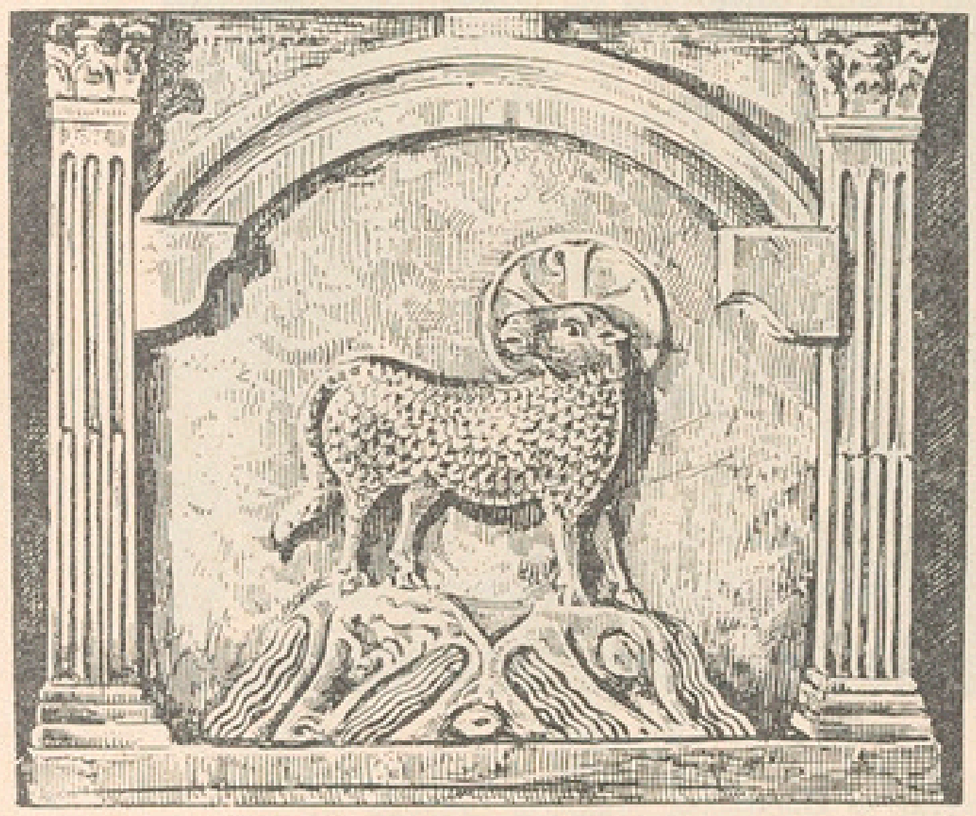

8862. — Sarcophage de Saint-Apollinaire, de Ravenne. D'après Krücke, *Der Nimbus...*, pl. V, n. 3.

IX. Ivoires.

356. *LONDRES.* British Museum; quatre scènes de la passion de Jésus; le Christ nimbé sur la scène représentant le crucifiement et la rencontre avec saint Thomas. O. Dalton, *Catal. of early christ. antiquities*, London, 1901, pl. VI; H. Graeven, *Frühchristliche und mittelalterliche Elfenbeinwerke*, Ire sér., *Aus Sammlungen in England*, Rome, 1898, n. 24-25; Garrucci, *Storia...*, pl. CDXLVI, n. 1-4.

357. *Ibid.* Pyxide de saint Ménas; le martyr et l'ange sont nimbés. Dalton, *op. cit.*, pl. IX; Graeven, *op. cit.*, Ire sér., n. 14-17; Garrucci, *Storia...*, pl. CDXL, n. 3.

358. *Ibid.* Résurrection de Lazare; le Christ a un nimbe circulaire. Dalton, *op. cit.*, pl. XI; Graeven, *op. cit.*, Ire sér., n. 29.

359. *Ibid.* South Kensington Mus.; cassette de Werden; scènes de la vie du Christ qui, au baptême, porte le nimbe crucifère. Garrucci, *Storia...*, pl. CDXVII, n. 1-3.

360. *Ibid.* Plaque; au milieu Marie et Jésus nimbés (Jésus a le nimbe crucifère) entre deux hommes. Au-dessus, le Christ avec nimbe crucifère entre deux anges nimbés; au-dessous, naissance de Jésus, nimbe crucifère; Marie, nimbée, et adoration des bergers. W. Maskell, *Description of the ivories ancient and medieval in the South Kensington museum*, London, 1872, p. 52-53.

361. *Ibid.* Plaque, Pierre et Marc à Rome, nimbés, ainsi que l'ange. *Römische Quartalschrift*, 1899, pl. VIII, n. 1.

362. *BERLIN.* Königl. Mus. Christl. Diptyque; le Christ et la Vierge sur des trônes, non nimbés; dans les angles le Soleil et la Lune, nimbés. W. Vöge, *Die Elfenbeinwerke der christl. Epochen der königl. Mus. in Berlin*, pl. II; Garrucci, *Storia...*, pl. CDLI, n. 1, 2.

363. *Ibid.* Fragment de pyxide; Christ nimbé.

364. *Ibid.* Plaque; massacre des innocents; baptême du Christ nimbé; miracle de Cana (le Christ nimbé). A. Haseloff, dans *Jahb. der königl. preuss. Kunst*, 1903, p. 47.

365. *DARMSTADT.* Pyxide, trois miracles du Christ qui, dans deux scènes, porte le nimbe crucifère. Stühlfauth, *Die altchristl. Elfenbeinplastik*, fig. 7.

366. *MUNICH.* Bayr. Nat. Mus.; ascension du Christ, nimbé; les saintes femmes au tombeau. H. Graf, *Römanische Alterthümer des bayer. Nationalmuseums*, München, 1890, pl. VI; Garrucci, *Storia...*, pl. CDLIX, n. 4.

367. *TRÈVES.* Dôme; plaque; procession de reliques; le Christ porte le nimbe crucifère.

368. *BOLOGNE.* Museo Civico; diptyque; annonciation et visitation; Marie, Élisabeth et l'ange Gabriel, nimbés. Graeven, *op. cit.*, IIe sér., *Aus Sammlungen in Italien*, n. 6.

369. *MILAN.* Cathédrale; deux plaques; agneau nimbé; symboles, nimbés, des quatre évangélistes; le Christ, nimbé, dans quatre scènes. Romani, *Milano ne' suoi monumenti*, t. I, pl. XXII-XXIII; Garrucci, *Storia...*, pl. CDLIV-CDLV.

370. *Ibid.* Museo archeologico; six plaques avec des scènes de la vie de saint Marc, nimbé. Graeven, *op. cit.*, IIe sér., 42 *bis*, 46-48.

371. *Ibid.* Plaque; saint Ménas, nimbé, entre deux chameaux. Graeven, *op. cit.*, IIe sér., n. 47.

372. *Ibid.* Museo Trivulzio; diptyque; les saintes femmes au tombeau, l'ange est nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CDXLIX; sur la porte du tombeau trois scènes de la vie du Christ, nimbé.

373. *Ibid.* Diptyque; annonciation; Marie et l'ange Gabriel, nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLIII, n. 1.

374. *RAVENNE.* Cathédrale; chaire de Maximien; le Christ, nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CDXIV-CDXXII, n. 2.

375. *Ibid.* Scènes de la vie du Christ et de Marie, nimbés; dans la scène de la Samaritaine, le Christ a le nimbe crucifère. Garrucci, *Storia.*

376. *ROME.* Vatic. bibl.; diptyque de Lorsch; Christ avec nimbe crucifère entre deux anges nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLVII, n. 2; deux anges nimbés soutenant un médaillon; Marie et Jésus nimbés dans l'adoration des mages.

377. *Ibid.* Médaillon; buste du Christ nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CDXLVII, n. 7; Kanzler, *Gli avori dei musei profano e sacro*, pl. X, n. 7.

378. *Ibid.* Plaque; un saint (?) nimbé. Kanzler, *op. cit.*, pl. XI, n. 6.

379. *Ibid.* Musée Kircher; trois agneaux; celui de gauche est nimbé. Stühlfauth, *op. cit.*, pl. II, n. 2.

380. *PARIS.* Bibl. nat., couverture d'évangéliaire; le Christ, avec nimbe crucifère, entre Pierre et Paul. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLVIII, n. 1-2.

381. *ROUEN.* Plaque; saint Pierre et saint Paul. *Gazette archéologique*, t. XI, p. 4.

382. *SAULIEU.* Diptyque; le Christ nimbé, trônant entre saint Pierre et saint Paul. *Trésor des églises et objets d'art français exposés en 1889 au palais du Trocadéro*, t. I, pl. XIV.

383. *ETSCHMIADZIN.* Couverture d'évangéliaire; le Christ et Marie non nimbés; le Soleil et la Lune nimbés. J. Strzygowski, *Byzant. Denkmäler*, t. I, pl. I.

X. Bois.

384. *ROME.* Sainte-Sabine; scènes de la vie du Christ, nimbé dans deux scènes, et deux autres personnages dans une des scènes. Garrucci, *Storia...*, pl. CDXCIX, D; J. Wiegand, *Das altchristliche Haupt-*

portal an der Kirche der heiligen Sabina auf des aventischen Hügel-Rom, 1900, pl. XVII-XVIII.

385. *BERLIN*. Kaiser-Friederich-Museum; provenance d'Égypte. J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, p. 36, fig. 20.

XI. Tissus et broderies.

386. *BERLIN*. Kunstgewerbe-Museum; Habacuc porte le repas à Daniel, nimbés, ainsi qu'un autre personnage. J. Strzygowski, *Orient oder Rom*, pl. IV.

387. *Ibid.* Fragment; le Christ, nimbe crucifère, entre Pierre et Paul nimbés. Id., *ibid.*, pl. V.

388. *Ibid.* Kaiser-Friedrich-Museum; Moïse sur le Sinaï ou l'Horeb, et un personnage, nimbés Id., *ibid.*, pl. VI.

389. *LEIPZIG*. Kunstgewerbe-Museum; trois jeunes hommes nimbés. Id., *ibid.*, pl. VII.

390. *VIENNE*, K. K. Oest. Mus.; deux cavaliers, nimbés, galopant; un lion, une panthère. Al. Riegl, *Die ægyptischen Textilfunde*, 1889, pl. XIII.

391. *Ibid.* Un cavalier nimbé.

392. *Ibid.* Figure d'hommes (saints?) nimbés.

393. *LONDRES*. British Museum; un médaillon avec l'adoration des mages; Jésus, nimbe crucifère; Marie, ange, nimbés. Dalton, *op. cit.*, p. 196.

395. *PÉTROGRAD*. Collection Goleniscev; scènes de la vie de Joseph, nimbé, ainsi que Jacob. J. Strzygowski; *Orient oder Rom*, p. 113.

396. *ROME*. Campo Santo; bustes (de saints?) nimbés... *Oriens christianus*, t. II, fig. 1-5.

397. *BERLIN*. Kaiser-Friedrich-Museum. Christ nimbé. Un ange, Marie et Élisabeth; un apôtre, tous nimbés. Förrer, *Frühchristl. Alterth.*, pl. XVI, n. 22.

398-406. *Ibid.* Un ange; le Christ et un aveugle; un ange; le Christ et Lazare; un orant; le Christ; le Christ et Pierre, un ange et une femme. Id., *ibid.*, pl. XVI-XVII.

407. *Ibid.* Crucifiement du Christ, nimbé. Marie et Jean, non nimbés. Id., *ibid.*, pl. XVIII, n. 3.

408. *Ibid.* Christ en croix. Id., *ibid.*, pl. XVIII, n. 8.

409-437. Fragments qui remplissent les pl. XVI, XVII, XVIII, de la publication de Förrer, *Frühchristliche Alterth.*

XII. Verres dorés ou gravés.

438. Fonds de coupes; buste du Christ, nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXXVI, n. 6; pl. CXCIV, n. 4.

439. Tête du Christ, nimbé, ou d'un saint. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXXVII, n. 7, 8.

440. Le Christ, nimbé, couronne Pierre et Paul. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXXI, n. 5.

441. Le Christ, nimbé, couronne Pierre et Paul. Garrucci, *Storia*, pl. CLXX, n. 5.

442. Même sujet. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXXI, n. 2, 7.

443. Le Christ, nimbé, couronne Étienne et une autre personne, non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXXIX, n. 3.

444. Le Christ, nimbé, couronne deux personnes. Garrucci, *Storia...*, pl. CXCVI, n. 4.

445. Le Christ, nimbé, entre Julius et Electus. Garrucci, *Storia...*, pl. CXCII, n. 7.

446. Le Christ, nimbé, entre Pierre et Paul, non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXXV, n. 5.

447. Le Christ, nimbé, entre Julius et Castus, non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXCII, n. 4.

448. Terrassement du dragon; Christ nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXIII; Dalton, *op. cit.*, pl. XXIX, n. 619.

449. Multiplication des pains; Christ nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXVI, n. 7.

450. Guérison; Christ nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXVII, n. 2.

451. Résurrection de Lazare; Christ nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXVII, n. 7.

452. Pierre et Paul, nimbés, de chaque côté d'un chrisme. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXXIII, n. 6.

453. Pierre et Paul, nimbés; Julius et Sistus, non nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CXCIV, n. 1.

454. Marie, nimbée, en orante. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXVIII, n. 11.

455. Anne (=Agnès), nimbée. Garrucci, *Storia...*, pl. CXCI, n. 3.

456. Acne (=Agnès), nimbée. *Westdeutch. Zeitschrift*, 1884, pl. VII, n. 1.

457. Le Christ donnant la Loi, entre Pierre et Paul; phénix nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXX, n. 6.

458. Soleil avec nimbe. Garrucci, *Storia...*, pl. CLXXI, n. 6.

459. Le Christ ou un saint, nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXII, n. 12.

460. Même. Id., *ibid*, pl. CDLXIII, n. 5.

461. Même. Id., *ibid.*, pl. CDLXIV, n. 3.

462. Le Christ, nimbé, entre deux palmiers. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXIV, n. 6.

463. Résurrection de Lazare; Christ, nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXII, n. 11.

464. Le Christ donnant la Loi, entre Pierre et Paul, nimbés tous trois. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXIV, n. 2, 5.

465. Baptême; le Baptiste est nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXIV, n. 1.

466. Le Christ ou un saint nimbé. *Römische Quartalschrift*, 1892, pl. III.

467. Nativité de Jésus, nimbe crucifère; Marie et Joseph nimbés (pâte de verre). Förrer, *Frühchristl. Alterth.*, pl. XIII, n. 10.

468. Jésus, nimbe crucifère, sur l'épaule de saint Christophe (pâte de verre). Id., *ibid.*, pl. XIII, n. 11.

XIII. Or et argent.

469. *ROME*. Saint-Pierre. Croix d'argent de l'empereur Justin II; Christ, nimbe crucifère; agneau nimbé. Garrucci, *Storia...*, pl. CDXXX, n. 4, 5; *Röm. Quartalschr.*, 1893, pl. XVII.

470. *Ibid.* Coll. Stroganov; plat d'argent; croix entre Michel et Gabriel. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLX, n. 10.

471. *Ibid.* Bibl. Vatic.; bustes de Pierre et de Paul, avec nimbes crucifères. Garrucci, *Storia...*, pl. CDXXXV, n. 2.

472. *Ibid.* Bibl. Vatic.; bustes de Pierre et de Paul, nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CDXXXV, n. 3.

473. *Ibid.* Bibl. Vatic.; buste du Christ nimbé; quatre apôtres, cinq agneaux. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLX, n. 1-6.

474. *MILAN*. Saint-Nazaire; cassette; le Christ, nimbé, entouré des apôtres. *Zeitschr. für christl. Kunst*, 1889.

475. *LONDRES*. British Museum; trésor de Chypre; buste de Sergius (ou Bacchus), nimbé. Dalton, *op. cit.*, pl. XXIV.

476. *Ibid.* Médaillon avec buste du Christ, nimbe crucifère; Marie et quatre apôtres nimbés. Id., *ibid.*, p. 88.

477. *Ibid.* Bracelet d'or; Marie, nimbée. Id., *ibid.*, p. 45; Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXIX, n. 24.

478. *BERLIN*. Kaiser-Friedrich-Museum; agrafe d'or; Marie et Jésus nimbés. Förrer, *Frühchr. Alterth.*, pl. XIII, n. 3.

479. *Ibid.* Adoration des mages; Marie, Jésus et l'ange sont nimbés. Förrer, *op. cit.*, pl. XIII, n. 4.

480. *Ibid.* Plaque d'or, d'Akhmîn. Crucifiement. Le Christ avec nimbe crucifère. Förrer, *op. cit.*, p. 18, fig. 14.

481. *Ibid.* Plaque d'or, de la Basilicate; Marie et Jésus, nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXIX, n. 4.

XIV. Ampoules de Monza et de Bobbio.

482-500. Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2759-2764, fig. 8434-8439, au mot MONZA.

XV. Amulettes, encolpia, médailles.

501. Encolpion d'or, au musée de Constantinople; deux exemplaires semblables; face : buste du Christ, nimbe crucifère, Marie et les douze apôtres, tous nimbés; sept miracles du Christ qui porte le nimbe crucifère; revers : annonciation; visitation; nativité; fuite en Égypte; adoration des mages; dans la fuite en Égypte, Jésus n'est pas nimbé, et les mages non plus. J. Strzygowski, *Byzant. Denkmäler*, t. I, pl. VII.

502. Encolpion de bronze en forme de croix, à Sienne, collect. Piccolomini; face : le Christ en croix, nimbe crucifère; revers : Marie, nimbée, tenant Jésus qui a le nimbe crucifère; un ange nimbé. *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1900, pl. X, n. 2, 3.

503. Encolpion, collect. Förrer; Marie en orante. Förrer, *Frühchr. Alterth.*, pl. IX, n. 11.

504. Encolpion ovale, à Monza; crucifiement (voir MONZA, col. 2779). Garrucci, *Storia...*, pl. CDXXXIII, n. 3, 5.

505. Encolpion, à Monza; crucifiement (voir MONZA, col. 2779). Garrucci, *Storia...*, pl. CDXXXIII, n. 4, 6.

506. Encolpion de bronze; face : le miracle de Cana, Christ nimbé. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1872, p. 5.

507. Médaille de dévotion; le Christ couronnant deux saints; le Christ seul est nimbé, de même qu'au revers, dans l'adoration des mages. Garrucci, *Storia...*, pl. CDXL, n. 6; De Rossi, *Bull.*, 1869, pl. I, n. 9.

508. Médaille de dévotion; le Christ, nimbé, entre Pierre et Paul. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXX, n. 11; De Rossi, *Bull.*, 1869, pl. I, n. 4.

509. Médaille de dévotion; le Christ, entre deux anges, tous nimbés; adoration des mages, le Christ et Marie seuls nimbés. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXX, n. 5; De Rossi, *Bull.*, 1869, pl. I, n. 10.

510. Médaille de dévotion; le Christ, nimbé, entre deux palmiers. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXX, n. 1; De Rossi, *Bull.*, 1871, pl. IX, n. 2.

511. Médaille de dévotion; la croix entre Pierre et Paul, nimbés; saint Laurent, nimbé (?), portant la croix. *Römische Quartalschrift*, 1887, pl. X, n. 1.

512. Médaille de bronze; le Christ, nimbe crucifère; au revers, baptême du Christ. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXX, n. 15.

513. Médaille de bronze; le Christ avec nimbe crucifère; adoration des mages; Jésus seul nimbé.Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXX, n. 13.

514. Même. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXX, n. 14.

515. Amulette de bronze; buste du Christ, nimbe crucifère, crucifiement, nimbe crucifère; au revers, les saintes femmes au tombeau, l'ange et deux femmes nimbés. G. Schlumberger, *Mélanges*, p. 164.

516. Amulette; Salomon, nimbé, à cheval, perçant le démon. G. Schlumberger, *Mélanges*, p. 117 sq.

517. Amulette; l'ange Arlaf, nimbé, combattant le démon. Id., *ibid.*, p. 120.

518. Amulette; figure debout, nimbée. Dalton, *op. cit.*, n. 555.

XVI. Gemmes et camées.

519. Cristal. Dalton, *op. cit.*, p. 13.

520. Jaspe vert. Id., *ibid.*, p. 14; entrée à Jérusalem; le Christ a le nimbe crucifère.

521. Jaspe noir. King, *Antiq. gems*, t. II, p. 31; Marie nimbée avec Jésus, nimbe crucifère, entre deux anges et deux saints.

522. Chalcédonie. Dalton, *op. cit.*, p. 15; Marie, nimbée, avec Jésus.

523. Sceau. Dalton, *op. cit.*, p. 15; le Christ en croix, nimbe crucifère, entre un coq et un lion.

524. Sardonyx. Furtwaengler, *Die antik. Gemmer*, pl. LXVII, n. 1; Daniel, nimbé, entre deux lions.

525. Onyx. De Rossi, *Bull.*, 1875, pl. X, n. 2; 1876, p. 65 sq.; le Christ en buste, sur une croix, entre deux anges nimbés.

526. Gemme ovale. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXVIII, n. 38; adoration des mages; Marie et Jésus seuls nimbés.

527. Camée. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXIX, n. 12; le Christ nimbé et la Samaritaine au puits de Jacob.

XVII. Anneaux.

528. Anneau d'or; le Christ, nimbe crucifère, entre deux anges nimbés. Dalton, *op. cit.*, p. 19 et 30.

529. Anneau d'or; le Christ, nimbé, trônant, et sept figures. Dalton, *op. cit.*, p. 30.

530. Anneau de bronze; orant (saint Ménas ou sainte Thècle), entre deux animaux.

531. Anneau d'argent; Marie en orante. Förrer, *op. cit.*, pl. XIII, n. 6-6*b*.

532. Anneau d'argent; l'archange saint Michel. Förrer, *op. cit.*, pl. XIII, n. 6-6 *c*.

XVIII. Lampes ou terres-cuites.

533. Lampe; bon Pasteur, Jonas, Soleil et Lune. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXIV, n. 2.

534. Lampe; le Christ piétinant le lion et le dragon. Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXIII, n. 4 (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1138).

535. Lampe; les trois hébreux, nimbés, devant Nabuchodonosor (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2123, n. 1).

536. Lampe; Daniel, nimbé, entre les lions. *Röm. Quartalschr.*, 1896, p. 390.

537. Plat; saint Ménas entre deux chameaux. Garrucci, *Storia...*, pl. CDXXXV, n. 4; CDLXVI, n. 1.

538. Médaillon, à Monza; l'annonciation. *Bull. monumental*, 1883, p. 144.

539. Médaillon, au Brit. Mus.; le Christ sur un âne; le Christ a le nimbe crucifère. Dalton, *op. cit.*, n. 967.

540. Plat; Tunis, musée du Bardo; multiplication des pains; le Christ et deux apôtres nimbés. La Blanchère, *Musée Alaouï*, pl. XXXVII, n. 3.

541. Carreau; le Christ nimbé et la Samaritaine, nimbée, au puits de Jacob. Id., *ibid.*, pl. XXXVII, n. 5.

542. Carreau; remise des clefs à saint Pierre; tous les deux nimbés. Id., *ibid.*, pl. XXXVII, n. 4.

543. Carreau; Adam et Ève; le premier péché. Id., *ibid.*, pl. XXXVIII, n. 6.

544. Cachet; saint militaire, nimbé. J. Strzygowski, *Catal. du musée du Caire*, p. 248, 308.

III. L'ADOPTION ET L'EXPANSION DU NIMBE. — De l'ensemble des monuments qu'on vient d'énumérer, une certitude se dégage avec évidence : le nimbe est un insigne honorifique, destiné à signaler un personnage indépendamment de sa sainteté. Sur une cinquantaine de fresques des catacombes, dont une trentaine environ s'échelonnent entre la fin du IIe et la fin du IVe siècle, nous voyons le nimbe attribué à une figure ornementale, un buste du Soleil, au Sauveur Jésus. Dès le IIIe siècle, il est rare de rencontrer une représentation du Christ sans nimbe, mais il est seul à l'obtenir. Les fresques des cimetières de Domitille, de Calliste, de Marc et Marcellin, de Cyriaque, d'Hermès nous montrent le Christ entre des apôtres ou des saints, seul nimbé; les apôtres Pierre et Paul eux-mêmes n'obtiennent cet honneur que tardivement. Vers le Ve siècle, on ne songe plus, semble-t-il, à le leur refuser, mais alors, pour les préserver sans doute de la vaine gloire, une distinction est introduite. Les saints obtiendront le nimbe, mais pour qu'on ne puisse faire de confusion, leur nimbe sera uni tandis que celui du Christ sera crucifère, ou même timbré du monogramme ou du chrisme avec les lettres A et Ω. La forme ne varie guère, c'est un disque plus ou moins large; la couleur va du brun au bleu, au vert plus ou moins foncé et, dans la plupart des cas, il est difficile de savoir la tonalité du nimbe dans la fresque au moment où celle-ci fut exécutée, mais l'intention paraît claire de faire ressortir les carnations des visages sur un fond destiné à les faire valoir.

Il n'en est pas de même avec les mosaïques dont les

conditions permettent la conservation inaltérée des couleurs, mais dont la série chrétienne — sauf quelques exceptions insignifiantes — ne commence qu'avec le IVe siècle. Les deux absides de Sainte-Constance nous montrent Dieu le Père nimbé et Jésus-Christ nimbé alors que Moïse et les apôtres Pierre et Paul ne le sont pas. A Saint-Aquilin, chapelle de la basilique de Saint-Laurent, à Milan, nous voyons le Christ seul nimbé entre les douze apôtres, assis à ses côtés, mais ce nimbe est timbré du monogramme avec A et Ω (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 181, fig. 8495) et il est fort probable que le nimbe a été refait. Il est cependant excessif d'écrire que « tout le Ve siècle et la première moitié du VIe se passent sans que Pierre et Paul aient droit au nimbe »; des fonds de coupe dorés appartenant, au plus tard, au IVe siècle, nous les montrent nimbés authentiquement. Ce qui est vrai, c'est que, vers le milieu du VIe siècle, le nimbe est prodigué, tellement qu'on croirait faire tort aux anges et aux saints en ne le leur accordant pas. Il y a beau temps qu'on ne songe plus à le contester aux symboles des évangélistes; quant à l'agneau divin, posé sur la montagne, d'où coulent les quatre fleuves du paradis, il portait le nimbe à Sainte-Marie-Majeure dès la fin du IVe siècle, parfois même, afin qu'on ne s'y trompât point, le nimbe crucifère. On pourrait dire qu'à partir du VIe siècle, le nimbe est accordé avec une telle profusion qu'il perd en partie sa signification.

En partie, disons-nous, car la tradition de l'insigne honorifique n'est pas encore tout à fait oubliée. Qu'on regarde les deux mosaïques de Saint-Vital, à Ravenne, représentant Justinien et sa cour, et Théodora et sa cour; le basileus est nanti d'un large nimbe qui est refusé à tous ses courtisans, même à l'archevêque qu'on a consenti à désigner par son nom, MAXIMIANVS; quant à la basilissa, également seule nimbée parmi ses dames d'honneur, ce n'est sans doute pas sa vertu qu'on prétend signaler par là, mais seulement son rang social.

Les dimensions du nimbe varient, ainsi que son contour, sa couleur qui offrent souvent, comme à Sainte-Constance, une teinte dégradée. Dans l'église de Saint-Vital de Ravenne, nous voyons, à la conque de l'abside, une composition intéressante pour l'étude du nimbe. Le Christ, assis sur le globe terrestre, est pourvu d'un nimbe crucifère gemmé de nacre et perlé, de la plus grande richesse; deux anges se tiennent à ses côtés, nimbés eux aussi, mais plus modestement; saint Vital a aussi son nimbe mais d'un module plus petit que les anges; quant à l'évêque Ecclesius, il n'a rien du tout.

Dans l'admirable mosaïque de la basilique de Sainte-Pudentienne (IVe siècle), le nimbe du Christ est uni, comme il l'est encore dans la mosaïque des Saints-Côme-et-Damien, où il s'éclaire, sur le rebord extérieur, d'un filet lumineux; mais ce second exemple est devenu exceptionnel car, à partir du VIe siècle, le nimbe crucifère est devenu de règle et il avait été en usage pendant presque tout le Ve siècle. Faut-il remonter plus haut? Le sarcophage de Constantinople, conservé au Kaiser-Friedrich-Museum de Berlin (voir *Dictionn.*, t. II, col. 797, fig. 1537), nous montre le Christ jeune et imberbe, avec le nimbe crucifère, et il n'est pas possible de faire descendre ce bas-relief après le IVe siècle. Il existe une précieuse gemme qu'avait vue Adrien de Longpérier et qui représente le Christ en croix, au revers d'une intaille gnostique (fig. 8863) et qu'il n'hésitait pas à faire remonter au IIIe siècle, c'est aussi la date qu'on peut admettre car on en est encore à se demander quelle raison irréfutable on apporte pour soutenir que le nimbe crucifère ne peut dater que du Ve siècle. A partir de cette époque, l'indice crucifère varie beaucoup. Au lieu d'un trait rude, mal réglé et qui dépasse le disque, comme sur la gemme en question, on voit un trait double, tracé avec application, de plus en plus élargi, à la façon d'un galon, d'abord plat, ensuite rehaussé de lignes parallèles, de perles ou de gemmes.

Après cette trouvaille du nimbe crucifère tout semble dit, car le nimbe à neuf rayons, attribué au Christ, dont le buste colossal apparaît au sommet de l'arc triomphal de Saint-Paul-hors-les-Murs (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 261, fig. 4852), semble n'avoir obtenu aucun succès. Ce rayonnement semble irradier le fond du disque, dont le centre est d'azur et le bord couleur indigo.

Les nimbes de la Vierge et des saints sont tous taillés sur le même patron et, pour ainsi dire, dans la même étoffe, en attendant qu'ils soient découpés dans le même métal, car le nimbe doré succède au nimbe de couleur terne et s'impose rapidement. Ses dimensions varient, mais qu'il soit large ou réduit, il a presque

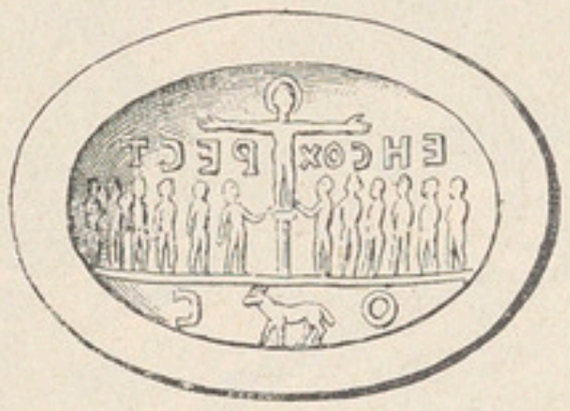

8863. — Gemme en cornaline.
D'après Garrucci, *Storia...*, pl. CDLXXIX, n. 15.

uniformément tendance à être bordé d'un liseré sombre. Le saint Sébastien conservé à Saint-Pierre-ès-Liens (voir *Dictionn.*, t. III, col. 16, fig. 2383) n'a obtenu qu'un nimbe étriqué, tandis que vers le même temps, à Parenzo, la Vierge, les anges, les prophètes et les saints sont traités avec prodigalité.

Le nimbe transparent de l'ange Gabriel, dans la scène de l'annonciation, sur l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure, laisse voir dans l'intérieur du disque le haut des ailes. A Saint-Apollinaire-le-Neuf, le nimbe se distingue à peine du fond, ce qui permet de supposer encore qu'il est transparent, car la tête des apôtres et des prophètes semble n'être entourée que d'un disque. Ailleurs, cette mode tend à faire place à des nimbes dont le contour est rigoureusement accusé dans la procession des vierges et des saints. C'est à la chapelle de Saint-Venance, dans le baptistère du Latran (VIIe siècle), que nous trouvons le plus bel exemple de nimbes translucides (fig. 8864). La partie supérieure de la conque de l'abside est semée de nuages rouges et bleus d'où émergent les bustes démesurés du Christ et de deux anges. La tête aux longs cheveux et à la barbe noires se détache sur un nimbe derrière lequel les nuages, légèrement décolorés, se prolongent. Il y a là une intéressante recherche de réalisme et l'effet est plus heureux que celui du nimbe à teinte dégradée que nous avons vu à Sainte-Constance (IVe siècle) et qu'on voit reparaître à Parenzo et à Ravenne au VIe siècle. A Salonique, aux Ve et VIe siècles, on lança une innovation destinée à un insuccès complet, ce qu'on pourrait nommer le nimbe à draperie (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 317, fig. 8550).

Au IXe siècle, le nimbe n'était plus guère distingué du médaillon. Sur la façade de la chapelle de Saint-Zénon, dans la nef droite de Sainte-Praxède, le Christ et chacun des douze apôtres se détachent dans un médaillon; celui du Christ est crucifère, plus de nimbe.

Le nimbe devait disparaître aussi pour faire place à la « gloire » qui entoure le personnage tout entier.

A Sainte-Marie-Majeure, nous voyons Abraham recevoir à Mambré les trois anges, trois jeunes hommes imberbes, nimbés de bleu, sans ailes. Celui du milieu, outre le nimbe, est entouré d'une sorte de gloire lumineuse traversée de rayons obliques (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 279, fig. 8532). Au couvent du Sinaï, à l'abside, est représentée la transfiguration; le Christ porte le nimbe crucifère, ce qui ne l'empêche pas d'être entouré d'une gloire; de même à Sainte-Marie *della Navicella*.

IV. Quelques personnifications. — En étudiant les représentations de la croix et du crucifiement (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3045-3131), nous avons signalé la place qui fut faite de bonne heure aux symboles du Soleil et de la Lune, que nous retrouvons dans beaucoup d'autres scènes bibliques telles que l'épisode de Jonas, le songe de Joseph. Les deux astres ont la tête environnée d'un insigne, mais souvent le soleil a des rayons et la lune un croissant (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Astres); cependant, il faut signaler dans une crypte de la catacombe de Pierre-et-Marcellin le char du Soleil *(Helios)*, nimbé, et conduisant deux jolis poneys (fig. 8865). Par contre, le célèbre sarcophage de La Gayolle (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 673, fig. 4878) nous montre le buste du Soleil avec la tête entourée de rayons, et la miniature du manuscrit de Cosmas Indicopleustes nous montre le Soleil portant une sorte de couronne tourelée.

La crypte dite d'Orphée, dans la catacombe de Pierre-et-Marcellin, nous offre la représentation d'une Saison nimbée (IIIe siècle) et à l'entrée du cubicule I du *Cœmeterium majus*, deux génies ailés et nimbés (début du IVe siècle). Pour trouver d'autres personnifications nimbées, il faut sortir des catacombes de Rome et aller à El-Baghaouât, dans la Grande Oasis d'Égypte, ou bien recourir aux manuscrits : Chronographe de 354, Genèse de Vienne, Dioscoride, Rouleau de Josué. On y trouve des vertus, des qualités morales, des montagnes, des fleuves, des villes, etc.

Nous consacrerons plus loin un travail séparé à la représentation du phénix.

Si, des êtres, nous passons aux humains, nous voyons que le nimbe a orné des têtes impériales. D'après Ciampini, il existait une représentation de Constantin nimbé dans une mosaïque aujourd'hui détruite de l'ancienne basilique Vaticane; on connaît le buste de Justinien,

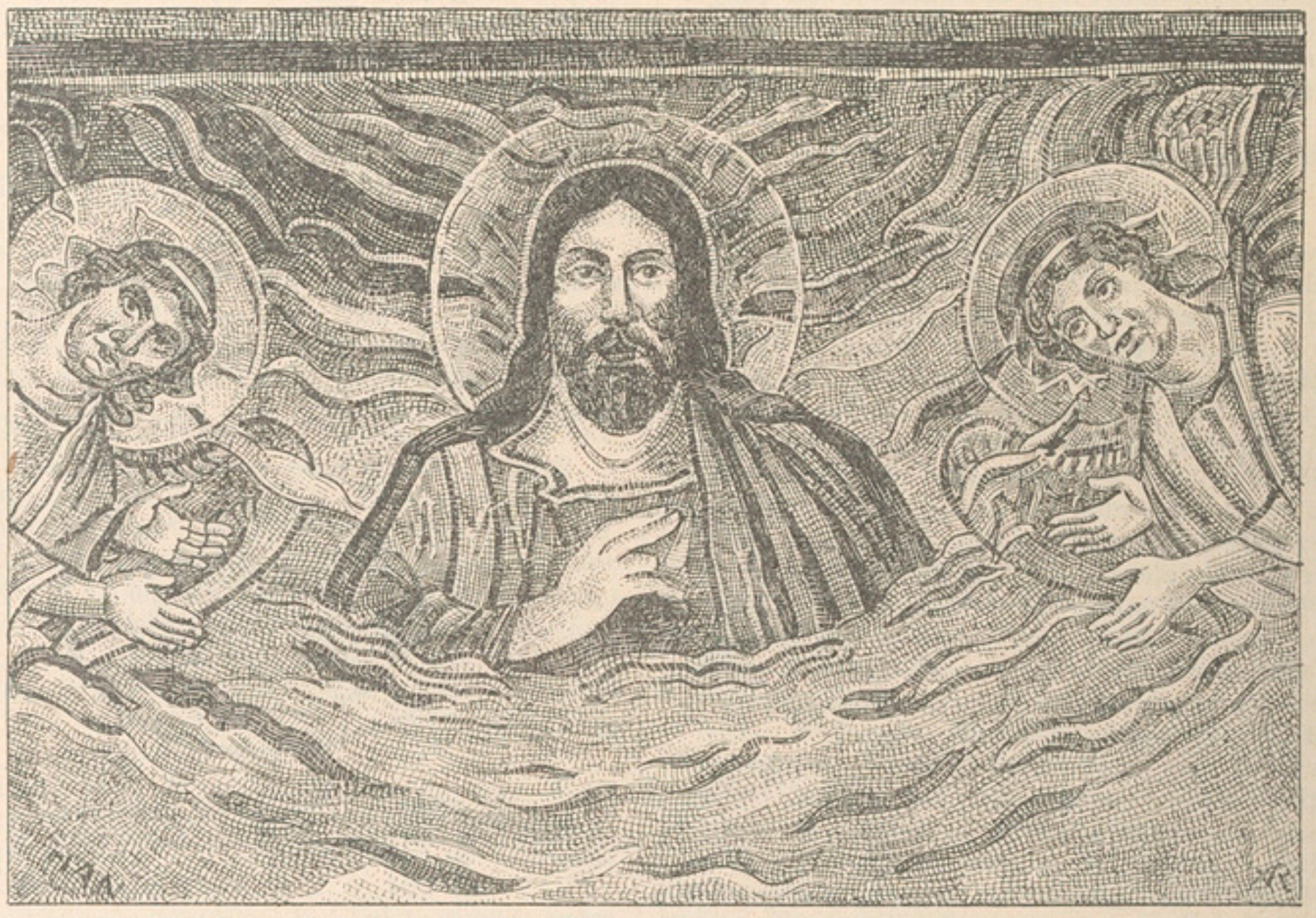

8864. — Saint-Venance. Mosaïque de la conque de l'abside.
D'après van Berchem et Clouzot, *Mosaïques chrétiennes*, 1924, p. 199.

8865. — Le char d'Helios.
D'après Krücke, *Der Nimbus...*, pl. II, n. 2.

nimbé d'une large auréole incrustée de perles de nacre (fig. 8466). Nous venons de parler, il n'y a qu'un instant, des deux tableaux de Saint-Vital qui représentent Justinien et Théodora, nimbés, et une autre composition, de la même inspiration, nous montre à Saint-Apollinaire *in Classe* l'empereur Constantin Pogonat et

ses fils Héraclius et Tibère, nimbés, tandis que le jeune fils Justinien n'a pas eu ce droit au nimbe [1].

V. Quelques personnages. — Dans une matière où les monuments n'ont pas de date certaine, il est toujours hasardeux de soutenir que telle particularité archéologique fait son apparition à une époque déterminée. Tel est le cas pour l'application du nimbe au Christ Jésus. Nous avons dit qu'un symbole doit se montrer une première fois sur un point quelconque avant qu'on ne le rencontre presque partout; c'est le cas pour le nimbe qui a pu entourer la représentation du Sauveur à une date qu'on ne précisera jamais. Si on

8866. — Portrait de Justinien.
Mosaïque de Saint-Apollinaire-le-Neuf.
D'après une photographie.

a la curiosité et la patience de vérifier les indications données dans l'essai de classement on constatera que c'est dès le temps de la paix de l'Église que les monuments attestent l'adoption du nimbe de façon de plus en plus générale mais réservé à la personne de Jésus. On sait qu'un de ces monuments, qu'on invoquait avec le plus de confiance, la coupe du British Museum, avec les portraits de Constantin et de Fausta (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2645, fig. 3240) est aujourd'hui hors de question et classé parmi les pièces fausses (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2407). Un autre demeure, le bas-relief de Constantinople (voir *Dictionn.*, t. II, col. 797, fig. 1537) qui permet de croire que l'emploi du nimbe crucifère, dès le IVe siècle, doit nous diriger dans la direction de l'Orient.

Les représentations de Dieu le Père sont rares dans l'art chrétien primitif; nous avons dit que la mosaïque de l'absidiole de Sainte-Constance représente, croyons-nous, la remise de la loi divine à Moïse. A Sainte-Marie-Majeure, la visite des trois anges à Abraham nous montre encore la Trinité nimbée et une chaire épiscopale, surmontée d'une colombe nimbée (voir *Dictionn.*, t. III, col. 68, fig. 2415), nous montre certainement l'Esprit-Saint, troisième personne de la Trinité. Tels sarcophages où est représentée la création de l'homme (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3021, fig. 3342) nous montrent aussi les trois personnes de la Trinité, mais sans nimbe.

Dès le IVe siècle, l'agneau sert à figurer le Christ et il est nimbé. A la chapelle des Saintes-Rufine-et-Seconde, au Latran, le front est surmonté d'une croix et le nimbe fait place à une gloire; dans l'abside de la basilique des Saints-Côme-et-Damien, il est nimbé sur le monticule d'où coulent les fleuves du paradis et à Saint-Vital de Ravenne, nimbé, triomphant sur un ciel étoilé, il plane dans une couronne de fleurs, soutenue par quatre anges.

Au IVe siècle, à Sainte-Marie-Majeure, sur l'arc triomphal, dans la scène de l'annonciation, l'ange Gabriel est nimbé et la vierge Marie, parée comme une impératrice, ne l'est pas. Sur ce même arc, Hérode est nimbé. A partir du Ve siècle, l'usage se répand partout de donner le nimbe à Marie, surtout lorsqu'elle tient dans ses bras son divin Fils; cependant, on verra dans l'essai de classement plusieurs scènes de l'adoration des mages où Jésus est encore seul nimbé.

L'ange du Seigneur se montre nimbé au Ve siècle; le bel ivoire du British Museum, qui représente un ange debout (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2109, fig. 627), nous le montre sans nimbe et ce monument est très probablement du IVe siècle.

C'est aussi avec le Ve siècle que commence l'usage de nimber les apôtres, mais sans qu'on puisse invoquer en faveur des monuments une date certaine; tandis qu'à partir du VIe siècle c'est une règle dont on ne se départ plus.

On pourrait en dire autant pour saint Jean-Baptiste et pour les évangélistes. Dans les plus anciennes représentations du baptême du Christ, Jean ne porte pas le nimbe. A Ravenne, au baptistère des Orthodoxes (Ve siècle), Jean est nimbé; au baptistère des Ariens (VIe siècle), il ne l'est pas et ceci s'explique parce que, dans le premier cas, la tête a été refaite à l'époque moderne. Quant aux évangélistes, ils ne sont pas nimbés dans la crypte de la catacombe de Marc-et-Marcellien, tandis qu'ils le sont à Saint-Vital, à Saint-Apollinaire *in Classe*, et dans les manuscrits de Rossano, de Cosmas et d'Etschmiadzin; quant à Rabula, il donne, dans son évangéliaire, le nimbe à Marc et à Luc; il le retire à Matthieu et à Jean.

Les symboles des évangélistes font leur apparition dès la seconde moitié du IVe siècle, mais on ne leur accorde le nimbe ni à Sainte-Pudentienne, ni sur l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure, ni au mausolée de Galla Placidia, ni à Sainte-Prisque de Capoue. C'est sur l'arc de Saint-Paul-hors-les-Murs qu'on le leur donne pour la première fois, mais il faut se tenir en défiance des restaurations. Jusque vers le milieu du VIe siècle, le nimbe n'est pas employé et, en effet, on ne le voit ni à la basilique de Fausta à Milan, ni à Saint-Jean-des-Fonts à Ravenne, ni à la catacombe de Saint-Gaudiosus à Naples; il apparaît à Saint-Vital et à Saints-Côme-et-Damien, peut-être aussi sur la façade de la basilique de Saint-Pierre, où le seul symbole de Matthieu obtient le nimbe, ce qui s'explique parce que le symbole offre, comme on le sait, la figure d'un ange. Sur ce point, il semble qu'il y ait eu des préventions ou des résistances. Vers le milieu du VIe siècle, les quatre animaux symboliques sont nimbés à Saint-Apollinaire *in Classe*, à Sainte-Praxède et sur la plaque d'ivoire du trésor de Milan; par contre, ils n'ont pas le nimbe à Saint-Venance et sur le *Codex Amiatinus*. A la chapelle du palais archiépiscopal de Ravenne, l'ange, le bœuf et l'aigle sont nimbés; à Saint-Marc, l'ange tout seul.

[1] Le personnage à qui l'empereur remet les privilèges est nimbé, c'est probablement Maurus, l'archevêque prédécesseur de Reparatus alors vivant.

Prophètes, patriarches, personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament commencent dès la première moitié du ve siècle à accéder timidement et, pour ainsi dire, à leurs risques et périls, à l'honneur du nimbe, mais ce n'est pas avant le vie siècle qu'ils peuvent y compter comme sur un droit acquis. Il est clair que l'arbitraire règne ici souverainement et c'est la même chose pour les saints. Quant aux évêques, aux papes,

8867. — Portrait de Théodote.
Peinture de Sainte-Marie-Antique.
D'après *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1906, pl. I.

ils arrivent jusqu'au viie siècle sans obtenir cet attribut tant recherché, et il va leur falloir se contenter d'un nimbe rectangulaire dont il nous reste à parler.

VI. Le nimbe rectangulaire. — Parmi les peintures de l'église de Sainte-Marie-Antique, au Forum (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2041, fig. 4598), se trouve le portrait de Théodote *procurator* ou primicier de l'église, qui offre le modèle de la chapelle des Saints-Cyr-et-Julitte, ornée par ses soins de nombreuses peintures, sous le pontificat du pape Zacharie (741-752) (fig. 8867). Dans la peinture votive en question, la tête est entourée du nimbe rectangulaire, qu'on nomme aussi, avec moins d'exactitude, « nimbe carré » et qui, au dire de Jean Diacre, écrivain du ixe siècle, doit être considéré comme l'*insigne viventis*. Un examen attentif de M. J. Wilpert, a permis de constater que la tête du primicier Théodote était peinte, non pas à fresque, comme le reste du personnage, mais sur une toile fixée par six clous [1]. C'était là une pratique admise et courante; on en peut apporter d'autres exemples. La catacombe de Calliste (voir ce nom) contient une crypte désignée sous le nom de « crypte de l'Océan ». La propriétaire du cubicule avait eu la coquetterie de se faire peindre et, afin d'être visible, elle avait choisi le lucernaire pour y placer son portrait. Mais, suivant l'usage, on avait dessiné son buste et celui-ci était surmonté d'une toile rectangulaire bien ajustée, de façon à donner l'image de la défunte. Or cette toile, plus large que haute, a aujourd'hui disparu, elle n'est reconnaissable qu'à son empreinte demeurée visible sur l'enduit du mur [2] (fig. 8868).

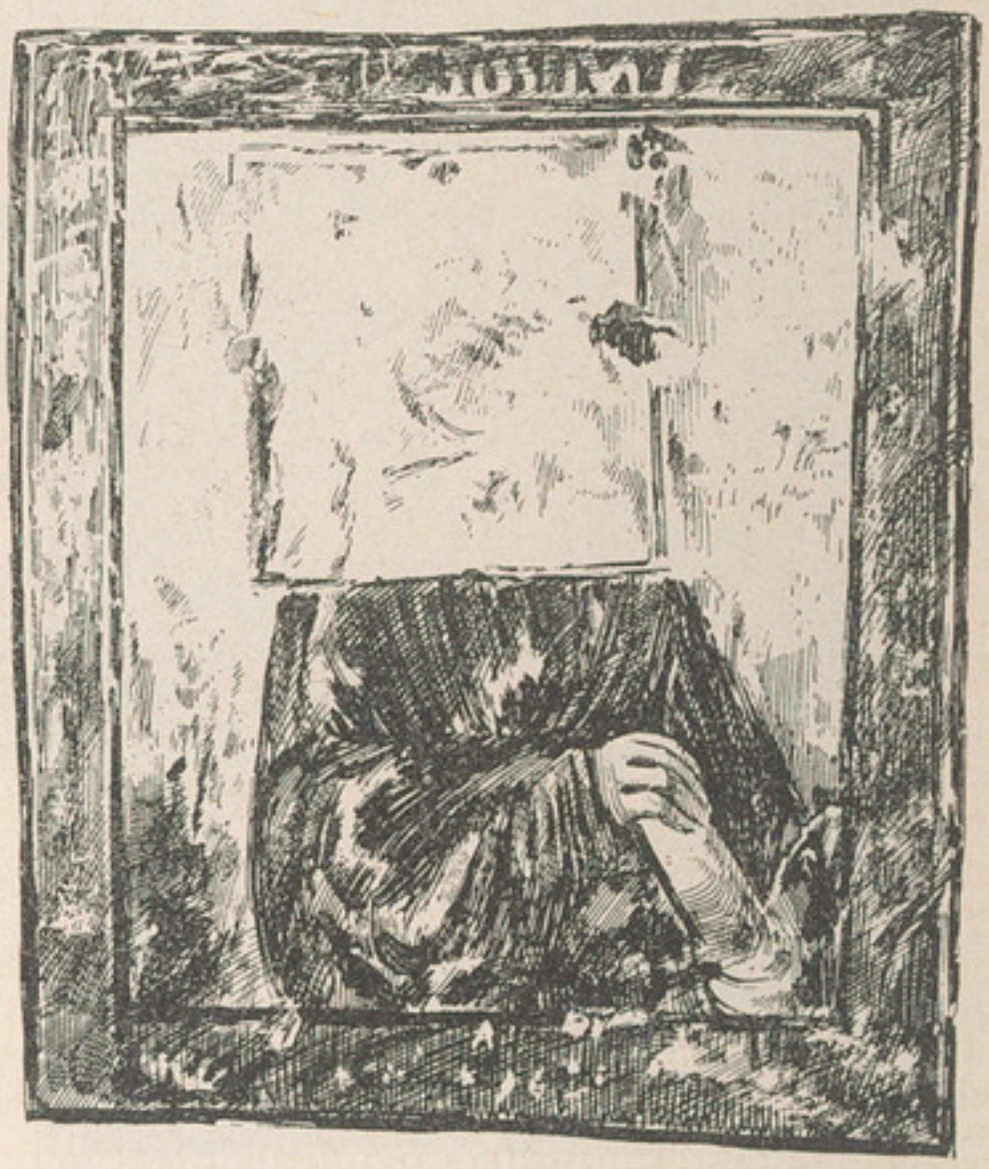

8868. — Portrait détaché au cimetière de Calliste.
D'après *Römische Quartalschrift*, 1907, p. 103, fig. 3.

La défunte, drapée dans un vêtement sombre, tient un rouleau en mains; elle avait espéré transmettre ses traits à la postérité; elle a fait mieux : elle a laissé une démonstration sur une pratique qui pouvait être contestée.

La méthode suivie explique l'origine du nimbe rectangulaire pour les vivants. On ne pouvait peindre la tête seule; il était nécessaire d'y ajouter un fond colorié pour la mettre en harmonie avec le reste de la fresque; on choisissait pour l'ordinaire le bleu clair ou le vert marin; de plus, il était naturel de l'encadrer. L'usage d'y ajouter des détails devenait si constant que l'on finit par les peindre même quand on faisait le portrait à fresque, c'est-à-dire sur le mur même [3].

C'était, en somme, l'opinion énoncée par Garrucci, en 1879, et affirmée par deux exemples curieux. Il fallait aller plus avant et trouver l'origine de ce qu'on continua à nommer « nimbe carré », bien que l'insigne ne soit pas un nimbe du moment qu'il est carré et ne

[1] J. Wilpert, *Appunti sulle pitture della chiesa di S. Maria Antiqua*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. xiv, 1905, p. 578-583. — [2] J. Wilpert, *Beiträge zur christlichen Archæologie*, dans *Römische Quartalschrift*, t. xxi, 1907, p. 102-104, fig. 3; le même, *Le pitture delle catacombe cristiane*, 1903, pl. cxxxiv, n. 1. — [3] J. Wilpert, *Appunti*, dans *Byzant. Zeitschr.*, 1905, p. 579; le même, *Le nimbe carré, à propos d'une momie peinte du musée égyptien au Vatican*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. xxvi, 1906, p. 3.

le redevient pas en cessant d'être carré pour être rectangulaire.

Nous avons dit que c'était Jean Diacre, au IXe siècle, qui employa le premier une expression claire pour désigner cet insigne lorsque, en parlant du portrait célèbre de saint Grégoire le Grand, conservé au monastère du *Clivus Scauri*, il dit que le pape avait *circa verticem tabulæ similitudinem quod insigne viventis est* [1]. On pourrait donc soutenir que le portrait du pape a été exécuté de son vivant, et, à cette époque, l'usage de l'attribut rectangulaire était déjà ancien.

On sait qu'en Égypte, à l'époque gréco-romaine, le visage de la momie était recouvert d'une tablette de bois sur laquelle on peignait à l'encaustique le portrait du défunt. Ces portraits, exécutés avec une précision admirable de dessin et une vivacité de couleur qui ne laisse rien à souhaiter, sont connus partout depuis la fin du XIXe siècle. Certains tombeaux ont livré seulement un portrait, d'autres, moins nombreux, moins anciens, ont rendu non seulement le portrait, mais le personnage entier. Une de ces momies est entrée, en 1904, au musée égyptien du Vatican; elle appartient au IVe siècle. Nous avons déjà parlé de cette momie (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1747, fig. 8292). La défunte, une femme très jeune, est représentée dans des vêtements luxueux; elle reposait parmi d'autres momies chrétiennes et elle fait le geste de la prière, levant une main (voir ce mot). Elle a la tête encadrée d'une sorte de planchette rectangulaire qui n'est pas un nimbe, mais le couronnement du pylône qui figure souvent dans le fond des portraits des momies égyptiennes [2].

Rome fut considérée longtemps comme le pays originaire du nimbe rectangulaire, c'est une erreur, il faut le ramener en Égypte [3].

Nous en avons donné un exemple remarquable dans le portrait d'Apa Jérémie de Chaqqara (voir *Dictionn.*, t. III, col. 520, pl. h. t.), personnage qui mourut vers la fin du Ve siècle.

« Le caractère de la peinture, le modelé savant, les pupilles encore ravivées de lumière, comme sur les beaux portraits des quatre premiers siècles de l'ère vulgaire, attestent que le portrait du vénérable Jérémie fut exécuté au Ve siècle, c'est-à-dire immédiatement après sa mort, comme l'étaient probablement tous les portraits égyptiens du cycle rituel. Une question seulement se pose : pourquoi lui a-t-on donné le nimbe rectangulaire et même le nimbe circulaire, tandis qu'il n'était pas encore canonisé? » — A cette question il serait facile de répondre que nous ignorons absolument quand Apa Jérémie fut canonisé. Cette formalité était alors spontanée et populaire. On était canonisé sur la réputation qu'on laissait en mourant et par ceux qui avaient été à même de juger des vertus du défunt.

Mais ce n'est là qu'un point de détail et nous laissons l'auteur démontrer que « l'encadrement rectangulaire et le nimbe rond avaient en Égypte une signification un peu différente de celle que lui prêtait l'Occident, et qu'une forme cependant dérive de l'autre.

« Sur les linceuls de l'époque gréco-romaine, l'image, conçue d'après les modèles archaïques, montre le défunt placé devant le pylône du temple, ou dans l'embrasure de son sépulcre, de telle façon que sa tête paraît comme encadrée par la sommité du rectangle du pylône ou du tombeau. Cet encadrement, avec la tête du défunt formant le centre de la composition, devint bientôt, nous le verrons tout à l'heure, comme le signe hiéroglyphique du portrait sépulcral.

« Cette transformation s'effectua dans le courant des quatre premiers siècles de l'ère vulgaire.

« C'est sur le linceul de la collection Goleniscev, aujourd'hui au musée des Moulages, à Moscou, qu'on peut voir le mieux ce qu'était l'idée mère : on y distingue nettement le corps principal de l'édifice avec la décoration polychrome dans le goût de l'Égypte et, au milieu de cet édifice, au centre de la composition, le pylône architravé avec le disque solaire ailé, qui est, depuis la XVIIIe dynastie, l'attribut indispensable de toute porte d'entrée; dans l'encadrement du pylône se trouve la tête du défunt. C'est là une image purement réaliste; cependant, le rectangle du pylône appartenant à un monument funéraire et le défunt placé à la porte de son sépulcre évoquent déjà l'idée de tristesse.

« La composition du linceul Goleniscev, probablement du Ier siècle de notre ère... fut bientôt simplifiée : le pylône fut détaché du corps de l'édifice; il devint seul visible, le reste du monument étant censé caché par le linceul enroulé. La scène du rite funéraire fut réduite à un seul personnage : la figure du défunt placé devant le rectangle.

« En outre, celui-ci ne se trouve plus placé librement devant son cercueil, mais enveloppé dans un linceul simulé qui arrive à la hauteur de la poitrine, en laissant les bras libres. Parallèlement à l'usage des linceuls de toile ornés de peinture (σινδῶν βυσσίνη) s'introduisit aussi l'usage des planchettes de bois, de forme oblongue, rectangulaires, arrondies ou coupées en dos d'âne. La couleur préférée pour le fond de ces planchettes est le bleu, qui distingue généralement aussi les faces des pylônes.

« Avec le rectangle du pylône isolé du corps de l'édifice, nous entrons déjà dans la voie qui nous mènera à la *tabula circa verticem* de l'Occident. Quand la loi théodosienne interdit l'usage du portrait funéraire, ce symbole passa du linceul à la peinture murale, mais il conserva en Égypte son sens originaire : dans les chapelles funéraires, il distingue les personnages arrivés au terme de leur vie terrestre.

« Outre le portrait d'Apa Jérémie, on trouve en Égypte encore ceux de Baouït, des catacombes de Karmouz et du monastère de Deïr Anba Sama'an; les rectangles de ces portraits furent conçus d'après ceux des pylônes; il en est de carrés, il en est d'oblongs, car sur certains linceuls le pylône se trouve coupé à la hauteur des épaules du défunt, formant ainsi autour de sa tête un véritable carré, dont on voit les quatre angles; en d'autres cas, les angles disparaissent derrière les épaules et le rectangle prend alors la forme allongée. Nous verrons que ces deux formes caractérisent aussi le soi-disant nimbe rectangulaire de l'Occident. Il est important d'observer ici que le rectangle du sépulcre — symbole de la vie passagère — fut opposé déjà en Égypte au nimbe sphérique, symbole de la vie éternelle.

« Sur une intéressante enveloppe de momie du musée du Louvre, qu'on attribue généralement au IIe siècle, on voit clairement pourquoi le même personnage, dans un même cadre, apparaît une fois avec le rectangle, l'autre fois avec le nimbe sphérique. Cette composition aide à comprendre la curieuse image d'Apa Jérémie, distinguée précisément par ces deux symboles. La composition du linceul du musée du

[1] Jean Diacre, *Vita Gregorii Magni*, IV, 84, *P. L.*, t. LXXV, col. 231. — [2] W. de Grüneisen, dans *Archivio della reale Società romana di storia patria*, t. XXIX, 1906, p. 1-11; P. Lauer, *Observations sur l'origine et l'usage du nimbe rectangulaire*, dans *Mémoires de la Soc. des antiq. de France*, t. LXVII, p. 55-71. — [3] W. de Grüneisen, *Le portrait d'Apa Jérémie. Note à propos du soi-disant nimbe rectangulaire*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XII, part. 2, 1913, p. 719-730.

Louvre a pour sujet le passage mystique du défunt d'une existence dans une autre : le passage de la vie terrestre et passagère dans la vie éternelle de la lumière... Cette curieuse conception de l'époque gréco-romaine, imbue de l'ancienne tradition égyptienne, explique l'origine des nimbes. Le nimbe circulaire a gardé en Égypte plus longtemps qu'ailleurs sa valeur primitive, et signifie généralement que la personne est passée dans le monde de la lumière auprès de Dieu. On peut dont trouver en Égypte de véritables et authentiques portraits entourés du nimbe rond.

« Maintenant que nous connaissons la signification spéciale en Égypte du nimbe circulaire et du rectangle, l'image d'Apa Jérémie ne nous paraîtra plus une énigme, comme lorsque nous la considérions au point de vue de l'iconographie occidentale. C'est une image funéraire conçue à la fin du ve siècle, à une époque où le rectangle a pris déjà une signification bien arrêtée, tandis que le nimbe rond continuait à indiquer que le défunt est passé dans le monde de la lumière auprès de Dieu. Si, sur le linceul du Louvre, le peintre a représenté dans un seul cadre la transformation successive, et le passage d'une forme à l'autre, l'imagier du ve siècle combina les deux symboles dans un ensemble iconographique, pour dire que la personne est passée de la vie passagère à la vie éternelle.

« Quelques mots encore sur la *tabula circa verticem* de l'Occident et les liens qui l'unissent au symbole égyptien.

« Le nom de nimbe n'a pu être appliqué à la *tabula circa verticem* qu'à une époque bien postérieure, où l'on avait perdu le sens de ce signe distinctif, et encore fallait-il pour cela négliger le texte si explicite de Jean Diacre déjà mentionné : *Circa verticem vero tabulæ similitudinem, quod viventis insigne est, præferens, non coronam. Ex quo manifestissime declaratur, quia Gregorius, dum adviveret suam similitudinem depingi salubriter voluit, in qua posset a suis monachis, non pro elationis gloria, sed pro cognitæ districtionis cautela, frequentius intueri.* De ce passage, il résulte avec évidence que Jean Diacre ne considérait pas cet attribut comme une couronne ou comme un nimbe, et que pour ses contemporains ces tablettes étaient destinées précisément à éveiller dans l'esprit un portrait. Et si nous nous en tenons à cette explication, les paroles de Jean Diacre paraîtront tout à fait compréhensibles et auront une signification nouvelle; par les mots *tabulæ similitudinem* il a voulu dire que les portraits peints sur mur voulaient imiter ceux peints sur bois. Or les découvertes modernes nous ont mis à même de savoir ce qu'étaient les *tabulæ pictæ* ou *tabulæ ceræ*, nous le savons même avec précision : elles ont la même forme et la même couleur que les planchettes imitées sur mur.

« Nous avons vu plus haut que, dans l'église Sainte-Marie-Antique, le portrait du primicier Théodote, avec la planchette rectangulaire, fut rapporté sur un portrait plus ancien : dans la crypte de l'Océan, il s'agissait de même d'un portrait rapporté sur toile. Or le portrait du musée du Louvre a été, lui aussi, rapporté sur un linceul préalablement décoré et se présente sous la forme d'un rectangle de 0 m. 22 sur 0 m. 30, alors que le linceul entier mesure 1 m. 78 sur 1 m. 25. Cette particularité prouve que, tout comme pour les sarcophages, il y avait, dans le commerce, des linceuls qu'on pourrait appeler « passe-partout », tout préparés.

« Dans l'iconographie romaine, la *tabula circa verticem* apparaît pour la première fois au vi^e^ siècle; mais c'était là une époque de transition; elle ne devient commune qu'au viiie et au ixe siècle et commence dès lors à dégénérer. »

Le plus ancien exemple de nimbe rectangulaire est celui d'une fresque qui ornait une petite catacombe d'Alexandrie (voir *Dictionn.*, t. i, col. 1129, fig. 279). La catacombe est depuis longtemps anéantie; on ne peut donc plus faire grand état de ce portrait de saint André dont la tête se détachait sur un large carré inachevé.

On passe ensuite au portrait de saint Grégoire (590-604) attesté par le texte déjà cité de Jean Diacre : *Sed et in absidula post fratrum cellarium Gregorius ejusdem artificis magisterio in rota gypsea pictus ostenditur.*

Au viie siècle, on pourrait rapporter quelques fresques de Baouït (voir ce nom) dont la date est peu sûre.

8869. — Léon IV. Peinture à Saint-Clément de Rome.
D'après *Mémoires présentés à l'Académie des inscriptions*, t. xii, 2e part., 1913, p. 730, pl. iii.

C'est seulement au siècle suivant qu'on le rencontre de façon certaine à Rome. Voici le relevé fait par M. Ph. Lauer.

1. *Jean VII* (705-707). — Dans l'oratoire de l'ancien Saint-Pierre; cf. De Rossi, *Musaici cristiani*, pl. xx, n. 1 (voir *Dictionn.*, t. vii, col. 2198, fig. 6160).

2. Un pape (Jean VII [?]). — Abside principale de Sainte-Marie-Antique; cf. Krücke, *Der Nimbus*, n. 83.

3. *Zacharie* (741-752). — Chapelle des Saints-Cyr-et-Julitte à Sainte-Marie-Antique; cf. Krücke, *Der Nimbus*, pl. vii, n. 1; J. Wilpert, *Beiträge zur christlichen Archæologie*, dans *Römische Quartalschrift*, t. xxi, 1907, p. 100, fig. 1.

4. *Théodote*, primicier, fondateur de cette chapelle. — Cf. Krücke, *Der Nimbus*, pl. vii, n. 76, 79; Wilpert, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. xxvi, 1906, pl. i; *Römische Quartalschrift*, t. xxi, 1907, p. 102, fig. 2.

5-6. Les deux enfants de Théodote. — Cf. Krücke, *op. cit.*, n. 78.

7. *Paul Ier* (757-767). — Abside de Sainte-Marie-Antique; cf. Krücke, *op. cit.*, n. 87.

8. *Hadrien Ier* (772-795). — Atrium de Sainte-Marie-Antique; cf. Krücke, *op. cit.*, n. 102.

9. *Léon III* (795-816). — Dans la mosaïque du triclinium élevé par lui au Latran; cf. Garrucci, *Storia...*, t. III, pl. CCLXXXIII, n. 2 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 667, fig. 2615; t. VIII, col. 2539, fig. 7044).

10. *Charlemagne.* — Même monument.

11. *Pascal Ier* (817-824). — A Sainte-Praxède; cf. De Rossi, *Musaici cristiani*, pl. XXV.

12. *Pascal Ier* (817-824). — A Sainte-Cécile; cf. De Rossi, *op. cit.*, pl. XXIV.

13. *Pascal Ier* (817-824). — A Sainte-Marie *in Domnica*; cf. De Rossi, *op. cit.*, pl. XXIII.

14. *Théodora*, mère du pape Pascal Ier. — Chapelle de Saint-Zénon à Sainte-Praxède; cf. Garrucci, *Storia...*, pl. CCXC.

15. *Grégoire IV* (827-844). — Basilique Saint-Marc à Rome; cf. De Rossi, *op. cit.*, pl. XXVIII.

16. *Epiphanius* abbé (826-843). — Fresque de Saint-Vincent *al Volturno*; cf. E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, pl. III.

17. Un moine (l'auteur des fresques). — Cf. Bertaux, *op. cit.*, p. 97, fig. 34.

18. *Angilbert*, archevêque de Milan. — Sur l'autel d'or de Saint-Ambroise de Milan; cf. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. II, p. 233 (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1021).

19. *Léon IV* (847-855). — A Saint-Clément de Rome; cf. Mullooly, *Courte notice sur les peintures antiques découvertes dans la basilique souterraine de Saint-Clément, à Rome*, Rome, 1866, p. 24; Wl. de Grüneisen, *Le portrait d'Apa Jérémie. Note à propos du soi-disant nimbe rectangulaire*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des inscriptions*, t. XII, 2e part., 1913, pl. III (fig. 8869).

20. *Jean*, abbé du Mont-Cassin. — Ms. *175* du Mont-Cassin, fol. 241; Piscicelli-Taeggi, *Paleografia artistica di Monte Cassino*, pl. IV.

21. *Egbert*, archevêque de Trèves (977-993). — Miniature du psautier d'Egbert; cf. F.-X. Kraus, *Picturæ codicis Egberti*, pl. II.

22-23. Le même. — Deux miniatures du psautier d'Egbert; cf. Sauerland et Haseler, *Der Psalter Egberts von Trier*, pl. II et III.

24. *Warmundus*, évêque d'Ivrée (vers 1010). — Miniature du manuscrit d'Ivrée, fol. LXXXVI; cf. Costanzo Gazzera, *Delle iscrizioni cristiane antiche del Piemonte*, Torino, 1849, pl.

25. *Grimoald*, moine du Mont-Cassin (XIe siècle). — Miniature du ms. *109* du Mont-Cassin, fol. 25; cf. Piscicelli-Taeggi, *op. cit.*, pl. VI.

26. *Didier*, abbé du Mont-Cassin (XIe siècle). — Miniature du ms. *99* du Mont-Cassin, fol. 206; cf. Piscicelli-Taeggi, *op. cit.*, pl. I.

27. Un prêtre (XIe siècle). — Miniature du *Pontificale* de Landolf, conservé à la bibliothèque *Casanatense* (deux miniatures publiées par *L'Arte*, t. II, p. 29, fig. 23).

28. Archevêque, prêtre et diacres (XIe siècle). — Miniatures du rouleau d'*Exultet*, de la bibliothèque Vaticane; cf. E. Bertaux, *op. cit.*, pl. XI; *L'Arte*, t. II, p. 32, fig. 25 *a*.

29. Le maître de Saint-Benoît. — Miniature des *Sermones Monte Cassino scripti* (XIe siècle); ms. *Vat. 1202*; cf. S. Beissel, *Vatikanische Miniaturen*, pl. VIII.

30. L'antipape *Anaclet II* (1130-1138) et le pape *Calliste II* (1119-1124). — Dans les fresques contemporaines de la chapelle Saint-Nicolas au palais du Latran; cf. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. II, p. 325, n. 22.

31. *Libère.* — Dans l'ancienne basilique de Saint-Pierre.

32. *Saint-Jean.* — Ms. du XIIe siècle de la bibliothèque de Valenciennes, *501*, fol. 60; cf. *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, 2e part., pl. IV.

33. *Saint-Amand.* — Ms. du XIIe siècle; même manuscrit, *ibid.*, pl. V.

D'après M. Ph. Lauer « le nimbe rectangulaire ne fait donc son apparition d'une manière certaine et constatée qu'au VIIIe siècle ». L'affirmation est péremptoire et ne peut l'être qu'à la condition de soutenir que « la simple trace d'un portrait sur toile carrée dans une fresque de la crypte de l'Océan et celui des catacombes d'Alexandrie, qui est douteux, ne suffisent pas à faire dater ce nimbe d'une époque antérieure à la fin du VIe siècle ou au début du VIIe [1] ». — Nous ferons observer que la fresque de la catacombe d'Alexandrie n'est douteuse que pour les besoins de la cause. L'unique aquarelle qui existe a été exécutée par Carl Wescher, dont la probité scientifique ne peut être suspectée. Il a figuré un nimbe rectangulaire et un nimbe circulaire (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1130, fig. 279) parce qu'il les a vus de ses yeux sur une peinture qui remonte à la fin du IIIe siècle; c'est donc à cette date qu'il faut faire remonter le nimbe rectangulaire. Ce que nous avons dit du linceul de la collection Goleniscev, qui paraît remonter au Ier siècle, montre que ce n'est déjà plus une nouveauté au IIIe siècle de figurer un encadrement rectangulaire. Après ce premier témoin chrétien à Alexandrie, nous avons, au siècle suivant, le portrait du pape Libère (352-366) qui était représenté avec le *quadrum diadema* dans l'ancienne basilique de Saint-Pierre où tous ses prédécesseurs avaient l'*orbiculare diadema*, ce qui peut s'expliquer en toute vraisemblance par le fait que cette série de portraits fut commencée du vivant de Libère, c'est-à-dire au milieu du IVe siècle. Au Ve siècle nous avons le portrait d'Apa Jérémie qui n'est ni douteux ni sujet à interprétation et, au VIe siècle, celui de saint Grégoire attesté par Jean Diacre, dont l'affirmation est de celles qui peuvent braver les « doutes » de Rohault de Fleury. Il est sans doute ingénieux de dire qu'« il se pourrait fort bien que la fresque ou la mosaïque [au *Clivus Scauri*] eût été exécutée après saint Grégoire ou qu'elle eût tout au moins subi, au VIIIe siècle, une restauration pendant laquelle on aurait pu ajouter un nimbe rectangulaire autour de la tête du pape [2] »; mais ceci est si ingénieux qu'on ne découvre plus la limite entre la critique et la mystification. Nous croyons donc que le nimbe rectangulaire avait pénétré en Occident, au moins dès le IVe siècle, mais qu'il n'y avait rencontré qu'un accueil assez réservé. Probablement, il surprenait, choquait les habitudes, on n'en a trouvé qu'un seul exemple dans les catacombes, c'est assurément peu. Plus tard, il se généralise, mais on voudrait trouver la raison de ce changement. Question de mode?

On a proposé une explication de ce succès tardif et limité. La voici : « Le nimbe rectangulaire semble avoir été usité seulement du VIIIe au XIIIe siècle, spécialement en Italie et sur les bords du Rhin, surtout à Rome, au IXe siècle, et en général réservé — au moins au début — à de très grands personnages, papes ou empereurs (ainsi Léon III et Charlemagne, sur la mosaïque du *triclinium* du palais du Latran). Or, Jean Diacre nous dit très bien la signification qu'on lui attribuait de son temps; on l'opposait au nimbe rond que saint Grégoire ne voulut pas, dit-il, par convenance ou humilité. C'était, au IXe siècle, un signe distinctif du grand personnage « vivant » ou mort depuis peu, auquel, quelque temps auparavant, on aurait attribué le nimbe rond — ainsi l'empereur Justinien, l'impératrice Théo-

[1] Ph. Lauer, *Observations sur l'origine et l'usage du nimbe rectangulaire*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LXVII, p. 64. — [2] *Ibid.*

dora et l'archevêque Reparatus (671-677) dans les mosaïques de Ravenne. Que s'est-il donc passé du VIe au IXe siècle, qui a pu ainsi changer les habitudes iconographiques? Pourquoi le nimbe rond, si facilement accordé auparavant, est-il remplacé par le nimbe rectangulaire? Je me hasarderai, écrit M. Ph. Lauer, à appeler l'attention sur ce fait que, précisément au début du VIIIe siècle, s'est produit en Orient l'important mouvement iconoclaste, dont les papes se sont toujours montrés fort préoccupés, nous le voyons par leurs lettres adressées aux rois carolingiens, conservées dans le *Codex Carolinus*. Ce mouvement a été suivi avec soin en Occident; les *Libri Carolini* en sont la preuve, ainsi que le concile tenu dès 732, à Rome, par Grégoire II, au sujet du culte des images. Il est remarquable que ce soit avec ce mouvement, hostile au culte inconsidéré de toutes les images sacrées, c'est-à-dire nimbées, que coïncide l'apparition à Rome de l'usage régulier du nimbe rectangulaire. Bien plus, dès la fin du VIe siècle, dans une lettre de saint Grégoire Ier à l'évêque de Marseille, Serenus, il est question d'iconoclastie, et de la lecture des lettres de saint Paulin de Nole à Sulpice-Sévère [1], et de celles insérées dans les *Libri Carolini* [2] se dégage l'impression du but, que l'on poursuivait, de distinguer dans les peintures des basiliques les personnages sacrés des autres, afin de ne pas induire en erreur les « illettrés » pour lesquels, selon saint Grégoire [3] et Walafrid Strabon [4], sont faites les images. On conçoit, en effet, les méprises fréquentes qui devaient se produire avec les images impériales byzantines, nimbées selon l'usage antique. Aussi ne serions-nous pas éloigné de croire qu'il dut y avoir des mesures prises à cet égard au concile romain de 732, dont les canons sont malheureusement perdus, car c'est vers cette époque que le nimbe rectangulaire, déjà inventé sans doute auparavant [n'en doutons pas], paraît adopté officiellement pour empêcher, semble-t-il, l'usage inconsidéré du nimbe rond. Une mesure du même genre a été, en effet, prise dans les temps modernes par le pape Urbain VIII (1623-1644) qui défendit d'attribuer le nimbe rond aux personnes mortes en odeur de sainteté [5]. »

Le nimbe rectangulaire persista longtemps et finit par devenir, « à la suite d'une mauvaise interprétation, le signe distinctif des clercs. Cette interprétation est probablement le résultat d'une confusion avec une partie du costume liturgique, ainsi que l'a insinué Ciampini dans une phrase obscure [6] sans donner d'exemples, probablement l'aumusse, ou encore l'amict, ou les mitres cornues, selon les cas. Cela est surtout frappant sur l'*Exultet* de Bénévent (ms. *Vat. lat. 9820*) et celui de la bibliothèque *Casanatense*, où le nimbe, attribué à de simples diacres ou prêtres, est traité comme une étoffe rigide à bords repliés [7].

« Plus tard, on a cherché à donner du nimbe « carré » des explications symboliques. Guillaume Durand prétend que c'est une allusion aux quatre vertus cardinales [8]. Didron remarque que le carré est inférieur au rond dans les idées néoplatoniciennes, que le carré représente la terre et le rond le ciel. Les bollandistes le comparent à la pierre angulaire de la foi. C'est plutôt une manière habile, imaginée par des artistes, de distinguer un grand personnage vivant des autres figures représentées, sans lui donner le nimbe rond, réservé au Christ et aux saints.

« Il est à noter qu'aucun exemple de nimbe rectangulaire n'a été jusqu'ici signalé dans le domaine byzantin, où triomphait l'iconoclastie au moment où il était en usage à Rome. Peut-être découvrira-t-on quelque jour, dans un des nombreux écrits iconoclastes grecs, une allusion à l'adoption du nimbe rectangulaire par les Latins. Nicéphore parle, en effet, de règles fixes pour peindre les images [9] et un usage de ce genre ne doit pas être passé inaperçu. Plus tard, lorsque les images furent rétablies en Orient, à la fin du VIIIe siècle (787), ou au début du IXe (820), toutes les objections des iconoclastes étant considérées comme vaines, on ne songea pas à emprunter aux Latins, dont on s'était séparé dans l'intervalle, cet attribut nouveau, peu esthétique, qui ne s'est jamais très répandu et qui ne tarda pas à tomber en désuétude [10]. »

Il dura cependant. On le trouve encore dans l'abside de la chapelle de Saint-Nicolas, au Latran, ornée de peintures et qui ne furent détruites que sous Benoît XIV. On voyait en haut, dans la conque, la Vierge-Mère, vêtue en impératrice, assise sur un trône entre deux anges avec son divin Fils sur ses genoux; à ses pieds, le pape Calliste II (1119-1124) et l'antipape Anaclet II (1130-1138) portant tous les deux le nimbe carré. C'était Calliste qui avait commencé la chapelle et Anaclet l'avait terminée [11].

Au XIIIe siècle, le nimbe rectangulaire ne se voit plus nulle part sur les monuments de Rome. On sait que l'ancienne basilique de Saint-Pierre, démolie sous Jules II, présentait deux séries de papes qui, au temps de Jacques Grimaldi, existaient encore partiellement. L'une de ces deux séries était attribuée généralement à Nicolas III (1277-1280) et on y voyait les portraits des papes depuis Pie Ier jusqu'à Anastase Ier.Grimaldi en rédigea une description soignée avant la démolition de la basilique; il dit que les papes antérieurs à Silvestre étaient représentés *nudatis capitibus*, mais que depuis Silvestre ils portaient la *thiara unius coronæ;* de plus, tous étaient marqués *orbiculari diademate... præter Liberium habentem quadrum diadema* [12]. Pourquoi le seul Libère (voir ce nom) avait-il le nimbe rectangulaire? C'est que, au dire de J.-B. De Rossi, l'intention est évidente; on a voulu le distinguer parce que si son nom se trouvait déjà dans maints martyrologes, il n'était pas inséré dans celui d'Usuard, adopté par l'Église romaine [13]. M. J. Wilpert n'en veut rien croire et il voit dans l'emploi du nimbe carré pour Libère l'indice « que la première série de portraits de papes fut exécutée du vivant et par ordre de Libère. Quand, plus tard, cette série fut refaite, on lui conserva le nimbe carré. Il y avait donc de ce pontife, non seulement un catalogue, mais aussi une série de portraits des papes [14]. »

H. Leclercq.

[1] *P. L.*, t. LXI, col. 331-333. — [2] *P. L.*, t. XCVIII, col. 1019 sq. — [3] *Mon. Germ. hist., Epistolæ*, t. II, p. 195. — [4] *Mon. Germ. hist., Capitularia*, t. II, p. 482. — [5] Ph. Lauer, *op.cit.*, p. 67-68. — [6] Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, p. 142-143 : *Sed nos dubitandi causam desuminus ex diversis aliis similibus figuris, quas in nonnullis antiquissimis ritualibus vidimus, quos in lucem, si Deus nobis vitam concesserit, afferemus; ubi demonstrare intendimus, quod olim capitis ornamentum, sive episcopale signum, ut hodie thiara vulgo mitra erat.* — [7] Em. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, t. I, pl. XI, et tableau I, n. 14. — [8] Guillaume Durand, *Rationale*, Lyon, 1612, p. 15 : *Cum vero aliquis prælatus aut sanctus vivens pingitur, non in formam scuti rotondi, sed quadrati corona ipsa depingitur ut quatuor cardinalibus vigere monstretur, prout in Legenda beati Gregorii habetur.* — [9] Nicéphore, *Adv. conc. iconocl.*, ann 815 : ... τοὐτῳ *(Epiméniде)* δὲ ποία πολυμορφιά ἤ πολυείδεια τῆς ἑκαστου τῶν ἁγιων ἰδέας ἐξευρεθήσεται μιᾶς καὶ τῆς ἑκάστῳ ἐνούσης κατὰ τὸ ἰδιάζου τοις ἀφοριστικοῖς γνωρίσμασιν. — [10] Ph. Lauer, *Observations sur l'origine et l'usage du nimbe rectangulaire*, dans *Mémoires de la Soc. des antiq. de France*, t. LXVII, p. 69-70. — [11] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 325, note 22. — [12] J. Grimaldi, dans *Cod. Barber., lat. XXXIV, 50 (2733)*, p. 106 sq. — [13] De Rossi, *Dell'immagine di Urbano II papa e delle altre antiche pitture nell'oratorio de S.-Nicola*, p. 51, extrait de *Gli studi in Italia*, Roma, 1881. — [14] J. Wilpert, *Le nimbe carré*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XXVI, 1906, p. 12-13; cf. G. de Jerphanion, *Le nimbe rectangulaire en Orient et en Occident*, dans *Études*, t. CXXXIV, 1912, p. 85-93.

NIMÈGUE. — I. *Oppidum Batavorum*. II. Camp de la *legio X*ª. III. Francs Saliens. IV. Chapelle octogonale et palais carolingien.

I. *OPPIDUM BATAVORUM*. — Nimègue, sur une hauteur dominant le Wahal et non loin du Rhin, offre une position stratégique de premier ordre, qui a toujours séduit les envahisseurs. Les Germains s'y fortifièrent, puis les Romains; c'est là que Claudius Civilis essaya d'arrêter leurs progrès. Suspect depuis quelque temps, il venait de passer à la rébellion ouverte. Les légions campées en Germanie inférieure, à Bonn, à Neuss, à Xanten avaient été presque anéanties, mais P. Cerialis revint d'Espagne et rétablit la situation. Claudius Civilis, vaincu, abandonna l'*oppidum Batavorum* après l'avoir incendié (en 70).

La situation de l'*oppidum Batavorum* a été incertaine jusqu'à ces dernières années. Les fouilles entreprises sur le plateau de Ubbergen (Kopschen-Hof), près de Nimègue, ont tranché la question en faveur de ce lieu.

« Sur l'escarpement nord du plateau, la découverte d'un ancien chemin creux, large de 2 m. au plus et totalement comblé de décombres d'incendie mêlés de fragments antiques, amorça les recherches. On suivit ce chemin et, à l'arête du plateau, de part et d'autre, on constata l'existence de deux énormes bastions, dont la forme carrée était reconnaissable aux traces laissées dans le sol par les pieux et les poutres entre-croisés qui avaient servi à leur construction. Une palissade formée de gros troncs d'arbres plantés l'un à côté de l'autre, dans une petite levée de terre encore visible à certains endroits, partait de chaque bastion. En pratiquant à diverses places des coupes de sondage, on put déterminer le pourtour d'une enceinte de forme trapézoïdale de 340 m. de longueur sur une largeur moyenne de 240 m.

« Précisément en face des deux premiers bastions, au Sud cette fois, un dispositif identique fut rencontré. Le chemin, bordé de deux petits fossés, reliait ces portes en traversant le plateau en ligne presque droite et perpendiculairement à la hauteur du trapèze. Le passage était souvent bien conservé, surtout vers le Nord, et la largeur de 2 m. était partout constante. Les sondages faits pour repérer ce chemin ont en outre révélé les traces de bâtiments qui le bordaient ainsi que plusieurs fosses remplies de débris.

« Les bastions qui flanquaient jadis les entrées de la place mesuraient environ 20 m. de côté et étaient éloignés de 30 m. l'un de l'autre. De chaque côté du chemin, l'intervalle était défendu par une construction de bois, moins imposante, élevée peut-être à une époque de danger pressant.

« Sans nous étendre davantage, constatons que tout le système défensif esquissé ci-dessus ne procède nullement de la castramétation romaine, mais plutôt des fortifications barbares décrites par César. Tous les objets romains découverts jusqu'ici à Ubbergen remontent à une date antérieure à l'an 70 après Jésus-Christ. Cette date, les traces indiscutables d'incendie, la construction suivant les méthodes indigènes, la proximité de l'île des Bataves, où Civilis se retira (la Betuwe actuelle) tout, en un mot, contribue à faire localiser l'*oppidum Batavorum* de Tacite sur le plateau de Ubbergen. »

II. CAMP DE LA *LEGIO X*ª. — « Après la révolte de Civilis, les troupes romaines furent de nouveau réparties dans différents cantonnements : la *legio I*ª à Bonn, la *legio XVI*ª est remplacée à Neuss par la *legio VI*ª, la *legio XXII*ª est cantonnée près de Vetera (Birten, près de Xanten).

« Seul, l'emplacement du camp de la *legio X*ª, qui demeura en Germanie inférieure depuis l'insurrection batave jusque sous Trajan, n'avait pas encore été reconnu. Les quelques sondages opérés à Nimègue permettent dès à présent de situer ce camp à quelque 500 m. ouest de l'*oppidum* des Bataves.

« Dans un nouveau quartier de la ville, des travaux de voirie dans le Huijgens Weg avaient mis au jour divers débris romains dont des tuiles à la marque de la *legio X*ª; le principal intérêt de la trouvaille était la rencontre, au même point, d'un fossé caractéristique en forme de V. Cette découverte orienta les recherches préliminaires qui furent couronnées de succès. Il ne s'agissait pour l'instant que de déterminer approximativement le tracé de l'enceinte, et les tranchées, pratiquées en certains points où l'on supposait avec raison le passage du fossé, mirent partout ce dernier à découvert. Sans anticiper sur les résultats des fouilles, on peut attribuer à l'ouvrage une superficie de 30 hectares (460 m. de largeur sur 690 m. de longueur). Ces dimensions considérables sont la preuve que l'on n'est point ici en présence d'un modeste *castellum*, mais bien d'un camp de légion, plus grand que celui de Neuss, et dont la garnison était composée de troupes de la *legio X*ª et de ses auxiliaires. Près du camp s'étend une vaste nécropole romaine.

« On conçoit l'intérêt des fouilles sur ce site remarquable, séjour de la *legio X*ª depuis l'an 70 jusqu'aux environs de l'an 105, époque à laquelle le camp délaissé se vit supplanté par la bourgade proche d'*Ulpia Noviomagus* [1]. »

III. FRANCS SALIENS. — A l'est de Nimègue, la colline du Valkhof domine le Wahal et l'étude des débris de céramique rendus par les fouilles a permis de conclure que cette hauteur fut occupée pendant la première moitié du Ier siècle, puis, de nouveau à partir de la fin du IIIe jusqu'au Ve siècle. Dans l'intervalle, c'est-à-dire durant la période de paix du IIe et du IIIe siècle, cette position stratégique fut abandonnée et les Romains de *Noviomagus* colonisèrent largement les terres basses situées à l'ouest de la ville actuelle.

Les fouilles ont montré que l'éminence, sur le sommet de laquelle se trouvait la forteresse de *Noviomagus*, était entourée d'une enceinte qui en épousait la forme conique. Cette enceinte était percée de deux portes : l'une au Nord, l'autre au Sud. Ces portes étaient reliées par une route empierrée, des deux côtés de laquelle s'élevaient des huttes carrées, ovoïdes ou rondes : celles-ci sont les plus anciennes et ont parfois été modifiées sur un autre plan. Le reste de l'espace circonscrit par l'enceinte paraît avoir été laissé vide pour servir de refuge en temps de guerre aux populations d'alentour.

Des trouvailles de monnaies ont été faites à Nimègue, commençant à Néron et finissant à Valentinien. La dernière date fait assez voir que les Francs Saliens étaient désormais installés à Nimègue. La première montre bien que Nimègue a dû être occupée lorsque, après Civilis, les Bataves ont été établis ou rétablis là. Mais leur installation sur la hauteur a été interdite, et, aux lieu et place de leur ancien *oppidum*, ils furent organisés dans le bas, le long du Wahal, à *Noviomagus*.

IV. CHAPELLE OCTOGONALE ET PALAIS CAROLINGIEN. — C'est au Valkhof que s'élevait, jusqu'au XVIIIe siècle, le palais carolingien édifié par Charlemagne. Des fouilles entreprises dans les dernières années du XIXe siècle ont eu en vue l'étude et la restauration de la chapelle dans sa configuration originale. Mais cette chapelle ne formait qu'un détail dans l'ensemble. On sait aujourd'hui que le palais bâti par Charlemagne fut rebâti partiellement par Frédéric Barberousse, sur l'assiette d'une forteresse romaine déjà importante dont on a retrouvé quelques substructions et divers vestiges qui ont pris place au musée de Nimègue. La position stratégique de Nimègue ne permet pas de

[1] J. Breuer, *Les fouilles de Nimègue*, dans *Rev. des études anc.*, t. XX, 1918, p. 190-192.

douter que la *villa* impériale fortifiée ne fût une véritable forteresse. Charlemagne l'habitait déjà en 777; il y est revenu plusieurs fois dans la suite. De son côté, Frédéric Barberousse entreprit d'importants travaux dont une inscription conservée à l'hôtel de ville de Nimègue garde le souvenir, mais elle omet le nom de Charlemagne qu'elle remplace par celui de Jules César.

En 1794, la ville et le château furent canonnés par l'armée française; après quoi la république batave en décida la démolition; on passa marché pour une somme de 90 400 florins. Seules deux parties furent épargnées : l'octogone carolingien et une abside circulaire érigée par Frédéric Barberousse; le reste fut rasé au niveau du sol et converti en jardin public.

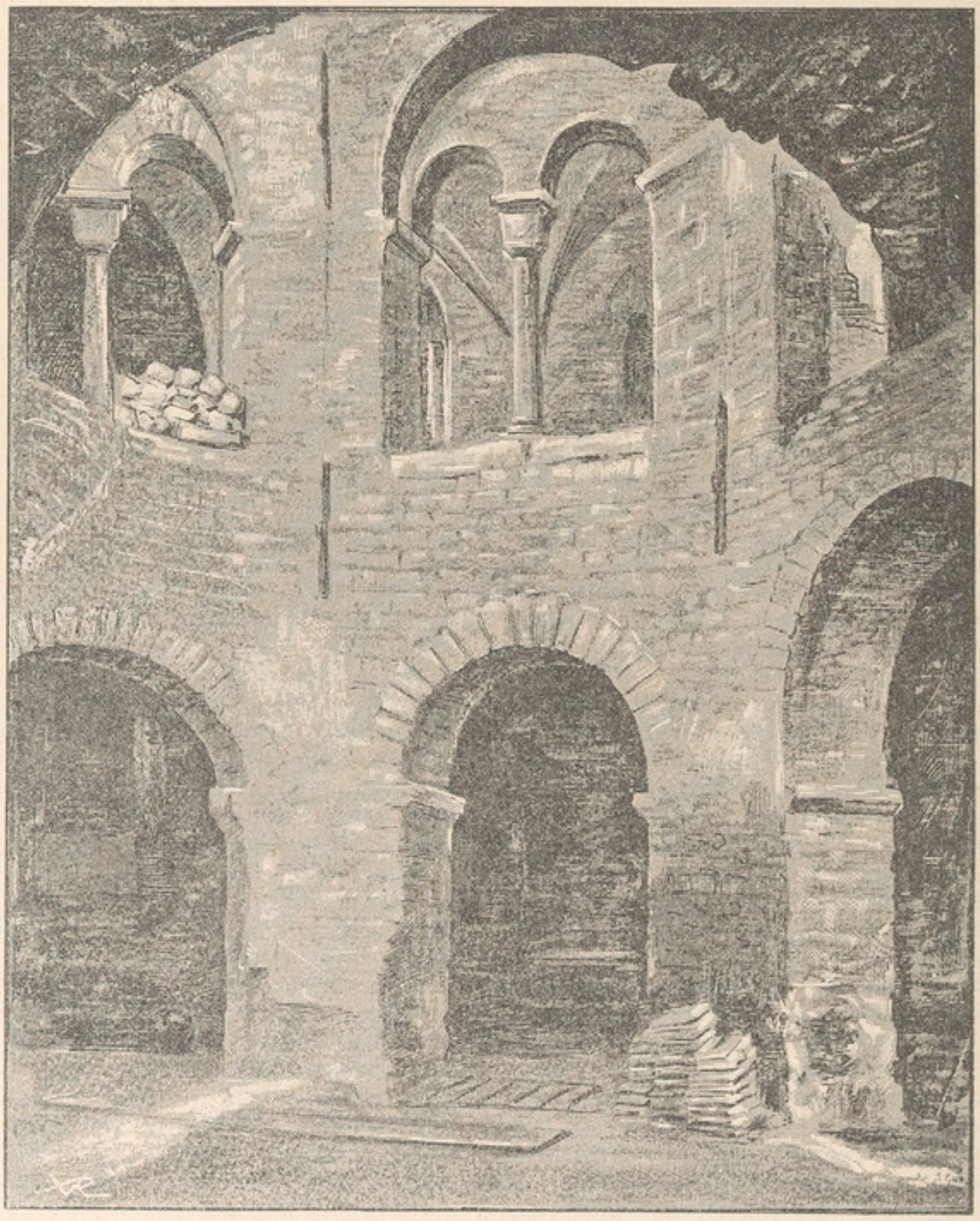

8870. — Octogone carolingien au Valkhof de Nimègue.
D'après *Revue de l'art chrétien*, 1895, pl. XXI.

Malgré les remaniements et les réparations, cette chapelle se présente comme une œuvre d'une simplicité extrême et comparable pour la beauté à l'église d'Aix-la-Chapelle (fig. 8870).

Deux dessins au lavis du peintre hollandais Hendrik Hoogers, exécutés à la fin du XVIIIe siècle, et les documents conservés aux archives municipales de Nimègue permettent de restituer, à coup sûr, le plan du monument. L'entrée du château était au Sud, protégée par une tour puissante, encastrée dans une enceinte ellipsoïde et à peu près aussi large que longue : devant les yeux du visiteur s'étendait une cour immense; au milieu, une citerne, dans le fond à droite, le *Riesenthurm* et, à gauche, la chapelle palatine; à l'Est, un long bâtiment contenait, au rez-de-chaussée, les écuries, la salle d'empire au-dessus, et, tout en haut, les vestiaires. Quand on l'avait traversé, on trouvait, au Sud-Est, une deuxième cour et les communs, réservés aux écuries et aux cuisines royales. A gauche, un escalier conduisait aux appartements princiers : la grande salle, les chambres bleue et rouge, où habita Theophano, veuve d'Othon II, en 991; et c'est là aussi que la femme de Barberousse, Béatrix de Bourgogne, donna le jour à Henri VI. Des fenêtres, le regard, traversant le Wahal, se repose sur des prairies, des fermes et des villages au Nord, et s'arrête au fond sur la ligne bleutée des hauteurs de Betuwe.

On a souvent discuté sur l'âge de la chapelle; elle était du IIIe ou du IVe siècle pour de Betouw, du VIIe siècle d'après Oltmann, et Georges Hermann la classait parmi les édifices romans [1]. Des fouilles récentes (1894),

[1] K. Plath, *Nimwegen. Ein Kaiserpalast Karl's des Grossen in den Niederlandern*, dans *Deutsche Rundschau*, in-4°, s. l. n. d.

conduites avec zèle, ont mis à découvert les fondations jusqu'à la première assise; celles-ci, en pierre de tuf, furent généralement trouvées dans leur état d'intégrité primitive. Un examen approfondi des maçonneries et du sol qui les entoure permit de croire que l'origine des fondations est carolingienne. On constata la présence de réfections partielles, mais assez notables, postérieures à la période franque, et prouvant qu'à une époque qu'il n'a pas été possible de préciser, un accident a endommagé les murs de l'oratoire. Mais les fouilles pratiquées à l'intérieur du monument donnèrent lieu à des observations plus intéressantes encore.

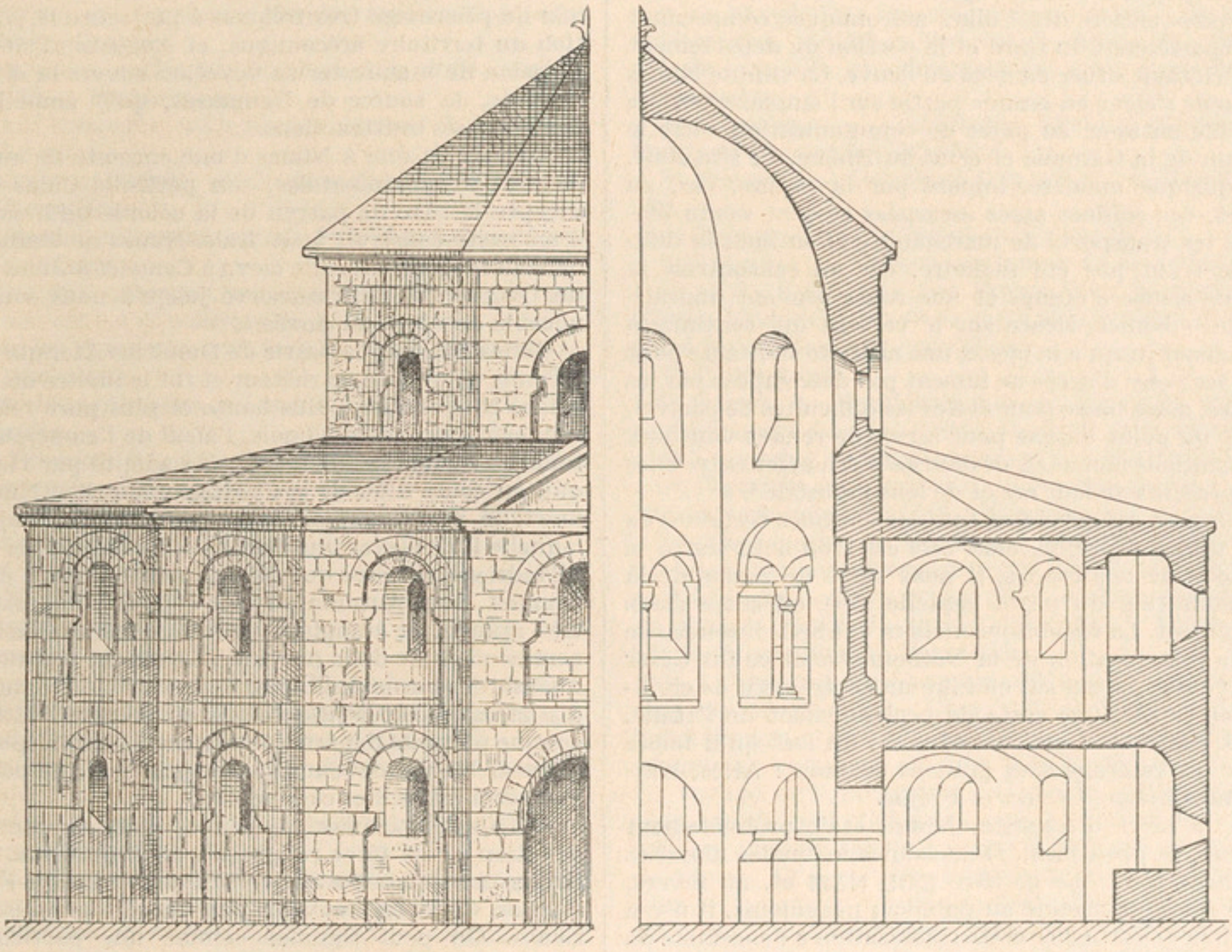

8871. — Coupe et élévation de l'octogone.
D'après *Revue de l'art chrétien*, 1895, p. 479.

Avant d'arriver au premier pavement, on en rencontra successivement trois, le sol de l'édifice ayant été surélevé quatre fois. Même le pavement le plus profond, composé de débris de briques irrégulièrement posés, ne pouvait avoir été l'aire primitive. Enfin, entre les deux piliers nord, on trouva, posé directement sur les fondations, un dallage de carreaux en terre cuite de couleurs rouge, blanc et noir, formant une sorte de damier dans lequel on a cru reconnaître le pavement primitif.

La mise à nu des piliers amena un autre résultat important; elle fit voir qu'un tiers de ceux-ci ont été complètement recouverts par l'amoncellement des décombres, et de ce fait est résulté l'aspect lourd, presque informe de la construction intérieure dont toutes les proportions étaient altérées. Depuis les déblais, celles-ci ont repris leur élancement et leur élégance primitifs (fig. 8871); l'impression d'ensemble y a singulièrement gagné.

Une autre découverte suivit cette constatation. On reconnut que les galeries régnant autour de l'octogone ont subi des modifications non moins graves.

Les grandes arcades cintrées qui, des galeries, s'ouvrent sur l'octogone, répétant la disposition du rez-de-chaussée, sont divisées chacune par deux petites arcades en plein cintre également, lesquelles s'appuyant du côté des piliers principaux sur l'entablement de ceux-ci, viennent, au centre de l'arcade, retomber sur une colonne avec chapiteau cubique et base attique. Cette division dans l'arcade des tribunes est un ajouté postérieur ainsi que le mur de remplissage qui la couronne. Au point de vue archéologique, ceci équivaut à une date. La construction doit remonter au début du règne de Charlemagne, vers l'an 777; elle aurait précédé le dôme d'Aix-la-Chapelle. Ceci est une affirmation que nous ne prendrions pas à notre compte. Il est un fait certain, c'est que la chapelle palatine de Nimègue donne exactement les dimensions de moitié de celles d'Aix-la-Chapelle.

H. Leclercq.

NIMES. — I. Nîmes colonie. II. Bienveillance impériale. III. Christianisme. IV. Liste épiscopale. V. Le concile de Nîmes en 394. VI. Une basilique chrétienne. VII. Nîmes au VIe siècle. VIII. Saint Baudile. IX. Sarcophages. X. Tombes chrétiennes. XI. Épigraphie. XII. Lettre tombée du ciel. XIII. La Maison carrée. XIV. Deux Nîmois archéologues. 1. Séguier. 2. G. Boissier. XV. Inscription de Collias.

I. Nimes colonie. — Il est permis aux archéologues chrétiens d'éprouver à Nîmes un sentiment mélangé de déception et de jalousie. Cette ville, comblée de monuments classiques et païens, ne leur réserve que de rares souvenirs. Une grande partie de son histoire et ses plus beaux édifices leur échappent. Sans parler

des « époques préhistorique et protohistorique » [1], la Nîmes gallo-romaine avec sa Maison carrée, ses arènes, ses inscriptions, ses bas-reliefs [2], ne leur réserve que de rares et chétives compensations : le plan d'une basilique, quelques sarcophages plus ou moins brisés, une ou deux inscriptions.

Nemausus. On lit dans Strabon (l. IV, c. I, n. 12) : μητρόπολις δὲ τῶν Ἀρηκομίσκων ἐστὶ Νέμαυσος et un peu plus loin : διέχει δ' ἡ Νέμαυσος τοῦ μὲν Ῥοδανοῦ περὶ ἑκατὸν σταδίους; dans Pomponius Mela : *Aremicorum Nemausus* et dans Grégoire de Tours [3] : *urbs Nemausus.*

A l'époque romaine, l'*ager Nemausensis* s'étendait à la *civitas* entière des Volkes arécomiques comprenant le département du Gard et la portion du département de l'Hérault située en deçà du fleuve. La ville de Nîmes actuelle s'élève en grande partie sur l'emplacement de la ville antique, au point de communication entre le bassin de la Garonne et celui du Rhône. Le site était, en quelque manière, imposé par la nature, car, au Nord, des collines assez escarpées eussent rendu malaisé les transports de marchandises; au Sud, la difficulté n'eut pas été moindre, car on rencontrait la plaine semée d'étangs et une route souvent impraticable. « Nîmes, située sur le versant qui continue à s'abaisser jusqu'à la mer, à une altitude suffisante pour que les voies d'accès ne fussent pas détrempées par les pluies, assez basse pour éviter les difficultés de charroi, était un point unique pour servir de rendez-vous aux populations nomades, désireuses d'échanger entre elles les produits de leur art et de leur industrie [4]. »

Nîmes a conservé fort tard les marques certaines de son origine celtique, mais ceci est trop antérieur à la période de nos études, il nous suffit de parler de la romanisation du pays, laquelle s'est effectuée assez lentement. La république montra une belle insouciance de la romanisation de la Narbonnaise et ce fut César qui voulut et qui sut en faire un centre actif de civilisation latine, une sorte de prolongement de l'Italie. Mais son œuvre est mal connue; on sait qu'il fonda avec les vétérans cinq grandes colonies : Arles, Narbonne, Orange, Béziers et Fréjus.

A la mort d'Auguste, Nîmes était probablement colonie de droit latin. D'anciennes monnaies nîmoises donnent à la ville ce titre COL NEM et, au revers, le crocodile enchaîné au palmier; néanmoins, il n'y a pas lieu de rattacher cette colonisation à l'ensemble de celles dont il est fait mention sur l'inscription d'Ancyre. Nous avons les témoignages formels de Strabon et de Pline. Le premier écrit : « Nîmes comprend vingt-quatre bourgs florissants, qui, ayant le droit latin, fournissent quantité d'hommes marquants devenus citoyens romains par l'exercice des magistratures municipales. » De son côté, Pline place expressément Nîmes au nombre des *oppida latina.* Il y a là une contradiction entre la numismatique et les textes dont la solution a été proposée par Aug. Allmer. Selon lui, l'armée d'Octave ne comprenait pas que des légionnaires citoyens romains, elle comptait en outre des troupes auxiliaires, notamment des Grecs égyptiens à qui le vainqueur fit don, comme territoire de colonisation, d'une partie du sol arécomique. Ces Grecs d'Égypte retrouvaient dans le soleil de Nîmes, à certains jours, l'ardeur torride des climats orientaux, le Rhône, aux jours de crues, sortait de son lit leur rappelant les inondations du Nil et les derniers descendants des Volkes arécomiques leur cédaient une part de leurs domaines, gagnant par compensation les privilèges attachés à la possession du droit latin. Telle paraît être l'origine de la colonisation de Nîmes, qui nous apporte l'explication des as frappés au droit avec les têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa, amiral de la flotte d'Actium, au revers le palmier d'Égypte et le crocodile du Nil.

II. Bienveillance impériale. — Auguste ne put accorder aux nouveaux colons que le droit de cité car les vétérans eussent fort mal accepté que de misérables Grecs devinssent citoyens romains; mais nous savons que le culte impérial fut un moyen déguisé de répandre les bienfaits sur les villes qui manifestaient leur dévotion au chef de l'empire. Nîmes se signala par sa ferveur et devint *Nemausus-Augustus.* Nîmes était un lieu de pèlerinage très fréquenté par toute la population du territoire arécomique, et Auguste saisit cette occasion de manifester sa dévotion envers la divinité préférée, la source de Nemausus, qu'il embellit de somptueuses constructions.

Auguste fit don à Nîmes d'une enceinte de murs et de portes monumentales, son petit-fils Caius César accepta le titre de patron de la colonie qu'il enrichit d'un xyste construit à ses frais. Nîmes ne voulut pas demeurer en arrière, elle éleva à Caius et à Jules César un temple qui s'est conservé jusqu'à nous sous son vocable de « Maison carrée ».

Nîmes fut alors la patrie de Domitius Afer qui brilla à Rome en qualité de rhéteur et fut le maître de Quintilien. Une célébrité plus haute et plus pure relève le souvenir d'un autre Nîmois, l'aïeul de l'empereur Antonin le Pieux. Celui-ci avait été adopté par Hadrien qui, au cours d'un de ses voyages, apprit à Nîmes la mort de l'impératrice Plotine, femme de Trajan, à laquelle il fit élever une basilique. Ce fut sous le règne d'Hadrien peut-être que Nîmes obtint le droit de cité complet. Sous Antonin, la ville connut une prospérité très grande, et remplaça peut-être même Narbonne comme capitale de la province. Ce qui est certain c'est que, sur les bornes milliaires de la voie Domitienne, les distances calculées jusqu'alors, en prenant Narbonne comme point de départ, commencent à cette époque à l'être de Nîmes, devenue la ville principale au point de vue administratif et commercial.

III. Christianisme. — Nîmes était un centre de dévotion et de fêtes religieuses du paganisme. Cette circonstance paraît avoir contribué à y rendre l'introduction de la foi nouvelle plus tardive et plus laborieuse. On peut signaler comme une particularité notable que Nîmes demeura indemne de la manie d' « apostolicité » qui sévit plus tard sur un si grand nombre de villes de l'ancienne Gaule. La pensée ne semble lui être jamais venue de revendiquer un apôtre; bien plus, ses prétentions ne remontent même pas à l'époque des persécutions et saint Baudile, son premier martyr, est postérieur au triomphe de l'Église. On lit dans ses Actes qui, à vrai dire, ont très peu de valeur au point de vue critique, que Nîmes « était assez célèbre, en ce qui concerne la gloire passagère et factice du siècle; elle renfermait, à l'époque où Baudile acquit la palme du martyre, une grande quantité d'hommes imbus de l'erreur et de la superstition des gentils ».

Nous verrons, au cours du présent travail, que Nîmes ne possède que de rares vestiges de son passé chrétien.

IV. Liste épiscopale. — A quelle époque remonte la fondation de l'Église de Nîmes? Le paragraphe que nous consacrerons au concile du 1er octobre 396 donne une date certaine antérieurement à laquelle on n'a aucun nom à écrire. Que l'Église fut fondée alors, on n'a aucun sujet d'en douter puisque le début de la lettre

[1] Eug. Gimon, *Les origines de Nimes. Époques préhist. et protohist.*, in-8°, Nîmes, 1923; cf. *Rev. archéol.*, 1923, p. 205; *Rev. des études anc.*, t. XXV, 1923, p. 170-171. — [2] Hipp. Bazin, *Villes antiques. Nîmes gallo-romain. Guide du touriste archéologue*, in-8°, Nîmes, 1891. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XXX. — [4] H. Bazin, *op. cit.*, p. 2.

synodale mentionne l'*Ecclesia Nemausensis*. Il est regrettable que les Pères de ce concile n'aient pas ajouté à leurs noms la désignation de leurs sièges épiscopaux. Le premier signataire, *Aprunculus*, était-il évêque de Nîmes, on en peut douter car on sait des cas où la première signature n'est pas celle du prélat chez qui se tenait le concile.

Ménard a donné dans les preuves de son *Histoire de Nismes* un catalogue épiscopal incomplet et en désordre d'après un manuscrit de la cathédrale, lectionnaire du XIIIe siècle [1].

Hec sunt nomina Nemausensium episcoporum qui ad presens in nostra sunt memoria.

Girbertus episcopus cui Karolus magnus dedit abatiam Salmodiensem.

Christianus episcopus cui Lodoycus dedit abatiam S. Egidii et Tornacensem.

Crocus episcopus, cuius tempore fuerunt B. Egidius et rex Flavius.

Isnardus episcopus, cui Nicolaus papa concessit predicta monasteria.

Anglardus episcopus, cui similiter concessa sunt predicta monasteria.

Rainardus episcopus, cui Johannes papa dedit predicta monasteria et ecclesias de Vallefrancisca.

Utbertus episcopus, cui Sergius papa concessit predicta monasteria.

Ageraldus episcopus, cui restitute sunt ecclesie de Vallefrancisca.

S. Remesarius episcopus, qui multas possessiones Nemausensi ecclesie dedit.

S. Johannes episcopus, qui requiescit cum beato Remesario in ecclesia S. Juliani.

Witericus episcopus.

Palladius episcopus.

Cesatus episcopus.

Gregorius episcopus.

Bernardus episcopus frater P. Andusiensis domini, qui dedit ecclesie Nemausensi castrum S. Martialis.

Froterius episcopus, frater Atonis vicecomitis.

Giraldus episcopus, filius Bernardi Andusiensis domini.

Froterius episcopus, qui monasterium S. Salvatoris de Fonte construxit.

Petrus Ermengaudi episcopus, cujus tempore ecclesia Nemausensis cepit habere canonicos regulares.

Bertrandus episcopus, cujus tempore consecrata est ecclesia Nemausensis ab Urbano papa II.

Raimundus G. episcopus. Consecratus est MXCVIII. Obiit MCXII.

« Le titre de ce document, écrit L. Duchesne, indique assez que celui qui l'a rédigé a eu conscience de l'imperfection de son travail. Depuis Bernard, qui devint évêque de Nîmes vers le milieu du Xe siècle, la suite des noms concorde avec les faits connus. Pour la partie antérieure, on paraît s'être surtout préoccupé de recueillir les noms d'évêques qui se lisaient dans les chartes. Les neuf premiers proviennent évidemment de là. Le dixième, celui de saint Jean, a été fourni par la tradition liturgique; on connaissait aussi le tombeau de cet évêque et celui de Remessarius. Quant aux quatre noms suivis de la simple qualification *episcopus*, les deux premiers sont probablement identiques à ceux de Vintéric et de Pélage, qui siégèrent l'un à la fin du VIIIe siècle, l'autre à la fin du VIe; des deux autres, je ne saurais rien dire; ce sont des noms d'évêques de Nîmes; mais où les placer? Voici la série que les documents, le catalogue y compris, permettent d'établir.

1° *Sedatus.* — Le *Gallia christiana* ouvre la liste par un *Felix*, qui doit son existence à Polycarpe de La Rivière. Un *Eugenius*, de même provenance, est écarté par les bénédictins, de même que *Crocus* [2], de siège indéterminé. Quant à Sedatus il siégea au concile d'Agde, en 506, et correspondait avec Ruricius de Limoges [3].

2° *Johannes.* — Archidiacre, ensuite évêque au temps de Théodoric (510-526) [4].

3° *Pelagius.* — Représenté au concile de Tolède de 589.

4° *Remessarius.* — Concile de Tolède de 633.

5° *Aregius.* — Évêque au temps de la révolte de Paul (573), il fut livré aux Francs [5] par le comte de Nîmes, Hildéric, fauteur de cette insurrection, et remplacé irrégulièrement par l'abbé.

6° *Ranimirus* [6].

7° *Crocus.* — Mentionné dans le catalogue comme contemporain de saint Gilles. Il aurait siégé vers 680.

8° *Sesnandus.* — Mentionné dans une charte de 788 [7].

9° *Witericus* ou *Vintericus*, signature au faux concile de Narbonne (vers 788); *Witericus* au catalogue.

10° *Christianus.* — Mentionné dans un diplôme de Charlemagne, actuellement perdu [8], en date de la quarantième année de ce prince (808) et dans une charte de Louis le Pieux, du 28 novembre 814 [9]. Assista, en 835, à l'assemblée de Thionville.

V. Le concile de Nimes en 394. — Sulpice-Sévère rapporte ce qui suit : « Un concile se tenait à Nîmes. Saint Martin, qui n'avait pas voulu s'y rendre, désirait néanmoins beaucoup en connaître l'issue. Or, durant un voyage qu'il faisait en compagnie de Sulpice-Sévère, tandis qu'il était assis, seul, à l'arrière de la barque, un ange lui révéla ce qui s'était passé au concile de Nîmes; dans la suite, nous nous assurâmes que le jour où le concile s'était assemblé et les décrets qu'il avait portés étaient bien ceux que l'ange lui avait révélés [10]. » On a cru longtemps, et jusqu'à nos jours, que c'était là tout ce que nous connaissions du concile de Nîmes [11]. Cependant, en 1743, Ignace Roderic publia les canons du concile, il les publia de nouveau trois ans plus tard [12], mais le texte passa si bien inaperçu qu'il fallut attendre 1839, date à laquelle Knust le découvrit une seconde fois dans un manuscrit de Darmstadt, du VIe siècle [13]; Hefele ne signala cette publication que dans la 2e édition de sa *Conciliengeschichte* [14].

Les circonstances qui amenèrent la convocation d'un concile à Nîmes et la date de ce concile peuvent être

[1] Ménard, *Hist. de Nismes*, t. I, p. 9; ce ms. est à la bibliothèque municipale, n. *14*, fol. 218. — [2] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. VI, ép. VII. — [3] *Monum. Germ. hist., Script. antiq.*, t. VIII. — [4] Grégoire de Tours, *In glor. martyr.*, c. LXXVII. — [5] Julien de Tolède, dans *P. L.*, t. XCVI, col. 767. — [6] *Ibid.* Dans la trouvaille de Cimiez, il s'est rencontré quatorze deniers d'argent avec la légende RANE qui ont été attribués à l'évêque Ranemirus; cf. A. Chabouillet, *Catalogue raisonné de la collection de deniers mérovingiens des VIIe et VIIIe siècles de la trouvaille de Cimiez*, Paris, 1890, p. 23-24, pl. VI, n. 94, 95, 96. Après Ranemirus, le *Gallia* insère les évêques *Palladius*, *Casetus* et *Gregorius*, marqués dans le catalogue sans aucune indication chronologique. *Palladius* semble être identique au *Pelagius* ou *Peladius* de 589. Après Wintéric, le *Gallia* place Jean, mentionné sur une charte de 813 non comme évêque de Nîmes. — [7] Ménard, *op. cit.*, t. I, p. 111. — [8] Diplôme vu par Ménard, *op. cit.*, t. I, p. 115. — [9] Böhmer-Mühlbacher, *Reg.*, n. 530. — [10] Sulpice-Sévère, *Dialogi*, l. II, c. XV; cf. Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 685. — [11] *Conciliorum collectio regia*, t. III, 1644, col. 455; Lalande, *Concilia Galliæ*, 1660, p. 12; Labbe, *Concilia*, t. II, 1671, col. 1040; Hardouin, *Coll. concil.*, t. I, index; D. Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. I, 2e part., 1733, p. 264-266; Coleti, *Concilia*, t. II, 1728, col. 1239. — [12] Ignace Roderic, dans *Correspondance des savants*, in-12, t. I, Cologne, 1743, et réimpr. dans la *Collection des livres de théologie ancienne et nouvelle*, publiée à Leipzig (cf. Walch, *Historie der Kirchenversammlungen*, p. 233). — [13] Knust, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1839; cf. *Freiburger Zeitschrift für Theologie*, t. XI, 1844, p. 465 sq. — [14] Hefele, *Conciliengeschichte*, t. II, 1875, p. 61-65.

aujourd'hui éclaircies [1]. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* plaçaient le concile en 389, quelques critiques s'avançaient jusqu'en 393 et même plus loin. Saint Ambroise, dans l'oraison funèbre de Valentinien II, parle d'un concile qui devait se tenir vers l'époque où ce prince fut tué par Arbogast (392). L'ajournement de cette assemblée semble indiqué par les circonstances qui suivirent l'assassinat. L'usurpateur Eugène rétablit le paganisme en Gaule et les évêques de cette province ne durent guère avoir le loisir de s'éloigner de leurs diocèses. Ce n'est qu'en 394, au printemps, que Théodose mit en déroute, près d'Aquilée, l'armée d'Eugène et d'Arbogast et la suscription fixe la réunion du concile au 1er octobre de cette même année, c'est-à-dire sous le consulat d'Arcadius et d'Honorius. Ces deux princes furent consuls ensemble en 394, 396 et 402. Cette dernière date doit être écartée, puisque, en 402, saint Martin était mort depuis cinq ans; celle de 396 n'est pas recevable puisque la mention du consulat n'est pas accompagnée de *iterum*, il ne peut s'agir que de 394.

Le concile de Nîmes fut national. La lettre synodale est adressée à tous les évêques des Gaules et des Sept-Provinces qui sont : les Alpes-Maritimes, la Viennoise, les deux Narbonnaises, les deux Aquitaines et la Novempopulanie. Les signatures des évêques, bien qu'elles ne soient pas accompagnées de la mention des sièges épiscopaux, ne permettent pas de douter néanmoins qu'ils fussent venus de toutes les parties de la Gaule. Le concile nous fait connaître le motif de sa convocation et l'objet de ses délibérations : *ad tollenda Ecclesiarum scandala discessionemque sanandam*. Il s'agissait de l'hérésie des priscillianistes et du schisme des partisans d'Ithace et de Félix de Trèves. On s'explique ainsi sans peine l'intérêt que saint Martin portait au concile de Nîmes qui lui rappelait les choses et les hommes du concile de Trèves. Après avoir rompu avec les ithaciens, peut-être avait-il travaillé par lui-même ou par son collègue saint Ambroise à éclairer sur leur compte le pape Sirice. Quoi qu'il en soit de la date de condamnation des schismatiques par les deux évêques et par le pape, le concile de Nîmes avait pour objet de mettre fin à la division qui séparait en deux partis les évêques de la Gaule. La convocation adressée à saint Martin et à saint Ambroise — qui refusèrent tous les deux de s'y rendre — montre que le concile était résolu à entendre les partis adverses, peut-être avait-il même quelque attrait marqué pour les *martiniens*. Ce concile fut l'honorable revanche de l'épiscopat gaulois contre les procédés abusifs qui avaient introduit, à l'occasion de Priscillien, une application nouvelle et féroce du droit, la tradition de l'hérétique livré au bras séculier. Des protestations s'étaient fait entendre [2]. Les ithaciens sentirent l'impossibilité de faire triompher leur maxime inexorable et on les voit, quelques années plus tard, au concile de Turin (vers 400), envoyer des députés chargés de préparer leur retour à la communion des *martiniens*.

Voici le texte des canons, avec un bref commentaire:

Incipit sancta synodus quæ convenit in civitatem Nemausensem, kal. octobris, dominis Arcadio et Honorio Augustis consulibus.

Episcopis per Gallias et septem provincias salutem. Cum ad Nemausensem Ecclesiam, ad tollenda Ecclesiarum scandala discessionemque sanandam [3] *pacis studio venissemus, multa utilitati congrua, secundum regulam, disciplinæ, placuit provideri.*

1° *In primis quia multi, de ultimis Orientis partibus venientes, presbyteros et diaconos se esse confingunt, ignota cum suscriptione apostholia* [4], *ignorantibus ingerentes, quidam* (peut-être *qui dum*) *spem infidelium* [5] *sumptum stepemque* [6], *captantur* [7], *sanctorum communione speciæ* (peut-être *speciem*) *simulatæ religionis* [8] *impræmunt (imprimunt) : placuit nobis* [9], *si qui fuerint ejusmodi* [10], *si tamen communis Ecclesiæ causa non fuerit, ad ministerium altarii (altaris) non admittantur.*

« Il a fallu tout d'abord s'occuper de ceux qui viennent en grand nombre du fond de l'Orient » — c'étaient les manichéens, surnom que faute de mieux on donna aux priscillianistes au début de la secte — « et qui, se disant prêtres ou diacres, présentent aux personnes incapables d'en découvrir la fausseté des lettres de communion revêtues de signatures inconnues. Ils peuvent, de cette manière, capter la confiance des fidèles, pour leur arracher des aumônes et autres secours, se donnant les fausses apparences de la piété chrétienne par leur participation à la communion des enfants de l'Église. Nous avons décidé de repousser ces gens-là du ministère des autels, à moins que le bien général de l'Église n'oblige à les y admettre. » Les manichéens avaient été proscrits par un récent édit de Théodose, en 389 : *ex omni quidem orbe terrarum.*

2° *Illud etiam a quibusdam suggestum est, ut contra apostolicam disciplinam, incognito usque in hoc tempus in ministerium feminæ nescio quo loco, leviticum videantur adsumptæ; quod quidem, quia indecens est, non admittit ecclesiastica disciplina, et contra rationem facta talis ordinatio distruatur : providendum, ne quis sibi hoc ultra præsumat.*

Ce canon peut être rapproché de ce que nous avons dit touchant Lovocat et Catihern (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LOVOCAT) et l'ordination diaconale accordée aux femmes. « Quelques-uns ont imaginé, chose tout à fait contraire à la discipline apostolique et inconnue jusqu'à ce jour, d'élever des femmes au ministère des lévites. La discipline ecclésiastique ne peut tolérer une telle inconvenance. Que toute ordination de ce genre, faite en dépit de la raison, soit annulée. Il faut veiller à ce que personne à l'avenir n'ait la témérité de rien faire de pareil. »

3° *Illud etiam repetere secundum canonem placuit, ut nullus episcopus sive clericum sive laicum, a suo episcopo judicatum, in communionem admittat inlicitam.* C'est le 33e canon apostolique.

4° *Neque sibi alter episcopus, de clerico alterius, inconsulto episcopo cujus minister est, judicium vindicet.*

« Un évêque ne doit pas non plus s'arroger le droit de juger un clerc dépendant d'un autre évêque, sans le consentement de ce dernier. »

5° *Additum etiam est, ut, quia multi, sub specie peregrinationis, de ecclesiarum conlatione luxoriant, victura non omnibus detur* [11] *unusquisque voluntarium, non indictum, habeat de hac præstatione judicium.*

« Convaincu que beaucoup de gens, sous prétexte de voyage, s'engraissent des offrandes et des aumônes des Églises, le concile ne veut pas que celles-ci fournissent des vivres à tous ceux qui se présentent, chacun reste libre de donner ce qu'il juge convenable, sans qu'il y ait rien d'imposé à cet égard. »

6° *Ministrorum autem quicumque peregrina quibuscunque necessitatibus petunt, ab episcopis tantum apostolia suscribantur.*

« Les ministres des autels qui, pour quelque nécessité que ce soit, entreprennent des voyages, doivent,

[1] L. Lévêque, *Le concile de Nimes et saint Félix, évêque de cette ville à la fin du IVe siècle, d'après un document récemment publié*, in-8°, Nîmes, 1870; cf. H. Nolte, dans *Theologisches Literatur Blatt*, 1870, n. 23; L. Lévêque, *Le concile de Nîmes à la fin du IVe siècle*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. XXX, 1881, p. 549-561. — [2] H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, in-12, Paris, 1908, p. 182-185. — [3] *Dissensionem sedandam* (Roderic). — [4] *Epistolia.* — [5] *Specie fidelium.* — [6] *Stipemque.* — [7] *Captant.* — [8] Ajoutez : *sibi.* — [9] Ajoutez : *ut.* — [10] Hujusmodi. — [11] *Victuaria... dentur.*

avant leur départ, se munir de lettres de recommandation que les évêques seuls ont le droit de signer. »

Addi etiam placuit, ut, quia frequenter Ecclesiis de libertorum tuitione inferuntur injuriæ, sive qui a viventibus manumittantur, sive quibus libertas ultima testatione conscribitur : placuit synodo, ut si fidelis persona contra fidem et contra defunctorum voluntatem venire temptaverit, communicantes, qui contra Ecclesiam veniunt, extra Ecclesiam fiant ; catechumenis vero, nisi inreligiositate pietatem mutaverint, gratia considerata secundum Deum per inspectionem tradatur.

« Enfin, le concile a voulu remédier à un autre abus. Les Églises ont fréquemment à souffrir des outrages à cause de la protection qu'elles doivent aux affranchis, soit qu'ils aient reçu le bienfait de la liberté du vivant de leurs maîtres, soit qu'ils l'aient reçu par testament. Le concile décide que le chrétien qui, au mépris de son propre engagement ou de la volonté des défunts tentera de ramener les affranchis sous le joug de la servitude, sera chassé de l'Église contre laquelle il s'élève; quant aux catéchumènes qui se rendraient coupables de la même faute, le baptême, à la vérité, ne leur sera pas refusé, à moins qu'ils n'abandonnent leurs sentiments de piété, mais il ne leur sera accordé qu'avec une grande circonspection. »

Ego Aprunculus subscripsi. C'est peut-être celui que le *Gallia christiana*, t. I, col. 73, compte parmi les premiers évêques d'Auch.

Ego Ursus subscripsi. Hefele, après Knust, pense y voir celui dont, en 417, le pape Zosime annula la consécration [1]. L. Lévêque [2] fait observer que nous savons par la lettre de ce pape à Proculus, évêque de Marseille, que Patrocle était archevêque d'Arles à l'époque de cette ordination et Patrocle ne fut élevé à l'épiscopat qu'en 411 ou 412. Il paraît plus vraisemblable de lire Ursio à la place d'Ursus. Ce nom d'Ursio se retrouve avec ceux d'Octavius, de Triferius et de Remigius parmi ceux des évêques qui signèrent au concile de Turin. Sismond pense qu'ils étaient évêques de la Narbonnaise.

Ego Genialis pro me et pro fratre Syagrio subscripsi

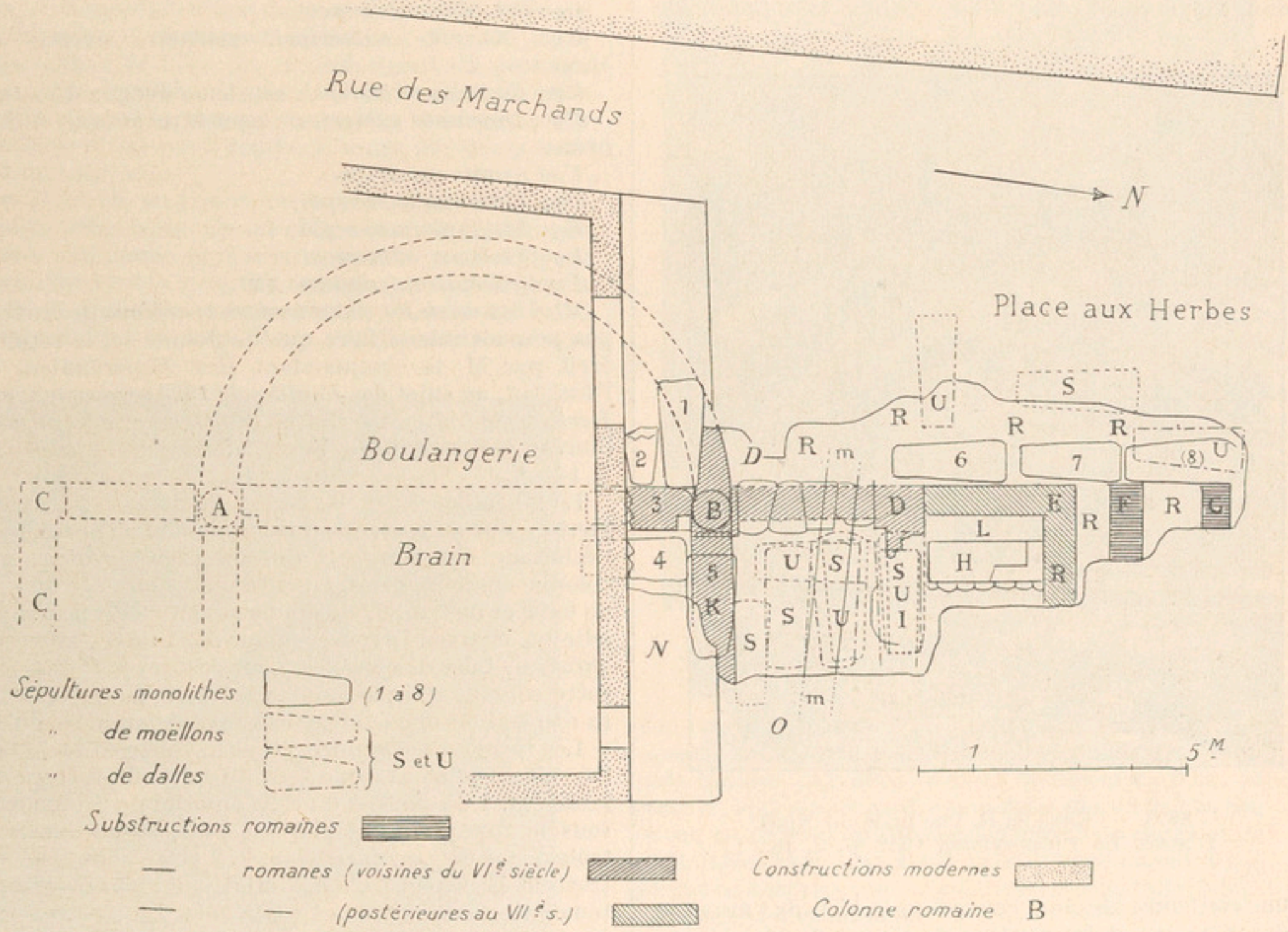

8872. — Fouilles de 1920, sur la place aux Herbes.
D'après *Le Vieux-Nimes*, 1932, p. 2.

L'évêque Genialis serait le fondateur du siège de Cavaillon [3], dont il faudrait abaisser la chronologie de quatre-vingts ans environ. Quant à Syagrius ce serait peut-être un évêque de Tarbes [4].

Ego Alitius pro me et pro fratre Apro subscripsi. Hefele l'a identifié avec l'évêque de Cahors [5], mais cet Alitius ne fut consacré évêque qu'au début du ve siècle; en 407, d'après une lettre de saint Jérôme, il était encore prêtre. Quant à Aper, c'est peut-être l'évêque de Toul.

Ego Fœlix subscripsi. D'après le *Gallia* [6] ce serait un évêque de Nîmes sacrifié par les Vandales au début du ve siècle. Dom L. Lévêque fait de Félix un évêque de Nîmes. Il dit qu'au nombre des manuscrits laissés par dom Polycarpe de La Rivière, vers la fin du XVIIIe siècle, se trouvait un fragment d'une Vie de saint Amatius, évêque d'Avignon. On y lisait que, la troisième

[1] Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. IV, col. 361. — [2] *Revue des questions historiques*, t. XXX, 1881, p. 557. — [3] *Gallia christiana*, t. I, col. 940. — [4] *Gallia christiana*, t. I, col. 1225. — [5] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. XIII. — [6] *Gallia christiana*, t. I, instrum., col. 136, 137.

année de son épiscopat, le bienheureux Amatius avait vu éclater sur son troupeau un effroyable orage. Les Alamans, sous Chrocus, envahirent la Gaule et ruinèrent un grand nombre de villes. Avignon ayant été environnée par des bandes barbares, Amatius exhorta son peuple à souffrir courageusement la mort. « Qui peut dire, s'écria-t-il, le nombre des évêques qui ont péri sous leurs coups? Privat à Mende, Avole à Viviers, Sexte à Valence, Justin à Trois-Châteaux, Firmin à Vénasque, Leonius à Apt, Albin à Vaison, Valentin à Carpentras, Victor à Arles, Lucius à Orange, Félix à Nîmes, Venustus à Agde. » Ce fragment a été accueilli par les auteurs du *Gallia christiana*. Malheureusement, dom Polycarpe de La Rivière est bien loin de mériter

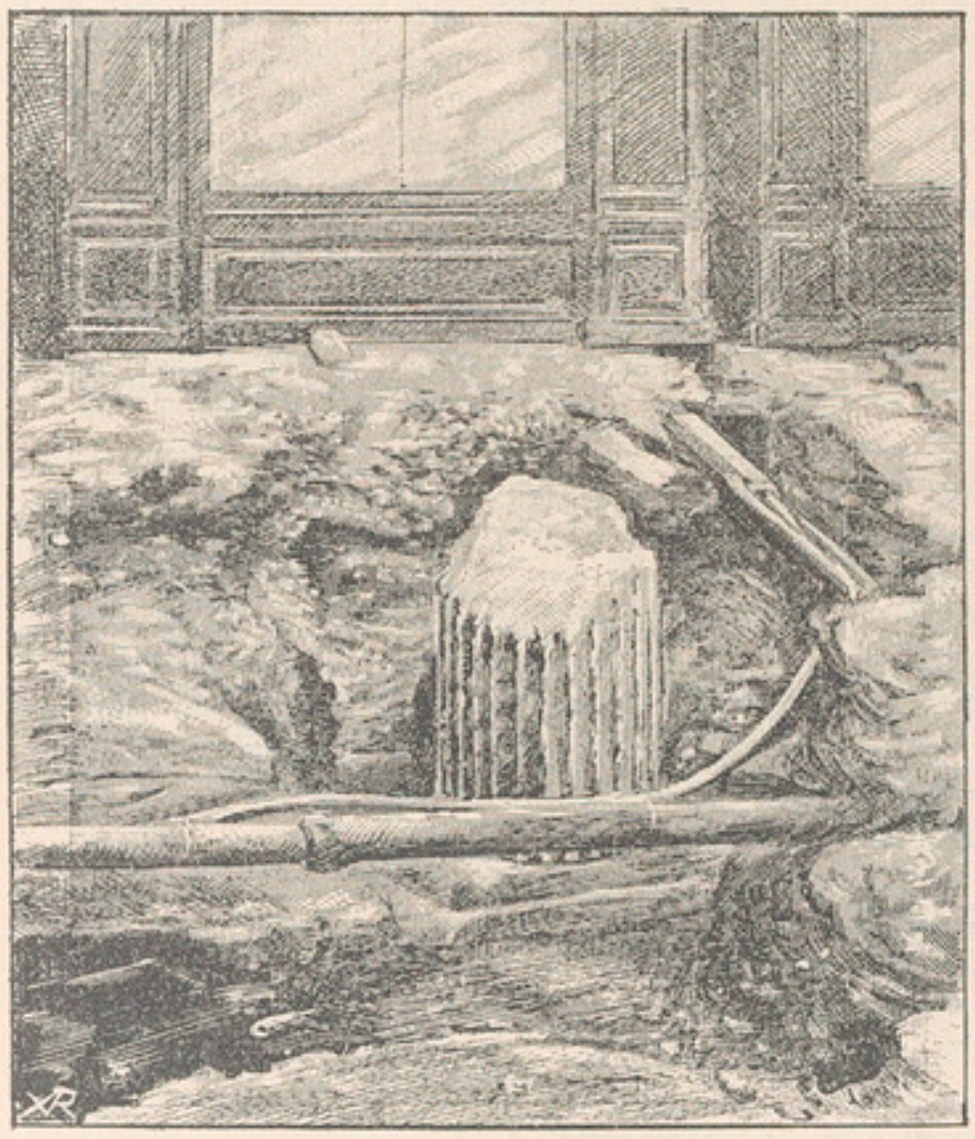

8873. — Colonne B, vue prise du Nord.
D'après *Le Vieux-Nimes*, 1932, p. 3, fig. 1.

une confiance absolue; cependant le récit de l'invasion des Alamans et du martyre de Privat de Mende, par Grégoire de Tours, peut lui donner une apparente vraisemblance. Cependant Ménard [1] s'en accommode, mais les auteurs du *Gallia*, de l'*Histoire générale de Languedoc* et de l'*Histoire de l'Église de Nîmes* se sont montrés moins accueillants. La présence du nom de l'évêque Félix dans les actes du concile de Nîmes vient justifier le dire de dom Polycarpe ou plutôt de l'auteur de la Vie de saint Amatus dont il a tiré parti. Toutefois, une question de chronologie se présente. A quelle date se place l'invasion de Chrocus? Au premier abord, il semble que cette invasion et le martyre de saint Privat de Mende, mentionnés par saint Amatus, soient contemporains de l'empereur Gallien, comme le veut Grégoire de Tours [2]: les douze autres évêques avaient dû vivre à la même époque. Cette opinion, acceptée par les bollandistes, les auteurs du *Gallia christiana* et Tillemont, a été mise en question et réfutée par plusieurs critiques qui, à l'autorité de Grégoire de Tours, ont préféré celle de Frédégaire, d'Idace, de Sigebert, d'Aimoin et de quelques autres documents qui font de Chrocus un roi des Vandales au ve siècle et non un roi des Alamans au IIIe siècle. Devic et Vaissete se sont prononcés en ce sens [3].

Ego Solinus subscripsi.

Ego Adelfus subscripsi, peut-être évêque de Limoges [4].

Ego Remigius subscripsi, se retrouve avec Octavius et Treferius au concile de Turin, vers 400.

Ego Epetemius subscripsi, peut-être Apodemius qui, en 407, fit le voyage des Lieux saints.

Ego Modestus subscripsi, le quatrième évêque de Meaux.

Ego Eusebius subscripsi, évêque de Vence [5].

Ego Octavius subscripsi.

Ego Nicesius subscripsi, peut-être évêque de Mayence.

Ego Eventius subscripsi, septième évêque d'Autun.

Ego Ingenuus subscripsi, peut-être évêque d'Embrun.

Ego Aratus subscripsi.

Ego Urbanus subscripsi.

Ego Melanius subscripsi.

Ego Treferius subscripsi.

Explicit episcopi numero XXI.

VI. Une basilique chrétienne. —Nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de donner ici le rapport écrit par M. le commandant Ém. Espérandieu, de l'Institut, au sujet des *Fouilles de 1920 sur la place aux Herbes*, conduites par lui et décrites comme lui seul pouvait le faire dans *Le Vieux-Nîmes* (janv.-mars 1932, p. 1-8) [6].

Le 20 juillet 1920, M. Brain, boulanger, place aux Herbes, mit au jour, en creusant devant sa porte, pour l'éclairage des sous-sols de son établissement, une colonne ébréchée à vingt-quatre cannelures de 0 m. 95 de haut et de 0 m. 67 de diamètre. M. Henri Bauquier, adjoint, chargea le conservateur des musées archéologiques de faire des fouilles, pour éclairer le mystère de cette colonne qui paraissait encore en place, et mit à sa disposition deux terrassiers municipaux (fig. 8872).

Les recherches commencèrent le vendredi 23 juillet. On mit au jour, presque tout de suite, un sarcophage intact (n. 1 du plan) à 0 m. 35 environ de profondeur, sous le trottoir de la maison; puis, successivement, trois restes de sarcophages (n. 2, 3 et 4), sous ce même trottoir. Le sarcophage n. 2 était vide; les autres contenaient encore quelques ossements. Le n. 3 reposait sur les substructions d'un mur, orienté nord-sud et se détachant de la colonne (fig. 8873).

Le 24, on s'aperçoit que l'un de ces sarcophages (n. 1) était placé en partie sur un mur bâti de moellons, régulièrement taillés, assemblés avec du mortier de couleur blanche. En creusant contre la colonne, vers l'Ouest, on découvre une quantité, à une profondeur moyenne de 0 m. 30, de restes d'ossements humains qui paraissent provenir de sépultures en pleine terre. On trouve un fragment de poterie vernissée, de couleur verte, sur lequel est l'image mutilée d'un dragon. Deux canalisations (voir fig. 8873) gênent les travaux; mais les dispositions sont prises pour les éviter. Un squelette entier est découvert contre ces canalisations, toujours à la même profondeur de 0 m. 30. On rencontre beaucoup de pierrailles, mêlées de fragments de tuiles et de briques de l'époque romaine. Un débris de marbre de belle couleur verte, un fragment d'enduit peint de couleur rouge, du mortier, un os de cheval et une défense de sanglier sont recueillis également; on remarque partout des traces d'incendie.

[1] Ménard, *Hist. de Nismes*, t. I, p. 83. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. I, c. XXX-XXXIII. — [3] *Hist. génér. de Languedoc*, t. I, note XLII; cf. D. Ferron, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'hist. de la Franche-Comté*, in-8°, t. II, Besançon, 1839, p. 61-220. — [4] *Gallia christiana*, t. II, p. 501. — [5] *Ibid.*, t. III, p. 1212. — [6] Cf. Ém. Espérandieu, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1920, p. CXCVI-CXCVII.

Le 26, la fouille contre la maison est conduite à 0 m. 75 de profondeur. Les découvertes sont de même nature que précédemment. On met au jour, à côté de la tombe n. 4, mais sur le mur, large de 0 m. 60, d'abord une tombe (n. 5) contenant des ossements : puis, contre ce mur, à 1 m. 65 du pavage de la place, et au-dessous d'une couche de béton de 0 m. 30 d'épaisseur, une autre sépulture (fig. 8874) longue de 1 m. 87, large au milieu de 0 m. 51 et faite de pierres plates posées de champ. L'emplacement de la tête est marqué par trois pierres et mesure 0 m. 20 de long sur 0 m. 25 de large. Le fond de la sépulture était constitué par une grande dalle de 0 m. 06 d'épaisseur. Le couvercle, un peu plus épais, se composait d'une dalle de 1 m. 60 de long sur 0 m. 76 de large. Comme elle ne suffisait pas, une pierre brute, longue de 0 m. 30, la prolongeait du côté des pieds. Cette sépulture, de 0 m. 36 de haut, était bâtie à chaux et à sable. Les mains avaient été croisées sur la poitrine et les pieds joints. L'usure des dents indiquait un vieillard.

Les 27 et 28, on trouve un sarcophage, juxtaposé à la tombe précédente. On est obligé, pour le dégager, de détruire une tombe de moellons, orientée nord-sud, qui le recouvre vers l'Ouest. Ce sarcophage, mis au jour à 1 m. 90 de profondeur, mesurait 2 m. 08 de long,0 m.55 de large et 0 m. 16 d'épaisseur. Au-dessus de son couvercle, un peu moins large que la cuve, était la couche de béton dont il a déjà été parlé (fig. 8875). On y remarque, par-dessous, des empreintes très nettes de feuilles de laurier.

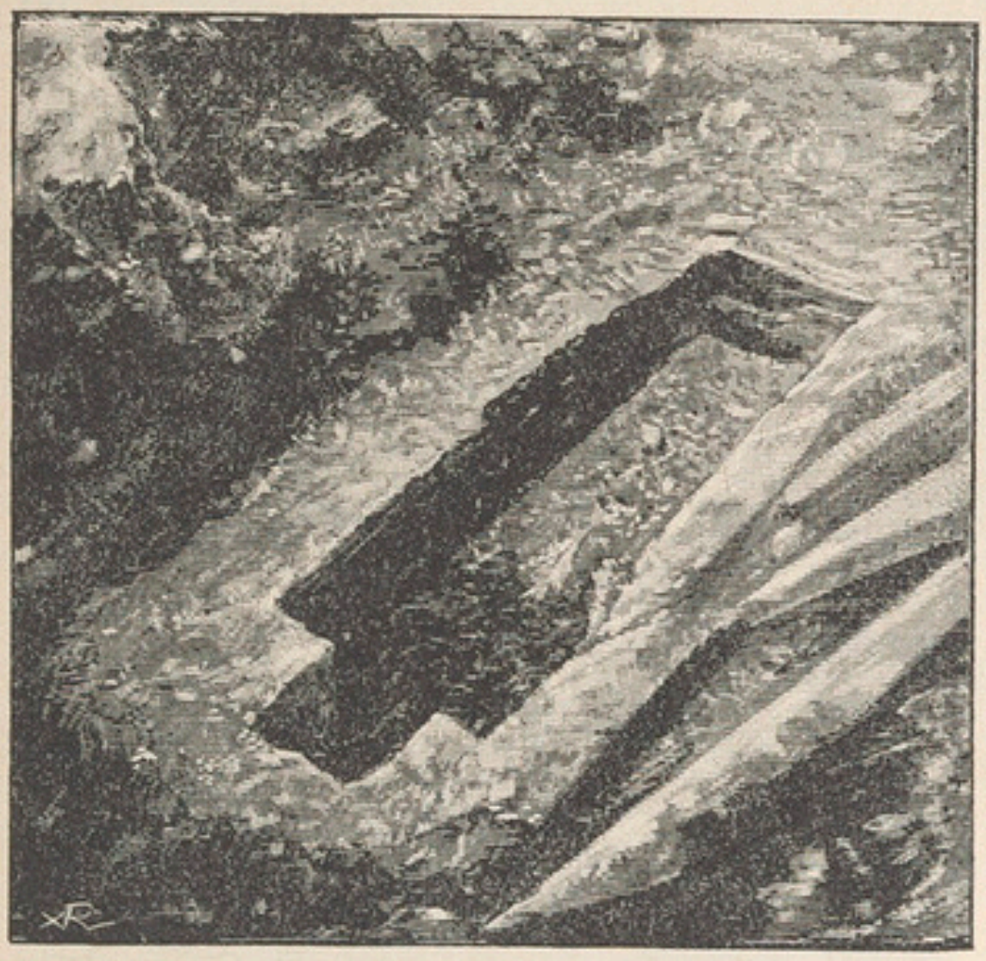

8874. — Sépulture de moellons, vue prise du Sud-Ouest.

La sépulture, creusée dans un fragment de corniche, contenait des ossements bien conservés qui furent recueillis par le conservateur du Musée d'histoire naturelle.

On constata ce même jour que la colonne repose sur une base quadrangulaire. M. Brain découvrit, de son côté, dans le sous-sol de son habitation, à une profondeur de 2 m. 50, un fragment de corniche, employé dans les fondations, au-dessous d'une grande dalle qui, sans doute, a servi de couvercle à un sarcophage.

Le lundi 30, on travaille sur le même emplacement pour le dégagement de deux sépultures superposées, recouvertes en partie par la tombe de moellons, orientée nord-sud, découverte le 27.

La plus haute sépulture, que recouvre également le béton, se compose de trois assises de moellons et mesure 2 m. 32 de long, 0 m. 52 de plus grande largeur et seulement 0 m. 28 du côté des pieds. Son couvercle était constitué par quatre dalles. Le squelette était celui d'un homme paraissant de grande taille, enseveli les bras allongés contre le corps. Le second sarcophage, à peu près semblable, contenait aussi des ossements.

Le 31, on continue la fouille vers le Nord. On trouve encore deux sépultures superposées, mais elles ne sont

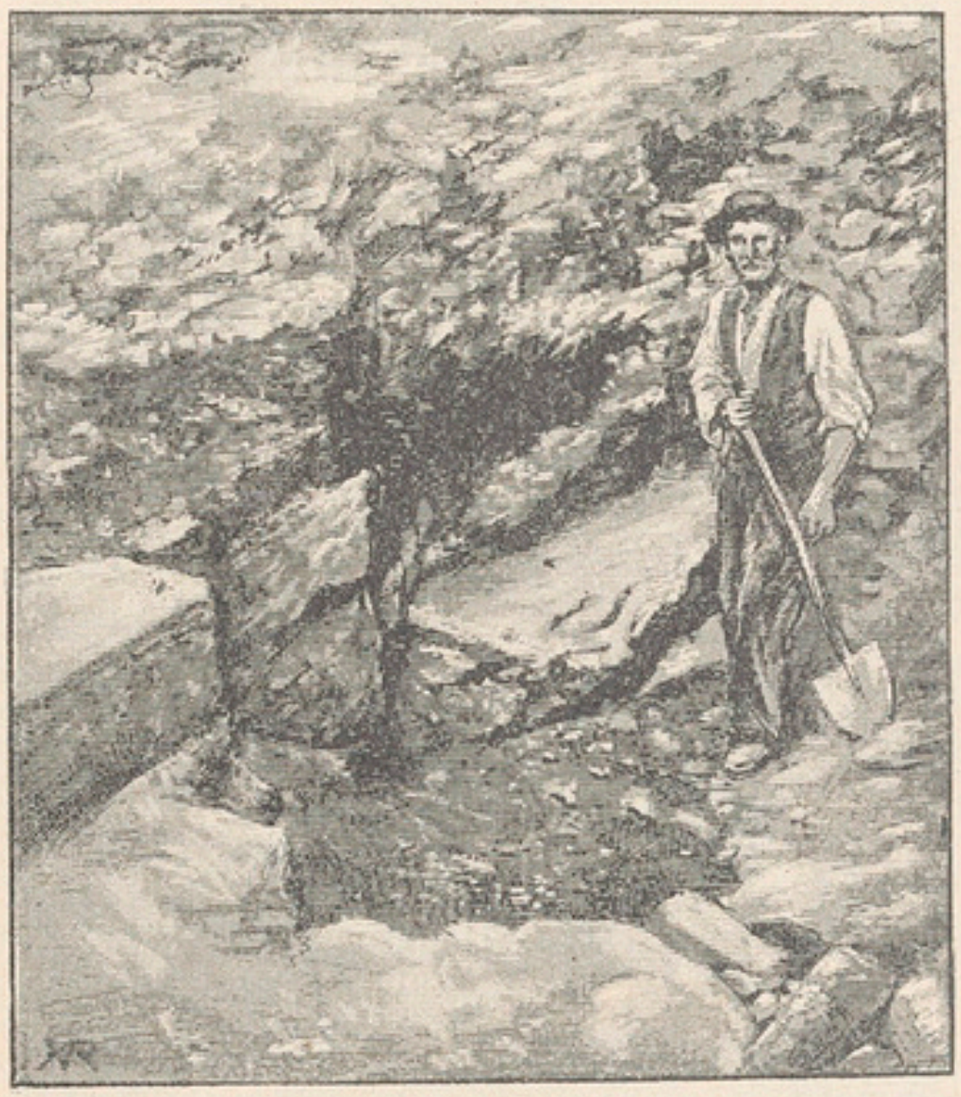

8875. — Bétonnage, vue prise de l'Ouest.

plus sous une couche de béton et reposent sur les ruines d'un mur. L'emplacement de la tête est toujours indiqué par deux pierres, distantes de 0 m. 25 environ, appliquées contre une dalle placée de champ. Le sol, entre les sépultures, est parsemé de chaux et de sable, mêlés à des fragments de briques romaines, à des pierres de construction et à des restes d'enduits peints de couleur rouge ou jaune.

De l'Ouest à l'Est, une excavation maçonnée (*m m*) paraît indiquer un égout romain.

Une trouvaille intéressante, celle d'un denier de Raymond V, comte de Saint-Gilles (1148-1194) a été faite dans la terre meuble, à 0 m. 50 au-dessus du béton.

Vers le Nord, le travail de recherches se heurte à un blocage recouvert d'une dalle de pierre de Barutel.

Le 2 août, on étend la fouille vers l'Ouest. On trouve, au delà de la colonne, à 0 m. 40 de profondeur, un ancien mur de forme courbe (fig. 8876), faisant suite à celui trouvé le premier jour. L'épaisseur de ce mur est aussi de 0 m. 60, sa longueur d'environ 2 m. Il n'a pas été possible de mesurer sa hauteur, dont sept assises seulement sont apparentes, la fouille n'ayant pas atteint la base des fondations. En se dirigeant ensuite vers le Nord, on trouve un dallage de quatre pierres plates, à l'ouest duquel on rencontre de nombreux squelettes, jusqu'à une profondeur de 0 m. 85. Ils sont dans la terre nue et orientés par couches, les uns de l'Ouest à l'Est, les autres du Nord au Sud. Au-dessous de la plus basse couche de squelettes, on ne découvre plus que des décombres romains, des fragments d'enduits peints de couleur noire ou rouge, en petit nombre, et des débris de marbre, de tuiles, de briques, etc.

Les jours suivants, l'approfondissement de la fouille

ne fait plus retrouver d'ossements, mais on rencontre un fragment de mosaïque, de couleur blanche, et des enduits peints, les uns bleus, les autres rouges. Sous le dallage trouvé le 2, qui est enlevé et qui pourrait avoir formé le fond d'une sépulture, on découvre les restes d'un mur B D, où sont incorporés une brique et une tuile romaines. Plus loin, en se déplaçant vers le Nord, on rencontre en pleine terre des ossements, jusqu'à la même profondeur de 0 m. 85 environ et l'on reconnaît

8876. — Colonne B et mur circulaire, vue prise du Nord-Ouest.

deux sépultures formées, l'une de moellons, l'autre de blocs, qu'on ne juge pas utile de dégager.

Trois sarcophages qui se suivent (n. 6, 7 et 8) attirent plus particulièrement l'attention. Leur extraction est entreprise; elle dure jusqu'au samedi 14 (fig. 8877).

Le premier de ces sarcophages et une partie du second sont appuyés contre un mur de moellons mal équarris, fondé sur trois blocs de l'époque romaine, d'une longueur totale de 2 m. 03. Les sarcophages étaient approximativement à 0 m. 60 au-dessus de la base de ces blocs. Le mur, épais de 0 m. 51, a une hauteur de 1 m. 35 et se compose de neuf assises, chacune de 0 m. 15. Sur la plus haute est un béton de 0 m. 10 d'épaisseur (fig. 8878).

Les trois sarcophages, épais de 0 m. 07, sont presque pareils et mesurent environ 2 m. de long et 0 m. 40 de haut. Leur largeur intérieure est à peu près de 0 m. 65 vers la tête, 0 m. 55 à mi-longueur, 0 m. 48 vers les pieds. L'emplacement de la tête est indiqué et légèrement surélevé par rapport au fond du sarcophage. Les deux premiers contenaient des ossements et leur couvercle, d'une seule pièce, était luté avec du mortier rouge. Dans celui du milieu on a trouvé une petite monnaie d'argent champenoise, qui pourrait se rapporter à Eudes II (1048-1063); mais préférablement à Thibaut Ier (1063-1089). Elle est, en tout cas, du XIe siècle et vraisemblablement contemporaine de la construction de la cathédrale. Le troisième sarcophage avait été dévasté. Son couvercle était cassé et la cuve, elle-même brisée, était remplie de terre dans laquelle on trouva, du côté des pieds, un *pégau* et deux pièces féodales se rattachant au monnayage melgorien. L'une est fruste, l'autre se rapporte probablement à l'évêque Raymond (1129-1158) [1]. Ces pièces étaient placées sous un fragment du couvercle du *pégau*. Dans la terre meuble, à 0 m. 95 du pavage de la place, on recueillit une monnaie du Bas-Empire paraissant de Constantin Ier.

Le terrain sur lequel se trouvaient les sarcophages est un entassement de débris romains, et notamment de moellons et de mortier, jusqu'à une profondeur de plus de 4 m. [2]. On y rencontre beaucoup de briques. Il s'agit évidemment des restes d'une construction, à laquelle il conviendrait peut-être de rattacher les deux murs F et G, de direction ouest-est, dont le dégagement n'a pas été poursuivi, et qu'on a reconnus après l'enlèvement du troisième sarcophage. Ces murs reposent sur un lit de pierres brutes.

Le 16 août, on essaie d'étendre vers le Nord la tranchée des trois sarcophages. Une sépulture de dalles est au-dessous du dernier. On y recueille, mêlés aux ossements bien conservés, quelques boutons de cuivre provenant sans doute d'une ceinture. Le mort, un vieillard de type dolichocéphale très accusé, avait été

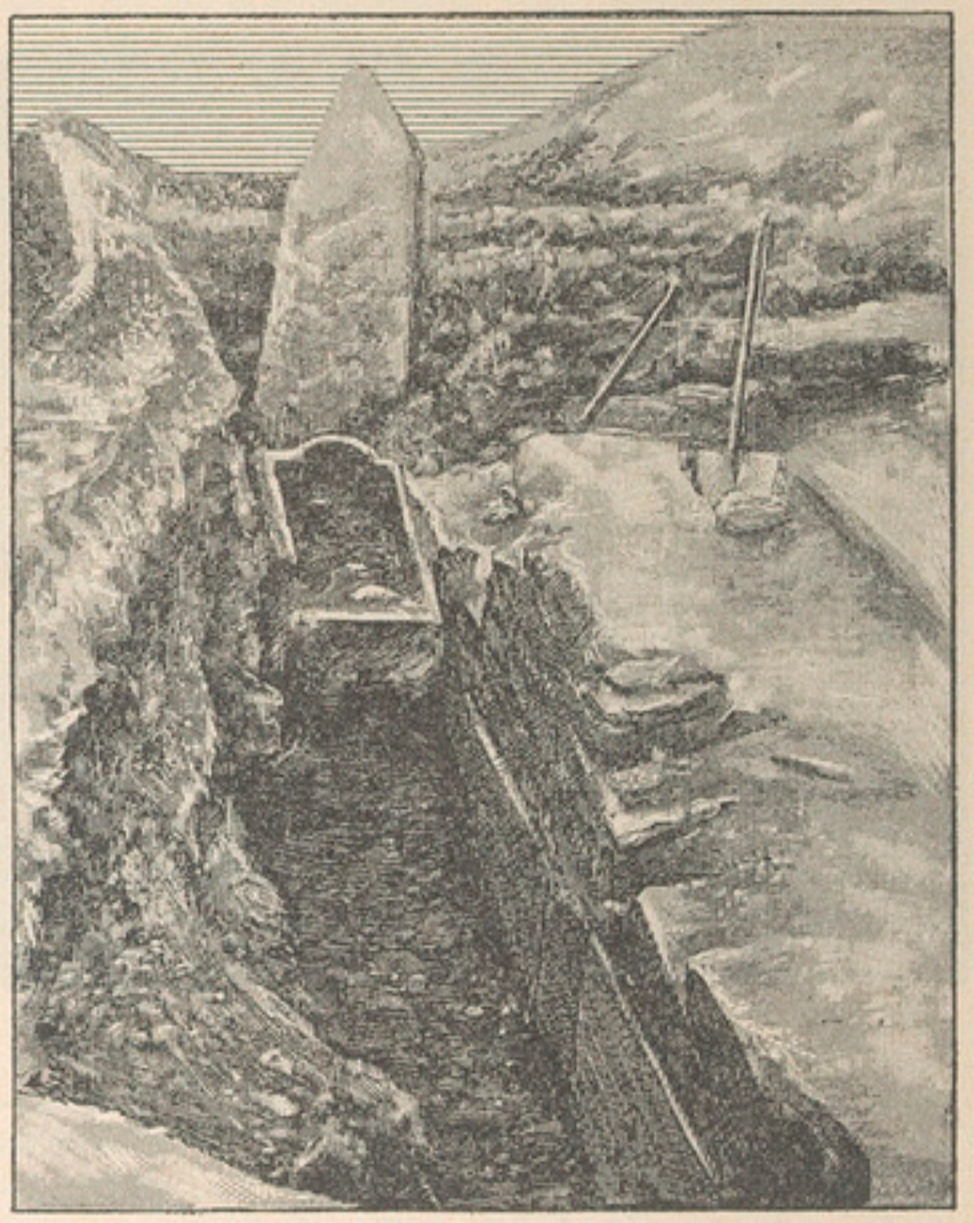

8877. — Mur DE avant l'enlèvement du sarcophage (1), vue prise du Sud.

couché sur le dos, la main gauche sur la poitrine, l'autre le long du corps. Le crâne avait roulé sur la poitrine; mais la mâchoire inférieure était en place. La sépulture était solidement bâtie à chaux et à sable. Le couvercle était formé de dalles, qui chevauchaient les unes sur les autres et que recouvrait une couche de mortier de 0 m. 08 à 0 m. 10 d'épaisseur.

Le 18, on dégage entièrement le blocage H reconnu le 31 juillet. Il occupe toute la largeur entre le mur DI et le mur ER; un espace L, de 0 m. 50 environ, le sépare du mur DE. Il paraît s'agir d'une maçonnerie,

[1] Poey-d'Avant, *Monnaies féodales*, t. II, p. 292, n. 3843, pl. LXXXV, n. 17. — [2] La fouille en profondeur ne fut pas continuée en raison du danger qu'elle présentait pour les ouvriers.

peut-être un autel, construite de blocs grossiers, reposant à la base sur pierres plates. Ce mur se compose de trois assises d'une hauteur totale de 0 m. 59, elles sont recouvertes d'une dalle qui en occupait toute la longueur, mais dont une cassure a fait disparaître une partie (fig. 8879). Une monnaie fruste d'apparence melgorienne, mêlée à des ossements, est trouvée à 0 m. 45 de profondeur, en pleine terre.

Cette journée du 18 est la dernière des fouilles. On commence à combler les excavations et on se préoccupe du repavement de la place. Les sarcophages mis au jour sont déjà dans la cour de l'ancien évêché (musée du Vieux-Nîmes). Le conservateur des musées archéologiques eut voulu poursuivre les recherches dans la direction de la cathédrale. Il avait, à cet effet, demandé et obtenu du ministère de l'Instruction publique une subvention de 1 500 francs. Les sottes railleries d'un journaliste eurent pour conséquence d'amener la fermeture du chantier. La subvention, restée dans la caisse municipale, fut employée, par la suite, à d'autres recherches.

Essayons maintenant d'utiliser les résultats des fouilles sur la place aux Herbes (voir le plan).

Le mur courbe au delà de la colonne paraît avoir fait partie d'une demi-circonférence de 5 m. de rayon.

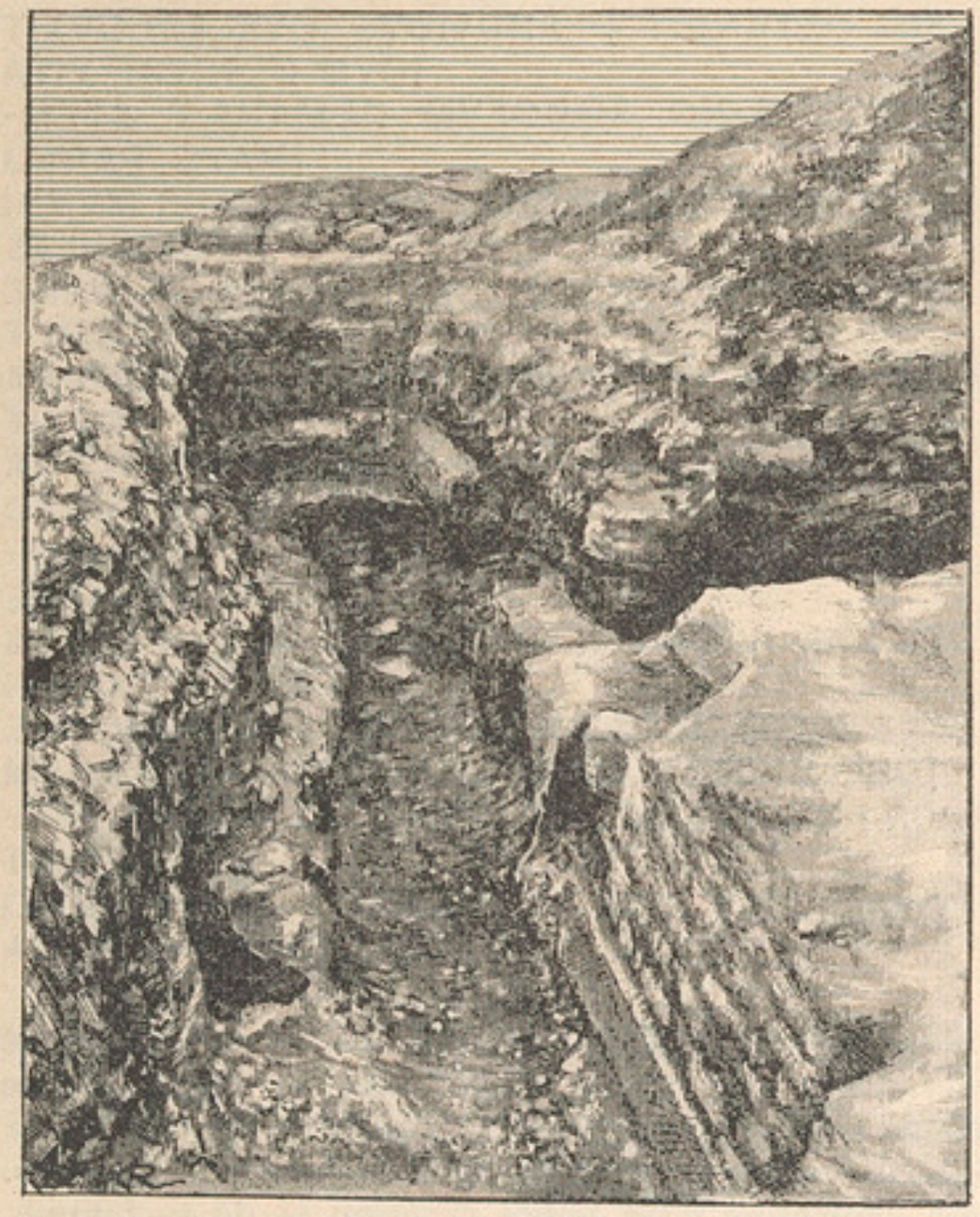

8878. — Mur DE, après l'enlèvement du sarcophage (1), vue prise du Sud.

Vers l'Est, ce mur courbe se prolonge par un mur droit BK. Entre la colonne et le pilier D est un autre mur droit BD. Un troisième mur DI part de ce pilier et se dirige aussi vers l'Est, parallèlement à BK. Si l'on trace la demi-circonférence envisagée, si l'on suppose sous la maison Brain une colonne A et des murs AA, AC et CC symétriques de ceux BK, BD et DI, on obtient une figure qui donne nettement la sensation d'une basilique chrétienne. Les murs BK et AA seraient les bases qui supportaient les piliers de l'édifice. Par la suite, les murs DE et ER, plus récents que les autres, et auxquels ont pu correspondre des murs semblables vers le Sud, n'auraient eu pour but qu'un agrandissement de la basilique. On aurait alors supprimé le mur DI dont on n'a plus trouvé que des substructions. Mais l'hypothèse d'un portique latéral n'est cependant pas impossible.

Comme de coutume, dès les premiers temps du christianisme, l'église et ses abords servaient de cimetière. Au dehors de l'édifice, les morts étaient placés

8879. — Table horizontale H, et mur D, vue prise du Sud-Est.

généralement sur un seul rang. Dans l'église, ils constituaient des agglomérations de cadavres. « Par une sorte d'émulation enfantine [1] c'était à qui serait placé

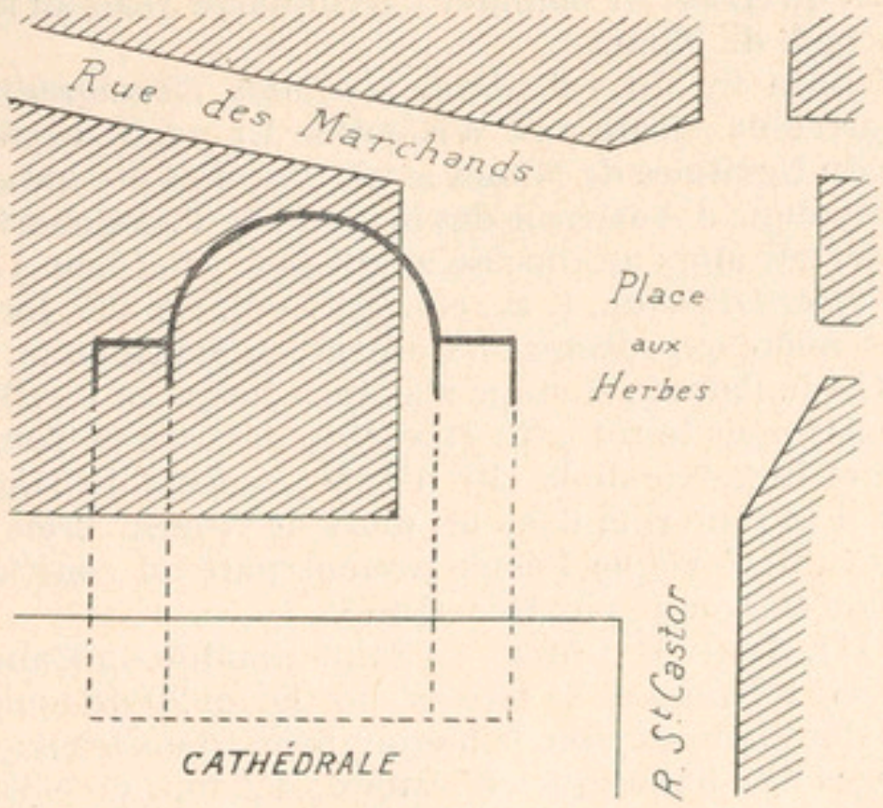

8880. — Emplacement présumé de la basilique primitive.

le plus près d'une tombe vénérée. A mesure que l'on s'en rapproche, les sépultures s'accumulent; le même fait s'observe à l'égard de l'autel qui, on le sait, renfermait toujours quelques reliques des saints. Parfois, dans le chœur, les tombes des fidèles s'étagent sur deux ou trois rangs [2].» Ainsi, les sépultures superposées, rencontrées au nord-est de la colonne, s'expliqueraient

[1] H. Leclercq, dans *Dictionn.*, t. I, col. 490 — [2] Id., *ibid.*

par le désir de reposer *ad sanctos*. Le béton qui les recouvrait serait le pavement de la basilique.

Le cardinal de Cabrières, qui vit les fouilles, ne parut point douter qu'on venait bien de mettre au jour les restes de la première église de Nîmes. A quelle époque faudrait-il les attribuer? Probablement au VIe siècle. On aurait agrandi le monument vers le VIIe siècle, sinon plus tard.

L'église aurait disparu quand la cathédrale fut construite. Mais son emplacement et ses abords seraient restés des nécropoles. Les découvertes de monnaies faites en pleine terre ou dans des sarcophages prouvent que ces nécropoles étaient encore utilisées vers le milieu du XIIe siècle. A la fin du XIVe, il y avait toujours un cimetière de la cathédrale.

La basilique primitive se serait trouvée à peu près sur l'emplacement de la cathédrale actuelle. La position respective des deux édifices serait celle du croquis ci-contre (fig. 8880).

Bibl. — Ém. Espérandieu, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1920, p. CXCVI-CXCVII; lettre particulière du 10 oct. 1927 : *Fouilles de 1920 sur la place aux Herbes*, dans *Le Vieux-Nîmes*, 1932, p. 1-8; cf. A. Tastevin, *Notice sur la paroisse Notre-Dame-et-Saint-Castor depuis son érection jusqu'à nos jours*, in-12, Nîmes, 1870; Fr. Durand, *L'église Sainte-Marie ou Notre-Dame de Nîmes, basilique cathédrale*, Nîmes, 1906; M. Aubert, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXI, 1910, p. 624-625.

VII. NIMES AU VIe SIÈCLE. — A l'époque franque Nîmes fit partie du royaume des Wisigoths, c'est la raison pour laquelle nous avons vu l'évêque Sedatus siéger au concile d'Agde, en 506. L'année suivante, 507, Alaric fut vaincu à Vouillé et sa défaite n'eut pas pour conséquence, comme on pourrait le croire, le passage de Nîmes sous la domination des Francs. A quelques années de là, pendant la minorité d'Amalaric, fils d'Alaric, l'*urbs Nemausensis* dépendait du gouvernement du duc Aram, qui commandait à Arles, au nom de Théodoric, roi des Ostrogoths, aïeul maternel et tuteur du jeune prince. Grégoire de Tours nous apprend qu'Aram fit nommer l'archidiacre Jean au siège épiscopal de Nîmes [1].

Vers la fin du VIe siècle, la *civitas Nemausensium* appartenait encore aux Wisigoths. La partie occidentale du territoire de Nîmes avait toutefois été annexée au royaume d'Austrasie dès le règne de Théodebert Ier, et formait alors un diocèse ayant pour chef-lieu *Arisitum* (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 758-764). En 585, lors de la première expédition de Gontran en Septimanie, une partie de l'armée franque s'avança jusqu'au territoire nîmois; mais le roi goth Récarède dévasta le Toulousain et la partie de la cité d'Arles, voisine du Rhône, puis il se renferma dans les murs de Nîmes. Trois ans plus tard, l'évêque Pélage prenait part au concile de Tolède convoqué par Récarède [2].

VIII. SAINT BAUDILE. — Saint Baudile ou Baudele souffrit à Nîmes et sa fête est portée au 20 du mois de mai dans le martyrologe hiéronymien, dans les martyrologes dits historiques d'Usuard, d'Adon, de Notker, de Wandelbert et quelques autres. Certains lui donnent des compagnons de martyre sans les nommer. « Ses actes, écrit Tillemont, paroissent faits pour quelque monastère où on l'invoquoit, [ils] en font un homme d'illustre naissance, qui avoit de grandes richesses, qui estoit marié, et qui portoit l'épée. Ils disent que s'estant défait de ses biens, et ayant quitté son pays, qui estoit assez eloigné de Nisme pour avoir une langue différente, il fit divers voyages avec sa femme, jusqu'à ce qu'estant arrivé à Nisme, il y acquit la couronne du martyre par le zèle avec lequel il reprit divers payens qui sacrifioient dans un bois.

« Saint Grégoire de Tours dit que le tombeau de ce saint martyr estoit célèbre à Nisme, et qu'il s'y faisoit beaucoup de miracles, particulièrement par un laurier qui en sortoit, et dont on portoit pour cela les feuilles jusqu'en Orient [3]. » Son culte était répandu à Lodève, à Orléans, dans la Catalogne. On lui avait dédié des églises au diocèse d'Auxerre, au diocèse du Mans, aujourd'hui de Laval et à celui de Paris.

Une importante épitaphe provenant de Saint-Maurice, près de Vénasque (auj. au musée de Carpentras) conserve le souvenir du culte de saint Baudile. L'épitaphe en question fixe la date du martyre au 21 mai.

☩CVM TVA TE PETRVS POST MVLTOS TRAN-
[SACTIS TRIETEREAE SECLIS
REQVIRAT CYPRIANA DVLCES CARISSIMA
[CONIVX
SEPTEM SVPRA BEATA CONPLEVIT IN SECVLA
[PER PENETENSIA VITA
TVVM CE PEREGRINIS EXCEPIT INCLETA
[CORPVS
ET CEBITA FVNERI HONORE SVMMO PERIM-
[PLET
SIC OSTENDIT PLANCTIBVS QVALEM DVXIT
[CVM CONIVGE VITA
QVAE TRINO SOBOLVM REMANSIT STEM-
[MATE PARVO
QVOS INTER VORACES ET SEVIENTES MVNDI
[PROCELLAS
SVLO PENETENSIAE CASTETATES MVNERE
[NOTRET
ET VSQVE AD SVMMA HONORVM CVLMENA
[DVXIT
SIC PRAESTA DEVS VT QVORVM SEPVLCRA
[IVNCXISTI FVNERE TANTO
EORVM FACIAS ANIMAS ASPECTVS TVI LIBER-
[TATI GAVDERE
XII KAL IVNIAS TENARIAS INTRAVIT PETRVS
[FAVCES AVERNI
SED MARTER BAVDELIVS PER PASSIONIS DIE
[DNO·DVLCEM SVVM COMMENDAT ALVMNVM
VIII·I·DVS IVLIAS AD DOMINVM ANCELLA FES-
[TINAT
QVAE FVIT SIBI ABSTENENS IN PAVPERO
[MESEROQVAE PROFVSA

Edm. Le Blant faisait observer qu' « il serait difficile de traduire mot à mot, dans toute son étendue, une légende qui semble, au moins pour son début, faite à l'aide de quelque modèle inintelligemment copié ». C'est l'épitaphe d'un noble chrétien et de sa femme, qui consacra son veuvage au Seigneur, suivant l'usage des premiers siècles. Elle demeura sept années dans ce pieux état. Le corps de son époux, mort à l'étranger, lui avait été rapporté, et elle lui avait rendu les derniers devoirs avec une douleur qui attestait la tendresse de leur union. Trois enfants lui étaient restés, qu'elle avait élevés en vivant de sa vie sainte et vus parvenir à de grands honneurs. « Fais, ô Seigneur, dit l'inscription, en mêlant à une prière chrétienne des expressions mythologiques, fais que les âmes de ceux qu'a réunis cette tombe jouissent librement de ta vue. Le XII des calendes de juin, Pierre est entré dans le gouffre ténarien de l'Averne; le martyr Baudelius, par la vertu du jour de sa passion, recommande au Très-

[1] Grégoire de Tours, *In glor. martyr.*, c. LXXVIII. — [2] Aug. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, 1877, p. 612. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XXX; *In glor. martyr.*, c. LXXVIII; Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. IV, p. 471-472. A la fin du VIe siècle, le laurier était desséché.

Haut son serviteur bien-aimé. Le VIII des ides de juillet, la servante de Dieu s'est élancée vers lui. Avare pour elle-même, elle était prodigue pour les malheureux. »

Ce marbre appartient à la fin du VIe siècle.

Bibl. — Edm. Le Blant, *Rec. des inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 596, n. 708.

Sur saint Baudile et son culte, voir Azaïs, *Saint Baudile et son culte*, in-18, Nîmes, 1873; Besson, *Œuvres pastorales*, in-8°, t. II, Nîmes, 1879, p. 29-49; Bollandistes, *Catal. codicum hagiogr. lat. Bibl. nat. Paris.*, t. II, 1890, p. 212-213; *Biblioth. hagiogr. lat.*, 1898, p. 156-157; *Acta sanct., comment. præv.*, 1685-1688, maii t. V, p. *194; 3e édit., p. *25-26; t. VII, p. 819; 3e édit., p. 805; Cochard, *Les saints de l'Église d'Orléans*, 1879, p. 40-50; F. D., *Notice sur l'église de Saint-Baudile*, 2e édit., Nîmes, 1883; B. Gayola, *Vita di S. Baldirio martire, cavata da quattro antichissimi codici manuscritti e riferita nelle opere de... Bollando, Henschenio e Papenbrockio... tradotta movamente in lingua italiana*, in-4°, Roma, 1691; E. Goiffon, *Les reliques de saint Baudile*, dans *Bull. comm. art chrét. de Nîmes*, t. III, 1887, p. 389-395; le même, *Les bénédictins à Nîmes ou le prieuré de Saint-Baudile d'après Ménard et les documents originaux*, in-8°, Nîmes, 1876; Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. IV, 1738, p. 87-88; Aug. Pelet, *Notice sur la légende de saint Baudile*, dans *Mém. de l'acad. du Gard*, 1865, p. 66-78; Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. IV, p. 471-472; Devic et Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. II, 1733, preuves, p. 1-3; t. V, 1872, p. 1-4.

IX. Sarcophages. — On ne peut omettre de transcrire ici ce que disait Edm. Le Blant en abordant cette question du sarcophage de Nîmes. « J'ai noté autrefois, dit-il, que Nîmes, si riche en inscriptions païennes, ne m'en avait point donné de chrétiennes. Un seul fragment de cette nature a été découvert depuis et ma remarque reste donc presque entière. Cette absence presque complète des monuments du christianisme antique m'a fait penser que la propagation de la foi avait trouvé à Nîmes de sérieuses résistances, et j'ai porté mon attention sur le passage suivant d'un texte d'ailleurs peu sûr, celui des Actes de saint Baudile, martyrisé dans le pays après le triomphe de l'Église [1], pour avoir voulu s'opposer à la célébration d'une fête du vieux culte : *Arripuit iter peregrinationis, donec veniret ad metatum Nemausensis civitatis... Verum quanquam esset (Nemausus) transitoria et umbratica hujus sæculi gloria satis clarissima, tamen, in illo tempore quo hic beatus vir coronam destinati a Deo martyrii meruit suscipere, adhuc maxima pars hominum gentilis superstitionis detinebatur errore* [2].

« Le rapprochement que j'ai cru pouvoir faire entre la résistance des idolâtres et la rareté des inscriptions chrétiennes est-il fondé? J'en puis douter à cette heure, car ce qui est vrai pour les épitaphes ne l'est point pour les sarcophages. A ceux qu'avaient vus autrefois Ménard et Rulman sont venus s'ajouter d'autres débris, remontant au Ve et au VIe siècle, plusieurs du style d'Arles, d'autres du type toulousain. On ne doit pas toutefois oublier que ces sortes de marbres n'appartiennent pas toujours au pays où on les rencontre, et que souvent à des époques diverses, d'anciens sarcophages sculptés ont été apportés du dehors pour recevoir les restes de personnages considérables. Les plus anciennes tombes qui nous occupent seraient-elles de ces monuments d'importation tardive? Le fait serait d'autant plus admissible que Nîmes, où abondent les restes de l'art antique, ne nous a encore, chose singulière et contrairement à ce que nous voyons dans les grands centres, donné aucun sarcophage à ornement qui remonte aux âges païens. L'élégante cité n'aurait donc point, selon toute apparence, possédé, au temps du Haut-Empire, une de ces officines spéciales qui devaient être et furent plus tard la souche des ateliers de sculpture funéraire chrétienne [3]. »

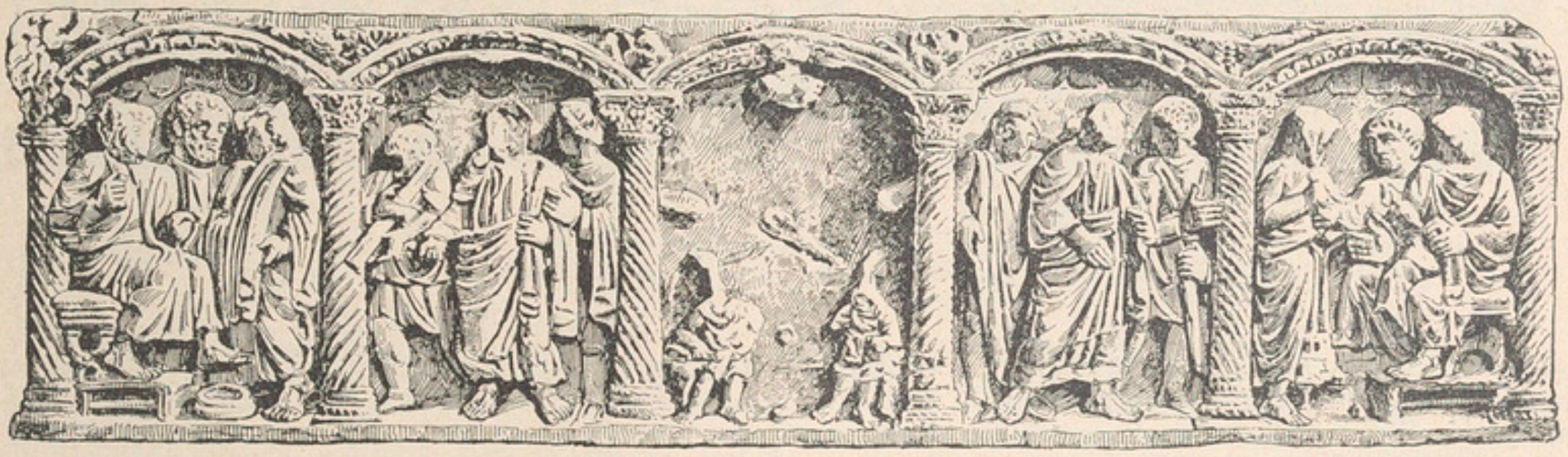

8881. — Sarcophage de Nîmes.
D'après Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, pl. XXVIII, n. 2.

1. Sarcophage sans couvercle, conservé jadis dans le vestibule du monastère des augustins, à Nîmes; perdu; retrouvé en 1871 et conservé depuis lors dans la chapelle de Saint-Baudile, dans un faubourg de Nîmes. La face principale est divisée en cinq compartiments par colonnes surmontées de chapiteaux sur lesquels posent des arcades. Au centre était figuré un sujet assez fréquemment représenté et dont nous avons parlé au mot *Labarum* (fig. 8881) (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 955-959). C'est le symbole de la résurrection du Christ : la croix accostée de deux soldats accroupis ou somnolents et surmontée du *chrismon* inscrit dans une couronne que tient le bec d'un aigle. De chaque côté deux scènes : lavement des pieds de saint Pierre et Jésus se rendant au Calvaire avec Simon le Cyrénéen qui porte sa croix. A droite, les deux compartiments se rapportent à la comparution du Christ devant Pilate. La retombée des arcs nous offre des sujets décoratifs bien connus : génies ailés, coquille entre deux dauphins, colombe becquetant les raisins d'une corbeille renversée. Sur une des faces latérales : le griffon gardien des sépultures; sur l'autre face latérale des imbrications. IVe-Ve siècle.

Bibl. — L. Ménard, *Hist. des antiq. de la ville de Nismes et de ses environs*, in-8°, t. VII, Nîmes, 1750, p. 491; P. Azaïs, *Notice sur saint Baudile*, in-18, Nîmes, 1873; Lamothe, *Promenade d'un curieux dans Nîmes*, p. 25;

[1] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. IV, p. 725. — [2] *Acta sanct.*, 20 maii. — [3] Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, p. 107-108.

F. Germer-Durand, *Note sur plusieurs fragments de sarcophages chrétiens de Nîmes*, dans *Mém. de l'acad. du Gard*, 1877-1878, Ire part., p. 5-8; A. Michel, *Nîmes et ses tombeaux chrétiens*, in-8°, Nîmes, 1882, p. 10; Edm. Le Blant, *Les sarcophages chrét. de la Gaule*, in-4°, Paris, 1886, p. 108-109, n. 128, pl. XXVIII, n. 2.

2. Sarcophage brisé en deux fragments, mais assez bien conservé néanmoins, se trouvait (en 1886) chez M. Meynier de Salinelles (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 486, n. 13). La scène représente le passage de la mer Rouge. Le pharaon est montré au milieu de son armée qui s'engloutit, sous le char du prince une petite figure

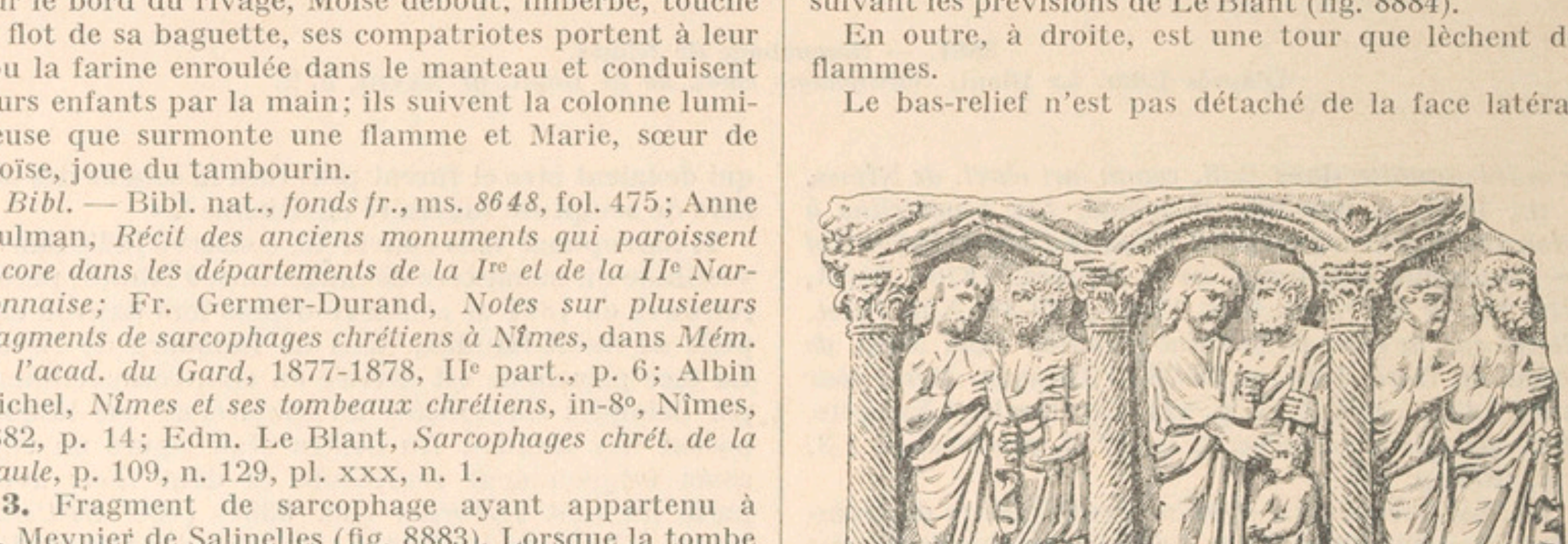

8882. — Autre sarcophage de Nîmes.
D'après Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, pl. XXX, n. 1.

symbolise la mer. A gauche et à droite des constructions en forme de portiques représentent la ville d'où sortent les Égyptiens et celle où entrent les Hébreux. Sur le bord du rivage, Moïse debout, imberbe, touche le flot de sa baguette, ses compatriotes portent à leur cou la farine enroulée dans le manteau et conduisent leurs enfants par la main; ils suivent la colonne lumineuse que surmonte une flamme et Marie, sœur de Moïse, joue du tambourin.

Bibl. — Bibl. nat., *fonds fr.*, ms. *8648*, fol. 475; Anne Rulman, *Récit des anciens monuments qui paroissent encore dans les départements de la Ire et de la IIe Narbonnaise;* Fr. Germer-Durand, *Notes sur plusieurs fragments de sarcophages chrétiens à Nîmes*, dans *Mém. de l'acad. du Gard*, 1877-1878, IIe part., p. 6; Albin Michel, *Nîmes et ses tombeaux chrétiens*, in-8°, Nîmes, 1882, p. 14; Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, p. 109, n. 129, pl. XXX, n. 1.

3. Fragment de sarcophage ayant appartenu à M. Meynier de Salinelles (fig. 8883). Lorsque la tombe était intacte, la face antérieure devait présenter sept sujets séparés par des colonnettes sur les chapiteaux desquelles posaient alternativement des cintres et des frontons. La partie de gauche est seule conservée; elle nous montre le Christ prédisant à saint Pierre son futur reniement; aux pieds de l'Apôtre, le coq. Ensuite vient la guérison d'un aveugle. Dans le troisième compartiment, on voit deux apôtres tournés à droite et tendant la main vers le sujet central où figurait probablement la résurrection, comme nous l'avons vue représentée sur le n. 1. Entre les frontons et les cintres on retrouve les petits sujets bien connus : la colombe picorant les raisins, la couronne à lemnisques flottants. Edm. Le Blant écrit que « ce marbre lui paraît être l'un des deux fragments provenant d'un même sarcophage dont on trouve un dessin grossier et sans aucune indication dans le recueil de Rulman. Le sujet central y manque également. Les trois suivants représentent deux autres apôtres tournés vers la gauche, la guérison du paralytique et la remise des clefs à saint Pierre. » trairement au récit évangélique (Joa., IV, 6). » Un fragment trouvé en 1924 et qui nous a été communiqué par M. le commandant Espérandieu, complète la scène suivant les prévisions de Le Blant (fig. 8884).

En outre, à droite, est une tour que lèchent des flammes.

Le bas-relief n'est pas détaché de la face latérale

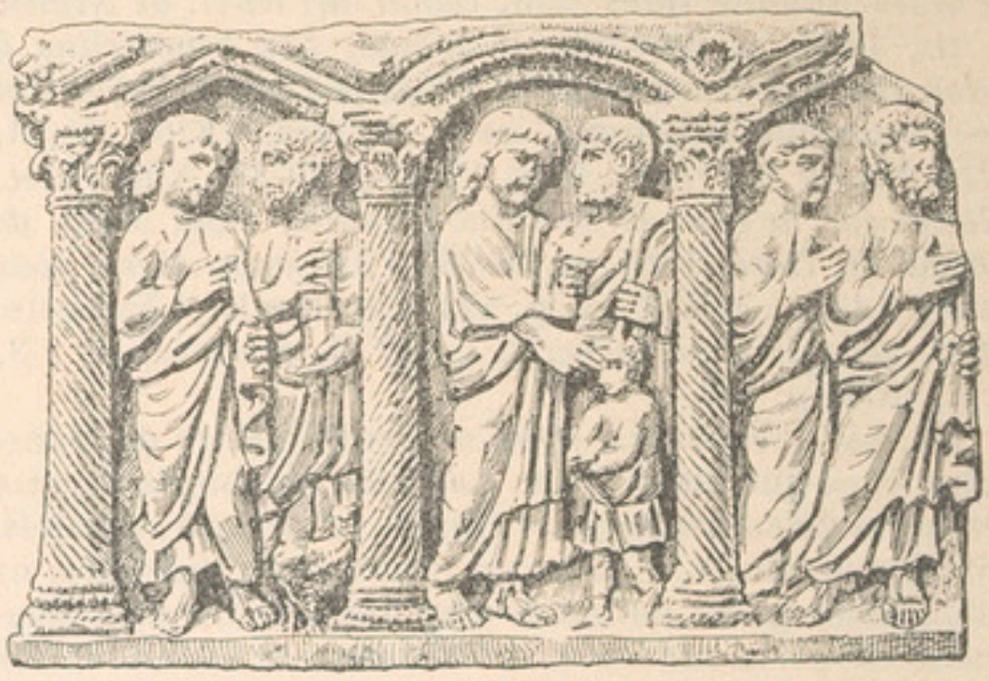

8883. — Fragment de sarcophage.
D'après Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, pl. XXX, n. 3.

d'un sarcophage, mais de la face principale; ces flammes paraissent indiquer les trois jeunes Hébreux dans la fournaise.

Bibl. — Albin Michel, *Nîmes et ses tombeaux chrét.*, 1882, p. 16; Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, 1886, p. 110, n. 131, pl. XXX, n. 4; Ém. Espérandieu, *Rec. des bas-reliefs*, t. X, p. 142, n. 7475.

5. C'est également chez M. Pocheville qu'Edm. Le Blant signale un fragment de sarcophage appartenant à Mme Murestan et qui fait partie aujourd'hui du musée de Nîmes (n. 26), don J. Péladan (fig. 8885). Il

représente sous une arcade que soutiennent deux colonnes, l'hémorroïsse agenouillée devant le Christ et touchant le bord de son manteau. Entre 1886 et 1931, à en juger par la photographie d'Edm. Le Blant et celle que nous a communiquée M. Espérandieu, le bas-relief a perdu un de ses chapiteaux. Hauteur totale 0 m. 76.

Bibl. — Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, 1886, p. 111, n. 132, pl. XXX, n. 2; *Dictionn.*, t. VI, col. 2205, fig. 5643.

6. Fragment de sarcophage représentant la multiplication des pains et Moïse détachant sa chaussure (fig. 8886). Trouvé à Nîmes, acheté et transporté au musée du Louvre. La représentation de Moïse détachant sa chaussure est exceptionnelle en Gaule. « On s'est étudié, écrit Edm. Le Blant, à chercher le sens symbolique qu'il peut offrir; avec saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin et saint Isidore de Séville, on y a vu une figure de l'ordre donné au chrétien de dépouiller toute chose terrestre pour se vouer au service du Seigneur. Saint Grégoire de Nysse a tiré de ce

8884. — Jésus et la Samaritaine,
fragment de sarcophages, au musée de Nîmes.
D'après une photographie.

fait une allusion à l'entrée du fidèle dans la mort. En évoquant devant une tombe le souvenir du chef des Hébreux, l'illustre Père parlait ainsi : « Le défunt a quitté l'Égypte, c'est-à-dire l'existence matérielle et grossière; il a traversé non la mer Rouge, mais la mer brumeuse et sombre de cette vie, il a ôté la chaussure de la vie, afin que le pied immaculé de l'âme foulât seul la terre sainte où l'on contemple Dieu [1]. »

Bibl. — Albin Michel, *Nîmes et ses tombeaux chrét.*, p. 15; Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, p. 111, n. 133, pl. XXIX, n. 3.

7. En 1878, Edm. Le Blant publia parmi les sarcophages de la ville d'Arles un monument d'une importance considérable, sculpté jadis dans un atelier de marbrier à Arles et longtemps conservé dans l'église de Saint-Honorat-aux-Aliscamps. Ce monument a subi de graves détériorations; néanmoins il est précieux par son originalité et nous avons, pour le connaître, outre une description de Fabri de Peiresc, un dessin de Beauméni et plusieurs débris formant un tiers environ de l'ensemble. « Parmi les sarcophages qui sont connus jusqu'à cette heure, il n'en est aucun, dit Edm. Le Blant, qui puisse lui être comparé, et, dans l'état de

8885. — L'hémorroïsse guérie par N.-S. Jésus-Christ,
fragment de sarcophage du musée de Nîmes.
D'après une photographie.

mutilation où il nous est parvenu, l'explication complète en serait des plus difficiles si Peiresc, qui l'a vu

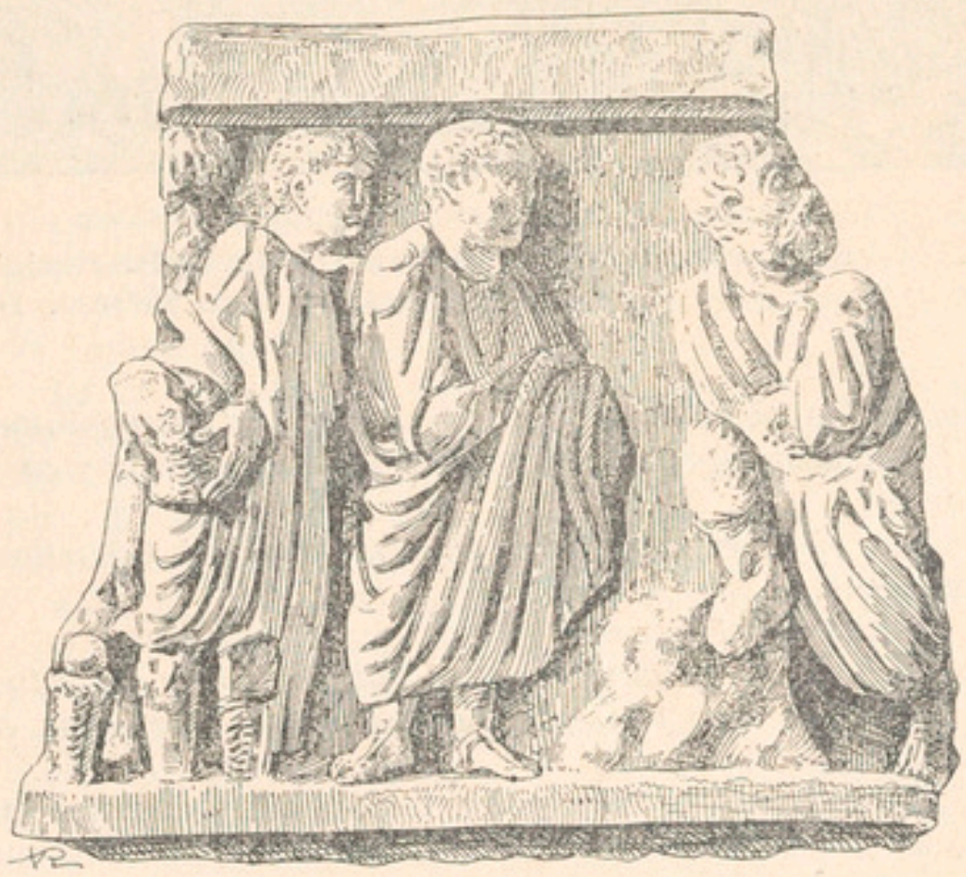

8886. — Fragment de sarcophage.
D'après Edm. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*,
pl. XXIX, n. 3.

autrefois, n'en avait laissé la description » qu'on va lire. Disons dès maintenant que si ce sarcophage d'Arles

[1] S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, XLV, n. 19; S. Augustin, *Serm.*, CI, 7; S. Isidore de Séville, *Quæst. in Exodum*, c. VII: *De igne in rubo;* S. Grégoire de Nysse, *Oratio habita in funere Meletii episcopi Antiochiæ*, dans *Opera*, t. III, p. 594.

est décrit ici c'est que le fragment le plus curieux se trouve aujourd'hui au musée de Nîmes (n. 28).

Voici d'abord la description de Peiresc :

Arca marmorea duplici ordine figurarum.

In superiori :

Virgo Maria velata sedens, puerulum $\overline{\chi\rho}$*m tenens, venientibus magis thiaratis, quorum primus coronam offert, alii duo discos thure et myrrha plenos.*

S. Joannes pellibus indutus Christum nudum baptisans, superveniente columba aquam de cœlis cadentem rostro gustante. Disputatio in templo. Idolorum despectus per tres juvenes thiaratos præsente principe sedente,

In inferiori :

Christus inter discipulos dormientes, imberbis.

Judæ osculum satellitibus stipati.

Pilatus sedens in subsellio, paludatus, coronatusque, manus lavens ex urceo, in catinum tripodi impositum.

Sepulcrum apertum, a satellitibus dormientibus custoditum.

Tres virgines supplices, una manum ad Christum admovens.

Christus post resurrectionem inter discipulos.

Ascensio in cœlum, sublatus tamen videtur Christus a manu de cœlo veniente, respicientibus discipulis et stratis.

Nous venons de dire qu'en plus de cette description prend place un croquis exécuté, vers 1783, par l'acteur Beauméni, à l'égard duquel on a droit d'être sévère pour le peu de conscience qu'il a apporté à ses travaux, mais qui, dans le cas présent, nous a rendu un grand service, tout en nous laissant voir sa « bizarre et lubrique fantaisie ».

« Faisant quatre parts des deux bandes superposées de notre bas-relief, Beauméni en intervertit l'ordre pour le rang inférieur, puis il les encadre de figures obscènes que n'a jamais portées le marbre arlésien. Dans le dessin qu'il nous présente du monument original sont introduits, comme on le verra, des détails d'invention pure, des cartouches à inscriptions, dont le DM qu'il avait coutume d'ajouter sur la plupart de ses reproductions de tombeaux antiques; le nom de VESTA, placé par lui sur l'édicule qui représente ici le saint sépulcre; la figure de saint Joseph, debout derrière le siège de la Vierge, devenant un satyre cornu; des personnages à deux têtes, une lampe allumée auprès du Christ montant au ciel. Si l'on ajoute à ces inventions des disciples changés par lui en femmes dont l'une tient un nourrisson, la suppression de l'image de Pilate, le support de son vase traditionnel devenant un trépied de sacrifice portant un feu, on comprendra avec quelle précaution il faut se référer au dessin laissé par Beauméni. »

Il ne faut cependant pas l'accabler. Beauméni avait

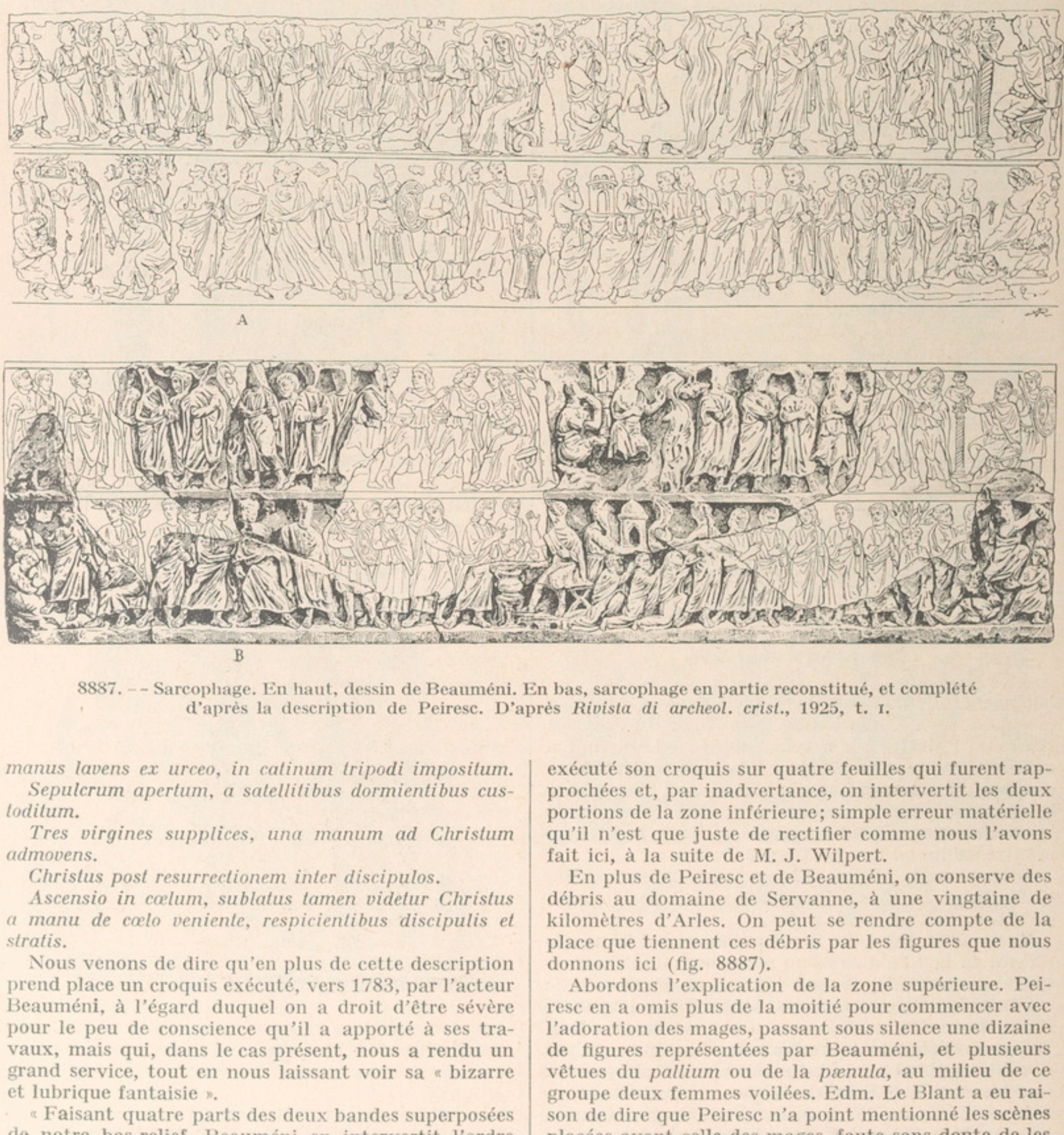

8887. — Sarcophage. En haut, dessin de Beauméni. En bas, sarcophage en partie reconstitué, et complété d'après la description de Peiresc. D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1925, t. I.

exécuté son croquis sur quatre feuilles qui furent rapprochées et, par inadvertance, on intervertit les deux portions de la zone inférieure; simple erreur matérielle qu'il n'est que juste de rectifier comme nous l'avons fait ici, à la suite de M. J. Wilpert.

En plus de Peiresc et de Beauméni, on conserve des débris au domaine de Servanne, à une vingtaine de kilomètres d'Arles. On peut se rendre compte de la place que tiennent ces débris par les figures que nous donnons ici (fig. 8887).

Abordons l'explication de la zone supérieure. Peiresc en a omis plus de la moitié pour commencer avec l'adoration des mages, passant sous silence une dizaine de figures représentées par Beauméni, et plusieurs vêtues du *pallium* ou de la *pænula*, au milieu de ce groupe deux femmes voilées. Edm. Le Blant a eu raison de dire que Peiresc n'a point mentionné les scènes placées avant celle des mages, faute sans doute de les avoir comprises, elles lui semblaient à lui-même « difficiles à expliquer »; il ne paraît pas y avoir réussi. M. J. Wilpert a été, croyons-nous, plus heureux. Il

observe qu'à l'exception de deux figures, toutes celles de la première scène rappellent un peu par leur direction vers la gauche la colonne des Hébreux qui vient de franchir la mer Rouge représentée sur des sarcophages d'Arles; et ce serait là un indice que nous avons une scène de l'Ancien Testament.

Reste à savoir quel épisode de l'Ancien Testament peut introduire un cycle christologique? Si ingénieux que l'on soit, il faut s'en tenir au dessin de Beauméni sous peine de substituer la fantaisie à un document qu'on n'a pas le droit de récuser. D'autant moins le droit que Beauméni a reproduit ce qu'il avait devant les yeux comme l'attestent deux fragments retrouvés l'un au musée de Nîmes (fig. 8887), l'autre à Arles, chez M. l'abbé Laurent. Ces deux fragments sont dans un état de conservation suffisante pour qu'on marque leur place dans le croquis de Beauméni qui, vraiment, s'est imposé une certaine fidélité à l'original tant pour l'attitude que pour le vêtement. A quelle scène biblique appartient donc tout ce groupe? D'après M. J. Wilpert ce serait la remise des tables de la Loi à Moïse, telle que la décrit saint Étienne dans son discours aux Juifs conservé dans les Actes (VII, 37-40) : *Hic est Moyses, qui dixit filiis Israel : Prophetam suscitabit vobis Deus de fratribus vestris tanquam me, ipsum audietis... Hic est qui fuit in ecclesia in solitudine cum angelo, qui loquebatur ei in monte Sina et cum patribus nostris; qui accepit verba vitæ dare nobis. Cui noluerunt obedire patres nostri ; sed epulerunt et aversi sunt cordibus suis in Aegyptum. Dicentes ad Aaron : Fac nobis deos, qui præcedant nos. Moyses enim hic, qui eduxit nos de terra Aegypti, nescimus quid factum sit ei...*

Le sculpteur semble, en effet, avoir voulu exprimer l'indifférence et l'ingratitude du peuple de Dieu, sa tendance toujours prête à l'idôlatrie et sa rébellion contre Moïse.

A la suite de cette scène nous avons l'adoration des mages. Le dernier des trois encore presque entièrement conservé sur le fragment du musée de Nîmes. D'après la description de Peiresc, les dons étaient figurés dans l'ordre indiqué par saint Matthieu : *aurum, thus et myrrham.* L'or, suivant l'usage, ayant la forme d'une couronne, l'encens était en forme de boules et la myrrhe dans une espèce de saladier. La Vierge était assise sur une sorte de pliant sans dossier, appuyé à un arbre; un personnage figuré en arrière pourrait être saint Joseph et, plus probablement, un berger. Beauméni a supprimé l'enfant Jésus.

Après l'adoration des mages nous voyons une figure d'homme assis devant une tour et tourné à droite vers la scène suivante qui nous montre le baptême du Christ par saint Jean. Cet homme assis semble isolé et sa présence est énigmatique. Le Blant pensait y voir saint Jean au désert; Garrucci supposait que cet individu figurait le peuple venu sur les rives du Jourdain pour demander le baptême de Jean. L'inconnu n'a pas le même vêtement que saint Jean, il porte la tunique exomide; mais qui est-ce? On n'en sait rien.

La scène du baptême est assez détériorée; le personnage de Jean est reconnaissable; du Christ il ne reste que le pied gauche et l'attache de la tête, avec la main gauche de saint Jean; la colombe est reconnaissable sur un rocher.

Viennent ensuite trois personnages que Peiresc interprète par une *disputatio in templo;* Le Blant ne se prononce pas, Garrucci suppose que ce sont les scribes mandés par Hérode, Beauméni représente le Christ marchant escorté de deux hommes vêtus de la *pænula.* Wilpert propose d'y voir la vocation des deux premiers apôtres Pierre et André, ce qui peut se soutenir par suite du rapprochement avec la scène du baptême; en tout cas c'est une scène fort rarement représentée.

Nous arrivons enfin à la dernière scène représentée, dont on pourrait juger difficilement si Beauméni et Peiresc ne s'accordaient à nous apprendre que c'est le refus des trois Hébreux d'adorer la statue de Nabuchodonosor.

Et voici maintenant le registre inférieur du bas-relief. Ici nous trouvons plus d'unité puisque toutes les scènes représentées sont tirées du drame de la passion.

C'est d'abord Jésus entre quatre apôtres, dont deux endormis (Beauméni en a fait deux femmes pleurant); on ne peut douter de l'interprétation : c'est Jésus au jardin des Oliviers s'adressant à ses apôtres : *Dormite jam et requiescite : ecce appropinquavit hora et Filius homi-*

8888. — Fragment du sarcophage.
D'après une photographie.

nis tradetur in manus peccatorum. Surgite et eamus : ecce appropinquavit qui me tradet (Matth., XXVI, 45; cf. Marc., XIV, 41); dans le fond un arbre qui indique le jardin de Gethsémani.

Le groupe suivant nous montre le baiser de Judas. Le Sauveur est accompagné de deux apôtres dont un tient un *volumen;* à ce moment Judas s'approche de lui : *Et confestim accedens ad Jesum dixit (Judas) : Ave Rabbi; et osculatus est eum.*

Si on se reporte à la fig. 8887 (ci-dessus, col. 1343) on verra que Judas a deux visages, c'est là une particularité qui avait déplu à Edm. Le Blant et il n'avait pas hésité à en faire une « pure invention » de Beauméni. Or, une fois de plus, Beauméni est justifié par la photographie que nous donnons, par l'interprétation de M. J. Wilpert et par l'affirmation du commandant Espérandieu, directeur du musée de Nîmes : « J'ai vérifié sur le fragment du sarcophage d'Arles que possède le musée de Nîmes. La double tête de Juda n'est pas douteuse. » Nous avons ici un exemple unique dans l'ancien art chrétien.

D'ailleurs, avant de reprendre la description du sarcophage, voici une autre remarque. La scène du baiser de Judas, dont nous avons recueilli les exemples (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot JUDAS) se trouvait sur les cahiers de modèles des sculpteurs d'Arles. En com-

mentant l'inscription arlésienne d'Hydria Tertulla (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2459, n. 34) nous disions que l'on ne pouvait rien faire de plus que de conjecturer le christianisme de la défunte; or son sarcophage porte

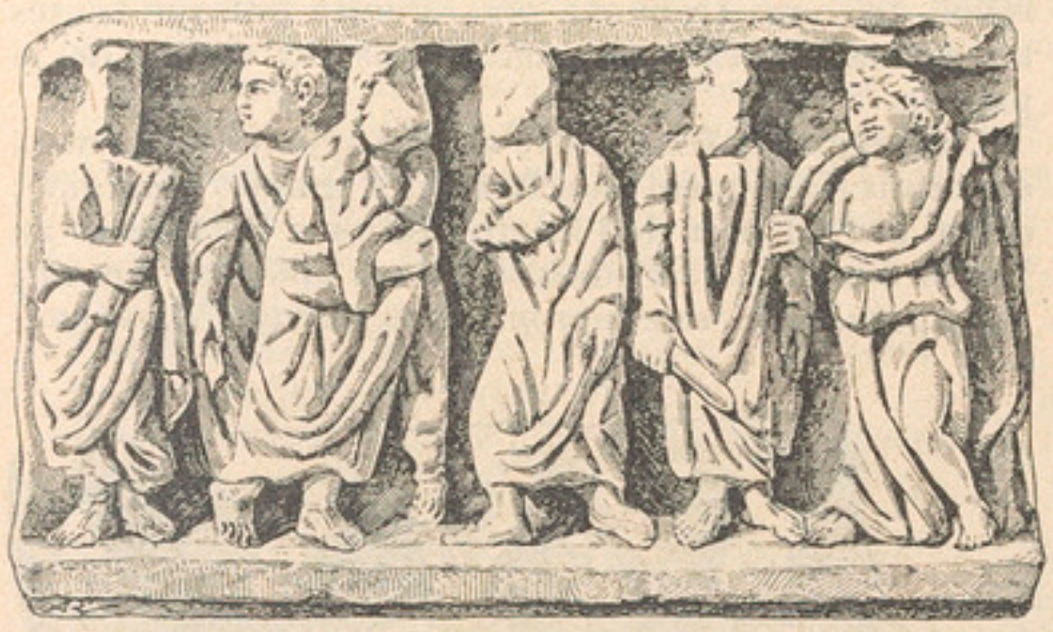

8889. — Le baiser de Judas.
D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1925, p. 45, fig. 5.

une scène qui, examinée plus attentivement, témoigne en faveur de son christianisme, puisque cette scène représente le baiser de Judas. Edm. Le Blant a transcrit l'inscription et a accueilli le sarcophage avec cette réserve : « rien n'établit absolument que la tombe ait appartenu à des chrétiens ». Nous donnons ici l'extrémité gauche du couvercle du sarcophage où on voit le Christ, accompagné de deux apôtres, prêt à recevoir le baiser du traître, que suit un homme armé d'un glaive ou d'un bâton; ensuite un génie tenant le cartouche qui porte l'inscription (fig. 8889).

Mais revenons à notre sarcophage. Tout de suite après Judas à deux visages, un groupe pressé de six hommes armés présentent le Sauveur à Pilate : *Pilatus sedens in subsellio, paludatus coronatusque, manus lavans ex urceo in catinum tripodi impositum.* Cette description de Peiresc supplée au croquis défectueux de Beauméni qui supprime Pilate et le Christ parce qu'il se trouve au bout de son papier. Devant Pilate se trouve le trépied avec l'*orologium* et un serviteur s'apprête à laver les mains de Pilate.

La scène suivante représente le saint sépulcre gardé par deux soldats, et, au premier plan, trois femmes agenouillées et voilées qui adorent le Christ ressuscité. Ce sont *Maria Magdalene et Maria Jacobi et Salome* venues pour oindre le corps de Jésus et qui trouvent le monument vide. Beauméni a écrit le mot VESTA sur le saint sépulcre.

Nous voyons maintenant, suivant Peiresc : *Christus post resurrectionem suam inter discipulos ;* ils sont quatre apôtres au moment qui précède l'ascension.

Peiresc mentionne ensuite l'ascension sans rien dire d'une figure à deux faces qui semble avoir échappé à Edm. Le Blant. Cette figure est dominée par les hautes branches d'un arbre; on ne peut douter que ce soit la représentation de Judas pendu à un arbre comme sur la cassette de Brescia (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1150, fig. 1626), et, naturellement, un Judas à deux visages.

Enfin vient l'ascension : *Ascensio in cœlum, sublatus tamen videtur Christus a manu de cœlo veniente, respicientibus discipulis et stratis.* Cinq apôtres assistent à cette scène, un d'eux semble prêt à fuir, un autre est prosterné à terre. Nous trouvons une représentation analogue de l'ascension sur un sarcophage de Clermont-Ferrand (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2928), et sur un ivoire de Munich (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2929, fig. 988).

Du couvercle nous ne savons rien.

Bibl. — Bibl. nat., ms. Peiresc, *lat. 6012*, fol. 462, coll. Alb. Lenoir, ms. de Beauméni; Edm. Le Blant, *Rec. des inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 25; *Étude sur les sarcophages chrét. ant. de la ville d'Arles*, 1878, p. 46, n. 35, pl. XXIX-XXX; *Dictionn.*, t. v, col. 2469-2472, fig. 4713, 4714; J. Wilpert, *Una perla della scultura cristiana antica di Arles*, dans *Rivista di archeol. crist.*, 1925, p. 35-53.

8. « Je place ici, écrivait Edm. Le Blant, à défaut

8890. — Sarcophage de Nîmes, croquis de Rulman.
D'après Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, p. 113.

de savoir exactement où les classer, plusieurs sarcophages ou fragments grossièrement dessinés par Rulman, dans son recueil inédit des monuments des deux Narbonnaises (Bibl. nat., fonds *fr. 8648*, fol. 47). On y trouve d'abord un tombeau dont nous possédons encore, je le crois, un débris (voir ci-dessus, col. 1339, n. 3). Il représente la prédiction du reniement, la guérison d'un aveugle, deux groupes d'apôtres, entre lesquels avait existé un sujet central disparu, puis la guérison du paralytique et la remise des clefs à saint Pierre.

« La face de l'autre tombe se divisait en cinq compartiments; les colonnes torses qui les encadraient étaient alternativement surmontées d'arcades et de frontons (fig. 8890). Dans le premier bas-relief à gauche on voyait saint Paul les mains liées sur le dos et, près de lui, un soldat tenant son épée; au fond se dressait la colonne qui parfois, dans cette scène, se retrouve surmontée d'une proue [1]. Sur un sarcophage de Marseille, qui offre le même sujet, le cadre voisin nous montre l'arrestation de l'Apôtre; il a pu en être de même ici. La résurrection symbolisée figurait au centre dans la forme ordinaire : les deux soldats gardiens du saint sépulcre étaient assis au pied d'une

[1] Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, p. 75-79; Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, p. 46, 151.

croix surmontée du monogramme inscrit dans une couronne qu'un aigle tenait dans son bec. Venait ensuite l'image du Seigneur arrêté et conduit à Pilate. Entre les arcades et les frontons se détachaient des couronnes à lemnisques flottants et des génies portant des couronnes. »

Bibl. — Bibl. nat., fonds *fr. 8648*, fol. 47; Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, p. 112-113, n. 135.

9. Nous avons déjà figuré et commenté un fragment de sarcophage dont le sujet semble inspiré par les apocryphes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2578 sq., fig. 851). Cf. Edm. Le Blant, *op. cit.*, p. 114, n. 136.

10. Rulman a conservé le croquis d'un bas-relief qui se compose de strigiles et de deux figures. On pouvait y reconnaître le miracle de la multiplication des pains. Cf. Edm. Le Blant, *op. cit.*, p. 114, n. 137.

11-12. Rulman a donné (fol. 53 de son *Recueil*) un fragment où figurent trois apôtres debout sous des arcades et qui paraît appartenir au XIe ou au XIIe siècle. Cf. Edm. Le Blant, *op. cit.*, p. 115, n. 138-139. Le même Rulman (fol. 156) a donné un croquis d'une tombe où se voyaient Adam et Ève et des figures inexplicables. Cf. Edm. Le Blant, *op. cit.*, p. 116.

13. On conserve au musée Calvet, en Avignon, un fragment de couvercle de sarcophage acheté à Nîmes et de provenance inconnue. Au centre un cartouche anépigraphe soutenu par deux génies ailés; à gauche on voyait Jonas rejeté par le monstre; à droite, des Égyptiens plongeant dans la mer Rouge, puis Moïse, un enfant et un adulte, la base de la colonne de lumière; enfin, la pluie de cailles dans le désert.

Bibl. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CCCXCV, n. 8; Edm. Le Blant, *op. cit.*, p. 116, n. 140, pl. XXXII, n. 3.

Parmi quelques fragments recueillis au musée et communiqués par M. le commandant Espérandieu, nous signalons :

14. Fragment de sarcophage : le Christ guérissant un aveugle; un apôtre avec quatre corbeilles de pains (n. 37).

15. Deux personnages vus depuis le bassin jusqu'aux pieds, probablement le Christ et un apôtre.

16. Un bon Pasteur debout, appuyé sur son *pedum*, avec un mouton et une chèvre. Albin Michel, *op. cit.*, p. 13, 2 pl.

17. Un apôtre tenant un *volumen* et ayant un ciste à ses pieds.

18. Une tête juvénile, de profil, provenant d'Arles, probablement saint Genès (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2907, fig. 983; t. VI, col. 907) (n. 25 du musée) (fig. 8891). Cf. F. Mazauric, *Les musées archéol. de Nîmes. Recherches et acquisitions*, dans *Mém. de l'acad. de Nîmes*, VIIe sér., t. XXXI, 1908, p. 263, n. 30.

Bibl. — Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la ville d'Arles*, pl. XX; Albin Michel, *Nîmes et ses tombeaux chrét.*, dans *Mém. de l'acad. de Nîmes*, VIIe sér., t. III, 1880, p. 1-41, 20 pl., in-8°, Nîmes, 1882; cf. A. Chabouillet, dans *Rev. des Sociétés savantes*, VIIe sér., t. IV, 1881, p. 69-71.

X. Tombes chrétiennes. — Albin Michel, après avoir groupé et décrit les sarcophages chrétiens de Nîmes,

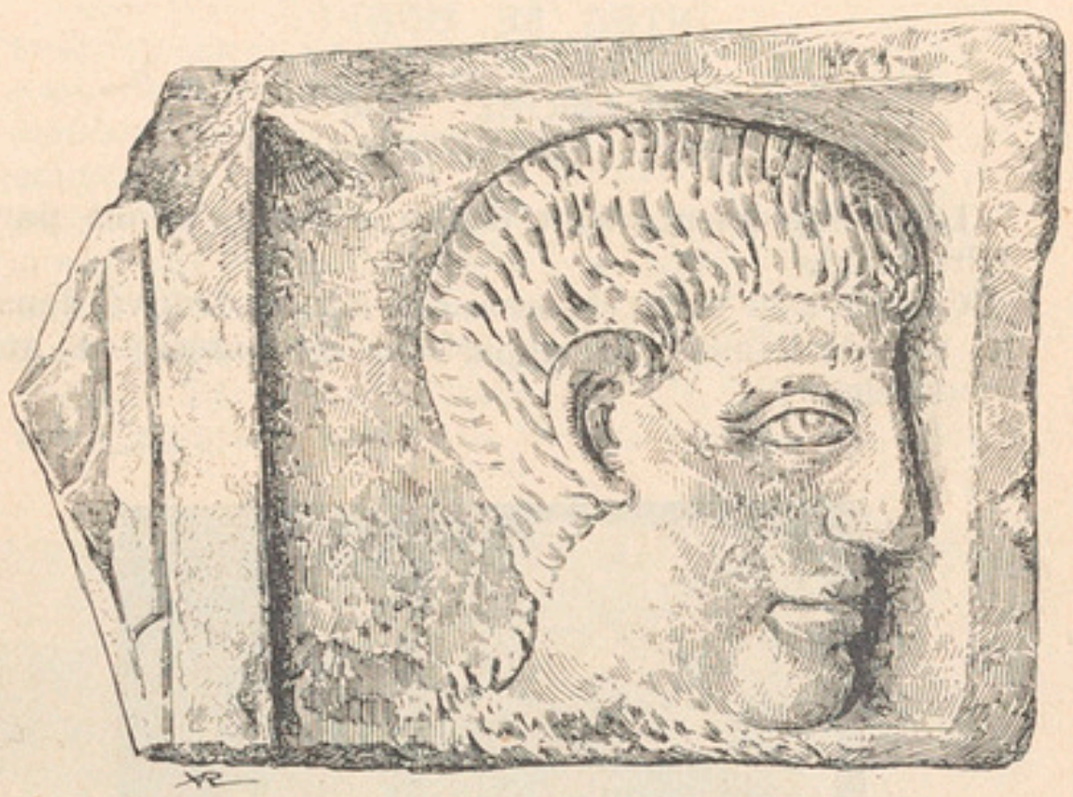

8891. — Tête de saint Genès
D'après une photographie.

a fait place à une série de tombes découvertes à Nîmes et conservées au Musée archéologique; il estime ces monuments antérieurs au Xe siècle et leur donne l'appellation de « pierres tombales mérovingiennes », ce qui peut être soutenu.

8892. — Sarcophage de Nîmes.
D'après Edm. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, pl. XXXII, n. 3.

1. Trouvée à Nîmes, un peu avant 1880, au quartier du Cours-Neuf, entrée au Musée archéologique, 0 m. 97 de haut sur 0 m. 39 de large. La décoration, de bas en haut, consiste en volutes, trois rosaces dans des circonférences, une croix dans un cadre rectangulaire, surmonté de trois arcades encadrant trois fausses lucarnes. Anépigraphe.

2. Encastrée dans la façade de la maison Perrier, rue de la Baume, à Nîmes, arcades, rosace, volutes.

3. Trouvée en 1863, à la démolition du moulin Magnin, à l'extrémité du quai Roussy à Nîmes, d'après Germer-Durand « cette pierre chrétienne paraît provenir des masures de l'ancienne église rurale, de Sainte-Perpétue, située non loin de là, dans la plaine », décoration analogue à celles des pierres précédentes; conservée au Musée archéologique.

4. Au musée, long. 1 m. 35, larg. 0 m. 35 : huit arcades abritant des triangles; au-dessus rosaces, volutes, croix dans un cercle (on la voit au-dessus du bon Pasteur sur la fig. 8892).

5. Voici une pierre de même type conservée au musée : croix, triangles, volutes, rosace et ancre (?) (fig. 8893).

XI. Épigraphie. — Tablette de marbre, d'époque barbare, trouvée à Nîmes en 1865 (Allmer dit 1866)

dans la maison Bressac, à l'angle de la place du Château et de la rue Bât-d'Argent.

.....*matri*
*m*ONIO GES*serunt*
*i*NTER SE CONFI
*d*ENTES IN DEO *pieta*
*t*E AMORE C*arita*
*t*E CASTETAT*e*...

Les compléments sont d'Aug. Allmer, admis par Hirschfeld.

C'est le seul texte chrétien qui ait été trouvé dans le sol de Nîmes; il appartient probablement au VIe siècle.

8893. — Tombe chrétienne du musée de Nîmes. D'après une photographie.

Bibl. — A. Allmer, dans *Rev. épigraph. du midi de la Gaule*, t. I, p. 252, n. 291; Germer-Durand, *Découvertes archéol. faites à Nîmes et dans le Gard*, dans *Mém. de l'acad. du Gard*, 1865-1866, p. 154; Albin Michel, dans même recueil, 1880-1881, p. 5; le même, *Nîmes et ses rues*, in-8°, t. I, Nîmes, 1877, p. 306; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4057. Ce texte, découvert trop tard pour être inséré dans le *Recueil* de Le Blant (1866), n'a pas trouvé place dans le *Nouveau recueil* (1892).

Tablette de marbre portant un fragment d'inscription du IIIe ou du IVe siècle et qui pourrait être chrétien.

DORM

Bibl. — Germer-Durand, dans *Mém. de l'acad. du Gard*, 1863-1864, p. 152.

XII. Lettre tombée du ciel. — Depuis que ce sujet a été traité (dans le *Dictionn.*, t. II, col. 1534-1546, en 1913) un nouvel exemplaire de ce texte célèbre a été signalé et il concerne la ville de Nîmes. Ce texte est conservé au British Museum dans un manuscrit de provenance espagnole, écrit au XIe siècle en caractères wisigothiques [1]. Ce nouvel exemplaire est censé avoir été trouvé à Nîmes, sur l'autel de saint Baudile, et c'est l'évêque du lieu qui se porte garant de l'authenticité de la lettre, cet évêque se nomme Pierre.

« Bien que saint Baudile soit très authentiquement le patron de Nîmes, et que cette Église ait eu pour évêque, vers la fin du XIIe siècle, Pierre Ermengaud, il ne faudrait pas s'imaginer que la lettre ait été rédigée dans le diocèse, ou qu'elle ait quelque rapport à son histoire. Ceux qui font circuler ce genre de documents savent bien que, s'ils veulent se faire lire, ils doivent se garder d'affirmer des choses trop faciles à contrôler. C'est dans un lieu célèbre, mais toujours lointain, que le miracle s'est passé et l'on peut être certain que notre exemplaire n'a pas été écrit dans le voisinage du sanctuaire où on prétend l'avoir trouvé. C'est dans un pays où le pèlerinage de Nîmes était connu, mais suffisamment éloigné pour décourager toute velléité d'enquête. L'Espagne, qui nous a transmis le texte, répond parfaitement à ces conditions. Saint Baudile y était populaire. Son nom figure plus d'une fois dans les inscriptions, mêlé à ceux des martyrs indigènes [2], et il est inscrit au calendrier mozarabe [3].

« L'évêque de Nîmes, qui se porte garant de l'authenticité de la lettre, s'appelle Pierre. Il était assez naturel de consulter la liste épiscopale de Nîmes et d'y chercher ce nom. On l'y a trouvé juste à l'époque où la lettre a été transcrite dans le manuscrit de Londres, et on s'est hâté d'identifier le prélat complice du faussaire avec Pierre Ermengaud. En quoi on a été trop pressé. Outre qu'il faudrait de bonnes raisons pour imputer à un personnage respectable une aussi audacieuse imposture, on n'a pas remarqué que, dans un grand nombre d'exemplaires de la lettre, quelle que soit leur provenance, Pierre est le nom de l'évêque mêlé à cette histoire. C'est Pierre d'Antioche, Pierre de Gaza, Pierre d'Alexandrie, Pierre tout court. C'est toujours le même Pierre, personnage légendaire à qui on confie le rôle de ramener les fidèles et de leur imposer le respect du message miraculeux. Une coïncidence qui serait plus étrange s'il s'agissait d'un nom moins commun, a amené le nom de Pierre à l'endroit voulu du catalogue de Nîmes pour dérouter les érudits. Ce que nous savons de l'antiquité de notre apocryphe permet de penser que le texte du British Museum est bien plus ancien que la copie qui nous en reste et qu'il existait longtemps avant l'avènement de Pierre Ermengaud [4]. »

Incipit epistola sancti Salvatoris que directa est a Domino et inventa est super altare sancti Bauduli in civitate Nimaso.

Amen dico vobis quia misi super populum brucos et locustas et non cognoverunt me et misi super vos gentes malas qui ducunt filios et filias vestras in captibitate et labores vestros in exterminatione qui sanctum dominicum non coluistis et æclesias meas non honorastis. Ideo

[1] Brit. Mus., ms. *addit. 30853*, fol. 231; cf. G. Morin, *Le Liber comicus*, p. 406-425. — [2] E. Huebner, *Inscript. Hispan. christ.*, n. 57, n. 255; F. Fita y Colomé, dans *Boletin de la real acad. de la historia*, t. XXV, p. 143. — [3] M. Férotin, *Le Liber ordinum en usage dans l'Église wisigothique*, in-4°, Paris, 1904, p. 464-465. — [4] H. Delehaye, *Un exemplaire de la lettre tombée du ciel*, dans *Recherches de science religieuse*, t. XVIII, 1928, p. 164-169.

inmittam super vos serpentes pinnatas et canes ravidos et auferam faciem meam a vobis, quia non coluistis sanctum dominicum et estis increduli et non honorastis æclesias meas et tradam vos in manibus inimicorum. Set obserbate præcepta mea quæ mando vobis et sollerter custodite ea in diem sabbati ab ora < nona > usque ad secunda feria ora prima nullum laborem faciatis, neque caput tondatis nec labetis in die dominico neque aliquo negotio in eo die faciatis. Si quis non obserbaberit quæ præcipio vobis videbitis iram super iram quem subportare non potest nec ipsi montes et colles sustinere non valebunt et anathemabo eos anathema marathenata que est super septuaginta et duas generationes usque in seculum seculi. Inmittam in domos eorum famen et egritudinem et mortalitatem et < in > labores eorum grandinem et ustulationem. Si quis tamen auditas causas dijudicaverit aut exactiones fecerit mittam in eos latrones et tribulationes et pustellas in corporibus eorum. Audite ergo gens proba et amara et increduli. Non scitis quia multum paciens sum et misericors ego super electos meos? Surrexi in diem dominicum et omnes requiescere debent in eo diæ. In cælis ascendi ad dexteram patris mei requiebi ab omnibus operibus meis. Fæci cælum et terram et omnia quæ in eis sunt et sanctificabi sanctum dominicum. Et si quis non coluerit eum suscitabo tonitrua et tempestates et disperdent omnes fruges vestras et vineas vestras et ostendent oculis vestris fruges et non colligetis eas. Et si observaveritis præcepta mea et feceritis ea, multiplicabo messes vestras et vineas vestras fructificabunt et auferam a vobis omnem malitiam, quia ego sum dominus Deus vester et non est alius præter me. Si quis vero acceperit hanc epistolam et non observaverit ea et notam eam non fecerit universis, anathema sit in perpetuum.

Nam juro ego Petrus episcopus de civitate Nimaso omnibus legentibus hanc epistolam per crucifixum Dominum nostrum Iesum Christum filium Dei et patrem omnipotentem et Trinitatem inseparabilem et sancta quattor ævangelia quia non est hac epistola ab homine ablata nec subtracta sed a domino Deo directa in sacrosancto altare sancti Bauduli in civitate Nimaso, et dum essem vigilans media noctis ora pro facinora mala mea audivi hanc vocem et inveni hanc epistolam.

XIII. La Maison carrée. — On pourrait croire à une gageure : écrire un travail sur l'archéologie à Nîmes et ne pas parler du pont du Gard et de la Maison carrée! Du premier de ces monuments, il est impossible de rien trouver qui le rattache à l'archéologie chrétienne [1]; du second on ne peut que rappeler quelques vicissitudes de son histoire [2].

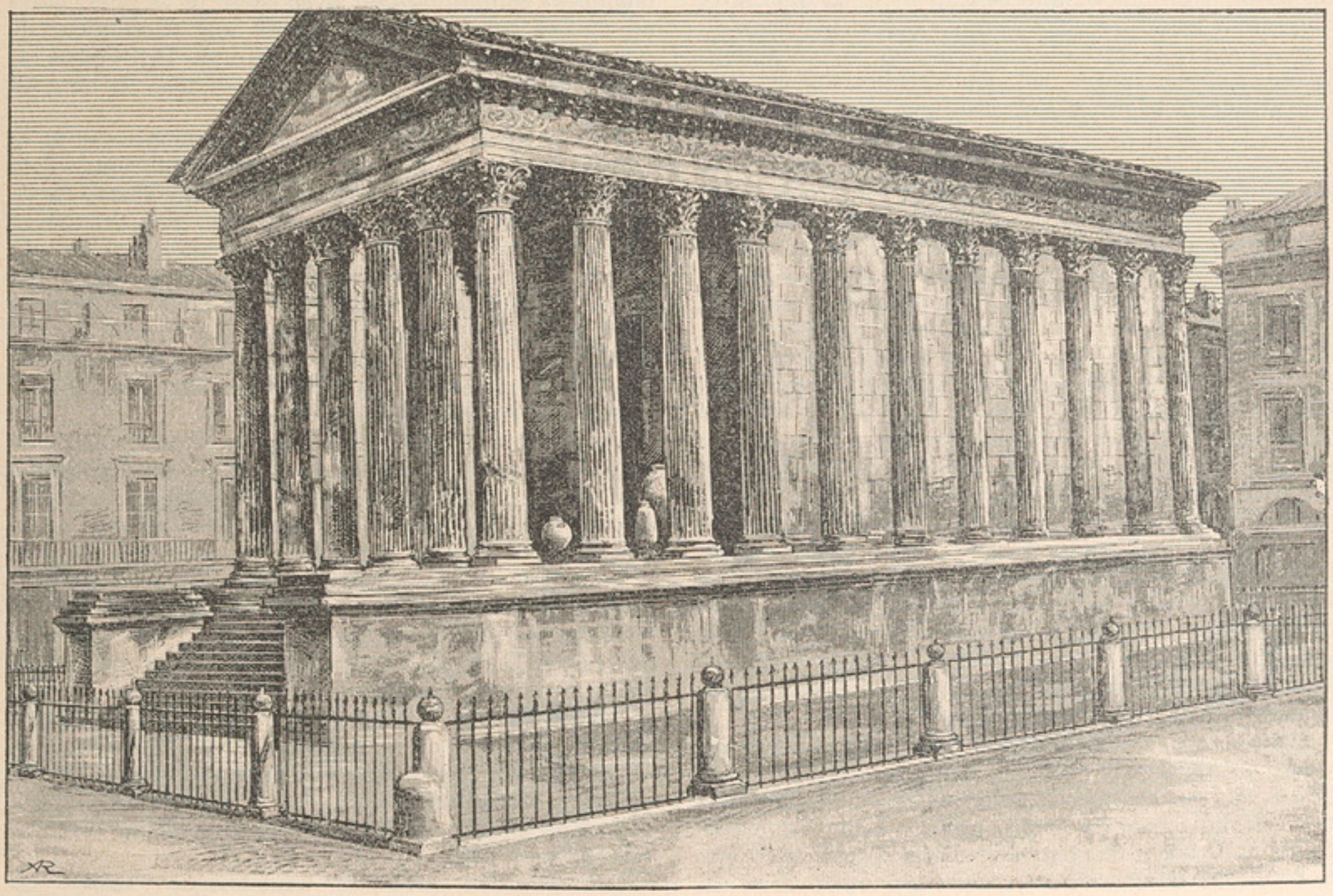

8894. — La Maison carrée de Nîmes. D'après une photographie.

L'édifice est célèbre. C'est un temple grec composé d'une *cella* ou salle oblongue à une seule nef et d'un *pronaos* ou péristyle auquel on accède par un perron de quinze marches (fig. 8894). Trente colonnes corinthiennes cannelées, avec base attique, hautes de près de 9 m.[3] posées sur un stylobate général, supportent l'entablement. Il existe six colonnes sur le devant et par derrière et onze sur les côtés (en y comprenant celles des angles). Le mur d'enceinte de la *cella* mesure 0 m. 67 d'épaisseur. La façade et le côté opposé sont

[1] Ém. Espérandieu, *Le pont du Gard et l'aqueduc de Nimes*, in-12, Paris, 1926; le même, *Le pont du Gard, dépôts calcaires sur les parois de l'aqueduc*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1924, p. XCIV sq., pl. II. — [2] Ém. Espérandieu, *La Maison carrée. Notice sommaire*, Nîmes, 1925. — [3] Hauteur 8 m. 96 dont 0 m. 56 pour la base, 7 m. 35 pour le fût, 1 m. 03 pour le chapiteau et 0 m. 02 pour le coussinet établi sous l'architrave.

surmontés d'un fronton triangulaire très surbaissé qui porte les pentes de la couverture. L'enceinte proprement dite est fondée sur une platée de 19 m. de long, 15 m. de large et 5 m. 60 de haut environ. La base du monument est à 3 m. 30 au-dessous de celle des colonnes. La hauteur totale est évaluée à 49 pieds romains (17 m.). La *cella* mesure 16 m. 28 de long sur 10 m. 90 de large; elle n'était éclairée que par la porte d'entrée de 6 m. 80 de haut. sur 3 m. 28 de large.

Sur la frise de la façade était une inscription de deux lignes en lettres de bronze qui ont disparu. Par l'étude des trous de scellement Séguier pensa rétablir le texte antique [1] et la restitution qu'il a proposée est absolument certaine. A. Pelet nous dit qu'il recommença plus de cent fois « dans un esprit de critique » le travail de Séguier et n'aboutit qu'à changer une seule lettre au début [2]. Ce qui semble certain c'est qu'une autre inscription avait précédé le texte restitué par Séguier.

La raison qui motiva la construction de la Maison carrée n'est pas connue de façon certaine; elle est contemporaine d'Auguste, sous le règne duquel elle fut consacrée aux fils d'Agrippa, ses propres petits-fils : Caius César et Lucius César. On peut penser que Tibère fit changer la dédicace et, à partir de l'an 14 de notre ère, on ignore la destination de l'édifice. Il se peut que ce temple soit devenu un capitole, c'est ce que porte à croire le nom vulgaire de « Capdueil » qui, en langage du pays, vaut autant que Capitole. Comme on pourrait être tenté de croire que, suivant un usage du IVe et du Ve siècle, ce temple aurait été transformé en basilique ou oratoire chrétien, il est utile de rappeler ces mots du vieil historien Poldo : « J'ay leu ce mot de Capdueil en plusieurs vieilles escriptures et documents : 'i entens escrits despuis cinq cens ans en ça, qui font mention d'une petite église y joignant et contiguë, que ces vieux registres appellent Sainct Estienne *de Capitolio*, et le langage maternel du païs l'appelle Sainct Estienne de Capdueil [3]. » Ainsi l'église était *contiguë*. L'édifice conserva peut-être sa destination de maison consulaire, car nous savons qu'un plaid fut tenu, le 5 mai 899, *in ipso Capitolio* [4]. Après avoir été propriété privée [5], on voit reparaître, le 6 janvier 1100, l'église Saint-Étienne *juxta Capitolium*.

Entre temps, les Wisigoths ne s'étaient pas privés du plaisir de malmener l'édifice. Anne de Rulman nous dit qu' « ils entrecoupèrent les entre-deux des colonnes du portique fermé (la *cella*), pour y faire des fenestrages, et ils firent une cheminée dans la salle de la face du levant et deux croisées au premier entre-deux du coin allant du midi au levant, pour éclairer les pièces des deux étages qu'ils y avaient bâties. Ils en firent deux autres en même ligne, au troisième entre-deux. Les basses croisées sont rondes en haut, et les hautes carrées. Et pour le service des deux appartements qu'ils avoient faits, ils firent relever un puits rond de pierres de taille jusques à la hauteur de tous les deux logements. C'étoit un puits en forme de colonne qui fournissoit d'eau par deux ouvertures par où passoit le seau [6]; celle à plain-pied du corps de logis versoit son eau dans un lavoir attaché à un pilier qui soutenoit la voûte d'en bas à celle d'en haut. En la muraille qui séparoit cette salle en quatre parties, pour éclairer les deux qui confrontent le midi et le couchant qui étoient bouchées, ils firent deux fenêtres carrées, l'une haute et l'autre basse du côté du couchant. Et parce que ces chambres étoient suspendues en l'air, n'ayant point de degré de repos, ni d'escalier antique pour y monter, ils firent une vis du côté du couchant, tout contre la muraille servant de séparation aux deux anciens portiques. Et pour éclairer cette montée, ils percèrent la muraille en quatre endroits [7]. »

Ce qui advint dans la suite n'appartient plus à notre période chronologique, nous croyons cependant devoir le rapporter avec quelque détail, ne fût-ce que pour illustrer par un exemple l'histoire des vicissitudes d'un édifice antique jusqu'à nos jours.

A partir du XIe siècle, la Maison carrée abrita les bureaux de l'administration consulaire, mais l'édifice eut à subir de nouveaux outrages. Afin de loger commodément le concierge, on ferma le portique à jour « avec de la pierre brute ». Trois voûtes doubles superposées procurèrent à chaque étage de nouvelles chambres communiquant avec celles de la *cella;* enfin on creusa sur le massif jusqu'à une profondeur de 1 m. 50 pour faire un appartement dans le portique et, tandis qu'on perçait deux fenêtres de plus du côté du Sud, on abattit le perron.

Au XVe siècle, le conseil de ville se débarrasse de la Maison carrée en échange d'un immeuble plus vaste que lui abandonne un particulier nommé Pierre Boys. Celui-ci, à peine entré en possession, fait construire contre le mur sud du monument une maison qui s'élève « jusqu'à l'extrémité des chapiteaux »; en outre, il bâtit un escalier et, à cet effet « détruit le rond de deux ou trois colonnes et brise les ordres du soubassement ». Cela fait, il fait « hausser de quatre pieds de pierre menue les murailles maîtresses du frontispice » et établir un pigeonnier.

Viennent les guerres de religion et la petite église de Saint-Étienne-de-Capdueil est abattue, ses décombres sont amoncelées en partie contre la Maison carrée et élèvent jusqu'au-dessus des bases des colonnes de la façade le niveau du terrain.

Vers 1591 « le trop grand fardeau des voûtes ayant fait relâcher de leur plomb les murs antiques », toutes les constructions modernes « croulèrent en ruines au bas des fondements », et les murailles antiques demeurèrent éventrées « depuis la verge des colonnes jusques à l'extrémité des chapiteaux ». Alors on vendit la Maison carrée dont le nouveau propriétaire fit une écurie. Il s'appelait Félix de Brueys, seigneur de Saint-Chaptes, et consentit à vendre la Maison carrée aux augustins au prix de 5 650 livres payées par les consuls (28 mai 1670).

Les religieux voulaient transformer l'édifice en église, et, le 12 avril 1672, un arrêt du conseil privé les autorisa à faire bâtir leur couvent et leur église, sous réserve « de ne rien rompre de l'ancien édifice » et de n'y appuyer aucune construction. L'église devait être dédiée aux « trois rois ». Les augustins aménagèrent « une église avec chœur, quatre chapelles latérales et des tribunes auxquelles on accédait par deux escaliers tournants, un à chaque angle nord fut édifié dans la *cella* du monument et l'on protégea sa voûte par une toiture que supportait une charpente spéciale. Mais pour donner plus d'adhésion à l'enduit qu'ils placèrent contre les murs, les religieux « piquèrent et mutilèrent « à coups de marteau le parement antique et, partout, « firent disparaître le poli de la pierre. » Ce ne fut pas tout, ils creusèrent dans la platée un grand caveau funéraire auquel on accédait par une trappe placée dans le chœur.

[1] *Dissertation sur l'ancienne inscription de la Maison carrée* in-8°, Nîmes, 1759-1776. — [2] Ce changement aboutit à modifier la date des principats de Marc-Aurèle, et de Verus, mais les noms qu'il leur donne sont une erreur; cf. Ém. Espérandieu, *op. cit.*, p. 10. — [3] *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes*, in-4°, Lyon, 1560, p. 73. — [4] Archiv. départem., *G. 22*; cf. Mazauric, dans *Mém. de l'acad. de Nîmes*, 1916, p. 318. — [5] Il y avait à Nîmes une famille de *Capitolis*, attestée en 1092 et en 1115. — [6] Ce puits, qui n'est pas comblé, doit dater de l'époque romaine. On y accède par le sous-sol. Sa profondeur est de 9 à 10 m. — [7] Bibl. de Nîmes, ms. *13835*' p. 333.

En 1684, il fallut entreprendre des réparations considérables aux frais des États de la province et du diocèse : elles durèrent jusqu'en 1689 et l'église fut consacrée par Fléchier le 26 janvier 1691, et une inscription placée au-dessus de la porte commémora ces travaux à la gloire de Louis XIV. Ce qu'on ne dit pas, c'est que cette nouvelle transformation faillit amener la ruine de la Maison carrée. Elle accentua le déversement des colonnes de la *cella* du côté de l'Est, et il est presque merveilleux qu'elle n'ait pas amené leur chute.

Vers 1740, les augustins firent construire une galerie allant de leur couvent à l'église dans le chœur de laquelle ils pénétraient par une porte, précédée de quelques marches, ouverte entre les deux dernières colonnes du monument. Pour communiquer plus commodément avec leur sacristie, établie dans l'angle sud-est, les religieux entaillèrent le mur antique derrière le chœur.

Le conseil de ville se plaignit en vain. En 1764, on apprit que les religieux avaient entrepris des fouilles clandestines pour découvrir un trésor de dix millions de livres caché dans le massif de la platée du monument. Dénonciation, scandale, ordre sévère du roi « pour que les augustins ne se livrassent à aucune nouvelle entreprise ». Ce ne fut qu'en 1787 qu'un ordre royal ordonna la démolition de la galerie; la ville s'en chargea et les matériaux provenant de la dite galerie furent vendus aux enchères le 3 janvier 1788.

Entre temps de nouveaux travaux de réparation avaient été conduits par Séguier de 1778 à 1781 et Louis XVI se montra favorable au déplacement des augustins à qui l'évêque proposa couvent et église; ils hésitèrent, la révolution survint et résolut la question. Le département acheta la Maison carrée et le couvent pour 18 000 livres. Le directoire départemental s'y établit jusqu'en 1802; à cette date, l'église et le couvent furent démolis et la Maison carrée devint un dépôt d'archives.

En 1816, nouvelle restauration; en 1823, installation d'un musée de peinture sous le nom de Marie-Thérèse (duchesse d'Angoulême). « Depuis 1824, l'agencement intérieur de la Maison carrée a beaucoup varié; l'affectation du monument est restée la même. Les sculptures modernes et les tableaux furent enlevés en 1875 et réunis dans les anciens bâtiments de l'hospice de l'Humanité (nouveau lycée); ils sont aujourd'hui rue Cité-Foulc. En 1894, toutes les inscriptions romaines que contenait la Maison carrée, ainsi que celles qui en garnissaient alors les abords, furent transportées à l'ancien lycée. A leur place on installa les vitrines du médaillier municipal [1]. »

XIV. Deux Nimois archéologues. — Nous voudrions rapprocher ici deux noms et deux carrières qui firent honneur à leur ville natale et qui demeureront utiles à nos études.

1° *Jean-Baptiste Séguier* de qui on lit cet éloge au *Corpus inscriptionum latinarum* [2] *: Inter Francogallos qui studiis epigraphicis operam dederunt, si Scaligerum exceperis, facile primum locum tenet;* cependant, il est « aujourd'hui bien peu connu; il faut avouer que c'est sa faute », écrivait un de ses concitoyens de qui nous ne pourrons pas dire comme lui-même disait de Séguier : « Il n'a rien fait pour que sa réputation lui survécut. » Séguier « a passé sa vie à préparer un grand ouvrage qui n'a jamais vu le jour, et, quand on est réduit à le juger sur les quelques mémoires qu'il a publiés, on a peine à comprendre les hommages que de son temps on rendait à son mérite. Séguier ne fut en réalité qu'un de ces esprits de second ordre, sages, laborieux, utiles, qui servent la science sans bruit, qui s'oublient volontiers pour elle, qui font ses affaires plus que les leurs, qui aident à son progrès général sans attacher leur nom à aucune découverte importante, et dont il ne reste bientôt qu'un vague souvenir; mais une circonstance doit sauver sa mémoire de l'oubli : grâce à l'universalité de ses connaissances, à l'aménité de son caractère, à son obligeance infatigable, au besoin qu'il avait d'être informé de tout et d'informer les autres de ce qu'il savait, il a été pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle une sorte de correspondant pour tous les savants du monde. Il les faisait connaître les uns aux autres, il les unissait et les reliait entre eux, il les tenait au courant des travaux qui se publiaient dans les différents pays. » Sauf dans quelques cas assez rares, les correspondances étaient soigneusement rangées par Séguier qui légua à l'académie de Nîmes seize gros volumes fort instructifs qui aident à projeter un rayon de lumière sur beaucoup de personnalités aujourd'hui un peu oubliées.

Séguier naquit à Nîmes en 1703 d'une famille de robe et se montra de très bonne heure enclin à l'archéologie. On pouvait déjà prévoir qu'il prendrait rang parmi ceux de ses concitoyens dont Casaubon disait : « C'est un pays qui n'a jamais manqué de savans, et qui en abonde aujourd'hui. » A 10 ans, le jeune Séguier gagna, en jouant avec ses camarades, une médaille d'Agrippa qui éveilla dès lors en lui la passion de la numismatique. Possesseur d'une médaille, il n'eut plus de repos qu'il ne possédât un médaillier; cela aurait pu tourner mal lorsqu'il s'avisa, un soir, de se faire descendre dans un puits qu'on creusait au collège et où il espérait faire quelque découverte; incapable de remonter, il dut passer la nuit dans ce gîte et attendre les secours qu'on lui procura le lendemain.

A la numismatique vint s'adjoindre la botanique, à laquelle il fallut, pour obéir à son père, associer l'étude du droit à Montpellier où le jardin des Plantes fit une redoutable concurrence aux *Institutes;* toutefois l'étudiant en prit son parti, apprit de mémoire les *Institutes* et se donna à la botanique avec une ferveur accrue, surtout depuis qu'il recevait les leçons de N. Chicoyneau et d'A. de Jussieu.

Il revint à Nîmes et, cette fois, l'archéologie le retint tout entier. Il s'assigna de vastes entreprises, sans trop savoir s'il en viendrait à bout car, avouait-il, « le don de la conclusion d'un ouvrage est rare chez certaines personnes ». Il n'avait que l'embarras du choix et ne savait ni ne voulait choisir : bas-reliefs, inscriptions, médailles, plantes, tout l'enthousiasmait. Il consultait, on l'interrogeait. Petit à petit sa réputation naissante s'imposait à Montpellier, à Avignon, à Aix. « La difficulté des communications nuisait alors moins qu'on ne pense à l'échange des idées; plus les rapports étaient pénibles et plus on se donnait de mal pour les faire naître, plus on faisait d'efforts pour les entretenir. Tous ceux qui, dans des pays voisins, s'occupaient d'études communes se recherchaient et se liaient plus étroitement entre eux pour se soutenir. Ces divers groupes correspondaient ensemble, et quelquefois leurs relations s'étendaient fort loin. Les découvertes scientifiques se répandaient non pas comme aujourd'hui par les journaux, mais par les lettres; les réputations se faisaient ainsi dans l'ombre; elles voyageaient sans bruit d'un correspondant à l'autre. On savait par le témoignage d'un connaisseur qu'il y avait quelque part un homme de mérite habile à déchiffrer les inscriptions ou à reconnaître les plantes, et l'on n'hésitait pas à s'adresser à lui quand on avait besoin de ses lumières. On pouvait donc se faire une clientèle d'amis, d'admirateurs, et jusqu'à un certain point devenir célèbre sans avoir jamais rien écrit pour le public. C'est ainsi que commença la réputation de Séguier. En 1728, un jésuite d'Avignon lui écrivait : « La réputation que

[1] Ém. Espérandieu, *op. cit.*, p. 32. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 387.

« vous vous êtes acquise dans la république numisma-
« tique me fait souhaiter passionnément d'être en com-
« merce de lettres avec vous. » On prenait déjà de tous côtés l'habitude de le consulter, et, comme il répondait à tout le monde avec une extrême obligeance, sa correspondance alla toujours en s'étendant. C'est ainsi qu'elle dépassa bientôt les villes voisines de Nîmes, et que, dès 1729, il se trouvait en relation avec deux des savants les plus connus de cette époque, le baron Bimard de La Bastie et le président Bouhier. »

Ce Bimard de La Bastie était entré, tout jeune encore, au noviciat des jésuites dont, judicieusement, ses parents le retirèrent. Là-dessus, il se fit militaire mais sa santé ne lui permit pas de soutenir un métier si dur, alors il se tourna vers le droit et devint magistrat. C'était sa véritable destination car sa fortune était gravement compromise par quelques procès qu'il se trouva en mesure de surveiller par lui-même. Ce fut ainsi qu'une affaire l'amena devant le parlement de Grenoble où il connut le président de Valbonnais qui lui inculqua le goût de l'érudition. Une autre affaire le retint à Dijon où il se lia d'amitié avec le président Bouhier, finalement, un troisième procès le conduisit à Paris où il partagea son temps entre le Palais et l'Académie des inscriptions qui ne tarda pas à l'accueillir parmi ses membres, et « son érudition, dit de Boze, était d'autant plus estimable qu'on ne savait comment il l'avait acquise ». Une fois ses procès plaidés et perdus, La Bastie se livra sans réserve à l'étude, apprit le latin, le grec, l'hébreu, la numismatique, l'épigraphie, la diplomatique, la géographie et plusieurs autres choses encore. Sa vie se passait solitaire dans le château de Monsaléon, au milieu des Alpes, dans un « climat d'ours et de sangliers », disait-il, où il s'amusait « à ramasser quelques épigrammes de l'anthologie... rendues en vers latins de même mesure, et quelques pièces un peu gaillardes... échappées de temps en temps, car enfin, il faut bien donner quelquefois du relâche aux muses sévères ». Cet érudit mourut à 39 ans, sans avoir pu donner sa mesure, mais ayant montré déjà sa maturité d'esprit dans un mémoire sur le grand pontificat des empereurs romains. « Il voulait surtout y démontrer que les premiers empereurs chrétiens ont gardé soigneusement le titre de souverains *pontifices*, qu'ils ont fait décerner l'apothéose à leurs prédécesseurs, qu'ils ont nommé et payé des prêtres païens, qu'enfin ils n'ont pas rompu aussi brusquement qu'on le suppose avec l'ancien culte. » C'est ce que de nos jours l'abbé Beurlier a parfaitement mis en lumière dans son livre sur *Le culte impérial. Son histoire et son organisation depuis Auguste jusqu'à Justinien* [1], mais cette vérité répugnait alors à des savants tels que Tillemont qui ne pouvaient admettre que Constantin et ses successeurs eussent gardé avec le paganisme des ménagements qui leur paraissaient coupables.

La correspondance qu'entretint Bimard de La Bastie avec Séguier nous le fait voir tout à son avantage, spirituel, fin, délicat, en sorte que ses lettres, « malgré l'aridité des sujets qui l'occupent, sont parmi les plus animées et les plus vivantes qu'on puisse lire. Il écrit toujours de verve; comme il ne fait rien à demi, il ne juge personne froidement, et il y a parfois dans ses lettres « de ces coups de langue ineffaçables » qui rappellent Saint-Simon. » En apprenant l'élection académique du marquis de Caumont, il écrit : « Cette distinction littéraire l'a comblé de joie. Si elle m'arrivait, elle ne m'en ferait plus, puisque je vois que pour l'obtenir il ne faut que savoir lire et écrire, comme pour passer notaire. »

Il y a plaisir pour la postérité à rencontrer de tels hommes, à les entendre malmener en paroles ceux qui le méritent un peu comme Montfaucon et Muratori qui ne sont, dit-il, « que des compilateurs qui travaillent plus du poignet que de la tête », ou cet imprimeur italien à qui il promet « si les troupes françaises rentrent en Italie... une volée de coups de bâton par lettre de change qui serait payée à vue ». La Bastie avait la partie belle avec un correspondant tel que Séguier, toujours occupé à atténuer le mérite de ses travaux, modeste, et, plus que modeste, timide; prudent et, plus que prudent, craintif. Il aimait tout du passé, non seulement ses monuments, mais sa tradition vivace, par respect des anciens, par aversion et méfiance des modernes, poussant cela au point de préférer des opinions anciennes à de plus récentes qui ne pouvaient se réclamer des mêmes parrains. En botanique, il se cramponnait à Tournefort; en physique, il était rempli de préventions contre Franklin et on n'en sera pas surpris en lisant cette lettre où il raconte gravement que le savant Graverol crut un jour avoir conversé avec le diable, ce dont il tomba très malade. Or, ajoute Séguier, « tout homme de bon sens doit penser que c'est une fable. Une conversation de trois ou quatre heures avec le diable est un événement fort extraordinaire et peut-être la chose la plus rare dont on puisse entendre parler. »

Dans cette existence si calme et qui paraissait vouée à la stabilité, il survint un événement imprévu, qui la bouleversa pour longtemps. Au mois d'octobre 1732, on vit arriver à Nîmes un Italien au comble de la réputation et qui méritait de ne pas rester tout à fait inconnu : le marquis Scipion Maffei, parcourant la vieille Europe pour y récolter des inscriptions dont le recueil rejetterait loin dans l'ombre le *Corpus* de Gruter. Maffei ne pensait s'arrêter à Nîmes que le temps nécessaire à une visite aux arènes, en compagnie de Séguier. Mal lui en prit de soutenir que ce n'était pas un amphithéâtre, Séguier, tout bardé de textes et d'exemples le réfuta et Maffei, charmé de cette discussion courtoise, proposa à Séguier de l'accompagner dans la chasse aux inscriptions. Or, c'était le rêve qui hantait Séguier; il accepta et les deux savants, devenus amis, partirent pour une excursion de quelques semaines... qui dura vingt-deux ans!

Pour se rendre de Nîmes à Paris, il leur fallut trois mois et ici le séjour se prolongea longtemps sous l'avalanche des visites à faire et à rendre, des relations à nouer et à entretenir. Maffei était curieux de converser avec des hommes en grande réputation, même lorsqu'il n'en pouvait attendre que peu de chose. Tout lui était bon : Jussieu comme Fontenelle, Réaumur comme Bouchardon, Maupertuis comme Montesquieu, Voltaire enfin qui ne manquait pas de placer Maffei au-dessus de Corneille et de Racine, mais qui faisait peu d'attention à Séguier. Celui-ci le trouva « un peu trop plein de lui-même » ce qui est, ajoutait-il, « en quelque façon pardonnable dans une personne d'autant de mérite et de réputation ».

Maffei passa trois années à Paris courant les académies et les salons pendant que Séguier s'enfonçait dans les cabinets d'antiquités et grossissait chaque jour ses cahiers de notes; il s'y attardait délicieusement et il n'en fût jamais sorti si son compagnon n'avait enfin jugé utile de s'éloigner. Accueilli comme un grand homme, Maffei eut le tort de croire ces hommages tout à fait sincères; il se laissa approcher et regarder de trop près pour qu'on ne le trouvât pas surfait. On le jugea provincial et sa vanité blessa parce qu'elle gênait la vanité des autres. Il parlait sans cesse et ne parlait que de lui. Mal lui en prit de toucher à la littérature, mais ce fut la théologie qui lui donna le coup de grâce. Maffei ne se mit-il pas en tête de prendre la défense de la bulle *Unigenitus* et de montrer sa conformité avec

[1] In-8°, Paris, 1891.

la doctrine de saint Augustin? Le nonce du pape, le cardinal de Bissy et le cardinal de Fleury l'en louèrent; mais les salons, les académies et les particuliers se montrèrent froids, presque hostiles à cette intempérante *papimanie;* et Séguier apprit qu'on allait enfin poursuivre le voyage d'études.

Ils commencèrent par l'Angleterre où Maffei cueillit sa moisson de louanges. Séguier revint à son journal où il prend note que, dans ce pays, les jardins diffèrent de ceux de France et « n'ont pas de parterres avec des ifs et des buis ». Parfois, cependant, sa plume trace un portrait bien venu comme celui du critique Richard Bentley : « Je m'attendais, dit-il, à trouver un autre homme; *minuit præsentia famam.* Ce docteur ne nous parla que de vin et de la peur qu'il avoit de voir les bouteilles vides. Il est vrai que cette peur n'étoit pas sans motif, car, en quelques minutes, il savoit fort bien les vider. Il nous dit qu'il ne s'occupoit plus à l'étude, et que, rassasié de travail et de gloire, il se reposoit. Il fit ensuite apporter du *punch,* liqueur forte qui plaît beaucoup aux Anglais, et il pria la compagnie d'en boire, après en avoir bu lui-même très largement, non dans un verre, mais dans une coupe qui contenait plus de sept à huit pots de cette liqueur. C'est là toute la conversation que nous eûmes avec cet illustre biberon. »

Maffei et Séguier passèrent peu de temps en Hollande, s'attardèrent à Vienne où Séguier découvrit une comète; cela fait, les deux amis rentrèrent à Vérone, où Séguier s'installa et demeura dix-huit ans, parmi les richesses archéologiques entassées dans la demeure du marquis. Ils collaboraient sans doute, ce qui n'empêchait pas Séguier de travailler pour son compte. « Les sciences les plus diverses l'occupaient à la fois. Il réunissait des inscriptions, il classait des médailles, il décrivait des monuments, il observait les astres du haut d'un observatoire que le marquis avait fait construire, il faisait des études sur la foudre, sur les étoiles, sur les éclipses, il dirigeait des fouilles sur le Mont-Bolca, où l'on trouvait d'admirables pétrifications. L'été appartenait surtout à la botanique; Séguier partait pour les montagnes du Véronais et du Vicentin, et y allait chercher les plantes alpestres. Ce n'étaient pas des voyages sans péril; dans sa vieillesse, il aimait à raconter les dangers qu'il avait courus dans ces excursions savantes. Les paysans des environs de Vicence, sachant qu'il observait le ciel, voulaient le rendre responsable des orages qui ravageaient la contrée et délibérèrent un jour de le tuer. A Volterra, où il avait voulu enlever la nuit une pétrification qu'il avait remarquée dans la partie antique des murailles, les magistrats le soupçonnèrent d'avoir des intentions hostiles contre la ville, et le mirent en prison. Une autre fois, ayant trouvé une espèce de champignon qu'il n'avait pas encore vue, il eut l'imprudence d'en goûter pour en connaître les propriétés, il tomba presque aussitôt privé de sentiment. « C'en était fait de sa vie, dit Dacier, si des paysannes, accourues à son secours, ne lui eussent fait avaler l'huile d'une lampe qui brûlait devant une madone et qui avait dans le pays la réputation de guérir les maux les plus incurables. On ne pouvait heureusement lui administrer un meilleur remède. Cette huile grasse et rance débarrassa en un instant son estomac du fatal champignon, et sa guérison, toute naturelle, fut ajoutée à la longue liste des miracles opérés par cette lampe merveilleuse. »

De retour à Vérone, Séguier tenait la correspondance de Maffei, outre la sienne propre. Après la mort du marquis, Séguier revint se fixer à Nîmes (1755), qu'il ne quitta plus. Sa correspondance personnelle prit de nouveaux développements; à toutes les lettres il répondait avec un soin scrupuleux, donnant une dissertation à ceux qui lui demandaient un nom ou une date,

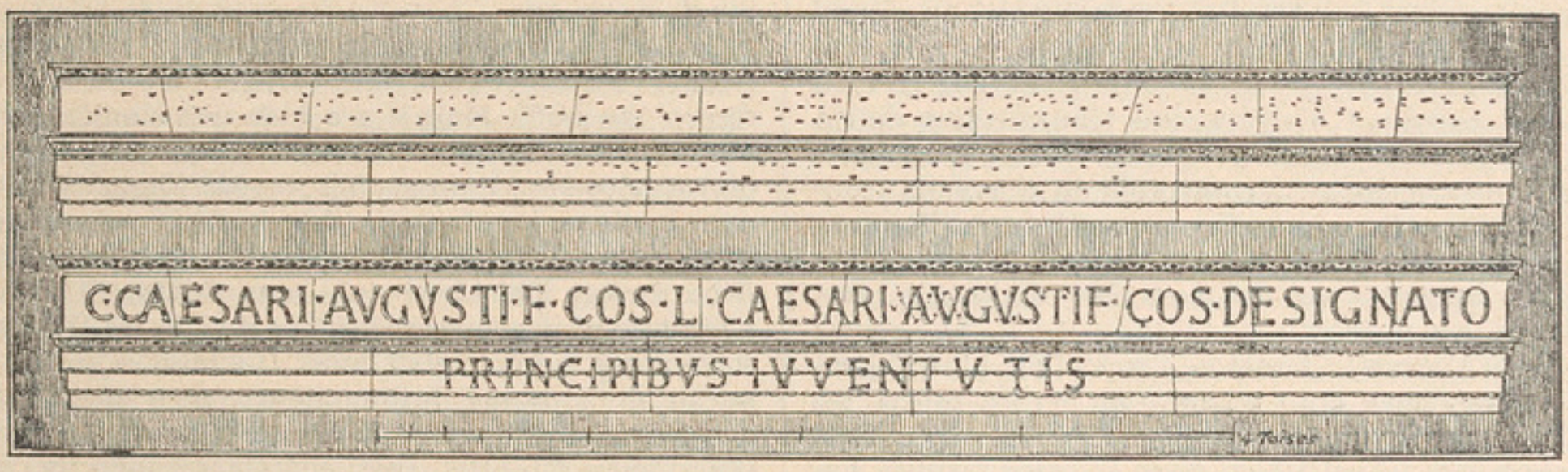

8895. — Inscription dédicatoire de la Maison carrée de Nîmes, rétablie par Séguier.
D'après *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 3156.

à tel point que, pour satisfaire ceux qui l'interrogeaient, il négligeait ses propres études. Cette correspondance nous montre à quel point les collectionneurs s'étaient multipliés. Tantôt c'est un intendant de province, Le Bret, qui a réuni dans son hôtel plus de 15 000 médailles; tantôt c'est un officier de cavalerie qui occupe ses loisirs de garnison à l'étude, tantôt un chartreux de village qui se trouve heureux de dire que « sans argent, et tout simplement avec des chapelets, il a trouvé le secret de ramasser plus de 3 000 médailles, dont quelques-unes ne sont pas communes »; enfin, c'est un négociant de Bordeaux qui a su rassembler des tableaux, des estampes, des livres, des pierres gravées, des coquilles, des minéraux, des pétrifications « dont l'ensemble, dit-il, lui fait vivement sentir le bonheur de pouvoir se suffire à lui-même ». Parmi ces correspondants, beaucoup d'ecclésiastiques, car si dans quelques maisons religieuses on regardait l'ignorance comme une vertu, d'autres étaient largement ouvertes à la science, notamment chez les bénédictins dont La Bastie, juge éclairé et impartial, disait : « L'esprit de labeur ne se conserve que là. »

Ce fut après son retour définitif à Nîmes que Séguier entreprit un travail concernant l'inscription de la Maison carrée, inscription non gravée mais écrite en lettres de bronze soutenues par des tenons dont, depuis longtemps, il ne restait que les trous d'introduction disséminés sur l'épistyle long de 12 m. 19. Gassendi nous apprend que Peiresc avait eu la première idée de reconstituer l'inscription d'après les traces ainsi laissées : *Speravit se interpretaturum seriem quandam foraminum Nemausensis basilicæ quam quadratam domum appelant, ubi ectypum obtinuisset.* Mais on sait que Peiresc sema les projets et négligea la plupart des réalisations (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2710-2723). Séguier,

bien qu'il fût un peu atteint du même travers, aboutit dans ce cas particulier; il fit dresser un échafaudage jusqu'à hauteur du fronton, prit les empreintes des trous et rédigea une *Dissertation sur l'ancienne inscription de la Maison carrée de Nismes* (in-4°, Paris, 1759). « Ces trous, la plupart encore bien apparents, sont au nombre de deux dans les I excepté l'I de DESIGNATO, qui paraît en avoir eu trois; tantôt de deux, tantôt de trois dans les S; de trois dans les A, B, C, D, G, L, O, P, R, T, V, et à la seconde ligne dans les E, et les N. L'usure de la pierre à l'angle gauche de la frise a fait disparaître deux des trous qui devaient, au nombre de trois, servir à fixer le C du commencement de l'inscription. Plusieurs trous sont doubles, sans doute parce que le lapicide ne les avait pas, la première fois, mis à leur place. Les lettres qui présentent cette particularité sont l'E, le jambage courbe de l'R, et l'I de CAESARI au commencement de l'inscription; l'A, la pointe de l'V et le T d'AVGVSTI; ensuite, l'S et l'A à la partie inférieure de ses deux jambages dans le second mot CAESARI; l'V, l'S, le T et l'I du second mot AVGVSTI; le C du second mot COS; les D, E, S, I, G, N, T de DESIGNATO; le C de PRINCIPIBVS à sa panse seulement. De plus, une transposition de l'A et de l'V au début du second mot AVGVSTI de la première ligne a nécessité la confection de nouveaux trous pour réparer cette erreur. Des traces des entailles dans lesquelles étaient jadis engagés par une partie de leur épaisseur quelques-uns des caractères de bronze, sont restées encore visibles [1]. »

Revenu à Nîmes, Séguier ne s'en éloigna plus. Cependant, la province était en train de perdre toutes ses gloires scientifiques locales. Paris attirait tous ceux qui voulaient travailler et vivre et aussi briller. Les sages se plaignaient « que ce gouffre destructeur attirât sans cesse et absorbât sans retour tous les talents, toutes les richesses, tous les hommes de la nation », mais ils se résignaient et se jetaient, eux aussi, dans le gouffre. La Bastie le fit de mauvaise grâce, mais il le fit. « Tout ce qui n'est pas à Paris ou n'y tient pas par quelque endroit, disait-il, ne fait que ramper. »

Séguier tint bon et quand ses amis le firent nommer membre de l'Académie des inscriptions il refusa sous aucun prétexte de quitter Nîmes. Il s'y était arrangé une demeure agréable, l'ayant fait construire afin d'y loger ses collections connues du monde entier; son cabinet était devenu une des curiosités de la ville, au même titre que les monuments. Il en faisait les honneurs, fier de feuilleter son herbier de 15 000 plantes, ses 200 empreintes de poissons fossiles trouvées sur le Mont-Bolca, ses coquillages, ses cristaux, ses minéraux. Séguier inscrivait sur un calepin, qui existe encore, le nom et la qualité des personnes qui venaient le voir. En dix ans, de 1773 à 1783, il a reçu près de 1 300 étrangers; en la seule année 1777, il en est venu 210.

Correspondants, visiteurs, que restait-il de temps à Séguier pour l'achèvement de son grand ouvrage? Il ne songeait plus, comme au temps de sa jeunesse, à un recueil de toutes les inscriptions connues, mais à un catalogue qui renvoyait à propos de chaque inscription au livre où elle était contenue. Il y travaillait depuis sa jeunesse, il ne l'avait jamais interrompu ni abandonné. En 1752, deux volumes se trouvaient terminés. Le savant Hagenbuch le suppliait de se presser en lui rappelant le proverbe latin : *bis dat qui cito dat*, mais Séguier préférait attendre encore et faire attendre afin de perfectionner son œuvre. Cependant ses amis, après avoir attendu plus de vingt ans, perdaient patience. « Est-il donc possible, lui écrivait Rochefort, qu'il manque encore quelque chose à ce grand et savant ouvrage dont vous vous occupez depuis si longtemps? ne mettrez-vous pas de terme à vos recherches, et ne pouvons-nous pas espérer de jouir bientôt du fruit d'un travail si vaste et si curieux? » Séguier se décida enfin. En 1774, il fit choix d'un libraire et se mit en mesure de lui envoyer son manuscrit. Le bruit en courut dans le monde savant et les félicitations arrivèrent, mais Séguier se ravisa, demanda deux ans de plus pour revoir son travail. Il en prit dix et l'ouvrage était en manuscrit sur sa table lorsqu'il mourut, en 1784, à l'âge de quatre-vingt et un ans.

2° *Gaston Boissier.* — Ce deuxième Nîmois « appartenait, sans conteste et sans restriction — cela va sans dire — au Midi. Mais il y a bien des manières d'être Méridional, et la nature avait choisi pour lui l'une des plus spirituelles. Par exemple, les Méridionaux passent pour avoir un besoin invincible de s'épanouir en gestes et en paroles, de projeter au dehors leur personnalité débordante. Eh bien! oui, sans doute, G. Boissier n'était point une âme méditative et solitaire. Il aimait la société qui le lui rendait bien. Il aimait à parler, et il savait qu'il parlait brillamment : n'en eût-il pas eu conscience qu'il l'aurait lu dans les yeux de ses auditeurs, aussi attentifs, aussi entraînés quand ils l'écoutaient causer dans les allées de son jardin de Viroflay, que lorsqu'ils l'entendaient professer dans sa chaire du Collège de France. Même, il aimait à représenter; et jusque dans ses dernières années, quand il s'asseyait dans son fauteuil académique, la fraîcheur de ses joues encadrées par la neige de ses favoris, l'habit vert triomphalement barré du grand cordon rouge, il ne lui déplaisait pas de sentir les regards de la foule attirés par sa vieillesse décorative [2]. » Cette joie de vivre et de paraître se conciliait avec un sens délicat de la mesure. Sans doute, on disait l' « heureux Boissier », mais il jouissait si gracieusement de son bonheur que c'est à peine si quelques envieux se rencontraient qui eussent voulu lui disputer la collection de titres, de places et de décorations qui jalonnaient son ascension vers les sommets universitaires et académiques. Plus d'un savait que l'apparente facilité avec laquelle ces fruits savoureux avaient été cueillis dissimulait un effort soutenu infatigablement au cours d'une longue existence. Le causeur intarissable et séduisant dans sa chaire et dans les salons était sans doute un mondain sans cesser d'être un étudiant; il savait mettre dans ses cours, comme dans ses livres une grâce, une finesse, une saveur qui excluaient la violence, l'âpreté et la déclamation. Il le sentait lui-même et s'en félicitait avec cette bonhomie souriante qui lui valait autant d'auditeurs et de lecteurs que d'amis. Érudit autant

[1] Séguier, *Dissertation sur l'ant. inscr. de la Maison carrée de Nismes*, Paris, 1759; Léon Ménard, *Hist. civile, eccl. et litt. de la ville de Nismes*, t. VII, 1758, p. 38 et pl.; cf. addit., p. 716; *Journal des savans*, t. XLVIII, p. 217; t. XLIX, p. 281; t. LVIII, p. 223; *Mém. de Trévoux*, déc. 1759, p. 3016; Donati, *Ad novum thesaurum inscriptionum Muratorii supplementum*, p. 210, n. 6; p. 466, n. 16; Clérisseau, *Monuments*, 1778, pl. II, p. XV; Maucomble, *Description*, 1789, p. 18; Fisch, *Briefe ueber die suedlichen Provinzen von Frankreich*, 1790, p. 38; Beaumont, *Select view*, p. 28; Millin, *Voyage dans les dép. du midi de la France*, t. IV, p. 217; Pelet, dans *Mém. de la Soc. des ant. de France*, t. X, 1834, p. 134; *Monuments romains*, p. 9; *Mém. de l'acad. du Gard*, 1862, p. 58 sq.; Jouffroy et Breton, *Introduction*, p. 96, note 3; Perrot, *Histoire*, p. 54 sq.; *Lettres sur Nîmes*, t. I, p. 183 sq., pl. et append. II, p. 12; Teissier, *Confidences*, p. 113; Boucoiran, *Guide*, p. 9; Albin Michel, *Nîmes et ses rues*, t. II, 1879, p. 134; Aug. Allmer, dans *Rev. épigr. du midi de la France*, t. I, p. 246 sq., n. 287; Orelli, *Inscr. lat.*, n. 640; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 3156; Ém. Espérandieu, *La Maison carrée. Notice sommaire*, Nîmes, 1925. — [2] R. Pichon, *La vie et l'œuvre de M. Gaston Boissier*, dans *Rev. des Deux Mondes*, 1908, V^e^ période, t. XLVI, p. 286.

qu'un humaniste sait l'être, il demeurait littérateur parce qu'il sentait vivement la beauté et qu'il n'aurait pu se résoudre à être obscur ou embarrassé. Son imagination très vive s'éveillait aux impressions du dehors et s'exprimait avec une limpidité et une abondance qu'il savait contenir à distance de la banalité et de la prolixité. Son cerveau avait emporté de l'étincelant Midi un rayon de soleil qui éclairait son style et qui échauffait sa parole. Il lui eut été impossible d'être symboliste, énigmatique, parce qu'il ne comprenait que la clarté et répugnait d'instinct au mystère, à l'inexpliqué, en littérature. En religion, il était tolérant et ne réprouvait que les fanatismes.

Comme bien d'autres familles, les Boissier, au XVIe siècle, avaient passé au protestantisme. Les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes avaient déraciné une branche qui se transporta en Suisse; une autre branche fut indéracinable tout en restant fidèle à sa croyance pendant tout le XVIIIe siècle et demeurant à la tête de la « bonne bourgeoisie » comme on disait alors. Le bisaïeul de Gaston Boissier, époux volage, se brouilla avec sa femme et la séparation légale prononcée « aux torts du mari » confia l'éducation des enfants à la mère. Celle-ci se fit catholique « seul moyen, disait-elle, que j'aie de ne retrouver mon mari ni dans ce monde, ni dans l'autre ». Les enfants devinrent catholiques eux aussi et un d'entre eux, devenu « notaire royal », mourut jeune et laissa des affaires très embarrassées. Il laissait une veuve et un petit garçon, né le 15 août 1823, de qui on commença de bonne heure à dire : « Il promet bien. » Privé de plaisirs et quelquefois aussi n'ayant pas mangé à sa faim, l'enfant musait par les rues de la ville, des arènes à la Maison carrée, en sorte que ses flâneries se trouvaient être déjà des « promenades archéologiques ». Collégien, il suivit avec fruit les classes du collège royal et reçut une instruction principalement littéraire, à l'ancienne mode, à la fois approfondie et superficielle. « Nous y avions comme professeurs, a-t-il raconté, de très braves gens, mais en général fort âgés. Il s'en trouvait même dans le nombre qui remontaient plus haut que la révolution et qui avaient fait leurs débuts dans la congrégation de l'Oratoire. Je dois avouer qu'ils ne nous donnaient pas une très haute idée des professeurs de l'ancien temps. Ils étaient solennels et ennuyeux. Ils faisaient leurs classes avec des cahiers de corrigés et des recueils de bonnes expressions. C'est alors que le ministre de l'Instruction publique, M. Guizot, eut l'heureuse idée de nous envoyer un agrégé de l'année, M. Alexandre Germain, pour instituer au collège de Nîmes l'enseignement de l'histoire. Je ne saurais dire notre étonnement quand nous vîmes un tout jeune homme, qui avait l'air d'un écolier, s'asseoir dans ces chaires qu'occupaient de vénérables vieillards. Nous fûmes bien plus surpris dès qu'il ouvrit la bouche. Il nous parlait des Grecs et des Romains comme on ne l'avait jamais fait. Tous ces personnages du passé que nous étions habitués à n'apercevoir que de loin et comme à travers un nuage, il les rapprochait de nous et nous les rendait vivants. Encore tout plein des leçons de Michelet, dont il était un des meilleurs élèves, il savait tout animer; il nous intéressait à tout et, avec lui, la classe devenait une récréation. Un jour que j'exprimais à quelqu'un le ravissement que nous causait notre jeune maître, et l'attrait qu'avaient pour nous ses leçons, je me souviens qu'il me répondit : « Ce n'est pas étonnant, il vient de l'École normale. » C'était la première fois que ce nom frappait mon oreille et tout de suite il me vint à l'esprit d'entrer, moi aussi, dans cette école où l'on apprenait tant de belles choses et l'art de les communiquer si agréablement aux autres. »

Dès lors, Boissier regarda vers Paris et obtint d'y venir faire sa rhétorique à Louis-le-Grand. La prise de contact fut pénible, décevante, mais Boissier trouva un maître qui devina sa valeur et l'attira chez lui, chaque dimanche matin, avec une douzaine de privilégiés à qui, pendant deux ou trois heures, il administrait ses conseils les plus francs et le fruit de son expérience. Admis à l'École normale dernier de la promotion, il écouta le conseil de ses maîtres, refusa, et après une deuxième année scolaire, entra *second* à l'École normale (1843). L'accueil des camarades fut dédaigneux; ils taquinèrent le « petit Boissier », un intrus venu de son Midi, dont il gardait le pur accent, disputer et ravir aux Parisiens une place à laquelle leur séjour dans les lycées de la capitale leur conférait des droits imprescriptibles. Boissier ne se fâcha nullement, il se contenta de corriger sa prononciation avec un tel succès que, malgré un séjour de neuf années à Nîmes, par la suite, il n'avait rien gardé des intonations nasales de son cher pays. A l'École, où la modicité de ses revenus le condamnait à revenir souper les dimanches, Gaston Boissier rencontra un camarade, entré la même année que lui dans la section des sciences, et tout aussi peu fortuné, Louis Pasteur, condamné à la même frugalité; ils poursuivaient en de longues causeries la première ébauche d'une étroite amitié.

De 1843 à 1846, Boissier habita les vieux bâtiments du collège du Plessis, où l'École normale était installée. « Elle était dirigée par Dubois, le puissant et rude publiciste. Dubois au visage de lion, à la parole tourmentée, à l'esprit libéral et mystique, un des hommes les plus originaux que la Bretagne ait donnés à l'Université. Le sous-directeur des études littéraires était Vacherot, dont la bonté patriarcale ne touchait pas moins les élèves que sa profondeur métaphysique ne les remplissait d'admiration. Comme professeurs pour les lettres anciennes, Boissier connut l'érudit helléniste Cartelier, Ernest Havet, Émile Deschanel, qui s'occupait alors de littérature grecque, les savants hellénistes Berger et Rinn. La littérature française était enseignée par Nisard, Jacquinet et Gérurez, la grammaire par Egger, la philosophie par Saisset et Jules Simon, l'histoire par Filon et Wallon. Nous ne savons pas quels furent, de tous ces maîtres, ceux qui contribuèrent le plus à la formation de Boissier : peut-être pourrait-on le deviner. Il resta toute sa vie ébloui par le souvenir de l'éloquence prestigieuse de Jules Simon. Il ne dut certainement pas être insensible à l'agrément de Deschanel, ni à la formidable documentation d'Egger. Les causeries de Nisard où une doctrine littéraire si ferme était exposée avec tant de bonne grâce, ne furent pas sans fortifier en lui le goût classique et pur auquel sa nature propre le prédisposait. Cependant, il est probable que ceux dont les leçons lui furent le plus efficaces furent Havet, Berger et Jacquinet. Tous trois faisaient de la littérature une sorte de collaboratrice de l'histoire. C'était déjà, avec moins d'aisance et d'ingéniosité, ce que Boissier devait faire plus tard; c'était pour lui, à cette date, une vraie révélation. Il avait jusqu'alors, de par sa première éducation, l'amour des lettres, mais le sens historique ne lui naquit réellement qu'à l'École normale [1]. »

Agrégé des lettres, Boissier devint professeur de rhétorique au collège d'Angoulême et s'y trouva heureux; il se laissa vivre et s'accorda de longues vacances. L'année suivante (1847), il revenait au lycée de Nîmes et fit une large part aux fréquentations mondaines, tirant de ces relations une utilité qui se fit sentir plus tard, car « ces années de Nîmes, années de loisir et de succès mondains, ne furent pas, pour Boissier, des années perdues; mais il risquait de s'endormir dans les délices de cette Capoue provençale. Des con-

[1] R. Pichon, *op. cit.*, p. 290-291.

seils amicaux lui vinrent de ses anciens maîtres; on l'engageait à prendre le titre de docteur. Il se mit à y songer sans hâte... il prit son temps [1] » et, en 1857, se trouva prêt avec deux thèses sur le poète Atticus et les traductions des poètes grecs par Plaute. De ce jour, la carrière littéraire de Boissier était tracée.

Ce fut pendant ces années-là que Léon Renier se rendit à Nîmes pour y étudier de près les papiers de Séguier. « Ces documents précieux, il les fit voir à Boissier, qui n'en avait pas jusqu'alors soupçonné l'intérêt. Ce fut alors que, par ces entretiens qui piquaient sa vive curiosité, le futur historien de la religion romaine fut averti, pour la première fois, du parti qu'une critique avisée pouvait tirer des inscriptions, pour suppléer sur bien des points au silence des auteurs anciens [2]. »

C'était une originalité un peu provocante, en 1857, de s'occuper d'épigraphie et d'archaïsme. Boissier venait de s'y engager au mépris des conventions universitaires, car « tandis qu'on était facilement docteur alors pour une dissertation sur la liberté, sur l'infini, ou sur la poésie épique à travers les âges, « lui marchait hors des sentiers battus et des voies larges qui conduisaient au facile succès. C'était faire preuve de courage en même temps que d'audace; mais, dès lors, « les routes inexplorées le tentaient, et il se disait que ces périodes anciennes, trop dédaignées des délicats, contiennent le secret des âges glorieux qui viendront ensuite. Enfin, il se révélait historien, dans ses deux thèses, par la manière dont le problème y était posé : comment des thèmes tragiques ou comiques, empruntés à une littérature étrangère, se modifient-ils à l'insu même des auteurs qui les traitent, par le seul fait de passer dans un autre pays? C'était la question, on le voit, de la race et du milieu, du rapport entre l'œuvre d'art et la société qui l'entoure. Expliquant Plaute et Atticus par les mœurs de leur temps, Boissier ramenait ce qui semblait n'être qu'une appréciation littéraire à une étude de psychologie historique [3].

Le début de l'année scolaire 1857 trouva Boissier professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, à Paris; il y devait passer huit années et son enseignement laissa un vif souvenir. « Il nous préservait contre le mauvais goût, a dit de lui Ernest Lavisse; il nous faisait goûter le charme de la critique littéraire ingénieuse et nous révélait discrètement l'érudition. M. Boissier ne voyait pas seulement ce que nous étions, il voyait ce que nous serions, et cela est le génie du professeur. » La rhétorique de « Charlemagne » était réputée « la préparation la plus efficace à l'École normale, et nombre de jeunes gens, engagés par la suite dans d'autres carrières, n'en conservaient pas moins l'impression éclatante que leur avait laissée *Gaston Phébus* comme ils aimaient à l'appeler ». De ces jours lointains des souvenirs ont été conservés, des enthousiasmes ont duré presque un demi-siècle. Le succès de Boissier auprès de ses élèves ne ressembla jamais, comme on l'a vu pour d'autres, à un culte. Le maître était trop humain pour favoriser rien de pareil, mais l'impression n'en était pas moins profonde et raisonnée. Elle tenait, sans doute, à deux causes. Boissier révélait une science précise et concrète, il découvrait une antiquité vivante et mouvante, turbulente et agitée. On ne pouvait demeurer froid et inerte avec un maître qui se passionnait si fort pour ce qu'il disait. Sa verve eût suffi à échauffer et à enflammer cent auditeurs de glace. On entrait rétif et prévenu dans la classe, on en sortait brûlant et conquis, car outre ce que disait Boissier, il y avait la façon de le dire, cette voix, dont le timbre avait perdu ses sonorités provençales pour devenir seulement chaude et perçante, agile et gaie, « une voix où il y avait du soleil » et quelquefois une ironie qui transperçait. Un jour, quand il était dans la classe de Boissier, l'élève Lavisse avait inséré dans un devoir de français (une lettre à Condé) une prosopopée de la France dont il était ravi. « J'en attendais l'effet sur vous et sur la classe, car bien sûr, vous ne manqueriez pas de faire à ma copie l'honneur de la lecture publique! Vous lui avez fait cet honneur, en effet, mais de quel ton! Jamais plus depuis je n'ai fait de prosopopée. »

Installé à Paris, Boissier fut piqué du désir de montrer sa valeur et fit un premier pas dans la carrière des concours académiques, avec une *Étude sur la vie et les ouvrages de Varron* qui fut couronné (1859), revu et publié (1861). Désormais, il s'attacha à la Rome antique, y vécut, y acquit le droit de cité, mais cela ne lui suffit pas de lire et de relire sans cesse les auteurs; il voulut pouvoir juger l'ample commentaire dont, depuis un siècle environ, l'érudition allemande enguirlandait ces écrits; il se mit, à l'âge de 30 ans, à apprendre l'allemand qu'il arriva à maîtriser et à lire très couramment. Alors s'ouvrit devant lui l'enseignement supérieur comme suppléant Ernest Havet dans la chaire d'éloquence latine au Collège de France (1862). Peu après, il montait dans une autre chaire non moins laïque et qu'il ne quitta plus, la *Revue des Deux Mondes* où il donna plus de cent articles, entre le 1er avril 1863 et le 15 août 1907.

En 1867, Boissier donna un livre charmant et profond : *Cicéron et ses amis;* autour de ce grand orateur, il a groupé ses plus célèbres correspondants, Atticus, Cælius, César, Brutus, Octave, qui tous ont traversé le drame qui commence au passage du Rubicon et qui s'achève par la bataille de Philippes. Depuis 1865, il était chargé du cours de poésie latine au Collège de France; le 15 décembre 1869, G. Boissier en devint titulaire et son enseignement s'y prolongea quarante et un ans (1865-1906), sous le titre rajeuni de : Chaire d'histoire et de littérature latine » qui donnait au professeur plus de liberté pour choisir indifféremment ses sujets d'étude chez les prosateurs ou chez les poètes. Avec une largeur d'esprit qu'il devait en partie à sa science très vaste, Boissier n'admettait pas qu'il convînt d'arrêter avec Pline le Jeune et Tacite, Juvénal et Martial l'histoire de la littérature latine. Il abordait volontiers les temps et les auteurs chrétiens Minucius Félix, Tertullien, saint Augustin et le poète Prudence. Ainsi se déroulait la carrière entrevue dès les années de jeunesse, Boissier reparaissait à l'École normale, cette fois comme professeur; il fit même une apparition d'une année à l'École des hautes études.

Les conférences à l'École normale permettaient « d'accomplir ce que les gens du métier regardent comme un tour de force : Boissier répétait chaque année le même cours. C'est un procédé dangereux, mortel neuf fois sur dix. Mais son cours n'était jamais ennuyeux, parce qu'avec sa mobilité perpétuelle, il ne lui laissait jamais le temps de se figer. Il le repensait, le revivait, au moment de le redire. Les mêmes choses lui paraissaient aussi intéressantes la vingtième fois que la première : c'est que la source d'intérêt était en lui-même intarissable. Et quand nous disons « les mêmes choses », ce ne sont pas seulement les appréciations esthétiques ou les considérations morales : non, les détails les plus techniques s'animaient également. L'histoire des manuscrits de Plaute ou des éditions de Lucrèce, en passant par l'imagination de Boissier, devenait aussi amusante qu'un roman.

« Au Collège de France, les conditions d'enseignement étaient un peu différentes. L'une des deux leçons qu'il y donnait chaque semaine était consacrée à expliquer un texte porté aux programmes d'examens.

[1] G. Perrot, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 659-660. — [2] Id., *ibid.*, 1908, p. 662. — [3] R. Pichon, *op. cit.*, p. 293.

Boissier n'avait pas choisi ce texte, mais peu lui importait : tout lui était bon, tout se prêtait à ce commentaire abondant et spirituel, où chaque difficulté était élucidée, chaque détail historique éclairé, chaque allusion précisée, sans aucune ombre de pédantisme. L'autre cours était le « grand cours », grand par les dimensions de la salle et l'affluence du public. Boissier fuyait tout ce qui aurait pu ressembler à une leçon d'apparat. Il s'épanchait en causeries familières, sans hausser le ton, sans surveiller ses phrases, sans serrer la composition, parlant sans scrupules, dans une leçon sur Plaute, de Chateaubriand, du socialisme et de la guerre russo-japonaise, le tout entremêlé de confidences personnelles, d'anecdotes, de boutades... C'était indéfinissable, c'était charmant, et, en dépit de cette apparente négligence, c'était très solide.

« Lorsque ce bouillonnement d'improvisation était suffisamment apaisé, le professeur reprenait les idées essentielles de son enseignement, les triait, les mettait en ordre; de cette élaboration sortaient des articles de revue, qui, eux-mêmes se rejoignaient en plus vastes ensembles; et c'est ainsi que sont faits la plupart de ses ouvrages. » S'il arrive à des privilégiés d'apercevoir facilement le lien qui unit ces ouvrages entre eux, c'est grâce à une adresse qui n'est pas départie au commun des critiques et moins encore au grand nombre de lecteurs. Après Varron, Boissier s'est arrêté à Cicéron et n'a plus cessé de se promener en long et en large dans l'histoire romaine, qu'il connaissait à fond, ce qui lui a permis des rappels, des allusions, des retouches, des excursions qui donnent et entretiennent l'illusion d'une vaste composition d'ensemble; mais il faut reconnaître le manque de coordination, les lacunes que ne suffisent pas à combler des transitions absentes ou écourtées. L'œuvre totale se compose de morceaux brillants dont l'enchaînement est artificiel. Ce ne sont pas des esprits « malveillants » mais des historiens très libéraux qui ont dit que les livres de Boissier « manquaient un peu de cohésion, que ce n'étaient guère que des recueils factices d'articles soudés après coup »; en un mot des continents composés d'îles. Progressivement, l'auteur a tendu à marquer une unité d'idée et on s'est chargé d'y faire entrer des observations passablement disparates. Il a fallu un prodige de complaisance pour en arriver là et pour écrire que tel de ses livres « a un but marqué, celui de rechercher comment la société romaine a pu passer entre César et Marc-Aurèle, d'une incrédulité hardie à une piété presque mystique. Si, pour résoudre ce problème, l'auteur parle de beaucoup de choses, qui semblent, au premier abord, n'avoir pas grand rapport entre elles, s'il nous entretient de la philosophie de Sénèque comme de l'enfer de Virgile, de la condition des femmes ou des esclaves, comme de l'apothéose impériale ou des cultes étrangers, c'est que tout cela touche plus ou moins directement à son sujet; un mouvement religieux n'est pas en fait isolé; il a des causes et des conséquences à la fois politiques, philosophiques, morales, sociales, et cette complexité explique le caractère encore un peu discursif de la *Religion romaine* [1]. »

En 1874, après de longues années remplies par le professorat, G. Boissier publia un important ouvrage : *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, dont la préparation avait demandé plusieurs années. Il en était sorti une étude approfondie dont la lecture demeure utile à qui veut connaître ce qui, dans l'ordre de la religion, a précédé le christianisme. Cette religion romaine « est dénuée de poésie et étrangère à tout mysticisme; mais elle a cependant un certain caractère moral, par le lien très étroit qu'elle établit entre ses fidèles, d'une part, et, de l'autre, les dieux du foyer et de la cité. Ce caractère même, elle le perd dans le dernier siècle de la république, après que ce lien s'est relâché par l'altération des mœurs, de la famille et l'extension du droit de cité, puis par l'introduction, à Rome, des dieux de la Grèce et de la doctrine évhéméristе. Si, par attachement à la tradition, les collèges de prêtres continuent à observer les vieux rites, si, un peu plus tard, Auguste s'applique à remettre en honneur ceux de ces rites qui tombaient en désuétude, le scepticisme ou tout au moins l'indifférence, en matière religieuse, règnent alors dans la haute société; mais, dans la paix de l'empire, partout, chez le prolétaire et l'esclave, comme chez le personnage consulaire et le lettré, l'esprit commence à se préoccuper du problème de la destinée humaine; aux questions qu'il se pose, il ne trouve pas de réponse dans les croyances que l'État fait encore mine de professer. Les religions orientales, avec l'appareil de leurs mystères et de leurs sacrements, et la philosophie, avec ses spéculations hardies, se disputent ces intelligences en désarroi. Elles leur offrent à l'envi des solutions qui diffèrent plus par la forme que par le fond. et qui prétendent également à calmer ces inquiétudes [2]. »

« L'*Opposition sous les césars* traite d'une question plus simple, celle des relations entre les césars et l'aristocratie : presque tout le livre n'est que la réponse à cette question; on peut seulement regretter d'y rencontrer deux chapitres, plus épisodiques que nécessaires, sur l'exil d'Ovide et sur le roman de Pétrone, bien que ces deux chapitres soient en eux-mêmes fort curieux. L'unité, forcément absente de *Cicéron et ses amis*, plus visible dans la *Religion romaine* et l'*Opposition*, devient complète dans la *Fin du paganisme* : l'objet en est très nettement délimité; c'est l'analyse des effets qu'a produits le contact entre l'Église et le monde aristocratique romain; et il n'y a pas une seule partie de ce livre qui s'en écarte [3]. » Après cela on ne s'étonne pas d'entendre qualifier de « chef-d'œuvre » ce dernier livre et de lire que tous les livres de Boissier, « additionnés les uns aux autres, forment la meilleure des histoires de la littérature latine ». C'est ce qu'il importe d'examiner de plus près.

Le but de Boissier est déjà exprimé dans cette phrase qui termine la *Religion romaine* : « Au Ier siècle, le monde entier s'était levé sous l'impulsion de l'esprit religieux et de la philosophie, il était debout, en mouvement, et, sans connaître le Christ, il s'était déjà mis de lui-même sur le chemin du christianisme. » Maintenant l'auteur va entreprendre de décrire la pénétration réciproque du christianisme et de la société profane. Tâche immense et ardue qu'il a traitée avec plus d'élégance que de pénétration, plus de goût littéraire que de sens historique, plus de tact que d'érudition. Toutes les trompettes universitaires sonnèrent en l'honneur de ce décevant « chef-d'œuvre » qui n'est qu'une promenade historique et littéraire à travers un des siècles les plus chargés d'événements qu'ait connus l'humanité. Livre disert, agréable et solide comme peut l'être un recueil d'articles qu'un fil léger rapproche en leur laissant le caractère de morceaux détachés, reliés seulement entre eux par quelques idées générales.

Ceux qui, sur le foi du titre, chercheraient dans cet ouvrage une histoire composée avec méthode et marchant en ligne droite vers un but défini, seront très probablement déçus. Ils auront quelque peine à suivre une pensée qui s'égare volontiers et avec plaisir parmi les personnages les plus divers, Constantin et Julien, Cicéron et Minucius Félix et ils chercheront en vain la réalisation d'une promesse contenue dans le titre, puisqu'il n'est rien dont on parle aussi peu que du paganisme lui-même. Des écrivains païens, des politiques païens, de la société païenne, il est souvent question,

[1] R. Pichon, *op. cit.*, p. 300. — [2] G. Perrot, *op. cit.*, p. 681. — [3] R. Pichon, *op. cit.*, p. 300.

mais de la transformation profonde opérée dans les croyances et dans l'esprit du paganisme durant la dernière période de son existence, rien ou presque rien n'est dit. Une seule page est consacrée aux néo-platoniciens, qui furent les derniers inspirateurs et comme les réformateurs suprêmes du paganisme, sans l'appui desquels celui-ci n'eût pu traîner son existence pendant le IVe siècle, et une partie du Ve.

A vrai dire, rien ne finit en histoire, le paganisme pas plus que le druidisme. Une idée, une doctrine, une institution semble disparaître; en réalité elle se désagrège et se laisse absorber, toujours vivace et presque toujours reconnaissable dans l'idée, la doctrine, l'institution qui prend sa place. Les survivances du paganisme sont tenaces et on a pu marquer leurs traces depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours. Envisagé sous cet aspect, le sujet choisi par Boissier était immense, à la fois historique, philosophique et littéraire; il l'a restreint au mouvement des esprits manifesté exclusivement dans la littérature.

Le premier livre, consacré à la conversion de Constantin, est un majestueux frontispice plutôt qu'une introduction. Le problème moral que présente la disparition d'un régime politico-religieux est un événement capital dont il faut posséder une notion juste et complète. Les conséquences de cet événement n'apparaissent que dans leur portée sociale et la lutte entre les deux religions ne se laisse voir que sous des aspects partiels, dans l'éducation, dans la poésie, dans la société et dans les polémiques. Les considérations de Montesquieu et de Gibbon, assez sommaires pour paraître parfois superficielles, et les ouvrages vieillis de Beugnot, de Chastel, de Vict. Schultze et d'Ad. Ebert avaient du moins le mérite d'envisager la question dans ses principaux aspects et de laisser soupçonner son immense étendue.

Les deux livres suivants traitent de l'éducation et exposent ce qu'était l'éducation païenne dont le christianisme s'accommoda en la purifiant quelque peu et ce que furent les conséquences de ce compromis chez les auteurs chrétiens. Ce second point ne pouvait être épuisé, mais il n'est qu'effleuré. Un autre livre est consacré à la poésie chrétienne, seul genre qui, à cette époque, soit indépendant de toute portée pratique. Il y aurait eu lieu de rechercher les vues nouvelles que le christianisme avait introduites dans la conception de l'histoire, mais Boissier se complaît dans l'étude littéraire et s'y attarde. Il montre la difficulté d'une conciliation entre la poésie classique pénétrée de mythologie et la poésie chrétienne qui façonne des vers classiques sur des thèmes évangéliques ou ecclésiastiques.

On se demande pourquoi c'est à la fin du Ier volume qu'a pris place, sous forme d'appendice, un travail long et approfondi qui forme la vraie introduction du volume. Boissier y étudie, avec son impartialité habituelle, « le nombre des persécutions » et divers sujets qui en découlent, notamment la vraisemblance des supplices infligés aux martyrs; enfin il aborde la question du « droit persécuteur » (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1565-1648). Très ferme autrefois sur le premier édit néronien dont il avait exposé la rédaction avec une clarté irrésistible, Boissier était devenu hésitant alors qu'il eut pu, avec avantage, persister dans sa première opinion.

Dans une page ingénieuse, l'auteur attribue l'essor de la littérature chrétienne aux persécutions qui, dès le IIe siècle, suscitèrent les apologistes et « obligèrent les chrétiens à combattre leurs adversaires avec leurs propres armes. Ils appelèrent la rhétorique et la philosophie au secours de leur cause menacée, et c'est ainsi que le mélange de l'art ancien et des doctrines nouvelles, qui aurait demandé beaucoup de temps et d'efforts, se trouva de lui-même accompli. L'exemple une fois donné et avec un éclat merveilleux, la littérature chrétienne hésita moins à se servir des ressources de l'art antique; et, comme elle avait de grandes idées à mettre sous ces formes vides, elle produisit dès le premier jour des œuvres bien supérieures à celles des sophistes païens qui, pour la plupart, n'avaient plus rien à dire [1]. »

On peut juger, par cette citation, de l'exacte mesure que l'auteur sait mettre dans des jugements où E. Havet, V. Duruy et B. Aubé, avant lui, avaient brillé par l'absence de modération la plus regrettable. Il en était de même dans la question toujours débattue du nombre des martyrs. « Qu'on se remette devant l'esprit, écrit-il, la série non interrompue des témoignages; qu'on songe qu'en réalité, la persécution, avec plus ou moins d'intensité, a duré deux siècles et demi, et qu'elle s'est étendue à l'empire romain, c'est-à-dire à tout le monde connu, que jamais la loi contre les chrétiens n'a été complètement abrogée jusqu'à la victoire de l'Église, et que, même dans les temps de trêve et de répit, lorsque la communauté respirait, le juge ne pouvait se dispenser de l'appliquer toutes les fois que l'on amenait un chrétien à son tribunal, et l'on sera, je crois, persuadé qu'il ne faut pas pousser trop loin l'opinion de Dodwell, et qu'en supposant même qu'à chaque fois et dans chaque lieu particulier il ait péri peu de victimes, réunies elle doivent former un nombre considérable [2]. »

Ce qu'on pourrait nommer le mystère de la conversion de Constantin, c'est-à-dire les raisons qui l'attirèrent et le soumirent à la foi chrétienne, a retenu l'attention de Boissier qui aimait ces problèmes de psychologie antique et s'y mouvait à l'aise. Il est vrai qu'il ressentait quelque embarras en présence de circonstances merveilleuses attestées par Eusèbe qui les tenait de Constantin lui-même; il évitait donc de se prononcer trop ouvertement, prenant comme règle la maxime : Glissez, mortels, n'appuyez pas! C'était la même allure lorsque l'histoire qu'il prétendait écrire le dirigeait vers l'Orient, où la décadence du paganisme fut beaucoup plus rapide que dans les provinces occidentales. Malgré le titre général de son livre, Boissier paraît n'avoir guère scruté d'autre horizon que celui des pays latins.

C'est pourquoi Julien, l'helléniste impénitent, se trouve dépaysé et semble, comme on dit vulgairement, n'avoir « personne à qui parler ». Dans ces deux volumes, il est le seul qui parle grec et personne ne semble s'intéresser à lui. Les chapitres suivants sont trop manifestement des hors-d'œuvre mis bout à bout pour former un juste volume : le « Traité du manteau », l' « Octavius », la conversion de saint Augustin se rencontrent là parce qu'ils avaient été écrits et qu'il ne fallait rien laisser perdre. Leur rapport avec la « fin du paganisme » est à peu près celui que « tout est dans tout ».

Le IIe volume n'est pas moins bien écrit : il est mieux composé. Après une étude sur la poésie latine à la fin du IVe siècle, représentée par Paulin de Nole et par Prudence, l'auteur rend une égale justice à Claudien et esquisse un tableau de la société romaine au IVe siècle d'après les lettres de Symmaque; puis une étude sur les divers groupes des adversaires du christianisme, les violents comme Rutilius Namatianus, les prudents comme Macrobe, les modérés et les habiles. Mais cette étude de la société est volontairement limitée à la société mondaine; les petits, les humbles, la foule ne comptent pour rien. Symmaque est sans nul doute un personnage considérable, mais le personnage, l'influence, la correspondance de saint Jérôme ne

[1] G. Boissier, *op. cit.*, t. I, p. 442-443. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 457.

devaient-ils pas tenir une place de premier plan; or, c'est à peine si on entrevoit la place des grandes familles chrétiennes : Paule, Marcella, Fabiola, Mélanie, Pammachius, qui à peine converties ont cherché la satisfaction de leur besoin d'activité et de prosélytisme.

Un récit final est consacré aux « dernières luttes ». C'est l'exposé des dernières polémiques sous Valentinien Ier et Gratien, à propos de la suppression de l'autel de la Victoire. Boissier rapproche les deux plaidoyers prononcés par Symmaque et saint Ambroise et n'hésite pas à reconnaître que c'est ce dernier qui défendait la liberté de conscience.

Avant de succomber, le paganisme accusa la religion nouvelle, qu'il avait combattue sans l'abattre, d'être responsable de la ruine de l'empire (voir *Dictionn.*, t. I, col. 287-292). Les dieux délaissés et outragés ne défendaient plus Rome chrétienne. L'accusation était spécieuse, aux yeux d'un grand nombre du moins. C'est pour y répondre que saint Augustin composa la *Cité de Dieu*, dont l'analyse remplit un chapitre. Augustin, est, lui aussi, un patriote : il avait demandé à Dieu de mourir avant de voir les barbares entrer dans Hippone; mais quand les barbares furent victorieux, l'Église comprit l'erreur qu'il y aurait de sa part à méconnaître les décrets de la Providence qui avaient brisé l'empire romain et suscité sur ses ruines un nouvel ordre de choses; de là les idées exprimées dans l'*Histoire universelle* d'Orose et le *De gubernatione Dei* de Salvien. L'Église s'est tournée vers les nouveaux maîtres du monde pour en faire des civilisés et des chrétiens. C'est le sujet du dernier chapitre : *Le lendemain de l'invasion.*

Tel est ce livre louable dont la lecture procure un réel profit et laisse une profonde déception. L'auteur semble n'avoir pas soupçonné quels combats a soulevés la lutte entre les deux cultes et quelles négociations innombrables ont précédé la conciliation finale. A vrai dire, l'histoire de la *disparition du paganisme* n'est pas un sujet qu'on puisse traiter avec une préparation exclusive telle que la possédait un familier de la littérature latine. La philosophie, la théologie, les arts aussi bien dans le monde hellénique que dans l'Église chrétienne ne sont pas quantités négligeables auxquelles on supplée par des remarques délicates et des observations fines. Dans un sujet qui le dépasse de haut, Boissier, toujours courtois, distribue les sourires et prodigue les politesses sans réussir à donner la preuve, ni même l'illusion de sa compétence. Du paganisme populaire et rural il semble n'avoir rien su que ce que ses guides distingués, littérateurs de salon, ont pu lui apprendre. Non qu'il ait méprisé les sources qu'on peut appeler la « littérature des illettrés », mais il leur gardait une sorte de défiance qui lui faisait dire, devant l'interprétation inattendue d'un texte classique à l'aide d'une inscription ou d'un papyrus : « Vous m'amusez beaucoup. »

Psychologue, Boissier excellait à faire revivre des physionomies d'écrivains et d'hommes d'État du début de notre ère; il aimait l'art du portrait littéraire et lui accordait une valeur documentaire. Si, parfois, on a pu marquer chez lui une tendance à faire servir le passé dans des questions d'actualité, il ne faut pas lui en faire un grief, car il bornait ces applications à une allusion si brève qu'elle pouvait sembler une boutade. Jamais il n'eût versé dans l'excès où tomba J.-J. Ampère, de faire servir l'histoire à des fins d'opposition politique et, comme disait Sainte-Beuve, de décocher des traits à Napoléon III à l'abri du tombeau des Scipions.

On comprendra qu'il ne soit pas question ici de quelques excursions de G. Boissier dans l'époque moderne : il fut l'auteur d'une *Madame de Sévigné* (1887) et d'un *Duc de Saint-Simon* (1892) qu'il a présentés avec une parfaite bonne grâce. Simples excursions, comme celles qu'il se permettait dans l'Afrique du Nord, d'où il rapportait une *Afrique romaine* digne de ses *Promenades archéologiques* de jadis. Carthage et Timgad lui étaient familiers comme Pompéï et Tibur, mais il n'y avait que Rome qui le captivât. Il y revenait le plus souvent possible et les illustres — ses pairs — tenaient à honneur de le guider et se faisaient une joie de l'entretenir. J.-B. De Rossi, dont il signalait consciencieusement chaque volume de la *Roma sotterranea* le promenait dans les catacombes et Théodore Mommsen, à l'heure où plus une seule bibliothèque n'était ouverte, lui donnait rendez-vous au *Palazzo di Costantino*, où, entre Helbig et Henzen, les quatre amis vidaient bouteilles et flacons. A Paris, chaque année apportait son lot de distinctions. Boissier était devenu un symbole. L'université de France et l'Institut de France se reconnaissaient en lui et avec raison car lui-même s'incarnait en eux. Il travaillait toujours, hâtait quelques besognes que ses différentes charges

8896. — Inscription de Collias.
D'après une photographie.

lui imposaient, sentant que ses forces l'abandonnaient peu à peu. La vie se retirait de lui sans hâte et comme avec respect; elle le quitta dans la nuit du 9 au 10 juin 1908.

XV. Inscription de Collias. — On a vu combien l'épigraphie chrétienne est pauvrement représentée à Nîmes. C'est une raison d'accueillir un texte gravé sur une petite falaise, en plein bois et profondément tracé dans la roche : longueur : 0 m. 51; hauteur des lettres 0 m. 075; la lettre O ne mesure que 0 m. 032 (fig. 8896). Nous devons la communication de ce texte et la photographie à M. l'abbé Jean Bayol, curé de Collias (Gard), qui nous dit que l'endroit où se trouve l'inscription a été d'abord une station préhistorique, plus tard il est devenu un lieu sacré, car il y a trouvé un véritable taurobole.

Le symbole représente certainement une croix; elle semble posée sur un escabeau et encadrée par deux ou par quatre cierges. Le texte n'est pas d'une interprétation aisée, d'autant moins aisée que les caractères sont tracés de façon très nette. On ne peut lire que :

ALOИ? eTV

H. Leclercq.

NIN. — L'église de la Sainte-Croix à Nin (Dalmatie) constitue, au point de vue du plan, avec l'église de Sv. Vid, à Zadar, et avec l'église de l'île de Sainte-Catherine, près de Pola, un groupe spécial d'églises, où la coupole surmontant la basilique orientale est appuyée par une basilique plus petite de chaque côté (fig. 8897-8900). Au même groupe appartient aussi l'église de Sainte-Marie, à Artique, en Arménie (fig. 8901) qui,

d'après J. Strzygowski, est de date plus récente que celle de l'île Sainte-Catherine, laquelle date du VIe siècle. Les influences directes entre l'Arménie et les côtes

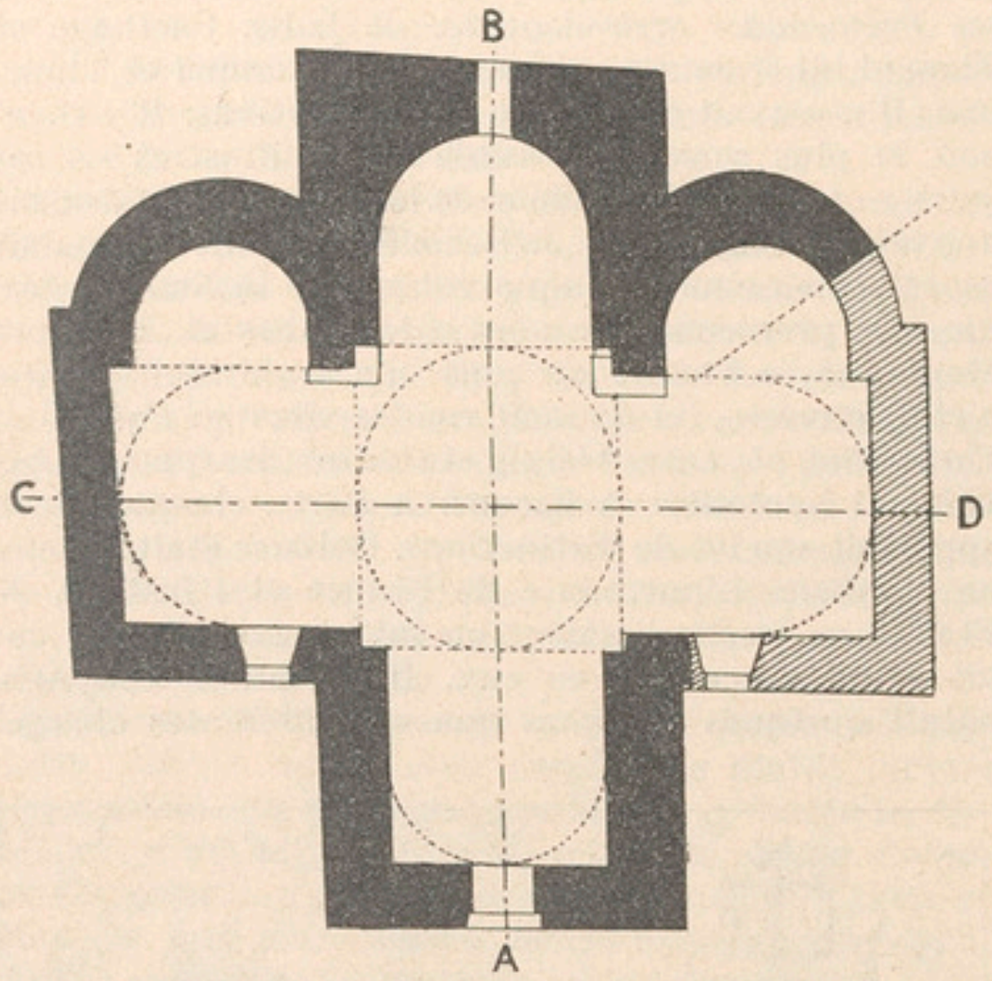

8897. — Plan de l'église de Nin.
D'après *Strena Buliciana*, 1924, p. 450, fig. 1.

de l'Adriatique sont absolument impossibles, si bien qu'il faut chercher la source commune en Asie Mineure, en Syrie et en Mésopotamie. Au même groupe

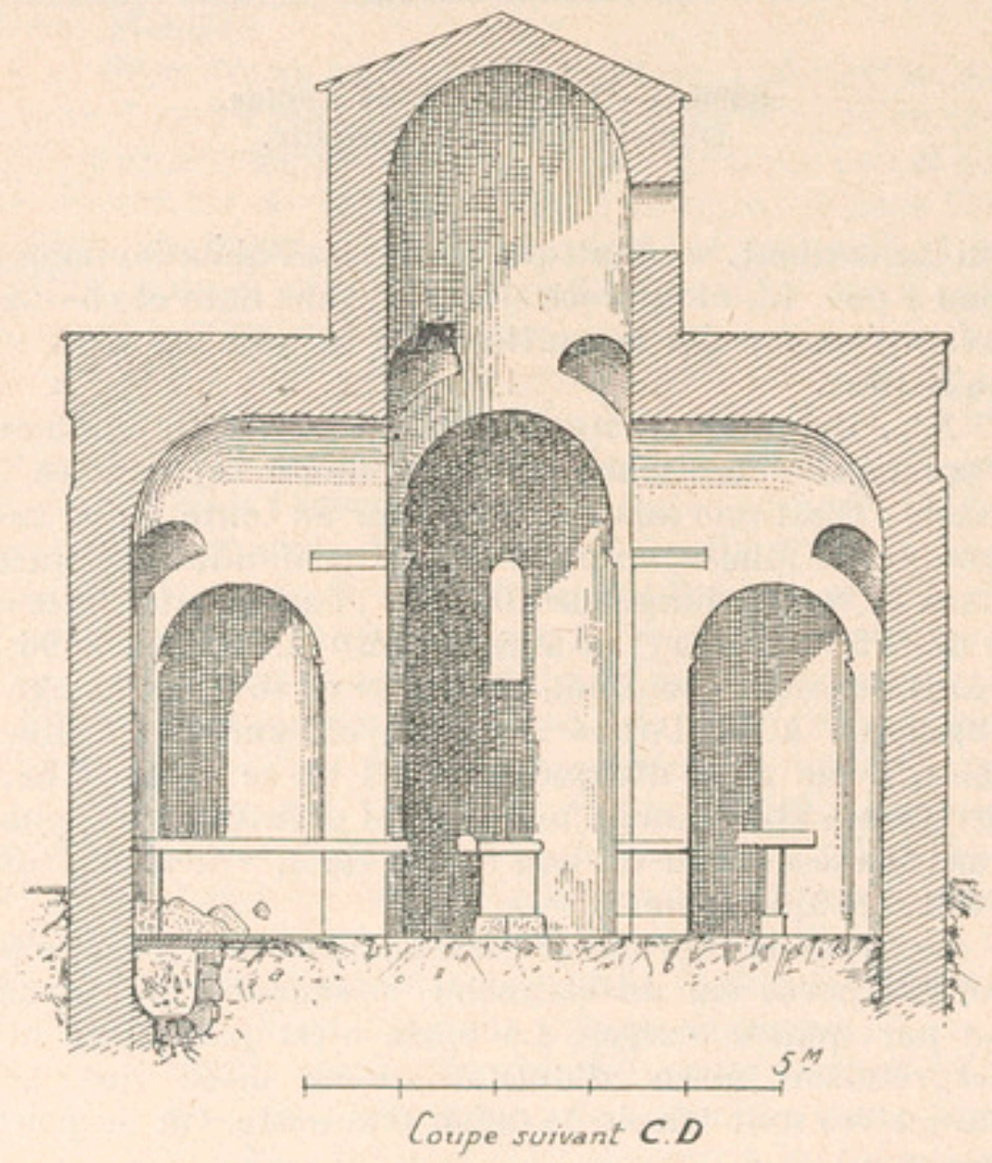

8898. — Coupe de l'église de Nin.
Ibid., p. 451.

appartiennent aussi quelques églises de France, comme Saint-Jean de Verges [1], etc. Cette forme de plan diffère de celle du mausolée de Galla Placidia (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 266, fig. 4854) bien qu'elle appartienne au même mode de construction de la coupole avec des « trompes » dans un tambour carré fictif, c'est-à-dire au mode cappadocien. Les trompes ont leur origine en Syrie, très probablement dans la région d'Antioche, d'où elles vinrent à Ravenne (Saint-Vital), puis en d'autres points de la côte adriatique. Les nécessités de la construction n'étaient pas les seuls motifs qui fissent ajouter des basiliques latérales. La basilique, dans les églises de ce type, soit qu'elles fussent des *martyria*, soit des mausolées, servait probablement à un office spécial : *missa ad corpus*. Dans l'abside de la basilique septentrionale, on a effectivement trouvé un tombeau.

L'église de la Sainte-Croix, à Nin, appartient au groupe de constructions centrales, bâties, jusqu'en 876, sous la domination franque en Dalmatie, à partir de 812.

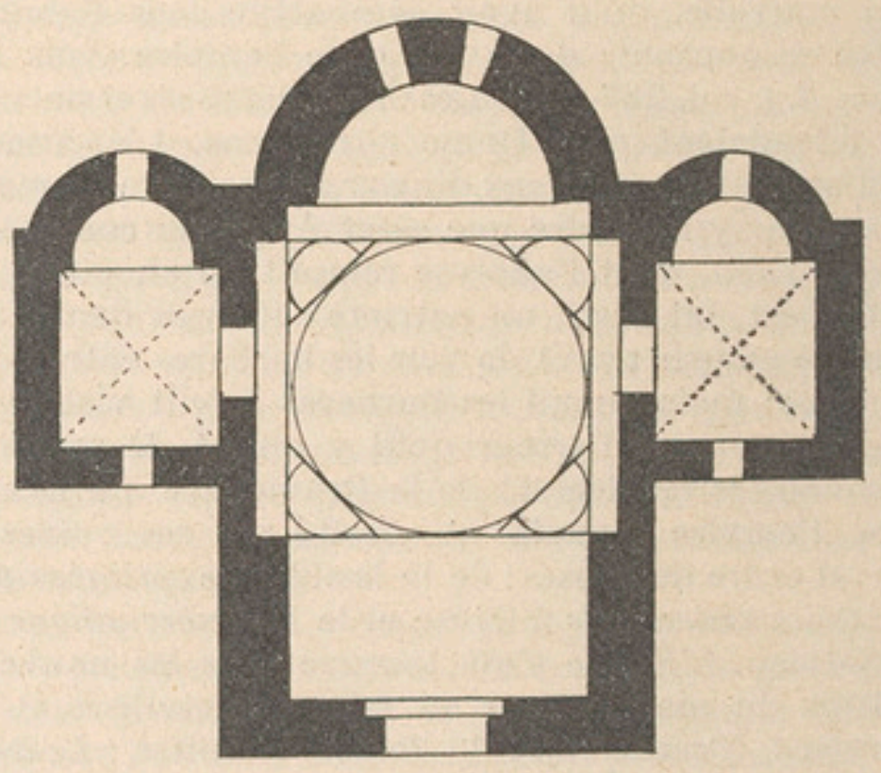

8899. — Plan de l'église de l'île Sainte-Catherine.
D'après *Strena Buliciana*, p. 453.

Ces formes architecturales ont fait leur entrée en Dalmatie avec le christianisme, en même temps que l'art de lire et d'écrire et, sous la domination franque, le culte des saints gaulois. On connaît les efforts de Charlemagne pour favoriser les arts, efforts qui furent pour-

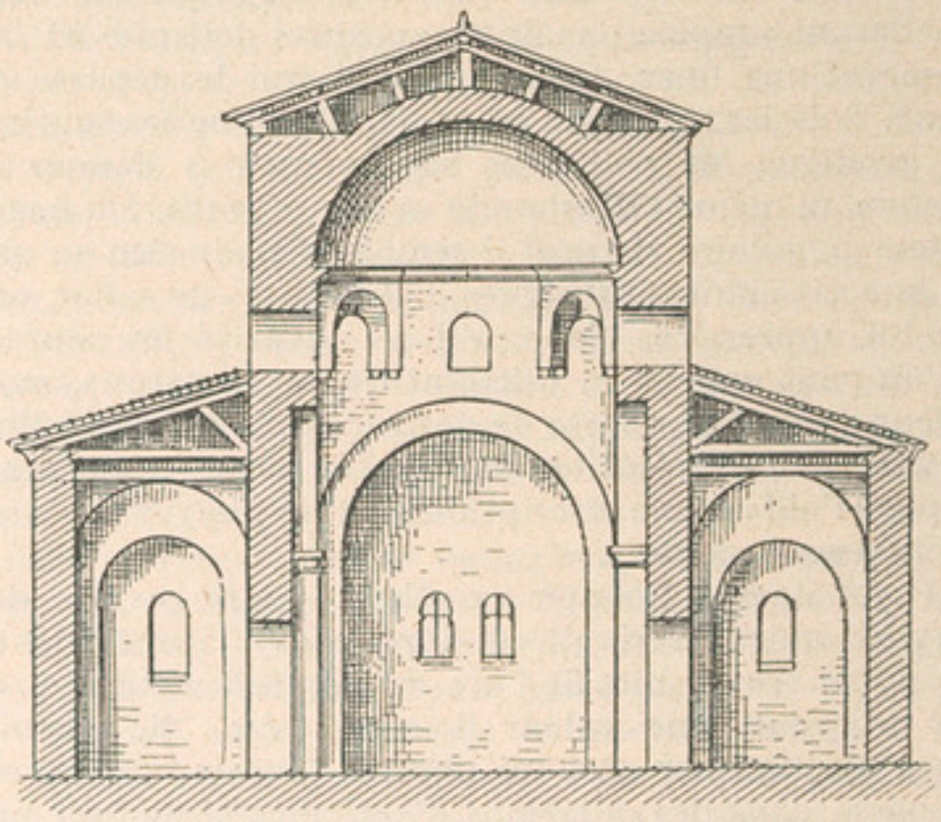

8900. — Coupe de l'église de l'île Sainte-Catherine.
Ibid., p. 453.

suivis par ses successeurs. Il n'est pas certain que les types de ces églises aient été apportés de la France

[1] R. de Lasteyrie, *Architecture religieuse en France*, in-8°, Paris, 1912, p. 290-292.

méridionale ou de l'Istrie voisine, de même qu'il n'est pas certain que les maçons francs aient eu une influence directe ou indirecte sur la construction de ces églises

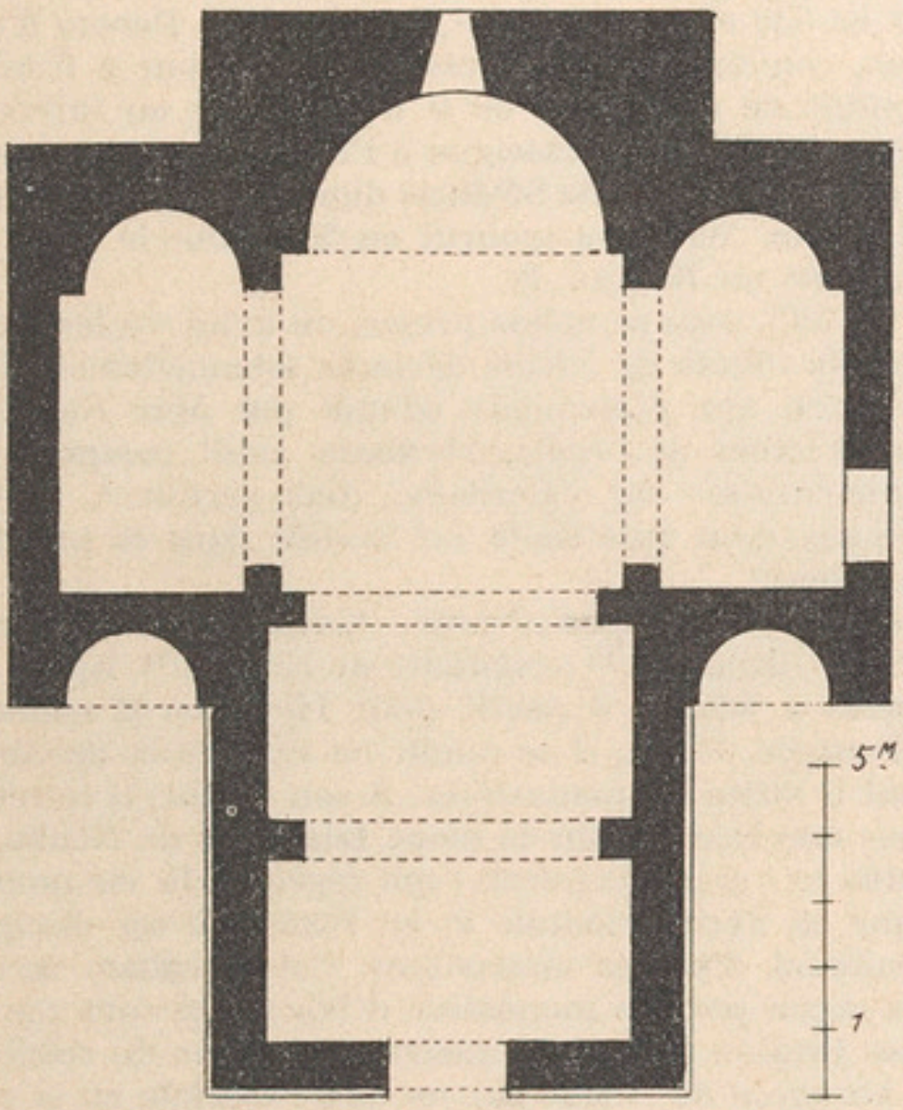

8901. — Plan de l'église de Sainte-Marie, à Artique. D'après *Strena Buliciana*, p. 455.

dalmates, bien que l'on puisse supposer qu'il en est ainsi [1].

H. Leclercq.

NISIBE (ÉCOLE DE). — I. Origines. II. Débuts. III. Histoire. IV. Règlements. V. Décadence.

I. Origines. — Si on s'en rapporte à Aboul-Faradj ʿAbdallah Ibn at-Tayyb, cité par Assémani [2], saint Jacques, évêque d'Édesse, aurait fondé dans la ville de Nisibe une école placée sous la direction de saint Éphrem. Le même auteur nous apprend que cette école fut détruite lors de la première occupation de Nisibe par les Perses. En tout cas, cette école ne semble se rattacher par aucun lien à celle dont nous allons retracer l'histoire et faire connaître les statuts qui forment « un important chapitre de l'histoire de la culture intellectuelle et de la vie monastique chez les nestoriens du ve au vi[e] siècle de notre ère [3] ».

Cette école de Nisibe est issue de l'école d'Édesse (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 2093-2096). Si elle en est la continuation, elle n'en a pas moins sa gloire originale, due à ses docteurs, qui lui valurent les glorieux surnoms donnés à Nisibe : « la ville intellectuelle » « la mère des sciences », dont la renommée déborda l'Orient et s'étendit jusqu'en Afrique et en Italie. Par une rare fortune, les écrits de ces docteurs se sont en partie conservés.

II. Débuts. — Malgré la condamnation de l'hérésie de Nestorius, en 431, ses erreurs continuèrent à envahir l'Orient et, dès les premières années de l'épiscopat d'Ibas (435-437), le nestorianisme s'infiltra dans la ville d'Édesse. Il fut combattu sans grand succès par l'évêque Nonnus et par l'évêque Cyrus (471-498). Celui-ci lutta avec énergie contre le foyer d'hérésie qu'était l'école dite des Perses dont il s'attira les représailles et lui valut les épithètes de « chien enragé » et de « docteur de mensonge [4] ». Pour en venir à bout, Cyrus eut recours aux grands moyens et il obtint de l'empereur Zénon la suppression de l'école et l'expulsion des professeurs et des élèves.

Le directeur de l'école était Narsaï (voir ce nom), né en 399 a Aïn Dulbé, près de Ma'altayē (Kurdistan). Dès l'âge de 7 ans, son professeur, afin de soustraire ses élèves à la persécution des mages persans, emmena les enfants dans la montagne et y vécut avec eux pendant neuf ans, les préservant ainsi du danger d'apostasie. Quand Narsaï regagna son village natal, il se trouva orphelin et se réfugia auprès d'un sien oncle paternel, nommé Emmanuel, supérieur du monastère de Kefar-Mari, aux confins du Beit Zabdaï. Narsaï y demeura un hiver et se rendit à Édesse, attiré par la réputation de l'école des Perses. Après un séjour de dix ans, il fut rappelé à Kefar-Mari où on lui confia l'école qu'il quitta bientôt pour revenir à Édesse. Ce fut encore une période de dix ans suivie d'un retour à Kefar-Mari dont son oncle mourant lui avait légué la direction. Mais Narsaï ne s'y attarda guère, remit la charge d'abbé et reparut à Édesse [5] où il retrouva Barsaumā, futur évêque de Nisibe, en 435 [6]. Peut-être firent-ils ensemble le pèlerinage de Mopsueste. En 437, Narsaï succéda à Qiyorē à la tête de l'école des Perses, et resta en charge pendant vingt ans, il eut tout le loisir d'y affermir la doctrine de Théodore de Mopsueste.

Sous l'épiscopat d'Ibas, dyophysite comme lui-même, Narsaï ne rencontra pas d'opposition, mais Ibas fut déposé par le IIe concile d'Éphèse, en 449, et remplacé par Nonnus, ce qui rendit la situation de Narsaï assez délicate. Néanmoins, quoiqu'on en ait dit [7], Narsaï semble être demeuré à Édesse jusqu'en 457. Ce serait Nonnus qui, après la mort d'Ibas, aurait poursuivi avec une intransigeance renforcée la lutte contre le nestorianisme, et, en conséquence, aurait exigé de Narsaï une rétractation formelle. Celui-ci, invité à y consentir, refusa et, menacé d'une condamnation à mort, eut le temps de fuir pendant la nuit désignée pour son arrestation. Il ne songeait qu'à répandre la parole de Dieu parmi les païens et se dirigeait vers le cœur de la Perse, lorsque l'évêque Barsaumā, ayant appris qu'il se reposait au monastère des Perses, à l'est de Nisibe, le fit prier de le venir voir et le persuada de s'arrêter à Nisibe et d'y relever l'école dont l'existence à Édesse paraissait compromise.

Narsaï consentit et on peut dire qu'il fut avec Barsaumā le fondateur de l'école de Nisibe, dont l'influence resta prépondérante dans l'Église nestorienne jusque vers le milieu du ixe siècle [8]. Narsaï gouverna l'école pendant quarante ans [9], sauf une interruption de cinq ans au cours de laquelle il reprit la direction du monastère de Kefar-Mari, après que Barsaumā, influencé par sa concubine Mamaï, se fût montré jaloux de la popularité que son enseignement avait attiré à Narsaï [10].

Narsaï mourut en 502, âgé d'au moins 103 ans; il fut enseveli à Nisibe dans une église qui, au viie siècle, portait encore son nom.

[1] M. Vasic, *L'église de la Sainte-Croix à Nin (Dalmatie)*, dans *Strena Buliciana*, in-4°, Zagreb, 1924, p. xxxix-449-456; cf. *Byzantion*, t. i, 1924, p. 628. — [2] Assémani, *Bibl. orient.*, t. iii, 2e part., p. 297. — [3] J.-B. Chabot, *L'école de Nisibe, son histoire, ses statuts*, dans *Journal asiat.*, IXe sér., t. viii, 1896, p. 44. — [4] Guidi, *Gli statuti della scuola di Nisibi*, dans *Giornale della societa asiatica italiana*, t. iv, 1890, p. 165-195; tirage à part, p. 10. — [5] Nau, *Seconde partie de l'hist. de Barhadbešalbba Arbaia*, dans *P. O.*, t. ix, p. 588-615; cf. *Cause de la fondation des écoles*, édit. Addaï Scher, dans *P. O.*, t. iv, p. 381-387; *Chronique de Seert*, dans *P. O.*, t. vii, p. 114; E. Tisserant, dans *Dictionn. de théol. cath.*, t. xi, col. 26-30. — [6] *P. O.*, t. ix, p. 597. — [7] L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. iii, 1910, p. 568. — [8] J.-B. Chabot, *op. cit.*, p. 81. — [9] *P. O.*, t. vii, p. 115; t. ix, p. 615. — [10] E. Tisserant, *op. cit.*, col. 28.

Narsaï jouissait auprès de ses concitoyens d'une grande réputation de sainteté. On lui attribuait la cessation d'une peste par l'effet de ses prières, et, tout naturellement, un indiscret racontait avoir vu un ange lui dicter ses commentaires lorsqu'il interprétait les Écritures. Les surnoms pleuvaient sur son humble personne, il était « le docteur admirable », « la langue de l'Orient », « la porte de la religion », « la harpe de l'Esprit-Saint ». Il est vrai qu'une veine très différente lui attirait d'autres sobriquets, comme celui de « lépreux » que lui confère Siméon de Beit-Arsam [1] et qui peut faire allusion à quelque maladie de peau.

L'œuvre de Narsaï est importante. Ebedjesu en donne le catalogue suivant : des commentaires sur la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres (ou le Pentateuque entier suivant la *Chronique de Séert*), Josué, les Juges, l'Ecclésiaste, les grands et les petits prophètes; douze tomes de compositions métriques ou *mimré*, formant un tctal de trois cent soixante pièces; une liturgie; une exposition de la liturgie et du baptême; des discours paraclétiques, des homélies en prose ou *tūrgāmē ;* des cantiques; des ecténies ou proclamations liturgiques prononcées par le diacre; enfin un livre en vers sur la corruption des mœurs [2]. Ce bagage littéraire et la doctrine de Narsaï ont fait l'objet de critiques [3]; il en est une sur laquelle tout le monde semble s'être mis d'accord, c'est la prolixité.

Plusieurs des élèves de Narsaï lui succédèrent dans la direction de l'école qu'il avait fondée et où son autorité n'avait pas été toujours incontestée. On a vu que Barsaumā avait donné le scandale d'une concubine, mais son autorité avait su néanmoins imposer un règlement qui n'existe plus dans sa forme primitive, mais qui différait probablement assez peu de celui qui fut promulgué, en 476, par l'évêque Osée ou Élisée. Celui-ci, sollicité de tracer un nouveau règlement, conseilla à ceux qui le lui demandaient de le tracer eux-mêmes en s'inspirant du texte de Barsaumā, des conseils de Narsaï et de l'expérience de Yônan, le scribe de l'école. Il sortit de là un ouvrage composé de vingt et un statuts qui furent mis en vigueur et solennellement acceptés par les frères composant la congrégation, en la huitième année du règne de Kawad Ier, le 21 octobre 496. Ce second règlement nous a été intégralement conservé; il reproduisait substantiellement celui de Barsaumā [4].

III. Histoire. — A Narsaï succéda son neveu Abraham, fils de sa sœur. Nisibe avait pour évêque Paul, qui avait été professeur à l'école, d'après ce que nous dit Junilius Africanus : *Quæsisti si quis esset inter Græcos qui divinorum librorum studio intelligentiaque flagraret. Ad hæc respondi me vidisse quemdam Paulum nomine, Persam genere, qui in Syrorum schola in Nisibi urbe est edoctus, ubi divina lex per magistros publicos. sicut apud nos in mundanis studiis grammatica et rethorica, ordine ac regulariter traditur; tunc diu quæsitus si quid ex ejus dictis haberem, dixi quod legissem regulas quasdam quibus ille discipulorum animos divinarum scripturarum superficie instructos, priusquam expositionis profunda patefaceret, solebat imbuere, ut ipsarum interim causarum, quæ in divina lege versantur, intentionem ordinemque cognoscerent* [5]. Ebedjesu [6] attribue à Paul des lettres et une controverse avec l'empereur, c'est-à-dire probablement un traité en faveur du nestorianisme adressé à Justinien, enfin, un commentaire sur l'Écriture sainte qui paraît être l'ouvrage auquel Junilius fait allusion. Paul mourut en 536 et fut remplacé par Mar Aba, Persan d'origine, converti et qui, après un long séjour à Édesse, s'enfuit de cette ville où il n'était plus en sûreté et gagna Nisibe où il enseigna à l'école. Il fonda ou restaura alors l'école de Séleucie dans laquelle il enseigna lui-même. Mar Aba mourut en 552, sous le règne de Chosroès ou Kosrau Ier.

En 530, sous ce même prince, on avait vu les membres de l'école de Nisibe déclarer solennellement leur adhésion aux règlements édictés par Mar Narsaï [7]. Le directeur de l'école, Abraham, avait composé des commentaires sur l'Écriture, tous perdus [8], et des hymnes dont une seule est insérée dans le psautier nestorien [9].

Parmi ses disciples et amis, Abraham eut un homonyme : Abraham [10], originaire de Kaskar [11]. Après ses études à Nisibe, il partit pour Hirta où il annonça l'Évangile. De là, il se rendit en Égypte et au Sinaï, dont il visita les monastères. A son retour, il se retira dans une caverne sur le mont Izla, près de Nisibe, et fonda le « grand couvent » qui régénéra la vie monastique en Syrie orientale et en Perse, où ses disciples fondèrent d'autres monastères. Cet Abraham écrivit des règles pour le monastère d'Izla; elles sont parvenues jusqu'à nous [12]. Il mourut vers la fin du siècle.

Abraham de Nisibe eut un autre disciple en la personne d'Abraham bar Qardahê, mentionné par Auron qui dit qu'il fut successivement élève et professeur à l'école de Nisibe [13]. La liste de ses ouvrages, donnée par Ebedjesu, comprend des homélies, des discours consolatoires (pour l'office des morts), des sermons et une lettre contre (le mage?) Sisban [14].

Après Mar Aba et Mar Ézéchiel, le titre de catholicos (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 686-689) appartint à Jésusyab Ier, en 581. Élève à l'école de Nisibe, ensuite évêque d'Azzoun, enfin patriarche sous Hormizd IV et sous son fils Kosrau II. Jésusyab Ier mourut en 595, à Hirta, dans un couvent fondé par Hind, fille de Nou ʿman. Son œuvre littéraire est peu considérable [15], et ses ouvrages sont perdus.

On trouve la mention de quelques autres élèves ou professeurs de l'école de Nisibe dans le *Livre de la chasteté*, composé à la fin du VIIIe siècle par Jésusdenah, métropolitain de Bassora [16]. Voici leurs noms :

Bar ʿIdta, condisciple d'Abraham de Kaskar, puis son premier disciple. Après la mort d'Abraham, il fonda sur la montagne de Marga un monastère qui compta quatre cents moines. Il est l'auteur d'une *Histoire ecclésiastique* [17].

Mar Yônan étudia à Nisibe, moine à Izla.

Dadjésus fit ses premières études à Nisibe, puis à Arbèle; moine à Izla où il succéda à Abraham de Kaskar [18]; il a écrit de nouvelles règles pour le grand couvent d'Izla; elles sont conservées dans le manuscrit du musée Borgia.

Abraham, originaire de Belquawad, acheva ses études à Nisibe; professeur, ensuite moine à Izla [19].

[1] Assémani, *Bibl. orient.*, t. I, Rome, 1719, p. 352. — [2] Id., *ibid.*, t. III, 1re part. (1725), p. 63-66. — [3] Cf. A. Baumstark, *Geschichte der syrischen Literatur*, Bonn, 1922, p. 109-113; M. Wolff, *Drei Begräbnisgesänge Narsais*, dans *Oriens christianus*, 1925, t. XII-XIV, p. 1-29; E. Tisserand, dans *Dictionn. de théol. cath.*, t. XI, col. 28-30. — [4] Guidi, *Gli statuti*. Le règlement de Barsauma avait été malicieusement soustrait de la bibliothèque; on ne put en retrouver un seul exemplaire. — [5] *De partibus divinæ lege*, dans *Bibl. orient.*, t. III, 2e part., p. 927. — [6] Assémani, *Bibl. orient.*, t. III, 1re part., p. 87. — [7] Guidi, *Gli statuti*, p. 26. — [8] Assémani, *Bibl. orient.*, t. III, p. 72; cf. p. 631, 708. — [9] Wright, *Syriac literatur*, p. 115, note 2, l'attribue à Jean. — [10] Assémani, *op. cit.*, t. III, 1re part., p. 93; Wright, *op. cit.*, p. 118 sq. — [11] Aujourd'hui Al-Wâsit. — [12] Thomas de Marga, édit. Budge, t. I, p. CXXXIII sq.; Maï, *Script. veter. nova coll.*, t. X, p. 290 sq. — [13] Assémani, *op. cit.*, t. III, 1re part., p. 81. — [14] Id., *ibid.*, p. 223. — [15] Id., *ibid.*, t. III, 1re part., p. 108; Wright, *op. cit.*, p. 129-130. — [16] *Livre de la chasteté*, traduit et publié par J.-B. Chabot, Rome, 1896, p. 9. — [17] Wright, *Syriac litteratur lit.*, p. 131. — [18] *Livre de la chasteté* p. 16, 24. — [19] *Livre de la chasteté*, p. 26.

Le second directeur de l'école de Nisibe, Abraham, neveu de Narsaï, mourut à une date inconnue; son successeur fut Jean, autre disciple de Narsaï, auteur de *Commentaires sur l'Écriture*, tous perdus, de même que ses autres écrits. Il vécut au moins jusqu'en 579 puisqu'on lui attribue avec vraisemblance un discours : *Sur la peste de Nisibe et la mort de Kosrau Ier Anosarwan* [1]. Il s'agit du fléau qui ravagea la contrée sous les patriarches Joseph et Ézéchiel, depuis 552 jusqu'à 578, à l'occasion duquel furent institués trois jours de pénitence encore aujourd'hui observés dans l'Église nestorienne et appelés « rogations des Ninivites ».

A Jean succéda Joseph Houzaya, autre disciple de Narsaï, qui mourut certainement avant l'année 580, époque de la mort du patriarche Ézéchiel sous lequel, au dire d'Amrou [2], Henana, successeur de Joseph, gouvernait déjà l'école.

Hanana était originaire d'Abiadène. Il vécut jusque sous le patriarcat de Sabarjésus (596-604). Il abandonna dans ses interprétations scripturaires les sentences de Théodore de Mopsueste, leur préférant certaines opinions de saint Jean Chrysostome. Cet enseignement souleva des contradictions; il fut censuré par le catholicos Jésusyab d'Arzoun et condamné publiquement au synode tenu par Sabarjésus, en 596 [3].

Celui-ci avait étudié à Nisibe au temps d'Abraham, neveu de Narsaï. Il était né à Perôz-Abad et y avait gardé les troupeaux. Devenu évêque de Laschoum, il succéda à Jésusyab d'Arzoun en qualité de patriarche à l'âge de 80 ans. On lui attribue une *Histoire ecclésiastique* dont rien n'a subsisté et dont l'existence est douteuse [4]. Les actes de son synode de 596 sont conservés avec sa lettre adressée aux moines du couvent de Bar Qîtî. Ebedjesu à dressé le catalogue des ouvrages de Hanana; on y trouve des commentaires sur la Genèse, Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, les douze petits prophètes, l'évangile selon saint Marc et les épîtres de saint Paul; une exposition du symbole de Nicée, une autre de la liturgie sacramentaire et divers discours ou antiennes relatifs à certaines fêtes de l'année [5].

Au temps où Hanana dirigeait l'école, celle-ci, au dire d'Amrou [6], comptait huit cents disciples.

Entre le mois de février et le mois de juin 590, Hanana établit de nouveaux règlements qui furent sanctionnés par le métropolitain Siméon. La réputation de l'école de Nisibe n'y gagna rien; elle était franchement déplorable, ce qui décida le successeur de Siméon, le métropolitain Ahadabouki, en 602, à faire rechercher les anciens règlements disparus. On retrouva ceux de l'évêque Osée (496) et de l'évêque Siméon (590) auxquels on mit une préface qui contient les indications qu'on vient d'utiliser [7].

IV. Règlements. — Le texte des statuts de l'école de Nisibe a été publié sans traduction ni commentaire, en 1890, par J. Guidi, *Gli statuti della scuola di Nisibi*. M. J.-B. Chabot en a tiré la matière d'une exposition que nous allons suivre à peu près littéralement. Les chiffres qu'on lira au cours de cet exposé désignent le canon auquel il est fait allusion; le premier chiffre indique la série édictée en 476, sous Osée; le second chiffre la série mise en vigueur sous Siméon, en 590. Ces deux séries, séparées par un siècle, montrent que l'organisation de l'école n'avait pas changé en principe.

L'école établie dans un monastère formait une corporation pourvue de droits et de privilèges. Son supérieur s'appelait Rabban *(magister noster)*, de même que les docteurs (I, 1) et l'interprète. Les membres de l'école portaient le nom de frères.

Un majordome veillait à l'administration et remplissait les triples fonctions d'économe, de préfet, de disciple et, en plus, de bibliothécaire; les frères l'élisaient pour un an et le voulaient probe, capable, et juste pour punir ou pour récompenser. Son autorité était soumise à l'assentiment d'un conseil composé du supérieur et des principaux frères (I, 2). Il devait recueillir les aumônes destinées aux frères indigents, pour leur nourriture et pour les procès qu'ils plaidaient (II, 3). Le majordome devait observer strictement le règlement; s'il lui arrivait de l'enfreindre, il était mis à l'amende de 10 dinars d'or au profit de l'école et on le chassait de la ville (I, 22). L'économe était aidé par des frères, mais le règlement était peu explicite sur ce point.

L'organisation des études n'est présentée que d'une façon générale. On voit qu'il y avait deux docteurs principaux qu'on nommait l' « interprète » et le « maître de lecture ». L'école s'adonnait à la théologie; c'est en cela qu'elle se distinguait d'autres écoles syriennes, particulièrement des écoles jacobites qui faisaient une large place aux études profanes, principalement à la philosophie péripatéticienne.

On trouve dans les statuts la mention de certaines catégories : « ceux qui scrutent », « ceux qui font méditer », le « scribe » de l'école. On ne sait si ce sont des titres honorifiques ou s'il faut y voir des maîtres spéciaux enseignant sous la direction des docteurs. On rencontre encore un professeur chargé du cours de chant liturgique qui avait pour charge d'apprendre la manière de réciter l'office et de faire les cérémonies du chœur. Tous les élèves n'étaient point admis à suivre ce cours, mais seulement ceux qui manifestaient des dispositions spéciales et qui subissaient un examen devant le majordome et les principaux frères (II, 15).

L' « interprète » était chargé de l'explication de l'Écriture sainte. « A l'origine de l'école, écrit M. J.-B. Chabot, cette explication se donnait à l'aide des *Commentaires* de Théodore de Mopsueste, qui avaient été traduits du grec en syriaque, du vivant même de leur auteur, par les plus célèbres docteurs de l'école d'Édesse [8]. On sait que chez les Nestoriens Théodore porte le titre d' « interprète » par excellence. Peut-être se servait-on aussi des *Commentaires* de saint Éphrem[9]. Par la suite, les nombreux *Commentaires* rédigés par les premiers maîtres de l'école de Nisibe et mentionnés plus haut, durent aussi servir de base aux explications de leurs successeurs. »

On ignore les auteurs expliqués. Bar Hebræus nous a donné la liste de ceux qui obtenaient cet honneur dans les écoles jacobites; on ne possède rien de pareil pour les écoles nestoriennes; d'ailleurs, le nombre de ces auteurs, d'abord minime, a dû s'accroître assez rapidement.

Le cours des études durait trois ans, nous apprend

[1] Wright *op. cit.*, p. 115. — [2] Assémani, *Bibl. orient.*, t. III, 1re part., p. 81. — [3] Id., *ibid.*, t. III, 1re part., p. 81. — [4] Guidi, dans *Zeitschrift der deutsch. Morgenl.*, t. XL, p. 559; Wright, *Syriac liter.*, p. 133. — [5] Assémani, *Bibl. orient.*, t. III, 1re part., p. 83-84; cf. Wright, *op. cit.*, p. 127 sq. — [6] Amrou, dans la *Vita Ezechielis;* cité par Assémani, *op. cit.*, t. III, 1re part., p. 81. — [7] Les canons de l'école de Nisibe ont été traduits en arabe au Xe siècle, par Aboul-Faradj Ibn at-Tayyb, mais comme le fait observer Guidi, sa traduction est loin de correspondre à l'original. La partie narrative est entièrement supprimée et les canons sont plutôt résumés que traduits. Assémani, qui ne connaissait que cette traduction arabe, a parlé inexactement de l'école de Nisibe, *Bibl. orient.*, t. III, 2e part., p. 928. — [8] Cf. J.-B. Chabot, *Note sur le Commentaire de Théodore de Mopsueste sur l'évangile selon saint Jean*, dans *Journal asiat.*, IXe sér., t. IV, 1894, p. 188. Cette assertion s'appuie sur de nombreux passages de conciles nestoriens, où il est dit expressément qu'on doit suivre Théodore dans l'interprétation de l'Écriture; entre autres de ceux de Mar Aba (544), de Jésuyab Ier (588), de Sabarjésus Ier (596); cf. Assémani, *op. cit.*, t. III, 2e part., p. 227. — [9] Assémani, *op. cit.*, t. III, 2e part., p. 941.

Ebedjesu : *Scribant autem anno primo primam partem Sessionum* [1] *et librum Pauli, et Pentateuchum. Qui vero chorum instruit cantus, is doceat Threnos defunctorum una cum lectione quam in tabula tradit. Anno secundo scribant secundam partem Sessionum et Psalterium Davidis et Prophetas : lectionique quam in tabula tradunt, adjungant Hymnos sacramentorum. Anno tertio scribant tertiam partem Sessionum et novum Testamentum et cum tabula lectionum tradunt Odas.*

Tous ne sortaient pas de l'école en mesure d'enseigner et, en pareil cas, le supérieur évacuait les fruits secs dans les villages ou dans les nombreux petits couvents situés dans le voisinage de Nisibe. Celui qui n'acceptait pas cette obédience « à cause de ses relations dans l'école ou en ville » était chassé de la congrégation et réduit à s'installer dans la ville (II, 7). Celui qui, après avoir été ainsi frappé par une mesure de discipline, obtenait d'être admis de nouveau dans l'école, ne retrouvait pas immédiatement la jouissance de ses anciens privilèges, qui étaient les mêmes que ceux des clercs.

En principe, les cours étaient gratuits; on ne voit aucune mention de rétribution scolaire mais les écoliers pourvoyaient eux-mêmes à leur entretien. Ceux qui étaient pauvres pouvaient, par leur travail pendant les vacances, gagner un peu d'argent pour le reste de l'année. La durée des vacances variait suivant les revenus des écoles qui leur permettaient de venir en aide aux écoliers. A Nisibe, elles duraient trois mois : août-octobre (I, 5). Les étudiants qui, pendant ce temps, cherchaient du travail devaient se montrer honnêtes et consciencieux afin de faire honneur en leur personne à l'école. Ceux de qui la santé était trop faible pour leur permettre de se louer devaient s'adresser au majordome qui les aidait dans la mesure du possible. Il leur était rigoureusement interdit d'aller mendier sous peine d'exclusion de l'école et d'expulsion de la ville (II, 4).

Celui qui se présentait à l'école pour la première fois n'était admis que sur l'avis conforme du majordome et du conseil des frères; il avait à prendre connaissance des statuts qu'on lisait publiquement chaque année « pour l'encouragement des écoliers vertueux et pour la confusion des gloutons et des paresseux ». Le nouveau venu devait promettre d'observer le célibat (I, 1).

En réalité, pendant leur séjour à l'école, les étudiants avaient une sorte de discipline monastique. Le soir, après le chant des psaumes, chacun regagnait sa cellule qu'il quittait au chant du coq pour venir prendre place dans la salle d'étude d'où il ne bougeait guère jusqu'au soir. Ladite salle d'étude avait deux rangs distincts de sièges : en arrière ceux des prêtres, en avant ceux des écoliers non encore ordonnés (I, 9).

L'assiduité et l'application étaient pénibles car elles ne connaissaient pas de relâche. Il fallait écrire, étudier, chanter, écouter sans répit (I, 8), Toute absence mal justifiée attirait une mercuriale sévère des chefs de cellules ou même du majordome. L'assistance aux offices des défunts et aux vigiles solennelles était obligatoire, sous peine d'une admonition publique devant toute la congrégation (II, 11).

Les professeurs n'étaient guère plus épargnés que les élèves s'ils négligeaient leur office. Seul le cas de maladie les dispensait valablement de faire la leçon imposée par le règlement; s'ils ne pouvaient invoquer cette excuse, ils étaient privés des revenus auxquels ils avaient droit et exclus du conseil de l'école (I, 20).

Pour réprimer la tendance à la cupidité, on prononçait l'exclusion des élèves qui se seraient laissés entraîner à ce penchant. Celui qui s'appropriait un objet perdu au lieu de le remettre au majordome, était passible, en cas de découverte, d'un châtiment et de l'expulsion de la ville (I, 14). Même sanction pour celui qui empruntait un livre et ne le restituait pas de lui-même si le majordome oubliait de le lui réclamer (I, 14).

Certains écoliers indélicats empruntaient à la bibliothèque les livres laissés à l'école par quelque frère défunt, grattaient son nom pour y substituer le leur. C'était là un cas d'expulsion de l'école et de la ville (II, 8).

Celui qui avait connaissance d'un délit de cette nature ou de toute autre et ne le dénonçait pas au majordome était passible de la même peine que le coupable (I, 15). Toutefois, si le coupable, averti par lui, se repentait de sa faute, le premier ne devait pas le dénoncer.

Parmi les frères, il s'en trouvait de riches qui gardaient la propriété de leurs biens et prêtaient leur argent à intérêt; dans ce cas, pour éviter le déshonneur de l'usure qui rejaillirait sur l'école, ils ne devaient demander que un pour cent. Le plus grand nombre des écoliers était pauvre et devait travailler pour vivre, mais le commerce ou un métier quelconque leur était défendu (I, 5). Quant au labeur qui était toléré, ils ne pouvaient s'y livrer que pendant les vacances. Celles-ci duraient trois mois et les frères devaient quitter la ville s'ils voulaient commercer pendant ce temps, s'ils demeuraient à Nisibe, c'était à condition d'y exercer un métier autorisé (I, 5).

Défense était faite aux écoliers de gagner de l'argent en donnant en ville des leçons particulières, « parce que l'étude de la science ne doit point se laisser distraire par des occupations étrangères ». Les frères âgés ou faibles, incapables de travailler, pourront instruire deux ou trois enfants, pas plus, sous peine d'exclusion de l'école (II, 12).

Le 4e article du Ier règlement remonte probablement à Barsaumā; il interdit aux frères d'entrer dans le pays des Romains sans la permission du majordome, soit sous prétexte de pratiquer le commerce, soit sous celui de doctrine ou de prière, ce qui semble équivaloir à l'interdiction de fréquenter des écoles de ce pays qui devaient être regardées par les nestoriens comme des foyers d'hérésie, ni se rendre en pèlerinage à quelque sanctuaire célèbre où l'on était exposé à se trouver en contact avec des hérétiques. Il ne convenait pas d'accorder la permission d'aller sur le territoire des Romains pour y faire le commerce; cela était contraire aux règles et à l'esprit de la congrégation. Celui qui y était allé ne devait plus être reçu dans l'école, à moins que le majordome et les frères ne jugeassent bon d'user de miséricorde envers lui, sauf à lui infliger une admonestation sévère et la confiscation de tout le fruit de son commerce au profit de l'école ou de la moitié de ce fruit. Cette tolérance ne s'appliquait qu'à une première faute, la récidive entraînait l'exclusion définitive de la congrégation.

Les frères devaient habiter en commun dans les cellules de l'école tant qu'il en restait de libres (II, 2).

A chaque cellule était préposé un chef qui surveillait les frères qui y logeaient (II, 5). Ceux qui habitaient une même cellule devaient prendre leur nourriture en commun dans la cellule même (II, 7). Il leur était interdit, tant qu'ils appartenaient à l'école, de manger dans les boutiques ou les auberges, ou de prendre leurs repas dans les jardins ou les vergers (II, 16). Il fallait se pourvoir de la permission du majordome pour passer la soirée en ville et y prendre part aux festins les jours de fête (II, 13). L'infraction était punie d'exclusion.

Il ne manquait pas d'écoliers qui cherchaient à enfreindre cette règle, aussi était-il défendu d'abandonner l'enceinte de l'école, on pourrait dire plus jus-

[1] Parties de l'office qui correspondent aux καθίσματα des Grecs, et ainsi appelées parce qu'on les récitait assis.

tement la clôture du couvent, pour se bâtir une cellule en ville ou à proximité. S'il avait le désir de mener une vie plus parfaite, il devait se retirer dans un monastère ou dans le désert (II, 4).

Quiconque était admonesté par le conseil des frères ou par le majordome et ne se soumettait pas à la sentence, mais avait recours au patronage des séculiers étrangers à l'école ou du clergé de la ville, était considéré comme un révolté et devait être chassé de la congrégation, même si sa faute était légère (I, 2). On en doit conclure que l'école était exempte de la juridiction épiscopale, comme bien d'autres monastères et établissements scolaires.

Lorsque deux frères avaient entre eux un procès, il leur était défendu de recourir à une juridiction différente du tribunal de l'école. Celle-ci jouissait, dans un sens très étendu, de la personnalité civile; elle pouvait acquérir et posséder toutes sortes de biens, et avait en outre le privilège d'édicter certaines dispositions judiciaires destinées à assurer des revenus à sa caisse.

Les frères qui faisaient leur testament étaient astreints à certaines formalités destinées sans nul doute à assurer une partie de leur héritage à l'école. Un moribond devait tester en présence du majordome et de plusieurs frères. L'absence du majordome entraînait la caducité du testament et la totalité de l'héritage entrait alors dans la caisse de l'école (I, 17).

Les frères étaient soignés, dans leurs maladies, par leurs compagnons de cellule (I, 11). Dans la suite, on organisa une infirmerie où on recevait des soins convenables. L'infirmier qui manquait à son devoir était puni d'une amende de 50 statères au profit de l'infirmerie, sans préjudice de la confiscation des biens qu'il aurait pu dérober et il était chassé ignominieusement de la congrégation et de la ville (II, 1). Il semble que l'infirmier ait remplacé le majordome à une certaine époque en qualité d'économe de l'école. Quant aux médecins, ils ne paraissent pas avoir joui d'une grande estime dans l'école de Nisibe.

On ne saurait dire la raison de ce peu d'estime pour une catégorie qui, à certaine époque, jouit de grands privilèges dans l'Église nestorienne. Les médecins de Bagdad participaient avec le clergé à l'élection du patriarche. Au contraire, à Nisibe, les écoliers avaient interdiction d'habiter chez des médecins « parce qu'il ne convient pas, disaient les règlements, d'étudier les livres des sciences humaines en même temps que les Livres saints ». Ceux qui, après être venus à l'école, en étaient sortis pour s'occuper de médecine ne pouvaient plus être admis, sans un bon témoignage, à suivre les cours de l'école, excepté toutefois les médecins de la ville (II, 19-20).

Les écoliers avaient pris l'engagement du célibat tout le temps qu'ils appartiendraient à la congrégation; s'ils se mariaient, ils en étaient exclus. De même pour ceux qui tombaient dans les péchés d'adultère, de fornication, de vol, de magie, d'hérésie, pour les calomniateurs et pour ceux qui recherchaient les invitations aux festins. Exclus de l'école, ils étaient bannis de la ville (I, 3).

Celui qui portait contre un frère une accusation qu'il ne pouvait prouver, subissait le châtiment dont l'autre aurait dû être frappé (I, 16).

Les rixes étaient punies d'une réprimande et celui qui était en faute devait en faire l'aveu devant l'assemblée (I, 18).

Les écoliers devaient être convenablement vêtus et peignés. Ils ne se raseront pas complètement et ne porteront pas les cheveux en longues mèches frisées comme les séculiers; ils auront la tonsure et porteront un vêtement qui les fasse reconnaître comme appartenant à l'école (II, 17). Au cours de leurs sorties, ils ne pourront, sous aucun prétexte, visiter les gynécées et les couvents de nonnes dans la ville et hors de la ville. Ils ne causeront pas longuement avec les femmes, sous peine d'être chassés de l'école et bannis de la ville (II, 18).

Défense est faite de cacher des esclaves fugitifs ou de détourner les serviteurs de leurs maîtres (I, 12).

Dans les fautes légères, le pardon était facilement accordé, mais après deux récidives, le délinquant qui retombait dans sa faute était exclu de la congrégation et chassé de la ville (I, 19).

V. Décadence. — Les innovations doctrinales de Hanana contribuèrent à jeter le discrédit sur l'école de Nisibe. Toutefois, ce ne fut qu'après la fondation de l'école de Bagdad, en 832, que commença la déchéance. Jusqu'à cette époque, elle avait continué à exercer une influence prépondérante dans le développement de la culture intellectuelle dans le sein de l'Église nestorienne. Certains de ses disciples et de ses maîtres acquirent une grande réputation dans l'Église de Perse.

Il faut nommer parmi eux Babaï l'Ancien, né à Beit ʿAinâtha, dans le Beit Zabdaï, qui « s'appliqua à l'étude de la doctrine et des commentaires pendant quinze ans, puis il fut docteur à Nisibe, dans le *xenodochion* ». Il se rendit ensuite à la montagne d'Izla où il se fit le disciple d'Abraham de Kaskar, revint dans son pays natal et fonda sur ses propriétés un couvent auquel il adjoignit une école, revint à Izla dont il devint supérieur. Du vivant de Babaï, l'Église nestorienne fut persécutée par Chosroès II, et demeura sans chef entre la mort du catholicos Grégoire (607) et la mort du roi (628). Pendant ces vingt années Babaï fut le soutien de la foi; il fut le visiteur général des couvents, il réprima les doctrines de Hanana et celle des hérétiques messaliens, qui persista en Syrie jusqu'au IXe siècle. Babaï trouva le temps nécessaire à la composition de quatre-vingts ouvrages dont Ebedjesu a dressé le catalogue. En 628, le roi Kawad II mit fin à la persécution et autorisa la réunion d'un synode pour l'élection d'un patriarche qui choisit Babaï à l'unanimité. Il refusa et on mit à sa place Jésusyab II, alors évêque de Balad et plus anciennement élève et professeur à l'école de Nisibe.

Jésusyab II fut un politique habile et un écrivain abondant. C'est lui qui restitua à Héraclius le bois de la vraie croix prise à Jérusalem en 614; il mourut entre 644 et 647 et eut pour successeur un autre ancien élève de Nisibe, Maranek, originaire d'Arzoun, qui mourut en 658.

Ce fut encore un élève de l'école de Nisibe que Jésusyab III, dont la vie se passa dans des luttes continuelles, ce qui ne l'empêcha pas de laisser une œuvre littéraire considérable. A l'école, Jésusyab III avait eu pour compagnon d'étude un autre Jésusyab et le frère de celui-ci Ananjésus qui devinrent tous les deux moines au couvent d'Izla. Le premier devint évêque de Kardilyabad, et Ananjésus voyagea, vit Jérusalem et le désert de Scété. Au retour, il abandonna Izla et se donna à la science. Le catholicos Jésusyab l'employa à la revision du bréviaire; son œuvre littéraire est assez considérable. On cite encore dans ce siècle Gabriel, surnommé « la Vache » et Gabriel surnommé « le Danseur ». Dans les siècles suivants, nous rencontrons encore, ça et là, quelques personnages sortis de l'école de Nisibe, mais ces hommes, comparés aux écrivains de mérite que nous avons cités, brillent d'un éclat trop atténué pour mériter une mention particulière.

H. Leclercq.

NITRIE. — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 3123-3129, et au mot Scété.

NIVEAU. — On conserve au musée chrétien du Latran un morceau de marbre encastré sur le pilier (fig. 8902) où sont rappelés les insignes de professions

diverses exercées par des chrétiens; ce fragment a pu faire partie d'une épitaphe dont rien ne subsiste et il a été probablement retaillé. Quoi qu'il en soit de son

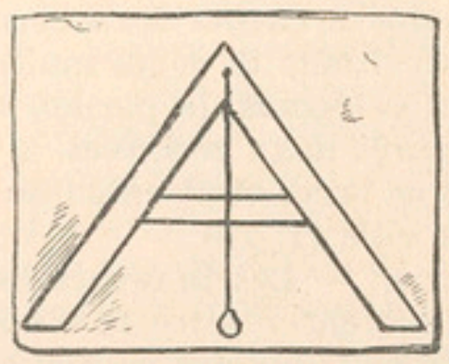

8902. — Niveau.
D'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LIX, n. 21.

origine, ce fragment représente un niveau et aura probablement marqué la tombe d'un maçon [1].

H. LECLERCQ.

NOBLESSE. — I. Chez les Romains. II. Tableau hiérarchique des classes et titres de noblesse. III. Privilèges des différentes classes de noblesse. IV. Création des titres de comtes. V. Chez les Francs.

I. CHEZ LES ROMAINS. — La noblesse de Rome commença par des privilèges héréditaires, insolents, tyranniques. Elle se fondait sur une distinction de castes que sanctionnaient des superstitions, car l'asservissement d'une caste à l'autre ne se maintient pas sans l'abus des idées religieuses. Le gouvernement romain, dans ces temps primitifs, eut donc pour base la théocratie. Les pouvoirs politiques, militaires, sacerdotaux, se concentrèrent entre les mains d'un petit nombre de familles, qui enchaînaient de ce triple lien les peuples subjugués.

Mais l'énergie et la grandeur du caractère romain ne pouvaient être contenus et resserrées longtemps dans ces entraves; il les rompit, et, par les conquêtes successives des classes affranchies, il substitua à l'exclusive immobilité de la souche patricienne la puissance populaire et progressive de la noblesse d'illustration. Ce fut le triomphe de la liberté. Mais la liberté eut ses enivrements et ses excès. La noblesse nouvelle qu'elle avait enfantée lui devint suspecte et odieuse, et, en voulant l'abattre, elle alla se précipiter avec elle sous le joug du despotisme. Ce fut la punition du débordement de la démocratie.

Le patriciat se transforma en une aristocratie ouverte aux familles plébéiennes qui s'anoblissent par les grandes magistratures, puis dégénèrant en un parti opposé aux factions populaires et périssant dans les guerres civiles par l'audace heureuse de quelques grands et habiles usurpateurs qui flattent et déchaînent la démocratie, pour l'enchaîner elle-même à son tour en ne cessant point de la flatter : ce fut le temps de la république.

Des débris de l'aristocratie romaine ramassés par Auguste, sous la protection d'un pouvoir absolu représentant la souveraineté populaire, *tribunitia potestate*, les césars, continuateurs de son système, constituent une noblesse nouvelle qui tient de son origine républicaine parce qu'elle est accessible à tous les hommes de fortune, et de la monarchie par un ordre de promotions hiérarchiques constamment et strictement observé dans l'usage et toujours soumis à la volonté du maître : noblesse ayant sa maturité florissante dans le Sénat, sa pépinière dans l'ordre des chevaliers, son école dans les petites magistratures urbaines et dans les commandements inférieurs de la milice; noblesse sans indépendance et sans autorité, destinée seulement à servir de support au trône, d'exemple d'obéissance au peuple, d'instrument docile à l'action du pouvoir; distinguée enfin du reste des sujets moins par sa grandeur propre que par l'exemption des charges humiliantes et des rigueurs de pénalité préventive et afflictive dont les plébéiens seuls étaient passibles.

Cette seconde période s'étend jusqu'à la naissance de l'empire de Constantinople. Déjà ont commencé les ambitions des titres vains et des dignités fictives, les lois de l'étiquette et la jalousie des préséances, à tel point qu'un des oracles de la jurisprudence, Ulpien, se pose gravement cette question : si un ex-préteur doit céder le pas à une femme consulaire; et, tout bien examiné, tout bien pesé, il se prononce en faveur du prétorien, par la raison péremptoire de la supériorité du sexe. C'est alors qu'on voit s'élever les *clarissimes*, les *perfectissimes*, les *egregii*, avec leurs privilèges transmissibles aux femmes et aux enfants, et les titulaires sans fonctions, les consulaires, les prétoriens, les décorés d'insignes du triomphe, sans avoir jamais été ni consuls ni préteurs, ni militaires.

Après Dioclétien, le christianisme n'eut pas la vertu d'abolir cette grande iniquité sociale, et, tandis que le sort du peuple allait toujours s'aggravant, les habitudes de la cour de Constantinople, qui lui furent communes avec la cour d'Occident, enrichirent le protocole impérial de grades multipliés et de titres pompeux. Auguste avait refusé les honneurs divins à Rome, en laissant faire dans les provinces. Tibère avait repoussé la flatterie qui vénérait ses occupations sacrées; il voulait qu'on les dît seulement laborieuses. Dioclétien fut le premier qui se fit appeler dieu et adorer comme tel. L'emphase orientale commençait à dominer. Mais ce fut sous les empereurs chrétiens que la chancellerie palatine poussa aux dernières hyperboles le paganisme du langage et la déification du prince. Tout ce qui venait de lui, tout ce qui touchait à sa personne ou à son service, n'avait pas d'autre qualification que celle de divin et de sacré. Le ministère des finances était l'office des largesses sacrées : *comes sacrarum largitionum;* le domaine de la couronne : *sacrum patrimonium* [2]; un simple comptable pour les travaux des bâtiments : *rationalis operum sacrorum* [3]. Les chambellans, les gardiens de la chambre sacrée : *præpositi sacri cubiculi;* les ordonnances impériales sont des oracles célestes, des volontés divines [4]; les faveurs accordées par le prince sont des bienfaits de la céleste bonté. Usurper un titre ou un rang qu'on n'avait pas équivalait à un sacrilège, la hiérarchie ayant été réglée par les empereurs. Dans ce cas, il n'est pas permis de prétexter l'ignorance, on est *plane sacrilegii reus* pour infraction aux *divina præcepta* [5]. Les empereurs sont qualifiés : Votre Divinité, Votre Éternité, on ne les aborde qu'en les adorant, et eux-mêmes accordent audience en ces termes : *Sive Nostræ Serenitatis adoraturi imperium* [6], et faire sa cour au prince se dit : *in adoratione.*

Il fallait bien inventer pour les premiers d'entre les sujets et pour les agents supérieurs du pouvoir des titres dont l'éclat répondit à la majesté du maître. Les dénominations d'*illustre* et de *respectable (spectabilis)* devinrent des signes d'honneur et des désignations de rang et d'état dans le monde officiel, principalement sous les successeurs de Constantin. Ce prince était plus simple, et s'en tint à la nomenclature telle qu'il l'avait trouvée toute formée. Les actes de son règne qui sont entrés dans le *Code Théodosien* et dans le *Code Justi-*

[1] L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., t. v, Paris, 1856, pl. XLVII, n. 19 : O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, 1900, pl. LIX, n. 21. — [2] Orelli, *Inscr. lat.*, n. 3161. — [3] Id., *ibid.*, n. 3158. — [4] *Cod. Theod.*, l. I, tit. VI, lex 2; cf. l. XVII, tit. XVI, lex 5. — [5] *Cod. Theod.*, l. I, tit. VIII, lex 8. — [6] Id., lex unica, *De præp. sacr. cub.*, VI, 8.

nien ne font usage que des titres de clarissime, de perfectissime et d'égrège. La hiérarchie honorifique du Bas-Empire s'établit progressivement par l'usage; elle ne fut pas réglée avant la fin du IVe et le courant du Ve siècle.

Le titre de clarissime fut longtemps celui qu'on réserva aux plus hauts dignitaires, sénateurs ou fonctionnaires ayant rang de sénateurs. Sous Constantin, de simples gouverneurs de province étaient clarissimes [1]; il en était de même sous les règnes antérieurs [2]; un demi-siècle plus tard, Constance et Valentinien réservaient le titre de clarissime aux préfets du prétoire [3], aux grands maîtres des offices palatins [4], aux ministres des finances [5].

Les mots de sénat et de noblesse étaient synonymes à l'époque de la république; il en fut de même depuis; le titre de clarissime resta la marque nobiliaire fondamentale; les autres titres ne furent que des insignes d'emplois supérieurs.

On ne rencontre qu'un nombre restreint d'inscriptions portant le *vir illustris* [6] et de plus nombreuses portant *vir clarissimus et illustris* [7]. Même remarque pour le second ordre : *Vir clarissimus et spectabilis* [8]. Sur les marbres qui rappellent la mémoire de préfets de la ville, préfets de prétoire et consuls, on ne lit que le seul *clarissimus* [9]. Sidoine Apollinaire définit très bien les deux caractères : *clarissime* par la naissance, *respectable* par nomination [10].

On aperçoit pour la première fois la qualité *d'illustre* dans une loi de Constance de l'an 354 [11]; quoique Godefroi affirme que la première apparition des *illustres* ne date que du règne de Valentinien Ier, sans en apporter une preuve directe et positive.

C'est bien sous ce prince que le cérémonial de cour a commencé à prendre force de loi et ce fut lui qui, en 372, esquissa les premiers traits de la *Notitia;* le rang des *illustres* n'est expressément réglé que par un édit de Théodose. Celui des *considérables* s'était introduit comme intermédiaire entre les *illustres* et les *clarissimes*. Le principe était posé et la distinction fixée l'an 378 [12].

Dès que les classes furent établies, les prétentions s'élevèrent à l'envi; chacun s'efforça de monter dans la classe supérieure. Le préfet de l'annone, qui jouissait du titre de perfectissime sous Constantin [13], est devenu clarissime sous Théodose [14]. De même, en 357 [15], le grand maître des offices palatins portait le titre de clarissime et, en 378 [16], il était devenu *spectabilis*. Les ducs avaient été perfectissimes jusqu'au règne de Constance; ils devinrent clarissimes sous ce même règne, du temps d'Ammien Marcellin, qui raconte leur élévation récente [17]. Ils arrivèrent plus tard au degré supérieur.

Il serait trop difficile, et superflu d'ailleurs, de suivre en tous leurs détails ces mutations successives dans la hiérarchie des emplois civils et militaires. Il faut la prendre telle qu'elle se présente dans la double *Notitia dignitatum* des empires d'Orient et d'Occident, sinon tout à fait immobilisée pour nous, du moins arrêtée définitivement dans ses principales divisions. On y ajoutera les compléments tirés d'ailleurs.

II. Tableau hiérarchique des classes et titres de noblesse. — Au premier rang se trouvent les héritiers présomptifs de la couronne sous le nom de *cesars nobilissimes*, dès le temps des deux Maximins (235-238) [18]. A partir du règne de Gallien, ce titre fut étendu aux membres de la famille impériale; il se pourrait que Julien ait été le dernier qui porta le titre de césar nobilissime. A partir de Valentinien Ier, tous les empereurs associèrent immédiatement leurs fils, même en bas âge, à la puissance souveraine, avec le titre d'augustes [19].

Ce fut Constantin qui fit revivre le titre oublié et délaissé de *patrice*, en lui conférant un éclat nouveau. Il créa un patrice unique, à vie, supérieur aux préfets du prétoire, n'ayant au-dessus de lui que les consuls. L'empereur lui donnait le nom de père [20]. C'était un dignitaire sans fonctions, mais apte à les exercer toutes. Cette nomination était, dans la pensée de Constantin, une façon d'abaisser la préfecture du prétoire qui ne laissait pas de lui porter ombrage.

Tillemont fait remarquer qu'il ne se fit guère de patrices jusqu'à la fin du IVe siècle; au Ve les nominations furent plus fréquentes [21]. Les patrices devinrent des ministres dirigeants, des généraux d'armée, trop puissants pour n'être pas redoutables aux empereurs qu'ils tenaient entre leurs mains. Zénon décida qu'il faudrait avoir été consul pour devenir patrice [22]. Les patrices n'en restèrent pas moins à un rang inférieur aux consuls puisque le titre de consul pouvait être porté par l'empereur. C'est la raison qu'en donne Théodoric par l'intermédiaire de Cassiodore [23].

Ici commence l'énumération des *illustres* dans la *Notitia*, savoir : les quatre préfets du prétoire (Orient, Illyrie, Italie, Gaules); quatre maîtres généraux des milices, cavalerie et infanterie, en Orient; deux de cavalerie, un d'infanterie en Occident; un grand chambellan, un grand maître des offices palatins, un secrétaire orateur impérial *(quæstor)* [24], un comte des largesses sacrées, un comte du domaine de la couronne *(comes rerum privatarum)* [25], un primicier de la chambre sacrée ou chambellan *(primicerius sacri cubiculi)*, deux comtes de la maison militaire, infanterie et cavalerie, pour chacun des deux empires.

Ensuite viennent les *spectabiles*, savoir : le premier des chambellans ordinaires *(primicerius sacri cubiculi);* le premier des secrétaires de chancellerie *(primicerius notariorum);* le maréchal du palais *(castrensis palatii);* les chefs des quatre divisions de la chancellerie *(magistri scriniorum)* [26]; les gouverneurs des grandes provinces ayant depuis les temps anciens le titre de proconsuls [27]; les chefs de diocèses ou gouverneurs de plusieurs provinces; les comtes et ducs (ceux-ci inférieurs à ceux-là) commandants militaires.

A la tête des *clarissimes* se trouvaient les sénateurs de Rome et de Constantinople, qui ne pouvaient pas figurer dans la *Notitia*, puisqu'elle ne contient que la liste des fonctionnaires. Elle range dans cet ordre, du moins pour l'Orient, tous les gouverneurs de provinces

[1] *Juliano v. c. præsidi Tarraconensi*, dans *Cod. Theod.*, l. I, tit. II, lex 6. — [2] *Præses prov. vir clarissimus*, dans *Cod. Theod.*, l. XXI, tit. I, lex 21. — [3] *Cod. Theod.*, l. IV : *De div. offic.*, VIII, 7; l. VIII : *De extraord.*, XI, 16; l. XV : *De prætor.*, VI, 4; l. I : *De pascuis*, VII, 7. — [4] *Cod. Theod.*, l. VIII, *De curs. publ.*, VIII, 5. — [5] *Cod. Theod.*, l. VII : *De extraord.*, XI, 16. — [6] Orelli, *Inscr. lat.*, n. 1152. — [7] Id., *ibid.*, n. 1147, 1154. — [8] Symmaque, *Epist.*, l. X, ép. XLIII, XLVI. — [9] Orelli, *op. cit.*, n. 1081, 1101, 1129, 1134, 3160, 3166, 3184, 3185 (préf. de la ville), 1130, 1152, 2354 (préf. du prétoire), 1160, 3171 (consuls). — [10] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. VIII, ép. VI. — [11] *Code Theod.*, l. VI, tit. XI, lex 1. — [12] *Code Theod.*, l. II, tit. VI, lex 5. — [13] Orelli, *Inscr. lat.*, n. 1084. — [14] Orelli-Henzen, *Inscr. lat.*, n. 5592. — [15] *Cod. Theod.*, l. VIII, tit. VIII, lex 5. — [16] *Cod. Theod.*, l. VIII, tit. VIII, lex 35. — [17] Ammien Marcellin, l. XXI, c. XVI. — [18] Orelli-Henzen, *op. cit.*, n. 965, 5220, 5228, 5335, 5424-5426, 5534, 5538, 5546. — [19] Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. V, p. 36; Orelli, *op. cit.*, n. 1117. — [20] Zosime, l. II, c. IV; Cassiodore, *Variarum*, l. VI, c. II; Claudien, *In Eutropium*, l. II, prol. 50. — [21] Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 285. — [22] *Cod. Theod.* l. III, tit. XII, lex 3. — [23] Cassiodore, *Variarum*, l. VI, c. II. — [24] Celui qui écrit et qui parle pour le prince. — [25] Différent du *comes sacri patrimonii*. — [26] Ces *scrinia*, boîtes à ranger et à garder les papiers, nous dirions portefeuilles, étaient ceux de l'expédition et de la conservation des actes de l'autorité, *memoriæ ;* de la correspondance, *epistolarum ;* des requêtes, *libellorum;* de la correspondance en langue grecque, *epistolarum græcarum*. — [27] En Orient, ceux de l'Asie et de la Grèce; en Occident, celui d'Afrique.

dont les titres diffèrent, ainsi que les rangs : consulaires, correcteurs, présidents. Il est à remarquer qu'en Occident, tous les présidents de provinces ne sont que *perfectissimes*, et c'est la seule fois qu'il soit fait mention de ce titre dans la *Notitia*. Il serait moins facile de justifier et d'expliquer cette singularité que de trouver des exemples analogues dans les monuments historiques.

Sous Constantin, le titre de *perfectissime* se donnait à des gouverneurs de provinces même importantes, présidents ou autres. L'usage se maintient sous Constance et on voit ce titre porté par des personnages de rangs et d'états différents tels que : un commandant militaire de diocèse, des employés de finance, un avocat du fisc, un aspirant au grade de docteur médecin de la ville de Rome. Dans une loi datée de l'année 317, Constantin dit que ce titre est la récompense de services considérables : *amplissimarum administrationum*. Il ne tarda pas à déchoir par suite du nombre croissant de promotions aux magistratures et offices conférant le clarissimat.

Un édit de l'an 412 énumère toutes les classes de la société dans l'ordre suivant : *illustres*, *spectabiles*, *senatores*, sénateurs de Rome et de Constantinople; *clarissimi*, ceux qui, sans être sénateurs avaient acquis ce titre par leurs fonctions; *sacerdotales*, les citoyens des municipes qui avaient à leur tour exercé le sacerdoce et de cette manière atteint le faîte des honneurs municipaux et comblé la mesure des dépenses qui s'ensuivaient pour fêtes et jeux publics; *principales*, les personnages éminents dans les sénats des villes, et qui avaient parcouru les degrés des fonctions publiques de la cité, ordinairement au nombre de dix, *decemprimi*, *decaproti*, plus ou moins selon le nombre des riches et des notables. *Code Theod.*, l. XII, tit. I, *De decur.*; enfin les *mercatores* et les *plebeii*.

Une loi de Constantin avait déterminé les ressorts de justice des différentes classes d'habitants à Rome, pour certains actes d'état civil. Les *clarissimes* devaient se pourvoir devant le préfet de la ville, les *perfectissimes* devant le vice-préfet du prétoire, les *equites* devant le préfet du guet ou des gardes nocturnes [1]. Nous voyons par là qu'il existait encore des chevaliers, mais qu'ils étaient fort déchus. En dehors de l'enceinte de Rome, il n'y avait plus de chevaliers romains dans le monde. Ils étaient désormais à la nomination du préfet du prétoire et non plus de l'empereur [2]. On les voit encore sous Alexandre Sévère [3] et sous Aurélien [4], dans les cérémonies publiques. Depuis lors, ils avaient perdu jusqu'au simulacre de l'ancienne condition militaire; cependant, Valentinien Ier sembla vouloir rehausser leur rang en les plaçant après le Sénat [5], mais depuis que les empereurs avaient quitté Rome pour Byzance, le Sénat n'était plus que le conseil municipal de Rome et des faubourgs. Valentinien accorda aux chevaliers les privilèges de la dernière classe de la noblesse : l'exemption de la torture et de la surveillance des convois pour les contributions [6]. Son fils conférait l'ordre équestre aux membres émérites de la compagnie des armateurs chargés du transport des blés d'Afrique à Rome [7]. La loi de Valentinien a passé dans le *Code Justinien*, moins l'article des privilèges.

III. Privilèges des différentes classes de noblesse. — Les titres de noblesse procuraient des avantages positifs fort appréciables. On vivait parmi l'entourage du prince; on approchait de lui, parfois dans son intimité, on pouvait manœuvrer presque à coup sûr lorsqu'on avait une grâce ou une faveur à demander. Cette faveur permettait non seulement de s'adresser directement au prince, mais encore de s'assurer la bienveillance des hauts fonctionnaires [8]. Salvien nous apprend de quel prix un tel privilège pouvait être. « Les églises, dit-il, les temples et les autels du Seigneur semblent moins imposants que la demeure du moindre juge municipal. Franchir la porte non pas seulement des puissances *illustres*, mais des présidents et des prévôts, n'est pas permis à tout le monde, si ce n'est aux gens mandés pour affaires ou aux personnes que leur rang et leurs dignités y autorisent. Autrement, si quelque téméraire a l'insolence d'entrer, on le bat, on le jette dehors, on lui inflige un châtiment ignominieux et dégradant [9]. »

Dans les causes criminelles et autres, les sénateurs qui habitent Rome sont jugés exclusivement par le préfet de la ville, ceux qui résident dans les provinces comparaissent devant le préfet du prétoire. Le juge n'applique la peine, le cas échéant, qu'après en avoir référé au prince. Pendant toute la durée de la prévention, le sénateur conserve sa liberté qui ne lui est ravie qu'après condamnation par jugement en forme et déchéance de sa dignité. Les *spectabiles* et les *illustres* jouissent des mêmes privilèges. Lorsqu'ils sont appelés en justice, ils ne fournissent pas de caution; dans un litige pécuniaire, le juge s'en prend à leurs biens; dans une cause criminelle, ils encourent la perte de leur dignité. Il est presque superflu d'ajouter que ces privilèges ont tout à redouter des caprices et de l'arbitraire de maîtres absolus.

Les nobles jouissent d'immunités telles que l'exemption complète des contributions (la contribution foncière exceptée), des services personnels et des charges appelées extraordinaires et sordides, qui pesaient presque exclusivement sur les petits propriétaires et les petites gens.

Leurs biens n'étaient pas seuls garantis, leurs personnes l'étaient plus efficacement encore car la loi frappait impitoyablement quiconque attentait à la vie, à la santé des grands, des sénateurs, des officiers palatins. Leurs femmes et leurs enfants étaient associés aux mêmes privilèges.

Tous les nobles indistinctement ne jouissaient pas des mêmes avantages. Nous savons que les traitements rigoureux subis par les plébéiens, dans les cas d'instruction criminelle, leur étaient épargnés, ainsi que certaines espèces de pénalités, mais nous ne savons rien de plus.

L'expérience fit établir trois catégories dans chacune des classes nobiliaires; elles sont expressément définies par une ordonnance de Théodose le Grand et de Valentinien II :

1° Les dignitaires en activité : *in actu positi*, *inter agentes*.

2° Les décorés de titres d'office, sans emploi, *vacantes*, mais en disponibilité ou ayant servi et portant les insignes du service, *cingulum*.

3° Les honoraires, de nomination gratuite, sans office actuel ni services passés, et n'en ayant pas les insignes, *sine cingulo*.

Dans chacune de ces trois catégories deux subdivisions :

1° Les personnes suivant la cour, *præsentes*, *in præsente*.

2° Celles des provinces, *absentes*.

Il n'est question dans l'ordonnance de Théodose que des *illustres*, mais il est évident que la règle s'appliquait aux *humiliores*, quand même on n'en ren-

[1] *Cod. Theod.*, l. II, tit. XVII, loi unique : *De his qui ven. ætat.* — [2] *Cod. Theod.*, l. VI, tit. XXXVI, loi unique : *De equestri dignitate.* — [3] Lampride, *Alexander Severus*, c. LVII. — [4] Vopiscus, *Aurelianus*, c. XII. — [5] *Cod. Theod.*, loi unique : *De equestri dignitate.* — [6] Id., *ibid.* — [7] *Cod. Theod.*, l. XVI, *De navicullariis*, tit. XIII, lex 5. — [8] *Cod. Theod.*, l. XII, tit. XXXIV, loi unique : *De equestri dignitate.* — [9] Salvien, *De gubern. Dei*, l. III, c. IX.

contrerait pas de preuves dans les codes, et elles abondent.

L'ordonnance avait pour objet seulement de fixer l'ordre du cérémonial, ainsi que la rubrique l'annonce : « Pour que l'ordre des dignités » : les dignitaires en activité, *administratores*, depuis les premiers jusqu'aux derniers, *etiam comites rei privatæ*, auront le pas sur tous les décorés sans fonctions; c'est-à-dire que le comte des largesses sacrées et le comte du domaine, qui figurent au dernier rang sur le tableau des grands offices de la cour impériale, auront le pas même sur un préfet du prétoire ou un maître général des milices en non activité, *vacans*. Mais la supériorité des *vacantes* sur les *honorarii* n'est pas aussi générale. A titre d'office égal, les premiers doivent l'emporter sur les seconds; mais l'honoraire primera le vacant, s'il a un titre supérieur.

Cependant, il y avait dans l'état du titulaire vacant une puissance rétrospective, ou d'avenir, qui lui donnait un avantage réel sur l'honoraire. Il avait pour lui ou l'éméritat, ou la disponibilité, quelquefois l'un et l'autre.

Théodose, dans son ordonnance, produit deux exemples notables à l'appui de cette observation. Germanus et Propentadius, celui-ci ancien préfet du prétoire, celui-là ancien maître général des milices, tous deux *vacantes*, reçurent des commissions d'activité à l'occasion d'une guerre; le second commanda les troupes, le premier eut l'intendance des approvisionnements. L'empereur les assimila aux *illustres* en exercice, quoique surnuméraires. La qualité de *vacantes* ne leur convenait plus.

IV. Création des titres de comtes. — Le commencement du IVe siècle vit éclore une autre forme de noblesse qui remontait par ses éléments primitifs aux anciens temps de la cité romaine, qui existait en germe, mais sans avoir pris encore une forme caractérisée et précise, sous les premiers empereurs, et qui ne reçut sa constitution définitive qu'à partir du règne de Constantin et de ses successeurs; nous parlons des comtes, *comites*.

Déjà les citoyens éminents de la république avaient eu, outre leurs clients ordinaires, sous le nom d'amis, une autre espèce de clientèle plus libre, plus volontaire et beaucoup plus étendue. Un vieil historien, Sempronius Asellio, raconte que Tiberius Gracchus, dans ses dernières luttes, ne sortait point de chez lui sans un cortège de trois ou quatre mille personnes. La mort de Livius Drusus montra que, dans la foule d'amis qui se pressaient autour de ces citoyens puissants, il pouvait se mêler des assassins [1]. On n'en appelait pas moins de ce nom d'amis ceux, en très grand nombre, que les patriciens ou les chefs du peuple admettaient dans leur clientèle ou dans leur suite. Il y avait, au dire de Sénèque, divers degrés de réceptions, diverses classes d'amis [2]; ceux qui n'entraient point et se tenaient à la porte, prêts à faire cortège; ceux qu'on recevait dans le vestibule et dans l'atrium, enfin les intimes, et, comme disait un noble personnage, ceux de tous les jours et de toutes les heures [3].

La coutume se continua sous l'empire, surtout chez les empereurs, mais dans de moins vastes proportions et dans des rapports plus fixes et plus déterminés de commerce domestique et de commensalité. Pour ne citer que quelques exemples parmi beaucoup d'autres, Hadrien et Alexandre Sévère se faisaient des conseillers intimes de quelques jurisconsultes, de quelques sénateurs et même de certains chevaliers, auxquels ils donnaient le titre quasi officiel d'amis [4]; ils choisissaient souvent parmi eux soit des commissaires pour les affaires militaires ou civiles [5], soit des magistrats, et le titre d'ami restait joint au nom de la magistrature [6].

Dès le temps de la république, un préteur ou un proconsul envoyé dans une province emmenait les officiers de son prétoire et des amis qui vivaient aux dépens des provinciaux, voyageaient à leurs frais, s'enrichissaient de leurs biens; ces amis étaient appelés les *comites* du préteur [7]. Il en fut de même pour les empereurs qui eurent leur *comitatus* au cours de leurs voyages et expéditions guerrières. Nous connaissons des actes de martyrs dans lesquels on entend le magistrat qui cherche à ébranler le chrétien en faisant miroiter à ses yeux le titre d'*amicus Cæsaris*. C'était en quelque sorte un état que d'être ami ou compagnon de César [8] ou des princes de sa famille [9], souvent les deux titres se trouvaient réunis.

Lorsque le cérémonial de la cour voulut qu'on adorât le prince comme un dieu, c'eut été presque un sacrilège que d'oser se dire ami des augustes; c'était beaucoup que d'être élevé à l'honneur de leur compagnie. Le titre d'*amicus Cæsaris* disparut; celui de *comes*, comte, devint une dignité. Cette transformation s'opéra sous Constantin, qui créa des comtes de premier, de second, de troisième ordre. Tout ministère, tout office émanant directement du prince et ressortissant plus ou moins immédiatement à lui, portait le dignitaire dans la sphère du comitat sacré, comte non pas de l'empire, mais de l'empereur : *comes Domini nostri Constantini;* et ce titre se joignait à un nom d'emploi : *comes et magister militum*, ou remplaçait les anciens noms de préfet et de légat : comte des largesses sacrées, comte du domaine privé, comte des corps ou divisions militaires.

Dès le temps de Constantin et de ses fils, on voit des comtes de l'Asiana, de Macédoine, des Gaules, des Espagnes, d'Afrique, c'est-à-dire des commandants de divisions militaires dans les provinces ou de corps de troupes envoyés en expédition. Un capitaine des gardes du corps était un *comes domesticorum* et l'on donna même ce titre à des chefs de barbares, tel que *Areobindus, comes fœderatorum.*

Dans l'ordre civil, les comtes du consistoire impérial, *sacrum consistorium*, tenaient le rang le plus élevé de la seconde classe de la noblesse, après les *illustres* et les *clarissimes*. Le consistoire impérial était à la fois le conseil des ministres et le conseil d'État réunis; d'une part, les grands officiers de la couronne, préfet du prétoire, maîtres généraux des milices, grand maître des offices palatins, secrétaire d'État, etc., de l'autre, les comtes sans fonctions actives, mais cependant en service ordinaire et, pour ainsi dire, en disponibilité perpétuelle et pouvant être appelés aux délibérations souveraines. Cassiodore prend grand soin de faire remarquer dans la formule de nomination que celui qui a l'honneur d'entrer dans l'assemblée des *illustres* (le conseil des ministres) n'y rencontre pas de dignité qui puisse être placée entre eux et lui. Il faut observer que cette prééminence des comtes du conseil sacré dans

[1] Appien, *Guerre civile*, l. I, c. XXXVI. — [2] Sénèque, *De beneficiis*, l. VI, c. XXXIII-XXXIV : *Primæ, secundæ admissionis; De clement.*, l. I, c. X; *Totam cohortem primæ admissionis*. Dans la suite, cette classification se maintint : *Amicos non solum primi ac secundi loci, sed etiam inferiores;* Lampride, *Alexander Severus*, c. XX. — [3] Suétone, *Tiberius*, c. XLII. — [4] Spartien, *Hadrianus*, c. XVIII; Lampride, *Alexander Severus*, c. XX; Pline, *Hist. nat.*, l. XII, c. XI : *C. Martius... Divi Augusti amicus.* — [5] Lampride, *Alexander Severus*, c. XXIX : *res bellicæ et res civiles per amicos tractabantur.* — [6] *Dig.*, frag. I : *de offic. præf. urb.*, l. I, tit. XV; rescrit de Septime-Sévère. — [7] On disait aussi « sa cohorte ». — [8] Orelli-Henzen, *Inscr. lat.*, n. 3139, 3186, 3440, 3652, 5477, 5478, 5479, 5488; L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n. 1817; Suétone, *Vespasianus*, c. IV; Jules Capitolin, *Vero imp.*, c. VII. — [9] Suétone, *Nero*, V : *Domitius comes ad Orientem C. Cæsaris juvenis... dimissus e cohorte amicorum.*

la classe des *spectabiles* ne date que du ve siècle. Auparavant, les proconsuls étaient les égaux des conseillers, sinon leurs supérieurs.

Il y avait trois ordres de comtes; il va sans dire que les conseillers d'État étaient du premier; mais tout comte du premier ordre n'était pas conseiller d'État.

Le comitat du premier ordre s'accordait à des chefs de division de la chancellerie impériale, à des gouverneurs de grandes provinces sortant de fonctions, aux médecins du palais, aux professeurs des cours publics dans la capitale après vingt ans d'exercice, à des artistes et à des directeurs de travaux publics.

Les honneurs n'allaient pas sans privilèges, non pas cependant les mêmes pour tous; car il y avait encore différents degrés dans ce premier ordre. Les conseillers d'État, et probablement aussi les comtes de la milice armée et de la milice palatine, étaient de beaucoup les mieux partagés. Godefroi énumère leurs immunités : exemption de fournir caution en cas de location des biens domaniaux, exemption de charges sordides, de prestation de recrues et de chevaux pour l'armée, de dépenses pour les jeux de la préture, de logements militaires.

Les médecins jouissaient d'une faveur pareille. Mais les décorés pour cause d'industrie utile et de profession des beaux-arts, ne prenaient rang que parmi les gouverneurs de province appelés consulaires, c'est-à-dire parmi les *clarissimes*. Le décret même qui leur confère cette distinction atteste qu'ils la déclinaient souvent, pour n'en pas subir les charges, principalement la contribution sénatoriale et l'obligation d'aller siéger au Sénat et de prendre part aux autres assemblées.

Il est peu fait mention des comtes de deuxième et de troisième ordre dans les monuments historiques. Le deuxième est la récompense de services militaires et palatins. Il affranchissait des liens de la curie municipale.

Le troisième ordre ne jouissait pas du même avantage. Les décurions qui avaient parcouru tous les emplois du municipe, les membres des corporations qui fournissaient la viande de la capitale, après cinq ans d'inspection des entrepôts, obtenaient de droit cet honneur, mais ils restaient attachés les uns à la curie, les autres à leurs corporations.

Résumons cette étude en quelques lignes : la noblesse romaine, qui avait commencé par le despotisme d'une caste militaire et sacerdotale, ayant été contrainte, après une lutte acharnée, à ouvrir ses rangs au peuple, s'était agrandie et fortifiée par cette heureuse défaite. Alors, à la constance et à la fierté des traditions politiques se joignit chez elle une continuelle recrudescence de jeunesse et de vigueur. Ce fut son âge héroïque. Mais l'élément populaire, après avoir conquis sa place, ne sut pas se contenir et voulut trop prévaloir. En même temps, les richesses des nations vaincues corrompirent les vainqueurs. La république avait des citoyens trop puissants pour qu'ils ne fussent pas tentés de se mettre au-dessus des lois; les guerres civiles éclatèrent et aboutirent à l'asservissement général. La noblesse décimée, mutilée, vécut de souvenirs et de regrets. Les césars tentèrent de la relever et de la réformer pour servir et décorer leur gouvernement. Après le règne des Antonins, elle suivit la décadence qui entraînait tout et elle finit par s'évanouir dans le fantôme du Sénat romain et sous les titres du Bas-Empire.

Bibl. — Naudet, *De la noblesse chez les Romains*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXV, 1866, p. 1-106.

V. Chez les Francs. — On lit ces passages dans la *Germanie* de Tacite : « Toutes les fois que les Germains ne sont point en guerre, ils consacrent quelque peu de leur temps à la chasse, mais bien davantage à leur repos, ne s'occupant que de dormir et de manger. Quant à leurs esclaves, ils ne les partagent pas à notre manière entre les différents services de la maison. Chacun d'eux a son intérieur, ses pénates à part et les gouverne à sa guise. Le maître lui ordonne de fournir une quantité déterminée de blé, de bétail ou d'effets d'habillement, comme un colon; et à cela se bornent les obligations de l'esclave. Les autres offices de la domesticité sont remplis par la femme et les enfants. Quant à l'homme libre, vous ne lui persuaderez pas aussi facilement de labourer la terre et d'attendre la moisson, que de provoquer l'ennemi et de mériter l'honneur d'une blessure. Ils regardent même comme le propre d'un lâche et d'un homme sans énergie de gagner à la sueur de son front ce qu'on peut obtenir avec du sang. »

La marque distinctive de l'homme libre chez les Germains était donc l'exemption de toute rente seigneuriale et de tout travail manuel; plus, le droit de porter les armes. C'était là comme une première noblesse. La seconde, et la plus relevée, était de les porter avec éclat. Ainsi on devenait noble en méritant de l'être et on transmettait cette qualité à ses descendants. Les dynasties royales, les maisons princières, les grandes lignées historiques n'ont guère connu d'autres commencements : les Adalings chez les Lombards, les Baltes chez les Goths, les Amales chez les Ostrogoths, les Agilolfings chez les Bavarois, les Aeskings chez les Anglo-Saxons, les Mérovingiens chez les Francs.

Au-dessous de cette première noblesse du nom, qui était peu nombreuse, se trouvait celle des fonctions publiques. Celles-ci, dans un état social encore très peu avancé, se réduisaient à celles de chef pendant la guerre et de juges pendant la paix, mais comme elles étaient transitoires elles ne conféraient pas à ceux qui en étaient pourvus une importance sociale permanente. La noblesse étant élective, il arrivait qu'elle favorisait un personnage et renversait un autre, et ainsi l'hérédité se déplaçait perpétuellement, replongeant dans la foule ceux qui s'étaient un moment élevés au-dessus d'elle.

Il existait donc chez les Germains, au-dessus de cette foule des hommes libres, trois catégories principales qui s'en distinguaient par des avantages exceptionnels et une position supérieure : 1° les dynasties royales et les familles où la noblesse du nom était héréditaire; 2° les individus revêtus accidentellement d'un titre ou d'un honneur; 3° ceux qui s'élevaient par-dessus les autres par leur mérite personnel, ou bien par le mérite et le nombre de leurs compagnons.

Ainsi une institution uniforme par son principe connut des degrés. La noblesse varia suivant qu'on fut de telle ou telle lignée, qu'on eut plus ou moins de clients, qu'on acquit une réputation plus éclatante. Mais il suffisait, pour être noble, d'être ingénu, c'est-à-dire de porter les armes et de vivre sans travailler. Quand les Francs eurent pénétré en Gaule et s'y furent établis, ils y rencontrèrent une institution analogue, quoique d'un génie différent : nous voulons parler de la noblesse impériale, constituée par la réforme administrative de Dioclétien, telle qu'on la trouve dans la *Notitia dignitatum utriusque imperii*. L'empire contenait deux catégories de fonctionnaires : une qui défendait la frontière contre l'assaut des barbares, l'autre qui administrait les provinces; toutes les deux vivant de la faveur du prince et de l'épuisement de la foule qui n'avait d'autre rôle que de se laisser pressurer et d'obéir. Au-dessous de cette double hiérarchie grouillait, misérable, la plèbe romaine, à qui rien n'était promis, à qui tout était possible, qui flottait entre la servitude et la liberté pour retomber presque toujours plus profondément dans l'esclavage.

Après la chute de l'empire, quand les barbares s'en furent partagé les lambeaux, les cadres de l'adminis-

tration romaine résistèrent et la noblesse impériale ne périt pas. On la retrouve dans la Gaule mérovingienne à la tête des municipalités où la politique de Rome l'avait, pour ainsi dire, enchaînée. Ce fut par ce point qu'elle se trouva d'abord en contact avec le nouveau gouvernement, puisque le comte, chargé par les Francs de l'administration supérieure de tout le *pagus*, était obligé, en même temps, de présider à l'administration intérieure de la cité. Mais le comte mérovingien était avant tout un officier militaire, la guerre était l'occupation principale et l'intérêt supérieur de l'époque. Ainsi une partie de l'aristocratie gauloise entra dans les fonctions publiques, ce qui l'introduisit dans l'aristocratie germanique avec laquelle elle ne tarda pas à se confondre. L'autre aristocratie locale resta renfermée dans le cercle de plus en plus restreint des attributions municipales, et perdit chaque jour quelque chose de son éclat, à mesure que les souvenirs du passé impérial s'éloignaient. On s'accoutuma à ne voir en elle, au lieu d'une noblesse patricienne, qu'une municipalité; au lieu d'une aristocratie, qu'un échevinage, et ainsi une portion considérable de l'antique noblesse des Gaules vint s'éteindre tristement dans la bourgeoisie du Moyen Age (voir au mot Monarchie).

H. Leclercq.

NOÉ. — Après les articles consacrés à l'Arche (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2709-2732, fig. 904-927), à Apamée (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2500-2523, fig. 823-827), à Ashburnham (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2972-2973, pl. hors-texte, et *Dictionn.*, t. X, col. 1645, fig. 7614), à la Genèse (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 920, fig. 5189), il nous sera permis de parler brièvement des monuments chrétiens qui représentent Noé et les divers épisodes de sa carrière.

Dans les catacombes, nous rencontrons à une date très reculée le personnage de Noé dans un coffre sans couverture et de forme cubique, une colombe se dirige vers lui à tire-d'aile apportant un rameau d'olivier. Ce symbole se voit dès le Ier siècle dans l'hypogée de Domitille; il est déjà plus fréquent au IIe siècle et la belle fresque de la catacombe de Priscille en donne une représentation vigoureuse. Cette façon rudimentaire de représenter l'arche reparaîtra généralement dans les monuments chrétiens, fresques, sarcophages, épitaphes, fonds de coupes. A El-Baghaouât, l'arche prend l'aspect d'une gondole (voir t. I, col. 2714, fig. 906, 907), à Keppelstadt c'est une caisse de grandes dimensions (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2717, fig. 909). Un archéologue [1] ingénieux a supposé que la petite caisse cubique d'où émerge le buste de Noé, et qui est parfois surmontée d'un couvercle, représente non pas l'arche, mais une fenêtre avec son volet, l'arche est au-dessous, plongée dans les flots. Ainsi ce petit belvédère servait de prise d'air et de lanterneau, ce qui, assurément, n'était pas superflu. Ce point de détail est de médiocre intérêt. On voit quelquefois l'arche posée sur le sommet du mont Ararat [2] (Gen., VIII, 4) et toujours en forme de caisse, mais il y aura des variations : l'arche dans un canot [3], posant sur des pieds [4], transformée en une sorte de chaire ornée de mufles de lions [5] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2728, fig. 924). Dans le Pentateuque d'Ashburnham c'est un coffre immense posant sur des pieds comme un honnête bahut; dans la Genèse de Vienne elle à l'apparence d'un catafalque (fig. 8903).

8903. — Miniature de la Genèse de Vienne.
D'après Von Hartel et S. Wickhof, *Die Wiener Genesis*, 1895, pl. IV.

Noé est généralement représenté imberbe, faisant le

[1] D. Kauffmann, *Sens et origine des symboles tumulaires de l'Ancien Testament dans l'art chrétien primitif*, dans *Rev. des études juives*, t. XIV, 1887, p. 41-43. — [2] R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. II, pl. XXIV, LII, LXII. — [3] Id., *ibid.*, t. II, pl. LI. — [4] Id., *ibid.*, t. II, pl. LII. — [5] Id., *ibid.*, t. II, pl. LXXII.

geste de recevoir la colombe dans sa main; celle-ci apporte le plus souvent une branche d'olivier [1], l'amour de la symétrie a décidé un artiste à figurer deux colombes arrivant de deux côtés opposés [2]. Une fresque décorant le plafond d'un cubicule au cimetière des Jordani mérite une mention. C'est moins un cubicule qu'une sorte de grande niche contenant quatre sépul-

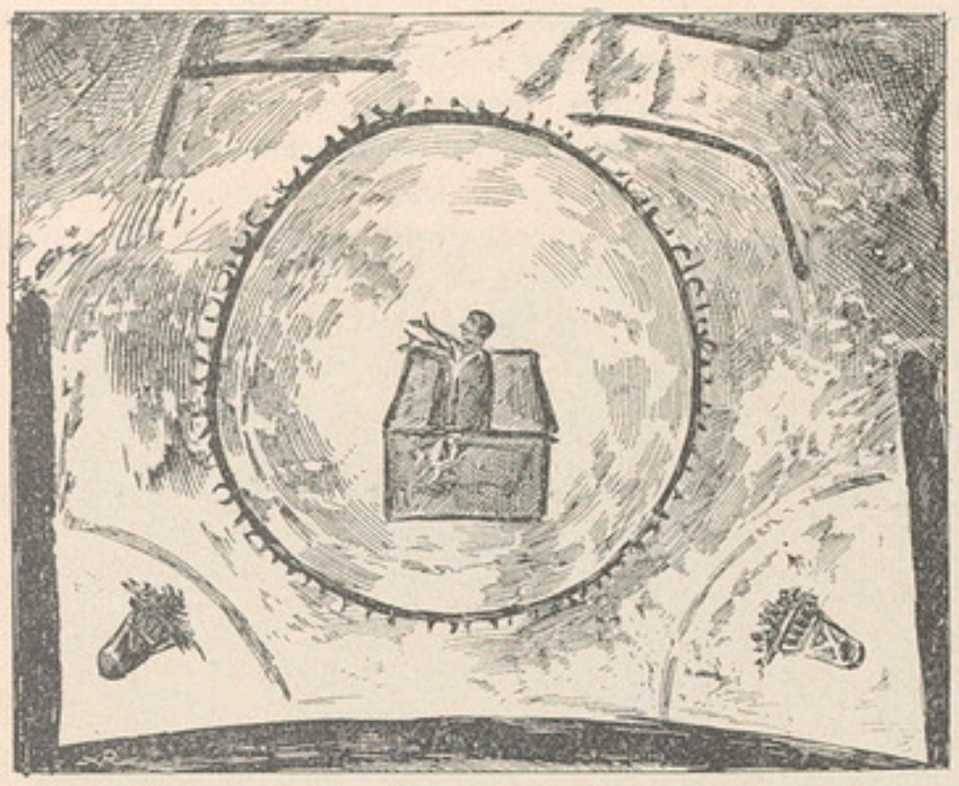

8904. — Noé dans l'arche.
D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1928, p. 170, fig. 1.

tures dans les parois et une dans le sol pouvant recevoir plusieurs défunts. Ce genre de sépulture, peu fréquent à Rome, est intermédiaire entre l'arcosolium et le cubicule. La niche était entièrement enduite et peinte.

Au plafond, Noé dans l'arche. Le patriarche est vu de profil (fig. 8904), tourné à gauche, tendant les bras vers la colombe. Imberbe, des cheveux courts, de couleur brune, vêtu d'une tunique à manches. L'arche est une solide boîte, renforcée d'une sorte de plinthe et ornée de deux disques. La colombe, de couleur verte, s'approche de Noé. La scène est encadrée dans un médaillon circulaire dentelé. Aux deux angles inférieurs, des cistes remplis de fleurs. Ce sujet avait été vu et copié par Ciacconio (ms. *Vatic. lat. 5409*, fol. 11). L'ensemble de la composition est analogue à la voûte du cubicule II de Domitille où Noé est tourné à droite. Quelquefois Noé est figuré nu [3] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2712, fig. 904); il y a même une fois, à sa place, une figure de femme, debout dans l'arche [4], et ceci montre bien que nous avons ici un symbole de la délivrance miraculeuse de l'âme du défunt par l'intervention divine. La pensée consolante qui, pour les premières générations chrétiennes, se dégageait de ce symbole, c'était la preuve que, dans la ruine générale, le salut s'obtient par l'aide miraculeuse de Dieu. Noé, le second père du genre humain, est le symbole de la vie triomphant de la mort. La colombe lui apporte le gage de la délivrance, le rameau d'olivier, annonçant le retour de la vie, la renaissance du monde.

Sur les fresques, le seul épisode représenté est le patriarche recevant la colombe; parfois, sur les sarcophages, l'arche est posée sur les flots [5]; ordinairement la colombe vole, une fois, cependant, elle se trouve dans les mains de Noé [6]. Sur le sarcophage de Velletri, l'arche et son couvercle sont pourvus d'une serrure [7]; sur celui de Keppelstadt (voir t. I, col. 2717, fig. 909), Noé est représenté avec sa femme, ses trois fils et leurs femmes et quelques animaux. C'est le seul spécimen de l'arche en Gaule.

Les manuscrits admettent plusieurs épisodes. Dans la Genèse de Cotton on voyait la scène de l'ivresse de Noé (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 920, fig. 5189; dans la Genèse de Vienne, on a le déluge, la sortie de l'arche, l'alliance avec Noé et l'ivresse de Noé (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 929); dans la Genèse de Saint-Paul-hors-les-Murs, on a Dieu annonçant à Noé le déluge, la construction de l'arche, la fin du déluge; dans le Pentateuque d'Ashburnham, on a le déluge et la sortie de l'arche (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2972; t. X, col. 1645, fig. 7614). Enfin, à Santa Maria Antiqua, au Forum, les peintures de la nef gauche (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2020, n. 14, 15, et pl. hors texte en couleurs : l'entrée des animaux dans l'arche; l'arche flottant sur les eaux, la conclusion du pacte entre Dieu et Noé [8]).

H. LECLERCQ.

[1] Garrucci, *op. cit.*, pl. XIV, XXVII, XXXI, XLIII, LI, LII, LIII, LXII, LXX, LXXII, LXXIII, LXXVIII. — [2] Id., *ibid.*, pl. XLIV. — [3] Id., *ibid.*, pl. XLIII. — [4] V. Schultze, *Die Katakomben*, in-8°, Leipzig, 1882, p. 107. — [5] Garrucci, *op. cit.*, pl. CCCXVIII, CCCLXVIII, CCCLXXVII, CCCLXXXIV, n. 1, 6; pl. CCCXCVII, n. 6. — [6] Id., *ibid.*, pl. CCCLXXVII. — [7] Id., *ibid.*, pl. CCCLXXIV. — [8] Wl. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, pl. XXI *a*, n. 2, 3, 4.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, boulevard Raspail, PARIS-VI

LES ÉGLISES DE FRANCE

RÉPERTOIRE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE PAR DÉPARTEMENT

DIRECTEUR

Marcel AUBERT

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES CHARTES ET A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean VERRIER

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DU LOUVRE

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES MONUMENTS HISTORIQUES

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

René PLANCHENAULT

INSPECTEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES

On a maintes fois déploré l'absence d'un inventaire des richesses artistiques de la France. Tandis que, dans d'autres pays, des dépouillements détaillés commencés depuis de longues années sont aujourd'hui très avancés, nous n'avons encore rien de pareil. Des dictionnaires géographiques forcément très sommaires, quelques trop rares statistiques départementales, çà et là des inventaires généralement manuscrits, sont les seuls instruments de travail que nous possédions. L'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, exécuté en vertu de la loi du 31 décembre 1913, restera une liste énumérative.

Nous avons entrepris, avec l'aide de M. Jean Verrier, inspecteur général des Monuments Historiques, professeur à l'École du Louvre, et de M. René Planchenault, inspecteur des Monuments Historiques, de publier cet inventaire des richesses d'art, en nous limitant aux édifices religieux.

Forts des bienveillants encouragements du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, des Corps savants, des Autorités civiles et religieuses, forts de l'appui du Comité des Travaux Historiques, de la Commission des Monuments Historiques, de la Société française d'archéologie et du Touring Club de France, nous espérons réaliser d'ici quelques années ce projet, à l'exécution duquel nos éditeurs donnent tous leurs soins.

Nous ne pouvions faire ce travail seuls. Une publication sur les églises de France doit être l'œuvre collective de tous les savants de France. Nous avons demandé aux archivistes, aux conservateurs des antiquités et objets d'art, aux archéologues, aux historiens d'art connus par leurs travaux d'érudition, de centraliser les recherches dans un département donné. De tous côtés, nous avons reçu le meilleur accueil, et, par toute la France, nos collaborateurs sont occupés à la préparation de ce grand ouvrage.

Nous avons pris comme base de publication le département. Dans chaque département, les églises — toutes les églises et les chapelles, anciennes ou modernes, grandes ou petites, encore en usage, désaffectées ou en ruine — sont étudiées dans l'ordre alphabétique des communes. Chaque notice comprend un historique, avec l'indication des textes qui permettent d'établir les dates de la construction, puis une description succincte, enfin une étude du mobilier, des vitraux, des objets d'art que renferme l'édifice, et une bibliographie sommaire. Une table des noms de lieux, des vocables, des monuments étudiés et une table des noms d'artistes cités terminent chaque volume.

L'illustration comprend, dans chaque volume, outre une carte où sont indiqués les communes, abbayes, prieurés et chapelles du département, les plans des principaux monuments avec l'indication des campagnes de construction et des photographies montrant les particularités les plus notables et les objets les plus remarquables du mobilier du monument décrit. Tous les plans ont été ramenés à la même échelle de 0 m. 02 par mètre, ce qui en simplifie la consultation. Les photographies ont été reproduites en noir, quelques-unes en couleurs. Nous avons voulu que cet ouvrage, qui présente toutes les garanties scientifiques et qui restera un des monuments les plus considérables de l'érudition française au XXe siècle, soit abondamment illustré de gravures exécutées par les procédés les plus modernes.

Nous espérons qu'en faisant connaître ainsi les richesses d'art de la France, nous réussirons à les faire aimer et à y intéresser tous ceux qui sont sensibles à la vie du passé et à la beauté des choses et qu'ainsi nous contribuerons à les sauver.

MARCEL AUBERT,
Membre de l'Institut,
Professeur à l'École des Chartes et à l'École des Beaux-Arts,
Directeur de la Société française d'archéologie.

Volumes parus :

Le **MORBIHAN**, par G. DUHEM, ancien archiviste du département, archiviste départemental de l'Aube. In-4° carré, de VIII-228 pages, tiré sur vélin du Marais, orné de 208 gravures, dont 12 hors texte et 2 en couleurs et une carte. Prix .. .. 80 francs.

Le **CHER**, par F. DESHOULIÈRES, directeur adjoint de la Société française d'archéologie. In-4° carré, de 282 pages, tiré sur vélin du Marais, orné de 248 gravures, dont 12 hors texte et 4 en couleurs et une carte. Prix .. .. .. 100 francs.

La **CHARENTE**, par J. GEORGE, conservateur des antiquités et objets d'arts de la Charente. In-4° carré de 308 pages, orné de 343 gravures, dont 8 hors texte et une carte. Prix .. .. 90 francs.

Sous presse :

La **CREUSE**, par L. LACROCQ, inspecteur des Monuments Historiques. In-4° carré, orné de 244 gravures, dont 4 hors texte, 2 gravures en couleurs et une carte.

La **SEINE**, par Maurice DUMOLIN et Georges OUTARDEL.

En préparation :

L'**ALLIER**, par GÉNERMONT et Pierre PRADEL. — Le **FINISTÈRE**, par H. WAQUET.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

Dom H. LECLERCQ

L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE

(Juillet 1790 - Avril 1791)

1 volume in-8° raisin de 628 pages. .. .. **50 fr.**

L'Histoire du déclin et de la chute de la monarchie française se poursuit avec régularité. La voici arrivée à son huitième volume dans l'espace de treize années, s'adressant à son fidèle auditoire d'historiens et justifiant une fois de plus l'éloge que lui décernait le rapport sur le *Grand Prix Gobert :* « On ne peut qu'admirer tout à la fois la haute conscience apec laquelle cette enquête est menée et l'aisance avec laquelle de cette écrasante documentation dom Leclercq fait jaillir tantôt des scènes saisissantes de vie et de mouvement, tantôt des tableaux dont le détail ne nuit nullement à l'ensemble, tantôt des portraits sans prétention littéraire, mais qui paraissent tracés d'une main très assurée. La Révolution a déjà depuis un siècle, et plus particulièrement depuis un demi-siècle, fait l'objet d'études innombrables. Sans doute dom Leclercq n'apporte à notre connaissance aucun événement important qui n'ait déjà été étudié, mais la méthode qu'il a suivie — et c'est celle qui a rendu célèbre l'ordre bénédictin auquel il appartient — est si scrupuleuse que le résultat en donne, chose rare, l'impression de quelque chose de définitif. »

Ce nouveau volume est consacré, comme son titre l'indique, à l'entreprise sectaire qui aboutit à la création d'une Église schismatique que l'on étudie à Paris et dans les départements transformés en diocèse. Voici la distribution p r chapitres :

Préface. — C. I, *La vente des biens nationaux.* C. II, *Le serment civique* (23 juill.-27 nov. 1790). C. III, *Le serment civique* (28 nov. 1790-4 janv. 1791). C. IV, *La suppression des chapitres et le remaniement des paroisses.* C. V, *La résistance de l'épiscopat.* C. VI, *Le retour à l'Église primitive.* C. VII, *L'Église constitutionnelle à Paris.* C. VIII, *L'Église constitutionnelle en province.* C. IX, *L'Église constitutionnelle en province.* C. X, *Destitution de Bernis et rappel du nonce.* C. XI, *Rétractations, élections et ordinations.* C. XII, *La présidence de Mirabeau.* C. XIII, *Le départ de Mesdames.* C. XIV, *La journée du 28 février.* C. XV, *La maladie et la mort de Mirabeau.* C. XVI, *La communion pascale du roi.*

Tirage à cent exemplaires numérotés

Dom H. LECLERCQ

25 exemplaires en vente : 15 francs

FERDINAND GAILLARD

MAITRE GRAVEUR

1 volume petit in-8° de 92 pages, avec portrait.

C'est le récit d'une vie d'artiste, et le catalogue de son œuvre. L'homme fut un chrétien d'une ferveur exemplaire, affilié au tiers ordre franciscain; l'artiste fut un maître dont la science et l'habileté avaient marqué sa place avant tous ses émules. L'hommage qui lui est rendu s'adresse à un maître dont la modestie, la mortification, la scrupuleuse conscience peuvent être proposées en exemple et qui semble faire revivre un personnage des *Fioretti* à la fin du XIXe siècle.

1934. — Imprimé en France. — LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI

Ea constitut. à la relire

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ dom Fernand CABROL
ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

FASC. CXXX-CXXXI. MOZARABE (LITURGIE) - NATIVITÉ

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

—

1935

Ces fascicules contiennent deux gravures hors texte

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CXXX-CXXXI

MOZARABE (LA LITURGIE). — I. Le nom. II. Historique. III. Sources et documents. IV. L'année liturgique, annonce des fêtes, calendrier, fêtes immobiles et fêtes mobiles; la semaine sainte et la semaine pascale; les communs. V. Les messes mozarabes. VI. L'office mozarabe, le *cursus*, les cantiques, le lucernaire; les offices *de primitiis* et *de decimis;* le psautier et l'hymnaire. VII. Sacrements, ordinations, réordinations, réconciliation des hérétiques. VIII. Relations de la liturgie mozarabe avec les autres liturgies. IX. La notation musicale et le chant mozarabe; la question des origines de la liturgie mozarabe. X. Orthodoxie de la liturgie mozarabe; la descente du Christ aux enfers; les symboles de foi; lecture de l'Apocalypse; la doxologie, le *Trisagion*, le *Gloria in excelsis*. XI. Usages particuliers : lavement des pieds, onction des rois et autres cérémonies royales; cloches, couronnes, croix, calices, patènes, etc. XII. Les caractères et les procédés de la liturgie mozarabe; centonisation. XIII. Vocabulaire. XIV. Bibliographie, par F. CABROL, col. 391-480.

MSSADIN. — I. Furnos *majus*. II. Furnos *minus*. III. Liste épiscopale. IV. Basilique chrétienne, par H. LECLERCQ, col. 491-499.

MSCHATTA. — I. La date et l'origine. II. Les diverses théories. III. L'édifice. IV. La décoration. V. Conclusion, par H. LECLERCQ, col. 499-504.

MU 'ALLAKAH, voir t. II, col. 1564-1567.

MUENTER (Frédéric) par H. LECLERCQ, col. 504-505.

MUGUAS. — I. Le lieu. II. Le texte. III. L'auteur. IV. La date. V. Le récit. VI. Les personnages. VII. Agapius et Secundinus. VIII. Les visions. IX. L'authenticité. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 505-508.

MULCTRA, par H. LECLERCQ, col. 508.

MULLING ET ARMAGH, par H. LECLERCQ, col. 508-510.

MUNGERSDORF, par H. LECLERCQ, col. 510-511.

MUNICH (Manuscrits liturgiques), par H. LECLERCQ, col. 511-514.

MUNTZ (Eugène). — I. Formation. II. La Renaissance. III. La mosaïque. IV. La tapisserie. V. Les curiosités. VI. Les biographies : Raphaël, Léonard de Vinci, Donatello. VII. L'humanisme. VIII. L'enseignement. IX. La vie. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 515-528.

MUR, voir t. X, col. 754-760.

MURANO, par H. LECLERCQ, col. 528-536.

MURATORI (Louis-Antoine), par H. LECLERCQ, col. 536-543.

MURATORIANUM. — I. Le manuscrit. II. L'auteur du recueil. III. Le feuillet 10 *a*. IV. L'argument. V. Le texte. VI. L'origine et la date. VII. L'auteur. VIII. La reconstitution du texte. IX. La reproduction du texte. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 543-560.

MURCIE, par H. LECLERCQ, col. 560.

MUSAEUS, voir t. VI, col. 558; t. X, col. 2224.

MUSES, par H. LECLERCQ, col. 560-561.

MUSIQUE, voir CHANT.

MUSULMAN (ART), par H. LECLERCQ, col. 561-570.

MYLASA, par H. LECLERCQ, col. 570-571.

MYNAS, par H. LECLERCQ, col. 571-572.

MYRRHE, par H. LECLERCQ, col. 572.

MYTILÈNE, par H. LECLERCQ, col. 572-576.

N, par H. LECLERCQ, col. 577.

NAAMAN, par H. LECLERCQ, col. 580.

NABOR, par H. LECLERCQ, col. 580.

NABUCHODONOSOR, par H. LECLERCQ, col. 579-582.

NAIN, par H. LECLERCQ, col. 582-584.

NAJA (Henchir-), par H. LECLERCQ, col. 585-587.

NAMUR. — I. Fables et légendes. II. Le nom *Namucho*. III. Les oratoires de cimetières. IV. Le musée. V. Anneaux, par H. LECLERCQ, col. 587-602.

NANCY. — I. Période ancienne. II. Période mérovingienne. III. La localité *Nanciacus*. IV. L'étymologie. V. Camée. VI. Fragment de diptyque. VII. Les reliques de saint Gauzelin : 1. Anneau. 2. Calice et patène. 3. Peigne liturgique. 4. Évangéliaire, par H. LECLERCQ, col. 602-621.

NANS, par H. LECLERCQ, col. 621-622.

NANTERRE, par H. LECLERCQ, col. 622-624.

NANTES. — I. Tribus gauloises. II. Cités gallo-romaines. III. Les Namnètes. IV. Les martyrs Donatien et Rogatien. V. Origines chrétiennes. VI. Saint Clair. VII. Liste épiscopale. VIII. Les fouilles de 1910-1913. IX. Vestiges de la cathédrale de Saint-Félix ». X. Le chevet de la cathédrale. XI. Saint-Similien. XII. Saint-Symphorien. XIII. Saint-Étienne. XIV. Sarcophages. XV. Cercueils mérovingiens. XVI. Monnaies mérovingiennes, par H. LECLERCQ, col. 624-691.

NAPLES. — I. Les martyrs. II. Catalogues épiscopaux. III. Liste épiscopale. IV. La fin de l'hellénisme à Naples. V. Les catacombes. VI. La catacombe de Saint-Janvier : 1. Oratoire. 2. Vestibule. 3. Baptistère. 4. Fouilles du grand ambulacre. VII. Les peintures à Saint-Janvier : 1. Catacombe supérieure. 2. Catacombe inférieure. VIII. L'église constantinienne. IX. La basilique de Sévère. X. La basilique Stéphanie. XI. Le baptistère de Soter. XII. Mosaïques. XIII. Le *Comes* de Naples. XIV. Le *Comes* romano-napolitain. XV. Les inscriptions, par H. LECLERCQ, col. 691-776.

NAPLOUSE. — I. Le nom. II. Le site. III. L'histoire. IV. La liste épiscopale. V. La ville romaine : 1. Le rempart. 2. Les rues. 3. Le *nympheum*. 4. La basilique. VI. Saint Justin, par H. LECLERCQ, col. 776-782.

NAPPE D'AUTEL, par H. LECLERCQ, col. 782.

NAQUADAH, par H. LECLERCQ, col. 782-791.

NARBONNE. — I. Explication nécessaire. II. Le littoral. III. Climat. IV. Insalubrité. V. Forêts. VI. Mines. VII. Vignobles. VIII. La Κέλτικη. IX. Les Volkes Tectosages et Arécomiques. X. La colonie romaine. XI. La ville. XII. La voie Domitienne. XIII. Les monuments. XIV. Enceinte fortifiée. XV. Le Capitole. XVI. Le Capitolium. XVII. Le Forum. XVIII. Les greniers et le marché public. XIX. Le théâtre et l'amphithéâtre. XX. Le temple provincial. XXI. Les thermes. XXII. Le pont de la Cité. XXIII. Les ports antiques. XXIV. Le christianisme. XXV. La province ecclésiastique. XXVI. Le conflit entre Arles et Narbonne. XXVII. L'affaire du métropolitain Hermès. XXVIII. Faits historiques. XXIX. Liste épiscopale. XXX. Conciles. XXXI. Le crucifix à Narbonne. XXXII. Églises : 1. Cathédrale. 2. Saint-Paul. 3. Saint-Félix. 4. Les Pèlerins. 5. Saint-Loup. XXXIII. Le cimetière. XXXIV. Le musée lapidaire de Lamourguier. XXXV. Sarcophages. XXXVI. Épigraphie. XXXVII. Poteries. XXXVIII. Lampes chrétiennes. XXXIX. Brique. XL. Anneau. XLI. Commerce. XLII. Juifs. XLIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 791-877.

NARNI, par H. LECLERCQ, col. 878-881.

NARONA, par H. LECLERCQ, fol. 882-884.

NARSAI. — I. L'auteur. II. Les monuments. III. L'homélie. IV. Les homélies XXI-XXII, par H. LECLERCQ, col. 884-888.

NARTHEX, par H. LECLERCQ, col. 888-889.

NASSE, par H. LECLERCQ, col. 889-891.

NATALE, NATALICIA, par H. LECLERCQ, col. 891-895.

NATIONALITÉ FRANQUE. — I. Origine et acceptions du mot *Francia*. II. *Francia*, premier royaume de Clovis. III. *Francia*, second royaume de Clovis. IV. *Francia* pour la grande Neustrie. V. *Francia* pour la petite Neustrie. VI. Les trois *Francia*. VII. Adoption de noms nouveaux. VIII. *Francia* s'entend de la Franconie. IX. *Francia* s'entend de la France. X. Extension du mot *Francus*. XI. Sens du mot *Francus*. XII. Les acceptions de *Francus*. XIII. Rapport de l'onomastique à la nationalité, par H. LECLERCQ, col. 895-905.

NATIVITÉ DE JÉSUS. — I. L'événement. II. Incertitude sur la date. III. La date du 25 décembre à Rome. IV. Le *Natalis Invicti*. V. Expansion de la date du 25 décembre : 1. Antioche. 2. Syrie du Nord. 3. Constantinople. 4. Nysse. 5. Amasée. 6. Chypre. 7. Alexandrie. 8. Jérusalem. VI. Fixation de fêtes après Noël : 1. Circoncision. 2. Purification. 3. Annonciation. 4. Nativité de saint Jean-Baptiste. VII. Fêtes à la suite de Noël. VIII. Noël en novembre. IX. La solennité. X. Les monuments figurés. XI. Le sanctuaire de la Nativité. XII. La grotte de la nativité. XIII. La basilique de la Nativité : 1. Le problème archéologique. 2. Analyse archéologique. 3. Restauration du monument constantinien. 4. Citerne-baptistère. XIV. Histoire du sanctuaire : 1. De Constantin à Justinien. 2. De Justinien au IXe siècle, par H. LECLERCQ, col. 905-928.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

Dom H. LECLERCQ

L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE

(Juillet 1790 - Avril 1791)

1 volume in-8° raisin de 628 pages. .. .. **50 fr.**

EXTRAIT DE LA PRÉFACE

Ce volume continue l'*Histoire du déclin et de la chute de la monarchie française*. Il contient le récit de l'aberration sectaire qui, sous couleur de politique et d'administration, réalisa le calcul secret des inspirateurs de la Révolution et engagea celle-ci dans la voie de la persécution religieuse.

A peine calmées les bruyantes effusions, évanoui le son des cloches et dissipée la fumée d'encens qui accompagnèrent les premiers *Te Deum*, deux votes de l'Assemblée constituante mirent les biens du clergé « à la disposition de la nation » et retirèrent au catholicisme la qualité de religion d'État.

Dès lors, un grand nombre parmi les prêtres et les fidèles, qui avaient acclamé le régime nouveau, éprouvèrent une cruelle déception et s'inquiétèrent des conséquences probables d'un bouleversement dont l'inspiration voltairienne apparaissait de jour en jour plus évidente. Plus perspicaces, ils auraient su prévoir qu'une Révolution encouragée par les philosophes appliquerait leurs doctrines; ils auraient dû comprendre que les membres d'une assemblée, en majorité indifférente ou hostile à toute foi chrétienne, ne verraient dans la religion qu'un artifice pour inculquer au peuple la passivité et la résignation.

Dès les premières semaines de son existence sous le nom d'Assemblée nationale, celle-ci avait été sollicitée d'intervenir dans la réforme de l'Église de France au même titre qu'invoquait parfois pour s'y aventurer cette royauté défaillante dont elle revendiquait l'héritage.

Ceux qui provoquaient cette intrusion ne paraissaient pas s'apercevoir de la différence des situations. Rapprochées et unies par la même foi, l'Église romaine et la royauté française avaient, depuis des siècles, su éviter un schisme et continuaient à échanger des services et des concessions. La Constituante n'était disposée à rien de pareil et repoussait les compromis comme des anachronismes.

Sa première manifestation en manière religieuse dévoilait à la fois ses rancunes et ses appétits, car la Constitution civile était une mesure longuement préméditée. Elle était la conséquence logique des disputes doctrinales qui, depuis plus d'un siècle, déchiraient l'Église de France et des opinions subversives qui avaient ébranlé ou détaché une partie du clergé et de la bourgeoisie dans leur déférence à l'égard du chef de l'Église universelle.

Les principales stipulations de la loi votée le 12 juillet et sanctionnée le 26 décembre 1790, étaient relatives à une nouvelle circonscription des diocèses, ce qui entraînait la suppression d'un certain nombre de sièges épiscopaux et l'érection de plusieurs autres. Plus grave encore était la nomination des évêques et des curés livrée à des assemblées électorales composées exclusivement de laïques : croyants, incrédules, hérétiques, juifs ou païens, s'il s'en trouvait parmi eux, et l'interdiction faite aux élus de s'adresser au chef de l'Église pour obtenir de lui leurs bulles d'institution canonique.

Les innovations schismatiques introduites dans la Constitution civile révélaient la collusion de plusieurs influences : celles de Rousseau, du gallicanisme et du protestantisme.

(A suivre.)

Tirage à cent exemplaires numérotés

Dom H. LECLERCQ

25 exemplaires en vente : 15 francs

FERDINAND GAILLARD

MAITRE GRAVEUR

1 volume petit in-8° de 92 pages, avec portrait.

C'est le récit d'une vie d'artiste, et le catalogue de son œuvre. L'homme fut un chrétien d'une ferveur exemplaire, affilié au tiers ordre franciscain; l'artiste fut un maître dont la science et l'habileté avaient marqué sa place avant tous ses émules. L'hommage qui lui est rendu s'adresse à un maître dont la modestie, la mortification, la scrupuleuse conscience peuvent être proposées en exemple et qui semble faire revivre un personnage des *Fioretti* à la fin du XIXe siècle.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

En vente : Tome IX. ÉVANGILES DE S. MATTHIEU ET DE S. MARC

LA SAINTE BIBLE

TEXTE LATIN ET TRADUCTION FRANÇAISE, D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX

AVEC UN COMMENTAIRE EXÉGÉTIQUE ET THÉOLOGIQUE

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

L. PIROT

Professeur d'exégèse à l'Université catholique de Lille

AVEC LE CONCOURS DE PROFESSEURS D'UNIVERSITÉS ET DE GRANDS SÉMINAIRES

12 volumes in-8° de 600 pages environ avec cartes et plans — **600 fr.**

T. I-II. PENTATEUQUE.
T. III. JOSUÉ, JUGES, ROIS.
T. IV. PARALIPOMÈNES, ESDRAS, NÉHÉMIE, TOBIE, JUDITH, ESTHER, JOB.
T. V. PSAUMES, PROVERBES.
T. VI. ECCLÉSIASTE, CANTIQUE, SAGESSE, ECCLÉSIASTIQUE.
T. VII. ISAÏE, JÉRÉMIE, BARUCH, ÉZÉCHIEL, DANIEL.
T. VIII. PETITS PROPHÈTES, MACCHABÉES.
T. IX. ÉVANGILES DE S. MATTHIEU ET DE S. MARC.
T. X. ÉVANGILES DE S. LUC ET DE S. JEAN.
T. XI. ACTES DES APOTRES, ÉPITRES AUX ROMAINS, I-II CORINTHIENS, GALATES.
T. XII. ÉPITRES AUX ÉPHÉSIENS, PHILIPPIENS, COLOSSIENS, I-II THESSALONICIENS, I-II A TIMOTHÉE, A TITE, A PHILÉMON, AUX HÉBREUX, ÉPITRES CATHOLIQUES, APOCALYPSE.

MODE ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION. — *La Sainte Bible* paraît par volumes. Pour les souscripteurs, le prix est de **50** fr. le volume rendu franco à domicile (en France, Belgique ou Canada). Mais ils doivent faire un versement préalable de **100** francs, à valoir sur les derniers volumes à paraître. Ce versement reste acquis aux éditeurs en cas de résiliation ou de cessation de souscription. Les souscripteurs qui paieront d'avance l'ouvrage complet bénéficieront d'un escompte de 10 0/0.

Le temps n'est plus où un seul auteur pouvait entreprendre seul une pareille œuvre et la mener à terme dans de bonnes conditions. Aussi M. Pirot, chargé depuis plusieurs années de l'élaboration et de la rédaction de ce commentaire, a-t-il voulu s'assurer du concours de collaborateurs nombreux et réputés. Parmi eux figurent déjà plusieurs professeurs de nos Facultés de théologie : MM. Tricot et Robert, de Paris; Chaine, de Lyon; Pannier, de Lille; Dennefeld, de Strasbourg; Coppens et le R. P. Braun, de Louvain; M. Bardy, de Dijon; le R. P. Buzy, de Bétharram; le R. P. Médebielle, de Nazareth, et quelques-uns des maîtres de nos grands séminaires : MM. Cruveilhier, de Limoges; Marchal et Clamer, de Nancy; Charue, de Namur; Hennequin, de Metz.

On peut donc être assuré que ce nouveau commentaire saura unir à la concision nécessaire une rigoureuse exactitude dans l'information scientifique et théologique. Voici les principales caractéristiques :

Le texte de la Vulgate est reproduit par paragraphes (et non par versets), sauf dans les passages poétiques, d'après l'édition de Mgr Gramatica; mais le numérotage courant est mis devant chaque verset de façon apparente.

Le texte français est une traduction non du texte de la Vulgate, mais du texte original.

Au-dessous du texte de la Vulgate et de la traduction française du texte original, quelques notes, aussi peu nombreuses que possible, signalent les variantes dont il faut tenir compte pour la bonne explication du texte sacré. Les autres variantes, d'ordre secondaire, sont éliminées.

Chaque livre de la Bible est précédé d'une courte introduction, rédigée par le commentateur du texte. Cette introduction donne l'essentiel sur l'auteur, la date, le caractère du livre, sa réception dans le canon s'il y a lieu, l'enseignement théologique qu'il contient.Se souvenant du but, avant tout pratique, que l'on veut essayer d'atteindre par ce commentaire, on évite avec soin tout étalage d'érudition, pour donner simplement, brièvement et clairement les notions précises communément admises par les auteurs prudents et informés.

Dans son commentaire, chaque auteur s'applique :

a) A dégager le sens littéral du texte original sans perdre de vue le sens typique; il vise à bien mettre en relief le sens théologique et l'utilisation qui peut être faite d'un passage déterminé pour justifier et expliquer nos dogmes;

b) A donner les explications lexicographiques, grammaticales, géographiques et historiques susceptibles d'expliquer le texte sacré, d'en mieux saisir le sens exact et toute la portée;

c) A fournir pour certains textes, comme les paraboles, divers récits des évangiles, des Actes ou de l'Ancien Testament : Psaumes, Prophètes, Livres sapientiaux, un canevas des développements homilétiques que suggère le texte sacré, afin d'orienter la prédication vers un meilleur emploi de la sainte Écriture.

Est-il besoin d'ajouter que le directeur et les collaborateurs de ce commentaire se feront un devoir de suivre filialement toutes les directives émanées du Saint-Siège en matière biblique? L'*Enchiridion biblicum* publié par la Commission biblique sera pour eux tous un guide précieux.

Imprimé en France. — LETOUZEY et ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI. — 1935.

en constitution à la reliure.

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ dom Fernand CABROL
ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

FASC. CXXXII-CXXXIII. NATIVITÉ - NOÉ

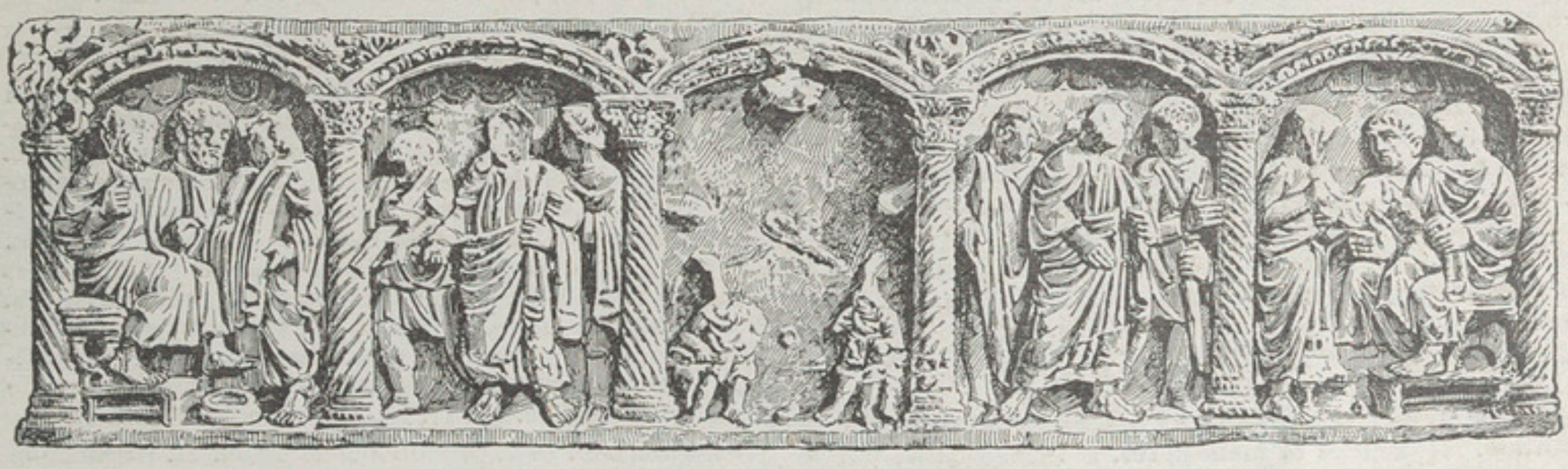

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

—

1935

Ces fascicules contiennent une gravure hors texte

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CXXXII-CXXXIII

NATIVITÉ DE JÉSUS. — I. L'événement. II. Incertitude sur la date. III. La date du 25 décembre à Rome. IV. Le *Natalis Invicti*. V. Expansion de la date du 25 décembre : 1. Antioche. 2. Syrie du Nord. 3. Constantinople. 4. Nysse. 5. Amasée. 6. Chypre. 7. Alexandrie. 8. Jérusalem. VI. Fixation de fêtes après Noël : 1. Circoncision. 2. Purification. 3. Annonciation. 4. Nativité de saint Jean-Baptiste. VII. Fêtes à la suite de Noël. VIII. Noël en novembre. IX. La solennité. X. Les monuments figurés. XI. Le sanctuaire de la Nativité. XII. La grotte de la nativité. XIII. La basilique de la Nativité : 1. Le problème archéologique. 2. Analyse archéologique. 3. Restauration du monument constantinien. 4. Citerne-baptistère. XIV. Histoire du sanctuaire : 1. De Constantin à Justinien. 2. De Justinien au IXe siècle, par H. LECLERCQ, col. 905-958.

NATTÉ, par H. LECLERCQ, col. 958-959.

NAUDET (Joseph), par H. LECLERCQ, col. 959-965.

NAUMACHIE. — I. Topographie vaticane. II. La naumachie. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 965-968.

NAVETTE, par H. LECLERCQ, col. 968-969.

NAVICULAIRES, par H. LECLERCQ, col. 969-972.

NAVIGATION. — I. Naviculaires. II. Nautes. III. Utriculaires. IV. Convoyeurs et passeurs. V. Modes de propulsion : 1. La rame. 2. La voile. 3. La perche. 4. Le halage. VI. La batellerie fluviale. VII. La batellerie gréco-romaine : 1. *Ratis*. 2. *Celetes*. 3. *Celox*. 4. *Corbita*. 5. *Corbita(?)* 6. *Hippago*. 7. *Catascopiscus*. 8. *Actuaria*. 9. Navire non nommé. 10-11. *Tesserariæ*. 12. *Paro*. 13. *Myoparo*. 14. *Musculus*. 15. *Prosumia*. 16. *Horeia*. 17. *Vegeiia*. 18. *Placida*. 19. *Ponto*. 20. *Celsa*. 21. *Stlatta*. 22. *Cydarum*. 23. *Cladivata*. 24. *Aperta*. 25. *Catapirates*. VIII. Navigation de saint-Brendan, par H. LECLERCQ, col. 972-1008.

NAVIRE. — I. Le symbole. II. Le type, par H. LECLERCQ, col. 1008-1021.

NAXOS, par H. LECLERCQ, col. 1021.

NAZAIRE ET CELSE, par H. LECLERCQ, col. 1021.

NAZARETH. — I. Jésus à Nazareth. II. D'une basilique constantinienne. III. Les fouilles archéologiques. IV. L'église de la Nutrition. V. D'une église récemment fouillée. VI. L'église de l'atelier de saint Joseph. VII. L'église de l'Annonciation : 1. Façade et première moitié de l'ancienne basilique. 2. Chevet de l'ancienne basilique. 3. Sanctuaire. 4. Édicule supérieur. 5. Conclusion. VIII. Deux inscriptions grecques, par H. LECLERCQ, col. 1021-1054.

NAZIANZE. — I. Identification. II. Particularités. III. Liste épiscopale. IV. Le testament d'un évêque de Nazianze, par H. LECLERCQ, col. 1054-1065.

NÉBO, par H. LECLERCQ, col. 1065-1071.

NEBY-SAMOUIL. — I. Le site. II. L'église. III. La crypte, par H. LECLERCQ, col. 1074-1076.

NÉCESSAIRE DE TOILETTE. — Voir *Dictionn.*, t. X, col. 1916-1919, fig. 7653-7660.

NEDJEB. — I. Hypogées-cavernes. II. Citadelle et ville byzantine. III. Églises et monastères. IV. Épigraphie, par H. LECLERCQ, col. 1076-1081.

NEDJRAN, voir ÉTHIOPIE, t. V, col. 614.

NEF, par H. LECLERCQ, col. 1081-1082.

NEFOUÇA, par H. LECLERCQ, col. 1082.

NÉGOCE, par H. LECLERCQ, col. 1082-1087.

NÉGOCIANT, par H. LECLERCQ, col. 1087-1090.

NENDRUM. — I. La découverte. II. Le monastère, par H. LECLERCQ, col. 1090-1096.

NÉNIE. — I. Le nom et la chose. II. L'usage. III. L'abandon, par H. LECLERCQ, col. 1096-1103.

NÉOCÉSARÉE DU PONT, par H. LECLERCQ, col. 1103.

1. NÉOPHYTE, par H. LECLERCQ, col. 1103-1107.

2. NÉOPHYTE, par H. LECLERCQ, col. 1107-1110.

NEPTUNE, par H. LECLERCQ, col. 1110.

NÉRÉE ET AQUILÉE. — I. Idiome et date des Actes. II. Contenu des Actes. III. L'inscription damasienne. IV. La basilique des Saints-Nérée-et-Achillée. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1110-1123.

NÉRÉIDE, par H. LECLERCQ, col. 1123-1124.

NÉRON. — I. Néron et le judaïsme. II. Le christianisme à Rome. III. L'incendie de Rome. IV. La persécution. V. L'institution néronienne. VI. Les victimes. VII. Fin de Néron. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1124-1150.

NEURASTHÉNIE, par H. LECLERCQ, col. 1150-1152.

NEVERS. — I. Liste épiscopale. II. Manuscrits liturgiques. III. Ivoire. IV. Sarcophages, par H. LECLERCQ, col. 1152-1167.

NGAOUS, par H. LECLERCQ, col. 1167-1168.

NICANDRE, par H. LECLERCQ, col. 1168.

NICE-CIMIEZ. — I. Thorame. II. Nice-Cimiez. III. Liste épiscopale. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1168-1179.

NICÉE. — I. Histoire. II. Topographie. III. Église de Sainte-Sophie. IV. Église de la Dormition. 1° A propos de la date. 2° A propos du nom. 3° Le véritable nom et la date. 4° Un nouveau texte et une nouvelle lecture. 5° Le décor de l'église. 6° Les mosaïques. 1. Le sanctuaire. 2. Le catholicon. 3. Le narthex. V. Les 318 Pères de Nicée. VI. Liste des noms. VII. En plus des listes. VIII. Ancien texte latin du symbole. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1179-1232.

NICOMÈDE (Cimetière de), par H. LECLERCQ, col. 1232-1236.

NICOMÉDIE. — I. Avant la persécution. II. La préparation de l'édit. III. La destruction de l'église. IV. Les dispositions de l'édit. V. L'affichage. VI. L'incendie du palais. VII. Les supplices. VIII. Jusqu'à l'abdication de Dioclétien. IX. L'édit de Galère. X. La lettre de Maximin Daia. XI. L'édit de Licinius, par H. LECLERCQ, col. 1236-1245.

NICOPOLIS. — I. Emmaüs-Nicopolis. II. Le nom. III. L'étymologie. IV. Avant l'ère chrétienne. V. Situation. VI. Emmaüs dans l'Évangile. VII. Romains, Juifs, Samaritains. VIII. Jules Africain et Nicopolis. IX. Nicopolis sous Constantin. X. Nicopolis sous Julien. XI. Nicopolis jusqu'au VIIe siècle. XII. Liste épiscopale. XIII. Historique des fouilles. XIV. Vestiges judéo-hellénistiques. XV. Villa romaine. XVI. Basilique chrétienne primitive. XVII. Baptistère, par H. LECLERCQ, col. 1245-1265.

NIELLURE, par H. LECLERCQ, col. 1265-1269.

NIKA, par H. LECLERCQ, col. 1269-1272.

NIL. — Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2560.

NIMBE. — I. Le nimbe païen. II. Le nimbe chrétien circulaire. 1° Fresques. 1. Rome. 2. Hors de Rome. 3. Époque postérieure. 2° Mosaïques. 1. Rome. 2. Hors de Rome. 3° Miniatures. 4° Peintures sur ivoire ou sur bois. 5° Sarcophages. 6° Stèles funéraires. 7° Ambons et sculptures. 8° Graffites funéraires. 9° Ivoires. 10° Bois. 11° Tissus et broderies. 12° Verres dorés ou gravés. 13° Or et argent. 14° Ampoules de Monza et de Bobbio. 15° Amulettes, encolpia, médailles. 16° Gemmes et camées. 17° Anneaux. 18° Lampes ou terres-cuites. III. L'adoption et l'expansion du nimbe. IV. Quelques personnifications. V. Quelques personnages. VI. Le nimbe rectangulaire, par H. LECLERCQ, col. 1272-1312.

NIMÈGUE. — I. *Oppidum Batavorum*. II. Camp de la *legio Xa*. III. Francs Saliens. IV. Chapelle octogonale et palais carolingien, par H. LECLERCQ, col. 1313-1318.

NIMES. — I. Nîmes colonie. II. Bienveillance impériale. III. Christianisme. IV. Liste épiscopale. V. Le concile de Nîmes en 394. VI. Une basilique chrétienne. VII. Nîmes au VIe siècle. VIII. Saint Baudile. IX. Sarcophages. X. Tombes chrétiennes. XI. Épigraphie. XII. Lettre tombée du ciel. XIII. La Maison carrée. XIV. Deux Nîmois archéologues. 1. Séguier. 2. G. Boissier. XV. Inscription de Collias, par H. LECLERCQ, col. 1318-1374.

NIN, par H. LECLERCQ, col. 1374-1377.

NISIBE (École de). — I. Origines. II. Débuts. III. Histoire. IV. Règlements. V. Décadence, par H. LECLERCQ, col. 1378-1386.

NITRIE, voir t. II, col. 2123.

NIVEAU, par H. LECLERCQ, col. 1386-1387.

NOBLESSE. — I. Chez les Romains. II. Tableau hiérarchique des classes et titres de noblesse. III. Privilèges des différentes classes de noblesse. IV. Création des titres de comtes. V. Chez les Francs, par H. LECLERCQ, col. 1387-1397.

NOÉ, par H. LECLERCQ, col. 1397-1400.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail — PARIS-VI

Pour paraître très prochainement : Tome V et dernier

THEOLOGIA DOGMATICA CHRISTIANORUM ORIENTALIUM

AB ECCLESIA DISSIDENTIUM

Par le R. P. Martin JUGIE

des augustins de l'Assomption.

Cinq forts volumes in-8° de 500 à 600 pages. . . . . **250** fr.

A l'heure où les Églises d'Orient traversent une des crises les plus redoutables de leur histoire et où beaucoup de leurs fidèles se trouvent dispersés dans les divers pays de l'Europe occidentale et du Nouveau Monde, une étude d'ensemble sur la doctrine théologique de ces Églises, principalement sur les points qui les séparent de nous, paraît devoir être la bienvenue. C'est un fait que la théologie de ces Églises, depuis l'époque malheureuse des schismes, a peu sollicité la curiosité des théologiens catholiques. Autant ceux-ci ont suivi de près l'évolution doctrinale des Églises protestantes, autant ils ont pris peu d'intérêt au mouvement des idées parmi les chrétiens orientaux. On répète même communément, dans nos manuels d'apologétique, qu'il n'y a pas eu parmi eux de mouvement du tout, et qu'ils sont restés figés dans leur immobilité séculaire. Pourtant rien n'est moins exact. Il y a là une lacune regrettable dans la science catholique. Le P. Martin Jugie, qui étudie depuis vingt ans la théologie des Églises séparées, essaie de combler cette lacune dans un ouvrage en cinq volumes :

T. I. *Theologiæ Græco-Russorum expositio. Origo, historia, fontes.*

T. II. *Theologiæ Græco-Russorum expositio. De theologia simplici, Œconomia.*

T. III. *Theologiæ Græco-Russorum expositio. De sacramentis.*

T. IV. *Theologiæ Græco-Russorum expositio. De novissimis, de Ecclesia.*

T. V. *Theologia nestorianorum et monophysitarum.*

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail — PARIS-VI

Dom H. LECLERCQ

LA FUITE DU ROI

(Avril-Juillet 1791)

1 volume in-8° de 600 pages environ

Un nouveau volume vient continuer l'œuvre historique qui a pris sa place parmi les ouvrages définitifs concernant la Révolution française. Avec une sérénité à laquelle on a rendu un hommage public, avec les mêmes qualités de fond et de forme que signalait Louis Barthou, ce volume poursuit la synthèse présentée dans les cinq qui l'ont précédé. Aux lecteurs fidèles de dom Leclercq il suffira dès maintenant de présenter les titres des chapitres :

Ch. I. Le système de perception des impôts. — Ch. II. La réforme commerciale et douanière. — Ch. III. La trésorerie et la caisse de l'Extraordinaire. — Ch. IV. L'opinion publique en Provence. — Ch. V. Le deuxième camp de Jalès. — Ch. VI. Les émeutes en province. — Ch.VII. Les clubs en province. — Ch. VIII. La nouvelle organisation de l'armée. — Ch. IX. L'émigration et les puissances. — Ch. X. Les premiers troubles en Vendée. — Ch. XI. Affaires courantes. — Ch. XII. Les projets d'évasion de la famille royale. — Ch. XIII. Le voyage des Tuileries à Varennes. — Ch. XIV. L'événement de Varennes. — Ch. XV. La poursuite et l'arrestation du roi. — Ch. XVI. Le retour de Varennes. — Ch. XVII. Les conséquences de la fuite du roi. — Ch. XVIII. L'échauffourée du Champ-de-Mars.

Cette histoire de quatre mois compte parmi les périodes les plus tragiques de la Révolution.

Le volume que nous annonçons sera mis en vente dans le courant de l'année 1936.

Les volumes précédents sont :

Les journées d'octobre et la fin de l'année 1789, 1 vol. in-8°, 456 pages.
Vers la Fédération (janvier-juillet 1790), 1 vol. in-8°, 496 pages.
La Fédération (janvier-juillet 1790), 1 vol. in-8°, 552 pages.
La propagande révolutionnaire (juillet-décembre 1790), 1 vol. in-8°, 670 pages.
L'Église constitutionnelle (juillet 1790-avril 1791), 1 vol. in-8°, 628 pages.

« Le sujet a trouvé son historien, avec ses qualités connues, mais encore accrues, de couleur, de vie, d'entrain, ce grouillement des foules, ce papillotement infini — qui soudain cesse quand il faut pour faire place à une analyse froidement lucide du « pourquoi ?», du « comment ? » ou pour disséquer tel personnage de premier plan : Talleyrand, Mirabeau. — Faut-il du mouvement furieux, l'auteur nous emporte; faut-il faire halte, se retourner, considérer le chemin parcouru? il fait le point avec une rigoureuse sûreté. C'est un maître livre dans lequel on ne confond pas impartialité avec froideur, ni érudition avec ennui. Tels chapitres sont captivants : la mort de Mirabeau; la communion pascale de Louis XVI. Quel rythme, quelle émotion! *(Le Temps.)*

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

Imprimé en France — LETOUZEY et ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI. — 1935.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7502 01775771 9